Digitized by Google

Digitized by Google

IF 121/1

— 1730 —
Di Piero Soranzo

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LA MAISON
DE FRANCE.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE:

REVEVE ET AVGMENTEE EN CETTE TROISIESME EDITION.

AVEC LES ILLVSTRES FAMILLES sorties des Reynes & Princesses du Sang.

Par SCEVOLE & LOVIS DE SAINCTE-MARTHE, freres iumeaux, Conseillers, & Historiographes ordinaires du Roy.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez SEBASTIEN CRAMOISY, Imprimeur ordinaire du Roy, & de la Reyne Regente: ET GABRIEL CRAMOISY. ruë S. Iacques, aux Cicognes.

M. DC. XLVII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Digitized by Google

Digitized by Google

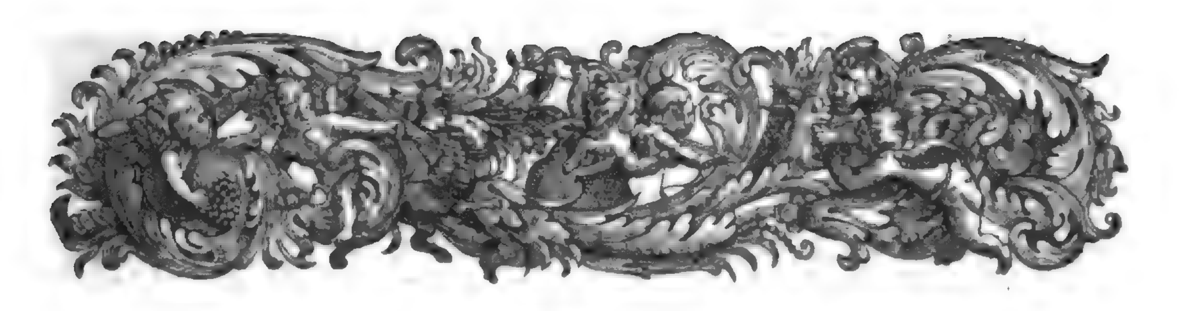

AV ROY.

IRE,

Si la Prouidence fit iamais paroistre sa protection pour vostre Couronne, ç'a esté, sans doute, en éleuant sur le Throsne le GRAND ET INCOMPARABLE HENRY *Ayeul de vostre Maiesté; Prince triomphant, que nos peres ont veu au siecle dernier, conquerir & regagner luy mesme pied à pied presque tout son Royaume sur quelques François dénaturez, aussi bien que sur les Espagnols ses Ennemis declarez. Apres trente ans de guerres estrangeres & ciuiles, semences de toutes miseres, le foible iugement des hommes estimoit, que le Royaume estoit sur le penchant de sa ruine. Mais cet admirable Soleil de nostre Monarchie, cet Astre merueilleux, conduit de la main de Dieu, dissipa de telle sorte tous ces orages, par le succez de tant de victoires, qu'ils furent en fin conuertis en l'agreable serenité de la Paix, que ce Monarque benin voulut*

bien donner à ses suiets rebelles ; & qu'il conclud aussi auec l'Espagne sur la fin du siecle dernier : Bon-heur qui fut incontinent aprés suiuy d'vne autre benediction du Ciel toute particuliere, l'on entend aisément, que c'est la naissance desirée du Dauphin LOVIS LE IVSTE *son fils, & depuis son successeur, tres-digne Pere de Vostre Maiesté.*

Dez ce temps là, SIRE, *l'heureux accroissement de la* MAISON DE FRANCE, *qui a esté l'affermissement de sa domination, & nostre inclination nous firent prendre le dessein, que nous auons tousiours suiuy iusques à present, c'est à dire depuis prés de cinquante ans, & que nous acheuons à cette heure enfin heureusement auec nos iours, de donner au public* L'HISTOIRE GENEALOGIQVE DE CETTE ROYALE MAISON, *la plus Auguste qui soit sur la Terre ; & de monstrer, Qu'elle possede le premier rang d'Ancienneté, de Splendeur, & de toute sorte de Prerogatiues d'honneur sur toutes les autres Familles Souueraines du Monde : Qu'il n'y en a point eu de plus glorieuse, ny de plus feconde : aucune en laquelle Dieu se soit tant pleu ; ny qu'il ait tant enrichy de ses Graces les plus auantageuses.*

Encore qu'vn suiet si releué, SIRE, *soit beaucoup au dessus de nos forces, trop foibles pour atteindre au point de sa Grandeur & de son Excellence ; si auons nous osé l'entreprendre ; & si auons nous encore la hardiesse de nous promettre, que Vostre Maiesté daignera voir d'vn œil fauorable l'Ouurage & le Trauail que nous y auons employé : puis qu'il contient l'Origine & la suitte merueilleuse, auec ce qu'il y a de principal à remarquer pour les hautes qualitez de tous les magnanimes Roys & Princes vos Deuanciers. Princes dont la pluspart ont paru n'estre sur la Terre que pour proteger & defendre le reste de la Chrestienté ; & que pour arborer par tout ailleurs la Croix du Sauueur du Monde couronnée de fleurs de* LYS, *au lieu des Palmes & des Lauriers des anciens Conquerans : Comme il semble aussi, que les Princesses sorties de cette Royale Tige, & qui ont esté alliées à diuers Potentats,*

n'en ont augmenté l'Arbre & les Branches, que pour donner à plusieurs Royaumes grand nombre de tres-dignes Monarques, des Reynes tres-vertueuses quasi à tous les Estats Chrestiens; quantité de tres-religieux Prelats à l'Eglise, & enfin plusieurs SAINCTS & SAINCTES *tres-celebres à nos Autels.*

Mais nous presentons nostre Histoire Genealogique à Vostre Maiesté, SIRE, *auec cette opinion fauorable, que les ames Heroïques, telle qu'est la Vostre, sont tousiours touchées du vif ressentiment de la gloire, qu'apporte le Sang Illustre; quand cet Honneur se trouue auoir pour source la Vertu, & pour conduite vne longue succession de genereux Ancestres. Ainsi le grand Alexandre vaincueur des peuples de l'Orient, n'eut point tant de satisfaction d'ouir reciter ses fameuses Conquestes de l'Asie, ny ses autres memorables Victoires, que de se voir tenir & reputer estre issu de pere en fils du Sang d'Achile, d'Hercule & de Iupiter mesme. Ainsi Iules Cesar fondateur de l'Empire de Rome, qui dompta les plus belliqueuses nations de l'Occident, pour honorer l'ancienneté de sa Race, la fit representer dans le temple, que la superstition Payenne auoit dedié à la Deesse, de laquelle il se disoit descendu par le moyen du pieux Troyen Enée.*

Vous auez, SIRE, *vn auantage nonpareil sur ces grands Princes, & sur ceux encore en faueur desquels, de nostre temps, l'on a voulu déguiser la verité pour la descente de leurs Maisons, qui est, qu'en la recherche de vostre Origine Royale, sans difficulté connuë tout au moins depuis mille ans, il n'a pas esté besoin de recourir aux inuentions fabuleuses, pour en augmenter le lustre, comme ont fait ces anciens Heros, ou ces derniers flateurs: l'admirable suite de tant de Roys & de Princes, que vous verrez icy, s'estant iusques à present continuée sans interruption de ligne masculine, & par vne succession veritable de plus de* TRENTE QVATRE DEGREZ DE GENERATION, *qui produisent sans mentir tout ensemble de la veneration & de l'estonnement. Car c'est vn auantage qui ne s'est iamais rencontré en aucune Maison qui soit ve-*

nuë à la connoissance certaine des bons & fideles Historiens, sinon en celle qui fut digne de donner la Naissance, selon la Nature humaine, au Roy des Roys, quand il fut question de nostre salut.

Vous aurez lieu, SIRE, *de considerer en cette Histoire les Vertus les plus eminentes & les actions les plus loüables de tous ces Princes celebres vos Deuanciers: Mais entre tous leurs grands exploits, Vostre Maiesté y admirera leurs fameux Voyages d'Outre-mer, en la Terre Sainte, contre les Infideles, pour deliurer de leur tyrannie les lieux sanctifiez par la Naissance, par la demeure & par la Mort glorieuse de nostre Sauueur: Ce qui diminuë en quelque sorte la gloire des Trophées, que les autres Princes de cette Royale Tige ont remporté dans l'Alemagne, dans l'Italie, dans l'Espagne, dans la Hongrie, & mesme dans les Indes Orientales.*

Vous y apprendrez, SIRE, *de bonne heure ce que nos Roys ont merité iustement de la vraye Religion, l'ayant les premiers de tous les Monarques du Monde embrassée (auantage deu au grand* CLOVIS*) & tousiours depuis defenduë & auancée auec vn Zele incomparable. A quoy ils ont, sans doute, adiousté vne gloire qui leur est toute particuliere, d'auoir esté les principaux Autheurs & toûiours depuis les plus asseurez Protecteurs de la Grandeur & de la puissance temporelle des Souuerains Chefs de l'Eglise, dont il est notoire, qu'ils en ont restably plusieurs dans leurs Sieges, ainsi qu'ils ont fait diuers Roys de l'Europe sur leurs Throsnes.*

Enfin, SIRE, *Vostre Maiesté reconnoistra dans nostre Trauail comme tant de vertus, tant de rares qualitez & de signalez auantages ont acquis à vos Ancestres les Titres Augustes de* TRES-CHRESTIENS, DE FILS AISNEZ, DE PROTECTEVRS ET DE DEFENSEVRS DE L'EGLISE: *& comment ils y ont adiousté ceux de* SAINCTS, DE IVSTES, DE GRANDS, DE CONQVERANS ET DE PERES DV PEVPLE: *Tant d'Eloges d'honneur leur ayant iustement fait aussi meriter* LA PRESEANCE SVR TOVS LES

AV-

AVTRES MONARQVES DE LA TERRE.

L'on ne peut donc asseZ dignement reuerer ces Princes illustres, disons plustost ces Heros incomparables, ausquels le Paganisme eust attribué sans difficulté des autels, de l'encens & de la Diuinité, s'ils eussent vescu du temps des Alexandres, des Cesars, des Augustes, des Traians & d'autres semblables, à qui l'on a rendu ce culte & ces honneurs (qui n'appartiennent qu'à Dieu seul) auec bien moins de iustice pourtant que l'on ne les auroit desereZ à ceux dont nous parlons.

Qu'y a-t'il en effect de plus releué ny de plus éclatant parmy tous ces anciens Empereurs, que la vie de nostre CHARLEMAGNE *dans la descente de vostre Maison? que celle d'vn* PHILIPPES AVGVSTE, *& d'vn* S. LOVIS; *celle d'vn* LOVIS XII. *& sans oublier les merueilles toutes recentes d'vn* LOVIS LE IVSTE, *ny l'Histoire mesme de quelques autres Princes de la Branche* DE BOVRBON? *Qu'y a-t'il de plus illustre dans l'antiquité, que la vie du* ROY HENRY LE GRAND *vostre ayeul, l'honneur & la principale gloire de la Famille Royale? Prince qui a obtenu des Papes, qui de son temps gouuernerent l'Eglise, des Roys & des Princes étrangers, des Republiques & de toute la Terre de si grandes & de si dignes loüanges, que meritoit son heroïque Vertu, que pour faire son Eloge c'est assez de dire; Que la voix publique luy a donné les qualiteZ de* GRAND, DE CLEMENT, DE PERE DV PEVPLE, ET D'ARBITRE DE LA CHRESTIENTE': *Prerogatiues admirables, dont la pluspart se rencontrent heureusement hereditaires en son Auguste posterité; puis que le feu Roy vostre pere en a possedé les principales, & que vous mesme,* SIRE, *auez desia si hautement succedé à la derniere.*

Mais que Vostre Maiesté ne s'estonne pas, s'il luy plaist, si en parlant de nos plus fameux Princes, nous ioignons maintenant dans vne mesme Race & Maison Royale l'Empereur CHARLEMAGNE *auec* S. LOVIS *&* HENRY LE GRAND, *& que nous ne faisons plus deux Familles distinctes de celles de* PEPIN *& de* HVGVES CAPET;

Monsieur le Baron d'Auteuil en son Histoire des Ministres d'Estat pag. 37.

puis qu'il est tres-certain, que leurs Maisons, ou plûtost leurs Branches, n'ont eu qu'vne mesme Souche ou extraction masculine. Verité qui n'auoit pas esté tout à fait connuë cy deuant, sinon au trauers des ombres & des tenebres de l'antiquité; mais qui a esté depuis peu de temps si clairement découuerte dans la lumiere de tant de preuues certaines & authentiques qui en paroissent, que l'on ne peut plus d'ores en auant y trouuer à redire sans temerité, ny dénier quasi sans crime, que la Seconde & la Troisiéme Lignées Royales (que l'on n'a distinguées comme differentes, que depuis cinq cens ans seulement) n'ayent vn mesme principe & vne mesme Origine.

Tellement que ce sont tous les exemples domestiques de cette grande & feconde Famille Royale que nous representons icy à Vostre Maiesté, qui nous font esperer, qu'elle en sera excitée & animée à releuer encore de plus en plus la gloire de son Empire: ainsi que nous en donnent de fauorables augures les loüables commencements que toute la France admire en vostre Naturel excellent; l'agreable preiugé du nom illustre de LOVIS, *renouuellé en vostre personne sacrée, auec la miraculeuse naissance de Vostre Maiesté; A quoy l'on peut aussi adiouster son aduenement merueilleux à la Couronne: puis qu'il a esté accompagné de Triomphes, dont les succés ne se peuuent quasi conceuoir par le iugement humain: & qui n'estoient reseruez par le Ciel qu'à des Princes extraordinaires, & qu'à vn regne, qui doit estre tousiours glorieux & triomphant, comme il l'a desia esté iusques à present sous vos heureux auspices.*

Aprés cela il ne nous reste plus rien à dire, sinon que de supplier, SIRE, *le Tout-puissant, de continuer & d'augmenter (s'il se peut) à Vostre Maiesté tous ces auantages & ces effects tres-particuliers de la Nature & de la Grace qu'elle possede, pour faire que vos suiets puissent voir enfin leurs vœux accomplis, & qu'ils reçoiuent entierement les fruits de toute leur attente. Ils ont long temps sollicité le Ciel par leurs continuelles & feruentes prieres, pour meriter, que la Reyne nostre Auguste Regente (laquelle auec*

Digitized by Google

tant de Pieté, de Prudence & de Bonheur gouuerne à present vos Estats) peust ioüir de l'agreable nom de Mere, & qu'elle peust receuoir de la Bonté Diuine cette Grace auec autant de benediction, qu'il en fut autrefois accordé à vne autre Heroine de méme nom, que l'Histoire saincte loue infiniment, & qui deuint aussi vne mere fort heureuse aprés vn long temps qu'auoit duré son mariage.

ANNE. 1. Reg. c. 1.

Faites maintenant, SIRE, *s'il vous plaist, que l'autre partie des prieres & des esperances de ces mesmes peuples soit aussi accomplie; puis qu'elle depend absolument de Vostre Maiesté, qui est qu'ils puissent obtenir de vostre Clemence, que vous deueniez vous mesme leur pere & celuy de la patrie. Titre qui est deu principalement au surnom que vous auez acquis en naissant de la voix publique. Car il faut qu'vn Prince, qui est* DONNÉ DE DIEV, *ne soit né que pour le bien & pour le bonheur de son Royaume; afin que Vostre Maiesté ayant par vn long cours d'années possedé ses Couronnes, & les cœurs de ses peuples tout ensemble, dont l'Empire est bien plus agreable, que celuy des Thrones ordinaires, les enfans que Dieu vous donnera (comme le Royaume en conçoit desia vne douce esperance) & ceux qui naistront d'eux, succedent de Race en Race glorieusement iusques à la fin du Monde à toutes les prosperitez & à tous les Honneurs, que vous leur laisserez, selon les predictions anciennes & les promesses du Ciel faites il y a plus de sept cens ans à Hugues le Grand, pere du Roy* HVGVES CAPET, *Restaurateur de la Monarchie, duquel vous descendez directement de pere en fils.*

Auctor de origine Reg. Franc. à Pithœo editus.

Geruasius Tilberiensis Marescall. Arelat. in Otiis Imper.

Ce sont les Vœux, SIRE, *que nous faisons derechef auec tous vos fideles suiets; mais plus particulierement que tous les autres; en ce que nous nous promettons, que nostre Trauail sera encore pour l'auenir vn agreable presage de toutes ces benedictions comme il a esté iusques à present, & lors que depuis trente ans nous auons eu l'honneur auec les mesmes souhaits (qui n'ont pas esté sans effet) d'en presenter desia par deux fois au feu Roy vostre*

pere de glorieuse memoire, les premiers crayons ou les premiers modeles, dont voicy en fin à vos pieds ce que nous pouuons en produire de plus acheué & de plus accomply. N'ayants point de plus grande felicité, ny de plus grand honneur en ce Monde, que d'estre nez,

SIRE,

De Vostre Maiesté

Les tres-humbles, tres-obeissants & tres-fideles suiets & seruiteurs
SCEVOLE & LOVIS DE SAINCTE-MARTHE.

Digitized by Google

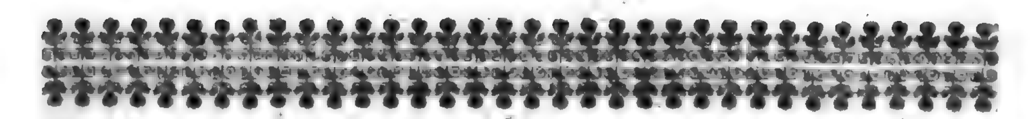

DESSEIN
DE CETTE HISTOIRE
DE LA MAISON DE FRANCE.

IL est certain que la recherche & la description des Maisons Royales & Souueraines, & de celles qui sont auantagées de marques d'Honneur & de Grandeur, est tres-agreable. Mais il faut aduoüer, que plusieurs autres considerations rendent cette partie d'Histoire encore plus vtile & plus necessaire.

1. Elle represente la Noblesse du Sang, l'origine, le progrez auec la gloire & la splendeur des Ancestres.

2. On y remarque les singulieres faueurs & les benedictions que Dieu depart aux celebres Familles.

3. Elle donne aux successeurs des salutaires exemples, qui leur seruent d'vn puissant aiguillon pour les exciter à suiure la Vertu & les actions heroïques des Ayeux: leur imposant comme vne loy domestique & vne loüable necessité de ne pas degenerer.

4. On y void souuent d'où procedent les droits, les interests & les pretensions des Roys & des Princes; dont les difficultez se decident quelquefois par la distinction des Branches directes & collaterales, par les traitez de mariages, par les testaments, & encore par les degrez de consanguinité.

5. Cette connoissance des Maisons illustres est aussi requise, pour entendre parfaitement les Histoires de toutes nations, les causes & les suiets des guerres & des differends d'entre les Princes, & souuent elle traite sommairement leurs faits plus memorables.

6. Bref on y discerne les Roys & les Princes, qu'il est besoin de distinguer pour éuiter la confusion, laquelle naist aucunefois des noms propres des Grands, qui se trouuent frequents & ordinaires dans les Histoires. En l'Empire se rencontrent les Charles, les Louys, les Othons, & les Henris. En la Monarchie de France on y void les LOVYS (en nombre de quatorze) les Charles, les Philippes & les Henris: En celle d'Espagne les Alfonses, les Ferdinands, les Philippes; En Angleterre les Henris & les Edouards; & ainsi ceux de

diuers autres grands Estats, & Maisons Souueraines.

Cette Science doit donc estre autant estimée, que sont deux autres importantes parties de l'Histoire, la Chronologie, & la Geographie, qui donnent l'intelligence des temps & des lieux ; puisque cette cy represente l'Origine & la succession des personnes de Naissance & d'eminente qualité.

Toutes ces considerations donnerent suiet à vn fameux Iurisconsulte du siecle dernier, d'escrire ; *Qu'il estoit fort difficile de traiter & de manier les affaires d'Estat auec la dignité requise, si l'on n'estoit versé en la connoissance* DES ILLVSTRES FAMILLES: Ce que d'autres sçauans Autheurs de ce temps confirment.

Fr. Balduin.

Gab. Naudaus.

Nous lisons en l'ancienne Histoire profane, que l'on eut vn tres-grand soin de descrire les Genealogies ; en la Sacrée on void aussi traitée la suite de pere en fils & la succession des anciens Patriarches & des Rois du peuple de Dieu ; ce que nous apprenons encore dans les Euangelistes.

Genesis lib. cap. 10. 11. Lib. Regum 2. & 3. Matthai 1.

D'autre part Iosephe & Eusebe de Cesarée enseignent, que les Genealogies des Familles des douze Tribus d'Israël estoient en telle veneration, que l'on eut soin de les conseruer dans le Tresor du Temple de Ierusalem.

Outre les Hebreux, les Grecs auoient aussi en estime cette Histoire ; Suidas en escriuit vn liure, & l'Orateur Themistius remarque dans ses Escrits ; Que ceux là seulement estoient receus à courir dans la lice des Ieux Olympiques, pour y acquerir de l'Honneur, & emporter le prix, *qui iustifioient la Noblesse de ceux, dont ils estoient descendus de l'vn & de l'autre costé:* cela semble auoir esté long-temps aprés suiuy en l'Ordre militaire des Cheualiers de Malte ; & dans ce Royaume, quand le Roy Henry III. au commencement de son regne, establit l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit, leur imposant la mesme loy de prouuer la Noblesse de leur Race ; & le mesme a esté gardé & obserué tant en quelques Eglises de ce Royaume, qu'en aucunes d'Alemagne, pour y éleuer aux dignitez Ecclesiastiques les personnes de Naissance.

Les Romains grands politiques, & dont la prudence est reconnuë, imiterent ces anciens peuples d'Israël & de Grece en vne si loüable & si vtile coustume de publier les Nobles & insignes Familles. Marc Varron le plus sçauant qui fust entre eux, Pomponius Atticus, Valere Maxime, Suetone Tranquille & autres personnages d'erudition en dresserent des Histoires. Saluste & Pline tesmoignent, que ces grands hommes auoient aussi vn merueilleux soin de conseruer la memoire des anciennes Familles, iusques à ce point, que les

Digitized by Google

Empereurs Iules Cesar, Hadrian, & Valentinian dresserent des Ouurages sur vn si noble suiet; ainsi qu'ont fait, à leur exemple, Charles de Nauarre Prince de Viane, & Pierre Comte de Barcellos vn des fils puisnez du Roy Denys de Portugal.

Historia Reg. Nauarra à Carolo Viana Principe scripta.

Nobiliario de Dom Petro Conde de Bracelos.

Plusieurs Italiens, Espagnols, Anglois & Flamens de diuerses professions, sur tous les Alemans ont esté versez en cette Histoire de la connoissance des Maisons illustres, dont aucuns ont mis au iour des amples volumes traitans des Familles Imperiales, d'aucunes Royales, & Souueraines, & encore de celles des Electeurs de l'Empire & d'autres.

Quant à nos François ils l'ont aussi cultiuée, principalement depuis enuiron six vingts ans. De fait Messieurs du Monstier de Fresse Euesque de Bayonne, Pontus de Thiard, & Alfonse d'Elbene Euesques de Chalon sur Saone & d'Alby en ont publié quelques ouurages: & encore Messieurs de la Bussiere du Tillet Secretaire du Roy & Greffier en chef de la Cour de Parlement, Theodore Godeffroy Conseiller d'Estat, Nicolas Vignier, & André du Chesne Historiographes de sa Maiesté, Claude Paradin & Charles Bernard Lecteur & Historiographe du Roy ont aussi décrit aucunes Branches de la Royale Maison de France.

Mais on reconnoistra beaucoup de diuersité entre leurs Ouurages & cettuy-cy; qui ne sera, peut-estre, estimé inutile, veu que nous le traitons plus amplement & auec vne disposition toute particuliere. Il est d'ailleurs augmenté de diuerses remarques & singularitez, que ces Autheurs (quoy que iudicieux & recommandables) n'auoient pas touchées; nostre dessein ayant esté d'assembler & de reioindre à l'ancienne Souche de ce grand Arbre toutes les Branches, lesquelles en sortent en nombre merueilleux, subdiuisées en plusieurs Rameaux, qui ont donné des Roys presque à toute l'Europe. Ce qu'aucun Historien François ou Estranger n'auoit point entrepris.

Et comme en toute sorte d'Escrits les secondes, voire les troisiémes pensées sont les meilleures, veu que le temps, l'âge, & la plus exacte recherche apportent diuerses lumieres auparauant inconnuës: aussi auons nous adiousté la veritable & la plus ancienne Origine de cette Auguste Maison Tres-Chrestienne, & auons monstré, que la Seconde & la Troisiéme Lignées Royales procedent d'vne mesme Tige masculine. Nous auons encores adiousté plusieurs Branches, & la directe de PEPIN est augmentée de celle des anciens Landgraues de *Turinge*, de laquelle descendent deux Princes; dont l'vn est reputé SAINCT, & l'autre a esté éleu Empereur.

Digitized by Google

La posterité des anciens Ducs de Bourgongne, issuë du pieux Roy Robert, fils de Hugues Capet (en laquelle se trouuent aussi la vraye origine & la suite des ROYS DE PORTVGAL) est d'ailleurs accreuë de trois rameaux, desquels procedent les Seigneurs *de Montagu*, *de Couches* & *de Sombernon*, qui sont aussi du Sang, du Nom & des Armes de ces premiers Ducs de Bourgongne; Ce que Monsieur du Tillet n'a pas remarqué dans ses Memoires.

Les autres Branches DE BOVRBON, les deux Royales D'ANIOV, celles d'Alençon, d'Eureux, de Dreux, de Bretagne & de Vermandois, sont aussi augmentées de plusieurs Princes & Princesses, qui manquoient aux deux dernieres impressions de cet Ouurage.

D'ailleurs nous auons particulierement designé & representé les années ausquelles les choses plus notables sont auenuës, mesmement le temps des Naissances, des Mariages, & du Decez des Empereurs, des Roys & Princes, & de leurs femmes & enfans.

Et d'autant que les simples Rameaux & les Arbres de Genealogie ne sont point tant agreables ny tant vtiles, que lors qu'on en recueille du fruit par la deduction de l'Histoire; Aussi auons nous sommairement décrit en forme d'Eloges, les actions plus memorables des Roys & Princes; leurs vertus & bonnes qualitez; les guerres qu'ils ont entreprises ou soustenuës; les Traitez de paix & les Alliances qu'ils ont faites; leurs voyages, victoires & conquestes: A quoy a esté adioustée la remarque des Historiens, qui décriuent des Branches entieres de cette Auguste Maison, ou partie d'icelles, & outre les Vies & les Oraisons funebres.

Entre les Alliances par mariage prises dans cette Maison DE FRANCE, il y en a peu des plus illustres Familles de la Chrestienté, qui n'y ait trouué sa place, les Princes estrangers les ayant fort recherchées, & reputé à tres-grand honneur d'y entrer, POVR ESTRE LE PLVS PVR ET LE PLVS ILLVSTRE SANG QVI SOIT AV MONDE, comme écrit vn grand & docte Pape qui tenoit le sainct Siege il y a prés de deux cens ans. L'Empereur CHARLES V. auoit le mesme sentiment, & s'estimoit heureux, d'estre sorty de la Princesse MARIE de Bourgongne son ayeule paternelle issuë par diuers degrez du Roy IEAN.

Pie Second.

On void encore en cette Histoire par quels moyens les Empires de Rome & de Constantinople, plusieurs Royaumes, Duchez & Comtez sont tombez en la Maison de France de diuers costez, & à quels droits & titres il les ont eus, & les ont vnis à leur domaine.

Entre

Digitized by Google

Entre plusieurs témoignages de la Pieté des Roys Très-Chrestiens & des autres Princes qui descendent d'eux, sont aussi remarquées diuerses fondations qu'ils firent d'Eglises, d'Abbayes, d'Hospitaux & d'Vniuersitez tant en France, qu'en Italie, Naples, Sicile, Alemagne, Hongrie, Nauarre, Portugal, & en autres Estats de l'Europe, où ils ont regné.

La meilleure part des Synodes, & Conciles, auec les autres Assemblées Ecclesiastiques & les Politiques, que nos Roys ont fait tenir, ne sont pas obmises: non plus que leurs Edits & Ordonnances plus notables: Les erections des Cours de Parlement, des Chambres des Comptes, & d'autres Compagnies Souueraines: les Institutions des Duchez & Pairries: le dénombrement des Officiers de la Couronne, & la creation de plusieurs Ordres militaires.

Mais afin de distinguer les Princes, qui sortent de conionction legitime, d'auec les autres nez hors mariage, sont encore deduites les Branches, qui ont donné commencement aux enfans Naturels, dont aucuns ont esté honorez de la Lieutenance Generale des armées Royales, des Gouuernemens de prouinces, & des Offices de la Couronne, & plusieurs ont rendu de notables seruices aux Roys & à l'Estat. Aussi la qualité de Prince n'a pas esté déniée à quelques-vns, non plus que le port du Nom & des Armes de France, mais auec les differences & brisures ordinaires.

Encore que Monsieur du Tillet en décriuant partie de la Maison Royale, n'ait designé que les simples noms auec les qualitez d'aucuns Roys & Princes, leurs mariages, leurs femmes & enfans, ce qu'il a fait fort sommairement, & bien qu'il semble cette partie de ses Memoires estre cõme vn simple crayon, que le peintre a coustume de tracer auant que de perfectionner son ouurage: si faut-il reconnoistre, que ses Recherches nous ont souuent seruy d'adresse & de guides, comme ont fait les doctes Escrits de Messieurs les Presidents de Thou, Fauchet & de Marca, & encore ceux des sieurs Vigniet, Godefroy & du Chesne Historiographes du Roy: ayants suiuy en plusieurs points importants tous ces graues Autheurs, & mesme quelquesfois vsé de leurs propres termes.

Mais d'autant que la Verité est l'ame de l'Histoire, & qu'elle doit estre appuyée sur de solides fondemens; aussi auons nous examiné bon nombre de chartes & de titres du Tresor de France: des Registres de la Cour de Parlement; de plusieurs Chambres des Comptes, singulierement de celles de Paris, de Bretagne, de Prouence & de Bourgongne; & outre de diuers Cartulaires d'Eglises, d'Abbayes & d'autres lieux publics.

Nostre premier dessein fut au commencement restraint & limité en la description de la seule Lignée Royale dite des Capeuingiens; mais en la deuxiéme edition & en cette troisiéme, nous auons representé plus particulierement les Excellences, les Grandeurs & les Prerogatiues d'honneur de nos Monarques, auec celles de leur Couronne & Maison; afin de rendre cette Histoire plus accomplie. Ayants d'ailleurs adiousté en ces deux dernieres editions les Armes des Empereurs, des Roys & Princes; en quoy nous auons esté assistez & en autres occasions par M^r. d'Hozier Gentil-homme ordinaire de la Maison du Roy & Intendant des Armes & Blasons de France.

Les Symboles, les Emblemes & Deuises des Roys, & quelquefois des Reines & d'aucuns Princes, ne sont pas obmises, afin de distinguer les Branches qui sont en grand nombre, & de satisfaire en ces deux points à la curiosité de plusieurs personnes de Naissance, singulierement de la Noblesse.

Le premier dessein de nostre Labeur fut entrepris il y a prés de cinquante ans, & dés lors fut approuué par ces grands ornements de la France & des belles Lettres Messieurs de Thou, le Feure Conseiller & Precepteur du feu Roy LOVIS XIII. de Peresc Conseiller au Parlement de Prouence, Pasquier Aduocat General du Roy en la Chambre des Comptes de Paris, & encore par les celebres & renommez Pierre & François Pithou, & par le feu sieur de Sainte-Marthe nostre pere: qui tous ayant iugé que le public pourroit en receuoir de l'vtilité; nous fusmes d'autant plus excitez à le mettre en lumiere.

Mais entre les personnes d'honneur & d'erudition qui nous ont infiniment obligez, & nous ont communiqué auec vne franchise non pareille, plusieurs titres & manuscrits, nous ne pouuons en rendre assez de reconnoissance à Monsieur du Puy Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, digne heritier des vertus paternelles; dont l'affection singuliere enuers le public & tous ceux qui trauaillent pour l'honneur de la France, est reconnuë.

Digitized by Google

SANCTORVM
GALLIAE REGVM
AC PRINCIPVM
SYLVA.
AD LVDOVICVM XIIII,
ADEODATVM, REGEM CHRISTIANISS,

IAM satis Heroum laudes & facta profanis
Decantata modis, vano plaudente theatro
Mirata est Roma, & sacros libauit honores
Cæca superstitio Diuis quos credula finxit.
FRANCORVM ô decus antiquo de sanguine REGVM
Illustres: CHRISTI vero quos auxit honore
Nobilitas, quos æterno sibi fœdere iunxit
Relligio, quos alma Fides casto vbere pauit,
Hic vobis succedet honos, & regia Cæli
Vobis perpetuos dum læta instaurat honores,
Este boni, & sanctas quæcumque sacramus ad aras
Accipite ô vestræ monumenta hæc debita famæ.
Sic erit vt vestri relegent dum facta nepotes,
Succensi egregio laudum & virtutis amore,
Magnanimo sese tollent ad sydera cursu.
Nec te pœniteat patrios euoluere fastos
REX MAGNE, & geminæ pensa hæc exacta senectæ,
Queis sensim ingenitos virtus tua suscitet ignes.
I, Superûm felix cura, i, spes maxima regni
Liligeri, Libræ auspiciis felicibus orte*,
Armorum strepitus inter, bellique tumultus
Affer opem patriæ afflictæ, mundóque gementi
Cladibus, optatam pacem redde ore sereno.
Ecce triumphali quos vexit ad æthera curru
Illustres factis ATAVI, tibi laudis honestum
Ostentant iter, & similem post fata Coronam.
Aspicis vt mitis deponens colla Sicamber
Iurat amicitiam Fidei CLODOVEVS, & aras
Sacrilegas conculcat ouans, ritúsque nefandos,
Et coniuratas in CHRISTI nomina gentes.

* Lud. XIV. natus 5. Sept. 1638.

S. CLODOVEVS I. R. Christian.

Salue stirpis honos, sacro qui fonte renatus
Exoreris velut Eois consurgit ab vndis
Lucifer, obscuræ pulsâ caligine noctis.

S. CLODOALDVS.

Salue ô progenies Regum, CLODOALDE, *fugacem*
Qui fugiens aulæ pompam & contagia, Cæli
Deliciis frueris, regnóque potiris Olympi.
Ille vides castâ redimitus tempora lauro

S. GONTRANNVS, Aurel. Rex.

GONTRANNVS, *cui sæpe dedit concordia fratrum*
Hostiles sociare animos, æstúsque nepotis
Frangere vesanos placidæ indulgentia mentis.
Ah! quoties gemitu ingenti Cælum omne repleuit,
Exorans veniam & cumulans altaria donis
Iratâ auertit pendentia fulmina dextrâ.
Nec tamen interea molles in prælia vires
Frangebant animum, non quisquam audentior ibat
In casus omnes, sæuique pericula Martis.
Nec tibi degeneres animos in prælia virtus
Indulsit sanctæ & Pietas comes inclyta vitæ
Atque infusa Deo in dubiis Prudentia rebus,

S. SIGEBERTVS, Rex Austr.

Cum miti imperio Gallos, SIGEBERTE, *fouebas.*
Sic quondam, Sapiens solio responsa superbo
Soluebat Salomon diuino numine plenus,
Pendebátque stupens Iudæa effantis ab ore.
Dic, age, Musa virum egregio de sanguine Regum

S. ARNVLFVS, Metensis Episc.

Illustrem ARNVLFVM, *placidus cui fulsit in ortu*
Aspectus Cæli & meliori gratia sorte
Naturæ cumulauit opes, moresque benignos
Indidit, vt regeret suauis sapientia Gallos,

Regis Dagoberti institutor.

Et queis prima fores Regis fingenda iuuentus,
Virtutisque viam legerent sub Præsule Sancto
Metenses populi; nec non facta inclyta vitæ
Haud dubiis signis firmauit & omine Cælum.
Quinetiam effulxit pietas ab origine sancta
In natum, quo te memorem satis inclyte versu

S. CLODVLFVS, Met. Episc.

CLODVLFE? *ô soboles* ARNVLFO *digna parente*
Præsule, dum seruas exempla domestica Præsul.
Immemoris nec te condent obliuia famæ

S. CAROLVS MAGNVS Imp.

CAROLE, *dum liquido voluentur sydera cursu,*
Francigenique tuus Sanguis dum flectet habenas
Imperij, dum perpetuo quæ fœdera nexu
Iunxit amor CHRISTI *& Sponsæ inuiolata manebunt.*
Sed tibi odorato faciet dum Gallia thure
Solemnes cadet ante aras effusa iuuentus,

Lætitiáque frement populi votiuáque ponent
Dona, tuásque in laudes ora resoluent.
Vt durum puer assuetus tolerare laborem
Militiæ, obnubens horrendâ caßide vultus,
Ense latus, cingénsque æ rato corpus amictu,
Iura Dei tutánsque aras in bella ruisti
Impauidus, populósque domans per vincla rebelles,
Quæque priùs fastu gentes tumuêre superbo, Saxones.
Immites posuere animos & colla dedere
Christiadum imperiis Fidei vexilla secutæ.
Te Padus & Latij colles, te pulcher Iberus,
Albisque & rapido torquens se vortice Rhenus
Victorem sensêre, & festiuo murmure aquarum
Per populos sparsere tuæ præconia laudis,
Attonitóque tuos Orbi cecinere triumphos,
*Dum colit Augustum triplici * Diademate Roma.* * Rex Frãcorum Italiæ. Romã. Imp.
Non etiam deerat fraudis tibi nescia virtus
Progenies tanti Herois, LVDOVICE TVRINGE:
O fœlix! duxisti annos sine labe fluentes S. LVDOVICVS TVRINGVS.
Inter opum, aulæque illecebras, ô coniuge fœlix
Non minus ELISABET, *quæ sacro adscriberis albo.*
Nec te adeo, ROBERTE, *manet pars vltima nostri* S. ROBERTVS, Rex.
Carminis, innocuæ quis enim miracula vitæ
Prætereat? nec non insueto glutine iunctam
Mentem humilem elato cum Maiestatis honore,
Mansuetis flecti facilem, rigidámque superbis.
Prima tuæ sensit letalia vulnera dextræ
Leuctericus, voluens infido corde venenum Senonum Archiep.
Hæreseos, quanquam laceræ ceruicis acerba
Fundat adhuc sese sanies & plurima Gallos
Inficiat: Tu reliquias procul eiice morbi,
Nominis atque hæres zeli, LODOICE, *parentis.*
Tu verò imprimis nostro celebrabere cantu
Liligeræ fœlix Sydus, LODOICE, *Coronæ,* S. LVDOVICVS IX. Rex.
Ipsa suis quanquam tollat se gloria factis.
Ecquis enim tenui gyro comprendere laudes
Sit satis vsque tuas? primæuo vt flore iuuentæ
Hæresis indomitam ceruicem vindice dextra
Fregisti, efflantem venenato gutture virus,
Pontificum mitri subdens fera corda lupato.
O qua Threiciâ resonans testudine Clio
Bella canet, procul à natis & coniugis ore,
Finibus à patriæ procul, aspectúque tuorum,

Cùm vectus dubÿ spumosa per æquora ponti
Barbarico Libycum fœdasti sanguine littus.
At quæ spes hominum! subito sententia Cæli
Euertit, medios victor dum erumpis in hostes,
Circumstat turba hostilis, simul agmine denso
Occupat, inuictaque manus cessere catenis:
Nec tamen ærumnis virtus exhausta fatiscit
Interea; domuit patiens constantia mentis
Victores, Christique iugo seruire coëgit.
Sed positis vinclis vbi primùm reddita fulsit
Libertas, iterum renouas in prælia vires
Fortior, euertísque altas Carthaginis arces.
Heu tamen immitis rapit inclementia mortis!
Imponitque modum longo pax alta labori:
Tum Solyma amisso formosæ frontis honore
Soluit se in luctus, intonso & vertice colles
Carmeli, Libanique & sanctæ templa Sionis
Implerunt mœstis latè clamoribus auras.

S. LVDOVICVS Massiliensis Tolosan. Præsul.

O quem te, LODOICE, *canam, cui læta quotannis*
Massiliæ gens ante aras cineresque beatos
Pressa malis implorat opem, laquearia templi
Laudibus icta tuis resonant; quem purpura & aulæ
Non inflexit amor, Siculæ & decora alta Coronæ;
Sed pia Francisci relegens vestigia, parcis
Contentus dapibus, sub tecto & paupere amictu,
Ambitionis opes spernens tranquilla fluebat
Vita tibi procul à curis; regnique tumultu.
Nec tamen obscuris potuit se claudere dudum
Virtus in latebris; sed sacro in vertice montis
Sparsisti Antistes diuinæ incendia lucis,
Tectosagum gereres dum sacræ Sedis honorem.

Non mihi si centum fuerint ad carmina voces,
Magna satis vestræ referam præconia famæ,
O SACRI HEROES: *tantâ sub mole fatiscit*
Imbellis Genius: sed vos labor iste manebat,
O SAMMARTHANI, *Geminos quos diuite fœtu*
Effundens Natura simul, fœlicior ipsas
Ingenij geminauit opes; dum iunxit amore
Perpetuo similem simili sub corpore mentem,
Virtutem, mores, studia & consortia vitæ.

A. L. SAM. Oratorij D. IESV Presb.

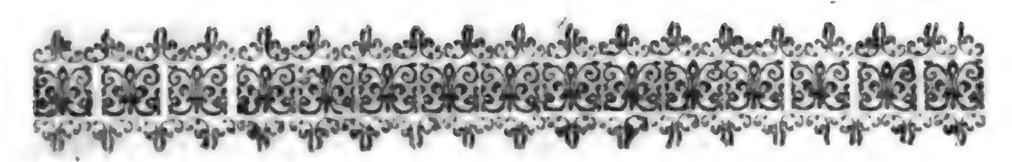

TABLE DES LIVRES DE CETTE HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER.

CHAPITR.

I. DES Grandeurs, Preéminences, Titres & Prerogatiues des Roys, Maison & Couronne de FRANCE.

II. Du Sacre & Couronnement des Roys de FRANCE; de leur Onction d'Huile Celeste; & qu'ils guerissent le mal des Escroüelles.

III. Des Titres sureminents, particuliers aux Roys de France, de TRES-CHRESTIENS, de Fils aisnez de l'Eglise, de Defenseurs de la Foy, & du S. Siege.

IV. De la Souueraineté absoluë des Roys de France; Qu'ils sont EMPEREVRS dans leur Royaume; & ont droit à l'Empire de Constantinople.

V. De la PRESEANCE des Roys de France sur tous les autres Roys.

VI. Que la Monarchie de France est la plus ancienne de toutes les autres de l'Europe.

VII. Que la Couronne de France a tousiours esté deferée par Loy ancienne & fondamentale, aux Princes MASLES, à l'exclusion des filles & de leurs Descendans.

VIII. De la Protection Diuine enuers les Roys Tres-Chrestiens & leur Couronne: Du restablissement qu'ils ont fait de quelques Roys d'Espagne & d'Angleterre dans leurs Estats.

IX. De l'Excellence & sureminente Noblesse de la Troi-

Digitized by Google

siéme Lignée des Roys de France, feconde source d'Empereurs, de Roys & de grands Princes.
X. Suite des autres Excellences & des Grandeurs de cette Troisiéme Lignée des Roys de France.
XI. Les Empereurs & Roys sortis de la Maison de France qui ont commandé dans la meilleure part de l'Europe & en autres Regions d'Asie & d'Afrique.
XII. Des Armoiries de France, & de l'excellence des fleurs de Lis dont elles sont composées.
XIII. Des Ordres militaires instituez par les Roys de France. Ordre de l'Estoille. Ordre de S. Michel. Ordre du S. Esprit.
XIV. Du Cry de guerre des Roys de France.
XV. De l'Oriflamme, Estendart, ou Banniere principale des Roys de France.

LIVRE SECOND.

I. De l'Origine des François, & du Gouuernement des Gaules sous les Empereurs Romains.
II. Les Roys qui ont regné sur les François auparauant FARAMOND; auec autres Ducs & Chefs de leur milice.
III. Ascaric & Radagise anciens Roys des François.
IV. Malaric Roy des François.
V. BONICE, SILVAIN son fils declaré Empereur, Vrsicin, & autres Ducs, ou Capitaines François.
VI. Mellobaudes Roy des François.
VII. Priamus ou Priarius Roy des François.
VIII. Richomer & Theodemer Roys des François.
IX. Baudon & Arbogastes Ducs ou Capitaines des François.
X. Genebaud, Marcomir, Sunnon, & autres Roys & Chefs des François.

LIVRE III.

I. Les Roys de France de la premiere Lignée dite des Merouingiens, depuis Faramond iusques à Clotaire II.

LIVRE

LIVRE IV.

Suite des Roys de France depuis CLOTAIRE II. surnommé le Grand, iusques aux ancestres du Roy PEPIN, dit le Bref.

LIVRE V.

Les Roys d'AVSTRASIE ou de Mets, & quelques Roys de Bourgongne.

LIVRE VI.

Les Princes & Ducs des François, ancestres des Roys de la seconde Lignée Royale, dite des CARLOVINGIENS, entre lesquels sont douze Roys de France, depuis PEPIN LE BREF iusques à HVGVES, dit CAPET: auec huict Empereurs de Rome, plusieurs Roys d'Italie, d'Alemagne, de Bauiere, de Lorraine, de Prouence & d'Aquitaine.

LIVRE VII.

Les Roys de France depuis PEPIN dit le Bref, iusques à Charles dit le Chauue, auec quelques Empereurs de Rome, Roys d'Italie, d'Alemagne, de Lorraine, de Prouence, & d'Aquitaine.

LIVRE VIII.

Les Roys de France depuis Charles le Chauue II. du nom, iusques à HVGVES Capet.

LIVRE IX.

Les Ducs de Lorraine & de Brabant de la posterité de CHARLEMAGNE Empereur & Roy de FRANCE: Et les anciens Landgraues de TVRINGE & de Hesse, sortis d'vn fils de Charles de France Duc de Lorraine.

LIVRE X.

Les Comtes de Vermandois, de Troyes, de Meaux, de Soissons, de Reims, de Roucy & de Senlis.

Digitized by Google

LIVRE XI. contenant

I. Les diuerses opinions sur l'origine de la Lignée des Roys de France, dite des Capeuingiens.

II. La veritable Origine du Roy HVGVES Capet descendu de mesme Tige que celle de l'Empereur Charlemagne.

III. Les Comtes de Madrie sur Eure.

IV. Les Ducs & Marquis de France, Comtes d'Aniou, de Paris & d'Orleans.

LIVRE XII.

Les Roys de France de la posterité du Roy HVGVES Capet, iusques au Roy S. LOVIS.

LIVRE XIII.

Les Roys de France depuis S. LOVIS iusques à PHILIPPES VI. dit de VALOIS.

LIVRE XIV.

Les Roys de France de la Branche de Valois, depuis PHILIPPES VI. fils de CHARLES DE FRANCE, Comte de Valois, iusques au Roy LOVIS XII.

LIVRE XV.

PREMIERE PARTIE.

Les Ducs d'Orleans, desquels est sorty LOVIS XII. Roy de France.

SECONDE PARTIE.

Les Comtes de Dunois, Ducs de Longueuille & d'Estouteuille :

Les Comtes de S. Paul, & Marquis de Rotelin sortis des Ducs d'Orleans.

LIVRE XVI.

Les Comtes & Ducs d'Angoulesme, desquels prenent origine le Roy FRANÇOIS I. & autres Roys ses successeurs, iusques à HENRY LE GRAND.

LIVRE XVII.

Les Ducs d'ANIOV, desquels sont issus cinq Roys de HIERVSALEM, de SICILE & d'ARRAGON, & quelques Ducs de Calabre, de Lorraine & de Bar.

LIVRE XVIII.

Les Ducs & Duchesses de BERRY, & aucuns Comtes de Montpensier.

LIVRE XIX.

Les Ducs de BOVRGONGNE, Comtes de FLANDRES & d'Artois.

LIVRE XX.

Les Ducs de BRABANT, de Lothier, ou basse Lorraine & de Limbourg, & les Comtes de NIVERNOIS & de Rethelois.

LIVRE XXI.

Les Comtes & Ducs d'ALENÇON; & les Comtes du Perche.

LIVRE XXII.

Les Comtes d'EVREVX, desquels sortent quelques Roys de NAVARRE, & quelques Comtes de Longueuille, de Beaumont le Roger & d'Estampes.

TOME SECOND.

LIVRE XXIII.

Les Comtes de CLERMONT, & les Ducs de BOVRBON & d'Auuergne, Comtes de la Marche, de Forests & de Montpensier.

LIVRE XXIV.

Les Comtes de Montpensier, Ducs de BOVRBON & de Chastelleraud; les Comtes de la Marche & de Ponthieu.

LIVRE XXV.

Les Comtes & Ducs DE VENDOSME & de Beaumont, les Comtes de S. PAVL, Ducs d'Estouteuille.

LIVRE XXVI.

Les Roys DE FRANCE & DE NAVARRE, & les Ducs d'Orleans, d'Aniou & de Beaumont, sortis de la Branche de BOVRBON Vendosme.

LIVRE XXVII.

Les Princes de CONDE' & de CONTY, Ducs d'ANGVYEN, & les Comtes de SOISSONS.

LIVRE XXVIII.

Les Princes de la ROCHE-SVR-ION, les Ducs de MONTPENSIER, & les Seigneurs de Carency.

LIVRE XXIX.

Les Comtes d'ARTOIS, de Beaumont le Roger, d'Eu & de Longueuille.

LIVRE XXX.

Les Roys de SICILE, de HIERVSALEM, de HONGRIE, de POLOGNE, &c. de la Branche des Comtes d'ANIOV.

LIVRE XXXI.

La suite des Roys de SICILE & de HIERVSALEM, Ducs de Calabre.

Les Princes de TARANTE, desquels sont issus trois Empereurs de CONSTANTINOPLE, & vn Roy de SICILE.

LIVRE XXXII.

Les Roys de SICILE & de HONGRIE, de la Branche de DVRAS, Princes de la Morée.

LIVRE XXXIII.

Les Comtes de DREVX & de Braine, Seigneurs de Sainct Valery & de Montpensier.

LIVRE XXXIV.

Les Vicomtes de Chasteaudun, Seigneurs de Beu; Les Vicomtes de Dreux, Seigneurs de Chasteauneuf, de Beaussart, d'Esneual & de Morainuille.

LIVRE XXXV.

Les Ducs de BRETAGNE, Comtes de Richemont, de Pentheure, de Monfort l'Amaury d'Estampes & de Vertus.

LIVRE XXXVI.

Les Seigneurs de COVRTENAY, desquels sont issus cinq Empereurs de CONSTANTINOPLE.

Les Seigneurs de Conches, de Champignelles & de Tanlay.

LIVRE XXXVII.

Les Comtes de VERMANDOIS, de VALOIS & de Chaumont.

LIVRE XXXVIII.

Les Ducs de BOVRGONGNE, desquels sont issus plusieurs Roys de PORTVGAL, trois Roys titulaires de THESSALONIQVE, vn Comte de SICILE, & autres Princes.

LIVRE XXXIX.

PREMIERE PARTIE.

Les Seigneurs de MONTAGV & de Chagny, puisnez des Ducs de Bourgongne.

SECONDE PARTIE.

Les Seigneurs de SOMBERNON, & de Couches, puis-

nez de la Branche de Montagu, aussi sortis des Ducs de Bourgongne.

LIVRE XL.

Les Dauphins de VIENNOIS, Comtes d'ALBON & de VIENNE, issus puisnez de la premiere Branche des Ducs de BOVRGONGNE.

LIVRE XLI.

Les Roys de PORTVGAL & des Algarues, qui sortent de ROBERT DE FRANCE Duc de Bourgongne, l'vn des fils du Roy ROBERT.

LIVRE XLII.

La suite des Roys de PORTVGAL, auec la Branche des Ducs d'Aueiro.

LIVRE XLIII.

Les Ducs de VISEO, de l'vn desquels sortirent cinq Roys de PORTVGAL.

LIVRE XLIV.

Les Ducs de BRAGANCE & de Barcellos, desquels est issu IEAN IV. Roy de Portugal; auec les Branches puisnées sorties de ces Ducs.

TOMES III. & IV. contenant

La deduction sommaire & les Genealogies des FAMILLES ILLVSTRES de l'Europe, tant SOVVERAINES, qu'autres, qui sont descenduës de quelques REINES, ou PRINCESSES du SANG ROYAL DE FRANCE.

Digitized by Google

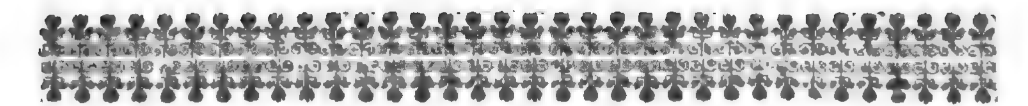

LA SVITE ET SVCCESSION DES ROYS DE FRANCE.

Ans de IESVS CHR. — *Pages.*

PREMIERE LIGNEE ROYALE.

420. FARAMOND. 87
429. Clodion. 89
448. MEROVEE. 93
456. Childeric I. 97
482. CLOVIS LE GRAND I. du nom. 100
511. Childebert I. 112
511. Clotaire I. 115
562. Charibert. 123
562. Chilperic I. 130
584. CLOTAIRE LE GRAND II. du nom. 139
628. Dagobert le Grand I. du nom. 144
633. Clouis II. 149
660. Clotaire III. 151
664. Childeric II. 152
667. Chilperic II. 153
667. Thierry I. 154
690. Clouis III. 156
694. Childebert II. 157
711. Dagobert II. 158
715. Chilperic III. 159
720. Thierry II. 160
742. Childeric III. 161

SECONDE LIGNEE.

752. PEPIN surnommé le Bref. 223
768. CHARLEMAGNE Roy de FRANCE & Empereur. 229
814. LOVIS LE DEBONNAIRE Roy & Empereur. 251
840. CHARLES II. dit le Chauue, Roy & Empereur. 299
877. Loüis II. dit le Begue. 310
879. Loüis III. 315
882. Carloman. 317
885. CHARLES III. dit le Gros, Roy & Empereur. 302
884. Charles IV. dit le Simple. 319
929. Loüis IV. dit d'Outremer. 327
954. Lothaire. 330
976. Loüis V. 335

888. EVDES. 416
922. Robert I. du nom. 420
987. HVGVES I. surnommé Capet. 435
996. Robert II. surnommé le Deuotieux. 443
1017. Hugues II. couronné Roy. 451
1032. Henry I. 453
1060. Philippes I. 457
1108. Louis VI. dit le Gros. 463
1129. Philippes couronné Roy. 472
1131. Louis VII. dit le Ieune. 473
1180. PHILIPPES AVGVSTE. 484
1223. Louis VIII. 500
1226. SAINCT LOVIS. 515
1270. Philippes III. dit le Hardy. 539
1285. Philippes IV. dit le Bel. 547
1314. Louis X. dit Hutin. 558
1316. Iean I. du nom. 562
1316. Philippes V. dit le Long. 563
1321. Charles IV. dit le Bel. 570
1328. Philippes VI. dit de Valois. 588
1350. Iean II. 599
1364. Charles V. surnommé le Sage. 607
1380. Charles VI. 617
1422. Charles VII. dit le Victorieux. 636
1461. Louis XI. 649
1483. Charles VIII. 660
1498. LOVIS XII. Pere du peuple. 690
1515. FRANÇOIS I. dit le Grand. 741
1547. Henry II. 760
1559. François II. 774
1560. Charles IX. 778
1574. Henry III. 786
1589. HENRY LE GRAND. au II. Tome 187
1610. LOVIS LE IVSTE, XIII. du nom. 209
1643. LOVIS DIEVDONNE', XIV. du nom. 222

TABLES

Digitized by Google

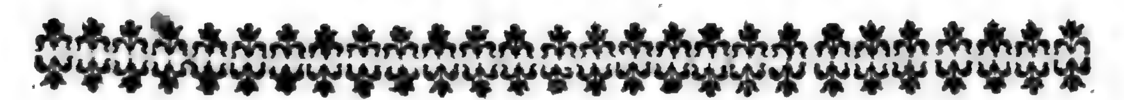

TABLES GENEALOGIQVES DES TROIS FAMILLES ROYALES DE FRANCE.

I. Des Roys sortis de MEROVEE, appellez de son nom, MEROVINGIENS.

II. Des Roys & Empereurs issus du Roy PEPIN le Bref, & de l'Empereur CHARLEMAGNE son fils, nommez CARLOVINGIENS.

III. Des Roys descendus de HVGVES CAPET, dits CAPEVINGIENS, qui ont mesme origine paternelle que CHARLEMAGNE, & ont regné tant en FRANCE, qu'en plusieurs autres regions de l'Europe.

AFIN d'euiter la prolixité, nous auons estimé deuoir inserer en ces TABLES GENEALOGIQVES seulement les Branches des Princes, qui ont produit des ROYS & des EMPEREVRS.

Quant aux autres Branches des Ducs, des Comtes & autres Princes, aussi descenduës de la Troisiesme Lignée de nos Roys, elles se verront au deuant des Liures, dans lesquels elles sont descrites.

ROYS DE FRANCE ET D'AVSTRASIE, ſortis du Roy MEROVEE.

2. MEROVEE Roy de France. — MARCOMIR.

FARAMOND Roy des François.

3. CHILDERIC I. Roy de France. — CLODION Roy.

4. CLOVIS ou LOVIS I. du nom Roy de France. — ALBOFLEDE Reine. — LANTILDE.

5. THIERRY R. de Mets, ou d'Auſtraſie. — CHILDEBERT Roy de Paris. — CLODEMIR Roy d'Orleans. — CLOTAIRE I. Roy de Soiſſons, puis de France. — CHROTILDE Reine d'Eſpagne.

6. THEODEBERT I. du nom Roy d'Auſtraſie. — CHARIBERT Roy de Paris. — GONTRAN Roy de Bourgongne. — CHILPERIC Roy de Soiſſons. — SIGEBERT R. d'Auſtraſie. — BLITILDE femme D'ANSBERT Senateur.

7. THIBAVD Roy d'Auſtraſie. — CLOTAIRE II. du nom, Roy de France. — THEODEBERT. MEROVEE. CLOVIS. — SAMSON. DAGOBERT. THIERRY. — CHILDEBERT II. Roy d'Auſtraſie, & de Bourgongne.

8. DAGOBERT I. du nom Roy de France. — CHARIBERT R. d'Aquitaine. — THIERRY II. R. d'Auſtraſie. — THEODEBERT II. R. d'Auſtraſie.

9. CLOVIS II. Roy de France. — SIGEBERT III. Roy d'Auſtraſie. — CHILPERIC. — SIGEBERT II. Roy d Auſtraſie.

10. CLOTAIRE III. Roy de France. — CHILDERIC II. Roy de France. — THIERRY III. Roy de France.

11. CLOVIS III. Roy de France. — CHILDEBERT III. Roy de France.

12. DAGOBERT II. Roy de France. — CHILPERIC II. Roy de France.

CLOTAIRE IV. Roy de France.

13. THIERRY IV. du nom Roy de France. Apres lequel fut vn interregne de ſept ans.

CHARLES MARTEL commanda en France pendant cét interregne de ſept ans.

CHILDERIC III. dernier Roy de la famille des Merouingiens.

TABLES GENEALOGIQVES DES ANCESTRES de PEPIN le Bref, de CHARLEMAGNE, & de HVGVES CAPET Roys de FRANCE.

FERREOL I. Prefect du Pretoire des Gaules sous l'Empereur HONORIVS, viuoit enuiron l'an de Salut 400.
PAPIANILLE sa femme, fille du Consul SIAGRIVS.

TONANCE FERREOL, Senateur & Prefect du Pretoire des Gaules. Sa femme, fille de l'Empereur AVITVS. | RORICE Euesque d'Vsez. | FIRMIN Patrice.

1. TONANCE FERREOL III. du nom, Senateur. INDVSTRIA, fille de CLOVIS I. Roy DE FRANCE, sa femme.

2. ANSBERT dit le Senateur, Duc. BLITILDE DE FRANCE. | DEOTAIRE Euesque d'Ariside. | FIRMIN Euesque d'Vsez. | AIGVLFE Euesque de Mets.

3. ARNOVL Duc en Austrasie. | FERREOL Euesq. d'Vsez. | MODERIC Euesq. d'Ariside. | S. TARSICIE.

4. S. ARNOVL Duc en Austrasie, puis Euesque de Mets, mort l'an 641. DODA sa femme.

5. CLODVLFE Euesque de Mets, puis Archeuesque de Treues. | ANCHISE Duc. | VALACHISE.

6. PEPIN dit le Gros, ou Heristel, Maire du Palais d'Austrasie, & Prince des François. | Sainct WANDRILLE. | BERTHE.

7. DREVX Duc de Bourgongne & de Champagne. | GRIMOALD Maire du Palais. — THIBAVD Maire du Palais. | CHARLE-MARTEL Duc & Prince des François, par aucuns nommé Roy. | CHILDEBRAND Duc & Comte, Tige de la 3. lignée de FRANCE. C. C. C.

8. ARNOVL Duc de bourgōgne | S. HVGVES Archeuesq. de Roüen. | CARLOMAN Duc des Franc. | PEPIN Roy de FRANCE. A.A.A. | BERNARD Côte. | HIEROSME Comte. | GRIFFON Comte. S. REMY Archeuesq. de Roüen.

9. HVGVES Prince de bourgōgne | DREVX.

10. THIBAVD.

Enfants de BERNARD : S. ADELARD Comte du Palais, Abbé de Corbie. | WALAC Comte & Abbé de Corbie.

Enfants de HIEROSME : ODWIN I. Comte. | FVLRAD Abbé de S. Denis. | FOLQVIN Euesq. de Therouëne.

TABLE DES ROYS DE FRANCE, & de quelques EMPEREVRS, Roys d'Italie, d'Alemagne, d'Aqvitaine, & de Lorraine.

A. A. A.

8. PEPIN Roy de France, fils du Prince Charles-Martel.

9. CHARLEMAGNE Roy de France & Empereur des Romains. — CARLOMAN Roy d'Austrasie & de Bourgongne. — Gisle. — Pepin. — IV. filles.

Pepin. — Siagrius.

10. CHARLES R. d'Alemagne & de Bourgongne. — PEPIN Roy d'Italie. — LOVIS le Debonnaire Roy de France & Empereur, eut quatre fils. — Lothaire. — Enfans naturels.

Huict filles legitimes.

BERNARD R. d'Italie, tige des Comtes de Vermandois.

* * *

Hvgves Duc, dit le Grand, & l'Abbé.

Pepin. Drogo. Thedoric.

11. LOTHAIRE Empereur & Roy d'Italie, eut trois fils. — PEPIN I. Roy d'Aquitaine. — LOVIS R. de Germanie, I. du nom, laissa trois fils. — CHARLES le Chauue R. de France & Empereur. B. B. B. — V. filles.

PEPIN II. Roy d'Aquitaine. — Charles, Euesque de Mayence.

12. LOVIS II. Empereur & Roy d'Italie. — LOTHAIRE Roy de Lorraine. — Charles Roy de Prouence.

Hvgves Comte.

CARLOMAN Roy de Bauiere & d'Italie. — LOVIS II. Roy de Germanie. — CHARLES dit le Gras, Emp. & Roy de France.

Bernard.

Lovis. Carloman. — Hermengarde R. de Prouence. C. C. C.

13. ARNOVL Empereur & Roy de Germanie. — GISELE Reine de Morauie.

14. LOVIS IV. Empereur & Roy de Germanie, mort sans enfans. — Placidie Duchesse de Franconie. — Lvitgarde Duchesse de Saxe. — ZVNDIBOLD Roy de Lorraine.

Digitized by Google

SVITE DES ROYS DE FRANCE de la posterité de CHARLEMAGNE.

B. B. B.

11. CHARLES le Chauue Roy de FRANCE, & Empereur, fils de LOVIS le Debonnaire, & de IVDITH sa deuxiesme femme.

12. CHARLES Roy d'Aquitaine. LOVIS II. Roy DE FRANCE, dit le Begue. LOTHAIRE. CARLOMAN. CHARLES. PEPIN. DROGO. LOVIS. CHARLES. IVDITH Reine d'Angleterre.

13. LOVIS III. Roy de FRANCE. CARLOMAN Roy de FRANCE. HILDEGARDE. GISLE. CHARLES III. dit le Simple, Roy de FRANCE.

14. LOVIS IV. dit d'Outremer, R. de FRANCE. GISLE Duchesse de Normandie. HERMENTRVDE. FREDERVNE. ROTRVDE. HILDEGARDE.

15. LOTHAIRE Roy DE FRANCE. CARLOMAN. LOVIS. HENRY. CHARLES Duc de Lorraine. ARNOVL Archeu. de Reims. RICHARD. MAHAVD. ALBRADE.

16. LOVIS V. Roy DE FRANCE. OTTON Duc de Lorraine. GERBERGE. HERMENGARDE. LOVIS I. du nom Comte de TVRINGE. CHARLES de Lorraine.

17. Lovis II. Comte de Turinge. BERENGER. HENRY. IVDITH. HILDEGARDE. ADELEIDE.

18. Lovis III. Landgraue de Turinge & de Hesse. ODON. CONRAD. HENRY.

19. Lovis IV. Landgraue de Turinge & de Hesse. IVDITH de Turinge, Reine de Boheme.

20. LOVIS V. Landgraue de Turinge & de Hesse. HERMAN I. du nom Landgraue de Turinge.

21. S. LOVIS VI. Landgraue de Turinge & de Hesse. HENRY Landgraue de Turinge, esleu Empereur des Romains. HERMAN. CONRAD.

22. HERMAN III. du nom Landgraue de Turinge. SOPHIE de Turinge Duchesse de Brabant. GERTRVDE.

TROISIESME LIGNEE DES ROYS de FRANCE, sortie de mesme Tige, que celle de l'Empereur CHARLEMAGNE.

C. C. C.

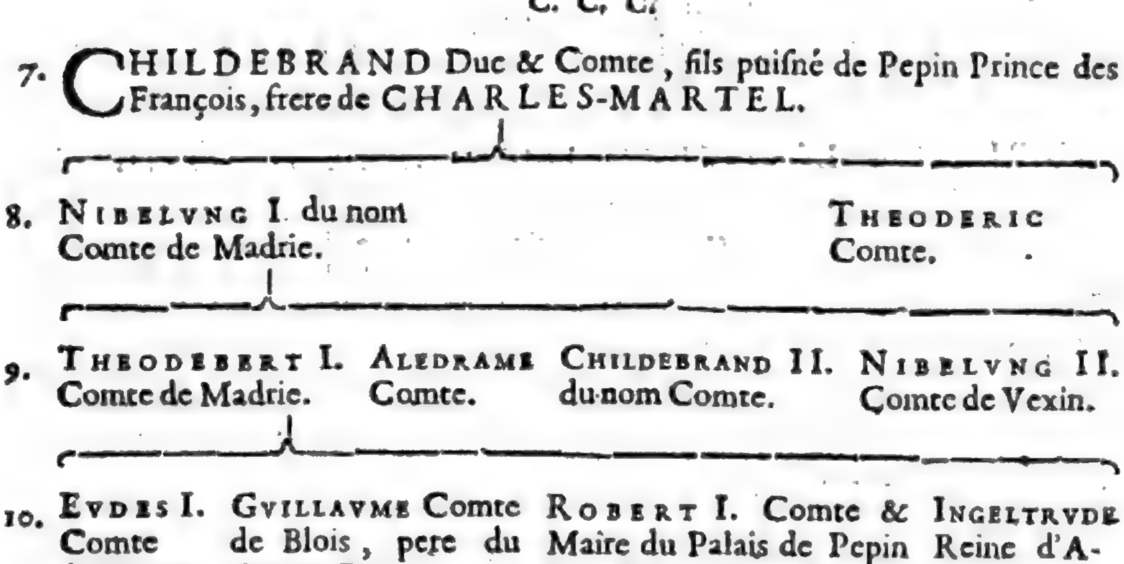

7. CHILDEBRAND Duc & Comte, fils puisné de Pepin Prince des François, frere de CHARLES-MARTEL.

8. NIBELVNG I. du nom Comte de Madrie. | THEODERIC Comte.

9. THEODEBERT I. Comte de Madrie. | ALEDRAME Comte. | CHILDEBRAND II. du nom Comte. | NIBELVNG II. Comte de Vexin.

10. EVDES I. Comte d'Orleans. | GVILLAVME Comte de Blois, pere du Comte EVDES. | ROBERT I. Comte & Maire du Palais de Pepin Roy d'Aquitaine. AGANE. | INGELTRVDE Reine d'Aquitaine.

11. GVILLAVME Comte d'Orleans. | ERMENTRVDE femme de l'Empereur CHARLES le Chauue. | ROBERT II. dit le Fort, Duc & Marquis de FRANCE, épousa ADELAIS fille de l'Empereur Louis le Debonnaire. | ADELELME Comte de Laon.

GAVTIER Comte de Laon.

12. EVDES Roy DE FRANCE, Comte de Paris. | ROBERT III. Duc & Marquis de FRANCE, éleu Roy, espousa BEATRIX de Vermandois. | HILDEBRANTE Comtesse de Vermandois. N. Comtesse d'Angoulesme. RICHILDE espousa Richard Comte.

13. HVGVES dit le Grand, Duc de FRANCE, Comte de Paris & d'Orleans. ADVVIDE DE SAXE sa femme. | EMME Reine de FRANCE épousa RAOVL D. de Bourgongne, éleu Roy de FRANCE.

14. HVGVES, surnommé Capet, Roy de FRANCE. | OTHON Duc de Bourgongne. | EVDES Duc de Bourgongne. | HENRY Duc de Bourgongne. | BEATRIX. EMME. HERIBERT Euesq. d'Auxerre, fils naturel.

D. D. D.

Digitized by Google

ROYS DE FRANCE DE LA POSTERITE de HVGVES CAPET.

D. D. D.

14. HVGVES CAPET Roy de France, fils aisné de HVGVES le Grand Duc de FRANCE, & Comte de Paris.

15. ROBERT II. Roy DE FRANCE. — HADWIDE. — ADELEIS. — GISLE.

16. HVGVES couronné Roy. — HENRY I. Roy de FRANCE. — ROBERT Duc de Bourgongne. | HENRY de Bourgongne.

17. PHILIPPES I. du nom Roy de FRANCE. — HVGVES Cõte de VERMANDOIS, Tige des autres Comtes. ** — HVGVES I. Duc de BOVRGONGNE. — EVDES I. Duc de BOVRGONGNE, Tige des autres Ducs. ** — HENRY de Bourgõgne, Tige des Roys de PORTVGAL. **

18. LOVIS VI. dit le Gros, Roy de FRANCE. — HENRY. — CONSTANCE.

19. PHILIPPES couróné Roy. — LOVIS VII. dit le Ieune, R. de France. — ROBERT Comte de DREVX, Tige des autres Cõtes. ** — PIERRE Sire de COVRTENAY, Tige des Empereurs de CONSTANTINOPLE. **

20. PHILIPPES AVGVSTE Roy de FRANCE. — MARIE. ALIX. — MARGVER. ALIX. — AGNES.

21. LOVIS VIII. Roy de France. — PHILIPPES Comte de Bolongne.

22. PHILIPPES. — S. LOVIS R. de France IX du nom. — ROBERT Comté d'Artois, Tige des autres Cõtes. ** — CHARLES Roy de SICILE, Tige des autres Roys. ** — ALFONSE Comte de Poitou.

23. LOVIS. — PHILIPPES le Hardy Roy DE FRANCE, III. du nom. — IEAN C. de Neuers. PIERRE C. d'Alẽçon. — ROBERT C. DE CLERMONT, Tige des Ducs de BOVRBON. **

24. PHILIPPES le Bel Roy DE FRANCE & de NAVARRE. — CHARLES Comte de VALOIS. ** — LOVIS Comte d'EVREVX. **

25. LOVIS, dit Hutin, Roy de FRANCE, & de NAVARRE. — PHILIPPES le Long, Roy de FRANCE, & de NAVARRE. — CHARLES le Bel Roy de FRANCE, & de NAVARRE.

26. IEAN I. R. de FRANCE, & de NAVARRE. — IEANNE R. de Nauarre.

Digitized by Google

ROYS DE FRANCE DES BRANCHES de VALOIS, d'ORLEANS & d'ANGOVLESME: & quelques Roys de NAVARRE.

23. PHILIPPES LE HARDY III. du nom, Roy DE FRANCE, fils du Roy S. LOVIS.

24. PHILIPPES LE BEL Roy de France, & de Nauarre. — CHARLES DE FRANCE, Comte DE VALOIS, Empereur titulaire de CONSTANTINOPLE, & Roy D'ARRAGON. — LOVIS DE FRANCE Comte D'EVREVX.

25. PHILIPPES VI. dit DE VALOIS, Roy DE FRANCE. — CHARLES Comte d'ALENÇON, Tige des C. & Ducs d'ALENÇON. *** — PHILIPPES d'Eureux Roy de NAVARRE.

26. IEAN II. du nom Roy de FRANCE. — PHILIPPES Duc d'Orleans. — CHARLES II. du nom R. de Nauarre.

27. CHARLES V du nõ, R. de FRANCE. — IEAN duc de Berry. ** — LOVIS Duc D'ANIOV I. du nõ, R. de SICILE. ** — PHILIPPES Duc de BOVRGONGNE. ** — CHARLES III. du nom Roy de NAVARRE.

28. CHARLES VI. Roy DE FRANCE. — LOVYS DE FRANCE Duc d'Orleans. — BLANCHE Reyne de NAVARRE.

29. CHARLES VII. du nom Roy de FRANCE. — CHARLES Duc d'Orleans. — IEAN d'Orleans C. d'Angoulesme.

30. LOVIS XI. du nom Roy de FRANCE. — LOVIS XII. du nom Roy de FRANCE. — CHARLES Comte d'Angoulesme.

31. CHARLES VIII. R. de FRANCE, & de Naples, Empereur de CONSTANTINOPLE. — CLAVDE Roy de France Duchesse de Bretagne. = FRANCOIS I. Roy de FRANCE. — MARGVER. Reyne de NAVARRE.

32. FRANÇOIS Dauphin de VIENNOIS, Duc de Bretagne. — HENRY II. Roy de FRANCE. — CHARLES Duc d'Orleans. — MARGVER. Duchesse de Sauoye.

33. FRANCOIS II. du nom Roy de FRANCE, & d'ESCOSSE. — CHARLES IX. Roy de FRANCE. — HENRY III. Roy de FRANCE, & de POLOGNE. — FRANÇOIS Duc d'Anjou, & de Brabant. — ELISABETH Reyne d'Espagne.

LA

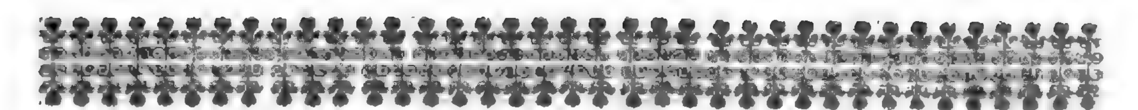

BRANCHE ROYALE
DE BOVRBON.

F. F. F.

22. SAINCT LOVIS Roy DE FRANCE.

23. PHILIPPES le Hardy, Roy DE FRANCE. * *

ROBERT DE FRANCE Comte de CLERMONT, & Sire de BOVRBON.

24. LOVIS I. Duc de BOVRBON, Comte de Clermont, Roy titulaire de THESSALONIQVE.

25. PIERRE I. du nom, Duc de Bourbon.

IACQVES de Bourbon, Comte de la Marche.

26. LOVIS II. Duc de Bourbon, Comte de Clermont.

IEANNE Reyne DE FRANCE.

BLANCHE Reyne de Castille.

PIERRE Comte de la Marche.

IEAN Comte de la Marche, & de Vendosme.

27. IEAN I. du nom, Duc de Bourbon, Comte de Montpensier, & de Clermont.

IACQVES Roy de NAPLES, & de SICILE.

LEONOR Reyne titulaire de Sicile.

LOVIS de Bourbon Comte de VENDOSME, Tige des Roys de FRANCE, & de Nauarre.

G. G. G.

28. CHARLES I du nom, Duc de Bourbon.

LOVIS I. du nom, Comte de Montpensier.

29. IEAN II. du nom, Duc de Bourbon.

CHARLES II. Duc de Bourbon, Cardinal.

PIERRE II. du nom, Duc de Bourbon.

LOVIS II. Comte de Montpensier.

GILBERT Comte de Montpensier.

30. LOVIS Comte de Clermont.

SVSANNE Duchesse de Bourbon, femme de Charles Connestable de France.

CHARLES III. du nom, D. de Bourbon, C. de Montpensier Connestable de France.

31.

FRANÇOIS C. de Clermont.

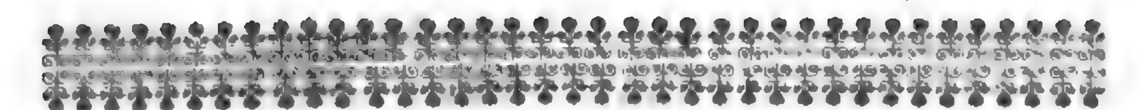

Suite de la Branche
DE BOVRBON.

GGG.

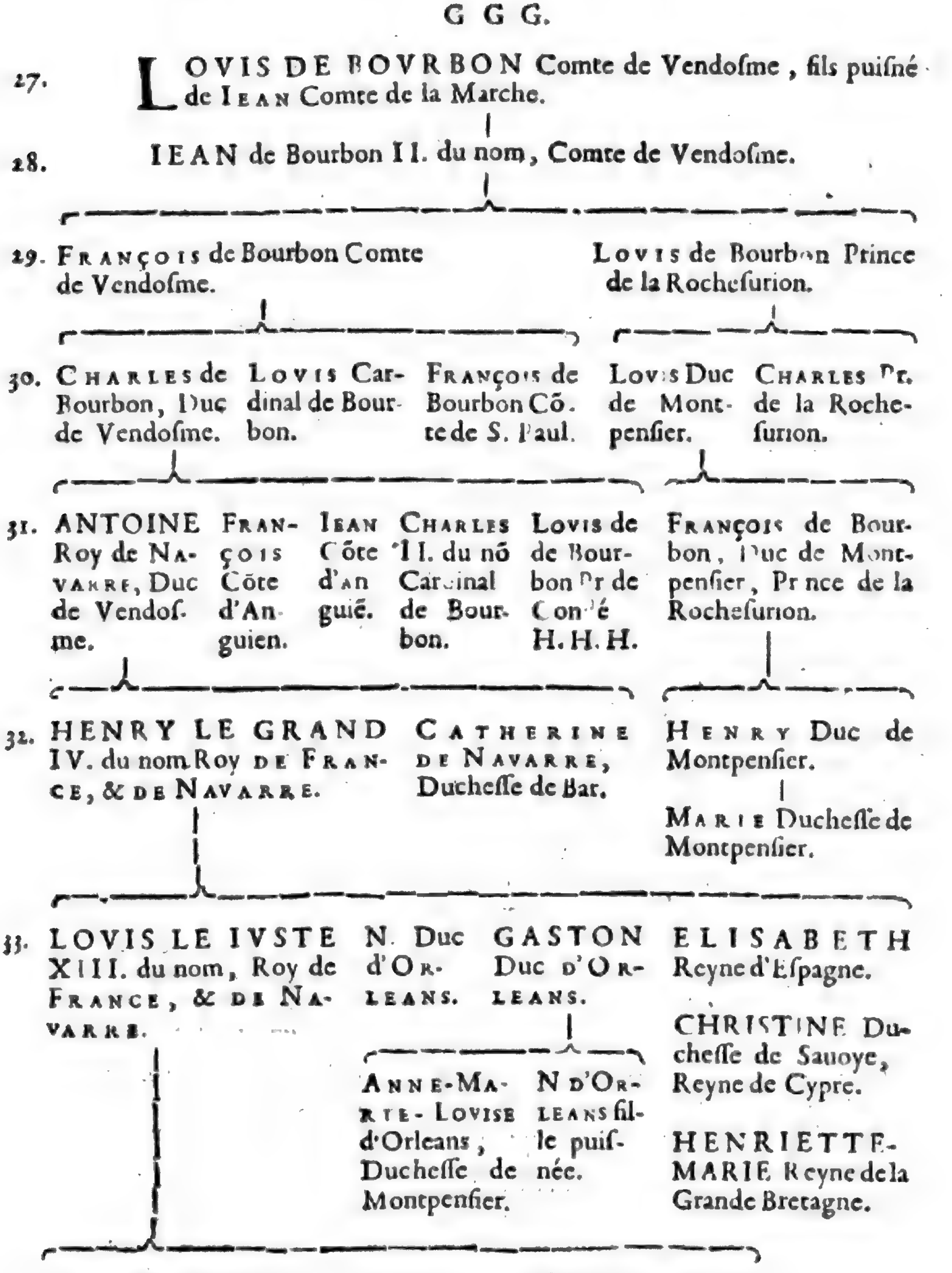

Digitized by Google

PRINCES DE CONDÉ ET DE CONTY, DVCS D'ANGVYEN, ET COMTES DE SOISSONS.

H. H. H.

30. CHARLES DE BOVRBON, Duc de Vendosme, & MARIE de Luxembourg, sa femme.

31. LOVIS de Bourbon, Prince DE CONDÉ, Duc d'ANGVYEN, Comte de SOISSONS.

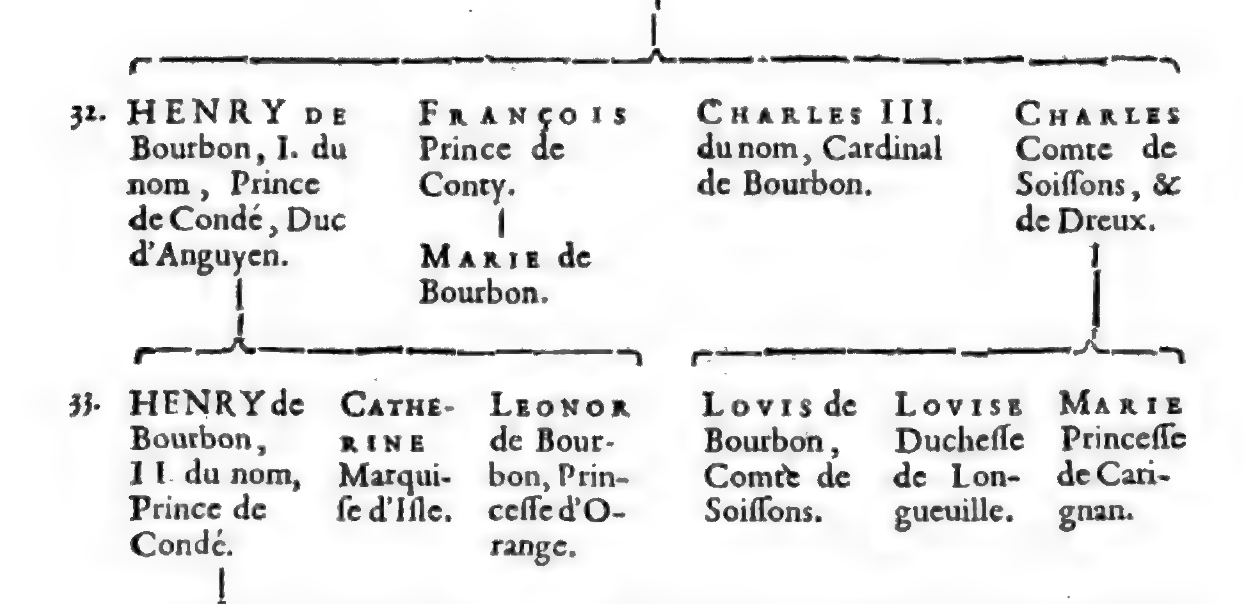

32. HENRY DE Bourbon, I. du nom, Prince de Condé, Duc d'Anguyen. — FRANÇOIS Prince de Conty. — CHARLES III. du nom, Cardinal de Bourbon. — CHARLES Comte de Soissons, & de Dreux.

MARIE de Bourbon.

33. HENRY de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé. — CATHERINE Marquise d'Isle. — LEONOR de Bourbon, Princesse d'Orange. — LOVIS de Bourbon, Comte de Soissons. — LOVISE Duchesse de Longueuille. — MARIE Princesse de Carignan.

34. LOVIS de Bourbon, Duc d'Anguyen. — ARMAND de Bourbon, Prince de Conty. — ANNE de Bourbon, Duchesse de Longueuille.

35. HENRY-IVLES de Bourbon, Duc d'Albret.

Digitized by Google

EMPEREVRS DE CONSTANTINOPLE, & Roys de SICILE, de HONGRIE, & de POLOGNE, sortis des Comtes & des Ducs d'ANIOV.

I. I. I.

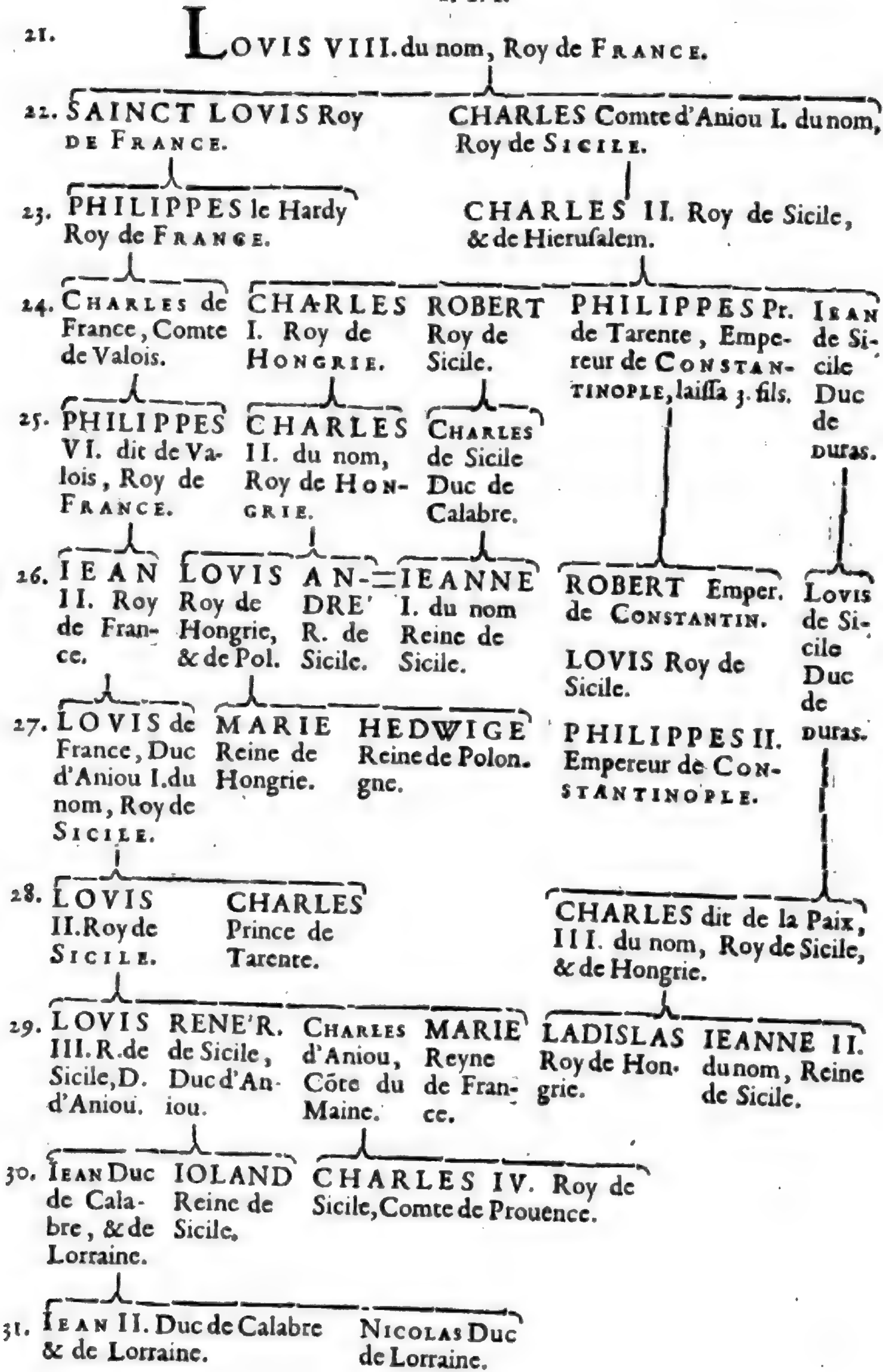

21. LOVIS VIII. du nom, Roy de FRANCE.

22. SAINCT LOVIS Roy DE FRANCE. — CHARLES Comte d'Aniou I. du nom, Roy de SICILE.

23. PHILIPPES le Hardy Roy de FRANCE. — CHARLES II. Roy de Sicile, & de Hierusalem.

24. CHARLES de France, Comte de Valois. — CHARLES I. Roy de HONGRIE. — ROBERT Roy de Sicile. — PHILIPPES Pr. de Tarente, Empereur de CONSTANTINOPLE, laissa 3. fils. — IEAN de Sicile Duc de duras.

25. PHILIPPES VI. dit de Valois, Roy de FRANCE. — CHARLES II. du nom, Roy de HONGRIE. — CHARLES de Sicile Duc de Calabre.

26. IEAN II. Roy de France. — LOVIS Roy de Hongrie, & de Pol. — ANDRE' R. de Sicile. = IEANNE I. du nom Reine de Sicile. — ROBERT Emper. de CONSTANTIN. — LOVIS Roy de Sicile. — PHILIPPES II. Empereur de CONSTANTINOPLE. — LOVIS de Sicile Duc de duras.

27. LOVIS de France, Duc d'Aniou I. du nom, Roy de SICILE. — MARIE Reine de Hongrie. — HEDWIGE Reine de Polongne.

28. LOVIS II. Roy de SICILE. — CHARLES Prince de Tarente. — CHARLES dit de la Paix, III. du nom, Roy de Sicile, & de Hongrie.

29. LOVIS III. R. de Sicile, D. d'Aniou. — RENE' R. de Sicile, Duc d'Aniou. — CHARLES d'Aniou, Cõte du Maine. — MARIE Reyne de France. — LADISLAS Roy de Hongrie. — IEANNE II. du nom, Reine de Sicile.

30. IEAN Duc de Calabre, & de Lorraine. — IOLAND Reine de Sicile. — CHARLES IV. Roy de Sicile, Comte de Prouence.

31. IEAN II. Duc de Calabre & de Lorraine. — NICOLAS Duc de Lorraine.

Digitized by Google

EMPEREVRS DE CONSTANTINOPLE, de diuerſes Branches de la Maiſon de FRANCE.

K. K. K.

18. LOVIS le Gros VI. du nom, Roy DE FRANCE.

19. LOVIS le Ieune Roy de FRANCE.

20. PHILIPPES Auguſte, Roy de FRANCE.

21. LOVIS VIII. Roy de FRANCE.

22. SAINCT LOVIS Roy de FRANCE.

23. PHILIPPES le Hardy Roy de FRANCE.

24. CHARLES DE FRANCE, Comte de Valois, Empereur titulaire de CONSTANTINOPLE, du chef de ſa femme, CATHERINE DE COVRTENAY.

PIERRE de France, Seigneur de Courtenay.

PIERRE DE COVRTENAY, Empereur de CONSTANTINOPLE.

ROBERT Emp. de CONSTANTINOPLE.

BAVDOVIN Emp. de CONSTANTINOPLE.

PHILIPPES DE COVRTENAY, Emp. de CONSTANTINOPLE.

CATHERINE de Courtenay, Empériere de CONSTANTINOPLE, eſpouſa CHARLES DE FRANCE, Comte de Valois, petit fils du Roy SAINCT LOVIS.

25. PHILIPPES, dit DE VALOIS, VI. du nom, Roy de FRANCE.

26. IEAN II. du nom, Roy de FRANCE.

27. CHARLES V. Roy de FRANCE.

28. CHARLES VI. Roy de FRANCE.

29. CHARLES VII. Roy DE FRANCE.

30. LOVIS XI. Roy de FRANCE.

31. CHARLES VIII. Roy DE FRANCE, Empereur titulaire de CONSTANTINOPLE.

Digitized by Google

ROYS DE PORTVGAL,

&

Quelques Roys titulaires D'ARRAGON, & de THESSALONIQVE.

L. L. L.

16. ROBERT DE FRANCE I. du nom, Duc de BOVRGONGNE, fils du Roy ROBERT, & petit fils de HVGVES CAPET.

17. HENRY de Bourgongne I. du nom.

18. HVGVES I. Duc de Bourg. — EVDES I. du nom Duc de Bourgõgne. — HENRY de Bourgongne II. du nom, Comte de PORTVGAL.

19. HVGVES II. Duc de Bourgongne. — ALFONSE I. Roy de PORTVGAL.

20. EVDES II. Duc de Bourgongne. — SANCE I. Roy de Portugal.

21. HVGVES III. du nom, Duc de Bourgongne. — ALFONSE II. Roy de Portugal. — PIERRE éleu R. de Maiorque.

22. EVDES III. Duc de Bourgongne. — SANCE II. Roy de Portugal. — ALFONSE III. Roy de Portugal.

23. HVGVES IV. Duc de Bourgongne. — DENIS Roy de Portugal. — ALFONSE. — FERDINAND.

24. ROBERT II. Duc de Bourgongne, Roy titulaire de THESSALONIQVE. — ALFONSE IV. Roy de Portugal, & des Algarues. — CONSTANCE Reyne de Castille.

25. HVGVES V. Duc de Bourgongne. — EVDES IV. Duc de Bourgongne. — LOVIS Roy titulaire de THESSALONIQVE. — PIERRE Roy de Portugal. — MARIE Reyne de Castille. — ELEONOR Reyne d'Aragon.

26. PHILIPPES de Bourgongne Comte d'Artois. — FERDINAND Roy de Portugal. — IEAN I. du nom, Roy de Portugal, Tige des autres Roys.

27. PHILIPPES Duc de Bourgongnë, Comte d'Artois.

M. M. M.

SVITE DES ROYS DE PORTVGAL.

M. M. M.

26. IEAN I. du nom Roy de PORTVGAL, fils puisné du Roy PIERRE.

27. EDOVARD Roy de PORTVGAL, & des ALGARBES.

PIERRE de Portugal Duc de Coimbre.

PIERRE éleu Roy d'ARAGON.

ALFONSE bast. de Portugal, Duc de Bragance.

28. ALFONSE V. du nom, Roy de Portugal.

FERDINAND Duc de Viseo.

LEONOR Imperatrice d'Alemagne.

FERDINAND I. du nom, Duc de Bragance.

29. IEAN II. Roy de PORTVGAL.

EMANVEL Roy de PORTVGAL.

FERDINAND II. Duc de Bragance.

30. IEAN III. Roy de Portugal.

LOVIS de Portugal D. de Beia.

HENRY Roy de Portugal.

EDOVARD Prince de Portugal.

IACQVES D. de Bragance.

THEODOSE I. du nom, Duc de Bragance. 31.

31. IEAN Prince de Portugal.

ANTOINE éleu Roy de Portugal.

CATHERINE heritiere du Royaume de Portugal. = IEAN de Portugal I. du nom, Duc de Bragance. 32.

32. S. EBASTIEN Roy de Portugal.

THEODOSE de Portugal II. du nom, Duc de Bragance, & de Barcellos. 33.

34. IEAN IV. du nom, Roy de PORTVGAL, & des Algarbes.

EDOVARD Prince de Portugal.

35. THEODOSE Prince de Portugal, Duc de Bragance.

ALFONSE-HENRY de Portugal.

Regum II. *Cap.* VII.

BENEDIC DOMVI SERVI TVI (REGIS) VT SIT IN PERPETVVM CORAM TE. QVIA TV, DOMINE DEVS, LOCVTVS ES; BENEDICTIONE TVA BENEDICETVR DOMVS SERVI TVI IN SEMPITERNVM.

Esaia LXI.

ET SCIETVR IN GENTIBVS SEMEN EORVM, ET GERMEN EORVM IN MEDIO POPVLORVM: OMNES QVI VIDERINT EOS, COGNOSCENT ILLOS: QVIA ISTI SVNT SEMEN CVI BENEDIXIT DOMINVS.

Psalmo LXXVIII.

QVÆ AVDIVIMVS ET COGNOVIMVS, ET QVÆ PATRES NOSTRI NARRAVERVNT NOBIS, NON CELABIMVS EA FILIOS ET POSTERITATEM EORVM; VT COGNOSCAT GENERATIO ALTERA, ET PONANT IN DEO SPEM SVAM.

GREGORIVS MAGNVS PONTIFEX MAX.
Libro v. Epistola VI.

AD CHILDEBERTVM FRANCORVM REGEM.

Quantò cæteros homines Regia dignitas antecedit; tantò CÆTERARVM GENTIVM REGNA, REGNI TVI CVLMEN EXCELLIT.

HIS-

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE PREMIER.

DES GRANDEVRS, PREEMINENCES, Titres & Prerogatiues des Roys, Maison & Couronne de FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

TOVS les auantages d'honneur & de gloire, toutes les fureminentes qualitez de splendeur & de maiesté, qui rendent vne Maison tres-auguste, se rencontrent heureusement en CELLE DE FRANCE; autre quelconque ne pouuant entrer auec elle en comparaison pour ateindre au sommet de sa Grandeur. Aussi tient-elle iustement le premier rang & degré entre les plus illustres de l'Vniuers. Ses prerogatiues & merites, l'insigne Pieté, non moins que la Generosité des Monarques Tres-Chrestiens, ont de temps en temps esté en si haute estime, que plusieurs des SS. Peres, Chefs de l'Eglise visible, les ont celebrez & comblez de loüanges: ce qu'ils ont creu deuoir faire, non tant pour auoir esté puissamment defendus & protegez par ces grands Roys, que pour ne dénier leurs sentimens & suffrages à vne verité reconnuë de tout le Monde.

L'Ancienneté de cette Maison, si grande qu'elle est sans exemple, l'éclat de son Origine Royale, auec sa tres-longue durée en ligne masculine, & sa fecondité merueilleuse sont aussi témoignées par la voix & creance publique. Elles se trouuent encores apuyées sur de plus fermes & solides fondemens, comme sont les Titres authentiques,

les anciennes Chartes, auec l'authorité de plusieurs graues & fideles Historiens, non seulement François, mais encore ceux des nations estrangeres. Ils publient son Excellence, ses rares Vertus, auec les memorables victoires & conquestes des Roys de France, & celles de plusieurs autres Roys & Princes de ce tres-pur & tres-illustre Sang.

Leur Empire & Couronne subsiste depuis la reuolution de plus de douze Siecles, & dés ce temps-là ils sont éleuez à des Grandeurs incomparables: Dieu ayant fait découler sur eux & leur posterité des Graces non communes aux autres Princes, & des Benedictions tres-speciales.

Car sa Prouidence eternelle établit & maintient les Monarchies, & prend vn soin particulier des Roys ses viuantes images: Elle veille pour l'accroissement & la conseruation des Familles Souueraines, qu'elle ordonne & choisit pour la conduite & le gouuernement des Estats. L'Histoire sacrée nous en fournit vn memorable exemple, où l'on remarque le Sceptre du Royaume de Iuda auoir esté fleurissant & long-temps porté par nombre de Roys vertueux.

Mais depuis le declin de l'Empire Romain, & le débris qu'en fit vn essain de nations barbares au troisiéme & quatriéme siecle, aprés la naissance du Sauueur du Monde, dont en suite se formerent plusieurs Royaumes & Principautez, cette benediction Diuine n'a point esté plus manifeste, que celle qui fut dés ce temps largement répanduë sur la France & sur ses Roys, que l'on peut dire auoir succedé à l'ancienne gloire & maiesté de ceux du peuple de Dieu, comme ils ont fait à leur Pieté & autres bonnes conditions.

Ce sont eux que le Tout-puissant a choisis pour la defense & protection de son sainct Nom & de l'Eglise Chrestienne; pour le secours & l'assistance des Souuerains Pontifes. *Ce sont eux qui surpassent autant tous les Roys, que la Maiesté Royale est excellente & releuée par dessus celle des autres hommes*; veritable iugement que fait d'eux le Pape S. Gregoire le Grand, viue lumiere de l'Eglise, par la lettre qu'il écriuit au Roy de France CHILDEBERT, l'vn des fils & successeurs du pieux Monarque le Grand CLOVIS.

Et le Pape S. Paul premier du nom a donné au Roy PEPIN le Bref cet Eloge: *Qu'il estoit le plus puissant de tous les Roys, le Liberateur & Defenseur de la saincte Eglise de Dieu & de son peuple*: sublimes qualitez aussi attribuées, auec encore plus de raison, à son fils & digne successeur le sainct Empereur & Roy de France CHARLEMAGNE, l'honneur des testes couronnées.

Boniface neufiéme du nom, autre souuerain Pontife, donne au Roy CHARLES sixiéme le titre suréminent de *Souuerain Roy de toute la Chrestienté*.

Mais auparauant que de representer l'origine & le progrés de LA TRES-AVGVSTE MAISON DE FRANCE, auec la succession des Empereurs, des Roys, des Princes souuerains, & de tant d'autres Potentats que cet Arbre fecond a produit par diuerses Branches, nous auons estimé deuoir decorer & enrichir l'entrée de cette Histoire, où elles sont décrites, par vn plus ample recit des préeminences, & auantages de nos Roys, & de celles de leur Couronne & Maison: imitans l'Architecte industrieux, qui apporte au frontispice d'vn beau Palais, tout l'ornement que l'exquise varieté de son art luy peut fournir.

Et parce que les merites, les excellences, & prerogatiues, qui ont acquis aux Roys Tres-Chrestiens tant de qualitez releuées, se pre-

Digitized by Google

sentent en foule, la multitude nous rendant douteux au choix, il suffira d'en representer ici en sommaire (comme dans vn tableau racourcy) iusques au nombre de Dix, qui ornent nos Monarques, & rehaussent la dignité de leur Couronne & de leur Famille; dont la splendeur reluit auec tel éclat, qu'elle offusque & fait disparoir tout autre lustre: ce qui sera plus étendu en la deduction particuliere d'vn si riche & noble suiet, que nous auons entrepris de traiter. Nous ne pouuons mieux commencer que par les choses pieuses, & dirons;

Que les Roys de France, par vn bon-heur incomparable, sont OINGTS & SACREZ D'HVILE CELESTE; I.

Que par leurs Prieres enuers Dieu, suiuies de l'atouchement de leur main Royale, ILS GVERISSENT miraculeusement les malades des Ecroüelles; ce qu'ils font au grand étonnement de tous les peuples, & au soulagement du genre humain. II.

La Pieté de ces Monarques, auec autres heroïques vertus, leur ont iustement acquis & fait meriter les Titres glorieux de TRES-CHRESTIENS, de FILS AISNEZ & PROTECTEVRS DE L'EGLISE; de CATHOLIQVES & DEFENSEVRS DE LA FOY, DV SAINCT SIEGE & DES SOVVERAINS PONTIFES; desquels la France souuentesfois a esté l'azile & le refuge plus asseuré en leurs pressantes aduersitez & oppressions. III.

Outre ces hauts Titres d'honneur, plusieurs des mesmes Roys & diuers Princes de leur Sang ont eu les surnoms bien meritez de SAINCTS, de PIEVX, de GRANDS, d'AVGVSTES, de SAGES, de BONS, de HARDIS, de VICTORIEVX, de PERES DV PEVPLE, de IVSTES, de DIEV-DONNEZ.

La Couronne DE FRANCE, premiere & plus fleurissante du Monde, est INDEPENDANTE; LA SOVVERAINETE' de ses Roys est absoluë; Ils tiennent leur Estat de Dieu seul immediatement, & ne reconnoissent au Temporel d'iceluy autre puissance, que sa MaiestéDiuine. Aussi sont-ils EMPEREVRS dans leur Royaume & ont esté tels reconnus, nommez & qualifiez. IV. V.

Ils ont d'autre part vn legitime droict aux Empires de Rome & de Constantinople.

Ces Princes estant donc les plus dignes & plus grands du Monde, voire mesme les premiers d'entre les anciens Roys qui ont embrassé le Christianisme, ne s'en remarquant point d'autres auant le grand CLOVIS, qui ne fussent Infideles ou Heretiques; c'est auec iuste suiet, que la PRESEANCE ET PREEMINENCE D'HONNEVR sur les autres Roys & Princes, a de tout temps esté deferée aux Roys de France en tous lieux, aux Conciles, aux Traitez de Paix & d'Alliances, Entreueuës & autres celebres actions; Ayans tousiours conserué la ioüissance & possession legitime de cette Preseance. VI.

La Monarchie de France est LA PLVS ANCIENNE de toutes celles qui ont commandé dans l'Europe depuis l'auenement de nôtre Seigneur: ayant iusques à present subsisté sans interruption par plus d'années, qu'aucune autre; puisque le Tresiéme siecle de sa domination est commencé. VII.

L'vne des causes principales de cette tres-longue durée de regne, est attribuée, aprés la Grace Diuine, à l'ancienne Coustume, que les François ont establie pour LOY FONDAMENTALE, de deferer la Couronne aux seuls PRINCES MASLES, à l'exclusion des Filles, ce qui par tant de siecles a maintenu & asseuré la Monarchie. VIII.

IX. Quand on a estimé la France estre proche de sa ruine, Dieu Tout-puissant (qui l'a prise en sa Protection tres-particuliere) non seulement l'a retirée du precipice & garentie de l'extremité de ses dangers: mais aussi souuent a donné à ses Monarques la force & le pouuoir de restablir plusieurs Princes dans leurs Estats, singulierement quelques Roys d'Espagne & d'Angleterre.

X. La troisiéme Lignée, qui depuis tant de Siecles porte le Sceptre François, est si excellente, que sa Dignité surpasse toutes les autres Maisons Souueraines du Monde en Extraction tres-illustre, en ancienneté, en faits heroïques, & au pieux soin qu'elle a tousiours eu des choses Diuines, & de l'établissement de sainctes Loix, & Ordonnances.

Dieu ayant d'ailleurs beny cette Famille de telle Fecondité, qu'elle a donné presque à toutes les regions de l'Europe des Empereurs, des Roys, & grand nombre d'autres Princes Souuerains; ce qu'on ne peut considerer sans admiration.

Mais pour satisfaire à ce que nous auons proposé, il est necessaire de representer icy par ordre plus amplement tous ces points que nous auons touchez sommairement.

DE L'ONCTION DES ROYS DE FRANCE d'Huile Celeste; & qu'ils guerissent le mal des Ecroüelles.

CHAPITRE II.

APRES l'heureuse conuersion du grand CLOVIS (premier des Roys de France qui fit profession de la Foy Chrestienne) Dieu fit euidemment paroistre combien il l'auoit agreable; puis que sur le point de la regeneration de ce pieux Monarque au Sacrement de Baptesme, la saincte Ampoulle remplie d'Huile Sacrée & d'vn baume odoriferant, fut enuoyée du Ciel pour seruir à vn si saint & religieux mystere.

Hincmar. in vita S. Remig.

Ce n'est pas la seule tradition & creance de nos peres paruenuë iusques à nous de siecle en siecle, qui asseure ce miracle; Il est aussi confirmé par l'authorité de plusieurs fideles Ecriuains de l'antiquité, dont aucuns pour la Saincteté de leurs vies ont esté canonisez, & suiuis en leurs opinions de diuers autres Historiens tant estrangers que François, representez par vn Autheur moderne, au Traité du Sacre des Roys.

P. Blesensis. S. Hormisda. Guil. Marlot.

Ils recitent; que lors de la ceremonie de ce Baptesme, faite en grande solemnité dans la principale Eglise de Rheims, le sainct Chresme ne put estre apporté iusques à l'Autel, d'autant que le Diacre en fut empesché par la foule du peuple, desireux de voir cette pieuse action. Dont l'Euesque S. Remy l'vn des Apostres de France, qui vaquoit à cet office sacré, se trouuant estonné, il eut recours à Dieu par la priere: Aussi tost apparut vne lumiere plus éclatante que le Soleil; puis on apperceut descendre vne Colombe, figure & symbole du S. Esprit, laquelle apporta dans son bec cette Ampoulle, ou fiole de verre, entre les mains du Prelat, qui la receut auec action de graces renduës à la Prouidence diuine; puis de l'Huile, qu'elle contenoit, oignit & sacra le front du Roy. L'Ange, qui auoit pris la for-

Flodoard. l. 1. Aimoin. l. 1. c. 16. G. Brito l. 1. Philippid. M. Paris in hist. Angl. ad an. 1150. G. Nangius. S. Antonin. tit. 11. c. 2. Vita S. Remigii.

Digitized by Google

me de Colombe, disparut incontinent apres, laissant aux François vn si riche don du Ciel & gage precieux: rosée Celeste, laquelle depuis plus d'onze cens ans a esté conseruée pour oindre & Sacrer aussi les autres Monarques successeurs d'vn si grand Roy. D'autant que cette liqueur Incorruptible & plus pure que celle des fruits de la Terre, s'est par vne autre merueille gardée iusques à nos iours sans alteration ny diminution. *Du Tillet.* *Fauchet aux Antiq. Gaul.*

Par ce moyen nos Roys estans les Oingts de Dieu, & rendus plus venerables, mesmes sacrosaints & inuiolables, l'on peut iustement dire d'eux, qu'auec l'auguste qualité Royale, ils participent aucunement à l'eminente dignité du Sacerdoce. Aussi, par vne autre prerogatiue speciale, ils communient sous les deux Especes quand bon leur semble; Priuilege que n'ont pas les autres Roys Chrestiens: Il leur fut octroyé par le Pape Clement VI. en consideration des singuliers merites de ces grands Monarques. *Nitard.* *Thegan.* *Henriquez lib de Euchar. c. 44.*

D'ailleurs ils conferent de plain droict aucuns Benefices & des Prebendes vacantes en cas d'ouuerture de Regale; autre excellent droit, l'vn des plus beaux fleurons de leur Couronne. Comme est encore celuy de nommer aux grandes Prelatures de leur Royaume, Archeueschez, Eueschez, & Abbayes. Ils tiennent eux-mesmes aucunes Prebendes dans les Eglises Cathedrales de Lyon, de Tours, de Poitiers, d'Angers, & du Mans, en qualité de premiers Chanoines d'icelles: combien que par les Constitutions Canoniques les personnes laïques n'en soient capables. Ils sont de plus Abbez en autres Eglises. Mais aussi ces grands Princes, entre les autres Monarques, ont le glorieux auantage d'estre Oingts & sacrez d'Huile celeste. Et à eux seuls sur tous conuiennent ces paroles diuines; *Tu as aimé la Iustice & haï l'iniquité; C'est pourquoy Dieu t'a oingt d'Huile de ioye par dessus tes semblables:* Elles sont du Royal Psalmiste & Prophete, qui semble auoir voulu figurer ce qui se deuoit faire long-temps apres en la personne des Tres-Chrestiens Roys de France, Fils aisnez de l'Eglise. Et ce qui conuient encore merueilleusement à cette prophetie, c'est, que le Psalme est inscrit & intitulé POVR LES LIS, fleurs exquises & Royales, que nos Monarques ont choisies pour leurs Armes. *Panorm. c. extirpanda de preb.* *Psal. 44.*

Le sainct Euesque de Poitiers Fortunat parlant du Roy CHILDEBERT, duquel il estoit contemporain, nomme ce Prince vn autre Melchisedec Roy & Prestre: & Gerson, ce grand & fameux Theologien, dit; Que le Monarque François est Roy spirituel, que son habit Royal est tout Sacerdotal, & qu'il y a en iceluy diuerses marques du Sacerdoce. Bref CLOVIS, CHARLEMAGNE, LOVIS le Debonnaire, & autres Roys & Empereurs, ont fait tenir des Conciles & publier plusieurs Constitutions Ecclesiastiques, que l'on a inserées entre celles du droict Canon. *Libro 1. Poëm. de Ecclesia Paris.* *Can. de capitul. 10. dist.*

Ainsi ce mystere de la saincte Ampoulle est grandement considerable & glorieux pour nos Monarques: veu mesme que l'Huile sacrée qu'elle contient ne prouient pas des Sanctuaires des Papes, ou des Archeuesques & Euesques; ce qui monstre, que la grace speciale de Dieu dont ils sont bien-heurez, & par laquelle ils regnent, vient immediatement de sa seule Prouidence & bonté, sans dépendre des hommes.

Aucuns ont douté de ce Miracle sous vn foible pretexte, que l'Euesque de Tours S. Gregoire, le plus ancien Historien des François, qui viuoit du temps des enfans de CLOVIS, n'en parle point. Mais *L. 1. c. 31. Histor. Franc.*

Digitized by Google

la description particuliere qu'il fait de la ceremonie solemnelle de ce Baptesme & Sacre d'vn si grand Roy, est exprimée par ce graue Autheur en telles paroles & circonstances, que le vray sens ne se peut rapporter qu'à vn miracle; estant facile de recueillir des termes dont il vse, que cette Onction fut toute extraordinaire, pleine de merueilles, & faite par la grace Diuine; comme quand il dit; Que CLOVIS se presenta en forme de Constantin (au Baptesme duquel premier Empereur Chrestien on sçait qu'il y eut vn miracle) à S. Remy representant vn second S. Syluestre; Il adiouste; Que par toute l'Eglise de Rheims on sentit vne odeur soüefue & diuine, semblable à celle du Paradis, où les assistans se creurent estre, & qu'vne lumiere fut veuë plus éclatante que le Soleil. Bref ces autres termes sont sur tous considerables; Que le Roy fut oingt d'Huile sacré; circonstances qu'Aymoin autre ancien Autheur étend dauantage.

Henric. Erford. de fact. illustr. ab Orbe cond.

A quoy l'on peut ioindre ce qu'écrit le Pape S. Hormisda, qui estoit aussi proche de ce temps-là: Ses paroles remarquables sont inserées dans vne lettre écrite à S. Remy. Il dit; Qu'il l'auoit commis en sa place par tout le Royaume de son cher fils spirituel CLOVIS, que de n'agueres, moyennant la grace de Dieu, il auoit conuerty à la Foy, & baptisé auec tout le peuple d'iceluy par ses predications salutaires, accompagnées de PLVSIEVRS MIRACLES, qui pourroient estre comparez à ceux faits au temps des Apostres.

Hincmar. Opusc. 55. Capit. 10.

Pour confirmer encore tout cecy, nous lisons dans la lettre que Nicetius Archeuesque de Treues écriuit à la Reyne des Lombards Chlodosuinde, fille du Roy CLOTAIRE; Qu'il l'excite d'exhorter le Roy Alboin son mary de professer la Foy Catholique; ce Prelat faisant mention des MIRACLES que Dieu fit par le ministere de S. Remy en la conuersion des François; ce que la Princesse deuoit particulierement representer à ce Prince heretique.

I. Sirmondus in Conciliis Gallic. T. 1.

L'authorité de tant de grands & saincts personnages donne donc assez à entendre, qu'il y eut au Baptesme de CLOVIS quelque chose de mysterieux & diuin.

L'ancien Autheur de la Chronique de Morigny, recentement publiée, fait aussi mention de cette Huile saincte & sacrée qu'il dit auoir esté enuoyée du Ciel, dont fut oingt nôtre Monarque.

Tomo 4. Hist. Francor. à Quercet. ed.

Mais quand bien Gregoire de Tours n'auroit parlé ny entendu parler de la saincte Ampoulle, si est-ce que cela n'en doit oster la creance; estant certain, qu'en occasions moins signalées Dieu a fait paroistre de plus grandes merueilles, & qu'en affermissant les fondemens de la Monarchie par le ciment de la vraye Religion (à laquelle il appelloit CLOVIS auec sa famille, & toute la Nation Françoise) ce n'est pas chose estrange d'y voir vn Miracle, & que par l'ordre de cette mesme Prouidence diuine, l'Huile ait esté enuoyée par le ministere d'vn Ange, pour oindre celuy qui deuoit estre Protecteur de son Eglise, & porter les Titres de FILS AISNE' D'ICELLE & de TRES-CHRESTIEN.

Il y a dauantage; car en vertu de la Pieté de ces grands Roys, & de leur Onction plus diuine qu'humaine, laquelle se rapporte aucunement à celle des Roys d'Israël, vne autre grace & benediction, (comme vn rayon de la Diuinité) leur a esté infuse dés le iour de leur Sacre, c'est la faculté & le pouuoir admirable de guerir la maladie des Ecroüelles, par l'inuocation du sainct Nom de Dieu, & l'attouchement de leur main sacrée; quoy qu'on ait estimé ce mal estre in-

1. Reg. 1. 2.

Psal. 88.

S. Thom. l. 2. de regim. Princ.

I. Gerson.

curable par les medicamens terrestres. Ils font cette admirable guerison aux bonnes Festes de l'année, suiuant l'exemple du Roy sainct LOVIS. C'est lors que les Estrangers accourent de toutes parts de la Chrestienté à ce remede saint & salutaire, pour receuoir allegement à leur mal. Tellement que l'experience d'vn si merueilleux & rare pouuoir se reconnoist manifestement. Cl. Seissel. P. Blesens. Ep. 150.

Et bien que Nangis ait écrit, que le mesme saint Roy à l'atouchement adiousta le signe de la Croix (ce que ses Deuanciers n'auoient accoustumé de faire, dit cet Historien) pour témoigner qu'vne telle puissance procede de la Diuine Grace, & pour luy en referer la gloire ; si est-ce que l'vsage de ce signe sacré de nostre Redemption, apporté à la ceremonie, est beaucoup plus ancien. De fait on trouue qu'il estoit obserué dés le temps du Roy LOVIS VI. dit le Gros, bisaieul de cettui-cy, comme nous enseigne vn autre ancien Autheur, parlant des personnes gueries d'vn tel mal par ce genereux Monarque. G. Nangius. Guibert. Ab. ad Odonem Ab. S. Symphor. P. Masson. l. 3. Annal. Fr.

Tant y a que les Estrangers (entre autres les Espagnols, qui sont ialoux de la grandeur de nos Monarques) ont esté contraints de reconnoistre, auec estonnement, la puissance spirituelle de cette guerison, faite non seulement dans le Royaume de France ; mais encores dans les Estats voisins : particulierement en l'Italie, lors des voyages & grandes conquestes, qu'y ont fait les Roys CHARLES VIII. & LOVIS XII. & depuis en Espagne FRANÇOIS I. y estant retenu par l'Empereur Charles V. P. Iouius. F. Guicciardin. I. Lascaris.

Par ainsi telle guerison merueilleuse ne se doit pas rapporter à l'air serain de la France, comme quelques Espagnols, enuieux de la dignité sureminente des Monarques Tres-Chrestiens, se sont imaginez ; puis qu'aucuns François ne sont pas exempts de cette maladie, de laquelle ils ont esté gueris auec les autres peuples par le ministere de leurs Princes. F. Valdes.

DES TITRES SVREMINENS PARTICVLIERS aux Roys de France, de Tres-Chrestiens, de Fils aisnez de l'Eglise, Defenseurs de la Foy, & du sainct Siege.

CHAPITRE III.

A Ces grands & signalez auantages, que nous auons touchez, se viennent ioindre les autres, que la perseuerance en la Foy orthodoxe, & l'insigne Pieté de nos Roys, auec autres vertus leur ont fait meriter. Entre ceux-là reluit l'excellent & glorieux Titre de TRES-CHRESTIEN, tant exalté par l'vn des anciens Peres de l'Eglise. Ils l'ont obtenu presque dés la naissance de la Monarchie, & depuis ce long-temps leur a esté continué par le consentement vniuersel des Souuerains Pontifes de l'Eglise, par la voix commune des Potentats, & de tous les peuples. Ils l'ont hereditaire & par droict de preciput sur les autres Monarques, l'ayant dauantage estimé que les plus superbes surnoms de gloire qu'ils pouuoient acquerir par les armes. Aussi ce Titre est incomparable ; les premiers Empereurs Chrestiens s'en ressentirent D. Ambrosius ad Gratian. Imp.

Can. Eccles. dist. 93. S. Ioan. Chrysost. Ep. 1. Flodoard. Hist Rem. l. 1. c. 16. B. Brisson. in form. A. Miraus Cod Piar. don. beaucoup honorez. Constantin le Grand, Honorius, Arcadius, & Gratian l'ont obtenu. Mais depuis il a esté particulierement reserué AVX ROYS DE FRANCE, & leur a esté propre & annexé à la qualité Royale sur le declin de l'Empire, estant dés ce temps là les plus grands Roys de la Chrestienté: & iusques à present ils en sont en possession & iouïssance depuis le Roy CLOVIS I. qualifié de ce glorieux titre de TRES-CHRESTIEN par le testament de S. Remy.

Tome 1. Concil. Gal. Les autres Monarques, qui ont succedé à sa Couronne, sont ainsi surnommez par plusieurs Conciles, mesme par ceux de Mayence, d'Aix la Chapelle & autres, & par les Epistres Decretales & Bulles des Papes Estienne II. Paul I. Adrian I. & Iean VIII.

Vita S. Audoeni. Epist Reg. in corp. Hist. Franc. Gregor. 3. Ep. 7. L'Empereur de Constantinople Maurice écriuant au Roy CHILDEBERT II. il y a plus de mil ans, l'appelle son Pere TRES-CHRESTIEN & tres-aymé. Les Roys CHILDEBERT I. & DAGOBERT sont semblablement appellez TRES-CHRESTIENS par des anciens Autheurs.

Ad an. 744. Gregor. 3. Ep. 7. De verité la premiere Lignée Royale commençant à déchoir, on donna la mesme qualité à aucuns Maires du Palais, entre autres à CHARLES MARTEL & à PEPIN son fils auant qu'il fust couronné Roy des François. Mais il ne faut pas de là inferer, que ce titre soit venu aux Roys de France dés ce temps là seulement, comme ont estimé l'Eminentissime Cardinal Baronio & quelques autres Ecriuains. Le Pape Estienne IV. en vne sienne Epistre écrite à CHARLEMAGNE le nomme TRES-CHRESTIEN. Son fils & successeur LOVIS LE DEBONNAIRE est ainsi appellé au Concile d'Aix la Chapelle; & CHARLES le Chauue fils de cettui-cy, a eu la mesme qualité du Pape Nicolas I. comme aussi par l'acte de son couronnement en Roy de Lorraine fait à Mets. C'est le mesme Prince qui declara au Pape Adrian II. luy écriuant; *Qu'il s'estimoit plus honoré des qualitez de Chrestien, Catholique & & obseruateur de la vraye Foy, que de la dignité Royale.*

Pap. Masson. l. 5. de vitis Pontific. Ce Titre Auguste de TRES-CHRESTIEN est aussi paruenu aux Roys de la troisiéme Lignée, qui l'ont eu & continuënt de le porter par vne speciale denomination priuatiuement à tous les Roys. Les Papes Innocent III. & Honoré III. en qualifierent PHILIPPES AVGVSTE & LOVIS VIII. son fils. Gregoire IX. le donna au Roy S. LOVIS. Vrbain IV. nomme aussi le Roy de France TRES-CHRESTIEN & DEFENSEVR DE LA FOY CATHOLIQVE. Innocent IV. l'appelle pareillement du mesme titre de TRES-CHRESTIEN & TRES-CATHOLIQVE. Eugene IV. manda au Roy CHARLES VII. par vne sienne Bulle, l'affection particuliere qu'il luy portoit en consideration du zele ardent & de la deuotion singuliere qu'auoient tousiours euë les Roys de France TRES-CHRESTIENS enuers l'Eglise Romaine pour l'augmenter, la secourir, & defendre; ce que Iules II. reconnut aussi. Bref les autres Papes écriuans à nos Roys, les ont perpetuellement qualifiez de ce mesme titre sureminent.

L. 1. c. 4. Hier. Bignon Adu. gener. du Roy. To 3 Concil. Gallia. Quant à celuy de FILS AISNÉ DE L'EGLISE & de FILS DE L'EGLISE CATHOLIQVE, il n'est moins ancien; puis qu'il se trouue auoir esté attribué au Roy CLOVIS au premier Concile d'Orleans. Marculfe, ancien Autheur des Formules, donné au public par vn personnage d'honneur & de tres-eminent sçauoir, nous enseigne; Que les Euesques écriuans à nos Roys de la premiere Race, les qualifioient du Titre de FILS DE LA SAINCTE EGLISE CATHOLIQVE.

L'Em-

L'Empereur & Roy CHARLES LE CHAVVE ayant encores esté ainsi nommé au deuxiéme Concile de Soissons.

Pour ce qui est du surnom de CATHOLIQVE, il a esté attribué à LOVIS VIII. qui regnoit il y a plus de quatre cens ans, comme aussi au Roy PHILIPPES VI. dit de Valois son arriere petit fils. Que si long temps aprés Ferdinand V. Roy d'Espagne a aussi esté honoré le premier des Princes, qui ont regné en ce pays là, du mesme surnom de Roy Catholique d'Espagne, ç'a esté seulement pour le distinguer des autres Roys, lesquels y commandoient aussi, & estoient Infideles & Sarazins, & de son temps & celuy de ses ayeux occupoient partie d'Espagne. Ce titre fut donné au mesme Roy Ferdinand par Alexandre VI. aprés qu'il eut conquis le Royaume de Grenade sur ces mesmes Infideles, & les eut chassez de ses Estats, il y a enuiron cent cinquante ans. *Auctor. vit. Reg. Lud. 8.*

Les Roys de France ont aussi porté la qualité de PROTECTEVRS & DEFENSEVRS DE LA FOY & DE L'EGLISE plusieurs années auparauant le Roy d'Angleterre Henry VIII. qualité qui luy fut donnée par Leon X. aprés que ce Prince eut écrit contre les erreurs de Luther; Mais luy & ses successeurs s'estans depuis separez de l'Eglise Catholique, ils se sont rendus indignes d'vne si excellente qualité, laquelle ne peut estre auec raison contestée à nos Roys par quelque Monarque que ce soit. Attendu mesme que depuis plusieurs siecles les Prelats assemblez au cinquiéme Concile d'Orleans donnerent au Roy CHILDEBERT ces beaux Titres de *Prince Triomphant, Inuincible, tres-Pieux, Amateur de la saincte* FOY *&* PROTECTEVR DE LA RELIGION CHRESTIENNE. *Concil. Galliæ Tomo I.*

CHARLEMAGNE ayant suiuy les glorieux vestiges & le zele du grand CHARLES MARTEL & DE PEPIN ses predecesseurs, fut aussi appellé DEFENSEVR DE LA FOY & nommé Apostre de Saxe, pour auoir ouuert la porte de la Foy aux Saxons, ayant esté le premier qui planta dans leur pays le vray culte de Dieu; comme il fit encores en Espagne. Aussi ce grand & victorieux Monarque s'estimoit heureux & honoré de se qualifier FILS ET DEFENSEVR DE LA SAINTE EGLISE. *Theodoric. Abbas Moncass. in Chron.*

Long temps auparauant, le Pape S. Gregoire I. disoit, *Que la clarté & splendeur de la Foy du Roy* CHILDEBERT *reluisoit par tous les coins du Monde, comme vne grande lampe répand sa lumiere pendant l'obscurité de la nuit.* *Lib. 1. 5. Epist. Reg. & lib. 5. ep. 6.*

Le Pape Paul I. en l'Epistre qu'il enuoya aux François, regnant PEPIN, admira la grandeur des bienfaits des Roys tres-Chrestiens enuers l'Eglise Romaine, confessant, *Qu'il ne pouuoit les reconnoistre dignement; Ils sont*, disoit-il, *mes liberateurs; & promit, puis qu'il ne pouuoit recompenser tant de bien-faits, de les publier par toute la Terre, de benir les desseins des François, & faire des vœux à Dieu, qu'il conduisist toutes leurs actions, estendist les limites de leur Royaume, & assuietist à leurs* TRES-EXCELLENTS ROYS *toutes les nations barbares pour la deliurance & l'exaltation de l'Eglise de Dieu & l'establissement de la Foy Orthodoxe.*

Bref le souuerain Pontife Adrian I. écriuant à CHARLEMAGNE, dit de luy; *Qu'aprés Dieu il n'auoit autre esperance qu'en la valeur de son bras; & comme le Pape Estienne son predecesseur auoit eu vne ferme confiance au Roy* PEPIN *son pere, luy de mesme se confioit & viuoit asseuré sur la force de son Royaume.*

Autres Papes, mesmement Honoré III. ont encore nommé les Roys de France, le Mur inexpugnable & la ferme Colomne de la Chrestiété; la Trousse & le Carquois, d'où Dieu déploye ses traits pour se soû-

Digitized by Google

mettre & conseruer en son obeïssance les autres nations. De fait par leur moyen le Christianisme a esté ou planté, ou remis & maintenu en Italie, Alemagne, Angleterre & Espagne & en la plus part du Leuant.

Tous ces dignes Eloges d'honneur sont fondez sur diuers merites de ces grãds Roys. Car outre ceux qui ont esté cy-deuant representez, il est constant que nos Monarques se sont plusieurs fois opposez aux rauages & inondations des Heretiques & des Infideles qui affligeoient les Chrestiens. CLOVIS vainquit-il pas dans le Poitou les Gots infectez de l'Heresie Arrienne & leur Roy Alaric, conseruant par ce moyen la religion Catholique en Europe, laquelle estoit preste de se voir estouffée par cette Heresie? CHARLES MARTEL défit-il pas prés la ville de Tours cette prodigieuse Armée de Sarazins, sauuant par sa victoire signalée le Christianisme, que l'on croyoit estre proche de sa ruine?

Gregor. Tur.

Les Roys fils & petit fils de ce genereux Prince, PEPIN & CHARLEMAGNE, ont-ils pas souuent remis les Papes dans leurs Sieges, vaincu en Italie les Lombars, en Alemagne les Saxons, & les Sarazins en Espagne? ces Princes ayans ensuite étably & maintenu la religion Catholique en ces lieux & en diuers autres endroits de l'Europe.

Eginart.

Mais la deuotion singuliere des Roys TRES-CHRESTIENS de la troisiéme Race est au dessus de toute recommandation. Car HVGVES CAPET, qui en est communement estimé le Chef, ne se contenta pas de retrancher l'abus glissé en l'vsurpation des biens d'Eglise: Mais aussi fit construire plusieurs Monasteres & autres lieux de deuotion, reformer quelques Abbayes, & offrit du secours contre les Sarrazins d'Espagne. Aussi ces pieuses actions le firent surnommer DEFENSEVR DE L'EGLISE. Le Roy ROBERT son fils le suiuit en ce pieux dessein; & fit chastier aucuns heretiques.

Glaber.
Vita S. Maioli.
Ademarus.
Helgaudus.

Mais pourrions nous obmettre les Monarques sortis de leur posterité, qui ont porté le nom de LOVIS, nom de bon'augure, lequel semble auoir esté comme fatal aux bons & pieux Princes? LOVIS LE GROS, LOVIS LE IEVNE, LOVIS VIII. S. LOVIS, LOVIS XII. & LOVIS LE IVSTE. Ils ont mis à chef tant de glorieuses entreprises contre les Infideles, les heretiques, les vsurpateurs des biens de l'Eglise, & ceux qui ont troublé le repos des Papes & les ont persecutez, (comme cy-aprés il sera plus particulierement déduit) qu'à peine la posterité le pourra croire.

Car ces Princes & autres du Sang genereux de France imitateurs du zele & de la pieté de leurs Deuanciers, excitez d'vn saint desir de l'auancement de la gloire de Dieu, prirent vne ferme resolution de recouurer la Terre Sainte, & la deliurer du ioug insupportable des Infideles.

Gesta Dei per Francos; opus à Iacobo Bongarsio edit.

Premierement ils enuoyerent dans la Palestine aucuns de leurs suiets plus qualifiez. Le Roy PHILIPPES I. y fit acheminer son frere puisné HVGVES DE FRANCE Comte de Vermandois auec le grand Godefroy de Buillon Chef de l'Armée Chrestienne, qui subiugua la Cité & le Royaume de Ierusalem.

Guil. Tyrius l. 1. c. 17.

Puis aprés ces Monarques tres-Chrestiens portez eux-mesmes de ce magnanime courage & de la vigueur martiale, qui ordinairement accompagne la Maison de France, firent aussi diuers voyages Outre-mer pour le secours des Chrestiens. La Syrie, la Iudée, l'Egypte, & l'Afrique ont veu en diuers temps ces quatre puissans Roys LOVIS VII. PHILIPPES AVGVSTE, S. LOVIS & PHILIPPES LE HARDY, paroistre à la teste de leurs grandes Armées, exposer leurs vies aux batailles, rencontres & sieges des places importantes, vaincre les barbares,

Annales Franc.

Digitized by Google

de viue force arracher de leurs mains quantité de Villes, où le seruice diuin fut restably. Les Roys PHILIPPES DE VALOIS, surnommé le CATHOLIQVE, IEAN son fils, CHARLES VI. & autres de leur posterité auoient aussi pris le mesme pieux dessein de passer Outre-mer, comme ils eussent fait sans les fascheuses guerres que les Anglois, Flamens & autres ennemis leur susciterent. *Annales de France.*

On peut adiouster à ces Roys, CHARLES fils de France Comte d'Aniou, Roy de Sicile, frere de S. LOVIS, vn autre LOVIS Roy de Hongrie & de Polongne leur arriere petit fils & neueu, PHILIPPES d'Eureux dit le Bon, Roy de Nauarre, plusieurs Roys de Portugal (originaires de la Maison de France) singulierement le grand EMANVEL, aucuns Ducs de Bourgongne, de Bourbon & de Bretagne, qui ont entrepris semblables Expeditions contre les ennemis de la Foy en Asie, en Afrique, en Espagne & aux Indes.

Et bien que plusieurs Monarques & Princes Chrestiens sortis des anciennes Familles Royales d'Espagne, d'Angleterre, de Hongrie, de Sicile, de Cypre & de Danemarc se soient pareillement employez & ayent contribué leurs soins & trauaux à ces guerres Sainctes; si est-ce qu'entre toutes ces Familles illustres, dont les masles ont pris fin depuis long temps, il semble que la diuine Prouidence n'a voulu sauuer & conseruer, que celle qui regne à present en France, l'ayant seule garantie de la mortalité publique, comme vne table sacrée du naufrage, afin de continuër à s'en ayder & seruir contre les mesmes Infideles & les autres qui ont quité le droit sentier de la vraye creance & Foy orthodoxe.

Ainsi la generosité Françoise ayant par tant de Siecles en si notables occasions esté connuë aux peuples Orientaux, mesme iusques aux Indes & autres pays éloignez, de là vient, que ces peuples ne reconnoissent les noms diuers de tant de nations Chrestiennes, que par le seul nom François, qui leur est commun & general pour toutes. Ce qu'ils font, non tant à cause que nos Princes ont commandé, comme ils font encores, à la France, & que iadis ils ont estendu leur domination bien loin au delà du Rhin & du Danube, & outre les Pyrenées & les Alpes dans l'Italie, l'Alemagne, la Polongne, la Hongrie, la Sicile, l'Espagne, le Portugal & tant d'autres regions; mesme qu'ils ont possedé l'Empire d'Orient, & ont vn legitime droit à celuy d'Occident; que pour ce courage heroïque d'auoir par tant de fois franchy les monts, trauersé les mers & s'estre rendus redoutables à toutes les nations du Monde. *Guibert.*

Le Sainct Siege & les Souuerains Pontifes de l'Eglise en leurs oppressions ont tousiours eu recours à la France, qui les a protegez & defendus: à quoy s'employerent puissamment les Roys des Deux premieres Lignées; comme a fait la Troisiéme, ainsi qu'il a esté remarqué; & l'Eglise Romaine doit iustement aux Roys de la Seconde ce qu'elle a de grandeur, de patrimoine, & d'authorité terrienne & temporelle. *Anastas. Bibliothec.* *Platina.*

Les mesmes Chefs de l'Eglise ont trouué dans ce Royaume vn asile & vne retraite asseurée; ce qui fit dire au Pape Estienne III. suppliant PEPIN de le deliurer de l'oppression des Lombars; *Que luy & les Romains s'estoient iettez entre les bras des François; n'ayans autre espoir & confiance aprés Dieu, qu'en eux.* Car, dit-il, *nous sçauons bien, que les peuples, qui ont eu recours à cette valeureuse nation, ont esté sauuez & conseruez: Dieu ayant tant honoré la seule nation Françoise, que de se seruir d'elle pour l'exaltation de son Eglise & pour prendre vengeance de ceux qui molestoient le Siege de Sainct Pierre.* Il adiouste; *I. Morin. Hist. de la Deliurance de l'Eglise Chrest.*

Que tous les Chrestiens leur cedoient cette gloire, & ne comparoient point leur assistance aux seruices, que les François luy auoient rendus.

Adrian I. écriuant à CHARLEMAGNE disoit aussi; *Que la prosperité des François estoit sa ioye, & le glorieux accroissement de leur Empire son vnique seureté aprés Dieu.* De fait sans parler dauantage des Roys de la seconde Lignée, l'Histoire nous enseigne; Que LOVIS LE GROS, pendant son regne, a veu cinq Papes refugiez en France; Que par quatorze fois nos Monarques ont restably les Saincts Peres dans leurs Sieges; Que vingt-trois schismes qui trauailloient l'Eglise, ont esté en diuers temps par eux pacifiez.

Claud. Robert. in Gal. Christ.

Aussi Gregoire IX. enuoyant vne Bulle à S. LOVIS, pour l'exhorter à le secourir contre l'Empereur Frederic II. luy representoit les memorables exemples des Roys ses ayeux; *Qui auoient*, disoit-il, *genereusement combatu les Infideles; remis l'Empire de Constantinople en l'obeissance de l'Eglise Romaine, exterminé les heretiques Albigeois, estoient demeurez fermes en la Foy, & auoient esté le refuge des Papes affligez.*

Ce grand & sainct Monarque estant au lict de la mort enioignit à PHILIPPES son fils aisné, suiuant l'ancienne tradition de ses predecesseurs, d'obeïr à l'Eglise Romaine, & d'embrasser la protection du Pape, comme son pere spirituel.

Ioinuille. Nangis.

Pie second écriuant à LOVIS XI. afin de l'exciter à la guerre contre le Turc, remonstroit; Qu'vne si loüable entreprise estoit digne de luy, & que cét honneur luy estoit specialement reserué comme hereditaire; puis adiousta; *Que combatre contre les Infideles & les vaincre, recouurer la Terre saincte, garder la Foy & honorer l'Eglise Romaine, c'est le propre des Roys de France.*

Annal. Eccles.

Le Cardinal Baronio est de mesme aduis en parlant du grand CLOVIS, de CHARLEMAGNE & de leurs dignes successeurs.

On peut encore mettre au nombre de ceux qui ont assisté l'Eglise, LOVIS XII. Car il fit restituer à Iules II. Bolongne & autres Villes vsurpées sur le patrimoine de S. Pierre. FRANÇOIS I. qui enuoya à Clement VII. vne Armée sous la conduite du Seigneur de Lautrec, aprés la prise & le sac de Rome, que fit celle de l'Empereur Charles V. dont s'ensuiuit la captiuité de ce Pape, & depuis sa deliurance: L'assistance qui fut aussi donnée par HENRY II. lors qu'il enuoya dans l'Italie le genereux Duc de Guise François de Lorraine pour secourir le Pape Paul IV. assiegé dans Rome par Ferdinand Aluarés Duc d'Albe, Lieutenant de Philippes II. Roy d'Espagne.

Guichardin.

Arn. Ferron.

I. Aug. Thuan.

De recente memoire la Pieté de HENRY LE GRAND iointe à son courage heroïque parut aussi, quand il offrit à Clement VIII. d'aller en personne iusque dans l'Italie, afin de le secourir en la guerre cōmencée pour le Duché de Ferrare, retourné au S. Siege, & pour la conseruation des droicts de l'Eglise; Surquoy le Pape luy fit cette réponse; *Qu'il auoit remarqué en luy l'esprit de Pieté & de Magnanimité des anciens* ROYS DE FRANCE *ses Predecesseurs, dont la memoire estoit pleine de Benediction & de Gloire, ayant laissé hereditaire à sa Maiesté, auec son tres-ample & tres-noble Royaume, le glorieux nom de* TRES-CHRESTIEN; *Qu'ils auoient toûiours esté liez estroitement auec le Sainct Siege; Qu'auec vne pieuse magnificence, & vn zele ardent ils auoient, non seulement amplifié & defendu les droicts du Prince des Apostres, auec le domaine & les biens de l'Eglise; mais auec loüable effort les auoient deliurez des iniustes occupateurs: En somme, qu'il se réiouïssoit du desir qu'il auoit de les imiter si genereusement; rendant graces à Dieu de ce qu'en vn temps si difficile, auquel la Republique Chrestienne estoit troublée, il luy auoit*

Arn. Dossat en ses Lettres.

Digitized by Google

voulu donner VN TEL FILS ET DEFENSEVR.

Cette Pieté du mesme Prince HENRY LE GRAND se fit aussi paroistre, lors que par son entremise & grande authorité, le different qui estoit entre Paul V. & la Republique de Venise fut heureusement accordé ; Ce magnanime Roy iugeant, par sa prudence ordinaire, que cette Paix estoit tres-necessaire à toute la Chrestienté ; puis qu'vne telle estincelle eust peu en fin causer vn funeste embrazement, preiudiciable à l'Eglise & aux Estats voisins ; Aussi en receut-il encore de sa Saincteté vn digne remerciement. *Les Lettres du Presid. Canaye Ambassad. à Venise.*

Le Roy de Nauarre ANTOINE, pere du mesme Roy HENRY, finit ses iours de la blessure qu'il receut au premier siege de la ville de Rouën, occupée par les rebelles Religionnaires. Tellement qu'on ne peut luy dénier cette gloire d'auoir exposé sa vie pour la defense de la religion Catholique : ainsi que le Roy PHILIPPES d'Eureux aussi Roy de Nauarre, l'vn de ses Deuanciers, auoit fait en Espagne. Vn si beau dessein a esté aussi hereditaire en leur posterité. Car nous auons veu, que nostre grand Roy LOVIS LE IVSTE, de glorieuse memoire, par ses armes *inuincibles*, par sa prudence, & constance incomparable a genereusement abbatu ce puissant party des pretendus Reformez en retirant de leurs mains son pays de Bearn, & en subiuguant l'orgueilleuse Rochelle ; Fort qu'ils estimoient imprenable. Le S. Pere Vrbain VIII. témoigna par le Bref qu'il luy enuoya sur vne telle Conqueste, le contentement qu'il en auoit & *d'vne victoire tant signalée, dont les Trophées*, disoit-il, *luy estoient erigez dans le Ciel, desquels la posterité ne cesseroit de celebrer la gloire : esperant que la France estant paisible, l'éclat du* TRIOMPHANT LOVIS *reluiroit dans Sion la captiue ; Qui auoit continuellement deuant les yeux les victoires & faits heroiques des François.* *Iac. Aug. Thuan.*

Nos Monarques ont fait dauantage : dautant qu'à la defense de l'Eglise ils ont adiousté vne LIBERALITÉ si grande & vrayement digne d'eux ; mesmement en la concession du temporel de Rome & de celuy de l'Exarchat de Rauenne, auec tant d'autres insignes conquestes faites en Italie par PEPIN & CHARLEMAGNE, que les monumens publics & priuez, les Inscriptions anciennes & les meilleures Histoires exaltent & celebrent ces bienfaits : entre autres celle d'vn docte & pieux personnage de ce temps, qui a monstré par indubitables preuues & par la propre reconnoissance de quelques Papes & Cardinaux ; Que la Donation, qu'on dit auoir esté faite à l'Eglise Romaine par le grand Constantin, est vne supposition de ceux qui ont creu par là rauir aux Roys tres-Chrestiens l'honneur d'estre les premiers & les vniques autheurs de la Maiesté & grandeur Apostolique, & à l'Eglise Romaine la liberté & la souueraineté de ses actions. *Anastas. Bibl. Platina. Baronio. Ciacon. P. Masson. de Episcop. vrb.* *I. Morin Hist. de la grandeur temporelle de l'Eglise.*

Tant y a qu'auec iuste raison il a esté remarqué & fort à propos inferé du futur par le passé ; Que le principal bon-heur des Chrestiens est procedé, & doit encore venir de la France, & que d'elle & de ses Roys sembloit parler l'Espouse aux Cantiques disant, QVE SON BIEN-AIMÉ SE PLAIST ET NOVRRIT PARMY LES LIS. De fait les plus grandes actions qu'on a veu, & que la posterité verra pour l'Eglise, soit pour auoir abbatu l'heresie Arrienne, comme fit CLOVIS, soit pour auoir terrassé l'idolatrie des Sarrasins, ainsi que l'on publie de CHARLES MARTEL ; soit encore la conuersion du Grand Constantin (fondement de la deliurance des Chrestiens) & celle du *I. Sirmond. Tomo I. Concil. Gall. ad an. 506.*

mesme Roy CLOVIS, ont esté faites en France. Tout cecy ordonné par la Prouidence Diuine, afin de faire éclater par toute la Terre, l'affection dont elle fauorise ce Royaume tres-Chrestien & ses Roys; qui ont d'ailleurs acquis à l'Eglise Romaine la liberté, & augmenté son domaine, comme nous auons dit.

Que si on adiouste foy aux anciennes predictions, la derniere action qui se doit faire en l'Eglise & la plus glorieuse sera mise à perfection par vn Roy de France; ce que les plus doctes ont creu il y a plus de huict cens ans: car les écrits d'vn ancien Autheur, qui se trouuent inserez entre les œuures de S. Augustin, portent; Qu'en la personne des Roys de France (ausquels appartient l'Empire Romain) la dignité de l'Empire ne perira entierement, ains subsistera: & que le dernier ROY DES LIS ira deposer son Sceptre & sa Couronne au mont d'Oliuet, puis bien tost aprés la fin de toutes choses de la Terre suiura cette action.

I. Morin. *Tome IX.*

Ce n'est donc pas sans cause, que le grand & renommé Pape Innocent III. a estimé l'exaltation & la conseruation des Roys & Royaume de France, & la manutention des droits & prerogatiues de leur Couronne, estre l'affermissement du S. Siege & le bien de toute la Chrestienté. Sur laquelle consideration, outre les autres cy deuant remarquées, peut auoir esté fondée la Bulle d'Innocent IV. par laquelle il octroya dix iours d'Indulgence pleniere à ceux qui prieront Dieu pour la paix & le salut des Roys & Royaume de France. Alexandre IV. qui donna de hautes loüanges à S. LOVIS & aux Roys ses Deuanciers, parle de cent iours. Clement V. en octroya aussi iusques à cent, & Celestin V. vingt, par Bulles conseruées au Tresor de France. Le fameux Docteur Angelique S. Thomas d'Aquin a remarqué aucunes de ces concessions comme tres-importantes. Ainsi auec raison on peut dire de nos Roys, ce qui est écrit de l'vn d'eux: Qu'ils sont entre les Roys de la Terre, ce que le Soleil est dans les Cieux, qui offusque la lumiere des estoiles par sa presence, & qui leur donne de l'éclat par son éloignement.

Innocent III. *Henr. Spondan. ad an. 1251. Regestum Vaticani, Alex. IV. Henr. Spondan. Annal. Eccles. ad an. 1255. Ad. 4. Sentent. dist. 20. q. 1. Vetablus de priuileg. reg. Fr. I. Morin.*

Aucuns Estrangers ennemis de la France & enuieux de son bonheur ont depuis quelques années voulu obscurcir & diminuer le lustre, l'honneur & la gloire de ses Roys. Mais ce qui a esté representé cy-deuant, la meilleure part authorisé par les Saincts Peres Chefs de l'Eglise, suffit pour répondre à leurs calomnies & les destruire entierement.

Digitized by Google

DE LA SOVVERAINETE' ABSOLVE DES ROYS DE FRANCE.

Qu'ils sont EMPEREVRS *dans leur Royaume.*

Et ont droit à l'Empire de CONSTANTINOPLE.

CHAPITRE IV.

LA quatriéme Prerogatiue de nos Roys consiste en leur Souueraineté absoluë, & en l'Indépendance de leur Couronne. Quelques Roys sont feudataires & font hommage de leurs Estats aucuns aux Papes, autres aux Empereurs d'Alemagne. Mais les Monarques de France, qui ne tiennent rien de ces deux grandes Puissances, ont tousiours porté, comme ils portent encore, sur tous les Roys, la Couronne de liberté, d'excellence & de gloire. Balde Iurisconsulte Italien suiet de l'Empire, qui viuoit l'an 1390. l'a tres-bien remarqué. Aussi n'ont-ils iamais tenu ny possedé le Temporel de leur Royaume d'autre Puissance que de celle de Dieu seul immediatement: ne reconnoissans Superieur quelconque ny rien de plus grand, plus haut & releué que sa Diuine Maiesté. *Consiliorum 3. part. & ad lib. de feud. tit. de probib. feudi alien. Oldrad. cons. 69. Io. Andr.*

De fait ils sont EMPEREVRS dans leur Royaume, ayant dés il y a long-temps esté tels reconnus & qualifiez, mesme par aucuns Princes de la Maison d'Austriche, qui portoient aussi le Diademe Imperial; entre autres par Albert premier du nom. Au Traité d'Alliance & de confederation, que le Roy PHILIPPES LE BEL & luy firent, il fut conuenu expressement, Que l'Alliance & le Traité de paix & d'amitié qu'ils faisoient ensemble, seroit entretenu & gardé par luy Empereur Albert d'vne part & ses successeurs à l'Empire, & d'autre par PHILIPPES, & & les autres ROYS ET EMPEREVRS DE FRANCE; ce sont les propres termes traduits du Latin, dont l'on a vsé en ce Traité, qui fut conclu entre ces deux Monarques le premier iour du mois de Decembre l'an mil deux cens quatre-vingts dix-neuf. *B. Chassaneus. Au Tresor de France. Vignier en sa Biblioth. Histor. sous 1299.* 1299.

Aussi plusieurs autres Roys tres-Chrestiens issus de trois Lignées, entre ceux là DAGOBERT de la premiere, sept ou huit de la seconde, (outre PEPIN le Bref qu'vn Historien nomme aussi Empereur) HVGVES CAPET nommé Auguste au Synode de Rheims l'an neuf cens quatre-vingts onze, LOVIS LE GROS, LOVIS LE IEVNE & autres Roys de la troisiéme Lignée, ont souuent porté le titre Imperial dans leurs chartes, iusques à PHILIPPES AVGVSTE; ne l'ayant laissé, dit le Sieur du Tillet, sinon lors qu'ils ont iugé celuy de Roy n'estre pas moindre. *Suger. Synod. Remensis.* 991. *En ses Mem.*

Car qui voudra bien considerer l'ancien Estat de la Monarchie Françoise, & l'estenduë de tant de riches & fertiles Prouinces dont elle est composée, plusieurs desquelles ont porté le titre de Royaume, il sera contraint d'auouër, que ce sont plusieurs Estats & Royaumes assemblez en vn, ce sont diuerses Couronnes adioustées à vne seule par succession de temps. Les villes de Paris, d'Orleans, de Mets, de Soissons, de Tolose, d'Arles, ont eu des Roys; les Prouinces de Bourgongne,

de Prouence, de Guyenne, de Bretagne en ont aussi eu, & le tout enfin a esté reüny sous vn seul Monarque par mariages, par conquestes, & par acquisitions.

Nous ne pouuons obmettre icy la genereuse réponse qui fut faite par les François au Pape Gregoire IX. Il auoit ietté de rudes censures contre Frideric II. qu'il auoit declaré décheu de l'Empire d'Alemagne; peu de temps aprés il enuoya offrir au Roy Sainct LOVIS cette haute dignité d'Empereur, pour en inuestir ROBERT, fils de France, Comte d'Artois, l'vn des freres puisnez de ce grand Monarque. Il ne voulut en vne affaire de si grand poids & de telle importance rien arrester auec precipitation; mais il la remit au Conseil de ses principaux Barons; Aprés vne meure deliberation sur ces offres, qui sembloient estre specieuses & auantageuses au Prince François & à la Maison tres-Chrestienne, ils furent d'auis de les refuser, disant; *Qu'ils estimoient que le Roy ayant succedé au gouuernement de son Estat Souuerain par la legitime Ligne du Sang Royal, estoit plus excellent que tout Roy & Empereur, qui dépendoit d'vne élection volontaire, & qu'il suffisoit au Comte d'Artois d'estre frere d'vn si puissant Monarque.* Cecy est témoigné par Mathieu Paris Autheur du temps. *Mathaeus Paris Hist. Anglia.*

A ce propos est encore tres-considerable, que CHARLEMAGNE ayant enuoyé ses Capitulaires en France, pour y estre receus & obseruez, ce grand Prince faillit à receuoir vne contradiction de tous les François, pour ce qu'en l'inscription il auoit fait apposer sa qualité & dignité d'Empereur & d'Auguste, auant celle de ROY DE FRANCE, que les suiets de ce puissant Monarque estimoient autant, voire plus honorable que l'autre. *Le Febure aux considerat. Historiques de la M. de Lor.*

De fait au Traité de paix & d'Alliance, qui fut arresté au chasteau de
821. Bonne sur le Rhin l'an huit cens vingt-vn entre CHARLES le Simple, & Henry surnommé l'Oiseleur, CHARLES tint le premier lieu en qualité de Roy des François Occidentaux, & Henry, que plusieurs Historiens appellent Empereur d'Alemagne, le second, comme Roy des François Orientaux; ce qui se recueille des propres termes du Traité nagueres publié par vn personnage d'erudition. *Aub. Miraei Notitia Eccles. ar. Belgij.*

Enuiron cent ans aprés, cette Preseance du Monarque tres-Chrestien a esté aussi deferée en vne autre signalée occasion; ce fut lors qu'en l'an mil vingt-trois le Roy ROBERT fils de Hugues Capet & l'Empereur Henry II. traiterent ensemble des affaires de l'Eglise & de leurs Royaumes sur la Meuse, renouuellans les Alliances & Confederations de leurs predecesseurs. Glaber Autheur du temps a obserué nommement, que l'Empereur vint le premier trouuer le Roy de France en sa tente au lieu assigné; qui est vne marque de deference entre les Grands, (ce que le mesme Historien reconnoist) & disna auec luy. Le lendemain ROBERT rendit la visite à l'Empereur, puis aprés l'vn & l'autre se firent des presens & se retirerent en bonne intelligence. Surquoy vn Autheur iudicieux de ce temps a écrit; Qu'en vne si solemnelle rencontre le Monarque François sceut bien garder le rang & la prerogatiue de sa Couronne, QVI EST IMPERIALE aussi bien, & mieux que celle d'Alemagne, laquelle ne l'est qu'à cause qu'elle a esté tirée de celle de France. *Idem Miraeus. 1023. Glaber. Vignier sous l'an 1023. Le Feure Chantereau.*

Encores est-ce chose remarquable pour la difference qui est entre ces deux grandes Puissances temporelles, que l'Empereur prend sa Couronne & son inuestiture du Pape; mais le Roy tres-Chrestien ne tient la sienne & son authorité absoluë, que de Dieu seul immediatement, comme il a esté monstré. Ayant vne Souueraineté si ample, qu'elle s'estend

Digitized by Google

le s'estend sur tout le Temporel de son Royaume, en quelque part qu'il soit situé & sous quelque titre qu'il soit acquis, tenu & possedé par toutes personnes indifferemment de quelque dignité, préeminence & condition qu'elles soient, qui luy sont aussi suietes & soumises.

Il est aussi seul Monarque dont la figure se trouue representée dans ses Seaux en longs vestemens, tenant en l'vne de ses mains le Sceptre, & en l'autre la Verge ou Main de Iustice (autre Symbole de cette Souueraineté) laquelle a d'ailleurs esté reconnuë en termes formels par ce grand & sçauant Pape Innocent III. qui tenoit le S. Siege il y a plus de quatre cens ans, ayant écrit; *Que le Roy de France au Temporel ne reconnoist aucun Superieur, non pas mesme le Souuerain Pontife de l'Eglise.*

Cap. solita de maior. & ob. Cap. venerabilem. Qui filij sint legit.

Aussi, autant de fois qu'on a voulu remuer ce point de la Souueraineté des Roys tres-Chrestiens, ou bien y entreprendre la moindre chose, autant de fois ils y ont formé vne si vigoureuse opposition, auec l'assistance de tous les Ordres de leur Royaume, mesmement des Prelats, des Princes, des Barons & des Cours de Parlement, qu'ils sont demeurez en possession de cette absoluë & suprême authorité, à la confusion de ceux, qui ont entrepris le trouble; les exemples en sont vulgaires & manifestes dans l'Histoire, mesmement lors des differends qui furent entre Paschal II. & LOVIS LE GROS, Boniface VIII. & PHILIPPES LE BEL, Iules second, & LOVIS XII. Gregoire XIV. & HENRY LE GRAND.

Dec. in c. nouit. de Iud. Chroniques de S. Denis. Iuo Carnot. Du Tillet Euesque de Meaux. Villani. Thuanus. Du Vair.

Plusieurs Interpretes du Droict Canon; entre ceux là quelques Estrangers, ont aussi écrit; *Que les Monarques François ne reconnoissent ny de droit, ny de fait, aprés Dieu, rien de plus grand qu'eux-mesmes; qu'ils sont nez* EMPEREVRS, *& peuuent porter la Couronne close & fermée à l'Imperiale.* Aucuns ont passé outre & soustenu; *Que le Roy de France est autant, voire plus Souuerain dans son Royaume, que n'est pas l'Empereur d'Alemagne dans son Empire;* Bref, *qu'il est le premier, plus noble & plus excellent Roy du Monde.*

Beluga in Spec. 14. n. 19. I. Pontan. in l. Vn. c. de condit. Curtius de feud. p. 2. C. Loiseau en Traité des Seigneurs Souuerains.

Pour accroissement de sa Grandeur & de sa Maiesté suprême nous adiousterons; Qu'il est fondé en vn legitime droit à vn autre Empire. Car vn titre authentique, conserué en original à Rome dans les archiues du Capitole, fait pleine foy; Qu'André Paleologue, fils de Thomas Despote, neueu & legitime heritier des Estats de Constantin VIII. Empereur de Constantinople, (qui mourut dépouillé de son
1453. Empire à la prise de cette Ville capitale) se retira dans Rome; tellement que se reconnoissant destitué de forces pour conquerir cét Estat, & considerant, que le Roy CHARLES VIII. aprés sa conqueste du Royaume de Naples, se proposoit d'ataquer aussi les Infideles; ce Prince infortuné luy ceda & transporta & *à ses Successeurs Roys de France*, le droit & les iustes pretensions qu'il auoit à l'Empire d'Orient; estimant ne pouuoir faire vn meilleur choix que de ce grand & victorieux Monarque, lequel desfait donna de l'estonnement aux Turcs; & il y a suiet de croire, que par l'assistance Diuine, il eust aussi conquis Constantinople & l'Empire, si pour les pechez des Chrestiens, l'execution d'vn si haut & glorieux dessein n'eust esté rompuë par la mort inopinée dont ce Roy fut surpris.

Thomas de Campegio de auctoritat. Concilio. Bald. I. C. ad libr. de Feudis. Froissart vol. 4. Henricus Spondan. Annal. Eccles. ad an. 1495.

Aussi l'Euesque de Meaux du Tillet, & autres Historiens nous apprenent, qu'il fut declaré Empereur de Constantinople par le Pape Alexandre VI. & qu'il fit son entrée dans la ville de Naples en habit Imperial, portant le globe ou la pomme d'or ronde en sa main dextre, comme Monarque & Souuerain d'Orient, & en l'autre main son Sceptre, auec la Couronne sur la teste. Pour cette cause nos Roys peuuent ad-

In Chronico. André de la Vigne. Bellesorest en ses Annal.

iouster à leurs hauts Titres celuy d'Empereurs de Constantinople à l'ex-
Du Tillet. clusion de tous les autres Potentats; ainsi qu'autrefois aucuns Princes de leur Sang de la branche de Courtenay l'ont porté, & en ont eu l'actuelle possession & iouïssance; Quelques autres Princes des branches Royales de Sicile-Aniou, & de Valois ont eu aussi le mesme Titre, auec le droit legitime à cét Empire.

DE LA PRESEANCE DES ROYS DE FRANCE sur tous les autres Roys.

CHAPITRE V.

AVPARAVANT que d'entrer au recit du sixiéme point d'Excellence, que nous auons dessein de representer en cét Ouurage, il est necessaire de considerer, Que nos premiers Roys auoient deux grands & signalez auantages d'honneur & de préeminence entre les autres, qui sont rapportez par deux celebres Autheurs
Suidas. Grecs de l'Antiquité, Suidas & Procope; L'vn estoit, que parmy les Estrangers en parlant, ou écriuant simplement DV ROY, sans exprimer
Bonifacius de Vitallin. in Clementin. de quelle nation, l'on entendoit tousiours celuy DE FRANCE, ce qui se faisoit par vne particuliere Prerogatiue de nos Monarques, comme les plus grands & plus connus entre les Chrestiens.

L'autre auantage est, Qu'ils auoient seuls le priuilege special de *faire battre Monnoye d'or*, laquelle auoit cours par tout l'Empire Romain, encore qu'elle fust marquée de leurs seules effigies, non de celles des Empereurs; ce qui n'estoit point obserué parmy les autres peuples, non pas mesme entre les Perses, quoy que leurs Rois fussent tres-
Lib. 3. de bello Goth. grands & tres-puissans. Procope parlant de cecy fait mention du Roy
I. Sirmond. in not. ad S. Auit. Vien. THEODEBERT, qui lors regnoit en Prouence, & a esté mis par les Historiens entre les Roys DE FRANCE, comme estant issu du grand CLOVIS, & Prince de son lignage.

Mais c'est bien plus de gloire, que les Prelats de l'Eglise assemblez
Epist. 40. Regist. corporis Francici, Freheri. en diuers Conciles, les Souuerains Pontifes, les Empereurs, les autres Roys & les grandes Republiques ont reconnu & decidé ce point par Iugemens solennels; Que la Prerogatiue DE PRESEANCE, &
Epist. Reg. lib. 5. ep. 116. la possession du premier degré d'honneur, estoit legitimement deuë & de long temps acquise aux ROYS DE FRANCE.

Ainsi le mesme grand Monarque des François CLOVIS, aprés son heu-
Hier Bignon au Tr. de l'excel. des R. de Fr. reuse conuersion à la Foy Chrestienne, ayant voüé à Dieu & à l'Apostre S. Pierre vne riche Couronne d'or par luy enuoyée à Rome, le Pape Hormisda l'appella LE REGNE par excellence, & comme ayant esté enuoyée par le premier Roy & Chef de l'Europe. De mesme la Grandeur
Hincmar. vita S. Remig. Aimoin. & sureminence de nos Roys fut publiée & exaltée par les Papes S. Gregoire le Grand, Paul I. & Gregoire IX. ainsi qu'il a esté cy-deuant monstré, & encore par Martin I. & Nicolas aussi premier du nom.

Leon X. dans sa Bulle donnée à Rome au mois de May mil cinq 1517.
cens dix-sept adressée aux Princes Chrestiens pour les importantes affaires de l'Eglise, ayant nommé premierement l'Empereur Maximilian I. il fait en suite mention immediatement aprés de FRAN-

Digitized by Google

çois TRES-CHRESTIEN Roy de France, puis en suite de Charles Roy Catholique d'Espagne, qui fut bien-tost aprés aussi éleu Empereur cinquiéme du nom.

Gratian cap. Excellens. c. 2. quæst. 3.

1564.

Vne autre remarque est encore plus singuliere, c'est qu'en l'an mil cinq cens soixante-quatre dans ce grand Theatre du Monde & des ceremonies la Cour de Rome, le Pape Pie IV. sur le notable differend qui suruint pour la PRESEANCE, par vn Decret solemnel donné de l'aduis du sacré College des Cardinaux, conserua le Roy CHARLES IX. (en la personne de Henry Clutin Seigneur d'Oisel son Ambassadeur) au droit & en l'ancienne iouïssance & possession de cette Preseance par dessus Philippes II. Roy d'Espagne, lequel auoit entrepris quelque temps auparauant non pas de preceder; mais seulement de vouloir estre égalé aux premiers honneurs, qui appartiennent de droit & d'ancienneté aux Roys de France; à quoy il ne pût paruenir. En ce rencontre sa Sainteté ayant consideré & mesme representé; *Que les Roys tres-Chrestiens estoient les anciens Protecteurs de l'Eglise, & que les plus belles pieces de la Maison d'Espagne auoient esté démembrées de celle de France.* Tellement que ce Chef de l'Eglise visible n'eut point d'égard au nombre des diuers Royaumes & Principautez que ce Roy Philippes possedoit. Car en tel cas la consideration de la haute & sublime dignité des Princes & des Couronnes, & l'Ancienneté, doit surpasser telle iouïssance de plusieurs Estats: Ce que le mesme Roy d'Espagne preuoyant bien, il tascha de se faire declarer Empereur des Indes, dont le Seigneur de Sainct Sulpice Ambassadeur en Espagne donna auis au Roy Charles IX. l'an 1563. mais depuis il quita son dessein; considerant, que ce titre luy seroit inutile pour y paruenir.

Onuphrius in vita Pij 4. Adriani lib. 10. Hist. Vitelly Cardin. relatio. Cicarel in vita Pij 4. & P. 5. Henr. Spondan. Annal. Ecclesi. ad an. 1564. Pap. Masson. Cæs. Campana par. 2. lib. 15. hist.

La possession du mesme droit de Preseance fut encores adiugée & confirmée vingt-quatre ans aprés, au Roy de France & de Pologne HENRY III. par le Pape Sixte V. lors de la Canonisation qui fut faite solemnellement à Rome l'an mil cinq cens quatre-vingt huict de S. Diego d'Alcala Religieux de l'Ordre de Sainct François, lequel encore qu'il fust Espagnol, si est-ce que le Pape ne laissa pas d'ordonner, que Iean de Viuonne Marquis de Pizany, Ambassadeur de France iouïroit du rang de cette preseance, laquelle appartenoit au Roy son maistre; comme il soustint genereusement; De sorte que la possession luy demeura entiere par l'absence des Ambassadeurs d'Espagne, comme elle eust esté par leur presence.

Cicarel. in vita Sixti V. P. M.

1588.

Depuis, elle fut aussi conseruée au Roy HENRY LE GRAND par Clement VIII. en vne autre occurrence: & encore en l'assemblée de Veruins faite pour le Traité de pacification d'entre les deux Couronnes. En laquelle les Ambassadeurs de France eurent leur seance plus aduantageuse & honorable que ceux d'Espagne.

Thuanus.

1598.

Pour ce qui est des Conciles, les Ambassadeurs de France y ont aussi tousiours tenu le premier lieu; mesmement en ceux de Constance l'an 1416. en celuy de Basle, (dont les actes sont fort notables à l'aduantage de nos Monarques) en ceux de Latran, & de Trente, tant sur les Ambassadeurs d'Angleterre, de Castille, & d'Aragon, qu'autres Roys.

Hier. Bignon. Acta Concil. Const. & Basil. sess. 22. Hier. Zurita lib. 14. c. 24. Ann. d'Arag. Æn. Siluius.

Pour autre preuue de cecy, l'on void dans les Prouinciaux de toutes les Eglises de la Chrestienté imprimez à Rome, le nom du ROY DE FRANCE estre tousiours le premier entre ceux des autres Roys; il n'y a que l'Empereur de Rome & celuy de Constantinople (le nom duquel monstre assez l'antiquité de ce rang) qui le precedent; Ceci a esté ex-

Th. Godefroy. Æn. Silu. lib. 2. act. Conc. Basil. Hist. du Conc. de Trente.

Digitized by Google

trait par quelques Autheurs des anciens actes des Conciles, & a esté suiuy de siecle en siecle.

Est aussi fort considerable ce qui a esté remarqué, qu'aux honneurs les Roys tres-Chrestiens vont du pair & à l'égal des Empereurs, & precedent le Roy des Romains; Aussi sont-ils eux-mesmes Empereurs dans leur Royaume; comme il a esté monstré.

Matthaeus Paris vita Henrici 5. A. R. Thomas Campegio tr. de authoritate Concil. c. 16. Thuanus hist. lib. 56 Adriani libr. 17. histor. P. Iustinian. hist. Venet. lib. 14.

Les Anglois, bien qu'ils ayent esté nos anciens ennemis, si est-ce qu'ils ont tousiours reconnu cette préeminence de nostre Monarque, soit dans la France, soit dans leur pays; l'vn de leurs plus celebres Historiens (qui viuoit il y a plus de quatre cens ans) ayant écrit; *Que le Roy de France estoit tenu pour le plus digne des Roys.* Froissart, Iuuenal des Vrsins & autres bons Autheurs disent aussi; Que les Roys d'Angleterre ont tousiours laissé le dessus aux Monarques François comme *aux Chefs de la Chrestienté.*

Ils obtinrent encore cette Preseance au Royaume de Polongne l'an 1573. comme aussi en la Republique de Venise l'an 1558. Honneur fondé sur leur Ancienneté dont a esté cy-deuant parlé, & sur leurs insignes merites enuers la Religion Chrestienne.

Car il est indubitable, que le Roy CLOVIS a le premier des Roys Payens professé le Christianisme, & receu le Baptesme en la vraye Foy & Religion Orthodoxe; ce que firent aussi ses suiets, qui ont eu ce grand aduantage entre toutes les nations estrangeres establies en Royaume sur les ruines de l'Empire Romain. Defait au téps de ce grád Prince CLOVIS, l'Empereur Anastase estoit Chrestien, mais non pas Orthodoxe; en Italie le Roy Theodoric, contemporain, dans la Gaule Narbonoise, Alaric Roy des Wisigots, & Gondobaud Roy des Bourguignons estoient tous Arriés. Quant aux Sueues, qui s'arresterent en Gallice, aux autres peuples d'Espagne, à ceux de Germanie & de la grande Bretagne, ils estoient encore payens, ce qu'a remarqué vn des plus doctes Ecriuains de nostre temps. De sorte que de cette circóstance tres-considerable, comme il adiouste, on tire vne preuue certaine & veritable consequence: Que CLOVIS a tenu le premier lieu entre les Roys & Princes Chrestiens, ainsi qu'ont aussi fait depuis à iuste titre les autres Monarques tres-Chrestiens ses Successeurs; Ceux qui possedoient partie d'Espagne n'ayant esté conuertis à la Religion Catholique (en renonçant à l'heresie Arrienne) qu'enuiron l'an de Salut six cens, qui est cent ans seulement aprés que CLOVIS fut baptisé.

I. Sirmond. in not. ad Auit. Vien.

600.

Nos Roys ont esté reconnus tels par les Conciles, par les Saincts Peres, Chefs de l'Eglise visible, & par plusieurs fideles Historiens. Aussi ont-ils tousiours soustenu & defendu la Foy Chrestienne dedans & dehors leurs Estats, & souuentesfois ont deliuré l'Eglise & les Papes, de l'oppression & de la tyrannie. Tellement qu'au Monarque des LIS conuient tres-bien ce qu'a dit le Prophete Royal; *Qu'il estoit le fils aisné de l'Eglise, que Dieu vouloit éleuer au dessus de tous les Roys.*

Psal. 88.

Adioustons, ou plustost repetons cette verité tres-considerable, Que nos Princes tirent leur origine d'vne Maison qui est sans controuerse la plus Ancienne, la plus Noble, & plus Illustre qui soit sur la Terre habitable, ayant vne sureminéce particuliere entre toutes les autres.

Baldus. Onuphr. Thom. Campegio.

Ces points si importans & remarquables sont plus que suffisans pour maintenir les Roys de France en cette ancienne & perpetuelle possession de PRESEANCE; laquelle a esté d'ailleurs reconnuë & publiée par plusieurs Historiens & Autheurs Italiens, Alemans, Espagnols, Anglois, & autres en grand nombre.

Mais puis que deux sçauans & iudicieux personnages de nostre temps ont traité ce suiet à l'honneur de la France, plus dignement que n'a fait aucun autre, & ont monstré par solides & indubitables raisons & par plusieurs exemples, que de tout temps les Roys d'Espagne ont deferé aux Roys DE FRANCE tres-Chrestiens cette PRESEANCE, cecy n'a besoin d'vn plus long discours. *Hier. Bignon. Th. Godefroy. au Tr. de la Preseance des Roys de Fr.*

QVE LA MONARCHIE DE FRANCE est la plus Ancienne de toutes les autres de l'Europe.

CHAPITRE VI.

CETTE autre Prerogatiue & glorieux auantage de nos Monarques concernant leur Ancienneté & celle de leur Royaume, (en quoy consiste la septiéme remarque de Grandeur) ne peuuent estre mieux iustifiez, que par la conference particuliere des premiers ans que furent establis les autres Royaumes plus considerables de la Chrestienté, auec celuy auquel la Monarchie de FRANCE a commencé: ce fut en l'an de Salut QVATRE CENS VINGT, il y a plus de douze cens ans; cela se recueille de la veritable supputation des ans qu'en ont fait les meilleurs Historiens de chacune nation. *Prosper. I. Sirmond. Dion. Petauius. N. Viguier. I. du Tillet.* 420.

Mais cette Ancienneté se peut de plus en plus confirmer & authoriser, en ce que plusieurs bons Autheurs, (entre les autres Gregoire de Tours) enseignent, qu'auparauant le Roy CLODION aucuns Princes auoient desia eu le commandement souuerain sur les François en titre de Roys; ce qui sera deduit & iustifié plus particulierement cy-aprés en son lieu. *Am. Marcel. Greg. l. 1. c. 9. Panegyr. Nazarij ad Constantin.*

Que si l'on estime les choses anciennes approcher plus prés de la Nature, suiuant l'auis de ce grand genie des sciences Aristote, dont il infere; qu'elles ont vne Noblesse & sureminence particuliere, il faut adouër, que le Royaume de France a dequoy se preualoir encores en ce point sur tous les autres, puis qu'il se trouue estre le plus Ancien, & que le temps de sa durée iusques à present, est égal, peu s'en faut, à celuy de l'Estat Monarchique des Assyriens, qui s'est maintenu & a subsisté par plus de siecles (on en compte iusques à treze) qu'aucun autre qui ait esté depuis la creation du Monde. *Rhetoric. l. 1. c. 9. Iustinus. Eusebij Chron. Rein. Reineteri Syntagm. her.*

Pour commencer cette comparaison & conference par les Estats qui ont esté fondez dans l'Occident, le Royaume *des Wisigots* en Espagne prit origine l'an de IESVS-CHRIST cinq cens sept, en la personne de Gesalric premier des Princes qui en porterent le Sceptre, & finit enuiron deux cens ans aprés. *Roderic. Tolet. S. Garibai l. 9.* 507.

Celuy *de Leon*, situé pareillement dans l'Espagne, ne fut estably qu'en l'an sept cens dix-sept, par le Roy Pelage, lors que les Chrestiens fuyans la tyrannie des Maures & Sarrazins sortis d'Afrique, l'éleurent & choisirent pour leur premier Roy; ce qui auint trois cens ans aprés que les fondemens du Royaume François furent iettez. 717. *Mariana l. 4. c. 5. & l. 7.*

La *Nauarre* a esté premierement gouuernée en Estat Royal enuiron l'an huict cens vingt-cinq sous Eneco Comte de Begorre, encore qu'aucuns Autheurs, auec peu d'apparence & de certitude, se soient auancez d'écrire, que ce Royaume commença enuiron cent ans aupa- 825. *Roderic. Tolet.*

P. de Marca rauant en la personne de Garsia Ximenes, opinion que les Sieurs de
hist. de Bearn. Marca & Doihenart excellens Historiens de ce temps refutent par de
A. Oihen. in Notitia Vascon. solides raisons & authoritez conuaincantes.

Le Royaume de *Castille* ne prit origine qu'en l'an mil seize, lors que
Mariana. Ferdinand, fils puisné de Sance Roy de Nauarre, surnommé le Grand,
1016. en fut reconnu & declaré premier Roy.

Presque au mesme temps le Prince Ramire, qui estoit encore sorty
Marin. Siculus H. Zurita. de la mesme Famille Royale de Nauarre, & frere de ce Roy Ferdinand,
Oihenartus. commanda souuerainement le premier en qualité de Roy sur les *Ara-*
1020. *gonnois* en l'an mil vingt.

Aprés que le pays de *Portugal* eut esté par quelque temps possedé, sous
T. Godefroy. Fr. de Sandon. le titre de Comté, par Alfonse, fils de Henry sorty de la Branche des
P. A. Vascon. anciens Ducs de Bourgongne issus du Roy de France ROBERT, il s'en
All. Reg. Lusit. fit declarer Roy l'an 1112. aprés auoir obtenu vne signalée victoire sur
1112. les Maures Sarrazins.

Le Royaume de *Ierusalem* ayant esté conquis sur les Infideles par les
Vil. Tyrensis lib. 9. Princes Chrestiens, sous la conduite de Godefroy de Boulongne Duc
de Buillon, enuiron l'an mil nonante-neuf; ils luy en donnerent pre-
1099. mierement le Sceptre.

L'Isle de *Maiorque*, aussi cõquise sur les Maures par Iacques premier du
1276. nom Roy d'Aragon, la laissa l'an mil deux cens septante-six à Iacques
L. Marin. Sical. lib. 3. d'Aragon l'vn de ses fils puisnez en titre de Royaume. Il le posseda &
ses Successeurs iusques à la Princesse Isabelle d'Aragon Marquise de
Mõtferrat legitime heritiere du mesme Royaume, qu'elle trãsporta de-
puis à vn Prince de la Maison de Frãce de la derniere Branche d'Aniou.

801. Egbert tint premierement le Sceptre du Royaume vniuersel d'*An-*
M. Paris *gleterre* en l'an huit cens vn, & quelques siecles aprés cét Estat fut sub-
Guil. Malmesburg. iugué & possedé tant par Guillaume dit le Bastard, Duc de Normandie
Order. Vitalis. & le Conquerant, que par les anciens Comtes d'Aniou ses successeurs
iusques en l'an 1485. qu'il passa en vne autre Famille, & y demeura
iusques au Roy Iacques I. lequel, comme possesseur d'Angleterre, d'Es-
cosse & d'Irlande, se fit nommer Roy de la grande Bretagne.

Les Royaumes *des deux Siciles*, l'vn desquels a esté connu sous le nom
1145. de *Naples*, ont esté fondez en l'an mil cent quarante-cinq, lors que Ro-
Fazel. Collenuccio. ger, qui estoit (ainsi que le Duc de Normandie susmentionné, originai-
re de la mesme Prouince) en fut couronné premier Roy. Aprés sa li-
gnée finie, celle des Princes de Sueue y ayant aussi regné, les autres
Comtes d'Aniou du Sang Royal de France, possederent ces deux
Royaumes, & se maintinrent par longues années en celuy de Naples,
iusques à ce qu'il tomba dans la Maison d'Aragon, puis en celle d'Au-
striche.

Vignier. Celuy de *Cypre* a pris origine enuiron l'an mil cent quatre-vingts
1193. treize, quand Guy de Luzignem (issu d'vne illustre Maison de Poi-
tou) en fut declaré premier Roy, & depuis quelques Roys d'Armenie
& de Ierusalem sortirent aussi d'vn Prince de son lignage. De sorte
qu'on peut appeller la France vne pepiniere de Roys & de grands
Chefs de guerre.

Bonfinius. Poursuiuons de remarquer ce qui est des autres Monarchies; Cel-
995. le de *Hongrie* a pris commencement en l'an neuf cens quatre-vingts
quinze en la personne du Prince Geysa.

M. Cromer. Celle de *Polongne* enuiron l'an mil, auquel temps Boleslas en fut
1000. éleu premier Roy.

Digitized by Google

La *Boheme* enuiron cent ans aprés, à sçauoir l'an mil quatre-vingts *Æneas Siluius.*
1086. six, que Wratislas en porta premierement la Couronne. *Io. Dubrauius hist. Bohem.*

Et combien qu'aucuns Autheurs modernes ayent deduit, sans valable fondement des anciens, vne longue suite de Roys *d'Ecoce, de Danemarc, de Suede & Noruege*, qu'ils pretendent auoir regné dans ces pays Septentrionaux auant mesme la naissance de nostre Seigneur, & quelques siecles aprés, comme ces Autheurs auancent pour se flater en leur ancienneté; si est-ce qu'on peut soustenir, suiuant l'auis des meilleurs Historiens, entre les autres du sçauant Nicolas Vignier, que le plus ancien Prince de ces pays là (qui se trouue auoir pris la qualité de Roy) *Sous 421.* ç'a esté au temps du declin de la premiere Lignée Royale des Monarques tres-Chrestiens, ou bien au commencement de la seconde; Encore ces Roys Septentrionaux estoient-ils idolatres & payens, non *Fauchet.* Chrestiens; tels que furent nos Roys depuis CLOVIS; Et à dire vray, ils ne pouuoient estre que de petits Princes; les suites qu'en donnent quelques Historiens recens auec cette qualité de Roy, estant fort suspectes; ayant suiui des fables pour des Histoires certaines & verifiées.

830. Quant à *l'Alemagne*, celuy des Princes qui en eut premierement le *Nitard.* titre de Roy, fut LOVIS surnommé Germanique, fils puisné du Roy & Empereur LOVIS le Debonnaire & petit fils de CHARLEMAGNE, ce *Georgij Fabritij Saxonia.* Royaume ayant demeuré long-temps entre les mains de Princes sortis du Sang Royal de France, iusques à ce qu'il fut vsurpé sur eux; Conrad Duc de Franconie succeda à ce titre de Roy d'Alemagne, & à cettuy-cy Henry Duc de Saxe dit l'Oiseleur, dõt le fils Othon I. changeant sa qualité de Roy prit celle d'Empereur, qui luy a esté donnée par les Historiens Alemans au preiudice des Princes Carlouingiens, qui auoient le droit legitime à cét Empire, & en auoient esté long-tẽps en possession.

568. Le Royaume des *Lombars* commença en l'an cinq cens soixante-huict *Sigonius.* en Alboin, & finit enuiron deux cens soixante aprés, en Didier, sur *Eginart.* lequel & sur Astolphe son pere, cét Estat fut subiugué par PEPIN & CHARLEMAGNE, qui en chasserent ces Princes oppresseurs de l'Eglise & de ses Chefs visibles, & ioignirent ce Royaume à celuy d'Italie.

Il resulte donc de cecy, que l'vne des principales excellences de *Du Tillet.* la Monarchie de France consiste en son Ancienneté, suiuie d'vne longue & admirable durée; preuues certaines autant de son prudent gouuernement, que d'vne particuliere faueur & assistance de la Diuine Grace. Car (comme il a esté dit) le *Treziéme siecle* est commencé depuis qu'elle subsiste heureusement, & qu'elle a esté regie & commandée par vne suite de plus de Quatre-vingts Roys, compris en ce nombre ceux qui ont regné en Austrasie, Bourgongne & autres lieux, comme estans sortis de nostre grand Roy CLOVIS. Par ainsi vn docte Escriuain a dit fort à propos; Que les Monarchies & grands Empires ont de tant plus duré, que la vertu y a plus eu de regne; & cette condition manquant, y ont succedé les seruitudes & calamitez, lors que les vices ont occupé le lieu de cette vertu.

On peut aussi rapporter cette longue entresuite de Monarques tres-Chrestiens sortis des trois Lignées Royales, à deux autres causes fort considerables; L'vne est l'établissement & l'obseruation religieuse & inuiolable de l'ancienne Loy & coustume, laquelle exclud les femmes *Flodoart.* & les Estrangers de la succession à la Couronne, comme il sera plus particulierement remarqué cy-aprés.

L'autre cause est, que iamais il n'y eut au monde peuple, qui ait rendu & porté plus d'honneur, de respect & d'affection à leurs Roys & *Onuphrius lib. 4. de Imperat.*

Princes, qu'ont fait les François, ayans pour la defense de leur Couronne & dignité sureminente, employé leurs biens & courageusement exposé & prodigué leurs vies sans iamais s'estre assuietis ny auoir obey aux Princes Estrangers. Comme d'autre part il y a tousiours eu vne dilection & bienueillance reciproque de nos Roys enuers leurs suiets.

P. Iouius.

QVE LA COVRONNE DE FRANCE, par Loy Ancienne & Fondamentale, a tousiours esté deferée aux Princes Masles, à l'exclusion des filles & de leurs Descendans.

CHAPITRE VII.

ENTRE les rares felicitez de la France, cette-cy est sur toutes excellente & incomparable, de n'estre point tombée en main Estrangere pendant le cours de plus de douze siecles qu'elle subsiste. Vn autre bonheur n'est pas moindre, qu'en si long espace de temps elle n'a changé que deux fois de Race Royale, ce qui n'aduint iamais à autre Estat Souuerain. Les iudicieux Historiens Paul Emile & Onuphre auec autres des mieux versez en l'Histoire & en la Politique, ont admiré cecy & l'ont attribué à l'obseruation inuiolable de l'ancienne *Loy Salique* & coustume, que l'on peut dire estre *particuliere à la Royale Famille de France.* Cette Loy a esté profondement grauée au cœur des vrays François, comme estant la principale base, le plus solide & ferme fondement du repos public, par l'ordre qu'elle apporte à la succession de la Couronne, que *le droit du Sang* affecte & destine aux seuls Princes masles, qui se trouuent aisnez & plus proches des defunts Roys.

P. Æmil. in Philippo Valesio.
Onuphr. lib. 4. de Imperat.

Car si l'on considere la meilleure part des Royaumes, qui ont attribué aux femmes le souuerain commandement, de là sont procedées des guerres ciuiles, des interregnes, diuers troubles & seditions; l'Espagne, l'Angleterre, la Sicile, la Hongrie, la Boheme, l'Escoce, & autres Estats en fournissent des exemples funestes. Mais depuis que les François eurent ietté les fondemens de ce Royaume, & presque en mesme temps pris la genereuse resolution, digne de leurs hauts courages, d'en exclure le gouuernement du sexe feminin par la disposition de cette Loy (appellée LE DROICT DES FRANÇOIS), le Royaume n'est point tombé en tels sinistres accidens, estant tousiours demeuré en mesme assiette. Ce qui nous fournit d'vne Huictiéme consideration notable des auantages qu'ont les Roys tres-Chrestiens.

Nic. Vignier Bibliotheque histor.

Cette Loy est née auec la Monarchie; & suiuant sa disposition, aprés la mort des Roys sans laisser lignée masculine, tant qu'il s'est trouué des Princes legitimes plus prochains, ils ont succedé à la Couronne. Cecy a esté obserué soit en la ligne directe, soit aux collaterales, en quelques aages que se trouuent les Princes, & en quelques degrez de la Tige commune qu'ils se rencontrent, *fust-ce au milliesme*, comme remarque Balde fameux Iurisconsulte d'Italie: Succession qui leur est deferée de plein droit à l'exclusion des filles ou seurs des Roys & de leurs descendans, quoy qu'ils fussent plus prochains.

Bartol. l. 2. §. sed videndum. & l. vlt. ff. ad S.C. Tertyl.
Bald. in l. quod verò ff. de legib. & l. 1. ff. Senat. & in Consiliis.
L. de quib. l. diuturna

Vne si excellente Loy ou Coustume (l'vne & l'autre ayant mesme for-

ce & produisant mesme effet) est authorisée par son ancienne institution suiuie d'vn continuel vsage, témoigné par diuers Autheurs (aucuns ont écrit il y a plus de mil ans) entre ceux-là on remarque des Historiens Grecs; Agathias l'vn d'eux dit nommément; *Que les Princes François prenent le Royaume par la succession de leurs Peres* SVIVANT LA LOY ET COVSTVME DE FRANCE. Theophanes parle aussi de cette Coustume obseruée entre les François; comme encores en fait mention Cedrenus en son abregé de l'Histoire vniuerselle, & Anastase Bibliothecaire du Pape Adrian II. Landulphus Sagax est de mesme auis, comme sont Aimoin, Flodoard, Sigebert, Adon de Vienne, Othon de Frisingen, Conrad d'Vrsperg, Albert de Strasbourg, & bon nombre d'autres Autheurs Latins.

l. sed ea ff. de Legib. — *Lib. 1. Histor.* — *In Chron.* — *In eorum Chronicis.*

Entre les anciennes Constitutions de nos Roys publiées sous le titre de *Loy Salique* (dont le recueil a esté tiré de l'exquise Bibliotheque du Iurisconsulte François Pithou, personnage d'eminent sçauoir) il s'en est trouué vne, entre les autres, laquelle, au iugement de plusieurs personnes d'erudition, a ordonné *cette succession masculine*. Elles furent corrigées & mieux ordonnées par les Roys CLOVIS, CHILDEBERT, & CLOTAIRE, & depuis par CHARLEMAGNE; l'vne de ces Loix entre autres, qui parle des Alleux, ou heritages venans de souche, porte; *Que nulle portion de la Terre Salique & de l'heredité, ne vienne à femme; mais qu'elle soit entierement laissée aux hommes*. Que si elle reiettoit les femmes de l'heredité des particuliers, combien plustost & auec meilleure raison deuoit elle estre obseruée en la succession du Royaume, puis que son salut & l'interest public doit estre gouuerné par la plus vtile & souueraine Loy, afin que l'Estat ne vienne en autre main par le mariage des filles, lesquelles on est souuent contraint d'allier à des Princes estrangers ou ennemis, pour le bien de la Paix.

Liber legis Salica cum interpret. ver. & verb. — *Tit. 62. de alode.*

S'il faut rechercher la source & vraye origine de cette vtile Constitution, sans parler des Celtes, qui ne voulurent non plus estre assuiettis à la domination des femmes; on peut presumer, que tout de mesme les François (qui passans le Rhin, se meslerent auec les Gaulois, mesme peuple que les Celtes) estant doüez de courages belliqueux, & ayant puissamment heurté l'Empire Romain dans le Troisiéme & Quatriéme siecle, pour se maintenir en leurs conquestes, estimerent deuoir choisir & suiure cette forme de Gouuernement & succession masculine, comme la meilleure & plus naturelle, afin de n'estre point commandez par les femmes, qui pour leur delicatesse & infirmité ne sont capables de manier les armes, defendre les peuples, & administrer la Iustice; le peu d'exemples de Princesses, qui se trouuent auoir regné, n'estant point considerable pour diminuer la creance de cette verité.

Arist. l. 2 polit.

Peut estre que cela donna aussi suiet aux Hebreux & aux Perses, de n'admettre point ce foible sexe à la succession de leurs Royaumes & Principautez: On ne lit point qu'entre eux aucune femme ait porté le Sceptre; & semble qu'entre les Lacedemoniens cecy estoit encores obserué.

1. Numer. 27.

Les Romains, dont la singuliere prudence & generosité est connuë à tout le monde, reieterent aussi les femmes de toutes les charges ciuiles & administrations publiques; Theodoric Roy d'Italie, ne laissant que sa fille Amalassonte, bien que prudente & sage Princesse, doüée d'vn courage viril; si est-ce qu'elle ne luy succeda pas, mais ce fut son fils Atalaric, petit fils de ce grand Roy.

§. & quia, qui feud. dare poss. §. 1. de nat. succ. feud. l. 2. tit. 50. c. filij de success. feudi. — *Car. Sigon de regn. Italia.*

Aussi par le droit commun des Fiefs, les femmes en furent pareille-

ment priuées pour estre incapables d'y succeder. De fait c'est contre l'ordre commun de la Nature & de la raison, que la femme, laquelle dés le temps de la creation du Monde Dieu a soumise à l'homme pour luy obeïr, comme son chef & superieur, non pour commander, luy donne la loy, puis que les choses moindres doiuent dépendre des plus grandes. Et qui ne sçait cette maxime de la Politique & de la Morale, que celuy qui commande doit estre meilleur, que celuy qui obeït?

Genes. 3.16.

Or comme vne Loy est estimée iuste & raisonnable, quand par vne longue suite de siecles elle a esté religieusement & d'vn commun aduis obseruée, on peut dire, que celle dont nous parlons est du nombre; veu que dés le temps de la premiere Lignée Royale (il y a plus d'onze cens ans) les filles de CHILDEBERT Roy de Paris, (fils aisné du grand CLOVIS) ne succederent pas à la Couronne; mais ce fut CLOTAIRE son quatriéme fils leur oncle paternel, qui paruint à trois Royaumes *par iuste succession*, dit l'Euesque de Liege Notger lequel écriuoit cecy il y a plus de six cens ans.

Greg. Turon.

In vita S. Landoaldi.

On pourroit opposer à cela, qu'il fut facile à CLOTAIRE, Prince puissant, de releguer dans vn Monastere les filles de ce Roy Childebert son predecesseur, pour luy faire place; comme l'on presumeroit cecy estre aussi arriué aux filles du Roy CHARIBERT, fils du mesme Monarque CLOTAIRE, Princesses qui furent (ainsi que les autres) priuées du souuerain commandement & ne succederent. Car pour faire voir que telle consideration n'a point eu lieu, l'on sçait, que GONTRAN Roy des François Bourguignons, n'ayant autre enfant que CLOTILDE sa fille, il l'exclud de sa succession, instituant heritier de sa Couronne CHILDEBERT II. Roy de Mets ou d'Austrasie son neueu; le bon Prince n'ayant neantmoins du tout méprisé ny oublié cette sienne fille, à laquelle il donna quelques riches Seigneuries: témoignant assez par là, qu'encore qu'il luy portast vne tendre & paternelle affection, si est-ce qu'il ne voulut pas violer cette Loy de l'Estat, & Ordonnance Salique & Françoise, suiuant laquelle le Roy SIGEBERT succeda à son frere CHARIBERT.

Fauchet.

Greg. Tur.

Il faut croire, que cette coustume en faueur & à l'aduantage des masles, eust continué d'estre obseruée dans la Seconde Race Royale, comme elle auoit esté constamment pratiquée dans la Premiere, si depuis le Roy PEPIN le Bref, qui en estoit le Chef, il se fust rencontré quelque ouuerture de succession par defaut de la ligne masculine.

Et que ce fust la coustume ordinaire des François de considerer tousiours & respecter les Princes de la Famille Royale, & quand le Monarque estoit mort, d'en prendre continuellement vn de son mesme Sang, comme il a esté dit, cela est en termes exprés remarqué par la Lettre que Fouques Archeuesque de Rheims écriuit à l'Empereur Arnoul, sur le trouble auenu de son temps, causé de la pluralité des Princes, qui s'emparerent du Sceptre aprés la mort de LOVIS LE BEGVE, ainsi que nous enseigne Flodoard parlant de CHARLES LE SIMPLE lors qu'il fut restably en son Royaume, comme vray & legitime Prince.

Hist. Rem. l. 9 c. 5.

Passons à la Troisiéme Lignée, qui regne heureusement; c'est où l'on remarque d'autres exemples formels de cecy, le Royaume estant tombé par sept fois en la ligne collaterale. Entre ceux là nous en remarquerons trois ou quatre, esquels s'est rencontrée la preference des Princes masles aux filles, sans qu'on ait eu égard à aucune proximité de degré, dont les Princesses, ou leurs descendans, vouloient iniustement se preualoir, ny à la disposition au contraire de quelques Roys.

Annales de France.

Digitized by Google

Car aprés vne longue suite de Monarques qui succederent de pere en fils depuis HVGVES CAPET, iusques au ieune Prince IEAN premier du nom Roy de France & de Nauarre, fils posthume & heritier de LOVIS HVTIN, cette preference des masles fut pratiquée en toutes occurrences. Qu'il soit ainsi, IEANNE DE FRANCE seur vnique de ce ieune Roy, possesseur des deux Royaumes du chef de son pere (mais dont la vie & le regne furent de peu de iours) ne succeda pas à celuy de France, par la mort de ce sien frere; elle herita seulement du Royaume de Nauarre (qui auoit desia passé en la ligne feminine) & PHILIPPES LE LONG, leur oncle, comme plus proche masle, recueillit la Couronne de France, tant en vertu de cette Loy, que par l'ordonnance des Estats qui la confirmerent, quoy qu'Eudes Duc de Bourgongne oncle de Ieanne, eust pour elle insisté au contraire.

P. Æmil.

Et bien que PHILIPPES en mourant eust laissé trois filles seulement, neantmoins aucune d'elles ne pretendit à la Couronne de France & n'y paruint; mais son frere puisné CHARLES LE BEL, aussi leur oncle à son tour & ordre monta sur le Trosne.

Ce Monarque estant aussi decedé sans lignée masculine, ne restant que sa fille posthume BLANCHE, qui fut Duchesse d'Orleans, l'Empire François tomba derechef & pour la quatriéme fois dans la ligne collaterale masculine, en la personne de son cousin germain, le Comte de Valois PHILIPPES, lequel en qualité de premier Prince du Sang, & plus proche se trouua legitime heritier.

Es premiers ans de son regne, il ioüit paisiblement & sans contredit de cette grande succession, iusques à ce qu'Edoüard III. Roy d'Angleterre fils d'ISABEL DE FRANCE, seur & tante des quatre Roys tres-Chrestiens, qui auoient precedé PHILIPPES, osa par le conseil d'vn mauuais François, pretendre la Couronne, sous vn foible pretexte qu'il estoit plus proche du defunt Roy CHARLES LE BEL, & representoit la Royne ISABEL sa mere, seur de Charles. Mais la decision d'vn si notable differend ayant esté, comme autrefois, remise au iugement des Estats & Barons de France, pour cét effect assemblez à Paris, aprés que les deux Princes eurent representé leurs moyens & raisons, enfin celles du Roy PHILIPPES furent iugées plus fortes & considerables; aussi estoient-elles appuyées sur la disposition expresse de cette Loy Royale des François, & sur tant d'exemples du passé, qui confirmoient le droit de PHILIPPES, lequel obtint vn Arrest solemnel, executé auec des acclamations publiques & vn merueilleux contentement des Peuples, qui luy donnerent la qualité de vengeur de l'iniure, que les Estrangers auoient voulu faire à la Couronne de France, & restaurateur & defenseur de la Loy Salique, laquelle garantissoit l'Estat de tomber sous la main Estrangere & conseruoit sa dignité.

Traitté de la Loy Salique M. S.
Froiss. vol. 1. c. 4.
Caroli IV. Imp. vita.
Esteuan de Garibai Hist. Hisp. l. 26.
Baldus in l. 1. ff. de Senator.
Ab. Sammarthanus in poëm. leg. sal.
P. Æmil. sub Philippis Longo & VI.
Sub Philip VI.
P. Æmil.

Quelque temps aprés cecy, le Roy d'Angleterre Henry V. prenant auantage de la longue maladie & foiblesse d'esprit du Roy CHARLES VI. & gardant tousiours dans son cœur vn maltalent, pour le refus fait à Edoüard son deuancier, entreprit aussi, mais à sa confusion, d'enfraindre ce droit des François, sous vne vaine couleur & foible pretexte du mariage de son fils Henry VI. contracté auec CATHERINE DE FRANCE, fille du Monarque tres-Chrestien. La Royne ISABEL DE BAVIERE Princesse ambitieuse, marastre plustost que mere, & aucuns Princes adhererent inconsiderement à l'iniuste entreprise de

Monstrelet.

Digitized by Google

cét Estranger : mais la diuine Prouidence, qui dispose des Couronnes, renuersa leurs mauuais desseins, & permit, que CHARLES VII. frere de Catherine, aprés le decez de leur pere commun CHARLES VI. fust maintenu en son legitime droit de la Couronne DES LIS, QVI NE TRAVAILLENT NY NE FILENT, termes dont vsent les Saintes Lettres ; qui se peuuent rapporter à nostre suiet ; puis que le Royaume ne tombe point de *Lance en quenoille*.

Matthai 6.

Or, comme il fut necessaire à ce magnanime Prince, petit fils de tant de Roys, de se maintenir, pendant ce trouble, par la force des armes, encore qu'il se trouuast assisté de plusieurs experimentez Chefs d'armées ; si est-ce que Dieu, par vn miracle euident, & rare exemple, suscita Ieanne d'Arc, ieune fille bergere, qui vint des frontieres du Royaume se presenter au Monarque, & sous son adueu prit en main les armes pour defendre sa iuste cause, se portant auec telle generosité contre l'Anglois au siege d'Orleans, seruant de Capitaine & conduisant les armées en autres occasions, que cét ancien ennemy de la France fut enfin honteusement défait, & contraint de se retirer dans son Isle ; CHARLES demeurant victorieux. Estant considerable en ce rencontre, que Henry V. & son fils ayans tiré à leur aduantage le droict imaginaire d'vne Princesse, il aduint, que celuy qu'ils vouloient détruire, quoy qu'obserué en faueur des masles depuis tant d'années, fut valeureusement soustenu & defendu par le masle courage de cette Pucelle Ieanne, qu'on peut nommer vne autre illustre Amazone ; singularité fort à propos remarquée par vn Autheur de ce temps.

I. Meyer. Ann. Fland. l. 6.

Lud. Sammarthan. Gallican. militia Iuridic.

De nos iours, aprés la mort funeste du Roy HENRY III. decedé sans enfans, on voulut aussi donner atteinte à cette LOY DE FRANCE pendant le violent orage de nos guerres ciuiles ; le Roy d'Espagne Philippes II. s'estant efforcé de faire tomber la Couronne de France sur la teste de sa fille l'Infante Isabel, qu'il disoit representer vne autre Princesse de mesme nom sa mere, seur de HENRY. Le plus important article des Instructions, qui furent à cette fin données au Duc de Feria, Agent de Philippes dans l'Assemblée de Paris tenuë sous le nom d'Estats, estoit de faire abolir cette Loy, & de la déraciner de l'esprit des François ; mais il luy fut impossible d'executer son dessein ; Et bien que ce Prince eust quelques partisans, mauuais François, si est-ce qu'il s'en trouua de si courageux dans le party des rebelles, qu'ils la defendirent ouuertement, & mesme la confirmerent par vn Arrest notable du Parlement : Ils mespriserent genereusement la crainte de la prison & mesme de la mort dont ils estoient menacez, eux & le Chef des rebelles reietans les vaines propositions que cét autre Prince estranger faisoit pour sa fille : Il ne consideroit pas que malgré ses efforts & artifices nostre grand HENRY IV. Monarque inuincible (dont le regne a beaucoup de rapport à celuy de CHARLES VII.) estoit appellé de Dieu à la Couronne tres-Chrestienne, & fondé sur cette Loy de l'Estat, à la succession duquel il eut le bonheur de paruenir, encore qu'il fust éloigné *de vingt-deux degrez de generation* de son predecesseur HENRY III. Aussi le Tout-puissant luy fit la grace de triompher glorieusement de tous ses ennemis estrangers & domestiques, rangeant Philippes au point de demander la paix.

I. A. Thuan.

G. du Vair.

P. Mathieu en l'Histoire de HENRY IV.

Henr. Catherino Dauila l. 13. di Guerre ciuili.

Thuan.

Tant y a que quand bien il n'y auroit point de Loy expresse qui disposast de la succession à la Couronne ; comme aucuns Estrangers se sont imaginez ; si est-ce que cette coustume ayant tousiours esté religieusement gardée depuis tant de siecles à l'auantage des masles, Prin-

Digitized by Google

ces du Sang; cét vsage ordinaire (qui est le meilleur & plus fidele interprete du droict & de la raison) consenty & approuué par les peuples de temps en temps, seroit plus que suffisant pour luy donner force & authorité de Loy.

Ce n'est donc point sans iuste cause, qu'vn iudicieux Iurisconsulte de ce temps a écrit, n'y auoir point au Monde de *vrays Princes* qu'en France; puis qu'à eux seuls la Couronne est destinée chacun en son rang & degré de consanguinité, transferant le droit du defunct au plus proche sans titre d'heritier; le Royaume estant par sa nature & son establissement particulier (qu'on appelle Loy fondamentale d'iceluy) affecté aux seuls Princes du Sang, ce qui empesche que l'Estat soit transporté en Maison Estrangere; & quant & quant oblige ces Princes à se rendre soigneux de sa conseruation pour leur propre interest. Aussi les masles issus de nos Roys (comme il adiouste) sont appellez Princes du Sang, comme estans de ce Sang tres-pur & tres-illustre, auquel la Principauté & Souueraineté est affectée; & sont encore nommez Princes de la Couronne, comme substituez à icelle, ce qui n'est en aucun autre Estat. *Ch. Loiseau au Tr. des Ordres & dignitez.*

Ainsi le mesme Autheur a eu raison de dire encore, Que ce Royaume est le mieux estably, qui ait iamais esté au Monde, estant vne Monarchie Royale, & non Seigneuriale; vne Souueraineté parfaite, à laquelle les Estats n'ont aucune part; bref qu'elle est successiue, non électiue; non hereditaire purement, ny communiquée aux femmes; ains deferée au plus proche masle par cette Loy fondamentale de l'Estat.

Nous adiousterons à ces considerations, que les masles sortis de pere en fils d'vne tres-ancienne souche, qui a ietté de profondes racines depuis plus de huict cens ans, doiuent auoir beaucoup plus de veneration & de respect, que n'auroit pas vne Famille, qui par de frequens changemens de filles & de leurs descendans de diuerses nations, de meurs, de langages differens & de coustumes estrangeres, n'apporteroit que du desordre & du trouble; puis que la femme est le commencement & la fin des familles, & que son nom s'esteint facilement en elle mesme; Au contraire les masles maintiennent l'honneur & la dignité des Maisons; vn Ancien les appelloit les fermes Colomnes des Estats & des Familles; C'est ce qui a aussi fait dire à quelqu'vn, Qu'en France les fils sont donnez de Dieu pour le maintien, la force & la tranquillité du Royaume; les filles, pour l'affermir de grandes Alliances.

Mais y eust-il eu apparence, que la Maison tres-Chrestienne, & que des peuples à elle soumis depuis si long-temps, qui ont accoustumé de donner des Roys aux autres nations, & de porter leurs armes victorieuses en tant de regions de la Terre habitable, se fussent assuietis & tellement abaissez, que de ployer sous la puissance d'vne femme & celle des Estrangers; & qu'ils eussent laissé les Branches collaterales, qui tiennent de la racine d'vn si haut & fecond Arbre, pour obeir à des Princes nez d'vne fille, qui se fussent trouuez antez en cette Auguste Maison de France, laquelle n'a point de pareille en excellence & dignité; comme les suiets qu'elle regit heureusement & commande depuis tant d'années ont cét auantage particulier, de n'auoir iamais obey aux Estrangers; mais tousiours gardé cette Loy d'autant plus iuste, qu'elle est appuiée non seulement sur la police de Dieu entre les humains, mais aussi sur la raison naturelle & sur la dignité ciuile. *P. Æmil.*

Aucuns ennemis de l'Estat François ont voulu deprimer l'authori-

té d'vne si vtile & ancienne Constitution, sur ce que les Regences ont esté données aux Roynes meres des Roys; Mais on ne le doit tirer à consequence ny s'en preualoir; puis que c'est vn cas special & particulier, qui souuent n'a lieu que pour bien peu de temps. Aussi que nos Monarques ont prudemment consideré, que les Regences de l'Estat qu'ils ont ordonnées auec l'education & l'instruction des Roys mineurs, ne pouuoient estre mieux confiées ny deposées, qu'aux Roynes leurs meres, assistées du conseil des Princes du Sang: veu qu'elles sont naturellement plus interessées & affectionnées en la conseruation de la personne de ces ieunes Roys & de leurs Estats, qu'aucun autre.

D'ailleurs ce cas aduenant, le droit & la dignité du Monarque & de son Estat ne change point & ne reçoit aucune alteration; il est sacré & couronné en cette minorité; le Royaume est administré en son nom, & sous ses auspices; les Edits & Lettres patentes sont seellées de son seel, auquel son nom, sa figure & qualité sont empraintes & dans ses monnoyes; les hommages luy sont rendus; il reçoit en personne le serment des grands Officiers: tous lesquels actes & autres qu'il n'est besoin de reciter, conseruent au Prince son droit legitime, duquel il est saisi & luy est acquis à l'instant du decez de son predecesseur; Cela fait, que la France n'est iamais vn seul moment *sans Roy, qui n'y meurt point*, le trépas de l'vn ouurant aussi tost la succession à l'autre plus proche; comme on void aduenir dans cette Isle du Septentrion, où en certaine saison de l'année, elle n'est point dépourueuë des douces influences du Soleil, qui se couchant d'vne part, se leue en mesme temps & paroist d'vne autre. De là vient, que la Cour de Parlement, throne auguste de nos Roys, iamais ne change sa Pourpre en deüil; pour d'autant plus témoigner, qu'elle a en singuliere veneration la continuelle presence de ses Monarques.

Sc. Sammarth. Poëmate ad Henricum III.

DE LA PROTECTION DE DIEV ENVERS LES ROYS *& Couronne* DE FRANCE.

ET

DV RESTABLISSEMENT FAIT PAR EVX de quelques Roys d'Espagne & d'Angleterre dans leurs Estats.

CHAPITRE VIII.

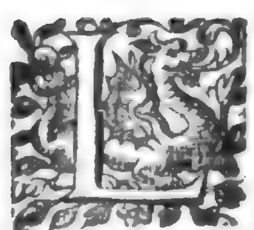

LEs hommes ne pouuans penetrer dans les profonds secrets de la Diuinité, ont souuent estimé, par leur foible iugement, l'Estat François entierement acablé ou par les armes des Infideles, ou par celles d'aucuns Princes Chrestiens, ou bien par le feu des guerres ciuiles dont il a esté quelques fois embrasé. Ce qui a fait preiuger sa ruine & celle de la Maison Royale ineuitable.

Mais en vn instant, lors que moins on y pensoit, parut le secours du Ciel, & la main toute-puissante de Dieu, qui les releua & preserua contre tant de rudes secousses; sa bonté ayant conduit & remis les choses à leur point, par d'estranges reuolutions & vicissitudes.

Elle a mesmes en ce temps-là donné le pouuoir à nos Monarques.

Digitized by Google

de restablir & maintenir aucuns Princes dans leurs Royaumes sous les heureux auspices de ces grands Roys.

Qu'il soit ainsi, pendant le regne du grand CLOVIS, on veid les Alemans, puis les Gots & Bourguignons fondre sur la France, laquelle mit tout l'espoir de sa defense & conseruation (aprés la diuine Grace) en la valeur & generosité de ce nouueau Constantin, qui par son bras victorieux détourna & dissipa tels orages. *Greg. Tur.*

Il delaissa plusieurs enfans, & son Royaume estant diuisé, reduit en tetrarchie & sous le commandement de plusieurs; (ainsi qu'il fut derechef sous CLOTAIRE I. son fils, qui en son rang fut successeur de la Couronne) de cette diuision & pluralité de Souuerains, comme aussi du déreglement des mariages des Roys, (aucuns, qui se ressentoient encore du Paganisme, ayans plusieurs femmes ensemble, quelques fois deux seurs vefues de leurs freres) de ces desordres nasquirent tant de troubles & dissensions ciuiles, que la France fut reduite à vn estat deplorable. Et c'est merueille comme la Monarchie, qui commençoit à s'establir, pût s'éleuer iusq es au point de Grandeur auquel depuis on l'a veuë. *Aimoin.* *Greg. Tur.*

Vn autre malheur aduint sur le declin de cette premiere Lignée. Car aucuns Roys degenerans de l'ancienne valeur & prudence de leurs peres, abandonnerent tout le soin des affaires publiques, & des guerres aux Maires du Palais, lesquels en effect s'emparerent de tout le gouuernement, & attirerent à eux l'affection des Peuples, auec l'entiere authorité. Pendant cét aueuglement des Souuerains, les Sueues, les Saxons & Alemans d'vne part, les Maures & Sarazins, en nombre infiny d'vne autre, assaillirent furieusement ce Royaume; quand Dieu, qui selon sa Prouidence eternelle, fait bien souuent naistre l'antidote & le remede auec le venin, suscita le magnanime Prince CHARLES MARTEL, Heros incomparable, lequel animé du peril extreme qu'alloit courir la France, & toute la Chrestienté, comme vn second Gedeon, auec vne poignée de gens soustint l'effort de cette multitude effroyable de Sarazins, qui d'Afrique s'estoient iettez dans l'Espagne; puis ayant franchy les Pyrenées se glisserent bien auant dans ce Royaume. En l'espace de huict iours, que le combat fut opiniastré prés la ville de Tours, MARTEL en fit vn si grand carnage, auec peu de perte des siens, que cét exploit memorable (qui surpasse presque la croyance des hommes) apporta la seureté à la Religion, le repos au Royaume, & vne gloire immortelle à ce Prince, lequel arresta l'impetueux torrent des Infideles, qui menaçoit de naufrage la France, & le reste de la Chrestienté. *Aimoin.* *Ann. Franc.* *Fredeg. Schol. Chronic.* *Fragm. de reb. Caroli Mart.* *Tom. 1. Hist. Fr. ex collect. Andr. du Chesne.*

La mesme Diuine Protection ne fut moindre sous la seconde Lignée. Car encore que les enfans de LOVIS le Debonnaire Empereur & Roy de France se fussent armez contre luy, par vne impieté detestable, iusques à ce point d'oser le degrader, dépoüiller de ses Estats, & le renfermer dans vn Monastere: Neantmoins ce grand trouble fut enfin pacifié, & le Monarque restably. *Author vita Lud. Pij.*

Mais aprés son deceds, le feu de la discorde suruenu entre ses trois enfans, l'Empereur LOTHAIRE, & les Roys LOVIS & CHARLES, se ralluma derechef si furieusement, & auec tant d'animosité, que ces Princes ayans resolu de vuider le differend de leurs partages, non par les voyes de la Iustice, & par vne composition amiable; mais par le fer, le feu & le sang; les armées, composées de toutes les forces de leurs Royaumes, se rencontrerent si rudement prés de Fontenay, *Nitard l. 2.*

Digitized by Google

en Auxerrois, que cent mille François y demeurerent victimes de la haine fraternelle, & plusieurs autres perirent en vne seconde bataille; ce qui affoiblit tellement la France, qu'estant auparauant redoutée des ennemis du nom Chrestien, reuerée iusques en Perse, & crainte des Grecs, elle deuint si foible & attenuée, qu'elle fut depuis la proye des Peuples Septentrionaux & d'Afrique, des Huns, des Normans, & d'autres nations barbares & Infidelles, qui furent enfin repoussées.

Sous les Roys successeurs de ces trois Princes, les affaires ne furent gueres en meilleur point; dautant que les factions continuerent auec tel desordre, regnant CHARLES le Simple, qu'aucuns Princes voisins entreprirent (contre la Loy de l'Estat) de se faire couronner Roys, encore qu'ils ne fussent du Sang Royal. On osa mesmes attenter à la personne de ce Roy & l'emprisonner, ainsi que Louis son bisayeul. L'Empereur Arnoul vint iusques sur la frontiere, cuidant tirer profit de ce desastre, chacun desesperant du salut de la France. A quoy la simplicité & nonchalance d'aucuns Roys sembloit contribuer, & plus encore les rauages & hostilitez inhumaines des Pirates Danois, ou Normans, Payens & Idolatres abordez aux costes de Poitou, & de Bretagne. Et lors cét autre Machabée ROBERT LE FORT, Comte d'Aniou, Duc & Marquis de France, (heureuse & plus certaine Tige de la troisiéme Lignée Royale) comme aussi le Duc de France, Hugues l'Abbé, auec les Roys EVDES & ROBERT, enfans de Robert le Fort, s'opposerent auec tant de resolution aux entreprises de ces Barbares, qu'ils empescherent la ruine, ou pour le moins le démembrement du Royaume.

Flodoard.

Regino.

Depuis ce temps, par le vouloir diuin & le vœu commun des François, la Couronne estant paruenuë sur la teste des arriere-fils de ce Prince ROBERT le Fort, aprés ce grand & notable changement aduenu dans l'Estat, lors qu'on estimoit le magnanime HVGVES CAPET, ROBERT & HENRY ses fils & petits fils auoir si bien affermy les fondemens de leur puissance & de l'authorité Royale par les loix & par les armes, que desormais il n'y auoit plus rien à craindre; il aduint toutefois, que PHILIPPES I. l'vn de leurs successeurs, se trouua si viuement attaqué par les Anglois, & d'ailleurs ses amours illicites le firent tellement décheoir de vigueur de corps & d'esprit, que ses suiets le mespriserent, quelques Princes & Seigneurs conspirerent auec l'Estranger contre luy, se porterent à des violences & rebellions ouuertes, & vsurperent vn absolu commandement dans leurs Terres au preiudice du legitime Prince. De sorte que cette confuse & dangereuse anarchie eust eu vne plus longue & dangereuse suite, sans le ieune Prince LOVIS le Gros, fils & successeur de ce Roy PHILIPPES, lequel en ce desordre, auec non moins de valeur que de bon-heur, prit en main la conduite des affaires, fit teste aux vns & aux autres, vainquit en plusieurs batailles & rencontres les Anglois & les tyranneaux souleuez en diuerses prouinces, s'empara de leurs forteresses, & punit seuerement ces rebelles.

Suger. in vita Lud. VI.

Le regne de son fils LOVIS le Ieune, septiéme du nom, ne fut point tant agité que les precedens; Mais il n'en fut de mesme de celuy de PHILIPPES AVGVSTE son fils & successeur, qui eut aussi beaucoup d'affaires à démeler auec le Roy Anglois Iean sans Terre. Le party de cetuy-cy auoit esté embrassé par l'Empereur Othon quatriéme du nom, par le Duc de Brabant, Ferdinand Comte de Flandres, &

Rigord. G. Brito. l. 10. Philipp.

Digitized by Google

& autres Princes. Ils firent vne forte Ligue contre AVGVSTE, & mirent sur pied vne puissante armée de cent cinquante mil hommes, conduite par cét Empereur en personne, se promettans tous de subiuguer & partager entre eux la France; comme l'apparence humaine donnoit suiet de le croire, si l'inuincible courage de cét Heros n'eust renuersé leurs conseils mal mesurez auec leurs pernicieux desseins, demeurant victorieux à la sanglante & memorable Iournée de Bouuines. Ce fut là qu'auec peu de combatans il triompha de cette multitude coniurée à sa ruine, abatit l'Aigle Imperial, & asseura son Estat par la victoire signalée qu'il obtint; laquelle vn iudicieux Historien du dernier temps estime n'auoir esté moins glorieuse, que celle de Tours gagnée sur les Sarrazins par le grand CHARLES MARTEL. *Vignier.*

Deux autres de nos Monarques, qui furent LOVIS VIII. & S. LOVIS resisterent aussi auec beaucoup de resolution à ces Insulaires Anglois & aux heretiques Albigeois: & dissiperent les vains efforts de leurs Confederez, dont ils auoient corrompu la fidelité.

Mais entre tant d'aduersitez la France ne receut point de plus rude atteinte, ny de si longue durée, que celle dont elle fut encore trauaillée par les mesmes Anglois, pendant le cours de cent cinquante années, sous PHILIPPES VI. dit de Valois, IEAN son fils & les trois CHARLES leurs successeurs. D'autant que cette nation Estrangere (qui auoit pour but principal de se mettre la Couronne des Lis sur la teste) y prit vn grand auantage par les alliances coniugales, que ses Roys auoient contractées auec la riche heritiere de Guyenne & de Poictou, & encores auec deux Princesses du Sang Royal de France ELISABETH fille du Roy PHILIPPES LE BEL & CATHERINE fille de CHARLES VI. Ces anciens ennemis ayans d'ailleurs pratiqué & attiré à eux aucuns Princes mauuais François, qui auoient degeneré de l'ancienne fidelité de leurs peres. Ce fut principalement par leur moyen, que les funestes Iournées de Crecy & de Poitiers (en laquelle le Roy IEAN perdit la victoire auec la liberté) puis celles d'Azincourt & de Vernueil furent gagnées. *Froissard. I. des Vrsins. Monstrelet. I. Chartier.*

Auec cela l'Anglois prit vn autre auantage des grandes partialitez & diuisions d'entre les Maisons Royales d'Orleans & de Bourgongne; (nouueau surcroist de malheur.) Il se saisit de Paris & d'autres bonnes villes; & mesme s'empara de la personne du Roy CHARLES VI. qui, par vn autre deplorable infortune, de sa minorité tomba dans vne phrenesie & se trouua priué de son bon sens; comme il fit assez paroistre, quand, sur la fin de ses iours, il se porta à vn tel aueuglement, qu'il desherita son propre fils le Dauphin CHARLES, lequel neantmoins par vne speciale faueur de Dieu, ne laissa pas de posseder enfin le Sceptre sous le nom de CHARLES VII. encore que son aduersaire Henry VI. Roy d'Angleterre eust entrepris de se faire couronner dans Paris & vsurper le titre imaginaire de Roy de France, aprés diuers massacres & sanglantes émotions populaires. *Annales de France.*

En ces publiques desolations parut, comme vn clair Soleil entre des épais nuages, premierement la vertu de nostre Roy CHARLES V. puis celle de CHARLES VII. son petit fils; Le premier de ces Monarques, par sa Prudence & bonne conduite, acquit le surnom de Sage, n'ayant iamais desesperé des affaires publiques au milieu des violens orages, quoy qu'il se fust veu soüillé du sang de ses fideles seruiteurs massacrez entre ses bras. L'autre Prince, par sa valeur singuliere, par ses trophées & conquestes obtint, aprés tant de desastres, le titre

bien merité de VICTORIEVX. Tellement que l'vn & l'autre releuerent si puissamment & auec tant de generosité les ruines de leurs ayeux, qu'ils rompirent enfin les superbes desseins de ces Estrangers, contrains de ceder aux iustes armes du vray & naturel Prince des François, & luy delaisser vne bonne partie de son legitime heritage, que depuis tant d'années ils occupoient iniustement.

Pendant ces troubles & orageuses tempestes excitées sous les trois Lignées de nos Roys, si est-ce que plusieurs euenemens signalez ne laisserent pas de rehausser infiniment leur gloire & la reputation des François. Car le Roy DAGOBERT eut le pouuoir d'establir Sisenand au Royaume d'Espagne, & CHARLESMAGNE assista si puissamment le Roy de Gallice & des Astures Alfonse, alors seul Roy Chrestien en ce pays, qui auoit esté assailly & deieté par les Sarazins, que ce Prince recognut estre tres-obligé & redeuable au Monarque François, iusques à le nommer par ses lettres & ses Ambassadeurs, *proprium suum*, comme Eginart Historien de ce mesme temps recite; ce qu'on interprete d'vne submission telle, qu'il tenoit CHARLES pour son Seigneur & Prince.

Mariana Rer. Hisp. l. 6. c. 4.

Eginart. in vita Caroli M.

Dailleurs les grandes pertes & infortunes que souffrirent les Roys PHILIPPES DE VALOIS & IEAN son fils, n'empescherent pas, que leur fils CHARLES V. n'enuoyast dans la Castille vne armée de quarante mil hommes, sous la conduite de ce grand foudre de guerre Bertrand du Guesclin Comte de Longueuille, Connestable de France, contre le Roy Pierre surnommé le Cruel, pour secourir Henry Comte de Tristemare son frere, qui par cette fauorable assistance & conqueste du pays fut éleué au trosne Royal de Castille, & en affermit la possession & ioüissance continuée iusques à present par sa posterité, qui possede encore le Royaume à ce titre.

Froissard.

Est. Garibai.

Quant à l'Angleterre, elle a, comme l'Espagne, esté secouruë des armées Françoises au rétablissement d'aucuns de ses Princes; Eardulfe Roy des Nortumbriens fut l'vn de ceux là, qui chassé de son Estat par quelques seditieux, vint trouuer CHARLEMAGNE, & par son entremise auec celle du Pape, y fut restably.

Aimoinus.

Regino.

Al. Krantz.

CHARLES VIII. enuoya aussi de grandes forces à Henry VII. par le moyen desquelles il eut la victoire sur l'vsurpateur Richard d'Yorc son ennemy, & en suite les Anglois recognurent ce nouueau Roy pour leur Prince legitime. A raison duquel secours & assistance opportune receuë par ces deux Henrys Roys de Castille & d'Angleterre, leurs successeurs doiuent recognoistre auoir vne obligation tres-particuliere à nos Monarques & à la France.

Hist. de Charl. VIII.

Alb. Catan.

Mais les vns & les autres se monstrerent souuent mécognoissans de tels bien-faits, mesmement ce Roy Henry VII. & son fils & successeur de mesme nom, ayans en plusieurs occasions fauorisé les mauuais desseins de ceux qui se rendirent ennemis des Roys tres-Chrestiens CHARLES VIII. & LOVIS XII. lequel sur la fin de son regne se veid puissamment attaqué non seulement par l'Anglois, mais aussi par le Pape Iules II. l'Empereur Maximilian I. le Roy Ferdinand d'Espagne & les Suisses; Il ne laissa pas toutefois de resister vigoureusement à toutes ces puissances coniurées contre la France, & ses Estats d'Italie.

Les longues & fascheuses guerres d'entre le Roy FRANÇOIS premier & l'Empereur Charles V. Roy d'Espagne sembloient auoir aussi reduit l'Empire François à vn miserable estat; mesmement aprés le malheur de la prise de ce grand Roy aduenuë à la bataille de Pauie,

M. du Bellay.

Guichard.

P. Ioue.

Digitized by Google

qui cousta si cher à la France, sans la mesme assistance & bonté diuine, qui garentit & asseura cét Estat contre vn si violent orage.

Cette Bonté n'a point encore plus manifestement paru que sur la
1562. fin du siecle dernier. Car pendant les grands differends pour la Religion, & les malheureuses entreprises de ceux qui sous ce manteau ioignans le mépris du vray culte diuin à celuy du seruice & obeïssance deuë à leurs Princes, viuantes images de la Diuinité, le repos public a esté maintesfois troublé à diuerses reprises, les Estrangers ont esté de toutes parts attirez, en sorte que la France se vid sur le point d'estre submergée dans les flots de ces frequentes dissensions ciuiles & domestiques. I. Aug. Thuan. P. Mathieu.

Elles furent suiuies d'vne autre dangereuse faction & guerre intestine de la Ligue brassée par de mauuais sujets, & fomentée par l'Espagnol; ceux de cette faction s'armans, comme les autres, d'artificieux pretextes de Pieté; & encore par leurs secretes menées & conspirations s'efforçans de renuerser les fondemens de la Monarchie, afin d'en recueillir les ruines. Tellement qu'en l'espace de Quarante ans la France fut le theatre de toutes les miseres & desolations, que la fureur des armes peut produire, iusques à vn detestable parricide commis en la personne sacrée du pieux Roy Henry III. & attenté au milieu d'vne
1589. puissante armée qu'il auoit conduit deuant sa ville capitale, de laquelle les rebelles s'estoient emparez. Thuanus

Aprés son decez la Couronne estant mise comme en compromis & la diuision continuant tousiours; Dieu Protecteur des Empires manifestant encore sa puissance & ses faueurs celestes sur la France, en telles extremitez nous donna ce grand & inuincible Monarque HENRY IV. legitime successeur de son deuancier. C'est ce Prince qui par vne autre merueille, & contre l'esperance humaine, demeura enfin victorieux de tous ses ennemis Estrangers & domestiques, c'est luy qui reünit les esprits diuisez, deliura son Estat du ioug qui l'oppressoit, le remit en son ancienne splendeur & dignité, y restablit la paix, en chassa le desordre, le laissa appuyé de grandes forces, & muny de tresors. Pour comble de felicité, la Diuine Prouidence luy donna vne fleurissante Lignée, laquelle se trouue maintenant épanduë dans toutes les grandeurs de l'Europe; & autant que iamais releue l'espoir des François & des Alliez de cette Couronne.

Vn autre exemple signalé arriué de nos iours, ne peut estre assez consideré. Car aprés les grandes Conquestes & Victoires de nostre Roy LOVIS LE IVSTE, qui estonnerent toute l'Europe, ce grand
1643. Monarque se vid affligé d'vne perilleuse maladie. Les ennemis de sa Couronne en prirent auantage; Ils se persuaderent que passant de cette vie en vne meilleure, & laissant pour successeur de ses Estats le ieune Daufin, son fils mineur, cette occasion leur ouuriroit le chemin pour attaquer viuement la France, en vn temps que le peu de forces qui se trouuoient sur la Frontiere de Champagne, les autres estant dispersées en Espagne, en Italie, & Alemagne, ne pourroit leur resister, & que par ce moyen ils obtiendroient vne Victoire certaine.

Mais Dieu en ordonna autrement; d'autant que trois iours aprés la mort funeste de nostre inuincible Roy, & que LOVIS XIV. DIEVDONNÉ, son fils & successeur, eut monté sur le Trone, il aduint, que par la Iustice de ses Armes, il demeura victorieux à la bataille de Rocroy; donnée sous ses heureux auspices, par le magnanime Duc d'Enguien, Prince du Sang: Victoire suiuie non seulement de la prise

de Thionuille, place tres-importante ; mais accruë par le gain d'vne autre obtenuë au mesme temps par les François à la bataille nauale donnée deuant Carthagene en la Coste d'Espagne.

Le Royaume tres-Chrestien s'estant donc par tant de fois redressé dans ses aduersitez, on peut le comparer à la Palme, qui a ietté de profondes racines dans vn fertile & agreable terrouer, a esté éleuée sous vn air doux & temperé, a resisté à toutes les inclemences des saisons. De mesme la France a de temps en temps esté arrosée de graces & benedictions Celestes; Les coniurations des hommes, & le pesant faix des calamitez souffertes par cette puissante Monarchie, n'a fait que la raffermir dauantage, & luy preparer de nouueaux effects de la mesme protection Diuine. De cette *Neufiéme* remarque à l'auantage & au bon-heur de nos Roys, nous passerons à la *Dixiéme*.

DE L'EXCELLENCE ET SVREMINENTE Noblesse de la Troisiéme Lignée des Roys de France, seconde source d'Empereurs, de Roys & de grands Princes.

CHAPITRE IX.

Eccles. cap. 10.

VIS que suiuant la parole Diuine, l'on doit estimer l'Estat bien-heureux, duquel LE ROY EST NOBLE, il faut auoüer, que celuy DE FRANCE, depuis vne longue suite de siecles, ioüit de ce bon-heur. Car ses Monarques, ceux mesmement qui sont sortis de cette Troisiéme Lignée, se sont formez vne habitude naturelle à *la Vertu*, que l'on peut dire estre le plus solide fondement de la Noblesse.

Ils ont d'ailleurs tiré *leur Origine de la plus illustre Maison du Monde*, estimée telle par l'adueu & le consentement vniuersel de tous les Peuples, soit qu'on ayt égard à la splendeur du Sang, & à l'Ancienneté; soit que l'on considere les merites & incomparables auantages des Princes qu'elle a produit, dont aucuns sont paruenus au degré de la *Beatitude & de la Sainteté*. Cette Excellence de Noblesse nous fournit vne *Dixiéme* consideration de Préeminence de nos Roys, qui nous oblige de la representer en ce lieu.

Outre ce qui en a esté cy-deuant deduit, nous adiousterons; Que cette Lignée Royale subsiste & fleurit auec vn merueilleux éclat depuis prés de NEVF CENS ANS, qui se remarquent dés le Comte
Egino lib. 2. ROBERT, premier du nom, pere du magnanime Prince ROBERT 867.
II. surnommé le Fort, Comte d'Aniou, Duc & Marquis de France, qui eut l'honneur & le bon-heur insigne d'auoir eu deux enfans, qui furent couronnez Roys de France, EVDES & ROBERT III. Ce-
Ado Vien. tuy-cy a esté ayeul paternel de HVGVES CAPET, lequel commença de porter aussi le Sceptre des Lis il y a plus de SIX CENS CINQVANTE ANS.

De cette viue & claire source est decoulée vne tres-longue posterité, vne suite de Roys & de Princes, qui ont commandé sans in-
Nic. Vignier. terruption ny interregne ; Tellement qu'il n'est point memoire dans les monumens de l'Antiquité & les Histoires de toutes nations, d'vne si certaine & indubitable succession de Race Royale; quelques fa-

buleuses Origines & deductions de Genealogies imaginaires qu'aucuns Estrangers ayent publiées, pour fauoriser leurs Princes, qu'ils veulent faire éclater d'vn faux lustre.

Cette Troisiéme Famille, dite des CAPEVINGIENS, a donné plus de Roys à la France, & a regné plus long-temps, que n'ont fait les deux autres ensemble de MEROVE'E & de CHARLEMAGNE. Et bien qu'en l'vne & en l'autre il y ait eu des excellens Monarques, si est-ce que cette-cy en a produit de suite plus grand nombre de Pieux, de Prudens, de Valeureux & mieux conditionez: Dieu les ayant iugez necessaires pour le soustien & l'affermissement de cette puissante Monarchie. Entre ces grands Princes, on ne peut assez reuerer la memoire & les vertus Royales du grand SAINCT LOVIS, l'idée & le modele d'vn Prince parfait & accomply, qui reluit entre les Monarques comme le Soleil entre les moindres Astres.

Mais ce point est-il pas aussi digne d'admiration? qu'encore que par l'inconstance & l'ordinaire vicissitude des affaires du Monde toutes choses tendent au declin, iusques aux grandes Familles, qu'on void bien souuent déchoir de leur ancienne splendeur & generosité, & n'y outrepasser le cinquiéme degré de generation: (cecy est arriué aux deux Lignées Premiere & Seconde) Neantmoins en cette Troisiéme on remarque le nombre de vingt-cinq degrez de Pere en Fils de Princes & de Roys, qui pour la meilleure part, ont excellé en vertu, & de temps en temps heureusement entretenu leur splendeur, conuenable à la sureminente dignité à laquelle la Nature les produisoit & Dieu les appelloit. Il faut donc estimer la succession du Royaume de France, comme mere, non seulement; mais encore comme conseruatrice de cette Monarchie. Vn ancien, qui fut également excellent Historien & homme d'Estat a écrit, Que les Soldats ny les Galeres (il entend les Armées nauales) n'estoient point de si fermes bouleuars à vn Royaume, que la multitude des Enfans, qui sont les fermes appuis des Sceptres.

Il est mesme aduenu aux derniers temps, par vne autre heureuse rencontre, que les courages, la magnanimité & autres bonnes conditions de nos Princes ont esté augmentées auec vn renouuellement de vigueur & de forces; mesmement dans la tres-illustre Branche de BOVRBON qui regne à present.

Aussi sembloit-il que la Prouidence eternelle auoit dés long-temps destiné aux Princes de cette Branche la Couronne de France, que le GRAND HENRY ayeul de nostre ieune Monarque LOVIS XIV. recueillit sur la fin du siecle dernier, contre l'esperance des hommes; & quoy que les plus grandes Puissances de l'Europe s'y fussent opposées, si est-ce que Dieu permit qu'il succedast, encore qu'il se trouuast *au vingt-deuxiéme Degré* de Henry troisiéme son predecesseur; n'y ayant iamais eu de succession Royale plus éloignée que celle là. *I. A. Thuan.*

Que si l'on ioint à la consideration de l'Ancienneté & de la Vertu de ces Princes, celle du grand progrez & de la fecondité merueilleuse de leur Lignée, il s'y void vn autre accroissement d'honneur & de gloire sans exemple. Car tout ainsi que le cœur, qui est la plus noble partie du corps humain, & le foye distribuent les esprits vitaux & le sang à toutes les autres; de mesme cette puissante Famille, fertile en Couronnes & grands Estats, a donné origine par vne speciale benediction de Dieu, à vn nombre merueilleux d'autres Maisons Royales, qui se sont répanduës en diuerses regions de l'Europe, & y ont regné. Elle a produit des Empereurs, des Roys, & autres Souuerains, iusques là

que de cette ancienne Souche sortent, comme de fertiles Rameaux d'vn grand Arbre, PLVS DE CENT PRINCES, qui ont porté le Diademe & ont esté possesseurs ou legitimes Titulaires de diuers Empires & Royaumes.

Car de ce Roy HVGVES CAPET & de son Bisayeul le Prince ROBERT le Fort, sont issus directement de pere en fils, ou par autres degrez en Ligne collaterale masculine, TRENTE CINQ ROYS DE FRANCE, que l'on peut iustement dire auoir esté autant d'Empereurs. En procedent aussi HVICT EMPEREVRS DE CONSTANTINOPLE; seize Roys DE SICILE, DE NAPLES, & DE HIERVSALEM; dix Roys DE NAVARRE; vingt-deux DE PORTVGAL; cinq de HONGRIE, & aucuns DE POLOGNE, D'ECOSSE & D'ARAGON.

Cette tres-Auguste Famille ayant tellement foisonné dans la Ligne masculine, qu'en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS 1380.
Nic. Vignier Bibliotheque Historial. elle consistoit en plus de quinze Branches, & en ce mesme temps regnoient cinq Princes dans six Royaumes de la Chrestienté; en quoy se remarque vne autre singularité fort notable (laquelle n'a point encore esté écrite par aucun Autheur) & qui rehausse grandement l'honneur & la sublime dignité de nos Princes. Ces Roys furent CHARLES V. dit le Sage, qui regnoit en FRANCE, CHARLES II. en Nauarre, LOVIS le Grand en Hongrie & Pologne, LOVIS de Tarente mary de la Royne IEANNE I. (l'vn & l'autre issus de mesme Sang) à Naples, & PIERRE en Portugal; tous ces Princes ioints de parenté & consanguinité masculine. Encore pourrions nous adiouster à ce nombre ROBERT Prince de Tarente, sorty de la premiere Branche des Princes d'Aniou, & LOVIS II. Duc de Bourbon, qui viuoient en mesme temps que ces cinq Roys; dont le premier auoit la qualité d'Empereur de Constantinople, & l'autre le titre de Roy de Thessalonique, ce Royaume (ou bien le titre) ayant esté acquis par le Duc de Bourbon Louis premier du nom. Tous ces Roys contemporains estoient sortis par diuerses Branches du Roy HVGVES CAPET; comme il a esté dit, & de là resulte vne gloire & aduantage d'autant plus rare & singulier, que l'on n'auoit point encore veu regner en diuers lieux & en mesme temps tel nombre de Princes, sortis d'vn mesme Sang & lignage paternel.

Ainsi peut-on iustement dire, que le bon-heur & la felicité nompareille de cette tres-Auguste Maison, qui a produit tant de Roys, de Monarques, & autres illustres Princes, est vne speciale grace & faueur du Tout-puissant; La fecondité des Princes a tousiours esté recommandée par les Saintes Lettres, & promise aux vertueux & pieux; Au contraire la sterilité a esté estimée vne malediction entre les hommes,
Ozee 9. & donnée pour peine à ceux qui auoient laissé Dieu pour adorer les Idoles; Sur ce suiet on a remarqué, que Iacob disoit à son fils Ioseph; Qu'il auroit la benediction du Ciel & celle de la Terre, & du ventre & des mamelles; ce que l'on interprete de la Lignée. Dieu promit aussi
Regum 1. c. 31. au grand Patriarche Abraham son fidele seruiteur; *Que de luy naistroit vne longue posterité de Roys*; à quoy semblent se rapporter ces vers du Psalme 44.

Ph. des Portes. *Or pour tes Peres vieux vne* FERTILE RACE
D'ENFANS *qui te naistront possedera leur place:*
TV FOVRNIRAS DE ROYS ET DE PRINCES DIVERS
TOVTES LES REGIONS DE CE LARGE VNIVERS.

Les Histoires, tant sacrées que profanes, nous enseignent aussi, que plusieurs Princes vitieux ont au contraire peu de temps regné, leur domination & leur Lignée a bien tost pris fin, & les Estats qu'ils possedoient, ont esté transportez de leur Famille en vne autre Estrangere; par ce qu'ils se sont fouruoyez du droit chemin de la vertu, ayant suiuy celuy du vice & de l'impieté. L'on remarque cecy du Roy Saül & de quelques autres Princes mal-viuans, qui regnerent peu de temps, & moururent sans enfans qui leur ayent succedé; ce que l'on remarque aussi en Alexandre le Grand, en Iules Cesar, & en ces prodiges d'iniquité Neron, Caligula & autres des premiers possesseurs de l'Empire Romain, qui perdirent malheureusement la vie, & leur succederent des gens inconnus ou leurs propres ennemis, non pas leurs enfans. Dieu promit aussi à Dauid, Qu'il mettroit sa Lignée sur son throsne; sur lequel ses fils seeroient tousiours, s'ils gardoient son alliance & sa conuenance; & ailleurs est dit Si tu obserue les commandemens de ton Dieu, il t'éleuera sur toutes les Nations, & descendront sur ta teste toutes benedictions: *tu seras beny en ta posterité.*

Io. Sarisber. lib 1. cap. 10. ... oliarat.

Sueton.

Psal. 131.

Deuteron. 28.

Or entre tant de diuerses Branches de puisnez de cette Maison Royale de France, dont la splendeur s'est fait connoistre auec vn grand éclat, outre l'aisnée directe, qui commance aux predecesseurs du Roy HVGVES CAPET, nous en examinerons icy deux en sommaire pour faire voir leur excellence & grandeur. L'vne est la premiere des Princes D'ANIOV, laquelle a pris son commencement de CHARLES fils de France Comte d'Aniou, Roy de Sicile, frere puisné du Roy S. LOVIS, & a porté diuers Sceptres: Puis aprés nous parlerons de l'autre, qui est la Branche ancienne des Ducs de BOVRGONGNE sortie du pieux Roy ROBERT; laquelle, ainsi que l'autre, a produit plusieurs Monarques.

En ces deux Familles on void reluire des Grandeurs fort considerables & dignes de remarque particuliere, Celle d'ANIOV a esté en gloire & releuée dans l'Italie par les Couronnes de Sicile & de Naples, & par le droit qu'elle eut à celle de Ierusalem. Mais elle a esté encores en plus grand honneur & lustre dans l'Alemagne, pour l'acquisition qu'elle fit du grand Royaume de Hongrie.

Car elle a aussi fleury en CHARLES D'ANIOV dit Martel, frere du Roy de Naples ROBERT, & fils & successeur de MARIE Royne heritiere de Hongrie. Le domaine de cette Famille Royale a esté encore accru & beaucoup augmenté par le Roy CHARLES ROBERT, fils de Martel, qui possedoit auec la Hongrie iusques à dix ou douze autres Royaumes voisins. De sorte que comme dans l'Italie ce Sage, belliqueux & sçauant Prince ROBERT estoit communement nommé *Roy des Roys de la Terre*, dit vn Autheur, Aussi ce Monarque CHARLES ROBERT son neueu, auec autant de suiet, pouuoit estre ainsi appellé dans l'Alemagne; puissance qui se trouua redoublée au grand & magnanime Roy LOVIS, fils de ce CHARLES ROBERT, en la personne duquel auec la Couronne de Hongrie furent iointes celles de Polonge, de Croatie, de Bosne, de Dalmatie & autres. Il se pretendit aussi Roy de Sicile & de Naples, où il entra victorieux, & s'y fit redouter.

Ant. Bonfinij Hungariæ Hist.

Pandulfo Collenuccio.

Passons à la Maison de BOVRGONGNE; Elle a donné vne suite de puissans Ducs; mais outre cela on y void comme d'vn puisné, qui busqua fortune dans l'Espagne, prit origine & commencement la Branche, de laquelle sortent tous les Roys de PORTVGAL, qui dans les

Vignier en sa Biblioth. Hist.

Theodore Godefroy.

Digitized by Google

Indes & autres regions lointaines d'Asie & d'Afrique regnerent puissamment, firent de grandes conquestes, obtinrent des victoires signalées, se rendirent tributaires quelques Roys, recueillirent de grandes richesses, & planterent la Foy Chrestienne dans ces pays là.

Mais pour reprendre la suite de nostre premiere narration, & poursuiure ce qui est de la remarque de cette Fecondité merueilleuse du Sang Royal de Capet; outre tous ces Roys sortis d'vne si haute Tige, on peut mettre en consideration plus de cent grands & renommez Ducs & Comtes qui ont mesme origine que ces Monarques, & ont aussi fondé plusieurs puissantes Maisons; entre autres les sept Ducs d'Orleans, les vingt Ducs de Bourgongne, mesmement les quatre derniers, qui furent aussi Ducs de Brabant & de Luxembourg, & Comtes de Flandres. Comme encore on y void plusieurs Ducs d'Aniou, aucuns de Lorraine, les douze Ducs de Bretagne, les quinze Ducs de Bourbon compris ceux de Vendosme, d'Enguien, de Condé, d'Estouteuille, & de Monpensier, auec autres Princes des Branches de Valois, de Berry, d'Aniou, d'Alençon, d'Eureux, d'Artois & de Dreux, dont les richesses & prouinces de leur domination estoient pour la meilleure part de si grande estenduë; qu'on pourroit les comparer, mesmes égaler à celles de quelques Roys.

Oliuier de la Marche l. 1. de ses Mem.

De là vient, que le Bon Duc Philippes de Bourgongne sceut bien maintenir son rang, & monstrer qu'il n'auoit pas oublié la dignité sureminente de la MAISON DE FRANCE, quand il alla dans la ville de Bezançon visiter l'éleu Empereur Frideric III. Prince de la Maison d'Austriche; Car à leur rencontre & entreueuë le Duc Philippes ne descendit point de son cheual pour saluer cét Empereur designé, qui n'auoit mis pied à terre; mais il se contenta de luy faire vne inclination sur l'arçon de la selle, disant; *Qu'il estoit* PRINCE DV SANG ROYAL DE FRANCE, & que Frideric n'auoit encore que la qualité de Roy des Romains: Aussi le Duc estoit (auec la prerogatiue de sa haute naissance) si riche & si puissant, qu'il possedoit cinq Duchez à hauts fleurons, quinze Comtez d'ancienne erection & de grande estenduë, & plusieurs autres belles Seigneuries. Ce qui excita les Prelats assemblez au Concile de Basle, de luy donner rang & seance immediatement aprés les Roys, comme estant le plus digne Duc de la Chrestienté.

De fait la Noblesse de la Maison de France est si auguste à comparaison de toutes les autres, que les Empereurs d'Orient & d'Occident, les Roys d'Espagne, d'Angleterre, de Hongrie, d'Ecoce, de Cypre & autres Princes ont reputé à tres-grand honneur de s'y allier par mariage. Cette verité se recognoistra par des exemples dignes de remarque. L'vn est d'Alexis Comnene Empereur d'Orient, qui épousa la Princesse AGNES DE FRANCE fille du Roy LOVIS VII.

L'autre est de l'Empereur d'Occident Charles IV. de la Maison de Luxembourg, marié auec BLANCHE DE VALOIS, l'vne des filles de Charles fils de France, Comte de Valois & d'Aniou, petite fille du Roy Philippes le Hardy.

Gerard. de Roo Histor. Austr. l. 5.

Vasconsel. Hist. Reg. Lusitania.

Nous adiousterons deux autres notables exemples de Monarques sortis de la Maison d'Austriche, l'vn fut le mesme Empereur Frideric III. qui épousa ELEONOR DE PORTVGAL.

Et l'autre a esté CHARLES V. aussi Empereur & Roy d'Espagne allié auec ELISABETH DE PORTVGAL, Princesses qui sortoient, par diuers degrez de generation, de la Maison de France, ainsi que les autres cy-deuant nommées.

Bela

Bela III. Roy de Hongrie & de Dalmatie enuoya vne Ambassade solemnelle dans ce Royaume, pour demander en mariage MARGVERITE DE FRANCE, autre fille du Roy LOVIS VII. & porte l'Historien du temps, qui parle de cecy ; Que la demande estoit faite tant à cause de la dignité des Roys & de la Couronne de France, que pour la noblesse & sagesse de cette Royne.

Rigord. in gestis Philip. Aug.

Ladislas aussi Roy de Hongrie & de Boheme (pareillement sorty de la Maison d'Austriche) estant conseillé par ses Barons d'entrer en vne haute Alliance, il estima n'en pouuoir choisir vne plus releuée, que celle qu'il se proposa de prendre auec MADELENE DE FRANCE, fille du Roy Charles VII. la preferant à toute autre, non tant pour la beauté de la Princesse, & pour ses bonnes meurs & rares conditions, que pour auoir l'honneur d'estre issuë de la MAISON DE FRANCE, premiere & principale de la Chrestienté, & du plus pur & plus illustre Sang qui fust au Monde. Digne Eloge qui luy est donné en ces propres termes par Æneas Siluius depuis Pape sous le nom de Pie II. & par Iaques Cardinal de Pauie.

PIVS II. Hist. Bohem. cap. 69.

Sed nulla consensu omnium visa dignior est, quã Gallorum Regis filia, cuius aetas, forma & indoles, GLORIA ETIAM PRIMI INTER CHRISTIANOS SANGVINIS *conuenire admodũ videbatur.*

L'Espagne, l'Angleterre, l'Ecosse, Cypre, & Aragon, ont aussi pris alliances en cette Maison. Ferdinand Prince legitime heritier du Royaume de Castille épousa BLANCHE DE FRANCE, fille aisnée du Roy S. LOVIS.

PIERRE Roy de Castille fut marié à la Saincte & vertueuse Princesse BLANCHE DE BOVRBON, fille de Pierre I. de ce nom Duc de Bourbon, & d'Isabel de Valois. *Froissard.*

PHILIPPES II. Roy d'Espagne eut pour seconde épouse ELISABETH DE FRANCE, fille aisnée du Roy tres-Chrestien Henry II. Et le petit fils de Philippes, le Roy Catholique qui regne à present,

PHILIPPES IV. a pris alliance auec vne autre ELISABETH, fille aisnée du Roy HENRY LE GRAND.

Quant à la Maison d'Angleterre, les mariages & alliances auec celle de FRANCE y ont aussi esté frequents dés il y a long-temps.

Henry couronné Roy, fils aisné de Henry II. fut marié auec la Princesse MARGVERITE DE FRANCE, fille du Roy LOVIS VII. *M. Paris.*

Edoüard I. du nom eut à femme vne autre Marguerite, qui auoit pour pere le Roy Philippes le Hardy. Son fils Edoüard II. prit en mariage ISABEL DE FRANCE, fille du Roy Philippes le Bel; Comme de nos iours Charles I. Roy de la grande Bretagne a esté allié auec HENRIETE-MARIE DE FRANCE autre fille de Henry le Grand.

Le bisayeul de Charles, qui fut Iacques V. Roy d'Escosse, épousa MADELENE DE FRANCE, fille du Roy François I. & vint luy mesme dans ce Royaume en faire la demande.

Bref l'Histoire nous apprend, que le Prince d'Antioche Bohemond s'achemina aussi luy mesme en ce Royaume, du fonds de l'Asie, pour demander la Princesse CONSTANCE, fille du Roy Philippes I. *Suger.*

Pour representer encore la singuliere estime, que les autres Monarques Estrangers ont fait de telles Alliances, est considerable, que l'Empereur Charles V. (auquel les siens donnent le titre de tres-grand) se glorifioit d'estre petit fils de MARIE DE BOVRGONGNE, fille du Duc Charles (sorty en ligne directe de Iean Roy de France) & femme de l'Empereur Maximilian I. ayeul paternel de ce Prince d'Austriche Roy d'Espagne. L'opulente succession de laquelle Princesse a donné commencement à la grandeur de la Couronne d'Espagne. Et neantmoins ce Monarque Charles ne faisoit point tant d'estime des riches *H. Bignon.*

Hier. Bignon Tr. de l'excel. des Roys de Fr. Disc. de l'Ambassade extraord. de l'Admiral de Chastillon.

prouinces, qui luy escheurent de cette part, que de l'insigne gloire & splendeur de la Maison de France, dont elle estoit issuë, disant; Qu'il tenoit à beaucoup d'honneur & mettoit au nombre de ses felicitez, d'estre sorty du costé maternel de ce Fleuron; qui portoit & soustenoit la plus celebre Couronne du Monde; ce qu'il fit entendre à l'Admiral de Chastillon, lors que le Roy Henry II. l'enuoya son Ambassadeur extraordinaire vers ce Prince, afin de luy faire agreer & ratifier la Tréue de l'an mil cinq cens cinquante-six, accordée entre la France & l'Espagne.

Pour autres témoignages de cecy, il est notoire, que cét Empereur Charles V. aisné de sa tres-illustre Famille, & ceux qui luy succederent, ont retenu, comme ils retiennent encore de cette Maison de Bourgongne, les noms de PHILIPPES & de CHARLES, les Titres & les Armes, auec l'Ordre militaire de la Toison d'or, ainsi qu'ont fait les Roys d'Espagne ses successeurs; & les autres Empereurs Roys de Hongrie & de Boheme, ensemble les Archiducs de la mesme Famille d'Austriche, tous procedez de mesme Tige, quoy qu'il y eust en Espagne & en Alemagne autres Ordres qu'ils pouuoient prendre. Le nom de Ferdinand qui vient des Roys d'Espagne, ayant esté donné au frere puisné de Charles, qui fut aussi Empereur.

SVITE DES EXCELLENCES ET Grandeurs de la Troisiéme Lignée des Roys de France.

CHAPITRE X.

POVR d'autant plus faire paroistre, que cette Troisiéme Lignée des Roys de France surpasse en Prerogatiues & Dignitez les deux autres qui l'ont precedée, nous adiousterons, qu'il ne s'y est rien veu de si grand, soit en faits d'armes; en possession de puissans Estats, Royaumes, Empires & Principautez; soit en establissement de loix, ordonnances & bonne police, & en distribution de la Iustice. Ausquels derniers points principalement cette Lignée se trouue auoir l'auantage.

Elle a donné d'ailleurs vne meilleure forme au gouuernement de l'Estat François; Car cette cy ayant remarqué les defauts & manquemens, qui s'estoient rencontrez aux regnes precedens auant Capet, deuenuë sage par l'exemple & l'infortune des autres Roys, elle se garda bien d'y tomber, & changea plusieurs choses mal ordonnées qu'elle considera prudemment auoir causé leur declin, & en fin leur ruine.

Nic. Vignier.

Premierement elle iugea, qu'il estoit necessaire d'exclure de la succession à la Couronne les enfans bastards, leur ostant l'esperance d'auoir part aux Duchez & Comtez & autres membres de ce grand Estat.

Elle ne permit la diuision & le démembrement du Royaume en plusieurs autres, ce qui auoit causé entre les Princes des deux premieres Lignées, tant de troubles funestes & guerres ciuiles. Mais de tous les fils de la Maison Royale on en fit l'Aisné seul Roy: aux autres furent donnez des Apanages en titre de Duchez & Comtez auec charge & condition expresse de retour à la Couronne en defaut de masles; Ayant auec grande raison estimé, que le Prince possedant seul vn Royaume, est beaucoup plus puissant, plus absolu & redouté, qu'il

n'est pas estant diuisé en portions; Puis il est certain, & les exemples ont fait connoistre cecy, que le partage, quoy qu'égal, est souuent remply de défiances & de discordes fraternelles, qui le mettent en hasard de se perdre & tomber en main Estrangere. Ioint que la condition du commandement Souuerain est telle, que rarement il peut souffrir vn pareil, comme le Ciel n'a pas deux Soleils.

De là se forma aussi vn troisiéme point de Prudence, en ce que cette Troisiéme Lignée Royale abolit du tout & supprima la haute dignité & le pouuoir excessif qu'auoient les Maires du Palais, ausquels ne restoit que le nom & le titre de Roy, tant leur puissance & authorité estoit grande & si demesurée, que par deux fois de Maires ils se firent Roys & Monarques. Ce furent donc trois marques & traits fort signalez d'vne singuliere Sagesse, fondez sur les inconueniens dont le gouuernement du passé ne s'estoit que trop ressenty au dommage de l'Estat.

D'ailleurs le mesme Roy HVGVES CAPET & ses successeurs, auec non moins de Pieté que de Prudence, delaisserent la possession & iouïssance des riches Abbayes & grands benefices, dont leurs ancestres s'estoient licentiez de prendre le reuenu selon l'vsage, ou pour mieux dire l'abus de ces temps là, parce qu'vn tel déreglement auoit attiré sur eux l'enuie de quelques vns; qui ne pouuoient, ou ne vouloient pas considerer les grandes & difficiles guerres, les charges & necessitez publiques de l'Estat, qui auoient contraint les Princes d'en vser ainsi. *Nic. Vignier.*

Nos derniers Roys & plusieurs Princes de leur Sang ont encore merité cette loüange, qu'ils se sont hautement Alliez, ayans pour la plus part épousé des Roynes & Princesses, dont aucunes ont esté heritieres de grands Estats & riches Seigneuries. L'Empire de Constantinople, les Royaumes de Nauarre, de Hongrie, de Polongne, de Portugal, d'Escosse, de Sicile; les Duchez de Lorraine, de Milan, de Brabant; les Comtez de Flandres, de Prouence, de Tolose, d'Artois, & autres grands fiefs sont par ce moyen entrez dans l'Auguste Maison de FRANCE, que l'on peut dire estre vne mer de Noblesse, puis qu'ils ont esté comme de grands fleuues qui se déchargent & se meslent dans l'Ocean. Les Maisons Imperiales d'Austriche, de Luxembourg, de Bauieres, de Nassau, de Hollande & de Brunsuic, de Comnene & de Paleologue, (ces deux ayans possedé l'Empire d'Orient) les Royales d'Espagne, d'Angleterre, d'Aragon, d'Escosse, de Russie, de Danemarc, de Cypre, de Sauoye (dont les Ducs sont Roys titulaires de ce dernier Estat) s'y trouuent aussi alliées par mariage. Autres Souuerains ont encore donné des femmes à nos Roys, & à diuers Princes de leur Sang. *Du Tillet.*

Et bien qu'vn Autheur de ce temps ait estimé, que HVGVES Capet & quelques autres Princes de son Sang qui ont succedé à sa Couronne, furent moins excellens en guerre que leurs deuanciers, & n'ont fait tant de progrez dans les armes; On peut toutefois dire, que si les Conquestes de ces derniers Princes ne furent au commencement tellement estenduës, qu'auoient esté celles des Empereurs, & Roys de la Seconde Lignée, ce n'a esté par manquement de conseil, de magnanimité, de courage ny d'experience; mais à defaut d'autres moyens par lesquels les guerres se soustiennent & conduisent. Dautant que les reuenus de leurs domaines & leurs tresors (qui sont les principaux nerfs de la guerre) n'estoient si amples que ceux de leurs Ancestres. Car sous le regne des premiers Roys Carlouingiens la Monarchie de France estoit toute vne en ses diuerses parties, & leur domaine s'estendoit dans toutes les grandes prouinces de leurs Estats, situées tant en *Est. Pasquier aux Recherches de Fr.* *Nic. Vignier.*

Digitized by Google

ce Royaume que hors iceluy. Mais il n'en fut pas de mesme sous les premiers Roys descendus de Capet; par ce qu'outre que l'Alemagne, l'Italie & partie de l'Espagne auoient esté distraites de leur domination, auparauant que ce Prince paruint à la Couronne; il aduint d'ailleurs, que le grand Corps de la Monarchie de France fut departy & diuisé en plusieurs membres, comme Duchez & Comtez, ainsi qu'il a esté dit, lesquels sur le declin de la Seconde Lignée & au cõmencement de la Troisiéme se rendirent hereditaires dans les mains de ceux, qui n'en auoient auparauant que le simple Gouuernement à vie: tellement qu'ils se firent quasi égaux en grandeur, en alliances coniugales, en pouuoir & authorité aux Roys mesmes leurs Souuerains, ausquels ils rendoient seulement l'honneur & le baise-main.

Tels estoient premierement les Ducs de Guyenne, de Normandie, de Bourgongne : les Comtes de Champagne, de Flandres, de Tolose, de Bretagne, d'Aniou, & d'Auuergne, Princes qui ayans souuent intelligence les vns auec les autres, donnoient assez d'affaire aux Roys pour se defendre de leurs entreprises & se maintenir contre eux, qui leur ostoient le moyen de penser à de plus hauts desseins.

Mais depuis que ces Monarques se virent affermis, & auoir auec le temps plus de puissance & vn domaine plus estendu, ils firent de grandes Conquestes, enuoyerent en Orient & Occident du secours aux Chrestiens affligez par les Infideles, & comme il a esté monstré, ils eurent le moyen d'obtenir d'aussi grandes & glorieuses victoires sur ceux qui oserent les assaillir & entreprendre sur leur Estat, qu'auoient obtenu les autres Roys de la Premiere & Seconde Lignée. Témoin les entreprises & victoires du Roy LOVIS LE GROS sur ses subiets rebelles, & les Anglois; celles de PHILIPPES AVGVSTE obtenuë à Bouuines sur l'Empereur Othon IV. & sur les forces d'Angleterre & des Pays-bas; témoin aussi les Conquestes qu'il fit sur l'Anglois des Prouinces de Normandie, de Poitou, d'Aniou, de Touraine, & de la pluspart de la Guyenne; ce qui luy fit meriter les surnoms d'AVGVSTE & de CONQVERANT. Le recouurement encore fait depuis sur l'Anglois par CHARLES VII. des mesmes Prouinces, & autres de son Royaume, confirment cecy.

Rigord. *G. Brito.* *Annales de Fr.*

Ainsi que de nos iours les Roys HENRY LE GRAND & LOVIS LE IVSTE, ont fait sur les Estrangers leurs voisins & sur leurs suiets rebelles; Ayant ces inuincibles Princes de là passé plus outre, conquis la Sauoye, la Bresse, partie du Piémont, la Lorraine, le Barrois, & encore partie d'Alsace, l'Artois, le Roussillon, & partie de la Catalongne. Tous lesquels genereux faits d'armes, & ceux de PHILIPPES LE BEL sur la Flandre, où il gagna les Batailles de Furnes, de Cassel, & Mons en Puelle: comme aussi ceux de LOVIS LE GRAND, Roy de Pologne, descendu de Capet, ne sont moindres que toutes les Conquestes des deux PEPINS & de MARTEL, faites sur aucuns Maires du Palais & sur les anciens Ducs de Gascogne dedans la France.

Hist. de Flandres.

Pour les Conquestes Estrangeres, de verité celles des Successeurs de Capet, ne se sont pas estenduës si auant sur l'Alemagne : mais en Italie qu'ont fait dauantage les armes des Roys PEPIN le Bref, & CHARLEMAGNE son fils, que celles de CHARLES de France, Comte d'Aniou, qui subiugua les deux Siciles & s'en fit declarer Roy? Puis aprés celles d'aucuns Princes de sa posterité, & depuis encore celles de nos Roys CHARLES VIII. LOVIS XII. FRAN-

Collenutio. *Ph. de Comines.*

çois I. & Henry II. & de nagueres de Lovis le Ivste, desquels magnanimes Princes les Conquestes se sont aussi estenduës en Alemagne, en Italie, en Espagne & aux Pays-bas; & de tous ces Princes les hautes entreprises & memorables trophées obtenus à Fornouë, Aignadel, Marignan, Cerisoles & Carignan; les Conquestes des puissantes Citez de Naples, de Milan, de Genes, de Monmelian, de Pinerol, de Nancy, de Brisac, d'Arras, de Perpignan, sont dautant plus considerables, qu'elles furent tres-difficiles, & se firent sur des peuples plus belliqueux, comme les Espagnols, les Alemans, les Italiens & les Suisses, que n'estoient les Grecs, les Saxons, & les Lombars ausquels les autres Roys ont eu affaire. *P. Iove.* *Guichardin.*

On peut encore adiouster icy, les insignes Conquestes que les Roys de Portugal, sortis du mesme Sang de Capet, firent sur les Maures Mahumetans en Afrique, en l'Inde Orientale, és Isles d'Asie, en l'Amerique & au Bresil.

Pour reprendre encore ce qui est de l'Espagne, nos derniers Roys y ont autant gagné de victoires, & subiugué autant de pays, que les François auoient fait sous Charlemagne. Témoin le voyage du Roy Philippes le Hardy, contre Pierre Roy d'Aragon, & celuy de Iean d'Aniou Duc de Calabre, fils de René Roy de Sicile, contre Iean aussi Roy d'Aragon. Mais la puissante armée que nostre Roy Charles V. enuoya en Castille pour establir dans cét Estat le Roy Henry II. par le moyen de laquelle il vainquit son aduersaire le Roy Pierre, dit le Cruel, demeuré mort en la derniere des six batailles que ce Prince Henry & son Lieutenant Bertrand du Guesclin Connestable de France donnerent à ce miserable Roy, rehausse grandement la Magnanimité des François. *Lopes de Castagneda.* *Hier. Osorius.* *Ant. Vasséel.* *H. de Goez.* *Guill. Nágius.* *Froissard.* *Mariana.*

Que si nous remontons aux siecles precedens: Qui ne sçait le secours que le pieux Roy Robert, puis aprés ses successeurs Roys & autres Princes, Seigneurs & Comtes François, enuoyerent aux Espagnols pendant les guerres qu'ils eurent contre les Maures Mahumetans, ayant remporté sur ces Infideles des victoires signalées & retiré à eux les meilleures villes? Aucuns de ces Princes y ont glorieusement finy leurs iours, & entre ceux-là Philippes Roy de Nauarre, Comte d'Eureux, petit fils du Roy Philippes le Hardy.

Quant à l'Angleterre, la Conqueste qu'en fit Guillaume le Bastard Duc de Normandie, & celle faite de la Sicile & de la Pouille, sur les Sarazins, & sur les Grecs, par les enfans du valeureux Tancred, sorty de Normandie, que nos Roys assisterent en leurs entreprises, sont encore tres-considerables, pour l'honneur de la France. *Orderic. Vitalis.* *Matth. Paris.*

Nous auons aussi monstré cy-deuant, comme la valeur heroïque de nos Princes François, a paru principalement contre les Sarazins, les Turcs & autres Infideles en tant de longs, perilleux, & difficiles voyages par mer & par terre, pour le recouurement des Saincts lieux, en la Palestine, & la Conqueste de l'Empire de Constantinople, qui fut peu de temps aprés possedé par vn Prince du Sang de France, descendu de la Branche Royale de Courtenay, sortie de cette Troisiéme Lignée dont nous parlons. *Guil. Tyrensis.* *Ioinuille.* *Villehardoüin.*

De fait nos Roys se rendirent si formidables aux Turcs & à toutes les nations Mahumetanes & Infidelles, que les autres Monarques de la Chrestienté ne leur ont iamais rien semblé au prix d'eux. L'Abbé Suger témoigne, que le renom de la valeur des François, & de leur Roy Lovis le Gros, estoit si grand, qu'il donnoit de l'ef- *Vita Ludouici VI.*

Digitized by Google

froy aux Sarazins. Et quelques fiecles aprés, l'Ambaſſadeur du Roy des Georgiens peuples d'Aſie, diſoit au Roy CHARLES VII. Que ſon Enſeigne ſeulement veuë par delà, & vn Capitaine que ſa Maieſté y enuoyeroit en ſon nom, épouuanteroit plus le Turc & toute ſon armée, que ne feroient cent mil perſonnes d'autres nations que les François. Ce qui ſe reconnut encore veritable, aprés la ſignalée Conqueſte du Royaume de Naples, que fit CHARLES VIII. Car le Sultan Baiazet conſiderant la proſperité des armes de ce Roy tres-Chreſtien, & que de là il deliberoit d'aller aſſaillir ce Tyran iuſques dans Conſtantinople (de laquelle noſtre Prince fut declaré Empereur, comme il a eſté remarqué) vne telle aprehenſion ſaiſit le Sultan, qu'il abandonna cette grande Cité, paſſa la Mer, & auſſi toſt ſe retira dans l'Aſie.

Monſtrelet. *Guichardin.*

Nos derniers Roys n'ont donc eſté inferieurs aux Carlouingiens en grandeur de faits, de victoires & de Conqueſtes de pays ; ce qui leur acquit vne merueilleuſe reputation de préeminence, & Maieſté.

La France eſtoit ſi fleuriſſante au commencement du regne de PHILIPPES VI. dit de Valois, qu'Edoüard III. Roy d'Angleterre eſtant venu dans la ville d'Amiens luy rendre hommage des pays qu'il tenoit deçà la Mer, & en ce rencontre, ayant veu & conſideré la grande magnificence & ſplendeur de la Cour de Philippes, dans laquelle il y auoit ſouuent quatre Roys & des fils de Roys, retourné qu'il fut dans l'Angleterre, il dit tout haut, *Qu'il ne croyoit point y auoir Roy ny Empereur au Monde, qui peuſt tenir vn Eſtat ſi magnifique & triomphant, que faiſoit celuy de France.*

Froiſſard.

Dauantage les Roys tres-Chreſtiens n'ont pas moins acquis d'honneur & de loüange par le ſoin qu'ils ont eu des bonnes Lettres & ſciences, qu'ils ont aidées & fauoriſées de leurs liberalitez. Ils les ont entretenuës & fait fleurir dans leurs Eſtats, ſingulierement en la fameuſe Vniuerſité de Paris, à bon droit dite Fille de nos Roys. Depuis plus de ſix cens ans elle a eſté le principal ſiege de la Theologie, & la viue ſource de toute bonne doctrine. De là ſont de temps en temps ſortis de plus grands Theologiens & autres ſçauans perſonnages, que d'aucune autre Vniuerſité de l'Europe. C'eſt ce qui a fait dire à vn ancien Autheur ; *Que le Roy de France eſt le Champion de l'Egliſe, & qu'entre les Roys il eſt le Chef & le plus grand de toute la Chreſtienté ; Qu'il a ſoin de l'eſtude des Lettres, par le moyen deſquelles les Peuples ſont illuminez d'obeir à Dieu, & au Roy, auquel, à cauſe de ſa iuriſdiction, ils ſont ſuiets.* Il faut recognoiſtre, que les Roys ROBERT, PHILIPPES AVGVSTE, S. LOVIS, CHARLES V. LOVIS XI. & du temps de nos peres FRANÇOIS I. ont remis les Lettres & diſciplines en leur ſplendeur, iuſques là qu'aucuns eſtiment, la France n'auoir point cedé à cét aduantage à la Grece ny à l'Italie. D'où vient, que le meſme Roy FRANÇOIS I. obtint iuſtement le titre bien merité *de Pere & de Reſtaurateur des bonnes Lettres.*

I. Sauaron au Traité, Que les Lettres ſont l'ornement des Roys. *Rigord.* *Petrarcha.* *G. Naudé add. à l'hiſt. de Louis XI.* *S. Sammarth. Elog. Gallor. doctr. illuſtr.*

Telle eſt donc la reputation que les Roys deſcendus de HVGVES CAPET ſe ſont acquis, tant par leurs faits d'armes dedans & dehors le Royaume, que pour auoir depuis tant de ſiecles maintenu par là leur grandeur & Maieſté. Ce qu'il faut auſſi attribuer à l'inſigne Sageſſe & à la Prudence de la meilleure part des Chefs de cette Troiſiéme Lignée. Car d'vne part aprés auoir ſupprimé ce qu'ils eſtimoient eſtre preiudiciable à l'Eſtat ; comme eſtoient la pluralité des Royaumes, la ſucceſſion des enfans illegitimes, & l'exceſſiue authorité des Maires

N. Vignier.

du Palais, ainsi que nous auons dit: d'autre part ils employerent tout leur soing & industrie à le fortifier & construire sur de bons & solides fondemens & principes; au moyen desquels ce grand Estat a peu se conseruer, s'entretenir, & subsister par si long-temps contre tous violens orages; D'autant qu'outre *la Pieté & la Iustice*, fermes Colomnes des Empires mieux establis, outre la force des Armes & la discipline militaire, auec l'ornement des Loix & des Sciences, iamais il ne s'est veu Royaume, Republique, ny Estat plus aduantagé, ny mieux ordonné que cetuy-là.

Les autres n'ont point vne LOY SALIQVE, pour la succession des seuls enfans masles à leur Couronne; Loy Royale, qui a esté si heureusement obseruée depuis la reuolution de tant de siecles, qu'auec raison quelqu'vn l'appelle, *l'ancien Piuot de l'Estat François*.

Les autres Royaumes n'ont point de telles Ordonnances pour la conseruation du Domaine de la Couronne, qui est sacré, inalienable & imprescriptible; ny pour le reglement & la reuersion des Apanages donnez aux enfans puisnez des Roys.

Aucuns Royaumes n'ont fait de si beaux establissemens de plusieurs Cours & Compagnies Souueraines; principalement des grands & venerables Parlemens, qui ont esté instituez pour la decision des affaires publiques & celles des particuliers; au iugement desquels, entre autres de celuy de Paris, (qui est le vray Lict de Iustice du Monarque François & la Cour des Pairs) plusieurs Roys & Princes Estrangers se sont autrefois sousmis pour les differends qu'ils ont eu auec d'autres Souuerains, comme fait mesme nostre Roy en quelques contentions iudiciaires, qu'il se rencontre auoir auec des particuliers ses suiets: tant la Iustice & l'equité luy sont en recommandation.

Les autres Estats n'ont point vne telle institution de Pairs Ecclesiastiques & seculiers; ny de si grands Magistrats & Officiers de leur Couronne: On ne trouuera pas ailleurs vn tel reglement de tous Estats & qualitez, de telles Libertez, Franchises & Priuileges qu'a de tout temps l'Eglise Gallicane; vne telle préeminence qu'a la Noblesse, que l'on nomme le bras dextre du Roy; telle seureté qu'a le peuple, ny telle harmonie, vnion & concorde que l'on void aux trois Estats de France. *N. Vignier.*

Il n'y a point d'Histoire, qui fournisse de plus beaux exemples de Sainteté de vie, de Prudence, de Pieté, de Iustice, de Valeur guerriere, de Clemence & Liberalité, que ceux des Monarques François.

Depuis le commencement du Christianisme, aucuns Roys n'ont plus deuotieusement embrassé la vraye Religion, ne l'ont plus sincerement fait cultiuer & obseruer à leurs suiets, plus vaillamment soustenuë & pris sa defense, aucuns Princes n'ont dauantage aydé à la planter & maintenir presque en toutes les parts du Monde. Encore que cét honneur & cette loüange ne doiuent estre attribuez entierement à la seule Lignée du Roy HVGVES CAPET, luy estant commun auec les deux autres, qui l'ont precedée. Et c'est ce qui nous a principalement portez & comme necessitez de deduire aussi l'Histoire de ces anciens Roys des deux Lignées Premiere & Seconde, la connoissance desquelles ayde beaucoup à l'éclarcissement de l'Origine de cette Troisiéme, & à découurir les causes & motifs de son establissement au throsne Royal.

Puis il importe grandement de sçauoir en quel temps, comment & par quels Princes les fondemens d'vne si fleurissante Monarchie

ont esté iettez ; & de connoistre aussi quels estoient les predecesseurs des Princes Capeuingiens, l'accroissement & le progrez admirable de leur Empire, & celebre Famille.

Il est d'ailleurs necessaire de faire voir, que cette Premiere Lignée Royale a pris fin il y a long-temps, suiuant la plus commune & saine opinion des Autheurs ; quoy qu'aucuns Historiens modernes (*De Rosieres.*) (auec autant de hardiesse que de supposition) ayent publié des fabuleuses & feintes Genealogies (*Piespordius.*) d'aucunes illustres Maisons Estrangeres. Ils les deduisent artificieusement & auec ostentation de ces premiers Roys de France, les faisans sortir aucuns de CLODION & de CLOVIS, autres de CHARLEMAGNE, par vne entresuite de personnes, de noms, & de degrez imaginaires & inuentez. Ce que les plus simples peuuent auoir fait par ignorance de l'Histoire ancienne ; aucuns par flaterie, les autres par vn pernicieux dessein, cy-deuant couuert, mais qui est maintenant assez manifeste. Car les rayons de la Verité sont si puissans, qu'ils penetrent & dissipent tels nuages, dont l'on s'efforce en vain d'obscurcir la lumiere & la naïue splendeur de l'Histoire.

Ainsi auec iuste suiet ces beaux Eloges conuiennent à chacune des trois Lignées, qui depuis tant de siecles ont gouuerné la France ; Que iamais il n'y en eut de plus Vaillante que celle des premiers Roys Merouingiens. De plus Illustre & puissante, que la deuxiéme des Carlouingiens, laquelle seconda l'autre en Valeur, & dont les sublimes courages ont d'ailleurs releué l'ancienne gloire & la Maiesté de l'Empire Romain. Ny de plus fidele Garde & protectrice contre l'Infidelité, que la derniere sortie de HVGVES CAPET ; Elle s'est aussi veuë ornée & auantagée d'vn Diademe Imperial & de grand nombre de Couronnes Royales ; n'ayant pas seulement égalé, mais aussi surpassé les deux autres en insignes Vertus & bonnes qualitez, en Conquestes, en longue durée de regne & en Fecondité merueilleuse de Souuerains, comme la suite de l'Histoire fera connoistre plus particulierement.

Psalme 1. Bref l'on peut à bon droit comparer cette Famille à l'Arbre (qui s'entend de l'homme iuste, duquel est parlé dans les cahiers sacrez) Arbre planté sur le courant des eauës de la grace diuine, arrosé de ses benedictions ; qui donne son fruit en sa saison & duquel les feüilles ne tomberont point. (*Daniel c. 4.*) Ou bien à celuy que Nabuchodonosor eut en vision ; Il estoit grand & fort, situé au milieu de la Terre, attouchant le Ciel de sa hauteur ; son regard estoit iusques aux extremitez du Monde ; Il abondoit en feüilles & en fruits. Vn Prelat, qui viuoit au siecle dernier, (*Robert Cenal. Episc. Abrincensis Histor. Gallic.*) faisant parallele de cet Arbre auec la Troisiéme Lignée de nos Roys dit ; Qu'elle excelle pardessus les deux autres, pour auoir eu ce bon-heur de produire tant de Roys. Il finit sa comparaison par l'apotheose du grand & bien-heureux S. LOVIS, (Rameau exquis du fleurissant Arbre de la Maison de France.) Car ce Prince guidé du S. Esprit eut la felicité incomparable non seulement d'atoucher le Ciel ; mais d'y entrer, & d'en obtenir la riche Couronne, pour digne loyer de la Sainteté de sa vie.

Digitized by Google

LES EMPEREVRS ET ROYS SORTIS de la Maison DE FRANCE, *qui ont commandé dans la meilleure part* DE L'EVROPE, *& en autres Regions* D'ASIE *&* D'AFRIQVE.

CHAPITRE XI.

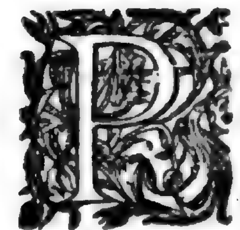

POVR faire voir de plus en plus, comme en vn aspect, la splendeur & la Maiesté nonpareille de L'AVGVSTE FAMILLE DE FRANCE, qui regne heureusement, (& est le principal suiet de cette Histoire) nous auons iugé necessaire de remarquer en ce lieu, les seuls noms, les titres & qualitez sureminentes, auec la suite & succession des EMPEREVRS & DES ROYS, tant de ceux qui ont esté actuellement Possesseurs, que des autres legitimes Titulaires, que cette tres-illustre Famille a donné non seulement à la France ; mais aussi à plusieurs autres Regions de la Terre habitable. Leurs Vies sommaires & leurs Eloges se verront décrits dans le cours de l'Histoire.

Cét honneur & aduantage d'auoir produit & donné plus de CENT TESTES COVRONNE'ES, sorties d'vne mesme Tige (y comprenant aucunes Roynes & Princesses heritieres de grands Estats) que iamais, peut estre, il ne s'en est veu de pareil en aucune Maison Souueraine. Tellement que cette circonstance particuliere (iointe à tant d'autres tres-aduantageuses, cy-deuant deduites) attribuë à nos Monarques le premier degré d'honneur, de gloire & de PRESEANCE sur tous les autres.

ROYS DE FRANCE, EMPEREVRS dans leur Royaume.

EVDES fils aisné du Prince Robert dit le Fort, Duc de France.
ROBERT I. du nom.
HVGVES I. surnommé CAPET.
ROBERT II. dit le Deuotieux.
HVGVES II. couronné Roy (mort auant son pere) que les Italiens desirerent auoir pour Empereur.
HENRY I.
PHILIPPES I.
LOVIS VI. dit le Gros & le Batailleur.
PHILIPPES couronné Roy, decedé du viuant de LOVIS son pere.
LOVIS VII. dit le Pieux & le Ieune.
PHILIPPES II. surnommé AVGVSTE, DIEV-DONNE' ET LE CONQVERANT.
LOVIS VIII. fut couronné Roy d'Angleterre.
SAINCT LOVIS neufiéme du nom.
PHILIPPES III. surnommé le Hardy.

PHILIPPES IV. dit le Bel, Roy de France & de Nauarre.
LOVIS X. surnommé Hutin, Roy de France & de Nauarre.
IEAN I. du nom Roy de France & de Nauarre.
PHILIPPES V. dit le Long, Roy de France & de Nauarre.
CHARLES IV. surnommé le Bel, Roy de France & de Nauarre.
PHILIPPES VI. dit de Valois & le Catholique.
IEAN II. appellé le Bon.
CHARLES V. surnommé le Sage.
CHARLES VI. surnommé le Bien-aymé.
CHARLES VII. dit le Victorieux.
LOVIS XI. surnommé le Prudent.
CHARLES VIII. Roy de France & de Naples.
LOVIS XII. Roy de France & de Naples, dit le Iuste.
FRANÇOIS I. surnommé le Grand.
HENRY II.
FRANÇOIS II. Roy de France & d'Ecosse.
CHARLES IX.
HENRY III. Roy de France & de Polongne.
HENRY IV. surnommé le Grand, Roy de France & de Nauarre.
LOVIS XIII. dit le Iuste, Roy de France & de Nauarre.
LOVIS XIV. DIEV-DONNE', Roy de France & de Nauarre.

EMPEREVRS DE CONSTANTINOPLE tant Possesseurs que Titulaires.

PIERRE Sire DE COVRTENAY & Comte d'AVXERRE, petit fils de LOVIS le Gros Roy DE FRANCE.
ROBERT DE COVRTENAY, son fils.
BAVDOVIN DE COVRTENAY, frere de ROBERT.
PHILIPPES DE COVRTENAY, fils de BAVDOVIN.
CATHERINE DE COVRTENAY, fille de PHILIPPES, mariée auec
CHARLES FILS DE FRANCE, Comte DE VALOIS & d'Aniou, Empereur par cette Alliance qu'il auoit contractée.
CATHERINE DE VALOIS leur fille & heritiere épousa
PHILIPPES DE SICILE, PRINCE DE TARENTE: Il se porta aussi Empereur du chef de cette Princesse.
ROBERT DE SICILE, Prince de TARENTE, Empereur II. du nom.
MARGVERITE DE SICILE, seur de PHILIPPES.
CHARLES VIII. Roy de FRANCE, eut cession du droit à l'Empire de CONSTANTINOPLE.

ROYS DE SICILE, DE NAPLES, DE Ierusalem, d'Aragon, de Valence, de Maiorque, de Minorque, de Sardagne, & de Corsegue.

CHARLES fils de FRANCE, Comte d'Aniou, frere du Roy S. LOVIS fut Roy des deux Siciles & de Ierusalem.

Digitized by Google

CHARLES II. Roy de Sicile épousa MARIE heritiere du Royaume de Hongrie.

ROBERT surnommé le Sage, Roy de Sicile & de Ierusalem.

IEANNE premiere du nom, Royne de Sicile & de Ierusalem, sa petite fille épousa deux Princes ses Cousins, qui furent

ANDRE' DE HONGRIE, } Roys de Ierusalem, & de Sicile.
LOVIS DE TARE'NTE, }

LOVIS surnommé le Grand, Roy de HONGRIE, & aussi Roy titulaire de Sicile.

CHARLES de Duras, III. du nom, Roy de Sicile.

LADISLAS de Duras, Roy de Sicile.

IEANNE deuxiéme du nom, Royne de Sicile sa seur, épousa

IACQVES DE BOVRBON, Comte de la Marche, & Roy de Sicile, du chef de cette Princesse.

ELEONOR de Bourbon sa fille, pretendit le Royaume de Sicile.

LOVIS DE FRANCE, Duc d'Aniou, l'vn des fils puisnez du Roy Iean, fut adopté par la Royne IEANNE, premiere du nom, & à cause de cette adoption fut legitime Roy de Ierusalem, & de Sicile.

LOVIS II. du nom, Roy de Sicile, de Ierusalem, d'Aragon, de Valence, de Maiorque, de Sardaigne, & de Corsegue.

LOVIS III. Roy Sicile, de Ierusalem, & d'Aragon.

RENE' Roy de Sicile, de Ierusalem, d'Aragon, de Valence, Duc d'Aniou, &c.

CHARLES IV. du nom Roy de Sicile, & de Ierusalem, institua heritier de ses Royaumes

LOVIS XI. Roy de France.

CHARLES VIII. Roy de France, de Ierusalem & de Sicile.

LOVIS XII. Roy de France, de Ierusalem, & de Sicile.

ROYS D'ARAGON, ET DE MAIORQVE.

CHARLES fils de France, Comte de Valois, fils puisné de PHILIPPES LE HARDY, Roy de France, fut declaré Roy d'Aragon par le Pape.

PIERRE DE PORTVGAL, Duc de Coimbre, éleu Roy d'Aragon.

PIERRE de Portugal, Roy de Maiorque, & de Minorque.

ROYS DE HONGRIE, DE DALMATIE, de Croatie, de Bosne, de Bulgarie, de Rascie, de Rame, de Seruie, de Lodomerie, & de Comanie.

CHARLES DE SICILE, dit Martel, Roy de Hongrie, fils aisné de CHARLES II. Roy de Sicile.

CHAROBERT son fils, Roy de Hongrie.

LOVIS LE GRAND, Roy de Hongrie, Polongne, Dalmatie, Croatie, Bulgarie, &c. fils du Roy CHAROBERT.

MARIE ROYNE de Hongrie, femme de SIGISMOND DE LVXEMBOVRG Empereur, & Roy de Hongrie.

CHARLES DE DVRAS, Roy de Sicile & de Hongrie.

IEANNE Royne de Sicile & de Hongrie, II. du nom, épou-

sa IACQVES DE BOVRBON, Comte de la Marche, qui prit la qualité de Roy de Hongrie, & de Sicile à cause d'elle.

ROYS DE POLONGNE.

LOVIS LE GRAND Roy de POLONGNE & de Hongrie.

HEDVVIGE Royne de Polongne sa fille, épousa IAGELLON Grand Duc de Lithuanie, Roy de Polongne à cause d'elle.

HENRY III. du nom, Roy de FRANCE ET DE POLONGNE.

ROYS DE NAVARRE.

PHILIPPES LE BEL.
LOVIS HVTIN.
IEAN I. du nom.
PHILIPPES le Long.
CHARLES le Bel.
} Roys de France & de Nauarre.

IEANNE DE FRANCE fille du Roy LOVIS HVTIN, heritiere du Royaume de Nauarre, le porta en mariage à

PHILIPPES Comte d'Eureux, petit fils du Roy de France PHILIPPES LE HARDY, & fut Roy de Nauarre deuxiéme du nom.

CHARLES II. du nom, leur fils.

CHARLES III. surnommé le Noble.

BLANCHE D'EVREVX sa fille, Royne de Nauarre, premiere femme de IEAN Roy d'Aragon, qui fut aussi Roy de Nauarre à cause d'elle.

ANTOINE DE BOVRBON, Duc de Vendosme, fut Roy de Nauarre, du chef de la Royne IEANNE sa femme; issuë de la Maison d'Albret & de BLANCHE d'Eureux.

HENRY LE GRAND IV. du nom, Roy de France & de NAVARRE.

LOVIS LE IVSTE XIII. du nom Roy de France, & deuxiéme du nom Roy de Nauarre.

LOVIS XIV. DIEV-DONNE' Roy de France & de Nauarre.

ROYS DE PORTVGAL, ET DES ALGARBES, deçà & delà la Mer; Seigneurs de GVINE'E, *& de la Conqueste, Nauigation & Commerce* DE L'ETHIOPIE, D'ARABIE, DE PERSE, *&* DE L'INDE.

ALFONSE premier Roy DE PORTVGAL, sorty en ligne masculine de ROBERT Duc de Bourgongne, petit fils de HVGVES CAPET, Roy DE FRANÇE.

SANCE premier du nom, son fils.

ALFONSE II. du nom.

SANCE II.

ALFONSE III.

DENIS.

ALFONSE IV.

PIERRE, surnommé le Iusticier.

FERDINAND.

IEAN I. surnommé le Pere de la patrie.
EDOVARD.
ALFONSE V.
IEAN II.
EMANVEL surnommé le Grand.
IEAN III.
SEBASTIEN.
HENRY.
CATHERINE Duchesse de Bragance, legitime heritiere de Portugal.
ANTOINE éleu Roy de Portugal.
IEAN IV. Roy de Portugal & des Algarbes, du chef de son ayeule paternelle la Princesse CATHERINE.

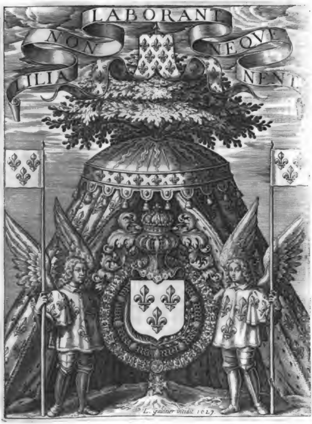

Matthæi cap. VI.

Cognoscite LILIA *agri quomodo crescant,* NON LABORANT NEQVE NENT. *Attamen dico vobis, ne Salomonem quidem in vniuersâ gloriâ suâ sic amictum fuisse, vt vnum ex iis.*

Oseæ cap. XIV.

Germinabit sicut LILIVM, *& erumpet radix eius vt Libani.* IBVNT RAMI EIVS, *& erit quasi oliua gloria eius. & odor eius vt Libani.*

Digitized by Google

DES ARMOIRIES DE FRANCE, *& de l'excellence des* FLEVRS DE LIS.

CHAPITRE XII.

LA Deuise de cette figure des Armoiries de France ne pouuoit estre tirée de meilleur endroit, que des Saintes Lettres; puis que l'Euangile vse de ces termes; *Considerez* LES LIS, ILS NE TRAVAILLENT NY NE FILENT; *& ie vous dis, que Salomon, auec toute sa gloire, n'est si richement vestu que l'vn d'iceux.* Cela semble auoir esté dit pour la FRANCE, qui est le Royaume DES LIS (duquel ils sont le Symbole mystique) veu que ce fleurissant Estat *ne tombe point de Lance en quenoille* (comme l'on dit communement) & que par la disposition de l'ancienne LOY SALIQVE, les seuls enfans masles sont capables d'en heriter & porter le Sceptre, non les femmes, ny leurs Descendans, comme il a esté cy-deuant iustifié. S. Matth. 6.

Cette Fleur de LIS excelle sur toutes les autres en fecondité, en odeur suaue, en couleur pure, &en hauteur. Sainct Gregoire de Nazianze la nomme Fleur Royale. Elle est souuent celebrée dans l'Escriture Sainte. Il est porté au Liure d'Esdras, Que de toutes les Fleurs de la terre, Dieu n'a choisi particulierement pour luy, que LE LIS; s'estant pleu en cette fleur plus qu'en toutes les autres. Sa diuine bonté promettant de grandes Benedictions à Israël, disoit par l'vn de ses Prophetes; *Qu'il luy seroit comme la rosée; que ce peuple germeroit, ainsi que* LE LIS; *que sa racine pousseroit, comme celle du Liban*; SES BRANCHES S'ESTENDROIENT, & sa gloire seroit comme l'Oliue. Plinius l. 1. c. 5. & l. 21. c. 25. hist. nat. Ozee 14.

Isaie autre Prophete voulant signifier, que l'homme Iuste viuroit eternellement, dit, *Que son ame fleurira au Ciel comme* LE LIS. Ce fut, peut-estre, en cette consideration, que lors de la structure de l'incomparable, & magnifique Temple de Salomon, Dieu commanda, que ce sien Sanctuaire fust orné & enrichy de cette fleur, mesmement le Chandelier, les Vaisseaux, & les Colomnes; Temple qui representoit mysterieusement l'Eglise de Dieu. Cap. 35. Exod. 25.

Au Cantique des Cantiques nostre Seigneur se donne à luy mesme le nom du LIS & dit, *Qu'il se plaisoit à marcher entre* LES LIS; Vn Pere de l'Eglise expliquant ce passage, dit; Que Dieu n'est iamais sans auoir vn soin tres-particulier de la Monarchie de France, qu'il protege & defend. Cant. 2.

Aussi Dauid a intitulé son Psalme XLIV. (qui est vn Chant de triomphe de la generation du fils de Dieu, ou vn Epithalame, & Chant nuptial de son mariage auec la Nature humaine) du nom de FLEVR DE LIS. Psalme qui semble estre encore mysterieux à l'égard des Roys DE FRANCE, & de leur Maison tres-Chrestienne; principalement en ces trois points. L'vn cy-deuant touché, concerne leur *Sacre.* L'autre semble faire mention de leur admirable *Fecondité de Lignée*; & le troisiéme regarde leur *sureminente Dignité.* Car ce grand Roy & Sainct Prophete parle ainsi, suiuant la version de Philippes des Portes Abbé de Tiron, Psal. 44. D. Hieron. Ep. ad Princip.

La Iustice te plaist, tu detestes l'outrage,

C'est pourquoy Dieu ton Dieu, qui benin T'AVANTAGE
SVR TOVS TES COMPAGNONS *comme plus à son gré,*
T'A D'HVILE DE LIESSE *abondamment sacré.*

En vn autre lieu, il parle de *la fertile Race d'enfans*, dont nous auons fait mention cy-deuant.

Et au Psalme LXXXVIII.

Et moy ie le tiendray comme MON FILS AISNÉ,
D'HONNEVRS SI REMARQVEZ LE RENDANT COVRONNÉ,
QV'IL VERRA TOVS LES ROYS PLVS BAS QVE SA PVISSANCE.
Ma grace en son endroit iamais ne cessera,
Le Contract que i'ay fait à tousiours luy sera
Fidele & veritable,
I'ESTABLIRAY SA RACE EN TOVTE ETERNITÉ,
Et son Throsne Royal constamment arresté,
Comme les iours du Ciel se verra perdurable.

Hub. Goltz. in Augusto. *P. Valerian. Hieroglyphic. l. 55.*

Dans les anciennes Medailles les Romains representoient vne Deesse tenant en main vn LIS, auec les mots, *Esperance publique*, qui témoignoient la vertu & la bonne opinion qu'ils auoient de leurs Empereurs.

Ainsi les Princes de LA TRES-ILLVSTRE MAISON DE BOVRBON prirent autrefois le mesme mot de bon augure, *Esperance*; l'ayant, peut-estre, conceuë, de ce qu'vn iour ils auroient le bon-heur de succeder en leur rang & ordre *à la Couronne* des LIS, comme il est aduenu de nos iours, & iusques à present nous en auons veu trois Monarques de pere en fils, HENRY LE GRAND, LOVIS LE IVSTE, & LOVIS DIEV-DONNÉ, lesquels estant aussi Roys de NAVARRE, ils ont pris conioinctement les Armes des deux Royaumes liées sous vne mesme Couronne. Les Ducs de Bourbon créerent vn Ordre, duquel ils prirent pour Deuise ce mot, *Esperance*.

Nous adiousterons, qu'aucuns ont écrit, qu'aprés l'insigne victoire obtenuë sur les Alemans par le Grand CLOVIS, les François se couronnerent de Fleurs de LIS, & que dés lors ce Monarque les porta pour ses Armoiries, quand il fut baptisé. Mais cela n'est point attesté par les anciens Autheurs. Autres sont d'opinion, qu'elles luy furent apportées par vn Ange, dans l'Abbaye de Ioyenual, ce que les Sieurs du Tillet, Fauchet & autres bons Historiens n'approuuent. Aucuns sont d'auis, qu'EVDES Comte de Paris, puis Roy de France le premier porta ces Fleurs, dont ne s'accorde non plus le mesme du Tillet, disant; Qu'on a mal affermé, que les FLEVRS DE LIS n'estoient que les Armoiries de la Troisiéme Lignée Royale, non des deux autres; par ce qu'il auoit veu aucunes effigies de nos Roys de la premiere & seconde Lignée sur leurs Tombeaux, lesquelles en sont parsemées. Neantmoins parce que ces Tombeaux ne semblent estre beaucoup anciens, Fauchet met aussi cela en doute; adioustant, n'auoir veu marque certaine de Fleurs de LIS, que depuis le Roy LOVIS LE GROS; du regne duquel, ou peu de temps auparauant, il semble, dit-il, que les Armoiries commencerent d'estre hereditaires aux Familles. Parainsi l'on peut douter, que les anciens Roys portoient trois Couronnes ou Diademes de gueules en champ d'argent, comme Paul Emile s'est imaginé.

Ancienne Chronique.

Fauchet liu. des Origines.

Le mesme Fauchet recite aussi, & c'est son opinion; y auoir apparence, que les blasonneurs de l'Escu des Armoiries de France, voulans monstrer, que les premiers François estoient sortis des Sicambres habitans

bitans les marests de Frise, & vers le pays de Hollande, Zelande & Gueldres, donnerent à nos Roys la fleur de pauilée, qui est vn petit Lis iaune, croissant dans & prés les marests en champ d'azur, qui ressemble à l'eau, laquelle reposée prend la couleur du Ciel.

Anciennement nos Roys portoient l'Escu semé de Fleurs de Lis d'or, sans nombre, & tient-on, que Charles VI. les reduisit à trois. Les Princes de leur Sang puisnez, qui retindrent les Lis (car aucuns les ont laissées pour prendre diuerses Armoiries d'autres Maisons) les porterent depuis Philippes Avguste seulement, & y adiousterent des brisures ou difference, ceux de *Valois* & d'*Aniou*, vne bordure de gueules; ceux d'*Orleans*, vn Lambel d'argent en chef; ceux d'*Alençon*, vne bordure de gueules semée de Besans; ceux de *Bourbon*, vne bande de gueules en Deuise, & ainsi des autres puisnez de France. *Du Tillet.*

Plusieurs Princes de Maisons Estrangeres, & quelques illustres Familles de ce Royaume, ont recherché & obtenu de nos Roys la permission de pouuoir orner leurs Armoiries de celles de France; ayant pris à grand honneur de les en écarteler, ou bien adiouster en quelque part d'icelles vne ou plusieurs Fleurs de Lis. Entre autres les Princes des Maisons d'Antioche, de Milan, de Medicis, de Ferrare, de Parme, d'Albret, de la Tour, du Bellay, d'Estain & autres. *L. Geliot.* *Du Tillet.*

Le fond de cette fleur est iaune, couleur de l'Or, d'où l'on infere, que comme le Soleil Roy des astres reluit par dessus les estoiles, aussi fait l'Or entre tous les metaux, ayant en luy plusieurs singulieres vertus & proprietez remarquées par les Naturalistes. C'est pourquoy aux Armes de France les Lis sont d'or, pour enquerir & signifier la Preseance & l'excellence des Monarques des Lis pardessus tous les Roys du Monde. C'est pour mesme raison, que le champ est d'azur, couleur la plus riche de toutes, & qui represente celle du Ciel; lequel tout ainsi qu'il est assis au plus haut lieu du firmament, éleué pardessus toutes les choses terrestres & corporelles; de mesme le Roy tres-Chrestien est le plus sublime & plus excellent de tous les Roys & Princes en Noblesse & en Richesse. *Theatre d'honneur & de Cheual.* *Plinius.* *Io. Vinald. de laudib. sacr. Lil.* *Matt. ieu Paris.*

Entre tous ceux qui de nostre temps ont celebré la Flevr de Lis & ses rares singularitez, aucun ne l'a point entrepris plus dignement & auec tant d'elegance, que ce grand & illustre Genie du Sçauoir *Iacques Auguste de Thou*, President en la Cour de Parlement de Paris, au Poëme Latin, auquel il donne pour titre Lilivm, où il louë & descrit cette Fleur exquise. Il le dedia au Roy Lovis XIII. estant lors Daufin, ayant en ce digne Ouurage fait aussi expresse mention des *Armoiries de France*, & d'aucuns de nos grands Roys, dont il extolle les vertus heroïques, leurs merites, auec la Grandeur de leur Auguste Maison.

Au mesme temps Philippes Moreau Aduocat au Parlement de Bourdeaux, fit vn Traité qu'il intitula *Tableau des Armoiries de France*, auquel il a inseré la figure qui est cy-deuant representée, assortie de tous ses ornemens, comme du Pauillon, de l'Escu, du Tymbre, de la Couronne Imperiale close, des Ordres, des Supports & Cottes d'Armes; Il ne fait mention du Cimier, qui consiste en vne Fleur de Lis quarrée d'or, laquelle est au sommet du Tymbre, comme la double est pour les Princes du Sang. *L. Geliot. Ind. Armorial.*

Les Supports plus ordinaires de ces Armes sont deux Anges, aucuns les representent armez, comme vn S. Michel, auec les Cottes d'armes;

autres reueftus d'vne Dalmatique, ou robe de paix, pour fignifier, que les Anges font les Genies & appuis des armes de nos Roys, & que Dieu les a eftablis Gardiens de leur Couronne. CHARLES VI. fit fupporter fon Efcu de deux Cerfs volans; & LOVIS XII. quelquefois de deux Porcs-efpics ou Heriçons.

Dautant que les Roys Tres-Chreftiens font Empereurs dans leur Royaume, & qu'ils font auffi égaux aux autres Empereurs, marchans du pair auec eux, delà vient, qu'à iufte titre ils mettent fur l'Efcu de leurs Armoiries la Couronne d'or Imperiale clofe, en forme de demie Sphere. Que fi quelques Peintres & Sculpteurs en figurant ces Armoiries depuis les premiers Roys de la troifiefme Race, ne les ont ornées de cette Couronne; cela peut eftre auenu par erreur, ayans ignoré la fureminente dignité de nos Monarques, qui fouuent ont porté le titre Imperial, comme il a efté remarqué: Cela fait, qu'en cette Hiftoire nous auons creu deuoir reprefenter leurs Armoiries auec la Couronne Imperiale, qui leur eft auffi legitimement deuë, qu'aux Empereurs d'Alemagne & de Conftantinople; Nous auons en cecy fuiuy l'exemple d'autres Hiftoriens, mefmement de Claude Paradin, lequel en fon œuure des Alliances Genealogiques de France, a fait le femblable: il le publia au commencement du regne de CHARLES IX.

I. le Feron. Vn Autheur du Siecle dernier en fon recueil des Conneftables de France a écrit, que les anciens Comtes d'Aniou & de Paris predeceffeurs du Roy HVGVES CAPET, portoient d'or, à l'Aigle de finople couronné & membré d'argent, à la bordure d'azur femée de fleurs de Lis d'or, qui eft de FRANCE, parce, dit-il, qu'ils eftoient defcendus du Roy CLOVIS. Mais on eftime auec plus de raifon, qu'au temps de ces Comtes, (qui viuoient il y a plus de fept cens ans) les Armoiries n'eftoient point encores en vfage, ny hereditaires ou arreftées aux Familles, & qu'elles ne l'ont efté que depuis les guerres d'Outre-mer entreprifes par les Princes Chreftiens contre les Infideles. *Fauchet.* Autres toutesfois affeurent, qu'on recueille de bons Autheurs Grecs & Latins, que de tres-grande antiquité les Roys & Princes & les nobles Familles portoient des Armoiries & les tranfmettoient à leur pofterité.

De tous ceux qui de nos iours ont traitté le fuiet des Armoiries, aucun n'y a plus heureufement trauaillé, que le fieur de la Colombiere Vulfon, Cheualier de l'Ordre du Roy, en l'œuure qu'il a publié fous le titre de la *Science Heroïque*, remply de plufieurs remarques fingulieres.

vn afne grabe. Lumbre.

DES ORDRES MILITAIRES INSTITVEZ par les Roys de France.

CHAPITRE XIII.

DE L'ORDRE DE L'ESTOILE.

A. Fauin. Theatre d'honneur & de Cheualerie. ENCORE qu'aucuns ayent écrit, que les Roys CHARLEMAGNE, ROBERT & S. LOVIS ont inftitué des Ordres militaires de Cheualerie; neantmoins il n'y a rien d'affeuré en cela, ny d'exprimé dans les anciens Autheurs: tellement qu'il fuffira de parler en ce lieu de ceux dont l'inftitution ne peut eftre reuoquée en doute. *Annales de France.* Le premier Ordre dont nous parlerons, fera celuy de l'ESTOILE.

Le Roy Iean fils de Philippes de Valois en fut l'autheur; Il le fonda l'an
1352. 1352. à l'entrée de son regne. La premiere ceremonie en fut faite dans la noble & ancienne maison de S. Ouën, dite de Clichy, lez Paris, comme porte vn ancien titre. Et si l'on veut adiouster foy à quelques Autheurs modernes, le mesme Roy donna aux Cheualiers vne Chaine d'or en tortis de cinq chainons entre-lacez ensemble, au bout de laquelle pendoit sur l'estomach vne Estoile d'or à cinq rais: les Cheualiers deuoient porter sur le haut de leur habit vers l'espaule, autres disent au Chaperon, vne Estoile d'or en broderie. La ceremonie se faisoit le 6. de Ianuier iour dedié à la feste & memoire des trois Roys d'Orient, qui de loin s'acheminerent pour adorer le Sauueur du Monde nouueau nay. *A. Fauin.*

On adiouste, qu'au temps de cette institution, le mesme Roy Iean prit pour Deuise la figure d'vne *Estoile couronnée*, & pour ame ces mots; MONSTRANT REGIBVS ASTRA VIAM: Afin de signifier, Que tout ainsi que l'Estoile auoit guidé les trois Roys ou Mages, pour venir adorer IESVS-CHRIST à sa Naissance heureuse, & qu'à la suite d'icelle ils estoient venus le droit chemin; de mesme ce pieux Roy ayant pour seure guide de ses actions nostre Seigneur, il ne pourroit faillir en la peregrination de cette vie. Aucuns font l'institution de cet Ordre beaucoup plus ancienne, l'attribuant au Roy Robert fils de Hugues Capet, & disent; Que le Roy Iean remit sus les ceremonies seulement. Mais le contraire apparoist par vn ancien titre donné à Sainct Cler de
1356. Gomets l'an 1356. le 6. de Iuin, qui contient la recompense d'vne Terre située au Comté d'Alençon pour & au lieu de la Maison de Sainct Ouën, prés Sainct Denis en France, faite à la Comtesse d'Alençon par le mesme Roy Iean, qui est nommément qualifié dans ce titre, *Instituteur de la Congregation militaire de l'Estoile.* *Tresor des Chart. de France tit. cottez Beaumont 32.*

Or dautant que cet Ordre fut auec le temps comme profané, par la multitude de ceux qui y furent indignement associez pendant la confusion des guerres estrangeres & ciuiles, cela donna suiet au Roy CHARLES VII. de le quitter & le bailler au Cheualier du guet de Paris (qui le plus souuent estoit Gentil-homme) & à ses Archers, lesquels portent encores à present l'Estoile sur leurs casaques au droit de l'espaule.

ORDRE DE SAINCT MICHEL.

LE Roy Louis XI. considerant combien les mécontentemens des Grāds de son Royaume auoiēt ruiné ses affaires, afin de reünir leurs esprits à ses volontez, & les y affermir par des nouueaux liens d'honneur & de pieté, il institua son Ordre de fraternité militaire & Cheualerie, auquel il donna le nom de l'Archange S. MICHEL, Gardien & Protecteur du Royaume de France. L'institution en fut faite à Amboise le premier iour d'Aoust l'an mil quatre cens soixante neuf. Pour enseigne
1469. de cet Ordre il ordonna, Que les Cheualiers fussent tenus de porter tousiours vn Collier d'or fait à Coquilles lassées l'vne auec l'autre d'vn double lacs, assises sur chainettes ou mailles d'or; d'où pend vne Medaille, dans laquelle la figure de S. MICHEL seroit empreinte, combatant & foulant aux pieds le Dragon.

Sa Maiesté fit aussi cette Institution en memoire de la deuotion que le Roy Charles VII. son pere auoit à ce Sainct Archange, l'image duquel il portoit en ses Bannieres, comme estant le Gardien & tutelaire de France. Les Statuts de l'Ordre furent compris en 66. articles. Le premier portoit; Qu'il y auroit XXXVI. Gentils-hommes de Nom & d'Armes sans reproche, desquels le Roy seroit Chef & Souuerain, qui se-

roient tenus laisser tout autre Ordre, excepté d'Empereurs, de Roys, ou de Ducs. La Deuise de cetuy-cy est, IMMENSI TREMOR OCEANI; qui semble vouloir monstrer; Que les François ayant peu de temps auant l'institution de cet Ordre, obtenu sur les Anglois plusieurs memorables Victoires terrestres, ils se rendroient autant redoutables sur mer, & comme auparauant seroient assistez de la grace & faueur celeste par l'intercession de S. MICHEL, lequel en l'an M. CCCC. XXVIII. apparut 1428.
visiblement combatant pour les François au siege d'Orleans, comme écrit vn Autheur de ce temps, alleguant à cette fin l'Histoire de Monstrelet. Depuis lequel temps le Roy Charles VII. porta en l'vn de ses Estendarts l'image de ce Sainct, ainsi qu'il a esté remarqué.

Monstrelet.

ORDRE DV SAINCT ESPRIT.

LE Roy de France & de Polongne Henry III. voyant les factions naistre dans son Estat, & que l'on s'efforçoit de luy soustraire la bien-veillance de ses peuples, iugea (ainsi que LOVIS XI. l'vn de ses deuanciers) luy estre necessaire de serrer plus estroitement le neud de l'obeïssance naturelle de ses suiets par quelque fort chainon, comme par vne agnation spirituelle d'entre les Grands. A cette fin il crea l'excellent *Ordre* DV SAINCT ESPRIT, & lia les Cheualiers ses Confreres d'vn vœu & serment si solemnel, qu'il ne pouuoit s'imaginer, qu'aucun d'eux le pust enfraindre, ny de là en auant se détourner de son deuoir.

Annales de de France.

La premiere Ceremonie en fut faite dans l'Eglise des Augustins à Paris, la vigile & les premier & second iours de l'an mil cinq cens soixante 1579.
dix-neuf. Par les Statuts de cet Ordre, compris en 93. articles, ce pieux Roy declara; Qu'il l'erigeoit en memoire de ce qu'il auoit pleu à Dieu, entre les contraires & diuerses opinions, le conseruer en la cognoissance de son sainct Nom, auec la profession d'vne seule Foy Catholique, Apostolique & Romaine; & de ce que par l'inspiration du SAINCT ESPRIT, au iour & feste de la Pentecoste, tous les cœurs & volontez de la Noblesse Polonoise s'estoient vnis auec les Estats de ce puissant & renommé Royaume, & ceux du grand Duché de Lituanie, afin de l'élire pour leur Roy. Et que depuis à mesme iour & feste, il auoit esté appellé par droit successif au gouuernement de la Couronne de France. Sa Maiesté declare aussi; Qu'elle l'auoit estably, pour tousiours fortifier & maintenir dauantage la Foy & Religion Catholique, pour decorer & honorer de plus en plus la Noblesse de son Royaume & la remettre en son ancienne splendeur & dignité, comme celle, que par inclination naturelle & la raison, il auoit tousiours affectionnée, tant par ce qu'en elle consiste la principale force & authorité Royale, que pour auoir, deuant & depuis son aduenement à la Couronne, fait preuue en plusieurs memorables Victoires, de cette ancienne Valeur & Loyauté, qui l'a renduë illustre & recommandable entre les nations Estrangeres.

Il ordonne donc; Que luy & ses successeurs Roys seroient à iamais Chefs, Souuerains & Grands Maistres de l'Ordre; Qu'il y auroit en iceluy quatre Cardinaux & quatre Archeuesques, Euesques ou Prelats choisis entre les plus grands & vertueux du Clergé, lesquels seroient Commandeurs, ensemble le grand Aumosnier. Que les Cheualiers par actes authentiques feroient preuue de leur extraction & Noblesse de trois Races. Qu'ils porteroient la Croix de velours iaune orangé sur le costé gauche de leurs manteaux, faite en forme d'vne Croix de

Digitized by Google

Malte, au milieu de laquelle il y auroit vne Colombe figurée en broderie, & aux angles des rais, & Fleurs de Lis d'argent. Qu'ils porteroient vne Croix d'or émaillée penduë au col à vn ruban de couleur bleuë celeste. Que le grand Collier de l'Ordre deuoit estre aussi d'or fait à Fleurs de LIS & trois diuers chiffres entrelacez de nœuds. Depuis parmy ces chiffres le Roy HENRY LE GRAND, de glorieuse memoire, pour marque de ses Batailles & Victoires, fit mesler des heaumes, tymbres & autres trophées d'armes, dont naissent des flammes & boüillons de feu.

Afin que cet Ordre, qui excelle sur tous ceux des autres Monarques & Princes Chrestiens, ne demeurast sans *Deuise*, aucuns luy ont attribué cette cy, DVCE ET AVSPICE, pour signifier ; Que ceux qui le porteront doiuent esperer vn bon succez de leurs desseins & entreprises estant guidez & conduits sous les heureux auspices du SAINCT ESPRIT.

DV CRY DE GVERRE DES ROYS de France.

CHAPITRE XIV.

LORS de l'insigne Victoire obtenuë à Tolbiac sur les Alemans, CLOVIS Chef des François se trouua en grand peril, ce qui luy fit inuoquer à son aide IESVS-CHRIST. On adiouste, que pource que ses faux Dieux ne l'entendoient point, & le delaissoient, il dit encore, *Doresenauant tu seras mon Ioue* ; & sa priere estant exaucée par la Victoire qu'il obtint, ces mots ont depuis seruy à nos Roys de Cry de guerre aux batailles, mais auec quelque changement : Car ils s'écrient, *Mon-ioye Sainct Denis*, comme s'ils vouloient dire, CHRIST, que Sainct Denis a presché en Gaule, est mon Ioue, c'est adire mon Iupiter & mon Dieu, ce qui depuis, par corruption de langage, a esté tourné en *Mon-ioye*. Cecy ne se trouue és anciens Historiens, dit le President Fauchet ; Et neantmoins vn Autheur de ce temps, non moins sçauant que curieux & diligent, a remarqué en l'vn de ses excellens Ouurages donnez au public ; Que quelques Historiens, qui viuoient il y a cinq cens ans, entre les autres Suger & Orderic témoignent, que nos Roys & les François aux batailles & combats crioient, MON-IOYE, qui signifie MON DIEV, ou selon que Mathieu Paris adiouste, *Mon-ioye, Dieu ayde*. Il est vray, qu'il y a encore en cecy de la diuersité d'opinions, par ce qu'vn ancien recueil d'Armoiries porte ; Que le Cry du Roy de France est, *Nostre-Dame, Mon-ioye, Sainct Denis au tres-Chrestien Roy de France*. Autres tiennent, qu'en quelques Histoires on trouue ces termes écrits, *Moult-ioye* ; Ce que l'on estime estre procedé de ce qu'en la langue Hebraïque *les Lis* sont appellez d'vn mot qui signifie *toute Ioye*, & qu'estans enuoyez du Ciel au Roy CLOVIS, comme écrit vn Autheur de ce temps, ce grand Prince & les François espererent de là, & se promirent toute ioye & allegresse. Mais plusieurs doutent auec grande raison de cét enuoy de Fleurs de Lis, comme il a esté cy-deuant remarqué plus particulierement.

Fauchet aux Antiq. Franç. l. 2. c. 17.

A. du Chesne Hist. de Montmorency.

In vita Ludou. Gross. Hist. Ecclesf.

In vita Henr Reg. Angl.

De la Biblioth. de Ph. Hurault. E. de Chart.

Seb. Roüillard en la vie d'Isab. de France.

DE L'ORIFLAME ESTENDART, OV BANNIERE principale des Roys de France.

CHAPITRE XV.

LE principal Estendart ou Banniere de France estoit anciennement *l'Oriflame*, de laquelle nos Roys se seruoient aux grandes guerres & entreprises, aux pressantes occasions & necessitez. On a écrit, qu'elle fut ainsi nommée à cause de la splendeur & couleur de flamme d'or emprainte au cendal, dont elle estoit faite, n'ayant aucune figure; Ou bien dautant qu'elle estoit semée de Fleurs de Lis d'or, anciennement figurées de telle façon, qu'elles ressembloient à des flammes. Mais sous le Roy PHILIPPES AVGVSTE il semble, que l'Oriflame, & l'Estendart aux Fleurs de Lis fussent deux, comme on recueille des Chroniques de Sainct Denis, où il est parlé de la Bataille de Bouuines. Le President Fauchet qui a remarqué ce que dessus adiouste; Que l'Oriflame auoit esté enuoyée de Hierusalem à Charlemagne par le Patriarche de cette grande cité comme l'Estendart ou Banniere du Sainct Sepulchre. Elle estoit de simple cendal, de couleur de flamme d'or, qui a la splendeur rouge, comme dit est, & auoit la forme semblable à celle des Bannieres des Eglises, estant attachée au bout d'vne lance, comme vn gonfanon à deux queuës; ce qui monstre, qu'il y en a eu de diuerses formes: Et cela rend douteuse la voix commune, dit du Tillet, que l'Oriflame ait esté enuoyée du Ciel à CLOVIS aprés son Baptesme, comme tient le vulgaire; Le Seigneur de Ioinuille ne l'appelle autrement que *la Banniere de Sainct Denis*, & adiouste, qu'elle fut portée au premier voyage que le Roy S. LOVIS fit Outremer. C'estoit vne Banniere, Enseigne, ou gonfanon, que l'on déploioit contre les Infideles, dit Froissard, qui l'appelle la *Souueraine Banniere du Roy*.

G. Brito Philip. l. 2. — Fauchet. — Chroniq. de S. Denis. — Brito. — En ses Mem. — En l'Hist. de S. Louis. — L. 1. c. 114. & 115.

On la gardoit soigneusement & religieusement dans cette celebre Abbaye de Sainct Denis, & falloit que le Roy en personne la vinst prendre auec des ceremonies mysterieuses, comme fit LOVIS le Gros des mains de l'Abbé Suger, & au retour de la guerre, elle estoit remise encores auec grande ceremonie & solemnité.

Les anciens Comtes du Vexin, feudataires & comme premiers vassaux de l'Abbaye de Sainct Denis, auoient droit & priuilege particulier de la porter. Mais depuis que ce Comté fut reüny à la Couronne sous le mesme LOVIS le Gros, les Roys choisirent pour cét effect le plus vaillant, experimenté & loyal Cheualier, qui se pust trouuer en leur Cour, & fust auancé en aage. Auparauant que de la prendre il se mettoit en bon estat, & receuoit la Sainte Eucharistie, sur laquelle il faisoit serment solemnel de garder fidelement cét Estendart pendant sa vie. Par vne Ordonnance du Roy Charles VI. de l'an 1413. il semble, que le premier Chambellan du Roy en auoit la garde.

Iu des Vrsins. Hist. de Charles VI. — Du Tillet. — Art. 39.

Cette Charge de porter l'Oriflame fut estimée si honorable, que sous CHARLES VII. le Seigneur d'Andrehan Mareschal de France quitta cét Office pour la porter. On remarque aussi, que les Seigneurs des Maisons illustres de Montigny, de Noyers, de Cheureu-

Iu. des Vrsins.

se, de Charny, de Villiers l'Isle-Adam, de Martel Baqueuille, de la Tremouille & d'Aumont l'ont portée en diuerses batailles.

Vn Autheur Estranger tient, que l'Oriflame estoit la Chappe de *Sainct Martin*, qui est chose bien differente; Car cette Chappe estoit le manteau de ce grand Sainct, l'vn des Apostres & Patrons de France; Elle estoit aussi portée aux guerres deuant nos Roys, pour l'honneur & le respect qu'ils deferoient à la memoire d'vn si venerable Sainct. Vn Historien de ce temps écrit, que la garde & la charge en auoit esté donnée aux Comtes d'Aniou, Grands Seneschaux de France, fondez en ce droit par concession des Roys de porter cét autre Estendart.

La diuersité de toutes ces Enseignes & Bannieres, singulierement de l'Oriflame & de la Chappe de *Sainct Martin*, est particulierement traitée en vn Discours de nagueres publié, qui contient aussi vne exacte description de l'Office de Grand Seneschal de France, lequel anciennement estoit le premier de la Couronne. En ce Discours sont aussi inserées plusieurs autres remarques singulieres. L'Autheur auec raison y reprend Iacques Meyer, lequel (par vne calomnie euidente) veut faire passer l'Oriflame pour vne fable, supposant, qu'elle a esté prise & rompuë par les Flamans à la bataille de Mons en Puelle sous le Roy PHILIPPES le Bel. Et neantmoins l'Historien de ce temps là, qui estoit au combat, témoigne la prise, non de l'Oriflame veritable, mais d'vne feinte, qui auoit esté portée pour enflamer & animer le courage des soldats. Et qu'il soit ainsi, les successeurs de PHILIPPES LE BEL l'ont depuis fait porter en diuerses autres expeditions militaires par des Cheualiers des plus experimentez, comme il a esté dit.

I. Meyer hist. de Flandres.

Guiart.

Outre cét Estendart Royal il y auoit vne autre Banniere parsemée de Fleurs de Lis, qui se portoit aussi aux batailles, à laquelle a depuis succedé la Cornette blanche que porte l'Escuyer tranchant du Roy, par vn special priuilege qu'a d'ancienneté la Maison de Rhodes. Vn de ceux là, qui fut Henry Pot Seigneur de Rhodes perdit glorieusement la vie combatant à la bataille d'Yury pour le seruice du Roy HENRY LE GRAND contre ses suiets rebelles.

Hist. Lat. de Charl. VI. MS.

Pap. Masson. lib. 3. Annal.

Thuanus lib. 98. Hist.

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE SECOND.

DE L'ORIGINE DES FRANCOIS; & du Gouuernement des Gaules, sous les Empereurs Romains.

LES ROIS QVI ONT REGNÉ SVR les François auparauant FARAMOND.

AVEC AVTRES DVCS ET CHEFS de leur Milice.

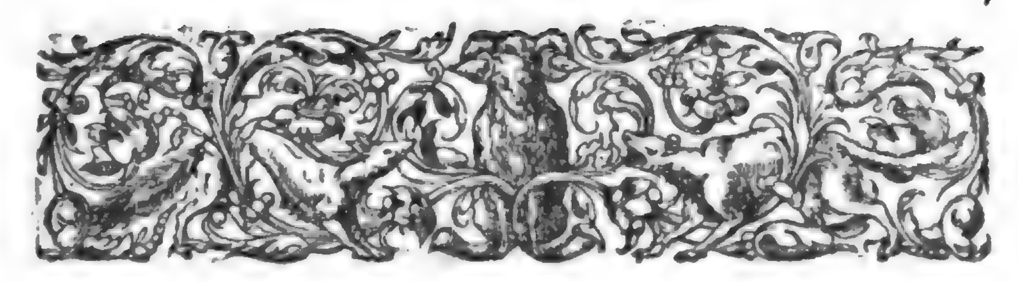

DE L'ORIGINE DES FRANÇOIS

ET

DV GOVVERNEMENT DES GAVLES sous les Empereurs Romains.

CHAPITRE PREMIER.

LA FRANCE, l'vne des principales & plus considerables parties de l'Europe a de long temps porté le nom de Gaule. Les Romains, aprés vne guerre de dix ans, la conquirent par la valeur heroïque de Iules Cesar. Il entreprit cette conqueste sur l'occasion du discord & de la diuision, qui suruint entre les Gaulois (lesquels furent aussi nommez Celtes.) En leur defense ils eurent pour principal Chef & conducteur, entre les autres, le Roy des Auuergnacs Vercingentorix, qui fit vne forte & vigoureuse resistance. Enfin tombé entre les mains du victorieux, il fit perdre la vie à ce braue & magnanime Roy, qui rendit veritable le dire d'vn Historien de ce temps là à l'auantage de la Nation Gauloise (laquelle auoit autrefois donné tant de terreur à l'Italie & à la ville de Rome) que ce peuple belliqueux excelloit autant en la gloire des armes sur tous autres, que les Grecs en l'honneur des sciences.

I. Cæsar. Commentar. de bello Gallico.

Salustius.

Polybius. l. 1. c. 6.

Liuius.

Cesar reduisit la Gaule en prouince, & la diuisa en trois parties la Belgique, la Celtique & l'Aquitanique. Auguste son successeur à l'Empire (qui s'achemina aussi dans ce pays) adiousta la Gaule Narbonnoise aux trois autres : & depuis elle fut subdiuisée, comme fut aussi la Lionnoise.

Pendant la domination des Empereurs, laquelle dura plus de quatre cens ans, elles furent gouuernées par leurs Lieutenans, qui souuent residoient en la ville de Treues, & eurent beaucoup d'affaires à demesler auec les Gaulois, puis auec les François, lesquels de Germanie s'y estoient transportez, comme nous dirons.

252. Aucuns successeurs de ces insignes Monarques seiournerent aussi dans les Gaules, & depuis, pendant que l'Empire estoit rauagé par plusieurs nations barbares, & que l'Empereur Galien menoit vne vie lasciue, trente Capitaines ou Tyrans, vsurperent l'authorité Souueraine; dix de ceux là s'emparerent du gouuernement dans les Gaules; Le plus fameux d'entre eux fut Posthumus, que l'Empereur auoit donné à son fils Salonin, pour conseil au gouuernement de cette grande Prouince. Mais les Gaulois ne pouuans souffrir d'obeir à ce Prince lasche, ils l'assassinerent à Cologne. On a écrit, que ce fut

Trebellius Pollio.

Zozimus.

contre le consentement de Posthumus, autres disent au contraire, *Trebell. Pollio.* qu'il fut autheur du parricide, desirant se faire declarer Empereur des Gaules; comme il fut aussi tost à l'instance des Gaulois, & se porta auec tant de valeur, quil gagna leur affection, & chassa de leur pays les Alemans.

Lollian & Victorin auoient esté laissez par Galien pour continuer la guerre contre Posthumus, qui les vainquit, & demeurant maistre des Gaules, les gouuerna prudemment par l'espace de sept à huict ans. Mais ayant esté aussi assassiné, Lollian son aduersaire homme courageux, fut Empereur, s'estant (comme l'autre) fait affectionner par les Gaulois. Carinus, fils de l'Emp. Carus eut aussi le Gouuernement des Gaules.

Beda. Quelque temps aprés Constance Chlore fut pourueu du mesme Gouuernement qu'il administra durant la vie de Diocletian, & mourut en la grande Bretagne; Il delaissa l'Empire des Gaules à son fils 307. CONSTANTIN le Grand, qui depuis se fit Chrestien.

Eusebius. A cettuy-cy succeda Constance son fils, & pendant son Empire, le Prince Iulian leur parent fut Gouuerneur des Gaules. Il *Ammianus Marcellinus.* deffit les Alemans & les François en diuerses batailles, & tua l'vn de leurs Roys Chonodomar. Enfin luy mesme fut proclamé Empe- *In Misopogone.* reur dans la ville de Paris, où il fit vn assez long seiour, comme il témoigne dans ses œuures.

Cependant plusieurs Fideles d'entre les Gaulois firent des premiers profession de la Religion Chrestienne, annoncée & preschée par S. Denis, Sainct Irenée, Sainct Hilaire, Sainct Martin, & autres grands *Euseb. in Chronico.* Prelats. Mais ils souffrirent beaucoup. Car aprés la naissance & l'établissement du Christianisme, Neron, Maximian, Diocletian, Iulian *P. Orosius l. 7. c. 15.* l'Apostat, & autres iurerent sa ruine, & firent commettre tant de persecutions contre ceux qui embrassoient la Foy Orthodoxe, qu'on ne les peut lire qu'auec horreur & indignation. Plusieurs Saincts personnages supporterent constamment ces persecutions & en obtindrent la Couronne de gloire & du martyre.

Orosius l. 7. Enfin Dieu, vangeur de telles cruautez, permit, que dans les trois & quatriéme siecles de grace, vne multitude incroiable de diuers peu- 300. ples sortit du Septentrion & d'Asie, & se rendit si ialouse & enuieuse de 400. la grandeur & puissance de l'Empire Romain, qu'elle resolut & se proposa de le ruiner & d'en recueillir les pieces.

Ces peuples manifesterent leur dessein quelque temps auparauant & aprés la mort des Empereurs Arcadius & Honorius, & comme vn torrent, se déborderent dans les prouinces suiettes à l'Empire. Entre *Procopius.* ceux là furent les Gots, Sueues, Vandales, Alans, Wisigots & Huns d'vne part, les Bourguignons & les Lombards d'vne autre.

Mais sur tous les Francs, ou François (dont le nom estoit desia connu *Io. Is. Pontan. Orig. Franc.* enuiron l'an de Iesus-Christ CCLIII. sous l'Empire de Galien) y 253. firent paroistre leurs courages belliqueux, en donnant beaucoup d'affaires aux Empereurs & à leurs Lieutenans par l'espace de plus de deux cens ans; Car ces peuples se meslerent auec les autres & pied à pied subiuguerent sur les Romains les mesmes Vandales, les Alans & les Sueues la meilleure partie des Gaules, desquelles ils deieterent aussi tout à fait les Romains & ces autres peuples: Il deffirent aussi les Huns, les Gerules & Gepides, puis aprés les Alemans & les Bauarois, qu'ils sousmirent à eux.

Ils exterminerent encore des Gaules les Bourguignons & le reste des Gots, qui en occupoient vne grande partie, destruisant leurs

Monarchies, comme ils firent celle des Lombars, qu'ils chasserent
d'Italie. Ainsi que quelque temps auparauant ils auoient aussi iet-
té hors de France & de partie d'Espagne, non seulement les Sarra-
zins, qui estoient venus d'Afrique; mais aussi les Saxons & les Da-
nois ou Normans Idolatres.

De sorte que ce peuple guerrier ayant domté tant de nations
diuerses, & s'estant rendu redoutable à toute l'Europe, par le bruit de
ses prouesses, victoires & memorables conquestes, il eut encore le *Eginhart.*
800. pouuoir, quelques siecles aprés, de restablir l'Empire d'Occident,
qui demeura long temps dans la seconde Lignée des Roys de
France.

Mais ce point est digne de remarque particuliere, que toutes ces
nations, qui heurterent puissamment l'Empire Romain, ont pris fin
de temps en temps, & ont esté exterminées, les seuls François, aprés a- *Sigebert.*
uoir mis à chef tant de hauts faits d'armes, estans restez, comme gens *Pontan.*
nais à la liberté & à la franchise, en laquelle ils se sont maintenus, &
ont perseueré; d'où aucuns tiennent, qu'ils prenent leur nom: Au- *Io. Isac. Pon-*
tres estiment, comme il est vray semblable, qu'ils furent ainsi appel- *tanus l. 3. Orig.*
lez, pour ce qu'ils vsoient d'vn instrument de guerre nommé *Francisca*, *Franc.*
qui estoit vne espece de dard ou iaueline. N'ayant pas toutefois ces
peuples creu perdre leur franchise, en se sousmettant aux loix & au
commandement d'vn Monarque, comme ils firent, & enfin se ren-
dirent maistres de toutes les Gaules.

Quant à l'origine & à l'ancienne demeure des peuples François, il y
a sur ce diuersité d'opinions. Les Historiens, qui ont recherché leur
origine auec plus de diligence sont d'aduis, qu'ils habitoient les pays *Vignier.*
tenus par les anciens Sicambres, peuples situez vers les riuages du *Clauerius.*
Rhin, proche de la mer, & au delà de la Germanie; Cela s'accorde
à l'opinion de Sainct Hierosme, qui demeura long temps dans les *In vita Hila-*
Gaules, où il apprit les sciences liberales; ce grand & pieux personna- *rion.*
ge parlant de la Nation Françoise, qu'il dit *auoir esté non si ample que* *Procopius l. 1.*
genereuse, il adiouste; *Qu'elle estoit située entre les Saxons & Alemans, &* *de bello Goth.*
que de son temps le pays appellé Germanie par les Historiens, estoit nommé
France. On doit entendre cecy de la partie Occidentale du Rhin;
Et de fait le mesme Sainct Autheur, qui a translaté en langue Latine la
Chronique d'Eusebe, semble auoir encore touché ce point sous l'an
373. CCCLXXIII. remarquant, qu'vne défaite *de Saxons aduint en la region*
des François, au lieu qu'il appelle Duision; il est situé prés de Colon-
gne, & porte encore à present le nom de Duitz.

Vn autre ancien Autheur dit aussi; Que les Saxons estoient voi- *Am. Marcel-*
sins des François, c'est Ammian Marcellin, lequel a aussi demeuré dans *lin.* *Sueton.*
les Gaules à la suite & à la Cour d'aucuns Empereurs, mesmement de
Iulian l'Apostat, duquel il fut Secretaire & Historiographe. Et bien *Strabo.*
qu'aprés la victoire obtenuë par Auguste sur les Sicambres, cét Em- *Tacit.*
pereur eust fait transferer partie de cette belliqueuse Nation Fran-
çoise deçà le Rhin, dans la Bataue & Gaule Belgique; si est-ce que *Dio.*
l'autre partie demeura dans son ancienne habitation de Germanie, & *Zozimus.*
s'estant iointe à ses voisins, elle prit le nom *de François*. Cela fait, qu'au- *Trebell. Pol.*
cuns Historiens, Orateurs & Poëtes en parlant de ces peuples belli- *Sext. Aurel.*
queux, qui penetrerent iusques dans l'Espagne, les nomment indiffe- *Vict.*
remment Sicambres & *François*, & souuent prennent les vns pour les *Greg. Tur.*
autres: comme ils font aussi les Germains pour les *François*. Tellement *Claudian.*
qu'on recueille de leurs Escrits *l'ancienne France* auoir esté non seule- *Sid. Apollin.*

Ausonius. Cluuer. l. 3. Germ. ant. ment estenduë en la haute Alemagne, ou Germanie, mais aussi en partie de la basse; qui est outre & à l'opposite de la ville de Colongne, entre les Fleuues du Rhin & d'Isal, (ancienne habitation des Sicambres) faisant partie des pays de Westphalie, de Cleues, & de Gueldres; mais aussi en toute la Frise où demeuroient les Sicambres maritimes, & à present font part des païs de Zutphen, Hollande & Zelande, vers l'embouchеure du Rhin dans l'Ocean; tout lequel continent (qu'on appelloit aussi la basse Germanie) a porté pareillement le nom *de France*, iusques à l'Empereur Valentinian III. Car depuis, ces peuples meslez auec les Romains & Gaulois, se ietterent bien auant dans la Gaule, à laquelle par succession de temps ils imposerent le nom de *France*.

Cara antiq. Agathias. Pollio. Vopisc. Marcellin. Eutrop. Claudian. Greg. Tur. Ado Vien. Ab. Vrsperg. Ab. Trithem. Alb. Krantz. I. Bodin. Meth. Histor.

Il semble donc n'estre pas necessaire de refuter vne opinion du tout inepte d'aucuns Historiens, qui donnent vne autre origine aux François, les faisans sortir, sans authorité valable, des Troyens fugitifs & des Palus Meotides (ce qu'il faut laisser aux Poëtes) ny s'arrester à ce que d'autres écriuent, que ces peuples se transporterent du pays de Franconie en Gaule, & que delà ils prirent leur nom; ceux qui ont mis en auant cecy, ne considerant pas, que le nom de Franconie est nouueau, & qu'il n'a esté attribué à cette prouince d'Alemagne, si non long temps aprés que les François eurent esté connus, & desquels le nom est beaucoup plus ancien.

Vol. Lazius de migr. gen. L'opinion de ceux qui font sortir les François, aucuns des Pannonies, autres de Scandinauie & des Cimbres, n'a pas vn plus asseuré fondement, puis que l'aduis des meilleurs & approuuez Historiens y repugne.

A. Turneb. l. 4. aduers.

Bref quelques Autheurs sont méme d'opinion, que les François residents dans la Germanie, estans premierement sortis des Gaules leur vraye patrie, passerent le Rhin & se transporterent en ce pays, où ils seiournerent par quelque temps, iusques à ce qu'ils prirent dessein de retourner dans leur ancienne habitation & agreable seiour, attirez par la douceur & temperie de son air & la fertilité du pays, supportans auec impatience que les Romains l'occupassent.

Ant. Gosselin. Hist. veter. Gal.

Procop. Agathias. A. Marcel. Tant y a que les François furent diuisez en Ansuariens, Ripuaires & Saliens, d'où aucuns tirent l'etymologie de la *Loy Salique*. Les Ripuariens eurent ce nom long temps aprés les autres, pour auoir esté renfermez entre les riuages du Rhin, de Meuse & de Moselle.

Gregor. lib. 2. c. 3. Venant. Fortunat. Ep. Pict. Les Roys MEROVÉE & CLOVIS estoient de ces Sicambres desquels nous auons parlé. Ils ne furent les premiers, ny méme FARAMOND, qui porterent le titre Royal & commanderent sur les François. Car suiuant le rapport de plusieurs Autheurs Latins, nous apprenons, qu'auant ceux-là, & mesmes auparauant que ces peuples eussent occupé les Gaules, diuers Princes genereux furent qualifiez leurs Roys: Ils seront cy-aprés remarquez; les ayant dautant plustost inserez en ce recueil, que nous auons dessein d'en faire cy-aprés, qu'on estime FARAMOND auoir tiré son extraction d'aucuns d'eux. Car ce seroit perdre son temps & sa peine, de remonter plus haut & s'arrester au long & imaginaire dénombrement des autres Roys que fait l'Abbé Iean Tritheme, qui suit & tombe dans l'erreur du fabuleux Hunibauld, lequel n'est pas si ancien qu'aucuns estiment; ne meritant pas qu'on refute le recit qu'il fait de ces Roys des François, voulant les faire passer pour veritables, quoy qu'ils soient inuentez à plaisir, comme estiment les plus approuuez & iudicieux Historiens de ce temps.

Vignier. Fauchet.

Nous ne croions pas deuoir insister dauantage sur ce point de l'Origine des anciens François & de leurs glorieuses entreprises, dautant que Nicolas Vignier, Herman Comte de Nuenarée; Philippes Cluuerius, & autres bons Autheurs en ont esté de nagueres publiez par André du Chesne Historiographe du Roy au tome premier des anciens Escriuains de l'Histoire de France, en quoy, comme en plusieurs autres occasions signalées, vn si digne personnage a obligé le public. Ce dernier Autheur Cluuerius remarque fort particulierement, que la Nation de FRANCE estoit l'vne des plus nobles parties de la Germanie, son ancienne denomination, les lieux qu'elle habitoit & l'etymologie de son nom, qu'il dit estre tiré d'vn mot Aleman qui signifie Liberté. Nous adiousterons seulement, que Iean Isaac du Pont en vn œuure particulier Latin, qu'il intitule *Origines Françoises*, a aussi trauaillé sur cela auec non moins de diligence que de curiosité, n'obmettant plusieurs singularitez, qui seruent à l'éclaircissement de ce digne suiet.

ANCIENS ROYS DES FRANCOIS, *qui ont regné auparauant* FARAMOND.

GENEBAVD.
ESATECH.
ASCARIC.
RADAGISE.
MALARIC.
MELLOBAVDES.
PRIAMVS, ou PRIARIVS.
RICHOMER.
THEODEMER.
GENEBAVD.
MARCOMIR.
SVNNON.

AVTRES DVCS, ou CHEFS DE GVERRE, DES FRANÇOIS.

BONICE.
SILVAIN, proclamé EMPEREVR.
VRSICIN.
BANDON.
ARBOGASTE.

LES

LES ROYS QVI ONT REGNÉ SVR les François auant FARAMOND.

Auec autres Ducs & Chefs de guerre.

GENEBAVD ET ESATEC ROYS des François.

CHAPITRE II.

L'ANCIEN Autheur de l'Histoire de France Sainct Gregoire Euesque Metropolitain de Tours (qui viuoit sous la premiere Lignée de nos Roys) semble auoir eu intention d'écrire les gestes des premiers Roys des François, qui ont regné auant CLODION *le Cheuelu*, auquel il commence sa narration ; Mais n'en ayant plaine & entiere connoissance, comme il aduouë luy mesme, il s'en est abstenu ; disant, que l'Historien Sulpice Alexandre, qui le precede, s'y est trouué aussi empesché que luy : & bien que cét Autheur raconte beaucoup de choses des François, si est-ce qu'il ne nomme point leur premier Roy, dit Gregoire; seulement il expose qu'ils auoient des Capitaines, conducteurs, ou Ducs, desquels il se propose de reciter ce qu'il en écrit, entre autres de *Genobalde*, *Marcomer* & *Sunnon*, qui se ietterent dans l'Alemagne. *Greg. Tur. l. 2. c. 9.*

Mais quelques autres Autheurs Latins, ausquels nous auons eu recours, attribuent à ces Ducs le nom & la qualité de Roys, comme nous monstrerons cy aprés plus particulierement. Et neantmoins le mesme S. Gregoire poursuiuant sa narration, ne laisse pas de parler & faire mention de THEODEMER, qu'il qualifie nommément *Roy des François*. Nous en parlerons aussi en son lieu.

270. Tant y a qu'enuiron l'an CCLXX. sous l'Empereur Claudius, ces peuples belliqueux occuperent la Batauie, qui est la Hollande & autres cōtrées voisines au deçà & au delà du Rhin, & les possederent iusques au
278. temps de l'Empereur Constance Chlore; Et en suite l'an CCLXXVIII. *Zozimus.*
l'Empereur Probus les ayant défaits dans les marests il enuoya vne *Eumenius.*
partie des vaincus captifs dans l'Asie, d'où sortant, ils rauagerent les costes de Grece, d'Asie & d'Afrique, & de là vindrent en Sicile où ils prirent la riche cité de Syracuse.

L'Empereur Diocletian domta aussi ces peuples : mais depuis il se trouua tellement empesché de leur resister, qu'il fut contraint d'associer à l'Empire Maximien, qu'il enuoya contre eux. Ce nouueau Empereur entreprit la guerre auec vn si heureux succez, qu'il eut l'auantage : en sorte que GENEBAVD Roy des François fut contraint de s'humilier & demander la paix, laquelle non seulement Maximien luy octroya ; mais aussi restablit ce Prince dans son Royaume. *Mamertin. in Panegyr.*

En ce temps ESATECH, autre Roy des François, fut aussi en telle consideration enuers Maximien, qu'il receut des presens de luy, comme recite l'Orateur Mamertin en vn sien Panegyric prononcé deuant le Monarque enuiron CCXC. dans la ville de Treues siege Imperial des Gaules. *Idem.*
290.

ASCARIC ET RADAGISE ROYS des François.

CHAPITRE III.

Pontanus l. 4. c. 4.

L'ISLE de la grande Bretagne ayant esté vsurpée auec l'ayde des François par Carausie Capitaine Romain, qui s'estoit rebellé & s'attribuoit le titre Imperial, cela fut cause, que l'Empereur Maximian crea son Lieutenant Constance Chlore (pere du Grand CONSTANTIN) dans l'armée qu'il mit sur pied pour recouurer cette Isle, comme il fit. Aprés ce genereux exploit Constance vint attaquer les François vers l'embouchure du Rhin dans les pays auiourd'huy nommez Gueldres, Cleues & Frise, & les défit; Tellement que leurs Roys ASCARIC & RADAGISE voyans ne pouuoir resister à vn si puissant ennemy, furent contraints de se ranger à vn traité de paix, lequel estant arresté, Constance, deuenu Empereur, fit transporter vne multitude de ces peuples dans les Gaules.

Eumenius in Panegyr. ad Constant.

Cependant CONSTANTIN le Grand estant paruenu à l'Empire 307.
aprés Constance Chlore son pere, & éleué à cette fureminente dignité, voyant que la paix auoit esté violée par les François & leurs Roys, qui rauagerent les terres de l'Empire; Sur cela le ieune Prince voulant signaler les premices de son commandement par quelque exploit genereux, vint dans les Gaules où il demeura cinq ans, & fit vne si forte guerre à ces deux Roitelets, ASCARIC & RADAGISE, (aucuns y adioustent vn troisiéme) qu'aprés les auoir batus & vaincus en plusieurs rencontres, & de plus les voyant à ses pieds; afin de les punir de leurs fautes, il les enuoya dans l'Italie, puis les fit exposer inhumainement à Rome aux bestes des Arenes dans le Theatre, pour satisfaire à la haine, que les Romains portoient aux François; Aucuns écriuent que la cause de cette rigueur, fut pour auoir mal-traitté les Chrestiens. Neantmoins l'Autheur d'vn Panegyric, composé en mesme temps, dit seulement, que Constantin aprés auoir mené en triomphe ces Roys, il les fit mourir en prison. Tant y a qu'on lit dans vn autre Panegyric, duquel parle Vignier, que ces Princes aduersaires du Monarque, sont nommément *appellez Roys de France;* & delà on apprend que la contrée, dont ils estoient partis, portoit desia le nom de *France*. Par ainsi nous auons eu suiet de remarquer quelques particularitez de ces Roys, qui ont commandé tant deçà que delà du Rhin.

Euseb. — I. Morin. Hist. de la deliurances de l'Eglise, &c. — Eumenius. — Cedren. — Eutrop. l. 9. — Acta Concil. Nicen. l. 7. c. 3. — Nazar. in Panegyr. — Sous 307.

Constantin ayant passé ce grand fleuue continua de mal-traitter ces peuples François fort rudement, & en fit vn grand carnage : ce qui pourroit faire croire, qu'il n'estoit point nay parmy les François, ny extrait de cette nation, ainsi que long temps aprés a écrit vn autre Empereur d'Orient portant son nom. Mais ce grand Prince depuis ses victoires, considerant la valeur des François, & en faisant estime; aussi qu'entre-eux & par l'instruction des Prelats François & Gaulois, qui furent les Euesques d'Autun & d'Arles, il auoit fait sa conuersion au Christianisme, (qui est vn grand honneur & auantage à ce pays) ce qu'explique vn sçauant Historien, ainsi que desia il auoit esté salüé Empereur dans les Gaules, & iugeant que cette nation belliqueuse pouuoit beaucoup nuire à ses hautes entreprises, comme aduersaire,

Constantin. Porphyrogen. — I. Morin.

& tout au contraire donner grand secours estant deuenus ses amis, cela le porta plus volontiers à s'allier d'eux; En sorte que par leur assistance, il deliura l'Italie de la captiuité en laquelle elle auoit esté reduite par le tyran Maxence son ennemy. Il employa encore les mesmes François en la guerre ciuile excitée contre l'autre tyran Licinius. Mais eux s'estant reuoltez derechef, ce grand Empereur enuoya contre eux son fils Crispe qu'il fit Cesar & Gouuerneur des Gaules.

Peu de temps auparauant, ces peuples Martiaux rauagerent la coste d'Espagne, & s'emparerent de la ville de Saragosse, comme remarque l'Historien Eutrope, qui les nomme Germains, portans quelquesfois ce nom & quelquesfois celuy de François. *S. Hieron.* *Eutropius.* *Orosius.*

L'Empereur d'Italie Constance, autre fils de Constantin, imitant la generosité de son pere, s'ayda pareillement des forces Françoises, comme fit aussi l'Empereur Constans son autre frere, qui auança ces peuples aux premieres charges de son armée. De sorte qu'ils furent en credit & authorité dans sa Cour sur toutes les autres nations, & eurent les plus importans & honorables emplois. *A. Marcellin.*

MALARIC ROY DES FRANCOIS.

CHAPITRE IV.

ENTRE les grands & valeureux Capitaines de la Nation Françoise, qui furent en la Cour de l'Empereur Constance, ce Roy MALARIC fut du nombre. Ammian Marcellin parle de luy, & bien qu'il ne le nomme Roy, mais seulement Chef & conducteur de Gendarmes François; neantmoins vn curieux & diligent Historien de ce temps a recueilly de quelques termes, qui se lisent dans l'Histoire du mesme Autheur, lors qu'il fait mention du Roy MELLOBAVDES, que la qualité Royale doit estre aussi attribuée à cettuy-cy. *A. Marcellin.* *Pontan l. 3. c. 3. Orig. Franc.*

Constance traitta les François plus humainement que n'auoit fait Constantin son pere, & les auança aux charges, comme il a esté dit, afin de s'en seruir contre les Alemans & autres peuples d'outre le Rhin.

Mais MALARIC estant indigné de la calomnie qu'on mettoit sus à Siluain, (autre valeureux Capitaine François son amy, duquel est parlé cy-aprés) estant accusé & poursuiuy deuant l'Empereur, il defendit vertueusement sa cause & offrit de le representer; à quoy l'on n'eut
342. point d'égard. Ce MALARIC viuoit en l'an CCCXLII. auquel temps les François continuoient à faire la guerre aux Romains dans les Gaules si opiniatrement, que le méme Empereur Constance fut contraint de venir des Pannonies en personne pour asseurer ses affaires contre eux, il les vainquit en vne bataille; Et depuis aymant mieux les auoir pour amis qu'ennemis, fit paix & alliance auec eux, comme il a esté dit. *Socrates l. 2. c. 13.* *P. Diacones l. 11.*

BONICE, SILVAIN SON FILS, DECLARE' Empereur, VRSICIN, & autres Ducs, ou Capitaines François.

CHAPITRE V.

A. Marcellin. I le valeureux BONICE, Capitaine François, seruit auec telle fidelité le grand Constantin Empereur contre Licinius son ennemy, qu'en recompense de ses merites, il eut l'honneur de commander sur toute l'Infanterie Romaine, son fils SILVAIN ne fut pas moins estimé pour sa generosité.

Il assista premierement Maxence, aussi Capitaine Gaulois de nation, selon aucuns, qui s'estoit fait proclamer Empereur, lequel estant allé assieger la ville de Mursa en Pannonie, Constance legitime Empereur son aduersaire le vint combattre & demeura victorieux, au moyen de ce qu'auant la bataille, SILVAIN s'alla ioindre à luy auec ses troupes. Il continua de seruir si vtilement, que l'Empereur l'en- 352.
uoya sur la frontiere du Rhin contre quelques nations Germaniques, & l'establit Gouuerneur des Gaules.

Lors qu'il commençoit de s'acquiter dignement de cette importante charge, ses enuieux & malueillans le firent tomber en la disgrace & mauuaise opinion du mesme Empereur Constance, luy imposant, qu'il faisoit quelques entreprises contre son authorité, & se vouloit
Am. Marcellin. faire Empereur. Cela fut cause, que SILVAIN se deffiant plus de la rigueur d'iceluy, que de son innocence, delibera de se commettre à la foy des François ennemis de l'Empereur (Ammian les appelle barbares.) Mais LANIOGAISE, aussi François, Chef de la gendarmerie, qui estoit estimé & bien veu en la Cour Imperiale, pour la fidelité qu'il auoit gardée au feu Empereur Constans, l'ayant seul de tous les autres accompagné iusques à la mort, le destourna de ce dessein. Tellement que SILVAIN, reduit à de grandes extremitez, estant à Co- 355.
longne, se fit declarer Empereur, esperant sous ce titre, (moyennant aussi la fiance qu'il auoit en sa gendarmerie) d'euiter le danger auquel il se voyoit tomber.

Idem l. 15. En telle perplexité Constance resolut d'abattre cét ennemy, duquel il redoutoit la valeur, se proposant de le faire mourir par vn de sa nation mesme. Il n'en trouua point de plus propre, qu'VRSICIN aussi Capitaine François, personnage prudent & de grande experience au fait de la guerre, ayant esté compagnon d'armes de l'Empereur Constantin, & gouuerné les prouinces d'Orient.

Mais dautant que par enuie on luy auoit osté ce gouuernement, l'Empereur pour l'adoucir luy rendit des honneurs tels & si grands, qu'il eust fait à vn Roy estranger: puis aprés le pourueut de la charge que
Idem. SILVAIN auoit, vers lequel s'estant rendu, il pratiqua si dextrement ses gens, qu'ils le tuerent dans la mesme ville de Colongne, auant qu'il eust porté vn mois entier ce titre Imperial.

Euseb. in Chron. Aurel. Victor. Eutropius If. Pontan. Vn ancien Historien l'ayant loüé de son experience aux armes, luy donne plusieurs beaux eloges, mesme le celebre pour sa courtoisie & ciuilité, qu'il tenoit de la Cour Romaine. Vn autre Autheur adiouste,

que s'il se fust maintenu en cette sureminente dignité, *les François* l'eussent peu comparer, pour sa dexterité en l'administration des affaires, à ces deux renommez Empereurs Traian & Antonin.

Bref, l'Historien Ammian dit, que la valeur de ce braue Capitaine François, & ses merites estoient dignes d'vn meilleur & plus fauorable traittement; ayant esté fidele aux Empereurs, & rendu plusieurs signalez seruices, mesmement pour la defense des Gaules, d'où il auoit souuent chassé les Barbares y estans entrez auec des forces qui sembloient inuincibles. *Lib. 15. Hist.*

Tant y a que les nations delà le Rhin, qui estoient d'intelligence auec SILVAIN, furent tant irritées de sa mort, qu'elles vindrent rauager les Gaules, & en cette guerre les François, ioints aux Saxons & Alemans, comme vn torrent impetueux se déborderent sur ces pays, & s'emparerent de quarante villes situées sur le Rhin. De façon que pour détourner cet orage l'Empereur fut necessité d'adioindre au gouuernement de l'Empire & de conferer la dignité de Cesar au Prince Iulian son cousin, alors encore Chrestien, mais depuis, pour auoir malheureusement abiuré la Foy orthodoxe, tant cogneu sous le nom de Iulian l'Apostat, frere du feu Empereur Gallus. Il le fit Gouuerneur des Gaules (qu'il déchargea de subsides) & l'enuoya contre les François. Estant à Colongne, place qu'il prit sur eux, aprés auoir obtenu quelques victoires sur les Roys des François (qui ne sont nommez par Ammian Marcellin son Secretaire) ils furent tellement estonnez de cét eschec, qu'ils le requirent de paix; Mais leur accord ne dura long temps: Car ces peuples guerriers reprenant courage, assiegerent estroitement Iulian dans la ville de Sens. *Vignerius in Tract. de Orig. Franc.* *Am. Marcellin.* *Zosime, l. 3.* 355.

Depuis, ce Prince voyant ses affaires en assez bon estat, se rendit dans la ville de Paris, où il hyuerna, & y fit seiour; & derechef tourna ses armes contre les François Saliens, & les Ansuariens. Mais cependant estant paruenu à l'Empire, & contraint de s'acheminer à Constantinople, alors les François furent plus prests d'assaillir & de conquester, que de souffrir qu'on les allast combattre dans leur pays. *Ammian. Marcell. l. 10.* 358.

En ce temps CARIETON, autre Seigneur *François* (duquel Zozime fait honorable mention) estoit au seruice des Romains. A cause de sa valeur l'Empereur luy auoit donné le gouuernement de la frontiere Germanique auec la conduite de l'armée Romaine. Mais voulant resister aux Alemans, qui estoient entrez dans les Gaules, & continuoient de s'opposer à la grandeur & puissance des Romains, il fut par eux tué, & l'armée Romaine qu'il conduisoit, défaite. Vignier parlant de ce Chef de guerre dit, que l'honorable employ qu'il eut en l'vne & l'autre Germanie fait entendre & croire, que les François estoient en ce temps là amis des Empereurs, & que cette guerre ne se fit pas sans leur ayde & seruice. *Zozimus.* *A. Marcellin. l. 26.* 366. *Socrates l. 4.*

MELLOBAVDES ROY DES FRANCOIS.

CHAPITRE VI.

APRES la mort de l'Empereur Iulian l'Apostat tué en vne bataille donnée contre les Perses, les François impatiens de repos, ayans de la Germanie continué leurs courses dans les Gaûles & donné beaucoup d'affaires aux Romains, l'Empereur Valentinian I. fut contraint de s'y transporter, tant afin de leur resister, que pour faire fortifier les villes de dessus le Rhin contre eux. Ainsi que Iulian, il y fit du seiour mesmement dans la ville de Paris. 363. 367.

A. Marcellin. l. 30. Cependant Macrian Roy des Alemans ayant fait paix auec cét Empereur, voulut venir attaquer les François, qui luy resisterent si courageusement (sous la conduite de leur Roy MELLOBAVDES Prince fort renommé en l'art militaire) qu'estant tombé dans les embusches d'iceluy, il y trouua la fin de ses iours.

Ce Roy des François auoit esté en credit dans la Cour de l'Empereur Constance, qui le fit l'vn des Chefs de sa Gendarmerie: & depuis l'Empereur Gratian, fils & successeur de Valentinian, l'eut aussi en telle estime, qu'il le pourueut de la dignité de Comte du Palais Imperial, qu'en France nous appellons Grand Maistre. 378. Et le voyant belliqueux & vaillant (loüables qualitez qu'auec celle de Roy des François luy donne Marcellin) il l'establit auec Nanniene son Lieutenant general dans l'armée qu'il fit marcher contre les Alemans. *Vignier.* Nanniene apprehendant les douteux euenemens des armes & de la fortune, ne vouloit combatre; mais le Roy MELLOBAVDES son collegue d'auis contraire, vint auec tant de courage & de resolution les affronter, qu'il en fit mourir iusques au nombre de trente mil au lieu appellé Argentaria situé dans l'Alsace, *Ammian. l. 31.* qui est, selon aucuns, Strasbourg, rendant sa victoire signalée par la mort de leur Roy PRIARIVS ou PRIAMVS, que l'on estime auoir aussi esté Roy de partie des François.

Aprés cette memorable victoire, Gratian passa le Rhin sous la conduite du Roy victorieux, & enuoya dans la Thrace contre les Gots, son oncle l'Empereur Valens, qui n'eut vn heureux succés en cette expedition, & eust esté l'armée Romaine entierement défaite, sans la prudence & bonne conduite de RICHOMER, autre Capitaine François (qui fut, peut estre, le pere du Roy THEODEMER cy-aprés mentionné.) En cette méme Cour Imperiale estoient aussi en grand credit FRIGERIDE & MEROBAVDE pareillement François (qu'aucuns confondent auec le Roy MELLOBAVDES) ayant esté par deux fois Consul, comme le fut aussi RICHOMER, ainsi qu'il se recueille *Greg. Turon.* des fastes Consulaires, suiuant ce qu'escrit S. Gregoire de Tours.

Digitized by Google

PRIAMVS OV PRIARIVS ROY des François.

CHAPITRE VII.

PROSPER escrit, que ce Prince regnoit sur les François l'an quatriéme de l'Empire de Gratian, qui se rapporte à l'an *a Chron.*
371. de salut trois cens soixante & onze. On apprend aussi d'vne ancienne Chronique, qu'il estoit pere du Roy FARAMOND; mais vne autre Histoire, qui l'appelle Duc des *Fauchet.*
François, tient, que le méme PRIAM eut pour fils le Duc Marcomir, *S. Amb. Ep. 25.*
duquel sortit FARAMOND, fondateur de la Monarchie de France: *Gesta Franc. Epitom c. 4.*
C'est chose incertaine si ce fut le méme PRIAMVS, qui fut défait & *Du Tillet.*
tué par le Roy Mellobaudes, ou bien vn autre. Peut estre qu'entre les *Io. Pontan.*
François habitants en cette vaste contrée de la Germanie il y auoit diuers peuples & Seigneuries diuerses sous pluralité de Roys, entre lesquels ces contrées estoient diuisées & partagées. Tant y a que PRIAMVS regnoit encores en l'an de salut trois cens quatre-vingts quatre.
384.

RICHOMER ET THEODEMER ROYS des François.

CHAPITRE VIII.

CES deux Princes estoiēt pere & fils. Le premier vescut sous l'Empereur Gratian, qui le fit Comte de ses domestiques, ou Grand Maistre de son hostel. Il seruit les Romains aux guerres qu'ils eurent dans les Gaules & les Pannonies. Gregoire de Tours recite, qu'on lit aux Fastes Consulaires, que THEODEMER, (qu'il qualifie Roy des François & fils de Richomer) & sa mere Ascila, furent executez à mort; pour auoir, peut estre, attenté contre l'Empire. Il regnoit pendant que Gratian, Valentinian le Ieune, & Theodose tenoient l'Empire, qui fut enuiron l'an *A. Marcellin. Greg. Tur.*
380. de salut trois cens quatre vingts; que si sa mort aduint l'an quatre *Fauchet l. 1.*
400. cens, comme escrit vn Autheur, l'on infere delà qu'il auroit regné assez *c. 10.*
long temps.

On remarque aussi RICHOMER auoir esté pareillement Roy des François enuiron ce temps-là: Qui sont par auanture les mesmes Princes, dont parle vn Historien de nostre temps, disant, auoir leu dans vne ancienne Chronique, Que le premier Roy Cheuelu du Sang de *Idem.*
Priam Roy de Phrygie & issu de Francion éleu par les François, s'appelloit Theudon fils de RICHOMER, tué en bataille par les Romains.
L'Historien de Bauiere, Auentin parle aussi de THEODEMER faisant *Auentin.*
mention de Constance fils du grand Constantin. Mais il semble s'estre mespris, par ce que ce Prince n'a vescu sous le regne de Constance,
comme remarque tres-bien le iudicieux Isaac du Pont en son Traitté *L. 3. c. 6.*
des Origines Françoises.

BAVDON ET ARBOGASTE DVCS, ou Capitaines des François.

CHAPITRE IX.

Zozimus.

ENDANT l'Empire de Gratian ces deux Chefs François, cy-dessus nommez, ayant acquis vne grande reputation en l'art militaire, ils furent declarez ses Lieutenans aux Armées par luy enuoyées contre les Gots, qui rauageoient les Prouinces de Macedoine & de la Thessalie: l'Empereur les recognoissant estre autant fideles, que prudens & de grande execution. Ils défirent partie de cette gent barbare & cruelle, & repousserent le reste dans la Thrace.

Mais aprés la mort de Gratian, qui fut occis par les embusches du tyran Maxime, BAVDON Chef des troupes Françoises se ioignit auec les Huns & Alans contre les Iuthungues, qui rauageoient la Rhetie. Neantmoins Valentinian le Ieune, successeur de Gratian, les fit rebrousser vers l'Alemagne, pour ne donner ombrage au tyran Maxime.

Lequel aprés auoir esté vaincu & tué, le grand Theodose enuoya dans les Gaules ARBOGASTE braue Prince François qu'il auoit fait Chef de sa Gendarmerie, pour s'opposer aux entreprises de Victor, aussi proclamé Empereur aprés Maxime son pere; Empire qui dura peu de temps, dautant qu'ARBOGASTE le vainquit & tua; puis aprés mit les Gaules en l'obeïssance de l'Empereur Valentinian son Maistre. Baudon continuant de seruir aussi fidelement, auoit esté éleué à la dignité de Consul en l'an CCCLXXXV. auec Arcadius Auguste, comme le fut aussi par deux fois ARBOGASTE.

Sigon. l. 9. de Occid. Imper. — 389. — *Prosper. in Chron.* *Marcellin. Comes.* — 385. — *Panuin.*

Cependant Valentinian ayant esté restably en son Empire d'Occident par Theodose, quitta l'Italie & se vint loger dans les Gaules, afin de les tenir en seureté par sa presence. Mais le ieune Prince se laissa par trop gouuerner tant par Eugene (qui de maistre d'Escole s'estoit addonné au gouuernement des affaires d'Estat) que par ARBOGASTE, sur la vertu & suffisance duquel il se reposoit principalement. Car il ne pouuoit rien ordonner ny distribuer les Charges publiques sans le vouloir d'iceluy, lequel pour la haine qu'il portoit aux Princes, ou Roys des François SVNNON & MARCOMIR, (quoy qu'Auentin estime qu'ils ayent esté ses freres qui l'auoient chassé de leur pays) il desira se vanger d'eux, & s'efforça de persuader Valentinian de faire la guerre aux François, quelque appointement qu'on eust fait auec ces peuples. Pour cette cause il mena contre eux les legions Romaines.

Zozime.

Or Valentinian recognoissant sa faute, voulut se deueloper de la seruitude où il estoit. Tellement qu'ayant donné vn libelle pour desapointer ARBOGASTE, ce genereux courage ne se contenta pas de le déchirer en la presence mesme de l'Empereur; mais encores osa répondre audacieusement, qu'il ne se laisseroit oster ce qu'vn autre (entendant Theodose) luy auoit donné. Aucuns écriuent, que le principal suiet de leur mauuais ménage vint, de ce qu'il reprenoit Valentinian de ses fautes, & l'admonestoit de se mieux gouuerner. Quoy qu'il en soit, ARBOGASTE se mit délors à tenir de si court l'Empereur, que le pauure Prince aduisa en fin d'aduertir Theodose de l'estat miserable auquel

Vignier. in tractatu de Origine Franc.

auquel il estoit reduit, le priant de l'assister en cette extremité, & cependant il se trouua miserablement estranglé dans la ville de Vienne en la
392. Gaule.

Le soupçon de cette mort violente tomba incontinant sur ARBOGASTE: mais plusieurs saints personnages allerent asseurer l'Empereur Theodose, qu'il en estoit innocent. Or voulant euiter le danger qui le menaçoit, si Valentinian eust vescu plus long temps, & maintenir l'authorité qu'il auoit, il resolut de transporter la dignité Imperiale à vn autre qui n'en eust que le titre & luy l'effet; pour cela il choisit Eugene. Il prit aussi dessein de s'allier aux nations de la Germanie, nommément aux Alemans & François, (qu'il auoit auparauant irritez) pour se maintenir luy & Eugene dans l'Estat qu'ils auoient vsurpé. A cause dequoy ARBOGASTE fit venir Eugene prés du Rhin, & ayant conferé auec les Princes François, lors qu'ils banquetoient tous ensemble, il fut par eux interrogé s'il cognoissoit Ambroise Euesque de Milan; ARBOGASTE répondit, qu'il luy estoit amy & familier; Surquoy ils repartirent, qu'il ne luy pouuoit mesauenir, estant en la grace d'vn si saint personnage, qui feroit arrester le Soleil s'il luy commandoit. Estant remarquable en ce lieu, que le pere d'vn si grand Sainct, portant le méme nom d'Ambroise, fut Gouuerneur des Gaules. *Rufin in hist. Eccles.* *Socrates l. 5.* *Paulin. in vita S. Ambrosii.*

394. Cependant Theodose poursuiuit si viuement le tyran Eugene, qu'il le vainquit en bataille: Dieu ayant lors miraculeusement suscité vn vent impetueux contraire à ses ennemis, ce que descrit Claudian fameux Poëte du temps. Le tyran estant pris & mené deuant Theodose, fut incontinant puny par la perte de la teste, digne salaire de sa temerité; dont ARBOGASTE (qui s'estoit sauué dans les mõtagnes prochaines) fut reduit à tel desespoir, que deux iours aprés cette bataille perduë, pour s'exempter d'vne cruelle punition, qu'il voyoit bien ne pouuoit euiter, il se tua de ses mains propres, afin qu'autre que luy ne fust victorieux de luy méme. Zozime autheur du temps & autres Historiens affermẽt, qu'il estoit homme vaillant, courageux, liberal & de grande entreprise. De fait les Empereurs Romains l'ayant éleué à diuers degrez d'honneur, il paruint à vne puissance tant absoluë, que par son conseil & par ses armes il gouuerna l'Empire sous Valentinian; conserua Theodose en la dignité Imperiale, en deiettant les tyrans Maxime & Victor; & voulant encore monstrer des effects de son grand pouuoir, fit declarer Eugene Empereur, afin d'attirer sous son nom l'absolu & souuerain commandement; De sorte que l'on peut iuger par là, qu'il n'estoit point si grossier, que le depeint Paul Orose. *Claudian.* *D. August. l. 5. de ciuit. Dei.* *Zozimus.*

GENEBAVD, MARCOMIR ET SVNNON, & autres Roys & Chefs des François.

CHAPITRE X.

383. ENVIRON l'an trois cens quatre-vingts trois l'Empereur Gratian, qui s'estoit adonné à l'oisiueté, faisant moindre compte de la Gendarmerie Romaine, que des Alans, François, Gots & autres nations estrangeres, se rendit tellement odieux aux Capitaines Romains, que Maxime Espagnol de nation, Gouuerneur de l'Isle de la grande Bretagne, (duquel nous auons parlé) qui auoit esté compagnon de *Vignier.*

guerre de Theodose, & estoit fasché de ce que Gratian l'auoit preferé à la societé de l'Empire, prit de là suiet de s'éleuer contre luy, & de se faire luy mesme nommer Empereur par les legions qu'il auoit sous luy, s'aydant industrieusement de la Noblesse de sa race, qu'il disoit estre issuë du grand Constantin. Outre cette Isle, qui s'estoit soumise à luy, vne partie des Gaules se rangea aussi sous sa puissance, aprés qu'il y fut passé; au moyen dequoy les legions Romaines de la garde d'icelles, s'allerent ioindre à luy; ce qui fut cause, que Gratian se voyant abandonné, & pensant se sauuer en Italie, l'vn de ses domestiques le tua dans la ville de Lyon.

Parainsi il ne resta aucun empeschement à Maxime de s'emparer de tout l'Empire des Gaules. Or Valentinian le Ieune vray Empereur, & son Gouuerneur Probus n'ayants forces suffisantes pour resister à cét ennemy (qui crea Auguste, son fils Victor, pour administrer l'Empire) & se trouuants foibles, ils enuoyerent S. Ambroise vers Maxime pour traiter de paix, qu'il luy accorda, en attendant qu'il eust bien estably & confirmé son Estat és Gaules: Il eut mesme permission de Theodose & Valentinian de se nommer Auguste. Ce qui fut cause de luy faire porter son Siege dans la ville de Treues.

D. Ambrosius ep. 27. & 33. ad Valentin.

Mais les deux Princes estant rentrez en guerre en l'an trois cens quatre-vingts huict, l'Empereur Theodose obtint deux victoires signalées sur ce tyran Maxime, qui fut contraint de se retirer dans l'Italie, où il l'assiegea dans la ville d'Aquilée, & là estant pris, le fit mourir l'an trois cens quatre-vingts neuf, aprés auoir illegitimement vsurpé & possedé l'Empire d'Occident l'espace de cinq ans. 388. 389.

Ainsi l'Empire fut remis par Theodose entre les mains du ieune Valentinian, aprés que son Lieutenant Arbogaste, François de nation, duquel a esté parlé, eut occis Victor fils de Maxime, que son pere auoit laissé dans les Gaules quand il en sortit; luy ayant donné les Capitaines Nanniene, & Quintin pour l'assister, & defendre la frontiere du Rhin contre les nations Germaniques.

Pendant que Maxime estoit assiegé dans Aquilée, les François prenans delà suiet d'auancer leurs affaires, ou bien ayans intelligence auec l'Empereur Theodose, par le moyen des Capitaines François, qu'il auoit auec luy, & pour raison des alliances & confederations qu'ils contracterent auec les Empereurs precedens, sortirent de leur pays sous la conduite de leurs Ducs ou Princes (aucuns les appellent Roys, Gregoire les nomme sous-Roys) SVNNON, MARCOMIR & GENEBAVD, & ayans passé le Rhin à Mayence, vindrent rauager le pays iusques auprés de Colongne. Quoy voyant Nanniene & Quintin, gouuerneurs de Victor fils de Maxime, ils les poursuiuirent & en défirent bon nombre prés la forest Charbonniere. Mais Quintin, qui conduisoit l'armée ennemie, estant tombé és embusches des François, lesquels s'estoient remis sus à leur tour, ils firent vne grande boucherie des gens de Quintin, les ayans percez de fleches enuenimées du suc de certaine herbe, dont ils auoient accoustumé d'vser.

Gregor. l. 2. c. 9.

Greg. Tur. l. 2.

La *France*, dit Vignier, dont il est parlé en cét endroit par les anciens, estoit le nom commun de la contrée & des pays, que tous les peuples compris sous le nom & faction des François, habitoient lors; contrée, laquelle estoit de beaucoup plus petite estenduë, qu'elle n'auoit esté du temps & auparauant le grand Constantin, contenant seulement les peuples de dessus le Rhin, depuis l'embouchure d'iceluy, où la Frise commence, & depuis la Westfalie iusques à la riuiere du Mein,

Vignier. sous 388.
Procop.
Iornand.

& depuis le Rhin iusques à la Thuringe, ou au dessus de la riuiere d'Elbe.

Or ARBOGASTE ayant voulu persuader l'Empereur Valentinian le Ieune de faire la guerre aux François, s'ils ne restablissoient le dommage par eux fait, & ne luy rendoient les autheurs de la guerre, pour estre punis de leur infidelité & du violement de la paix; Il ne voulut y entendre: Au contraire, s'estant acheminé prés du Rhin, &
389. ayant parlementé auec les Princes SVNNON & MARCOMIR, il receut d'eux les hostages accoustumez en renouuellement d'Alliance, & de confederation.

Nonobstant cét appointement ARBOGASTE, (qui en vouloit tousiours aux Princes François) ne laissa pas de les poursuiure, & ayant passé le Rhin leur fit encore la guerre. Mais le Prince MARCOMIR luy resista courageusement. Vne autre occasion luy suruint bien tost aprés qui le contraignit de recercher l'alliance des François. Car il persuada à Eugene (qu'il auoit fait proclamer Empereur) de les appeller à son secours pour se maintenir, duquel estant assisté, il osa pre-
394. senter la bataille au grand Theodose, qui neantmoins eut enfin la raison des vns & des autres, comme nous auons monstré cy-deuant; Tellement que se trouuant paisible, il associa son fils aisné Arcadius à l'Empire d'Orient, & le puisné Honorius à celuy d'Occident, luy donnant pour principal Conseiller & Gouuerneur Stilicon.

Bien que depuis ce temps les Empereurs Theodose & Honorius eussent accordé auec les François; toutefois ils se voulurent émouuoir ouuertement contre Honoré, & lors Stilicon Lieutenant és Gaules estant enuoyé contre eux, il prit MARCOMIR & l'enuoya captif en Toscane, faisant en sorte que SVNNON son frere, qui se vou- *N. Vignier.*
397. loit éleuer pour vanger la honte à luy faite, fust mis à mort par ses propres gens. Ce que l'on recueille d'vn poëme de Claudian qui viuoit en ce temps là, duquel on recueille encore, que la paix faite auec les François ne fut rompuë par cét accident, & que Stilicon leur fit prendre tels Roys qu'il voulut. Le mesme autheur appelle MARCOMIR & SVNNON freres, & les nomme Roys, comme fait aussi celuy qui a décrit la vie de Sainct Ambroise. Mais Gregoire de Tours dit ne sçauoir, s'ils estoient Roys ou Lieutenans des Roys.

Claudian. *Claudian. l. 1. de laudib. Stilic.* *I. Paulin.*

Or encore que les François, par la prise & mort de leurs Princes, fussent beaucoup affoiblis; si est-ce que quelques années aprés ces grands mouuements, se remettant sus & reprenant courage, ils donnerent vn notable secours au tyran Constantin, qui auoit occupé les Gaules, pour se maintenir contre l'Empereur Honoré, & en firent conducteur EDOVICH, l'vn des principaux de leur nation; mais il fut défait par Vulfile Capitaine Romain, & ce Chef tué en trahison. Quelques temps *Greg. Tur.*
410. auant les Vandales estant retournez dans les Gaules, auoient esté si viuement attaquez par les François, que leur Roy Modogisil, estimé auoir esté le premier de cette nation barbare, demeura tué sur le champ auec vingt mil des siens, & eust le reste esté déconfit, sans le secours qu'ils eurent de Respandial Roy des Alemans.

Cependant les Bourguignons s'estant mis en possession des Prouinces de la Gaule voisine du Rhin, (autres disent du Rhosne) les François faschez qu'ils eussent cét auantage sur eux, y firent aussi vne nouuelle course ou seconde irruption, puis saccagerent & brusllerent la grande cité de Treues, siege Imperial des Gaules, ne faisant que commencer à se releuer du rauage, qu'elle auoit auparauant re-

Prosper. *Cassiodor.* *Iornand.* *Gregor.*

Digitized by Google

ceu d'eux mesmes. Et ce fut en ce temps qu'ils commencerent à se loger dans la Tungrie, (qui est auiourd'huy le pays de Brabant) ayants esté inuitez à ce faire, voyants que l'Empereur Honorius estoit empesché en Languedoc, en Gascogne & en Espagne contre les Wisigots & les Vandales. Il ne laissa pas toutesfois d'enuoyer contre eux Castin Comte de ses domestiques, ou grand Maistre de sa Maison, mais inutilement; ou bien il les empescha seulement de s'estendre si auant qu'ils eussent fait. N'estant vray-semblable ce qu'on a escrit, qu'ils furent l'année d'aprés vaincus par Honorius en plusieurs rencontres, & en fin necessitez de s'en retourner delà le Rhin. 414.

Saluian. Massil. Ep.

Ren. Frigerid.

Sigonius.

Le méme Empereur ayant esté contraint de faire accord auec les Wisigots, leur laissa l'Aquitaine & quelques villes des prouinces de Narbonne & de Gascogne, à condition de l'assister de leurs forces quand il en auroit besoin. 419.

Peu de temps aprés les François qui s'estoient logez dans la Tungrie, (qui est le païs de Brabant, & les enuirons de Liege) se creerent des Roys Cheuelus de la premiere & plus noble de leurs races, comme remarque particulierement Gregoire de Tours; & de ceux-là nous allons poursuiure l'Histoire auec dautant plus de certitude, qu'ils succederent les vns aux autres par le droict du sang; mémement depuis MEROVÉE, & continuerent leur regne de pere en fils, iusques au Roy PEPIN le Bref, fondateur de la seconde Lignée Royale.

Greg. Tur.

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE TROISIESME.

CONTENANT

LES ROYS DE FRANCE
de la premiere Lignée

DITE

DES MEROVINGIENS.

Depuis le Roy FARAMOND *iusques au Roy* CLOTAIRE II.

Dez l'an de Salut CCCCXX. iusques à l'an DXXCIIII.

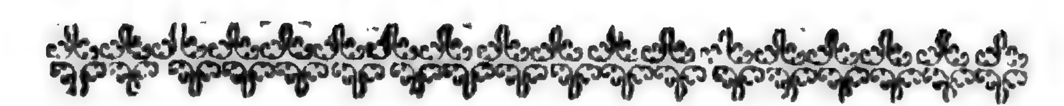

TABLE GENEALOGIQVE DES ROYS DE FRANCE DE LA PREMIERE LIGNEE,

DITE DES MEROVINGIENS.

1. MEROVÉE ou MEROVEC. — MARCOMIR.

FARAMOND Premier Roy de FRANCE.

2. MEROVÉE Roy de France. — CLODION, ou CLOGION Roy de France.

3. CHILDERIC I. du nom Roy de France. — CLODEBAVD, fils aisné. — N. fils puisné.

4. CLOVIS ou LOVIS LE GRAND Roy de France. — ALBOFLEDE. LANTHILDE.

5. INGOMER. — THIERRY Roy de Mets. * — CHILDEBERT Roy de Paris. (CROTBERGE. CROTESINDE.) — CLODEMIR Roy d'Orleans. (THIBAVD. GONTHAIRE. S. CLOVD.) — CLOTAIRE I. Roy de Soissons, puis de FRANCE par la succession de ses freres. — CHROTILDE Royne d'Espagne.

6. CHARIBERT Roy de Paris. (BERTHE, ou EDILBERGE. BERTHEFLEDE. CRODIELDE.) — GVNTRAN Roy de Bourgongne & d'Orleans. (CLOTAIRE. CLODOMER. CLOTILDE. GVNDEBAVD fils Bastard.) — CHILPERIC Roy de Soissons, puis de Paris. — SIGEBERT Roy d'Austrasie. * — CRAMNE. GVNTAIRE. CHILDERIC. — CLODESINDE. * BLITILDE.

7. CLOTAIRE II. Roy de France dont la posterité se verra au Liure 4. de cette Histoire. * — THEODEBERT. MEROVÉE. CLOVIS. SAMSON. — CLODOBERT. DAGOBERT. THIERRY. — RIGVNTHE.

Ans de Iesus Chr.

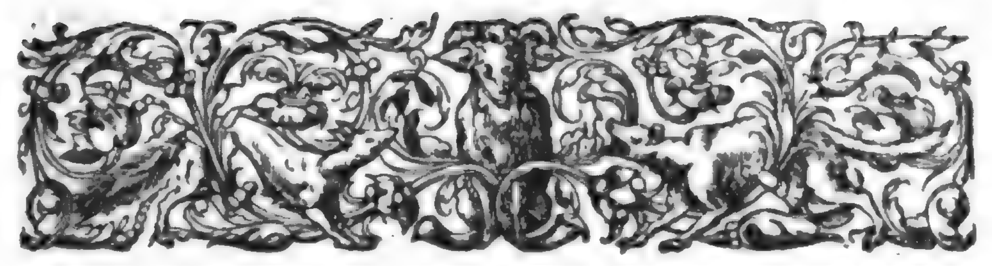

FARAMOND

Premier Roy des François.

Chapitre premier.

COmme il n'y a point de plus ancienne ny de plus accomplie forme de gouuernement public, que celle de la Monarchie, à quoy la plusꝑart des peuples se sousmit librement bien tost aprés le Deluge; Aussi les François ayant, pendant plusieurs années, esté regis & gouuernez par des Roys, auant & depuis que le grand Constantin fust éleué à l'Empire, comme nous auons monstré, aprés vn interregne ils aduiserent, par vne singuliere prudence, de reprendre cette premiere forme de gouuernement Monarchic, laquelle tient de celle de Dieu, qui est le Roy des Roys.

Ils éleurent donc pour Roy, & en méme temps éleuerent sur vn
pauois à leur façon, Faramond Chef de leur Milice. Il y a grande *Aimoin.*
apparence qu'ils firent cette élection tant pour ses merites, que pour
ce qu'il estoit issu de race Royale. Ces peuples estoient tellement addonnez à la guerre, leur principal exercice, qu'ils negligerent de rediger par escrit leurs faits genereux; aussi ont-ils esté inconnus pour la meilleure part. Delà vient, qu'en ce peu d'Historiens qui nous restent, l'on trouue de la diuersité non seulement pour ce qui est du lieu & du temps de cette élection; mais aussi de ce que Faramond a fait de memorable pendant son regne, & du nombre des années qu'il a tenu
le Sceptre des François. *Ado Vien.*

La plus commune opinion est, qu'il fut éleué à cette haute dignité
Royale au delà du Fleuue du Rhin: Et neantmoins les plus iudicieux *Aimoin l. 1 c. 1. & 4.*
estiment, que ç'a esté au deçà dans la Tungrie, qu'on appelle auiourd'huy le pays de Brabant, & és enuirons de la ville de Liege: Il n'est *Yuo Carnot.*
point inconuenient d'estimer, que la domination des François s'estendit aussi en ce temps vers les pays de Hollande & de Frise, & mesmes *Mon. S. Eparchij.*
au delà de ce grand Fleuue, qui separe les Gaules d'auec l'Alemagne. *Guil. Brito.*

Pour le temps de cette élection; la plusꝑart des Historiens est *Vignier. tract. de Orig. Franc. & in Biblioth. Histor.*
420. d'aduis, qu'elle fut faite l'an de Salut Quatre cens vingt, opinion qui semble estre la meilleure, puis qu'elle est fondée sur ce qu'en
escrit l'ancien Annaliste Prosper, proche de ce temps-là, & suiuie par *Prosper in Chron.*
les plus iudicieux Autheurs, encore qu'aucuns remarquent l'establissement de cette nouuelle Monarchie auoir esté en l'an precedent, autres *P. Æmil.*
au subsequent: Ce fut au temps du Pontificat de S. Boniface I. de *Du Tillet E. de Meaux.*
l'Empire d'Honorius en Occident, & de celuy de Theodose le Ieune *D. Petauius.*
en Orient.

I. Sirmond. C. Fauchet. Io. Is. Pontan. des Orig. Franc. Greg. Tur. l. 2. Hist. Franc. — Ans de IESVS CHR.

Les Gaules estoient alors possedées par quatre diuers peuples : Les Romains en occupoient ce qui est situé depuis le fleuue du Rhin iusques à celuy de Loire, excepté ce peu de terre que possedoient les François & les Bretons Armoriques, qui habitoient vn angle des Gaules vers la mer, dont aucunes citez auoient secoüé le ioug de l'Empire Romain. Les Gots tenoient l'Aquitaine (que nous appellons maintenant Guyenne) auec le pays de Languedoc. Les Bourguignons estoient en possession du Lyonnois, & de ce qui est autour du Rhosne en montant vers la partie superieure du Rhin, quelques villes exceptées qui obeissoient encores aux Romains.

Idem. l. 2. c. 9.

Sainct Gregoire Euesque metropolitain de Tours, le plus ancien de nos Historiens, ne fait expresse mention de ce premier Roy FARAMOND, si ce n'est qu'il fust par luy entendu sous ces mots, dont il vse auant que de parler du Roy CLODION dit le Cheuelu ; *Les François ayant passé le Rhin en la Tongrie* (il faut ainsi lire, non Turinge) *se créerent des Roys Cheuelus de la premiere & plus noble famille d'entre eux.* Il est vray, qu'aucuns Autheurs modernes attribuent l'omission que Gregoire pourroit auoir faite en cela, à ce que son dessein ayant esté d'écrire au commencement de son Histoire seulement des Roys qui ont passé de la Germanie deçà le Rhin dans les Gaules, il n'a pas estimé deuoir faire mention de cettuy-cy : Mais d'autres anciens Autheurs, outre Prosper, dont aucuns viuoient il y a plus de huict cens ans, parlent disertement de ce Prince FARAMOND, comme ayant esté le premier Roy des François, ainsi que fait vn autre Autheur souuent allegué par Aimoin.

Prosper à Pithoeo editus. Adon. Vien. Iuo Ep. Carn.

On estime communement, que le Roy des François Marcomir, (qui auoit esté pris en guerre par la ruse de Stilicon, (dont nous auons parlé) fut pere de FARAMOND ; Toutefois vne ancienne Genealogie de nos Roys extraite de la Bibliotheque du sieur du Tillet, porte, que le Duc Sunnon fut son pere.

Pontan. l. 4. c. 11.

Tant y a, que les François enuiron le temps de ce premier regne, estant confederez auec les Romains, n'entreprirent pas si tost sur les limites de l'Empire, à cause dequoy, peut estre, le nom de ce Roy FARAMOND n'est pas cognu dans les Historiens Romains de ce temps là. Opinion qui a plus d'apparence que celle des autres, qui disent, que ce Prince essaya d'étendre les limites de son Estat & s'auancer de la Germanie dans les Gaules ; mais que n'ayant peu executer son entreprise, il se retira au delà du Rhin sa vraye demeure.

Ch. de Flauigny Hist. des Roys de France.

Vn autre écrit, que dés l'an quatre cens six, vn Senateur de Treues voulant tirer raison de ce que Lucie, Lieutenant de l'Empereur Honorius en la Gaule Belgique, auoit rauy sa femme, appella à son secours les François qui passerent le Rhin auec FARAMOND, chasserent les Romains de Treues & tuerent Lucie. Cét outrage vangé n'est point obmis par le President Fauchet ; mais en le rapportant à l'an quatre cens quinze il ne fait mention de ce Roy des François. 406. 415.

Ado. Sigebert. Otho. Frising l. 4. Vignier.

Quoy qu'il en soit, c'est vne opinion receuë de plusieurs, que nostre premier Monarque regla & poliça son Estat de bonnes loix & Ordonnances, & tient on vulgairement, qu'il a esté autheur de la Loy Salique pour la succession à la Couronne, & d'autres constitutions establies enuiron l'an quatre cens vingt-deux, si l'on veut croire 422. Adon, Aimoin, Sigebert & autres ; ce qui fut arresté, disent ils, par l'auis de quatre Seigneurs ou Barons ; du Tillet n'estime pas que ce fussent noms propres d'hommes, mais plustost d'Officiers, Gouuerneurs,

Ans de Iesvs Chr. Baillis ou Iuges de quatre prouinces. La preface du liure de la loy Salique declare (sans faire mention de Faramond) que ces loix furent faites au delà du Rhin, possible aussi deuant ce Prince, qui en auoit esté estimé l'Autheur à cause qu'il les fit obseruer le premier.

Il est tenu pour Chef & fondateur de la Monarchie Françoise, laquelle se maintint & continua d'autant plustost en ses successeurs, que dés ce temps là l'Empire commençoit à déchoir, la foule des peuples barbares, qui se ietterent dessus, estant si grande, & suiuie de la mort frequente d'aucuns Empereurs & de leurs Lieutenans, souuent immolez à la cruauté des Soldats, que tous ces accidents d'vne part auec la generosité des François d'autre, ayderent beaucoup à fonder cét Empire des François. *I. Sirmond. Tabula Geneal. Reg.* *D. Petauius Ration. temp.* *Io. Scaliger l. 6. de emendat. temp.* *Vignier.*

Sa mort 429. Nostre Faramond deceda l'an de salut Qvatre cens vingt-nevf, aprés auoir regné huict à neuf ans, suiuant la supputation qu'en ont fait les meilleurs Autheurs de ce temps. Quoy qu'au dire de Prosper ce fut l'an quatre cens vingt-cinq. Ceux là ne sont donc croyables, qui étendent la durée de son regne iusques à dix & onze ans, & autres à vingt. Toutesfois l'opinion de Prosper est confirmée par vne ancienne Chronique manuscrite, que Vignier cite en sa Bibliotheque historiale, suiuant laquelle le commencement du regne de Clodion son fils est cotté sous cét an quatre cens vingt-cinq. *Sirmond.*

FILS DV ROY FARAMOND.

Clodion surnommé le Cheuelu, Roy des François.

Iean Abbé de Tritheme (lequel en plusieurs points de son Histoire suit le fabuleux Hunibauld) Volphang Lazius, Ierosme Henninges, Helie Reusner & autres Historiens Alemans, qui en ces derniers temps ont écrit les Genealogies des Roys & Princes, recitent plusieurs autres particularitez, que celles cy-dessus representées du regne de ce Roy Faramond, *& s'imaginent, que sa femme a esté fille du Roy des Cimbres. Ils parlent aussi de ses enfans, qu'aucuns d'eux remarquent auoir esté iusques au nombre de douze. Mais cecy n'ayant pour fondement & authorité aucun bon Autheur ancien & digne de foy, il le faut estimer ou fabuleux, ou si incertain, qu'il ne doit tenir lieu en la verité historiale : non plus que ce qui est écrit par les Annalistes de Flandres, d'vne seur du Roy* Clodion, *qu'ils nomment Blesinde, & la disent auoir esté mariée à vn sien neueu nommé Flandebert, auquel il donna le Gouuernement de la Belgique, d'où ils tirent le nom imposé à la Flandre, auec aussi peu d'apparence, qu'il est constant ce pays n'auoir esté connu sous ce nom, que depuis l'Empereur & Roy de France Charlemagne.*

---

3. CLODION
le Cheuelu Roy des François.
Chapitre III.

429. Encore que ce Prince, nommé par Gregoire de Tours Clogion, & par Sidonius Apollinaris (qui viuoit enuiron le temps de ce regne) Clŏion, soit communement surnommé le Cheuelu, si n'est-il le premier qui ordonna, que nul de là en auant ne porteroit longue cheuelure, qui ne fust du Sang Royal, comme aucuns ont escrit, veu que long temps auparauant les Roys & Prin- *Lib. 2. c. 9. Prosper. Aquitan.* *Aimoin l. 1. c. 4 & 6.*

Agathias l. 1. ces de cette nation estoient cheuelus, selon qu'escrit le mesme Gregoire & vn autre Autheur ancien. Les Princes reputoient cette cheuelure à grand honneur & prerogatiue, se monstrans soigneux d'orner & *Martial.* mettre en bon ordre leurs perruques, comme auoient fait les Sicambres, desquels ils estoient sortis. *Ans de Iesvs Chr.*

L. 1. c. 9. Gregoire dit ce Roy auoit esté *tres-noble & profitable*, & qu'il establit le siege de son Estat sur les limites de la Tungrie, (non pas Turinge) au chasteau qu'il nomme *Dispargum*, lieu maintenant appellé Duispurg, situé entre les villes de Vesel & Dusseldorp, comme tient *L. 4. c. 10.* Iean Isaac du Pont en son Oeuure des Origines Françoises, Autheur *Gregorius. Ado Vien.* tres-bien versé en l'Histoire, qui fait Clodion fils de Faramond.

Au commencement de son regne il fit des courses dans le pays d'Artois, & défit aucunes troupes Romaines qui voulurent s'opposer à ses desseins. Il s'estendit iusques dans l'Alemagne, parce qu'on tient, qu'il y vainquit aussi les Saxons & Turingiens, mesme qu'il prit & *Sid. Apollin. Panegyr. ad Macer.* ruina les villes de Mayence, Colongne & Treues. Mais comme les François ses suiets faisoient des nopces dans le bourg nommé Helene (que l'on croit estre à present Hedin en Artois) Maiorian Capitaine Romain (depuis éleu Empereur) surprit l'assemblée auec tel auantage, qu'il en tua grand nombre, prit l'espousée & partie de ceux *Prosper.* qui l'accompagnoient. On escrit encore, que les François furent re*Cassiodor.* chassez par Aëtie Lieutenant de l'Empereur en la Gaule Belgique, ou *Ado.* bien furent empeschez de s'estendre plus auant.

Claudian. Depuis, Clodion ayant sa reuange, chassa les garnisons Romai*Greg. l. 9. c. 9.* nes des villes de Tournay, d'Arras & de Cambray, en laquelle derniere il transfera le siege de son Empire & y fut inhumé, bornant sa conqueste par la riuiere de Somme. Car il mit en sa puissance Therouenne, & tout le pays situé entre les riuieres de l'Escaud & de Somme: N'estant croyable, qu'il ait passé les riuieres de Seine & de Loi*Ch. de Flavigny.* re, & trauersé iusques dans les pays de Poictou, Languedoc & Prouence, pour y combatre les Alans & Vandales, comme vn Historien moderne a escrit. 445.

Conrad. Ab. Vrsperg. Sigebert cotte veritablement le temps du decez de Clodion sous l'an Qvatre cens qvarante-hvict. Mais il semble *Ado.* se mescompter pour les ans de son regne, ne luy en attribuant que dix*Aimoin.* huict, autres luy en donnent vingt-trois; Il fut second Roy des François & non troisiéme, ainsi qu'escrit Yues Euesque de Chartres, qui *In Chron.* donne pour fils & successeur à Faramond vn Prince qu'il appelle Didion & à cettuy-cy Clodion. Car il y a apparence de croire, qu'il s'est mespris, faisant deux personnes d'vne seule; ou bien ceux qui ont transcrit sa Chronique ont commis l'erreur. Defait plusieurs Autheurs attribuent à Clodion ce que l'Euesque Yues dit de l'autre, que depuis luy les François ont eu des Roys cheuelus. *Sa mort* 448.

ENFANS DV ROY CLODION.

4. Chlodebavd est mentionné dans vne ancienne Genealogie tirée d'vn vieux Manuscrit de la Loy Salique; Il engendra Chloderic, & cettuy-cy eut aussi lignée laquelle est plus amplement exprimée au premier Tome des Historiens François publiez par André du Chesne Historiographe du Roy, mais il n'y a que les seuls noms mentionnez.

An de Iesvs Chr.

4. N. Autre fils de Clodion adopté par Aëtius Lieutenant de l'Empire dans les Gaules.

• Mérovée Roy de France fils du Roy Clodion selon la plus commune opinion. Mais son extraction est tirée d'ailleurs par vn ancien Historien que nous auons suiuy.

Il y a diuersité entre les Autheurs sur la Lignée qu'eut Clodion, *outre les deux fils cy-deuant nommez; Quelques Escriuains, qui seront cy-aprés remarquez, disent, que ce mesme Roy a esté pere de* Merovée, *sans faire mention qu'il ait eu d'autres fils. Neantmoins outre ces deux cy-deuant remarquez, Iaques Meyer & Richard de Vassebourg Historiens de la Gaule Belgique, qui suiuent Iaques de Cuyse, lequel a traité l'Histoire de Hainaut (Autheurs recens & dont à iuste raison la foy est suspecte à Vignier, à Fauchet & autres meilleurs Historiens) donnent au mesme Roy* Clodion *trois ou quatre fils legitimes, qu'ils appellent Ranchaire ou Ranacaire, Renaud, Richer, Alberic ou Auberon; Vn Alemand adiouste Frison Seigneur de Frise dit-il. Ces Autheurs écriuent, qu'ils furent laissez en bas aage par Clodion sous la charge de son Connestable, ou Maire du Palais* Merovée, *lequel les priua de la succession de leur pere; & s'estant retirez au Royaume de Turinge, s'allierent de plusieurs nations d'Alemagne, qui leur ayderent à recouurer partie du Royaume de leur pere, comme le Cambresis, Tournay, Hainaut, & Cologne, & qu'ils se nommerent Roys, & les defendirent eux & leur posterité par vn long temps contre les successeurs de Merouée iusques à Clouis, tant par leurs propres forces, que par celles des Bourguignons & des Romains. Qui pourroit estre l'occasion, dit Vignier, que Gregoire, Aimoin, Ado & la Chronique de Iornandes appellent Ranchaire & ses freres Roys de Cambray, & de Cologne & des enuirons, lesquels Clouis aduouoit estre de sa parenté; dont il y auroit apparence d'inferer, qu'ils estoient de la race de* Clodion, *par qui le Cambresis fut conquesté; Autrement on ne void point pourquoy ils eussent osé se donner le titre de Roys de ce pays, ny porter la longue cheuelure comme les Roys, ainsi que dit Aimoin. Encore que ces Autheurs fassent mention d'aucuns enfans de* Clodion: *si nous ne voulions adiouster foy à d'autres Chroniqueurs de Flandres, qui les appellent ses arriere-neueux, & fils de Flandebert, par la mort duquel ils luy succederent és pays de Cambresis, de Hainaut & d'Artois; Ou si l'opinion d'Auentin & d'autres Alemans n'auoit plus d'apparence, disants, que quand les François conquirent la Gaule, ils diuiserent leurs forces en douze bandes sous douze Capitaines, qui entrerent par autant d'endroits; dont il aduint, que chacun se fit Roy du pays qu'il conquesta: de façon qu'ils se persuadent, que les Roys de Cambray & de Cologne procederent aussi delà.*

Surquoy Vignier, pour accorder toutes ces differentes & suspectes opinions conclud & dit la sienne estre; Qu'auec quelque verisimilitude l'on peut estimer, Que Clodion estant mort, Merovée laissa les païs par luy conquis aux heritiers de son corps, (s'il en a eu) qui les diuiserent entre eux, & les possederent iusques à Clovis. Ou bien s'il a esté l'vn des fils de Clodion, ce fidele Historien est d'auis, qu'il en prit seulement sa part auec les autres; Et s'il ne l'a esté; mais que Clodion ait aussi eu ses compagnons és païs occupez par les François en la Gaule, qu'il laissa chacun d'eux en l'estat qu'ils le tenoient, & lesquels y voulurent demeurer sous le nom de Ripuariens, se contentant de se faire Chef des Saliens, & des volontaires qui le suiuirent, comme aussi des nouuelles troupes des François delà le Rhin, qui se vindrent aprés les premieres ioindre à luy, pour auoir part és pays

qu'ils pourroient acquerir de nouueau sous sa conduite par deçà la riuiere de Somme, & la forest Charbonniere.

Antiquitez Gauloises.

Fauchet tient aussi, que ces Roys de Cambray & de Colongne, exterminez par le Grand CLOVIS, furent tous François, descendus de ceux qui estoient demeurez aux terres habitées de long temps par les predecesseurs de ceux-cy, vers Gueldres, Brabant & Liege. Car en ce temps-là les partages estoient égaux entre les freres; ce qui peut estre cause, que l'on trouue tant de personnes alliées de CLOVIS, portants ce titre de Roy. N'estant impossible, adiouste Vignier, que ces Roys vinssent des anciens François, ou de CLODION mesme, puisque les Autheurs varient en ce qu'aucunes fois ils disent, que MEROVEE fut fils d'iceluy, & quelques fois son cousin. Aussi que du temps d'Ammian Marcellin les Princes François estoient nommez Roys.

Antiquitez de la Gaule Belgique.

Tant y a, que Richard Vassebourg fait descendre de cét Alberic, qui est l'vn de ceux cy deuant nommez, la Famille de CHARLEMAGNE, contre l'opinion plus veritable de quelques anciens Historiens, & entre les modernes contre l'aduis des mesmes Vignier, Fauchet, & du Tillet qui sont des plus approuuez Autheurs de l'Histoire Françoise.

Aucuns ont escrit, que d'Alberic sortit pareillement le Prince ROBERT LE FORT, Duc & Marquis de France, Comte d'Aniou, bisayeul du Roy HVGVES CAPET, Tige de la troisiéme Lignée de nos Roys, comme il se verra cy-aprés plus particulierement remarqué. Mais cela n'a pas beaucoup d'apparence.

Bref, autres donnent encore mesme origine, à la Maison Imperiale de Luxembourg, comme aussi aux anciens Ducs & Princes de Mosellane, de Brabant, de Namur & à d'autres Familles illustres, sans auoir de leur opinion authorité valable, sinon quelques vaines coniectures & presomptions destituées de fondement, lesquelles partainsi ne meritent pas qu'on s'arreste dauantage à les refuter: Veu mesme que plusieurs bons Autheurs de ce temps, mesmement le sieur le Féure Chantereau, qui est des mieux versez en l'Histoire, y a pertinemment & doctement satisfaict par plusieurs solides raisons, representées en ses Considerations historiques.

Ans de Iesus Chr.

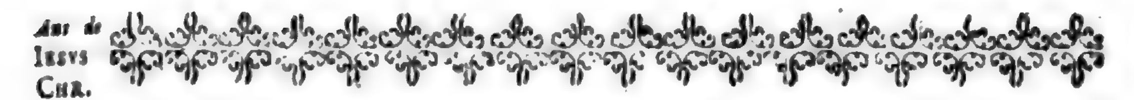

2. MEROVEE
Roy des François.

Chapitre III.

448. PVIS que ce Monarque a esté recognu pour le vray & plus certain Fondateur de la Monarchie Françoise hereditaire ; ayant regné plus puissamment que ses deuanciers, & que de son nom les autres Roys, iusques à PEPIN le Bref, ont esté nommez MEROVINGIENS: Ayant d'ailleurs changé le nom de Gaule en celuy de FRANCE, comme aucuns estiment, nous auons creu deuoir commencer par luy la Genealogie de cette premiere Lignée de nos Roys, veu qu'il en est le Chef. *Vignier. Fauchet.*

Gregoire de Tours escrit, qu'il estoit issu de la race de CLODION son predecesseur ; Aymoin l'appelle parent & allié d'iceluy. Toutesfois, suiuant l'opinion du Moine de S. Cibar d'Engoulesme, en la vie de CHARLEMAGNE, de Sigebert, Rigord, Guillaume le Breton, Conrad Abbé d'Vrsperg, & autres, il estoit fils du mesme Roy CLODION. Mais dans vn ancien manuscrit de Conciles & Capitulaires, qu'a publié André du Chesne, on void vne suite genealogique des Roys de France, laquelle nomme FARAMOND premier Roy, le second CLODION son fils, & le troisiéme, ce Roy MEROVEE, lequel y est dit fils d'vn autre Merouée ou Merouec ; auquel le Roy CHILDERIC, pareillement Monarque des François, est donné pour fils ; opinion que nous auons suiuie plustost que celle des autres, qui le font sortir d'ailleurs. *Lib. 2. c. 9. L. 1. c. 6. Gesta Franc. epit. c 5. D. Petauius Ration. Temp. Tome I. Histor. Franc.*

Quelques Historiens modernes disent, que ce Roy estoit Chef de la Milice, ou Maire du Palais de CLODION son predecesseur. Quoy qu'il en soit, nous apprenons, qu'il l'accompagna à la conqueste de la Gaule Belgique, & des villes de Tournay & de Cambray ; On a escrit, que ce mesme Prince MEROVEE estant hardy & belliqueux, les François le choisirent pour Roy, plustost que les enfans qui furent laissez par son predecesseur ; Son regne commença l'an de Salut QVATRE CENS QVARANTE HVICT, qui estoit le huictiéme du Pontificat de Leon le Grand, & le vingt cinquiéme de l'Empire de Theodose le Ieune, selon quelques Autheurs ; mais plustost le vingt-deuxiéme de l'Empereur Valentinian III. *Fauchet. Vignier. Prosper.*

448.

MEROVEE ayant esté reconnu Roy dans Amiens, (comme escrit l'Historien Roricon) il establit sa demeure autour des villes de Strasbourg & de Treues ; passa & repassa le Rhin. Tant y a, qu'en l'an troisiéme de son Empire, il se presenta vne grande occasion de témoigner la generosité de son courage. Attila Roy des Huns estant sorty de la Pannonie, auec resolution de s'agrandir vers l'Empire d'Occident, se rendit effroyable par la terreur de ses armes, & se fit nommer *Fleau de Dieu*, à cause des cruautez & desolations horribles qu'il exerçoit en tous les lieux où il passoit, proiettant insolemment de subiuguer tout l'Vniuers. *Roricon. Iornandes de reb. Gotic. Priscus Rhetor. Sigonius*

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

La cauſe & l'origine de ſon épouuentable armement, (que peu d'Autheurs ont remarquée) ſe voit dans l'Hiſtoire Greque de Priſque ancien Rheteur & Sophiſte. Elle contient le recit de l'Ambaſſade enuoyée par l'Empereur Theodoſe le Ieune à ce Roy Attila, & porte; Qu'ayant ſceu la mort de l'Empereur d'Orient Theodoſe l'aiſné, & que Marcian auoit obtenu l'Empire; auquel la Princeſſe Honoria pouuoit pretendre droit, comme ſouſtenoit ce Roy barbare, il enuoya ſes Ambaſſadeurs à Marcian, pour luy remonſtrer, qu'elle luy auoit promis mariage, & que ſi on ne luy donnoit ſa part de l'Empire, qu'il s'en vangeroit. Il luy fut reſpondu, qu'elle eſtoit mariée, & que l'Empire Romain eſtoit deu aux hommes ſeulement & non pas aux femmes. Pour le regard du tribut, par luy demandé auſſi aux ſuiets de l'Empire, qu'il ne pouuoit le pretendre.

Tomus I. Hiſtoric. Galliæ ex collectione Andreæ du Cheſne.

Surquoy Attila douteux & incertain du lieu où il tourneroit ſes armes, reſolut en fin de les porter premierement en Occident, où il auroit à combattre les Italiens, les François & les Gots: Auſſi que le Roy des François eſtant mort depuis peu de temps, (il entendoit CLODION) & ſes enfans eſtant en different pour la ſucceſſion au Royaume, il auoit reſolu d'appeller l'aiſné à ſon ayde, (pourſuit Priſque) voyant que le puiſné s'eſtoit rangé vers Aëtius, Lieutenant des Romains dans les Gaules. Il adiouſte, qu'il auoit veu à Rome le meſme Prince François puiſné encore ieune, y eſtant Ambaſſadeur; remarquant de luy, qu'il auoit la cheuelure blonde eſtenduë ſur ſes épaules, qu'Aëtius l'auoit adopté pour fils, & luy auoit fait des preſens, comme fit auſſi l'Empereur, qui le renuoya, aprés l'auoir declaré amy & allié du peuple Romain.

Attila ne laiſſa pas d'inſiſter pour auoir Honoria, diſant qu'elle luy auoit donné vn anneau pour arres de la promeſſe de mariage. Aquoy ne pouuant paruenir, il mit ſon armée ſur pied; s'achemina en Occident, paſſa le Rhin, trauerſa l'Alemagne, prit les villes de Treues, de Mets, de Cambray, de Rheims, & autres, qui furent par ce cruel barbare miſerablement ſaccagées.

Sigebert.

Sigonius parle auſſi de ce haut deſſein d'Attila & du ſanglant combat qui ſuiuit, duquel nous parlerons cy-aprés. Mais il n'eſt pas d'accord des occaſions qui porterent le Tyran à entreprendre cette guerre. Il dit, que Genſeric Roy des Vandales auoit donné en mariage à ſon fils Hunneric la fille de Thierry Roy des Wiſigots; Que le mary (preuenu d'vne mauuaiſe opinion qu'on le vouloit empoiſonner) renuoya la Princeſſe à ſon pere, aprés luy auoir fait couper le nez: Hunneric craignant que Thierry, pour cette iniure atroce, ſe portaſt à la vangeance, & ne ſe trouuant aſſez fort pour luy reſiſter, il enuoya des preſens au Roy Attila, le priant de le ſecourir. En ce rencontre le barbare vſa d'vn ſtratageme, & artifice, ayant aduerty l'Empereur Valentinian, qu'il vouloit ſeulement attaquer les Gots; & au contraire à Thierry, qu'il auoit reſolu de faire la guerre aux Romains; Mais en effet ſon deſſein eſtoit tel que nous auons remarqué; neantmoins Priſque eſt en cecy dautant plus croyable, qu'il a eſté oculaire témoin de partie de ce qu'il eſcrit.

Lib. 5. de Occid. Imperio.

Iordanes de rebus Goticis.

Tant y a qu'Attila s'eſtant auancé dans la Champagne, il vint auſſi attaquer la ville de Troyes: Mais ce cœur barbare & felon fut adoucy & diuerty par la force de l'eloquence de l'Eueſque Sainct Loup; Tellement que par les prieres qu'il fit à Dieu de proteger ſon troupeau, ce Loup rauiſſant paſſa dans la ville ſans y mal faire.

Greg. Tur. l. 2. c. 6. & 7. Sidon. Apollin. epiſt. ad Proſper. Epiſc.

Ans de IESVS CHR. Delà il conduisit son armée vers Orleans pour l'assieger; comme il fit; & aprés l'auoir reduite à l'extremité son sainct Euesque Aignan, aussi par ses ardentes prieres enuers Dieu, la garentit du peril eminent qui la menaçoit. *Hugo Floriac. lib. 5. Chron. Greg. Tur. Car. Saussei ns in Annalib. Eccl. Aurel.*

Le Tyran estoit accompagné de Valamer & d'Arderic Roys des Ostrogots & des Gepides, & auoit composé son armée de diuerses nations, mesme d'aucuns François qui estoient restez dans l'Alemagne. On escrit, qu'elle estoit composée de cinq cens mil combattans.

Ce fut vn cas estrange & des plus memorables: MEROVEE auoit armé en ce temps là contre les Romains: les Gots occupoient l'Aquitaine, au grand déplaisir des François; Aëtius se preparoit à la guerre contre les vns & les autres, quand sur la venuë de cét ennemy commun (qui auoit chassé MEROVÉE de Colongne) ils se mirent tous d'accord pour luy resister, le peril les ayant contrains de s'vnir à l'instance qu'en fit Aëtius, & de trois armées, voire de quatre (Sangiban Roy des Alans s'estant ioint auec eux) n'en faire qu'vn corps, pour s'opposer vnanimement à ce puissant aduersaire, dont le vain orgueil fut par eux abatu. Car ayant tourné teste dans la Champagne vers la ville de Chaalons, les François, auec les Romains & les Gots le combatirent auec vne telle resolution, que leur Victoire fut signalée par la mort de plus de cent soixante mil hommes des siens, outre quatre vingts dix mil Gepides & François, qui peu auparauant ce furieux combat, s'entretuerent. Les Roys mettant à part leur suremminente dignité donnerent le commandement à Aëtius pour estre fort experimenté en l'art militaire & doüé d'vne singuliere prudence, auec laquelle il disposa ses troupes fort auantageusement. Il donna la pointe gauche au Roy Thierry & à son fils Torismond auec leurs Wisigots, & il prit la pointe droite auec le Roy MEROVEE & Childeric fils de ce Roy & les François. Et par ce qu'on auoit soupçon du Roy Sangiban, pour estre retenu en son deuoir, il fut mis auec les siens au milieu de l'armée auec les Alans. *Vignier. Cassiodor. Iornandes. Greg. Tur. Ado Vien. Freculfus. P. Diaconus.*

Bataille de Chaalons. La plus saine opinion des Historiens est, que la bataille fut liurée en l'an QVATRE CENS CINQVANTE & VN, non pas vers la ville de Tolouse, ny dans la haute Auuergne (comme aucuns ont écrit) ny prés Orleans, comme estime l'Annaliste Idace; mais plustost dans les larges plaines de Champagne prés la ville de Chaalons, au lieu appellé Sainct Maurice. Sur tous les Chefs MEROVÉE, (auquel on donne le surnom de Hardy) y fit paroistre son courage. *451.* *Sid. Apol'in.*

Le Roy Thierry demeura entre les morts, & son fils le Prince Thorismond fut blessé. Cette victoire vint bien à point pour garentir non seulement la France, mais aussi l'Europe d'vne ruine & d'vn naufrage eminent; Sur tout à l'auantage des François pour s'affermir d'autant plus dans les Gaules & y faciliter leurs conquestes sur les Romains &
454. les Gots; Comme leur fut encore fort auantageux le decez d'Aëtius, qui aduint aussi peu de temps aprés; l'Empereur Valentinian son maistre l'ayant fait mourir de sa propre main. Il le soupçonnoit d'auoir manqué à s'opposer aux autres progrez d'Attila: Car estant grand Chef de guerre, il pouuoit le poursuiure plus viuement, & encore empescher l'establissement de MEROVÉE, qui mit sous son pouuoir & sa domination la ville d'Orleans (ce qu'aucuns attribuent à Childeric son fils & successeur) auec celles de Chartres & de Sens. Quelques Autheurs modernes escriuent, qu'il prit aussi la cité de Paris aprés vn long siege, ce grand Prince resistant si valeureusement aux Romains dans les

Digitized by Google

Gaules, qu'il les reduisit au petit pied : pendant qu'aprés la bataille perduë Atila s'enfuiant, prit sa marche dans l'Italie & s'efforça de subiuguer cette fleurissante region, qui auoit donné la loy à tant d'autres. *Ans de Iesvs Chr.*

Il s'arresta long temps au siege d'Aquilée, ville qu'il prit & ruina, & entra facilement dans les autres voisines, dont les peuples eurent tant d'effroy, qu'ils se retirerent dans les petites Isles de la mer Adriatique, commencerent à bastir sur des pilotis, cette merueilleuse cité de Venise, & en ietterent les fondemens, laquelle de temps en temps a esté éleuée à sa grandeur & puissance qu'on la void maintenant. Et comme la naissance de cette ancienne Republique est égale à celle de la Monarchie Françoise; Aussi elle a eu, depuis plusieurs siecles, vne Alliance & confederation tres estroite auec l'Empire François. *Blondus. Sabellicus. Vignier.*

Quelques années aprés l'irruption d'Attila, & sa retraite des Gaules, Ferreolus grand Seigneur, qui en estoit Gouuerneur general, fit retirer le Roy des Gots Thorismond (lequel auoit esté blessé à la bataille de Chaalons) par vn banquet qu'il luy fit deuant les portes de la ville d'Arles, d'où Aëtius (que Sidonius Apollinaris appelle Liberateur de la Loire) ne l'auoit peu faire partir par vn combat. *Sidonius Apollin.* 453.

Cependant les François ne s'oublierent pas, voyant l'absence d'Aëtius, de prendre les occasions qui se presenterent de recouurer leur liberté; Car en peu de temps ils se rendirent maistres de plusieurs villes; la meilleure part des autres citez desirerent de se voir en mesme estat, esperant d'auoir vn meilleur traittement sous eux, & se rangerent volontairement sous l'obeïssance de Merovee. Qui plus est, les Euesques Gaulois les plus zelez à la religion Chrestienne sollicitoient les François à se venir emparer de leurs villes exposées à l'abandon, afin de ne tomber entre les mains des Wisigots pour ce qu'ils estoient Arriens, s'asseurans d'vn meilleur traittement sous les François, nonobstant qu'ils fussent encores idolatres. *Greg. Tur. Cassiodorus. Sid. Apollin. Iornandes. Marcellin Comes. P. Diaconus. Sigebert.*

Ils estoient possesseurs de la seconde Germanie & premiere Belgique, laquelle contenoit les contrées d'entre le Rhin & la Meuse depuis Mayence en aual iusques à la mer, où sont auiourd'huy les pays de Colongne, Cleues, Gueldres, Iuliers, Liege, Treues & autres; comme aussi de la seconde Belgique. *Sid. Apollinaris.*

Ce Roy Merovee, aprés auoir regné huict à neuf ans, mourut l'an qvatre cens cinqvante six, autres disent trois ans aprés. Ce que l'Historien Fredegaire escrit de la conception de sa mere, disant qu'il nasquit d'vn monstre marin, ressent plustost la fable que l'Histoire. *Sirmondus.* *Sa mort* 456.

FILS DE MEROVEE ROY DES FRANCOIS.

3. Childeric premier de ce nom Roy des François.

3. CHIL-

Ans de IESVS CHR.

3. CHILDERIC
Roy de France I. du nom.

CHAPITRE IV.

CE Prince acquit la reputation de vaillant & de courageux; qualitez qu'il eut comme hereditaires de son pe-
456. re le Roy MEROVEE. Il estoit ieune à son auenement, *Greg l.2.c.9. & 12.*
& s'addonna aux delices & voluptez, ne pouruoiant aux affaires importantes de son Estat. Cette mauuaise conduite, & l'excez de sa vie lubrique & scandaleuse le rendit odieux à ses peuples, qui faisoient aussi des plaintes, de ce qu'ils estoient foulez de subsides & de tributs. Tellement qu'vne sedition populaire le contraignit de se retirer hors du Royaume. *Fredegar. Aimoin. l.2. c.7.*

Il prit cette resolution par le conseil de Guinemaud son confident & amy; personnage prudent & aduisé, qui luy promit de disposer en sorte les affaires & les cœurs de ses suiets, pendant son absence, que sortant de France, il pratiqueroit son retour: Il luy laissa moitié d'vne piece d'or rompuë, afin que pour l'asseurance qu'il luy donneroit de retourner, il n'adioustast foy qu'à celuy, qui de sa part luy apporteroit l'autre moitié; remonstrant au Monarque; qu'il falloit pour vn temps ceder à la colere de ses suiets. *Gesta Franc. epit. c. 6. & 7. Yuo Carnot. ep. Greg. l.2.c. 12.*

Ainsi les François, au lieu de CHILDERIC, establirent Roy sur eux Gilles Senateur ou Patrice Romain, Capitaine de la Gendarmerie des Gaules, qu'aucuns Escriuains recitent auoir esté Chrestien. La retraite du Monarque fut vers Bissin, Roy de Turinge, pour y attendre la reuolution de sa mauuaise fortune. Mais sept à huict ans apres, les François ne pouuant non plus supporter le mauuais traite-
465. ment, que leur faisoit ce nouueau Roy vsurpateur; à quoy il estoit suscité à dessein par Guinemaud, lequel agissoit par des voyes secretes, se monstrant en apparence estre des plus grands ennemis de son aduersaire absent; enfin ils rappellerent CHILDERIC. *Pap. Masson. Annal. Fr. Fauchet. Vignier. Rorico lib. 1.*

Estant restably, il combatit si genereusement son ennemy, qu'il le vainquit & à son tour le chassa du Royaume; ne luy demeurant que la ville de Soissons, où il tenoit son Siege; En suite, CHILDERIC se rend aussi maistre de la ville de Colongne, & d'autres places sur le Rhin; donnant par ce moyen atteinte à la puissance Romaine en Gaule.

Pendant son seiour en Turinge, violant les loix de l'hospitalité, il s'accointa plus priuement que l'honnesteté ne requeroit, de BASINE femme du Roy Bissin. Cette Princesse aduertie de la bonne fortune du Roy de France, également portée d'ambition & de luxure, quita son mary, pour le venir trouuer. Il ne fit doute de l'épouser, dédaignant, peut estre, l'alliance des François, & se souuenant du tort & du mauuais traitement qu'il auoit receu d'eux. Il fut estonné de l'arriuée de Basine dans sa Cour; sur quoy elle luy fit entendre, que la consideration de sa vertu l'auoit excitée & obligée de le venir trouuer, & adiousta que si elle eust creu y auoir vn Prince plus accomply & vertueux que luy, elle eust esté le rechercher iusques au bout du Monde. *Gregor. Idem.*

On tient, que la nuict de leurs nopces elle pria CHILDERIC de ne la point toucher, & luy fit voir, en des Visions, trois sortes d'ani- *Fredegar.*

FRANCE. maux; à la premiere, vn Lyon & vne Licorne; à la seconde, des Ours & Leopards, qui s'entrebatoient; & à la derniere, des Chiens & des Chats qui se déchiroient l'vn l'autre. Le Roy curieux de sçauoir ce que ces visions signifioient, apprit de sa femme (qui estoit sçauante en l'art de deuiner, dit l'Histoire) que la figure de tels animaux representoit la fortune de ses descendans, conforme à leur naturel; comme il se trouua veritable; Car iamais Roy ne fut plus furieux aux combats, ny plus ferme en sa religion, que leur fils le grand CLOVIS, les enfans duquel se firent vn guerre cruelle, & s'efforcerent de s'entredéfaire miserablement; puis les Maires du Palais enfin supplanterent & ruinerent leurs successeurs. L'autheur qui parle de ces visions, fait aussi mention du voyage imaginaire, & suppose que CHILDERIC fit à Constantinople, & d'vne conference qu'il eut auec l'Empereur Maurice, à quoy l'ordre des temps resiste & ne peut conuenir, puis que selon les meilleurs Escriuans cét Empereur regna plus de cent ans aprés luy.

Ans de Iesus Chr.

Fauchet aux Antiquitez Gauloises.

Fredeg.c.11.

Pendant ce regne, Odoacre, Capitaine de quelques Saxons pirates, s'empara d'aucunes places situées sur la riuiere de Loire; & lors CHILDERIC, qui estoit à Orleans, se voyant appellé au secours des Romains demeurez en Gaule, & par Paul Comte d'Angers, pour faire la guerre auec luy aux Gots, il vint si promptement attaquer cét escumeur de mer, qu'ayant défait son armée, il entra dans la ville d'Angers le iour d'aprés qu'Odoacre y fut arriué; & s'y trouuant le plus fort, 478. fit mourir le Comte Paul qui commandoit en cette place, pour ce qu'il s'estoit accordé auec Odoacre contre le gré des Romains, ausquels CHILDERIC estoit ioint; Il fit aussi massacrer grand nombre de Saxons, & augmenta la Monarchie Françoise iusques aux villes d'Angers, & autres qui se rendirent à luy. Il est vray, que le mesme Roy s'appointa aussi bien tost aprés auec Odoacre & les Saxons, afin d'estre aydé par eux à chasser les Alans, autres peuples Septentrionaux, qui s'estoient aussi iettez dans la France. D'autre part ce Roy alla reprendre les Isles de Hollande & de Zelande, que les Saxons auoient vsurpées sur ses predecesseurs pendant qu'ils estoient occupez en Gaule.

Greg.l.2.c.18. & 19.

Aimoin.l.1. c.7. & 11.

Vignier.

Enfin, aprés que CHILDERIC eut regné vingt-six ans, (compris le temps de son exil, ou de sa retraite,) il finit ses iours en l'an QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DEVX, selon l'opinion des meilleurs Historiens. Auec raison l'on a dit de luy, que de quelque costé que l'on veüille contempler sa vie, il n'y a rien en quoy il ait esté plus heureux, que d'auoir eu pour pere vn Prince tres-illustre & vertueux, & pour fils vn autre, qui fut en son temps l'vn des plus grands & renommez Monarques de France, voire du Monde.

Sa mort 482.

I. Sirmond.

D. Petauius.

A. du Chesne.

ENFANS DV ROY CHILDERIC, PREMIER & de la Royne BASINE *sa femme.*

4. CLOVIS I. ou LOVIS Roy de FRANCE.

4. ALBOFLEDE, (autrement nommée BLANCHEFLEVR) épousa THEODORIC, qui est THIERRY, Roy des Ostrogots en Italie, fils du Roy Theodomir. Aprés les victoires que ce Roy Theodoric obtint sur les Gepides & Bulgares, l'Empereur Zenon luy conseilla de s'en venir en Italie contre Odoacre Roy des Herules, qui s'en estoit emparé sur l'Empereur Augustule, puis

Greg.l.3.c.31.

Iornand.

Cassiod.

P. Diacon.

Procop.

Ans de IESVS CHR. l'ayant assiegé dans Rauenne, & fait tuer, il se fit couronner Roy en son lieu. FRANCE.

Aprés que Theodoric eut reduit la Sicile en son obeïssance, il resolut de fortifier ses Estats par Alliances & mariages auec les Roys voisins, mesmement le Grand CLOVIS redoutable par ses insignes victoires; Il luy fit épouser cette Princesse ALBOFLEDE sa seur enuiron l'an CCCCXCV. Elle fut baptizée auec le mesme Roy CLOVIS son frere, & peu de temps aprés mourut, dont ce grand Prince conceut vne telle tristesse, que S. Remy Euesque de Reims l'en consola, & luy manda: Qu'il y auoit d'autant plus de suiet de porter patiemment la mort de la Princesse (laquelle nommément il l'appelle sa sœur) qu'elle estoit sortie de ce Monde en tel estat, qu'on deuoit plustost l'honorer, que non pas la pleurer.

Sammarthe. 495. *Vignier.* *Greg. l. 2. c. 31.* *Tom. 1 Concil. Galliæ.*

Partant Iornandes, & aprés luy Fauchet se sont mespris en ce qu'ils la qualifient fille & non sœur de CLOVIS. Aussi le mesme Autheur Fauchet, en vn autre lieu de ses Antiquitez Gauloises, la nomme sœur; S'il n'y en eut deux de ce nom, vne fille & l'autre sœur du Monarque François CLOVIS. De fait la Lettre de S. Remy semble porter, que cette-cy mourut Vierge. Tant y a que le Roy THIERRY procrea d'elle sa fille Amalasuinte, laquelle fit malheureusement mourir sa mere, pour ne luy auoir voulu permettre de se marier à celuy qu'elle vouloit. *Fauchet.*

On attribuë à cette fille pour premier mary Eutaric, sorty de la race Royale des Ostrogots d'Espagne, qui fut pere d'Atalaric Roy des Gots en Italie. Amalasuinte prit pour second époux Theodat aussi Roy d'Italie, qui la fit mourir inhumainement. Les Roys de France cousins d'Amalasuinte, se mirent en deuoir de vanger sa mort. Le Religieux Roric en son Histoire des François, donne vne autre fille à Theodoric, qu'il dit auoir esté mariée à Sigismond Roy & Martyr. *Roric.* *Iornand.*

Tant y a que ce THEODORIC premier mary d'ALBOFLEDE fut vn grand & renommé Prince, orné de vertus militaires & politiques. Aussi entretint-il l'Italie sans trouble, & la maintint en l'Estat auquel elle estoit sous les Empereurs d'Occident, laissant au Senat son authorité & se rendant iuste, equitable & debonnaire enuers les Italiens; Cela le fit honorer & redouter des Roys & peuples ses voisins, qui rechercherent à leur tour son Alliance & confederation. Il est vray, qu'on le blasme d'auoir fait mourir ces deux grands & doctes Senateurs Symmaque & Boëce; Leur mort indigne se representa si souuent en son imagination, qu'en fin vne maladie l'ayant surpris à Rauenne, il y mourut l'an DXXVI. le LXXII. de son aage & le XXXVI. de son regne en Italie; Royaume qu'il laissa au ieune Prince Atalaric, fils d'Amalasuinte sa fille, laquelle gouuerna prudemment l'Estat en son bas aage. *Idem.* *Cassiod.* *P. Diacon.* *Procop.* *Iornandes.* *Vignier.* 526.

6. LANTHILDE estant tombée en l'heresie des Arriens, se conuertit à la Foy Orthodoxe, & recognoissant sa faute, confessa que le Fils & le S. Esprit estoient égaux au Pere; en suite dequoy elle fut ointe, ceremonie qui n'estoit obseruée par les Arriens. Ce fut au temps de l'heureuse conuersion du Roy CLOVIS son frere. *Greg. l. 2. c. 31.*

Ans de IESVS CHR.

4. CLOVIS I.

OV

LOVIS ROY DE FRANCE, *surnommé* LE GRAND ET TRES-CHRESTIEN.

CHAPITRE V.

LA Pieté de ce Prince iointe à sa Valeur, & la grandeur de ses faits heroïques, luy firent meriter les excellents Titres de TRES-CHRESTIEN, & de GRAND, mesme de SAINCT. Car il vainquit & surmonta plusieurs Roys & peuples belliqueux, sur lesquels il fit diuerses conquestes, qu'il ioignit à ses Estats. 482.

Sa naissance. Puis que le temps de sa naissance est remarqué sous l'an de salut QVATRE CENS SOIXANTE SIX, (Fauchet dit trois ans aprés) il n'estoit aagé que d'enuiron quinze ans, lors qu'il print en main les resnes de la Monarchie, & succeda au Roy CHILDERIC son pere *par droict d'hoirie*, termes remarquables, dont vse l'Historien & Religieux Aimoin, qui font voir, qu'on auoit égard à la succession des fils. 466. *Fauchet.* *Aimoin.*

Il signala les premices de son Empire & de ses armes, par la signalée victoire qu'il obtint en Picardie sur le Patrice Romain Siagre, Prince magnanime, qui estoit fils de Gilles : Cetuy-cy auoit entrepris d'vsurper l'Estat du feu Roy, pere de CLOVIS, qui vangeant l'iniure, dépoüilla le fils de cét vsurpateur du sien mesme, & de la ville de Soissons, l'vne des dernieres forteresses que les Romains occuperent dans la Gaule Belgique. Siagre estant vaincu, se retira vers le Roy des Gots Alaric; Lequel sommé de le rendre, craignant la puissance du Monarque François son voisin, il mit aussi-tost entre ses mains le mal-heureux Patrice, auquel CLOVIS fit trancher la teste. Vn Historien moderne escrit, qu'il fut assiegé & pris par CLOVIS dans la ville de Melun enuiron l'an CCCCXCVII. Quoy qu'il en soit, par ce moyen toute la Seigneurie & puissance, que les Romains auoient dans les Gaules depuis Iules Cesar, finit sous ce regne deçà la ville de Lyon & les montagnes d'Auuergne, peu plus de cinq cens ans aprés que ce grand Empereur les eut conquises. En suite d'vn si heureux succez CLOVIS subiugua aussi le pays de Turinge. *Greg. l. 2. c. 27.* 486. *Aimoin. l. 1. c. 12. 13. 14.* *P. Æmil.* *Seb. Roüillard, en l'Hist. de Melun.* 497.

Au commencement de son regne, aucuns temples des Chrestiens furent pillez par les François ses suiets, encore payens, & les ornements de l'Eglise de Reims emportez. L'Euesque S. Remy enuoya supplier le Roy qu'il luy pleust au moins, luy faire recouurer vn petit vaisseau d'argent d'excellente manufacture, qui seruoit aux mysteres sacrez. Il reueroit ce grand Prelat, pour sa reputation, son eloquence & sa noblesse, ou possible desirant gagner la bonne grace des Gaulois Romains, il accorda la demande ; priant les soldats de luy vouloir donner le vaisseau hors part: Vn seul de la troupe, homme indiscret, leua sa francisque ou hache d'armes, & en frappa le vaisseau, disant, que CLOVIS n'auroit rien que ce qui luy escherroit par sort ; mais malgré luy le Prince ne laissa pas de le prendre en celant son courroux: Quelque *Greg. l. 2. c. 27.*

Ans de Iesvs Chr. temps aprés Clovis faisant reueuë de son armée (Dieu, peut estre, voulant en la personne du soldat venger vn sacrilege) apperceut qu'il estoit mal armé; il prit sa francisque, la ietta par terre, & luy se baissant pour la releuer, le Roy luy deschargea de la sienne vn si grand coup, qu'il l'abbatit mort; disant, *Tu frappas ainsi le vaisseau à Soissons;* Cét acte donna quelque esperance aux Chrestiens, qu'en fin le Monarque se rangeroit à leur party, comme il fit. Ioint qu'ayant porté nouuellement ses pensées au mariage, il n'auoit dédaigné d'espouser vne Princesse Chrestienne.

Ce grand Roy auoit oüy parler des vertus & perfections de Clotilde de Bovrgongne (Gregoire l'appelle Chrotilde) fille du Prince Chilperic sorty des Roys de ce pays, & niece du Roy Gondobauld II. fit demander son alliance par Aurelian, son fauory, & l'vn de ses principaux Conseillers, auquel il donna depuis la ville & le Chasteau de Melun, pour auoir dextrement moyenné le mariage, & persuadé la Princesse d'y entendre. Il l'espousa dans Soissons, l'an qvatre cens qvatre vingts dix; ce fut deux ans aprés, selon aucuns. Que si le flambeau de ces nopces a esté tant funeste pour la Bourgongne, que depuis ce temps il l'embrasa de troubles & de guerres; mesme consomma en fin la souche auec les branches des anciens Rois de ce païs; D'autre part il enflamma tellement le cœur de Clovis d'amour diuin, & d'vn saint desir d'embrasser la vraye Foy, que la France est redeuable d'vn tel bonheur, à cette grande Royne son espouse.

Greg. l. 2. c. 28.
I. Sirmond in not. ad Auitum Vien.
Mariage. 490.
Aimoin l. c. 11. 14. 16.
Ado.
Fredeg. r.
Sigebert.
Fauchet.
A. du Chesne Hist. de Bourgongne.

Car elle estoit Chrestienne, & son mary encore payen; souuent elle le coniuroit de quitter l'idolatrie; à quoy il ne voulut entendre, iusques à ce qu'vne signalée occasion se presenta, qui luy fit prendre cette bonne & sainte resolution: Car aprés auoir conquis le pays de Turinge, quelques années aprés se voyant attaqué par vne puissante armée d'Alemans & Bauarois sortis de leur pays sous la conduite d'Alaric & d'Adelgerion leurs Roys, pour fondre sur les Gaules, en intention d'étouffer cette naissante Monarchie, il vint au deuant d'eux & prés la ville de Colongne à Tolbiac, (à present appellé Zulpic) il les combatit. Mais aprés la mort de plusieurs François, Clovis voyant la victoire douteuse & pancher vers son ennemy, saisi d'estonnement, leua les yeux au Ciel & s'écria en cette sorte, Iesvs-Christ, *que* Clotilde *dit estre fils du Dieu viuant, & donner la victoire à ceux qui esperent en toy, ie t'appelle à mon ayde; Que si tu me donnes victoire, ie croyray en ton Nom & me feray baptiser.* Alors Dieu, par son admirable Prouidence, voulant benir & fauoriser le Prince & les François ses suiets, les rendant Chrestiens, pour destruire le paganisme & l'Arrianisme, changea l'estat de la bataille, donna la victoire au Prince & aux François, & releuant leurs courages presque abatus, fit en sorte, qu'ils arracherent le triomphe d'entre les mains des Alemans, qui perdirent en ce combat non seulement leurs Roys, mais aussi furent contraints de se sousmettre aux loix de Clovis, & se rendre ses vassaux & tributaires. En cette guerre il fut aydé des forces de Theodoric Roy des Ostrogots d'Italie son beaufrere, qui le congratula de sa victoire.

Fauchet.
Gregor.
Io. Auentin. l. 3. Annal. Boior.
Io. Is. Pontan. Orig. Fr. l. 5. c. 2.
Bataille de Tolbiac. 496.
Greg. l. 2. c. 30. 31.
Aimoin.
Cassiod. ep. 24.

Clovis s'estant donc fait instruire en la Religion Chrestienne, tant par Sainct Waast, depuis Euesque d'Arras, que par Sainct Remy Euesque de Reims, il accomplit son vœu solemnel dans l'Eglise de Reims, & aprés qu'il eut fait confession de la Foy, il fut par le mini-

Conuersion de Clouis 496.
Albin. Flaccus in vita S. Ved.
Greg. l. 2. c. 31.

FRANCE. ftere du mefme Prelat Sainct Remy baptifé, oinct, & facré d'huile *Ans de Iesus Chr.*
Aim.l.1.c.6. celefte : le miracle de la Saincte Ampoule ayant lors efté veu, comme nous auons cy-deuant remarqué. Sainct Remy l'admonefta par ces
Ado. paroles, *Pliez maintenant le col, ô Sicambrien* (ainfi appelloit-il CLOVIS)
Tom.1.Concil. Gallia. *fous le ioug de Dieu ; adorez ce que vous auez bruflé, & bruflez ce que vous auez adoré ;* Entendant par cela les temples Chreftiens, qu'il auoit em-
Flodoard. brafez, & les idoles qu'il adoroit eftant payen. En fa conuerfion du
Hincmar. in vitaS.Remigij. paganifme au Chriftianifme, il fut fuiuy d'enuiron trois mil hommes fes fuiets, qui fe firent auffi baptifer, & peu à peu le refte fuiuit par le bon exemple de fon Prince.

S. Auitus Epifc. Vien. Epift.41. Chlodoueo R. Cette grande & pieufe ceremonie faite en l'an CCCC XCVI. le 496.
iour de Noël, (non pas trois mois aprés, ainfi qu'aucuns efcriuent, ny la vigile de Pafques, comme eftime Hincmar) eft amplement defcrite tant par l'Euefque Sainct Gregoire de Tours, que par Sainct Auite
Aimoin. Euefque de Vienne, comme auffi par Aimoin, autheurs proches de ce temps là : aucuns l'attribuent à l'an CCCC XCVIII. & Hincmar 498.
In vitaS.Rem à l'an CINQ CENS. 500.

Suiuit la guerre de Bourgongne, où commandoient les Roys Gondebaud & Gondegifile. Ils entrerent en diuifion, & cettuy-cy craignant
Greg.l.2.c.32. d'eftre fupplanté par fon frere Gondebaud, proietta de s'emparer luy mefme de l'Eftat d'iceluy. Afin de s'appuier en ce deffein, il traitte
Aim.l.1.c.19. alliance auec CLOVIS nouuellement conuerty à la Foy, & luy de-
Procop.lib.1. de bello Goth. mande fecours ; Il ne manqua point d'y fatisfaire, & embraffa d'autant pluftoft cette occafion, qu'il l'eftima propre & venuë tout à point, pour venger CLOTILDE fon efpoufe, grieuement offenfée en la cruelle mort de fes pere & mere, qui auoit efté mal-heureufement machinée 501.
par Gondebaud oncle de la Princeffe. Le Monarque François le vint donc attaquer, le défait prés la ville de Diion, puis l'affiege dans cel-
Greg.l.2.c.31. & 32. le d'Auignon. Tellement que ce Prince ayant affaire à trop forte partie, eft contraint de s'humilier, & fe rendre vaffal & tributaire du vi-
Aimoin.l.1. c.19. ctorieux. Mais le peril paffé, ne tenant compte d'obferuer fes promeffes, derechef il attire fur luy le courroux & les armes de CLOVIS, au
P. Æmil. puiffant genie duquel ayant en fin cedé, il fe retire vers les Oftrogots, & ainfi exilé mourut ; le Roy Tres-Chreftien fon aduerfaire demeurant maiftre de la baffe Bourgongne delà la Saone, & laiffant l'autre partie à Sigifmond fils de Gondebaud, il retint pardeuers luy le droit de Souueraineté. Peu de temps aprés le refte de cette contrée fut conquis par les enfans de noftre Grand Roy.

Les Bourguignons fauorifoient l'herefie Arrienne, comme faifoit auffi Alaric Roy des Gots, Prince puiffant, qui auoit fon fiege à Tolofe,
Greg.Tur. dans la Gaule Narbonnoife, & commandoit auffi en Guyenne, en Poitou, & en toutes les Prouinces d'entre la riuiere de Loire & les Monts Pyrenées. Au commencement de ce differend, les deux Roys Clouis
Idem l.2.c.14. & Alaric s'affemblerent dans vne Ifle de Loire proche de la ville d'Amboife en Touraine, pour traitter de paix, & là fe promirent amitié mutuelle. Mais la concorde dura peu de temps. Car la difference de religion mit en ialoufie & mauuaife intelligence deux fi proches & puiffants voifins. Ainfi CLOVIS, comme vn autre Conftantin, refolut de déliurer les Gaules de la feruitude des Gots heretiques & ennemis de la vraye religion, tournant fes armes contre eux, quoy que le Roy
Caffiodor. d'Italie Theodoric fe fuft interpofé & mis en deuoir de diuertir ces deux grands Princes fes alliez d'entrer en guerre. Le Roy de France, auparauant que de s'y acheminer, prend congé de Sainct Remy &

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. — eut sa benediction, puis il descend en Poictou, passe la riuiere de Vienne, au dessus de la ville de Chastelleraud, vne biche ayant miraculeusement monstré à l'armée Françoise, le chemin gueable. Il vint rencontrer les ennemis au lieu appellé *Vogladum* par Gregoire, qui le fait distant de Poictiers de cinq lieuës; Aucuns ont interpreté ce lieu, estre Vouglé, lequel n'en estant éloigné que de trois, & non proche de Vienne, l'Annaliste d'Aquitaine Bouchet, semble auec plus de raison estimer, que la bataille se donna dans la plaine de Ciuaux, bourg éloigné de cinq à six lieuës de Poictiers, proche toutesfois de Vienne & situé entre les places de Cubort & de Lussac. Opinion aussi tenuë & confirmée par le President Fauchet. De fait on void encores en ce lieu plusieurs grands tombeaux de pierre, qui marquent vne profonde antiquité & semblent auoir esté mis là comme miraculeusement.

FRANCE. — *L. 2. c. 37.* — *Scaliger. l. 6. de em. temp.* — *Bataille de Ciuaux.* — *Pontanus. l. 5. c. 6.* — 507. — *Fauchet.* — *Petauius.* — *Prompt. temp.*

Tant y a qu'en cette memorable bataille, l'armée des Gots fut taillée en pieces & Alaric tué sur le champ de la propre main de CLOVIS, qui courut le peril de perdre la vie, le Royaume de Tolose prenant fin en ce Roy. Procope raconte autrement cette mort & dit, qu'Alaric mourut prés de Carcassonne en Languedoc, ce qui est auancé contre l'aduis de Gregoire & d'autres meilleurs Historiens proches du temps. Quoy qu'il en soit, cette victoire obtenuë l'an CINQ CENS SEPT, conserua la Religion Catholique en Europe, qui estoit sur le point de se voir estouffée par l'Arienne, laquelle auoit pris pied en Italie, en Espagne & en grande partie des Gaules.

Isidor. Chron. — *Greg. l. 2. c. 43.* — *L. 1. Historia Goth.* — *Sigon. lib. de occid. Imp. ad an. 506.* — *I. Morin Hist. de la deliurance de l'Eglise.*

En suite CLOVIS s'empara des pays de Poitou, de Bourdelois, de Perigord, de Quercy, & d'Auuergne; comme aussi de la ville de Tolose, capitale de l'Estat d'Alaric, où il trouua ses tresors: puis estant venu assieger la ville d'Engolesme, les habitants se rendirent, voyants leurs murs tombez comme diuinement, ainsi que iadis ceux de la ville de Ierico assiegée par Iosué. Thierry fils aisné du Prince victorieux conquit le reste par son commandement; pendant que luy se rendit à Tours, où il remercia Dieu de ses victoires dans la celebre Eglise de S. Martin.

Greg. l. 2. c. 37. — *Aimoin. l. 1. c. 21.* — *Greg. l. 2. c. 38.* — *Idem.*

Aprés tant de memorables trophées, dont le fruit fut grand & le bruit incontinent épandu par tout le monde, l'Empereur d'Orient Anastase rechercha aussi l'Alliance & confederation du Prince François, luy depescha de Constantinople vne solennelle Ambassade, le fit *Consul & Patrice*, & luy enuoya vne Couronne d'or enrichie de pierreries, auec vn manteau de pourpre. Paré de si riches ornements & monté à cheual dans la ville de Tours, il ietta de sa main des pieces de monnoye d'or & d'argent parmy le peuple, qui le salua comme *Consul & Auguste*. Par l'auis & conseil de Sainct Remy il enuoya cette Couronne (surnommée *le Regne*, ou le Royaume) à Rome pour la mettre dans l'Eglise de Sainct Pierre, afin de monstrer, qu'il recommandoit à Dieu sa personne & son Royaume par l'intercession de ce grand Sainct & de ses successeurs Chefs de l'Eglise Chrestienne; ce fut aussi afin de faire voir, qu'il ne tenoit sa Couronne & son Estat, que de la diuine Maiesté, à laquelle il faisoit cette offrande.

Greg. l. 2. c. 38. — *Hincmar.* — *Aimoin.* — *Ado Vien.*

Les Bretons Armoriques voyants CLOVIS empesché contre les Gots, furent si temeraires que d'eslire vn Roy sur eux. Mais il le contraignit de se contenter de la qualité de Comte, & de luy rendre hommage comme à son Souuerain; Ainsi que depuis firent la meilleure part de ses Successeurs Comtes & Ducs, aux autres Roys de France.

Greg. l. 4. c. 4.

Le Prince victorieux estant sur le point de retourner en Langue-

Digitized by Google

FRANCE. doc, pour faire encore la guerre au reste des Gots, qui s'estoient emparez de partie de ce pays là, & de celuy de Prouence, il changea ce dessein & deborda son courroux sur trois ses voisins & parens, qui estoient Childeric fils de Sigebert Prince ou Roy de Colongne, Cararic & Ranachaire Roys de Cambray & d'Amiens, Princes qui n'estoient point sortis du Roy CLODION, comme aucuns Historiens peu fideles ont supposé. Ils estoient entachez de grands crimes & si ambitieux, qu'ils pretendoient auoir part au Royaume de France. Aussi porterent-ils la peine de leur audace & temerité, ayans perdu leurs pays & leurs tresors auec la vie, & quelques vns d'eux esté tuez de la propre main du Monarque François; cruauté blasmée par quelques Escriuains, mais aucunement excusée par Gregoire de Tours.

Ans de IESVS CHR.

Greg. l. 2. c. 41. 42 & 43.

Aimoin. l. 1. c. 2.

Vassebourg. Rosieres.

Ainsi CLOVIS domta tous ses ennemis, dilata son Royaume par toute la France (vne partie du Languedoc exceptée) depuis le fleuue du Rhin iusques à ceux de Loire & du Rhosne, & delà iusques à la mer & aux Monts Pyrenées. Enfin, estant dans sa ville de Paris, il termina le cours de ses conquestes & de sa vie glorieuse le XXVII. iour de Nouembre l'an CINQ CENS ONZE. quoy que Sigebert, suiuy par Vignier, Fauchet & autres Historiens disent, que ce fut trois ans aprés: & Ioseph Scaliger deux ans auparauant.

Greg. Tur.

Freculfus.

Sa mort 511.

Greg. l. 2. c. 43.

Vignier.

De em. temp.

Neantmoins le sçauant Sigonius, l'vn des honneurs d'Italie, & les Peres Iaques Sirmond & Denys Petau deux lumieres de la France, remarquent ce decez estre auenu en cét an cinq cens onze: ces grands hommes d'autant plus croyables, qu'ils ont acquis vne exacte & parfaite connoissance de l'Histoire & de la Chronologie.

In Rationar. temp.

CLOVIS regna enuiron trente ans & en vesquit quarante cinq. Son corps repose à Paris dans l'Eglise de Sainct Pierre & Sainct Paul Apostres, que luy & la Royne sa femme fonderent; maintenant dite de Saincte Geneuiefue. Cette Vierge comparée à Iudith & Ester par vn ancien, estoit natiue de Nanterre prés Paris: Sous les regnes de Merouée, de Childeric, de nostre CLOVIS & des Roys ses enfans elle fut grandement estimée pour sa religieuse vie & singuliere Pieté, qui la fit reuerer des Monarques & des Euesques, & meriter le nom de Saincte & de Patrone des Parisiens.

Vita S. Genov. M S.

Aimoin. l. 1. c. 24.

Gesta Dagoberti Reg.

Peu de temps aprés que ce grand Roy eut vaincu les Gots, il establit la ville de Paris capitale de son Royaume & Siege principal de la Monarchie, la choisissant d'autant plustost, qu'elle estoit située presque au milieu de ses Estats, & que le fleuue de Seine qui l'arose, & reçoit dix-sept riuieres, pouuoit y apporter des autres prouinces voisines, toutes les commoditez necessaires à vne grande & populeuse ville, comme elle est.

Fauchet l. 2. c. 23.

Les liberalitez de ce Monarque & ses bien-faits aux Ecclesiastiques paroissent assez par le premier Concile qu'il fit tenir à Orleans peu de temps auant son decez, & par le Testament de Sainct Remy, qui deceda l'an D. XXXV. Il luy donna & à son Eglise la terre de Coucy, & autres; à Euspice & à Mesmin son neueu le lieu de Mici prés Orleans, où est l'Abbaye de Sainct Mesmin sur Loiret. On a escrit, que les Abbayes de Sainct Maixant en Poitou, de Sainct Pierre le Vif de Sens, & de Sainct Pierre de Ferrieres en Gastinois sont aussi de sa fondation.

Concilia Gallicana.

Petau. Ration. Temp.

C. Saussaius. Annal. Aurel.

I. Bouchet. An. d'Aquit.

Le mesme Sainct Remy Apostre des François fit à ce grand Roy vn Epitaphe en vers Latins, qu'on void dans l'Histoire d'Aimoin. Il y est appellé Patrice & loué de ses vertus, richesses & victoires. Aussi a-t'il

Aimoin.

Ans de Iesvs Chr. a-t'il surmonté la gloire de ses deuanciers, pour auoir vaincu & sousmis à son obeïssance les plus fieres & belliqueuses nations de l'Europe ; mesmement les Romains & les Alemans, (desquels ce peuple Romain ny les autres nations ne peurent auoir raison) les Bourguignons, qui auoient pris & saccagé Rome, & les premiers entamé l'Empire. France.

Tellement qu'on doit rapporter à cét excellent Monarque la vraye entrée & promotion des François en Gaule, auec l'honneur d'auoir frayé aux Alemans le chemin au Christianisme. Fauchet.

Ses Eloges. Sa Pieté & sa proësse le firent honorer & decorer de diuers Eloges, titres & qualitez eminentes; entre autres de celle de *Fils aisné de l'Eglise Catholique*, par les Peres assemblez au Concile d'Orleans, qu'il fit tenir à l'instance de S. Remy & de S. Melen Euesque de Rennes, qui estoit aussi son familier; du titre *du plus fleurissant de tous les Roys*, par S. Auite Euesque de Vienne; de celuy de *religieux venerateur de l'Eglise Catholique*, par Aimoin; de *plein de l'amour de Dieu*, par l'Euesque de Poitiers S. Fortuné; de *bien-heureux en merites*, par l'Historien Fredegaire; Et (comme nous auons remarqué) de TRES-CHRESTIEN, par l'Euesque S. Remy en son Testament, & par l'Autheur de la vie de S. Arnoul Euesque de Mets; d'*Aimé de Dieu*, par S. Gregoire Euesque de Tours, qui l'appelle en outre LE GRAND, comme fait Aimoin. Autres Historiens luy ont donné les qualitez d'*Auguste, de Consul, de Fort comme vn Lyon, de belliqueux & de vaillant en guerre*. Mais par dessus tous ces titres, est remarquable celuy de SAINCT, sa vie ayant esté benite & pleine de miracles : ce que le Presidét Sauaron, personnage sçauant & curieux, a plus particulierement remarqué, au traitté qu'il a fait de la Saintete de ce grand Monarque. Il s'est encores acquis la gloire immortelle, d'auoir en son temps esté seul Roy, qui fust dans la vraye Eglise Chrestienne & Catholique, les autres estant heretiques, ou Idolatres. Concilia Eccl. Gallicana à Sirmondo ed. In epistola ad Chlodoueum. Nangius. Baron. Volaterran. Adreuald. l. 1. de miracul. S. Bened. Iac. Almainus Theol. Parif. Baron. P. Æmil. I. Sirmond. in not. ad S. Auitum Vien.

Il y a beaucoup de rapport de sa vie & de ses actions auec celles du grand *Constantin*, l'vn & l'autre ayant esté grands guerriers, victorieux & vaillans; cettuy-là premier Empereur Chrestien; & cettuy-cy premier Roy des François qui embrassa le Christianisme; tous deux furent zelez à la Religion orthodoxe; sous Constantin fut celebré à Nice le premier Concile de l'Eglise vniuerselle; & l'an CINQ CENS
511. ONZE sous CLOVIS à Orleans le premier de la Gallicane, auquel il témoigna vn respect singulier aux Prelats assemblez, leur ayant confirmé les droicts & immunitez de l'Eglise; Constantin éleua la cité de Byzance, de son nom dite Constantinople; CLOVIS ietta les fondemens de la grandeur de celle de Paris, l'vne & l'autre renduës capitales de leurs Estats. Bref chacun d'eux se monstra fort seuere enuers leurs proches, & furent tachez de leur sang; ce qui ternit aucunement le lustre & l'éclat de leurs vertus. Ecclesia Gall. Concilia. Iacq. de la Guesle en ses Remonstr.

Mais le Monarque François fut plus heureux que l'autre en son mariage. Car la Royne CLOTILDE sa femme (par laquelle la foy Chrestienne prit accroissement en France) vescut auec telle reputation de Pieté & d'integrité de vie, qu'elle est pareillement estimée SAINCTE, & bien-heureuse. Baronius in Annalib. Eccl.

Toutesfois, comme l'entiere perfection ne se trouue qu'en Dieu seul, encore que Gregoire de Tours & plusieurs autres Historiens ayent grandement loüé cette Princesse, pour les bonnes conditions dont elle estoit ornée; si est-ce qu'ils ne laissent pas de la taxer de vengeance, & d'auoir animé les ieunes Roys ses enfans de ne laisser impunie la mort de son pere, leur ayeul maternel, & de s'armer contre L. 3. c. 6. & 18. Aimoin. l. 1. c. 14. & l. 2. c. 15.

FRANCE. les Roys de Bourgongne; duquel blasme elle est excusée par autres, qui rapportent l'entreprise des Roys de France sur la Bourgongne à leur ambition, & au desir qu'ils auoient de ioindre ce pays à leurs Estats. Ans de IESVS CHRI.

Fauchet aux Antiq. Gaul.

Mais cette Princesse est encore loüée, de ce que pendant les diuisions d'entre les Roys Childebert & Clotaire ses enfans, dans l'estat miserable de leurs affaires, elle ne cessa (comme pieuse & sage mere) de prier Dieu pour appaiser son ire & impetrer de sa grace leur reconciliation; s'estant à cette fin fait porter de Paris à Tours, pour y employer l'intercession de Sainct Martin, tellement qu'elle fut miraculeusement exaucée. Aprés auoir passé plus de quarante ans en viduité, & vescu vn fort long aage, elle deceda l'an CINQ CENS CINQVANTE-TROIS dans la mesme ville de Tours, où elle faisoit sa plus ordinaire demeure.

Gregor. *Greg. l. 2. c. 43. l. 4. c. 1.* *Cassiod.* *Mort de Clotilde. 553.*

Son corps fut enseuely prés celuy de son mary le Roy CLOVIS. L'eminentissime Cardinal Baronio en ses Annales de l'Eglise, loüe hautement cette Royne, & le Pere Nicolas Caussin de la Compagnie de IESVS, au second Tome de la Cour Sainte, a particulierement descrit sa vie.

Fauchet. *Sauaron.* *S. Remig. in suo testam.* *Theod. Rex Goth. in epist.*

Puis que les anciens Roys de Bourgongne ont donné origine à cette Princesse, & regné en plusieurs autres prouinces de France, il semble estre necessaire de les representer icy sommairement.

Gondicaire l'vn d'eux qui viuoit l'an CCCCXIII. eut deux fils Gonderic & Chilperic.

L'aisné fut pere de quatre enfans, Gondebaud, Godegisil, Chilperic & Godomar, qui diuiserent le Royaume. Gondebaud aisné fut enfin Roy de tout l'heritage paternel.

I. Sirmond. Tomo 1. Concil. Gall. c.

Il tua inhumainement son frere puisné Chilperic, qui laissa deux filles, l'aisnée fut cette Royne de France CLOTILDE, & l'autre entra en Religion.

Gondebaud leur oncle eut pour enfans le Roy Sigismond & Godomar aussi Roy, qui fut vaincu par les Roys de France CHILDEBERT & CLOTAIRE enfans de CLOTILDE, comme il sera veu cy-aprés plus particulierement.

Le vray nom du Roy CLOVIS son mary estoit LVDVIN ou LOVIS, que la prononciation Françoise a nommé vulgairement CLOVIS: parce que les anciens François ayant vne fascheuse prononciation, adioustoient souuent aux lettres douces l'aspiration auec vn C, disants Clotaire, pour Lothaire. Mais les hommes sçauans, qui viuoient sous Charlemagne & Louis son fils, ont eu raison de penser, que c'estoit mesme nom LOVIS & CLOVIS. Et faute de cognoistre cette difference de prononciation, les nouueaux Autheurs ont commencé de compter nos Roys du nom de LOVIS par celuy surnommé le Debonnaire, fils de Charlemagne, ce qu'ils deuoient plustost faire par nostre Roy CLOVIS. Parainsi le Roy à present regnant se fust rencontré estre LOVIS XVII. & non pas XIV. Mais afin de ne confondre les Historiens, on est contraint maintenant de suiure l'erreur commun.

Greg. l. 3. c. 1. Les quatre fils de CLOVIS partagerent également la France, & tous prirent le nom & titre de Roy de la principale ville de leur partage: sans que le Roy de Paris ait eu la Souueraineté & préeminence sur tous les autres, comme vn Historien moderne, suiuy de quelques autres, s'est imaginé: mais le iudicieux Fauchet refute cette opinion.

Du Haillan.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Pour l'ordre des enfans de Clovis nous suiuons celuy que representent les Euesques de Tours & de Vienne, Gregoire & Adon & le Religieux Aimoin, proches de ce temps là. France.

ENFANS DV ROY CLOVIS LE GRAND, & de la Royne Clotilde de Bovrgongne *sa femme.*

5. Ingomer fut presenté au baptesme par la Royne sa mere, qui fit orner l'Eglise, afin que par cette pieuse ceremonie le Roy son mary fust d'autant plustost porté à suiure la Foy Chrestienne, à quoy l'on ne pouuoit le fléchir par la predication. Il se fascha du baptesme, reprochant à la Royne, que sa religion Chrestienne auoit causé la mort du ieune Prince de leur viuant. Mais elle fit cette sage response; Qu'elle s'estimoit bien-heureuse, de ce que Dieu auoit eu les premices de son ventre. *Greg. l. 2. c. 29.*

5. Clodemir Roy d'Orleans & de Bourgongne aura son Eloge en suite.

5. Childebert Roy de Paris, duquel sera plus particulierement traité aprés Clodemir son frere.

5. Clotaire I. du nom Roy de Soissons & de Bourgongne, & en fin Monarque de France, continua la lignée masculine, qui sera deduite cy aprés en son lieu.

5. Clotilde de France, vulgairement appellée Clote sage & vertueuse Royne, fut alliée enuiron l'an cinq cens qvinze, auec Amavry Roy des Gots en Espagne, fils du Roy Alaric. On le conseilla de rechercher cette alliance des Roys de France, pour ce qu'ils estoient redoutez à cause de leur grand pouuoir. Aucuns estiment, qu'elle eut en dot la cité de Tolose, & que le Roy son mary laissa encore ioüir les Ostrogots du pays de Prouence, qui est deçà le Rhosne, afin de ne s'estranger de leur amitié, reprenant à soy les pays qui sont du costé des Pyrenées: mais cela peut estre reuoqué en doute: puis que Gregoire dit Clotilde auoir esté enuoyée en Espagne, sans faire mention d'autre chose; Et tient le Sieur Catel, que depuis la conqueste de Tolose par les François, cette ville demeura tousiours en l'obeïssance du Roy & de la Couronne de France. Il est vray, qu'aucuns ont escrit, que la Princesse eut seulement cette partie du Languedoc, que les François n'auoient encore conquise. *Greg. l. 3. c. 1.* *Son mariage. 515.* *Aimoin. l. 1. c. 8.* *Procop.* *P. Emil.* *En l'Histoire de Tolose l. 1. & en l'Hist. de Langued. l. 1.*

Tant y a, qu'à cause & en haine de la religion Catholique professée ouuertement par Clotilde, elle fut mal traitée par Amaury son espoux, qui suiuoit l'opinion Arrienne, & par les suiets de ce Prince, ils vserent en son endroit de plusieurs outrages, indignitez & violences iusques à effusion de sang. Tellement que le Roy Childebert son frere en estant merueilleusement indigné; sur tout aprés auoir veu vn mouchouer taché du sang sorty de ses blessures, (qu'elle luy enuoya) il passa tout exprés en Espagne auec vne puissante armée, pour venger tant d'outrages, & ramener sa sœur en France. Ce fut lors qu'il tua *Greger.* *Greg. l. 3. c. 10.* *Mariana l. 5. rer. Hispan.* *Gesta Francor. Epit. c. 23.*

FRANCE.

de sa propre main ce cruel Roy Amaury, & conquit partie de l'Espagne. Mais comme la miserable Royne retournoit, elle mourut l'an CINQ CENS TRENTE & VN; Estant, ainsi que sa mere CLOTILDE, reputée Sainte. Le Cardinal Baronio escrit, qu'elle ne luy estoit inferieure en pieté, ce qui luy fit porter auec grande patience les excés dont elle fut outragée pour la Foy Chrestienne. Son corps repose à Paris prés ceux des Roy & Royne ses pere & mere.

Ans de IESVS CHR. Sa mort 531.

In Martyrol. Rom.

I. du Brueil aux Antiq. de Paris.

5. THEODECHILDE ou THEVCHILDE DE FRANCE fut Religieuse, elle fonda l'Abbaye de Sainct Pierre le Vif de Sens, Ordre de Sainct Benoist: mais d'autres, auec plus de raison, attribuent au Roy CLOVIS LE GRAND son pere cette fondation.

Chron. S Petri Viui Senon.

5. N. DE FRANCE; Varnefrid fait cette Princesse mere d'Agiulphe XXVI. Euesque de Mets, qui estoit frere d'Anselbert, qu'on nomme le Senateur. Du temps de son Pontificat les Estats des Royaumes de Childebert & de Gontran furent tenus à Mets l'an DXXCVII. cét Euesque mourut l'an DXCIII. 587.

Chron. des Eu. de Mets.

Gregoire de Tours l. 9. c. 9. 10. & 11.

L'autheur de la Genealogie de Sainct Arnoul Euesque de Mets (que le docte Pithou a mis en lumiere) la commence par Anaflede Royne des Gots, qu'il dit auoir engendré les Roys Childebert, Clotaire, Clodemir, Thierry & Malaberge Royne des Turingiens. Mais comme cét Autheur se mécompte (si d'auanture il n'y a de l'erreur & de l'obmission en la copie, comme il y a apparence) en faisant ces quatre Princes fils d'Anaflede, au lieu de dire CLOTILDE, au moins trois d'iceux, comme enseignent les anciens Historiens, de mesme on peut soustenir, que Malaberge n'estoit leur sœur, ny fille du Roy CLOVIS, ainsi qu'il semble remarquer.

L'Abbé Iean de Tritenheim ou Triteme est de mesme opinion, nommant le mary de la Princesse Hermanfroy Roy de Turinge. Mais du Tillet dit, qu'il n'y a point d'apparence, par ce que Thierry Roy d'Austrasie, fils de Clouis, le vainquit & vsurpa son Royaume. De fait l'Autheur recent de la vie de Saincte Radegonde escrit, cette Princesse (qu'il appelle Amalberge) auoir esté fille de Thierry Roy d'Italie. Fauchet dit plus veritablement, qu'elle estoit fille de la sœur de Thierry Ostrogot, & Masson luy donne pour pere Transimond, (Paul Emile l'appelle Honoric) Roy des Vandales en Afrique, & d'Amalafrede sœur du mesme Thierry. En ce temps viuoit vne autre Amalberge premiere femme de Sigismond Roy de Bourgongne, que le mesme Fauchet & autres disent auoir esté fille de Thierry Roy des Ostrogots. Aucuns neantmoins estiment, que c'est la mesme qui espousa en premieres nopces le Roy de Turinge. Finablement Gregoire fait mention d'Amalberge femme d'Hermanfroy, sans exprimer de qui elle estoit fille; mais il la depeint comme vne cruelle & mauuaise Princesse. Quoy qu'il se voye au contraire dans Cassiodore; le Roy d'Italie Thierry, par la lettre qu'il escrit à Hermanfroy, luy mandant; Que la Turinge seroit heureuse d'auoir cette Royne que l'Italie auoit nourrie (ce qui monstre encore qu'elle n'estoit Françoise:) il adiou-

L. 1. c. 2.

Du Chesne Hist. de Bourg.

L. 3. c. 4.

L. 4. ep. 1.

Ans de IESVS CHR. ste, que la mesme Princesse estoit de haute extraction, sçauan- FRANCE.
te & ornée de bonnes meurs.

FILS NATVREL DV ROY CLOVIS le Grand.

5. THEODORIC, vulgairement appellé THIERRY Roy d'Austrasie ou de Mets, a donné origine à la premiere Branche des Roys de cette prouince, qui sera traitée au Liure cinquiéme de cette Histoire.

---

5. CLODEMIR
Roy d'Orleans & de Bourgongne.

CHAPITRE VI.

511. PVIS qu'entre les enfans du Roy CLOVIS LE GRAND, Gregoire de Tours, & Aimoin nomment ce Roy CLODEMIR immediatement aprés Ingomer son frere, qu'ils qualifient aisné, comme ils font cetuy-cy aprés la mort d'Ingomer, on ne doit pas estimer, que le Roy Childebert son autre frere, l'ayt precedé en ordre de naissance comme il semble au Sieur du Tillet, & à quelques autres Historiens. Outre la ville d'Orleans, où CLODEMIR establit le siege de sa domination, il eut en son partage les pays de Blaisois, Gastinois, Senonois, celuy de Champagne, la ville de Troyes, & ce qui est proche de la Bourgongne. *Greg. l. 2. c. 29. Aimoin. l. 2. c. 1. & 7.*

Du chef de la Royne Clotilde sa mere il pretendit le Royaume de Bourgongne, ou bien il prit ce pretexte pour l'enuie qu'il eut d'estendre les limites de son Estat. De sorte que luy & ses freres attaquerent si viuement Sigismond Roy de ce pays en partie, & son frere Godemar, qu'ils gagnerent sur eux vne bataille, en laquelle Sigismond estant pris (comme furent en suite sa femme & ses enfans) il fut enuoyé prisonnier dans le pays Orleanois. Mais Godemar s'estant remis sus, & emparé de la Bourgongne, il s'en porta pour Roy, & en chassa les garnisons Françoises. *Gesta Regum Franc. epit. anonymi.* 527. *Greg. l. 3. c. 6.*

CLODEMIR se proposant d'aller derechef contre luy pour recouurer sa perte, prit vne impie & mauuaise resolution de faire mourir ses prisonniers. Sainct Auitus Abbé de Sainct Mesmin prés Orleans tascha de l'en diuertir par ses remonstrances. Mais il ne laissa pas d'executer ce mauuais dessein, Sigismond ayant esté ietté dans vn puys: ce que Dieu ne permit demeurer impuny, suiuant la prediction de l'Abbé: car CLODEMIR, & ses enfans eurent vne fin miserable & violente. Il auoit ioint ses forces auec celles du Roy de Mets Thierry son frere, & derechef la bataille fut presentée à Godemar, prés de Vienne en Daufiné, en laquelle Iournée le Bourguignon fut derechef vaincu, ce qui aduint en l'an DXXVIII. Mais comme le Roy CLODEMIR, emporté par la chaleur de son courage, poursuiuoit trop inconsiderement la victoire, aucuns des ennemis tournans *D. Petauius in Ration. tem. l. 8. c. 6. C. Saussetus in Annal. Eccl. Aurel.* 528. *Bat. de Vienne.* *Greg. l. 3.* *Sa mort* 528.

la teste, & feignans estre de ceux de son party, le tuerent, puis aprés couperent sa teste, qu'ils mirent au bout d'vne lance, & la monstrerent aux François. On reconnut le Prince à sa longue cheuelure, de laquelle les Roys & fils de Roys auoient accoustumé d'vser en ce temps-là, comme nous auons dit cy-deuant. *Ans de Iesvs Chr.* *Agathias l. 1.*

Or les François indignez & courroucez de la mort de leur Roy, continuerent de poursuiure plus furieusement les ennemis, en firent vn grand carnage, & reduisirent la Bourgongne en leur puissance. Il est vray, qu'ils la perdirent bien tost aprés: Gregoire, Procope, & Agathias, suiuant la verité des choses passées, rapportent ce que dessus; & ne faut pas croire à ce qu'en recite Cassiodore, qui d'ailleurs se mécompte, en prenant Thierry Roy de Mets pour Clodemir, son frere, lequel tint le Royaume d'Orleans enuiron huict ans. Sigebert semble s'estre aussi mépris, remarquant la mort de ce Roy sous l'an dxxi. en quoy il a esté suiuy par Fauchet, du Chesne, & autres. Car il finit ses iours sept ans aprés, comme il a esté dit, suiuant d'autres Historiens plus exacts en la cotte des temps. *Ado.* 532. *L. 11. epist.* *Vignier.* *Petauius.* *Hist. de Bourg.*

Le mesme Roy Clodemir fut marié à Gonthevqve, Aimoin l'appelle Gondeaque, & du Tillet Gondioche. Estant vefue, le Roy de Soissons Clotaire, frere de son premier mary, l'espousa contre la decence & les loix du mariage. Clodemir en eut trois enfans. Mais parce qu'ils ne laisserent posterité, Agathias a mal écrit, que leur pere n'eut point d'enfans; comme aussi l'Autheur de la Genealogie de Sainct Arnoul ne parle de Thibaud ny de Gonthaire, pource qu'ils moururent ieunes sans lignée. *Greg. l. 3. c. 5.* *Aimoin. l. 2. c. 4.*

ENFANS DE CLODEMIR ROY D'ORLEANS.

Greg. l. 3. c. 18. 6. Theodebavd ou Thibavd, que l'on peut qualifier Roy d'Orleans, puis qu'il suruécut son pere : aprés la mort d'iceluy il fut, auec ses freres, nourry à Paris prés la Reyne Clotilde leur ayeule paternelle; Mais Childebert leur oncle, Prince ambitieux, craignant que par la faueur de la mesme Princesse, ils se maintinssent en la succession du Roy leur pere, induisit son frere le Roy Clotaire, de les faire mourir, ou de leur couper les cheueux, pour estre tenus comme le reste du peuple; & afin de partager entre eux le Royaume. Feignant donc les vouloir faire declarer Roys, ils les retirerent des mains de Clotilde, à laquelle ayans depuis découuert leur mauuais dessein, on interpreta mal sa réponse; qu'elle aymoit mieux les voir mourir, qu'ils fussent tondus & priuez du Royaume de leur pere. Tellement que Clotaire fut si dénaturé & transporté de fureur & d'inhumanité, qu'ayant ietté contre terre le ieune Prince Thibavd, il luy perça le corps de son espée, en l'an dxxxi. selon Sigebert, autres disent deux ans aprés. Mais si la remarque du temps est veritable, comme on la rapporte, il faudroit que Thibavd lors de sa mort eust eu plus de dix ans, & son frere Gonthaire aussi tué, plus de sept. Si ce n'est que leur pere eust esté occis plus tard que l'an dxxi. comme il y a apparence. *Aimoin.* *Aimoin.* *Samort 531.* *Sigebert.*

Gregor. 6. Gonthaire d'Orleans lors de la mort funeste de Thibaud son frere aisné, se vint ietter aux pieds de Childebert leur oncle, & fondant en larmes luy embrassa les genoux, le

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. suppliant de le sauuer & qu'il ne fust tué; dont ce Roy émeu de FRANCE. pitié, ayant aussi les larmes aux yeux, pria CLOTAIRE de luy donner la vie. Mais son cœur felon ne pouuant estre fléchy, tout furieux il respondit; Qu'estant luy mesme autheur de cette entreprise, maintenant il vouloit changer d'auis & retirer sa parole: adioustant, que s'il ostoit l'enfant de deuant luy, il le feroit mourir en sa place. Alors Childebert repoussa Gonthaire, auquel son cruel oncle fit souffrir vne mort pareille à celle de son frere aisné. La Royne Clotilde aduertie de ce meurtre, en eut vn grand déplaisir, & fit enleuer & enterrer les corps des ieunes Princes dans l'Eglise où gisoit celuy du Roy CLOVIS leur ayeul; la prediction de l'Abbé Auitus s'estant enfin trouuée veritable, quand il menaça CLODEMIR de pareille mort, qu'il faisoit endurer à Sigismond de Bourgongne & à ses enfans innocens.

Sa mort 531.

Idem.

6. S. CLOVAVD, est par le vulgaire appellé S. CLOVD. L'Euesque Sainct Remy parle de luy dans son testament. Le ieune Prince ayant esté enleué par des hommes de guerre, qui se doutoient de la malice de ses oncles, eschappa de leurs mains sanguinaires, puis renonçant au Monde & à ses pompes pour se voüer à Dieu dans la vie religieuse, coupa luy mesme ses cheueux, preferant la vie paisible & sans crainte à vn Royaume si plein de danger & de calamitez. Ses oncles l'endurerent en cét estat, & pour son entretien luy donnerent quelques heritages. Mais desirant viure encore plus solitairement, il se retira en Prouence pour quelque temps, puis estant de retour à Paris, l'Euesque Eusebe luy confera l'ordre de Prestrise. Il vint demeurer au lieu appellé Nogent sur Seine, à deux lieuës au dessous de Paris, & en ce lieu là il bastit vn Monastere, qu'il donna, auec ses biens, à l'Eglise Cathedrale de Paris, laquelle les possede encore à present. Il vescut auec tant de pieté, qu'il a esté mis au nombre des Saincts. On void encores en ce lieu, (qui depuis de son nom a esté appellé Sainct CLOVD) son tombeau auec vn Epitaphe en vers Latins; qui monstre vne fort grande antiquité. Le deceds du mesme Sainct aduint, selon aucuns, en l'an DXXXI. mais ce fut plus tard, selon l'aduis d'autres meilleurs Historiens.

Greg. l. 3. c. 18.

520.

Sigeb. ad an. 531.

And. du Saussay in Martyrolog.

I. du Brueil aux Antiquit. de Paris.

Gesta Reg. Franc. c. 26.

Sa mort 531.

Sigebert.

5. CHILDEBERT
Premier du nom, Roy de PARIS, *ou de* FRANCE.
Chapitre VII.

CE Prince fut troisiéme fils du Roy Clovis le Grand & de la Royne Clotilde sa femme, & regna non seulement sur la ville de Paris; mais aussi és païs Chartrain, du Perche, du Maine, de Touraine, & d'Aniou le long de la frontiere de Bretagne. Aucuns y adioustent l'Aquitaine & partie du Languedoc. Que s'il fut cruel enuers ses neueux, enfans du Roy Clodemir, d'autre part il se monstra bon & charitable frere à l'endroit de la Royne d'Espagne Clotilde sa sœur. Car estant iustement émeu & indigné du mauuais traitement que la Princesse receuoit de son espoux Amaury Roy des Gots, & de ses suiets Arriens, qu'elle luy fit sçauoir; 530. pour venger ces outrages il passa en Espagne, vainquit & luy mesme tua ce cruel Roy d'vn coup de lance, comme nous auons dit, prit Tolede, cité capitale de la vieille Castille, auec partie du pays voisin & ses tresors, retirant la Princesse de la misere en laquelle on l'auoit miserablement plongée.

Greg. l. 3. c. 19. Ado. Garibay. Mariana rerũ Hisp. l. 5.

Auant ce voyage, Childebert, assisté de son frere Clotaire Roy de Soissons, conduisit vne autre armée en Bourgongne contre le Roy Godemar, pour tirer aussi vengeance de la mort du Roy Clodemir leur frere. Ils prirent la ville d'Autun, & donnerent tel effroy à leur ennemy, que desesperant de pouuoir resister à de si puissans aduersaires, il se sauua en Espagne, puis de là en Afrique, où il acheua le reste de ses miserables iours. Vn Autheur ancien escrit, qu'il fut tué par les François courroucez de la mort de Clodemir. Les Princes conquerans partagerent entre eux la basse Bourgongne, comprenant ce qui est à present le Duché, le pays de Viennois & la Sauoye: Quant à la haute Bourgongne, elle demeura au Roy d'Austrasie Thierry leur frere. Quelque temps aprés ils firent aussi le partage du Royaume d'Orleans. 531.

Aimoin. l. 2. c. 19. 20. 25. 29. A. du Chesne Hist. de Bourg. Ado Vien.

Cette bonne intelligence ne dura pas tousiours entre eux & Thierry. Car pendant que luy & Clotaire estoient empeschez en la guerre de Turinge, vn bruit fut semé au pays d'Auuergne, que le Prince Austrasien, qui le possedoit, auoit esté mis à mort: dont Childebert son frere aduerty, il vint incontinent dans ce pays pour s'en emparer & de la ville de Clermont, qui en est capitale. Mais il abandonna son entreprise, ayant aduis, que Thierry sain & sauf retourna victorieux. Toutefois ce Prince estant depuis decedé, Childebert & son frere se ietterent promptement sur l'Austrasie, en intention d'en despoüiller leur neueu Thiebert, fils du defunt, lequel, bien qu'alors fort ieune, eut neantmoins la dexterité d'appaiser les Roys ses oncles, & de les destourner de leur mauuais dessein par des presens qu'il leur fit. Aussi le Roy de Paris l'vn d'eux le prit en telle affection, que n'ayant point d'enfans il delibera de le traitter comme son fils.

Greg. l. 3. c. 14. Aimoin. l. 2. c. 18.

Chil-

Ans de Iesvs Chr. CHILDEBERT, qui portoit enuie à Clotaire Roy de Soissons, estant donc ainsi allié & confederé auec son neueu, ils preparerent vne armée contre luy, de sorte que s'estant retiré au pays d'Orleans, il s'y veid comme assiegé. Ce fut lors que CLOTILDE leur bonne & sainte mere, ne pouuant les accorder, obtint de Dieu, par sa priere, qu'ils ne vinssent aux mains, non sans miracle & prodige. De fait vn orage prodigieux, qui s'esleua en vn instant, les empescha de combatre. Car le Roy de Paris voyant son ennemy dénué de secours, pensoit le mettre en pieces auec son armée, quand le Ciel estant serain, soudain suruint vne horrible tempeste meslée d'éclairs, de tonnerres, de gresles & de pierres, qui déchirerent les pauillons du camp de CHILDEBERT, & ietterent loing ses hommes & cheuaux. Il s'attendoit luy mesme d'estre consumé du feu celeste, & prioit Dieu luy vouloir pardonner d'auoir pris les armes contre son Sang; Ce qui luy rendit la chose encore d'autant plus merueilleuse fut, qu'il ne tomba aucune goute d'eau sur le camp de son frere. Estimant donc que c'estoit vne punition diuine, il enuoya offrir la paix au Roy Clotaire. FRANCE. *Vignier.* *Fauchet.*

539. *Greg. l. 3. c. 28.*

542. Pour oster toute occasion de querelle entre les deux Princes, ils prirent derechef vn genereux dessein d'aller en Espagne, amorcez du succez de la premiere entreprise. Estant descendus en Arragon, ils assiegerent la ville de Saragosse, dont les habitans estonnez eurent recours aux ieusnes & prieres enuers Dieu, par le moyẽ desquelles le siege fut leué sous certaines conditions, les Princes François contraignans les habitans de quitter l'Arianisme. Puis ayant (comme autresfois) conquis partie d'Espagne, ils retournerent en France auec vn grand butin. *Greg. l. 3. c. 29.* *Aim. l. 2. c. 19.* *I. Sirmond.*

559. Quelques années aprés ce voyage CHILDEBERT fonda prés sa ville de Paris vne Abbaye au nom & en l'honneur de la S. Croix & de S. Vincent, en laquelle il mit l'estole ou tunique de ce bien-heureux S. Diacre & Martyr, que ceux de Saragosse luy donnerent. Cette Abbaye celebre de l'Ordre S. Benoist, a depuis esté nommée de S. Germain des Prez lez Paris, en memoire de ce pieux Euesque de Paris portant ce nom, qui conseilla le Roy de la faire construire. *Idem l. 2. c. 21.* *I. du Brueil. aux Antiq. de Paris.*

Cependant Thibaud Roy d'Austrasie fils de Thiebert, ayant laissé son Royaume à Clotaire Roy de Soissons son grand oncle, le Roy de Paris, qui luy estoit aussi proche, ne voulut au commencement quitter son droit sur cét Estat, qui fut le suiet d'vne nouuelle guerre. Mais CHILDEBERT tirant sur l'aage, se voyant affligé de maladie, & n'auoir point d'enfans masles, il aduisa prudemment, pour éuiter cét orage, qui eust peu fondre sur luy, de renoncer à son droit; ne laissant pas de garder dans son cœur vn mal talent contre Clotaire, comme il fit assez paroistre quãd il retira en sa Cour le Prince Chramne son fils rebelle, l'ayant par vne impieté insupportable fait iurer sur les Corps saincts, qu'il seroit tousiours ennemy de son pere. Ce ne fut le seul témoignage de la haine paternelle; car il suscita encore les Saxons contre luy. *Agathias.* *Greg. l. 4. c. 17.*

Sa mort 562. Pendant ce desordre, le deceds de CHILDEBERT auint dans sa ville de Paris, l'an CINQ CENS SOIXANTE-DEVX; Quoy qu'on ait écrit, qu'il mourut quelques années depuis, ou auparauant. Tant y a qu'il receut l'honneur de la sepulture dans la mesme Eglise de S. Vincent. Outre laquelle il fonda la Cathedrale de Paris, & la Paroisse dediée à Sainct Germain, appellée de l'Auxerrois. Du Tillet fait aussi ce Prince fondateur de l'Abbaye du Mont Sainct Michel, Diocese d'Auranches. Les Abbayes de Sainct Aubin d'Angers, de Sainct Lucian de Beauuais, de Mont-maiour hors la ville d'Arles, qu'il fit faire en retournant d'Espagne, sont aussi de sa fondation: & *Aimoin l. 2. c. 29.* *Greg. l. 4. c. 20.* *Fortunat E. de Poit.* *I. du Brueil.* *Greg. Epist. ad Vigil.*

FRANCE. voulant faire establir vn Euesché dans la ville de Melun, il en fut dissuadé par Leon Euesque metropolitain de Sens. *Ans de IESVS CHR.*

Epist. in Concil. Gallia. *Concilia Ecclesi. Gallic.*

Les fondations & dotations de tant d'Eglises monstrent combien il estoit pieux. Aussi à sa poursuite furent tenus quatre Conciles, l'vn à Paris, & trois à Orleans, dont les Euesques assemblez à ces Conciles luy donnerent les titres de *tres-glorieux, tres-inuincible, tres-pieux*, & de *feruent amateur de la Saincte Foy*. Le Pape Gregoire le Grand, l'appelle *Roy de glorieuse memoire, & enflammé d'amour enuers la Religion Catholique*. Son zele parut encore par les Ordonnances qu'il fit contre les Iuifs & les restes de l'Idolatrie. Sa charité enuers les pauures se remarque aussi, pour auoir fait mettre entre les mains du mesme Prelat Sainct Germain (qui estoit son grand Aumosnier) six mil sols d'or, c'est à dire six mil escus, afin de leur distribuer. Le Prelat luy en rendant compte de la moitié seulement, d'autant qu'il ne s'estoit plus trouué de pauure à qui donner; le Roy luy commanda de distribuer aussi le reste, disant, que par la grace de Dieu ce qui estoit ainsi donné demeuroit encore. De là, peut estre, est procedée la loüange qui luy est donnée par l'Epitaphe en vers Latins lequel se void sur son tombeau. Le mesme Epitaphe porte aussi, qu'il estoit craint & redouté par les Gots & les Espagnols, les Allobroges, les Auuergnacs & les Bretons; ses vertus y sont celebrées, & l'Euesque de Poictiers Fortuné, le qualifie *tres-grand obseruateur du culte diuin, bon, chaste, debonnaire & iuste*.

Conciliorum Eccl. Gallic. 1. Tome.

Le Pape Vigilius écriuant à Auxanius Archeuesque d'Arles (auquel il enuoya le Pallium, & le fit son Legat ou Vicaire par la France) l'admoneste de faire en sorte, que le mesme Roy, (qu'il nomme *tres-glorieux*) entretienne la paix entre luy & Iustinian Emp. Souuent il écriuoit aux Papes, qui pendant son regne tindrent à Rome le Siege de l'Eglise, comme eux luy écriuoient aussi des affaires de la Religion, loüans sa pieté & son zele. Et quand Totila Roy des Gots, se rendit premierement maistre de cette grande ville, ou bien lors que pour la seconde fois il y entra, le mesme Pape veillant pour son troupeau, manda à l'Archeuesque d'Arles Aurelian, de prier CHILDEBERT, afin qu'il obtinst de Totila, professant diuerse religion, qu'il ne s'y passast rien au preiudice de l'Eglise, estāt chose digne d'vn Prince Catholique, (adiouste le Pape) de defendre la Foy de l'Eglise, en laquelle Dieu luy auoit fait la grace d'estre baptisé. Le Pape Pelagius luy enuoya sa Confession de Foy par Rufin, personnage qualifié; que ce Roy auoit deputé vers luy, pour estre informé de quelques points de la Religion. 550.

Saxius in hist. Præsul. Arelaten. *Ecclesi. Gallic. Concilia.*

P. Pithou aux Mem. de Champagne liu. 1.

On trouue encore des Loix de CHILDEBERT, qui sont meslées parmy les Saliques, & témoignent le zele que ce Roy (auquel des Autheurs donnent le titre de GRAND, ainsi qu'à son Pere) auoit enuers la iustice.

Greg. l. 1 miracul. c. 12. *Fortuné.* *Vita S. Batildis apud Sur.* *And. du Saussay.*

La Royne WLTROGOTE sa femme (qu'on estime auoir esté originaire d'Espagne) est aussi recommandée de deuotion & de charité enuers les pauures. Elle est loüée par Sainct Gregoire de Tours, & gist auec le Roy son mary. Ils fonderent vn hospital en la ville de Lyon, ce qui fut approuué par les Peres du Concile cinquiéme d'Orleans. Ce Roy CHILDEBERT est grandement recommandé en l'Histoire du Martyrologe François par vn Eloge particulier.

FILLES DV ROY CHILDEBERT I. & de la Royne WLTROGOTE sa femme.

6. CROTHBERGE DE FRANCE.

Greg. l. 4. c. 10. 6. CROTHESINDE DE FRANCE.

Ces deux sœurs ne furent heritieres du Royaume de leur

Ans de IESVS CHR. pere, d'autant que par la Loy Salique, & l'ancienne coustume de la Maison de France, les femmes en estoient excluses & incapables: cette Loy ayant esté inuiolablement obseruée, depuis que les François eurent fondé leur Empire. Gregoire de Tours écrit, que ces Princesses furent exilées, autres disent emprisonnées auec la Royne leur mere; les François craignants peut estre, qu'vn iour elles ne fussent le suiet de quelque guerre. On les void nommées dans la Charte de l'exemption de l'Abbaye de Sainct Germain des Prez, laquelle fut octroyée tant par l'Euesque de Paris Sainct Germain, que par autres Euesques y mentionnez. Sainct Fortuné dit, que ces Princesses eurent pour Tuteur & comme pere le Roy de Paris CHARIBERT leur cousin, la mere estant encore viuante. FRANCE.

6. SVLDEQVE, aussi fille de CHILDEBERT & de Nantilde (qui pouuoit estre sa seconde femme, ou amie) fut mere d'Astidie Euesque de Limoges. *Tabularii S. Martini Tur. A. Quercetanus in notis Biblioth. Clun.*

François Sansouin, en l'Histoire de la Maison des Vrsins d'Italie, fait sortir cette illustre Famille de Valamir, qu'il dit auoir esté fils de ce Roy CHILDEBERT, *sans mettre en auant pour fondement de son opinion, aucune preuue authentique. Ce qui fait, qu'on n'y peut adiouster foy.*

---

5. CLOTAIRE I.

du nom, Roy de France.

CHAPITRE VIII.

511. PAR la diuision & le partage des Royaumes du grand CLOVIS, ce Roy CLOTAIRE, son quatriéme fils, eut premierement celuy de Soissons, qui faisoit part de Westrie (auiourd'huy appellée Normandie) & outre les pays de Picardie & de Flandres iusques à l'embouchure de la riuiere de Meuse; puis sur la fin de son regne, il reünit sous sa main & rassembla toute la Monarchie Françoise par la mort des Roys Childebert I. & Clodemir ses freres, & encore par celle de Thibaud Roy d'Austrasie son petit neueu. *Gregor. l. 2. c. 2. & 14. Marcel. Com. Du Tillet. Marius. Gest. Franc. epit. c. 40. & 25.*

Il eut souuent des prises & de grandes contentions & differends auec les mesmes Princes ses freres, & entra en guerre ciuile auec eux: Il poursuiuit par armes les Bourguignons, Saxons, Turingiens & Bretons.

Aprés la guerre de Turinge, en laquelle il ioignit ses forces auec celles de Thierry Roy d'Austrasie son frere, ces deux Roys entrerent en de mauuais soupçons & défiances; iusques là que CLOTAIRE creut, que Thierry vouloit attenter à sa vie. Suiuit l'entreprise sur la Bourgongne, laquelle ayant esté enfin du tout subiuguée par les armes Françoises, chacun des Roys freres en eut sa part. *Gregorius. Fauchet. Vignier.*

En suite de cette expedition, CLOTAIRE tournant ses armes contre les Saxons, il en fit vne memorable déconfiture prés le fleuue de Visere, & rauagea la Turinge en haine de l'assistance, que ceux de ce pays auoient donnée contre luy aux Saxons corsaires. Mais son bon-heur ne continua pas tousiours. Car ayant, sur la fin de ses *Greg. l. 4. c. 14. P. Bertaud Flori Franc. l. 1. c. 16.*

FRANCE. iours, derechef attaqué ces peuples feroces, & par mauuais conseil mesprisé de receuoir les raisonnables conditions de paix & de submission qu'ils luy offroient, se voyans reduis à l'extremité, ils le poursuiuirent, & luy donnerent vne autre bataille, qu'ils gagnerent. Ainsi matté par cét accident, luy mesme fut contraint à son tour de demander la paix à ce peuple farouche, auquel, s'il eust vsé de bonne conduite, il pouuoit donner la loy; faisant par là cognoistre; Que la force mal ménagée se perd de soy mesme, & que le desespoir, qui souuent redouble le courage, cause vne victoire certaine.

Gesta Franc. epit. c. 22. & 27.

Ans de IESVS CHR. 558.

CLOTAIRE fit le voyage d'Espagne auec Childebert Roy de Paris son frere, pour en retirer à force d'armes la Royne Clotilde leur sœur, comme nous auons dit. Cét œuure de pieté fut suiuy d'vn autre, ayant par sa liberalité fait rebastir la celebre Eglise de S. Martin de Tours, qui auoit esté peu auparauant bruslée par l'insolence de Villicaire beaupere de son fils naturel Chramne rebelle. Mais ce qui flestrit aucunement la gloire de CLOTAIRE fut, qu'il trauailla les Ecclesiastiques & voulut prendre tous les ans la troisiéme partie de leur reuenu; à quoy s'opposa vertueusement l'Euesque de Tours Iniuriosus, qui par ses graues remonstrances fit retracter son iniuste Ordonnance. Il est encore blasmé de sa cruauté enuers les Princes d'Orleans enfans du Roy Clodemir son frere, qu'il fit mourir, & s'empara de leurs Estats.

Greg. l. 3. c. 29. & l. 4. c. 2.
Aimoin. l. 2. c. 19.
Sigebert. ad an. 542.
Greg. l. 4. c. 13. 16. 17. 20.
Idem. l. 3 c. 29. & l. 4. c. 12.

Il n'espargna mesme ce sien fils Chramne, qui s'estoit reuolté & eut vne fin tragique & déplorable. Le ieune Prince auoit esté retiré & assisté par Conobert ou Conabre, qui se disoit Roy de Bretagne, selon aucuns, quoy qu'il fust seulement Comte de Rennes & de Nantes; dont le pere se voulant ressentir, s'achemina en Bretagne, luy fit porter la peine de sa temerité, estant mort en la bataille que luy donna ce grand Roy, & fut son pays subiugué en cette guerre, qui fut la derniere qu'entreprit CLOTAIRE. 561.

Greg. l. 4. c. 4. & 20.
Aimoin.
Marcel. Com.
Tilius in Chron.
B. d'Argentré Hist. de Bret.

Mais soit que Dieu fust courroucé des cruautez & parricides d'vn si cruel pere & oncle, ou que le Monarque fust cassé de vieillesse, de son incontinence & des plaisirs charnels ausquels il se plongea, il ne la fit longue depuis, estant decedé à Compiegne l'an CINQ CENS SOIXANTE-DEVX, ayant regné enuiron cinquante vn an, qui estoit plus qu'aucun autre de nos Roys ait tenu le Sceptre. Il fut inhumé en l'Eglise de S. Medard de Soissons, qu'il fit commencer.

Greg. l. 4. c. 21.
Aim. l. 2. c. 37.
Vita S. Medardi.

Sa mort 562.

Encore qu'on l'ait taxé de plusieurs vices, il est neantmoins loüable, de ce qu'estant agité & inquieté en son ame, par la crainte qu'il eut des iugemens de Dieu, quelque temps auant sa mort il vint à Tours, & humblement prosterné deuant le Sepulchre de Sainct Martin, fit vne exacte recherche des defauts de sa vie passée, & fondant en larmes requit son assistance & son intercession, pour obtenir de sa grace l'abolition de ses pechez: Comme aussi de ce que pendant la maladie, qui le porta au tombeau, il eut si bonne opinion de la Diuinité, qu'il témoigna l'estimer dauantage, que la puissance des Roys les plus grands de la terre, qu'elle faisoit mourir, declarant, qu'il auoit beaucoup de fiance en la misericorde de Dieu.

I. Sirmond. in not. ad Concil. IV. Paris.
Greg. l. 4. c. 21.

Il fonda dans la ville de Roüen l'Eglise de S. Pierre, à present dite S. Oüen.

Fredeg. in vita S. Audoën.

Robert Guaguin & autres Historiens modernes, qui l'ont suiuy, attribuent à CLOTAIRE l'erection en titre de Royaume de la Seigneurie d'Yuetot en Normandie, pour auoir ce Prince transporté

Ans de de colere, tué, comme ils disent, dans vne Eglise Gautier Seigneur FRANCE.
IESVS de cette Terre. Mais les plus iudicieux ont refuté cela, par la con- *P. Emile.*
CHR. sideration du temps, des personnes, des lieux & de la chose. Aussi *Fauchet.*
n'est-il appuyé sur le témoignage d'aucun autre bon Autheur ancien; *Du Pleix.*
& Guaguin luy mesme en affoiblit la creance, reconnoissant estre le premier qui l'a mis par écrit. Il est donc plus vraysemblable, que quelque immunité ou franchise attribuée à cette Seigneurie par l'vn de nos Roys, peut auoir donné lieu à cét erreur commun. De fait les Seigneurs du Bellay, qui ont eu par la succession de leurs ancestres cette Seigneurie d'Yuetot, se sont contentez de s'en qualifier seulement Princes.

Lors de la premiere guerre de Turinge ce Roy CLOTAIRE prit *Greg. l. 9. c. 2.* pour sa part du butin RADEGONDE, qui estoit fille de Bertier Roy *Sigeb. Hist. de la vie de S. Radegonde.* de cette contrée, Princesse douée d'vne insigne pieté, iointe à vne exquise & rare beauté; Il l'épousa au lieu de Vitry, & ayant esté auec elle par l'espace de six années sans en auoir eu enfans, la Prin- *Son 1. mariage.* *Bouchet aux Annal. d'Aq.* cesse touchée d'vn saint desir de quitter les vanitez du monde, & viure sous la regle d'vne vie austere & religieuse, se separa de luy, & de son consentement prit le voile à Noyon par les mains de l'Euesque de Sainct Medard. De là elle se rendit en Touraine pour la deuotion qu'elle auoit à Sainct Martin; puis elle vint à Poictiers, où elle s'arresta. Par la liberalité du Roy elle y fonda le Monastere au- *Fortunat. l. 5. c. 1. & 4.* iourd'huy appellé de Saincte Croix, auquel furent mises des Religieu- *L. 1. Mirac. c. 5.* ses de l'Ordre de Sainct Benoist, qui prirent auec Radegonde la Regle de Sainct Cesarius Euesque d'Arles. La Saincte Princesse recommanda ce Monastere aux Roys de France & aux Euesques par des Lettres qu'elle fit en forme de Testament, dont la memoire s'est conseruée dans l'Histoire de Gregoire Euesque de Tours; où elle marque, d'vn esprit comme prophetique, les licences & desordres que depuis aucunes Princesses filles des Roys, commirent dans ce Monastere, auquel RADEGONDE fit mettre du bois de la Saincte & venerable Croix, sur laquelle nostre Sauueur souffrit mort & Passion.

De là vient, que Gregoire compare cette Princesse à Saincte *Mort de S. Radegonde.* Helene, mere du Grand Constantin. La pieuse Royne RADEGONDE, ayant atteint vn long aage, deceda le XIII. Aoust, l'an CINQ CENS QVATRE-VINGTS SEPT, suiuant la supputation du sça- 587. uant Pere Iacques Sirmond; encore que d'autres soient de diuers aduis. Son corps fut inhumé par le mesme Euesque Gregoire de *Greg. l. 5. c. 28. l. 9. c. 2. & de gloria Confes. c. 106.* Tours dans l'Eglise Collegiale, maintenant nommée de son nom de Radegonde, proche de ce Monastere de Saincte Croix. Sa vie glorieuse & ses eminentes vertus, descrites par aucuns Autheurs de ce temps, luy ont donné place entre les Saintes & bien-heureuses ames. Aussi sont-elles exaltées par ces deux grands Euesques de Tours & de Poictiers, Gregoire & Fortuné.

Le Roy CLOTAIRE eut pour seconde épouse GONTHEVQVE, Aimoin l'appelle Ingonde ou Gondioche, vefue de son fre- *Du Tillet.* *Sa 2. femme.* re Clodemir Roy d'Orleans. Il en eut des enfans, non pas de Radegonde, comme Paradin s'est imaginé: & Bouchet Annaliste d'Aquitaine s'est aussi mépris la faisant cinquiéme femme. Du viuant de Gontheuque le Roy, outrepassant encore les loix du mariage, es- *La 3.* pousa Arigonde sœur d'icelle; Gregoire & Aimoin la nomment Cha- *Greg. l. 4. c. 3.* ragonde, qui est mesme nom. Finalement il prit alliance auec CHVN- *La 4.* SENE, par aucuns appellée RODINE. Sur ses vieux iours perseue-

FRANCE. rant en son incontinence, il s'allia aussi auec WLDOTRADE ou VALDRADE, fille de Vachon Roy des Lombards, & vefue du Roy d'Austrasie, petit neueu de CLOTAIRE, duquel Royaume il s'empara, espousant cette cinquiéme femme, qu'il delaissa par les remonstrances que luy en firent les Euesques.

Du Tillet. *Fauchet.* *Ans de Iesvs Chr.* *Las.*

Les quatre enfans qu'il delaissa, diuiserent la France en tetrarchies, ou partage de quatre Royaumes, tout ainsi que cinquante ans auparauant auoient fait ceux de CLOVIS LE GRAND leur ayeul: ce qui aduint aussi depuis, auec la mesme fortune; c'est à dire, qu'en fin tous ces Royaumes tomberent en vne seule personne, ayant esté recueillis, & possedez par le petit fils de CLOTAIRE, portant mesme nom que luy, comme nous dirons. Mais telles diuisions & pluralité de Roys causerent de grands desordres à la France.

ENFANS DV ROY CLOTAIRE I. ET DE LA ROYNE INGONDE sa deuxiéme femme.

Greg.l 4.c.3. 6. GVNTHAIRE DE FRANCE mourut auant le Roy son pere.

Aim.l.2.c.25. & 34. 6. CHILDERIC DE FRANCE deceda pareillement du viuant du mesme Roy. La Genealogie de Sainct Arnoul Euesque de Mets semble luy donner pour enfans THEODEBERT & MEROVEE. Si ce n'est qu'en parlant de Childeric, fils de Clotaire, elle veüille entendre vn autre de mesme nom, qui fut fils naturel d'iceluy.

6. CHARIBERT Roy de Paris aura son eloge en suite.

6. GVNTCHRAM, vulgairement appellé GONTRAN, Roy d'Orleans, de Bourgongne & de Paris, duquel sera parlé plus amplement aprés son frere CHARIBERT.

6. SIGISBERT Roy d'Austrasie, continua la posterité, qui se verra deduite en son lieu.

Greg.l.4.c.3. 6. CHLOTSINDE ou CLODOSVINDE DE FRANCE, fut conioincte par mariage auec ALBOIN ROY DES LOMBARS, pour la conuersion duquel à la Foy Catholique, Nicetie Euesque de Tréues exhorta cette Princesse, de luy faire cognoistre son erreur. La lettre qu'il luy escriuit sur ce suiet est inserée au premier Tome des Conciles de France. ALBOIN ayant laissé les Pannonies, vint auec son peuple conquester l'Italie, de laquelle il se fit declarer Roy, aprés s'estre rendu maistre de la ville de Milan enuiron l'an DLXX. Mais poursuiuant ses conquestes Rosimonde sa seconde femme, fille de Cunibunde Roy des Gepides, luy auança malheureusement ses iours l'an DLXXIV. à Veronne. Il ne laissa point d'enfans, & les Lombars éleurent Roy en son lieu Clepho.

Id. l. 4. c. 3. *Vignier.* 570. 574. *Sigon. l.1. de regno It.*

Ans de IESVS CHR. FRANCE.

ENFANS DV ROY CLOTAIRE I. ET D'ARIGONDE sa troisiéme femme.

6. CHILPERIC ROY DE FRANCE, vulgairement nommé Roy de Soissons, puis de Paris, continua la Lignée Royale masculine.

6. CHVNSENE.

ENFANS DV ROY CLOTAIRE I. & de CHVNSENE.

6. CHRAMNE DE FRANCE (que Gregoire de Tours nomme Roy) estoit Prince tres-beau de visage, mais vitieux. Son pere le Roy Clotaire luy donna le Duché ou Gouuernement d'Aquitaine, auec esperance de l'y faire vn iour regner; d'où aucuns inferent, que ce Gouuernement estoit lors deu, sinon au premier fils du Roy, au moins à vn Prince du Sang Royal. Mais cettuy-cy croyant le mauuais conseil de gens desesperez & sanguinaires, fit commettre en Auuergne de grandes exactions, & violences. Delà il vint à Poitiers, où le ieune Prince tenant vne Cour magnifique fut contraint, pour fournir à sa despense excessiue, de piller les suiets de son Gouuernement. Et bien que le Roy luy eust commandé de retourner prés de luy, ne voulant obeir, il se reuolta, puis aprés se retira vers Childebert Roy de Paris son oncle, qui le caressa de telle sorte, que le ieune Prince indiscretement promit de ne se departir de son alliance, ny de retourner auec son pere. Lequel ne pouuant laisser la guerre de Saxe, pour aller en personne s'opposer à leurs desseins, enuoya en Auuergne & Limousin Charibert & Guntheran ses autres enfans, pour faire teste à leur frere, le ranger au deuoir & luy faire rendre ce qu'il occupoit, dont il fit refus: Sur cela estant prests de venir aux mains, la furieuse tempeste qui s'esleua, contraignit les armées de se retirer: comme il aduint en vne autre occasion que nous auons remarquée cy-deuant. *L. 4. c. 13. 16. 17. 20.* *Vignier.*

En ce temps CHRAMNE aduerty de la bataille liurée en Saxe au Roy son pere, fit artificieusement donner aduis à ses freres, qu'il y auoit perdu la vie; Eux effrayez d'vne si triste nouuelle, delaissants leur entreprise, s'acheminerent en Bourgongne, suiuis par leur frere iusques à Chalon sur Saone, ville qu'il assiegea & prit. Mais se voyant dénué du support du Roy Childebert (decedé en ce temps) force luy fut de s'humilier, & venir se presenter au Roy son pere, qui luy pardonna. *Fauchet.*

Ne pouuant oublier ses mauuaises habitudes, derechef il tomba au precipice de la rebellion, & se retira en Bretagne auec sa femme CALDE, fille de Villicaire. (qu'vne Chronique appelle Guillaume & le qualifie Duc d'Aquitaine) Il eut sa retraite vers Conobert Comte Breton, mary de la sœur de sa femme, qui entreprit temerairement de le defendre contre le Roy CLOTAIRE; Lequel s'estant acheminé contre eux, pria Dieu de luy donner pareille issuë en cette guerre, qu'autresfois auoit eu le Roy Dauid contre Absalon son fils. Il fut exaucé en sa priere par la victoire qu'il obtint l'an DLXI. sur CHRAMNE *Aimoin. l. 2. c. 30.* *Vignier.* 561. *Greg. l. 4 c. 20. & 25.*

FRANCE.

lequel resolu de se sauuer vers la mer auec sa femme & ses filles, son dessein ne reüssit, estant tombé entre les mains des soldats de son pere, qui sans misericorde ny respect de sang, commanda qu'il fust bruslé dans vne maison où il s'estoit renfermé auec sa famille, ce qui fut inhumainement executé. Mais CLOTAIRE estant depuis touché d'vn remors de conscience pour cette faute enorme & autres diuers parricides & forfaits, qu'il auoit commis, vint à Tours faire ses prieres à Sainct Martin, & amena de Bretagne Sainct Melen homme de grande reputation & sainteté, qui fut Euesque de Rennes, lequel eust esté lors fort auancé en aage, si (comme tient le President d'Argentré) ce Prelat eust vescu sous le Roy Clouis I. decedé plus de cinquante ans auparauant. Aucuns escriuent, & de ceux là est le Pere Petau de la Compagnie de IESVS, que CHRAMNE estoit bastard.

Ans de IESVS CHR.

Argentré hist. de Bret. l. 2. c. 15.

6. BLITILDE ou PLVTILDE DE FRANCE espousa ANSBERT Seigneur Austrasien sorty de Senateurs Romains, comme aucuns écriuent. Vn ancien Autheur l'appelle Seigneur illustre entre les François. Il n'estoit issu du Roy Clodion le Cheuelu, comme Vassebourg a inuenté, les anciens n'en parlant point.

Monach. S. Eparchij.

De ce mariage nasquit Arnaud Duc en Austrasie, pere de S. Arnoul Euesque de Mets : Cettuy-cy eut pour fils Anchise ou Ansegise, qui fut pere de Pepin dit Heristel ou Harstal, & le vieil, Maire du Palais de France & d'Austrasie, lequel engendra Charles Martel, dont le fils PEPIN le Bref Roy de France a esté la Tige de la seconde Lignée Royale.

Miraus in Stem. Belg. c. 4. & Notit. Eccles. Belgij.

Tant de degrez de generation font connoistre, que BLITILDE estoit fille du Roy CLOTAIRE premier du nom, comme tiennent l'Autheur de la Genealogie de Sainct Arnoul, Sigebert & autres ; d'où l'on infere, qu'elle n'estoit fille du Roy Clotaire II. quoy qu'écriuent le Moine de Sainct Cibar d'Engoulesme, l'Autheur de la vie de Sainct Genoulph, & le Religieux André allegué par Paul Emile, ces derniers Autheurs ont esté suiuis par du Tillet.

D. Petau. in Ration. temp.

Sigeb. ad an. 615. Genealogia S. Arnulfi.

De fait, selon qu'escrit le President Fauchet, BLITILDE fut mariée en l'an DLXXII. (ou dix ans auparauant) & Clotaire II. ne prit naissance que douze ans aprés enuiron l'an DXXCII. Ainsi le mariage ne pourroit auoir esté fait en cét an, si Ansbert mourut en l'an DLXVII. comme dit Vignier.

Son mariage. 572.

D'ailleurs, au compte de ceux qui font cette Princesse fille de Clotaire II. il y eut eu, en l'espace de cent ou cent dix ans (interuale de temps qui se trouue entre ANSBERT & le Roy PEPIN l'vn de ses descendans) sept degrez de generation ; encore qu'en vn siecle il n'y en ait d'ordinaire que trois ou quatre & rarement cinq au plus. Partant Aubert le Mire Doyen d'Anuers, André du Chesne, Scipion du Pleix, ceux cy Historiographes du Roy, & les autres cy-deuant remarquez auec iuste raison écriuent, que BLITILDE a esté fille de CLOTAIRE I.

To. 2. Hist. ab A. du Chesne ed.

Bien est vray, que Gregoire de Tours, ny le Religieux Aimoin parlant des enfans qu'eut ce Roy CLOTAIRE I. ne nomment pas BLITILDE ; ce qui a fait reuoquer en doute l'alliance

Ans de Iesus Chr. liance auec Ansbert par le sieur le Feure Chantereau en ses considerations Historiques sur la Genealogie de Lorraine. Il passe outre, soustenant que BLITILDE n'estoit fille, ny de CLOTAIRE I. ny du second, pour les raisons qu'il rapporte, Mais on peut dire que ces deux anciens Autheurs, ou ceux qui ont transcrit leurs ouurages peuuent auoir obmis cette fille. FRANCE.

Vn autre Autheur de ce temps, qui ne s'est nommé, au Traité qu'il a publié du Franc-Aleu de Languedoc, escrit; Que le mesme Ansbert merita d'espouser BLITILDE, fille du Roy CLOTAIRE (sans dire si c'est le premier ou second) & qu'il estoit natif de Narbonne, comme porte, dit-il, la vie de Sainct Ferreol Euesque d'Vzés, & par consequent estoit Romain Gaulois. Il adiouste, que le moyne Ægidius, en ses additions sur l'Histoire des Euesques d'Vtrect composée par l'Abbé Harigere écrit, que Bodegisile ou Boggis, fils d'Ansbert, possedoit cinq Duchez en Aquitaine, dans laquelle prouince souuent les Autheurs enuelopent partie de la Gaule Narbonnoise. Aussi CHARLEMAGNE (poursuit cét Autheur moderne) ayma tant le pays d'où sa Maison estoit sortie, que LOVIS LE DEBONNAIRE son fils estant seuré, ce grand Monarque luy donna l'Aquitaine en titre de Royaume, & l'enuoya dans la Gaule Narbonnoise, pour estre nourry à Tolose, ville qu'il rendit Capitale de ce nouueau Royaume. Le ieune Prince ayant depuis succedé à l'Empire & à la meilleure part des autres grands Estats de son pere. *Traitté du Franc-Aleu de Languedoc.*

6. CLODESINDE DE FRANCE autre fille du Roy CLOTAIRE I. est mentionnée par l'Euesque Gregoire de Tours. *Greg. l. 4. c. 4.*

FILLES DV ROY CLOTAIRE I. ET DE VALDRADE ou VANDERADE.

6. * INGONDE DE FRANCE fut mariée à HERMENIGILDE, fils de Leuuigilde Roy des Wisigots, selon du Tillet. Mais il semble, par ce qu'escrit Gregoire de Tours, (dit Fauchet) qu'elle estoit fille de Sigebert Roy d'Austrasie: qui est aussi l'opinion des meilleurs Autheurs de l'Histoire d'Espagne; C'est pourquoy nous reseruons à parler plus amplement d'elle sous ce Roy Sigebert. *Greg. l. 5. c. 39. Mariana l. 5. de reb. Hisp.*

6. INGELTRVDE DE FRANCE, fonda vn Monastere de filles dans la ville de Tours, au paruis de l'Eglise de S. Martin. Fauchet estime, que c'est l'Eglise qu'à present l'on nomme S. Pierre le Puellier. Cette Princesse a esté mere de Bertrand Archeuesque de Bourdeaux, & de Bertegonde, laquelle fut mariée & eut des enfans. Neantmoins INGELTRVDE la persuada de quitter son mary, pour se retirer dans ce Monastere, dont elle l'auoit designée Abbesse. Ce qu'elle fit trop legerement, & depuis retourna auec son mary à la persuasion de Gregoire de Tours; Mais l'ayant derechef delaissé, cela causa encores vn grand trouble. *Greg. l. 7. c. 36. & l. 9. c. 33.*

ENFANS NATVRELS DV ROY CLOTAIRE I.

6. CHILDERIC.

 Ans de IESVS CHR.

6. GONDEBAVD ou GOMBAVD fut instruit aux bonnes Lettres & soigneusement éleué par sa mere, qui soustenoit l'auoir eu du Roy CLOTAIRE I. auquel elle le presenta: Et neantmoins il ne voulut l'aduoüer, ny le recognoistre pour son fils. Quoy voyant, elle supplia CHILDEBERT Roy de Paris de le receuoir comme son neueu, puis que le pere le haïssoit; ce qu'il fit trop facilement; & d'autant plus volontiers, qu'il n'auoit point de fils. Mais CLOTAIRE l'enuoya demander; afin, disoit-il, de l'éleuer, s'il le recognoissoit pour sien; ou bien oster l'abus qui en pourroit aduenir, si vn estranger estoit nourry comme fils de Roy. Ainsi l'ayant en sa puissance, il le fit tondre, disant ne l'auoir engendré.

Greg. l. 6. c. 24. & l. 7. c. 10. 31. & 34. & 38.

Clotaire mort, Charibert Roy de Paris retira GONDEBAVD, & ce Roy estant aussi decedé, Sigebert Roy d'Austrasie le fit tondre derechef & l'enuoya à Colongne: d'où s'estant euadé, il vint en Italie trouuer Narses Lieutenant de l'Empereur Iustinian.

Aimoin l. 3. c. 61. & 73.

Vignier sous 517.

Il laissoit croistre sa cheuelure, se disant estre du Sang Royal de France, & sous ce pretexte espousa en Italie vne femme riche, dont il eut des enfans.

Il vint delà dans Constantinople, où les Empereurs le traitterent humainement, comme Prince François: & retourné en France, pendant le bas aage du Roy CLOTAIRE II. se voyant aidé du Patrice Mommol, il entra en Languedoc, puis en Aquitaine; où il osa se faire declarer Roy de France à Briue la gaillarde en Limosin: & là se fit porter sur vn pauois à l'entour du camp (selon la coustume des anciens François.) Mais à la troisiéme fois qu'il fut éleué, luy & le pauois tomberent par terre, presage de sa ruine, qui aduint bien tost aprés.

Fauchet.

Le Roy d'Orleans Gontran, tuteur du ieune CLOTAIRE legitime Roy, arma aussi-tost contre cét vsurpateur GONDEBAVD, qui s'estoit fait encore recognoistre à Angoulesme, Tolose, & Bourdeaux, où il fut receu pour Seigneur. De iour en iour sa Ligue croissant, il estoit mesme supporté par Childebert II. Roy d'Austrasie & par la Royne Brunehaud, mere d'iceluy. Mais continuant d'estre viuement poursuiuy, il fut en fin estroitement assiegé dans Cominges par l'armée Royale, & Mommol ayant traitté auec Leudegisile, Lieutenant de Gontran, cét imposteur & faux Roy persuadé de se rendre à sa mercy, aussi-tost qu'il fut sorty de la place, on le tua d'vn coup de pierre; puis la commune du pays accourant, le perça de coups de lance, traina son corps par le camp, arrachant sa cheuelure & sa barbe. Tellement que, par cette fin tragique, GOMBAVD receut le salaire de sa temerité & de son ambition. Ses deux fils se sauuerent en Espagne.

Aimoin.

Mommol aduerty que Gontran auoit commandé qu'on le fist mourir auec les autres conspirateurs, il tesmoigna du courage à sa mort. Car s'estant presenté à Leudesigile armé de toutes pieces, en se defendant il fut tué à coups de piques. Sa femme estant prise découurit les tresors de son mary qui se montoient à prés de deux cens mil escus de nostre monnoye: ils furent partagez entre les Roys Childebert & Gontran; cettuy-cy, Prince pieux, ayant charitablement distribué toute sa part aux pauures.

Ans de Iesvs Chr. 6. Rachinge, qui se disoit aussi bastard du Roy Clotaire I. prit la qualité de Duc, pour se fortifier contre les deux Roys. France. *Du Tillet.*

6. CHARIBERT
Roy de Paris.
Chapitre IX.

562. Ce Prince (qu'Aimoin appelle Aribert) estoit troisiéme fils du Roy Clotaire I. & d'Ingonde sa deuxiéme femme. *L. 3. c. 1.* La ville de Paris, entre les autres, luy escheut en partage fait auec ses freres, qui tirerent au sort leurs lots. Il fut roide & seuere à maintenir les droits de la Couronne contre les entreprises d'aucuns Ecclesiastiques, comme il tesmoigna lors du differend suruenu pour l'Euesché de Saintes. Car Aymery y ayant esté nommé & pourueu par le commandement du feu Roy Clotaire son pere, aucuns Euesques assemblez à vn Synode, oserent le deposer : dont Charibert se trouuant offensé, il cassa leur decret & les condamna en vne amande, pour auoir contreuenu à l'Ordonnance du Roy defunt. *Fortunat. l. 6. car. 4.*

568. Pendant son regne, le second Concile de Tours fut tenu. Il ayma la paix & la iustice, fut sçauant & parloit elegamment la langue Latine, au lieu que les Roys ses predecesseurs vsoient de la Sicambrienne, dont il est loüé par Fortuné Euesque de Poitiers. *Concilia Eccles. Gallic.* *L. 6.*

Il ne passa son regne sans troubles, ayant esté attaqué & son Royaume affligé par les Huns. *Sigebert.*

En premier mariage ce Roy Charibert espousa Ingoberge. Puis estant espris d'vn fol amour de deux filles seruantes sorties de bas lieu, la repudia pour espouser la plus ieune de ces filles Marofléde ou Mirefleur : puis aprés du viuant d'elle il s'allia auec Marcovefe sa sœur. Cela donna suiet à Sainct Germain Euesque de Paris de proceder par censures contre luy, pour ce qu'il ne voulut laisser cette femme. Il eut aussi pour concubine Teogilde (aucuns l'appellent sa femme) laquelle estoit pareillement de vile extraction. Elle s'enrichit grandement, & aprés la mort de Charibert desira espouser le Roy d'Orleans Gontran frere d'iceluy, à quoy il feignit vouloir entendre : mais c'estoit seulement pour la tromper & auoir moyen de s'emparer de ses tresors & meubles pretieux; ce qu'ayant fait, au lieu de l'espouser, il la fit rendre Religieuse dans la ville d'Arles, qui estoit de l'obeïssance du Prince. *Masson.* *Gregorius.*

Enfin Charibert aprés auoir regné enuiron dix ans, estant à *Samori* Blaye en Aquitaine, il y mourut & y fut enterré dans l'Eglise de Sainct *Yue Carnot. in Chron.*
570. Romain enuiron l'an cinq cens soixante & dix : autres disent trois ans aprés, laissant la Couronne à ses freres, non à ses filles : qui est vn autre exemple memorable, que les seuls masles succedent à la Couronne de France. Les mesmes Princes, qui le suruescurent, entrerent en vne longue & difficile guerre pour les partages de sa succession. *P. Petauius.* *Sigebert.* *P. Petau. in Ration. temp. l. 8.* *Greger.*

Ingoberge premiere femme legitime de ce Roy mourut à l'aa-*Greg. l. 4. c. 26.*
583. ge de lxx. ans en l'an dxciii. Ce fut vne sage & pieuse Prin-

FRANCE. cesse, laquelle fit de grands biens aux Eglises de Touraine & du Maine, conduite en sa vie deuotieuse par les salutaires aduis & conseils de Sainct Gregoire Euesque de Tours, comme luy mesme tesmoigne en son Histoire. *Ans de Iesvs Chr.*

Idem.l.9.c.26.

FILLE DV ROY CHARIBERT ET DE LA ROYNE INGOBERGE *sa femme.*

Greg.l.9.c.26.

7. ADILBERGE Royne de Kent (que Beda & Vignier nomment BERTHE) fut mariée auec ETHELBERT Roy de KENT en la grande Bretagne, non pas Roy de Scandinauie ou de Noruege, ainsi qu'estime du Tillet. Elle fut accordée à ce Prince, qui estoit encore payen, mais de grand esprit, & belliqueux, à condition qu'il la laisseroit viure en l'exercice libre de la Religion Chrestienne. On donna à cette Royne l'Euesque Luitard, afin de demeurer prés d'elle & luy administrer les Sacremens; singularité remarquable, laquelle en presque pareille occasion a esté obseruée de nos iours dans le mesme pays, regnant LOVIS LE IVSTE frere de la Royne de la grande Bretagne HENRIETE MARIE DE FRANCE femme du Roy CHARLES.

Beda l.2.c.25. Hist. Angl.

S. Gregorius P. Ep. 58. & 59.

L'alliance fut si vtile, que ce Roy ETHELBERT se conuertit à la vraye Foy par le bon exemple que luy donna la Princesse Françoise son espouse; Laquelle en cela rafraichit la memoire de la Royne CLOTILDE sa bisayeule, femme de CLOVIS, premier Chrestien de nos Roys, & celle du grand S. Augustin, l'vn des clairs flambeaux de l'Eglise Chrestienne, par ce qu'vn bon Ecclesiastique de mesme nom que luy, estant enuoyé dans ce pays par le Pape Gregoire I. pour y prescher la Foy de IESVS-CHRIST, il y profita tellement par ses bonnes instructions, que la grande Bretagne fut aussi conuertie auec son Roy, ce Prelat ayant pour vn si pieux suiet esté pareillement canonisé & appellé Apostre des Bretons, ou Anglois.

Baronius.

Gregoire de Tours escrit cette Princesse ADILBERGE auoir esté fille vnique d'Ingoberge.

Le Roy de Kent ETHELBERT deceda en l'an DCXVII. 617.
laissant pour fils & successeur de son Estat Edbald Roy vitieux & fort dissemblable à son pere.

AVTRES FILLES DE CHARIBERT Roy DE PARIS.

7. BERTEFLEDE DE FRANCE prit le voile de Religieuse dans la ville de Tours.

7. CHRODIELDE DE FRANCE se rendit aussi Religieuse dans l'Abbaye de Saincte Croix de Poictiers. Mais elle y excita vn grand trouble & desordre, que descrit particulierement Gregoire. Car se confiant en son haut courage, & en sa Royale extraction, elle fut si temeraire que de faire accuser calomnieusement Leubouere son Abbesse, afin d'estre subrogée en sa place.

L.9.c.39.41. &c. & l.10.c. 15.16.19.20.

CHRODIELDE estant donc sortie du Monastere auec quarante autres Religieuses, (entre lesquelles estoit sa cousine BASINE, fille du Roy Chilperic) elles resolurent d'aller trouuer les

Ans de IESVS CHR. Roys leurs parens, pour se plaindre, de ce qu'elles n'estoient traitées en filles de Roys, ains par trop humiliées. Elles vindrent à Tours & prierent l'Euesque Gregoire de les prendre en sa sauuegarde. Mais le sainct Prelat leur ayant remonstré l'enormité de leur faute, & conseillé de rentrer dans leur deuoir, elles ne voulurent suiure ce bon aduis; Tellement qu'estant retournées à Poitiers, sans auoir moderé leur passion dereglée, elles se firent assister de gens de mauuaise vie, qui commirent de grands excez. FRANCE. *Tomo 1. Concil. Gall.*

Encore qu'elles fussent menacées d'excommunication par l'Euesque metropolitain de Bourdeaux; neantmoins elles se rendirent encore plus obstinées que deuant: Et sur le suiet de ce different, les choses furent portées à tels excez & desordres, qu'il y eut vn grand carnage commis mesme dans l'Eglise de S. Hilaire, où elles s'estoient retirées.

CHILDEBERT Roy d'Austrasie & Seigneur de Poitiers fit tout ce qui luy fut possible pour appaiser le desordre; à quoy ne
589. pouuant paruenir, enfin les Religieuses furent excommuniées. Mais depuis, par l'authorité de ce Prince, & du Roy d'Orleans Gontran son oncle, vn Concile fut assemblé à Poitiers, & vn autre à Mets, auquel BASINE demanda pardon de sa faute; & CHRODIELDE demeurant opiniastre, protesta de ne rentrer
594. iamais dans le Monastere tant que l'Abbesse y seroit. Toutesfois on leur pardonna en fin à la priere du Roy, & aprés auoir eu l'absolution de leurs fautes, on leur commanda de s'en retourner, à la charge toutesfois que BASINE rentreroit au Monastere, & que CHRODIELDE se retireroit en vn domaine proche d'iceluy, que le Roy luy auoit donné.

---

6. GONTRAN

ROY DES FRANCOIS, COMMVNEMENT appellé Roy d'Orleans, de Bourgongne & DE PARIS.

CHAPITRE X.

562. ENTRE les enfans du Roy de France CLOTAIRE premier & de la Royne Ingonde sa deuxiéme femme, ce Roy GONTRAN estoit le quatriéme. Ayant consideré, que les vices du Roy son pere l'auoient rendu odieux, il se proposa de les euiter & de conformer ses actions à la Pieté, à la Charité & autres vertus Chrestiennes, qui furent par luy tres-soigneusement cultiuées.

En son partage les Royaumes d'Orleans & de Bourgongne luy écheurent premierement; puis aprés Charibert Roy de Paris son frere estant decedé, ses trois autres freres, qui estoient ce Roy GONTRAN, Childebert & Chilperic, firent vn nouueau partage. Chacun d'eux desiroit ardemment auoir la ville de Paris en son lot, & la posseder, (comme n'y en ayant point de comparable) dequoy les Princes ne pouuans demeurer d'accord, en fin elle fut diuisée entre eux, & conuenu, que *Greg. l. 4. c. 22. & 25.* *Aimoin. l. 3. c. 1.*

FRANCE. chacun d'eux y auroit son droit également ; s'estant obligez par serment solemnel, qu'aucun d'eux trois n'y entreroit, sans le vouloir & le consentement des deux autres Roys, sur peine de perdre sa part de la succession de CHARIBERT. Ce Roy GONTRAN seul entretint religieusement l'accord fait entre eux & le serment : Mais ses deux freres l'ayant faussé, il attribuoit la fin tragique & malheureuse qu'ils eurent bien tost aprés, à ce manquement de foy. Ans de IESVS CHR. 558.

Il eut en outre, de la mesme succession, les pays d'Agenois, de Perigord & de Gascogne. Et depuis Sigebert Roy d'Austrasie l'ayant prié de luy ceder la ville de Poitiers, il luy accorda. La Prouence fut aussi renduë à GONTRAN par l'Empereur Iustin le ieune : sur laquelle Sigebert Roy d'Austrasie son frere aisné ayant quelques pretensions, il surprit la ville d'Arles ; mais elle fut promptement reconquise : Et neantmoins pour le bien de la paix, & afin de terminer leurs differens, le Prince Bourguignon ceda les villes d'Auignon & de Marseille à son aduersaire. 574.

A. du Chesne en l'Hist. de Bourg.

Leurs dissensions & querelles se renouuellerent à diuerses fois ; pendant lesquelles les Roys GONTRAN & Chilperic se liguerent ensemble contre l'Austrasien leur ennemy commun, qui deceda pendant ce trouble, ayant eu pour successeur le ieune Childebert II. son fils. Les Ambassadeurs de ce ieune Prince enuoyez vers GONTRAN, luy demanderent au nom d'iceluy la restitution des villes & pays qu'auoit vsurpé Chilperic sur son neueu. Surquoy il y eut vne grande contestation entre eux descrite par Gregoire. Quelque temps aprés la paix fut concluë auec GONTRAN, qui eut aussi de grands differens auec les Saxons & les Lombars. Se voyant sans enfans masles il institua le mesme CHILDEBERT son neueu heritier de son Royaume dans l'assemblée des principaux Seigneurs de sa Cour ; ce qu'il fit auec autant de tesmoignage de bonne volonté & d'affection enuers le ieune Prince, qu'il declara ; *Que quand mesme Dieu luy donneroit par aprés des enfans, il entendoit que ce sien neueu partageast auec eux.* 578.

Greg. l. 4. c. 45. & l. 5 c. 18.

L. 7. c. 13. & 14.

Aim. l. 3. c. 28.

Neantmoins ces deux Roys oncle & neueu ne laisserent pas de rentrer en nouueau differend, pour raison de la ville de Marseille, que demandoit Childebert ; Cecy fut cause, que se monstrant ingrat enuers son oncle, il s'allia de Chilperic pour luy courir sus & le chasser de son Royaume. Neantmoins GONTRAN rendit à son neueu sa portion de Marseille.

Ant. de Ruffy. en l'Hist. de Marseille.

Greg. l. 6. c. 31.

La guerre s'eschauffa tellement, que les armées s'estans rencontrées au pays de Berry, elles se combatirent furieusement auec perte de sept mil hommes de part & d'autre.

Fauchet.

En suite de cela GONTRAN d'vn autre costé défit en partie l'armée de Chilperic. Mais les Princes ayants promis de tenir le iugement, que les Euesques & Seigneurs donneroient sur leurs debats, ils se retirerent en paix : l'accord fut aussi traitté auec Childebert. 582.

Luy & GONTRAN s'estoient rendus si puissants, que quelques années auparauant l'Empereur Maurice les enuoya prier de s'acheminer en Italie, pour faire la guerre aux Lombars, qui en prirent tel effroy, & furent preuenus de si grande crainte de leurs puissantes armes, qu'ils appaiserent les deux Roys François, en se rendant leurs tributaires de douze mil sols d'or par an, ce qui reuient à douze mil escus. Et non sans raison ces peuples apprehendoient GONTRAN, puis qu'auparauant cela, estans venus rauager la haute Bourgongne, il les repoussa auec tant de generosité, & vengea tellement cette iniure, qu'il gagna sur

Aim. l. 3. c. 68.

Greg. l. 4. c. 36.

Ans de Iesvs Chr. eux trois batailles au pays Ambrunois prés des villes de Valence & de Grenoble. Il remporta aussi vne autre signalée victoire sur les Saxons, qui estoient venus rauager son Estat. France. *A. du Chesne Hist. de Bourg.*

Le bon naturel de ce Roy & l'affection enuers son Sang se recognut encore aprés la mort du Roy Chilperic son frere, qui luy auoit fait tant de mal. Car cettuy-cy laissant son fils le Roy Clotaire II. mineur en l'aage de quatre mois seulement, ce bon Prince son oncle le fit proclamer & recognoistre Roy, en prit la tutele & la Regence de son Estat, qu'il administra auec telle prudence & heureuse conduite, que sans luy la ruine du pupille estoit certaine. *Greg. l. 7 c. 5.*

Cependant l'imposteur Gombaud, qui se disoit fils du Roy Clotaire I. s'estant fait declarer Roy en Languedoc & en Guyenne, il s'opposa de si bonne façon à ses pernicieux desseins, que l'vsurpateur y perdit la vie, quoy qu'il eust vn grand support.

Gontran desira aussi chasser les Gots de Languedoc, & y enuoya plusieurs armées sous ses Lieutenans. Mais cette guerre eut diuers euenemens, la victoire ayant panché d'vn costé & d'autre. *Vignier.*

589. *Greg. l. 9.*

D'ailleurs les Bretons ne cessans de courir sur les limites de France, il tourna ses armes contre eux ; de sorte que Waroc leur Prince promit de se sousmettre à luy. Mais c'estoit vne feinte ; car au lieu d'executer sa promesse, il donna sur l'armée Françoise par vne insigne perfidie, & en fit vn grand eschec. *Greg. l. 10 c. 9. Vignier.*

Or la Royne Fredegonde, vefue de Chilperic, estant faschée de la bonne intelligence, qui estoit entre les Roys Gontran d'Orleans, & Childebert d'Austrasie son neueu, elle fit malheureusement attenter sur la vie de ce pieux Roy d'Orleans son beau-frere, auquel elle & le ieune Prince son fils estoient tant obligez. Vn des assassins estant surpris dans l'Eglise de S. Marcel de Chalon, sur le point qu'il vouloit donner le coup mortel, ce bon Roy, auec non moins de simplicité que de superstition, defendit qu'on le fist mourir, par ce qu'il auoit esté pris dans l'Eglise : encore que sa peine en deust redoubler, ayant voulu violer par ses patricides & profanes mains, vn lieu saint & sacré. *Greg. l. 8. c. 44. & l. 9. c. 11. Idem l. 9. c. 3. & 11. & 20.*

Considerant donc le peril dans lequel il se trouuoit tous les iours par telles embusches & tant de malheureux attentats, il resolut de regler les affaires de son Royaume, & à cette fin luy & Childebert, (qu'il tenoit pour son fils adoptif) ensemble les Roynes Brunehaud & Failube, l'vne mere & l'autre femme du ieune Prince, de l'aduis des Prelats & Barons, renouuellerent leur Alliance à Andelo, & firent vne solemnelle Transaction sur leurs partages. Il fut arresté, que Gontran iouïroit de la troisiéme partie de Paris, & outre auroit les villes de Chasteaudun, de Vendosme, d'Estampes & de Chartres. *Greg. l. 9.* 588.

Encore que ce Prince eust sur les bras tant de guerres à conduire, si est-ce qu'il ne laissa pas de se porter à la deuotion & à diuerses œuures pies. Entre les autres il fonda l'Abbaye de S. Marcel lez Chalon sur Saone, en laquelle il receut l'honneur de la sepulture. Il dota celle de S. Benigne de Diion ; augmenta le reuenu de l'Eglise de Geneue ; fit tenir des Conciles ou Synodes à Paris, à Orleans, à Chalon, à Mascon, à Lyon & Valence pour la reformation des abus glissez dans l'Eglise. Pour autres signalez tesmoignages de son zele & de sa pieté ; il detesta la simonie, comme il parut en refusant les presens de ceux qui desiroient estre nommez aux Prelatures, lors qu'il prefera pour succeder à l'Euesché Metropolitain de Bourges, le saint & docte Sulpice Seuere. *Aim. l. c. 81. Concil. Eccles. Gallic.*

Aprés que ce bon Roy eut confirmé au mesme Concile de Valence,

Digitized by Google

FRANCE. (qui fut le deuxiéme) les dons que luy, sa femme & leurs filles auoient fait aux Eglises, & qu'il eut regné en grande pieté par l'espace de trente six ans, autres disent trente trois, il passa de cette vie en vne meilleure. Les Historiens Adon, Sigebert, Vsuard au Martyrologe Romain, & autres luy donnent le titre de SAINCT, & disent qu'il a remporté la gloire de *Prince pieux*, qu'il estoit *grand Iusticier & aumosnier, doux à ses vassaux, prudent & genereux*; Gregoire dit, que *de son viuant il fit des miracles*.

Ans de Iesvs Chr.

Baronius. Greg. l. 8. & 9. Aimoin. l. 3. c. 81. Fredegarius in Chron. c. 14.

Vn autre Autheur écrit, que la peste ayant grandement affligé Marseille & Lyon, ce bon Roy faisant l'office de pere, de pasteur, & de Prestre, establit des ieusnes & prieres publiques qu'il obserua luymesme saintement, se tenant en vne continuelle occupation du seruice de Dieu, qui par ce moyen deliura la France de ce fleau, ayant égard à l'insigne pieté du Prince.

Mir. in fast. Burg.

Son decez aduint le XXVIII. iour de Mars l'an CINQ CENS QVATRE VINGTS DIX-SEPT; autres sont d'aduis que ce fut trois ans auparauant. Sa memoire est celebrée au Comté de Bourgongne. *Sa mort* 597.

Mais comme il n'y a rien de parfait icy bas, tant de vertus & bonnes qualitez furent meslées de quelques vices & defauts, mesmement en ce qu'on remarque ce Roy auoir esté trop facile à permettre les duels, d'auoir vsé de cruauté enuers aucuns particuliers, & au contraire auoir esté trop indulgent à l'endroit des criminels de leze-Maiesté, comme de ceux qui conspirerent contre sa personne sacrée. Il est encore taxé d'intemperance & de luxure, & d'auoir trop legerement repudié son espouse legitime.

Greg. l. 4. c. 25. Gesta Franc. Ep. c. 56. Aim. l. 3. c. 3. Du Tillet.

Premierement il eut pour concubine Venerande, issuë de bas lieu; puis il espousa MARCATRVDE, fille de Maquaire, qu'aucuns Autheurs qualifient Comte d'Angoulesme, & qui depuis fut Euesque de cette cité. L'ayant repudiée pour la cause que nous toucherons cy aprés, il prit à femme AVSTREGILDE, surnommée Bobile. Encore que cette-cy & Marcatrude soient nommées femmes legitimes par Gregoire, qui viuoit en ce temps là, toutesfois Aimoin dit, que GONTRAN eut seulement des concubines. On estime, qu'vn Autheur de ce temps s'est mespris, luy donnant pour seconde femme Marcoëfe, vefue du Roy Charibert son frere, & qu'à cause de ce il fut excommunié par S. Germain Euesque de Paris.

Greg. l. 4 c. 25. & l. 5. c. 36.

Austregilde mourut l'an DXXCIII. Princesse qui fut si cruelle & inhumaine, que se voyant hors d'espoir de recouurer sa santé en vne maladie dont elle se veid affligée, elle obligea par serment le Roy son mary, qu'aprés son trespas il feroit mourir les Medecins qui la traitoient, sous vn vain pretexte, qu'ils ne l'auoient fidelement secouruë; Ce qu'il fit executer auec autant de cruauté que de legereté. 583.

FILS DV ROY D'ORLEANS GONTRAN & de MARCATRVDE *sa femme.*

Geneal. S. Arnulf.

7. CLOVIS D'ORLEANS, duquel la mere estant deliurée, conceut vne si grande ialousie contre Venerande concubine du Roy son mary, qu'elle fit empoisonner Gombaud fils d'icelle. Mais, par punition diuine, ce ieune Prince CLOVIS mourut aussi peu de iours aprés; en haine dequoy GONTRAN la repudia.

ENFANS

Ans de IESVS CHR. FRANCE.

ENFANS DV ROY GONTRAN ET D'AVSTREGILDE sa femme.

7. CLOTAIRE D'ORLEANS mourut ieune. Il est qualifié Roy par la genealogie de Sainct Arnoul, laquelle porte ce Prince auoit esté pere de Dagobert, lequel engendra les Roys Clouis & Sigisbert ; En quoy l'Autheur s'est abusé. Car on void dans Gregoire, Aimoin & autres Historiens, que CHILPERIC frere de Gontran, eut pour fils vn autre CLOTAIRE, qui fut Roy II. du nom, pere de DAGOBERT, comme il sera veu cy aprés. *Geneal. S. Arnulf.*

7. CLODOMIR D'ORLEANS, ainsi que son frere, deceda en ieunesse.

7. CLODEBERGE ou CLODEHILDE D'ORLEANS (Fauchet la nomme CLOTE) embrassa la vie Religieuse. Il est fait mention de cette Princesse au Concile II. de Valence & dans l'Histoire de Gregoire de Tours. Le Roy GONTRAN son pere luy laissa quelques domaines en instituant heritier de ses Estats CHILDEBERT Roy d'Austrasie son neueu. *Tome i. Concil. Gallic.* *L. 9. c. 11. & 20.*

7. N. D'ORLEANS sœur de Clodeberge, prit aussi le voile de religion.

FILS NATVREL DV ROY GONTRAN & de VENERANDE.

7. GOMBAVD fut empoisonné par la Royne Marcatrude premiere femme de GONTRAN, dont le Roy grandement courroucé, pour s'en venger la repudia. Les freres de laquelle Royne, enfans de Maquaire, ayants parlé trop librement du diuorce d'entre le Roy & leur sœur ; & touché indiscretement à l'Estat & à la naissance des enfans d'Austrigilde, Gontran les fit mourir : Mais Dieu permit, que ses deux enfans Clotaire & Clodomir mourussent aussi de maladie bien tost aprés, dont le Roy conceut vn deüil extreme, pour ce qu'il demeura sans fils. Du Tillet dit, qu'au temps que ce Prince adopta Childebert, il n'auoit pour enfans que sa fille, qu'il nomme Clotilde sans dire de quel lit elle estoit issuë ; ce que ne fait non plus Gregoire. *Greg. l. 1. c. 37.* *Aimoin. l. 3. c. 18.*

6. CHILPERIC

PREMIER DV NOM ROY DE FRANCE, communement appellé Roy de Soissons & DE PARIS.

CHAPITRE XI.

Gesta Franc. epit. c. 51. & 60.

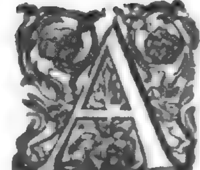

VSSI tost que ce Prince eut aduis de la mort du Roy 562.
Clotaire I. son pere, il s'empara de ses tresors qui estoient à Bresne prés de la ville de Soissons, de laquelle il porta premierement le titre de Roy, puis de celle de Paris, aprés le decez de son frere aisné Charibert, duquel il suiuit la vie luxurieuse, & non pas les bonnes conditions. Car il repudia son espouse legitime AVDOVERE, pour complaire à sa concubine Fredegonde femme sortie de bas lieu, laquelle donna ordre, que cette Royne fust renfermée dans vn Monastere en la ville du Mans auec sa fille, puis aprés elle la fit inhumainement mourir.

Greg. l. 4. c. 22. & 28.

Aim. l. 3. c. 1.

Pendant cette menée, CHILPERIC resolut de s'allier hautement auec GALSVINDE ou GOSVINTE, fille aisnée d'Atanagilde Roy des Gots en Espagne, & sœur aisnée de Brunehaud Royne d'Austrasie : promettant au Roy son beau-pere de chasser hors de sa maison Fredegonde & ses autres concubines. Neantmoins il fit tout le contraire; par ce que non seulement il la prit à femme : mais aussi Gosuinte, laquelle auoit quitté l'heresie Arrienne & professé la religion Catholique, se trouua malheureusement estranglée dans son lit, tant CHILPERIC estoit charmé & aueuglé par les attraits de cette malicieuse concubine, & delà prit origine la grande haine d'entre Fredegonde & Brunehaud sœur de la defuncte, qui fut iustement indignée d'vne mort si tragique.

Mariana l. 5. c. 9. & 10. rer. Hispan.

Fortunat.

Aimoin.

Greg. l. 4. c. 28.

Mariana.

Cette Royne GOSVINTE auoit esté richement dotée & honorablement receuë par le Roy lors qu'il l'espousa, en la ville de Roüen. L'Euesque de Poictiers Fortuné deplorant sa mort funeste tesmoigne, que venant d'Espagne, & s'acheminant en France, il l'auoit veuë passer dans la ville de Poictiers, estant portée dans vn chariot, dont les roües estoient argentées, fait en façon de tour. Souuent elle s'estoit plainte des outrages qu'on luy faisoit, priant le Roy son mary de la renuoyer; mais il l'appaisoit de belles paroles. En fin elle perdit la vie, comme nous auons dit : Le Roy d'Orleans Gontran & Sigebert Roy d'Austrasie freres de CHILPERIC, en conceurent aussi vne telle indignation, qu'ils firent dessein de le chasser de son Estat; ce que toutesfois il empescha pour ce coup.

In Elegia.

Aimoin.

Fauchet.

Car depuis le mesme Roy Sigebert continuant sa haine & son maltalen, se saisit sur luy de Soissons & de Paris; & défit son armée, le poursuiuant de telle sorte, qu'il fut contraint de se renfermer dans la ville de Tournay, où l'Euesque Chrasmare le recueillit si humainement, que se voyant libre & dégagé du siege aprés la mort funeste de son aduersaire machinée par Fredegonde, il luy donna, & à son Eglise, vn droit de peage sur la riuiere de l'Escaut.

Aub. Miræus cod. don. pia. c. 2.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Il prit le titre de Roy d'Austrasie aprés la mort du mesme Sigebert, quoy que ce Prince eust laissé des enfans; & en suite recouura ses villes de Soissons & de Paris. La plusspart de ses suiets, qui auoient suiuy son aduersaire, s'estant ioints auec luy. Mais voulant attaquer le Roy Gontran son frere, il se defendit courageusemenr. Ainsi le regne miserable de Chilperic fut remply de diuisions, de cruautez & de violences, principalement par les artifices de Fredegonde femme ambitieuse & lasciue, laquelle souuent mettoit les freres en discord, aussi bien que Brunehaud. FRANCE. *Aimoin.*

Pour comble de son impieté elle machina aussi la mort du Roy Chilperic son mary, par le complot qu'elle fit auec le Maire de son palais Landry (aucuns modernes le surnomment de la Tour) Ce cruel parricide fut entrepris sur l'opinion qu'ils eurent, que le Roy voudroit se ressentir & auoir raison de leurs amours impudiques. Fredegonde elle mesme les découurit par mégarde. Et quoy que Fredegaire ancien Autheur ait parlé de telle impudicité, & de la mort tragique machinée par Landry; si est-ce que le President Fauchet & quelques autres tiennent cela pour fabuleux. Aussi Gregoire, qui viuoit lors & n'aymoit pas Chilperic, & encore moins Fredegonde, ne fait aucune mention de ces amours.

Tant y a que le malheureux coup & attentat fut commis par deux assassins à Chelles (alors maison Royale prés de Paris, & maintenant vn celebre Monastere de filles) au mois de Septembre l'an cinq cens quatrevingts quatre, comme le Roy retournoit de la chasse, aprés qu'il eut tenu le Sceptre vingt deux à vingt trois ans. Son corps estant delaissé de tout le monde, mesme de Fredegonde, qui faisoit courir le bruit, selon ses artifices accoustumez, que le meurtre horrible auoit esté perpetré à la poursuite de Brunehaud, Malulfe Euesque de Senlis prit seul le charitable soin de faire enseuelir honorablement le defunct à Paris dans l'Eglise de Sainct Vincent, à present dite Sainct Germain des Prez. L'on y void encore son tombeau & sur iceluy la figure d'vn Roy representé, tenant la main à sa gorge, pour designer, comme aucuns estiment, qu'il auoit esté assassiné. Le Roy Gontran son frere fit informer de cét acte indigne & luctueuse mort, laquelle n'aduint pas trois ou quatre ans aprés, comme escriuent Sigebert, Fauchet & autres, contre l'opinion du Pere Petau. *Greg. l. 7. c. 6.* *Sa mort 584.* *Aimoin. l. 3. c. 56.* *I. du Brueil aux Antiq. de Paris.*

Entre les vicieuses habitudes dont ce Prince fut entaché, que Gregoire & autres Escriuains remarquent, sont la cruauté, la luxure, la legereté, le déreglement dont il vsa en ses mariages, l'auarice & l'exaction sur ses peuples, ses ambitieux desseins, auec les frequentes courses qu'il fit sur les Terres de ses freres. Neantmoins il ne laisse pas d'estre grandement loüé par Fortuné Euesque de Poitiers pour ses vertus, sa noblesse, sa iustice, ses proüesses, sa doctrine, & les victoires qu'il remporta sur ses ennemis. Mais la complaisance qu'il eut aux infames plaisirs & passions desordonnées de Fredegonde, est blasmée de tous les Historiens. *L. 5. c. 44. & 45. & l. 6. & 10.* *D. Petauius l. 8. c. 12. Ration. temp.*

Il est aussi loüé pour auoir cultiué & fauorisé les Sciences. Il estoit luy mesme versé en la poësie & en la connoissance des langues; iusques là qu'il écriuit en prose & en vers, ayant honoré le tombeau de l'Euesque Sainct Germain, qui mourut trois ans auant luy, d'vn Epitaphe Latin de sa façon, si Fortuné n'y auoit mis la main (comme vn Autheur estime.) Il aymoit & caressoit ce Prelat pour sa vertu & sainteté entre tous les autres. A l'exemple de l'Empereur Claude, il *Gregoire.* *580.*

FRANCE. enrichit & augmenta nostre alphabet de cinq lettres, pour addoucir l'idiome François. *Ans de* IESVS CHR.

Mais vn inconuenient proceda de son sçauoir souuent mal appliqué, d'autant qu'il tomba dans l'erreur des Sabelliens, duquel il fut retiré par les bonnes instructions des Prelats de son temps, entre autres de Saluius Euesque d'Alby, & de Gregoire Euesque Metropolitain de Tours, qui toutesfois le depeint comme vn tyran, & compare aucunes actions de sa vie dereglée à celles d'vn tres-mauuais Empereur Romain.

Aim. l. 3. c. 41. & 57.

L. 6. c. 46.

A cause de sa grande puissance il ne laissa pas d'estre redouté de ses voisins, & d'aucuns Princes éloignez, entre autres de l'Empereur de Constantinople Tibere, qui rechercha son alliance, luy enuoya des presens & des medailles d'or auec l'empreinte de son effigie.

Gregoire.

Quant à Fredegonde, aprés la mort de son mary elle se renferma dans la franchise de l'Eglise Cathedrale de Paris, où elle porta ses biens & richesses, & y fut receuë & protegée par l'Euesque Raimond. Aussi tost elle pria le Roy GONTRAN de venir prendre le gouuernement du Royaume, & la protection de son ieune fils le Roy CLOTAIRE, qui luy restoit d'vn grand nombre. Ce que le bon & pieux Roy fit; protection qui seruit aussi grandement à la mere. Mais elle ingrate de ces bons offices, & de tant d'autres receus, entreprit malicieusement d'attenter à la vie de ce Prince son bien-facteur, comme elle auoit fait à l'endroit de plusieurs autres; tant elle estoit portée au mal & à l'impieté.

Gregoire.

En fin elle deceda l'an SIX CENS DEVX, estant diffamée & detestée de chacun pour sa vie lubrique & les frequents assassinats qu'elle fit commettre. En cela toutesfois heureuse, d'auoir esté mere d'vn Monarque des plus vertueux de cette premiere Lignée, & d'auoir quelquesfois excité CHILPERIC son mary de soulager le peuple de tributs. Elle a d'ailleurs esté remarquable pour son industrie au maniement des affaires publiques; & mesme d'auoir quelques fois (contre l'ordinaire du sexe) esté dans les armées, auec le ieune Roy son fils, de l'authorité duquel & du Roy Gontran elle estoit fortifiée, ayant tel pouuoir, qu'aprés la mort du Roy d'Austrasie Childebert II. leur aduersaire, elle se saisit de Paris aprés auoir obtenu sur luy vne victoire signalée.

Mort de Fredegonde 602.

Greg. l. 5. c. 49.

Cette Royne portant vne haine capitale au bon Euesque S. Gregoire, qui souuent s'estoit opposé à ses mauuais desseins, elle osa l'accuser calomnieusement de l'auoir offensée en son honneur, en faisant publier, que Bertrand Euesque de Bourdeaux l'entretenoit. Mais le sainct Prelat autant remply de pieté, qu'elle de ruses, fut absous au Synode tenu à Brenne, aprés qu'il se fut purgé par son serment, auquel le Roy voulut qu'on deferast la decision du differend. Cette calomnie fut malheureusement pratiquée par Ludaste Comte ou Gouuerneur de Tours, qui fut deposé de cette charge & eut vne fin tragique.

Fredegonde gist prés le Roy son mary en l'Eglise de sainct Germain.

ENFANS DV ROY CHILPERIC I. & D'AVDOVERE sa premiere femme.

Aim. l. 3 c. 6.

7. THEODEBERT DE FRANCE fut pris dans Soissons par le Roy d'Austrasie son oncle, qui l'enuoya prisonnier à Pontigon.

Ans de Iesvs Chr.

Il le deliura sur la promesse qu'il fit de ne porter les armes contre luy. N'ayant tenu ce qu'il auoit promis, il se saisit de Tours, de Poitiers & d'autres villes au delà de Loire, où il fit de grands rauages. FRANCE. *P. Emile.*

Il défit en bataille le Duc Gombaud, puis entra dans les Prouinces de Limousin, de Quercy & d'Engoumois, où les Capitaines de son oncle Sigebert luy donnerent bataille prés la ville d'Engoulesme, en laquelle rencontre le ieune Prince mourut, & fut inhumé dans l'Abbaye de S. Cibar d'Engoulesme. *Fauchet.* *Ademarus.*

7. MEROVEE DE FRANCE, ayant esté enuoyé en Poictou auec *Greg. l. 5. c. 2. 13. 19.*
vne armée, il ne tint compte des commandemens du Roy CHILPERIC son pere, de faire la guerre contre son frere ; Car sous pretexte d'aller visiter la Royne AVDOVERE sa mere confinée en la ville du Mans, il vint à Roüen, où il espousa clandestinement *Aim. l. 3. c. 5. & 13.*
la Royne BRVNEHAVD, vefue de Sigebert Roy d'Austrasie son oncle ; CHILPERIC en estant grandement courroucé, *Gesta Franc. cap. 33.*
plustost pour la crainte que luy & Fredegonde auoient de la malice de cette Royne leur alliée, que pour le mespris de la disposition Canonique, qui defend au neueu d'espouser la vefue de l'oncle, il les vint incontinent trouuer. Et d'autant qu'ils s'estoient retirez dans l'Eglise de Sainct Martin de Tours, (peut estre comme en lieu de franchise) pour les exciter d'en sortir, *Fauchet.*
le Roy CHILPERIC iura, qu'il ne les feroit separer, ny rompre le mariage, si l'Eglise s'y accordoit. Estant donc sortis sur sa foy, il les baisa & fit manger à sa table. Mais ce n'estoit que *Greg. l. 5. c. 2 & 14.*
feinte & artifice. Car peu de temps aprés, il fit emprisonner son fils MEROVEE, & suscité par Fredegonde, le fit tondre & vestir en clerc : puis l'enuoya garder en l'Abbaye dite à present de Sainct Calais en Vendosmois ; deliberant de luy faire prendre *Aim. l. 3. c. 11. & 26.*
l'ordre de Prestrise, de crainte qu'il ne retournast auec BRVNEHAVD. Sur ce le ieune Prince trouua moyen de sortir, & derechef se retirer en franchise à Sainct Martin.

Cependant Gregoire Euesque de Tours, pensant oster le mauuais soupçon, que CHILPERIC eust peu conceuoir de luy, d'auoir receu son fils, il luy enuoya donner aduis de la fuite. Le Roy luy commanda de le chasser de son Eglise ; Ce qu'ayant refusé, on enuoya vne armée en Touraine : & Fredegonde suscita malheureusement vn homme de tuer MEROVEE, qui euita le coup, & se retira dans l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, puis de là vint trouuer Brunehaud en Austrasie.

577. En ce temps il y eut vne assemblée d'Euesques à Paris, où le Roy se plaignit de Pretextat Euesque de Roüen (parrain du ieune Prince) de ce qu'il l'auoit marié, & mesme comploté de le tuer, luy qui estoit son Roy. Le Prelat recognut auoir fait le *Cl. Robert. in Gallia Christ.*
mariage ; tellement que pour punition, il fut emprisonné, puis confiné en vne Isle proche de Constance. Mais estant de retour *I. Dadré en la Chroniq. des Arch. de Rouën.*
d'exil en son Eglise, il fut malheureusement assassiné le iour de Pasques, dedans vn temple, en celebrant le seruice diuin ; ce qui
587. se fit par les pratiques de Fredegonde, l'an DLXXXVII.

Quatre ans auparauant, le Prince MEROVEE s'estoit retiré vers ceux de Touraine ; Mais ayant esté par eux trahy, craignant la venuë du Roy son pere, & d'estre rigoureusement trai- *Greg. l. 5. c. 19. & l. 7. c. 16.*

FRANCE. té, il pria l'vn de ses seruiteurs de le tuer; tellement que CHILPERIC le trouua mort à son arriuée; funeste accident aduenu l'an DLXXXIII. Bien tost aprés cét assassinat, on fit aussi mourir celuy qui auoit osé respandre le Sang Royal. *Ans de IESVS CHR.* *Sa mort* 583.

Greg. l. 5. c. 40. & l. 8. c. 10. *Sigebert.* *Aim. l. 3. c. 2.*

7. CLOVIS DE FRANCE fut declaré Chef d'vne armée par le Roy son pere, afin de se saisir des pays de Touraine & de Poictou sous le Roy Sigebert son oncle. Mais il en fut chassé par Mommol Lieutenant des Roys Gontran & Sigebert; & depuis Fredegonde sa marastre, qui brusloit d'vn ardent desir que ses enfans regnassent seuls, le fit mourir l'an DLXXXIII. & ietter son corps dans la riuiere de Marne prés de Noisy; d'où estant retiré par vn pescheur, on le recognut à sa longue cheueleure, qui en ce temps là estoit vne des marques ordinaires des Princes du Sang. Il gist en l'Eglise de Sainct Germain des Prez lés Paris. Fredegonde cuidant euiter le blasme qu'elle meritoit, s'aduisa de faire croire & courir le bruit, que le ieune Prince s'estoit luy mesme tué, ou qu'il s'estoit noyé dans la riuiere de Marne; ce qu'elle persuada au Roy son mary: mais le soupçon ne laissa de tomber sur elle, remplissant ainsi malheureusement le Royaume & la Maison Royale de meurtres & de parricides. *Sa mort* 583.

Greg. l. 9. c. 34. & lib. 4. c. 3. *Aimoin.*

7. CHILDESINDE DE FRANCE (qu'aucuns Autheurs nomment BASINE, & Fauchet semble l'appeller du nom de sa mere, AVDOVERE) fut Religieuse à Saincte Croix de Poictiers: Et cette Royne sa mere ayant esté industrieusement persuadée par Fredegonde sa seruante, de tenir elle mesme sur les fonds de Baptesme cette sienne fille, l'ayant trop facilement creuë, & cecy s'estant fait en l'absence du Roy CHILPERIC, lequel alors faisoit la guerre en Austrasie; estant de retour, Fredegonde luy fit entendre, qu'il ne pouuoit plus coucher auec elle sans offenser Dieu, à cause qu'il y auoit parenté spirituelle entre eux, Audouere estant sa commere; de sorte que cela fut la cause du diuorce d'entre luy & sa femme, laquelle d'ailleurs il n'aymoit pas. Cette BASINE auec sa cousine CHRODIELDE fille du Roy de Paris Charibert, causa vn grand scandale dans son Abbaye, dont parle Gregoire, comme nous auons aussi remarqué cy-deuant.

ENFANS DV ROY CHILPERIC I. & de FREDEGONDE *sa femme.*

Greg. l. 5. c. 23. 7. SAMSON DE FRANCE nasquit à Tournay lors du siege que le Roy d'Austrasie y tenoit, & mourut en l'aage de quinze ans. Quand il nasquit la Royne sa mere desirant qu'il mourust, le fit éloigner de soy en volonté de le perdre; mais ne pouuant effectuer son mauuais dessein, estant reprise par le Roy son mary, elle le fit baptiser, & tenir sur les fonts par l'Euesque, (que Gregoire ne nomme pas) ce peut estre celuy de Tournay.

Fauchet l. 3. 7. CHLODEBERT de France finit ses iours à pareil aage, que son

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. frere Sansom, comme remarque l'Euesque de Poictiers Fortuné, FRANCE. qui luy a fait cét Epitaphe.

Flere monent populum crudelia funera Regum,
Cùm caput orbis humo mæsta sepulchra tegunt.
Hoc igitur tumulo recubans CLODOBERTVS *habetur,*
Qui tria lustra gerens raptus ab orbe fuit.
De proauo veniens CHLODOVECHO *celsa propago,*
CHLODTHARIIque *nepos,* CHILPERICIque *genus.*
Quem de Reginâ sumpsit FREDEGVNDE *iugali,*
Auxerat & nascens Francica vota puer.
Quem, patris & patriæ dum spes adolesceret ampla,
Accelerante die, sors inimica tulit.
Sed cui nulla nocent queruli contagia mundi,
Non fleat vllus amor, quem modò cingit honor.
Nam puer innocuus, viuens sine crimine lapsus,
Perpetui regni se fauet arce frui.

7. DAGOBERT DE FRANCE, autre fils du Roy CHILPERIC, mourut ieune; sa memoire a aussi esté celebrée par le mesme Euesque Fortuné.

Dulce caput populi, DAGOBERTE, *perennis amore,*
Auxilium patriæ, spes puerilis obis.
Germine Regali nascens generosus & infans,
Ostensus terris, mox quoque rapte polis.
Belligeri veniens CLODOVECHI *gente potenti,*
Egregio proaui germen, honore pari.
Regibus antiquis respondens nobilis infans,
CHILPERICIque *patris vel* FREDEGVNDE *genus.*
Te veneranda tamen mox abluit vnda lauacri,
Hinc licèt abreptum lux tenet alma throni.
Viuis honore ergo, & cùm iudex venerit Orbis,
Surrecturus eris fulgidus, ore nitens.

588. 7. THIERRY DE FRANCE, eut pour parrain Raimond Euesque de Paris l'an DLXXXVII. mais il deceda en l'an suiuant. Mommol Preuost de Paris, fut accusé par Fredegonde d'auoir machiné sa mort: Elle le fit gehenner si rigoureusement, qu'il en finit miserablement ses iours. Aim. l. 6. c. 34.

7. CLOTAIRE II. Roy de FRANCE continua la lignée Royale, laquelle sera descrite au liure quatriéme de cette Histoire.

588. 7. RIGVNTHE DE FRANCE; Adon de Vienne l'appelle RINCHILDE, & nomme mal son mary Leuuigilde, prenant le pere pour le fils. Cette Princesse ne fut mariée à Recarede fils de Leuuigilde Roy des Wisigots en Espagne susmentionné, ainsi qu'aucuns se sont persuadez; mais bien luy fut promise. Comme elle s'estoit acheminée auec vn tres-grand equipage & de riches presens, en ayant six chariots chargez, que le Roy CHILPERIC, la Royne, ses pere & mere, & les Barons luy auoient faits, Greg. l. 6. c. 45. l. 7. c. 9.

FRANCE. | *Ans de* IESVS CHR.

estant arriuée à Tolose, les siens la persuaderent d'y seiourner, pour se mettre en meilleur equipage, afin qu'ils ne fussent mesprisez des Espagnols. Mais cependant, la Princesse entendit les nouuelles de la mort du Roy son pere; de sorte qu'elle ne passa outre. On luy auoit donné quatre mil hommes de guerre pour luy faire escorte, de crainte que le frere & le neueu du Roy, ne luy dressassent des embusches. Ceux qui furent deputez & commandez de faire le voyage auec la Princesse, conceurent vn tel regret sur l'effet de ce commandement, qu'aucuns d'eux se desesperoient; ne pouuant souffrir d'estre separez de la veuë de leurs parens; De sorte qu'on n'entendoit dans les villes que pleurs & que gemissements des peres & des enfans. Autres faisoient leurs testaments, & commandoient qu'on les publiast aussi tost, que la Princesse seroit en Espagne, comme des gens qui croyoient mourir. Leur affliction croissoit encore, de la crainte qu'ils auoient de perdre en Espagne leur religion viuans parmy les Gots Arriens.

Mariana rer. Hispan. l. 5. c. 11.

Gregor. Tur. l. 6. c. 45.

Gregorius.

La Princesse estant de retour en France de ce voyage precipité, s'oublia tant que de s'abandonner à toute sorte de vices, & se comporta mal à l'endroit de FREDEGONDE sa mere. Gregoire de Tours, qui descrit les grands preparatifs de ce voyage, la nomme Royne: qualité que d'autres Princesses de France ont euë, quoy que non mariées à des Roys.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE QVATRIESME.

CONTENANT

LA SVITE DES ROYS DE FRANCE,

Depuis CLOTAIRE II. *surnommé* LE GRAND, *iusques aux ancestres du Roy* PEPIN LE BREF.

Dez l'an de Salut DXXCIIII. iusques à l'an DCCLII.

SVITE DE LA TABLE GENEALOGIQVE des Roys DE FRANCE de la premiere Lignée, dite DES MEROVINGIENS.

5\. CLOTAIRE I. Roy DE FRANCE, fils du Roy CLOVIS LE GRAND.

6\. CHILPERIC I. Roy DE FRANCE.

7\. CLOTAIRE II. surnommé LE GRAND.

8\. DAGOBERT I. Roy DE FRANCE. — MEROVEE. — HARIBERT ou CHARIBERT Roy d'Aquitaine.
- (fils de Haribert) CHILPERIC mort ieune.

9\. (enfants de Dagobert I.) CLOVIS II. Roy DE FRANCE. — IRMINE. ADELE. ROTILDE. — SIGEBERT III. Roy d'Austrasie.
- (fils de Sigebert III.) DAGOBERT.

10\. (enfants de Clovis II.) CLOTAIRE III. Roy de FRANCE. — CHILDERIC II. Roy de FRANCE. — THIERRY III. Roy de FRANCE.

11\. (enfants de Thierry III.) CLOVIS III. Roy DE FRANCE. — CHILDEBERT II. Roy DE FRANCE, surnommé LE IVSTE.

12\. (fils de Childebert II.) DAGOBERT II. Roy DE FRANCE. — CHILPERIC II. Roy DE FRANCE, dit DANIEL.

13\. (fils de Dagobert II.) THIERRY IV. Roy DE FRANCE. — CLOTAIRE IV. Roy de FRANCE.

Interregne de sept ans, pendant lequel CHARLES MARTEL *gouuerna le Royaume.*

CHILDERIC III. Roy de France, dernier de la famille des MEROVINGIENS. Le nom de son pere est ignoré.

Digitized by Google

An de Iesus Chr.

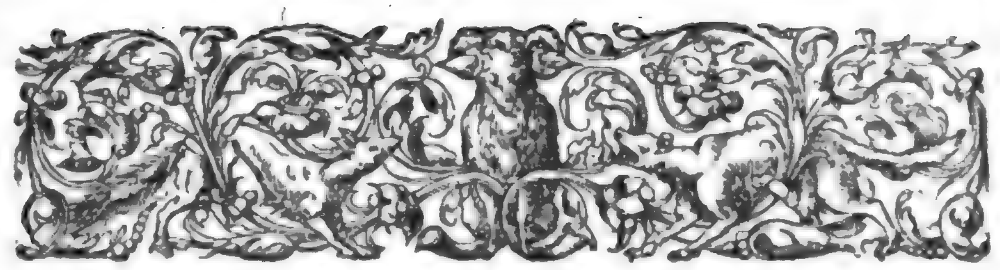

7. CLOTAIRE II.

ROY DE FRANCE, *surnommé* LE GRAND.

CHAPITRE PREMIER.

584. 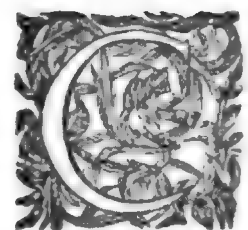OMME aprés les tenebres paroist la lumiere, & souuent l'orage & la tempeste sont suiuis du calme & de la serenité; Aussi le Royaume ayant iusques icy depuis le Roy CLOVIS esté agité de guerres ciuiles & de plusieurs funestes malheurs publics & domestiques, sous les regnes passez: En fin pendant ceux de ce grand & vertueux Monarque, & de son fils aisné & successeur DAGOBERT, la France reprit vne meilleure face, & aprés quelques émotions, la Paix, la Pieté, & la Iustice y regnerent, & prirent la place du desordre & de l'impieté.

Lors qu'il paruint à la Couronne (par le decez du Roy Chilperic *Aim. l. 3. c. 54. & 59. & l. 4. c. 6.* son pere) il estoit aagé de quatre mois seulement, ayant pris naissan- *Sa naissance* ce l'an CINQ CENS QVATRE VINGTS QVATRE. Le pere en eut vne *584.* telle ioye, qu'il donna grace à tous les criminels de son Royaume & fit *Greg. l. 7. c. 5. & l. 8. c. 1.* ouurir les prisons à ceux qui y estoient detenus. En l'imbecilité de cét aage, la Regence de l'Estat fut commise à GONTRAN Roy d'Orleans son oncle & son parrain, à la poursuite de la Royne Fredegonde sa mere. Sur le point des preparatifs que l'on faisoit à Nanterre prés Paris, pour la ceremonie du baptesme de ce ieune Prince, le Roy d'Austrasie Childebert II. son cousin se plaignit par ses Ambassadeurs à GONTRAN, de ce qu'il contractoit amitié auec ses ennemis contre sa promesse, en voulant éleuer au throsne Royal cét enfant: Le sage Regent respondit à cela, *Qu'il ne violoit point les conuentions accordées entre eux; Qu'il ne deuoit trouuer mauuais, s'il leuoit des fonts du baptesme vn sien proche parent, ne faisant qu'vn acte de charité & pieté qui ne pouuoit mesme estre refusé par vn Chrestien à vn autre.* Bref qu'en *Greg. l. 10. c. 28.* *cela il ne deshonoroit leur Maison.* Ainsi passant outre, il nomma son neueu CLOTAIRE, pria Dieu de le benir & proteger, & qu'vn iour il fust aussi puissant, honoré & redouté, qu'auoit esté son ayeul paternel, qui iadis porta ce nom.

Tout ieune qu'il estoit, le Regent luy fit visiter les principales Villes & Prouinces de son Royaume; afin de le faire recognoistre pour leur vray & legitime Prince, qui fut premierement qualifié Roy de Paris; GONTRAN n'oubliant aucun deuoir, continua la recherche exacte des meurtriers de son frere CHILPERIC, & fit viuement poursuiure Euroul qui en estoit accusé.

Digitized by Google

FRANCE. Pendant ce bas aage le mesme Roy GONTRAN, bon Prince & aduisé, administra les affaires de son pupile auec beaucoup de prudence & de soing, & institua Bepolen Duc ou Gouuerneur des prouinces du Royaume du ieune Roy son neueu ; Et quoy que son intention fust de maintenir la paix ; si est-ce qu'il ne put empescher les diuerses conspirations & guerres qui furent émeuës tant contre les Bretons reduits en fin à la raison, que contre Ranching l'vn des principaux Barons du Roy Childebert, lequel, auec aucuns Seigneurs du Royaume de CLOTAIRE, fit dessein de faire mourir Childebert & de partir entre eux les Gouuernemens des Royaumes d'iceluy & du ieune Roy CLOTAIRE : mais Gontran preuint les conspirateurs & les fit rudement chastier.

Ado Vien. *Greg. l. 10. c. 9.* *Idem l. 9. c. 10* — *Ans de IESVS CHR.*

L'imposteur Gombaud, lequel se disoit fils legitime & successeur de l'ayeul de cettuy-cy, comme nous auons dit, donna aussi beaucoup de peine à Gontran ; ainsi que firent les Bretons, qui furent mis à la raison.

Greg. l. 9.

Aprés la mort du Regent, la Royne Fredegonde prit elle mesme le gouuernement de l'Estat de son fils, continuant de s'exposer courageusement aux perils de la guerre pour sa defense & conseruation. 597.
Car Childebert se voyant grandement fortifié de la succession de Gontran aussi son oncle, soit qu'il voulust venger la mort cruelle du Roy Sigebert son pere, machinée par Fredegonde, soit qu'il desirast auoir la tutele du ieune Roy son cousin, il enuoya vne forte armée contre luy, qu'on escrit auoir esté de cinquante mil hommes. Vne autre beaucoup moindre fut conduite par Landry Maire du Palais de CLOTAIRE, qui obtint la victoire signalée donnée en Soissonnois par la mort de vingt mil Austrasiens ; Paul Diacre dit trente mil. Fredegonde elle mesme marcha d'vn courage viril, à la teste de l'armée & deuant les rangs des soldats, faisant actes d'vn bon Capitaine, & comme autres fois portant entre ses bras le ieune Roy son fils ; ce qui encouragea merueilleusement les soldats François à bien faire, & à soûtenir la iuste querelle de leur ieune Prince contre les Austrasiens.

Vignier sous l'an 597. *P. Diaconus.* *Aimoin.* *Ado.* *Supplem. Gregorij.* — *Bat. de Soissons* 597.

Vne autre victoire obtenuë encore quatre ans aprés à Moret en Gastinois donna à CLOTAIRE tout le pays de Bourgongne deçà la Saosne ; au moyen dequoy la Royne sa mere le conduisit à Paris en triomphe.

Bat. de Moret 600.

On eust creu, que Childebert, qui estoit en la fleur de son aage, fort puissant, & possedoit la meilleure part de la Monarchie Françoise, commandant à plusieurs belliqueuses nations, deuoit, par l'apparence humaine, subiuguer le Royaume de son cousin qui estoit encores en bas aage, maintenu & gouuerné par vne femme odieuse : Mais Dieu protecteur des orphelins innocens & des puissances legitimes, en ordonna autrement, & permit, que les François beaucoup inferieurs en nombre obtinssent la victoire sur les Austrasiens.

Les Roys Thierry & Theodebert de Bourgongne & d'Austrasie enfans & successeurs des Estats de Childebert II. & de sa mauuaise volonté, aprés son decez allumerent vne autre guerre contre CLOTAIRE & par le mauuais conseil de leur ayeule Brunehaud, dresserent vne si grande armée, que rencontrans à leur aduantage celle du Roy leur aduersaire, dépourueu de l'assistance & conduite de la Royne sa mere, laquelle peu auparauant estoit decedée, CLOTAIRE en eut vn si malheureux éuenement, qu'il perdit à son tour la bataille, donnée entre les villes de Sens & de Troyes, & se veid par ce moyen reduit

Aimoin. l. 3. c. 88. *Fredegarius. c. 21.* *Aim. l. 3. c. 87.*

Ans de Iesvs Chr. à telle extremité, que force luy fut d'accepter les conditions, que les deux freres victorieux voulurent luy imposer, si rigoureuses & dommageables, qu'il fut contraint d'accorder, que le Royaume de Thierry s'estendroit entre les fleuues de Loire & Seine iusques à la mer, & à la frontiere de Bretagne; & que Theodebert auroit le Duché d'Entelen, qu'on estime estre à present le pays & Comté d'Artois. FRANCE.

610. Neantmoins la prouidence diuine permit depuis, que non seulement ces prouinces; mais aussi les trois Royaumes d'Austrasie, de Bourgongne & d'Orleans, (dont ces deux Princes estoient possesseurs)
613. fussent aprés leur mort recueillis par Clotaire, comme leur plus proche parent & legitime heritier. Il estoit desia aduantagé du sien propre, & par ainsi reünit en sa personne toutes les Gaules, & deuint autant puissant Monarque, qu'auparauant il estoit reduit au petit pied. *Aim. l. 4. c. 1.*

Sigebert, l'vn des fils Bastards de Thierry Roy d'Austrasie, que Brunehaud sa bisayeule auoit fait armer, & persuadé de prendre le titre de Roy, fut si temeraire, que de s'opposer au progrez d'vne si bonne fortune. Mais il en porta la peine; Car aussi tost il fut vaincu & tué auec Corbe, autre Bastard son frere, & en suite la malheureuse Princesse, que les Austrasiens mirent entre les mains de son ennemy, receut aussi le salaire de ses barbares cruautez par vn supplice, comme nous dirons; Il fut si horrible & rigoureux, qu'encore qu'il soit tesmoigné par plusieurs anciens autheurs, si est-ce qu'aucuns en ont douté, & l'ont estimé fabuleux, le iugeans contraire à la douceur & clemence du Roy Clotaire. *Fredeg. c. 42. Sigebert. P. Emile. Du Tillet Eu. de Meaux.*

Ce grand Monarque se voyant en fin deliuré des guerres ciuiles & domestiques, tourna ses armes contre les Saxons rebelles. Il auoit premierement enuoyé Dagobert son fils aisné contre eux; mais iu-
617. geant, que sa presence estoit necessaire à l'execution d'vne si haute entreprise, il s'y achemina luy-mesme. Bertier ou Berrold Duc de cette nation farouche & Chef de l'armée ennemie auoit tenu quelques paroles de mespris du Roy, qui ne pouuant souffrir son audace, tesmoigna en cette occurrence vne magnanimité nompareille. Car ne craignant le danger, il passe à nage sur son cheual la riuiere de Veser, qui separoit leurs armées, & auec le Prince son fils poursuiuit le Duc de si prés, que l'ayant ioint, comme il prenoit la fuite, il le tua & luy coupa la teste: imitant en vn acte si genereux la valeur heroïque du grand Clovis son bisayeul, qui auoit aussi tué en vne bataille le Roy des Gots Alaric. Bien tost aprés il eut en fin raison des Saxons qui luy auoient donné tant de peine, & les chastia seuerement. Ainsi auec raison vn Autheur ancien donne à ce Monarque le glorieux titre, *de plus vaillant de tous les Roys.* *Aimoin. Fredegar. Guil Nangius. Author vita Dagoberti R. Author vita S. Babolni.*

620. Que s'il restitua au Roy des Lombards Adouald, les pays d'Iurée, de Suse & de Piémont (que les François auoient conquis sur ses predecesseurs) à la persuasion d'aucuns ses Conseillers, & outre renonça au tribut qu'ils luy payoient tous les ans; on doit considerer, que cette perte fut auctnement recompensée par vne autre submission, que peu d'années auparauant cela luy auoit faite, & aux autres Roys de France, Gondemar Roy d'Espagne, lequel ayant esté par eux secouru pour auoir la possession de ce Royaume, se rendit leur tributaire, comme tesmoigne Mariana, l'vn des plus elegans, & iudicieux Historiens d'Espagne. *Supplem. Greg. P. Emil. Mariana. l. 6. rer. Hispan.*

 Pour marque de la Pieté de CLOTAIRE II. outre la fondation & dotation qu'il fit des Abbayes de Luxeul, de S. Valery sur Somme, & de sainct Ouën de la ville de Roüen, (où sa premiere femme eut sepulture) il fit tenir le cinquiéme Concile de Paris, à la fin des Decrets duquel on lit vne Ordonnance qu'il fit sur aucuns points de la discipline Ecclesiastique. Il conuoqua pareillement vne assemblée de Prelats, en la Maison Royale de Clichy prés Paris, tant pour le reglement de l'Ordre Ecclesiastique, que pour auiser à ce qui concernoit le bien & vtilité de son Royaume. Bref il establit la paix & la Iustice dans ses Estats, auec vne bonne police. Il renouuella les Loix & Coustumes de Bauieres, & en fit de nouuelles pour les Suaues; Il donnoit ordre à la culture de l'esprit du ieune Prince son fils aisné, qui eut pour conducteurs de sa ieunesse des hommes excellens en vertu, en pieté, & autres bonnes conditions. *Ans de Iesus Chr.*

Tomo 1. Concil. Gallican.

Aprés tant de faits memorables ce GRAND Roy finit ses iours en l'an SIX CENS VINGT HVICT, quoy que d'autres disent que ce fut quatre ans aprés, qui fut le quarante-cinquiéme de son regne & de son aage, ayant seul gouuerné toute la Monarchie Françoise par l'espace de seize ans. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de S. Germain des Prez à Paris, qui estoit en ce temps le plus ordinaire Sepulchre des Roys de France. Il acquit la gloire bien meritée de Prince *prudent, valeureux, debonnaire, sage, pieux, iuste, liberal enuers les Eglises & les pauures, & de sçauant aux Lettres*; estant en toutes ces bonnes parties, semblable au Roy d'Orleans Gontran son oncle, mais plus vigoureux, vaillant & hardy que luy. On le blasme toutesfois d'auoir trop aymé les femmes & le plaisir de la chasse.

Aimoin l. 4. c. 16. — *Sa mort 628.* — *I. Sirmondus.* — *Fredegar. c. 47 56. & seq.* — *Supplementum Gregorij.* — *Vignier.* — *Aimoin.*

Comme il porta le nom de son ayeul (à la difference duquel on l'appella CLOTAIRE LE GRAND & le Ieune) aussi sa fortune a esté aucunement conforme à la sienne. Car il regna par vn long temps, (mais auec plus de moderation) & ainsi que luy remit sous sa main toute la France en vne seule Monarchie. Tellement qu'en luy fut accomply le souhait de Gontran. Et bien que la malicieuse subtilité iointe à vne grande prudence & dexterité de Fredegonde sa mere, l'aydast pour sortir des aduersitez de sa ieunesse, si faut-il aduoüer, que luy mesme estoit sage & aduisé, veu qu'aprés la mort de cette Princesse, il para aux coups des Roys Thierry & Theodebert ses cousins, qui s'efforçoient d'enuahir son Estat, secondez d'vne Royne si rusée qu'estoit Brunehaud; Aussi qu'il recueillit presque sans meurtre les successions de tous les Royaumes de France, desia tenus en partialité par les inimitiez & diuisions des Princes, accreuës par le mauuais gouuernement, & la ieunesse des Roys d'Austrasie. De sorte qu'il fut le plus puissant Monarque de son temps, & plus riche en estenduë de Seigneuries, que le grand CLOVIS, & que son ayeul CLOTAIRE premier, ayant plus de quarante grandes Prouinces & Royaumes reünis sous sa Couronne.

Il affectionna plusieurs grands Prelats qui vescurent de son temps, entre autres S. Fortuné Euesque de Poitiers, S. Amand Euesque & Apostre des Pays bas, Sainct Arnoul Euesque de Mets. BERTRVDE ou BERTRANDE; selon Aimoin, que Fortuné nomme Bilichilde sa premiere femme, estoit de la lignée d'Atanagilde Roy des Wisigots. Aucuns escriuent, qu'elle fut originaire de Saxe, autres de Bourgongne, tant la diuersité est grande; Cette Princesse tesmoigna combien elle estoit chaste & vertueuse; Car Leudmon Euesque de Sion ayant

Son 1. mariage. — *Aim. l. 4. c. 6. & 8.*

Ans de IESVS CHR. tasché de la suborner & corrompre, elle en aduertit le Roy son espoux; lequel, respectant la qualité de celuy qui s'estoit tant oublié, luy sauua la vie & pardonna, ne punissant autrement l'Euesque, qu'en luy defendant de sortir de son diocese; peine trop douce pour vn si enorme forfait. Mais aussi en cela fut tesmoigné le respect & l'humanité de ce pieux Roy enuers l'Ordre Ecclesiastique, & vne singuliere grace faite à vn homme indigne; comme fort à propos a escrit vn autre celebre Euesque de nostre temps parlant de BERTRADE. FRANCE. *Fredegar. c. 44.*
623. Laquelle mourut l'an de salut SIX CENS VINGT-TROIS, le XXXVI. du regne de Clotaire. Autres escriuent, que le decez aduint sept ans auparauant. Son corps gist prés celuy du mesme Roy CLOTAIRE son mary. *Du Tillet E. de Meaux in Chron. Franc. Gesta Dagob. I. R.*

La seconde espouse qu'il eut fut SICHILDE, qu'Aimoin appellé NANTILDE, l'autheur de la vie de Sainct Ouën la nomme HILDETRVDE, & dit, que ces deux Roynes gisent dans l'Eglise de S. Pierre de Rouën. SICHILDE estoit sœur de Brunulphe, qu'on dit auoir esté Seigneur de Hainaut & d'Ardenne. Vn Historien moderne (duquel la foy est suspecte) est d'aduis, que cette Royne estoit fille de Vaubert, sorty, à ce qu'il dit, de la posterité du Roy Clodion le Cheuelu. *Fauchet. Io Coccius. Author vita Reg. Dag. I. Vignier R de Vvassebourg.*

ENFANS DE CLOTAIRE II. ROY DE FRANCE & de la Royne BERTRADE *sa premiere femme.*

8. DAGOBERT I. Roy DE FRANCE continua la Lignée.

610. 8. MEROVEE DE FRANCE fut pris en l'an six cens dix en vne bataille, que Bertrand Lieutenant en l'armée de Thierry Roy de Bourgongne luy donna prés la ville d'Estampes. On ne trouue point s'il estoit fils legitime ou bastard; & semble, que les Historiens qui ont escrit ce Prince auoir esté lors Chef de l'armée du Roy son pere, se sont abusez au temps par eux remarqué, d'autant qu'il eust esté lors trop ieune; eu égard à l'aage du mesme Roy. Fauchet estime, que Brunehaud le fit mourir, en vengeance dequoy CLOTAIRE luy fit aussi perdre la vie. *Aim. l. 3. c. 91. Fauchet. Fredegarius. Petauius l. 7. c. 14. sous l'an 609.*

FILS DV ROY CLOTAIRE II. ET DE LA ROYNE SICHILDE *sa seconde espouse.*

632. 8. CHARIBERT ou ARIBERT Roy D'AQVITAINE eut de son frere aisné le Roy DAGOBERT I. l'an DCXXXII. pour son Apanage, ce Royaume d'Aquitaine, qui estoit lors de si grande estenduë, qu'il comprenoit l'ample pays de Languedoc, & ceux qui sont situez depuis le fleuue de Loire iusques aux monts Pyrenées. Encore qu'il eust eu cét Apanage à condition de ne prendre le titre & qualité de Roy, si est-ce qu'il ne laissa pas pour cela de le porter. Il demeura sous la tutele & gouuernement de Brunulphe son oncle maternel, lequel, bien qu'il le veist amplement partagé, s'efforça trop ambitieusement de l'esleuer sur le trosne de la Monarchie Françoise. Mais DAGOBERT mit si bon ordre pour se maintenir, que son droit de primogeniture, qui luy attribuoit la succession à la Couronne, luy fut conserué. Toutesfois il sembloit, que la volonté du Roy CLOTAIRE *Aim. l. 4. c. 8. & 15. Vita S. Richrudis c. 2. I. Bouchet in. d'Aquit. Fredegar. c. 57. D. Petauius in l. 7. c. 14 Ration. temp. P. Masson. in Ann. Fr.*

FRANCE. pere commun fust, que Dagobert se contentast de l'Austrasie, & que le reste demeurast à ce Prince son fils puisné. Ans de Iesvs Chr.

G. Catel en l'Hist. des Comtes de Tol. Il fut si genereux & prudent, qu'il mit sous sa main & subiugua toute la Gascogne & le pays de Basque, ayant estably le siege de son Royaume dans la ville de Tolose. Tant y a qu'il auança les limites de son Estat iusques sur la frontiere d'Espagne.

Fredegar. c. 67. Aim. l. 4. c. 23. Pendant ce regne, DAGOBERT enuoya, par Pepin Maire de son Palais, de Paris à Orleans Sigebert son fils nouueau nay, au deuant du Roy CHARIBERT, qui deuoit en cette cité leuer l'enfant sur les fonts de baptesme; mais on estime, que ce fut pour surprendre ce Roy, & le faire tomber en vne embusche qu'on luy dressa en intention de le retenir. Toutesfois il retourna sain & sauf, & aprés auoir regné sept à huict ans, autres disent trois, il deceda en l'an SIX CENS TRENTE SIX, & fut inhumé à Tolose. Sa mort 636.

FILS DE CHARIBERT ROY D'AQVITAINE.

Fredegar. Fauchet. Vignier. 9. CHILPERIC Prince d'Aquitaine suruesquit peu de iours le Roy son pere. Aucuns sont d'aduis, que sa mort fut auancée par le Roy Dagobert son oncle, desirant ioindre son Estat à celuy du ieune Prince, pour regner seul. De fait il se mit aussi tost en possession de son Royaume & des richesses d'iceluy.

---

8. DAGOBERT I.

ROY DE FRANCE, D'AVSTRASIE & de Bourgongne, surnommé LE GRAND.

CHAPITRE II.

Aim. l. 4. c. 8. 16. &c. Fredegar. c. 58. CE Prince digne fils d'vn digne pere, qui fut le Roy CLOTAIRE II. prit naissance de la Royne Bertrade en l'an SIX CENS DEVX. Son premier titre fut de Roy d'Austrasie qu'il eut l'an DCXXII. du viuant de son pere, qui l'employa en la guerre contre les Saxons : Il s'y porta auec beaucoup de valeur & de generosité. 628. Sa naissance 602.

Vignier. Regino l. 1. Fredegar. c. 60. Gesta Dag. I. Il ayma la Pieté & la Iustice, donnant audiance publique à ses suiets, & luy mesme receuant leurs plaintes & requestes, ayant vn soin particulier des vefues, des orphelins & des pauures, qu'il protegeoit contre la violence des Grands. Il donnoit les dignitez & offices à ceux qui les meritoient par leur vertu. En quoy il se rendit si agreable, que chacun loüoit la bonne fortune de la France, les nations loingtaines, qui ne luy appartenoient, desirant d'estre commandées par vn tel Prince. A cela ayderent beaucoup les bonnes instructions & sages conseils, que luy donnerent deux prudens & pieux Euesques S. Arnoul de Mets, & S. Cunibert de Colongne, ensemble ceux de Pepin surnommé l'Ancien, Maire du Palais, ausquels le pere l'auoit particulierement recommandé.

Il

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Il fut associé par le Roy son pere au Royaume de France, auquel il succeda depuis, estant aagé de XXVI. ans, malgré les vains efforts de son frere Charibert, & de Brunulphe oncle maternel d'iceluy. FRANCE. *Fredegarius.* *Sigebert.*

Ce Prince rangea à leur deuoir les Gascons rebelles, & en retournant de cette guerre destruisit la ville de Poitiers, dont les habitans auoient participé à la rebellion, & la fit raser, si l'on veut croire vn Autheur ancien, qui a descrit la vie de ce Roy. Autres enseignent, qu'il donna la conduite de cette guerre contre les Gascons, à Adoin ou Dado son Referendaire, sous lequel General furent employez dix Ducs & plusieurs Comtes, qui marcherent vers la Gascogne, où aprés quelques exploits de guerre, ces rebelles furent contraints de demander la paix. *Aimoin. l. 4. c. 1.* *Guaguin.* *P. de Marca Hist. de Bearn l. 1. c. 35.*

Les Bretons Armoriques, suiuant le mesme train que les Gascons, auoient aussi manqué à leur deuoir, & comme le Roy estoit sur le point de les faire obeïr, Iudicaël Comte de Bretagne vint (par le conseil de Sainct Eloy Euesque de Noyon) trouuer DAGOBERT en son Palais de Clichy la garenne, qui est auiourd'huy Sainct Oüen prés Paris, où il rendit l'hommage qu'il deuoit à la Couronne de France, & par ce moyen les Bretons obtinrent leur grace. *Aimoin. l. 4. c. 19.* *Sigebert.* *Vignier au Tr. de l'ancien Estat de Bretagne.*

Aucuns ont escrit, qu'alors Iudicaël fut contraint de laisser le titre & la qualité de Roy des Bretons, qu'il prenoit. Neantmoins elle ne luy est pas donnée par la meilleure part des anciens Escriuains; quoy que l'Autheur moderne de l'Histoire de Bretagne, par trop de passion & d'affection enuers son pays ayt mis le contraire en auant. *B. d'Argentré Hist. de Bret. l. 3. c. 4.*

Les Vinides Esclauons peuples éloignez, suiets de DAGOBERT, (ce qui monstre la grande estenduë des pays de sa domination) aprés s'estre aussi reuoltez luy défirent vne puissante armée. Mais comme le sort des armes est douteux & iournalier, il eut à son tour l'aduantage. Tellement qu'il se rendit si redouté & honoré, que plusieurs peuples estrangers eurent recours à luy comme au Souuerain Moderateur de l'Europe. Entre ceux là furent les Bulgares, qui offrirent de le recognoistre, & luy obeïr comme à leur Roy. Il leur donna le Pays de Bauieres pour habiter. Mais depuis manquants de fidelité, & vsants de trahison, ils furent rudement chastiez. *Fredegarius.* *Aimoin. l. 4. c. 24. & 25.*

Ce qui rehaussa dauantage la gloire de ce Monarque ce fut, que par son secours composé principalement de Bourguignons ses suiets, Sisenand Prince Espagnol eut le moyen de s'establir au Royaume d'Espagne; De ce bienfait tant signalé le nouueau Roy ayant vn iuste ressentiment vers le Monarque François, duquel il tenoit toute sa bonne fortune, luy fit don de riches presens & d'vne somme notable d'or, beaucoup plus grande que celle que Paul Emile s'est imaginé, laquelle fut employée au bastiment de la celebre Eglise de Sainct Denis en France. *Mariana de reb. Hispan. l. 6. c. 4.* *Fredegarius c. 73.*

Car DAGOBERT ayant particuliere deuotion à ce Sainct Martyr, Apostre des François, & à ses compagnons Rustic & Eleuthere, il la tesmoigna faisant en l'honneur de Dieu & de ces Saints superbement construire & orner cette belle Abbaye proche de Paris, où il fit mettre des Religieux de l'Ordre de Sainct Benoist, luy donna de grands priuileges, & la dota richement. Il y choisit sa sepulture à costé dextre du grand autel, & depuis son regne elle a seruy non seulement de mausolée aux Roys tres-Chrestiens ses successeurs, mais aussi a esté destinée au Couronnement des Roynes de France. Il fonda encore l'Abbaye de Maubec en Berry, & laissa pareillement à l'Alemagne (sur *Aim. l. 4. c. 17. & 33.* *Doublet en l'Hist. de l'Abbaye de S. Denis.* *R. Chopin. Monastic. l. 1.*

Digitized by Google

FRANCE. *Iod. Coccius in vita Dagoberti R.* *Ans de IESVS CHR.*

bonne partie de laquelle il commandoit) diuerses marques de sa pieté par l'erection qu'il poursuiuit en Eueschez des citez de Strasbourg & de Vormes. Il dota aussi l'Eglise de Nostre-Dame de la mesme ville de Strasbourg (qu'on tient auoir esté fondée par le grand CLOVIS) comme il fit celle de Verdun; & departit de ses biens à plusieurs autres Eglises de France, de laquelle il chassa les Iuifs, suiuant l'aduis que luy en donna l'Empereur de Constantinople Heraclius: auec lequel il contracta Alliance & confederation, comme il fit aussi auec Grimoald Roy des Lombars. Aucuns escriuent qu'il les contraignit d'embrasser la Foy Chrestienne.

Miraeus in Not. Eccles. Belg. *Fredegar.* *Aimoin. l. 4. c. 21.* *Petauius in Rat. Temp. l. 7. c. 14.* *P. Diaconus.*

A la Pieté il ioignit le soing de la Iustice, ainsi qu'auoit fait son pere, ayant estably plusieurs loix & Ordonnances qu'il donna aux François & Alemans & les fit recueillir en vn corps. Aussi eut il pour Chancelier Dado, cy-deuant mentionné, qu'aucuns appellent Ouën, homme d'ailleurs plein de valeur, l'ayant fait Chef & conducteur de l'armée qu'il enuoya contre les Gascons ou Basques. Mais depuis s'estant donné du tout au seruice de Dieu, il fut Archeuesque de Rouën, & vescut si pieusement, qu'il a esté mis au nombre des Saincts & bien-heureux. Par ses prieres le Roy donna le lieu où fut fondée l'Abbaye de Fontenelles, & par celles de Sainct Philebert il fonda aussi celle de Gemieges, ce que d'autres attribuent à Clouis son fils.

Fragm. de reb. pro gest. à Dagoberto I.

DAGOBERT voyant la fin de sa vie estre proche, publia vn Parlement des plus grands de son Royaume, & en cette assemblée celebre, declara Roys ses deux fils Clouis & Sigebert, leur enioignit de demeurer bons freres, & viure en concorde & amitié. Il y confirma aussi les biens & priuileges donnez aux Eglises; Peu de temps aprés cecy vne fascheuse maladie l'accueillit au lieu d'Espinay, situé prés la riuiere de Seine, à trois lieuës de Paris, & à vne de S. Denis, où il se fit porter, & y deceda l'an de salut SIX CENS QVARANTE QVATRE, le XIX. de Ianuier, ayant regné seize à dix-sept ans, & vescu quarante deux. Il recommanda la Royne sa femme, & son fils le Prince CLOVIS à son fidele conseiller Ega. *Sa mort 644.*

Fredegar. c. 79. *Aimoin. l. 4. c. 33.* *Sigebert.* *Gesta Dagoberti I.*

Ce Roy estoit beau de visage; outre les rares qualitez dont il fut doüé, que nous auons remarquées, *il procura l'accroissement du seruice de Dieu, fut magnanime, hardy, & courageux;* S'exposant iournellement aux perils de la guerre, il receut vne griefue blessure à celle qu'il eut contre les Saxons. D'ailleurs il fut *tres-eloquent, liberal enuers les pauures & hommes sçauants, & familier de plusieurs Saints personnages,* suiuant l'exemple & les loüables vestiges de son pere.

Mais le nombre desordonné de femmes & concubines qu'il auoit, & le diuorce qu'il fit de son espouse legitime, le meurtre commis en la personne de Brunulphe son allié, frere de la Royne SICHILDE, auec celuy du fils du Roy Charibert son frere, & d'autres Seigneurs tuez par son commandement, ont beaucoup terny le lustre de sa gloire, & fait estimer à vn Autheur de ce temps, qu'il n'auoit que le masque de vertu, faisant comparaison des premieres années de son regne à celles d'vn cruel Empereur. Toutesfois il faut croire, que nonobstant ces defauts & manquemens, les bonnes conditions, dont il fut auantagé, luy ont fait meriter au témoignage d'vn ancien (qui a descrit sa vie) & celuy de plusieurs autres Historiens, ces beaux surnoms de GRAND & de IVSTE. Autres passent plus auant & disent, que veu tant d'œuures pieux, il a esté mis au nombre des *Saints & bien-heureux.*

Fauchet. *Rosweid. in fastis sanctor.* *Guaguin.* *Coccius.* *Gesta Franc. Epit. c. 42.*

Bref, l'Abbé Conrad d'Vrsperg, aprés l'auoir aussi grandement

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. loüé, compare son regne tranquille & pacifique à celuy de Salomon, en ce point suiuy par vn autre ancien. De fait l'vn & l'autre de ces grands Princes furent fils de deux signalez & pieux Monarques, rendirent plusieurs notables iugemens, se firent priser aux nations estrangeres, & fonderent deux magnifiques & celebres Temples en l'honneur de Dieu. FRANCE.

Mais le Prince François est plus louable, ayant recogneu sa faute par les remonstrances des Prelats, & de Pepin Maire de son Palais, & en ne se déuoyant point de la vraye creance, comme fit Salomon, qui de luxurieux deuint Idolatre. Et bien que l'on voye prés le tombeau de DAGOBERT, la figure de la vision qu'Ansoald Euesque de Poitiers disoit auoir euë sur l'enleuement de l'ame de ce Roy, fait par le malin esprit; Toutesfois les plus iudicieux estiment, que c'est vne fable inuentée par ce Prelat Poiteuin, en haine de ce que le Prince retira de son Eglise, alors dediée à S. Hilaire, quelques ornemens pour en decorer & enrichir celle de S. Denis: Aussi le mesme Euesque a recogneu depuis, que par l'intercession de ce grand Sainct, DAGOBERT *iouït de la gloire celeste.* *Aim. l. 4. c. 10 & 34.* *La Grande Chronique de S. Denis.* *Doubles en l'Hist. de S. Denis.*

Premier mariage 626. Il espousa en premieres nopces enuiron l'an SIX CENS VINGT SIX GOMATRVDE, sœur de la Royne Sichilde, derniere espouse du Roy Clotaire son pere, par le commandement duquel il la prit à femme. Mais soit qu'elle ne luy fust agreable, soit que la Princesse fust sterile; ou bien qu'il se défiast d'elle, d'autant qu'il auoit faict mourir Brunulphe son frere, il la delaissa. *Aim. l. 4. c. 2. Gesta Dag. I. R. Du Tillet.*

Peu de temps aprés son aduenement à la Couronne, il prit en affection RAGINTRVDE, qu'il espousa selon aucuns. Elle estoit issuë d'assez bonne Maison; & d'elle procrea vn fils; continuant tellement en sa vie lasciue, qu'il tenoit en mesme temps trois ou quatre femmes comme Roynes, entre autres NANTILDE; Aucuns escriuent, qu'elle estoit fille de Sandregisil, Maire du Palais de France, & qu'il la tira du Monastere pour l'espouser, ce qu'vn Autheur recent improuue, & dit, que c'estoit vne autre femme de mesme nom, qui fut sa concubine. *Aim. l. 4. c. 20* *Fredegar. c. 60.* *S. Mariage.* *Fauchet.* *Ied. Cottiui.*

Ses deux autres amies furent, WLFIGONDE & BERTHILDE, outre lesquelles il en eut quelques autres, dont estant repris par Sainct Amand Euesque d'Vtrect, il le bannit. Mais reuenu à soy & ayant recogneu sa faute, il rappella ce bon Prelat. La Royne NANTILDE (que l'on conuient auoir esté seconde femme, ce qui est reuoqué en doute 648. par Aimoin) mourut en l'an SIX CENS QVARANTE HVICT, & fut inhumée auec son mary dans l'Eglise de S. Denis. Cette Royne est loüée de sa moderation & bonne conduite, pour auoir maintenu en tranquillité les regnes des Roys Clouis II. & Sigebert freres, enfans de son mary, qu'aucuns estiment auoir aussi esté ses enfans. Cette tranquillité dura iusques à la mort de la Princesse, exemple notable, dit l'Histoire, pour estre l'amitié fort rare entre les freres, & la ialousie des meres ordinaires, portant bien souuent vn enfant contre l'autre. *Fredegari.* *Du Tillet.*

On a dressé deux Epitaphes à la memoire de ce grand Monarque, dont le premier est tel.

Hac DAGOBERTVS *humo Francorum gloria Princeps,*
Cum NANTILD *decubat coniuge, pacis apex.*
Quem meritis sceptro DIONYSIVS *extulit alto,*
Cuius ope & gazis hic stat in arce locus.

Digitized by Google

FRANCE. — An de IESVS CHR.

Nonum Ianus agens decimúmque per æquora Solem,
Vicesimo lustro reddidit ossa solo.
Diues, inops, proceres, populus, Rex, aduena, ciuis
Sint horum memores, dent ac in astra preces.

Autre Epitaphe qui se void au Cloistre de l'Abbaye de Sainct Denis, sous la statuë du mesme Roy.

Fingitur hac specie bonitatis odore refertus,
Istius Ecclesiæ fundator Rex DAGOBERTVS.
Iustitiæ cultor, cunctis largus dator æris,
Affuit & sceleris ferus ac promptissimus vltor.
Armipotens bellator erat, velutique procella,
Hostes confregit, populósque per arma subegit.

FILS DV ROY DAGOBERT I. ET DE NANTILDE sa deuxiéme femme.

9. CLOVIS ou LOVIS II. du nom Roy de FRANCE continua la lignée: Son Eloge se void au Chapitre XIV.

FILLES DV ROY DAGOBERT I.

Iod. Coccius t. 11. Dagoberti reg. — *A. Miræus Cod. don. pi. c. 8.* — *Biblioth. Præmonstrat. l. 1.* — *Ger. Ioan. Vossius l. 3. de Hist. Lat.*

9. S. IRMINE DE FRANCE fut promise en mariage au Comte HERMAN; mais il deceda auparauant la consommation d'iceluy. La Princesse trouua vn autre meilleur espoux, se donnant à IESVS-CHRIST, & delaissant les grandeurs & delices du monde, pour suiure la voye plus seure du Ciel par les prieres, les ieusnes & macerations du corps. Elle fut premiere Abbesse du Monastere fondé à Treues par le Roy son pere (sous le nom de Grenier) en memoire de la sacrée Vierge; Elle y vescut si pieusement, qu'elle a merité d'estre sanctifiée. Du Tillet ne fait mention d'elle, ny de ses deux sœurs Adele & Rotilde. Mais plusieurs autres Autheurs de ce temps en parlent. Elle mourut fort aagée, l'an DCCX. le vingt-quatriéme iour de Decembre. Sa vie a esté descrite par Iean de Tritheme Abbé de Sponheim. Sa mort 710.

I. le Page l. 1. Biblioth. Præmonstr.

9. ADELE DE FRANCE fut mariée au Comte HERMAN, qui n'est autrement designé par l'Histoire, & eut de luy Alberic. A l'exemple de sa sœur aisnée elle suiuit la vie religieuse (aprés la mort de son mary) au monastere fondé par Rodald Euesque de Treues sur Moselle, prés de la mesme ville.

Coccius. — *Henningius.*

9. ROTILDE DE FRANCE, qu'aucuns escriuent auoir esté fille du Roy CLOTAIRE II. fut mariée l'an DCXLI. dans Soissons 641.
auec LIDERIC premier Forestier DE FLANDRES, ou d'Ardenne, duquel quelques Escriuains modernes font descendre les anciens Comtes de Flandres. Mais il y a du doute en cette descente, d'autant qu'on escrit, LIDERIC estre decedé l'an 692.
DCXCII. Car ce faisant il auroit long temps vescu. S. Florent Euesque de Strasbourg celebra leur mariage.

Digitized by Google

FILS NATVREL DV ROY DAGOBERT I. & de RAGINTRVDE *son amie.*

9. SIGEBERT Roy d'AVSTRASIE, duquel sera parlé plus amplement en traittant l'Histoire des Roys d'Austrasie.

---

9. CLOVIS II.

ROY DE FRANCE & de Bourgongne.

CHAPITRE III.

Sa naissance 633. CE Roy prit naissance l'an de salut SIX CENS TRENTE TROIS, (non pas six ans aprés, comme aucuns estiment) qui estoit le douziéme du regne de DAGOBERT I. son pere en Austrasie. *Aim. l. 4. c. 27 & 35. Fredegar c. 78. S. Audoenus in vita S. Eligij.*

Le nom luy fut imposé en memoire du Tres-Chrestien Roy CLOVIS I. son grand bisayeul, afin de la conseruer à la posterité: estant vray-semblable, cecy auoir esté ordonné par le pere, sur l'esperance qu'il eut, que le ieune Prince imiteroit la vertu & magnanimité d'vn si genereux Monarque.

Cettuy-cy fut recognu par son pere heritier legitime & presomptif des Royaumes de France & de Bourgongne; ausquels depuis, par la *D. Petauius l. 9. c. 1. Rat. temp.*
644. Loy de l'Estat, ayant succedé l'an SIX CENS QVARANTE QVATRE, en l'aage d'onze ans, il demeura sous la Regence de sa mere la Royne NANTILDE & du Maire du Palais Ega, homme vertueux & digne de loüange; Ayant prudemment administré les affaires par l'espace de trois ans, il eut pour successeur en cette haute dignité Archambaud, cousin de par sa mere, du Roy DAGOBERT, & parrain de ce CLOVIS II. Depuis succeda en la dignité de Maire Ebroin, dont la cruauté & la perfidie sont detestées par tous les Historiens; Flaocate fut aussi sous ce regne creé Maire du Palais de Bourgongne, par l'aduis des Prelats & grands Seigneurs du Royaume, que la Royne Regente fit assembler *Appendix ad Greg. l. 2. c. 79 Fredegar.*
649. dans la ville d'Orleans en l'an six cens quarante neuf.

Le ieune Monarque fut conseillé de faire part au Roy d'Austrasie SIGEBERT son frere puisné des tresors & biens paternels; Pour cét effect les deux Princes firent vne autre notable assemblée des Grands de l'Estat en la ville de Compiegne; tellement que par leur vnion & amitié (peu sagement pratiquée entre leurs predecesseurs) la France & l'Austrasie iouïrent de quelque repos. Il fut seulement troublé & interrompu par les frequentes querelles, & animositez d'entre le Maire Flaocate & Gaillebaud Patrice d'Outre le mont Iura, qui fut tué pendant ce mouuement. Son aduersaire ne suruescut long-temps; De sorte qu'aprés sa mort il n'y eut plus de Maire du Palais en Bourgongne. Mais d'autant qu'aprés le decez du Roy SIGEBERT, Grimoald Maire d'Austrasie osa audacieusement violer la Loy de l'Estat, & entreprit d'establir au throsne Royal Childebert son propre fils; CLOVIS ayant leué vne armée contre eux leur donna bataille, en laquelle le *Auctor vitæ. S. Babolem. P. Emil. Fauchet.*

FRANCE. *Ans de IESVS CHR.*

fils de ce Maire ayant esté tué, & le pere pris & conduit à Paris, il souffrit le dernier le supplice, que meritoit sa temerité, non moins que son ambition.

A. du Chesne en l'hist. de Bourg. l. 1. c. 13. — I. du Brueil. Antiq. de Par. l. 4. — Fauchet. — D. Petauius. — H. Bignon in not. a d formul. Marculfi. — Antiq. Mon. S. Dion. l. 3. c. 4. — Du Tillet.

Le mesme Roy CLOVIS II. tesmoigna sa Pieté enuers les Abbayes de S. Benigne de Diion, de S. Pierre & S. Paul de Beze en Bourgongne, ausquelles il fit du bien & leur confirma ce qui leur auoit esté donné auparauant. Il dota aussi l'Abbaye de Lagrey, & donna le lieu où fut construite celle de S. Maur des Fossez prés Paris, la fondation 645.
de laquelle faite en l'honneur de S. Pierre & de S. Paul par ce Roy & par la Regente sa mere, luy estant encore ieune, fut confirmée par l'Euesque Audebert, Anglois de nation; Ce Prelat deietté par son Roy d'vn Euesché, comme la France est le refuge des affligez, aussi eut-il recours à nostre Monarque François. Il le receut humainement & le fit pouruoir de l'Euesché de Paris. Ce Prelat eut pour successeur S. Landry, du consentement duquel l'Abbaye de S. Denis en France, nouuellement fondée, fut declarée exempte de sa Iurisdiction à la priere de CLOVIS, qui fit assembler plusieurs Prelats, & confirma pareillement à cette Eglise les grands biens & priuileges, que luy auoit donné le Roy DAGOBERT son pere. Ce priuilege souscrit de Landry & de bon nombre d'autres Euesques, est inseré dans les Conciles de France publiez par le R. P. Sirmond.

Aimoin. l. 4. c. 4. — Gesta Franc. Epitom. — Fredegar. c. 9. — P. Bertald. Or. Presb. Flor. Franc. — Hil. de Coste Hist. des Rois de Fr.

Mais d'autant que pour subuenir à la nourriture des pauures, pressez d'vne extreme famine, ce pieux Roy, poussé d'vne charité vrayement Chrestienne, y auoit employé l'argent, que le Roy son predecesseur auoit fait mettre sur la Sepulture des Saincts Martyrs Denis, Rustic, & Eleuthere, (autres escriuent, que pour y subuenir il fit cou- 657.
per vn bras à l'effigie d'or de ce Sainct Denis) encore que de cét acte il deust receuoir de la loüange plustost que du blasme, puisque par les Saincts Canons les biens Ecclesiastiques ont esté destinez en partie à vn si bon vsage, mesmement en cas de necessité; Neantmoins quelques Escriuains, par vn zele indiscret, se sont efforcez de diffamer la memoire de ce bon Roy, qu'ils ont osé depeindre comme vn insensé, fayneant & entaché des vices de luxure & d'yurognerie; dont il a esté deschargé & defendu par bon nombre d'autres Ecclesiastiques.

Petauius Ration. Temp. — A. du Chesne.

Il mourut estant encore en la fleur de sa ieunesse l'an de salut *Sa mort*
SIX CENS SOIXANTE, ayant l'aage de XXVII. ans (non pas de 660.
XXI. seulement, comme plusieurs escriuent) aprés en auoir regné XVII. Son corps receut l'honneur de la Sepulture en la mesme Eglise Abbatiale de Sainct Denis. Aimoin, & aprés luy du Tillet, luy donnent le nom de LOVIS. Autres le nomment mal Clotaire, & attribuent beaucoup de choses à son fils aisné, qui porta ce nom, lesquelles sont deuës à cettuy-cy. Le voyage en Asie contre les Sarazins & la prise de Ierusalem, qu'on luy a attribué, n'estant point tesmoignez par bons Autheurs, tiennent plus de la fable que de la verité de l'Histoire.

Tom. 1. Concil. Gallia.

Sous ce Prince fut tenu vn Concile à Orleans en l'an DCXLV. au- 645.
quel l'heretique Monothelita Grec de nation, fut conuaincu par l'Euesque Saluius. Vn autre Concile fut assemblé à Chaalons en Bourgongne enuiron l'an DCL. & vn autre à Nantes huict ans aprés.

Ado Vien. — Aimoin l. 4. c. 41. — Fredegar.

Dez l'an SIX CENS CINQVANTE CINQ, ce Roy CLOVIS II. *Son mariage.*
auoit esté conioint par mariage auec BATILDE, ou BAVDOVR, 655.
aucuns la nomment BADECHILDE, fille du Roy de SAXE Sigar, selon l'opinion de quelques Autheurs, dont la foy est douteuse. Cette

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Royne pour sa pieté & l'integrité de sa vie a esté Canonisée par le Pape Nicolas I. Elle fonda l'Abbaye de Chelles prés Paris, s'y rendit Religieuse sur la fin de ses iours, & y mourut le XXVI. iour de Ianuier l'an SIX CENS SOIXANTE DIX. Son corps estoit cy-deuant inhumé dans l'Eglise appellée de S. Croix; mais depuis il fut transporté en celle de Nostre Dame du mesme lieu de Chelles, regnant Louis le Debonnaire. Pour autres monumens de pieté la mesme Princesse fonda aussi le Monastere de Iumieges en Normandie, qui fut bien tost aprés ruiné par la furie des Normans, & depuis il a esté rebasty.

Mort de la Royne S. Batilde. 670.

FRANCE. *Surius To. 7. Vitar. SS. Sigebertus. Baronius. Martyrol. G. du Mou'in Hist. de Norm.*

Nous ne deuons obmettre en ce lieu, que dans la vie de S. Leger, on remarque ce bon Prelat auoir esté estably Euesque d'Autun à la poursuite d'vne si pieuse Royne, BAVDOVR voyant que par deux ans cette Eglise estoit demeurée sans Pasteur. La vie de la mesme S. Royne a esté amplement & fort elegamment descrite par le P. Estienne Binet de la Compagnie de IESVS, & depuis par André du Saussay en son œuure Latin du Martyrologe de France. *Vita S. Leodeg.*

ENFANS DV ROY CLOVIS II. ET DE LA ROYNE S. BATILDE ou BAVDOVR sa femme.

10. CLOTAIRE III. Roy de France.

10. CHILDERIC II. successeur de son frere aisné.

10. THIERRY III. aussi Roy de France aprés ses deux freres, Clotaire & Childeric.

---

10. CLOTAIRE III.

ROY DE FRANCE, & de Bourgongne.

CHAPITRE IV.

660. CE Prince estoit fils aisné du Roy Clouis II. & de la Royne Saincte BATILDE ou BAVDOVR sa femme: Luy & son pere estant fort ieunes, lors qu'ils paruinrent à la Couronne, delà prit origine le grand pouuoir & l'authorité absoluë des Maires du Palais, comme nous auons dit, lesquels abusants de cét excessif pouuoir, & prenant occasion de la faineantise des Roys, sous ces pretextes, & titres specieux ils vsurperent le Gouuernement si absolu, qu'il ne leur restoit que le nom de Roys, maniant toutes sortes d'affaires, & se rendant si puissans & redoutez pendant cette mollesse & stupidité des Souuerains, qu'eux mesmes tracerent à leur posterité le chemin pour s'emparer tout à fait de la Monarchie. *Aimoin. Fredegar. Ado. Fauchet. Petauius.*

CLOTAIRE fut recognu Roy l'an six cens soixante, & mis sur le trosne par les François auec la Royne sa mere, laquelle continua sa Regence non sans de grandes trauerses & mouuemens. Car Ebroin *Fredegar. c. 91. & 92.*

Digitized by Google

FRANCE. Maire du Palais (duquel nous auons parlé) homme cruel & perfide, *Ans de* embrasa toute la France de funestes guerres ciuiles par son ambition IESVS demesurée pour se maintenir dans la Mairie; pendant laquelle CLO- CHR. TAIRE ayant tenu le Sceptre par l'espace de quatre à cinq ans seulement, finit ses iours & son regne l'an de salut SIX CENS SOI- *Samort* XANTE QVATRE. Il fut enseuely à Sainct Denis, selon qu'écrit 664. le President Fauchet: autres sont d'aduis, qu'il eut la sepulture à Chelles, où l'on void son tombeau auec sa figure & vn epitaphe mis en ce lieu long temps aprés sa mort; veu qu'il y est parlé du Roy & Empereur Sainct Charlemagne.

Beda lib. 4. Hist. Eccles.

Fredegar. c. 93. & 94.

Du Brueil aux Antiq. de Par. l. 4.

Les freres de ce ieune Prince ne furent de son viuant pourueus d'aucun Royaume: ce que le Maire du Palais Archambaud auoit prudemment procuré & auec addresse, afin qu'il n'y eust deux Maires, la conuoitise de regner desquels mettoit souuent l'Estat en diuision, en trouble & en peril.

Fauchet.

Enuiron l'an DCLXII. ce Roy CLOTAIRE & la Royne sa mere fonderent l'Abbaye de Corbie sur Somme à quatre lieuës d'Amiens. 662.

Tome I. Concil. Gallican.

Clouis (qu'aucuns ont supposé auoir esté fils de ce mesme Roy CLOTAIRE III.) fut recogneu Roy d'Austrasie par quelques rebelles & seditieux contre le Roy THIERRY III. comme il sera veu plus particulierement cy aprés au liure V. de cette Histoire.

---

10. CHILPERIC II.

ROY DE FRANCE, D'AVSTRASIE & de Bourgongne.

CHAPITRE V.

APRES la mort du Roy CLOTAIRE III. cettuy-cy 664. son frere puisné fut enuoyé en Austrasie, pour y estre couronné, & son frere THIERRY estably Roy de France par les menées & artifices du Maire Ebroin, qui craignoit, que Wlfoald Maire du Palais de CHILDERIC, le supplantast. Mais ce Prince voulant maintenir & recouurer son iuste droit à la Couronne de France, que la prerogatiue du Sang & de sa naissance luy donnoit, prit les armes & gagna vne bataille sur ses ennemis, en laquelle Ebroin estant pris, fut tondu moyne & enuoyé en seure garde dans l'Abbaye de Luxeul en Bourgongne: Par ainsi l'aisné de ces deux Princes fut restably Roy pour commander sur les François: aucuns Autheurs luy attribuent aussi la qualité de Roy d'Alemagne.

Aim. l. 4. c. 41.

D. Petau.

Fredegar. c. 94. & 95.

Sainct Leger natif du pays de Poitou, Euesque d'Authun, Prelat de vie fort exemplaire, eut par quelque temps la dignité de Maire; mais sa grande prudhommie l'excitant à donner de salutaires aduis, luy suscita aussi l'enuie de quelques malueillans: Ils le rendirent si odieux au Roy, qu'il prit dessein de le faire mourir: S. Leger en ayant aduis prit la fuite, & depuis eut commandement de se retirer dans le mesme Monastere de Luxeul, dont nous auons parlé, où il demeura par quelque temps, puis aprés reuint dans son Eueschê.

Vita S. Leodeg.

Le

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. 660. Le mesme Prince CHILPERIC fonda l'Abbaye de S. Gregoire de Munster en Alsace; par le titre de laquelle fondation de l'an DCLX. il prend la qualité de Roy d'Austrasie, qu'il portoit auparauant que de succeder à la Couronne de France. Il y est dit fils du Roy CLOVIS, & petit fils du grand Roy DAGOBERT. Le Prince adiouste, auoir fait cette fondation par le conseil d'Eimhilde sa femme, tante maternelle de S. Otilie; d'où l'on recueille, que ce Roy CHILPERIC l'eut pour premiere espouse: si ce n'est qu'il y ait corruption au nom de la Princesse, & que ce soit la mesme que BILDECHILDE, qui est mentionnée cy-aprés. FRANCE.

Tant y a que ce Prince estant de naturel volage, il encourut la haine & le mespris de ses suiets, tant à cause de l'iniure faite à S. Leger, que pour son mauuais gouuernement, & plus encore d'autant que pour vne autre cause fort legere, il fit batre de verges Bodille gentilhomme de marque; dont la Noblesse eut vn vif ressentiment. Ce malheureux suiet se porta iusques à telle fureur & vengeance, qu'vn iour ayant espié que le Roy son Prince chassoit dans la forest de Lyhons, (autres disent de Liury) il osa luy faire perdre la vie d'vne main parricide. Cét acte si abominable estoit plus que suffisant pour assouuir sa rage: mais la violence de son aueugle passion le fit transporter iusques au Chasteau de Chelles, où adioustant crime sur crime, il assassina pareillement la Royne BILDECHILDE, (aucuns la nomment BLITILDE) deuxiéme femme du Roy, laquelle estoit enceinte. Cecy aduint l'an, SIX CENS SOIXANTE SEPT, non pas onze ans aprés, comme aucuns escriuent. Cette Princesse estoit niece de S. Leger & de Guerin son frere, qu'vn Autheur qualifie Comte de Poitiers. Les corps du Roy, qui regna trois ans seulement, & de la Royne son espouse furent portez inhumer dans l'Abbaye de S. Germain des Prez lez Paris.

Fredegarius. P. Masson. An. Fr. Fauchet.

Sa mort 667.

Son 2. mariage.

Sirmondus in not. ad Tom. 1. Concil. Gal.

Par le decez de CHILDERIC, le Sceptre écheut au Roy THIERRY III. qui fut son frere, dont toutesfois aucuns doutent, & disent, que Chilperic son fils cy-aprés remarqué, luy succeda.

II. CHILPERIC II.

ROY DE FRANCE.

CHAPITRE VI.

On void au Cartulaire de l'Eglise de Verdun en Lorraine vn ancien titre pour l'Abbaye de Corbie de ce Roy CHILPERIC, en date du premier an de son regne, par lequel il fait mention de son pere, qu'il nomme CILDERIC; de BALDECHIDE son ayeule & de CLOTAIRE son oncle. Duquel Roy CHILPERIC (qui seroit deuxiéme du nom) aucun Historien n'a point parlé, iusques à present, à cause, peut estre, qu'il regna fort peu de temps. De fait, suiuant la supputation des meilleurs Autheurs, il n'y a que trois ans d'interualle depuis le commencement du precedent Roy CHILDERIC II. iusques à l'entrée de celuy de THIERRY III. qui se void en suite. On n'a point découuert ce que le mesme Prince peut auoir fait durant son regne.

D. Petauius Ration. temp. 19. c. 1.

FRANCE. *I. Sirmond.* Cecy a esté premierement remarqué & examiné par le R. P. Iacques Sirmond aux Notes qu'il a faites sur le premier Tome des Conciles de France, qu'il a publié: Neantmoins il a obmis d'inserer dans la Table Genealogique des Roys, celuy-cy; soit qu'il en fist quelque doute, ou qu'il n'ait peu asseurément remarquer le temps. Cette Table des Roys Merouingiens, qu'il represente au deuant de ce premier Tome, donne vn grand éclaircissement tant à la vraye Genealogie, qu'à la Chronologie de nos premiers Roys. Comme fait celle qu'André du Chesne Historiographe du Roy a de sa part aussi inseré deuant le premier Tome des anciens Historiens François qu'il a donné au public. Ces iudicieux & dignes personnages ayants iugé auec raison, que telles Tables sont infiniment necessaires pour l'intelligence de l'Histoire, & pour comprendre les degrez de generation. *Ans de IESVS CHR.*

---

10. THIERRY III.

ROY DE FRANCE & de Bourgongne.

CHAPITRE VII.

Aimoin. LE Roy CHILDERIC II. ayant obtenu la victoire sur le Maire Ebroin, fit renfermer dans l'Abbaye de Sainct Denis ce Prince THIERRY son frere, troisiéme fils de CLOVIS II. d'autant qu'il s'estoit efforcé de succeder à CLOTAIRE III. leur aisné. Mais depuis il fut tiré de ce Monastere pour regner en apparence à la façon des autres Princes. Les François n'ayant point accoustumé de se faire vn Roy, mais plustost de le receuoir des mains de Dieu, le prenant tousiours de la Race Royale. 667. *Continuat. Gregorij. Ado.*

Vita S. Leodegar. Fauchet. Leudesile, fils d'Archambaud, fut estably Maire du Palais par le conseil & les suffrages de Sainct Leger Euesque d'Authun. Ce nouueau Maire tenoit en son pouuoir le Roy & les richesses du Royaume. Mais Ebroin, qui s'estoit cependant euadé des prisons de Luxeul, 678. reprit la fonction de sa charge de Maire, arma aussi tost, suscita de grands troubles, & fit mourir ceux qui luy auoient esté contraires, se rendant si puissant & redoutable, qu'il gagna vne bataille sur le Roy THIERRY, puis aprés fit mourir en trahison Leudesile.

Sigeb. ad an. 680. & 686. Ce tyran passa outre; car il mit en auant vn certain Prince, qu'il faisoit appeller Clouis, le supposant estre fils de CLOTAIRE III. & luy donnant le titre & la qualité de Roy. Mais depuis ayant changé d'aduis & recognu THIERRY pour Roy legitime, il s'asseura de cette haute dignité de Maire, continuant ses violences & outrages à l'endroit mesme de Sainct Leger, lequel auoit esté restably dans son Euesché d'Authun; Car il fit cruellement mourir ce bon Euesque, & 685. Guerin son frere, qui murmuroit de cette mort indigne, laquelle acquit au bon Prelat la couronne de Martyre. Ansoald Euesque de Poitiers fit transporter dans son Diocese le corps de ce grand Sainct dans l'Abbaye de Sainct Maixent, dont autres fois il auoit esté Abbé. Cependant Ebroin, pour asseurer sa tyrannie, fit tenir vn Parlement general auquel plusieurs Euesques furent deposez. *Vita S. Leodegarij. Baron. in Martyrolog. Molan. Miraeus fast. Belg. Concil. Gallic. Cl. Robert. in Gallia Christ.*

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Les Austrasiens faschez du mauuais gouuernement de ce Roy THIERRY, & de celuy de son cruel Maire Ebroin, leur presenterent la bataille qu'ils perdirent. Ainsi le tyran deuenu plus puissant & plus audacieux, fit aussi tuer en trahison Martin Maire du Palais d'Austrasie. Mais Dieu vangeur de telles iniquitez permit bien tost aprés, que luy mesme en fin perdist aussi la vie, & fust tué par Hermanfroy pa- FRANCE.
688. rent de S. Leger en l'an DCXXCVIII.

Cét Ebroin impie & malicieux fut le premier entre les Maires, qui ouuertement abusa de la ieunesse, du peu de sens & de la nonchalance des Souuerains, & abaissa l'authorité Royale. Le Maire Varaton estably en sa place, fit alliance auec Pepin dit Heristel ou le Gros Maire du Palais d'Austrasie, sorty de S. Arnoul, Prince qui a donné origine à la seconde Race Royale de France, comme nous monstrerons en son lieu; Ce nouueau Maire Varaton fut supplanté par Gilimer son propre fils, lequel mourut incontinent par punition diuine, & le pere fut remis en sa dignité. Il eut pour successeur Bertier son gendre, auquel Pepin fit la guerre & mesme au Roy THIERRY son maistre, qui le soustenoit. Il obtint la victoire sur eux au pays de Vermandois. Tellement que force fut au Roy de mettre entre les mains du vainqueur tout le Gouuernement & la dignité de Maire de Westric: par ce moyen Pepin deuint Maire de toute la France; & plus puissant qu'il n'estoit auparauant. *Fauchet.*

Cependant en l'an seiziéme du regne de THIERRY auoit esté tenu vn Concile à Roüen, auquel plusieurs choses vtiles pour l'Eglise furent ordonnées: l'Euesque du lieu Ansbert y presida. *Concil. Gall. Tom. 1.*

Sa mort Huict ans aprés ces grands mouuemens, THIERRY mourut en *Petau. Rat.*
690. l'an SIX CENS QVATRE VINGTS-DIX, qui fut le XXIII. de son regne, & non pas le treiziéme comme escrit Fredegaire. Toutesfois par l'Epitaphe de ce Roy, cy-aprés inseré, il semble, qu'il mourut quatre ans aprés: Tant y a qu'il fut enseuely dans la celebre Abbaye de S. Waast, qu'il fonda prés la ville d'Arras, par les exhortations de Vindician, alors Euesque de cette ville, pour penitence de ses fautes, sur tout d'autant qu'il auoit toleré le meurtre inhumain de S. Leger, afin que cette reparation à Dieu & au public seruist au salut de l'ame de ce bon Prelat & de luy mesme. Pour mesme suiet THIERRY fut aussi fondateur de l'Eglise de S. Iean au Mont lez Theroënne. L'Autheur de la vie de S. Ansbert Euesque de Roüen le qualifie du titre de Roy *Pieux*, & adiouste, que luy & le Prince Pepin fils d'Ansegise, aprés la mort de S. Genez establirent Euesque de Lyon S. Lambert. *Temp.* *Discours abbregé de l'Artois, par A. C.* *Tome 1. Historic Franc.*

Son espouse la Royne DODA, qui gist prés les cendres de son mary; est nommée ainsi par l'epitaphe dressé à leur memoire, qui se void encores en cette Eglise Abbatiale d'Arras. Il est conceu en ces termes, *A. Miræi Notitia Eccles. Belgij.*

Rex THEODORICVS *ditans, vt verus amicus,*
Nos ope multimodâ, iacet hîc cum coniuge DODA.
Regis larga manus, & Præsul Vindicianus,
Nobis Regale dant & ius Pontificale.
In decies nono cum quinquagies duodeno
694. *Anno defunctum, sciet hunc qui quattuor addet.*
Quâ legis hæc horâ, DOMINVM *pro* REGIBVS *ora,*
Muneribus quorum stat vita Dei famulorum.

Aucuns toutesfois nomment la femme de THIERRY Clotilde,

FRANCE. si ce n'est que ce Roy ait eu deux femmes, comme ont eu plusieurs de ses predecesseurs, ou qu'elle ait eu deux noms. *Ans de IESVS CHR.*

Selon du Tillet il delaissa deux fils seulement : mais aucuns y adioustent vn troisiéme nommé Chilperic, ou Daniel duquel il sera parlé cy-aprés plus particulierement.

Ce Monarque est appellé THIERRY troisiéme du nom, d'autant que deux autres Princes du mesme Sang Royal, qui l'auoient precedé, porterent la Couronne d'Austrasie : Ils estoient tous nommez Roys des François.

ENFANS DE THIERRY III. DV NOM Roy de FRANCE.

II. CLOVIS III. Roy de France aura son eloge cy-aprés.

II. CHILDEBERT II. Roy de France a continué la Lignée masculine des autres Roys.

II. CLOVIS III.

ROY DE FRANCE.

CHAPITRE VIII.

Aim. c. 58. LES meilleurs Autheurs commencent le regne de ce Prince fils aisné du Roy THIERRY III. & de la Royne Clotilde ou Doda, à l'an DCXC. On n'a point obserué, que le ieune CHILDEBERT son frere puisné ait eu partage ; Ce qui fait penser, que les François commençoient à se lasser des diuisions & partages égaux : tant à cause des guerres ciuiles qui en procedoient, que pour la ialousie de diuers Maires du Palais, lesquels proiettoient d'vsurper le commandement. 690. *Gesta Franc. Epitom. c. 49.* *Fredeg. c. 101.*

P. Masson. *Du Tillet.* *Vignier.* Sous ce Roy le Prince Pepin Heristel, duquel nous auons parlé, continua de gouuerner paisiblement l'Estat. Mais d'autant que les Saxons, Sueues, & Frisons, pour la confusion des regnes precedents, s'estoient distraits de la suietion & obeïssance des François, ce genereux Maire passa le Rhin & les rangea au deuoir. Au moyen dequoy la France demeura quelque temps en paix. Par cét acte signalé il recouura aucunement sa dignité & sa reputation enuers les nations estrangeres. Aussi qu'il estoit fort valeureux & entendu au maniement des grandes & importantes affaires de l'Estat.

Fredegar. Ce Roy CLOVIS III. mourut fort ieune en l'an SIX CENS QVATRE-VINGTS QVATORZE, selon la plus commune opinion, n'ayant regné qu'enuiron trois ou quatre ans. Son corps fut enseuely dans l'Eglise de Sainct Estienne de Choisy, prés la ville de Compiegne en Picardie. Il semble que Adon l'appelle Clotaire. *Sa mort* 694. *Miraus in Annal. Belg.*

Digitized by Google

II. CHILDEBERT III. ROY DE FRANCE, *surnommé* LE IVSTE.

Chapitre IX.

694. IL paruint au Royaume aprés Clouis III. son frere aisné mort sans enfans. On remarque de ce Prince, qu'il estoit craignant Dieu, amateur de la Iustice (aussi fut-il surnommé LE IVSTE) & soigneux du soulagement de son peuple. Il reueroit les Prelats & gens d'Eglise ; secondé en ces bonnes actions par le genereux Maire du Palais Pepin; lequel estant vieil & aprés tant de trauaux ne pouuant desormais agir ny porter le faix & la charge du gouuernement de l'Estat, il mit en sa place deux de ses fils, qui furent Dreux & Grimoald, & ordonna Duc ou Gouuerneur d'Austrasie le renommé Prince Charles Martel son autre fils: dont la vertu eminente jointe à vne haute fortune, le fit éleuer sur tous les Maires precedens. Fredeg. c. 101. Herman. Contract. Aimoin. Du Tillet. Gesta Franc. Epi. c. 49. & 50.

Ce CHILDEBERT (autres disent Dagobert II.) poursuiuit viuement Villier Prince des Sueues, qui s'estoit reuolté, contre lesquels peuples l'Euesque Abnepos fut conducteur de l'armée au nom du Roy, qui n'eut vn heureux succés de cette guerre. Le mesme Roy CHILDEBERT deceda l'an SEPT CENS VNZE le XXII. iour de Nouembre, qui estoit de son regne le XVII. Adon escrit qu'il termina le cours de sa vie l'an sept cens douze. Ado. Vignier. Aimoin. Sa mort 711. Erchamberti fragmentum.

Il receut les honneurs de la Sepulture dans l'Eglise de Sainct Estienne de Causy, qui est Coucy, comme quelques-vns estiment. On luy attribuë la fondation de l'Abbaye de S. Lucian de Beauuais, autres disent, que ce fut Chilperic II. qui la fonda. Aucuns Autheurs nomment ce Roy CHILDEBERT II. communement; mais on pourroit plustost l'appeller troisiéme, puis que Childebert fils du grand Clouis, fut le premier; Childebert fils de Sigebert Roy de Mets, ou d'Austrasie le second, & cettuy-cy le troisiéme. Car ainsi qu'il a esté remarqué, tous ces Princes, tant aisnez que puisnez, prenoient le titre & la qualité de Roys des François. Il est incertain en quelle Maison CHILDEBERT a esté allié par mariage; mais bien qu'il eut pour fils le Roy dont l'eloge est en suite. Le President Fauchet, & du Tillet, quoy que tres-diligens, se sont mespris, disants qu'il eut deux fils; Car celuy qu'il appelle Daniel, n'eut pour frere Dagobert II. comme il sera veu cy-aprés plus particulierement. Fredegar. cap. c. v. C. Robert. in Gall. Christ. Fauchet.

FILS DV ROY CHILDEBERT II.

12. DAGOBERT II. du nom Roy de France.

Digitized by Google

12. DAGOBERT II.

DIT
LE IEVNE, ROY DE FRANCE.

CHAPITRE X.

Fredegar. c. 10. 105. 106.
Contin. Aim. c. 51.
Annales à Pithaeod.
Lamb. Scafnaburg.
Gesta Franc.
Epit c. 51. & 53.
Yuo Carn.
Hil. de Coste
Du Tillet Eu. de Meaux.

CE Prince succeda à la Couronne de France par le decez du Roy CHILDEBERT II. son pere; Peu de temps aprés qu'il fut paruenu au Royaume, Grimoald Maire du Palais fut tué par Ranchaire son ennemy, viuant encore son pere le Prince des François Pepin Heristel, qui fit establir Maire en la place du defunct, le ieune Thibaud son fils; Pepin luy mesme, ayeul de cettuy-cy, finit pareillement ses iours bien tost aprés, delaissant Plectrude sa vefue, Princesse de courage viril, laquelle s'empara du Gouuernement de l'Estat, qu'elle administra par quelques années sous l'authorité de son petit fils Thibauld; mais craignant d'estre supplantée par CHARLES MARTEL, qu'elle disoit estre fils naturel de Pepin son mary, elle le traitta fort mal, comme il sera remarqué cy-aprés. Depuis les François se sousleuerent contre cette Princesse, aprés auoir vaincu en bataille Thibaud. Elle fut donnée en la forest de Cuyse, en laquelle beaucoup de gens moururent de part & d'autre. Le nouueau Maire Thibaud s'enfuit comme plus foible & vaincu, dont s'ensuiuit vn grand trouble dans le Royaume des François, qui éleurent en sa place pour Maire de Westrie Ragenfroy iadis Comte du Palais, (aucuns l'appellent Comte de Paris) qui fit Alliance auec Ratbaud Duc de Frize. 711.

Sa mort 715.

Cependant le Roy DAGOBERT II. mourut en l'an SEPT CENS QVINZE, aprés auoir regné cinq ans seulement. L'Historien Sigebert se mesprend, en luy donnant le nom de Clouis : & en ce que il commence son regne en l'an DCCXV. contre l'opinion d'autres meilleurs Autheurs, qui le mettent quatre ans auparauant : entre autres les Peres Sirmond & Petau, fort exacts en la Chronologie.

Ce Roy fut enseuely à Choisy, ou Coucy; autres toutesfois, entre lesquels est l'Euesque de Meaux du Tillet, disent que ses os reposent à Nancy.

FILS DV ROY DAGOBERT II.

15. THIERRY II. Roy de France, l'Eloge duquel se verra en son lieu, aprés auoir deduit celuy de Chilperic II. son cousin representé en suite.

Digitized by Google

CHILPERIC III.

DIT

DANIEL, ROY DE FRANCE.

CHAPITRE XI.

715. IL y a grande diuersité d'opinions entre les Historiens sur *Vignier.*
l'origine de ce Prince ; Aucuns Autheurs le font fils du *Vita Caroli*
Roy Thierry II. autres du Roy precedent, quelques-vns *M. Mon. S. Eparch.*
luy donnent pour pere Childebert II. Mais les plus iudi-
cieux ne veulent asseurer, qu'il fust fils d'aucun de ces *P. Massonus.*
trois Monarques. Bien est il vray, qu'aprés le decez du mesme Roy *Fredegar. c.*
Dagobert II. cettuy-cy (auparauant nommé Daniel) fut tiré d'vn Mo- *106. & 107.*
nastere & esleué sur le trosne Royal par le Maire du Palais Rainfroy, *Aimoin. l. 4. c. 51.*
lequel faisant la guerre au Prince des François Charles Martel, non *Yuo Carn.*
seulement ce grand Prince demeura victorieux sur ce CHILPERIC, *Vignier sous 710.*
& son Maire ; mais encores leur opposa vn autre Prince du nom de *Gesta Franc.*
CLOTAIRE, qu'il fit recognoistre, & de sa part donna ordre qu'il prist *Ep. c. 52. & 53.*
aussi la qualité de Roy, qui estoit le IV. de ce nom. Encore que Fau-
chet die ce Clotaire auoir esté fils du Roy Clouis II. ce qu'il recueille
d'vne ancienne Chroniques ; neantmoins l'interualle de soixante ans
d'entre ces deux Roys Clouis & Clotaire, fait douter de cela : ou bien
Clotaire auroit esté alors fort vieil.

Quant à CHILPERIC II. & son Maire Rainfroy, ils furent vaincus
Bataille de Vinciac par Martel dans la plaine de Vinciac en Cambresis, en l'an DCCXVII.
& se sauuerent à Paris ; puis eurent recours vers Eudes Duc d'Aqui-
717. taine ; auec l'assistance duquel, derechef ils presenterent la bataille à *I. Bely en la*
CHARLES, qui demeura encore victorieux, puis faisant paix auec *Geneal des Ducs de*
Eudes, CHILPERIC fut par luy mis entre les mains de Charles, *Guyenne.*
esquelles il ne demeura gueres, qu'il ne finist ses miserables iours sans
Samort laisser enfans ; ce fut en l'an SEPT CENS VINGT, qui estoit le cin- *Annal. Pi-*
720. quiéme de son regne. Cette mort aduint à Noyon où il eut l'hon- *thœani.*
neur de la sepulture. *Petauius Rntion. temp.*

Vne charte de ce Roy, pour l'Abbaye de Sainct Maur sur Loire, donnée à Paris le deuxiéme de son regne, est notable pour deux points d'Histoire : l'vn, qu'il est declaré l'auoir octroyée auec le consentement de Rainfroy Maire de son Palais, ce qui monstre la seruitude des Roys, lesquels commandoient en ce temps sous la tyrannie des Maires : L'autre point est, que ce Roy parlant de la confirmation du Roy Dagobert pour la mesme Abbaye, il l'appelle, la confirmation du Prince son cousin Dagobert iadis Roy ; d'où l'on peut inferer & asseurer, que CHILPERIC n'estoit fils du mesme Roy Dagobert II. ny de Childebert II. mais bien qu'il tiroit son extraction de la Famille Royale, en prenant le mot Latin *consobrinus*, qui est dans la charte, pour parent & cousin en quelque degré. Si Paul Emile eust veu ce titre, il n'eust pas dit de CHILPERIC, qu'il estoit de la lignée soit vraye, soit fausse, du Roy CLOVIS.

FRANCE. *Annales incerti authoris.*

Tant y a que Charles Martel, aprés la mort de Clotaire, qui fut Roy de nom sans puissance ny authorité, n'ayant plus de pretexte pour couurir sa feinte, fit paix par le moyen du Duc d'Eudes, auec CHILPERIC, qu'il recognut pour Roy. Mais ces deux Princes & ceux qui les suiuirent, & regnerent iusques à PEPIN le Bref, furent titulaires seulement (ainsi les qualifie Vignier,) & seruirent comme de degrez aux Maires du Palais, pour monter sur le trosne Royal, prenant auantage de leur foiblesse & pusillanimité. *Ans de Iesus Chr.*

---

13. THIERRY IV.

ROY DE FRANCE,

surnommé DE CHELLES.

CHAPITRE XII.

Continuat. Aimoin. *Annales incerti authoris.*

ENCORE qu'aprés la mort du Roy Dagobert II. cettuy-cy son fils deust regner immediatement par le droit & la prerogatiue de sa naissance; toutesfois, soit qu'il fust trop ieune lors de l'ouuerture à la succession, soit qu'il eust esté Religieux au Monastere, ou bien nourry en la Maison Royale de Chelles, comme on luy en donna le surnom, les François ayants vaincu le Maire du Palais Thibaud, esleuerent au Royaume Daniel, qu'ils appellerent CHILPERIC II. comme nous auons dit, lequel estant decedé, le magnanime Prince Charles Martel fit declarer Roy ce THIERRY IV. en l'an DCCXX. Mais il ne laissa pas de continuer sous luy le gouuernement de l'Estat, & s'acquerir toute l'authorité pendant ce regne; lors duquel il défit la puissante armée des Sarrasins prés la ville de Tours, de laquelle nous parlerons cy aprés plus particulierement: victoire d'autant plus remarquable & merueilleuse, qu'encore que cette gent infidelle eust conquis partie d'Asie & d'Afrique, & presque toute l'Espagne, si est-ce qu'elle ne put subiuguer la France. Le temps de la mort du Roy THIERRY est diuersement remarqué; aucuns l'estendent iusques à l'an DCCXLII. suiuant l'opinion de Sigebert. Mais c'est contre la verité de l'Histoire: Tellement que ceux qui la cottent sous l'an DCCXXXV. le quinziéme de son regne, semblent auoir plus de raison. De ce nombre est le P. Sirmond, depuis lequel temps il y eut, à son aduis, vn INTERREGNE DE SEPT ANS; qui dura iusques à ce que Childeric III. commença son regne, qui fut l'an sept cens quarante-deux.

720. *Fauchet. Du Tillet. Sigebert.* *Bataille de Tours.* 726. *Sirmond. in not. ad Tom. 1. Concil. Gal. 621. D. Petauius l. 9. Ration.* *Sa mort* 735.

Pendant cet Interregne Charles commandoit seul; ce que l'on aprend de deux anciennes Chroniques, l'vne est de l'Abbaye de Sainct Remy de Reims, & l'autre est tirée de la Bibliotheque du feu Sieur du Tillet. A quoy l'on peut adiouster ce qui se recueille d'vne charte du mesme Prince Charles Martel, laquelle est inserée entre celles de l'Abbaye de Sainct Denys, & datée de l'an cinquiéme aprés la mort du Roy THIERRY, sans designer aucun Roy lors regnant, comme on auoit accoustumé en ce temps là. Le titre contient vne donation faite à cette Royale Abbaye de la Seigneurie de Clichy la garenne prés de la ville de Paris.

I. Doublet en l'hist. de S. Den.

Ce Roy THIERRY IV. eut l'honneur de la Sepulture en la mesme

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. me Abbaye. Le mesme Sieur du Tillet escrit, qu'il y a titre en celle de Sainct Germain des Prez, qui porte, que ce Roy auoit vne femme & des enfans. Si le Roy qui suit, fut de ce nombre, ou non, il est incertain. FRANCE.

CHILDERIC III.

ROY DE FRANCE.

CHAPITRE XIII.

742. PRES la mort du Roy Thierry II. & l'interregne duquel nous auons parlé, ce Prince (qu'aucuns qualifient son frere, autres son fils, ce qui n'est point iustifié par les anciens Historiens) fut éleué à la dignité Royale en l'an DCCXLII. bien qu'on le recogneust estre de peu de sens, pour ce que les François ne peurent trouuer Prince de la Maison Royale, qui fust plus propre que luy, ainsi le porte vne ancienne Histoire. Cecy est remarquable, pour d'autant plus confirmer la succession des Roys, le respect & la reuerence que les François portoient au Sang Royal, duquel ils ne voulurent se departir tant qu'ils en trouuerent, non pas de capables, mais seulement de la Famille & Race du grand CLOVIS, qu'ils auoient en singuliere veneration. Quant à quelques vsurpateurs ils durerent peu. *Continuator Aimoin.* *Fauchet.*

Il est vray, qu'en fin PEPIN surnommé le Bref, Duc des François, & Maire du Palais, ayant succedé au grand pouuoir & à l'authorité du Prince CHARLES Martel son pere, & s'estant par sa vertu rendu agreable aux peuples de France, il entreprit d'empieter la Royauté, à laquelle il se voyoit le chemin ouuert par la stupidité & foiblesse d'esprit du Roy CHILDERIC, dont la condition & celle de quelques autres Roys, ses predecesseurs estoit miserable.

Car encore que les chartes & monnoyes portassent leur nom, si est ce que les richesses, les finances & toute l'authorité se voyoient aux Maires du Palais, qui commandoient absolument, disposoient des charges de l'Estat, & conduisoient les armées: les Roys n'ayants que le titre, & ne se donnants autre soin, que de laisser croistre leurs barbes & cheueux tressez & galonnez à boutons d'or, comme faisoient les Roys de Perse.

Vne fois l'an ils se presentoient au peuple: & s'il leur falloit aller quelque part (retenants la coustume des Sicambres) ils se mettoient dans vn chariot traisné par des bœufs, & ainsi venoient au Parlement general, qui estoit tenu tous les ans le premier iour de May, saluants & estant saluez de chacun, & receuants les dons annuellement presentez par le peuple. Là se trouuoit le Maire du Palais, lequel ordonnoit ce qui se deuoit faire le reste de l'année, puis les Roys retournoient dans leur Palais comme deuant, pour continuer de faire bonne chere, viure en oisiueté, & s'addonner aux voluptez. *Eginart. in vita Caroli M.* *Georg. Cedren.*

PEPIN voyant donc l'occasion propre, fait assembler vn Parlement & en iceluy eslire & deputer Bouchard Euesque de Virzbourg & & Fulrad Abbé de S. Denys en France, pour aller à Rome, afin d'auoir sur ce l'aduis du Pape Zacharie, & sçauoir de luy, si le Prince qui ne *Continuator Aimoini.*

Digitized by Google

FRANCE. prenoit aucun soin ny cognoissance des affaires, estoit plus digne de regner & commander, que celuy qui en supportoit tout le faix & la charge. Le Pape ayant fait vne response conforme à l'intention de Pepin, & conseillé de l'élire pour Roy, (comme estant allié de la Maison Royale) les Estats de France assemblez à Soissons deposerent CHILDERIC, en l'an SEPT CENS CINQVANTE DEVX, (aprés auoir regné dix ans) & le firent tondre Moyne dans l'Abbaye de Luxeul en Bourgongne, d'où ayant depuis esté tiré & donné en garde à Odilon Duc de Bauieres, qui auoit pratiqué sa deposition, il fut par luy conduit dans le Monastere de S. Hemeran de Ratisbonne; En suite de quoy la Royne GISELE sa femme fut voilée Religieuse en celuy de Conchilia: puis aprés PEPIN se fit élire & proclamer Roy de France.

Ado. *Regino.* *Auentin. l. 2.* — *Ans de Iesvs Chr.* — *Sa deposition.* 752.

Aucuns, contre la verité de l'Histoire des choses passées en cette deposition, se sont auancez d'escrire, qu'elle fut faite par l'authorité du Pape, & qu'il dispensa & délia les François du serment de fidelité enuers CHILDERIC. Mais il est certain, que le S. Pere Zacharie donna seulement son aduis sur la proposition qui luy fut faite. Car les Roys de France ne releuants que de Dieu seul, le Temporel de leur Estat, dans lequel ils ont vne Souueraineté beaucoup plus absoluë que n'est pas celle des Empereurs, il n'est point au pouuoir d'aucun de dispenser les François de ce serment, qui est vn lien indissoluble, & moins encore de deposer leurs Roys; aucune puissance du Monde spirituelle ou temporelle n'ayant authorité sur leur personne Sacrée ny sur leur Royaume, comme les Papes mesmes ont souuent recognu, entre autres Innocent III. quoy qu'au spirituel les Roys Tres-Chrestiens les aduoüent & recognoissent pour les vrais Chefs de l'Eglise Catholique; Aussi leur ont-ils tousiours rendu vne obeïssance filiale.

Innocent III.

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE CINQVIESME.

CONTENANT

LES ROYS D'AVSTRASIE, *ou* DE METS.

Et quelques Roys DE BOVRGONGNE.

Depuis l'an DXI. iusques à l'an DCLVIII.

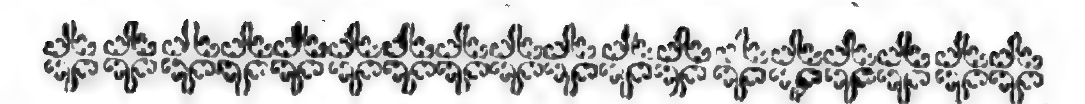

TABLE GENEALOGIQVE
DES ROYS D'AVSTRASIE,
SORTIS
DE LA PREMIERE LIGNEE DES ROYS DE FRANCE, *dite* DES MEROVINGIENS.

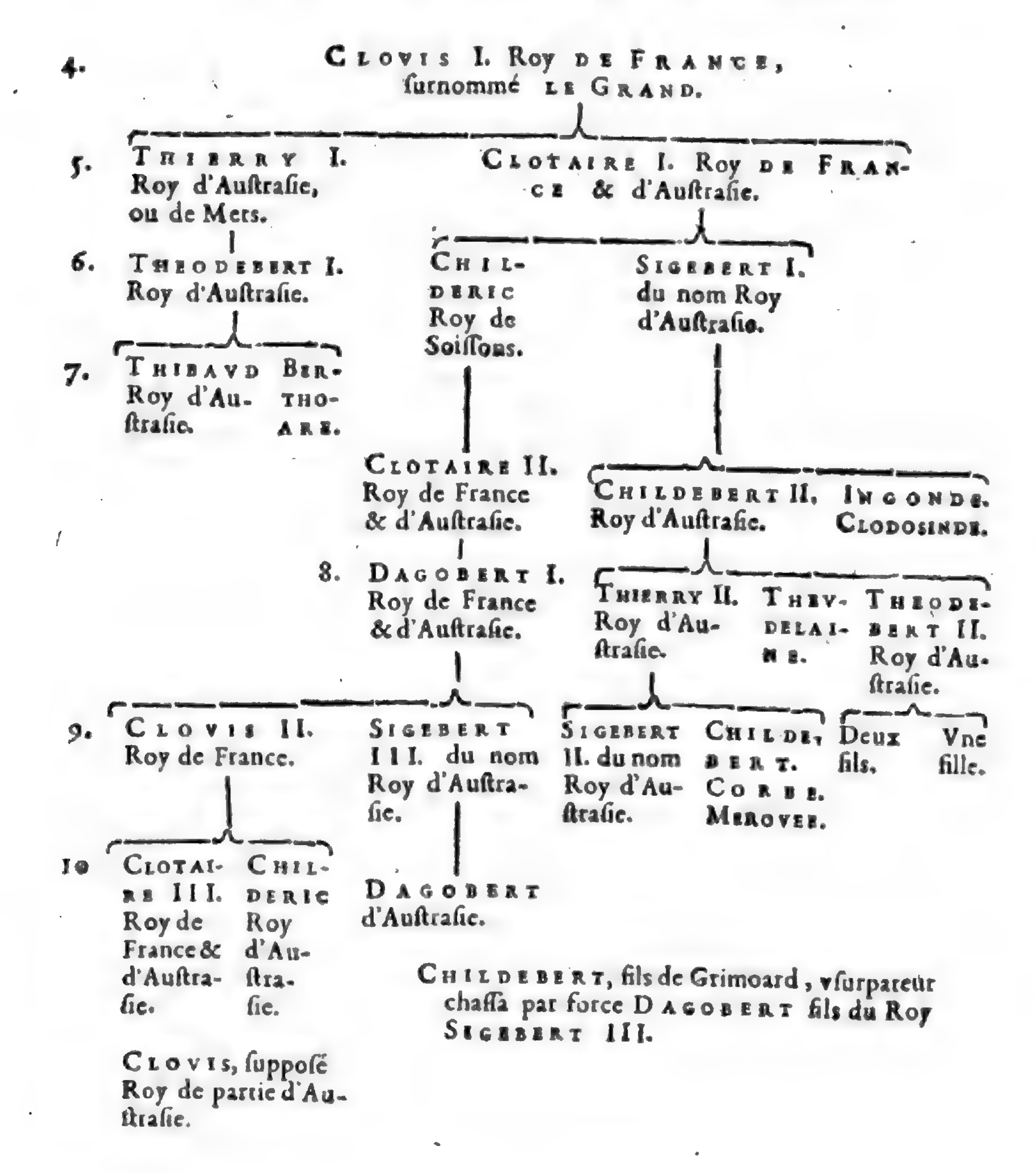

Digitized by Google

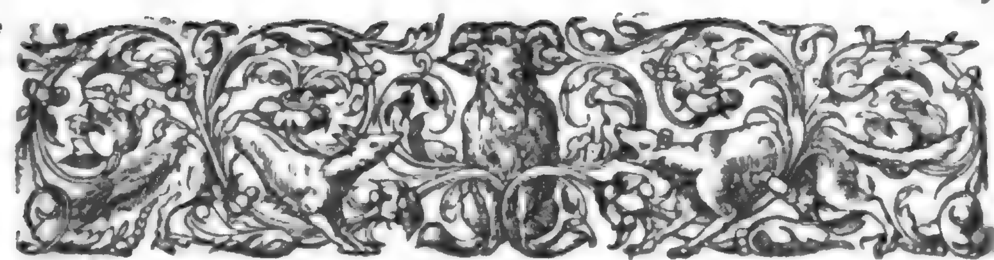

PREMIERE BRANCHE DES ROYS D'AVSTRASIE, OV DE METS.

5. THIERRY I.

ROY D'AVSTRASIE OV DE FRANCE Orientale, autrement DE METS.

Chapitre Premier.

511. CHacvn des quatre fils du grand Clovis Roy de France, eut en son partage vne portion de sa Monarchie, en titre de Royaume. De ce nombre fut Theodoric (vulgairement appellé Thierry) nay auant les autres enfans d'vne concubine, ou d'vne femme Infidelle, qui auoit esté tenuë par ce grand Roy; ou bien d'vne esclaue, auant qu'il s'alliast par mariage auec la Royne Clotilde: ce qui pourroit auoir donné suiet aux Autheurs nouueaux de qualifier ce Prince Bastard. *Greg. Turon. l. 2. & 3. c. 1.*

En son partage ou Apanage luy escheut le pays d'Austrasie, dés lors appellé Royaume, aussi nommé France Orientale, à la difference de celuy de France Occidentale, auquel ses freres commandoient. En l'espace de sept ou huict vingts ans, cette Prouince a esté tenuë & possedée par dix ou onze Roys sortis de diuerses Branches: mais toutes ayant pour Tige principale, le grand Clovis.

Ce Royaume d'Austrasie comprenoit les contrées qui sont situées deçà le Rhin, entre ce grand fleuue & celuy de Meuse, depuis la ville de Strasbourg en descendant iusques à la mer Oceane, entre lesquels pays estoient encloses les prouinces de la Gaule Belgique, les campagnes de Reims & de Chaalons, les Eueschez & Dioceses de Mets, Thoul & Verdun. Le siege principal de cette Monarchie fut arresté dans la mesme ville de Reims en Champagne, (selon Gregoire de Tours) Aimoin dit en celle de Mets en Lorraine. Aucuns estiment, que ce fut à Aix la Chappelle. Mais cette-cy n'a esté capitale d'vn Estat, que depuis Charlemagne.

Tant y a, que pour encore mieux distinguer la grandeur du Royaume d'Austrasie, (qui contenoit plusieurs belles villes & prouinces) il s'estendoit depuis la Bourgongne iusques aux Alpes & la Mer de *Fauchet.*

AVSTRASIE. Frise, à sçauoir en la terre, qui est entre le Rhin & l'Escauld, où sont les villes & pays d'Vtrect, de Colongne, de Mayence, de Treues, de Brabant, Cleues, Gueldres, Hollande, Zelande, Liege, Luxembourg, Alsace, & ce que tient le Prince Palatin prés du Rhin, le bas & le haut Duché de Lorraine ioignant la Moselle, & encore les villes de Basle, Strasbourg, Spire & Vormes. Mais aprés la conqueste des pays de Bauiere, de Saxe & autres d'Alemagne, ils y furent ioints. Par ainsi les François retournerent au pays de leur ancienne origine, mais auec beaucoup plus d'auantage & de splendeur qu'ils n'en estoient sortis enuiron cent ans auant l'establissement de cette nouuelle Monarchie. Ans de IESVS CHR.

Greg. l. 2. c. 37. L'vne des premieres occasions ausquelles THIERRY fit paroistre sa valeur, fut lors que le Roy CLOVIS son pere ayant défait les Gots prés la ville de Poictiers à la bataille de Ciuaux, pour recueillir le fruit de sa victoire il enuoya ce Prince son fils, qui estoit encore ieune, vers les pays d'Albigeois, de Rhodez & d'Auuergne, qu'il reduisit en l'obeïssance de son pere. *Aim. l. 4. c. 22.* 711.

Suiuit la guerre de Turinge. Hermenfroy Prince ambitieux frere de Baudry Roy de ce pays, suscité par Amalberge sa femme, fille de la sœur de Thierry Roy des Ostrogots en Italie, desirant s'emparer de l'Estat de son frere, pria nostre Roy THIERRY de l'assister en son dessein, & luy promit, qu'ils partiroient entre eux le Royaume conquis. Leurs armées iointes ensemble attaquerent Baudry si vigoureusement, qu'il perdit auec la bataille le Royaume; duquel Hermenfroy s'estant emparé, & ne tenant compte d'effectuer sa promesse, le Roy d'Austrasie resolut d'en auoir la raison par les armes, & auec l'assistance de son frere le Roy de Soissons Clotaire, derechef s'achemina en Turinge, combatit Hermenfroy & défit son armée; puis l'ayant fait venir sur sa foy, le fit precipiter des murs de la ville de Zulg; Ainsi par la ruse de THIERRY, le Turingien son ennemy porta la peine de sa perfidie & de son fratricide. Mais son aduersaire n'euita pas le blasme de cette mort: mesmement aprés qu'il eut fait cruellement estrangler les enfans du defunct, puis saisit son Royaume, qu'il ioignit au sien. *Greg. l. 3.* *Aim. l. 1.* *Fauchet.* *Ado Vien.*

Quelque temps auparauant, l'Austrasien auoit aussi assisté le Roy d'Orleans CLODEMIR son autre frere, en la guerre de Bourgongne; à quoy il se porta d'autant plustost, que Sigismond Roy de ce pays auoit fait mourir Sigeric son fils, duquel THIERRY auoit espousé la sœur; Ces Princes François poursuiuirent de telle façon leur dessein, que le Roy de Bourgongne Godemar, frere de Sigismond, fut vaincu: mais aux dépens de la vie de CLODEMIR, de la succession duquel THIERRY obtint le pays d'Auuergne. Et depuis estant sommé par les Roys Childebert & Clotaire de retourner en Bourgongne, pour venger la mort de leur frere commun, il en fit refus: d'autant qu'il auoit espousé la fille du Roy Sigismond, comme dit Aimoin; Tant y a qu'ayant refusé d'aller en cette expedition, il s'en vint en Auuergne, pour punir ses suiets rebelles, qui auoient appellé le Roy CHILDEBERT son frere, pendant la guerre de Turinge, auec lequel il eut dispute, & auec son autre frere CLOTAIRE, qui pretendoit que ce Roy THIERRY auoit eu dessein d'attenter à sa vie. *Aimoin.* *Du Chesne Hist. de Bourg. l. 1. c. 5.* *Aimoin.* *Greg. l. 3. c. 7. 9. & 12.*

Idem l. 3. c. 14. Enuiron ce temps Munderic, parent des Roys François, s'estant soûleué, & pretendant le Royaume luy appartenir aussi bien qu'aux en-

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. fans de Clovis, il fut si temeraire que d'vsurper le nom de Roy & se faire recognoistre tel. Mais le Roy d'Austrasie, ialoux de son authorité, resolut de ruiner cét audacieux, qui l'auoit mesprisé, & afin de le surprendre luy fit offrir partie du Royaume, s'il venoit le trouuer; ce que n'ayant voulu faire, il l'assiegea dans Vitry, d'où estant attiré par subtils moyens pour venir parlementer, on le fit mourir, & ainsi receut le loyer de sa temerité. Avstrasie.

Sa mort 536. Ce fut la derniere guerre entreprise par Thierry, qui deceda en l'an cinq cens trente six, autres disent l'an suiuant, & vn Autheur de ce temps escrit que ce fut l'an DCXXXIV. aprés auoir regné enuiron XXIII. ans Il ne laissa qu'vn fils qui luy succeda. Vn Historien moderne adiouste vne fille nommée Clotilde, à laquelle on attribuë pour mary Charles de Habsbain Seigneur de Tongre & de Brabant, pere de Pepin de Landen, dont la fille Begue fut mere de Pepin de Herstal, ou le Gros, Maire du Palais. *Idem l. 3. c. 23.* *A. Miræus in Stemmatib. Belg.*

Le mesme Autheur escrit, que Thierry espousa Esleure fille d'Alaric Roy des Gots. Mais il ne sçauoit pas, que Sigismond auoit esté marié auec Amalberge fille de Thierry Roy des Ostrogots, duquel la femme de ce Roy d'Austrasie estoit issuë; c'est ce qui a donné suiet au mescompte. *Vvassebourg.*

Thierry fit assembler à Chaalons des hommes sages & experimentez pour reformer les Coustumes de ses suiets. Le Roy Childebert poursuiuit cette reformation, Clotaire la parfit, & Dagobert l'amanda & fit escrire. *Du Tillet.*

---

6. THEODEBERT I.

ROY DES FRANCOIS, OV D'AVSTRASIE, de la haute Bourgongne, & de Prouence; surnommé LE GRAND.

Chapitre II.

536. Ce Prince magnanime estoit encore fort ieune, lors qu'enuiron l'an DXVI. le Roy Thierry son pere le fit Chef d'vne armée nauale enuoyée contre Cochiliac Roy des Danois, (peuple Septentrional qui habite au pays iadis possedé par les Cimbres) ce Roy estranger (aucuns le disent issu du Roy Clodion) estant suscité par Thierry Roy des Ostrogots & se voyant accompagné d'vne grande flote de nauires, auoit entrepris de descendre en vn village du Royaume d'Austrasie, qu'il ruina; mais comme il faisoit charger le butin dans ses vaisseaux, Theodebert, sage & valeureux Prince, suruint là dessus, & d'abord sçeut si à propos combatre Cochiliac, qu'il le tua, défit les Danois qui estoient en mer, & recouura heureusement le butin. En cette braue & genereuse entreprise il estoit accompagné d'Odilon, fils de Theudon Duc de Bauieres, auquel, pour recompense de sa proësse, il donna le gouuernement d'Anuers. *Greg. l. 3. c. 3.* *Cassiod. ep. 1. l. 2.*

Aprés la mort du Roy Clovis I. ayeul paternel de Theodebert, les Gots s'estoient emparez de plusieurs places en Gaule; ce qui dõna suiet

Digitized by Google

AVSTRASIE. Fauchet.

Ans de IESVS CHR.

au Roy d'Austrasie THIERRY fils de ce grand Monarque de depescher encore contre eux ce Roy Theodebert son fils, lequel faisant marcher son armée contre le Chasteau de Cabrieres situé dans l'Euesché de Lodeue en Languedoc, menaça de mettre le pays à feu & à sang, s'il ne luy estoit rendu. DEVTERIE Dame accorte & prudente retirée dans cette place, (son mary s'estoit refugié à Beziers) vint au deuant du ieune Prince, qui fut tellement épris de la beauté de cette femme, que dépoüillant tout courage d'ennemy, il la retint pour son amie, & deuint luy mesme comme prisonnier de celle qu'il vouloit rendre captiue; encore que, deux ans auparauant, le Roy Thierry son pere luy eust fait fiancer WISIGARDE fille de Vachon Roy des Lombars. Cependant ayant aduis du Roy Thierry son pere, il retourna en diligence vers luy, laissa Deuterie en Auuergne, & Thierry estant mort, il l'espousa l'an CINQ CENS TRENTE SIX. Mais ses suiets eurent en horreur la cruauté de cette femme, laquelle outrée de ialousie auoit mesme fait perir d'vne mort inhumaine sa propre fille qu'elle auoit euë de son premier mary, l'ayant fait precipiter à Verdun dans vne riuiere, de crainte que THEODEBERT n'en deuinst amoureux. Ainsi ses suiets considerans le tort fait à Wisigarde murmurerent contre elle & contre le Roy, qui reuenu à soy mesme, quitta cette concubine ou adultere, pour espouser sa fiancée. Laquelle encore que peu de iours aprés ce mariage elle fust decedée, si est-ce qu'il ne reprit Deuterie, tesmoignant prudemment par cét acte, qu'il preferoit la bienueillance de ses suiets à ses particulieres & folles affections.

Greg. l. 3. c. 20. 21. 22. & 27.

Son mariage. 536.

Idem l. 3. c. 26. & 27.

Le decés de Thierry aduenu, au lieu de la consolation que le ieune Prince son fils deuoit esperer de ses oncles les Roys de Paris & de Soissons Childebert & Clotaire, il fut estonné, qu'ils leuerent les armes contre luy en intention de le dépoüiller de son Estat. Mais il monstra encore en cette extremité combien il estoit prudent, & auisé, en ce que par les presens qu'il leur fit, & auec l'assistance de ses bons & fideles suiets, leur entreprise fut rompuë. Et depuis Childebert ayant quitté toute passion contre son neueu, mettant aussi en consideration, qu'il n'auoit point de fils, pour effacer le blasme qu'il auoit encouru, & rendre son neueu satisfait de sa part, il luy fit aussi de grands presens, & outre l'adopta & l'institua son heritier vniuersel; puis luy & Childebert ayans ioint leurs armées ensemble, ils attaquerent Clotaire Roy de Soissons. Mais ce different fut terminé, & la tempeste ciuile aucunement appaisée tant par vn prodigieux orage du Ciel, qui suruint & empescha les Princes de combatre, que par les saintes prieres de la Royne CLOTILDE leur mere & ayeule.

Greg. l. 3. c. 24. & 28.

En ces entrefaites les Danois estant derechef venus attaquer les costes de France, THEODEBERT leur courut sus auec autant de hardiesse & de bonheur, qu'il auoit fait autres fois en sa premiere ieunesse: victoire qui luy enfla le courage & poussa plus loin ses armes & son ambition. Car ce Prince doüé d'vne ame genereuse, voyant l'Empereur Iustinian auoir vne forte guerre sur les bras contre Totila Roy des Gots, pendant que Narses Lieutenant de l'armée Imperiale estoit bien empesché en Italie, l'Austrasien resolut de donner iusques en Thrace, & mesme d'assieger la ville de Constantinople qui estoit le siege de l'Empire d'Orient. Mais considerant ne pouuoir facilement venir à chef d'vne si haute & hardie entreprise, sans le secours de ses voisins, il enuoya vers les Gepides, les Lombars & autres nations, pour se

Agathias l. 1. & 2. de reb. Iust. & de bello Goth.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. se ioindre auec luy en ce dessein ; leur faisant remonstrer ; Qu'il ne falloit plus souffrir, que l'Empereur trop superbement inscriuist ses Edits, en s'attribuant les titres & surnoms de François, d'Aleman, Gepide, Lombard, & autres ; ce qu'il ne pouuoit faire legitimement, disoit-il, n'ayant subiugué ces peuples & nations belliqueuses, & ne pouuant s'attribuer sur elles aucun droit de proprieté ou superiorité. Partant il les incitoit de se liguer & vnir ensemble, pour vanger vne telle iniure faite à eux tous. Il se promit donc par ce moyen la conqueste d'vne bonne part de l'Italie. A quoy il creut pouuoir paruenir d'autant plustost que le miserable estat des affaires de l'Empereur & sa foiblesse sembloient l'y conuier & attirer. AVSTRASIE. *Greg. l. 3 c. 32.* *Procop.*

538. Sur cét espoir THEODEBERT conduisit vne armée de cent mil combatans, & d'abord mit en son pouuoir la Romagne, la Ligurie & le pays auiourd'huy appellé Piedmont, & mit en route les Ostrogots & les Romains. Mais les maladies ayant cependant affligé son armée, & les François n'estant accoustumez à l'air Italien, cela empescha vn plus 539. grand progrés : de sorte que le Prince François fut contraint de se retirer, laissant neantmoins des forces dans l'Italie. Où depuis il fit vn autre voyage, & se saisit de plusieurs places au Padoüan. *Continuat. Aimoin. l. 2. c. 21.* *Sigebert.*

Comme il continuoit en sa premiere genereuse resolution de porter ses armes dans la Thrace, & faire encore plus viuement la guerre à l'Empereur, il eut aduis cependant, que le Roy Clotaire vouloit attenter sur son Estat ; Tellement que craignant par son absence de perdre le certain pour l'incertain, il changea d'aduis, & bien tost aprés *Sa mort* finit ses iours auec ses hauts desseins, enuiron l'an CINQ CENS QVA- 547. RANTE SEPT, non pas trois ans aprés, comme escrit Sigebert. Il regna quatorze ans. Sa mort arriua par vn triste accident, blessé qu'il fut estant à la chasse d'vne branche d'arbre, qu'vn taureau sauuage venant de haut tomber sur cét arbre, fit choir sur la teste du Roy, ainsi qu'il pensoit arrester la beste auec vn épieu. Toutesfois Gregoire de Tours, proche du temps, a remarqué, qu'il mourut de maladie, peut estre qu'elle luy fut causée par la griefue blessure qu'il receut. Mais l'Historien Agathias Autheur Grec, qui viuoit aussi en ce siecle là, & a descrit partie des gestes de ce grand Prince, dit, qu'il fut tué de la façon que nous auons touchée : Il le loüe d'auoir esté hardy, desireux d'augmenter son Estat, sans crainte d'aucun danger. Il luy donne aussi l'honneur, d'auoir le premier subiugué la nation Alemande : combien que d'autres ayent attribué ce genereux exploit à CLOVIS le Grand son ayeul. Mais, peut estre, que les Alemans s'estans reuoltez, il les subiugua aussi & remit en plus grande seruitude. *Greg. l. 3. c. 24. & 25.* *Sigebert.* *Sigon. l. 19. de Imp. Occid.* *L. 3. c. 36.* *Vignier sous 547.*

Tant y a que nostre THEODEBERT a aussi laissé la memoire de Roy *prudent, religieux, liberal enuers les Eglises, Iusticier & magnanime.* Sa pieté fut remarquée en ce qu'il fit maintenir les Ecclesiastiques en leurs possessions, les remit en leurs anciens droits, priuileges & immunitez, dont il fut loüé par les Peres, lesquels par son consentement furent assemblez au Concile de Clermont en Auuergne. Ils luy escriuirent vne Lettre qui se trouue inserée à la fin des Canons de ce 535. Concile celebré l'an DXXXV. *Baronius.* *Tome 1. Concil. Gallic.*

Marius Euesque de Lausanne en sa Chronique publiée par André du Chesne, qualifie ce Prince Roy *de France*, & luy donne le titre de *Grand* : luy attribuant pour fils & successeur le Prince nommé cy-aprés. *Marius.*

Il eut aussi vne fille, remarquée en suite, & semble qu'Auentin fasse

AVSTRASIE. mention d'vne autre nommée Ragintrude mariée dans la Maison de Bauiere. *Ans de Iesvs Chr.*

ENFANS DE THEODEBERT I. ROY D'AVSTRASIE, & de DEVTERIE *sa femme.*

7. THEODEBAVD ou THIBAVD Roy d'Austrasie.

7. BERTHOARE D'AVSTRASIE Princesse d'excellente beauté fut promise en mariage à Audouauld, fils du Roy des Lombars Etulphe, esperant que cette alliance seroit le gage de la paix d'entre les peuples de France & de Lombardie; mais le mariage n'eut effect. L'Euesque de Poitiers Fortuné la recommande pour sa Pieté & la Charité dont elle vsoit enuers les pauures, & adiouste, qu'elle fut digne fille du Roy THEODEBERT, (c'estoit le deuxiéme du nom non le premier, comme aucuns estiment.) Le Roy de Bourgongne Thierry son oncle en deuint si amoureux, qu'il la voulut espouser. Mais la Royne Brunehauld son ayeule l'en diuertit & empescha; luy remonstrant, Qu'il n'estoit loisible ny seant de se marier à la fille de son frere; à quoy le Prince, autant enflammé d'amour que de colere, luy respondit & reprocha; Qu'elle mesme luy auoit dit souuent, que THEODEBERT auoit esté engendré d'vn Iardinier, & n'estoit son frere, & que si elle l'auoit deçeu, elle estoit seule coupable de l'inhumain fratricide qu'il auoit commis. Il passa outre, estant porté à tel excez de fureur, qu'il la voulut frapper de son épée, & l'eust fait, si elle n'eust esté enleuée hors de sa presence. Deslors elle conçeut vne pareille rage contre luy, qu'elle auoit fait auparauant contre Theodebert.

L. 4. c. 12.

Fauchet.

7. THIBAVLD
ROY D'AVSTRASIE.
CHAPITRE III.

IL succeda au Roy THEODEBERT son pere. Peu de temps apres l'Empereur Iustinian le pria d'entrer en son Alliance contre Totila Roy des Ostrogots d'Italie, luy remonstrant; Qu'il n'auoit iamais entrepris la guerre contre eux sinon aprés que les François, sous le nom de paix & d'alliance, eurent receu argent de luy & promis de l'accompagner: puis s'estant plaint de ce que le Roy son pere s'estoit ietté sur ses pays d'Italie & sur les Romains, il conseilloit cettuy-cy d'arrester sa prosperité & de laisser iouïr les Romains de leurs Terres, mesme de faire auec eux la guerre à Totila, puis que les Ostrogots portoient enuie aux François. 547.

Agathias.

Procop. l. 3. de bel. Goth.

THIBAVLD respondit; Que les François estant amis des Ostrogots, ils ne pouuoient leur mouuoir guerre sans se monstrer infideles en leur endroit, adioustant; Que le Roy son pere ne tenoit pas les villes comme occupées sur les Romains, mais qu'il les auoit receuës

Ans de Iesvs Chr. AVSTRASIE.

de Totila, & neantmoins qu'il consentoit d'en croire des Iuges & d'enuoyer des Ambassadeurs à Constantinople pour cét effect, comme il fit.

Fauchet. Cependant Totila ayant esté tué & les Capitaines François demeurez prés de Venise, voyant que Narses pressoit les Ostrogots, ils les fauorisoient comme les plus foibles. Eux ayant encore besoin d'vn grand secours, enuoyerent prier le Roy d'Austrasie de passer en Italie. *Masson. l. 1.* Pour l'y inciter ils firent entendre, qu'il falloit arrester la grandeur *Annal. Fr.* & l'auancement des Empereurs dans l'Italie, d'où ayant deietté les Ostrogots, ils viendroient par aprés attaquer les François. Mais THIBAVD ne fit pas grand compte des Ambassadeurs Ostrogots, tant pour sa ieunesse & faute de courage, que pour la foiblesse de son corps estant mal sain & perclus de la ceinture en bas; & n'estima qu'il fust besoin de se trauailler dauantage pour le danger d'autruy. Toutesfois il permit aux deux freres Lotaire & Bucelin Seigneurs Alemans, *Gregorius.* Chefs de guerre fort estimez, de conduire en Italie vne armée de soixante douze mil hommes, qui d'abord mirent en route les Herules, *Agathias.* alliez des Romains, tuerent Fulcar leur Capitaine, vindrent iusques au destroit de Sicile, trauersans la Poüille & la Calabre. Mais Narses venu au deuant lors qu'ils prenoient le chemin de Rome, défit leur *Contin. Aim.* armée, Bucelin estant demeuré mort en la bataille qui fut lors donnée.

Cette défaite rabbaissa grandement les Ostrogots, qui perdirent tout espoir du secours de France, mesmement aprés la mort du Roy *Sa mort 556.* THIBAVD leur voisin, auenuë en l'an CINQ CENS CINQVANTE *Greg. l. 4. c. 9* SIX, ayant regné neuf ans.

Il ne laissa point d'enfans de sa femme WLDOTRADE, qui estoit *Marius Lausan. Episc.* la plus ieune fille de Vachon Roy des Lombars, & sœur de la Royne d'Austrasie Wisigrade sa bellemere. Se voyant de telle disposition, qu'il n'auroit point de lignée, par son testament il institua heri- *Sigebert.* tier & successeur en son Estat le Roy CLOTAIRE I. du nom son grand oncle paternel; ce qui excita vne guerre entre luy & CHIL- *Fortunat. l. 7.* DEBERT Roy de Paris son frere, lequel ne voulut quitter le droit *Faustus in vita S. Mauri.* par luy pretendu en Austrasie. Cette diuision ouurit le moyen à Narses de chasser les François du Friul: Il n'en demeura pas là. Car *Agath. l. 2.* ce grand Capitaine continuant ses conquestes, reprit la Prouence, & y laissa vne armée, afin d'empescher delà en auant les François de passer en Italie, comme remarque Paul Emile: Neantmoins Vignier *P. Æmilius.* & autres Historiens reuoquent en doute cette conqueste de Prouence.

On s'estonna comment CLOTAIRE auoit esté preferé en cette belle succession à CHILDEBERT son frere aisné, auquel le Roy THIBAVD sembloit estre plus obligé; pour auoir son pere Theodebert esté par luy institué heritier. Mais le ieune Prince, imitant l'exemple de son pere, postposa prudemment l'interest particulier à celuy du public: considerant, que CHILDEBERT estoit vieil & n'auoit que des filles, ausquelles il vouloit que CLOTAIRE, pere de plusieurs enfans masles fust preferé, suiuant l'ancienne & ordinaire cou- *Fauchet.* stume des François, qui n'admettent les filles à la succession des Royaumes; Clotaire se mit donc en possession de l'Austrasie, & prit à femme la Royne WLDOTRADE vefue de son predecesseur, laquelle il delaissa depuis, & la donna pour femme au Duc Guaribaud.

L'Histoire a remarqué ce Roy THIBAVD auoir esté Prince reli- *Greg. l. 4. c. 9.* gieux & prudent pour son aage: mais peu hardy & entreprenant, à cau-

Digitized by Google

AVSTRASIE. se de l'indiſpoſition de laquelle il eſtoit affligé. On le taxe de ſeuerité & cruauté enuers ſes domeſtiques; dont Gregoire de Tours rapporte vn exemple apologetique: puis adiouſte, que ſous ſa domination Buccelin l'vn des Capitaines du Roy Theodebert, aprés auoir reduit preſque toute l'Italie en la puiſſance des François, fut tué par Narſes Lieutenant de l'Empereur. *Ans de IESVS CHR.*

Procopius. Procope dit, que ſous ce Prince THIBAVD les François (qui tenoient Arles & Marſeille) *faiſoient batre de la Monnoye d'or, en laquelle ils grauoient l'image de leur Roy*, non celle de l'Empereur Romain, comme les autres nations obſeruoient: ainſi que nous auons cy-deuant remarqué plus particulierement.

Tome 1. Concil. Gallic. Aux premiers ans du regne de THIBAVD, fut tenu le deuxiéme Concile d'Auuergne (prouince qui eſtoit de ſa domination) ce fut pour obuier aux hereſies d'Eutyches & de Neſtorius; comme auſſi pour 549. regler la fonction, l'exercice & la dignité des Eueſques.

Sous le meſme Roy fut aſſemblé vn autre Concile à Toul en Lorraine, afin de pouruoir aux troubles & faſcheries, que quelques excommuniez faiſoient à Nicetie Eueſque de Treues.

Ainſi finit la premiere Branche des Roys d'Auſtraſie, ſortie du grand CLOVIS, ayant duré & commandé l'eſpace de quarante cinq ans. Mais dix ans aprés l'autre Rameau iſſu du meſme Roy CLOTAIRE I. commença à reietter & prouigner plus abondamment que l'autre en l'vn des fils puiſnez de ce Prince, ayant porté des Roys, qui auec la couronne ſuccederent à la generoſité de leurs deuanciers, & mirent à chef de grands faits d'armes.

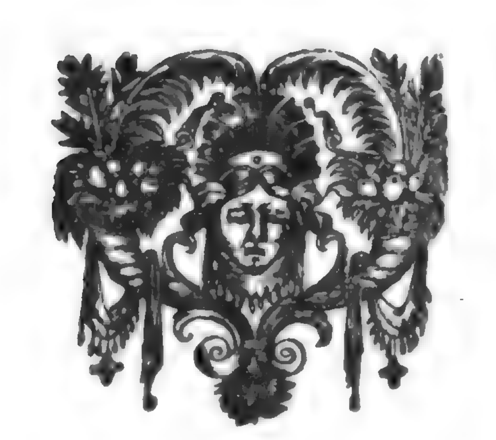

Digitized by Google

SECONDE BRANCHE DES ROYS D'AVSTRASIE.

6. SIGEBERT I. DV NOM ROY D'AVSTRASIE.

CHAPITRE IV.

561. ENTRE les enfans du Roy de France CLOTAIRE I. du nom (l'vn des fils du grand CLOVIS & de la Royne Ingonde sa deuxiéme femme) ce Roy SIGEBERT I. a esté cinquiéme en ordre de naissance. Il eut le bonheur d'estre baptisé par l'Euesque de Tournay S. Amand. Greg. l. 4. c. 22. 23.

Suiuant le partage fait auec les Roys ses freres le Royaume d'Austrasie, qu'auoit possedé le Roy Thierry son oncle & sa lignée, luy escheut. Il commença de regner en l'an DLXI. & choisit pour Siege de son Estat la ville de Rheims : Aimoin dit celle de Mets. Ce Prince Martial soustint le faix de grandes & difficiles guerres. Car à l'entrée de son regne les Huns, dits Auarois, peuples qui habitoient le pays, qu'on nomme auiourd'huy Austriche (situé entre ceux de Bauiere & de Hongrie) estans venus troubler ce Prince auec vne puissante armée, il s'opposa courageusement à leurs efforts, les défit & chassa de son Estat. Mais depuis leur Roy recercha son Alliance. L. 3. c. 2.

Pendant qu'il estoit ainsi empesché, son frere Chilperic Roy de Soissons s'empara de sa ville de Rheims ; Pour le repousser & faire diuersion, il se ietta sur la ville de Soissons, dont il s'empara, & reconquit heureusement ce qu'il auoit perdu.

Derechef les Huns luy donnerent de la peine, estans venus rauager la frontiere d'Austrasie contre la foy donnée : SIGEBERT leur va au deuant, & comme les armées estoient prestes de venir aux mains, les Austrasiens, sans combatre, prirent la fuite, non par lascheté de courage & crainte de l'effort des ennemis, mais par vn estrange & diabolique artifice & stratageme, dont ce peuple idolatre vsa. Car à l'instant du combat il fit apparoir des spectres & fantosmes hideux, dequoy les hommes & cheuaux furent tellement effrayez, qu'ils
567. eurent seulement l'asseurance de les regarder, puis tournerent le dos. Leur armée estant donc à vau de route, le Roy d'Austrasie demeura prisonnier : mais bien tost aprés il se deliura par vne rançon & auec des presens, comme il estoit plein d'artifice & d'industrie. Ainsi qu'autresfois il traitta vne Alliance auec Cagan Roy des mesmes peuples. Aimoin. l. 3. c. 11 Auentin. Vignier.

Cependant, par la mort de Charibert Roy de Paris, nostre SIGEBERT son frere accreut son Royaume des prouinces de Touraine &

Digitized by Google

AVSTRASIE. Ans de IESVS CHR.

de Poictou, desquelles il prit aussi tost possession. GONTRAN Roy d'Orleans son frere estant saisi de la ville de Poitiers, dependant du Royaume d'Aquitaine, le mesme Prince SIGEBERT, qui auoit vne enuie & affection particuliere de posseder cette ville, à cause que la Saincte Royne RADEGONDE y faisoit sa demeure, luy en demanda la proprieté, qu'il luy accorda : Souuent il y faisoit seiour ; ce qui obligea Sainct Fortuné personnage Italien d'vn bel esprit d'y resider aussi, afin d'assister de ses conseils cette bonne Royne dont il descriuit la vie, & celle de Sainct Hilaire. Son merite l'eleua depuis à l'Euesché de cette ville Capitale de Poitou, dont le Diocese estoit lors de beaucoup plus grande estenduë, qu'il n'est à present.

SIGEBERT se saisit aussi de la ville d'Arles en Prouence sur son autre frere le mesme Roy Gontran; mais il fut contraint de la rendre, & par leur accord, au lieu d'icelle, il eut la ville d'Auignon. Il recouura aussi les mesmes Prouinces de Touraine & de Poitou, que luy auoit pareillement enleuées Chilperic Roy de Paris son autre frere; lequel ayant coniuré auec Gontran de ruiner ce Roy SIGEBERT, à la seconde guerre qui fut entre eux, Chilperic se veid non seulement abandonné de son frere en ce dessein, mais aussi poursuiuy si viuement, que l'Austrasien alla faire son entrée, comme victorieux & Seigneur, en triomphe dans la cité de Paris. *Gregor. l. 4. c. 45. & 51.*

Pendant les apprests du siege, qu'il prit resolution d'aller mettre deuant Tournay, (dans laquelle ville, comme à vn dernier refuge, Chilperic son ennemy s'estoit fortifié & auoit esté contraint de se retirer auec sa femme & ses enfans) sur ce dessein SIGEBERT fut admonesté par S. Germain Euesque de Paris de faire paix auec son frere, luy remonstrant; Que s'il auoit cette bonne intention de s'accorder, il reuiendroit victorieux de son entreprise; autrement, qu'il tomberoit luy mesme le premier dans la fosse qu'il luy preparoit; ce qui aduint. Le bon Euesque bruslant de charité pour esteindre ce feu de diuision fraternelle écriuit aussi la mesme chose à la Royne BRVNEHAVLD sa femme par la lettre inserée au recueil des Conciles de France de nagueres publiez : mais ce fut inutilement. *Tome 1. Concil. Gallic.*

Car le Prince Austrasien tenant peu de compte de ces graues & saintes remonstrances, & aueuglé en sa passion desordonnée, ne preuoyant pas le malheur qui le talonnoit continua son entreprise, & ne laissa pas de faire marcher son camp deuant Tournay, sous la conduite de ses Lieutenans, & luy mesme s'en alla cependant à Vitry, afin de faire auancer le reste de ses troupes. Ce fut là que les Barons du Royaume de Paris le vindrent recognoistre & saluer pour leur Roy, l'ayant leué sur vn bouclier, selon la coustume qu'ils pratiquoient lors en telles occurrences. Mais comme il se tenoit en telle asseurance entre eux, que sans se défier il se faisoit negligemment garder, deux assassins pratiquez par la Royne Fredegonde, femme de Chilperic, s'approchants sous couleur de luy vouloir faire entendre quelque chose en secret, le massacrerent cruellement de cousteaux empoisonnez, comme il estoit dans son armée, ce qui auint l'an CINQ CENS SOIXANTE QVINZE, quatorziéme de son regne, & le quarantiéme de son aage. Aussi tost aprés les assassins furent apprehendez, démembrez & mis en pieces, qui fut vn trop doux supplice pour tels monstres. *Greg. l. 4. c. 27.* *Aimoin. l. 4. c. 4.* *Sa mort 575.*

Chilperic éperdu d'effroy & languissant d'angoisse, ne pouuoit du commencement croire la nouuelle de ce triste & funeste accident, iusques à ce que Fredegonde luy raconta comme il estoit arriué par

Digitized by Google

Ans de son pernicieux artifice. Il fit porter le corps de son frere au village de AVSTRASIE.
IESVS Lambres, prés la ville de Douay en Flandres; & depuis il fut transpor-
CHR. té dans l'Eglise de Sainct Medard de Soissons, que ce Roy SIGEBERT auoit acheuée de faire construire: il y repose prés le corps de son pere. Ainsi ce grand Prince, estant au plus haut point de sa prosperité, finit malheureusement ses iours & sa vie par vn exemple épouuantable de l'inconstance & fragilité des choses humaines.

Ce Roy voyant que ses freres, cherchants seulement leur plaisir, prenoient en mariage des femmes de bas lieu, indignes de leur grandeur & condition releuée, luy au contraire plus prudent & aduisé se monstrant éloigné de cette turpitude, & infamie, resolut de s'allier hautement. Pour cét effect il enuoya vne magnifique Ambassade en Espagne, afin de demander en mariage BRVNE, fille d'Athanagilde Roy des Wisigots, Princesse belle, accorte, & prudente, laquelle parloit elegamment. Il l'espousa en l'an CINQ CENS SOIXANTE HVICT, aprés luy auoir fait abiurer l'heresie Arriene, rebaptiser au nom du Pere, du Fils & du Sainct Esprit, & nommer BRVNECHILDE ou BRVNEHAVLD. Elle fut enuoyée en France par le pere auec de grands tresors. Mais les vices & cruautez dont elle fut entachée, firent, que sa memoire a esté grandement flestrie & diffamée. Aussi eut elle vne fin tragique & violente, ainsi qu'auoit eu son espoux, qu'elle suruescut par longues années.

Gesta Franc. epit. c. 57.

Son mariage. 568.

Mariana rer. Hisp. l. 5. c. 10.

Gregor. l. 4. c. 24.

Clotaire II. Roy de France auoit esté recognu Roy de Bourgongne par la mort des ieunes Princes Thierry & Theodebert ses cousins, petits fils du Roy SIGEBERT & de cette Royne Brunehauld, à quoy Varnier, Maire du Palais de ce Royaume, se porta de telle affection, que le party du nouueau Roy preualut contre Brunehauld; laquelle le Maire trouua moyen de faire mettre entre les mains de Clotaire, comme aussi Theudeline sa petite fille, sœur du feu Roy Thierry de Bourgongne; Erpon grand Escuyer (qu'on appelloit en ce temps Comte de l'Escurie) les amena de la Bourgongne Transiurane, où elles cuidoient estre à couuert de l'orage & des armes du Prince victorieux, qui pour leur donner suiet de venir plus promptement auoit feint vne reconciliation, & mesme proposé de vouloir espouser Theudeline. Estans en la presence de Clotaire, on accusa Brunehauld d'auoir inhumainement machiné la mort de dix Roys & Princes, qui estoient Sigebert, Merouée, Chilperic, Theodebert, Clotaire, autre Merouée, fils de cettuy-cy, Thierry & ses trois fils. Ce qui émeut tellement le Monarque François, qu'aussi tost, par son commandement, la miserable Princesse fut gehennée, puis conduite par toute l'armée dessus vn chameau, & en fin liée à la queuë d'vn cheual farouche: il la porta par des rochers & precipices, luy écrasa la ceruelle & démembra son corps. Adon escrit, qu'ayant esté tirée à quatre cheuaux, les quartiers en furent bruslez. Cette fin miserable aduint en
613. l'an six cens treize, ou cinq ans aprés, selon quelques Autheurs.

A. du Chesne Hist. de Bourg. l. 1.

Fredegarius c. 40. 41. 42.

Sigebert.

Petauius in Ration. temp.

Aucuns ont estimé, que le recit d'vn supplice tant rigoureux à l'endroit d'vne telle Royne, ressent plus la fable que l'histoire: veu le respect qui sembloit estre deu à la personne d'vne si grande Princesse mere, fille & femme de diuers Roys; attendu aussi que cela sembloit estre contraire à la douceur & clemence du Roy Clotaire. Mais d'autres Autheurs anciens, entre lesquels est Fredegaire, asseurent cela pour veritable; & peut on croire, que Dieu iuste vengeur des iniquitez, permit cette rigoureuse punition. Son corps fut mis en sepulture dans

Mariana.

P. Æmil.

Bocace.

Fredegarius.

S. Gregorius PP. in Epist.

AVSTRASIE. — l'Abbaye de S. Martin d'Autun, qu'elle auoit fondée, auec vn hospital & vn Monastere de filles; Elle fonda aussi plusieurs autres Eglises; entre lesquelles sont celles de S. Vincent de Laon, & de S. Pierre d'Esnay au confluent du Rhosne & de la Saone à Lyon; ce qui a donné suiet à plusieurs doctes & pieux personnages de loüer & celebrer cette Royne. De ce nombre a esté S. Gregoire le Grand Pape, qui viuoit de son temps. Il la dépeint comme vne Princesse deuote, liberale, pleine de charité, & portée de grand zele enuers la religion Chrestienne, ainsi que fait S. Germain Euesque de Paris. Mais autres sont d'aduis, que vray-semblablement elle estimoit déguiser & couurir du pretexte de pieté enuers Dieu & les hommes, les parricides frequens & meurtres inhumains qu'elle faisoit commettre, qui sont tesmoignez par plusieurs anciens; quoy que l'Historien Espagnol Mariana s'efforce de defendre (afin de ne dire, pallier ou excuser) la vie deprauée de cette Princesse; Et d'autant qu'il semble en cela tirer à garend S. Gregoire Euesque de Tours, on void au contraire dans l'Histoire de ce bon Prelat, Escriuain du mesme temps & qui viuoit lors, que le Roy d'Orleans Gontran se plaignoit des attentats & entreprises faites sur sa vie par cette Royne son alliée. Fredegaire, Aimoin & autres Historiens parlent aussi d'elle en tres-mauuaise part; l'vn d'eux adiouste sa mort violente & sa triste fin auoir esté comme prophetisée par l'vne des Sibylles.

Ans de IESVS CHR.

I. Tilius Episc. Meld. in Chron.

Fauchet.

L. 5. c. 10.

Estant enflammée de vengeance, elle fit deposer au Concile de Chalon, & enuoyer en exil Didier Euesque de Vienne, qui auoit aigrement repris ses vices, & mauuais deportemens, ayant fait élire en son lieu Dumnole.

Tom. 1. Concil. Gal.

ENFANS DE SIGEBERT ROY D'AVSTRASIE & DE BRVNEHAVLD D'ESPAGNE sa femme.

7. CHILDEBERT II. Roy d'Austrasie aura son Eloge en suite.

7. INGONDE d'Austrasie, Princesse D'ESPAGNE, fut donnée en mariage au Prince HERMENIGILDE, fils de Leuuigilde Roy des Wisigots en l'an CINQ CENS SOIXANTE DIX NEVF. La Royne Gosuinde marastre de Leuuigilde, & mere de la Royne Brunehauld, nourrie à l'Arrianisme, voulut forcer la Princesse Françoise de suiure son erreur, à quoy elle resista vertueusement, & souffrit pour cette iuste cause plusieurs indignitez & outrages de Gosuinde, qui la fit inhumainement batre & plonger dans vn viuier. Ce que la Princesse supporta auec vne constance & patience nompareille; puis imitant le zele d'Adilberge Royne de Kent sa cousine germaine, fit si bien par ses remonstrances & l'exemple de sa bonne vie, qu'elle conuertit le Prince son mary (qui estoit aussi Arrien) à la Religion Catholique, suiuant laquelle il se fit baptiser, comme auoit fait Ethelbert Roy de Kent: En haine de quoy Leuuigilde persecuta cruellement HERMENIGILDE son fils; Se voyant viuement poursuiuy, il trouua moyen de gagner vne Eglise pour azile, d'où on le fit sortir par belles promesses, & aussi tost son pere inhumain le fit ietter dans vne rude prison, puis la nuit auant la feste de Pasques, de l'an CINQ CENS QVATRE VINGTS SEPT, le fit decapiter & souffrir le martyre à Tolede, aprés que ce pere barbare

Gregor. l. 5. c. 38. & l. 8. c. 28. — *Mariana. l. 5.* — *Sommaire.* 579. — *Gregorius. l. 9. c. 16.* — *Aimoin. l. 3. c. 38.* — *S. Gregor. dial. 3. c. 31.* — *Aimoin. l. 3. c. 38.* — *Mariana l. 5. c. 12.* — 587.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

bare eut en vain tenté de le seduire & le faire changer, à quoy il employa vn Euesque Arrien. Le Pape S. Gregoire le Grand, proche du temps que cecy auint, descrit le martyre de ce Prince, & parle de ses miracles. Long temps aprés le Pape Sixte V. ordonna, que son nom fust escrit dans les Fastes Romains, & que sa feste fust celebrée en toute l'Espagne vn iour du mois d'Auril.

Avstrasie. *S. Gregorius Magn.*

Comme Ingonde d'Avstrasie vesue d'Hermenigilde se retiroit en France, auec vn sien fils, elle tomba par malheur entre les mains d'vne garnison de Grecs, & fut traduite en Sicile; Elle finit là ses iours. Autres escriuent, qu'aprés la mort de son mary, ayant esté donnée aux Grecs pour ostage, elle deceda en Afrique, ainsi qu'on l'amenoit en Constantinople, où son fils fut enuoyé à l'Empereur Maurice. Du Tillet estime, que cette Royne estoit fille du Roy de France Clotaire I. contre ce qu'escriuent Gregoire, (qui luy donne pour pere le Roy Sigebert) Mariana, & autres Autheurs.

Aimoin. l. 3. c. 19. *Gregor.* *Aimoin.*

7. Clodosvinde d'Austrasie fut accordée en mariage à Autharis Roy des Lombars; mais il ne l'espousa, d'autant que Recharede Roy des Wisigots d'Espagne, frere du Prince Hermenigilde, luy fut preferé. Il estoit tres-genereux, & renonça à l'heresie Arrienne, pour embrasser la Religion Catholique. Cela fut cause, que les Roys Gontran d'Orleans & Childebert d'Austrasie aduertis de sa Conuersion, receurent plus facilement les excuses qu'il leur enuoya faire par ses Ambassadeurs de la mort de son frere, & que deposant leurs haines, ils luy accorderent l'alliance, que de long temps il recherchoit auec cette Princesse leur cousine. Le mariage fut fait en l'an cinq cens quatre-vingts quatorze. Ainsi les deux freres espouserent les deux sœurs. Le Roy Childebert ayant mieux aymé donner sa sœur à l'Espagnol, que non pas au Lombard: d'autant que ce faisant il eust fallu espouser les querelles des Lombars contre l'Empereur. Aprés que Recharede eut mis à chef plusieurs choses notables, il mourut l'an six cens vn, ayant regné quinze ans. Liuua, qui estoit sorty de Bada sa premiere femme, luy succeda au Royaume. Il eut aussi pour enfans Suintila & Geila, mais on ne sçait point de quel mariage, premier ou second.

Greg. l. 9. c. 6. *Sigon. l. 1. hist. de regno Ital.* *Mariana l. 5. & 6.* *Tomo 1. Concil. Gallic.*

Son mariage. 594.

601.

Digitized by Google

AVSTRA-SIE. | Ans de IESVS CHR.

7. CHILDEBERT II.

ROY D'AVSTRASIE, D'ORLEANS, de Bourgongne & de Paris, surnommé LE IEVNE.

CHAPITRE V.

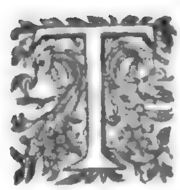

TOVT ainsi que ce Prince & le Roy de France Clotaire II. son cousin (duquel nous auons cy-deuant parlé) eurent mesme origine, estans sortis de l'heureuse Tige du grand Roy CLOVIS leur bisayeul; De mesme ils se trouuerent auoir eu en leur vie autres semblables rencontres & conformitez. Ils succederent aux Couronnes de France, CHILDEBERT à l'Orientale, & Clotaire à l'Occidentale, en leurs bas aages; Aprés que leurs peres Sigebert Roy d'Austrasie, & Chilperic Roy de Paris, eurent esté malheureusement assassinez, Dieu prit ces ieunes Princes en sa protection speciale & particuliere. Chacun d'eux demeura sous la tutele & conduite des Roynes Brunehauld & Fredegonde leurs meres, Princesses doüées d'vn masle courage. Elles gouuernerent leurs Estats auec beaucoup d'addresse & de prudence, euiterent diuerses embusches & eurent vn grand soin d'éleuer ces Princes à la vertu, quoy qu'elles fussent entachées de plusieurs vices. 575.

Greg. l. 4. c. 46. L. 7. c. 14. & 33. L. 4. c. 8. 18. & 29. Petauius Ration. temp.

CHILDEBERT prit naissance enuiron l'an CINQ CENS SOIXANTE ONZE, & n'estoit aagé que de quatre à cinq ans lors qu'il succeda au Roy Sigebert son pere; par la mort funeste & effroyable duquel, encore que sa mere Brunehauld fust saisie d'vne extréme douleur, si est-ce que ne perdant point le iugement en cette extréme affliction, aussi-tost elle pourueut au salut du Roy son fils & le garentit des embusches & violences du Roy Chilperic son oncle, qui vouloit le faire mourir. Car le Duc Gombaud confident seruiteur du defunct, le fit descendre de nuict par vne fenestre dans vne corbeille, & ainsi le retira de Paris, & du peril: puis aprés l'enuoya dans sa ville de Mets, où les Seigneurs d'Austrasie ses suiets l'accueillirent auec toute sorte d'honneur & de contentement: & quoy qu'il fust en bas aage, ils le firent aussi tost couronner le iour de Noël l'an DLXXIX. Cependant Chilperic estant arriué à Paris, se saisit des tresors laissez par Sigebert & de ceux de la Royne sa vefue, laquelle il enuoya prisonniere à Roüen & ses filles à Meaux. Sa naissance. 571. Son couronnement. 579.

Aimoin. l. 3. c. 14.

Gregor. l. 5. c. 17. & 18.

Quelque temps aprés cecy Gontran Roy d'Orleans donna ordre, que CHILDEBERT son neueu vinst à Pierre-pont, où le faisant seoir en son trosne declara; *Que n'ayant point d'enfans, il vouloit, qu'il fust le sien & qu'vne mesme lance & bouclier les defendist & couurist.* Adioustant, *Que si Dieu luy donnoit des enfans, il entendoit, qu'il partageast auec eux, & que leur amitié demeurast ferme & stable.* En mesme temps les deux Roys arresterent d'enuoyer sommer Chilperic de leur rendre ce qu'il leur detenoit, & à faute d'y satisfaire luy denoncer la guerre.

Auparauant ce traitté Gontran & CHILDEBERT auoient eu quelque differend, qui fut pacifié: mais depuis suruint entre eux vne nouuelle diuision à cause de la ville de Marseille, à laquelle cha- 582.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. 585. cun d'eux pretendoit auoir part. Surquoy l'Austrasien, oubliant le bienfait de son oncle, traitta aussi auec le Roy de Paris Chilperic, qui le declara pareillement son heritier. Il rechercha son amitié voyant que le mesme Roy Chilperic n'auoit enfans, non plus que Gontran, & pour cet effet luy auoit enuoyé Gilles Archeuesque de Rheims auec autres Seigneurs qualifiez, ausquels le Roy de Paris declara & protesta; *Que puis que Dieu l'auoit tant affligé, que de luy oster ses fils, il ne vouloit d'autre heritier que* CHILDEBERT *son neueu, se reseruant seulement le gouuernement de son Royaume durant sa vie.* Cecy monstre encore l'exclusion qui fut faite des filles à la Couronne de France, par ce que Chilperic en auoit alors vne. AVSTRASIE. *Aimoin. l. 3. c. 39.*

CHILDEBERT gardoit tousiours en son cœur vn vif ressentiment du malheureux assassinat du Roy son pere, & n'en pouuoit oublier la vengeance; cuidant se rendre le plus fort il essaya d'entrer dans Paris; mais Gontran plus diligent s'en estoit desia saisi & auoit pris la protection du ieune Clotaire II. fils de Chilperic auec le gouuernement de son Royaume; Tellement que l'entrée de la ville fut refusée à CHILDEBERT. *Greg. l. 7. c. 4.* *Aimoin. l. 3. c. 58.*

Aprés ce refus, il enuoya des Ambassadeurs à Gontran pour luy demander deux choses. L'vne, qu'en se ressouuenant des torts que l'vn & l'autre auoient receus du feu Roy Chilperic, il luy pleust d'entretenir l'accord qu'ils auoient fait autresfois pour maintenir leurs droits & interests communs contre sa tyrannie: & l'autre, que Fredegonde fust mise entre ses mains, afin de la faire punir des parricides commis à l'endroit des Roys Chilperic & Sigebert & des Princes Merouée & Clouis & autres crimes detestables. *Fauchet.*

Au premier chef Gontran leur respondit; Qu'ils estoient des imposteurs, & leur maistre vn pariure; de sorte qu'il ne se pouuoit fier en eux, qui l'auoient deceu cauteleusement. Quant à Fredegonde, qu'elle estoit mere d'vn Roy de France; par ainsi n'estant suiete à leur maistre, elle ne pouuoit luy estre liurée: Qu'il n'adioustoit point de foy à leurs accusations & les tenoit pour calomnieuses.

Les Ambassadeurs éconduis de leur requeste, prierent Gontran, qu'au moins il tinst la main à ce que le Roy CHILDEBERT iouist de la part de l'heredité du Roy de Paris Charibert son oncle; Et sur ce le Roy d'Orleans leur ayant derechef reproché la déloyauté, tant de l'Austrasien sur l'execution de leurs dernieres conuentions, que celle de Sigebert son pere, qui estoit entré dans Paris contre son serment, les renuoya auec iniure sans rien conclure. Alors l'vn des Ambassadeurs luy dit, auec non moins d'irreuerence que d'impieté, *Que puis qu'il ne vouloit rendre à leur Roy ses places, qu'il sceust, que la hache de laquelle ses deux freres auoient esté occis, se trouueroit encore, pour en bref luy fendre aussi la teste.* Insolence que le Roy ne peut supporter, chassant ces malheureux hors de sa presence; & au sortir du logis faisant ietter sur leur teste des immondices.

Neantmoins quelques années aprés les deux Roys oncle & neueu se reconcilierent de telle sorte, que Gontran derechef fit CHILDEBERT son heritier, & l'vn & l'autre resolurent de ruiner l'imposteur Gombaud, qui vsurpoit la qualité de Roy, estant supporté par Brunehauld. CHILDEBERT auoit trouué moyen de se rendre maistre de la ville de Marseille: Gontran pretendoit y auoir aussi droict, & y eut vn grand differend pour cela: Mais il ceda sa part à son neueu, comme nous auons remarqué cy-deuant.

AVSTRASIE. Quelques années auparauant, l'Empereur Maurice ayant resolu d'arrester les grands progrés, que les Lombards ses ennemis faisoient en Italie, pour s'y opposer il aduisa de s'assister en son dessein & de rechercher l'alliance des Roys de France dont il reconnoissoit le pouuoir estre tres-grand. A cette fin il enuoya vne Ambassade à CHILDEBERT qui estoit plus proche des Alpes, auec vne somme notable pour leuer vne armée contre le Roy Autaris Lombard. L'Austrasien, quoy que bien ieune, ayant seulement treze à quatorze ans, voulut luy mesme conduire cette armée, ce quil fit auec si bon succez, que mettant en effroy toute l'Italie, comme auroit fait l'vn des Roys ses predecesseurs, & Autaris se recognoissant trop foible, pour resister à vn si puissant Monarque, trouua moyen par d'autres presens donnez à CHILDEBERT (duquel d'ailleurs il se rendit tributaire) de faire retirer ses gens de l'Italie. Et bien que l'Empereur sollicitast le Prince François de tenir sa promesse, & de continuer la guerre au Lombard; si est-ce qu'il ne voulut y entendre si tost, pour le desir qu'il auoit de retirer d'Espagne sa sœur Ingonde. Afin de venger l'iniure qui luy estoit faite, & le mauuais traitement qu'elle auoit receu, (dont nous auons parlé) il y conduisit vne armée; puis ayant vaincu les Wisigots en vne bataille, repassa les Pyrenées. Il enuoya vne autre armée en Italie, mais elle ne fit aucun exploit memorable, à cause du discord suruenu entre les Capitaines François & Alemans. 590.

Ans de Iesus Christ.

Greg. l. 8. c. 18. & l. 9. c. 25. & l. 10. c. 3.

Aimoin. l. 3. c. 38.

Or les Lombards voyant la resolution des François de les deieter d'Italie, desirerent & poursuiuirent plus que iamais leur alliance; Ils enuoyerent de riches presens à CHILDEBERT, & luy demanderent sa sœur Clodosuinde, pour en faire vn mariage auec leur Roy. Encore qu'elle luy eust esté accordée, si est-ce que le mariage n'eut effect. Tellement que la guerre estant recommencée, les François repasserent en Italie pour la troisiéme fois; mais auec vn si malheureux succés, qu'ils y perdirent vne grande bataille. Ce qui n'estonna point le Roy d'Austrasie; car remettant sur pied nouuelles forces, les Lombards, comme autres fois, l'ayant recherché de paix, elle leur fut en fin accordée.

Vignier. Biblioth. hist. sous 590.

Depuis ce Prince tourna ses armes contre Garibaud Roy de Bauieres & le chassa de son Estat, où il mit Tassilon pour le tenir en qualité de Duc seulement, & y fit establir la Religion Catholique.

Cependant Fredegonde, vefue de Chilperic, estant indignée de ce que Brunehauld s'estoit remise en credit prés du Roy CHILDEBERT son fils, duquel elle gouuernoit les affaires, par deux fois elle pratiqua malheureusement de faire mourir la mere & le fils, & eust executé son pernicieux dessein, si les conspirateurs, qu'elle employa, n'eussent esté surpris & chastiez comme ils meritoient.

Gregor. l. 8. c. 28. 29.

Quelque temps aprés Gontran d'vne part, & CHILDEBERT (qui s'estoit remis en bonne intelligence auec luy) d'autre, comme aussi les Roynes Brunehauld & Failube, mere & femme du ieune Roy, renouuellerent vne Alliance entre eux à Andely; Par l'accord solemnel qu'ils passerent, (on le void au long inseré dans Gregoire) ils reglerent ce qui estoit de leurs partages, des appanages & des doüaires des Roynes: moyennant cette composition CHILDEBERT eut les villes de Meaux & de Senlis, de Tours, Poictiers, Auranches, Aire, Conserans, & Alby, à condition que le suruiuant des deux Roys succederoit à l'autre qui decederoit sans enfans.

Liu. 9. c. 20.

En suite de ce traité l'Austrasien estant par le decés du Roy Gon-

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. tran, fortifié de la succession des Royaumes d'Orleans, de Bourgongne & de Paris, prit dessein de faire viuement la guerre à Fredegonde, & au ieune Roy Clotaire II. son fils, se promettant desia trop vainement de se faire Monarque de toute la France : Mais cette boüillante chaleur fut atiedie, par la perte qu'il fit d'vne sanglante bataille donnée au pays Soissonnois, en laquelle moururent vingt mil hommes. Paul Diacre dit trente mil. Quelque temps aprés les Varnes, peuples Alemans situez dans le pays maintenant appellé Brandebourg, aduertis de cette défaite de l'armée de leur Roy, se reuolterent, dont ils furent rigoureusement chastiez, & rangez au deuoir de l'obeïssance : ce qui monstre la grande estenduë de pays suiete à ce Roy. AVSTRASIE. *L. 4. c. 4 de gest. Langob.* *Aimoin. l. 3. c. 83.*

Sa mort 596. Pendant ces troubles la mort de CHILDEBERT aduint enuiron l'an CINQ CENS QVATRE-VINGTS SEIZE, aprés auoir vescu enuiron vingt cinq ans, & regné vingt vn. *Fredegar. c. 16.* *Amoin. l. 3. c. 84.*

Les Historiens parlent de cette mort diuersement, & de celle de la Royne FAILVBE son espouse, aduenuë au mesme iour & an. Aucuns escriuent, qu'ils furent empoisonnez (les morts soudaines des Princes estant bien souuent soupçonnées de tels accidens;) On en attribuë la faute & le blasme à BRVNEHAVLD, mere du Roy, faschée de ce que son authorité se raualloit autant, que celle de son fils croissoit, desirant auoir seule le maniement absolu des affaires. Mais vray semblablement l'on n'eust pas oublié ce chef d'accusation contre elle lors qu'on la fit mourir. Il est donc plus croyable, que ce fut vn coup de Fredegonde ennemie du fils & de la mere; De fait Sainct Gregoire Pape, auant le decés du Roy, leur escriuit vne Lettre de congratulation sur la prosperité de leur Royaume, prouenant de l'obeïssance, que le fils portoit à la Royne sa mere. Autres estiment, que c'est vne calomnie forgée dans les Autheurs du dernier temps, croyans que BRVNEHAVLD estoit capable de toute sorte de crimes, & de machiner les morts notables des Princes de son temps. Ainsi par le decés du ieune Roy, tout le gouuernement des deux Royaumes de France tomba entre les mains des deux plus malicieuses Princesses qui fussent au Monde. *Gregor. Mag. in Epist.* *D. Petau. in Ration. temp.* *Fauchet.* *I. Tillius Episc. in Chron.* *S. Gregor. Papa.*

Tant y a que de ce Roy CHILDEBERT le mesme Pape fait si honorable mention, qu'en plusieurs des lettres qu'il luy addresse, il le louë de sa bonté & singuliere deuotion; & dit de luy; *Que comme la splendeur d'vn grand flambeau reluit dans la Terre durant l'obscurité de la nuict, ainsi la lumiere de sa Foy éclatoit & brilloit au milieu de la noire perfidie des autres nations.* Il exalte ainsi la grandeur du Royaume de France & de ses Roys, disant, *Qu'ils excellent autant sur les autres, que la dignité Royale est sureminente & precede celle des autres hommes.* *L. 5. ep. 6.*

S. Gregoire Euesque de Tours recommande aussi le mesme Roy pour sa *prudence, valeur & pieté*, & pour sa *liberalité enuers les Ecclesiastiques du pays d'Auuergne* qu'il deschargea de tributs, en vn Synode tenu à Clermont. Ce grand & renommé Prelat natif du mesme païs, est à bon droit appellé pere de l'Histoire de France, l'ayant continuée iusques aux dernieres années de ce Roy CHILDEBERT son Prince, qui l'employa en diuerses importantes negotiations, pour sa bonne vie, sa doctrine & la dexterité qu'il s'estoit acquise au maniement des grandes affaires. Ainsi la Gaule n'a esté moins honorée de luy, que l'Italie par l'autre Sainct Gregoire Pape qui viuoit en mesme temps. Et l'Euesque de Poictiers Fortuné leur contemporain, autre *Greg. l. 10. c. 7*

Digitized by Google

AVSTRASIE. docte & sainct Prelat, les compare à cette autre lumiere de l'Eglise Gregoire de Nazianze, disant, qu'ils auoient esté donnez l'vn à l'Orient, l'autre au Midy, & cettuy-cy à l'Occident, qui finit ses iours en mesme année, que son Roy CHILDEBERT, lequel l'Annaliste Sigebert dit estre decedé l'an six cens: Mais il y a grande apparence, qu'il prolonge cette mort de trois à quatre ans. *Ans de IESVS CHR.*

ENFANS DE CHILDEBERT II. ROY D'AVSTRASIE, d'Orleans & de Bourgongne, & de la Royne FAILVBE *sa femme.*

8. THIERRY II. Roy de Bourgongne aura son Eloge cy-aprés.

8. THEVDELAINE d'Austrasie estant tombée és mains du Roy de France Clotaire II. auec la Royne Brunehauld son ayeule paternelle; ce Roy victorieux la traitta fauorablement, mesmes eut quelque volonté de l'espouser.

8. N. d'Austrasie autre enfant du Roy CHILDEBERT, dont parle Gregoire de Tours sans declarer si c'estoit fils ou fille.

FILS NATVREL DV ROY CHILDEBERT.

8. THEODEBERT II. Roy d'Austrasie, duquel sera plus amplement parlé cy-aprés.

---

8. THIERRY II.

ROY DE BOVRGONGNE & d'Orleans, puis d'Austrasie.

CHAPITRE VI.

Gregorius l. 9. c. 4.
Aimoin. l. 3. c. 56. 84.

DES deux fils de CHILDEBERT II. Roy d'Austrasie, cettuy-cy fut le plus ieune, mais il eut cét aduantage d'estre procreé de mariage legitime. Il nasquit enuiron l'an CINQ CENS QVATRE VINGTS DIX, & fut tenu sur les sacrez fonts de Baptesme par l'Euesque de Chalon Vtrat personnage de sainte vie. Le ieune Prince eut pour son partage de la succession paternelle les Royaumes du Bourgongne & d'Orleans, & auec Theodebert Roy d'Austrasie son frere demeura sous la Regence & le gouuernement de la Royne Brunehauld leur ayeule paternelle. Mais Fredegonde vefue du Roy de France Chilperic & tutrice de Clotaire II. leur fils, moyenna, que Landry Maire du Palais de France non seulement se saisit sur THIERRY de la ville de Paris & d'autres villes voisines; mais aussi vint en Gastinois charger l'armée des deux freres, qu'il tailla en pieces, puis aprés conquit la partie de Bourgongne qui estoit deçà la riuiere de Saone. *596. Sa naissance. 590.*

Fauchet. *601.*

Sigebert.

Les ieunes Princes non moins piquez des pertes receuës, que sollicitez par Brunehauld, ils vindrent derechef attaquer le Roy Clotaire leur cousin, dénué du support de Fredegonde sa mere en ce temps de-

Ans de IESVS CHR. 600. cedée, & le presserent si viuement, qu'ayant perdu grand nombre de ses gens en vne autre bataille donnée prés la ville de Sens, il fut contraint de se retirer à grande haste dans Paris, & de receuoir telles conditions que luy voulurent imposer les deux ieunes Roys victorieux. *Bat. de Sens.* Pour auoir la paix Clotaire leur transporta la meilleure part des villes 604. de son Royaume, ne luy en restant que douze. Le sang de trente mil hommes fut respandu en cette derniere Iournée auec telle abondance, qu'on a escrit le cours de la prochaine riuiere auoir esté empesché par le grand nombre des corps morts. AVSTRASIE. *Fredegarij appendix c.10. Aimoin. l. 3. c. 87.*

606. De là THIERRY & son frere tournerent leurs armes contre les Gascons, qu'ils rendirent tributaires, & leur donnerent pour Duc Genaud, lequel gouuerna heureusement ces peuples. Pendant cette guerre Clotaire eut plus de loisir de se remettre sus & de se ietter dans *Bat. d'Estampes.* le pays Orleanois. Mais le Roy de Bourgongne THIERRY s'estant opposé à son entreprise, demeura encore victorieux en vne autre bataille donnée prés la ville d'Estampes, puis ne perdant point de temps 610. entra en triomphe dans celle de Paris. *Fredegar. c. 21. Fauchet. Aimoin. l. 3. c. 98.*

La concorde & bonne intelligence d'entre ces deux freres ne continua pas. Car Brunehauld fomenta entre eux vne malheureuse dissension; sur ce qu'ayant fait entendre à THIERRY, que Theodebert n'estoit son frere, ains fils d'vn Iardinier & d'vne concubine; & partant qu'il le deuoit deietter du Royaume d'Austrasie, qu'il vsurpoit sur luy; le ieune Prince d'vn cœur Martial, mais temeraire, entreprit à cette fin vne guerre cruelle contre l'aduis de ses plus fideles suiets, qui l'admonesterent prudemment de s'appointer auec son frere. Mais voyant qu'il ne vouloit y entendre, ils conspirerent de faire mourir Protade Maire de son Palais, qu'ils estimoient estre vn autre flambeau de ce funeste embrasement. Ce qu'ayant esté fait en la presence mesme de THIERRY, bien tost aprés les deux freres s'accorderent & licencierent leurs armées. Toutesfois ils ne tarderent gueres à rentrer en défiances & en suiets de nouuelles querelles, d'autant que Theodebert ayant occupé le pays d'Alsace sur le Roy son frere, aprés estre presque venus aux mains, derechef ils firent vn accord en telle façon, que ce pays & les Comtez de Turege & de Champagne demeurerent à l'Austrasien. *Regino. Aimoin. l. 3. c. 92. & 96. Fredegar. append. c. 37.*

Cette nouuelle paix fut comme vn feu couuert de cendres, qui se ralluma par vne autre guerre. Car les Alemans ayant assailly le pays d'Auanches qui appartenoit à THIERRY, & gagné sur luy vne victoire, il estima, que son frere estoit cause de son malheur, de sorte qu'il ne songeoit qu'à se vanger de luy & à le destruire. Pour cét effect il rechercha le Roy Clotaire, luy promettant, que s'il vouloit demeurer neutre, incontinent aprés la victoire obtenuë il luy rendroit le Du-
612. ché d'Entelan, que Theodebert vsurpoit sur luy. S'estant donc ioints ensemble, & par deux fois l'armée de THIERRY ayant rencontré celle de son frere, il remporta la victoire, puis il s'empara de Colongne & des tresors de Theodebert, lequel en fin mourut pendant ce desordre, ce fut du déplaisir qu'il eut d'vn si mauuais succés de ses affaires, comme il y a grande apparence. Tellement que par sa mort THIERRY demeura seul Seigneur du Royaume d'Austrasie, & en fut le huictiéme Roy. *Aimoin. l. 3. c. 38. & 39.*

Neantmoins il ne iouït longuement du fruit de sa victoire, d'autant que s'estant proposé de deietter de ce Duché d'Entelan le mesme Roy Clotaire, (contre ce qu'il auoit promis) se plaignant, qu'il *Sigebert.*

AVSTRASIE. Ans de IESVS CHR.

Aimoin. n'entretenoit l'accord arresté entre eux, comme il estoit sur le point de luy faire aussi la guerre, il mourut de poison, que quelques Autheurs écriuent luy auoir esté donné par la Royne Brunchauld, à l'issuë d'vn bain en l'an SIX CENS TREIZE, aprés qu'il eut tenu le le Sceptre de Bourgongne enuiron dix sept ans. Mais l'Historien de Bauieres Auentin recite, qu'il fut foudroyé par vn coup de tonnerre. Quoy qu'il en soit, son corps receut l'honneur de la sepulture dans la ville de Mets. Ce Prince estoit vicieux, & est taxé de cruauté & de luxure. Son impieté parut aussi en ce qu'il fit inhumainement lapider S. Disier Euesque de Vienne, & à la poursuite & instinct de Brunehauld fit chasser hors de son Royaume S. Columban premier Abbé de Luxeul en la Franche-Comté de Bourgongne; d'autant qu'il le reprenoit librement de ses vices, adulteres & concubinages, qui le porterent à tel excez, qu'il voulut mesme espouser sa propre niece. *Sa mort* 613. *Aimoin. l. 3. c. 93. & 95.* *Sigebert.*

Supplementum Gregorij. Dés l'an SIX CENS DOVZE ce Roy auoit esté marié auec HERMENBERGVE fille de Berttic Roy des Wisigots: mais vn an aprés il la renuoya chez son pere, sans luy rendre ce qu'elle luy auoit apporté; n'ayant eu sa connoissance, & ne le pût, pour ce, dit vn Autheur, qu'il fut preuenu des folles amours, ou bien des sortileges de ses concubines. Autres escriuent, qu'il fut destourné de son amitié par sa mere & sa sœur Tudelinde, qui la luy firent hayr: de sorte qu'aprés qu'elle eut esté repudiée, le pere enuoya des Ambassadeurs vers les Roys Clotaire & Theodebert pour s'en plaindre, & leur denoncer, qu'il estoit sur le point de luy faire la guerre, comme il eust fait, s'il n'eust esté preuenu de mort. *Son mariage.* 612. *Mariana l. 6. c. 2.*

Aimoin. l. 4. c. 1. THIERRY laissa seulement des enfans bastards, qui furent deiettez par les Austrasiens & par la valeur de Clotaire II. empeschez de succeder à la Couronne d'Austrasie, de laquelle il fut seul heritier, comme plus proche & leur cousin. Tellement que la Monarchie Françoise partagée & diuisée entre diuers Princes sortis de plusieurs Branches des Enfans de France, par l'espace de cinquante deux ans depuis la mort de Clotaire I. fut pour la seconde fois reünie en vne en la personne de ce Prince le Roy Clotaire II. comme elle auoit auparauant esté sous le premier.

ENFANS BASTARDS DE THIERRY ROY de Bourgongne & d'Austrasie.

Aimoin. l. 3. c. 89. 9. SIGEBERT III. Roy titulaire d'Austrasie prit naissance en l'an SIX CENS SEPT. Aprés la mort de son pere, Brunehauld sa bisayeule le fit declarer Roy: pour ce (dit vn Autheur) qu'il estoit desia en bonne estime, ayant fait vne action autant religieuse, que remplie de moderation & de continence. Il auoit espousé la fille du Duc Gonson, laquelle ayant fait vœu de quitter le Monde, & finir ses iours en vn Monastere, elle obtint de luy vn delay de ce faire; mais cependant elle se déroba secretement, & dépoüillant ses habits Royaux s'enfuit dans l'Eglise de Sainct Estienne de Mets. Puis se prenant au grand Autel, protesta de n'en partir iamais pour retourner au Monde. SIGEBERT bien estonné de cette resolution soudaine, alla incontinent la retirer de ce lieu, luy fit remettre ses vestements Royaux, & fondant en larmes luy tint ces paroles; *Qu'il l'auoit fait orner pour la celebrité de leurs nopces; mais puis que mieux conseil-* *Sa naissance.* 607. *Fredegar. c. 21. & 42.* *Baron. ad an. 614.*

lée

Ans de IESVS CHR. *lée elle auoit choisi l'espoux celeste, il renonçoit à leur mariage pour l'amour de luy,* & permit à la Princesse d'accomplir son vœu, luy mesme remportant aussi beaucoup de gloire de cette action vertueuse. Le Cardinal Baronio dit cecy estre aduenu en l'an six cens quatorze; à quoy semble resister la consideration du peu d'aage qu'eust eu alors ce Roy SIGEBERT, si ce n'est, qu'il fust nay auparauant l'an six cens sept, comme il a esté remarqué, ou que le mariage ait esté proposé plus tard. AVSTRASIE.

614\. *M. Meurisse en l'Hist. des Euesques de Mets.*

La haine que chacun portoit à Brunehauld, laquelle s'efforçoit de continuer sa tyrannie sous le nom de ce ieune Prince SIGEBERT son petit fils, & d'ailleurs la crainte des Austrasiens que les trois freres de cettuy-cy demandassent leur part du Royaume, qui se fust affoibly par la diuision, fut cause, qu'on le reieta; & qu'en suite le Roy Clotaire II. dit le Grand, fut appellé au gouuernement de toute la Monarchie Françoise, ainsi que nous auons dit. Mais ce ne fut pas sans trouble; Car Brunehauld, qui vouloit maintenir SIGEBERT, mit sur pied vne armée & voulant tenter le hasard des armes, Clotaire eut l'auantage & se trouuant auoir en son pouuoir le ieune Prince, son ambition le porta à tel excez d'inhumanité, que non seulement il le fit tuer, mais aussi Corbe son frere. Toutesfois aucuns ont escrit, que SIGEBERT s'estant sauué, se retira en Alemagne. Ce qui a donné suiet à vn Autheur moderne de penser, que de luy sortit Widichind Prince de Saxe, & de cettuy-cy Robert le Fort Comte d'Aniou & Marquis de France, duquel on dit estre issu le Roy Hugues Capet. Mais cela n'estant attesté par aucun Historien ancien ny autre digne de foy, n'est pas croyable. *Cl. Guiar.*

608\. 9. CHILDEBERT d'Austrasie nay l'an DCVIII. Quelqu'vn a escrit, que c'est luy qui voyant ses freres Sigebert & Corbe auoir esté tuez, prit la fuite, & que depuis l'on n'oüit parler de luy en France. *Supplem. Gregorij.*

609\. 9. CORBE ou CORBON d'Austrasie nasquit l'an DCIX. Vn Autheur de ce temps escrit sans fondement qu'il fut Maire du Palais du Roy Thierry son pere. Car son bas aage, lors de la mort de ce Roy, ne le pouuant permettre doit faire iuger le contraire.

612\. 9. MEROVEE d'Austrasie prit naissance l'an DCXII. Estant auec ses freres tombé entre les mains du Roy Clotaire II. parce qu'il estoit son filleul il luy pardonna, & le traita tousiours depuis humainement iusques à son trespas, l'ayant enuoyé en Westrie sous la garde de Bobon. Mais il ne suruesquit long temps à ses freres. *Aimoin. l. 3. c. 95.* *Fredeg. c. 38.*

Digitized by Google

8. THEODEBERT I.

ROY D'AVSTRASIE ET DE SOISSONS, *Surnommé le Soustien & Defenseur de l'Eglise.*

CHAPITRE VII.

Suppl. Greg. l. 8. 37. & 38. — ENCORE que ce Prince fust forty d'vne conionction illicite, si est-ce qu'il ne laissa pas d'heriter du Royaume d'Austrasie par la succession de Childebert II. son pere. Magneric Euesque de Treues le baptisa. D'autant que les habitans de Soissons estoient accoustumez d'auoir vn Roy, cela fut cause qu'ils supplierent Childebert de leur donner vn de ses deux fils pour les gouuerner sous cét auguste titre. Ainsi il leur enuoya ce sien fils aisné, qui fut par eux receu auec de grands applaudissements & acclamations de ioye. Il paruint aussi depuis à la Couronne d'Austrasie estant aagé d'onze ans. 596. (Aimoin. l. 3. c. 85. 96 & 98.)

Bien tost aprés la mort du Roy son pere les Huns Auarois prirent occasion d'entrer dans la Turinge prouince d'Austrasie, & desia commençoient à faire de grands rauages, quand Brunehauld ayeule du ieune Roy n'ayant autre obiect de haine & de vengeance, que le Roy Clotaire II. & Fredegonde sa mere, & ne voulant diuertir ses forces ailleurs, destourna cét orage accortement, & moyennant vne somme notable de deniers, elle renuoya ces barbares qui se retirerent dans la Pannonie.

THEODEBERT soustint plusieurs guerres contre Thierry Roy de Bourgongne son frere, comme il a esté dit; car l'inimitié s'enflamma tellement entre eux, qu'elle fut en fin pernicieuse à l'vn & à l'autre, pendant qu'auec ce sien frere il estoit empesché en la guerre contre les Gascons; D'autre part les Saxons ses suiets se reuolterent; tellement qu'aprés le trouble d'Aquitaine pacifié, il s'en alla passer le Rhin pour chastier ces peuples rebelles.

Au mesme temps les Lombars, qui auoient si ardemment recherché l'Alliance de France, quoy qu'ils en eussent esté honteusement éconduits, le Prince Espagnol leur ayant esté preferé, ainsi qu'il a esté veu, ils ne laisserent pas de renouueller leur recherche, considerants, que ce leur estoit chose non seulement honorable, mais aussi du tout necessaire pour s'establir fermement dans l'Italie. Ainsi la fille du Roy THEODEBERT, (qui deuoit estre encore bien ieune) fut lors accordée auec Adouaud, fils d'Agiulfe Roy des Lombards, à la charge & condition, qu'en faueur de mariage le pere luy resigneroit sa Couronne; ce qu'il fit auec grande solemnité dans la ville de Milan, les Ambassadeurs d'Austrasie estant presens, & la ceremonie accomplie, la paix fut iurée entre les deux Roys; par laquelle les François quitterent aux Lombards le tribut annuel qu'ils estoient tenus payer par les precedens traittez. Toutesfois le mariage ne sortit effect; on n'en dit point la cause. (Aimoin. l. 3. c. 89.)

Cependant le Roy Thierry se ressentant encore de la fascherie, que son frere luy auoit fait en Alsace, par le moyen des Alemans, laquelle il estimoit luy auoir esté par luy pratiquée; indigné aussi de ce

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. 610. — Avstrasie.

qu'il s'estoit laissé surprendre en vn accord fait entre eux, la haine s'embrasa en luy de plus grande ardeur que iamais, à rechercher les occasions de rendre le change à son frere. Car aprés s'estre accordé auec le Roy Clotaire & auoir assemblé toutes ses forces, il les fit passer iusques au milieu du Royaume d'Austrasie, où celles du Roy Theodebert les receurent prés la ville de Toul en Lorraine, & là se donnerent vne furieuse bataille perduë par l'Austrasien, qui se sauua dans la ville de Mets & de là vint en celle de Cologne. Ce fut là qu'il fit venir à son secours vne nouuelle armée, laquelle il alla derechef hasarder contre celle de Thierry auprés de Tolbiac, auec encore plus malheureuse issuë qu'auparauant, par ce que le pauure Prince ne fut pas seulement vaincu, mais aussi pris & ramené à Cologne, où les gens de son frere le firent aussi tost cruellement mourir estant en la dixseptiéme année de son regne. La teste du miserable Prince fut monstrée du haut d'vne tour à son frere, lequel entré dans la ville, s'empara de ses tresors. Cecy aduint l'an six cens dovze, comme aucuns escriuent. Mais le Supplement de Gregoire dit, que Theodebert fut ramené & mis en garde à Chaalon sur Saone. Ce qui possible a fait dire à Paul Emile qu'il ne fut mis à mort. Tant y a qu'aucuns se persuadent qu'on n'oüit iamais depuis parler de luy; Il est vray, que l'Autheur de la Chronique de Sainct Benigne de Diion & Auentin disent, que la Royne Brunehauld le fit tondre moyne à Chaalon, & puis aprés mourir; A cause dequoy, au procés fait à la mesme Royne dont nous auons parlé, la mort de ce Prince luy fut imputée auec ses autres crimes.

Fredegar. *Sigebert.* *Fredegar. Append. c. 38.* *Aimoin. l. 3. c. 98.* *Sa mort 612.*

Encore que l'on remarque des defauts & dereglemens en la vie de ce Roy Theodebert II. toutesfois il ne delaissa pas d'estre orné de plusieurs bonnes qualitez. Car l'Euesque de Poictiers Sainct Fortuné le loüe tant pour sa *valeur*, que sa *Pieté*, luy donnant entre autres beaux eloges, celuy de Sovstien de l'Eglise.

Sa 1. mariage. *Fredeg. c. 35.*

Il fut conioint par mariage auec Belichilde, qui auoit esté de serue condition & achetée d'aucuns marchands. Elle fut nourrie par Brunehauld, qui conceut contre elle vne grande emulation & ialousie quand elle fut deuenuë Royne, iusques là qu'elle excita son mary de la tuer.

2. mariage. *Aimoin. l. 3. 98.* *Fortun. l. 4. c. 25.*

En secondes nopces il eut à femme Tevdichilde, que le mesme Euesque de Poictiers susmentionné loüe aussi, & recommande la dignité de sa noblesse, par l'epitaphe qu'il a fait à sa memoire, disant, que ses pere, mere, freres, mary & ayeul estoient Roys; Il adiouste, qu'elle mourut à l'aage de LXXV. ans. Christophle Brouuer de la Compagnie de Iesvs semble s'estre mépris, estimant, que cette Princesse fust femme du Roy Thierry & mere de Theodebert, contre ce qu'escriuent disertement Aimoin, Fredegaire, du Tillet & autres.

ENFANS DE THEODEBERT II. ROY D'AVSTRASIE, & de Thevdichilde *sa II. femme.*

9. N. d'Avstrasie fils, duquel le nom n'est exprimé par les Historiens.

9. Merovee d'Austrasie & son frere cy-dessus remarqué estoient fort ieunes lors du tragique & funeste decez du Roy leur pere, aprés lequel la Royne Brunehauld vint à Mets trouuer le Roy Thierry leur oncle son petit fils; & cette cruelle femme n'ayant

Aimoin. l. 3. c. 98. & l. 4. c. 1.

AVSTRASIE.

Ans de IESVS CHR.

encore estanché la soif de sa rage par le sang de THEODEBERT, elle s'acharna brutalement contre ces deux fils qu'il auoit laissez, lesquels ayant liuré à ce Roy victorieux, elle les fit inhumainement massacrer en sa presence, ayant mesme écrasé contre le carreau le plus ieune ; Et ainsi par vne fureur plus que brutale, elle seuit contre de pauures innocens, qu'elle deuoit plustost (par le lien de la proximité du sang & charité naturelle) aymer & proteger.

Il reste maintenant, pour clore ce Chapitre, de faire voir le notable abus & le méconte des Alemans Gebuiller, Munster, Lazius, Piespord & d'autres recens Escriuains, qui plus curieux de flatter leurs Princes de la Maison d'Austriche, que diligens à rechercher la verité de la descente de ces grands Princes, ont osé anter dans cette vieille Souche des Roys de FRANCE *& d'Austrasie, vne Branche laquelle n'en sortit iamais, quoy qu'ils auancent. Car ces Autheurs modernes suiuants l'erreur tant de l'Abbé Iean de Tritheme, autre Historien Aleman, qui viuoit il y a seulement enuiron six vingts ans, que ceux ausquels sont aussi tombez Iacques Menlius, Vvassebourg & autres, cuidans rehausser la grandeur de cette Famille d'Austriche, d'ailleurs tres-illustre, ont escrit, qu'elle prenoit origine en ligne masculine d'vn Prince issu de cette Branche des Roys d'Austrasie, sortie des premiers Roys de France. Neantmoins l'euidente contrarieté que l'on remarque dans leurs Escrits, qui ne sont fondez que sur de vaines coniectures, & non sur aucun témoignage ancien & authentique soit de titres, soit d'Histoires fidelles & approuuées, suffit pour les destruire & conuaincre manifestement d'erreur & de supposition.*

Ils disent donc, que les Princes de la Maison d'Austriche de present, sont issus des Comtes de Habsbourg, qu'ils font sortir de pere en fils de Sigebert, qui eut pour pere THEODEBERT II. *Roy d'Austrasie, lequel ils se persuadent aussi auoir esté fils legitime du Roy Childebert II. encore que veritablement il ne fust que bastard d'iceluy, comme nous enseignent l'Abbé Reginon, & le Continuateur de l'Histoire de S. Gregoire de Tours.* L. 1. Chron.

D'ailleurs il n'y a aucun Autheur de ce temps là, ou proche d'iceluy, qui ait escrit, que ce Roy Theodebert ait eu vn fils appellé Sigebert, comme on suppose, & veut-on faire croire, ny qu'il ait esté Duc d'Alemagne, (qualité imaginaire qu'on luy donne, bien qu'elle appartint à d'autres Princes) & moins encore, que ce Sigebert ait eu pour fils vn autre de mesme nom ; D'autant que ce fut le Roy de Bourgongne Thierry son frere, lequel entre ses quatre fils, aussi Bastards, en auoit procreé vn de ce nom de Sigebert, comme il a esté remarqué cy-deuant. Cela s'apprend des Historiens proches de ce temps-là. Aimoin. l. 3. c. 89. Fredegar. c. 21.

Aussi est-il certain, qu'aprés que ce Roy Theodebert II. eut esté défait, vaincu & tué par son frere, le Prince victorieux aduisa, pour l'asseurance de l'entiere victoire, de faire aussi incontinant aprés mourir les deux fils du defunct, encore bien ieunes ; ce qui fut executé, soit que leur mort fust commandée par Brunehauld, soit par le mesme Roy Thierry leur oncle, & ne se trouue point qu'aucun de ces fils soit réchappé, ainsi que mettent en auant ces Autheurs recens ; mais au contraire ils furent tous miserablement tuez, comme nous auons remarqué. Aimoin. l. 3. c. 98. & l. 4. c. 1. G. Nangius.

Pour fortifier d'autant plus cecy, il est veritable, ainsi que nous le recueillons encore de l'Histoire ancienne, que toute la Maison Royale de ces premiers Roys de France, & la posterité masculine descenduë du Roy Merouée prit fin en Childeric III. dernier Roy de cette premiere race, qui fut predecesseur du Roy PEPIN *le Bref, Chef & Tige de la seconde ; Ce qu'Eginart contemporain de Charlemagne, & le Religieux de S. Cibar d'Engoulesme, Escriuain de ce temps-là, declarent expressément en la vie du mesme Roy & Empereur Charlemagne. Ioint que Tri-* Gesta Franc. Epit. c. 38. Ado. Regino. H. Contract.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. — AVSTRASIE.

theme inuenteur de la supposition, pour ne la nommer fable, est luy mesme douteux & incertain en ce qu'il escrit sur ce suiet, iusques à se contrarier & démentir soy-mesme, rapportant en diuers endroits de ses escrits deux opinions differentes de cette extraction pretenduë, lesquelles repugnent l'vne à l'autre. Car en vn endroit il dit, que le Prince Sigebert d'Austrasie (qu'il pretend auoir esté l'autheur des Comtes de Habsbourg) estoit fils de Gontran Roy d'Orleans & de Bourgongne; & en vn autre lieu il le tire de Theodebert Roy d'Austrasie, fils de Childebert & neueu du mesme Roy Gontran, du chef de Sigebert son frere. L. 2. de orig. Franc. & in compend.

Mais l'opinion de la descente dont nous parlons, qui a esté à plaisir inuentée, s'est trouuée de nos iours si clairement refutée, mesme par deux renommez Historiographes de cette ancienne Maison d'Austriche, qu'il n'y a plus aucun suiet de reuoquer en doute ce que nous en disons. L'vn est François Guilliman, lequel en l'œuure particulier qu'il a fait & intitulé de la vraye Origine de cette Maison (lequel il dedie à l'Empereur Rodolphe II.) dénie expressement cette extraction & origine pretenduë, qu'on s'est efforcé de tirer des Roys de France de la premiere Race, extraction qu'il ne feint point de dire estre nouuelle, pleine d'erreur, de contradiction & d'abus, & née seulement sous l'Empereur Maximilian I. ayeul de Charles V. Pour appuyer son dire, il monstre comme ces Autheurs, qui soustiennent cette opinion, la traittent diuersement & auec incertitude, ainsi que nous auons dit. Il n'obmet en suite de faire mention de l'apparente contrarieté que nous auons remarquée. L. 3. 4. 5. 6. de vera orig. dom. Austr.

Pontus Heuter, autre Historien de la Maison d'Austriche est de mesme aduis que Guilliman, au Traitté qu'il a fait & mis en lumiere sur le mesme suiet, regnant Philippes II. Roy d'Espagne, ayant inseré iceluy au deuant de l'Histoire, qu'il fait aussi de l'Empereur Maximilian I. & des Princes ses fils & petits fils.

Tanty a, que la vraye origine des derniers Comtes de Habsbourg (que l'on fait vainement descendre des Roys de France,) & d'où se tire la source des Princes d'Austriche, a depuis peu d'années esté recouurée & donnée au public auec les Memoires de la fondation du Monastere du Muri en Suisse, rapportée à la pieté de ces Comtes; On recueille euidemment delà, & par titres indubitables, Origines Murensis Monast. in Heluet.
1618. *transcrits fidelement dans cét ouurage, que les mesmes derniers Comtes sont vrayement issus en ligne masculine de ceux de Thierstein, l'vn desquels nommé Rodolphe espousa Ithe de Habsbourg, sortie des premiers Comtes de cette Maison, dont ils ont pris le nom & les armes, comme ayans (à cause de cette Alliance) herité du Comté de Habsbourg, qui est de plus grand reuenu & plus renommé que n'est pas celuy de Thierstein.*

1624. *D'ailleurs vn autre particulier Traitté mis en lumiere en l'an mil six cens vingt quatre, sur ce mesme suiet de la vraye origine de la Maison d'Austriche, contre l'opinion de ceux qui la font descendre des Roys de France, (entre autres Thierry Piesford) contient tant de curieuses recherches & solides raisons, sur cela, qu'elles destruisent suffisamment la vanité de tels Escriuains, portez ou d'ignorance, ou de mauuais dessein, qui est maintenant assez cognu & découuert à ceux qui sont versez en l'Histoire.*

Digitized by Google

AVSTRASIE.

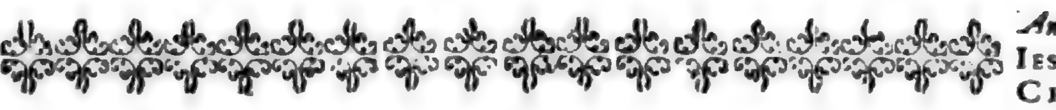

Ans de IESVS CHR.

TROISIESME BRANCHE DES ROYS D'AVSTRASIE.

II. S. SIGEBERT III. DV NOM ROY D'AVSTRASIE.

CHAPITRE VIII.

LE Royaume d'Austrasie estoit de si grande estenduë, qu'il semble nos Roys auoir affecté d'en pouruoir & le laisser en partage à vn de leurs enfans, mesme d'en faire vn Estat separé de celuy de France, comme il a esté. Defait nous voyons, qu'enuiron vingt quatre ans aprés la mort des Roys de ce pays Theodebert II. & Thierry son frere, le Roy de France DAGOBERT I. fils de Clotaire II. leur cousin & successeur de leurs Estats, à la requisition & priere des Austrasiens, inuestit du Royaume ce sien fils puisné SIGEBERT III. enuiron l'an de salut SIX CENS TRENTE NEVF, encore qu'il n'eust que cinq à six ans. Du Tillet & autres le nomment bastard, & disent, qu'il estoit fils de Dagobert & de Ragintrude sa concubine. Tant y a qu'il fut esleué au trosne Royal en la ville de Mets, present le Roy son pere, dans vne assemblée de Prelats & de Princes. SIGEBERT est estimé bastard par aucuns Historiens, comme nous auons dit. Mais l'Autheur de la vie de Saincte Richtrude & autres escriuent, qu'il estoit legitime & nay de la troisiéme femme du Roy Dagobert, l'an huictiéme du regne d'iceluy, selon Aimoin & le Continuateur de Gregoire. 639.

Fredegar. c. 75. *Miraeus in Annalib. Belg.*

Aimoin. l. 4. c. 10. 17. & 36.

Quoy qu'il en soit, ce Prince fut tenu au baptesme par Charibert Roy d'Aquitaine son oncle paternel. Sainct Amand Euesque de Strasbourg le baptisa; Depuis, par les sainctes prieres d'iceluy, il fut comme resuscité, lors qu'ayant esté griefuement blessé par vn sanglier, prenant son plaisir à la chasse, on le tint pour mort.

Vita Sigeberti Reg.

Il eut entre les principaux Directeurs & Conseillers de son Estat Cunibert Archeuesque de Colongne & Pepin I. du nom Maire du Palais de son pere, personnage de singuliere vertu, qui se chargea de le conduire à Orleans, lors qu'il fut baptisé, comme recite le Continuateur de Gregoire, sans qu'il fasse mention de ce qu'Aimoin, Reginon, & l'Annaliste Sigebert écriuent, que l'enfant, quand on le baptisoit, respondit, *Amen*, à l'Euesque, encore qu'il ne fust aagé que de quarante iours.

Fredeg. c. 87.

Ce Roy SIGEBERT fit la guerre aux Turingiens rebelles, qu'il chastia & leur Duc Raoul; mais comme souuent les armes sont douteuses & iournalieres, il aduint, qu'en vne autre rencontre ils eurent la victoire à leur tour & défirent l'armée de ce Roy, qui fut contraint 648.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. de repasser le Rhin, aprés auoir fait vn accord desauantageux auec le Duc. Avstrasie.

Depuis, ce Prince s'estant adonné aux exercices de pieté, il embrassa la vie contemplatiue d'vn Religieux, & par vne grande imprudence adopta pour successeur au Royaume Childebert, qui estoit fils de Grimoald Maire de son Palais & petit fils du Maire Pepin, duquel a esté parlé. Le Monarque se laissa porter à cette resolution precipitée sous pretexte, qu'alors il n'auoit point d'enfans de sa femme Fridberge, fille du mesme Grimoald, sans considerer (comme il deuoit) que Dieu luy en pouuoit donner, (& de fait il en eut par aprés) & qu'il ne luy estoit loisible de transferer à vn estranger le droit successif à la Couronne, au preiudice de ceux de son Sang & lignage. Ainsi recognoissant sa faute, il s'en repentit, & deceda bien tost aprés, en l'an six cens cinqvante six, suiuant l'opinion de Sigebert; autres disent deux ans aprés, qui fut le quatorziéme de son regne, ou le dix-neufiéme, si on le compte depuis son inuestiture. Aubert le Mire Doyen d'Anuers en ses Annales Belgiques n'est de cét aduis, & dit, qu'il mourut l'an DCLXIV. le 1. iour de Feurier, adioustant, que pour ses vertus & l'integrité de sa vie, il a esté nommé Sainct. Sa mort luy aduint non sans vn violent soupçon d'auoir esté empoisonné par la malice & conspiration de Grimoald, auquel ce bon Prince auoit recommandé son fils. Tant y a qu'il fut inhumé, non pas dans l'Eglise de S. Vincent, depuis dediée à S. Germain lez Paris, comme aucuns ont escrit; mais au Monastere de S. Martin aux Champs ordre de S. Benoist, Diocese de Mets, qu'il auoit fondé, & ceux de Stauelotte Diocese du Liege, & de Mommedy, Diocese de Treue, l'vn & l'autre du mesme ordre de S. Benoist. Il fonda encore ou restaura neuf autres Monasteres en Austrasie, & en la forest d'Ardenne, qui furent autant de monumens de son zele & singuliere pieté.

Marginalia: 652. — Sa mort 658. — Emile. Vignier. Fauchet. Sigebertus ad annum 651. Vita Sigeb. Reg. Hist. des Euesques de Mets de Meurisse. I. Coccius. Sigebertus ad annum 651.

FILS DE SIGEBERT III. ROY D'AVSTRASIE.

12. Dagobert Roy ou Prince d'Austrasie.

Ce ieune Prince, qui suruesquit le Roy Sigebert son pere, deuoit succeder à son Estat par la loy & coustume de France: qui fait, qu'on luy peut iustement attribuer le nom & la qualité de Roy. Mais son pere estant mort, le Maire du Palais Grimoald, homme perfide s'empara de sa personne; puis deliura le ieune Prince à Didon Euesque de Poictiers, qui estoit de son intelligence. Ce Prelat conduisit Dagobert en Escoce, le confina & fit tondre dans vn Monastere, puis en suite Grimoald entreprit d'establir au trosne Royal son fils, duquel nous auons parlé. Mais Dieu vangeur de cette iniure & d'vn si malheureux attentat, permit, que les Austrasiens appellassent pour succeder à la Couronne, le Roy de France Clovis II. qui estoit son cousin. Il vainquit & tua en bataille cét vsurpateur, & punit rigoureusement le Maire Grimoald de son crime; puis le Royaume fut deferé à Childeric fils puisné du mesme Clouis, plustost qu'a luy mesme, ou à Clotaire son fils aisné.

Marginalia: Ado Vien. Supplem. Aimoin. l. 4. c. 42. Vita Sigeberti Reg. Sigebert. ad an. 657.

Digitized by Google

AINSI regna la PREMIERE FAMILLE DE NOS ROYS, dite des Merouingiens, diuisée en celles de FRANCE & d'AVSTRASIE, aprés auoir subsisté par l'espace d'enuiron trois cens trente deux ans. Ce grand Arbre fut entierement esteint & exterminé tant en sa racine, qu'en sa souche & en ses branches. Car celle des Roys d'Austrasie n'ayant long temps duré, il ne resta plus de la lignée du GRAND CLOVIS, autre masle que le Roy CHILDERIC III. mort sans enfans. Cela est tesmoigné par l'ancien Religieux de Sainct Cibar d'Engoulesme, qui a descrit la vie de CHARLEMAGNE, comme aussi par Eginard en la vie du mesme Prince; à quoy se rapporte ce qu'ont escrit sur ce suiet Yues Euesque de Chartres en sa Chronique sommaire, & plusieurs autres anciens Autheurs.

De verité il y eut de grands & notables defauts aux Roys & Princes de cette premiere Race; on remarque en aucuns d'eux des exemples de cruauté, de luxure & d'incontinence, & aux derniers de la nonchalance, fetardise & stupidité. Mais si faut-il auouer, que parmy le feu de telles cupiditez, on veit reluire en plusieurs de ces Roys des estincelles de vertu, mesmement de Pieté, de Iustice, de Charité Chrestienne & de Magnanimité.

D'ailleurs nous tenons d'eux les plus beaux fleurons de la Monarchie, qu'ils ont vnis aux Lis de France par leur Valeur heroïque, laquelle se fit paroistre presque en toutes les parties de l'Europe. On leur doit de plus l'honneur & le grand auantage de l'establissement de la Religion Chrestienne, non seulement en France, mais aussi en plusieurs autres grands Estats de l'Europe; comme encore la conseruation de la pureté de la Foy contre tant d'heresies, qui pululoient & de schismes diuers, & vn meilleur ordre apporté en la discipline Ecclesiastique. Les diuers Conciles qu'ils firent tenir en sont des preuues signalées. Leur est encore deuë non seulement la conqueste des Gaules par leurs victoires memorables emportées sur les Romains, les Bourguignons, les Gots, les Saxons & autres peuples belliqueux; mais aussi l'estenduë de l'Empire François dans l'Alemagne, auec plusieurs glorieuses entreprises sur l'Italie & l'Espagne. Finalement on leur doit la défaite des Sarrasins. Car encore qu'vn si grand exploit d'armes ait esté mis à chef & executé par la generosité & l'heureuse conduite de ce foudre de guerre CHARLES MARTEL, si est-ce que cela fut entrepris sous l'authorité & par les armes du Roy THIERRY III. alors tenant le Sceptre; dont toute la Chrestienté, qui estoit en peril eminent, & sur le point d'vne ruine entiere, a deu se ressentir eternellement obligée à la France & à ses Roys.

Mais l'auguste Lignée Royale & Imperiale des CARLOVINGIENS, qui suiuit, remplit la terre de son nom & de sa gloire sureminente, & surpassa de beaucoup cette cy, comme la suite de l'Histoire fait connoistre.

HISTOI-

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE SIXIESME,

CONTENANT

LES PRINCES ET DVCS DES FRANCOIS,

ANCESTRES

DES ROYS DE LA SECONDE LIGNEE Royale de France, dits CARLOVINGIENS.

Entre lesquels sont douze Roys de FRANCE, depuis PEPIN LE BREF, iusques à HVGVES CAPET.

Auec huict Empereurs de Rome, plusieurs Roys d'Italie, d'Alemagne, de Bauiere, de Lorraine, de Prouence, & d'Aquitaine.

Dez l'an de Salut D. iusques à l'an DCCLII.

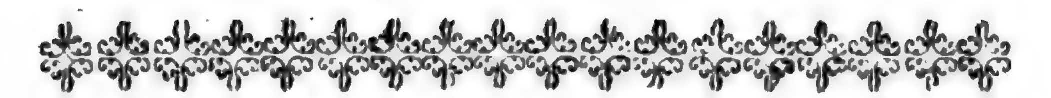

TABLE GENEALOGIQVE DES ANCESTRES DE PEPIN LE BREF & de CHARLEMAGNE Roys de FRANCE.

1. FERREOL.

2. ANSBERT dit le Senateur. — DEOTAIRE Euesque d'Arisie. — FERMIN Euesque d'Vsez. — AGIVLPHE Euesque de Mets. — GAMARD eut deux fils. — RAINFROY
   - (de RAINFROY) NVMMOL Patrice.

3. (d'ANSBERT) ARNOALD ou ARNAVD dit Buggise, Duc & Comte. — FERREOL Euesque d'Vsez. — MODERIC Euesque d'Arisie.
   (de GAMARD) GODIN. — S. GOERIC Euesque de Mets.

4. S. ARNOVL Maire du Palais d'Austrasie, puis Euesque de Mets, Duc & Prince des François.

5. ANCHISE, ou ANSEGISE Duc. — CLODVLPHE Euesque de Mets. — VALTCHISE.

6. (d'ANCHISE) PEPIN Heristel, Maire du Palais, & Prince des François.
   (de VALTCHISE) S. VVANDREGISILE Abbé.

7. GRIMOALD Maire du Palais. — DREVX Comte de Champagne & Duc. — CHARLES-MARTEL Duc & Prince des François eut six enfans. — CHILDEBRAND Comte.
   - (de GRIMOALD) THIBAVD.
   - (de CHILDEBRAND) NIBELVNG Comte. *

8. (de DREVX) ARNOVL Duc de Bourgongne. — HVGVES. — GEOFROY Duc. — PEPIN Duc.
   - (de GEOFROY) THIBAVD.

8. (de CHARLES-MARTEL)
   1. PEPIN Roy de FRANCE.
   2. CARLOMAN Duc & Prince des François.
   3. GRIFON, Duc.
   4. BERNARD.
   5. REMY Euesque de Roüen.
   6. HIEROME Comte.
   - (de CARLOMAN) DREVX.

9. (de PEPIN) CHARLEMAGNE Empereur & Roy de FRANCE. * *
   (de BERNARD) ADALARD. — VALAC. — BERNARD.
   (de HIEROME) FVLRAD Abbé.

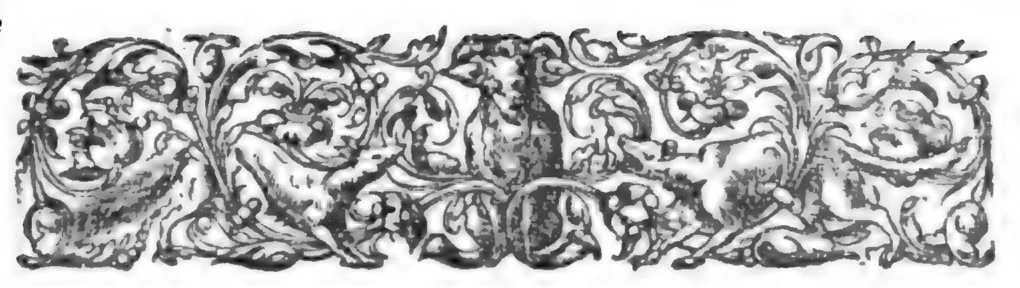

I. FERREOL, SENATEVR FRANCOIS.

CHAPITRE PREMIER.

APRES que les Empereurs de Rome & de Constantinople eurent subiugué par leurs armes inuincibles plusieurs grandes Prouinces dans les trois parties du Monde, voyants ne pouuoir les gouuerner en personne, ils en commirent l'administration à des Seigneurs illustres & qualifiez, hommes de merite & d'experience aux Armes, en la Iustice & en la Police, qu'ils nommerent Prefets de leur Pretoire, pour y commander en leur nom & sous leur authorité. On leur donnoit aussi la qualité de *Senateurs* & d'Illustres. Ils estoient de si eminente dignité, que lors de leur inuestiture, l'Empereur leur mettoit en main l'Espée & ceignoit vn Baudrier, pour marque de leur puissance. Aussi tenoient-ils le premier rang aprés l'Empereur, & n'y auoit charge qui fust égale à cette-cy. Le Prefet des Gaules estoit si grand & si puissant, qu'il gouuernoit en outre l'Espagne & l'Angleterre, & y commandoit absolument.

Lamprid. in Alex. Cas.

Notitia vtriusque Imperij.

Cassiodor. ep. 6.

FERREOL Seigneur Gaulois, issu d'Auuergne, estoit de si haute naissance, qu'il prenoit origine de ces Prefets des Gaules, Senateurs de Rome; luy & son fils ANSBERT, cy-aprés mentionné, attouchoient de parenté quelques Empereurs & Roys. Il faisoit son seiour plus ordinaire dans la ville de Narbonne, & viuoit sous le regne de CLOVIS LE GRAND. Ce Monarque pour se maintenir & affermir d'autant plus en sa domination du Royaume de France, auisa prudemment, qu'il auoit besoin de l'appuy & de l'assistance de cét illustre Seigneur; Tellement que pour se l'obliger dauantage, & se ioindre auec luy d'vn estroit lien d'affinité, il luy fit espouser sa fille, le nom de laquelle est ignoré. Mais l'Alliance est expressément remarquée par Paul Diacre ancien Autheur contemporain de l'Empereur CHARLEMAGNE, en faisant mention de l'Euesque Aigulphe ou Agiulphe, cy aprés remarqué plus particulierement.

Paul Vuarnefrid. Diacon. Historia Episc. Metensium.

Il y a suiet de croire, que la Princesse Françoise n'estoit pas fille de la Saincte Royne CLOTILDE, femme de CLOVIS; puis que Gregoire de Tours n'en parle point dans son Histoire; Mais l'on peut presumer, qu'elle a esté procreée d'vne autre femme, de laquelle ce Monarque eut aussi (peut estre) le Prince THIERRY son fils aisné, depuis Roy d'Austrasie; auquel le pere ayant, aprés la défaite des Gots en Poitou, donné charge de conquerir les pays d'Albigeois & d'Au-

Gregorius Tur.

Digitized by Google

uergne, le genereux Prince mit à chef cette entreprise, en laquelle il fut assisté de son beau-frere FERREOL. *Ans de Iesvs Chr.*

Les Historiens François n'ont point iusques à present remarqué ces circonstances particulieres, ny le nom du pere du Senateur ANSBERT, qui a esté l'vn des enfans de FERREOL: Ce que nous en representons icy est deu à la diligente recherche du sieur du Bouchet Cheualier de l'Ordre du Roy & l'vn de ses Gentils-hommes seruans, qui a ioint à la profession des armes, en laquelle il a dignement seruy, la connoissance de l'Histoire; Il fait dessein de publier vn Traitté, sur l'origine des predecesseurs de nos Roys CHARLEMAGNE & HVGVES CAPET, dressé sur diuers titres dignes de foy.

FERREOL pouuoit estre fils d'vn Seigneur portant mesme nom, que nous auons monstré en l'Eloge du Roy MEROVEE, auoir esté Gouuerneur general des Gaules enuiron l'an CCCCL. duquel Sidonius Apollinaris, gendre de l'Empereur Romain Auitus, fait honorable mention, & remarque la parenté qui estoit entre luy & ce FERREOL, duquel il exalte la noblesse, disant, Que ses Ancestres auoient esté Prefets & obtenu des plus hautes dignitez aprés auoir remporté plusieurs glorieux triomphes, adioustant, que luy mesme auoit administré les Gaules auec vne singuliere prudence & grande satisfaction des peuples. *L. 7. epist. 12.*

La Lignée qu'eut nostre Senateur FERREOL est inserée en vn manuscrit, trouué à Mets, duquel est parlé dans la derniere Histoire des Euesques de ce Diocese, du R. P. Meurisse Euesque de Madaure.

ENFANS DE FERREOL ET DE N.... DE FRANCE.

2. ANSBERT, dit le Senateur continua la Lignée.

Gregorius. Tur. l. 5. c. 5.

2. DEOTAIRE Euesque d'Arisie, ou Arisidie: C'estoit anciennement vn petit Euesché en Languedoc, prés la ville de Rhodez, qui est à present supprimé; son frere Aigulphe Euesque de Mets l'en consacra Euesque: il n'auoit dans son Diocese que quinze Parroisses, depuis iointes à l'Euesché de Tarbes.

Concil. Gallic. à I. Sirmondo edita.

2. FIRMIN Euesque d'Vzés aprés RORICE son oncle, assista aux Conciles d'Orleans, troisiéme & quatriéme, tenus aux années DXXXVIII. & DXLI. ausquels il souscriuit, & au deuxiéme de Paris, l'an DLV.

Gregor. epistol. l. 9 epist. 51.

In Episcop. Metensib.

Greg. l. 9. & 10. c. 19. Histor. Franc.

2. AIGVLPHE fut Euesque de Mets; Gregoire le Grand Pape luy escriuit; A l'imitation de Sidonius Apollinaris, cettuy-cy fit vn recueil d'Epistres. Paul Diacre le dit estre sorty d'vne noble Famille de Senateurs: On trouue vn ancien vers qui le confirme en ces termes: *Et genus & fulgens* AGIVLPHVM *vita decorat.* *Sa mort 593.*

Pendant son Episcopat fut tenu à Mets vn Concile pour deux suiets, l'vn afin de connoistre du crime de leze-Maiesté, dont Gilles Euesque de Rheims estoit accusé; l'autre, pour esteindre le scandale causé par Crodielde & Basine, Religieuses à Poictiers, Princesses de la Maison de France. Ce Prelat, qui vescut fort long temps, deceda l'an de salut cinq cens nonante trois.

2. GAMARD eut pour fils GODIN, pere de S. GOERIC Eues-

Ans de Iesus Chr.

que de Mets aprés S. Arnovl son parent proche. Il auoit en la premiere fleur de son aage fait profession des armes, & eu la dignité de Comte, puis aprés celle de Duc; Finablement il s'addonna aux exercices de pieté; ayant gouuerné l'Eglise de Mets dix-huict ans, il mourut l'an six cens cinquante quatre, le xix. de Septembre, comme porte le Martyrologe de cette Eglise, & gist à Espinal.

2. Rainfroy sixiéme fils de Ferreol fut pere de Nvmol Patrice, qui chassa les Lombars de France.

---

2. ANSBERT,

VVLGAIREMENT APPELLE' SENATEVR.

Chapitre II.

Entre les singulieres graces & faueurs que la Diuine Prouidence depart aux hommes Iustes, les Saintes Lettres nous apprenent, que pour digne loyer & recompense, elle leur promet non seulement de les faire ioüir du Royaume celeste; mais aussi de les éleuer icy bas en honneur; Que leur Maison & Lignée fleurira & sera en benediction; Qu'elle possedera de grands Estats & Seigneuries; bref, que leur felicité sera solide & ne perira point. *Psalme 36.*

L'ample & tres heureuse posterité sortie d'Ansbert ou Anselbert (ainsi diuersement nommé) fils de Ferreol (qui estoit issu d'vne ancienne Famille de Senateurs Romains & Prefets des Gaules, comme nous auons dit) & celle de S. Arnovl Euesque de Mets, Duc & Comte leur fils & petit fils, a pleinement ioüy de ce bon-heur incomparable. Nous le faisons voir en la suite de cette Histoire Genealogique, laquelle contient la description particuliere de la seconde Lignée de nos Roys. Elle a possedé auec vn grand éclat, non seulement le tres-Chrestien Royaume de France; mais aussi l'Empire d'Occident, le Royaume d'Italie & plusieurs autres Couronnes. On l'appella Carlovingienne, ou Carliene, en memoire des excellentes vertus du renommé Prince des François Charles Martel, & celles du grand Roy & Empereur Charles son petit fils, qui tirent leur glorieuse origine de ce digne & bien-heureux Prelat S. Arnovl, comme nous ferons voir.

Quoy qu'il fust grand en l'Eglise, & soit assez illustre & recommandable de soy mesme par la splendeur de ses propres vertus, si est-ce qu'il ne semble inutile de rechercher de plus haut le merite de son ancienne Noblesse; ce que nous auons iugé necessaire, pour surcroist de sa gloire & de ses tres-illustres Descendans, ayant monstré en sommaire qui furent ses ayeux, & on iugera, qu'ils ont iustement merité d'auoir place & d'estre celebrez en cette Histoire.

Ansbert ayeul paternel de S. Arnovl fut Seigneur illustre. *Fragmentum histor. Maior. Domus Fr.* Ceux qui le qualifient Senateur disent vray, pour estre issu de Senateurs; nous en auons touché les raisons; Car il y a quelque apparence, que les Prefets des Gaules ses ancestres estant ainsi qualifiez à cause *Geneal. S. Arnulf.*

à cause qu'à cette dignité celle de Senateur estoit iointe, on nomma le fils ainsi. Et n'ont point manqué les autres qui ont dit, qu'il estoit originaire François & de haute extraction; comme nous l'auons assez fait voir en parlant de son pere; veu aussi qu'il estoit fils d'vne fille de France. *Ans de Iesus Chr.*

Le P. Meurisse en l'hist. des Euesques de Mets.

Dans vn ancien manuscrit trouué à Mets, inseré pour la pluspart en la derniere Histoire de ce Diocese celebre, est contenuë vne singularité notable de la dignité & haute extraction de cét illustre Seigneur ANSBERT. Il porte, entre autres choses, qu'encore qu'il ne fust honoré de l'eminente qualité de Roy, si ne laissoit-il pas d'estre grandement consideré pour sa haute noblesse & l'affluance des richesses qu'il possedoit.

Quelques modernes, entre autres Wassebourg & Rosieres, qui ont meslé dans leurs ouurages plusieurs particularitez fort suspectes, se sont auancez de dire, que cét ANSBERT estoit Marquis du S. Empire, Duc de Mosellane & d'Austrasie, & Senateur de Rome; Qu'il fut fils de Vaubert, cettuy-cy d'Auberon, lequel eut pour pere (à ce qu'ils disent) le second Roy des François Clodion, surnommé le Cheuelu. Mais ces qualitez qu'on luy donne, & cette extraction de la Famille de Clodion en ligne masculine, sont imaginaires, & ne se trouuent appuyées sur aucun valable fondement, soit de titres authentiques, soit d'Histoires fideles & approuuées. Aussi plusieurs bons Autheurs, entre autres les sieurs Vignier, & Fauchet, & recentement le sieur le Feure Chantereau ont pertinemment refuté l'opinion vaine de ces modernes Escriuains sur cela.

Traitté du Franc-Aleu de Languedoc.

Nous auons cy-deuant remarqué, comme le mesme Seigneur ANSBERT estoit natif de Narbonne, ce qu'enseigne vn ancien Historien allegué & suiuy par celuy qui de nagueres a escrit & mis en lumiere vn curieux ouurage, qui traitte du Franc-Aleu de Languedoc, où il semble que ce Seigneur illustre (ainsi est-il qualifié par vn ancien Autheur publié par André du Chesne) auoit estably sa demeure; De fait cette Histoire manuscrite des Euesques de Mets, qui est representée dans la derniere Histoire descrite par le Pere Meurisse Euesque de Madaure, on void, que deux Euesques freres d'ANSBERT, estoient Euesques en Languedoc, l'vn à Vzez & l'autre à Arsidie. Que si ANSBERT est dit originaire de Languedoc, on doit considerer, que cette Prouince estoit lors comprise sous celle d'Auuergne fort estenduë.

Quant à la tres-illustre Alliance qu'il prit, nous l'auons aussi remarquée en parlant des enfans du Roy de France CLOTAIRE premier du nom, & monstré, qu'il espousa la Princesse BLITILDE fille de ce Monarque. Autre alliance fort considerable, prise en la Maison de France, comme estoit celle de son pere. Car on en recueille, que la premiere & seconde Lignée de nos Roys s'attouchoient de parenté; & c'est, peut estre, ce qui a fait errer Wassebourg & les autres, qui ont pris Clodion pour les Roys CLOVIS & CLOTAIRE, ayant ainsi confondu & pris la ligne masculine de ces grands Princes pour la feminine.

Vignier remarque la mort d'ANSBERT estre auenuë l'an CINQ CENS SOIXANTE SEPT; ce qui semble estre douteux; comme ce qu'escrit Fauchet du temps de son mariage, qu'il cotte auoir esté fait cinq ans aprés, qui fut l'an cinq cens soixante douze. Mais il est certain, qu'il delaissa les enfans nommez en suite. 567.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

ENFANS DV SENATEVR ANSBERT & de BLITILDE DE FRANCE.

3. ARNOALD ou ARNAVD dit Buggise, continua la lignée masculine de cette Maison.

3. FERREOL Euesque d'Vzés. Quelques vns ont escrit qu'il fut martyrisé par les Gascons; mais Gregoire de Tours semble luy donner vne mort plus douce. C'est, parauanture, de luy que l'Euesque de Poictiers Fortuné fait mention.

3. MODERIC Euesque d'Arisie en Languedoc.

---

3. ARNOALD ou ARNAVD, *DIT BVGGISE, DVC EN AVSTRASIE & Comte Palatin.*

CHAPITRE III.

LE fragment de l'Histoire des Maires du Palais de France, publié par Pithou, enseigne, que ce Duc estoit l'vn des fils du Senateur Ansbert, ce que d'autres anciens asseurent aussi; entre ceux là est l'Autheur de la Genealogie de Sainct Arnoul, qui le qualifie *Comte Palatin.* *Geneal. B. Arnulphi.*

Le Manuscrit qui est à Mets (duquel nous auons parlé) porte, que ce Duc ARNOALD, (qu'on nomme aussi BVGGISE) se transporta du pays d'Aquitaine (il veut, peut estre, dire Languedoc, dont bonne partie a esté autres fois comprise sous l'Aquitaine) dans la basse Alemagne, où il fut bien receu par son oncle le Roy Gontaire, qui est par auanture, Gontran Roy d'Orleans, l'vn des freres de la Princesse Blitilde, mere d'Arnoald. Ce Roy proposa de l'instituer heritier & successeur de ses Estats, comme adiouste cét Autheur; mais ARNOALD ne voulut accepter l'institution de sa personne, par ce, dit-il, qu'il auoit dessein de quitter le monde pour seruir du tout à Dieu, voire mesme de se retirer dans vn desert; ce qu'il executa, & y fit construire vn Monastere en l'honneur de Sainct Martin, dit aux Chesnes, où il eut la sepulture. Aucuns escriuent, mais auec vn manifeste erreur, qu'il fut Euesque de Mets. On le fait aussi fondateur de l'Abbaye de Longeuille en Lorraine. *Du Tillet.* *Meurisse en l'hist. des Euesques de Mets.*

Aubert le Mire Doyen d'Anuers, personnage docte & curieux, qui a obligé le public par ses diuers ouurages d'Histoires Ecclesiastique & ciuile, escrit, que la mort de ce Duc ARNOALD aduint en l'an *Aub. Miraeus.*
601. SIX CENS VN, mais on ne sçait point quelle alliance il prit en mariage, si ce n'est auec ODA, comme porte vn ancien titre.

FILS DV DVC ARNOALD.

4. SAINT ARNOVL Duc & Prince des François, Euesque de Mets.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

4. SAINCT ARNOVL,
DVC ET MAIRE DV PALAIS de France & d'Austrasie, Prince des François, puis Euesque de Mets.

CHAPITRE IV.

CE grand & Sainct Prelat, l'vn des principaux honneurs de la seconde Maison Royale DE FRANCE, a esté en si haute estime, que la plus part des Historiens ont, comme à l'enuy, celebré ses eminentes vertus & sa memoire; entre ceux là est Paul Diacre Chancelier de Didier Roy des Lombards, en l'Histoire qu'il a dressée des Euesques de Mets. Il luy a fait vn Eloge qui merite d'estre inseré en ce lieu, disant: Qu'il estoit esclairé non seulement de la sainteté de sa vie; mais aussi de la splendeur de sa Race, laquelle il tiroit de la tres-noble Maison de France, ayant gouuerné saintement l'Eglise de Dieu, prudemment exercé la charge & dignité de Maire du Palais Royal, & fait plusieurs miracles. 620.

P. Vvarnefrid. Diacon.

Entre lesquels cét Autheur adiouste, celuy qui est vulgaire; mais fort considerable; Que ce Prelat passant vn iour sur le pont de Treues basti sur la Mozelle, & leuant les yeux au Ciel, il ietta dans ce fleuue vn anneau, priant Dieu, qu'il peust, dans quelque temps aprés, le recouurer, pour tesmoignage de la remission de ses pechez; ce qui arriua, l'anneau ayant esté fortuitement trouué dans les entrailles d'vn poisson qu'on luy seruoit à table: l'Historien dit l'auoir appris du Grand Roy CHARLES, depuis Empereur, sorty d'ARNOVL en ligne directe, le digne Prelat ayant esté son grand trisayeul.

Il estoit fils d'Arnaud qui eut pour pere l'illustre Senateur Ansbert, & pour mere la fille du Roy CLOVIS, comme nous auons dit, ce que veut entendre Paul Diacre. S. ARNOVL estoit aussi descendu de BLITILDE, fille d'vn autre Roy de France, qui fut Clotaire I. du nom, ce qui a esté pareillement monstré.

Genealog. B. Arnulphi. Diacon.

Le Roy Clotaire II. ayant preparé les esprits dedans le Royaume d'Austrasie, pour y faire receuoir son fils Dagobert & luy en transferer la Couronne, Pepin surnommé l'ancien, frere de Saincte Gertrude, l'assista puissamment en ce dessein. S. ARNOVL aussi, l'vn des premiers Seigneurs du pays, estoit ainsi que l'autre, fort necessaire pour le Conseil, & l'eust Clotaire volontiers appellé dans sa Cour, prés de luy, si le respect de la Religion ne l'en eust empesché; mais la mort de Pappole Euesque de Mets estant suruenuë, ce fut vne occasion propre & 623.
opportune au Monarque, pour tirer S. ARNOVL du Monastere de Lerins en Prouence; où il s'estoit retiré afin de viure en solitude & s'addonner aux sciences, & à la Theologie, comme aussi pour vacquer plus librement à l'Oraison & à la meditation. L'ayant donc mandé, le Roy luy mesme conduisit son fils Dagobert à Mets, & l'inuestit du Royaume d'Austrasie, luy donnant pour Conseiller principal le vertueux Pepin. Quant à S. ARNOVL, il fut consacré Euesque en presence

Fragm. siue Libellus de Maiorib. dom. Fr. ex edit. Pith.

Ans de IESVS CHR. sence des deux Roys pere & fils, Clotaire & Dagobert, qui voulurent honorer de leur presence vne si sainte ceremonie de l'Eglise. Pepin estoit tres prudent & fidele Ministre d'Estat, porté d'vn grand zele enuers la Iustice, il auoit particuliere connoissance des merites de nostre Saint & de sa pieté exemplaire, sagesse, & autres bonnes conditions; Ce fut pourquoy il conseilla le Roy de l'associer auec luy en la haute dignité de Maire du Palais, qu'il auoit desia exercée auparauant que d'entrer dans le Pontificat. Pepin estant donc assisté des aduis salutaires de ce grand Saint, il fut d'autant plus disposé à continuer son administration glorieuse auec les mesmes sentimens qu'il auoit tousiours eus de procurer le bien de la Iustice, & le soulagement du peuple: tellement que de plus en plus on veid prosperer & fleurir les Royaumes de France & d'Austrasie sous deux si vertueux Ministres de deux magnanimes Roys. *Vita B. Pipini.*

Ce fut aussi en ce temps, que Clotaire fit Gouuerneur de son fils le Prince Dagobert, depuis son successeur au Royaume, dans l'ame duquel ARNOVL ietta les semences d'vne vertu heroïque, en sorte qu'il fut, ainsi que son pere, vn grand Monarque. Il y eut neantmoins entre eux quelque differend pour le Royaume d'Austrasie; Sur quoy ils choisirent entre autres Prelats S. ARNOVL, qui termina ce differend, comme Arbitre conuenu. Flodoard tesmoigne, qu'en l'an DCXXX, il assista au Concile tenu à Reims, & y est nommé le premier, auant mesme les Archeuesques de Lyon, de Vienne & de Tours, tant on luy deferoit. *Gesta Dagoberti I. Reg.* *Fredegar.* *Regino.*

Aprés qu'il eut possedé l'Eueſché de Mets par l'espace d'enuiron dix-huict ans, ne respirant que le seruice de Dieu, il prit vne ferme & sainte resolution de quitter toutes les affaires du Monde, auec sa Prelature, qu'il resigna à S. Goëric son cousin germain, en dessein de mener vne vie plus douce & tranquille. Ce fut au grand regret du Roy, fasché de se voir priué d'vn si bon, prudent & pieux Conseiller, & quelque instance qu'il eust faite de le retenir encore, il ne pût le persuader de rentrer dans le Monde; Cét Euesque Goëric, qui a aussi esté Sainct & Confesseur, finit ses iours l'an DCLIV.

Ainsi ARNOVL se retira dans vn hermitage, situé aux deserts du pays de Vosge en Austrasie, où aprés qu'il eut demeuré deux ans, il passa aussi de cette vie en vne meilleure l'an de salut SIX CENS QVARANTE VN; On porta son corps inhumer à Mets dans l'Eglise, qui auoit esté premierement dediée en l'honneur de S. Iean l'Euangeliste, puis aprés qu'il y eust esté inhumé, elle fut appellée de son nom S. ARNOVL, & a esté le Mausolée d'aucuns Roys & Princes par quelque temps: L'integrité & la Sainteté de la vie de ce Prelat l'ayant fait mettre au nombre des Saincts, l'Eglise de Mets celebre sa memoire le sixiéme iour d'Aoust. *Le P. Meurisse Hist. des Euesq. de Mets.* *Sa mort 641.* *Vsuard.*

DODA sa femme estoit de la Maison de Sueue, non de celle de Saxe ou de Bologne, comme disent quelques modernes Historiens; l'ancien Autheur sans nom, lequel a curieusement deduit la Genealogie de nostre Saint, la nomme ainsi, & ne la dit pas originaire de Saxe.

Quoy qu'il en soit, S. ARNOVL son espoux ayant resolu de suiure la profession Ecclesiastique, la Princesse se retira aussi du Monde dans vn Monastere, situé à Treues, aprés l'auoir rendu pere de trois fils. Et ne faut point trouuer estrange, que ce Prelat ait passé dans le mariage, par ce que lors ce n'estoit point vn obstacle pour paruenir à l'Episcopat, Sainct Paul l'enseigne & Sainct Hierôme est de cét aduis; *1. ad Timoth. 3.*

& les Euesque de ce temps / estoient mariés / on le pouuoient estre

Digitized by Google

Hieron aduers. Iouin. Apol. ad Pammach. Toutesfois l'Eglise, pour bonnes considerations, en a depuis ordonné autrement. *Ans de Iesvs Chr.*

La descente & posterité de cét illustre Prelat est amplement descrite dans cette ancienne Genealogie, dont nous auons parlé, publiée par Pithou; nous en rapporterons seulement en la suite de nostre discours, ce qui fait au suiet de la deuxiéme Lignée de nos Roys.

Lib. 2. c. 14. de vita solit. Outre les Historiens cy-deuant remarquez, plusieurs autres ont exalté la Sainćteté & les singuliers merites de nostre S. Arnovl, (Petrarque semble le comparer à Sainćt Bernard) entre les autres Reginon, Otho de Frising. Sigebert, Vincent de Beauuais & Sainćt Antonin de Florence, le Cardinal Baronio, Vsuard, Cl. Robert, Coccius. Bref l'histoire de la vie de ce grand Prelat fut faite bien tost aprés sa mort par le commandement de S. Clodulphe, l'vn de ses fils; dont l'Autheur fut Ionas Abbé de Luxeul; comme escrit le R. P. Meurisse Euesque de Madaure en son Histoire des Euesques de Mets, qu'il a de nagueres publiée. Nous finirons cét Eloge par les vers d'vn ancien Poëte Saxon, qu'il a composez des gestes & de la vie glorieuse de Charlemagne, entre lesquels il fait honorable mention de la haute naissance & des loüables conditions & qualitez de nostre Saint, qu'il nomme *Prince des François*. Il dedie son ouurage à l'Empereur Arnoul l'vn de ses arriere-petits fils.

Tomo 1. Scriptorum Franc. à Quercet. ed.

Vnum commemorem tanto de germine Patrem,
Quem sanctum Christi *prædicat Ecclesia;*
Scilicet Arnvlphvm Francorvm *qui fuit olim*
Princeps *ac Præsul post, satis egregius,*
Ductus amore Dei, qui spreuerat omnia Mundi;
Quæ mulcent oculos, quæque trahunt animos.
Malens diuinas Mundi quàm tradere leges,
Esse Dei famulus, quàm populi Dominus.
Nunc ouat in Cœlis, præbens Miracvla *Terris,*
Sublimis meriti signa decora sui.
Indéque nostrorum totam seriem Dominorum,
Stirpem *nempe suam, protegit, atque fouet.*
Præ cunctis igitur tibi cura nepotibus vna
Quæsimus Arnvlphvs *sit tuus homonymus*, &c.

ENFANS DE SAINCT ARNOVL ET DE DODA de Sveve *sa femme.*

5. Ansegise ou Anchise Duc & Comte Palatin a continué la Lignée.

Geneal. B. Arnulphi. 5. S. Clodvlphe ou S. Clov fut Euesque de Mets l'an dclxiv. 664.
ainsi que son pere. Ayant gouuerné cette Eglise par quatre ans
Hist. des Euesques de Mets. il fut éleué à la chaire metropolitaine de Treues auant l'an dcc. auquel temps il mourut selon aucuns: autres disent que ce fut l'an dccxviii. estant aagé de cent ans. Il est loüé d'auoir vsé 718.
d'vne grande charité enuers les pauures & imité les vertus paternelles. Quelques modernes Autheurs luy donnent le titre & la qualité de Duc de Mozellane, & disent, qu'il a esté pere du Duc Martin, que le Maire du Palais Ebroin fit massacrer
Aimoin. l. 4. c. 45. contre la foy promise, adioustant que de luy sortit Childebrand, qui eut pour fils Thierry, duquel à leur dire vint Robert

Ans de IESVS CHR.

surnommé le Fort, Duc & Marquis de France, bisayeul du Roy Hugues Capet, opinion qui n'est approuuée par les meilleurs Historiens, comme il sera cy-aprés monstré en son lieu.

5. WALTCHISE fut Comte ou Gouuerneur de Verdun sous les Roys d'Austrasie, & eut pour fils le Prince qui suit. *Fragm. de reb. Dagoberti I. Reg.*

6. S. WANDREGISILE Abbé, qui auoit fait profession des armes & esté Maire du Palais sous le Roy Dagobert I. Il fonda l'Abbaye de Fontenelles en Normandie. Sa vie est escrite entre les Historiens publiez par André du Chesne. *Tomo 1. Hist. Scriptorum Franc. hist.*

---

4. ANSEGISE ou ANCHISE,

DVC ET COMTE PALATIN.

CHAPITRE V.

630. PAVL Diacre en son Histoire des Euesques de Mets nous apprend, que le grand & bien-heureux S. ARNOVL ayant proposé à ses deux fils de consentir, qu'il distribuast tous ses biens aux pauures, CLODVLPHE (que cét Historien dit auoir esté l'aisné) le refusa, & ne voulut permettre, que sa portion hereditaire fust employée selon le pieux desir & l'intention loüable de son pere. Mais au contraire ce Duc ANCHISE, fils puisné, se reposant sur la diuine Prouidence, s'y accorda volontiers, imitant les Apostres & plusieurs autres grands Saints : dont le pere luy sceut si bon gré, qu'il l'en remercia & luy predit; *Qu'vn iour il auroit beaucoup plus de biens & de richesses, que ce qu'il luy pouuoit laisser : puis luy departit sa benediction paternelle & à toute sa posterité.* De fait cette benediction & prediction eut lieu auec tel auantage, que l'illustre Lignée & posterité de ce Duc Anchise fut tres-heureuse & tres-puissante, ayant donné vne longue suite d'Empereurs, de Roys & de Princes à la France, à l'Italie, à l'Alemagne, & à d'autres regions, & trauaillé puissamment pour establir & faire fleurir l'Eglise & la Religion Chrestienne. *Geneal. B. Arnul. P. Diacon. de Episcop. Metens.*

Neantmoins l'ancien Autheur de la Genealogie de Sainct ARNOVL dit, qu'entre les trois fils de ce bon Prelat, ANCHISE estoit l'aisné, (ce que nous auons suiuy;) Il adiouste, qu'il fut allié par mariage auec BEGGA fille de Pepin l'Ancien, premier du nom Duc & Maire du Palais en Austrasie, sous les Roys Dagobert I. & Sigebert II. & sœur de Grimoald & de Saincte Gertrude Abbesse de Niuelle. Cét Autheur est plus croyable en cecy, que n'est pas le Religieux de S. Cibar d'Angoulesme, lequel, en la vie qu'il a descrite du Roy & Empereur Charlemagne, (sorty de nostre ANSEGISE en troisiéme degré, comme nous verrons en son rang) donne pour femme à Sainct ARNOVL, BEGGA susmentionnée; à quoy il semble que l'ordre des temps ne peut s'accorder. Cette Princesse est grandement loüée pour les vertus dont elle estoit doüée. Vn ancien Autheur qui a descrit la vie de Sigebert III. Roy d'Austrasie dit d'elle, que par son illustre Lignée l'ornement de la dignité Royale auoit esté reparé, qui estoit décheu & *Vita Pipini Duc. Maior. Dom. Reg. Fragment. de Maiorib. domus. Inter Historicos Fr. ab A. du Chesne edit.*

Digitized by Google

comme pery par la negligence & paresse inouïe des Roys precedens; puis en peu de mots il poursuit quelle a esté cette lignée, iusques à l'incomparable Roy des François, & Empereur des Romains CHARLEMAGNE. *Ans de Iesvs Chr.*

Fragment. auctor. incerti. BEGGA estant demeurée vefue, prit, comme sa sœur, le voile de Religieuse, & vescut auec telle pieté, & integrité de vie, qu'elle est tenuë & reputée pour Saincte & bien-heureuse.

Son espoux le Duc ANSEGISE, fut mal-heureusement assassiné par Godouin son filleul; encore qu'il l'eust éleué à de grands Estats & honneurs. Ce decez aduint l'an de salut SIX CENS SOIXANTE DIX-NEVF, *Sa mort* Sigebert dit, que ce fut six ans aprés. On donna la sepulture à son corps 679. dans le Monastere d'Andane sur Meuse prés la ville de Namur; Il delaissa pour fils le Prince PEPIN qui suit. BEGGA fut à Rome, & à son retour fonda quelques Monasteres, puis elle mourut l'an DCXCVIII. 698.

---

6. PEPIN

MAIRE DES PALAIS DE FRANCE & d'Austrasie, Prince des François; surnommé Heristel, le Gros & le Vieil.

CHAPITRE VI.

Geneal. B. Arnulfi. *Annal. ab an. 714.* *Thegan.* CE fut vn singulier bon-heur à ce Prince, de ce qu'il eut 687. pour ayeul paternel Sainct ARNOVL; & pour mere Saincte BEGGA, femme de son pere le Duc ANSEGISE. Wolfoald Maire du Palais d'Austrasie, le mesme Prince PEPIN, & Martin fils de Clodulphe, commanderent en ce pays sous les Roys Childebert II. & Thierry II. Mais Ebroin Maire du Palais de France, qui par son ambition déreglée vouloit attirer à soy tout le gouuernement & la conduite des affaires *Vita Pipini Ducis.* des deux Royaumes, les poursuiuit par armes, comme fit Bertier, qui auoit aussi esté pourueu de cette haute dignité de Maire, à laquelle PEPIN paruint en son rang l'an DCXXCVII. 687.

Quoy qu'Ebroin fust assisté des forces & de l'authorité de ce Roy Thierry II. si est-ce toutesfois que le genereux PEPIN ne laissa pas de le *Fredegar.* vaincre & dissiper ses forces en vne bataille, laquelle fut donnée dans le pays de Vermandois; victoire, qui eut tel effect, qu'elle luy acquit vne si grande puissance, credit & authorité, qu'en fin il paruint à l'entier maniement des affaires des deux Royaumes de France & d'Austrasie. Il les conduisit auec toute la prudence & l'addresse qui se pouuoit desirer en vn fidele Ministre, sous les Roys CLOVIS III. CHILDEBERT & DAGOBERT II.

Annales à Pith. edit. Pendant le regne de ces Princes, il fut soigneux d'entretenir la paix en France, & de tourner ses armes contre les Sueues & autres peuples voisins, qu'il contraignit d'obeir aux François & de les reconnoistre. Entre ces peuples rebelles furent aussi les Saxons, que ce Maire Pepin rangea pareillement au deuoir de l'obeïssance; & non seulement les força de continuer le tribut qu'ils auoient accoustumé de payer au Roy Clotaire, mais encore de professer la Foy Chrestienne. Les Bauarois furent aussi domptez.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Ensuite dequoy il poursuiuit auec tant de courage & de resolution Ratbaud Duc de Frise, que l'ayant vaincu, il mit toute peine de le reduire aussi à la vraye Religion auec ses suiets Idolatres.

Pour autre marque de la pieté de ce grand homme, il restablit en son siege Episcopal Sainct Lambert, qui en auoit esté chassé par la faction de Faramond. Sainct Rigobert Archeuesque de Reims sentit aussi les effects de sa liberalité, luy ayant donné vne maison, & autant de terres, qu'il pourroit circuir en vn demy iour; ce que le grand Roy CLOVIS auoit aussi pratiqué enuers le bien-heureux S. Remy. *Vita S. Rigoberti.*

Ainsi PEPIN, (auquel la qualité de *Prince des François* est attribuée par aucuns Escriuains) ayant prudemment gouuerné la France par l'espace de vingt sept à vingt huict ans, mourut à Iupilles, lieu situé sur la riuiere de Meuse, prés la ville de Liege, en l'an de salut SEPT CENS QVATORZE, le XVI. iour de Decembre, & fut inhumé en l'Abbaye de S. Arnoul de Mets. *Sa mort* 714.

Pour le distinguer de son ayeul maternel, du mesme nom de Pepin, aussi Maire, duquel nous auons cy-deuant parlé, on appella cettuicy Heristel, d'vn chasteau ainsi nommé, situé prés la mesme ville de Liege, auquel il faisoit sa plus ordinaire demeure; Il eut le surnom de Gros, pour la constitution de son corps, & le Vieil, au respect de son petit fils de mesme nom le Roy de France, pere de CHARLEMAGNE, & de son ayeul maternel. Quelques modernes l'ont qualifié Duc de Brabant & autres Duc d'Aquitaine, sans preuue considerable.

PLECTRVDE DE BAVIERE, à laquelle aucuns Historiens donnent l'Eloge de tres noble & de tres prudente Princesse, estoit fille du Duc de Bauiere Grimoald. Encore que PEPIN eust d'elle deux fils, si est-ce qu'il ne laissa de la repudier pour espouser ALPAIDE ou ALEIDE son amie doüée d'vne excellente beauté. Soit qu'il y eust quelque cause valable pour fonder la dissolution de ce premier mariage, ou autrement, plusieurs Autheurs tant anciens que recens ont nommé ALPAIDE, femme & non concubine de PEPIN; qui fait qu'on pourroit soustenir les deux enfans qu'il eut d'elle cy-aprés remarquez, auoir esté legitimes. Tant y a que Lambert Euesque de Liege ayant repris PEPIN d'auoir laissé sa premiere femme, en hayne de cela, Dodon frere d'Alpaide fit mourir ce bon Prelat, pour la punition duquel crime, Dieu permit qu'il eust vne malheureuse fin. *Annal. à Pith. & Quercet. ed.* *Libel. de Maiorib. domus Reg.* *Du Chesne.* 696.

PLECTRVDE Princesse ambitieuse voyant son mary mort, elle s'empara du Gouuernement du Royaume, & y associa son petit fils le ieune Thibaud, ce qui causa vne guerre ciuile. Car les François s'estant éleuez contre eux, défirent leur armée dans la forest de Cuise, & chasserent PLECTRVDE; Elle eut sa retraitte dans la ville de Cologne, & quelque temps aprés fut contrainte de l'abandonner à CHARLES-MARTEL, l'vn des fils du Prince PEPIN son espoux, lequel d'vn cœur genereux & magnanime oubliant les iniures qu'il auoit receuës de cette Princesse, ne laissa pas de la traitter humainement. *Annales Fr.*

ENFANS DE PEPIN HERISTEL, PRINCE des FRANÇOIS, *& de* PLECTRVDE DE BAVIERE *sa premiere femme.*

7. DROGON ou DREVX Comte de Champagne & Duc de Bourgongne aura son Eloge cy-aprés.

7. GRIMOALD Maire du Palais de France, duquel sera plus amplement parlé cy aprés. *Ans de IESVS CHR.*

ENFANS DE PEPIN HERISTEL ET D'ALPAIDE sa deuxiéme femme.

7 CHARLE MARTEL Prince des François continua la Lignée de cette illustre Famille.

7. CHILDEBRAND Duc & Comte, duquel sera aussi traité en son lieu.

---

7. DROGON ou DREVX,

COMTE DE CHAMPAGNE ET DVC de Bourgongne.

CHAPITRE VII.

Libel. de Maiorib. dom. Reg.

CE DROGON estoit fils aisné du Prince des François & Maire du Palais Pepin Heristel, & de Plectrude de Bauiere sa premiere femme. Outre le Comté de Champagne duquel il fut partagé, il eut aussi le Duché ou Gouuernement de Bourgongne.

Du Chesne Hist. de Bourg. l. 2. c. 1.

En vne Charte de l'Abbaye de S. Arnoul de Mets se void, qu'il donna la Seigneurie de Mareüil à cette Abbaye: il est qualifié par ce titre Duc des Bourguignons.

Annal. vet. incerti.

Il fut conioint par mariage auec AVSTRVDE, ou ADELTRVDE fille de Varaton Maire du Palais d'Austrasie, & d'Ausflede son espouse, de laquelle il procrea les quatre fils qui seront representez cy-aprés.

DROGON finit le cours de sa vie en l'an SEPT CENS HVICT, du viuant de son pere, & receut les honneurs de la sepulture en l'Abbaye de S. Arnoul de Mets auec ses ancestres. *Sa mort 708.*

ENFANS DE DROGON OV DREVX DVC de Bourgongne.

Annal. Franc.

8. ARNOVL fils aisné, fut Duc de Bourgongne; Aprés sa mort, CHARLE-MARTEL Prince des François son oncle paternel eut le Duché ou Gouuernement, & s'y achemina, l'an DCCVII. Ce Duc, ainsi que Drogon son pere, departit de ses biens à l'Abbaye de S. Arnoul de Mets, & en reconnoissance de ce que l'Abbé Luitbert consentit, qu'il se fist inhumer prés le corps du mesme Duc son pere, il luy donna la Seigneurie de Fleury, comme l'on apprend d'vne Charte de l'an DCCVI. regnant Childebert, donnée en presence des quatre Comtes Milon, Guy, Lambert, & Varnier. Ce Duc ARNOVL mourut sans lignée.

Du Chesne Hist. de Bourg.

8. HVGVES suiuit l'estat Ecclesiastique, la premiere Dignité

Digitized by Google

Ans de qu'il obtint fut de Primicier de l'Eglise de Mets. Il fut éleué en sa
IESVS ieunesse par Ausflede son ayeule maternelle, qui le fit soigneusement
CHR. ment instruire en la pieté, en sorte qu'il fut éleu Archeuesque de *Chronic. Rotomagens. Eccles.*
722. Roüen, l'an sept cens vingt deux; & depuis, par le grand credit & l'authorité de Charles-Martel son oncle, fut aussi pourueu des Prelatures de Paris & de Bayeux. Il possedа en outre les Abbayes de Nostre Dame de Iumieges qu'il restaura, & luy departit de grands biens, de Fontenelles à present dite de S. Vandrille en Normandie, de la Croix S. Leufroy au diocese d'Eureux, & de Rebés, auparauant qu'il fust promeu à l'Episcopat; comme porte vn fragment de sa vie qui a esté conserué dans la mesme Abbaye de Iumieges, où il receut les honneurs de la sepulture, estant mort *Cartular. Gemetic.*
Sa mort l'an SEPT CENS TRENTE au mois d'Auril, son corps fut de-
730. puis transporté en Lorraine, au lieu nommé Haspis dans le territoire de Cambray.

Il vescut auec tant de pieté & de sincerité, qu'il est reputé SAINCT, & comme tel honoré dans l'Eglise de Roüen. Orderic Vitalis au liure cinquiéme de son Histoire Ecclesiastique semble parler de luy, comme font aussi Baldric, Molanus, & Aubert le Mire. *Orderic Vital. l. 5.*

Les opinions sur son origine sont diuerses : aucuns auec peu d'apparence estiment, qu'il estoit fils du Roy Carloman frere du Roy Pepin le Bref; autres sont d'auis qu'il eut pour pere l'Empereur Charlemagne; mais les temps ausquels ces Monarques vescurent, semblent resister à cela. Ceux-là errent aussi qui le disent fils de Martel.

Mais Iean le Preuost Chanoine en l'Eglise de Roüen, personnage tres-bien versé en l'Histoire Ecclesiastique, singulierement en celle de Normandie, estime, que cét Archeuesque Hugues estoit fils du Comte de Champagne Drogon, & refute auec des raisons pertinentes, l'opinion de ceux qui le font fils de Charlemagne; car ils le confondent auec l'Abbé qui porta le mesme nom de Hugues fils de cét Empereur, lequel fut tué en vn combat l'an huit cens quarante-quatre, dans la prouince de Languedoc, comme nous dirons cy-aprés. *Mem. de I. Preuost.*

8. GEOFROY Duc de Saxe, aucuns disent de Sueue, ou de Mozellane, troisiéme fils du Comte de Champagne Drogon, procrea le fils qui est remarqué en suite.

FILS DE GEOFROY DVC DE SAXE.

9. THEVDEBAVD ou THIBAVD s'estant reuolté contre le Roy PEPIN le Bref, il le chassa de son pays, & s'empara du Duché. *Appendix hist. vsque ad Pipin. Regem.*

8. PEPIN aussi Duc, a esté quatriéme fils de Drogon Comte de Champagne.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

7. GRIMOALD

MAIRE DV PALAIS DE FRANCE, ou de Vvestrie, surnommé LE IVSTE.

CHAPITRE VIII.

Fredegar.

Lib. de Maior. Dom. Reg.

IL estoit second fils de Pepin Heristel Prince des François, & Maire du Palais, & de Plectrude de Bauiere sa premiere espouse: Le nom luy fut donné en memoire de son grand oncle, aussi Maire du Palais d'Austrasie frere de son ayeule. Il vescut auec telle moderation & tant d'equité, que l'Historien Adon de Vienne luy attribuë le surnom de IVSTE.

Aimoin. l. 4.

Ado Viennens.

Lors que le Roy Childebert II. viuoit, cestui-cy fut pourueu de la charge & dignité de Maire du Palais de France; mais il l'exerça bien peu de temps, & eut vne malheureuse fin. Car comme il alloit visiter à Ioinuille, place située sur la riuiere de Meuse, le Prince Pepin son pere, on l'assassina malheureusement dans l'Eglise de Sainct Lambert de Liege, au mois d'Auril l'an de nostre Seigneur sept cens quatorze. Le meurtre fut commis par les pratiques de THEODESINDE DE FRISE, laquelle il eut pour femme. Elle fut fille du Duc Radbaud de Frise; laquelle Princesse preuenuë de ialousie estoit fauorisée par le Duc son pere. On ne lit point que ce Maire GRIMOALD en ait laissé des enfans: il se trouue seulement, qu'il eut vn fils naturel cy-aprés nommé. Sammm 714.

FILS NATVREL DE GRIMOALD, Maire du Palais de France.

Gesta Regum Francorum.

8. THODOVAVD ou THIBAVD fut declaré Maire du Palais de Neustrie du consentement de Pepin son ayeul paternel. Mais le Maire Rainfroy s'estant declaré son ennemy, luy donna de la peine, & luy fit vne cruelle guerre.

7. CHAR-

Digitized by Google

An de Iesvs Chr.

7. CHARLES

MAIRE DV PALAIS, DVC & Prince des François, surnommé MARTEL.

Chapitre IX.

714. COMME la Palme, symbole de constance & de fermeté d'esprit, se redresse plus elle est chargée d'vn pesant faix; il en aduint de mesme à ce magnanime Prince des François CHARLES-MARTEL. Car les calamitez frequentes qu'il souffrit au printemps de son aage, les iniures domestiques dont il fut affligé, auec les efforts des puissans aduersaires qu'il eut en teste dedans & dehors le Royaume, n'empescherent pas, qu'en fin, estant assisté du Duc Childebrand son frere (auec lequel il défit les Sarrasins) il ne paruint au dessus de ses hauts desseins. *Io. Pierij Hieroglyphic. l. 50.*

Il s'acquit vne authorité si absoluë, voire mesme pour vn temps Souueraine, qu'il eut seul l'administration du Royaume, à laquelle ses rares vertus & son merite l'éleuerent. Car par son credit, & son authorité, (qui fut plus grande que celle d'aucun autre Maire du Palais) quatre Princes regnerent successiuement en France, Dagobert deuxiéme du nom, (qui finit sa vie pendant le grand trouble & la guerre excitée par le Maire du Palais de Neustrie Thibaud) Chilperic aussi deuxiéme du nom, qui fut tiré du Cloistre, Clotaire quatriéme & Thierry. *Fredegar.*

Mais il est certain, & l'Histoire nous l'apprend, que ces quatre Princes eurent seulement le nom & la qualité de Roy, & CHARLES au contraire obtint l'effect & la puissance Royale, sans le nom; disposant de ce souuerain gouuernement, iusques à ce que les François, qui admiroient sa vertu, luy presenterent la dignité Royale; laquelle il refusa par vn singulier exemple de prudence & de modestie: A quoy neantmoins sa posterité paruint en fin, & posseda l'Empire de Rome auec celuy de France, & plusieurs autres grands Royaumes, comme nous ferons voir en son lieu.

Le Maire du Palais Pepin, surnommé le Gros, l'Ancien & Heristel fut son pere, qui le procrea de la Princesse Alpaide sa seconde femme, qualité qui luy est expressement donnée par le Moine de Sainct Cibar d'Engoulesme, en l'Histoire qu'il a écrite de la vie de Charlemagne, & partant n'estoit pas son amie ou concubine, ainsi qu'aucuns se sont persuadez. Pepin eut CHARLES en si bonne estime & l'affectionna tellement, pour ses bonnes qualitez, qu'estant proche de sa mort, il le prefera aux enfans, que Dreux Comte de Champagne son fils aisné auoit laissez, & luy transporta cette haute dignité de Maire du Palais. *Vita Pipini Ducis. Geneal. B. Arnulphi. Annales Franc.*

Toutesfois au preiudice de la disposition paternelle, Plectrude autre femme de Pepin, & qui se disoit sa vefue, ne laissa pas de s'attribuer & retenir tout le commandement, par son ambition demesurée; ce qu'elle fit sous le nom de Thibaud son petit fils, Maire du Palais du Roy Dagobert. Elle portoit au Prince CHARLES vne secrete en- *Ado Vien.*

Digitized by Google

Fredegar. uie degenerée en haine mortelle, craignant qu'il la supplantast, & le traitta si mal, qu'elle le fit emprisonner dans la ville de Cologne, où il demeura captif par quelques années. *An de Iesvs Chr.*

Annales Fuld. Ayant trouué moyen de recouurer sa liberté, le Roy Chilperic & Rainfroy Maire du Palais l'attaquerent, & n'ayant ses forces égales, le contraignirent de se sauuer; & eux poursuiuant leur victoire, ayant trauersé la forest d'Ardenne, & s'estans ioints au Duc de Frise Ratbaud, marcherent iusques à Cologne, d'où ils furent chassez par les presens de Plectrude.

Fredegar. Ces mauuaises aduantures & rencontres ne firent perdre courage au Prince Charles, lequel s'estant remis sus obtint à son tour vne memorable victoire contre le Roy Chilperic à Vency au païs de Cambresis, en l'an sept cens dix-sept, trophée que l'on peut dire auoir esté l'Orient de sa bonne fortune & de ses prosperitez. Car ne perdant point le temps ny l'esperance, il poursuiuit ses aduersaires si vigoureusement, qu'il les mena battant iusques aux portes de la ville de Paris, & en suite se rendit maistre de celle de Cologne, & des grands tresors de Pepin son pere, que luy restitua Plectrude sa marastre, laquelle estant tombée entre ses mains, neantmoins par vn excés de generosité, il la traitta benignement, sans se ressentir des outrages qu'il en auoit receus; Et comme souuent tout se rencontre facile au victorieux, il mit l'Austrasie en son obeïssance, puis fit declarer Roy de France Clotaire quatriéme du nom, qu'il appelloit son parent (peut-estre du costé maternel) pour l'opposer à Chilperic. *Bataille de Vency.* 717.

Francor. gesta epitomat. l. 1. Cettui-cy se trouuant foible, & suiuant le conseil de Rainfroy, attira à son party Eudes Duc d'Aquitaine, Prince puissant, lequel s'étoit auancé à la dignité de Duc, pendant la querelle des François pour la Mairie. Le secours que leur donna Eudes fut inutile, d'autant que Charles ayant remporté sur eux vne autre victoire, le Duc se sauua dans son pays, où il emmena Chilperic, qu'il fut depuis contraint de liurer à Martel. Le miserable Roy ne demeura long-temps entre ses mains, qu'il ne mourust l'an sept cens vingt; 720.
Fredeg. *Annal. Fuld.* Clotaire ayant peu de temps suruescu. Ce fut lors que le Prince Charles fit éleuer sur le throsne Thierry III. l'an sept cens vingt & vn; puis vint assieger & prendre Rainfroy dans la ville d'Angers, lequel il remit en sa grace.

Fredegar. Pendant ces grands troubles & mouuemens les Saxons, les Sueues & Bauarois s'estant, comme autresfois, reuoltez, Martel passa le Rhin, rangea ces peuples au deuoir, & aprés auoir fait trembler toute l'Alemagne sous l'éclat & le bruit des armes Françoises, il s'en retourna triomphant, puis en l'an sept cens vingt-cinq, se fit declarer *Prince & Duc des François* en vn Parlement ou Assemblée des Estats generaux de France: & derechef fit ordonner la guerre contre le rebelle Duc d'Aquitaine, lequel ayant par vne insigne perfidie, enfraint l'accord fait auec luy; Charles resolut d'en tirer la raison; de sorte qu'aprés auoir passé le fleuue de Loire, il entre à main armée dans son pays, le met en fuite en deux rencontres, & retourne chargé de riches despoüilles. Eudes se défiant de ses forces, & de pouuoir resister à vn si puissant & genereux ennemy, fut porté de telle aueugle passion de vengeance & d'impieté (si on veut croire quelques Autheurs) que d'appeller à son aide les Sarrasins, pour les opposer à ce Prince victorieux. *Ado Vien.* 725. *Contin. Aim.* *Herm. Contr.* *Mar. Scotus.*

Digitized by Google

An de Iesus Chr. Peu de temps auparauant ces Infideles auoient passé d'Afrique deçà la mer, & s'estoient rendus maistres de partie d'Espagne, d'où ils s'acheminerent en France iusques au nombre de quatre cens mil combatans; C'estoit en apparence & sous pretexte de secourir le Duc Eudes; mais en intention de conquerir le Royaume François, qu'ils auoient desia tenté, se promettans d'auoir aussi bon marché de cette conqueste, qu'ils auoient eu de celles d'Afrique & d'Espagne; mais Dieu par sa bonté en ordonna autrement. *Anast. in Gregor. II. P.*

Ainsi, estant entrez dans la France, la Guyenne, le Poictou & la Touraine ressentirent les effects deplorables de leur rage & fureur brutale. Eudes mesmes en estant épouuanté, & cuidant guerir la playe qu'il auoit faite, vint se ranger au party de MARTEL, pour auec luy combattre & chasser ces cruels ennemis. En l'an SEPT CENS VINGT SIX, le XXII. Iuillet, comme ces Barbares venoient forcer la ville de Tours, & ruiner la celebre Eglise de S. Martin, qui estoit en ce temps des plus reuerées par les Chrestiens & des plus riches; CHARLES toûiours prest à la defense de l'Estat & des Autels, vint attaquer cette nombreuse troupe Infidele dans la plaine de S. Martin le Bel, non loing d'Amboise & de Bleré en Touraine; Eginart dit, que ce fut prés la ville de Poictiers. Cette autre ville auoit peu de temps auant esté prise & ruinée auec la celebre Eglise de S. Hilaire. Ce grand Herôs les combatit si furieusement (en l'espace de sept à huict iours que dura le combat) qu'il en fit mourir plus de trois cens soixante mil, n'ayant de son costé fait perte que de quinze cens Chrestiens seulement, comme le Duc Eudes tesmoigna par vne lettre qu'il écriuit au Pape Gregoire II. sur le suiet de cette action heroïque. CHARLES rendit d'ailleurs son trophée insigne par la mort du Roy Abdirame Chef des Infideles, qu'il luy fit depuis souffrir. En cette memorable Iournée, le Prince François acquit le surnom de MARTEL, pour auoir abatu & comme martellé la fureur des Sarrasins, ainsi qu'auec le marteau on bat le fer sur l'enclume en le forgeant. Iusques alors ces Barbares auoient esté estimez inuincibles.

Annal. Fuld. P. Diacon. Isid. Episc. *Bat. de S. Martin le Bel.* 726. *Eginart. vita Caroli M.* *Mar. Scot. Anastas. Bibliotec. in vita Greg. II. Otho Frising.*

Aprés ce grand exploit il se fit reconnoistre Duc de Bourgongne, & se rendit maistre de plusieurs places importantes; puis estant aduerty, que les Wisigots & le reste des Sarrasins estoient sur le point d'entrer en Languedoc, il tourna ses armes contre eux pour s'opposer à leurs efforts, fit assembler les principaux Bourguignons dans Lyon, cité qui luy auoit ouuert les portes, & par tout mit des Comtes & Ducs ou Gouuerneurs iusques aux villes d'Arles & de Marseille. Moronte l'vn de ses Capitaines eut le Gouuernement de ces deux villes; mais s'estant laissé malheureusement pratiquer par Atime, autre Roy des Sarrasins, qui se remuoient encore, comme fait vn serpent aprés auoir esté mis en pieces, il laissa prendre la cité d'Auignon, sous pretexte qu'il n'auoit assez de forces pour defendre & conseruer ces deux villes. CHARLES ayant pris Narbonne, Agde, Nismes & Beziers, il descend aussi en Prouence, reprend la Cité d'Auignon de force, & les villes de Marseille & d'Arles: puis en vne autre sanglante bataille vainquit encore & tua l'vn des autres Roys Infideles Amorrée, qui estoit venu d'Espagne auec vne grande armée pour secourir Narbonne.

A. du Chesne hist. de Bourg. 732. *Supplem. Gregor. Ado Vien. Aimoin. Catel hist. de Languedoc. Regino. P. Æmil. hist. Franc. Vignier. De Ruffy hist. de Marseille.* *Bat. de Narbonne.* 732. *Eginart. in vita Caroli M.*

Tellement qu'aprés tant de victoires signalées obtenuës sur les ennemis du nom Chrestien, les Espagnols (qui furent aussi secourus par nostre grand Prince) & leur Roy Alfonse commençans à respirer du ioug de ces Infideles & des heretiques, ils leur osterent plusieurs places *Garibai.*

Digitized by Google

& restablirent la Religion Chrestienne en diuers lieux. Ainsi l'Espagne n'est pas de peu obligée à la France; mais depuis cette obligation fut redoublée, par de nouueaux bienfaits receus des successeurs de cet Heros, comme nous dirons en la suite de l'Histoire. *Ans de Iesvs Chr.*

Annal. Fuld. Charles dompta aussi les Frisons, les Saxons, les Bauarois & les Alemans: & comme sa valeur estoit admirable, aussi la celerité dont il vsoit en ses expeditions militaires, semble passer toute creance; ayant plusieurs fois, auec vne diligence nompareille, traduit ses armées d'vne extremité du Royaume à l'autre, deçà & delà le Rhin, par mer & par terre, tousiours heureux, tousiours victorieux de ses ennemis & des suiets rebelles. 740.

Lib. 4. c. 37. *Annales Laurisheim.* *Annal. Fuld.* *Ademarus Mon.* *Regino.* *Antiquitez de l'Ab. de S. Denis.*

En fin, aprés que ce Prince magnanime eut diuisé ses Estats & Royaumes entre ses enfans (ainsi parle l'Historien Aimoin) & souffert tant de trauaux, laissant la paix à la France, à l'Italie & à l'Alemagne, il alla aussi chercher le repos au Ciel, finissant ses iours au Palais Royal de Verberie prés la ville de Compiegne (autres disent à Paris.) Tant y a, que ce fut le xxi. iour d'Octobre, l'an sept cens qvarante & vn, qui estoit le cinquante cinquiéme de son aage (car il nasquit l'an six cens qvatre-vingt seize) & de son gouuernement le vingt cinquiéme; aucuns Autheurs disent le vingt vn. Ce Prince fameux receut l'honneur de la sepulture dans l'Eglise de Sainct Denis, où il est mis au rang des Roys: son effigie s'y void representée en habit Royal, auec cette Inscription sur son tombeau; Carolvs Martellvs Rex, comme si mourant, il eust commencé de prendre possession du rang & de place Royale, qui fut en fin hereditaire à son heureuse posterité; laquelle seconda & poussa encore plus auant ses glorieux desseins. Dans l'ignorance du siecle on luy dressa vn autre Epitaphe en vers Latins rudes & mal polis, que nous auons ainsi traduits en nostre langue. *Sa mort 741.*

Charles gist en ce lieu, seul bouclier des François,
Marteau des Sarazins, qui par mainte victoire
Domta leur fier orgueil; & méprisant la gloire,
Ne voulut estre Roy, pour commander aux Roys.

Hincmar. Neantmoins l'Archeuesque de Reims Hincmar, proche de son temps, semble le tenir pour Roy, puis qu'en l'vn de ses escrits il appelle Charles le Chauue tiers de ce nom, à cause, peut estre, que Martel commanda seul en France pendant l'interregne de sept ans, duquel nous auons parlé. Le Venerable Beda, qui viuoit de son temps, l'Autheur de la Genealogie de Sainct Arnoul, & autres Historiens luy donnent aussi la qualité de Roy. *Beda.*

Tant de faits merueilleux, qu'il mit à chef, furent si hautement exaltez, qu'aucuns ont preferé ce Prince, non seulement à l'Empereur & Roy Charlemagne son petit fils, mais aussi à ces deux autres inuincibles Monarques de l'antiquité, Alexandre le Grand & Iules Cesar. Car tous ces renommez Chefs de guerre estoient grands de naissance, aydez en leurs conquestes de diuers peuples & suiets; au lieu que cettuy-cy estoit vn simple suiet, n'ayant autre meilleur appuy que sa propre valeur, en laquelle il semble n'auoir point eu d'égal.

I. Motin. de la deliurance de l'Eglise, &c. Ce seroit faire tort à sa memoire d'omettre les Eloges que deux Saints Peres, Chefs de l'Eglise, luy ont donné, & l'assistance qu'ils ont receuë de luy. Enuiron l'an dccxxvi. le Pape Gregoire III. s'al- 726.

Ans de IESVS CHR. lia des François & se mit en leur sauuegarde & protection, afin de se defendre contre la tyrannie de l'Empereur d'Orient Leon Iconoclaste. *Contin. Greg. cap. 110.* Pour conuier MARTEL d'entreprendre sa defense, voyant, qu'il gouuernoit alors le Royaume auec vn pouuoir absolu, afin de l'obliger à ce bon œuure, sa Sainteté, par vn signalé tesmoignage de faueur, luy enuoya les clefs du sepulchre de Sainct Pierre: Il promit aussi tost de la proteger & armer pour sa défense & celle du S. Siege, ce que l'Empereur ayant sçeu, n'osa plus rien attenter, redoutant la generosité du Prince CHARLES.

Depuis, Gregoire III. aussi trauaillé par les Lombards, poursuiuit l'entreprise de son predecesseur. Par les lettres qu'il escriuit à ce Prince des François, aprés l'auoir appellé son fils TRES-CHRESTIEN, *il le coniura par le Dieu viuant & veritable, & par les tres-Sacrées Clefs de la* *Conciliorum Gallican. To. 1. ad an.*
739. *Confession de Sainct Pierre, qu'il luy enuoyoit pour marque d'authorité & de* *739.* *gouuernement, qu'il ne preferast l'amitié du Roy des Lombars à l'amour du Prince des Apostres; mais qu'il sentist, aprés Dieu, sa consolation par sa defense, afin que sa Foy & son Honneur fussent renommez par toute la Terre.* *Baron. ad an. 740.* *I. Morin.* Tellement qu'on recueille de ces termes, que dés lors la France a esté le refuge asseuré du Siege Apostolique & des affligez. Dans vne autre lettre le Pape luy rendit encore cét Eloge insigne, *Que par ses peines & trauaux cent mil Payens auoient esté reduits à la Foy Chrestienne.* *Nic. Serarius Moguntiac. rer. l. 3. c. 40.*

Et de cecy prend sa source l'amitié ancienne qui est encore entre sa Sainteté & la tres-Chrestienne Maison de France.

Or encore qu'en tant d'occasions ce Prince eust bien merité de la Religion, du Sainct Siege & de l'ordre Ecclesiastique; si est-ce qu'aprés sa mort aucuns de cét ordre oserent obscurcir la clarté de sa memoire & de ses glorieuses actions, & mesme douter de l'estat bien-heureux de son ame: sur ce qu'il auoit departy à la Noblesse, qui le suiuoit en ses guerres, aucuns reuenus du Clergé. Mais les plus sages & moins passionnez non seulement l'ont excusé sur l'extreme necessité publique, ayant esté contraint de s'ayder de quelques biens Ecclesiastiques, afin d'auoir plus de moyen de resister aux Infideles; estimant fabuleux & ridicules les contes auancez sur ce suiet, & sur le doute qu'on a fait du salut de son ame; entre autres l'eminentissime Cardinal Baronio & le docte Pere Iacques Sirmond de la Compagnie de IESVS, qui le defendent assez de telles calomnies. Bien est il taxé d'auoir traité auec rigueur Robert Archeuesque de Reims, & Eucher Euesque d'Orleans, qui auoient fauorisé les desseins du rebelle Rainfroy. *Tomo 9. Annal. ad annum 741.* *Notis ad Capit. Caroli Calui.* *C. Saussius in Annal. Eccles. Aurel.*

Tant y a que Sainct Boniface Archeuesque de Mayence & Apostre des Alemans l'a aussi loüé aprés sa mort, exhortant son fils aisné de suiure les traces & vestiges d'vn si vertueux pere.

CHARLES MARTEL fut marié deux fois. La premiere auec GELTRVDE, qui n'est autrement designée par l'Histoire. La seconde auec SVANICHILDE DE BAVIERE, laquelle fut sa femme legitime & non pas concubine, ainsi qu'aucuns se sont persuadez. Elle estoit fille d'Odilon Duc de Bauiere.

ENFANS DE CHARLES MARTEL PRINCE des François, & de SVANICHILDE DE BAVIERE *sa deuxiéme femme.*

8. CARLOMAN Prince & Duc des François.

Digitized by Google

8. PEPIN dit le Bref Roy de FRANCE, a continué la posterité de cette Maison. *Ans de IESVS CHR.*

8. GRIFFON Duc aura son Eloge cy aprés.

8. BENARD Comte. Il sera parlé de luy en son lieu.

Sigebert. ad an. 751. Ren. Chopin. l. 1. Monast. Cl. Robert. Gallia Christ. in Rotomag. Arch.

8. REMY Archeuesque de Roüen, aucuns, par erreur, le nomment Gilles. A son instance le Roy PEPIN son frere apporta d'Italie dans ce Royaume le chant duquel on vse à present dans l'Eglise à la façon Romaine. Il donna à son Eglise plusieurs heritages & domaines; à sa requeste & poursuite le Roy & Empereur CHARLEMAGNE confirma ce don. Il cessa de viure au mois de Ianuier l'an DCCLXXI. aprés auoir tenu le Siege dix sept ans. *Sa mort* 771. Il fut du commencement inhumé dans son Eglise, & depuis son corps a esté porté à Soissons. Paul Emile, Adreuald au Liure I. des miracles de S. Benoist, & du Tillet l'appellent fils naturel de Charles Martel. Les Historiens Anglois Malmesbur & Westmonastere font aussi mention de ce Prelat.

8. HIEROME Comte aura son Chapitre cy aprés.

Auentin.

8. HILTRVDE, aprés la mort du Prince Charles-Martel son pere, à la persuasion de Suanichilde passa le Rhin & se retira vers ODILON Duc de Bauiere, qui l'épousa enuiron l'an SEPT CENS QVARANTE QVATRE. *Son mariage.* 744. Ce Duc auoit esté nourry & éleué dans la Cour de Martel & possedoit de grandes Seigneuries en Alemagne. Aprés qu'il eut vaincu Landfrid & Thibaud Duc de Sueue, voyant le mauuais gouuernement de Childeric Roy de France, il osa vsurper le nom & le titre de Roy de Bauiere, sans craindre la puissance & l'authorité des Maires du Palais de France : dont Carloman & Pepin ses beaufreres estant aduertis ils le contraignirent de quitter cette qualité, luy laissant pour femme leur sœur, qu'il auoit rauie.

I. Sirmondus Not. ad Capitul. Caroli Calui.

Elle fut mere de Tassilon, que le Roy PEPIN le Bref son oncle paternel fit Duc de Bauiere. Il suiuit ce Monarque aux guerres de Lombardie, de Saxe & d'Aquitaine; & bien qu'il eust iuré fidelité, si est-ce qu'il se déroba de sa Cour, & s'en vint secretement en Bauiere ; Depuis à l'instance de Limburge sa femme fille de Didier Roy des Lombards, il se reuolta derechef contre le Roy Charlemagne. Le Duc Odilon son pere passa de cette vie en l'autre l'an DCCLXV. & fut enseuely auec la Duchesse 765. HILTRVDE à Hostenhouen.

Sigebert.

In Theat. Geneal.

8. LANDRADE, autre fille de CHARLES-MARTEL, espousa SIDRAMME grand Seigneur Hasbanien, & fut mere de Godegrand Euesque de Mets, qu'aucuns qualifient Archeuesque & Chancelier de France. Lazius se méprend le faisant fils de Charles-Martel ; en laquelle faute & méprise est aussi tombé Heninges autre Autheur Aleman, qui donne pour mere à cét Euesque Hiltrude susmentionnée. Iacques Meyer & autres écriuent, que LANDRADE fut Abbesse, & fonda le Monastere de Belisie : mais il se void par vne Chronique manu-

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. scrite citée par Aubert le Mire, qu'elle ne fut mariée, ains demeura vierge : toutesfois on peut presumer, qu'estant vefue elle renonça au Monde & entra en Religion. *Donat. piet. l. 2. c. 3.*

8. CARLOMAN

DVC ET PRINCE DES FRANCOIS.

CHAPITRE XIII.

741. CE Prince fils aisné de Charles-Martel, est qualifié Roy par quelques Autheurs; Il eut les pays d'Austrasie, d'Alemagne & de Turinge par le partage qu'il fit auec PEPIN le Bref son frere puisné, au lieu appellé le vieil Poitiers, qu'on estime auoir esté situé prés la ville de Chastelleraud, distante de sept lieuës de cette ville capitale de Poictou. *Fredeg. Regino. Ado. Annales Bertiniani ad an. 741.*

Aprés qu'il eut vaincu les Alemans outre le Rhin, luy & son frere contraignirent Odilon Duc de Bauiere leur allié de quitter le titre de Roy & prendre celuy de Duc homager de France. En suite de cette expedition, CARLOMAN tourna ses armes contre les Saxons, *Adelelmus.* *Annal. à Pith. edit.*
742. l'an DCCXLII. Il fit tenir vn Synode des Euesques Alemans à Ratisbonne. Et Dieu luy inspirant vn meilleur train de vie, que de suiure la profession militaire, aprés qu'il eut laissé ses Estats à Pepin son frere, & vne partie d'iceux à son seul fils nommé DREVX, il prit l'habit de Religieux à Rome dans le Monastere qu'il fonda au Mont Soracte en l'hon- *Miraeus in donat. Belgicis. Serarius in Mogunt. Archiep.*
747. neur de S. Siluestre. Depuis, pour viure encore plus tranquillement il se retira en celuy du Mont Cassin proche de Rome, où il vescut fort pieusement. Neantmoins son repos ne laissa pas d'estre troublé par la guerre qu'entreprit le Roy Pepin contre Aistulphe Roy des Lombards. Car cettuy-cy obtint de l'Abbé, Superieur de Carloman, qu'il fust enuoyé en France pour en apparence auoir le corps de S. Benoist, mais en effect afin de dissuader Pepin de secourir le Pape Estienne III. contre les Lombards, & plustost l'exciter de faire paix auec Aistulphe. A quoy ce bon Religieux s'employa de tout son pouuoir, mais ce fut *Adelelmus. Reginon. P. Æmil. Fauchet.*
Sammt en vain. Comme il retournoit de ce voyage il mourut à Vienne en
755. Dauphiné l'an DCCLV. de poison qui luy fut donné, comme on estime, ou d'vne fieure qui le saisit de regret, pour n'auoir peu pacifier & accorder les deux Roys. Son corps mis dans vn cercueil d'or fut porté inhumer dans son Monastere du Mont Cassin.

FILS DE CARLOMAN DVC ET PRINCE des François.

8. DREVX fut par le Roy CARLOMAN mis entre les mains du Roy PEPIN son frere, lors qu'il se transporta en Italie pour y executer son dessein & vœu d'entrer en religion. *Appendix hist. vsq. ad Pipini R.*

Ans de IESVS CHR.

8. GRIFON
DVC DES AVSTRASIENS, & d'Andely.

CHAPITRE XIV.

Regino. Ado. SVANICHILDE de Bauiere sa mere, Princesse ambitieuse, l'anima & persuada de s'armer contre Pepin & Carloman ses freres, pour n'auoir (aprés la mort du Prince CHARLE-MARTEL leur pere) esté partagé au Gouuernement de l'Estat, comme il pretendoit; tellement qu'il se saisit de la forteresse de Laon. Mais ses freres l'y assiegerent si (Annal. à Pith. edit.) estroitement, qu'il fut contraint de se rendre à leur mercy, & receuoir la loy qu'on luy voulut imposer.

Estant sorty de prison, il se rebella derechef, passa en Saxe, puis en Bauiere, prouince qu'il mit sous son pouuoir & y prit le Duc Tassillon son beaufrere & sa femme. Estant repris par le Roy PEPIN, au lieu 748.
de le punir comme sa rebellion meritoit, on luy donna le Duché d'Andely entre les riuieres de Seine & d'Oise; Duché qui contenoit douze 750.
Comtez. Comme autrefois n'estant satisfait de ce partage, il persiste en son premier dessein, & se retire malheureusement vers Gaïfer Duc (Eginart. Ademarus.) d'Aquitaine, ennemy de l'Estat. Estant sur le point d'aller en Italie, il fut tué dans la Maurienne par les gens de son frere. Autres sont d'auis, que Gaïfer le fit mourir, pour auoir violé les droits d'hospitalité, & esté si temeraire, que d'attenter à la pudicité de la femme de ce Duc. Tant y a, que sa mort aduint l'an DCCLIII. L'Historien Adelme dit, qu'il (Sa mort)
(Fauchet.) estoit aisné des enfans de Martel, & vn autre escrit, qu'il leua les armes 753.
en esperance d'estre declaré Roy.

L'Archeuesque de Mayence Apostre d'Alemagne Boniface luy escriuit en l'an DCCXLIX. & luy recommanda les Ecclesiastiques des pays de Turinge, qui estoient vexez & trauaillez par les Payens.

8. BERNARD
COMTE.

CHAPITRE XV.

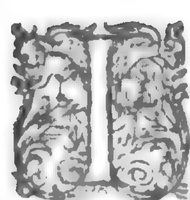

IL fut quatriéme fils du Prince des François Charle-Martel, & de Suanichilde de Bauiere sa seconde femme: Son neueu le Roy & Empereur CHARLEMAGNE luy donna la conduite d'vne partie de l'armée, que ce grand Monarque faisoit passer en Italie contre Didier Roy des Lombards, & eut commandement au siege de Pauie. Il auoit pris son chemin par le mont des Alpes appellé Mon-Iou, qui depuis a esté changé, & a retenu son nom. Charles poursuiuit le siege auec vn heureux succez.

Quant

Ans de IESVS CHR. Quant à *Bernard* il a laissé deux fils. Il a esté, ainsi que Fulrad, Abbé de S. Quentin : c'est le premier qui ioignit la qualité de Comte auec celle d'Abbé, ayant esté ou Abbé, ou Administrateur de ce celebre Monastere par vne mauuaise coustume, comme nous auons dit. Elle fut du tout abrogée au commencement du regne de Hugues Capet. *Claud. Hemeraeus Doct. Sorb. in August. Veromand. illustr.*

ENFANS DE BERNARD COMTE.

9. ADALHARD Comte du Palais, puis aprés Abbé de Corbie en France & en Saxe, ayant participé à la conspiration de Bernard Roy d'Italie contre l'Empereur & Roy Louis le Debonnaire, pour cét attentat il fut relegué dans l'Aquitaine. Mais estant rappellé, le Roy le restitua en la possession de son Abbaye. Les actions de sa vie & celles de Wala ont esté décrites par Radbert Abbé de Corbie en France. Aubert le Mire fait ces Princes freres, non pas oncles, du mesme Empereur Charlemagne, contre l'opinion d'aucuns anciens Autheurs. Ce Prelat gist en l'Abbaye de Sainct Pierre Apostre, à la memoire duquel on dressa cét Epitaphe. *Fragmentum de Adalhardo Comite.* *In donation. Belg.*

Hic iacet eximius meritis venerabilis Abba,
Noster ADELHARDVS, *dignus honore senex.*
REGIA PROSAPIES, *Paradisi iure colonus,*
Vir caritate probus, moribus, atque fide.
Quem dum sub tumulo recolis tu quisque viator,
Cerne quid es, quid eris, mors quia cuncta rapit.
Nam post octauas Domini hic carne solutus,
Succedente die astra petiuit ouans.

9. WALA Comte, Abbé de Corbie conduisit le Roy Bernard le ieune dans l'Italie, duquel il tenoit le party contre l'Empereur Louis le Debonnaire. Il fut nommé le premier entre les Grands du Royaume de France, qui arresterent & conclurent le Traité de paix fait entre l'Empereur CHARLEMAGNE d'vne part, & Hemming Roy de Danemarc d'autre, en l'an de IESVS-
811. CHRIST huict cens onze. *Annal. Franc.*

9. BERNIER ou BERNARD fut, ainsi que son frere, de la conspiration du Roy d'Italie son cousin. Mais le mesme Empereur Louis luy pardonna.

9. GONDRADE prit le voile de Religieuse & fit le vœu dans l'Abbaye Royale de S. Croix de Poictiers.

9. THEODRADE Abbesse du celebre Monastere de Nostre Dame de Soissons.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

8. HIEROME

COMTE DE VERMANDOIS, & Abbé de sainct Quentin.

Chapitre XVI.

Frag. Veter. Script. de Pipino To. 1. Histor. Franc. à Quercet. ed.

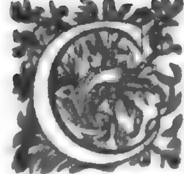

E Comte estoit dernier fils de Charles-Martel Prince des François, & fut Abbé de S. Quentin en Picardie, comme, en ce temps là, par vn mauuais vsage, aucuns laïques possedoient & leuoient les fruits des grands & riches Benefices, tel qu'estoit celuy là, qu'ils employoient pour se defendre des ennemis de la France. Aprés que le Roy Pepin le Bref son frere eut vaincu Aistulphe Roy des Lombars, il laissa ce Comte Hierome auec autres Princes & Seigneurs François, dans la Lombardie (en attendant qu'il fust de retour de Rome) afin de contenir les Lombards en leur deuoir. L'Historien, qui parle de cecy, nomme ce Hierome, frere du mesme Roy Pepin. Entre les enfans qu'il peut auoir procreé, auparauant que d'embrasser la vie Ecclesiastique, on remarque celuy nommé en suite, qui fut l'vn des plus illustres & prudents personnages de son temps.

Claud. Hemeraeus in Augusta Veromand.

FILS DE HIEROME COMTE DE VERMANDOIS.

9. Fvlrad Abbé de Sainct Denis en France, & de S. Quentin.

---

9. FVLRAD

ABBE' DE S. DENIS EN FRANCE, & de S. Quentin en Picardie.

Chapitre XVII.

Fragment. de reb. Eudonis & Caroli Mart.

E Prelat, fils de Hierome susmentionné, fut Archichapellain ou Grand Aumosnier & Conseiller de Pepin Roy de France son oncle paternel; comme il l'a esté aussi de l'Empereur & Roy Charlemagne. Il fut l'vn des plus grands & renommez Prelats de son siecle, estant orné d'vne eminente probité, & auec cela des plus experimentez au maniement des affaires d'Estat. Ces deux grands Roys l'employerent en diuerses Ambassades & negotiations importantes, mesmement en celles d'Italie pour la defense de l'Eglise.

Flodoard.

Dés l'an de salut DCCXLIX. le mesme Roy Pepin l'enuoya 749. auec Burchard Euesque de Wirzbourg vers le Pape Zacharie, pour auoir son aduis, sur la deposition du Roy de France Childeric, que proiettoient les François.

Baron. ad an. 751. & 755.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Depuis ce temps, aprés la paix faite auec les Lombards, le mesme Roy le chargea de tirer l'Exarchat de Rauenne des mains de leur Roy Aistulphe, qui trauailloit l'Eglise; Tellement que FVLRAD assisté des autres Ambassadeurs du Roy, s'achemina vers la ville de Rauenne & passant par celles de Pentapole & d'Emilie, en emporta les clefs à Rome, & les posa sur le sepulchre de S. Pierre auec la donation, que le Roy PEPIN fit à l'Eglise, au Pape Estienne III. & à ses successeurs & en la possession & iouïssance, qu'ils ont euë depuis, de ces villes de Rauenne, d'Arimini, de Pisaure, de Cesene & d'autres citez mentionnées dans l'histoire Pontificale d'Anastase, & dans les Historiens François qui ont parlé des heroïques vertus & des hautes & genereuses entreprises de PEPIN & CHARLEMAGNE, pour le repos & la defense de l'Eglise & des Souuerains Pontifes. *Frag. de reb. Pipini in Italia gestis.* *I. Morin en l'hist. de la deliur. de l'Eglise, &c.*

754. Deux ans auparauant, & enuiron l'an DCCLIV. FVLRAD auoit receu le mesme Pape Estienne en son Abbaye de S. Denis, lors qu'il vint demander secours au Roy Tres-Chrestien & sa protection. *Baronius.*

Ce Prelat fonda plusieurs Eglises & Monasteres, & fit magnifiquement reparer celuy de S. Quentin, dont fait mention le sçauant Theodulphe Euesque d'Orleans son contemporains, aux vers qui suiuent. *Cl. Hemeraus Augusta Veromand. illustr.*

Condere cœpit opus huius venerabilis aulæ
Abbas FVLRADVS, *nobilitate cluens.*
Namque huic HIERONYMVS, CAROLVS *pater extitit illi,*
Qui propriæ specimen gentis ad astra tulit.
Bella gerens, pacémque tuens, qui culmina Regni
Ad prolem misit auxiliante Deo, &c.

Le pieux Empereur Charlemagne contribua aussi beaucoup à la construction de ce bel edifice.

FVLRAD atteignit vn fort long aage, circonstance qui a fait croire & presumer à quelques vns, entre autres à Aubert le Mire Doyen d'Anuers, qu'il y eut deux Abbez de ce nom de Fulrad; mais Claude Hemeré Docteur en Theologie estime auec plus de raison, & monstre clairement, qu'il n'y a eu que cettuy-cy.

Que si l'on trouue le mesme Abbé FVLRAD auoir esté nommé neueu par les Roys Pepin & son fils Charlemagne, ç'a esté en consideration de l'aage & de la haute dignité de ces deux Monarques. Cecy se pratiquoit quelquefois entre les grands Princes, lesquels sont paruenus à vn grand aage en parlant ou escriuant à leurs proches.

814. Que si d'ailleurs nostre FVLRAD assista auec autres Prelats au Concile de Noyon en Picardie, conuoqué l'an DCCCXIV. sous l'Empereur & Roy Louis le Debonnaire; comme remarque Flodoard au second Liure de son Histoire de Reims (estant ce Prelat nommé des premiers entre les Abbez) ce Concile assemblé plus de soixante ans aprés sa premiere Legation & Ambassade d'Italie, auquel temps il estoit desia Abbé; c'est qu'il a longuement vescu (comme il a esté dit) & que son corps estoit d'vne bonne constitution naturelle, singularité qui s'est aussi rencontrée en autres Princes de cette illustre & Royale Famille, dont il estoit sorty; Entre autres en l'Euesque de Mets Clodulphe, fils de Sainct Arnoul, que nous auons remarqué auoir atteint l'âge de cent ans. *Concilia Gallicana à Sirmondo edita.*

Est aussi considerable, que ce digne Prelat fut honoré de la bienueillance particuliere du Pape Estienne III. qui luy donna le

Digitized by Google

Gouuernement & l'Administration de l'Hospital de Rome, situé prés l'Eglise de Sainct Pierre, auec vne maison proche le Monastere de S. Martin, & quelques biens Ecclesiastiques ainsi qu'il se void par vne Bulle du mesme S. Pere. *Ans de* IESVS CHR.

Hemereus. FVLRAD obtint aussi de luy ce priuilege particulier, que les Monasteres & autres Eglises qu'il feroit edifier en France seroient exempts de la Iurisdiction Episcopale.

Le celebre & renommé Alcuin precepteur de l'Empereur Charlemagne luy a dressé cét Epitaphe.

Presbyter egregius valde & venerabilis Abba
Strenuus actu, opere, pectore, mente pius,
Corpore FVLRADVS *tumulo requiescit in isto,*
Notus in vrbe procul, noster in Orbe Pater.
Inclytus iste sacræ fuerat Pastórque Capellæ,
Hic decus Ecclesiæ, promptus in omne bonum.
Hæc domus alma Dei magno est renouata decore,
Vt cernis, lector, tempore quippe suo.
Iste pio Patres magno dilexit amore,
Reliquias quorum hæc domus alma tenet.
Credimus idcirco cælo societur vt illis,
In terris quoniam semper amauit eos.

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE SEPTIESME,

CONTENANT

LES ROYS DE FRANCE DEPVIS PEPIN le Bref, iusques à CHARLES *le Chauue:*

Auec quelques Empereurs DE ROME, Roys D'ITALIE, D'ALEMAGNE, DE LORRAINE, DE PROVENCE, & D'AQVITAINE.

Depuis l'an de Salut DCCLII. iusques à l'an DCCCCXII.

TABLE GENEALOGIQVE DES ROYS DE FRANCE,

DES EMPEREVRS ROMAINS, ROYS D'ITALIE, D'ALEMAGNE, DE LORRAINE ET D'AQVITAINE.

7. CHARLES-MARTEL Prince des François.

8. PEPIN Roy DE FRANCE, dit le Bref.

9. CHARLEMAGNE EMPEREVR DES ROMAINS, Roy de FRANCE & D'ITALIE. — CARLOMAN Roy D'ALEMAGNE. (fils : PEPIN.) — PEPIN mort en bas aage. — *III. filles.* ROTHAIDE. ADELAIDE. GISLE.

10. (Enfants de Charlemagne :) CHARLES Roy d'Alemagne. — PEPIN Roy d'Italie. (fils : BERNARD Roy d'Italie.) — LOVIS le Debonnaire Empereur & Roy de FRANCE & d'Alemagne. — LOTHAIRE. — *IX. filles.* ROTRVDE. BERTHE. GISLE. GERTRVDE. HILDEGARDE. ADELHEIDE. EMME. THEODRADE. HILTRVDE.

11. (Enfants de Lovis le Debonnaire :) LOTHAIRE I. du nom EMPEREVR & Roy d'Italie. — PEPIN Roy d'Aquitaine. (fils : PEPIN II. Roy d'Aquitaine.) — *III. filles.* GISLE. HILDEGARDE. ADELHEIDE. — LOVIS II. Roy d'Alemagne. — CHARLES le Chauue Emp. & Roy de FRANCE. **

12. (Enfants de Lothaire I :) LOVIS II. Empereur, & Roy d'Italie. — LOTHAIRE Roy de Lorraine. — CHARLES Roy de Prouence.
(Enfants de Lovis II. Roy d'Alemagne :) CARLOMAN Roy de Bauiere. — LOVIS III. Roy d'Alemagne. — CHARLES le Gras Empereur & Roy de FRANCE, & d'Alemagne.

13. (Enfants de Lovis II. Empereur :) LOVIS. CHARLES. HERMENGARDE.
(Fils de Carloman :) ARNOVL Empereur. — (Fils de Lovis III :) LOVIS. — (Fils de Charles le Gras :) BERNARD.

14. (Enfants d'Arnovl :) LOVIS III Empereur & Roy de Lorraine. — ZVINDEBAVLD Roy de Lorraine.

Digitized by Google

Ans de
IESVS
CHR.

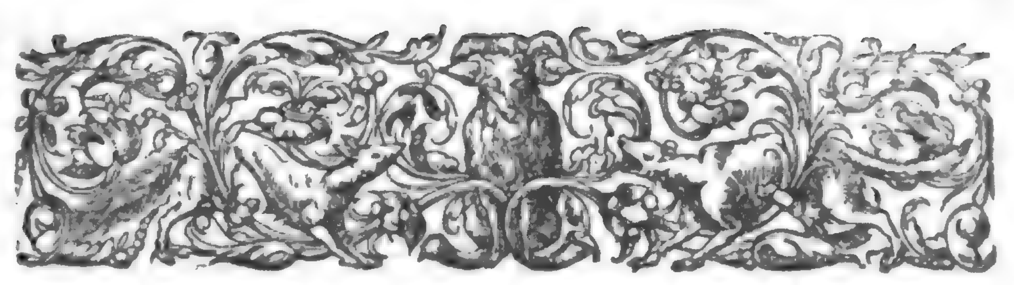

8. PEPIN

ROY DE FRANCE, DIT LE BREF, Defenseur & Liberateur de l'Eglise.

CHAPITRE PREMIER.

752. VOICY vn nouueau regne sous vne AVGVSTE Famille, deuenuë sage par le malheur & l'imprudence des Roys precedens. Cette-cy remit l'authorité Souueraine au point qu'elle deuoit estre; elle rehaussa le lustre & la splendeur de la Monarchie. Mais ce qui merite vne consideration tres-particuliere, c'est, qu'encore qu'il arriue fort rarement, qu'vn Royaume soit transporté d'vne Race à vne autre sans estre suiuy de troubles & de guerres ciuiles; neantmoins en ce notable changement il n'y eut aucun mouuement. L'Histoire n'a point remarqué, qu'vne seule goute de sang ait esté respanduë: & ce fut l'vn des effets admirables de la Prouidence Diuine, laquelle en toutes occasions a protegé la France. Cela fit aussi cognoistre d'vne part le mespris dans lequel estoit Childeric, comme d'vne autre, la grande estime qu'on faisoit de la vertu de ce Prince PEPIN, & que par le vœu commun & consentement vniuersel des François le Sceptre fut tiré des mains de ce Roy faineant, insensé & dernier de sa Maison (ainsi le qualifient diuers Autheurs) pour le mettre dans celles d'vn Prince genereux & des plus excellens qui ayent porté la Couronne des Lis. *Monach. S. Eparch. Engolismensis.*

La stature de son corps le fit surnommer le Bref. Mais, par vne qualité contraire, la grandeur d'esprit, qui reluisoit sur son front, vn haut courage, ioint à vne prudence & felicité nompareille, qui l'accompagnerent en tout le cours de sa vie, luy firent meriter les glorieux titres de GRAND, de PIEVX & DEBONNAIRE, lesquels, auec celuy de TRES-CHRESTIEN, furent transmis par heredité à ses fils & petits fils. *Annal. Franc.* *Du Tillet.*

Naissance. 714. Le nom luy fut donné en memoire du Maire du Palais PEPIN son ayeul paternel. Vn mesme an de salut, qui fut SEPT CENS QVATORZE, veid la mort du premier, & la naissance de cettuy-cy. Qui eut en partage de la succession du magnanime Prince CHARLES-MARTEL qui fut son pere, la Westrie, la Bourgongne, auec la Prouence. Il succeda à son grand pouuoir & credit, aussi bien qu'à ses titres de *Duc & Prince des François*; comme encores à la dignité de Maire *Adelmus.*

742. du Palais, qu'il exerça prudemment l'espace de dix ans, regnant Childeric, auec lequel il partagea le gouuernement de l'Estat, & encores auec Carlomã, autre fils de Martel, son frere aisné, duquel il fut heritier. *Annal. Franc. à Pipino ad an. 814.*

Ces aduantages donnerent moyen à PEPIN de ietter les fondemens du haut dessein qu'il prit de se rendre Monarque de France. Pour y paruenir & s'aquerir la bienueillance des Ecclesiastiques & des peuples, l'vn des moyens qu'il pratiqua fut d'exercer vne action de Iustice & de voüer en vn Concile de restituer à l'Eglise ce que Martel en auoit occupé, peut estre que ce fut en celuy de Soissons, qu'il fit tenir en l'an DCCXLIV. de son authorité comme absoluë, & y soussigna. 744.

Ans de IESVS CHR.

A l'entrée de son gouuernement Hunauld Duc d'Aquitaine & les peuples qui luy estoient sousmis, ayant refusé de recognoistre pour Seigneurs PEPIN & Carloman son frere, ils tournerent contre eux leurs armes, dont ces peuples furent si estonnez, que redoutans vne telle puissance ils s'humilierent incontinent. Les deux Princes (à l'exemple de leur genereux pere) rebrousserent d'Occident vers l'Orient; passerent le Rhin, & contraignirent aussi les Alemans de se sousmettre à eux. Mais peu de temps aprés Carloman quittant le Monde, pour embrasser la vie religieuse, il delaissa ses grands Estats à son frere PEPIN, duquel par cét autre moyen la puissance fut de beaucoup accrüe. Ayant donc reüny toutes les forces de France, il s'en ayda contre les Saxons rebelles, qu'il vainquit pareillement; puis en suite rangea au deuoir de l'obeïssance le Prince rebelle Griphon son autre frere.

Regino. *Ado.* *Adelmus.* *Annales Francorum.* *Ado.*

Ainsi la reputation de la valeur de PEPIN croissant de iour à autre, & luy se monstrant sur tous digne du souuerain commandement, il resolut d'y paruenir. Mais iugeant, auec prudence, ne pouuoir mettre à execution vne si haute & difficile entreprise sans le consentement des peuples, à l'endroit desquels la Maison Royale estoit en grand respect & veneration, & sans l'aduis du Chef de l'Eglise, il fit resoudre en vn Parlement d'enuoyer des Ambassadeurs vers le Pape Zacharie, pour luy faire cette proposition; *Lequel de deux Princes il estimoit deuoir plustost commander absolument, ou celuy qui estoit lasche & inutile au gouuernement de l'Estat, ou bien vn autre, qui par sa vertu & magnanimité s'en rendoit digne & capable.* Aprés que l'Euesque de Wirzbourg & l'Abbé Fulrad eurent apporté, sur cette question, response fauorable & telle qu'il desiroit, il fit tenir vn autre Parlement à Soissons, où Childeric d'vne voix commune fut deposé de la dignité Royale par les François, qui establirent en son lieu & declarerent Roy PEPIN. Cecy aduint le premier iour de May l'an SEPT CENS CINQVANTE DEVX. Le nouueau Roy fut aussi tost oingt, sacré & couronné au mesme lieu de Soissons par S. Boniface Legat du Pape & Archeuesque de Mayence, qui par cét acte acquit aux autres Prelats ses Successeurs Archeuesques le droit de premier Electeur de l'Empire, si on veut croire vn Autheur Aleman.

749. Roy 752.

Annales Francorum Fuldenses ad an. 752. *Libel. de Maiorib. Reg. vetusti Script.* *Regino. Annal. Franc. Aimoin. l. 4. c. 61.* *Sigebert. Annal. Franc. Adelmus.* *Auentin. N. Serarius l. 3. histor. Mogunt.*

Aucuns remarquent ce Prince pour le premier de nos Roys qui a esté sacré, lequel, pour se faire dauantage reuerer du peuple, voulut en cela, peut estre, imiter les Roys d'Israël. Il n'oublia point de mettre en auant, qu'il estoit sorty du Roy CLOVIS le Grand; mais ce ne pouuoit estre que par la ligne des femmes, comme nous auons cy-deuant fait voir; encore que quelques Autheurs recens ayent sans raison & authorité valable soustenu le contraire. L'on ne peut douter, que la consideration des signalez exploits d'armes, que ce Prince auoit mis à chef, & ceux de ses ancestres, qui furent entrepris pour le bien commun du Royaume & de la Religion, ne luy eussent d'ailleurs concilié la faueur & bienueillance des Grands & des peuples.

Le

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Le premier soin du Monarque fut de contraindre derechef les Saxons rebelles de se sousmettre & de receuoir ses loix, ayant encore depuis reprimé leur felonnie sur la fin de son regne; se faisant promettre vn tribut annuel de trois cens cheuaux. Il sembloit que de ce costé là les choses fussent bien disposées. Mais c'estoit vn feu couuert qui se ralluma pendant le regne de son magnanime fils & successeur, auquel l'honneur de l'entiere victoire sur ce peuple mutin & perfide estoit reserué. *Regino.*

Vne autre beaucoup plus memorable occasion se presenta au nouueau Roy, pour dignement employer encore & son courage & ses armes inuincibles au grand honneur de la Nation Françoise & du sien. Ce fut lors que le Pape Estienne III. se voyant d'vne part oppressé par la tyrannie d'Aistulphe Roy des Lombards, & d'vne autre part frustré du secours qu'il esperoit de l'Empereur de Constantinople, il reclama celuy de PEPIN, & demanda sa protection. Il vint luy mesme le requerir iusques en France, où il trouua son asile, & fut recueilly par le Roy à Pontigny auec tout l'honnneur & le respect, qui estoit deu à vne personne de si eminente dignité; ce fut le iour de la feste des Roys VI. de *Annal. Franc.* *Aimoin. l. 4. c. 61.* *Anastasius Bibliot.* *Annal. vet. Franc. ab an. 708. ad 800.*

754. Ianuier l'an DCCLIV. Delà Estienne vint à Paris, puis à Sainct Denis où il couronna & oignit le Roy, la Royne sa femme & leurs deux fils, & leur departit à tous & à la posterité & lignée qui sortiroit d'eux, sa benediction paternelle.

Aprés que le Lombard eut mesprisé & reietté les propositions d'accord, qui luy furent faites par diuers Ambassadeurs enuoyez par PEPIN pour terminer amiablement les affaires qu'il auoit à démesler auec le Pape, sans venir aux armes & à l'effusion de sang, enfin PEPIN luy declara la guerre, passa les Alpes & l'assiegea dans sa ville capitale de Pauie. Alors le Prince Lombard met en auant vn traicté de paix, auquel le Monarque François consentit à la priere mesme d'Estienne, cét ennemy de l'Eglise promettant de mettre dans certain temps l'Eglise & le souuerain Pontife en possession de l'Exarchat de Rauenne, & des autres villes, qu'il auoit prises sur les Grecs, donnant ostages pour gages de sa foy & de ses promesses. *Annal. vet. Franc. à Pipino ad an. 814.*

Telle fut l'issuë de laquelle Dieu benit les armes & la premiere expedition des François dans l'Italie, pour deliurer de seruitude l'Eglise Romaine, luy donner auec la liberté les premieres esperances d'vne Souueraineté temporelle, & la faire ioüir de grands biens terriens.

756. Mais la perfidie d'Aistulphe, (lequel, au lieu de tenir sa foy, se porta auec encore plus de violence, iuques à venir assieger le Pape dans Rome, s'efforçant de le rendre tributaire) contraignit PEPIN d'armer derechef & de retourner sur ses pas; ce qu'il fit auec tel heureux succés, que le Lombard vne autre fois assiegé, promit de remettre actuellement entre les mains du Pape, tout ce qui estoit porté par le premier accord. En suite dequoy le Monarque François ioignit la Pieté à la Valeur, par l'incomparable Liberalité dont il vsa, donnant & transferant à S. Pierre, à l'Eglise Romaine & au Pape toutes ses conquestes, qui consistoient en l'Exarchat auec tout le territoire dépendant de Rauenne, & les prouinces de Pentapole & d'Emilie, qui contenoient Parme, Plaisance & Modene. Il donna aussi Ferrare, Comacle & autres grandes villes & Seigneuries, qui s'estendoient iusques en la Sicile deçà le Far, laquelle a esté depuis plus cogneuë sous le nom de Royaume de Naples. L'Abbé de S. Denis Fulrad son Archichapelain, l'vn de ses principaux Conseillers & Ministres, qui attouchoit PEPIN de pa- *Iidem Annal.* *Anastasius Bibliot. in Steph. III.* *Annal. Vet.*

rent proche, comme nous auons monstré, fut enuoyé exprés en Italie, pour mettre Estienne en possession de toutes ces villes & prouinces, portant les clefs à Rome, auec l'original de la Donation authentique de PEPIN, & les posant sur la chasse de Sainct Pierre, pour signe à la posterité du riche & singulier present, que son Prince faisoit à Sainct Pierre & aux Souuerains Pontifes ses successeurs. Par vn long temps la memoire de ce bienfait se conserua iadis à Rauenne dans vne table de marbre auec vne Inscription, de laquelle restent ces mots, PIPINVS PIVS *amplificandæ Ecclesiæ viam aperuit, & Exarchatum Rauennæ cum amplissimis*, &c. Le temps qui consomme tout a effacé le reste. Plusieurs Autheurs ont inseré cette Inscription en leurs ouurages.

Anastas. in Steph. III. Leo Hostiensis Histor. Cassin. l. 1. Pap. Masson. l. 2. An. Fr. Tabula antiq. Rauen.

Ans de IESVS CHR.

Le Monarque estant de retour d'Italie, assembla vn Parlement à Compiegne, où Tassilon Duc de Bauiere luy vint faire hommage & serment de fidelité, comme il fit aussi aux ieunes Princes ses enfans; Mais il ne tarda gueres à le violer. Ce fut en ce temps que les Ambassadeurs de Constantin Copronyme Empereur d'Orient luy apporterent de beaux & riches presens pour gages de leur Alliance & amitié.

Regino. Annal. Vet. Sigon. lib. de regno It.

Depuis ce regne telles Assemblées, (que les Histoires du temps appellent Parlemens) furent frequentes, les grands differends y estoient decidez & terminez, mesmes aucuns pour des Royaumes; plusieurs estrangers s'y trouuoient. Ce qui a fait dire à quelques vns, que ce Roy a le premier de nos Princes institué le Parlement, encore qu'il ait esté plusieurs siecles aprés luy estably & rendu sedentaire.

Aimoin. Ado Vien. Est. Pasquier Recherches de France l. 2. & 3.

Cependant Gaifer Duc d'Aquitaine continuant de molester les Ecclesiastiques & mespriser l'authorité Royale, sentit en fin à son dommage, ce que pouuoit le bras vigoureux de ce Monarque son souuerain. Aprés qu'il eut perdu les villes de Tolose, de Cahors, d'Alby, de Saintes, de Bourges & de Clermont, il se veid reduit à telle extremité, qu'il fut contraint de commettre le reste de sa fortune au hasard d'vne bataille qui fut donnée en Perigord, où le miserable Duc perdit la victoire, la vie & sa Principauté, laquelle fut reünie à la Couronne de France.

Ado Vien. Rhegino.

Comme PEPIN retournoit triomphant d'vne si glorieuse expedition (c'estoit la septiéme qu'il auoit entreprise contre ceux d'Aquitaine, disent les Historiens) il fut arresté à Saintes malade d'vne violente hydropisie. Delà il se fit porter premierement à Tours au Sepulchre de Sainct Martin, puis à Sainct Denis en Parisis, (comme l'explique Rheginon) puis se voyant proche de la mort, & ayant fait conuoquer les Euesques, Ducs & Comtes de ses Estats, il ordonna les partages des prouinces qu'il possedoit, aux Princes ses enfans, laissant à l'aisné l'Austrasie, & au puisné la Bourgongne & la Prouence, puis bien tost aprés il expira, le XXIV. de Septembre, non pas l'an DCCLXVI. comme portent des anciennes Annales, mais selon d'autres meilleures ce fut l'an SEPT CENS SOIXANTE HVIT, qui estoit le LIV. de son aage, aprés auoir regné quinze ans, quatre mois, & vingt iours. Il receut l'honneur de la sepulture dans l'Eglise Abbatiale du mesme lieu de S. Denis; Prince qui fut trés-illustre, autant valeureux & prudent, que plein de douceur & de pieté, fils d'vn pere tres-grand, & pere d'vn fils encore plus grand.

Adelmus. Rhegino. Ado. Canisius l. 6. antiq. Lect. Herm. Contr. Ann. Franc. vet. P. Mass. Ann. Franc. Tilius.

Sa mort 768.

PEPIN s'allia par mariage auec BERTHE, ou Bertrade Princesse vertueuse. Elle estoit Françoise, comme on recueille d'vne lettre qui fut escrite par le Pape Estienne III. aux Roys Charles & Carloman ses fils. Et n'estoit pas fille de l'Empereur Heraclius, comme vn

Cuspinian. Tom. 2. Conc. Gall.

Son mariage.

Ans de Autheur recent s'est imaginé, le temps auquel viuoit ce Prince ne
IESVS pouuant conuenir à celuy de PEPIN. Elle n'estoit non plus fille de
CHR. Flore, que l'on suppose auoir esté Roy de Hongrie. Le decez de cette *Regino.*
783. Royne aduint le XII. de Iuillet l'an SEPT CENS QVATRE VINGTS TROIS. L'Empereur & Roy de France CHARLEMAGNE son fils, qui luy portoit vn grand respect, fit inhumer son corps dans la mesme Eglise de S. Denis prés celuy de son espoux.

ENFANS DE PEPIN ROY DE FRANCE & de la Royne BERTHE *sa femme.*

9. CHARLES LE GRAND ROY DE FRANCE & d'Italie, éleu Empereur des Romains, vulgairement appellé CHARLEMAGNE, aura son eloge cy aprés.

9. CARLOMAN Roy d'ALEMAGNE, de Bourgongne & de Prouence eut ces trois Estats par le partage que le Roy PEPIN fit entre luy & CHARLES LE GRAND ses enfans, & fut couronné à Soissons. Le mesme Roy CHARLES ayant resolu la guerre contre Hunaud Duc d'Aquitaine, CARLOMAN l'assista en cette entreprise. Mais la bonne intelligence d'entre les deux freres fut aucunement trauersée par ceux, qui desiroient vraisemblablement profiter de leur diuision. Ayant fait paix entre eux, le Pape Estienne III. tesmoigna par les lettres qu'il leur escriuit sur ce suiet, le contentement qu'il en receuoit. Peu de temps aprés les deux Roys s'acheminerent en Poictou. *Annal. Franc.* *Ado.* *Tome 1. Conc. Gallic.*

Puis CARLOMAN s'estant retiré dans son Royaume, il n'y fut long temps; ayant finy ses iours à Salmoncy (lieu qu'on estime estre Montsaugeon prés la ville de Langres) en l'an SEPT CENS SOIXANTE-ONZE, le quatriéme iour de Decembre. Il receut les honneurs de la sepulture, non pas en l'Abbaye de S. Denis, comme aucuns escriuent; mais en celle de S. Remy de Reims, à laquelle il fit de grands biens. *Sa mort 771.* *Eginart.* *Annales Pith.*

Encore que sa vefue la Royne BERTHE (dont l'histoire ne remarque point l'extraction) n'eust aucun valable suiet de crainte; si est-ce toutesfois qu'elle se retira vers Tassillon Duc de Bauiere, (peut estre, qu'elle attouchoit ce Duc de parenté) Mais le reconnoissant trop foible, pour luy faire auoir la raison du Roy CHARLES son beaufrere, se plaignant qu'il s'estoit emparé des Estats appartenant à ses enfans, elle fut depuis trouuer Didier Roy des Lombars, ennemy du Prince François. Il la recueillit humainement auec ses enfans; mesmes pria souuent le Pape Adrian de les couronner Roys de France, ce qu'il refusa prudemment, afin de ne ietter dans l'Estat du Roy les semences d'vne guerre immortelle. On a escrit, qu'en dépit de la faueur, que le Prince Lombard portoit à BERTHE, le Roy CHARLES LE GRAND repudia la sœur ou fille d'iceluy, qu'il auoit à femme. *Hincmar.* *Eginart.* *Annal. ant. de gestis Caroli Imp. versib. scripti.* *Ado.* *Regino.*

Lors de la guerre meuë contre Didier la ville de Verone estant assiegée, par la composition les assiegez liurerent BERTHE auec ses deux fils (qui estoient dans cette place) au Roy CHARLES victorieux: qui les enuoya en France & les traita honorablement. Mais il y a grand suiet d'estimer, qu'ils moururent en ieunesse, attendu que depuis ce siege nul Historien ne fait memoire d'eux,

Digitized by Google

Platina in Zacharia. ny ce qu'ils deuindrent depuis: seulement Platine en la vie du Pape Zacharie nomme l'vn de ces enfans ADALGISE. Et vn Autheur recent anonyme, qui a traitté la Genealogie du Roy Hugues Capet (on attribuë cét Oeuure à Pontus de Thiard Euesque de Chaalon sur Saone) escrit, que BERTHE fille de Carloman, fut par le mesme Roy CHARLES son oncle, mariée à Widichind Roy ou Duc de Saxe, aprés qu'il eut fait son accord auec ce grand Roy, & qu'il se fut reduit à la Foy Chrestienne. Neantmoins on peut douter auec quelque raison de cette alliance, laquelle l'on ne trouue point auoir esté tesmoignée par aucun ancien Autheur soit de France, soit d'autre nation. *Ans de IESVS CHR.*

Regino. 9. PEPIN DE FRANCE nasquit en l'an de salut DCCLVIII. selon Reginon; mais Adon escrit, que ce fut en l'an suiuant, & que le Roy luy fit donner son nom, adioustant, qu'il mourut à l'âge de trois ans, qui reuiendroit à enuiron l'an DCCLXI. Partant il ne fut pas fils aisné, comme aucuns ont mal estimé. *Sa naissance.* 758. 761.

P. Varnefrid. Diacon. 9. ROTHAIDE DE FRANCE mourut en ieunesse & fut inhumée en l'Eglise de S. Arnoul de Mets.

9. ADELAIDE DE FRANCE gist en mesme Eglise que sa sœur aisnée. Paul Varnefrid Diacre, & autres font mention de l'vne & l'autre Princesse.

Regino. *Concil. Gallic. Tomo 2.* 9. GISLE DE FRANCE, autre fille du Roy PEPIN, fut Abbesse. Son mariage auoit esté proposé auec le fils de Didier Roy des Lombards. Le Pape Paul I. dans la lettre qu'il escriuit au Roy PEPIN pere de GISLE, parle de cette Princesse; & par vne autre le Pape Estienne III. dissuada les Roys Charles & Carloman ses freres, de l'allier au fils de Didier. Elle fut aussi recherchée en mariage par Constantin Empereur de Grece. Mais preferant l'austerité d'vne vie solitaire & religieuse aux grandeurs & delices du Monde, elle mourut peu de temps auant le Roy & Empereur Charles son frere, qui luy portoit vne singuliere affection.

Wolphang Lazius Historien Alleman attribuë au Roy PEPIN *vne seconde femme, & fait sortir d'elle plusieurs autres enfans, qu'il nomme. Mais puis qu'il est veritable, que la Royne* BERTHE *suruescut long temps le mesme Prince son mary, cela doit faire croire, que s'il eut ces enfans, ce ne peut auoir esté que d'vne amie. Car cét Autheur Lazius fort suspect & des plus incurieux a fait des fautes notables en ses escrits, mesmement en ce qui concerne les Genealogies des Roys & Princes. Sa negligence est aussi remarquée par le President Fauchet, du Chesne, & autres bons & fidels Autheurs.*

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

9. CHARLES LE GRAND, DIT S. CHARLEMAGNE,

EMPEREVR DES ROMAINS, & Roy DE FRANCE, D'ITALIE, D'ALEMAGNE, *& de partie* D'ESPAGNE, *Protecteur & Defenseur de l'Eglise & du Sainct Siege.*

CHAPITRE II.

768.
SI la France receut vne rude atteinte, si elle fut touchée d'vne affliction tres sensible de la perte qu'elle fit de son Liberateur & plus ferme appuy, le magnanime CHARLES-MARTEL, la terreur & l'effroy des Infideles; Elle eut suiet de se consoler, & de conceuoir vne douce esperance, le voyant au mesme temps comme renaistre en son petit fils l'incomparable Prince CHARLES, que ses rares vertus, ses conquestes & trophées éleuerent depuis à la Couronne de France, & à l'Auguste dignité d'Empereur des Romains: Monarque inuincible, qui remplit l'Europe de sa puissance, & l'Vniuers de la gloire de son nom.

Aussi ne fut-il inferieur à ces fameux Princes de l'antiquité Alexandre, Constantin & Theodose, ayant aussi iustement qu'eux merité & obtenu le Titre de GRAND, pour l'excellence de ses faits heroïques. Sa rare Pieté, sa Iustice, & sa Prudence auec le zele qu'il eut à l'auancement de la vraye Religion, & autres qualitez sureminentes luy firent aussi meriter place entre les SAINCTS & Bien-heureux.

Sa naissance. 742. En l'an SEPT CENS QVARANTE-DEVX il prit naissance à Ingelheim, Palais proche de Mayence, situé dans vne Isle du Rhin; fleuue qui diuise & fait l'vn des limites des Gaules & d'Alemagne, comme ce Prince deuant estre vn iour le soustien & l'ornement de ces deux puissants Estats. S. Boniface Archeuesque de Mayence le baptisa. Du Tillet. Lambert Scafnaburg.

Dés sa premiere ieunesse on recognut en luy vne ame vrayement Royale. Aussi se rendit-il digne heritier autant des singulieres perfections & du haut courage de son ayeul, que du nom d'iceluy; Ayant par ses victoires non seulement triomphé de ses ennemis, de ceux du S. Siege & de la Religion, & porté la reputation des François & la Maiesté de cette Couronne tres-Chrestienne au plus haut sommet de sa grandeur & prosperité; mais aussi restably & renouuellé en Occident la dignité & la memoire de l'Empire Romain, auquel succederent sept ou huit autres Princes de sa lignée, qui s'estendit en plusieurs Branches, & donna des Roys & des Princes aux plus fleurissantes regions de la Terre. Il fut institué aux sciences & bonnes lettres par le sçauant Alcuin.

761. Ses premieres armes furent employées en la guerre d'Aquitaine, viuant encore le Roy Pepin son pere, duquel, auec Carloman son frere, il partagea les grands Estats: CHARLES eut la France Occidentale Ann. Franc. Eginhart in vit. Caroli M.

Alb. Crantz. Sigebert. ou Austrasienne. Aprés son couronnement fait à Noyon (quelques *Ans de* IESVS CHR.
modernes Autheurs Alemans, pour l'approcher de leur pays, disent à
Adelmus sub an. 768. Wormes) il retourna dans l'Aquitaine contre le Duc Hunauld II. fils
de Gaïfer, duquel il eut bien tost la raison. Car Loup Duc de Gascogne (pardeuers lequel ce rebelle s'estoit retiré) fut contraint de luy mettre entre les mains, desquelles il eschapa & fit sa retraite en Lombardie. Mais cependant tout son pays & celuy de Gascogne furent subiuguez.

Les Estats du Roy Carloman frere de CHARLES accrurent aussi 771.
grandement sa puissance, y estant paruenu sans trouble, & demeurant seul Monarque des François; pareille rencontre estant aduenuë sous le Roy Pepin qui auoit esté successeur d'vn autre Carloman aussi son frere.

Eginart. Ann. Franc. Regino. Vita Carol. M. incerti. Adelmus. Alb. Crantz. Suiuit la guerre contre les Saxons payens & infideles, qui s'estoient reuoltez. Il les vainquit en plusieurs batailles, punit rigoureusement aucuns des prisonniers, dont à vne seule fois il fit trencher la teste à quatre mil. Il s'empara sur eux de leurs principales forteresses, mais auec beaucoup de peines & de trauaux : d'autant que ces peuples feroces, perfides, & enclins à la rebellion, à toutes occurrences secoüoient le ioug, reprenoient nouuelles forces aprés leurs frequentes déconfitures, & nonobstant diuers traictez de paix & ostages baillez, se remettoient aux champs, iusque là, qu'en l'espace de trente trois ans il entreprit contre eux neuf guerres cruelles; A la sixiéme le grand Witikind leur principal Duc ou Roy cedant en fin au puissant genie de CHARLES son aduersaire, se rendit à luy; puis autant par la douceur & bonne instruction, que par la force, delaissa la superstition payenne, se fit
Eginart. Chrestien & baptiser en l'an SEPT CENS QVATRE-VINGTS 785.
CINQ : comme firent aussi nombre des siens, les autres demeurant
Alb. Crantz. in metrop. sive Hist. Eccles. obstinez dans leur infidelité iusques à l'an DCCCIV. Le Monarque 804.
François fit abatre leurs Idoles, planta la vraye Religion dans le païs, y fit establir des Euesques & dioceses; desquelles actions pieuses il acquit aussi le surnom *d'Apostre de Saxe*.

Anastas. Biblioth. Eginart. Ann. Franc. Ado Vien. Regino. Son grand zele & sa generosité nompareille furent aussi reconnus au secours opportun qu'il donna au Pape Adrian I. pour le deliurer, & le Sainct Siege, de l'oppression des Lombards, laquelle n'estoit pas du tout cessée, quoy que le Roy son deuancier y eust employé toutes ses forces. Leur Roy Didier, successeur d'Aistulphe, s'estoit remis dans l'Exarchat de Rauenne & dans les autres Seigneuries, voulant par la ruine du Siege Apostolique, releuer sa puissance & son Estat, & refusant de faire raison au Pape de cette nouuelle vsurpation.

En telle extremité le Sainct Pere prie & coniure le Monarque François d'entreprendre sa protection & de suiure en vn si bon œuure les traces de Pepin son valeureux pere. Il luy accorde sa priere. Mais auparauant que de venir aux mains, il presse Didier, par ses Ambassadeurs, de rendre de gré ce qu'il vsurpoit; Il en fit refus, & ce fut lors que CHARLES prit vne ferme resolution de
Anast. Bibl. in Adriano. l'y contraindre de viue force; quoy qu'il en fust dissuadé par plu- 773.
sieurs de ses suiets, qui iugeoient cette entreprise perilleuse, luy
B. Morin. mettant deuant les yeux, que cependant il laisseroit son Estat exposé aux discordes intestines, que pourroient y susciter les partisans du feu Roy Carloman & ceux du Duc d'Aquitaine; Ioint qu'il auoit encore sur les bras la guerre de Saxe. Mais il passe pardessus toutes ces considerations, & comme Roy *tres-Chrestien* prefere la

Digitized by Google

Ans de gloire de Dieu & le salut du Sainct Siege, à ses interests particu-
IESVS liers.
CHR. Arriué dans l'Italie malgré les vains efforts des Lombards, il vient assieger Didier dans Pauie, & en mesme temps enuoye vne autre armée inuestir Veronne, où Adalgise fils du Lombard s'estoit aussi renfermé, mais estroitement pressé il fut necessité de se rendre. Voyant le siege de Pauie continuer plus long temps qu'il ne s'estoit proposé, il en laisse la conduite au Prince Bernard son oncle, & luy prend occasion d'aller cependant à Rome pour y faire ses deuotions à la feste de Pasques & voir cette ville tant renommée. Le Pape & le peuple le reçoiuent auec toute la magnificence deuë à vn Prince de tel merite : ayant enuoyé au deuant de luy tous les Iuges iusques à trente mil, & les sacrées Croix & Enseignes de l'Eglise auec lesquelles sa Saincteté le fit receuoir tres-honorablement & en la mesme façon qu'on auoit accoustumé de receuoir l'Exarque ou Patrice, qui auparauant estoit le defenseur du S. Siege ; & ce fut alors qu'Adrian declara CHARLES Aduoüé de S. Pierre, luy conferant en outre la haute dignité de *Patrice*, qui auoit aussi esté autresfois donnée à son ayeul *Charles-Martel.* Cét honneur estant le premier & proche degré de l'Empire, ce luy fut vn heureux augure & presage qu'vn iour il y paruiendroit.

Eginard.

Sigon. de reg. Ital. l. 3.

Anastasius Bibl. in vita Hadriani I.

En ce mesme temps il eut le droict d'inuestiture des Euesques, suiuant l'opinion d'aucuns, qui n'ont pas consideré, que ce droit, l'vn des beaux fleurons de la Couronne, est beaucoup plus ancien, ayant mesmes esté desia pratiqué sous les Roys de la premiere Lignée. Adrian luy accorda aussi le priuilege d'élire les Papes, & de disposer du siege Apostolique : point tres-important, & d'autant plus remarquable, qu'il fut arresté en vn Concile de 153 tant Euesques qu'Abbez. Ce grand & pieux Roy de sa part non seulement rendit au Chef de l'Eglise l'obeissance filiale & l'honneur qui luy estoit deu, mais aussi confirma la donation faite au *S. Siege* & à l'Eglise Romaine par le Roy Pepin son pere, iurant solemnellement de l'accomplir & de maintenir le Pape & le S. Siege en la possession de ce qu'il leur auoit accordé, y adioustant d'autres bien-faits.

Til in Chron.

Gratian c. 23. & 3. dist. 63.

Sigibert.

Sigon. l. 1. & 4.

De Rome, CHARLES retourne deuant Pauie, où Didier assailly
774. au dedans par la famine & par la peste, & au dehors par les armes de nostre Monarque, fut en fin aussi contraint de se rendre, & auec sa femme & ses enfans s'exposer à la clemence du victorieux, qui les enuoya dans la ville de Liege en seure garde. Aprés cét heureux exploit, CHARLES se fit couronner Roy de Lombardie, (aucuns disent d'Italie) à Modoëce au Milanois, puis restablit Rotgand au Duché de Friul, Aragise, gendre de Didier, en celuy de Beneuent, & Vinigise à Spolete. Telle fut la fin du Royaume Lombard, dont CHARLES fit vn membre de sa Monarchie, & mit le Pape en possession des villes & prouinces qui auoient esté promises, y adioustant les pays des Sabins, les Duchez de Spolete & de Beneuent, les prouinces Venetiennes, celle de l'Istrie & autres exprimées dans les ouurages de trois sçauants Historiens de ce temps, qui s'aydent de tesmoignages authentiques pour monstrer ; Que depuis plus de neuf siecles, les Roys & Princes des François sont en possession de defendre l'Eglise Romaine ; de maintenir les Papes en leur grandeur & souueraineté temporelle ; & de les restablir dans leurs sieges. Bref d'auoir vsé enuers eux de plus grandes & insignes liberalitez, qu'aucuns autres Monarques de la Terre.

Eginard.

Baronius.

Car. Sigonius.

I. Morin.

Ans de IESVS CHR.

Adalgise Prince perfide, fils de Didier, ayant obtenu quelque secours des Grecs, & s'estant ietté dans l'Italie, fit vn effort pour recouurer l'heritage paternel; mais inutilement : Car ses troupes estant défaites, il demeura prisonnier, & fut rudement traicté.

En suite de quoy les armes Françoises subiuguerent encore sur les Pirates Maures les Isles Baleares, depuis cognuës sous le nom de Maiorque & Minorque.

Eginard. D'autre part les Chrestiens d'Espagne, qui gemissoient sous la rude tyrannie des Sarrasins depuis prés de cent ans, eurent aussi recours au Monarque François tousiours prest de secourir les affligez : Il passe heureusement les Monts Pyrenées, prend d'assaut la ville de Pampelonne capitale de Nauarre, (qu'il fit raser craignant la rebellion) puis aprés se rend maistre de celles de Sarragosse, & de Barcelonne ; & fait baptiser vne multitude d'Infideles, & restablir la Foy Chrestienne dans ces pays, d'où la fureur de ces barbares l'auoit abolie. 778.

Regino. Io Mariana de reb. Hisp. l. 7. c. 11. Ado.

Alfonse Roy de Galice & d'Asturie, surnommé le Chaste, fut aussi secouru de ses armes, par le moyen desquelles ayant obtenu plusieurs victoires, il élargit les limites de son Estat & prit la ville de Lisbonne. Aucuns Historiens Espagnols passent sous silence tant de bien-faits, ou bien en parlent legerement, quoy qu'ils deussent reconnoistre l'obligation qu a l'Espagne enuers la France, laquelle a esté recogneuë par Alfonse mesme, puisque Eginard, Autheur fidele, qui viuoit en ce temps, nous apprend ce Roy estranger s'estre sousmis à CHARLES, l'auoir nommé son Seigneur par les lettres qu'il luy escriuit, & de plus l'auoir fait & declaré son heritier.

Baron. ad an 778. Eginard.

Mais au retour d'vne si glorieuse expedition, qui fut la seconde que CHARLES fit en Espagne, aucuns Espagnols & Gascons, par vne malheureuse enuie, ou plustost perfidie, conspirerent contre les François, & les assaillirent si furieusement à Ronceuaux dans les destours des Pyrenées, où ils prirent leurs auantages, que ces Montagnars en taillerent en pieces vn grand nombre; ce ne fut pas ce Roy Alfonse (comme quelques vns ont escrit.) L'vn des plus signalez, qui perdirent la vie en cét accident, fut le valeureux Roland, Admiral, ou Gouuerneur de la coste de Bretagne.

Mariana. P. Æmilius. Oihenartus Notitia Vasconia. Eginard. Mariana.

Les exploits de cette guerre d'Espagne furent tant signalez, que le recit en a esté embroüillé de narrations fabuleuses par aucuns mauuais Escriuains, qui en ont composé des Romans, entre autres Tilpin ou Turpin, que nostre Empereur nomma Archeuesque de Reims.

P. Masson. Annales Franc.

Deux ans aprés la memorable expedition de Lombardie, le Roy s'achemina encore dans l'Italie, pour y reprimer l'arrogance & la perfidie de Rotgand ; Ce rebelle n'estoit content d'auoir esté estably Duc de Friul, il osoit encores aspirer ambitieusement à la Royauté. CHARLES l'ayant défait & pris en vne bataille, sa temerité fut punie par le dernier supplice.

Flodoard. l. 11. c. 17. Baron. ad an. 778.

Il fit vn autre voyage à Rome en l'an DCCXXCI. où ses fils furent couronnez par le Pape Leon III. Et quoy qu'il eust donné ordre aux affaires d'Italie, si ne furent-elles pas establies auec telle fermeté, qu'il n'y eust encore des mouuemens excitez par le Duc de Beneuent Aragise, gendre de Didier. Comme l'autre Duc, il auoit osé vsurper la qualité de Roy. Mais voyant que CHARLES approchoit de ses frontieres, il s'humilia de telle sorte, qu'il preuint la rigueur d'vn rude chastiment. 781. 787.

Eginard. Sigonius. Aimoin. Tom. 11. Concil. Gallic.

En ce temps Tassilon Duc de Bauiere, autre gendre de Didier, estant

Ans de estant aussi accusé de felonnie & de ce qu'à la persuasion de sa femme *Accialolus in*
IESVS il excitoit les Huns & les Auarois à faire la guerre au Roy son Souue- *vita Caroli.*
CHR. rain, aprés plusieurs recidiues il fut en fin condamné à perdre la vie;
Mais par la clemence de CHARLES (& en consideration de la pro- *Auentinum.*
ximité de lignage) il obtint sa grace, & fut seulement renfermé
dans vn Monastere, comme son fils Theodon, ce qu'on ordonna aux
Conciles d'Ingelheim & de Francfort. Ainsi la Bauiere estant reünie
au domaine de la Couronne de France, quelques années aprés elle
eut le titre de Royaume, & fut iceluy depuis possedé par les descen-
dans de CHARLES.

Cependant les Bretons Armoriques, voyant ce grand Prince
occupé aux guerres de Saxe & d'Italie, auoient pareillement vou-
lu se soustraire de l'obeïssance; mais ils furent vaincus comme les
autres par Andulphe son grand Maistre d'Hostel. En peu de temps il
les rangea au deuoir & fit conduire les Chefs & principaux Capitaines
de ces peuples iusques à Wormes pour rendre les soumissions au Mo-
narque leur Souuerain.

787. Ces Auarois & Huns estoient cruels, & indomtez, qui s'habituerent *Regino.*
dans les Pannonies dés le temps d'Attila. Ils s'estoient liguez auec le
rebelle Tassilon, & faisoient des courses & rauages sur les terres de
CHARLES & sur celles des Abotrites ses Alliez; ce qui fit entrepren- *Eginard.*
dre à ce Prince belliqueux vne autre forte guerre contre eux; Elle
dura huict ans; mais auec diuers euenemens & perte de plusieurs
François; Neantmoins il les vainquit en fin, remportant sur eux plu-
sieurs riches despoüilles, & fut Tassilon pris & tondu moine à Gemie-
ges. Vn Autheur sans nom, qui a escrit les Annales de ce regne, dit, *Hist. Franc.*
que Dieu combatit lors pour CHARLES, comme autres fois il auoit *script. tom. 2.*
fait pour Moyse & les Israëlites contre Pharaon plongé dans les eaux
de la mer rouge, & qu'il mit la Bauiere entre les mains de nostre Mo-
narque, auquel il donne le nom de GRAND, comme font plusieurs
autres Historiens de l'antiquité, à cause de l'excellence & de la mer-
790. ueille de ses glorieuses actions. Il eut aussi raison des Slaues & Bohe-
miens.

Cependant le Pape Leon III. enuoya au Roy par ses Legats *Adilelmus.*
796. les clefs de la Confession de S. Pierre (on appelloit ainsi le lieu où *Baronius.*
reposent ses saintes Reliques) auec l'Estandart de Rome & autres
presens; priant le Monarque d'enuoyer quelque Seigneur de sa *Massonus.*
Cour, pour prendre serment du peuple Romain & le maintenir fidele
en son obeïssance. Angilbert Abbé de Sainct Richard en eut la char-
ge, & de porter à S. Pierre partie du tresor, qui auoit esté pris sur les
Huns. Suiuant le tesmoignage d'Adelelme, & d'vn autre Escriuain *Vita Caroli M.*
de la vie de CHARLEMAGNE, il est euident, que ce Prince fut Sei-
gneur de la ville de Rome, & qu'il y eut vne puissance absoluë, acqui-
se par ses victoires d'Italie. De fait quatre ans aprés cecy, il y exerça vn
autre acte de Souueraine Iurisdiction.

Car Leon ayant esté malheureusement assassiné par deux Ecclesia-
795. stiques, qui luy couperent la langue & creuerent les yeux, luy im-
putants calomnieusement quelques crimes & maluersations, ce sainct *Anastasius*
Pere, pour auoir iustice de l'outrage, vint exprés trouuer CHAR- *Bibliothec. in*
LES iusques en Saxe, afin de luy rendre sa plainte & le requerir de l'as- *Leone.*
sister. Le Roy luy octroye sa priere, le fait restablir dans son siege, & *Baronius.*
informer contre les coupables. Il vint luy mesme à Rome (ce fut son
troisiéme voyage) pour les faire grieuement punir, & donner ordre à ces

Digitized by Google

Eginard. mouuemens. Ainsi aprés que le Pape se fut purgé par son serment *Ans de Iesus Chr.*
Regino. des crimes à luy obiectez, & qu'il eut par là monstré son innocence,
les criminels furent condamnez. Neantmoins, comme Leon estoit
clement & misericordieux, luy mesme interceda pour eux, faisant
changer la peine de mort en celle d'exil. On a escrit, que le S. Pere,
aprés cét outrage, recouura heureusement la veuë & l'vsage de la
parole.

Anastas. Bibliothec. Or les peuples d'Italie considerants la necessité de l'Eglise Catho-
lique, dont la protection auoit esté de long temps delaissée par les Em-
Baronius. pereurs de Constantinople, & par les Exarques leurs Lieutenans;
mettant aussi en consideration les grands merites de la nation Fran-
çoise enuers le S. Siege, mesmement que CHARLES, par sa vertu he-
roïque, sa pieté & puissance s'estoit de tout point rendu recomman-
dable sur les Princes Chrestiens, & que tout ainsi que ses pere & ayeul
il auoit en tant d'occasions defendu le S. Siege & la Religion, le mes-
me S. Pere Leon le declara solemnellement Empereur des Romains,
Ado. du consentement du Clergé, de la Noblesse & du peuple. Cette gran- *Couronné Empereur.*
Eginard. de & sainte ceremonie fut faite le iour de Noël, qui commençoit l'an
Annal. Franc. HVIT CENS VN: autres escriuent, que ce fut l'an precedent. Tant 801.
Vita Caroli M. authoris incer. y a que c'estoit lors du quatriéme voyage de CHARLES en Italie. Entré
qu'il fut dedans l'Eglise de S. Pierre & prosterné deuant l'Autel, le Pa-
pe luy mit vne tres-riche Couronne sur la teste, & luy oignit tout le
Concil. Gallic. Tomo 2. ad an. 800. corps d'huile sacrée. A l'instant le peuple s'écria, VIVE ET TRIOM-
PHE CHARLES AVGVSTE, COVRONNÉ DE DIEV, GRAND
Car. Sigon. l. 4. de reg. Ital. ET PACIFIQVE EMPEREVR DES ROMAINS. En suite Leon
l'adora à la façon des anciens Empereurs, & CHARLES quittant les
titres de *Patrice* & de *Consul*, prit celuy *d'Empereur & d'Auguste*.

Les Autheurs anciens & modernes parlent expressement de cette
adoration, qui estoit continuer de deferer à ce grand Monarque dans
Ado Vien. Rome, l'honneur, la submission & pareille puissance & authorité tem-
Ab. Vrsperg. porelle, que les anciens Empereurs Romains y auoient autres fois exer-
I. Morin en l'Histoire de la souueraineté temp. des PP. cée; bref, c'estoit comme vn hommage, serment de fidelité & reco-
gnoissance particuliere de Souueraineté. Toutesfois les autres Empe-
reurs, successeurs de CHARLES, ne voulurent permettre que tels hon-
neurs leur fussent rendus. Et luy mesme vray-semblablement les ac-
cepta; afin qu'en ostant aux Grecs le droit qu'ils pretendoient à cette
cité capitale de l'Vniuers, il le peust iustement transferer à l'Eglise
Romaine, comme il fit: Ce qui fut confirmé par l'Empereur Louis son
fils & successeur en cette suppreme dignité. Il sembloit par le specta-
cle de cette solemnité, que Rome eust esté restablie en son ancienne
splendeur & maiesté. Car plus de quatre cens soixante ans auparauant
l'Empire auoit esté transferé de l'ancienne Rome à la nouuelle, dite
Constantinople. Lors de ce Couronnement CHARLES promit d'estre
Protecteur & defenseur de l'Eglise Romaine.

Regino. La reputation de ce nouuel Empereur répanduë par tout l'Vniuers,
sa vertu nompareille & ses hauts faits d'armes, le firent non seulement
Anastas. Bibliothec. rechercher, mais aussi honorer des plus grands Princes du Monde,
Chrestiens & Infideles, qui desirerent & poursuiuirent son amitié auec
son Alliance. Irene Empeziere d'Orient (laquelle seule commandoit
Cedrenus. aprés la mort de Constantin son fils) craignant qu'aprés tant d'heu-
reux euenemens, CHARLES voulust aussi passer en Grece, pour reü-
Zonaras. nir les deux Empires, pratiqua secretement de se marier auec luy; 802.
Elle enuoya ses Ambassadeurs afin de traitter d'appointement & d'al-

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. liance. Comme fit aussi Nicephore successeur de la Princesse Ils diuiserent entre eux les deux Empires, & arresterent; Qu'ils s'appelleroient freres & Augustes; que l'vn se diroit Empereur Romain Latin, ou d'Occident, & l'autre Empereur d'Orient, ou de Grece; Qu'à celuy d'Occident appartiendroient les Gaules, l'Espagne, l'Alemagne, la Hongrie, la Dace, la Sclauonie auec partie d'Italie; & que tout le reste seroit de l'Empire d'Orient, de Grece, ou de Constantinople. Michel & Leon, qui succederent à Nicephore, s'allierent aussi du Monarque CHARLES & rechercherent son amitié. *Eginard.* *Annales Fr. authoris incerti.*

Comme firent aussi Alfonse Roy de Galice & d'Asturie, qui le nomma par ses lettres son Seigneur (ainsi que nous auons remarqué.) Hemingue Roy de Danemarc, & Akaie Roy d'Escosse; Ce fut la premiere confederation & alliance contractée entre les François & les Escossois, continuée depuis ce temps là iusques à present. Les Escossois luy deferant en telle sorte, qu'ils se sousmirent à luy, l'appellerent aussi *leur Seigneur*, & se recognurent estre ses suiets & seruiteurs: ce que tesmoigne Eginard. *Hector Boet. in hist. Scotor.*

808. Il restablit dans son Estat Eardulphe Roy des Nortumbriens en Angleterre. Theodore Cagan ou Roy des Auarois, qui estoit Chrestien, estant chassé de son pays, vint par sa permission establir sa demeure auec les siens dans les prouinces de Stirie & de Carinthie. *Annal Franc. ad an. 808.*

Aaron Roy de Perse, qui commandoit à toutes les autres contrées d'Orient (l'Inde exceptée) le rechercha aussi, luy enuoya des Ambassadeurs & de riches presens. Pour tesmoignage d'affection particuliere, il offrit au Monarque la cité de Hierusalem, de laquelle il luy enuoya les clefs & celles du S. Sepulchre du Sauueur du Monde, pour en disposer à sa volonté. CHARLES fit edifier vn Monastere, dans cette cité, & cela, peut estre, a donné suiet à l'erreur de ceux qui ont escrit & pensé, qu'il conquit la Terre Sainte. Mais il est vray, que se voyant aymé & redouté de ses voisins, il desira estre aussi cogneu des Princes plus éloignez, enuoyant charitablement ses aumosnes aux Chrestiens de Syrie, d'Egypte & d'Afrique, sur tous à ceux de Hierusalem, & recherchant l'amitié de ces Princes là, encore qu'Infideles & Sarrazins, afin qu'ils traitassent doucement les Chrestiens. Defait Abraham Amiras des Sarrazins de Fez en Afrique, & Ibnabala Roy de Saragosse en Espagne, s'allierent pareillement de nostre grand Empereur. *Regino.* *Eginard.* *Monachus San-Gal.* *P. Antissiodorensis.* *Ann. Franc.*

Aprés sa promotion à ce haut & sublime degré, il mit sur pied trois armées; l'vne sous la conduite de Charles Roy d'Alemagne son fils aisné, défit les Sclabes dits Sorabes, à present Bohemiens; l'autre repoussa les Sarrazins de l'Isle de Corse; & la troisiéme alla dans l'Espagne. *Regino.*

Nostre grand Monarque ioignit à ses Estats la France, la Gascogne, l'Italie, grande partie d'Espagne, l'Alemagne, la Saxe, la Bauiere, les Pannonies, (c'est à present le Royaume de Hongrie) la Dace, la Sclauonie, les Isles Baleares & autres. Il commandoit dans tous les pays, qui sont d'vn costé depuis la ville de Burgos & l'extremité de Biscaye Espagnole, iusques à Danzic & aux limites de Polongne. Et de l'autre costé depuis Tortose & l'embouchure du fleuue d'Ebro en Castille, iusques à celle du fleuue de Silaro & les derniers recoins de l'Italie. *P. Bertius.*

Aprés qu'il eut pacifié le reste des troubles d'Italie, finy la guerre de Saxe, domté les Auarois, rangé Godefroy Roy de Danemarck *Annales Pith.*

Digitized by Google

Annal. anti. qui à Pith. ed. & Hemming son fils & successeur au point de demander la paix, & que derechef il eut receu en France le Pape Leon, il fit son premier Testament, par lequel il disposa de ses Royaumes en faueur de ses trois fils, dont neantmoins il eut le regret sensible d'en voir depuis mourir deux. *Ans de Iesvs Chr.* 806.

A Lovis (qui seul eut le bon-heur de le suruiure) il laissa toute la Gascogne, l'Aquitaine (excepté la Touraine) partie de Bourgongne, le Lyonnois, la Prouence, la Septimanie ou Gothie, la Sauoye & autres Prouinces. A Pepin, l'Italie ou Lombardie, la Bauiere, auec partie d'Alemagne située vers la riue meridionale du Danube. A Charles son aisné, la France, auec l'autre partie de Bourgongne & celle de l'Alemagne qui restoit. Il leur recommanda le soin de l'Eglise de S. Pierre, & sa protection, comme elle auoit esté prise par ses pere & ayeul & par luy mesme. Dans cette disposition il ne parle point de l'Empire; bien est vray, que peu auparauant son decez il y associa le mesme Roy Louis.

Cinq ans aprés par vn autre Testament, il diuisa en trois parties ses tresors & meubles pretieux, ordonnant, que deux d'icelles fussent distribuées à vingt & vne Eglises Metropoles de ses Estats de France, d'Italie & d'Alemagne, lesquelles il nomme, & que le reste fust baillé aux pauures, à ses enfans & à ses seruiteurs. 811. *Eginard.* *Tome 2. Concil. Gal. ad an. 811.*

Il n'estoit point si attentif aux affaires de la guerre, qu'il ne donnast ordre à ce qui estoit des reglemens de la Iustice & de la Police, mesmes à la discipline Ecclesiastique. Car il fit tenir plusieurs Conciles, à Wormes, à Valence, à Genes, à Aix, à Francford, à Mayence, à Reims, à Chaalons, à Tours & Arles, desquels il confirma les Constitutions. Il assembla deux autres Synodes, par l'vn desquels fut condamnée l'heresie d'Elifand Euesque de Tolede, & de Felix Euesque d'Vrgel; ce qui fut confirmé par vn autre Synode tenu à Francford sur le Mein. 770. 771. 775. 789. 794. 813. *Regino.* *Ado.* *Tom. 2. Concil. Gallic.* *P. Varnefrid. Diacon.*

Il eut encore le soin de faire rediger en langue Latine ses Ordonnances, qu'il intitula Capitulaires. Elles contiennent de tres-belles Constitutions pour tous les Ordres de son Empire, afin d'y retrancher le vice & faire fleurir la vertu & les bonnes mœurs. *Annales Pith.*

Comme tous ses desseins estoient releuez, cettuy-cy ne fut des moindres, de vouloir ioindre les fleuues du Rhin & du Danube, & par vn Canal, la mer Septentrionale à la Mediterranée: il le fit commencer, mais les excessiues pluyes & autres difficultez en empescherent l'entiere execution. Le pont de bois qu'il fit faire à Mayence (auquel il employa dix ans & vne extreme despense) fut bruslé en trois heures, peu de temps auant le decez de ce grand Monarque. *Regino.* *Aimoin.* *Auentin.* *Saxo Poëta.*

Il fit aussi éleuer vn somptueux Palais dans la ville d'Aix la Chapelle, où il establit sa plus ordinaire demeure: Ordonna, que ses successeurs Empereurs y prendroient leurs Couronnes, comme plusieurs ont fait en qualité de Roys d'Alemagne. Il se plaisoit fort dans cette cité, pour ce qu'elle estoit au milieu de ses grands Estats, & commode à sa santé à cause des bains dont il vsoit souuent, & des eaux salutaires, qui luy en ont fait prendre le nom. Aussi fut-elle ornée par nostre grand Roy de beaux bastimens. Vne autre cause de l'affection qu'il portoit à cette ville (qu'aucuns ont attribuée à vn fol amour d'vn cadaure d'vne Dame, comme s'il eust esté plain de vie) est estimée fabuleuse par les plus iudicieux: aussi est elle iniurieuse à la memoire de Charles. *Annal. Franc.* *Petrarcha Epist. l. 1.* *E. Pasquier en ses Recherches.*

Cét Heros demeura victorieux des peuples d'Aquitaine, des Ga-

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr. scons, des Lombars, Auarois, Huns, Slaues, Danois, Bretons, Abotrites, Sarazins d'Espagne, Saxons, & diuers autres: ayant esté accompagné de tel bon-heur, qu'en vn an il gagna quatre batailles. *Fauchet.*

En fin cassé de vieillesse, des incommoditez & maladies qu'apportent ordinairement les longs trauaux & les expeditions militaires, il passa de cette vie en vne meilleure l'an HVIT CENS QVATORZE, le XXVIII. iour de Ianuier, estant aagé de prés de LXXII. ans, en ayant regné XLVII. en France. XLIII. en Italie, & tenu l'Empire XIV. *Sa mort* 814. *Eginard.* *Annal incerti.*

Son corps enseuely au mesme lieu d'Aix où il mourut, fut deposé dans la magnifique Eglise qu'il y auoit fondé en l'honneur de Dieu & de la Sainte Vierge Mere du Sauueur du Monde. Il fut mis dans le Sepulchre vestu des ornemens Imperiaux, ayant la Couronne Imperiale sur la teste, le Sceptre en vne main, & l'Euangile d'or en l'autre auec l'espée au costé; seant en vne chaire, comme viuant. L'Inscription du Tombeau porte: *Aimoin.* *Ido.* *Nitard.* *Vita Caroli M. à mon. S. Eparchij.*

Son Epitaphe. *Sub hoc conditorio situm est Corpus* KAROLI MAGNI ATQVE ORTHODOXI IMPERAOTIS, *qui regnum Francorum nobiliter ampliauit & per annos* XLVII. *feliciter tenuit. Decessit septuagenarius anno* DOMINI DCCCXIV. *Indictione* VI. V *Kalend. Februarij.*

1166. En l'an MCLXVI. le Pape Paschal III. le canonisa à la poursuite de l'Empereur Frideric I. La Bulle en est conseruée à Aix: Et bien que ce Pape ne soit tenu pour legitime, & qu'on l'estime Antipape; Neantmoins aucun des autres Souuerains Pontifes de l'Eglise n'a point improuué cette Canonisation; laquelle a esté iustement tolerée par eux, comme ont escrit ces deux grandes lumieres de l'Eglise, les Cardinaux Baronius & Bellarmin. Aussi le Roy Louis XI. ordonna sur grandes peines, que la feste de cét Auguste Empereur seroit solemnellement celebrée, comme estoit celle des autres Saints. *Baronius* *Fr. Victon Trait des Canonis. des S.* *Pier Abot Historia aquensis.* *Miraus in fast. Belg.*

Entre les excellentes vertus & rares qualitez dont CHARLES estoit auantagé, paroissoit vn zele incomparable à l'aduancement de la gloire de Dieu & de sa sainte Foy, comme il a fait paroistre en toutes ses actions. Outre les monumens de sa Pieté (que nous auons remarquez) il fonda encore & dota richement plusieurs autres Eglises, Abbayes & Monasteres; A Paris, celles de S. Iaques dit de l'Hospital: A Tolose & à Bourges, celles de mesme nom; à Orleans, S. Agnan; à Poictiers, l'Abbaye de Sainte Croix; & dans ce Diocese celles de S. Maixent, de Sainct Sauin & de S. Charroux; en Aniou, l'Abbaye de S. Florent lez Saumur; Moissac en Quercy, S. Estienne à Mets, & autres, non seulement en France, mais encores en Espagne, Italie & Alemagne, où il fit establir neuf sieges Episcopaux, sçauoir aux villes de Munster, Minden, Alberstat, Osnabrug, Paderborn, Verden, Hambourg & Hildesheim; Il fit aussi eriger deux Archeueschez Hambourg, & Iuuanien. La Iustice luy fut en recommandation singuliere, donnant à toutes heures audiance à ceux qui luy demandoient pour regler les differens des Princes & des particuliers. *Eginard.* *Ann. Franc.* *Aub. Miraus in not. Eccl. Belg.* *Sigonius l. 4. de reg. Ital.*

Et bien qu'en la meilleure part du cours de sa vie il fust empesché aux grandes & difficiles affaires de la guerre, si est-ce qu'à l'exemple d'Alexandre, de Cesar & d'Auguste, il ne laissa pas de s'addonner aux Sciences: car il fut versé en la Theologie, en la cognoissance de l'Histoire, (vray Liure des grands Princes) aux Mathematiques, mesmes

Digitized by Google

Eginard. Concil. Gallic. ad an. 787. & 788. Annal. l. 5. poëta Saxonis. Lupi Abb. Ferrar. Epist. P. Massonus. D. Petauius in Ration. temp.

en la Poësie, comme il se void en l'Epitaphe qu'il fit sur la mort du Pape Adrian inseré dans les Conciles. Il estoit aussi versé aux langues Syriaque, Hebraïque, Grecque & Latine, parlant facilement la derniere. Cela le rendit plus enclin à fauoriser les gens sçauans. Le Philosophe Alcuin Anglois de nation, qui auoit esté l'vn de ses precepteurs, fut de ce nombre. Il luy donna l'Abbaye de S. Martin de Tours, le fit son Conseiller & Aumosnier. Paul Warnefrid Diacre d'Aquilée, qui auoit esté Chancelier de Didier Roy de Lombardie, estant accusé d'auoir trempé en vne trahison, il ne luy imposa autre peine, (si peine se doit appeller) que d'obeïr au commandement que luy fit ce grand Empereur, d'escrire l'Histoire de Lombardie & la Vie des Saints: ce qu'il executa.

Platina. Genebrard. Rob. Goulcius de fundatione Paris. Acad. Concil. Gal. ad an. 787. & 788.

D'ailleurs le mesme Empereur fonda les Vniuersitez de Pauie, de Bolongne & de Padoüe, aucuns adioustent celle de Pise; Et si on veut croire quelques Historiens, il institua aussi celle de Paris enuiron l'an DCCXCI. à la persuasion d'Alcuin; ce que les autres plus iudicieux reuoquent en doute. 791. Bien est-il certain, que ce Prince amena de Rome des hommes doctes, & fit ouurir par toute l'estenduë de son Royaume de France les estudes des sciences, n'y ayant alors en iceluy aucun ou fort peu d'exercice des arts liberaux; Eginard toutesfois rapporte de luy vne chose presque hors de creance; c'est, qu'encore qu'il fust ainsi sçauant, & eust fait rediger par escrit plusieurs poësies, remplies des gestes de diuers Roys ses deuanciers, qu'il chantoit luy-mesme allant par païs, si est-ce qu'il ne sceut oncques écrire ny former lettres & characteres; à quoy il ne put paruenir quelque labeur qu'il y apportast, pour s'y estre trop tard addonné sur son vieil aage. Il se plaisoit à la lecture des Liures de la cité de Dieu de S. Augustin, qu'il prisoit entre ceux de sa riche Bibliotheque.

Ses Tiltres & Vertus.

Par le Concile de Mayence on luy donna le titre de *Tres-Chrestien, de directeur de la vraye Religion, & defenseur de la saincte Eglise de Dieu.* Par celuy de Reims il fut appellé *Tres-pieux*; Par le troisiéme Concile d'Arles, on le nomma *Empereur Orthodoxe*; par le Pape Adrian il fut qualifié *nouueau & Tres-Chrestien Constantin.* Alcuin en l'vn de ses Liures (on tient qu'il a aussi écrit ses gestes) l'appelle *nouueau Dauid.*

Marquard. Freher. de statura Caroli M.

Il auoit le visage venerable & plein de maiesté, vn corps robuste, la stature haute, bien proportionnée d'enuiron sept pieds & non excessiue, comme aucuns se sont persuadez: ce qui a donné suiet à vn sçauant homme de ce temps de les reprendre, & monstrer, que sa taille estoit plus haute que les mediocres, & moindre que les plus hautes. Ses yeux estoient gros, riants & brillants, il auoit le nez excedant aucunement la mediocrité, estant vn peu grand, le front & visage gay, serain & ouuert.

Toutes les conditions requises en vn grand & valeureux Chef de guerre se trouuerent en luy, estant *adroit aux armes, magnanime, liberal, sobre, vigilant, constant en ses aduersitez, & moderé aux prosperitez.*

Fauchet. Est. Pasquier. Du Tillet. *Ses deffauts.*

Mais, comme la clarté du Soleil est quelques fois obscurcie par des nuages, de mesme la splendeur des vertus & perfections de ce tres-illustre Monarque fut aucunement ternie, pour s'estre par trop addonné aux femmes, les boüillons de sa ieunesse & la licence, que bien souuent se donnent les Princes belliqueux, tel qu'il estoit, le firent en cela fouruoyer du droit chemin & adherer à plusieurs concubines; non toutesfois auec tel excez qu'aucuns se sont imaginez. Mais estant paruenu à vn aage plus auancé, & reuenu à soy, il laissa cette vie déré-

Digitized by Google

Ans de glée, pour suiure les exercices de Pieté, rachetant ses pechez par austeritez; mattant sa chair d'vn rude cilice, par ieusnes, par aumosnes & autres œuures pieuses. Il faut donc croire, que sa Penitence & son amandement de vie, auec tant de fondations d'Eglises par luy faites, & le restablissement de la Religion Chrestienne en diuers pays, ont esté suffisantes pour expier cette lubricité & appaiser l'ire & vengeance diuine. En somme il a esté si grand & si admirable en toutes sortes de vertus & rares conditions, que les siecles qui l'ont suiuy, n'en ont peu former de semblable.

IESVS CHR.

Aub. Miraus.

Son 1. mariage. *Regino.*

769. Sa premiere femme a esté HERMENGARDE, ou Ludbergue (aucuns l'appellent THEODORE) qui estoit fille & non sœur de Didier Roy des Lombards. Ce Prince estranger eut desir de s'allier auec les François, à dessein de les separer du S. Siege par ce moyen. Il se presenta vne occasion de procurer cette Alliance. Bertrade vefue du Roy Pepin & mere de CHARLES & de Carloman, fit vn voyage en Italie, afin de reconcilier ces deux Princes ses enfans, qui eurent ensemble quelque different, de peu de durée; puis elle vint à Saluces, & de là à Rome, pour y faire ses deuotions. Mais ce qui principalement luy fit entreprendre le voyage, ce fut pour moyenner le mariage de nostre grand Prince son fils aisné, auec la fille du Lombard. Quoy que le Pape Estienne III. eust dissuadé l'Alliance, pour les mauuaises conditions des Lombards, & d'autant qu'ils estoient suiets à la lepre. Il remonstra d'ailleurs aux ieunes Princes (car on parloit d'y allier aussi Carloman) qu'il ne leur estoit pas loisible de repudier les Princesses Françoises, que leur pere le Roy Pepin, leur auoit données en mariage, desquelles Princesses on ne trouue rien dans nos Histoires; ce qui donne suiet de croire, que ces mariages auoient esté seulement proietez, non pas consommez.

P. Æmil. *Sigon de reg. It. ad an. 789.* *Eginard.*

Concil. To. 1. Epist. Stephani III.

Neantmoins CHARLES (preferant le respect & le desir de sa mere, aux graues remonstrances du Chef de l'Eglise) passa outre au mariage, fait enuiron l'an SEPT CENS SOIXANTE NEVF. Mais d'autant que ce fut contre son gré plustost que par affection qu'il portast à la Princesse, il la repudia deux ans aprés, par le conseil des Euesques, & la renuoya au Roy Didier son pere; qui porta ce mespris auec impatience. Aucuns toutesfois estiment, que les maladies de HERMENGARDE, & la crainte qu'on auoit qu'elle fust sterile, donnerent cause au diuorce.

Car. Sigon. l. 3. de reg. Ital.

Son 2. mariage.

772. Tant y a que bien tost aprés, & en l'an SEPT CENS SOIXANTE DOVZE, CHARLEMAGNE prit vne autre femme, ce fut HILDEGARDE DE SVEVE, fille de Hildebrand Duc de Sueue, & de Rutgarde de Bauiere, selon la plus commune opinion. Mais vn ancien Autheur escrit, cette Royne auoir esté fille d'Imma, fils de Nebi, qui eut pour pere Houchin, fils de Godefroy Duc d'Alemagne. Aub. le Mire la fait fille d'vn Duc de Sueue & sœur de Gerold, Gouuerneur de Bauiere, estimé Sainct. Elle estoit doüée d'vne grande beauté, & semble qu'elle prit le voile de Religieuse, comme on recueille d'vne lettre, que luy escriuit le mesme Pape Estienne; Son decez auint à
783. Thionuille en Luxembourg l'an SEPT CENS QVATRE-VINGTS TROIS, le dernier iour d'Auril, & fut inhumée dans l'Eglise de S. Arnoul de Mets, auec l'Empereur Louis le Debonnaire son fils.

Theganus de gestis Ludouici Pij. *P. Petauius Syntag. de Nitardo.* *Regino.* *Vita Caroli M. à Mon. S. Epar.* *Ann. Franc.*

Son 3. mariage.

784. En l'an suiuant, pour la troisiéme fois nostre Monarque s'allia, dans la ville de Wormes, auec FASTRADE, fille du Comte Raoul, Princesse remplie de fast & d'orgueil, & d'ailleurs taxée de cruauté, & d'a-

Scriptor anon. vita Caroli M. *Eginard.*

Digitized by Google

Author incert. vita Caroli M. — *Christo. Brouuer. l. 7. antiq. Treu.* — *Ans de Iesvs Chr. 794.*

uoir trempé en plusieurs conspirations. Toutesfois aucuns Escriuains luy donnent la loüange d'auoir esté pieuse. Elle mourut l'an SEPT CENS QVATRE-VINGTS QVATORZE. Sa sepulture fut dans l'Eglise de Sainct Aubin de Mayence.

Son 4. mariage. — *Du Tillet.*

La derniere femme LVIDGARDE, qui estoit Alemande, fille de Federic, deceda sans enfans le VIII. de Iuin l'an HVIT CENS, dans la ville de Tours, où elle gist en l'Eglise de Sainct Martin. CHARLES n'eut point de lignée de la premiere ny de la derniere femme. Les Annales de Pepin (mises au iour par le sieur Pithou) nomment cette derniere femme, Hildegarde; c'est possible vn mesme nom de LVIDGARDE diuersement prononcé : par ainsi CHARLEMAGNE auroit eu deux femmes d'vn mesme nom.

Lupus Ferrar. Abb. — *Gerard. Io. Vossius de Historicis Lat.* — *Hist. Franc. Scriptores editi ab A. du Chesne Tomo 2.*

Entre les Historiens anciens & modernes, qui ont particulierement descrit la vie, & les memorables actions de ce Monarque, l'honneur des Princes de son siecle, outre le grand nombre de François, Alemans, Italiens & Espagnols, qui l'ont traictée dans leurs Histoires generales, sur tous est remarquable Eginard natif d'Alemagne, qui a traicté ce digne suiet auec tant d'elegance & de iugement, imitant le style poly de Suetone & de Quinte Curce, qu'il a surpassé tous les Escriuains de son aage, & semble auoir vescu plusieurs siecles auparauant. Ses escrits sont dignes de creance d'autant plustost, qu'il a esté familier de CHARLES, son Chancelier, ou Secretaire, & son gendre, selon l'opinion d'aucuns, ayant espousé sa fille Imma; mais clandestinement & contre le gré du pere; mariage qui est reuoqué en doute par d'autres. Quoy qu'il en soit, Eginard sur le declin de son aage professa la vie religieuse, & fut le premier Abbé du Monastere de Selingstad sur la riuiere de Mein en Franconie: Il fonda ce Monastere. Adelme ou Ademar (qui estoit Religieux de l'ordre de Sainct Benoist & a continué l'Histoire d'Aimoin) traite aussi la vie de CHARLEMAGNE, comme fait Notker, & vn poëte & Historien Saxon, auec vn autre Religieux de l'Abbaye de Sainct Cibar d'Angoulesme (qu'on estime estre Autheur des Annales de Fulde.) Celuy qui l'entreprit aussi par le commandement de l'Empereur Frideric I. n'a point non plus exprimé son nom. Il y en a vn qui commence ses Annales à l'an DCCXII. & finit à DCCCXIV. Plusieurs autres Escriuains de ce regne ont esté publiez par les sieurs Pithou, Freher & du Chesne. Entre les Historiens recens est encore Donat Acciaioli Florentin, homme docte qui viuoit sous le Pontificat de Sixte IV. Il estoit affectionné, peut estre, à la memoire de CHARLES, d'autant qu'en vn de ses voyages d'Italie ce Monarque restablit la ville de Florence, que les Huns auoient miserablement ruinée.

ENFANS DE L'EMPEREVR CHARLEMAGNE & de HILDEGARDE *sa deuxiéme femme.*

10. CHARLES Roy d'Alemagne, duquel sera parlé cy-aprés.

10. PEPIN Roy d'Italie aura son eloge en suite de celuy de son frere aisné.

10. LOVIS surnommé le PIEVX & Debonnaire, Empereur & Roy DE FRANCE; dont l'eloge se verra en suite de ceux des Roys CHARLES & PEPIN ses freres aisnez.

10. Lo-

Digitized by Google

L'An de IESVS CHR. 780. 10. LOTHAIRE DE FRANCE, frere iumeau de LOVIS, nasquit en Aquitaine l'an DCCLXXVIII. & deceda l'an DCCXXC. à l'aage de deux ans. Toutesfois du Tillet dit, que ce fils iumeau n'est pas nommé par les Historiens, d'autant qu'il mourut en naissant à Cassenueil en Agenois. *Du Tillet.*

782. 10. ROTRVDE DE FRANCE fut fiancée enuiron l'an DCCXXCII. non pas mariée, comme aucuns estiment, à Constantin Empereur de Grece, fils de l'Imperatrice Irene. Elle mourut l'an DCCCX. le XVIII. de Iuin. Georges Cedrenus escrit, qu'Irene eut crainte que par cette alliance le grand pouuoir & l'authorité des François fussent accreus; ce qui l'excita, peut-estre, à empescher le mariage, ayant fait espouser à son fils Marienne sortie du pays d'Armenie. Mais ce fut au grand desplaisir de Constantin, qui auoit mis ses affections en ROTRVDE. *Herm. Contract. Eginart. Cedren. Zonaras. Regino.* *Sa mort* 810.

10. BERTHE DE FRANCE eut ce nom en memoire de son ayeule femme du Roy Pepin le Bref. Elle espousa ANGILBERT Comte, ou Gouuerneur d'Abbeuille en Ponthieu. Comté qui comprenoit les pays de Bolonois & Ternois (où est situé le Comté de S. Paul) de Monstrueil, de Guines, d'Ardres, & autres maritimes, tenus en titre de Duché. Cét Angilbert estoit d'illustre Maison, en grand credit & authorité sous ce Roy Pepin. De luy & de BERTHE sortirent deux fils, Harnit & Nitard. Ce dernier Abbé de S. Riquier en Picardie, & Comte de Ponthieu, (Papire Masson l'appelle Vitald) fut Prince docte pour son siecle: il a décrit en langue Latine l'Histoire de la cruelle guerre ciuile d'entre les enfans de l'Empereur & Roy LOVIS le Debonnaire son oncle maternel; & mourut combatant contre les Infideles Danois, l'an huict cens cinquante-trois. *Annal. Franc. Syntagma P. Petauij de Nitardo. Du Tillet. Vossius de Histor. Lat.* *Mort de Nitard.* 853.

Quant à son pere le Comte Angilbert, il auoit finy ses iours l'an DCCCXVII. ou deux ans auparauant, comme aucuns estiment. Luy & Berthe sa femme se separerent de mutuel consentement, & renoncerent à la vie seculiere, pour se vouër du tout à Dieu en le seruant; le mary fut septiéme Abbé de S. Riquier, dit Centule, au Diocese d'Amiens, & Archichapelain de l'Empereur Charles-magne son beau-pere, ayant vescu auec telle pieté, qu'il est reputé SAINCT. Quant à son espouse elle fut Abbesse de Blangy en Bolonois. *Chron. S. Ricarij MS.*

781. 10. GISLE DE FRANCE fut baptisée à Milan par l'Archeuesque Thomas l'an DCCXXCI. Elle prit le voile de Religieuse. Aucuns disent, qu'elle espousa Sainct Euerard qui fut fondateur de l'Eglise de Cisoin. *Regino. Mirаus.*

10. GERTRVDE DE FRANCE morte en bas aage.

10. HILDEGARDE deceda ieune, & gist à Sainct Arnoul de Mets.

10. ADELEIDE nasquit lors que l'Empereur son pere faisoit la guerre en Italie & assiegeoit Pauie. Son epitaphe est inseré en l'Histoire de Mets, comme est celuy d'Hildegarde sa sœur. *Meurisse.*

Digitized by Google

Ann. de Iesus Chr.

FILLES DE L'EMPEREVR CHARLEMAGNE & de FASTRADE *sa troisiéme femme.*

Du Tillet. 10. THEODRADE DE FRANCE fut Abbesse d'Argentueil.

10. HILTRVDE ou Hildetrade de FRANCE est appellée Reyne par titre de l'Empereur Charles le Chauue son neueu. L'Autheur de la vie de l'Empereur Louis le Debonnaire fait mention du scandale que cette Princesse apporta en la Maison de leur pere commun.

Vita Lud. Pij.

ENFANS NATVRELS DE L'EMPEREVR CHARLEMAGNE, *qu'il procrea de diuerses amies.*

10. PEPIN, dit le Bossu, nasquit d'Hiltrude amie du Roy Charles auant qu'il fust marié. Il estoit beau de visage, mais de si mauuais naturel, qu'il conspira contre le mesme Roy son pere lors qu'il estoit empesché en la guerre contre les Huns l'an DCCXCII. 792.

Eginart. Monach. San-Gal. Eshafnaburg.

La punition qu'il encourut, fut seulement d'estre relegué Moyne dans l'Abbaye de S. Gal, & de là transferé en celle de Prum au Diocese de Treues. Ceux-là se mesprennent qui le confondent auec le Roy d'Italie son frere (aussi nommé PEPIN) qui estoit legitime.

10. HVGVES Duc de Bourgongne, dit le Grand & l'Abbé, sorty du lict de Regine, fut Prince magnanime; & a esté recommandé de sagesse, doctrine & autres vertus tant par Frotaire en ses Epistres, que par l'Autheur de la Chronique de Noualese. Il tint en commande les Abbayes de S. Bertin, de S. Vaast d'Arras, de Nuaillé en la vallée de Suse, & celle de Sainct Quentin située en Picardie.

Nitard. Epist. 21. & 41. Chron. Noual. Fragm. veteris Script. de Carolo M. Annal. Franc.

Le Roy & Empereur Charles le Chauue son neueu le fit General d'vne armée en la guerre qu'il eut auec son autre neueu Pepin II. fils du Roy d'Aquitaine Pepin I. & en ce temps les Lieutenans & Capitaines de ce ieune Prince luy ayant liuré bataille prés la ville de Tolose, HVGVES demeura entre les morts le VII. de Iuin l'an HVICT CENS QVARANTE QVATRE, au grand déplaisir de son oncle. Sa mort 844.

10. DROGON, ou DREVX paruint à l'Euesché de Mets l'an huict cens vingt-cinq, & fut Archichapelain (qu'on appelle maintenant grand Aumosnier de France) de l'Empereur & Roy Louis le Debonnaire son frere, & de Lothaire: Aprés que cét Empereur Louis le Debonnaire eut fait seuerement punir Bernard Roy d'Italie son neueu, il entra en défiance que Hugues, ce DREVX, & Thierry ses freres naturels voulussent imiter le ieune Prince en sa rebellion; à cette cause il les fit tondre & renfermer en des Monasteres, ce qui fut executé contre l'Ordonnance qu'auoit fait Charlemagne. Aucuns ont estimé, que de cét acte iugé inhumain les maux dont Louis fut affligé procederent; aussi en fit-il penitence publique & se re- 825.

Eginart. Annal. Franc. ad annum 823. Nitard.

An de IESVS CHR. concilia auec ses freres, dit vn Historien. *Thegan.*

Neantmoins DREVX ne laissa pas de se porter auec generosité au restablissement du mesme Empereur son frere, qui auoit esté indignement deposé par les Roys ses enfans; cela se fit l'an DCCCXXXV. au Concile de Thionuille, auquel ce bon Euesque presida, & depuis ce restablissement fut solemnellement executé dans son Eglise de Mets. Il presida aussi à vn autre Concile tenu à Ieust prés Thionuille l'an DCCCXLV. pour restablir la paix entre les Princes Lothaire, Louis & Charles freres, qui estoient fils du Debonnaire. *Flodoard.* *Hincmar.* *Tom.2.Concil. Gal.* 835. 845.

DREVX auoit assisté cét Empereur Louis son frere à sa mort, l'ayant prié & admonesté de pardonner à Louis Roy de Germanie son troisiéme fils, puis aprés le Prelat luy administra les Sacremens de l'Eglise, donna la benediction, & bien tost aprés ce pieux Empereur estant mort, il fit apporter son corps en la ville de Mets, où il eut la sepulture. *Vita Ludouici Pij.*

En l'an precedent ce Concile de Ieust, DREVX ayant passé les Alpes, conduisit à Rome le ieune Empereur Louis II. son petit neueu, afin d'y receuoir la Couronne Imperiale. Le Pape Serge II. le fit en ce temps-là son Legat & Vicaire du S. Siege dans toutes les Prouinces qui sont au deçà des Alpes, & fut qualifié Archeuesque: Ce que le S. Pere fit tant à raison de son illustre naissance, que de sa pieté & de sa doctrine, dont Angelome Religieux de Luxeul, Aimoin & autres rendent tesmoignage par leurs écrits. Mais sa Legation & cette qualité d'Archeuesque ne fut pas generalement receuë de tous les Euesques de France & d'Alemagne, aucuns s'y opposerent, disans, que c'estoit vne entreprise, laquelle ne pouuoit estre faite à leur prejudice: aussi en est-il blasmé par l'illustre Archeuesque de Rheims Hincmar. *Baron. ad ann. 817.* *Sirmond. ad Capit. Caroli Calui.* *Aimoin.* *Epistola 6. cap. 30.*

Ce Prelat DREVX ayant tenu le siege de l'Eglise de Mets par l'espace d'enuiron trente-deux ans & cinq mois, mourut en Bourgongne le VII. de Nouembre l'an HVIT CENS CINQVANTE SEPT, & receut l'honneur de la sepulture dans l'Eglise de Sainct Arnoul prés le corps de l'Empereur son frere. Il ietta les premiers fondemens de la puissance & de l'authorité que les Euesques de Mets auoient acquise par succession de temps sur cette grande ville autresfois capitale d'vn Royaume. *Histoire de Mets.* *Sommt 857.*

Epitaphium DROGONIS Archiepiscopi Metensis, filij KAROLI-MAGNI.

Conditur hoc busto Præsul DROGO, *marmore sculpto;*
Spiritus in requie lætus ouat Abrahæ.
Filius hic Magni KAROLI *fuit Imperatoris,*
Vir pius & prudens, vir probitate cluens.
Aulæ Regalis moderator, Pastor ouilis,
Metis & Ecclesiæ iure Pater patriæ.
Hic Præsul, præses, dominus, Primásque cis Alpes,
Eius iudicio paca fuit regio.
Iste Glodesindis sollemniter ossa leuauit,
Condignéque loco condidit eximio.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

10. THIERRY estant en la Cour de l'Empereur Louis le Debonnaire son frere, ce Monarque daigna l'admettre à sa table auec Hugues & Dreux ses autres freres naturels. Ce Thierry eut pour mere Adelluide, comme écrit Eginhard.

10. ROTHAIDE fut procreée de Matalgarde, l'vne des amies de Charles.

10. ROTILDE, autre fille naturelle du mesme Empereur Charles.

10. ADALINE eut pour mere Gersuinde Saxonne.

Cl. Robertus in Gallia Christ.

10. EVFRASIE fut Abbesse de Sainct Laurens à Bourges, Abbaye fondée par l'Empereur Charlemagne pere de cette Princesse : quelques vns neantmoins doutent qu'elle fust sa fille.

De Eginardo & Imma; Andr. du Chesne Historicor. Tom. 2. p. 91.

Marquard. Freher.

10. IMME. L'Autheur de la Chronique de l'Abbaye de Loresheim la remarque pour fille de Charlemagne, & tient, qu'elle espousa EGINHARD, lequel en ses ieunes ans estant Secretaire, (autres disent Chancelier de cét Empereur) & ayant eu clandestinement la compagnie de cette Princesse, l'Empereur (afin de couurir l'honneur de sa fille) luy fit espouser. Il y a quelque apparence de soustenir, qu'elle estoit illegitime. On a adiousté vne circonstance particuliere sur les amours illicites d'Eginard & d'IMME, que Marquard Freher iudicieux Historien de ce temps estime fabuleuse. Cét EGINHARD fut tant estimé & fauorisé de Charles, qu'il luy communiqua les principaux affaires de ses Estats, ce qui luy donna suiet de décrire la vie de ce grand Monarque en termes elegans.

---

10. CHARLES
ROY D'ALEMAGNE, OV DE LA FRANCE Orientale, & de Bourgongne.

CHAPITRE III.

Thegan.

Aimoin.

L'Empereur CHARLEMAGNE & Hildegarde sa deuxiéme femme eurent plusieurs enfans, cettui-cy fut l'aisné de tous: Par le partage que son pere leur fit à Aix la Chapelle de ses Royaumes & Prouinces, ce Prince CHARLES aisné eut la Bauiere, Neustrie, Turinge, Saxe & Frise, outre partie de Bourgongne, lesquelles Seigneuries il posseda sous le nom de France Orientale.

Annal. Franc.

En l'an DCCXXCIV. il défit grande partie de Saxons rebelles, qui continuoient au mauuais dessein de donner des affaires à l'Estat. 784.

Vita Caroli Magni.

Quelques années aprés l'Empereur son pere l'enuoya au deuant du Pape Leon III. iusques à S. Maurice en Chablais, pour l'y receuoir 804.

Ans de IESVS CHR. auec honneur. Le sainct Pere s'acheminoit en France pour visiter ce grand Monarque, comme il fit au Palais de Crecy sur Oise.

Aux années suiuantes CHARLES obtint d'autres victoires contre les Slaues ou Bohemes, & les Sorabes, (le Roy ou Chef desquels, que
808. l'Histoire nomme Miloduc ou Loton, il fit mourir en vne bataille en l'an DCCCVIII.) En suite de quoy le ieune Prince s'opposa si courageusement à Godefroy Roy des Danois, qu'il l'empescha d'entrer dans la Saxe, comme il s'estoit proposé. *Monachus Engol.sm. Vita Caroli M*

Sa mort 811. En fin nostre Roy CHARLES, (qu'on appelloit le ieune, à la difference du pere de mesme nom) estant au païs de Bauiere, il y finit ses iours sans auoir esté allié par mariage; Ce fut l'an DCCCXI. le quatriéme iour de Decembre. L'Empereur son pere en conceut vn extreme regret & déplaisir, & ce d'autant plustost, qu'en l'an precedent il auoit aussi veu mourir Pepin Roy d'Italie son deuxiéme fils. Tellement que par cette seconde playe domestique il eut vn surcroist d'affliction. Ces deux Princes donnoient de grandes esperances d'égaler vn iour les vertus paternelles. *Thegan. Eginard. Tilius. Sigonius.*

Antoine Bonfin en son Histoire de Hongrie semble vouloir dire, que ce Prince CHARLES fut nay de conionction illegitime: mais il se méprend, les titres & les bonnes Histoires de France, que nous auons suiuies, enseignant le contraire. Ceux là se méprenent aussi qui disent, que les anciens Comtes de Vermandois prenoient origine de luy. Car nous ferons voir, que leur vray e source & descente est du mesme Roy Pepin son frere. *Bonfinius.*

---

10. PEPIN

ROY D'ITALIE ET DE LOMBARDIE.

CHAPITRE IV.

780. ENTRE les felicitez de l'Empereur & Roy de France CHARLEMAGNE l'vne des moindres n'estoit pas de se voir pere de plusieurs enfans; qui se mirent deuant les yeux les bonnes conditions de ce Grand Monarque, & ne degenererent point de sa vertu, qu'ils eurent hereditaire.

Mais si de cette part il receut beaucoup de satisfaction, d'autre costé il eut vn grand suiet de tristesse & d'affliction des plus sensibles, lors que contre l'ordre de la nature & le vœu des peres, ses deux aisnez furent arrestez au milieu de leur course par la mort prematurée qui les surprit dans les acclamations publiques de leurs trophées. Le Prince, dont nous parlons, estoit le deuxiéme de ses fils, qui eut le nom de PEPIN en memoire du Roy son ayeul paternel. Il nasquit du lict de Hildegarde de Sueue seconde femme de l'Empereur.

Ce Monarque le voyant de belle esperance, & considerant qu'il auoit à supporter des guerres continuelles contre les Saxons, les Huns, les Auarois & autres peuples éloignez; parainsi qu'il ne pourroit vaquer à defendre l'Italie & à la retenir dans le deuoir, s'il ne luy donnoit vn Roy, qui rendist la Iustice, & par la force des armes rangeast les rebel-
780. les à la raison, il iugea estre necessaire d'associer à la Royauté d'Italie ce Prince PEPIN son fils; & le declara Roy en l'an SEPT CENS *Regino. Sigon. l. 4. de reg. Italia.*

Vita Carol. M. per Mon. Engolism. QVATRE-VINGTS. Tout ieune qu'il estoit, l'Empereur le fit couronner le XV. d'Auril iour de Pasques de l'année suiuante. La ceremonie en fut faite à Rome par le Pape Adrian I. lequel en mesme temps le tint sur les fonts de baptesme, comme parain, luy donnant ce nom de PEPIN, au lieu de celuy de Carloman qu'il auoit. Quoy que Fauchet soit d'aduis, que le Baptesme fust fait d'vn autre fils qui estoit aussi nommé Pepin. *An de Iesus Chr.* 781. *Marian. Scot.* *Sigebertus.* *Sigon. l. 4. de reg. Ital.*

Cettuy-cy, duquel nous faisons l'Eloge, receut à Modoëce la couronne de fer par les mains de Thomas Archeuesque de Milan, ainsi qu'à l'endroit du mesme Roy Charlemagne, cela auoit esté obserué aprés la conqueste qu'il fit du Royaume de Lombardie : car ce grand Prince voulut & ordonna, que les Roys ses successeurs en ce Royaume seroient couronnez au mesme lieu. Ce qui doit faire presumer, qu'il fut distinct & separé de celuy d'Italie, autrement le Couronnement fait par le Pape eust esté superflu, n'estant croyable, que PEPIN eust voulu auoir titre de Roy d'Italie sans territoire.

Ann. Franc. Le Roy son pere luy commanda de tenir sa Cour & son Siege à Milan, ce qu'il fit au grand contentement des peuples Italiens, esperans, que par la presence de leur nouueau Roy ils ne seroient plus contraints & necessitez d'aller chercher la Iustice hors de leur pays, & que par son ayde & secours ils repousseroient les Sarrazins & les Huns, qui les oppressoient par mer & par terre. Ils ne furent deceus de leur attente. Car auec le temps le ieune Roy croissant en aage & en vertu, se monstra capable d'vne si haute dignité, & s'acquit la bienueillance de ses suiets; ayant non seulement fait des loix propres pour les tenir en repos & restably les villes qui en auoient besoin; mais aussi genereusement repoussé les ennemis. Toutesfois sur la fin de son regne sa principale habitation fut à Rauenne, soit qu'il prist plaisir à l'ancienne magnificence de cette ville, qui fut autresfois le Siege des Exarques establis par les Empereurs sortans de Rome, soit (comme il est croyable) que les affaires de la mer l'y retinssent.

Hist. de reb. Caroli M. cum Hunnis. La premiere guerre de Pepin fut en Hongrie; Depuis les Auarois s'estant reuoltez, le Monarque Charles depescha contre eux ce Roy d'Italie son fils auec vne grande armée, laquelle s'achemina sur la frontiere Orientale de Bauiere, chassa & destruisit entierement ces peuples Barbares, estendant les limites de Bauiere iusques au fleuue de de Draue. Ce pays, iadis appartenant aux Huns, fut peuplé par PEPIN de Bauarois & de Venedes. 797. 799. *Ann. Franc.*

Regino. En l'an suiuant (par lequel le siecle huictiéme fut commencé) le ieune Roy accompagna derechef en Italie son pere, qui l'enuoya contre Grimoald Duc de Beneuent rebelle, lequel suscité par les Grecs, s'estoit reuolté & faisoit la guerre aux Romains. Mais en ce temps-là Charles estant declaré Empereur d'Occident, & desirant rendre la ceremonie de son couronnement plus magnifique & solemnelle, manda ce Roy PEPIN son fils pour y assister, comme il fit, estant suiuy de grand nombre de Noblesse. Au mesme temps PEPIN fut aussi oint & sacré par le Pape Leon III. & à son retour de Rome, continuant de faire la guerre à Grimoald, il prit sur luy les villes de Chieti, d'Orthone & de Lucerie qu'il destruisit. De sorte que le Duc rebelle se voyant resserré dans la cité de Beneuent, & n'auoit moyen de resister dauantage, fut en fin contraint de se remettre à la discretion de ce ieune Roy d'Italie, qui le confina dans Pauie. Ces victoires rehausserent tellement son courage, qu'il prit vne genereuse resolution de 800. *Sigon. de reg. Ital.* *Adelelmus.* *Sigon.*

Digitized by Google

Ans de chasser d'Italie les Grecs, qui en occupoient vne partie : Pour destour-
IESVS ner l'orage dont ils estoient menacez, ils s'aduiserent de faire & ac-
CHR. corder des treues.

Quelques années aprés cecy PEPIN, impatient de repos sans honneur, enuoya vne armée contre les Sarrazins, qui estoient descendus dans l'Isle de Corse pour la rauager. Ils furent rudement attaquez & repoussez par le Comte Ademar Gouuerneur de Genes, Chef de l'armée Royale ; Mais se portant trop hasardeusement & auec chaleur à la poursuite, il y perdit la vie. Cecy aduint en l'an DCCCVI. auquel temps l'Empereur fit son Testament, ordonnant que PEPIN (qu'il nomme son bon fils) auroit outre le Royaume d'Italie, (laquelle s'appelloit aussi Lombardie) la Bauiere, comme le Duc Tassilon l'auoit autrefois tenuë, & autres pays. *Annal. incerti author.* *Adelelmus.* 806. *Testam. Car. Mag.*

Les François s'estoient rendus maistres des pays d'Istrie, du Frioul & de la Dalmatie ; ce qui excita Nicephore Empereur d'Orient, enuieux de leur prosperité, d'enuoyer contre eux deux puissantes armées, l'vne conduite par le Patrice Niecete, pour defendre la coste Dalmatique, & l'autre sous Paul Gouuerneur de la Cephalenie, qui prit & brusla Plombin. Cela fut cause, que le Roy PEPIN fit retirer son armée nauale du port de Comacle ; & Nicete s'estant venu presenter deuant cette place, les François le chargerent si furieusement, que force luy fut de se retirer auec honte & grande perte des siens. *Ado.* *Sigon. l. 4. de reg. Ital.*

Encore que les Venitiens, comme neutres & amis des deux Empires, eussent tenté de mettre la paix entre eux ; si est-ce qu'ils ne peurent y paruenir ; & mesme se rendirent suspects à Charlemagne & à Pepin son fils, qui se plaignit, de ce que sous couleur de moyenner vn accord, ils auoient secretement fauorisé les Grecs ses ennemis, les ayant assisté d'argent & de viures. Tellement que l'Empereur commanda au Roy son fils de les poursuiure par mer & par terre, ce qu'il executa auec tant de valeur & de bonne conduite, qu'il les défit sur la mer, & s'empara de leurs Isles principales, mesmement de celle de Matamauc, siege ordinaire des Ducs de Venise ; PEPIN mit aussi en son pouuoir d'autres places, & comme autresfois enuoya son armée rauager les ports de la Dalmatie, que tenoient ses aduersaires, qu'il contraignit à demander la paix, laquelle fut concluë entre les Grecs & leurs partisans d'vne part, & les François d'autre. *Eginard. in vita Car. M.* *Regino.* *Sigeb.* *Sigon. l. 4. de reg. Ital.*

Pour confirmer le Traitté, Nicephore enuoya au Roy PEPIN Arsace l'vn des premiers de sa Cour. Mais il ne peut luy donner audiance, estant le ieune Prince preuenu de mort, comme nous dirons. L'Empereur Charles au lieu de son fils en prit la charge. Sabellic, Iustinian, & autres Escriuains des affaires d'Italie ne sont d'accord de cette signalée victoire obtenuë par le Prince François sur les Venitiens, & mesmes ils l'attribuent, sans aucune apparence, à leur nation ; Encore qu'Eginard Autheur du temps, Adon, Reginon, auec autres anciens, mesme quelques Italiens, Blondus entre ceux-là, en donnent l'honneur aux François ; comme le iudicieux Vignier (en sa Bibliotheque Historiale) monstre fort clairement cecy auec beaucoup de raisons pertinentes, sous l'an DCCCX. *Alcuin. Ep. 9. tom. 5. antiq. Lect.* *Eginard.* *Vignier.*

PEPIN estant donc de retour de cette glorieuse expedition dans sa ville de Milan, il y passa de cette vie, Dieu le retirant du monde le VIII. iour de Iuillet l'an HVIT CENS DIX, en l'aage de trente trois ans, & de son regne le trezième : Onuphre dit qu'il mourut à Verone, & y fut enseuely dans l'Eglise de S. Zenon, monastere que ce Roy *Thegan. de gest. Lud. Imp.* *Sa mort* 810. *Regino.* *Ado.*

auoit fondé & richement doté. Dans le Cimetiere l'on void encore son Sepulchre enfouy assez auant en terre. *Ans de Iesvs Chr.*

Sigon. l. 4. de regno Ital. Ce Roy estant de grande esperance & encores en la fleur de ses ans faisoit promettre d'en voir des fruits encore plus excellens, & que la vertu de ses peres & ayeux se fust de plus continuée en luy. Car il s'estoit desia rendu si accomply, que s'il eust suruescu à son magnanime pere, il eust succedé au Diademe Imperial, qui par son decez fut transferé à son frere puisné Lovis.

Selon qu'escriuent aucuns Historiens recens ce Roy Pepin fut conioint par mariage auec Adelheide, aucuns la nomment Plectrude, les vns ny les autres n'ayant point exprimé de quelle Maison elle estoit issuë : Mais puis que Thegan, qui pouuoit auoir veu ce Prince, recite en la vie de l'Empereur Louis le Debonnaire, que le fils du Prince Pepin estoit bastard, (ce que nie Paule Emile) il y a lieu d'estimer, qu'il eut cette femme pour amie plustost que pour épouse, ou bien il n'en eut point de cette femme Adelheide, qui l'ayt suruescut. *Sommaire.* *Vita Ludouici Pij.*

ENFANS DE PEPIN ROY D'ITALIE.

II. Bernard Roy d'Italie, duquel est parlé plus particulierement en son lieu.

Vita Ludouici Imper. II. Adelaide, qui est Alix, d'Italie fut, auec ses quatre sœurs cy-aprés nommées, nourrie & éleuée dans la Cour de l'Empereur & Roy Charlemagne leur ayeul paternel en la compagnie des filles d'iceluy. Les Historiens ont remarqué ces Princesses auoir esté doüées d'vne exquise beauté corporelle, & adioustent, que ce grand Monarque aima tant leur presence, qu'il n'en voulut marier aucune. Adeleide fut inhumée dans l'Eglise de Sainct Arnoul de Mets. *Eginard.*

P. Æmil. *Du Tillet.*

II.	Atale.	Paul Emile escrit, que ces filles de Pepin & leur aisnée encoururent le blasme & le soupçon de s'estre mal comportées; en sorte que leur honneur en demeura taché. Aucuns de ceux, qui les voyoient ainsi familierement, furent punis comme criminels de leze-Maiesté. La mauuaise compagnie & l'exemple des concubines de leur ayeul les scandalisa aussi, dit du Tillet.
II.	Gondrade.	
II.	Bertraire.	
II.	Theodrade.	

II. BER-

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

II. BERNARD
ROY D'ITALIE.

CHAPITRE V.

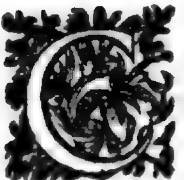

CE Prince estoit fils naturel du Roy d'Italie Pepin, suiuant quelques Historiens ; Tellement qu'il n'eut pour pere Charles, fils aisné de l'Empereur Charlemagne, comme escrit l'Autheur qui a dressé la Genealogie de S. Arnoul de Mets. *Thegan. Regino.*

Estant Prince de vertu & de courage, il succeda au Royaume d'Italie, du vouloir & consentement de l'Empereur CHARLES son *Sigon. l. 4. de reg. Ital.*
813. ayeul, qui l'en declara & nomma Roy en l'an HVIT CENS TREIZE. Il auoit intention de le faire Roy d'Espagne; mais il changea d'aduis. *Mariana l. 7. c. 11.* BERNARD fut donc couronné Roy d'Italie à Modoëce par l'Archeuesque de Milan.

Il repoussa valeureusement les Sarrazins, qui estoient venus d'Afrique & d'Espagne en Italie; & se fit du commencement aymer par l'Empereur Louis le Debonnaire son oncle, auquel il rendit hommage auec serment de fidelité ; qu'il viola toutesfois, comme nous dirons; Aprés que son oncle luy eut fait de beaux presens, il le renuoya dans son Estat.

Cependant Louis ayant quelque temps aprés assemblé vn Parlement general à Paderborn, BERNARD y vint, croyant accompagner son oncle au voyage de Normandie Danoise : mais depuis il tourna ses pensées ailleurs. *Annales Fr.* Car le Debonnaire trouuant mauuaise la rigueur dont on auoit vsé contre quelques Gentils-hommes Romains, accusez d'auoir conspiré contre le Pape, il enuoya ce sien neueu BERNARD à Rome, pour s'enquerir de la cause & verité du fait, & de ce qui s'estoit passé, pour luy en donner aduis.

Or comme le ieune Prince ne manquoit point de generosité ; aussi
817. n'estoit-il exempt d'ambition, laquelle en fin le porta à sa ruine; ayant esté si mal aduisé, que de prester l'oreille à des conseils mal mesurez, que luy donnerent certains flateurs, qui luy mirent en l'esprit; Que l'Empereur ayant destiné l'Empire à son fils Lothaire, cela estant, il y alloit de son honneur, de releuer le Royaume d'Italie de ce Prince son cousin qui estoit plus ieune que luy : adioustant, qu'il estoit fils de Pepin qui auoit l'aduantage d'aisnesse sur Louis. Parainsi que representãt son pere en qualité de fils aisné, non seulement l'Empire luy appartenoit par droit de naissance & de primogeniture; mais aussi le Royaume de France ; dont aucuns tiennent qu'il s'en fit declarer Roy. De sorte que persuadé par telles inductions, & se fiant aux intelligences qu'il auoit dedans & dehors la France, il assembla de grandes forces, & pour empescher l'Empereur de venir en Italie se saisit du passage des Alpes, & resolu de maintenir son authorité souueraine ; mais de plus d'entreprendre sur l'Empire, si l'occasion s'en presentoit, & si la fortune luy estoit fauorable en l'execution de son entreprise : Il estoit assisté en son dessein par Anselme, Woluode & Theodulphe Euesques de Milan, de Cremone & d'Orleans, qui en porterent la peine, comme nous dirons. *Thegan. c. 22 & 23. Regino. Sigonius l. 4. de reg. It. Masson. Ann. Franc. Baronius Ann. Eccles. P. Æmil. Thegan. de gest. Ludouici Py.*

Mais le pauure Prince ne consideroit pas, que sa qualité de bastard estoit vne forte barriere pour l'exclure de telles vaines pretensions; & que par tolerance & bonté naturelle, son ayeul CHARLEMAGNE luy auoit permis de succeder aux Estats d'Italie, que possedoit son pere. Car encore qu'aucuns recens Historiens (Paul Emile & Vignier entre autres) ayent escrit, qu'il estoit fils legitime, si est-ce toutesfois que les anciens, ausquels il faut plustost croire & adherer, en parlent tout autrement; comme il a esté monstré. *Ans de IESVS CHR. 794.*

Vita Lud. Pij. Or l'Empereur iugeant qu'il falloit preuenir, & qu'il estoit necessaire d'esteindre promptement & en sa premiere flamme ce feu de la rebellion sans temporiser, aussi tost il s'achemine vers les Alpes, en intention de passer outre; ce qui donna tel effroy aux Seigneurs Italiens, qui estoient de la conspiration, que pour chercher leur seureté, ils abandonnerent BERNARD; dont il fut tellement estonné, que reconnoissant sa foiblesse & temerité, non moins que sa faute, il mit aussi tost les armes bas, s'en vint trouuer son oncle dans la ville de Chaalon sur Saone, & là s'humilia & luy requit pardon. Mais on ne laissa pas pour cela de le retenir prisonnier, auec ceux qui l'auoient suiuy. Aucuns sont d'aduis, qu'il n'y vint pas de son mouuement; mais qu'Enemond Gouuerneur de Lyonnois l'ayant surpris, par les artifices dont ce Gouuerneur vsa, il fut deliuré à l'Empereur, auquel il descouurit ses desseins & ses complices. Le procez leur fut fait en vn Parlement tenu à Aix la Chapelle, comme aussi à Anselme Archeuesque de Milan, au sçauant Theodulphe Euesque d'Orleans, & à d'autres Prelats, qui auoient trempé dans la conspiration, comme nous auons dit: En vn Synode ils furent priuez de leurs Prelatures & confinez dans des Monasteres. L'Empereur fit depuis grace à Theodulphe & luy permit de sortir, pour l'estime qu'il faisoit de son erudition singuliere. 818.

Sabellic. Regino. Sigon. l. 4. de reg. Ital. Car. Saussieus in Annal. Eccl. Aurel. Vita Lud. Pij.

Sigon. l. 4. de reg. Ital. Thegan. Quant au Roy BERNARD, on luy fit souffrir le supplice ordinaire dont on auoit accoustumé en ce temps là de punir les Grands, qui auoient conspiré; ce fut de luy faire inhumainement creuer les yeux; mais trois iours aprés il mourut de regret & d'impatience de se voir si mal traité. Aucuns tiennent, qu'il eut la teste trenchée. Autres disent, que lors qu'on le voulut priuer de la veuë, il s'en defendit courageusement, mit la main à l'espée & combatit iusques à la mort pour empescher cét outrage, ce qu'on attribuoit à vn grand cœur, qui sentoit bien sa generosité Royale. Cecy aduint l'an HVIT CENS DIX HVIT. Depuis l'Empereur se repentit de cette rigueur, & en fit penitence pour n'auoir empesché ses Conseillers d'vser de telle cruauté, comme a remarqué l'Historien Thegan. *Ramon 818.*

Son corps fut enseuely dans la grande Eglise de S Ambroise de Milan, où l'on monstre encore son tombeau auec cette Inscription.

P. Massonus Annal. Fr. Sigon. l. 4. de regno Ital.

BERNARDVS CIVILITATE MIRABILIS, CETERISQ. PIIS
VIRTVTIB. INCLYTVS REX HIC REQVIESCIT.
REGNAVIT ANNOS QVATVOR MENSES QVINQVE.
OBIIT XV. KAL. MAII. INDICTIONE XI.
FILIVS PIÆ MEMORIÆ PIPINI.

FILS DE BERNARD ROY D'ITALIE.

II. PEPIN Comte de Vermandois a esté la Tige & a continué la Lignée des autres Comtes de ce païs, qui se verront traittez au neufuiéme liure de cette Histoire.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

10. LOVIS

EMPEREVR DES ROMAINS, ROY *d'Italie, de France & d'Alemaghe, surnommé* LE PIEVX & LE DEBONNAIRE.

Chapitre VI.

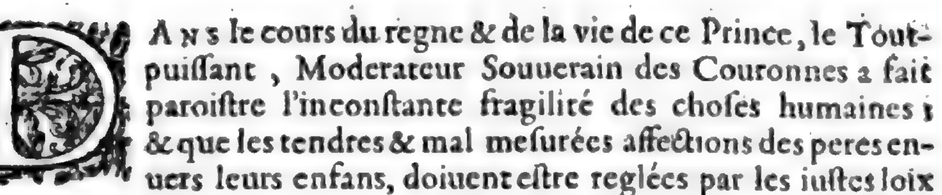

814. DANS le cours du regne & de la vie de ce Prince, le Tout-puissant, Moderateur Souuerain des Couronnes a fait paroistre l'inconstante fragilité des choses humaines ; & que les tendres & mal mesurées affections des peres enuers leurs enfans, doiuent estre reglées par les iustes loix de l'égalité. LOVIS ayant manqué en ce point auec non moins d'imprudence que de passion, (quoy qu'il fust remply de pieté & orné d'autres vertus) de là prirent origine les funestes diuisions, les desordres frequens & les guerres plus que ciuiles, qui embraserent la France, donnerent lieu aux coniurations, & armerent les enfans contre le pere, auquel ils donnerent la loy, violans tout droit diuin & humain.

Il estoit frere iumeau de Lothaire, & tous deux nasquirent de la *Aimoin. l. 5.*
Sanaissance. Royne HILDEGARDE, au Chasteau de Casseneil en Agenois
l'an SEPT CENS SOIXANTE DIX-HVIT, pendant que le Roy *Author incert. vita Ludouici Pij.*
778. CHARLEMAGNE leur pere estoit occupé en la guerre d'Espagne
contre les Maures.

Au retour, ce grand Roy erigea en titre de Royaume l'ample Duché d'Aquitaine, & en inuestit ce Prince LOVIS son troisiéme fils ; tout ieune qu'il estoit il l'en fit appeller Roy ; ordonnant des Comtes *Aimoin.* dans les villes de Tolose, de Bourdeaux, de Bourges, de Poitiers & autres circonuoisines, pour assister le ieune Prince, le conseiller, garder les limites & auoir soin du Royaume, duquel il voulut que la ville de *Aimoin.* Tolose fust Capitale, comme elle auoit esté pendant que les Gots l'occupoient sous la premiere Lignée de nos Roys.

Son 1. Couronnement LOVIS accompagna CHARLES son pere au second voyage *Ann. Bertin.*
qu'il entreprit en Italie, où il fut solemnellement couronné à Rome,
auec PEPIN son frere, par le Pape Adrian I. du nom. Delà il fut
781. renuoyé dans le Royaume d'Aquitaine.

Par trois fois cét Empereur LOVIS passa dans l'Espagne : Au premier voyage il prit sur les Maures la ville de Barcelonne aprés vn long & fascheux siege : Au deuxiéme, il reprit la cité de Pampelonne & tailla en pieces plusieurs de ces Barbares : Au troisiéme il subiugua la ville de Tortose. *Author vitæ Lud. Pij.*

Aprés ces exploits memorables CHARLES son pere (la mort de
ses deux fils aisnez estant aduenuë) associa cettuy-cy au gouuerne- *Thegan de gest. Ludouici P. c. 6.*
813. ment de l'Empire ; Ce grand Prince son predecesseur estant affligé de
maladies sur le declin de sa vie, craignit par son decez (qu'il preuoyoit estre proche) de laisser en confusion & desordre l'Empire, auec ses Royaumes ; De sorte que pour y obuier, il fit cette association de son fils par l'aduis des Prelats & des Seigneurs plus qualifiez à cette fin assemblez à Aix la Chapelle. Lors de la ceremonie, qui fut celebrée *Sigonius l. 4. de Regno Italiæ.*

Digitized by Google

Aimoin. l. 4. c. 60. dans l'Eglise dediée à la Saincte Vierge l'an DCCCXIII. LOVIS en-leua la Couronne de dessus l'Autel, puis de ses propres mains la posa luy mesme sur son chef par le commandement du pere ; afin de témoigner & faire paroistre à tous sa puissance Souueraine, & qu'il ne tenoit sa Couronne & ses grands Estats, que de Dieu seul. *An de* IESVS CHR. 813.

En l'an suiuant il recueillit l'ample succession de cét inuincible Monarque, & commença par le reglement qu'il fit de sa Maison, en laquelle il rencontra quelques desordres: Puis se fit rendre hommage par *Flodoard. l. 3.* son neueu Bernard Roy d'Italie, & donna ordre aux affaires publiques tant dehors que dans le Royaume. 814.

Author vita Lud. P. Il renouuella l'Alliance qu'auoit fait son pere auec Michel Empereur d'Orient, & quelque temps aprés auec Leon son Successeur à cét *Garibai. Hist. d'Esp. l. 37. c. 4.* Empire, & accorda la paix au Roy des Maures en Espagne Abderam. 824.

La reuolte des Abotrites Transalbins, sous la conduite de leur Roy Sclaomir, fit aussi resoudre l'Empereur à la reprimer: l'armée qu'il en-*Eginard.* uoya contre eux les fit retourner à la recognoissance de leurs fautes, *Aimoin.* sans que le fils de Godefroy Roy de Danemarc, ny son secours y peust *Regino.* mettre empeschement. 826.

Cela fait, LOVIS rangea aussi au deuoir les Saxons & Frisons, & quelques années aprés receut l'hommage, que luy rendit Harald Roy de Danemarc, lequel se fit baptiser à Mayence auec la Royne sa femme, Eric son frere & plusieurs Danois. Nostre Empereur fut son parain *Pontani Hist. Dan. l. 4.* & luy donna pour habiter le pays de Frise. Omortag Roy de Bulgarie fit aussi Alliance & confederation auec LOVIS, qui dompta les Sorabes rebelles, & défit les Gascons en deux batailles, leur Duc Seguin *Annal. Bertiniani.* s'estant retiré en Espagne. Peu de temps aprés l'armée Imperiale passa en Afrique, & défit aussi les Maures en cinq rencontres.

Auparauant cecy le Pape Estienne IV. aprés auoir fait prester serment par les Romains au nouueau Empereur, s'achemina en France l'an DCCCXVI. pour, auec la permission du Debonnaire, emmener auec luy & retirer aucuns Romains y confinez à cause de la sedition excitée *Vita Ludouici Pij.* contre le Pape Leon son predecesseur. Il supplia le Monarque François de se rendre aussi protecteur du Sainct Siege: Il receut Paschal à *Thegan.* Reims auec l'honneur & la reuerence qui luy estoit deuë, & le salüa par ces paroles, *Beny soit celuy, qui vient au nom de Dieu nostre Seigneur* *Flodoard. l. 2. c. 16.* *qui nous a éclairez.* Le Pape repartit; *Qu'il benissoit Dieu de ce qu'il luy auoit fait la grace de voir de ses yeux vn nouueau Roy Dauid:* Ce qui sembla auoir esté dit comme par esprit de prophetie, tant pour la conformité des vertus de l'vn & l'autre de ces pieux Roys, que pour leurs aduersitez & afflictions domestiques, LOVIS ayant esté aussi mal traitté par Lothaire son fils, que Dauid fut par le sien Absalon. 816.

Concil. Gallic. Tom. 2. Le Pape oignit, sacra & couronna l'Empereur dans l'Eglise de Reims; mais bien tost aprés leur entreueuë il cessa de viure. Paschal I. *Thegan.* son successeur enuoya ses Legats & des presens à LOVIS auec vne lettre apologetique, pour s'excuser de sa promotion au Pontificat, faite sans qu'il y eust consenty; disant auoir en cette action succombé par l'élection & acclamation du peuple, plustost qu'aspiré par ambition à cette sureminente dignité de l'Eglise. LOVIS se contenta de l'admonester, que de là en auant il n'entreprist sur l'authorité de l'Empire. *Son 1. Couronnement.* 816.

Gratian. Can. Ego Ludouic. 33. Au mesme an DCCCXVI. vn notable Concile prouincial ou Parlement auoit esté conuoqué dans la ville d'Aix, pour regler les Ecclesiastiques. LOVIS y receut Nicephore Ambassadeur de l'Empereur de Constantinople.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. 817. Ce fut lors qu'il approuua aussi tout ce qui auoit esté donné ou restitué à l'Eglise Romaine, par les bienfaits des Monarques ses pere & ayeul, amplifiant ces dons iusques à ceder au Pape le Temporel de Rome & son Duché, auec son territoire, toutes les villes de Toscane, l'Exarchat de Rauenne, l'Isle de Sardagne & autres grandes Seigneuries, specifiées par la donation qui fut enuoyée au Pape Paschal par Theodore Legat de la Sainte Eglise Romaine & soubsignée des trois ieunes Princes enfans de LOVIS: le sçauant Charles Sigonius en son Histoire du Royaume d'Italie raporte toute entiere la Donation. *Concil. Gallie. Tome 2.* *Baron.*

Cecy est vn autre singulier tesmoignage de la pieuse liberalité de nos Monarques, laquelle croissoit & augmentoit de temps en temps. Surquoy vn Autheur autant docte que iudicieux a fait cette insigne remarque. Le Pape S. Gregoire le Grand auoit autres fois loüé hautement l'excellence, & la deuotion de nos premiers Roys. Mais que n'eust-il point dit, s'il se fust veu non seulement deliuré par les Princes François des continuels assauts des Lombars & de la tyrannie des Empereurs Romains; mais aussi de se voir comblé d'autres bienfaits par les Roys de la seconde Lignée? de se voir tres-puissant & Prince Souuerain de la plus grande part d'Italie? s'il eust veu l'ayeul, le pere & le fils Charles-Martel, Pepin & Charlemagne combattre successiuement & comme à l'enuy l'vn de l'autre, à qui feroit plus de bien à l'Eglise? En quels termes les eust il recommandez, & encore le Monarque (duquel nous parlons) leur fils & arriere-petit fils, qui se rendit imitateur d'vne telle pieté par cette celebre donation. *Sigon. l. 4. de reg. Ital.* *I. Morin Hist. de l'orig. & progrez. &c.*

Quelque temps auant cecy le Prince Bernard auoit esté confirmé en la succession du Royaume d'Italie, que possedoit Pepin son pere; ce qui auoit esté fait à la priere de l'Empereur LOVIS son oncle paternel, auquel il en auoit rendu l'hommage. Neantmoins le ieune Prince, oublieux de ce bienfait signalé, & preuenu d'vne aueugle ambition, se reuolta par vne ingratitude extreme; pretendant, que suiuant l'ordre de primogeniture & de representation, comme estant fils de l'aisné, il ne deuoit estre frustré de la dignité Imperiale, ny de la Couronne de France. Mais il ne consideroit pas, que sa qualité de fils illegitime l'en rendoit incapable. LOVIS resolut de passer en Italie pour étouffer cette rebellion en sa naissance; & Bernard voyant les grands preparatifs qu'on faisoit contre luy, & se trouuant abandonné des siens, perdit courage, mit les armes bas, & s'en vint demander pardon à l'Empereur. Mais il ne laissa pas pour cela d'estre arresté, puis aprés LOVIS luy fit creuer les yeux, dont le Prince conceut vn regret si extreme, qu'il mourut trois iours aprés. Cette seuerité contraire au surnom qu'on donna depuis à l'Empereur, fut blasmée de plusieurs, & luy mesme l'improuua, s'en repentit, en pleura & fit penitence publique. Il entra depuis en telle défiance de ses trois freres naturels, qu'il les fit tondre comme clercs & renfermer dans des Monasteres. *Vita Lud. Pij* *Ann. Bertin.* 817. *Eginard. Annal. ad an. 817.* *Annal. Fuld.*

Encore qu'il eust de son viuant diuisé ses grands Estats aux trois enfans qu'il procrea de son premier mariage; si est-ce qu'il ne laissa pas de leur faire nouueau partage en l'assemblée tenuë à Aix, confirmant le Royaume d'Aquitaine à Pepin l'vn d'eux, & celuy de Bauieres à Louis, voulant qu'ils releuassent de leur frere aisné Lothaire declaré son successeur à l'Empire, & ordonnant, que deslors il eust le titre d'Empereur. Peu de temps aprés il donna encore à cettuy-cy le Royaume d'Italie. Ainsi par vne grande imprudence il attribua à chacun de ses enfans la qualité de Roy. Car outre que par ce moyen il re- *Annal. Franc.*

Digitized by Google

Author vita Ludouici. haussa leurs courages, d'autre part il diuisa les volontez & affections *Ans de Iesvs Chr.*
des suiets. Ce fut vne des notables fautes de ce bon Prince & vne des
premieres causes de la decadence de l'Empire François. 781.

Charles, qui estoit le quatriéme des enfans de Lovis, procreé du
second mariage, fut aussi le leuain de grands malheurs. Il restoit à par- 829.
tager; tellement que l'Empereur son pere luy donna l'Alemagne, ou
la Rhetie auec partie de Bourgongne pour son Apanage. Ses freres
aisnez en entrerent en tant de ialousie & conceurent vne telle enuie
de l'affection immoderée, que leur pere commun luy portoit, & à 829.
l'Emperiere Ivdith sa mere, leur marastre, qu'vn malheureux
discord se ietta si auant entre eux, que la guerre s'ensuiuit auec
vn merueilleux desordre. Car bien que l'Empereur fust de natu-
rel doux & debonnaire; si est-ce qu'il ne pût euiter plusieurs autres
conspirations brassées par aucuns de ses mauuais suiets: qui se plai-
gnirent aux ieunes Roys ses enfans aisnez; Qu'ils auoient esté destituez
de leurs charges; Que l'Empereur leur pere vouloit affoiblir l'ancienne
Nitard. Noblesse pour en éleuer vne nouuelle; Que Bernard Comte de Bar-
celonne Duc de Septimanie ou Gothie & Gouuerneur de la frontiere
Aimoinus. d'Espagne, auoit empieté vne excessiue puissance & authorité dans
l'Estat. Lovis le fit son Lieutenant general & second de sa Cour.
Thegan. Vn Autheur du temps le qualifie Prince du Sang Royal, & filleul de
l'Empereur.

Vita Ludouici Pij. Les enfans presterent l'oreille inconsiderement à ces iniustes plain-
tes, & resolurent de chasser le Comte fauory du Monarque & autres Sei-
gneurs de la Cour Imperiale. Cecy fit naistre des enuies & vne mal-
heureuse diuision entre les enfans & le pere, lequel ne se fiant à eux ny à
son ancienne Noblesse, fit venir à son seruice des Saxons, des Alemans
& des Bauarois. Plusieurs Ecclesiastiques, qui ne peurent souffrir que 830.
l'Empereur eust reformé leurs vies & leurs maisons en vn Synode, se
ietterent aussi dans le party des malcontens & seditieux.

Ces conspirateurs iurerent donc vne Ligue entre eux; remonstrant
à Pepin Roy d'Aquitaine le mespris & peu de comte que son pere fai-
soit d'eux & de luy mesme; n'oublians de mettre aussi en auant l'inso-
lence du Comte Bernard, & passant outre, la honte qu'il faisoit à l'Em- 833.
Thegan. pereur & à leur Maison de commettre adultere auec Iudith son espou-
se. Le ieune Prince ainsi persuadé & malheureusement seduit par
Author vita Ludouici. telles calomnies, se ioignit auec Lothaire & Louis ses freres pour re-
mettre leur pere en authorité, comme ils disoient, & poursuiure l'au-
Nitard. theur du scandale. Mais en effect c'estoit leur pretexte & couuerture,
la vraye occasion ayant esté le mal-talent qu'ils eurent du partage fait à
Charles leur frere puisné.

Au commencement Lothaire sembloit fauoriser ce ieune Prince,
& consentir qu'il eust part aux Seigneuries paternelles; mais il changea
Vita Lud. Pij. depuis, sur tous s'en formalisa & se mit en armes auec Pepin. Aussi le
dessein des enfans estoit de regner absolument, comme l'euenement
fit paroistre. Afin de coniurer l'orage & appaiser ce trouble domestique,
l'Empereur fait retirer de sa Cour le Duc & Comte Bernard, & enuoye
l'Emperiere Iudith sa femme à Laon; d'où les coniurez l'ayant attirée
à Compiegne, ils luy font, par menaces, promettre de persuader à l'Em-
pereur son mary de quitter le Monde, se faire moyne, & elle de pren-
dre le voile de Religieuse dans vn Monastere.

L'Empereur ainsi violenté feignit de condescendre à ce qu'on desi-
roit, que sa femme entrast en Religion, craignant, que s'il en eust fait

Digitized by Google

An de refus on le traitast auec plus de rigueur. Elle est donc enuoyée à Poi-
Iesvs tiers dans le Monastere de S. Radegonde, & luy mesme fut conduit *Aimoinus*
Chr. dans celuy de S. Medard de Soissons. Lothaire ayant cependant vsurpé *l.5.c.14.*
le Gouuernemẽt de l'Estat. Mais Dieu permit que le discord se mit aus-
si entre les freres, les puisnez portans auec impatience, que tout dépen-
834. dist de leur aisné. Auec cela aucuns bons François iustement indignez *Annal.*
de tels outrages, persuaderent les enfans de s'humilier, de mettre les ar- *Vita Ludou.*
mes bas, & leur pere en liberté & dans sa premiere authorité; comme ils *Nitard.*
firent enfin. Le bon Prince, suiuant sa douceur accoustumée, receut *Tom.2. & 3.*
humainement Lothaire, & sans aigreur de paroles le reprit modeste- *Concil. Gal.*
ment de sa faute. En suite, ayant fait arrester aucuns Prelats, qui auoient
trempé en la conspiration, ils furent condamnez à perdre la veüe, com-
me criminels de leze-Maiesté; mais LOVIS vsa de sa clemence ordi- *Aimoinus l. 5. c. 16.*
naire, & les relegua seulement dans des Monasteres. IVDITH fut aussi
liberée. Puis le pere ayant ordonné, que Lothaire se contenteroit de
l'Italie, ses freres eurent promesse d'accroissement de leurs partages.

Cecy ne contenta pas Louis Roy de Bauiere, qui derechef prit les armes; & les quitta bien-tost aprés. Cependant l'affection immoderée de l'Empereur, continuoit tousiours à l'endroit de Charles son dernier fils; cela fut cause que par l'induction de la mere, il luy donna le Royaume d'Aquitaine, l'ayant osté à Pepin. Mais c'estoit mettre de l'huile dans le feu. Car Pepin indigné de ce don, qu'il estimoit estre fait à son preiudice, ne voulut se trouuer à vn Parlement assigné par le pere, & ayant attiré ses freres à luy pour prendre part à ses interests, derechef ils conspirerent tous malheureusement, & manderent le Roy Lothaire d'Italie.

Afin de s'authoriser dauantage, il amena auec luy le Pape Gregoi- *Theganus.*
re IV. On estimoit, que c'estoit le vray moyen de pacifier ce grand *Author vitæ*
discord: mais ce fut au contraire. Car Gregoire oubliant l'office de *Ludouici.*
pere commun, & qu'il estoit monté au Souuerain degré de l'Eglise du consentement de l'Empereur, il ne laissa pas d'incliner au party des enfans. La guerre s'eschaufant les armées se rangent en bataille entre les villes de Basle & Strasbourg; comme elles estoient sur le point de combattre, le Pape vint trouuer l'Empereur en sa tante, luy témoigne son regret de telles funestes partialitez, & diuisions; l'asseurant, qu'il n'estoit venu, que pour moyenner vne bonne paix & reconciliation. Neantmoins l'Empereur ne laissa pas pour cela de se voir abandonné des siens, en sorte qu'il fut contraint de se rendre derechef à la mercy de ses enfans, qui se saisirent aussi de l'Emperiere, la confinerent à Tortone en Italie, & Charles son fils dans l'Abbaye de Prume. Ainsi le Pape s'en retourna sans rien faire, n'ayant osé lancer le foudre d'excommunication dont il auoit menacé l'Empereur, à quoy les meilleurs Prelats François s'opposerent genereusement.

L'audace des conspirateurs n'ayant point de bornes pour couurir *Thegan.*
833. & pretexer leurs mauuais desseins, au mois d'Octobre l'an DCCCXXXIII. *Fauchet.*
ils furent si hardis & temeraires qu'en vne assemblée tenuë à Com- *Author vitæ*
piegne d'autres gens factieux, ils donnerent vn deuxiéme iuge- *Ludouici.*
ment contre l'Empereur leur pere, leur Prince legitime & Souue- *Aimoin.*
rain, non ouy ny conuaincu: bien que ce grand Monarque n'eust autre
iuge de ses actions que Dieu seul, duquel il tenoit ses couronnes; *Flodoard.*
Aprés luy auoir imputé diuerses calomnies, & de s'estre negligemment acquité de sa charge, ils entreprirent encore de l'excommunier; & passant outre, luy osterent son baudrier, & le degraderent de l'ordre mili-

Digitized by Google

taire & de l'Empire; puis le forcerent de vestir vne robe noire, confesser ses fautes & faire penitence publique. De l'Abbaye de Sainct Denis, où ce malheureux attentat fut commis, ils enuoyerent le Prince dans sa premiere prison de Sainct Medard, puis comme autresfois attribuerent à Lothaire le Gouuernement de l'Estat: attentats qui couurirent d'opprobre, de honte, & de malheurs la nation Françoise.

Ans de Iesvs Chr.

Annal. Franc.

Mais la meilleure part des peuples non moins indignez de l'impieté de tels enfans, que de l'infortune du pere, aprés en auoir fait de grandes plaintes, ils exciterent les Roys Louis & Pepin de rentrer en eux mesmes, quitter leur aueugle passion, & donnant place à la raison & à la Pieté, liberer l'Empereur leur pere. En fin ils s'y accorderent, considerans que de tout cela il ne leur en pouuoit reuenir que du reproche & de l'infamie; par ainsi ils quitterent le party de Lothaire.

Auctor vitæ Ludouici.

Aprés plusieurs remonstrances qu'ils luy firent de penser aussi à soy, le voyant obstiné ils luy presenterent la bataille; dont le pere aduerty, craignant le meurtre qui se fust ensuiuy, meu de charité paternelle les pria tous de ne point venir aux mains. Tellement que Lothaire se voyant pressé, en fin il deliure son pere, & luy se retire en Bourgongne & à Vienne en Dauphiné, où il commet plusieurs rauages, l'enormité de sa faute estant telle, qu'il ne pouuoit se persuader de trouuer aucun pardon. 834.

Contin. Aimoini. *Annal. Bertiniani.*

Cela fait, l'Empereur estant au mesme lieu de S. Denis, les Euesques le reconcilient à l'Eglise, & prononcent son absolution. Il reprend sa Couronne, ses armes, & son authorité. En suite dequoy les Princes Louis & Pepin ses enfans furent receus de luy auec humanité.

Auther vita Lud. *Ann Bertin.*

Quant à Lothaire, persistant par quelque temps en sa felonnie, il fut en fin contraint de s'humilier aussi & de venir à Wormes trouuer l'Empereur son pere, qui luy pardonna derechef par vn excez de bonté. Il se reconcilia pareillement auec l'Emperiere, laquelle on enuoya querir en Italie, puis elle se purgea des crimes qui luy auoient esté imposez. Les Archeuesques Ebon de Reims, Agobard de Lyon, & autres Prelats, qui s'estoient indiscretement iettez dans la reuolte, furent deposez & degradez aux Synodes des Euesques François conuoquez par l'Empereur; Lequel en vne autre solemnelle Assemblée tenuë à Mets, y fit publier l'acte de son restablissement par sept Archeuesques & grand nombre d'Euesques & d'Abbez, ayant derechef esté couronné dans l'Eglise de S. Estienne du mesme lieu.

Concil. Gal. Tom. 2. & 3. *Flodoard. Histor. Rem. l. 2.* *Son 3. Couronnement.* 835.

Pendant tous ces grands desordres, Lovis ne laissoit pas de vaquer aux œuures de Pieté & de Iustice, ordonnant, à l'exemple paternel, plusieurs beaux & vtils reglements & Capitulaires, qui concernoient la police des choses seculieres & la discipline Ecclesiastique. Il fit tenir les Conciles de Paris, d'Aix, de Lyon, de Wormes, d'Attigny & de Thionuille; A celuy d'Aix la restitution des biens d'Eglise qui estoient occupez dans l'Aquitaine, fut ordonnée, & la dissolution qui s'estoit encore glissée dans l'Ordre Ecclesiastique, auec le luxe, fut defenduë & reformée.

Concilia Gall. à Sirmondo edita.

Mais ce Prince trop facile ne pouuoit oublier (pour quelque chose qui aduint) l'affection immoderée qu'il portoit à Charles son ieune fils, & persuadé encore par Iudith, non seulement il luy donna le Royaume de Nustrie, mais aussi pour la seconde fois celuy d'Aquitaine, où le pere fut en personne l'establir à main armée. Lothaire n'y contredit point, se sousmettant du tout à la volonté de leur pere commun, ains protesta encore de vouloir defendre & proteger le ieune Prince Charles son 837.

Auther vita Ludouici Pij.

Ans de IESVS CHR. son frere & son filleul ; Mais Pepin & Louis son oncle grandement irritez de ce don, aprés auoir au commencement dissimulé leur mécontentement, il éclata enfin.

LOVIS Roy de Bauiere estoit aussi fasché de ce que l'Empereur son pere luy auoit defendu de s'intituler Roy de France Orientale (qu'on croid estre celle d'outre le Rhin, laquelle par son octroy il auoit desia tenuë.) Desorte que ce mauuais fils se reuolta encores ouuertement, arma comme autres fois, fit sousleuer les Saxons, & Turingiens. Ainsi ces discoles enfans, mettans tout respect en arriere, comme de main en main se donnerent le flambeau fatal pour chacun à leur tour miserablement embraser leur patrie. *Annal. Franc. Nitard.*

Les Bretons Armoriques ayant perdu la memoire du chastiment qu'ils auoient receu de leur felonnie sous l'Empereur CHARLES, se sousleuerent derechef plusieurs fois contre LOVIS, mesmement
818. en l'année DCCCXVIII. en laquelle, ou huit ans aprés, l'Empereur conduisit vne armée contre le Duc Murman (qui se disoit Roy sans son consentement) & le tua en vne bataille, puis s'empara de son Estat, suiuant Thegan; mais selon Reginon ce fut deux ans aprés; adioustant, que Neomene fut Duc en son lieu. Surquoy Vignier Historien des plus iudicieux escrit, ou que les Bretons se sont rebellez en diuers temps sous deux Princes de mesme nom; ou bien que le nom du dernier Murman a esté supposé pour vn autre en Reginon, ce qui luy semble plus vray semblable. *Regino. Vignier sous l'an 816.*

Cependant LOVIS à son retour d'vn voyage qu'il fit en Aquitaine prenant grandement à cœur la recidiue de ses enfans, mesmement du Roy de Bauiere Louis son troisiéme fils, il prit resolution de le poursuiure à outrance; & l'ayant de prés suiuy aprés auoir passé le Rhin, ce mauuais fils fut contraint de se retirer en Bauiere. Ce fut lors que Lothaire, mieux inspiré, se reconcilia auec le Monarque, auquel il requit humblement le pardon de sa faute, qu'il luy octroya, & le receut en grace, remerciant Dieu de luy auoir rendu son fils desbauché. *Regino.*

Mais comme il estoit sur le point de ranger aussi au deuoir Louis son autre fils & ses peuples d'Alemagne, qui s'estoient aussi sousleuez, le bon Empereur plus chargé de chagrin & d'ennuys que d'années, sentant approcher la fin de ses miserables iours, distribua ses tresors & meubles precieux aux Eglises, aux pauures, & à ses enfans, ausquels il pardonna, mesmes à Louis par la priere instante que luy en fit Dreux Euesque de Mets son frere, qui l'assista au passage de cette vie mortelle en l'autre.

Derechef, il declara Lothaire Empereur, & luy enuoya sa Couronne: Ainsi aprés auoir icy bas souffert tant d'angoisses, & de trauaux, il alla chercher la paix & le repos là haut au Ciel. Son decez (qui fut precedé par des Cometes, & vne grande Eclipse) aduint à
Sa mort Ingelheim non loin de Mayence, le XX. de Iuin l'an HVIT CENS
840. QVARANTE, aprés auoir tenu l'Empire XXVII. ans, & vescu LXIV. L'Historien sans nom qui a descrit sa vie dit, qu'il mourut en l'an suiuant. Il receut les honneurs de la sepulture prés le corps de l'Emperiere Hildegarde sa mere, dans l'Eglise de S. Arnoul de Mets, où il auoit ordonné le sien estre inhumé en memoire de ce qu'il tiroit son extraction de ce bienheureux Sainct, qui fut l'vn de ses glorieux ancestres, comme nous auons remarqué. *Continuator Aimoini. P. Æmil. Vignier sous l'an 840. P. Varnefrid. in hist. Episc. Met.*

Cét Empereur estoit de nature douce, & voulant gouuerner le Royaume de mesme, souffrit beaucoup d'iniures & de contumelies, tant de

Digitized by Google

la part de ses enfans, que de quelques Prelats & Seigneurs ses suiets, lesquels estant en grand nombre de diuers pays, & differentes meurs & langages, ne voulans ceder les vns aux autres, souuent il en arriuoit discord entre eux. Il estoit magnanime, liberal, grand Iusticier, constant aux aduersitez, charitable enuers les pauures & soigneux de soulager son peuple. Aussi estoit-il tenu pour la lumiere du Monde, à cause de ses excellentes vertus, dit vn Historien, par lesquelles il surpassoit tous les Princes de son temps. On tient que le premier il donna en heritage à ses gendarmes plusieurs Terres de son domaine Royal, d'où l'on estime les fiefs hereditaires auoir pris origine.

Ans de IESVS CHR.

Fauchet.

Author vita Ludouici.

Il entendoit les langues Grecque & Latine, estoit bien versé en l'Astrologie. Neantmoins aucuns le blasment d'auoir creu ses Conseillers plus qu'il ne deuoit, & de s'estre par trop occupé à lire & psalmodier. Car encore qu'il soit bien seant à vn Prince d'estre sçauant & deuotieux; si est-ce qu'il doit estre plus en action qu'en contemplation. Vn ancien le taxe d'ailleurs de n'auoir empesché que les serfs & autres personnes de vile condition, fussent auancez aux grandes dignitez de l'Eglise. Pour auoir trauaillé à ce qu'aucuns Ecclesiastiques fussent reformez, il encourut la haine des vitieux de cét Ordre, ausquels il faisoit honte, reluisant en Pieté & en zele religieux, & comme son pere se macerant le corps d'austeritez, de veilles & de ieusnes.

Il fonda & dota XXV. Monasteres en Aquitaine, & l'Abbaye de Corbie en Saxe au Diocese de Paderborne. Tant de bonnes qualitez le firent honorer de ces beaux titres de *Pieux & Debonnaire*.

Estant paruenu à l'Empire il ne fut si heureux contre les Sarrasins qu'il auoit esté au commencement: d'autant que les François furent comme autresfois assaillis & défaits dans les passages des Monts Pyrenées, & d'ailleurs il enuoya en Espagne vne armée sans effect notable.

Continuator Aimoin.

Thegan.

Ce Pieux Monarque fut marié deux fois: La premiere en l'an SEPT CENS QVATRE-VINGTS DIX SEPT, auec HERMENGARDE, fille du Comte Ingelram, que l'Historien Thegan nomme Duc illustre, neueu de Godgrand Euesque de Mets. Le Pape Estienne IV. la couronna auec le Roy son mary. Au retour du premier voyage de Bretagne qu'il y fit, elle deceda dans la ville d'Angers en l'an HVIT CENS DIX-HVIT le troisiéme d'Octobre: son corps fut inhumé dans la mesme ville.

Son 1. mariage. 797. 818.

Nitard.

Thegan.

Scafnaburg.

Vita Lud. Pij.

P. Massonus.

En secondes nopces l'Empereur LOVIS fut marié dans la ville de Francfort auec IVDITH DE BAVIERE, fille de Welphe, Duc ou Comte, que Thegan dit auoir esté de la tres-noble Maison de Bauiere, (aucuns le qualifient Comte de Rauensberg) & de la part de sa mere, que la mesme IVDITH estoit de la Famille de Saxe: adioustant cét Autheur, que la mesme Royne estoit sœur de Henry, duquel les anciens Ducs de Bauiere sont issus. Tant y a, qu'estant sage & belle Princesse (ainsi est elle qualifiée par vn ancien Autheur des Annales de Mets) eut pour frere Conrad Comte de Paris & Raoul Abbé de S. Riquier en Picardie, principal Conseiller & premier du Palais du Roy & Empereur Charles le Chauue son neueu. Ce mariage fut celebré l'an HVIT CENS DIX-NEVF; IVDITH attouchoit de parenté LOVIS; Neantmoins estant espris de sa rare beauté, il ne laissa pas de l'espouser; dequoy Frideric Euesque d'Vtrect, saint personnage, l'ayant repris, on a escrit, que l'Emperiere outrée de vengeance, fit tuer le Prelat iusques dans son Eglise. Mais les plus iudicieux estiment,

Son 2. mariage. 819.

Digitized by Google

An de Iesus Chr. que cette parenté n'est veritable; Defait les actes de la dégradation de l'Empereur, ny l'Historien qui a escrit la vie de l'Euesque Frideric, ne portent rien de cecy (parmy tant d'autres imputations) ny de ce pretendu inceste, & auec raison l'on estime que c'est vne fable qui a esté suiuie par l'Abbé Tritheme, & par quelques autres Escriuains.

Ce deuxiéme mariage de LOVIS fut peu heureux, à cause des maux & troubles qui en procederent, comme nous auons dit; Ayant la Princesse esté calomnieusement accusée d'adultere : elle purgea son innocence tant par serment, que par l'offre du duel. Enfin cette Royne, qui estoit fort industrieuse, posseda puissamment les volontez de son mary autant qu'autre femme fit iamais. Elle monstra vne grande constance aux aduersitez qu'elle souffrit pendant ce regne, & mourut
843. en l'an HVIT CENS QVARANTE TROIS, ou bien trois ans aprés, *Vetus Chron.*
comme escrit Fauchet. Quoy qu'il en soit, elle fut inhumée dans l'Eglise de S. Martin de Tours.

ENFANS DE L'EMPEREVR LOVIS LE DEBONNAIRE & de HERMENGARDE *sa premiere femme.*

II. LOTHAIRE I. du nom Empereur, & Roy d'Italie.

II. PEPIN I. du nom Roy d'Aquitaine, duquel sera parlé en son lieu.

II. LOVIS Roy d'Alemagne, eut les enfans qui seront mentionnez cy-aprés.

II. GISLE DE FRANCE (nommée BERTHE en la Genealogie des Ducs de Guyenne) fut mariée à EVERARD DVC DE FRIOVL, & Comte de Cisoin : aucuns le qualifient aussi Marquis d'Italie; Autres le disent auoir esté Gouuerneur de Flandres & d'Artois. Il fonda l'Abbaye de Cisoin au Diocese de Tournay : Quelques autheurs le qualifient SAINCT. *I. Besly. Genealog. des Ducs de Guyenne. Flodoard lib. 4. c. 1. & 2.*

Luy & la Princesse GISLE son espouse eurent pour enfans Vnroc Seigneur d'Artois; Berenger Duc de Frioul, puis aprés Roy d'Italie; Adalard Comte de Cisoin; Rodolfe, Abbé du mesme lieu de Cisoin : Ingeltrude, Iudith, & Hauoise; l'vne desquelles filles eut pour mary Hucbaud Comte, duquel Vrsus Comte de Champagne espousa la sœur. *Aubert. Miraus. Hist. des Chastel. de l'Isle l. 2.*

Du Roy Berenger sortit Gisle, femme d'Albert Marquis d'Iurée (plusieurs chartes le qualifient Roy) pere de Berenger II. aussi Roy d'Italie, mary de Gerberge, qui fut Duchesse de Bourgongne.

Adalbert & Gerberge procreerent Othe-Guillaume Comte de Neuers & de Bourgongne, qui a donné commencement à la Maison des Comtes de Bourgongne. Aucuns Historiens font GISLE fille de l'Emperiere IVDITH; non de HERMENGARDE premiere femme de l'Empereur LOVIS le Debonnaire. *A. du Chesne. Aub. Miraus.*

II. HILDEGARDE DE FRANCE espousa THEODORIC Comte, qu'aucuns (auec peu de fondement) prennent pour Thierry Comte d'Autun, & font cettuy-cy pere de Thierry Comte de Hollande.

Digitized by Google

Thegan. Vita Lud. Pij.

II. ALBIDE DE FRANCE fut par deux fois alliée par mariage: La premiere auec CONRAD Comte, qui estoit frere de l'Imperatrice IVDITH femme du mesme Roy & Empereur LOVIS LE DEBONNAIRE; Plusieurs Historiens le qualifient Comte de Paris. Il procrea d'ALBIDE deux fils, à sçauoir Conrad II. Comte de Bourgongne Transiurane, qui fut marié auec Hermentrude, fille de Luitfrid I. Comte d'Altenbourg Landgraue d'Alsace, laquelle rendit Conrad II. pere de Rodolphe Premier du nom Roy de Bourgongne Transiurane, duquel sortit vne suite de Roys de ce païs.

Fr. Guillimannus lib. 3. Habsburgiaci c. 7.

Annales Cist.

L'autre fils de Conrad I. fut HVGVES surnommé l'ABBE, & le GRAND, Prince vertueux, & des plus renommez sous le regne de Charles le Chauue, qui le pourueut des Estats & Gouuernemens qu'auoit eu ROBERT surnommé le Fort, Marquis de France, lequel laissa en bas aage EVDES & ROBERT III. Comtes de Paris ses enfans couronnez Roys de France; Ils estoient neueux de cét Hugues, qui fut pourueu de leur tutele.

A. du Chesne Hist. de Bourgong. l. 2. Ch. 21.

Guillimannus ibidem.

En secondes nopces ABBIDE espousa le mesme Duc & Marquis de France ROBERT le Fort, & fut mere de ces deux Princes EVDES & ROBERT III. susmentionnez. Ce qui iusques à present n'a point encores esté remarqué par les Historiens. Mais nous en auons eu la cognoissance par les Memoires manuscrits du sieur du Bouchet, qu'il a faits de l'origine du Roy Hugues Capet, dressez sur plusieurs titres authentiques.

II. ALPAIDE DE FRANCE fut Abbesse de Sainct Pierre de Reims, laquelle Abbaye l'Empereur LOVIS son pere luy donna, lors que l'on commença de bailler en commande aux seculiers & laïques des benefices reguliers. Elle fut mariée au Comte BEGON, comme recite Flodoard, adioustant, que ce Begon commanda la destruction d'vn oratoire ou Eglise dediée en l'honneur de l'Archange S. Michel, pour estre blessé en icelle, & comme on procedoit à ceste destruction, il fut saisi & possedé du mauuais esprit. Aucuns luy donnent pour enfans Letard & Ebrard.

Flodoard. L. 2. Hist. Eccles. Rem.

FILS DE L'EMPEREVR LOVIS LE DEBONNAIRE & de IVDITH DE BAVIERE *sa deuxiéme femme.*

II. CHARLES II. surnommé le CHAVVE, Roy de France & Empereur, duquel sera plus amplement parlé au Huictiéme Liure de cette Histoire.

FILS NATVREL DE L'EMPEREVR LOVIS LE DEBONNAIRE.

II. ARNOVL Comte de Sens, auquel son pere donna ce Comté, suiuant l'Autheur d'vne vieille Chronique de l'Abbaye de Moissac en Languedoc, qui dit cét ARNOVL auoir esté fils illegitime du mesme Empereur.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

II. LOTHAIRE

PREMIER DV NOM, EMPEREVR des Romains, Roy d'Italie, de Lorraine, de Prouence & de Bourgongne.

CHAPITRE VII.

840. LOvis le Debonnaire, duquel ce Prince estoit fils aisné, & de Hermengarde sa premiere espouse, estant à Aix la Chapelle, l'associa en l'administration de l'Empire, & le
818. declara son successeur en l'an DCCCXVIII. Ce qui fut faict & iuré en vn Parlement. Les lettres & chartes s'expedierent depuis sous le nom des deux Princes pere & fils. Neantmoins aprés la rebellion de LOTHAIRE cela fut discontinué; ce qu'Agobard Archeuesque de Lyon imputa à pariure contre le Debonnaire.

Son Mariage. En suite de cette association, LOVIS donna pour femme à son fils HERMENGARDE, fille du Comte Hugues, dit le Couard, reproche que luy fait l'Historien Thegan par colere. Il l'espousa lors du *Thegan.*
821. Parlement tenu à Thionuille, en l'an HVICT CENS VINGT & VN. *Eginard.*

Deux ans aprés LOTHAIRE fut couronné Roy d'Italie à Modoëce par l'Archeuesque de Milan, puis aprés Auguste à Rome par *Sigon. l. 4. de reg. It.*
823. le Pape Paschal I. le iour de Pasques v. d'Auril en l'an DCCCXXIII. Depuis ce temps il fit plusieurs voyages en Italie; vn entre autres, y estant enuoyé par Louis son pere, pour calmer les grandes émotions suruenuës aprés la mort du Pape Paschal. Eugene II. le receut honorablement: Mais le ieune Empereur se plaignit à luy, de ce qu'en l'année precedente, on auoit fait mourir aucuns personnages, pour estre affectionnez à la France. Ainsi il releua d'oppression les affligez, administra la Iustice à Rome, & luy donna des Magistrats & des loix; & fit rendre les biens iniustement ostez: ordonnant, que suiuant l'ancienne coustume, l'Empereur enuoyeroit des gens de sa suite à Rome, afin d'exercer la iustice & rendre droit à chacun: ce qui fit naistre vne grande ioye parmy le peuple Romain. Tellement qu'il y a suiet de s'estonner de ce que Blondus & Paul Emile ont osé dire, que l'Em- *Sigon. Baron. Fauchet. Platina. Du Chesne ist. des Papes om. Eugene II. C. Molin. Tit. I. de feud.*
830. pereur LOVIS renonça entre les mains de Paschal I. au droit de nommer des Iuges à Rome; veu cette tant signalée preuue & marque de iurisdiction Imperiale en laquelle les Empereurs ont esté fondez.

Que si de cette part LOTHAIRE se porta genereusement, & en acquit de la loüange: d'autre costé il encourut vn grand blasme, lors qu'il conspira d'oster toute l'authorité au mesme Empereur LOVIS son pere, & sous couleur & pretexte d'vn mauuais gouuernement, se saisit de sa personne à main armée, l'emprisonna & fit degrader, comme nous auons dit. A diuerses fois les armes furent prises pendant ce *Thegan. Auter incert. Vita Lud. Pij.*
833. grand trouble. Aprés que souuent LOTHAIRE eut obtenu pardon, & que l'Empereur luy eut commandé de retourner en Italie, il y commit de grandes exactions; dont son pere le reprit aigrement. En fin
835. estant mieux conseillé il se retira en France, & se sousmit du tout à la volonté paternelle.

Outre le titre d'Empereur qu'il eut, il obtint de la succession de son pere, & pour sa part des grands Estats qu'il possedoit, l'Italie, les Alpes, & tout ce qui est situé entre les fleuues du Rosne, de la Saosne, de la Meuse & du Rhin; enquoy estoit compris le Royaume d'Austrasie, (appellé depuis Lothric ou Lorraine de son nom) celuy de Prouence & partie de Bourgongne. *Ans de Iesus Chr.* 837.

Neantmoins ce Prince estant d'vn esprit entreprenant & ambitieux outre mesure, comme il auoit esté du viuant du pere, ne voulut se contenter de son partage, & se proposa d'empieter les Royaumes de Germanie & de France dont ses freres puisnez Louis & Charles estoient pourueus. A cette occasion s'esmeut entre eux vne cruelle & funeste guerre, durant laquelle (n'ayans peu appointer leur discord par aucune entremise) les deux freres liurerent bataille à leur aisné en la plaine de Fontenay, prés la ville d'Auxerre, le propre iour de Pasques (autres disent que ce fut en Iuin) l'an DCCCXLI. Ce combat a esté autant furieux, qu'aucun autre qui eust esté donné aux siecles precedens, puis qu'il y mourut plus de cent mil hommes, & entre ceux-là grand nombre de Noblesse; tellement que les champs se trouuerent encombrez de corps morts, & les riuieres voisines teintes de sang humain. LOTHAIRE demeura vaincu; comme il fut en vne autre bataille donnée l'année suiuante.

Nitard. Regino. Oth. Fris. l. 5. c. 35. Mar. Scot. D. Petau. l. 8. Ration. Temp. — *Bat. de Fontenay.* 841. — 842.

En fin ces Princes tomberent d'accord de leur differend & firent partage, l'Empereur s'estant contenté de l'Empire de Rome, d'Italie & de la Gaule Belgique faisant partie de France. Il eut aussi la Prouence & la Bourgongne. Selon Aimoin, il eut encore cette partie de France qu'on nomme encore de present Lorraine; ce que d'autres attribuent à son deuxiéme fils, qui portoit pareillement le nom de Lothaire. 843.

Nitard. Regino. Oth. Frisin.

Pendant son administration il y eut vn grand sousleuemét en Prouence, qui fut pratiqué par Solocrat Duc d'Arles. Les Romains furent aussi sur le point de se reuolter & de se sousmettre à l'Empereur d'Orient. Les Slaues donnerent pareillement des affaires à LOTHAIRE, qui tua leur Roy Gustimel. 844.

Lamb. Scafnab.

Apres tant de trauerses, il fut meu d'vne singuliere deuotion, & de repentance de ses fautes passées, mesmement d'auoir si mal traitté son pere; Parainsi ayant declaré son fils aisné Empereur, il s'en alla rendre dans l'Abbaye de Prume, prés la ville de Treues, pour y passer le reste de ses iours selon la regle monachale, & faire profession de la vie solitaire, rare exemple du mespris de la gloire & des grandeurs mondaines. Il finit ses iours le vingt-neufiesme de Septembre l'an HVIT CENS CINQVANTE-CINQ quinziesme de son Empire, aprés auoir diuisé ses Royaumes à ses enfans. Il gist dans l'Eglise de S. Sauueur. *Sa mort* 855.

Ado. Herman. Contr. Annal. incerti Auth. Marin. Scotus Abbas Vrsperg.

Son espouse l'Emperiere HERMENGARDE passa de cette vie à la gloire celeste l'an HVIT CENS CINQVANTE VN, au mois de Mars. 851.

Regino.

On remarque de cet Empereur LOTHAIRE, qu'à l'exemple de ses pere & ayeul il fauorisa les gens sçauans. Mais il est taxé d'auoir en sa ieunesse fait reuolter la France contre l'Empereur Louis son pere & bienfacteur, comme nous auons dit, & de l'auoir honteusement degradé & enfermé dans vn cloistre, rauagé les Eglises, faussé ses sermens, & poussé d'ambition desordonnée, d'auoir voulu rauir à ses freres leurs partages. On le reprend aussi d'auoir rendu à partie des Saxons, faits Chrestiens par l'Empereur Charlemagne son ayeul, leur idolatrie, permettant de viure en liberté de conscience; comme aussi de s'estre aydé contre ses freres de quelques peuples infideles.

Agelom. in Comment. ad Cant. Rab. Maurus

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

Neantmoins Dieu luy ayant fait la grace de se recognoistre & luy toucher le cœur, il se porta depuis non seulement en bon Roy, mais aussi quelques années aprés la mort de sa femme Princesse tres-vertueuse, il renonça au Monde, comme nous auons dit, changeant son orgueil en humilité, son impieté en deuotion, & son ambition en penitence. Qui fait, qu'vn graue Autheur du siecle dernier a eu cette opinion de luy; Qu'il est difficile de iuger, veu la diuersité des actions de ce Prince, s'il a esté bon ou mauuais; si ce n'est qu'on veüille dire, Que son heureuse & loüable fin & sa repentance peut auoir effacé les vices & dereglemens de sa vie precedente, & les boüillons dont sa ieunesse fut agitée. *Rab. Maurus.* *Sigon. l. 5. de reg. Italia.*

De fait le renommé Archeuesque de Mayence Rabanus Maurus luy donne les eloges de Grand & de Pieux, par cét Epitaphe, qu'il a dressé à sa memoire.

Continet hic tumulus memorandi Cæsaris ossa
LOTHARII MAGNI PRINCIPIS ATQVE PII.
Qui Francis, Italis, Romanis præfuit ipsis,
Omnia sed sprevit, pauper & hinc abiit.
Nam bis tricenos Monachus sic attigit annos,
Et se mutauit, ac bene pòst obiit. II. *Cal. Octob.*

ENFANS DE L'EMPEREVR LOTHAIRE & de HERMENGARDE *sa femme.*

12. LOVIS II. Empereur & Roy d'Italie, duquel sera traité cy-aprés.

12. LOTHAIRE Roy de Lorraine & de la Bourgongne Transiurane, duquel l'Eloge se verra en son lieu.

12. CHARLES Roy de Prouence & d'vne partie de Bourgongne, aura son chapitre aprés Lothaire son frere.

12. HERMENGARDE fut rauie & espousée par le Comte GISLEBERT vassal du Roy de France Charles le Chauue, ce qui se fit au grand déplaisir de l'Empereur Lothaire pere de la Princesse, lequel en eut differend auec le Roy de Prouence Charles son frere, le soupçonnant d'auoir consenty au rapt. Vignier qualifie ce GISLEBERT Duc ou Gouuerneur d'Aquitaine; Mais sans tesmoignage ancien, & vn peu hardiment; car pour s'estre ce Prince retiré en Aquitaine (aprés le rapt d'vne des filles de l'Empereur) & s'estre dit vassal de Charles; ce n'est pas pour conclure, qu'il ait esté Gouuerneur d'Aquitaine; bien y a-t'il apparence, que de ce mariage issit Regnier, pere de Gislebert Duc de Lorraine; Duché que les siens ont pretendu long temps, vray-semblablement à cause de cette alliance. Tant y a, que du pays d'Aquitaine Gislebert fut contraint de se retirer vers Louis Roy d'Alemagne, oncle paternel de sa femme, lequel interceda pour luy enuers Lothaire son frere, & obtint en fin sa grace. *Annal. Bithenau. siue An. Fuld. ad ann. 846.* *Nitardus.*

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

12. LOVIS

DEVXIESME DV NOM, EMPEREVR des Romains, Roy d'Italie, & de Prouence, surnommé Defenseur & Protecteur de l'Eglise.

Chapitre VIII.

Zonar. in vita Basil.

Ado Vien.

Otho Fris. l. 5. c. 3. & 4.

M. Glycas in Annal.

Rhegino.

Ado.

Ep. xx.

Concil. Gal. Tom. III.

APres que ce Prince eut esté declaré Empereur du viuant de Lothaire son pere, il fut, en l'an HVIT CENS 844.
QVARANTE-QVATRE, couronné à Rome Empereur & Roy d'Italie par le Pape Serge II. bien qu'il fust encore ieune. Il y auoit esté conduit par Dreux Euesque de Mets son grand oncle. Dix ou onze ans aprés il entra en possession actuelle de l'Empire, & trauailla genereusement à chasser les Sarrasins d'Italie. Il les vainquit & prit leur Sultan; puis ayant tué Amalmatere 867.
leur autre chef, il reprit sur eux Beneuent & autres places importantes que les Grecs auoient fait reuolter en Italie, dont le Pape Adrian II. le loüa par les lettres qu'il escriuit sur cela aux Euesques & aux grands Seigneurs de France, pour les exhorter à persuader le Roy Charles le Chauue leur Prince, de faire raison à cet Empereur son neueu, sur le grand differend qui aduint entre eux, pour la succession du Royaume de Lorraine aprés la mort du Roy Lothaire frere puisné de ce mesme Empereur LOVIS II. son vray heritier, que le Pape nomme *tres-pieux & defenseur de l'Eglise*, pour laquelle il auoit courageusement combatu les Sarrasins. Mais Charles n'ayant laissé de se faire couronner Roy de Lorraine, le mesme Pape Adrian luy escriuit aussi en faueur de LOVIS pour l'exciter de luy en laisser la possession. Ce qui n'eut aucun effect, quoy que ce Souuerain Pontife eust couronné LOVIS Roy de Lorraine en l'an DCCCLXXI. 871.

Aimoin.

Baron.

Ainsi ce Prince estant plus attentif à defendre l'Italie, que soigneux de garder les autres Estats, qui luy appartenoient de succession dans la France, il laissa encore negligemment perdre partie de son Royaume de Prouence, duquel, & de la ville de Vienne, le mesme Roy Charles le Chauue s'empara aussi.

Rhegino.

Sigeb.

En l'an DCCCLXXII. Basile Empereur d'Orient luy enuoya vne 872.
Ambassade & de riches presens. Neantmoins ayant depuis pratiqué Adalgaise Duc de Beneuent qui se rebella, ce Duc retint LOVIS prisonnier; Pour se deliurer de ses mains il fut contraint & necessité de luy accorder plusieurs choses qui furent iniustement exigées de luy.

Leo Ostiensis in Chron. Casin.

Au mesme temps il employa encore son armée contre les Sarrasins, dont il défit & mit en pieces iusques à douze mil en deux rencontres faites auprés de Capoüe, & contraignit le reste de s'en retourner en Afrique & Adelgise son ennemy en l'Isle de Corsegue.

Quasi tout le temps de son regne il fit sa demeure à Rome & aux enuirons d'icelle, où il commanda plus absolument & de plus grande puissance que n'auoit fait aucun de ses predecesseurs, encore que quelques vns ayent escrit, que l'Empereur Louis Debonnaire son ayeul auoit cedé & transporté au Pape tout le droit qu'il auoit en cette grande Cité.

Le

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Sa mort 875.

Le mesme Empereur LOVIS II. estoit magnanime, liberal, iuste & pieux. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de S. Ambroise de Milan, où il mourut au mois d'Aoust l'an HVIT CENS SOIXANTE QVINZE, qui fut le vingtiéme de son Empire. On void encore dans cette Eglise vn elegant Epitaphe dressé à sa memoire, cy-dessous rapporté, par lequel ses vertus & actes genereux sont representez. Angelome Autheur de ce temps là, qui a commenté le Cantique des Cantiques, appelle ce Prince, tres-docte; car il cultiua les Sciences à l'exemple de CHARLEMAGNE son bisayeul.

Annal. ant. sed incerti auth. Regino. Sigon. de reg. Ital. l. 5.

Son mariage.

Son espouse fut ENGELBERGE (aucuns l'appellent HILDEGARDE) que les Historiens Alemans font fille d'Ethicon Guelphe fils d'Ethicon Duc de Sueue. Elle fonda en la ville de Plaisance vn Monastere dedié aux Saincts Sixte & Agapet. Aprés la mort de son espoux elle prit le voile de Religieuse, & fut Abbesse à Pauie. Neantmoins on a escrit qu'elle eut quelque disgrace, dont la cause nous est incognuë. Car le Pape Iean VIII. escriuit aux Roys de France Louis & Carloman freres, & à Hugues l'Abbé Duc de France, les exhortant qu'auec l'Empereur ou Roy Carloman ils fissent en sorte, que cette Emperiere, estant rappellée d'exil, fust enuoyée à Rome, pour y accomplir le vœu de Religion qu'elle auoit fait mesme du viuant & du consentement de l'Empereur LOVIS son mary, qui eut pour successeur à l'Empire Charles le Chauue son oncle paternel, quoy qu'il eust eu de grands differends pour l'Empire & l'Italie auec Louis Roy d'Alemagne son frere aisné. L'Epitaphe dont nous auons parlé est tel.

Sigon. de regno Ital. l. 4.

Concil. Galliæ. Tome 3.

D. O. M.

Hic cubat æterni LVDOVICVS CÆSAR *honoris,*
Aequiparat cuius nulla Thalia decus.
Nam ne prima dies regno solióque vacaret,
Hesperiæ genito sceptra reliquit auus.
Quam sic pacifico, sic forti pectore rexit,
Vt pueri breuitas vinceret acta senum.
Ingenium miréne, fidem, cultúsve sacrorum
Ambigo, virtutis, an pietatis opus?
Hic vbi firma virum mundo produxerat ætas,
IMPERII *nomen subdita* ROMA *dedit.*
Et Saracenorum crebras perpessa secures
Libera tranquillam vexit, vt antè, togam.
CÆSAR *erat cælo, populus non Cæsare dignus,*
Composuere breui stamine fata dies.
Nunc obitum luges infelix ROMA PATRONI,
Omne simul Latium GALLIA TOTA *dehinc.*
Parcite; nam viuus meruit hæc præmia, gaudet
Spiritus in cælis, corporis extat honos.

ENFANS DE LOVIS II. EMPEREVR & de HERMENGARDE *sa femme.*

13. LOVIS finit ses iours estant en bas aage.

13. CHARLES deceda aussi en ieunesse.

13. HERMENGARDE fut promise en mariage à l'Empereur de

Digitized by Google

Annal. anti- qui sed incer. auth. Constantinople Basile Macedonien; mais elle ne l'espousa pas, ains BOSON qui fut depuis son mariage creé Roy DE PROVENCE & de BOVRGONGNE. Il estoit fils de Boues ou Buuin Comte, surnommé d'Ardenne, & de la sœur de Tietberge Royne de Lorraine, & frere de la Royne Richilde femme du Roy Charles le Chauue. S'estant deliuré de sa premiere femme (On a escrit, qu'il la fit empoisonner) il contracta cét autre mariage l'an HVIT CENS SOIXANTE SEIZÉ: mais ce fut contre le vouloir & consentement de la pluspart des parens de la Princesse, laquelle estoit en la garde de Berenger, fils d'Euerard Duc de Frioul; par l'intelligence duquel BOSON la rauit. Neantmoins depuis le mesme Roy & Empereur Charles son beaufrere le prit en telle affection, qu'il le fit Duc de Pauie & Viceroy d'Italie, puis aprés le crea Roy de Prouence, de laquelle haute dignité il fut honoré en cette année DCCCLXXVI. Il n'eut pas le Royaume (comme aucuns escriuent) à cause de HERMENGARDE sa femme, laquelle ne succeda non plus au Royaume d'Italie.

An de IESVS CHR. — *Fauchet.* — *Son mariage.* 876. — *Vignier.* — 876. — *A. du Chesne en l'Hist. de Bourgong.*

BOSON fut aussi couronné Roy de Bourgongne & de Prouence à Lyon le XVI. iour de Iuin l'an DCCCLXXIX par l'Archeuesque Aurelian, sans gueres se soucier des Roys Louis & Carloman enfans du Roy Tres-Chrestien Louis le Begue, qu'il appelloit bastards. Outre sa propre ambition il estoit poussé par la Princesse son espouse, disant ne vouloir viure, si elle fille d'Empereur, autresfois fiancée à vn Empereur de Grece, ne faisoit son mary Empereur. Mais cette Royauté leur apporta plus de peine que d'honneur. Car si tost que les deux ieunes Roys de France furent couronnez, ils poursuiuirent viuement Boson; comme firent aussi les autres Roys de France leurs successeurs LOVIS & CARLOMAN, & le dépoüillerent de la ville de Vienne. 879.

Vignier. — *La mort de Boson.* *Annal. Fr. Bertiniani.*

Ce mesme Roy BOSON deceda l'an HVIT CENS QVATRE-VINGTS SEPT; son fils Louis, dit l'Aueugle, aussi Roy de Prouence aspira à l'Empire, & mesmes il est par aucuns qualifié Empereur & Roy d'Italie. Sa sœur fut fiancée à CARLOMAN Roy de France. Du mesme Roy Louis, & d'Edgiue, fille d'Edoüard Roy d'Angleterre son espouse, sortit Charles surnommé Constantin Prince de Vienne, de laquelle Principauté il fit hommage à Rodolphe Roy d'Alemagne & de Bourgongne. 887.

---

12. LOTHAIRE

ROY DE LORRAINE & de Bourgongne Transiurane.

CHAPITRE IX.

Hincmar. de diuortio Lotharij. D. Petau. Ration. temp. CE Roy eut pour sa part de la succession paternelle de l'Empereur Lothaire, le Royaume d'Austrasie appellé Lorraine du nom de son pere: Il eut aussi la Bourgongne Transiurane, & s'employa valeureusement à chasser les Sarrasins d'Italie, à raison dequoy il ioignit ses armes auec celles de l'Empereur Louis II. son frere aisné. Mais depuis ce Prince fut 855.

Regino.

Ans de IESVS CHR. *Son mariage.* 855. malheureux le reste de ses iours pour sa luxure & incontinence, ayant rendu compagne de son lit Valdrade sa concubine, la preferant à TIETBERGE sa femme legitime qui auoit esté par luy espousée en l'an HVIT CENS CINQVANTE CINQ, dit Reginon, par la faueur & entremise du Roy de France Charles le Chauue son oncle. Elle estoit fille de Boson Comte Bourguignon (& non pas de Hugues Seigneur d'Aubrectal, ainsi qu'aucuns Escriuains se persuadent) & sœur de Hucbert Duc entre les Alpes & le mont Iura, que LOTHAIRE establit Gouuerneur sous son authorité. Le President Fauchet qualifie Hucbert Duc de Bourgongne. Mais aprés que ce Roy eut repudié TIETBERGE (sous vn vain pretexte de sterilité) & d'auoir commis inceste auec l'vn de ses freres, (d'autant qu'ils estoient deux portant le nom de Hucbert, selon Hincmar) pour prendre cette concubine, qui estoit niece de Gonthier Archeuesque de Colongne; à cause de ce diuorce le Duc Hucbert fit excommunier LOTHAIRE par le Pape Nicolas I. & se reuolta. *Tom. 3. Concil. Gallia* *Otho Frising. 5. c. 3* *Sigebert.* *Regino.* *Ann. Fulden.* *Anastas. in Nicol. I.*

Le Prince ne laissant pas pour les censures Apostoliques de retenir Valdrade aussi excommuniée, LOTHAIRE fut neantmoins enfin contraint de la quitter & reprendre son espouse legitime. Depuis THIETBERGE voyant qu'il n'abandonnoit point ses folles amours, & perseueroit en son incontinence, elle prit dessein de se rendre Religieuse; Ce que le Pape ne voulut pas accorder, si le Roy son mary ne luy permettoit, & si luy mesme n'embrassoit aussi la vie & profession Ecclesiastique, suiuant la disposition des saints Canons. Cependant LOTHAIRE se transporta en la ville de Rome pour se reconcilier, & se presenta au Pape Hadrian II. successeur de Nicolas. Mais comme il *Sa mort* 869. retournoit dans son Royaume, il mourut à Plaisance le VI. d'Aoust, autres disent, en Iuillet, l'an HVIT CENS SOIXANTE NEVF, non soixante sept, comme escrit le Cardinal Baronio. Il gist dans l'Eglise de S. Antoine de la mesme ville. Et Valdrade se sousmettant à la penitence, obtint l'absolution du Pape. *Annales Pithœani ad an. 863.* *Ann. Fulden.* *Regino.* *Annal. Pithœani.*

Ces grands differends, qui suiuirent le diuorce d'entre LOTHAIRE & THIETBERGE (iusques là que par vn Concile tenu dans la ville 862. d'Aix la Chapelle l'an DCCCLXII. son mariage fut declaré incestueux, & à luy permis de prendre vne autre femme) ont fourny d'vn ample suiet d'escrire à Hincmar Archeuesque de Reims, grand & illustre Prelat, dont les ouurages ont esté publiez de nagueres plus amples & plus correcꝺs qu'és editions premieres, ce qui est deu à la diligence d'vn docte & pieux personnage de ce temps. *Sigebert. ad ann. 863.* *Iac. Sirmond.*

D'autant que le Roy LOTHAIRE ne laissa point d'enfans legitimes, le Roy de France Charles le Chauue & Louis Roy d'Alemagne se mirent en possession du Royaume de Lorraine. Aucuns toutesfois luy donnent pour fils Lothaire III. qu'ils qualifient Roy du mesme pays de Lorraine, mais sans tesmoignage valable. *Capitul. Car. Cal. tit. 35.* *Herm.* *Regino.*

ENFANS NATVRELS DE LOTHAIRE Roy de LORRAINE *& de* VALDRADE.

13. HVGVES DE LORRAINE, (qu'aucuns qualifient Comte d'Arles & de Vienne, autres Duc d'Alsace) disputant la succession de son pere & le Royaume d'iceluy, se fit assister d'hommes peruers & sanguinaires, & du Comte Thibaud, auquel, en recompense de son secours, il fit espouser sa sœur Berthe. Il fut aussi *Regino l. 2. ad an. 885.*

Digitized by Google

Pont l. 4. rer. Dan. — Regino. — Godefred. Viterb. — M. Scotus. — Vignier. — Regino. — *Ans de Iesus Chr.*

assisté en son entreprise de Godefroy Roy des Danois pareillement son beaufrere, qui habitoit le pays de Frise. Et pour ce qu'il n'eust pas eu pretexte raisonnable de commencer la guerre, il conseilla ce Roy de requerir l'Empereur Charles le Gras de luy assigner vne autre terre, pour la demeure des siens, qui fust meilleure que celle de Frise: afin que s'il en estoit refusé, il eust suiet de se distraire de la fidelité qu'il deuoit à ce Monarque. Au contraire, si on luy accordoit sa demande, qu'il eust, par le lieu assigné, entrée dans toutes les Prouinces de l'Empire. Mais Charles ne fut si mal aduisé que de luy accorder, & mourut cependant le Danois. Aucuns escriuent, que Charles le fit mourir. Louis Roy de Germanie s'opposa aussi aux desseins de HVGVES, lequel destitué de refuge, ayant esté pris & amené à l'Empereur, il le fit enfermer dans le Monastere de S. Gal, puis en celuy de Prume. L'Historien Reginon, qui en estoit lors Abbé, rapporte l'auoir tondu Moyne, & qu'il mourut peu de temps aprés dans son Abbaye enuiron l'an DCCCXXCV. *Sa mort 885.*

Cét HVGVES fut marié à FRIDERAC ou FRIDERVNE, pour l'espouser il auoit fait assassiner Bernier son second mary, grand Seigneur qui estoit vn sien partisan. En premieres nopces, elle auoit eu pour mary Enguerrand, puissant Seigneur, duquel mariage vint vne fille mariée au Comte Ricuin, qui la fit mourir pour crime d'adultere. On ne list point dans les anciens Autheurs, que HVGVES ait laissé lignée; & pour vn argument qu'il n'en a eu, c'est que du chef de sa sœur BERTHE DE LORRAINE, Hugues fils d'icelle regna en Italie, & aprés luy son fils Lothaire; autrement ce Royaume eust appartenu aux enfans de HVGVES. L'on peut donc auec raison soustenir, que Gaspar Peucer Autheur Aleman, s'est mépris, escriuant, sans preuue ny fondement valable, que la Maison de Luxembourg prend origine de luy. Et Gaspar Sciopius autre Aleman n'est pas plus croyable, faisant sortir du mesmes HVGVES (qu'il qualifie Roy d'Italie) la Maison de Gonzague sans en rapporter preuue autentique. Ce qui a esté pertinemment refuté par le sieur Besly Aduocat du Roy à Fontenay en Poitou, dans vn Traitté particulier fait sur ce suiet, non publié, auquel il monstre, que ce Roy Hugues estoit Prouençal, & fils de Thibaud Comte, Prince de la Gendarmerie, mary de Berthe laquelle fut sœur de cét HVGVES dont nous parlons, fils naturel du Roy Lothaire.

In Chron.

13. BERTHE DE LORRAINE espousa le Comte THIBAVD cy-deuant mentionné, qui eut pour fils HVGVES Roy d'Italie. Encore que Charles Sigonius soit tres-iudicieux & diligent historien; Neantmoins il s'est mépris, aussi bien que quelques autres, en donnant au Roy de Lorraine Lothaire II. vn second fils portant son nom, qu'il dit auoir esté Comte d'Arles, & que de luy vint le Prince & Roy susmentionné Hugues, lequel d'autres qualifient aussi Comte d'Arles. Car les anciens Autheurs n'en font mention. Le mesme Roy d'Italie Hugues est aussi confondu par Eric du Puy auec Hugues Comte d'Arles son beaufrere, escriuant, qu'il estoit de la Lignée de Charlemagne. Tant y a que BERTHE en secondes nopces espousa ADELBERT Marquis de Toscane, lequel en procrea Guy & Lambert Marquis du mesme

Sigonius. — Eric. Putean. Hist. Insubr. l. 6.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

lieu, & Hermengarde laquelle fut seconde femme d'Adelbert Marquis d'Yurée.

13. Gisle de Lorraine, Royne de Danemarc, autre fille du Roy Lothaire, fut mariée à Godefroy Roy de Danemarc, qui se conuertit à la Foy Chrestienne. Elle eut en dot le pays de Frise, que luy donna le Roy & Empereur Charles le Gras, comme il a esté dit. Lequel Roy, mary de Gisle, mourut l'an DCCCLXXXV. Paul Emile presume, que les Historiens de Normandie peu diligens, ont mal à propos adapté à leur premier Prince Raoul Danois, le mariage de cette Princesse Gisle, fait auec iceluy Godefroy, confondant, dit-il, Charles le Gras, qui fit ce mariage, auec le Roy Charles le Simple.

I. Pontan. l. 4. rer. Danic.

885.

Sub Carolo simplici.

---

12. CHARLES
ROY DE PROVENCE & de Bourgongne.

Chapitre X.

Entre les enfans de l'Empereur & Roy d'Italie Lothaire Premier, fils aisné de Louis le Debonnaire & de l'Emperiere Hermengarde sa femme, ce Roy de Prouence fut le troisiéme & dernier. Il eut en partage le Royaume de Prouence, & auec cela partie de celuy de Bourgongne situé delà le Mont Iura. Ce mesme Roy Charles est mentionné au traité d'accord fait entre les Roys d'Alemagne & Charles de France ses oncles paternels & le Roy Lothaire de Lorraine son frere, en l'an de
859. salut DCCCLIX. au lieu de Sauonnieres prés la ville de Thoul en Lorraine. Parainsi il est vray de dire, qu'il ne deceda pas en l'an precedent, comme escrit Reginon. De faict Adon Archeuesque de Vienne & l'Autheur d'vn fragment de l'Histoire de France disent nommement, qu'il regna huict ans aprés la mort de l'Empereur son pere; Tellement que de là on recueille, que son decez aduint en l'an HVIT CENS SOIXANTE & DEVX, & non pas quatre ans auparauant, comme autres sont d'auis.

Hincmar. apud Flodoard l. 3. c. 26.

Ado Vien.

Sa mort 862.

I. Sirmondus.

On ne trouue point qu'il ait esté allié par mariage, ny qu'il ait laissé des enfans, soit legitimes, soit bastards; Il est vray que l'Historien Aleman Elie Reusner luy donne pour femme IVDITH, sans dire de quelle maison elle estoit issuë. Mais il ne rapporte aucune preuue de cette alliance.

Basilico Genealog.

Fragment. Hist. Franc.

Les honneurs de la sepulture furent rendus à ce Roy dans la ville de Lyon au Monastere de Sainct Pierre, en la chappelle dediée à la bien-heureuse Vierge. Ses deux freres partagerent entre eux les Royaumes qu'il laissa. L'Empereur Louis II. eut partie des Prouinces de Bourgongne, & de Prouence, & Lothaire fut heritier du reste.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

II. PEPIN I.

DV NOM, ROY D'AQVITAINE.

Chapitre XI.

Aimoin.

Des le temps que regnerent les Princes François sortis de 840. la premiere lignée Royale, l'vn d'eux a porté le titre de Roy d'Aquitaine, ainsi qu'il a esté veu cy-deuant: ce fut Aribert frere du Roy Dagobert premier. Toutesfois autres bons Autheurs estiment, que ce pays, depuis appellé Guyenne, (lequel anciennement comprenoit, outre les pays d'entre la riuiere de Loire & les Monts Pyrenées, ceux de Biscaye, de Catalongne, de Barcelonne, & les anciennes conquestes des François en Espagne) fut erigé en Royaume seulement en l'an SEPT CENS SOIXANTE DIX-HVIT, par Charles le Grand lors seulement Roy 778. de France, & depuis Empereur: Car à son retour d'Espagne il en inuestit le Prince LOVIS son fils dit le Debonnaire, qui fut par aprés aussi Empereur & Roy de France, lequel eut pour deuxiéme fils ce Prince PEPIN, qui en fut pareillement declaré Roy par son pere en l'an HVIT CENS QVINZE, suiuant plusieurs titres, vn entre autres pour 815. l'Eglise de Saincte Radegonde de Poictiers, & l'autre pour Sainct Martin de Tours; non pas deux ans aprés (comme portent les anciennes Annales publiées par Pithou.)

Annal. Franc. — I. Besly en la Geneal. des Ducs de Guyenne.

Rhegino.

Neantmoins Reginon escrit, que Louis pere de PEPIN le destinoit à l'Eglise, l'ayant à cette fin baillé à instituer à Dreux Euesque de Mets son oncle bastard; mais à son dire l'Empereur Lothaire le retira depuis pour le faire regner sur les Aquitains. Toutesfois puis 819. que du viuant de l'Empereur il fut par le commandement d'iceluy enuoyé contre les Basques qu'il défit & pacifia la Prouince, il faut croire, qu'il l'auoit desia destiné à regner en ce pays. Depuis & l'an DCCC. 827. XXVII. il luy donna encores vne armée pour defendre ses limites contre les forces d'Azon, lequel, aydé des Sarrazins, luy faisoit la guerre.

Vita Lud. Pij Imp. — Eginard.

PEPIN se monstra fort ingrat enuers l'Empereur Louis, & aueuglé d'vne audace & impieté inoüie, se rendit chef des coniurateurs contre ce bon & debonnaire Prince son pere, incité à cela par aucuns 830. mal-contens & gens seditieux; mais il y estoit aussi poussé à cause de la haine & animosité qu'il portoit à Iudith sa marastre, seconde femme de Louis, & encore pour se venger de Bernard Comte de Barcelonne & Duc de Septimanie, l'vn des fauoris de cét Empereur. Tellement que ce malheureux fils s'arma & marcha contre son pere, s'empara de la personne de l'Emperiere, puis de celle de Louis son mary, ioignant ses mauuais desseins à ceux de Lothaire & de Louis (depuis Roy de Germanie) ses freres. Mais eux touchez d'vn remords de conscience, ayant remis l'Empereur leur pere en liberté, si est-ce que PEPIN, continuant en ses pernicieux desseins, ne laissa pas de tramer encore de nouuelles menées & causer de grands troubles, d'autant moins excusable, que l'Empereur auoit accreu son partage.

Ann. Franc. Bertiniani. — Vita Ludou. Pij Imp.

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr. Pendant ce mouuement il vint trouuer son pere, qui le recognoissant obstiné au mal, l'enuoya prisonnier à Treues, d'où il trouua moyen d'eschaper des mains de ses gardes. Depuis l'Empereur l'ayant fait sommer de se trouuer au Parlement tenu à Sainct Martin, il persista en sa desobeïssance: Cela donna occasion au pere, iustement indigné, de le priuer du Royaume d'Aquitaine, & d'en inuestir son ieune fils le Prince Charles, depuis surnommé le Chauue, issu du second mariage auec l'Emperiere Iudith. *Nitard.*

Lothaire, Pepin, & Louis indignez de cét auancement de leur frere, coniurerent derechef contre l'Empereur; se portans à tel excez d'impieté, qu'ils despoüillerent ce bon Prince de ses Estats & mesme du gouuernement, partagé entre eux, comme nous auons dit; En suite dequoy PEPIN s'en reuint en Aquitaine; puis estant derechef viuement touché d'vn remords de conscience, & persuadé par le Roy d'Alemagne Louis son frere, se mit en deuoir auec luy de donner secours à leur pere, qui par ce moyen fut deliuré & restably. Estants venus le trouuer, il les caressa tendrement, & remercia particu-
834. lierement PEPIN du grand soin & du trauail qu'il auoit pris pour le deliurer; puis le renuoya en Aquitaine, d'où il luy amena de grandes forces contre Lothaire son autre fils, qui continuoit en la rebellion. *Vita Lud. Pij Imp.*

Sa mort En fin ce Roy PEPIN deceda au mois de Nouembre en l'an HVIT
837. CENS TRENTE SEPT, viuant encore le pere, & fut inhumé à Poitiers dans l'Eglise de S. Radegonde. Encore que l'Historien Reginon le taxe de plusieurs vices; toutesfois sa pieté se monstra en la fondation qu'il fit des Abbayes de S. Iean d'Angely en Saintonge, de S. Cyprian lez Poitiers, & de Brantosme en Perigord. *Regino.* *I. Besly.*

Son mariage Enuiron l'an DCCCXXII. il auoit esté marié auec ELIZABETH DE MATRIE, fille de Thiebert ou Theodebert Comte (non de Mas-
822. con ou de Mets, comme aucuns escriuent) mais de Matrie, lieu situé en la Prouince de Normandie: duquel mariage sortirent deux fils & deux filles. *Eginard.*

André du Chesne en sa premiere Histoire de Bourgongne enseigne, que le Roy & Empereur Charles le Chauue ayant chassé de Guyenne le Roy Pepin le Ieune son neueu, fils de cettuy cy, il establit Comte de Limoges & de Bourges Gerard de Roussillon; & adiouste, que celuy qui a escrit la vie de S. Genoul rapporte, que sous Louis le Debonnaire Wifre Comte de Bourges & Oda sa femme eurent pour fille Agana, mariée à Robert premier ou Maire du Palais de PEPIN Roy de Guyenne ou d'Aquitaine, (qui est celuy dont nous parlons) lequel espousa, dit-il, la sœur de ce Robert, & eut d'elle la Princesse Berthe (qui se verra cy-aprés.) *L. 2. c. 33.* *L. 2. c. 6.*

*ENFANS DE PEPIN I. ROY D'AQVITAINE ou de Guyenne, & d'*ENGELTRVDE DE MATRIE *sa femme.*

12. PEPIN II. Roy d'Aquitaine aura son Eloge en suite.

12. CHARLES d'Aquitaine Archeuesque de Mayence, duquel sera parlé plus amplement en son lieu.

12. MATHILDE d'Aquitaine femme de GERARD ou GERAVD Comte de Poitiers, qui fut estably Gouuerneur de Limoges ou de partie de Guyenne par le Roy Charles le Chauue estant *Lupus Ferrar. in Epist.*

Digitized by Google

Roy d'Aquitaine. Du Chesne semble l'appeller Berthe, & dit, qu'elle fut femme de Gerard dit de Roussillon fils de Luitard fondateur des Abbayes de Vezelay & de Poutieres en Bourgongne, où il a esté enseuely ; & adiouste, que le Roy Louis le Debonnaire fit ce Gerard Comte de Paris & de Soissons, & qu'il luy fit espouser cette Princesse Berthe fille de son fils. Loup Abbé de Ferrieres en son epistre XXVIII. (qui se trouue au recueil des Historiens de France) l'appelle Prince, & le dit auoir esté grandement chery & aymé par ce Roy Pepin. Anno Iesus Chr.

Hist. de Bourg.

Nitard. Historial. 1. & 2.

12. N. d'Aquitaine espousa Renard ou Rataire Comte d'Engoulesme, qui fut l'vn des trois Gouuerneurs de Guyenne establis par le Roy.

Lupus Ferrar.

---

12. PEPIN II.

DV NOM ROY D'AQVITAINE, & de partie d'ESPAGNE.

Chapitre XII.

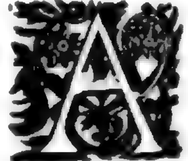

APres le decez du Roy Pepin I. pere de ce Prince, aucuns de ses suiets le recognurent aussi Roy d'Aquitaine, contre l'intention & le vouloir de l'Empereur Louis le Debonnaire son ayeul, qui luy fit la guerre, & comme autres fois bailla le Royaume à Charles le Chauue le plus ieune de ses fils ; lequel neantmoins fut prié par Lothaire son frere aisné, de n'attenter rien contre Pepin, dont il tenoit le party : ce qu'il n'executa pas ; car l'ayant attaqué & défait ses troupes, il se rendit le plus fort dans le Royaume, où il establit trois Comtes. 837.

Vita Lud. Pij Imp.

Depuis le ieune Prince ayant ioint ses armes à celles de Lothaire son oncle, sur le debat de leurs partages en l'an huict cens quarante vn, ils se trouuerent ensemble à la bataille de Fontenay gagnée par Louis Roy d'Alemagne & Charles le Chauue Roy de France. Mais Lothaire s'estant remis sus, Pepin luy amena vne nouuelle armée sans beaucoup d'effect. 841.

Nitard. *Annal. Pith.* *Regino.*

Or Charles continuant de faire la guerre au mesme Prince Pepin son neueu, à cette fin il enuoya de grandes forces en Aquitaine pour la conquerir ; mais elles furent défaites, & se rendit le ieune Prince Seigneur absolu du pays, & de celuy de Gascongne, comme aussi des contrées d'Espagne qui estoient lors suiettes aux François, de sorte que le Roy Charles fut contraint de s'accorder auec son neueu, & de luy rendre ce qu'il possedoit du Royaume d'Aquitaine, à la charge de luy en faire hommage. 844.

Pepin n'en demeura long temps en possession. Car ceux du pays indignez de ce qu'il ne faisoit iustice de plusieurs insolences, & de ce qu'il opprimoit les Ecclesiastiques, ils en firent leurs plaintes, & le poursuiuirent si viuement, qu'ils le contraignirent de se retirer en Bretagne vers le Comte ou Roy de ce païs Herispoux. Ce fut au temps que Charles le Chauue entreprit son cinquiéme voyage contre les Bretons rebelles, duquel

Regino. *Sigebert.* *Chron. MS.*

Ans de IESVS CHR. duquel il eut vn si heureux succés, qu'il tua Herispoux, subiugua la Bretagne, & par mesme moyen se saisit de son neueu PEPIN.

Ensuite de ce genereux exploit, le Prince victorieux ordonna par le conseil des Euesques & Nobles d'Aquitaine, que PEPIN seroit tondu, & luy ayant fait bailler l'habit Monachal, le renferma dans le Monastere de Sainct Medard de Soissons, où il ne fut pas si estroitement detenu, qu'il ne trouuast l'occasion d'eschaper par l'assistance de deux Religieux; estant repris par Ranulphe Comte & Duc d'Aquitaine, on le mit dans le Chasteau de Senlis. Ce Prince infortuné aprés sa fuite fut si mal conseillé, que pour essayer de recouurer son Estat & son authorité, de se ioindre aux payens & Normans Infideles & de contracter vn mariage illegitime & incestueux. Mais depuis touché de repentance il tesmoigna vouloir reprendre l'habit de Religieux. On ne trouue point le temps qu'aduint son decez.

Synod. Suession. an. 853. cap. 5.

Ado Vien.

Le Pere Sirmond a remarqué en ses notes sur les Capitulaires de Charles le Chauue, que le passage de l'Historien Reginon, où il fait mention de PEPIN, auoit esté corrompu, attribuant au Roy son pere plusieurs choses, qui se doiuent rapporter à cettuy-cy, comme il dit auoir recueilly d'vn manuscrit du mesme Autheur: erreur qui peut estre suruenu pour la conformité du nom de l'vn & de l'autre Prince.

In not. ad Capit. Caroli Cal.

Bien tost aprés la mort de PEPIN le titre du Royaume d'Aquitaine fut supprimé aprés auoir esté possedé par aucuns Princes de la Maison de France. Puis cette grande prouince tomba sous la puissance & domination des Ducs, qui la possederent par longues années, le Duché ayant esté derechef institué par le mesme Roy Charles le Chauue
856. l'an DCCCLVI. en la personne de Ranulphe premier, qui fut tué on-
867. ze ans aprés, en la guerre contre les Normans.

Geneal. des Ducs de Guyenne par I. Besly.

Outre cettuy-cy il y eut successiuement dix Ducs d'Aquitaine, dont le dernier Guillaume IX. fut pere de la Duchesse Alienor, premiere femme de nostre Roy Louis VII. puis aprés de Henry II. Roy d'Angleterre, auquel elle porta ce pays.

Iean Besly Aduocat du Roy au siege de Fontenay le Comte en Poictou, personnage tres-bien versé en l'Histoire & en toute sorte de bonnes lettres, a publié vne exacte Genealogie de ces Roys & Ducs d'Aquitaine, qui ont aussi esté Comtes de Poictou: il promet d'en donner l'Histoire entiere, qui est attenduë & desirée de tous les amateurs de l'antiquité Françoise.

---

13. CHARLES D'AQVITAINE, *ARCHEVESQVE DE MAYENCE.*

CHAPITRE XIII.

851. CE Prince, fils puisné de Pepin I. du nom Roy d'Aquitaine estant en l'an huit cens cinquante vn venu visiter en la ville de Soissons le Roy Pepin II. son frere, & s'asseurant de l'authorité de l'Empereur Lothaire son oncle, fut toutesfois arresté prisonnier par aucuns Comtes François; ce qui se fit du consentement de Charles le Chauue Roy de France son

Sigebert. autre oncle. Quelque temps aprés le ieune CHARLES à l'induction du mesme Roy fut tondu moine dans l'Abbaye de Corbie en Picardie, l'an DCCCLII. d'où s'estant euadé, & persistant à vouloir viure en l'Estat Ecclesiastique, Louis Roy de Germanie, aussi son oncle le nomma à la dignité d'Archeuesque de Mayence en l'année HVIT CENS CINQVANTE SIX. Ans de IESVS CHR. 852. Ann. Pith. 856.

En la suiuante ce nouueau Prelat CHARLES fit assembler vn celebre Synode; Il auoit succedé au sçauant & renommé Archeuesque Rabanus Maurus, & tint le siege Archiepiscopal par l'espace de sept ans. Son decés aduint au mois de Iuin l'an HVIT CENS SOIXANTE TROIS; Il auoit restably l'Eglise de Sainct Alban, qui fut ruinée par vn grand tremblement de terre: En laquelle Eglise son corps fut inhumé. Il eut pour successeur en l'Archeuesché Lindebert, ou Lambert selon aucuns. Lambert Scafnaburg. Io. Trithem. in Chron. Hirsaug. Samson 863.

Vn ancien Autheur donne la loüange & la gloire à CHARLES d'auoir ioinct la pieté à la doctrine. De fait par son exhortation le mesme Empereur Lothaire quitta les pompes du monde, pour embrasser la vie religieuse, & se retirer en vn monastere. Et cettuy-cy son neueu est estimé & appellé SAINCT par l'Historien Vion, qui luy donne la qualité de Roy d'Aquitaine, à laquelle de fait aucuns Autheurs remarquent qu'il pretendoit. Mais il y a apparence que Vion s'est mépris, si ce n'est qu'auparauant qu'il suiuist la profession Ecclesiastique, il eust pris cette qualité Royale aprés la mort de Pepin II. son frere aisné. Nicolas Serrarius de la Societé de IESVS parle amplement du mesme Prelat CHARLES, en son Histoire des Archeuesques de Mayence. Vion lib. 2. ligni vitæ. D. Petauius l. 8. c. 10. Ration.

II. LOVIS

ROY D'ALEMAGNE, DE BAVIERE, de France Orientale, & de Bourgongne Transiurane, couronné Roy de France, surnommé Germanique & LE GRAND.

CHAPITRE XIV.

TOVT l'ample corps de l'Empire François fut ioint & vny ensemble sous Louis le Debonnaire Empereur & Roy de France, fils de Charlemagne: mais les quatre fils qu'il eut le démembrerent & diuiserent entre eux, comme il estoit autresfois aduenu sous la premiere Lignée Royale: Estant considerable, que chacun de ces Princes eut son lot & son partage situé vers les quatre parties du Monde. A Lothaire, qui fut l'aisné de ces enfans, escheut auec la dignité Imperiale le Royaume d'Italie; Sa posterité a esté cy deuant déduite. Charles II. surnommé le Chauue eut la France Septentrionale, que sa descente possedа par longues années, comme nous dirons. Au Prince Pepin aduint l'Aquitaine sous titre de Royaume auec partie d'Espagne du costé d'Occident. Quant à ce Roy LOVIS leur frere, qui estoit le troisié- 840.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. me fils du mesme Empereur Debonnaire & d'Hermengarde sa premiere femme, furent laissez les Royaumes d'Alemagne, de Bauiere & de Hongrie, le tout compris sous le nom de France Orientale. LOVIS *I. Sirmond. in* eut aussi partie de Bourgongne. Neantmoins chacun de ces quatre *not. a Capit.* Princes ne laissoit pas de se nommer *Roy des François;* ce qui nous a d'au- *Caroli Cal.* tant plus obligez d'en traitter aussi l'Histoire en cét Oeuure.

LOVIS fut surnommé *le Germanique*, à cause que sa domination s'estendoit principalement en Germanie. Et d'autant que l'Empereur Louis son pere l'auoit destiné Roy d'Italie, cela est cause qu'aucuns (sans raison toutesfois) luy donnent la qualité d'Empereur, laquelle il
833. n'eut iamais. Il estoit encore ieune lors qu'aprés la premiere conspira- *Vita Ludov.* tion faite contre l'Empereur son pere (de laquelle Pepin Roy d'Aqui- *Pij Imp.* taine son frere s'estoit declaré Chef) il accompagna le mesme Empereur à Compiegne.

Mais il ne persista pas en cette bonne resolution de suiure le iuste party de celuy auquel, aprés Dieu, il deuoit la vie. Car le trouble continuant, il se laissa imprudemment enuelopper en la funeste ligue & *Vignier.* coniuration de ses freres Lothaire & Pepin, fondée sur vn foible pretexte du mauuais gouuernement de l'Estat. Mais bien tost aprés la prise de l'Empereur, Pepin & LOVIS mieux conseillez quitterent ce party, assemblerent des forces & mirent leur pere en liberté. En suite *Vita Lud. Pij* dequoy ce Roy d'Alemagne ayant excité quelques remuëmens, enco- *Imp.* re à la suscitation de Lothaire, l'Empereur s'auança iusques à Ausbourg, & le rangea au deuoir.

Cét orage estant calmé, il recommença bien tost aprés, tant sur ce que l'Empereur retrencha les partages de ses enfans rebelles, que pour la haine qu'ils conceurent contre le ieune Prince Charles leur frere, issu du deuxiéme mariage, auquel l'Empereur portoit vne affection dé-
833. mesurée. Tellement qu'aprés auoir indignement dépoüillé ce bon Prince de ses ornemens Imperiaux, & l'auoir enfermé dans vn monastere, LOVIS se transporta en Bauiere. Depuis l'Empereur estant restably, il le vint trouuer auec Pepin son frere; Ils furent humainement receus: puis ayant renuoyé Pepin en Aquitaine, il retint LOVIS *Thegan. de* en sa compagnie, pour luy seruir de renfort, si derechef ses ennemis *gest. Lud. Pij.* brassoient quelque trahison contre sa personne & son Estat.

Or l'Empereur ayant donné le Royaume d'Aquitaine au mesme ieune Prince Charles, au preiudice de ses autres enfans (comme ils pretendoient) LOVIS fut encore si temeraire d'exciter du trouble, qui neantmoins s'éuanoüit, aprés que l'Empereur eut passé le Rhin pour l'aller chastier, & que ce fils rebelle eut requis pardon, qui luy fut octroyé. Mais voyant l'Empereur éloigné, il se porta, comme *Vita Lud. Pij.* autresfois, à telle malice, qu'il émeut les Saxons, Thuringeois, & autres peuples, soustenant qu'ils estoient ses suiets.

De tant de recidiues l'Empereur Louis son pere estant iustement indigné, & plus qu'il n'auoit encore esté, repassa le Rhin pour entrer
840. dans la Turinge, & contraignit le Germanique son fils de se retirer en *Ann. Franc.* son Royaume de Bauiere. En ce temps le bon Empereur se trouuant accablé d'ennuis de tant de troubles tomba malade, & preuoyant la fin de ses iours estre proche, comme il distribuoit ses tresors & meubles pretieux à ses enfans; l'Euesque de Mets Dreux son frere naturel luy *Vita Lud. Pij* remonstra; Qu'il n'auoit rien donné au Roy LOVIS son fils, & qu'au *Imp.* moins il luy deuoit faire grace & pardonner ses offenses. L'Empereur émeu du souuenir d'vn fils tant ingrat & desobeissant, se laissa trans-

Digitized by Google

porter iusques là, de raconter les frequentes indignitez qu'il en auoit receu ; toutesfois, par vn effect de sa debonnaireté accoustumée, il s'appaisa en fin, & declara ; Que puis que son fils absent ne pouuoit en personne luy demander pardon, il luy remettoit Chrestiennement toutes ses offenses ; Adioustant, que les Prelats estoient obligez de luy remonstrer combien son peché estoit execrable deuant Dieu & les hommes d'auoir auancé les iours de son pere vieil & caduc.

Ans de Iesvs Chr.

L'Empereur Lothaire n'estoit content des partages, qu'auoient eu ses freres, & s'efforçant de les retrancher, & restraindre celuy de Lovis à la Bauiere, cettuy-cy ne voulant le souffrir, resolut de s'y maintenir par la force des armes ; de fait il se tint si bien sur ses gardes, lors que son frere vint à Wormes, pensant le preuenir & l'accabler, que Lothaire estima luy estre plus seur de s'appointer auec luy, que non pas de le combatre. Leur accord se fit à Francford sur le Rhin ; Ainsi Lovis demeura en possession paisible de tout le Royaume d'Alemagne.

Annal. incerti sed ant. auth.

Nitardus.

Neantmoins les freres ne laisserent pas depuis de rentrer en guerre ; tellement que Lovis & Charles contracterent vn estroite alliance contre Lothaire & Pepin le ieune ; puis se donna entre eux la sanglante bataille de Fontenay, où l'aisné se trouua vaincu : comme il le fut encores en vn autre combat. Ce grand differend fut en fin terminé, en sorte que Lovis demeura paisible de ses Estats.

Regino. 841.

Annal. Franc.

843.

Ces deux puisnez victorieux auoient iusques là esté bien vnis : Mais ce qui suiuit rompit leur concorde, lors que le Germanique se mit en effort d'empieter l'Estat de son frere Charles. Aprés la paix de France il s'estoit retiré dans son Royaume, où il tint vne Diette solemnelle en laquelle se trouuerent quatorze Ducs de Boheme, qui embrasserent la Religion Chrestienne & se firent baptiser. Harald grand Seigneur Danois s'y trouua aussi : on luy assigna vn quartier de Saxe pour sa demeure. Boric ou Horne Roy des Normans y enuoya pareillement ses Ambassadeurs pour faire paix auec le Roy Lovis. Les Esclauons se vouloient départir de son obeïssance ; mais les ayant subiuguez, il leur donna Ratislaus pour Duc ou Gouuerneur. Au retour, les Bohemiens firent vne rude charge sur son armée, & trois ans aprés eurent encore l'aduantage sur luy.

Vignier. 844.

Auentin.

846.

Annal. incerti auth.

Cependant ceux d'Aquitaine malcontens du mauuais traictement qu'ils disoient receuoir de leur Roy Charles son frere, enuoyerent supplier Lovis de les receuoir en sa protection, & de prendre en main le gouuernement de leur Estat ; ou bien de leur enuoyer son fils, auant qu'estre reduits à l'extremité de se mettre en la puissance des Normans infideles, au grand peril de la Religion. Il fit acheminer vers eux le ieune Prince d'Alemagne Louis son fils, lequel se voyant assisté de peu de Seigneurs du pays, bien tost aprés s'en retourna : Et en ce temps le Roy son pere défit Ratislaus Duc de Morauie & d'Esclauonie, qui s'estant reuolté auoit pris le titre de Roy. Il défit aussi quelque temps aprés les Dalmates, qu'il se rendit tributaires.

Iidem.

Dubrauius.

Ann. Franc.

Or Lovis offensé d'vn accord, que Charles le Chauue son frere auoit fait auec l'Empereur Lothaire leur aisné, s'estant rendu son ennemy, soit qu'il desirast de destourner le soupçon qu'il luy vouloit faire la guerre, soit qu'il fust pressé des Slaues, Abotrites, Liuoniens & Sorabes, il mit sur pied trois armées sous la conduite de ses enfans. Comme elles estoient prestes à marcher aucuns mauuais François ayant conceu vne indignation contre Charles le Chauue leur Souuerain, inuiterent derechef Lovis de venir prendre possession du 858.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Royaume d'iceluy, ainsi qu'il fit par le mauuais conseil de ses Euesques & Comtes; Tellement que Charles se trouuant abandonné des siens, fut contraint de ceder à l'orage & prendre la fuite; Alors le Roy d'Alemagne, asseuré des Westriens ou François infideles, receut la foy & hommage d'eux & *entreprit de se faire couronner Roy de France a Sens* *Odoran.* par les mains du perfide Archeuesque Venilon, quoy qu'il eust auparauant sacré & couronné Charles. Mais aucuns Seigneurs François *Fauchet.* se voyans frustrez de l'esperance de pouuoir retirer de cét vsurpateur les commoditez qu'ils s'attendoient, & considerant la grande faute par eux commise, tomberent d'accord auec leur Roy legitime, lequel aussi tost reconquit son Estat, & fut Lovis contraint de s'en re-
859. tourner dans le sien, pour appaiser la rebellion des Venedes Sorabes, aprés qu'il eut demeuré en France par l'espace de six mois seulement. Dieu l'ayant puny d'auoir delaissé vne iuste guerre, pour en entreprendre vne mauuaise contre son frere.

En suite de ce, l'Empereur Louis II. fils & successeur de Lothaire, & le Roy de Lorraine Lothaire II. se plaignans aussi de l'ambition du Roy d'Alemagne leur oncle, ioignirent leurs armes & leurs desseins à ceux de Charles contre luy. Estant donc sommé d'amander & reparer le tort qu'il auoit fait à Charles, il s'en excusa en vne assemblée deuant les Euesques, rendant raison de son entrée en France; comme il fit depuis en la conference qu'il eut prés Andernac auec le mesme Roy
860. Charles, aprés laquelle ils firent paix & la iurerent à Sainct Castor *Annal. incerti auth.* lieu situé au confluent du Rhin & de la Mozelle. Cette paix donna plus de moyen à Lovis de continuer la guerre aux Abotrites, qu'il con- *Vignier.* traignit, auec leur Duc Tabanisil, de se rendre à sa discretion & de bail-
864. ler ostages de leur fidelité. Il eut pareil succez contre Rastic Duc des Esclauons de Morauie.

Par le decez de Lothaire II. Roy de Lorraine & de la Bourgongne *Annales antiqui. Franc.* Transiurane son neueu, il entra derechef en diuision auec Charles le Chauue son cousin, qui s'estoit fait couronner Roy de Lorraine, pendant que Lovis estoit empesché contre les Venedes: auec lesquels s'estant appointé, il enuoya ses Ambassadeurs à Charles pour s'en plaindre & demander sa part au Royaume vacant, qu'il disoit deuoir estre commun entre eux par droit de succession & consanguinité, sinon, qu'il estoit resolu d'en prendre raison par la voye des armes. Mais depuis, sans auoir égard au droit de l'Empereur Louis II. leur neueu, aisné de la Maison, ils partagerent entre eux le Royaume Lorrain, le Germanique ayant eu ce qui est situé entre les riuieres de Rhin & de Meuse & outre les monts de Voge & du Mont-Iou, à sçauoir Colon- *Regino.* gne, Aix la Chappelle, Treues, Vtrect, Mets, Strasbourg, & Basle, ayant deslors adiousté à ses titres celuy de Roy de Bourgongne.

Son fils aisné Carloman par deux fois auoit machiné contre luy, ce qui ne l'empescha pas de l'auantager de quelque portion de ses biens, qu'il auoit auparauant accordé de laisser à ses deux autres fils Louis & Charles; lesquels ne pouuans souffrir ce retranchement de leurs por-
872. tions hereditaires, prirent aussi les armes contre le Roy leur pere commun, & s'emparerent de la ville de Spire. Trouble aduenu par vn iuste iugement de Dieu, qui voulut punir & venger le tort & l'iniure atroce, *Fauchet.* que luy mesme auoit faite à son pere l'Empereur Louis le Debonnaire, presque en pareille occasion.

Mais en fin il trouua moyen d'appaiser ce trouble, & contenter ses enfans, qu'il enuoya depuis en Italie, pour empescher la promotion à

l'Empire de Charles le Chauue son frere, entreprise qui n'eut vn heureux succez; non plus que le voyage qu'il fit entreprendre au mesme Prince Louis son fils puisné en France, pour s'en emparer, & ce faisant retirer le Chauue d'Italie; le Germanique soustenant, que puis qu'il estoit aisné de la Famille, ce Prince puisné n'auoit peu à son preiudice estre éleué à l'Empire, affecté aux aisnez. *Ans de Iesvs Chr.* *Auentin.*

Concil. Galliæ. Tom. III. Au mesme temps ce Roy Lovis enuoya ses Ambassadeurs au Synode tenu à Pontigon, afin de poursuiure & demander à Charles sa part du Royaume & des Estats de leur neueu l'Empereur Louis II. fils de Lothaire. Neantmoins depuis, pendant la negotiation de la paix qu'ils traitterent ensemble, ce Roy Lovis chargé d'ans & de chagrin qui estoit prouenu de tant de contentions diuerses & frequens differens auec ses proches, cessa de viure à Francfort le xviii. d'Aoust l'an hvit cens soixante seize; c'estoit le soixante dixiéme de son aage, & le xxvii. de son regne d'Alemagne. On le mit dans le tombeau en l'Eglise de S. Nazaire du monastere de Laurishaim au Palatinat du Rhin. *Ann. incerti auth.* *Rhegino.* *Auentin.* *Raderus in Bauaria pia.* *Sa mort 876.*

Fauchet. Ce Prince fut *genereux, prudent & aduisé*: Il éleua aux grandes dignitez les personnes capables & de merite; aucun n'ayant impetré de luy Euesché, fief ou dignité seculiere par argent, ains par vie honneste, par capacité & bonnes meurs. Il estoit soigneux de faire executer les Ordonnances Ecclesiastiques: A l'imitation de Charles son ayeul, *il ioignit la valeur guerriere à la doctrine*, & comme luy obtint la qualité de Grand. Il est vray, qu'on remarqua en luy vne ambition démesurée, pour auoir voulu enuahir & vsurper les Estats de ses proches. Basile Empereur de Grece rechercha son Alliance & amitié, & luy enuoya de riches presens. Les Roys de Danemarc & de Bulgarie luy firent de grandes submissions. Ce dernier le pria d'enuoyer gens doctes & pieux vers luy pour instruire les Bulgares ses peuples en la religion Chrestienne, laquelle luy mesme receut & se fit baptiser. *Monach. Sangal. de reb. Caroli M.* *Ann. antiqui Franc.*

Auentin. *Rader. in Bauaria pia.* Lovis espousa Emme Princesse Espagnole, suiuant ce qu'escrit Auentin. Elle estoit tres-vertueuse, & mourut sur la fin de l'an huit cens soixante quinze, cinq mois auant son mary, à Ratisbonne, où elle a esté inhumée en l'Eglise de Sainct Emeran, qui estoit vn Monastere de filles. *Son mariage. 875.*

ENFANS DE LOVIS II. ROY D'ALEMAGNE & de la Royne Emme sa femme.

12. Carloman Roy de Bauiere & d'Italie, dont l'Eloge se verra en suite.

12. Lovis III. Roy d'Alemagne aura son Chapitre aprés celuy de son frere aisné Carloman.

12. Charles surnommé le Gras ou le Gros, Empereur & Roy de France, duquel sera parlé cy-aprés plus amplement.

12. Hildegarde ou Hermengarde Abbesse de Zuric.

Reusner. in Geneal. Basilic. *Outre cette Princesse* Hildegarde *Reusner & Henninges Historiens Alemans donnent au Roy* Lovis *d'Alemagne cinq filles; à sçauoir Luidgarde Abbesse en Bauiere, vne autre fille, mere de Godefroy Euesque de*

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. *Strasbourg: Placidie femme de Conrad Duc d'Austrasie; autres disent de l'Empereur Conrad I. Mathilde femme de Henry Duc de Saxe & de Turinge; & Berthe Abbesse de Sekingen. Mais il y a suiet de douter de ces filles du Roy* LOVIS. *De faict en ce temps les pays de Saxe & de Turinge n'estoient point encore conioinctement possedez par vn mesme Prince; & ne l'ont esté que plus de quatre cens ans aprés.* Henninges in Theatro Geneal.

---

12. CARLOMAN

ROY DE BAVIERE ET D'ITALIE, EMPEREVR DES ROMAINS *titulaire.*

CHAPITRE XV.

876. LE premier tiltre d'honneur qu'eut ce Prince, fut de Roy de Bauiere. Il commanda aussi en Boheme, en Austriche, en Croatie, Esclauonie & partie de Hongrie Lors que le Roy d'Alemagne LOVIS II. duquel il estoit fils aisné non puisné, comme aucuns ont escrit (luy donnans la qualité de Duc des François & de Carinthie) s'achemina en France, pour en vsurper la Couronne, il luy donna, tout ieune
858. qu'il estoit, la conduite d'vne armée contre les Esclauons de Morauie. Annal. incerti authoris. Trois ans aprés le mesme Prince s'oublia tant que de machiner contre le Roy son pere; quand, au desceu d'iceluy il s'ingera de deposer les Gouuerneurs de la Marche de Hongrie, & en instituer d'autres à sa volonté, mais aprés s'estre humilié, il fut receu en grace: estant accusé depuis d'autres fautes commises, il s'enfuit & se retira dans la Carinthie. Louis voulut l'aller trouuer en personne; ce que voyant, derechef il vint auec tant d'humilité se presenter deuant luy, qu'il le receut en ses iustifications, continuant de l'employer si heureusement en ses guerres, pour la defense de leurs grands Estats, que l'ayant fait Chef d'vne armée, il gagna deux memorables victoires sur Rastic Duc de Morauie, & vne autre sur Gondacare Comte de la Marche de Carinthie, qui s'estoit reuolté.

Zuendebold, neueu de Rastic, sentit aussi l'effort de ses armes, ayant esté pareillement défait: contre lequel poursuiuant sa victoire, il le contraignit de mettre son Royaume ou Duché entre les mains du Roy d'Alemagne, pour en disposer à sa volonté; dequoy Rastic luy sceut tres-mauuais gré, & voulut luy faire perdre la vie; mais Zuendebold l'ayant surpris à son auantage, il le rendit prisonnier de CARLOMAN, lequel par ce moyen sousmit en l'obeïssance du Roy son pere toutes les villes qu'il tenoit, & luy fit creuer les yeux. Vignier.

Le bon-heur du ieune Prince CARLOMAN ne dura pas tousiours: car les rebelles de Morauie, à leur tour, défirent ses troupes. Annal. Franc.

Cependant l'Empereur Louis II. du nom fils de Lothaire I. ayant deliberé de resigner l'Empire à ce Prince CARLOMAN son cousin, le Pape Iean VIII. craignant qu'il fust aussi rude enuers le siege Romain, qu'auoit esté ce Louis II. pressa & sollicita Charles le Chauue Roy de France, oncle d'iceluy, de venir prendre en main les affaires d'Italie, & l'Empire; y estant accouru il le couronna Empereur; dont Louis II. Roy d'Alemagne, frere aisné de Charles, voulant se ven-

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

ger, par ce qu'il soustenoit auoir esté fraudé de l'Empire, qu'il disoit luy appartenir par droict de primogeniture, plustost qu'à l'autre, il fit entrer dans l'Italie vne armée sous la conduite du Prince Charles de Bauiere son troisiéme fils, lequel fut repoussé par le Chauue. Mais cela n'estonna pas CARLOMAN, lequel, ainsi que son frere, s'estoit acheminé en ce païs auec vne puissante armée, & auoit franchy les Alpes malgré les efforts de son ennemy, qui voulut le corrompre par presens. Depuis, les deux Princes ayant parlementé ensemble, Charles son oncle luy fit entendre, qu'il n'estoit venu en Italie, que pour la garder au nom de son frere le Roy d'Alemagne, pere d'iceluy, & au sien, craignant que les Italiens abandonnassent l'obeïssance des François, pour se rendre & sousmettre aux Grecs, ou bien fissent vn Empereur à leur deuotion. Pour cette cause il persuada CARLOMAN & Charles ses neueux de retirer leurs armées, promettant de faire le semblable, & que leur differend seroit appointé, lors qu'il iroit trouuer Louis son frere, pour, auec son Conseil, partir entre eux l'Italie. Ainsi ayant abusé & surpris ces deux ieunes Princes, il les renuoya auec des presens.

Sigonius. Putean. l. 4. de regno Insub. Continuat. Aim. l. 5. Fauchet.

Leur differend toutesfois ne peut estre pacifié, en sorte que le Roy CARLOMAN (que l'Emperriere Engelberge veufue de Louis auoit mandé) assembla de grandes forces de Bauarois, & d'Esclauons, & derechef s'achemina dans l'Italie: mais ne se fiant plus aux paroles de son oncle, il prit le titre *d'Empereur ou de Roy d'Italie*, se faisant prester le serment de fidelité par les Princes & Seigneurs Romains; ce qu'ayant fait, il déchassa le Roy Charles le Chauue d'Italie, (comme escriuent aucuns) puis se retira dans son pays de Bauiere, laissant plusieurs fauteurs de son party, lesquels, aprés la mort de Charles le Chauue retindrent Rome à sa deuotion, & luy firent derechef faire serment de fidelité par les Romains. Entre ces partisans estoient Lambert Comte de Spolete, & Albert Marquis de Toscane, qui contraignirent le Pape Iean VIII. de se retirer de Rome, d'où il vint en France & y trouua son asile. 877.

Continuat. Aimoini. Sigon. Regino. Ann. Fuld. Sigebert. M. Scotus.

Depuis, CARLOMAN se voyant grandement indisposé d'vne paralysie, de laquelle il n'esperoit iamais se releuer, consentit, que Charles le Gras Roy de Suéue son frere puisné, prist le titre & la qualité d'Empereur, puis bien-tost aprés il deceda le xx. iour de Mars, (Fauchet dit le 11. d'Auril) l'an HVIT CENS QVATRE VINGTS, qui estoit le quatriéme de son regne en Bauiere, & le troisiéme de celuy d'Italie. Son corps fut inhumé au Monastere de S. Maximilian, qu'il auoit fondé à Oetingen dans la Bauiere. *Sa mort* 880.

Regino. Annales auth. inc. Regino ad an. 880.

Encore que les Historiens de France & d'Alemagne ne qualifient ce Prince Roy d'Italie, si est-ce que Charles Sigonius Italien, Autheur fort diligent & iudicieux témoigne auoir veu plusieurs Chartes, esquelles il en prenoit le titre auec celuy de Roy de Bauiere. Il luy donne les qualitez de Roy *tres-religieux & fort experimenté au fait de la guerre.* D'ailleurs il estoit *instruict aux bonnes Lettres*, comme auoient esté son pere & ses ayeux, condition recommendable, qu'il eut comme hereditaire. Il estoit aussi doüé d'vn *magnanime courage, & d'vne prestance & beauté corporelle.*

L. 4. de regno Ital.

L'Historien Aleman Henninges dit, que ce Prince eut pour femme HILDEGONDE, qu'il escrit auoir esté fille du Roy de Portugal, en quoy il s'est notoirement abusé, comme il fait souuent, puis que ce pays n'a eu le titre de Royaume que plus de deux cens ans aprés. Neantmoins

In Theat. Genealog.

An de IESVS CHR. moins elle pouuoit estre sortie de la contrée d'Espagne, appellée Lusitanie, & depuis Portugal. Mais ce qui fait encore douter de cela, c'est, qu'en ce temps les Princes Alemans s'allioient fort rarement en Espagne; laquelle pour la meilleure part estoit en la puissance des Infideles.

Tant y a que CARLOMAN n'eut point d'enfans de cette Princesse HILDEGONDE: mais bien en procrea de LITOVINDE, noble femme issuë de Carinthie, qu'il eut pour concubine; il en laissa vn fils & vne fille cy-dessous remarquez. Il fit donner le nom d'Arnoul à ce sien fils en memoire du grand Sainct portant ce nom, Euesque de Mets, de l'heureuse lignée duquel luy & plusieurs Roys de France & d'Italie estoient issus, comme nous auons monstré aux Liures precedens. *Otho Frising. l. 6. c. 7. Regino.*

ENFANS NATVRELS DE CARLOMAN Roy de BAVIERE, *& de* LITOVINDE.

13. ARNOVL Empereur & Roy d'Alemagne.

Son mariage. 890. 13. GISELE DE BAVIERE fut, en l'an HVIT CENS QVATRE VINGTS DIX, conioincte par mariage auec SVANTOPOLD ou THIBAVLD Roy de MORAVIE; aucuns Autheurs le qualifient Roy des Vandales. Ceux là se mécomptent, qui font ce Prince fils aisné de CARLOMAN; ce qui est auancé contre l'opinion des meilleurs Historiens, qui le disent auoir esté son gendre, & adioustent, que de luy sortit vn autre Zuantopold, qui luy succeda à son Royaume. *Reusner. in opere Geneal.*

---

13. ARNOVL

EMPEREVR DES ROMAINS, ROY d'Alemagne, ou de la France Orientale, & de Bourgongne Transiurane.

CHAPITRE XVI.

888. LE Roy de Bauiere Carloman, pere de cét Empereur, en mourant luy laissa les prouinces de Carinthie & de Stirie. Il secourut Charles le Gros son oncle (qui fut aussi Empereur & Roy de France) en la guerre contre les Normans, se rendant si recommandable, que le mesme Charles estant deuenu comme priué de sens & d'entendement, ce qui le rendoit incapable de gouuerner ses Estats, les Princes de l'Empire assemblez à
887. Francfort au mois de Nouembre l'an DCCCXXCVII. consentirent, & ordonnerent, que ce Prince ARNOVL fust son tuteur. Il administra cette charge deux mois seulement; car le decez de Charles estant arriué, cettuy-cy son neueu fut declaré Empereur, sans qu'on eust égard au defaut qui se rencontroit en sa personne, pour estre sorty de conionction illegitime. Mais il estoit vaillant chef de guerre, dont l'Empire auoit besoin pour chasser les Barbares qui le trauailloient. *Rheginо. M. Scotus. H. Contract. Otho Frising. Ab. Vrsperg. Regino. Mar. Scotus. Lamb. Scafnab. Sigebertus.*

Et d'autant qu'en ce temps le ieune Prince CHARLES, depuis

Digitized by Google

An de Iesvs Chr.

surnommé le Simple, vray & legitime heritier de la Couronne de France, n'estoit en aage de commander, aucuns François Occidentaux voyans le peril qui les menaçoit, à cause des courses & rauages des Danois ou Normans pirates, delibererent de subroger en sa place vn autre Roy; ce qui donna suiet à cét Empereur Arnovl d'aspirer à la Monarchie de France. Neantmoins vn Historien du temps tesmoigne, qu'il la refusa, lors qu'elle luy fut offerte; mesmes approuua le choix qu'on auoit fait du Comte de Paris Eudes pour l'accepter; comme il fit.

Frodoard.

Cependant les Normans s'estant aussi iettez sur l'Alemagne, Arnovl les combatit auec telle vigueur qu'il en remporta vne insigne victoire; mais retournez qu'ils furent dans la basse Alemagne, ou Gaule Belgique, l'Empereur empesché en ce temps là contre Zuendebold Roy de Boheme, ayant enuoyé vne autre armée contre ces peuples inquietes, elle fut à son tour défaite; ce qui força & contraignit Arnovl, pour reparer sa perte, de venir en personne derechef les combatre sur la riuiere de Til prés la ville de Louuain, auec vn si heureux succez, qu'il y eut vn grand carnage des Normans tuez sur le champ ou noyez (sans beaucoup de perte du costé des Alemans:) victoire d'autant plus signalée, que deux Roys de ces Infideles Godefroy & Sigefroy y demeurerent sur la place: ce que rapportent quelques anciens Autheurs; Mais Iean Isaac du Pont en son Histoire de Danemarc reuoque en doute la mort de ce Roy Godefroy estre lors aduenuë, ayant, dit-il, quelque temps auparauant finy ses iours en Hollande par la fraude du Duc Henry. Il adiouste, que l'Annaliste Sigebert escrit cette memorable victoire auoir esté obtenuë sous les auspices d'Arnovl, par le mesme genereux Comte de Paris Eudes, (fils de Robert Comte d'Aniou) Prince qui depuis fut couronné Roy de France.

Alb. Krantzius Hist. l. 4. c. 11. — Rhegino. — Vignier. — Annal. Fuld. — M. Scotus. — Abbas Stadensis. — L. 4. sub Rege Canuto.

888. — Bataille de Louuain. 891.

Zuendebold Roy des Esclauons de Morauie, de Boheme & Silesie, auoit esté inuesty par Arnovl du Duché de Boheme, au grand mécontentement des Bohemiens, qui refuserent de luy obeïr; Et par ce que le Morauien s'estoit depuis ingratement rendu chef de leur rebellion, l'Empereur l'attaqua si viuement, qu'il fut contraint de s'humilier & recognoistre sa faute. Mais estant derechef tombé en felonnie, il le poursuiuit, de sorte qu'il le necessita de se retirer dans la forest Hercinie; où il passa le reste de ses iours dans vn hermitage.

Luitprand. — Auentin. — Rhegino. — Alb. Crantz. l. 2. Saxon.

L'Empereur se voyant auoir tant d'heureux succez, prit la defense de Berenger, fils d'Eberard Duc de Frioul, qui auoit esté éleu Roy d'Italie, contre Guy de Spolette, aussi éleu Roy par la faction contraire, & demeurant le plus fort vainquit & dépoüilla Berenger: en faueur duquel Arnovl enuoya (sous la conduite de son fils naturel) vne armée pour le secourir, & bien tost aprés luy mesme entra en Italie, força la ville de Bergame, & là fit estrangler le Comte Ambroise; dont ceux de Milan, de Pauie & Plaisance eurent tel effroy, qu'ils se sousmirent à luy; tellement qu'il rangea en son obeïssance le Royaume d'Italie, où il resolut de s'establir luy-mesme.

892. — 893. — 894.

Sigon. l. 6. de regno Ital.

Quelque temps auparauant Rodolphe, fils du Comte Conrad, s'estoit fait couronner Roy de Bourgongne Transiurane au preiudice d'Arnovl, qui disoit auoir esté heritier de ce Royaume par la mort & succession de l'Empereur & Roy Charles le Gras son oncle; ce fut pourquoy il se rendit en Bourgongne, afin d'en deietter son ennemy: à quoy toutesfois il ne peut paruenir pour la resistance qu'il y trouua.

A. du Chesne Hist. de Bourg.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. 896. Le mauuais traittement, que le Pape Formose receut des Romains, fit repasser ARNOVL dans l'Italie auec vne puissante armée, laquelle ayant assiegé Rome, detenuë par Lambert fils de Guy de Spolete, il s'en rendit maistre, la saccagea, & fit rigoureusement punir ses ennemis & ceux du Pape, qui le couronna Empereur; Mais le Synode Romain tenu depuis sous Iean IX. improuua ce couronnement, comme vn acte subreptice, nul, & obtenu par force: Les Romains le trouuerent pareillement si mauuais, qu'ils en affligerent Formose; mesmes il fallut que pour les chastier de leur entreprise & temerité, l'Empereur fist executer & mettre à mort les principaux autheurs de la reuolte: Pendant ces troubles Guy & Lambert son fils vsurperent le titre & la qualité d'Empereur. *Rhegino. Luitprand. l. 1. c. 8. Baron. ad an. 896.*

ARNOVL d'autre part ayant assiegé Engeltrude, vefue de Guy, dans Fermo, cette femme fut portée à tel excez de vengeance, qu'elle trouua moyen de luy faire bailler vn poison lent par l'vn de ses domestiques, ce qui fut cause de le faire retirer en Alemagne; Aussi qu'il commençoit à se rendre odieux aux Italiens. De sorte qu'en ce miserable estat le Prince mourut soit de ce poison, soit de la maladie pediculaire qui luy suruint (comme escrit Luitprand) à cause qu'il s'estoit aydé & seruy des Hongres en ce temps là Infideles, ausquels, pour recompense de leurs seruices, il donna le pays de Dace, appellé maintenant Transsiluanie. Tant y a que son decez aduint à Oetingen le XIX. de Nouembre (autres disent le XX. de Decembre) l'an huit cens quatre-vingts dix-neuf selon la commune opinion; mais plustost l'an NEVF CENS, comme portent les Annales de Fulde, conformement à son Epitaphe cy-aprés representé, auquel la qualité de Roy de France luy est donnée, c'estoit la France Orientale. Il tint l'Empire par l'espace de douze ans à les compter depuis le trespas de Charles le Gros son oncle. *Sigonius. Rhegino. Vignier.* *Samort 900.*

Cét Empereur fut marié deux fois; autres disent trois; l'vne auec AGNES, fille de l'Empereur de Constantinople, suiuant quelques Historiens, de laquelle, à leur dire, il eut plusieurs enfans, & en procrea aussi d'vne seconde femme, qu'ils ne nomment point, si ce n'est celle que les Annales de Fulde sous l'an DCCCXCVIII. appellent OTA. Il espousa encore LVITGARDE, fille d'Ethicon Welphe Comte de Bauiere (aucuns l'appellent IVDITH) qui est parauanture mesme nom. Le corps d'ARNOVL fut inhumé au Monastere de S. Emeran, prés celuy du Roy Carloman son pere, où l'on void cét Epitaphe, par lequel il est porté, qu'il fit transporter dans ce Monastere le corps de Sainct Denis, qu'il auoit fait apporter de France. *Ses mariages. Ad annum 898. Fauchet.*

Hac ARNVLPHVS *humo est* CÆSAR ROMANVS *humatus,*
Quem GALLI REGEM, *Boij habuere Ducem.*
Hic ædem, Emmerane, tuam defendit & auxit:
Prædia sunt testes, splendidus atque liber.
Ad nostram cineres Dionysi transtulit vrbem,
Finibus è Gallis quos, pia furta, tulit.
Postquam nongentos Titan compleuerat annos,
Cæsar persoluit debita iura necis.

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr.

ENFANS D'ARNOVL EMPEREVR, ET DE LVITGARDE sa femme.

14. Lovis III. Empereur & Roy d'Alemagne & de Lorraine, aura son eloge en suite.

14. Lvitgarde, femme d'Othon Duc de Saxe, dit le Grand; aprés la mort de Louis III. son beaufrere, l'Empire luy ayant esté deferé, pour ses vertus & bonnes conditions, il le refusa par grande modestie & magnanimité, s'excusant sur sa vieillesse, & sur l'imbecilité de son corps, donnant conseil aux Princes d'élire Empereur Conrad Duc de Franconie, quoy qu'il fust son ennemy. Ce Duc Othon finit ses iours l'an nevf cens 916.
seize, le dernier de Nouembre. Henry Duc de Saxe, dit l'Oiseleur, son fils aisné tint l'Empire aprés Conrad, & de luy sont issus quatre autres Empereurs d'Occident, qui furent les trois Othons & Henry II.

Annales Metenses.

ENFANS NATVRELS DE L'EMPEREVR ARNOVL.

14. Zvendebavd Roy de Lorraine, duquel sera parlé cy-aprés plus amplement.

14. Ratold mentionné aux Annales de Fulde sous l'an dccc. 848.
xlviii. est celuy, duquel (selon l'opinion de Vignier) prenent origine les anciens Comtes d'Andeg en Bauiere, Ducs de Meranie & Dalmatie, Marquis d'Istrie, Comtes Palatins de Bourgongne. En l'an mil cent quatre-vingts neuf Bertold IV. du nom l'vn d'eux accompagna l'Empereur Frideric I. au voyage d'Asie contre les Infideles, où estant mort, quelques Princes & Seigneurs proposerent d'éleuer ce Bertold à la dignité Imperiale, par ce qu'il estoit Prince riche & puissant; mais il la refusa.

Annal. Fuld.

Vignier Bibl. Hist. 1148.

Il fut pere de la Royne de France Agnes de Meranie (non de Morauie, comme escrit le vulgaire) deuxiéme femme du Roy Philippe Avgvste, & de Gertrude de Meranie femme d'André Roy de Hongrie. Elles eurent pour frere Othon dit le Vieil & le Grand Duc de Meranie Palatin de Bourgongne, qui mourut l'an m. ccxxxiv. & eut pour fils Othon le 1234.
ieune, dont la fille & heritiere Alix Comtesse de Bourgongne Palatine espousa Hugues de Chalon Comte de Bourgongne à cause d'elle. Ils procreerent plusieurs enfans.

A. du Chesne Hist. de Bourg.

Les modernes Historiens de Bauiere & d'Alemagne, mesmes aucuns François, en parlant des enfans de l'Empereur Arnovl, *font mention (outre l'Empereur Louis III. & Luitgarde sa sœur) de diuers autres Princes, lesquels il n'est besoin de representer tous en ce lieu; comme, auec grand suiet, ils n'ont pas esté mentionnez par A. du Chesne en l'Histoire de Bourgongne, dans laquelle il deduit la race de Charlemagne. Mais seulement nous rapporterons les opinions d'aucuns Historiens, qu'ils mettent en auant sur l'origine de quelques illustres Maisons, que l'on s'efforce, contre la verité, de tirer de mesme source.*

In Chron. *In Theat. gen.* *Car Iean Carion, & Hierome Henninges donnent au mesme Empereur Arnoul vn fils de mesme nom que luy, & le qualifient Roy de Bauiere; Ils luy attri-*

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

buent le surnom de Mauuais, & le font pere d'vn autre, aussi portant le nom d'Arnoul, duquel ils disent que sortent les Comtes de Schiren, & de ceux-cy les modernes Comtes Palatins du Rhin, Electeurs de l'Empire, Ducs de l'vne & l'autre Bauiere, Princes, qu'Helie Reusner fait descendre de Hugues fils naturel de Louis, qu'il qualifie Duc de France & de Bauiere, bien qu'il fust Roy de Lorraine, puis d'Alemagne. In opere Genealogico.

Christophle Gennold Iurisconsulte Aleman, duquel vn œuure sur le suiet de la Genealogie de Bauiere a de nagueres esté publié, contre l'opinion de quelques autres Historiens a tiré les Comtes Palatins & Ducs de Bauiere, non pas de cét Arnoul, ny de Hugues; Mais d'vn fils de Pepin, qui eut pour pere Bernard Roy d'Italie, & pour ayeul vn autre Pepin aussi Roy de ce pays, second fils de Charlemagne: Opinion qui n'a pas plus d'apparence que les autres, d'autant qu'elle n'est appuyée sur l'authorité d'aucun ancien. D'ailleurs cette diuersité & contrarieté d'aduis sur telle extraction, doit faire douter de la verité d'icelle.

L'on peut auec raison dire le mesme de ce qu'Albert Crantz, & aprés luy le sieur du Tillet, ont remarqué, que Conrad (qu'ils disent auoir esté l'vn des fils de cét Empereur ARNOVL*) eut pour fils l'Empereur Conrad I. du nom, & qu'il fut, à leur dire, dernier de la descente masculine de Charlemagne, lequel Conrad I. eut son fils Eberard ou Euerard, que l'on qualifie Duc de Vvormes, auquel (adiouste du Tillet) a esté continuée la posterité de Charlemagne sans l'Empire; Mais cecy ne se trouuera soustenu d'aucun valable fondement ny authorité considerable. Defait Vidikind moine de Corbie en Saxe, ancien Autheur, appelle Louis fils de l'Empereur* ARNOVL *le dernier des Carliens, qui ont commandé en la France Orientale, c'est à dire en Germanie: & Reginon parlant de la mort de cét Empereur Louis III. dit, Qu'en iceluy la Race Royale venant à manquer, Conrad fils de Conrad fut éleu Empereur: termes qui monstrent clairement, que ce Conrad n'estoit point de la Lignée ny du sang de Charlemagne. Ce qui est plus amplement traitté par le sieur le Feure Chantereau en ses Considerations Historiques.* Lib. 2. Hist. Saxon. Otho Frising. l. 6. c. 5. Vidikind. Regino. Liure 1.

*Moins encore doit on adiouster foy à ce qu'a mis en auant l'Autheur recent d'vne Carte, portant le titre d'*Arbre contenant la Genealogie de la Maison de Lorraine*, faisant descendre en ligne masculine de cét Eberard pretendu (qu'on dit auoir esté Duc de Vvormes) Sigfrid & Adolfe pere & fils, Comtes de Guines & de Bolongne, comme aussi on fait sortir du mesme Adolfe (par diuers degrez de generation) Thierry Duc de la haute Lorraine, pere du Duc Simon I. & en suite tous les autres Ducs. Mais cét Autheur n'allegue, pour preuue de son dire imaginaire, que des Autheurs recens, tels que sont Nicole Gilles, Naucler, Vassebourg, Munster, Carion, & autres qui ont vescu au siecle dernier.*

Et bien que cét Autheur allegue en outre deux fondations, qu'il dit estre anciennes, quand bien elles seroient veritables, comme elles ne sont point; si est-ce toutesfois qu'elles n'induisent pas ce qu'on pretend. Car encore qu'elles portent, que ce Thierry est sorty de la Maison de Charlemagne, cela se doit entendre, non par les masles, mais plustost par la ligne des femmes; d'autant que Haduuide, mere de Thierry, estoit fille d'Albert Comte de Namur, qui eut pour mere Hermengarde, fille de Charles Duc de Lorraine second fils du Roy de France Louis d'Outre-mer, sorty du mesme Empereur Charlemagne.

Cecy a esté plus particulierement examiné par vn personnage fort versé en l'Histoire, qui depuis peu d'années a publié (sans declarer son nom) la Genealogie des Ducs de Lorraine, (qu'il dit estre, comme elle est veritablement, l'vne des plus anciennes Maisons Ducales de la Chrestienté) l'ayant fidelement recueillie d'Histoires & titres authentiques; Tellement qu'il n'est point necessaire de s'y arrester dauantage. Car cét Autheur monstre clairement, que le Duc Thierry surnommé le Vaillant, estoit fils de Girard, sorty de la tres-noble famille d'Alsace, estably 1624.

A. Miræus. A. du Chesne. L. Chantereau. *Duc de Lorraine en l'an* MXLVIII. *par l'Empereur Henry III. comme remarquent Herman Contract, Sigebert, l'Autheur de la grande Chronique des Belges & autres anciens, qui en cela ont esté suiuis par plusieurs bons Historiens de ce temps.* Ans de Iesvs Chr.

Mais de nagueres le sieur le Feure Chantereau, duquel nous auons parlé, par l'œuure qu'il a publié sous le titre de Considerations Historiques sur la Genealogie de Lorraine, *refute aussi par raisons & preuues indubitables la supposée descente & origine, qu'en donne à cette Maison, comme issuë en ligne masculine de Charlemagne, & respond aux vaines allegations que Vvassebourg, de Rozieres, Champier, & autres ont auancées sur ce suiet.*

14. LOVIS III.

DV NOM EMPEREVR ET ROY DE LORRAINE.

Chapitre XVII.

Annales Fuld. CE Prince, fils de l'Empereur Arnoul & de Luidgar de son espouse nasquit en l'an HVIT CENS QVATRE-VINGTS TREZE, à Oetingen: Hadon Archeuesque de Mayence & Adalberon Euesque d'Ausbourg le baptiserent. Encore qu'il n'eust que sept ans lors de la mort de son pere, si est-ce que les Princes & Seigneurs assemblez à Forchim, ne laisserent pas de le declarer Empereur aprés luy, & le faire couronner, preuue de l'amour & du respect qu'ils portoient au Sang de Charlemagne. Ils luy ordonnerent pour tuteurs & gouuerneurs de sa ieunesse & de ses Estats le mesme Archeuesque Hadon & Othon Duc de Saxe. Naissance. 893.

Rhegino. Luitprand. M. Scotus ad an. 899.

Les Lorrains maltraitez par leur Roy Zuendebauld se donnerent à ce ieune Prince son frere, qui enuoya vne armée contre luy; Elle luy donna bataille en laquelle ce Roy perdit la vie, laissant LOVIS en possession du Royaume de Lorraine, dont il ioüit peu de temps.

Il y eut aussi de grandes émotions ciuiles en Italie & en Alemagne pendant ce regne. Car Albert Comte de Bamberg & ses freres ayant couru sus à l'Euesque de Virzbourg, soustenu par Conrad Duc de Franconie, & en cette guerre ayant perdu ses freres, pour venger leur mort il tua en trahison Conrad, dit vn Annaliste du siecle dernier, contre ce qu'escrit Reginon, Autheur proche du temps, qui soustient, que ce Duc fut tué en vne rencontre; Surquoy Albert estant mis au ban de l'Empire & tombé és mains de l'Empereur, il luy fit trancher le teste. Carion in Chron.

Les Hongrois voyant l'Empire trauaillé de guerres intestines, commencerent à rauager les lieux limitrophes de Bauiere, & s'emparerent de la Morauie; l'Empereur leur alla audeuant, les vainquit & tua leur Roy Cusal. Mais, comme souuent le sort des armes est douteux & iournalier, ces peuples ayant rassemblé leurs forces, & derechef s'estant presentez à la bataille prés la ville d'Ausbourg, (combat qui dura trois iours) LOVIS fut défait & perdit grand nombre de noblesse, comme il fit encore trois ans aprés en vne autre Iournée; En suite dequoy les victorieux firent vn grand degast, ce qui contraignit l'Empereur d'accepter la paix à grand prix, dont ayant conceu vn ex-

Lamb. Scafnaburg. Conr. Ab. Vrsperg. Auentin. Appendix Rhegin.

Ans de Iesvs Chr. treme regret, il tomba malade auec telle violence, qu'il en rendit l'esprit à Ratisbonne le XXI. de Ianuier l'an NEVF CENS ONZE, non pas l'année suiuante, comme Vignier & plusieurs autres escriuent, contre la teneur de quelques chartes, dont l'vne du Roy de France *Sa mort 911.* Charles le Simple est du XX. de Decembre en cét an DCCCCXI. qu'il date pour la premiere de sa succession & de son regne aprés la mort de ce ieune Prince LOVIS, lequel regna onze ans & en vescut dix neuf à vingt. Lazius s'est mépris disant, contre l'opinion des meilleurs Autheurs, qu'il fut tué en la guerro contre les Hongrois. *L. 3. de migr. gent.*

Il y a aussi de la diuersité d'aduis entre les Historiens sur son mariage : Car aucuns luy donnent pour femme LVITGARDE DE SAXE, *Son mariage.* autres l'appellent Mathilde. Vn Autheur la fait sœur d'Othon le Grand Duc de Saxe. Tant y a qu'il ne laissa point d'enfans masles; Quant aux deux filles, Placidie & Mathilde, lesquelles aucuns luy attribuent entre autres Nangis, elles sont suspectes, mesmement Mathilde, qu'on donne pour femme à Henry de Saxe, dit l'Oiseleur, Roy d'Alemagne; Car l'Abbé Conrad, aprés Ditmar, allié de cette Maison, rapporte son origine au grand Vidichind, & la fait Saxonne; Luitprand (qui l'a veüe & frequentée) dit aussi qu'elle estoit de mesme Famille que son mary. *Luitprand. l. 4. c. 10.* Tellement que nous n'auons pas estimé deuoir inserer ces deux filles, comme veritablement issuës de l'Empereur LOVIS III. & sorties de Charlemagne, encores qu'aucuns Historiens les attribuent à ce Prince.

Quoy qu'il en soit, cét Empereur LOVIS fut, selon la plus commune opinion, le dernier de la race directe de Charlemagne, qui posseda l'Empire : lequel encore qu'il deust legitimement appartenir au Roy de France Charles le Simple, cõme plus proche du defunct & seul masle restant de la ligne directe & legitime du mesme Empereur Charlemagne; neantmoins soit que ce Monarque de France degenerast de la vertu de ses ayeux; soit qu'il fust alors fort empéché en la guerre contre les Normans, & mesme contre ses suiets rebelles, ou bien que les Alemans eussent conceu quelque enuie contre les François; les Princes de la nation Germanique transporterent la dignité Imperiale à vn de leur nation, qui fut Conrad I. Duc de Franconie, ainsi qu'il a esté remarqué cy-deuant, puis aprés elle tomba en la Maison de Saxe, où elle fut assez long-temps sous les Othons. *Sigonius.*

L'Empereur LOVIS fut enseuely à Ratisbonne en la mesme Eglise de S. Emeran, en laquelle fut inhumé Arnoul son pere, où l'on dressa cét Epitaphe à sa memoire.

Pauso sub hoc saxo LVDOVICVS *Regia Proles,*
ROMANI REGEM *quem statuere sibi.*
Mi fuit ARNVLFVS *genitor, qui proximus illic*
A cornu altaris conspiciendus adest.
Hic vbi pertæsus vitæ sua tempora clausit,
ROMANI IMPERII *sors mihi sceptra dedit.*
O nimis infelix! quattuor vix lustra videbam,
Iniecit rapidas cùm mihi Parca manus.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

14. ZVENDEBAVD
ROY DE LORRAINE.
Chapitre XVIII.

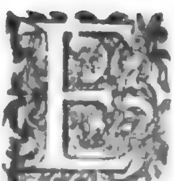

Annal. Fuld. ad an. 889. EN l'an huit cens quatre-vingts neuf au mois de May l'Empereur Arnoul, duquel ce Prince estoit fils bastard, en vne Diette tenuë à Forchim fit confirmer par serment aux principaux Seigneurs François (vn Ancien les appelle ainsi) comme il auoit desia fait à ceux de Bauiere, qu'ils ne se departiroient de l'obeïssance de ses enfans naturels, dont l'vn estoit ce Zvvendebavd. Ils le promirent; mais ce fut au cas que l'Empereur n'eust point d'enfans legitimes. 889.

Sigonius. *Luitprand.* *Vignier.* Quelques années aprés Arnoul l'enuoya au secours de Berenger Roy d'Italie, pour le restablir dans ses Estats, dont Guy Duc de Spolete l'auoit spolié & deieté, secours qui fut inutile, par ce que Zvendebavd ayant pris l'effroy, ou bien estant corrompu par argent, leua le siege qu'il tenoit deuant Pauie & se retira en Alemagne sans rien faire, l'an DCCCXCIII. non deux ans auant, comme escriuent aucuns anciens Autheurs contre l'aduis de Sigonius. 893. *L. 6. de reg. Ital.*

Regino. *Sigebert.* Aprés cecy l'Empereur son pere, en vne Diette tenuë à Wormes, le voulut faire Roy de Lorraine; A quoy les Seigneurs du pays s'opposerent pour cette fois; mais depuis en l'an DCCCXLIX. soit qu'il les eust pratiquez ou menacez, ou pour autre cause, ils le receurent & eurent agreable son establissement à ce Royaume. 849.

Fauchet à l'an 895. *Regino.* Estant pourueu de cette haute dignité, il vint assieger la ville de Lyon (ou plustost celle de Laon) comme pour la remettre entre les mains du Roy de France Charles le Simple; duquel il feignoit tenir le party; encore que ce fust pour le deceuoir & faire son profit de cette place importante; Mais estant aduerty, que le Roy Eudes, laissant la Guyenne, s'auançoit auec vne armée contre luy, craignant vn si puissant aduersaire, qui prenoit aussi qualité de Roy de France, le Prince Lorrain leua le siege.

L. 2. de obsid. vrb. Paris. Le Religieux Abbon, parlant du siege que les Normans mirent deuant Paris, fait mention du secours que le mesme Prince Zvendebavd voulut encore donner au Roy Charles le Simple contre Eudes, qui, comme autresfois, le mit en fuite; tant il estoit malheureux en toutes ses entreprises.

Auentin l. 4. Ann. Boior. Neantmoins la bonne intelligence des deux Roys ne continua pas. Car Charles voyant le mauuais mesnage d'entre luy & les Lorrains ses suiets, il poursuiuit Zvendebavd iusques à Aix la Chappelle & à Nieumegue, & le deietta presque de tout son Royaume. Depuis ces deux Princes estant tombez d'accord, les François se retirerent.

Regino ad an. 848. Ce Roy Lorrain affectionnoit grandement le Duc Raginaire, qu'il auoit eu pour principal & fidele Conseiller; mais estant tombé en sa disgrace, il le chassa, & fut l'assieger dans vne forteresse qu'il ne peut prendre, estant contraint de leuer le siege. Il aimoit aussi le Duc ou Gouuerneur de Lorraine Gilbert son fils.

Or

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Or les Lorrains ne pouuant plus supporter ny dissimuler le mauuais traictement que ZVENDEBAVD continuoit de leur faire, iusques là qu'il mit les mains violentes sur Ratbod Archeuesque de Treues, qui fut par luy blessé, & chargeoit de tributs les peuples, ils se donnerent à l'Empereur LOVIS III. son frere, dit Reginon par erreur; *Idem.*
899. car autres disent à Charles, lequel enuoya vne armée pour les prendre en sa protection, & se maintenir en cét Estat. Son aduersaire se *Sigebert.* mit en deuoir de se defendre. Mais estant venu aux mains & forcé de donner bataille contre Gerard, Estienne & Matfrit Comtes Lorrains, *Annal. Fuld.* *Sa mort* qu'il auoit priuez de leurs Terres & Seigneuries, l'Histoire ne les *L. Chautereau Mem. de Lorraine.*
900. designe pas, ils le défirent le 3. iour d'Aoust l'an NEVFCENS, & le mirent à mort; Gerard l'vn des victorieux espousa la Royne ODE *Regino.* sa femme, fille d'vn Comte appellé Odon, qu'vn Autheur recent, sans authorité valable, estime auoir esté fille d'Eudes Comte de Paris Roy de France susmentionné. Ainsi l'Empereur demeura paisible de la Lorraine aprés que son frere l'eut possedée en titre de Roy par l'espace de cinq ans seulement. Aubert le Mire luy donne pour filles *Regino.* BENEDICTE & CECILE, Abbesse du Monastere de Susteren au *Aub. Miraus in Chronico Belgico ad an. 855.* Duché de Iuliers: Auquel Monastere fut inhumé ce Roy leur pere.

---

12. LOVIS

ROY D'ALEMAGNE, DE BAVIERE & de Lorraine, dit le Ieune.

CHAPITRE XIX.

876. CE Prince estoit deuxiéme fils legitime de Louis second Roy d'Alemagne, non pas aisné, comme escrit du Tillet. Il eut premierement en son partage la Franconie, la Saxe, la Turinge, la Frise & partie de Lorraine, & fut digne successeur aussi bien des Estats que du nom de son pere, lequel, aprés la mort de son neueu l'Empereur Louis II. ayant resolu de *Annal. auth. incerti vel Fuldensis.* retirer l'Italie des mains du Roy de France & Empereur Charles le Chauue son frere, il fit entrer en France vne armée sous la conduite de ce LOVIS son fils. Mais sans beaucoup de progrez. Car les Euesques & Comtes de France l'ayant prié d'auoir commiseration du peuple, qui ne pouuoit mais de l'ambition du Monarque François, & promis de faire en sorte vers luy, qu'il partageroit l'Italie auec son frere aisné, suiuant leurs traittez & conuentions, cela fut cause que le ieune Prince ne passa outre & se retira dans son pays.

Peu de temps aprés le mesme Roy Louis II. estant decedé, cettuy-cy son fils & successeur de ses grands Estats, fut attaqué par le mesme Roy & Empereur Charles le Chauue son oncle, qui prit vn iniuste dessein de l'en dépoüiller. Il se mit courageusement sur la defensiue, *Idem.* & aprés l'auoir prié par ses Ambassadeurs de se desister de son entreprise, & luy auoir fait remonstrer la proximité de Sang qui estoit entre eux, Charles se fiant par trop en ses forces & ne voulant entendre *Bataille d'Andernac.* à aucun accord, le ieune Roy eut recours à Dieu pour implorer son assistance, fit faire des ieusnes & prieres publiques, puis vint passer le
876. Rhin à Andernac prés le confluent de Moselle, resolu de combattre

Chronic. Hildesh. ad an. 876. son ennemy. Charles estant venu au deuant accompagné de cinquante mil hommes, ces deux grands Roys se combatirent si furieusement le VIII. d'Octobre l'an DCCCLXXVI. que l'armée de l'Empereur Charles estant défaite & mise en fuite aprés vn grand carnage, ses tresors furent pris auec plusieurs prisonniers, enuers lesquels le victorieux LOVIS vsa de clemence & de grace. *An de IESVS CHR. 876.*

Aprés cette victoire signalée luy & ses deux freres Carloman & Charles le Gros partagerent entre eux, par égales portions, les Royaumes & grands Estats de leur pere.

Enuiron ce temps le Roy Louis le Begue auoit succedé à la Couronne de France, par le decés de Charle le Chauue son pere. Il craignit sur tous ses ennemis ce ieune Roy d'Alemagne son cousin germain, pour la grande reputation qu'il s'estoit acquise en l'art militaire, & le pria par ses Ambassadeurs d'oublier les offenses qu'il auoit receuës de Charles, dont luy son fils estoit innocent, l'excitant à la paix. A quoy il consentit. Tellement qu'elle fut concluë entre eux à Marsenne sur Meuse, le XIII. iour de Nouembre l'an DCCCLXXVIII. Ils accorderent; Que le partage fait de la Lorraine entre Louis le Germanique & Charles seroit entretenu; Que chacun des deux Princes leurs enfans se maintiendroit en la possession de ce qu'il tenoit en Italie; Qu'ils s'entresecoureroient mutuellement contre les Infideles; Que le suruiuant d'eux deux prendroit en sa protection les enfans du predecedé. *877.* *Supplem. Aimoin. l. 5. c. 38.* *878.* *Regino.*

Mais LOVIS ne tint pas sa promesse au Roy de France; Car attiré par les offres, que luy firent aucuns mauuais François ennemis couuerts du Begue, entre autres Conrad Comte de Paris & Goslin Abbé de S. Germain des Prez, il entreprit (pendant la minorité des ieunes Roys Louis & Carloman, enfans du Begue) d'entrer en France à main armée, comme autresfois auoit fait Louis le Germanique son pere. Ce que voyant les autres bons suiets ils demeurerent dans le deuoir, desireux de détourner cét orage, & conseruer l'Estat aux legitimes heritiers, & pour acquerir la paix ils conseillerent Charles de laisser au Roy LOVIS cette partie du Royaume de Lorraine, qui estoit escheuë à leur ayeul Charles le Chauue. Le Roy d'Alemagne accepta d'autant plustost cette condition, qu'alors son frere aisné Carloman Roy de Bauiere, estoit attaint d'vne maladie incurable, & craignoit, qu'en son absence Charles le Gros leur frere le fist tester & disposer à son aduantage. Ainsi LOVIS, retourné dans son Estat, succeda bien tost aprés à son frere, & ne voulut entendre à d'autres sollicitations qu'on luy fit de retourner en France, recognoissant assez que les traistres luy promettoient par desespoir ce qu'ils ne pouuoient tenir ny executer par leur credit; Voyant aussi que les deux ieunes Princes François, enfans du Begue, demeurez victorieux des Normans, venoient à main armée contre luy. Il aduisa donc prudemment de confirmer les precedens accords; & Dieu benissant ses desseins permit, qu'à son tour il défit aussi les Normans sur la riuiere de l'Escaud en ayant tué plus de cinq mil. *Ann. Fuld.*

Sigon. l. 5. de reg. Ital. Ce bonheur toutesfois ne continua pas. Car ces ennemys du nom Chrestien gagnerent vne autre bataille sur les Saxons, qui estoient ses suiets, en laquelle moururent deux Euesques & douze Comtes; ce qui donna courage aux Slaues d'assaillir LOVIS, lequel se fust trouué en plus grand danger sans la victoire que Popon l'vn de ses Lieutenants obtint sur eux, puis en suite luy mesme les assiegea dans Niumeghe, Palais bien basty & fortifié, d'où il les fit sortir & se retirer. *Auentin. l. 4.* *Fauchet.*

Digitized by Google

An de IESVS CHR. Cependant il receut Hugues Bastard de Lothaire Roy de Lorraine, & luy donna quelques Comtez & Abbayes, pour empescher ses rauages & tyrannies, & le retenir en son deuoir. Mais ce fut en vain; par ce qu'il ne laissa pas de continuer ses violences. *Annales Fuld.*

Or comme ce genereux Monarque assembloit vne armée, pour derechef s'opposer aux Normans, il passa de cette vie en vne meilleure à Francfort sur le Mein le XX. de Ianuier l'an HVIT CENS QVATRE-VINGTS DEVX. Toutefois les Annales de Fulde remarquent sa mort le XIX. de Nouembre, & portent, qu'il fut inhumé à Loresheim prés le Roy Louis son pere. Regino dit, que le decez de ce Roy LOVIS III. aduint le XIV. d'Aoust, qui fut presagé par vn tremblement de terre & vn Comete, ainsi qu'il arriua à la mort de l'Empereur Louis le Debonnaire son ayeul. Vn ancien Autheur escrit, que le Pape Iean VIII. eut intention de le declarer Empereur plustost que Charles le Gros son frere. *Sa mort 882.* *Idem.*

Le mesme Roy LOVIS espousa LVIDGARDE DE SAXE, fille de Ludolphe Duc de Saxe & sœur d'Othon le Grand, pere de l'Empereur & Roy d'Alemagne Henry dit l'Oiseleur; Autres la donnent pour femme à l'Empereur Louis III. cousin de cettuy-cy. Mais l'ordre des temps fait, qu'elle peut auoir esté plustost espouse de ce Roy d'Alemagne: d'autant que le pere de la Princesse estant mort en l'an DCCCLIX. elle eust esté trop aagée pour se marier auec le ieune Empereur. *Annal incerti vet ad an. 880.* 859.

ENFANS DE LOVIS III. ROY D'ALEMAGNE & de LVIDGARDE DE SAXE *sa femme.*

880. 13. LOVIS D'ALEMAGNE mourut en l'an DCCCXXC. par vn triste accident. Car estant ieune se ioüant sur vne fenestre du Palais Royal à Ratisbonne, il tomba du haut en bas & se rompit le col. Tellement qu'il ne fut pas tué en la guerre contre le Bastard Duc de Lorraine, comme Heninges s'est persuadé. On a escrit, que le Roy d'Alemagne son pere semble auoir esté puny par cette mort, pour s'estre mis en effort par deux fois, d'enuahir la France sur les ieunes Roys enfans de Louis le Begue son cousin, comme nous auons dit. Tant y a, qu'en cettuy-cy & en son oncle Charles le Gros prit fin la seconde Branche legitime des enfans de l'Empereur Louis le Debonnaire. *Sirmond. notis ad capit. Caroli Cal.* *Fauchet.*

13. HILDEGARDE D'ALEMAGNE fut renfermée dans le Monastere de Chemichen en Alemagne, l'an DCCCXCIV. à la poursuite de l'Empereur Arnoul son cousin. 894.

FILS NATVREL DE LOVIS III. ROY D'ALEMAGNE.

13. HVGVES Prince courageux fut tué en vn combat contre les Normans, lors de leur défaite sur la riuiere de l'Escaut aduenuë l'an DCCCLXXIX. selon Reginon: Fauchet dit que ce fut l'an suiuant, quoy qu'il en soit, on l'enseuelit à Loreshein. *Regino. Marquard Freher. in Originib. Palatin.* 879.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

12. CHARLES III.

EMPEREVR ET ROY D'ITALIE, DE FRANCE, d'Alemagne, de Lorraine & de Bourgongne, surnommé le Gros.

Chapitre XX.

SI cét Empereur eust eu assez de vigueur & de prudence pour faire profit du bonheur, qui fondit sur luy de tous costez, sa grandeur & sa puissance n'eussent, peut estre, cedé à celles de Charlemagne son bisayeul. Mais comme il n'y a rien d'asseuré dans le monde, il décheut tellement, que la posterité a veu en luy vn naïf tableau & vn memorable exemple du flus & reflus des grandeurs humaines. 880.

Otho Fris. l. 6. c. 8. & 9. Annal. antiq. Sigebert. Aimoin. Il fut troisiéme fils de Louis II. Roy d'Alemagne (plus cogneu par le sur-nom de Germanique) & de la Royne Emme sa femme. Son pere l'establit Chef & conducteur de l'armée enuoyée contre Rastic Duc de Morauie, qu'il mit en route & fit vn grand degast au pays de ce rebelle. Mais d'autant que depuis ce temps luy & le Prince Louis son frere furent si malheureux, que de machiner contre leur 869. *Ann. Franc.* pere, Dieu permit que Charles fut possedé du malin esprit. Ayant recouuré sa santé le mesme Roy Louis l'enuoya en Italie auec Carloman frere d'iceluy, contre Charles le Chauue leur oncle, pour le trauerser en la poursuite qu'il faisoit de la Couronne Imperiale; mais il troua moyen d'abuser les ieunes Princes ses neueux par de belles paroles, & auec de grands presens les renuoyer sans rien faire, comme il a esté dit: tellement que le Chauue se fit couronner.

Auentin. Fauchet. Le Roy Louis Germanique decedé, ce Charles son dernier fils eut pour partage de la succession, le Royaume d'Alemagne, comprenant le pays qui est au delà Constance & la Suéue, auec aucunes villes du Royaume de Lothaire; ou, selon aucuns, les Grizons, la Suéue, l'Alsace, la Gaule Lorraine, & la Germanie Celtique, qui est la Suisse. Le President Fauchet luy donne pour son premier titre, celuy de Roy de Suéue.

Il ioignit ses armes auec celles des Roys de France Louis & Carloman ses cousins, pour faire la guerre à Boson Roy de Prouence, & de compagnie assiegerent la ville de Vienne.

Sigonius. Regino. Aprés la mort du Roy de France Charles le Chauue le Pape Iean VIII. exhorta ce Prince Charles le Gros d'enuoyer ses Ambassadeurs à Rome, puis y venir luy mesme; ce qui luy donna la hardiesse, (ayant quitté le siege de Vienne) de descendre en Italie & se saisir de toute la Lombardie, de laquelle il se fit couronner Roy à Milan. Delà il passa iusques à Rome, où le Pape luy mit la Couronne Imperiale sur la teste le iour & feste de Noël l'an HVIT CENS QVATRE-VINGTS, ce fut du consentement du Roy Carloman son frere aisné, qui estoit lors detenu d'vne grieue maladie, de laquelle on ne s'attendoit pas qu'il deust iamais releuer, ou, peut estre, au temps de la ceremonie il estoit desia mort, comme aucuns ont estimé. Vn Autheur *Fauchet. Vignier.* *Couronné Empereur.* 880.

Ans de IESVS CHR. moderne recite autrement cecy, & dit, sans toutesfois beaucoup d'apparence; Que le Pape s'en retournant en France fut pris en chemin par les gens de CHARLES, & contraint de couronner Empereur leur maistre. Par ainsi qu'il y eut deux Empereurs en mesme temps, Louis le Begue n'estant encore mort. Mais Sigonius & le Cardinal Baronio ne sont pas de cét aduis. Ioint que le Begue n'a point esté Empereur; quoy qu'aucuns le qualifient tel. *Alb. Cranzius.*

882. Comme CHARLES estoit en Italie, quand Louis III. Roy d'Alemagne son frere deceda; il fut sollicité par les Alemans & Lorrains de venir recueillir les Royaumes à luy escheus par son decez, & secourir l'Empire François méprisé des ennemis, estant en danger de se perdre faute d'vn bon Chef. Car la France estoit miserablement trauaillée tant par les Bretons & Normans, que par le Bastard Hugues, fils de Lothaire, qui essayoit de recouurer la Lorraine. Boson n'en faisoit pas moins pour la Bourgongne. Tellement que le nouueau Empereur vint aussi tost, & donna la conduite de son armée à son neueu Arnoul, depuis aussi éleué au throsne Imperial, & s'estant ioints ensemble presserent & assiegerent de telle façon les Barbares, que sans vne tempeste & vn furieux orage du Ciel qui suruint, ils les mettoient en pieces. Mais la tréue estant accordée entre eux, Sigefroy l'vn de leurs Roys vint trouuer CHARLES, auquel il promit & iura de sortir de son Royaume, & emmena quarante mil hommes. Aucuns escriuent, qu'il se fit baptiser, & qu'il fut leué sur les sacrez fonts de Baptéme par l'Empereur, qui luy donna en mariage Gisle fille de Lothaire Roy de Lorraine, (l'vn des fils de l'Empereur Lothaire) auec grande quantité d'or. Autres attribuent cecy à Godefroy autre Prince Danois. *Annales Fr.* *Annal. Franc.*

Aprés cette composition faite au lieu de Haslou proche du Rhin, l'Empereur tint vn Parlement à Wormes, & Boson chassé de Vienne se vint rendre à luy & faire hommage, comme fit aussi Hugues, auquel CHARLES, pour auoir paix, fit donner des biens dependants de l'Euesché de Mets. Hugues l'Abbé Duc de France s'y trouua pareillement, pour & au nom du Roy Carloman, fils de Louis le Begue, dont il auoit le gouuernement, demander à l'Empereur la part de Lorraine, que souloit tenir le mesme Roy Louis pere du ieune Prince: mais il n'obtint ce qu'il poursuiuoit. *Fauchet.*

Cependant Carloman estant peu de temps aprés decedé; les Princes de France entrerent en diuision, d'autant que pour le peu d'attente qu'il y auoit à son frere & successeur Charles le Simple, plusieurs estoient d'aduis de transferer la Couronne à vn autre Prince, veu les courses & rauages des Normans. L'aduis de ceux-cy, du nombre desquels estoit Fouques Archeuesque de Rheims, preualut; De sorte que CHARLES LE GROS, par eux choisy, vint prendre le Sceptre, & fut recogneu Roy par bonne partie des François en l'an HVIT CENS QVATRE VINGTS CINQ. Car l'on consideroit, qu'il estoit en reputation de Prince religieux, prudent, belliqueux, fort puissant; & non seulement Empereur; mais aussi Roy d'Italie, d'Alemagne & de Lorraine; & sorty du Sang & de la lignée de Charlemagne. *Roy de France.* 885. *Frodoard.* *Sigebert.* *Regino.*

Or le bastard Hugues continuant d'exciter de grands troubles, assisté du Roy de Frize Godefroy son beaufrere, l'Empereur trouua moyen de faire mourir ce Roy, & de se saisir du bastard, auquel il fit creuer les yeux, & le condamna d'estre renfermé dans vn Monastere, comme il a esté dit. *Annal. Fuld.* *Sigon.*

CHARLES auoit deietté les Sarrazins d'Italie, suiuant vn Histo- *Carion.*

rien moderne, puis estant venu en France contre les Normans, qui assiegeoient la ville de Paris, sous la conduite de leur Roy Sigefroy, il fut accordé, au mois de Nouembre l'an DCCCXXCII. qu'ils vuideroient le Royaume, dans le mois de Mars lors prochain; moyennant sept cens liures d'argent, qu'on leur bailleroit, & cependant qu'ils pourroient seiourner dans la Prouince de Sens, le Religieux Abbon témoin oculaire monstre cela; d'où lon peut inferer l'erreur auquel sont tombez quelques Historiens anciens & modernes, estimans, que nostre Empereur manqua de courage en la resolution de chasser les Normans, & qu'il fit vne paix desauantageuse auec eux, leur donnant le pays d'Outre-Seine pour habiter, estant indigné de ce qu'aucuns Seigneurs du pays de Neustrie, depuis appellée du nom de ces Estrangers Normandie, ne le reconnoissoient ainsi qu'il vouloit. Aucuns toutesfois rapportent cét accord au regne de Charles le Simple.

An de Iesvs Chr. 882.

Lib. 1 obsid. Paris. — Regino. — Regino. — Sigon. l. 5. de reg. Ital. — Sigebert.

L'Empereur estant retourné de France, il se trouua grandement trauaillé d'vn mal de teste laquelle les medecins, pour le soulager, luy firent inciser; Mais il n'eut depuis ce temps l'esprit bien rassis; de sorte que les Alemans, voyans que tous les iours il alloit declinant, & perdoit la force de son esprit; considerans aussi que par cette imbecillité les affaires pourroient tomber en plus mauuais train, ils s'assemblerent à Francfort sur la fin de l'an HVIT CENS QVATRE-VINGTS SEPT, & furent d'aduis, que son neueu Arnoul Duc de Bauiere prist en main & sa tutele & le gouuernement de l'Empire; (ce qui se fit contre l'ordre & tout exemple de sousmettre l'oncle au neueu) neantmoins cela fut executé. 887.

Fauchet. — M. Scotus. — H. Contract. — Gul. Malmesbur.

CHARLES n'ayant agreable cecy, comme il s'apprestoit à faire la guerre à son neueu, pour estre si mal traitté, il se veid miserablement abandonné des Alemans; D'autre part les François defererent l'administration de la Monarchie au Roy Eudes Comte de Paris, grand oncle du Roy Hugues Capet. Quant à la Couronne d'Italie, elle fut longuement debatuë par Berenger & par Guy; & le Royaume de Bourgongne Transiurane transporté à Raoul fils de Conrad. 887.

Otho Frising. — Regino. — Sigonius.

Ainsi on remarqua en cét Empereur, qui auoit veu presque toute la Monarchie de Charlemagne son bisayeul vnie en sa personne, vn prodigieux exemple du changement & de l'instabilité des choses humaines. Car luy, qui auoit esté couronné Empereur, recogneu Roy d'Italie, succedé aux Royaumes de France Orientale & Occidentale, par vn merueilleux consentement de tant de peuples, pour cette principale consideration, qu'il estoit issu de l'Auguste race de Charlemagne; en vn instant le voila sans Empire, sans Royaume, sans suiets, sans honneur, & qui pis est, sans vigueur d'esprit & de corps, sans amis pour le secourir & sans moyen quelconque de viure; si Luitpert Archeuesque de Mayence, compatissant à sa misere extreme, ne luy eust fourny charitablement les aliments necessaires. Mais enfin le ieune Empereur Arnoul son neueu luy assigna vne petite pension sur vn village en Suéue, afin de luy aider à trainer sur la terre le reste de sa miserable vie: Infelicitez qui furent attribuées à vn secret iugement de Dieu, à cause de l'impieté dont il auoit vsé enuers son pere, comme nous auons remarqué. Neantmoins l'Historien du temps Reginon l'appelle Tres-Chrestien, & témoigne, qu'il supporta tant d'aduersitez auec vne patience vrayement Chrestienne, & que nonobstant la foiblesse de son sens & son affliction, il ne perdit iamais le zele qu'il auoit au seruice de Dieu, auquel il persista iusques à sa mort aduenuë le XII. iour de

Sigebert. — Regino.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Sa mort 888. Ianuier l'an HVIT CENS QVATRE-VINGTS HVIT. Il tint l'Empire huict ans, regna en France trois ans, & en Italie enuiron huict. Le mesme Reginon dit, qu'il estoit craignant Dieu, grand aumosnier, obseruateur des constitutions Ecclesiastiques, & que les infortunes qu'il receut, tout ainsi qu'vn autre Iob, furent pour l'éprouuer. Bref l'Autheur des Annales de Fulde escrit, que sur le point de sa mort le Ciel parut ouuert, comme pour signifier, que Dieu estimoit digne de la demeure celeste celuy que les hommes auoient mesprisé indignement & dépoüillé de ses biens & honneurs. Ce fut le premier de nos Monarques qui data ses Lettres par les années de l'heureuse Naissance de IESVS-CHRIST. *Regino. Lamb. Scafnaburg. Annal. Fuld.*

CHARLES a esté conioint par mariage auec RICHARDE, qu'aucuns, sans fondement, tiennent auoir esté fille du Roy d'Escosse. Il luy imputa le crime d'adultere, & à tort en soupçonna Liudard Euesque de Vercel, l'vn de ses principaux Conseillers, qu'il
887. chassa de sa Cour; tellement que l'an DCCCXXCVII. dix ans aprés son mariage, il se separa d'auec la Princesse, encore qu'elle eust offert de prouuer sa chasteté tant par gage de bataille, qu'en marchant sur des socs ardents; espece de preuue accoustumée en ce temps là. Mais estant reconnuë innocente, elle se renferma volontairement dans vn Monastere à Andelau en Alsace, qu'elle fonda, & y passa le reste de ses iours en grande pieté. Aussi CHARLES est blasmé par les Historiens de ces imputations d'adultere dont il accusa son espouse. *Regino. Fauchet. Oto Fr. Herman. Regino.*

Le corps de cét Empereur (surnommé le Gros ou le Gras à cause de l'habitude de son corps) fut inhumé dans l'Abbaye de Richenoue située en l'Isle du Lac de Constance, où Christophle Euesque de la ville de ce mesme nom, luy dressa vne Inscription auec vn Epitaphe: l'vn & l'autre sont remarquez en suite. *Io. Isaac Pontanus orig. Franc. l. 4.*

CAROLVS CRASSVS REX SVEVIÆ, *pronepos* CAROLI MAGNI; *Italiam potenter intrauit, eámque deuicit,* IMPERIVMQVE ROMANVM *vbi* CÆSAR *coronatus, obtinuit: ac mortuo fratre* LVDOVICO, *vniuersam Germaniam &* GALLIAM *iure hæreditario acquisiuit. Demum animo, mente, & corpore deficiens, ab* IMPERIO *sanè magno cum Fortunæ ludibrio deiectus, à suis omnibus postpositus, humili hoc in loco sepultus iacet. Obiit anno* DOMINI
888. DCCCLXXXVIII. *Idib. Ianuarij.*

Sur son Tombeau sont encore escrits ces vers:

Pannones & Cimbros diuerso Marte subegit
CAROLVS, *à Crasso corpore nomen habens:*
Sed bene quas iuuenis regni tractarat habenas,
His iterum senior dispoliatus obit.

FILS DE L'EMPEREVR ET ROY DE FRANCE
CHARLES *le Gros.*

886. 12. LOVIS mourut ieune l'an HVIT CENS QVATRE VINGTS SIX, comme escrit l'Historien Odoran, lequel nomme son pere l'Empereur CHARLES III. ce qui ne se peut entendre d'autre que de celuy dont nous auons fait l'Eloge cy-dessus.

Ans de Iesvs Chr.

FILS NATVREL DE L'EMPEREVR CHARLES LE GROS.

13. BERNARD fut par le mesme Empereur son pere, aprés sa calamité, recommandé, à l'Empereur Arnoul, en la Cour duquel il l'enuoya, comme témoigne l'Abbé Reginon.

Regino.

In Theatro Genealog.

Hierome Henninges adiouste aux enfans de cét Empereur CHARLES *vn autre fils bastard, qu'il nomme Eberard, & le dit auoir esté pere de Berenger I. du nom éleu Roy d'Italie. Mais les anciens n'en font mention; partant il y a suiet d'en douter. Ioint que la Princesse* BERTHE, *fille de l'Empereur Louis le Debonnaire, & sœur de Louis Roy de Germanie, pere du mesme Charles le Gros, estant femme d'Eberard, elle se trouueroit tante paternelle d'iceluy le Gros, d'où il s'ensuiuroit, qu'Eberard (s'il eust esté fils du mesme Empereur le Gros) eust par vn inceste espousé sa grande tante: ce qui ne se faisoit pas en ce temps-là.*

Il n'est non plus vray-semblable ce que le mesme Autheur recite d'Alburge, fille du Roy de Grenade, qu'il appelle seconde femme de cét Empereur CHARLES: *Alliance imaginaire, comme sont plusieurs autres dont cét Autheur fait mention en son Theatre des Genealogies des Empereurs, Roys & Princes.*

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE HVITIESME,

CONTENANT

LES ROYS DE FRANCE DEPVIS CHARLES II. *dit le* CHAVVE, *iusques à* HVGVES CAPET.

Depuis l'an de Salut DCCCXL. iusques à l'an DCCCCXXCVII.

TABLE GENEALOGIQVE DES ROYS DE FRANCE,

DEPVIS CHARLES LE CHAVVE, iusques à HVGVES CAPET.

9. CHARLEMAGNE EMPEREVR & Roy de France.

10. Lovis le Debonnaire Empereur & Roy de France.

11. Charles II. dit le Chauue, Empereur & Roy de France.

12. Lovis II. Roy de France, dit le Begve. — Charles II. Roy d'Aquitaine. — Lothaire Abbé. — Carloman Clerc. — Lovis. — Charles. — Ivdith R. d'Angleterre. — Rotilde.

13. Lovis III. Roy de France. — Carloman Roy de France. — Charles III. dit le Simple, Roy de France.

14. Lovis IV. dit d'Outremer, Roy de France. — Gisle de France, Duchesse de Normandie.

15. Lothaire Roy de France. — Carloman. — Lovis. — Charles Duc de Lorraine. — Henry. — Mahavt, Royne de Bourgongne.

16. Lovis V. Roy de France. — Othon Duc de Lorraine. — Gerberge. — Hermengarde. — Hvgves. — Lovis.

Digitized by Google

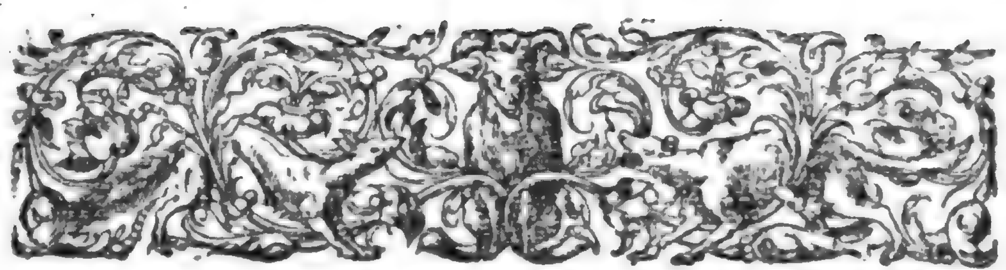

II. CHARLES II.

EMPEREVR ET ROY DE FRANCE, d'Italie, de Lorraine, d'Aquitaine & de Bourgongne, surnommé le Chauue, DEFENSEVR DE L'EGLISE.

CHAPITRE PREMIER.

840. A splendeur & sureminente dignité de la Monarchie Tres-Chrestienne auoient esté hautement releuées par les glorieuses actions des tres-genereux Princes CHARLES Martel, PEPIN le Bref, CHARLEMAGNE, & LOVIS le Debonnaire; Elle estoit paruenuë, sous eux, comme à son periode. Mais depuis, le cours de cette bonne fortune s'arresta; l'Empire François ayant commencé de tendre au declin sous ce Monarque CHARLES II. dit le *Chauue*; ce qui auint par la diuision domestique & ciuile, malheur qui souuent fait succomber les plus fleurissants Estats.

Il fut fils du second mariage du mesme Prince & Empereur LOVIS & de Iudith sa deuxiéme femme, & eut pour freres l'Empereur Lothaire I. Pepin I. Roy d'Aquitaine, & Louis II. Roy d'Alemagne; ces trois Princes estoient sortis du premier lict. La posterité des aisnez dura enuiron cent ans. Quant à la lignée de ce dernier fils elle continua par vn plus long espace de temps. *Charte de ce Roy pour S. Germain des Prez.* *Author vitæ Lud. Pij.*

Sa naissance. 823. CHARLES nasquit au Palais neuf de Francfort sur le Mein, l'an HVIT CENS VINGT TROIS, le XIII. de Iuin, iour que ce Prince luy mesme remarque en vne charte pour Sainct Germain des Prez. Il fut aussi notable par les sinistres & merueilleux prodiges qu'on veid en diuers lieux: c'estoient des funestes presages de la desolation future de la France & des malheurs qui arriuerent par l'ambition de ces Princes, & par la nonchalance d'aucuns Roys leurs successeurs.

Tant de malheurs auoient commencé dés le temps du regne de Louis le Debonnaire. Car encore que les peres doiuent estre portez enuers tous leurs enfans d'vne égalité de dilection, laquelle entretient la concorde & la paix dans les Familles, si est-ce que cét Empereur s'éloigna imprudemment de ce droit chemin que luy traçoit la Nature, ayant porté vne affection demesurée à ce sien dernier fils, qu'il aduantagea grandement, comme nous auons remarqué. Aussi la haine & le feu de discord s'embraserent tellement dans les cœurs de tous ces freres, (inexcusables toutesfois, quelques couleurs & pretextes qu'ils prissent) qu'on veid l'Estat François presque dans le precipice de sa ruine entiere; estant trauaillé d'vne confusion generale; En sorte qu'il n'y eut *Nitard.*

depuis aucune vraye & asseurée face de Royaume iusques au magnanime Roy Hugues Capet, & fut la Maiesté souueraine tellement abbaissée par diuers changemens & audacieuses entreprises, qu'à peine recognoissoit on le vray Roy de France. An de Iesvs Chr.

Les deux premieres donations que l'Empereur fit à ce sien dernier fils d'aucuns de ses Royaumes, & d'autres Seigneuries, furent les estincelles de ce feu, & les causes principales des émotions & des deux iniustes guerres, que les enfans du premier mariage (violans tout droict diuin & humain) firent à l'Empereur leur pere. *Fauchet.* *Vignier.* 830.

De la troisiéme donation se rallumerent les troubles cruels & sanglans d'entre les quatre freres; D'autant que CHARLES estoit à peine aagé de six ans, quand cét Empereur (qui desia auoit fait partage à ses autres enfans aisnez) afin de contenter le desir ambitieux de Iudith sa seconde espouse, & le sien propre, donna partie de l'Alemagne, de la Rhetie, (qui est à present le pays des Grisons) auec partie de Bourgongne à ce dernier fils, au preiudice de son aisné Lothaire; lequel neantmoins au commencement y consentit, iurant à l'Empereur leur pere, qu'il se monstreroit protecteur de ce sien ieune frere, qui estoit son filleul; Mais il s'en repentit depuis, ayant fait des brigues & menées secretes contre le Debonnaire son pere, lesquelles éclaterent en fin à la honte & au dommage de la France & de la Maison Royale; mesmement aprés que Louis, qui ne pouuoit moderer son affection, eut en suite priué Pepin son second fils du Royaume d'Aquitaine, qu'il transporta encores à son bien-aymé CHARLES, auquel les principaux Seigneurs du pays firent hommage. Car ce faisant c'estoit mettre de l'huile dans le feu, & augmenter l'animosité des autres freres, qui publioient; Que leur pere oublioit enuers eux toute charité paternelle, & se laissoit porter aux passions de leur marastre, dont le dessein ne tendoit, qu'à bastir la grandeur de son fils sur leur ruine. 833. *Nitard.* 828. *Vita Lud. Pij.* *Nitard.* *Thegan.* 831. *Continuat. Aimoini.*

L'impieté de ces Princes les porta iusques à ce point, que de conspirer & prendre les armes contre luy leur pere & leur Roy. Lequel estant presque seul enuoya vers ses enfans iusques dans leur camp, pour les admonester de leur deuoir, & de ne permettre, qu'vne personne, qui leur deuoit estre si chere & si venerable, fust exposée à la populace. Il les pria aussi de ne faire mutiler d'aucuns membres l'Emperiere sa femme, ny CHARLES leur frere, qu'ils tenoient en leur pouuoir, craignant qu'on luy creuast les yeux par vne coustume barbare & inhumaine de ce malheureux siecle, mais souuent pratiquée à l'endroit des Grands. *Ann. Franc.* 833. *Continuat. Aimoin. l. 5. c. 14.* *Vita Ludou. Pij.*

Les enfans respondirent; Que l'Empereur pouuoit venir en seureté dans leur camp, & acquiesserent au surplus de ses demandes. Le bon Prince s'estant donc acheminé vers eux, ils feignirent de l'accueillir auec respect & reuerence; & luy les baisa & embrassa. Mais bien tost aprés ils executerent leur mauuais dessein; l'Emperiere se veid enleuée; luy-mesme, le ieune Prince son fils & Iudith sa mere sont aussi arrestez, l'vn enuoyé dans l'Abbaye de S. Medard de Soissons, & l'autre dans celle de Prome en Alemagne. *Nitard.*

Neantmoins quelque temps aprés estans tous liberez par le soin qu'en prirent quelques bons François, on esperoit de voir de là en auant vn meilleur train aux affaires; quand l'Emperiere Iudith, au lieu de tirer profit du malheur passé, ne laissa pas de continuer en ses importunitez vers Louis son mary, & de l'induire d'aduantager encore leur fils. Tellement que le cherissant plus que nul des autres, *Vita Lud. Pij.*

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

il se laissa aller derechef aux importunes prieres de sa femme, & le fit couronner Roy de Neustrie & d'Alemagne. Iudith n'estoit pas encore satisfaite ny contente, & voyant son mary decliner de iour en iour, elle souhaitoit infiniment de voir CHARLES son fils asseurement estably dans son Royaume; Tellement qu'elle fait en sorte, que le pere partage derechef ses enfans; & que Lothaire l'vn deux est attiré à Wormes, où il se reconcilie auec l'Empereur. Comme autresfois il luy promet de proteger son ieune frere, au lot duquel escheut la par- *Vita Lud. Pij.*
836. tie Occidentale de ses grands Estats, qui est la France de maintenant. *Contin. Aim. l. 5. c. 18. & 19.*
D'ailleurs Louis derechef donne à CHARLES l'Aquitaine, où Pepin le ieune, fils aisné du premier, qui possedoit desia ce Royaume, excita de grands troubles pour s'y maintenir, de façon que l'Empereur fut contraint de s'acheminer luy mesme dans ce pays, afin d'y esta-
840. blir son cher fils, & au retour le bon Prince deceda chargé d'angoisses, & de chagrin, comme nous auons dit.

Ainsi le siege de la Monarchie de France vacant se trouue remply par CHARLES, lequel, en l'an dixseptiéme de son aage & le sixiéme de Iuin l'an DCCCXL. fut oingt, sacré & couronné dans l'Eglise de S. Croix d'Orleans par Venilon Archeuesque de Sens. *Caroli Calui libel. ad Venilonem Archiep.* *Son couronnement.*

840. Lothaire Prince ambitieux bien qu'éleué à l'Empire & qu'il possedast vn grand pays, ne tarda gueres qu'il ne prist vn mauuais dessein de s'emparer de l'Estat du ieune Prince CHARLES son frere, contre la foy de ses promesses, tant de fois donnée, voulant le reduire à se contenter de l'Aquitaine seulement; Mais comme ils estoient sur le point *Nitard.* *Tauel. in Archiep. Senon.*
841. de venir encores aux armes, ils firent vn accord par prouision & arresterent, que le Chauue ioüiroit de l'Aquitaine, du Languedoc, de la Prouence, & de dix Comtez situez entre Loire & Seine.

Bat. de Fontenay.
Cét accord ne fut entretenu non plus que les autres; de sorte que pendant les differends qui se renouuellerent auec vne grande animosité pour les partages, le Roy d'Alemagne Louis prit le party de *Regino.* *Annal. Pith.* *Herman.*
841. CHARLES son frere; Ainsi les armées s'estant rencontrées prés de Fontenay en Auxerrois, ces deux Princes vnis remporterent vne sanglante victoire sur Lothaire leur aisné & sur le ieune Roy Pepin qui l'assistoit: ce fut le propre iour de Pasques que le combat se donna entre les Princes, qui mirent en arriere, par cét acte cruel, la pieté, la religion, & la dilection fraternelle; bref tout droict diuin & humain; sur tous l'aisné, qui succomba. Mais les puisnez n'ayant prudemment vsé de la victoire, il creut qu'vn second combat luy succederoit mieux, & se remettant derechef en campagne, ne laissa pas de poursuiure encore ses freres; desquels Dieu fauorisant derechef la iuste cause, remporterent vne autre victoire signalée sur l'aisné. *Otho Fris. l. 5. c. 35.* *Ado Vien.*

De sorte que le malheureux Lothaire fut en fin necessité de rechercher la paix. Ils la conclurent dans l'Isle d'Ansile prés la ville de Mascon, où leurs partages furent refaits, suiuant lesquels CHARLES eut *Annal. Franc.*
843. la France Occidentale, non pas entiere, mais racourcie, à sçauoir depuis la Bretagne Armorique iusques aux riuieres de Meuse & de l'Escaud: & iusques au Rhosne & à la Saone, & encore iusques aux Pyrenées, aux Alpes & à la Mer, qui est à peu prés la France d'auiourd'huy, comme il a esté dit: les autres freres eurent leur partage en Italie & Alemagne auec puissance égale; mais cette diuision affoiblit grandement l'Empire François. *Nitard.*

Pendant le malheur de ces guerres ciuiles & discordes fraternelles, les Sarrasins rauageoient l'Italie, les Bulgares l'Alemagne, & les

Digitized by Google

Annal. incerti auth. pirates Normans ou Danois sortis du Septentrion, la France. Peu *An de Iesvs Chr.*
aprés les peuples d'Aquitaine, qui s'estoient donnez à CHARLES se reuolterent. Mais pensant les ranger au deuoir, l'armée qu'il enuoya contre eux en Languedoc fut défaite. Enuiron ce temps Bernard Comte de Barcelonne & de la Marche d'Espagne, aussi Duc de Septimanie, qui auoit esté fauory du Debonnaire, & sembloit vouloir se rendre Arbitre de la querele d'entre l'oncle CHARLES & le neueu Pepin, se monstrant froid vassal de costé & d'autre, CHARLES le fit surprendre, iuger par ses Barons, & mettre à mort pour crime de leze-Maiesté. Quatre ans aprés son fils Guillaume prit Barcelonne.

Annal. Franc. Bertiniani.

Que si d'vne part les Normans, (qui assiegerent la ville de Paris par vn long temps) & les peuples d'Aquitaine & de Languedoc d'autre costé donnerent de l'exercice au Chauue, les Bretons Armoriques ne le trauaillerent pas moins.

La guerre que ce Prince leur fit par l'espace de douze ou treze ans, eut plusieurs reprises. Elles ont esté iusques à present rapportées auec assez de confusion par les Historiens, mesme par quelques anciens; Il semble donc estre à propos de les representer sommairement en ce lieu auec plus d'ordre; ce que nous ferons suiuant le recit contenu en deux anciennes Chroniques manuscriptes, & ce qu'en ont escrit Aymar de Chabanois, Vignier & Fauchet.

Chron. MS. S. Martial. Lemou. ex Bibl. Memmiana

Donc le premier des voyages du mesme Roy CHARLES en Bretagne fut en l'an DCCCXLIII. le second deux ans aprés contre Nomené Duc ou Comte des Bretons, qui vsurpoit le titre Royal au preiudice du serment de fidelité qu'il auoit fait à nostre Roy de France; les Euesques du quatriéme Concile de Tours donnerent à ce rebelle la qualité de Prieur seulement, & vn autre celle de Duc. En cette rencontre l'armée Françoise eut vn malheureux succés. 843. 845.

Tom. II Concil. Gall.

Le troisiéme voyage est de l'an DCCCL. Nomené continuant en sa rebellion; & le quatriéme fut entrepris l'an suiuant, aprés la mort de Nomené, auquel temps vne bataille fut donnée contre Herispoux fils d'iceluy, sur lequel le Monarque François remporta la victoire à son tour, non sans grande effusion de sang, auec la perte qu'il y fit du Duc Viuian, l'vn de ses principaux Capitaines. 850. 851.

Vignier. Ann Bertiniani.

CHARLES retourna dans ce pays l'an DCCCLII. pour la cinquiéme fois afin d'y reprimer la reuolte de ce Prince Herispoux, entreprise au preiudice de l'hommage aussi par luy rendu. Et lors il fut mis en possession de Renes & de Nantes. On a escrit, qu'en ce temps la Bretagne fut subiuguée par CHARLES, qui se saisit de son neueu Pepin Roy d'Aquitaine rebelle, lequel auoit pris la fuite, & s'estoit retiré en ce pays là. Il est vray, que les anciennes Annales de Mets portent au contraire, & que Herispoux ayant depuis esté tué par les siens, Salomon, qui prit comme luy la qualité de Roy des Bretons, donna aussi des affaires à CHARLES, lequel fit en fin la paix auec luy; puis ils ioignirent leurs armes contre les Normans & vindrent ensemble les assieger dans la ville d'Angers, les contraignant de la quitter. Aucuns ont auancé, que pour vn tel secours CHARLES permit au Breton de prendre le titre de Roy. Ce que les plus iudicieux Autheurs improuuent. Quelque temps aprés Salomon fut tué par deux Seigneurs de son Estat, qui entrerent en guerre sur le partage de cette Prouince de Bretagne Amorique. 852. 865. 874.

Ann. Met. ad an 866. Continuator Aimoini l. 5. c. 31.

Annal. Met.

Annal. Franc. Pendant toutes ces guerres de Bretagne CHARLES estant demeuré victorieux de son neueu Pepin, & se voyant paisible de l'Aqui-

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. taine, il s'en fit couronner Roy dans la ville de Limoges par Raoul Archeuesque de Bourges & par Sadile Euesque de la mesme cité de Limoges, enuiron l'an DCCCLVI.

Couronné Roy d'Aquitaine. 856.

Ce fut au mesme temps que Louis son frere Roy de Germanie luy voulut enleuer son Royaume de France. Car aucuns mauuais suiets l'y attirerent pour l'en inuestire sur les intelligences qu'ils supposoient y auoir : Aueuglé d'ambition demesurée il y entre donc bien auant auec vne puissante armée, puis au preiudice des accords precedens, confirmez par sermens reiterez, & de l'ancienne vnion & societé, il entreprend de se faire couronner Roy des François dans la ville de Sens par le mesme Archeuesque Venilon ou Guenilon, lequel auoit auparauant couronné CHARLES, & luy auoit fait le serment de fidelité. Contre cette iniuste entreprise, le Roy legitime arme puissamment, chasse l'vsurpateur, reprend son authorité premiere & pour s'appuyer d'autant plus, il noüe vne estroite intelligence tant auec le ieune Empereur Louis II. son neueu, qu'auec Lothaire Roy de Lorraine freres. Puis vn accord est moyenné entre les deux Roys, lequel ne dura gueres, comme nous verrons en suite. *Ann. Metens.*

Ce couronnement fait à Sens de la personne de Louis Roy de Germanie, donna suiet à CHARLES de faire de grandes plaintes de Venilon aux Prelats assemblez au Synode de Sauonnieres prés la ville de Toul en Lorraine; elles furent contenuës en vn libelle, qu'il presenta de sa main; remonstrant les trahisons que ce Prelat auoit commises contre sa Maiesté, & contre le serment de fidelité qu'il auoit indignement faussé. De là vient le dire commun de la trahison de Ganelon, non pas de la défaite à Ronceuaux sous Charlemagne, comme le vulgaire s'est imaginé. Au mesme Synode fut aussi arresté, que Salomon, qui auoit ainsi que ses predecesseurs, fait hommage au Roy CHARLES pour la Bretagne, comme il a esté dit, & s'estoit rebellé, seroit admonesté de rentrer dans l'obeissance à peine d'excommunication, & de se souuenir, que dés le commencement de la Monarchie Françoise ce pays estoit suiet aux Roys de France. *Tom. II. Concil. Gallic.*

869. Cependant Lothaire Roy de Lorraine estant decedé sans enfans legitimes, son heredité donna suiet à vn autre grand differend entre les mesmes Roys de France & d'Alemagne. Car CHARLES, l'vn des oncles du defunct, s'estant acheminé incontinent aprés dans la ville de Mets, il y fut recognu Roy du pays en vne assemblée des Prelats & Seigneurs, puis fut consacré dans l'Eglise Cathedrale de S. Estienne & couronné en Roy de Lorraine le VII. de Septembre l'an DCCCLXIX. par les mains du grand & renommé Prelat Hincmar Archeuesque de Reims, le siege Episcopal de Mets vacant. Louis Roy d'Alemagne (autre oncle de Lothaire) pretendant, que cela s'estoit fait au preiudice de leurs conuentions, arma derechef contre son frere; & resolut d'auoir sa part du Royaume Lorrain; enquoy il estoit soustenu par le Pape. *Contin. Aim. l. 5. c. 21.* *Annal. Met.* *Annal. Fuld. ad an. 869.* *Regino.*

Couronné Roy de Lorraine. 869.

870. Mais en l'an suiuant les deux Princes conclurent encores vne paix à Mersen sur Meuse; par cét accord le Royaume controuersé fut également partagé & diuisé entre les deux Princes freres. Quoy que l'Empereur Louis II. fils & successeur de Lothaire, eust aussi pretendu à ce Royaume, & soustenu y deuoir succeder seul, comme plus proche & fils de l'aisné. Neantmoins on trouua moyen de le contenter. CHARLES eut pour son partage les villes de Lyon, de Besançon, de Vienne, de Liege, Thoul & Verdun; Louis eut les autres. Le *Frodoard. Hist. Rem. l. 3. c. 22.* *Annal. Met.* *A. Miraeus in Annalib. Belg.*

Comte Gerard, qui auoit quitté le party du Chauue, pour suiure celuy de Lothaire Empereur son frere, tenoit alors Vienne en Daufiné au nom du ieune Louis II. son successeur, & Roy de Prouence. Pour retirer de luy cette place CHARLES alla mettre le siege deuant, & l'ayant prise, il en commit la garde à son beau-frere Boson.

Ans de IESVS CHR.

Masson. Annal. Franc.

Le mesme Empereur Louis II. estant aussi decedé bien tost aprés sans aucuns masles, cette mort causa vn autre nouueau differend de beaucoup plus grande importance que les autres. Le Pape Iean VIII. craignoit la domination des Alemans, & considerant, que nul Prince & Seigneur Italien n'estoit assez puissant pour resister aux Grecs & aux Sarrasins; qu'au contraire, les François estoient la terreur & l'effroy des Infideles & des ennemis du S. Siege, aprés auoir exalté la Maison de CHARLEMAGNE deuant les Prelats, & celebré les vertus de CHARLES le Chauue son petit fils, qu'il qualifia du titre de *Tres-Chrestien*, il le fit venir en Italie, le declara Empereur, l'oignit & couronna solemnellement dans la ville de Rome le iour de Noël l'an HVIT CENS SOIXANTE QVINZE, aprés qu'il eut promis par serment de defendre l'Eglise; aucuns adioustent, qu'alors il renonça à tout le droict de souueraineté que les Empereurs & Roys de France auoient sur la ville de Rome. Delà estant venu à Pauie, il fut, au mois de Feurier ensuiuant, aussi couronné Roy de Lombardie, par Ansbert Archeuesque de Milan, c'estoit la cinquiéme Couronne dont le chef de CHARLES fut orné. Il y tint vn Parlement, auquel les Princes & Prelats l'honorerent de ces beaux Eloges, de *Tres-glorieux Empereur Couronné de Dieu, de grand & de pacifique*. Il laissa pour Gouuerneur & son Lieutenant general en Lombardie Boson frere de l'Emperiere sa femme, qu'il couronna Duc de ce pays, & depuis l'éleua encores à de plus grands honneurs, comme nous dirons.

876.

Ann. Franc. *Baronio.* *Sigonius.* *Concil. Gallic. Tom. 2.* *Sigonius.* *Contin. Aim. l. 5. c. 32.* *Vignier.*

Couronné Empereur. 875.

Couronné Roy de Lombardie. 876.

Au mesme lieu il honora aussi de la dignité Ducale Guy de Spolete & Berenger de Frioul, qui neantmoins furent tous enfin les principaux instrumens, dont la Fortune se ioüa pour ruiner l'Italie; mesme pour trauerser celle du Chauue leur bien-faicteur, & renuerser ses hauts desseins, comme encore ceux de son fils & successeur. De fait ces deux Ducs ainsi éleuez témoignerent assez leur ingratitude enuers CHARLES, en ce que, par vne esperance precipitée, ils entreprirent de diuiser entre eux ses Royaumes, Guy ayant osé prendre pour son partage celuy de France, & Berenger celuy d'Italie.

Sigonius. de reg. Ital.

On trouua aussi fort estrange, que Boson ayant esté si hardy & temeraire, que de rauir la fille de l'Empereur Louis II. neueu de CHARLES, au lieu de le punir de cét attentat, il luy fit espouser la Princesse; & afin de l'authoriser dauantage, le couronna Roy de Prouence, l'ambition du Chauue le portant iusques là, de desirer d'auoir vn Roy pour vassal, qui luy fut enfin contraire & infidele, aussi bien que les autres.

Cependant la chose qu'il craignoit le plus en la recherche & iouïssance de la Couronne Imperiale luy aduint. Car Louis Roy d'Alemagne son frere aisné indigné de ce qu'on auoit éleué cettuy-cy à l'Empire, (honneur qu'il pretendoit luy estre deu, comme estant aisné) enuoya dans l'Italie contre luy Carloman & Charles ses fils; mais à tard & sans effect; d'autant que CHARLES leur oncle trouua moyen d'arrester leurs entreprises par des promesses & belles paroles.

Tom. 2. Concil. Gallic.

S'en retournant en France il fit tenir à Pontigon vn Synode solemnel, auquel (suiuant l'opinion d'aucuns Historiens) la liberté de l'Eglise

Digitized by Google

An de IESVS CHR. glise Gallicane commença d'estre entamée par son ambition ; ayant lors voulu contraindre les Prelats de France à receuoir Ansegise Archeuesque de Sens pour Legat & Vicaire general du S. Siege és Gaules & Alemagne ; à quoy ils s'opposerent. L'Empereur affectionnoit cét Archeuesque, d'autant qu'auec le Pape Iean, il auoit moyenné sa promotion à la dignité Imperiale. *Faucher.*

La conuoitise de CHARLES estoit telle, qu'il ne perdoit aucune occasion d'acroistre ses Estats & sa puissance ; comme il parut en ce qu'aprés la mort du mesme Roy d'Alemagne Louis son frere, non seulement il retint le Royaume de Lorraine ; mais encore enuahit les Prouinces voisines (à la meilleure part desquelles le ieune Louis III. l'vn des fils du Roy LOVIS defunct auoit succedé) le Chauue essaiant de porter les bornes de la France Occidentale iusques sur le riuage du Rhin au preiudice de qui que ce fust. Mais Dieu, vengeur de cette entreprise, fauorisa la cause du neueu. Car leurs armées estant venuës aux mains en la plaine d'Andernac prés du Rhin, CHARLES fut déconfit auec sa puissante armée & perdit cinquante mil hommes des siens, le ieune Prince obtenant vne glorieuse victoire sur luy son oncle, qu'il contraignit de se retirer dans ses terres. *Annales Fuld. Marianus Scotus. Annal. Met.*

Bat. d'Andern. 876. La perte de cette bataille (donnée au mois d'Octobre l'an HVIT CENS SOIXANTE & SEIZE) n'estoit pas le seul ennuy de l'Empereur. Car les Normans estant derechef descendus en France, y firent vn grand rauage, & sembloient la menacer de pis, sans l'assistance diuine & le bon deuoir de Robert Duc & Marquis de France, Comte d'Aniou & celuy de Hugues l'Abbé qu'il éleua à de grands honneurs, lesquels Princes resisterent vertueusement à cette gent Infidele. Neantmoins elle commença sous ce regne de prendre pied ferme en France ; où depuis ces Infideles opiniastrerent tellement leur conqueste, que de ceux qui s'habituerent vers la riuiere de Loire & se dirent Comtes de Blois, sortit la famille des Comtes de Champagne ; & des autres qui vers la riuiere de Seine se logerent en la ville de Roüen, prirent origine les Ducs de Normandie ; Les Ducs de Guyenne, les Comtes de Flandres & de Tolose commencerent aussi sous le mesme Empereur le Chauue à s'aggrandir ; Tous ces Princes ayant pris tel accroissement, qu'aucuns d'eux furent des nouueaux fleaux dont les Roys ses successeurs se virent affligez. *Annal. Franc. P. Pithou aux Mem. de Champ. Hist. de Norm. I. Besly en la Geneal. des Ducs de Guyenne.*

Comme la France estoit ainsi trauaillée par les Normans, l'Italie le fut aussi par les Sarrasins. En cette extremité le Pape Iean VIII. eut recours au nouueau Empereur ; Il le prie de s'acheminer à son secours
877. contre eux. Ce qu'il accorda aussi tost ; Ils se rencontrerent à Verceil, le Monarque François estant resolu de passer plus outre, sans vne malheureuse conspiration, laquelle pendant son voyage se brassa entre Boson Roy de Prouence, Hugues l'Abbé, Bernard Comte d'Auuergne & autres Princes, qu'il estimoit luy estre fideles & le deuoir suiure en Italie. Ce nouueau Roy de Prouence, autant orgueilleux qu'ingrat des bien faits qu'il auoit receus de l'Empereur, aspiroit vainement au Royaume d'Italie du Chef de sa femme, & pour cette cause empéchoit que CHARLES s'y affermist ; D'autre part il tenoit la main à ceux qui vouloient broüiller en France. Tellement que la presence du Monarque François y estant necessairement requise, il resolut de s'en retourner dans son Royaume, aprés auoir donné ordre à la defense de l'Italie, & à resister au Roy Carloman son neueu, qui s'y estoit aussi derechef transporté pour le trauerser, & s'y establir. *Sigonius de regn. Ital. Contin. Aimo l. 5. c. 35. Sigonius.*

Ann Met. Regino. Cont. Aimoin. Odoran. M. Scotus. Scafnaburg.

Comme l'Empereur estoit en chemin il sentit les violens efforts du poison que son Medecin Sedechie Iuif luy auoit donné, dont il expira en ce lieu appellé Brios deçà les Alpes; ce fut en l'an HVIT CENS SOIXANTE DIX-SEPT, au mois d'Octobre, comme escriuent les Historiens du temps, non pas l'an suiuant, ainsi qu'a remarqué du Tillet. Il tint l'Empire deux ans, regna en France XXXVII. & vesquit LV. *Ans de Iesus Chr.* *Sa mort* 877.

On fait ce iugement de luy, Qu'estant ieune il promettoit beaucoup de soy, & que les afflictions & trauerses qu'il receut de ses freres, le rendirent quelques fois plus hardy qu'il n'estoit de son naturel; Qu'aprés la sanglante Iournée de Fontenay il deuint plus artificieux que vaillant. Il est encore blasmé de legereté en ses promesses; d'irreligion en ses sermens, de conuoitise des Estats de ses proches; d'auoir esté ambitieux, craintif, cruel, vindicatif & peu curieux du repos de ses suiets, dont il encourut l'inimitié. Pour cuider se rendre plus venerable il se vestit à la mode des Empereurs Grecs, ce qu'il fit toutesfois au grand mescontentement des François.

Annal. incerti Auth. Pasquier aux recherch. de Fr. Fauchet.

Mais quoy que les Alemans preuenus de passion furieuse contre luy (suiuis de quelques Italiens) ayent escrit en faueur de ses ennemis, ne feignans de l'appeller tyran des Gaules, & vn autre Senacherib; si est-ce neantmoins que ce Monarque est plus digne de loüange que de blasme; veu sa pieté, laquelle parut principalement, lors qu'il confirma tout ce que les Roys & Empereurs ses predecesseurs auoient donné au Sainct Siege, y adioustant le Duché de Capouë, le pays des Sabins & plusieurs autres. Aussi le Pape Iean VIII. luy attribuë l'excellent titre de *Tuteur & defenseur de l'Eglise.* D'ailleurs deux celebres Conciles defendent assez sa vertu contre l'enuie des Alemans, comme font quelques Historiens Ecclesiastiques, qui luy donnent les Eloges de Prince *Tres-Chrestien*, *Zelateur du seruice de Dieu & fondateur d'Eglises*, entre lesquelles est celle de S. Corneille Pape & Martyr, fondée à Compiegne; ville qu'il fit ceindre de murailles & voulut qu'elle s'appellast de son nom Carlopole. Il restablit les ruines de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon: & fit celebrer vn Synode general des Prelats de France, premierement à Poissy, depuis transferé dans Soissons, auquel il fut present, & à d'autres, comme à celuy de Sauonnieres prés de Thoul. 854.

Regino. Sigebert. Annal. Fuld. Baron. I. Morin Hist. de l'orig. de la souueraineté des Papes. Tom II. Concil. Gallic.

Vn tres-docte personnage, excellemment versé en la cognoissance de l'Histoire & de l'antiquité, a publié les Capitulaires de cét Empereur, auec ceux d'aucuns autres Monarques ses successeurs, ausquels on remarque diuerses vtiles loix, constitutions & loüables actions de ces Princes.

Iac. Sirmond. Soc. Ies.

CHARLES auança aussi l'estude des bonnes Lettres, & luy-mesme, pour sa doctrine, fut qualifié par aucuns, *sçauant comme vn Philosophe* par le celebre Religieux Henry d'Auxerre, qui fut son precepteur. Il le cherit, comme aussi le pieux & sçauant Abbé de Ferrieres Loup son Confesseur & Conseiller, & plusieurs autres qui faisoient profession des arts liberaux; Pendant son regne ils s'acheminerent de Grece, d'Angleterre, d'Escosse, & d'Irlande dans la France, où ils s'establirent: ce qui a fait estimer à l'vn des meilleurs Historiens de nostre aage, que cét Empereur (plustost que le grand Monarque son ayeul de mesme nom) fonda l'Vniuersité de Paris.

Henr. Monach. Altissiodor. in vita S. Germani. P. Massonus Annal. Franc.

La premiere femme que CHARLES le Chauue espousa à Crecy sur Oise, au mois de Decembre, l'an HVIT CENS QVARANTE DEVX, fut HERMENTRVDE, fille du Comte Vodon & d'Ingeltrude, petite fille *Son I. mariage.* 842.

Nitard. l. 4. Ado. Annal. Franc. Bertiniani.

Ans de Iesus Chr. de ce Comte Adelard, qui auoit acquis vne grande creance & authorité sous l'Empereur Louis son pere, laquelle il continua tellement pendant le regne de ce sien fils à l'endroit du peuple, que le Prince, pour en acquerir l'affection, fut d'autant plus porté au mariage. Cette Royne auoit esté solemnellement sacrée & couronnée à S. Medard de Soissons: Elle passa de cette vie l'an HVIT CENS SOIXANTE NEVF le VI. iour d'Octobre à S. Denis, où elle receut l'honneur de la sepulture. *Contin. Aim. l. 5 c. 24. & 30.* 869.

La seconde espouse de cét Empereur fut RICHILDE, vulgairement nommée Richendi; Elle estoit sœur de Boson Roy de Prouence, & fille du Comte Buuin, & d'vne sœur de Thieberge Royne de Lorraine, delaissée du Roy Lothaire. La Princesse auoit esté amie de l'Empereur, les affections duquel furent par elle tellement maniées, qu'il la prit à femme en l'an HVIT CENS SOIXANTE DIX. Le Pape Iean VIII. la couronna Emperiere à Tortone. Mais pendant sa viduité elle se comporta si mal, que Fouques Archeuesque de Reims fut contraint de l'en reprendre aigrement, & l'admonester, que si elle ne changeoit le train de sa vie deprauée, il vseroit contre elle de l'authorité de l'Eglise. *Tit. de l'Ab. de S. Den.* *Son 2. mariage* 870. *Appendix ad authorem Vitæ Lud. Pij c. 24.* *Flodoard.*

CHARLES auoit ordonné, que son corps fust porté en l'Eglise de Sainct Denis en France; mais le venin dont il mourut à Brios, l'auoit tellement infecté, que l'on fut contraint de l'inhumer, pour vn temps, à Nantua prés Chambery en Sauoye. Et d'autant qu'aucuns ont pris ce lieu pour la ville de Mantouë en Italie, vn ancien Annaliste & autres Historiens sont tombez en l'erreur d'estimer, que CHARLES mourut en cette ville, & qu'il fut inhumé à Verceil. Sept ans aprés on l'apporta dans l'Abbaye de Sainct Denis, à laquelle il fit de grands biens & donna de beaux priuileges. L'on void encores au milieu du cœur de cette belle Eglise son monument de cuiure doré & son effigie ornée d'vne couronne Imperiale. Il conserua cette Abbaye contre les rauages des Normans, & transporta dans la ville la foire que Charlemagne auoit establie à Aix la Chapelle, nommée Indict, depuis appellée Landy par corruption de langage. L'Epitaphe qui luy fut mis à Nantua rapporté par Cl. Robert en sa Gaule Chrestienne contient ces vers. *Sigebertus.* *I. Doublet en l'Hist. de l'Ab. de S. Denis.* *Cl. Robert. Gallia Christ.*

Hoc Domini CAROLI *seruantur membra sepulchro,*
Conspicuus Romæ qui fuit Imperio.
Dardaniæque simul gentis, non sceptra relinquens,
Sed potiùs placidè regna tenens alia.
Ecclesiamque pio tenuit moderamine CHRISTI,
Semper in aduersis tutor & egregius.
Italiam pergens febribus corrumpitur atris,
Et rediens nostris abiit in finibus;
Quem Deus excelsis dignetur iungere turmis,
Sanctorúmque Choris consociare piis.
Quinta dies mensis lumen cùm panderet Orbi
Octobris, spiritum reddidit ille Deo.

ENFANS DE CHARLES LE CHAVVE EMPEREVR & Roy de France & de HERMENTRVDE *sa 1. femme.*

12. LOVIS II. Roy de France, dit le Begue, continua la Lignée masculine de cette Royale Maison.

Henric. Altiss. in præf. vita S. Germ.

12. LOTAIRE DE FRANCE fut institué aux bonnes Lettres dans le monastere de S. Germain d'Auxerre sous le sçauant Religieux Henry, lequel escriuant à l'Empereur CHARLES son pere, loüa ce ieune Prince de la gentillesse de son esprit, & de ce qu'il estoit desia bien instruit en la Philosophie. Adon de Vienne le qualifie Abbé & remarque sa mort sous l'an HVIT CENS SOIXANTE SIX. An de IESVS CHR. 866.

Ado.

Fragm. Hist. Franc.

12. CHARLES II. Roy d'Aquitaine, (ainsi qualifié par le mesme Historien Adon) fut tué en luitant auec Albuin homme fort & robuste, qui ne cognoissoit le ieune Prince. Cecy aduint enuiron l'an DCCCLXVI. ou LXVII. autres disent, que 867.
ce fut deux ans aprés. Reginon le nomme aisné & premier des enfans de CHARLES le Chauue; puis fait mention de Carloman & de Louis. Mais Adon escrit, que Louis estoit aisné de tous. Quoy qu'il en soit, Reginon n'affirme pas qu'il fut tué en luitant auec Albuin; au contraire dit, que cét Albuin venant de la chasse, le Prince voulant éprouuer si sa valeur répondoit à sa reputation, il se ietta sur luy comme s'il eust voulu luy enleuer son cheual; puis mit la main à l'espée contre luy, & ignorant qu'il fust fils du Roy, luy en donna sur la teste, & le renuersa par terre, le rendant à demy mort: aussi vescut-il peu de temps aprés; l'aggresseur ayant sceu la qualité de CHARLES, prit la fuite. Encore que cette action ait mal reüssi au ieune Prince, toutesfois procedant de generosité de cœur, l'Histoire en a deu conseruer la memoire.

Sigebert.

Regino.

Idem.

Contin. Aim. l.5.c.24.27. 29.&31.

Fauchet.

Flodoard.l.3. c.18.

12. CARLOMAN DE FRANCE fut, contre sa volonté, ordonné Diacre par Hildegaire Euesque de Meaux. Il tenoit plusieurs Abbayes: mais ayant machiné contre l'Empereur son pere, on l'enferma dans le Chasteau de Senlis, d'où il fut retiré à la priere du Pape Hadrian II. Puis ayant quitté la Cour de son pere, & s'estant refugié dans la Gaule Belgique, il assembla quelques factieux, qui le vouloient éleuer à la Royauté, & fit de grands maux. L'Archeuesque de Roims Hincmar tascha de le retirer de ses mauuaises habitudes, mais en vain. Le Roy fit faire le procez à ceux qui l'auoient ainsi débauché. A cause que CARLOMAN fut pris estant Diacre, on l'excommunia en vn Synode d'Euesques tenu à Senlis, où pour la seconde fois il estoit retenu. En suite, il fut degradé, eut les yeux creuez & fut mis dans l'Abbaye de Corbie; d'où estant sorty, il se retira vers son oncle Louis II. Roy d'Alemagne, auquel il se plaignit de la cruauté de ses ennemis & de sa belle mere. Il l'enuoya à Luidbert Archeuesque de Mayence, & luy donna les Abbayes de S. Aubin, d'Epternac & de S. Vilibrod; mais le miserable Prince mourut peu de temps aprés. Ce fut enuiron l'an DCCCLXIX. Sa mort 869.

Hincmar. in Ep. ad Remig. Archiep.

Capitul. 10. Caroli Cal. & 3. coronat.

Flodoard.

12. IVDITH DE FRANCE estoit encore ieune lors qu'elle espousa ETELVLFE ou ETELFRED Roy d'ANGLETERRE enuiron l'an HVIT CENS CINQVANTE CINQ. Les Saxons Occidentaux, desquels ce Roy estoit issu, n'auoient iusques alors souffert, que les Roynes fussent assises prés des Roys leurs maris dans le siege Royal. Neantmoins il ordonna, que IVDITH y prendroit place tant qu'il regneroit, sans que les Sei- Son 1. mariage. 855.

Hist. d'Angleterre.

Ans de IESVS CHR. 857. gneurs de sa Cour s'en formalisassent; tant eut de pouuoir la reuerence que ses suiets luy portoient, & la dignité de la Princesse à laquelle il s'estoit allié. Ce Roy deceda l'an DCCCLVII. laissant des enfans de sa premiere femme, non de IVDITH, qu'vn Historien Anglois dit auoir aussi esté mariée à Ethelred Roy de Kent, fils d'Etelulphe; mais les François n'en parlent point: si ce n'est Etelulphe cy-dessus; Ils disent seulement, qu'aprés la mort d'Etelulphe, elle aliena les biens qu'elle auoit en Angleterre & se retira en France. *Asser in vita Aelfredi Regis.*

Son 2. mariage 862. Ils adioustent, qu'en l'an DCCCLXII. le Comte ou Forestier de Flandres BAVDOVIN I. dit Bras-de-fer, l'enleua du consentement d'elle & du Prince Louis son frere. Vn Historien escrit, qu'elle estoit encore en ce temps-là si ieune, que le Roy Anglois ne l'auoit point touchée. CHARLES le Chauue s'offensa grandement de ce rapt de la Princesse; de sorte qu'il la fit condamner & excommunier par les Euesques, comme aussi BAVDOVIN, qui se retira vers Lothaire Roy de Lorraine, esperant qu'il le supporteroit. Mais il en fust sorty de la querele entre ces Roys, si le pere, empesché de s'en ressentir par les armes, durant qu'il estoit assailly par tant d'endroits & mal seruy des siens, n'eust pris la voye de l'interdit: dont le Comte estonné, il aduisa de s'en aller à Rome auec IVDITH sa femme; où il s'excusa deuant le Pape Nicolas I. qu'il pria de luy pardonner, si par violence d'amour & de ieunesse, il auoit commis faute, espousant cette Princesse vefue, sans attendre le consentement du Roy son pere; enuers lequel il le supplia de faire sa paix. Le Pape reuoqua l'interdit, & par ses Legats pria le Roy CHARLES de pardonner à Baudouin; ce qu'il fit enfin, craignant qu'il s'alliast auec les Normans. Ainsi les nopces estant faites à Auxerre (en l'absence toutesfois du Roy) Baudouin fit à sa Maiesté hommage & serment de fidelité de la Terre qui est entre l'Escaud, la Somme & la Mer, auec titre de Comte, ou Marquis de France. Ce qui se passa l'an DCCCLXIII. Le P. Petau dit, que ce fut l'an DCCCLXVI. Aucuns escriuent, que ce pays depuis appellé Flandre, fut donné à Baudouin auec le titre de l'vne des Pairies de France; Mais cette opinion est fort douteuse; nos Roys n'ayant que long temps aprés ce mariage estably les Pairs de France. *Flodoard. l. 3. Hist. Rem. Apud Baron. ad an. 862. Tom. 3 Concil. Gall. Miraeus in Annal. Belg. Du Tillet au Chapitre des Comtes de Flandres & des Comtes de Boulongne. Fauchet. Flodoard. l. 3. c. 12. Hincmar. in Epist.* (863.) *Oliuar. Vred. in Geneal. Flandrica.*

877. BAVDOVIN deceda l'an DCCCLXXVII. autres disent, que sa mort auint deux ans aprés. Il fut pere de Baudouin II. dit le Chauue, Comte aprés luy, & de Raoul Comte de Cambray. Baudouin II. eut d'Elstrude fille d'Elfred Roy d'Angleterre, le Comte Arnoul surnommé le Grand & le Vieil, & Adolphe Comte de Bologne. Arnoul fut pere de Baudouin III. qui procrea Arnoul II. & cettuy-cy Baudouin IV. pere de Baudouin V. mary d'ALIX DE FRANCE fille du Roy Robert. *Sirmond. in not. ad Capit. Car. Cal. I. Meierus. Annal. Belg.*

12. ROTHILDE fut l'Abbesse de Chelles, Abbaye qu'elle eut en commande, & fut mere de l'vne des femmes de Hugues le Grand Comte de Paris, pere du Roy HVGVES Capet; Elle eut aussi l'Abbaye de Nostre Dame de Soissons. *A. du Chesne en l'Hist. de Bourg.*

12. ERMENTRVDE Abbesse de Hermonian sur l'Escaud, suiuant vn titre allegué par Aubert le Mire. *Miraeus in Not. Eccles. Belg.*

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr.

Aprés ce couronnement, Hugues l'Abbé Duc de France, (qui auoit auec le Comte Thierry le principal maniement des affaires publiques) conduisit LOVIS contre les Normans ; & le Comte Geofroy luy concilia les Bretons Armoriques.

Cependant le Pape Iean VIII. ne pouuant oublier l'affection qu'il portoit aux François, mit toute peine de reduire l'Italie à la deuotion de leur Roy, mesme de l'éleuer à la dignité Imperiale. En sorte que LOVIS s'estant rendu ennemy des partisans de Carloman Roy d'Italie & de Bauiere son cousin, ils firent entrer dans Rome le Marquis Adalbert & Lambert Duc de Spolette, auec leurs adherents, & là commirent plusieurs violences contre l'Eglise; iusques à ce point, qu'ils pillerent la ville: & emprisonnerent le Pape. Mais il trouua moyen de se dégager de leurs mains, & se retirer en France l'azile ordinaire des Chefs de l'Eglise, pour demander secours à ce Roy LOVIS, ce qu'il auoit desia requis & poursuiuy par ses Lettres, inserées dans le III. Volume des Conciles de France, dans lesquelles les frequentes assistances de nos Monarques enuers l'Eglise sont enoncées.

Sigebert. Baronio. Auentin. Sigebert. Aim. Contin. l.5.c.37.

Aprés que le S. Pere eut passé par les villes d'Arles & de Lyon, il se rendit à Troyes en Champagne, où estoit desia vn Concile assemblé des Prelats François ; LOVIS s'y estant aussi acheminé, il promit toute assistance au Pape qui le couronna Roy dans l'Eglise Cathedrale, ce fut le VII. iour de Septembre l'an HVIT CENS SOIXANTE & DIX-HVIT:
878. non pas Empereur, comme plusieurs ont creu contre l'aduis des Peres Sirmond & Petau ; mesme d'Aimar de Chabanois qui viuoit il y a plus de six cens ans.

Son couronnement. Fragm hist. Franc.

A cause de ce deuxiéme Couronnement plusieurs Historiens estrangers & de nostre Nation, ont qualifié ce Prince Empereur : & Hincmar mesme semble le nommer ainsi en quelque endroit de ses escrits ; mais les plus iudicieux estiment, que cette qualité luy est mal attribuée, veu que le mesme Pape Iean par plusieurs Lettres qu'il luy a escrites, & aux Princes ses enfans, l'appelle Roy seulement & non Empereur, comme firent aussi les Prelats du Concile de Mentale ; Mais ce qui leue la difficulté c'est, que LOVIS luy mesme, trois iours aprés son couronnement à Troyes, prend le titre & la qualité de Roy seulement dans vne charte qu'il octroya à l'Eglise de Neuers.

I. Sirmond. in Not. ad Tom. III Concil. Gallic. D. Petau. in Ration. l. 8. cap. 10.

879. En l'année suiuante le Monarque se trouua auec le ieune Roy d'Alemagne son cousin, à Friconi, où ils conclurent la paix & arresterent, que le Royaume de Lorraine seroit party & diuisé entre eux, comme il auoit esté entre leurs peres. Quant à celuy d'Italie, que chacun d'eux y tiendroit ce qu'il y possedoit ; Que mutuellement ils se defendroient des payens & mauuais Chrestiens. Ils promirent en outre de prendre en leur protection le fils & successeur du suruiuant.

Regino. Capitulare Ludovici Balbi.

Cette grande affaire terminée, comme LOVIS estoit sur le point de s'acheminer en Languedoc, Prouince dite alors Gothie, pour ranger au deuoir le Marquis Bernard, la maladie, qui auoit commencé de le trauailler dés le tẽps qu'il estoit à Troyes, l'empécha de poursuiure son dessein; De sorte que voyant la fin de ses iours approcher, il enuoya querir le ieune Prince Louis son fils aisné, (l'vn de ceux qu'on nomme mal bastards) & par son testament le recommanda & donna en garde à Bernard de Poitiers Comte de Bourges & d'Auuergne, & Marquis de Neuers & au Comte de Mascon Thierry, puis il rendit l'esprit à Compiegne, (non sans soupçon d'auoir esté empoisonné) ce fut le VI. d'Auril iour du Vendredy Sainct, l'an HVIT CENS SOIXANTE & DIX-NEVF,

G. Catel en l'Hist. des Comtes de Tol. Aimoini Contin. l. 5. c. 38.

Regin. Massin. Ann. Franc.

selon la plus commune opinion des Historiens, Reginon dit, que ce fut l'an precedent & Sigebert le suiuant. Il receut les honneurs de la sepulture au mesme lieu dans l'Eglise de Nostre-Dame, depuis dediée à Sainct Corneille. Vne eclipse épouuantable, qui parut enuiron ce temps, fut le presage de cette mort du Prince.

Regino. Fragm. Hist. Franc.

Les loüables premices de son regne, (qui fut bref, n'ayant duré que deux ans, & qu'il finit contestant l'Empire auec Charles le Gras, comme escrit vn Historien de ce temps) firent promettre vn gouuernement heureux & paisible. Car encore qu'il semble auoir abusé de son domaine Royal & des benefices en achetant, (au moyen des dons qu'il en fit) la fidelité de ses suiets, ainsi que nous auons dit, si est-ce qu'il estoit, comme fut son ayeul, debonnaire, aimoit la Religion, la Iustice & la paix, & auec cela se monstroit diligent & courageux pour arrester les factions & entreprises de ses ennemis, qui estoient en grand nombre & fort puissans tant dedans que dehors le Royaume: & bien qu'vn ancien Historien, auec autres qui l'ont suiuy, ayent escrit de luy, qu'il ne fit rien; neantmoins aucuns sont d'aduis contraire, & qu'à grande peine y a-t'il eu Roy qui ait fait plus que luy, si l'on considere le peu de temps qu'il a tenu le Sceptre, & les trauerses qu'il eut de la part de l'Emperiere Richilde sa marastre laquelle vouloit commander. D'ailleurs ce Prince fut presque tousiours affligé de maladie. Les Roys d'Alemagne ses cousins s'armerent contre luy, aucuns des Grands de son Estat conspirerent, les Normans & Danois assaillirent le Royaume auec vne puissance effroyable; bref les Bretons tascherent de secoüer le ioug. Mais LOVIS par la force & par la prudence eut le bonheur de se demesler de la plus part de ces difficultez.

Regino. Contin. Aim. l.5.c.40. Philomensis Chron.

Il fut marié premierement auec ANSGARDE, Princesse sortie de noble lieu, dit vn Ancien, laquelle ayant espousée secretement sans la volonté de Charles son pere, il le contraignit de la repudier, aprés en auoir eu deux enfans. Delà vient qu'aucuns l'ont estimée auoir esté concubine, & les deux fils qu'il en eut auoir esté bastards. Mais suiuant l'opinion de quelques Historiens, le mariage fut valable: & ainsi à tort on impute cette tache à leurs enfans.

ADELHEIDE seconde femme du Roy LOVIS le Begue estoit sœur de Wlfild Abbé de Flauigny en Bourgongne. Pierre de S. Iulien dit, sans authorité valable, que cette Royne estoit fille du Roy d'Angleterre. Elle demeura enceinte de LOVIS à sa mort. Ce fut elle que le Pape refusa & ne voulut couronner au Concile de Troyes, sans qu'on ait escrit la cause de ce refus. Tant y a, qu'aprés le trespas de son espoux, elle se retira en Angleterre, pendant le regne des fils aisnez d'iceluy.

ENFANS DE LOVIS II. DIT LE BEGVE ROY de France, & d'ANSGARDE sa premiere femme.

13. LOVIS III. Roy de France, l'Eloge duquel se verra en suite.

13. CARLOMAN fut aussi Roy de France.

FILS DE LOVIS II. ROY DE FRANCE & d'ADELEIDE sa deuxiéme espouse.

14. CHARLES III. surnommé le Simple, Roy de France & de Bourgongne a continué la Lignée de cette Maison.

Le

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. 856. Le Sieur du Tillet & autres qui l'ont suiuy escriuent, que ce Roy LOVIS II. dit le Begue, eut vne fille mariée à Richard, qu'il qualifie Roy de Bourgongne, de laquelle fut procreé le Roy de France Rodolphe ou Raoul filleul & neueu, dit-il, du Roy Charles le Simple. Ce que les anciens Autheurs n'ayant remarqué, il y a suiet d'en douter. Aussi que le Sieur du Chesne en sa premiere Histoire de Bourgongne dit, qu'Adeleide femme de Richard Duc, & non pas Roy de Bourgongne, & mere de Raoul, estoit fille de Conrad Comte de la Bourgongne Transiurane, pere de Raoul premier du nom Roy de la mesme Prouince. *Hist. de Bourg.*

---

13. LOVIS III.

ROY DE FRANCE.

CHAPITRE III.

879. APRES la mort du Roy Louis le Begue, les Princes & Prelats, qui persistoient en la fidelité, s'assemblerent dans la ville de Meaux, pour donner ordre aux affaires de l'Estat, & terminer les differens suruenus entre les Grands, qui aduiserent de faire soudain sacrer & couronner Roys les deux fils d'iceluy, qui estoient ce LOVIS III. & CARLOMAN son frere, encore bien ieunes. La solemnité du Sacre fut faite dans l'Abbaye de Ferrieres en Gastinois par Ansegise Archeuesque de Sens, suiuant la volonté expresse du feu Roy leur pere. *Contin. Aim. l. 5. c. 39.*

Aucuns Historiens estiment que ces deux Princes estoient bastards: mais les anciens en parlent tout autrement. De fait l'Archeuesque Hincmar (au recit de Flodoard) ne trouua iuste cause de dissoudre le mariage d'Ansgarde leur mere; Aussi ce Prelat les recognoissant pour legitimes Roys, les recommanda specialement à l'Empereur Charles le Gras leur cousin, par vne lettre, laquelle se trouue entre ses œuures. Mais cecy est sur tout considerable, que le Roy mesme leur pere les aduoüa pour tels, ordonnant, que l'aisné succederoit au Royaume. Auquel effect, peu de temps auant son decés, il luy enuoya sa Couronne, son Sceptre & ses autres ornemens Royaux, par Eudes Euesque de Beauuais & par le Comte Albuin. *L. 3. c. 19.* *Contin. Aim. l. 5. c. 40.*

Les François obeïrent à cette ordonnance; Et toutesfois resolurent, qu'il estoit expedient de recognoistre conioinctement non seulement l'aisné, mais aussi CARLOMAN son frere, afin d'euiter vne guerre ciuile, que l'on craignoit naistre du mescontentement qu'eust peu auoir le plus ieune, s'il fust demeuré sans partage. Ce qui se fit aussi prudemment, pour obuier aux factions & à la discorde ciuile, qui commençoit à naistre entre les François. Car aucuns appellerent le ieune Louis Roy d'Alemagne (du Tiller dit, que ce fut Charles le Gras son frere) sous pretexte de son grand pouuoir; estimans, que l'vnion de France & d'Alemagne estoit afin de resister aux Normans. Mais pour retenir ce Prince, vne partie du Royaume de Lorraine luy ayant esté cedée, puis il se desista de son entreprise sur la France; D'autres vouloient transferer la Couronne à Boson Roy de Prouence. *Otho Frising. l. 6. c. 6. & 7.* *Sigebert.*

Cettuy-cy, Prince ambitieux, non content de son Royaume, aprés la mort de Louis le Begue auoit vsurpé la Bourgongne; & s'en estoit fait couronner Roy à Lyon sans se soucier des ieunes Roys de France, qu'il appelloit bastards; puis que leur pere auoit (disoit-il) delaissé leur mere.

Regino.

En ce temps Charles le Gras s'apprestant pour aller en Italie, afin de s'asseurer de tous costez, parlementa auec les deux Roys ses cousins dans la ville d'Orbe en Sauoye, où ils aduiserent ensemble des moyens pour chasser Boson, & se conseruer mutuellement.

Au sortir de ce Parlement & entreueuë, les deux freres Roys vindrent assaillir les Normans sur les confins d'Aniou & de Touraine, le iour de S. André penultiéme de Nouembre l'an DCCCLXXIX. ils leur donnerent bataille prés la ville de Saumur ou de Monsoreau en Aniou petite ville située à l'embouscheure de la riuiere de Vienne dans celle de Loire; les ennemis laisserent morts sur le champ dix mil de leurs gens, sans plusieurs qui se noyerent, comme remarque le President Fauchet. 879.

Fauchet.

Cependant les deux Roys freres desirans éuiter le discord qui eust peu naistre pour leurs partages, s'assemblerent dans Amiens, au mois de Mars l'an DCCCLXXX. & là diuiserent également l'Estat de leur defunct pere. A LOVIS escheut la France, qu'il souloit tenir en Vestrie, c'est à dire entre Seine & Loire. A Carloman (que Reginon fait aisné) furent laissées la Bourgongne & l'Aquitaine. Ce fait les deux Princes se trouuerent à Gondonuille (qu'on estime estre Ioinuille en Champagne) comme firent le mesme Charles le Gras leur cousin, retourné d'Italie, & les Ambassadeurs du Roy d'Alemagne son frere, qui estoit malade. En ce lieu ils ratifierent tous les precedents traitez de paix, prometans de s'aider reciproquement contre leurs ennemis communs, entre autres les Normans, qui en diuers endroits continuoient d'affliger la France. 880.

Chron. Floriacensi.

Continuat. Aimoin. l. 5. c. 40.

La guerre fut aussi concluë tant contre Hugues, fils bastard de Lothaire Roy de Lorraine, que contre Boson, qui vainement pretendoit la Monarchie Françoise; Et delà les deux Roys s'estant acheminez contre eux, & les ayant mis en fuite, gagné sur le Prouençal vne bataille, & pris la ville de Mascon, estant accompagnez de leur cousin le Prince Charles assiegerent celle de Vienne, dans laquelle leur ennemy Boson, qui prit la fuite, auoit laissé sa femme.

LOVIS quittant le siege en donna la conduite à CARLOMAN son frere, & s'en retourna pour resister aux Normans, qui auoient assemblé plus de cinquante mil hommes, & pris Corbie sur Somme & Amiens; ce qu'il fit auec tant d'heureux succés, & chargea ces Barbares si viuement prés la ville de Courtray, qu'il en tua neuf mil; Neantmoins, comme s'il eust esté vaincu, par vne terreur panique, il s'enfuit auec son armée; ce qui fit croire, que la victoire estoit venuë de Dieu seul, non par la force humaine. 881.

Fragmen. de reb. Lud. III.

Aprés la mort de Louis III. Roy d'Alemagne aucuns Seigneurs Lorrains voyans leur pays affligé par les mesmes Infideles, prierent nostre Roy LOVIS son cousin, de venir prendre le Royaume de Lorraine, que ses pere & ayeul auoient possedé. Mais il le refusa par vne modestie loüable, ne voulant violer sa foy; bien enuoya-t'il du secours aux Lorrains pendant qu'il alloit à Tours receuoir les Princes Bretons & leur armée, qu'il vouloit conduire contre les Normans.

Contin. Aim. l. 5. c. 39. & 40

De ce lieu, malade qu'il estoit, il se fit porter à S. Denis en France, & y finit ses iours au troisiéme an de son regne, le IV. d'Aoust l'an HVIT

Ans de CENS QVATRE-VINGTS DEVX, non pas au precedent, comme es-
IESVS crit l'Historien Anglois Malmesburie. Son corps fut inhumé au mes-
CHR. me lieu de S. Denis.
Sa mort
882. En l'Histoire de ce Prince il se trouue vne grande diuersité entre les Autheurs ; Le Continuateur d'Aimoin dit, qu'il estoit remply d'ordures & de vilenie ; Et l'Abbé Reginon au contraire (plus croyable que l'autre estant lors viuant) asseure, qu'il fut plaint de tous les peuples de Gaule pour sa grande vertu & vaillance ; par laquelle il auoit defendu le Royaume contre l'incursion des Infideles ; principalement aux
881. batailles de Soldacourt, & vne autre en Vimere. Paul Emile, & du Tillet escriuent, que ce Roy élançant son cheual aprés la fille de Germond, laquelle fuyoit en vne maison, fut emporté dans l'huis si bas, qu'il luy rompit les reins & en mourut ; & Papire Masson rapporte, qu'ayant esté vaincu par les Normans, il en conceut vn tel desplaisir, que la fin de ses iours en fut auancée. *Gul. Malmesb. l. 2. Hist.* *P. Æmil.* *In Annalib. Franc.*

On recueille de la Chronique des Roys de France du Sieur du Tillet Euesque de Meaux, que ces deux Roys LOVIS & CARLOMAN nasquirent à l'entrée du regne de Louis le Begue leur pere, les ayant procreez d'Ansgarde, laquelle il prit en affection au commencement de son regne, dit-il ; Ce qui ne peut estre ; puis que le pere du Begue, Charles le Chauue le contraignit de la quitter ; par ce qu'il l'auoit prise à femme contre son consentement ; Et puis que les mesmes Princes, à la mort de leur pere, deuoient auoir plus d'aage que n'estime cét Autheur (quoy que d'ailleurs assez diligent) qu'ils luy succederent & prirent en main les resnes de l'Estat : attendu aussi qu'en ce peu de temps qu'ils regnerent, ils se trouuerent en des batailles & firent de notables exploits d'armes, comme remarque le mesme Euesque ; ioinct qu'ils furent mariez, sans toutesfois qu'on ait remarqué le nom des Princesses qu'ils espouserent ; Ou bien il faudroit que le Chauue, long temps auant son decés, eust fait declarer Roy Louis le Begue son fils. *In Chronic.* *Du Tillet.*

Carloman heritier de son frere Louïs III. qui estoit decedé sans enfans, recueillit la succession d'iceluy & se veid, par cette mort, seul Monarque de France. On remarque vn erreur manifeste presque en tous les Historiens parlans de ces deux Princes : en ce qu'ils n'en font qu'vn seul regne, encore qu'ils ayent regné separément en diuers lieux & diuers temps, & ayent succedé l'vn à l'autre. Ce qui nous a donné suiet de les distinguer.

---

13. CARLOMAN

ROY DE FRANCE, DE BOVRGONGNE & d'Aquitaine.

CHAPITRE IV.

882. CE Prince estoit encore campé deuant la ville de Vienne, lors que le Roy Louis III. son frere aisné mourut sans enfans ; de sorte qu'aprés la nouuelle de cette mort receuë, & qu'il eut donné ordre au siege (dont le succez fut heureux, la place ayant esté bien-tost aprés renduë) il s'achemina en Picardie au camp des François prests à donner bataille aux *Contin. Aim. l. 5. c. 40.* *Regino.*

Digitized by Google

Normans. Les poursuiuant viuement, il donna sur eux comme ils *Ans de* estoient chargez de butin & en tua grand nombre. Mais voyant son IESVS Royaume affoibly d'hommes, & iugeant, qu'à l'exemple de l'Empereur CHR. Charles le Chauue son ayeul il estoit plus expedient de terminer cette guerre funeste & acheter le repos, que de voir le Royaume ainsi iournellement exposé aux violences de ces cruels ennemis, il traitta auec eux, & conuint, qu'ils vuideroient de France moyennant vne grande 867. somme d'argent, qu'il leur donna.

CARLOMAN ne suruescut long-temps à cet accord (blasmé par quelques-vns, sans considerer l'vtilité qui en pouuoit prouenir.) Car *Malmesbur. de gestis Angl. l.2.* comme il chassoit dans la forest d'Iueline prés Monfort l'Amaury, vn sanglier (mais plustost vn homme, ainsi que nous dirons) le blessa si griefuement, qu'il en mourut le VI. de Decembre en l'an de salut HVIT *Sa mort* *Regino.* CENS QVATRE VINGTS QVATRE, le cinquiéme de son regne, en 884. le comptant dés la mort du Roy Louis le Begue son pere, & le deuxiéme auec six mois, depuis le decez de son frere Louis III. On trouue des chartes de luy datées conioinctement de son regne de France & de *Capitularia. Carolomanni.* celuy d'Aquitaine. Neantmoins par vn de ses Capitulaires on apprend, qu'il ne commença à supputer les ans de sa domination en France, que dés l'an DCCCLXXXII. seulement, temps de la mort de ce Roy Louis 882. III; Par ainsi il n'auroit tenu le Sceptre François que deux ans ou enuiron. On porta son corps inhumer à Sainct Denis prés celuy de son frere.

Regino. Aucuns Autheurs, qui parlent de sa mort, escriuent, que le ieune *Andr. Marcianensis in Chronico Montis Dei.* Prince estant à la chasse, & voulant frapper vn sanglier furieux, Bertold l'vn des siens se mit en deuoir de tuer la beste, pour secourir son maistre, qu'il voyoit en peril; mais inconsiderément luy-mesme frappa fortuitement le Roy, qui en mourut sept iours aprés, estant aagé de dix-huit ans. On adiouste, que touché de commiseration, il ne voulut declarer celuy qui le blessa, craignant qu'on le fist mourrir, parce qu'il le croyoit innocent, & n'auoit eu aucun mauuais dessein.

Au mois de Mars du mesme an de son decez, estant en son Palais de Vermis, il fit des Capitulaires, comme ses ayeux, contenants *I. Sirmond.* de belles Ordonnances pour la police tant Ecclesiastique que ciuile, Capitulaires qui de nagueres ont esté publiez.

R. Guaguin. Ceux des Historiens qui donnent à CARLOMAN vn fils, lequel regna à leur dire, semblent se fonder sur vn passage d'Aimoin, ou son *Du Tillet. L.5.c.41.* Continuateur, & sur vn autre de la Chronique de S. Benigne de Diion; Ils nomment ce fils Louis le Faineant; & le font de si mauuaise vie, qu'il *Vignier.* enleua disent-ils de l'Abbaye de Chelles vne Religieuse pour l'épouser. *De Serres.* D'autres adioustent, qu'il fut deposé & rendu Moyne à S. Denis, & mourut l'an DCCCXC. Mais le President Fauchet, homme fort iu- 890. dicieux, lequel a de plus prés à examiné cecy, estime auec raison, que Reginon, Flodoard & autres anciens n'ayant fait mention de cét enleuement pretendu, il faut croire, que ce qu'on en a escrit c'est chose supposée. Car bien que Louis eust esté nay l'an d'aprés que le Roy CAR- *Son* LOMAN épousa la fille de Boson Roy de Prouence & d'Hermengar- *mariage.* de; (ce fut à Troyes presens le Pape Iean VIII. & Louis le Begue l'an 878. HVIT CENS SOIXANTE DIX-HVIT, autres disent, qu'ils furent seulement fiancez pour le bas aage de la Princesse; Si est-ce que ce fils eust esté trop ieune en l'an DCCCLXXIII. pour gouuerner; CARLOMAN n'ayant qu'enuiron dix-huit à dix-neuf ans lors de son decez; A cette cause Fauchet croit, que ce surnom de Faineant doit estre plû-

Ans de IESVS CHR. 823. tost attribué à Louis le Begue (quoy qu'assez improprement) qui regna aussi peu de temps, & duquel l'Historien de Gemieges auoit dit, *Ludouicus nihil fecit.* *Hist. Normān. l. 5. c. 21.*

Aussi n'est-il point vray-semblable, que depuis l'an DCCCXXIII. que nasquit le Roy Charles le Chauue, iusques au temps de ce Louis, qui seroit son arriere petit fils (l'on n'y compte que LXXII. ou LXXV. ans) pendant ce peu de temps il y eust eu quatre Roys de pere en fils, qui eussent regné & esté mariez. Il faut donc tenir pour asseuré, que Charles le Gros a esté successeur de Carloman son cousin. Et de fait par vne charte de l'an huit cens quatre vingts cinq, il le compte pour premier de son regne. Ainsi P. Emile, Masson, Fauchet & du Pleix ont eu iuste raison de ne mettre entre les Roys ce pretendu Louis Faineant, qui est imaginaire.

13. CHARLES III.

DV NOM ROY DE FRANCE, *dit* LE SIMPLE.

CHAPITRE V.

884. LEs euenements sinistres du regne de ce Monarque & les funestes mouuements dont il fut agité, font cognoistre la verité des paroles Diuines, quand les peuples sont menacez de tomber sous la domination d'vn Roy mineur, puis qu'on y rencontre vne suite de malheurs & de calamitez. Defait presque tout le temps qu'il tint le sceptre fut remply de factions, de troubles, & de perfidies. La France eut en mesme temps outre CHARLES, cinq autres Roys (ou qui en vsurpoient le titre) de nations, de Maisons, d'humeurs & de conditions differentes. Ils se verront cy-aprés particulierement remarquez dans la suite de l'Histoire. Tellement que comme la Famille des Carlouingiens commença d'estre exaltée & de florir sous ces magnanimes Princes Charles Martel & Charlemagne; Aussi le commencement de sa decadence aduint sous deux autres Charles, qui furent le Chauue & ce Roy CHARLES le Simple son petit fils, duquel le petit fils de mesme nom Duc de Lorraine fut exclus de la Couronne de France. Tout ainsi que par vne fatalité (qui se rencontre quelques fois aux noms, & aux Familles) la grandeur des Empires de Rome & de Constantinople commença, & prit fin sous des Augustes & des Constantins. *Ecclesiast. c. 10.* *Orderic. Vitt. l. 3. Histor.*

Sa naissance. 879. Ce Roy CHARLES le Simple nasquit en l'an HVIT CENS SOIXANTE DIX-NEVF le XVII. de Septembre, fils posthume du Roy Louis le Begue & d'Adelheide sa seconde femme; bien qu'aucuns ayent escrit, qu'il vint au monde viuant encore son pere, & qu'il le laissa au berceau. Autres sont d'aduis, qu'il prit naissance dans l'Angleterre. *Regino l. 2.* *Ann. Metens.* *Otho Frising. l. 6. c. 6.*

Le decez de Carloman estant aduenu sans Lignée; la succession de la Couronne de France regardoit ce ieune Prince son frere, estant ouuerte à son profit, suiuant l'ancienne Loy du Royaume. Mais les François, continuellement trauaillez par les Normans, considerans le deplo- *Vitikindus Saxo l. 1.* *Contin. Aim. l. 5. c. 41.*

Rr iij

Fragm. Hist. Franc. rable estat auquel les affaires se trouuoient reduites, & craignans, que pendant l'imbecillité de ce nouueau Roy (qui n'auoit lors qu'enuiron six ans) il arriuast encore pis, le vaisseau de l'Estat François estant sans patron & sans gouuernail, ce fut pourquoy en cette necessité pressante ils establirent Roy sur eux le mesme Empereur Charles le Gros *Flodoard. l. 3.* son cousin, qui estoit desia Roy de France Orientale ou d'Alemagne. Mais son regne ayant duré peu d'années, l'administration en titre de *Regino.* Roy fut deferée à Eudes Comte de Paris, & enuiron ce temps Guy de *Sigebert.* Spolete (qui depuis se fit declarer Empereur & Roy d'Italie) entreprit aussi de se faire couronner Roy de France dans la ville de Langres: mais *Continuator Aimoini* ayant sçeu l'élection d'Eudes, il se retira aussi tost.

Ans de Iesvs Chr.

Encores qu'Eudes fust genereux & vaillant, si est-ce qu'il n'estoit pas agreable à tous les Seigneurs François, qui le voyant empesché dans le pays de Poictou, aucuns d'eux, à l'instance de Fouques Archeuesque de Reims, prirent l'occasion de rappeller le ieune Charles, le recognurent pour leur vray Roy, & le firent couronner à Reims par ce Prelat, l'an huit cens quatre-vingts treze, le xxvii. de Ianuier, estant au treziéme an de son aage.

Flodoard. l. 4. c. 1. Histor. Eccles. Rem. D. Petauius Ration. Temp.

Son couronnement. 893.

Plusieurs Princes tant de France, que des nations Estrangeres, eurent de la ialousie & du mescontentement de cette recognoissance, quoy que iuste & legitime, entre autres l'Empereur Arnoul, bien qu'il fust parent de Charles; Mais faisant reflexion sur sa naissance, il craignoit, peut estre, qu'estant recogneu pour vray successeur de la Maison de Charlemagne, cela luy donnast attainte, & seruist d'exemple aux Alemans de le chasser & deposer, luy qui estoit bastard, afin de rendre tous les Royaumes François au legitime & vray heritier de ce grand Monarque, tel qu'estoit le Simple. Arnoul s'estant donc plaint à l'Archeuesque Foulques de ce Couronnement, le Prelat également iuste, genereux & fidele, luy en rendit raison par vne Lettre qui portoit; *Que la necessité pressante auoit contraint les François de ce faire. Qu'aprés la mort de l'Empereur Charles le Chauue, il estoit allé vers luy (Arnoul) pour receuoir ses commandemens, & auoir quelque resolution & bon aduis en ce desordre. Mais qu'il l'auoit renuoyé sans conseil, & sans secours; Tellement qu'on auoit recogneu pour Seigneur Eudes, & maintenant, qu'on ne pouuoit moins faire, que receuoir* Charles *seul restant de la Lignée Royale, les freres duquel auoient esté Roys; Eudes luy ayant esté preferé, pour ce que les armes des Normans pressoient, & que cettuy-cy estoit fort ieune pour leur faire teste. Mais à present pouuant estre profitable au Royaume, on l'auoit choisi; Aussi que c'estoit la coustume des François de prendre tousiours vn Prince du Sang Royal.* L'Archeuesque adiousta, *Que* Charles *estoit vray fils du feu Roy Louis (c'est celuy qu'on nomma le Begue) & non pas supposé, comme ses ennemis publioient calomnieusement: mesme qu'il en portoit les signes & marques euidentes sur son corps, qui le faisoient d'autant plus recognoistre tel. Il prioit donc l'Empereur d'ayder ce sien parent Prince innocent.* Fouques aduertit aussi le Pape Formose des outrages que Charles receuoit de la part d'Eudes; Bref il pria Guy Empereur & Roy d'Italie de vouloir pareillement proteger & secourir ce ieune Roy des François.

Flodoard. l. 4. c. 5.

Fauchet. Car Eudes entendant le couronnement qu'on auoit fait du Simple, s'en vint aussi tost de Guyenne à main armée contre luy, qui fut legerement abandonné de ceux mesme qui l'auoient appellé, & de force chassa le Simple du Royaume. Il eut sa retraite vers Arnoul, tenant lors vn Parlement à Wormes; lequel autant meu de l'affection *Regino.* de Charles, que des dons & presens par lesquels il l'auoit attiré à

Digitized by Google

Ans de son party, luy promit secours, & commanda à quelques Euesques &
IESVS Comtes de l'ayder au recouurement de son Royaume; mais ce fut in-
CHR. utilement. Car Eudes s'opposa puissamment à leur entrée.

Toutesfois le Roy s'estant depuis aucunement remis sus, il vint faire leuer le siege que son aduersaire tenoit deuant la ville de Reims; Quelque temps aprés les deux Roys se sousmirent à la paix par l'entremise & les exhortations du Pape Formose; Mais il s'y trouua tant de difficulté, qu'ils n'arresterent qu'vne tresue.

Par telles diuisions la France estoit en vn piteux estat; continuant d'ailleurs d'estre trauaillée par les Normans; desquels toutesfois CHARLES, reduit comme au desespoir, fut contraint de s'allier; ce qu'il fit contre l'aduis de Fouques son principal & fidele Conseiller, qui luy remonstra, combien estoit de pernicieuse consequence la confederation qu'il faisoit auec ces ennemis de la Foy. Le Roy ne laissa pas de passer outre, estant d'ailleurs porté d'vn pieux dessein de reduire ces Infideles au Christianisme, & mesme fit baptiser Hundeu *Sigebert.* l'vn de leurs Roys, ou plustost Roitelets.

Cependant le propos du traicté de paix estant repris, il fut resolu entre les deux Princes, qu'Eudes quitteroit partie de la France Neustrienne, & retiendroit l'Aquitaine auec la Bourgongne: Mais inconti-
898. nent aprés il finit ses iours; ayant prié les Seigneurs de son party de recognoistre CHARLES pour leur legitime Roy, comme ils firent, & *Vignier.* tous se rangerent sous son obeïssance, mesmement ceux d'Aquitaine & de Bourgongne.

Ainsi ayant esté reintegré dans tout son Royaume, dés ce temps il *Carta Regia* comptoit les ans de son regne écoulez depuis son restablissement, *an. 909. &* auec ceux auparauant escheus depuis son couronnement. Mais vne *914.* grande diminution de son domaine & authorité suiuit ce restablisse- *Fauchet.* ment. Car on estime, que ce fut en ce temps-là principalement, que par conuention faite auec le Monarque François ou par conniuence, aucuns Princes & Seigneurs, qui auoient en Gouuernement & à vie seulement les grandes prouinces, commencerent de s'en rendre proprietaires; puis que delà en auant on veid leurs enfans & freres y succeder en titre de Duchez & Comtez. Vignier en remarque iusques à sept *Vignier* des principaux, sous l'an DCCCXCVIII. *Bibl. Hist.*

CHARLES se voyant aucunement paisible de cette part, il s'achemina en Lorraine, estant assisté de Regnier Comte de Monts & de son *Conr. Abbas* fils Gislebert, ses fideles Conseillers & defenseurs de son droict à ce Roy- *Vrsperg.* aume, se proposant attaquer Zuendebold Roy de ce païs, qui vouloit, *Regino.* ainsi que les autres, le troubler; Estans sur le point de venir aux mains, *Sigebert.* ils conclurent entre eux vn accord, qu'ils iurerent.

Les Normans ne laissoient pas de continuer leurs rauages en Neu- *Dudo l. 2. de* strie & Bretagne; ils auoient mesmes desia opiniastrement assiegé la vil- *mor. & act.*
890. le de Paris par trois diuerses fois, & prenoient tel accroissement, que *Norm.* le Roy CHARLES fut enfin contraint de faire appointement auec *Flodoard.* eux par l'entremise de Francon Archeuesque de Roüen: les condi- *Orderic. Vit.* tions furent; Que cette ville & le pays de Neustrie borné de la riuiere *l. 3.* d'Epte d'vn costé, & de l'autre de la mer Oceane, demeureroient à *Glaber.* Rollon ou Roul leur Chef, en titre de Duché, pour le tenir à foy & *G. Malmesbur.* hommage de la Couronne de France; moyennant que luy & les siens *G. Gemeticen.* se feroient baptiser, comme ils firent, & s'estant ciuilisez s'acommoderent à l'humeur & aux meurs Françoises. Delà prit commencement la dénomination du pays de Normandie. Mais on tient, que ce traict

d'imprudence & de trop grande simplicité au Monarque, d'auoir receu dans son Estat ces Estrangers qui s'estoient rendus ennemis de la France, & l'auoient rauagée, luy fit donner le surnom de *Simple*. *Anth Iesvs Chr.*

Que si de cette part fut faite vne perte notable, d'autre costé ce Prince gagna beaucoup, en ce qu'aprés la mort de son cousin Louis III.
Sigebert. Empereur, les Lorrains l'appellerent pour prendre la Couronne de Lorraine, laquelle luy appartenoit à iuste titre de succession, comme
Fauchet. plus proche du defunct. Il se mit donc en possession de la partie de ce pays, qui n'estoit en son obeïssance, en estant legitime Prince & heri- 912.
P. Petauius Rat. temp. tier, duquel Royaume toutesfois il ne prit point la qualité de Roy, par ce que la Lorraine estoit vnie & consolidée à la Couronne de France faisant l'vne de ses Prouinces.

Charles estoit aussi vray heritier d'Alemagne par le decez des Roys de ce pays là ses cousins, desquels il veid finir la Branche; & sans les grandes affaires & guerres qu'il auoit sur les bras, il eust, peut-estre, aussi repeté ce grand pays, comme il s'en mit en deuoir, ayant fait de grandes conquestes sur la frontiere, qu'il eust continuées n'eust esté la rebellion de Gislebert Duc ou Gouuerneur de Lorraine, fils du Comte Renier Duc de Mosellane, auquel Charles auoit donné la Lorraine pour la releuer de la Couronne de France; Car Gislebert se rendit partisan de l'Empereur, & suscita contre le Roy le Duc de France Robert III. frere du feu Roy Eudes, qui fit son profit de telle diuision des Grands de l'Estat. Toutesfois le Simple, pour tousiours se conseruer les droits qu'il auoit à l'Empire, aprés que Louis III. fut decedé, il data ses chartes des années de la succession, qui luy en estoit escheuë sous ces mots *maiore hæreditate indeptâ, anno primo*, & ainsi des années subsequentes.

Aprés tant de guerres estrangeres & ciuiles suruint vne domestique encore plus dangereuse. Car comme tous les Princes mécontens eussent abandonné le Roy Charles, se couurans du mauuais pretexte, 920.
Flodoard l. 4. c. 15. & in Chron. ad an. 920. qu'il monstroit vne demesurée affection à son fauory Haganon sorty de bas lieu, qu'il auoit éleué par dessus eux tous, le faisant son principal
Annal. S. Bertini. Conseiller, luy ayant departy de grands biens, & ne le voulant chasser de sa Cour, Heriuée Archeuesque de Reims demeura dans le deuoir, & l'assista fidelement par l'espace de sept mois, qu'il luy donna retraitte à Reims, iusques à luy fournir ce qui luy estoit necessaire pour son entretenement, les autres Grands de l'Estat l'ayant abandonné, tant estoit excessiue la haine qu'ils portoient à ce fauory, & à Charles mesme, lequel (bien que doüé de bonnes qualitez) si n'auoit il pas consideré, qu'vn Roy prudent & aduisé ne doit départir ses faueurs si inégalement.

Miræus not. Eccles. Belg. c. 61. D'autre part le Simple fit auec le Roy ou Empereur d'Alemagne Henry de Saxe dit l'Oiseleur vn traitté d'Alliance à Bonne sur le Rhin, 921.
par lequel les deux Princes se donnerent le titre de Roys des François,
Flodoard. in Chron. l'vn des Orientaux, qui fut le Saxon, & l'autre des Occidentaux, qui estoit Charles, nommé le premier au traitté; ce qui est considerable,
Tom. 11. Hist. à Quercet. collect. & monstre la Preseance de nos Monarques Tres-Chrestiens sur tous autres: mesme sur les Empereurs d'Alemagne. Tellement, qu'en peu de temps ce Prince agité de tant de vents contraires affermit en fin tout l'Estat François sous son obeïssance.

Mais deux ans aprés le feu de discorde ciuile s'estant rallumé, on en vint iusques à ce point en l'an DCCCCXXII. que de faire couronner 922.
le Duc de France Robert (frere puisné d'Eudes duquel nous auons parlé) pour l'opposer à Charles, lequel en cette vrgente occasion ne fut

Digitized by Google

An de IESVS CHR. fut pas si simple, que pour maintenir son droit & sa legitime authorité, il n'assemblast vne puissante armée, les Lorrains luy ayant amené vn prompt secours. Ainsi le xv. de Iuin de l'année suiuante, estant venu prés de Soissons attaquer son aduersaire, il fit demeurer sur le champ plus de dix mil de ses ennemis; s'estant luy mesme porté en ce combat furieux auec telle hardiesse & tant de courage, qu'il fit mourir de sa propre main Robert son riual. Ainsi CHARLES fut le quatriéme de nos Roys, qui tua le Chef d'vne armée ennemie. *Flodoard. Regino. Sigebert. Odoranni Chron. Annal. Bert.*

Bat. de Soissons 923.

Neantmoins aprés ce genereux exploit estant abandonné des Lorrains, il se retira comme vaincu : & se voyant en grande extremité fut contraint d'abandonner la Lorraine à l'Empereur; quoy qu'il ne le peust faire, puis que c'estoit vn des membres de la Couronne de France, qui ne se pouuoit ceder, donner, ny aliener par les loix fondamentales de la France. Mais il voyoit les Lorrains inconstans, nourris aux artifices, & se plaire aux nouueautez. *Fragm. hist. Franc. Sigebert.*

Cependant Hugues Comte de Paris fils du Duc Robert, le Comte de Vermandois Herbert & autres ennemis du Roy CHARLES continuans de prendre pour couleur de leur reuolte, l'amitié qu'il portoit encores au fauory Haganon, & que par sa lascheté (ainsi parloient-t'ils audacieusement) il auoit laissé empieter la Lorraine & la Gaule Belgique par les Empereurs Saxons; Qu'il auoit d'ailleurs appellé les Normans à son secours, afin de détruire l'ancienne Noblesse; à cette cause les deux Comtes estant assemblez à Soissons, & pour la cinquiéme fois violans les loix fondamentales de l'Estat, au lieu de Robert ils éleurent Roy le Duc Raoul de Bourgongne. Par ce moyen le Simple se veid encore chassé. *Odoran. Fauchet.*

Comme autresfois il eut recours au Roy d'Alemagne Henry, qui l'ayda & secourut de grandes forces. Il attira aussi à son party Herbert de Vermandois, encore qu'il deust luy estre suspect, ayant épousé la fille du feu Roy Robert son ennemy. Defait incontinent aprés, sous pre- *Flodoard.*
924. texte d'vn accord, il osa arrester CHARLES à S. Quentin, puis l'enuoya prisonnier à Chasteau-Thierry, attentat duquel les Autheurs de ce temps là, & autres ne parlent qu'auec indignation.

927. Mais le Bourguignon nouueau Roy, & le Comte Herbert estant depuis entrez en querele, le Simple fut liberé par les prieres du Pape Iean X. qui auoit menacé le Comte de proceder contre luy par censures pour vn tel & si horrible attentat, s'il ne le mettoit en liberté. Car il ne pouuoit souffrir de voir la captiuité de ce Roy Tres-Chrestien, les ancestres duquel auoient en tant de signalées occasions protegé & obligé le S. Siege, & toute l'Eglise. L'Empereur Henry I. témoigna aussi vn grand ressentiment du malheur arriué à CHARLES; qui ne iouït pas long-temps de cette liberté: d'autant qu'aprés que le perfide Herbert se fut derechef accordé auec le Roy Raoul, & luy eut fait serment de fidelité, il remit CHARLES en prison; ce que le Comte de Paris pratiqua, pour la crainte qu'il eut, que par la desunion de Raoul & de Herbert le Roy legitime reprist son authorité toute entiere. *Odoran. Vitikind. gest. Sax. l. 1.*

D'autre part Raoul l'estant venu visiter à Reims pour s'accorder auec luy, ou plustost pour s'excuser de ce qu'il auoit entrepris d'accepter la Couronne, Herbert ayant la mesme crainte, que s'ils se reconcilioient entierement, il seruist en fin de victime pour expier l'enormité de sa faute, cette apprehension luy donna suiet de resserrer derechef le miserable Roy à Peronne, où estant accablé d'ennuy & de tristesse, pour se voir le ioüet de la Fortune & de ses suiets infideles, aprés tant de miseres qu'on luy faisoit indignement souffrir, il mourut en *Regino.*

Odoran. *Glaber.* reputation de *Martyr*, & alla prendre au Ciel le repos qu'il n'auoit peu trouuer en terre. *Ans de Iesvs Chr.*

Flodoard. in Chron. Ce decés aduint le VII. iour d'Octobre (non de May, comme aucuns escriuent) l'an NEVF CENS VINGT-NEVF, selon Flodoard, *Sa mort* *Sigebert.* quoy que Sigebert & ceux qui l'ont suiuy disent, que ce fut trois ans 929. *Frag. hist. Franc.* auparauant. CHARLES estoit lors en la cinquantiéme année de son aage & en la trentesептiéme de son regne depuis qu'il fut couronné. *Conr. Ab. Vrsperg.* Car, comme nous auons dit, dans les actes qu'il faisoit expedier, il auoit accoustumé de cotter diuersement les années tant du temps de ce couronnement, & de celuy de la resignation que luy fit Eudes, que *Sirmond. notis ad Capitular. Car. Calui.* de sa reintegrande, dés lequel dernier temps seulement plusieurs, contre la verité & la raison, comptent le commencement de son regne. *D. Petauius l. 3. c. 16. Rat. temp.* Il receut les honneurs de la sepulture dans l'Eglise de Sainct Fursei de la mesme ville de Peronne.

Regino. *Glaber.* Encore que ce Prince ait semblé auoir esté d'esprit lourd, hebeté & inutile au gouuernement, aucuns le qualifient tel, si est-ce que tels defauts ont esté comme reparez pour n'auoir point manqué de generosité, de valeur & de pieté, iusques là que l'Autheur de la Chronique *Chron. Benign.* manuscripte de Sainct Benigne de Diion le nomme SAINCT, & vn autre l'appelle PIEVX. L'Historien Fauchet fait cette remarque sur sa prison. Qu'Herbert Comte de Vermandois estant arriere petit fils de Bernard Roy d'Italie, qui fut tué par la conniuence de l'Empereur & Roy de France Louis le Debonnaire son oncle; Aussi Dieu mit entre les mains de ce Comte, CHARLES le Simple arriere petit fils de Louis. Mais quoy que cét Historien ait dit, si est-ce qu'vn si estrange & si malheureux acte meslé de violence & de perfidie, d'vn suiet enuers son Roy naturel & legitime, ne peut estre assez blasmé ny detesté. Le bon Prince, à l'exemple de son ayeul de mesme nom, donna *Hist. de S. Denis.* de grands biens à l'Abbaye de Sainct Denis & luy fit restituer Lagny sur Marne.

Par l'aduis des Estats ce Roy CHARLES le Simple espousa en pre- *Son 1. mariage.* *Du Tillet.* mieres nopces FRIDERINE issuë de noble lignée, sœur de Bouon *I. Sirmond.* ou Buues Euesque de Chaalons. Le contract du mariage ou des lettres 908. de la constitution du dot de cette Royne fut passé au Palais d'Attigny le dixhuictiéme d'Auril l'an DCCCCVIII. le XV. du regne de ce Prince, & le X. qu'il fut reintegré dans son Estat.

Io Isaac Pont. Hist. Dan. l. 3. La seconde alliance par mariage du mesme Roy fut auec EDGINE *Son 2. mariage.* D'ANGLETERRE, fille d'Alfred, fils d'Edouard I. & sœur d'Adelstan, d'Edmond & d'Ethelred tous Roys d'Angleterre. Aprés la captiuité de *Fauchet.* son mary, preuenuë d'vne iuste crainte, elle repassa la mer, s'enfuit dans son pays natal & se retira en la Cour du mesme Roy Adelstan, emmenant auec elle le ieune Prince LOVIS son fils, depuis Roy, dit *Pithou Geneal. des Comtes de Champ.* d'Outre-mer. Au grand mécontentement duquel la Royne sa mere prit pour second mary Herbert III. Comte de Vermandois, fils aisné de celuy qui auoit ainsi mal traicté son premier espoux. Aussi le Monarque eut vn tel déplaisir de cette alliance, qu'il retira des mains de sa mere l'Abbaye de Nostre-Dame de Laon, pour la bailler à la *Du Tillet.* Royne Gerberge sa femme: car par vn abus & mauuaise coustume de ce temps là on disposoit des benefices en faueur de personnes mariées & laïques.

On appelle vulgairement ce Roy CHARLES III. du nom, encore que ce fust le quatriéme; puis qu'il auoit esté precedé en la possession du Royaume par trois autres Princes de mesme nom, qui fu-

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. rent CHARLEMAGNE, CHARLES LE CHAVVE & CHARLES LE GROS; si ce n'est que ce dernier CHARLES ne soit comté, pour auoir esté tuteur du Simple, plustost que Roy de France. Vn Autheur de ce temps semble s'estre mépris, lors qu'il fait la Royne Emme, vefue du Roy Charles le Simple, & mere du Roy Louis d'Outre-mer, & dit, qu'elle mourut l'an DCCCCXXXIV. Car les anciens Historiens font Gerberge mere de Louis. Et Flodoard parlant d'Emme sous cét an, ne luy donne point ces qualitez. Tellement qu'il y a apparence qu'on la confond auec Emme femme du Roy Raoul Duc de Bourgongne. *Aub. Miraus Annal. Belg. ad an. 934.* 934. *Flodoard. ad an. 934.*

ENFANS DE CHARLES LE SIMPLE *ROY* DE FRANCE *&* DE FREDERINE *sa premiere femme.*

14. GISLE DE FRANCE fut conioínte par mariage auec ROLLON ou RAOVL, Chef des Normans, Prince Danois, né, nourry & éleué dans les armes; S'estant reduit en l'obeïssance du Roy Charles le Simple, & ayant embrassé le Christianisme, il receut au Baptesme le nom de ROBERT, que luy donna Robert Duc de France, & Comte de Paris son parrain, puis en mesme temps fut creé premier Duc de Normandie. Il espousa la Princesse GISLE en l'an neuf cens douze, suiuant l'Historien Dudon, qui adiouste, ce Duc estre decedé l'an neuf cens dix-sept, quoy que soit qu'il vescut vn lustre (il veut dire cinq ans) aprés son Baptesme. Mais cette opinion est erronée, comme est celle du Chanoine de S. Martin de Tours, qui rapporte le decés de Raoul à l'an DCCCCXXIII. quoy que Fauchet ne la trouue sans raison. Car Flodoard, Autheur de ce temps-là, qui peut auoir veu le mesme Prince, nous enseigne, qu'il viuoit encore en l'an DCCCCXXVIII. tenant lors pour ostage Eudes fils du Comte Herbert de Vermandois. *Dudo de actib. Norm. l. 2.* *Alb. Crantzius* 912. 923. *Flodoard.*

Quant au mariage du mesme RAOVL, le sieur Besly estime, qu'il ne peut auoir épousé en l'an DCCCCXII. la Princesse Françoise GISLE, qu'on donne pour fille au Roy CHARLES le Simple; approuuant l'aduis de Paul Emile, lequel soupçonne, que les Historiens de Normandie ont mal à propos adapté à leur Duc Raoul le mariage de Gisle, fille de Lothaire Roy de Lorraine auec Godefroy Roy de Danemarc, confondans le Roy Charles le Gras, qui fit ce mariage, auec CHARLES le Simple, comme il a esté cy-deuant remarqué au Liure septiéme de cette Histoire. *I. Besly.*

Quoy qu'il en soit, la verité est, que ce Prince Normand ne laissa aucuns enfans de la Duchesse GISLE (s'il l'épousa) laquelle on remarque estre decedée l'an NEVF CENS QVINZE. Mais bien eut il de Pope (qui estoit fille du Prince Berenger, suiuant le mesme Dudon, ou plustost de Guy Comte de Senlis, non du Comte de Bayeux, comme estime du Moulin en son Histoire de Normandie, qu'il a nouuellement publiée) le Duc Guillaume dit Longuespée son fils & successeur, qui fut pere de Richard I. cettuy-cy de Richard II. & ce dernier procrea Richard III. & Robert aussi Ducs. Guillaume fils bastard du mesme Robert Duc de Normandie a rendu sa memoire illustre & celebre par la glorieuse conqueste qu'il fit du Royaume d'Angleterre; De Mahauld de Flandres fille de Baudoüin V. Comte de Flandres & d'ADELE DE FRANCE fille du Roy Robert sa femme, il eut vne grande lignée *Sa mort* 915. *Du Moulin.* *DVCS DE NORMANDIE.*

d'où procedent tous les autres Roys d'Angleterre, qui ont commandé iusques à present, comme il sera plus particulierement exprimé en son lieu. *Ans de IESVS CHR.*

14. N. N. autres enfans du Roy CHARLES, selon vn titre de l'Abbaye de S. Remy de Reims.

FILS DE CHARLES LE SIMPLE ET D'ODGINE D'ANGLETERRE sa deuxiéme femme.

14. LOVIS IV. du nom dit d'Outre-mer Roy de France.

ENFANS NATVRELS DV ROY CHARLES LE SIMPLE.

Flodoard. in Chron. *Continuator Flodoardi.* *Asso Monach. l. de Anti-Christo.*

14. RORICON ou Ricuin fut ordonné en l'an DCCCCXLVIII. Euesque de Laon par ceux de cette ville, qui voulurent en cela monstrer leur fidelité enuers le Roy Louis d'Outre-mer son frere. Il fut sacré par Artold Archeuesque de Reims. Mais ne pouuant estre receu à Laon, pour l'empéchement qu'y apporta Thibaud Comte de Chartres, Prince puissant & redouté, il se tint à Pierre-pont forteresse alors estimée. Il tint le siege Episcopal par l'espace de XVIII. ans & iusques à son decés aduenu l'an NEVF CENS SOIXANTE SIX. Vn ancien Autheur témoigne, que ce Prelat estoit tres-docte. Son predecesseur à l'Euesché fut Raoul II. & son successeur a esté Adalberon. 948. *Sa mort* 966.

Fauchet.

14. FOVQVAN ou FOVCHER estant Doyen de l'Eglise de Sainct Medard de Soissons fut estably Euesque de la mesme ville l'an DCCCCLIII. en la place d'Arnoul Archidiacre, qui auoit esté éleu par les habitans trois ans auparauant. Fauchet parle des élections de Fouquan & d'Arnoul, & neantmoins ny l'vn ny l'autre de ces Euesques ne sont mentionnez aux Catalogues des Prelats de ces Eglises qui ont esté publiez Car il semble qu'on ne peut prendre cettuy-cy pour Fouques successeur de GVY II. qui viuoit sous le Roy Robert, & mourut l'an mil huit, d'autant que le temps y resiste. 953. 1008.

Regino.

14. HVGVES fut tué en vne rencontre par les Normans l'an DCCCCLXXIX. comme escrit Reginon. Il gist au Monastere de Laurisheim. 979.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

14. LOVIS IV.

DIT D'OVTRE-MER, ROY DE FRANCE & de Bourgongne.

CHAPITRE VI.

929. APRES la captiuité du Roy CHARLES le Simple, son espouse la Royne Odgine estonnée de cét accident, se refugia dans l'Angleterre auec le ieune Prince LOVIS leur fils vnique, auquel pour cette occasion l'on donna le surnom d'Outre-mer. Elle le fit nourrir & esleuer Royalement dans la Cour du Roy Adelstan son oncle maternel. Mais la mort de Raoul de Bourgongne estant auenuë (les rebelles & factieux l'auoient esleué à la Royauté regnant Charles) Hugues le Grand Comte de Paris & Duc de France fit par l'auis d'vne assemblée des Princes & Prelats dépescher vne solemnelle Ambassade(dont Guillaume Archeuesque de Sens fut chef) vers Adelstan pour luy demander leur Roy son neueu. Il leur octroya & les coniura de vouloir luy estre *Flodoard in* delà en auant plus fideles, qu'ils n'auoient esté au feu Roy son pere. Le *Chronico* ieune Prince vint auec la Royne surgir au port de Bolongne & receut *Odorannus.* l'hommage des Grands ses suiets sur la greue : puis aprés se vint faire *Son couronnement.* sacrer & couronner à Laon par Artaud Archeuesque de Reims le XX. *Fragm. Hist. Franc.* de Iuin l'an NEVF CENS TRENTE SIX. Ce fut, peut estre, alors, ou 936. peu de temps aprés, que LOVIS fit don à cét Archeuesque & à son *Flodoard.* Eglise du Comté de Reims ; auec le droit de forger monnoye.

Le nouueau Roy, pour gratifier le Comte Hugues le Grand & luy tesmoigner le ressentiment qu'il auoit du deuoir auquel il s'estoit mis, sçachant qu'il pretendoit la Bourgongne detenuë par le Duc Hugues *Hist. de Vergy* surnommé le Noir, frere du feu Roy Raoul, le Monarque François & *d'A. du Chesne* luy allerent ensemble assieger & prendre la ville de Langres. LOVIS ayant receu l'hommage des Barons de Bourgongne, s'en retourna victorieux dans sa ville de Paris.

Cette bonne intelligence ne dura pas long temps. Car LOVIS ne tarda gueres à se voir enueloppé de reuoltes & de seditions (ainsi que fut son pere) excitées par ses suiets. Il conceut mesmes vn maltalent soit contre Hugues Comte de Paris, (qui auoit entrepris de partager la Bourgongne auec Hugues le Noir) soit contre Herbert Comte de Vermandois, & recognut, que ces deux puissants Comtes d'esprit *Annal. Franc.* remuant brassoient des pratiques, & menées contre le bien de son seruice, & de son Estat. Tellement que pour les chastier, ou les abaisser, il resolut de fauoriser leurs ennemis. Ainsi sous couleur de visiter la coste de mer de son Royaume, il vint conferer auec Arnoul Comte 939. de Flandres, l'vn de leurs aduersaires, des moyens qu'il y auoit de leur nuire ; puis estant de retour, il prit la forteresse, qu'Herbert auoit fait bastir à Laon. En suite dequoy LOVIS s'achemina derechef en Bourgongne, & de là vint contre Hugues Comte de Paris & Guillaume Duc de Normandie ; qui se monstroit ingrat des bienfaits de Charles le Simple son pere, lequel luy auoit confirmé le don de cette grande & riche prouince.

Continuator Reginonis. *Sigebert.* *Flodoard.* *Regino.* Les Lorrains cependant, qui estoient retournez sous le ioug des Alemans, desirerent le secoüer & se remettre sous la domination Françoise, nonobstant la conuention qui auoit esté faite auec Charles le Simple: Ils offrirent donc obeïssance à LOVIS son fils, qui les receut à hommage. De quoy Othon I. dit le Grand, Empereur & Roy d'Alemagne estant indigné vint rauager ce pays, pour se vanger des Lorrains & du Roy de France, & fit Ligue auec les Comtes Hugues & Hebert, & outre auec Arnoul Comte de Flandres & Richard II. Duc de Normandie, qui s'estoient tous retirez du seruice de LOVIS. Tellement que le Monarque craignant la puissance d'Othon & celle des Princes liguez auec luy, afin de se fortifier de ce costé là, il épousa GERBERGE DE SAXE, fille de l'Empereur Henry I. du nom & sœur du mesme Othon I. vefue qu'elle estoit de Gislebert Duc de partie de Lorraine, qui estoit mort pendant cette guerre; & s'estoit noyé dans le Rhin: le mariage fut celebré en l'an NEVF CENS TRENTE NEVF, bien-tost aprés la mort de Gislebert. *An de Iesvs Chr.* *Flodoard.* *Son mariage.* 939.

Or le Duc de Normandie s'estant retiré de la Ligue & remis en son deuoir, fit hommage au Roy de son Duché dans la ville d'Amiens. Mais comme ce Prince estoit inconstant & variable, faussant sa foy, il ne tarda gueres à se ioindre, comme auparauant, auec les Comtes Hugues & Hebert. Ils assiegerent tous ensemble la ville de Laon, que le Roy secourut & rafreschit; puis retourna en Bourgongne; où Othon le suiuit, estant fauorisé par les Princes rebelles, qui s'estoient rendus ses vassaux. Alors LOVIS ne prenant garde à soy, & seiournant prés de Chasteau-Thierry plus qu'il ne deuoit, son armée fut défaite & luy mis en fuite. *Fauchet.*

941. Se voyant ainsi miserablement abandonné des Seigneurs de France, il alla trouuer Charles Constantin Seigneur de Vienne; & là ceux d'Aquitaine le vindrent recognoistre & se remettre en son obeïssance. Asseuré d'eux il se plaignit aux Princes voisins des frequentes infidelitez de ses mauuais suiets, & de ce que luy, qui restoit seul heritier de la Maison de Charlemagne, estoit chassé de tant de Royaumes, qui luy appartenoient legitimement.

D'autre part il essaya encore la voye amiable & vn accord auec ses suiets rebelles: mais en vain, puis s'estant acheminé en Bourgongne, qui estoit lors sa retraite plus ordinaire, il impetra du Pape Estienne VIII. vne recommandation enuers les Seigneurs François, pour le receuoir comme leur Roy legitime. Damase son Legat vint leur denoncer, que s'ils ne se rangeoient au deuoir il vseroit contre eux des censures de l'Eglise. Neantmoins la plus part d'eux ne laissa pas de persister en la rebellion, le Duc de Normandie excepté, que le Roy vint visiter à Roüen, où le Monarque fut recueilly auec grand honneur & respect. Guillaume Duc d'Aquitaine & les principaux Seigneurs de Bretagne, vindrent aussi trouuer LOVIS; Ainsi fortifié de diuers endroits, il s'achemina contre les Comtes Hugues & Hebert, & le mesme Empereur Othon, qui se portoit tousiours Duc de Lorraine. *Concil. Gallic. Tom. 3.* 942. *Flodoard. in Chron.*

Mais depuis, les deux Monarques assemblez asseurerent leur amitié; Alors Othon, detestant la perfidie des Princes François, trauailla si heureusement à leur reconciliation, qu'en fin Hugues, Hebert & Arnoul s'humilierent. *G. Gemeticens. l. 3. & 4.*

Enuiron ce temps le mesme Comte Arnoul fit malheureusement tuer ce Duc de Normandie. Ce qui fit transporter le Roy en cette prouince dont il inuestit le ieune Duc Richard fils du defunct. Mais *Iac. Meier. Hist. de Norm.*

Au de Iesvs Chr. le Flaman craignant de porter la peine de son forfait, tascha de destruire l'Estat des Normans, & persuada le Roy de s'emparer du pays en faisant trouuer les moyens faciles pour le bas aage du Prince Richard. Lovis se laissant donc trop facilement emporter à ce mauuais conseil, s'en vint à Rouën, où les tuteurs du ieune Duc luy firent serment de fidelité au nom d'iceluy.

943. Enuiron ce temps Turmode & Setric, Roys ou Princes Danois, estant retournez au Paganisme, voulurent contraindre le ieune Duc Richard & aucuns Normans de se rendre idolatres, comme eux; mesmes dresserent des embusches au Roy, qui les combatit si genereusement, qu'il tua l'vn & l'autre sur le champ, deliurant ainsi de ces Barbares la Normandie, de laquelle toutesfois il continuoit en la resolution & volonté de se rendre maistre. Pour executer ce dessein il aduisa de faire éleuer & nourrir en sa Cour le Prince Normand, qui estoit en effect vn pretexte pour le retenir comme prisonnier & auec le temps empieter son Duché; ce que les Normans prirent tellement à cœur, qu'ils émeurent vn tumulte populaire, pendant lequel le Roy se troua en danger. Mais Richard estant promptement enleué d'entre les mains de Lovis, par vn artifice que pratiqua dextrement Osmond son Gouuerneur, Hugues Comte de Paris le prit en sa protection. *Flodoard. ad an. 943. G. Gemeticens. Thom. Vvalsing. Hypodig. Neust. Fauchet.*

944.

Le Comte de Flandres persuada au Roy de dissimuler son indignation contre Hugues, & de le gagner en l'associant à la conqueste de Normandie, laquelle de fait ils enuahirent. Bernard Comte de Senlis, oncle maternel de Richard, faisoit tout ce qu'il pouuoit afin de maintenir son neueu, & pour y paruenir trouua moyen de desunir deux si puissants aduersaires, en feignant de consentir que Lovis demeurast seul possesseur de la Normandie. Le Roy croyant legerement à ces paroles, fit aussi tost commandement à Hugues de desarmer & de se retirer. Ainsi le Duc & le Comte Hugues se voyant trompez, pour se vanger du Roy ils rauagerent ses terres. *Hist. Norman.*

En ce trouble Lovis courut mesme fortune qu'auoit fait Charles son pere. Car aprés la défaite de son armée, le Comte de Senlis continuant en son desir de vengeance, trouua moyen de le faire poursuiure par les gens d'Aigrold Roy de Danemarc venu au secours de Richard son parent, & mesme de le faire arrester dans la ville de Rouën, où il s'estoit retiré. *Flodoard. Gemeticens. l. 4. c. 7.*

945.

Cependant la Royne Gerberge estant refusée par son frere Othon (non par Henry son pere, comme escrit Gemieges) de la secourir d'vne armée pour retirer son époux de prison, elle eut recours au mesme Duc de France & Comte de Paris Hugues; lequel voyant bien qu'il falloit enfin que le Roy fust deliuré, soit en rendant aux Normans leur Duc, ce qui fut fait, soit par le secours des Anglois, ou des Alemans, ce Prince ayma mieux, par vne singuliere prudence, obliger son ennemy en procurant sa liberté, que non pas d'attendre que cela fust fait par les Normans, ou par autres sans luy. Il fit donc en sorte, que sous l'asseurance de quelques ostages, les Normans luy mirent entre les mains le Roy; qui toutesfois ne fut pas pour cela en pleine liberté; Car il le donna en garde au Comte Thibaud, celuy que l'on croit auoir esté depuis Comte de Chartres & de Blois, auquel on donna le surnom de Tricheur. Mais Gerberge continuant de remuer toute pierre pour l'entiere deliurance du Roy son mary, enfin elle en vint à bout, aprés auoir obtenu, qu'Emond Roy d'Angleterre enuoyast des Ambassadeurs vers Hugues pour cét effet. De sorte que Lovis ayant *Flodoard. Chron. Fragm. Hist. Franc. Odoran.*

Digitized by Google

Flodoard. esté detenu par Thibaud prés d'vn an, sortit l'an DCCCCXLVI. à condition toutesfois de rendre au Duc de France le fort Chasteau de Laon. Ans de Iesvs Chr. 946.

Bien-tost aprés ce Duc & les autres Seigneurs se sousmirent au Roy. Mais le Monarque ne pouuant oublier l'iniure receuë dans la Normandie, ny mesme se fier à Hugues, resolut de luy faire la guerre, l'Empereur Othon son beau-frere, comme autresfois, luy ayant promi du secours. Au mesme temps il fit ramener le Prince Richard aux Normans, que le Duc Hugues trouua moyen de faire fiancer à la Princesse Emme sa fille, pour l'épouser quand les parties seroient en aage nubile; ce qu'il entreprit (comme l'on presume) afin qu'à l'aduenir il peust s'asseurer de la Normandie, n'oubliant aucune occasion de s'auantager. Idem.

Le Roy irrité de cette alliance, iugeant assez que c'estoit par là luy oster le moyen de se venger des Normans & de Hugues, entreprit encores, à la persuasion du Comte de Flandres, la conqueste de cette grande Prouince. Mais, ne pouuant executer vn si haut dessein qu'auec l'assistance qui luy auoit esté promise par Othon, pour l'y inciter dauantage, il offrit imprudemment en recompense de renoncer au Royaume de Lorraine, suiuant la conuention d'entre le Roy Charles le Simple & la sienne, quand il luy enuoya du secours, par le moyen duquel il tua son ennemy à la bataille de Soissons. Ainsi Othon entra facilement en cette Alliance, d'autant plustost qu'elle estoit auantageuse & luy asseuroit vn Royaume depuis si long-temps controuersé entre les François & Alemans, qui toutesfois ne pouuoit legitimement estre aliené & distrait de la Couronne de France suiuant les Loix de l'Estat. Les armées des deux Roys s'estant donc iointes, elles prirent la ville de Reims, qui fut le seul exploit de ce grand appareil. (Car les Princes leuerent les sieges qu'ils mirent deuant Senlis & Roüen.) Encore que les Historiens Alemans loüent hautement cette expedition. Fauchet. Flodoard. Conr. Ab. Vrsp.

Depuis l'Empereur & le Roy firent assembler vn Concile à Ingelheim, auquel, sur les plaintes que LOVIS fit en personne des déportemens de Hugues, qui l'auoit deietté de son Royaume & tenu longtemps prisonnier entre les mains de ses suiets rebelles; ils y furent menacez d'excommunication, s'ils ne vouloient satisfaire à leur deuoir enuers leur Prince. Crantz. l. 3. c. 13. Flodoard. Continuator Reginonis. Concil. Galliæ. Tom. III. 948.

Cette excommunication fut reïterée en vn autre Concile bien-tost aprés tenu à Treues. Aucuns historiens adioustent, qu'en cette assemblée d'Ingelheim le Roy, qui ne manquoit de courage, offrit le duel & combat de corps à corps contre celuy qui voudroit soustenir, que par sa faute ou negligence le peuple auoit souffert tant de maux depuis son aduenement à la Couronne.

En suite, l'Empereur l'ayda d'vne armée pour le reconduire dans son Royaume; où il trouua d'abord grande resistance. Mais en fin la paix fut concluë entre luy & le Prince Hugues; bien-tost aprés troublée par vn nouueau differend, qui fut suiuy d'vn autre traitté de paix arrestée à Soissons. Annal. Franc. 952.

En ce temps l'Alemagne fut aussi troublée de guerres ciuiles, ce qu'on attribua à vne punition diuine, de ce que les Alemans à toutes occasions fomentoient les troubles de France; mesmement l'Empereur Othon, lequel de propos deliberé auoit soustenu, releué puis delaissé la partie plus foible, afin de tenir le Roy LOVIS & le Comte Hugues en contrepoids, à ce que l'vn empéchast l'autre de le troubler en la Lorraine; ou bien afin que se consommans également, il recueillist sans danger les pieces & le débris de leur ruine.

Aprés

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Aprés tant de guerres funestes, de conspirations & de trauaux *Odoran.* souffferts par ce Roy LOVIS, il finit ses miserables iours à Reims, ayant *Contin. Aim. l. 5. c. 41.* esté quelque temps malade de la cheute d'vn cheual, dont il eut le *Flodoard.* *Sa mort* corps froissé; Son decez aduint au mois de Septembre (du Tillet dit 954. le xv. d'Octobre) l'an NEVF CENS CINQVANTE QVATRE, suiuant Flodoard, qui viuoit en ce temps; par ainsi il est plus croyable que *Sigebert.* n'est pas Sigebert, & autres qui remarquent cette mort en l'année suiuante. Tant y a qu'il regna dix-sept ans, & gist dans l'Abbaye de S. Remy de Reims.

Il vescut presque tousiours en exil, ou en perpetuelle inquietude d'esprit, causée tant par l'infidelité des siens, que par son indiscretion, n'ayant eu la prudence de dissimuler la vengeance qu'il desiroit prendre de ceux qui le chasserent, ce qu'il fit contre l'aduis, & le conseil que luy donna le Roy d'Angleterre son oncle.

La Royne sa femme qui gist au mesme lieu de S. Remy, le suruescut long temps. *P. Æmil.* 965. quit long temps. En l'an DCCCCLXV. elle se trouua auec le Roy Lothaire & le Prince Charles ses enfans & Hugues Duc de France depuis Roy, dans la Cour de l'Empereur Othon I. son frere à Colongne, pour *Conrad.* conferer de leurs affaires; ne s'estant iamais veu vne plus amiable con- *Ab. Vrsperg.* ionction entre les François & Alemans, qu'en ce temps là.

ENFANS DE LOVIS D'OVTRE-MER ROY DE FRANCE, & de GERBERGE DE SAXE *sa femme.*

15. LOTHAIRE Roy de France, duquel sera parlé cy-aprés.

15. CARLOMAN nasquit en l'an DCCCCXLVI. à Laon. Estant *Flodoard.* 946. ieune il fut donné en ostage, auec l'Euesque de Soissons, pour obtenir la liberté du Roy son pere prisonnier des Normans; & *Gemeticens. l. 4. c. 9.* cependant mourut à Rouën; Sigebert se mesprend non seulement en ce qu'il remarque sa naissance estre aduenuë deux ans aprés celuy que nous auons cotté; mais aussi en faisant ce Prince *Vignier.* fils aisné, contre ce qu'escriuent les autres Historiens proches du temps.

15. LOVIS nay en l'an DCCCCXLVIII. fut baptisé par Artaud *Flodoard.* Archeuesque de Reims, & mourut à Laon estant aagé de sept ans,
954. l'an DCCCCLIV.

15. CHARLES Duc de Lorraine, duquel sera plus particulierement parlé en suite des Roys Lothaire & Louis V. ses frere & neueu.

953. 15. HENRY, frere iumeau de Charles, prit naissance en l'an *Idem.* DCCCCLIII. dans Laon, & deceda peu aprés son baptesme.

Sa naissance. 948. 15. MAHAVT DE FRANCE vint au Monde en l'an NEVF CENS QVARANTE HVIT, & eut pour parain Conrad Duc ou *Supplem. Chron.* Gouuerneur de Lorraine. En l'an NEVF CENS SOIXANTE *Flodoardi.* *Son mariage.* 967. SEPT elle espousa CONRAD Roy de la haute BOVRGONGNE, d'Alemagne & de Prouence, fils de Raoul II. Roy des *Du Tillet.* mesmes lieux. Elle luy porta en dot la cité de Lyon & le pays de *Vignier.* Lyonnois.

Digitized by Google

A. du Chesne l. 2. de l'Hist. de Bourg.

De leur mariage sortirent deux fils & trois filles, à sçauoir Conrad mort auant le pere, Raoul III. Roy de Bourgongne & d'Alemagne decedé sans enfans, Gisle, BERTHE & Gerberge. *Auch Iasvs Chr.*

De Gisle mariée auec Henry Duc de Bauiere, sortirent Henry II. Empereur mort sans lignée, Brunon Euesque d'Ausbourg & Gisle de Bauiere femme d'Estienne premier Roy Chrestien de Hongrie.

P. Pithou Hist. des Comtes de Champ.

De Berthe, sœur puisnée de Gisle de Bourgongne, espouse d'Eudes I. du nom Comte de Chartres, de Blois & de Tours, nasquit EVDES Comte de Champagne & de Blois, lequel aprés la mort de Raoul III. son oncle maternel, se declara heritier de ces Royaumes. BERTHE estant vefue espousa ROBERT II. Roy de France fils du Roy Hugues Capet, duquel elle fut separée, comme nous verrons cy-aprés en son lieu.

Quant à Gerberge, dite Guépe, troisiéme fille du Roy Conrad & de MAHAVT de France, elle fut alliée auec Herman Duc d'Allemagne ou de Sueue. Elle en eut le Duc Herman II. decedé sans enfans, & Gisle femme de l'Empereur Conrad II. dit le Salique, pareillement Roy de Bourgongne, qui en procrea l'Empereur Henry III. & MAHAVT DE SVEVE, laquelle fut fiancée à HENRY I. du nom Roy de France, qui ne l'espousa.

L. 2. c. 15.

André du Chesne en sa premiere Histoire de Bourgongne dit, que le Roy LOVIS d'Outre-mer eut pour deuxiéme fille Albeade, mere de Brunon Euesque de Langres & de Hermentrude, femme d'Othe Guillaume Comte de Dijon (ou de Bourgongne.) Mais la verité est, que cette Princesse estoit fille de Gislebert Duc ou Gouuerneur de Lorraine & de GERBERGE DE SAXE, laquelle espousa en secondes nopces le Roy LOVIS d'Outremer, comme nous auons dit. Ayant cette Princesse Albeade (sœur vterine de LOTHAIRE Roy de France) esté alliée auec Renaud Comte de Reims & Seigneur de Roucy, de laquelle alliance est sortie vne longue suite de Comtes de Roucy.

A. du Chesne Hist. de Coucy l. 4. c. 1.

Flodoard. in Chron.

Nous adiousterons à cecy, que les secondes pensées estant quelques fois les meilleures; aussi le mesme du Chesne en la Genealogie qu'il a mise au deuant du second Tome de son Recueil des anciens Historiens François, a donné pour seule fille au Roy LOVIS, Mahaut de France Royne de Bourgongne cy-deuant representée, sans faire aucune mention d'Albeade.

---

15. LOTHAIRE
ROY DE FRANCE.
CHAPITRE VII.

Supplementum Flodoardi.

A LOVIS d'Outre-mer succeda ce Roy son fils aisné, qui prit naissance en l'an NEVF CENS QVARANTE & VN dans la ville de Laon, Guillaume, surnommé Longue-espée, Duc de Normandie le tint sur les sacrez fonts de Baptesme. *Lan de salut 941.*

Il estoit aagé de treize ans seulement, lors que la Couronne luy es- 954.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. cheut; En ce temps la Royne Gerberge sa mere se trouua en grande perplexité, pour le peu de confiance qu'elle auoit aux François, que les factieux, pour la plusspart, auoient aliené du seruice de leurs Roys. Elle consideroit d'vne part, que si elle appelloit à son secours l'Empereur Othon I. son frere, elle se rendoit odieuse; mesme craignoit qu'il s'emparast de l'Estat, ou qu'il le partageast auec Hugues le Grand Comte de Paris & Duc de France; lequel d'autre part elle redoutoit aussi, à cause de la grande puissance & authorité qu'il s'estoit acquise. Toutesfois la necessité presente l'obligea, non seulement d'enuoyer vers luy pour implorer son assistance; mais aussi d'aller elle mesme le trouuer. Il la receut honorablement, la consola & luy promit toute faueur & assistance pour éleuer Lothaire son fils au throsne Royal de ses peres. *Supplementum Aimoini l. 5. c. 44. Odorannus.*

Son couronnement. Ainsi par le moyen de Hugues il fut sacré & couronné à Reims l'an *Du Tillet.*
954. DCCCCLIV. le XIII. de Nouembre: l'Archeuesque Artaud en fit la ceremonie; En suite le ieune Roy donna les prouinces de Bourgongne & d'Aquitaine au Duc Hugues, ou bien, selon l'opinion d'aucuns, il luy en commit le Gouuernement, par ce qu'en l'vne & l'autre de ces prouinces il y auoit desia des Ducs.

Hugues fut d'aduis, que Lothaire s'acheminast en Aquitaine, pour y receuoir les submissions des Seigneurs du pays, ou plustost *Supplementum Flodoard.*
955. afin de s'y establir luy mesme & en prendre possession. Mais le Roy y trouua telle resistance, qu'en vain il assiegea la ville de Poitiers & seulement prit & brûla le Chasteau de S. Radegonde proche de la ville. Tellement qu'il fut contraint de s'en retourner sans faire autre exploit, aprés deux mois de siege, leué par faute de viures. Vn Autheur adiouste, que les Poicteuins furent liberez par les prieres enuers Dieu, & les merites du grand S. Hilaire iadis leur Euesque & patron. Toutesfois, comme le Comte de Poitiers & Duc de Guyenne Guillaume II. eust indiscretement poursuiuy les François, (quoy que ce Prince puissant eust esté fidele au Roy Louis d'Outre-mer) ils tournerent teste, & l'ayant mis en fuite, plusieurs des siens demeurerent morts sur la place. *Fauchet. Order Vit. l. 1. I. Besly Geneal. des C. de Poitou.*

959. Cependant Robert Comte de Troyes ayant pris & repris le Chasteau de Diion, le Roy vint l'assieger par deux fois & le mit sous son obeïssance par le secours de Conrad Duc de Lorraine & de l'Archeues-
960. que de Colongne Brunon son oncle maternel, qui vint en France pour ayder à la Royne Gerberge sa sœur à gouuerner l'Estat, pendant la minorité de son fils. *Supplementum Flodoardi.*

962. Or le Roy, ayant succedé à la haine, que Louis son pere portoit aux Normans, il leur fit encore la guerre, & prit Eureux sur le Duc Richard, qui fut secouru par ses suiets. De sorte que les Prelats & Barons François pour empescher le cours de cette guerre pernicieuse à l'vn & à l'autre Prince, firent tant, que le Roy & le Duc pacifierent leurs differens, moyennant la reddition d'Eureux faite au Duc Richard, qui renouuella l'hommage à Lothaire pour toutes ses Terres. *Gemeticens. l. 4. c. 14. &c.*

963. Enuiron ce temps Arnoul le Vieil Comte de Flandres estant decedé, le Roy son Souuerain se fit tuteur du ieune Comte petit fils & successeur du defunct, qui portoit le mesme nom d'Arnoul, puis vint dans le pays pour receuoir l'hommage des Seigneurs. Pendant cette minorité du ieune Comte Arnoul, les François s'emparerent d'Arras, de Doüay, de Theroüenne & d'autres villes. Vn Autheur escrit, qu'Arnoul auoit fait don au Roy de ses pays; Autres estiment, auec plus d'apparence & de raison, qu'il luy bailla seulement la tutele de son petit fils. *Nangius. Meierus. Masson.*

Vu.Nangius. LOTHAIRE auoit conceu vne grande indignation de ce que l'Empereur Othon II. inuestit le Prince Charles de France son frere puisné de la Lorraine, ancien fief de la Couronne de France, qui estoit sans raison pretendu par les Empereurs, croyant que ce qu'il en auoit fait, estoit pour les mettre en diuision & rendre ce ieune Prince François du tout à sa deuotion & à celle des Alemans. Le Monarque de France entreprit donc de rompre leur confederation & intelligence, & de se mettre luy-mesme en possession de la Lorraine, comme dépendante dés long-temps du Royaume de France, non pas de l'Empire. Ainsi aprés auoir reduit presque tout ce pays sous son pouuoir, & receu à Mets le serment des Prelats & Barons, delà il s'auança pour surprendre Othon dans son Palais d'Aix la Chappelle, & s'achemina si secretement, & auec telle diligence, qu'à peine l'Empereur eut le loisir de se sauuer à la fuite auec sa femme & repasser le Rhin. *Ans de Iesus Chr. 978.* *Continuator Aimoini l. 5. c. 44. Lamb. Scafnaburg. Fauchet. Belleforest 1. vol. c. 74.*

Othon grandement vlceré en son cœur d'vne telle brauade, resolut d'en auoir raison & sa reuanche. Il met donc sur pied vne armée de soixante mil combatans, auec laquelle il rauagea les pays d'alentour Reims, Laon & Soissons, mesme vint iusques aux portes de Paris: ce ne fut toutesfois sans perte des siens, l'vn de ses neueux y demeura. Mais voyant la vigoureuse resistance des François, & ne pouuoir faire vn grand progrez, il se retira en confusion. Le Roy le poursuiuit si furieusement iusques en Soissonnois, qu'au passage d'Aisne les Alemans perdirent si grand nombre de leurs gens, que le cours de cette riuiere en fut empéché: Tellement qu'Othon n'osa depuis entreprendre sur le Royaume de France, & rechercha LOTHAIRE de paix & de reconciliation qui fut concluë à Reims. Que si l'on veut croire vn ancien Autheur & Nangis ce fut au dommage de la France, d'autant que suiuant les conditions de l'accord, vne partie du pays de Lorraine fut donnée à Othon, accord qui se fit contre l'aduis des Princes & Seigneurs François. Mais on l'excusa pour le bien de la paix. 978. *Sigebert. Orderic. Vit. l. 1. Glab. Rodulph. l. 3. c. 3 Gerbert. ep. 35 Contin. Aim l. 5. c. 44. Hugo Floriac.*

Othon mort peu de temps aprés cecy, LOTHAIRE considera, que le bas aage de son fils Othon III. luy presentoit le moyen & l'opportunité de reparer sa faute, il rompt donc l'accord, entre dans la Lorraine & s'empare de Verdun, où il prend le Comte Godefroy; Mais estant aduerty que le ieune Empereur s'acheminoit contre luy, puissamment armé, il ne tint son courage; & restablit les choses en leur premier estat, pour ne s'engager plus auant en cette guerre funeste. 980. 984. 985. *Fauchet. Vignier.*

Neantmoins aucuns sont d'aduis, qu'il n'est pas vray-semblable, qu'au seul bruit de la venuë d'Othon, le Monarque François ait esté tellement intimidé & allarmé, qu'il ait quitté sa prise; veu que ce Prince Aleman n'estoit pas encore bien estably dans son Empire, Henry Duc de Bauiere en possedant la meilleure part.

Quoy qu'il en soit, la restitution de cette partie de Lorraine s'estant faite par le Roy LOTHAIRE, contre le conseil des Seigneurs François, ils la prirent tellement à cœur, qu'il encourut leur haine & malueillance, croyans qu'il auoit par là fait vne playe à sa Couronne. Neantmoins on a escrit, que pour s'excuser aucunement il retint la Seigneurie directe & la souueraineté sur ce Royaume Lorrain n'ayant cedé que l'vtile & domaniale. *Vuilelm. Nangius. Contin. Aim. l. 5.*

Peu de temps aprés cecy le Roy LOTHAIRE estant à Reims il y finit le cours de sa vie & de son regne, qui dura trente deux ans, en ayant vescu seulement quarante cinq, quoy que le Continuateur d'Aimoin, Nangis & autres escriuent, qu'il estoit plain de iours lors de son *Annal. Bertiniani. Ditmar.*

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Sa mort. trespas aduenu le deuxiéme iour de Mars l'an NEVF CENS QVATRE VINGTS SIX. Son corps eut la sepulture dans l'Eglise de Sainct Remy de la mesme ville de Reims. *Nangius. Sigebert.*

986. Encore qu'on ait remarqué de ce Prince, qu'il estoit robuste & de grand sens ; Neantmoins ses actions bien souuent inconsiderées ont fait paroistre, qu'il a esté plus entreprenant que iudicieux, aussi bien que Louis d'Outre-mer son pere. *Glaber l. 1. c. 2.*

Son mariage. Dés l'an NEVF CENS SOIXANTE SIX il auoit esté allié par mariage

966. auec EMME D'ITALIE fille de Lothaire II. Roy de ce pays. Le decés du Monarque François espoux d'EMME estant aduenu, elle fit sçauoir à sa mere Adeleide de Bourgongne, vefue d'Otton I. Empereur la douleur & le déplaisir sensible, dont elle estoit touchée de cette mort ; ce qui pourroit faire croire, qu'elle ne le fit pas empoisonner, ainsi qu'vn Ancien a escrit, si elle ne vouloit par cette apparence de douleur, couurir sa faute. Elle luy manda aussi, que leur fils le ieune Prince LOVIS auoit esté reconnu Roy par les François ; adioustant, qu'és affaires importantes de son Estat, elle desiroit suiure les bons aduis de cette Emperiere son ayeule maternelle. On recognoist encore par la Lettre de la Royne EMME, inserée dans celles de Gerbert, Archeuesque de Reims, depuis Pape, qu'elle auoit pris le serment de fidelité des Princes & Grands de France en son nom, & en celuy du mesme ieune Roy son fils, & que par leur conseil il deuoit s'acheminer vers cette Emperiere Adeleide ; afin, dit-elle, que l'on conneust, qu'elle estoit non seulement mere de la Royne de France ; mais aussi de tous les Royaumes. Car Adeleide vefue de l'Empereur Othon I. auoit lors la tutele & Regence d'Othon III. son petit fils, qui portoit aussi le sceptre Imperial. *Vignier. Fauchet. Fragm. Hist. Franc. Gerbert. ep. 75. 118. & 97.*

FILS DE LOTHAIRE ROY DE FRANCE.

16. LOVIS V. du nom Roy de France.

FILS NATVREL DV ROY LOTHAIRE.

16. ARNOVL Archeuesque de Reims. Les opinions sont diuerses entre les Historiens qui parlent de ce Prelat : Orderic Vitalis, le Continuateur d'Aimoin, du Tillet & autres luy donnent pour pere le Roy Louis d'Outre-mer. Mais on recueille le contraire de cela des actes de son élection à l'Archeuesché de Reims, comme aussi du Concile ou Synode tenu en la mesme ville, & des Lettres escrites au Pape Iean XV. par le Roy Hugues Capet ; tous lesquels actes font foy, qu'ARNOVL estoit asseurément fils, & non pas frere du Roy Lothaire, le Cardinal Baronio, Vignier, Masson, du Chesne & Cl. Robert en son œuure de la Gaule Chrestienne, sont de mesme aduis.

989. Tant y a qu'il fut creé Archeuesque en l'an NEVF CENS QVATRE VINGTS NEVF à l'instance & du consentement du mesme Roy Hugues Capet, nouuellement paruenu à la Couronne de France. *In Archiep. Rem.*

Ce Monarque esperoit le retenir du tout à soy par ce benefice & le retirer d'auec son aduersaire le Duc Charles de Lorraine ; ou bien se seruir de son entremise, pour luy faire quitter volontairement par composition plustost que par l'effort des armes, son *Gerberti epist. ad Othonem III. Imp.*

entreprise de succeder à la Couronne & de s'opposer à luy Hugues. De sorte que ce nouueau Roy prit asseurance & promesse de la fidelité d'ARNOVL par vn serment solennel, qui fut escrit de sa main & iuré de sa bouche ; il le fit souscrire par le peuple & la noblesse de Reims, afin de le rendre plus authentique. *Ans de IESVS CHR.* *Sa mort 929.*

Acta Concil. Rem. c. 25. & 26.

Mais ce fut tout au contraire. Car l'Archeuesque ARNOVL, depuis gagné par Charles son oncle, mettant en oubly son serment; ne laissa pas de luy mettre entre les mains la ville de Reims. Neantmoins il fit en sorte qu'on l'emmena captif en celle de Laon pour estre veu innocent de la prise & de son infidelité; Cette ville ayant esté reduite par Capet & l'Archeuesque esté encore pris dedans, alors le Roy l'ayant en sa puissance, luy fit faire son procés par deux Synodes de Prelats tenus à Senlis & à Reims, pour auoir trahy la mesme cité de Reims & contreuenu à son serment. D'ailleurs on luy mit sus, qu'estant Chanoine de Laon il auoit 992. aussi par trahison fait rendre cette ville au Duc Charles, qui fit arrester prisonnier l'Euesque Adalberon, lequel depuis se rendit à Capet. On adioustoit encore, qu'il ne pouuoit estre Archeuesque estant illegitime & nay d'vne concubine.

Supplem. Aimo. l. 5. c. 46.

Orderic. Vitalis l. 7.

Baronius.

Tellement que conuaincu par sa propre confession, il fut deposé de la Prelature, mis prisonnier à Orleans, où il demeura trois 990. ans; & en son lieu fut substitué Archeuesque Gerbert, natif d'Aquitaine, personnage de grande erudition, qui fut Precepteur du Roy Robert, fils de Capet, & de l'Empereur Othon III. Ce Prelat paruint depuis à l'Archeuesché de Rauenne, & fut en fin éleu Pape & nommé Siluestre II. Il estoit bien versé en la Philosophie & aux Mathematiques, ce qui le fit calomnieusement 995. soupçonner de magie par les esprits ignorans & grossiers de ce temps-là.

Epist. Gerberti.

Platina.

P. Masson.

Mais la deposition d'ARNOVL causa vn grand trouble. Car le Pape Iean XV. s'en estant formalisé, il fit assembler vn autre Synode l'an neuf cens quatre vingts quinze à Mouzon, par lequel on cassa & annulla les Decrets de ceux de Reims & de Senlis; Ainsi ARNOVL retiré de prison fut restably dans son siege, où il demeura par l'espace de vingt ans, estant decedé l'an MIL NEVF. *Sa mort 1009.* Le mesme Pape Siluestre le restitua derechef aux honneurs de son Eglise, desquels il eust esté priué sans l'authorité du S. Siege, comme on void en l'vne des Epistres de ce Pape. Arnoul auoit succedé à l'Archeuesque Adalberon & eut pour successeur Ebulon. Son corps fut enseuely dans le Choeur de l'Eglise de Reims, où cét Epitaphe fut dressé à sa memoire.

Idem.

Ann. Fr. l. 3.

Baronio ad annum 995.

Coluener. in Archiep. Rem.

Hic iacet ARNVLFVS REGALI STEMMATE *fusus,*
Remorum Præsul, nulli pietate secundus,
Spes inopum, pes debilium, pastor monachorum,
Assertor veri, rigidi seruator honesti,
Quem fera mors rapuit, quæ nulli parcere nouit,
Flete patrem Monachi lacrymarum fonte perenni.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

16. LOVIS V.

ROY DE FRANCE.

CHAPITRE VIII.

976. LOTHAIRE eut pour successeur LOVIS V. son fils vnique. L'Historien Vignier sous l'an DCCCCLXXVI. estime, qu'en cét an le pere declara ce sien fils Roy, & que dés lors il regna actuellement auec luy, voulant, dit-il, possible obuier aux entreprises, que le Duc Charles eust peu faire contre le ieune Prince, aprés son trespas. Il adiouste, que de là Odoran, Aimoin, Hugues de Flory & autres peuuent auoir pris occasion de s'abuser, escriuans que ce Roy LOTHAIRE mourut cette année, & que son fils regna neuf ans aprés luy. D'autant (continuë Vignier) que du Tillet escrit y auoir titre à Paris du Roy & de son fils regnans ensemble, & qu'il y en a vn semblable en l'Abbaye de Monstier-Armey, donné à Troyes, le septiéme des Ides de Nouembre l'an XXI. du regne de Lothaire, & de son fils LOVIS regnant auec luy, le troisiéme. Ce qui se rapporteroit à l'an DCCCCLXXIII. 973.

Bibliotheque Hist. *Du Tillet.*

Mais le sieur Besly en quelques remarques qu'il a faites sur ce suiet croit, qu'il y a erreur en ce date & qu'au lieu de XXI. qui est dans le titre, il y doit auoir XXVII. D'autant que Surita tres-diligent Escriuain Espagnol: allegue vn autre titre des mesmes Roys, qu'il dit auoir pris sur l'original, daté de l'an DCCCCLXXXI. qui estoit le vingt 981. septiéme de Lothaire, & le troisiéme de LOVIS son fils. Parainsi l'association du fils pour regner, auroit esté faite l'an DCCCCLXXIX. 979. sept ans plus tard, que Vignier ne dit, & sept ans plustost que Fauchet ne veut, qui la rapporte à l'an neuf cens quatre vingts cinq. Mais que ç'ait esté auant cét an là, il se peut induire du contenu aux Epistres de Gerbert.

Surita. *Epist 50. & 60. & 11.*

Tant y a, que LOTHAIRE laissa la garde du Roy LOVIS son fils & successeur à Hugues Capet Duc de France son cousin germain, depuis Roy, qui peut auoir eu cette garde & administration conioinctement auec la Royne Emme mere du ieune Prince, laquelle en estoit desia pourueuë, comme nous auons cy-deuant remarqué.

D. Petauius.

Son mariage. LOVIS eut pour femme BLANCHE, fille d'vn Seigneur du pays d'Aquitaine; Voyant son mary encores enfant & n'estre d'industrie pareille à son pere, elle prit resolution de se separer de luy. Neantmoins pour couurir & rendre le diuorce plus facile, elle le pria de la conduire dans son pays; qu'elle disoit pouuoir conquerir (comme à elle appartenant de droit hereditaire) par le moyen des amys qu'elle y auoit. Le ieune Roy ne se doutant pas de l'artifice & de la fraude, fit ce que sa femme desiroit; Mais aussi-tost qu'elle se veid auec les siens, elle l'abandonna; dont Lothaire aduerty, fut querir son fils, qu'il ramena.

Glaber Rodulphus Hist. l. 1. c. 3. *Fragm Hist. Franc.*

Si l'on croit vn ancien Autheur, LOVIS fut plusieurs fois vaincu en bataille par Hugues. Toutesfois Odoran dit, qu'en mourant il donna son Royaume au mesme Prince Hugues. Geruais de Tilbery escrit au contraire, qu'il en fit don à sa femme, à la charge d'épouser Capet

Chron. Turonensis Canon.

Digitized by Google

aprés qu'il seroit decedé, ce qu'elle fit. Que si cela est veritable, il faudroit qu'elle fust retournée avec son mary.

I. Besly. Le sieur Besly (dont nous auons parlé, qui a examiné de prés en vn œuure particulier, les choses aduenües sous le regne de Charlemagne & ses successeurs) a soupçonné que le mot d'Aquitaine, qu'on dit auoir esté le lieu du pais de cette Royne BLANCHE, s'entend de la Prouence, laquelle il a monstré par son discours de l'estendue de la Guyenne auoir porté ce mesme nom de Guyenne. Et cela estant on pourroit penser, que la Princesse seroit la Royne CONSTANCE DE PROVENCE (depuis femme du Roy Tres-Chrestien Robert fils de Capet) laquelle est par aucuns surnommée Blanche, comme estoit aussi sa mere; Que si l'on vouloit obiecter, que cela semble resister à l'interualle du temps depuis la mort du Roy LOVIS, iusques au mariage de Robert; on peut dire, que cét interualle n'est que d'enuiron dix ou douze ans seulement, veu que Robert ne fut marié qu'en l'an DCCCCXCVII. Tellement 997. que la Princesse n'estoit lors beaucoup aagée, attendu qu'elle deceda trente huit ans aprés son mary, & par ainsi pouuoit estre bien ieune lors de son premier mariage.

Quoy qu'il en soit, le Roy LOVIS V. ayant regné enuiron quatorze mois depuis la mort de Lothaire, mourut sans enfans & sans gloire le XXII. iour de Iuin l'an NEVF CENS QVATREVINGTS SEPT, de 987. la mesme façon que son pere, c'est à dire de poison, que l'on pense luy auoir esté donné par sa femme. Il receut les honneurs de la sepulture dans l'Eglise des Saincts Corneille & Cyprian de Compiegne. Odoran l'appelle Faineant, d'autant peut estre, qu'il ne fit rien de memorable, dans le peu de temps qu'il vesquit & regna.

Glaber Rod. l. 1. c. 1. Mongius. D. Petronius Bon. temp.

Ainsi finit en ce Roy LOVIS V. la seconde Race de nos Roys, dite des CARLOVINGIENS, ayant porté le sceptre de France par l'espace de deux cens trente six ans. Or bien qu'on estime vulgairement, qu'il tomba en vne Troisiéme Race dite DES CAPEVINGIENS: Neantmoins nous monstrerons cy-aprés, que le Roy HVGVES CAPET tiroit son origine paternelle d'vn frere de CHARLES-MARTEL, ayeul de l'Empereur CHARLEMAGNE, de sorte que ce seroient seulement deux Branches sorties d'vne mesme Souche: & n'y auroit eu depuis l'establissement de la Monarchie que deux Familles Royales: ce qui sera cy-aprés plus particulierement examiné au Traité de l'origine & des ancestres de Robert le Fort Duc de France.

HISTOI.

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE NEVFIESME,

CONTENANT

LES DVCS DE LORRAINE & DE BRABANT *de la posterité de* CHARLEMAGNE, *Empereur & Roy* DE FRANCE.

ET

Les Anciens LANDGRAVES DE TVRINGE *& de* HESSE, *sortis d'vn fils puisné de* CHARLES DE FRANCE *Duc de Lorraine.*

Depuis l'an de Salut DCCCCLXXVII. iusques à l'an M.CCLIII.

Digitized by Google

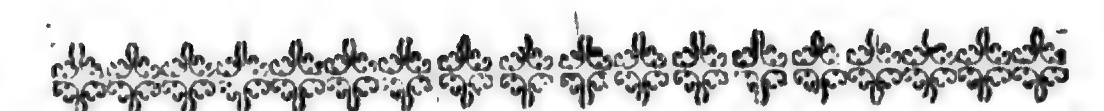

TABLE GENEALOGIQVE
DES DVCS DE LORRAINE, de la posterité DE CHARLEMAGNE,
ET
DES LANDGRAVES DE TVRINGE & DE HESSE.

14.	LOVIS d'Outre-mer Roy DE FRANCE.					
15.	LOTHAIRE Roy de FRANCE.	CARLOMAN.	LOVIS.	CHARLES Duc de LORRAINE.	HENRY.	
16.	LOVIS V. Roy de FRANCE.	OTHON Duc de Lorraine.	GERBERGE.	HERMENGARDE.	LOVIS de Lorraine I. du nom Comte de Turinge.	CHARLES ou HVGVES de Lorraine.
17.	LOVIS II. du nom Comte de Turinge.	BERENGER. CONRAD.	HENRY.	IVDITH.	ADELEIDE.	HILDEGARDE.
18.	LOVIS III. Landgraue de Turinge & de Hesse.	ODON. CONRAD.	HENRY. HERMAN.	CVNEGONDE. ADELEIDE. CECILE.		
19.	LOVIS IV. Landgraue de Turinge & de Hesse.	HENRY. LOVIS.	MAHAVT.	IVDITH Royne de BOHEME.	ADELEIDE.	
20.	LOVIS V. Landgraue de Turinge & de Hesse.	HERMAN I. du nom Landgraue de Turinge eut sept enfans.	FRIDERIC GOSMAN. IVDITH.	HENRY.	SOPHIE.	
21.	S. LOVIS VI. du nom Landgraue de Turinge, & de Hesse.	IVDITH.	HENRY Landgraue de Turinge éleu Empereur des Romains.	HERMAN II. Landgraue de Turinge.	CONRAD Landgraue de Turinge.	HERMENGARDE. AGNES.
22.	HERMAN III. du nom Landgraue de Turinge.	SOPHIE DE TVRINGE Duchesse DE BRABANT, de laquelle sont issus les Landgraues DE HESSE.	GERTRVDE de Turinge.			

Digitized by Google

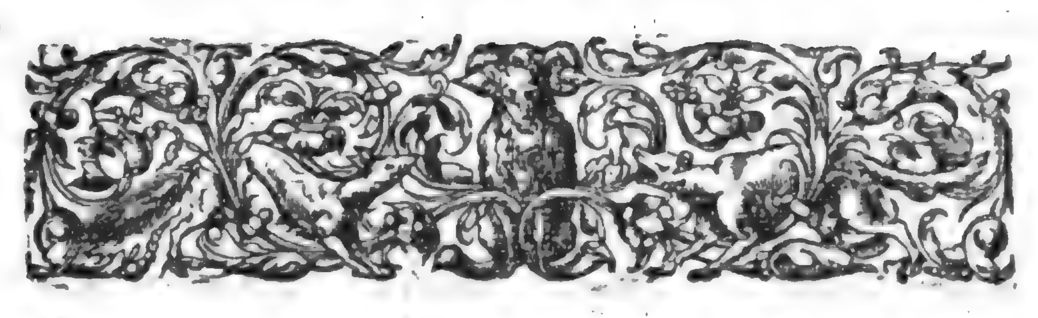

15. CHARLES DE FRANCE

DVC DE LORRAINE ET DE BRABANT.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance. 953. ENTRE les enfans du Roy LOVIS IV. surnommé d'Outre-mer & de son espouse la Royne GERBERGE DE SAXE, ce Prince CHARLES fut le quatriéme, & nasquit l'an NEVF CENS CINQVANTE TROIS dans la ville de Laon, ayant eu pout frere iumeau Henry de France decedé bien tost aprés sa naissance. Ann. Franc. Fauchet.

Le Roy Lothaire enuoya ce Prince CHARLES son frere auec le Duc de France Hugues Capet, depuis Roy, au secours de Regnier & de Lambert enfans de Regnier dit au Long-col; Comte de Monts en Hainaut, qui auoient esté mal traitez & chassez d'vne forteresse par les Comtes Arnoul de Flandres & Geoffroy d'Ardenne; En ce rencontre les deux Princes François eurent la victoire & l'auantage, & restablirent Regnier & Lambert dans le Comté de Monts & dans 976. les autres places contestées. Continuat. Vvilelmi Nangis. Fauchet.

CHARLES possedoit sur la frontiere de la basse Lorraine le Duché de Brabant, auec autres Seigneuries, qu'il auoit eües de la succession de la Royne sa mere. On ne void point que son frere luy ait donné aucun Apanage. Mais l'Empereur Othon II. qui le recognoissoit Prince courageux & vaillant resolut de l'attirer du tout à son party, & de profiter de la diuision qui estoit entre Lothaire & CHARLES. On imputoit à cettuy-cy d'auoir eu dessein de s'emparer de Laon, forteresse considerable, afin de dépoüiller du Royaume son aisné, la femme duquel il voulut mesme taxer & accuser d'impudicité. Guagnin.

Et bien que le Roy Lothaire eust quelque temps aupatauant imprudemment conferé la basse Lorraine au mesme Empereur Othon, contre l'aduis & le consentement des Grands de l'Estat, qui souffroient impatiemment qu'elle fust démembrée de la Couronne de France, veu qu'elle estoit de son domaine; Neantmoins cét Empereur non tant pour la proximité de lignage, qui estoit entre luy & CHARLES, qu'à dessein d'entretenir & fomenter le discord d'entre les deux freres, resolut de mettre ce Duché de la basse Lorraine entre les mains du mesme Prince CHARLES son cousin, duquel il l'inuestit au mesme titre de Duché: inuestiture faite l'an neuf cens soixante dix sept, Othon s'en estant fait rendre l'hommage, à condition de le tenir en fief mouuant de l'Empire; afin de s'obliger le Prince François, & le rendre moins affectionné enuers le Roy son frere; encore que telle concession ne se peust faire au preiudice des droits de la Couronne de France, dont la Sigebert. Creé Duc de Lorraine. 977.

Lorraine dependoit. Le President Fauchet a escrit, qu'enuiron quatre ans aprés Othon augmenta ce fief à CHARLES de ce qui estoit situé entre la Meuse & le Rhin à l'entour de Mets, Thoul & Nancy. Ce qui peut estre a fait penser à aucuns, qu'il fut aussi Duc de la haute Lorraine. *An de IESVS CHR.*

Le Roy Lothaire ne pouuant souffrir cette entreprise de l'Empereur, se proposa d'en auoir la raison, & arma si puissamment, qu'il se rendit maistre de bonne partie de Lorraine, dont il receut à Mets les hommages qui luy furent rendus par les Seigneurs du pays. Mais CHARLES trouua moyen depuis de se maintenir en son vsurpation; & s'attacha entierement au party des Alemans. Ce qui continua d'aliener du tout les cœurs des François; & de telle façon, que son neueu le Roy Louis V. venant à deceder sans lignée, bien que par le droit de sa naissance & de legitime succession, il deust recueillir la Couronne, si est-ce qu'il en fut exclus & priué pour estre ainsi entré en ligue & association auec l'Empereur ennemy de la France, & pour s'estre rendu vassal de l'Empire, non seulement à raison de la basse Lorraine, dequoy Othon l'auoit inuesty; mais aussi de ce qu'il possedoit de la succession maternelle, comme estoit le Brabant & le pays circonuoisin. *Annal. Franc.*

Par ainsi estant deserteur de sa patrie, il fut, par la voix commune des Estats de France iustement reietté du Royaume, & ne peut y paruenir; par ce que Dieu dans son secret iugement (dit vn ancien Autheur) auoit choisi vn plus homme de bien que luy; Ainsi les François recognurent pour leur Roy le Prince Hugues Capet Duc de France, dont l'ayeul paternel & l'oncle, qui furent les Ducs Eudes & Robert, auoient desia tenu le Sceptre. *Fragm. Hist. Aquitan.*

Mais ce notable changement dans la Monarchie, ne fut pas sans quelque trouble. Car le Duc resolut de poursuiure son droit par la voye des armes; Elles luy furent du commencement si fauorables, qu'a- 988.
prés s'estre saisi de Laon, il défit l'armée du Roy HVGVES son aduersaire, qui l'estoit venu assieger; puis aprés il conquit, & s'asseura de la ville de Reims; où se pouuant faire sacrer & couronner, neantmoins, par vne grande imprudence, il n'en tint compte; Et Capet l'ayant derechef inuesty dans Laon, Anselme ou Anselin Euesque du lieu (que CHARLES croyoit estre l'vn de ses confidens) suscita contre luy les habitans, qui ouurirent les portes au nouueau Roy. Et ce fut lors qu'aprés trois ans de guerre, le Duc demeura prisonnier; On l'enuoya en seure garde dans Orleans, auec sa femme, ou, aprés trois ou quatre ans de captiuité, il mourut enuiron l'an NEVF CENS QVATRE VINGTS TREZE, Sigebert dit deux ans auparauant: Aucuns toutesfois escriuent, sans estre assistez de fondement considerable, qu'il mourut huit ans aprés, qui fut au commencement du siecle suiuant. *Vvilelm. Nangius in Chron.* *Sigebert.* *Abbas Vrsper-gensis.* *De Rosieres.* *Samm.* 993.

Quoy qu'il en soit, on ne void point qu'il ait pris la qualité de Roy, & Sigebert dit, que temporisant & consultant sur son infortune, au lieu d'armer auec plus de vigueur & de puissance, comme il pouuoit, ayant pour luy les Alemans & les forces de l'Empire, il laissa prendre pied à son ennemy, qui le supplanta, comme nous representerons plus particulierement cy-aprés.

Mais auant que de passer outre nous dirons, qu'en mesme temps il y a eu deux Duchez de Lorraine possedez par diuers Princes & separez l'vn de l'autre, de grande estenduë de païs. L'vn est celuy de la haute Lorraine, qui est situé sur la riuiere de Mozelle, & pour cette cause appellé aussi Duché de Mozellane, dont Nancy est à present la ville *M. Chantereau le Feure.* *Magnum Chron. Belg.*

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. capitale, & a esté possedé depuis plusieurs siecles par des Princes issus de la Maison d'Alsace. L'autre, est celuy de la basse Lorraine, qui approchoit de la mer & faisoit partie des Duchez de Brabant, de Gueldres & autres païs voisins: on le nommoit Lothier & auoit Bruxelles pour ville capitale. CHARLES de France a eu en cettuy-cy pour successeurs les Princes sortis de la Maison de Louuain, puis les Comtes de Flandres, ausquels ont succedé les derniers Ducs de Bourgongne de la Maison de France, & finalement les Princes de la tres-illustre Maison d'Austriche Empereurs & Roys d'Espagne, qui pour cette cause, auec le titre de Ducs de Brabant, prenent celuy de Lothier ou de Lorraine. *Aub. Miraus.*

Quant au Duché de la haute Lorraine, l'Empereur Henry III. en inuestit le Prince Gerard d'Alsace, pere du Duc de Lorraine Thierry surnommé le Vaillant. Cette inuestiture se fit, comme il est croyable, d'autant qu'aprés le decez d'Albert II. Comte de Namur, fils du Comte Albert I. & de Hermengarde Lorraine, qui auoit eu pour pere le Duc CHARLES de France, suiet de ce discours, Gerard auoit espousé Auoye de Namur, fille puisnée de la mesme Hermengarde, du Chef de laquelle, comme heritiere en partie de son frere le Duc Othon de Lorraine, elle pretendoit auoir droit au Duché, au moins en la partie d'iceluy, que l'Empereur y auoit adioustée, comme nous auons dit.

Le mesme Prince CHARLES Duc de Lorraine & de Brabant, fut marié deux fois.

1. mariage. La premiere alliance qu'il contracta fut auec BONNE D'ARDENNE, fille de Godefroy Comte d'Ardenne, dit l'Ancien.

2. Mariage. En secondes nopces il eut à femme AGNES DE VERMANDOIS, fille de Hebert III. du nom Comte de Vermandois, de Troyes & de Meaux, & de la Royne de France EGINE D'ANGLETERRE, mere du Roy Louis d'Outre-mer. De laquelle femme seulement du Tillet fait mention, & Pithou dit, qu'elle deceda en la ville d'Orleans l'an *Aimoin. l. 5. c. 44.* *Pithou.*
992. DCCCCXCII.

La detention de CHARLES ne fut point si rigoureuse à Orleans, que pendant son seiour, il ne procreast de la Duchesse AGNES son espouse, deux enfans, qui seront cy-aprés mentionnez plus amplement. Toutesfois aucuns estiment, qu'ils estoient desia nez auparauant qu'il fust arresté prisonnier. Et le Religieux Robert Moine de S. Marian d'Auxerre, a remarqué en sa Chronologie, que la Princesse estant deuenuë grosse dans la prison, elle y accoucha de deux fils iumeaux, sans qu'il les nomme; puis il adiouste, qu'estant paruenus en aage d'adolescence, ils se retirerent vers l'Empereur. *Rob. Autissiod. Chronico.*

ENFANS DE CHARLES DE FRANCE DVC DE Lorraine & de Brabant, & de BONNE D'ARDENNE *sa premiere femme.*

16. OTHON Duc de LORRAINE, aura son eloge en suite.

16. ERMENGARDE DE LORRAINE, fille aisnée du Duc CHARLES, (non pas puisnée, comme aucuns estiment) fut alliée par mariage auec ALBERT premier du nom Comte DE NAMVR. Elle deceda l'an M. XLIX. ayant procreé deux fils & deux filles, à sçauoir, *Son deces.* 1049. *Comtes de NAMVR.*

Albert II. Comte de Namur.

Ann. Iesus Chr.

Henry de Namur Comte de Durboy.
Emme de Namur femme du Comte de Los.
Heduuige ou Auoye de Namur, Comtesse d'Alsace.

Albert II. Comte de Namur & Duc de Lorraine, fils d'Ermengarde eut de Regelinde son espouse fille de Gozelon Duc de Lorraine, vn fils qui fut Godefroy Comte de Namur, qui a esté la Tige des autres Comtes.

Quant à la Princesse Heduuige ou Auoye de Namur, fille d'Albert I. elle espousa Gerard Comte ou Landgraue d'Alsace, inuesty du Duché de la haute Lorraine en l'an M. XLVIII. aprés le 1048
decez d'ALBERT II. Comte de Namur; en consideration de ce qu'estant heritiere en partie de son frere le Duc Othon, elle auoit droict au Duché. De son mariage auec Gerard d'Alsace, sortit le Duc THIERRY *surnommé le Vaillant*, qui fut marié à Gertrude de Flandres: & de là est sortie toute la Maison de Lorraine de present.

Comtes de Lovvain Ducs de Brabant.

16. GERBERGE de Lorraine fille puisnée du Duc CHARLES eut pour mary en l'an DCCCCLXXVI. LAMBERT DE MONTS 977.
II. du nom Comte de Louuain en Brabant & de Hasbaing, fils de Regnier au Long-col Comte de Monts. Ce Lambert II. fut tué l'an M. XV. à la bataille de Florines. De son mariage auec GERBERGE, sortit, entre autres enfans, Lambert III. dit Baldric, qui 1005.
d'Ode de Lorraine, fille du Duc Gozelon, eut Henry Comte de Brabant & de Louuain, duquel sont issus les autres Comtes & Ducs de Brabant, qui font vne longue suite de Ducs de Lothier & de Brabant. Leur descente sera décrite en son lieu.

Chifflet Brabant. hist. de Brabant.

Mahaut de Louuain sœur de Lambert III. espousa Eustache Comte de Bolongne, & en procrea vn autre Eustache, pere de Godefroy de Bolongne ou de Boüillon & de Baudouin Roys de Hierusalem, qui eurent pour sœur Agnés femme de l'Empereur Henry IV.

ENFANS DE CHARLES DVC DE LORRAINE
& d'AGNES DE VERMANDOIS sa 2. femme.

16. LOVIS DE LORRAINE I. du nom Comte de Turinge continua la lignée masculine de cette Maison, qui establit sa demeure en Alemagne.

16. CHARLES de Lorraine est ainsi nommé par Aimoin & par l'Autheur de deux fragments des Histoires d'Aquitaine & de France publiez par Pithou. Neantmoins la Chronique de S. Cibar d'Engoulesme, & les deux Autheurs de l'Histoire des Landgraues de Turinge & de la Chronique d'Erford nomment ce Prince HVGVES & le font fils aisné. Le sieur Besly estime, qu'il peut auoir eu deux noms, & qu'il prit celuy de HVGVES depuis son voyage d'Alemagne. On luy donne pour fils vnique celuy qui se voit en suite.

17. WICMAN de Lorraine, duquel on ne trouue autre chose.

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

16. OTHON

DVC DE LORRAINE ET DE BRABANT.

CHAPITRE II.

LA mauuaise fortune & les calamitez du Duc CHARLES DE LORRAINE empescherent vray-semblablement ce Duc OTHON, qui estoit son fils aisné, & de la Duchesse Bonne d'Ardenne sa premiere femme, d'auoir des emplois dignes de sa haute naissance. *Sigebert.*

Ceux qui ont escrit, qu'il espousa Blanche d'Arles ou de Prouence, fille du ieune Comte Guillaume d'Arles, & niece de Constance, femme de Robert Roy de France fils de Hugues Capet, semblent confondre cette Princesse auec la femme du Roy Louis V. dont nous auons
Idem parlé : Tant y a qu'on remarque le decés d'OTHON estre aduenu en l'an-
1004 née MIL QVATRE, ou bien en la suiuante, il fut inhumé à Niuelles.

Par son decés aduenu sans laisser enfans, le Duché de Lorraine tomba entre les mains de Godefroy dit l'Ancien, Comte d'Ardenne, qui s'en empara du consentement de l'Empereur Henry II. Ce Comte estoit fils d'vn autre Godefroy Comte de Verdun & de Mathilde fille de Herman Duc de Saxe. Mais le mesme Duc Godefroy l'ancien n'ayant point eu d'enfans, Gozelon son frere succeda à ce Duché de la basse Lorraine, & posseda aussi le Marquisat d'Anuers. Mais Frideric Duc de Moselane ou de la haute Lorraine ayant finy ses iours l'an *Miraeus. Annal. Belg.*
1033. M. XXXIII. sans lignée, l'Empereur confera son Estat à Gozelon, lequel par ce moyen fut Duc des deux Lorraines haute & basse. La suite de ces Ducs de la haute, est deduite dans les Annales de Flandres d'Aubert le Mire, & autres Autheurs du moyen aage & de ce temps.

ENCORE *que la Maison de* LORRAINE *soit tres-illustre, qu'elle ait esté alliée en diuerses Maisons Imperiales & Royales, & que plusieurs Princes genereux qu'elle a produit ayent rendu de notables seruices à la France ; A quoy on peut adiouster, qu'ayant commencé de posseder ce Duché dés l'an mil quarante*
1048. *huict, il y a tantost six cens ans, il faut auoüer, qu'elle est l'vne des premieres Maisons Ducales de l'Europe. On ne doit toutesfois s'arrester aux Historiens Champier Medecin d'Antoine Duc de Lorraine & de Bar, Richard de Wassebourg Archidiacre de Verdun, & François de Rosieres Archidiacre de Toul, lesquels preuenus d'vne affection dereglée enuers cette Maison, se sont auancez d'escrire & supposer, que les Princes de cette Tige ont quelques droicts sur la France, comme sortis en ligne masculine de la famille de Charlemagne.*

Cecy a donné suiet à plusieurs bons & fideles François de refuter telles fausses opinions, que par vn dessein premedité on a fait esclater pendant les funestes guerres ciuiles de ce Royaume. Ils se fondent sur de fortes raisons puisées dans la pure & viue source de la verité Historique, & sur bon nombre de titres, dont la foy ne peut estre contestée ny reuoquée en doute.

Entre ceux là sont sur tous remarquables deux personnages de singulier me-

rite, Conseillers du Roy en ses Conseils d'Estat & priué, portez de zele & d'affection enuers leur patrie. *Ans de IESVS CHR.*

L'vn est Theodore Godefroy, lequel en l'an M. DCXXIV. *a publié vne veritable Genealogie de cette Maison, qu'il fait descendre des Princes ou Landgraues d'Alsace.* 1624.

L'autre est Louis Chantereau le Febure. En l'an M. DCXLII. *il a aussi donné au public, auec priuilege du Roy, des Considerations Historiques remplies d'vtiles & curieuses recherches, sur la Genealogie de cette Maison de Lorraine; iustifiant par titres authentiques & fideles Histoires, qu'elle est issuë, non pas de* CHARLEMAGNE, *comme les Autheurs de cette Genealogie ont osé supposer, ny de Guillaume, aussi peu Baron de Ioinuille, que frere de Godefroy de Buillon Roy de Ierusalem; mais de ces Princes d'Alsace. Du mesme aduis sont Aubert le Mire Doyen d'Anuers, en ses Annales de Flandres & en plusieurs autres siens ouurages, André du Chesne Geographe du Roy en l'Histoire de la Maison de Mommorency, Christophle Butkens Prieur de S. Sauueur d'Anuers, en son Histoire des Trophées de Brabant, & autres diligens Escriuains non passionnez & des mieux versez en la connoissance de l'Antiquité. On peut auoir recours à tous ces graues Autheurs pour découurir fort clairement l'erreur; Car ils destruisent entierement & renuersent les fondemens, que Wassebourg, Champier, Rosieres & les autres, qui les ont suiuis, establissent pour cuider appuyer leur vaine & imaginaire opinion; Bien est-il certain, & l'on n'en doute point, que cette Famille de Lorraine est sortie en ligne feminine de la tres-Auguste Maison de Charlemagne.* 1642.

Nous adiousterons, qu'il se void par vn Arrest de l'an M. DXXCIII. *Que le mesme Rosieres tiré de la Bastille, recognut publiquement sa faute en presence du Roy* HENRY III. *des Princes, Cardinaux & autres Grands de son Conseil, & qu'il auoit encouru le crime de leze-Maiesté, pour auoir en son œuure des* Genealogies des Maisons de Lorraine & de Bar, *calomnieusement escrit plusieurs choses contre l'honneur & la grandeur de la Maiesté des Roys ses predecesseurs, & de ce Royaume, & contre la verité de l'Histoire; Qu'il s'en repentoit, & imploroit la misericorde de ce grand Roy, pour luy pardonner cette grieue offense; Ce qu'il obtint enfin par l'intercession de la Royne mere de sa Maiesté.* 1583. 948.

16. LOVIS

Digitized by Google

16. # LOVIS DE LORRAINE

I. DV NOM COMTE DE TVRINGE & de Sangerhausen, surnommé le Barbu.

CHAPITRE III.

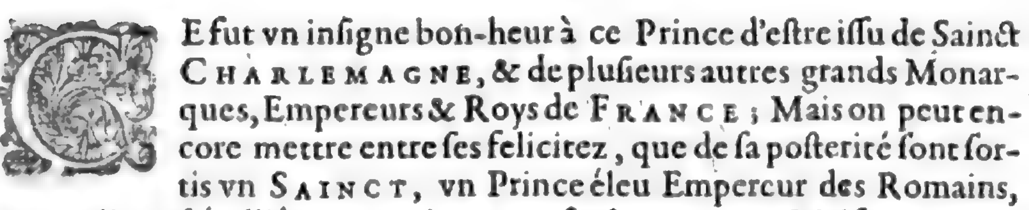

1039. CE fut vn insigne bon-heur à ce Prince d'estre issu de Sainct CHARLEMAGNE, & de plusieurs autres grands Monarques, Empereurs & Roys de FRANCE; Mais on peut encore mettre entre ses felicitez, que de sa posterité sont sortis vn SAINCT, vn Prince éleu Empereur des Romains, & qu'elle a esté alliée par mariage non seulement aux Maisons Imperiales de Suéue ou Franconie, de Saxe Querford, & de Bauiere; mais aussi aux Familles Royales de Hongrie & de Suede, & à nombre d'autres grandes & illustres. Nous adiousterons, pour surcroist de gloire, que plusieurs Princes de cette mesme Famille de Turinge, ont combatu les Infideles & se sont genereusement portez pour la defense de la foy Chrestienne.

Ce mesme Prince LOVIS DE LORRAINE fut l'aisné des deux enfans, que le Duc Charles de Lorraine, & la Duchesse Agnés de Vermandois sa deuxiéme femme procreerent: l'vn & l'autre prit naissance lors de la detention & captiuité de leurs pere & mere dans Orleans; Ce qui a esté cause que quelques Autheurs, mesmement les Historiens des Landgraues de Turinge, se sont imaginez & ont supposé, qu'ils estoient sortis des Comtes d'Orleans, & que leur mere, qu'ils appellent Blanche, estoit fille de l'Empereur Louis IV. *Fragm. hist. Aquit. Gul. Nangius. Orderic. Vital. Hist. Erford. Rob. Autissiod. Monachus.*

Sans perdre temps à refuter vne si vaine opinion, nous dirons, que ces deux freres LOVIS & CHARLES (aucuns appellent ce dernier Hugues par erreur, comme estime Vignier) aprés la mort de leur pere & du Duc Othon de Lorraine leur frere, estant encores en ieunesse se
1015. retirerent en Alemagne enuiron l'an M. XV. vers l'Empereur Conrad le Salique leur parent, à cause de l'Emperiere Gisle de Bourgongne femme d'iceluy, laquelle estoit fille de Conrad Roy de Bourgongne & de Mahaud de France sœur du Duc de Lorraine Charles.

1039. Cét Empereur Conrad prit en telle affection le Prince LOVIS DE LORRAINE, qu'il luy donna de grands biens, & l'establit premier Comte de Turinge l'an mil trente neuf. L'extraict des lettres de ce don, & de la confirmation faite au mesme Prince de l'acquisition de plusieurs fiefs, terres & Seigneuries, sont rapportées par Vignier en sa Bibliotheque Historiale sous cét an que nous auons remarqué. Le nou-
Samort ueau Comte possеda ses Seigneuries iusques à l'an MIL CINQVAN- *Histoire de*
1055. TE CINQ, qu'il passa de cette vie en vne meilleure dans la ville de *Turinge.* Mayence, retournant de la ceremonie des funerailles de l'Empereur Henry III. & gist en l'Eglise de S. Alban. Il laissa de son espouse CECILE Comtesse de SANGERHAVSEN (que Lazius par erreur appelle fille du Duc de Saxe & de Brunsuic) les enfans qui se verront en suite; Quoy que du Tillet & autres Escriuains soient d'aduis, que les mesmes Princes LOVIS & CHARLES moururent en ieunesse sans lignée. Cette Princesse apporta en dot le Comté de Sangherhausen au Prince *SANGHERHAVSEN.*

Digitized by Google

TVRINGE & HESSE. — Ann. de IESVS CHR.

LOVIS son mary, auquel le surnom de Barbu est demeuré, d'autant qu'il se plaisoit à porter vne belle & longue barbe.

Outre les anciens Autheurs, dont nous auons parlé, Nicolas Vignier & Claude Fauchet ayant laissé par escrit dans leurs doctes ouurages, que les Landgraues de Turinge & de Hesse estoient sortis en ligne masculine de Charlemagne, par le Prince LOVIS susmentionné, nous auons creu deuoir suiure en cela deux si excellens Autheurs de l'Histoire de France, veu qu'ils sont appuyez en leur opinion de l'authorité de plusieurs anciens, cy-dessus remarquez.

ENFANS DE LOVIS DE LORRAINE I. DV NOM Comte DE TVRINGE *& de* CECILE DE SANGHERHAVSEN *son espouse.*

17. LOVIS II. du nom Comte DE TVRINGE, aura son Chapitre en suite.

LANDSBERG.

17. BERENGER DE TVRINGE Comte de Sangerhausen espousa GERTRVDE DE LANDSBERG fille de Conrad Marquis de Landsberg, & en eut le fils cy-dessous remarqué.

18. CONRAD DE TVRINGE fut Comte de Sangerhausen, lequel Comté il vendit au Landgraue Louis II. du nom son oncle paternel, & mourut sans laisser enfans.

17. HENRY DE TVRINGE Comte de Raspenberg, fut troisiéme fils du Comte LOVIS I.

LINDERBECH.

17. IVDITH DE TVRINGE fille aisnée du mesme Comte LOVIS I. du nom, fut conioincte par mariage auec LOVIS Comte DE LINDERBECH & de Bilstein; ils eurent pour fils Berenger Comte de Honstein.

17. ADELEIDE DE TVRINGE, Comtesse de Wippra en la forest Hercinie.

HENNEBERG.

17. HILDEGARDE DE TVRINGE fut mariée deux fois; en premieres nopces auec POPPON Comte de HENNEBERG qui deceda l'an M. CC. XLV. Aucuns escriuent que cette Princesse, (qu'ils nomment Iudith) estoit fille de Herman Landgraue de Turinge & de Hesse.

NORDECH.

En secondes nopces Hildegarde espousa THIMON Comte DE NORDECK.

Digitized by Google

17. LOVIS II.

DV NOM COMTE DE TVRINGE, & de Sangerhausen.

CHAPITRE IV.

1035. CE Comte fut fils aisné de LOVIS DE LORRAINE I. du nom aussi Comte de Turinge, & de son espouse CECILE DE SANCHERHAVSEN.

Enuiron l'an mil soixante cinq ayant tué à la chasse Frideric III. Palatin de Saxe, il tomba en la disgrace de l'Empereur Henry IV. qui le fit arrester prisonnier. Mais deux ans aprés il obtint sa liberté; comme il fit encore depuis, lors que derechef il fut pris, n'estant sorty que par l'assistance qu'il eut d'Albert
1095. Archeuesque de Mayence. En l'an M. XCV. il fut vn des Princes & Seigneurs qualifiez, qui se trouuerent à Mayence à la celebration du mariage de l'Empereur. Sur la fin de ses iours, pour aucunement expier sa faute, il fit construire plusieurs Monasteres & mourut l'an MIL
Sa mort 1123. CENT VINGT-TROIS estant aagé de soixante treize ans.

Ayant eu pour premiere femme la fille du Duc DE SAXE, il espousa en secondes nopces ADELEIDE DE BRANDEBOVRG, fille d'Vdon Marquis de Stade & de Brandebourg Electeur de l'Empire, & de Praxede fille de Iaroslas Roy des Russiens ou Moscouites, proche parente d'Anne de Russie femme de Henry I. Roy de France: laquelle Comtesse de Turinge Adeleide de Brandebourg auoit en premier lit esté alliée auec Frideric Palatin de Saxe, duquel a esté parlé. Elle mou-
1110. rut le XVIII. iour d'Octobre l'an MIL CENT DIX. & fut inhumée au Monastere d'Oldesleuben ordre de Sainct Benoist, qu'elle auoit fait bastir.

(Ses mariages. — SAXE. — BRANDEBOVRG.)

ENFANS DE LOVIS II. COMTE DE TVRINGE, & D'ADELEIDE DE BRANDEBOVRG sa femme.

18. LOVIS III. premier Landgraue DE TVRINGE & de HESSE, duquel sera parlé cy-aprés.

18. VDON ou ODON DE TVRINGE eut ce nom au Baptesme en memoire de son ayeul maternel. Il fut Euesque de Czeitca,
Sa mort. 1150. puis de Naunbourg & deceda l'an M. C. L. Sous ce Prelat en l'an mil cent trente fut confirmée sa translation à l'Eueché de Naunbourg par le Pape Innocent II. Il fut inhumé à Czeitca.

18. CONRAD DE TVRINGE; il ne se voit point si ce Prince fut allié par mariage.

18. HENRY DE TVRINGE Comte de Raspenberg, decedé en ieunesse.

Digitized by Google

TVRINGE & HESSE. SAXE.

18. HERMAN DE TVRINGE mourut l'an mil cens quatorze. An de IESVS CHR.

18. CVNEGONDE DE TVRINGE fille aisnée du Comte Louis II. fut femme de DEDON Comte DE WETTIN, ou selon aucuns DE WIGMAN Comte DE SAXE; elle peut auoir espousé l'vn & l'autre, si ce n'est que ce fut vne mesme personne diuersement appellée : Le decés de cette Princesse est remarqué sous l'an MIL DIX-HVIT. Son decez. 1018.

18. ADEIDE DE TVRINGE prit alliance par mariage auec VLRIC Comte DE WIMARIE & d'Orlamond, dont vint le Comte Wigman surnommé le Grand.

18. CECILE DE TVRINGE espousa GERLAC Comte DE WALDERSEE, en la Prouince de Dessau.

---

18. LOVIS III.

DV NOM, PREMIER LANDGRAVE DE TVRINGE & DE HESSE.

CHAPITRE V.

LE Comte DE TVRINGE LOVIS II. & la Comtesse ADELEIDE DE BRANDEBOVRG son espouse furent ses pere & mere; cettui-cy s'estant rendu si recommandable pour ses bonnes qualitez & ses seruices, que l'Empereur Lothaire de Saxe l'honora non seulement de sa bienveillance particuliere; mais aussi de son alliance, luy ayant fait espouser la Princesse HEDWIGE DE SAXE, ou DE QVERFORD sa fille puisnée. Pour autre marque signalée de faueur, le mesme Empereur, de Comte qu'il estoit, le crea premier Landgraue DE TVRINGE & DE HESSE, enuiron l'an MIL CENT TRENTE; Il mourut au lieu de Wartperg au mois de Ianuier l'an MIL CENT QVARANTE NEVF, la Princesse HEDWIGE sa femme estoit decedée en l'année precedente.

(Marginalia: 1123. Son mariage. SAXE QVERFORD. 1130. Sa mort 1149.)

ENFANS DE LOVIS III. DV NOM, PREMIER Landgraue DE TVRINGE *&* DE HESSE, *& de* HEDWIGE DE SAXE *son espouse.*

19. LOVIS IV. Landgraue de TVRINGE & DE HESSE.

19. HENRY, Landgraue DE TVRINGE mort en ieunesse.

19. LOVIS DE TVRINGE le ieune bastit le Chasteau de Thomesbruken.

SAXE.

19. MAHAVT DE TVRINGE femme de THIERRY le Grand Comte de WETTIN & Palatin de Saxe, sorty des Marquis de

An de Iesvs Chr. Misne & de Lusatie; De ce mariage sortit Agnes de Saxe decedé l'an mil deux cens sept. Tvringe & Hesse.

19. Ivdith de Tvringe fut mariée auec Vladislas second Roy de Boheme qui viuoit enuiron l'an mil cens cinquante-trois, duquel mariage sortit le Roy Premislas surnommé Ottocare; Ce Roy Vladislas son pere mourut l'an mil cens septante quatre aprés auoir regné trente cinq ans. Boheme.

1174.

19. Adeleide de Tvringe fit bastir à Isenac le Monastere de filles dedié à S. Nicolas, dont elle fut Abbesse.

---

19. LOVIS IV.

DV NOM LANDGRAVE DE TVRINGE & de HESSE, *surnommé le Ferré.*

Chapitre VI.

1149. IL succeda aux Seigneuries du Landgraue Louis III. son pere, & comme luy eut l'honneur de prendre alliance en vne Maison Imperiale, par le mariage qu'il contracta auec Ivdith de Sveve, ou de Franconie, fille de l'Empereur Conrad III. de laquelle il procrea cinq enfans qui sont remarquez cy-aprés. Desirant acquerir de l'honneur par les armes, le mesme Landgraue Lovis III. assista l'Empereur Frideric I. du nom, dit Barberousse, parent de son espouse, au siege d'Alexandrie la neufue en Italie. Ce Landgraue Louis IV. fut si riche & si puissant, qu'il fit aussi la guerre à Henry dit le Lyon, Electeur & Duc de Saxe & de Bauiere; puis termina le cours de sa vie à Numbourg l'an mil cent soixante hvit, ou selon autres, quatre ans aprés. Il acquit la reputation de Prince courtois & liberal; mais d'autant que pour se garantir des embusches de ses ennemis, il auoit accoustumé de porter vne cuirasse ou cotte de maille de fer, on le surnomma le Ferré.

Son mariage. Sveve. Sa mort 1168.

ENFANS DE LOVIS IV. LANDGRAVE DE TVRINGE, & de Ivdith de Sveve *sa femme.*

20. Lovis V. Landgraue de Turinge & de Hesse.

20. Herman Landgraue de Turinge & de Hesse continua la posterité masculine de cette Maison.

20. Frideric de Turinge Comte de Zigenheim fut pere d'vn fils & d'vne fille, à sçauoir,

21. Gosman de Turinge Comte de Zigenheim.

21. Ivdith de Turinge femme de Frederic le Ieune Comte de Breen mort en Palestine, laissant pour enfans, Otton, Dideric & Hedwige de Breen. La Princesse Ivdith leur mere deceda l'an mil deux cens dix, & gist à Brene.

1210.

Tvringe & Hesse. 20. Henry de Turinge quatriéme fils de Lovis IV. fut Seigneur de Raspenberg. Ans de Iesvs Chr.

Saxe Ascagne. 20. Sophie de Turinge seconde femme de Bernard Duc de Saxe Electeur de l'Empire, Comte d'Ascagne, qui mourut l'an mil deux cens douze; & eut pour enfans Henry II. surnommé le Gras, Comte d'Ascagne decedé l'an mil deux cens quarante trois, & Hedwige de Saxe mariée auec Vlric Comte de Wethin fils de Henry le Vieil.

---

20. LOVIS V.

LANDGRAVE DE TVRINGE & de HESSE, *surnommé le Pieux & Liberal.*

Chapitre VII.

Entre les enfans du Landgraue Louis IV. & de son espouse Iudith de Sueue cettui-cy eut le droit de primogeniture, & acquit l'honneur de Prince pieux, liberal & debonnaire: vertus Chrestiennes, qu'on ne peut assez estimer, mesmement aux personnes de naissance & de condition releuées, tel qu'estoit ce Landgraue Lovis V. dont nous parlons. 1168.

Le Duc de Saxe Henry le Lyon, Prince remuant & impatient de repos, continuant en son mauuais dessein de troubler l'Empire, & voulant se venger de son exil, que luy auoit imposé l'Empereur Frideric I. il arresta prisonniers ce Prince & son frere Herman; mais estonné de ce que l'Empereur prenoit leur cause en main; & s'acheminoit pour les mettre en liberté, il fut contraint de les liberer.

Lovis estant poussé d'vn sainct desir de procurer l'auancement de la Foy Chrestienne, suiuit le mesme Empereur en Syrie pour faire la guerre aux Infideles & Sarrasins en l'an M. CXXCVIII. & mourut deux ans aprés sans laisser enfans des deux femmes qu'il espousa. Sa mort 1190.

La premiere fut Margverite, autres la nomment Elizabeth d'Avstriche, fille de Leopold Duc d'Austriche. Avstriche.

L'ayant repudiée pour cause de consanguinité, il eut pour seconde femme, Sophie de Svede, fille du Roy de Suede Magnus, & vefue de Valdemar Roy de Danemarc. Lovis la repudia pareillement à cause des inimitiez d'entre le Roy Canute V. fils de Valdemar & l'Empereur Frideric. Svede.

Ce Landgraue Lovis V. pour autre monument de sa singuliere Pieté, fit bastir en la ville d'Isenac le Temple de S. Georges.

Digitized by Google

20. HERMAN I.

DV NOM, LANDGRAVE DE TVRINGE & de HESSE, *Palatin de* SAXE.

Chapitre VIII.

1190. On frere Lovis V. estant decedé sans lignée, cettuy-cy luy succeda, & fut inuesty par l'Empereur Frideric I. du Palatinat de Saxe en l'an mcxxci. Seigneurie qu'il
1181. eut à cause de sa premiere femme Sophie de Saxe, Saxe.
qui estoit fille de Frideric dernier Palatin de ce païs. Herman estant Prince vaillant & suiuant la pieté de ses predecesseurs, il accompagna dans la Terre Saincte l'Empereur Henry VI. l'an m.
1197. cxcvii. Il suiuit aussi les Empereurs Othon IV. & Frideric II. en
Sa mort leurs guerres, & deceda l'an mil devx cens qvinze à Gothe.
1215. Son corps eut l'honneur de la sepulture à Isenac dans l'Eglise de S. Catherine, monastere qu'il auoit fondé.

Sa seconde espouse fut Sophie de Baviere fille d'Othon Baviere.
Duc de Bauiere Comte de Witelspac & vefue de Henry Comte de
1195. Wettin, decedée l'an m.cxcv.

Gertrvde de Misne troisiéme femme de ce Landgraue Herman, estoit fille de Conrad Marquis de Misne; Se voyant vefue sans enfans, elle se retira dans le Monastere de S. Thomas à Bamberg (qu'elle auoit aussi fondé) pour y passer le reste de ses iours au seruice de Dieu.

ENFANS DE HERMAN I. DV NOM LANDGRAVE de Tvringe *& de* Hesse, *& de sa premiere femme* Sophie de Saxe.

21. Sainct Lovis VI. du nom, Landgraue de Turinge & de Hesse sera mentionné plus amplement cy-aprés.

21. Ivdith de Tvringe fille aisnée du Landgraue Herman I. du nom, fut mariée deux fois.

1. Mariage. La premiere auec Dieteric ou Thierry Comte de Weissenfeld, puis Marquis de Misne, & de Lusatie, fils puisné d'Otton le Riche aussi Marquis des-mesmes lieux, & de Hedwige de Brandebourg sa femme: lesquels Marquisats l'Empereur Henry VI. ayant occupé, le Landgraue Herman, beaupere de Thierry, les recouura; cettuy-cy son gendre les posseda iusques à l'an mil devx cens vingt, qu'il mourut du poison que luy donna son medecin. Misne & Lvsatie.

Henry Marquis de Misne, surnommé l'Illustre, fils de Thierry, demeura ieune sous la tutele de Lovis VI. Landgraue de Turinge & de Hesse son oncle maternel, & aprés la mort du frere d'iceluy, le Landgraue de Turinge Henry Roy des Romains, ce Marquis Henry aussi son neueu, en l'an m. cc. xlix. s'em-

Digitized by Google

TVRINGE & HESSE.

para du Landgrauiat de Turinge, & le disputa contre sa cousine la Princesse SOPHIE fille de Louis VI. par l'espace de neuf ans; Mais en fin leur differend fut composé en sorte, que le pays de Turinge demeura au Marquis Henry l'Illustre, & celuy de Hesse au Prince Henry de Brabant, fils de Sophie, comme il sera veu cy-aprés. Du mesme Prince Henry l'Illustre ont pris origine les Ducs de Saxe Electeurs de l'Empire, qui ont possedé iusques à present le Landgrauiat de Turinge. — Ans de Iesvs Christ.

HENNEBERG.

En secondes nopces IVDITH DE TVRINGE fut alliée en l'an M. CC. XXIII. auec POPPON Comte DE HENNEBERG, lequel mourut l'an M. CC. XLV. Il procrea d'elle HERMAN Comte de Henneberg, lequel aprés la mort de l'Emperur Guillaume de Hollande, fut éleu Roy des Romains, l'an M. CC. LVI. Mais il ceda volontairement cette haute dignité. — Son 2. mariage. 1223.

ALSACE.

21. SOPHIE DE TVRINGE deuxiéme fille du Landgraue Herman I. fut femme d'ALBERT Comte d'ALSACE.

ENFANS DE HERMAN I. DV NOM LANDGRAVE de TVRINGE *& de* HESSE, *& de* SOPHIE *de* BAVIERE *sa femme.*

21. HENRY DE TVRINGE Comte de Raspenberg & Landgraue de Turinge & de Hesse, esleu Empereur, comme il sera veu cy-aprés en son Eloge.

21. HERMAN II. Landgraue DE TVRINGE mourut en l'an M.CC.XXCV. & fut inhumé à Isenac au Monastere de Saincte Catherine, prés du Landgraue Herman I. du nom son pere. 1285.

21 CONRAD Landgraue DE TVRINGE Grand Maistre de Prusse, duquel sera traicté en son lieu aprés le Prince HENRY son frere.

ANHALD.

21. HERMENGARDE DE TVRINGE fut mariée auec OTTON Prince d'ANHALD & Comte d'Ascagne, lequel n'en eut enfans non plus que d'vne seconde femme & mourut l'an MCCCXV. 1315.

AVSTRICHE.

21. AGNES DE TVRINGE fut nourrie en ses ieunes ans auec S. Elisabeth sa belle sœur; & ayant atteint l'aage nubile, fut en l'an MCCXXIII. conioincte par mariage auec HENRY le ieune Seigneur de Medlinga de la Maison des anciens Marquis D'AVSTRICHE: Elle laissa seulement vne fille, qui fut Agnés d'Austriche, mariée en premieres nopces auec Vlric Duc de Carinthie; & en secondes auec Albert Comte de Starchant & de Himburg. — Son mariage. 1223.

21. SAINCT LOVIS VI.

DV NOM LANDGRAVE DE TVRINGE & de HESSE, Vicaire de l'Empire.

CHAPITRE IX.

Sa naissance. 1200. IL prit naissance en l'an M. CC. au mois d'Octobre & succeda aux Seigneuries du Landgraue Herman I. du nom son pere. Estant tuteur de Henry Marquis de Misne son neueu, il trauailla beaucoup à conseruer son Estat. Depuis il eut guerre contre les Polonnois, qui empeschoient ses suiets en leur commerce. Comme il estoit en chemin pour aller en la

Sa mort 1227. guerre Saincte, il mourut l'an MCCXXVII. le XI. de Septembre à Hidrunte en Italie, où son corps fut inhumé, & depuis apporté en Turinge. Il auoit esté Vicaire & Lieutenant general de l'Empereur Frideric II.

S'il fut orné de plusieurs vertus & d'vne insigne pureté de vie (ce qui luy acquit le surnom de SAINCT) son espouse S. ELIZABETH HONGRIE.

Son mariage. 1221. DE HONGRIE fille d'André Roy de ce païs, (laquelle Princesse il espousa l'an MIL DEVX CENS VINGT & VN) ne fut pas moins aduantagée de cette sureminente vertu; & d'vne merueilleuse constance à supporter les grandes trauerses, que luy donna le Comte Henry de Turinge son beau-frere, qui s'empara des Seigneuries de Louis son frere. Tellement que cette pieuse Princesse estant du tout portée à la deuotion, abandonna les pompes & vanitez du Monde & se retira dans vn Monastere à Marpurg, où elle finit ses iours le dix-neufiéme de Nouembre l'an M. CC. XXXI. à l'aage de XXIV. ans. Elle fut canonisée à Peruse

1231. par le Pape Gregoire IX. en l'an M. CC. XXXV.

ENFANS DE SAINCT LOVIS VI. LANDGRAVE de TVRINGE & de HESSE, & de SAINCTE ELISABETH de HONGRIE sa femme.

Sa naissance. 1223. Sa mort 1241. 22. HERMAN III. du nom Landgraue de Turinge vint au Monde en l'an M. CC. XXIII. le XXVIII. de Mars: N'ayant laissé enfans de sa femme BEATRIX DE BRABANT, fille de BRABANT. Henry VI. Duc de Brabant, son decez aduint en l'an M. CC. XLI. du poison qu'on luy donna, & fut grandement plaint & regreté par ses suiets; il receut les honneurs de la sepulture à Reinhartsborn, & eut pour heritiere de ses Estats la Princesse SOPHIE sa sœur aisnée cy-aprés remarquée plus particulierement.

22. SOPHIE DE TVRINGE Duchesse de Brabant aura son eloge en suite.

Sa naissance. 1226. 22. GERTRVDE DE TVRINGE née l'an M. CC. XXVI. aprés auoir quitté le Monde elle prit le voile de Religion dans le Monastere de Kitzinga.

22. SOPHIE

LANDGRAVE DE TVRINGE & de HESSE, Duchesse de BRABANT.

CHAPITRE V.

LANDGRAVES DE HESSE.

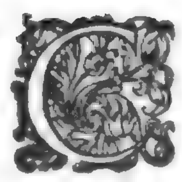

ETTE Princesse fille aisnée du Landgraue Louis VI. & de S. ELISABETH DE HONGRIE sa femme, suruesquit Herman VI. du nom son frere decedé en l'aage de dix-huict ans, estant le dernier de la race masculine de Charles de France Duc de Lorraine, dit Vignier. Par ce moyen elle deuint heritiere des Seigneuries de Turinge & de Hesse, & les porta en mariage à HENRY Duc de BRABANT, surnommé le Magnanime, qui estoit fils aisné du Duc Henry V. du nom. Elle a esté sa deuxiéme femme, & de la premiere sont issus les Ducs de Brabant. L'alliance de SOPHIE & du Duc HENRY fut faicte l'an MIL DEVX CENS QVARANTE DEVX, en la Diete, que l'Empereur Frideric II. fit tenir à Francfort : Six ans aprés le Landgraue Henry oncle paternel de la Princesse, ayant finy ses iours, SOPHIE conduisit au pays de Hesse le ieune Henry de Brabant son fils, vulgairement nommé l'Infant de Hesse; & s'empara de ce pays qui luy estoit contesté par Henry Marquis de Misne dit l'Illustre son cousin. Elle se proposa de retirer aussi la Turinge. 1240.

P. Dinai. Hist. Brab.

Chrift. de Butkens en l'Hist. de Brab.

Son mariage. 1242.

Aprés neuf ans de guerre le differend fut accordé en transportant par SOPHIE & le ieune Prince son fils le droit qu'ils auoient en Turinge; & en retenant par eux le Landgrauiat de Hesse.

Ce ieune Prince Henry, qui prit le surnom de Hesse, comme a fait son ample posterité, quita celuy de Brabant. Il fut vertueux & vaillant, & accompagna l'Empereur Raoul de Habsbourg en la guerre qu'il eut contre Ottocare Roy de Boheme, & deceda l'an M. CCC. VIII. 1308.
estant aagé de LXIII. ans.

En premieres nopces il espousa Alix de Brunsuuic, sœur d'Albert le Grand Duc de Brunsuuic, & en eut Othon Landgraue de Hesse cy-aprés remarqué, & Louis Euesque de Munster. En second lict Henry fut allié auec Mahaut de Cleues, fille du Comte de Cleues Thierry VI. & en procrea Iean de Hesse & plusieurs filles. Leur pere eut pour troisiéme femme Anne Comtesse Palatine fille de Louis Comte Palatin dit le Seuere, Electeur de l'Empire.

OTHON Landgraue de Hesse, fils aisné de Henry, eut d'Alix de Rauensperg entre autres deux fils, qui furent Henry II. dit le Magnanime & Louis Prince de Hesse, pere du Landgraue Herman marié dans les Maisons de Nassau & de Nuremberg, qui mourut l'an M. 1414.
CCCC. XIV.

LOVIS surnommé le Pacifique, Prince, ou Landgraue, fils d'Othon, refusa la dignité Imperiale, qui luy fut offerte aprés la mort de l'Empereur Albert II. & laissa vne longue lignée de Landgraues de Hesse, d'Anne de Saxe fille du belliqueux Electeur Frideric. Elle se verra deduite en autre endroit de cette Histoire.

Digitized by Google

21. HENRY

LANDGRAVE DE TVRINGE & de HESSE, *éleu Roy des Romains.*

Chapitre XI.

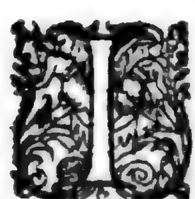

IL estoit fils puisné de Herman Landgraue de Turinge & de Hesse, & nasquit de Sophie de Bauiere sa deuxiéme espouse. Aprés le decez de S. Louis VI. son frere aisné, encore qu'il fust naturellement tenu & obligé de proteger la vefue d'iceluy & ses enfans qui estoient ses neueux; Neantmoins il ne laissa pas de les traitter fort rudement & d'vsurper Seigneuries, quoy qu'il fust puisné.

Toutesfois il se rendit depuis si recommandable enuers le Pape Innocent IV. qu'à sa poursuite les Electeurs de l'Empire le nommerent & éleurent Roy des Romains en l'an M. CC XLV. contre Frideric II. Conrad Archeuesque de Colongne le couronna dans la ville d'Aix la Chapelle. Mais d'autre part Conrad IV. fils de Frideric, fut aussi éleu à Francfort, & voulant maintenir son droit, il vint combattre Henry son aduersaire prés Francfort, la victoire demeurant au Prince Turingien, lequel alla mettre le siege deuant la ville d'Vlme, où il perdit la vie d'vn coup de fleche l'an M. CCXLVI. ou selon la Chronique de Turinge deux ans aprés. Il gist dans l'Eglise de S. Catherine d'Isenac.

Roy des Romains. 1245. — *Sa mort 1246.*

Sa femme Gertrvde d'Avstriche estoit fille de Leopold VII. dit le glorieux Duc d'Austriche, & de Theodore parente d'Alexis Empereur de Constantinople. *(Son mariage.)* Avstriche.

---

21. CONRAD

LANDGRAVE DE TVRINGE & de HESSE, *Comte de Landsberg, puis Grand Maistre de Prusse.*

Chapitre XII.

CE Prince fut quatriéme fils de Herman I. du nom Landgraue de Turinge & de Hesse, & comme son frere Henry, nasquit du lit de la Princesse Sophie de Bauiere sa deuxiéme femme. Son premier titre fut de Comte de Landsberg.

Il eut de grands differens auec Sigefroy Baron de Eppensen Archeuesque de Mayence qui auoit excommunié l'Abbé de Reinhartsborn, tellement qu'estans venus aux armes, Conrad ruina entierement

Digitized by Google

TVRINGE & HESSE.

la ville de Frislarie appartenant à l'Archeuesque : ce qui aduint enuiron l'an M. CC. XXXII. An de IESVS CHR. 1232.

SVEVE.

Il fut conioint par mariage auec AGNES DE SVEVE, fille de l'Empereur Frideric II. & de Mahaut de Bauiere sa cinquiéme femme, laquelle estant decedée sans laisser enfans, ce Landgraue CONRAD son mary se rangea dans l'Ordre Teutonique, dit de sainct Iean de Hierusalem, & y acquit telle reputation, qu'il fut éleu grand Maistre de Prusse, en l'an MIL DEVX CENS QVARANTE & VN. On a escrit 1241. que durant son administration, Louis VII. Roy de France permit à ceux de son Ordre, d'adiouster quatre fleurs de Lis en leurs Armes, ce qu'ils ont estimé à vn tres-grand honneur, à cause de la preéminence & Maiesté incomparable de la Couronne de France, premiere de toutes celles qui commandent en l'Vniuers.

Ce Grand Maistre de Prusse CONRAD finit ses iours l'an MIL DEVX CENS CINQVANTE TROIS, & receut les honneurs de la sepulture à Marpurg ; dans le Temple de son Ordre, où gist aussi Saincte Elizabeth de Hongrie sa belle sœur. Samm. 1253.

En ce Prince finit la Branche des anciens Landgraues de Turinge, issus de CHARLEMAGNE, aprés qu'elle eut duré plus de deux cens cinquante ans. La posterité masculine du Prince Childebrand, grand oncle de cét inuincible Monarque, s'estant continuée en la Branche des Roys de FRANCE de l'heureuse Tige du Roy HVGVES CAPET, & de tant d'autres Empereurs, Roys & Princes issus de luy, comme la suite de cette Histoire fera connoistre.

Digitized by

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE DIXIESME,

CONTENANT

Les Comtes
- *de* VERMANDOIS.
- *de* TROYES *&* *de* MEAVX.
- *de* SOISSONS.
- *de* REIMS *&* *de* ROVCY.
- *de* SENLIS.

Depuis l'an de Salut DCCCXVIII. iusques à l'an M. CXXX.

TABLE GENEALOGIQVE DES COMTES DE VERMANDOIS, & des Branches collaterales de cette Maison.

10. PEPIN Roy d'ITALIE, second fils de CHARLEMAGNE Empereur & Roy DE FRANCE.

11. BERNARD Roy d'ITALIE.

12. PEPIN Comte de Vermandois eut trois fils.

13. BERNARD de Vermandois. | HERBERT I. du nom Comte de Vermandois. | PEPIN de Vermandois Comte de Senlis. — BERNARD Comte de Senlis.

14. HERBERT II. Comte de Vermandois, mary de la Princesse Hildebrante, fille de ROBERT Comte de Paris, Roy de FRANCE. | N. femme d'Vdon Comte. | HERBERT Comte de Senlis. | SPROTA de Senlis Duchesse de Normandie.

15. EVDES Seigneur de Ham, mort auant son pere. | ALBERT I. du nom Comte de Vermandois. | ROBERT Comte de Troyes. — ADELE Comtesse d'Aniou. | HERBERT Comte de Meaux & de Troyes. | HVGVES Arch. de Reims. LVIDVLFE Euesque de Noyon. | GISLEBERT Comte de Soissons. | RENAVD. Comte de Reims mary d'ALBRADE de France. | ALIX. LEVTGARDE N. de Vermandois.

16. HERBERT III. Comte de Vermandois laissa deux fils. | EVDES de Vermandois. | ESTIENNE Comte de Troyes. | AGNES Duchesse de Lorraine. | GVY Comte de Soissons. | GISLEBERT Côte de Roucy. | BRVNON Euesque de Langres.

RENAVD Comte de Soissons, eut fils. & fille. | EBLES Comte de Roucy. | LETARD Seigneur de Marle.

17. ALBERT II. du nom Comte de Vermandois, mort sans enfans. | OTTON Comte de Vermandois aprés son frere.

ALIX Comtesse de Roucy. | ADE Dame de Coucy.

18. HERBERT IV. du nom Comte de Vermandois. | EVDES ou ODON. | PIERRE. | GVY de Soissons. | ADE Comtesse de Soissons.

19. ALIX Comtesse de Vermandois femme de HVGVES DE FRANCE, fils du Roy Henry I. | EVDES

20. EVDES.

Digitized by Google

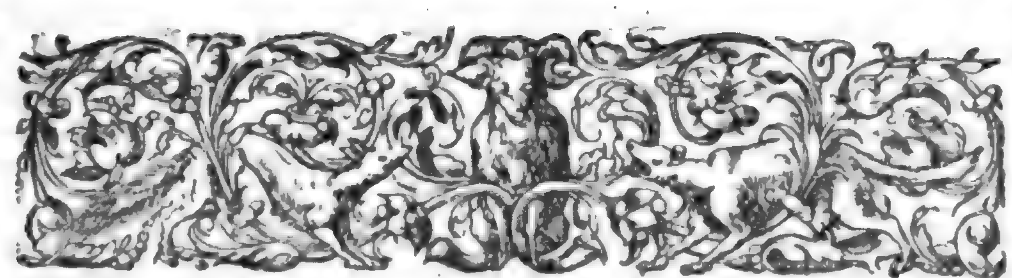

12. PEPIN
COMTE DE VERMANDOIS.

Chapitre Premier.

840. La lignée & descente du Roy & Empereur Charlemagne se continua non seulement en Lovis le Debonnaire aussi Empereur & Roy de France, l'vn de ses fils puisnez, d'vne part; mais encores elle se prouigna en son deuxiéme fils Pepin Roy d'Italie & en Bernard fils & successeur d'iceluy d'autre. Car de cettuy-cy fut fils vn autre Pepin premier Comte de Vermandois, suiet de ce discours, duquel sort vne longue suite de Comtes, quoy que l'Annaliste Belleforest écriue, que cette Branche dura peu de temps.

Ces Princes ont esté éleuez à telle puissance & authorité, qu'ils firent la guerre aux Roys de France leurs Souuerains; Aussi a-t'il semblé à aucuns, que l'extreme rigueur, de laquelle vsa cét Empereur Lovis (quoy qu'il fust debonnaire) à l'endroit du Roy Bernard son neueu, conuaincu d'auoir conspiré contre ce Monarque son oncle, & pour cela esté condamné à perdre la veuë, auoit si furieusement animé sa posterité à la vengeance contre les descendans de cét Empereur, qu'elle participa presqu'à toutes les coniurations entreprises contre leurs Roys.

Donc le Roy Bernard procrea ce Prince Pepin, qui eut le nom au
834. baptesme en memoire du Roy son ayeul paternel. En l'an dcccxxxiv. il fut auec l'Euesque Ratold, Boniface Comte & autres Grands de l'Estat, qui assisterent le mesme Empereur Louis contre son fils aisné Lothaire: & lors empescherent en ce grand desordre, que l'on ne fit mourir l'Emperiere Iudith sa femme, comme nous apprend l'Autheur sans nom des Annales de S. Bertin en Artois, lequel appellant ce Prince Pepin, l'on ne le peut entendre, que de celuy duquel nous parlons. *Ann. Bertin.*

Il suiuit aussi le party de son autre cousin le mesme Empereur Lothaire en la guerre ciuile qu'il eut contre ses freres les Roys Louis d'Alemagne & Charles le Chauue de France.

On peut dire, que ce fut au mesme Prince Pepin, que fut donné le Comté de Vermandois, ou partie d'iceluy seulement, plustost qu'à son fils Herbert, quoy qu'en ait écrit vn Historien moderne; ce qui se iuge assez par la consideration du temps. Car le Roy Bernard pere de nostre Pepin, estant decedé fort ieune, il est croyable, qu'en l'an huit cens quarante, que mourut l'Empereur Louis qui fit le don, à peine Herbert petit fils de son neueu estoit-il capable d'auoir des enfans & *La Morliere Antiquit. d'Amiens.*

Digitized by Google

VERMANDOIS. de posseder des Seigneuries. Ioint à cecy, qu'encore qu'il eust eu lignée, si est-ce qu'on presumera la donation du Vermandois auoir esté faite plustost au pere que non pas au fils. De fait Vignier exact & iudicieux Historien donne au mesme PEPIN la qualité de Comte de Vermandois, & fait mention de luy en sa Bibliotheque Historiale sous l'an huit cens quatre vingts dix-sept. An de IESVS CHR. 897.

Vignier sous l'an 817.

Genealogia Boiariæ Ducum 1620.

Christophle Geuuold Iurisconsulte Aleman dans la Genealogie des Ducs de Bauiere veut faire croire, que ce Comte PEPIN ayant esté priué de tous les biens qu'il auoit en France, se retira auec ses trois fils en Alemagne vers la Franconie Orientale, & qu'ils posséderent le Comté de Langefeld. Il adiouste, que de son fils Bernard vint le Comte Arnoul de Langenfeld, duquel il dit les anciens Comtes de Schiren & Witelspac estre sortis, & de ceux cy les Ducs de Bauiere Electeurs de l'Empire, alleguant pour preuue de son dire quelques Autheurs recens de sa nation, sans mettre en auant aucun titre ancien & considerable, pour iustifier cette descente, qui fait qu'on n'y peut adiouster foy.

Regino.

Quoy qu'il en soit ce Comte PEPIN eut trois fils, comme a remarqué Reginon, encore que Fauchet estime, qu'ils eurent pour pere le Roy Bernard; ce qu'aucun Autheur ancien n'a escrit, ny de quelle Maison estoit la femme qu'il espousa. On ne sçait non plus en quel temps il deceda.

Augusta Viromanduorum vindicata & illustrata. 1643.

L'Histoire de ces Comtes de Vermandois a esté de nagueres traitée par Claude Hemeré personnage pieux & d'eminent sçauoir, Docteur en Theologie dans l'Vniuersité de Paris, en laquelle il a inseré plusieurs notables singularitez.

ENFANS DE PEPIN COMTE DE VERMANDOIS.

13. BERNARD de Vermandois, duquel on ne trouue que le nom seulement, sans autres circonstances de sa vie.

13. HERBERT I. du nom Comte de Vermandois continua la lignée de cette Maison.

13. PEPIN de Vermandois Comte de Senlis; La posterité duquel sera cy-aprés deduite.

---

13. HERBERT I.

COMTE DE VERMANDOIS, DICT aussi Comte de PERONNE, *& Abbé de S. Quentin.*

CHAPITRE II.

CE Prince succeda au Comté à Pepin son pere. Il suiuit premierement la fortune & le party du Roy Charles le Simple, contre les Princes de la Maison d'Aniou Ducs de France; puis changeant d'aduis, se rangea de leur costé lors que le Comte de Paris Eudes se fit declarer Roy. 890.

La guerre ciuile continuant, Rodolphe Comte de Cambray, frere d'Ar-

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. 893. d'Arnoul Comte de Flandres en faueur du mesme Roy Charles prit les villes de Peronne & Sainct Quentin sur Herbert, qui s'estoit encore declaré son ennemy, quoy qu'il eust aydé à son restablissement dans le trosne Royal en l'an huit cens quatre-vingts-treize, & depuis Herbert tua ce Comte Rodolphe en vne rencontre, & recouura ses villes. Mais le Comte Arnoul de Flandres resolu de venger la mort du Comte son frere, de sa part il fit machiner celle de ce Comte de Vermandois en l'année neuf cens deux. Vignier la remarque en la precedente, quelques Autheurs luy donnent seulement la qualité de Comte de Peronne: & d'autant que la haine continuoit entre ces deux Maisons de Vermandois & de Flandres, enfin elle fut pacifiée par vn mariage qui se fit, comme il se verra cy-aprés. Vermandois. Regino. And. de Marcenaiis. Sa mort 902.

L'on n'a point remarqué en quelle Maison cét Herbert I. du nom prit alliance. Car celle qu'aucuns luy donnent de la fille de Robert Duc de France ne luy conuient pas, mais plustost à son fils, comme nous dirons: bien est-il certain, que cettuy-cy delaissa deux enfans remarquez en suite. Ce Comte & plusieurs de ses successeurs furent Abbez de Sainct Quentin en Vermandois, quoy que Princes laïques, par vn abus qui se commettoit lors, si l'on ne veut dire, qu'ils prenoient cette qualité comme Aduoüez & Protecteurs des Eglises.

ENFANS DE HERBERT I. DV NOM COMTE DE VERMANDOIS.

14\. Herbert II. du nom Comte de Vermandois continua la branche masculine de cette Maison.

14\. N. de Vermandois femme du Comte Vdon de Sueve frere de Herman Duc de Sueue, comme remarque l'Historien Flodoard. Flodoard.

---

14. HERBERT II.

COMTE DE VERMANDOIS, & de Troyes.

Chapitre III.

Aprés diuerses contentions, qui furent entre cét Herbert II. fils vnique du Comte Herbert I. & le Comte Baudoüin de Flandres, ils firent paix en l'an neuf cens quinze. 915. Ancienne Chron. de Flandres.

Suiuit le trouble esmeu par les Grands de France, & la conspiration faite contre le Roy Charles le Simple, sous pretexte de l'affection que le Monarque portoit à son fauory Haganon, pendant laquelle diuision Herbert se ietta dans le party du Roy Charles qui estoit son parrain; Mais depuis il passa dans l'autre; mesmes assista Robert Duc de France couronné Roy, & à la bataille de Soissons estoit vn des premiers dans son armée. Flodoard. Fauchet. 923.

Aprés la mort de Robert, Charles tascha d'attirer le Comte Herbert de son costé, comme l'vn des plus puissans Princes de son

VERMANDOIS. Estat, ce fut toutesfois en vain. Car luy & Hugues le Grand fils de Robert, donnerent ordre, que Raoul Duc de Bourgongne son gendre fust esleu Roy au lieu du defunct Robert. *An de Iesus Chr.*

Neantmoins Charles, comme auparauant, trouua moyen de gagner le Prince HERBERT, quoy qu'il peust luy estre suspect, pour auoir espousé la sœur du feu Roy Robert, s'il n'eust couuert sa malice & perfidie par vne insigne subtilité. Car il resolut de surprendre le Roy: pour ce faire il luy manda par son cousin Bernard Comte de Senlis, qu'il vouloit communiquer auec sa Maiesté d'affaires importantes, le priant de venir en vn sien Chasteau; surquoy CHARLES fut aduerty de se donner garde; & HERBERT, pour oster tout soupçon, vint luy mesmes accompagné de peu de gens le trouuer, alla au deuant de luy & le baisa; Le Comte iugeant par ces caresses, qu'il se fioit en ses paroles, le pria de venir à Peronne, à quoy Charles consentit imprudemment, s'estant asseuré sur les sermens qui luy furent faits, & en petite compagnie se trouua depuis à Sainct Quentin, où il fut receu honnorablement.

Glaber l. 1. c. 1.
Flodoard. ad an. 923.

Alors HERBERT continuant sa perfidie, s'empara de la personne du Roy, & l'enuoya prisonnier à Chasteau-Thierry; puis se ietta encore dans le party de Raoul, & l'assista en la guerre contre les Normans. Neantmoins en l'an neuf cens vingt-sept, vne grande querelle suruint entre eux, à cause du Comté de Laon, que HERBERT vouloit auoir pour Eudes son fils, quoy que le Roy Raoul l'eust donné à Rotgar; Ce qui n'empescha pas, que le Comte de Vermandois se ioignist auec le Duc de France Comte de Paris Hugues le Grand; pour aller faire la guerre aux Normans, qu'ils assiegerent par l'espace de cinq semaines, vers la riuiere de Loire. 923. 927.

Aimoin. l. 5. c. 42.
Oderannus in Chr.
Fauchet.
Hemeraus in August. Viromand. ad an. 927.

En ce temps le Comte HERBERT fit tenir vn Synode à Trosly vers Reims, contre la volonté du Roy Raoul, qui luy manda de venir à Compiegne, dont il ne tint compte. Le Synode acheué, le Comte voulant entrer dans la ville de Laon, fut preuenu par le Roy, qui enuoya des gens pour la garder, & luy mesme vint au Chasteau. Dequoy HERBERT estant irrité, tira hors de prison Charles, qu'il amena à S. Quentin, puis aussi-tost donna aduis au Pape de la deliurance d'iceluy, ainsi que sa Saincteté luy auoit mandé faire, à peine d'encourir les censures Ecclesiastiques, l'aduertissant, qu'il n'estoit besoin de venir à cette extremité, puis que le Roy estoit en liberté: En suite de quoy, le Chasteau de Laon ayant esté abandonné par la Royne Emme, femme du Roy Raoul, HERBERT s'en saisit. Et comme il estoit d'vn esprit inconstant & variable, s'appointa derechef auec Raoul, luy fit serment, & pour la seconde fois mit en prison le miserable Roy Charles, qui mourut bien-tost aprés en cét estat deplorable. 928.

Fauchet.
Flodoard.
Idem.

Se voyant deliuré de celuy qu'il craignoit, pour l'auoir si grieuement offensé, il se monstra encore plus orgueilleux qu'auparauant, croyant n'estre en rien inferieur à Raoul, qu'il disoit tenir toute sa fortune de luy. Ce que ne pouuant supporter, & pour se venger ayant persuadé ceux de Reims de proceder à nouuelle élection d'vn autre Archeuesque, que le fils de HERBERT, leur haine éclata si auant, que le Comte apprehendant le courage & l'authorité de son ennemy, fut contraint de ceder, & se retirer vers Henry Roy d'Alemagne. Cette retraitte estant prise pour vne rebellion, Raoul & Hugues assiegerent & forcerent les villes d'Amiens, Laon, S. Quentin, Peronne, Ham, Chasteau Thierry, Reims & Arras sur HERBERT, lequel secouru & assisté des armes des Lorrains, reprit aucunes de ses places, & desirant 932.

Flodoard.
Fauchet.
Vitikind. Saxo l. 1.
Vignier.
Flodoard.

Ans de IESVS CHR. de plus en plus se fortifier, s'allia du Comte de Flandres, & luy fit espouser sa fille, comme nous dirons. VERMANDOIS.

934. Cependant le Roy d'Alemagne estant prié de moyenner vn accord, il y trauailla si heureusement, qu'il fut conclu, à la charge, que Chasteau-Thierry seroit rendu au Roy, & S. Quentin auec Peronne, au Comte. Les deux Princes Hugues & HERBERT s'accorderent aussi par l'entremise des Roys de France, d'Alemagne & de Bourgongne; pour tous s'opposer aux Hongres, qui se preparoient d'entrer en France.

Louis d'Outre-mer estant cependant paruenu à la Couronne, encore qu'il eust suiet d'en vouloir à HERBERT, qui auoit si mal & indignement traitté Charles le Simple son pere;
938. neantmoins il le receut en grace à la priere de Hugues Duc de France; mais ce n'estoit qu'vn feu couuert de cendres, qui se ralluma bien tost aprés. Car le Roy voyant que ce Prince, au lieu de s'humilier, persistoit en son arrogance, resolut de le ruiner & mettre si bas, qu'il ne peust s'en releuer. De sorte qu'il vint prendre de force le Chasteau, qu'HERBERT auoit fait *Flodoard.*
940. construire à Laon. Mais luy & Hugues ayant eu secours de Gislebert Duc de Lorraine, ils ne laisserent pas de continuer à resister au Roy, sur lequel ils s'emparerent de Pierre-pont; puis assiegerent Laon:
941. le Roy leur fit leuer ce siege. Les Princes estans retournez l'y remettre, & Louis voulant derechef les combattre, ils défirent son armée & le mirent en fuite. En cette guerre ils furent encores assistez du Roy Hen-
942. ry d'Alemagne & d'Othon Duc de Lorraine. Enfin aprés tant de calamitez, HERBERT & son fils se sousmirent au Roy leur Souuerain. *Fauchet.* Ainsi les Roys & les Comtes ayant si souuent rompu la foy les vns aux autres, il ne faut s'estonner, si Dieu permit, qu'ils demeurassent presque accablez, tant par leurs miseres propres, que par les cruelles guerres, que leur firent les Normans, les Hongres, & les Sarrasins.

HERBERT ne suruescut long-temps à cette reconciliation auec *Flodoardi Chron.* le Roy, laquelle auoit esté moyennée par l'Empereur Othon I. Car il mourut l'an DCCCCXLIII. & fut enseuely à S. Quentin par ses enfans, qu'il auoit eus en bon nombre de sa femme HILDEBRANTE fille de Robert Duc de France & Comte de Paris & d'Aniou, couronné Roy, & sœur de Hugues le Grand aussi Comte de Paris; leurs enfans posséderent ses grandes Terres par indiuis & en commun, iusques en
946. l'an neuf cens quarante six, qu'ils en firent partage & diuision entre eux, par l'aduis du mesme Prince Hugues leur oncle maternel. Selon *P. Pithou.*
Sa mort 943. qu'escriuent Flodoard & Glaber, HERBERT mourut de mort naturelle; mais comme desesperé de son salut, & trauaillé d'extremes douleurs; Car lors qu'on luy parloit de Dieu & de ses affaires domestiques, il ne respondoit que ces mots; *Nous auons esté douze, qui auons conspiré par serment à la trahison faite à Charles.* De sorte que par le témoignage de ces anciens Autheurs, se trouue fabuleux le recit que font Glaber, Nangis, Nicole Gilles, & autres Escriuains, de la mort ignominieuse d'HERBERT, qu'on suppose auoir esté pendu. Lequel d'ailleurs de Serres fait viure long temps aprés cét an neuf cens quarante trois contre la verité de l'ancienne Histoire, laquelle remarque precisement son decez estre auenu en cét an que nous auons dit. *In Chron. l. 1. c. 3.* *P. Æmilius.* *Fauchet sous 943.*

Aprés ce decez les Comtes de Champagne ne succederent pas au rang & degré que HERBERT tenoit entre les Princes de son temps; pour ce que sa principauté fut departie entre ses enfans en tant de pieces, qu'elle perdit son lustre, & que Thibaud Comte de Chartres & de

VERMANDOIS. Tours sembla s'estre auancé en son lieu, estant deuenu tres-opulent en Terres & Seigneuries. Tant y a, que Dudo Doyen de S. Quentin parlant de Hugues le Grand, il le qualifie Duc tres-puissant, & en suite donne à HERBERT la qualité de Satrape des Princes (qui est à dire le premier.) Aussi Guillaume de Gemieges appelle ces mesmes Comtes Hugues & HERBERT Princes des François. Ans de Iesus Chr.

Hist. Norm. l. 3.

Hist. Norm. l. 5.

ENFANS DE HERBERT II. COMTE DE VERMANDOIS, & d'HILDEBRANTE sa espouse.

Flodoard. in Hist. Rem. Fulcon Gesta des C. de Champ.

15. EVDES de Vermandois Seigneur de Ham & de Chasteau-Thierry ayant tesmoigné sa fidelité au Roy Louis d'Outremer, il luy laissa la garde de la ville de Laon. Le Comte son pere luy bailla aussi en garde les forteresses de Ham & de Chasteau-Thierry enuiron l'an DCCCCXLII. & en la mesme année s'empara d'Amiens. Hugues Roy d'Italie & Comte de Prouence luy donna le pays de Viennois; mais il n'en peut iouir & mourut auant son pere. 942.

15. ALBERT premier du nom Comte de Vermandois continua la posterité de cette Maison.

15. ROBERT de Vermandois Comte de Troyes sera mentionné aprés la description de la lignée directe des Comtes de Vermandois.

15. HERBERT de Vermandois Comte de Meaux, puis de Troyes, duquel sera aussi parlé en suite de l'Eloge de son frere Robert.

Flodoard. l. 4. Recueilsa Rem. & 12. & 100.

15. HVGVES DE VERMANDOIS n'estoit qu'en l'aage de cinq ans seulement, lors qu'en l'année neuf cens vingt cinq il fut esleu Archeuesque de Reims, aprés la mort de Seulphe; Ce qu'on trouua nouueau & du tout extraordinaire, & estre d'vn pernicieux exemple: Le Comte son pere, à cause qu'il estoit en si bas aage, commit au regime de cette grande Prelature, Oudry Archeuesque d'Aix, qui auoit esté chassé de son siege par les Sarrazins. 925.

Cette eslection de Hugues fut vn autre suiet de guerre ciuile, & de troubles. Car encore qu'elle eust esté approuuée par le Pape (ou plustost l'Anti-Pape) Iean X. Si est-ce qu'Artold Religieux de Sainct Remy, ayant au contraire esté ordonné Archeuesque en l'an neuf cens trente deux, à l'instance du Roy Raoul, aucuns Grands de France prenant sa cause en main, resolurent de le maintenir: ce que fit aussi le Roy Louis d'Outre-mer, ennemy des Maisons de Vermandois & de Bourgongne. 931.

Baron. T. 10. Annal. Eccl.

Pithou.

Remy. Cabinet ... Catalogue Arch. Rem.

Pendant ce grand different Artold estant appellé deuant les Prelats & Princes, huict ans & demy aprés auoir esté nommé à l'Archeuesché, fut persuadé d'y renoncer, retenant l'Abbaye de Sainct Basol & le Monastere d'Auenac. En suite dequoy les Comtes Herbert de Vermandois & Hugues de Paris assemblerent les Euesques à Soissons; où aprés que les Clercs & lais eurent declaré, qu'Artold auoit iuré de iamais ne s'entremettre de l'Archeuesché, afin que l'Eglise ne demeurast sans Pasteur, 941.

Digitized by Google

Anne de Iesvs Chr. 942. HVGVES estant requis par le Clergé & le peuple de Reims de reprendre sa dignité, fut sacré Archeuesque dans l'Eglise de Sainct Remy en l'an NEVF CENS QVARANTE VN, puis en l'an suiuant il receut le *Pallium* du Pape Estienne IX. Quatre ans aprés cecy, la ville ayant esté prise par le Roy d'Alemagne & Empereur Othon I. & par le Roy Louis d'Outre-mer, HVGVES qui estoit dans la ville, aprés l'auoir renduë, fut deietté, & Artold restitué en son siege; ce qu'approuua le Pape Agapet II. Le Roy donna à cét Artold le Comté de la ville de Reims. Masson escrit, que HVGVES estoit fils illegitime. Dés sa ieunesse il auoit esté destiné à l'Eglise, & à cét effect instruit & nourry à Auxerre par l'Euesque du lieu, puis fait Prestre par Guy Euesque de Soissons. Lequel estant venu en l'an neuf cens quarante huict, faire hommage au Roy Louis & sa paix auec Artold, à cause du consentement par luy donné à l'election de HVGVES; en ce mesme temps se tint vn Synode à Treues, où Guy assista. Et d'autant qu'il auoit participé au sacre de HVGVES, il se ietta aux pieds de Marin Legat du Pape, qui presidoit au Synode, & demanda pardon, qui luy fut octroyé à la requeste d'Artold. Hildegaire Euesque de Beauuais fut aussi appellé pour venir rendre raison de ce sacre de HVGVES, qui auoit esté excommunié.

VERMANDOIS.

Flodoard. in Chron.

Cl. Robert in Gallia Christ.

Flodoardi l. 2. Annal.

948.

961. Cependant Artold estant mort, la Royne Gerberge mere du Roy Lothaire, pressée de bailler l'Archeuesché de Reims à HVGVES de Vermandois, qui iadis l'auoit tenu; fut conseillée par l'Euesque Brunon son frere de n'en rien faire: encore que Hugues Capet Duc de France, depuis Roy, la sollicitast au contraire; luy remonstrant, que par ce moyen les querelles de la Maison de Vermandois auec les Archeuesques, qui continuoient depuis si long-temps, pourroient estre estouffées: Et ainsi l'ancienne inimitié de ceste Royne contre les Princes de Vermandois se manifesta: voulant que l'on creust, qu'elle ne pouuoit oublier les trauaux, que le Comte Herbert & les siens auoient causé au feu Roy Loüis son mary. *Fauchet.*

Peu de temps aprés vn autre Synode se tint en Brie, où les Euesques, pour le bien du Royaume, & afin d'euiter la guerre preste à s'esmouuoir, essayerent aussi à faire rendre à HVGVES l'Archeuesché; Mais Roricon & Gibuin Euesques de Laon & de Chalons s'y opposerent; disans, que le Prince ayant esté excommunié par tant d'Euesques, il n'auoit peu estre absous par moindre nombre: & pour cette cause, la cognoissance de ce differend fut renuoyée au Pape.

962.

15. LVIDVLPHE de Vermandois fut Euesque de Noyon enuiron l'an DCCCCXXCI. Iacques le Vasseur en ses Annales de l'Euesché de Noyon escrit qu'il estoit fils du Vicomte Albert, mais il se mesprend. Ce Prince posseda par l'espace de douze ans l'Euesché & mourut l'an neuf cens quatre-vingts dix, ayant eu pour successeur en sa Prelature Radbod. *Hemeraus.* *I. Meierus.*

981.

Sa mort 990.

15. GISLEBERT de Vermandois Comte de Soissons, duquel sera parlé en son lieu.

15. RENAVD de Vermandois Comte de Reims. Tige des anciens

Digitized by Google

VERMANDOIS. Comtes de Roucy, qui seront traitez cy-aprés. *Ans de IESVS CHR.*

Flodoard. 15. ALIX de Vermandois fille aisnée du Comte Herbert II. fut en l'an DCCCCXXXIII. mariée auec ARNOVL Comte de FLANDRES, surnommé le Grand, fils du Comte Baudoüin le Chauue & d'Elstrude d'Angleterre. Arnoul mourut l'an neuf cens soixante trois. *Son mariage.* 933. 963.

Anciens Comtes de FLANDRES. La Comtesse ALIX sa femme estoit decedée trois ans auant luy. Il eut d'elle Baudoüin III. Cettuy-cy mourut viuant encore son pere, & eut pour successeur le Comte Arnoul II. son petit fils decedé l'an neuf cens quatre-vingts dix-huit. Il procrea Baudoüin IV. mort l'an MIL TRENTE QVATRE, ayant eu pour fils BAVDOVIN V. marié auec ALIX DE FRANCE fille du Roy Robert & petit fils de Hugues Capet. Duquel mariage sortent les autres Comtes de Flandres qui se verront décrits cy-aprés. 998. 1034.

15. LEVDGARDE de Vermandois seconde fille du Comte HERBERT II. (non pas du premier, comme aucuns estiment) espousa en premieres nopces, par le Conseil de Hugues le Grand Duc de France & Comte de Paris son oncle maternel, Guillaume Duc de Normandie surnommé Longuespée fils du premier Duc Rollo, dit Robert. Il fut marié à cette Princesse estant veuf de Sprota de Senlis, & n'eut enfans de la Princesse LEVDGARDE, laquelle passa à secondes nopces auec THIBAVD Seigneur de Tours, de Blois & de Chartres, dit le Tricheur, cousin du mesme Duc Rollo. Cette Princesse fit don du lieu de Gisey à l'Abbaye de S. Pierre en Vallée de la ville de Chartres, par titre du vingtquatriéme an du regne de Lothaire: elle y est enterrée. A l'endroit de sa sepulture on void vn écusson de gueules diapré de fleurs, ou ramée d'argent, auec vne bande de sable, qui peuuent estre ses Armes, ou celles de l'vn de ses maris. De son dernier espoux furent procreez Eudes, surnommé le Champenois, Comte de Tours, de Chartres, de Blois & de Beauuais; & Emme Comtesse de Poictou & Duchesse de Guyenne, de laquelle sera parlé cy-aprés.

Dudo de Hist. Norm. l.3.
Vvilel. Gemet. l.3.c.5.
Glaber l.3.
Pithou en la Geneal. des C. de Champ.

COMTES DE CHARTRES ET DE CHAMPAGNE.

Eudes le Champenois eut pour fils aisné Eudes Comte de Blois, de Chartres, de Tours, & de Champagne, qui querela le Royaume de Bourgongne; cettuy-cy fut pere, entre autres enfans, de deux fils, à sçauoir de Thibaud II. Comte de Champagne, de Chartres, & de Blois, & de Henry, surnommé Estienne, Comte de Troyes & de Meaux; duquel sont issus les anciens Comtes d'Aumale de la Maison de Champagne. Du Comte Thibaud II. sortit Estienne III. appellé Henry Estienne par aucuns, & fut Comte de Chartres, de Blois & de Meaux. En sortit aussi Hugues Comte de Troyes, qui espousa CONSTANCE, fille de Philippes I. Roy de France.

A. du Chesne en l'Hist. de la M. de Montmorency.

Estienne III. Comte de Chartres, de Blois & de Meaux, fut pere de trois fils, Guillaume, priué de son droit d'aisnesse, duquel sortirent les anciens Seigneurs de Sully. Thibaud III. surnommé le Grand, Comte de Chartres, de Blois, de Meaux & de Troyes, & ESTIENNE Comte de Mortain, couronné Roy d'Angleterre.

Thibaud III. procrea, entre autres, trois fils, Henry I. dit le Large Comte Palatin de Troyes, marié auec MARIE, fille aisnée de

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

Loüis le Ieune Roy de Frãce, Thibaud dit le Bon Comte de Chartres & de Blois, Grand Seneschal de France, qui espousa ALIX DE FRANCE fille puisnée du mesme Roy Louis le Ieune; De luy & de son frere Henry I. sera plus amplement traitté cy-aprés en l'Histoire des Roys Capeuingiens. Estienne Comte de Sancerre, troisiéme fils de Thibaud III. a donné origine aux anciens Comtes de Sancerre. VERMANDOIS.

Emme de Champagne, fille de Thibaud & de Leutgarde de Vermandois, espousa Guillaume III. Comte de Poictou & Duc de Guyenne, descendu de Ranulphe I. Comte de Poictiers, creé premier Duc de Guyenne par Charles le Chauue: Il eût pour fils le Duc Ranulfe II. & cettuy-cy Ebles II. dont vint Guillaume II. pere de ce Guillaume III. mary d'Emme, lequel eut deux enfans, à sçauoir Guillaume IV. pere de trois fils & vne fille, qui furent Guillaume V. éleu Roy d'Italie; Guillaume VI. morts sans enfans, & Guy-Geoffroy, surnommé Guillaume VII. Comte de Poictiers & de Gascongne, Duc de Guyenne, mary d'ALDEARDE DE BOVRGONGNE, Princesse du Sang Royal de France, la posterité desquels sera décrite en son lieu. AGNES de Guyenne leur sœur, fille de Guillaume IV. espousa l'Empereur Henry III. fils de Conrad II. aussi Empereur, surnommé le Salique, & fut mere de Henry IV. lequel, entre autres enfans, eut deux fils & vne fille, à sçauoir Conrad, qui se nomma Roy d'Italie, Henry V. successeur de son pere à l'Empire, & Alix femme de Boleslas III. Roy de Polongne. *I. Besly en la Geneal. des C. de Poictou & D. de Guyenne.* COMTES DE POICTOV & DVCS DE GVYENNE. EMPEREVRS D'ALEMAGNE. *M. Cromer. l. 5 Hist. de reb. Polon.*

Ce Prince tiroit son origine de Boleslas, creé premier Roy de Polongne, qui eut pour fils Miecislas I. pere de Casimir I. lequel procrea deux enfans, dont l'aisné fut Boleslas II. & le puisné Ladislas I. qui eut pour fils le susmentionné Boleslas III. pere de quatre fils aussi Roys de Pologne, l'aisné fut Ladislas II. chassé de son Royaume par ses freres. Il eut vne longue posterité, qui posseda les Duchez de Silesie, de Lignics, Teschinie, Glogouie & autres; de l'vn desquels Princes sortit Henry Roy de Polongne aprés Lesc le Noir. ROYS DE POLONGNE.

Boleslas IV. second fils de Boleslas III. fut Roy aprés Ladislas II. son frere, & eut pour successeurs Miecislas II. & Casimir II. aussi ses freres. Ce dernier eut deux fils, qui furent, Lesc dit le Blanc Roy de Polongne aprés son pere, duquel vint Boleslas V. dit le Chaste, mort sans enfans, & Conrad Duc de Massouie, dont le fils Casimir Duc de Cuiauie eut deux fils, Lesc le Noir & Ladislas Loctic successiuement Roys de Polongne aprés Boleslas IV. Ce Ladislas fut pere de Casimir III. & d'Elizabeth de Polongne femme de CHAROBERT Roy de Hongrie, Prince du sang Royal de France, le fils duquel LOVIS surnommé le Grand, Roy de Hongrie, fut aussi Roy de Polongne aprés son oncle maternel Casimir III. Sa posterité sera traittée aux Liures suiuans.

15. N. de Vermandois troisiéme fille du Comte Herbert II. fut mariée auec THIBAVD DE MONTAGV, comme escrit Flodoard. *L. 4. c. 33.*

Digitized by Google

15. ALBERT I.

DV NOM COMTE DE VERMANDOIS.

CHAPITRE IV.

Du Chesne Hist. de la M. de Montmorency. *Flodoard. in Chron.* *Fauchet.*

CE Prince ALBERT estoit second fils de Herbert II. 943.
Comte de Vermandois & de la Princesse HILDEBRANTE sa femme, encore que quelques Autheurs le mettent troisiéme en nombre. Luy & ses freres furent repris en grace par le Roy Louis d'Outre-mer : le Comte Hugues & le Duc de Lorraine Otton ayant intercedé pour eux.

Vne nouuelle contention suruint depuis, sur ce que la ville d'Amiens (que Eudes frere d'ALBERT tenoit en faueur de l'Archeuesque de Reims Artolde) auoit esté liurée par les domestiques de l'Euesque à ceux du Roy : dont les Princes de Vermandois se plaignant, & de l'infidelité qu'ils disoient estre en Louis, remontrant aussi le danger où ses pareils estoient reduits, s'il les surprenoit ainsi l'vn aprés l'autre, il tirerent à leur party ceux qui redoutant la grandeur & puissance du Roy, attendoient semblable mauuais traittement, & de ceux là fut Hugues Duc de France Comte de Paris.

Flodoard. ad an. 951. *P. Pithou.* *Flodoard.*

Neantmoins depuis ALBERT (non pas Herbert, comme écrit Fauchet) fit son accord à Reims, deuint vassal du Roy, & se rangea à son party, puis il fit ligue à part auec Robert & Herbert ses freres. A son ayde & par son entremise le mesme Herbert Comte de Troyes
espousa la Royne Otgine vefue du Roy Charles le Simple, ce qui se fit 951.
au grand mécontentement du Roy Louis d'Outre-mer, fils de la Princesse, qui n'aymoit pas les Princes de Vermandois. Quant à ce Comte ALBERT il eut pour femme GERBERGE DE LORRAINE, fille de Gilbert Duc de Lorraine & de Gerberge de Saxe, cette Duchesse depuis remariée à Louis d'Outre-mer Roy de France.

Paul. Æmil. *Hemeraus.*

Le Prince ALBERT fut loüé pour son zele & sa pieté, ce qui peut estre le mit en estime enuers nos Roys, de sorte que pour expier aucunement le deshonneur & l'infamie du Comte Herbert son pere, qui auoit emprisonné le Roy Charles le Simple, afin d'en faire perdre la memoire, il fonda vn Monastere au Chasteau, où ce miserable Roy auoit esté detenu prisonnier : & eut en si grande veneration la posterité du Simple, qu'il soûtint le party des Roys Carlouingiens contre le
Roy Hugues Capet, auec lequel toutefois il fut reconcilié par l'entre- *Sammar*
mise de Richard Duc de Normandie. ALBERT mourut l'an NEVF 988.
CENS OCTANTE HVIT, aprés auoir atteint vn long aage.

ENFANS D'ALBERT I. COMTE DE VERMANDOIS, & de la Comtesse GERBERGE *son espouse.*

16. HERBERT III. du nom Comte de Vermandois sera cy-aprés remarqué plus particulierement.

16. EVDES de Vermandois est mentionné en vne Charte de l'E-

glise

glise de Nostre-Dame de Humolieres en Vermandois, laquelle est dattée de l'an neuf cens cinquante neuf le deuxiéme Nouembre,& dans vne autre de Sainct Quentin en l'Isle, qui est de l'an neuf cens octante trois. VERMANDOIS.

16. HERBERT III.

DV NOM COMTE DE VERMANDOIS.

CHAPITRE V.

988. ENTRE les deux enfans du Comte de Vermandois Albert premier du nom & de Gerberge de Lorraine sa femme, cettuy-cy fut l'aisné.

Il se porta, ainsi que le Comte son pere, à faire beaucoup de bien aux Eglises; souuent il se retiroit dans les Monasteres, mesmement dans celuy de Humolieres, pour vacquer plus librement à la priere & oraison, s'addonnant encores à d'autres œuures de pieté; Aussi prenoit-il la qualité d'Abbé de Sainct Quentin, comme faisoient ses predecesseurs; qualité qui luy est attribuée par di- Herbertus.
987. uers titres des années DCCCCXXCVII. & autres suiuantes, esquels on remarque, qu'il a fait plusieurs biens aux Eglises de Vermand, de S. Quentin & autres.

Il fut conioint par mariage auec ERMENGARDE, dont le surnom n'est point exprimé ny par les titres & anciens monumens, ny par l'Histoire; bien est-il certain, que cette Princesse, suiuant les pieux vestiges de son mary, estendit ses liberalitez enuers les Eglises.

Sa mort. 1015. Le Comte HERBERT son espoux passa de cette vie en vne meilleure l'an MIL QVINZE. Les deux enfans qu'il delaissa sont remarquez & nommez en suite.

ENFANS DE HERBERT III. COMTE de VERMANDOIS, & de la Comtesse HERMENGARDE sa femme.

982. 17. ALBERT II. du nom Comte de Vermandois, fut fondateur de l'Abbaye de Bucilly, & a esté conioincte par mariage auec GERTRVDE, de laquelle il ne procrea aucuns enfans.

17. OTTON ou EVDES Comte de Vermandois aprés son frere, continua la lignée de cette Maison, & de luy est faite plus ample mention cy-aprés.

17. OTHON ou EVDES COMTE DE VERMANDOIS.

CHAPITRE VI.

Hemeraeus.

L estoit deuxiéme fils d'Herbert III. du nom Comte de Vermandois: & fut par deux fois conioint par mariage. La premiere auec EMME, la seconde auec PAVIE; ces femmes ne sont point autrement nommées par les tittres ny par les Histoires du temps ou autres posterieures. La derniere rendit ce Comte pere de trois fils qui seront cy-aprés nommez. 1015.

Roger premier du nom Euesque & Comte de Beauuais, qui estoit issu de la Maison de Champagne alliée à cette-cy, d'sposa au profit de ce Prince OTHON de la pluspart des droits de la Iustice & Seigneurie de Mouchy, sous le titre d'Aduoyer, Vicomte ou Vidame, comme nous enseigne Antoine Loisel Aduocat au Parlement de Paris par les Memoires qu'il a publiez contenant l'Histoire de l'Euesché & des Euesques de Beauuais. A. Loisel.

ENFANS D'OTHON COMTE DE VERMANDOIS, & de sa seconde femme PAVIE.

18. HERBERT IV. Comte de Vermandois continua la lignée masculine de cette Maison.

18. EVDES ou ODO de Vermandois, soubscriuit en vne charte du Comte Herbert IV. son frere l'an mil septante-six. 1076.

Cl. Hemeraeus. 18. PIERRE de Vermandois.

---

18. HERBERT IV. DV NOM COMTE DE VERMANDOIS.

CHAPITRE VII.

E Comte Othon & la Comtesse Pauie furent ses pere & mere. Cettuy-cy leur fils aisné contracta mariage auec ALIX DE CRESPY ou de VALOIS, fille & heritiere de Raoul III. du nom Comte de Crespy & de Bar sur Aube, lequel eut l'honneur d'espouser en secondes nopces la Royne de France ANNE DE RVSSIE, estant vefue du Roy Henry I. Cette Comtesse ALIX eut pour frere Simon Comte de Crespy, de Bar sur Aube & de Mante, qui se rendit Religieux dans l'Abbaye de S. Claude sur le Mont-Iura. Hemmeraeus.

En l'an mil quarante sept le mesme Roy Henry se transporta dans 1047

Ans de Iesus Chr. 1047. la ville de Sainct Quentin, où il fut receu par nostre HERBERT IV. Ce Monarque departit lors de ses biens aux Eglises de S. Quentin & autres, & leur octroya des priuileges. Son Chancelier & Archichapelain Baudoüin natif de Vermandois, accompagna sa Maiesté en ce voyage, & comme il estoit riche & opulent, departit aussi vne bonne partie de ses biens aux mesmes Eglises, imitant la pieté du Roy son Prince; comme fit aussi le Comte HERBERT; le Titre qui porte cela est signé du Roy, du mesme Comte, qui est celuy dont nous parlons, de Guy Archeuesque de Reims, des Euesques Baudoüin de Noyon, Fouques d'Amiens, Dreux de Beauuais, Frollard de Senlis, & de ce Baudoüin Archichapelain. VERMANDOIS. *Cl. Hemeraus Augusta Veromand.*

1067. Vingt ans aprés cecy, & l'an MLXVII. ce Comte HERBERT rendit vn autre témoignage de son zele enuers l'Eglise. Car Guascelin de Chauny, Aduoüé de Viry (lieu appartenant à l'Eglise de Nostre Dame de Paris) ayant fait vne conuention auec Eudes Doyen, Raoul Preuost & autres Chanoines de cette celebre Eglise, au iour de la Feste de Toussaincts, deuant l'Autel de S. Quentin Martyr, se desista & quitta plusieurs coustumes, non deuës, qu'il s'attribuoit iniustement; ce qu'il fit du consentement du Comte HERBERT, nommé fils d'OTHON ou EVDES par le titre qui fut fait & passé en presence des Euesques Baudoüin de Noyon, Elinand de Laon, Guy de Beauuais, Leobert de Cambray & Alard de Soissons. Et porte le mesme titre, qu'il fut dressé en l'an septiéme du regne du Roy PHILIPPES. *Idem.*

Dans l'acte qui fut passé du sacre & couronnement de ce Roy, est aussi faite mention de nostre Comte HERBERT de Vermandois, pour
1059. y auoir assisté.

ENFANS DE HERBERT IV. COMTE DE VERMANDOIS, & D'ALIX DE CREPY sa femme.

19. EVDES de Vermandois fut desherité du Comté par le conseil des Barons, pour ce qu'il estoit de petit entendement & sans gouuernement, dit du Tillet, qui adiouste cét EVDES auoir pris alliance auec la fille d'vn Cheualier de Vermandois, & en auoir eu vn fils appellé Farin, pere de IEAN de S. Simon, dont est, dit-il, descenduë la Maison de S. Simon. *En la Branche de Vermandois.*

Toutesfois il se void au Tresor des Chartes du Roy vne Enqueste faite du temps de Philippes Auguste, par laquelle est porté, que cét EVDES de Vermandois, fils de Herbert IV. procrea vn fils, qui eut son nom d'EVDES, surnommé Farin, duquel sortit IEAN de S. Simon.

19. ALIX Comtesse DE VERMANDOIS & de VALOIS fille du Comte HERBERT IV. du nom, espousa en premieres nopces HVGVES DE FRANCE, surnommé LE GRAND, fils puisné du Roy HENRY I.

Elle eut pour second espoux RENAVD Comte de CLERMONT en Beauuaisis; duquel mariage sortit Marguerite de Clermont, femme de Charles de Danemarc Comte de Flandres, qui fut de telle integrité de vie, qu'on le reputa SAINCT. Il sera parlé plus amplement de cette Princesse ALIX, en traittant de la seconde Branche de VERMANDOIS sortie des descendans du Roy HVGVES Capet.

15. ROBERT
DE VERMANDOIS
Comte DE TROYES.

CHAPITRE VIII.

E Prince eut en partage des biens du Comte Herbert II. son pere quelques domaines situez en Champagne & Brie. Mais n'en estant satisfait, il s'empara de la ville de Troyes enuiron l'an DCCCCLVIII. & en chassa l'Euesque Ansegise, ou Anseaume, qui s'estoit genereusement porté en la guerre contre les Normans. 958.

Flodoard. Pith. hist. de Champagne.

ROBERT se rendit aussi maistre de la ville de Diion l'an DCCCCLX à laquelle ville aucuns estiment qu'il auoit quelque droit & pretention du chef d'ADELAIS, ou ALIX DE BOVRGONGNE, surnommée Werre, sa femme; Elle fut fille de Gislebert Duc de Bourgongne & sœur de Leudgardé, espouse d'Otton, frere puisné du Roy Hugues Capet. Elle porta en mariage à ROBERT son mary les Comtez de Chaalon en Bourgongne & de Beaune, auec lequel elle se trouue auoir souscrit en vne Charte de l'an DCCCCLIX. contenant vn accord fait entre ce Prince ROBERT & Gratian Abbé de S. Pierre de Monstier-en-Der, sur quelques differends qu'ils auoient ensemble. Aucuns disent, qu'elle estoit fille aisnée du Duc Gislebert. Le Roy Lothaire s'irrita tellement de la prise de Diion, dont nous auons parlé; qu'il la fit remettre entre ses mains par Brunon Archeuesque de Colongne par la force des armes. 960. 959. 960.

Oderan. A. du Chesne Hist. de Vergy l. 1. c. 6.

Deux ans aprés ROBERT de Vermandois & son frere Herbert assiegerent la ville de Chaalons, & la brûlerent, aprés que Gibuin en fut sorty, ce qui fut executé en haine de ce qu'il s'estoit opposé à leur frere Hugues de Vermandois, qui se portoit pour Archeuesque de Reims.

Vignier.

ENFANS DE ROBERT COMTE DE TROYES, ET D'ALIX DE BOVRGONGNE sa femme.

16. HERBERT de Vermandois estoit encore ieune lors qu'auec ses pere & mere il soussigna en l'accord susmentionné, qui fut fait entre le Comte d'vne part, & l'Abbé de Monstier-en-Der en Champagne d'autre.

16. ADELE DE VERMANDOIS Comtesse de Chaalon & de Beaune, fille de Robert de Vermandois, fut mariée deux fois.

En premieres nopces auec LAMBERT, qui par cette alliance fut Comte de Beaune & de Chaalon; Il procrea d'elle vn fils & vne fille, à sçauoir Hugues Euesque d'Auxerre & Elizabeth, laquelle eut aussi deux maris. L'vn fut Guy, fils d'Othe-Guillaume Comte de Bourgongne, & l'autre Gerard de Vergy Comte en Bourgongne; qui en procrea Robert Comte en Bourgongne, Seigneur de Vergy, Geoffroy de Vergy Seigneur de S. Aignan, lequel donna commencement aux anciens Barons de Donzy, de S. Ai- 1. Mariage.

Ans de Iesvs Chr. gnan, de Cosne, de Gien & de Monmirail, & aux Comtes de Chalon & de Neuers. Aramburge de Vergy leur sœur, fut mariée à Dalmacius Seigneur de Semur en Auxois, qualifié Prince illustre par quelques Historiens, duquel la Maison de Semur est issuë. Vermandois. *A. du Chesne en l'Hist. de Vergy.*

De Robert de Vergy vint Sauary Comte de Chaalon, qui eut pour fils Guillaume I. Tige des autres Comtes de Chaalon. Simon Seigneur de Vergy, frere de Guillaume, procrea Guy, & cettuy-cy Hugues, lequel, entre autres enfans, fut pere d'Alix Dame de Vergy, Duchesse de Bourgongne, femme du Duc Eudes III. De Guillaume de Vergy, frere de cette Princesse, est sortie l'illustre Maison de Vergy, dont les Seigneurs ont aussi possedé les Terres & Seigneuries de Mirebeau en Bourgongne, de Champlite, & plusieurs autres. *Comtes de* Chalon *&* *Seigneurs de* Vergy.

Adele de Vermandois susmentionnée, fille de Robert Comte de Troyes, fut remariée à Geofroy dit Grisegonnelle Comte d'Aniou, descendu des Comtes Tertulle & Ingerger. Car ce dernier eut pour fils Fouques, dit le Roux, Comte d'Aniou, pere de Fouques le Bon, duquel sortit Geoffroy susmentionné, qui mourut l'an mil dix, & fut pere du Comte Fouques Nerra, qui eut entre autres enfans Geoffroy Martel I. du nom, Comte d'Aniou & de Touraine, mort sans enfans, & Hermengarde d'Aniou mariée à Geoffroy Comte de Gastinois, nommé par autres Alberic. De ce mariage sortirent Geoffroy le Barbu, Comte d'Aniou, aussi decedé sans lignée, & Fouques Rechin Comte de Gastinois, puis d'Aniou & de Touraine, pere de Geoffroy Martel II. du nom, & de Fouques V. Comte d'Aniou, de Touraine & du Maine, marié deux fois : en premieres nopces auec Eremburge, fille & heritiere de Helie, Comte du Maine, duquel elle eut Geoffroy Comte d'Aniou, qui espousa Mahaud d'Angleterre, vefue de Henry V. Empereur, fille & heritiere de Henry I. du nom, Roy d'Angleterre & Duc de Normandie. Ils procreerent Henry II. Roy d'Angleterre & Geoffroy Comte d'Aniou & de Nantes; mort sans enfans. Henry II. Roy d'Angleterre son frere espousa Alienor Duchesse de Guyenne, & d'eux sont issus les autres Roys d'Angleterre, comme il se verra cy-aprés. *2. Mariage.* Comtes d'Aniou. 1010. *Vignier.* *Annales de France & d'Aniou.*

Fouques V. Comte d'Aniou prit pour seconde femme Melisende, fille & heritiere de Baudoüin du Bourg II. du nom, Roy de Hierusalem, à cause de laquelle alliance Fouques fut aussi Roy de Hierusalem. De cette seconde femme il eut deux fils; à sçauoir Baudoüin III. Roy de Hierusalem, mort sans enfans, & Amaury successeur de son frere au Royaume. Cettuy-cy a esté pere du Roy Baudoüin IV. & de deux filles, qui furent Sibylle d'Aniou, mariée à Guillaume Marquis de Montferrat, lequel en eut Baudoüin V. Roy de Hierusalem, & Isabel d'Aniou, laquelle espousa Henry Comte de Champagne & en eut Alix de Champagne, femme de Hugues de Lezignem I. du nom, Roy de Hierusalem & de Cypre, fils d'Amaury ou Aymery I. & neueu de Guy, qui furent premier & second Roys de Cypre. Hugues I. eut fils & fille, à sçauoir Henry I. du nom, Roy de Hierusalem & de Cypre, pere de Hugues II. decedé sans enfans; la fille fut Isabel de Lezignem, femme de Henry, sorty des Princes d'Antioche, issus des anciens Comtes de Poictou. Cét Henry fut pere de Hugues III. Roys de Hierusalem & de Cypre.

VERMANDOIS. Roy de Hierusalem & de Cypre, heritier de son cousin Hugues II. Il eut entre autres enfans trois fils & vne fille, qui furent Iean I. Henry II. & Aymery II. Roys de Hierusalem & de Cypre, morts sans lignée. Heluis de Poictiers leur sœur espousa Toron Roy d'Armenie, & en eut Henry I. aussi Roy d'Armenie. Ans de IESVS CHR.

15. HERBERT DE VERMANDOIS

COMTE DE MEAVX, PVIS DE TROYES.

CHAPITRE IX.

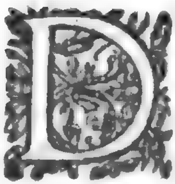

Flodoard. Pithou Hist. de Champ. DES l'an DCCCCXLII. ce Prince, auec le Comte Herbert II. son pere, suiuit le party du Roy Louis d'Outre-mer. Mais trois ans aprés Bernard Comte de Senlis, Thibaud Comte de Chartres & Herbert III. Comte de Vermandois neueu de cettuy-cy, ayant pris & brûlé le Chasteau de Montigny appartenant au Roy, cét incendie ralluma le feu de la discorde. Car le Roy qui en voulut auoir raison, vint auec vne armée de Normans courir le Vermandois, puis assieger la ville de Reims. 942. 945.

Flodoard. Quelque temps aprés vn Synode s'estant tenu à Treues, pour aduiser, entre autres points, à ce qui concernoit la promotion & sacre de Hugues Archeuesque de Reims, frere de HERBERT, aucuns Euesques y furent appellez pour rendre raison de ce qui s'estoit passé à cette promotion laquelle auoit esté contestée. On y appella aussi ce Comte HERBERT, afin de donner satisfaction aux Euesques ses voisins des maux qu'ils disoient auoir receu de luy. 948.

En l'an suiuant qui fut DCCCCLII. par la trahison d'vn nommé Gautier, il s'empara de Vitry & de quelques autres places en Champagne & Brie, & fortifia celle de Monfelix, assisté de son frere Robert de Vermandois, auquel il succeda aux Comtez de Troyes & de Meaux. Glaber le qualifie Comte de ces deux villes. 952.

Glaber. Il rendit à l'Archeuesque de Reims Oudry la ville d'Espernay & autres places de son Eglise qu'il auoit occupées. En fin ce Prince estant chargé d'années passa de cette vie en l'autre le XXVIII. iour de Decembre l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS TREZE, & receut l'honneur de la sepulture dans l'Eglise Abbatiale de Lagny, qu'il auoit fait bastir, ayant esté ruinée par les payens. Sa mort 993.

Il fut marié deux fois. Sa premiere femme, de laquelle seulement il eut des enfans, n'est point nommée par l'Histoire. Son 1. mariage.

Flodoard. Pithou. Vignier. Fauchet. Quant à la seconde, qui fut OGINE D'ANGLETERRE, Royne de France, vefue du Roy Charles le Simple, il l'espousa en l'an NEVF CENS CINQVANTE & VN, à l'ayde & par l'entremise de ses freres, au grand mécontentement du Roy Louis d'Outremer; pour ce doit-on croire, (dit le President Fauchet) qu'estant ce Comte fils de celuy qui auoit fait mourir le Roy Charles son pere, elle deuoit auoir en horreur l'alliance du fils du meurtrier de son mary. Mais il ne consideroit pas, adiouste cét Autheur, que l'amour & le desdain passent sur toute honte. HERBERT auoit retiré la Princesse de l'Abbaye de filles de Nostre-Dame de Laon, le reuenu de laquelle luy auoit esté baillé par le Roy son fils, qui luy osta. Elle estoit fort aagée quand cette seconde al- 2. Mariage. 951.

Digitized by Google

liance fut faite. Car elle estoit entrée en l'alliance Royale dés long temps auparauant. VERMANDOIS.

ENFANS DE HERBERT DE VERMANDOIS Comte de Troyes, & de sa premiere femme.

16. ESTIENNE DE VERMANDOIS I. du nom Comte de Troyes & de Meaux, est appellé neueu du Roy Robert par vne Charte de l'Abbaye de Lagny, mais Glaber Autheur du temps, l'appelle seulement cousin de ce Monarque. Il deceda enuiron l'an MIL TRENTE sans enfans: & aprés son decés Eudes Comte de Blois, de Chartres & de Tours, fils d'Eudes surnommé le Champenois, qui estoit cousin germain d'Estienne, s'empara des Comtez de Troyes & de Meaux malgré le Roy Robert, qui se pretendoit heritier plus proche du defunct: d'autant (peut estre) que l'ayeule paternelle d'Estienne, estoit sœur de Hugues le Grand Comte de Paris, ayeul du mesme Roy.

Sa mort 1030. *Pithou.* *Hemerans Augusta Viromand.*

19. AGNES DE VERMANDOIS; aucuns l'appellent ANNE, fut seconde femme de CHARLES DE FRANCE Duc de Lorraine, frere puisné du Roy Lothaire, auec lequel elle mourut à Orleans, l'an DCCCCXCII. lors de la captiuité de son mary; qu'elle voulut souffrir aussi par vn rare exemple d'amitié coniugale.

Sommaire. *Sa mort 992.*

Aucuns escriuent, que cette alliance, que prit Charles en la maison de Vermandois, qui estoit ennemie de celle de Capet, comme elle auoit esté des autres Roys Carlouingiens, luy apporta preiudice.

Supplement d'Aimoin. Vignier.

---

16. GISLEBERT
DE VERMANDOIS Comte de Soissons.

CHAPITRE X.

AYANT deduit aux Chapitres precedens les Branches des Comtes de Vermandois & de Troyes, il est necessaire de representer en suite les autres Familles collaterales; Car entre les enfans du Comte de Vermandois Herbert II. du nom & de sa femme la Comtesse Hildebrande, sœur de Robert Comte de Paris couronné Roy, se trouue le Comte de Soissons GISLEBERT. Toutefois on ne void point par quel moyen il entra en possession de ce Comté, soit comme Gouuerneur ou comme proprietaire.

L'Archeuesque de Reims Gerbert, depuis Pape nommé Siluestre II. fait mention de luy en vne de ses Epistres, qu'il escriuit à Guy Euesque de Soissons, se plaignant du grand desordre qui continuoit en l'vsurpation des biens d'Eglise que faisoient les gens lais.

Encore qu'vn Autheur moderne en son Abregé de l'Histoire de *Melchior Regnant.*

VERMANDOIS SOISSONS. Soissons estime, que le Comte Guy (cy-aprés mentionné) ait esté plustost fils de Herbert II. Comte de Vermandois, que celuy nommé cy-dessus, se fondant sur vn manuscrit qu'il dit se trouuer en l'Eglise de Saincte Croix d'Offemont; Neantmoins il y a plus de suiet de croire, que GISLEBERT eut pour pere le mesme Comte Herbert; Ce qu'on peut inferer aussi par la consideration du temps qu'il viuoit. Arch. Ieffe Cha.

Pour autre coniecture de la descente des mesmes Comtes de Soissons, c'est que par vn ancien Liure d'Armoiries l'on recognoist, que les anciennes Armes de Vermandois estoient blasonnées d'or à vn Lion de gueules, & celles de Soissons de mesme, à la bordure aussi de gueules, pour brisure & difference, ce qui monstre qu'il estoit puisné.

17. GVY
COMTE DE SOISSONS.

CHAPITRE XI.

L. 4. ch. 5. ANDRE' du Chesne, en l'Histoire de l'illustre Maison de Chastillon sur Marne, faisant mention des anciens Comtes de Soissons dit, que le premier de ces Comtes, dont il reste memoire, a esté vn Seigneur appellé GVY, & qu'il viuoit du temps des Roys Lothaire & Hugues Capet. C'est vray-semblablement celuy dont nous parlons, qui estoit fils du Comte Gislebert de Vermandois, ou bien d'ALBERT I. du nom Comte de Vermandois selon aucuns: car il y a sur cela des auis differens. L'Autheur cy deuant nommé de l'Abregé de l'Histoire de Soissons écrit, que ce mesme Comte GVY de Soissons donna à l'Eglise Cathedrale de Soissons partie des biens qu'il auoit en la Seigneurie de S. Georges. Cartul. Eccl. Suession.

Il se void par titres anciens, qu'il auoit esté conioint par mariage auec ADELHEIS: mais la famille d'où elle procedoit, est iusques à present ignorée. Tant y a qu'il en procrea le Comte qui est cy-aprés remarqué.

18. RENAVD.
I. DV NOM COMTE DE SOISSONS.

CHAPITRE XII.

M. Raynaud. CE Comte viuoit en l'an M. XLVII. On luy donne la 1047. qualité de Grand Maistre d'Hostel du Roy Robert, fils de Hugues Capet. Dans le Cartulaire de l'Abbaye de Nostre-Dame de Soissons se void vn acte daté de l'an M. 1057. Tabularium Suession. LVII. par lequel le Roy Henry I. du nom, fils de Robert, confirme l'acte par lequel le mesme Roy Hugues son ayeul auoit restitué à l'Abbaye de Sainct Medard les terres & possessions que luy & ses predecesseurs auoient vsurpées. Dans cét acte sont souscrits Guy Arche-

An de Iesvs Chr. cheuesque de Reims, Beraud Euesque de Soissons, & ce Comte Renavd de Soissons. Il se trouua aussi present à la donation qui fut faite à l'Eglise de Sainct Remy de la mesme ville de Reims par Manassés de Portian des biens mentionnez en la charte. VERMANDOIS SOISSONS

On écrit, que le mesme Comte estoit souuent dans la Cour du Roy Henry I. mais depuis; par vn mauuais conseil, s'estant departy du seruice de ce Monarque, & retiré à Soissons, il le fit assieger dans son Chasteau; en ce mauuais rencontre luy & son fils moururent; comme
1057. l'enseigne vn charte de l'an mil cinquante sept.

ENFANS DE RENAVD COMTE DE SOISSONS.

19. Gvy de Soissons finit ses iours au temps de la guerre, que le Roy Henry I. fit au mesme Comte Renaud son pere.

19. Iean Comte de Soissons.

19. Manasses Euesque de Soissons en l'an M. C. III.

19. Ade Comtesse de Soissons, l'Eloge de laquelle & sa posterité se void en suite.

---

19. ADE
COMTESSE DE SOISSONS.

Chapitre XIII.

Cette Comtesse, deuenuë heritiere par le decez de son frere Guy de Soissons, recueillit la succession paternelle. Le Roy Henry I. l'ayant prise en sa protection luy fit espouser Gvillavme I. du nom Comte d'Ev, qui fut par ce moyen aussi Comte de Soissons. Ayant suiuy le Roy en la guerre contre le Duc de Normandie, il demeura prisonnier; puis ayant
1059. recouuré sa liberté assista en l'an M. LIX. au Sacre & Couronnement du Roy Philippes I. qu'il accompagna en vne autre guerre contre Guillaume dit le Roux & Henry I. successiuement Roys d'Angleterre. Du mariage de Guillame d'Eu & d'Ade de Soissons furent procreées trois filles.

20. N. de Soissons fille aisnée, femme de Raoul I. du nom Seigneur de Nesle.

20. Lithvise de Soissons Dame de Montlehery.

20. Agnes de Soissons femme de Heruë Seigneur de Montmorency.

20. Ade de Soissons mariée auec Gautier I. du nom Comte de Brienne.

Digitized by Google

VERMANDOIS. 20. RAINTRVDE de Soissons & RAOVL I. du nom Seigneur de Neesle son mary, procreerent quatre fils. Ans de IESVS CHR.

21. YVES Seigneur de Neesle, & Comte de Soissons par la mort de Renaud son cousin, fils de Iean I. du nom, ne laissa enfans d'Ioland de Hainaut fille du C. Baudoüin sa femme, & testa l'an MCLVII.

21. DROGON de Neesle mort sans lignée.

21. RAOVL de Neesle Chastelain de Bruges continua cette Maison.

21. THIERRY de Neesle Archidiacre de Cambray.

21. RAOVL de Neesle II. du nom Chastelain de Bruges troisiéme fils de Raoul I. viuoit l'an MCL. Il eut à femme Gertrude, niece de Thierry Comte d'Alsace, & en procrea trois fils, à sçauoir

22. CONON de Neesle Comte de Soissons aprés Yues son oncle, mourut sans lignée d'Agnes de Pierre-fons sa femme.

22. RAOVL de Neesle Comte de Soissons continua la posterité.

22. IEAN de Neesle son frere eut aussi lignée.

22. RAOVL de Neesle Comte de Soissons second fils de Raoul II. espousa 1. ALIX DE DREVX fille de Robert de France Comte de Dreux & de Haruise de Sarisbery sa premiere femme. 2. Ioland de Ioinuille.

FILLES DV I. LIT DE RAOVL COMTE DE SOISSONS.

23. GERTRVDE de Soissons premiere femme de Mathieu II. Seigneur de Montmorency Connestable de France, d'où est descenduë toute la Maison de Montmorency.

23. N. de Soissons femme d'Estienne de Sancerre Seigneur de Chastillon sur Loin.

ENFANS DV II. LIT.

23. IEAN II. Comte de Soissons Tige des autres Comtes.

23. RAOVL de Soissons Seigneur de Kœuure conioint en premier mariage auec Agnes de Cypre, & en second auec Comtesse fille de Iean Seigneur de Hangest. De laquelle il eut

24. IOLAND de Soissons Dame de Kœuure mariée à Bernard Seigneur de Moreul. D'eux est issuë la Maison de Moreul qui prit le surnom de Soissons.

23. IEAN II. du nom Comte de Soissons, fils de Raoul de Soissons & d'Ioland de Ioinuille sa deuxiéme femme, espousa Marie Dame de Cimay, puis Mahaut d'Amboise, & procrea deux fils & trois filles, qui furent

24. IEAN III. Comte de Soissons a eu la lignée cy-aprés deduite.

24. RAOVL de Soissons Seigneur du Tour.

24. IOLAND de Soissons femme de N. Seigneur de Fromente, puis de Florent de Varennes.

24. ALIX de Soissons Religieuse.

24. ALIENOR de Soissons, espousa Renaud de Thouars Seigneur de Tifauges en Poitou, puisné des Vicomtes Thouars.

24. IEAN III. Comte de Soissons, fils aisné de Iean II. espousa Marguerite de Montfort, & en eut six enfans.

25. IEAN IV. du nom Comte de Soissons conioint par mariage auec Marguerite de Rumigny.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

25. Hvgves Comte de Soissons continua la posterité. Vermandois

25. Raovl de Soissons Seigneur d'Ostel.

25. Iean de Soissons Doyen de Reims, & Archidiacre de Laon. Roucy.

25. Marie de Soissons femme de Guy de S. Remy.

25. Margverite de Soissons mariée à Eustache de Grand-pré, dont elle eut Eustache de Grand-pré Seigneur d'Ostel.

25. Hvgves Comte de Soissons aprés son frere Iean IV. espousa Ieanne d'Argies fille de Gobert d'Argies, & en eut la fille cydessous remarquée.

26. Margverite Comtesse de Soissons; femme de Iean de Hainaut Seigneur de Beaumont.

27. Ieanne de Hainaut leur fille espousa Louis de Chastillon, Comte de Blois; Ils eurent trois enfans.

28. Lovis de Chastillon Comte de Blois & de Soissons.

28. Iean II. Comte de Blois aprés son frere aisné.

28. Gvy de Chastillon successeur de ses freres, ceda le Comté de Soissons à Enguerran, Seigneur de Coucy l'an mil trois cens soixante & dix-sept.

30. Louis de Chastillon Comte de Dunois, mort auant Guy son pere sans lignée.

21. Lithvise de Soissons, deuxiéme fille du Comte Guillaume de Soissons & d'Ade son espouse, fut alliée auec Miles Seigneur de Montlchery, & en eut plusieurs enfans, dont l'aisné fut celuy nommé en suite.

22. Gvy de Montlehery surnommé Troussel, mary d'Adelheis, de laquelle il eut

23. Elizabeth de Montlehery Femme de Philippe Comte de Mantes, fils du Roy Philippes I. & de Bertrade de Montfort.

21. Agnes de Soissons, troisiéme fille du Comte Guillaume de Soissons, femme de Herué Seigneur de Montmorency, fils de Bouchard III. du nom; Il en eut *Ancient Seigneur de* Montmorency.

22. Bovchard IV. du nom Seigneur de Montmorency pere de

23. Mathiev I. Seigneur de Montmorency, qui espousa Aline d'Angleterre: de leur mariage sortit

24. Bovchard V. du nom Seigneur de Montmorency, lequel eut à femme Laurence de Hainaut, de leur alliance est issu

25. Mathiev II. du nom Seigneur de Montmorency, Conestable de France, duquel est sortie vne longue posterité. Elle se verra au Recueil des autres Maisons illustres de cét œuure. Le sieur du Chesne a publié l'Histoire de la Maison de Montmorency, remplie de plusieurs curieuses recherches & singularitez. Il y a aussi inseré la Maison de Laual, issuë d'vn puisné de Montmorency.

Digitized by Google

16. RENAVD
DE VERMANDOIS COMTE de REIMS, & Seigneur de ROVCY.

CHAPITRE XIV.

Concil. Rem. Cap. 5.

AR le Concile ou Synode qui fut conuoqué au mois de 991.
Iuin l'an DCCCCXCI. en l'Eglise de Sainct Basle prés la ville de Reims, se void au Chapitre cinquiéme, que Brunon Euesque de Langres parlant d'Arnoul Archeuesque de Reims, nomme son frere vnique le Comte Gislebert, (c'est le fils aisné du Comte RENAVD dont nous parlons) & outre il appelle son cousin le Comte Guy, (qui est le Comte de Soissons de ce mesme nom, dont nous auons aussi fait mention) lesquels deux Comtes ce Prelat appelle ses cheres parens.

Au Chapitre sixiéme de ce Concile le mesme Euesque Brunon dit, que l'Archeuesque Arnoul, luy estoit joint de si estroite parenté, qu'il estoit fils du Roy Lothaire son oncle; d'où il y a quelque suiet de croire, que le mesme Roy auoit espousé la sœur de ce Comte RENAVD: (peut estre celle qui depuis fut mariée à Thibaud de Montagu, comme nous auons dit) Mais que ce mariage ayant esté dissous l'Archeuesque Arnoul, qui en estoit vray-semblablement issu, fut reputé fils naturel du Roy, & vn autre, son frere nommé Richard; ce qui s'apprend des termes du mesme Concile de S. Basle.

Ce RENAVD, l'vn des fils de Herbert II. du nom Comte de Vermandois, fonda Roucy, & prit vne tres-haute alliance par mariage, ayant espousé la Princesse ALBRADE DE FRANCE, fille du Roy Louis IV. dit d'Outremer, & de sa femme la Reyne Gerberge de Saxe. Et bien que cy-deuant nous ayons suiuy l'opinion de ceux qui ont reuoqué en doute l'extraction de cette Princesse ALBRADE: Toutesfois nous auons depuis appris & reconnu la verité de sa descente de la Maison DE FRANCE; comme a fait le sieur du Chesne, qui en auoit aussi douté.

ENFANS DE RENAVD COMTE DE REIMS, & d'ALBRADE DE FRANCE son espouse.

17. GISLEBERT Comte de Roucy, aura son eloge cy-aprés.

17. BRVNON de Roucy Euesque de Langres. On recueille de l'Epistre XVII. de Gerbert Archeuesque de Reims depuis Pape, que ce Prelat estoit de la Maison de Roucy. Il assista au Concile de Reims, duquel nous auons parlé. Il estoit orné d'eminentes vertus, comme il se recueille de la Chronique de S. Benigne de Diion. Sa mort aduint l'an M.XIV. le trente-cinquiéme de son siege Episcopal. 1014.

Gerbertus.

Claude Robert en son œuure de la Gaule Chrestienne parle amplement de luy.

In Episcopis Lingonens.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr.

17. Ermentrvde de Rovcy, fille de Renaud Comte de Roucy, espousa Othe surnommé Gvillavme, Comte de Bovrgongne & de Neuers, fils d'Adelbert Duc de Lombardie, qui eut pour pere Berenger II. du nom Roy d'Italie, petit fils de Berenger I. lequel par vne charte de S. Martin de Tours appelle Charlemagne son bisayeul, & Hugues le Grand Duc de France, pere du Roy Hvgves Capet, est dit son cousin. Comme remarque le sieur Besly. Othe Guillaume (qui pretendit le Duché de Bourgongne) mourut l'an M. XXVII. & laissa entre autres enfans ceux qui sont cy-dessous remarquez. Vermandois Rovcy.

1027.

18. Renavd, Comte de Bourgongne, pere de Guillaume II. & cettuy-cy de Renaud II. ayeul paternel de Beatrix Comtesse de Bourgongne femme de Frideric I. Empereur.

18. Brvnon de Bourgongne Archidiacre de Langres, fils puisné d'Othe Guillaume.

18. Mathilde de Bourgongne, fille du mesme Comte Othe-Guillaume, fut femme de Landry Seigneur de Maers & de Monceaux, auquel elle porta le Comté de Neuers en dot.

18. Agnes de Bourgongne sa sœur fut mariée deux fois. La premiere à Gvillavme IV. du nom surnommé le Grand, Comte de Poitiers & Duc de Guyenne, éleu Roy d'Italie & Empereur de Rome, duquel elle procrea deux fils & vne fille; à sçauoir Guillaume VI. & Guy-Geofroy surnommé Guillaume II. qui espousa Aldearde de Bovrgongne, fille de Robert I. Duc de Bourgongne. Agnes de Guyenne leur sœur fut mariée à Pierre I. Roy d'Aragon & XVII. Roy de Nauarre, & eut des enfans. *Ducs de Gvyenne.*

18. Gerberge de Bourgongne troisiéme fille d'Othe-Guillaume, fut coniointe par alliance de mariage auec Guillaume II. du nom Comte de Prouence, fils de Guillaume I. Comte d'Arles, & d'Adelheis d'Aniou surnommée Blanche.

17. N. de Rovcy fille puisnée du Comte Renaud, espousa Frotmond Comte de Sens.

---

17. GISLEBERT

COMTE DE ROVCY.

Chapitre XV.

Entre les quatre enfans de Renaud Comte de Reims & de Roucy, & de son espouse la Princesse Albrade de France, cettuy-cy eût le droict & l'aduantage de primogeniture.

Iusques à present nous n'auons peu descouurir en quelle maison il s'allia par mariage. Il y a suiet de croire, que le nom luy fut imposé par son oncle paternel le Comte de Soissons Gislebert, duquel nous auons cy-deuant parlé. Les deux fils & la fille de ce Comte de Roucy Gislebert, se voyent cy-dessous remarquez.

VERMANDOIS ROVCY. — *Ans de Iesvs-Chr.*

ENFANS DE GISLEBERT COMTE DE ROVCY.

18. EBLES I. du nom Comte de Roucy, l'Eloge duquel se verra cy-aprés.

18. LETARD de Roucy Seigneur de Marle, frere d'Ebles I. eut pour fille vnique, la Dame de Coucy qui se void en suite.

19. ADE de Roucy, femme d'Enguerran I. du nom Seigneur de Boues & de Coucy, Comte d'Amiens, pere de Thomas dit de Marle, Seigneur de Coucy & de Marle Comte d'Amiens. Son fils Enguerran II. du nom a donné origine aux autres Seigneurs de Coucy & de Marle, dont l'Histoire a esté diligemment escrite par André du Chesne Historiographe du Roy.

Roys de Iervsalem.

18. YVETTE de Roucy fille du Comte Gislebert, a esté femme de MANASSES Comte de RETEST ou RETEL, qui en eut Hugues de Retel mary de Milesende, fille de Guy I. Seigneur de Montlehery & de Hodierne, & pere de Baudoüin de Retel dit du Bourg II. du nom Roy de Ierusalem, éleu aprés Baudoüin I. son cousin, frere & successeur du renommé GODEFROY de Bouillon Duc de Lorraine. BAVDOVIN II. eut pour fille Melissende ou Melusine, femme de FOVQVES Comte d'Aniou, qui succeda au Royaume par le decés de Baudoüin II. son beau-pere. Il eut pour enfans Baudoüin III. & Amaury successiuement Roys de Ierusalem; ce dernier pere de Baudoüin IV.

---

18. EBLES I.

DV NOM COMTE DE ROVCY.

CHAPITRE XVI.

CETTVY CY fut fils aisné du Comte Gislebert de Roucy. Il contracta mariage auec BEATRIX DE HAINAVT ou DE MONTS, fille de Rainier Comte de Monts en Hainaut, & d'HADEWIDE DE FRANCE fille du Roy HVGVES Capet; duquel mariage sont issuës les deux filles remarquées en suite.

Anciens Comtes de Rovcy.

19. ALIX Comtesse heritiere de Roucy.

19. AVOYE de Roucy, femme de Geofroy Seigneur de Florines, la Maison duquel est fonduë en celle de Ramigny & de Lorraine.

19. ALIX Comtesse de Roucy fille aisnée d'Ebles I. a esté femme de HILDVIN Comte d'ARCIES sur Aube en Champagne, & à cause de son espouse aussi Comte de Roucy II. du nom, luy & sa posterité prirent le nom de Roucy. Il se trouua au couronnement de Philippes I. Roy de France l'an 1059. De leur mariage est issu

20. HILDVIN Comte de Roucy II. du nom mary d'Adele de Chastillon, fille de Manassés Seigneur de Chastillon Vidame de Reims,

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Il procrea deux fils & sept filles, à sçauoir VERMANDOIS ROVCY.

21. EBLES II. du nom Comte de Roucy, qui traitta auec Alexandre II. & Gregoire VII Papes pour la conqueste d'Espagne. Il espousa Sibylle de l'Apoüille, fille de Robert Guischard Duc de l'Apoüille & d'Albrade sa premiere femme : leurs enfans seront cy-aprés representez.

21. ANDRE' de Roucy Seigneur de Rameru, fils puisné de Hilduin II. Comte de Roucy eut les trois enfans qui seront remarquez aprés auoir deduit la posterité d'Ebles II. son frere aisné. *Du Chesne en l'Histoire de Chastillon.*

21. FELICE de Roucy, fille aisnée de Hilduin II. a esté femme de SANCE I. du nom Roy d'Arragon, dont vint Alfonse.

21. MARGVERITE de Roucy sa sœur espousa Hugues Comte de Clermont en Beauuaisis.

21. ERMENGARDE de Roucy troisiéme fille a esté alliée auec Thibaud Comte de Risnel.

21. ADE de Roucy mariée trois fois, premierement à Geofroy Seigneur de Guise. 2. à Gautier Seigneur d'Auth, de Reux & de Niuelle. 3. à Thierry Seigneur d'Auesnes ; Elle n'eut enfans de ce dernier mary, auec lequel elle fonda Liesse en Hainaut.

21. Beatrix de Roucy Comtesse de Mortagne, la posterité de laquelle se verra cy-aprés.

21. N. de Roucy alliée par mariage auec Arnoul Comte de Chiny.

21. ADELE de Roucy femme de Fouques Seigneur de Viz dit de Serre en Bourgongne, pere de Barthelemy Euesque de Laon.

21. EBLES II. Comte de Roucy fils du Comte Hilduin II. & d'Adele de Chastillon ; procrea deux fils & deux filles de Sibylle de l'Apoüille sa femme, à sçauoir

22. GVICHARD de Roucy, mentionné en l'Historien Suger.

22. HVGVES Comte de Roucy surnommé Cholet, duquel est parlé cy-aprés.

22. ERMENGARDE de Roucy, femme de Guy Seigneur de Bazoches.

22. ADE de Roucy, deuxiéme fille d'Ebles II.

22. HVGVES Comte de Roucy surnommé Cholet, fils du Comte Ebles II. fut fondateur de l'Abbaye de Valleroy ; Il espousa 1. Aueline, dont il eut deux filles ; 2. Richilde de Suaube, fille de Frideric Duc de Suaube, & d'AGNES fille de l'Empereur HENRY IV. duquel second mariage auec le Comte HVGVES, sortirent trois fils & trois filles.

23. ADE de Roucy issuë du 1. lit du mesme Comte Hugues, espousa Gaucher II. Seigneur de Chastillon.

23. MAMILIE de Roucy sa sœur fut femme de Hugues du Puiset Comte de Iapha en la Terre Saincte : puis d'Albert de Namur, aussi Comte de Iapha.

23. ROBERT GVISCHARD Comte de Roucy, sorty du premier mariage du Comte Hugues, continua la posterité de cette Maison.

23. EBLES de Roucy fut son frere, 23. HVGVES de Roucy leur frere ne fut marié.

23. CLEMENCE, 23. SIBYLLE, 23. AGNES, dite SARRA, leurs sœurs.

23. ROBERT-GVISCHARD Comte de Roucy, fils de HVGVES

VERMANDOIS ROVCY. Ans de IESVS CHRIST.

surnommé Cholet, espousa Elisabeth Dame de Neufchastel sur Aisne, de laquelle il eut cinq fils & deux filles, à sçauoir

24. RAOVL Comte de Roucy, mary de Milesende, fille de Raoul Sire de Coucy & d'Agnes de Hainaut, n'eut enfans : sa vefue espousa Henry IV. Comte de Grandpré.

24. IEAN I. du nom Comte de Roucy, frere de Raoul, espousa Beatrix de Vignori, fille de Gautier Seigneur de Vignori, laquelle n'ayant aussi enfans, se remaria auec Enguerran III. Sire de Coucy.

24. EBLES de Roucy, Chanoine de Reims, troisiéme fils de Robert-Guischard.

24. HENRY & GVICHARD de Roucy leurs freres non mariez.

24. EVSTACHE de Roucy heritiere de ses freres continua la posterité de cette Maison.

24. BEATRIX de Roucy sœur d'Eustache.

24. EVSTACHE Comtesse de Roucy, par le decés de ses freres cy-dessus representez, espousa Robert Seigneur de Pierrepont, fils de Hugues Seigneur de Vasnau le Chasteau, & de Clemence, fille d'Itier Comte de Retest, & de Beatrix de Namur, & sœur de BEATRIX, troisiéme femme de ROBERT Roy de Sicile. Cette Comtesse de Roucy EVSTACHE laissa vn fils & deux filles cy-dessous remarquez.

25. IEAN II. du nom Comte de Roucy.

25. ALIX de Roucy.

25. ELIZABETH de Roucy Vicomtesse de Marueil sa sœur femme de Robert de Coucy Sire de Pinon, fils de Raoul Sire de Coucy, & d'Alix de Dreux sa femme.

25. IEAN II. du nom Comte de Roucy, fils de Robert Seigneur de Pierrepont (dont la posterité porta le nom de Roucy) espousa ISABEAV DE DREVX, fille de Robert II. Comte de Dreux & d'Ioland de Coucy, de laquelle il fut separé pour parenté, & depuis espousa N...... de Dammartin Ponthieu, sœur de IEANNE de Dammartin femme de Ferdinand Roy de Castille. N. femme de Iean Vicomte de Chastelleraud, & Philippe, de Raoul d'Issoudun Comte d'Eu, de Raoul Seigneur de Coucy, & d'Othon III. Comte de Gueldres, qui estoient toutes filles de Simon Comte de Dammartin & de Marie heritiere de Ponthieu. Ce Comte Iean II. procrea fils & fille, à sçauoir

26. IEAN III. Comte de Roucy.

26. N. de Roucy espousa Iean de Garlande Seigneur de Possesse.

26. IEAN III. Comte de Roucy marié à N. de Mercueil fille de Beraud, dit le Grand, Seigneur de Mercueil, & de Beatrix de Bourbon.

27. IEAN IV. du nom Comte de Roucy fils de Iean III. fut allié par mariage auec IEANNE DE DREVX fille de Robert IV. Comte de Dreux & de Beatrix Comtesse de Monfort. Leur posterité, qui fut longue est déduite en son lieu.

Comtes du PERCHE.

BEATRIX de Roucy cinquiéme fille de Hilduin II. Comte de Roucy & d'Adele de Chastillon sa femme, espousa Geoffroy II. Comte de Mortagne au pays du Perche, qui mourut l'an mil cens dix. De 1110.
ce mariage sortirent vn fils & deux filles, à sçauoir

ROTROV II. Comte de Mortagne.

IVLIANE de Mortagne ou du Perche, femme de Gislebert Seigneur de l'Aigle qui en eut fils & fille.

GISLE-

Ans de IESVS CHR.

VERMANDOIS ROVCY.

23. GISLEBERT II. Seigneur de l'Aigle.

23. MARGVERITE de l'Aigle, femme de GARSIE VII. Roy de Nauarre fut mere de SANCE Roy de Nauarre, & de Marguerite femme de Guillaume Roy de Sicile.

22. MARGVERITE de Mortagne ou du Perche, fille puisnée de Geofroy Comte de Mortagne, & de Beatrix de Roucy, espousa Henry de Beaumont le Roger Comte de Waruic.

21. ROTROV II. Comte de Mortagne, fils du Comte Geoffroy & de Beatrix de Roucy, fut marié auec MAHAVD, l'vne des filles naturelles de Henry I. du nom Roy d'Angleterre & de Haruise de Salisbery, laquelle se remaria auec ROBERT Comte de DREVX. Du mariage de Rottou sortirent deux fils. Les filles du premier lit furent.

23. PHILIPPES du Perche, femme d'Helie Comte du Maine.

23. FELICE du Perche.

ENFANS DE ROTROV II. DV SECOND LIT.

23. ROTROV III. Comte du Perche.

23. ESTIENNE du Perche Archeuesque de Palerme, Chancelier de Sicile.

23. ROTROV III. Comte du Perche espousa Mahaut de Champagne fille de Thibaud II. Comte de Champagne, & en eut trois fils.

24. GEOFROY III. Comte du Perche mary de Mahaut de Brunsuuic sœur d'OTHON de Brunsuuic IV. du nom Empereur. Ils eurent pour fils

25. THOMAS Comte du Perche mort sans enfans; Il fonda l'Abbaye des Clerets au Perche, & fut tué en la bataille de Lincolne en Angleterre l'an mil deux cens dix-sept. Il y auoit suiuy le Prince Louis de France, fils de Philippes Auguste, que les Anglois auoient choisi pour leur Roy.

24. ROTROV du Perche fils du Comte Rottou III. fut Euesque de Chaalons en Champagne.

24. GVILLAVME du Perche Euesque & Comte de Chaalons, Pair de France, fut dernier Comte du Perche aprés THOMAS son neueu, & deceda l'an MCCXXVI. Guillaume le Breton en sa Philippide, dit, que ce Guillaume du Perche par deux fois tiroit sa noblesse du Sang Royal.

21. ANDRE' de Roucy Seigneur de Rametu fils puisné de Hilduin II. laissa quatre enfans.

22. HVGVES & OLIVIER de Roucy decedez sans lignée.

22. EBLES de Roucy Euesque de Chaalons.

22. N. de Roucy leur sœur cy-dessous remarquée plus particulieremẽt.

21. N..... de Roucy fille d'André Seigneur de Rametu, heritiere de ses freres, fut conioincte par mariage auec Erard Comte de Brienne. Comtes de Brienne.

23. GAVTIER I. du nom Comte de Brienne leur fils fut allié auec Ade d'Eu fille de Guillaume d'Eu & d'Ade Comtesse de Soissons.

24. GAVTIER II. Comte de Brienne leur fils espousa Hubeline de Baudement fille d'André de Baudement Seigneur de Braine. Ils eurent les trois enfans qui suiuent.

25. ANDRE' de Brienne Seigneur de Rametu.

25. ERARD Comte de Brienne procrea les enfans qui seront remarquez, aprés auoir deduit la posterité d'André Seigneur de Rameru son frere.

Digitized by Google

VERMANDOIS ROUCY. 25. IEAN de Brienne Abbé de Beaulieu. Ant de IESVS CHR.

25. ANDRÉ de Brienne Seigneur de Rameru, fils aisné de Gautier II. C. de Brienne & de Hubeline de Baudement, espousa Alix Dame de Venisy, qui le rendit pere de deux fils & d'vne fille mentionnez en suite.

26. ERARD de Brienne Seigneur de Rameru.

26. GAVTIER de Brienne.

26. AGNES de Brienne femme de Milles Seigneur de Noyers.

26. ERARD de Brienne II. du nom Seigneur de Rameru & de Venisy, fils d'André de Brienne, a esté marié auec Philippes de Champagne, fille de Henry Comte de Champagne, & d'ISABEL Royne de Ierusalem, dont procederent deux fils & cinq filles, à sçauoir

27. HENRY de Brienne Seigneur de Venisy espousa Marguerite Dame de Venisy, remariée à Guillaume de Courtenay Seigneur de Champignelles, fils de Robert de Courtenay, qui eut pour pere Pierre de France Seigneur de Courtenay.

27. ERARD de Brienne Seigneur de Rameru decedé sans lignée.

27. IEANNE de Brienne femme de Mathieu III. Seigneur de Montmorency.

27. MARIE de Brienne espousa premierement Gaucher III. Seigneur de Nantueil-la-Fosse, & en secondes nopces Hugues de Conflans.

27. ISABEL de Brienne femme de Henry Comte de Grand-pré, qui en eut deux fils.

27. MARGVERITE de Brienne alliée à Thierry Seigneur de Beure.

25. ERARD II. Comte de Brienne fils du Comte Gautier II. & d'Hubeline de Baudement, espousa Agnes de Neuers fille de Guillaume III. Comte de Neuers & d'Ide son espouse. Autres disent, qu'il fut marié auec Agnes de Monbeliard sœur de Gautier de Monbeliard. Peut estre, qu'il eut deux femmes. Il procrea les trois fils qui se voyent en suite.

26. GAVTIER III. Comte de Brienne cy-aprés remarqué.

26. IEAN de Brienne Roy de Ierusalem, duquel est aussi parlé cy-aprés.

26. GVILLAVME de Brienne leur frere.

26. GAVTIER III. Comte de Brienne, fils aisné du Comte Erard II. & d'Agnes de Neuers, espousa MARIE DE SICILE fille de Tancred Roy de Sicile & de Sibylle son espouse, à cause de laquelle il se pretendit & fit Roy de Sicile.

27. GAVTIER IV. Comte de Brienne leur fils espousa MARIE DE CYPRE, fille de Hugues de Lesignan I. du nom Roy de Cypre & d'Alix de Champagne, dite de Ierusalem. Ils procréerent deux enfans, à sçauoir

28. IEAN Comte de Brienne mourut sans enfans.

28. HVGVES Comte de Brienne eut lignée.

28. HVGVES Comte de Brienne & de Liche Duc d'Athenes, fils de Gautier quatriéme espousa Isabel de Villehardoüin Duchesse, d'Athenes.

29. GAVTIER V. du nom leur fils Comte de Brienne & Duc d'Athenes espousa Ieanne de Chastillon, fille de Gaucher de Chastillon Comte de Porcean, Connestable de France. Ils eurent deux enfans.

30. GAVTIER VI. du nom Duc d'Athenes Connestable de France fut tué à la bataille de Poitiers l'an mil trois cens cinquante-six.

30. ISABEAV de Brienne femme de Gautier Seigneur d'Enghien.

Ans de Iesvs Chr. IEAN de Brienne Roy de Hierusalem fils d'Erard Comte de Brienne, & d'Agnes de Monbeliard fut marié deux fois. VERMANDOIS SENLIS.

La premiere auec Marie de Monferrat fille de Conrad Marquis de Montferrat, & d'Isabel Royne d'Acre ou de Ierusalem.

La seconde auec Berengere de Castille fille d'Alfonse IX. Roy de Castille.

FILLE SORTIE DV PREMIER LIT.

IOLAND de Brienne Royne de Ierusalem femme de FEDERIC II. Empereur d'Alemagne & Roy de Sicile, qui espousa Elizabeth de Bauiere fille d'Othon Duc de Bauiere & d'Agnes de Saxe, & en eut

CONRADIN, qui se pretendit Roy de Sicile, & mourut ieune sans alliance.

ENFANS DV II. LIT DE IEAN DE BRIENNE Roy de Ierusalem.

MARIE de Brienne espousa BAVDOVIN de Courtenay Empereur de Constantinople, & en eut

PHILIPPES de Courtenay aussi Empereur qui espousa Beatrix de Sicile.

CATHERINE de Courtenay Emperiere de Constantinople leur fille, fut mariée auec CHARLES de France Comte de Valois.

ALFONSE de Brienne, Comte d'Eu, fut fils aisné de Iean de Brienne Roy de Ierusalem, & de Berengere de Castille.

IEAN de Brienne Comte d'Eu son fils a donné origine aux autres Comtes d'Eu & de Guines.

COMTES DE SENLIS, DE LA BRANCHE DE VERMANDOIS.

12. PEPIN

DE VERMANDOIS Comte de Senlis.

CHAPITRE XVII.

893. IL estoit fils de Pepin Comte de Vermandois, qui eut pour pere Bernard Roy d'Italie. Auec son frere Herbert I. du nom, Comte de Vermandois, il fauorisa la iuste cause du Roy Charles le Simple contre Eudes, quand il se fit couronner en l'an huict cens quatre-vingts treze : cela fait cognoistre l'erreur de ceux, qui estiment que Robert le Fort Duc de France, pere du mesme Roy Eudes, fut fils de ce Prince PEPIN, auquel Vignier donne la qualité de Comte. Regino. Vignier sous 923. Fauchet.

VERMANDOIS SENLIS. | An de IESVS CHR.

ENFANS DE PEPIN COMTE DE SENLIS.

13. BERNARD Comte de Senlis cy-aprés mentionné.

13. SPROTA DE SENLIS espousa GVILLAVME, surnommé Longue-espée Duc de NORMANDIE, qui fut tué en l'an NEVF CENS QVARANTE TROIS par Arnoul Comte de Flandres: duquel mariage sortit Richard I. du nom, Duc de Normandie. Il est vray que Guillaume de Gemieges semble dire, qu'elle estoit Danoise, quoy que soit la Princesse auoir esté mariée suiuant la coustume des Danois. Autres sont d'aduis, qu'elle estoit fille & non sœur du Comte Bernard de Senlis; Mais puis que Dudon Doyen de l'Eglise de S. Quentin, & Orderic Vitalis donnent à ce Comte BERNARD la qualité d'oncle du Duc Richard I. il faut plûtost croire, qu'il estoit fils de sa sœur. 943.

Lib. 3. cap. 2. Hist. Norm. — *Fauchet.* — *Pithou.* — *L. 2. de mor. & act. Norm.*

DVCS DE NORMANDIE.

De Richard I. Duc de Normandie, fut fils Richard II. duquel sortirent entre autres deux enfans successiuement Ducs de Normandie, à sçauoir Richard III. & Robert II. qui eut pour fils Guillaume le Bastard, Duc de Normandie & Roy d'Angleterre, dit le Conquerant. Il espousa Mahaud de Flandres, fille de Baudoüin Comte de Flandres & d'ADELE DE FRANCE, laquelle eut pour pere Robert Roy de France, fils de Hugues Capet, sous la posterité duquel la suite des Roys d'Angleterre & Ducs de Normandie sera descrite.

---

13. BERNARD

COMTE DE SENLIS ET SEIGNEVR de Coucy.

CHAPITRE XVIII.

AVCVNS sont d'aduis, que Bernard fils aisné de Pepin Comte de Vermandois, fut pere de ce Comte. Mais Vignier & Fauchet tiennent, qu'il fut procreé du Comte Pepin susmentionné, frere d'iceluy, & du Comte Herbert I. Il soustint le Duc de Normandie Richard I. du nom son neueu, contre le Roy Louis d'Outre-mer, qui se vouloit emparer de son Duché, ayant retiré le ieune Prince en sa ville de Coucy; puis s'estant ioint auec Herbert fils du Comte de Vermandois son 945.
cousin, Thibaud Comte de Tours & de Chartres & autres, ils firent la guerre au Roy & prirent sur luy quelques places. François de l'Alloüette fait descendre ce Prince BERNARD de la Maison de Coucy, & luy donne pour fils Robert, qu'il dit auoir esté Comte de Senlis & Seigneur de Coucy. Mais il ne rapporte aucune preuue de cela; non plus que de ce qu'il allegue du mariage d'entre le mesme BERNARD, & la fille de l'Empereur de Lombardie & Roy de Prouence, fils de Boso. D'ailleurs le mesme Autheur confond ce Prince auec vn autre Bernard, dit le Danois, qui viuoit au mesme temps, comme on recueille de Fauchet & d'autres bons Autheurs.

Fauchet. — *Au Traitté des nobles de la Maison de Coucy.*

HERBERT
COMTE DE SENLIS.

CHAPITRE XIX.

L'ON apprend de l'Histoire des Ducs de Normandie escrite en vers François par Gasce Chanoine de Bayeux, laquelle se trouue manuscrite en quelques bibliotheques, que cét HERBERT Comte de Senlis, fut fils & successeur du Comte BERNARD susmentionné; Cét Autheur d'autant plus digne de foy, qu'il viuoit il y a plus de cinq cens ans. *Gasce Chan. de Bayeux.*

Il est croyable que le nom de HERBERT fut imposé à celuy dont nous parlons, par l'vn des Comtes de Vermandois son parent qui le portoit, ayant esté frequent en ceux de cette famille, comme l'on a peu voir cy-dessus.

Le sieur du Chesne Geographe du Roy, en l'Histoire qu'il a composée de la Maison de Senlis dit, qu'on ne sçait pas les autres Comtes depuis HERBERT, iusques à la reünion du Comté à la Couronne, ny si l'vn d'eux laissa quelque fils puisné, duquel la Maison qui porte encores à present le nom de Senlis ait pris origine; adioustant, que cela se peut vray-semblablement inferer, tant par la conformité du nom, que par le rapport de quelques Autheurs, mesmement des Rois d'armes & Herauds, qui ont remarqué dans leurs Liures, que l'Escu écartelé d'or & de gueules, porté par ceux de Senlis, estoit le mesme que celuy des anciens Comtes. *A. du Chesne.*

Il se void par vn titre Latin du Roy HVGVES Capet, qu'entre ceux qui le signerent est nommé GENSELIN Bouteiller de Senlis; il pouuoit estre pere de ROTOLD de Senlis nommé cy-dessous. *A. Fauin Theatre d'honneur.*

La fin de ce Titre est telle. *Factum hoc ad aram beatorum Apostolorum Parisius* (c'est à present l'Eglise de saincte Geneuiefue de Paris) *sub sigillo nostro & infrà scriptorum. S. ROBERTI filij nostri, S. Roberti de Nogeriâ.* S. GENSELINI SILVANECTENSIS BVTICVLARII. *S. Martini Camerarij. S. Genserici Referendarij.*

ROTOLD DE SENLIS
SEIGNEVR DE CHANTILLY & d'Ermenonuille.

CHAPITRE XX.

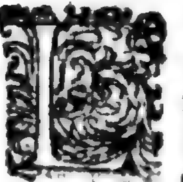

987. LE mesme sieur du Chesne, qui commence son Histoire par cettuy-cy, dit, qu'il viuoit en l'an neuf cens quatre vingts sept, temps auquel commença de regner HVGVES Capet. Il iustifie cela par vne Charte conseruée dans les Archiues de l'Abbaye de S. Bertin située à S. Omer en Artois; temps qui n'est pas éloigné de celuy du Comte HERBERT de Senlis, adiou- *S. Bertini Cartular.*

VERMANDOIS SENLIS. Ans de IESVS CHR.

ftant que les fucceffeurs de ce ROTOLD ont eu plufieurs droicts de Seigneurie & iurifdiction dans la ville de Senlis, mefme vne Tour, (ou Chafteau auquel ils faifoient leur demeure) fitué prés la Maifon des Comtes, ce qui pourroit feruir d'vne autre coniecture de leur extraction, & origine, auec ce que les terres de Chantilly, Ermenonuille, & autres mouuantes du Comté, femblent auoir efté données en partage à vn puifné de la Maifon.

Cette Charte de Sainct Bertin porte encore, que ROTOLD eut deux fils, FOVQVES de Senlis Seigneur de Chantilly & GVY de Senlis; l'aifné de ces deux freres procrea LANDRY, ce qui fe void par Titre du Prieuré de S. Martin des Champs à Paris. Il eut pour fils GVY dit communement de la Tour, pour la raifon cy-deffus remarquée.

Hift. d'André du Chefne.

Quant à SIMON de Senlis, l'vn des enfans de Landry, il alla chercher fa fortune en Angleterre, auprés du Roy Guillaume le Conquerant Duc de Normandie, qui luy donna les Comtez de Hungdinton & de Northampton, l'ayant affectionné & honoré iufques à ce point, que de luy faire efpoufer Mahaut fa petite niece, comme Orderic Vitalis ancien Autheur écrit en fon Hiftoire, ce qui eft confirmé par Guillaume de Gemieges & par Guillaume Camden autre Hiftorien fort diligent, en fon œuure de la defcription d'Angleterre. D'où l'on peut auffi coniecturer, que le mefme SIMON de Senlis appartenoit de parenté à ce Roy à caufe de SPROTA de Senlis Ducheffe de Normandie, de laquelle nous auons parlé. Simon de Senlis Comte de Hungtindon eftant mort, fa vefue Mahaud efpoufa DAVID Roy d'Efcoffe, frere de Mahaud Royne d'Angleterre. Cette Comteffe Mahaut eut pour fils Simon de Senlis II. du nom, lequel fut marié à vne fille de Robert Comte de Leceftre, & en eut Simon de Senlis III. du nom, Comte de Hungtindon, & outre Comte de Lincolne, par le mariage qu'il contracta l'an M. C. L V. auec la fille vnique de Gillebert de Gand, 1155. laquelle Henry II. Roy d'Angleterre luy fit efpoufer; mais il mourut fans lignée l'an M. C. XXCV. 1185.

Orderic. Vital. Gemeticenfis l. 8. c. 37. Camdenus.

Chron. Norman.

Tant y a, que plufieurs Seigneurs de cette Maifon de Senlis ont efté fi confiderables pour les feruices, qu'ils ont rendus à nos Roys LOVIS le Gros, LOVIS le Ieune, PHILIPPES-AVGVSTE & leurs fucceffeurs, qu'ils les ont de temps en temps honorez de la dignité de Grands Bouteillers ou Efchançons de France, qui eftoit l'vn des cinq principaux Officiers de la Couronne, aufquels nos Monarques faifoient foufcrire leurs Chartes.

Ceux du nom de Senlis ont exercé cette charge fi dignement & fi long-temps, que leur pofterité en a pris le furnom *de Bouteiller;* & l'a retenu iufques à prefent, dit le fieur du Tillet en fes Memoires. Ils l'ont porté le plus fouuent feul, & quelquefois conioinctement auec celuy de Senlis; comme ont fait les Comtes de Moucy & de Vinueil, dont les predeceffeurs font mentionnez dãs l'Hiftoire du Sr du Chefne.

Du Tillet, au Titre des Grands Bouteillers de Fr.

Leurs Armoiries font reprefentées dans l'œuure de la Science Heroïque, de nagueres publié par le fieur de la Colombiere, qui les fait fortir des anciens Comtes de Senlis. Enfin quelques infcriptions & monuments marquent auffi cette defcente; vne entre autres, qu'on void au cimetiere des Saints Innocens à Paris, de l'an M. CCCC. LXI. de Guillaume le Bouteiller Seigneur de Mouffy, de S. Chartier & de Vinueil, où eft écrit, *Les Armes icy grauées font les Armes des Comtes de Senlis, defquels ledit le Bouteiller eft defcendu.*

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE ONZIESME,

CONTENANT

I. *Les diuerses Opinions sur l'Origine de la Lignée des Roys* DE FRANCE, *dite des* CAPEVINGIENS, *vulgairement nommée la Troisiéme.*

II. *LA VERITABLE ORIGINE DV ROY* HVGVES CAPET, *descendu de mesme Tige, que celle de l'Empereur* CHARLEMAGNE.

III. *Les Comtes de Matrie.*

IV. *Les Ducs de France, Comtes d'Aniou & de Paris, desquels sont issus deux Roys* DE FRANCE, *vn Roy* D'AQVITAINE, *& autres Grands Princes.*

Depuis l'an de Salut DCCX. iusques à l'an DCCCCXXCVII.

Digitized by Google

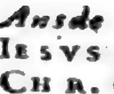

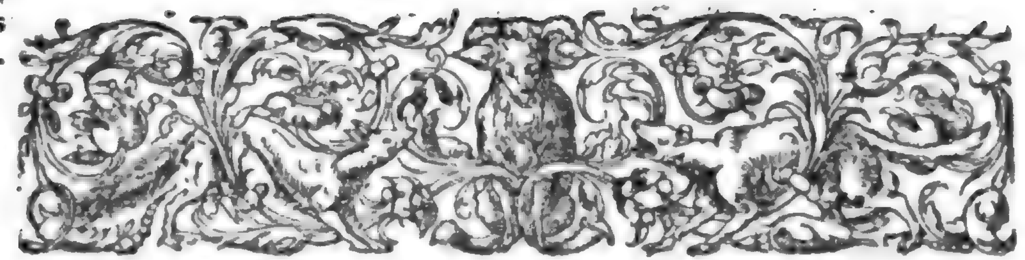

DIVERSES OPINIONS SVR L'ORIGINE & Descente du Roy HVGVES CAPET.

CHAPITRE PREMIER.

ON ne doute point que les Roys, viuantes images de la Diuinité, doiuent estre honorez auec vn grand & religieux respect: Mais estant d'ailleurs auantagez d'vne tres-ancienne & tres-illustre Origine, & du bonheur de sortir par vne longue suite de Princes, que les heroïques vertus ont rẽdus recommendables; il faut auoüer, que le deuoir de leurs peuples doit redoubler; qu'ils doiuent agir auec plus de submissions enuers ces Puissances Souueraines, que la Maiesté supreme a establies.

Ces deux considerations obligent les François à rendre vne plus particuliere veneration à leur Monarque, puis qu'il est *le plus grand & le plus noble de la Terre*. Car bien qu'il soit des plus anciennes Familles, comme de ces Fleuues renommez, dont les sources, pour leur éloignement, ne peuuent estre que peu ou point connuës, ce qui se remarque en celuy du Nil, lequel arose vne quantité infinie de terres; Il n'en est pas de mesme de la TRES-AVGVSTE MAISON DE FRANCE; ayant cette excellente & sublime Prerogatiue sur toutes les autres du Monde, que son extraction masculine de Famille Royale est connuë dés vne profonde ancienneté; & s'estend à plus de trente quatre degrez de generation, dont la preuue est certaine & iustifiée.

Le sçauant & pieux Abbé du Monastere de Fleury Abbo, qui viuoit sous le regne de HVGVES CAPET, parlant de ce Prince dit; *Qu'il auoit eu des Roys pour peres de ses tris-ayeux;* termes qui ne se doiuent pas entendre seulement d'EVDES & de ROBERT ses predecesseurs, ornez du diademe Royal, ny les restraindre à leurs personnes; mais aussi à d'autres leurs deuanciers, dont nous auons representé vne partie en décriuant la Maison d'où sort l'Empereur CHARLEMAGNE, & les Branches d'vne si glorieuse Souche, de laquelle sort aussi CAPET. De fait par la deduction que nous ferons cy-aprés de l'origine particuliere de ces deux Roys, l'vn son ayeul & l'autre son grand oncle, quoy qu'il s'y trouue des opinions differentes & fort douteuses, si est-ce qu'elles ne laissent pas de se rencontrer toutes en ce point notable, de la faire descendre de plusieurs Roys & Princes signalez. *Abbo.*

Aduantage des plus considerables, si on fait reflexion, (entre diuers exemples) sur celuy d'vn Prince Chrestien. Il estoit fils d'vn grand Roy & sur le point de combattre vn autre Roy Infidele: cettuy-cy refusa de tenter la fortune des armes, se trouuant preuenu de crainte, qu'en la chaleur du combat son aduersaire se remettroit en memoire *Ioan. Marian.*

Digitized by Google

le grand nombre de Rois, dont il auoit le bon-heur de tirer sa descente, qui luy seruiroient d'vn vif & poignant aiguillon pour l'animer. Il en tireroit vn secours tres-fauorable contre luy, qui le premier auoit apporté en sa famille l'honneur de la dignité Royale. Tant il importe à vn Monarque d'auoir vne longue suite de puissans & renommez ayeux. Ce sont des brillantes lumieres, dont l'éclat éblouït & offusque les moindres clartez.

Anée Iesvs Chr.

Mais auparauant que d'entrer dans la deduction de la verité de cette extraction de nos Roys, il est necessaire de representer sommairement icy, ce que plusieurs anciens Autheurs nous ont laissé de tres-certain sur l'Origine de nostre Monarque Hvgves Capet. Ils tesmoignent donc, qu'il eut pour Ancestres quatre grands & renommez Ducs de France, deux desquels ont esté Roys, & les Ducs ont tenu le premier lieu aprés les Roys. Car il est tres-veritable & sans controuerse, que ce Monarque estoit fils aisné de Hvgves, dit le Grand, cettuy-cy du Roy Robert premier du nom, frere puisné du Roy Evdes, ces deux ayant eu pour pere Robert surnommé le Fort, le Grand & le Vaillant, qui estoit bisayeul de Capet; tous ces Princes ayant par leur vertu, iointe à la faueur que leur porterent nos Monarques, esté successiuement Ducs & Marquis des païs d'entre Seine & Loire, ou Ducs des François; comme le mesme Capet en auoit aussi esté Duc auant que de paruenir à la Couronne, à laquelle il reünit ce titre Ducal (qui estoit le plus eminent du Royaume.) Il y annexa aussi la ville & le Comté de Paris, qu'il luy porta en domaine, selon qu'écriuent aucuns Autheurs; sans que depuis ces Duché & Comté en ayent esté separez iusques à maintenant.

Ado Vien. Flodoard. Aimoin.

Annales Scriptoris incerti.

Sigebert. Otho Frisingen. Aimoin. Flor. l. 1. & 2. Gemeticen. l. 8. c. 16. Deudo de actis Norm. l. 2.

Il est vray, que les rares vertus & les grands merites de ce Prince Robert le Fort, qui respandit son sang, & prodigua sa vie en combattant genereusement contre les Infideles ennemis du nom Chrestien, defendant les Autels, la liberté publique, & *sa patrie*, l'ont rendu assez illustre, pour seruir d'vn solide & honorable fondement à la tres-auguste Maison de France. Car vn Historien du siecle auquel il viuoit, recite; *Que si tous les hauts faits d'armes qu'il mit à chef contre les Bretons & Normans alors idolatres eussent esté redigez par écrit, on pourroit les comparer à ceux des Machabées.*

Fragment. hist. Franc. Oderan.

Regino ad an. 867. & 873. Ado Vien. ad an. 867.

Annal. Metenses.

Attendu donc cette insigne loüange & le merite de si glorieux ancestres, il sembleroit inutile ou superflu de rechercher quels estoient les grands ayeux & la plus haute Tige de la Maison de Capet; Mais auparauant que d'entrer en la deduction de cette tres-ancienne & veritable Origine, il est à propos de remarquer les diuerses opinions des Autheurs sur ce suiet.

Ceux qui font descendre Robert le Fort Duc de France de la premiere Lignée de nos Roys sont de diuers aduis. Les vns le tirent du Roy Clodion dit le Cheuelu, par vn Alberic, qu'ils appellent son fils, & disent cettuy-cy auoir esté ayeul d'Ausbert le Senateur, qui fut ayeul de S. Arnovl Duc d'Austrasie & Euesque de Mets; Ils adioustent, que ce bon Sainct eut deux fils, Anchise (duquel vint Charlemagne) & Clodulphe dont sortit Theodoric, qu'ils soustiennent auoir esté pere du Duc Robert le Fort.

Mais le iudicieux Vignier n'est pas d'accord de cecy, & dit, qu'Ansbert fut appellé Senateur & surnommé Romain, pource qu'il estoit de la race des anciens nobles Gaulois, qu'on appelloit Romains; ainsi Clodion estant sorty des François, Ansbert ne peut auoir tiré de luy

Bibliotheque Hist. sous l'an 510.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. son origine, adiouste Vignier, qui écrit en suite, que ce que les Chroniqueurs Lorrains (voulant parler de Wassebourg & d'autres qui l'ont suiuy) ont mis en auant de la Genealogie d'iceluy, se peut verifier par vn infinité d'arguments & de preuues, estre fabuleux & ne se pouuoir prouuer par aucun bon Autheur, combien qu'on ne puisse nier, que CHARLEMAGNE n'ait tiré sa descente d'Ansbert.

Dauantage l'Abbé Tritheme, Lazius, Munster & autres Alemans donnent pour ancestres au mesme Ansbert nombre de Princes imaginaires, qu'ils deduisent de pere en fils depuis le Roy Marcomir, sans faire mention du Roy Clodion; Et bien que cette longue enumeration de degrez ne soit pas plus asseurée, si est-ce qu'elle ne laisse pas de témoigner la diuersité qui se trouue entre ces Autheurs pour ce qui est de l'extraction d'Ansbert; autre raison pour faire douter qu'elle soit veritable de la part du Roy Clodion; mais nous auons fait voir cy-dessus quelle est la certaine & vraye origine de cét Ansbert.

L'autre aduis de l'extraction de ROBERT n'a pas vn meilleur fondement. Il est de ceux qui estiment, qu'il estoit sorty de CLOVIS le Grand premier Chrestien de nos Roys, par vn Prince de sa posterité, qui fut Childebert II. Roy d'Austrasie. Car il n'est pas certain, que le petit fils de ce Roy, qui fut Sigebert, Bastard du Roy Thierry se fust sauué en Alemagne, comme ils disent, aprés auoir perdu vne bataille contre Clotaire II. Roy de France, ny qu'il y ait étably sa demeure, & laissé vne Lignée, de laquelle on fait vainement sortir nostre ROBERT. D'autant qu'aucun bon Historien ne le remarque, & cela n'est appuyé que sur de simples & nuës coniectures, qui ont peu ou point du tout apparence de verité; ceux là ne considerant pas, & les meilleurs Autheurs nous l'enseignent, que toute la posterité masculine du Grand CLOVIS prit fin en la personne de Childeric dernier Roy de cette premiere Race, aprés lequel PEPIN le Bref fut estably Roy, comme nous auons monstré aux liures precedens, encore qu'aucuns Autheurs de ce temps écriuent, que la seconde Lignée de nos Roys, voire celle qu'on nomme Troisiéme, sont de la vraye descente directe masculine de Faramond & des Merouingiens. *Claude Guiard.*

Nous viendrons aux autres opinions des Historiens qui font sortir le mesme Prince ROBERT le Fort de la seconde Lignée de nos Roys & de la mesme Souche dont procedoit Charlemagne, par vne Branche collaterale: ou bien disent, qu'il descendoit directement de luy. Sur cela se sont encores formez quatre diuers aduis. Nous commencerons par le plus commun. Mathieu Zampini Iurisconsulte Italien, & Alfonse d'Elbene Euesque d'Alby, qui sous les regnes de Henry III. & Henry le Grand ont écrit des Traictez de l'Origine & extraction de Hugues Capet, asseurent, que ce Robert descendoit de S. Arnoul, dont nous auons parlé, lequel eut deux fils, disent ils, qui firent deux Branches. L'aisné fut Anchise, pere de Pepin Heristel, ayeul, par Charle-Martel son fils, du Roy Pepin le Bref, pere de Charlemagne, Chef de sa Branche. L'autre fils fut Clodulphe, pere de Martin Duc d'Austrasie, qui par CHILDEBRAND fut ayeul de ce Theodoric, duquel nous auons parlé, lequel, à leur dire, a esté l'vn des conducteurs des armées de Charlemagne en la guerre de Saxe, lors de laquelle il donna telle preuue de sa valeur, qu'aprés la conqueste du pays il en fut estably Gouuerneur, dont le surnom de Saxon luy demeura. Estant croyable que Charlemagne, afin de rendre la paix plus ferme & asseurée, moyenna le mariage de Theodoric (que l'Histoire a remarqué auoir esté pa- *De Origine Hugonis Capeti.* *De Gente & Fam. Hug. Cap.* *Suppl. Aimoin. l. 4. c. 74. P. Æmilius.*

Ans de IESVS CHR.

rent de ce grand Empereur) auec Iuthe ou Iudith, fille de Witikind Roy de Saxe; on adiouste, que de ce mariage sortit ROBERT le Fort.

Geneal. S. Arnulf.

Mais outre que l'ancienne Genealogie de S. Arnoul ne fait point mention de ce Clodulphe qui ait eu lignée, ouy bien de Glodulphe Euesque sans luy dõner des enfans, & ne parle non plus de Theodoric, cela n'estant appuyé que sur de foibles presomptions, non sur l'authorité precise d'aucun approuué Historien, il peut estre aussi hardiment denié, qu'il est temerairement auancé. Defait il n'y a point d'apparence de soustenir, qu'en l'espace de quatre-vingts ans & plus, qu'il y a depuis le temps que ce Theodoric commença de paroistre en la guerre de Saxe, iusques à l'an DCCCLXI. que Robert fut étably Marquis 861.
de France, il n'y eust eu qu'vn seul degré au lieu de trois, qui se rencontrent d'ordinaire aux Familles en telle distance de temps. Aussi le mesme Zampini est d'accord de l'origine de Capet par la Branche du Duc Childebrand; mais il y adiouste d'autres degrez; toutesfois il a raison en ce point, de faire ce Duc Chef de la Famille des Capeuingiens, comme nous dirons en son lieu.

Autres tiennent, que Robert estoit en ligne directe issu du mesme Charlemagne par Pepin Chef de l'ancienne Branche de Vermandois, qui estoit fils du Roy Bernard, & cettui-cy fils de Pepin Roy d'Italie, qui fut le second fils de Charlemagne. Mais puis que ce Prince de la Maison de Vermandois fut l'vn de ceux qui s'opposerent à l'établissement d'Eudes Comte de Paris, pour posseder la Couronne, lequel eust esté petit-fils du mesme Pepin, & qu'il incita Charles le Simple de se faire couronner, cette raison destruit l'opinion d'vne telle extraction, qui est imaginaire de ce costé, & n'a pour Autheur aucun ancien Escriuain.

Vignier.

L'on peut dire le semblable de ceux qui font descendre ROBERT de Hugues fils Bastard de Lothaire II. Roy de Lorraine, petit fils de l'Empereur Louis le Debonnaire; Car l'Abbé Reginon témoigne, que cét Hugues fut, pour ses mauuaises conditions, aueuglé & relegué dans son Abbaye de Prum, y fut tondu Moyne, y demeura le reste de ses iours, & en fin y mourut sans lignée; D'ailleurs l'erreur de cét aduis se découure assez, en ce que lors de la mort de Robert, à peine Hugues pouuoit-il estre nay. Car ce Roy Lothaire deuxiéme son pere & Robert viuoient en mesme temps & moururent à deux ans seulement l'vn de l'autre. Or il est plus facile d'admettre tout autre changement en la Nature, que non pas de s'imaginer qu'vn fils ait precedé son pere en l'ordre de naissance.

Vvolphang. Lazius de mig. gent. l. 3.

P. de S. Iulien Meslanges Hist.

Reginon.

Reste la quatriéme opinion de ceux, qui tirent l'origine du Prince ROBERT, de HVGVES Duc de Bourgongne, qui fut aussi fils de CHARLEMAGNE & perdit la vie en Languedoc l'an DCCCXLIV. 844.
en combattant pour le seruice du Roy Charles le Chauue son neueu. Cette opinion sembleroit estre fondée sur des argumens & presomptions plus vray-semblables que les precedentes, à cause que cét Hugues fut surnommé l'Abbé, par vne qualité lors fort eminente, selon l'abus de ce siecle là, auquel les Princes & grands Seigneurs, quoy que mariez & portants les armes possedoient & tenoient en leurs mains des Abbayes & autres riches benefices, pour l'entretenement de leur gendarmerie, ayant sur les bras vne grande & difficile guerre à soûtenir contre les Infideles. Defait cette qualité d'Abbé se void incontinent aprés continuée és personnes de Hugues, (qu'aucuns estiment auoir esté frere consanguin de Robert le Fort, bien qu'il soit son frere vterin) comme aussi en celles de ses fils & petit fils Robert, Hugues le Grand &

Annales antiqui script.

Tabularium S. Martini Turon.

Digitized by Google

Ann. de IESVS CHR. Hugues Capet. Il se peut donc faire, que cét Hugues Duc de Bourgongne, qu'vn Autheur iudicieux de ce temps a estimé, aprés quelques Historiens, auoir esté fils legitime de Charlemagne (quoy que quelques vns le disent fils naturel) a esté pere de Robert le Fort. A quoy s'accorde non seulement la conformité des noms de Hugues, qui depuis ont esté si frequens en cette Famille de Capet, mais aussi l'ordre des temps, (qui doit souuent seruir de regle lors que l'on rencontre des doutes aux Genealogies) veu qu'il n'y a que vingt trois à vingt-quatre ans d'interualle entre le temps de la mort de ce premier Hugues & le decez de Robert le Fort, qui aduint l'an huict cens soixante & sept, & celuy du dernier de ces deux Hugues fut vingt ans aprés. *Regino.* 867. 887.

Que si l'on adiouste à ces trois considerations, ce qui est porté par la Chronique manuscrite d'Angers; d'où l'on recueille; Que Hugues l'Abbé (qu'aucuns estiment frere de Robert, comme nous auons dit) estoit fils de Hugues Duc de Bourgongne, & que le fils de Charlemagne, de mesme nom, possedoit de grands biens en Bourgongne; ce seroit vne autre raison pour donner quelque foy à telle extraction. A quoy on pourroit encores adiouster, que Paul Emile parlant (sous le regne de Charles le Simple) de Robert fils de Robert le Fort couronné Roy, dit, Qu'il estoit recommandable par sa vertu, par la memoire de son frere Eudes, & par la mort de son ayeul, tué pour la defense de l'Estat François. En quoy cét Autheur a confondu le pere auec l'ayeul. *Chronicon. Andegau.*

Iean Besly Conseiller & Aduocat du Roy en la Seneschaussée de Fontenay le Comte en Poictou, a le premier releué cette opinion de la descente Royale par cét Hugues, laquelle il deduit en l'exacte Genealogie des Comtes de Poictou & Ducs de Guyenne, qu'il a publiée; Il vse de ces termes: ALDEARDE *de Bourgongne, femme de Guillaume VII. Duc de Guyenne, estoit Princesse du Sang Royal de France, non seulement par son pere Robert I. Duc de Bourgongne, fils du Roy Robert; mais aussi par son cinquiéme ayeul Robert le Fort Marquis de France*; lequel Prince par ce moyen il induit estre sorty de la posterité de CHARLEMAGNE. Pour la preuue de cette induction il s'ayde des témoignages des Roys Charles le Chauue & Louis II. qui l'appellent leur cousin; des Chroniques de S. Benigne de Diion, & de S. Pierre le Vif de Sens non imprimées; d'vne Epistre du Pape Iean VIII. & d'autres preuues, qui n'auoient esté examinées iusques alors. Car ce Souuerain Pontife de l'Eglise, écriuant au Prince Hugues l'Abbé, frere du Marquis Robert (selon son opinion) entre autres titres & qualitez de l'addresse, est celle *de Prince du Sang Royal*, (comme nous auons remarqué.) Ce qu'estant ainsi dit absolument & enuoyé en France à vn Duc des François, semble ne se deuoir autrement expliquer, & entendre, sinon, qu'il estoit sorty du Sang des Roys de France, regnans en ce temps-là, qui estoient les Carlouingiens. La Chronique de S. Benigne de Diion (adiouste le mesme Autheur) dit, que cét Hugues estoit frere de Robert le Fort, dont s'ensuiuroit, que ce qui est dit par les Autheurs de l'extraction d'iceluy Hugues, se doit aussi referer à celle de Robert. Quant à la Chronique de Sens elle pourroit retrancher le doute qu'on voudroit faire en cecy. Car elle dit mot pour mot exprimé du Latin; *Que le Roy* HVGVES CAPET *estoit issu de* CHARLEMAGNE; *mais non pas de l'aisné de ses enfans, & qu'il espousa vne femme de la mesme race*; toutesfois hors degré prohibé, laquelle pareillement estoit descenduë de CHARLEMAGNE, & qu'en elle Capet engendra le Roy ROBERT Cousin du Roy Louis & de Charles Duc de Lorraine, qui mourut prisonnier à Orleans. *I. Besly.* *Regali prosapia edito.* *Chronic. Benign.* *Chroniq. MS. de S. Pierre le Vif de Sens.*

Mais il faut reprendre le fil de nostre discours, (hors duquel nous auons esté emportez) afin d'examiner & de peser toutes ces differentes opinions sur ce noble & releué suiet. L'Abbé Reginon, qui viuoit peu de temps aprés ROBERT LE FORT & l'a peu voir, parlant de luy & de Ranulphe Duc de Guyenne, auec lequel il fut tué par les Normans, il les appelle *Seigneurs de haute & grande extraction, lesquels* (dit-il) *moururent en defendant leur patrie.* D'où l'on peut induire auec raison, qu'ils estoient donc originaires François, & l'vn d'eux de la Race Royale; Estant remarquable, que cét Escriuain nomme tousiours ROBERT le premier, quoy que Ranulphe fust Prince tres-puissant, & possedast vn Estat assez ample. Adon Archeuesque de Vienne, Autheur à peu prés du mesme aage, faisant aussi mention de ces deux Princes, nous enseigne, *Qu'ils auoient vn merueilleux pouuoir dans l'Estat, tenant en iceluy le premier lieu aprés les premiers*: ce sont ses propres termes.

Regino.

Ad ann. 866.

Il y a d'autres Escriuains qui rapportent l'extraction du Roy HVGVES CAPET, à l'ancienne *Maison de Saxe*, faisants descendre ROBERT LE FORT son bisayeul de Witikind Roy, ou Duc de Saxe. Ils se fondent sur l'authorité de quelques Historiens, dont aucuns sont François, les autres Estrangers. Des François le Continuateur de l'Histoire d'Aimoin, l'Autheur de l'œuure, (dont l'on n'a qu'vn fragment) des gestes du Roy Louis VIII. Guillaume de Gemieges, Yues Euesque de Chartres, & Guillaume de Nangis tiennent; Que le Roy Eudes, & le Duc & Marquis ROBERT Comte d'Aniou son pere estoient Sesnes, ou de race Saxone. Ce qu'ont aussi tenu Iean du Tillet sieur de la Bussiere, Greffier en Chef de la Cour de Parlement de Paris, Pontus de Thiard Euesque de Chalon sur Saone, Estienne Pasquier Aduocat General du Roy en la Chambre des Comptes à Paris, & Hierôme Bignon Aduocat General de sa Maiesté en la Cour de Parlement, * laquelle opinion est encore suiuie par le Iurisconsulte François Balduin, par Iean Bodin, du Haillan, Paradin, de Serres & autres.

Fragm. gest. Lud. VIII.

Saxonici generis vir.

* *De l'Excellence des Roys & Royaume de Fr.*

Quant aux estrangers, aucuns sont Alemans, autres Italiens. Entre les Alemans on remarque l'Abbé Conrad d'Vrsperg. (qui viuoit l'an mil deux cens trente) il donne au Roy Eudes pour pere Robert, & pour ayeul paternel Witikind du pays de Germanie: Naucler, Irenic, Auentin & quelques modernes, qui ont écrit des Genealogies des Roys & Princes; entre autres Lazius, Reineccius, Heninges, Reusner, & Pierre Albin sont tous de mesme aduis. Aucuns Italiens mesmement Blondus, Volaterran, Paul Emile & Onufre tiennent la mesme opinion.

Conr. Ab. Vrsperg.

Elle pourroit aucunement estre fortifiée par ce que disent les Autheurs de deux anciennes Chroniques, desquels on ne sçait le nom, l'vne en langue Latine, & l'autre en vieil François; Elles sont alleguées par Vignier, & portent; Qu'enuiron l'an HVICT CENS TRENTE, vn ROBERT amena des troupes de Saxons, d'Alemans & Bauarois au secours de Louis le Debonnaire contre ses fils; ausquelles le bon Empereur se fioit plus que non pas aux François Occidentaux. Il les enuoya contre Pepin en Aquitaine; suiuant laquelle occasion (adiouste Vignier) Blondus Flauius appelle ce Robert Duc de Saxe. Et bien que Fauchet & Vignier attribuent la conduite de ce secours, qu'obtint Louis le Debonnaire, au Marquis Robert le Fort, si est-ce qu'il y auroit plus d'apparence d'estimer, qu'il se deuroit rapporter à l'autre plus ancien Robert son pere, que l'on pourroit à cause de cela surnom-

Traitté de la noblesse de la Maison de Fr.

Hist. d'Italie.

Auth leurs Cur.

Ans de Iesvs Chr. mer le Saxon. Aussi a-t'il esté ainsi qualifié par Vignier, lequel neantmoins en vn autre endroit de ses ouurages auoit confondu ces deux Princes Robert dit le Saxon & Robert surnommé le Fort pere & fils, ayant donné à vn seul ce qui se deuoit referer aux deux.

Car ce premier Robert peut estre estimé pere du second pour plusieurs considerations : L'vne à cause de la conformité du nom, puisque souuent aux illustres Familles les peres font donner leurs noms propres à leurs enfans, pour en conseruer & comme en perpetuer la memoire. L'autre consideration est, d'autant que les Autheurs cy-dessus mentionnez, disent, que le Prince Robert le Fort estoit de Race Saxonne; & la troisiéme raison à cause du temps qui conuient & s'y accorde ; Car puis qu'en l'an huict cens soixante sept, auquel
867. mourut ce Robert le Fort, qui fut trente sept ans aprés que le Saxon *Annal. Fuld.*
vint en France, à leur dire, ses enfans furent laissez ieunes & mineurs, cela doit faire presumer, que luy-mesme n'estoit pas lors de sa mort beaucoup aduancé en aage, & par ainsi que trente sept ans auparauant il ne pouuoit auoir esté le Chef & conducteur d'vne armée (telle qu'estoit l'auxiliaire pour secourir l'Empereur Louis) composée de diuerses nations.

On peut donc affirmer, qu'il y a eu trois Princes de ce nom de Robert, l'vn pere & l'autre fils; & le troisiéme, qui fut Roy, & estoit petit fils du premier. De fait la Chronique manuscripte de S. Benigne de Diion faisant Hugues l'Abbé frere de Robert le Fort, les enfans duquel à raison de leur bas aage & de la proximité de lignage furent sous la tutelle de ce Prince Abbé: & d'ailleurs le Religieux de Fleury Aimoin donnant aussi pour pere à cét Hugues l'Abbé vn qu'il appelle Robert, (quoy qu'il se nommast Conrad, comme il sera monstré en son lieu) il faudroit delà conclure, que ce qui est dit de l'Origine paternelle & parenté de l'vn, se pourroit rapporter & conuenir à l'autre, les faisant freres, quoy qu'ils ne le fussent qu'vterins & non pas consanguins. *Chronicon Diuion. Aimoin. Flo.*

Pour ce qui est du pere de ce premier Robert le Saxon, Fauchet a inferé & soustenu, que ce fut Witikind Roy ou Duc de Saxe, duquel a esté parlé; Car il dit, qu'en l'an DCCCVII. ce Roy ayant esté tué par Gerold Duc de Suaube, il eut pour successeur Wipert son fils, ce dit la Chronique de Saxe, qui peut estre (adiouste Fauchet) Robert le Vaillant Marquis d'Aniou, pere des Roys Eudes & Robert; en quoy neantmoins il confond les deux Roberts, & dit, que le nom de Wipert peut auoir esté facilement changé en celuy de Robert par ceux qui n'entendoient la prononciation Saxonne. En vn autre endroit le mesme Autheur adioustant vn degré de generation dit, que Robert estoit fils de Witikind, lequel eut guerre contre Charlemagne; & ailleurs il vse de ces termes. Que Charles le Chauue, irrité de l'orgueil de Neomene Duc des Bretons, vint brûler le païs de Bretagne pour chastier ce Duc, contre lequel il mena vne armée composée de François & de Sesnes ou Saxons, conduits par Witikind & Robert son fils, dit Auentin, predecesseurs de Hvgves Capet. *Fauchet. Auentin.*

Pontus de Thiard Euesque de Chalon sur Saone en l'ouurage qu'il publia l'an mil cinq cens quatre-vingts huict, quoy qu'il
1588. n'y ait mis son nom, semble auoir eu quelque lumiere de ces deux Roberts; dautant qu'il donne à Witikind Roy de Saxe pour fils Robert I. & à cettuy-cy Witikind II. lequel il dit estre pere de Robert II. & que de luy sortirent Eudes & Robert III. en laquelle descente & deduction de lignage ce Witikind II. semble estre superflu & inutilement adiousté, *Pont. de Thiard. Genealogie de Hug. Cap.*

si ce n'est qu'on le veille appuyer sur ce qu'allegue l'Abbé Conrad d'Vrsperg, qui donne à Robert pour pere Witikind. *An de Iesvs Chr.*

Cartular. S. Martini Turon. Nous auons remarqué dans vn Cartulaire de la celebre Eglise de Sainct Martin de Tours, qui contient l'extrait de plusieurs anciens titres de cette Eglise; Qu'enuiron l'an huict cens soixante trois le Roy Charles le Chauue donna & commit le gouuernement de cette Abbaye de Sainct Martin à ROBERT Comte d'Aniou, lequel y est dit issu de race Saxonne & fils de Richard (peut estre faut-t'il Robert.) En suite, est aussi fait mention, tant d'EVDES & de ROBERT enfans d'iceluy, (pareillement Abbez aprés leur pere, l'vn pendant le regne de Charles le Gros, & l'autre, qui est Robert, pendant celuy de son frere Eudes) que de Hugues fils du mesme Robert couronné Roy, qui fut aussi Abbé. D'ailleurs en vne Chronique de Sainct Victor lez Paris, il est aussi porté, Que Robert & le Roy Eudes son fils estoient de race Saxone; Le continuateur d'Aimoin dit la mesme chose. Vn Autheur de ce temps fort exact & diligent fait aussi Vitikind pere de Robert, en son œuure des Origines Françoises. 863.

Chronic. S. Victor.

Io. Is Pontan. Orig. Franc. l. 5. c. 8.

La proësse & les hauts faits d'armes de VITIKIND Roy de Saxe luy ont acquis le surnom de GRAND, pour auoir esté le plus roide & le plus difficile à surmonter de tous les estrangers, qui se sont opposez aux conquestes & à la haute fortune de CHARLEMAGNE, ayant eu le pouuoir de luy resister par l'espace de trente ans, reprenant à toutes heures nouuelles forces de ses frequentes déconfitures. Cette valeur insigne de Vitikind, & d'ailleurs la grandeur de sa Maison, laquelle a esté la Souche d'où sortent deux HENRIS & trois OTTONS Empereurs d'Occident & Roys d'Alemagne, & auec ceux là diuers autres grands Princes de Saxe (Pingon en fait aussi descendre les Ducs de Sauoye) ont possible induit tous ces Autheurs (principalement les Alemans) d'en faire aussi la Tige du vaillant Marquis ROBERT, & dire, Qu'il estoit fils de Witikind III. lequel eut pour pere Witikind II. cettuy-cy fils du premier: aucuns pour cette cause donnant au mesme Robert le surnom de Saxon.

Ann. Franc.

Pingonius Arbor. Gentil. Saxon. & Sab. Princip.

Mais d'autant que les plus anciens de tous ces Historiens n'apportent rien de certain sur cela; n'expliquant point si Witikind, (qu'ils appellent pere de Robert) est le Prince, qui fut aduersaire à Charlemagne, ou bien si c'est son fils, ou quelque autre de sa lignée & posterité, ny si Robert estoit Saxon du costé paternel, il y a suiet de douter qu'il fut issu de ce Witikind Roy de Saxe, du moins en ligne masculine. Car l'on pourroit l'interpreter de l'estoc maternel, comme il se remarque dans les anciens Autheurs plusieurs semblables exemples de ceux, qui ont pris le surnom de leur extraction maternelle; la mesme chose estant auiourd'huy souuent pratiquée en aucunes grandes & illustres Maisons d'Espagne.

Vitikindus Saxo. Dauantage l'Historien Witikind Saxon, proche de ce temps là, qui a esté si particulier & si passionné Escriuain de la Maison de Saxe, n'eust pas obmis vne si notable & si honnorable singularité, que de rapporter à cette Maison l'origine du Roy EVDES, auquel il donne tant de loüanges & d'eloges pour ses rares vertus & la grandeur de son courage, mesme il le qualifie *premier aprés Charles le Simple Roy de France*. Neantmoins il dit ce Prince estre issu de la Franconie, & ne remarque point, que nos Princes François sortent de luy; comme il n'eust pas manqué de le dire, si l'extraction se fust trouuée certaine de cette part.

Ioint

An de Iesus Chr. Ioint qu'Irenic & Nauclere, qui ont parlé de la lignée du Grand Witikind; Comme aussi Albert Crantz, pareillement Saxon, qui a particulierement décrit l'Histoire de son pays, auec la posterité, soit de ce Grand Prince Witikind, soit celle d'autres Princes de Saxe, ne fait non plus mention, entre tous les descendans du mesme Prince, de nostre Robert, ce que vray-semblablement il n'eust pas obmis (non plus que l'autre) pour d'autant plus releuer le lustre & la gloire de sa nation. *Alb. Crantzius.*

867. 887. Aussi Belleforest, l'vn de ceux qui reprouuent l'origine Saxonne, a remarqué auec quelque apparence, que l'abbreuiation qui se trouue és manuscrits, peut auoir causé l'erreur de l'expression de l'origine de Robert le Fort de ce costé là. Pour ce qu'estant écrit en cette sorte, *Saönici generis vir*, & en d'autres *Xaönici generis*, cela les auroit trompez, dit-il, croyans, qu'il falloit lire *Saxonici*, au lieu de *Santonici*; d'où le mesme Autheur semble induire, que ce Prince Eudes estoit François naturel, issu du pays de Xaintõge, ou de Guyenne, aussi en fut-il Roy; ce qui peut estre vray-semblable; Estant d'ailleurs à considerer, que Reginon, Adon de Vienne, & Otton de Frisingen parlants de Robert, ne donnent aucunement à entendre qu'il fust Saxon, ou estranger. Et n'est point à croire, qu'ils eussent oublié le Sang & la nation d'iceluy, s'ils l'eussent creu autre que François naturel. Aussi plusieurs estiment, que Charles le Chauue ayant en sa Cour tant de Princes & de Seigneurs ses parens & alliez n'eust pas voulu dõner à vn estrãger vne si belle & honorable charge, telle qu'estoit le Marquisat ou Gouuernement de Frãce, pour l'opposer à des estrangers, comme Robert estoit luy-mesme, à leur dire. *Regino.* *Otho Frising.*

On pourroit toutefois soustenir, qu'aprés la conqueste de Saxe par Charlemagne, les peuples de ce pays là n'estoient plus tenus ny reputez pour estrangers, ains pour vne mesme nation auec les François; ce que témoigne assez le mesme Historien Witikind de Saxe. Delà vient, que les Henris & Ottons premiers, encore qu'ils fussent natifs de Saxe & non du Sang de Charlemagne, ne voulurent estre appellez autrement, que Roys ou Empereurs de France, ou des François Orientaux, & non pas de Saxe ou Germanie. De fait l'Empereur d'Orient Constantin Porphyrogenite ayant redigé par écrit en sa langue Grecque plusieurs belles instructions (depuis peu données au public) lesquelles il adresse au Prince Romain son fils, pour le conduire à dignement administrer l'Empire; entre autres points notables il luy defendit tres-expressement de prendre alliance par mariage dans les Maisõs de Princes estrangers, sinon en celle des François; voulant entendre des Roys d'Alemagne & Empereurs, qui estoient en ce temps-là ceux de la Maison de Saxe, comme la suite du discours de cét Empereur monstre clairement, où il parle d'Otton le Grand, qu'il appelle nommément Roy de France, qui est (dit-il) la Saxe. *Vuitikindus Saxo.* *Constantin. Porphyrogen.*

Aussi Vignier a remarqué, que seulement aprés la diuision des Royaumes de Louis le Debonnaire faite entre ses enfans, les peuples qui se trouuerent compris en l'vn d'iceux, deuindrent estrangers aux autres, comme tous ceux qui au temps de cette diuision & auant icelle, tenoient de grands Estats & des Charges & dignitez dans aucuns d'iceux, en s'obligeant de demeurer au seruice & sous la domination de celuy duquel elles dépendoient, furent tenus depuis pour suiets naturels du Royaume d'iceluy; ce qu'on pourroit penser estre aduenu à nostre ROBERT, lequel bien que venu de Saxe, ne laissoit pas d'estre reputé François. *Vignier.*

Mais afin de ne sortir point des limites de la France Occidentale, ou

Gallique, il est certain (& ce point d'Histoire est fort considerable) qu'anciennement aucuns Saxons s'estoient habituez en quelques endroits du Royaume, mesmement à l'emboucheure de la riuiere de Seine en Normandie & en Bretagne, dont se trouuent des vestiges mesme dans l'Histoire de Gregoire de Tours, faisant mention des Saxons d'autour de Bayeux; comme aussi cela se remarque dans les Capitulaires du Roy Charles le Chauue, & dans les notes faites sur cét ouurage. De sorte qu'il y auroit apparence de presumer delà, que ROBERT prit origine de quelque Prince, qui commandoit à ces peuples; & à cause de ce auoit esté dit de race Saxonne.

Anno IESVS CHR.

LA VERITABLE ORIGINE DE HVGVES CAPET, ROY DE FRANCE.

CHAPITRE II.

ENTRE les sureminentes Prerogatiues de LA MAISON DE FRANCE, son incomparable Ancienneté est sans exemple. Il ne faut donc s'estonner, si en la recherche de sa plus haute Origine diuers Historiens se sont trouuez cy-deuant empeschez. Nous auons monstré comme chacun d'eux a eu ses opinions particulieres sur cela, pour les difficultez qu'ils y ont rencontrées, lesquelles procedoient de la negligence des Historiens, iointe à la perte des monumens & titres, qui en pouuoient dõner plus particuliere certitude, que celle qui leur restoit; ce qu'entre autres Escriuains cõsiderables Glaber & aprés luy Vignier ont assez reconnu.

Cy-deuant nous auons representé la plus grande partie de ces opinions; ayans creu, qu'elles auoient toutes esté mises en auant; Mais comme l'esprit de l'homme est tousiours en action, son industrie se perfectionnant auec le temps, qui couure & découure toutes choses: Aussi est-il aduenu, qu'vn Aduis nouueau sur ce rare point d'Histoire a de nagueres esté mis en euidence par Monsieur le Baron d'Auteuil, Gentil-homme qui est autant versé dans la connoissance des belles lettres, qu'vne personne de sa qualité & de sa profession le peut estre; ce qui paroist assez aux doctes Escrits qu'il a mis au iour. Nous auons iugé nous deuoir absolument attacher à cét Aduis, aprés l'auoir soigneusement examiné; & ce d'autant plustost, qu'il confirme celuy desia par nous tenu & publié; *Qu'il y auoit eu en cette Maison de pere en fils trois Princes du nom* DE ROBERT, lesquels donnerent Origine aux ancestres de HVGVES Duc de France, Comte de Paris, dit le Grand & l'Abbé, pere du Roy HVGVES CAPET. Nous auions donc fondé & commencé leur Genealogie par ces trois Princes. Mais cette autre & derniere opinion, qui paroist la plus veritable, nous donne suiet de passer outre, de monter plus haut, y adiouster plusieurs degrez de generation, en fin reioindre la Maison de HVGVES CAPET auec celle de CHARLEMAGNE, & par ce moyen faire voir, que la grandeur de cette Auguste Famille surpasse, ou tout au moins égale, l'Antiquité de la Monarchie des François dans les Gaules.

Auparauant que d'établir l'Opinion dont il s'agit, il faut presupposer; Qu'il y eut vn notable changement dans la Monarchie lors des grands troubles & mouuemens, qui agiterent la France sur le declin de la lignée de CHARLEMAGNE, regnant vn autre CHARLES, dit le Simple, l'vn de ses arriere petits-fils; Il aduint à cause du nombre des

Ans de IESVS CHR. Princes ambitieux, qui oserent pendant son regne miserable monter sur le throsne lors de sa minorité, & durant aussi que les Normans rauageoient la France. L'Historien Flodoard, Autheur du mesme aage nous le represente, ayant décrit ce qui auint sous ce regne; Il a inseré dans son ouurage vne Epistre, qui est infiniment remarquable à nostre suiet, d'autant qu'elle ayde à fonder la foy & l'authorité de l'aduis recent sur l'Origine de nos Monarques. Flodoard. Lib 4. c. 5. Hist. Ecclesiæ Remensis.

892. Cette lettre fut écrite en l'an DCCCLXXXXII. par l'Archeuesque de Reims Fouques, à l'Empereur Arnoul en faueur du mesme Roy CHARLES le Simple son cousin; duquel ce Prelat estoit principal ministre. Fouques informe tres-particulierement l'Empereur de la raison principale, qui l'auoit fait ranger au party d'EVDES éleu Roy, pendant l'enfance de Charles le Simple; puis de la cause qui l'auoit meu depuis d'abandonner Eudes; ce qu'il ne pouuoit faire autrement; puis qu'alors il embrassoit le party le plus iuste & le plus legitime; les freres & les predecesseurs de Charles son Maistre ayant esté les veritables Roys. Que si l'on vouloit soustenir, qu'il auoit donc fallu reconnoistre CHARLES auant EVDES; il respondoit, Que es armes des Normans pressoient fort la France, quand CHARLES le Gras deceda, & que CHARLES le Simple heritier de la Couronne estoit si ieune, qu'il y eust eu du peril dans l'Estat, s'il se fust trouué gouuerné par plusieurs, qui eussent esté appellez aux affaires pendant sa minorité. Enfin cét Archeuesque soustient, qu'il n'auoit fait tort à l'Empereur, de n'auoir attendu son aduis, pour remettre le ieune Prince dans le Royaume de ses peres; & qu'il ne deuoit trouuer estrange son rétablissement; Puisque *la Coustume des François estoit telle, quand le Roy auoit finy le cours de sa vie, d'en prendre tousiours vn du Sang Royal:* ce sont ses propres termes traduits du Latin.

Defait on apprend de l'Histoire cette succession auoir esté continuée & tousiours suiuie de pere à fils, ou de frere à frere, & auoir esté fort religieusement obseruée dés le temps mesme de l'établissement de la Monarchie dans la premiere Lignée Royale, quoy qu'il y eust eu beaucoup de déreglemens qui pouuoient faire changer ou abroger cette ancienne & tres-vtile Coustume de France, que nous appellons LOY SALIQVE.

Aussi, quelques Historiens ont soustenu, que les deux dernieres Races tiroient leur source & origine de la premiere. Aucuns Autheurs Alemans & entre nos François le President Fauchet, reconnu pour l'vn des mieux versez en l'antiquité Françoise, escrit; *Que l'éleuation au trosne de la personne d'*EVDES *& de son frere* ROBERT, *le confirmoient en l'opinion, qu'il auoit tousiours eüe, que ces Princes estoient du Sang Royal:* Le sieur Besly a esté aussi de mesme aduis, comme nous l'auons remarqué. Fr. d'Ambroise Prof. sur Gregoire de Tours. Fauin. d'Elbene.

Mais entre tous le feu sieur du Chesne Historiographe du Roy en a penetré & dissipé les nuages, y a donné vne lumiere toute nouuelle & toute particuliere, en obseruant l'ordre qui est cy-aprés declaré, & en releuant ce point d'Histoire par son soing & par son exacte diligence, que chacun admire. Ce qu'il estoit à la veille de mettre par écrit, quand vne mort funeste le surprit & enuia vn si loüable dessein qu'il vouloit entreprendre à l'honneur de la Maison Royale.

Cette opinion monstre clairement, que le Roy HVGVES CAPET prenoit son Origine de la seconde Lignée, de laquelle procede CHARLEMAGNE: & comme ce grand Empereur vient de la Branche directe par son ayeul le genereux Prince des François CHARLES MARTEL; Aussi la Maison, qui depuis tant de siecles regne sur la

Digitized by Google

France, tire encore ſon extraction veritable d'vne meſme Souche, par vne autre Branche collaterale, qui a commencé au Duc CHILDEBRAND frere de MARTEL & fils puiſné du Maire du Palais PEPIN HERISTEL, ou le Gros, lequel eut pour fils ces deux Princes, comme nous auons fait voir aux liures precedens. *Ans de IESVS CHR.*

De ſorte qu'il eſt vray d'oreſnauant de dire, que CHARLEMAGNE & HVGVES CAPET ſont deſcendus conioinctement du Grand S. ARNOVL de Mets, & originairement de ces celebres Ferreols & Anſberts Senateurs Romains & Prefects du Pretoire des Gaules, dont nous auons cy-deuant parlé. Qui eſtoient pourtant des Seigneurs Gaulois; mais des Heros tres-illuſtres, parens des Empereurs meſmes, & des perſonnages dont la famille, (auſſi bien que de quelques autres de noſtre nation) auoit eſté admiſe & receuë aux priuileges & à tous les honneurs de Rome, ſelon les Decrets du Senat rapportez dans l'Hiſtoire.

Sidonius Apollinaris.

Tacitus in Claudio Caſ.

Ainſi, par vn effect admirable de la Prouidence diuine, la domination de ces païs-cy eſt reuenuë à vne Maiſon naturellement Gauloiſe; & par vne rencontre merueilleuſe il paroiſt, que LOVIS XIV. DIEV-DONNE' noſtre ieune Monarque auiourd'huy heureuſement regnant, aprés douze cens ans & plus, & aprés trente trois ou trente quatre veritables Degrez de generations maſculines, poſſede encore effectiuement cette meſme puiſſance, & authorité, laquelle les Romains (auparauant que nous ayons eſté conquis par les Francs) auoient ſur nos Anceſtres, par les mains de ces principaux Seigneurs Gaulois leurs Lieutenans generaux, que nous pouuons iuſtement égaler à des Roys, & deuons les reconnoiſtre maintenant pour vrais predeceſſeurs de HVGVES CAPET: Ce qui rend nos Monarques auſſi agreables & legitimes ſucceſſeurs de l'ancienne Souueraineté des Gaules, par leur propre Famille, qu'ils le ſont par leur Sceptre, de l'authorité & de la Monarchie des Francs ou François.

Zampini, d'Elbene Eueſque d'Alby, Fauin, & quelques autres, deſquels nous auons cy deuant parlé, ont monſtré en leurs Traittez de l'Origine du Monarque HVGVES Capet, auoir eu quelque lumiere de cecy, & s'eſtre rencontrez au meſme ſentiment du ſieur du Cheſne, en ce qu'ils font ſortir ROBERT Duc de France, ſurnommé le Fort, pere des Roys EVDES & ROBERT, du Prince CHILDEBRAND, grand oncle de CHARLEMAGNE: Mais ces Autheurs entremeſlent en la deſcription qu'ils font de cette Genealogie, vn Clodulphe, & font auſſi vn degré de ce Theodoric, duquel a eſté deſia parlé, qui viuoit ſous Charlemagne, luy faiſant tenir la place du premier Robert. Ils y adiouſtent auſſi vn Martin, ſans alleguer ſur tout cela aucune authorité & ſans parler de la Brãche des Comtes de Matrie, qui ont formé la Maiſon du Grand & Valeureux Robert ſurnommé le Fort, biſayeul de Capet.

Regino. *Abbo.* *Ado.* *Otho Friſing.*

A ces raiſons ſe viennent ioindre d'autres, ſingulierement celle cy: Que les Hiſtoriens Abbon, Reginon, Adon, Othon de Friſingen & diuers autres anciens du meſme temps, ou qui en approchoient, parlans de ce Duc & Marquis ROBERT II. & d'EVDES ſon fils (lequel auec tant de generoſité defendit la ville de Paris contre les Normans) ils les qualifient, *Princes de haute extraction*, & diſent *Qu'ils tenoient le premier lieu entre les premiers Seigneurs de France*: Ce qui ne ſe pouuoit dire à leur égard, de Princes qui euſſent eſté eſtrangers de la Famille Royale, & ſortis d'autre Maiſon; Mais pluſtoſt ſe deuoit entendre & rapporter à des vrais François iſſus, non pas de la Saxe Germanique, mais pluſtoſt de la Maiſon tres-illuſtre qui a produit les CAR-

An de IESVS CHR. LOVINGIENS. Aussi le mesme Abbon appelle EVDES, *Neustrien*, c'est à dire François, extrait de Neustrie, qui estoit alors la France de deçà : & Reginon escrit, que ROBERT pere d'iceluy, *mourut glorieusement en defendant* SA PATRIE, autre circonstance, qui tesmoigne d'autant plus que ces Princes estoient *François, & tels tenus & reputez & de haute Origine ;* Aussi sortirent-ils du Prince & Duc CHILDEBRAND, pere de Nibelung Comte de Matrie, comme nous auons dit.

Vne autre circonstance est encore notable pour confirmer cecy ; elle se tire de la Chronique manuscrite de l'Abbaye de S. Pierre le Vif de Sens, qui porte, Que le Roy HVGVES Capèt estoit issu de la Maison de CHARLEMAGNE ; Et aucuns Ecriuains nous enseignent, que ce Roy à son aduenement à la Couronne, l'auoit mis en auant. Ceux-là estant mal informez, qui ont dit, que c'estoit par la ligne feminine.

Chronicon S. Petri Viui Sen.

G. Nangius.

Aussi le grand & sçauant Pape Innocent III. qui commença de tenir le S. Siege il y a enuiron quatre cens cinquante ans, a laissé par escrit, *Que le Roy Philippes Auguste estoit de la Lignée de* CHARLEMAGNE ; duquel lieu le celebre & fameux Iurisconsulte Cuias, l'vne des claires lumieres des loix & des bonnes lettres, en ses escrits tire cette consequence & conclusion, qu'il tient pour certaine ; *Que la Maison de France, laquelle regne a present, à pareille Origine que ce grand Empereur*, l'appuyant & fortifiant de l'opinion de quelques Autheurs François & Italiens ; puis en suite combat & refute par ceux d'Italie mesme, entre autres par Raphaël Volaterran, l'imposture qu'a osé mettre en auant le Poëte Florentin Dante sur l'origine de CAPET, que cét homme animé & porté d'vn esprit de vengeance inuenta, par vne euidente & noire calomnie, en haine de ce que le Prince CHARLES de France Comte de Valois & d'Aniou l'auoit chassé de Florence auec ceux de sa faction, nommez les Blancs : En quoy cét imposteur, démenty par bon nombre d'anciens, & fideles Autheurs, estoit d'autant moins capable d'estre écouté, qu'il viuoit plus de trois cens ans aprés Capet.

In Cap. nouit. extr. de Iudiciis.

Iac. Cuiacius.

Le dire d'Innocent III. est conforme à celuy d'Æneas Siluius, autre Pape, sous le nom de Pie II. lequel, au Commentaire des choses memorables auenuës de son temps, (ouurage qui a esté plublié sous autre nom que le sien) parlant du secours que Marguerite d'Aniou Royne d'Angleterre demanda au Roy LOVIS XI. son proche parent, pour l'assister contre les rebelles Anglois, il luy respondit ; *Qu'elle deuoit esperer & attendre de luy d'estre secouruë en son aduersité, comme de celuy qui tiroit son origine du Sang illustre de* CHARLEMAGNE, *le plus excellent Monarque de son temps.*

Io. Gobelin. Pij II. Pont. Max. Commentarij.

Bref est encore considerable ce que l'Eminentissime Cardinal Baronio soustient en ses Annales de l'Eglise ; *Que la Lignée de ce grand Empereur ne finit point au Roy* LOVIS V. *fils de* LOTHAIRE ; *mais qu'elle fut continuée en* HVGVES CAPET.

Baronio.

A tout ce que dessus conuient l'Epitaphe ancien de CHARLES III. du nom Roy de Nauarre, sorty de la Branche Royale d'Eureux & decedé il y a deux cens cinquante ans, lequel se void en l'Eglise cathedrale de sa ville capitale de Pampelonne ; Il porte, que ce Roy estoit descendu de l'Empereur S. CHARLEMAGNE & de S. LOVIS Roys de France.

Il doit donc demeurer pour constant & asseuré, que le Roy HVGVES Capet sortoit de mesme Tige que Charlemagne ; ainsi que nous l'allons expliquer, suiuant l'opinion & les sentimens du feu Sieur du Chesne, qui en a éclarcy l'obscurité.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

De verité il n'en a rien laissé par escrit, ayant esté preuenu par vn accident malheureux ; Mais il auoit de viue voix confié ce secret à Monsieur le Baron d'Autueil son amy particulier, qui en cette occasion a le premier obligé le public & rendu vn signalé seruice à la Maison Royale en la descouuerte de cette excellente Origine, dont il a inseré quelques memoires & vne Table Genealogique dans son Histoire des Ministres d'Estat ; laquelle contient aussi plusieurs autres remarquables points de l'Histoire de France. Mais sa generosité luy a fait ingenuëment declarer, qu'il tenoit cette rare particularité des recherches & des trauaux du Sieur du Chesne, rendant à la memoire d'vn si illustre personnage, pour recognoissance de ce qu'il auoit appris de luy en l'Histoire, cét éloge honorable ; Qu'il estoit l'vn des plus solides & des plus entendus que la France auoit iamais eu en la science de l'Antiquité ; comme en effect il estoit l'vn des plus iudicieux que nous ayons en ces matieres.

Nous auons donc estimé nous deuoir ranger à son opinion touchant l'Origine de la Maison de France, puis qu'elle releue infiniment son éclat & sa splendeur. Ce que nous deduirons le plus exactement qu'il sera possible. Et neantmoins assez briefuement, à cause que le sieur du Bouchet, qui est tres-capable & remply de merite, a entrepris de traiter particulierement cette notable circonstance de nostre Histoire, laquelle il a examinée tres-curieusement ; & comme il a pris le soin d'en rechercher les preuues & les actes iustificatifs, d'y adiouster aussi beaucoup d'autres belles remarques, & d'en escrire amplement & de dessein formé ; nous nous contenterons d'en donner icy les principaux traits, qui nous sont absolument necessaires dans le grand Tableau de nostre Ouurage.

Mais auparauant nous adiousterons, qu'en cette occurrence vn exemple notable & quasi tout pareil s'est presenté de nos iours, tiré de la mesme tres-illustre Famille de France, qui a produit tant de Roys en Espagne, Italie, Alemagne & plusieurs autres Regions.

Theodore Godefroy. Iac. Aug. Thuanus. Ant. Vasconcellius de Regib. Lusitania. Aub. Miraeus.

Andr. du Chesne.

Tous les Autheurs, depuis trois cens ans, auoient mis en auant des fabuleuses & imaginaires descentes de la Maison des Roys de PORTVGAL, iusques à ce que depuis quelques années on a descouuert par le recit d'vn Autheur, qui viuoit il y a cinq cens ans, qu'elle est veritablement issuë en ligne directe masculine du Roy HVGVES CAPET, par vn Prince de la premiere Branche Royale de BOVRGONGNE : Ce qui a esté si fauorablement receu, comme tres-veritable, & qui ne reçoit plus de doute, que plusieurs Historiens non seulement François, mais aussi Espagnols, Portugais, Flamans & autres, en demeurent maintenant d'accord par leurs escrits.

Digitized by Google

LA SVITE DV LIVRE XI DE L'HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LES COMTES DE MATRIE.

Les DVCS & MARQVIS DE FRANCE *Comtes de Paris & d'Aniou.*

Depuis l'an de Salut DCCX. iusques à l'an DCCCCXXCVII.

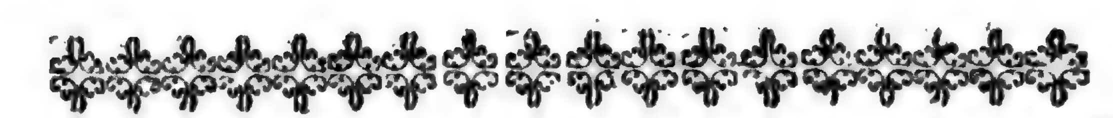

TABLE GENEALOGIQVE DES ANCESTRES DV ROY HVGVES CAPET.

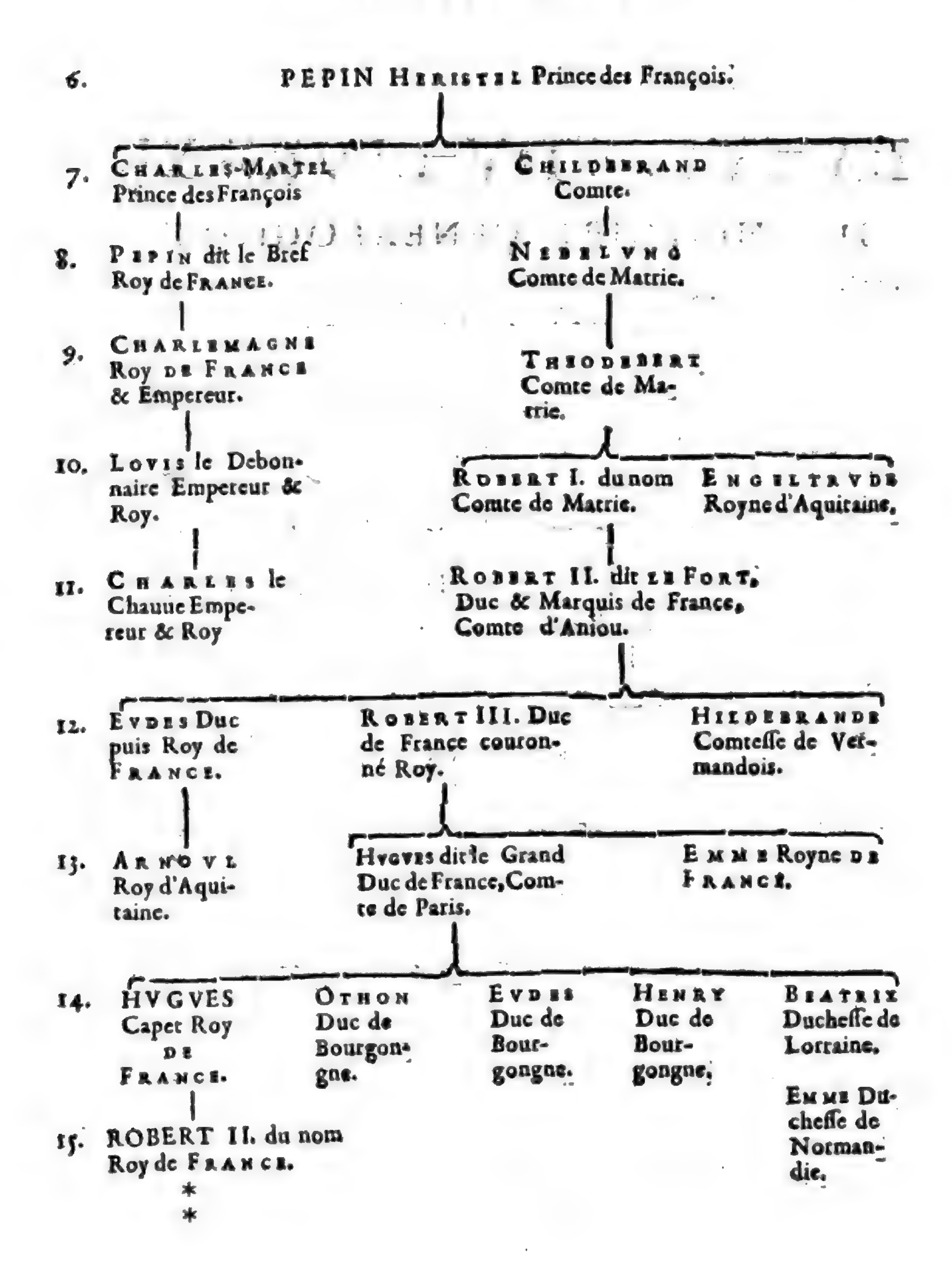

LA

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

7. CHILDEBRAND
DVC ET COMTE.

Chapitre III.

710. SI la posterité de l'Inuincible Prince Charles Martel eût en son commencement vn merueilleux éclat, en ce qu'elle porta la Pourpre Imperiale, & outre fut eleuée à la Royauté; Qu'elle subiugua plusieurs nations barbares & feroces; Celle qui sort de son frere puisné le Duc & Prince Childebrand, (qui le seconda en ses genereux desseins) ne luy a point cedé en diuerses rencontres & signalez auantages; Ayant, aussi bien que l'autre, vigoureusement combatu pour la Foy & la protection de l'Eglise, donné au Monde quantité de Monarques, qui ont porté les diademes des Empires d'Orient & de France; Comme encore en ce qu'elle a produit beaucoup plus de Branches tres-illustres; plus grand nombre de Roys & de puissans Princes; & pour surcroist de felicité, sa domination s'est estenduë en vne plus longue suite de siecles & d'années; Iusques là que par vne speciale & toute particuliere faueur & protection diuine, elle subsiste encores dans la France depuis plus de neuf cens ans, que la separation de ces deux Branches s'est faite; De sorte qu'on peut iustement dire, que le lustre de cette-cy, son merite & sa dignité, ne sont pas moindres, que celles qui ont esté en l'autre, laquelle dés long temps a pris fin.

Aprés auoir deduit aux liures precedens cette lignée de Martel, l'ordre de la Genealogie nous conduit à traitter aussi & décrire celle de son frere le mesme Duc Childebrand, & faire voir, quel a esté le progrez & la suite de la Famille de ce Prince. Nous auons desia touché quelques vnes de ses principales actions militaires, & dirons icy, que par vn rare bon-heur ses dignes emplois furent contre les Infideles ennemis de la Religion Chrestienne, ayant eu bonne part à l'honneur & à la gloire des Conquestes & des Victoires, que ce sien frere Martel obtint dans les prouinces de Touraine, de Languedoc & de Prouence: Seulement nous adiousterons, qu'à la memorable bataille de S. Martin le bel contre les Sarrazins, qui estoient entrez iusques au cœur de la France, il eut la charge & la conduite de l'Infanterie, comme son frere auoit celle de la Caualerie. *P. Æmil. l. 2. Appendix Greg. Turon.*

Ceux qui ont écrit qu'il n'estoit pas frere de Martel, mais son parent en degré plus éloigné, & que son pere fut Martin, duquel nous auons parlé; bref qu'il eut pour fils Thierry qualifié aussi parent de Charlemagne, dont a esté faite mention au Chapitre premier de ce liure, se sont manifestement abusez, telles vaines opinions n'estant appuyées sur l'authorité d'aucun ancien, ny sur titres authentiques; puisque plusieurs autres Escriuains disent le contraire, & appellent nommément Childebrand fils de Pepin le Gros, ou Heristel & oncle du Roy Pepin le Bref. Quelques recens Autheurs, & entre ceux la Belleforest, luy donnent la qualité de Duc de Mosellane; *Fr. Belleforest. A. Fauin. Math. Zampini. A. Quercetanus Genealogia Dom. Reg. Historicis Fr. præfixa.*

mais alors ce Duché (qui maintenant consiste en la haute Lorraine) n'estoit pas encor ainsi appellé. Ans de Iesvs Chr.

L'alliance par mariage que prit Childebrand, n'est point venuë à nostre cognoissance; mais bien est-il certain, qu'il eut pour fils le Prince remarqué en suite,

8. NIBELVNG
COMTE DE MATRIE.

Chapitre IV.

LE Comté de Matrie, que ce Prince posseda & en porta le titre, est situé dans la Prouince de Normandie au diocese d'Eureux, & aux enuirons de la riuiere d'Eure, & mesme s'estendoit iusques à trois ou quatre lieuës de Paris. Mais comme toutes les choses d'icy bas sont suiettes à diuerses mutations & vicissitudes, ce nom Matrie, par laps de temps est esteint & a changé; le nom Latin de *Matricum*, ayant esté mal pris par aucuns pour la ville de Mascon, & par d'autres pour celle de Metz. Toutesfois aucuns titres, qui se trouuent encore dans quelques Monasteres proches, font expresse mention de ce Comté & pays de Matrie.

Nibelvng considerant, que l'Histoire est le naïf tableau de la vie humaine & le principal miroir des actions des Princes, aussi (comme nous auons dit) en a-t'il composé vne, on l'appelle communément la Chronique de Nibelvng; elle est manuscrite & conseruée dans l'exquise Bibliotheque de Monsieur Petau digne fils d'vn digne pere, l'vn & l'autre rares ornemens de la Cour de Parlement de Paris. Cette Chronique est alleguée au docte & curieux traitté que l'vn deux a publié de Nitard, petit fils de Charlemagne, & de sa lignée & posterité. Il est inseré dans l'vn des Tomes du recueil des Historiens François, qui de nagueres a esté mis au iour par André du Chesne Historiographe du Roy.

Paulus Petauius de Nitardo & eius prosapia.

Il se void dans ce Tome, qu'au Prince Nibelvng est donnée la qualité d'Illustre, qui fut anciennement en si haute estime & tant honorable, qu'elle estoit aussi attribuée aux Empereurs, aux Roys & aux grands Princes. Le petit fils de celuy dont nous parlons, Robert le Fort Duc & Marquis de France bisayeul du Roy Hvgves Capet, en a aussi esté honoré.

9. THEODEBERT
COMTE DE MATRIE.

CHAPITRE V.

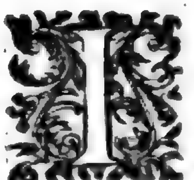

IL estoit fils du Comte Nibelung; De luy fait mention Eginard en l'Histoire de Charlemagne & luy donne le titre auec la qualité de Comte de Matrie. L'Autheur sans nom des Annales de S. Bertin à Saint Omer en Artois, parle aussi de ce mesme Comte THEODEBERT, qui procrea les deux enfans cy-aprés nommez; On ne sçait pas de quelle alliance. *Eginart.* *Annales Bertiniani.*

Ayant eu cét honneur insigne de marier sa fille à vn Roy cy-dessous remarqué, on doit iuger delà, qu'il estoit de grande consideration & de dignité releuée. Aussi estoient ils l'vn & l'autre, procedez d'vne mesme Tige & de tres haute naissance, comme nous auons monstré par la suite de l'Histoire.

ENFANS DE THEODEBERT COMTE DE MATRIE.

10. ROBERT Comte de Matrie est cy-aprés mentionné plus particulierement.

822. 10. ENGELTRVDE de Matrie fut conioínte par mariage en l'an DCCCXXII. à PEPIN I. du nom Roy d'Aquitaine ou de Guyenne; L'Historien Eginard parle de ce mariage. L'Autheur sans nom de la vie de S. Genoulph recite, qu'il en procrea deux fils & deux filles, comme nous auons dit cy-deuant en l'Eloge de ce Roy. *Eginard.*

La mesme Royne son espouse fait mention par vne Charte, du Prince Nibelung, qu'elle nomme son ayeul.

10. ROBERT I.
DV NOM, COMTE DE MATRIE, & Maire du Palais de Guyenne.

CHAPITRE VI.

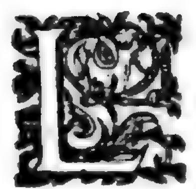

LE Comte Theodebert fut son pere; En ce mesme temps viuoit le Comte de Berry Wifred ou Geoffroy, que l'Histoire nomme puissant Comte, & le dit auoir esté le premier entre les Comtes d'Aquitaine. Elle adiouste qu'il fut Chef d'vne Esquadre ou Compagnie de Nobles François que le Roy Tres-Chrestien Pepin le Bref auoit laissée dans la ville de Bourges, pour faire teste & s'opposer aux efforts & entreprises du rebelle Gaiffer Duc de Guyenne; qui donna tant d'affaires à ce Monarque des François, lequel demeura en fin victorieux. Ce Comte Wi- *Auctor vita S. Genulf.*

Idem. fred estoit sorty d'vne Lignée Royale, & eut encore cét auantage, que sa femme la Princesse Oda auoit pareillement pris origine de tres-illustres ancestres, & mesme du tres-noble Sang de France, comme a remarqué cét Autheur sans nom, mais tres-ancien, qui a particulierement décrit la vie de S. Genoul Confesseur. Il recite encore, qu'ils procreerent AGANA (ce peut estre AGNES) prise en mariage par nostre Comte de Matrie ROBERT. Lequel par ainsi, & d'ailleurs en consequence de la haute alliance que prit sa sœur auec le Roy de Guyenne Pepin premier du nom, attouchoit aussi de proximité le Sang Royal. *An de IESVS CHR.*

Il y a suiet de croire, que le mesme ROBERT est celuy qu'aucuns Autheurs appellent Saxon, non pas qu'il fust sorty du pays de Saxe en Alemagne, ainsi qu'ils disent; mais plustost (& à cecy il y a grande apparence) il pouuoit estre originaire par sa mere ou ayeule des Saxons, qui habitoient en ce temps-là, & mesme auparauant, dans la France Gallique en Normandie, vers la coste maritime dite Saxonique, laquelle n'estoit pas éloignée de la ville de Bayeux, ny de l'emboucheure de la riuiere de Seine dans la mer, desquels peuples Gregoire de Tours fait mention dans son Histoire. Il se void d'ailleurs par la Notice de l'vn & l'autre Empire, & par les Notes du Pere Sirmond sur les Capitulaires du Roy & Empereur Charles le Chauue, que les mesmes Saxons auoient choisi leur demeure en cette coste, laquelle en auoit retenu le nom, comme il a esté dit. *Greg. Tur. l. 5. c. 27.* *I. Sirmond.*

Cl. Robert. Gallia Christ. *Vita S. Genulphi.*

818. Vn Autheur de ce temps a escrit, qu'enuiron l'an de salut huict cens vingt huict le Prince ROBERT, duquel nous parlons, auec sa femme, qu'il nomme Oda, fonda l'Eglise & Monastere de Strada en Berry, qui fut dediée en l'honneur de la S. Vierge Mere du Sauueur du Monde & de tous les Saints : mais cét Autheur s'est méconté, en prenant Oda pour sa fille AGANA, mariée à nostre Comte.

FILS DE ROBERT PREMIER DV NOM Comte de Matrie, & d'AGANA sa femme.

II. ROBERT II. du nom Duc & Marquis de France, surnommé le Grand, l'Eloge duquel se verra en suite.

II. ROBERT II.

DV NOM DVC ET MARQVIS DE FRANCE, Comte d'Aniou, d'Orleans, de Blois, d'Auxerre & de Neuers, surnommé LE FORT, LE GRAND, *& le* MACHABEE *de son temps.*

CHAPITRE VII.

EN l'espace de quatre cens ans la France auoit esté miserablement trauaillée par les incursions & rauages des Gots, Vandales, Bourguignons & Sarrazins, dont elle s'estoit assez heureusement démeslée. Mais sous le regne de Charles le Chauue elle se veid encores agitée de plus vehementes tempestes. Les Bretons ou Armoriques d'vne part, se voulans soustraire

Ans de Iesvs Chr.

de la suiection legitime de la Couronne, faisoient guerre continuelle. D'autre costé les Normans ou Danois, encore payens & idolatres, estant abordez par mer aux costes de Neustrie (de leur nom depuis dite Normandie) & à celles de Poictou, de Xaintonge, & mesme de Bretagne, y laissoient diuerses marques de leur cruauté, comme ils firent aussi és Prouinces d'Aniou, de Touraine & du Maine, n'espargnans les choses plus saintes & sacrées. Ils prirent, brûlerent, & sacagerent plusieurs villes, chasteaux, Eglises, & Monasteres, tuerent grand nombre de personnes de condition, entre autres Gontier Euesque de Nantes comme il estoit en prieres. *Chron. Tur. MS.* *Adreuald. l. 1. de mirac. S. Bened.*

En vne si pressante calamité publique, on iugea necessaire d'opposer vn grand & valeureux Capitaine, lequel, ainsi qu'vn ferme rampart, peust arrester le cours de tant de violences & de rauages. On ietta donc les yeux sur le Prince & Comte ROBERT, surnommé LE FORT, que le Roy Charles le Chauue establit Duc & Marquis des François au Parlement ou Assemblée des Estats Generaux de France, qui fut
861. tenuë dans la ville de Compiegne, en l'an HVICT CENS SOIXANTE VN. *Regino l. 2. Bertin. Ann.*

Cette Charge estoit encore plus importante & honorable, que celle, qui luy auoit aussi esté deferée huit ans auparauant, quand en l'an DCCCLIII. le mesme Roy Charles l'enuoya dans le pays du Maine, & le commit, auec Dodon Euesque d'Angers, pour rendre la Iustice & estre Lieutenant General du Roy & Gouuerneur de ce païs auec vn ample pouuoir & authorité. Peut estre, que ce fut en ce temps-là qu'il eut encore le titre & la qualité de Comte, ou Marquis d'Aniou. *Caroli Cal. Capit. 11.* *Claud. Robertì Gallia Christ.* *Chr. Andegan.*

Tant y a, que nostre ROBERT le Fort estant pourueu de ces hautes dignitez releuées de Duc, Marquis, & Comte, il deuoit garder & defendre toutes les Prouinces, qui sont depuis la riuiere de Seine iusques en Bretagne entre la riuiere de Loire & la mer de Normandie. Honneur & employ d'autant plus eminent & remarquable, que ce Prince l'obtint, non pas en simple Gouuernement, ains en fief & domaine pour luy & sa posterité, sous le titre de Duché & Marquisat de France, comme tient le President Fauchet; lequel adiouste, que les Comtes qui se trouuoient lors en ce ressort tenoient & releuoient de luy, entre autres ceux de Chartres, du Mans & d'Angers. Car en ce temps-là il y auoit vn autre Comte de partie du pays d'Aniou. *Fauchet.* *Regino ad an. 867.* *Fauchet.*

Et comme l'assistance & les grands seruices de ce Prince ROBERT faits à l'Estat augmentoient, aussi le mesme Roy Charles continuoit de les reconnoistre; de sorte qu'il le pourueut & luy fit don des Comtez
865. d'Auxerre & de Neuers en l'an DCCCLXV. Enuiron lequel temps ce Marquis succeda aux Comtez d'Orleans & de Blois qu'auoient tenu les Comtes Guillaume & Eudes; car on trouue, qu'aprés vn autre Eudes Comte de Blois (estimé neueu du premier) ce Comté vint à ROBERT, lequel par vne charte de S. Martin de Tours au mesme an fit échange de certaines terres situées dans le Comté de Blois auec Actard Euesque de Nantes. *Bertiniani Annal.* *A. du Chesne.* *Hier. Bignon Reg. Patr. not. ad formul. Marculfi.*

Ainsi ce grand Prince ne cessoit point de se porter genereusement en l'exercice d'vne si haute dignité de Duc & de Marquis, estimée la premiere du Royaune, & non moindre qu'estoit celle des Maires du Palais, iusques à ce qu'ayant assemblé ses forces & ses armes auec celles de Ranulphe Duc de Guyenne, Comte de Poictou (autre puissant Prince) & à celles d'autres Comtes, ils attaquerent les Normans, ioints *Ann. Bertin.* *Gesta Norm. in Franc. 869.* *Aimoin. Mon. l. 1. de mirac. S. Bened.*

Ans de Iesvs Chr.

aux Bretons, lesquels aprés auoir pillé la ville du Mans s'estoient campez au lieu nommé Brieserte, situé sur les marches & confins des pays du Maine & d'Aniou, proche la riuiere de Loire.

Les François ayant obtenu vne victoire poursuiuirent leur pointe & assiegerent ces Barbares, qui s'estoient retirez dans vne Eglise auec Hasting leur Chef. Aprés que le Duc Robert eut beaucoup trauaillé en ce combat, se trouuant fort incommodé de l'ardeur du Soleil sous le faix de ses armes (par ce que c'estoit au mois de Iuillet) tout moite de sueur il se fit oster son heaume pour se rafraichir. Cependant les ennemis, sortis de l'Eglise, s'estans inopinément iettez sur les François, furent vigoureusement repoussez. A ce bruit le Duc, qui ne s'espargnoit point, accourut ainsi desarmé qu'il estoit, & comme il poursuiuoit auec trop de chaleur les ennemis, ils le tuerent à la porte de cette Eglise, puis tirerent son corps au dedans. Le Duc Ranulphe estant pareillement blessé d'vn coup de traict, courut mesme fortune, & trois iours aprés perdit aussi la vie de ses blessures : l'vn & l'autre de ces Princes comblans leurs derniers iours d'vne fin glorieuse, puis qu'ils moururent pour la defense de la Religion & le salut de l'Estat, dans lequel *ils estoient les premiers entre les premiers*, dit l'Archeuesque de Vienne Adon. L'Autheur incertain des Annales de Sainct Bertin en Artois met cette mort sous l'an DCCCLXVI. mais celuy des Annales de Mets, auec Sigebert & autres Historiens remarquent ce déplorable accident estre aduenu l'an de Salut HVICT CENS SOIXANTE SEPT; qu'on estime estre le plus veritable, quoy que d'autres Autheurs soient de diuers aduis.

Regino. Annal. Bertin. & Fuld. Chron. S. Vedasti Atreb. Ado Vien. Sigebert. ad an. 866. Otho Frising. I. Besly en la Geneal. des Ducs de Guyen. Fauchet. In Chronico. Annales Bertiniani & Metenses.

Sammi 867.

Il est constant, qu'en ce temps le Duc Robert estoit en la fleur de son aage, veu qu'il laissa ses deux fils Evdes & Robert, depuis éleus Roys, encore si ieunes, qu'ils ne ioüirent pas si tost de sa haute charge & dignité.

Ses vertus & faits Heroïques ont esté celebrez par plusieurs & anciens Autheurs, dont aucuns ont vescu de son temps, & l'ont peu voir, ou ont esté proches du mesme temps. Ils le surnomment le Grand, le Fort, le Vaillant, & vn autre l'appelle vn autre & nouueau Machabée, le comparant à ce grand Capitaine des Israëlites, qui perdit aussi la vie en combatant pour la defense & le salut de sa patrie & du peuple de Dieu.

Auctor Annalium Metensium.

D'autant que nos Roys pendant ces grands troubles furent contraints & necessitez de permettre à quelques Princes & Seigneurs illustres, employez aux frequentes guerres contre les Infideles, de iouir du reuenu d'aucunes riches Abbayes, afin d'en soustenir les grands frais, qu'il leur conuenoit faire pour vne si iuste cause; quelques Escriuains mal informez se sont auancez de blasmer ces deux Princes Robert & Ranulphe, qui leuoient les reuenus des Abbayes de S. Denis en France, de S. Martin de Tours, & de S. Hilaire de Poitiers; comme en semblable occasion & pour mesme suiet l'on auoit autresfois taxé le magnanime Charles Martel Prince des François. Mais d'autres bons Autheurs mesme aucuns d'eux Ecclesiastiques, ont auec iuste raison excusé cette iouïssance, mettant en consideration que l'vrgente necessité donnoit cause à cette entreprise & desordre, que depuis la Royale posterité de nostre Robert fit cesser.

Baronio ad annum 741. I. Sirmond. not. ad Capitula Caroli Cal.

Tant y a, que le Comté d'Aniou & l'Abbaye de S. Martin de Tours estant vacant par son decez, le Roy Charles le Chauue les donna au Prince Hugues qui en fut Abbé commendataire. Il estoit fils du Comte

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Conrad l'aisné Duc de Bourgongne, sorty des Comtes d'Altorf en Alemagne, beaufrere du mesme Roy & Empereur Charles, & frere vterin des Roys de France Evdes & Robert; desquels cét Hugues fut tuteur; En qualité de Duc de France, il eut la conduite des affaires & d'autres honorables emplois dans l'Estat, sous le mesme Roy & Empereur Charles le Chauue, qui luy confirma cette qualité de Duc pour
887. sa vertu. Son decés aduint à Orleans l'an 887.

Annal. Bertin. *Annal. Met.* *Regino.*

Nous auons cy-deuant écrit, qu'Hugues estoit fils de Robert I. & frere de Robert le Fort, & qu'il ne succeda pas de son chef au Duché, mais seulement en qualité d'oncle & de tuteur. Ce qui fut par nous mis en auant, n'estant pas encore bien informez en ce temps-là de sa veritable extraction; laquelle depuis nous auons appris tant des Annales de S. Bertin, que de la Chronique de S. Benigne de Diion, non corrompuë.

Tellement que le Sieur Iean-Iacques Chifflet au liure qu'il a de n'agueres publié aux Pays-Bas, s'en est voulu preualoir, & a supposé que nous recognoissions l'Origine & la descente de la Maison de France du costé de ce Conrad Comte d'Altorf; ayant de là inferé captieusement qu'en la deuxiesme edition de cette Histoire nous auiõs aucunement reconneu cela; & sur ce a allegué l'opinion de l'Historien Belleforest, qui semble la tenir; encore que nous ayons nõmément refuté cette opinion, & ce qu'en dit cét Autheur, comme n'estant garenty d'aucune authorité valable, (ce sont nos propres termes) qui est en effet l'improuuer, comme la lecture du passage en fait pleine foy. *Vindiciæ Hispanicæ.*

Mais afin de monstrer encore plus euidemment nostre opinion contraire, c'est qu'en la Table Genealogique des Ducs de France, dont nos Roys sont issus, inserée en la Seconde Partie du liure V. nous auons commencé les Ancestres du Roy Hugues Capet, non par Conrad d'Altorf, mais par le Prince Robert I. du nom, Comte de Matrie, qui estoit veritablement pere du Duc Robert le Fort, comme enseignent des titres de S. Martin de Tours, l'Historien Aimoin de Fleury, & autres Autheurs.

Tant y a que ce point d'Histoire a esté amplement traité tant par M. du Bouchet en son Oeuure de la veritable origine de la seconde & troisiesme Lignée Royale, que par M. Dominici en la response qu'il a aussi faite au liure du sieur Chifflet; l'vn & l'autre ayant monstré par preuues valables, que cét Hugues l'Abbé Duc de France, estoit frere non pas consanguin, mais vterin de ces Princes Evdes & Robert Roys de France, enfans du Duc Robert le Fort. Cecy est iustifié par les termes de cette ancienne Chronique de S. Benigne de Diion, laquelle par vn mauuais dessein on a corrompuë, pour cuider en tirer de l'auantage; ce qui se découure aussi par ce qu'en disent le Religieux des Trois fontaines Alberic, & autres bons Autheurs. *Assertor Gallicus.* *Chronique de S. Benigne.*

Ce Prince Robert le Fort Duc de France, contracta vne haute alliance, ayant espousé Adelaide de France, fille de l'Empereur & Roy Louis le Debonnaire, & de Hermengarde sa premiere femme; Le mariage se fit enuiron l'an hvict cens soixante trois, comme remarque le sieur du Bouchet par les raisons qu'il en rapporte,
863. & adiouste que le Roy de Lorraine Lothaire, fils puisné de l'Empereur Lothaire, & petit fils de Louis le Debonnaire, nomme sa tante cette Princesse. Lors de son second mariage elle estoit vefue de Conrad l'aisné Duc de Bourgongne, & mere de Conrad le ieune, Comte de Paris, & outre de cét Hugues l'Abbé Duc de France, comme nous auons dit.

Son mariage.

ENFANS DE ROBERT LE FORT, DVC DE FRANCE, & de son espouse ADELAIDE DE FRANCE.

12. EVDES Comte de Paris, puis éleu Roy de France.

12. ROBERT III. du nom, aussi Comte de Paris, pareillement éleu Roy.

TROYES CHAMPAGNE.

12. RICHILDE espousa le Comte RICHARD DE TROYES, fils du Comte Robert. De ce mariage sortit Thibaud Comte de Blois & de Chartres, I. du nom, surnommé le Tricheur, qu'on remarque auoir esté la Tige des anciens Comtes de Champagne.

VERMANDOIS.

12. HILDEBRANTE fut mariée auec HERBERT II. du nom, Comte DE VERMANDOIS, pere du Comte Albert I. lequel a continué la Lignée de cette Maison.

ANGOVLESME.

12. N. femme d'EMENON Comte D'ANGOVLESME: Il en procrea Adelelme vaillant Cheualier, qui se porta genereusement en la guerre contre les Danois assiegeants Paris, où il se renferma auec le Comte Eudes son oncle maternel. En l'vne des sorties qu'ils firent vn de leurs Roys fut tué. A. Du Chesne* estime que cét Adelelme fut frere d'Emar Comte de Poictiers; Reginon l'appelle Comte, & dit que le Comte Gautier fut son fils, & neueu d'Eudes, lequel ayant conspiré contre son oncle, fut pris à Laon, & eut la teste tranchée l'an DCCCXCII. Reginon parle aussi de Megingaud neueu du Roy Eudes, qui fut tué en cét an, les seigneuries duquel furent baillées par l'Empereur Arnoul à Zundibold son fils naturel Roy de Lorraine. 887. 892.

*Premiere hist. de Bourgogne. Regino.

---

12. EVDES
ROY DE FRANCE, DE BOVRGONGNE & de Guyenne.

CHAPITRE VIII.

Fragm. Hist. Francia. Hist. Aquit. Fragm.

LE decés du Duc de France Robert le Fort aduenu, ce Prince son fils aisné se trouuant en bas aage, demeura sous la tutele de son frere vterin Hugues l'Abbé aussi Duc de France, comme il a esté dit: & depuis Eudes paruenu en aage, fit si bien fructifier la semence de la bonne nourriture qu'il receut de luy, qu'il rendit des preuues de son courage: Ce qui donna sujet aux Roys de France Louis & Carloman de l'establir Comte de Paris, aprés la mort de Conrad. Il fut aussi Comte d'Orleans & d'Aniou, & Duc, ou plustost Roy de Guyenne & de Bourgongne. 888.

Abbo de obsid. Lutet. Paris. Regino. Vitikind. Saxo de gest. Othon. Imper. Conrad. Vsperg.

En ce temps la ville de Paris fut estroitement assiegée par les Normans auec vne armée de quarante mil hommes, EVDES, & l'Euesque de la ville Gauzelin rendirent vn grand deuoir à ce siege, surmontant par leur valeur l'opiniastreté & les grandes forces de ces Infideles, qui par l'espace de trois ans assiegerent par diuerses fois cette grande ville. Au premier siege EVDES défit vne de leurs armées, composée de cent mille hommes. Il fut autant renommé pour sa generosité, que pour sa Noblesse. Car vn ancien Autheur dit de luy, *Qu'entre les Comtes & Princes qui defendoient Paris, il estoit le plus Noble de tous:* Et vn autre escrit, *Qu'il fut le premier aprés le Roy.* 885.

Cepen-

Ans de Iesvs Chr.

Cependant l'Abbé Hugues estant decedé, le Duché de France fut
donné à Evdes son neueu par l'Empereur & Roy de France Charles
le Gras; eminente dignité, qui luy seruit d'vn degré pour monter enco-
re plus haut; d'autant que par son experience & sa dexterité aux armes,
par sa prudence & la beauté de sa personne, aprés le decés du mesme
Roy, il gagna tellement le cœur & l'affection des François, que se *Fragm. hist.*
voyant infiniment pressez du danger des Normans, qui redoubloient *Franc. à*
leurs courses & violences, ils tomberent d'accord, que ce Prince Ev- *Pithœo ed.*
des (desia tuteur du ieune Roy Charles le Simple, fils de Louis le Be- *Regino l. 2.*
gue) prist le gouuernement des affaires sous le titre de Roy. Son ele- *Sigebert.*
ction fut faite par l'aduis & le consentement de la meilleure part des *Otto Frising. l. 6. c. 10.*
888. Princes & Prelats, au mois de Ianuier de l'an hvit cens qvatre-
vingts hvit en la mesme ville de Compiegne, où vingt-sept ans *Hugo Gembl.*
auparauant, Robert le Fort son pere auoit receu la dignité de Duc & *l. 6. c. 19.*
Marquis de France. Mais la modestie d'Evdes fut si grande, qu'il ne *Ivo Carnot.*
voulut au commencement accepter la Couronne, dont il s'excusa, puis *Ep. 185.*
enfin persuadé par les instantes prieres des François, il se fit sacrer & *Frag. vet. hist. Fr.*
couronner par Gautier Archeuesque de Sens; ne voulant receuoir la
Couronne des mains de Fouques Archeuesque de Reims, pour ce *Aim. c. 41. l. 5.*
qu'auec le Comte Baudoüin de Flandres, il s'opposa de tout son pou- *Aim. Flori. l. 2.*
uoir à son election. L'Historien du temps Abbo, qui decrit particulie- *de mir. S. Ben. Odoran.*
rement le siege de Paris, dit, que sa promotion à la Royauté fut fai- *Flodoard. l. 4. c. 2. & 3.*
te auec vn grand applaudissement des peuples, & adiouste, qu'Evdes
estoit *Neustrien*, point notable qui confirme d'autant plus son origine
auoir esté Françoise.

Aussi tost, pour heureux premices de sa Royauté, il défit les Nor-
mans prés la riuiere d'Aisne, ce qui continua de luy acquerir vne gran-
de reputation, & la bienueillance des François.

Peu de temps aprés se fit vne entreueuë à Wormes, entre luy &
l'Empereur & Roy de Germanie Arnoul, qui le receut honorable-
ment; Ce fut lors qu'ils iurerent entre eux vne ferme amitié & confe-
deration, laquelle ne continua pas. Cependant Evdes s'estant ache- *Abbo de obsid.*
miné en Guyenne, il y fut receu des Seigneurs de cette Prouince, & *Lutet. l. 1.*
par eux aussi recognu pour Roy; ayant par ce moyen ioint ensemble *I. Besly en la*
les trois Royaumes de Vestrie, de Bourgongne & de Guyenne. Neant- *Gen. des Comtes de Poictou.*
moins au mesme temps qu'il fut proclamé Roy de France, Ranulfe II.
Comte de Poictiers fut estably Roy de Guyenne; On presume que de-
puis il se sousmit à Evdes: Et de fait il mourut en sa Cour.

De Guyenne, le Prince vint encore combattre les Normans prés *Abbo l. 2.*
Paris, auec vn si heureux succez, qu'il en demeura sur la place dix-
neuf mil, non sans danger de sa personne. Car ayant receu vn coup de *Fauchet.*
hache sur la teste, qui luy emporta la moitié de son heaume, il perça
de son espée le corps de celuy qui l'auoit frappé, & mit en fuite le reste
des troupes Infideles, les poursuiuant iusques sur les frontieres de ses *Regino an.*
Royaumes; Il les eust en fin entierement desconfits, sans la rebellion *892. & 893.*
des siens propres, mesme de son neueu Waltaire ou Gautier, qui, sous *Vignier.*
893. l'appuy d'aucuns Grands, s'eleua ouuertement contre luy, & eut l'au- *Fauchet.*
dace de tirer l'espée nuë sur luy en plain Parlement; puis se mit en pos-
session de la ville de Laon. Mais le Roy son oncle alla si promptement
l'assieger, qu'il le prit & fit mourir, comme nous auons dit ailleurs. Il
reprima aussi derechef la reuolte de ceux de Guyenne; rangeant au
deuoir Aimar Comte de Poictiers, & Guillaume Comte d'Auuergne,
qu'il priua de son Comté.

Pendant son absence, Fouques Archeuesque de Reims, Herbert & Pepin freres Comtes de Vermandois, Baudoüin Comte de Flandres, & autres Princes enuieux du bon-heur & de la vertu de ce Roy, firent couronner Charles le Simple à Reims. Ce fut contre l'aduis & au mécontentement des plus sages; preuoyans les grands troubles, que ce couronnement apporteroit au Royaume. D'autant que sous l'imbecillité du bas aage de Charles, qui n'estoit aagé que de douze ans, ceux qui l'auoient appellé voudroient gouuerner à leur volonté. Ce qui aduint; Car pour se maintenir en la Regence, ayans attiré les armes & les nations estrangeres, entre autres celles du mesme Empereur Arnoul, EVDES les attendit auec si bonne resolution de les combattre, que sans effect notable elles s'en retournerent. Aucuns remarquent plus particulierement ce qui aduint en ce temps entre les deux Roys; & disent, que leurs armées se rencontrerent entre Orleans & Paris; que Charles perdit la bataille & se sauua vers son cousin Arnoul Empereur, qui l'arma de nouueau. Depuis, comme il rentroit par la Prouince de Picardie, EVDES luy vint au deuant, & derechef le chassa en Bourgongne; où il se retira pour la troisiéme fois: Puis estant venu au secours de son fidele seruiteur l'Archeuesque Fouques, assiegé dans Reims par EVDES, il luy fit leuer le siege.

Vignier. *Flodoard. l. 4. c. 2. & 3.* *Sigebert.* *Charles de Flavigny.*

Ans de IESVS CHR. 893.

Aprés vn grand degast de pays & diuers meurtres, les deux Roys firent paix; pour le bien de laquelle EVDES quitta au Roy Charles la Belgique & la France Neustrienne; luy demeurant seulement le Royaume de Guyenne & celuy de Bourgongne. Il se monstra d'autant plus enclin & porté à cette paix, qu'il y fut excité par les lettres que le Pape Formose luy en escriuit en faueur de Charles. 897.

Vignier.

Zundibold Roy de Lorraine auoit, auec le consentement du mesme Empereur Arnoul son pere, leué vne armée pour ayder le Roy, qui recommença la guerre, & assiegea Laon; Ce qui contraignit EVDES de laisser la Guyenne, afin de venir faire leuer le siege aux Lorrains. Neantmoins pour cela les François ne furent en paix. Car les Danois & Normans continuans leurs courses & rauages ordinaires, le Roy EVDES fut empéché de leur resister à cause de l'infidelité d'aucuns François & autres du pays de Guyenne, qui l'abandonnoient si souuent.

Fauchet.

Par titres de l'Abbaye de S. Waast d'Arras on apprend, que la femme de ce Roy EVDES portoit le nom de THEODRADE, qui n'a esté connuë par les Historiens de ce temps-là, ny autres iusques à present. l'vn de ces titres nous enseigne aussi, que le Roy son espoux à sa priere approuua & confirma les priuileges, donnez à cette Abbaye.

Archiues de S. Vuast. *Discours abregé d'Artois par A. C.*

En fin EVDES ayant fort prudemment administré le Royaume par l'espace de dix ans, & acquis la gloire de Prince benin, vertueux & vaillant, mourut à la Fere en Picardie, non pas au mois de Iuin, comme aucuns disent, mais le troisiéme iour de Ianuier, l'an HVIT CENS QVATRE-VINGTS DIX-HVIT. Il fut inhumé en l'Eglise de S. Denys en France, où l'on void son tombeau qui fut mis au rang des autres Roys, sur lequel est son effigie: & sont ces mots escrits, ODO REX. Il laissa quelques biens à cette Abbaye de S. Denys: & sur le point de son decés pria les Princes & Seigneurs, qui l'assistoient, de recognoistre Charles pour leur Prince legitime, auquel le Royaume appartenoit de droit. Aucuns l'excusent de s'estre fait couronner & auoir pris la qualité de Roy, sur l'imbecillité qu'il cognoissoit estre en la personne du ieune Prince Charles, auquel il n'eust esté vtile, pour le bien de ses

Hist. des Minist. d'Estat par le sieur Baron d'Autueil. *Regino.* *Fauchet.*

Samort 898.

Ans de IESVS CHR. suiets, rendre le Royaume alors trauaillé de guerre, & mieux defendu par ce genereux tuteur, ià craint & redouté des ennemis, que s'il eust esté conduit par son naturel Seigneur, qui estoit gouuerné par les siens inexperimentez.

Entre les singulieres Obseruations, que Monsieur le Baron d'Auteüil fait en son œuure des Ministres d'Estat, qu'il commence sous le regne d'EVDES, il traitte iudicieusement & auec elegance les Comparaisons des trois Races de nos Roys, & fait voir; Que celle du Grand Robert le Fort, Duc de France a sa domination la plus iuste; Que par droict & par excellence elle surpasse les deux precedentes. Bref que ce Roy EVDES son fils peut estre dit le Chef & premier fondateur de la Troisiéme Monarchie, le preferant à Meroüée & à Charles Martel.

Quelques Autheurs escriuent, que ce fut EVDES, qui le premier apporta en France la banniere ou l'Escu d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre, ce qu'on prend pour heureux augure des Roys infinis en sa famille à l'aduenir. Opinion qui n'est pas suiuie par le sieur du Tillet; lequel estime, que le Grand Clouis prit pour Escu Royal les fleurs de Lis; mais on reuoque cecy en doute.

Si l'on veut croire Iean le Feron, les Ducs & Marquis de France, predecesseurs du Roy Hugues Capet, comme estans (dit-il) descendus du Roy Clouis, portoient en leurs Armoiries vn Escu, dont le champ estoit d'or à l'Aigle de Sinople couronné, membré & becqué d'argent, à la bordure semée de France, qui est d'azur aux fleurs de Lis d'or sans nombre. Autres disent (auec aussi peu de fondement) qu'ils portoient de gueules à huict bastons fleuronnez d'or, à la bordure de France. Mais les plus iudicieux n'en demeurent d'accord, estimants, que les Armoiries n'estoient point encor en ce temps-là en vsage ny hereditaires ou arrestées aux familles, & qu'elles ne l'ont esté, que depuis les guerres entreprises par les Princes Chrestiens Outre-mer contre les Infideles. *Au Recueil des Connestables de France.*

---

13. ARNOVL

ROY DE GVYENNE.

CHAPITRE IX.

898. LE sieur Fauchet & autres Historiens, ont escrit, que le Roy de France Eudes mourut sans enfans; Neantmoins il se iustifie par quelques anciens Autheurs, qu'il eut pour fils ce Prince ARNOVL. Car cela est témoigné par le Religieux Ademar, Autheur de la vieille Chronique de S. Cibar d'Angoulesme, laquelle se trouue escrite à la main en quelques bibliotheques, mieux correcte, qu'vn fragment d'icelle, que le docte Pierre Pithou en auoit cy-deuant fait imprimer. Elle porte donc, *Que le Roy Eudes venant à deceder, aprés luy regna son fils* ARNOVL; *mais bien peu de temps, pour ce qu'il mourut incontinent aprés.* Cecy est confirmé tant par vn fragment de l'Histoire de Guyenne, que par l'Autheur de la vie de S. Genoul, & se trouue au Recueil de la Bibliotheque de Fleury. Toutesfois il est vray-semblable que cét ARNOVL regna seulement en *Fragm. Hist. Aquitan.* *L. 1. c. 17.*

Digitized by Google

Guyenne, non pas en France, comme auoit fait Eudes son pere. Mais la briéueté de sa vie & de son regne peut auoir esté cause, que les autres Historiens n'en ont fait expresse mention, & que la memoire d'iceluy a esté comme perduë & enseuelie. Incontinent aprés son decés le Roy Charles le Simple se mit en possession de la Guyenne. *An de Iesvs Chr.*

---

12. ROBERT

ROY DE FRANCE PREMIER DV NOM, auparauant Duc de France & de Bourgongne, Comte de Paris, de Poictiers, de Chartres, & de Blois, Marquis d'Orleans.

Chapitre X.

Regino. CE Prince estoit fils puisné de Robert le Fort Duc de France, & frere du Roy Evdes; Aprés le decés duquel il fut Comte de Paris, l'estant desia de Poictiers, par le don que luy en auoit fait son frere, lors qu'il paruint à la Couronne. Il fut comme ses pere & frere Duc & Marquis de France, & ainsi qu'eux le premier en la Cour des Roys, & tousiours le plus grand & plus respecté du Royaume aprés Charles le Simple iusques à la diuision qui aduint entre eux. Outre ces dignitez & Seigneuries, il obtint aussi le Duché de Bourgongne. Mais Richard & Rodolfe son fils (auquel le mesme Roy Charles auoit donné ce Duché) l'empescherent d'en ioüir. 888.

Flodoard. Suiuant les glorieuses traces des siens, il fit viuement la guerre aux Normans, & s'enferma dans la ville de Paris lors qu'elle fut derechef assiegée par eux, en ayant esté repoussez autant de fois, qu'ils s'efforcerent d'y entrer. Quelque temps aprés le siege ayant aussi esté mis de-*Vignier.* uant la ville de Chartres, sans la diuine grace, le secours, & bonne 911. conduite du Prince Robert, elle eust esté prise. A sa venuë les ennemis ayant leué le siege, il les poursuiuit auec tant de courage, que luy & Richard Duc de Bourgongne gagnerent sur eux vne memorable bataille, & en firent demeurer sur la place prés de sept mil: dont ceux, qui restoient, eurent telle frayeur, que l'année d'aprés ils furent contraints de faire vne paix absoluë; au moyen des conditions que le Roy Charles le Simple, & Rollo leur Chef accorderent ensemble: Et lors ce Prince Rollo ayant pris vne sainte resolution de quitter la superstition Payenne, pour embrasser la foy de Iesvs-Christ, desira non seulement d'estre presenté au baptesme par le Duc Robert, qu'il fust son parrain & luy donnast son nom, comme il fit: mais aussi l'eut en telle estime pour sa vertu, qu'il l'ordonna tuteur à Guillaume, surnommé Longue-espée son fils & successeur au Duché de Normandie.

Cependant aucuns de ces Infideles n'ayant suiuy l'exemple de leur Chef, & continuant leurs violences, Robert ne laissa passer oc-*Flodoard. in Chron.* casion de les poursuiure: auec telle opiniastreté, que s'estant fortifiez és enuirons de la riuiere de Loire, il les assiegea dedans leur fort par l'espace de cinq mois, & iusques à ce qu'il les eust contraint, aucuns d'ab-

Ans de Iesvs Chr. iurer leur erreur & se reduire à la vraye religion; autres de se retirer en Bretagne. En sorte que tant de memorables exploits, & la grande puissance & authorité que le regne d'Eudes son frere luy auoit acquis, le rendirent tousiours le plus eminent & plus honoré aprés le Roy Charles le Simple, auec lequel il fut au commencement en bonne intelligence; iusques à ce que la plus-part des Princes & Seigneurs de la Cour de Charles se voyant mesprisez, l'abandonnerent.

920. Entre ceux-là fut Robert d'ailleurs indigné, de ce qu'vne Abbaye auoit esté donnée au fauory Haganon, & ostée à Rotilde belle mere de Hugues son fils. Il prit donc les armes pour maintenir son droit, & ayant intelligence, tant auec Heriuée Archeuesque de Reims, qu'auec plusieurs Comtes, poursuiuit iusques sur la frontiere de Lorraine Charles, qui ne se fiant aux Lorrains, desquels il estoit assisté, ne voulut combatre; & ayant perdu le chasteau de Laon, fut contraint de se retirer; donnant cependant moyen à Robert de se faire accompagner par les Princes, & Prelats de son party à Reims, où ils le proclamerent Roy, & le firent sacrer & couronner par l'Archeuesque Heriuée, le vingt-neufiéme iour de Iuin, l'an neuf cens vingt-deux.

Fragment. Hist. Aquit.

Flodoard. in Chron. & l. 4. c. 17. Hist. Rem. Eccl.

Couronné Roy.

922. Witikind Religieux de Corbie Saxonne, Historien qui viuoit en ce siecle, a remarqué, que le Prince Robert & sa race, depuis le couronnement d'Eudes frere aisné d'iceluy, auoit tousiours querelé le Royaume contre Charles le Simple & les siens, dont toutesfois au commencement il n'auoit fait semblant. De fait aucuns ont escrit, qu'il soustenoit, que la Couronne ayant esté du consentement des François transferée à Eudes son frere, & luy estant son plus proche heritier en tous ses biens, elle luy appartenoit à ce titre; & neantmoins il auoit recognu Charles pour Roy legitime aprés qu'il fut couronné. Tant y a que pour se maintenir & fortifier d'vne grande alliance, incontinent aprés il rechercha l'amitié de Henry dit l'Oiseleur Roy d'Alemagne & Empereur, & pour cét effect le vint trouuer en Lorraine.

Vvitikind. Saxo.

Auant que partir, il auoit accordé des tréues de quelques mois aux Lorrains partisans de Charles, pour lesquelles neantmoins ils ne laisserent de le suiure, & accompagner bien-tost aprés, allant auec toute sa puissance contre Robert, en si grande diligence, qu'ils le trouuerent prés de Soissons, ne se doutant, ny donnant garde de leur venuë; n'ayant aussi toutes ses forces assemblées; il ne laissa toutesfois, auec ce peu de gens qu'il allia, de se presenter si hardiment deuant eux, qu'il fit tomber grand nombre des premiers, qui s'auancerent sur luy; iusques à ce que la multitude fut si grande, que sa proüesse ne le pût garentir d'estre percé de coups; & ainsi mourut le quinziéme iour de Iuin, l'an

Vignier.

Sa mort à la bat. de Soissons.

923. neuf cens vingt-trois; ayant en ce peu de temps esté recognu pour Roy. Toutesfois le Comte Hugues son fils, (qui succeda depuis à son credit & authorité) Herbert Comte de Vermandois, & autres des plus grands du Royaume ses partisans, ayans repris courage, & animez de la perte de leur Chef, tournerent en fuite les victorieux, & Charles, comme vaincu & abandonnant le champ de bataille, qu'il n'auoit peu gagner, fut contraint de se retirer encores en Lorraine. De fait ses aduersaires demeurerent si puissans, que nonobstant la mort de Robert, ils esleurent & firent couronner Roy Rodolfe ou Raoul Duc de Bourgongne, gendre du defunct, le corps duquel on porta inhumer en l'Eglise de S. Denys en France, ou selon d'autres, en l'Abbaye de S. Colombe de Sens.

Sigebert. Annales Remens. Odorannus. Fragment. hist. Franc. Vgo Gemblac. l. 4. c. 19. Vvitikind. Saxo. Paradin.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

Ce Roy ROBERT eut à femme la sœur de Herbert Comte de Vermandois, comme l'Autheur de l'appendice d'Aimoin, & Guillaume de Gemieges ont escrit, sans la nommer, aucuns l'appellent HILDEBRANTE, & autres BERTHE DE VERMANDOIS : mais si cela estoit, il faudroit aduoüer, que Flodoard Historien du temps eust failly, disant, que le Comte Herbert fut gendre de ce Roy ROBERT: ou bien qu'il y eust eu vn inceste, ou quelque dispense incogneuë alors. Si ce n'est qu'on voulust dire, que Herbert eust esté marié deux fois, & que de son premier mariage vint sa fille, femme de ROBERT. De fait par deux anciens titres on void, que la femme de Robert s'appelloit BEATRIX, sans qu'ils designent de quelle Maison elle estoit issuë. Mais par ces mesmes titres il semble, qu'elle a esté Dame de la ville de CHASTILLON sur Indre en Touraine.

Andr. du Chesne en l'Hist. de Bourg.

Georg. Colvener. nota ad Flodoard.

Tabularium S. Martini Turon.

Quelques vns estiment, qu'ADELAIS Comtesse, mentionnée en vne charte de l'Eglise de Paris, en date de l'an neuf cens onze, estoit seconde femme du mesme Roy Robert I.

ENFANS DE ROBERT ROY DE FRANCE PREMIER du nom, & de BEATRIX DE CHASTILLON *sa femme.*

13. HVGVES, surnommé le Grand, Duc de France & Comte de Paris, la posterité duquel est cy-aprés déduite.

13. EMME Royne DE FRANCE, fut femme de RAOVL ou RODOLFE Duc de Bourgongne, lequel, aprés la mort du Roy ROBERT son beau-pere, fut recognu Roy de France, puis sacré & couronné en l'Abbaye de Sainct Mard de Soissons le XIII. de Iuillet l'an DCCCCXXIII. Peu de temps aprés Seulfe Archeuesque de Reims sacra aussi la Royne EMME sa femme 923.
en l'Eglise de S. Remy. Aucuns escriuent, que Charles le Simple consentit à cette élection & l'approuua, d'autant que le Duc RODOLFE estoit son filleul, qui paruint à cette suprême dignité, par l'assistance de Hugues le Grand Comte de Paris son beau-frere, le credit & l'authorité duquel estoit si grande, qu'il auoit enuoyé tenir ces propos à la Princesse EMME sa sœur; *Qu'elle eust à choisir pour Roy, ou luy, qui estoit son frere, ou le Duc de Bourgongne son mary.* Lors la Princesse autant gentille d'esprit que belle de corps, respondit; *Qu'elle aymoit mieux baiser le genoüil de son mary Roy, que celuy de son frere.*

Incontinent aprés que Rodolfe fut esleu, il vint en Normandie, pour reprimer l'insolence & le rauage que faisoient les Normans, & chastier leur infidelité; & les Seigneurs Lorrains l'ayant appellé il vint à Mouzon pour les receuoir à hommage : Delà estant venu vers la riuiere de Loire pour s'acheminer contre Guillaume Duc de Guyenne, qui differoit de luy obeïr, il le reduisit à 924.
tel point, qu'il fut contraint de rendre aussi l'hommage, & moyennant cette submission, Rodolfe luy restitua la Prouince de Berry, de laquelle il l'auoit despoüillé auparauant que d'estre Roy.

Flodoard.

Cependant les Normans estoient retournez en Bourgongne, & y continuoient leurs courses, ce qui necessita Rodolfe de leur aller faire teste, & deux ans aprés les attaqua aussi au pays d'Ar- 926.
tois; S'estant trouué en vn combat il y fut blessé, & le Comte

Idem.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Hilgaud tué. Mais cette perte fut vengée par la mort d'onze cens des ennemis.

927. Depuis estant suruenu vn differend pour le Comté de Laon, entre luy & Herbert Comte de Vermandois, qui tenoit le Roy Charles le Simple prisonnier, pour se vanger de Rodolfe, il le mit en liberté. Et neantmoins s'estant depuis accordez, derechef il emprisonna le Roy.

930. En l'an neuf cens trente, Rodolfe défit encore les Normans, Flodoard. habitans prés Loire, & dés ce temps ceux de Guyenne se rendirent ses suiets. Aprés cela il vint en Bourgongne, où Gislebert fils de Manassés s'estoit reuolté contre luy, à cause du chasteau d'Aualon, que la Royne EMME luy auoit osté. En l'année suiuante Rodolfe s'acheminant en Bourgongne, reprit les chasteaux desquels ses aduersaires s'estoient emparez, & les força de rentrer sous son obeïssance. Enuiron le mesme temps il prit aussi les villes de Reims & de Laon sur le Comte Herbert; & se rendit si redoutable, que Raymond & Ermingaud Princes de Gothie (qui est Languedoc) & Loup Asinaire Seigneur Gascon, luy firent hommage; comme fit aussi Guillaume Duc de Normandie. Rodolfe mit en son pouuoir le chasteau de Diion, qui luy auoit esté enleué par Boson (peut-estre son frere.) Il ne suruesquit long-temps depuis; d'autant qu'aprés auoir regné en France par l'espace de treize ans, il mourut à Auxerre le douze ou quinziéme de Ianuier (car sur ce point les Autheurs varient) de l'an NEVF CENS TRENTE SIX, & fut inhumé en l'Eglise de S. Colombe de Sens, n'ayant laissé enfans; Car son fils vnique Loüis estoit decedé auant luy. La Chronique de S. Benigne de Diion loüe Rodolfe, d'auoir vsé d'vne grande prudence au gouuernement de ses Estats, & fait vne seuere punition des mal-faicteurs. Aprés sa mort les François appellerent d'Angleterre, Louis d'Outre-mer fils de Charles le Simple pour regner sur eux. Quant à la Royne EMME, elle deceda en l'an NEVF CENS TRENTE-QVATRE.

(Margin: A. du Chesne l. 2. c. 45. de l'Hist. de Bourgongne. — 931. — Flodoard. — 935. — 936. — Chron. Benign. — Samont 934.)

Ce Roy Rodolfe estoit fils de Richard Duc de Bourgongne & Comte d'Autun, surnommé le Iusticier, qui eut pour pere, non pas Theodoric Comte de Mascon, de Chalon, & d'Autun, comme aucuns se sont persuadez; mais le Comte Beuues ou Buuin, ainsi que remarque le continuateur d'Aimoin; Richard estoit frere de Boson Roy de Prouence. Quant aux freres de Rodolfe ils furent deux, à sçauoir vn autre Boson Comte de la haute Bourgongne, & Hugues surnommé Capet & le Noir Duc de Bourgongne, auquel le Duché escheut par la mort de son frere aisné le Roy de France.

(Margin: L. 5. c. 24. & 40. — Vignier. — Histoire de Vergy l. 1. c. 2.)

Au mesme temps que ce Rodolfe regnoit, vn autre Prince de mesme nom regnoit en la Bourgongne d'outre le Mont-Iou, dite aussi Transiurane, ce qui a esté cause, qu'vn Historien de France confond les faits & gestes de ces deux Roys contemporains & Seigneurs des deux Bourgongnes, & s'abuse quand il escrit, que celuy de France espousa la fille de Bouchard Duc d'Alemagne; Car il eut pour espouse la fille du Roy Robert I. comme nous auons dit, s'il ne fut marié deux fois.

(Margin: P. Æmile. — Luitprand. — Flodoard.)

13. N. DE FRANCE fille puisnée du Roy ROBERT I. du nom espousa HERBERT II. du nom Comte de VERMANDOIS,

duquel nous auons parlé cy-deuant. Toutesfois aucuns font cette Princesse sœur, & non fille de ce Roy Robert I. *Aub. Iun. Cenj.*

L'Historien Glaber s'est mespris escriuant, qu'Othon de Saxe Empereur I. du nom, estoit né de la sœur de Hugues le Grand Comte de Paris. Car cét Empereur eut pour mere Mathilde, qu'aucuns ont escrit auoir esté fille de Louis IV. Empereur, dont autres doutent.

13. HVGVES LE GRAND

DVC DE FRANCE, DE BOVRGONGNE & de Guyenne, Marquis d'Orleans, Comte de Paris, & Seigneur de Laon.

CHAPITRE VIII.

SI tous ces titres estoient magnifiques & honorables, celuy 923. que le fragment d'vne ancienne Histoire donne à HVGVES, est beaucoup plus eminent & releué, le qualifiant *Prince des François, Bourguignons, Bretons & Normans.* Vn autre ancien le nomme *Prince & Duc de tout le Royaume;* & par quelques chartes il en est appellé *Gardien, Tuteur & Conseruateur;* ce qui tesmoigne assez sa grande puissance & son authorité. Aussi en toutes ses actions estoit-il accompagné de prudence, de bon-heur & de valeur. Les effects de cette Prudence parurent principalement en ce que bien qu'il fust ieune, fils du Roy Robert premier & neueu du Roy Eudes; consequemment que par la chaleur de son aage il deust aussi aspirer à la Couronne, dont le chemin sembloit luy auoir esté tracé par les siens: Toutesfois il eut vn tel pouuoir sur soy, & se monstra tant retenu, qu'aprés la bataille de Soissons, ses partisans le voulant subroger en la place de son pere, il s'en excusa pour sa ieunesse; tellement que Rodolfe, ou Raoul Duc de Bourgongne son beau-frere, fut esleu Roy de son consentement; preuoyant que s'ils'y opposoit, c'estoit apporter du trouble, se des-vnir & asseurer les affaires du Roy Charles le Simple leur commun aduersaire.

Dudo de act. Norm. l. 3.

Flodoard. Vvilelm. Gemmetic. l. 2. c. 16.

Glaber Rodulfus l. 1. c. 2.

Continuat. Aimoin.

Du commencement ce Comte HVGVES & le Comte Herbert de 925. Vermandois furent en bonne intelligence; mais comme ils estoient tous deux Princes redoutez & puissans, vne emulation les fit bien-tost entrer en querelle pour raison de Herluin Comte de Monstrueil, le- 932. quel estant vassal de Herbert, HVGVES le prit auec sa Terre en sa protection; ce qui fit aussi que Herbert receut à foy & homage le Comte Hilduin, vassal de l'autre. Ils se firent donc vne forte guerre; Depuis 935. Herbert s'empara du Chasteau de Ham sur Ebrard frere du Comte Herluin, ce qui fut cause que le Comte de Paris mit le siege deuant Amiens, & aprés l'auoir batuë & fait quelque accord auec les assiegez, vint prendre S. Quentin; mais il n'eut vne si heureuse issuë du siege de Peronne. Et neantmois en fin l'Empereur & le Roy de Bourgongne Transiurane Rodolfe deuxiéme du nom les mirent d'accord.

Annales Remenses Eccl.

Vignier.

Aprés

Ans de IESVS CHR. Aprés la mort du Roy de France, qui portoit le mesme nom de Rodolfe, ce Comte de Vermandois Herbert, d'esprit remuant, tenoit vn rang assez grand en ce party, pour se faire aussi Roy. Mais HVGVES creu d'aage & de pouuoir, bien qu'auparauant il eust passé par conniuence la royauté de Rodolfe de Bourgongne, si est-ce qu'il se donna bien garde de la laisser tomber és mains de Herbert, ou d'aucun des autres partisans: En sorte que par vn sage conseil il donna ordre, que les vrays heritiers fussent recognus & couronnez; auec telle condition toutesfois, qu'ils dépendoient tousiours de luy, pour l'authorité que le temps, les siens & sa bonne conduite luy auoient acquise. Cela fut cause qu'aprés le decés du Roy Rodolfe (lequel il auoit assisté à maintenir *Flodoard.* sa couronne) ayant fait venir d'Angleterre le ieune Louis surnommé *Aim. Contin.*
936. d'Outre-mer, fils de Charles le Simple, HVGVES le fut receuoir iusques à Bolongne, & luy fit hommage. *Nangius.*

Au commencement de ce regne, Louis ne faisoit rien que par son aduis, & se gouuernoit entierement par luy. Aussi pour gratifier le *Flodoard.* Comte de Paris, qui auoit des pretensions sur la Bourgongne, il alla auec luy assieger Langres, detenuë par Hugues surnommé le Noir, & Capet, qui se qualifioit aussi Duc de Bourgonghe, frere du feu Roy de France Rodolfe. Ainsi HVGVES ayant pris Langres s'en reuint à Paris victorieux: ce qui affoiblit tellement son aduersaire, que pour demeurer en paix il accorda de luy quitter partie de la Bourgongne.

Or les deux Hugues s'estant reconciliez, cela peut-estre altera la bonne intelligence d'entre le Roy & le Comte de Paris; Ou bien d'autant
937. que Louis paruenu en aage plus auancé voulut gouuerner le Royaume par soy-mesme, ayant fait venir à Laon la Royne Ogine sa mere, pour *Flodoard.* vser de son conseil en ses affaires. Delà vient, que le Comte se reconcilia aussi auec Herbert de Vermandois, & fit en sorte, que le Roy le reprit en grace. Neantmoins il monstra tousiours à l'vn & à l'autre quelque mal-talent, qui les fit penser de pourueoir à eux par alliance estran-
938. gere. Tellement que HVGVES poursuiuit celle de l'Empereur Othon I. qui volontiers luy accorda sa sœur qu'il espousa, & outre luy enuoya des troupes par Gislebert Duc de Lorraine, contre le Roy Louis. Mais le Duc Lorrain estant mort, Louis prit à femme Gerberge sa vefue, sœur du mesme Empereur, & de la troisiéme femme de
940. HVGVES le Grand. Ce qui n'empécha pas qu'Othon n'amenast luy-mesme vne armée en France au secours du Prince HVGVES son beaufrere contre ses ennemis; Cela les rendit plus enclins à faire la paix; laquelle ne dura long-temps; & le Roy Loüis venant au secours *Flodoard. in*
941. de la ville de Laon, assiegée par le Comte, fut mis en route. En fin le *Chron.* mesme Empereur leur allié, les accorda.

942. En ce temps Guillaume Duc de Normandie ayant esté malheureusement tué par Arnoul Comte de Flandres, & aucuns Normans s'estans soûleuez, HVGVES les défit en vne rencontre, & prit sur eux le chasteau d'Eureux, qu'il mit entre les mains du Roy. Auquel il ayda aussi à défaire les Normans, le rendre maistre de Roüen, & à mettre la Normandie en seureté. Au retour le Roy vint à Paris, où il fut magni-
943. fiquement receu. Et lors la Royne Gerberge estant deliurée d'vne fille, *Idem.* le Roy non seulement la fit leuer au baptesme par HVGVES, mais aussi le declara Duc de France, adioustant à sa domination toute la Bourgongne, de laquelle il auoit desia partie. Cette qualité de Duc de *Aimoin. Continuat.* France, qui luy donnoit le commandement sur tous les autres Ducs & Comtes, estant renouuellée en luy. Et parce qu'il commandoit aussi

Digitized by Google

sur tout le Royaume aprés le Roy, il estoit appellé *Maire du Palais*. Et ainsi fut comme vn autre Charles Martel. D'où vient que Richard Duc de Normandie en vne charte l'appelle *Maire du Palais, son Seigneur, Duc & Prince de France*.

Nonobstant toutes ces belles montres d'amitié, le Roy & le Duc rentrerent en guerre à cause des enfans du feu Comte Herbert de Vermandois, que le Roy vouloit deposseder d'aucunes Seigneuries, & oster l'Archeuesché de Reims à Hugues l'vn d'eux. Ce que le Duc HVGVES leur oncle ne voulut souffrir. Toutesfois aprés aucuns exploits de guerre, le Roy rechercha derechef d'appointement le Duc de France, afin qu'il luy aydast au recouurement entier de Normandie, laquelle il vouloit remettre en sa main, par l'induction du Comte de Flandres; à quoy le Duc s'employa. Et, quand LOVIS creut estre venu à bout de son entreprise, fasché de ce que HVGVES promit sa fille au ieune Richard Duc de Normandie, il le declara encore son ennemy, pendant le siege qu'il tenoit deuant Bayeux, dont mal en prit au Roy. Car pensant estre bien asseuré de cette grande Prouince, il se laissa surprendre par les Normans, & arrester prisonnier entre leurs mains, desquelles il vint en celles du Prince HVGVES, puis de Thibaud Comte de Chartres, qui le garda vn an auant que le mettre en liberté; Elle fut moyennée par le Duc auquel la Royne Gerberge donna la ville de Laon.

Vignier. — 944.

A la sollicitation de cette Royne, Othon l'Empereur amena vne armée en France, pour venger les iniures faites au Roy son fils, & luy ayder à mettre en son pouuoir toute la Normandie. Mais il trouua vne telle resistance par le bon ordre que le Duc de France HVGVES mit à la defense de ses places, (mesmes de Paris en vain assiegée) qu'Othon fut contraint de s'en retourner comme il estoit venu, n'ayant fait que mettre l'Archeuesque de Reims Artold en son siege au lieu du ieune Hugues de Vermandois; d'assieger Laon & Senlis, & faire vn degast des pays du Duc de France, & de celuy des Normans, qui en eurent leur reuanche par la grande défaite qu'ils firent des Alemans.

Flodoard. in Chron. Vvitikindus Saxo. — 946.

Derechef HVGVES (contre lequel l'Empereur & le Roy Louis auoient fait ietter des censures en vn Synode d'Euesques tenu en Alemagne) se defendit heureusement d'vne seconde armée de Lorrains, que le mesme Empereur donna au Roy, pour le conduire d'Alemagne en son Royaume, & continua tousiours en prosperité contre ses ennemis. De sorte que le Roy estant le premier lassé de la guerre, aprés plusieurs tréues & renouuellemens de paix, fut en fin contraint de s'accommoder à la derniere, que leurs amis moyennerent entre eux à Soissons, l'an neuf cens cinquante trois. Peu de temps aprés laquelle arrestée, le Roy Louis estant decedé, & HVGVES recognu pour celuy, qui pouuoit le plus donner d'affaires à la Royne Gerberge sa vefue, ou d'empéchement sur le couronnement de Lothaire son fils aisné, (alors aagé seulement de quinze ans) cette Princesse l'ayant prié de la conseiller & de l'ayder en sa détresse; luy, qui voyoit que par l'enfance de Lothaire tout le gouuernement du Royaume, comme autresfois, tomboit entre ses mains; (aussi que le Roy en mourant luy auoit recommandé ce ieune Prince son fils) il asseura la Royne, qu'il estoit prest de luy obeïr; De fait par son support elle fit incontinent sacrer & couronner Lothaire, qui donna lors aux deux Princes Hugues le Grand & Hugues Capet pere & fils les Duchez de Bourgongne & de Guyenne: ou plustost confirma au pere la Bourgongne, que le Roy Louis d'Outre-

Flodoard. in Chron. — 948. — 953. — *Idem.* — 954.

Ans de IESVS CHRIST.

Digitized by Google

An de Iesus Chr. 955. mer luy auoit desia donnée. Mais d'autant que ceux du pays de Guyenne refuserent de rendre obeïssance à leur nouueau Duc, afin de les ranger au deuoir, le Roy Lothaire & luy ayant conduit vne armée deuant la ville de Poictiers, elle fut en vain assiegée par l'espace de deux mois.

Outre la prudence dont Hugues fut doüé, il fit paroistre vne singuliere Valeur à la bataille de Soissons donnée entre les Roys Robert son pere & Charles le Simple, & en la guerre de Normandie, lors qu'il assista les Roys Rodolfe & Louis d'Outre-mer.

Sa Pieté est aussi remarquée, en ce qu'il fit apporter les corps de Sainct Riquier & de Sainct Valery en Picardie, és villes ainsi appellées du nom de ces Saincts, qui, pour éuiter la fureur des Normans, auoient esté transportez à S. Omer. Et lors on tient, que S. Valery apparut à Hugues le Grand, & luy dit; *Que pour la souuenance qu'il auoit eu d'eux, ses enfans & descendans regneroient en France iusques à la septiéme generation*, termes que l'on explique *en siecles infinis*, le nombre septenaire estant le symbole de l'infinité. Hugues se monstra d'ailleurs tres-charitable, quand vne maladie de feu bruslant les hommes ayant eu cours au terroüer de Paris, il nourrissoit iusques à six cens malades; acquerant par ce bien fait l'amitié du peuple, & par tant d'autres vertus l'affection de tous les François; moyens qui preparerent à son fils la voye plus facile à la Couronne. Nangius. Flodoard. Aimoin.

Il ne fut moins assisté de bon-heur en ses hautes alliances par mariage, d'autant que sa premiere femme (non pas deuxiéme comme aucuns estiment) estoit fille de la Princesse Rotilde, laquelle eut pour pere, l'Empereur & Roy Charles le Chauue. Estant decedée sans enfans, il espousa en secondes nopces en l'an neuf cens vingt-six Ethilde ou Elizabeth d'Angleterre, fille & sœur des Roys, Edoüard & Adelstan, & sœur d'Edite femme de l'Empereur Othon I. & d'Ogine espouse du Roy Charles le Simple. De cette alliance Hugues n'eut aussi enfans. Mais considerant, que le Roy Louis d'Outre-mer luy portoit tousiours vne mauuaise volonté, comme nous auons dit, il desira se fortifier en Alemagne, & se trouuant veuf pour la seconde fois, fit rechercher le mesme Empereur Othon I. qui luy donna en mariage sa sœur, la Princesse Hadwide, ou Avoye de Saxe, fille de l'Empereur Henry I. surnommé l'Oiseleur, & de Mathilde. Ce troisiéme mariage fut contracté l'an neuf cens trente-huit, (non pas cinq ans aprés, ainsi qu'aucuns ont escrit.) Haduuide suruescut son mary, & eut pour sœur Gerberge, femme du Roy Louis d'Outre-mer. Tellement que si Hugues ne fut Roy; si fut-il fils & pere de Roys, gendre & beau-frere de deux Empereurs, beau-frere de trois Roys de France; & encore beau-frere de deux Roys d'Angleterre. Ayant d'ailleurs acquis tel credit, puissance & authorité, que Charles le Simple, Rodolfe, Louis d'Outre-mer & Lothaire eurent le nom & titre de Roy, sans beaucoup d'effect, & Hugues eut l'effect sans le nom, comme l'on auoit dit de Charles Martel, sous la premiere Lignée Royale. Son 1. mariage. Son 2. mariage. 926. Viguier. Glaber c. 4. Nangius. Son 3. mariage. 938. Sigebert. sub an. 965. Geneal. II. Arnulfi. Vilelm. Gemiaticen.

Ainsi ayant grandement exalté sa maison, maintenu l'honneur de la France, soustenu & repoussé les efforts de tous ses aduersaires, mesmement de l'Empereur, & se recognoissant proche de sa fin & cassé de vieillesse, aprés auoir en la presence de ses vassaux laissé Richard Duc de Normandie I. du nom, depuis son gendre, protecteur de ses enfans pour les defendre contre leurs ennemis, il mourut à Dourdan prés Estampes, lieu où il se plaisoit, tant à cause de la beauté du pays, que de la salubrité de l'air, & la rencontre qu'il y a de toute sorte de chasses, Dudo de act. Norm. l. 3. Iacq. de l'Estornay aux Mem. de la ville de Dourdan.

ce qui a fait que nos Roys ont souuent pris en ce lieu vn singulier plaisir. Le decés de HVGVES aduint le seiziéme iour de Iuin, ou selon aucuns le premier de Iuillet, l'an NEVF CENS CINQVANTE SIX, non pas en l'année precedente, comme aucuns escriuent: son corps gist en l'Abbaye de S. Denys en France.

Ans de IESVS CHR. mort 956.

Odoranni. Flodoard. Fra. m. hist. Fr. à Pith. ed. Helgaud.

Il fut surnommé le GRAND, L'ABBE', & LE BLANC pour diuerses considerations. Le Grand, à cause de la grandeur de ses faits & heureuses entreprises, plustost que pour sa haute stature, ainsi que quelques-vns estiment; l'Abbé, d'autant qu'il tenoit en sa main & ioüissoit des Abbayes de S. Denys en France, de S. Germain des Prez lez Paris, & de S. Martin de Tours, comme ses pere & ayeul en auoient aussi ioüy. Et fut appellé le Blanc, tant à cause de sa charnure blanche, que pour ce qu'il se plaisoit de porter vn saye blanc & le manteau semblable. On pourroit encore dire tel surnom luy auoir esté donné à la difference de cét autre Prince, qui viuoit de son temps, appellé Hugues le Noir ou Capet, aussi Duc de Bourgongne en partie.

ENFANS DE HVGVES LE GRAND, DVC DE FRANCE & Comte de Paris, & de HADVVIDE DE SAXE *sa troisiéme femme.*

14. HVGVES CAPET Roy de France aura son Eloge au commencement du Liure XII. de cette Histoire.

14. OTHON Duc de Bourgongne, duquel & de ses freres Eudes & Henry, aussi Ducs de Bourgongne, sera parlé en suite.

14. EVDES ou ODON Duc de Bourgongne.

14. HENRY Duc de Bourgongne successeur de ses freres.

14. BEATRIX ayant du viuant du Duc Hugues le Grand son pere l'an neuf cens cinquante vn esté fiancée à FEDERIC I. du nom, Duc de la haute LORRAINE, trois ans aprés, & l'an NEVF CENS CINQVANTE-QVATRE, le mariage fut consommé, la Princesse estant lors aagée d'enuiron treze ans. 951. Sommaringe. 954.

Flodoard. in Chron. Sigebert. Genealog. B. Arnulfi. Ducs de la haute LORRAINE.

Le Duc son mary fit edifier, ou plustost remettre & fortifier le chasteau de Bar-le-Duc situé dans les limites du Royaume de France, & compris sous la Souueraineté d'iceluy; puis il mourut en l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS QVATRE. L'origine de ce Duc est incertaine; Toutesfois Gerbert depuis Pape nommé Siluestre II. Autheur de son Epitaphe dit, qu'il eut pour ancestres des Ducs issus du Sang Royal. Mais pour cela il n'estoit fils d'Othon Duc de Lorraine fils de Ricuin, comme aucuns ont escrit. Il delaissa de BEATRIX sa femme quatre fils; Henry mort en ieunesse. Adalberon Euesque de Verdun, puis de Mets, homme de saincte vie. Theodoric I. surnommé le Ieune, Duc de Lorraine ou de Mosellane & Comte de Bar, & Federic. 984.

Fauchet. Sigebert.

De Theodoric I. Duc de Lorraine vint le Duc Frideric II. & Adele de Lorraine, mere de Fouques & de Valeran Marquis ou Comte d'Arlons.

Vipoin vita Conradi Sal. Imp. Geneal. B. Arnulfi.

De Frideric II. sortirent entre autres deux filles, Sophie & Beatrix femme de Boniface Duc de la haute Lorraine & Comte de Bar, Marquis de Lombardie, qui en eut Federic mort ieune, & Mathilde heritiere des Seigneuries de son pere, dont elle donna partie au siege Apostolique, d'où elle fut qualifiée fille de S. Pierre. N'ayāt

Ans de Iesvs Chr.

laissé enfans de Godefroy le Bossu Duc de la basse Lorraine, ny de *Bertold.*
Welphe fils de Welphe Duc de Bauiere son second mary. *Constantiensis Chronic.*

Sophie de Lorraine autre fille puisnée du Duc Federic II. espousa Louis Comte de Monbeliard & de Monson, & en procrea
920. Theodoric I. Comte de Monbeliard & de Bar, lequel eut entre autres les fils qui suiuent, Louis Comte de Monson, Theodoric II. Comte de Monbeliard, Renaud I. Comte de Bar, Estienne Euesque de Mets Cardinal, Federic Comte de Ferrette.

Renaud I. Comte de Bar troisiéme fils de Theodoric I. espousa Gisle de Vaudemont, & en eut Renaud II. lequel d'Agnés de Champagne procrea Henry I. Comte de Bar mort sans enfans, & Thibaud I. du nom Comte de Bar marié és Maisons de Bar sur Seine & de Namur, & eut du second lit Henry II. Comte de Bar marié à PHILIPPES DE DREVX fille de Robert II. du nom,
922. Comte de Dreux. Les enfans sortis de ce mariage se verront au Liure qui traitte de la Maison de Dreux.

14. EMME Duchesse de Normandie fille puisnée de Hugues Duc de France Comte de Paris, fut promise en mariage à RICHARD I. du nom, Duc de NORMANDIE, fils du Duc Guillaume, surnommé Longue-espée. Les fiançailles en furent celebrées à
956. Paris en l'an neuf cens cinquante six, & depuis le mariage fut ac-
960. comply en l'an NEVF CENS SOIXANTE, dont suiuirent de grands troubles. Car la Princesse ayant esté promise au Duc Richard (qui n'auoit lors que huict à neuf ans seulement) contre le gré du Roy Louis d'Outre-mer, en ce temps-là ennemy des Normans & du ieune Duc, luy & Arnoul Comte de Flandres ioignirent leurs forces auec celles de l'Empereur Othon I. qui estoit courroucé contre Hugues (pour auoir méprisé les prieres qu'il luy fit en faueur du mesme Roy Louis) & tous ensemble luy firent la guerre, mesmes assiegerent sa ville de Paris, puis celle de Roüen; mais leurs efforts furent vains, les Princes ayant esté contraints de leuer le siege.

Dudo de gest. Norm. l.3.
Thomas de Walsingham in Hyp. digm. Neustriæ.
Vuillelm. Gemmetic. hist. Norm l.3 c. 10 & l 4. c 4. & 5.
Flodoard. in Chron.

Ce Duc Richard I. estant encores ieune enfant, son gouuerneur l'emporta dans vn trousseau d'herbe, hors de la puissance du Roy qui desiroit de s'emparer de sa personne; comme il fit quelques années aprés, au grand mécontentement des Normans, lesquels pour ce suiet exciterent plusieurs tumultes. Estant paruenu en aage, il eut de longues guerres contre Lothaire Roy de France, & Thibaud Comte de Chartres & de Blois, & mourut en l'Ab-
996. baye de Fescan, où il gist, l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS SEIZE; delaissant plusieurs enfans de Gunnor sa seconde femme. Car il n'en eut point de la Duchesse EMME, laquelle est mal appellée Agnés par quelques modernes.

Idem Gemmetic. l.4. c. 10.

FILS NATVREL DE HVGVES LE GRAND,
Duc de France & Comte de Paris.

14. HERBERT Euesque d'Auxerre fut éleu enuiron en l'an neuf cens soixante huit. Il assista au Synode des Prelats de France tenu à Reims l'an DCCCCXCII. par lequel Arnoul Archeuesque de la mesme ville fut deposé de sa dignité, pour auoir violé la foy qu'il auoit iurée au Roy HVGVES CAPET Ce Prelat HERBERT assista Seuin Archeuesque de Sens, lors qu'il dedia l'Eglise de S. Estienne de la mesme ville de Sens, laquelle aprés vn grand embrasement, auoit esté bastie de neuf par cét Archeuesque, comme remarque vne ancienne Chronique, en laquelle toutesfois il semble y auoir erreur ou omission, d'autant que cét Euesque HERBERT y est dit fils & non frere du Roy Hugues Ca-

Robertus S. Mariani Monachus.

Digitized by Google

pet; & neantmoins il se recueille du mesme endroit qu'il estoit fils de Hugues le Grand, d'autant qu'il y est fait mention du Duc Henry de Bourgongne appellé frere de Herbert, aussi frere du mesme Roy Hugues. Ans de I. Chr.

Cét Euesque d'Auxerre Herbert ayant tenu le siege cinq ans & demy mourut enuiron l'an D. CCCC. XCIV. au Chasteau de Toucy qu'il auoit fait bastir, & fut inhumé dans l'Eglise de N. D. proche les murs de la mesme ville d'Auxerre.

Le sieur du Tillet s'est mépris, escriuant que Hugues & Odalric Archeuesque de Reims estoient enfans de HVGVES LE GRAND *Comte de Paris. Car cés Hugues estoit fils de Herbert II. Comte de Vermandois, & Odalric d'vn Comte pareillement nommé Hugues, autre que le Comte de Paris: la conformité des noms de Hugues, qui portoient en mesme temps plusieurs Princes & Seigneurs, ayant peut-estre, causé l'erreur. Iean de Serres s'est aussi abusé, disant, qu'entre autres enfans* HVGVES LE GRAND *en eut deux, dont l'vn fut Archeuesque de Tolose & l'autre de Roüen; ce que les meilleurs Historiens ne remarquent point. L'Autheur d'vne Genealogie des Comtes de Champagne s'est pareillement mépris, escriuant, que Mathilde femme d'Eudes II. Comte de Blois & de Chartres estoit fille du mesme Comte de Paris* HVGVES. *Car l'Histoire de Normandie nous apprend, qu'elle estoit fille de Richard I. du nom Duc de Normandie, & de Gunnor sa seconde femme.*

En l'inuent. de l'Hist. de Fr.

P. Pithou.

Gemmeticensis l. 4. c. 18.

---

14. OTHON
DVC DE BOVRGONGNE.
CHAPITRE IX.

IL y a suiet de croire, qu'il eut ce nom en memoire de l'Empereur Othon I. son ayeul maternel: estant second fils de Hugues le Grand Duc de France, & de Haduuide de Saxe sœur du mesme Empereur. Auec son frere aisné Hugues Capet, il accompagna Lothaire Roy de France, au siege du Chasteau de Diion, duquel Robert Comte de Troyes s'estoit emparé.

Vignier.

Oderan.

Selon l'aduis du Greffier du Tillet, le mesme Duc Othon espousa la fille de Hugues Duc de Bourgongne, à cause de laquelle alliance il dit, que ce Prince fut Duc de Bourgongne de son Chef. Mais autres tiennent plus veritablement, qu'il fut marié enuiron l'an DCCCC. LV. auec LEDEGARDE DVCHESSE DE BOVRGONGNE, Comtesse d'Autun & d'Aualon, fille de Gislebert Duc de Bourgongne, Comte d'Autun, d'Aualon, de Chalon & de Beaune, & d'Ermengarde de Bourgongne sa femme: en consideration duquel mariage, le mesme Duc Gislebert en mourant, laissa son Duché au Prince OTHON son gendre; auquel d'autre part le Roy Lothaire son cousin germain confirma la part que Hugues le Grand pere d'iceluy auoit au Duché de Bourgongne. Par ainsi toute la Prouince entiere estant reünie en sa personne, il en fit hommage au Roy en l'an neuf cens soixante; & en suite le persuada d'entreprendre vn voyage exprés dans le pays, afin d'affermir l'estat des affaires; ce que le Roy executa en l'année suiuante: Mais le Duc OTHON ne suruesquit longuement à cela. Car il mourut fort ieune le vingtiesme iour de Feurier, l'an NEVF CENS SOIXANTE TROIS, suiuant ce qui se trouue escrit au martyrologe de l'Eglise de S. Estienne d'Auxerre, où il est qualifié Marquis de Bourgongne. Mais selon Flodoard OTHON deceda l'an neuf cens soixante cinq: Quoy qu'il en soit, il ne laissa point d'enfans de la Duchesse Ledegarde sa femme; laquelle espousa Rodolfe de Diion en secondes nopces.

955. 960. 963. 965.

Aimoin. contin. l. 5 c. 44.

Oderan.

Flodoard.

A. du Chesne en l'Hist. de la Maison de Vergy.

An de Iesvs Chr.

Aprés le decés de cette Princesse le Duché de Bourgongne & les Comtez d'Autun & d'Aualon demeurerent à Eudes & à Henry freres puisnez d'Othon. Ce qui a fait estimer à Fauchet, que le Duché de Bourgongne n'auoit appartenu en proprieté à Ledegarde de son chef; & est d'aduis, que les grands fiefs n'estoient encores hereditaires, & que les Roys auoient quelque droit sur iceux, quand ils venoient à vaquer.

14. EVDES *ou* ODON
DVC DE BOVRGONGNE.
Chapitre X.

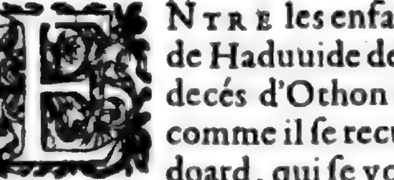

965. Entre les enfans de Hugues le Grand Comte de Paris, & de Haduuide de Saxe, ce Prince fut le troisiéme. Aprés le decés d'Othon son frere, il fut aussi Duc de Bourgongne, comme il se recueille des termes de la Chronique de Flodoard, qui se voyent sous l'an neuf cens soixante cinq; disant, *Qu'aduenu le decés du Duc Othon, les Bourguignons se sousmirent à* Evdes *ou* Odon *son frere*, qu'il appelle *clerc*. Flodoard. Cela fait iuger l'erreur de ceux, qui confondent ce Prince auec le mesme Othon, & n'en font qu'vn des deux. A cause qu'il fut d'Eglise, aucuns se sont persuadez contre la verité de l'Histoire, qu'il fut seulement apané de plusieurs grands benefices hereditaires en sa Maison, comme des Abbayes de S. Denys en France, S. Germain des Prez lez Paris, & de S. Martin de Tours: & qu'il ne succeda au Duché; Mais, selon l'abus du siecle, il a peu estre Abbé & succeder au Duché. Ceux-là se sont encore mespris, qui le disent auoir esté appellé Hugues, luy donnant des qualitez imaginaires de Maire du Palais & de Marquis d'Italie; & en ce qu'ils escriuent aussi, que de luy sont issus les anciens Comtes d'Arles & de Prouence, & les Comtes & Ducs de Sauoye; par ce qu'il n'y a aucun ancien Autheur qui le testifie. Neantmoins Alfonse d'Elbene Euesque d'Alby, est de cét aduis, & luy attribuë pour fils Beraud, pere de Humbert Comte de Maurienne, duquel sortent les Princes de Sauoye; ce qu'il met en auant contre la foy des meilleurs Historiens, qui ne donnent point de Lignée à cét Odon: *L. 1. de regno Burg. & Arel.* Aussi cét Autheur ne cotte ny titre ny Histoire authentique pour fonder son opinion en cela, ains seulement des coniectures.

14. HENRY
DVC ET MARQVIS DE BOVRGONGNE, surnommé LE GRAND.
Chapitre XI.

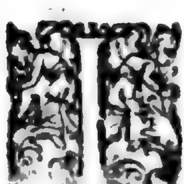

Il fut successeur de ses freres Othon & Eudes, au Duché de Bourgongne, & auec Hugues Capet leur frere aisné assista le Roy de France Lothaire contre l'Empereur Othon II. *Glaber l. 1. c. 1.* lors qu'il s'achemina dans ce Royaume en faueur & pour *Oderan.* le maintien de Charles Duc de la basse Lorraine, frere de
978. Lothaire, auec vne armée de soixante mil hommes, & vint iusques de-

Nangius in Chron. *Sigebert.* *Aimoin.* *Vignier.* *L. Golut aux Mem. de Bourgongne l. 5. c. 2.*

Ans de IESVS CHR. 978.

uant Paris; mais il fut vigoureusement repoussé. En cette guerre HENRY se porta si genereusement, que par le tesmoignage de quelques Autheurs il en a remporté le glorieux surnom de GRAND.

Il fut marié deux fois. Le nom ny la maison de sa premiere femme ne sont remarquez par les Historiens. Quant à la seconde, GERBERGE DE BOVRGONGNE Comtesse de Dijon, elle estoit fille de Hugues Comte de Bourgógne, & vefue d'Adelbert Duc de Lombardie & Marquis d'Yurée fils de Berenger Roy d'Italie. Aucuns toutesfois estiment sans fondement, qu'elle estoit fille de Rodolfe Comte de Neuers.

Glaber l. 3. *Sa mort 1001.* *P. Masson l. 3. Annal.* *Glaber l. 3.*

Le Duc HENRY n'ayant point d'enfans, auoit adopté pour son fils & institué heritier Othe-Guillaume fils d'Adelbert & de Gerberge sa femme; Qui fut cause qu'aprés la mort de ce Duc, aduenuë au chasteau de Poüilly sur la Saone l'an MIL VN au mois d'Octobre (du Tillet dit l'an neuf cens quatre-vingts seize, & Vignier & Masson disent l'an mil trois) Othe-Guillaume par la faueur de Landry Comte de Neuers son gendre, & celle de Brunon Euesque de Langres (duquel il auoit espousé la sœur) se voulut emparer du Duché de Bourgongne: A quoy Robert Roy de France, fils de Hugues Capet & neueu du Duc Henry, s'estant opposé, il se saisit par la force des armes de cette prouince, que son oncle luy auoit laissée par testament, nonobstant l'adoption qu'il auoit faite du Comte de Bourgongne Othe-Guillaume; ou plustost il se mit en possession du Duché de Bourgongne, comme d'vne succession royale; puis le transporta au Prince Robert de France son troisiéme fils: aprés aussi qu'il eut assiegé & pris en la ville d'Auxerre Landry Comte de Neuers, qui se disoit pareillement Duc, le contraignant de renoncer aux pretensions qu'il disoit auoir sur ce Duché.

Le Duc HENRY fut inhumé en l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre; laquelle il auoit donnée à S. Maieul Abbé de Cluny, afin que ce Prelat y fist vne bonne & saincte reformation, comme il auoit fait en plusieurs autres lieux de France & d'Italie.

FILS NATVREL DE HENRY DVC DE BOVRGONGNE.

Tabularium S. Benigni Diuion.

15. EVDES Vicomte de Beaune, auquel le Roy Robert fils de Hugues Capet, octroya la confirmation de l'Eglise de S. Estienne de Beaune, que cét EVDES & Hingue ou Hingade son espouse auoient rebastie, & donnée à Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon, auec le village d'Ampilly le sec au Comté de Duesmois, & autres situées en celuy de Beaune, & ce par vne charte expediée le vingt-cinquiéme Aoust l'an 1005. au siege d'Aualon.

Du Tillet semble parler de cét Eudes comme d'vn fils legitime, quoy que ce soit, ne luy donne la qualité de fils naturel, disant qu'aprés la mort du Duc Henry & de son fils EVDES de Beaune mort sans enfans, Othe-Guillaume Comte de Bourgongne, querela le Duché. Vignier en sa Chronique de Bourgongne escrit, que cét EVDES, & sa femme viuoient encore en l'an 1009. Ils eurent deux fils, qui furent AQVINON de Beaune dit Azelin, surnom qui signifie petit Henry: lequel auec son frere IEAN de Beaune Seigneur de Marzy sous-signa vne charte de Robert Duc de Bourgongne de l'an 1042. pour S. Germain dés Prez à Paris; Lequel sieur de Marzy en signa vne autre du vingt-troisiéme an du regne de Henry I. qui reuient à l'an 1055. donnée en faueur de la mesme Abbaye de S. Germain, ayant signé aprés le Duc & ses deux fils.

Tabularium S. Germani.

HISTOI-

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE DOVZIESME.

LES ROYS DE FRANCE DE LA postérité de HVGVES CAPET, *iusques à* SAINCT LOVIS.

Depuis l'an de Salut DCCCCCXXCVII. iusques à l'an MCCXVI.

Les ROYS DE FRANCE *portoient anciennement pour Armoiries l'Escu d'azur, semé de fleurs de Lis d'or sans nombres Elles furent depuis reduites à trois par le Roy Charles VI.*

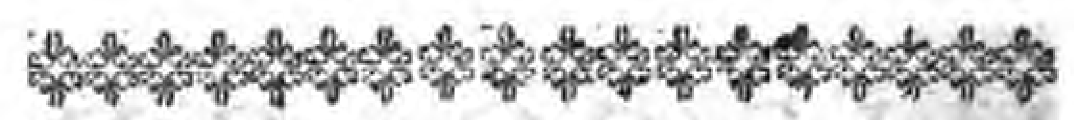

TABLE GENEALOGIQVE
DES ROYS DE FRANCE.

14. HVGVES CAPET Roy de France, fils aisné de Hugues le Grand, Comte de Paris.

15. ROBERT II. Roy de France. | HADVVIDE Comtesse de Hainaut. | ADELEIS Comtesse de Neuers. | GISLE Comtesse de Ponthieu.

16. HVGVES couronné R. de France. | HENRY I. du nom, Roy de France. | ROBERT Duc de BOVRGONGNE. * | EVDES. | ALIX Comtesse de Flandres. | Autre fille.

17. PHILIPPES I. Roy de France. | ROBERT de France. | HVGVES Comte de VERMANDOIS. *

18. LOVIS le Gros VI. du nom Roy de Fr. | HENRY de France. | CONSTANCE Princesse d'Antioche.

19. PHILIPPES couronné Roy de France. | LOVIS le Ieune VII. du nom, Roy de France. | HENRY Archeuesque de Reims. | ROBERT Comte de DREVX. * | PIERRE Sire de COVRTENAY. * | PHILIPPES. HVGVES. CONSTANCE.

20. PHILIPPES Auguste Roy de France II. du nom. | MARIE Comtesse de Champagne. | ALIX Comtesse de Blois. | MARGVERITE Royne d'Angleterre, puis d'Hõgrie. | ALIX Comtesse de Ponthieu. | AGNES Emperiere de Grece.

21. LOVIS VIII. du nom, Roy de France. | PHILIPPES Comte de Bolongne — IEANNE de Bol. Dame de S. Aignan. | MARIE Comt. de Namur, puis Duchesse de Brabant.

22. PHILIPPES. | S. LOVIS R. de Fr. IX. du nom. * * | ROBERT C. D'Artois. * | IEAN & ALFONSE | CHARLES C. d'Aniou & Roy de Sicile. * | ALFONSE Côte de Poictou. | IEAN. ESTIENNE. ISABEL.

Digitized by Google

An de IESVS CHR. FRANCE.

Armes de FRANCE.

D'azur semé de fleur de Lis d'or sans nombre.

14. HVGVES CAPET

ROY DE FRANCE SVRNOMMÉ LE GRAND & DEFENSEVR DE L'EGLISE.

CHAPITRE PREMIER.

987. OMME les Empires & Royaumes ont de temps en temps des reuolutions & changemens extraordinaires; Aussi le Souuerain & iuste Dispensateur des Couronnes les authorise quelques fois de ses Benedictions; Sur tout, quand ils sont suiuis du consentement vniuersel des peuples & de la tranquilité publique. Mais encore plus euidemment, lors qu'en la suite & les replis des siecles vne longue possession confirme l'establissement des nouueaux Princes & Monarques.

Cecy est aduenu en la personne de HVGVES CAPET, qui ietta les fondemens de sa grandeur en l'abbaissement de la lignée de CHARLEMAGNE, & s'esleua iusques au point de la Souueraineté. On prit lors pour heureux presage de la grandeur de cette Maison, la promotion à la Couronne faite des Princes Eudes grand oncle & Robert son ayeul, qui luy furent comme des degrez pour monter aussi sur le throsne Royal.

D'ailleurs ces Princes (suiuant les glorieux vestiges du Duc de

FRANCE. France Robert le Fort leur pere) auoient si courageusement defendu le Royaume, & garanty de l'oppression des estrangers Infideles, que chacun les estimoit comme fermes colomnes de l'Estat. *Ans de Iesvs Christ*

A cela seruit aussi la tres-illustre alliance que prit Hugues le Grand petit fils de Robert le Fort, espousant la Princesse Auoye, sortie de la Maison Imperiale de Saxe. De ce mariage prit naissãce HVGVES leur fils aisné; heritier non moins de la Prudence & Generosité, que des dignitez, Seigneuries, & authorité du pere; lequel mourant le commit, ieune qu'il estoit, en la garde de Richard I. du nom Duc de Normandie; qui eut vn grand soin de son institution, & fut depuis son beaufrere. Estant auancé en aage, il commença de rechercher les occasions d'acquerir de l'honneur, ayant, auparauant que de paruenir à la Couronne, secouru & assisté le Roy Lothaire au siege de la ville de Diion vsurpée par Robert Comte de Troyes.

Vil. Nangius in Chron.
Genealog. B. Arnulf.
Vuil. Gemmeticensf. Hist. Norm. l. 4. c. 12.
Flodoard. in Chron.

Pendant ce siege HVGVES fut inuesty du Comté de Poictiers, & confirmé au Duché de France. Tant de bien-faits luy donnerent plus de moyen & de bonne volonté de continuer son assistance à Lothaire, 960. qui l'establit l'vn des principaux Chefs de son armée, quand elle repoussa vertueusement & défit celle de l'Empereur Othon II. venu en France pour maintenir l'inuestiture faite du Duché de Lorraine en 978. faueur de Charles frere de Lothaire, au preiudice des droits de la Couronne de France, de laquelle ce Duché releuoit, non pas de l'Empire, comme pretendoit Othon.

Sigebert. in Chron.
Gerberti epist.

Cependant Lothaire estant proche de sa fin, & recognoissant, que Louis V. son fils & successeur estoit foible d'aage & d'entendement, il le recommanda & mit en la protection de HVGVES; qui estoit si puissant, & tellement releué en credit, que par vne charte le mesme Roy Louis declare, *Qu'il estoit en son Royaume le second aprés luy.*

Nangius.
Odoranus in Chron.
Hugo Floriac.
Tit. de S. Corneille de Comp.

L'Empereur auoit tellement obligé le Prince Charles pour cette inuestiture, qu'il le rendit du tout affectionné à son party. Mais où il estimoit auoir fondé son bon-heur, & la seureté de ses desseins, delà vint sa ruine. D'autant qu'aprés la mort du Roy Louis son neueu (qui ne laissa point d'enfans) la meilleure part des Prelats, Princes & Barons François iustement indignez de ce que Charles son oncle auoit comme renoncé à sa patrie, & s'estoit ainsi rendu vassal d'vn Prince estranger ennemy de la France; craignans de tomber entre les mains des Alemans (qu'eux mesmes auoient par si long-temps tenus sous leur domination) ils ne voulurent le recognoistre pour leur Prince; Mais s'estant assemblez en la ville de Noyon, d'vn commun vœu & consentement vniuersel & de celuy du peuple, ils proclamerent Roy HVGVES CAPET, au mois de May en l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS SEPT; 987. A quoy il furent d'autant plus incitez, que diuerses bonnes parties reluisoient en ce Prince, & le rendoient sur tous recommandable; ayant d'ailleurs tousiours esté recognu amateur & conseruateur de l'honneur & du bien du Royaume.

Glaber Rodulfus l. 2. c. 1.
Vuil. Nangius in Chron.
Fragm. hist. Franc. à Pithœo edit.

Pour fortifier son droit il mit en auant, que son predecesseur en mourant luy auoit fait don du Royaume; ce qu'on pourroit se persuader difficilement, si ce qu'vn Autheur escrit est veritable, que Louis fut plusieurs fois vaincu en bataille par Capet; Nangis semble dire, qu'il s'ayda encore, & voulut s'auantager de la noblesse de son extraction, soustenant, qu'il estoit sorty de la Famille Royale. Mais le mescontentement qu'on eut de Charles son aduersaire, & d'autre part la faueur & la bien-veillance des peuples enuers cettuy-cy, furent le principal ap-

Odoran.
Chronique du Chanoine de S. Martin de Tours.

Ans de Iesus Chr.

puy de son droit; mesmement celle des Princes & Seigneurs qui occu-
poient les grandes Prouinces, la puissance desquels estoit telle, qu'ils
pouuoient donner la loy aux Roys mesme; & sembloit, que depuis
Charles le Simple ils n'eussent quasi d'authorité, qu'autant & à mesure *Vignier.*
qu'ils leur en permettoient ou faisoient auoir. Dont il est vray-sembla-
ble, que HVGVES n'eust osé aspirer à la Couronne contre vn tel *Chron. de S. Gibar d'Angoulesme.*
competiteur, sans leur adueu & consentement volontaire. Aussi plu-
sieurs anciens escriuent, qu'il y paruint, & s'y est maintenu & sa poste-
rité, par vn iuste & secret iugement de Dieu, *qui fit choix du meilleur*; ce *Deus meliorem elegit.*
qu'a suffisamment témoigné l'éuenement, & la possession du Sceptre
en sa Famille, laquelle en ioüist encores heureusement depuis la reuo-
lution de tant de siecles, comme nous auons dit.

Son couronnement. Au mois de Iuillet de la mesme année, il fut oinct, sacré & couron-
né à Reims par l'Archeuesque Adalberon, puis aussi-tost il receut
987. l'hommage & le serment de fidelité des Princes, Prelats & Barons,
qu'ils luy donnerent par escrit signé de leurs mains.

Tournant ainsi tous ses desseins à l'affermissement de son authorité, *Odorannus.*
peu de mois aprés il fit couronner le Prince Robert son fils vnique, afin *Glaber.*
qu'aprés la mort du pere on le trouuast en possession, & que tout empes- *Fragm. Hist. Franc.*
chement & opposition à l'endroit du fils cessast, quand l'heredité seroit
ouuerte: qui fut vn traict de Prudence notable, que HVGVES pra-
tiqua, suiuant en cela l'exemple du Roy Pepin lors de son establisse-
ment: Depuis ce temps en la plus-part des chartes, le pere & le fils fu-
rent ensemble nommez & qualifiez Roys de France.

988. Le Duc Charles cependant se mit en deuoir de conquerir par les ar-
mes, ce qu'il auoit perdu par sa faute, & de succeder à Louis son neueu.
Mais encores qu'il fust assisté des forces de l'Empire, & qu'au commen- *Contin. Aimoin. l. 5. c. 44.*
cement il eust esté fauorisé de quelques heureux succés, quand il se sai-
sit de Laon & de Reims, & défit partie de l'armée du Roy HVGVES, *Sigebert.*
989. qui le tenoit assiegé dans Laon: depuis toutesfois l'effort de ce Duc fut
990. inutile, & son genie surmonté par celuy de Capet son aduersaire.
D'autant qu'aprés vne guerre de quatre ans il fut vaincu, & par l'intelli-
991. gence d'Adalberon, Euesque de Laon, où il s'estoit derechef renfer- *Hugo Floriac.*
mé, tomba és mains de son ennemy, qui l'enuoya tenir prison en
celle d'Orleans, où il ne receut aucun mauuais traictement; encore
que quelques plumes venales, trempées dans le venin de la calomnie,
se soient auancées d'escrire le contraire en parlant de ce grand Roy, &
ayent tasché de ternir sa memoire.

Il eut aussi la raison & vint au dessus de quelques Princes, qui se
monstrerent lents & tardifs à le recognoistre, entre autres du Duc de
988. Guyenne & Comte de Poictou Guillaume III. sur lequel il demeura *I. Besly en la Geneal. des Ducs de Guyenne.*
victorieux à la bataille, qu'auec son fils le Roy Robert, il luy donna.
HVGVES rangea pareillement au deuoir Arnoul le Ieune, Comte
de Flandres, auquel il osta le pays d'Artois, & luy restitua depuis à l'in-
stance de Richard I. Duc de Normandie; Herbert Comte de Troyes de *Vilelm. Gemmetic. l. 4. c. 19.*
la maison de Vermandois; bien qu'il eust approuué l'establissement du *Vignier.*
Monarque & depuis eust changé d'aduis, fut neantmoins aussi con-
traint d'obeïr. Quant à l'Archeuesque de Reims Arnoul, fils naturel
du Roy Lothaire, estant accusé & conuaincu d'auoir trahy la ville de *Helgand.*
990. Reims aux ennemis du Roy HVGVES, & d'auoir contreuenu à *Gerbert.*
992. son serment solemnel, il fut deposé en deux Synodes d'Euesques de *Concilium Remense c. 27.*
l'Eglise Gallicane, tenus à Senlis & à Reims. Mais par aprés fut resta- *Contin. Aim. l. 5. c. 45.*
bly à l'instance du Pape Iean XV.

FRANCE. Ainsi Capet se voyant tranquille & asseuré, reforma les desordres, qui pendant la confusion des regnes precedens s'estoient glissez dans son Estat : Et afin de le conseruer en bonne police par toute sorte de sainctes loix & Ordonnances, il establit vn Conseil, composé de Princes & Seigneurs signalez & capables, qu'aucuns modernes, sans tesmoignage authentique, estiment auoir esté l'institution des Pairs de France. *Ans IESVS CHR.*

Vignier.

Mais pour d'autant plus obliger à soy ces Princes & Seigneurs, il leur laissa en proprieté les Gouuernemens des villes & Prouinces, qu'ils tenoient (plusieurs ne les ayant auparauant qu'à vie) auec pouuoir de les transferer à leurs successeurs, requerant d'eux l'hommage seulement : ce que toutesfois le Roy Charles le Chauue auoit commencé de prattiquer. Il est vray que depuis, tout ainsi que les fleuues qui prennent origine de la mer, aprés vn long cours se vont enfin rendre dans son large sein ; de mesme par succession de temps, au moyen des alliances par mariage, des traittez, donations, & confiscations, & en diuerses autres occurrences, ces grandes Prouinces ont esté reünies à la Couronne, comme à leur Chef, de laquelle au commencement de ce regne elles auoient esté distraites & démembrées. Le Duché de France fut aussi par HVGVES reüny au domaine Royal, & le Comté auec la ville de Paris. Elle recommença sous ce Prince, d'estre cité Royale & capitale, ayant par quelque temps cessé de l'estre : encore que Glaber escriue, que celle d'Orleans le fut du temps de Capet, & qu'il y faisoit son plus ordinaire seiour, à cause de la beauté & fertilité du terroüer où elle est située.

Glaber.

Quelques recens Autheurs, plustost par coniecture qu'autrement, asseurent, que HVGVES fit plusieurs loix & Ordonnances, pour maintenir le droit de succession à l'Estat ; l'vne, que les bastards des Roys fussent exclus de tout droit de partage : car és deux precedentes Lignées aucuns enfans naturels auoient succedé auec les legitimes. L'autre, que les aisnez auroient seuls entierement la Monarchie, & les puisnez seroient apanagez de quelques Seigneuries, à la charge de reuersion à la Couronne à defaut de masles en droicte ligne : que le Domaine de la Couronne seroit inalienable ; & à leur dire, il erigea les Offices de Connestable & de Chancelier ; bien que les anciennes chartes nous monstrent le contraire.

HVGVES, n'estant que Duc de France, fonda l'Abbaye de S. Barthelemy & de S. Magloire, à present Eglise parochiale dans l'Isle du Palais à Paris, fondation qui fut approuuée par les Roys Lothaire & Louis son fils. Il fit reformer l'Abbaye de S. Denys en France par Odilon Abbé de Cluny, en laquelle, comme en autres Monasteres de son Royaume, il mit peine de restablir l'ancienne discipline & regle monastique, beaucoup decheuë de sa premiere splendeur. Vn ancien parlant de cette reformation, attribuë au Roy HVGVES le titre glorieux de DEFENSEVR DE L'EGLISE, lequel auec celuy de GRAND, luy est aussi donné, tant par l'Autheur de la vie de Sainct Genoul, que par celuy d'vne Histoire de France, dont se trouue vn fragment. Ce Roy fit don de plusieurs possessions à la mesme Abbaye de S. Denys, & à celle de S. Maur des Fossez ; ayant par tant de pieuses actions iustement merité les dignes Eloges, que luy donnent ces Historiens. Veu aussi qu'il fit restituer à l'Eglise les biens, dont plusieurs seculiers s'estoient appropriez par droit de bien-seance, dequoy il fit vne Ordonnance qui se trouue ; s'estant luy-mesme (afin de donner exemple à ses suiets) démis des Abbayes de S. Denys, de S. Ger- 975.

Iac. du Brueil aux Antiquit. de Paris l. 1.

Vita S. Maioli in Bibliotheca Cluniac.

Ademarus Engolismensis S. Martialis Monac.

In Bibliotheca Floriacensi.

Vita Sancti Genulphi.

Digitized by Google

Ans de main, & de Sainct Martin de Tours, desquelles il iouïssoit, comme de
IESVS biens successifs, y faisant establir Abbez de bons Religieux. Car on at-
CHR. tribuoit les malheurs, qui auoient ruiné la race des Carlouingiens, à l'v-
surpation qu'ils faisoient des biens Ecclesiastiques.

Cependant luy (qui auparauant auoit besoin de secours) se trouua assez puissant, pour en departir à ses voisins: mesmes il offrit à Hugues Borel Marquis de Barcelonne & Comte de Catalongne, de luy faire conduire vne armée contre les Sarrazins, qui le molestoient. Il estoit suiet du Monarque François, la Catalongne dependant de sa Couronne. *Gerberti Epist. 112.*

En somme la Religion, la Iustice & la Police, qui estoient fort alterées & peruerties, reprindrent sous ce Roy leur vigueur & leur authorité, de façon qu'on peut à bonne raison le nommer aussi, *Restaurateur de la Monarchie Françoise;* laquelle, quoy que fort esbranlée par la multiplicité de diuers maistres, & d'ailleurs enuiée & assaillie de temps en temps par tous les peuples voisins, n'a pas laissé de subsister, & par vne speciale grace de Dieu subsiste encores heureusement. *Curita Fr. Diago l. 2. c. 8.*

B HVGVES CAPET fut conioinct par mariage auec ADELEIDE ou ALIX, dont la Maison n'est point exprimée par l'Histoire. Elle le rendit pere de Robert son fils, & ne fut pas marié à vne fille d'Edoüard Roy d'Angleterre, comme escriuent Guillaume de Malmesberie, Robert Guaguin & autres, prenant en cét endroit Capet pour le Comte Hugues le Grand son pere. Aucuns soustiennent, auec aussi peu d'apparence, qu'il fut marié deux fois, & que sa premiere femme estoit fille d'Eudes Comte de Champagne, & autres disent, qu'il espousa la Royne Blanche vefue de Louis V. son predecesseur. Deux Autheurs modernes n'ont pas plus de fondement, l'vn disant, qu'ADELEIDE estoit fille de l'Empereur Othon I. car il eust espousé la niepce de sa mere, ce qui ne se pratiquoit point en ce temps, & puis on confond encore l'alliance que Hugues le Grand son pere eut auec la Maison de Saxe: & l'autre Autheur escriuant, que Rosule, fille de Berengaire Roy de Lombardie & vefue d'Arnoul Comte de Flandres fut sa femme, les bons Historiens n'ayant remarqué cela. *Sa femme.* *Helgaudus.*

C Mais s'il est permis en tant de diuersitez d'vser de coniectures, l'on peut soustenir auec quelque raison, qu'ADELEIDE (qu'il espousa certainement, estant mentionnée en diuers tittres, pour S. Denys, du Roy Robert, qui l'appelle sa mere) estoit fille de Lothaire IV. Roy d'Italie, decedé en l'an neuf cens quarante neuf, & sœur d'Emme femme de Lothaire Roy de France; l'vne & l'autre sortie en sixiéme degré de l'Empereur Charlemagne: coniecture qui se pourtoit fortifier par trois considerations. La premiere, que l'Autheur de la Chronique de Sainct Pierre le Vif de Sens (dont le passage a esté remarqué, en parlant de l'origine de HVGVES CAPET) escrit, *Que la femme de ce Prince estoit du sang de Charlemagne:* & l'Autheur de la vie du Roy Robert II. son fils tesmoigne, *Qu'elle estoit descenduë d'vne illustre Famille d'Italie.* La seconde consideration est; que la femme de ce Lothaire Roy d'Italie estoit aussi appellée Adeleide, laquelle eut pour pere Rodolfe II. & fut sœur de Conrad Roys de Bourgongne Transiurane, Princesse doüée de grande pieté & sainteté de vie, laquelle se remaria auec l'Empereur Othon I. La troisiéme consideration est, que cette alliance conuient à l'ordre & à la suite des temps. Si on ne veut dire, qu'ADELEIDE fut fille d'Alde, sœur du mesme Roy Lothaire, laquelle estoit fille de Hugues aussi Roy d'Italie, & eut pour mary le *Tabularium S. Dionysij.* *949.* *Helgaudus.*

FRANCE. Prince & Comte Alberic, qui par vn long-temps defendit la ville de Rome, lors que le mesme Roy Hugues la tenoit estroitement assiegée en l'an neuf cens trente six ; cét Alberic estoit fils d'vn autre Alberic Marquis d'Italie. Sigonius de Regno Italia. Ans de Iesvs Chr.

Nous adiousterons à tant d'opinions celle d'vn ancien Autheur sans nom, n'agueres publié, tiré des Archiues de S. Magloire de Paris, contenant vne sommaire Histoire du Roy & Empereur Louis le Debonnaire & de ses successeurs. Il rapporte, que la Royne Adeleide, femme du Roy HVGVES, estoit fille du Comte de Poitou sans le nommer ; Il le dit seulement sorty de la race de Charlemagne ; Ce qui pouuoit estre du Chef de sa mere ou de son ayeule. Suiuant l'ordre des temps ce Comte pouuoit estre Ebles II. Comte de Poictou & Duc de Guyenne, mary d'Adele d'Angleterre. Tomo III. Francor. Historia Scriptor. A. du Chesne.

Et neantmoins puis que le sieur Besly, dont la parfaite intelligence qu'il a de l'Histoire est cognuë, ne fait mention de cette Alliance du Roy HVGVES, dans son exacte Genealogie des Ducs de Guyenne, & Comtes de Poitou, cela donne suiet de la reuoquer en doute.

Quoy qu'il en soit, nostre Royne ADELEIDE estant demeurée vefue, ses vertus luy concilierent l'affection & bonne volonté de l'Empereur Othon III. Sa pieté parut, en ce qu'elle fonda le Monastere de sainct Frambaud à Senlis. Gerbertus in epist. Odilo.

En fin, aprés que le Roy HVGVES fut paruenu à la Couronne par ses merites ; l'eut defenduë par sa magnanimité, affermie par sa prudence & bonne conduite ; & heureusement regie par l'espace de neuf ans quatre mois, il mourut l'an NEVF CENS QVATRE-VINGTS SEIZE, le XXIV. iour d'Octobre, autres disent le vingt-deuxiéme de Nouembre. Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Denys en France à costé dextre du grand Autel. Sammart. 996. Odoran. Fragm. antiq. hist. Franc. Aimoin Floriac. Sigebert. Du Tillet.

On le surnomma *Capet* ; pour ce qu'estant ieune il auoit accoustumé d'oster par ieu le chaperon à ses compagnons : ou pour le grand sens & iugement, qui reside dans le chef, il fut ainsi appellé d'vn mot à demy Latin, pour ce qu'à leur aduis on trouue en ses actions plus de conseil & de prudence, que de hauts faits d'armes. Finablement on escrit, qu'il est plus vray-semblable, que ce fut à cause qu'il auoit la teste vn peu grosse : ou bien de ce qu'il estoit testu & entier en ses opinions. Guaguin. Du Tillet. Est. Pasquier Recherches de France, l. 7 c. 42.

ENFANS DE HVGVES CAPET ROY DE FRANCE, & de la Royne ADELEIDE sa femme.

15. ROBERT II. du nom Roy DE FRANCE, aura son eloge en suite.

15. HADEVVIDE DE FRANCE fut conioincte par mariage auec RENIER III. Comte de HAINAVT, fils du Comte Renier II. surnommé au Long col ; Lequel estant depossedé de son Comté par Brunon Archeuesque de Cologne & Duc de la haute Lorraine, & par les Comtes Geoffroy & Arnoul, il eut recours au Roy Lothaire, qui le secourut, & par son moyen fut restably, cõme fut son fils ce RENIER III. qui mourut l'an MIL DEVX. Ceux-là se sont mespris qui ont écrit, que la Princesse Haduuide auoit espousé le Comte Lambert de Louuain, qui estoit frere de son mary : car il eut pour femme, Gerberge de Lorraine, comme nous auons remarqué. Renier IV. Comte de Hainaut fut fils de Renier 1002. HAINAVT. Cheuronné d'or & de sable de six pieces. Party de FRANCE. Sigebert. ad an. 977. Nangius ad eundem ann.

Ans de IESVS CHR.

nier III. & d'HADEVVIDE DE FRANCE, & eut pour sœur Beatrix de Hainaut mariée à Ebles I. du nom Comte de Roucy. FRANCE.

La deduction plus ample de la posterité de cette Comtesse Hadeuuide, comme aussi celles des Comtesses de Neuers & d'Abeuille ses sœurs, se verra cy-aprés.

15. ADELEIDE ou ALIX DE FRANCE eut le nom de la Royne sa mere, & fut alliée par mariage auec RENAVD Comte de NEVERS, fils aisné de Landry Comte de Neuers & d'Auxerre; le Roy Robert l estant en guerre auec ce Comte pour le Duché de Bourgongne, ils firent paix ensemble, par laquelle on accorda le mariage de cette Princesse sœur du Roy, & luy fut assignée en dot la ville & le Comté d'Auxerre. Cecy se void tesmoigné par deux anciens Historiens alleguez par le sieur du Chesne aux preuues de sa derniere Histoire de Bourgongne, dans l'Eloge de Robert de France Duc de Bourgongne; l'vn d'eux traite l'Histoire des Comtes de Neuers; & l'autre est l'Autheur de la Chronique de Vezelay. Et bien que le continuateur d'Aimoin donne pour fille au Roy Robert cette Adelaide, mariée dans la Maison de Neuers: en quoy il a esté suiuy par vn Historien de ce temps, qui rapporte le mariage à l'an mil trente; si est-ce qu'il semble, le tesmoignage de ces autres anciens Autheurs deuoir preualoir. Cette Comtesse de Neuers fonda l'Abbaye de Crisenon en Berry & le Prieuré de la Ferté sur Yseure, où elle fit mettre des Religieuses de l'Ordre de S. Benoist.

NEVERS. D'azur au Lyon d'or semé de billettes de mesme. Party de FRANCE.

A. du Chesne Hist. de Bourg.

Chronicon Vezeliense.

Guy Coquille en l'Hist. de Niuernois.

Quelques années aprés ce mariage de Renaud & d'Alix le Roy Henry I. ayant donné le Duché de Bourgongne à son frere Robert de France, s'esmeut vn grand discord entre luy & Renaud, pour raison du Comté d'Auxerre, dont l'issuë fut si funeste, que les armées de ces Princes venants aux mains prés de Saligny, le Comte Renaud demeura mort sur la place le XXIV. du
1040 mois de May l'an MIL QVARANTE. Il eut pour fils le Comte de Neuers Guillaume II. du nom. Aucuns sont d'opinion, que la Comtesse Hadeuuide & cette cy ne sont qu'vne, ayant esté deux fois mariée, ce que les Autheurs, qui parlent d'elle n'ont distingué, à ce qu'on pretend.

Historia MS. Comitum Niuern.

Chronic. Vizeliac.

15. GISLE DE FRANCE Comtesse de PONTHIEV fut mariée auec HVGVES Comte; elle luy porta en mariage la Seigneurie d'Abbeuille. Ce que l'on recueille de la Chronique manuscrite de S. Riquier en Picardie, qui nous a esté communiquée par le sieur Iustel Secretaire du Roy, personnage des mieux versez en toute sorte de bonnes lettres. Elle porte, que le Duc de France HVGVES, auparauant que de paruenir à la Couronne, fit bastir le Chasteau d'Abbeuille pour se garder des courses des barbares. Le Roy HVGVES fils du Duc en donna la garde à cét HVGVES, qu'il fit Seigneur du territoire d'alentour, pour ce qu'il auoit espousé sa fille. De leur mariage sortit Enguerrand
1035. premier du nom Comte de Ponthieu, qui viuoit en l'an mil trente cinq & a donné origine aux anciens Comtes de Ponthieu, dont la suite & succession est representée cy-aprés en son lieu. Le sieur du Tillet ne fait mention de ces deux Comtesses de Ne-

PONTHIEV. D'or à trois bandes d'azur, Party de FRANCE.

Chronicon. S. Ricarij.

Digitized by Google

FRANCE. uers & de Ponthieu, Princesses du Sang de France; mais les titres & Histoires en donnent connoissance.

FILS NATVREL DV ROY HVGVES CAPET.

Car. Saussetus in Annalib. Eccles Aurel.

Helgaudus in vita Roberti R.

Io. Chenu in Chron. Archiep. Bitur.

Ep. 39. 40. 44. Ep. 96. Inter Epist. Fulberti. Fragm. Historia apud Pithaeum.

Cl. Robert. in Gallia Christ.

13. GAVSLIN Archeuesque de Bourges est nommé fils du Prince des François par Ademar Historien du siecle, ce qui ne se peut rapporter à autre, qu'à HVGVES Capet, qui estoit Duc ou Prince de France auant que de paruenir à la Couronne. Estant Abbé de Fleury (en laquelle qualité Aimoin luy dedie son liure des miracles de sainct Benoist) il fut éleu Archeuesque de Bourges en l'an MIL TREZE, non sans difficulté, à cause de sa qualité de Bastard. 1013. Il dedia & consacra l'Eglise de S. Aignan d'Orleans, fondée par le Roy Robert son frere, l'an mil vingt-neuf, assistans les Archeuesques de Sens & de Tours, & plusieurs Euesques, ce qui se fit en grande ceremonie descrite par l'Historien Helgaud en la vie du mesme Roy. L'Euesque de Chartres Fulbert addresse plusieurs Epistres à GAVSLIN, qui en escriuit aussi vne au mesme Roy Robert, sur ce qu'il auoit esté enquis des causes de la pluie de sang qu'on veid de son temps. Car il estoit bien instruit aux bonnes lettres. Son decez aduint le dix-neufiéme de Nouembre l'an MIL TRENTE, aprés 1030. auoir tenu l'Archeuesché dix sept ans, trois mois.

Gerbert. epist.

PVIS *que le Roy* HVGVES CAPET *en quelques titres, & en vne Epistre, qu'il escriuit à Constantin & Basile freres Empereurs de Constantinople, qui est la cent onziéme de celles de Gerbert, declare, qu'il n'auoit qu'vn fils vnique, qui fut Robert son successeur à la Couronne, à quoy toutes les meilleures Histoires s'accordent, c'est contre verité, qu'Elie Reusner & Hierome Henninges en leurs Oeuures Genealogiques des Empereurs, Roys & Princes, donnent pour second fils au mesme Roy Hugues, outre Robert, vn autre, qu'ils appellent Lambert, & s'imaginent, qu'il fut Comte d'Aniou, & qu'ayant esté chassé par son frere, il se retira en Alemagne en la Cour de l'Empereur Othon III. Adioustans, que de ce Lambert sont issuës quelques nobles familles: Opinion destituée de toute apparence & de fondement.*

Digitized by Google

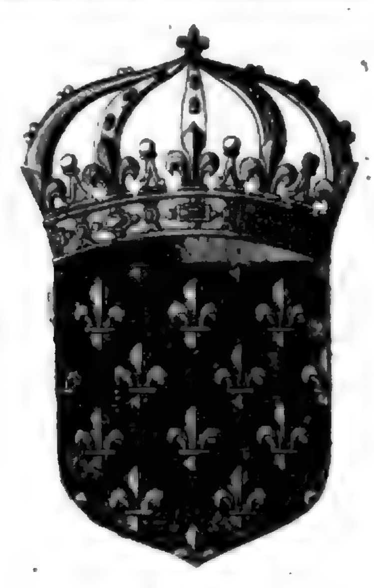

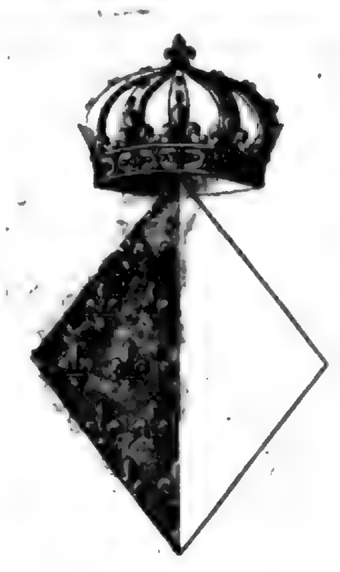

DE FRANCE. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

D'ARLES ou PROVENCE.

15. ROBERT
ROY DE FRANCE SVRNOMME' LE SAINCT, LE DEVOTIEVX ET LE SAGE.

CHAPITRE II.

996. ENTRE les Monarques tres-Chrestiens cettui-cy a rendu sa memoire celebre & recommandable par vne singuliere Pieté enuers Dieu, & par vne rare Charité à l'endroit des pauures; vertus Royales, qu'il ioignit à vne Sagesse non commune. Elles firent découler sur son heureuse lignée & posterité toutes sortes de benedictions. *Helgaud. in vita Roberti R.*

997. Six mois aprés que le Roy HVGVES CAPET fut paruenu à la Couronne il associa ce Prince ROBERT son fils vnique au gouuernement de l'Estat, & le fit aussi couronner dans la ville d'Orleans, pour estre dés son ieune aage orné des qualitez & conditions dignes de sa haute naissance. *Glaber l. 2. c. 8.*

Son pere estant decedé, la succession au Royaume ne fut point controuersée à son fils ROBERT; Mais il n'en aduint de mesme de celle du Duché de Bourgongne, qui luy escheut par le decés de
1003. Henry son oncle paternel. Car encore que cette heredité regardast nostre Monarque seul, comme plus proche du defunct; si est-ce qu'Othe-Guillaume Comte de la haute Bourgongne pretendant auoir esté adopté par le feu Duc, mary de Gerberge sa mere, il luy contesta, assisté qu'il fut de Brunon Euesque de Langres & de Landry Comte de Neuers ses alliez. Mais ROBERT, qui auoit le plus iuste & legitime droit, le sçeut si bien defendre par la force des armes & par l'assistance de Richard Duc de Normandie, qu'il obtint enfin le Duché contentieux partie par accords & mariages, partie par deuoir & submissions volontaires des Bourguignons; Puis ayant retiré de Lambert Euesque de *A. du Chesne en l'Hist. de Bourgongne. Continuat. Aimoini. Guil. Gemmet. lib. l. 5. c. 15.*

FRANCE. Langres la ville de Diion par eschãge, il l'establit capitale de ce Duché. *Ans de Iesvs Chr.*

Claud. Robert. Gal. Chr. Glaber l. 3. c. 6. Ne pouuant souffrir la tyrannie & les violences de Rainard Comte de Sens à l'endroit de Leoteric son Archeuesque & d'autres Ecclesiastiques, il confisqua sur luy la ville & Comté de Sens, qu'il reünit à sa Couronne. *A. du Chesne Hist. de Montm. l. 2. c. 4.* Il protegea aussi l'Abbé de Sainct Denis Viuian contre Bouchard Seigneur de Montmorency ; ce fut vne autre marque signalée de son zele enuers l'Eglise. Bouchard Comte de Corbeil & de Melun, qui rendit de grands seruices à la Couronne l'experimenta aussi, *Oderic Vitalis l. 7.* lors qu'il luy donna vne armée auec laquelle il tira des mains d'Eudes Comte de Chartres sa ville de Melun aprés quatre mois de siege, *Continuat. Aimoini.* auquel le Roy fut en personne. Et depuis souuent tint sa Cour en ce lieu.

Vita Burcardi. L'Empereur Henry II. de la Maison de Saxe auoit estably Duc de la haute Lorraine Godefroy Comte d'Ardenne, au preiudice du droit pretendu par les Comtesses de Hainaut & de Namur, filles du Duc *Vignier.* Charles, Pour se maintenir elles eurent recours à nostre Roy de France, 1023. comme le protecteur & l'asyle des affligez. Il les assista puissamment, contre leur ennemy, sous la conduite de Robert Comte de Flandres, lequel d'abord eut vn fauorable succez par la prise d'aucunes places. Cela contraignit l'Empereur de venir luy mesme au secours de Godefroy, sans toutes fois beaucoup d'effect.

Et d'autant que cette guerre sembloit auoir aucunement alteré l'amitié du Roy & de l'Empereur, à fin de demeurer satisfaits l'vn de l'autre, ils accorderent vne entreueuë & conference, qui fut tres-honorable & aduantageuse pour la dignité de France. Elle fut faite à Iouy *Sigebert. Glaber l. 3. c. 2. Baldricus l. 3. c. 37.* en Luxembourg sur la riuiere de Meuse en des bateaux, tant pour les affaires de l'Eglise, que pour celles de leurs Royaumes ; En ce rencontre ils renouuellerent les anciennes Alliances & confederations de leurs predecesseurs, & en contracterent de nouuelles, confirmées par *Vignier sous l'an 1023.* serment. En signe d'amitié ils disnerent ensemble, & se firent de magnifiques presens Mais cecy est considerable pour la preéminẽce de la Couronne de France, que l'Empereur, auec peu de train, vint trouuer le Roy *Le Feure en ses Considerations Historiques.* ROBERT, duquel par consequent il se reconnoissoit inferieur. Le Monarque rendit sa visite à l'Empereur le lendemain, & en cette solemnelle ceremonie garda son rang & la prerogatiue de sa Couronne aussi bien & mieux que celle d'Alemagne, qui ne l'est qu'à cause qu'elle est tirée de celle de France. Quelques années auparauant Charles le Simple eut le mesme auantage sur l'Empereur ou Roy d'Alemagne Henry I.

Glaber. ROBERT fit aussi amitié auec Constantin Empereur d'Orient, qui luy enuoya portion de la S. Croix de Nostre Seigneur. *Vignier.* Les Roys d'Angleterre, de Leon, & de Nauarre defererent aussi beaucoup à sa Dignité sureminente & à ses excellentes vertus, entre lesquelles reluisoit aussi sa Clemence, qui luy fit pardonner à ceux qui auoient conspiré sur sa vie. *Glaber.* Mais sa Pieté incomparable l'a sur tout fait admirer. Car outre *Helgaudus.* les exemples cy-deuant representez, elle parut lors qu'il mit toute peine d'extirper de son Royaume les heresies qui commençoient à naistre *Baronius.* & prendre racine, & d'en détourner l'Archeuesque de Sens Leoteric, lequel y auoit quelque inclination ; dont l'ayant repris aigrement, il luy escriuit vne lettre pleine de doctrine & d'instruction. ROBERT fit mesme punir en sa presence Estienne heresiarque & aucuns autres *Car. Sanssiter. Annal. Ecclesi. Aurel.* heretiques dans sa ville d'Orleans.

Ce Prince portoit grand respect aux bons & vertueux Prelats, pour la nomination & choix desquels il auoit esgard plustost à l'integrité de

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. meurs & à la doctrine, que non pas à la noblesse de leur extraction; dont FRANCE. aucuns Grands Seigneurs de sa Cour ayans conceu du mécontentement ils se porterent insolemment à la felonnie: mais il sçeut bien les reprimer. *Glaber l. 3. c. 2.*

Sa deuotion se fit encore paroistre au grand nombre d'Eglises & de Monasteres qu'il fonda, restablit, dota & enrichit; à Paris celles de S. Germain de l'Auxerrois, de Sainct Nicolas & de Nostre-Dame des Champs; à Orleans, (ville qu'il affectionnoit sur toutes pour y auoir esté nay, baptisé, nourry en sa ieunesse & couronné) celles de Sainct Aignan, de N. D. de bonnes nouuelles, de Sainct Pierre le Puellier & de Sainct Hilaire; à Authun de S. Cassian; & grand nombre d'autres Eglises à Melun, Poissy, Estampes, Senlis, & Vitry. Tellement que ce grand & incomparable zele à l'auancement de tout ce qui concerne la gloire de Dieu & sa Prudence l'ont fait surnommer le DEVOTIEVX & LE SAGE: aucuns passent iusques là de l'estimer & nommer SAINCT: entre lesquels sont ces deux grands Cardinaux Baronio & Bellarmin, le sçauant Archeuesque d'Aix Genebrard & autres. Aussi a-t'il seruy de patron & de modele à tous Roys & Princes Chrestiens pour s'addonner à la deuotion, fonder & construire des Eglises à l'enuy d'vn de l'autre, & pour dignement administrer leurs Estats. *Saussaius.* *Baronius.*

Son Charitable soing enuers les pauures le rend encore d'autant plus recommandable, qu'ordinairement dans sa Cour il en nourrissoit vn grand nombre, quelquesfois iusques à mil; on en voyoit presque tousiours autour de luy douze entre autres, qui le suiuoiét. Quand il prenoit ses repas; il vouloit qu'on les laissast approcher & luy-mesme leur departoit des viandes de sa table; s'estant par ce moyen rendu si agreable à Dieu, qu'il luy continua la vertu & la grace miraculeuse de guerir les malades par l'attouchement que sa Royale main faisoit de leurs maux & playes, y imprimant le sacré signe de la Croix. *Helgaudus.* *Idem.*

Ainsi le lustre de tant de perfections fut si éclatant, & respandu de toutes parts, que les Italiens le prierent par Ambassadeurs d'accepter leur Royaume & l'Empire pour Hugues son fils aisné, Prince de belle esperance; l'on void cecy par vne Lettre que luy escriuit Fouques Nerra Comte d'Aniou.

A tant de bonnes parties il adiousta cette-cy, qu'il porta vne grande faueur à ceux qui faisoient profession des Lettres & Sciences liberales; ausquelles luy-mesme fut tellement instruit par le docte Gerbert, depuis Pape sous le nom de Siluestre II. qu'il composa en rithme Latine des Hymnes & Cantiques, que l'on chante encore dans l'Eglise: imitant en cela l'Empereur Iustinian. Bref son sçauoir estoit si eminent, que les Euesques assemblez au Concile de Limoges, l'honorerent du titre de *Plus docte de tous les Roys*; vn ancien Autheur luy donne celuy de *tres-sçauant & vrayment* TRES-CHRESTIEN. Cela fait que les plus iudicieux Historiens louent la prudence du Roy HVGVES CAPET, d'auoir estimé, que ce Prince son fils se rendroit plus capable d'administrer les affaires de son Estat, s'il estoit aduantagé de la connoissance des sciences: Aussi auoit-il deuant les yeux les exemples de ces autres excellents Monarques, Alexandre, Iules Cesar & Charlemagne, qui ioignirent heureusement les Armes auec les Lettres. *Concilium Lemouic.* *P. Massonus.*

Sous le Pontificat de Benoist VIII. ROBERT fit vn voyage à Rome par deuotion, & là se plaignit de l'vsurpation qu'aucuns Seigneurs faisoient des biens de la celebre Abbaye de Cluny; ce qui meut ce Sainct Pere d'écrire aux Euesques & principaux Seigneurs de Bour- *Epist. Benedicti VIII. P.* *Io. Trithem.*

Digitized by Google

FRANCE. — An de Iesvs Christ.

gongne & de Prouence, afin qu'ils la prissent en leur protection.

Le Roy HVGVES son pere eut quelque intention de l'allier auec l'vne des Princesses du Sang des Empereurs de Constantinople (non pas d'Alemagne ainsi qu'aucuns estiment) & pour cét effect en escriuit des Lettres à Constantin & Basile, auec lesquels il desiroit noüer vne ferme alliance & amitié; Mais ce mariage fut seulement proposé.

Gerberti Epist.

Aucuns sont d'aduis, que ROBERT espousa Rosele, fille de Berenger Roy d'Italie & vefue d'Arnoul le ieune Comte de Flandres; laquelle estant Royne, il changea son nom en celuy de Susanne: Depuis il repudia cette Princesse, ayans esté peu de temps ensemble. Car aprés ce diuorce fait par l'aduis des Prelats de son Royaume, il prit pour autre femme, BERTHE DE BOVRGONGNE fille de Conrad Roy de Bourgongne & de Mahaud sœur de Lothaire Roy de France, vefue qu'elle estoit d'Eudes I. Comte de Champagne. Mais s'estans trouuez parens, quoy qu'en degré assez éloigné, & d'ailleurs se trouuant y auoir cognation spirituelle entre eux (d'autant que le Roy auoit tenu l'vn de ses enfans du premier lit sur les sacrez fonts de baptesme) ce double empeschement donna suiet au Pape Gregoire V. de trouuer l'alliance si mauuaise, qu'il reprit les Euesques qui l'auoient consentie, & les menaça de suspension, s'ils n'y donnoient ordre. Ce qui les fit recognoistre leur faute; En sorte qu'aucuns d'eux, aprés des remonstrances, vserent de Censures contre le Roy & la Royne; comme fit aussi le Pape; d'ailleurs scandalisé du mauuais traittement qu'on auoit fait à l'Archeuesque de Reims Arnoul; La Princesse estoit lors enceinte, & vn mauuais accouchement d'vne creature informe fascha tellement le Roy, qu'en fin il la repudia, & fit penitence; A quoy l'Abbé de Fleury sur Loire Abbo, personnage tres-pieux disposa ROBERT, qui l'enuoya à Rome, pour se reconcilier auec le S. Siege.

Vita S. Bertulphi. — Concil. Roman. sub Greg. V. — Glaber. — Paccius Locens. — Ep. Leonis P. ad Henric. I. Reg. Fr. — Fragm. Hist. Floriac. — P. Damiani epist. — Aimoin. Flor. de vita S. Abbon. c. 11.

Ainsi le mariage ayant esté dissous enuiron l'an DCCCCXCVI. 996.
deux ans aprés, (& non l'an mil ou l'an mil trois, comme aucuns ont escrit) le Roy espousa CONSTANCE D'ARLES, ou DE PROVENCE, surnommée BLANCHE, peut-estre à cause de sa beauté; Elle estoit fille de Guillaume I. Comte d'Arles & de Prouence & d'Adelais d'Anjou. Vn Autheur dit, que son pere fut Guillaume Comte de Tolose, qui pourroit estre Guillaume III. Glaber semble n'estre éloigné de cecy, disant, que la Princesse estoit des parties d'Aquitaine. Car ces Comtez de Prouence & de Tolose ayant aussi porté le nom d'Aquitaine, ils ont peu estimer qu'elle fust de ce païs-là, & presumer que c'est la mesme Royne cogneuë sous le nom de BLANCHE, qui fut premierement mariée auec Louis V. Roy de France, predecesseur de HVGVES CAPET, comme il a esté dit cy-deuant.

Fragm. hist. Fr. — Glab. l. 3 c. fin. — Nangius. — Histor. Comit. Andegau. — Yuo Carnot. ep. 111. — Besly en la Geneal. des Ducs de Guyenne. — *Son mariage 998.*

Tant y a que le Roy ROBERT eut intention de la repudier pareillement à cause de parenté, dont la Princesse estant en grande inquietude d'esprit, vn Historien asseure, que S. Sauinian Martyr, premier Euesque de Sens, s'apparut à elle & l'asseura, que Dieu l'auoit deliurée de la crainte du diuorce, comme elle recognut bien tost aprés, en ce que le Roy son espoux estant de retour de Rome, luy continua l'affection coniugale: en memoire dequoy CONSTANCE fit richement orner & enchasser le corps du Sainct.

Elle fonda l'Eglise de Nostre-Dame de Poissy & y mit des Religieux de S. Augustin. Mais depuis le Roy Philippes le Bel fit réedifier cette Eglise, & y mit des Religieuses de l'Ordre de Sainct Dominique sous vne Prieure.

Ans de Mais ces actes de pieté ont esté grandement obscurcis par l'ambi- FRANCE.
IESVS tion demesurée & par l'auarice de cette Royne; ayant excité de grands
CHR. troubles & diuisions entre le Roy son mary & leurs enfans; ausquels, mesmement à l'aisné, elle fut plustost marastre que bonne mere, contre les pieux suffrages de la Nature. De fait sur la fin du regne de ROBERT, elle voulut tout manier & gouuerner à sa fantaisie, ce qui causa vne guerre ciuile.

Pour ce qu'elle estoit venuë de Prouence, (que Glaber Escriuain *Glaber l. 3.*
du mesme siecle, appelle Aquitaine à cause d'Aix sa Metropole) & qu'elle auoit Hermengarde sa sœur, qui estoit au mesme temps Comtesse d'Auuergne, cela donna suiet à plusieurs de son alliance & parenté, gens legers, vains & dissolus tant en habits, qu'en meurs, de venir de ces pays là dans les Cours de France & de Bourgongne, lesquelles furent corrompuës des façons de faire de ces Estrangers, qui auoient suiuy CONSTANCE, dont le Roy fut repris par le pieux Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon.

Hugues de Beauuais paruenu à la dignité de Comte du Palais, qui *Idem l. 3. c. 2.*
B est grand Seneschal, ou Grand Maistre, abusant de la facilité du Roy Robert dont sur tous il estoit fauory, entreprit temerairement de luy rendre odieuse cette nouuelle espouse: ce que la Princesse, autant aduisée que courageuse & vindicatiue, ayant découuert, elle s'en plaignit au Comte Fouques d'Aniou son cousin, & auec luy machina la mort de Hugues, qu'elle fit tuer en la presence du Roy mesme, comme principal autheur du mauuais mesnage qui estoit entre eux: ROBERT fut courroucé d'vne entreprise & action si hardie; mais informé de la malice & temerité de Hugues, il se reconcilia auec la Royne, taschant par sa modestie & sa prudence moderer son audace.

1033. Cette Princesse deceda l'an MIL TRENTE TROIS au mois de *Helgaud.*
Mort du Roy Robert. Iuillet dans le Chasteau de Melun, où estoit aussi mort le Roy ROBERT son mary le XX. du mesme mois de Iuillet l'année precedente, que l'on comptoit MIL TRENTE DEVX, (non trente vn, comme
1032. escrit Sigebert) Il estoit aagé de LX. ans & en regna trente six depuis la mort du Roy son pere, auec lequel il gist à S. Denis.

Aucun Monarque de France n'a possedé son Estat en plus grand repos & tranquillité que luy, n'ayant point eu de guerre estrangere; ce qui a fait dire à Helgaud Religieux en l'Abbaye de Fleury, qui a descrit sa vie (comme a fait Glaber Raoul) qu'à ses funerailles ses suiets luy donnerent ce bel Eloge; digne d'estre conserué en la memoire de
C la posterité.

ROBERTO Imperante & Regente securi viximus; neminem timuimus; Patri pio; Patri Senatûs, & Patri omnium bonorum felix anima salus, felix ad superna ascensus, felix in CHRISTO Rege Regum per secula cohabitatio.

ENFANS DE ROBERT II. ROY DE FRANCE, & de CONSTANCE D'ARLES sa femme.

16. HVGVES II. couronné Roy, duquel sera faite plus ample mention au Chapitre suiuant.

16. HENRY I. du nom Roy DE FRANCE continua la lignée de cette Maison.

16. ROBERT DE FRANCE Duc DE BOVRGONGNE. Sa posterité qui fut grande & remarquable, a produit plusieurs Branches, & vne longue suite de Ducs de Bourgongne & de Roys DE PORTVGAL.

Orderic Vital. l. 7.
Guil. Malmesbur.
Fragm. Hist. Floriac.

16. EVDES DE FRANCE conduisit partie de l'armée du Roy Henry I. son frere en la guerre qu'il eut contre Guillaume 1054. le Bastard Roy d'Angleterre & Duc de Normandie : ses troupes assiegerent le Chasteau de Mortemer, où les forces du Duc, conduites par Roger de Mortemer & Guillaume Crespin, le combatirent & obtindrent la victoire ; ce qui fit retirer le Roy auec son autre armée. Cela monstre l'erreur d'vn ancien Autheur, qui escrit ce Prince EVDES auoir vescu en homme priué & sans charges. Il adiouste, qu'ayant conceu vne vaine esperance de se faire Roy, il se reuolta contre le mesme Henry son frere, suscité à ce mauuais dessein par Thibaud & Estienne enfans d'Eudes Comte de Chartres. Mais pendant ce mouuement il fut pris & enuoyé tenir prison à Orleans. On a voulu dire, que la cause ou le pretexte de sa rebellion fut, qu'il n'auoit eu aucun appanage, quoy qu'il apparroisse par titre de l'Abbaye de Marmonstier prés Tours, duquel est parlé en l'Histoire des Comtes d'Alençon & du Perche, que ce Prince EVDES possedoit des biens, & que de luy tenoient en fief des heritages, dont on fit don à cette Abbaye.

Gilles Bry Hist. d'Al. l. 2. c. 15.

Le continuateur d'Aimoin donne qualité d'Euesque d'Auxerre au mesme Prince, ce qu'il fait par vne erreur manifeste, & l'appellant Hugues il le confond, comme il est vray-semblable, auec l'Euesque Hugues fils de Lambert Comte de Chalon & d'Adelheide fille de Robert Comte de Troye. De fait Robert Religieux de S. Marian d'Auxerre, Autheur ancien, ne parle point de luy en sa Chronique. Ou bien il est confondu auec l'Euesque Herbert frere du Roy Hugues Capet.

Cl. Robert. Christ. Gallia.

FLANDRES.

Gironné de dix pieces d'or & d'azur, à vn escusson de gueulles sur le tout. Party de FRANCE.

Order. Vit. l. 7.
Vvil Gemet. c. 7.
Hugo Floriac.

16. ADELE ou ALIX DE FRANCE fut conioincte par mariage en l'an MIL VINGT SEPT auec BAVDOVIN V. Comte de FLANDRES & Marquis, surnommé de l'Isle & le Pieux, qui fut Bail ou Regent de France, le Roy Henry I. son beau-frere luy ayant donné le gouuernement de l'Estat & des affaires de France pendant la minorité du Roy Philippes I. son fils & successeur. Ce Baudouin eut pour pere & mere le Comte Baudouin IV. & Ogine de Luxembourg. Celuy duquel nous parlons estoit Prince si prudent & aduisé, qu'il sçeut gouuerner sagement deux nations differentes en coustumes, meurs, & langues. Il dompta les Frisons & secourut Godefroy III. dit le Barbu, Duc de Lorraine contre l'Empereur Henry III.

Mariage. 1027.

Neantmoins il est iustement blasmé, de ce qu'en ses ieunes ans deuenu insolent, à cause de la haute alliance qu'il auoit prise, il se reuolta contre son pere & le chassa du Comté. Mais, à l'ayde de Robert I. Duc de Normandie, il s'y remit tost aprés, par l'entremise duquel Duc ils tomberent d'accord; combien que les Flamens ne laisserent de demeurer en partialitez, les vns tenans le party du pere & les autres celuy du fils ; lequel pour expier cette faute (comme il est à croire) fit plusieurs fondations pieuses, mesmement de trois colleges de Chanoines à Harlebec, à l'Isle en Flan-

A. Miræus Bod. don. piar.

Ans de IESVS CHR. 1067. Flandres & à Aire. Il mourut le 1. de Septembre l'an MIL SOIXANTE SEPT à l'Isle, où il est enseuely dans l'Eglise de S. Pierre, qu'il auoit aussi fondée. FRANCE. *I. Gueseus in Han. Chr.*

1065. Son espouse la Comtesse ALIX ne fut moins pieuse. Car enuiron l'an M. LXV. elle fonda pareillement en l'honneur de la saincte Vierge au lieu de Messines vn college de douze prestres & de trente Religieuses de l'Ordre de S. Benoist. Aprés la mort de son mary elle fut à Rome, où le Pape Alexandre II. luy donna le voile de Religieuse; En estant de retour, elle passa le reste de ses iours dans ce Monastere auec non moins d'humilité que de pieté, iusques à son decés aduenu en l'an MIL SOIXANTE & DIX-NEVF. Vn Historien moderne dit, que ce fut huict ans auparauant. *I. Meierus. Miraei. Yperius.* *Sa mort 1079.*

La supposition de l'Autheur de la nouuelle Chronique de Flandres n'est supportable, disant; Que le Roy Robert declara par son Testament ce Comte Baudoüin son gendre tuteur du Prince HENRY son fils auec ceste clause; Que s'il venoit à mourir sans enfans, Baudoüin succederoit à la Couronne du Chef de sa femme. Car il n'est pas croiable, que ce bon Roy eust voulu violer la loy fondamentale de l'Estat pour la succession, en preferant les enfans de sa fille aux masles de la famille: Et quand il l'eust voulu, il n'en auoit pas la puissance. *P. Oudegherst. Hist. de Fl.* B *Vignier.*

Du mariage du Comte Baudoüin & de la mesme Princesse ALIX furent procreez Baudoüin VI. Comte de Flandres & Robert dit le Frison, qui fut aussi Comte; la posterité desquels se verra cy aprés traitée en son lieu: Ces deux freres eurent pour sœurs Mahaud de Flandres femme de Guillaume Duc de Normandie & Roy d'Angleterre; Iudith Comtesse de Kent en Angleterre; puis Duchesse de Bauiere; Ide de Flandres, Marquise de Saxe. Orderic adiouste Eudes Archeuesque de Treues, & Henry, qu'il appelle clerc. C'est peut estre luy, qu'vne Genealogie de la Maison de Henin, qualifie Sire de Sebourg. *Meierus. L. 7. Ecclesi. histor.*

16. N. DE FRANCE autre fille du Roy Robert, de laquelle l'Histoire n'exprime le nom, ny si elle fut mariée. *Glaber.*

C

LE continuateur de l'Histoire du Religieux Aimoin a osé auancer, que le Roy ROBERT eut à femme la Dame de Nogent, & que de cette alliance fut procreé Amaury Comte de Montfort, duquel il fait descendre la Famille illustre des Comtes de Montfort (ville distante de douze lieuës de Paris) qui firent tant de memorables exploits de guerre aux voyages d'Outre-mer contre les Infideles, & en ceux-là qui furent aussi par eux entrepris contre les heretiques Albigeois, regnants Philippes Auguste, & Louis VIII.

Ce continuateur a esté suiuy en ce point par le sieur du Tillet en ses Memoires; adioustant, qu'Amaury estoit bastard, comme aussi par plusieurs autres modernes; Mais vn ancien Historien, qui est Orderic Vitalis Moine de l'Abbaye de S. Euroul en Normandie, personnage curieux & diligent, est d'vn autre aduis, ayant plus qu'aucun autre sceu & escrit de cette Maison de Montfort, aussi a-t'il vescu proche du temps & du pays de cét Amaury. Ce bon Religieux luy donne donc pour pere non pas le Roy ROBERT; mais Guillaume de Hainaut, qui vray-semblablement estoit fils d'vn Amaury Comte en Hainaut, comme a fort bien remarqué André du Chesne en sa premiere Histoire de Bourgongne. *A. du Chesne.*

Digitized by Google

FRANCE. *Pour confirmer la verité de cette descente & origine, nous adiousterons deux autres raisons, l'vne que ceux de la Famille de Montfort ont porté en leurs Armes vn Lyon, comme ont fait les Comtes de Hainaut; & l'autre, que le Roy Philippes I. petit fils de ROBERT, pendant ses amours illicites, qui apporterent tant de scandale, estant instamment prié par les Prelats de son Royaume de laisser Bertrade de Montfort Comtesse d'Aniou, & de reprendre sa legitime femme, entre les raisons qu'ils luy mirent deuant les yeux pour l'exciter à cela, ils n'allegüerent point, qu'il deuoit d'autant plustost s'y porter, que luy & Bertrade estoient ioints de parenté & consanguinité; consideration fort importante en ce temps-là, que l'on n'eust pas obmis d'alleguer, si Amaury Comte de Montfort, ayeul de Bertrade, eust esté fils du Roy ROBERT, ayeul de Philippes. Aussi que Glaber, Autheur du temps, ne donne point à Robert pour femme cette imaginaire Dame de Nogent, & ne nomme entre les fils de ce Roy soit legitimes, soit bastards, autres que les quatre dont nous auons parlé.* Ans de IESVS CHR.

Mais l'erreur de l'origine supposée de ces Comtes de Monfort l'Amaury vient, peut estre, & l'apparence y est grande, de ce que le Comte de Monfort Simon premier du nom, fils d'Amaury, ayant espousé Isabeau de Broye Dame de la Chastellenie de Nogent l'Erembert qu'elle luy porta en dot; le continuateur d'Aimoin a estimé, qu'Amaury fut fils de la Dame de Noyon, confondant sa mere auec la femme de Simon son fils, & la ville de Noyon auec le Bourg de Nogent appellé en langue Latine Nouigentum. A. du Chesne. B

Finablement est considerable, que l'alliance qui fut entre la Maison du Roy Hugues Capet, & celle de Hainaut (la fille de ce Roy, sœur du Roy Robert, ayant espousé Renier III. Comte de Hainaut) peut auoir causé l'auancement de la Lignée de ce Guillaume de Hainaut, laquelle s'est tant fait signaler en ces vertueux & magnanimes Comtes de Montfort l'Amaury: singulierement au Comte Simon III. du nom, Seigneur si valeureux, qu'il remplit toute l'Europe de la gloire de son nom; principalement en la guerre contre les Albigeois, comme il a esté dit. Auquel genereux Comte furent donnez le Duché de Narbonne, & les Comtez de Tolose, de Carcassonne & autres grandes Seigneuries.

HVGVES Euesque d'Auxerre est nommé entre les enfans du Roy ROBERT par ce continuateur d'Aimoin, quoy que les autres Historiens ne parlent de luy. Mais il y a quelque apparence qu'il le confond auec l'Euesque Herbert frere naturel du Roy Hugues Capet, duquel a esté parlé: ou bien auec Hugues fils de Lambert Comte de Chalon & de la fille de Robert Comte de Troyes, qui estoit Euesque d'Auxerre au temps que ce continuateur semble remarquer.

An de Iesvs Chr.

16. HVGVES II.

COVRONNE' ROY DE FRANCE *surnommé* LE GRAND.

CHAPITRE III.

CE ieune Prince, fils aisné du Roy ROBERT & de la Royne CONSTANCE D'ARLES sa femme, eut le nom au baptesme en memoire de ses deux magnanimes ancestres, Hugues le Grand Comte de Paris & le Roy HVGVES CAPET. *Tallent. c. 4.*

Il estoit aagé de dix-sept à dix-huict ans (non pas de dix seulement, comme aucuns escriuent) lors qu'en la presence des Grands du Royaume, le Roy son pere le fit couronner en l'Eglise de S. Corneille de Compiegne à la feste de la Pentecoste l'an MIL DIX SEPT, autres disent deux ans aprés : & dés ce temps on commença à compter le regne du pere & du fils ensemble. *Helgaud. l. 5. c. 9.* *Vignier sous 1017.* *Son couronnement.* 1017.

ROBERT prit cette resolution considerant prudemment combien seruit à l'affermissement de la Couronne, que le Roy CAPET son pere l'associa luy-mesme au gouuernement du Royaume, & le fit aussi couronner de son viuant.

Il consideroit d'ailleurs, qu'il y auoit dans son Estat des esprits capables d'en troubler le repos ; & que la Royne mesme, aymant trop tendrement son troisiéme fils le Prince Robert, voudroit, peut estre, faire changer l'ordre en la succession ; comme de fait elle y essaya. *Glaber.*

Il iugea donc estre necessaire d'vser de la mesme precaution. Quoy que des principaux de son Conseil voulussent l'en destourner ; luy remonstrans ; Que HVGVES estoit encore trop ieune pour porter le faix d'vne si pesante charge ; Qu'il n'estoit pas mieux né, ny mieux instruit que luy-mesme l'auoit esté en cét aage, auquel aprés son couron-

FRANCE. nement il s'estoit porté à vne vie aucunement licentieuse, à des amours honteuses, à des exactions & profusions blasmables. Ainsi faisant reflexion de sa ieunesse à celle de son fils, & de ses propres deportemens à ceux qu'il falloit attendre de luy, il trouueroit estre plus à propos de differer encore l'execution de son dessein. Mais il ne laissa pas de passer outre; & dit Glaber, que ce fut à l'instance de la mere; laquelle en cette importante occasion força, peut-estre, son inclination.

Aprés que le ieune Prince eut passé l'adolescence, voyant que le Roy son pere induit par Constance Princesse legere, qui auoit changé de volonté à l'endroit de ce sien fils, ne luy donnoit appointement digne de son eminente qualité, & ainsi se croyant méprisé & mal traitté comme s'il eust esté vn ennemy ou estranger, il voulut exciter du trouble. Mais reuenu à soy recognoissant sa faute, il se retira du pas glissant de la reuolte, & protesta qu'il ne se departiroit iamais de l'honneur & du respect, qu'il deuoit au Roy son pere; lequel, à la priere du bon Euesque de Chartres Fulbert, le reprit en grace. On remarque dans les Epistres de ce Prelat, la miserable condition, en laquelle ce ieune Prince HVGVES estoit reduit, n'ayant moyen de secourir Fulbert, comme il desiroit, pour le garentir de l'oppression, qu'il receuoit d'Eudes Comte de Chartres.

Fragm. hist. Franc. *Glaber l. 3. c. 9.* *Epist. ad Rob. Regem.*

Tant y a que depuis ce Prince rendit tant de preuues de ses vertus, qui luy acquirent le nom de GRAND, que les Italiens proposerent l'auoir pour Roy & Empereur; dignité qu'il refusa, dont les Historiens n'ont rapporté la cause, que l'on pourroit coniecturer auoir esté l'auancement de son decés. Car le pere, contre l'ordre commun de la nature, le vit mourir sans alliance en l'an MIL VINGT SIX, le XVII. iour de Septembre, estant aagé de vingt-huict ans & en ayant regné huict à neuf. Il receut les honneurs de la sepulture dans la mesme Eglise de S. Corneille, où il auoit esté couronné. Helgaud & Girard d'Orleans celebrerent ses vertus, & Glaber Raoul luy dressa vn long Epitaphe, duquel nous auons iugé deuoit icy representer partie.

Glab. l. 3. c. 9. *Anno 1026.*

Annis florebat mundo iuuenilibus,
Ter denis minus excreuerat duobus,
REGNORVM LVMEN HVGO REGVM MAXIMVS,
Quem nox funesta inuidit hominibus.
Non alter nostro talis emicat æuo
Regnis spectatus, ASCITVS IMPERIO
Bellorum tanto decoretur triumpho,
Vigore pari valeat corporeo;
Quo gens Francorum vigebat lætabunda
Fide & pace tota simul Gallia,
OMNIS QVEM PRONA POSCEBAT ITALIA,
CÆSAR VT IVRA PROMERET REGALIA.

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

FRANCE.

FRANCE.

D'azur semé de Lis d'or.

RVSSIE ou MOSCOVIE.

De gueules, à vn homme à cheual, d'argent, tenant vne lance en la main, qu'il darde en la gueule d'vn Dragon renuersé.

16. HENRY I.

DV NOM ROY DE FRANCE.

CHAPITRE IV.

1032. SI le Roy ROBERT fut affligé de la perte de son cher fils aisné, il creut pouuoir trouuer quelque consolation en ce déplaisir sensible, faisant couronner cettuy-cy son deuxiéme fils qu'il auoit auparauant estably Duc de Bourgongne. Encores que la Royne CONSTANCE eust consenty à ce couronnement; dont la ceremonie fut faite à Sens 1027. l'an MIL VINGT SEPT, le iour de la Pentecoste; Si est-ce que changeant de volonté, elle fit proposer Robert son troisiéme fils (qu'elle affectionnoit dauantage) pour regner, s'estant imaginée qu'il estoit plus capable. Car d'estimer qu'il fust aisné, comme aucuns modernes se sont persuadez, c'est contre l'authorité des anciens & plus fideles Escriuains, tels que sont Glaber, Orderic, Fulbert, & autres. Tant y a que la mere se porta auec telle aigreur à l'endroit de ses enfans, qu'ils se reuolterent contre elle, mesme contre leur pere, & s'emparerent de plusieurs places: cela obligea HENRY de s'acheminer à main forte contre eux. Enfin luy & ses enfans s'appointerent.

Fragm. hist. Franc. à Rob. II. ad Phil. I.

Glaber l. 3. c. 9.

Fulbert. ep. 106.

Orderic l. 1. 3.

Baronius ad an. 1028.

Peu de temps aprés HENRY succeda à la Couronne; Mais par vn malheur, qui sembloit estre domestique, au commencement de son regne le feu de discorde se ralluma entre la Royne, Princesse ambitieuse, & ses fils; pour ce qu'elle desira continuer l'administration des affaires & le commandement qu'elle auoit empieté sur la fin des iours du feu Roy son mary. Elle se rendit la plus forte dans les meilleures villes & fut supportée par Baudoüin Côte de Flandres, & par Eudes Comte de Champagne, auquel pour se l'obliger, elle promit la ville de Sens. Mais le ieune Roy defendit courageusement son legitime droict & son authorité; assisté qu'il fut de Robert Duc de Normandie, auquel il

Du Tillet. Vignier. Genebrard. Masson.

Chronicon vetus MS. ab anno 996. ad 1109.

Digitized by Google

Vuilelm. Gemet. l. c. 7. *Orderic l. 7.*

donna le pays de Vexin, depuis la riuiere d'Oise iusques à celle d'Epte. Ainsi la Royne fut contrainte de se ranger à la raison, & de s'accorder auec ses enfans par l'entremise de Fouques Comte d'Aniou son cousin.

Glaber. *Iac. Tauellus in Hist. Archiepisc. Senon.*

Aprés la mort de l'Archeuesque de Sens Leotheric HENRY nomma Gerduin, qui fut sacré; au preiudice dequoy Eudes II. Comte de Champagne entreprit de faire pouruoir de cette Prelature Menard son parent & s'emparer de la ville de Sens, que le Roy vint assieger par deux fois. Mais le Comte se recognoissant trop foible pour resister fut contraint de s'humilier & d'obeïr.

Glab. l. 4. c. 2. *Vippo in vita Conradi II. Imperat.*

Les affaires du dedans de l'Estat asseurées, HENRY eut soin de celle du dehors. A l'imitation du Roy son pere il confirma auec l'Empereur Conrad II. dit le Salique, les Alliances & confederations que leurs predecesseurs auoient faites entre eux. Afin de les noüer d'vn plus ferme lien, il accorda de prendre en mariage MAHAVLD fille de l'Empereur & de Gisele niepce de Raoul Roy de Bourgongne. Neantmoins le mariage ne fut consommé, d'autant que la Princesse encore ieune mourut l'an M.XXXIV. à Vormes, où elle gist. Ce qui fait 1034.
douter de ce que le continuateur d'Aimoin, suiuy par du Tillet, met en auant, que le mariage eut lieu & qu'il en sortit vne fille, sans qu'ils l'ayent nommée.

Herm. Contract.

Quelque temps aprés Henry III. Empereur & nostre Roy se trouuerent en vn Parlement au pays Messin, où ils confirmerent aussi leurs Alliances pour eux & leurs successeurs.

Sigebert. *Annales Neustria.* *Du Tillet.*

Pendant ce regne Robert Duc de Normandie auoit institué heri- 1048.
tier Guillaume son fils bastard adüoüé: (qui depuis se fit tant renommer par la conqueste du Royaume d'Angleterre) le Duc Robert faisant le voyage de la Terre Saincte (pendant lequel il deceda) l'auoit laissé, ieune qu'il estoit, sous la protection du Roy HENRY, dans la Cour duquel il fut nourry & éleué. Aprés la mort du pere, le Monarque receut l'hommage du fils pour la Normandie, dans la possession de laquelle il le maintint, mesme le secourut par deux fois, l'vne en personne auec vne forte armée, qui luy fit auoir raison de la reuolte de Guy de Bourgongne Comte de Vernon (qui pretendoit le Duché.) Il 1047.
fut défait en bataille, en laquelle HENRY abbatu d'vn coup de lance fut aussi-tost releué. Le Duc Guillaume fut encore assisté par HENRY contre Mauger Archeuesque de Roüen & Guillaume Comte de Monstrüeil & Seigneur d'Arques, freres du feu Duc Robert, qui se pretendoient aussi heritiers, soustenans Guillaume incapable de succeder d'autant qu'il estoit illegitime.

De ce differend & du succez d'iceluy qu'eut le ieune Duc, vn Autheur auec grande raison a pris suiet de loüer le bon naturel & les iustes armes du Monarque François, lequel pouuant aisément s'emparer de la Normandie, & trouuant l'occasion opportune de reünir cette grande Prouince à son Estat, sous le mesme pretexte que les Normands reiettoient Guillaume; Neantmoins il s'en estoit deporté; plus sage & plus prudent, que n'auoit esté le Roy Louis d'Outre-mer cent ans auparauant, ayant à son dommage & par mauuais conseil tasché de deposseder le ieune Duc Richard II. Mais cettuy-cy ne voulut perdre l'insigne gloire qu'a la Maison de France, de proteger les iustes causes des Princes foibles & affligez.

Leo Ostiensis. l. 2. c. 38. & l. 3. c. 44. & 52.

Sous le regne de HENRY Robert Guischard & autres Seigneurs Normands François donnerent commencement à cette grande re-

Digitized by Google

Ans de nommée que luy & sa posterité acquirent és pays de Naples, de Sicile, FRANCE.
ESVS de Poüille & de Calabre, qu'ils conquirent valeureusement, défirent *Collenut. l. 3.*
CHR. les Grecs, obtinrent vne victoire prodigieuse sur les Sarrazins, & se- *Hist. Neap.*
coururent plusieurs fois le S. Siege : bref le Prince Roger l'vn de leurs *Fazellus.* *Sigonius.*
descendans fonda la Monarchie de Sicile, qui fut depuis possedée par plusieurs Princes du Sang Royal de France.

1045. Cependant Thibaud Comte de Chartres & le Comte de Troyes Estienne s'estant rebellez, le Roy gagna vne bataille sur eux & des- *Glab. l. 5. c. 2.*
poüilla de sa Terre Valeran Comte de Meulan qui tenoit leur party, HENRY ioignant ce Comté au domaine de sa Couronne. D'autre *Gul. Pictauiensis de Gestis Guilelmi. Reg. Angl.*
part voulant aussi rabaisser l'orgueil & la trop grande puissance de Thibaud, il excita Geoffroy dit Martel Comte d'Aniou de luy faire la guerre & luy donna le Comté de Tours, ville que l'Angeuin assiegea par *Fragm. Hist.*
l'espace d'vn an & demy, puis contraignit son ennemy, pris en cette *Franc. To. 4.*
guerre, de luy laisser pour sa rançon. *Historicor. Fr.*

1054. Thibaud persistant en sa rebellion eut recours à l'Empereur Henry III. qui le fit son Cheualier, & le receut en sa protection. Le Roy ne put supporter vne action si hardie de son vassal, & s'en plaignit à l'Empereur, auec lequel il vint à vne autre Conference ; mais n'en receuant *Vignier.*
point de satisfaction, il le défia au combat d'homme à homme. Aucuns
B Alemans ont auancé calomnieusement, que le Roy se retira de nuit pour euiter le combat ; les autres fideles Autheurs ne l'ont pas témoigné. Aussi que difficilement cela peut estre creu d'vn Roy si magnanime, qui auoit en autres bonnes occasions témoigné son courage & sa valeur qui est hereditaire à la Maison de France.

Encore qu'il eust grandement obligé le Duc Guillaume de Normandie, par tant de biens faits & d'assistances, si est-ce qu'il ne laissa *N. Gilles.*
pas de s'en rendre ingrat, prenant pour pretexte la faueur & protection que le Roy auoit departie au Comte d'Aniou son ennemy : Ce qui porta HENRY de le poursuiure par armes ; mais aprés la défaite de l'ar- *Gab. du Moulin en l'hist. de Norm.*
1054. mée Françoise deuant Mortemer ; la paix se conclud entre le Roy & le *Gemetic l. 7.*
Duc, par laquelle Guillaume retint ce qu'il auoit conquis sur le Com- *c. 18. & 24.*
te d'Aniou. Neantmoins les Historiens Normans & Anglois recitant ce trouble entremeslent tant de déguisemens à leur aduantage, qu'il y a peu d'apparence de leur adiouster foy.

Comme HENRY fut imitateur de la generosité de ses ayeux,
1056. aussi le fut-il de leur zele & deuotion. Dez l'an M. LVI. il commença de faire reedifier le Prieuré de Sainct Martin, dit des Champs, pour ce que lors il estoit situé hors les murs de Paris, & maintenant est enclos *Martin. Marrier*
C dans la ville, dépendant de l'Abbaye de Cluny, ayant doté ce Mona- *Hist. S. Martini de Campis.*
1060. stere par vne Charte de l'an MIL SOIXANTE, qui fut sous-signée de luy, du Prince PHILIPPES son fils, (desia declaré Roy) de la Royne sa femme, & de plusieurs Prelats, & Grands Officiers de la Couron- *Cl. Robert*
ne. Le Roy fonda aussi, en cét an, ou plustost dota l'Abbaye de la Chai- *Gallia Christ.*
se-Dieu en Auuergne, de l'ordre de S. Benoist, qui auoit esté fondée par S. Robert au Diocese de Clermont.

En fin ce Monarque estant aagé de cinquante cinq ans, & en *Kalendar. Benignianum.*
ayant regné vingt-huit depuis le decés de ROBERT son pere,
Sammart. 1060. mourut à Paris le IV. iour d'Aoust en l'an MIL SOIXANTE ; son corps *Lib. 7. c. 28.*
fut inhumé à S. Denis. Guillaume de Gemieges Historien des Normans donne ces beaux Eloges à nostre Roy, *de valeureux, de guerrier,*
Gemmetic. *& de Pieux.*
1051. Son mariage fut traité en l'an MIL CINQVANTE & VN (autres *Fragm. hist. Franc.*

Chronicon Vindocin. M S.
Continuat. Aim.
Du Tillet.

disent cinq ans auparauant) auec ANNE DE RVSSIE fille de Iaroslaus Roy des Russiens & Moscouites : que plusieurs ont appellé Georges Claude, les autres Iules Claud. Ce Prince estoit fils de Waldemar Roy de Russie, lequel ayant fait profession du Christianisme prit le nom de Basile, & eut à femme Anne sœur de l'Empereur d'Orient; qui portoit le mesme nom de Basile. L'Euesque de Meaux Gautier fut enuoyé exprés en Russie pour traiter le mariage du Roy HENRY. Mais estant dissous par son decés, cette Royne ANNE sa vefue (qu'aucuns ont mal appellée Agnés) espousa en secondes nopces Raoul de Peronne II. du nom Comte de Crespy, & de Valois, encore qu'Alienor sa premiere femme fust viuante; dont il auoit des enfans, ce qui luy fit encourir les censures de l'Eglise. La Princesse suruiuante encore à ce second mary, s'en retourna dans son pays, ayant auparauant fondé à Senlis l'Eglise de S. Vincent Martyr.

A. du Chesne en l'Hist. de Chastilion l. 12. c. 9.

B Encore que le Roy son premier mary eust laissé des enfans mineurs, si est-ce, qu'il ne iugea pas, que cette Princesse ANNE demeurant sa vefue, fust capable d'en auoir la Regence ; de fait l'euenement monstra bien, qu'elle n'estoit pas digne de cét honneur; puis qu'elle se remaria mal à propos ; comme a fort iudicieusement remarqué vn Autheur de ce temps en parlant des Regences baillées aux Roynes.

ENFANS DE HENRY I. ROY DE FRANCE, & D'ANNE DE RVSSIE sa femme.

17. PHILIPPES I. du nom Roy DE FRANCE a continué la lignée Royale.

17. ROBERT DE FRANCE suruesquit le Roy son pere, comme il se recueille d'vn titre de l'an mil soixante-six du mesme Roy PHILIPPES pour l'Abbaye de S. Denis : mais il mourut en ieunesse. Vne ancienne Genealogie M S. conseruée à S. Aubin d'Angers fait aussi mention de luy: & vn Autheur incertain Moine de Fleury, au Liure IV. des Miracles de S. Benoist, nomme le mesme Prince ROBERT entre les trois enfans du Roy HENRY I. C

17. HVGVES DE FRANCE Comte DE VERMANDOIS, duquel & de sa posterité sera faite plus ample mention au second Volume de cette Histoire.

Lib. 7. c. 28.

17. N. DE FRANCE fille, de laquelle parle Guillaume de Gemieges en son Histoire des Normans, sans la nommer.

17. PHI-

Ans de Iesvs Chr.

FRANCE.

FRANCE.

D'azur, semé de Fleurs de Lis d'or.

HOLLANDE.

Roy.
D'azur au Lyon de gueules.

17. PHILIPPES I.

DV NOM ROY DE FRANCE.

Chapitre V.

1060. B LE Roy HENRY I. se voyant cassé de vieillesse, par l'aduis des Estats fit sacrer & couronner ce Prince PHILIPPES son fils aisné le XXIII. iour de May feste de
1059. Pentecoste l'an MIL CINQVANTE NEVF. L'acte, qui contient la forme du Couronnement fait à Reims, ne porte point, que les Pairs de France y eussent assisté; d'où l'on pourroit inferer, qu'ils n'estoient pas encore instituez; puis qu'aux Sacres des Roys subsequens ils ont tenu les premiers rangs en cette auguste ceremonie; Que s'il y en auoit en ce temps, la fonction, le nombre, ny les rangs de chacun d'eux n'estoient pas reglez. Le Sacre fut celebré par l'Archeuesque de Reims Geruais de Bellesme, (que PHILIPPES establit alors son Grand Chancelier) assistans Hugues Archeuesque de Bezançon, & Ermenfroy Euesque de Sion, Legats du Pape Nicolas II. Mais afin qu'on ne peust à l'aduenir tirer aduantage de leur presence, il fut declaré; Qu'ils se trouuoient à cét acte par honneur & amitié seulement, sans que le consentement du Pape y fust requis.

Continuat. Aim. l. 5. c. 47. *P. Massonus Annal. Fr.* *Du Tillet.* *Acte du Sacre de ce Roy Philippes.* *Hist. Floriac. à Pithœod.*

Pendant le bas aage du Roy (qui n'auoit que huict à neuf ans quand son pere mourut) Baudoüin V. dit de l'Isle, Comte de Flandres, mary
1062. d'Adele de France tante du ieune Prince, eut la Regence de l'Estat,
C comme le pere auoit ordonné. Bien-tost aprés ce Comte ayant eu aduis que les Gascons se vouloient reuolter, il fit dextrement conduire vne armée contre eux sous pretexte de la vouloir faire passer en Espagne contre les Mores & Sarrazins, & par ce stratageme dissipa les desseins des rebelles.

P. Emilius.

1072. Aprés la mort de Baudoüin, PHILIPPES prenant en main les resnes de la Monarchie, s'achemina en Flandres pour secourir la Comtesse Richilde vefue du Comte Baudoüin VI. & ses fils contre Robert le Frison leur oncle, lequel, bien que puisné, s'efforçoit d'empieter le Comté sur ses neueux, qui representoient leur pere. Mais l'entreprise

Hist. Floriac. *G. Malmesbur.* *Sigebert* *Annales de Flandres.*

Digitized by Google

FRANCE. du Roy n'eut pas le succez qu'il esperoit. En sorte qu'aprés la perte d'vne bataille donnée prés de S.Omer, le Frizon par la priere de Godefroy Euesque de Paris & Chancelier de France, obtint du Roy, que desormais il seroit neutre en cette querele & ne se mesleroit plus des affaires de Flandres. *Ans de IESVS CHR.*

Pendant le regne de PHILIPPES, qui fut long aussi bienque celuy de ses pere & ayeul (ce que la Prouidence diuine semble auoit permis, pour d'autant mieux affermir la Couronne en cette Auguste Lignée de Capet) luy & Guillaume le Bastard surnommé Conquerant Roy 1087.
G. Malmesbur. d'Angleterre & Duc de Normandie son vassal, entrerent en guerre: Ce nouueau Roy estoit picqué d'vn brocard que celuy de France luy donna: & PHILIPPES de sa part auoit pour suspecte la grandeur naissante de ce Prince, à laquelle il estima deuoir apporter vn contrepoids en assistant Robert fils aisné d'iceluy, pour se maintenir dans la Normandie, contre le desir du pere.

Tellement que Guillaume vint en France auec vne puissante armée, saccageant tous les lieux où elle passa, sans espargner les Eglises: B
Mais il s'échauffa tellement & auec tant d'excés en ces desordres &
Orderic Vit. l. 10. brûlemens, qu'il en prit vne maladie dont il mourut. 1089.

Le discord se renouuella auec son fils & successeur de sa Couronne, bien que puisné, Guillaume II. dit le Roux; d'autant que le Monarque François continua de secourir Robert Duc de Normandie son frere en la querelle pour la succession à l'Estat d'Angleterre; Autres 1097.
toutesfois escriuent, que PHILIPPES ne s'en voulut mesler, & qu'ils entrerent en differend, sur ce que le Roux demanda la restitution du païs Vexin dans lequel il se ietta, & en fut repoussé; puis aprés les deux Rois firent des tréues. Mais il est certain, que l'Anglois ayant fait fortifier Gisors malgré le Roy, cela les mit encore en mauuais ménage, & pendant cette guerre le Roux mourut; Les Rois ses successeurs furent heritiers de sa mauuaise volonté enuers la France: elle éclata en diuerses occasions, & causa infinies guerres funestes, qui eurent diuerses reprises.

Le regne de PHILIPPES fut remarquable, non seulement par la conqueste d'Angleterre, que par son ayde & assistance fit le Duc C
Guillaume le Bastard, qui vainquit & tua le Roy Harald son ennemy; Mais aussi par les autres glorieuses entreprises & victoires des Fran-
Histoires d'Espagne & de Portugal. çois contre les Sarrazins d'Espagne; mesmement par Guillaume VII. Comte de Poictou & Duc de Guyenne; & par Henry de Bourgongne 1091.
Prince du sang Royal de France, lequel auec le Comte Raimond de
Garibai. S. Gilles & celuy d'Outre Saone défirent ces Infideles en plusieurs rencontres, puis restablirent Alfonse VI. Roy de Castille dans son Roy-
Mariana. aume; dont il se sentit obligé si estroitement, que voulant recognoistre vn tel bien fait & se fortifier de là en auant des armes Françoises contre les ennemis de la Foy, il rechercha l'alliance de ces trois Princes & donna deux de ses filles en mariage, l'vne à Henry de Bourgongne, estably Comte de Portugal, & l'autre au Comte d'Outre Saone.

Guil. Tyrensis. Mais la plus memorable expedition fut la glorieuse entreprise 1096.
Baronio. d'Outre-mer en Orient, & la conqueste de la Terre Sainte sur les Infi-
Guibert. deles, qui fut resoluë au Concile de Clermont en Auuergne tenu par le
R. Monach. Pape Vrbain II. Le grand & valeureux Prince Godefroy Duc de Buil-
Gesta Dei per Francos. lon & de la basse Lorraine, assisté de ses freres Eustache & Baudoüin, en fut le Chef. Aprés auoir heureusement conquis la Palestine & la

Ans de ville de Hierusalem, les Princes Chrestiens l'en establirent Roy. FRANCE.
IESVS CHR. Les Duc de Normandie, Comtes de Chartres, de Blois, & de Tolose, eurent part à ces victoires. Herpin Comte de Berry pour subuenir aux *Cont. Aim.*
1096. frais qu'il luy conuenoit aussi faire en ce voyage, vendit son Comté au Roy PHILIPPES. Lequel ayant fait vœu d'aller visiter le S. Sepulchre, & ne le pouuant faire, Eudes le Maire Chastelain d'Estampes entreprit pour luy ce voyage à pied & armé, ce qu'il executa. *Tres. des Chartes du Roy.*

Mais la splendeur des actes de pieté de ce Roy fut ternie, de ce que forlignant de la vertu de ses ancestres, il se laissa tellement posseder par Bertrade, fille de Simon Comte de Montfort, & femme de Fouques dit Rechin Cõte d'Aniou, belle Princesse & de grand esprit, que l'ayant retirée dans sa Cour, & long temps retenuë, il relegua indignement à Monstrueil sur la Mer sa legitime espouse la Reine BERTHE DE HOLLANDE, fille de Florent Comte de Hollande & de Frise, & de Gertrude de Saxe. Il auoit espousé cette Princesse BERTHE en l'an MIL SOIXANTE ONZE, & non pas quatre ans auparauant (comme aucuns ont escrit) & en procrea Louis VI. dit le Gros, son successeur. *Order. lib. 8. Aimoin. cont. c. 49. Tyrius l. 11. Vvil. Neubrig.* *Son mariage.* 1071.

1085. Quelques Historiens ont remarqué, que l'an M.XXCV. ce Prince auoit esté separé de BERTHE, par l'authorité de l'Eglise à cause de leur consanguinité, laquelle toutesfois n'estoit veritable, comme escrit vn Autheur proche du temps. D'autre part Bertrade auoit aussi esté se-
1093. parée du Comte d'Aniou en l'an MXCIII d'où l'on infere, que le Roy pouuoit l'épouser, comme il sera dit. Tant y a qu'estant épris de sa beauté, il ne faisoit rien que par sa volonté; sans que les Euesques, & ses fideles Conseillers peussent par leurs prieres & remonstrances le destourner d'vne si violente passion. Mais voyant que ses suiets estoient scandalisez d'vn adultere si public, disent les Historiens, il pensa le couurir & de pouuoir obtenir dispense de se marier auec elle.

1093. En estant refusé, aprés qu'en l'an M.XCIII. il eut fait tenir à Senlis vn Colloque de Prelats à sa deuotion, qui luy permirent de la prendre pour femme, il s'y resolut auec trop de facilité; ce qu'il executa publiquement par le ministere d'Eudes Euesque de Bayeux, & en suite il luy fit porter la qualité de Reine (ainsi nommée par quelques actes) encore que le docte & pieux Yues Euesque de Chartres se fust efforcé de l'en destourner, & eust parlé auec trop de liberté de ce desordre, excitant les autres Prelats ses confreres de faire le semblable, dont il encourut l'indignation du Roy. *Yuo Carnot. ep. 10. 13. 17. Chron. Senon. Malmesbur. lib. 4. Baron.*

1094. Le Pape Vrbain II. aduerty de tout cecy, delegua Hugues Archeuesque de Lyon au Concile d'Authun, afin de prendre connoissance de cette grande affaire. Il s'y porta si aigrement, qu'il entreprit d'interdire & d'excommunier le Monarque François, lequel de sa part enuoya vers le
1095. Pape pour obtenir suspension de l'interdit, ce qui luy fut octroyé. Enuiron le mesme temps Vrbain s'estant acheminé à Clermont en Auuergne, il y tint vn autre Concile, où fut resolu le voyage d'Outremer contre les Infideles. Et là sur les plaintes du Comte d'Aniou, de ce que sa femme auoit esté enleuée par le Roy, l'excommunication fut reïterée; mais il obtint absolution aprés qu'il eut quitté Bertrade, suiuant vn autre Concile tenu à Tours. *Bertoldus. Order.*

1098. Neantmoins depuis le Comte d'Aniou estant rentré aux bonnes graces de sa Maiesté, Bertrade retourna auec PHILIPPES l'an M.XCVIII. & nonobstant l'interdit, Raoul Archeuesque de Tours luy imposa la Couronne sur la teste en presence des Euesques; ce qu'il n'eust fait si l'excommunication eust cõtinué, disent aucuns Autheurs, qui ont creu, que par ce moyen le Roy auoit esté entierement reconcilié auec l'Eglise. *Yuo ep. 67. & 68.*

Digitized by Google

FRANCE. Toutesfois deux Cardinaux Iean & Benoïst, autres Legats du Pape, ayant en l'an M.C. conuoqué vn autre Concile à Poictiers pour le mesme suiet, on entreprit d'excommunier derechef le Roy, & de mettre son Royaume en interdit. S'en estant plaint, le Pape Paschal successeur d'Vrbain, enuoya en France Richard Euesque d'Albe son Legat pour absoudre PHILIPPES: ce fut lors qu'on assembla vn autre Concile à Baugency, où le Roy & Bertrade declarerent estre prests de se separer iusques à ce qu'ils eussent obtenu dispense du Pape; & sans qu'il eust esté rien resolu à ce Concile il se separa, dont le Roy fit de si grandes plaintes, qu'il obtint en fin son absolution resoluë à Paris en l'an MCII. 1102.

Ans de Iesvs Chr. 1100.

Yuo ep. 141. 144. 145. 169.

Mediauilla Religieux de l'Ordre de S. François, qui viuoit regnant Charles VII. en sa Chronique publiée l'an MCCCCLVI. & dediée à Gaston IV. Comte de Foix, s'est auancé d'escrire contre la verité; qu'aprés l'excommunication de ce Roy par le Pape Vrbain, on commença de souscrire les lettres & titres *Regnante* IESV CHRISTO. Il adiouste, que le Prince estant retourné auec BERTHE, (qui estoit decedée) il rentra en grace enuers l'Eglise: Opinion suiuie par quelques Historiens; mais si cette formule a esté écrite en quelques titres & lettres du Roy, (ce qu'aucuns Autheurs dénient formellement auec raison, & iustifient le contraire,) il faut que ce soit par humilité, ou pour vn autre suiet inconneu. M Blondel en a écrit vn Traité particulier, remply de diuerses remarques singulieres. Il refute aussi l'opinion de ce Religieux, & iustifie, que tant s'en faut que le Roy eust vsé de cette formule dans ses lettres & titres pendant l'interdit, qu'au contraire il continuoit depuis iceluy à mettre les ans de son regne, & les autres personnes publiques faisoient le semblable; dont il rapporte plusieurs anciens exemples considerables.

De formula regnante Christo Diatribe.

Il est vray, que ce mesme Autheur soustient, que le mariage auec Bertrade estoit valable, ayant celuy de la Reine BERTHE esté dissous à cause de parenté, ainsi qu'auoit aussi esté celuy de Bertrade auec le Comte d'Aniou, comme nous auons dit. Mais le consentement vniuersel, & le témoignage des Historiens du temps, auec celuy d'autres proches d'iceluy y sont directement contraires.

Suger. Orderic. l. 8. Guil. Tyrius. Guil. Malmesbur. l. 4. c. 2.

Ce Pape Paschal estant mal traité par l'Empereur Henry V. s'achemina dans ce Royaume pour s'en plaindre, & des entreprises de ce Prince, afin aussi de prendre sur cette affaire l'aduis du Roy PHILIPPES, du Prince Louis son fils, & de l'Eglise Gallicane. Ils luy rendirent leurs deuoirs & soumissions; le Pape les coniura de l'assister, à l'exemple de Charlemagne, & d'autres Roys leurs deuanciers, prendre en main la cause & la protection de l'Eglise.

Suger.

Order. l. 11.

Pendant ce grand trouble qui fut dans la Maison Royale, la guerre meuë dés l'an MXCVII. entre les Roys PHILIPPES & Henry de France & d'Angleterre se renouuella à cause de la prise du Mans, & pour l'ambition de l'Anglois, lequel voyant son aduersaire desia vieil, peu suiuy des siens à cause de sa vie desordonnée, & qu'il auoit esté excommunié, n'ayant en teste que le seul Louis heritier legitime, se persuada de pouuoir ioindre l'Estat François au sien. Mais le ieune Prince luy resista si genereusement, que cét Estranger fut contraint de se retirer dans son Isle apres vne tréue. 1097

Chronicon. Sandionysian.

Vigner.

Quant au Roy PHILIPPES ayant vescu LVII. ans, & regné XLIX. il mourut à Melun l'an MCVIII. le XXIX. de Iuillet, ayant par ses actions desordonnées obscurcy le lustre de ses ancestres; Ce qui a fait escrire à l'Abbé Guibert, qu'il perdit la gloire & le pouuoir de guerir le mal des écroüelles. Et neantmoins adiouste, qu'vn si rare don du Ciel n'a pas 1108.

Samm

Digitized by Google

Ан de Iesvs Chr. laissé d'estre continué au Roy son fils, comme il a esté aux autres Roys de sa posterité. FRANCE.

Le corps de PHILIPPES, suiuant son ordonnance, fut inhumé dans l'Abbaye de S. Benoist sur Loire, dite de Fleury prés Orleans, à laquelle il departit beaucoup de biens. A cette pieuse solemnité, assista le Roy son fils & successeur. L'Abbé Suger dit, que ce Prince meu d'vn remords de conscience de n'auoir assez fait de bien à l'Eglise de Sainct Denis, il n'y voulut estre enterré, croyant d'ailleurs par humilité, que sa sepulture ne pouuoit estre ny veuë ny estimée parmy celles de tant d'autres grands & pieux Roys; pour ce que par ses mauuaises habitudes il s'estoit fouruoyé du droit chemin, qu'ils auoient tenu, ne s'estimant pas digne d'auoir place auec eux. *Suger. Saussein. Orderic l. 11.*

Il est vray, que son regne est remarquable en cecy, que les François n'auoient iamais porté leurs armes si loing ny en tant de diuerses regions auec tant de victoires, & de conquestes, singulierement dans l'Espagne, l'Angleterre, le Nort, la Sicile, la Grece, la Capadoce, la Palestine & autres contrées. Bref la reputation du nom François remplit presque toute la Terre pendant l'Empire de ce Prince. *C. Saussein in Annal. Aurel. Vignier.*

ENFANS DE PHILIPPES I. ROY DE FRANCE, & de BERTHE de HOLLANDE sa femme.

18. LOVIS VI. Roy de France, surnommé le Gros, aura son eloge cy-aprés.

18. HENRY DE FRANCE, duquel du Tillet ny les autres Historiens ne font mention; mais bien en parle vne Chronique MS. de S. Denis en France.

CHAMPAGNE. D'azur à la bande d'argent accompagnée de deux doubles cottices d'or potencées & contrepotencées de mesme. Party de FRANCE.

Son premier mariage. 18. CONSTANCE DE FRANCE Comtesse de Champagne, puis Princesse d'Antioche, fut premierement mariée auec HVGVES Comte de CHAMPAGNE & de Troyes, l'vn des fils de Thibaud I. Comte de Chartres, de Blois & de Tours. Mais n'ayant enfans ils furent separez pour consanguinité.

Son 2. mariage 1106. En l'an MIL CENT SIX, CONSTANCE estant à Chartres, fut mariée en secondes nopces auec BOEMOND Prince d'ANTIOCHE & de Tarente, fils aisné de Robert Guichard Comte de Salerne, & de la Poüille. BOEMOND vint luy mesme en France pour faire demande de la Princesse: Orderic parle de son voyage & de l'estime en laquelle estoit ce Prince pour sa valeur. Il eut de grands differends auec Roger Duc de la Poüille son frere, qui l'auoit frustré de son droit hereditaire; Mais par leur accord, BOEMOND eut partie de Tarante & de la Poüille; dont n'estant pas satisfait, il surprit Melphe, ce qui renouuella leur querele. Depuis ce temps, lors de la guerre Saincte, en laquelle il se porta genereusement, aprés la prise de la forte ville d'Antioche, faite principalement par sa valeur il en fut declaré Duc & Prince l'an M.XCVIII. & mourut treze ans aprés en la Poüille l'an MIL CENT ONZE.

ANTIOCHE. D'argent à la branche de fougeres neruée d'or, perie en pal, la branche versée contre bas. Party de FRANCE.

1098. 1111.

De son mariage sortit Boëmond II. Prince d'Antioche, qui espousa Alix de Hierusalem; dont la fille Constance fut mariée, premierement à Raimond de Poitiers, à cause d'elle Prince d'Antioche, qui eurent lignée: secondement Constance d'Antio- *Suger. Vvilel. Gemetic. Du Tillet. Vil. Tyr. Besly en la Gen. d'Aquit.*

FRANCE. che eut pour mary Renaud de Chastillon, à cause d'elle aussi qualifié Prince d'Antioche, fils de Henry Seigneur de Chastillon sur Marne. Ante IESVS CHR.

ENFANS NATVRELS DE PHILIPPES I. ROY de France & de Bertrade de Montfort.

Suger. in vita Lud. VI.

18. PHILIPPES Comte de Mante, Seigneur de Meun sur Yeure en Berry & de Montlehery prés d'Estampes se monstra si ingrat enuers le Roy LOVIS le Gros son frere naturel, qu'encore qu'il en eust receu plusieurs bien-faits, il ne laissa pas de se reuolter contre luy, en esperance d'estre assisté d'Amaury Comte de Montfort son oncle maternel, & de Guy II. Seigneur de Montlehery, surnommé Troussel, la fille duquel (non pas de Gautier, comme aucuns escriuent) ELISABETH DE MONTLHERY Dame de ce lieu, PHILIPPES prit à femme. Et bien qu'il eust aussi attiré à son party Guy Comte de Rochefort & Hugues Comte de Crecy son fils parent de sa femme; Neantmoins le Roy eut la raison de ces conspirateurs, & d'autres rebelles, & en suite confisqua la ville de Mehun, où il auoit assiegé & pris PHILIPPES, B auquel il fit grace de la vie & se contenta de ses biens.

18. FLEVRY, autre fils naturel, fut marié; Mais le nom de sa femme ne se void point exprimé par l'Histoire. On remarque seulement, qu'il eut pour fille ISABEL DE NANGIS, ou de Nainuille, laquelle fut mere d'Adelaide Dame de Venisy femme d'André & mere d'Erard Seigneurs de Rameru issus de la Maison des Comtes de Brienne en Champagne. Erard se trouua au siege d'Acre Outre-mer. Sous la faueur de Iean de Brienne Roy de Hierusalem son cousin, il espousa Philippes de Champagne fille puisnée de Henry Comte de Champagne afin de s'acquerir droit à ce Comté par vne telle alliance. Encore que le Pape Innocent III. & Louis VIII. se fussent opposez au mariage, Erard & Philippes estans parens en degré prohibé, pour estre l'vn & l'autre sortis par filles du Roy Philippes; si est ce qu'on ne laissa de passer outre à iceluy. Il y eut depuis de grands differens suruenus pour la succession au Comté de Champagne: mais Philippes en fut excluse par Arrest.

Vignier en la Geneal. de la M. de Luxembourg.

Pithou en la Geneal. des Comtes de Champagne.

ANTIOCHE

Blasonné cy-dessus.

Vuil. Tyr. l. 11. c. 10. & 18.

Idem.

TOLOSE.

De gueules à la croix vuidée remplie & pommetée d'or de 12. pieces.

Comtes de TRIPOLY.

Alb. Argentin. l. 11.

Tyr. l. 2 c. 5.

Orderic l. 11.

I. du Bruoil au Theatre des antiquitez de Paris.

18. CECILE fille naturelle du Roy Philippes I. & de Bertrade, espousa TANCRED Prince d'ANTIOCHE, neueu de Boëmond aussi Prince, auquel cettuy-cy succeda. Tancred estoit fils de Guillaume de Grand-Mesnil & de Mabilie sa femme, fille de Robert Guischard Duc de la Poüille, & sœur de Boëmond. Ce Seigneur, mary de CECILE, se porta genereusement aux guerres d'Outre-mer en la Terre Saincte contre les Infideles.

L'Histoire de Tyr a remarqué comme chose notable, que pendant la maladie de laquelle TANCRED deceda, il estoit soigneusement secouru & seruy par CECILE sa femme; Il fut aussi assisté par PONS DE TOLOSE C Comte de Tripoly en Syrie son amy intime, fils de Bertrand Comte de Tolose & de Tripoly; & comme il se sentit grieuement atteint de mal, sans esperance d'en releuer, voyant prés de luy PONS son cher amy, & sa femme, il les conseilla (s'il venoit à mourir) de se marier ensemble; Tellement que son decez estant aduenu, en l'an MIL CENT DOVZE, ils executerent ce qu'il auoit desiré & conseillé. Le Roy de Hierusalem Baudoüin fit celebrer le mariage à Tripoly aprés la mort du Comte Bertrand, pere de Pons. Son 2. mar. 1112.

De cét autre mariage de CECILE (Princesse grandement zelée à la Religion Chrestienne) sortit Raimond Comte de Tripoly, marié auec Hodierne fille de Baudoüin II. Roy de Hierusalem, & de leur alliance fut procree vn autre Raimond qui succeda au Comté de Tripoly & eut à femme Eschine fille de Gautier Prince de Gallilée; mais il mourut sans hoirs. Ainsi finit la race genereuse des Comtes de Tolose en Leuant.

18. EVSTACHE Comtesse d'Estampes & de Corbeil femme de IEAN D'ESTAMPES, est appellée sœur du Roy LOVIS le Gros par vn Autheur moderne, qui luy donne l'honneur d'auoir fondé l'Abbaye de Religieuses à Hierre, & laissé des biens pour la doter. Cét Autheur remarque aussi son

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. corps auoit esté inhumé au milieu du Chœur de l'Eglise. C'est d'elle que semble parler Nangis, disant, que le Roy Philippes eut de Bertrade de Montfort deux fils & vne fille, laquelle il qualifie Comtesse d'Estampes. FRANCE. Nang ius

Iean le Feron met Estienne Euesque de Paris & Chancelier entre les enfans de ce Roy Philippes, autres disent du Roy LOVIS le Gros; & adiouste, qu'il portoit pour Armoiries semé de France, & qu'en sa consideration l'Eglise Cathedrale de Nostre-Dame de Paris les porte chargées d'vne Croix d'or; lesquelles, à sa priere, furent octroyées, dit-il, à cette Eglise par le mesme Roy Louis. Mais les meilleurs Autheurs disent, qu'Estienne estoit de la Maison de Garlande, & frere d'Ansel Seneschal ou Grand Maistre de France. Au Catalogue des Chanceliers.

Dans l'obituaire de l'Abbaye de Chalis diocese de Senlis est porté, que le mes-
1136. *me Roy Louis le Gros fonda cette Abbaye (en l'an mil cent trente six selon aucuns) en memoire du Prince Charles son frere; ce qui peut auec raison estre reuoqué en doute, aucun fidele historien ne l'ayant attesté, ny que le Roy Philippes I. ait eu vn fils de ce nom de Charles, qui ne se trouue auoir esté frequent entre les Princes de la Maison Royale descenduë de Capet, sinon depuis le Roy S. Louis & son frere Charles Comte d'Aniou, Roy de Sicile.*

Philibert Pingon dit, que Boniface II. Marquis de Montferrat espousa Marie de France fille du mesme Roy Philippes; Mais l'erreur de cette alliance est notoire par la consideration du temps, puis qu'elle est remarquée sous l'an M. LXX. auquel le Roy auoit trois ans auparauant espousé la Royne Berthe de Hollande; ainsi il ne pouuoit auoir vne fille capable de mariage en ce temps là. In Arb. gentil. Ducum Saband.

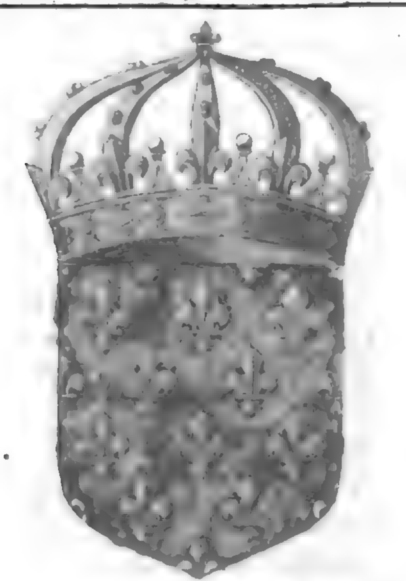

FRANCE. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

SAVOYE Ancien. D'or à l'Aigle de sable, membré & becqué de gueules.

18. LOVIS VI.

ROY DE FRANCE, DIT LE GROS, *surnommé* LE GRAND, DEFENSEVR DE L'EGLISE, & LE BATAILLEVR.

CHAPITRE VI.

1108. TANDIS que la France deploroit le miserable estat, auquel la vie dereglée du Roy Philippes I. l'auoit reduite, les vertus heroïques de ce Prince LOVIS son fils luy faisoient esperer de voir à l'auenir vn regne plus heureux: Leur attente ne fut pas deceuë. Car il remit sus l'authorité Royale, reprimant l'audace & la violence de plusieurs Seigneurs ses suiets, qui

Digitized by Google

FRANCE. s'efforçoient d'vsurper cette authorité par leurs frequentes rebellions. Ans de
Aussi LOVIS est-il remarqué pour le premier des Roys, sortis de la race IESVS
de Capet, qui commença de rabatre plus vigoureusement l'orgueil de CHR.
ces tyranneaux, donnant liberté à l'Empire François, qui sembloit tendre à vne dangereuse anarchie.

Pendant la guerre qui fut entre le Roy son predecesseur & Guillaume II. Roy d'Angleterre (lors de laquelle les semences de la longue dissension d'entre ces deux grands Estats furent premierement iettées) L'Anglois, qui se voyoit d'aage meur, riche & opulent, & qui auoit vn pied dans la France, s'estoit persuadé, qu'il luy seroit facile de l'empieter, prenant aduantage de la ieunesse de LOVIS seul capable de succeder à la Couronne, & de ce qu'il se trouuoit presque sans moyens; d'autant que le Roy son pere parmy ses plaisirs se soucioit fort peu des affaires, & receuoit tous les reuenus du Royaume. Mais ce Prince estranger ne consideroit pas, que le fils par sa courtoisie attiroit à soy les gens de guerre & resistoit aux efforts de leurs ennemis communs. On le voyoit aller de grande vitesse tantost en Berry, tantost en Auuergne, B
& soudain reuenir dans le Vexin, où il faisoit teste à six mil Anglois & Normans auec cinq ou six cens hommes seulement. De sorte que force fut au Roy son ennemy de se retirer sans auoir beaucoup auancé.

Sugerius in vita Ludouici VI. vel Grossi.

Aprés cette retraitte le ieune Prince tourna ses armes contre Bouchard IV. Baron de Montmorency qui molestoit Adam Abbé de S. Denis. Il l'assiegea dans son Chasteau; & le Baron voyant ne pouuoir resister à vn si magnanime Prince, recercha sa bien-veillance & sa grace sousmettant à sa Iustice ses differends.

A. du Chesne en l'hist. de Montmor. *Order. Vit. l. 11.*

Il reprima aussi l'insolence de Dreux de Moniay, & d'Ebles Comte de Roucy; (qui affligeoient les Eglises de Beauuais & de Reims) de Mathieu Comte de Beaumont, de Guy Comte de Rochefort & de Thibaud Comte de Champagne; Seigneurs puissans; qui s'estant liguez & mis en effort de se defendre & de secourir le Chasteau de Gournay, le Prince les combatit, & obtint sur eux tous vne victoire signalée. *Bat: de Gournay.*

Sugerius.

Philippes estant decedé, LOVIS recueillit sa succession à l'aage C
de trente ans, n'estant pas alors ieune enfant, ou à l'âge de douze à treze 1108.
ans, comme aucuns Autheurs, & mesme Suger se sont imaginez. Cinq iours aprés cette mort il fut sacré & couronné au mois d'Aoust l'an MIL CENT HVIT dans l'Eglise de S. Croix d'Orleans; Et bien que Rodolphe Archeuesque de Reims se fust opposé à ce couronnement, sur ce qu'il pretendoit qu'à luy seul appartenoit le droit de sacrer & couronner les Roys, non pas à l'Archeuesque de Sens Imbert, qui auoit fait la ceremonie; si est-ce qu'Yues Euesque de Chartres soustint par diuerses raisons fortifiées d'exemples, que nonobstant le priuilege que l'Eglise de Reims disoit auoir en cela, les Roys n'estoient pas obligez de se faire sacrer en certaine Eglise ou ville, ny par certain Prelat: mais en tel lieu & par tel Ecclesiastique qu'il leur plaisoit.

Son couronnement. 1108.

Sugerius. D. Petau. Ration. l. 9. Suger. G. Tyriensis. Contin. Aim. l. 5 c. 50. C. Saussey in Annal. Aurel. l. 9. Epist. 189. & 170.

On auança le temps de ce Couronnement pour obuier à la conspiration d'aucuns mauuais François, qui vouloient faire tomber le Sceptre entre les mains de quelque Prince estranger; ou bien continuoient en 1119.
leur resolution d'abaisser la puissance & l'authorité de la Maiesté Royale. De ces conspirateurs estoient le Comte de Rochefort (irrité de ce que LOVIS auoit fait dissoudre les promesses de mariage qui estoient entre luy & sa fille, comme nous dirons cy-aprés) Thomas de Marle Seigneur de Coucy, qui trauailloit les Eglises d'Amiens, de Beauuais & de Laon,

Order. l. 11. Suger. Yuo Carnot. Vignier.

Ans de Iesus Chr. Laon, & Hugues Seigneur du Puiset, furent aussi chastiez, quoy qu'ils FRANCE.
se vissent supportez des Normans & des Anglois.

Pendant tous ces mouuements le Roy prit en sa protection Fouques *Orderic l. 11.*
Comte d'Aniou, qui refusoit de faire hommage du Comté du Mans
au Roy d'Angleterre Henry I. successeur de Guillaume son frere.
D'ailleurs LOVIS ayant fait sommer ce Roy son vassal de raser le fort
1110. de Gisors sur Epte, riuiere qui diuisoit les deux Estats (ce qui fut entre- *Idem.*
pris au preiudice des conuentions precedentes) Henry n'en tint compte;
ce qui obligea le Monarque François de l'attaquer. Mais auant que de
passer outre, comme il estoit desireux d'espargner le sang de ses suiets au
hasard de sa propre vie, il offrit de vuider leur differend corps à corps par
1113. vn duel, que l'Anglois refusa, & mesme de venir aux mains par vne ba- *Suger.*
taille generale. Quelques vns rapportent cecy à vn autre temps. Cela
fit resoudre LOVIS de rauager la Normandie que possedoit l'An-
glois, & de prendre la cause du Duc Guillaume, fils vnique de Robert,
1115. pour s'y maintenir contre Henry son oncle, lequel rechercha l'accord,
arresté à Gisors, où fut l'entreueuë des deux Roys.

De tous costez les entreprises continuoient. Thibaud Comte de
B Chartres s'estoit emparé du Chasteau du Puiset: le Roy resolut de l'en
deieter, & vint combatre l'armée, qui le vouloit defendre, auec si bon-
ne resolution, qu'il la mit en route, & fit raser la place. Quelque temps *Du Tillet.*
1118. aprés il contraignit aussi la cité de Chartres de se rendre, pour ce que
Thibaud, auquel il auoit pardonné sa reuolte, s'estoit rangé au party
d'Angleterre.

Cette paix auec l'Anglois dura peu; & la guerre s'estant renouuel-
lée entre les deux Roys, LOVIS essaya de mettre vne espine au pied
de Henry, declarant le Duché de Normandie appartenir à Guillaume
fils du Duc Robert qui estoit mort en la prison, où il fut detenu par *Orderic l. 12.*
son frere. LOVIS se plaignit aussi au Concile de Reims de ce que *Rob. de Monte.*
l'Anglois luy auoit fait beaucoup de dommages, mesmes suscité le
Comte de Champagne de s'esleuer contre luy son Souuerain, & luy
faire la guerre.

1119. Les deux armées se rencontrerent à Noyon sur Andele & se donne-
Bat. de Noyon. rent bataille; la victoire fut douteuse; quoy que les Anglois s'en attri-
buent l'honneur. Delà le Roy reuint deuant Chartres en haine de
C Thibaud, & l'eust prise derechef si les instantes supplications de l'Eues-
que & des bourgeois ne l'eussent fait retirer.

1120. A la poursuite tant du Pape Calixte II. (venu dans ce Royaume
pour auoir secours du Roy Tres Chrestien contre l'Empereur Henry *Roger Houeden. Hist.*
V.) qu'à la priere & entremise de Fouques Comte d'Aniou, vne au- *Norm.*
tre paix fut encore concluë par laquelle le Duché de Normandie de- *Suger.*
meura au Duc Guillaume, qui en fit l'hommage à LOVIS. Elle as-
soupit pour quelque temps le feu de discorde allumé entre les deux
Roys: mais elle ne l'esteignit pas. Cét Empereur Henry V. ennemy du
Pape & du S. Siege, gardoit tousiours vn mal-talent au Prince Fran-
çois de ce qu'il auoit adheré au Concile de Reims tenu par Calixte, où
il auoit esté excommunié; estant d'ailleurs sous-main suscité par l'An- *Suger.*
1124. glois son gendre. Il resolut donc d'en auoir raison; Et à cette fin entra *Otho Frisingen.*
dans la France en intention de ruiner la ville, où il pretendoit auoir *Ab. Vrsperg.*
esté si mal-traitté. Mais comme il fut aduerty de la ferme resolution du *Cuspinian.*
Roy Tres-Chrestien de s'opposer à cette entreprise, assisté qu'il estoit *Vignier*
de deux cens mil combatans, l'Empereur n'eut pas l'asseurance d'ap- *sous 1124.*
procher, & se retira honteusement en Alemagne.

FRANCE. Enuiron ce temps Estienne Euesque de Clermont inquieté par le *An de*
Suger. Comte d'Auuergne (aucuns l'appellent Renaud) qui auoit depossé- IESVS
dé de ses chasteaux & chassé de la ville ce Prelat, à l'exemple des autres CHR.
Ecclesiastiques, implore le secours du Roy; Il luy fut si aduantageux, 1126.
qu'il le restablit; puis le Prince retournant de cette expedition, fit reco-
gnoistre à Guillaume Duc de Guyenne, (qui sembloit soustenir le Com-
te en son vsurpation) que son Duché & le Comté d'Auuergne rele-
uoient de la Couronne de France. Il deietta aussi du Comté de Mascon
le Comte Guillaume dit l'Aueugle, qui molestoit les Religieux de Clu-
ny; bref il confisqua le Comté de Corbeil sur Hugues Seigneur du
Puiset, qui adheroit aux factieux: autres disent que Hugues luy trans-
porta ses droits sur ce Comté.

P. Oudegherst. Les Flamans auoient mal-heureusement assassiné leur Comte 1127.
Charles de Danemarc; Pour en tirer vengeance le Roy (auquel le
Comte son vassal attouchoit de parété) s'achemine en Flandres, fait pu-
Continuat. Aimoini l.5.c.50. nir les conspirateurs, puis adiugea le Comté au Duc Guillaume de Nor-
mandie, cousin & beaufrere du defunt; nonobstant les pretensions de
I. Meierus. ces conspirateurs. Mais Thierry d'Alsace l'en deietta bien-tost, & la B
mort de Guillaume suruenuë, il y fut maintenu par le Roy, auquel il
en fit l'hommage aprés auoir esté vaincu par le Monarque, puis aprés re-
ceu en grace.

Encore que nostre grand Roy eust rendu aux Ecclesiastiques tant 1133.
de fauorables assistances; & qu'il leur eust en outre departy plusieurs
bien-faits; si est-ce qu'aucuns d'eux, n'en ayant tel ressentiment qu'ils
deuoient, entreprirent auec trop de licence sur les droits de sa Couron-
ne & sur son authorité souueraine. Car au commencement de son re-
gne Rodolphe Archeuesque de Reims auoit osé s'installer sans auoir la
nomination Royale: Mais LOVIS le contraignit de luy rendre ses de-
Yuo Epist. 182.189.170. uoirs, quoy qu'il fust supporté par le Pape, auquel le pieux Yues Eues-
que de Chartres fit sçauoir, que luy & les autres Prelats François as-
semblez au Synode d'Orleans auoient porté Rodolphe à se sousmettre
au Roy pour le bien de la paix & pour le repos de l'Eglise. D'ailleurs
Estienne de Garlande Euesque de Paris, & Henry Sanglier Archeues-
que de Sens sous vn vain pretexte d'vsurpation de quelques reuenus,
auoient osé excommunier ce bon Prince. Mais le Pape Honoré II.
mieux informé annulla telles censures & entreprises. Ainsi la bien-
veillance de ce Monarque à l'endroit des Ecclesiastiques & la ferueur C
de son affection s'attiedit aucunement.

Cela n'empécha pas, que plusieurs Papes asseurez de la pieté &
deuotion de ce bon Prince, n'eussent recours à luy en leurs plus vrgen-
Suger. tes afflictions. Car bien que Gelase II. eust esté solemnellement éleué 1118.
au Pontificat, si est-ce qu'il ne laissa pas d'estre trauaillé tant par Bur-
Baronio. din, dit Gregoire VIII. que par l'Empereur Henry V. De maniere
Platina. que Gelase resolut de laisser Rome, où il estoit persecuté & se retirer
en France, remonstrant aux siens, *Que les Papes ses predecesseurs pen-
dant leurs calamitez auoient tousiours eu recours aux Rois de France, dont le Roy-
aume estoit comme le port du nauire de S. Pierre quand les tempestes l'agitoient;
Que l'Eglise Romaine n'auoit iamais troué de plus asseuré refuge ailleurs; Que
le propre des seuls Roys Tres-Chrestiens estoit, de recueillir dignement les
Pontifes exilez, & de les restituer dans leurs sieges: Partant qu'il luy estoit be-
soin de recourir à la protection du Roy LOVIS, & à l'Eglise Gallicane.* Le sou-
Orderic. uerain Pontife estant donc arriué à Maguelonne, Isle voisine de Mont-
pellier, le Roy l'enuoya receuoir; & comme il se disposoit de l'aller

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. trouuer luy-mesme à Mascon, la mort de Gelase qui suruint empécha son dessein. France.

1119. Calixte II. éleu en son lieu, estoit lors en France, comme il a esté dit, & tint le Concile de Reims, auquel LOVIS assista pour se plaindre du Roy d'Angleterre, & de ses frequentes machinations & entreprises contre l'Estat François, comme nous auons dit. *Baron.*

Quelques années aprés cecy, Innocent II. se voyant aussi trauaillé par l'Anti-Pape Anaclet & par Pierre Leon & ceux de son party, qui auoient fait élire cét Anti-Pape, il eut pareillement recours au Royaume Tres Chrestien. Pour obuier au schisme, à la poursuite du Roy

1130. fut tenu en ce temps vn autre Concile à Estampes, où assista cette grande lumiere de l'Eglise Sainct Bernard Abbé de Clairuaux, lequel y fut specialement appellé par LOVIS, & là on conclud, par l'aduis de cét Abbé, qu'il falloit recognoistre Innocent pour Souuerain Pontife de l'Eglise; Suiuant cette conclusion il s'achemina en France, tint vn Concile à Clermont en Auuergne, puis vint descendre à S. Benoist sur *Suger.*

B Loire: le Roy alla au deuant de luy auec la Royne & les Princes leurs enfans, luy fit paroistre vne entiere affection & promit de s'employer de tout son pouuoir pour la defense de l'Eglise. Il assembla vn autre *Idem.*

1131. Concile à Reims & y couronna solennellement LOVIS VII. dit le Ieune, en presence du Monarque son pere, qui l'auoit declaré Roy quelque temps auparauant. *Orderic l. 13.*

En fin LOVIS VI. ayant vescu prés de soixante ans, & regné vingt neuf, se voyant pere d'vne belle & heureuse lignée (de laquelle comme d'vne source feconde sortent plusieurs grands Roys) mourut à *Sugerius.*

Sa mort 1137. Paris le premier iour d'Aoust, l'an MIL CENT TRENTE SEPT, ayant regné trente ans, aprés auoir en toute humilité receu les Sacremens de l'Eglise, fait paroistre vne vraye repentance & componction de ses fautes, donné à son successeur plusieurs instructions salutaires, & distribué ses ioyaux & ses meubles pretieux aux Eglises & aux pauures. *Continuat. Aim. l. 5.*

Il acquit le renom *de Prince excellent & vertueux;* & faut aduoüer, que la France luy est grandement redeuable. Car pendant que le Roy son pere se laissoit posseder par sa concubine, & croupissoit dans les delices, il prit en main l'administration de l'Estat, domta heureusement les persecuteurs de l'Eglise & de son peuple, rompit les trames de Guillaume Roy d'Angleterre, auec celles des deux Henrys, l'vn Empereur &

C l'autre Roy d'Angleterre, chastia les rebelles & factieux, mit la Flandres en son obeissance, luy donna des Comtes, & des Ducs à la Normandie. Bref en toutes ses actions il fut religieux, prudent, valeureux, iuste, charitable, & ialoux de la conseruation de ses droits Souuerains.

Il fit paroistre les effects de sa iustice au different suruenu pour l'ancienne Baronnie de Bourbon, qu'il adiugea au ieune Archambaud, contre Aymon son oncle. Cette Baronie tomba depuis dans la Maison Royale par alliance de mariage. *Sugerius.*

LOVIS estoit d'vn cœur martial & belliqueux & gagna tant de victoires, qu'il en remporta les surnoms de BATAILLEVR & de GRAND. Sa pieté & la protection & defense qu'il prit des Ecclesiastiques, ausquels il fit beaucoup de biens, & d'aumosnes, & les deuoirs qu'il rendit aux Souuerains Chefs de l'Eglise & au S. Siege, luy acquirent iustement vn autre titre encore plus auguste, qui fut celuy de DEFENSEVR DE L'EGLISE. *G. Nangius.*

Il estoit beau Prince & dispos de sa personne, mais tirant vn peu

Digitized by Google

FRANCE. sur l'age on luy donna aussi le surnom de GROS à cause de la qualité & constitution naturelle de son corps. Il eut la couleur pasle presque toute sa vie, d'autant qu'en ses ieunes ans il auoit esté malheureusement empoisonné à la poursuite de Bertrade, qui desiroit faire regner ses enfans. Tellement que ne pouuant se fier en cette femme, pour euiter sa fureur il se retira par quelque temps dans la Cour du Roy Henry d'Angleterre, où il fut tres-bien receu, comme escrit Orderic qui l'appelle LOVIS THIBAVD.

Ans de IESVS CHR.

Orderic l. 11.

Pour le salut de son ame, de celle du Roy son pere & de ses ayeux, & pour referer aussi l'honneur deu au Dieu des batailles, des frequentes victoires qu'il auoit obtenuës sur ses ennemis, en l'an mil cens treze il fonda la celebre Abbaye de S. Victor lez Paris, où furent mis des Religieux de l'Ordre de Sainct Augustin. On luy attribuë aussi la fondation de l'Abbaye de Chaslis prés la ville de Senlis, de celle de Fontaine-Iean de l'Ordre de Cisteaux prés Montargis, & encore de Nostre-Dame de Puiseaux en Gastinois. L'Abbaye de S. Denis se ressentit aussi de ses liberalitez : Il fit fermer le Chasteau du Louure à Paris, pour y receuoir les hommages des grandes Terres & Seigneuries, qui releuent de la Couronne.

1113.

Suger. *Guaguin.* *I. du Brueil.*

B

On recueille de diuerses chartes, que son pere le Roy Philippes, luy & son fils Louis VII. s'intitulerent EMPEREVRS AVGVSTES DE FRANCE, possible à l'exemple, ou par emulation des Empereurs d'Alemagne, ausquels ce titre n'appartenoit si iustement qu'aux Monarques Tres-Chrestiens, l'Empire ayant esté vsurpé sur eux pendant les longues guerres ciuiles qui eurent cours en France sur la fin de la Lignée de Charlemagne.

Du Tillet. *Vignier.*

Hugues Comte de Troyes voulut moyenner le mariage de ce Roy LOVIS VI. auec sa parente, fille du Marquis Boniface; (peut estre de Montferrat) mais l'Euesque de Chartres Yues dissuada l'alliance à cause que la Princesse n'estoit issuë de conionction legitime.

Yue.

En sa ieunesse, viuant encore le Roy son pere, il fut accordé auec Luciane de Rochefort, fille de Guy, dit le Rouge, Comte de Rochefort en Iueline, Senéchal de France, (qu'vn Autheur recent a dit par erreur auoir esté de la Maison Royale de Vermandois.) Elle estoit fille d'Elisabeth de Crecy Comtesse doüairiere de Corbeil. Il ne l'espousa pas, tant parce que LOVIS & elle n'estoient en aage nubile, qu'à cause de leur consanguinité, s'estans trouuez parens en degré prohibé; de sorte que les promesses furent annullées au Concile de Troyes par le Pape Paschal II. ce qui causa vne grande diuision dans ce Royaume.

Suger. *Orderic l. 11.* *Cl. Paradin.*

C

Mais le Monarque François fut marié auec ADELE ou ALIX DE SAVOYE, fille de Humbert II. du nom Comte de Maurienne, ou Sauoye, Prince de Piemont, Marquis de Suse, & de Guille de Bourgongne, sœur du Pape Calixte II. Cette Princesse Guille (mal appellée Laurence de Venaissi par quelques Historiens de Sauoye) estoit fille de Guillaume II. Comte de Bourgongne, surnommé Teste-hardie. Le Mariage auec ADELE DE SAVOYE fut solemnisé l'an MIL CENT QVINZE, non pas au suiuant, comme escrit Pingon, puis qu'en vn Titre pour l'Abbaye de Sainct Denis de l'an M. C. XX. le Roy comte l'an douziéme de son regne & le sixiéme de celuy d'ADELE sa femme.

Contin. Aimoni l. 5. c. 52. *Orderic l. 11.* *P. Damian. l. 7. ep. 18.* *Philib. Pingon Arbore gentilitia. Duc. Sab.* *A. du Chesne Hist. de Montmorency l. 2. c. 7.*

Mariage. 1115. 1120.

Estant vefue elle espousa Mathieu I. du nom Seigneur de Montmorency, & fonda l'Abbaye de Montmartre prés Paris; où elle passa

Digitized by Google

le reste de ses iours, y deceda l'an MIL CENT CINQVANTE QVATRE. & y receut les honneurs de la sepulture.

Suger Abbé de Sainct Denis, Prelat sçauant & grand homme d'Estat, fut familier de ce Roy LOVIS VI. duquel & de son fils & successeur Louis VII. il a conduit auec prudence les affaires plus importantes, & a décrit l'Histoire particuliere de leurs regnes. Aussi fut-il premier & principal Ministre d'Estat en ce temps-là & employé en diuerses Ambassades. Pendant le voyage, que le mesme Roy Louis VII. fit Outremer, il eut la Regence du Royaume auec vn grand pouuoir.

Io Ger. Vossius de Historic. Lat.

Hist. des Ministres d'Estat.

ENFANS DE LOVIS VI. DIT LE GROS, & d'ADELE DE SAVOYE sa femme.

19. PHILIPPES couronné Roy de FRANCE, mourut du viuant de son pere. Il est parlé de luy cy-aprés plus particulierement.

B 19. LOVIS VII. dit le Ieune, Roy de FRANCE aura son Eloge en suite de celuy de son frere aisné.

19. HENRY DE FRANCE Euesque de Beauuais, puis Archeuesque de Reims fit voir deux exemples d'humilité & de modestie. Le premier, en ce que méprisant les grandeurs de la Cour, que les qualitez de sa haute naissance sembloient luy auoir acquises, il embrassa la vie Religieuse dans l'Abbaye de Clairuaux, où il prit l'habit monachal par les mains du Grand S. Bernard, lors Abbé, & y fit profession.

1145.

Trois ans aprés estant éleu Euesque de Beauuais, il refusa au commencement cette charge, s'en estimant indigne; qui fut vn autre acte d'humilité; & pour s'excuser de la prendre, en écriuit deux fois à Pierre le Venerable & à Suger Abbez de Cluny & de Sainct Denis, les priant de faire en sorte, que l'on esleut vne personne plus capable que luy. De sorte qu'il ne peut estre induit de prester consentement à cette nomination, que par l'exprés commandement que luy en fit le Pape Eugene III. lequel auparauant le commit pour auoir la preseance ou superintendance par dessus les autres Abbez de France.

1148.

C

P. Cluniac. l. 6. ep. 1. & 3.

N. Claraual. ep. 1. & 39.

Gaufrid. vita S. Bernardi l. 4. c. 3.

Rob. de Monte. ad an. 1148.

P. Cluniac. l. 5. ep. 8. & 9.

Sirmond. not. ad Epist. P. Cellensis.

Il fut Chanoine en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris; puis en celle d'Orleans, & Tresorier de Sainct Martin de Tours: Abbé ou Prieur d'Estampes, de Sainct Denis de la Chartre à Paris, de S. Spire de Corbeil, de Mante, de Poissi, de Sainct Melon de Pontoise & d'autres Abbayes Royales.

A. Quercetan. not. ad Epist. P. Venerabil.

Lors qu'il tenoit le siege de Beauuais Henry II. Roy d'Angleterre & Thibaud Comte de Champagne ayant leué les armes contre le Roy Louis le Ieune, & fait entrer leurs troupes dans le Beauuaisis, cét Euesque, assisté de Robert I. Comte de Dreux son frere, leur resista genereusement.

Du Chesne Hist. de Dreux l. 1.

Portant auec impatience de voir le desordre, qui estoit entre les Chanoines de son Eglise, il voulut le reformer; ce que le Pape Eugene aprouua par vne Bulle, qui portoit puissance d'ordonner de cette reforme; mais l'execution en fut violente & extraordinaire, dont le Roy eut du mécontentement; & l'Euesque embarqua tellement ses diocesains en ce trouble, qu'ils se porterent à

Digitized by Google

FRANCE. *Sugerij Epist.* *S. Bernard. epist. 306.*

la rebellion. Tellement que l'Abbé Suger leur escriuit, pour les ranger au deuoir de l'obeïssance, & afin d'euiter la rigueur du courroux de leur Prince, S. Bernard en escriuit aussi au Pape. *Ans de IESVS CHR.*

Chron. antiq. Norm. Vincent. Belu.

Aprés que HENRY eut tenu le siege de Beauuais quatorze ans, il fut pourueu de l'Archeuesché de Reims l'an MCLXII. 1162.

I. Simondus in notis ad P. Cellensem. *Io. Sarisber. Ep. 114.* *Cl. Robert. in Gallia Christ.* *G. Coluener. Arch. Rem.*

Mais voulant imposer quelques deuoirs sur les habitants de Reims, & les obliger à des charges, ausquelles ils pretendoient n'estre tenus, cela excita vn autre grand tumulte. L'Archeuesque eut recours au Roy son frere, qui chastia ceux de Reims. En fin la paix se fit au dommage de l'Archeuesque; Lequel finit ses iours en l'an MIL CENT SOIXANTE QVINZE le XIII. iour de Nouembre, ayant tenu enuiron douze ans l'Archeuesché de Reims (en l'Eglise duquel il a sa sepulture.) Le continuateur de Sigebert remarque son decez en l'an suiuant. Vn Autheur recent luy donne le surnom de GRAND. Mais vn autre s'est mépris luy attribuant la qualité de Cardinal, & le confondant auec Guillaume de Champagne, son successeur à l'Archeuesché, frere de la Royne Alix, femme du Roy Louis le Ieune. *Sa mort* 1175.

B

19. ROBERT DE FRANCE Comte de DREVX a donné commencement à la Branche des autres Comtes DE DREVX, qui sera cy-aprés particulierement deduite.

19. PHILIPPES DE FRANCE grand Archidiacre en l'Eglise de Paris, s'est acquis vne insigne loüange pour sa modestie, en ce qu'enuiron l'an MCLX. aprés la mort de l'Euesque de Paris Thibaud, ayant esté nommé, il refusa cette dignité, & la ceda librement au docte Pierre Lombard, appellé le Maistre des Sentences, lors Chanoine en l'Eglise de Chartres, lequel auoit esté Precepteur du ieune Prince: encore que chacun estimast, que le baston Pastoral de cette ville capitale de France, auroit autant de bien seance dans la main de PHILIPPES, que le Sceptre dans celle de LOVIS son frere aisné. Mais il creut par humilité Chrestienne, que sa conscience le deuoit deferer à la doctrine & capacité de Lombard. Il succeda à son frere Henry à l'Archidiaconé d'Orleans, & aux Abbayes Royales, dont il estoit pourueu. 1160.

Rob. de Monte. *Chron. Antiq. Norm.* *P. Monod aux Alliances de Fr. & de Savoye c. 14.*

C

Cl. Robert. Gallia Christ. *A. du Chesne Hist. de Dreux.*

L'Autheur d'vne ancienne Chronique de Normandie & Claude Robert le qualifient Doyen de l'Eglise de Paris, mais il estoit plûtost Archidiacre quand il mourut, qui fut enuiron l'an M. C. LXIV. comme on recueille d'vn titre, & non pas trois ans auant. Car on le confond auec le fils naturel du Roy Louis le Ieune, portant ce mesme nom de PHILIPPES, qui estoit Doyen de S. Martin de Tours. Cettuy-cy duquel nous parlons, fut inhumé dans l'Eglise de Nostre-Dame de Paris derriere le grand Autel. *Sa mort* 1164.

R. de Dicey Imagines histor.

Auparauant que de suiure l'estat ecclesiastique il fut marié auec l'vne des filles de Thibaud le Grand Comte de Champagne; mais s'estants trouuez parents, Samson Archeuesque de Reims les separa, comme rapporte Raoul de Dicey Doyen de Londres, Historien Anglois, cité par le sieur du Chesne en l'Histoire de la Maison de Dreux.

19. PIERRE DE FRANCE Sire de COVRTENAY eut lignée, de laquelle sont issus quelques Empereurs de CON-

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr.

STANTINOPLE, comme il sera veu cy-aprés au Traité particulier de cette Famille de COVRTENAY. FRANCE.

19. HVGVES DE FRANCE n'est mentionné par plusieurs Historiens; mais Orderic Vitalis parle de luy & de ses freres Philippes, Louis & Henry & non de Robert, ny de Pierre. Cét HVGVES est, peut estre, l'vn des ieunes Princes qui ont leur sepulture dans le Chapitre de l'Abbaye de S. Victor, où ces mots se trouuent grauez sur deux pierres, REGIA PROLES. Ce qu'on apprend aussi d'vne charte de Henry leur frere, qui toutesfois ne les designe par leur nom.

Orderic hist. Ecclesi.
I. du Brueil aux Antiquit. de Paris.
Du Chesne Hist. de Dreux.

19. CONSTANCE DE FRANCE fut fiancée premierement auec Eustache Comte de Bolongne, fils aisné d'Estienne de Blois aussi Comte de Bolongne & Roy d'Angleterre; mais il mourut auant la consommation du mariage. TOLOSE.

B

Son mariage.

CONSTANCE espousa donc RAIMOND V. Comte DE TOLOSE & de S. Gilles, Duc de Narbonne & Marquis de Prouence, fils du Comte Alfonse I. & de Faïtide de Prouence. Il estoit appellé Comte de S. Gilles du viuant de son pere. Par ce mariage la guerre demeura assoupie qui estoit entre le Roy Louis le Ieune, frere de la Princesse, lequel auoit des pretensions sur le Comté de Tolose (du chef d'Alienor de Guyenne sa premiere femme) & le Comte Alfonse, & fut l'alliance faicte à condition que le Roy se departiroit de ses droicts sur le Comté.

De gueules à la croix vuidée, remplie & pommetée d'or de 12. pieces. Party de FRANCE.

Orderic l. 13. Continuat. Aim. l. 5. c. 51. & 52.

D'autant qu'Alienor espousa depuis Henry II. Roy d'Angleterre, ce Roy poursuiuit le Comte de Tolose, pour rauoir l'heritage, qu'il disoit appartenir à sa femme. Mais il fut secouru par le Roy Louis son beaufrere, ce qui causa de grands troubles en France, iusques là que Henry vint assieger Tolose.

G. Catel en l'hist. des Comtes de Tolose.

RAIMOND eut aussi querelle auec le Roy d'Aragon, à cause de la Prouence, & pour autres pretensions. Il poursuiuit les heretiques Albigeois & les chassa de Tolose. Ayant atteint vn long
1194. aage il mourut à Nismes en l'an MIL CENT QVATRE VINGTS QVATORZE.

Du Tillet.
Catel.

C

Il laissa quatre fils, Raimond VI. qui succeda, Alberic Taillefer Comte de S. Gilles, Baudoüin, qu'aucuns appellent Bertrand, & Pierre Raimond. Du Comte Raimond VI. & de Ieanne d'Angleterre sa femme fut procreé le Comte Raimond VII. lequel de son espouse Sance d'Aragon eut la Comtesse IEANNE sa fille vnique & heritiere, femme d'ALFONSE de France Comte de Poictou, l'vn des freres du Roy S. Louis, auquel elle porta en mariage le Comté de Tolose.

Comtes de TOLOSE.

CONSTANCE estoit appellée la Royne CONSTANCE, combien qu'elle n'eust espousé aucun Roy. Mais c'estoit suiuant la coustume lors obseruée, dont fut faite enqueste l'an M.CCXLV. par laquelle on prouua, que les filles de France mariées à moindres que Roys, vsoient neantmoins de titre Royal, & auec leur nom propre estoient appellées Roynes. La mesme Princesse CONSTANCE assista au Concile d'Alby, tenu sous l'Euesque Girard contre les Albigeois, & y souscriuit.

Du Tillet.
Au Tresor des Chart. de Fr.
Roger Houeden. Hist. Angl. 2. partie.

Digitized by Google

FRANCE.
D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

B

19. PHILIPPES
COVRONNE' ROY DE FRANCE.
CHAPITRE VII.

Orderic l. 11. Hist. Eccl. — Paris. Ecclesia Tabularium. — Titre pour Suger Abbé de S. Den.

CE Prince, fils aisné du Roy Louis le Gros & d'Adele de Sauoye sa femme, fut designé Roy dés l'an M. C. XXV. 1125. comme enseigne vne charte pour Barthelemy Euesque de Laon: par autre charte de l'an MCXXVII. qui fut le temps que le mesme Roy son pere & la Royne ADELE confirmerent à l'Eglise de N. D. de Paris ses anciennes dignitez & coustumes, ils y firent consentir ce Prince PHILIPPES leurs fils aisné.

Neantmoins il ne fut sacré & couronné que le XIV. d'Auril feste de Pasques l'an MCXXIX. à l'aage de XIV. ans, assistant à la ceremonie faite à Reims, Henry II. Roy d'Angleterre, comme Duc de Normandie. Depuis ce temps on commença d'adiouster les années de son couronnement à celles du regne de son pere & conioinctement ils prirent le titre de Roys de France. En cette qualité ils receurent le Pape Innocent II. à Paris l'an MCXXXI. — Son couronnement. 1129. — Sa mort 1131.

Henr. Huntinton. l. 7. — Continuat. Aim. l. 5.

Bien-tost aprés le ieune Prince perdit la vie par vn triste accident. Car comme il passoit par vn des Faux-bourgs de Paris, il tomba fortuitement de dessus son cheual effarouché par vn pourceau, & se blessa C si griefuement, qu'il en mourut au mois d'Octobre en ce mesme an MCXXXI. sans auoir esté marié. Il estoit aagé d'enuiron seize ans & regna deux ans & demy seulement auec le Roy son pere.

S. Bernard. in Epist. — In vita Lud. VI. — Continu. Aim. — Rudolphus Abb. Marigny in Chron.

On a escrit, que S. Bernard auoit predit cette mort au Roy Louis, qui estoit deuenu plus rude aux gens d'Eglise qu'auparauant, mesmement enuers l'Archeuesque de Sens Henry, & l'Euesque de Paris Estienne. L'Abbé Suger, qui viuoit en ce temps-là, donne ces beaux Eloges au ieune Prince PHILIPPES; *d'auoir esté la fleur, l'honneur & l'esperance des bons & la terreur des méchans*. Vn autre Historien dit de luy, qu'il *surpassoit en beauté & en modestie tous les ieunes Princes de son temps, & que ses rares perfections le rendoient digne de l'Empire de tout le Monde.*

Il gist en l'Abbaye de S. Denis en France.

19. LOVIS

FRANCE. D'azur, semé de Lis d'or.

GVYENNE. De gueules au Leopard d'or.

CASTILLE. De gueules au Chasteau d'or, sommé de trois tours de mesme. Escartelé d'argent au Lyon de pourpre, qui est Leon.

CHAMPAGNE. D'azur à la Bande d'argent, accompagnée de deux doubles cottices potencées & contrepotencées de treze pieces d'or.

B

18. LOVIS VII.

ROY DE FRANCE SVRNOMMÉ LE PIEVX *& le Ieune.*

CHAPITRE VIII.

1137. COMME ce Prince fut heritier du nom & du Sceptre du Roy Louis VI. son pere; aussi le fut-il de ses vertus & bonnes conditions. Il est vray, que si sa vie fut heureuse en quelques points, elle se void trauersée de disgraces en autres. Il nasquit l'an mil cens dix-neuf. Aprés qu'il eut esté sacré & couronné à Reims du viuant de son pere, au mois d'Octobre l'an MIL CENT TRENTE & VN, par le Pape Innocent II. pendant le Concile, par ce que depuis ce temps-là le pere & le fils regnerent ensemble, on appella cettuy-cy le Ieune pour le distinguer. Entre ses vertus Royales il cultiua si soigneusement la Pieté, & fut d'vn naturel si debonnaire qu'on le surnomma LE PIEVX, Orderic l'appelle LOVIS FLORE. Il estoit aagé de dix-huict ans, quand il succeda à la Couronne; se trouuant à Poitiers sur le point qu'auint la mort du Roy son pere, pour la solemnité de ses nopces; (non pas à Paris, comme s'est imaginé Paul Emile) il y fut aussi couronné, si l'on croit le mesme Autheur Orderic, proche du temps.

Sa naissance 1119. — *Son couronnement 1131.* — *Orderic liu. 13 hist. Eccl.* — *Suger.* — *Auth. r anon. (?) … Lud. VII.* — C — *Orderic.*

Au commencement de son regne il y eut de grands troubles en France & en Angleterre, excitez aprés la mort du Roy Henry I. Duc de Normandie. Car Geoffroy Comte d'Aniou, qui auoit espousé Mathilde fille du mesme Roy & vefue de l'Empereur Henry V. & leur fils aisné Henry II. (depuis aussi Roy d'Angleterre) pretendans ce Royaume & le Duché de Normandie, ils poursuiuirent leurs pretensions contre Estienne Comte de Bolongne, fils d'Alix d'Angleterre sœur de Henry I. lequel se trouua le plus fort & se mit la Couronne sur la teste. *Du Tillet.*

1138. En ce differend nostre Roy LOVIS VII. fut recherché des deux partis. Il ayda premierement le Comte Geoffroy, lequel ayant recouuré le Duché de Normandie, luy en fit hommage & laissa au Monarque *Histoire d'Angleterre.*

Digitized by Google

FRANCE. François le Comté de Vexin en recompense de son secours. Mais puis après Estienne ayant passé deçà la mer, & repoussé Geoffroy de la Normandie, le Roy LOVIS changeant d'aduis s'allia auec luy, & mesme bailla en mariage Constance de France sa sœur au Prince Eustache de Bolongne fils d'Estienne, receuant de luy l'hommage pour le Duché. L'indignation en demeura profondement enracinée dans l'ame de Henry contre le Roy LOVIS, ce qu'il manifesta après le diuorce fait auec la Duchesse de Guyenne sa premiere femme. Ans de IESVS CHR.

Supplem. Sigeberti. L'entrée de ce regne fut aussi troublée par le differend que LOVIS eut auec le mesme Pape Innocent II. qui auoit pourueu de l'Archeueſché de Bourges Pierre de la Chastre, sans la nomination du Roy: promotion qui fut fauorisée par Thibaud Comte de Champagne, bien que proche allié de LOVIS. Cela donna suiet au renouuellement de la dissension d'entre le Roy (qui vouloit conseruer les droicts de sa Couronne) & le Comte, de ce que le Pape, à l'instance du Champenois, excommunia Raoul Comte de Vermandois. Sainct Bernard & Pierre le Venerable Abbé de Cluny deux grandes lumieres de ce siecle en sainteté & en doctrine, mirent toute peine de pacifier le trouble. 1141. *Vignier. Epist. 21.*

A raison de ces differens le Roy & le Comte estans entrez en guerre, l'armée du Roy prit de force sur Thibaud la ville de Vitry en Partois. On a escrit, que l'insolence du soldat victorieux se porta à tel excés, qu'il fit brusler dans l'Eglise nombre de personnes de tout sexe & aage; qui est vne opinion vulgaire; Mais d'autres la reuoquent en doute. Tant y a qu'aucuns Historiens escriuent, que de l'enormité d'vn tel acte le Roy conceut tant de regret & vn si vif ressentiment, que s'estant laissé vaincre à vne langoureuse tristesse, S. Bernard vint expressément le consoler; & neantmoins luy parla auec sa vehemence & franchise accoustumée: dont LOVIS eut vne si amere & prompte repentance, que par l'aduis de ce saint personnage, & par les exhortations du Pape Eugene III. (lequel enuiron ce temps se trouuant oppressé par le peuple Romain se refugia en France & tint vn Concile à Reims) le Roy se croisa au Concile de Vezelay en Bourgongne, voüant de s'acheminer Outre-mer contre les Infideles, au secours des Chrestiens, qui auoient imploré l'assistance des Princes de l'Europe, singulierement du Roy Tres-Chrestien, comme estant le plus puissant & le plus zelé à l'auancemēt de la gloire de Dieu. 1143. B *Auctor gestor. Ludouic. VII. Guil. Tyr. l. 7. c. 1. Suger.*

C

Robert. de Monte. Chronologia Cluniac. D. Petauius. Sugerius in Lud. iuniore. Tyrius l. 16. Ainsi la paix estant faite auec le Comte de Champagne par l'entremise de Sainct Bernard, le Roy s'achemina en ce long voyage, suiuy d'vne armée de soixante mil hommes. Il partit au mois de Iuin l'an M. C. XLVII. aprés auoir pris l'Oriflame dans l'Abbaye de Sainct Denis. L'Empereur d'Occident Conrad II. qui eut le mesme dessein arriua le premier à Constantinople; Mais il fut mal recueilly par les Grecs: d'abord les Infideles défirent la meilleure part de son armée. *Voyage d'Outremer.* 1147.

Guil. Tyr. l. 17 c. 24. Le Roy vint attaquer les ennemis prés le fleuue de Meandre en Lycaonie & les vainquit. Mais la temerité d'aucuns François ayant causé vn desordre dans l'armée Chrestienne, d'ailleurs reduite en lieux desauantageux, partie fut à son tour défaite.

Auctor gestor. Ludou. VII. En cét accident le Roy, bien que vaincu par le nombre effroiable des Infideles, estoit neātmoins inuincible en son courage; & quoy qu'il fust assisté de peu de gens, si est ce que par vn dernier effort il se fit iour à trauers des ennemis & gagna le sommet d'vne montagne. En fin, aprés auoir euité de grands perils, il arriue en la ville d'Antioche, où le Prin-
Tyr. l. 16. c. 27. ce Raimond (issu de la Maison de Guyenne ou de Poitiers, oncle de la

Digitized by Google

Ans de Royne Alienor) le receut honorablement. En suite dequoy il execu- FRANCE.
IESVS ta le vœu qu'il auoit fait, de visiter les Saints lieux, mesmement le S.
CHR. Sepulchre du Sauueur du Monde ; à raison dequoy il s'achemina en
Hierusalem ; le Roy Baudoüin III. & le Patriarche le receurent auec *Gesta Lud.*
allegresse & magnificence Royale. *VII. R. c. 17.*

L'Empereur Conrad estant aussi retourné en Hierusalem, ces deux Monarques assiegerent Damas : Mais estans trahis par les Syriens, ils furent contraints de leuer le siege & de s'en retourner : l'Empereur se retira le premier ; & LOVIS desirant laisser les affaires des Chrestiens en meilleur estat, s'arresta encore prés d'vn an dans la Palestine, continuant d'y faire la guerre : Mais d'autant que les Syriens continuoient en leur perfidie, il fut en fin contraint de penser aussi à son retour ; lors duquel il tomba entre les mains des Grecs, qui le retinrent quelque temps : Et Dieu permit, que le Lieutenant de Roger Roy de Sicile se rencontrast fortuitement en chemin, qui le deliura. *Idem.* *Robert. de Monte.*

B Sur la fin du regne de LOVIS le Gros cettuy-cy son fils s'estoit acheminé en Guyenne pour y espouser la Princesse ALIENOR, le mariage fut consommé dans Bourdeaux en Aoust MIL CENT TRENTE SEPT : Elle estoit fille aisnée & presomptiue heritiere de Guillaume IX. Duc de Guyenne, & Comte de Poictou, & d'Aenor de Chastellerault. L'on esperoit que par cette alliance les grandes Prouinces d'Alienor seroient iointes à la Couronne de France ; mais il en aduint tout au cõtraire. Car estant passées en la puissance de l'Anglois par vn mariage subsequent, cette nouuelle alliãce fut le leuain d'vne funeste guerre. *Son 1. mariage.* 1137. *Sugerius.* *Vincent. Beluacensis specul. hist.* *I. Besly en la Geneal. de Guyenne.*

ALIENOR auoit accompagné LOVIS son mary Outre-mer, ce fut lors qu'il entra en ialousie & mauuaise opinion d'elle, pour auoir porté ses affections à vn autre Prince (c'est l'aduis plus commun des Historiens, mesme d'aucuns du temps) cela le fit resoudre à la dissolution du mariage. Autres estiment, que la principale cause de la separation fut, que le Roy n'ayant eu que deux filles, incapables de succeder à la Couronne, & desirant auec ardeur auoir des masles, estant de retour il fit proceder à cette dissolution par le Pape Eugene III. & à cét effect fit tenir vn Concile de Prelats à Baugency sur Loire, auquel LOVIS & ALIENOR de leur consentement furent separez pour lignage iustifié du tiers au quart degré. *Tyr. l. 16. c. 27. l. 17. c. 8.* *Contin. Aim. l. 5. c. 53.* *Author gestor. Lud. VII.* *S. Bernard. Epist. 224.* 1152. *Suger.* *Gesta Lud. VII. Reg. c. 29.*

C La Princesse ne demeura gueres, que Henry Duc de Normandie, ne l'espousast, en l'an M. C. LIII. contre l'attente de LOVIS qui ne desiroit pas qu'elle se remariast, afin que ses filles peussent succeder à ses Seigneuries ; n'estimant pas aussi qu'aucun osast entreprendre de l'espouser aprés le diuorce. Par cette nouuelle alliance l'Anglois prit vn grand pied dans ce Royaume, où desia il possedoit de son chef plusieurs prouinces, ausquelles il ioignit la Guyenne, le Comté de Poictou & la Gascogne, auec le droit & pretention sur le Comté de Tolose. 1153. *Vuilelm. Neubrig. de reb. Angl. l. 1. c. 31.*

1154. Aussi Henry (lequel en l'an suiuant obtint la Couronne d'Angleterre) fut le plus puissant Prince qu'aucun de ses predecesseurs, ayant conquis l'Isle d'Irlande, & s'estant rendu le Roy d'Escosse tributaire. *Du Tillet.*

L'on recognut combien les esperances des hommes sont vaines & trompeuses, puis que le mariage du Monarque François auec cette riche heritiere, qui sembloit deuoir estre à l'aduenir vn fort lien pour maintenir la reünion de la Guyenne à la Couronne de France, au contraire ce fut bien tost aprés le mal-heur & le démembrement du Royaume, cette ioye se tourna en tristesse, & le contentement du mariage en vn long & sanglant discord. Car les deux Roys puissants & voisins

FRANCE. ne furent long temps en repos; Mais se firent vne forte guerre. *Ans de*
Pendant ces troubles la Royne Alienor fut tres-miserable. Car IESVS
Thom. de Vvalsingham en hypodig. Neustria. comme LOVIS l'auoit repudiée, aussi fut elle tres mal-traittée par CHR.
Henry, qui la delaissa; & voyant qu'elle soustenoit leurs enfans contre
luy, la retint en prison pendant quatorze années iusques en l'an M. 1199.
C X C I X. qu'il deceda; elle fut liberée par le Roy Richard l'vn de leurs
fils. En fin s'estant renduë Religieuse dans l'Abbaye de Fonteuraud *Mort de la Royne Alienor.*
elle y mourut l'an MIL DEVX CENS QVATRE, ayant atteint vn
grand aage. Son corps repose en la mesme Abbaye. 1204.

Orderic Vit. l. 13. Cette Royne auoit droit au Comté de Tolose, à cause de son ayeu-
le paternelle Philippes de la Maison de Tolose. Cela donna suiet au
G. Catel. Roy LOVIS de le poursuiure, comme estant l'heritage de sa femme &
sur le refus de luy en faire raison, il vint assieger Tolose sur le Comte
Raimond V. comme nous auons dit.

Vignier. Auant le voyage d'Outre-mer LOVIS auoit defendu à Geoffroy
Comte d'Aniou & à son fils Henry de rien entreprendre sur la Nor-
mandie; N'ayant laissé de faire le contraire, le Monarque François en B
estant offensé, aprés son retour entra dans cette prouince à main ar-
Mathæus Paris. mée, pour rendre à Eustache Comte de Bolongne fils du Roy d'An-
gleterre Estienne & mary de sa sœur Constance, les places que ses en- 1150.
nemis en auoient occupé. Aprés quelques exploits de guerre on con-
clud vne paix, suiuant laquelle le Roy LOVIS inuestit l'Angeuin du
Duché de Normandie.

Gesta Lud. VII. c. 29. En l'année de la separation du mariage d'Alienor, qui fut M. C. LII. *Son 2. mariage.*
le Roy LOVIS estant à Orleans prit pour seconde femme CON- 1152.
STANCE DE CASTILLE (aucuns Historiens Espagnols la
Io. Mariana de reb. Hisp. l. 11. c. 2. nomment mal Elisabeth, autres Beatrix, & Guillaume de Tyr Marie)
fille d'Alfonse VIII. Roy de Castille (qui prenoit la qualité d'Empe-
reur des Espagnes) & de Berenguere sœur de Raimond Comte de Bar-
Tyrens. l. 17 c. 8. celonne.

C. Sausseius Annal. Aurel. Lors du mariage Constance fut couronnée dans Orleans par Hugue
Archeuesque de Sens, qui auoit amené d'Espagne ceste Princesse
CONSTANCE.

Deux ans aprés le mariage LOVIS porté de deuotion enuers Sainct
Iacques, & desirant visiter le Roy de Castille son beau-pere, s'achemi- 1154.
Rodericus Tolet. l. 11. c. 2. na vers luy. Mais les Historiens Espagnols escriuent là dessus, qu'ayant C
esté deceu par quelques malueillans de leur nation, qui luy firent en-
tendre, que cette Royne estoit fille bastarde d'Alfonse, il voulut s'en
asseurer & luy mesme estre éclarcy de la verité. Il feignit donc d'aller en
pelerinage en Espagne, & sans que son beau-pere sceust l'occasion de
sa venuë, il le veid dans sa Cour, où il fut magnifiquement receu à Bur-
gos. Et LOVIS reconnut le contraire de ce qu'on luy auoit sup-
posé.

En l'an MIL CENT CINQVANTE NEVF, ou l'année suiuante se- 1159.
lon aucuns, la Royne CONSTANCE DE CASTILLE,
qui fut ornée de plusieurs vertus, mourut en trauail de l'accouche-
ment de sa derniere fille (vne Histoire la nomme Alix) & fut enseuelie
P. Æmilius. à S. Denis. Paul Emile s'est mépris escriuant, que cette Royne ne ves-
cut que deux ans depuis son mariage.

Contin. Aim. l. 5. c. 53. Bien tost aprés, enuiron l'an MIL CENT SOIXANTE & VN LOVIS passa *Son 3. mariage.*
en troisiémes nopces à Paris, auec ALIX DE CHAMPAGNE, cin-
P. Pithou en la Geneal. des C. de Champ. quiéme fille de Thibaud dit le Grand IV. du nom Comte de Champa- 1161.
gne. Cette Royne mourut en l'an MIL DEVX CENS SIX, le IV. de Iuin. 1206

Digitized by Google

Encore que quelque temps auant les Roys LOVIS VII. de France & Henry II. d'Angleterre eussent fait paix cōfirmée par mariages de leurs enfans, si est-ce qu'il estoit impossible, que la concorde peust estre de longue durée entre deux si grands Monarques. L'Anglois commença la guerre pour le recouurement du Comté de Tolose; comme nous auons dit, pretendant qu'ayant esté engagé par l'ayeul maternel de la Royne Alienor sa femme, à l'ayeul de Raimond Comte de S. Gilles, beau-frere du Roy de France, qui le possedoit en ce temps, il auoit droict de le retirer. Il passe donc en Languedoc, & prend la ville de Cahors. Mais LOVIS s'estant declaré pour Raimond, qui auoit cession de son droit, se vint loger auec ses forces dedans Tolose; de sorte que l'Anglois n'osa s'auancer plus outre, & se contenta d'enuoyer Thibaud Comte de Blois son partisan, pour faire diuersion & tascher de broüiller le Roy dans son Royaume; où il trouua si bon ordre, que l'vn ny l'autre n'eurent le moyen de faire reussir leur entreprise. Robert Abbé du Mont dit, que le Roy d'Angleterre ne voulut point assieger Tolose, à cause de l'honneur qu'il portoit & deuoit au Roy de France qui estoit dedans. Mais il y a apparence qu'il entend, l'Anglois n'auoir voulu donner l'assaut ny forcer la ville, parce qu'on ne peut nier, qu'il ne l'ait assiegée par l'espace de trois mois, pendant lesquels il espuisa toutes ses finances. *Roger. Hoveden. Thom. de Valsingham. Matth. Vvestmonast. Io Sarisber. vita S. Thom. Cantorb. G. Neubrig. l. 2. c. 7. Hier. Zurita. Roger. Houeden.*

Cette guerre pour Tolose, & autres differens auoient causé vne grande inimitié entre les Roys. Mais le Pape Alexandre III. (lequel chassé de Rome par l'Empereur s'estoit retiré en France, où il tint les Conciles de Clermont en Auuergne, & de Tours) fit en sorte, qu'ils s'accorderent en sa presence à Torcy sur Loire. Depuis neantmoins l'Anglois ayant remis sus vne armée pour la conduire derechef à Tolose, le Roy LOVIS de sa part mit la sienne sur pied; Ils eussent mis à
1163. chef de grands exploits de guerre, n'eust esté que par l'entremise de leurs amis vne autre paix fut concluë, suiuant laquelle, pour se reconcilier plus fermement, ils traicterent le mariage de leurs enfans. *Vignier.*

Cela n'empescha pas, qu'ils ne rentrassent en guerre, suiuie de tréues, & depuis ce temps là aucun traité de paix ne pût estre asseuré ny de longue durée entre eux. Souuent les armes furent posées, & souuent reprises, les villes occupées, & plusieurs batailles données: quelques fois les deux Roys & leurs successeurs se sont veus & se sont touchez les mains, puis incontinent le trouble recommençoit plus fort, & fut si souuent renouuellé en l'espace de plus de trois cens ans, qu'il donna suiet à six cens Traictez. Suiuant celuy fait à S. Germain en
1170. Laye, où les deux Roys s'aboucherent, Henry fils aisné de l'Anglois vint en France faire hommage au Roy LOVIS son beau-pere des Comtez d'Aniou & du Maine, reïterant celuy pour la Normandie. Et lors du differend, que le ieune Prince eut auec le Roy son pere, LOVIS, qui le tenoit pour son gendre, se declara pour luy. On en vint si auant, que le Roy & le ieune Henry assiegerent Roüen,
1178. pour laquelle defendre le vieil Henry partit d'Angleterre. Mais en fin les deux Roys firent la paix à Tours, & vne autre alliance de leurs enfans. Depuis vn nouueau differend suruenu entre eux donna suiet à leur dernier Traicté, par lequel, entre autres choses, ils voüerent de prendre la Croix, & de faire ensemblement le voyage de Hierusalem pour combatre les Infideles, vœu qui demeura sans effet. *Du Tillet. Robert. de Monte.*

1179. Combien que LOVIS fust deuenu caduc de vieillesse; Si est-ce que cōtre l'aduis de son conseil, il ne laissa pas de s'acheminer en Angle- *Rogerius Houeden.*

Digitized by Google

FRANCE. terre; où il fut receu auec grand honneur par Henry; & là par deuotion *An de Iesus Chr.*
Robert. de Monte. visita le Sepulchre de S. Thomas Archeuesque de Cantorbery (que ce pieux Roy auoit tant chery & honoré lors de son exil en France.) Il
Baronio. y fit sa priere à Dieu pour le recouurement de la santé de Philippes son fils, tombé en ce temps-là en vne griéue maladie. La meilleure part des Historiens François n'ont fait mention de ce voyage, peut-estre à cause de la briéueté d'iceluy, le Roy n'ayant esté que six ou sept iours à le faire.

A son retour ayant fait assembler à Paris les Princes & Prelats de son Royaume, il resigna sa Couronne au Prince son fils vnique, issu de son
V. Tyrensis l. 22. c. 4. dernier mariage, & bien-tost aprés passa de cette vie en vne meilleure, *Sa mort*
estant mort à Paris, l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS, le dix- 1180.
l. de gest. Philippi Aug. huictiéme, autres escriuent le vingtiéme iour de Septembre, ayant vescu prés de soixante dix ans, comme Rigord & Guillaume le Breton ont remarqué; Mais quelques autres plus veritablemẽt escriuent, qu'il n'en vescut que soixante. Le mesme Rigord semble dire, que le decés aduint l'an mil cent quatre-vingts vn. LOVIS regna quarante trois B
ans, & est loüé pour sa Pieté & Debonnaireté, ausquelles vertus il ioignit la Prudence, la Iustice & la Liberalité. Aussi est-il appellé Roy *tres-*
l. 1. Philipid. Vil. Tyrensis l. 2. c. 4. *pieux & tres-Chrestien, recommandable en toutes vertus & de memoire immortelle*, tant par Guillaume Archeuesque de Tyr, qui a descrit son voyage de la Terre-Sainte, que par aucuns Historiens Espagnols & Anglois.
Io. Picard. in notis ad Gul. Neubrig. Le Pape Alexandre III. l'eut en telle estime pour sa Pieté, qu'il luy enuoya vne rose d'or consacrée; suiuant la coustume lors obseruée en l'Eglise.

En l'an mil cent soixante dix-neuf voulant faire sacrer & couronner son fils, il donna la prerogatiue du Sacre des Roys à l'Eglise de Reims, 1179.
estant lors Archeuesque Guillaume de Champagne Cardinal de S. Sabine, frere d'Alix derniere femme du mesme Roy LOVIS VII. ce Cardinal ayant eu le credit de faire vuider à l'auantage de son Eglise, le differend qui auoit esté pour la prerogatiue de cette auguste ceremonie, que l'Eglise de Reims pretend auoir depuis Clouis le Grand. Le Roy fit descrire l'ordre du Sacre & couronnement, tant pour Philippes son fils, que pour leurs successeurs Roys; departant aux Pairs de Fran- C
Du Tillet. ce (alors creez, dit du Tillet) leur rang & office au Sacre: Ordre qui fut enregistré en la Chambre des Comptes à Paris, & depuis a tousiours esté gardé & obserué.

Pendant ce regne l'Vniuersité de Paris fut tres-florissante aux sciences, mesmement en celles de Theologie & Philosophie, les Professeurs d'icelles ayans esté grandement fauorisez par ce Roy; Qui confirma l'Eglise & l'Euesque de Maguelonne en la possession de tous les biens dont ils ioüyssoient, & particulierement l'Isle où l'Eglise est si-
Au Tresor de France. tuée, & tout ce qu'ils possedent en la mer & en l'estang. D'ailleurs il
Hugo monachus Vezel. in Chron. leur donna les chasteaux de Ville-neufue, de Gihano & autres biens; par lettres de l'an mil cent cinquante cinq, dans lesquelles ce Roy prend qualité *d'Empereur Auguste des François*.

Imitant plusieurs Roys ses predecesseurs il receut fauorablement le Pape Alexandre III. lors qu'il se retira en France, comme nous
Hist. de la M. de Vergy d'A. du Chesne. auons dit, afin d'y trouuer seureté contre l'Empereur Frideric Barberousse, & luy offrit pour retraite le chasteau de Vergy en Bourgongne.
Supplements Aimoini. l. 5. c. 4. Quelque temps aprés, le Roy ayant pendant le Schisme qui trauailloit la Chrestienté, recognu Alexandre pour le vray & legitime Chef de l'Eglise, à son exemple l'Empereur de Constantinople & les Roys d'E-

Digitized by Google

An de IESVS CHR. spagne, d'Angleterre, de Hierusalem, de Sicile & de Hongrie firent le mesme; tant le Roy de France estoit lors en estime & veneration en leur endroit. Et d'autant qu'enuiron ce temps Frideric voulut à main armée entrer dans la Bourgongne, il en fut valeureusement repoussé par ce Roy LOVIS, lequel eut sa sepulture en l'Abbaye de Nostre-Dame de Barbeau, dite autrement de S. Port sur Seine, prés la ville de Melun, de l'Ordre de Cisteaux, qui fut fondée & dotée par ce Roy, peut-estre à cause de l'heureuse naissance de son fils vnique. La Royne Alix sa femme luy fit eriger vn somptueux tombeau, orné & enrichy d'or, d'argent & de pierres precieuses. Elle mourut à Paris au mois
1205. d'Auril, l'an MIL DEVX CENS CINQ, autres escriuent, que ce fut le quatriéme Iuin de l'an suiuant, & fut inhumée en l'Abbaye de Pontigny en Bourgongne, fondée par le Comte de Champagne son pere: de sa part elle fonda l'Abbaye du Iard prés Melun, pour rendre graces à Dieu de ce que sur le declin de l'aage du Roy son espoux, & contre toute esperance humaine, ils auoient eu vn fils heritier de la Couronne du Monarque; l'vn & l'autre se rememorant, que Sainct Zacharie & S. Elisabeth auoient aussi en leur vieillesse engendré le Prophete Sainct Iean.

FRANCE.

Rigord. de gest. Philipp. Aug.

Du Tillet. C. Robert.

Sebast. Rouillard.

FILLES DV ROY LOVIS LE IEVNE, ET D'ALIENOR DE GVYENNE sa premiere femme.

20. MARIE DE FRANCE fut conioincte par mariage auec HENRY I. du nom Comte Palatin de Troyes, ou de CHAMPAGNE & de Brie, & encore Comte de Chartres, de Blois & de Sancerre, Vicomte de Chasteaudun, surnommé le Large, fils aisné de Thibaud surnommé le Grand IV. du nom, Comte de Blois & de Chartres & II. du nom Comte de Champagne & de Brie, & de Mahaud fille d'Engelbert Duc, ou selon aucuns de Baudoüin Comte de Flandres. Ce Comte Henry, du viuant de son pere, se croisa auec le Roy Louis le Ieune (depuis son beau-pere) à la Croisade preschée par Sainct Bernard. Fut en Asie & en la Terre-Saincte: au retour duquel voyage il tomba entre les mains des Turcs: Estant deliuré de leurs mains par Manuel Empereur de Grece, il deceda bien-tost aprés en l'an MIL CENT
1180. QVATRE-VINGTS, le dix-septiéme iour de Mars: il gist en l'Eglise de Sainct Estienne de Troyes, qu'il fonda & dota de grands biens.

CHAMPAGNE.

D'azur à vne bande d'argent, accompagnée de doubles cotices d'or potencée & contrepotencées. Party de FRANCE.

Naugius.

P. Pithou en l'Hist. des Comtes de Champagne.

A. du Chesne en l'Hist. de Chastillon l. 1. c. 5.

De son espouse MARIE DE FRANCE, il eut deux fils & deux filles, à sçauoir Henry II. du nom, surnommé le Ieune, Comte Palatin de Troyes (puis Roy de Hierusalem) à cause de sa seconde femme, & Thibaud V. aussi Comte de Champagne,
1197. Henry fut Outre-mer & y mourut dans la ville d'Acre, l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS DIX-SEPT, dont la Comtesse sa mere aduertie, elle en deceda de regret au mois de Mars en cét an. Il delaissa deux filles de sa seconde femme, qui fut Isabeau fille d'Amaury Roy de Hierusalem & vefue de Conrad Marquis de Montferrat, laquelle estoit aussi Royne de Hierusalem & de Cypre; ces deux filles furent, Alix Royne de Cypre, & Philippes femme d'Erad de Brienne; la posterité desquelles se verra cy-aprés, où sera aussi traictée celle de Thibaud V. du nom, Comte Palatin de Troyes, qui fut frere puisné & successeur de Henry II. & eut

Rigord.

Pithou.

Digitized by Google

FRANCE.

Ans de Iesvs Christ.

à femme Blanche, fille de Sance Roy de Nauarre, dont vint Thibaud IV. Roy de Nauarre. Leurs sœurs filles de Henry I. furent, Scholastique de Champagne femme de Guillaume Comte de Vienne & de Mascon, & Marie de Champagne, espouse de Baudoüin Comte de Flandres & de Hainaut.

CHAMPAGNE.

Blasonné cōme cy dessus; Party de FRANCE.

20. ALIX DE FRANCE Comtesse de Chartres, née en l'an MIL CENT QVARANTE NEVF, au retour du voyage d'Outremer du Roy Louis VII. espousa THIBAVD, dit le Bon, Comte de CHARTRES & de BLOIS Seneschal, qui prenoit qualité de Regent en France, & fut fils puisné du Comte Thibaud le Grand, duquel nous auons parlé. Par l'entremise de ce Comte Thibaud le Bon fut concluë la paix entre le Roy Philippes Auguste son neueu, & Philippes d'Alsace Comte de Flandres, lors de la guerre pour le Comté de Vermandois. Ce Thibaud mourut de maladie au siege d'Acre en l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS ONZE. Luy & la Princesse ALIX DE FRANCE eurent de leur mariage quatre fils & trois filles, Thibaud decedé ieune, Louis Comte de Blois & de Chartres, auquel Baudoüin Empereur de Constantinople donna le Duché de Nike. Il eut pour fils Thibaud Comte de Blois, mort sans enfans. Les trois & quatriéme fils de Thibaud le Bon furent Henry & Philippes de Chartres morts sans hoirs.

Sa naissance. 1149.

Son mariage.

Pithou.

Du Tillet.

Bigord.

M. Paris.

1191.

B

Marguerite sœur de ces Comtes espousa premierement Hugues d'Oisy Seigneur de Monmirail; puis Eudes Comte de Bourgongne, & en troisiémes nopces Gautier Sire d'Auesne, duquel elle eut Marie d'Auesne Comtesse de Blois, femme de Hugues de Chastillon & mere de Iean Comte de Blois. Isabel Comtesse de Chartres, sœur de Marguerite, espousa premierement Sulpice III. du nom, Seigneur d'Amboise, duquel elle eut Mahaud Comtesse de Chartres; secondement Iean, sire de Montmirail & d'Oisy, qui ne laissa enfans. Alix de Blois troisiéme fille fut Abbesse de Fonteuraud.

FILLE DV ROY LOVIS LE IEVNE, & de CONSTANCE DE CASTILLE sa deuxiéme femme.

C

ANGLETERRE.

De gueules à trois leopards d'or, armez & lampassez d'azur. Party de FRANCE.

20. MARGVERITE DE FRANCE, Royne d'Angleterre & de Hongrie estant encores en bas aage fut promise en l'an M. C. LXII. & mariée en l'an MIL CENT SOIXANTE TREZE, auec HENRY surnommé au Court-mantel, couronné Roy d'ANGLETERRE, viuant le Roy Henry II. son pere; & eut en mariage le Comté de Vexin; l'alliance fut faite pour la confirmation de la paix d'entre les deux Roys. Mais leurs differens s'estans renouuellez à diuerses fois, plusieurs autres traittez se conclurent. En faueur du mariage *l'Office de Grand Seneschal de France*, autres fois affecté au Comte d'Aniou par le Roy Robert, fut rendu, & confirmé à Henry.

Son 1. mariage. 1173.

Vuil. Neubrig. l. 2. c. 25.

Annales de France & d'Angleterre.

Vignier.

A. Du Chesne en l'Hist. d'Angleterre.

Bien-tost aprés le Roy Henry le vieil fit couronner son fils. Et d'autant que luy mesme épris de la beauté de MARGVERITE la retenoit trop longuement deuers soy, sans permettre la consommation du mariage, de là nasquit vne guerre funeste. Car le 1171.

Digitized by Google

Ant de Iesvs Chr. le ieune Prince HENRY qui auoit aussi grand desir de le consommer, que de se voir Roy à bon escient & non pas de nom seulement & sans commandement, il fut si oublieux de son deuoir, que violant les plus sainctes loix de la Nature, & franchissant celles du respect & de la reuerence, il se reuolta contre le Roy son pere; estant secouru & animé par le Roy Louis son beau-pere. Aprés neantmoins que le Pape Alexandre III. eut écrit aux Prelats d'Angleterre, qu'ils exhortassent ce pere inhumain de permettre que Marguerite allast trouuer son mary, à peine, s'il ne faisoit, d'interdire le Royaume. Donques le ieune Henry assisté FRANCE. V. Neubrigensis l. 2. c. 27.
1173. des Comtes de Flandres & de Bologne prit la ville d'Aumale & autres places; & Louis son beau-pere vint assieger Verneüil, puis Roüen. Henry bien estonné, se resolut à la defense de sa dignité, le courroux enuers son fils l'animant à vne iuste vengeance. Mais Thibaud Comte de Blois & Guillaume Archeuesque
1178. B de Sens son frere disposerent les deux Roys à la paix, traictée aussi par l'entremise du ieune Prince Richard, fils & frere des deux Henrys Roys d'Angleterre.

Ce Roy Henry II. auoit commis l'administration du Duché de Guyenne au mesme Richard son fils, & rendu la petite Bretagne à Geofroy son autre fils, auquel elle appartenoit de par sa femme Constance, laissant Henry son aisné dépourueu de toute autre chose, que de l'esperance de succeder vn iour au Royaume paternel. Estant donc indigné cõtre le Roy son pere, il recommença la guerre. Le vieillard s'efforça d'amollir le fier courage de son fils par douces paroles: mais voyant qu'il n'auançoit rien, il se resolut pour obuier à ses pernicieux desseins, d'entrer puissamment dans la Guyenne. Incontinent aprés, par vn merueilleux iugement de Dieu, le ieune Prince Henry, autheur de la conspiration (vn autheur ancien l'a comparé à Absalon) se sentit atteint d'vne violente fieure; mais touché de viue repentance & déplaisir de sa faute, il enuoya demander pardon; dequoy le pere s'esmeut de compassion; & pour marque de sa clemence & du pardon, luy fit porter vn de ses anneaux, lequel son fils baisant d'affection, ren-
C dit l'esprit en presence de l'Archeuesque de Bourges, au chasteau
1183. de Martel en la Viconté de Turenne, l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS TROIS. Il regna neuf ans auec son pere, & en vescut vingt-six. Son corps fut enseuely dans l'Eglise cathedrale de Roüen. Il ne laissa point d'enfans. Histoire d'Aquitaine. Vil. Neubrig. l. 2. c. 27 & l. 3. c. 7.

Son 2. mariage. Sa vefue MARGVERITE DE FRANCE fut remariée auec BELA III. Roy de HONGRIE & de Dalmatie, second fils du Roy Geysa II. Lequel Bela mourut l'an MIL CENT
1196. QVATRE-VINGTS SEIZE, ayant regné treze ans. Et gist en la ville d'Albe la Royale, où il deceda. MARGVERITE estant encore veufue s'en alla Outre-mer en pelerinage, & y finit
Sa mort 1197. ses iours en la ville d'Acre, l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS DIX-SEPT. Mais il faut qu'elle ait fait son voyage du viuant de Bela son mary, s'il eut pour seconde femme (comme aucuns escriuent) Marie Comnene, fille de l'Empereur de Constantinople Manuel. Si ce n'est qu'il eust en premieres nopces espousé Marie de France, comme il y a plus d'apparence. HONGRIE. Fassé de huit pieces d'argent & de gueules. Party de FRANCE. Gul. Brito Philippid. l. 6.

Digitized by Google

ENFANS DV ROY LOVIS LE IEVNE, ET D'ALIX DE CHAMPAGNE sa troisiéme femme.

20. PHILIPPES II. surnommé AVGVSTE & CONQVERANT Roy de France.

PONTHIEV

D'or à trois bandes d'azur. Party de FRANCE.

20. ALIX DE FRANCE Comtesse de PONTHIEV (que Rigord & Nicole Gilles par erreur appellent Marguerite) fut accordée à Richard Duc de Guyenne, puis Roy d'Angleterre, second fils du Roy Henry II. par le traitté de paix fait entre les Roys de France & d'Angleterre, en la ville de Tours, l'an mil cent soixante dix-huict. Mais la Princesse estoit 1178.
lors fort ieune; neantmoins elle fut mise entre les mains du Roy Henry qui l'emmena en Angleterre, & la garda iusques à ce qu'elle fust en aage nubile: Depuis le Prince Richard ne pouuant sup- B
porter que son pere retint si longuement ALIX, sans permettre la consommation du mariage, se ioignit auec son frere aisné Henry en la reuolte contre leur pere.

Io. Picardus in notis ad Gul. Neubrig.

Quelques années aprés Richard irrité contre le Roy Philippes Auguste, frere de la Princesse, refusa de l'espouser, incité par sa mere la Royne Alienor Duchesse de Guyenne: puis espousa Berenguaire de Nauarre; ce qui fut cause de grands troubles.

Du Tillet.

Masson. l. 3. Annal.

C. Byl. 2. de l'Hist. du Comté d'Alençon.

Tellement qu'en l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS SEIZE 1196.
ALIX DE FRANCE fut coniointe par mariage auec GVILLAVME Comte de PONTHIEV & de Monstrueil sur la mer, fils du Comte Iean & de Beatrix de Sainct Paul. Le Roy donna en faueur de mariage à sa sœur, ce qu'il auoit à Villiers, Ruë & Sainct Valery; De cette alliance sortit Iean II. Comte de Ponthieu mort sans enfans; & Marie Comtesse de Ponthieu, mariée deux fois: premierement à Simon Comte de Dammartin & de Bolongne; puis à Mathieu de Montmorency Seigneur d'Atichy.

CONSTANTINOPLE.

De gueules à vne Croix d'or cantonnée de quatre fusils de mesme. Party de FRANCE.

Robert. de Monte.

Vil. Tyren. l. 22. c. 4.

Vil. Neubrig. l. 3. c. 4.

Robert. de Monte.

20. AGNES DE FRANCE Emperiere de Constantino- C
ple, n'estoit aagée que de huict ans en l'an MIL CENT 1179.
SOIXANTE & DIX-NEVF, quand elle fut accordée en mariage au Prince ALEXIS COMNENE, fils d'Emanuel Empereur de CONSTANTINOPLE, & de Marie, surnommée Xene, Princesse d'Antioche. Ce ieune ALEXIS fut associé à l'Empire en l'an suiuant, mil cent quatre-vingts, & furent 1180.
luy & sa nouuelle espouse couronnez dans le Palais du vieil Constantin, à Constantinople, au lieu nommé Trulle, où fut anciennement tenu vn celebre Concile. Estant Emanuel decedé bientost aprés, le Prince demeura sous la tutele de l'Emperiere Marie sa mere, & d'Alexis Comnene Protosebaste son grand oncle; puis sous celle d'ANDRONIC cousin germain du mesme Empereur. Lequel prenant occasion du bas aage d'Alexis, de Regent qu'il estoit se porta Empereur & vsurpa l'Estat. Pour y paruenir, il fit premierement mourir la mere, puis le ieune Empereur son pupille, aagé d'enuiron quinze ans, & luy-mesme se mit en possession de l'Empire; ce qui aduint en l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS 1183.
TROIS, aprés qu'Alexis eut esté Empereur enuiron trois ans.

Digitized by Google

Anno IESVS CHR. — FRANCE.

Aucuns escriuent, que ce tyran Andronic voulut faire espouser à Manuel son fils aisné l'Emperiere AGNES, promettant de l'associer à l'Empire; ce qu'ayant refusé, il le fit emprisonner, puis luy-mesme contracta vn mariage incestueux auec la Princesse. Mais quand il creut, par ses cruautez, estre mieux confirmé en son Estat, ce fut lors que plus il accelera sa propre ruine, par vn secret iugement de Dieu; d'autant qu'il se rendit si odieux à ses suiets, que s'estans reuoltez, ils l'assiegerent dans son Palais, & l'ayant pris le massacrerent, aprés luy auoir fait sentir toutes les ignominies, dont vn peuple enragé se peut aduiser. Ceçy aduint en l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS CINQ.

Son 2. mariage. *Robert Abbas Montis sub an. 1181.* *Nicetas.* *Vil. Tyrens.* 1185. *Son 3. mariage.* 1204.

Aprés la conqueste de Constantinople, faite par les François & Venetiens en l'an mil deux cens quatre, AGNES espousa vn Prince de Grece, appellé THEODORE BRANAS, Seigneur d'Andrinople, tres-valeureux : lequel estant ioint auec les Latins mit à chef plusieurs exploits d'armes aprés la prise de Constantinople : Geoffroy de Villehardoüin parle de luy en son Oeuure, ou Histoire de cette prise, disant; Que les Grecs de l'armée de Ioaniza Roy de Bulgarie voyant ses grands progrez, depescherent à Constantinople par deuers ce Prince Branas pour faire leur appointement enuers le Vice-Empereur Henry & les Venetiens, promettans de luy quitter Andrinople & Didymotique places fortes, ce qui fut executé : par ce moyen l'accord fut renoüé entre les Latins & les Grecs. Le mesme Autheur fait aussi mention du mariage d'AGNES DE FRANCE, qu'il nomme Emperiere, auec BRANAS. Ce peut estre luy, qu'Isaac l'Ange successeur d'Andronic à l'Empire de Constantinople, enuoya auec vne armée contre le Roy de Sicile, qui rauageoit la Grece, sur lequel il obtint vne victoire.

B *Geoffroy de Villehardoüin.* *Vignier.*

C

FILS NATVREL DV ROY LOVIS LE IEVNE.

20. PHILIPPES bastard de France, Doyen de l'Eglise de Sainct Martin de Tours, mourut auant le Roy Louis le Ieune son pere. Aucuns estiment, qu'il fut éleu & nommé Archeuesque de Tours contre Engelbaud, qui mourut l'an mil cent cinquante sept : & que c'est luy auquel S. Bernard addresse son Epistre cent cinquante vniéme.

Cl. Robertus Gallia Christ. 1157. *D. Bernard.*

Du Tillet parlant de ce PHILIPPES dit, qu'il n'est compté; pour ce (comme il adiouste) que cette troisiéme Lignée n'aduoüe les bastards; mais bien les bastardes.

Sa mort 1161. Tant y a qu'il mourut l'an MIL CENT SOIXANTE & VN. L'Abbé du Mont Robert s'est abusé en le prenant pour Philippes Archidiacre de Paris son oncle, selon qu'il est porté en l'Histoire de la Maison de Dreux.

LOVISE *Abbesse de Fonteuraud est dite fille du Roy* LOVIS *le Ieune par le Cardinal Baronio en ses Annales sous mil cent dix-sept. Mais ny les titres ny les Histoires de ce Monastere n'en font mention. Il y a donc lieu d'en douter. Et de fait Petronille de Chemillé estoit en ce temps premiere Abbesse, & mourut l'an* M.C.L.

Baronio. *Honorat Niquet Hist. de Fonteuraud.*

Digitized by Google

FRANCE.

D'azur semé de fleurs de Lis d'or.

HAINAVT.

Cheuronné d'or & de sable de six pieces.

DANEMARC.

D'or à trois Leopards de sinople armez & lampassez de gueules.

MERANIE.

De sinople à la Croix de vair accompagnée de clarines ou clochettes d'or, batelées d'azur.

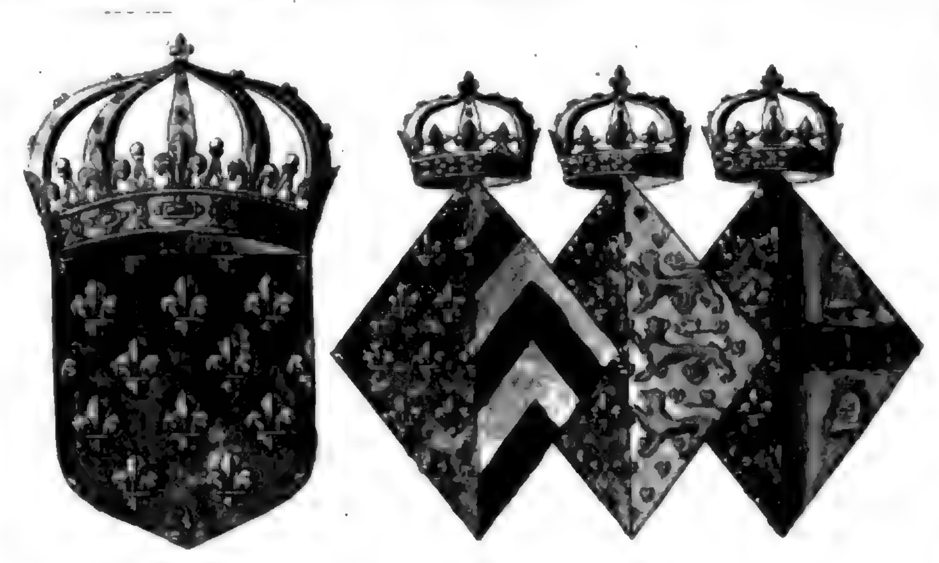

B

20. PHILIPPES II. ROY DE FRANCE SVRNOMMÉ AVGVSTE, CONQVERANT ET DIEV-DONNÉ.

CHAPITRE IX.

Rigord. de gestis Philippi Aug.

Vincentius Beluacensis.

LES insignes Victoires que ce Monarque obtint sur les Alemans, les Anglois, & les Flamens ; & ses grandes conquestes luy firent meriter diuers surnoms glorieux: ceux entre autres d'AVGVSTE & de CONQVERANT, pour auoir conquis & reüny à son domaine Royal plusieurs prouinces, qui en estoient distraites, ainsi que des membres détachez de leur corps. Il eut le surnom de DIEV-DONNÉ, pour auoir, par vne speciale grace du Ciel, & comme miraculeusement esté donné au Roy Louis VII. & à la France, aprés vne ardente priere de son peuple enuers Dieu & de Louis mesme, qui lors de sa naissance tiroit sur l'aage, & n'auoit eu que des filles de trois femmes. On pouuoit encore iustement adiouster aux titres de PHILIPPES celuy d'INVINCIBLE, puis qu'il vainquit & remporta de merueilleux trophées sur des ennemis si puissants, qu'ils ne sembloient pas tant venir au hasard du combat, qu'à la victoire certaine. 1180. C

Rigord. *Contin. Aim.* *Robert. Abb. de Monte.* *D. Petauius.*

Il nasquit dans Paris de la Royne Alix de Champagne le XXII. d'Aoust l'an MIL CENT SOIXANTE SIX ; ce qui est tesmoigné par des lettres du mesme Roy Louis pour l'Abbaye de Cluny, datées du du mesme an, esquelles il dit, que c'estoit le premier de la naissance de PHILIPPES son fils. Maurice Euesque de Paris le baptisa, Philippes Comte de Flandres & trois Abbez, Hugues de S. Germain des Prez lez Paris, Eudes de S. Geneuiéue, & Herué de S. Victor furent ses parains. Constance Comtesse de Tolose tante paternelle du ieune Prince, fut la marraine. *Sa naissance.* 1166.

Viuant son pere, il prit la Couronne à la Feste de Toussaints l'an MIL CENT SOIXANTE DIX-NEVF (estant en la quinziéme année *Son couronnement.* 1179.

Ande de son aage.) La ceremonie du Sacre & couronnement fut faite à Reims FRANCE.
Iesvs par son oncle maternel l'Archeuesque Guillaume de Champagne, *Guil. Britto l.1. Philippidos.*
Chr. Cardinal Legat du S. Siege, assisté des Archeuesques de Tours, de Bourges, de Sens & de plusieurs Euesques. Ce Cardinal eut bonne part au gouuernement des affaires pendant la minorité d'AVGVSTE son neueu; En vne epistre qu'il escrit au Pape Luce III. il l'appelle l'œil de ses Conseils & son bras dextre. Ce couronnement a esté l'vn des plus solemnels qui se remarquent dans nos Histoires, d'autant que la plusspart des Princes, Pairs & Barons s'y trouua: Henry Duc de Normandie couronné Roy d'Angleterre y assista en qualité de Pair & de vassal de la Couronne de France, ayant en signe d'obeïssance & subiection soustenu d'vne part la Couronne sur la teste du Roy. Philippes Comte de Flandres porta l'épée Royale deuant sa Maiesté. *Steph. Tornacen. ep. 121.* *Du Tillet.* *Rigord.* *Rogerius Houedenus Annal parte 2. ad an. 1179.*

La Royne Alix sa mere fut Regente, & le Cardinal de Champagne oncle du Prince, le premier Ministre d'Estat. *M. le Baron d'Antueil Hist. des Min. d'Estat.*

Peu de temps aprés le couronnement de PHILIPPES, il fut marié auec ISABEL DE HAINAVT, de laquelle est faite plus ample B mention cy-aprés. Et pource que le mariage fut arresté au desceu & contre le gré de la Royne sa mere, & contre celuy des Comtes de Troyes, de Chartres & de Sancerre ses oncles maternels, ils resolurent d'armer contre luy, & de mander du secours d'Angleterre. Mais leur resolution demeura sans effect. *Rob. de Monte.*

La solemnité du couronnement de la Princesse (aucuns disent aussi du mariage) fut accomplie par Guy de Noyers Archeuesque de Sens,
1180. le XXIX. de May ou I. de Iuin l'an MCLXXX. dans l'Eglise de S. Denis. Car PHILIPPES voulut estre derechef couronné auec son épouse. Vn accident d'heureux presage y arriua; Car trois lampes ayant par mégarde esté rompuës, l'huile fut répanduë sur les testes du Roy & de la Royne. Et d'autant que dans les Saintes Lettres cette liqueur est prise pour symbole de Graces Diuines, l'on interpreta ainsi cét accident; De fait la suite du regne fit paroistre, que nostre grand Prince fut assisté de la grace & du secours celeste en des occasions où les forces humaines sembloient luy defaillir; benediction qui continua sur C sa posterité. *Rigord.*

1181. Pour heureux premices de son regne, il ordonna de rudes peines contre les blasphemateurs du saint nom de Dieu, & l'exil & bannissement des Iuifs, qui trauailloient ses suiets d'excessiues vsures. *Idem.* *G. Nangius.* *Bernard. Guido.*

Les premiers effects de la generosité de PHILIPPES se firent remarquer contre les entreprises d'Ebles Seigneur de Charenton en Berry, de Humbert Seigneur de Beauieu, & contre le Comte de Chalon. Abusans de sa ieunesse ils exerçoient des tyrannies sur leurs voisins & mesmes sur aucuns Ecclesiastiques: à la priere de ceux cy le Roy les fut attaquer de si bonne façon, qu'ils ne tarderent gueres de mettre les armes bas & demander le pardon, qu'ils obtindrent de sa bonté. *G. Brito.* *Rigord.* *P. Æmil.*

Suiuit la guerre declarée à Philippes Comte de Flandres, lequel mal-content de n'auoir eu le gouuernement de l'Estat aprés le mariage de sa niepce Isabel, vouloit iniustement retenir ce qu'Elisabeth de Vermandois sa femme, decedée sans enfans, auoit eu en mariage és Comtez de Vermandois & de Valois, s'efforçant de l'vsurper au preiudice d'Alienor Comtesse de Beaumont sœur & heritiere d'Elisabeth. Aprés
1184. quelques exploits de guerre le Comte rechercha la paix, qui fut concluë sous cette condition, Qu'il iouïroit du Comté de Vermandois *Meier.* *Rob. de Monte.* *Rigord.* *P. Massonus.* *Auctarium Aquicinctinum.*

Digitized by Google

FRANCE. pendant sa vie, & qu'aprés sa mort il reuiendroit à la Couronne. La *Ans de IESVS CHR.* paix ne fut de longue durée, par ce que le Roy ne voulut se desaisir de ce Comté pour des raisons importantes. Aussi que le Flamen se reuoltant encore, entreprit de faire hommage du Comté de Flandres au Roy *Aub. Miraeus in Anna. Belg.* d'Alemagne fils de l'Empereur Federic. Neantmoins en fin par vn autre Traité il mit les armes bas & ceda au Roy ses pretensions sur le Vermandois. 1185.

Vn autre mouuemét auoit aussi attiré par deux fois les armes Royales dans le Duché de Bourgongne. Il s'émeut contre le Duc Hugues III. 1183. *Rigord.* pour la feodalité de la Seigneurie de Vergy, laquelle Hugues refusa releuer du Duc; Il en fut tellement irrité, qu'il vint assieger la place. En *Chroniq. de S. Denis.* cette extremité le Seigneur de Vergy a recours au Roy, luy promet de tenir son Chasteau en fief de sa Couronne, s'il luy plaisoit de le *Rob. S. Mariani Mon. in Chron.* deliurer de cette oppression. Aussi tost le Monarque s'achemine en Bourgongne, fait leuer le siege, & raser les forts, le Seigneur de Vergy 1185. ayant esté maintenu en sa possession, moyennant l'hommage promis.

A. du Chesne en l'hist. de Vergy. Depuis le Roy encores émeu par les plaintes que les Prelats de Bourgongne luy firent des oppressions du mesme Duc Hugues III. de*Rigord.* rechef arma contre luy, prit Chastillon sur Seine, le contraignit de *G. Brito.* s'humilier, & de promettre satisfaction aux Ecclesiastiques. B

En suite de ces troubles vn different suruint entre AVGVSTE & Henry II. Roy d'Angleterre, fondé sur ce qu'aprés la mort de Mar*Du Tillet.* guerite de France (que Henry son fils dit le Ieune auoit espousée) l'Anglois ne laissoit pas de retenir le Comté de Vexin, que la Princesse auoit eu en dot, pretendant qu'il estoit de l'ancien domaine du Duché de Normandie, & debatoit le don de ce Comté par luy fait à LOVIS le Ieune. D'ailleurs Richard, autre fils de Henry II. refusoit l'hommage au Roy Tres-Chrestien pour le Poictou. Tout cela fit armer PHILIPPES, qui prit quelques places en Berry; puis se rangea à vn traité de paix.

Peu de temps aprés PHILIPPES & Richard s'aboucherent 1188. *Vignier.* entre Gisors & Trie, firent vne tréue, par ce qu'ils estoient rentrez en guerre, & se croiserent pour le recouurement de la Terre Saincte, ayant sçeu la prise de Hierusalem faite par les Infideles.

Leur sainte entreprise fut differée à raison d'vn autre trouble excité par l'Anglois pour le Comté de Tolose, qu'il debatoit au Comte Raimond, duquel AVGVSTE prit la defense, aprés que Richard eut rompu la tréue. Pour venger cette rupture & diuertir l'Anglois, les C *Rigord.* François entrent dans la Touraine, le Berry & l'Auuergne, où ils s'emparent de plusieurs places; puis poursuiuirent leurs ennemis, qui pri*Brito.* rent la fuite en Normandie; Et comme Henry & son fils estoient arre- *Bataille de Gisors.* *Rob. de Monte.* stez à Gisors, la bataille leur estant presentée, le Roy obtint sur eux la victoire; puis se rendit maistre du Mans & de Tours; de sorte que 1190. Henry se voyant reduit au point de faire vne paix desaduantageuse, il en conceut tel regret, qu'on estime la fin de ses iours en auoit esté lors auancée à Chinon en Touraine, & du déplaisir qu'il eut, de ce que son fils Richard s'estoit accordé auec AVGVSTE.

Ce trespas & l'accord fait auec Richard successeur de Henry; qui rendit hommage au Monarque François, leua toute occasion à PHILIPPES de craindre des troubles en son Royaume; Tellement qu'ayant resolu d'accomplir son vœu du voyage de la Terre Saincte, (où il auoit desia enuoyé du secours, à la priere de Heracle Patriarche de Hierusalem venu en France pour l'implorer) & considerant, que

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. LOVIS son fils estoit encores au berceau, ordonna, qu'en son absence la Royne ALIX DE CHAMPAGNE sa mere, & l'Archeuesque Guillaume frere de la Princesse, auroient, comme autrefois, la Regence, leur prescriuant par son Testament ce qui estoit de sa volonté en son absence, ou aprés sa mort, si Dieu l'appelloit de ce monde pendant ce FRANCE.
1188. long & perilleux voyage. *Du Tillet.*

Il fit assembler à Paris les Ordres de son Royaume pour auiser aux moyens de subuenir aux grands frais qu'il conuenoit faire, & fut arresté, qu'il prendroit tant la dixme, (dite Saladine, l'entreprise estant contre Saladin Soudan de Babylone) des biens meubles de ses suiets, qui ne feroient le voyage d'Outre-mer, que celle du reuenu des Ecclesiastiques. *Rigord.* *Rob. de Monte.*

Voyage d'Outre mer. Ayant donc derechef resolu le voyage auec le Roy Richard, par son autre Testament il ordonna plusieurs reglements sur le fait de la Iustice *Iacob. de Vitriaco c. 99.*
1190. & la collation des benefices, & sur ce qui estoit du droit de Regale; puis il partit au mois de Iuillet mil cent quatre vingt dix: Aprés plusieurs *Roger. Houeden.*
B grands perils euitez estant arriué en Syrie il assiegea la ville d'Acre, & cependant l'Anglois arriua. Elle estoit remplie de vaillants soldats, qui peu auant auoient soustenu vn autre siege de trois ans. Neantmoins la place fut si viuement attaquée, qu'elle ne pût resister aux efforts des Chrestiens, qu'enuiron quatre mois; estant en fin contrainte d'implorer la clemence des deux Roys & de se rendre à eux. Aucuns escriuent, qu'elle fut prise d'assaut. Les Chrestiens y establirent le siege du Royaume de Hierusalem. *Rigord.* *Vuil. Vvestmonasteriensis.*

Comme les affaires estoient en assez bon train, les maladies contagieuses se mirent dans le camp des François; accident funeste suiuy d'vn autre non moins dangereux, qui fut la diuision, les soupçons & les ialousies d'entre les deux Roys puissans & courageux, causées de ce que Richard auoit delaissé Alix de France, quoy qu'il l'eust fiancée; dont PHILIPPES son frere eut vn vif ressentiment: En ce temps, il se veid atteint d'vne dysenterie & fort indisposé par l'inclemence de l'air; de sorte que toutes ces fascheuses rencontres le necessiterent de se retirer à son grand regret, laissant la conduite de son armée, soudoyée pour trois ans, à son cousin Hugues Duc de Bourgongne. Il passa par la Sicile, puis par Rome, où il visita le Pape Celestin III. auquel il fit de
C grandes plaintes du Roy d'Angleterre. *Guil. Neubrigensis l. 4. c. 21. & 22.* *Rigord.*

Estant de retour en France, il prit (au nom de Louis son fils) possession du Comté d'Artois, à luy écheu par le decez de Philippes Comte de Flandres grand oncle maternel du ieune Prince, qui estoit mort au siege d'Acre: Mais il y eut en suite differend auec Baudoüin Comte de Flandres, qui laissa au Roy S. Omer, Arras & autres places.

1193. Cependant PHILIPPES voulant auoir la dot de sa sœur Alix declara la guerre à l'Anglois, qui retenoit tousiours le Vexin. Il prend Gisors, Neuf-chastel, Eureux & assiege Roüen; Et ce qui vint bien à point pour luy, c'est, que Iean Prince d'Angleterre Comte de Mortain, (qui fut depuis Roy) quittant Richard son frere, se rangea au party François: mais, comme ce Comte estoit inconstant & leger il l'abandonna bien tost aprés. D'autre part l'Anglois prend Loches & Tours; Cependant AVGVSTE se trouuant tant d'affaires sur les bras, est contraint de faire des leuées de deniers sur les Ecclesiastiques, *Du Tillet.*
1195. dont ils monstrerent auoir quelque mécontentement: mais l'euenement fit paroistre, que ce n'estoit que pour la necessité de sa defense & pour secourir les Chrestiens de Leuant.

Digitized by Google

FRANCE. La chaleur des courages s'alentissant, les deux Roys enfin se disposerent à la paix, les Comtez de Vexin, d'Eureux & autres demeurerent à PHILIPPES, & les Comtez d'Eu & d'Aumale à Richard, dit Cœur de Lyon, pour sa valeur & generosité. Aprés qu'on eut encore repris les armes, en suite fut concluë vne Treue de cinq ans; Richard est cependant tué deuant Chaslus en Limousin; cette mort ayant changé la face des affaires. — Ans de Iesus Chr. 1199. — M. Paris. Du Tillet.

Car son frere & successeur au Royaume Anglois, le Comte Iean surnommé sans Terre, aussi tost rechercha de paix PHILIPPES, qui s'estoit saisi d'Angers, du Mans & d'Eureux, & l'estant venu trouuer à Andely, leur accord fut traitté le iour de l'Ascension l'an mil deux cens, par lequel celuy fait cinq ans auparauant fut confirmé, Iean promit de restituer Eureux & Quillebœuf; & outre s'obligea de rendre hommage au Roy PHILIPPES des Terres qu'il tenoit en France. On adiouste, que moyennant cette paix l'Anglois donna trente mil marcs d'argent au Roy son souuerain, auec trois places en Berry. — 1200. — Rigord. Rob. de Monte.

Les deux Roys furent depuis en assez bonne intelligence, iusques à ce que Iean ayant contre la volonté du Roy son Seigneur feodal espousé Isabel fille d'Aimar Comte d'Engoulesme, & n'estant venu respondre à la Cour de France sur aucuns excés, dont quelques Seigneurs demandoient raison de luy; D'ailleurs n'ayant rendu ny offert les hommages qu'il deuoit à PHILIPPES, ce furent de nouueaux suiets de guerre. — B — 1201. — Rigord.

Mais encore plus la cruauté barbare de ce Prince Anglois seruit de flameche pour allumer le feu de discord, ayant de ses propres mains cruellement tué le ieune Artus Duc de Bretagne & Comte d'Aniou son neueu, parent & vassal du Roy, pour s'emparer iniustement de ses Estats. La Duchesse Constance mere du Prince & les Barons de Bretagne & d'Aniou, touchez de iuste douleur, s'en plaignirent à PHILIPPES, & luy demanderent iustice d'vn crime si enorme. L'Anglois appellé deuant luy & les Princes & Pairs de France, n'ayant comparu, en fin par Arrest de la Cour des Pairs, il fut declaré conuaincu des crimes de parricide & de felonie, priué & declaré décheu du droit qu'il auoit en toutes les Seigneuries & fiefs mouuants & par luy tenus à hommage de la Couronne de France, qui furent confisquez. — 1202. — C — 1203. — G. Brito. M. Paris. Robert. de Monte. B. d'Argentré hist. de Bret. Du Tillet.

AVGVSTE resolu d'auoir raison de ce parricide & d'executer le Iugement par la force des armes, conquit tant le Duché de Normandie, qu'il reünit à la Couronne, (enuiron trois cens ans aprés qu'il en auoit esté démembré) que partie du Duché de Guyenne, & plusieurs villes du Comté de Poictou, auec les prouinces entieres d'Aniou, de Touraine & du Maine; & ce fut pour cela principalement qu'il eut le titre de CONQVERANT. Depuis il annexa aussi au domaine Royal le Comté d'Auuergne, qu'il osta au Comte Guy coulpable de rebellion. — 1206. — 1213. — Rigord. M. Paris. Brito. Rigord.

Aprés la reduction de Normandie, PHILIPPES obtint vne autre victoire sur les Anglois, & sur Ferdinand de Portugal Comte de Flandres; les villes d'Ipre, de Courtray, d'Audenarde, de l'Isle & de Gand se rendirent en suite. Tant le bon-heur accompagnoit cét inuincible Monarque en toutes ses entreprises. Elles eurent vn pareil succez en la guerre de Bretagne, où il prit Nantes sur Guy de Thouars Duc de cette prouince. Il mit encores en son pouuoir les pays de Renaud Comte de Bolongne & de Dammartin, qui s'estoit aussi reuolté, quoy que le Roy, par son authorité & sa faueur, eust moyenné son mariage auec — Brito. Meier. P. Massonus Ann. Fr.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. auec Ide Comtesse de Bolongne; en sorte que ce Comte ingrat, celuy FRANCE. de Flandres & le Roy d'Angleterre estonnez de tant d'heureux succés *Rigord.* eurent recours à l'Empereur Othon IV. neueu de l'Anglois, auec lequel & les Ducs de Lorraine & de Limbourg, les Comtes de Louuain, de Hollande, & de Namur ils firent vne forte Ligue contre la France, se promettans de la subiuguer & la partager entre eux. Ils assemblerent vne armée de cent cinquante mil combatans.

Le Monarque François beaucoup inferieur en nombre de gens; *G. Brito l. 10. Philipp.* *Bataille de Bouines.* mais ne leur cedant point en courage, vint rencontrer ses ennemis au Pont de Bouuines prés Tournay le XXVII. de Iuillet, l'an MIL DEVX *M. Paris.* 1214. CENS QVATORZE, & les combatit d'vne hardiesse nompareille, se iettant au plus espais de l'armée ennemie; son cheual estant tué sous luy, *G. Nangius.* il fut aussi tost remonté sur vn autre, & retourna au combat auec tant d'ardeur, qu'en fin il remporta vne glorieuse victoire; & fut le nombre des morts si grand, qu'elle sembla miraculeuse. L'Empereur, le Duc de Limbourg & le Comte de Louuain se sauuerent à la fuite. Mais les Comtes de Flandres, de Bolongne & de Salisbery demeurerent prisonniers; le Flaman conduit dans le Chasteau du Louure à Paris y demeura douze ans. Il auoit esté abusé par vne femme qu'il consulta sur l'eue- *Masson.* B nement de cette guerre par luy temerairement entreprise. Car elle luy respondit; Que le Roy seroit renuersé à terre, foulé aux pieds des cheuaux, & que luy Ferdinand entreroit dans Paris auec grande ioye & magnificence. Toutes ces choses aduindrent, mais à contre sens, & tout autrement qu'il ne croyoit.

Sur le point de ce grand combat, PHILIPPES en presence de ses *Ricordan. in Hetruscis Annalib.* Princes & Barons (dont aucuns luy estoient suspects) osta la Couronne de dessus sa teste, la mit sur vn autel portatif; & leur remonstra, *Que s'il y auoit aucun d'eux qu'on estimast plus digne que luy de la porter, & plus capable de defendre ce iour là l'honneur & la dignité de France, que volontiers il luy quitteroit la Couronne*: dont tous autant émeus d'admiration, qu'enflamez de zele & d'affection enuers ce grand Roy, pour vne telle confiance, protesterent vnanimement de vouloir mourir auec luy, & de ne souffrir iamais d'estre commandez par autre Prince.

Le bon-heur de cette victoire fut accreu, de ce qu'au mesme iour C par vne signalée rencontre Louis fils aisné de nostre Monarque, en obtint vne autre sur les Anglois au pays d'Aniou.

En memoire de celle de Bouuines Auguste, pour marque à la posterité d'vne grace de Dieu tres speciale enuers luy & les François, tes- *Rigord.* moigna le ressentiment qu'il en auoit, par la fondation qu'il fit de l'Abbaye située prés de Senlis en l'honneur de la Sainte Vierge, à laquelle il *Archiues de l'Ab. de la Victoire.* donna le nom de la Victoire; le Roy son fils & successeur la fit paracheuer: se rendant si redoutable par tant de hauts faits d'armes, qu'aucun de ses ennemis n'osa depuis le venir troubler dans son Estat; Au *M. Paris.* contraire à la priere des Barons d'Angleterre, indignez contre leur *Vvestmonaster.* Roy Iean, il y enuoya le Prince Louis son fils pour en prendre la Cou- *Rigord.* ronne. PHILIPPES fonda aussi l'Abbaye de Bonport en Norman- *Hil. de Coste.* die, & le Prieuré de N. D. du Bois de Vincennes pour les Religieux Bons-hommes de S. Estienne de Grammont. Ayant fait cette response à ceux qui n'aprouuoient ses liberalitez enuers les Ecclesiastiques & les pauures; Dieu m'a fait tant de biens, que si i'auois donné tout mon Royaume à l'Eglise, ie ne le pourrois recognoistre suffisamment. Il fit commencer l'edifice somptueux de l'Eglise Cathedrale de Nostre-Dame de Paris.

Digitized by Google

FRANCE. Se voyant paisible de tous costez il continua de s'addonner aux œuures de pieté, faisant restituer à quelques Ecclesiastiques leurs biens, augmentant leurs droits, franchises & priuileges, & reprimant ceux qui les molestoient. *Ans de IESVS CHR.*

P. Pithou aux Mem. de Champagne. *Tresor des char. du Roy.* D'ailleurs il rendoit Iustice à chacun de ses suiets; comme il fit, entre autres, à la Comtesse Blanche de Champagne, sur le notable different qu'elle auoit pour ce Comté, au nom de son fils Thibaud, auec Erard de Brienne Seigneur de Rameru & Philippes de Champagne sa femme; Ce differend fut terminé par vn Arrest celebre donné à Melun l'an M. CC. XVI. Suiuant lequel le Comté fut adiugé au ieune Thibaud. 1216.

I. du Brueil aux Antiq. de Paris. AVGVSTE prit aussi le soin de regler & policer son Royaume de saintes Ordonnances, & d'orner de beaux edifices sa ville capitale de Paris, où il institua le Preuost des Marchands & les Escheuins pour la direction de la police. Il y fit bastir le Chasteau du Louure, ceindre de murailles celuy du Bois de Vincenne, & clore aussi la mesme ville. B

Au Tresor de France Layette Testamens des Roys. Par son dernier Testament, fait à S. Germain en Laye en Septembre M. CC. XXII. il legua trois mil marcs d'argent à Iean de Brienne Roy de Hierusalem, deux mil marcs à la Maison de l'Hospital de Ierusalem, & autant aux Templiers d'Outre-mer, pour employer le tout au secours des Chrestiens de la Terre-Saincte. Il donna à l'Abbaye de S. Denis tous ses ioyaux & ses Couronnes; nomma executeurs de ce Testament Guarin Euesque de Senlis Vice-Chancelier, & Barthelemy de Roye, Chambrier de France. Ce Guarin fut de grand esprit & son premier Conseiller. Il eut l'absolu maniement des affaires sous son authorité. Il auoit esté Cheualier de l'Hospital, qui est de l'Ordre de S. Iean de Hierusalem, & sous le regne suiuant il fut Chancelier. 1222. *Rigord.* *M. le B. d'Auteuil Hist. des Min. d'Est.*

P. Vallis Sarn. mon. *G. Brito.* *G. Catel Hist. de Tolose.* PHILIPPES fit tenir à Paris, sur la fin de ses iours, vn Parlement & assemblée des Prelats & Barons de France pour aduiser à continuer la guerre aux Sarrasins & aux Albigeois, qu'il poursuiuoit viuement, en ayant donné la charge à Louis son fils aisné, & à ses Lieutenants generaux, entre lesquels fut des plus memorables le valeureux Simon Comte de Montfort l'Amaury. A cette fin le Roy y entretint quinze mil hommes d'armes. Il auoit resolu d'aller en personne en Languedoc contre ces heretiques sans les affaires qu'il eut sur les bras, & les trames que souuent luy ourdissoient l'Empereur, l'Anglois, le Comte de Flandres & leurs confederez. C

Rigord. *G. Brito.* Pendant l'assemblée ce grand Prince fut surpris à Mante sur Seine d'vne fiéure quarte qui l'emporta de ce monde en vne vie meilleure, le quatorziéme de Iuillet l'an MIL DEVX CENS VINGT TROIS. Vn Comete, qui parut peu auparauant, fut le presage funeste de sa mort. Il tint le Sceptre François XLIV. ans & en vescut LVIII. & non pas LXIX. comme aucuns ont escrit. Son corps fut porté à S. Denis; Conrad (nommé Bertrand par l'Historien le Breton) Cardinal & Legat du Pape celebra l'Office diuin de sa pompe funeste qui fut grande. Deux Rois de son nom, l'ayant precedé (dont l'vn fut seulement couronné) il semble que Petrarque a eu raison de nommer cettuy-cy PHILIPPES III. *Samedi* 1223.

Ricordan. *Villani.* Il estoit de mediocre stature, beau de visage & de bonne grace, sauf qu'il auoit deux petites tayes dans l'vn de ses yeux, à raison dequoy Ricordan & Villani Historiens d'Italie ont mal à propos escrit de luy qu'il estoit borgne, & luy en donnent le surnom.

Encore que ce Monarque semblast estre du tout Martial, si est-ce

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. qu'auec les choses militaires il ne laissa pas d'embrasser l'auancement FRANCE.
des sciences. Aussi de son temps l'Vniuersité de Paris sur toutes celles de *Rigord.*
l'Europe, fut si fleurissante & tant frequentée, qu'on disoit, qu'elle ne *Vinc. Beluac.*
cedoit point à la Grece en l'estude des bonnes lettres. *P. Masson. Annal.*

Ce magnanime Roy, l'vn des plus illustres qui ait porté la Couron-
ne des Lis, laissa plusieurs autres monuments de ses bonnes conditions,
pour faire aimer & reuerer la memoire à la posterité. Il semble, mesme *Geo. de Villeharduin.*
que les François, excitez & animez par son puissant Genie & par sa
Generosité, se rendirent d'autant plus celebres dans les pays estrangers *Pet. Doutremanus Constantinopolis Belgica.*
par leur vertu guerriere; sur tout par la prise & conqueste signalée qu'ils
firent de la cité de Constantinople & de l'Empire de Grece, auec l'as-
1024. sistance des Venitiens. Ils se rendirent aussi Seigneurs du Royaume de
Cypre, conquirent encore celuy de Sicile, & eurent droit au Royau-
me de Hierusalem: la nation Françoise ayant desia eu pareille auanture
en cecy sous le regne de Philippes I. bisayeul d'Auguste.

Mais comme souuent les choses humaines ne sont pas heureuses de
tout point, n'y ayant si beau corps, qui n'ait quelque tache; si d'vne part
B PHILIPPES eut de la felicité en son regne & en l'executiõ de ses hau-
1. mariage. tes entreprises; il fut d'autre part aucunement infortuné aux trois ma-
riages qu'il contracta. Nous auons remarqué cy-deuant, que le pre-
1180. mier ietta presque la France dans le trouble, ayant esté fait contre le *Rigord.*
gré de la Royne sa mere & de ses oncles, auec ISABEL DE HAI- *Monach. Antissiodor. in Chron.*
NAVT, fille de Baudoüin IV. surnommé le Courageux, Comte de
Hainaut & de Marguerite Comtesse de Flandres. Elle estoit sœur de
Baudoüin V. Comte de Flandres & de Henry son frere Empereurs de *Nangius.*
Constantinople. En faueur de l'alliance Philippes d'Alsace, Comte de *Gesta Ludou. VIII. Regis.*
Flandres oncle maternel d'Isabel, luy fit don du pays d'Artois, (de-
puis erigé en Comté) consistant és villes d'Arras, de Bapaume, de He- *I. Meier. in Annal. Fl.*
din, de Bethune, de S. Omer & autres. La Pri[n]cesse tiroit son origine par
la ligne des femmes du grand Roy Clouis, & de l'Empereur Charle-
magne; dont les races furent par ce moyen vnies à celle du Roy Hugues
1189. Capet. Le mariage dura iusques au XXII. de Feurier, autres disent de
Mars, MIL CENT QVATRE-VINGTS NEVF, que cette Royne mourut à
Paris d'vne maladie qui la surprit en sa derniere couche de deux iu-
meaux, qui moururent aussi tost, comme escrit vn Historien de ce
temps. Elle fut inhumée dans l'Eglise Cathedrale de Paris.

C Elle estoit encor en la fleur de ses ans, & aagée lors de ce decez de
1170. dix neuf à vingt ans. Car on a remarqué sa naissance auoir esté en l'an
MIL CENT SOIXANTE ET DIX. Elle ne fut pas repudiée, ainsi que de
Serres s'est imaginé, comme aussi en ce qu'il escrit qu'Alix fut sa secon-
de femme, & qu'elle estoit fille du Roy de Hongrie. Bien est-il vray,
qu'ISABEL fut par quelque temps éloignée de la Cour du Roy son *P. Doutreman. Constantinopolis Belgica l. 1. c. 6.*
époux, pendant la guerre qu'il eut auec le Comte Philippes de Flan-
dres, puis aprés elle fut rappellée; & a vescu si pieusement, que par l'E-
pitaphe de Marguerite sa mere, rapporté par vn Autheur de ce temps,
elle est honorée du titre de *tres-Saincte* Royne de France.

2. mariage. Au retour du voyage que PHILIPPES fit dans la Terre Saincte, *Rigord.*
il enuoya en Danemarc Estienne Euesque de Noyon, pour demander
1193. INGEBVRGE DE DANEMARC, sœur du Roy Canute VI. du *Rog. Houeden. parte vlt. ima Annal. Angl.*
nom & fille du Roy Valdemar dit le Grand & de Sophie. Le mariage
ayant esté aussi tost accordé que la demande s'en fit, la solemnité en fut *G. Nubrig. l. 4. c. 26.*
celebrée dans Arras, (autres disent Amiens) l'an MIL CENT QVATRE-

Digitized by Google

Io. Isacius Pontan. hist. Dani l. 6. VINGTS TREZE le XII. d'Aoust. Trois iours aprés (qui estoit la feste
de l'Assomption de N. D.) cette Royne fut couronnée par Guillaume
Archeuesque de Reims; mais le lendemain des nopces le Roy estant
charmé par quelques sortileges, comme on croid, prit en telle haine la
Rigord. G. Neubrig. Princesse, bien qu'ornée d'vne exquise beauté & plus encore de vertu,
qu'il la voulut delaisser & mettre entre les mains des Ambassadeurs
Danois pour la conduire en leur pays, ce qu'ils refuserent.

Peu aprés le Roy fit declarer le mariage nul par quelques Euesques
Roger. Honeden. Annal. Angl. sous pretexte de parenté, qu'on disoit, mais sans raison, proceder du
costé de Charles de Danemarc Comte de Flandres, ne pouuant y auoir
qu'affinité encore fort éloignée, venuë de la part des Comtes de Hainaut,
dont procedoit la premiere espouse. Paul Emile dit, que la parenté
venoit de ce que la Royne sortoit par degrez d'vne fille du Roy Philippes
I. Il la deuoit nommer. Guaguin n'est plus croyable escriuant,
que les conioints estoient cousins germains. Quoy qu'il y eust les Prelats
voulurent s'accommoder à l'intention du Roy. Mais ceux qui ont
examiné de prés d'où pourroit prouenir cette parenté, sont d'aduis, que
PHILIPPES estant sorty d'Anne de Russie sa trisayeule, femme du B
Roy Henry I. Ingeburge son espouse auoit pour trisayeul Isaslas de
Russie, frere d'Anne, qui eut pour petite fille Ingeburge de Russie
ayeule paternelle de la Royne de mesme nom, femme de nostre Roy
Baronio. PHILIPPES: estans parainsi parens au quatriéme degré.

Or INGEBVRGE ayant aduerty le Roy son frere de l'iniure
qu'on luy auoit faite, pour en auoir raison elle s'en plaignit au Pape Celestin
III. qui declara nulle la Sentence de diuorce donnée par les
Euesques. Il auoit pour cét effet delegué deux Cardinaux: mais eux
craignants la colere, pour ne dire la fureur du Roy, se laisserent pratiquer,
& n'oserent rien decerner contre luy, ny rendre iustice à la Royne.
Innocent. III. l. 5. ep. 105. & 106. Innocent III. prit aussi connoissance de cette affaire importante. On
void deux Epistres de ce grand Pape, l'vne escrite au Roy PHILIPPES,
& l'autre à Guerin son Conseiller & principal Ministre, par lesquelles
il refuse ouuertement de proceder à la dissolution du mariage;
& prie le Roy de restablir les Euesques d'Orleans & d'Auxerre, qui luy
auoient desobey en quelque chose, qu'il requeroit d'eux. C

Pendant ces poursuites AVGVSTE auoit pris vne troisiéme *Sons. mariagé*
femme cy-aprés nommée. Surquoy INGEBVRGE redouble ses 1196.
Vignier. plaintes, appelle en Cour de Rome, & fait casser ce qui auoit esté ordonné
à son preiudice. Le Cardinal Pierre de Capouë estant aussi enuoyé
en France par Innocent, assembla les Prelats à Diion, & là fut arresté;
Que le Roy seroit interdit à faute de vouloir quitter cette nou- 1199.
Cap. nouit ille. de appel. uelle femme, & se tenir à sa legitime espouse. De sa part il appella
aussi au Concile futur, & protesta de nullité. Mais nonobstant son ap-
P. Marca hist. de Bearn. pel, l'interdit fut ietté sur le Royaume l'an mil deux cens & dura dix- 1200.
huict mois. Que si en quelques actes on escriuit lors, *Regnante* CHRISTO,
& non pas, PHILIPPO, ce fut plustost par humilité Chrestienne,
non pas en consequence de l'Interdict.

Le Roy tourna sa colere contre Pierre de Corbeil Archeuesque de
Sens, qui fit en sorte, qu'Innocent ordonna la cause estre de nouueau 1201.
Baronio. reueuë; A cét effect deux autres ses Legats conuoquerent les Prelats à
Soissons: où l'affaire estant encores agitée, alors la modestie & bonne
Rigord. grace d'INGEBVRGE eurent tant de pouuoir sur le Roy, que sans
attendre le iugement (qui ne luy pouuoit estre que desauantageux)
vn iour de son propre mouuement, il prit la Royne sur son cheual en

An de trousse, l'emmena, & manda aux Prelats assemblez, qu'il estoit resolu FRANCE.
IESVS de ne se separer d'elle que par le trespas. Neantmoins il ne persista en ce
CHR. bon dessein ; Car derechef il la delaissa : mais la reprit en grace pour la
1213. seconde fois.

Cette reconciliation de PHILIPPES, auec sa legitime espouse, fut faite au grand contentement des peuples, qui plaignoient le malheur de la Princesse. En ce grand trouble (lequel dura plus de dix ans) elle monstra vne constance nonpareille, à quoy le Pape l'auoit exhortée, preuoyant que ce pouuoit estre vn puissant moyen pour vaincre & fléchir l'esprit irrité du Monarque François. Elle le suruescut ; & en sa viduité se retira à Corbeil dans l'Hospital ou Prieuré de Sainct Iean, *Io. Isacij Pontan. Historia Danica.* se resignant du tout aux exercices de Pieté ; Pour la tesmoigner elle fonda cét Hospital de treize prestres, afin d'y faire profession de la regle & Ordre des Hospitaliers de Sainct Iean de Hierusalem ; En fin cette *Pap. Massoni Annales Franc.* Royne deceda l'an MIL DEVX CENS TRENTE SIX au mesme Prieuré où elle gist. Son tombeau s'y void auec cét Epitaphe, qui ressent le rude stile du temps.

B

Hic iacet INGBVRGIS, *Regum generosa propago*
Regia ; quod Regis fuit vxor signat imago.
Flore nitens morum vixit patre REGE DANORVM,
Inclita FRANCORVM REGIS *adepta thorum.*
1236. *Nobilis huius erat, (quod in ortis sanguine claro*
Inuenies raro) mens pia, casta caro.
Annus millenus fuerat ; deciésque vicenus
Ter duo ; térque decem cùm subit ipsa necem.

Du viuant de cette seconde femme le Roy (qui n'en auoit point *Du Tillet.*
1213. d'enfans) fut en termes d'espouser Clemence fille de Herman Landgraue de Turinge, dequoy y eut des accords passez ; Mais l'alliance *Neubrigen. l. 4. c. 32.* n'eut effect, non plus que celle remarquée par vn Historien Anglois de la fille vnique du Comte Palatin, laquelle espousa depuis Henry Duc de Saxe. Ainsi la poursuite qu'il auoit aussi faite d'vne autre Princesse
Em 3. menage Alemande, eut lieu. Ce fut AGNES DE MERANIE, fille de Ber- *Rigord.*
1196. told IV. & sœur d'Othon, le Grand Duc de Meranie en Istrie, (non de *Du Tillet.* Morauie proche de Boëme) comme escriuent plusieurs Historiens par vne corruption de nom confondans ces deux prouinces. Ils estoient aussi Ducs de Dalmatie, Marquis d'Istrie & Comtes d'Endeg, & sortoient de Rapold l'vn des fils naturels de l'Empereur Arnoul, de la lignée de Charlemagne. Le mariage fut fait au mois de Iuin l'an MIL
C CENT QVATRE VINGTS SEZE. Mais il ne dura que cinq ans. Car PHILIPPES ayant repris INGEBVRGE, la Royne AGNES fut saisie d'vn déplaisir si poignant, qu'elle en mourut bien tost aprés, ce
1201. fut en l'an MIL DEVX CENS VN, à Poissi, où son corps repose. A cau- *Au Trésor de France.* se de sa bonne foy (qui auoit pour fondement la Sentence de dissolution du mariage d'INGEBVRGE) & en vertu aussi d'vne Bulle d'Innocent III. les Archeuesques de Bourges, de Sens & autres Prelats declarerent legitimes les enfans sortis de l'alliance auec AGNES ; ce qui se fit aussi par lettres de la mesme année M. CC. I.

Outre les Comtez desia remarquez, que ce Roy PHILIPPES *Au mesme Tres. Layette Vernon.*
1200. ioignit à son domaine, & celuy d'Amiens occupé par Philippes Comte de Flandres, il fit plusieurs autres acquisitions. Amaury Comte de Glocestre luy ceda le Comté d'Eureux en l'an M. CC. & quatre

Digitized by Google

FRANCE. | *Ans de Iesvs Chr.*

ans aprés Roger de Meulan luy vendit le Vicomté d'Eureux. La Terre de Nogent luy fut pareillement transportée par Elisabeth Comtesse de Chartres en l'an M. CC. XVIII. & celle de Nogent Erembert par Marguerite Comtesse de Blois. Par autre accord fait l'an M. C. XXCIX. auec Herué Seigneur de Donzy le Roy luy promit bailler à femme la fille de Pierre Comte de Neuers & ce Comté, & Herué & Renaud de Donzy son frere luy delaisserent, par droict de rachapt, la Chastellenie de Gien. En vertu d'autres lettres données à Nogent Erembert au mois de Ianuier M. CC. XX. Aymeri Vicomte de Chastelleraut, Hele sœur de feu Robert Comte d'Alençon & Robert Malet transporterent à PHILIPPES le Comté d'Alençon, la forest d'Escoui, de la Haye & de Ferrieres, & les forests de Chaumont & de la Roche.

Au Tres. de Fr. Layette Berry l. 1.

L. Picardie l. 3.

Au Tres. de Fr. Layette Alençon. l. 3.

Deux Historiens, qui vescurent sous le mesme Roy PHILIPPES, & ont escrit ses heroïques actions: Guillaume le Breton l'vn d'eux, Religieux dans l'Abbaye de Sainct Denis en France, a intitulé son Oeuure, contenant dix liures en vers Latins, PHILIPPIDE; L'autre fut Rigord Medecin du mesme Roy & son Chronographe; Il estoit Goth de nation, c'est à dire natif de Languedoc (qu'on appelloit Gothie, à cause du long seiour que firent les Gots en cette Prouince.) Il a traitté vn pareil suiet en style commun Latin.

ENFANS DV ROY PHILIPPES AVGVSTE ET D'ISABEL DE HAINAVT sa premiere femme.

21. LOVIS VIII. Roy DE FRANCE a continué la lignée.

21. N. DE FRANCE }
21. N. DE FRANCE } fils iumeaux decedez à leur naissance.

ENFANS DV ROY PHILIPPES AVGVSTE, ET D'AGNES DE MERANIE sa troisiéme femme.

BOVLONGNE FRANCE.

Semé de FRANCE au lambel de gueules de trois pieces.

BOVLONGNE FRANCE.

Comme cy-dessus. Party de DAMMARTIN.

Fassé d'argent & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules.

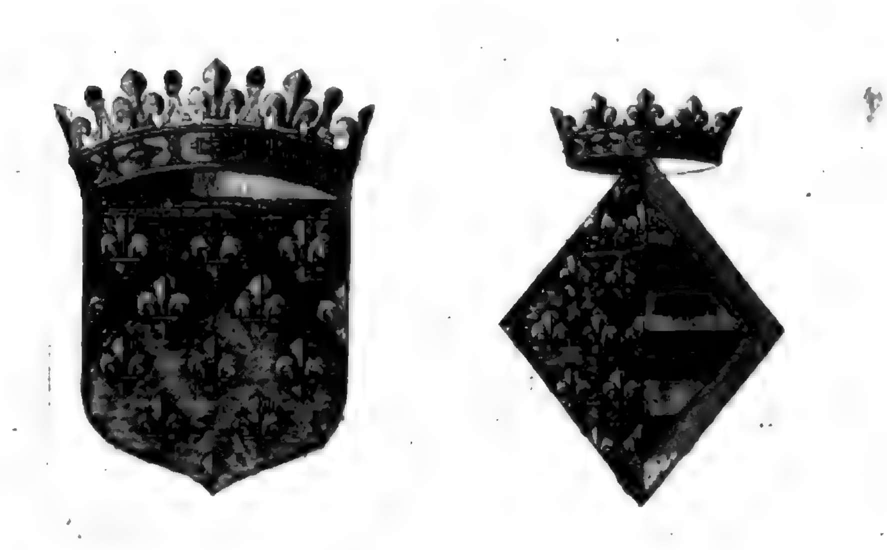

21. PHILIPPES DE FRANCE Comte de Bolongne, de Clermont, de Mortaing, d'Aumale & de Dammartin estoit fils legitime, ayant esté declaré tel par l'Eglise; puis que le troisié-

Digitized by Google

An de Iesus Chr.

me mariage du Roy Philippes son pere fut confirmé pour la bonne foy de la Royne Agnes de Meranie. Le mesme Roy considerant que Renaud Comte de Dammartin auoit vne fille vnique estimée l'vn des meilleurs & plus riches partis de France, il ietta les yeux dessus pour la destiner à ce sien fils Aussi que Renaud estoit bien-ayse de faire sa paix auec le Roy, pour auoir trempé en FRANCE.
1201. la rebellion. Doncques au mois d'Aoust MIL DEVX CENS VN, par lettres passées à Compiegne, le Comte de Dammartin & Ide sa femme Comtesse de Bolongne, promirent au Roy bailler en mariage à PHILIPPES (qui lors estoit encore ieune) leur fille MAHAVD DE DAMMARTIN, depuis Comtesse de BOVLONGNE, de Dammartin & de Mortaing, quand elle seroit en aage nubile; & au cas qu'il decedast, & que Mahaud le suruécust, de la marier auec le consentement du Roy. Suiuant ce traité de mariage, Renaud assigna à PHILIPPES son gendre & à sa future espouse, toute la terre de Calais, excepté l'Islebonne & sa terre d'Alisy, & le Comté d'Aumale. Ce qui fut arresté par autres lettres du mois de May, mil deux cens dix; & six ans aprés, qui fut
1216. en l'an MIL DEVX CENS SEIZE, le mariage fut consommé.

B

Quelques années aprés, le Roy Louis VIII. frere de ce Comte, ayant fait vne assemblée à Paris des Princes & Barons de son Estat, pour luy donner aduis touchant les Iuifs habituez en ce Royaume, & vne autre assemblée à Melun, ce Comte s'y trouua & promit d'obseruer l'Ordonnance faite contre eux; En ce temps il quitta trois mil liures de rente, & toute la terre de Constantin au mesme Roy son frere, en consideration de ce qu'il confirmoit la donation à luy faite par le Roy Philippes Auguste leur pere, du Comté de Mortaing & de la Seigneurie de Damfront; & outre ce, luy donna les Comtez de Clermont, de Dammartin & d'Aumale. *Iac. Meierus.* *Au Tresor de France.*

1225. PHILIPPES est aussi nommé en l'acte passé encores à Paris en Ianuier mil deux cens vingt-cinq, par lequel les Grands du Royaume conseillerent le Roy d'entreprendre derechef la guerre contre les Albigeois; en laquelle il accompagna sa Maiesté. *Au Tresor de Fr. Layette Albigeois.*

1226.

C

Au retour de ce voyage, Louis VIII. estant decedé, laissant S. Louis son fils en minorité, sous la Regence de la Royne Blanche de Castille sa mere, quelques Princes & Seigneurs s'opposerent à cette Regence, & firent vne confederation; Ils nommerent pour Chef PHILIPPES, qui se plaignoit d'ailleurs, que la Royne auoit oublié ses seruices, & de ce qu'on ne luy donnoit le rang, qu'il luy sembloit deuoir tenir prés le Roy son neueu, au Sacre & couronnement duquel il auoit assisté & porté l'espée Royale. Il se retira donc à Calais, qu'il fit lors fortifier & clore de murailles, n'estant auparauant qu'vn village; En mesme temps il fit aussi bastir le chasteau de Boulongne & remparer la ville. Mais il ne demeura gueres en ce party, vint trouuer le Roy, & le suiuit en l'armée, conduite par sa Maiesté, au commencement de l'an mil deux
1227. cens vingt-sept contre Pierre de Dreux, Comte de Bretagne, principal autheur du trouble; En ce voyage, le Roy estant en la ville de Lodun au mois de Mars, octroya au Comte PHILIPPES sa vie durant, six mil liures tournois, à prendre tous les ans au Temple à Paris; dont il luy fit foy & hommage, & promit de ne luy rien *Ioinuille Hist. de S. Louis.* *G. Nangius de gestis Ludouici IX. Fr. R.* *Au Tresor de Fr. Layette Bolongne 1. t. 11.*

Digitized by Google

FRANCE.

Layette, continuation de Bol. l. 5.

demander à l'aduenir pour droit d'appanage. En ce temps il reconnut, que ce Roy Louis son neueu luy auoit donné & aux siens la forteresse de Mortaing & l'Isleborine en fief & hommage lige, & qu'il luy auoit rendu le fief du Comté de S. Paul, qui estoit mouuant du Boulonnois.

Ans de Iesvs Chr.

G. Nangius.

P. Emile Chronique de Flandres MS.

Hist. de Guines & de Coucy d'A. du Chesne liu. 6.

Le trouble ayant recommencé, & la ligue d'entre les conspirateurs s'estant renouuellée pour faire guerre en apparence contre Thibaud Comte de Champagne, mais en effet contre le Roy; le party en vint iusques à ce point, que de vouloir éleuer sur le trosne Royal vn d'eux. Ils firent faire vne couronne pour cét effet, & quoy qu'ils donnassent à entendre au Comte de Bolongne, Chef de l'entreprise, que c'estoit pour luy; neantmoins on la destinoit Enguerran sire de Coucy. Mais la Regente aduertie de leurs mauuais desseins, les dissipa bien tost par sa prudence, en ayant donné aduis au Comte, qui vint trouuer le Roy son neueu, implorant sa clemence & celle de la Regente. 1229. & 1230.

Bien tost aprés le mesme Comte PHILIPPES de Bolongne mourut en l'an MIL DEVX CENS TRENTE TROIS, aucuns disent l'année suiuante, & fut inhumé à S. Denys. *Sa mort* 1233. B

Duarte Nunez en Chronicas dos Reis de Portugal.

P. Anton. Vasconsellius in act. Reg. Portugallia.

Enuiron l'an M. CC. XXXV. la Comtesse Mahaud sa vefue prit pour second mary le Prince Alfonse de Portugal, fils puisné du Roy Alfonse IX. & neueu de la Royne de France Blanche de Castille, mere de Sainct Louis, laquelle moyenna ce mariage; & depuis cét Alfonse prit la qualité de Comte de Bolongne; fut souuent en la Cour du Roy Sainct Louis, & en fin paruint à la succe ssion de la Couronne de Portugal, sous le nom d'Alfonse III. Mais estāt retourné en ce Royaume, soit qu'il fust fasché de se voir sans lignée, ou bien à cause de l'amour déreglé, qu'il portoit à Beatrix, fille naturelle d'Alfonse IX. Roy de Castille, il s'oublia tant, que du viuant mesme de Mahaud, il espousa cette Beatrix, qui luy porta en dot le Comté d'Algarue. Sur quoy Mahaud s'estant retirée en France, iustement offensée de ce mespris, & iniure sensible, fit de grandes plaintes au Roy Sainct Louis, & au Pape Alexandre IV. qui vsa de censures contre Alfonse. 1235.

Elle deceda l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE DEVX, sans enfans du Prince de Portugal qui l'eussent suruescuë, & fonda trois Chapelles en l'Eglise Nostre-Dame de Boulongne & vn Hospital; elle donna la pluspart de son patrimoine à l'Eglise, imitant cette ancienne Mathilde, tant renommée en l'Histoire, qui fut Comtesse de Bolongne en Italie, Dame de Parme, de Ferrare & autres villes. La Princesse Françoise decedant sans lignée, Robert Comte d'Auuergne son neueu, fils d'Alix, tante de Mahaud, luy succeda; Par ce moyen les Comtez de Bolongne & d'Auuergne furent ioints. Mahaud par son testament donna au Prince Alfonse (qu'elle appelle son mary) la somme de vingt mil liures, & le droit qu'elle auoit en la somme de quatre mil liures à elle deuë par les Comte & Comtesse de Flandres, & ordonne pour executeurs Robert Euesque de Beauuais, Mathieu de Trie & Philippes de Nantueil ses cousins. Il y est faite mention de sa fille Ieanne de Bolongne & de Gaucher de Chastillon son mary, qui consentent la donation. 1262. C

En primera parte das Chronicas dos Reys de Portugal.

Edoüard Nuñez Historiographe de Portugal, rapporte ce Testament en sa Chronique, & refute par plusieurs raisons l'erreur de

ceux

Digitized by Google

Anne de Iesvs Chr. FRANCE.

ceux qui ont escrit, qu'Alfonse & Mahaud laisserent des fils, de l'vn desquels on fait sortir les derniers Comtes de Bolongne & d'Auuergne, & qu'il en appert, tant du Testament susmentionné, (que l'on date neantmoins de l'an mil deux cens quarante-vn : en quoy il semble y auoir de l'erreur, ou bien il faut qu'Alfonse & Mahauld ayent esté mariez ensemble plus de douze ans) que de la lettre escrite à Vrbain IV. par les Prelats Portugais; mais ces actes ne parlent aucunement des enfans sortis de ce mariage.

Ieanne de Bolongne fit don à Mahaud sa mere de la moitié qui luy appartenoit és acquests faits par le Comte PHILIPPES DE FRANCE son pere & par Mahaud; laquelle estant decedée aprés sa fille, il y eût differend pour la succession de ces acquests. Mais par Arrest du Parlement, de l'an mil deux cens soixante-sept, ils furent adiugez contre le Roy, au moyen de ce don, à Mathieu Sire de Trie, & à d'autres heritiers de Mahaud. *Registres du Parlement.*

1267. B

Car aprés sa mort & de la Princesse Ieanne sa fille s'esmeurent plusieurs autres grands debats pour leur succession entre diuers heritiers. Au Roy S. LOVIS, comme successeur de PHILIPPES son oncle, fut adiugé le Comté de Clermont, qu'il bailla depuis en appanage à Robert de France son cinquiéme fils. Mathieu Seigneur de Trie eut le Comté de Dammartin, comme issu d'vne fille de cette Maison. La Seigneurie de Fiennes retourna à Guillaume, Baudoüin & Michel de Fiennes. Ainsi ne resta que le Comté de Boulongne, contesté entre diuerses personnes de la Maison de Brabant, comme issuës de Mahaud de Boulongne sœur d'Ide Comtesse de Bolongne, mere de cette Comtesse Mahaud; Car les titres & fideles autheurs asseurent, que cette ancienne Mahauld, fille puisnée de Mathieu de Flandres, & de Marie Comtesse de Bolongne, espousa Henry I. du nom, Duc de Brabant, & en eut Henry II. dont le fils Henry III. pere de Iean aussi Duc de Brabant, fut ayeul de Marie de Brabant Royne de France. Entre les autres enfans de Henry I. Duc de Brabant fut Marguerite (aucuns l'appellent Alix) mariée à Guillaume Comte d'Auuergne, pere de Robert Comte d'Auuergne & de Bolongne. Tellement que ceux-là mesprenent, qui escriuent, que Mahaud Comtesse de Bolongne, mere de Ieanne, eut vne sœur puisnée, dite Alix de Bourgongne Comtesse d'Auuergne, qui luy succeda au Comté de Bolongne. *A. du Chesne en l'Hist. de Chastillon.* C *I. Nestor en la Geneal. des Comt. de Bol.*

22. IEANNE DE BOLONGNE
DAME DE MONIAY.

Son mariage. 1236.

CETTE Princesse fut fille vnique de Philippes de France Comte de Bolongne & de Clermont & de la Comtesse Mahaud de Dammartin son espouse. Par traicté passé au mois de Decembre, l'an MIL DEVX CENS TRENTE-SIX, elle fut alliée par mariage auec GAVCHER DE CHASTILLON Seigneur de Montiay, de Donzy, de Sainct Agnan & des Baronnies du Perche Goët & de Damfront. Il estoit fils vnique de Guy de Chastillon I. du nom Comte de Sainct Paul, & d'Agnes de Donzy sa femme. Ce mariage fut fait sous l'authorité de Hugues de Chastillon Comte de Sainct Paul & de Blois, qui promit de le faire agréer au Roy Sainct Louis, cousin germain de la Prin-

CHASTILLON. De gueules à trois pals de vair, au chef d'or Party de BOLONGNE FRANCE; qui est semé de France, au lambel de gueules de trois pieces.

Digitized by Google

FRANCE. cesse IEANNE; & octroya à la Comtesse Mahaud sa mere, qu'elle tiendroit toute sa vie les Comtez de Clermont & d'Aumale, auec les Seigneuries d'Alisy & de l'Islebonne, laissant seulement à sa fille Damfront, & autres terres prouenuës de son defunct mary. Le mariage fut consommé l'an M. CC. XLV.

A. Du Chesne en l'Hist. de la Maison de Chastillon l. 3. c. 3.

Ans de Iesus Christ. *Sixmariage.* 1245.

Ce Gaucher de Chastillon assista le Roy Sainct Louis en la guerre contre Hugues de Lezignen Comte de la Marche, & s'y porta tres-valeureusement. Il fit encore signaler sa vertu au premier voyage d'Outre-mer contre les Infideles que fit le mesme Roy S. Loüis, sur tout à la bataille de la Massoure. En fin il fut tué en vne bataille, lors que le Roy & ses deux freres furent pris prisonniers, l'an M. CC. L. Il laissa IEANNE DE BOLONGNE sa vefue sans enfans, laquelle mourut l'an M. CC. LI.

Bellefor. en ses Annales de Fr. l. 4.

Ioinuille en l'Hist. du Roy S. Louis.

1249. 1250. *Sa mort.* 1251.

HAINAVT NAMVR. D'or au Lyon de sable chargé d'vn baston de gueules pery en bande. Party de France.

21 MARIE DE FRANCE Marquise & Comtesse de Namur, puis Duchesse de Brabant, fille du Roy PHILIPPES Auguste & d'Agnes de Meranie, fut accordée au Duc de Bretagne Artus fils vnique de Geoffroy d'Angleterre Comte d'Aniou & de Constance heritiere de Bretagne, par contract passé à Paris en Aoust M. CC. II. Mais il mourut auant le mariage. Par autre contract du mois d'Aoust MIL DEVX CENS SIX, MARIE prit alliance auec PHILIPPES DE HAINAVT, Comte & Marquis de Namur, frere puisné de Baudoüin & de Henry Comtes de Flandres Empereurs de Constantinople & fils du Comte Baudoüin IV. & de Marguerite de Flandres son espouse. Par lettres de l'an M. CC. X. ce Marquis PHILIPPES donne en doüaire à la Princesse la troisiéme partie de toutes ses Seigneuries, puis adiouste; Que si la Flandre & le Hainaut luy escheoient, elle en auroit moitié à cause de ce doüaire. Leur fils (qui porta le nom du pere) vescut peu de temps, & PHILIPPES decedé en l'an MIL DEVX CENS DOVZE, eut sa sepulture à S. Aubin de Namur.

B 1202. *Son 1. mariage.* 1206. 1210. C 1212.

Gul. Brito l. 6. Philip.

Tres. des Chartes de Fr. Registr. cotté T. Rigord.

Du Tillet.

Io. Bapt. Gramaie in Namurco.

En l'an MIL DEVX CENS TREZE, la mesme Marquise de Namur fut remariée à Soissons auec HENRY IV. Duc DE BRABANT & de la basse Lorraine vulgairement appellée Lothier, ce qui a fait mesprendre du Tillet en parlant de ce mariage; ayant estimé, qu'il y auoit en ce temps deux Henrys, l'vn Duc de Lorraine & l'autre Duc de Brabant. Meier nomme cét HENRY Comte de Louuain. Il fut en la Terre Saincte contre les Infideles, & depuis se ioignit auec le Roy Philippes Auguste son beau-frere en la guerre qu'il eut contre Ferdinand de Portugal Comte de Flandres. Les pere & mere de Henry furent Geoffroy III. Duc de Brabant & Marguerite de Limbourg sa femme.

Son second mariage. 1213.

Baudoüin d'Auesnes.

P. Diuaus Hist. Brabant.

Du Tillet.

Christophle Butch. en l'Hist. de Brab.

Fr. Haraus in in Hist. Brab.

Ce Duc leur fils, Prince magnanime, mourut à Colongne au mois d'Aoust l'an MIL DEVX CENS TRENTE-CINQ & fut inhumé à Louuain dans l'Eglise de Sainct Pierre. De cette seconde espouse MARIE DE FRANCE il procrea Elisabeth de Brabant mariée à Thierry VI. Comte de Cleues, duquel mariage sortit vne longue posterité, laquelle sera deduite en son lieu.

1235.

Ægid. Aurea Val. c. 104.

G. Brito l. 9.

Baudoüin d'Auesne.

A. du Chesne en l'Hist. de Limbourg.

Claude Paradin s'est mespris non seulement en ce qu'il a écrit, que la Princesse MARIE DE FRANCE estoit sortie du lict d'Ingeburge de Danemarc; mais encores en ce qu'il donne deux filles du nom de Marie au Roy PHILIPPES AVGV-

Aux alliances Genealogiques.

An de Iesvs Chr. — STE, l'vne, dit-il, Ducheſſe de Brabant, & l'autre Comteſſe de Namur. Car d'vne Princeſſe il en fait deux; ce qui eſt contraire aux titres & aux meilleures Hiſtoires, comme il eſt auſſi contenu en cette Inſcription du tombeau de la Princeſſe, que l'on void en l'Abbaye d'Afflighem en Brabant, laquelle eſt telle. France.

Sa mort 1238.

MARIA PHILIPPI Regis filia quondam PHILIPPI Marchionis Namurcenſis & poſtea HENRICI Brabantiæ Ducis vxor, fœmina omnium pulcherrima, hic petiit ſepeliri anno M. CC. XXXVIII. Kal. Aug.

FILS NATVREL DV ROY PHILIPPES AVGVSTE.

11. PIERRE CHARLOT, Eueſque de Noyon & Treſorier de Saint Martin de Tours, fut legitimé par le Pape Honoré III. les lettres de cette legitimatiõ ſont dans la Chambre des Comtes à Paris. Le Roy ſon pere eut vn grand ſoin de le faire inſtruire aux bonnes lettres, luy ayant donné pour precepteur Guillaume le Breton duquel nous auons parlé; Sur la fin de ſon Hiſtoire il loüe ce ieune Prince pour ſes bonnes meurs & ſa doctrine; & dit, que dés l'aage de quinze ans il auoit acquis vne grande connoiſſance des ſciences liberales. Du Tillet. G. Brito.

B 1243. Il fut pourueu depuis de l'Eueſché de Noyon l'an M. CC. XLIII. auquel temps on le nomma Arbitre auec Raoul Eueſque de Beauuais, l'Abbé d'Orcam, & Thomas de Clermõt, Chanoine de Noyon, pour terminer le differend d'entre le Chapitre de cette Egliſe de Noyon & Simon de Neſle, qui fut decidé par leur Sentence. Cl. Robert. Gallia Christ.

Sa mort 1249. Cét Eueſque PIERRE (lequel fut Chancelier de Charles Roy de Sicile) accompagna le Roy S. Louis ſon neueu au premier voyage d'Outremer. Peu de temps aprés ſon retour il deceda le IX. d'Octobre iour de S Denis l'an MIL DEVX CENS QVARANTE-NEVF. Son corps giſt au Chœur de l'Egliſe Cathedrale, où l'on void cét Epitaphe. I. le Vaſſeur aux Annales de Noyon.

Noviomi Præſul PETRVS iacet hic tumulatus,
Quondam FRANCORVM PHILIPPO *Rege creatus,*
Caſtus, formoſus, iuſtus, mitis, generoſus.
Trans mare deuotè fuit hic cum Rege nepote,
Luce tua remeans, Dionyſi, tranſiit anno
Bis ſex centeno quinquageno minus vno.
Qui legis exterius intrinſecus accipe, plora,
Serius aut citius veniet tibi funeris hora.

Digitized by Google

FRANCE.
D'azur, semé de Fleurs de Lis d'or.
CASTILLE.
De gueules, au Chasteau d'or, sommé de trois tours chacune de trois creneaux aussi d'or, maçonnez de sable.

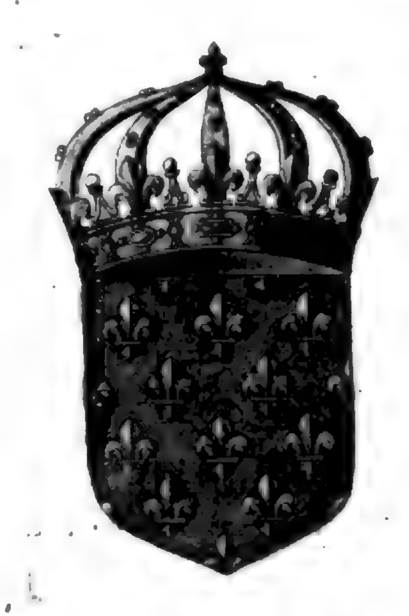
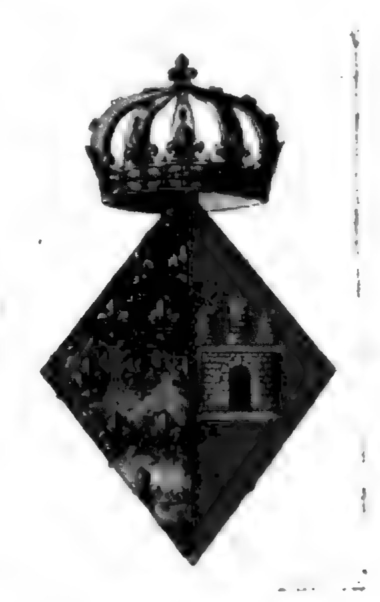

B

21. LOVIS VIII.

ROY DE FRANCE; COVRONNE Roy d'ANGLETERRE.

Chapitre X.

SI la ville de Paris eut l'honneur de voir naistre le grand & victorieux Monarque des François PHILIPPES Auguste, l'heureuse naissance de son fils & digne successeur LOVIS VIII. luy fit iouïr d'vn pareil honneur. Elle aduint le v. de Septembre l'an MIL CENT QVATRE-VINGTS SEPT. Le pieux & docte Prelat Estienne Euesque de Tournay tesmoigne en l'vne de ses Epistres, qu'il fut aussi tant honoré que de tenir le ieune Prince sur les sacrez fonts de Baptesme: Le nom luy fut imposé en memoire de son ayeul Louis VII. dit le Ieune.

Rigord. Du Tillet. Ep. 137. — C — *Naissance.* 1187.

En l'an M. C. XCV. il fut declaré Comte d'Artois, par le Roy son pere, prouince qui auoit esté apportée dans la Maison Royale par la Royne ISABEL DE HAINAVT sa mere, comme nous auons dit. Ce Roy LOVIS VIII. n'estoit aagé que de treze à quatorze ans, quand il espousa BLANCHE Infante DE CASTILLE. Son pere fut Alfonse IX. Roy de Castille, surnommé le Noble & le Bon, & sa mere Alienor d'Angleterre sœur du Roy Iean: Lequel en faueur de ce mariage donna au ieune Prince LOVIS, futur mary de sa niece, les Seigneuries d'Issoudun & de Grassay auec les hommages deus en Berry par André de Chauuigny, & ceux deus par les Comtes du Perche & d'Aumale, dont il saisit dés lors le Roy Philippes Auguste. Cette heureuse alliance fut le seau de la paix entre ces Roys de France & d'Angleterre, aprés de tres-longues & difficiles guerres. LOVIS & BLANCHE furent espousez à Ponteau-de mer en Normandie, l'an MIL DEVX CENS, par l'Archeuesque de Bourges.

1195. *Du Tillet. Tresor de Fr. Garibai. Io. Mariana. P. Emile. M. le B. d'Auteuil l. 1. de Blanche de Castille.* — *Son mariage.* 1200.

En l'an M. CC. XI. Auguste voulant confirmer l'Alliance d'entre 1211.

An de Iesus Chr. l'Empire & la France, enuoya ce sien fils LOVIS à Vaucouleur en Lorraine vers l'Empereur Federic II. que Rome & la France tenoient pour vray Empereur, contre Othon de Saxe Duc de Brunsuuic, ayant Federic esté eleu par le moyen du Roy Philippes; En cette entreueuë l'Alliance entre les deux Estats fut confirmée. **FRANCE.** *Roger. Houeden.*

1212. Le mesme Prince LOVIS imitateur du zele & de la generosité de ses ayeux, voüa de prendre la Croix, pour aller combatre le rebelle Raimond Comte de Tolose, chef des heretiques Albigeois, sur lesquels le valeureux Simon Comte de Monfort gagna la memorable bataille de Muret. *Pet. Vallis Sarn. mon. Hist. Albig.*

Auparauant que le Prince François s'acheminast en cette guerre, le Roy son pere luy donna le commandement en la Flandre conquise sur le Comte Ferdinand. Delà il eut ordre de s'acheminer en Poictou & en Anioü pour s'opposer aux entreprises des Anglois, contre lesquels la guerre auoit esté renouuellée. Il gagna sur eux vne bataille en l'an
1214. M. CC. XIV. au mesme iour & an, ausquels le Roy son pere demeura aussi victorieux à Bouuines, & fit leuer le siege qu'ils tenoient deuant la
B Roche au Maine en Aniou.

Pour accomplir son veu du voyage de Languedoc s'y estant acheminé, il s'empara de plusieurs places, fit abatre les fortifications de Narbonne & de Tolose, secondant les glorieux desseins du Comte de Monfort. *Catel Hist. de Tolose.*

Il eust fait vn plus grand progrez, sans la resolution prise par le Roy son pere, de le faire passer en Angleterre & y prendre la Couronne de ce Royaume. Car il aduint que la meilleure part des Prelats & Barons ayant secoué le ioug du Roy Iean, qui par ses tyrannies auoit attiré sur luy non seulemẽt leur haine, mais aussi celle du Pape Innocent III. qui l'excommunia, & encore celle de France qui le condamna par Arrest, les Anglois ordonnerent de l'Estat vacant; ce qu'ils disoient auoir droit de faire par leurs priuileges, & ayant declaré LOVIS leur legitime Roy, enuoyerent vers luy vne solemnelle Ambassade pour venir pren-
C dre la possession du Royaume & la Couronne, à laquelle d'ailleurs il pretendoit auoir droit, du chef de BLANCHE son espouse, fille d'Alienor d'Angleterre restée seule viuante de tous les freres & sœur de Iean. *Math. Paris. Polid. Virgile. Du Tillet. Vignier.*

Ayant passé la mer il fut receu auec tous les honneurs deus à sa haute naissance. Aprés auoir esté couronné dans l'Eglise Cathedrale de
1216. Londres au mois de May MIL DEVX CENS SEIZE, il subiugua les Prouinces d'Iorc, de Lincolne & de Nortumbrie. Mais il ne ioüit long temps de sa conqueste; d'autant que son aduersaire estant cependant decedé, les volontez des Anglois se trouuerent soudainement changées, la haine qu'ils auoient portée au defunct estant conuertie en faueur & affection enuers Henry III. son fils qu'ils reconnurent Roy. *M. Paris.*

Il estoit d'ailleurs fauorisé par le Legat du Pape Innocent III. qui ietta des censures contre les François, lors que Iean se rendit vassal de l'Eglise Romaine, & promit de luy payer vn tribut annuel. Tellement que LOVIS, aprés auoir demeuré enuiron vn an dans l'Angleterre, se voyant abandonné de ceux qui l'auoient appellé, prit resolution de se retirer. Comme la guerre continuoit en France contre les Anglois & les Albigeois; nostre Prince vint ainsi qu'autrefois les attaquer & reduire quelques villes en l'obeïssance du Roy son pere, puis s'achemina
1219. derechef en Languedoc. D'abord il prit sur le Comte de Tolose & ses adherans le fort Chasteau de Marmande en Agenois, puis vint assieger *Catel. Guil. de Podio Laurentij.*

FRANCE. Touloufe où Raimond s'eftoit reftably, mais fans effect notable, ayant leué le fiege. *Ans de Iesvs Chr.*

Cependant AVGVSTE ayant finy fes iours, LOVIS vint recueillir la fucceffion de la Couronne en l'an MIL DEVX CENS VINGT TROIS. Il fut bien toft aprés facré & couronné à Reims auec la Royne fon efpoufe par l'Archeuefque Guillaume de Ioinuille, ceremonie faite en cét an le fixiéme iour d'Aouft. Iean de Brienne Roy de Hierufalem, qui auoit honoré de fa prefence la pompe funebre du pere, affifta au Sacre & Couronnement du fils. 1223.

Author hiftoria Ludouici VIII. ex edit. Pithœi. *Vignier.*

Et d'autant que le Roy d'Angleterre auoit manqué de venir rendre l'hommage qu'il deuoit au nouueau Monarque François pour les pays qu'il auoit en France, & d'autre part ce Roy demandant la Normandie & les autres prouinces conquifes par AVGVSTE, fur Iean fon pere, fe preparant à la guerre contre les François, cecy fit refoudre LOVIS de renoüer fes intelligences auec les Princes eftrangers, & d'aller à vn autre Parlement à Vaucouleur, où il trouua Henry VI. Roy d'Alemagne fils de l'Empereur Federic II. Ils renouuellerent en ce lieu l'ancienne confederation d'entre la France & l'Alemagne. B

Du Tillet. *Hift. de Blanche de Caftill.*

Noftre Roy fit dauantage; Car au lieu de rendre ce que l'Anglois demandoit, il prit vn genereux deffein d'executer ce qui reftoit de l'Arreft de confifcation ou reuerfion de fief, donné par fon pere le Roy Philippes, confiftant en partie de la Guyenne.

A cette fin il defcend en Poictou & en Aunis, defait en bataille Sauary de Mauleon Lieutenant du Roy d'Angleterre, prend les villes de Niort, de Sainct Iean d'Angely & de la Rochelle, place dés ce temps-là confiderable, qu'il fortifia; s'empare de ce qui reftoit en Guyenne deçà la Garonne; Et ce fut lors que le Vicomte de Thoüars Aimery, & Hugues Comte de la Marche & d'Engoulefme, Seigneurs puiffans, grands partifans de l'Anglois fe foufmirent au Roy victorieux, qui fatisfit la Comteffe de la Marche Elifabeth, Royne doüairiere d'Angleterre, du doüaire qu'elle auoit en ce Royaume étranger. 1224.

Math. Paris Vita Henrici III. Ang. R. *Au Trefor de Fr. Layette Angleterre 2. t. 10.* *Naugius.* *M. Vveftm.* *Auctor de Geft. Lud. VIII.*

Romain Cardinal de Sainct Ange legat du Pape n'auoit peu pacifier le difcord d'entre les Comtes de Tolofe & de Montfort, dans l'Affemblée des Prelats faite à Bourges: ce qui luy fit perfuader le Roy de retourner contre les Albigeois, & de nouueau, LOVIS receuant la Croix de fes mains, entreprit cette autre expedition par le confeil des Grands de fon Royaume, qui luy promirent par ferment folennel toute affiftance & feruice, dont ils fignerent vn acte à Paris. Tellement qu'aprés la Treue accordée entre luy & l'Anglois, il s'achemine auec vne armée de cinquante mil combatans. C

Au Tref. de Fr. Layette Albigeois. *M. Paris.* *Chroniq. de Monfort.*

Ceux d'Auignon, fauteurs des heretiques & rebelles, ayant refufé au Monarque François l'entrée dans la ville & denié des viures à fon armée, il les affiege par l'efpace de trois mois à l'inftãce du Legat, puis en fin fe rend maiftre de la ville qu'il fit démanteler & rafer trois cens maifons. Roger Bernard Comte de Foix & Bernard Comte de Cominges firent cependant leurs fubmiffions. D'Auignon LOVIS vient à Beziers, à Carcaffonne & à Pamiez, où il ordonna plufieurs chofes pour l'honneur de Dieu & la liberté de l'Eglife; Tellement qu'ayant rangé au deuoir le pays de Languedoc iufques à quatre lieux de Tolofe, il fe propofoit de forcer auffi cette grande ville d'obeïr, comme il euft fait fans les maladies qui trauailloient l'armée Royale, & l'incommodité de l'hyuer, qui eftoit proche: tout cela le fit refoudre de s'acheminer à Paris, en intention de retourner au Printemps, laiffant fon Lieutenant 1225.

G. de Podio Laurentij. *Catel Hift. de Tolofe.* *G. de Podio Laurentij in Chron.* *Concilium Narbonenfe.*

Ans de IESVS CHR. en Languedoc Imbert de Beaujeu sage & vaillant Capitaine, que Masson appelle erronement frere du Roy. FRANCE.

Comme le Monarque chargé de lauriers passoit par Montpensier en Auuergne vne maladie l'y surprit, causée de la contagion de l'air, plustost que du poison, que ceux d'Auignon luy donnerent, comme aucuns ont supposé; ce qu'vn Historien Anglois mal animé enuers la France a osé imputer au Comte de Champagne. *M. Paris.*

Dés le mois de Iuin M. CC XXV. il auoit fait son Testament, & ordonné que son fils aisné luy succederoit au Royaume; que le deuxiéme auroit pour son Apanage le pays d'Artois, & les villes de Sainct Omer, Aire, Hedin & la Seigneurie dont luy testateur iouïssoit du costé de la Royne Isabel sa mere; Que le troisiéme fils auroit les Comtez d'Aniou & du Maine; le quatriéme seroit Comte de Poitou & d'Auuergne; le cinquiéme, & ceux qui naistroient aprés luy, seroient d'Eglise. Voulut que la Seigneurie dont Philippes Comte de Bolongne son frere iouïssoit par donation qu'il luy auoit faite, retournast au Roy son aisné, au cas qu'il decedast sans enfans. Par la mesme disposition LOVIS donna de grandes sommes de deniers tant à la Reyne sa femme & à sa fille Isabel de France, qu'à diuers Hospitaux, & aux Abbayes de Premontré, de Cisteaux, de S. Victor à Paris & de la Victoire prés Senlis, ordonnant, que de ses pierreries fust construite vne Abbaye nouuelle de l'Ordre de S. Victor. *Au Tresor de Fr. Layette. Testamens des Roys.*

B

LOVIS sentant approcher la fin de ses iours, ordonna aussi qu'aduenant son decez, le Roy son successeur demeureroit auec le Royaume sous la Regence & gouuernement de la Royne son espouse iusques à ce qu'il fust en aage legitime. En suite dequoy les Archeuesques de Sens & de Bourges, les Euesques de Beauuais, de Noyon & de Chartres, les Comtes de Bolongne & de Montfort luy promirent qu'aprés sa mort ils iureroient fidelité à Louis son fils aisné, & le feroient couronner, & au defaut d'iceluy Robert son frere puisné. Incontinent aprés, & le VII. iour de Nouembre l'an MIL DEVX CENS VINGT-SIX, ce bon Roy, se voyant pere d'vne heureuse posterité cessa de viure au mesme lieu de Montpensier, ayant regné trois ans & quatre mois seulement & vescu prés de quarante ans. Son corps fut inhumé à S. Denis. *Au Tresor. Layette. Regences & Maiorites des Roys. Auctor gest. Lud. VIII. R. Du Tillet. P. Æmil.* *Samm* 1226.

C

En l'an M. CC. XXIV. le Pape Gregoire IX. enuoyant vne Bulle à Sainct LOVIS, rendit ce bel Eloge du mesme Roy son pere; *Que suiuant les vestiges de ses predecesseurs pour defendre la foy Chrestienne, il s'estoit par trois diuerses fois transporté en Albigeois, afin d'exterminer les heretiques, qui trauailloient l'Eglise, & les fideles, & rendit son esprit au Ciel sous les trauaux des guerres de Dieu.* *Bulle de Greg. IX.*

L'ancien Historien sans nom, qui a descrit sa vie, le nomme *Prince Catholique, doüé d'vne merueilleuse Sainctеté de vie, de Continence & de Chasteté.*

Il estoit tres-magnanime, ce qui le fit surnommer Lyon. Car si l'on considere ce qu'il mit à chef estant Comte d'Artois sous l'authorité & les auspices du Roy son pere, & ce qu'il fit depuis pendant les trois années & six mois de son regne en Guyenne & Languedoc contre les Anglois & les Albigeois, il faut auoüer, qu'il eut vne generosité toute Royale: tellement que l'ignorance ou malice de quelques Escriuains ne peut estre assez blasmée, ayant osé dire & publier, que ce Prince n'auoit rien fait digne d'estre consideré, & que sa plus grande gloire a esté d'auoir mis au Monde S. LOVIS, & d'auoir esté fils de PHILIPPES AVGVSTE. *Rigord. Massonus sub Lud. VIII. Bouius. Du Haillan. De Serres.*

Digitized by Google

FRANCE. Amaury Comte de Montfort, Duc de Narbonne & Comte de Tolose du Chef de son pere le Comte Simon, fleau des Albigeois (auquel ces Duché & Comté auoient esté donnez auec les Vicomtez de Beziers, Carcassonne & Nismes par luy conquis sur les heretiques) se défiant de les pouuoir retenir & garder, pour la desobeissance des habitans de ce pays, il les ceda & transporta au mesme Roy LOVIS VIII. qui honora ce Comte de la charge de Connestable de France.

Catel Hist. de Tolose. l. 2.

An de Iesvs Chr.

La Reyne BLANCHE DE CASTILLE suruesquit long temps le Monarque son mary, & fut l'vne des plus prudentes, plus vertueuses & magnanimes Reynes des siecles passez. Elle employa ses soins & ses veilles en l'education si merueilleuse du Roy son fils, qu'elle le rendit Sainct deuant Dieu & illustre deuant les hommes.

Pendant sa minorité elle soustint genereusement le faix de la Regence, qu'auec beaucoup d'aduersitez & de fatigues elle exerça, & tira son ieune aage de mille trauerses, abatit l'orgueil des Grands, B composa les diuerses & frequentes factions de son Estat; Aussi vn Historien a dit, *Qu'elle auoit esté la plus sage de toutes les femmes de son aage, & qu'auec elle toute sorte de benedictions estoient entrées au Royaume de France.* Ce qui n'a pas empesché qu'aucuns mauuais esprits ennemis de la France, entre les autres vn Historien Anglois, se soient efforcez de noircir par leurs calomnies la candeur de ses actions; cette Reyne ayant esté doüée d'vne si feruente Pieté, & de tant d'autres vertus Chrestiennes, qu'aucuns Autheurs luy ont donné le glorieux titre de Saincte.

G. Nangius.

M. Paris.

P. Æmilius l. 7.

Henr. Spond.

I. de Colomna Marc. Histor.

Didac. de Valeria.

P. Mathieu Hist. de S. Louis.

Elle embrassa la protection des Ordres de S. Dominique & de S. François, qui commencerent de son temps, & leur fit construire des Monasteres; fonda aussi l'Abbaye du Lis, où son cœur fut mis, & celle de Maubuisson lez Pontoise: elle y receut l'honneur de la Sepulture son corps y ayant esté porté dans vn Throsne d'or; Estant aagée d'enuiron soixante sept ans; Se voyant proche de la mort (qui luy auint à Paris le XXX. de Nouembre MIL DEVX CENS CINQVANTE- C TROIS, non pas l'année precedente, comme aucuns escriuent) elle 1253. prit l'habit de Religion de l'Ordre de Cisteaux & en fit les vœux entre les mains de l'Abbesse de Maubuisson.

Comme elle estoit auantagée d'vne sureminente vertu, aussi a-t'elle esté celebrée par vn nombre infiny de personnes d'honneur, de qualité & d'erudition, qui ont escrit ses actions : Mais aucun ne s'est employé plus dignement en vn si rare suiet, ny auec plus d'elegance, que Monsieur le Baron d'Auteuil, en l'Ouurage particulier de sa vie; qu'on peut dire estre le portraict racourcy de cette Auguste Reyne & de la Maiesté de ses grandes & heureuses entreprises; Ouurage qu'il a de nagueres donné au iour (sous le titre de BLANCHE DE CASTILLE) en l'honneur de nostre Grande Reyne auiourd'huy tres-digne Regente de l'Estat sous le Roy LOVIS XIV. Nous representons icy l'Inscription de son Tombeau, d'autant qu'elle contient quelques points d'Histoire.

Ex te, CASTELLA, *radians vt in æthere stella*
Prodiit hæc BLANCA, *quam luget natio Franca.*
Rex pater ALFONSVS, LVDOVICVS *Rex sibi sponsus;*
Quo viduata REGENS *agit, vt vigeat requie gens.*
Hinc, peregrinante Nato, benè rexit, vt antè.
Tandem se CHRISTO *cœtu donauit in isto.*
Cuius tanta malis viguit gens Franca sub alis.
Tanta prius, talis iacet hîc pauper Monialis.

ENFANS

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr.

ENFANS DE LOVIS VIII. ROY DE FRANCE & de BLANCHE DE CASTILLE sa femme.

22. PHILIPPES DE FRANCE, duquel sera parlé plus amplement cy-aprés.

22. S. LOVIS IX. du nom Roy DE FRANCE, l'Histoire duquel sera deduite au XIII. Liure.

22. ROBERT DE FRANCE Comte d'ARTOIS. De luy sont issus les autres Comtes, qui seront traitez en leur lieu.

22. PHILIPPES DE FRANCE, quatriéme fils, lequel & le Prince IEAN son frere, (qu'on a escrit auoir esté freres iumeaux) sont inhumez au Chœur de l'Eglise de Nostre-Dame de Poissi, où se void cét Epitaphe sous vne lame de cuiure.

Bustorum Comitum cuiusdam nomen auitum,
Gratia dat reliquo; BLANCA nati & LVDOVICO.
Regibus hi nati, ne non Reges habeantur,
Vitæ morte dati cœlesti sede locantur.

Du Tillet, Paradin, & les autres, qui ont parlé de la Maison Royale DE FRANCE, ne font mention de ces deux Princes PHILIPPES & IEAN, qui moururent ieunes. L'aisné porta le nom en memoire du Roy PHILIPPES Auguste son ayeul paternel, comme porte l'Epitaphe susmentionné.

22. IEAN DE FRANCE Comte d'Aniou & du Maine, estant aagé de huict ans seulement, fut accordé auec IOLAND DE BRETAGNE, fille de Pierre & d'Alix Duc & Duchesse de Bretagne. Par le traité de cette alliance proiettée, fait à Vendosme au mois de Mars M. CC. XXVII. fut conuenu; Que le Duc de
1227. Bretagne (iusques à ce que le Prince IEAN son futur gendre eust atteint l'aage de quatorze ans) tiendroit les villes d'Angers, Baugé & Beaufort en Aniou; & pour le regard de Saumur & de Loudun, & tout ce qui appartenoit au Comté d'Aniou, qui estoit situé hors l'Euesché d'Angers, demeureroit au Roy S. LOVIS & à la Reyne Blanche sa mere: que le Duc tiendroit iusques à ce temps la ville du Mans, au cas que la Reyne Berengaire vint à deceder. Le Duc baille à sa fille, à cause de mariage, Braye & Chasteauceaux auec les acquests qu'il feroit en Aniou, ensemble S. Iacques de Beuueron, la Perriere & Belesme, dont il iouiroit sa vie durant: promit de ne faire alliance auec Henry Roy d'Angleterre ou Richard son frere. Et au cas que Iean de Bretagne son fils decedast auant luy, IEAN frere du Roy, ne pourroit rien pretendre à cause de sa femme en Bretagne, luy viuant.

Tresor des Chartes de Fr. Layette Bretagne tit. 4.

Depuis par autre traité passé à Paris au mois d'Octobre ensuiuant, fut conuenu; Que la garde d'IOLAND, durant son bas aage, seroit confiée à Henry de Dreux Archeuesque de Reims, Philippes Comte de Bolongne, Robert Comte de Dreux, Mathieu de Montmorency Connestable de France & Engherran

Belleforest Annal. de Fr. liu. 4.

Digitized by Google

FRANCE. de Coucy, pour la tenir entre leurs mains, ou l'vn d'eux, ce qu'ils promirent faire, obligeans eux & leurs terres, qui tenoient du Roy, de ne la rendre à aucuns iusques à ce que le Prince IEAN eust atteint l'aage de quatorze ans; auquel temps neantmoins ils ne la rendroient, que le Duc de Bretagne n'eust donné asseurance au Roy, de ne marier la mesme Princesse Ioland au Roy d'Angleterre, ny à son fils, ny à son frere: & aprés les quatorze ans accomplis, si l'Eglise consentoit à la celebration du mariage entre elle & le Prince IEAN, ils seroient tenus de la mettre entre les mains du Roy & de la Reyne sa mere. Mais le mariage ne sortit effect à cause que le mesme Prince mourut peu de temps aprés ce dernier traité; & Ioland espousa depuis Hugues de Lezignem III. du nom, Comte de la Marche & d'Engoulesme. B

Ans de IESVS CHR.

FRANCE POICTOV.

Semé de FRANCE; Party de gueules à six Chasteaux d'or. Depuis ALFONSE mesla l'escu de FRANCE auec celuy de TOLOSE, qui est de gueules à la Croix vuidée, remplie & pommettée d'or, de douze pieces. Party de FRANCE, comme cy-dessus.

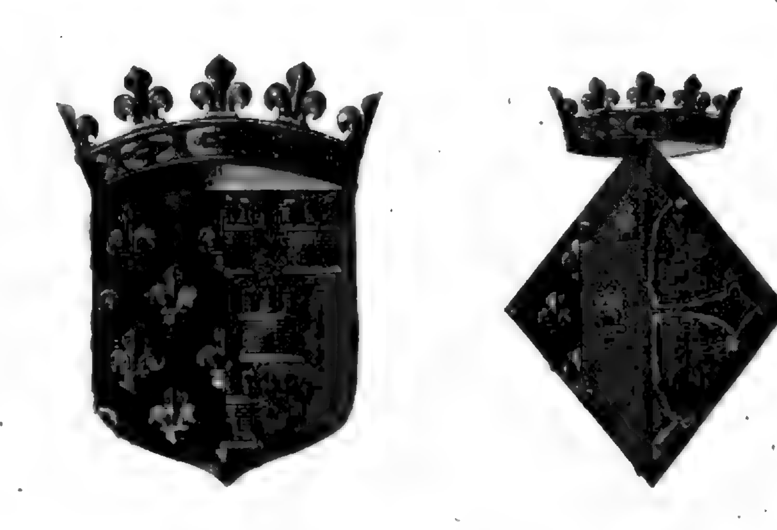

22. ALFONSE DE FRANCE Comte de POITOV & de TOLOSE eut ce nom, pour conseruer en sa famille le nom de son ayeul maternel ALFONSE IX. Roy de Castille pere de la Reyne BLANCHE mere de ce Comte. C

Ioinuille.

Du Tillet. I. Besly en la Geneal. des Comtes de Poitou & Ducs de Guyenne. G. Catel en l'Hist. de Tolose.

Par le Traitté de Bourges fait l'an M. CC. XXIV. auec le Roy S. LOVIS, confirmé par celuy de Clisson, ce mesme Prince ALFONSE fut accordé en mariage & fiancé auec Isabeau de la Marche, fille de Hugues Comte de la Marche, & d'Isabeau Reyne d'Angleterre, & Comtesse d'Engoulesme. Mais l'alliance n'eut effect; & quatre ans aprés, que l'on comptoit MIL DEVX CENS VINGT-HVIT, le mesme Roy Sainct Louis moyenna son mariage auec IEANNE DE TOLOSE, fille vnique & seule heritiere de Raimond V. Comte de Tolose & de Sancie d'Arragon sa femme, sœur du Roy Pierre II. qui mourut à la bataille de Muret. A cause de leur parenté, au quart degré de consanguinité, & au tiers d'affinité, il y eut dispense du Pape Gregoire IX. par Bulle de l'an deuxiéme de son Pontificat, qui se rapporte à l'an M. CC. XXIX. Elle fut addressée à Romain Cardinal & Legat en France du Siege Apostolique. Aussi-tost que le Comte de Tolose eut traitté auec le Roy Sainct Louis, il se remit volontairement és prisons du Louure à Paris, iusques à ce que, suiuant sa

1224. 1228. 1229.

An de IESVS CHR. — FRANCE.

promesse il eust deliuré sa fille au Roy; Tellement qu'en execution du traitté, elle fut baillée en la ville de Carcassonne aux Ambassadeurs de sa Maiesté, n'ayant la Princesse qu'enuiron neuf ans.

Summariage. 1241. L'an MIL DEVX CENS QVARANTE-VN, lors de la celebration du mariage, fut faite à Saumur en Aniou vne grande assemblée de Prelats & de la Noblesse; Peu auant ALFONSE auoit esté fait Cheualier par le Roy son frere, qui au mesme temps l'inuestit des Comtez de Poictiers, d'Auuergne & d'Albigeois. Que si depuis sa Maiesté erigea le Comté de Poictiers en Duché, en la personne de ce Prince, comme aucuns ont estimé, cela ne se void tesmoigné par aucun ancien Historien, au contraire diuers titres enseignent, qu'il prend tousiours qualité de Comte de Poictiers. *Ioinuille en l'Hist. de S. Louis. G. Nangius in vita S. Lud. Masson.*

B Par le traitté fait à Clisson, Hugues Comte de la Marche ne deuoit estre suiet que du Roy; & par autre il auoit rendu ses hommages. Mais depuis le Roy en ayant ordonné autrement, lors qu'il fut en Poictou, afin de mettre son frere en possession de ce Comté, Hugues incité par Isabel sa femme, Princesse ambitieuse (qui continuoit de prendre la qualité de Reyne d'Angleterre aprés la mort du Roy Iean son premier mary) refusa de rendre 1242. l'hommage au Comte Alfonse. De sorte que le Roy luy commença la guerre, & mit en sa main plusieurs villes, & Chasteaux du Comte Hugues & de ses alliez; entre autres le fort chasteau de Fontenay, au siege duquel le Prince ALFONSE fut blessé. Le Comte de Tolose, bien que beau-pere de ce Prince, fut de la partie contre le Roy, auec Roger Comte de Foix, & Amaury Vicomte de Narbonne, iusques à ce que l'Euesque de Tolose fit leur accord, par lequel le Comté de Foix demeura affranchy de la ligeance de celuy de Tolose, & fut fait dependant immediatement de la Couronne de France, en faueur de ce que le Comte Roger auoit le premier fait sa paix auec le Roy. *Mathaeus Paris. G. Nangius. Chronique de Monfort. Ioinuille. G. Nangius. Vigner. Catel.*

C Cependant Henry III. Roy d'Angleterre, accompagné de Richard son frere, ayant conduit vne armée au secours du Comte de la Marche, il fut honteusement déconfit par les François, auprés de Taillebourg sur Charante en Xaintonge, & contraint de se retirer en son Royaume, la ville de Xaintes demeurant au pouuoir des François, laquelle Sainct Louis laissa à son frere ALFONSE. Ainsi le Comte fut contraint de s'humilier, & s'aller rendre (auec Isabel sa femme) à la mercy du Roy, pour accepter la paix, suiuant les conditions de laquelle il vint faire hommage au Comte de Poictou, & se recognut son vassal. *Math. Paris. G. Nangius.*

Aprés cela ALFONSE se disposoit d'accompagner le Roy son frere au voyage de la Terre Saincte: Mais il en fut empesché, d'autant qu'il eut commandement d'assister par quelque temps la Reyne Blanche sa mere au gouuernement du Royaume, & n'en fut diuerty par la maladie & la mort du Comte de Tolose son beau-pere, ainsi que remarque vne Histoire de Ioinuille corrompuë. Mais bien tost aprés le depart du Roy, il s'achemina; & s'estant trouué à toutes les entreprises d'Outre-mer, mesmes à l'infortunée bataille de la Massoure en Egypte, il y fut pris auec le Roy, & depuis deliuré ayant payé rançon. *I. Bouchet aux Annal. d'Aquitaine. Marin. Sanutus l. 3. p. 11. c. 2. secret. fidel. Cru. Ioinuille.*

Pendant son absence & celle de la Comtesse Ieanne sa fem-

Digitized by Google

FRANCE.

me (qui le suiuit en ce long voyage) le Comte Raimond son pere, deceda l'an M. CC. XLIX. ayant institué sa fille heritiere. Aussi-tost la Royne Blanche depescha commission à Guy & Henry de Cheureuse & à Philippes Tresorier de Sainct Hilaire de Poictiers, pour prendre possession du Comté de Tolose au nom d'Alfonse, comme il fit depuis en personne, estant arriué en France, & par mesme moyen confirma les libertez & coustumes des Tolosains. Puis la Royne estant decedée, & S. Louis seiournant encores en la Palestine, ce Comte de Poictou, & Charles Comte d'Aniou ses freres gouuernerent le Royaume pour luy.

G. de Podio Laurentij. *Gauffrid. de Bello loco in vita S. Lud.* *Nangius.* *Catel.* — Ans de Iesus Christ. 1251.

Depuis, & en l'an mil deux cens soixante-sept, ALFONSE estant en son Comté de Poictou, assembla les Barons & Seigneurs de la Prouince ses vassaux & par leur aduis fit vn reglement, ou ordonnance (de son nom appellée Alfonsine) sur l'vsage des droits de fief, par laquelle les rachapts à mercy furent reduits à la iouïssance des fruits d'vne année seulement. En ce mesme an le Comte fonda l'Eglise des Cordeliers de Poictiers. Il donna aussi aux freres Mineurs & aux Religieux de la Trinité & de S. Croix, & à l'Eglise de S. Sernin de Tolose plusieurs rentes & reuenus. Auant que s'embarquer, luy & sa femme donnerent pouuoir à Sicar Alamani de vendre de leurs biens iusques à mil liures de rente, pour fonder le Monastere de Nostre-Dame de Gersy, au diocese de Paris. Il fit aussi plusieurs dons aux Eglises des dioceses d'Agen, de Rodez, de Cahors, & d'Alby.

1267. *Au Tresor des Chart. du Roy.* *Roberti Gallia Christ.* B *G. Catel en l'Hist. des Comtes de Tol.*

Mais il monstra sur tout son grand zele à la gloire de Dieu, lors que S. Louis ayant resolu de prendre derechef la Croix, & faire son voyage Outre-mer contre les Turcs en Afrique, il voulut estre de la partie; & mesme son espouse la Comtesse, encore qu'elle eust beaucoup souffert en son premier voyage. Aussi le Pape Clement auoit exhorté ALFONSE d'ayder d'argent & d'autres choses Charles Roy de Sicile son frere, à l'occasion duquel & pour rendre la mer libre des Infideles, le voyage se faisoit en partie; luy declarant que l'Eglise en receuroit vn grand soulagement.

G. de Podio Laurentij. 1269.

Auparauant que de s'embarquer il vint à Tolose : les habitans voyant sa pieté se cottiserent tous pour subuenir aux frais de ce grand voyage. Estant au lieu d'Aimargues (anciennement dit Armanezergues prés le port d'Aiguemortes, en l'Euesché de Nismes) auant que de passer la mer, il fit son Testament en Iuin M. CC. LXX. faisant plusieurs legs aux Eglises & à ses domestiques, & quelques fondations. En l'année suiuante, estant à Messine en Sicile, il ordonna quelques sommes de deniers pour entretenir gens de guerre en la Terre Saincte, & particulierement l'argent qui luy deuoit estre ballé, suiuant la composition & le traitté fait entre le Roy & les Barons de France d'vne part, & le Roy de Thunes d'autre. En consequence de ce, les executeurs du testament consentirent, que le Roy de France Philippes III. receust quarante mil liures à luy leguée par le Comte son oncle, pour le secours de la Terre Saincte. Ces lettres en furent expediées au mois de Iuin M. CC. LXXIII.

Catel. C *Au Tresor de France, Layette Testaments des Roys & autres Grands.* 1270. 1273. *Layette Tolose I. III. 29.*

Le Comte ALFONSE ne tesmoigna pas seulement sa pieté par ce legs; mais aussi pour auoir protegé les Religieux des Ordres de Sainct François & de Sainct Dominique contre leurs

Thomas Cantipratensis libr. Apium mysticar.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. aduersaires, qu'il contraignit d'abandonner la ville de Paris. FRANCE.

Or aprés la mort du bon Roy S. Louis son frere, en retournant du voyage d'Afrique auec le Roy Philippes III. son neueu, & passant par la Toscane, arriué qu'il fut au chasteau de Cornet, autres disent en la Cité de Saine, (ou Saunes prés la mer, qui pourroit estre Sauone) il deuint indisposé d'vne maladie si contagieuse, qu'en peu de temps luy & la Comtesse IEANNE moururent en ce lieu sans lignée, le mary le premier, le XXIII. Aoust, & la femme aprés, qui fut le iour de l'Assomption (ou plustost de la Natiuité de la Vierge) si le mary trepassa le premier, comme escrit Catel; Tant y a que ce fut en l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE ET ONZE, la Princesse estant aagée de cinquante & vn an. Car elle estoit née en l'an MIL DEVX CENS VINGT, & n'auoit que huict à neuf ans lors qu'elle fut promise au Comte ALFONSE, qui fut enseuely en l'Abbaye de S. Denys en France.

G. Nangius. G. de Podio Laurentij. — Sa mort 1271. — *Catel.*

B 1270. Au mois de Iuin M. CC. LXX. la mesme Comtesse sa femme par son Testament fait à Aimargues, donne vne somme de deniers à Guillaume d'Anduze son cousin; à Beraud son frere le chasteau de Moncuc, diocese de Cahors; à Gauserande fille d'Amaury Vicomte de Narbonne son cousin le chasteau Veneissin; à Marguerite, sœur de Gauserande, la ville de Cauaillon; à Guillaume de Narbonne leur frere, les Chasteaux de Bonilles & de Cabrieres; à Sicard Alamani, le chasteau de Chastellus en Quercy; à Charles Roy de Sicile Comte de Prouence à ses enfans & à son espouse Beatrix de Prouence sa cousine, sa terre de Venessin. Nomme son heritiere vniuerselle en ses autres biens Philippes de Lomagne, fille d'Arnaud-Othon Vicomte de Lomagne, & de Marie son espouse, alors femme d'Archambaud Comte de Perigord. Nomme pour executeurs de son Testament, Bernard Comte de Cominges, Amaury Vicomte de Narbonne son cousin, & Sicard Alamani, & tous les Euesques de ses Terres; Le païsage d'alentour Corbeil fut si agreable à cette Princesse Ieanne, qu'elle persuada le Comte Alfonse son mary de luy acheter la Seigneurie de Vaux, qui est au pied du costau, descendant de Combs la ville à la riuiere d'Ierre; & là elle fit bastir proche de sa maison, le Monastere susmentionné de Religieuses, dedié à la S. Vierge, qui fut pour cela nommé Nostre-Dame de Gersy, sous la Regle de S. Augustin. Elle y fut inhumée au milieu du chœur, où est sa sepulture auec cét Epitaphe.

Au Tresor de France Layette, Testaments des Roys & autres Grands. — C

Cy gist le corps de haute & puissante Dame IEANNE Comtesse de TOLOSE & de POICTIERS, espouse de haut & tres-puissant Prince Monseigneur ALFONSE frere du Roy S. LOVIS, fondateurs de ceans. Laquelle Dame deceda l'an mil deux cens septante & vn, le iour de l'Assomption Nostre-Dame. 1271.

Par la mort d'ALFONSE & de IEANNE, les Comtez de Poictiers & de Tolose furent reünis à la Couronne; Poictiers par droit de reuersion, comme appanage; & Tolose suiuant le traité fait entre S. Louis & le dernier Comte Raimond. Mais la
1361. reünion expresse de Tolose, ne se fit qu'en l'an M. CCC. LXI. par lettres du Roy Iean II. lesquelles sont par le sieur Catel rapportées en son Histoire. Ainsi par la mort de Ieanne finit la Race des Comtes de Tolose; & depuis cette grande & celebre ville n'a esté démembrée de la Couronne. *Catel Hist. de Tolose.*

FRANCE. — Années de Iesus Chr.

22. CHARLES DE FRANCE Comte d'ANIOV & de Prouence, puis Roy de SICILE, la posterité duquel Prince, d'où sortent plusieurs Roys de SICILE, HONGRIE & POLONGNE auec quelques Empereurs de CONSTANTINOPLE, est descrite en son lieu.

Chron. Turon. MS.

22. ESTIENNE DE FRANCE fut baptisé à Paris l'an M. CC. XXV. & leué sur les sacrez fonts par le Cardinal Romain Legat du Pape Honoré III. La Chronique manuscrite de Tours fait mention de ce Prince, & non pas les Historiens modernes. Il deceda (ainsi que ses deux freres cy-deuant remarquez) en bas aage. 1225.

22. N...... DE FRANCE fille aisnée du Roy LOVIS VIII. & de la Reyne BLANCHE prit naissance l'an M. CC. V. auant Philippes son frere; & mourut peu de temps aprés qu'il fut né. *Sa naissance.* 1205. B

Annales de France. *Seb. Roüillard en la vie de S. Isabel de Fr.*

22. ISABEL DE FRANCE nasquit en l'an M. CC. XX. Le Roy son pere luy legua par Testamẽt vingt mil liures. S'estant deuoüée à la beatitude celeste, elle quita les vanitez & pompes du monde, reietant tous partis temporels, afin d'embrasser celuy de son diuin espoux IESVS-CHRIST, & de le pouuoir du tout seruir en tranquillité d'esprit; car encore qu'elle eust esté recherchée en mariage par l'Empereur Conrad IV. Roy de Ierusalem, fils de l'Empereur Federic II. si est-ce qu'elle ne voulut point estre mariée & vescut en virginité. Thomas de Kempis docte Iacobin de ce temps-là dit, qu'elle fut fiancée à Conrad, mais qu'il ne l'espousa; encore que le Sire de Ioinuille sans la nommer escriue, qu'il la mena au Roy d'Alemagne, ou, peut-estre, sa sœur aisnée. *Sa naissance.* 1220.

Thom. à Kempis. *Ioinuille.*

Le Pape Innocent quatriéme exhorta ISABEL d'entendre à ce mariage sur les considerations du temps. Mais cela ne pût la démouuoir de sa sainte resolution. Elle auoit aussi esté promise à Hugues fils de Hugues Comte de la Marche & de la Reyne Isabel d'Angleterre par traité du mois de Iuin M. CC. XXX. 1230.

Annales de France.

En l'an M. CC. LX. elle fonda le Monastere de Lonchamp entre Paris & S. Cloud & s'y retira. Elle y fit mettre des Religieuses de l'Ordre de S. Claire, que le Roy Sainct LOVIS son frere dota richement. 1260. C

En fin estant aagée d'enuiron cinquante ans, elle passa de cette vie mortelle à la celeste & bien-heureuse le XXIII. de Feurier vigile de Sainct Mathias, l'an M. CC. LXIX. & fut inhumée dans l'Eglise du mesme Monastere de Longchamp. Le Pape Leon X. asseuré qu'elle auoit saintement vescu, & qu'aucuns malades auoient esté gueris par son intercession enuers Dieu, permit par sa Bulle de l'an M. CC. XV. aux Religieuses de ce Monastere, de celebrer son seruice, comme *d'vne Saincte*, & ce le dernier iour d'Aoust, sans toutesfois l'auoir canonisée. Sebastien Rouillard de Melun, Aduocat en la Cour de Parlement a donné au public l'Histoire particuliere de la vie de cette Princesse, & a descrit amplement ses bonnes conditions. *Sa mort.* 1269.

Digitized by Google

Ancie
lisvs
Chr.

FRANCE.

Semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre, au lambel d'argent.

B

12. PHILIPPES DE FRANCE

FILS AISNE' DV ROY LOVIS VIII. & de la Reyne BLANCHE DE CASTILLE.

CHAPITRE XI.

Le nais. sanc. 1209. CE Prince nasquit le ix. iour de Septembre l'an MIL DEVX CENS NEVF, comme enseignent ces vers tirez d'vne ancienne Histoire manuscrite conseruée au Tresor des Chartes du Roy.

C

Annus erat DOMINI *nonus cum mille ducentis,*
Mensis nona dies, quam Septimus indicat imber,
Quando BLANCA *parens iterato nomine matris*
Optato partu Francis Dominum dat & Anglis.
Quem facit insignem PHILIPPI *nomine Regis:*
Vt successor aui teneat cum nomine mores.

On recueille de là que LOVIS VIII. pretendoit auoir droit au Royaume d'Angleterre; Aussi en fut-il couronné Roy sept ans aprés, comme nous auons dit. Neanmoins Bernard Guy cotte la naissance de ce ieune Prince l'an M. CC. VII.

1215. Par traité passé à Melun au mois de Iuillet M. CC. XV. son mariage fut accordé auec AGNES DE DONZY, fille & vnique heritiere de Herué de Donzy, III. du nom Comte de Neuers, Seigneur de Cosne sur Loire & de Sainct Aignan, & de Mahaut de Courtenay, Comtesse de Neuers sa femme. Herué promit de donner à sa fille en faueur de mariage les Seigneuries de Montmirail, Alluye, Brou, la Bazoche, Authon & Frozei; Et moyennant ce le Prince Louis de France Comte d'Artois, fils aisné du Roy Philippes Auguste & pere de ce ieune Prince PHILIPPES, assigneroit par doüaire les Chasteaux de Lens & d'Aire. Et fut accordé, que si Mahaud de Courtenay *A. du Chesne en l'Hist. de Chastillon, & en celle de Vergy.*

Digitized by Google

FRANCE. viuoit sans enfans masles auant Pierre d'Auxerre, le mesme PHILIPPES auroit les Comtez d'Auxerre & de Tonnerre, aprés la mort de Pierre, & le Comte Herué reprendroit la terre de Montmirail & autres assises au diocese de Chartres. *Ans de IESVS CHR.*

D'ailleurs fut stipulé que si PHILIPPES mouroit, AGNES espouseroit Louis, deuxiesme fils du Comte d'Artois depuis Roy, heritier de la Couronne sous le nom de LOVIS IX.

G. Brito in Philippide. Cette Princesse AGNES estoit ieune, belle & si riche en esperance, que les plus grands Princes auoient eu dessein de la marier à leurs enfans, entre autres Iean Roy d'Angleterre, qui en fit les fiançailles auec le Prince Henry son fils aisné, depuis Roy III. du nom.

Encore qu'aucuns ayent escrit, que le mariage de PHILIPPES DE FRANCE & d'AGNES DE DONZY fut accomply, mais que la mort du mesme Prince aduenuë l'an MIL DEVX CENS DIX-HVIT, en interrompit la felicité: neantmoins il y a suiet de croire, que le bas aage de neuf ans, auquel il estoit lors qu'il deceda, l'auroit rendu incapable de solenniser & consommer le mariage. B *Sa mort* 1218.

A. du Chesne Hist. de Chastillon. AGNES espousa depuis Guy de Chastillon Comte de S. Paul du consentement de Philippes Auguste, auquel pour le droit des terres dont elle estoit heritiere, le Comte Guy, en l'an M. CC. XXI. transporta la ville de Saincte Maixance sur Oise. 1221.

I. du Brëuil aux Antiquit. de Paris. Tant y a que PHILIPPES fut inhumé en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, où pour le salut de son ame les Roy & Reyne ses pere & mere fonderent vne Chapellenie l'an M. CC. XXV. 1225.

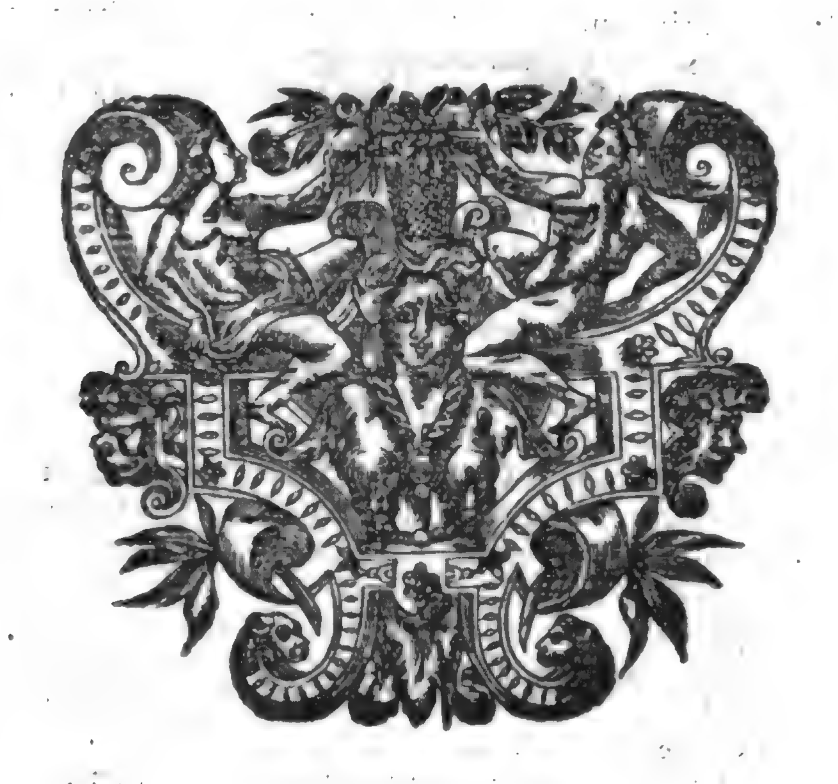

HISTOI-

Digitized by Google

HISTOIRE
GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.
LIVRE TREZIESME.

LES ROYS DE FRANCE DEPVIS S. LOVIS *iusques à* PHILIPPES VI. *dit* DE VALOIS.

Depuis l'an de Salut MCCXXVI. iusques à l'an MCCCXXVIII.

Les Roys DE FRANCE *ont porté pour Armes vn Escu d'azur, cy-deuant semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre; lesquelles depuis ont esté reduites à trois par le Roy* CHARLES *Sixiéme.*

Digitized by Google

TABLE GENEALOGIQVE DV LIVRE TREZIESME.

22. S. LOVIS IX. du nom, Roy de FRANCE, fils du Roy Loüis Huictiéme & de BLANCHE DE CASTILLE.

23.
- LOVIS de France.
- PHILIPPES le Hardy Roy de FRANCE IV. du nõ.
- IEAN Tristã Cõte de Neuers.
- PIERRE Comte d'Alençon.
  - LOVIS. PHILIPPES.
- ROBERT C. de Clermont & Seigneur de BOVRBON. *
- BLANCHE. ELIZABETH. MARGVERITE. AGNES.

24.
- LOVIS de France.
- PHILIPPES le Bel Roy de FRANCE & de Nauarre.
- CHARLES de Fr. Comte de VALOIS. *
- ROBERT.
- LOVIS de Fr. Comte d'EVREVX. *
- MARGVERITE. BLANCHE.

25.
- LOVIS surnommé Hutin, X. du nom, Roy de FRANCE & de NAVARRE.
- PHILIPPES le Long V. du nom, Roy de FRANCE & de NAVARRE.
- CHARLES le Bel IV. du nom Roy de FRANCE & de NAVARRE.
  - N. de Fr. MARIE. ELIZABETH.
- ROBERT.
- MARGVERITE. ELIZABETH.

26.
- (enfants de Lovis Hutin) IEAN I. du nom R. de Fr. & de N. — IEANNE R. de Nauarre.
- (enfants de Philippes le Long) LOVIS de Fr. — IEANNE. — MARGVERITE. — ELIZABETH. — IEANNE. BLANCHE.

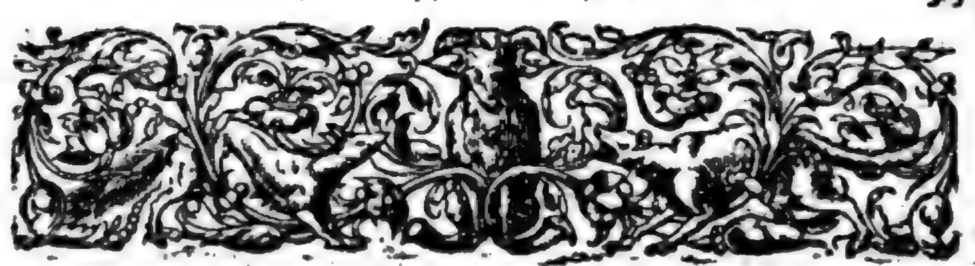

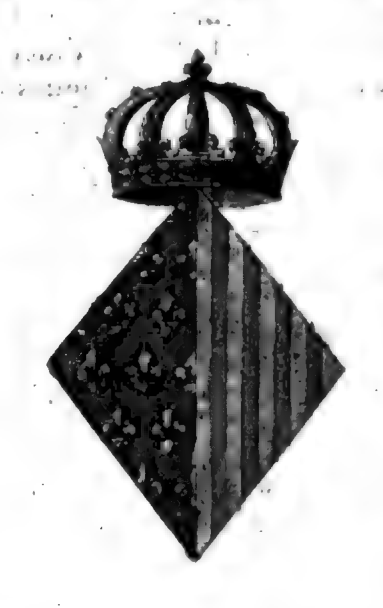

FRANCE.

D'azur, semé de Fleurs de Lis d'or.

PROVENCE

D'or à quatre paux de gueules.

22. SAINCT LOVIS
IX. DV NOM, ROY DE FRANCE.

Chapitre I.

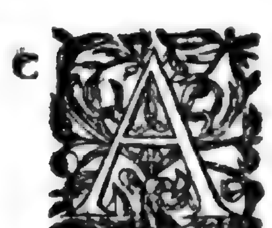

Fin que les excellentes vertus & rares qualitez de ce Monarque fussent admirées par toutes les nations, Dieu permit, qu'il en fist paroistre les effets signalez dans les trois principales parties du Monde.

L'Europe l'a veu triomphant sur ses ennemis estrangers & domestiques, & donner infinis exemples de Pieté, de Iustice, de Clemence & de Charité Chrestienne.

L'Asie & la Terre Saincte l'ont aussi veu, auec non moins de zele que de magnanimité, souuent victorieux ; puis en s'exposant, auec vne hardiesse nompareille, dans les perils pour la defense & l'auancement de la Foy, tomber entre les mains des Infideles, qui reuererent ses hautes perfections, sur tout sa Constance inflexible.

En fin, comme derechef il eut trauersé la mer, porté de mesme zele en Afrique, il y finit sa vie caduque & mortelle, laissant sa Couronne terrestre, pour en aller prendre vne autre plus precieuse dans le Ciel parmy les Saincts & Bien-heureux.

Sa naissance. Il nasquit le iour dedié à la feste de S. Marc, xxv. d'Auril, l'an MIL *Ioinuille.*
1215. DEVX CENS QVINZE, dans le Chasteau de Poissy, lieu qu'il eut en *Hist. du R. S. Louis.*
telle veneration, pour y auoit esté baptisé, qu'il s'appelloit quelquesfois LOVIS DE POISSY.

1226. En la douziéme année de son aage il succeda au Roy Louis VIII.

FRANCE. son pere; & le premier de Decembre M. CC. XXVI. fut sacré & couronné à Reims par Iacques de Basoges Euesque de Soissons, le Siege Archiepiscopal de Reims estant lors vacant. Ans de IESVS CHR. 1226.

G. Nangius de gestis S. Ludouici.

Pendant sa minorité troublée de factions & de mouuemens domestiques, la Reyne Regente Blanche de Castille sa mere le fit éleuer à la Pieté & aux bonnes mœurs, auec tant de soin, que la crainte de Dieu planta dans son cœur l'amour de la Vertu & la haine du vice.

Matth. Paris. G. Nangius. Ioinuille. P. Emile.

Au commencement de ce regne Pierre Maucler Duc ou Comte de Bretagne; (car il est ainsi diuersement qualifié) Robert Comte de Dreux son frere aisné, Hugues de Lezignem Comte de la Marche, Thibaud Comte de Champagne, auec autres Princes & Barons, qui desiroient attirer à eux toute l'authorité du commandement, prirent les armes, & publierent; Qu'ils ne se pouuoient accommoder au bas aage du Roy incapable de regner, ny supporter la Regence d'vne Princesse, mesmement estrangere.

Tresor de France, Layettes, Regences.

Mais ils ne consideroient pas que BLANCHE auoit vn grand auantage d'estre mere & vefue de deux Roys de France, fille & sœur de deux Roys de Castille, & niece de deux Roys d'Angleterre; & ce qui la fortifioit dauantage estoit la declaration de la volonté derniere du feu Roy son espoux, qui l'auoit nommée Regente, les exemples du passé, & l'authorité du Roy son fils dont elle se trouuoit assistée. Aussi vint-elle heureusement à bout de ces remuëmens; ayant auec vne merueilleuse adresse desuny ces mécontents, les vns par la douceur & la Clemence; les autres par la crainte des armes Royales. B

Ioinuille. Nangius.

Tellement que ces Princes s'estant aucunement remis dans leur deuoir, en vne assemblée tenuë à Vendosme, l'on y arresta quelques articles de paix, & des mariages, (qui n'eurent effet) l'accord n'estant qu'en apparence & qu'vn feu couuert, qui se ralluma bien tost aprés. Car le Roy s'en retournant, les coniurez, qui proiettoient de l'auoir en leur puissance, luy dresserent vne embusche vers Montlehery. Ce fut lors que toute la ville de Paris accourut en armes pour le secourir, & en cette occasion importante fit paroistre sa fidelité. 1227.

Massoni Annal.

Au Tresor des Chartes de France. Du Tillet.

La Regente cependant renouuella les Alliances, qui auoient esté desia faites par le feu Roy, auec l'Empereur Federic II. & le Roy d'Alemagne Henry son fils, qui promirent de ne faire aucun traitté auec le Roy d'Angleterre, sinon d'vn commun consentement. On ne laissa pas toutesfois d'arrester vne tréue pour vn an auec l'Anglois.

Le Comte de Champagne, qui auoit esté bien auant dans la faction des Princes liguez, s'en retira des premiers; le Duc de Bretagne promit aussi de se ranger à l'obeissance. C

Chronique de Montfort.

Mais si d'vne part le trouble excité par ces Princes trauailla le Roy & son Estat, d'autre costé il fut tant fauorisé du Ciel, qu'il eut le bonheur de voir les rebelles Albigeois exterminez & leurs reuoltes pacifiées.

Catel Hist. de Tolose l. 2.

Car encore que Raimond Comte de Tolose, leur protecteur, eust fait esperer de se reduire dans le bon chemin, & de remettre sa vie à la Clemence du Roy & ses places au pouuoir de sa Maiesté, si est-ce qu'il changea incontinent, & fit de grands rauages en Languedoc: Imbert de Beaujeu, Lieutenant general du Roy s'opposa vigoureusement à ses efforts, bloqua la ville de Tolose, & prit quelques places, dont le Comte estonné eut recours à la misericorde du ieune Roy.

Au Tresor de Fr. L. Tolose. G. Catel.

Par le traité conclu à Paris en Auril M. CC. XXVIII. le Cardinal Romain Legat du Pape present, le Comte iura l'obeissance à l'E- 1228.

Digitized by Google

An de IESVS CHR. glise, le bannissement & la ruine des Albigeois; la fidelité au Roy, & promit de chasser ces heretiques, d'aller combatre les Sarrasins par l'espace de cinq ans. Le Roy luy delaissa les Eueschez de Tolose, d'Agen, de Rhodez, d'Alby & de Cahors. Le Comte promit aussi de mettre Ieanne sa fille vnique & presomptiue heritiere entre les mains de sa Maiesté, pour la marier à l'vn de ses freres, & s'obligea au payement de cinq mil marcs d'argent, & de faire demolir les murs de Tolose, auec ceux de trente autres villes & chasteaux. Aprés ce traité, pour expier ses fautes passées, il fit vne rigoureuse penitence publique. *FRANCE. Pap. Masson An. l. 3. Vignier. Chronique de Montfort. Bern. Guidon.*

L'on reconnut les merueilles & l'assistance particuliere de Dieu en cecy, qu'vn ieune Roy encore sous la garde & la Regence de sa mere, attaqué de tous costez par les Princes & plusieurs Barons de son Estat, ait peu auec tant de facilité & si heureusement mettre à fin cette guerre de religion, qu'en l'espace de plus de vingt ans deux grands Monarques son ayeul, & son pere n'auoient peu paracheuer, pour les difficultez qui s'y rencontrerent. *Hist. de Blanche Infante de Castille.*

Les coniurez ne pouuant demeurer en repos firent eclore vne troi- *Ioinuille.*
B siéme conspiration: Le Comte de Dreux se ioignit derechef à eux. Et bien que Philippes de France, oncle du ieune Roy, iusques alors eust executé ce qu'il auoit promis à son frere Louis VIII. de se maintenir en l'obeïssance, & mesmes eust accompagné le Roy son neueu & la Regente au premier voyage contre les rebelles; si est-ce qu'il ne laissa pas de se rendre Chef du party, estant pratiqué par les rebelles, quoy qu'ils eussent fait vn autre Chef couuert & secret, (c'estoit Enguerran Sire de Coucy) qu'auec vne temeraire audace ils se proposerent de faire couronner Roy. *Nangius. Vignier sous 1228. Hist. de la R. Blanche.*

Enuiron ce temps la Regente mit en liberté Ferdinand Comte de Flandres, retenu prisonnier depuis la Iournée de Bouuines, pour l'opposer au Comte de Bolongne; lequel neantmoins mieux conseillé se retira bien tost du party contraire & reconnut sa faute.

D'autre part le Comte de Champagne se rangea aussi au deuoir aprés auoir de bonne heure abandonné les factieux. Pour se vanger de *Nangius.*
1229. luy ils susciterent la Royne de Cypre Alix sa cousine (qui pretendoit la Champagne) & s'emparerent de quelques places. Il eut recours à la protectiõ du Souuerain, lequel en personne fit leuer le siege mis deuant la ville de Troyes. Mais le Comte ne persista en la fidelité. Car quelque temps aprés estant irrité de la vente qu'il auoit faite au Roy des *M. Paris.*
C fiefs des Comtez de Blois, de Chartres & de Sancerre, & du Vicomté de Chasteaudun, pour fournir la somme de quarante mil liures promise & payée à la Reyne de Cypre, suiuant l'accord fait auec elle, il se reuolta encore; puis fit sa paix auec le Roy, auquel il ceda pareillement les villes de Bray & de Monstreau faut-Yonne. Peu aprés il succeda à la Couronne de Nauarre. *Tresor des Chartes de France. L. cotte Cypre.*

Le Duc de Bretagne estoit demeuré presque seul dans la rebellion, estant tousiours armé, encore qu'il se veist abandonné de ses propres Barons, mesme du Comte de Dreux son frere. De sorte qu'il se ietta entre les bras de Henry III. Roy d'Angleterre, qui [illegible]eroit profiter de ce trouble & recouurer les pertes qu'auoit faites le Roy Iean son pere. Il ne manqua point de promettre du secours; estant d'ailleurs indigné de ce que le Roy LOVIS auoit receu les hommages de quelques Prelats & Seigneurs de Guyenne. Mais auant que ses forces fussent arriuées en France, le Roy prit plusieurs places sur le Breton; & à Clisson receut en grace Hugues Comte de la Marche, lequel quitta au Roy ce *B. d'Argentré Hist. de Bretagne. Vignier. Tresor des chartes L. Bretagne l. 5. 6. 7.*

FRANCE. qu'il pretendoit à Issoudun & à Langez, & sa Maiesté luy delaissa S. Iean d'Angely. Ans de IESVS CHR.

Le Roy s'estant auancé vers la Bretagne, assiegea Ancenis, auquel lieu il fit assembler son Parlement, qui donna vn Arrest solemnel au mois de Iuin M. CC. XXX. par lequel le Duc Pierre, à cause de sa felonnie, fut priué du bail & de la garde du Duché de Bretagne, qu'il tenoit pour ses enfans, & furent ses Barons absous de l'hommage, qu'ils rendirent au Roy. Les Tréues qui auoient esté accordées estant sur le point d'expirer, LOVIS sceut, que les Anglois se disposoient d'enuoyer derechef du secours en Bretagne; ce qui le fit resoudre d'y pouruoir diligemment. Quoy que la saison de l'hyuer fust contraire, il ne laissa pas de conduire son armée droit à Angers, ville que LOVIS VIII. son pere auoit retirée des Anglois & baillée au Duc Breton. A sa venuë cette place, Belesme & autres se rendirent, & comme il alloit en Bretagne, le Prince rebelle se voyant si genereusement poursuiuy, fut en fin necessité de s'humilier, considerant qu'il luy estoit plus auantageux d'experimenter la Clemence de son Souuerain, que de s'exposer plus auant au peril d'vne funeste guerre, & de se voir dépoüillé de ses Estats. Il vint à Angers trouuer sa Maiesté & implorer sa grace & le pardon, qu'il obtint à la priere du Comte de Dreux son frere. Le traitté fut conclu l'an M CC. XXXIV. (non pas trois ans auant, ainsi que le sieur d'Argentré s'est persuadé) par lequel le Duc promit de tenir & releuer du Roy son Duché de Bretagne (ce qu'il auoit temerairement contesté) & luy en fit hommage.

1230. Ioinuille. M. Paris. 1231. G. Nangius. Ioinuille. Math. Paris. B Vignier au Traitté de l'ancien Estat de la petite Bretagne. 1234.

Il restoit dans le corps de l'Estat des humeurs malignes & corrompuës, qui en troubloient l'œconomie; De sorte que le Roy, pour l'en purger & maintenir sa legitime authorité, fut derechef contraint de recourir aux armes. Il auoit donné en Apanage au Prince Alfonse son frere le Comté de Poictou, & fut sa Maiesté elle mesme iusques à Poictiers pour l'en mettre en possession. Par ce moyen Hugues Comte de la Marche, Seigneur de Lezignem, deuint l'vn des grands vassaux d'Alfonse; mais l'alliance d'Angleterre luy auoit tellement enflé le courage, qu'il pretendit estre vassal du Roy seul, non du Comte son frere. Il estoit porté à ce refus par Isabel d'Engoulesme sa femme, vefue & mere de deux Roys d'Angleterre, Princesse hautaine, qui animoit son mary sous l'esperance d'vn grand secours estranger. Mais les efforts de ces nouueaux conspirateurs ne seruirent que pour acquerir d'autres triomphes à LOVIS. Il prend donc en main la querele de son frere, descend derechef dans le pays de Poictou, fait raser Fontenay, & entre victorieux dans la ville de Saintes.

Ioinuille. Nangius. Bouchet aux Annal. d'Aquitaine. C Ioinuille.

Cependant l'Anglois émeu par les larmes & les prieres de sa mere Isabel, rompt la Tréue, & entre aussi dans la Saintonge. Le Monarque François va au deuant, luy donne bataille & aux rebelles, remportant sur eux vne memorable victoire prés Taillebourg sur Charante, le XXII. de Iuillet MIL DEVX CENS QVARANTE DEVX. En cette Iournée LOVIS rendit des preuues de sa valeur heroïque, lors que defendant vn pont, il soustint l'effort de l'armée ennemie. Tellement que cét autre rebelle reduit à l'extremité vint au camp deuant Pons se ietter aux pieds du Roy, & luy demanda pardon, qui luy fut accordé. Le Monarque victorieux se porta iusques à tel excés de Clemence, que de donner la vie à ceux, qui auoient mal-heureusement conspiré de luy rauir la sienne; la Comtesse Isabel ayant esté iusques à ce point forcenée, que de corrompre des assassins pour entreprendre vn acte si detestable.

P. Æmil. Bat. de Taillebourg. 1242. Tresor de Fr. Layette Angleterre. Du Tillet.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Tant d'heureux succés contraignirent l'Anglois de requerir derechef la Tréue, qu'il obtint pour cinq ans par l'intercession de sa parente la Reyne Blanche, mere du Roy Tres-Chrestien. FRANCE.

Aprés tant d'orages le Prince voyant en fin son Royaume calmé de toutes parts, son authorité fermement establie dans la bienueillance de ses suiets, sa maison heureuse en fils, en mere, femme, freres; son Estat abondant en richesses, & apuyé d'Alliances, il fut touché d'vn saint desir de l'auancement de la Religion Chrestienne, & suiuant l'exemple & les traces de ses ancestres, offrit à Dieu la vigueur de son aage & de ses armes; ayant aprés vne longue maladie voüé de se croiser pour le recouurement de la Terre Sainte sur les Infideles, & pour le secours des Chrestiens d'Orient, qui estoient durement oppressez. *Ioinuille. Nangiusi P. Mathieu.*

Vne occasion le porta d'autant plustost à cette glorieuse expedition. Le Pape Innocent IV. craignant les factions de l'Empereur Federic II. dans l'Italie, sortit secretement de Rome, & se retira dans
1244 Lyon. Le Roy ne put aller en personne le receuoir, estant arresté à Pontoise d'vne griefue maladie. Sa santé recouurée il vint trouuer le *Chronicon Cluniacensi.*
B Pape à Cluny: ce fut là qu'ils delibererent ensemble du repos de la
1245. Chrestienté en Europe, & de l'auancement de la Religion en Asie. Pendant le seiour qu'Innocent fit à Lyon il y tint vn Concile, & là fut resolu d'exciter le Roy à continuer son entreprise d'aller deliurer les Saints lieux du ioug insupportable des Sarrasins, comme chose digne d'vn Roy Tres-Chrestien & fils aisné de l'Eglise; à quoy il se trouua disposé. Auec luy se croiserent ses trois freres les Comtes d'Artois, de Poictou, & d'Aniou, & nombre d'autres Princes & Seigneurs. *Ioinuille.*

Il confia la Regence à la Reyne sa mere; laquelle auoit desia exercé cette haute charge. Preuoyant les dangers qu'il pourroit encourir, & les entreprises de ses ennemis estrangers & domestiques, elle le dissuada de poursuiure son dessein, ce qu'elle ne put obtenir, le pieux Roy preferant la gloire de Dieu & l'accomplissement de son veu à ses autres interests. Il s'achemina donc au mois d'Aoust M.CC.XLVIII. chacun regretant l'absence de ce bon Prince, qui s'exposoit ainsi aux incommoditez d'vn long voyage parmy les perils de la mer & contre des peuples barbares. *Nangius. Voyage d'Outre-mer.*
1248.

C Passant à Lyon, où il retourna, pour delà s'embarquer à Marseille, il visita derechef Innocent, & meu d'vne autre pieuse affection de voir finir les partialitez, qui trauailloient la Chrestienté, le supplia de s'accorder auec Federic, qui auoit exprés enuoyé son Chancelier en France, afin de prier ce grand Roy de se rendre Arbitre des differends qu'il auoit auec le Pape. Car sa reputation estoit telle dans les pays estrangers, que les Princes, qui auoient des differends, ou bien estoient iniustement trauaillez, recouroient à ses armes pour les proteger & defendre, à ses conseils pour les accorder, ou à ses iugements pour les decider. Aussi tint-il tousiours la balance si droite, qu'il ne voulut fauoriser l'Empereur au preiudice de l'Eglise, ny pour le respect du Pape offenser la cause de Federic son aduersaire; encore qu'on luy offrist de faire tomber dans sa Maison Tres-Chrestienne la Couronne Imperiale. *M. Paris. P. Mathieu.*

Estant en Cypre le Roy de cette Isle Henry l'y recueillit auec tout honneur & magnificence; & iugeant, que c'eust esté chose indigne de demeurer dans son Royaume les bras croisez, pendant qu'vn tel Monarque venoit de si loin pour le salut des Chrestiens, il prit aussi la Croix & le suiuit en vne si haute entreprise. Dans Cypre le Roy S. *M. Paris. Marin. Sanut. l. 3. c. 1. & 2. parte 12. secret. fidel. Cru.*

Digitized by Google

FRANCE. LOVIS receut les Ambassadeurs du grand Cham de Tartarie, qui *An de IESVS CHR.*
G. Nangius peu auparauant, persuadé par le Roy d'Armenie, auoit embrassé la Foy Chrestienne, par lesquels il fit entendre le desir qu'il auoit de contracter amitié auec le Roy Tres-Chrestien, promettant de ioindre ses ar- 1249.
mes contre les Sarrazins.

A l'abord de l'armée Françoise dans l'Egypte les ennemis se presenterent auec vn gros de six mil cheuaux pour l'empescher de prendre terre; Mais cela n'estonna point la genereuse flotte : Et le Roy plein
P. Mathieu. d'ardeur & de courage, croyant n'estre assez à temps, se lança des premiers sur le riuage l'espée à la main. Les Chrestiens emporterent incon- 1250.
Ioinuille. tinent la forte ville de Damas, dite Damiette, abandonnée par les In-
Nangius. fideles; & demeurerent victorieux en trois grandes batailles données entre les canaux du Nil. En ces expeditions le Monarque François rendit son nom & ses armes redoutables à ces barbares. Souuentes fois il combatit en personne, & s'exposa aux dangers, iusques là que le Sire B
Ioinuille. de Ioinuille oculaire & fidele tesmoin recite, *Qu'en vne Iournée iamais il ne veid faire tant d'exploits d'armes, que ceux de ce grand Roy ; Que sans luy l'armée Chrestienne estoit défaite ; donnant tant de coups d'espée & de masse, que les Sarrazins n'osoient approcher de luy ; Qu'vn iour il se déueloppa luy seul de six qui l'auoient attaqué.* & vne autre fois il tira d'vn extreme danger le Comte d'Aniou son frere.

Mais comme le sort des armes est variable & iournalier, la Prouidence diuine courroucée contre les Chrestiens pour leurs pechez, fit changer la victoire. Car ce bon Roy s'en allant attaquer la grande ville du Caire, les Sarrazins à leur tour eurent l'aduantage à la Massoure sur *Bat. de Massoure.*
Sanut. l. 3. p. 12. le Nil; en laquelle funeste Iournée il tomba entre les mains des ennemis auec ses deux freres Alfonse & Charles (le Comte d'Artois Robert son 1250.
Nangius. autre frere ayant perdu la vie dans la meslée) accidens, qui trauerserent grandement tant de bons & genereux desseins.

Aussi tost le Sultan fit dire au Roy auec menaces; qu'il vouloit auoir
Ioinuille. Damiette & tout ce que les Chrestiens tenoient en Egypte; Le Roy, qui se voyoit en grand peril, fut contraint d'accorder vne Treue pour dix ans, à condition que tous les prisonniers seroient liberez; ses armes C
& munitions restituées; & ce faisant, qu'il rendroit Damiette & payeroit deux cens mil besants d'or, somme notable pour le temps, qui reuiendroit de present à cinq cens mil liures. Il fit cette promesse pour obtenir la liberté de ses freres & des autres prisonniers seulement; n'ayant iamais voulu condescendre, que sa personne fust rachetée à prix d'or ou d'argent, par vne magnanimité Royale, qui fut mesme loüée par les Infideles. Comme l'on estoit sur l'execution du Traité, le Sultan fut massacré par les siens; & en mesme instant le Roy se veid fu-
Nangius. rieusement assailly & derechef menacé de mort par les Emirs ou Admi- 1251.
raux. Mais en fin Dieu les adoucit, s'estans contentez que le Roy satisfist à ses promesses & rendist Damiette. Luy & les Princes ses freres, aprés leur liberté obtenuë, se retirerent dans la ville d'Acre.

En telles afflictions, qui pouuoient surmonter les plus constants, nostre Sainct ne se laissa iamais vaincre à l'infortune; il esperoit toûiours en la grace de Dieu; & comme la Palme se redresse plus elle est chargée, de mesme il monstra en son aduersité infinies marques de sa foy, & telle patience (donnant courage aux siens abatus par tant de calamitez) que les ennemis admiroient sa Constance & ses vertus; Qui
Ioinuille. eurent telle force en leur endroit, que nonobstant qu'il fust de diuerse religion & leur aspre persecuteur, ils ne laisserent pas de proposer de l'eslire

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. l'eslire pour leur Prince, & l'eussent fait, sans l'empeschement qu'y apporterent aucuns d'entre eux. En ce temps il écriuit vne lettre aux Prelats, Barons & autres ses suiets en France, sur sa captiuité & sa liberté obtenuë, representant la reductiõ & prise de Damiete, qu'il disoit auoir esté presque miraculeuse; puis il continuë de reciter ses bonnes & mauuaises auantures; ce qui apporta vne grande consolation aux François. FRANCE. *Gesta Dei per Franc. ex collect. Iac. Bongarsii.*

Son dessein estoit de retourner en France; mais considerant, que les Sarrazins auoient rompu les Treues, il ne voulut laisser les affaires en si miserable estat, pour n'exposer les Chrestiens à la rage de leurs ennemis. Il differa donc son retour, renuoya ses freres en France; prit Tyr & Cesarée, qu'il fit fortifier; releua les ruines de Iaphe & de Sidon, & munit Acre; puis ayant contraint les Infideles d'entretenir la Tréue & le Traité, & visité Galilée, le mont Tabor, Nazaret, & autres saincts 1258. lieux, aprés vne absence de cinq ans, il se rendit dans son Royaume. *Nangius.* *M. Sanutus.* *Massonus.*

Chacun fit paroistre des signes de réjoüissance pour son retour; Clement IV. l'en enuoya congratuler, & par sa Bulle declara, qu'en son B absence il auoit pris en sa protection le Royaume de France, auec defenses de n'entreprendre sur iceluy à peine d'excommunication. *Chartes du Tres. de France.*

Henry Roy d'Angleterre vint de Bourdeaux à Paris pour le visiter & se réjoüir auec luy de sa liberté & de son retour. Quelques années aprés ce Prince estranger, trauaillé par ses suiets rebelles, receut en cette disgrace vne grande assistance de LOVIS; ce qui l'obligea de faire vn autre voyage pour l'en remercier, & composer de leurs differens. Il fut traitté Royalement, & aux grandes ceremonies Henry defera tousiours le plus honorable rang au Roy Tres-Chrestien, bien que chez luy & dans son Palais; L'Anglois, & Richard Roy des Romains son frere proposerent de faire vne paix asseurée auec les François aprés tant de guerres & de funestes diuisions. Mais on desira en LOVIS plus de 1258. prudence au Traitté, qui fut conclu à Paris l'an M. CC. LVIII. Car ce pieux Roy par scrupule de conscience, & sous pretexte de la proximité de lignage, ceda au Roy d'Angleterre les prouinces de Limosin, Quercy & Perigord; promit de rendre l'Agenois, au cas qu'il luy escheust ou aux siens à cause de Ieanne Comtesse de Tolose, qui le possedoit alors. Il donna aussi à Henry ce que le Comte Alfonse de Poitou C tenoit en Saintonge, aprés le deceds d'iceluy, lesquels pays, ensemble Bourdeaux, Bayonne & tout ce que l'Anglois possedoit auparauãt deçà la mer, il tiendroit à hommage lige en Pairrie de France & en titre de Duché de Guyenne. Moyennant ces auantages l'Anglois & Edoüard son fils & presomptif heritier se departirent des droits qu'ils auoient aux Duché de Normandie, Comtez d'Aniou, de Poictou, du Maine & de Touraine, & de toutes autres choses situées dans le Royaume de France. *M. Paris.* *Vignier.* *Nangius.* *Du Tillet.* *Chartes du Tres. de Fr. L. Angles. 3. 1. 4. & 14.* *Du Tillet.*

Le Monarque François fit ce Traitté contre l'aduis de son Conseil, & au grand déplaisir des peuples de ces prouinces delaissées à l'estranger. Aussi vn Historien a escrit; Que la playe qu'en receut la France a saigné prés de deux cens ans, & a quelques fois ébranlé les fondemens de l'Estat. Neantmoins telle perte fut aucunement reparée par ces deux tres-honorables conditions du Traité: l'vne, que le Roy rendoit l'Anglois son vassal & homme lige; de fait en cette qualité il presta serment de fidelité au Roy LOVIS estant à Paris en l'année suiuante: & l'autre, que ce Prince estranger renonçoit à ses anciennes pretensions sur le Duché & sur les Comtez susmentionnez. *Ioinuille.* *Nangius.* *Du Tillet.*

En cette mesme année que fut le Traitté auec l'Anglois, LOVIS

Digitized by Google

FRANCE. & Iacques Roy d'Aragon, composerent aussi sur les pretensions qu'ils *Ans de* IESVS CHR. 1226.
auoient respectiuement; l'Aragonois quitta celles qu'il disoit auoir sur Carcassone, Rodez, Lauraguez, Beziers, Agde, Alby; les Comtez de Foix, Cahors, Tolose, Narbonne, Geuaudan & autres païs. LOVIS de sa part quitta pareillement ce qu'il pretendoit sur les Comtez de Barcelonne, Vrgel, Bisuldun, Roussillon, Cerdagne, Conflans & Gironde. L'Historien Espagnol Surita (contre la teneur du titre) escrit, que les choses que l'Aragonois quitta, furent pour partie de la dot d'Isabel d'Aragon sa fille, mariée au Roy Philippes III.

Tresor de Fr. Layettes Aragon. Maguelonne. Montpellier.

G. Catel Hist. de Languedoc l. 1.

D'autant plus que nostre grand Prince auançoit en aage, plus il estoit enflammé de zele. N'estant donc satisfait de son premier voyage d'Outre-mer, & portant auec douleur la rupture des Treues accordées par les Infideles, qui aprés son retour auoient pris Iaphe, pillé Antioche & pressoient Acre, il resolut de repasser la mer; se voyant prié par les Chrestiens de Palestine de les secourir. Mais en ce temps le Roy de Thunes l'ayant fait aduertir, que son intention estoit d'embrasser le Christianisme, & qu'il desiroit estre secouru des armes Françoises contre les Sarrasins, LOVIS changea son dessein, se proposa de faire premierement le voyage d'Afrique; puis de là retourner en Syrie; A quoy il fut d'ailleurs persuadé par le nouueau Roy de Sicile Charles son frere, qui vouloit fortifier sa coste, & rendre la mer libre des courses des pirates infideles; promettant de le suiure tost aprés. Ce Prince y estoit d'autant plus obligé, que le saint Roy son frere l'auoit puissamment assisté de ses forces en sa glorieuse conqueste de la Sicile. B

Sanut. l. 3. p. 12.

Chroniq. de S. Denis.

Gaufrid. de Bello-loco.

LOVIS donna le gouuernement de l'Estat en son absence à Mathieu Abbé de S. Denis & à Simon Sire de Nesle; & à leur defaut à Philippes Euesque d'Eureux, & à Iean Comte de Ponthieu.

Chartes du Tresor de Fr.

Il fit son premier Testament à Paris en Feurier M. CC. LXIX. Ayant fait plusieurs legs pieux aux Eglises, il ordonna, que les pensions assignées aux Baptisez (qu'il auoit fait venir d'Outre-mer) leur fussent continuées; Que les Princes Iean, Pierre & Robert ses enfans iouiroient des Seigneuries qu'il leur auoit baillées en Apanage; Legua des sommes de deniers à la Reyne sa femme & à la Princesse Agnes leur fille. Ordonna Executeurs de ce Testament, Estienne Euesque de Paris & Philippes Euesque d'Eureux. Par vn autre, qu'il fit l'an suiuant en Iuillet dans son nauire prés l'Isle de Sardaigne, aprés auoir donné au Prince PHILIPPES (deuenu son fils aisné) tout ce qu'il auroit lors de son decés, (excepté ce dont il auoit disposé) il luy recommande Iean & Pierre de France ses freres: Nomme Executeurs d'iceluy le mesme Prince son fils, Odon Archeuesque de Roüen, Pierre son Chambellan, qui fut premier Ministre d'Estat, & Bouchard Comte de Vendosme. 1269. 1270. C

Layette Testamens des Roys.

Ces Princes, fils du Roy, Alfonse Comte de Poitiers son frere, Thibaud Roy de Nauarre son gendre, Robert Comte d'Artois son neueu, & autres Grands du Royaume l'accompagnerent en cette nouuelle entreprise; Si le commencement en fut heureux, la fin, comme de l'autre, eut vne tres-mauuaise issuë: Car le Roy de Thunes ayant refusé d'entretenir sa parole, la guerre luy fut declarée, & LOVIS entra dans le port de Thunes, prit Carthage, & defit en bataille l'armée des Maures, dont dix mil demeurerent sur la place.

Nangius.

Ioinville.

Sanut. l. 12. p. 12. c. 10.

Tous ces auantages ouurirent le chemin aux Chrestiens pour assieger la ville de Thunes, qui fut tellement pressée, qu'elle sembloit deuoir estre bien tost reduite, si la famine & la peste n'eussent fait mourir grand nombre de François, & si, pour comble de malheur, nostre bon

Nangius.

An de Iesvs Chr. sa mort 1270. Roy n'eust esté luy mesme attaint de maladie contagieuse auec telle violence, qu'il rendit son ame à Dieu tres-sainctement le vingt-cinquiéme d'Aoust MIL DEVX CENS SOIXANTE DIX; aprés auoir regné XLIII. ans IX. mois & XVIII. iours, vescu LV. ans & IV. mois & donné à Philippes III. son fils & successeur de tres-pieuses instructions pour bien regner, comme il fit aussi à Isabel Reyne de Nauarre sa fille. Ses os furent apportez à S. Denis; & son chef fut deposé dans la Saincte Chapelle de son palais à Paris. FRANCE. *Ioinuille. Sanutus. Nangius. Ioinuille. R. Guaguinus.*

Il a laissé la memoire de Prince sur tous Pieux, Clement, Iuste, Chaste, Continent, Magnanime, & digne du nom venerable de SAINCT, duquel il fut honoré & canonisé, à la poursuite du Roy Philippes le Bel son petit fils) l'an M.CC.XCVII. par le Pape Boniface VIII. qui ordonna, que sa feste seroit celebrée. La pieté du Roy LOVIS LE IVSTE, digne heritier non moins de son nom, & de sa Couronne, que de ses vertus, obtint du Pape Paul V. que cette feste seroit generale, & aussi solemnellement gardée que sont les autres festes du commandement de l'Eglise.

Sa Canonisation. 1297. *Bzouius in Ann. Eccles. P. Mathieu Hist. de S. LOVIS.*

Dans la Bulle de la Canonisation est exprimé; *Que ce pieux Roy auoit* B *aymé la Paix, obserué la Iustice, fait voir deux fois l'estandart de la Croix aux Infideles: & qu'estant leur prisonnier, comme on le voulut obliger, pour l'entretien des conuentions de sa liberté, de faire le mesme serment de renier* IESVS-CHRIST, *comme le Sultan d'Egypte, qui renioit Mahomet, s'il n'obseruoit ses promesses; bien que le Monarque François fust pressé par la force des menaces, par l'euidence du peril & l'instance que luy en faisoient ses freres, qui ne pensoient qu'à sortir de captiuité, il respondit Chrestiennement & genereusement; Que son ame sortiroit plustost de son corps, que telles paroles de son cœur ny de sa bouche.* La Bulle adiouste; *Qu'il racheta plusieurs esclaues Chrestiens, fit baptiser nombre d'Infideles, eut soin de leur nourriture, bastit plusieurs Hospitaux; Qu'il mortifia son corps de veilles, de ieusnes & de disciplines; Dieu par de grands miracles ayant découuert la Sainteté de sa vie.* La Bulle conclud en ces termes; *Que la Maison Royale de France loue Dieu de ce qu'elle a produit vn si grand Prince, par les merites duquel elle est si hautement exaltée;* C *Que le peuple François s'esioüisse d'auoir vn tel Seigneur choisy de Dieu, comblé de benedictions & riche de vertus; Que les Prelats & le Clergé rendent graces, de voir les Eglises decorées de ses miracles; Que les Grands & la Noblesse tiennent à honneur de voir cette Couronne, par tels accroissements de gloire & de prérogatiue, releuée sur les autres.*

Le mesme Pape Boniface fit deux Sermons sur le suiet de cette Canonisation; pour paruenir à laquelle il representa les procedures faites sous trois Papes ses deuanciers, adioustant; *Que ce Prince auoit esté grand en toute sorte de vertus Chrestiennes, singulierement en ardente Charité & profonde Humilité.* Ainsi c'est à bon droit, que tant d'excellentes qualitez & de titres glorieux l'ont rendu venerable aux Chrestiens, l'ont fait proposer pour vn perpetuel exemple & patron imitable à tous ses successeurs.

Il apporta vne exacte reformation à son Estat, commençant par luy mesme & par sa Maison; puis l'estendit à la discipline Ecclesiastique & à la Iustice. Il honoroit les gens d'Eglise, qu'il recognoissoit dignes de leurs charges; se monstrant seuere censeur de ceux qui en abusoient; Mais il ne se mesla de la distribution des dignitez Ecclesiastiques que pour recommander le merite de ceux qui en estoient capables. Ce qui luy fit refuser vne Bulle du Pape Alexandre IV. pour la promotion des Prelats aux charges de l'Eglise, disant; Qu'il seroit assez em- *Ioinuille.*

FRANCE. | *An de IESVS CHR.*

péché de rendre compte à Dieu du temporel de son Royaume, sans encore se charger du spirituel.

Bien qu'il respectast grandement tout ce qui venoit de la part du S. Siege, si est-ce que cela ne le rendit moins soigneux de la conseruation des droicts & priuileges de l'Eglise Gallicane; comme il monstra par sa Pragmatique Sanction, suiuant laquelle la iurisdiction des Prelats en la collation des benefices, auec la liberté des Elections aux Eglises cathedrales furent maintenuës; la simonie exterminée; les prouisions des benefices reglées tant selon le droict Canon, que suiuant les Conciles & Saincts Decrets; les exactions & charges sur les Eglises abolies: enfin les impositions sur icelles defenduës, sinon pour cause pieuse & vrgente necessité.

P. Mathieu Hist. de S. LOVIS.

Il chassa de sa Cour les basteleurs & Comediens, qu'il disoit corrompre les bonnes meurs; fit des ordonnances contre les blasphemateurs du nom de Dieu, les Simoniaques & vsuriers, & contre le pernicieux vsage des duels & des gages de bataille, qu'il abolit.

Est. Pasquier aux Recherches de Fr.

Il eut en telle horreur la superstition Iudaïque, qu'il enioignit aux Iuifs de cesser leurs blasphemes, sortileges & vsures; & fit brusler leur Talmud, dont le Pape Innocent IV. le remercia. B

Thom. Cantiprat. l. 1. mirac.

Sa Charité enuers les pauures estoit si grande, qu'aux Festes, auant que se mettre à table, il seruoit à deux cens, & chacun iour en nourrissoit six vingts en sa maison.

Bzouius.

Sa Clemence estoit si admirable, que mesmes elle s'estendit à l'endroit d'vn Arsacide, & d'autres qui auoient malheureusement conspiré de luy oster la vie.

Il fut si religieux obseruateur de sa Foy, qu'il renuoya aux Sarrasins vne somme notable de deniers, dont ils s'estoient mécontez au payement de la rançon de ses freres.

Ioinuille.

Quant à la Iustice, elle luy estoit en telle recommandation, que souuent il la rendoit luy mesme, quelques fois sous vn arbre au Parc du Bois de Vincennes. Il defendit la vente des Offices de Iudicature; pourueut aux dignitez selon le merite des personnes; & fit diuerses Ordonnances contre les Iuges corrompus.

Il fut tres-soigneux de mettre la paix entre les Roys & Princes estrangers, dont plusieurs se sousmirent à ses iugemens. Outre l'Empereur Federic II. Henry III. Roy d'Angleterre, Thibaud Roy de Nauarre, Henry Comte de Luxembourg, Thibaud Comte de Bar, Marguerite Comtesse de Flandres, autres Princes le prierent de terminer leurs differens par son aduis; ce qu'il fit, alleguant à ceux qui l'en vouloient destourner; Que s'il refusoit d'y employer ses soins & sa peine, il se rendroit coulpable deuant Dieu, qui s'estudie de pacifier ceux qui sont en querelle. C

Supplem. Mat. Paris.

Chartes du Tres. de Fr. L. Anglet. 3. 8. 21.

Son affection enuers les bonnes Lettres se monstra, en ce qu'il institua les Vniuersitez de Tolose & de Bourges; & dota de grands priuileges celle de Paris, fontaine de toutes Sciences liberales.

Pap. Masson. in Annal.

Vn grand trouble y estant suruenu, fit resoudre la meilleure part des Professeurs & des Escoliers de s'en retirer; sur l'aduis qu'eut ce Monarque de ce desordre & des conditions auantageuses que le Roy d'Angleterre leur proposoit, il vint exprés à Paris, y remit l'ordre & la paix, & en empécha la dissipation.

Sous son regne fut institué en cette Vniuersité celebre le fameux College en Theologie, qui prit son nom de Robert de Sorbonne Chanoine de N.D. de Paris, son Aumosnier & Confesseur, qu'il affectionna

Au Tresor Layette Paris 2 tit. 15.

Digitized by Google

Anide pour sa doctrine & sa Pieté; Le bon Prince dota aussi ce college de FRANCE.
IESVS quelques reuenus, lequel par succession de temps deuint vn second se-
CHR. minaire d'excellens & graues Theologiens.

Ce pieux Monarque s'employoit souuent à lire la Saincte Escriture, qu'il fit traduire en langue Françoise, les Sentences de laquelle il pratiquoit en sa maniere de viure: il les alleguoit frequemment en ses discours; Il monstra quelle estime il faisoit de l'Histoire, ayant commandé à Vincent de Beauuais Religieux de l'Ordre de S. Dominique de recueillir les choses plus memorables aduenuës depuis la creation du Monde. *Ger. Io. Vossius de Historicis Lat.*

Pour autres monumens de sa Pieté singuliere sont remarquables, tant de fondations d'Eglises, d'Abbayes & d'Hospitaux, par luy faites en diuers endroits de son Royaume. Il fit reparer & remettre sus l'Abbaye Royale de S. Denis en France; à Paris il fonda la Saincte Chapelle de son Palais Royal, Eglise bastie d'vne tres-belle structure & enrichie de nombre de Reliques pretieuses, entre autres de partie de la saincte Croix de nostre Seigneur & de sa Couronne d'espines. Il fonda aussi les Eglises des Chartreux, des Cordeliers, de S. Catherine du Val des Escoliers, l'Hostel Dieu, & Conuent des Quinze-vingts aueugles, en memoire de trois cens Cheualiers, ausquels les Infideles creuerent inhumainement les yeux; le Conuent des Filles-Dieu, & celuy de Lonchamp prés Paris; en Beauuaisis l'Abbaye de Royaumont; les Mathurins de Fontainebleau & plusieurs autres: les Hospitaux de Pontoise, de Compiegne & de Vernon. *Aussi l'Eglise & la Religion l'appelloient leur Protecteur; la Noblesse son Prince; le peuple son Pere; les loix leur Gardien & Tuteur, la France son vray Roy.* *Nangius.* B *I. du Brüeil aux Antiquit. de Paris.* *H. Spondanus Annal. Eccles. ad an. 1220.* *Vignier.*

L'on ne peut donc assez blasmer l'ignorance ou la malice de ceux qui iugeant temerairement des choses par les euenemens, ont osé reprendre les saintes & genereuses entreprises de ce bon Roy en ses voyages d'Outremer, ne considerant pas; Qu'au premier il défit en deux batailles les Sarrazins; fortifia quatre bonnes places en Syrie; les laissa pourueuës de toutes choses pour leur defense; contraignit les Emirs d'Egypte de liberer nombre de captifs; le malheur de sa prise estant aduenu plustost par la mort & les maladies contagieuses des siens, que par la valeur des ennemis. *Gesta Dei per Francos.*

Quant au second voyage, il fut tres-glorieux aux François, pour auoir vaincu les Africains, qui autres fois auoient esté la terreur de l'Italie, de la Grece & d'Espagne & auoient combatu long temps contre les Romains pour l'Empire du Monde: Estant certain par les apparences humaines, que si ce pieux Roy n'eust esté preuenu de mort, il eust, outre la ville de Carthage (qu'il mit en sa puissance) subiugué le Royaume de Thunes, ou bien eust contraint les Infideles d'embrasser la Foy Chrestienne. D'ailleurs ce voyage a esté encore tres-vtile: puis que le commerce fut ouuert aux marchands Chrestiens en tous les ports de Thunes sans payer imposts, au lieu qu'auparauant on exigeoit d'eux la dixme de leurs marchandises. C *Mathieu.* *Vignier.*

Tous les prisonniers Chrestiens furent liberez, le Roy de Thunes rembourса les frais de la guerre au Roy Philippes III. fils & successeur du Monarque Tres-Chrestien, acheptant de luy la Paix à conditions honteuses.

Encore que la vie de S. LOVIS l'ait fait mieux ressembler homme de paix & de religion, que non pas de guerre; si est-ce qu'il a esté l'vn des plus vaillans Princes de son siecle; Tellement que les François conti-

FRANCE. nuerent d'obtenir sous luy l'honneur des armes sur les plus guerrieres nations, pour les grandes victoires qu'ils gagnerent sur les Anglois & les Gascons en France; sur les Turcs & les Sarrasins en Egypte; sur les Maures en Afrique; les Italiens & Alemans à Naples; sans autres que les Croisez partis de France, gagnerent sur les Gibelins d'Italie, & ayderent à obtenir en Espagne sur les Maures. *Ans de Iesvs Chr.* *Vignier.*

Nangins. *Du Tillet.* *Cæsar de Nostradamus en l'hist. de Prouence.*

LOVIS estant encore ieune, Philippes Auguste son ayeul l'accorda en mariage auec Agnes, fille de Herué Comte de Neuers: Cette alliance n'ayant eu effect, le Monarque tourna ses affections sur MARGVERITE DE PROVENCE, fille aisnée de Raimond Berenger Comte de Prouence & de Forcalquier, & de Beatrix de Sauoye. Le mariage fut solennisé à Sens par l'Archeuesque Gautier l'an MIL DEVX CENS TRENTE-QVATRE, aprés la dispense du Pape Gregoire IX. obtenuë par ce qu'ils estoient parens; Le Comte son pere l'institua heritiere en dix mille marcs d'argent, & le Roy son espoux luy donna en doüaire la ville du Mans, & celles de Mortagne & de Manues au Perche. Depuis, ayant transporté le Mans au Comte d'Aniou son frere, au lieu de ces villes il constitua le doüaire sur Corbeil, Poissy, Meulan, Vernon, Pontoise, Estampes, par Lettres du mois de Iuin M. CC. LX. *Son mariage. 1234.* B 1260.

Tres. de Fr. L. dispenses, & Traittez de mar. des Roys. *Mariana l. 17. c. 11.*

Deux ans auparauant le Roy Iacques d'Aragon donna à cette Reyne sa cousine, & aprés elle à l'vn de ses fils qu'il luy plairoit, tout le droit par luy pretendu aux Comtez de Prouence & de Forcalquier au Marquisat de Prouence; & aux villes d'Arles, d'Auignon & de Marseille.

Pour terminer les differens de LOVIS & de Iacques il y eut vne entreueuë à Corbeil au mois de May M. CC. LVIII. & là arresterent le mariage de leurs enfans.

Ioinuille.

Cette Reyne MARGVERITE porta vne telle affection au Sainct Roy son mary, que n'apprehendant point les perils, ny les incommoditez d'vn long voyage, elle le suiuit au premier qu'il fit Outre-mer. Ils furent long temps mariez sans ioüir de la benediction d'aucune lignée, ce qui fut cause, qu'aucuns oserent persuader le Roy de la repudier; mais les plus aduisez l'en destournerent, entres les autres vn personnage de saincte vie qui preueut, qu'en fin Dieu la rendroit mere d'vne belle & heureuse lignée, comme il aduint. Aussi cette vertueuse Reyne, pendant tout le cours de sa vie, se porta si religieusement & auec tant de zele & deuotion, qu'elle s'efforça d'imiter en tout la Sainctcté de son cher espoux. De fait se monstrant aussi tres-charitable enuers les pauures, elle leur fit bastir deux Hospitaux, l'vn au fauxbourg S. Marcel de Paris, & l'autre à Chasteaudun; & par son Testament donna tous ses meubles pretieux au grand Hostel Dieu de Paris. Elle fonda le Monastere des Religieuses de Saincte Claire, qu'on appelle vulgairement les Cordelieres, au mesme faux-bourg de S. Marcel, à Paris, où elle se retira pendant sa viduité, & y finit ses iours le XX. de Decembre l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS CINQ, non pas dix ans aprés, comme aucuns ont escrit. Son corps fut inhumé à S. Denis prés celuy du Roy son mary. C *Mort de de la R. Marguerite. 1285.*

I. du Brueil. Theat. des Ant. de Paris.

Tres. de Fr. Layette le Perche l. 1.

Ce grand Prince ioignit au domaine de sa Couronne plusieurs Comtez & Seigneuries; Par lettres du mois de Iuin M. CC. LVII. Iacques Seigneur de Chasteaugontier luy ceda le droit qu'il auoit au Comté du Perche, auec ce qui luy appartenoit aux Chasteaux de Belesme & de Mortagne.

Iean de Dreux & Alix sa femme luy vendirent le Comté de Mascon

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr. pour dix mil liures en deniers & mil liures de rente assises en Normandie, par lettres du mois de Feurier M. CC. XXXVIII. Ce Comté procedoit du chef d'Alix. FRANCE. Tres. de Fr. Layette Bourgongne s. t. 2.

Le Comté de Beaumont sur Oise luy fut aussi transporté par le Comte Thibaud, auquel il en donna recompense. A. du Chesne en l'Hist. de Montmor.

Le Comté de Clermont en Beauuaisis luy estant écheu par le trespas de Philippes Comte de Bolongne son oncle paternel, il luy fut adjugé entierement par Arrest donné à son profit contre les Comtes de Poitiers & d'Aniou ses freres. Du Tillet.

Par lettres de l'an M. CC. LVI. Iean & Baudoüin d'Auesnes freres luy quitterent le droict qu'ils auoient au Comté de Namur, à cause de la donation que leur auoit faite le Roy d'Angleterre, & reuoquerent celle, qu'ils auoient auparauant faite de ce Comté, à Henry de Luxembourg. Tresor des Chartes.

Les Seigneuries de Beaumont le Roger & de Briosne furent aussi cedées au mesme Roy par Raoul de Meulant en recompense de six cens liures de rente, par lettres du mois d'Aoust M. CC. LVI. Tresor de France.

Il acquit les Seigneuries de Loches & de Chastillon sur Indre en B Touraine, de Dreux de Mello Connestable de France, auquel Philippes Auguste les auoit données pour recompense de seruices; les Lettres de cét acquest sont du mois de Decembre M. CC. XLIX. données au camp d'Egypte proche le fleuue du Nil.

La vie de ce Grand Roy S. LOVIS a esté décrite par Iean Sire de Ioinuille Seneschal de Champagne, l'vn de ses principaux Conseillers. qui accompagna le Monarque en la guerre d'Outre-mer, & en la plus-part de ses autres entreprises. Cette Histoire a esté remise en lumiere par Claude Menard Lieutenant en la Preuosté d'Angers, auec celles faites sur le mesme suiet par Geoffroy de Beaulieu Confesseur de ce pieux Roy, & par Guillaume de Chartres son Chapelain, tous deux de l'Ordre de S. Dominique: Guillaume de Nangis Religieux de S. Denis y a pareillement trauaillé Iean Gerson & Claude d'Espense celebres Docteurs en Theologie en l'Vniuersité de Paris, ont aussi fait deux Sermons en la recommandation de ce grand Roy, & Christophle de Longueil vne elegante Oraison Latine. André du Saussay Protonotaire Apostolique fait aussi ample mention de S. LOVIS, au Martyrologe François, & Iean Bertaud Euesque de Sees l'a celebré en vn Hymne que l'on void dans ses Poësies Françoises. Mais pardessus ces Ouurages est C remarquable vne excellente Ode Pindarique Latine, que le Pape Vrbain VIII. en a escrite; Pierre Mathieu Historiographe du Roy a aussi traité ce digne suiet en vne Histoire particuliere.

ENFANS DV ROY S. LOVIS ET DE MARGVERITE DE PROVENCE sa femme.

23. LOVIS DE FRANCE mourut en ieunesse. Il aura son Eloge en suite de celuy du Roy son pere.

23. PHILIPPES III. ROY DE FRANCE, surnommé le HARDY, continua la posterité de cette Maison.

Digitized by Google

FRANCE VALOIS.

Semé de France à la bordure de gueules.

B

23. IEAN DE FRANCE Comte de Neuers & de Valois, eut le surnom de *Tristan*, par ce que la Reyne sa mere accoucha de luy à Damiette en Egypte, l'an MIL DEVX CENS CINQVANTE, lors de la triste captiuité du Roy S. Louis son mary. Dans vn titre du mois de Decembre M. CC. LXVI. ce Prince prend le surnom de Damiette. C'est vn acte d'hommage qu'il rendit à Renaud Euesque de Paris à cause de la Seigneurie de Moniay. *Sa naissance.* 1250.

Cartularium Eccles. Paris.

En l'an M. CC. LXVIII. au mois de Mars, le Roy son pere luy bailla en Apanage le Comté de Valois, auec Crespy, la Ferté-Milon, Villiers-col-de Rets, la Forest de Rets & Pierrefons; à la charge du retour defaillant hoirs masles, & de faire l'hommage deu à l'Euesque de Soissons, qui deslors seroit tenu payer le giste au Roy. Lequel par Lettres de l'an M. CC. LXX. donna encores à ce Prince IEAN son fils deux mil liures de rente. 1268. 1270.

Tresor des Chartes de France.

BOVRGONGNE NEVERS.

Bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules. Party de VALOIS.

Au mois de Iuin de l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE CINQ (autres disent sept ans auparauant) son mariage fut traitté auec IOLAND DE BOVRGONGNE, fille aisnée d'Eudes de Bourgongne, & de Mahauld de Bourbon Comtesse de Neuers; à cause de laquelle Alliance il prit la qualité de Comte de Neuers; Il est ainsi qualifié au second Testament du mesme Roy S. LOVIS son pere, auec lequel il fut au deuxiéme voyage d'Outre-mer, & se trouua au siege de Thunes, où il mourut de maladie contagieuse sans laisser enfans, le troisiéme d'Aoust, l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE-DIX, à l'aage de vingt ans, ainsi qu'escrit Geofroy de Beaulieu, en l'Histoire du mesme Roy; Autheur plus croyable, que n'est pas celuy d'vne Chronique manuscrite, laquelle porte, qu'il mourut en vne bataille gagnée sur les Sarrasins. Il fut inhumé à S. Denys en France. *Son mariage.* 1265. C *Sa mort* 1270.

Nangius. Ioinuille. Du Tillet. Tresor des Titres de France Layette Niuernois.

La Comtesse IOLAND sa vefue espousa en secondes nopces Robert dit de Bethune, fils aisné de Guy Comte de Flandres. Elle mourut le deuxiéme de Iuin, MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS, & fut enseuelie à Neuers dans l'Eglise de S. François, lors bastie hors les murs de la ville, qui de present est appellée 1280.

Guy Coquille en l'Hist. de Niuernois. Iacq. Meyer aux Annal. de Flandres.

la

Digitized by Google

An de Iesus Chr. la chaussée aux Cordeliers. Mais les bastimens ayant esté ruinez par l'iniure de guerres, & le Monastere transferé dans la ville, la sepulture de marbre noir d'Ioland y fut aussi mise au chœur de la mesme Eglise des Cordeliers. FRANCE.

B

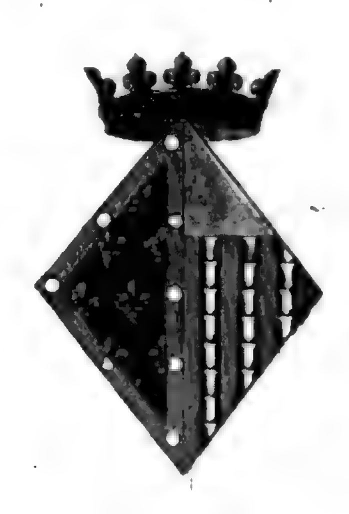

FRANCE ALENCON.

Semé de France, à la bordure de gueules.

DE CHASTILLON.

De gueules à trois paus de vair au chef d'or. Party de FRANCE ALENÇON, comme cy-dessus.

13. PIERRE DE FRANCE Comte d'Alençon, de Chartres, du Perche & de Blois, Sire d'Auesnes & de Guise eut du Roy Sainct Louis son pere en apanage, les Seigneuries de Mortagne, Manues, Belesme, la Perriere, & tout ce qu'il auoit aux Comtez du Perche & d'Alençon, auec les forests & droits, & la grande Iustice, qu'on appelloit plait d'espée, par Lettres du
1268. mois de Mars M. CC. LXVIII. ce don confirmé par le Testament du mesme Roy, & par Lettres de Philippes le Hardy successeur de Louis, du mois d'Octobre M. CC. LXXVII.

Gilles Bry Sieur de la Clergerie en l'Hist. d'Alençon. A. du Chesne en l'Hist. de Chastillon. Au Tresor des Chartres de France.

PIERRE fut au dernier voyage d'Outre-mer, & par Ordonnance du Roy Philippes, faite au camp prés de Carthage, le Ieudy
1270. aprés la feste de S. Remy, M. CC. LXX. voulut; Que s'il decedoit auant que son fils aisné Loüis, ou vn autre de ses enfans, eust quatorze ans accomplis, ce Comte d'Alençon eust la garde du Roy-
C aume de France, iusques à ce qu'il fust aagé de quatorze ans, luy donnant pour conseil Eudes Archeuesque de Roüen, Estienne Euesque de Paris, Eudes Euesque de Bayeux, Philippes Euesque d'Eureux, Mathieu Abbé de S. Denys, Simon Seigneur de Nesle
1271. & autres; Ordonnance confirmée par autre faite à Paris en Decembre de l'année suiuante. Le Roy voulut aussi, qu'il eust pour conseil, aux affaires du Royaume, Iean de Chastillon Comte de Blois; lequel, s'il suruiuoit encores à PIERRE, pendant le bas aage des enfans de Philippes, le mesme Comte fust le principal Tuteur, qui est ce qu'on a depuis appellé Regent du Royaume. Par cette Ordonnance furent establis pour Conseillers du Prince, Guy & Eudes Euesques de Langres & de Bayeux, Mathieu Abbé de S. Denys, & Iean d'Acre Bouteiller de France, Erard Sire de Valery Chambrier de France, & Simon Sire de Nesle.

Histoire d'Alençon.

Cela n'empécha pas que ces deux freres n'entrassent en different. Car sur la plainte faite par PIERRE, que les gens du

Histoire d'Alençon.

FRANCE.

Ans de Iesv Chr.

Roy Philippes vouloient tailler les Iuifs de ses Comtez, & sur la remonstrance que firent les mesmes gens du Roy, que quand il en entra en possession il auoit chassé les Iuifs de tous ses fiefs, & partant renoncé à son droit, ce qu'il dénia; en fin par Arrest la Cour du Roy ordonna, que ces Iuifs seroient rendus à son frere, & ceux qui estoient venus demeurer és terres de sa Maiesté luy appartiendroient. De ce furent expediées Lettres à Paris, le xiv. Ianuier M. CC. XXCII. 1282.

Par autre Arrest de Iuin M. CC. XC. sur la contention, qui estoit entre le mesme Comte PIERRE, & l'Abbé de Bernay, pretendant, que cette Abbaye auoit esté fondée par les Comtes d'Alençon ses predecesseurs, & qu'elle estoit située dans les limites du Comté; & l'Abbé au contraire, que l'Abbaye fut fondée par Richard Duc de Normandie & par Iudith sa femme; consequemment qu'elle deuoit estre en la garde & protection du Roy, il fut ainsi iugé. 1290.

Inuent. des Titres de la Maison d'Alençon.

En l'an M. CC. XXCIII. Charles Prince de Salerne enuoyé en France par Charles I. Roy de Sicile son pere, pour auoir du secours, s'en retournant en l'Apoüille, le mesme PIERRE Comte d'Alençon fut vn de ceux qui l'accompagnerent auec Robert Comte d'Artois, les Comtes de Bolongne & de Dammartin. Pendant ce seiour le Roy Charles allant à Rome, laissa pour gouuerner son Royaume, auec le Prince de Salerne, ce Comte PIERRE son neueu, qui finit ses iours bien-tost aprés au mesme lieu, en l'an MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS TROIS, & fut son corps apporté en France & inhumé à Paris en l'Eglise des Cordeliers, & son cœur en celle des Iacobins, comme il auoit ordonné. 1283. B *Sa mort.* 1283.

G. Nangius in vita Philippi III. & in Chron. M S.

Au mois de Iuin M. CC. XXCII. il auoit fait son Testament, portant plusieurs legs pieux. Il ordonne (par vne singuliere modestie) qu'il ne soit employé plus de cinquante liures à faire la tombe qui sera sur son corps, & trente liures pour la tombe de son cœur. Prie le Roy Philippes de prendre la charge de l'execution de son Testament, & de luy estre loyal frere & amy, bien que l'on die en prouerbe (comme il adiouste) *Que mort n'a amy.* Nomme pour Executeurs, Pierre Challon Doyen de Sainct Martin de Tours, *qui porte le seel du Roy*, & celuy qui le portera au temps de sa mort, & autres Ecclesiastiques. *Son Testament.* 1282. C

Au Tresor de France, Layette, Testamens des Roys, Roynes & Grands Seigneurs.

Vingt ans auant & en Feurier MIL DEVX CENS SOIXANTE TROIS, fut passé à Paris le traitté de mariage de ce Prince PIERRE DE FRANCE auec IEANNE DE CHASTILLON, fille de Iean de Chastillon Comte de Blois, & d'Alix de Bretagne son espouse. Il fut conuenu, qu'elle auroit en dot le Comté de Chartres & les Seigneuries de Bonneual, Braye, Pontarsy & autres terres du Comté de Brenne appartenantes à la Comtesse Alix sa mere, en recompense desquelles ce Comte de Blois son mary luy donna la Chastellenie de Chasteau-renaud auec les villes de Romorantin & Millançay, pour en ioüir sa vie durant. Et bien que Guillaume de Nangis ayt rapporté la celebration de ce mariage auoir esté faite en l'an M. CC. LXXIII. neantmoins il appert par titre de l'an precedent, qu'il estoit desia consommé. PIERRE & IEANNE n'entrerent pas si tost en possession des autres Terres, qui leur auoient esté promises auec la *Son mariage.* 1263. 1273.

Hist. de la Maison de Chastillon d'André du Chesne.

Nangius.

Digitized by Google

An de IESVS CHR. 1277. Comté de Chartres Car par Lettres de l'an M. CC. LXXVII. le Comte de Blois declara; Que luy & Alix sa femme leur delaissoient les mesmes Seigneuries de Braye, de Pontarsy & autres, requerans le Roy, l'Euesque de Paris & le Comte de Dreux, desquels elles estoient tenuës, d'en receuoir le Comte PIERRE leur gendre à foy & hommage; & au mesme temps Alix leur ceda aussi Chasteau-renaud, Remorentin & Millançay. Philippes III. donna encores au mesme Prince, six mil liures de rente à sa vie dessus sa Chambre des Comptes. FRANCE. *Au Tresor des Titres de la Chambre des Comptes de Blois.*

Quelque temps aprés il succeda à Iean de Chastillon son beaupere au Comté de Blois, & aux Seigneuries d'Auesnes, de Guise & autres situées en Flandres, en Hainaut & en Brabant. Car outre les Comtez de Blois, de Chartres & de Dunois, il estoit Seigneur d'Auesnes, de Guise, de Leuse, de Condé, de Landrecies, de Trelon, de Bohain, de Braye, de Pont-arsy & d'autres Seigneuries.

B Or pour satisfaire à deux mil liures de rente, que PIERRE estoit obligé d'asseoir à IEANNE son espouse en doüaire, il luy bailla Manues au Perche, auec quatre cens liures de rente, & seize cens liures au Tresor du Temple sur deux mil liures, que S. Louis son pere luy auoit données, & ce par Lettres de l'an M. CC. XXCII. *Au Tresor des Titres de Fr.*

1282.

1286. Depuis par contract passé à Paris en Iuillet M. CC. XXCVI. cette Comtesse vendit son Comté de Chartres au Roy Philippes le Bel, & ce qu'elle auoit à Bonneual, pour trois mil liures de rente, à prendre au Temple à Paris, & pour cinq mil liures d'vne debte, en laquelle elle luy estoit obligée. *Au mesme lieu, Layette; Chartres t. 5.*

Pour monument de sa pieté, elle fit bastir quatorze cellules dans le Cloistre du Monastere des Chartreux de Paris, pour loger quatorze Religieux; la nourriture desquels elle assigna sur vne rente à prendre aussi sur le Tresor du Roy au Temple: par Lettres de l'an M. CC. XC. *I. du Brueil aux Antiquit. de Paris l. 2.*

1290.

1291. Elle fit son Testament, le iour de la feste de Sainct Iulien MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS ONZE; & par iceluy donna à sa belle sœur Blanche de France, fille du Roy S. Louis, cinq cens liures à prendre chacun an dessus la rente qu'elle auoit au C Temple; & luy legua sa maison d'Osteriche; le tout pour le cours de sa vie; voulant, qu'aprés son decés, elle demeurast au Roy & à ses successeurs. Elle fit ressentir sa charité iointe à sa liberalité à plusieurs Hospitaux, Monasteres & Colleges de pauures enfans, laissant d'ailleurs dequoy bastir & doter vn Hostel-Dieu à Guise; Bref elle fit tant de legs, qu'ils se montoient à plus de six-vingts mil liures, somme tres-grande pour ce temps-là. Elle ordonna pour executeurs de ce Testament, Pierre Euesque d'Orleans, Raoul de Clermont Sire de Nesle, Connestable de France, Iean Sire de Harcourt, Mathieu Sire de Montmorency, Chambellan de France, & autres. Par Lettre particuliere du mesme an, elle ordonna plus de quinze mil liures, pour enuoyer des Cheualiers au secours de la Terre Saincte. *Hist. de Chastillon.* *Io. Paris. mon. S. Victoris, in memor. Hist. MS.*

Sa mort 1291. En fin cette pieuse Princesse estant aagée d'enuiron trente huict ans, mourut le XXIX. de Ianuier, MIL DEVX CENS QVATRE-VINGTS ONZE, n'estant sortis de son mariage que deux fils, comme nous dirons, & non pas Mahaut d'Alençon, qu'aucuns mal informez ont escrit auoir espousé Hugues de Cha-

Digitized by Google

FRANCE. stillon. Par son Testament elle ordonna, que si elle mouroit entre Paris & Chartres, son corps seroit enterré dans l'Eglise des freres Mineurs de Paris, & son cœur dans celle des freres Prescheurs; & si elle mouroit au delà de Chartres, en l'Abbaye de la Guiche prés Blois, auprés de ses pere & mere, qui fut le lieu où elle fut enterrée. *Ans de Iesvs Chr.*

Tant y a qu'encores qu'elle ayt esté l'vne des plus riches Princesses de France, & honorée de releuées qualitez, estant belle sœur de plusieurs Roys & Reynes, tante du Roy, & femme de fils de Roy; elle acquit encore, par sa pieuse vie, ce glorieux eloge, que luy a donné vn ancien Autheur, Que *sa mort fut deuote, precieuse deuant Dieu, & continuellement recommandable en la memoire de plusieurs.* Sa succession écheut à Hugues de Chastillon Comte de S. Paul, à Guy & Iacques de S. Paul ses freres, & à Gaucher de Chastillon Seigneur de Crecy.

Io. Paris. mon. S. Victoris.

Hist. de la Maison de Chastillon.

P. Mathieu en l'Histoire de S. Louis escrit, que son mary le Comte PIERRE d'Alençon, a esté Chef de la Branche des Comtes d'Alençon; en quoy il se méprend; pour ce que ces Comtes procedent de Charles de Valois, frere puisné de Philippes VI. du nom, dit de Valois, Roy de France, tous deux enfans de Charles de France Comte de Valois & d'Alençon, fils du Roy Philippes le Hardy. B

ENFANS DE PIERRE DE FRANCE COMTE D'ALENCON, & de IEANNE DE CHASTILLON sa femme.

24. LOVIS d'Alençon deceda à l'aage d'vn an, comme on recueille de son epitaphe, qui se void dans l'Abbaye de Royaumont où il gist.

24. PHILIPPES d'Alençon mourut à l'aage de quatorze mois, & de luy est faite aussi mention en l'epitaphe de son frere.

23. ROBERT DE FRANCE Comte de CLERMONT & Seigneur DE BOVRBON, cinquiéme fils du Roy Sainct LOVIS, duquel Prince est issuë la Royale Branche DE BOVRBON, qui sera déduite au second Volume de cette Histoire. C

23. BLANCHE DE FRANCE nasquit en l'an MIL DEVX CENS QVARANTE. Il y a grande apparence d'estimer, qu'elle mourut en ieunesse, & que ce Roy eut vne autre fille du mesme nom de Blanche (mentionnée cy-aprés) laquelle estoit moins aagée qu'Isabeau de France Reyne de Nauarre; comme l'on presume de ce qu'Isabeau fut mariée la premiere; De fait Pithou en sa Genealogie des Comtes de Champagne dit, cette Princesse Isabeau auoit esté fille aisnée du Roy S. Louis; c'est à dire qu'elle seroit deuenuë aisnée, aprés la mort de BLANCHE sa sœur, de laquelle nous parlons. Neantmoins du Tillet ne fait mention que d'vne Princesse du nom de Blanche, qu'il fait fille aisnée, & adiouste, qu'elle espousa le Prince Ferdinand de Castille. *Sa naissance.* 1240.

G. Nangius.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

FRANCE.

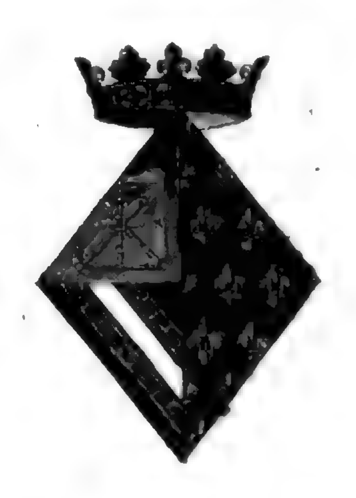

FRANCE NAVARRE.

De gueules à l'escarboucle pommettée d'or.

Autres disent; de gueules à doubles chaisnes d'or, qui remplissent l'escu, en sautoir, & en orle. Party de FRANCE.

B

1241. 23. ISABEL DE FRANCE Reyne de Nauarre nasquit le second iour de Mars, l'an MIL DEVX CENS QVARANTE & VN. Son mariage fut conclu en l'an MIL DEVX CENS CINQVANTE HVIT selon Pithou, non pas trois ans auant, comme d'autres escriuent, auec THIBAVD II. Roy DE NAVARRE, Comte Palatin de Champagne & de Brie, surnommé le Ieune, fils aisné du Roy Thibaud I. La Nauarre tomba en la Maison de Champagne par le mariage contracté entre Blanche de Nauarre, sœur & presomptiue heritiere du Roy Sance, surnommé le Fort, & Thibaud III. Comte Palatin de Troyes ou de Champagne & de Brie, qui fut pere du Roy susmentionné Thibaud IV. aussi Cõte de Champagne, surnommé le Posthume & le Grand, & premier du nom Roy de Nauarre. Il fut Chef des Princes & grands Seigneurs François au voyage d'Outre-mer en la Terre Saincte, contre les Infideles, fait en l'an M.CC. XXXVIII. dix ans auparauant celuy de S. Louis pere d'ISABEL, & mourant en M.CC.LIII. eut pour successeur à son Royaume & à ses Comtez ce Roy Thibaud II. son fils aisné, mary d'ISABEL DE FRANCE. D'autant qu'il estoit seulement aagé de quinze ans lors de la succession escheuë, la Reyne Marguerite de Bourbon sa mere, troisiéme femme du Roy Thibaud I. fut Regente de Nauarre, & fit couronner ce sien fils dans l'Eglise de Pampelonne en la mesme année M. CC. LIII.

Son mariage. 1258. G. Nangius. Ioinuille. 1238. 1253. Pithou en la Genealogie de Champagne. Arn. Oienhart. Notitia utr. Vasconiæ.

C

Le mariage de THIBAVD fait, il s'achemina en Nauarre où il y auoit du trouble, & y emmena auec luy sa nouuelle espouse. Puis ayant fait paix auec les Roys d'Aragon Iacques I & de Castille Alfonse X. il s'en reuint en France auec la Reyne sa femme, faisant sa plus ordinaire demeure à Prouins en Champagne, où il fonda le Monastere des Iacobins. Il accompagna le Roy S. Louis son beau-pere Outre-mer au voyage d'Afrique : d'où retournant il mourut à Trapes en Sicile, sans enfans legitimes, le cinquiéme de Decembre MIL DEVX CENS SOIXANTE-DIX, & fut son corps porté dans l'Eglise des Cordeliers de Prouins.

Histoire de Nauarre. Nangius. Oienhart.

1270.

La Reyne ISABEL sa vefue retournant aussi de ce voyage,

FRANCE. deceda à Hieres en Prouence prés Marseille, le XXVII. d'Auril, *Au de Iesvs Chr.* l'an MIL DEVX CENS SOIXANTE ONZE, encore qu'aucuns escriuent, que ce fut vingt ans aprés. Elle gist aussi à Prouins prés son mary, & ne laissa aucune lignée. Thibaud eut pour successeur en ses Estats Henry son frere puisné, Comte de Rosnay, qui estoit aussi allié à la Maison de France. *Sa mort* 1271.

Nangius.

23. BLANCHE DE FRANCE Princesse de Castille, nasquit à Iaphe en Syrie, l'an MIL DEVX CENS CINQVANTE DEVX, non pas huict ans auparauant, comme aucuns escriuent. *Sa naissance.* 1252.

Idem. Esteuan de Gariuai.

En l'an M. CC. LXVI. la veille de la feste de S. Michel, son mariage fut traitté auec FERDINAND Prince DE CASTILLE, surnommé *de la Cerde*, fils aisné d'Alfonse X. Roy de Castille (appellé *le Sage & l'Astrologue* esleu Roy des Romains à la faueur des François) & d'Ioland d'Aragon sa femme, aprés la dispense du Pape Vrbain IV. à cause qu'ils estoient parens au troisiéme degré de consanguinité, la Bulle dattée du mois de Ianuier, l'an deuxiéme de son Pontificat. S. Louis bailla cent mil liures en dot à sa fille, & fut le mariage solemnisé en l'an M. CC. LXIX. à Burgos en Castille; à la ceremonie assisterent plusieurs Roys & fils de Roys. *Son mariage.* 1266. B 1269.

Au Tres. des tit. de France, Layette dispense de mar. des Roys.

CASTILLE. De gueules au Chasteau d'or, escartelé de LEON, qui est d'argent au Lyon de pourpre. Party de FRANCE.

Ferdinand ne fut long temps en mariage; Car aprés s'estre genereusement porté en la defense du Roy son pere, & en la guerre contre les Maures, il deceda à Ville-royale au mois d'Aoust, en l'an M. CC. LXXV. delaissant de BLANCHE DE FRANCE, Alfonse & Ferdinand ses fils, qui prirent le nom d'Espagne. Mais le Roy Alfonse X. leur ayeul, les ayant suruescu, il priua l'aisné d'iceux son petit fils de sa succession, instituant heritier Sance IV. son fils puisné, qui de fait vsurpa sur son neueu Alfonse les Royaumes de Castille & de Leon; encore que depuis le pere eust retracté cette institution, pour ingratitude & le grand suiet que luy en donna Sance, comme nous dirons. 1275.

Io. Mariana de reb. Hisp. l. 4. c. 1.

BLANCHE estant mal traittée en Espagne, le Roy Philippes le Hardy son frere y enuoya Iean d'Acre, fils de Iean de Brienne Roy de Hierusalem & d'Acre, afin d'induire Alfonse X. de rendre la dot à la Princesse sa bru, & de conseruer ses Royaumes aux Princes ses fils: ou permettre, qu'elle & eux se retirassent en France. Il obtint seulement d'emmener auec luy BLANCHE, & non pas ses enfans. Estant en ce Royaume, elle se rendit Religieuse dans le Conuent des Cordelieres S. Marcel lez Paris. 1275. C

G. Nangius.

Aucuns Espagnols escriuent, que S. Louis son pere faisant le mariage d'elle & de Ferdinand, composa des pretensions qu'il auoit sur les mesmes Royaumes de Castille & de Leon, à luy appartenans du chef de la Reyne Blanche sa mere, comme nous auons dit. Mais il est certain, qu'Alfonse X. par le Testament qu'il fit le XX. d'Auril de l'Ære M. CCC. XXII. declara; Qu'encore que par la loy d'Espagne les Royaumes de Castille & autres, iusques à huict (dont il portoit le titre) deussent venir à l'aisné fils, & ce faisant appartenir à Ferdinand son aisné: Toutesfois qu'estant mort auant luy, il auoit declaré qu'il vouloit, que Sance son deuxiéme fils succedast, comme plus proche que les enfans de Ferdinand. Mais que depuis le mesme Sance estant deuenu cruel contre luy

Au Tresor des tit. de France, Layette Castille, n. 31. & 32.

Digitized by Google

An de IESVS CHR. Alfonse, pour auoir fait reuolter ses suiets, & l'auoir d'espoüillé de ses Estats, il auoit maudit luy & sa posterité; & adiouste; Que n'ayant peu auoir secours des Princes ses Alliez, il fut contraint d'auoir recours au Roy d'Afrique, lequel vint en personne le secourir & le restablir en quelques villes de son Estat. Partant qu'il nomme ses petits enfans, fils de Ferdinand, ses heritiers l'vn aprés l'autre, l'aisné, qui estoit Alfonse, Roy de ses Royaumes, & le deuxiéme aprés luy. *Et au cas qu'ils mourussent sans enfans, il donne ses Royaumes au Roy de France Philippes* (frere de BLANCHE) *qui vient en droicte ligne d'vn Roy d'Espagne comme luy testateur, à la charge toutesfois que ses Royaumes seroient vnis inseparablement à celuy de France.* Pour l'execution de sa volonté, il nomme le Pape & le Roy de France. Ce Testament est au Tresor des titres de la Couronne de France, & confirmé par vn autre du vingt-deuxiéme Ianuier de la mesme ære. L'vn & l'autre se trouuent d'ailleurs imprimez en langue Espagnole dans la Chronique du mesme Roy Alfonse X. publiée à Valladolit en Espagne, en l'an mil cinq cens cinquante quatre. FRANCE. *Io. Mariana de reb. Hisp.* B

Et non sans raison est exprimé par ce Testament, par l'Histoire de Nangis, & autres, le Roy de France auoir droit à la Castille. Car on void au Tresor des titres de France iusques à neuf lettres de mesme teneur, de plusieurs Seigneurs Castillans, addressées au Roy de France LOVIS VIII. pere de S. LOVIS, & à la Reyne Blanche sa femme, par lesquelles ils declarent le fils des mesmes Roy & Reyne pour leur Roy, & qu'ils le tiennent pour tel, offrans de le seruir, & adioustans, Que le Roy de Castille & de Tolede Alfonse (c'estoit le neufiéme du nom) par sa derniere volonté ordonna, que si son fils Henry venoit à deceder sans enfans, le fils des mesmes Roy & Reyne de France luy deuoit succeder *par droit hereditaire*, les supplians de leur enuoyer leur Roy, & qu'ils le feroient bien obeïr. Aussi est-il certain que la lignée des anciens Roys de Castille estant finie en cét Henry, sa sœur Blanche Reyne de France fille aisnée auoit plus de droit au Royaume Castillan, que non pas le Prince Ferdinand Roy de Leon leur cousin (fils de Berengaire puisnée) qui s'en empara, & fut pere du Roy Alfonse X. susmentionné. *Au Tresor de France, Layette Castille t. 1.* C

1284. Le Roy de France Philippes III. par son dernier Testament delaissa à BLANCHE sa sœur quatre mil liures à prendre chacun an sur le Tresor au Temple à Paris, sa vie durant, au cas qu'elle ne peust recouurer son doüaire d'Espagne. *Au Tresor de France, Layette Testamens des Roys, &c.*

1290. Depuis & en Iuillet M. CC. XC. se passa en la ville de Lyon vn Traité entre le Roy Philippes IV. dit le Bel, tant en son nom que pour Alfonse & Ferdinand de Castille ses cousins d'vne part, & le mesme Roy de Castille Sance leur oncle d'autre, sur le different pour la succession au Royaume de Castille & aux terres, qui appartenoient au Roy Alfonse X. que tenoit lors Sance, & ausquelles Philippes pretendoit auoir droit par la succession de ses ayeul & ayeule; & sur ce que Sance refusoit de payer à BLANCHE DE FRANCE son doüaire; par lequel Traité fut conuenu; Que Sance bailleroit à ses neueux le Royaume de Murcie, la Seigneurie de Ville-Royale, & autres, & qu'il leur assigneroit quarante milices en terres aux lieux proches de ce Royaume & de la mesme Seigneurie; toutes lesquelles choses *Au Tresor de France, Layette Castille t. 22.*

FRANCE.

An de Iesvs Chr.

retourneroient au Royaume de Castille, en cas que ses neueux decedassent sans enfans; & aduenant que luy moutust aussi sans enfans de Marie sa femme, Alfonse, ou ses enfans luy succederoient au Royaume de Castille. En ce mesme traitté il y a des articles de mutuel secours & de conuentions du mariage d'entre Alfonse fils aisné de BLANCHE, & Isabel, fille du mesme Roy Sance. Il fut aussi conuenu, que les enfans de Ferdinand l'aisné, & de BLANCHE, ne porteroient les Armes des Roys de Castille, qu'auec marque de distinction. De fait ces deux Princes les porterent escartelées de celles de France, qu'ils mirent au premier quartier; au deux & troisiéme de Castille, & au quatriéme de Leon. On void cela par des anciens seaux des Princes de cette Maison, dont l'vn qui est au bas de certaines Lettres du deuxiéme iour de Nouembre M. CC. LI. est par deuers nous en original.

Alfonse, fils de BLANCHE prit qualité de Roy de Castille en diuers actes: laquelle neantmoins il fut contraint de laisser, & se retirer en France, où luy fut donnée la Baronie de Lunel par Charles le Bel, qui le fit son Lieutenant general en Languedoc. B

Alfonso Lopez de Haro, in Nobiliario Genealog. d'España.

Il espousa, selon l'opinion d'aucuns, Mahaud Comtesse de Clermont, qu'vn Historien dit estre issuë du sang Royal. De ce mariage sortirent deux fils; L'aisné fut Louis d'Espagne, dit de la Cerde, Prince des Isles Fortunées ou Canaries, dont il fut couronné Roy en Auignon par Clement VI. à cause dequoy on le nomma l'Infant de la Fortune. De sa fille Isabel de la Cerde, sont issus les Comtes & Ducs de Medina Celi en Espagne.

Bergeron au Traitté de la Nauigation.

Garibai.

Mariana.

Le second des fils du Prince Alfonse, fut Charles d'Espagne Connestable de France, Comte d'Engoulesme, Seigneur de Benon en Aunis, & de Frontenay l'abatu en Poictou, mort sans enfans. Il eut pour mere Isabel d'Antoin selon que porte vn Arrest. Il laissa seulemēt vn fils bastard legitimé, qui pretendit Engoulesme.

Quant au Prince Ferdinand, qui estoit fils puisné de Ferdinand & de BLANCHE DE FRANCE, il fut pere de Marie d'Espagne, alliée par mariage dans les Maisons Royales d'Eureux & d'Alençon, comme nous dirons en traittant l'Histoire particuliere de ces deux Maisons. C

La Princesse de Castille BLANCHE, mourut le dix-septiesme iour du mois de Iuin, l'an M. CCC. XX. estant aagée d'enuiron soixante neuf ans, & eut sa sepulture en l'Eglise des Cordeliers à Paris, & non pas en celle des Cordelieres de S. Marcel, comme aucuns écriuent.

Sa mort 1320.

BRABANT.

De sable au Lyon d'or armé & lampassé de gueules. Party de FRANCE.

P. Dinant.

I. Molanus.

Fr. Haraus.

23. MARGVERITE DE FRANCE espousa le Duc de BRABANT, comme escriuent Paradin, du Tillet, & Mathieu, sans le nommer. Vne Genealogie l'appelle IEAN premier du nom, qui estoit aussi Duc de Limbourg, Prince magnanime, lequel vainquit & tua en la bataille donnée à Vary prés Colongne, Henry III. dit Blondel, Comte de Luxembourg, auec deux de ses freres, qui luy contestoient le Duché de Limbourg, c'estoit le titre & la Seigneurie qu'on donnoit au fils aisné de Brabant, viuant le pere. Neantmoins les Historiens de Brabant ne font mention de cette alliance de la Maison de France auec ce Duc Iean premier, ains seulement de celle de Flandres, qui est cy-aprés remarquée. Bien est-il vray, que Henninges & autres Autheurs donnent

Digitized by Google

An de Iesus Chr. nent pour premiere femme à ce Duc Iean I. Marguerite de France, laquelle, par erreur, ils font fille du Roy Philippes le Bel, & disent qu'elle mourut en mal d'enfant. FRANCE.

Mais nous auons remarqué au Tresor des chartes de France plusieurs anciens titres qui leuent ces doutes, & font mention de la Princesse; entre autres vn de l'an M.CC.LVII. par lequel Henry qualifié Duc de Lothier (qui est la basse Lorraine) & de Brabant, & sa femme Alix (c'estoit Alix de Bourgongne) recognoissent auoir receu du Roy S. Louis & de la Reyne sa femme, quinze mil liures, à cause du traitté de mariage qui auoit esté conclu entre leur fils aisné Henry de Brabant & MARGVERITE DE FRANCE, fille des mesmes Roy & Reyne, promettans de rendre la somme, en cas que MARGVERITE decedast auant le mariage contracté. Or depuis ce temps Henry de Brabant ayant pris vne sainte resolution de quitter le monde, il fit vœu de religion & profession monastique à S. Estienne de Diion, enuiron l'an M.CC.LXIX. du date de laquelle année se trouue vn autre titre, par lequel IEAN Duc de Lorraine, de BRABANT & de Limbourg, (qui estoit frere puisné du Religieux Henry) declare, qu'en faisant le mariage de luy & de MARGVERITE fille du Roy Louis, il a assigné en doüaire à cette Princesse, les lieux de Furan & d'Ischa, qui deuoient valoir six mil liures de rēte. Le Roy d'autre part donne à sa fille la somme de quinze mil liures receuë par le Duc Iean en ce mesme an M.CC.LXIX. cela fait croire, que le mariage fut consommé entre luy & la Princesse MARGVERITE; mais il n'est point venu à nostre cognoissance s'il en sortit lignée: & vray semblablement, il ne dura longuement, puis que ce Duc Iean I. enuiron l'an M.CC.LXXIII. espousa Marguerite fille de Guy Comte de Flandres, de laquelle il eut enfans: Tant y a que ce Duc de Brabant mourut l'an M.CC.XXCXIV. Iean II. son fils aisné luy succeda.

Marginalia: 1257. — Au Tresor de Fr. Layette Brabant t. 1. — 1269. — B — Au mesme lieu t. 2. — tit. 3. — Christophle Butkens Hist. de Brabant. — 1273. — 1294.

23. AGNES DE FRANCE cinquiéme & derniere fille du Roy S. LOVIS espousa ROBERT II. Duc de BOVRGONGNE, & de leur mariage sortit vne heureuse posterité, qui se verra plus particulierement décrite en son lieu. BOVRGONGNE

Bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules. Party de FRANCE.

C *Claude Paradin en ses Alliances Genealogiques obmet plusieurs Princes en la deduction qu'il fait de la Maison Royale, & tout au contraire fait mention d'autres qui n'en furent iamais. Entre ceux-là est vn Iacques qu'il qualifie Comte de Charolois, & l'adiouste aux enfans du Roy S. LOVIS; outre les cinq masles dont nous auons parlé: duquel les Titres, ny les anciennes Histoires ne parlent: D'ailleurs la Seigneurie de Charolois estoit lors possedée par la Maison de Bourgongne. Par ainsi nous n'auons pas estimé le deuoir mettre entre les enfans de S. LOVIS.*

Ceux-là se sont aussi abusez, qui ont estimé, que le mesme Roy eut pour frere vn Prince appellé Iean; qui conquit, disent-ils, le Royaume d'Acre, & en fut couronné Roy, duquel sortirent (comme ils pretendent) les Vicomtes de Beaumont au pays du Maine. Car au contraire ce Roy d'Acre estoit sorty de l'ancienne Maison de Brienne en Champagne, & auoit espousé en secondes nopces Berengaire de Castille; comme nous apprenons de plusieurs anciens titres. Et ainsi ses enfans sortis de ce mariage furent parens des descendans de S. LOVIS, du costé maternel seulement. Mais ils n'estoient pas de la Tige Royale de France.

Digitized by Google

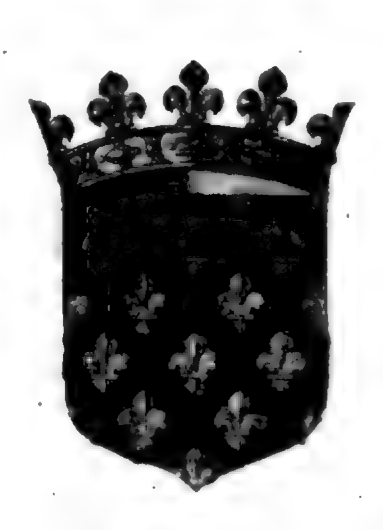

FRANCE.
D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre au lambel d'argent de trois pieces.

23. LOVIS DE FRANCE
FILS AISNE' DV ROY S. LOVIS.

CHAPITRE II.

B

G. Nangius in vita S. Lud.

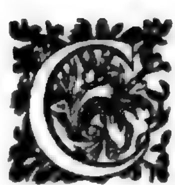

CE Prince nasquit l'an M. CC. XLIII. le vingt-quatriéme iour de Feurier, feste de S. Mathias; fut baptisé par Guillaume Euesque de Paris, & eut pour parain Odo ou Eudes III. du nom, surnommé Clement, Abbé de Sainct Denys en France, Prelat fort aymé par le Roy S. Louis, & l'vn de ses principaux Conseillers; il fut depuis Archeuesque de Roüen. Le Roy, pere du ieune Prince, & les peuples de France eurent d'autant plus de contentement & d'allegresse de cette Naissance, que déia neuf ans s'estoient escoulez depuis le mariage de S. Louis, sans auoir eu enfans de sa femme la Reyne Marguerite de Prouence. *Sa naissance.* 1243.

Au Tresor des titres de France coffre cotté 300.
Du Tillet.

LOVIS fut accordé en mariage par traité du mois d'Aoust, M. CC. LV. auec Berengaire de Castille, fille d'Alfonse X. Roy de Castille, & d'Ioland d'Aragon sa femme: le mesme Roy, les Princes ses freres, les Prelats, Barons, & communautez de Castille auoient fait asseurance de la succession des Royaumes d'iceluy Alfonse à cette Princesse au defaut d'enfans masles, & luy en firent hommage, viuant le Roy Alfonse, le cinquiéme iour de May de la mesme année. Cette Princesse Berengaire fut doüée de cinq mil liures de rente. 1255. C

Nangius de gestis S. Lud.
H. Spondan. ad an. 1259.

Mais le mariage ne sortit effect; d'autant que LOVIS mourut à Paris du viuant du Roy son pere, estant seulement aagé de seize ans, l'an M. CC. LIX. & fut inhumé en l'Abbaye de Maubuisson, selon du Tillet. Mais Nangis, dit, que ce fut en celle de Royaumont; & adiouste, que lors de la pompe funebre Henry III. Roy d'Angleterre, & les Barons de France & d'Angleterre, porterent sur leurs espaules le corps de ce ieune Prince, partie du chemin, depuis S. Denys iusques à Royaumont. *Sa mort* 1259.

L'An de Le Roy S. Louis son pere fut touché d'vn si cuisant regret de cette FRANCE.
IESVS mort, que le Pape Alexandre IV. l'en consola par lettres, en l'an mil *Abr. Bzouius Annal. Ec-*
CHR. deux cens soixante. Ainsi le Roy Philippes III. deuint aisné; & auec son *clesiast.*
1260. frere Robert Comte de Clermont continua l'heureuse lignée de ce
grand & bien-heureux Monarque.

FRANCE

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

ARAGON

D'or à quatre paux de gueules.

BRABANT

De sable au Lyon d'or.

23. PHILIPPES III.

ROY DE FRANCE SVRNOMME' LE HARDY.

CHAPITRE III.

LA vie toute Martiale & guerriere de ce Monarque & ses
courageuses entreprises luy firent meriter le titre de
1270. HARDY. Aussi fut-il salué Roy dans les armées, & finit
ses iours en vne expedition militaire. Sa Magnanimité le *Nersimius in*
fit encore surnommer *Cœur de Lyon.* *gest. Pontif. Leod.*

Sa naissance. Il prit naissance de la Reyne MARGVERITE DE PRO-
VENCE le dernier iour d'Auril l'an M. C C. X L V. Le Roy S. *G. Nangius.*
1245. LOVIS son pere luy fit imposer le nom de son ayeul PHILIP-
PES Auguste, bisayeul de cettui-cy. Auant qu'il paruint à la Cou- *Tresor de*
ronne le mesme Sainct Roy luy donna la ville d'Orleans & les Sei- *France.*
gneuries de Clery, de Chasteauneuf, de Loris en Gastinois, de Mon- *L. Apanages.*
targis, & autres villes.

C Pendant le second voyage d'Outre-mer en Afrique contre les In-
fideles, ce Roy PHILIPPES ayant succedé à la Couronne, ioignit
son armée auec celle de son oncle Charles Roy de Sicile, arriué deuant *Ioinuille.*
Thunes le mesme iour de la mort de S. LOVIS. Ils vainquirent les
Sarrazins en deux Iournées, l'vne sur terre & l'autre sur mer. Telle-
ment que le Roy de Thunes voyant l'armée Chrestienne accruë de la
flote de Sicile & ses forces affoiblies, enuoya demander la paix aux *Nangius.*
Roys de France, de Sicile & de Nauarre; Par vn des articles du Traité

FRANCE. *Mar. Sanut. l. 3. par. 12. c. 10.* ce Roy Infidele permit aux Chrestiens de faire bastir des Monasteres en toutes les villes de son Royaume, & accorda que les Religieux pourroient y prescher la parole de Dieu, & qu'il ne pourroit empescher ceux qui se voudroient faire baptiser. *Ann. de Iesvs Chr.*

Du Tillet Eu. de Meaux. Le Roy PHILIPPES retournant de ce voyage, prit son chemin par la ville de Rome, où il visita les sepulchres des bien-heureux Apostres S. Pierre & S. Paul; le siege Apostolique estoit lors vacant par le decez de Clement IV. Delà il vint à Viterbe en Toscane, où les Cardinaux estoient assemblez depuis deux ans pour l'élection d'vn Pape. Le Monarque les exhorta de mettre fin à leur diuision, & de proceder sincerement & en conscience à cette élection, comme estant vne affaire qui importoit au repos de la Chrestienté.

Estant arriué dans son Royaume (aagé qu'il estoit d'enuiron vingt-six ans) il prit les ornemens Royaux à Reims par le ministere de Milon de Basoges Euesque de Soissons, d'autant que le siege Archiepiscopal *Nangius.* vaquoit. La ceremonie se fit l'an M. CC. LXXI. le XV. iour d'Aoust 1271. feste de l'Assomption de la Saincte Vierge.

Il ne fut gueres en France, que le regret qu'il eut de la perte de la Reyne Isabel sa premiere femme decedée en chemin, ne fust augmenté B par d'autres afflictions domestiques; mesmement celle de la mort de son fils aisné sorty du premier lict, & pour le soupçon de ce triste accident, qui tomba sur la Reyne Marie sa seconde femme.

Annales de France. Enuiron ce temps Roger Bernard III. du nom Comte de Foix, qui trauailloit le Seigneur de Casaubon en Languedoc, & s'estoit rendu 1272. *Catel.* refractaire aux commandemens du Roy, attira sur luy le couroux & les armes de sa Maiesté; Mais ce fut à son dommage: d'autant que PHI- *Nangius.* LIPPES descendit en Languedoc, mit les Terres & Seigneuries du *P. de Marca Hist. de Bearn.* Comte sous sa main, le fit arrester prisonnier & le dépoüilla de ses meilleures places. Neantmoins aprés qu'il eut reconnu sa faute, le Roy le reprit en grace, le mit en liberté & luy rendit son Comté.

Nangius En l'année, qui suiuit ce mouuement, le Pape Gregoire X. s'e- 1273. stant acheminé à Lyon pour y tenir vn Concile, nostre Roy vint le visiter & conferer auec luy des affaires publiques, & de la reformation du Clergé.

Thom. Vualsingham. Edouard I. Roy d'Angleterre fils de Henry III. ayant depuis peu de temps esté couronné, & desirant entretenir l'accord fait auec son pere, vint faire hommage à ce Roy PHILIPPES des Seigneuries qu'il tenoit de luy en Guyenne. C

Arn. Oienhart. Notitia vtriusque Vasconiæ. Les mouuemens suruenus en Nauarre eurent vne longue suite: sur ce qu'aucuns suiets de la Reyne Ieanne Comtesse de Champagne, fille du Roy Henry I. s'estant reuoltez, le Monarque François creut estre d'autant plus obligé de proteger cette Princesse & prendre en main sa cause, qu'elle l'atouchoit de parenté fort proche. Elle auoit encore sa mere Blanche d'Artois Reyne doüairiere de Nauarre, laquelle craignant l'inuasion de ce Royaume, enuié par les Roys de Castille & d'Aragon ses voisins, & redoutant leurs entreprises, estant à Orleans au mois de May l'an M. CC. LXXV. elle fit deux conuentions, & par icelles 1275. *Tresor de France, Layette Champagne 7. t. 34. & Angleterre 3. t. 27.* bailla la garde & Regence du Royaume Nauarrois à nostre Roy PHILIPPES son cousin, pour le defendre. Outre cela fut arresté, que Ieanne heritiere de Nauarre, fille de Blanche, seroit sous le bail d'iceluy, pour raison des Comtez de Champagne & de Brie; consentant la Princesse, que l'vn des deux aisnez fils du mesme Roy PHILIPPES, espousast cette riche heritiere. Et pour les frais qu'il feroit, la

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. Reyne doüairiere luy obligea Prouins, afin d'en ioüir tant qu'il fust remboursé de ce qu'il auroit mis pour la conseruation & la defense du Royaume Nauarrois. FRANCE.

Suiuant ces Traitez le Roy fit conduire vne armée en Nauarre, ordonna du Gouuernement du Royaume, pourueut aux places, donna la paix & seureté à cét Estat & la terreur à ses voisins, mesmement au Roy de Castille Alfonse XI.

Ce Prince estranger, pour confirmer la resignation de ses Couronnes, qu'il auoit faite à Sance son fils puisné, le fit encore declarer Roy par les Estats assemblez à Segouie; dequoy PHILIPPES fut tellement irité, qu'il resolut d'en auoir la raison, cette resignation ayant esté faite au preiudice des ses neueux les Princes Alfonse & Ferdinand *Vignier.*
1276. enfans du fils aisné du Roy Alfonse, & de Blanche de France. Il enuoya donc denoncer la guerre au Castillan, puis marcha auec vne puissante armée iusques en Bearn; où il fut contraint de s'arrester, pour l'incommodité du temps, l'hiuer approchant, & faute de viures. *Nangius.*

B Mais il fit conduire partie de son armée dans la Nauarre par Robert II. Comte d'Artois, assisté d'Imbert de Beauieu Connestable de France, du Comte de Foix & de Gaston de Moncade Vicomte de Bearn. Aprés auoir pris de force Pampelonne capitale du Royaume, ils firent punir les rebelles, & donnerent la fuite aux autres, qui se retirerent hors du Royaume, qui fut par ce moyen remis en paix sous l'obeissance du Roy de France son Regent. *Histoire de Bearn de P. de Marca.*

Cét heureux succés causa de l'estonnement au Roy de Castille, qui craignit que la tempeste allast fondre sur son Estat; Le feu des troubles de Nauarre s'estant depuis rallumé; & les Roys d'Aragon & de Castille continuans leur mauuais dessein de la conqueste d'icelle, pretendans, sous vn vain pretexte y auoir droit, derechef PHILIPPES s'approcha de la frontiere d'Espagne; & accorda vne entreueuë de luy & du Roy de Castille Alfonse, à Bayonne; Le Castillan promit de donner le Royaume de Iaën à son petit fils Alfonse, pour le droit hereditaire de son pere en Castille; mais Sance, oncle du Prince l'empescha: au moyen dequoy la negotiation de paix estant rompuë, le Monarque François resolut de recommencer la guerre au Castillan. *Vignier.* *Nangius.*
1280.

C Encore que Pierre III. Roy d'Aragon fust ligué auec luy, & que dés lors il pratiquast secretement d'enuahir la Sicile; si est-ce que pour couurir ses deliberations, il s'en vint à Tolose trouuer PHILIPPES à son retour du Parlement auec Alfonse, & receut de luy plusieurs presens, Iacques d'Aragon Roy de Maiorque, frere de Pierre, s'y trouua aussi & y fit hommage au Roy Tres-Chrestien de la Seigneurie de Montpellier, tenuë de la Couronne de France. *Idem. Mariana. Surita.*
1280.

La bonne intelligence d'entre ces deux Roys dura peu de temps, à cause de l'vsurpation de la Sicile, faite par l'Aragonnois. *Io. Mariana.*

Cependant la France ayant encore des affaires à démesler auec l'Angleterre, en suite du traité de Paris, fait sous le Roy Sainct Louis, tant pour l'Agenois & le Quercy, que pour autres choses, ce Roy PHILIPPES III. & le Roy Edoüard I. firent vn autre Traité de Paix en la ville d'Amiens, le XXIII. de May M. CC. LXXIX. par lequel Edoüard demandoit restitution du pays d'Agenois, attendu le decés des Comte & Comtesse de Tolose; la recompense par eschange des terres de Limousin, Perigord & Quercy, ne pouuant estre mis hors de la Couronne; Qu'il fust faite inquisition, si le pays de Quercy, qu'auoient tenu les mesmes Comte & Comtesse, auoit par le deuxiéme Henry Roy *Au Tresor de France, Layette Angleterre 3. c. 28.*
1279.

Digitized by Google

FRANCE. d'Angleterre esté baillé en mariage ou engagement à sa sœur, ayeule de la Comtesse, & restitution d'iceluy pays luy estre faite suiuant le Traité de Paris. PHILIPPES disoit, qu'Edoüard n'auoit satisfait de sa part au Traité. Sur ces contentions fut accordé ; Que l'Agenois seroit rendu à Edoüard, qui le tiendroit sous son hommage lige & en Pairie, comme le Duché de Guyenne, & ce faisant le Roy de France seroit deschargé de ce qu'il payoit pour ce regard. An de IESVS CHR.

Les sanglantes guerres d'entre Charles Roy de Sicile, & Pierre Roy d'Aragon, donnerent aussi beaucoup d'affaires à nostre PHILIPPES. Car aprés le cruel massacre des François (signalé du nom de Vespres Siciliennes) suiuy de l'vsurpation de l'Isle de Sicile, faite par l'Aragonnois, PHILIPPES estima, que les loix de la Nature l'obligeoient à secourir le Roy Charles son oncle, & à venger le sang si iniustement répandu. Parainsi se proposant de diuertir l'ennemy commun de leur Maison, & de luy donner des affaires, il conduisit encore luy-mesme vne puissante armée sur les frontieres d'Espagne, dans le Comté de Roussillon & dans la Catalongne. Ce qu'il entreprit aussi à fin de conquerir le Royaume d'Aragon, lequel, comme dependant de l'Eglise, le Pape Martin IV. auoit donné à Charles de France Comte de Valois, second fils du Monarque Tres-Chrestien, & l'en auoit inuesty. 1282.

P. Æmilius. Blondus. Sabellicus.

B

Nangius.

Encore que PHILIPPES eust esté aduerty des diuers desastres suruenus aux François dans la Sicile; neantmoins il ne laissa pas de se resoudre d'attaquer le Roy d'Aragon, pour de là porter ses armes en Castille. Afin d'executer ce grand dessein, il dressa deux armées, l'vne terrestre & l'autre nauale. En celle de terre estoient les Roys de France, de Nauarre, de Maiorque, & Charles aussi Roy titulaire d'Aragon. Elle estoit d'ailleurs si puissante, qu'elle consistoit en quatre-vingts mil hommes de pied, & vingt mil cheuaux; la nauale en six-vingts galeres, ou autres grands vaisseaux de guerre. Les François alloient à cette expedition militaire comme à vne autre Croisade & guerre Sainte. Tous ces Princes s'estoient vnis pour la gloire des armes Françoises contre vn ennemy commun, contre vn vsurpateur du bien de ses voisins, & principalement contre le veritable persecuteur du S. Siege, tel qu'estoit Pierre d'Aragon. Iacques Roy de Maiorque estoit aussi en querele auec ce Roy d'Aragon son frere, ce qui le fit ioindre aux François ; & à son instance l'armée de PHILIPPES, aprés la prise de Perpignan, vint assieger la ville de Genes au Comté de Roussillon, les habitans de laquelle, bien que suiets du Roy de Maiorque, refusoient de le recognoistre pour Seigneur. La place fut prise d'assaut ; dont ceux de Pierre-Late eurent tel effroy, qu'ils abandonnerent la ville aprés auoir bruslé leurs maisons : En suite dequoy l'armée Françoise assiegea Gironne, la plus forte place des pays de l'Aragonnois, de la prise de laquelle dependoit l'entiere conqueste du Royaume d'Aragon. Les François receurent beaucoup d'incõmoditez à ce siege, des chaleurs excessiues, de la disette de viures, & des maladies, qui causoient vne infection de l'air. Toutesfois PHILIPPES protesta de ne partir de deuant la place, qu'il ne l'eust prise ; Les Aragonnois se mirent en deuoir de la secourir. Mais le Connestable Raoul de Nesle, & Iean de Harcour Mareschal de France, assistez seulement de trois cens cheuaux, en défirent cinq cens & deux mil hommes de pied. En ce combat le Roy d'Aragon fut blessé, & peu de iours aprés mourut. Bien que les Historiens Espagnols ayent rapporté la perte auoir esté égale ; si est-ce que Iean Villani Florentin, Autheur de ce temps-là, neutre & sans passion, escrit les François auoir

I. Villani. Æmile. P. Masson. Ann. l. 3. Io. Mariana l. 4. c. 7.

C

Nangius.

Mariana l. 14. Lib. 7. c. 101.

Digitized by Google

An de obtenu la victoire. Ils ne furent si heureux sur mer. Tant y a que Gironne fut enfin contrainte de se rendre aprés vn siege de trois mois. FRANCE. *Nangius.*
IESVS CHR.

Cette place conquise, le Roy resolut de retourner en France, à cause que l'hyuer approchoit. Il prit son chemin vers Perpignan; où estant detenu par vne violente maladie, cét accident arresta non seulement la prosperité de ses affaires, mais aussi sa mort aduenuë en ce lieu de Perpignan, au grand regret des siens, & fort à point pour *Nangius.* l'Aragonnois : ce fut le sixiéme d'Octobre selon du Tillet, autres escriuent le quinziéme, & la Chronique de Monfort dit le Dimanche *Sa mort* deuant la Sainct Michel, qui seroit en Septembre, l'an M. CC. XXCV.
1285. Ce Roy PHILIPPES regna quinze ans, vn mois & douze iours, & vesquit quarante ans, cinq mois & seize iours. Ses entrailles furent enseuelies en l'Eglise de Narbonne; son cœur aux Iacobins de Paris, & ses os à S. Denys, celebre Mausolée de ses ancestres.

Il estoit Prince de haut courage, pieux, debonnaire, prudent, *G. Nangius.* B charitable, & zelateur du bien public. Aussi pendant son regne la France fut en paix, tres-heureuse & fleurissante, la guerre ayant esté iettée au *I. de Serris.* loing. Vn Autheur moderne a escrit de luy inconsiderément, qu'il fut grand entrepreneur, sans auoir laissé chose memorable de soy à la posterité. Mais ses genereuses actions monstrent le contraire; veu qu'il fut *Du Pleix.* plus absolu & plus paisible, que se deuanciers. Car durant son regne aucun ne bransla contre son seruice, excepté les Comtes de Foix & d'Armagnac, qui furent soudain accablez sous ses armes. Il défit par deux fois les Africains en bataille rangée deuant Thunes, les contraignit d'acheter la paix de luy; & fit auec eux vn Traité fort aduantageux aux Chrestiens; Il conquit le Royaume de Nauarre; & fut sur le point de se rendre maistre de celuy d'Aragon, toute l'Espagne tremblant au bruit de ses armes, sous lesquelles il sembloit qu'elle eust flechy, si la mort l'emportant en la fleur de son aage, n'eust arresté le progrés de ses hauts desseins. Aussi l'Anglois, bien que tres-puissant, n'osa rien entreprendre au preiudice de la France.

On blasme seulement ce Roy de la tolerance de quelques vsuriers *P. Masson. Annal. Franc.* dans le Royaume, desquels il fut assisté; mais autres l'excusent, & le deC fendent par la necessité des affaires qu'il eut sur les bras. On le blasme encore de s'estre trop confié en Pierre de la Brosse son grand Chambellan, homme issu de bas lieu, & de l'auoir si hautement éleué. Il fut accusé de trahison, & eut vne mal-heureuse fin.

1284. Par Testament, le Roy PHILIPPES, aprés plusieurs legs pieux, *Au Tres. des tit. de France, Layette, Testamens des Roys, Reynes, &c.* & celuy fait à Blanche de France sa sœur, laissa aussi, pour le secours de la Terre Saincte quarante mil liures : nomma executeurs, Guy Euesque de Langres, Thibaud Euesque de Dol, l'Abbé de S. Denis Mathieu de Vendosme (Regent du Royaume pendant le voyage d'Espagne) l'Abbé de Royaumont, Iean d'Acre Bouteiller de France, (qu'il enuoya en Espagne pour retirer la Princesse Blanche & ses enfans,) & Imbert de Beauieu Connestable de France.

Le mesme Roy a esté deux fois allié par mariage. Le premier fut *Du Tillet.* traitté le VI. de May, l'an M CC. LVIII. non pas trois ans auant, comme escrit Belleforest. En ce temps Iacques I. Roy d'Aragon vint à Cor- *Au Tresor de France, Layette Arragon t. 8.* beil, comme nous auons remarqué, tant pour visiter le Roy S. Louis, que pour traitter de l'Alliance de sa fille ISABEL D'ARAGON (qu'il auoit euë d'Ioland de Hongrie sa femme) auec ce Prince PHILIPPES, *Son 1. mariage* alors aagé de treize ans, & la Princesse de douze. Ce mariage fut pa- *Nangius in vita S. Ludouici.*
1262. racheué à Clermont en Auuergne, le iour de la Pentecoste M. CC. LXII.

Digitized by Google

FRANCE. aprés la Dispense du Pape Alexandre IV. la Princesse estant parente de PHILIPPES au troisiéme degré de consanguinité, & luy d'elle au quatriéme. An de Iesus Chr.

Au retour d'Afrique, où elle suiuit le Roy son mary, ayant passé le Far de Messine, & estant venuë par terre iusques en l'Apoüille à petites iournées, pour ce qu'elle estoit enceinte, au passage du fleuue Crates en Calabre (comme il n'y eust point de bateau pour le passer à cause de sa petitesse, chacun le gueant aisément) la Princesse tomba à la renuerse de dessus sa haquenée, & s'offença tellement qu'estant portée à Cosence, incontinant aprés elle y fit son Testament, iusques à la concurrence de la somme de huict mil liures; Par lequel elle fit des legs pieux, & nomma pour executeurs aucuns Ecclesiastiques & Pierre de la Brosse grand Chambellan du Roy; puis elle rendit l'ame à Dieu, l'an M. CC. LXXI. le XXII. de Ianuier, estant âgée de XXIV. ans. Neantmoins le continuateur de l'histoire de Guillaume Archeuesque de Tyr asseure, qu'à ce passage la mesme Reyne se noya, & Nangis escrit qu'elle tomba seulement à terre. Son corps apporté en France fut inhumé à S. Denys. B

Au Tresor de France, Layette, Testamens des Roys & Reynes.

MARIE DE BRABANT fille de Henry III. Duc de Brabant, & d'Alix de Bourgogne, a esté seconde femme de ce Roy PHILIPPES. Le contract de leur mariage fut passé au Chasteau du Bois de Vincennes en Aoust, l'an M. CC. LXXII. ou XIV. selon Nangis, & & en l'année suiuante, le XXIV. iour de Iuin, cette Reyne fut couronnée en la Saincte Chapelle du Palais à Paris, par Pierre Archeuesque de Reims: à quoy s'opposa Gilles Archeuesque de Sens, qui pretendoit cét office luy appartenir, pour ce que la S. Chapelle estoit bastie dans vn diocese, suiet à son Eglise Metropolitaine. Mais il luy fut respondu de la part du Roy, que la Saincte Chapelle estoit exempte de luy. MARIE suruesquit le Roy son espoux enuiron trente six ans, estant decedée le X. de Ianuier M. CCC. XXI. & fut enseuelie dans l'Eglise des Cordeliers de Paris.

Nangius de gest. Philip. III. *Franc. Harаeus in Annalib. Brabant.* *Nangius.*

Sec. mariage. 1274. 1275. 1321.

Outre les Comtez de Poictou & de Tolose, que PHILIPPES ioignit au domaine de sa Couronne aprés la mort de son oncle Alfonse, & de Ieanne sa femme, il y ioignit aussi la ville & Comté de Chartres que luy donna Ieanne Comtesse de Blois & d'Alençon. C

Par Lettres du mois de Nouembre M. CC. LXXIV. & autres données en Aoust deux ans aprés, Iean & Philippes de Nemours luy transporterent les droits qu'ils auoient en cette Seigneurie de Nemours. Et Guy de Monleon la Baronie de Montmorillon en Poictou par titre du mois de Decembre M. CC. XXCI. 1281.

ENFANS DV ROY PHILIPPES III. ET DE LA REYNE ISABEL D'ARRAGON sa premiere femme.

G. Nangius. 24. LOVIS DE FRANCE mourut ieune empoisonné, l'an M. CC. LXXVI. & fut enseuely à S. Denys. Pierre de la Brosse Chambellan du Roy fit malheureusement tomber le soupçon de la mort du ieune Prince, sur la Reyne Marie de Brabant seconde femme du Roy PHILIPPES; Mais estant trouué calomniateur & la Reyne innocente, il fut condamné & finit ignominieusement ses iours par vn iuste supplice. Aussi fut-il accusé d'auoir conuerty les finances du Roy à son vtilité particuliere, & d'auoir 1276.

eu

An de Iesvs Chr. eu intelligence auec le Roy de Castille alors ennemy de la France. FRANCE.

La poursuite contre la Brosse fut aussi faite à l'instance de Iean Duc de Brabant, frere de la Reyne, lequel vint exprés en France à cette fin offrir le duel à celuy qui voudroit maintenir, qu'elle eust commis le crime, qui luy estoit imputé; mais aucun ne se presenta. *Franc. Haraus in Annal. Brabant.*

24. PHILIPPES IV. surnommé le Bel, Roy de FRANCE, & de NAVARRE continua la Lignée.

24. CHARLES DE FRANCE Comte DE VALOIS, la posterité duquel, qui a esté grande, & a produit treze Roys de France, est déduite au XIV. liure de cette Histoire Genealogique.

B

24. ROBERT DE FRANCE mourut en ieunesse.

ENFANS DV ROY PHILIPPES III. ET DE LA REYNE MARIE DE BRABANT sa deuxiéme femme.

24. LOVIS DE FRANCE Comte d'EVREVX, a donné origine aux autres Comtes d'Eureux Roys de NAVARRE, dont la lignée est traitée en son lieu.

24. MARGVERITE DE FRANCE Reyne d'Angleterre, en l'an M. CC. XCVIII. fut promise en mariage auec EDOVARD premier du nom Roy d'ANGLETERRE, fils du Roy Henry III. & de la Reyne Alienor de Prouence; Elle eut en doüaire quinze mil liures. Le mariage se fit pour l'asseurance de la paix concluë entre Edoüard & Philippes le Bel frere de la Princesse; ayans tous deux esleu Arbitre de leurs differens le Pape Boniface VIII. qui prononça par son aduis, qu'Edoüard Prince de Galles, fils du mesme Roy Edoüard premier, espouseroit Isabel de France, fille du Roy Philippes le Bel, Robert II. Duc de Bourgongne, enuoyé en Angleterre pour amener la Princesse MARGVERITE, la conduisit iusques à Cantorbery, où quatre iours aprés la feste de la Natiuité de Nostre Dame, l'an M. CCC. les espousailles furent celebrées par l'Archeuesque du lieu.

ANGLETERRE.

1298.

De gueules à trois leopards d'or, armez & lampassez d'azur. Party de FRANCE.

C

Du Tillet.

Simmaries. 1300. *A. du Chesne en l'Hist. d'Angleterre.*

De ce mariage sortirent deux fils & vne fille, à sçauoir Thomas d'Angleterre Comte de Lanclastre, surnommé Brotherton, & Emond Comte de Kent. La fille porta le nom de Marguerite. Le Roy Edoüard I. mourut à Bourg sur Sandes le IV. de Iuin de l'an
1308. M. CCC. VIII. l'Historien Anglois de la Moor dit l'an precedent, estant aagé de LXVIII. ans, & ayant regné XXXIV. Il gist à Westmonster. Du viuant de son pere il attacha l'Angleterre du pouuoir de Simon de Montfort & des autres Comtes & Barons, afin de la mettre en paix. Depuis il fit le voyage de la Terre-Saincte, où il estoit encore lors que la succession du Royaume luy escheut. Pendant son regne il eut de grandes guerres contre Leolin Prince de Galles, qu'il vainquit, & son frere Dauid, puis s'empara de leur pays. *Thomas de la Moor.*

Digitized by Google

FRANCE. Lors des differens pour le Royaume d'Escosse suruenus entre Iean de Bailleul & Robert Brusse, ce Roy Edoüard se pretendit Souuerain du Royaume, & en fit declarer Roy Bailleul, à la charge de luy en rendre l'hommage; Mais depuis ce Roy s'estant allié auec Philippes le Bel Roy de France, Edoüard se rendit maistre de la meilleure part de son Estat. Tellement que l'Escossois contraint derechef de faire hommage, & de renoncer à l'Alliance des François, fut enuoyé prisonnier dans la Tour de Londres; le Roy de France ayant en vain poursuiuy sa liberté. De sorte que quelques années aprés Edoüard derechef conquit l'Escosse; Et ainsi se veid Roy triomphant & paisible de toute l'Isle de la grande Bretagne. Ce Roy auoit en premier mariage eu à femme Alienor, fille de Ferdinand III. Roy de Castille, & de Ieanne Comtesse de Ponthieu, & en procrea, entre autres enfans, Edoüard II. son successeur au Royaume d'Angleterre, aussi allié à la Maison de France.

Ans de Iesvs Chr. 1297.

AVSTRICHE.

De gueules à la fasce d'argent.

I. Grammaye in Hist. Namurc.

Hist. de la Maison de Chastillon.

24. BLANCHE DE FRANCE Duchesse d'Austriche, fut au mois de Nouembre M. CC. XC. accordée en mariage auec Iean de Namur, fils aisné de Guy Comte de Flandres, mais il n'eut lieu; ce Comte ayant espousé deux autres femmes, aussi Princesses du Sang Royal de France, l'vne fut Marguerite de Clermont, sœur de Louis premier Duc de Bourbon, & l'autre, Marie d'Artois. Bien est-il certain, que le mariage de BLANCHE DE FRANCE fut contracté en l'an M. CC. XCVI. auec le Prince Iean d'Auesnes ou de Hainaut Comte d'Ostreuaut, surnommé Sans-mercy, fils aisné de Iean d'Auesnes II. du nom, Comte de Hainaut, & de Philippes de Luxembourg sa femme; comme il se recueille des termes du contract de mariage d'entre Guillaume Comte de Hainaut & de Ieanne de Valois, fille de Charles de France Comte de Valois, passé l'an M. CCC. V. qui porte, que Guillaume assigne tel doüaire, qui fut accordé entre son frere aisné Iean & BLANCHE sœur de Charles, pere de Ieanne de Valois. Mais ce mariage n'eut lieu, non plus que le precedent, & Iean de Hainaut fut tué à la bataille de Courtray, en l'an mil trois cens deux.

1290. B 1296. 1305. 1302.

Ainsi vn autre traité de mariage fut passé l'an mil deux cens quatre-vingts dix-neuf, entre BLANCHE DE FRANCE & RODOLFE Duc d'AVSTRICHE, fils aisné de l'Empereur Albert premier du nom, lequel en l'année precedente ce mariage vint à Toul en Lorraine, pour parlementer auec le Roy Philippes le Bel, qui conduisit cette Princesse sa sœur, pour y accorder son mariage, consommé l'an M. CCC. 1299. Consommariage. 1300.

Au Tresor de France, Layette Empereurs d'Alemagne n. 22. & 25.

Le Prince Rodolfe auoit esté creé premier Archiduc d'Austriche par son pere, l'an M. CC. XCVIII. puis fut declaré Roy de Boheme sept ans aprés. L'Empereur Albert luy promit les Duchez d'Austriche, Stirie, Carniole, & outre la Marche & le Port de Naon. Il bailla en doüaire à BLANCHE le Comté d'Alsace & la terre de Fribourg, diocese de Lausane, & promit d'augmenter ce doüaire des terres de Kibourg & d'Ausbourg. Par lettres de l'an suiuant, il fut assigné sur Alsace & Fribourg. L'amitié & bonne intelligence d'entre Albert & Philippes le Bel demeura si ferme, par le moyen de cette alliance, que le Pape Boniface VIII. n'eut le pouuoir de l'enfraindre, lors qu'en vain il s'efforça

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. d'émouuoir cét Empereur contre Philippes & son Royaume pendant leur grand differend. FRANCE.

Sa mort 1305. BLANCHE mourut en Austriche auec vn sien fils vnique, en l'an M. CCC. V. Elle fut enseuelie en l'Eglise des Cordeliers de la mesme ville. *Gerardus de Roo Historia Austr. l. 2.*

Rodolfe espousa en second mariage Elisabeth de Polongne, & incontinent aprés mourut sans enfans, ayant eu sa sepulture dans la ville de Prague capitale du Royaume de Boheme, nouuellement conquis par l'Empereur Albert son pere.

FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre.

NAVARRE.

De gueules à l'escarboucle pommettée d'or. Escartelé de CHAMPAGNE, qui est d'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux doubles cottices potencées & contre-potencées d'or.

24. PHILIPPES IV.

C

ROY DE FRANCE, ET DE NAVARRE, surnommé LE BEL *&* LE GRAND.

CHAPITRE IV.

1285. SI ce Roy a esté auantagé des biens de Fortune; pour la beauté de son corps, qui le fit surnommer LE BEL, & pour ses victoires & hautes entreprises; comme encore pour auoir ioint vne Couronne estrangere à celle de France & plusieurs Comtez; aussi n'a-t'il esté moins orné des riches dons de Vertu, par l'excellence de son esprit, par sa Magnanimité, sa Prudence & sa Valeur, qui luy acquirent aussi le surnom de GRAND: il est ainsi qualifié par quelques anciens titres.

Sa naissance. 1268. La Reyne Isabel d'Aragon sa mere le mit au Monde à Fontainebleau, l'an M. CC. LXVIII. A dix-sept ans, il prit en main le Sceptre de France; estant desia Roy de Nauarre, par le mariage qu'il auoit *G. Nangius in vita Philip. III.*

Son mariage. 1284. contracté à Paris, dés le XVI. d'Aoust M. CC. LXXXIV. auec IEANNE Reyne DE NAVARRE, fille & heritiere du Roy Henry I. & de Blanche d'Artois. Outre ce Royaume, elle apporta dans la Maison de France les Comtez de Champagne & de Brie, & celuy de Bigorre, que Simon de Montfort auoit donné à Thibaud II. Roy de *Du Tillet.*

Digitized by Google

FRANCE. *An de Iesvs Chr. 1265.*

Au Tresor de France, Layette Bigorre t. 8. & 10.

Pithou Genealog. de Champagne.

Au mesme Tresor Layette Dispenses des mar.

Nauarre, oncle de la Princesse. Tellement que par cette heureuse alliance le domaine de la Couronne de France fut de beaucoup augmenté. Par contract de l'an M. CC. LXXV. IEANNE auoit esté accordée du consentement des Estats de Nauarre à l'vn des enfans plus aagez du Roy Philippes III. pere de cettuy-cy, & lors viuoit encore Louis frere aisné de PHILIPPES le Bel, qui estant decedé en l'année suiuante; par cette mort le puisné entra en la place de son aisné. La proximité de lignage, d'entre PHILIPPES & Ieanne, les obligea de recourir à la dispense du Pape Gregoire X.

Deux ans aprés la consommation de ce mariage, PHILIPPES fut sacré & couronné Roy de France à Reims le VI. de Ianuier, par l'Archeuesque Pierre Barbet.

Au commencement de son regne, qui fut long & agité de troubles & de diuisions, Guy de Dampierre Comte de Flandres vint rendre son hommage au Roy, qui voulut que ses villes ratifiassent la paix faite à Melun, regnant S. Louis, ce qui fut executé; Mais au mécontentement de ces riches peuples; lesquels souuent se plaignoient de ce que le Parlement rompoit leurs priuileges. A quoy encores que PHILIPPES pourueust prudemment, si est-ce que les Flamans & leur Comte n'estoient point satisfaits; il falloit que la richesse & la prosperité de tant d'opulentes villes leur apportast vne notable perte, comme il aduint par leurs frequentes seditions, qui donnerent beaucoup de peine à ce Monarque, & souuent le firent voir en la campagne à la teste de ses armées, pour dompter la fierté de ces peuples & de leurs Comtes. B

La Guyenne, qu'Edoüard I. Roy d'Angleterre possedoit, luy donna aussi de la peine; & ces querelles & differens suruenus entre les François, les Anglois & les Flamans furent souuent meslez & impliquez les vns auec les autres.

Au Tres. de France, Layette Angleterre 4. t. Registre 34.

PHILIPPES & Edoüard firent vn traitté de paix à Paris, au mois d'Aoust M. CC. LXXXVI. Il fut conuenu; Que les pays de Limosin, de Perigord & de Quercy seroient, pour le regard du Roy PHILIPPES, au Roy d'Angleterre, excepté les acquests faits par les Roys de France, depuis la paix de Paris de l'an M. CC. LIX. Que les hommages des freres du Roy S. Louis, fors du Comte Alfonse de Poictiers, & les priuilegiez ne pourroient estre mis hors la Couronne, delaissez au Roy Philippes III. par le traitté d'Amiens; Que la Saintonge assise au delà de la Charente, escheuë par le trespas du Comte Alfonse à Edoüard, luy seroit renduë; à la charge qu'il quitteroit la querelle de la terre de Quercy (laquelle il pretendoit luy appartenir) moyennant trois mil liures de rente qu'il tiendroit sous mesme hommage lige que le Duché de Guyenne. En l'année suiuante l'Anglois vint trouuer le Roy PHILIPPES dans Amiens, puis les deux Princes estant à Paris, Edoüard fit hommage des Terres qu'il tenoit en France. 1286. C 1287.

P. Æmil. Guaguin; Vignier. Pol. Virgile. A. du Chesne en l'Hist. d'Angleterre. Annales de France.

Depuis ce Traitté, les Anglois ayant voulu surprendre aucunes villes & fait vn butin sur les François par la prise de leurs vaisseaux vers la coste de Normandie, le Roy voyant qu'Edoüard ne tenoit conte de luy en faire raison, le fit adiourner en la Cour des Pairs, comme vassal de la Couronne; n'ayant comparu, il fut par Arrest declaré criminel de leze-Maiesté, & décheu du droit des Seigneuries, qu'il auoit dans ce Royaume. Raoul de Clermont, Seigneur de Nesle, Connestable de France, enuoyé en Guyenne pour mettre l'Arrest à execution, reduisit au pouuoir du Roy Bourdeaux & autres places. PHILIPPES mit encore sus vne armée nauale sous la conduite de Iean Seigneur de Har- 1292.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. court & de Mathieu Seigneur de Montmorency, ordonnant l'vn & l'autre ses Lieutenans generaux, tant par mer que par terre. Ils allerent descendre au pays ennemy, destruisirent la ville de Douure, & eussent passé plus outre, si l'intelligence qu'ils auoient dans ce Royaume n'eust failly. *France. Hist. d'Anglet.*

Edoüard resolut aussi d'armer puissamment, & fit vne confederation
1293. auec Adolfe de Nassau Empereur, Iean Duc de Brabant, Guy Comte de Flandres & Henry Comte de Bar, puis ietta ses troupes en Guyenne sans beaucoup d'effect, sinon qu'il prit Bourg, Blaye & Bayonne, & en vain assiegea Bourdeaux. Adolfe Empereur ayant entrepris de défier *Vieille Chron. de Flandres.*
1294. le Roy & luy declarer la guerre; on fit si peu de compte de luy & trouua les François tellement disposez à rabatre son orgueil, qu'il n'osa poursuiure plus auant son entreprise.

Pour arrester d'ailleurs le cours des desseins de l'Anglois, PHI- *Du Tillet.*
1295. LIPPES renouuella de sa part l'ancienne Alliance d'entre la France & l'Escosse, s'estant confederé auec Iean de Bailleul Roy de ce pays & auec Eric Roy de Noruege. Il attira aussi à son party Albert Duc *Au Tresor de France, Layet. t. Noruege.*
B d'Austriche, qui se rendit son homme lige, comme firent autres Princes Alemans, promettans de le seruir moyennant des pensions. Et ainsi fortifié de tous costez, il enuoya son frere Charles Comte de Valois, & Robert Comte d'Artois en Guyenne. *Au Tresor de France.*

Le Comte de Flandres derechef adiourné pour venir dans le Parlement respondre de sa felonnie, au lieu d'obeir fut si temeraire, que d'oser défier le Roy son Souuerain; lequel resolu de tirer raison de cette audace, s'achemina en personne auec deux armées; l'vne conduite *P. Oudegherst.*
Bat. de Furnes. par Robert d'Artois obtint sur le Flamen vne signalée victoire prés Fur-
1296. nes, où moururent seize mil des ennemis, & en suite la ville de l'Isle se rendit par composition, ainsi que firent Cassel, Courtray, Doüay, Bruges & Gand, où PHILIPPES estant receu comme Prince & Seigneur du pays, se fit rendre les hommages, aprés qu'il eut fait arrester prisonniers le Comte Guy & Robert & Guillaume ses enfans, qui s'estoient venus rendre à luy à Paris à l'induction du Comte de Valois. *Lamb. Vanderburchius in vita Guid. Com. Fland.*

Cependant le Pape Boniface VIII. (qui tantost se monstrera grand ennemy de PHILIPPES) tesmoigna en cette occurrence l'affection de pere commun enuers les deux Roys de France, & d'Angleterre, les ayant exhortez à la paix par deux Cardinaux ses Legats. Il ne
C peut toutefois ramollir leurs cœurs endurcis à la vengeance; & depuis vn autre Cardinal estant venu notifier au Roy vn renouuellement de tréue auec l'Empereur & l'Anglois, de l'authorité du Pape, PHILIPPES fit responsé, *Qu'il estoit prest d'obeir au siege Apostolique pour le regard de son ame & de la spiritualité. Mais quant au regime Temporel de son Royaume, il ne recognoissoit pardessus luy que Dieu seul, & n'entendoit s'assuiettir, ou sousmettre à personne viuante pour raison du Temporel; ains le gouuerner selon que Dieu luy en donneroit la cognoissance pour le bien & l'vtilité de ses suiets.* De fait les deux Roys ayant remis en fin la decision de leur differend au Pape, ils declarerent expressément dans l'acte de leur compromis; que c'estoit comme à personne priuée, & particulierement PHILIPPES obtint de Boniface vne Bulle, par laquelle il luy promettoit de ne donner point Sentence, que de son consentement. *Du Tillet aux Traitez d'entre les Roys de France & d'Angleterre.*

1298. Neantmoins, au preiudice de toutes ces precautions & protestations, le Pape ne laissa pas de donner sa Sentence, plustost comme Iuge des parties, que comme Arbitre, & sans en aduertir le Roy Tres-Chrestien, comme il s'y estoit obligé; Entre autres choses il ordonna

Digitized by Google

FRANCE. la paix entre les deux Princes, & pour seureté d'icelle deux mariages, l'vn entre le Roy Edoüard & Marguerite sœur de PHILIPPES ; & l'autre entre le ieune Edoüard son fils, & Isabel fille du mesme Roy ; ces mariages furent depuis consommez : mais au grand malheur de la France. Car le flambeau nuptial du dernier alluma vn grand feu de troubles & de funestes diuisions ; & en suite on fit vn traité de paix à Monstrueil sur la mer, le v. de Ianuier M. C C. XCIX. portant confirmation des mariages proposez. — *Ans de Iesus Chr.* 1299.

Sur la fin de cette année l'Empereur Albert I. recherchant les moyens de s'appointer auec le Roy de France, pour mettre fin aux differends, qui pourroient naistre entre l'Empire & le Royaume, à cette fin ils s'assemblerent à Vaucouleur en Lorraine, & y renouuellerent leurs anciennes Alliances ; Albert ayant lors cedé & renoncé au droit, qu'il pouuoit pretendre, au nom de l'Empire, au Royaume d'Arles : & le Roy de sa part ceda au profit de Rodolfe Duc d'Austriche, fils aisné de cét Empereur, (en faueur du mariage de luy & de Blanche sœur du Roy) ce qui luy appartenoit tant en Lorraine, qu'au Comté d'Alsace, & en la Terre de Fribourg. Aucuns adioustent, qu'il fut aussi accordé, que les limites, puissance & iurisdiction du Royaume de France, doresnauant s'estendroient outre le fleuue de Meuse.

Au Tresor des Chartes de France. — *Vignier.* — *Au Tresor de France.* — B

Nouueaux suiets de differens estant suruenus entre les deux Roys, ils firent vn autre traitté de paix à Paris, le xx. de May M. CCC. III. par lequel PHILIPPES promit rendre tout ce qu'il tenoit du Duché de Guyenne, duquel Edoüard en qualité de Duc & Pair de France entreroit en hommage, qu'il rendroit purement & sans condition au Roy de France, comme son Souuerain ; ce qu'il fit par Procureur à l'instant que le Traitté fut passé ; & par autre Traitté de mesme iour & an fut accordée entre eux ligue defensiue. Edoüard II. fils & successeur du premier, estant gendre du Roy, demanda la Souueraineté de Guyenne, qui luy fut refusée, puis estant venu à Bolongne ratifia le Traitté fait par son pere, & en personne fit hommage à PHILIPPES son beau-pere, tant pour le Duché de Guyenne, que pour le Comté de Ponthieu. Les Officiers de ce ieune Prince ayant fait des entreprises, s'ensuiuirent encore plusieurs differens. Pour les terminer fut arrestée vne entreueuë des Roys dans Amiens ; Tellement qu'Edoüard & sa femme la Reyne Isabel passerent la mer puis vindrent à Paris. Alors les deux Roys se croiserent & furent leurs quereles appaisées, Edoüard ayant esté contraint de prendre abolition pour luy & pour ses Officiers des excés & crimes commis en la Guyenne, du temps du feu Roy son pere & du sien : tant nos Roys estoient ialoux & soigneux de conseruer l'authorité de leur Iustice souueraine, sans acception de personne.

1303. — *Du Tillet.* — 1309. — *Au Tresor de France, Layette Angleterre.* — 1313. — C — *Du Tillet.*

La conqueste de Flandres par PHILIPPES, ne fut pas de grand fruit, d'autant que bien-tost aprés les Flamans, peuples autant inconstans qu'infideles, se soûleuerent encore ; mesme ceux de Brugos, sous pretexte qu'ils estoient chargez de subsides, & mal traittez par Iacques de Chastillon Seigneur de Leuse leur Gouuerneur ; Ils prirent les armes sous la conduite des Comtes Iean de Namur & de son frere Guy de Flandres, autres enfans du Comte prisonnier.

Ainsi PHILIPPES, comme autresfois, fit marcher contre eux vne armée, sous la charge du Comte d'Artois, lequel imprudemment ayant prés Courtray presenté la bataille à ces desesperez, fut vaincu, & fit perte de grand nombre de Noblesse Françoise, luy-mesme estant demeuré entre les morts. En suite le Comte de Namur se rendit mai- — *Bat. de Courtray.* 1302.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. ſtre de Courtray, de l'Iſle, de Doüay, & autres places. FRANCE.

Aprés cét accident le Roy s'achemina derechef en perſonne dans le Comté, mais auec peu de progrés; De ſorte que tréues furent arreſtées, & le Comte Guy mis en liberté, à condition que la paix ne ſe pouuant conclure, il retourneroit en la priſon d'où il eſtoit ſorti : en laquelle de fait il s'en alla remettre à Compiegne, pour les difficultez qui ſe rencontrerent en la concluſion; tellement que le Roy fit vn quatriéme voyage en Flandres, & ce fut en ce temps qu'à ſon tour il demeura victorieux à la bataille de Mons en Puele, ſignalée par la perte de quatorze mil des ennemis (ou, ſelon aucuns, de trente-ſix mil) entre leſquels fut Guillaume Comte de Iuliers Chef des rebelles; ce qui recompenſa aucunement la perte faite à Courtray. En cette derniere Iournée (laquelle ſe rencontra l'an M.CCC.IV. le XXII. d'Aouſt) la generoſité de PHILIPPES apparut ſur tous les ſiens. Car les Flamans s'eſtant ralliez vers le ſoir & furieuſement iettez ſur les François, ils les euſſent en cette ſurpriſe des vns & deſeſpoir des autres entierement défaits ſans la vertu heroïque de leur Prince, qui ſouſtint vigoureuſement l'effort, & par ſa preſence releua les courages des ſiens.

Vignier.

Bat. de Mons en Puele.

1304.

Lettres du Roy Philippes IV. és Antiquitez de S. Denys en France l. 3.

B

I. Villani l. 8. ch. 77. & 78.

Aprés vn ſi heureux ſuccés pluſieurs places ſe rendirent, & le Roy alla mettre le ſiege deuant l'Iſle. Alors les Flamans luy ayant demandé la paix, il leur octroya; Par l'vn des articles la liberté du Comte fut arreſtée: mais cependant il deceda eſtant encore priſonnier. Vn autre Traitté de paix auoit eſté conclu au lieu d'Achies ſur Ourge, en l'an M.CCC.V. Par iceluy le Comte Robert, fils & ſucceſſeur de Guy, deuoit aſſigner vingt mil liures de rente au Roy, ſur le Comté de Retel, & outre luy fournir quatre cens mil liures en deniers. Fut auſſi arreſté, que le Roy pourroit faire punir trois mil perſonnes de Bruges & de Gand, à cauſe de leurs inſolences. Le Comte & ſes freres promirent faire abatre les fortereſſes de Doüay, de l'Iſle, d'Ipre, de Bruges & de Gand; Que le meſme Comte & ſes freres demeureroient en l'hommage du Roy, ne s'allieroient iamais auec autre, & moyennant ce ils ſeroient deliurez: Fut adiouſté, Qu'en cas d'infraction le Roy pourroit pourſuiure vers le Pape leur excommunication, & faire adiourner le Comte par deuant les Pairs de France; Que pour ſeureté de la paix & de l'execution du Traité ſeroient miſes és mains du Roy les villes de l'Iſle, de Bethune & de Courtray.

Au Treſor de France, Layette Flandres 2. r. 8.

1305.

C

La ratification de cette paix faite par le Comte Robert, n'empeſcha pas qu'en ſuite il n'y euſt vn tumulte par toute la Flandre, meſmement és villes qui deuoient eſtre demantelées. De ſorte que le Roy fut conſeillé de moderer aucunes des rigoureuſes conditions de la paix; ce qui ſe fit tant du viuant du Roy, que ſous les regnes de Louis & de Philippes ſes enfans; tant il eſtoit difficile de contenter ce peuple rebelle & felon, meſme leur Comte Robert, que le Roy fut contraint de faire empriſonner, & le Comte de Neuers ſon fils. Mais eſtant eſchappez de priſon, le Monarque les fit declarer priuez du Comté de
1312. Flandre par Arreſt de ſa Cour de Parlement.

Iac. Meierus l. 10.

Io. Buzelinus Annal. Gallo-flandria l. 7.

Quelques années aprés le Traité d'Achies, & l'an mil trois cens dix
1310. PHILIPPES fit vn autre Traité d'Alliance perpetuelle auec Henry VII. Roy des Romains; Ils conuindrent, que s'il ſuruenoit entre eux quelque differend, ils nommeroient chacun ſix preudhommes de leurs Royaumes pour les terminer, faiſans Ligue offenſiue & defenſiue, excepté contre l'Egliſe Romaine. Il fut en outre arreſté; Que le Roy d'Alemagne, que Henry voudroit creër, receuroit Philippes fils du

Au Treſor de France, Layette Traitez auec les Empereurs.

FRANCE. Roy de France à hommage du Comté de Bourgongne. An de IESVS CHR.

Or comme aprés tous ces Traittez de paix faits auec l'Anglois, en l'an M. CC. XCIX. PHILIPPES se voyant deschargé du pesant faix de la guerre, pouruoyoit aux desordres de son Estat, cette bonne intention fut diuertie & trauersée par les entreprises du Pape Boniface VIII. Les Autheurs, qui ont parlé de ce grand trouble & de cette querele aussi fascheuse, que les guerres precedentes, en rapportent l'origine à diuerses causes. Aucuns escriuent, que ce Pape conuoiteux de gloire desirant que sous son Pontificat les Princes Chrestiens entreprissent vne guerre Saincte, enuoya en France Bernard Saisseti Euesque de Pamiés, faire commandement au Roy de se mettre incontinent en armes pour cette guerre, luy defendant de leuer les decimes, ny retenir les fruits des Eglises vacantes, & moins de violer la liberté Ecclesiastique. Ce que le Prelat fit insolemment entendre au Roy, & mesmes osa médire de sa Maiesté ; De sorte qu'il fut retenu & mis en seure garde, dont le Pape ayant aduis, il enuoya l'Archidiacre de Narbonne en France vers le Roy, afin qu'il eust à donner la liberté à l'Euesque, reiterant la defense de leuer les decimes sur le Clergé du Royaume sous pretexte quelconque, & de ne fouler ses suiets. On adiouste, que le Bref du Pape contenoit ; Que le Roy estoit son suiet tant au Spirituel, qu'au Temporel ; luy defendant sur peine de priuation de son Royaume, de plus conferer les Benefices, ny leuer aucuns deniers ou fruicts sur ceux qui en ioüyssoient ; auec mandement exprés aux Prelats de France, de se rendre à Rome dans certain iour, pour assister à vn Concile ; ce que le Roy ne voulut permettre ; & mesmes il fit d'ailleurs defenses tres-expresses à tous ses suiets d'enuoyer desormais à Rome or ny argent.

1299. *Acta inter Bonifacium VIII. Benedictum XI. Clement. V. & Philippum Pulcr. Fr. R.* *Ancienne Chronique de S. Denys.* 1301. *Continuator Nangij.* *Theod. à Niem.* *J. Villani l. 8. c. 61. & 63.* B *Platina.* *N. Gilles.* *P. Æmile.* *Du Tillet.* *P. Masson.* *A. du Chesne, en l'Hist. des Papes.*

Cependant Boniface merueilleusement indigné de l'emprisonnement de son Nonce & de telles defenses, entreprit non seulement d'excommunier le Roy, mais aussi d'absoudre & deslier ses suiets du serment de fidelité qu'ils luy deuoient, & de suspendre les priuileges concedez aux Roys de France. Il passa outre. Car voulant donner plus d'effect aux censures de l'Eglise, qu'elles n'auoient encores eu, il suscita l'Empereur Albert I. d'entreprendre la conqueste du Royaume de France. Mais considerant, que le Pape luy offroit chose, qui n'estoit en son pouuoir, ny en sa disposition, & que depuis deux cens ans personne ne s'estoit attaqué à la France, qu'auec perte & confusion, il ne se voulut charger d'vne si dangereuse querelle : aussi s'estoit-il peu auparauant allié auec le Monarque François.

C *Continuat. Chron. Mart. Poloni.*

Sur ce trouble le Roy auoit fait à Paris vne Assemblée notable des Prelats, Princes & Officiers de la Couronne, & de tous les Ordres de son Royaume, pour deliberer sur ces censures, & pour auiser aux moyens d'éteindre ce feu : Ils declarerent d'vne commune voix par acte, *Qu'ils estoient obligez de defendre l'honneur, l'Estat & les droits du Roy, & de se ioindre auec luy à l'appel comme d'abus, qu'il auoit interietté des Censures du Pape, au futur Concile, auec protestation, qu'ils employeroient leurs vies & moyens pour la conseruation de sa Couronne, recognoissans, qu'il ne la tenoit & le Temporel de son Royaume, que de Dieu seul.* Pendant toutes ces contentions, Boniface surpris à Anagnia par les Colomnes, qu'il auoit mal traittez, eut vne miserable fin : remarquée par plusieurs Historiens, lesquels, bien qu'Ecclesiastiques, blasment vnanimement le dessein qu'il eut de se rendre ainsi craint & redouté par sa puissance, & par ses entreprises sur la France.

1303. *Au Tresor de France. Layette Meslanges t. 1. 3. 4. 5. 6. & autres.* *Io. Mariana de reb. Hisp. l. 15. c. 6.* *I. du Tillet* *Eu. de Meaux.*

De fait Benoist XI. & Clement V. recognoissans l'iniustice & la nullité

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. 1304. nullité de telles Censures, n'eurent pas plustost succedé au Pontificat, qu'ils en donnerent absolution au Roy, encore qu'absent, & qu'il n'en eust fait aucune poursuite ny demande, & l'estendirent à ses suiets; declarans par mesme moyen le Roy PHILIPPES innocent de la prise de Boniface, & de son tresor, faite par Sarra Colomne, & Guillau-
1311. me de Nogaret; qui depuis fut aussi absous par le mesme Clement. Be-
1305. noist declara pareillement; *Que pour le Temporel, le Roy & ses successeurs ne seroient, non plus que deuant, suiets à l'Eglise Romaine;* remetant le tout en pareil estat qu'auparauant les suspensions. Ayants consideré, qu'en ce trouble PHILIPPES n'auoit fait que maintenir les iustes droits, les prerogatiues, & l'independance de sa Couronne.

FRANCE. *V. Verner. Carthusianus in fasciculo temp.* *Au Tresor de France, Layette Meslanges 1. 763. 768 769. & 785.* *Le Greffier du Tillet.*

Aprés l'élection de Clement V. ayant esté honorablement recueilly à Lyon par PHILIPPES, qui estoit accompagné des Roys d'Angleterre & d'Aragon; il y celebra la ceremonie de son Sacre & couronnement Pontifical faite auec vn merueilleux concours d'autres Princes, Grands Seigneurs & des peuples voisins; ce qui causa vn grand accident, par la ruine d'vne muraille dont aucuns furẽt accablez.
B En suite Clement s'en alla resider dans la ville d'Auignon en Prouence (laquelle appartenoit à Robert Roy de Sicile.) Le Siege Apostolique y demeura par l'espace de soixante quatorze ans, dont l'Italie receut autant de mécontentement & de dommage, que la France d'vtilité.

A. du Chesne en l'Hist. des Papes. *Cl. de Rubis en l'Hist. de Lyon l. 3. c. 39.*

1312. Quelque temps aprés ce Pape conuoqua vn Concile general à Vienne en Dauphiné, auquel l'Ordre militaire des Templiers accusez de crimes horribles, fut condamné & aboly. Plusieurs Cheualiers, mesme Iacques de Maulay Grand Maistre de cét Ordre, furent publiquement executez à mort, aprés vne exacte preuue faite de leurs impie-
1313. tez, qui furent confessées par grand nombre de ces Cheualiers. Les biens qu'ils possedoient en diuers Estats de la Chrestienté furent confisquez & depuis donnez aux Cheualiers de l'Hospital de S. Iean de Hierusalem; Le Roy ne s'empara pas de ceux qu'ils auoient en son Estat, comme quelques Autheurs estrangers ennemis du nom François ont laissé par escrit. Auec aussi peu de verité vn autre s'efforce en vain de noircir par ses calomnies la candeur des vertus de PHILIPPES. Lequel se voyant cassé non tant de vieillesse, que de la fascherie qu'il conceut des desordres & troubles suruenus dans sa maison, pour la vie
C dereglée d'aucunes de ses brus, & dans son Royaume par des émotions populaires (esquelles se meslerent indiscretement aucuns des Grands de l'Estat) qui estoient causées, tant pour des leuées de deniers extraordinaires, ausquelles il fut necessité par les longues guerres qu'il eut sur les bras, que pour l'alteration & le changement des monnoyes, (lequel il defendit expressément à son fils & successeur) en fin il passa en vne meilleure vie (non d'vne blessure qu'il receut à la chasse par punition diuine, comme s'est imaginé Meier) mais de maladie, dont il fut surpris
Sa mort au mesme lieu de Fontainebleau, où il estoit né, le XXIX. de Nouem-
1314. bre, MCCCXIV. non pas la precedente, ainsi qu'escriuent Paul Emile & Guaguin. Estant remarquable, qu'en cette mesme année outre la Couronne de France, vacquerent aussi le Siege de Rome & l'Empire.

I. Villani. Antoninus Archiepisc. Florent. Platina. Naucler. Au Tresor de France, Layette Templiers. Io. Trithemius. Abr. Bzouius. Continuat. Nang. Bern. Guido. Guaguin.

Il regna en France vingt-neuf ans, vn mois & vingt-trois iours, & trente ans en Nauarre, ayant vescu quarante six ans. Son corps fut inhumé en l'Eglise de sainct Denys, & son cœur en celle de Poissy, Prieuré de Religieuses de l'Ordre de S. Dominique, qu'il fonda, & fit commencer de construire la superbe Eglise qui s'y void.

 Par son Testament fait à Maubuisson prés Pontoise, le XVII. iour *Ans de*
Au Tresor de France, Layette Testam. des Roys.
de May MCCCXI. il chargea le Roy Louis son fils aisné de faire paracheuer le bastiment de cette Eglise, & d'entreprendre le voyage *IESVS CHR.* d'Outre-mer, ou à son defaut Charles Comte de Poictiers son autre fils, & ne le faisant pas, ordonna qu'il seroit entrepris par Charles & Louis Comtes de Valois & d'Eureux ses freres, donnant à cette fin la somme de cent mil liures; Fit executeurs de ce Testament l'Euesque de Paris, les Abbez de S. Denys & de Royaumont; Guy de Chastillon Comte de S. Paul, Bouteiller de France, Guillaume de Nogaret & Enguerran de Marigny son Chambellan & principal Conseiller. 1311.

C. Saussaius in Annal. Ecclesf. Aur.
Ordonnance de Philip. le Bel 1302.
G. Budaeus in l. fin. ff. de Senat.
Bern. de la Roche-Flauin Traité des Parlemens.

Ce Roy a remporté la gloire d'auoir esté valeureux, de cœur heroïque, pieux & amateur de l'Ordre Ecclesiastique, auquel il attribua de grands priuileges. Il fonda aussi le monastere des Celestins de Chanteau en Soulongne, depuis mis à Ambert, & fit venir ceux de cét Ordre d'Italie. Il ordonna plusieurs reglemens sur le fait de la Iustice, & institua la Cour de Parlement de Paris presque en la forme que nous la 1302.
voyons, laquelle il arresta en cette grande ville capitale de son Royaume: ce que d'autres attribuent à son fils aisné le Roy Louis Hutin. Elle B
estoit auparauant ambulatoire à la suite des Roys: mais il la fit sedentaire pour estre tenuë deux fois l'an, aprés les festes de S. Martin & de Pasques: voulant que deux Prelats, le plus souuent Archeuesques ou Euesques, & deux lais qui estoient Princes, ou Barons des premiers Seigneurs de sa Cour, y presidassent & rendissent la Iustice. Et pour marque de cela les Princes & Pairs de France, y ont eu seance & voix deliberatiue, & a esté choisi pour estre le Lict de Iustice des Roys. A cette fin il fit edifier en la pointe de l'Isle que fait la riuiere de Seine vers l'Occident, au mesme lieu où estoit l'ancien domicile des Roys, ce grand & magnifique Palais, qui ioint à la S. Chapelle, en la grande sale duquel furent mises les effigies de nos Roys. Il erigea aussi vn Parlement pour le Languedoc, & pour partie de Guyenne, que Charles VII. fit sedentaire à Tolose. PHILIPPES institua aussi dans Roüen vne espece de Parlement, qu'il nomma Eschiquier pour la Iustice de Normandie; & des Grands Iours en celle de Troyes pour la Prouince de Champagne.

Au Recueil des Ordonnances.

C

Leon Tripaut aux Antiquit. d'Orl.
C. Saussaius.

Aucuns escriuent, que ce grand Roy fonda l'Vniuersité d'Orleans, ou plustost la restaura & luy departit, & à celle de Paris, de beaux priuileges. Il affectionna les gens d'erudition & de merite, entre autres Gilles de Rome Archeuesque de Bourges (qui fut General des Augustins) auquel il commanda d'écrire le Liure du Gouuernement des Princes.

I. du Brueil aux Antiquit. de Paris. l.2.
Cl. Robertus in Gallia Christ.

La Reyne IEANNE son espouse, sage & vertueuse Princesse, & comme luy autant belle d'esprit que de corps, à son loüable exemple fit aussi édifier à Paris, prés le mont S. Geneuiefue, le Royal College de Champagne, depuis dit de Nauarre à cause d'elle; pour l'entretenement duquel elle affecta partie du reuenu de son domaine des Comtez 1304.
de Champagne & de Brie. Elle fonda aussi l'Abbaye, ou hospital, dit de Bar, aux faux-bourgs de Chasteau-thierry, diocese de Meaux, où sont des Religieuses.

Au Tresor de France, Layette Regences & maioritez des Roys.

Par lettres du mois de Mars MCCXCIV. le Roy son mary de- 1294.
clara; Que s'il venoit à deceder auant que son fils aisné fust paruenu en aage legitime, cette Reyne eust le gouuernement du Royaume, pourueu qu'elle ne se remariast; ce qu'il disoit faire à l'imitation de ses predecesseurs, & luy substitua Charles de France Comte de Valois son frere.

Ans de Iesvs Chr. Elle fit de grands biens aux Cordeliers de Paris (où elle gist) aux Jacobins & aux Chartreux. Son decés aduint au Chasteau du Bois de Vincennes, le deuxiéme iour d'Aoust M. CCC. IV. Vignier s'est mé- FRANCE.
1304. pris disant, qu'elle suruesquit le Roy PHILIPPES son mary. Guichard Euesque de Troyes accusé d'auoir machiné sa mort, fut trouué innocent & absous de l'accusation calomnieuse. *Biblioth. Historiale. Annales de France, MS. c. 66. & 73.*

Outre la Champagne & la Brie, le Roy PHILIPPES le Bel ioignit à son Estat le Comté Palatinat de Bourgongne à luy donné au mois *Au Tresor de France, Layette Bourgongne*
1294. de Feurier l'an M. CC. XCIV. par le Comte Othon V.

Il y annexa aussi les Comtez d'Engoulesme & de la Marche, auec la Seigneurie de Lezignem prés Poitiers, qui furent données au Roy
1303. son pere l'an M. CCC. III. par Guy dernier Comte, comme quelques Historiens ont escrit: mais on apprend des Chartes du Roy, que par le *Au Tresor de France, Layette la Marche & Engoulesme*
1308. Traité fait l'an M. CCC. VIII. auec Marie de la Marche vefue d'Estienne Comte de Sancerre, que le Roy Philippes pretendoit ces Comtez auec la Seigneurie de Fougeres en Bretagne, par droit de confiscation; sur ce *L. Poitou t. 42.*
B que Guy (appellé Guiart par le Traité) estant vassal du Roy, auoit brûlé le Testament, & le Codicile du Comte Hugues le Brun son frere aisné, par lequel il auoit laissé à sa Maiesté plusieurs choses; & de plus est adiousté, que le mesme Comte Guy auoit conspiré contre le Roy: auquel cette Comtesse de Sancerre, sœur des deux Comtes, transporta le droit successif qu'elle auoit à ces Seigneuries. Autres coheritiers transporterent aussi leurs droits à sa Maiesté.

Entre ceux qui eurent le principal maniement des affaires publiques sous ce regne, fut Enguerran de Marigny lequel plus qu'aucun autre participa aux faueurs de PHILIPPES. Il luy departit non seulement de ses liberalitez; mais encore l'honora des dignitez de Comte de Longueuille, de grand Chambellan de France, de premier Ministre d'Estat & de Surintendant des finances. Par son soin & son conseil fut basty le magnifique Palais à Paris, où se tient auiourdhuy le Parlement. *Contin. Nangy. P. Æmilius. Du Tillet Eu. de Meaux. P. Massonus. Hist des Min. d'Estat.*

Mais au commencement de ce regne le Comte tomba en la disgrace de Charles Comte de Valois frere du Roy PHILIPPES, en telle sorte, qu'il luy fit faire son procés, estant accusé de peculat,
C d'intelligence auec les Flamens, & d'auoir causé l'alteration des mon- *Vignier sous 1315.*
1315. noyes: & fut condamné à souffrir vn supplice infame. Neantmoins on a écrit, que ce fut plus par vengeance, que par Iustice.

ENFANS DV ROY PHILIPPES LE BEL & de la Reyne IEANNE DE NAVARRE sa femme.

25. LOVIS X. du nom Roy de FRANCE ET DE NAVARRE, surnommé Hutin, duquel & de ses freres les Roys PHILIPPES & CHARLES sera traité cy-aprés.

25. PHILIPPES IV. Roy de France & de Nauarre, surnommé le Long.

25. CHARLES IV. Roy de FRANCE & de NAVARRE, surnommé le Bel, comme son pere, aura son Eloge aprés ceux de ses freres.

25. ROBERT DE FRANCE estant encore ieune & à l'aage de trois ans: il fut accordé en mariage, par Traitté du mois

FRANCE. Au Tresor de France, Layette Traittez de mariage.

d'Octobre, M. CCC. VI. auec l'Infante Constance de Sicile, fille de Federic III. Roy de Sicile; auquel fut conuenu, qu'elle seroit enuoyée en France pour y estre nourrie auec les enfans du Roy. Mais auant la consommation du mariage ROBERT mourut, estant aagé de onze à douze ans, & fut enseuely dans l'Eglise de Poissy. *An de IESVS CHR. 1306.*

Du Tillet en la 1. Branche de Bourgongne.

Au Tresor de France, Layette Castille c. 25.

25. MARGVERITE DE FRANCE, fut, selon du Tillet, mariée auec Ferdinand IV. du nom, Roy de Castille, fils aisné du Roy Sance IV. & de la Reyne Marie sa femme. Neantmoins les Histoires d'Espagne donnent à ce Prince pour femme Constance de Portugal, & ne font mention de MARGVERITE. Il y auroit donc suiet de croire, que le mariage fut seulement proposé, & non pas consommé. Le Traité en fut accordé auant la feste de Toussaincts, M. CC. XCIV. & confirmé par le Roy Sance, à 1294. dix mil liures de dot, & vingt-quatre mil marauedis de doüaire.

ANGLETERRE. De gueules à trois Leopards d'or, armez & lampassez d'azur.

Polyd. Virgilius.

Au Tresor de France, Layette Angleterre 5. c. 17. 25. 29. & 30.

25. ISABEL DE FRANCE Reyne d'ANGLETERRE, fut en M. CC. XCIX. accordée en mariage 1299. B auec EDOVARD lors Prince de Galles, fils aisné d'Edoüard I. Roy d'Angleterre, & depuis son successeur au Royaume. D'autant qu'alors ils estoient ieunes, luy ayant quatorze ans & ISABEL huict, la consommation du mariage fut differée. Edoüard enuoya ses Ambassadeurs, qui la fiancerent en la main de Gilles Archeuesque de Narbonne, en l'an mil trois cens trois, au mois 1303. de Iuin. Depuis ISABEL DE FRANCE, en l'an M. CCC. V. 1305. (suiuant la puissance que luy donna son pere) fit expedier vn pouuoir à Louis Comte d'Eureux son oncle, à Guy Comte de S. Paul & à Iean Comte de Dreux, pour contracter le mariage en son *Son mariage.* nom. Quatre ans aprés, qui fut M. CCC. VIIII. ils furent épousez 1309. à Boulongne sur la mer, en presence de quatre Roys, Philippes le Bel, Louis Roy de Nauarre son fils, (pere & frere de la Princesse) Henry Roy d'Alemagne & des Romains, & Charles Roy de Sicile. Trois Reynes honorerent aussi la ceremonie, Marie de Brabant Reyne de France, Marguerite de France Reyne d'Angleterre, & Marguerite de Bourgongne Reyne de Nauarre: & outre C y assisterent quatorze fils de Roys, ou Princes du Sang de France.

Thom. de Vvalsingham.

L. 4. c. 49. des Annal. de Fr.

Au Tresor de France, Layette Dispense de mar. des Roys.

Ce Roy EDOVARD I. & ISABEL sa femme furent couronnez en l'Eglise de Westmonster. Belleforest s'est mespris escriuant, qu'elle eut en dot le Comté de Ponthieu. Car il n'appartenoit lors au Roy de France, ains à l'Anglois; qui constitua le doüaire de la Princesse sur iceluy & sur autres Seigneuries. Il y eut dispense obtenuë, laquelle porte, que l'alliance estoit faite, pour nourrir la paix entre les deux Roys.

A. du Chesne en l'Histoire d'Angleterre.

I. Froissard. vol. 1. c. 6.

Quelque temps aprés l'alliance, Edoüard estant entré en guer- 1325. re auec le Roy Charles le Bel son beau-frere, enuoya vers luy la Reyne ISABEL sa femme, auec le ieune Prince Edoüard leur fils, pour moyenner vne paix entiere & la restitution à l'Anglois du Duché de Guyenne & du Comté de Ponthieu. Elle fit seulement prolonger les tréues, & pour conclure l'accord promit de faire venir en France le Roy son mary. Mais il en fut destourné par Hugues Despencer & son fils qui le gouuernoient à leur volonté: par leur conseil (à fin de s'exempter du voyage) il trans-

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

porta toutes les terres, qu'il tenoit deçà la mer de la Couronne de France, au ieune Prince Edoüard son fils, pour en faire l'hommage au Roy Charles, à la Cour duquel il estoit desia auec sa mere, selon la plus commune opinion. Car il y en a qui asseurent, qu'il y arriua seulement lors, auec le transport, qu'il apportoit du Roy son pere. Tant y a qu'il fut receu à homme lige de la Couronne de France, & mis au rang des Pairs, tels qu'auoient esté ses predecesseurs. *France.* *Vignier.*

Aprés cét appointement, la Reyne se sentant offensée du mauuais gouuernement qui estoit en Angleterre, fomenté par les Despencers continuans de posseder entierement le Roy son mary, elle ne voulut s'en retourner vers luy ; quoy qu'il l'eust mandée. Il entra en si mauuaise opinion d'elle, qu'il la fit declarer & le Prince Edoüard leur fils, ennemis de sa Couronne: aucuns passent si auant que de dire qu'il voulut les faire mourir.

Alors ISABEL, Princesse courageuse, n'ayant peu obtenir secours du Roy Charles son frere, à fin d'aller reformer l'Estat *Pol. Virgile.*
B (comme elle disoit) Charles ne voulant enfraindre la paix nouuellement accordée (bien qu'aucuns en rapportent vne autre *Vieille Chronique de Flandres.*
cause moins vray-semblable) fut contrainte d'auoir recours à *Continuat. de Nangy.*
Guillaume III. du nom Comte de Hainaut, qui la receut honorablement auec son fils, & sur la proposition faite du mariage de ce ieune Prince auec Philippes de Hainaut sa fille, il leur donna
1326. secours; estans passez en Angleterre le Roy Edoüard en fut merueilleusement espouuanté; mais plus encore de ce que son fils estant par la meilleure part des Prelats & Barons estably Regent & Gardien du Royaume, luy-mesme depuis fut arresté prisonnier, *Vvalsinghem. Polyd. Virgile.*
& son fils substitué en sa place, le pere y consentant en fin, dont il *Froissard.*
1326. prit tel regret, qu'il en mourut l'an M. CCC. XXVI. La Reyne *Supplement de Nangis.*
Lamort ISABEL le suruesquit depuis longuement, & deceda seule-
1357. ment sur la fin de l'an M. CCC. LVII. son corps fut inhumé en *Vieille Chron. de Flandres.*
l'Eglise des Cordeliers de Londres. On a escrit, que la mort d'Edoüard fut cruellement auancée. Hugues Despenser tombé entre les mains de la Reyne, elle le fit condamner & executer.]

ISABEL eut d'Edoüard, outre leur fils aisné Edoüard III. autres enfans, à sçauoir, Iean d'Angleterre Comte de Cor- *Polyd. Virgil. en l'Histoire d'Angleterre.*
C nüaille, mort en ieunesse; Alienor d'Angleterre fille aisnée aussi decedée en bas aage. Toutesfois Froissard nomme Isabel, fille aisnée, & dit, qu'elle eut pour mary Dauid Roy d'Escosse. L'autre fille (qu'il ne nomme point, aucuns l'appellent Ieanne, autres Alienor) fut mariée au Comte Renaud de Gueldres, qui fut depuis Duc, & laissa deux fils, Renaud & Edoüard. Cette Reyne d'Angleterre ISABEL estant l'vne des plus belles Prin- *Froissart vol. 1. c. 3.*
cesses du Monde, Meier Annaliste Flamen s'est auancé d'escrire plusieurs calomnies contre son honneur. Mais il est en cela démenty par les meilleurs Historiens non passionnez, comme luy qui souuent erre en la verité de l'Histoire, mesmes en ce qu'il recite, qu'elle mourut peu aprés son mary, enceinte, par ce qu'elle deceda long-temps aprés luy, estant fort aagée. Le Roy Edoüard III. son fils, est celuy lequel du Chef de sa mere aspira vainement à la Couronne de France contre le Roy Philippes de Valois.

25. BLANCHE DE FRANCE troisiéme fille du Roy Phi-

Digitized by Google

FRANCE. *Au Tresor de France, Layette Castille l. 26.*

Ans de Iesus Chr.

lippes le Bel, mourut ieune. On proposa de la marier à Ferdinand, depuis Roy de Castille, quatriéme du nom, fils aisné de Sance; mais le traité, daté du mardy auant Pasques fleuries, l'an M. CC. XCIV. n'eut effect; C'estoit pour tascher d'assoupir le different, 1294.
qui de long-temps estoit pour la succession du Royaume de Castille, vsurpé par Sance, sur son neueu Alfonse fils de Blanche de France, fille de S. Louis. Ferdinand espousa Constance de Portugal; comme nous auons dit. BLANCHE fut inhumée prés le Roy son pere. L'Autheur de l'Histoire de l'Abbaye de S. Denys en France, par erreur appelle Ieanne cette Princesse.

Iacq. Doublet l. 4. c. 8.

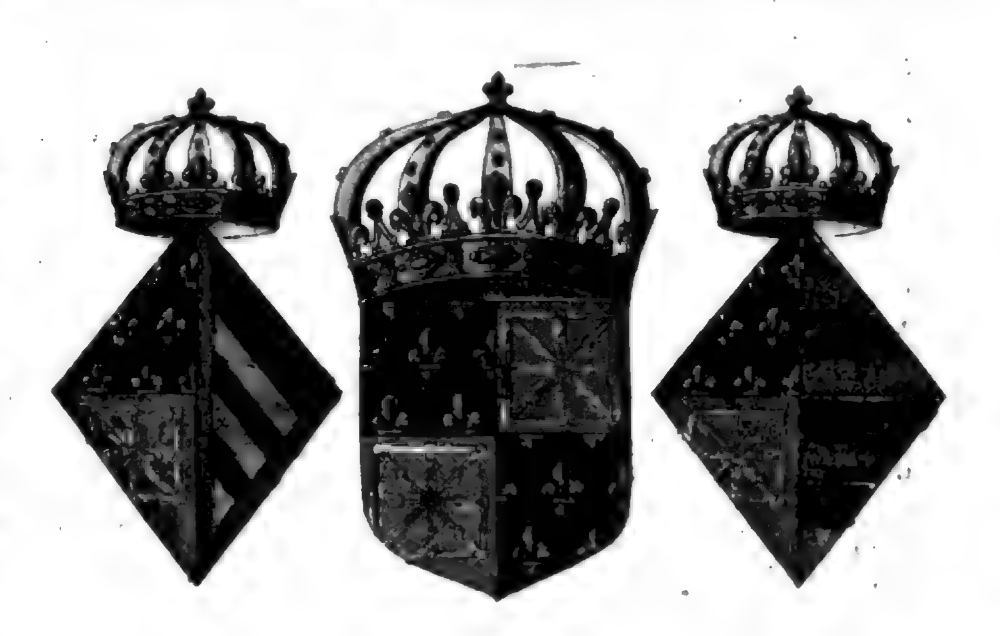

FRANCE. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre. Escartelé de NAVARRE.

BOVRGONGNE Duché. Bandé ou cotticé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules.

HONGRIE. Fassé d'argent & de gueules de huict pieces.

25. LOVIS X. B

DV NOM ROY DE FRANCE, ET DE NAVARRE, *surnommé Hutin.*

CHAPITRE V.

CE Roy iouït d'vne felicité peu commune entre les Princes; d'autant qu'il fut successeur de deux Couronnes, dont l'vne aduint du Chef du Roy de France Philippes le Bel son pere; Et l'autre, de celuy de la Reyne de Nauarre Ieanne sa mere; de laquelle il prit naissance le troisiéme iour d'Octobre, l'an M. CC. XXCIX. autres écriuent, que ce fut deux ans aprés. 1314.

Continuat. de Nangis. *Arn. Oihenartus.* *Sa naissance. 1289.*

Le decez de Ieanne estant aduenu il fut proclamé Roy de Nauarre; les Estats du Royaume assemblez à Pampelonne dépescherent l'Euesque de cette ville Arnauld de Pouyane & Fortunio Almorauid, l'vn des principaux Seigneurs du pays, lesquels passerent en France, pour recognoistre leur nouueau Roy, & prier Philippes son pere de l'enuoyer en Nauarre, pour y estre couronné.

André Favin Hist. de Navarre. *Sacré Roy de Navar.*

Les guerres de Flandres reculerent ce voyage iusques à l'an M. CCC. VII. que LOVIS prit les ornemens Royaux dans l'Eglise de Pam- 1307.

Gaguinus.

Ans de IESVS CHR. pelonne, le premier iour d'Octobre ; & en suite il visita son Estat, afin de donner quelque remede aux doleances de son peuple. Estant à Estella il fit arrester ce Fortunio Almorauid, & Martin Ximenes d'Ayuar, des principaux Seigneurs qui s'estoient tousiours opposez aux Gouuerneurs François, entreprenans sur leur charge, & suscitans des seditions contre l'authorité Royale. FRANCE.

LOVIS, à son retour en France, amena auec luy trois cens gentilshommes Nauarrois des meilleures familles, pour seruir de gage & d'asseurance de la fidelité, que ses suiets luy deuoient : ce qui luy fut conseillé contre les mutineries d'aucuns esprits turbulents.

1312. Les citoyens de Lyon s'estant sousleuez contre le Roy Philippes le Bel son pere, à la suggestion de Pierre de Sauoye leur Archeuesque (qui auoit entrepris de faire emprisonner les Officiers du Roy) cela fut cause, que PHILIPPES enuoya vne armée contre eux, sous la conduite de ce Roy de Nauarre LOVIS son fils aisné. Il les mit en tel point, qu'ils furent contraints de se sousmettre à l'obeissance, & B aprés auoir retenu prisonnier l'Archeuesque, & fait abatre le fort de S Iust, se saisit de la Iustice temporelle de la ville, y mettant Officiers, pour l'exercer sous le nom & l'authorité du Roy son pere, & depuis l'Archeuesque estant mis en liberté, la quitta & transporta au Roy & à ses successeurs Roys. *Supplem. Nang. Vignier. Cl. de Rubis Hist. de Lyon l. 3. c. 11.*

Sacré Roy de France. 1315. LOVIS ayant succedé au Royaume, fut couronné à Reims le Dimanche d'aprés les Octaues de la My-Aoust, l'an M. CCC. XV. auec la Reyne Clemence de Hongrie sa deuxiéme femme, par Robert de Courtenay Archeuesque du lieu.

Le mesme Roy son predecesseur auoit, par l'aduis d'aucuns partisans, estably des subsides extraordinaires à la foule du peuple, ce qui troubla non seulement la fin de son regne, mais aussi le commencement de celuy de LOVIS son fils, lequel fut prudemment conseillé de les reuoquer, à fin de faire cesser les seditions populaires. *P. Masson.*

En suite dequoy il conduisit vne armée contre le Comte de Flandres Robert, qui auoit enfraint la paix : mais l'abondance des pluies empescha de faire aucune chose memorable. Aussi que le Comte, craignant vn second voyage du Roy, s'en vint le trouuer à vn Parlement C qu'il tenoit à Pontoise, pour traicter paix auec luy ; laquelle estant arrestée il promit la faire ratifier aux Flamens.

Le somptueux edifice du Palais de Paris estant paracheué, LOVIS pour rendre le Parlement plus celebre, suiuant le dessein de PHILIPPES son pere, y assigna ce lieu & l'y fit sedentaire, comme il a esté dit. Bien-tost aprés il paya le tribut que tous les hommes doiuent à *Sa mort* la Nature, par vne mort soudaine auenuë en son chasteau du Bois de 1316. Vincennes, le cinquiéme iour de Iuin M. CCC. XVI. estant aagé de vingt-cinq ans, & n'ayant regné que dix-huict mois en France, & dix ans & quelques mois en Nauarre. Vne horrible Comete auoit paru sur ce Royaume peu auant le trespas de LOVIS, qui fut le signe de cette mort prochaine. *Du Tillet.*

Par son Testament, fait peu de iours auant son decés, il confirma le doüaire de vingt-cinq mil liures assigné à la Reyne sa derniere femme, fit plusieurs legs pieux, entre autres de la somme de cinquante mil liures pour le passage d'Outre mer; Il donna vne notable somme à Gaucher de Chastillon Comte de Porcean, Connestable de France (qu'il institua l'vn des executeurs de sa derniere volonté) & dix mil liures aux enfans d'Enguerrand de Marigny, moitié à Louis aisné d'iceux son *Au Tresor de France, Layette Testamens des Roys.*

Digitized by Google

FRANCE. filleul; & moitié aux autres. Ce qu'il fit (comme porte le testament) pour *An de IESVS CHR.* la grande infortune, qui leur aduint de la condemnation de leur pere, & pour l'amour que portoit la Reyne mere du Roy testateur, à Ieanne mere de ces enfans, laquelle auoit moyenné son mariage auec Enguerrand.

De Serres a entrepris d'auancer plusieurs iniures & calomnies con- *S. du Pleix.* tre ce Roy, dont à bon droit il est defendu par vn autre Historien de nostre temps, veu qu'en toutes ses actions il a tesmoigné sa generosité, sa Iustice & sa Clemence : estant seulement blasmable de ce qu'il rappella les Iuifs en France, que le Roy son pere auoit chassez.

On proposa d'allier LOVIS auec Ieanne fille d'Othon Comte *Du Tillet.* de Bourgongne, puis auec Beatrix fille de Sance IV. Roy de Castille, mais ny l'vn ny l'autre de ces mariages n'eut lieu : Tellement qu'il espousa en la ville de Vernon en Normandie, le iour de Sainct Mathieu *Son 1. mariage.* vingt-vniéme de Septembre, M. CCC. V. la Princesse MARGVERITE DE BOVRGONGNE, deuxiéme fille de Robert second du 1305. nom, Duc de Bourgongne & d'Agnes de France, fille du Roy S. Louis.

Au Tresor de France, Layette Bourgongne 4. t. 6. Par Traité passé au mois de Feurier, mil deux cens quatre-vingts B dix-neuf, au Monastere de Long-champ prés Paris, entre le Roy Phi- 1299. lippes le Bel & ce Duc de Bourgongne ils accorderent le mariage, à la charge d'obtenir dispense du Siege Apostolique; le Duc promit bailler à sa fille la somme de cent mil liures, & six mil liurées de terre, & outre quelques fiefs. La Princesse deuoit estre doüée de douze mil liurées de terre, au cas qu'elle fust Reyne de France; & de six mil liurées, si elle ne l'estoit. Aduenant que le Prince LOVIS mourust, auant que d'estre Roy de France, delaissant des fils de son mariage, chacun puisné auroit vingt mil liurées de terre, ou rente en appanage en titre de Comté, si ce n'estoient que filles, elles auroient chacune mille liurées.

Annales de France. Cette Alliance fut peu fortunée. Car Marguerite, mere d'vne seule fille, s'oublia tant, que de violer les sainctes loix du mariage, & pour ce fut confinée à Chasteau-gaillard sur Seine, prés Andely en Normandie, où elle deceda, l'an M. CCC. XIII. n'ayant esté Reyne de France, 1313. & fut inhumée dans l'Eglise de S. François de Vernon. C

Deux ans aprés, LOVIS Hutin fut conioint en secondes nopces *Son 2. mariage.* auec vne autre Princesse du mesme Sang de France, qui fut CLEMENCE DE HONGRIE, fille de Charles-Martel Roy de Hon- 1315. grie, & de Clemence de Habspurg sa femme; Papire Masson s'est mé- *Annalium Franc. l. 3.* pris, escriuant, que cette Reyne Clemence fut sœur de Robert Roy de Sicile : car elle estoit sa niepce. LOVIS la delaissa enceinte d'vn fils. Elle fut saisie de tel ennuy de la mort de son espoux, qu'elle tomba malade d'vne fiéure quarte, qui nuisit tellement à la santé de son fruict, qu'il fut de peu de vie. Elle fit son Testament le cinquiéme iour d'O- *Du Tillet. Vignier.* ctobre M. CCC. XXVIII. & deceda huict iours aprés en l'hostel du 1328. Temple à Paris; Son corps est enseuely dans l'Eglise des Iacobins du mesme lieu, où se void son tombeau, que luy fit faire la Reyne Ieanne de Bourgongne sa belle-sœur, femme du Roy Philippes le Long. Parainsi elle ne mourut pas en vn monastere de Religieuses dans Auignon, l'an M CCC. XVII. comme escrit Nicole Gilles. Elle fonda dans la ville de Bude en Hongrie vn college, pour l'instruction des paures enfans orphelins, y enuoya aucuns sçauans hommes de l'Vni- *Au Tresor des titres de France.* uersité de Paris, & dota ce college d'vn bon reuenu. Elle fit aussi edifier vn Hospital pour les pauures.

Le

Digitized by Google

An de IESVS CHR. 1315. Le Roy LOVIS son mary luy donna (par Lettres du mois de Nouembre, mil trois cens quinze) la ville & maisons de Maisons, de Maineuille, de Hebecourt, de S. Denys, de Fermes & de Vvardes; & outre ce, les Terres de Marigny & Dampierre, Escoüis, Varennes & le Plessis; fors ce qu'il auoit baillé au Comte de Sauoye. Bref tout ce qui dependoit de ces terres iadis appartenantes à Enguerrand de Marigny, venuës au Roy par sa forfaiture, comme porte le titre. FRANCE.

1318. Par autres Lettres de l'an MCCCXVIII. le Roy Philippes le Long deliura à la mesme Reyne Clemence vingt-cinq mil liures de rente en fonds de terre, qui luy auoient esté promises par son contract de mariage, & les assigna sur les villes de Corbeil, Montargis, Moret, Loris & autres Seigneuries du Gastinois. *En la Chambre des Comptes de Paris.*

On surnomma LOVIS son mary Hutin, qui est à dire en vieux François, testu ou mutin, selon la plus commune opinion, pour ce que sous luy le Royaume fut troublé de mutineries & de seditions populaires à cause des impositions. Toutesfois quelques Histoires portent, qu'il fut surnommé *Hautain* plustost pour son haut & magnanime courage. Quoy qu'il en soit il eut l'honneur de la sepulture à S. Denys. B

FILLE DV ROY LOVIS HVTIN, ET DE LA REYNE MARGVERITE DE BOVRGONGNE sa premiere femme.

26. IEANNE DE FRANCE Reyne de NAVARRE. Il sera plus particulierement parlé de cette Princesse, femme de PHILIPPES Comte d'EVREVX à cause d'elle Roy de NAVARRE, en traittant de la Branche d'Eureux.

EVREVX. Semé de France au baston, componné d'argent & de gueules. Party de NAVARRE.

FILS DV ROY LOVIS HVTIN, ET DE LA REYNE CLEMENCE DE HONGRIE sa deuxiéme femme.

26. IEAN premier du nom, Roy de FRANCE & de NAVARRE, fils posthume, duquel est parlé en suite.

Digitized by Google

FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or. Escartelé de NAVARRE.

Qui est de gueules, à l'escarboucle pommettée d'or.

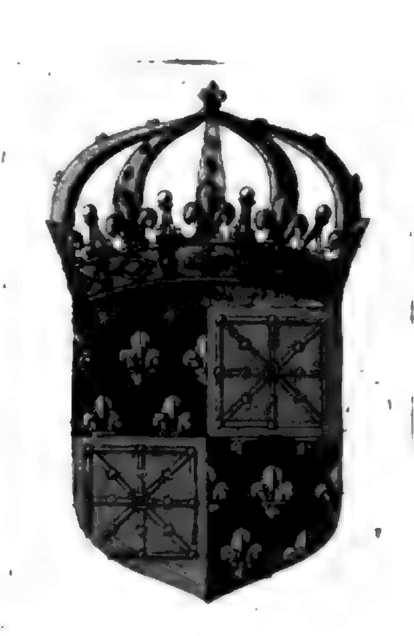

B

26. IEAN ROY DE FRANCE
ET DE NAVARRE, PREMIER DV NOM.

CHAPITRE VI.

P. Æmil. *Du Tillet.* *Vignier.* *Pap. Massonus.* *Du Tillet.*

CE ieune Prince continua le temps de son regne autant que celuy de sa vie. Car estant né fils posthume du Roy Louis Hutin, auquel il succeda, & de Clemence de Hongrie sa seconde femme, le quatorziéme iour de Nouembre, l'an MCCCXVI. il vesquit seulement huict iours, ou, selon quelques Historiens, prés d'vn mois, estant decedé dans le Chasteau du Louure à Paris. Aucuns ne le comptent entre les Roys, par ce qu'il ne fut couronné, combien qu'en quelques titres du Tresor des chartes de France il soit appellé Roy, & iustement. D'autant que par la mort du Roy predecesseur, la Couronne doit eschoir incontinent au successeur masle, duquel dés ce temps les années du regne sont nõbrées, non du iour du Sacre & couronnement. De fait cettuy-cy fut porté enterrer à Sainct Denys auec ceremonie & pompe Royale, Philippes le Long & Charles le Bel ses oncles assistans aux funerailles; où il fut proclamé mort comme Roy de France & de Nauarre. Paradin s'est mépris disant, qu'il gist aux Cordeliers de Paris; l'inspection de son tombeau à S. Denys faisant cognoistre le contraire. Dans la grande sale du Palais à Paris on voyoit cy-deuant son effigie auec celle du Roy son pere, qui estoit representé le tenant par la main.

Sa naissance & sa mort. 1316.

C

Aux Allian. Geneal. *Hist. de S. Denys.*

Ainsi la Couronne de France ayant esté par l'espace de trois cens trente ans possedée en ligne directe par treze Roys de pere en fils, sortis de Hugues Capet, tomba premierement en ligne collaterale, en la personne d'vn puisné, qui fut le Roy Philippes le Long, oncle paternel du defunct, s'estant trouué le premier Prince du Sang Royal entre plus de trente, qui lors viuoient, sortis tant de la Branche directe, que

Ans de des collaterales de Valois, d'Alençon, d'Eureux, de Bourbon, d'Artois, FRANCE.
IESVS d'Aniou, de Dreux, de Bretagne & d'autres. Pour la succession de Na-
CHR. uarre (où la loy Salique n'estoit point obseruée) elle fut recueillie par la Princesse Ieanne, sœur de IEAN, laquelle porta ce Royaume en la Maison d'Eureux, comme nous verrons cy-aprés.

FRANCE

Escartelé de NAVARRE.

BOVRGONGNE Comté.

D'azur au Lyon d'or l'escu semé de billettes de mesme.

B

15. PHILIPPES V.

DV NOM, ROY DE FRANCE & de NAVARRE, *surnommé* LE LONG.

CHAPITRE XII.

1316. LE Roy Philippes le Bel (duquel cettuy-cy estoit deuxiéme fils & de la Reyne Ieanne de Nauarre sa femme) afin d'executer sa promesse de luy donner pour Appanage, assignat de vingt mil liurées de terre en France, luy delaissa, par *Au Tresor de France, Layette Apanages, & en celle des Testamens des Roys & Reynes, &c.*
1311. Lettres de l'an MCCCXI. la ville de Poictiers & le Comté de Poictou (dont il prit le tiltre auant que de paruenir à la Couronne de France) sans preiudice des droits par luy pretendus sur les biens de la mesme Reyne Ieanne sa mere, qui estoit aussi Comtesse de Champagne & de Brie.

1314. Depuis, par autres Lettres de l'an MCCCXIV. Philippes le Bel voulut; Que si ce Prince son fils decedoit sans hoirs masles (cõme il aduint) le Comté de Poictou retournast à la Couronne, & que le Roy qui seroit lors, donnast recompense aux filles, si aucunes y auoit. En l'année *Tresor de France.*
1315. MCCCXV. par Lettres du mois d'Aoust, le Roy son frere erigea en sa faueur ce Comté de Poictou en Pairie.

C

Aprés le decés du mesme Roy Louis Hutin, qui laissa la Reyne Clemence de Hongrie sa vefue enceinte, PHILIPPES le Long son frere puisné (comme plus proche du defunct & presomptif heritier de la Couronne) fut par les Estats nommé Regent des Royaumes de Fran- *Du Tillet. P. Æmil.*

Digitized by Google

FRANCE. Hist. de la Maison de Chastillon l. 7. c. 7. ce & de Nauarre, en Iuin MCCCXVI. nonobstant les empéchemens, *Ans de IESVS CHR.*
que luy donna Charles de France Comte de Valois son cousin, qui luy debatoit cette Regence. Mais PHILIPPES assisté des Parisiens & du Connestable Gaucher de Chastillon Comte de Porcean, se trouua le plus fort dans Paris, y tint sa Cour & y fit office Royal, dit l'Histoire.

Au Tresor de France, Layette Bourgongne. viij. 1. 7. Il eut aussi differend pour cela auec Eudes IV. Duc de Bourgongne; qui fut en fin terminé. Car le XVII. de Iuillet, MCCCXVI. se passa 1316.
entre eux vn Traité au Bois de Vincennes, presens plusieurs Princes, par lequel ils accorderent; Que Ieanne fille vnique du mesme Roy Louis Hutin, & de Marguerite de Bourgongne sa premiere femme, & la fille qui naistroit de la Reyne Clemence deuxiéme espouse d'iceluy, auroient en heritage le Royaume de Nauarre, & les Comtez de Champagne & de Brie entierement, pour telle portion qu'à chacune d'elles pourroit appartenir: & que cette ieune Princesse Ieanne seroit baillée au Duc de Bourgongne, pour estre esleuée & nourrie par la mere d'iceluy, qui estoit la Duchesse Agnes, fille du Roy Sainct Louis. Qu'elle ne seroit mariée que du gré de celuy qui gouuerneroit la France. Que PHILIPPES auroit les gouuernemens des Royaumes de France & B
de Nauarre, & des Comtez de Champagne & de Brie, iusques à tant que Ieanne, & la fille de la Reyne Clemence, seroient venuës en aage. Mais il en arriua autrement qu'on s'estoit promis; parce que la Reyne accoucha d'vn fils, qui fut le Roy Iean de peu de vie.

Bern. Guidon. in Chron. Pendant la Regence de PHILIPPES, comme il veid le Siege Apostolique vacant par la mort de Clement V. & que les Cardinaux ayans esté long-temps en discord pour l'eslection d'vn Pape, s'estoient 1316.
Onufrius. retirez aprés vn grand trouble, ce qui causoit du scandale, il trouua moyen de les faire encore assembler à Lyon, & accortement les fit resserrer si à l'estroit, que force leur fut de se mettre d'accord. Ils conuindrent de receuoir & approuuer celuy que *Ciaconius.* Iacques d'Ossa Arnaldi, appellé le Cardinal d'Auignon, nommeroit, lequel se nomma luy-mesme, & fut appellé Iean XXI. ou XXII. ce que l'Euesque de Meaux du Tillet n'a deu attribuer au Roy Louis Hutin son frere. C'est ce Pape, *In Chron.* qui erigea Tolose en Archeuesché, & crea plusieurs nouueaux Eueschez en Languedoc, & ceux de Luçon & de Maillezais en Poictou.

Doncques par le decés du ieune Roy Iean, PHILIPPES succeda à la Couronne deuenant de Regent Roy de France. Et nonobstant la C
reserue du Royaume de Nauarre à Ieanne sa niece, si est-ce qu'il ne laissa pas de prendre aussi le titre & la qualité de Roy de Nauarre auec celuy de France.

Du Tillet. Masson. Il fut sacré & couronné Roy de France à Reims, le iour & feste des Roys, MCCCXVII. par l'Archeuesque du lieu Robert de Courtenay, 1317.
sans auoir égard aux nouueaux empéchemens que luy donna encore le mesme Eudes Duc de Bourgongne, qui contre toute raison pretendoit, que la ieune Reyne de Nauarre leur niece deuoit succeder à la Couronne de France, comme heritiere de son frere le Roy Iean: estant le Duc en sa poursuite aucunement fauorisé par les Comtes de Valois & d'Eureux, oncles de PHILIPPES, qui refuserent de se trouuer au Sacre d'iceluy. Agnes de France, vefue du Duc de Bourgongne, ayeule de Ieanne, fut si temeraire, que d'interietter appel pour elle de ce Couronnement, qui fut iugé contre elle. Car à sa friuole pretention, PHILIPPES opposa l'ancienne & inuiolable Coustume de France, laquelle exclud les femmes & les fils des femmes de la succession, & admet seulement les masles, ce qui fut arresté par les Estats generaux du Royau-

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. me conuoquez à Paris. Et bien que Belle-forest & du Haillan, recens Historiens ayent escrit, que la loy Salique fut alors premierement pratiquée en France; Neantmoins leur malice, ou ignorance se recognoist en ce qu'elle auoit desia esté obseruée plusieurs fois en la premiere lignée de nos Roys, comme nous auons monstré. FRANCE

Afin de contenter Eudes, le Roy luy donna en mariage sa fille aisnée, & en dot le Comté de Bourgongne, non celuy d'Artois, comme aucuns ont escrit. Sous son regne fut donné l'Arrest celebre sur le different du Comté d'Artois, adiugé à la Comtesse Mahaud, alors vefue d'Othon Comte de Bourgongne; desquels Othon & Mahaut estoit fille aisnée la Reyne IEANNE DE BOVRGONGNE, femme de ce Roy PHILIPPES. Le premier traicté du mariage fut passé en l'an MCCXCI; Et par iceluy le Comte stipula, qu'au cas qu'il pleust au Roy Philippes le Bel luy bailler pour gendre l'aisné de ses fils, il s'obligeoit de procurer de bonne foy, que le Roy d'Alemagne ou l'Empereur quitteroit l'hommage qu'ils auoient au Comté de Bourgongne, & en ce cas promit la Baronie de Salins & les Comtez d'Artois & de Bourgongne aprés le decés de luy Comte. A. du Chesne en l'Histoire de Bourgongne. 1291. B

1294. Depuis, par autre traité & conuentions de MCCXCIV. fut arresté, que cette Reyne Ieanne seroit mariée auec l'vn des enfans du mesme Roy à son option, consentant, qu'au cas qu'il ne l'eust faite auant son trespas, que la Reyne Ieanne de Nauarre son espouse & son fils & successeur la fissent. En faueur duquel mariage Othon & Mahaud assignerent en dot à leur fille, & luy donnerent le Comté de Bourgongne, & tous leurs biens, & deslors s'en désaisirent entre les mains du Roy, sans que iamais ils peussent retourner à eux ou à leur fille Comtesse: le Comte auoit receu du Roy pour arres cent mil liures. Fut aussi conuenu; Qu'au cas que le Comte eust des filles, le Roy s'obligeoit leur bailler quelques sommes pour les marier; & s'il auoit des fils, de leur payer cinq mil liures de rente à vie, tant en fonds de terre, que sur le Temple, sans que les fils & filles peussent rien pretendre au Comté de Bourgongne ny aux autres biens. Et en consideration de ce que le Comte se désaisit deslors de ses terres, le Roy luy assigna dix mil liures par an, sa vie durant, & promit luy donner cinquante mil liures contant, pour payer ses detes & subuenir à ses affaires, & outre luy payer quarante mil liures, quand il seroit paisible du Comté & desdites terres susmentionnées. Et au cas que le fils du Roy decedast ou auant le mariage consommé, ou sans enfans, le Comte donnoit au Roy & à ses heritiers par donation entre vifs, tant le Comté que toutes ses terres cy-dessus. Au Tresor des chartes de France, Layette Traitez de mariages. Ibid. Bourgongne IV. n. 3. C

Suiuant ces conuentions, le Roy esleut & nomma PHILIPPES alors Comte de Poictiers, son deuxiéme fils, pour espouser la Princesse IEANNE; En suite le mariage fut accomply & consommé en grande magnificence à Corbeil, l'an MCCCVI. le Comte Othon estant déia decedé. Le doüaire fut en diuers temps & pour plusieurs occasions constitué & accreu iusques à vingt mil liures, afin que la Princesse, aprés le decés de son mary, eust moyen de s'entretenir, non pas selon l'estat d'vne Comtesse, mais comme femme & vefue d'vn Roy de France. Immariage. 1306. Du Tillet. Du Chesne. Louis Gollut aux Mem. de la Franche Comté de Bourg. l. 7. c. 54.

Plusieurs accidents arrestoient la conclusion entiere des affaires de Flandres: tantost la seuerité des Roys, tantost la rebellion & felonnie des Flamens & de leur Comte; laquelle continuant, PHILIPPES, aprés plusieurs Conferences & traitez de Tréues, assemble son armée, pour aller contre eux: mais en fin, l'accord fut arresté en l'an MCCCXX. par le moyen du mariage de Marguerite, seconde fille de ce Roy PHI- Meyer. Oudegherst. Supplem. Nang. 1320.

Digitized by Google

FRANCE. LIPPES, auec Louis Comte de Neuers, petit fils de Robert Comte de Flandres (car Louis son pere estoit desia decedé) à la charge, que ce ieune Louis succederoit au Comté de son ayeul paternel, par droit de representation, à l'exclusion de ses oncles (comme il fit.) Les autres conditions de l'accord furent; Que les Flamens payeroient au Roy deux cens mil liures; (aucuns disent vn million d'or) Que cependant le Roy tiendroit en sa main les villes de l'Isle, Doüay & Bethune. En suite de cét accord le Comte fit l'hommage au Roy. Ans de Iesvs Chr. 1294.

Du Tillet. *Vignier.*

Du Tillet. Quant à l'Angleterre, le Roy Edoüard II. ayant esté semons de venir aussi faire hommage pour le Duché de Guyenne, son excuse sur ses affaires fut receuë, comme elle auoit esté sous Louis Hutin, à cause de l'alliance proche qu'il auoit auec ces Roys, ayant épousé leur sœur.

Pendant que PHILIPPES faisoit l'apprest d'vne forte armée pour la conqueste de la Terre Saincte, suiuant en cela les pieux exemples de ses ayeuls, il mourut à Fontainebleau, aucuns disent à Paris, le sixiéme iour de Ianuier, qu'on celebroit la feste des Roys, en l'an M. CCCXXII. (autres escriuent que ce fut l'année precedente) aprés auoir regné cinq ans & quelques mois, & vescu vingt huict. Son corps fut inhumé à S. Denys, son cœur en l'Eglise des Cordeliers de Paris, & ses entrailles en celle des Iacobins. *Sa mort* 1322. B

Les Historiens tant François qu'estrangers celebrent sa vertu, & particulierement Iean Villani Florentin, qui viuoit sous son regne, asseure, que ce Monarque estoit exempt de vice & doüé de moderation. On loüe aussi sa prudence, en ce qu'il ramena doucement au deuoir les Princes mal-contens & les Flamens, & son zele & affection entiere enuers l'Estat, en ce que mariant ses trois filles, il n'eut autre consideration, que l'vtilité & l'aduantage de la France. Il estoit d'ailleurs Pieux & Iusticier, & déchargea son peuple de subsides. On tient neantmoins, que sous luy les Decimes sur les benefices furent premierement leuées. *Villani.* *Mariana.*

Par le Testament qu'il fit à Conflans, le XXVI. d'Aoust MCCCXXI. il ordonna; Que si le voyage de la Terre-Saincte, qu'il auoit voüé de faire, n'estoit accomply auant son decés, son frere Charles de France alors Comte de la Marche l'accompliroit, & au cas qu'il y manquast, laissa à Charles Comte de Valois leur oncle, cent mil liures pour le faire: & aduenant que cettuy-cy ne l'executast, voulut cette somme estre baillée à son cousin Philippes de Valois lors Comte du Mans, fils aisné d'iceluy, qui fut depuis Roy. Il les fit executeurs de son Testament auec Henry Sire de Suilly, Ancel Sire de Gienuille & l'Abbé de S. Denys. 1321. C

Au Tresor de France, Layette Testamens des Roys.

P. Masson. Le Roy Louis Hutin son frere, mal conseillé, auoit rappellé les Iuifs; mais cettuy-cy les bannit derechef; d'autant qu'ils auoient malheureusement persuadé aux lepreux d'empoisonner les puis & les fontaines de ce Royaume, afin d'empécher le voyage qui auoit esté entrepris Outre-mer.

Aucuns attribuent à ce Roy PHILIPPES l'erection de la Chambre des Comptes de Paris, & autres, l'institution du Parlement plustost qu'aux Roys Philippes le Bel son pere & Louis son frere aisné. Quoy qu'il en soit, il auoit resolu de faire, que par tout son Royaume il n'y eust desormais qu'vn poids & vne mesure, vne seule coustume, & mesme qu'vne seule espece & prix de monnoye: il fut surpris de la mort sur le point qu'il vouloit mettre à execution ce bon dessein, qui eust esté au grand soulagement de ses suiets. Il est aussi remarqué, pour auoir fauorisé les gens de sçauoir, ayant luy mesme esté orné de science. Aussi Petrarque témoigne, que sous son regne l'Vniuersité de Paris estoit *Guaguinus.* *Petrarcha.*

An de IESVS CHR. fleuriſſante & la nourrice des Muſes ; ce Roy y attirant des gens doctes de diuerſes prouinces. FRANCE.

La Reyne Ieanne ſa femme (ainſi que ſes ſœurs & ſes belle-ſœurs Marguerite & Blanche) auoit eſté accuſée d'adultere; mais elle ſe trou-
1316. ua innocente. Par Lettres des années MCCCXVI. & MCCCXVIII. le Roy ſon mary luy donna le Comté de Bourgongne, & aux enfans iſſus de leur mariage, & voulut, qu'aprés le decés de la Princeſſe, l'aiſné de leurs enfans euſt ſeul le Comté, & s'ils n'auoient enfans, qu'il luy reuinſt & à ſes ſucceſſeurs Roys de France.

Par le premier Teſtament que cette Reyne fit à Germigny, le XX.
1319. d'Aouſt MCCCXIX. elle ordonna eſtre enterrée aux Cordeliers de Paris; fit ſon heritier des biens qu'elle auoit en France, ſon fils aiſné, ſi elle en auoit du Roy; & de ceux qu'elle auoit hors du Royaume, ſpecialement du Comté de Bourgongne, fit heritier ſon fils puiſné, à condition, que ſi l'aiſné Roy vouloit auoir le Comté, il l'auroit, luy baillant
B recompenſe de pareille valeur dans le Royaume: ſubſtitua l'vn à l'autre ſes enfans maſles, ſi elle en auoit, & à defaut d'iceux inſtitua ſon heritiere vniuerſelle Ieanne Ducheſſe de Bourgongne ſa fille, & au cas qu'elle euſt des maſles, luy donna Chailly & Chanteloup. A ſa fille Iſabel, ſon manoir de Lehery: à Marguerite auſſi ſa fille, les Seigneuries de la Combe & de la Greue; & à Blanche Cordeliere à Long-champ, l'vne de ſes autres filles, trois cens liures de rente viagere. Puis ayant fait pluſieurs autres legs au Roy, à l'Abbaye de ſainct Denys, à ſa mere & autres, elle fonda quelques monaſteres, hoſpitaux & chapelles, & laiſſa cinq cens liures au pardon d'Outre-mer, bien qu'elle n'y euſt vœu; mais pour ce que le Roy ſon mary, lors Comte de Poictiers, luy fit prendre la Croix. *Au Treſor de France, Layette Teſtamens des Roys & Reynes.*

1325. Par vn autre Teſtament fait au lieu d'Aſnieres, l'an MCCCXXV. en augmentant au premier, la Princeſſe laiſſa à Iſabel Dauphine de Vienne & Comteſſe d'Albon ſa fille, trois mil liurées de terre; donne des rentes à la meſme Iſabel & à Marguerite ſes filles, & veut, que ſi celle de ſes trois filles, qui tiendroit le Comté de Bourgongne, auoit pluſieurs fils, le ſecond en fuſt Comte & en portaſt le nom & les Armes;
C ordonna que ſa maiſon de Neſle à Paris ſeroit venduë, & que de l'argent qui en prouiendroit, fuſt fondé vn College. Tellement qu'à l'imitation de la Reyne Ieanne de Nauarre, mere du Roy ſon mary, elle fonda en l'Vniuerſité de Paris ce College proche les Cordeliers, appellé de ſon nom, de Bourgongne: & pour directeurs de cette fondation, ordonna Pierre Bertrand Eueſque d'Autun, qui fut depuis Cardinal, Nicolas de Lira fameux & renommé Theologien, de l'Ordre des freres Mineurs, qui eſtoit ſon Confeſſeur, & autres executeurs de ſon Teſtament. *Au meſme Treſor.*

En fin cette Princeſſe eſtant à Roye en Picardie, pour delà paſſer en Artois, & en prendre poſſeſſion, comme heritiere ſeule de la Comteſſe Mahaud ſa tante, elle y mourut le vingt-vnieſme iour de Ianuier M.
1329. CCCXXIX. (ainſi le porte ſon Epitaphe) & non pas trente. Elle eut ſa ſepulture au lieu où elle auoit ordonné, & furent ſes entrailles inhumées au chœur de l'Abbaye de Long-champ. *Du Tillet. Golut.*

Ce Roy PHILIPPES fut appellé le Long, à raiſon de ſa haute ſtature, & Froiſſard l'appelle PHILIPPES le Grand, dit le Long. *Froiſſart.*

Digitized by Google

ENFANS DE PHILIPPES LE LONG ROY DE FRANCE, & de IEANNE DE BOVRGONGNE sa femme.

En son arbre geneal. des Roys de France.

25. LOVIS DE FRANCE nasquit l'an MCCCXVI. enuiron la feste de S. Iean Baptiste, & mourut en la mesme année. Bernard Guy, dit Guidonis, Euesque de Lodéue, qui viuoit en ce temps-là, le nomme PHILIPPES, contre l'opinion des autres Historiens. Il gist en l'Eglise des Cordeliers de Paris. 1316.

BOVRGONGNE.

Bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules. Party de FRANCE.

25. IEANNE DE FRANCE Comtesse de Bourgongne & d'Artois, espousa EVDES IV. Duc de BOVRGONGNE, & d'elle sera plus amplement parlé cy-aprés.

FLANDRES.

D'or au Lyon de sable armé & lampassé de gueules. Party de FRANCE.

An Tresor de France, Layette Traitez de mariage.

25. MARGVERITE DE FRANCE Comtesse de FLANDRES, a esté conioínte par mariage auec LOVIS DE FLANDRES Comte de Neuers & de Retel, qui fut depuis Comte de Flandres, aprés le decés du Comte Robert de Bethune son ayeul paternel. Il estoit fils d'vn autre Louis aussi Comte de Neuers, & de Ieanne Comtesse de Retel. En traittant ce mariage, accordé par la paix faite auec les Flamans, en l'an MCCCXVII. fut conuenu; Que si le Comte Robert suruiuoit à son fils Louis, cela n'empécheroit pas, que la succession au Comté de Flandres n'écheust à ce ieune Louis de Neuers futur marié par droit de representation. A quoy Louis de Flandres, Robert de Cassel son frere & leurs sœurs, qui estoient en aage, s'accorderent, & firent les renonciations & transports necessaires; & fut accordé par les peuples de Flandres, de payer la somme de trois cens mil francs à MARGVERITE, promettans de ne secourir ny assister les Comtes, s'ils se départoient de ces accords. Ce qui fut traitté au mois de May MCCCXX. Par autre traitté du vingt-vniesme de Iuillet ensuiuant, le mesme Roy Philippes donna à sa fille en faueur de mariage, soixante mil liures, dont quarante mil liures demeureroient propres à la future espouse. Le Comte promit six mil liures de doüaire en fonds de terre. *Son mariage.* 1320. B 1317. 1320.

Annales de Flandres.

Du Tillet.

Froissard.

Hist. de l'Abbaye de S. Denys l. 4. c. 46.

De Louis de Flandres & de MARGVERITE DE FRANCE son espouse, nasquit en l'an MCCCXXX. Louis Comte de Flandres deuxiesme du nom, dit de Male, leur fils vnique, Prince puissant, qui fut aussi Comte de Bourgongne, d'Artois, de Neuers, de Retel & possedа plusieurs autres grandes Seigneuries. Le Comte Louis son pere mourut l'an MCCCXLVI. à la funeste bataille de Crecy, assistant le Roy Philippes de Valois contre Edoüard III. Roy d'Angleterre. La Comtesse MARGVERITE sa femme fut Comtesse Palatine de Bourgongne aprés la mort de Philippes de Bourgongne son petit neueu, & deceda en l'an MCCCLXXXII. le quinziéme iour de May, estant aagée d'enuiron soixante six ans. Elle fut enterrée à S. Denys en France & fit plusieurs biens aux Eglises; fonda à S. Donat de Bruges les deux Chapelles dites d'Artois, qu'elle renta des biens qui luy appartenoient prés Dunkerke. C 1330. 1346. *Sa mort* 1382.

De Louis, dit le Male, Comte de Flandres, & de Marguerite de Brabant sa femme, fut fille vnique vne autre Marguerite, laquelle a esté mariée à deux Philippes Ducs de Bourgongne, comme il sera

Ans de Iesus Chr. ra remarqué aux Liures suiuants. FRANCE.

25. ISABEL DE FRANCE Dauphine de Viennois & Comtesse d'Albon (que l'Euesque du Tillet & autres Historiens, par erreur, appellent Marie) espousa GVIGVE DAVPHIN Comte de VIENNOIS, d'Albon, & de Vienne, Palatin, Sire de la Tour, fils du Dauphin Iean II. & de sa premiere femme, duquel mariage ne sortirent enfans. Le Traité de cette alliance fut conclu l'an mil trois cens dix, par lequel le Roy Philippes le Bel promit en dot à sa petite fille la somme de trente mil liures en fonds de terre: & le Dauphin donna en doüaire cinq mil liures de rente au Comté de Bourgongne ou en France. Il y a toutesfois apparence, que le mariage fut seulement proposé non arresté en ce temps-là. Car il se trouue vn Traité de paix daté du huictiéme de Nouembre mil trois cens dix-sept, fait entre le Roy Philippes, pere de la Princesse, d'vne part, & Alfonse XI. Roy de Castille d'autre, par lequel le mariage d'ISABEL fut accordé auec ce Roy Alfonse au dot de cinquante mil liures, & doüaire de six mil liures de rente.

DAVPHINE' VIENNOIS. D'or au Dauphin vif d'azur, aureillé & barbelé de gueules. Party de FRANCE.

1310. 1317. B

Ce Daufin secourut Philippes de Valois contre les Flamans, & eut guerre auec Edoüard Comte de Sauoye, & auec le Comte Amé V. puis fut tué d'vn coup de pierre de traict deuant le chasteau de la Perriere, en l'an MCCCXLII. le XXVI. Aoust. Paradin en ses Alliances Genealogiques se mesprend, non seulement en ce qu'il nomme Marie cette Princesse alliée en la Maison de Viennois: mais encore la donnant pour femme au Dauphin Humbert II. qui estoit frere puisné de Guigue.

1342. *Guil. Paradin Hist. de Sauoye l. 2. c. 141.*

En secondes nopces ISABEL DE FRANCE espousa IEAN Baron de FAVCOVGNEY, l'vn des principaux Seigneurs de la Franche-Comté de Bourgongne. Lequel, selon qu'escrit Golut, continua la poursuite qu'ISABEL sa femme faisoit auec la Comtesse de Flandres sa sœur, contre Hugues Duc de Bourgongne & Ieanne de France leur sœur aisnée, pour auoir partage sur les Comtez de Bourgongne & d'Artois, & en fin par accord furent donnez à ISABEL quelques droits és places de Chastel-chalon, Monmourot & autres, iusques à cinq mil liures de rente en Bourgongne, & cinq mil liures en quelques places d'Artois. Par ainsi ces deux Comtez demeurerent entierement à Ieanne, & depuis tomberent en la derniere Branche des Ducs de Bourgongne. Il ne se void point s'il sortit lignée de ce Iean Baron de Faucougney, & d'Isabel de France.

FAVCOVGNEY. D'or à trois bandes de gueules. C

L. Golut aux Memoires de la Franche Comté de Bourg. l. 7. c. 54.

1317. sa mort 1358. 25. BLANCHE DE FRANCE quatriéme fille du Roy Philippes le Long, entra en Religion à Long-champ, l'an MCCCXVII. & y mourut le XXVI. Auril MCCCLVIII. Bernard Gui dit qu'elle prit le voile au Conuent des Cordelieres de Paris.

Catalogo Reg. Fr.

FRANCE. Escartelé de NAVARRE.

BOVRGONGNE Comté. D'azur au Lyon d'or, semé de billettes de mesme.

LVXEMBOVRG. D'argent au Lyon de gueules, couronné, armé & lampassé d'or; à la queuë noüée & passée en sautoir.

EVREVX. Semé de France, au baston componé d'argent & de gueules.

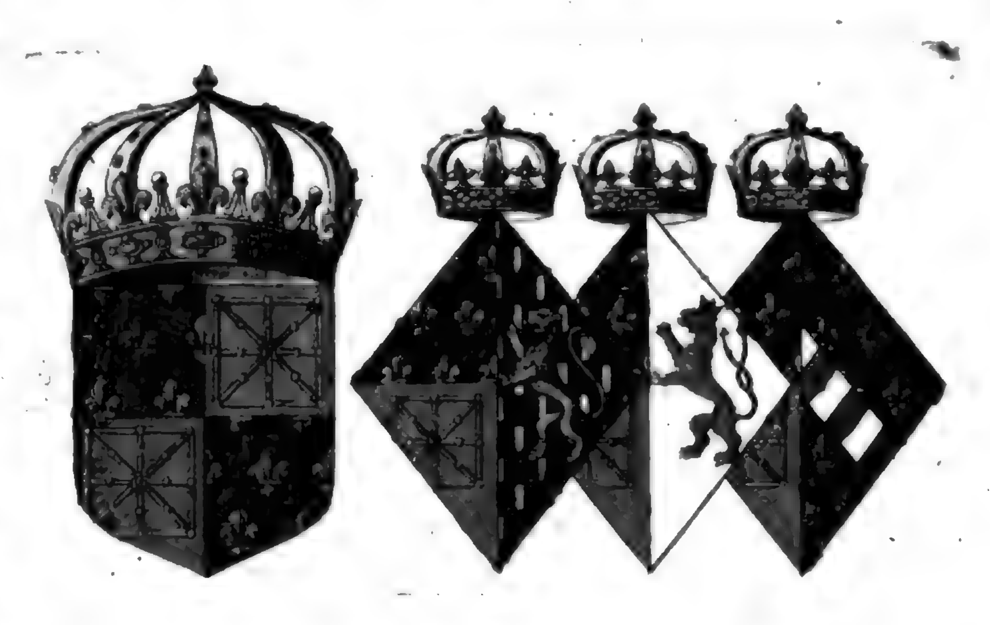

25. CHARLES IV. B

DV NOM, ROY DE FRANCE & de NAVARRE, *surnommé* LE BEL.

CHAPITRE VIII.

Fr. Petrarcha L. 2. de otio Religiosor.

CE Prince ressembloit en beauté de corps, aussi bien qu'en 1321. rares qualitez d'esprit, au Roy Philippes le Bel, duquel il estoit troisiéme fils, & de la Reyne Ieanne de Nauarre sa femme. Auant que de succeder à la Couronne par le decés du Roy Philippes le Long son frere, qui ne laissa que des filles, il eut en appanage le Comté de la Marche, duquel il prit le titre.

Au Tresor de France, Layette, Testamens des Roys.

Par le Testament que le Roy son pere fit en forme de partage à ses enfans, estant à Fontainebleau, en l'an mil trois cens quatorze, il ordonna; 1314. Que CHARLES auroit ce Comté, à la reserue de celuy d'Angoulesme, & outre les Chasteaux de Lezignem prés Poictiers, de Cougnac & de Merpin en Angoumois, à l'estimation de douze mil liurées C de terre; & pour le partage des biens de sa mere, le Comté de Bigorre & la Seigneurie de Colommiers en Brie. Il eut encore les Seigneuries de Crecy, de Bresolles & de Creuecœur.

Annales de France. P. Æmilius. R. Gaguinus. P. Massonus.

L'Arrest celebre des Estats generaux de France, par lequel Ieanne fille du Roy Louis Hutin frere aisné de CHARLES, fut deboutée de sa pretension à la Couronne de France aprés la mort de son pere, & Philippes son oncle paternel, maintenu en la possession d'icelle, seruit de preiugé contre les filles de ce Roy Philippes; tellement qu'il n'y eut point de difficulté pour CHARLES à se faire aussi recognoistre Roy & legitime successeur de son frere, à l'exemple duquel il prit le titre de Roy de Nauarre. Le neufiéme iour de Feurier MCCCXXII. il fut 1322. sacré & couronné à Reims, par les mains de l'Archeuesque Robert de Courtenay.

L'année suiuante le vingt-deuxiéme de Ianuier, il fut, par Arrest de 1323.

An de Iesvs Chr. 1323. la Cour de Parlement, maintenu en la possession du Comté de Poictiers & de six mil liurées de terre en Champagne, contre les pretensions de Ieanne de France Duchesse de Bourgongne sa niepce, fille du Roy Philippes le Long son predecesseur. Elle soustenoit, que ce Comté auoit esté donné en faueur de mariage & en appanage à Philippes son pere; A quoy CHARLES repliquoit, que son frere estoit de verité mort saisi du Comté: mais que c'estoit comme Roy, non comme Comte. FRANCE. *Au Tresor de France, Layette Bourgongne, vi. t. 91.*

Le mesme Roy CHARLES, Prince moderé, sage & amateur de la Iustice voulut, que tout fust regi & gouuerné selon les loix & par l'authorité des magistrats, comme il monstra par le soin qu'il prit de faire seuerement chastier plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes, conuaincus de crimes; entre autres Iourdain de l'Isle Seigneur Gascon, qui auoit espousé la niepce du Pape Iean XXII. Il eust aussi fait rigoureusement punir Girard de la Guette, Sur-intendant des finances sous Philippes le Long, pour auoir mal-versé en sa charge: mais estant appliqué à la torture, & bien-tost aprés decedé en prison, il éuita la punition meritée. *P. Masson.* B *Supplem. Nang.*

La France n'auoit eu de long-temps rien à démesler auec les Anglois, & les affaires estoient assez paisibles de ce costé-là, quand vne estincelle ralluma le feu de la diuision entre eux & les François: sur ce que Edoüard II. Roy d'Angleterre, beau-frere de CHARLES, n'ayant tenu compte de faire raison de l'insolence commise par Hugues
1324. Seigneur de Monpesat en Agenois, qui auoit, contre les traitez, fait fortifier son chasteau situé sur les limites des terres des deux Roys; à quoy fut adiousté l'outrage du Seneschal de Guyenne fait aux François, qui auoient esté mis dans la place; le Roy despescha en Guyenne le Comte Charles de Valois son oncle, qui prit Agen, raza Monpesat, se rendit maistre de la Reole, reduisit partie de la Gascongne en l'obeïssance du Roy, mesmement tout ce qui estoit entre les riuieres de Garonne & de Dordogne. Tellement que l'Anglois se voyant assailly d'vn costé par les Escossois en son Estat, & de l'autre par les François en Guyenne, & par ses propres suiets, qui s'estoient reuoltez, il resolut de *Du Tillet.*
1325. contenter le Roy, & à cét effect enuoya en France la Reyne Isabel sa
C femme, sœur de CHARLES, & son fils aisné le Prince de Galles Edoüard, auquel il donna le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu, dont le ieune Prince fit hommage au Roy son oncle, comme nous auons remarqué; Ainsi à la poursuite de cette Reyne, la paix se conclud
1326. & en fut le traité fait à Paris, le dernier iour de May, mil trois cens vingt six; par lequel fut accordé; Que la Terre, que le Roy de France tenoit du Duché de Guyenne, demeureroit en sa main pour la gouuerner: Qu'à la feste de l'Assomption de nostre-Dame les deux Roys se trouueroient à Beauuais; & si Edoüard offroit de faire hommage, Charles le receuroit sans preiudice du droit pretendu, en ce qu'il tenoit lors comme sien. Lequel hommage fait, en faueur de sa sœur la Reyne Isabel, il bailleroit main-leuée à Edoüard du Comté de Ponthieu, & dn Duché de Guyenne saisi, & le quitteroit du droit de forfaicture qu'il pretendoit. *Au Tresor de France, Layette Angleterre 6. t. 6. & 14.*

Depuis cette paix y ayant eu quelques surprises faites dans le Duché de Guyenne, cela donna suiet à vn autre Traité encore fait à Paris le der- *Au mesme lieu t. 16.*
1326. nier iour de Mars, mil trois cens vingt-six; suiuant lequel les surprises furent restablies, & le Roy Edoüard III. successeur d'Edoüard II. son pere, se sousmit au payement de cinquante mil marcs d'esterlins, & fut octroyée abolition generale, fors à onze Seigneurs & Gentils-hommes

Digitized by Google

FRANCE. de Guyenne y nommez: ce que le Roy conuertit depuis en bannissement du Royaume de France; comme il sera remarqué cy-aprés sur la fin de cét Eloge. *Ans de Iesvs Chr.*

CHARLES rangea aussi à son deuoir le Comte Louis de Flandres, lequel ayant intenté procés en la Cour de Parlement de Paris, contre Robert de Flandres Seigneur de Cassel son oncle, qui pretendoit le Cōté luy appartenir par le predecés du pere de Louis, auant le different terminé (comme il fut tost aprés au profit du mesme Louis) ce Cōte s'estoit fait prester le serment de fidelité par ses suiets, sans auoir luy mesme rendu la foy & hommage au Roy son Souuerain, qui pour cette cause le fit arrester prisonnier; mais incontinent aprés il fut eslargy à la priere de la Comtesse Marguerite sa femme, fille du Roy defunct & niepce de CHARLES, qui de là en auant l'affectionna tellement, que les Flamans 1323. s'estans mutinez à cause de certains imposts extraordinaires, & l'ayant arresté prisonnier, l'eussent fait mourir, sans la crainte des armes du Roy, qui assembloit desia des forces pour le remettre en liberté.

Meier. Io. Villani. l. 9. Vignier. Chron. de Flandre.

Par le Testament que CHARLES fit en Octobre MCCCXXIV. il esleut 1324. la sepulture de son corps à S. Denys, celle de son cœur aux freres Prescheurs de Paris, & de ses entrailles à Maubuisson. Il laissa cinquante mil B liures à la Terre-Saincte, quand le passage se feroit; Fit executeurs de ce Testamēt l'Euesque de Paris, ses cousins les Comtes de Valois, d'Eureux & de Beaumont, Gaucher de Chastillon Comte de Porcean Connestable de France, (qui eut bonne part au gouuernement des affaires publiques) Iean de Chastillon; Iean de Cherchemont Chancelier, Mathieu de Trie Mareschal de France & autres. Quatre ans aprés, qui fut MCCC. 1328. XXVIII. selon les Historiens modernes; mais son tombeau porte XXVII. la veille de la Chandeleur (qui seroit le premier iour de Feurier, non de Mars, selon Vignier & autres) CHARLES mourut au Bois de Vincennes en la fleur de son aage, car il n'auoit que trente quatre ans, & en regna prés de sept. Il fut Monarque vertueux, craignant Dieu, aymant la Iustice & son peuple; & si genereux, qu'il eut dessein de reünir l'Empire d'Occident à la Couronne de France. De fait lors que l'Empereur Louis 1324. de Bauieres fut excommunié par le Pape Iean XXII. & qu'on resolut d'élire vn autre Empereur, CHARLES le Bel fut proposé pour estre nommé, estant en cela fauorisé par Iean de Luxembourg Roy de Boheme & par Leopold Duc d'Austriche, auec lequel il fit Alliance, & promit C l'assister en la guerre contre le mesme Empereur, pour retirer de prison Federic son frere, ce qui fut conuenu entre eux par Traité passé à Bar sur Aube, MCCCXXIV. Mais les autres Princes Alemans, qui craignoient que l'Empire retournast entre les mains des François, empécherent l'effect de cette resolution. Neantmoins ce ne fut pas peu d'honneur à ce Prince d'auoir esté iugé capable d'vne si eminente dignité.

Au Tresor de France, Testam. de Roys. Du Tillet. Hist. de l'Abbaye de S. Denys. Au Tresor de France, Layette Austriche.

Aucuns Historiens escriuent, que l'on a trouué à redire en luy, qu'il fut le premier de nos Roys, qui permit au Pape de leuer des Decimes sur le Clergé de France, pour y participer luy mesme, ce que d'autres attribuent à son frere Philippes le Long, auec cette condition toutesfois, selon qu'il seroit aduisé par les Euesques.

Il ne fut plus heureux que le Roy Louis son frere aisné au premier *Son I. mariage.* mariage qu'il contracta auec BLANCHE DE BOVRGONGNE, sœur puisnée de Ieanne Reyne de France, femme de son autre frere 1308. Philippes le Long; Car cette Princesse, deuxiéme fille d'Othon Comte de Bourgongne Palatin IV. du nom, dit Othenin, & de Mahaud d'Artois sa seconde femme, estant conuaincuë d'adultere, fut confinée en

Io. Mariana l. 15. c. 19. de reb. Hisp.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. prison à Chasteau-Gaillard en Normandie, auec Marguerite de Bourgongne sa belle-sœur, premiere femme du mesme Roy Louis; & depuis ayant demeuré sept ans en captiuité, leur mariage fut, par l'authorité du Pape Iean XXII. dissous, tant à cause de parenté, que pour la cognation spirituelle d'entre Mahaut Comtesse d'Artois, qui estoit marraine de CHARLES, & mere de Blanche; laquelle le Roy son mary ne fit couronner auec luy, pour ce que deslors il poursuiuoit d'estre separé d'elle par l'authorité de l'Eglise. A quoy furent deleguez les Euesques de Paris & de Beauuais, puis le Pape donna sentence sur la nuillité de ce mariage, laquelle interuint en l'an mil trois cens vingt-vn. Aprés le iugement Blanche fut voilée en l'Abbaye de Maubuisson, où elle mourut. Les conuentions de ce mariage auoient esté confirmées par le Roy Philippes le Bel, en Octobre mil trois cens huict. *P. Masson.* *Du Tillet.* 1321. 1308.

En secondes nopces le Roy CHARLES espousa en la ville de Troyes en Champagne, MARIE DE LVXEMBOVRG, fille de l'Empereur Henry VII. & de Marguerite de Brabant sa femme. Cette Reyne deceda en l'an MCCCXXIV. à Issoudun en Berry, de l'accouchement d'vn fils né auant terme. Aucuns escriuent, que ce fut par vn autre accident funeste, & que Marie allant à Montargis, son chariot se briza de telle sorte, qu'estant toute froissée, peu de iours aprés elle en mourut, & fut inhumée en l'Eglise des Religieuses de Montargis. L'autheur de l'ancienne Chronique de Flandres estime, qu'elle fut enseuelie aux Cordeliers de Paris. Nicole Gilles inconsiderément auance la fin de cette Princesse de trois ans, & la cotte sous l'an mil trois cens vingt-vn, auquel plustost elle fut mariée, comme il est croiable. *Son 2. mariage.* 1324. B *Vignier en l'Hist. de la Maison de Luxembourg.* *Du Tillet.* *Contin. de Nangis.* *En ses Annales de France.*

La troisiesme femme du Roy CHARLES le Bel, qu'il espousa l'an MIL TROIS CENS VINGT SIX, fut IEANNE D'EVREVX, fille de Loüis de France Comte d'Eureux son oncle, & de Marguerite d'Artois. Estant decedé tost aprés il la delaissa enceinte; de sorte que par l'aduis des Estats de France Philippes Comte de Valois, fils aisné du Comte Charles, & cousin germain des trois derniers Roys, fut en qualité de premier Prince du Sang Royal, declaré Regent; mais la Reyne deliurée de son fruict (qui fut vne fille incapable de succeder à la Couronne de France) de Regent il se porta Roy de France, & luy fut la Couronne adiugée par les Estats generaux, nonobstant la contention & les vaines pretentions d'Edoüard III. Roy d'Angleterre, fils d'Isabel de France. Ainsi le Royaume passa en la Branche collaterale de Valois, & le posseda par l'espace de plus de deux cens ans, & iusques à ce qu'il tomba en la Maison Royale de Bourbon. *Son 3. mariage.* 1326. *Du Tillet, Masson.* C

Cette Reyne Ieanne d'Eureux finit ses iours estant fort aagée à Brie-Comte-Robert, le quatriesme iours de Mars, MCCCLXX; son cœur fut inhumé en l'Eglise des Cordeliers de Paris, & son corps à S. Denys, prés celuy du Roy son mary. 1370. *Du Tillet.*

Encore que ce mariage de CHARLES & de IEANNE eust esté fait auec la dispense du Pape; toutesfois la proximité du sang estoit si estroite, estans cousins germains, qu'on prit vn sinistre augure de cette alliance, laquelle ne fut pas plus heureuse que les precedentes, veu qu'il n'en sortit que des filles. *Sc. du Pleix.*

Peu de temps auparauant, vne troupe de Gascons auanturiers s'empara de quelques places sur les terres du Roy, les pilla, & de là courut le plat pays à la grande oppression du peuple. Le Roy dépescha contre eux Alfonse d'Espagne; mais il fut si mal mené, que bien tost aprés il en mourut de regret; il sortoit, non pas des Vicomtes de Conserans, comme *Annales de France.*

FRANCE. aucuns se persuadẽt; mais d'vne Tige beaucoup plus illustre. Car il estoit fils aisné du Prince Ferdinand de Castille, dit de la Cerde (qui eut pour pere Alfonse XI. Roy de Castille) & de Blanche de France fille de S. Louis; comme il a esté remarqué. Or les principaux autheurs de ce tumulte s'estans ioints à quelques bandes Angloises, ils forcerent & saccagerent la ville de Saintes, & comme le Roy se disposoit à chastier ces perturbateurs du repos public, la Reyne d'Angleterre sa sœur obtint de luy, qu'il fust procedé contre eux moins rigoureusement, ayant esté seulement ordonné, que les choses seroient restablies en l'estat qu'elles estoient auparauant, sans aucuns despens, dommages ny interests enuers le Roy d'Angleterre; quoy qu'il pretendist auoir esté grandement interessé; Neantmoins luy mesme, par le traité de paix du dernier iour de May mil trois cens vingt-cinq, fut condamné en cinquante mil marcs d'esterlins, pour les dommages & interests du Roy CHARLES; si mieux il n'aymoit s'en remettre à la volonté de sa Maiesté. Et moyennant cela, fut octroyée abolition generale à toutes personnes de part & d'autre, & permission de rentrer en leurs biens, excepté qu'onze Seigneurs & Gentils-hommes furent bannis du Royaume de France, & leurs biens confisquez au Roy. Mais cependant CHARLES estant decedé, Philippes VI. dit de Valois, son successeur leur donna grace, en consequence d'vne promesse du Roy defunct, qui auoit esté mise entre les mains de l'Archeuesque de Vienne.

An de Iesus Chr. — 1325. — B

Au Tresor de Fr. Layettes, Angleterre vi. t. 6.

FILS DE CHARLES LE BEL, ROY DE FRANCE & de Nauarre, & de la Reyne MARIE DE LVXEMBOVRG sa seconde femme.

26. LOVIS DE FRANCE nasquit à Issoudun en Berry, & mourut incontinent aprés son baptesme: selon aucuns c'estoit vne fille nommée Blanche.

Du Tillet. Bellefor. l. 4. c. 56. des Annales de Fr.

FILLES DV ROY CHARLES LE BEL & de la Reyne IEANNE D'EVREVX sa troisiéme femme.

26. N. DE FRANCE n'est pas nommée par les Histoires; Elle mourut en bas aage. C

26. MARIE DE FRANCE deceda estant encore ieune, enuiron l'an MCCCXLII. La Reyne sa mere, aprés le decés du Roy son mary, pretendit, que le Royaume de Nauarre appartenoit à cette Princesse & à Blanche sa sœur, cy aprés mentionnée, à cause du mesme Roy Charles le Bel leur pere; Au contraire Philippes Comte d'Eureux, qui auoit espousé Ieanne leur cousine, fille vnique du Roy Louis Hutin, soustenoit, le Royaume luy deuoit plûtost appartenir, comme representant le frere aisné de Charles. Et de fait il leur demeura moyennant certaines conditions portées par vne transaction de l'an mil trois cens vingt-deux. 1322.

Au Tresor de Fr. Layette Nauarre t. 11. — *Samoet 1342.*

ORLEANS. Semé de France, au lambel fassé d'argent & de gueules. Party de FRANCE, escartelé de NAVARRE.

26. BLANCHE DE FRANCE Duchesse D'ORLEANS fille posthume, espousa PHILIPPES DE FRANCE Duc d'ORLEANS son cousin. Il sera parlé plus amplement de cette Princesse, en l'Eloge de ce Prince Philippes, qui estoit fils puisné du Roy Philippes VI. du nom, dit de Valois.

Digitized by Google

HISTOIRE
GENEALOGIQVE
DE LA MAISON
DE FRANCE.
LIVRE QVATORSIESME.

LES ROYS DE FRANCE DE LA Branche DE VALOIS, *depuis* PHILIPPES VI. *fils de Charles de France, Comte de Valois, iusques au Roy* LOVIS *douziéme.*

Dez l'an de Salut MCCCXXVIII. iusques à l'an MCCCCXCVIII.

LES *Comtes* DE VALOIS *portoient en leurs Armoiries vn Escu semé de* FRANCE, *qui est d'azur aux Fleurs de Lis d'or sans nombre, à la bordure de gueules.*

Digitized by Google

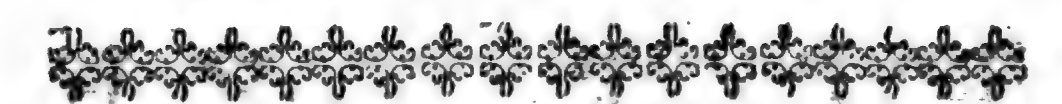

TABLE GENEALOGIQVE
DV LIVRE QVATORSIESME.

24. CHARLES de France, Comte de VALOIS, fils puisné du Roy Philippes le Hardy, & petit fils de S. Louis.

25.	PHILIPPES sixiéme, dit de Valois, Roy de France, eut quatre fils, & deux filles.	CHARLES Comte d'ALENÇON. *	IEAN. LOVIS C. de Chartres.	ISABEL. IEANNE. MARGVERITE. CATHERINE. CATHERINE.	IEANNE. ISABEL. MARIE. BLANCHE.

26.	IEAN Roy de France II. du nom, eut quatre fils, & six filles.	LOVIS.	IEAN.	PHILIPPES Duc d'Orleãs.	MARIE. IEANNE.

27.	CHARLES, surnommé le Sage, V. du nom, R. de France, eut deux fils, & six filles.	LOVIS de Fr. Duc d'ANIOV, & Roy de Sicile. *	IEAN Duc de BERRY.	PHILIPPES Duc de BOVRGONGNE. *	MARIE. IEANNE. ISABEL.	MARGVERITE. BLANCHE. CATHERINE.

Enfants de Iean Duc de Berry : CHARLES. IEAN. BONNE. MARIE.

28.	CHARLES VI. du nom Roy de France, eut cinq fils & six filles.	LOVIS Duc d'ORLEANS, duquel sont issus les Roys LOVIS XII. & FRANCOIS I. *	IEANNE. BONNE. IEANNE.	MARIE. ISABEL. CATHERINE.

29.	CHARLES. CHARLES. Dauphins de Viennois.	LOVIS.	IEAN.	CHARLES VII. du nom R. de Fr. eut 4. fils & 7. filles.	IEANNE. ISABEL. IEANNE.	MICHELLE. MARIE. CATHERINE.

30.	LOVIS XI. Roy de France, eut trois fils & trois filles.	PHILIPPES.	IACQVES.	CHARLES Duc de Berry, puis de Guyenne.	RADEGONDE. YOLAND. CATHERINE. IEANNE.	MAGDELENE. IEANNE. MARIE.

31.	IOACHIM.	CHARLES VIII. Roy de France.	FRANÇOIS Duc de Berry.	LOVISE.	ANNE.	IEANNE.

32.	CHARLES ORLAND Dauphin de Viennois.	CHARLES Dauphin de Viennois.	FRANÇOIS.	LOVIS.	ANNE.

VALOIS.

Semé de FRANCE. A la bordure de gueules.

ANIOV SICILE.

Tiercé en pal, le 1. fascé d'argent & de gueules de huict pieces, pour HONGRIE. Party de FRANCE au lambel de trois pieces de gueules, pour ANIOV-SICILE. Tiercé d'argent, à vne croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes d'or, pour IERVSALEM.

CONSTANTINOPLE COVRTENAY.

De gueules à quatre fusils adéossez d'or. Sur le milieu de la croix vn escu d'or à trois tourteaux de gueules, qui est COVRTENAY.

CHASTILLON S. PAVL.

De gueules à trois paux de vair, au chef d'or chargé d'vn lambel d'azur de cinq pieces, pour brisure.

B

24. CHARLES DE FRANCE

COMTE DE VALOIS, D'ANIOV, DV Maine, d'Alençon & du Perche, Pair de France.

Empereur titulaire de CONSTANTINOPLE; *& Roy aussi titulaire d'*ARAGON *& de* VALENCE; *& Comte de Barcelonne, surnommé* DEFENSEVR DE L'EGLISE.

CHAPITRE I.

APRES auoir décrit la lignée des Princes aisnez sortis de la Maison de FRANCE, l'ordre & la suite de la Genealogie nous conduit à deduire l'Histoire des puisnez, & commencer par cette premiere Branche collaterale tres celebre & plus cognuë par le surnom DE VALOIS. Branche d'autant plus illustre, que d'elle sont sortis treze Roys de France, qui ont successiuement regné en l'espace d'enuiron deux cens soixante ans, qui se comptent depuis l'an
1328. MCCCXXVIII. que Philippes VI. dit de VALOIS fils du Com-
1589. te Charles commença son regne, iusques à l'an MDXXCIX. que le Roy HENRY III. finit le sien par vne mort funeste.

Aucuns Historiens ont attribué à ces treze Monarques le surnom de Valois; mais abusiuement, à cause que les surnoms, qu'on donne com-

Digitized by Google

VALOIS. munement aux Princes des Seigneuries qu'ils tiennent en Apanage, *Ans de IESVS CHR.*
sont esteints & supprimez par la splendeur de l'Auguste qualité Roya-
le, aprés auoir succedé à la Couronne; tout ainsi qu'vne petite lumie-
re est offusquée par vne plus éclatante, & que les moindres riuieres per-
dent leurs noms, estans meslées dans les grands fleuues.

Supplementum Nangij. Le Prince CHARLES, Chef de cette Branche, fut second fils
du Roy Philippes III. dit le Hardy, & de la Reyne Isabel d'Aragon sa
premiere femme. Par Lettres de partage de l'an MCCXCIV. le Roy 1294.
Du Tillet. Philippes IV. surnommé le Bel son frere aisné luy donna en Apana-
ge le pays de Valois. Il l'erigea lors en Comté, & pour accroissement &
Chartes du Tresor de France. parfournissement de la somme de dix mil liures par an, qu'on luy auoit
promise, furent depuis adioustez à son partage les Comtez d'Alençon
& du Perche. Par autres Lettres données en l'an precedent, le mesme
Gilles Bry Hist. d'Alençon l. 5. Roy luy auoit aussi fait assignation du Comté de Chartres.

Ce CHARLES estoit Prince belliqueux & vaillant, aussi ne
laissa-t'il passer aucune occasion de faire paroistre son courage, qu'il ne
l'embrassast non seulement en France aux guerres contre les Anglois &
Flamans sous Philippes le Bel son frere, & les autres Roys ses neueux;
mais aussi en Catalongne, en Aragon, en Italie & en autres pays
estrangers.

Aprés la reuolte des Siciliens contre leur Roy Charles fils de France, B
frere de S. Louis, & que Pierre III. Roy d'Aragon eut fait exercer
Tresor des Chartes de France, Layette, Valois 2, 3. & 4. contre les François vne cruauté barbare, qu'on nomma les Vespres Si- 1282.
ciliennes, le Pape Martin IV. ayant horreur d'vn acte si detestable; &
ne pouuant souffrir l'vsurpation faite sur ce Prince François, du
Royaume de Sicile de là le Far, dependant du S. Siege, qui l'en auoit
inuesty, il excommunia Pierre, & le priua des Royaumes d'Aragon &
de Valence, & du Comté de Barcelonne, les donna à ce Prince CHAR-
LES DE FRANCE lors qualifié Comte d'Alençon, & l'en inue-
stit à la charge de les conquerir, & de payer par chacun an cinq cens li-
ures de cens à l'Eglise. L'acceptation du don fut faite à Paris par le Roy
Supplementum Nangij in vita Reg. Philippi III. Philippes III. au nom de CHARLES son fils, de l'aduis des Pre-
lats, Princes & Barons de France, qui à cét effect furent conuoquez en
l'an MCCXXCV. 1285.

Pour la conqueste de ces Estats il estoit besoin de bonnes sommes
de deniers & d'vn grand appareil sur mer & sur terre, ce qui fut cause,
que le Pape Nicolas IV. (predecesseur d'Honoré IV. lequel auoit
Tresor des Chartes de Fr. L. Bulles contre les heretiques. succedé à Martin) octroya au Comte CHARLES vne decime des C
biens du Clergé pour trois ans au Royaume de France, en Prouence,
Lyonnois, Bezançonnois, Cambray, Mets, Toul & Verdun, par sa
Bulle de l'an MCCXXCIX. 1289.

Philippes III. & son fils auoient desia resolu de mettre à execution l'in-
terdit, & de conquerir l'Aragon; où de fait ils estoient entrez, & auoient
pris plusieurs villes; mais la mort du Monarque François estant surue-
P. Æmil. nuë, elle arresta le cours de leurs conquestes & victoires; Depuis tou-
tesfois, pour le bien de la paix, & de concorde qu'on vouloit moyenner
Guaguin. entre les Maisons de France, d'Aragon & de Sicile, le Comte CHAR-
LES quitta son droict à ces Royaumes, en faueur aussi du premier ma-
Vignier. riage par luy contracté à Corbeil le mercredy d'aprés la Natiuité de no- *Son 1. mariage.*
Tresor des Chartes de Fr. L. Contracts de mariage. stre Seigneur l'an MCCXXCIX. auec dispense du Pape Nicolas, le-
quel neantmoins par sa Bulle, l'appelle CHARLES ROY D'A- 1289.
RAGON, comme il est ainsi qualifié par diuers autres titres. Ce ma-
riage fut consommé au mesme lieu de Corbeil, en l'an suiuant, le lende-

Ans de main de la feste de l'Assomption de la sacrée Vierge, auec MAR- VALOIS.
Iesvs GVERITE DE SICILE, fille de Charles II. Roy de Sicile, de
Chr. Hierusalem & de Hongrie ; Elle est mal nommée Clemence par Baro- *Baronio ad*
nio, qui attribuë la qualité de Roy d'Aragon à nostre CHARLES. *an. 1290. n. 11.*
Les conuentions de ce mariage furent ; Que le Roy de Sicile donnoit
au Comte de Valois en proprieté les Comtez d'Aniou, & du Maine,
comme s'ils luy estoient escheus par succession ; à la charge qu'il renon-
ceroit au droit par luy pretendu aux Royaumes d'Aragon, & de Valen-
ce, & au Comté de Barcelonne : & au cas qu'il n'y eust enfans du maria-
ge, ces deux Comtez ne laisseroient pas d'appartenir à CHARLES
& aprés sa mort (bien qu'il n'eust enfans) viendroient au Roy. On ad-
iousta ; Que le Roy de France, frere de CHARLES, feroit en sorte,
que le Pape octroyeroit au Roy de Sicile deniers pour le recouurement
de son Royaume. Et moyennant ce, le Roy Philippes quitta au mes-
B me Roy de Sicile, & à ses heritiers Comtes de Prouence, tout le droit
1295. qu'il pouuoit auoir en la ville d'Auignon. Depuis, & en l'an MCCXCV.
la Reyne Marie heritiere du Royaume de Hongrie (elle estoit mere
de MARGVERITE) renonça aussi au droit qu'elle pouuoit pre-
tendre sur les mesmes Comtez d'Aniou & du Maine, à cause, peut estre,
de son doüaire, ou pour autres conuentions matrimoniales accordées
entre le Roy de Sicile Charles II. & elle.

Cette Comtesse MARGVERITE deceda peu de temps aprés *Tresor de Fr.*
1296. son mariage, ayant par Testament fait en Auril MCCXCVI. esleu la *Layette, Testa-*
sepulture de son corps dans l'Eglise des Iacobins ou freres Prescheurs *ments des Roys*
à Paris, & de son cœur en celle de S. Maurice d'Angers. Elle disposa *& Reynes.*
de ses meubles precieux en faueur des Reynes de France, de Sicile, &
d'Aragon, du Comte de Valois son mary & d'autres Princes.

1295. En l'an MCCXCV. le Roy Philippes le Bel enuoya ce Comte *Annales de*
CHARLES son frere contre les Anglois en Guyenne, où il les vain- *France.*
quit, & s'estant ioint auec le Connestable de Nesle, ils prirent Rions,
puis S. Seuer.

Son 2. Aprés la mort de la Comtesse de Valois Marguerite, le mesme Com-
maria- te son espoux pour la seconde fois fut marié auec CATHERINE *Du Tillet.*
ge.
1299. DE COVRTENAY, fille & heritiere, non pas de Baudoüin Em-
C pereur de Constantinople, comme escrit Vignier, suiuy par autres Au- *Chartes du*
theurs ; mais du fils d'iceluy Philippes de Courtenay (lequel se quali- *Tresor de Fr.*
fioit aussi Empereur) & de Beatrix de Sicile son espouse. Le mariage se *L. Dispenses de*
fit en l'an MCCXCIX. *mar. des Roys & Pr.*

Par Bulle de Boniface VIII. furent deleguez son Nonce, & les
Euesques d'Amiens & d'Auxerre, afin de donner dispense de ce maria-
ge, pour estre CHARLES & CATHERINE parens au troisié-
me degré de consanguinité, & au deuxiéme d'affinité. Laquelle dis-
pense ne se donnant que pour grandes causes fut octroyée, au cas que
le Prince s'obligeroit à la defense de l'Eglise, & à secourir à ses despens
Charles Roy de Sicile contre le Prince Federic fils de Pierre Roy d'A-
ragon vsurpateur de la Sicile ; Aprés que CHARLES eut promis
1301. d'executer cela, il obtint la dispense au mois de Ianuier, l'an MCCCI.
En consequence de cette alliance le Prince François pretendit aussi iu-
stement l'Empire de Constantinople, que son espouse CATHERINE *Layette Cour-*
1300. luy auoit transporté dés l'an MCCC. auec ses droits au Comté de Na- *tenay c. 3.*
mur & à la Seigneurie de Courtenay. Mais on ne void pas qu'il ait pris
le titre d'Empereur, comme il pouuoit.

Par Lettres passées à S. Oüen lés Paris, au mesme an MCCC. le Com-

Digitized by Google

FRANCE. te CHARLES estant sur le point de s'acheminer en Italie promit de retourner en France, lors que le Roy PHILIPPES son frere auroit besoin de luy, & de n'entreprendre le voyage de Constantinople sans son congé. Vray-semblablement en ce temps il fit le voyage d'Italie. Car plusieurs Bulles du mesme Pape Boniface se trouuent, par lesquelles il luy donne le gouuernement de la Marque d'Ancone, au Diocese de Spolete, de la Romandiole & autres prouinces, pour les gouuerner sous l'authorité de l'Eglise. En vne autre Bulle il est appellé *Conseruateur de la paix en la prouince de Toscane.*

An de IESVS CHR.

Tresor de Fr. Layette, Valois 2. f. 21.

Quelque temps aprés cecy le Roy Philippes le Bel voyant que le Comte Guy de Flandres continuoit en la rebellion, il enuoya contre luy nostre Comte CHARLES, qui d'abord défit vne troupe de caualiers, & prit leur Chef, au moyen dequoy plusieurs villes se rendirent en l'obeïssance du Roy; Tellement que force fut au Flaman, & à ses deux fils Robert & Guillaume, de se venir rendre au Comte de Valois, pour estre presentez à la mercy du Roy son frere, qui les retint prisonniers: combien qu'aucuns Historiens Flamans escriuent, que ce fut sous espoir qu'il leur deust faire meilleure composition. En suite le Roy PHILIPPES alla luy mesme prendre possession des villes, & receut les hommages des nobles du Comté qui auoit esté conquis. A son depart il y laissa son frere pour le gouuerner. Mais la Chronique de ce temps-là asseure, qu'il en partit tres-mal content du Roy, pour ce que le Comte de Flandres s'estoit mis entre ses mains sur sa foy.

Io. Buselin. Gallo-Flandria lib. 7.
P. Æmil.
I. Meierus l. 10.
Annales de Fr. de Belleforest l. 4.
Vignier.
Nangij Suplem.

B

Aprés que CHARLES eut consommé son second mariage, il vint à Rome, esperant sous la faueur & les moyens du Pape, trouuer quelque expedient pour recouurer son Empire de Constantinople; auquel temps Boniface mit la Couronne Imperiale sur la teste de la Princesse CATHERINE DE COVRTENAY; ce qui se fit en grande solemnité dans la principale Eglise de Rome.

Vn Historien adiouste malicieusemẽt, qu'aprés la mort de l'Empereur Albert I. CHARLES se fit encore promettre par le Pape de transporter en France l'Empire d'Alemagne, & que delà vint la querele que Philippes le Bel eut auec Boniface VIII. ce que Vignier refute pertinemment. Ce Pape desirant tirer premierement secours & assistance du Prince François, qui auoit acquis vne grande reputation, il le constitua son Vicaire general & *Defenseur de toutes les Terres de l'Eglise.* Sous ce titre Boniface l'enuoya dans la ville de Florence, pour mettre d'accord les citoyens, diuisez en deux factions, des Blancs, & des Noirs; qui auoient pris si grand accroissement aux villes de la Toscane, qu'il ne fut possible aux François de les extirper entierement; mais seulement de chasser de Florence tous ceux qui s'estoient declarez estre de la faction des Blancs. Entre ceux-là se trouua le Poëte Dante Aligere, lequel en conceut vn tel dépit, que cuidant se venger, il osa par ses escrits vomir des calomnies contre CHARLES, & contre la tres-illustre Maison de France, comme nous auons cy-deuant remarqué.

Conrad. Vecerius in vita Henrici VII. Imp.
Vignier.

C

Ainsi le Prince François ne pouuant empécher les meurtres, qui se commettoient en telles dissensions, il se retira au Royaume de Naples, pour secourir aussi le Roy de Sicile Charles II. son cousin, contre le Roy Federic d'Aragon, qui luy faisoit la guerre, & auoit gagné sur luy plusieurs places en la Poüille & en la Calabre; à cause dequoy le Comte de Valois arriua bien à point; ayant donné telle crainte à l'Aragonnois, qu'il quitta ce qu'il tenoit en terre ferme, & enuoya porter paroles de paix; Elle luy fut accordée d'autant plustost, que le Comte 1302.

P. Collenutio.
J. Villani.
Blondus.
P. Æmil.
G. Nangius.

Digitized by Google

An de Iesus Chr. 1305. CHARLES desiroit aller aussi secourir les affaires de France. Passant à Lyon il fut au Couronnement du Pape Clement V. & depuis en Auignon à celuy de Iean XXII. qui le persuada de reprendre ses desseins pour recouurer l'Empire de Constantinople à l'ayde des Venitiens; auec lesquels & leur Duc Pierre Gradenigo, dés l'an MCCCVI. CHARLES auoit fait vn Traité à cette fin. Mais ce fut en vain, & inutilement, par ce que ses affaires, & celles de la Republique de Venise ne se trouuerent disposées pour mettre à execution vn si haut dessein. — FRANCE. *Chartes du Tresor de Fr. L. Venise, t. 6.* — 1306.

Cependant Louis Comte de Neuers, fils aisné du Comte de Flandres, ayant esté constitué prisonnier pour crime de leze-Maiesté, puis s'estant euadé & sauué en Flandres; & d'ailleurs les Flamans n'ayant satisfait entierement aux conuentions arrestées auec eux, par lesquelles ils deuoient démanteler leurs forteresses; & de plus ayant assiegé la ville de l'Isle, tout cela fit resoudre Philippes le Bel, ainsi qu'autres fois, de dépescher contre eux le Comte CHARLES & ses fils: dont les rebelles estonnez, se sousmirent aux charges, que le Roy leur voulut imposer. Mais ces rebelles ayant derechef pris les armes, Philippes remit sus vne autre armée, de laquelle luy mesme se fit conducteur; à cause dequoy se défians de pouuoir resister à vne si grande puissance, on a escrit, qu'ils gagnerent par presens Enguerran de Marigny Comte de Longueuille, lequel fit encore faire l'appointement. — 1313. *Annales de France. Meier.* — B

Quand CHARLES pouuoit trouuer quelque repos, aprés le laborieux exercice de la guerre, il seiournoit en son Comté de Valois, & se plaisoit au Chasteau de Villiers-col-de-Rets. Il fonda en ce païs le Monastere de Fontaine nostre Dame de l'Ordre des Chartreux, appellé de Bourg-fontaine, qu'il dota de bon reuenu. — *N. Bergeron au Valois Royal.*

L'Empereur Albert I. desirant l'Alliance de CHARLES, enuoya vn Ambassadeur au Roy Philippes le Bel son frere, pour luy offrir de faire le mariage de son second fils Federic Duc d'Austriche, auec l'vne des filles de ce Prince, niece du Roy, promettant de luy bailler les Comtez de Hollande & Zelande, qu'il quereloit contre Iean Comte de Hainaut. Mais cette Alliance ne fut executée; non plus qu'vne autre proiettée auec la Maison de Flandres. — *Au Tresor de France.*

Son 3. mariage. 1308. L'Empereriere CATHERINE DE COVRTENAY decedée, nostre Comte CHARLES fut conioint en troisiéme mariage auec MAHAVD DE S. PAVL, fille de Guy de Chastillon Comte de S. Paul Bouteiller de France & de Marie de Bretagne sa femme; le mariage se fit auec dispense de Clement V. d'autant qu'ils s'attouchoient de parenté du tiers au quart degré; Car Marie de Bretagne estoit petite fille de Henry III. Roy d'Angleterre & d'Alienor de Prouence, sœur de la Reyne de France Marguerite, femme de S. Louis ayeul de CHARLES. Le Comte de S. Paul, pour la dot de sa fille, donna mil liures de rente sur le Tresor du Temple à Paris, dont le Roy luy auoit fait don auparauant par acte separé; Le Traitté de mariage fut passé à Poitiers au mois de Iuin MCCCVIII. Par iceluy CHARLES delaisse aux hoirs qui sortiroient de luy & de Mahaud, le Comté de Chartres auec les Seigneuries de Chasteauneuf, Senonches, Moulins & Bon-moulins, & voulut, que s'il decedoit auant elle (ce qui aduint) elle eust pour doüaire trois mil liurées de terre, prises sur les biens dessus dits, auec Chastel & forteresse. Il adiouste; Que s'il peut retirer le Comté d'Alençon, & les Terres de Belesme & de Mortaigne, en sorte qu'elles peussent retourner aprés son decez au fils de son premier mariage, que MAHAVD les auroit en accroissement de don pour nopces, — *A. du Chesne Hist. de la M. de Chastillon. C Du Tillet. Chartes du Tresor de Fr.*

Digitized by Google

VALOIS. & les enfans masles, qui sortiroient du mariage auroient, aprés son decés, les Seigneuries de Tournant, de Torcy & de Villegenart. *Ans de Iesvs Chr.*

Depuis par Lettres du mois de Iuin MCCCXV. le Roy fit don au mesme Comte CHARLES, & à MAHAVT DE S. PAVL sa femme, des Terres de Gaille-fontaine, S Oüen & Rosay, qu'il eut de la confiscation d'Enguerrand de Marigny, lequel les auoit eués par eschange du mesme Comte de Valois pour la terre de Champrond au païs du Perche. 1315.

Chartes du Tresor de Fr.

Le Roy Philippes le Bel fit transport à CHARLES son frere de la Seigneurie de la Rochesurion en Poictou, maintenant Principauté, en eschange d'autres Terres par Lettres du mois de Feurier MCCXCVI. & 1296. par autres données à Courtray en Septembre de l'an suiuant, le mesme Roy erigea en sa faueur le Comté d'Aniou en Pairrie de France.

Layette Aniou t. 54. & 57.

Le Lundy auant Noël MCCCXX. CHARLES fit son premier 1320. Testament à Paris, par lequel il choisit sa sepulture en l'Eglise des Iacobins de la mesme ville entre ses deux premieres femmes; Voulut que son cœur fust mis en l'Eglise des Cordeliers prés du lieu auquel sa troisiéme femme éliroit sa sepulture; à laquelle Princesse il legua le rubis que sa fille de Blois luy donna, & la chappelle blanche dont le Roy Louis luy fit don. A Philippes son fils aisné (depuis Roy de France) il donna le plus beau de ses rubis & toutes ses armes, harnois & instruments de guerre, fors vn haubergeon de l'ouurage d'Acre. Il laissa à Charles son second fils l'espée dont le Seigneur de Harcourt se combatit, & tous ses cheuaux & palefrois; à Louis son troisiéme fils, toute sa vaisselle d'argent; à sa belle fille de Bourgongne, femme du mesme Philippes son fils aisné, il legua la plus belle de ses emeraudes; fit executeurs de ce Testament Mahaud de S. Paul sa femme, l'Abbé de S. Germain des Prez, Bouchard de Montmorency, Iean de Cherchemont son Chancelier, & autres. Cinq ans aprés il fit trois autres Testaments conformes en plusieurs points au precedent.

Layette des Testam. des Roys & Reynes.

En l'an MCCCXIX. il partagea à ses enfans ses grandes Seigneu- 1319. ries, & voulut, que le contract de ce partage fust homologué en la Cour de Parlement de Paris. Au mesme Philippes son aisné furent laissez les Comtez d'Aniou & du Maine, la Rochesurion & la Maison de S. Ouën, CHARLES retenant l'vsufruit. Ordonna que si le Prince partoit d'auec luy par sa volonté, il iouïst à plain du Comté du Maine (dont il porta le titre viuant le pere) comme aussi des Seigneuries de Courtenay, Chantecoq, Pisons, Biuillier en Flandres, Herebeque & Blacon, qui furent iadis à Catherine Emperiere de Constantinople sa deuxiéme femme; Que Charles de Valois son deuxiéme fils auroit le Comté de Chartres, les Seigneuries de Chanrond, Chasteauneuf en Timerais, Senonches, Molins & Bon-molins, les forests du Perche & de Reno. Donne à MAHAVD DE S. PAVL sa femme & à ses deux enfans, le Comté d'Alençon, le Vicomté de Trun, les Terres de Cotentin & de Mortagne, Belesme, Manuës, & autres, & mil liures de rente sur le Temple, nonobstant les conuentions faites auec Guy de Chastillon Comte de S. Paul, qu'il annulle; & prie le Roy Louis son neueu de confirmer ce partage. Il en fit vn autre à Paris en Ianuier MCCCXXII. 1322.

Tresor de France, Layette Valois t. 21. 40. & 56.

L. Alençon. t. 6.

Hist. d'Alençon & du Perche.

On remarque de ce Comte CHARLES, qu'il fut fils, pere, frere, & oncle de Roys de France, & n'en fut iamais Roy; mais qu'il eut tel pouuoir & credit, qu'en son temps on l'estimoit comme Viceroy & Lieutenant general des Roys. Et en Italie fut proclamé *Conseruateur & protecteur de l'Eglise Catholique*.

Digitized by Google

Il auoit vn grand courage, estoit beau, adroit, liberal & orné des au- VALOIS.
An de tres perfections dignes d'vn Prince; Toutesfois il n'a peu euiter le blas- *Masson. in*
IESVS CHR. me, de ce qu'auec trop de passion & de vengeance, il poursuiuit la mort *Annal. Fr.*
d'Enguerran de Marigny, qui l'auoit outragé de paroles fort auda- *Guagninus.*
cieuses en la presence du Roy. Aussi CHARLES eut-il enfin luy
mesme regret & déplaisir de cette mort, & s'en repentit. Car quelque *Io. Tilius Ep. Meld. in*
temps aprés estant tombé malade, & voyant que son mal ne se relas- *Chron.*
choit, il fit faire des prieres & des aumosnes pour son ame, & supplia le *Hist. des Mini-*
Roy de luy donner le corps d'iceluy pour gratifier ses parens, & le fit en- *stres d'Estat.*
terrer somptueusement.

Enfin ce grand Prince pere d'vne ample Lignée, se voyant posseder de grands biens, & auoir remporté l'honneur de ce que par sa Prudence & sa Valeur il restablit & asseura l'Estat de France, que les armes estrangeres auoient ébranlé, & d'auoir assoupy quelques coniurations & tumultes excitez sous le regne de Louis Hutin son neueu, il mourut à
B Nogent le Roy (autres disent au bourg de Patay en Beausse prés la ville
Samont de Chartres) le neufiéme iour d'Octobre, (aucuns remarquent en De-
1325. cembre) l'an MCCCXXV. & receut les honneurs de la sepulture dans *Du Tillet.*
l'Eglise des Iacobins à Paris, ou l'on void son tombeau & son effigie. *Hist. d'Alençon de G. Bry.*

MAHAVD DE S. PAVL l'ayant suruescu XXXIII. ans deceda le III. iour d'Octobre MCCCLVIII. & fut inhumée en l'Eglise des *Hist. de Chastillon d'A. du Chesne.*
1358. Cordeliers de Paris. Ferry de Locres au Traité des Comtes de S. Paul escrit, qu'elle s'allia en secondes nopces auec Guy de Luxembourg Comte de Liney; mais il la confond auec vne autre Mahaud sa niepce, fille de Iean de Chastillon Comte de S. Paul.

Nicolas Bergeron Aduocat au Parlement de Paris au Traité qu'il intitule LE VALOIS ROYAL, descrit, entre autres choses, la vie sommaire de ce Comte CHARLES, l'vn des plus illustres Princes de la Famille Tres-Chrestienne.

ENFANS DE CHARLES DE FRANCE COMTE DE VALOIS, & de MARGVERITE DE SICILE sa premiere femme.

C

25. PHILIPPES VI. du nom, Roy de FRANCE, vulgairement appellé de VALOIS, continua la lignée de cette Royale Maison.

25. CHARLES DE VALOIS Comte de CHARTRES, puis d'ALENCON a donné commencement à la Branche des Comtes & Ducs d'ALENCON, qui se verra deduite en son lieu.

25. ISABEL DE VALOIS estoit fille aisnée (quoy qu'aucuns la fassent puisnée.) Elle fut promise en mariage à Louis Comte de Neuers, & de Retel fils aisné de Robert Comte de Flan-
1307. dres, par Lettres données à Paris l'an MCCCVII. confirmées par BRETAGNE
1316. autres de l'an MCCCXVI. Mais ce mariage proposé n'eut lieu. D'hermines.
Car la Princesse fut alliée auec IEAN DVC DE BRETA- Party de
GNE III. du nom, comme il sera veu plus amplement au liure VALOIS.
qui traite des Ducs de Bretagne.

25. IEANNE DE VALOIS Comtesse de Hainaut fut pre-

Digitized by Google

VALOIS.

Semé de France, à la bordure de gueules.

HAINAVT.

Escartelé au 1. & 4. d'or, au Lyon de gueules, qui est Flandres. Au 2. & 3. d'or au Lyon de gueules qui est Hollande. Party de VALOIS.

Tresor des Chartes Layette, Contracts de mariages.

mierement accordée auec le Prince Edoüard d'Escoce, fils de Iean de Bailleul, Roy d'Escoce, par traité du XXIII. d'Octobre MCCXCV. mais ne l'ayant espousé, son mariage fut depuis contracté à Chauny sur Oise en Picardie le XIX. iour de May MCCCV. auec GVILLAVME, surnommé le Bon, Comte DE HAINAVT, Hollande & Zelande, Seigneur de Frize, fils de Iean d'Auesnes deuxiéme du nom Comte de Hainaut, & de Philippes de Luxembourg. Le Comte CHARLES promit à sa fille trente mil liures de tournois petits. Le Comte Guillaume la doüa de tel doüaire qui luy fut accordé au mariage de Iean de Hainaut son frere aisné & de Blanche iadis fille de Roy de France, où si ce doüaire ne plaisoit, il promit luy assigner huict mil liurées de terre à tournois en la Chastellenie de Bohain, forest de Marmail & au Chastel de S. Pris.

Ans de IESVS CHR. 1295. *Son mariage.* 1305.

Pendant la guerre contre les Flamans ce Comte GVILLAVME s'estant troué en vne rencontre engagé au milieu du camp des ennemis en grand danger de sa personne, son fils le secourut auec telle valeur, qu'il remporta la victoire. Le mesme Comte deceda le septiéme iour de Iuin l'an MCCCXXXVII. & fut inhumé à Valenciennes en Hainaut. B 1337.

Aprés sa mort la Comtesse IEANNE DE VALOIS sa vefue méprisant les vanitez du monde, prit le voile de Religieuse en l'Abbaye de Fontenelles en Hainaut. Estant Princesse d'excellente vertu, elle la fit paroistre en vne occasion tres-importante. Car en l'an MCCCXXXVIII. voyant que les deux armées des Roys de France & d'Angleterre Philippes VI. du nom & Edoüard III. estoient prestes de venir aux mains, pendant le siege que l'Anglois mit deuant Tournay, elle sort du monastere, & par vn loüable exemple de charité Chrestienne, pour arrester le malheur d'vn tant perilleux combat, & empécher que le sang fust répandu, elle resolut d'employer son credit & de sœur & de belle mere enuers les deux Rois, l'vn estant son frere, l'autre son gendre, pour les exciter de faire paix. 1338.

Ancienne Chronique de Flandres.

Froissart. vol. 1. c. 55.

Estant donc accouruë vers l'vn & l'autre Prince, elle les troue tant opiniastres à l'execution de leur dessein, qu'à diuerses fois elle est rebutée; Neantmoins ne perdãt courage, elle combat auec tant de patience & dexterité leurs ardentes passions, que sans en venir aux mains en fin par son entremise la trefue fut concluë pour trois ans, Tournay deliuré du siege, & les armées congediées. C

Aprés vn si bon œuure la Princesse rentrée dans son Monastere y vescut tres-pieusement. Il sembla, que Dieu voulut pour vn si bon office recompenser cette Princesse par vne longue vie, estant decedée fort aagée le VII. de Mars l'an MCCCC. qui estoit le LXIII. de son vefuage. Elle gist au chœur de la mesme Abbaye de Fontenelles. *Sa mort* 1400.

Du mariage du Comte de Hainaut, & d'elle sortirent sept enfans; *Iean & Louis* de Hainaut decedez en ieunesse, *Guillaume* de Hainaut Comte de Hollande tué par les Frisons; il ne laissa enfans legitimes de sa femme Ieanne fille de Iean III. Duc de Brabant. *Marguerite* de Hainaut, femme de l'Empereur Louis de Bauiere, desquels la posterité (qui sera deduite en son lieu) possedа les Comtez de Hainaut, Hollande & Zelande. *Ieanne* de Hainaut espousa Guillaume Comte de Iulliers Marquis, & en fin

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. fin Duc de ce pays, dont les enfans se voyent en leur lieu. *Philippes* de Hainaut fut mariée auec Edoüard III. Roy d'Angleterre, *Elisabeth* de Hainaut qui ne fut mariée. VALOIS.

26. MARGVERITE DE VALOIS Comtesse de Blois (appellée par erreur Clemence en la vieille Chronique de Flandres & aux Annales de Belleforest) fut conioincte par mariage auec GVY DE CHASTILLON, I. du nom Comte de Blois, Seigneur d'Auesnes, & de Guyse, fils aisné de Hugues aussi Comte de Blois & de Beatrix de Flandres sa femme. Par le contract de ce mariage (que le Roy Philippes le Bel confirma) & qui fut conclu à S. Germain en Laye au mois d'Octobre M. CCXCVIII. puis consommé l'an MCCCX. le mesme Roy Philippes, oncle paternel de MARGVERITE future espouse, ordonna, que son frere Charles Comte de Valois, pere d'icelle, luy asseeroit en dot mille liurées de terre, auec vingt-cinq mil liures vne fois payées, dont treze mil seroient employées en heritages pour elle, & que Guy seroit heritier de tout le Comté de Blois.

CHASTILLON. BLOIS. De gueules à trois paux de vair au chef d'or. Party de VALOIS.

1298. Son mariage. 1310. B

G. Nangius. A. du Chesne Hist. de Chastillon l. 4. c. 2.

1313. En l'an MCCCXIII. le iour de la Pentecoste, le mesme Roy Philippes l'honora de l'Ordre de Cheualerie, & furent aussi faits Cheualiers Louis Roy de Nauarre fils de sa Maiesté, depuis successeur à la Couronne de France, & les Princes Philippes & Charles freres d'iceluy, & Hugues Duc de Bourgongne: Ce qui se fit en presence d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, & d'Isabel de France sa femme, venus à Paris pour decorer la feste de cette nouuelle Cheualerie.

Guy de Blois assista le Roy Philippes son beau-frere contre Edoüard III. Roy d'Angleterre, & fut vn des entremeteurs de la paix faite l'an MCCCXL. Froissart vol. 1. c. 41.

1340.

De son mariage auec MARGVERITE DE VALOIS sortirent deux fils & vne fille; *Louis* Comte de Blois, tué à la bataille de Crecy, & *Charles* de Blois, lequel, à cause de Ieanne de Bretagne sa femme, pretendit le Duché de Bretagne, qui luy fut adiugé. *Marie* de Blois leur sœur espousa premierement Raoul Duc de Lorraine, & en secondes nopces Federic Comte de Linanges en Alemagne. Hist. de la Maison de Chastillon.

C

Puis que cette Comtesse de Blois MARGVERITE DE VALOIS, mere de ces trois enfans, mourut auparauant le Comte
1342. GVY son espoux, qui deceda l'an MCCCXLII. elle ne fut pas mariée en secondes nopces auec le Comte de Namur, ainsi qu'escrit du Tillet, sans nommer ce Comte. Vn titre de l'an MCCC. XVIII. duquel on se seruit au grand procés pour le Comté d'Artois, semble appeller ce Comte, Iean de Namur; il y est qualifié beau-frere de Robert d'Artois, qui espousa vne des sœurs de MARGVERITE DE VALOIS, & perdit sa cause contre Mahaut d'Artois sa tante. Mais ce titre (lequel vray-semblablement a fait errer du Tillet) se doit interpreter d'vne autre Alliance, ayant le Comte de Namur espousé Marie d'Artois sœur de Robert, lequel par ainsi estoit son beaufrere à cause de luy mesme, & non du chef de la Comtesse MARGVERITE, sœur de sa femme, IEANNE DE VALOIS, de laquelle nous parlerons cy-aprés. Du Tillet.

Digitized by Google

Valois. — Ans de Iesus Chr.

25. CATHERINE DE VALOIS mourut en ieunesse, & fut son corps inhumé en l'Abbaye du Val de Seri en Picardie.

ENFANS DE CHARLES DE FRANCE COMTE DE VALOIS & de CATHERINE DE COVRTENAY sa seconde femme.

25. IEAN DE VALOIS Comte de Chartres, qui est mentionné en vne ancienne Genealogie, deceda en bas aage.

Du Tillet.

25. CATHERINE DE VALOIS Emperiere de CONSTANTINOPLE par la succession de sa mere, fut Princesse de Tarente ayant contracté mariage auec PHILIPPES DE SICILE, lequel à cause de cette Princesse (qui fut sa seconde femme) porta la qualité d'Empereur de Constantinople. Il sera parlé plus particulierement de l'vn & de l'autre au deuxiéme Tome de cette Histoire, auquel la premiere Maison d'Aniou-Sicile deduite.

B

25. IEANNE DE VALOIS espousa ROBERT D'ARTOIS Comte de Beaumont le Roger, qui se pretendit Comte d'Artois, & d'eux sera faite plus ample mention cy-aprés en traitant de la Maison d'Artois.

Cartulaire de l'Abbaye de Fonteuraud.

25. ISABEL DE VALOIS fut premierement Prieure de Poissy, puis Abbesse de Fonteuraud, l'an MCCCXLII. aprés 1342.
le decés d'Alienor de Bretagne; le Pape Clement VI. confirma son élection: André Euesque de Tournay, Cardinal du S. Siege, la benit. Cette Abbaye estant trauaillée de troubles & de diuisions, elle prit vn grand soin d'y apporter la paix & l'ordre necessaire, & fit confirmer les priuileges de son Ordre, par le Pape, & par le Roy. L'Archeuesque de Tours & les Abbez de Marmontier prés la mesme ville, & de S. Cyprian lez Poitiers, furent nommez par le Pape pour Conseruateurs de ce Royal Monastere; Par vne quitance que cette Abbesse donna à Guillaume Roger Comte de Beaufort, au mois de Nouembre MCCCXLIII. on 1343.
void, qu'en cét an elle estoit desia Abbesse, contre ce qu'aucuns ont escrit. C

Du Tillet.

Le sieur du Tillet s'est mespris faisant deux diuerses Princesses du nom d'Isabel, filles de Charles Comte de Valois, l'vne Religieuse à Poissy, & l'autre Abbesse de Fonteuraud; d'autant que c'est la mesme qui eut ces deux dignitez Ecclesiastiques, comme on recueille de quelques Titres.

Hist. de l'Abbaye de Fonteuraud.

ISABEL DE VALOIS ayant administré le Monastere par l'espace de sept ans, mourut l'an MCCCXLIX. le iour & feste de S. Martin, & luy succeda Estiennete de Chambon. Sa mort 1349.

ENFANS DE CHARLES DE FRANCE COMTE DE VALOIS, & de MAHAVD DE S. PAVL sa troisiéme femme.

Tres. des Chartes de France.

25. LOVIS DE VALOIS Comte de Chartres & d'Alençon, eut ces Seigneuries par le partage que son pere le Comte CHAR-

Ans de IESVS CHR. 1322. LES fit à ses enfans en Ianuier MCCCXXII. quoy que soit Chartres, & les Seigneuries de Chasteau-neuf en Timerais, Chanrond, Senonches, Torcy, le Viuier en Brie, & Villegenart iusques à neuf mil liures de rente, la pluspart desquelles Terres & autres furent, par le decez de ce Prince LOVIS, aduenu sans enfans, l'an MCCCXXVIII. le II. iour de Nouembre, données par le Roy Philippes VI. son frere à Charles son autre frere Comte d'Alençon, au mois de May MCCCXXXV. LOVIS eut sa sepulture en l'Eglise des Cordeliers de Paris. VALOIS.

Sa mort 1328.

1335.

25. MARIE DE VALOIS, de laquelle & de CHARLES DE SICILE Duc de Calabre son mary, fils de Robert Roy de Sicile, sera parlé plus particulierement au deuxiéme Tome.

25. ISABEL DE VALOIS Duchesse de BOVRBON, dite la Ieune, à la difference de sa sœur du mesme nom, fut femme de PIERRE I. du nom DVC DE BOVRBON, l'Eloge duquel & d'ISABEL se verra au Traité de la Maison de Bourbon.

B

25. BLANCHE DE VALOIS Emperiere d'ALEMAGNE & Reyne de Boheme, n'ayant que sept ans fut accordée & depuis mariée auec CHARLES DE LVXEMBOVRG Empereur des Romains quatriéme de ce nom & Roy de Boheme. Elle fut la premiere des quatre femmes qu'il espousa. Ce Monarque tout le temps de sa vie fut allié & fidele amy de la France & de ses Roys, & combatit valureusemẽt à la funeste Iournée de Crecy donnée contre les Anglois, en laquelle son pere Iean de Luxembourg Roy de Boheme perdit la vie.

LVXEMBOVRG. D'or à l'Aiglé éployé de sable, ayant sur la poitrine vn Escu d'argent, au Lyon de gueules couronné, armé & lampassé d'or, à la queuë nouée & retroussée en sautoir. Party de VALOIS.

CHARLES fit la constitution appellée de son nom Caroline, ou Bulle d'or, contenant les charges, deuoirs, qualitez, rangs, preéminences & prerogatiues des Electeurs & autres Officiers de l'Empire, auec l'ordre & les ceremonies qu'il conuient garder en l'élection de l'Empereur. Et bien que quelques Autheurs l'ayent blasmé de s'estre dépoüillé de la Souueraineté du Royaume d'Arles en faueur des François, si est-ce qu'en cela il ne leur ceda rien qu'il peust iustement retenir contre leur volonté.

C

Sur la fin de ses iours il retourna en France pour moyenner la paix entre les Couronnes de France & d'Angleterre, & mourut au retour en l'an MCCCLXXVIII. ne laissant point d'enfans de l'Emperiere BLANCHE DE VALOIS son espouse, qui estoit decedée dés l'an MCCCXLVIII. Elle fut enseuelie dans l'Eglise du Chasteau de Prague en Boheme prés le corps de l'Empereur son époux, qui eut plusieurs enfans de deux autres femmes. Luy mesme a décrit sa vie en vn œuure particulier où il parle du Comte de Valois son beaupere, & de l'aduenement à la Couronne de France de la Branche de Valois en la personne du Roy Philippes son beaufrere, comme plus proche Prince du Sang en ligne masculine.

1378.

Sa mort 1348.

Le sieur du Tillet obmet cette Princesse BLANCHE DE VALOIS, & au lieu d'elle parle de la mere de Raoul Duc de Lorraine, sans la nommer. Mais puis que diuers titres, & les Historiens d'Alemagne témoignent, que ce Duc de Lorraine eut pour mere Elisabeth d'Austriche fille d'Albert I. Empereur, & femme du Duc Federic III. il n'est à croire, que ce Duc ait espousé Blãche de Valois. *Du Tillet.*

FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

BOVRGONGNE Duché.

Bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules.

NAVARRE.

De gueules à l'escarboucle pommetée d'or; Escartelé d'EVREVX, qui est de FRANCE, au baston componné d'argent & de gueules.

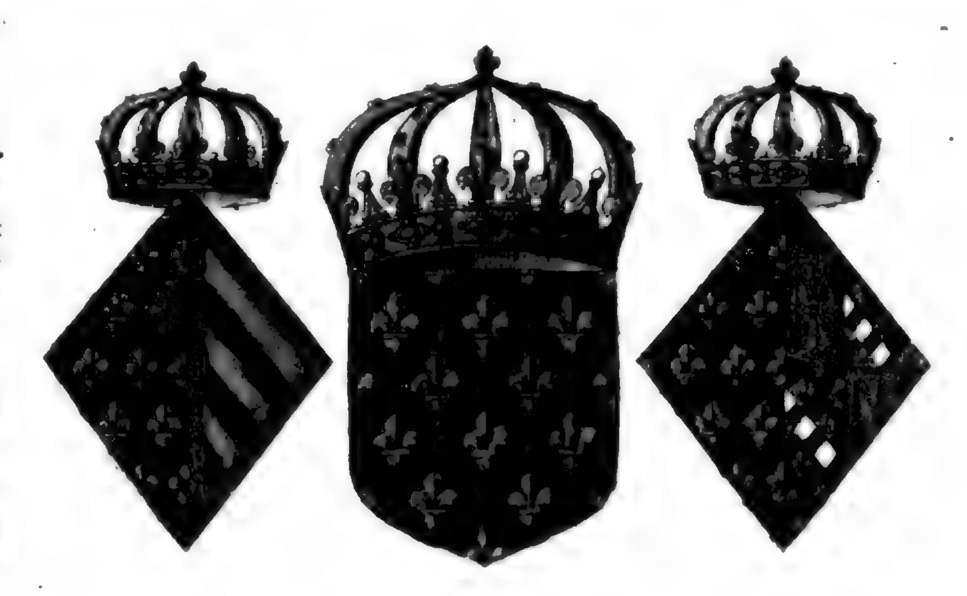

25. PHILIPPES VI. B

ROY DE FRANCE, DIT DE VALOIS, surnommé LE VRAY CATHOLIQVE.

CHAPITRE II.

LA France auoit dequoy plaindre son infortune, de ce 1328. qu'en douze ans, quatre Roys de la posterité de Philippes le Bel, estoient decedez sans laisser lignée masculine. Ils passerent en ce Monde comme vn songe, ainsi qu'a remarqué le sçauant Petrarque deplorant les miseres de la condition humaine, ausquelles souuent les Grands sont enuelopez aussi bien que les moindres. Mais en telle extremité l'Estat se trouua fortifié de plusieurs autres Princes (sortis des sept ou huict Branches collaterales qui subsistoient) pour reparer ces pertes, conseruer le Royaume, & de temps en temps chacun de ces Princes remplir à leur tour le trosne vacant. C

Fr. Petrarcha.

Sur tous ceux-là tenoit le premier degré en ordre de naissance PHILIPPES Comte de VALOIS & d'Aniou, qui se trouuoit estre d'aage meur & fleurissant, & auoit atteint trente six ans. Il estoit fils aisné de Charles de France Comte de Valois & de Marguerite de Sicile sa premiere femme; & desia s'estoit heureusement exercé en l'art militaire. Car le Roy Philippes le Long son cousin inuité par le Pape Iean XXII. l'enuoya en Italie auec vne armée, pour empescher les reuoltes, & faire la guerre tant à Mathieu Viscomte Seigneur de Milan, qu'à d'autres ennemis du S. Siege. Mais n'ayant esté assisté des forces de Robert Roy de Naples, des Florentins, Bolonnois & Siennois qu'on luy auoit promises, & l'armée des ennemis estant dix fois plus grande que la sienne, il moyenna seulement vn accord. Tant y a qu'il obtint, ainsi que le Comte son pere, le titre de *Vicaire de l'Eglise* en Italie. Aucuns toutesfois ont escrit, qu'il contraignit le Milanois de demander la paix. 1320.

Supplementum Nangij.

P. Massonus l. 3. Annal. Fr.

Corio part. 3.

Io. Villani l. 9. c. 108.

An de IESVS CHR.

FRANCE.

Quelques années aprés estant de retour en France il y veid vn grand changement. Car Charles le Bel son cousin germain (le plus ieune des trois freres enfans de Philippes le Bel, qui furent Roys) estant decedé sans enfans masles, laissant la Reyne Ieanne d'Eureux sa derniere femme enceinte; les Estats assemblez pour nommer à son fruict vn tuteur, esleurent ce Comte de Valois PHILIPPES premier Prince du Sang, & luy defererent la Regence des Royaumes de France & de Nauarre.

N. Gilles. Guaguinus. P. Æmil. Froissart v. 1. ch. 4. I. Iuuenal des Vrsins.

Deux mois aprés la Reyne vefue accoucha d'vne fille posthume, incapable de succeder à la Couronne suiuant l'ancienne Loy du Royaume. Ainsi le Comte de Valois de Regent fut recognu & declaré Roy de France en cette qualité de premier Prince du Sang, plus prochain masle du Roy defunt, comme peu de temps auant il estoit aduenu en pareille occurrence à vn autre Philippes aussi son cousin, & l'vn de ses predecesseurs, qui fut Philippes V. dit le Long, frere puisné du Roy B Louis Hutin, pere d'vne fille.

Froissart v. 1.

Tout cela auoit esté resolu & aussi tost executé à l'exclusion d'Edoüard III. Roy d'Angleterre, qui neantmoins donna beaucoup de peine à nostre nouueau Roy, & s'aduisa de luy contester la Regence & mesme la Couronne de France, laquelle fut vainement pretenduë par luy du chef de la Reyne sa mere Isabel de Frãce, fille aisnée du Roy Philippes le Bel, & sœur des Roys decedez. Ce notable differend fut agité auec vne merueilleuse contention en pleins Estats de France, presens les Ambassadeurs d'Edoüard, chacun des contendans la Couronne ayant de part & d'autre deduit ses moyens & raisons. Mais en fin celles du Prince François furent trouuées plus fortes & considerables, estant assisté de l'authorité de la Loy Salique fondamentale de la Monarchie de France, des exemples precedens, & de *la coustume ancienne*, qui empesche le Royaume de tomber entre les mains de filles, ou de leurs descendans, ny en celles des estrangers. Ioint que desia Edoüard auoit esté precedé par les filles des derniers Roys, lesquelles sans controuerse s'estoient démises des pretensions qu'elles eussent peu auoir sur les masles, particulierement sur PHILIPPES le Long & sur ce Comte de C Valois son cousin.

P. Æmil. l. 8. P. Masson. l. 4. Annal. I. Villani. Bald. ad l. 1. de Sentorib. & ad tit. de feudo marchia. Du Tillet.

Donques aprés l'Arrest solemnel des Estats interuenu au profit de PHILIPPES Comte de Valois, il fut sacré & couronné dans l'Eglise de Nostre Dame de Reims par l'Archeuesque Guillaume de Trie, qui auoit esté Gouuerneur du Prince en ses ieunes ans, & peut estre, que de là aucuns ont abusiuement estimé, qu'il estoit son oncle. De Reims où se fit le Couronnement le XXVII. de May feste de Pentecoste MCCCXXVIII. il vint faire son Entrée magnifique dans Paris & y fut receu auec allegresse & satisfaction de tout le peuple.

Son couronnement. 1328.

Supplementum Nangij. Froissart. Du Tillet. Georg. Colãener. Catal. Archiep. Rem.

Incontinent aprés LOVIS Comte de Flandres, troublé dans son Estat par la rebellion de ses suiets, pria le Monarque François de prendre en main sa defense, & de le secourir, à quoy il se disposa, & fut bien aise de commencer son regne par vne action de Iustice. Il l'entreprit auec non moins de valeur que de bon-heur, ayant défait ces rebelles en la memorable bataille de Mont-cassel le XXII. d'Aoust en ce mesme an MCCCXXVIII. Ils y furent si rudement traitez, que le Chef demeura sur le champ auec dix-neuf mil des siens; aucuns augmentent de beaucoup le nombre. La ville de Cassel, qui donna le nom à cette Iournée, fut en suite prise par les François, & saccagée. Celles d'Ypre, de Bruges & autres se rendirent. Le Roy se trouua en grand danger de sa

Bat. de Mont-cassel. 1328.

Io. Villani l. 10. Froissart v. 1. ch. 23. Guaguin. Meierus. Io. à Leid. l. 27. c. 26. Annales de Flandres.

FRANCE. personne à cette bataille, l'ayant euité par l'inuocation du nom de Dieu *Ans de* & de la sacrée Vierge sa mere, & d'vn vœu qu'il fit, lequel ce Prince IESVS victorieux rendit aprés son retour dans l'Eglise de N Dame de Paris, où CHR. il fit eriger sa statuë armée de toutes pieces, posée sur vn cheual bardé, qu'on y void encore contre vn pillier de la nef.

Renerus Snoius rer. Batau. l. 8. *Ægid. de Roya.*

Les Pairs de France & autres vassaux de la Couronne auoient satisfait à leur deuoir, & rendu les hommages au Roy PHILIPPES à son aduenement, excepté Edoüard Roy d'Angleterre Duc de Guyenne & Comte de Ponthieu, qui ne s'estoit trouué au couronnement. Les deputez que le Roy enuoya pour le sommer de satisfaire à son deuoir, furent courtoisement recueillis par luy; mais la Reyne Isabel sa mere, bien que Princesse du Sang Royal de France, leur parla audacieusement; disant; Que ce seroit chose indecente, qu'vn Roy se soumist & fist hommage au fils d'vn Comte. Neantmoins Edoüard resolut d'aller en personne le faire. On destina pour la ceremonie la ville d'Amiens, où se trouuerent, auec les Roys de France, & d'Angleterre, ceux de Nauarre, de Boheme & de Maiorque. Il y eut quelque contestation sur la restitution d'aucunes places, & sur la forme de l'hommage, l'Anglois demandant deux choses; l'vne, que PHILIPPES luy restituast les places prises en Guyenne sur Edoüard II. son pere; l'autre, qu'il ne fust obligé à faire l'hommage qu'en termes generaux; à cause, disoit-il, qu'il ignoroit la forme en laquelle ses predecesseurs l'auoient rendu, & demandoit delay pour s'en informer & en faire recherche. On remonstra, que le premier point auoit desia esté vuidé par le Traité de paix du dernier de May MCCCXXV. suiuant lequel il estoit permis à l'Anglois de se pouruoir en la Cour des Pairs de France, s'il pretendoit, qu'il eust esté iniustemēt depossedé d'aucunes places en son Duché de Guyenne. Pour le regard de l'autre chef; Que PHILIPPES estoit content de receuoir l'hommage en termes generaux, auec protestation, que cela ne pourroit preiudicier au droit de l'vn ny de l'autre, en attendant qu'Edoüard se fust instruit de la forme en laquelle ses predecesseurs l'auoient rendu aux autres Roys de France; à quoy il se sousmit.

Froissart v. 1. c. 25. *Annales de France.* *Du Tillet.* B 1325.

Il estoit venu dans ce Royaume si bien accompagné & en tel equipage, qu'il apparoissoit assez, que ce n'estoit point tant pour honorer le Monarque François son Souuerain, que pour donner, par cét éclat, quelque crainte de ses grandes forces, ou se faire admirer aux François. Pour rendre l'hommage il se presenta debout en habit Royal, vestu d'vne robe de velours cramoisy parsemée de leopards d'or, la Couronne en teste, l'espée au costé, auec les esperons dorez. PHILIPPES estoit assis en sa chaire Royale, vestu d'vne robbe de velours violet, parsemée de fleurs de Lis d'or, le diademe en teste, & le sceptre en main; Il estoit assisté de ses Connestable, & Chancelier, & de Iean Vicomte de Melun son grand Chambellan, qui commanda au Roy Edoüard d'oster sa Couronne, son espée & ses esperons, & de se mettre à genoux; ce qu'il fit (quoy que die Froissart) puis il rendit l'hommage entre les mains du Roy, le VI. de Iuin MCCCXXIX.

Annales de France. C *Froissart.* 1329.

De l'exclusion d'Edoüard à la Couronne de France, & de cét acte d'hommage si ponctuellement obserué, proceda la premiere source des aigreurs, & des longues dissensions d'entre la France & l'Angleterre. Parce qu'il faschoit à l'Anglois de se tant sousmettre au Roy Tres-Chrestien.

Parainsi couuant tousiours en son cœur vne indignation contre le Roy PHILIPPES & contre la France, il n'auoit autre pensée, que

Digitized by Google

Ans de de se venger, resolu d'obtenir par la force des armes ce que par la loy, FRANCE.
IESVS par le droit & la raison il auoit perdu; ne considerant pas, que son origi-
CHR. ne l'en rendoit incapable, & que *le Lis est vne fleur masle Royale, & trop no-* *Matthai c. 6.*
ble pour filer, par le témoignage de la Verité.

La guerre estant donc declarée, & la ville de Saintes prise sur l'An- *Tresor de Fr.*
1330. glois, on conclud vn Traité de paix le IX. de Mars M CCC XXX. Entre *Layette Anglet. 7. c. 1 & 3.*
les conditions, cette-cy est remarquable; Que la qualité des hommages des Duché de Guyenne & Comté de Ponthieu seroit lige; comme *Du Tillet.*
Edoüard le declara depuis par Lettres particulieres. Ce calme dura si peu de temps, que bien-tost aprés on le veid troublé par vne furieuse tempeste.

1329. Le conflict des armes fut meslé de celuy excité pour la Iurisdiction d'entre le Clergé de France & les Officiers de la Iustice Royale, qui se *Masson. l. 2. Annal.*
plaignoient des frequentes entreprises faites sur eux par les Ecclesiastiques. La cause en fut celebrement plaidée par Pierre de Cugnieres, *Biblioth. Patrum.*
(aucuns le qualifient Aduocat du Roy en la Cour de Parlement de Paris, autres le disent Conseiller) d'vne part, & par Pierre Bertrand Euesque d'Authun, qui fut depuis Cardinal, & en cette action estoit secondé *H. Spondan. an. 1329. An. Eccles.*
B par l'Eleu de Sens Pierre Roger depuis Pape, nommé Clement VI. d'autre part.

Encore qu'on eust fait apparoir des entreprises de ceux du Clergé; neantmoins PHILIPPES prononça son Arrest à l'auantage d'iceluy, suiuant l'opinion commune: Autres toutesfois disent, qu'il ne voulut innouer aucune chose. Mais les Ecclesiastiques ne peurent empescher, que les entreprises sur les priuileges & libertez de l'Eglise Gallicane ne fussent aucunement reparées & reformées, en ce que dés lors on fit ouuerture aux Appellations comme d'abus, qui furent receuës par les Cours Souueraines. Tant y a que les Ecclesiastiques eurent telle satisfaction de l'Arrest donné par le Roy, qu'au Titre glorieux de *Tres-Chrestien*, hereditaire aux Monarques de France, ils adiousterent celuy de *Vray Catholique*: Il se void ainsi qualifié en l'Inscription du tombeau de ses entrailles à Paris dans l'Eglise des Iacobins. *Est. Pasquier aux Recherches de Fr. l. 3. c. 7. Tilius Ep. Meld. in Chron.*

C Aprés qu'il eut domté les Flamans, rangé les Anglois au deuoir, estably ses affaires & retenu à soy les Comtez de Champagne & de Brie, donnant en leur lieu d'autres Seigneuries plus éloignées de Paris à sa cousine Ieanne Reyne de Nauarre, à laquelle Princesse d'ailleurs fut re- *Au Tresor de France, Layette, Traitez de mariages.*
1335. stitué son Royaume, le Monarque Tres-Chrestien se croisa & entreprit le voyage d'Outre-mer contre les Infideles pour le recouurement de la Terre Sainte; Auec luy se croiserent aussi les Roys de Nauarre, de Boheme, d'Aragon, & autres grands Princes, qui le firent Chef d'vne si genereuse entreprise Pour cét effect estant venu à Lyon (où il mit d'accord Amé Comte de Sauoye & Humbert Dauphin de Viennois) de là il décendit à Marseille; puis vint en Auignon visiter Iean XXII. & auec luy confera de ce voyage. Il mit sur pied deux tres-puissantes armées, celle de mer composée de quarante mil hommes, & la terrestre de trois cens mil. Les Roys de Hongrie, de Sicile, de Cypre & de Maiorque, auec les Republiques de Venise & de Genes promirent de se ioindre à ce grand dessein, & armement entrepris pour la gloire de Dieu. *Froissart v. 1. c. 28. G. Paradin l. 2. de l'Hist. de Sauoye. Supplementum Nangij. Masson.*

Pendant que la flotte se preparoit au port d'Aiguemortes, & que PHILIPPES pouruoioit à la Regence de son Royaume; comme il voulut sonder l'intention d'Edoüard, par deuers lequel il enuoya le Comte d'Eu son Connestable & l'Euesque de Beauuais, pour sçauoir s'il n'estoit pas resolu de l'accompagner en cette guerre Sainte, ainsi *Du Tillet.*

Digitized by Google

FRANCE. qu'autres fois auoient fait ses predecesseurs aucuns Roys de France, il apprit, qu'en estant bien éloigné, il espioit & attendoit son depart, pour se ietter sur la France; A quoy il estoit poussé d'autant plustost, qu'il auoit vaincu les Escossois; D'ailleurs Robert d'Artois Comte de Beaumont le Roger, qui aussi bien que l'Anglois estoit aueuglé de passion & de vengeance, ayant perdu son procés intenté pour la proprieté du Comté d'Artois, l'incitoit d'entreprendre sur ce Royaume, & luy offroit toute assistance. De sorte que PHILIPPES ayant sçeu leur trame, fut contraint, à son grand regret, de rompre ce pieux dessein: auquel toutesfois il ne defaillit entierement, ayant auec le Pape & les Venitiens enuoyé trente deux galeres au secours des Grecs contre les Turcs; qui perdirent vne bataille, & furent vaincus par les Chrestiens.

An de Iesus Chr. 1336.

P. Æmilius.

1338. Ainsi Edoüard réueilla ses anciennes querelles & pretensions, bien qu'au moyen de l'hommage rendu, il eust desia solennellement approuué PHILIPPES pour Roy. Mais voyant qu'il auoit à faire à forte partie, il fit vne Ligue contre la France auec l'Empereur Louis de Bauieres, & auec les Ducs & Comtes de Brabant, de Gueldres, de Cleues, de Iuliers & de Hainaut. Il estoit aussi picqué, de ce que le Roy auoit mesprisé son alliance, & preferé celle du Roy de Boheme, pour son fils aisné Iean Duc de Normandie.

Froissart v. 1. c. 9. M. Villani. l. 11. c. 54. Vualsingam. Froissart.

B

Il se ligua aussi auec les Flamans, & Iacques Arteuelle, qui de brasseur de biere à Gand, estoit monté à si haut degré d'authorité, que ces peuples luy obeïssoient & fournissoient hommes, armes & argent; s'estant acquis plus de credit enuers la populace mutine, que n'eust peu auoir le Comte de Flandres mesme.

Meierus.

PHILIPPES de son costé se fortifia aussi d'Alliances, & attira à son party Philippes Roy de Nauarre, Dauid Roy d'Escosse, Iean de Luxembourg Roy de Boheme, Charles son fils, depuis Empereur, les Ducs de Lorraine & d'Austriche, Henry Comte Palatin du Rhin & autres Princes. Louis Comte de Flandres le suiuit aussi, aprés auoir esté contraint d'abandonner son pays, pour vne autre rebellion de ses suiets.

Du Tillet. Chartes du Tresor de Fr. Layette Austriche.

Le Pape Benoist XII. preuoyant la calamité de ce grand orage, s'efforça de le destourner, & enuoya deux Cardinaux pour exhorter les deux Roys à la paix; mais cette bonne intention ne fut suiuie de l'effect que le S. Pere se promettoit, Edoüard, qui ne respiroit que la guerre, n'ayant voulu se départir de son pernicieux dessein; ny permettre, que ces Cardinaux entrassent dans son Royaume.

Massonus. An. l. 4.

C

Les troubles recommencerent dans la Picardie; le Connestable d'Eu fut enuoyé en Guyenne, & les Comtes de Foix & d'Armagnac, l'ayans ioint, ils mirent en l'obeïssance du Roy les villes de Bourg & de Blaye. Vne armée nauale fut aussi enuoyée en Angleterre, & y prit le port de Hamptone, entra dans la ville & la brusla.

Froissart v. 1. c. 42.

1339. Edoüard de son costé vint assieger Cambray, ville si valeureusement defenduë, qu'il fut contraint de se retirer; L'armée Françoise estant composée de cinquãte mil hommes de pied, & vingt-cinq mil cheuaux. D'ailleurs PHILIPPES estoit assisté, outre les Roys cy-dessus mentionnez, luy & eux faisant le nombre de quatre, de six Ducs & de trente six Comtes. Mais ce grand appareil fut inutile; Car les armées se separerent sans combatre.

Le seditieux Arteuelle, qui auoit promis de secourir le Roy d'Angleterre auec les forces de Flandres, ne s'estant si tost declaré proposa, pour cuider couurir son infidelité & sa rebellion, qu'Edoüard deuoit prendre le titre & les Armes de Roy de France, à quoy Edoüard estant porté

Meierus. Froissart v. 1. c. 44.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. porté dés ce temps luy & ses successeurs ont, auec autant de vanité que d'iniustice & de foible fondement, vsurpé ce titre imaginaire, & ont écartelé leurs Armes de celles de France. Aprés cela les Flamans & les Anglois ioints assiegent Tournay, & les François Thin-l'Euesque en Cambresis qu'ils prirent, & renforcerent Tournay. Mais enuiron ce temps-là ils receurent vne rude atteinte à la bataille nauale de l'Ecluse, en laquelle les Anglois demeurerent victorieux. FRANCE. *M. Villani.* *Froissart.* *Bataille de l'Ecluse.*

Cependant PHILIPPES ayant fait vn accord auec l'Empereur Louis de Bauiere, en consequence d'iceluy le Vicariat de l'Empire, que l'Anglois s'estoit fait donner, fut reuoqué. *Du Tillet.*

Le Roy de Castille Alfonse XI. auoit secouru PHILIPPES de quelques vaisseaux en la guerre contre les Anglois, & luy mesme estant assailly par les Maures fut assisté des forces de France, que Philippes Roy de Nauarre assembla en Gascogne & en Languedoc, dont les Infideles furent épouuantez, & se renfermerent dans leurs plus fortes places. Ce fut lors que ces deux Roys de France & de Castille & celuy d'Aragon confirmerent leurs Alliances. *Supplementum Nangij.* B *Du Tillet.*

Pendant le siege de Tournay Edoüard enuoya vn Cartel de deffi à PHILIPPES, contenant, Qu'il s'estoit mis aux champs pour recouurer la France à l'ayde des Flamans, qui l'en auoient recogneu pour leur vray & Souuerain Seigneur, offrant de vuider sa querele par combat de leurs corps seuls, ou de cent autres personnes d'eslite, ou bien d'armée contre armée. PHILIPPES (de la generosité duquel personne ne pouuoit douter) luy manda; Qu'ayant sceu, qu'il estoit dans son Royaume, & y faisoit actes d'hostilité contre le deuoir de vassal lige à son Seigneur Souuerain, ce qu'il ne pouuoit nier, estant entré en son hommage, & luy auoit fait serment de fidelité, son intention estoit de l'en deieter auec la grace diuine, laquelle il n'esperoit estre du costé d'Edoüard, puis qu'il auoit empesché le saint voyage d'Outre-mer: adioustant; Qu'il exposoit la Seigneurie d'autruy seulement, ce qui n'estoit raisonnable. Mais que s'il vouloit mettre contre le Royaume de France celuy d'Angleterre (encore que notoirement il fust beaucoup moindre) il se combatroit à luy seul à seul en camp clos, à condition, que le Roy vainqueur demeureroit paisible des deux Royaumes; ce qu'Edoüard refusa. *Tresor des Chartes de Fr. L. Anglet. 7. c. 12.* *Belleforest l. 5. c. 9.* *Annales de Fr.* C

En ces entrefaites Ieanne de Valois sœur du Roy PHILIPPES, belle mere d'Edoüard, vefue de Guillaume Comte de Hollande, moyenna la Tréue entre les deux Roys; mais elle ne dura gueres, & bien qu'elle eust esté prorogée, pour auiser aux moyens de paix, ce ne fut qu'vn feu couuert & non pas esteint; car il se ralluma bien tost aprés, l'Anglois ayant rompu la Tréue; & derechef estant incité d'entreprendre sur le Royaume de France par vn autre mauuais François. Ce fut Iean de Bretagne Comte de Montfort, qui debatoit à Charles de Chastillon issu de la Maison de Blois, neueu du Roy, & à la Princesse Ieanne de Bretagne sa femme, la succession au Duché de Bretagne, de laquelle ce Comte de Montfort auoit esté debouté par Arrest; tellement que l'Anglois prit & saccagea la ville de Caën, & autres en Normandie; ietta de grandes forces en Guyenne, & en Bretagne, où luy mesme descendit, puis vint en Picardie, & passa la Somme en resolution de faire de grands progrés dans la France. *Froissart.* 1342. *B. d'Argentré Hist. de Bret.* *Hist. de la Maison de Chastillon.*

PHILIPPES luy vint au deuant, & aprés auoir recherché toutes occasions de venir aux mains, enfin il trouua cette-cy dans la plaine de Crecy en Ponthieu, au grand mal-heur de la France. Car le desor- *Bat. de Crecy.* 1346. *Froissart v. 1. c. 127. & 170.*

FRANCE. dre se mit de telle façon dans les troupes Françoises & Italiennes, dont le Roy estoit assisté, que l'Anglois prenant son aduantage obtint vne funeste victoire ; signalée de la mort non seulement de Charles Comte d'Alençon, frere du Roy, de neuf autres Princes, & d'vn nombre infiny de Noblesse; mais encore de Iean de Luxembourg Roy de Boheme chef de l'auantgarde. Encore que ce Prince eust vn grand aage, & mesme qu'il fust priué de la veuë, si est-ce que l'affection qu'il portoit au Roy PHILIPPES son allié fut telle, qu'il ne voulut luy manquer à ce besoin, ayant pris vne hardie resolution d'exposer sa personne & celle de son fils le Prince Charles depuis Empereur pour sa iuste cause. Il commanda à ses gens de le lier sur son cheual & de le conduire au plus espais de la bataille, où il combatit, iusques à ce qu'il y perdit la vie, son fils demeurant blessé : action tant genereuse, & pleine de merueille, que Petrarque a estimé deuoir estre conseruée en la memoire de la posterité.

An de IESVS CHR.

M. Villani.
Th. Vvalsingham.
P. Massonus. in An. Fr.
L. 2. de remed. vtriusq. Fortuna.

Quant au Monarque François il fit aussi paroistre vne valeur nompareille & receut deux blessures. On a escrit, que contre son aduis les François attaquerent l'armée ennemie dans son fort, laquelle, bien que moindre, ne laissa pas d'obtenir la victoire. Tant y a, qu'on estime cette Iournée auoir esté la plus sanglante pour les François, qu'autre qui se remarque par l'Histoire depuis l'establissement de la Monarchie. B

L'Anglois cependant poursuit son heur & sa victoire, prit la ville de Calais aprés l'auoir assiegée par mer & par terre l'espace d'vn an. Edoüard & ses successeurs ayant vsurpé cette forte place plus de deux cens ans & iusques au regne de nostre Roy Henry II. 1347.

Lors de tous ces desastres la France ne trouua point de salut, aprés Dieu, ny de consolation, qu'en la constance, & generosité de son Roy, lequel en fin, aprés diuerses assemblées faites pour traiter de la paix & & plusieurs renouuellemẽts de treues, tomba malade, & sentant approcher la fin de sa vie exhorta ses enfans à suiure la pieté & autres vertus Chrestiennes, & se maintenir en concorde; puis mourut à Nogent prés Chartres, (depuis ce temps surnommé Nogent le Roy) le XXII. d'Aoust, l'an MCCCL. (non pas cinq ans aprés, comme dit Walsingam) estant aagé de cinquante sept ans, & en ayant regné vingt deux & cinq mois. Son corps fut inhumé à S. Denis & son cœur au Monastere de Bourg-fontaine situé en la forest de Rets en Valois, qu'il fit paracheuer & en augmenta la fondation. Ses entrailles furent mises dans l'Eglise des Iacobins à Paris en la Chappelle de S. Thomas. C

Froissart.
Du Tillet.
P. Æmil.
Masson.
summ 1350.

Chartes de Fr. L. Testaments des Roys.

Par son premier Testament, fait à Arras le XXIV. de May MCCCXLVII. il ordonna ; Que les executeurs d'iceluy enuoyeroient Commissaires dans les prouinces de son Royaume, pour oüir les plaintes de ses suiets & y mettre ordre. Il laissa vne somme de deniers pour le passage d'Outre-mer, & à la Reyne sa femme tous ses ioyaux, excepté la Couronne qu'il auoit accoustumé de porter aux grandes solemnitez, comme il fit à la Cheualerie de son fils aisné. Il fit vn autre Testament au Bois de Vincennes le II. de Iuillet MCCCL. 1347. 1350.

Vignier.
Masson l. 4. An.

Ce Monarque fut sage, deuotieux, equitable, magnanime & charitable à l'endroit des pauures; En vn mot il estoit né pour commander. Que s'il fit quelques leuées de deniers extraordinaires, mesmement de l'imposition sur le sel, qu'on nomma Gabelle, qui commença sous son regne, il le faut imputer à la misere du temps & à la necessité de ses grandes & fascheuses affaires, ayant eu à supporter tant de guerres.

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

Outre le Titre de *Vray Catholique*, aucuns luy donnent celuy de *Bien fortuné*, à cause, peut estre, qu'il eut le bon-heur de succeder à la Couronne par le decez aduenu de quatre Roys ses predecesseurs & cousins; Mais hors cette consideration, & celle du bon-heur qui l'accompagna à son aduenement, & aux premices de son regne, ce Titre ne luy pouuoit conuenir; veu qu'au contraire il fut malheureux sur la fin de ses iours, perdit deux batailles, & que sous luy commença, ou plustost se renouuela cette furieuse & cruelle dissension entre la France & l'Angleterre, laquelle a continué par plus de deux cens ans. Neantmoins, à vray dire, c'est celuy de nos Roys, qui establit vn meilleur ordre en la Iustice & aux Officiers, mesmes au Parlement de Paris.

Que s'il perdit les villes de Calais, de Poictiers & autres, ces pertes furent recompensées par plusieurs notables acquisitions de grandes Seigneuries qu'il ioignit à son Estat; mesmement de la prouince de Dauphiné. Car Humbert dernier Dauphin de Viennois ayāt surueseu à son fils
B vnique, & n'esperant plus de lignée, resolut de suiure la profession Ecclesiastique, & voulant auparauant pouruoir à ses suiets d'vn Seigneur, qui peust les defendre & maintenir en paix, il choisit la Tres-auguste Famille de ce Roy PHILIPPES VI. Ainsi ayant égard à la proximité de lignage, qui estoit entre luy & ses enfans d'vne part, & la mere & la femme d'iceluy Dauphin d'autre, il transporta & fit don entre vifs au Prince Philippes, fils puisné du Monarque François, ou bien à l'vn des fils de Iean Duc de Normandie son fils aisné, tel qu'il voudroit élire, de son païs de Dauphiné, du Duché de Champsor; de la Principauté de Briançonnois, du Marquisat de Cesane, des Vicomtez de Vienne, d'Albon, de Graisiuaudan, d'Embrunois & de Gappensois, de quatre Baronnies & d'autres Terres; ce don fait au cas qu'il decedast sans hoirs masles ou femelles legitimes: Ce fut aussi à condition expresse, Que celuy qui auroit cette prouince & ses successeurs s'appelleroient *Dauphins de Viennois*, & porteroient leurs Armes escartelées de France & de Dauphiné; Humbert excepta de ce don ses Terres de Poüille & d'Auuergne. Les Lettres en furent expediées au Chasteau du Bois de Vincennes le XXIII. d'Auril MCCCXLIII. En recompense le Roy donna au Dauphin Humbert dix mil liures de rente
C sa vie durant, promit luy asseoir vingt mil liures sur heritages, & de luy fournir six vingts mil florins d'or.

Chartes du Tresor de Fr. Layette Dauphiné l.t.17. & t.18.

A. du Chesne en l'hist. des Dauph. de Viennois.

Don du Dauphiné. 1343.

Tresor des Chartes de France.

Le Prince Charles petit fils de ce Roy PHILIPPES VI. & fils du mesme Iean Duc de Normandie (l'vn & l'autre depuis Roys) fut nommé, & a esté le premier Dauphin de la Maison de France, entre les fils des Roys; titre depuis ce temps donné & affecté aux fils aisnez heritiers presomptifs de la Couronne.

Presque au mesme temps que le don fut fait par Humbert, PHILIPPES acquit du Roy Iacques de Maiorque le Comté de Roussillon & le Chasteau de Lates situez sur la frontiere d'Espagne: & la Baronnie de Montpellier, l'vne des plus belles villes de Languedoc; Elles luy
1349. furent venduës pour six vingts mil escus d'or par contract de l'an M. CCCXLIX.

M. Villani. Tresor de Fr. Layette, Maguelonne & Montp.

D'ailleurs Pierre Comte de Dreux luy transporta la Baronnie du Chasteau du Loir située entre les païs de Touraine & du Maine.

Au Tresor de Fr. L. Tours l.t.49.

Vn Autheur moderne escrit, qu'il acquit aussi de l'Empereur Henry VII. la Souueraineté du Royaume d'Arles, qui dés long temps estoit vne ancienne piece de la Monarchie de France, & que PHILIPPES en paya trois cens mil marcs d'argent. Il adiouste; Que le Traité fut fur

I. Bodin l. 1. c. 9. de la Repub.

Digitized by Google

FRANCE. cela porte aussi; Que les Roys & le Royaume de France demeureroient Ans de
és priuileges, franchises & libertez, qu'ils auoient tousiours tenuës con- Iesvs
tre l'Empereur d'Alemagne, auquel ils n'estoient en rien suiets. Mais il Ch r.
semble, que ce Traité doit se rapporter au Roy Philippes le Bel, plustost qu'à cettuy-cy.

PHILIPPES VI. estant encore ieune, son premier mariage fut accordé dés l'an MCCCII. (puis l'accord rompu, & derechef traité) 1302.
Du Tillet. auec IEANNE DE BOVRGONGNE, fille de Robert II. Son I. mariage.
Duc de Bourgongne & d'Agnes de France fille du Roy S. Louis. Le
A. du Chesne en l'Hist. de Bourgongne. contract en fut passé à Sens, en Iuin MCCCXIII. conioinctement auec 1313.
celuy de Huguenin de Bourgongne, fils de ce Duc Robert, & de Catherine de Valois, sœur de nostre Roy PHILIPPES; par lequel Traité les deux mariages furent compensez l'vn auec l'autre; seulement on donna aux futurs conioints quelques sommes de deniers; & le doüaire de cette Reyne IEANNE fut assigné sur Saumur en Aniou. Neantmoins on a escrit, que la Princesse eut en mariage les Terres de Courtenay & de Chantecoq, & que PHILIPPES eut du Comte de Valois son pere en auancement d'hoirie les Comtez d'Aniou & du Maine, auec la Seigneurie de la Rochesur-ion en Poitou; puis aprés la mort d'iceluy il eut en outre le Comté de Valois. Par Lettres expediées en la 1328.
Au Tresor des Chart. de Fr. ville d'Arras en Aoust MCCCXXVIII. il donna aussi en doüaire à son espouse vingt-cinq mil liures de rente, qu'il assigna sur l'Aniou, le Maine & la Touraine, voulant qu'elle eust part en tous ses conquests faits deuant leur mariage, tant de la Terre de la Ferté Bernard, qu'autres. Depuis il changea l'assignat de ce doüaire & au lieu d'Aniou & du Maine (qu'il auoit donné à son fils aisné, auec le Duché de Normandie) il l'assigna sur Montargis, Lorris, & Vitry aux Loges. Finablement par Lettres de l'an MCCCXXXII. il donna à la mesme Reyne son espouse 1332.
l'hostel de Nesle situé à Paris sur la riuiere de Seine.

Depuis, PHILIPPES & IEANNE faisans partage de leurs biens entre leurs enfans le XVI. Auril MCCCXLIV. ordonnerent: Que le Dau- 1344.
phiné (qui auoit esté premierement baillé à Philippes de France leur fils puisné) appartiendroit au Prince Iean leur aisné, & qu'au lieu du Dauphiné, ce puisné auroit en Apanage le Duché d'Orleans, auec les Comtez de Valois & de Beaumont le Roger (qui fut à Robert d'Artois) & les autres Terres que ce Prince tenoit en Normandie, sauf quelques Seigneuries y specifiées. Il luy donne aussi les Terres que la Reyne Ieanne d'Eureux tenoit en doüaire dans la Champagne, la Brie & la Normandie, que luy & ses successeurs tiendroient en Pairie. Cette Reyne IEANNE (qui auoit esté couronnée auec le Roy son mary) finit le cours de sa vie l'an MCCCXLVIII. Elle fut inhumée en l'Egli- 1348.
se de S. Denys, autres escriuent, qu'elle eut la sepulture en celle des Cordeliers de Paris.

Du Tillet. Bien tost aprés ce decez PHILIPPES, en secondes nopces, fut conioint par mariage, par traité du XXIX. de Ianuier (autres disent Son I. mariage.
d'Aoust) MCCCXLIX. passé à Brie Comte-Robert, auec BLANCHE DE NAVARRE, fille de Philippes III. Roy de Nauar- 1349.
re & de la Reyne Ieanne fille du Roy Louis Hutin. Elle auoit esté accordée à Pierre Prince de Castille, fils aisné du Roy de Castille Alfonse XI. Lors que BLANCHE fut mariée elle estoit aagée de dix-huit ans. Le Roy l'auoit destinée pour femme au Duc de Normandie son fils & à cette fin l'auoit fait venir en sa Cour. Mais depuis luy mesme fut tellement espris de sa beauté, qu'il l'espousa, encore qu'il fust aucune-

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr. ment auancé en aage ; Aucuns escriuent, que n'ayant vsé auec moderation du plaisir qu'il prenoit auec cette ieune Reyne, ses iours en furent abregez, & que ce deuxiéme mariage fut vn fais à ses ans & à ses fatigues. Il la delaissa enceinte ; & demeurant en viduité le reste de ses iours, elle suruescut son mary cinquante ans par vn rare exemple de continence; Aussi fut-elle tres-pieuse Princesse; & deceda le v. d'Octobre l'an MCCCXCVIII. dans la maison Royale de Neaufle. Elle est aussi loüée d'vne grande charité enuers les pauures, ausquels elle fit beaucoup de biens, & de liberalité à l'endroit de son neueu Pierre de Nauarre Comte de Mortain. Son corps repose à S. Denys dans la Chapelle de S. Hippolyte. Pour ce qu'elle paruint à vn long aage, comme auoit fait la Reyne BLANCHE, mere de S. LOVIS, on estime, que de là vient, qu'on appelle communément de ce mesme nom les Reynes vefues doüairieres de nos Rois. FRANCE. *M. Villani. l. 1. c. 31. & 76. Masson. Annales de France.* 1398.

B PHILIPPES VI. honora de la dignité de Pairie de France, les Seigneuries d'Eureux, de Bourbon, d'Alençon, d'Artois, de Bretagne, de Clermont en Beauuaisis, & de Beaumont le Roger, toutes possedées par des Princes du Sang Royal. *Du Tillet.*

ENFANS DV ROY PHILIPPES VI. DIT DE VALOIS, & de IEANNE DE BOVRGONGNE sa premiere femme.

26. IEAN II. du nom Roy de France.

26. N. DE FRANCE né en MCCCXXVIII. mourut ieune & fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Paris.

Sa naissance. 1330. 26. LOVIS DE FRANCE nasquit le VIII. de Iuin l'an M. CCCXXX. & mourut quinze iours aprés; ceux là s'abusent donc, qui escriuent, qu'il suruescut le Roy son pere & assista à ses funerailles. Il eut ce nom en memoire de Sainct Louis son grand ayeul. Et pour ce que depuis que le Roy son pere fut paruenu à la Couronne, vn autre fils luy estoit desia mort, & que cettuy-cy n'estoit bien disposé, le pere voüa de faire en personne le voyage de Marseille, pour y visiter le tombeau de S. Louis Euesque de Marseille son oncle maternel : mais l'enfant mourut bien tost aprés le vœu, & fut enseuely en l'Eglise des Cordeliers à Paris. C *Bern. Guido.*

1333. 26. IEAN DE FRANCE est obmis par le sieur du Tillet & autres Historiens. Il mourut ieune le II. d'Octobre MCCCXXXIII. En vn tableau qui est dans l'Eglise du Prieuré de Poissy est porté, que par deuotion, le Roy son pere fit dedier cette Eglise le XII. de Feurier MCCCXXX. assistans II. Archeuesques & XXII. Euesques, ainsi qu'on trouua escrit dans vn cercueil de plomb estant ouuert l'an MDXXIII.

26. PHILIPPES DE FRANCE Duc d'Orleans & Comte de Valois aura son Eloge cy-aprés.

Son mariage. 1332. 26. MARIE DE FRANCE Duchesse de Limbourg fut (par dispense du Pape Iean XXII.) mariée à IEAN DE BRABANT Duc de Limbourg, fils de Iean III. Duc de Brabant & de Marie d'Eureux : le Traité fut passé à Creuecueur en Brie le VIII. de Iuil- BRABANT De sable au Lyon d'or. Party de FRANCE.

FRANCE. *Chartes du Tresor de Fr.*

let MCCCXXXII. Le Roy luy donna six vingts mil liures de petits tournois, qui deuoient estre employez en heritages dans le Royaume de France. Le Duc de Brabant fit transport à son fils du Duché de Limbourg. On stipula, que le doüaire de dix mil liurées de terre seroit assis en Romain pays (ainsi le porte le titre) ou bien au plus prés du mesme pays. Les espousailles se firent à Paris par Guillaume de Brosse Archeuesque de Reims. Vn Historien de Brabant escrit, que le mariage ne fut consommé, mais il s'est mespris, les titres iustifians le contraire. La Princesse mourut en l'an MCCCXXXIII. le XXII. de Septembre. Elle gist en l'Eglise des Cordeliers de Paris, où l'on void son Epitaphe, qui porte qu'elle estoit fille du Roy Philippes de Valois. Son mary deceda l'an MCCCLX.

An de IESVS CHR.

J. Diuans.

Sa mort 1333.

1360.

B

FILLE DV ROY PHILIPPES DE VALOIS, & de la Reyne BLANCHE DE NAVARRE sa deuxiéme femme.

Semé de FRANCE.

Du Tillet.

26. IEANNE DE FRANCE fille posthume, ayant l'aage de dix-neuf ans fut promise à Iean d'Aragon Duc de Gironde (qui a esté Roy d'Aragon) fils aisné du Roy Pierre III. par Traité du XVI. de Iuillet MCCCLXX. Mais allant en Espagne pour consommer le mariage, elle mourut à Beziers l'an MCCCLXXIII. ainsi que contient son Epitaphe qui est à S. Denys, où elle gist. Neantmoins du Tillet escrit plus veritablement, qu'elle deceda l'an MCCCLXXI. & qu'elle fut enterrée dans l'Eglise cathedrale de Beziers (peut estre que ce furent ses entrailles seulement) le corps fut porté à S. Denys. Ce que dit cét Autheur iudicieux se confirme, en ce que l'on trouue, que sur le differend d'entre le Roy Charles V. & Ieanne Reyne de France, & de Nauarre, mere de la Princesse, fut accordé par transaction du mois de Nouembre en cét an MCCCLXXI; Que les biens donnez par le Roy, la Reyne & le Dauphin à IEANNE, lors de son partement pour cause de son mariage, appartiendroient à sa Maiesté, & les autres biens qu'auoient donné la Reyne, le Pape & les amis de la mesme IEANNE & autres, appartiendroient à cette Reyne, ensemble les ioyaux; & que le Roy feroit à ses despens apporter le corps à S. Denys & faire les funerailles.

1370.

Sa mort 1371.

C

1371.

FILS NATVREL DV ROY PHILIPPES VI.

Vualsingham in Hist. Eduardi III. & in hypodigm. Neustria.

26. IEAN Bastard de France combatit en duel & vainquit vn Cheualier d'Ypre en Flandres, l'an MCCCL. comme remarque l'Historien Anglois Walsingham, qui le nomme expressement fils Bastard du Roy Philippes; Ce que les Autheurs François n'ont point remarqué. 1350.

Digitized by Google

FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

LVXEMBOVRG.

D'argent au Lyon de gueules, couronné, armé & lampassé d'or, à la queuë noüée & passée en sautoir.

AVVERGNE BOVLONGNE.

D'or au Gonfanon de gueules, frangé de sinople.

B

26. IEAN II. ROY DE FRANCE, *surnommé* LE BON.

CHAPITRE III.

1350. AV regne de Philippes VI. dit de Valois, succeda celuy de ce Prince IEAN II. son fils aisné, & de la Reyne Ieanne de Bourgongne sa premiere femme; regne comblé de plus grands malheurs, de plus tragiques euenemens & de troubles, que n'auoit esté le precedent.

Le Roy son pere l'inuestit du Duché de Normandie & des Comtez d'Aniou & du Maine, pour les tenir en Pairie; par Lettres du XVII. de
1331. Feurier MCCCXXXI. La donation du Dauphiné, faite à Philippes Duc
C d'Orleans, fut depuis transferée en la personne de ce mesme Prince IEAN son frere aisné alors Duc de Normandie, & depuis en celle de Charles fils d'iceluy, qui a aussi esté Roy. *Au Tresor des Tit. de Fr. Layette, Dauphiné V. 1. 1.*

1341. Sous ce Titre de Duc IEAN fut General d'armée en Bretagne, pour y maintenir la Maison de Blois, contre celle de Monfort. Il y fit vn second voyage & rompit les desseins d'Edoüard III. Roy d'Angleterre, donnant tel effroy aux Anglois, qu'ils abandonnerent le siege de Vannes, & se retirerent prés de leur Roy, contre lequel marcha le Duc en resolution de le combatre. Les armées estant campées l'vne deuant l'autre, deux Cardinaux enuoyez par le Pape Clement VI. moyennerent vne Tréue. *Froissart. Bertr. d'Argentré au l. [illegible] de Bretagne.*

Depuis le Roy Philippes enuoya ce Duc son fils en Guyenne auec *Froissart vol. 1.*
1345. vne armée de cent mil hommes: il y prit la ville d'Angoulesme, & autres bonnes places.

Son couronnement. La succession de la Couronne luy escheut, estant aagé d'enuiron *Du Tillet.*
1350. quarante ans & fut sacré à Reims le XXVI. de Septembre MCCCL. *Froissart vol. 1. c. 153.*

Digitized by Google

FRANCE. Les premices de son regne furent marquez d'vne seuere iustice fort exemplaire; ce fut du Connestable de France Raoul II. Comte d'Eu & de Guines, lequel estant retourné d'Angleterre (où il auoit esté long temps prisonnier) fut conuaincu de trahison, & d'auoir voulu introduire l'Anglois dans Guines; Pour raison dequoy il eut la teste tranchée dans l'Hostel de Nesle à Paris, en presence de quelques Princes, deuant lesquels il recognut son crime.

Au de Iesvs Chr.

M. Villani. Annal. l. 1. & 3. P. Masson. Froissart v. 1. c. 153.

La Tréue expirée, les troupes conduites par Guy de Nesle Seigneur d'Offemont Mareschal de France, furent défaites en Saintonge, & luy pris; depuis il fut encore déconfit & tué en Bretagne. Mais le regret de telles pertes & de la surprise de Guines, fut addoucy par le recouurement de la forte ville de S. Iean d'Angely: En suite le Cardinal Guy de Boulongne moyenna vne Tréue entre les deux Roys. 1352.

Du Tillet.

En la charge de Connestable succeda Charles d'Espagne, Prince du Sang Royal de Castille, fils d'Alfonse, dit de la Cerde, & petit fils de Blanche de France, l'vne des filles du Roy S. Louis. Ce nouueau Connestable, tant à cause de ses vertus, que de la proximité de lignage, dont il attouchoit la Maison de France, estoit affectionné par le Roy, auec lequel il auoit esté nourry en sa ieunesse. Sa Maiesté luy donna le Comté d'Angoulesme. Mais Charles Roy de Nauarre, Prince ambitieux, qui auoit espousé vne des filles du Roy IEAN, conceut vne extréme ialousie de cette faueur: Pour donner couleur aux mauuais desseins qu'il couuoit contre ce Prince, il mit en auant la pretension, qu'il disoit auoir sur le Comté; encore que quelque temps auant il eust pressé le Roy son beau-pere de le retirer, moyennant recompense. La mauuaise intelligence entre ces deux Princes, causa de grandes calamitez. Car ce Roy Charles voyant estre aduantagé de sa qualité releuée, & de la prerogatiue de sa naissance, entreprit de faire éclore les effects de sa passion, lors qu'aprés auoir tramé vne secrete ligue auec aucuns Seigneurs, il fit assassiner le Connestable à l'Aigle en Normandie, au mois de Ianuier MCCCLIII. 1353.

B

Froissart v. 1. c. 154. M. Villani.

En cét attentat sur la vie du premier Officier de la Couronne, la Maiesté Royale ayant esté outrageusement offensée cela fit resoudre le Roy d'en tirer la raison, encore que l'autheur du mal fust son gendre. Il luy fait donner iour par deuant luy, auquel Charles se representa & debatit sa cause au mieux qu'il put. Mais il luy auoit esté plus facile de commettre vn si grand crime, que non pas de l'excuser. Le Roy neantmoins fléchy par les prieres des Reynes Ieanne & Blanche, celle-cy sœur du Nauarrois, & vefue du Roy Philippes dernier decedé; & celle-là vefue de Charles le Bel; comme aussi par les larmes de sa fille la Reyne Ieanne de Nauarre, alentit son courroux & receut le Nauarrois au pardon.

C

La reconciliation ne fut pas de longue durée, le mauuais naturel de ce Roy ne pouuant produire que des actions vitieuses & turbulentes; Car peu de iours aprés il s'en alla en Nauarre sans prendre congé du Roy son beau-pere, & sema des discours seditieux contre le Monarque François, qui s'auança iusques à Caën, & enuoya saisir les Terres que le Nauarrois tenoit en Normandie, dont ayant eu aduis, il reuint en France auec dix mil hommes. Toutesfois le Roy fut conseillé, pour le bien de son Estat, d'appaiser derechef son courroux, & de luy faire grace, par l'intercession d'aucuns Seigneurs, & du Dauphin mesme, qui mena Charles à Paris pour s'excuser enuers le Roy. 1354. 1355.

Froissart vol. 1. c. 154.

Les Tréues auec l'Anglois finies Edoüard Prince de Galles passa en Languedoc, & desola tout le pays iusques à Carcassonne & à Narbonne;

Froissart au mesme lieu.

Ans de IESVS CHR. ne ; quoy que le Comte d'Armagnac, Iaques de Bourbon Comte de Ponthieu, (que Froissart qualifie Connestable de France) le Comte de Foix & Iean de Clermont Mareschal de France y fussent auec beaucoup plus de forces, que le Prince Anglois. Mais l'ambition & la ialousie de tous ces Seigneurs, l'vn ne voulant ceder à l'autre, fut l'asseurance de l'ennemy, & la ruine de cette Prouince. FRANCE. *Froissart au mesme lieu. Du Plaix.*

En mesme temps le Roy d'Angleterre Edoüard III. pere du Prince de Galles descendit à Calais ; Au bruit de sa descente le Roy IEAN assembla vne armée autour d'Amiens, & luy alla au deuant ; ce qui fit retirer l'Anglois dans Calais : le Roy l'enuoya défier au combat, corps à corps, ou à pareil nombre de Cavaliers. Edoüard refusa le combat, & repassa la mer, en resolution de retourner. Les Estats assemblez, afin de pouruoir à la despense du grand appareil de guerre qu'il conuenoit faire au Roy, luy offrirent d'entretenir à leurs despens durant vn an, trente mil hommes d'armes, pour le payement desquels furent accordez quelques subsides. *Froissart vol. 1. c. 154. Du Tillet.*

B

1356. Cependant voyant que le Nauarrois continuoit de machiner contre luy son beaupere, & qu'il formoit comme vn tiers party, s'estant vainement imaginé, que comme fils de la fille du Roy Louis Hutin, il auoit meilleure part à la Couronne de France, que IEAN & qu'Edoüard, qui en estoient en querele ; le Roy ne pouuant supporter son insolence, le vint surprendre dans le Chasteau de Roüen, se saisit de luy & de ceux de sa faction, & fit trancher les testes à Iean Comte de Harcourt & à Iean Malet Sire de Grauille ; estant necessaire à ce bon Prince d'vser de telle seuerité, pour arrester le cours des frequentes conspirations, qui se brassoient contre luy & son Estat. *Continuat. Nangij. P. Massonus l. 4. Annal. Au Tresor de France, Layette, S. Oüen.*

En haine de cecy Philippes de Nauarre, frere de Charles (que le Roy enuoya prisonnier à Paris) & Geofroy de Harcourt oncle du Comte, se saisirẽt de plusieurs places, & appellerent à leur secours l'Anglois ; lequel embrassant cette occasion, depescha le Duc de Lancastre auec des forces d'vn costé, & le Prince de Galles son fils d'vn autre ; Ce Prince estant en Auuergne, Berry & Poitou y fit de grands progrés : dont le Roy aduerty vint luy faire teste ; transporté d'vn ardent desir de combattre, toutes choses semblans luy promettre la victoire, le nombre des siens surpassant celuy des ennemis, la hardiesse de sa Noblesse, la presence de sa Maiesté accompagnée de ses quatre fils, du Duc d'Orleans son frere, du Connestable Gaucher de Brienne Duc d'Athenes, des deux Mareschaux de France ; bref la Iustice de sa cause (puis qu'il s'estoit armé pour la defense de son Sceptre) auec autres aduantages : Mais la diuine Prouidence en auoit autrement ordonné, pour les pechez de la France, qu'elle vouloit chastier. *Froiss. v. 1. c. 156.*

C

Afin de disposer les deux Roys à la paix, le Pape auoit enuoyé les Cardinaux de Perigord & d'Vrgel, le premier desquels sur le point que les armées campées à deux lieuës de Poictiers prés l'Abbaye de Nuaillé, estoient prestes de venir aux mains, fit tout ce qui luy fut possible pour moyenner cette paix, à laquelle le Prince de Galles estoit porté. Mais le Roy au contraire estoit si enflammé du desir d'effacer la honte receuë par le feu Roy son pere à Crecy, qu'à son grand malheur & de la France, il se rendit inexorable, & reietta toutes conditions de paix : puis se disposa d'attaquer son ennemy dans ses retranchemens. Ainsi les Anglois conuertissant leur crainte en fureur, & comme en desespoir, resolus de vaincre ou de mourir, soustindrent si courageusement les efforts de l'armée Françoise, s'estans placez en lieu fort aduantageux, *I. Bouchet aux Annales d'Aquitaine. Thom. de Vualsingham. Froissart vol. 1. ch. 160 161. & 162. 164. Bat. de Poitiers. 1356. 19. Sept.*

Digitized by Google

FRANCE. qu'en fin le champ de bataille leur demeura; & rendirent leur trophée remarquable par la prise du Roy, aprés qu'il eut fait paroistre en ce combat sa generosité. Cinq Princes du Sang demeurerent aussi prisonniers, & deux autres y perdirent la vie, auec nombre de Noblesse, mesmement le Connestable. Le desordre de l'armée du Roy fut tel, qu'en fin il demeura enuelopé au milieu de la gendarmerie Angloise, & fut contraint de se rendre à Denys de Morbeque Cheualier de Sainct Omer en Artois.

Ans de IESVS CHR.

Froissart. Vignier. Bellefor. Du Tillet.

Le Prince de Galles, également sage & vaillant, fut loüé de s'estre monstré aussi magnanime & furieux au combat, que doux & courtois aprés la victoire à l'endroit du Roy son ennemy vaincu, pour le bon traictement qu'il luy fit, & le grand honneur qu'il luy rendit, s'humiliant iusques là, que de le seruir à table & luy rendre le respect deu à vne personne de si eminente dignité; Imitant aussi le genereux Romain Emile Paul, entre les mains duquel tomba le Roy de Macedoine Persée. Le Monarque François fut conduit de Bourdeaux en Angleterre, où il demeura quatre ans.

Froissart v. 1. c. 1. 68. Eutrop. l. 4.

B

Les maux, qui decoulerent de cette playe, eussent esté plus grands, si le Dauphin Charles Duc de Normandie, fils aisné du Roy, qui s'estoit sauué du combat, n'eust pris en main les resnes de l'Estat sous le titre de Regent, s'estant en cette calamité publique porté fort prudemment. Pour aduiser aux affaires il assembla les Estats à Paris, qui establirent trente-six Conseillers, douze de chacun des Ordres; mais, par vne suite de malheur, la meilleure part se ietta dans la faction du Roy de Nauarre, bien que prisonnier, comme firent aussi les Parisiens, qui 1357.
mirent en liberté ce Prince remuant. Alors on ne veit que seditions; durant lesquelles le Regent mesme courut fortune de perdre la vie, ayant veu inhumainement massacrer en sa presence trois de ses fideles Conseillers; & à grand peine luy mesme s'estant sauué. En sorte que par tant de violences & de confusions, il fut contraint de rendre au Nauarrois son beau-frere ses places de Normandie.

Froissart v. 1. c. 173. c. 170. c. 179. & 180.

Vne autre furie du menu peuple, dite la Iaquerie, apporta vn grand trouble; Il s'assembla en Beauuoisis contre la Noblesse, & multiplia iusques à cent mil hommes: le Regent reprima cette sedition par sa bonne conduite. Car sans rien hazarder, se rendant sage par les exemples de ses pere & ayeul; il fit teste au Roy Edoüard; lequel indigné de 1359.
ce que les Estats auoient reietté ses demandes sur la liberté du Roy, vint auec vne puissante armée assieger la ville de Reims: ceux qui estoient dedans la defendirent si courageusement, qu'il fut contraint de leuer le siege. En quoy l'on admira les effects de la Prouidence diuine: d'autant que l'Anglois, auec vne poignée de gens, auoit par deux fois terrassé les forces de la France, lors qu'elles estoient entieres & sembloient inuincibles; & maintenant qu'il a aussi les siennes entieres, & que la France presque abatuë sembloit estre exposée à l'ambition du Roy Edoüard, il ne pût pas seulement forcer la ville (bien que foible) où il esperoit se faire sacrer & prendre la Couronne Françoise, mais il s'en retira sans faire nul exploit d'armes, & fut contraint aprés ses demandes tyranniques de se relascher & d'accorder des conditions plus raisonnables; aprés qu'en vain il se fut aussi presenté deuant Paris & eut défié le Regent, qui continua de tesmoigner sa prudence & sa dexterité.

Froissart 1. v. c. 182. 183. & 184. C P. Masson. Annal. de Fr.

En fin aprés des tréues accordées, la paix se conclud le VII. de May M. CCCLX. par le Traité fait à Bretigny prés Chartres, sous des conditiōs desauantageuses. Car encore que le Roy d'Angleterre & son fils aisné eus- 1360.

Au Tresor des Chartes de Fr. L. Angleterre IX. t. 1. Traité de Bretigny.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. sent renoncé au droit par eux pretendu au Royaume de France, & aux Duchez de Normandie & de Touraine, Comtez d'Aniou, du Maine & autres; Si est-ce qu'on arresta, qu'il auroit, comme le Roy Iean, & ses predecesseurs Roys auoient eu en Souueraineté, & en domaine ce qui estoit en domaine, le Poictou, l'hommage de Thoüars, la Terre de Belleuille, la Saintonge deçà & delà la Charente, l'Agenois, le Perigord, Limosin, Quercy, Tarbe & Roüergue; les Comtez d'Angoumois, de Bigorre & de Gaure. Par ce moyen, & d'vne excessiue rançon de trois millions d'escus d'or, les deux valans vn noble à la rose, le Roy fut mis en liberté, ayant laissé quarante Princes & Seigneurs ostages pour l'accomplissement du Traité. FRANCE.

1362. Il se transporta peu aprés ce retour en Auignon, pour visiter le Pape Innocent VI. par les exhortations duquel il se croisa contre les Infideles. Mais auant que de donner ordre à son voyage d'Outre mer, pour le secours des Chrestiens, il voulut, contre l'aduis de son Conseil, retourner en Angleterre; Ce qu'il auoit promis à son depart, tant pour excuser son fils le Duc d'Aniou, qui s'en estoit retiré, que pour accomplir le Traité, auquel se rencontroient des difficultez, comme aussi pour retirer les ostages: bref afin d'exciter l'Anglois à ce voyage de la Terre-Saincte. Ce qui est plus croyable, que non pas ce qu'aucuns ont remarqué, le Roy auoit esté induit au voyage, pour voir derechef vne Comtesse Angloise, en laquelle on escrit qu'il auoit mis ses affections. B Froissart.

Sa mort 1364. Tant y a qu'estant arriué à Londres, il y mourut le huictiéme iour d'Auril MCCCLXIV. ayant regné treze ans, six mois, & vescu cinquante-six ans. Son corps apporté en France fut inhumé à S. Denys. Froissart v.1. c. 219. Du Tillet.

Il estoit si debonnaire, que le titre de BON luy en est demeuré, ne laissant d'auoir vn cœur genereux, & du tout esloigné de dissimulation. Aussi fut-il franc & loyal sur tous les Princes de son temps, & maintenoit si religieusement sa parole, qu'il disoit; *Que quand la foy & l'asseurance des promesses seroient bannies du Monde, si deuoient-elles estre infallibles en la bouche du Prince, quoy qu'il ne peust estre forcé de tenir sa parole.* Outre la valeur, qu'il fit paroistre aux combats, il se monstra constant & magnanime en son aduersité; mais on requit en luy plus de prudence aux affaires publiques. Petrarque déplorant sa fortune, le qualifie *le plus grand des Roys, & le plus inuincible des hommes:* Il le loüe aussi de ce qu'il ayma les Lettres & les gens d'erudition. Froissart. C Petrarque.

Son 1. mariage. 1332. Ce ROY IEAN fut marié deux fois. Premierement en l'an MCCCXXXII. estant à Melun, au mois de May, il espousa BONNE DE LVXEMBOVRG, ou DE BOHEME, fille de Iean de Luxembourg Roy de Boheme & non Empereur, comme aucuns ont remarqué; mais bien estoit-il fils & pere de deux Empereurs. BONNE eut pour mere Elizabeth heritiere du Royaume de Boheme. Par le Traité de son mariage, passé à Fontainebleau en Ianuier, MCCCXXXI. le Roy de Boheme, & Charles son fils, depuis Empereur quatriéme du nom, promirent d'aider le Roy Philippes, dit de Valois, en ses guerres; Depuis ce Roy Iean de Boheme vendit à Philippes le Comté de Luques en Italie, pour neuf-vingts mil petits florins de Florence, dont il receut comptant du Roy, soixante mil, lors du contract passé au Bois de
1334. Vincennes en Octobre MCCCXXXIV. & le surplus le Roy de Boheme le donna pour la dot de sa fille. Par autres Lettres passées à Tréues le XXII.
1346. Nouembre MCCCXLVI. Charles Roy des Romains declara, qu'attendu qu'il estoit obligé de bailler six-vingts mil florins d'or pour le mariage de Bonne sa sœur, & qu'il n'en auoit esté rien payé, au lieu de ce, il P. Masson. Au Tresor de France, Layette, Boheme, & Layette Homagia.

Digitized by Google

FRANCE. luy transporta la Chastellenie d'Autruy, auec la terre de Chastel en la Preuosté de S. Menehoud, & quatre mil liures de rente sur le Tresor du Roy, auec la Seigneurie de Meun sur Yeure. *Ans de Iesus Chr.*

Du Tillet. La Reyne BONNE mourut dans l'Abbaye de Maubuisson le XI. Septembre MCCCXLIX. & y fut enseuelie. 1349.

Encore que le Roy son mary eust plusieurs enfans d'elle, il ne laissa pas de se remarier. De fait estant à S. Geneuiefue prés S. Germain en Laye, dit Froissart (ou selon du Tillet à Muriaux prés Meulan) au mesme an MCCCXLIX. le XIX. de Feurier il fut conioint auec IEANNE Comtesse de BOVLONGNE, fille de Guillaume Comte d'Auuergne & de Bolongne, & de Marguerite d'Eureux, estant vefue de Philippes de Bourgongne Comte d'Artois, & de Bourgongne Palatin, duquel elle auoit eu vn fils de mesme nom, dernier Duc de la premiere Branche de Bourgongne; par le decés duquel Philippes, aduenu sans enfans, le Roy Iean fut heritier du Duché de Bourgongne, par droit de proximité du chef de la Reyne sa mere, non par droit de reuersion à la Couronne, comme escrit vn Autheur. Car ce droit ne fut estably que long-temps depuis le Roy Henry I. qui donna la Bourgongne à Robert son frere puisné: Aprés ce mariage le Duché fut reüny à la Couronne, comme furent aussi celuy de Normandie & les Comtez de Champagne & de Tolose, par mesmes Lettres données au Chasteau du Louure lez Paris en Nouembre MCCCLXI. Le Roy declara, qu'il faisoit cette reünion pour recompenser les alienations, qu'il auoit esté contraint de faire, afin de se deliurer de prison. La Reyne IEANNE DE BOVLONGNE, qui fut couronnée auec son mary, mourut en Bourgongne pendant la prison d'iceluy, & n'eut enfans de luy, selon du Tillet, quoy que Paradin leur donne deux filles: & de Serres, auec encore plus d'erreur, en fait sortir les fils de ce Roy IEAN.

Second mariage. 1349. A. du Chesne en l'Hist. de Bourgongne l. 15. chap. 16. & 17. Du Tillet. B Au Tresor de France. 1361.

Froissart v. 1. c. 153. Le mesme Roy, au mois d'Octobre MCCCLI. institua l'Ordre des Cheualiers de l'Estoile, estant lors en la maison de S. Oüen prés Paris, comme nous auons cy-deuant remarqué. 1351.

ENFANS DE IEAN II. DV NOM, ROY DE FRANCE, & de BONNE DE LVXEMBOVRG, ou DE BOHEME, sa premiere femme. C

27. CHARLES V. du nom, Roy DE FRANCE, surnommé LE SAGE, aura son Eloge en suite.

27. LOVIS DE FRANCE Duc d'ANIOV, & Roy DE SICILE I. du nom de cette Branche, la posterité duquel est déduite au Liure XVII. de cette Histoire.

27. IEAN DE FRANCE Duc de BERRY, duquel sera plus amplement parlé cy-aprés.

27. PHILIPPES DE FRANCE Duc de BOVRGONGNE & Comte de Flandres, surnommé le Hardy, a donné origine aux derniers Ducs de BOVRGONGNE, dont la Branche sera traitée en son lieu.

27. IEANNE DE FRANCE, Reyne de NAVARRE, femme du Roy CHARLES II. estoit fille aisnée du Roy

Digitized by Google

An de Iesus Chr. Iean II. & non puisnée, comme escrit du Tillet. Il sera fait plus particuliere mention de cette Reyne en l'Eloge du Roy son mary sorty de la Branche Royale d'Eureux. FRANCE.

Sa naissance. 1344. 27. MARIE DE FRANCE Duchesse de BAR nasquit l'an MCCCXLIV. Par Lettres de l'an mil trois cens quarante-sept, le Roy Philippes de Valois donna pouuoir de traicter paix auec le Roy de Castille Alfonse XI. & le mariage de la Princesse Ieanne, fille aisnée du Duc de Normandie, fils aisné du mesme Roy, qui est la Reyne de Nauarre cy-dessus mentionnée, auec l'Infant Pierre de Castille son fils aisné, & de cette MARIE seconde fille du mesme Duc, si l'aisnée mouroit. Mais ce mariage n'eut effect. *Au Tresor de France.*

Son mariage. 1364. B Depuis, par traicté passé à Bar le Duc, le IV. de Iuin MCCCLXIV. elle fut conioincte auec ROBERT Comte, puis Duc DE BAR, qui auoit succedé à cette Seigneurie à Edoüard II. son frere aisné, tous deux fils de Henry quatriéme du nom Comte de Bar & d'Ioland de Flandres sa femme. Ce mariage fut contracté auec Dispense du Pape Vrbain V. d'autant que les conioints estoient parents au troisiéme degré. Aussi que ce Comte Henry, pere de ROBERT, auoit tenu au Baptesme MARIE DE FRANCE, comme porte la Dispense. *Hist. de Bar.*

Par les conuentions du mariage, Charles V. donna à la Princesse sa sœur, soixante mil francs d'or, trente mil desquels deuoient entrer en la communauté, & le reste estre employé en achapt d'heritages en France. Elle fut doüée de six mil liures de rente, & en cas qu'elle n'eust enfans de huict mil liurées de terre en doüaire. *Tresor de Fr. Layette, Matrimonia Regum.*

Ceux-là se sont abusez qui ont estimé, qu'en faueur de ce mariage le Roy IEAN erigea en Duché le Comté de Bar. Car par titres du Tresor des Chartes de France, on void, que cette erection fut 1357. faite enuiron l'an MCCCLVII. qui estoit sept ans auparauant. D'autres ont aussi escrit, contre ce qui est de la verité, que l'erectiō de ce Duché fut faite par l'Empereur Charles IV. d'autant que C plusieurs titres iustifient le contraire; & que ce fut le mesme Roy IEAN, attendu que le Comté de Bar estoit lors, comme il est encores à present, de la Souueraineté de la Couronne de France.

Sa mort 1404. La Duchesse MARIE de Bar deceda en Octobre l'an MCCCCIV. & fut son corps inhumé à Bar le Duc. Quant au Prince 1411. ROBERT son mary, il mourut en l'an MCCCCXI. & gist en l'Eglise de S. Mesme de Bar: En laquelle ville il fonda le Monastere des Augustins. Il eut guerre auec ceux de Mets, qui le prirent, puis le mirent en liberté moyennant certaines conditions. De son mariage auec MARIE DE FRANCE sortirent six fils & quatre filles, à sçauoir *Hist. MS. Latine du Roy Charles VI. de la biblioth. de M. de Thou.*

Henry de Bar, mort auant son pere au retour de la bataille de Nicopolis, delaissant de Marie de Coucy Comtesse de Marle & de Soissons, sa femme, *Robert de Bar* aussi Comte de Marle de Soissons, lequel de Ieanne de Bethune son espouse eut *Ieanne* de Bar femme de Louis de Luxembourg Comte de S. Paul, Connestable de France, de la petite fille duquel, Marie de Luxembourg Comtesse de Vendosme, est issu en ligne directe nostre Roy LOVIS XIV. lequel, par ce moyen, represente l'aisné de la Maison de Bar.

Digitized by Google

FRANCE. | Ans de IESVS CHR.

27. AGNES DE FRANCE, née le neufiéme iour de Decembre MCCCXLV. mourut en ieunesse; Du Tillet ne fait mention de cette Princesse. 1345.

MILAN.

D'argent à la giure, ou serpent d'azur de trois tours en pal, couronnée d'or alissant de gueules, Party de FRANCE.

27. ISABEL DE FRANCE Duchesse DE MILAN & Comtesse de Vertus prit naissance le 1. Octobre MCCCXLVIII. & fut alliée enuiron l'an MCCCLX. auec IEAN GALEAS Viscomte Seigneur, puis premier Duc DE MILAN, fils de Galeas Viscomte II. du nom Prince de Milan, & de Blanche de Sauoye son espouse. *Sa naissance.* 1348. *Son mariage.* 1360.

Vn Autheur, qui a fait l'abbregé de Froissart, recite, que le Roy Iean entendit à ce mariage, sur la promesse que luy fit le pere de IEAN GALEAS, de payer au Roy d'Angleterre, six cens mil francs, qu'il luy deuoit pour partie de sa rançon. B

P. Iouius. Donatus Bossius.

Ce Duc Prince de grand courage estendit les limites de son Duché, & fit la guerre aux Florentins & Mantoüans, proiettant de se faire Roy de Lombardie.

De son mariage auec ISABEL DE FRANCE furent procreez entre autres enfans, *Azon Viscomte*, mort viuant le pere; VALENTINE DE MILAN femme de LOVIS DE FRANCE Duc D'ORLEANS, auquel cette Princesse apporta le Comté de Vertus, & le droict qu'a eu la Maison d'Orleans au Duché de Milan; *Isabel de Milan*, femme de Gentil de Varenne, Seigneur de Camerts. Ce Iean Galeas deceda l'an M. CCCCII. ayant en secondes nopces espousé Catherine Viscomte sa cousine, fille de Barnabé Viscomte, de laquelle il eut *Iean-Marie* & *Philippes Marie* Ducs de Milan. 1402.

Chartes du Tresor de France.

27. MARGVERITE DE FRANCE Religieuse à Poissy, nasquit le XXX. de Septembre MCCCXLIX. & fut renduë en ce Monastere de Poissy, auec don de trois mil liures de rente à vie, sur le tresor du Roy, le XXVIII. iour d'Auril MCCCLI. aprés Pasques. C *Sa naissance.* 1349.

27. BLANCHE DE FRANCE } issuës du second mariage du Roy Iean, selon Paradin,
27. CATHERINE DE FRANCE } moururent en ieunesse.

Digitized by Google

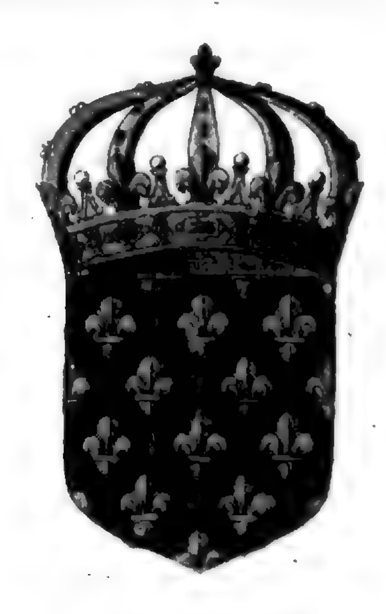

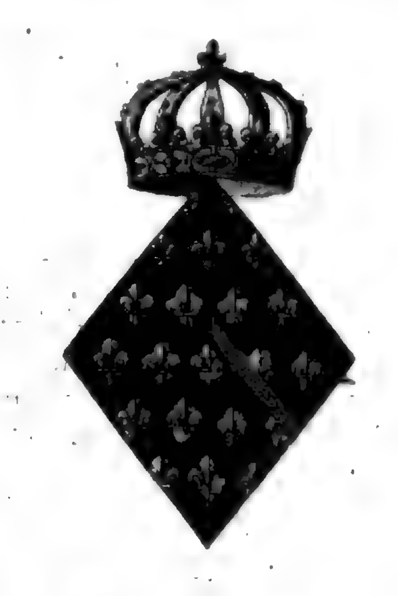

FRANCE.

D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

BOVRBON.

Semé de FRANCE, à vne bande en deuise de gueules.

B

27. CHARLES V.

ROY DE FRANCE, surnommé LE SAGE.

CHAPITRE IV.

1364. APRES la mort du Roy IEAN, la naissance de son fils aisné (qui fut ce Monarque CHARLES V.) & la loy de l'Estat luy donnerent l'Empire François. C'est luy auquel on veid reluire toutes actions heroïques, la Pieté, la Iustice, la grandeur de courage & vne singuliere Prudence, auec tel auantage, qu'il obtint iustement le Surnom de SAGE. Ces vertus estoient requises, pour affermir le Royaume esbranlé par les rudes secousses, qui l'auoient agité sous les regnes precedens. Il sceut tellement profiter de l'infortune de son pere, qu'il resolut de ne se laisser emporter aux entreprises hazardeuses & temeraires. Mais parmy les orages
C il suiuit l'exemple du pilote expert, qui tient le gouuernail, ne se meut point, & neantmoins fait mouuoir les autres; à temps cale & abbaisse la voile, dirigeant si bien le cours du nauire, qu'en fin il surgist heureusement au port. Tout de mesme CHARLES considerant les malheurs aduenus aux Iournées de Crecy & de Poitiers, prit dessein de ne rien precipiter, de vaincre par patience & bonne conduite, sans s'exposer au peril, ny se trouuer en personne aux armées & batailles. (Ce que d'ailleurs la foiblesse de sa santé ne luy permettoit.) Mais au contraire mener vne vie sedentaire, & administrer les affaires plustost auec la plume dans son cabinet, qu'auec l'espée dans la campagne, employant pour l'execution des hautes entreprises ses valeureux freres & ses autres Lieutenans generaux dans ses armées. Ce qui fit dire au Roy d'Angleterre Edoüard III. *Qu'il n'y eut onc Roy, qui moins s'armast, & qui tant luy donnast d'affaires.* Et Petrarque escrit de luy; Que l'ayant veu, lors qu'il vint en France, il *admira autant l'esprit vieil & chenu de ce ieune Prince, que sa grande courtoisie & moderation.* Aussi dans peu de temps il repara les fautes passées; reconquit la meilleure part de ce que ses

Froissart.

Petrarque.

FRANCE. deuanciers auoient perdu ; secourut puissamment ses Alliez ; reprima l'orgueil des ennemis ; & rendit son Royaume riche & fleurissant. *An de IESVS CHR.*

Il prit naissance au Chasteau du Bois de Vincennes le XXI. de Ianuier l'an MCCCXXXVII. Ce fut le premier de la Maison de France, qui prit la qualité de Dauphin de Viennois, depuis affectée aux fils aisnez des Roys. Il entra en possession du Dauphiné en Iuillet MCCCXLIX. suiuant le don qui luy en auoit esté fait par Humbert Dauphin, lequel se reserua seulement, pour sa vie, quelques chasteaux & quatre mil florins de rente. Il se deuestit du Dauphiné en presence de Henry de Villars Archeuesque de Lyon, des Euesques de Grenoble & d'Aurenge, de Pierre Duc de Bourbon, de Iean Comte d'Armagnac ; & en signe de ce, Humbert bailla au Prince CHARLES l'espée dite Delphinale, auec la banniere de S. Georges, anciennes enseignes du Dauphin de Viennois ; auec vn Sceptre & vn anneau.

Annales de France. — *Au Tresor de France, Layette, Dauphiné 1. t. 18.* — *Acte qui est au Tresor de France, Layette Dauphiné V. t. 10.*

Sa naissance. 1337. — *1349.*

Pendant la prison du Roy Iean, CHARLES estant Dauphin & Duc de Normandie, prit la qualité de *Regent*, & sous ce titre fit toutes fonctions Royales, resistant aux pernicieux desseins des Anglois & des factieux. Mais ce ne fut sans encourir souuent le hazard de sa vie, pendant les émotions populaires des Parisiens, qui se porterent à vne liberté si desordonnée, qu'ils le contraignirent de prendre le chappeau & la marque de leur faction, pour éuiter le peril où il estoit reduit. B

Il paruint à la Couronne en l'aage de vingt sept ans, & fut couronné à Reims par l'Archeuesque Iean de Craon, le XIX. de May (auquel on celebroit la feste de la Trinité) l'an MCCCLXIV. A la ceremonie, assisterent Pierre Roy de Cypre ; les Ducs d'Aniou & de Bourgongne, de Luxembourg, de Lorraine, de Bar, & de Brabant.

Du Tillet. Annal. de Fr. — *Sacrement. 1364.*

CHARLES auoit deux puissans ennemis en teste, l'Anglois & le Nauarrois, ainsi ayant besoin d'vn grand homme de guerre pour leur opposer, il attira prudemment à son seruice, Bertrand du Guesclin, tres-genereux Cheualier Breton, auquel on donne l'honneur d'auoir esté l'vn des meilleurs & plus redoutez Chefs d'armées, que la France ait iamais porté ; Il paruint à des honneurs dignes de son merite, dedans C & dehors le Royaume, trouua vn large champ pour exercer sa vertu par le renouuellement de la guerre ciuile & de l'estrangere, pendant lesquelles il resista aux menées du Roy de Nauarre Charles I. auquel luy & le Mareschal Boucicaut enleuerent les villes de Mantes & de Meulan, & gagnerent sur son armée vne signalée victoire à Cocherel en Normandie, en laquelle Iean de Grailly Captal de Buch, Chef des Nauarrois, demeura prisonnier. En faueur de cet exploit du Guesclin eut en don le Comté de Longueuille, aduenu au Roy par confiscation sur le Roy de Nauarre.

Froissart vol. 1. ch. 120. 121. & 122. P. Æmile. Du Tillet. Au Tresor de France, Layette, Bertrand du Guesclin. — *Bat. de Cocherel en May. 1364.*

Ce Prince incontinent rechercha le Roy d'accord, qui se fit par l'entremise du Captal de Buch. Le traité en fut conclu le VI. de Mars M.CCCLXV. Le Roy pardonna à ceux qui auoient suiuy ce Roy de Nauarre, & fut accordé, que pour Mantes & Meulan & le Comté de Longueuille, qui deuoient demeurer au Roy de France & à ses successeurs, le Nauarrois auroit la Baronie de Monpellier, qu'il tiendroit du Roy en Pairie à vne foy & hommage lige auec les Terres, qu'il auoit en France & Normandie. Pour le droit, que pretendoit le Roy de Nauarre sur le Duché de Bourgongne (ce qui sembloit auoir causé le trouble) ils s'en remirent à l'ordonnance du Pape, sans preiudice de la Souueraineté du Roy Tres-Chrestien.

Au Tresor de Fr. Layette, Nauarre 4. Sac. t. 10. — *1365.*

Encore que la paix fust faite la France ne laissoit pas d'estre trauail-

lée

An de IESVS CHR. 1366. lée par les compagnies de soldats desappointez ; mais du Guesclin les ayant ralliées, pour en décharger la France, il les conduisit en Espagne par la permission du Roy, au secours de Henry Comte de Tristemare, fils naturel du Roy de Castille Alfonse XI. contre Pierre dit le Cruel, aussi Roy de Castille son frere, qui auoit attiré sur son chef la haine publique, tant pour ses mauuais deportemens & auoir malheureusement fait mourir la Reyne Blanche de Bourbon sa femme, vertueuse Princesse, sœur de la Reyne de France, que pour s'estre ioint aux Sarrasins & à Mahomet Roy de Grenade. Le valeureux du Guesclin estât par deux fois passé en Espagne, ayant induit Henry de se declarer Roy, par sa bonne conduite furent gagnées plusieurs victoires sur Pierre, qui fut
1369. tué en cette guerre : Parainsi Henry demeura paisible possesseur du Royaume de Castille, duquel il fit du Guesclin Connestable, & luy donna les Duchez de Tristemare & de Moline, recognoissant tenir son Estat de luy & de sa valeur incomparable.

FRANCE.

Io. Mariana de reb. Hisp. l. 17. cap. 4. 6. 7. 8. 10. 12. 13.
B. d'Argentré en l'Hist. de Bretagne l. 7. c. 13. 14. 15.
Froissart.

1368. Quelque temps auparauant, le mesme Roy Henry estoit entré en
B alliance & confederation auec nostre Roy CHARLES V. Par leur Traitté ils promirent de s'ayder & secourir mutuellement contre leurs ennemis ; le Pape, l'Empereur & le Roy d'Aragon exceptez ; & particulierement le Castillan promit d'assister nostre Roy de vaisseaux, pour combatre sur mer les Anglois. Le Prince Edoüard & les Anglois auoient fait de grands frais, pour dresser vne puissante armée & la conduire en Espagne, au secours du tyran Pierre : Tellement que se voyant espuisé d'argent, il fut contraint de faire des leuées excessiues sur les peuples de Guyenne ; ausquels s'estant rendu insupportable, aucuns Prelats & quelques communautez auec Iean Comte d'Armagnac, Arnaud Amanieu Sire d'Albret, les Comtes de Cominges, & de Perigord (qui se sentoient greuez de telles vexations) en firent leurs plaintes au Roy CHARLES, comme à leur Souuerain, implorans sa Iustice & sa protection, & demanderent d'estre receus appellans de ces leuées de deniers, comme ils y furent receus ; Sa Maiesté ayant pris leur cause en main, leur promit toute assistance & de pouruoir à leurs doleances. Ce qu'il fit d'autant plustost, que les Anglois auoient contreuenu au Traitté de Bretigny. Neantmoins le bon Prince ne voulut entreprendre la guerre, qu'aprés auoir eu sur ce l'aduis de ses plus fideles Conseillers &
C de ses trois Estats. A cette fin il les fit assembler en son Parlement à Pa-
1369. ris, l'an MCCCLXIX. Il eut aussi l'aduis sur cela des plus notables Iurisconsultes d'Italie & de son Royaume.

Au Tresor de France, Layette, Castille 1. 59.
Annal. de Fr.
Froissart.
Du Tillet.

1370. Pour la conduite de la guerre, le Roy rappella d'Espagne du Guesclin, & afin de l'authoriser dauantage, le pourueut de l'Office de Connestable, par la demission volontaire, que fit de cette haute charge Robert dit Moreau, Sire de Fiennes. Il fit difficulté de l'accepter, craignant d'attirer sur soy l'enuie des grands Seigneurs, remonstrant au Roy, que cette dignité s'estendoit principalement sur l'Ordre militaire ; auquel les Princes du Sang tenans le premier rang, ils n'obeiroient pas volontiers à vn pauure Cheualier, tel qu'il se recognoissoit estre ; Mais le Roy luy repartit : Qu'en vain il s'excusoit ; & qu'il n'auoit frere, cousin, neueu, ny Duc, ny Comte, ny Baron, qui ne luy obeist en la fonction de sa charge, sur peine d'encourir son indignation. Cependant on renouuella les anciennes Alliances de France, tant auec Robert Roy d'Escosse, qu'auec aucuns Princes Alemans.

D'Argentré en l'Hist. de Bretagne l. 7. c. 15.
Froissart.
Du Tillet.
Du Tillet.

CHARLES ayant donné ses lettres d'appel aux Seigneurs Gascons & communautez de Guyenne, fit donner iour à Edoüard

Digitized by Google

FRANCE. Prince de Galles, en la Cour des Pairs, pour comparoir en personne, afin de respondre des vexations receuës. Aprés l'insolente response du Prince, à la signification de cét appel, disant; *Qu'il comparoistroit deuant le Roy; mais que ce seroit le bacinet en teste, accompagné de soixante mil hommes de guerre*, le feu de diuision s'alluma en Picardie (où l'Anglois perdit incontinent le Comté de Ponthieu) en Languedoc & en Guyenne: Aprés aussi que par Arrest de la Cour des Pairs, le Duché de Guyenne & les autres Seigneuries, qu'Edoüard tenoit en France, furent confisquées sur luy. 1370.

Froissart. *Du Tillet.* *Vignier.* *Ans de Iesus Chr.*

Il auoit donné la conduite d'vne puissante armée à Robert Canole son Lieutenant, lequel passant au milieu de France, le Roy ne voulut permettre qu'on le combatist, que par legeres escarmouches, ny qu'on hazardast vne bataille au milieu de son Royaume; disant, que c'estoit vne nuée, qu'il falloit laisser passer. Il se contenta de la faire talonner de prés & la harasser, iusques à ce que l'ennemy estant arriué és marches d'Aniou & du Maine, le nouueau Connestable l'alla charger si rudement au lieu de Pont-valain au Maine, qu'il en fit demeurer bon nombre sur le champ, poursuiuant le reste auec tant de courage, que toute cette grande armée, qui auoit ainsi braué la France, fut dissipée: comme le Roy par sa prudence auoit preueu. B

Du Guesclin vint de là descendre en Languedoc, y prit Vzés; puis retourna en Aniou, qu'il asseura; descendit en Poictou, Berry & Limousin; subiugua S. Seuer, Poictiers, S. Maixant, Fontenay, Soubize; & pour accroissement de ses trophées, gagna encore vne bataille vers Chizé prés Niort. 1370.

D'Argentré en l'Hist. de Bretagne l. 8. c. 9. 10. 11. 12. *Bataille de Chizé.*

Encore que le Roy de Nauarre se fust reconcilié auec CHARLES son beau-frere, si est-ce qu'ils ne s'estoient veus depuis, & ne sembloient encor estre amis. Neantmoins le Nauarrois le vint trouuer à Vernon, où il luy iura ferme amitié, luy rendit hommage des Terres, qu'il tenoit de la Couronne; & remit toutes ses places de Normandie entre les mains & en la garde de sa Maiesté. 1371.

Vignier.

En ce temps, Louis Duc d'Aniou frere du Roy, reprit sur les Anglois les villes d'Agen, Monpesat, Cahors & Montauban, & les places d'Aiguillon, & de la Reole: conquit encore Moissac, Tonins, & autres en Guyenne. Iean de France Duc de Berry se fit rendre la ville de Limoges, bien tost aprés reprise & saccagée par l'Anglois. C

Annales de France.

Cependant Henry Roy de Castille ayant recherché le Roy d'vne plus estroite alliance, elle fut concluë auec aduantage pour la France. D'autant que l'Anglois ayant mis sus deux armées, pour assaillir la Picardie & la Guyenne, le Castillan enuoya au secours des François vne armée nauale, laquelle iointe auec les troupes de CHARLES, se mit à l'ancre deuant la Rochelle, en intention de combattre le Comte de Penbroch, qu'Edoüard choisit pour gouuerneur de Guyenne, au lieu du Prince de Galles. Les Castillans l'ayans attaqué, la victoire tourna du costé des François & des Castillans, le Comte Anglois se trouuant au nombre des prisonniers. Cette victoire fut importante; pour ce que le Roy d'Angleterre, qui à son tour sentit le reuers de la fortune & le sort des armes contraire, n'eut moyen de leuer si tost vne autre armée. Tellement que la Guyenne demeura exposée aux armes Françoises, & furent reduites les villes de Sainctes, d'Angoulesme, de la Rochelle, de S. Iean & de Thoüars. 1372.

Froissart. *P. Æmil.* *Du Tillet.* *Du Tillet au recueil des Traitez de Fr. & d'Anglet.* *Bat. de la Rochelle.*

D'autre costé Iuain Prince de Galles s'estant retiré du seruice du Roy d'Angleterre, & ietté dans le party François, ne s'espargnoit à faire 1372.

Digitized by Google

An de IESVS CHR. la guerre aux Anglois. Car estant descendu dans l'Isle de Grenezé, il les défit en bataille, & en Saintonge déconfit Iean de Grailly Captal de Buch, le prit & enuoya au Roy, lequel en receut vn grand contentement, par ce qu'il auoit mesprisé ses biens-faits & sa faueur, pour seruir l'Anglois. Aussi ne pût-il depuis obtenir sa liberté, & mourut de regret en prison. FRANCE. Froissart.

Iean de Montfort Duc de Bretagne, auoit fait hommage au Roy & Idem.
1373. promis fidelité : Neantmoins depuis il fut si oublieux de son deuoir, que de faire aussi Alliance auec l'Anglois, laquelle ne voulant quitter, le Roy (qui auoit gagné l'affection des Bretons) dépescha le Connestable pour chastier le Duc qui n'osa l'attendre, & prit la fuite en Angleterre; puis du Guesclin mit en l'obeïssance du Roy Rennes, Nantes, Dinan, & Dol, ne restant que Brest, Auroy & Derual en la puissance du Duc rebelle. Lequel encore qu'il eust moyenné enuers le Roy Edoüard, d'enuoyer vne autre armée en France, sous le Duc de Lancastre; B. d'Argentré en l'Hist. de Bretagne l. 8. Du Tillet.
B Si est-ce qu'aprés auoir rauagé quelques prouinces, il se retira à Bourdeaux, seule ville qui resta aux Anglois auec Bayonne. Car le Duc P. Masson.
1374. d'Aniou prit en la haute Gascongne & affermit Condom, S. Basile, Langon & S. Macaire, & fit humilier le Comte de Foix, qui n'auoit voulu se declarer ouuertement pour le Roy. Froissart.

Le mesme Prince Angeuin remit sur pied vne grande armée, rentra en Guyenne, prit Bergerac, aprés que les Anglois & leurs partisans venus au secours eurent esté défaits. En suite les villes de Castillon, de S. Foy, d'Aubeterre, & de Duras se rendirent aussi. Froissart v. 1. P. Æmil. Hist. du Guesc. c. 50.

1377. Le Roy de Nauarre auoit plusieurs fois manqué de parole, sa violente passion & son esprit de vengeance ayant passé iusque là, que de faire attenter sur la vie du Roy son beaufrere : qui enuoya au Comté d'Eureux son Connestable, lequel conquit les villes de ce rebelle, excepté Cherbourg, & les fit démanteler. Fauin en l'Hist. de Nauarre.

1376. Le Pape Gregoire XI. estoit venu de Rome iusques en Auignon exprés pour moyenner la paix entre les deux Roys; A quoy il ne pût paruenir, mais seulement on accorda vne prorogation de Tréues. Froissart. P. Æmil. Du Tillet.

1378. L'Empereur Charles IV. oncle maternel du Roy, qui desiroit
C aussi de pacifier la France, entreprit d'y faire vn voyage accompagné de Wenceslas Roy des Romains son fils aisné. Ils furent magnifiquement receus par toute la Cour, & par le Roy qui de sa part contribua tout ce qui luy fut possible, à fin de terminer tant de differends. Mais plusieurs accidens rompirent l'execution de ces bons desseins, le trespas de la Reyne sa femme & de leur fille Isabel; le grand Schisme suruenu en l'Eglise à cause de l'élection d'Vrbain VI. & Clement VII. & les mouuemens derechef excitez par le Roy de Nauarre. Aussi que Richard II. Roy d'Angleterre, par la mort d'Edoüard III. son ayeul, refusa les auantages qu'on luy proposa, dont mal luy en prit. L'Empereur voulant tesmoigner l'affection qu'il portoit à la Maison de France, à son depart ordonna le Dauphin fils aisné du Roy, son Lieutenant general & Vicaire au Royaume d'Arles; au Dauphiné & au Piedmont. Discours de l'Entreueuë de l'Emp. Charles IV. & du Roy Charles V. Tresor des Ch. Layette, Emper. d'Alemagne t. 46.

1374. Soit que CHARLES veist defaillir ses forces naturelles, & augmenter son indisposition, prouenuë de ce qu'il auoit esté empoisonné pendant la faction du Roy de Nauarre, ce qui fut en fin cause de sa mort; soit qu'il veist quelques attentats se brasser encore contre sa vie, il fit son Testament & diuerses dispositions, & pourueut aux mariages d'aucuns de ses enfans. Froissart.

Digitized by Google

FRANCE. Il fit aussi vn partage & voulut; Que Charles son aisné succedast au Royaume: que Louis puisné eust douze mil liurées de terre en Comté, & quarante mil francs en deniers: que Marie sa fille eust cent mil francs, auec tels ornemens, qui appartiennent à fille de France, & qu'Isabel eust soixante mil francs. *An de IESVS CHR.*

Au Tresor de France, Layette appanages.

1374. Au mois d'Aoust de la mesme année MCCCLXXIV. CHARLES estant à Vincennes fit vn Edict perpetuel & irreuocable, par lequel voulant borner la puissance des Regens, aprés auoir donné quelques exemples de Roys ieunes, mesmement de ceux d'Israël, admis au gouuernement de l'Estat en bas aage, & encore celuy de S. Louis lequel à quatorze ans receut les hommages & sermens des Euesques & autres; il ordonna; *Qu'à l'aduenir les Roys de France, ayans atteint cét aage de quatorze ans, prendroient en main le gouuernement de leur Estat, receuroient l'hommage de leurs suiets, & des Archeuesques & Euesques, & seroient reputez pour maieurs, comme s'ils auoient vingt-cinq ans, auquel aage de quatorze ans ils se pourroient faire sacrer & couronner.* Cecy fut ordonné prudemment, afin que la Regence sous laquelle souuent auenoient des differens, fust de moindre durée, & que l'authorité Royale fust d'autant plus respectée. B

Au Tresor de France, Layette, Regences & Maioritez.

En consequence de cét Edict, par autre du mois d'Octobre ensuiuant donné à Melun, il ordonna; au cas qu'il decedast auant que son fils aisné ou ses autres freres fust entré au quatorziéme an, que son Estat seroit gouuerné par Louis Duc d'Anjou & de Touraine son frere, auec vn tres-ample pouuoir, pour la defense du Royaume. Ordonna aussi, Que le Regent ne pourroit aliener aucune chose, & qu'il feroit le serment en la S. Chapelle en la presence du Roy, ou aprés sa mort en presence de la Reyne & des Ducs de Bourgongne & de Bourbon, ou de celuy qui auroit le gouuernement de ses enfans. Et aduenant le decés du Duc d'Aniou, il nomma son autre frere Philippes Duc de Bourgongne. En suite le Duc Angeuin fit le serment de bien gouuerner le Royaume, en cas qu'il en fust Regent; d'entretenir la loy faite sur l'aage des aisnez fils de France, sur le doüaire de la Reyne, & sur la tutele, & gouuernement de son neueu, fils aisné du Roy, & de ses autres freres & sœurs; & de faire en tout obseruer le Testament du Roy. Mais ces deux Ordonnances ne furent entierement gardées à l'endroit de son fils & successeur; Non plus que la troisiéme de mesme date, par laquelle il ordonna; Que la Reyne sa femme (au cas qu'il mourust auant que son fils aisné eust quatorze ans) auroit la tutele & l'education d'iceluy aisné & de ses freres, & pour le gouuernement du Royaume, auroit auec elle Philippes Duc de Bourgongne, & Louis Duc de Bourbon, qui seroient tuteurs des enfans, iusques à ce que l'aisné fils fust entré au quatorziéme an de son aage; Et au cas que la Reyne se remariast, les Ducs de Bourgongne & de Bourbon, prendroient la tutele & garde. Que les Regens appelleroient pour conseils les Archeuesques de Reims & de Sens, les Euesques de Laon, de Paris & autres, le Comte de Tancaruille Chambellan, ou celuy qui le seroit lors, Bertrand du Guesclin Connestable, Iean Comte de Harcourt, Iean Comte de Sarbruche Bouteiller de France, Louis de Sancerre, & Mouton de Blainuille Mareschaux de France, Iean de Vienne Admiral, & autres nommez en cette Ordonnance. C

Au mesme lieu.

Ibidem.

Au mesme mois & an le Roy fit son Testament, ordonnant la sepulture de son corps à S. Denys, celle de son cœur en l'Eglise de Roüen, & de ses entrailles à Maubuisson prés le sepulchre de la Reyne Bonne de

Au Tresor de France, Layette, Testamens des Roys, &c.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Luxembourg sa mere Il fit executeurs de ce Testament auec l'Eues- **France.** que de Neuers son Confesseur, les Euesques d'Auxerre & de Paris, Pierre d'Orgemont son Chancelier, & autres. Ordonna, que les loix faites par luy tant sur l'aage de son fils aisné & successeur, que pour le gouuernement du Royaume, seroient obseruées.

Pour d'autant plus authoriser l'Edit de la Regence il tint son lict de Iustice au Parlement, où il fut accompagné des Princes, Seigneurs & Prelats, & l'y fit publier & verifier le XXI. de May MCCCLXXV. *Registres de la Cour de Parlement.*

1375

Ce grand Monarque voyant la fin de ses iours, fit vne remonstrance aux Ducs ses freres, leur recommandant son fils aisné & successeur, qu'il laissoit en l'aage de douze ans, & leur fit entendre, quels moyens ils deuoient tenir pour bien gouuerner l'Estat pendant la minorité d'iceluy; puis la violence du poison, qu'on luy auoit autres fois donné, le surmontant, finablement elle le porta au tombeau dans son Hostel de Beauté sur Marne, prés celuy du Bois de Vincennes (Froissart dit que ce fut en l'Hostel de S. Paul à Paris) le troisiéme de Septembre, MCCCLXXX. Il estoit en l'aage de quarante-deux ans & demy, & regna seize ans, cinq mois & treze iours. *Vol. 2. c. 56. & 57. Du Tillet. I. Iu. des Vrsins en l'Hist. du Roy Charles VI.*

Sa mort 1380.

Il fut aymé & honoré de ses suiets, craint & redouté des estrangers: B Il estoit iudicieux, prouide, & porté d'vn ardent zele à la Religion. Imitant la Pieté de S. Louis son trisayeul, il se monstra soigneux des choses diuines, & eut en grand honneur & reuerence l'Eglise & les Ecclesiastiques. Il fonda les Monasteres des Augustins, & des Celestins de Paris, où l'on void, sur le portail, sa statuë & celle de sa femme: la S. Chapelle du Bois de Vincennes, & le Monastere de la Trinité, Ordre des Celestins prés Mantes. Il donna à l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, la ville & terre d'Outre-bains prés Doullens. *I. du Brueil aux Antiquitez de Paris. Au Tresor de France, Layette, Fondations III.*

La Iustice luy fut en recommandation singuliere, ayant fait visiter soigneusement les Ordonnances anciennes de ses predecesseurs, lesquelles il confirma & approuua. Souuent il rendoit luy-mesme Iustice & assistoit aux Iugemens. Il erigea la Cour des Aydes, dite des Generaux à Paris, pour iuger les differens, concernant le fait des Aydes, Subsides & Finances. *Des Vrsins. Io. Tilius Ep. Meld. in Chr.*

Sa liberalité s'estendit enuers les hommes vertueux & de merite, dont C il sçauoit faire choix, & sa Charité à l'endroit des pauures.

Le malheur des guerres auoit presque estouffé le lustre des Lettres és personnes de nos Roys iusques au regne de cettuy cy, qui mit peine de les remettre en leur premiere splendeur. Aussi eut-il pour Precepteur Nicolas Oresme Euesque de Bayeux, personnage de grande erudition. Ce bon Prelat l'instituа aux sciences liberales si heureusement, que par l'inscription de son tombeau, qui se void à S. Denys, non seulement il est appellé CHARLES LE SAGE; mais encore l'ELOQVENT. L'Historien Monstrelet le surnomme aussi LE RICHE. D'ailleurs vn Autheur celebre, qui viuoit de son temps a remarqué, ce Prince auoit pris vn singulier plaisir à la lecture des Histoires; qu'aucuns ont auec iuste raison nommé les vrays liures & le miroüer des Roys; puis qu'elles forment le iugement, & instruisent autant qu'elles delectent. Il commanda à cét Euesque de Bayeux, de translater en langue Françoise les Ethiques, Oeconomiques & Politiques d'Aristote, & quelques liures de Ciceron. Et à Raoul de Presle celebre Aduocat à Paris, les liures de la Cité de Dieu; En la Preface il dit, que ce Roy dés sa ieunesse auoit esté addonné aux Lettres. Il eut encore le soin de faire traduire la Saincte Bible; Bref on remarque de luy, qu'il auoit à sa suite des *gens de Lettres* *I. Savaron. P. Massonus l. 4. Annal. Hist. de l'Ab. de S. Denys. I. Iuu. des Vrsins en l'Hist. de Charles VI. Io. Til. Ep. Meld. P. Massonus l. 4. Annal.*

FRANCE. *& Cheualiers des Loix, par le conseil desquels il disoit, auoir plus gagné de batailles, que par la valeur de ses Cheualiers d'armes.* *Ans de Iesvs Chr.*

Froissart.

Il reuengea courageusement les droits & priuileges de l'Eglise Gallicane, & donna à Charles de Louuiers, autheur du liure intitulé, *le Songe du Verger*, qui traite de la puissance Ecclesiastique & Royale, l'office d'Intendant & Conseiller d'Estat.

I. du Brueil aux Antiquitez de Paris.

I. de S. Gelais en l'Hist. de Louis XII.

Il fit ietter les fondemens du Chasteau de la Bastille, prés la porte de S. Antoine de Paris; fit aussi rebastir & accroistre le Chasteau du Louure, & ceux de S. Germain en Laye, de Montargis & de Creil, & paracheuer celuy du Bois de Vincennes commencé par ses pere & ayeul: On ne laissa pas de trouuer dans ses coffres de grands tresors (non iusques à dix-sept millions d'or, comme aucuns escriuent, veu la rareté qui estoit lors de ce riche metal) encore qu'il eust racheté le Roy son pere prisonnier en Angleterre, de trois millions d'escus d'or, qu'il eust eu sur les bras de difficilles guerres, & eust enuoyé au loin & soudoyé de grandes armées.

I. Des Vrsins en l'Hist. de Charles VII.

Du Tillet.

Au Tresor de France, Layette, Dauphiné I.

Le mariage de CHARLES V. auoit esté proposé sans effect auec Isabel d'Aragon, fille de Iacques Roy de Maiorque, mais du viuant B de son ayeul le Roy Philippes en l'an MCCCXLIX. il s'allia auec IEANNE DE BOVRBON, Princesse tres-vertueuse fille de Pierre I. Duc de Bourbon, & d'Isabel de Valois sa femme. La dot fut de cent mil florins d'or, & le doüaire de huict mil premierement, & depuis arresté à quinze mil liures de rente. Il y eut dispense du Pape Innocent VI. *Sommaire.* 1349.

In Annal. Franc.

Emile & autres Historiens ont à tort blasmé ce Roy d'imprudence, pour n'auoir espousé Marguerite, heritiere de Flandres & d'Artois qu'il fit marier à Philippes Duc de Bourgongne son frere; & adioustent, que s'il se fust allié auec elle, plustost qu'auec la Princesse de Bourbon, il eust ioint à la Couronne ses riches pays, comme s'il eust preferé la beauté de cette Reyne Ieanne, disent-ils, au bien & accroissement de son Estat. Mais ces Autheurs se sont en cela mespris, car la consideration du temps & des dates des mariages, & la ieunesse de Marguerite, y resistent, dit le iudicieux du Tillet en ses Memoires: puis que celuy de Philippes fut contracté vingt ans aprés que CHARLES son frere aisné eut esté marié. Ioint que Marguerite de Flandres estoit si ieune C en l'an MCCCXLIX. que le Roy fut marié, qu'elle n'auoit encores atteint l'aage nubile, voire mesme on tient qu'elle n'estoit encore née.

Du Tillet.

IEANNE fut couronnée auec le Roy son mary, & eut seance à costé de sa Maiesté, dans l'assemblée des Estats tenuë au Parlement de Paris, en l'an MCCCLXIX. CHARLES l'auoit declarée Regente du 1369. Royaume. Mais elle mourut auant luy à Paris le dernier iour de Feurier MCCCLXXVII. auant Pasques. Cette Reyne estoit née le XXIII. 1377. de Feurier l'an MCCCXXXVII. & deceda en l'aage de quarante ans. Elle auoit esté promise en mariage au Comte de Sauoye Amé V. puis à Humbert Dauphin de Viennois. Mais Dieu la reseruoit à vne plus haute alliance, comme elle en estoit digne, non tant pour l'illustre Sang duquel elle prenoit origine, que pour sa vertu. Son corps fut inhumé à S. Denys, & ses entrailles dans les Celestins de Paris, deuant le grand Autel, où l'on void sa statuë.

Hist. de l'Abbaye de S. Denys.

Le Roy CHARLES son mary ayant prudemment estimé, que ce n'est pas vne moindre gloire de conseruer que d'acquerir; au commencement de son regne, à l'exemple du Roy Iean son pere, il reünit à

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. la Couronne tout le Domaine Royal, qui en auoit esté aliené depuis le Roy Philippes le Bel. Il acquit la Seigneurie de Creil, l'an MCCC. LXXIV. de Beatrix de Bourbon Reyne de Boheme, moyennant seize mil francs d'or. FRANCE. *Lettres qui sont au Tres. de Fr.*

Le Comté d'Auxerre, lequel au mois de Ianuier MCCCLXX. luy fut vendu par Iean de Chalon aussi Comte de Tonnerre, pour trente vn mil francs d'or. *Au Tresor de France Layette, Auxerre 1. 6. 7. 8. & 11.*

1378. Par Lettres du mois de Septembre MCCCLXXVIII. se fit vn eschange entre le mesme Roy d'vne part, & Tristan Rouhault & Perrennelle Vicomtesse de Thoüars sa femme d'autre. Ils transporterent à sa Maiesté les deux parts à eux appartenans sur le Comté de Dreux, & mil liures de rente sur le Tresor. En contreschange le Roy leur laissa la Seigneurie de Benon en Aunis, laquelle il erigea en Comté, pour estre tenu aussi noblement que le Comté de Dreux, & outre leur ceda Frontenay l'abbatu, prés Niort. Depuis CHARLES acquit l'autre tiers B du mesme Comté de Dreux, de Marguerite de Thoüars, femme de Guy Turpin Seigneur de Crissé, sœur de Perrennelle. *Au Tresor de France, Layette Dreux 1. 40.*

Par autres Lettres du mois d'Aoust MCCCLXXVIII. CHARLES reünit aussi à son domaine la ville, & Comté de Pezenas, auec les villes & Chasteaux de Montagnac, de Royans, & autres, & tout ce que tenoit Charles d'Artois en la viguerie ancienne de Beziers, par la liberalité & concession du Roy. *Au mesme lieu.*

1379. Par Lettres du XVI. Iuillet MCCCLXXIX. Richard l'Agasse Archeuesque de Reims luy transporta les Seigneuries de Mouzon, & de Beaumont en Argonnes; Ces Lettres portent, que Mouzon estoit tenu noblement & en franc-aleu, sans recognoissance d'aucun Seigneur au temporel.

ENFANS DE CHARLES V. ROY DE FRANCE, & de la Reyne IEANNE DE BOVRBON sa femme.

C 28. CHARLES VI. du nom Roy de France, continua la posterité.

28. LOVIS DE FRANCE Duc d'ORLEANS a donné origine aux Branches d'Orleans & d'Angoulesme, d'où procedent les Roys Louis XII. & François I. Elles seront traitées cy-aprés. ORLEANS. Semé de FRANCE au lambel d'argent de trois pieces.

28. IEANNE DE FRANCE fille aisnée, mourut ieune en l'Abbaye de S. Antoine des Champs lez Paris, le XXI. iour d'O-
1360. ctobre MCCCLX. & fut inhumée deuant le grand Autel de cette Eglise, où l'on void son effigie de marbre blanc, sur vn tombeau de marbre noir. *Du Tillet. I. du Brueil aux Antiquitez de Paris.*

28. BONNE DE FRANCE mourut le VII. de Nouembre *Du Tillet.*
1360. MCCCLX. & gist en la mesme Abbaye de S. Antoine prés sa sœur aisnée.

Sa naissance. 28. IEANNE DE FRANCE la Ieune, nasquit au bois de Vincennes, le septiéme de Iuin MCCCLXVI. Elle eut pour par-
1366. rain Iean de France Duc de Berry son oncle, & pour marraines la Reyne de France Ieanne d'Eureux vefue de Charles le Bel, & Blanche de Nauarre, vefue de Philippes de Valois, auec Marguerite Comtesse d'Artois, mere du Comte de Flandres. Cette ieu- *Idem.*

FRANCE. ne Princeſſe IEANNE DE FRANCE mourut le XXI. iour de Decembre au meſme an MCCCLXVI. ayant ſeulement veſcu ſept mois & demy. Elle giſt à S. Denys en France. *Ans de* IESUS CHR. *Sa mort* 1366.

Froiſſart vol.1. c.335. *Du Tillet.* 28. MARIE DE FRANCE née le XXVII. de Feurier MCCCLXX. du Tillet dit l'an MCCCLXXIV. Elle fut en l'aage de ſept ans accordée à Guillaume de Bauiere, fils aiſné d'Albert Duc de Bauiere, Comte de Hainaut, heritier des Comtez de Hainaut, Hollande, & Zelande: & la diſpenſe fut obtenuë: le Roy ſtipula du Comte renonciation au droit du Royaume de Dauphiné, le Duc Albert ratifia le traité à Mildebourg en Zelande, le dernier de Feurier MCCCLXXIV. mais auant les nopces la Princeſſe mourut toſt aprés, en l'an MCCCLXXVII. *Sa naiſſance.* 1370. *Sa mort* 1377.

Du Tillet. 28. ISABEL DE FRANCE naſquit à Paris en l'Hoſtel de S. Paul, le XXIV. de Iuillet MCCCLXXIII. Elle fut baptiſée en l'Egliſe de S. Paul, par Iean de Dormans Cardinal, Eueſque de Beauuais, & tenuë ſur les sacrez fonts de Bapteſme par le Dauphin Charles ſon frere, depuis Roy, & par Marguerite d'Artois, Comteſſe de Flandres, & la Ducheſſe de Bourbon Iſabel de Valois, laquelle luy donna ſon nom: Cette Princeſſe ISABEL DE FRANCE fut accordée à Iean I. Duc d'Alençon; mais eſtant en l'aage de quatre ans ſeulement, elle mourut le XIII. iour de Feurier MCCCLXXVII. Sa ſœur Ieanne la Ieune & elle giſent à S. Denys prés la Reyne leur mere. *Sa naiſſance.* 1373. B *Sa mort* 1377.

28. CATHERINE DE FRANCE Comteſſe de Montpenſier, de laquelle ſera parlé plus particulierement ſous IEAN DE BERRY Comte de Montpenſier ſon mary: ce Prince eſtoit fils puiſné de Iean de France Duc de Berry.

28.

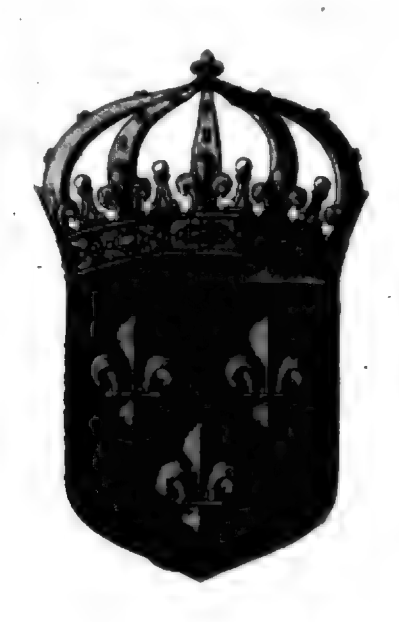

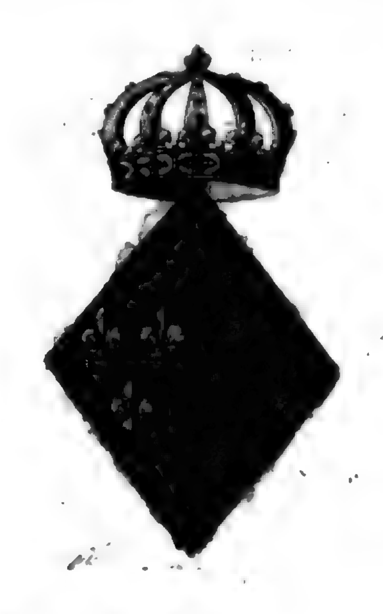

FRANCE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

BAVIERE.

Lozengé d'argent & d'azur de vingt vne pieces mises en bande.

B

28. CHARLES VI.

ROY DE FRANCE.

CHAPITRE V.

Sa naissance. 1368.

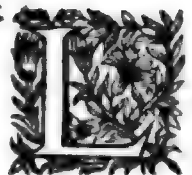

A Reyne IEANNE DE BOVRBON mere de ce Roy le mit au Monde à Paris le III. de Decembre MCCCLXVIII. Charles Sire de Montmorency Mareschal de France eut l'honneur de le presenter au baptesme, & de luy donner le nom. Ieanne d'Eureux Reyne de France fut maraine. La ceremonie s'en fit à S. Paul, par Iean de Dormans Cardinal, Euesque de Beauuais Pair & Chancelier de France. *Du Tillet.* *Hist. de Charles V. de Iean Chartier.* *Hist de la M. de Montmorency.*

Peu de iours aprés la mort du Roy Charles V. son pere, le Regent Louis de France Duc d'Aniou oncle du Roy, les autres Princes, Prelats & Officiers de la Couronne assemblez à Paris resolurent de faire sacrer & couronner ce sien fils, encore qu'il ne fust pas maieur; Oliuier de Clisson vaillant Cheualier Breton fut nommé Connestable, auant la solemnité du Couronnement, fait à Reims par l'Archeuesque Richard, le I. iour de Nouembre l'an MCCCLXXX. les Ducs d'Aniou, de Berry, de Bourgongne & de Bourbon oncles du Roy y assisterent, auec ceux de Brabant, de Bar, de Lorraine, & les Comtes de Sauoye, de la Marche, & plusieurs autres. *Hist. de I. Iuuenal des Vrsins.* C *Son couronnement.* 1380. *Hist. MS. du R. Charles VI.* *Froissart vol. 2. c. 60.*

Iean IV. Duc de Bretagne s'estant retiré du party d'Angleterre fit vn Traité secret auec le Roy, puis receu en grace rendit l'hommage de son Duché à sa Maiesté. *B. d'Argentré Hist. de Bret. l. 9.*

Lors que CHARLES succeda il n'auoit encores atteint l'an douziéme de son aage; cette grande ieunesse, l'alteration & la foiblesse de son esprit, qui suruint, auec les diuerses entreprises & factions des Anglois & des Bourguignons, fomentées par la Reyne sa femme ISABEL DE BAVIERE, rendirent le commencement, le progrés & la fin de ce regne si miserable, que la France, qui auoit eu relasche en ses

FRANCE. malheurs par les heroïques vertus du pere & predecesseur de CHARLES, fut derechef à deux doigts de sa ruine qui sembloit ineuitable. *An de IESVS CHR.*

Le Royaume se veid premierement troublé par le differend d'entre les trois Ducs oncles du Roy, pour la Regence, quoy que Charles V. par son Edit & autres dispositions se fust efforcé d'y remedier. Mais sur cela on arresta par l'auis des Estats; Que Philippes Duc de Bourgongne & Louis Duc de Bourbon auroient soin de la nourriture, & de l'instruction du ieune Prince, & de celle de Louis Comte de Valois, puis Duc d'Orleans son frere vnique. Que Louis Duc d'Aniou, aisné des oncles paternels, seroit Regent & Chef du Conseil. En cette qualité la garde des Tresors & Finances delaissées par le feu Roy luy demeura. Mais elles furent mal mesnagées. Tellement qu'ayant esté necessaire de remettre sus les subsides & imposts, cela causa des tumultes; les Parisiens principalement s'émeurent, exciterent des seditions & commirent de cruels massacres; Neantmoins le Roy, par l'entremise du Seigneur de Coucy, trouua moyen de ramener doucement les mutins à leur deuoir, en aydant sa Maiesté d'vne somme notable de deniers pour la solde des gens de guerre.

Froissart. Hist. de Charles VI. I. des Vrsins. 1381. B

Cependant les Flamans s'estans reuoltez contre leur Comte Louis, & confederez auec l'Anglois, en cette extremité le Comte ayant recours au Roy son Souuerain, le Monarque, bien que ieune, prit en main sa defense & protection, & entra dans la Flandre; Il prend Aire, Cassel & Bourbourg, donne bataille aux rebelles prés Rosebeque en Nouembre MCCCLXXXII. & obtient vne glorieuse victoire signalée par la mort de vingt-cinq mil Flamans, & de celle d'Arteuelle leur Chef, la pluspart des autres villes rebelles se mirent en l'obeïssance du Comte leur Prince legitime. Depuis neantmoins la guerre se renouuela auec tant de fureur & de carnage, que durant sept ans moururent plus de cent mil personnes.

Froissart. Meier. P. Oudegherst. I. des Vrsins. Masson. *Bat. de Rosebeq.* 1382.

1383. Comme l'impunité du mal, ou la trop grande indulgence donne souuent la hardiesse de retomber dans le forfait; il en aduint de mesme des seditions populaires. Car les Parisiens, oublieux de la grace qui leur auoit esté faite, prenans l'occasion de l'absence du Roy, renouuelerent leurs insolences, comploterent d'abatre le Louure & la Bastille, firent forger des armes & trente mil maillets pour armer le peuple, ce qui fit surnommer Maillotins ceux de cette faction.

Froissart.

Au retour de Flandres le Roy aduerty de telles mutineries, & que les Parisiens se disposoient de le receuoir armez en nombre de trente mil hommes, fit desarmer cette populace; entra auec son armée dans la ville sans vouloir oüir le Preuost des Marchands assisté des Escheuins; ordonna que les habitans seroient desarmez & en fit décapiter grand nombre; ce qui apporta beaucoup d'effroy aux seditieux. De ceux là fut Iean de Marais Aduocat du Roy au Parlement, personnage renommé pour son erudition, son eloquence & sa fidelité enuers les Roys. Plusieurs estimerent qu'on l'accusa calomnieusement d'auoir trempé en la sedition. En fin sa Maiesté, vsant de sa Clemence, à la priere des Ducs de Berry & de Bourgongne ses oncles, commua la peine corporelle des autres en amandes pecuniaires. Le mesme fut fait à Orleans, & à Roüen, villes qui s'estoient aussi mutinées. C

I. des Vrsins. Annales de France.

Ces émotions furent suiuies de la guerre contre les Anglois, qui ialoux & enuieux du bon succés, que les François eurent en Flandres, trauailloient le Comte Louis. Il eut comme autres fois recours au Roy pour le deliurer d'oppression, & mit sur pied vne autre armée, en resolu-

Froissart. Meier.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. tion de défaire cette troupe Estrangere. Mais elle n'eut la hardiesse de l'attendre & se retira. Le Duc de Bretagne moyenna vne Tréue entre les deux Roys; laquelle finie, le trouble recommença en Flandres, & en Escosse, où le Roy enuoya l'Admiral de Vienne contre l'Anglois, & vn autre Chef d'armée en Guyenne, pour diuertir le dessein qu'auroit cét ennemy commun d'entrer en France. Ainsi on resolut de luy tailler de la besogne de tous costez; Le Roy mesme fut sur le point de passer la mer, & luy porter la guerre iusque dans son pays. Le Duc de FRANCE. I. des Vrsins. Froissart vol. 3. c. 35. & 41.

1385. Bourgongne autheur de l'entreprise, vouloit d'ailleurs par cette diuersion asseurer son Comté de Flandres, & desia plusieurs gens de guerre estoient prests à s'embarquer, quand on rompit le dessein; Au contraire le voyage de Flandres fut derechef entrepris, afin de contraindre le reste des rebelles à faire ioug; le Roy prit Dam & rauagea le territoire de Gand. Mais l'hyuer l'ayant contraint de reprendre le chemin de Paris, auec dessein de retourner au printemps, & chastier les Gandois; qui redoutans les menaces du Roy, s'affranchirent en fin de la seruitude de l'Anglois, & se mirent en l'obeïssance de sa Maiesté & du Duc de Meier. l. 14. I. Buzelin. l. 6. Galloflant.

B Bourgongne leur Comte. Puis derechef le voyage d'Angleterre estant

1386. mis en auant; aprés vn grand appareil de treze cens vaisseaux, le Duc de Berry empescha l'execution du dessein.

Enuiron ce temps Leon Roy d'Armenie vint en France, pour tascher de tirer du secours contre les Infideles; Afin de l'obtenir plus facilement, & oster suiet d'excuse, il s'entremit en vain de faire la paix entre les deux Roys. I. des Vrsins.

1388. Guillaume le Ieune Duc de Gueldres, fils aisné du Duc de Iulliers, auoit esté si temeraire, que d'oser défier le Roy Tres-Chrestien, qui supportoit la Duchesse de Brabant son ennemie. Mais aussi tost qu'il veid sa Maiesté marcher puissamment contre luy, il reuint à soy, redoutant vn si grand Prince; & fut contraint de s'humilier & de sousmettre à la Iustice du Roy son differend. Froissart. Des Vrsins.

Cependant CHARLES (qui auoit atteint le vingt-vniéme an de son aage) se fit declarer Maieur & mettre son Estat hors de Regence, Vignier.

C luy mesme ayant pris le gouuernement, & accordé des Tréues auec l'Anglois.

1389. Visitant les frontieres de son Royaume, & se trouuant proche d'Auignon, il y alla voir Clement VI. & y fut receu tres-honorablement auec Louis son frere. Le Pape declara; Qu'il auoit vne singuliere creance en luy, comme *au bras dextre de l'Eglise; vray Champion de la Foy, & Roy Tres-Chrestien.* Aussi apporta-t'il tout soin pour remedier au grand Schisme suruenu en l'Eglise à cause de l'élection de deux Papes. Froissart. Onufre.

D'Auignon le Roy descendit en Languedoc, & vint à Tolose où Gaston Phœbus Comte de Foix & Bernard Comte d'Armagnac luy rendirent leurs hommages. Catelin l'hist. de Languedoc.

Aprés que le Roy eut accordé aucuns differends suruenus entre sa

1391. Maiesté & Iean Duc de Bretagne, bien tost aprés ils entrerent en vne plus grande dissension qu'auparauant. Car le Duc ayant retiré Pierre de Craon, qui auoit de guet à pens griefuement blessé dans Paris le Connestable de Clisson, sommé de le rendre, ne voulant y obeïr; CHARLES prit tellement à cœur de tirer raison de cét outrage & du refus, fait par le Breton, qu'il resolut (contre l'aduis toutes fois des Ducs ses oncles) d'aller luy mesme le chercher iusque dans son pays; Ce qui causa vn sinistre accident. Car le Roy estant en chemin, au sortir de la ville du Mans vn homme incogneu arrestant son cheual Froissart v. 4. 24. & 26. Des Vrsins. D'Argentré l. 10. c. 16.

Digitized by Google

FRANCE. luy dit ; Qu'il ne passast plus auant, par ce qu'il estoit trahy & qu'on deuoit le liurer à ses ennemis ; ce qui saisit le Prince de telle fraieur & troubla si fort ses sens & son cerueau (qu'il auoit desia eschaufé de la colere & de la chaleur, par ce que c'estoit en esté) que son entendement en fut troublé & alteré ; Il frapoit tous ceux qu'il rencontroit iusque là qu'il tua quatre hommes. En cét estat miserable sa frenesie demeurant incurable (quelque remede qu'on y apportast) & le rendant souuent inhabile au gouuernement de son Estat, il passa plusieurs années ; ayant neantmoins quelques interualles.

Hist. MS. de Charles VI. — *An de Iesus Chr.* 1392.

Des Vrsins. Le voyage de Bretagne rompu par ce desastre, le Roy fut conduit à Paris ; & les Estats assemblez ordonnerent ; Que pendant l'imbecilité de son esprit, le gouuernement seroit entre les mains des Ducs de Bourgongne & de Berry ; qui firent desappointer le Connestable & les Seigneurs de la Riuiere & de Nouiant, ayant l'oreille & les bonnes graces du Roy. Les Tréues auec l'Anglois furent aussi renouuellés pendant lesquelles CHARLES & Richard II. Roy d'Angleterre firent Alliance & s'entreuirent entre Ardres & Guines. Le Roy bailla sa fille aisnée en mariage à Richard ; mais leur bonne intelligence dura peu de temps. Venceslas Roy de Boheme vint aussi visiter le Roy à Reims, comme fit Emanuel Paleologue Empereur de Grece, pour le remercier du secours qu'il luy auoit donné contre les Turcs. Il fut humainement recueilly, & par l'espace de deux ans defrayé aux despens du Roy. Il s'en alla de France en Angleterre.

Froissart. — B — *Du Tillet.* — 1396. — *Des Vrsins.* — 1401.

Froissart. Louis Duc d'Orleans frere du Roy ne pouuoit trouuer bon, qu'on l'eust priué de la Regence, soustenant qu'elle luy estoit deuë, comme au plus proche & premier Prince du Sang ; ne considerant pas, que son ieune aage l'en rendoit incapable. De ce mécontentement nasquirent de grandes haines & des diuisions funestes entre ce Prince & le Duc de Bourgongne son oncle, d'autant plus déplorables, qu'elles attirerent l'Anglois en France.

Des Vrsins. Le Roy toutesfois, pendant l'intermission de sa maladie voulut, que son frere (qu'il aimoit vniquement) eust l'administration des affaires ; & ce ieune Prince ne les ayãt gouuernées auec la moderation & prudence requise ; mais par trop licentieusement, imposant sur le peuple des charges excessiues, delà procederent tant de troubles, que derechef ils augmenterent la maladie de CHARLES. Tellement que la Regence, comme autres fois, tomba entre les mains du Duc de Bourgongne. Depuis, le Roy estant retourné en quelque santé il ordonna, que les Ducs gouuerneroient ensemble. Mais le Bourguignon vsurpa tousiours le principal commandement, & encore plus le Duc Iean son fils aisné & successeur ; lequel se porta iusques à tel excez d'animosité & de vengeance contre le Duc d'Orleans son cousin, que violant tous droits diuins & humains, mesmement le sacré lien de la proximité du sang qui estoit entre eux, il machina inhumainement sa mort.

C — 1407. — *Enguer. de Monstrelet v. 1. c. 36.* — 1407.

De là prit origine la longue diuision qui ruina presque la France ; Cette mort ayant esté comme vn torrent de factions, & de partialitez suiuies des malheurs, que traisnent aprés soy les guerres intestines.

Des Vrsins. Le Duc de Bourgongne Prince puissant & haut à la main s'empara de la personne du Roy & de Paris, où les siens émeurent des seditions tragiques. Iean de Montagu Grand Maistre d'Hostel du Roy sentit les violents effects de leur indignation ; car on luy fit trancher la teste, plus par volonté, que par raison, comme porte l'Histoire du temps. 1408.

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr. Neantmoins on tascha de reconcilier les deux Maisons d'Orleans &
de Bourgongne, & d'estouffer les semences de cette diuision: vne for- *Monstrelet.*
me d'accord fut arrestée à Chartres; & depuis cinq autres Traitez fu-
1411. rent faits tant à Auxerre qu'en autres lieux. Mais la playe ne pouuoit si tost se reconsolider; le feu de la haine implacable demeuroit couuert sous les cendres & l'apparence de reconciliation. Iusque là, que les Orleanois n'ayans peu tirer iustice de l'assassinat, furent, comme par desespoir, reduits à ce point, de faire des submissions honteuses au Roy d'Angleterre Henry V. pour obtenir du secours.

Par l'induction du Bourguignon CHARLES se persuada, qu'ils *Des Vrsins.* n'en vouloient qu'à luy, ce qui le fit resoudre d'assieger Bourges, où se renfermerent les Ducs de Berry & de Bourbon. Mais vne autre paix *Monstrelet.*
1412. fut derechef concluë deuant cette place, puis confirmée à Auxerre, & *Hist. M S.* suiuie d'vne autre faite à Pontoise.

Et comme la vicissitude des choses humaines est ordinaire, le Roy ayant éprouué l'insupportable arrogance du Bourguignon, & la mauuaise volonté des Parisiens, qui oserent arrester prisonnier le Dauphin son fils, l'obligerent luy mesme à prendre le Chaperon blanc, marque
B de leur faction, & ayans excité des émotions populaires, firent trancher la teste à Pierre des Essars Preuost de Paris; tous ces excés firent que le Roy appella prés de soy les Orleanois; De sorte que s'estant proposé *Monstrelet.* d'ataquer viuement les Bourguignons, il prit sur eux & desola Soissons; puis vn autre accord se conclud deuant la ville d'Arras, que le Roy tenoit assiegée; s'estant renduë il la mit entre les mains du Bourguignon.

Cependant le Roy d'Angleterre, qui auoit les yeux ouuerts sur la France, iugea qu'il pourroit tirer auantage de ce grand discord, & creut, que le temps estoit venu de mettre à chef les ambitieux desseins de ses predecesseurs. Auec cette intention il entra dans le Royaume, auec
Iou. d'Azincourt vne grande armée, à laquelle celle du Monarque François voulant s'opposer sous la conduite du Connestable Charles d'Albret, elle perdit la *Des Vrsins.*
1415. victoire à la Iournée d'Azincourt en Picardie le xxv. d'Octobre l'an *Monstrelet.* MCCCCXV. ce Connestable, quatre Princes du Sang, plusieurs Offi- *P. Æmil.* ciers de la Couronne & grand nombre de Noblesse Françoise y perdirent la vie; autres demeurerent prisonniers: ce qui fit nommer cette Iournée la Malheureuse. De fait la guerre continua depuis par l'espace de trente ans sans relasche.

Quelque temps aprés l'Empereur Sigismond vint trouuer le Roy à *Des Vrsins.*
C Paris, où il fut tres-bien recueilly. Il veid l'auguste Maiesté de la Cour de *Du Tillet.* Parlement, & à l'audiance publique le Roy permit, qu'il prist seance au lieu où de coustume sa Maiesté se sied. De France il s'achemina en Angleterre, pour faire des ouuertures de paix. Cependant l'Anglois gagnant pays s'empara de Roüen & presque de toute la Normandie & du Maine.

On ietta sur le Duc de Bourgongne la haine de tous ces maux, ce qui luy fit perdre beaucoup de son credit; De sorte qu'en son rang il se veid encore éloigné de la Cour. Mais il trouua moyen d'y rentrer & de *Des Vrsins.* s'emparer derechef de la personne du Roy, du gouuernement de l'E- *Vignier.* *H. MS.*
1418. stat, & de Paris, où (comme autres fois) il se rendit le plus fort. On *Monstrelet.* continua d'y commettre des massacres horribles, du Connestable Ber- *Des Vrsins.* nard d'Armagnac, du Chancelier Henry de Marle, & d'autres personnes illustres contraires au party de Bourgongne. Mais ce Duc Iean ne tarda
1419. gueres de courir luy mesme pareille fortune que ses aduersaires, ayant esté tué à Monstereau-faut-yonne par les gens du Dauphin,

Digitized by Google

FRANCE. Cette autre mort funeste vengea bien la Maison d'Orleans; mais elle donna tant de part aux estrangers dans le Royaume, qu'il en resta peu pour le Roy. Car le Duc Philippes fils aisné & successeur du defunct, enflammé d'vn esprit de vengeance, commença d'en monstrer les effects par les Tréues qu'il moyenna auec le Roy d'Angleterre entre les bras duquel il se ietta. Elles furent bien tost aprés conuerties en vne paix honteuse & preiudiciable, concluë à Troyes entre les deux Roys, 1420 par l'entremise du Bourguignon.

Du Tillet. *Vignier.* *Des Vrsins.* *An de Iesvs Chr.*

Suiuant les conditions de cette paix le mesme Roy Henry V. espousa Catherine de France, derniere fille du Roy CHARLES qui estoit encore troublé de son entendement: En cét estat il declara Henry & ses hoirs successeurs à la Couronne de France aprés sa mort, en excluant le Dauphin Charles son propre fils & vray heritier. Mais Dieu permit, que le sens faillit à tous ceux qui se meslerent de ce Traité, par lequel la maladie d'esprit du Roy fut confessée, consequemment son inhabilité de traiter & contracter; mesmement au dommage & à la destruction de sa Couronne, de la loy Salique fondamentale, & de ses propres enfans. Car dés ce temps l'Anglois prit la qualité imaginaire d'heritier; comme Regent, s'empara du gouuernement; & sous ces voiles & pretextes il empieta Meaux, Melun, & Sens: Le Duc de Bourgongne luy mit entre les mains Paris & Chartres; son principal dessein estant de ruiner & perdre le Dauphin, qui supportoit auec les bons François, la Maison d'Orleans. Mais cét Hymen funeste dura peu de temps, Henry n'ayant guere suruescu. Toutesfois le Dauphin, pour ce malheureux complot, auquel adhera la Reyne sa mere, ne perdit pas courage, mais fortifié de son bon droit sous l'espoir de l'assistance diuine (celuy des hommes luy manquant) se met en campagne, défait les Anglois prés Baugé en Aniou, & en autres lieux prend ses aduantages.

E. Pasquier aux Recherches de France. B *Monstrelet.* *P. Æmil.*

Henry estant decedé, son frere Iean Duc de Betheford prit le titre de Regent en France au nom de son neueu le ieune Roy Henry VI. Cela se fit encore du consentement du Roy CHARLES; lequel plus chargé de chagrin & d'ennuis, que d'années, au fort de tant de confusions enfin rendit aussi l'esprit le xx. d'Octobre l'an MCCCCXXII. dans 1422. l'Hostel de S. Paul à Paris, où il estoit né, ayant vescu cinquante quatre ans & tenu le Sceptre quarante deux ans; Son corps fut porté inhumer à S. Denis. Il eut les titres & surnoms de BIEN AIMÉ & BIEN SERVY. Aussi fut-il Prince doux & benin à son peuple, aymant & seruant Dieu auec ardente affection. Il estoit d'ailleurs grand aumosnier & liberal iusques à l'excés.

Des Vrsins. *Monstrelet.* *P. Æmil.* *Du Tillet.* *Se mort* C

Encore que sous son regne les affaires de France fussent extremément broüillées, & que sa maladie continuast; si est-ce qu'il ne laissa pas d'enuoyer du secours aux Chrestiens en Hongrie, où le Turc faisoit de grands progrés. Il en enuoya aussi en Constantinople sous la conduite du Mareschal Boucicaut, qui mit à chef de grands faits d'armes sur les Infideles.

Hist. de Boucicaut 1. part. c. 33.

CHARLES sousmit à sa domination la ville & le territoire de Gennes du consentement des Nobles de cette puissante ville. On void dans l'acte de prise de possession, comme le Duc de Gennes Antoniot Adorne, ayant en main le Sceptre le mit, en la presence du peuple, entre celles des Ambassadeurs du Roy, & leur bailla les clefs des portes de la ville. Au dessus de la tour du Palais fut mis l'Estandart des Armes du Roy; puis Adorne se retirant du siege Ducal, y fit seoir les Ambassadeurs, qui l'establirent Lieutenant general du Roy & Gouuerneur de

Au Tresor de France, Layette, Gennes c. 1. & 11. *A. Iustinian. Annal. Gen.*

Digitized by Google

An de Iesus Chr. 1396. la ville, ce fut l'an MCCCXCVI Bref, le Monarque CHARLES prit en sa protection les Florentins & fit des traitez d'Alliance auec eux, & auec Venceslas Roy des Romains & son frere Sigismond Roy de Hongrie depuis Empereur, comme il fit aussi auec Iacques Roy de Cypre & d'Armenie & Ouin Prince de Galles. Chose merueilleuse & digne de remarque singuliere en ce temps, auquel il sembloit que la France eust plus de besoin du secours d'autruy que d'en bailler. Neantmoins ou par esperance que ces troubles, & la maladie du Roy cesseroient bien-tost, ou que nonobstant ce malheur la force & l'authorité demeureroit tousiours par deuers le Monarque Tres-Chrestien, tous ces Princes rechercherent son Alliance, sa protection, & du secours. FRANCE. *Au Tresor des Tit. de Fr.*

1402. Mais ce qui est encore à l'honneur de la France, c'est que pendant ce regne enuiron l'an MCCCCII. Iean de Betencour Gentilhomme de Normandie suiet du Monarque François, conquit à ses despens partie des Isles Fortunées, ou Canaries, & par sa valeur en obtint le titre B de Roy, ayant fait cette conqueste, afin de reduire ces peuples à la cognoissance du vray Dieu. Il faut donc attribuer la gloire aux François, plustost qu'aux Castillans ou Portugais, d'auoir par leurs nauigations les premiers découuert les Terres nouuelles & pays incognus. *Bergeron en l'Hist. de la conqueste des Canaries.*

1391. Oliuier du Guesclin Seigneur de la Roche-tesson frere du renommé Connestable Bertrand, vendit à nostre Roy le Comté de Longueuille au pays de Caux en Normandie, pour le prix de XLVI. mil liures, par contract passé à Paris en Octobre MCCCXCI. *Au Tresor de France, Layette, Normandie 2. f. 43. & 44.*

1395. Par Traité de l'an MCCCXCV. le mesme Roy transigea auec Isabel Reyne de Maiorque, & Marquise de Monferrat, vnique heritiere du Roy Iacques son frere, sur les pretensions qu'elle auoit à la Seigneurie de Monpellier; & par mesme moyen sa Maiesté luy transporta la Chastellenie de Gallargues en Languedoc. *Layette Maguelonne & Montpellier 2. f. 42.*

1404. Nostre CHARLES fit du tout cesser les pretensions de Charles II. Roy de Nauarre sur les Comtez de Champagne & de Brie. Car par Lettres données à Paris le XIX. de Iuin MCCCCIV. il luy transporta la Chastellenie de Beaufort en Champagne, auec les villes de Soleines, Nogent l'Artaut & Larsicourt, les Chastellenies de Nogent & C Pons sur Seine, S. Florentin, Bray sur Seine & Colomiers en Brie, plusieurs autres Seigneuries, mesmement les Chastellenies de Grez en Gastinois, & de Nemoux, afin de tenir le tout sous le titre de Duché & Pairie de Nemoux, pour valoir douze mil liures de rente; Quant au Roy de Nauarre, il laissa au Monarque Tres-Chrestien les villes & Seigneuries d'Eureux, d'Auranches, de Ponteau de Mer, Pacy, Nonancour, Esy, Beaumont le Roger, Conches, Bretueil, & autres en Normandie. Ce Duché de Nemoux deuoit estre tenu en Pairie à vne foy & hommage sous la Souueraineté & le ressort du Roy, à semblables libertez & prerogatiues, que le Comté d'Eureux. *L. Champagne 1. f. 45.*

1391. 1404. Par traitez des années MCCCXCI. & MCCCCIV. Louis de Poitiers Comte de Valentinois & Diois luy vendit (moyennant cent mil escus d'or) ses Comtez & Terres situées tant en France qu'en l'Empire, exceptées la Barõnie de Clerieu, & les Terres & Chasteaux du Comté de Valentinois estans au Royaume de France, lesquelles Charles de Poictiers son oncle deuoit auoir pour luy & les siens, afin de consentir à ce Traité; à condition que ces Comtez ne peussent à iamais estre mis hors des mains du Roy Dauphin, ou de son fils aisné Dauphin de Viennois; en cas aussi, que le Comte n'eust hoirs masles legitimes. Depuis vn different se meut entre le mesme Comte, & Louis de Poi- *L. Valentinois 1. f. 11.*

Digitized by Google

FRANCE. ctiers Seigneur de S. Vallier son cousin, pour les mesmes Comtez; & ce Comte Louis voyant n'auoit enfans, en fit don au Dauphin Charles, fils du Roy. Par autres transactions sa Maiesté demeura proprietaire des Comtez, qui furent incorporez au Dauphiné. An de IESVS CHR. 1419.

On auoit parlé de marier ce Roy CHARLES VI. à Catherine, fille de Iean Duc de Lancastre, Princesse de la Maison d'Angleterre, l'Alliance n'ayant effect, on proposa aussi de luy faire espouser Isabel de Lorraine, fille de Iean Duc de Lorraine.

Hist. de la Maison de Coucy & A. du Chesne.

Mais les oncles du Roy considerans la volonté du feu Roy CHARLES V. son pere, qu'il s'alliast en l'vne des plus illustres Maisons d'Alemagne; afin que les confederations, & Alliances, qu'il y auoit, en fussent plus fermes & continuées, son mariage fut traitté auec ISABEL DE BAVIERE, fille d'Estienne Duc de Bauiere, Comte Palatin du Rhin, & de Thadée de Milan sa femme, & celebré le XVII. Iuillet MCCCXXCV. dans Amiens par l'Euesque du lieu Iean Roland, nouuellement creé Cardinal. Le pere de ce Duc de Bauiere, portant le mesme nom d'Estienne, estoit l'vn des fils puisnez de l'Empereur Louis de Bauiere. Son mariage. 1384. B

Auentin. l.7.
Froissart v. 1. c.162. & 164.
Hist. MS. de Char. VI.
Chr. Geneold. in Geneal. Boiar. Duc.

Par Lettres de l'an MCCCXCIV. le Roy constitua pour doüaire vingt cinq mil liures de rente sur les Seigneuries de Moret en Gastinois, de Fontainebleau, Chasteau-Landon, Dolot, Chesoy, Lixi, Pons sur Yonne, Flagy, Nemours & autres. Par autres Lettres du mois de Ianuier MCCCXCII. le Roy son mary la nomma tutrice de leurs enfans, auec ses oncles les Ducs de Berry, de Bourgongne & de Bourbon, & Louis de Bauiere frere de la Princesse, & en l'an MCCCCIII. il ordonna; Qu'aprés son decés le Dauphin son fils soit qu'il fust mineur ou non, seroit reputé Roy de France & couronné, sans qu'aucun, sous pretexte de proximité de sang, peust entreprendre la Regence ou gouuernement du Royaume, cela dependant de luy, qui, comme autrefois, par ses Lettres declara la Reyne son espouse, & ses oncles auec le Duc d'Orleans pour auoir la garde, & nourriture de ses enfans. 1394. 1392. 1403.

I. des Vrsins.
Au Tresor de France.
Layette Regence & maiorité des Roys.

Il ordonna, aussi par Edict du mois de Decembre MCCCCVII. Que son fils aisné & ses successeurs Roys seroient couronnez incontinant aprés le decés de leurs peres, & au cas qu'ils vinssent à la Couronne en minorité, qu'ils se gouuerneroient par l'aduis & conseil des Reynes leurs meres, s'ils en auoient, & par celuy des plus prochains du Sang Royal, du Connestable, du Chancelier & du Conseil. 1407. C

Au Tresor de France.
Du Tillet.

ISABEL Princesse belle de corps, mais ambitieuse & cruelle mere, eut tant de pouuoir sur les volontez du Roy son mary, & abusa tellement de la foiblesse de son esprit, qu'à l'instance du Duc de Bourgongne & de l'Anglois, elle le persuada d'exhereder le Dauphin Charles leur fils: mais en fin mesprisée de l'vn & de l'autre, iusques à l'auoir éloignée de la Cour, & l'auoir fait veiller de prés, enfin elle mourut dans l'Hostel de S. Paul à Paris, le dernier de Septembre MCCCCXXXV. On conduisit le corps dans l'Eglise de N. D. mais à cause de la guerre & des courses qui se faisoient entre Paris & S. Denis, aprés le seruice fait, ce corps fut mis dans vn bateau au port de S. Landry, & en petite compagnie de ses domestiques porté sur la riuiere de Seine à S. Denis, & enterré sans autre pompe funebre: ce qui ne fut fait par épargne ou indignité, comme aucuns ont escrit. Aprés son decez Louis dit le Vieil, & le Barbu Duc de Bauiere, son frere, venu en France au seruice du Roy, s'en retourna chargé de grandes richesses, comme l'Historien de Bauiere Auentin a remarqué. 1435.

Monstrelet v. 1.
Registres de la Cour e Parlement.
Annal. de Fr.
Hist. lib. 7.

CHAR-

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr CHARLES VI. auoit pour Deuise le Cerf volant, accollé d'vne couronne d'or, pour ce qu'vn iour estant à la chasse prés de Senlis, il trouua vn cerf qui auoit au col vne chaine de cuiure doré, autour de laquelle estoit escrit, *Hoc Cæsar me donauit*, & depuis ce temps aux lieux où l'on mettoit ses Armoiries, elles estoient soustenuës de deux cerfs; Il fut le premier de nos Roys, lequel en la premiere année de son regne les reduisit à trois fleurs de Lis, estant auparauant sans nombre. Ce qu'obseruerent aussi les Princes du Sang auec leurs differences & brisures. Mais pour la feste des Ioustes sa Deuise estoit vn Soleil d'or resplendissant & iettant ses rayons, auec vn Ciel d'or rayant. France. *I. des Vrsins.* *Froissart.*

Comme son regne a esté long, aussi plusieurs Seigneurs furent éleuez aux dignitez & Offices de la Couronne, qui se verront ailleurs nommez. Mais son bas aage, l'alteration de son esprit, & les factions d'entre les Maisons d'Orleans & de Bourgongne y apporterent de grandes mutations, changeans la pluspart des Officiers selon la passion de ceux qui gouuernoient les affaires. Le Roy qui deuoit donner la loy aux autres, souuent la receuoit de ses oncles, de sa mere, de son frere, &
B mesme des Anglois ses capitaux ennemis & de son Estat; tant le desordre & la confusion y auoient pris pied.

Outre l'Autheur des grandes Annales de France, qui a décrit le regne de ce Roy CHARLES VI. Froissart & Monstrelet y ont trauaillé, & Iean Iuuenal des Vrsins Archeuesque de Reims, a fait le mesme; neantmoins c'est plus naïfuement & selon la verité des choses passées. Car comme Froissart & Monstrelet enclinent du costé des Bourguignons, ce digne Prelat de bonne naissance & de bon sens, qui fut employé par les Roys en affaires importantes & eut des charges honorables, monstre, au contraire de ces Escriuains, ce qui fait pour la defense & la iuste querele des Orleanois. Il est d'autant plus digne de foy, qu'il a esté témoin oculaire de la pluspart de ce qu'il écrit. De nagueres cette Histoire a esté mise en lumiere par le soin & la diligence de Theodore Godefroy Historiographe du Roy, personnage grandement versé en la cognoissance de l'Histoire, & de ce qui concerne les droits & prerogatiues de nos Roys & leur Couronne. D'ailleurs Guy de Monceaux
C & Philippes de Villette Abbez de S. Denys firent décrire en langue Latine la vie du mesme Roy. Elle se trouue manuscrite dans l'exquise Bibliotheque de Monsieur de Thou.

ENFANS DV ROY CHARLES VI. ET DE LA REYNE ISABEL DE BAVIERE sa femme.

29. CHARLES DE FRANCE DAVPHIN DE VIENNOIS nasquit au Chasteau de Beauté au bois de Vincennes, le *I. des Vrsins.*
1386. XXV. de Septembre MCCCLXXXVI. fut baptisé par Guillaume de l'Estrange Archeuesque de Roüen, mais il deceda peu aprés, la vigile de la feste des Innocents ensuiuant, qui estoit le XXVIII. de Decembre, & fut enseuely à S. Denis en la Chapelle nommée de Charles le Quint. Il est obmis par du Tillet, encore que des Autheurs du temps en fassent mention. *Hist. MS. de Charles VI.*

Sa naissance. 1391. 29. CHARLES DE FRANCE Dauphin de VIENNOIS prit naissance le VI. de Feurier MCCCXCI. fut baptisé le lendemain par Guil. de Dormans Archeuesque de Sens, assisté de dix autres Prelats. Philippes le Hardy Duc de Bourgongne son grand *Registres de la Cour de Parlement.*

Digitized by Google

FRANCE. *I. des Vrsins.* oncle, & Charles de Trie Comte de Dammartin le presenterent au baptesme: Blanche de France Duchesse d'Orleans fut maraine. Il mourut etique à l'aage de neuf ans, en l'an MCCCC. C'est celuy que les partisans de la Maison de Bourgongne, ennemis de celle d'Orleans, disoient auoir esté empoisonné d'vne pomme par Valentine de Milan, Duchesse d'Orleans. Son mariage auec Marguerite de Bourgongne, fille de Iean alors Comte de Neuers & depuis Duc de Bourgongne, auoit esté accordé. *Ans de IESVS CHR.* *Sa mort 1400.*

Hist. MS.

Du Tillet.

29. LOVIS fut, comme ses freres, Dauphin de Viennois & outre Duc de Guyenne. Il aura son Eloge cy-aprés.

29. IEAN DE FRANCE Duc de Touraine & de Berry, puis Dauphin, aprés la mort de ses trois freres. Il est parlé de luy en suite de LOVIS son aisné.

29. CHARLES DE FRANCE fut aussi Dauphin, puis aprés Roy de France sous le nom de CHARLES VII. comme on verra en son lieu. Il a continué la lignée de cette Maison. B

Hist. MS. de Charles VI.

29. PHILIPPES DE FRANCE estant né à Paris le X. de Nouembre l'an MCCCCVII. mourut tost aprés sa naissance & qu'il eut esté ondoyé par les domestiques de la Reyne, qui luy imposerent le nom de PHILIPPES en le voyant moribond. Le lendemain son corps fut inhumé à S. Denis auec celuy de ses freres, dans la Chapelle de Charles V. leur ayeul. Du Tillet ne parle de ce ieune Prince; Mais vne ancienne Histoire manuscrite en fait mention. *Sa naissance. 1407.*

ANGLETERRE. De gueules à trois Leopards d'or. Party de FRANCE.

29. ISABEL DE FRANCE Reyne d'ANGLETERRE estoit fille aisnée, (comme escriuent Froissart & Monstrelet) non pas cinquiéme, ainsi que dit le Sieur du Tillet. Elle fut promise à Iean I. Duc d'Alençon, puis aprés, par le Traité de Tours de l'an MCCCXCII. accordée à Iean VI. Duc de Bretagne; 1392. mais espousée par RICHARD II. Roy d'ANGLETERRE, C fils du valeureux Edoüard Prince de Galles, & petit fils du Roy Edoüard III. Ce Roy ayant, aprés la mort d'Anne de Luxembourg sa premiere femme, consideré que les Grands de son Estat estoient mécontents de luy, & qu'il auoit besoin de se fortifier: comme aussi ayant esgard, que la guerre auoit duré trop longuement entre les François & Anglois, il desira voir les deux Royaumes en repos, ce qu'il creut ne pouuoir mieux faire, que par vne nouuelle alliance des deux Maisons Royales. Il fit demander la Princesse contre l'aduis de ses oncles & de son Conseil. La recherche estant agreable au Roy CHARLES VI. & à ses oncles, il se passa vn Traité à Paris le IX. de Mars MCCCXCV. par lequel ISABEL (n'ayant atteint que l'an VIII. de son aage) luy fut accordée auec constitution de dot de huict cens mil francs d'or, pour & au lieu de tout partage & d'Apanage de pere & de mere, au Royaume de France, & ailleurs; sauf & reserué à la Princesse le Duché de Bauiere, ou autre Terre assise hors le Royaume de France du costé & ligne de sa mere. Fut conuenu; Que les enfans tant masles que filles, qui sortiroient du mariage, ne pourroient iamais demander *Son mariage 1395.*

A. du Chesne en l'hist. d'Angleterre.

Froissart.

Au Tresor de France, Layette, Anglet. 14. 8. 9. 10. &c.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. aucun droit au Royaume de France, ny à la dignité Royale, bien FRANCE.
qu'aucun d'eux fust le plus proche. Le doüaire fut constitué de vingt mil nobles d'Angleterre par an; A cause de la proximité le Pape Benoist XIII. qui tenoit son siege dans Auignon, octroya dispense, & Boniface IX. en donna vne autre à Rome poursuiuie par l'Anglois. Le mesme iour & an du contract de mariage furent accordées Tréues entre les deux Roys pour XXIX. ans, à commen-
1395. cer du iour S. Michel MCCCXCV. pour vacquer auec plus de facilité à pacifier le schisme qui estoit dans l'Eglise.

CHARLES VI. estimant que la perfection du mariage ne consistoit qu'en l'égalité & conformité du consentement, iugea, que dés lors sa fille deuoit estre tenuë pour Reyne d'Angleterre; *I. des Vrsins.*
aussi luy en fit-il prendre le nom & rendre les honneurs, aprés qu'elle eut esté espousée par procureur. Depuis les nopces furent ce- *Froissart v. 4. c. 71. & 78.*
lebrées à Paris; ausquelles assisterent les Roys de France, de Sicile
B & de Nauarre.

ISABEL ayant esté deliurée par le Roy son pere le XXVIII.
1396. d'Octobre MCCCXCVI. & pour cét effect les deux Roys s'estans entreueus entre Ardres & Guines, le iour de la Toussaints ensui- *Annales de France, & d'Angleterre.*
uant Richard l'épousa en personne dans l'Eglise de S. Nicolas de Calais, puis l'emmena. Les François & les Anglois esperans, que comme vne autre Isabel, fille du Roy Philippes le Bel, mariée à Edoüard II Roy d'Angleterre auoit esté cause de tant de guerres & diuisions, cette-cy au contraire mariée à Richard II. apporteroit en fin vne heureuse paix entre les deux Couronnes & Maisons. Mais l'esperance fut encore vaine.

Thomas Duc de Glocestre, oncle du Roy Anglois, mécontent du mariage & des Tréues, rechercha tous moyens de déposseder son neueu de la Couronne Angloise, proposant au Comte de la Marche son autre neueu de le faire Roy. Mais Henry Comte d'Erby, qui prit depuis le titre de Duc de Lancastre, estant plus diligent & ayant aussi malheureusement conspiré contre Richard,
1399. non seulement il le fit mourir en prison en l'an MCCCXCIX.
C mais aussi se mit la Couronne sur la teste & prit le nom de Henry quatriéme.

Pendant ce grand trouble la Reyne ISABEL fut tres-mal traitée & mesmes emprisonnée. Mais le Roy son pere ayant insté pour sa liberté, & qu'elle fust renuoyée en France, les Anglois (qui la retenoient sous pretexte de ce qu'ils disoient rester du payement de la rançon du Roy Iean) en fin consentirent la de- *Au Tresor de Fr. L. Anglet. 14.*
liurance de la Princesse, qui fut conduite en France en l'an
1401. MCCCCI. par Iean de Montagu Euesque de Chartres, Iean de Poupincourt premier President en la Cour de Parlement de Paris, & Iean de Hangest Seigneur de Hugueuille Ambassadeurs du Roy, sans que Richard eust consommé le mariage, à cause du bas aage de la Princesse: L'Alliance de laquelle fut aussi poursuiuie par ce Roy d'Angleterre Henry IV. qui par ses Ambassadeurs l'enuoya demander au Roy, pour le Prince de Galles son fils aisné, desirant affermir son nouueau regne par cette Alliance, & promettant de se démettre, en faueur de son fils, de la Couronne d'Angleterre, en consideration du mariage: ce qui toutefois ne
Son 2. mariage se pût faire, à cause qu'ISABEL auoit esté desia accordée à
1406. CHARLES d'ORLEANS fils aisné du Duc LOVIS: Il

FRANCE. l'épousa l'an MIL QVATRE CENS SIX, en la ville de Senlis. Elle mourut l'an MCCCCIX. aagée d'enuiron XXII. ans. *Ans de IESVS CHR.*

Hist. MS. de Charles VI.

29. IEANNE DE FRANCE fut née dans la maison de S. Oüen prés S. Denys l'an MCCCLXXXVIII. non l'an MCCCXC. ainsi qu'aucuns escriuent; mais elle mourut peu aprés sa naissance, & fut inhumée en l'Eglise de Maubuisson prés Pontoise. *Sa mort* 1409. *Sa naissance.* 1388.

D'azur, semé de Fleurs de Lis d'or.

Cartulaire du Prieuré de Poissy.

Tresor de Fr. Layette, Angleterre 15. t. 1.

29. MARIE DE FRANCE fut Prieure de Poissy. Lors de sa naissance, qui aduint dans l'Hostel de S. Paul à Paris le XXIV. d'Aoust MCCCXCIII. la Reyne sa mere fit vœu, que si elle viuoit, elle seroit Religieuse. Quatre ans aprés elle fut en solemnité conduite à Poissy par le Roy & la Reyne; laquelle & le Duc d'Orleans estant allez à Poissy l'an MCCCCV. pour l'induire à sortir hors du Monastere, afin de la marier à Edoüard fils du Duc de Bar, & depuis ayant esté accordée au Prince de Galles, fils aisné de Henry IV. Roy d'Angleterre, elle ne voulut consentir à l'vn ny à l'autre mariage, demeurant en resolution de passer sa vie en virginité, & disant; Que puis qu'il auoit pleu au Roy & à la Reyne ses pere & mere de la mettre en estat de religion, & de l'y destiner dés sa naissance, elle n'en sortiroit. Ainsi elle y deceda Prieure l'an MCCCCXXXVIII. à l'aage de XLV. ans. Son corps gist en l'Eglise du mesme lieu. Monstrelet escrit, par erreur, que cette Princesse estoit cinquiéme fille du Roy CHARLES VI. *Sa naissance.* 1393. 1405. B *Sa mort* 1438.

29. IEANNE DE FRANCE, dite la Ieune, à la difference de son aisnée de mesme nom, fut Duchesse de Bretagne, & d'elle sera parlé sous le Duc IEAN VI. son mary.

29. MICHELLE DE FRANCE Duchesse de Bourgongne a esté premiere femme de PHILIPPES, dit le Bon, Duc de BOVRGONGNE, comme on verra plus particulierement au liure qui traite de cette Maison.

C

D'ANGLETERRE.

Party de FRANCE. Blasonné cy-deuant.

Au Tresor de Fr. L. Anglet. xv. t. 15.

Hist. MS. de Charles VI.

29. CATHERINE DE FRANCE Reyne d'ANGLETERRE nasquit le XXVII. d'Octobre l'an MCCCC. Elle fut premierement accordée à Charles I. du nom Duc de Bourbon, qui ne l'espousa. Et en l'an MCCCCXIV. aussi promise en mariage à HENRY V. Roy d'ANGLETERRE, fils aisné & successeur de Henry IV. Puis aprés, suiuant le Traité fait à Troyes, le XXI. de May MCCCCXX. l'Alliance fut concluë par les pratiques de Philippes Duc de Bourgongne, à la persuasion aussi de la Reyne Isabel de Bauiere, mere de CATHERINE, laquelle s'estoit bandée contre son propre fils le Dauphin CHARLES, que l'on s'efforça de priuer de la Couronne de France sous pretexte de cette Alliance, & des conditions honteuses & du tout iniustes, qui donnerent lieu à cette pernicieuse machination. *Sa naissance.* 1400. 1414. *Son mariage.* 1420.

Tresor de Fr. L. Angleterre t. 15.

Par le Traité fut conuenu; Que la Princesse seroit doüée de quarante mil escus, les deux valans le noble, suiuant la coustume d'Angleterre, & qu'elle en auroit assiette en France de vingt mil francs de rente sur les Terres autrefois tenuës en doüaire par la Reyne Blanche, vefue du Roy Philippes de Valois; Que le Roy

Ans de CHARLES, pere de CATHERINE, tant qu'il viuroit, FRANCE.
Iesvs demeureroit Roy de France; Qu'aprés son decez la Couronne &
Chr. le Royaume demeureroient au Roy Henry son gendre, & à ses
1396. heritiers à perpetuité; Qu'à cause de la maladie continuelle du Roy, le gouuernement de l'Estat seroit entre les mains de Henry, auec le Conseil des Nobles; Qu'il remettroit en obeïssance les villes & personnes rebelles appellez les partisans du Dauphin, ou d'Armagnac; Qu'aprés la mort du Roy CHARLES le Duché de Normandie, & autres conquestes faites par Henry, seroient sous l'obeïssance & la Monarchie de la Couronne de France; Que les Lettres seroient expediées sous le nom & seel du Roy CHARLES, reserué à Henry, en aucuns cas mander de faire quelque chose par ses Lettres, tant par le mesme Roy Charles, que luy comme Regent; mais s'abstiendroit de prendre le nom de Roy de France, viuant Charles; Qu'aprés que Henry luy auroit succedé, les deux Couronnes de France & d'Angleterre demeure-
B roient en vne mesme personne, tant en luy, qu'en ses hoirs, sans *I. des Vrsins.*
pouuoir estre tenuës par deux, en gardant à chacun des Royau- *Hist. de Charles VI.*
mes ses droits, & ne se sousmettant l'vn à l'autre; Cecy fut arresté dans l'Eglise Cathedrale de S. Pierre de Troyes; l'Anglois & ses partisans par ce moyen ayant profané vn lieu sainct, pour cuider couurir & authoriser leur impieté.

Bien tost aprés, & le deuxiéme de Iuin de la mesme année, HENRY & CATHERINE furent espousez dans l'Eglise de S. Iean de Troyes, (non en celle de S. Catherine, comme aucuns escriuent) Henry de Sauoisy Archeuesque de Sens en fit la solemnité. Cecy fut effectué au grand déplaisir des bons François, portants impatiemment, que le pauure Roy, mal ordonné de son entendement, peruertissant tout ordre & droict de Iustice, declarast heritier du Royaume vn estranger ennemy de la France, en s'efforçant d'en priuer son propre fils, non seulement contre les Loix fondamentales de l'Estat, mais aussi contre celles de la Nature.

Tant y a que CATHERINE instrument fatal d'vne lon-
C gue & fascheuse guerre ciuile, ayant esté conduite en Angleter- *Hist. d'Anglet.*
1421. re, elle y fut couronnée l'an MCCCCXXI. Mais le mariage dura *Monstrelet.*
peu de temps. Car Henry son époux deceda au bois de Vincen- *Du Tillet.*
1422. nes le XXII. iour d'Aoust l'an MCCCCXXII. ne laissant qu'vn fils
de son nom, qui n'auoit qu'vn an. En la deuxiéme année de son *A. du Chesne*
aage, aprés la mort du Roy Charles VI. son ayeul maternel, au- *en l'Hist. d'Angleterre.*
cuns donnerent à cét enfant le titre imaginaire de Roy de France auec celuy d'Angleterre, & en cette qualité il fut depuis cou-
1431. ronné le I. iour de Decembre l'an MCCCCXXXI. par le Cardinal de Vincestre dans l'Eglise de Nostre Dame de Paris. Mais Charles VII. legitime Roy de France s'estant remis sus, chassa vertueusement de son Royaume cét vsurpateur, & Henry retourné en Angleterre fut dépoüillé de son propre Estat par son cousin Edoüard Duc d'Yorc & Comte de la Marche, qui le fit mourir en prison auec Edoüard son fils vnique & vsurpa sa couronne. Ainsi par la permission diuine celuy qui vsurpoit le Royaume d'autruy perdit le sien propre.

Son 2. mar. La Reyne CATHERINE demeurée veufue se remaria TIDER.
secretement auec OWIN TIDER, Seigneur Walois ou Gallois, *De gueules au*

FRANCE. Cheuron d'argent, accompagné de trois Casques de mesme.

Polyd. Virgil. Hist. Anglia l. 23.

Meier. l. 16.

Ans de IESVS CHR.

qui rapportoit l'ancienneté de son origine à Cadoualladre Roy des vieux Bretons, si l'on veut croire de cecy aucuns Historiens; Autres estiment qu'il estoit sorty de fort bas lieu. De ce deuxiéme espoux sortirent les enfans qui seront mentionnez en leur lieu. L'vn d'iceux fut Emond Comte de Richemont pere de Henry VII. Roy d'Angleterre.

CATHERINE DE FRANCE mourut l'an MCCCC. XXXVIII. aagée de XXXVIII. ans. Elle gist à Westmunster auec son premier mary le Roy Henry V. OWIN TIDER son deuxiéme espoux eut vne fin tragique, Humfroy Duc de Glocestre Regent d'Angleterre, frere de Henry, l'ayant fait indignement mourir. *Sa mort 1438.*

FILLE NATVRELLE DV ROY CHARLES VI. B

BELLE-VILLE. Gironné de vair & de gueules de dix pieces. Party de FRANCE à la barre d'or.

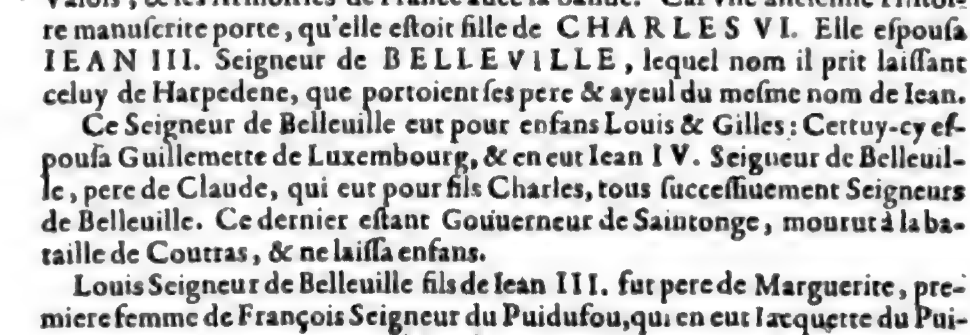

29. MARGVERITE DE VALOIS Dame de Belleuille en Poictou (aucuns l'appellent Marie) estoit fille, non pas du Roy Charles VII. comme remarque du Tillet, qui s'est mespris disant, que CHARLES VII (qu'il nomme mal son pere) luy donna permission de porter le surnom de Valois, & les Armoiries de France auec la bande. Car vne ancienne Histoire manuscrite porte, qu'elle estoit fille de CHARLES VI. Elle espousa IEAN III. Seigneur de BELLEVILLE, lequel nom il prit laissant celuy de Harpedene, que portoient ses pere & ayeul du mesme nom de Iean.

Ce Seigneur de Belleuille eut pour enfans Louis & Gilles: Cettuy-cy espousa Guillemette de Luxembourg, & en eut Iean IV. Seigneur de Belleuille, pere de Claude, qui eut pour fils Charles, tous successiuement Seigneurs de Belleuille. Ce dernier estant Gouuerneur de Saintonge, mourut à la bataille de Coutras, & ne laissa enfans.

Louis Seigneur de Belleuille fils de Iean III. fut pere de Marguerite, premiere femme de François Seigneur du Puidufou, qui en eut Iacquette du Puidufou, mariée premierement à Ioachim Girard Seigneur de Bazoges, puis en secondes nopces auec Georges de Duras, & en troisiémes auec Achille de Partenay. Du mesme Ioachim Girard sortit Iean Girard Seigneur de Bazoges pere de Marguerite Girard, femme de Charles Poussard I. du nom Seigneur de Fors, qui eut pour fils Charles II. qui d'Esther de Pons Dame du Vigean a esté pere de François Poussard Marquis du Vigean & de Fors.

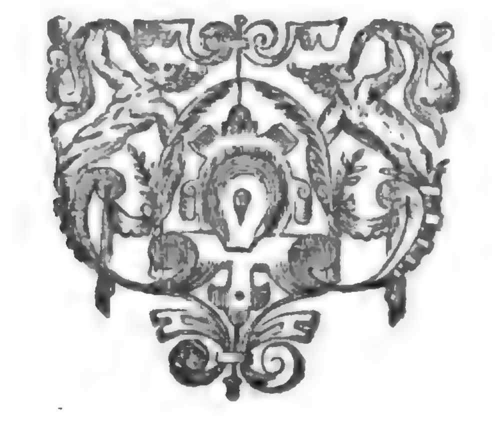

DAVFINE' VIENNOIS.

Escartelé au 1. & 4. de FRANCE, qui est d'azur à 3. fleurs de Lis d'or. Au 2. & 3. d'or au Daufin vif d'azur cresté & oreillé de gueules, qui est DAVFINE'.

BOVRGONGNE Duché.

D'azur à 3. fleurs de Lis d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueules. Escartelé de BOVRGONGNE l'ancien, qui est bandé d'or & d'azur de six pieces; à la bordure de gueules. Sur le tout d'or, au Lyon de sable, qui est FLANDRES.

B

29. LOVIS

DVC DE GVYENNE, DAVFIN DE VIENNOIS, *Comte de Mortain.*

CHAPITRE VI.

Sa naissance. 1396. IL prit naissance dans l'Hostel de S. Paul à Paris, le XXII. de Ianuier l'an MCCCXCVI. fut baptisé en l'Eglise de sainct Paul par Iean de Norry Archeuesque de Vienne. Louis, qui estoit aussi fils de France Duc d'Orleans son oncle paternel, fut parrain, & la Damoiselle de Luxembourg marraine. Aprés la mort des deux Charles ses freres aisnez, il deuint en son rang Dauphin de Viennois. *I. des Tresor.*

1400. Par Lettres du XIV. de Ianuier MCCCC. le Roy Charles VI. son pere luy donna le Duché de Guyenne pour le tenir en Pairie durant la vie du mesme Roy, auquel il en fit hommage l'an suiuant. Mais LOVIS (qui n'estoit lors aagé que de trois à quatre ans) n'entra en possession d'iceluy, que neuf ans aprés. Les Anglois prirent pour attentat le don de ce Duché fait au Dauphin, depuis la Tréue, qui auoit esté concluë auec leur Roy Richard II. combien qu'au temps d'icelle Charles tint beaucoup plus en Guyenne, que ne faisoit Richard son gendre. *Au Tresor de France.* *Hist. d'Anglet.*

C

1412. Par autres Lettres du mois de Mars MCCCCXII. le Roy transporta encores à LOVIS le Comté de Mortain, qui luy auoit esté donné aprés le decez de Pierre de Nauarre, à la reserue du doüaire de Catherine d'Alençon, vefue d'iceluy, en traitant le mariage de laquelle auec Louis Duc de Bauiere, le Dauphin luy transporta ce Comté. *Au mesme Tresor de Fr.*

Son mariage. 1404. L'an MCCCCIV. le XXX. d'Auril, ou selon vne ancienne Chronique, l'an suiuant, le mariage de ce Dauphin LOVIS, qui n'auoit que neuf ans, fut celebré & depuis consommé auec MARGVERITE DE BOVRGONGNE (non Catherine, comme aucuns l'appel-

Digitized by Google

FRANCE. lent) fille de Iean lors Comte de Neuers, & peu aprés Duc de Bourgongne, & de Marguerite de Bauiere sa femme. Elle auoit auparauant esté promise au Dauphin Charles second son frere aisné. Le Contract de ce mariage fut passé en l'an MCCCCIII. le Comte de Neuers & sa femme donnerent à leur fille les Chasteaux & Isles de Villemor & de Chaourse en Champagne valans trois mil liures de rente, & vingt mil francs. Le VI. de Septembre ensuiuant la consommation du mariage, LOVIS fut dans l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, vestu en habit Royal, accompagné du Roy de Nauarre, des Ducs de Berry, de Bourgongne, de Bourbon & d'autres Princes & Barons. Peu aprés la Reyne sa mere, & Louis Duc d'Orleans son oncle, voulants le tirer à eux & l'emmener de Paris, le Duc de Bourgongne l'empécha, suiuit le ieune Prince, & le ramena dans la ville auec grande ioye du peuple, dont la Reyne fit sa plainte.

Au Tresor de France, Layette, cottée Mariage des Roys. — *An de Iesvs Chr. 1403.*

Du Tillet.

Hist. MS. de Charles VI.

Cependant à cause que LOVIS, (qui dés son enfance auoit eu le titre de Dauphin) estoit entré au quatorziéme an de son aage, le Roy son pere en l'an MCCCCIX. le XXVIII. iour de Ianuier, luy bailla la pleine administration du Dauphiné, pour en iouïr comme vray Seigneur & proprietaire. En ce mesme an, le Roy par Lettres du mois de Decembre declara, que luy & la Reyne sa femme estant occupez ailleurs, ne pouuoient vacquer aux affaires du Royaume; partant sa Maiesté voulut que ce sien fils LOVIS Dauphin, estant aux ans de puberté, presidast au Conseil en ses absence & empéchements, & fist tout ainsi que s'ils y estoient, appellez auec luy ses cousins & oncles les Roys de Sicile & de Nauarre, les Ducs de Berry, de Bourgongne, de Bourbon & de Bauiere & le Chancelier, ou l'vn d'eux qui seroient lors presents, à la charge qu'il ne pourroit aliener aucune chose du Domaine.

1409. B

Au Tresor de France.

Trois ans aprés, le Dauphin se trouua dans l'armée qui assiegea la ville de Bourges; Mais recognoissant l'ambition immoderée de Iean Duc de Bourgongne son beaupere, & que par le moyen de telles diuisions d'entre les Orleannois & Bourguignons la France se ruinoit, il commença d'induire le Roy son pere à la paix, qui fut concluë en la mesme ville de Bourges, & lors le Prince LOVIS se reconcilia auec ses cousins d'Orleans, estant fasché d'auoir esté si long temps mal auec eux.

I. des Vrsins. 1412.

Monstrelet.

Or le Dauphin ne pouuant supporter, que le Duc de Bourgongne empietast toute l'authorité & le credit dans Paris, il entra contre luy en ialousie (quoy qu'il fust son beau-pere) & par l'entremise de Louis Duc de Bauiere, son oncle maternel, ennemy du Bourguignon, prit le nom & titre de Regent, pendant l'imbecilité d'esprit du Roy son pere. Surquoy le Duc ambitieux ayant sous main suscité la populace de Paris, conduite par Caboche escorcheur de veaux, elle vint en grande troupe armée au logis du Dauphin, pour se saisir d'aucuns suspects au Bourguignon: auec lequel toutesfois LOVIS entra encor en intelligence (tant ce ieune Prince estoit inconstant) & incontinant aprés regagné par les Orleanois, se rendit dans Paris, & y asseura les cœurs du peuple, contre le Duc de Bourgongne, lors qu'aprés la bataille d'Azincourt il y venoit, pour y continuer ses menées, à l'entrée duquel il s'opposa; en suite dequoy il accompagna le Roy son pere au siege de Compiegne; Tellement qu'il contraignit enfin le Bourguignon de se moderer & demander la paix.

C

Item.

Peu de iours aprés, & le XVIII. de Decembre l'an MCCCCXV. le Dauphin mourut à Paris estant aagé de vingt ans. Son corps fut inhumé

I. des Vrsins. — *Monstrelet.* — *Ibidem* 1415.

Ans de Iesvs Chr. humé dans le chœur de l'Eglise de Nostre-Dame de la mesme ville, deuant le grand Autel. Ce Prince fut peu regreté du peuple, & moins de son beau-pere : Aussi estoit-il de peu de valeur, & ne vouloit croire conseil, ny pour le bien de l'Estat apprendre des autres ce qu'il ignoroit. *Franç. E. Pasquier.*

Les Registres de la Cour de Parlement portent; Qu'il sçauoit la langue Latine & aimoit la Musique ; mais qu'il estoit dereglé en ses actions & forme de viure, passant souuentefois la nuit à veiller, & le iour à dormir; d'où l'on presuma, qu'il ne viuroit longuement. En la mesme année de son decés au mois d'Auril estant à Melun, auec la Reyne sa mere, ils manderent les Princes du Sang; & tost aprés s'achemina à Paris, ayant defendu qu'aucun le suiuist; y estant arriué, il se saisit des tresors que la Reyne y auoit, dont elle fut grandement indignée; cela executé, il se fit derechef declarer Regent du Royaume. *Registres du Parlement.*

B Mais encore qu'il ait eu quelques defauts, il est neantmoins loüable
1409. d'auoir, en l'an MCCCCIX. fait vne Ordonnance rigoureuse contre tous ceux de ses domestiques, qui blasphemeroient le sainct nom de Dieu. On remarque aussi qu'il contraignit Amé Comte de Sauoye de rendre l'hommage à la Couronne, dont il estoit tenu pour les Seigneu-
1354. ries eschangées en l'an MCCCLIV. entre ce Comte & Charles depuis Roy V. du nom, ayeul de LOVIS, qu'ils auoient enclauées les vnes auec les autres; hommage qui n'auoit point esté encore rendu. Pour cela il fit mettre le Comte en arrest à Paris, où il estoit pour quelques affaires. Il contraignit aussi le Dauphin d'Auuergne à laisser les Armoiries qu'il portoit du Dauphin vif aux oreilles rouges, & luy fit prendre le Dauphin mort aux oreilles blanches, suiuant les conuentions faites entre les Dauphins leurs predecesseurs. *Thomassin, aux Memoires des Daufins de Viennois.*

Marguerite de Bourgongne vefue de ce LOVIS Dauphin (de laquelle il n'eut point d'enfans) en secondes nopces espousa Artus de Bretagne Comte de Richemont, Connestable de France, depuis Duc de Bretagne. L'an MCCCCXXIV. elle eut son doüaire assigné par le Roy Charles VII. sur le Comté de Gien, & sur les villes de Fontenay le Comte en Poictou, de Dun le Roy en Berry, & de Montargis.

DAVFINE' VIENNOIS.

Escartelé de FRANCE & de DAVFINE', comme cy-deuant.

BAVIERE HAINAVT.

Losangé d'argent & d'azur, de vingt & vne pieces mises en bande.
Escartelé de Hainaut, qui est aussi escartelé; le 1. & 4. d'or au Lion de sable, qui est FLANDRES. Au 2. & 3 d'or au Lion de gueules, qui est HOLLANDE.

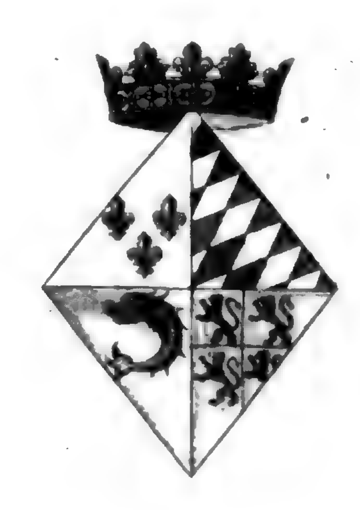

29. IEAN
DAVPHIN DE VIENNOIS, DVC de Touraine & de Berry, Comte de Poictou.

B

CHAPITRE VI.

Tresor de Fr.

CE Prince estoit quatriéme fils du Roy Charles VI. & de la Reyne Isabel de Bauiere sa femme. Il eut pour parrain son grand oncle Iean de France Duc de Berry. Par Lettres du XXIV. de May l'an MCCCCXIV. le Roy son pere luy donna le Duché de Touraine en Pairie pour son Appanage; & moyenant iceluy fut deschargé de six mil liures de rente, que le mesme Prince IEAN son fils prenoit sur le Comté de Noyon en Picardie. Il estoit en Hainaut quand le Dauphin Louis son frere aisné deceda; Et le Roy son pere l'ayant mandé, il se rendit à Paris, d'où il fut enuoyé en Picardie au deuant de l'Empereur Sigismond, qui retournant d'Angleterre, s'acheminoit en France pour moyenner la paix entre les François & Anglois. 1414. C

Du Tillet.

Ce Dauphin fut accordé en mariage auec l'vne des filles de Iean Duc de Bourgongne, sœur de Marguerite, femme de son frere aisné; & ne l'espousa; mais estant encore fort ieune il fut promis en l'an M. CCCCIV. auec IAQVELINE DE BAVIERE, fille & heritiere de Guillaume de Bauiere Comte de Hainaut, Hollande, Zelande & Frise & de Marguerite de Bourgongne sa femme. Le traité du mariage fut passé le XXX. de Iuin l'an MCCCCVI. Le Roy promit à son fils, pour Appanage, les Duché de Berry & Comté de Poictou dont il ioüiroit aprés le trespas aduenu de Iean de France Duc de Berry son oncle, s'il n'auoit enfans legitimes; comme aussi luy promit le Comté de Ponthieu, lequel toutesfois sa Maiesté pourroit retirer en baillant recompense en Touraine, duquel Comté IAQVELINE fut doüée. Outre cela le Roy donna à son fils les Seigneuries de Creuecueur, de

Au Tresor de France, Layette. Hainaut t. 29. — *Son mariage.* 1406.

An de IESVS CHR. Mortagne lés Tournay, & d'Alleus; dont il luy fit hommage. Et de FRANCE.
la part des Comte & Comtesse de Hainaut fut accordé; Que s'ils n'auoient enfans masles legitimes, cette Princesse leur fille succederoit à leurs Comtez, que s'ils en auoiét, elle auroit sur iceux la somme de deux cens cinquante mil Couronnes d'or. Et aduenant, que le Duc de Touraine & sa femme n'auroient que filles (lesquelles par la coustume de France ne pouuoient succeder aux Duché de Berry & Comtez de Poictou & de Ponthieu) le Roy leur feroit prouision telle qu'il appartiendroit à filles de fils de Roy. Mais il n'y eut point d'enfans de ce mariage & mourut le Daufin à Compiegne, non sans soupçon de poison, enuiron le mois d'Auril l'an MCCCCXVII. Il eut l'honneur de la sepulture dans l'Eglise de Sainct Corneille de Compiegne. Guillaume de Bauiere conceut vn si grand déplaisir de la mort prématurée de ce ieune Prince son gendre, voyant, peut estre, son esperance frustrée de luy voir vn iour le Sceptre François en la main, que luy mesme bien tost aprés deceda aussi de regret.

Sa mort 1417. — *I. des Vrsins. Monstrelet. P. Æmil.* — B

Sa fille veufue du Dauphin eut en suite trois autres maris, qui furent Iean de Bourgongne, Duc de Brabant, Hunfroy d'Angleterre, Duc de Glocestre, frere de Henry V. Roy d'Angleterre, & François de Borselle Comte d'Ostreuant. En fin elle mourut l'an MCCCCXXXVI. & fut son corps inhumé à la Haye en Hollande prés celuy de son ayeul paternel Albert Duc de Bauiere, l'vn des fils de l'Empereur Louis de Bauiere.

1436.

Peu de temps aprés que le Dauphin IEAN fut decedé, le Duc Iean de Bourgongne se plaignit de sa mort, & de celle de Louis son frere aisné, disant, que les partisans de la Maison d'Orleans les auoient fait mourir; afin que le Prince Charles leur frere, qui deuint pareillement Dauphin, & fut Roy septiéme du nom, succedast, duquel il ne pouuoit se fier, disoit il, pour auoir esté nourry dans la faction des Orleanois par Bernard Comte d'Armagnac, Connestable de France; & par Taneguy du Chastel, Preuost de Paris. Au moyen dequoy le Duc, sous ce pretexte, fit comme autrefois sousleuer le peuple en diuers endroits du Royaume; particulierement dans Roüen; & abusant de l'esprit alteré & de la facilité du Roy Charles VI. tint la main au Roy d'Angleterre pour vsurper la Couronne de France au preiudice du mesme Charles VII. legitime heritier. Mais enfin Dieu renuersa les desseins des vns & des autres; & conserua le droit du Prince François, lequel demeura victorieux de tant de cruels ennemis.

C

Ann. de Iesvs Chr.

FRANCE.

D'azur à trois fleurs de Lis d'or.

ANIOV SICILE.

Vn Escu coupé, party de deux traits en chef, & coupé d'vn en la pointe.
Le 1. du chef burelé d'argét & de gueules de huict pieces, qui est Hongrie.
Party d'azur semé de fleurs de Lis d'or, auec vn lambel de trois pieces de gueules, qui est Aniov Sicile.
Tiercé d'argent à vne croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de mesme qui est Iervsalem.
Soustenu au 1. de la pointe de l'Escu d'azur semé de fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules pour Aniov.
Party d'or à quatre paux de gueules, pour Aragon.

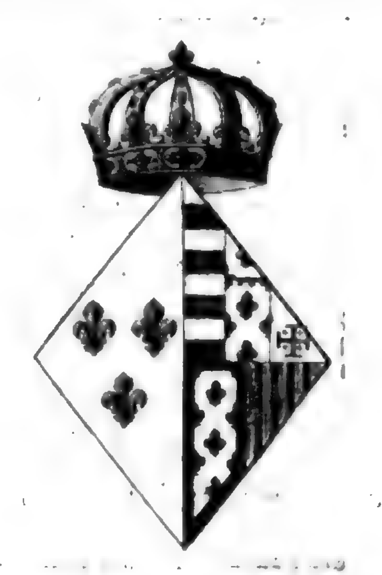

B

29. CHARLES VII. ROY DE FRANCE *surnommé* LE VICTORIEVX.

Chapitre VIII.

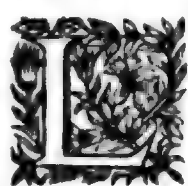

Es grandes calamitez dont ce Roy fut oppressé dés sa ieunesse, faisoient iuger par l'apparence humaine, qu'il ne pouuoit éuiter vne ruine entiere; Le Roy Charles VI. & Isabel de Bauiere, qui luy donnerent la vie, l'auoient contre la pieté naturelle abandonné; mesme declaré indigne de la Couronne, comme s'ils eussent peu sapper les loix fondamentales de l'Estat; A la succession duquel, par vn aueuglement, ils appellerent vn Prince estranger. Aprés la mort du pere il se veid iniquement dépoüillé de sa ville capitale & de la meilleure part du Royaume. 1422.

Mais l'on ne consideroit pas, que Dieu, protecteur des puissances legitimes & des iustes causes, vouloit par les secrets de sa Prouidence monstrer en la personne de ce Prince, que souuent il se plaist à renuerser les desseins des hommes, affermir ce qui chancelle, & abbaissant les choses hautes exalter les humiliées. Car aprés auoir permis, que CHARLES eust souffert tant d'indignitez & de persecutions, sa diuine bonté luy donna la constance de les supporter, & l'aduantagea de cette felicité, sur quinze Roys ses deuanciers (lesquels en trois cens cinquante ans auoient esté iniustement trauaillez par les Anglois) d'exterminer ces anciens & puissants ennemis; demeurant victorieux & triomphant d'eux auec autant de gloire, que de bonheur. Mais comme il n'y a rien d'asseuré és choses de ce Monde, la fin de cette guerre estrangere fut le commencement d'vne diuision domestique, laquelle en fin porta ce Monarque dans le tombeau. C

I. des Vrsins.

Hist. M S. de Charles VI.

Il auoit pris naissance à Paris le XXI. de Ianuier, autres disent de Feurier, l'an MCCCCII. Charles Sire d'Albret, depuis Connestable

Sa naissance. 1402.

An de de France, eut l'honneur d'estre parain; Par le decés de quatre Princes FRANCE.
IESVS freres aisnez de cettuy-cy (qui estoit qualifié Comte de Ponthieu) il de- *Hist. de Char-*
CHR. uint en son ordre Dauphin. A l'aage de quinze à seize ans le Roy son *les V de Ber-*
1417. pere luy donna pouuoir de presider pour luy en son absence, ou pour ses *ry premier He-raut.*
empeschemens, dans les Conseils, & d'y conclure ce qu'il verroit estre *Chartes du*
vtile pour le Royaume, sans toutesfois pouuoir aliener aucune chose *Tresor de Fr.*
du Domaine; ainsi le portent les Lettres.

Paruenu en aage de plus grande discretion, voyant que la maladie d'esprit du Roy son pere continuoit, il prit le soin entier des affaires, & la qualité de Regent; & cependant la ville de Paris estant troublée d'vn
1418. grand tumulte populaire, il courut fortune d'y perdre la vie. Ce fut lors qu'il fit paroistre auoir esté nourry au ressentiment de l'iniure, que la Maison de Bourgongne auoit fait ressentir à celle d'Orleans. Ainsi les Princes & Seigneurs qui suiuoient le party Orleanois, se ioignirent à luy. Mais son plus grand tourment estoit la haine dénaturée, que luy portoit la Reyne sa mere, engagée dans le party contraire, s'estant declarée contre luy Regente, maintenuë par Iean Duc de Bourgongne.

Ce Prince ambitieux, pendant les mouuemens qu'il auoit excitez,
1419. ayant perdu la vie à Montereau-faut-Yonne, le Duc Philippes son fils & successeur, afin de se venger, suscita encore de plus grands trou-
B bles, & par son entremise la Reyne, dépoüillant toute affection maternelle, pour se bander contre son propre Sang, fit la guerre au Dau- *Monstrelet.*
phin son fils, & la paix auec Henry V. Roy d'Angleterre, ennemy capi- *I. des Vrsins.*
1420. tal de la Maison de France; luy donnant en mariage la Princesse Catherine sa fille, & le faisant aussi declarer Regent en France par Charles VI. & de plus son heritier presomptif. On passa plus outre; la Cour de Parlement estant contrainte de declarer le ieune Prince indigne de *Mathieu en*
la Couronne, sous vn coloré pretexte, qu'il auoit assisté à la mort du *l'Hist. de Louis*
Bourguignon; dont neantmoins il s'estoit excusé vers le Roy & la Rey- *XI.*
ne, qui la condamnoient.

Il pouuoit iustement appeller de telles violentes declarations, à la pointe de son espée, & au bon sens du Roy son pere, qui s'affoiblissoit tous les iours; voyant d'ailleurs, qu'il estoit sous la puissance de ses ennemis. Mais il ayma mieux en appeller au Roy des Roys, protecteur des Souuerains & Princes legitimes. Aussi monstra-t'il des tesmoigna-
C ges euidens de sa Iustice, & protection, pour conseruer à ce Prince l'heritage de ses peres, que le droit du Sang & la loy de l'Estat luy auoient acquis.

Car le Roy d'Angleterre estant mort, suiuy peu de mois aprés par *I. Chartier, dit*
Charles, Henry VI. fils de l'Anglois entreprit d'vsurper le Sceptre, *Berry Heraut.*
& luy qui estoit estranger, absent, vsurpateur & encores enfant, & possedoit la meilleure part de France (sous la Regence du Duc de Bedfort son oncle) se disant Roy des deux Royaumes, fut en fin si malheureux *Histoire d'An-*
par vn iugement de Dieu, que de mourir en Angleterre prisonnier, *gleterre.*
sans amis & sans Couronne, perdant miserablement la sienne propre par la rebellion de ses suiets & de ses proches.

D'autre costé nostre CHARLES VII. estant en l'aage de vingt
1422. ans, se fit declarer & recognoistre legitime Roy de France. De sorte qu'en mesme temps on veid deux Roys dans l'Estat, deux partis, deux *Est. Pasquier.*
armées. L'Anglois ayant en sa puissance Paris & la Cour de Parlement, estimoit, que toute l'authorité Souueraine estoit en effect de son costé, que CHARLES n'en auoit que l'ombre & l'image. Aussi par moquerie ses ennemis l'appelloient Roy de Bourges, ville qu'auec peu

FRANCE. d'autres il possedoit. Il y establit sa Chambre des Comptes, & sa Cour de Parlement dans celle de Poitiers. *Ans de Iesvs Chr.*

Monstrelet. Il estoit dans le pays de Vellay, quand il eut aduis de la mort de son pere. Aussi tost il se met en campagne foible de toutes choses, de gens, d'amis & de finances, principal nerf de la guerre; mais puissant de droit & de courage, pour maintenir son iuste titre, & la qualité de sa haute naissance, que l'enuie de la fortune & la coniuration de ses ennemis ne luy pouuoient rauir.

Hist. de Berry Heraut. En ce temps la France estoit miserablement diuisée & agitée de toutes parts; le commencement de ce regne fut rendu funeste par la perte de trois batailles, que les Anglois & leurs partisans gagnerent à Creuant, à Vernœil, & à Rouuroy, suiuies de la perte de plusieurs places & du siege d'Orleans. De sorte que CHARLES voyant ses affaires en tres-mauuais estat, auoit intention de se retirer en Dauphiné; quand Dieu, (qui a tousiours veillé d'vn soin tres-particulier pour le salut & la conseruation du Royaume) le regarda de son œil de pitié. Non seulement il luy enuoya des valeureux Capitaines, tels qu'estoient Artus de Bretagne Comte de Richemont, Iean d'Orleans Comte du Dunois & de Longueuille, Poton de Saintraille, Estienne de Vignoles, dit la Hire, Taneguy du Chastel & Robert de Baudricourt; mais encore il monstra des effects miraculeux de sa Toute puissance, donnant vn autre secours d'où moins on l'attendoit, lors qu'au desespoir des affaires, il suscita des frontieres du Royaume Ieanne d'Arc ieune fille bergere, depuis appellée la Pucelle d'Orleans. (On luy donna aussi le nom du Lis:) Elle disoit auoir eu des visions celestes, & estre enuoyée du Ciel, pour remettre sus les affaires du Roy. Il la receut à Chinon en Touraine, & l'authorisa de porter les armes pour son seruice; à quoy elle s'employa auec tant de bon succés, & de generosité; qu'ayant vn cœur masle sous la figure d'vne femme, elle contraignit les Anglois d'abandonner le siege d'Orleans, où elle entra malgré eux & les défit en plusieurs rencontres.

[Margin notes: 1423. / *Monstrelet.* 1424. / 1429. / B / *Berry Heraut.* / *P. Æmil.* / *P. Masson.* / *Du Tillet.* / *Vignier.* / *Histoire du siege d'Orleans.*]

Enuiron ce temps la bataille, que les François gagnerent à Patay, leur éleua aussi tellement le cœur, & au Roy CHARLES, qu'ayant rangé au deuoir de l'obeïssance Troyes & Chaalons, ils le conduisirent heureusement iusques à Reims, où il fut sacré & couronné le dix-septiéme de Iuillet l'an MCCCCXXIX. par Renaud de Chartres Archeuesque du lieu, son Chancelier. Aucuns tiennent, qu'il auoit desia esté couronné à Poitiers auec peu de ceremonie.

[Margin: C / *Sacre-couronnement.* 1429.]

Guido Papa Quæst. 84. Il sembla que Dieu voulust miraculeusement restablir les affaires par cette Pucelle au grand estonnement, à la honte & confusion de l'Anglois, qui veid la Loy Salique, par laquelle le sexe feminin est exclus de la Couronne, defenduë & soustenuë par le courage viril & la vertu heroïque de cette fille, laquelle s'exposant à tous perils, fut en fin prise à vne sortie deuant Compiegne. Contre la charité Chrestienne & les loix de la guerre, les Anglois la firent inhumainement mourir en public, aprés l'auoir iniustement condamnée. N'ayans par leurs calomnies ny par les tourments & la rigueur d'vn cruel supplice, pû ébranler la constance de cette fille, qu'on peut dire auoir esté enuoyée du Ciel pour le restablissement de la Monarchie Tres-Chrestienne. Auec l'admiration de toute l'Europe elle seruit de Capitaine aux plus grands Chefs de guerre, aux entreprises les plus hardies & perilleuses. Aussi son cœur inuincible ne pût-il estre deuoré par les flammes, & l'innocence de sa vie a esté mesme defenduë par des Apologies d'aucuns fameux Theo-

[Margin notes: *Monstrelet.* / *Chartier.* / *L. Sammarthan. in Epigram.* / *Valeran.* / *Varenus.* / *I. Gerson.* / *Vignier.*]

Ans de IESVS CHR. logiens de ce temps là. Mais le restablissement honorable de sa memoire fait par le Pape Calixte III. fut comme le relief de cette vertu eminente. FRANCE.

Aprés que le siege d'Orleans eut esté leué la face des affaires changea, ce ne fut plus desormais qu'vn torrent de victoires, les François prirent plusieurs villes & défirent leurs ennemis en diuerses rencontres.
1430. Ce que voyant les Anglois, & que leurs affaires alloient de iour à autre en mauuais train, cuidant les remettre au dessus, ils s'aduiserent de faire venir d'Angleterre leur ieune Roy Henry VI. alors aagé d'enuiron dix ans, & s'imaginants qu'il rameneroit leur bon-heur, le firent cou-
1431. ronner Roy de France à Paris. Mais cela fut de peu d'effect, & n'empescha pas que leur prosperité ne fust changée en autres sinistres accidents. Ils perdirent Chartres, Harfleur, Dieppe & autres villes, & furent batus
1433. & défaits en plusieurs combats. Ils leuerent aussi les sieges de Lagny, de Louuiers, & de Compiegne. *Monstrelet. Du Tillet. Chartier.*

Vn des autres grands aduantages de CHARLES fut la paix &
B reconciliation d'entre sa Maiesté & Philippes Duc de Bourgongne,
1435. concluë par le second Traité d'Arras en l'an MCCCCXXXV. pendant lequel on tenoit à Basle le Concile où le Roy enuoya ses Deputez les Princes de Bourbon auec autres Grands de son Estat, & là fut agité le grand differend d'entre les Roys de France & d'Angleterre. L'autre affaire importante auec le Bourguignon y fut aussi agitée. *Annales de France.*

On a voulu blasmer ce Monarque pour auoir accordé des conditions aduantageuses au Duc de Bourgongne son suiet. Mais on le peut excuser de ce que pour achepter le repos de son Estat, il y fut necessité, au milieu d'vn si grand orage obeïssant à la tempeste, pour surgir au port de salut; ce qu'il fit à l'exemple du prudent Roy Charles V. son ayeul. Aussi l'euenement monstra, que sur tout il importoit de desunir Philippes d'auec l'Anglois, qui se veid dénué du plus grand soustien, qu'il eust en France. Par cét accord le Roy transporta au Bourguignon Amiens, Corbie, Abbeuille & S. Quentin situées sur la riuiere de Somme, lesquelles il luy laissa en gage pour quatre cens mil escus. *Monstrelet. Berry Heraut. Du Tillet.*

CHARLES fit protester de son innocence touchant le meurtre
C du feu Duc Iean de Bourgongne, & ne cria mercy au Duc son fils, comme supposent quelques Annalistes Flamans, puis qu'il desaduoüoit le meurtre.

Philippes ayant donc renoncé à l'Alliance d'Angleterre, la paix fut suiuie autant de benedictions pour les François, que de ruines & d'infortunes pour leurs aduersaires. Le premier fruict s'en recueillit par la
1436. reduction de Paris, qui sans effusion de sang secoüa le ioug de la domination estrangere, qu'elle auoit soustenu par l'espace de dix-huict ans. Quelque temps aprés le Roy y fit son entrée en armes, & y fut receu comme victorieux de ses ennemis par sa valeur, & de soy mesme par sa Clemence, ayant pardonné & oublié tant de crimes & d'outrages, dont le peuple rebelle de cette ville l'auoit si souuent offensé. Il y restablit la Iustice & l'exercice des Lettres & des arts. *Monstrelet. I. Chartier.*

1440. Mais son bon-heur, le contentement de ses autres victoires, & celuy qu'on esperoit de la paix entiere, qui se traittoit auec l'Anglois, furent troublez par les mauuais conseils donnez au Dauphin Louis son fils; Ce ieune Prince oublieux du deuoir, que par les loix de la pieté & de la nature il estoit obligé de rendre au Roy son pere, se reuolta, fauorisé en ce pernicieux dessein par aucuns Princes malcontens. *Berry Her. P. Æmil.*

Pour éteindre ce feu CHARLES vient en Poictou, puis en

FRANCE. Auuergne, & assemble les Estats de France à Clermont, où ayant repre- *An de*
Hist. de Berry Herant. senté les ruines qui menaçoient le Royaume par vne telle diuision, ses *Iesvs*
raisons eurent telle force, que les Princes retournerent en la Cour & re- *Chr.*
cherchérent la grace du Roy; mesme par leur entremise le Dauphin l'e-
stant aussi venu trouuer, il luy remit l'offense. Ayant suiuy le Roy son
P. Mathieu. pere en diuerses occasions il rendit preuue de la generosité naturelle du
Sang de France. Aussi auoit-il deuant les yeux l'exemple paternel, la
necessité du temps obligeant quelquesfois ce grand Monarque de se
ietter dans le peril, comme vn simple soldat, & d'aller luy mesmes à l'as-
saut des villes; A Montereau-faut-Yonne, son courage le porta iusques à ce point de passer le fossé dans l'eau, & monter sur le mur les armes au poing. Au siege de Harfleur il ne s'espargna pas moins: Ce qui faisoit dire aux François, que le pere auoit besoin d'vn tel fils, & cettuy-cy d'vn si magnanime pere.

Les siege & prise de Pontoise sont aussi des plus memorables; le Roy y estant en personne auec les Princes de son Sang, y entra des premiers.

Mais on desira en luy plus de prudence & de retenuë, lors qu'estant B
Monstrelet. venu presque à bout de ses affaires il voulut recompenser ses grands labeurs par le repos & les molles delices, portant vne affection si dereglée à son amie la belle Agnés Soret, qu'elle luy faisoit souuent oublier les choses necessaires à son Estat. Aucuns Seigneurs qui s'estoient rendus
Mathieu. ses ennemis, la mirent en la mauuaise grace du Dauphin, lequel osa se 1443.
porter à des murmures contre les plaisirs du Roy son pere; d'ailleurs deuenu ialoux, de ce que Louis estant desia au trentiéme an de son aage sembloit donner du soupçon d'auoir enuie d'estre le maistre. De sorte qu'il n'estoit plus veu par le pere sinon d'vn œil troublé de chagrin; & pour cette cause estoit tenu de court.

La longueur & les malheurs de la guerre excitoient les François & An-
Vignier. glois à se mettre d'accord, ce qui les fit souuent conferer de paix: mais
Monstrelet. chacun la voulant à son auantage, il ne s'ensuiuit que des Tréues, qui 1444.
durerent trois à quatre ans; par le moyen desquelles CHARLES,
Berry Herant. afin de vuider son Royaume des compagnies qui fouloient le peuple,
Tilius in Chron. les enuoya sous la conduite du Dauphin en Alemagne & en Suisse. Et luy auec ses francs Archers (milice nouuelle qu'il mit sus) vint assieger C
Mets à la priere de René Roy de Sicile & Duc de Lorraine son oncle
Hist. des Euesques de Mets. maternel; Cette puissante ville resista par l'espace de sept mois, & iusques à ce que les habitans racheterent leur liberté de la somme de trois cens mil florins par eux donnée au Roy qui la vint receuoir à Nancy.

Mathieu. Les rudesses & austeritez que CHARLES continuoit de tenir au Dauphin, le porterent derechef à s'esloigner de la Cour. Pendant son
Chartier. absence, & la prosperité des affaires, il perdit des occasions de monstrer 1450.
encore son courage lors de la reduction & conqueste de plusieurs pro- 1451.
Gabr. de Lurbe Chroniq. Bourdeloise. uinces sur les Anglois, aprés qu'ils eurent esté défaits aux batailles de Formigny & de Castillon, suiuies des prises de S. Emilion, Libourne, Rions, Blaye & Fronsac.

La reduction de toute la Normandie fut vn grand accroissement à ses victoires, mesmement aprés la prise de la forte place de Cherbourg,
Tresor des Chartes de Fr. pour laquelle, comme tres-importante, le Roy ordonna estre renduës graces à Dieu solemnellement par toutes les Eglises de son Royaume, & luy mesme, pour luy en referer la gloire, fonda le Monastere des Ce-
Chartier. lestins de Roüen, sous le titre de Nostre Dame de la consolation.

Chroniq. Bourdel. Suiuit l'entiere reduction de la Guyenne, qui donna plus de peine; d'autant que l'Anglois ayant repris la ville de Bourdeaux, il fal- 1453.

Ans de IESVS CHR. lut derechef reduire cette ville, en laquelle pour la tenir en bride, furent éleuez les Chasteaux du Far ou du Ha & Tropeite. FRANCE.

Cependant le Roy voyant, que son fils ne parloit point de retourner, émeu par les plaintes que luy firent ceux de Daufiné des oppressions qu'ils receuoient de luy; Sur ce qu'on l'aduertit aussi des pratiques, qu'il faisoit auec les Ducs de Bourgongne, d'Alençon, de Bourbon & de Sauoye, il dépescha Antoine de Chabanes Comte de Dammartin pour 1456. arrester le ieune Prince. Ce qui le porta principalement à se fier plustost à ses ennemis, qu'à la bonté du Roy, & se retirer en Flandres vers le Duc de Bourgongne; Il le receut auec l'honneur deu au premier fils de France heritier presomptif de la premiere Couronne du Monde. Philippes le retint long-temps, comme l'ostage du repos de ses affaires : mais il ne preueut pas, que c'estoit celuy, qui deuoit vn iour destruire la Maison de Bourgongne, & en reünir l'vne des principales pieces à la Couronne Françoise. *Monstrelet. Berry Heraut. Chartier. Mathieu. Vignier.*

B CHARLES porta fort impatiemment cette seconde absence, mesmes en deuint malade. La cause de son indisposition (qui fut longue) venoit du Prince Bourguignon, qu'il accusoit d'auoir débauché & gasté le bon naturel du Dauphin, dont il s'excusa enuers le Roy, lequel estant de iour en iour accablé de nouuelles tristesses, pour la felonnie, & 1458. les secretes menées du Duc d'Alençon, Prince de son Sang, qu'à son grand regret il fut contraint de condamner par Arrest donné en la Cour des Pairs; Et d'autre part se trouuant indisposé, par l'excés de ses plaisirs, il se laissa tellement emporter à la melancholie, & conceut tant de soupçons & de méfiances de conspiration sur sa vie, qu'il estoit en perpetuelle frayeur & inquietude; Il s'imaginoit qu'on le vouloit empoisonner, s'imprimant si auant cette opinion dans la fantaisie, que par l'espace de sept iours il se priua luy mesme du manger; puis en fin se reduisit à tel affoiblissement, que quand on luy voulut faire prendre de la nourriture, les conduits se trouuerent si resserrez, qu'il se ietta luy mesme au danger qu'il vouloit euiter. *P. Æmil. Hist. d'Alençon. Berry Heraut. P. Æmil. Guaguin. Vignier.*

C Ainsi mourut le Roy CHARLES VII. à Meun sur Yeure en Berry, le iour de la Magdelaine XXII. de Iuillet MCCCCLXI. ayant vescu cinquante neuf ans & demy, & regné quarante. Les pompes de sa sepulture, qu'il eut à S. Denys; furent faites par le soin loüable de son fidele seruiteur Taneguy du Chastel, Gentil-homme Breton; qui voyant la negligence que l'on y apportoit, employa à ce pieux office iusques à trente mil escus de ses deniers. Thomas de Courcelles Docteur en Theologie fit l'Oraison funebre. Par l'inscription de son Tombeau luy sont donnez les titres de TRES-GLORIEVX, VICTORIEVX & BIEN-SERVY. Autres le surnomment encore BIEN-HEVREVX. De fait on peut dire, que par ses victoires, il a esté comme vn autre Restaurateur de la France, laquelle panchoit à sa ruine, en ayant genereusement chassé ses anciens ennemis, qui ne peurent retenir de leurs vsurpations, que la ville de Calais. Le Pape Pie II. plora sa mort, & en ses Commentaires (publiez sous le nom de Gobelin son Secretaire) l'appelle *Grand & memorable Roy, dont l'vne & l'autre fortune ne se doit considerer sans admiration.* Vn autre Autheur estranger dit, *Qu'il gouuernoit noblement & sagement son Royaume; qu'il y auoit en ce Prince de belles vertus & qu'il maintenoit la Iustice*; Eloges d'honneur qu'on peut iustement opposer aux inuectiues de Meier, Historien Flaman, qui dissimule ses actions signalées, ses vertus & bonnes conditions, s'attachant seulement à ses amours dereglées; Lesquelles à la verité ne sont sans quel- *Chartier. P. Æmil. P. Mathieu. Monstrelet. P. Masson. I. Aug. Thuanus. Fr. Belcarius. Rer. Gal. Hist. l. 1. Polyd. Virgilius Histor. Angl. Io. Gobelin. lib. 6.*

Sa mort 1461.

Digitized by Google

FRANCE. *Mathieu.* que blasme; comme sont aussi la grande seuerité qu'il tint au Dauphin, & la faueur dereglée qu'il portoit à aucuns de sa Cour, dépendant bien souuent de leurs volontez. *Ans de IESVS CHR.*

P. Æmil. *Du Tillet.* *Vignier.* Mais il a obtenu la gloire d'auoir appaisé par son authorité le schisme de l'Eglise, contre lequel furent tenus les Conciles de Constance & de Basle, au dernier desquels il fit confirmer la Pragmatique Sanction. Car aprés auoir reduit en son obeïssance la Capitale de son Royaume & 1438. plusieurs autres villes, il fit assembler dans Bourges les Prelats de l'Eglise Gallicane, & de leur aduis (à l'exemple du Roy S. LOVIS son grand ayeul) fit dresser cette Sanction contre les entreprises de la Cour de Rome, qu'il fit extraire des Decrets de ces deux Conciles, à dessein de les faire obseruer en son Royaume, y entretenir la discipline & police Ecclesiastique, & en chasser le luxe, l'auarice & l'ignorance. Cette Sanction fut publiée en la Cour de Parlement. *Annales de France.*

L'autorité de CHARLES pour faire cesser le Schisme, porta le Duc de Sauoye Amé, de renoncer au Pontificat, qu'il auoit eu sous le nom de Felix V. en faueur du Pape Nicolas, vray Souuerain Pontife. Aussi nostre grand Roy auoit acquis tant de reputation enuers les Estrangers, B que Iacques Cardinal de Pauie luy donne ces deux belles qualitez de *Roy Pieux & Iuste*, & Polydore Virgile l'appelle *la gloire des Rois de France.*

P. Mathieu Hist. de Louis XI. Il poliça la Gendarmerie de son Royaume & y establit la discipline. Car voyant que le nombre de gens de guerre estoit tellement diminué, que ses armées ne pouuoient s'égaler à celles de ses ennemis, il fit des leuées sur les bourgs & villages, de ieunes hommes robustes, courageux & adroits aux armes, en prenant vn sur soixante, qui estoient tenus de le payer & armer; à raison dequoy il les affranchit de tailles; & pour cette cause on les nomma Francs-Archers, gens qui bien conduits firent de grands seruices, comme infatigables à la peine & nourris dans les incommoditez.

Du Tillet. *Chartier.* *Georg Buchanan. in hist. Scotia.* *Au Tresor de France, Layette, Eureux t. 2.* Il fut encore assisté de la Noblesse d'Escosse, que luy amena Archambaud Comte de Douglas & le Comte de Boucan son gendre, recompensez l'vn du Duché de Touraine, & Boucan de la dignité de Connestable de France. Iean Stuart eut la Seigneurie d'Aubigny en Berry; & luy fut engagé le Comté d'Eureux pour la somme de cinquante mil escus, qui luy estoit deuë. Cette Noblesse estrangere commença lors C d'apprendre le chemin de la France, si heureusement, qu'en recognoissance de ses fideles seruices, vne Garde Escossoise est depuis ce temps-là demeurée prés la personne de nos Roys: ce que d'autres toutesfois attribuent au regne de S. Louis. CHARLES fut aussi le premier des Roys Tres-Chrestiens, qui fit Alliance auec les Cantons & Ligues des Suisses, par Traitté de l'an MCCCCLIII. que confirma le Roy Louis XI. 1453. son fils & successeur.

P. Massonus in Carolo VII. Il assembla plus grande quantité d'Artillerie, qu'aucun autre Monarque de l'Europe. Mais ce soin des choses militaires ne luy fit obmettre celuy de la Iustice, ayant fait plusieurs Ordonnances & Reglements sur l'abreuiation des procez, & le restablissement des loix abbatuës sous la fureur des armes. Il confirma l'Edit du Roy son pere sur la prouision des Offices de iudicature, voulant, que l'ancienne forme de l'élection par les Parlements fust obseruée. Bref il a esté le premier de nos Monarques qui fit rediger & arrester en plusieurs prouinces de ce Royaume les Coustumes, ou le droit municipal, qui s'obserue maintenant, dont ses suiets ont receu vn grand soulagement.

Considerant que ses peuples de Languedoc, de Dauphiné & de

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Guyenne estoient trop éloignez de Paris, pour y venir chercher la Iustice souueraine, il erigea la Cour de Parlement de Tolose, ou selon aucuns la fit sedentaire. Le commencement de cette erection ayant esté FRANCE. G. Catel en l'hist. de Languedoc.
1419. fait dés l'an MCCCII. par Philippes le Bel, & depuis en MCCCCXIX. par nostre CHARLES, n'estant que Regent & Dauphin. En l'an Bern. de la Roche-Flavin. l. des Parlem. de de Fr. l. 1. ch. 7.
1444. MCCCCXLIV. il en fit vn autre plus solemnel establissement. Il institua aussi les Parlemens de Grenoble & de Bourdeaux pour le Dauphiné & la Guyenne, & crea la Cour des Aydes de Languedoc, que Louis XI. son fils ordonna resider à Montpellier. G. Papa Quæst. 43. & 553.

Il ioignit à sa Couronne le Comté de Cominges, duquel la Comtesse Eleonor (aucuns la nomment Ieanne) l'institua heritier; & depuis Louis XI. ayant donné ce Comté à Odet d'Aidie, le Procureur general du Roy au Parlement de Tolose s'opposa à la verification de ce don, tellement qu'aprés le decés du donataire la reünion fut accomplie.

1419. En l'an MCCCCXIX. CHARLES estant seulement Regent du Royaume, Dauphin de Viennois, Duc de Berry & de Touraine, &
B Comte de Ponthieu (qualitez qu'il prenoit lors) Iean l'Archeuesque Seigneur de Parthenay luy vendit, par Contract passé à Poitiers, les Baronnies & Seigneuries de Parthenay, Segondigny, Beceleu, le Coudray Salebart, Vouant, Meruant, & autres en Poictou, Chastelaillon en Aunis, Mathefelon & Duretal en Aniou. Tresor des Chartes de Fr. L. Poitou t. 135.

Le mesme Prince acquit aussi des Duc & Duchesse de Saxe le Duché de Luxembourg & les Comtez de Chiny & de la Roche en Ardenne: lequel droit le Roy son successeur transporta depuis à Philippes le Bon Duc de Bourgongne. Au mesme Tresor.

1410. Dés le XVIII. de Decembre l'an MCCCCX. ce Roy CHARLES VII. fut promis en mariage auec MARIE D'ANIOV, fille de Louis II. Roy de Ierusalem & de Sicile & Duc d'Aniou & d'Ioland d'Aragon sa femme. En l'an MCCCCXIII. estans encore fort Hist. Ms de Charles VI. Sommaire.
1413. ieunes, ils furent espousez dans le Chasteau de Tours. Cette Reyne MARIE estant aagée de LIX. ans passa de cette vie en vne meilleu- Du Tillet.
1463. re en l'an MCCCCLXIII. au mois de Nouembre, ainsi que porte son Epitaphe à S. Denys, où elle a sa sepulture auec le Roy son espoux. Car elle estoit née à Saumur en Aniou le XIV. d'Octobre l'an MCCCCIV. P. Mathieu Hist. de Louis XI.
1404 La Reyne Ioland d'Aragon sa mere luy donna en MCCCCXXXIX.
C les villes, chasteaux & Baronnies de Concentaine au Royaume de Valence, de Boria & de Magallon; auec tout ce qui luy appartenoit aux Royaumes d'Aragon & de Valence, & en la principauté de Catalongne, desquelles choses Marie fit depuis cessiõ au Roy Louis XI. son fils. Acquest au Tresor de Fr Layette cottée Aragon 2.

La mort de la Reyne MARIE D'ANIOV affligea ceux qui cognoissants que le Roy LOVIS son fils faisoit tout de sa teste, & n'auoit autre loy que sa volonté, desiroient à la Princesse vne plus longue vie; d'autant qu'elle eust peu le retenir par sa presence, en ses entreprises trop hardies, & moderer ses vengeances & inimitiez odieuses. Elle souffrit pendant son mariage. Mais sa patience fut loüée sous les humeurs du Roy son espoux, lequel aprés la mort d'Agnes amie de ce Prince, porta ses affections dereglées à d'autres femmes. Mathieu.

MARIE auoit esté promise à Iean de Baux des Vrsins Prince de Tarente. Mais Dieu la reseruoit à vne plus haute & releuée fortune. Elle fonda à Bourges vn Hostel Dieu pour la retraite des pauures malades, vn autre pour loger les passants, & vn College pour instruire les enfans, où elle eut soin de faire mettre de bons Precepteurs. C. de Nostradamus Hist. de Prouence. p. 5.

La vie & les principales actions du Roy CHARLES VII. ont

FRANCE. esté descrites par Enguerrand de Monstrelet, qui commence au temps que Froissard finit; Iean Chartier Religieux de S. Denys a traité le mesme suiet; mais plus particulierement Berry premier Heraud d'armes du mesme Roy, dont l'Histoire a esté cy-deuant imprimée sous le nom d'Alain Chartier l'vn de ses Secretaires, bien qu'il n'en soit l'autheur, ains ce Berry, comme on a recueilly d'vn ancien manuscrit d'icelle. Martial de Paris, dit d'Auuergne, a aussi décrit en vers François les gestes de ce Prince sous le titre de Vigiles de la mort du Roy CHARLES VII.

Ans de IESVS CHR.

ENFANS DE CHARLES VII. ROY DE FRANCE, & de la Reyne MARIE D'ANIOV sa femme.

30. LOVIS XI. Roy de France.

Du Tillet. Fauchet au traité des Herauts.

30. PHILIPPES DE FRANCE filleul de Philippes le Bon Duc de Bourgongne, nasquit à Chinon le IV. de Ianuier l'an M. CCCCXXXVI. mais il ne vescut que quatre mois, & mourut au 1436. commencement du mois de Iuin. B

Perceual de Caigny.

30. IACQVES DE FRANCE mourut à Tours l'an MCCCC 1437. XXXVII. Il gist dans l'Eglise de S. Gatian du mesme lieu. Perceual de Caigny en la Chronique d'Alençon manuscrite parle de luy, & non pas du Tillet.

30. CHARLES DE FRANCE Duc de Berry, puis de Normandie, & en fin de Guyenne, duquel sera faite plus ample mention cy-aprés.

M. de Coucy. Du Tillet.

Au Tresor de France, Layettes, Traitez de mariages.

Ger. de Roo hist. Austriaca l. 4. & 11.

30. RADEGONDE DE FRANCE estant encore ieune, par Traité du XXII. de Iuillet MCCCCXXX. fut accordée en 1430. mariage à SIGISMOND D'AVSTRICHE, fils aisné de Federic V. Duc d'Austriche, Stirie & Carinthie, Comte de Habspurg & de Tirol, auec lequel CHARLES VII. pere de la Princesse (qui desiroit se fortifier contre les Anglois & Bourguignons) fit alliance. Par le Traité fut conuenu; Qu'au cas que Sigismond decedast auant la consommation du mariage, RADEGONDE espouseroit vn des enfans de son frere Ernest C Duc d'Austriche, mesmement l'aisné; c'estoit Federic depuis Empereur III. du nom, ou le second, aussi nommé Ernest. Et par le Traité d'Alliance du X. Aoust au mesme an MCCCCXXX. Federic V. promit au Roy tout secours & assistance, & que dans le XXV. de Iuin il mettroit vne armée sur pied contre les Bourguignons, & enuoyeroit au Roy Henry d'Angleterre, & au Duc Philippes de Bourgongne ses lettres de défi en faueur du Roy. Les fiançailles furent faites à Insprug en Alemagne en cét an CCCC XXX. Mais le mariage n'eut effect à cause de la mort de la Princesse qui suruint.

SAVOYE.

De gueules à la croix pleine d'argent. Party de FRANCE.

30. IOLAND DE FRANCE Duchesse de SAVOYE, à peine auoit-elle atteint l'an troisiéme de ses ans, que son mariage fut traité à Tours le XVI. d'Aoust MCCCCXXXVI. entre le 1436. Roy Charles VII. pere de la Princesse d'vne part, & Amé VIII.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. — France.

Duc de SAVOYE, de Chablais & d'Aouste, Marquis en Italie, Comte de Piemont & de Geneuois, pour AME' DE SAVOYE fils aisné de Louis lors Prince de Piemont, & d'Anne de Cypre. Lequel Louïs depuis Duc estoit fils aisné & Lieutenant general du mesme Duc Amé VIII.

Le Roy donna à sa fille pour biens paternels & maternels cent mil écus d'or. Et le Duc constitua pour doüaire à IOLAND dix mil écus de rente; Et au cas qu'il n'y eust que filles du mariage, l'aisnée auroit cent mil écus pour sa dot, & les autres chacune soixante mil écus pour vne fois, & par ce moyen seroient excluses des biens paternels. Le Duc promit bailler à son petit fils qui sortiroit de ce mariage, les Comtez de Maurienne & de Verceil. Mais le mariage ne fut consommé qu'en l'an MCCCCLII. aprés que le Roy fut asseuré des bonnes intentions du Duc, auquel il estoit sur le point de declarer la guerre, & d'entrer en Sauoye auec son armée.

Tresor de Fr. L. Traitez de mariages.

1452.

B

Ce Duc de Sauoye Amé IX. estoit vn Prince pieux & charitable aux pauures. Il y a de la diuersité entre les Historiens sur le temps de sa mort. Paradin escrit, qu'il deceda en la ville d'Orleans, enuiron la fin du mois de Iuin, l'an MCCCCLXXI. à quoy il semble y auoir apparence. Pingon dit, que ce fut à Verceil, le 1. d'Auril MCCCCLXXVII. le Prince estant lors aagé de trente-sept ans, dit-il, & neantmoins il cotte sa naissance estre aduenuë sous l'an mil quatre cens trente-cinq: ce qui ne conuient, par ce qu'il faudroit donc qu'il eust esté beaucoup plus aagé, que le temps par luy remarqué. Aussi que Charles Duc de Bourgongne, qui mourut au commencement de l'an MCCCCLXXVII. s'estant efforcé d'auoir la tutele de ses enfans, & y ayant eu de grands troubles à raison d'icelle, il faut delà inferer, que le Duc Amé estoit decedé quelques années auant luy. De sorte que Paradin sembleroit auoir plus de raison.

1471.

Ph. Pingon in Arb. gentilit. Duc. Sabaud.

C. Paradin en la Chroniq. de Sauoye.

P. Mathieu.

P. Monod aux Recher. sur les Alliances de Fr. & de Sau.

C

Tant y a, qu'aprés la mort de ce Duc il y eut contention entre diuers Princes, pour le gouuernement de ses Estats; à cause de la minorité du Duc Philbert son fils aisné & successeur. Le Roy Louis XI. le vouloit auoir, comme oncle maternel des enfans mineurs. D'autre part Charles Duc de Bourgongne en fit grande instance, & le pretendoit comme voisin & parent. La Duchesse IOLAND refusa à l'vn & à l'autre ce qu'elle reseruoit pour elle mesme; & ne voulut, en la tutelle de ses enfans & administration de leurs Estats, autre assistance, que de Iean-Louis de Sauoye Euesque de Geneue, frere du Duc son mary, grand partisan du Bourguignon. Mais pour le desir qu'elle auoit de marier son fils à Marie de Bourgongne, fille vnique de Charles, afin de ioindre à la Sauoye les deux Bourgongnes & les Pays Bas, elle engagea toutes ses affections aux volontez de ce Prince, qui luy donna esperance du mariage. Elle se passionna donc pour le party d'iceluy contre le Roy Louis XI. son propre frere; la necessité luy representant plus de profit & de seureté d'vn costé, que d'autre. D'ailleurs elle estoit obligée par l'interest de la Maison de Sauoye, d'entrer au party de Charles. Car il auoit pris les armes pour la defense de Iacques de Sauoye Comte de Romont, frere du Duc Amé, contre les Suisses. Et comme il estoit offensé de ce que ce peuple guerrier auoit couru ses terres, pendant qu'il assiegeoit Nus, & de ce qu'ils

Digitized by Google

FRANCE. | Ans de IESVS CHR.

s'entendoient auec le Roy & le Duc René de Lorraine contre luy, il fut bien aise de rencontrer en la Maison de Sauoye vne offense, qui luy seruit de pretexte, pour, en l'assistant, venger les siennes.

Or les Suisses poursuiuans leur victoire à Morat, s'estans iettez dans le pays de Vaux, & le Duc de Bourgongne, quoy que fort troublé d'vne si rude perte, apprehendant qu'elle ne fust suiuie de celle de ses amis, & considerant combien la Maison de Sauoye luy estoit necessaire; pour auoir sa reuanche il empeschoit que la Duchesse IOLAND se reconciliast auec le Roy son frere; & pour ce il la fit surprendre auec ses enfans, & luy osta le moyen de les mener en France, l'ayant arrestée sur le chemin de Genéue, & conduite, auec l'vn de ses fils & deux filles, au chasteau de Rouure prés la ville de Diion. Le Duc Philbert son aisné eschapa l'embuscade, & se ietta dans Genéue. Le Roy sçachant que la Duchesse estoit separée du Duc son fils, enuoya vers l'Euesque de Geneue, pour le coniurer de se retirer de l'Alliance du Duc de Bourgongne. L'Euesque attiré par grandes promesses y consentit, B & que le Roy eust en sa protection le ieune Duc auec son Estat, & pour seureté mit en son pouuoir les chasteaux de Chamberry & de Monmelian, & amena dans Lyon le Duc Philbert & le Prince Charles son frere.

Cela obligea la Duchesse leur mere, prisonniere à Rouure, de recourir au Roy. Ce qu'elle n'osoit du commencement, sçachant la passion qu'elle auoit apportée à la Maison de Bourgongne, & apprehendant de sortir d'vne prison, pour entrer en vne plus fascheuse. Toutesfois en ce doute elle estima luy estre plus à propos d'implorer le secours du Roy son frere, le suppliant que sa misere presente luy fist oublier les offenses passées. Aprés qu'il eut promis de l'assister, & ne se souuenir du passé, de sa part elle promit par escrit & iura de renoncer à l'alliance du Bourguignon; & ainsi fut liberée & vint trouuer le Roy à Tours, qui la receut humainement, & en sa faueur enuoya des Ambassadeurs en Suisse, pour faire rendre à ses enfans ce qu'ils luy auoient pris, & au Comte de Romont leur oncle.

Comines ch. 89. & 90.

En fin cette Princesse, aprés tant d'inquietudes d'esprit & de trauerses, alla chercher au Ciel le repos, & ayant vescu enuiron quarante-cinq ans, mourut au chasteau de Moncheurueil prés Verceil, le dix-neufiéme d'Auril MCCCCLXXVIII. ainsi qu'escrit Pingon, plus croiable que ceux qui cottent son decés estre aduenu aprés l'an MCCCCXXC. C

Samedi 1478.

Du mariage d'Amé IX. & d'elle sortirent six fils & trois filles, à sçauoir Charles Prince de Piemont, decedé ieune; Philbert susmentionné successeur de son pere au Duché, qui n'eut enfans; Bernard, mort ieune; Charles I. du nom Duc de Sauoye, aprés Philbert son frere, & pere du Duc Charles II. decedé aussi sans hoirs, auquel succeda Philippes Comte de Bresse son grand oncle; Iacques Louis de Sauoye Comte de Geneuois & Marquis de Geix, fut le cinquiéme fils du Duc Amé IX. & Claude-Galeas le sixiéme, tous deux morts sans enfans.

Les filles furent Anne de Sauoye, femme de Frideric d'Aragon, Roy de Naples; Marie de Sauoye, femme de Philippes, Marquis de Hocberg & de Rotelin Comte de Neuf-chastel, pere de Ieanne Duchesse de Longueuille; Louise de Sauoye troisiéme

ized by

Ans de IESVS CHR. fille, espousa Hugues de Chalon, Seigneur de Chasteauguion, fils de Louis & frere de Guillaume de Chalon Princes d'Orenge, dont n'y eut enfans. FRANCE.

30. CATHERINE DE FRANCE Duchesse de BOVRGONGNE, cy aprés mentionnée plus particulierement sous le Duc CHARLES son mary.

30. IEANNE DE FRANCE espousa IEAN Duc de BOVRBON, deuxiéme du nom, Connestable de France. Il est plus amplement parlé d'elle en la Branche de BOVRBON.

1457. 30. MAGDELENE DE FRANCE fut en l'an MCCCC. LVII. accordée à Ladislas Roy de Hongrie, fils d'Albert d'Austriche deuxiéme du nom Empereur. Le ieune Prince desiroit l'Alliance de France, afin d'estre assisté au dessein qu'il auoit de se ietter sur les Princes Bourguignons, qu'il soustenoit estre vsurpateurs du Duché de Luxembourg, le pretendant, comme estant fils de la fille de l'Empereur Sigismond dernier Duc de ce Duché. Mais auparauant que luy & MAGDELENE DE FRANCE fussent seulement fiancez, il mourut en la mesme année, empoisonné, comme on estime, par vne Dame dépitée de ce qu'il la quittoit pour espouser la Princesse Françoise. Æneas Siluius, qui fut depuis le Pape Pie II. escrit, que Ladislas preferoit cette Alliance à toute autre, comme la plus noble & excellente, non seulement à cause de la beauté & des bonnes mœurs de la Princesse : mais aussi à cause qu'elle estoit issuë de la *Maison de France, la premiere & principale de la Chrestienté*. Ladislas auoit enuoyé vne magnifique Ambassade au Roy Charles VII. pour faire la demande de la Princesse. Celuy qui portoit la parole dit entre autres choses à sa Maiesté : *Vous estes la Colomne de la Chrestienté, & mon Souuerain Seigneur en est l'Escu. Vous estes la maison Chrestienne, & Monseigneur en est la muraille.* Æn. Silu. in Hist. Bohem. c. 69.

Son mariage. 1458. Depuis, le mariage de MAGDELENE fut traitté l'an MCCCCLVIII. à Tours (où les fiançailles se firent) auec GASTON DE FOIX, Prince de Viane, fils aisné de Gaston IV. Prince de Nauarre & Comte de Foix, & d'Eleonor d'Aragon heritiere du Royaume de Nauarre. Lequel Prince de Viane estoit de grande esperance & presomptif heritier de la Couronne de Nauarre. Neantmoins il se treuue par vn ancien Registre de ce temps-là, que le contract de mariage fut passé à S. Iean d'Angeli le XI. Feurier MCCCCLXI. & depuis consommé en l'an MIL 1462. QVATRE CENS SOIXANTE-DEVX, & dura huict ans. Car ce Prince ayant accompagné le Duc de Guyenne Charles de France son beau frere, à la prise de possession de ce Duché, & s'estant trouué à Liborne prés Bourdeaux, aux ioustes & tournois qui s'y faisoient, il y fut blessé d'vn esclat de lance si grieuement, qu'il en mourut incontinent, le vingt-troisiéme iour de Nouem-1470. bre l'an MCCCCLXX. Son corps fut inhumé en la grande Eglise de S. André de Bourdeaux.

Du Tillet. Hist. de Foix.

FOIX. Escartelé le 1. & 4. d'or à 3 pals de gueules, le 2 & 3. d'or à deux vaches passantes de gueules, clarinées & accolées d'azur. Party de FRANCE.

Gabr. de Lurbe en la Chronique Bourdeloise.

Il laissa de la Princesse MAGDELENE DE FRANCE son espouse vn seul fils, & vne fille ; le fils fut François Phœbus de Foix Roy de Nauarre & Comte de Foix, mort sans laisser enfans ; & vne

FRANCE. fille Catherine de Foix Reyne de Nauarre Comtesse de Foix, & Princesse de Bearn aprés son frere, lesquels Estats elle porta en mariage au Roy Iean d'Albret. MAGDELENE acquit beaucoup de loüange pour la bonne nourriture & institution qu'elle donna à son fils le Roy François Phœbus de Nauarre, & s'employa fort courageusement à le maintenir en son Estat, contre les mauuais desseins de ses voisins. *An de IESVS CHR.*

A. Fauin en l'Histoire de Nauarre. Par Lettres du vingt-sixiéme de Feurier, mil quatre cens soixante douze, le Roy Louis XI. declara; Qu'il auoit receu de cette Princesse de Viane sa sœur, comme tutrice de ses enfans mineurs, le serment de fidelité, que le fils, Comte de Foix son neueu, luy estoit tenu faire à cause des Comtez de Foix & de Bigorre, & des Vicomtez de Marsan, de Gauardan, & de Nebousan, & ce par les sieurs de Rauaut, de S. Pol, de Rochefort & de Lauedan Ambassadeurs du pays, à la charge que luy venu en aage, il feroit la foy & hommage en personne. Cette Princesse deceda en l'an MCCCCLXXXVI. en la ville de Pampelune, & gist au mesme lieu dans la grande Chapelle de l'Eglise cathedrale, dite la Chapelle des Roys. Elle auoit accompagné en Nauarre la Reyne Catherine sa fille, & son gendre le Roy Iean, pour assister à la solemnité de leur couronnement, qui se fit en cette mesme année qu'elle mourut. 1472. *Au Tresor de France, Layette, Foix & Comminge t. II.* *Sa mort* 1486. B

30. IEANNE DE FRANCE sœur iumelle de Marie cy-dessous mentionnée, nasquit le septiéme de Septembre, l'an mil quatre cens trente huict, comme remarque Perceual de Caigny. 1438.
Elle & sa sœur sont obmises par le sieur du Tillet.

30. MARIE DE FRANCE mourut en bas aage.

FILLES NATVRELLES DV ROY CHARLES VII.

BREZE'. D'azur à vn Escusson d'argent, à vne orle d'or, accompagnée de huict croisettes d'or, trois en chef deux en flanc, & trois en pointe. Party de FRANCE, à la barre d'or.

30. CHARLOTE Bastarde de FRANCE, Dame de Brezé, & Comtesse de Mauleurier, fut coniointe par mariage auec IACQVES Seigneur de BREZE', Comte de Mauleurier, grand Seneschal de Normandie, fils de Pierre de Brezé, qui fut tué à la bataille de Montlhery, & de Ieanne Crespin Dame du Bec Crespin, & de Mauny. Il sera parlé de leur posterité aux Descentes par filles. G

30. MARIE DE VALOIS Dame de Taillebourg, fut mariée auec OLIVIER DE COITIVY, Seigneur de Taillebourg, Seneschal de Guyenne, frere (& non fils comme aucuns escriuent) de Pregent de Coitiuy Admiral de France, Leur posterité est descrite en autre endroit de cette Histoire.

Ans de IESVS CHR.

FRANCE.

D'azur à trois fleurs de Lis d'or.

ESCOSSE.

D'or au Lion de gueules, renfermé dans vn double trescheur, fleuré & contrefleuré de mesme.

SAVOYE.

De gueules à la Croix pleine d'argent.

B

30. LOVIS XI. ROY DE FRANCE.

CHAPITRE IX.

SI l'Histoire a remarqué des defauts en ce Roy; aussi elle n'a pas obmis qu'il fut orné de plusieurs rares qualitez requises aux grands Monarques, & qu'il fut accomply des conditions desirées aux plus sages Politiques; ce qui le fit nommer *Maistre en science d'Estat*. Il fut des plus prudents & encore des plus sçauants Princes, ayant esté instruit aux bonnes Lettres, & en la connoissance des Loix & de l'Histoire. Mais il a esté artificieux & dissimulé. Son regne & ses deportemens firent paroistre, qu'il eut vn merueilleux soin de maintenir entiere sa réputation, & celle de son Royaume; d'estendre & de fortifier les limites de ses Estats. Auec vne C dexterité nonpareille il attiroit les personnes d'entendement, de valeur & de seruice, qu'il iugeoit luy estre vtiles, ou pouuoir nuire; & pour rompre & dissiper les desseins & machinations de ses aduersaires; dans le conseil desquels, & de ceux des Princes ses voisins, il penetroit par la pointe & la viuacité de son esprit; sçachant découurir leurs ialousies & leurs interests. Il estoit secret en ses deliberations; & auoit vne incomparable industrie, pour se déueloper d'vn fascheux & difficile affaire. *Philip. de Comminnes.*

Pendant les infortunes du Roy Charles VII. Dieu le consola d'vne singuliere benediction, le rendant pere de ce sien fils aisné, qui prit naissance dans Bourges de la Reyne Marie d'Aniou, le VI. de Iuillet l'an MCCCCXXIII. Aucuns remarquent cette naissance, sous l'an precedent. Il fut baptisé dans l'Eglise de S. Estienne du mesme lieu, par Guillaume de Champeaux Euesque de Laon Pair de France. Iean II. Duc d'Alençon (qui le tint sur les fonts sacrez) luy donna le nom de LOVIS. *Sa naissance. 1423.* *Berry Heraut en son hist. de Charl. VII. Du Tillet. I. Chenu Antiquitez de Bourges.*

Digitized by Google

FRANCE. *Ans de Iesvs Chr.*

Aucuns Grands de l'Estat abusans de l'innocence de sa ieunesse, afin de profiter en la diuision du pere & du fils, le recogneurent pour Chef d'vne faction, dite la Praguerie, pleine de telle impieté (estant brassée contre le Souuerain, & contre le bien & la tranquillité du Royaume) qu'en moins de neuf mois elle fut estouffée & abandonnée par ses autheurs mesmes, & par la diligence que mit le Roy pour aller au deuant & la dissiper. Car elle n'auoit pour fondement, que l'ambition, quelque couleur que ces mutins missent en auant, de la reformation du desordre, qu'ils disoient estre dans l'Estat.

Monstrelet. Commines. Mathieu. Hist. de Louis XI.

A quatorze ans, estant Dauphin il fut General d'vne armée contre l'Anglois au siege de la ville de Montereau faut-Yonne, laquelle se rédit en l'obeïssance du Roy son pere, qui le fit aussi son Lieutenant General en Normandie, où il tint teste à l'Anglois, & luy fit leuer le siege de Diepe. En Languedoc il fit aussi obeïr le Roy son pere, & se saisit accortement du Comte Iean d'Armagnac, qui auoit des intelligences en Espagne. 1437.

Monstrelet.

A vingt-deux ans il fut conducteur d'vne autre armée, qui mit en effroy l'Alemagne & prit Monbeliard: ayant entrepris cette expedition en faueur de Sigismond Archiduc d'Austriche son beau frere contre ceux de Basle, & autres cantons des Suisses. Il en rompit six mil; courut l'Alsace, où il prit quelques villes, & de là vint au siege de Mets en Lorraine trouuer le Roy Charles son pere. 1444 B

I. Tillius in Chron.

Peu d'années aprés croyant qu'il luy tenoit trop de seuerité, il s'esloigna derechef de sa Cour, à l'induction aussi & par le mauuais conseil de quelques Princes du Sang, ne pouuans gouster, que le pere les reculast pour fauoriser & mettre dans les affaires des personnes priuées.

Il se retira donc dans le Dauféné, & fit la guerre à Louis Duc de Sauoye (qui fut depuis son beaupere) à raison du different suruenu pour les Comtez de Valentinois & Diois, que le Duc pretendoit. Mais il fut contraint de se departir de ses pretensions, & les ceder au Prince François, lequel auec le titre de Daufin de Viennois prit celuy de Comte de ces deux Comtez. Par le traitté de paix le Duc promit aussi de bailler cinquante quatre mil escus d'or au Daufin, qui deuoit iouïr des villes de l'Esclufe & de Salance situées sur le Lac de Lausanne. 1446. C

Au Tresor de Fr. Layette. Valentinois I. n. 27. M. de Coucy.

Cependant ayant sceu, que le Roy enuoyoit en Dauféné le Comte de Dammartin pour l'arrester, il passa dans le Comté de Bourgongne & de là en Brabant vers Philippes le Bon Duc de Bourgongne, où il fut receu auec l'honneur que meritoit vn fils aisné de France. Ce seiour de cinq ans dans les Pays-bas luy fut vne leçon de patience. Il y receut la nouuelle de la mort de Charles VII. son pere, auquel il succeda en l'aage de trente-neuf ans, & aussi tost aprés se rendit dans son Royaume. 1456.

P. Mathieu.

Le Duc de Bourgongne l'y accompagna, & assista en qualité de Doyen des Pairs de France à son Couronnement. Il eut l'honneur de donner au Roy l'Ordre de Cheualerie en cette auguste ceremonie faite à Reims le xv. d'Aoust l'an MCCCCLXI. par l'Archeuesque Iean Iuuenal des Vrsins. Six Princes du Sang y tinrent la place des anciens Pairs de France. *Couronnement.* 1461.

Du Tillet.

Il auoit iuré à son Sacre de garder la Iustice. Aussi tost il enuoya ce serment à sa Cour de Parlement, la priant de le vouloir acquitter de ce qu'il auoit si solemnellement promis.

Monstrelet.

Le Pape Pie II. deputa vers luy l'Euesque d'Arras, depuis Cardinal, pour se conioüir de son auenement à la Couronne, l'exhorter d'abroger la Pragmatique Sanction & de se disposer à la defense de l'Eglise contre

Gobelini Comment. Pij II.

An de le Turc qui menaçoit de se ietter sur l'Italie. Le Monarque luy enuoya FRANCE.
Iesvs de sa part vne solemnelle Ambassade pour luy rendre l'obedience filia-
Chr. le, & promit de faire l'abrogation requise. Mais il se plaignit par ses Am- *H. Spondan. ad an. 1461.*
bassadeurs, du secours que Pie donnoit aux Princes d'Aragon contre
ceux d'Aniou ses proches, sur la contestation de la Couronne de Naples.

Au mesme temps nostre Monarque & Iean Roy d'Aragon trauaillé
1462. par ses suiets, firent Alliance prés de Sauueterre au pays de Mauleon
de Soule. LOVIS luy promit du secours, & en recompense d'iceluy qui
fut baillé, & de la somme de trois cens mil escus dont il fut aussi aydé, il
obligea specialement au Roy Tres-Chrestien le Comté de Roussillon,
dont LOVIS entra en possession.

Retournant de ce voyage, comme il estoit à Bourdeaux il retira du
party Anglois Iean de Foix Comte de Candale. Il luy fit de grands ad- *Au Tresor de Fr. Regist. cotté Louis XI.*
B uantages, & le remit dans ses biens, promettant que si luy & sa femme
perdoient les Seigneuries, qu'ils auoient en Angleterre, de leur en don-
ner recompense.

1463. Enuiron ce temps vne autre Entreueüe s'estoit faite de LOVIS, & de *Comines l. 2. c. 8.*
Henry IV. Roy de Castille (qui passa la riuiere de Bidasso, & vint trou-
uer le Roy Tres-Chrestien dans son Royaume;) ayant esté nommé Ar- *Mariana l. 23. c. 5.*
bitre sur le differend qu'il auoit auec Iean Roy d'Aragon, c'estoit pour *Vignier.*
le secours donné par Henry aux Catalans rebelles; Mais la Sentence de
LOVIS ne fut agreable à aucune des parties.

1465. Le Roy ne persista pas en la resolution qu'il sembloit auoir prise, de *Comminez.*
s'acquerir par bien-faits les cœurs & les bonnes volontez des autres
Princes & Grands de son Royaume; Au contraire les ayant méprisez & *Chroniq. de Louis XI.*
desappointez la pluspart, leur mécontentement donna suiet à vne au-
tre puissante Ligue derechef formée sous le specieux pretexte du Bien *Olivier de la Marche.*
public & de la reformation de l'Estat. Charles Duc de Berry son frere
s'en rendit Chef, auquel se ioignirent le Duc de Bourgongne Philip-
pes, & le Comte de Charolois son fils (bien qu'ils eussent esté anciens *Mathieu.*
amis de LOVIS) François II. Duc de Bretagne, Iean d'Aniou Duc
de Calabre, Iean II. Duc de Bourbon & autres Princes & Seigneurs
des plus puissans de l'Estat, qui furent de la partie.

1464. Auant ce grand mouuement le Bastard de Rubempré, soupçonné *Ph. de Comminez ch. 1.*
d'auoir esté enuoyé en Hollande par le Roy, pour se saisir du Comte
de Charolois, fut retenu prisonnier; Ce qui fit resoudre sa Maiesté *P. Æmil.*
d'enuoyer Moruillier son Chancelier s'en plaindre au Duc de Bour-
gongne; & par ce qu'en son discours, il mesla des paroles piquan-
tes contre le ieune Comte, qu'il taxa d'intelligence auec le Duc de
Bretagne, elles aigrirent merueilleusement ce Comte. Car vn autre
differend estoit suruenu entre le Roy & le Duc Breton. Auec ces mé-
contentemens s'estant meslé celuy du Duc de Berry, qui n'estoit satis-
fait de son Apanage, tout cela fit éclore cette puissante Ligue.

Pour en dissiper l'orage, le Roy commença d'attaquer le Prince plus
foible, s'acheminant en Bourbonnois, où il prit quelques places sur le *Vignier.*
Duc, qui s'estoit plus ouuertement declaré. Mais se voyant assiegé
dans Riom, il fut contraint de se ranger au deuoir, ce que firent aussi Iac-
ques d'Armagnac Duc de Nemours, Iean Comte d'Armagnac & Char-
les Sire d'Albret.

Cependant LOVIS aduerty des grandes forces, que le Comte de
Bat. de Montlehery. Charolois conduisoit vers Paris, il s'achemine au deuant de luy pour *Comminez.*
s'opposer à ses desseins. Les armées se rencontrerent & combatirent en
1465. la plaine de Montlehery le XXVII. de Iuillet MCCCCLXV. Encore que les

FRANCE. Princes Liguez eussent disputé la victoire iusques au dernier point de la valeur, on estoit neantmoins empéché de sçauoir qui l'auoit emportée. Car on pouuoit dire, que le Comte auoit perdu la bataille, bien que le champ luy fust demeuré; mais que le Roy ne l'auoit pas gagnée. Le Monarque y rendit preuue de sa Valeur & de sa Prudence, & y asseura les courages esbranslez.

Monstrelet. *P. Mathieu.* *Ans de Iesus Chr.*

Toutesfois le mauuais succés de cette douteuse Iournée n'eut pas le pouuoir d'alterer la fidelité des bons suiets; d'autant que quelque specieuse apparence de soulagement du peuple qu'on proposast, si est-ce que les villes Capitales des prouinces fermerent l'oreille aux pratiques, & ne se départirent de leur deuoir; singulierement celle de Paris, dont les mouuemens ont tousiours esté suiuis de la meilleure part de la France.

La paix de Conflans. *Commines ch. 24.*

En fin ce violent orage vint fondre & se dissiper deuant ses murailles par le Traité fait à Conflans le v. d'Octobre MCCCCLXV. auquel le Roy se porta d'autant plustost, que le Duché de Normandie & les habitants de Roüen (qui desiroient auoir vn Duc) commençoient de s'émouuoir, & sembloient auoir intention de se declarer pour son frere. Les interests des particuliers contentez, la poursuite du bien public (qui n'estoit qu'vne couleur) fut bien tost arrestée. Le Roy accorda, Que trente six Notables personnages seroient choisis entre les trois Estats du Royaume pour aduiser aux plaintes des suiets & à la reformation des desordres; chacun fut remis en ses biens & honneurs, le Roy augmenta l'Apanage du Duc son frere, luy donnant le Duché de Normandie. Au Comte de Charolois on laissa les villes d'Amiens, d'Abbeuille, Corbie, S. Quentin & autres sur la riuiere de Somme, qu'il possedoit depuis le Traité d'Arras, bien que LOVIS en eust fait le rachapt au commencement de son regne, dont le Bourguignon conceut du mécontentement. Il luy laissa aussi outre Peronne, Mondidier & Roye, les Comtez de Bolongne & de Guines. Le Duc de Bretagne eut quelques places en Normandie; Au Duc de Bourbon fut assignée vne pension; Le Comte de S. Paul Louis de Luxembourg obtint la dignité de Connestable de France.

1465. B *Mathieu.*

Les Princes furent donc en cette sorte separez par l'adresse & la dexterité du Roy, qui creut n'auoir pas eu peu d'auantage que de les desunir; Ce fut par le conseil de François Sforce Duc de Milan: esperant neantmoins de s'ayder quelque iour des moyens que les occasions luy presenteroient, pour se dégager de ses promesses, ou pour les éluder. De fait, afin de rendre la pareille au Bourguignon; il trouua moyen d'allumer secretement le feu de discord dans ses Estats, troublez par les mutineries de ses peuples. Il eust aussi fait sousleuer ceux de Liege qu'il prit en sa protection. Mais en suite le Roy estant luy mesme rentré en guerre auec le Duc de Bourgongne, il aduint, que par trop de confiance de son esprit & de ses forces, voulant traiter de paix, il s'engagea imprudemment dans Peronne, où il estoit venu à petit train, & là fut arresté par les gens du nouueau Duc Charles, ayant esté contraint de s'accorder, voire mesme de s'armer contre les Liegois ses amis, & de se trouuer à la prise de leur ville, qu'il veid saccager; par ce moyen receuant la la loy de celuy auquel il la pensoit donner.

C *Commines c. 27. 33. & 37.* 1466. *Au Tresor de France, Layette, Bourgongne 4. l. 43.* 1468.

P. Mathieu.

L'assemblée des Estats tenuë à Tours suiuant vn accord fait auec les Ducs de Berry & de Bretagne, ne regardoit en apparéce qu'aux moyens de pouruoir aux ruines & desordres du Royaume: mais la cause essentielle estoit pour faire resoudre les difficultez sur l'Apanage de Charles

Ans de frere du Roy,& la restitution des villes de Picardie. Ainsi les deputez FRANCE.
IESVS improuuent ce qui auoit esté conclu au Traité de Conflans, ne pou-
CHR. uants consentir, que la Normandie, l'vn des plus beaux fleurons de la
1470 Couronne, en fust distraite & separée.

Au mesme temps la guerre est declarée au Duc de Bourgongne, lequel en la desolation de ses affaires estoit pressé de donner en mariage la Princesse Marie sa fille au frere de LOVIS ; qui auoit esté contraint de quitter la Normandie pour prendre les Comtez de Champagne & de Brie, puis en leur lieu le Duché de Guyenne. Mais afin de diuertir cette alliance, le Roy ne prend en cette prosperité l'aduantage qu'il pouuoit, & content d'auoir estonné son ennemy luy accorde vne Tref- *Commines ch. 57. & 60.*
ue; bien tost aprés rompuë par le Bourguignon, sous le pretexte qu'il prit de vouloir venger la mort du Duc de Guyenne son allié. Il s'empa-
1472. re de Nesle, de Roye & de Noyon, qu'il met à feu & à sang. Beauuais ar- *Chron. de Louis XI.*
resta le torrent de sa fureur, laquelle il détourna sur la Normandie.

Or ce Duc de Bourgongne ayant veu que le trouble, qu'il auoit en ses affaires, ne venoit que du Roy, à son tour il suscita contre luy
B Edoüard IV. Roy d'Angleterre, lequel memoratif du secours qu'auoit donné LOVIS à Henry VI. son ennemy, passe la mer auec de *Com. c. 69 & 81.*
1475. grandes forces, en intention de renouueller & poursuiure les iniustes pretensions de ses predecesseurs. Mais ce dessein fut industrieusement détourné par vn pont d'or, que luy prepara le Roy Tres-Chrestien pour *Du Tillet.*
repasser la mer; Aussi content de l'accord traitté à Piqueny prés Amiens (où fut l'entreueuë des deux Roys & la paix iurée) qu'il estoit auparauant resolu à la guerre. Le mariage de leurs enfans fut par mesme *Com. c. 36. 74. 75. & 76.*
moyen accordé.

La principale consideration du Roy fut de n'entrer en guerre contre l'Anglois, à cause de l'intelligence qu'il auoit auec les Ducs de Bourgongne & de Bretagne & auec le Connestable de S. Paul ; En suite *Au Tres. de Fr. L. Bourgongne 8. c. 34.*
LOVIS conclud vne Tréue auec le Bourguignon, dont l'vn des articles secrets estoit, de conspirer entre eux la ruine du Connestable. Il s'estoit rendu odieux à l'vn & à l'autre, & demeurant comme neutre
1475. auoit fomenté la diuision entre ces deux grands Princes, & mesme donné des aduis à l'Anglois au preiudice du Roy son Souuerain ; auquel il fut liuré par le Duc. Sa Maiesté luy fit faire son procez par la Cour de
C Parlement, & ressentir la rigueur de sa iustice, ayant esté condamné & publiquement executé dans Paris ; exemple memorable à tous les Grands, de iamais ne donner suiet de crainte ny de soupçon à leurs Princes.

Pour continuer d'affoiblir le Duc de Bourgongne, (le plus ordinaire & fascheux ennemy que le Roy eust en teste) sa Maiesté fauorisa tel- *Commines c. 95*
lement les desseins des Suisses & ceux de René II. Duc de Lorraine, qui luy faisoit la guerre ; que ce Prince Martial perdit en fin contre eux *P. Heuterus.*
la bataille & la vie deuant Nancy, la ligne Royale des Ducs de Bour-
1477 gongne finissant en ce Prince turbulent & d'vn esprit inquiet.

Aprés cette mort, deux grandes occasions se presenterent à LOVIS, pour accroistre son Empire. En la premiere, il sembloit, que l'Italie ne fust diuisée que pour se reünir sous sa domination. On le conseilla de ti- *Mathieu*
rer profit de telles diuisions, & de renouueller les anciens droits que la Couronne de France auoit sur les Royaumes de Sicile & de Naples, dés le temps du Roy S. Louis. Mais comme il estoit doüé d'vne prudence nonpareille, encore qu'il eust esté institué heritier de ce Royaume par Charles dernier Prince de la Maison d'Aniou ; si est-ce qu'il n'y voulut

Digitized by Google

FRANCE. entendre, ne desirant vne domination si mal fondée, que celle qui n'auoit pour apuy, que la legereté d'vn peuple inconstant, & assez éloigné. *Ans de Iesvs Chr.*

Commines. R. Chopin. Vignier. LOVIS ietta plustost les yeux sur les deux Bourgongnes, qui l'auoisinoient, dont il se saisit & de la ville d'Arras auec partie du Comté d'Artois, par droit de reuersion. Le progrés de ses victoires eust en fin contraint Maximilian, Archiduc d'Austriche, depuis Empereur, mary de l'heritiere de Bourgongne, d'abandonner les Pays-bas, & de conduire en Alemagne la Princesse, auec le repentir de son mariage, si la bataille de Guinegaste donnée prés Theroënne, que l'Archiduc gagna sur les François, n'eust troublé leurs affaires, & changé les desseins de guerre en des resolutions de paix, confirmée par le mariage conclu entre le Dauphin Charles, fils du Roy, & Marguerite d'Austriche fille de Maximilian, à cette fin conduite en France. Le Pape Sixte IV. excita les deux Princes par le Cardinal de S. Pierre de s'accorder, pour ioindre leurs forces contre l'ennemy commun des Chrestiens. 1478. 1479 *Bat. de Guineg.* 1479 1482.

Mathieu. LOVIS ayant donc pacifié son Estat, sa vieillesse ne luy permit desormais d'entreprendre de difficiles guerres & conquestes; ains l'obligea de penser seulement aux moyens de laisser à son fils la Couronne aussi paisible, comme elle estoit riche & puissante. Car il l'auoit embellie & accreuë des Prouinces de Bourgongne, par le decés du Duc Charles, de celles d'Aniou, du Maine, de Prouence & de Barrois, par la mort des Roys René & Charles de Sicile; du recouurement des villes de Picardie, & de quelques autres d'Artois; ensemble des droits & des pretensions aux Couronnes de Sicile & de Hierusalem; & aux Comtez de Roussillon & de Cerdaigne, situez sur les limites d'Espagne, à luy engagez par Iean Roy d'Aragon & de Nauarre, auec promesse de le secourir contre ses suiets rebelles, comme LOVIS fit depuis par les troupes enuoyées sous la conduite de Iacques d'Armagnac Duc de Nemours. B 1481. 1462.

Au Tresor de Fr. L. Bolongne 2.t.5. Et d'autant que le Comté de Bolongne sur la mer estoit voisin de l'Anglois & place importante, il la reünit aussi à son domaine; Bertrand de la Tour luy ayant transporté ce Comté, le Roy luy bailla en contre-échange la Seigneurie de Lauraguez en Languedoc en titre de Comté. 1477.

Ibidem. Registre cotté Louis XI. Il ioignit aussi à son domaine la ville & le Chasteau d'Amboise sur Loire, qu'il confisqua sur le Seigneur d'icelle, croyant qu'il s'estoit engagé en des intelligences auec le Duc de Bretagne. Il eut encore par eschange la ville de Montrichard, pour laquelle il transporta à Guillaume de Harcourt Comte de Tancaruille le Vicomté de Gournay en Normandie. C

Au Tresor de Fr. L. Tours 3.t.12. La Seigneurie des Montils lés Tours luy fut venduë par Hardoüin Seigneur de Maillé son Chambellan, moyennant cinq mil cinq cens écus d'or, & l'vnion des trois hommages liges pour les Seigneuries de Maillé, de Rochecorbon & du Vicomté de Tours, tenuës de sa Maiesté à cause de son Chasteau de Tours; En l'estenduë de cette Seigneurie des Montils il fit construire son Chasteau qu'on nomma du Plessis lés Tours, où il se plaisoit & y faisoit sa demeure. 1463.

Layette P.t. 157. Louis Seigneur de Belleuille, & Marie Dame de Soubise sa sœur luy transporterent aussi la Seigneurie de Montagu en Poictou.

Commines c. 36. Mathieu. Ce grand Prince entre autres vertus est loüé de Prudence, de Iustice & de Liberalité. Sa Prudence le rendit victorieux de ses suiets & de ses ennemis estrangers: Iuge & Arbitre des differens d'entre les Roys de Nauarre & d'Aragon, & celuy de Castille, auec lequel & le Monarque François y eut vne Entreueuë; Il fut aussi Arbitre de la paix d'entre

Ans de IESVS CHR. Rome & Florence, & de celle de Rome & de Venise. Bref on luy donne l'honneur d'auoir esté *Protecteur de la liberté des Republiques d'Italie.* FRANCE.

Sa Iustice fut meslée d'vne extréme seuerité, dont il fit sentir les rigoureux effects au Connestable de S. Paul, au Duc de Nemours, à Charles de Melun Seigneur de Normanuille, Grand Maistre de France; & contre d'autres il commença le procés par l'execution. Le rude traittement qu'il fit aussi à Iean V. Comte d'Armagnac, dont il mit les Comtez & belles Seigneuries dans sa main, a esté encore l'vn des terribles effects de son courroux : duquel se ressentit pareillement le Cardinal Baluë, qui pour l'auoir déseruy fut long temps retenu en vne rude prison. *P. Mathieu.*

Les erections faites par ce Roy des Cours de Parlement de Bourdeaux pour la Guyenne (celle qu'en auoit fait Charles VII. ayant esté suspenduë) de Diion pour le Duché de Bourgongne, & de Salins ou de Dole pour la Franche-Comté de Bourgongne (lequel Comté il restitua depuis par la paix faite auec l'Archiduc Maximilian) sont des témoignages du soin qu'il auoit d'establir vn bon ordre en la Iustice. *B. de la Rocheflauin l. 1. des Parlemens c. 8. & 12.*

B Sa Liberalité luy ouurit les cœurs des hommes & les portes des villes, & fit ranger à leur deuoir plusieurs esprits qui s'estoient éloignez de luy. Il s'en est encore seruy pour renuoyer les Anglois en leur pays, & les obliger à son amitié, les Bretons à son seruice, autres à son secours. Ce fut le premier de nos Roys qui rendit les Suisses ses pensionnaires, à
1479. condition de le seruir en ses guerres. En somme sa reputation l'a fait admirer à toutes les puissances de l'Europe, redouter des Estrangers, & craindre de ses suiets. *Mathieu.*

A son aduenement à la Couronne il reuoqua la Pragmatique Sanction par Lettres données à Tours le XXVII. de Nouembre MCCCCLXI.
1461. Et bien que le Pape Pie II. luy eust donné le titre de *Grand Roy* pour cette cause; Toutesfois la Cour de Parlement de Paris & l'Vniuersité luy ayant remonstré le preiudice que l'Eglise receuoit de telle reuocation, & la diminution des droits de son Estat, & celle des Libertez de
C l'Eglise Gallicane, cette Pragmatique ne laissa pas d'estre obseruée pour les raisons remarquées par l'Histoire, le Roy le voulant ainsi. Aussi quelque grand zele que LOVIS eust enuers le S. Siege, il ne laissoit pas de faire cognoistre aux Papes, qu'ils estoient grandement obligez à la Couronne de France : & commanda aux Euesques, qui estoient en la Cour de Rome, de venir resider dans leurs Eueschez, & de veiller sur leurs troupeaux à peine de priuation de leur Temporel : Il leur enioignit aussi de se preparer à la tenuë du Concile de Lyon sur l'instance qu'il vouloit faire au Pape de le conuoquer, témoignant par tous ces actes sa Pieté. Comme aussi en ce que faisant Alliance auec Georges Poiebrad Roy de Boheme, il protesta n'auoir aucune intention d'adherer ny de fauoriser les erreurs des Bohemiens contraires à l'Eglise : n'ayant autre but que la defense de la Religion Catholique; ainsi est-il porté par vn acte qu'il en fit dresser. *I. Bouchet Annales d'Aquitaine partie 4.* *Du Tillet.* *Raisons & moyens de M. de S. Romain Procureur general du Roy.* *P. Mathieu.* *Au Tresor de France. Layette, Boheme.*

Mais le lustre de telles vertus fut obscurcy par les mauuaises conditions qui se rencontrerent en ce Prince. Plusieurs ont escrit, que sa deuotion sembloit plustost superstitieuse que religieuse; ayant plus de soin de paroistre pieux que de l'estre. Et bien que la Charité Chrestienne l'obligeast de remettre les iniures, comme firent le Roy son pere, Charles V. son ayeul & autres Princes genereux, si est-ce qu'il fut plus prompt à venger les offenses, qu'à recognoistre les biens faits. Aussi cette grande rigueur le rendit en fin craintif, soupçonneux & dissimulé. *Cl. de Seissel.*

FRANCE. Il estoit aux pauures, pour donner aux Eglises, & plus que nul autre Roy foula son peuple de subsides; ce qui le rendit mal affectionné enuers luy. Comme à l'entrée de son regne il auoit offensé presque tous les Grands de son Estat, aussi se défioit-t'il d'eux à la fin de ses iours, & taschant par tous moyens de perdre ses ennemis, il faillit souuent à se perdre luy mesme & son Royaume.

Mathieu.

An de IESVS CHR.

Lors qu'il succeda au Roy CHARLES VII. il changea son Conseil, & presque tous ses principaux Officiers, se seruant & approchant de sa personne gens de basse condition, qu'il enrichit & auança aux charges, prenant plaisir d'abbatre & reprimer les Grands.

Commines.

Mais se representant combien leurs mécontentemens auoient ruiné ses affaires, & qu'en fin cela pourroit le ietter encore dans quelque autre sousleuement qu'il auoit suiet de craindre, il s'aduisa d'vn moyen pour reünir à ses volontez leurs esprits alterez & les y affermir par de nouueaux liens: ce fut de les honorer de l'Ordre de Cheualerie, qu'il institua & nomma de l'Archange S. Michel, l'ayant fait recompense de vertu & marque de noblesse du Sang. Il en fit l'institution à Amboise le premier iour d'Aoust MCCCCLXIX. A quoy il fut d'ailleurs porté d'autant plustost, qu'il creut ne deuoir ceder en magnificence aux Ducs de Bourgongne, d'Aniou, de Bretagne, & de Bourbon, Princes puisnez de la Maison de France, qui auoient aussi estably diuers Ordres militaires. B

A. Miraus.

A. Fauin, au Theatre d'honneur.

Ordre de S. Michel. 1469.

L'an MCCCCXXXVI. ce Roy LOVIS XI. n'estant encore que Daufin, & n'ayant que treze à quatorze ans, espousa, dans le chasteau de Tours, MARGVERITE D'ESCOSSE (alors aagée de douze ans) fille aisnée de Iacques I. du nom Roy d'Escosse & de Ieanne de Sommerset Princesse du Sang Royal d'Angleterre. Et par ce que LOVIS estoit ieune, le Roy son pere luy donna pouuoir de se presenter deuant l'Archeuesque de Tours son diocesain, pour le declarer capable de luy donner dispense d'aage de solemniser le mariage. Les Anglois ialoux & offensez de cette alliance la voulurent empescher, & firent de grandes offres au Roy d'Escosse afin qu'il n'y entendist. Mais cela fut inutile. La Princesse estoit doüée de perfections de corps & d'esprit, & quoy que quelques Anglois ayent indiscretement publié, qu'elle estoit desagreable à son mary, si est-ce que l'extreme regret qu'il eut de sa mort, fit assez cognoistre le contraire. Entre ses bonnes qualitez on a escrit, qu'elle se monstra fauorable enuers les beaux esprits de son siecle, entre autres Alain Chartier Secretaire du Roy l'vn des premiers de la Cour, estimé pour son erudition, telle que le siecle pouuoit porter. Cette Reyne mourut sans enfans le XXVI. d'Aoust, l'an MCCCCXLV. à Chaalons en Champagne. Son corps estant demeuré en depost dans l'Eglise cathedrale de ce lieu, le Roy son espoux le fit depuis transporter dans celle de l'Abbaye de S. Laon prés la ville de Thouars en Poictou. C

G. Buchanan. in hist. Scot. l. 10.

N. Gilles.

Du Tillet.

Au Tresor de France.

Monstrelet.

Annales de France.

Son 1. mariage. 1436.

1445.

En secondes nopces LOVIS XI. espousa CHARLOTE DE SAVOYE, auparauant accordée à Federic Duc de Saxe. Elle estoit fille de Louis Duc de Sauoye & d'Anne de Cypre. Le Traité du mariage fut passé à Geneue le XIV. de Feurier l'an MCCCCLI. entre Iean Bastard d'Armagnac Seigneur de Gourdon, Chambellan de LOVIS lors Dauphin, & Antoine Bolomier General de ses Finances, ses Ambassadeurs & Procureurs d'vne part, & le Duc pour sa fille d'autre. Le pere promit en dot deux cens mil escus d'or, pour tous droits paternels & maternels. Le Dauphin doüa la Princesse de dix mil escus par an, assignez sur le Dauphiné & sur les Comtez de Valentinois & Diois. En l'an

Philib. Pingon. Arboregentis Sabaud.

G. Paradin Hist. de Sauoye l. 3. c. 44

Contract de ce mariage.

Son 2. mariage. 1457.

Ans de Iesvs Chr. l'an MCCCCLVII. elle fut conduite à Namur, où le mariage fut consommé. On a escrit, que l'alliance auoit esté arrestée sept ans auparauant à Feurs en Forests entre le Roy Charles VII. & ce Duc de Sauoye; mais ce qui rend cela douteux, & fait croire, que le Roy changea d'aduis, c'est, que le Traité cy-dessus mentionné fut fait de la seule authorité du Dauphin, sans que le Roy son pere y interuinst en personne, ou par procureur, comme les actes du mariage le tesmoignent; neantmoins depuis sa Maiesté l'approuua; ce qui fait iuger, qu'il ne fut effectué à regret par le Dauphin, comme quelqu'vn a escrit; Bien est vray, que Claude Seissel Archeuesque de Turin parlant de ce Prince il vse de ces termes; Qu'il tint mauuaise loyauté de sa personne à CHARLOTE sa femme; qu'elle estoit peu accompagnée & la pluspart du temps retirée en vn chasteau, où il l'alloit voir quelques fois plus par desir d'auoir lignée, que pour plaisir qu'il prist auec elle. La crainte qu'elle auoit de luy, & autres rudesses faisoient qu'elle n'auoit grand contentement en sa compagnie. Sur la fin de ses iours le Roy l'enuoya en Dauphiné, & B encore qu'elle fust tres-vertueuse, si est-ce qu'il luy defendit de n'approcher de leur fils quand il seroit venu à la Couronne. Mais elle ne fut en cette peine, d'autant qu'ayant suruescu peu de mois le Roy, elle deceda sur la fin de l'an MCCCCXXCIII. Son corps est enseuely dans l'Eglise de Nostre-Dame de Cléry prés Orleans auec celuy du mesme Roy son mary.

FRANCE.

An Traité des loüanges du R. Louis XII.

Mathieu.

Pingon.

1483.

LOVIS fut si fascheux enuers CHARLES VII. son pere, qu'il ne desira pas que le ieune Prince (qui fut depuis le Roy Charles VIII. son fils) luy ressemblast en cette mauuaise humeur; & redoutant que la disposition de sa nature fust secouruë par vne bonne institution, il ne se soucia de l'éleuer aux sciences, ny aux vertus dignes de sa condition releuée, voulant qu'il ne sceust autre Latin, que pour signifier ces mots, *Qui ne sçait dissimuler ne sçait regner.* C'est l'opinion commune de plusieurs Historiens. Mais autres soustiennent auec raison, ce Roy n'auoir voulu que le Prince fust gehenné sous le rude trauail des estudes, pour ce qu'en sa ieunesse il estoit de complexion foible & debile.

Mathieu. Masson. in Annal.

Et bien qu'on ait aussi escrit, que LOVIS eut auersion aux Lettres, si est-ce toutesfois que d'autres conuiennent, qu'il a esté le plus sçauant Monarque en la science Politique & en autres necessaires aux C Princes, qui ait iamais regné en France; puis qu'il a esté le mieux obey; & a rangé au deuoir ceux qui s'en estoient déuoyez. De fait le iudicieux Philippes de Comines parle souuent de luy auec vn eloge de sa suffisance & capacité; ayant le sens naturel parfaitement bon. Le long seiour qu'il fit en Dauphiné & en Brabant, luy donna assez de temps pour lire les bons liures, & augmenter le talent des sciences, qu'en sa ieunesse il auoit receu de ses Precepteurs. Il fauorisa les gens sçauants, ceux mesmement qui auoient esté bannis de Constantinople, ausquels il fit vn fauorable accueil. Aussi remit-il sus la Bibliotheque Royale, dont il bailla la garde au sçauant Robert Guaguin Ministre General de l'Ordre de la Trinité, & de la Redemption des Captifs, c'est celuy qui a descrit en langue Latine l'Histoire de France. Il l'employa en plusieurs Ambassades, comme fit aussi le Roy Charles VIII.

G. Naudé en l'Addition à l'hist. de Louis XI.

Fr. Philelphus l. 30. ep. 42.

Ger. Io Vossius de Histor. Lat. l. 3.

Tant y a que sous ce Prince les Lettres commencerent à fleurir en France. LOVIS XI. tascha de rendre l'Vniuersité de Paris celebre, en ayant banny par vn Edit particulier, quelques desordres & les sectes de ceux qu'on appelloit Nominaux & Reaux, qui empeschoient le progrés des sciences.

G. Naudé.

FRANCE. Vn an auparauant son decedes il visita le Dauphin son fils au Chasteau d'Amboise, où il estoit nourry, & y demeuroit dés le temps de sa naissance, & depuis ne l'auoit veu; ne permettant, qu'il fust visité de toute sorte de gens. Ce fut lors qu'apprehendant le blasme d'auoir negligé sa nourriture il luy fit des graues remonstrances, qu'il voulut estre registrées dans les Cours Souueraines; Ayant experimenté le preiudice, que luy auoit apporté le mespris des Princes, & le mauuais traitement fait aux autres Grands de son Estat: par son Testament il luy defendit de ne les mécontenter, mais de mettre son espoir en la bienueillance de ses suiets, afin d'heureusement regner; luy faisant promettre par serment, de ne changer les domestiques qu'il luy laissoit.

An de Iesvs Chr.

Masson. l. 4. Annal.

C'est donc auec beaucoup de suiet qu'on a dit de ce fameux Roy, que les differences furent grandes d'entre sa fortune publique & la priuée; les malheurs ont esté long temps parmy ses prosperitez; en son regne il fut Prince sage, heureux, & seuere, bon maistre & liberal, défiant amy, cruel ennemy, terrible voisin. En sa maison, mauuais fils, mauuais mary, mauuais pere, & mauuais frere. On tient vulgairement; Que le premier il a mis les Roys hors de page, leur ouurant le chemin de se rendre fort absolus, & d'estendre bien loin leur puissance & authorité. B

P. Mathieu.

En fin ce grand Monarque pressé des inquietudes de l'esprit autant que des langueurs du corps, fut reduit à si miserable condition, qu'il luita prés de quatre ans contre les efforts d'vne incurable maladie; Mais cuidant retarder le temps de sa mort, il obtint permission du Pape de faire venir de Calabre dans sa Cour Sainct François de Paule, Instituteur de l'Ordre des Minimes; Il le pria d'interceder pour luy par ses prieres enuers Dieu; afin qu'il prolongeast sa vie; A quoy il respondit ce que sage homme deuoit, dit Commines. LOVIS fit aussi apporter de Reims la Sainte Ampoule, à mesme fin, dans son Chasteau du Plessis lés Tours, où il mourut le xxx. iour d'Aoust l'an MCCCCXXCIII. ayant regné XXII. ans, vn mois & huict iours, & vescu LXI. an, auquel age aucun des Roys Tres-Chrestiens n'estoit paruenu depuis Charlemagne & Louis le Debonnaire son fils. Il éleut sa sepulture dans l'Eglise collegiale de Clery, laquelle il fit bastir & dota richement. Elle fut dedée à l'honneur de la sacrée Vierge mere de Dieu; enuers laquelle il auoit vne particuliere deuotion. A sa priere Sixte V. par vne Bulle excommunia ceux, qui voudroient transporter son corps ailleurs, qu'au tombeau qu'il y fit construire. C

Commines c. 130.

Mathieu l. 10.

Vignier.

Commines c. 109.

Mathieu.

1483.

Luy & la Reyne CHARLOTE DE SAVOYE sa femme fonderent aussi à Paris le Monastere des Religieuses Cordelieres, dit de l'Aue Maria, qui estoit l'ancien Conuent des Beguines; A Orleans il fit rebastir l'Eglise de S. Aignan, & enrichit de grands reuenus la Saincte Chapelle du Palais à Paris.

I. du Brueil aux Antiq. de Paris.

L'Histoire du mesme Roy a esté décrite par Philippes de Commines Seigneur d'Argenton, Cheualier natif des Pays bas; Il le retira industrieusement du seruice de Philippes Duc de Bourgongne, & recognoissant son experience & sa capacité aux affaires d'Estat, l'employa en plusieurs Ambassades importantes; On compare ses Escrits à ceux du iudicieux Polybe, qu'il imite souuent, encore qu'il ne l'eust point leu, ny les autres meilleurs anciens Autheurs, estant seulement aydé d'vn bon sens & iugement naturel. Cette Histoire, traduite en diuerses langues, est l'vne des plus excellentes, que les Souuerains doiuent lire pour leur instruction. Et pût-on dire de l'Autheur (qui ne fut agité de passion,

Ans de IESVS CHR. ayant eu pour but la simple verité) Que ce Philippes est digne de tous les Alexandres. Mais d'autant que ce graue Autheur n'a décrit le commencement de ce regne & qu'il a obmis plusieurs particularitez notables, ne parlant gueres que de ce dont il a esté oculaire témoin, le Roy HENRY LE GRAND d'eternelle memoire, commanda à Pierre Mathieu l'vn de ses Historiographes, d'entreprendre l'Histoire entiere de ce Prince (de laquelle nous auons tiré vne bonne partie de cét Eloge;) Et de n'agueres sous le Roy LOVIS LE IVSTE Gabriel Naudé personnage docte & curieux, a mis en lumiere vne Addition à l'Histoire du mesme Roy LOVIS XI. contenant aucunes belles remarques, que les autres n'auoient point touchées. On a aussi publié vne Chronique de son regne, dite communement, scandaleuse, écrite par Iean de Troyes Greffier de l'hostel de la ville de Paris. FRANCE. *Lipsius in Politicis.*

ENFANS DV ROY LOVIS XI. ET DE LA REYNE CHARLOTE DE SAVOYE sa seconde femme

B

Sa naissance. 1459. 31. IOACHIM DE FRANCE, Daufin de Viennois, né à Genepe en Brabant le XXV. de Iuin; Le continuateur de Monstrelet dit sur la fin de Iuillet MCCCCLIX. Il eut pour parain Philippes le Bon Duc de Bourgongne, & pour maraine Isabel de Bourbon, femme de Charles Comte de Charolois depuis Duc de Bourgongne. Il mourut ieune, & fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers d'Amboise. La perte en fut si sensible au Roy son pere, (qui lors de sa naissance estoit encore Daufin) qu'il fit vœu de ne connoistre autre femme que la sienne; Mais il ne le tint pas. *Du Tillet. Comminei. Mathieu. Eloges des Daufins de Viennois d'Hil. de Coste.*

Il y a doute si ce ieune Prince IOACHIM fut Daufin. Car Iean de S. Gelais en l'Histoire du Roy Louis XII. semble dire, qu'il ne le fut pas, écriuant, que le premier des enfans du Roy LOVIS XI. mourut auant qu'il fut Roy. *I. de S. Gelais*

31. CHARLES VIII. du nom Roy de FRANCE, & de SICILE, Empereur titulaire de CONSTANTINOPLE.

C

Sa naissance. 1472. 31. FRANCOIS DE FRANCE Duc de Berry, né à Amboise l'an MCCCCLXXII. en Septembre deceda en Iuillet de l'an suiuant MCCCCLXXIII. ou XIV. selon aucuns. Il fut inhumé en l'Eglise des Cordeliers de la mesme ville d'Amboise.

BERRY. D'azur à trois fleurs de Lis d'or, à la bordure engreslée de gueules.

31. LOVISE DE FRANCE decedée en ieunesse.

31. ANNE DE FRANCE, Dame de Beauieu, puis Duchesse de BOVRBON femme du Prince Pierre, premierement Seigneur de Beauieu, puis Duc de Bourbon deuxiéme du nom. Il sera parlé d'eux en la Maison de Bourbon.

31. IEANNE DE FRANCE Reyne, Duchesse de Berry; L'Eloge de laquelle Princesse sera traité au Liure des Ducs de Berry.

FILLES NATVRELLES DV ROY LOVIS XI.

31. IEANNE Comtesse de Roussillon, femme de LOVIS Bastard DE BOVR-

Digitized by Google

FRANCE. BON Comte de ROVSSILLON Amiral de France; D'eux est faite plus ample mention au Liure, qui traite de la Maison de Bourbon. *An de IESVS CHR.*

31. IEANNE Comtesse de SANCERRE, fut mariée, par le Roy LOVIS XI. son pere, auec ANTOINE DE BVEIL, Comte de Sancerre, fils aisné de Iean de Bueil, Comte du mesme lieu, Amiral de France. Elle eut en dot la somme de quarante mil escus. Leur posterité sera deduite en son lieu.

POITIERS VALENTINOIS. D'azur à six besans d'argent 3. 2. 1. au chef d'or. Party de FRANCE à la barre d'or.

31. MARIE Dame de S. VALLIER a esté alliée auec AIMAR DE POITIERS V. du nom Seigneur de S. Vallier, Comte de Valentinois. Par Lettres données à Meslay le XI. de Iuillet MCCCCLXVII. le Roy Louis XI. expose, qu'ayant puis nagueres traité le mariage de sa fille naturelle MARIE auec son cher cousin Aimar de Poitiers Seigneur de S. Vallier, estant expedient d'ordonner les Armes, qu'il luy plaira qu'elle porte, acertené qu'elle est veritablement sa fille naturelle, & voulant honorer elle & sa posterité, & qu'elle iouïsse des honneurs, dignitez & prerogatiues, qu'aux enfans naturels de Princes appartient, veut & ordonne, qu'elle porte les Armes de France, à la difference d'vne bande d'or, commençant au costé senestre, ainsi que les enfans naturels ont accoustumé de faire. *Son mariage. 1467.* B

FRANCE. D'azur à trois fleurs de Lis d'or. Escartelé d'argent à la Croix d'or potencée, accompagnée de quatre Croisettes de mesme, qui est IERVSALEM.

BRETAGNE. D'Hermines.

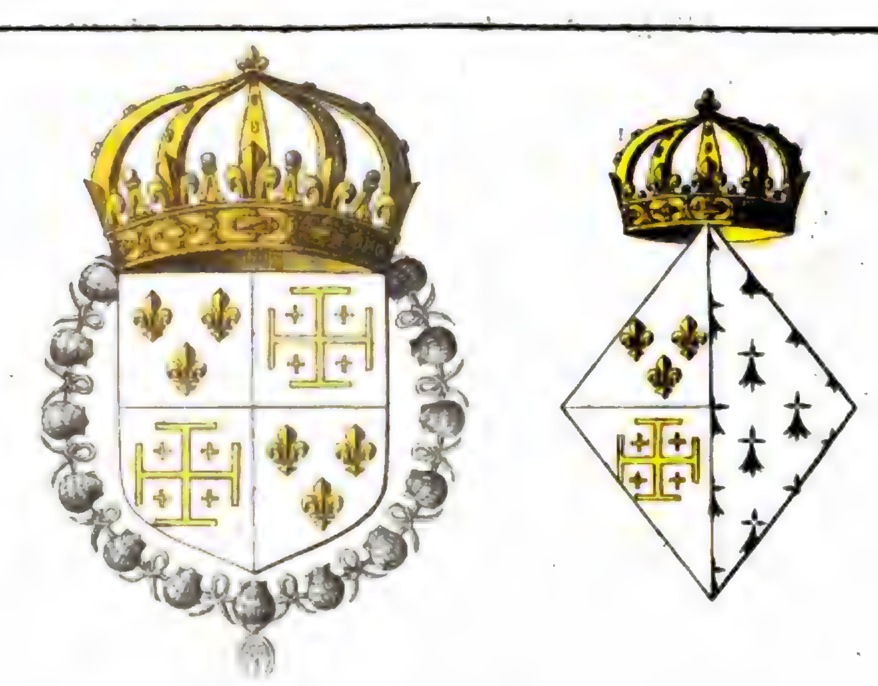

C

31. CHARLES VIII.

ROY DE FRANCE, DE SICILE & de IERVSALEM, Empereur Titulaire DE CONSTANTINOPLE.

CHAPITRE X.

LEs premices de ce regne furent remarquables en cecy, que CHARLES VIII. rompit & dissipa comme vn clair Soleil, le nuage d'vne grande faction formée dans son Estat. Ayant en suite, par le moyen de son heureux mariage, reüny à la Couronne de France la prouince de Bretagne, qui en estoit distraite depuis longues années.

Mais il rendit sa memoire encore plus illustre, de ce qu'au printemps

Ans de Iesvs Chr. de son aage il reduisit en son pouuoir vne bonne part de l'Italie par ses armes victorieuses, couronnant sa conqueste de Naples d'vn glorieux trophée, qu'il remporta sur les grandes forces des Potentats d'Italie confederez auec le Pape, l'Empereur & le Roy d'Espagne. Et bien que plusieurs graues Autheurs Italiens ayent donné à ce Roy des veritables loüanges, si est-ce que d'autres ialoux de sa gloire, & de celle du nom François, ont osé dire, Qu'auec plus d'impetuosité que de vertu il troubla tout le Monde. Neantmoins cettuy-cy est le mesme, qu'ils comparent à Iules Cesar; sa venuë, sa veuë & sa victoire ayant esté vne mesme chose, puis qu'il apporta plus de fraieur à l'Italie au bruit de ses armes, qu'autresfois elle n'en auoit eu à la descente des anciens Gaulois. FRANCE. *Iac. Sadolet. Ion. Pontan. B. Platina. P. Iouius. Fr. Guicciard.*

De verité la France ne retira grand fruit de son voyage, & de cette Conqueste, pour la soudaine reuolte des Neapolitains, peuple leger & variable; Mais il suffist, que la cause en fust iuste, & l'expedition si glorieuse, qu'apres vn si genereux exploit le Monarque François deliberoit de passer outre & tourner ses desseins en Orient contre les Turcs, qui B fut son but principal, dont le Sultan Baiazet receut tant d'épouuante, qu'il fut sur le point d'abandonner Constantinople, & se retirer en Asie; comme nous dirons. *Sabellic. Vignier.*

CHARLES veid premierement la lumiere du iour au chasteau d'Amboise, le dernier de Iuin, l'an MCCCCLXX. fut presenté au Baptesme par l'Archeuesque de Lyon Charles de Bourbon, depuis Cardinal, qui luy donna le nom, & par Edoüard Prince de Galles, fils du Roy d'Angleterre. Ieanne de France Duchesse de Bourbon, tante du ieune Prince, fut maraine. *Histoire de Louis XI. Du Tillet.* *Sa naissance. 1470.*

A peine auoit il attaint cinq ans, lors que son mariage fut accordé dans Amiens auec Elisabeth d'Angleterre, fille aisnée du Roy Edoüard 1475. IV. par Traité de l'an MCCCCLXXV. & l'Anglois voyant l'alliance rompuë se laissa porter à tel excés de regret, qu'il en mourut. *Au Trésor des Chartes de Fr. L. Anglet. s. 53.*

Par vn autre Traité fait sept ans aprés auec Maximilian Archiduc d'Austriche, depuis Empereur, on accorda, que Marguerite sa fille & de Marie de Bourgongne, espouseroit le Dauphin CHARLES. Encore 1483. que les nopces eussent esté celebrées à Amboise en Iuillet MCCCCXXC C III. si est-ce que le mariage n'eut effect pour les raisõs cy-aprés deduites. *Comminest. 129 & 132.*

Le ieune Roy suiuant l'ordonnance de son pere & predecesseur, demeura sous le gouuernement de Pierre Seigneur de Beaujeu, depuis Duc de Bourbon, & de celuy d'Anne de France sa femme, sœur de de CHARLES, Princesse accorte & prudente; mais qui tenoit beaucoup des humeurs de son pere.

Louis Duc d'Orleans ieune Prince d'vn cœur genereux, qui estoit lors premier du Sang Royal & plus proche de la Couronne, porta impatiemment de se voir exclus de la Regence; comme autres fois son ayeul de mesme nom, regnant Charles VI. Il en conceut tant de ialousie, que par le conseil des Comtes de Dunois & de Cominges, Seigneurs de grand esprit & d'entreprise, il resolut, à quelque prix que ce fust, de paruenir au gouuernement. A cét effect ayant émeu vne guerre ciuile de cinq à six ans, il s'allia du Comte d'Angoulesme, des Ducs de Bretagne & de Bourbon (aussi Princes du Sang) du Prince d'Orange, & du Sire d'Albret. *G. de Ialligny en l'hist. du R. Charles VIII. Vignier.*

Pour obuier à ce trouble les Estats de France conuoquez à Tours furent d'aduis; Que la qualité de Regent ne seroit prise par aucun des Princes; Que la nourriture du Roy demeureroit à la Dame de Beaujeu, & l'administration du Royaume à douze notables personnages, *I. Tilius Episc. in Chron.*

FRANCE. sur lesquels le Duc d'Orleans presideroit. Mais il ne fut pas satisfait de cette resolution, voyant que les Seigneur & Dame de Beauieu auoient en effet la fonction de Regents, encore qu'ils n'en eussent le titre & la qualité. En ces Estats la Pragmatique Sanction fut restablie, & la venalité des Offices de Iudicature ostée & abolie.

Ans de Iesus Chr.

Du Tillet.

En suite, le couronnement du Roy fut fait à Reims au mois de Iuin MCCCCLXXXIV. par le ministere de l'Archeuesque Pierre de Laual.

Son couronnement. 1484.

Arn. Ferronus.

Par deux fois le Duc d'Orleans s'estoit efforcé de remuër; mais ses desseins estant dissipez, à la troisiéme il se retira vers le Duc François de Bretagne. Ce Prince auoit deux filles recherchées par diuers Princes, mesmement l'aisnée ANNE (qui estoit l'vn des plus beaux & grands partis de l'Europe) par l'Archiduc Maximilian, veuf de Marie de Bourgongne. Le desir qu'il eut de paruenir à ce mariage l'embarqua dans le party d'Orleans; & au preiudice de la paix & de l'alliance contractée auec le Roy son gendre futur, se rendit son ennemy. Car ayant demandé Arras, Bethune, & autres villes, qu'il disoit estre detenuës au ieune Philippes d'Austriche Comte de Flandres, depuis Roy de Castille son fils, il se met en campagne auec vne armée. CHARLES luy en oppose vne autre sous la conduite du Seigneur de Cordes & du Mareschal de Gié. Le Roy s'estant auancé iusques à Compiegne, & Maximilian n'osant passer bien auant en France, rompit son armée, & resolut d'assister sous main les Princes malcontents. Mais depuis il recommença la guerre ouuertement.

B. d'Argentré en l'hist. de Bret.

G. de Ialligny.

B

1486.

D'autre part CHARLES, incité par aucuns Barons de Bretagne, refugiez dans sa Cour, pour auoir esté mal traittez par leur Duc, prit dessein de luy faire aussi la guerre, non tant en faueur de ces Barons, que pour les droits qu'il auoit sur le Duché, au moyen de ce que les Comtes de Pentheure, descendus de Charles de Blois, auoient transporté au Roy Louis son pere leurs pretensions au mesme Duché. Aussi que le Roy trouuoit mauuais le support que le Prince Breton donnoit au Duc d'Orleans & à ses partisans declarez ennemis de l'Estat.

Ferron.

D'Argentré.

En ce mouuement la Guyenne n'estant bien asseurée au seruice de CHARLES, il y descendit, se rendit maistre de Saintes, de Blaye, & de Bourdeaux, villes qui fauorisoient les Princes confederez. Le Comte d'Angoulesme & le Sire de Pons estonnez de cette prosperité se rendirent incontinent au Roy, duquel ils esprouuerent la Clemence.

C

Ialligny.

L'armée Royale vint ioindre celle qui estoit en Bretagne, conduite par Louis II. Seigneur de la Tremoille, ieune Seigneur duquel la vertu, la naissance & la reputation deuançoient la saison de son aage. Aprés la prise de la ville de Vennes, on assiegea en vain celle de Nantes, où les Ducs de Bretagne & d'Orleans se renfermerent. Car ayant receu du secours, la place estant tres-forte & les chaleurs extremes, on fut contraint de leuer le siege.

1487.

I. Bouchet en la vie de L. de la Tremoille.

Ainsi les Princes enflez de cét heureux succés, & de l'assistance qu'ils eurent de quelques troupes Angloises & Alemandes, oserent tenter le hasard d'vne bataille. Les armées se rencontrerent dans la plaine de S. Aubin du Cormier le XXVI. de Iuillet MCCCCXXCVIII. & fut le combat si heureux, que le Seigneur de la Tremoille Lieutenant general de l'armée Royale obtint la victoire; d'autant plus signalée, que le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange demeurerent prisonniers, & plus de cinq mil des ennemis furent tuez sur la place: en suite Dinan & de S. Malo se rendirent.

D'Argentré l. 13. c. 45.

Bat. de S. Aubin.

1488.

Le Duc de Bretagne voyant ses affaires reduites à vn tres-mauuais

Ans de Iesus Chr. point, rechercha la paix, arrestée à Coiron prés Nantes le XXI. d'Aoust de la mesme année. Par le traitté il consentit, que ses filles ne seroient mariées, que par le conseil, aduis & consentement du Roy; & d'autant que sa Maiesté auoit desia mis en son pouuoir quelques villes, il accorda, qu'elles luy demeureroient, & que l'on conuiendroit d'arbitres pour vuider leurs differens. FRANCE.

Cependant la guerre continuant tousiours entre CHARLES, & l'Archiduc Maximilian, deuenu Roy des Romains, le Seigneur de Cordes surprit S. Omer & Theroënne, puis défit le Seigneur de Rauastein, le Duc de Gueldres & le Comte Engilbert de Nassau; le Duc & le Comte demeurerent ses prisonniers. Ce dernier ayant fait ouuerture de paix, vint trouuer le Roy, qui de sa part dépescha ses Ambassadeurs à Francfort, où estoit Maximilian; le Traitté y fut conclu en Iuillet, MCCCCLXXXIX. tant au nom du mesme Roy Maximilian, que de l'Archiduc Philippes son fils vnique. Entre autres points le Roy accorda; Que les villes de Bretagne, qui au temps du Traitté de Coiron estoient en la puissance du Duc François (lequel deceda peu de iours aprés ce Traitté) fussent remises és mains de la Duchesse ANNE sa fille aisnée, à la charge qu'elle feroit sortir de Bretagne les Anglois venus à son secours; Que S. Malo, Fougeres & autres places demeureroient en neutralité; Et comme autresfois fut accordé, que les differends de CHARLES & d'ANNE seroient vuidez par arbitres; & fut l'entreueuë du Roy Tres-Chrestien & de Maximilian Roy des Romains accordée pour terminer les autres differends à cause des deux Bourgongnes, & sur leurs autres pretensions.

Ialligny. *Ferron.* 1489. *Au Tresor des Chart. de Fr.* B *d'Argentré l. 13.*

Quelque temps auant, le mariage de ce Roy estranger auoit esté accordé auec ANNE; ayant donné Commission au Comte de Nassau pour l'espouser en son nom, comme fit ce Comte. Mais le consentement du Roy Tres-Chrestien n'y estant interuenu, comme il estoit requis; la Princesse estant sa vassale, & d'ailleurs que le Duc François pere d'ANNE, auoit aussi promis de ne la marier sans le consentement du Roy, ce mariage proietté non consommé, demeura nul. Cependant Alain Sire d'Albret se voyant aussi frustré du mariage de la Princesse, qu'il auoit instamment poursuiuy (auquel le pere d'Anne inclinoit) il se rangea au party du Roy, luy rendit Nantes & ceda les droits qu'il pretendoit au Duché de Bretagne au nom de sa femme de la Maison de Pentheure, pour lesquels sa Maiesté luy transporta le Comté de Gaure & la ville de Florence en Guyenne.

Au Tresor de Fr. L. Bretagne t. 119. C

ANNE s'estant retirée à Rennes, son conseil entra en diuision sur son mariage, qui n'estoit approuué par plusieurs Bretons; Mais aprés diuerses contentions, enfin la paix entre le Roy & elle fut traitée par deliberation des Estats du pays au mois de Nouembre MCCCCXCI. & par mesme moyen l'autre alliance de la Princesse beaucoup plus sortable fut accordée auec le Roy, qui renuoya Marguerite d'Austriche, aprés qu'elle eut fait seiour de neuf ans en France; mais à cause de sa ieunesse, le mariage n'auoit esté consommé.

1491. *Ferron.*

Sommaire. 1491. Doncques celuy d'ANNE Duchesse de BRETAGNE auec nostre CHARLES VIII. fut preferé & l'autre improuué, comme estant cettuy-cy fondé sur le bien public, & sur le dessein de reünir la Bretagne à la Couronne de France. Car le Roy consideroit prudemment, que l'Estat François seroit menacé d'vne grande tempeste si la Bretagne tomboit en main estrangere. Les François & Bretons, qui voyoient les fondements iettez d'vn perpetuel repos entre eux par le moyen de cet-

Argentré. *Du Tillet.* *Argentré l. 13. c. 53.*

FRANCE. te heureuse paix & alliance, en furent grandement satisfaits. Pour la consommer, on conduisit la Duchesse à Langests en Touraine, où le contract fut passé, en presence du Duc d'Orleans (que le Roy auoit nouuellement liberé) du Duc de Bourbon & d'autres Princes & Grands de France & de Bretagne. An de IESVS CHR.

Par les conuentions la Duchesse, pour l'honneur qu'elle receuoit de cette haute alliance, & pour faire cesser les pretensions du Roy, transporta à sa Maiesté & à ses successeurs Roys de France son Duché par donation faite en faueur de mariage, au cas qu'elle decedast auant luy sans hoirs procreez d'eux. Et sa Maiesté, par égale faueur maritale, luy fit aussi cession de ses droits, à la mesme cōdition de deceds sans enfans. Et pour euiter la guerre, qui se pourroit ensuiure entre leurs pays, fut conuenu, Qu'ANNE demeurant vefue elle ne conuoleroit à autres nopces fors auec le Roy futur, s'il luy plaisoit & faire se pouuoit, ou bien à autre prochain presomptif futur successeur de la Couronne, qui seroit tenu faire au Roy les recognoissances & redeuances deuës; bref il fut stipulé, que le Duché ne pourroit estre aliené qu'à CHARLES & aux Monarques ses successeurs; Le doüaire fut constitué à la Duchesse tel qu'il auoit esté consenty à la Reyne Charlote de Sauoye mere du Roy. A l'instant ils furent espousez par Louis d'Amboise Euesque d'Alby le XVI. de Decembre du mesme an; & peu de temps aprés la Reyne fut sacrée & couronnée dans l'Eglise de S. Denys en France, & fit son entrée solemnelle à Paris. *Hist. de Bretagne.* B 1492.

Par ce moyen le Roy ioignit à son Estat la Bretagne pays d'importance, & de grande estenduë, contenant neuf Eueschez; ce qui fit dire au prudent, & grand politique Laurent de Medicis Florentin, estonné de cét accroissement, & en preuoyant la suite, que de grands maux s'aprestoient en Italie; si le Roy de France cognoissoit ses propres forces.

Henry VII. Roy d'Angleterre, ayant aussi eu aduis qu'on proiettoit cette alliance, redouta pareillement la puissance des François. Il consideroit, que ses predecesseurs estoient par là souuent venus fondre dans ce Royaume, esperant, que quelque occasion se pourroit presenter pour faire le semblable. Cela le fit resoudre de trauerser le mariage du Roy, & à cette occasion se declara son ennemy, ayant enuoyé des forces à la Duchesse; & mettant en oubly le secours opportun, que ce grand Monarque luy auoit donné, par le moyen duquel il conquit l'Angleterre, vainquit & tua le Roy Richard III. son aduersaire, & se mit la Couronne Angloise sur la teste. Henry vint donc, sous vn foible pretexte, prendre port à Calais, esperant que Maximilian, qui l'auoit principalement animé en cette entreprise, se ioindroit à luy, ce que toutesfois il n'executa. L'Anglois ne laissa pas d'assieger Bolongne: mais inutilement, parce qu'ayant eu aduis de quelque remuëment dans son Estat, il conclud la paix auec CHARLES à Estaples sur la mer le III. de Nouembre MCCCCXCII. Ardres & autres places que l'Anglois auoit prises furent restituées: & neantmoins on luy reserua, & à ses successeurs Roys d'Angleterre de pouuoir secourir, sans infraction de la paix, le Roy des Romains, & l'Archiduc son fils ses Alliez, si aprés leur declaration d'entrer en cette paix, le Roy leur faisoit la guerre; Que s'ils la commençoient Henry ne les pourroit secourir. *Commines c. 113.* *d'Argentré l. 13.* C *Au Tresor des Chartes de Fr. L. Anglet. n. 17. t. 17.* 1492.

Mais l'on ne fut en cette peine, d'autant que par vn autre Traité de paix conclu à Senlis le XXIII. de May MCCCCXCIII. entre CHARLES d'vne part, Maximilian & Philippes d'autre, fut arresté; Que Marguerite d'Austriche sœur de Philippes seroit renuoyée & liurée *Registres de la Cour de Parlement de Paris.* 1493.

An de Iesvs Chr. liurée en Picardie aux Ambassadeurs de ces deux Princes; Que les Comtez de Bourgogne, d'Artois & de Charolois, & la Seigneurie de Noyers, qui auoient esté stipulez pour sa dot, seroient rendus au Roy des Romains, comme pere & tuteur de l'Archiduc son fils. Et toutesfois que par quelque temps les villes de Hesdin, Aire & Bethune seroient gardées par le Roy Tres-Chrestien; Que l'Archiduc, ayant l'aage de vingt ans, feroit hommage au Roy pour les pays par luy tenus de sa Souueraineté; Que le Roy ioüiroit des Comtez de Masconois, Auxerrois & Bar sur Seine, ainsi qu'il en ioüissoit, iusques à ce qu'on eust decidé les droits respectiuement pretendus; Que la paix de l'an MCCCCLXXXII. faite auec le feu Roy Louis seroit entretenuë, fors pour l'accomplissement du mariage proposé entre CHARLES lors Dauphin & la Princesse Marguerite. FRANCE.

1492. Peu de temps auant cét accord & au mois de Ianuier de l'an MCCCCXCII. le Roy auoit traité auec Ferdinand & Elisabeth Roy & Reyne de Castille & d'Aragon. Ils firent paix, ligue & amitié ensemble *Chartes du Tresor de Fr.*
B contre les Anglois, le Roy des Romains & l'Archiduc tant qu'ils feroient guerre aux Roys de France, & promirent Ferdinand & sa femme de ne marier leurs enfans auec les Roys des Romains & d'Angleterre, ny auec autres ennemis de France sans le vouloir du Roy CHARLES: Qui auoit aussi fait vne Alliance auec Iacques Roy d'Escosse.

Ce grand Prince se porta d'autant plustost à tous ces Traitez, qu'il proiettoit son voyage d'Italie pour la conqueste du Royaume de Naples ou de Sicile deçà le Far, vsurpé par Ferdinand d'Aragon, & auancer son dessein d'ataquer le Turc. Son droit estoit fondé sur le Testament du Roy de Sicile & de Ierusalem Charles IV. neueu du Roy René de la Maison d'Aniou, par lequel Louis XI. & ses successeurs *Comminesc.1.4.5.6.*
Roys de France auoient esté instituez heritiers de ses droits à ces Royaumes: Cela donna suiet à CHARLES d'en porter le titre & les *Guaguin.*
Armes écartelées auec celles de France. Mais ce n'estoit pas assez, il *Guichardin.*
falloit entrer en possession actuelle. Se voyant donc en paix auec tous
1494 ses voysins, en l'an MCCCCXCIV. il entreprit le grand & perilleux *P. Iou.*
C voyage pour cette conqueste, ce qu'il fit à la persuasion du Pape Alexandre VI. comme aucuns écriuent: mais principalement ce fut à la poursuite de Louis Sforce, dit le Maure, oncle & tuteur du ieune Duc de Milan Iean Galeas; offrant passage libre & assistance d'hommes & d'argent. D'ailleurs le Roy Ferdinand d'Espagne, bien que l'vsurpateur de Naples luy fust proche parent, promit de n'empescher les desseins du Roy, moyennant qu'il luy restituast le Comté de Roussillon & la ville de Parpignan, qui auoient esté engagez par son pere à Louis XI. ce que le Roy accorda volontiers & trop facilement à l'induction d'vn sien Confesseur, contre l'aduis de son Conseil. *Ferron.*

Plusieurs dissuadoient CHARLES d'entreprendre ce long voyage, veu l'indisposition de son corps foible & debile, la saison de l'hyuer proche, attendu aussi qu'il n'estoit fourny d'argent ny d'autres choses necessaires pour mettre à chef vne si haute entreprise: n'ayant, dit Guichardin, que son propre vouloir & son courage auec l'opinion de deux personnages de sa maison, qui le gouuernoient, dont l'vn estoit, dit-il, Guillaume Briçonnet, qui fut depuis Euesque de S. Malo, & creé Cardinal en ce voyage; ce qui a fait écrire à vn Historien, que toute cette expedition fut conduite plus par vne prouidence extraordinaire de Dieu, que par prudence humaine. Mais qui considerera les droits legitimes de la Maison de France sur cét Estat, les partialitez qui estoient

FRANCE. dans l'Italie, la tyrannie de Ferdinand d'Aragon, qui occupoit le Royaume, & la haine des peuples enuers luy, sera contraint d'auoüer, que CHARLES prenoit bien son temps, & qu'il ne falloit à l'auenir esperer autre occasion plus opportune.

An de IESVS CHR.

Ayant laissé la Regence à la Reyne ANNE sa nouuelle espouse, & à Pierre Duc de Bourbon pour l'assister en son absence au gouuernement de l'Estat, il passe les Monts; Sa venuë en Toscane comme inopinée estonna tellement Pierre de Medicis, lequel auparauant auoit temerairement refusé d'entrer en son Alliance, qu'il vint au deuant du Roy, promit le passage, & mit en son pouuoir Florence & Pise.

Commines l. 13. 17. &c.
Guichardin.

Approchant de Rome le Pape Alexandre, qui auoit changé d'aduis, ayant refusé le passage, est aussi contraint de luy accorder, redoutant la puissance & le courage de ce ieune Alexandre. De sorte que le dernier iour de Decembre le Monarque fit son entrée magnifique dans Rome en armes, la lance sur la cuisse, & receut des mains du Pape l'inuestiture de la Couronne de Naples. L'Euesque du Tillet escrit que le Roy obtint encore de luy le titre d'Empereur de Constantinople; autres disent qu'il en fut couronné Empereur. Ayant eu le droit à cét Empire & à celuy de Trapezunce, que luy transporta le Despote André Paleologue fils du Prince de la Morée Thomas frere puisné & legitime successeur du dernier Empereur Constantin VIII. mort à la prise de cette grande Cité Capitale de l'Empire d'Orient. En mesme temps Alexandre mit entre les mains du Roy Gemes frere de Baiazet Empereur des Turcs, que le Monarque François se proposa de conduire auec luy, lors qu'il resolut d'aller attaquer cét Infidele iusques dans son pays, la guerre de Naples estant finie, dont il eut telle apprehension, qu'il se mit sur ses gardes, resolu toutesfois de quiter la Grece au Monarque victorieux, & se retirer en Asie.

B

Bellefor.
Io. Tilius Episc. Meld.
Henric. Spond. in Annalibus Ecclesiast. ad an. 1495.
Ferron.
Sadolet.

Ferdinand encore plus estonné que les autres de ce progrés soudain dans l'Italie, enuoya deuers le Roy pour le destourner de poursuiure son entreprise, luy offrant cinquante mil escus de tribut annuel, & de tenir de luy le Royaume à foy & hommage. Mais n'ayant receu réponse agreable il abandonna tout, resigna la Couronne à son fils Alfonse, & se retira dans l'Isle de Sicile, où il mourut bien tost aprés; Alfonse ne l'ayant gueres suruescu.

C

Au sortir de Rome CHARLES trouua peu de resistance iusques dans le Royaume, & le XXI. de Feurier entra dans la ville de Naples sans solemnité, par ce qu'il n'estoit encore maistre des deux chasteaux, qui ne luy furent rendus que trois mois aprés; En peu de temps le reste fit ioug, les Seigneurs du pays luy firent hommage, comme à leur Prince legitime, qui se rendit d'autant plus agreable, qu'il deschargea les Neapolitains des grands tributs & subsides, dont les Aragonnois les tenoient oppressez.

Guichardin.
Ferron.
P. Ioue.
Commines.
Symphor. Champerius in trophaeo Gallorum.

Le XII. de May de l'an MCCCCXCV. il fit son entrée triomphante dans Naples, comme Roy de France, de Hierusalem & de Sicile, estant en habillement Imperial, tenant la Pomme d'or ronde dans sa main dextre, & dans l'autre son Sceptre, la Couronne sur la teste, & vestu d'vn long manteau fourré d'hermines. Quelques iours aprés il fut solemnellement couronné, puis ayant ordonné de l'Estat en son absence (non auec toute la prudence requise) il resolut son retour. 1495.

And. de la Vigne en l'hist. du voyage de Naples.
Fr. de Belleforest l. 5.
Couronnement à Napl. 1495.

De cette glorieuse conqueste suiuie de tant de prosperitez, les Princes d'Italie eurent vn tel estonnement & entrerent en si grande apprehension & ialousie, que les François deuenus si puissants ne leur donnassent

Ans de quelque attainte, qu'ils conclurent entre eux vne forte ligue, en laquel-
IESVS le entrerent aussi le Pape, le nouueau Empereur Maximilian I. le Roy
CHR. d'Espagne Ferdinand, les Venitiens, & mesme Louis Sforce, lequel
aprés auoir succedé au Duché de Milan, se rendit ennemy du Roy, vio- *Comminés l. 11. &c.*
lant par cét acte indigne la foy qu'il luy auoit si solemnellement iurée.
Mais pouuoit-on attẽdre autre chose de celuy, qui n'ayant pour loy que
son ambition, fut porté à tel excés de perfidie & d'inhumanité, que de
faire mourir le ieune Duc son neueu & pupille, afin d'empieter son Estat?

Tant de Princes coniurez se promettoient de pouruoir à leur seureté & de toute l'Italie, mesme d'empescher le retour de CHARLES; ce qu'ils se proposerent de faire par vne puissante Armée, dont François de Gonzague Marquis de Mantouë, grand Capitaine eut la conduite; Neantmoins le Dieu des batailles & des victoires en ordonna tout autrement, & rendit ces grands efforts & desseins inutiles. Car tout ainsi que plus on se met en peine d'arrester le cours d'vn torrent, d'autant plus son impetuosité accroist & renuerse tout ce qu'il rencon-
B tre; il en fut de mesme de la vertu & generosité Françoise, laquelle en cette extremité se fit passage malgré tant d'ennemis; d'autant qu'aprés que CHARLES eut laissé à Naples pour son Viceroy Gilbert de Bourbon Comte de Monpensier & Beraud Stuart Seigneur d'Aubigny pour Connestable, il se mit en chemin.

Le VI. de Iuillet l'an MCCCCXCV. il se trouua à Fornouë prés la riuiere de Tarn en Lombardie, proche de ses ennemis, en resolution
Bat. de Fornoüe 1495. de vaincre & de passer, ou de mourir. L'auant-garde fut commise à *Comminés.* Pierre de Rohan Seigneur de Gié Mareschal de France & à Iean Iacques Triuulse Seigneur Milanois: le Roy prit sa place en la bataille, *A. de la Vigne.* ayant prés de sa personne ce grand chef de guerre Louis Seigneur de la *Guichardin.* Tremoüille. L'armée ennemie surpassoit beaucoup en nombre, estant composée de quarante mil hommes, & la Françoise de huict mil seulement. *Vignier.* Elles viennent aux mains, le Roy fait merueille de combattre, estant secondé par sa valeureuse Noblesse; *P. Ioue.* En fin Dieu luy donna la victoire, qui fit tellement redouter son nom & ses armes, que de là en *P. Bembus in hist. Venet.*
C auant il ne trouua plus de resistance: quatre mil des ennemis demeurerent morts sur la place. De cé pas le Roy victorieux va dégager le Duc *Arn. Ferron.* d'Orleans son cousin, que le Duc de Milan assiegeoit dans Noare; Mais moyennant le traitté de paix qui se fit à Vercel auec les Princes confederez, il sortit. D'autre part le Seigneur d'Aubigny défit les Aragonnois dans la Calabre.

Neantmoins ce bon-heur fut de peu de durée par l'inconstance ordinaire des choses de ce monde; d'autant que Ferdinand II. fils d'Alfonse, appellé par aucuns de ses partisans, se rendit en peu de iours le plus *Guichardin.* fort dans Naples, sans que les François eussent moyen de luy resister,
1496. le Viceroy ayant esté contraint d'abandonner le Chasteau neuf; tellement qu'en suite les autres villes recogneurent l'Aragonnois, qui neantmoins iouït peu de temps de l'Estat reconquis, en laissant par sa mort la possession à Federic son oncle, qui en fut aussi deietté & se retira en France. Ainsi cét Estat, en moins de trois ans, se veid sous la domination de cinq Roys, à sçauoir le bastard Ferdinand, fils d'Alfonse le Grand, puis Alfonse II. en suite nostre Charles VIII. durant lequel fut couronné Ferdinand II. & luy mort la succession vint à Federic.

Belleforest l. 6. CHARLES cependant estant arriué en France, il y fit superbement rebastir le Chasteau d'Amboise, affectionnant cette place pour estre de tres-agreable situation, & par ce que c'estoit le lieu où il nasquit.

FRANCE. Louis son pere l'auoit seule retenuë de la confiscation des grands biens | Ans de Iesvs Chr.
de la Maison d'Amboise, lesquels, entre autres le Vicomté de Thoüars, par la volonté & l'ordonnance du pere cettuy-cy restitua au Seigneur de la Tremoüille, qui en auoit espousé l'heritiere, & d'ailleurs s'estoit rendu digne d'vn tel bien-fait par ses grands & fideles seruices.

Mais le Monarque n'estoit point si attentif à son nouuel edifice, qu'il ne pensast à vn autre voyage d'Italie pour le recouurement de sa perte, ayant contracté d'autres Alliances & eu asseurance de grandes forces. A cette fin il accepta vn renouuellement de Tréues auec le Roy d'Espagne. Mais comme il estoit sur ce grand appareil, vn accident funeste le rompit. Car le septiéme iour d'Auril, vigile de la feste de Pasques fleuries, de l'an MCCCCXCVIII. le Prince allant voir ioüer à la paume au mesme lieu d'Amboise, & entrant dans vne galerie, il se hurta à la teste auec telle vehemence, que le coup luy causa vne si violente apoplexie, qu'elle le fit mourir neuf ou dix heures aprés sur le lieu mesme. Ce qui a dõné suiet au sieur de Commines de deplorer la condition d'vn si grand Monarque, lequel possedant tant de superbes maisons & en faisant bastir vne si belle, ne pût, dit-il, à ce besoin finer d'vne pauure chambre. Lors de ce deceds il estoit aagé de XXVII. ans neuf mois & huit iours. Il regna en France quatorze ans sept mois, & neuf iours; & à Naples depuis sa conqueste enuiron trois ans.

Ferron. *Commines.* *Vignier.* — *Samedi* 1498. — B

A ses obseques faites dans l'Eglise de S. Denys, Iean de Rely Euesque d'Angers Confesseur de sa Maiesté fit l'Oraison funebre.

Rob. Guaguinus in hist. Franc.

Si CHARLES fut de petite stature, il eut vn grand & inuincible cœur, estant benin, liberal, clement & de facile accés; mais assez volontaire en ses complexions. Vn Autheur estranger témoigne, qu'il fit paroistre sa Pieté, quand par les exhortations du Pape Innocent VIII. il tint la main à ce que l'heresie des Vaudois (dont les reliques s'estoient glissées dans le Daufiné & dans les montagnes de Sauoye) fust exterminée, ayant rangé à tel point ces deuoyez de la Foy, par le Seigneur de la Palu son Lieutenant, que plusieurs abiurerent leurs erreurs & retournerent au giron de l'Eglise Catholique: Et le mesme Commines dit, que la derniere parole que ce bon Roy prononça presque au moment qu'il cheut à l'enuers, fut, qu'il auoit esperance de ne pecher iamais s'il pouuoit, ayant resolu de viure selon les Commandemens de Dieu. Aussi vn Autheur Italien luy donne le surnom *de Grand*, quoy qu'il fust petit de corps, mais il parloit de ses vertus, qui sont aussi recommandées par le sçauant Cardinal Iacques Sadolet, Bapt. Platina dans l'Eloge d'Alexandre VI. par Iouian Pontan, & Paul Ioue.

Iou. Pontan. l. 1. de magnanim. *Alb. Cataneus in hist. Reg. Franc.* *Commines l. 8. c. 18.* *Iac. Philip. Bergom. supplem. Chron. l. 16.* — C

Pour autres marques de son zele, & de sa liberalité il fonda vn Monastere de l'Ordre des Minimes dans la ville de Rome lors de son voyage d'Italie, & voulut, qu'il fust composé de seuls Religieux Frãçois, ce qui depuis s'est tousiours obserué, les autres nations n'y ayant aucune part.

Hil. de Coste en l'hist. Catholiq. *Franc. Lanouius in Chron. Minim.*

Il aimoit son peuple & la Iustice; estoit soigneux d'oüir deux fois la semaine les plaintes de ses suiets, specialemẽt des pauures; estoit liberal, courtois & doüé d'autres loüables conditions. Il fit des Ordonnances sur la reünion du domaine à la Couronne alienée depuis le deceds de Charles VII. son aieul. Il reuoqua les dons immenses que le Roy son pere auoit faits à personnes de basse condition, aucuns desquels furent seuerement punis. Sur la fin de son regne il erigea la Iustice souueraine du Grand Conseil. Par lettres du mois d'Octobre MCCCCXXCVI. il annexa à la Couronne les prouinces & Comtez de Prouence & de Forcalquier aprés le deceds de Charles IV. Roy de Sicile. 1486.

Commines.

An de IESVS CHR. CHARLES est encore loüé de la singuliere affection qu'il portoit à ses seruiteurs, qui faisoient profession de l'honneur, disant; Qu'il vouloit, que sa Maison fust le miroüer de ses suiets pour les exciter à bie faire, & par la bonne odeur de cette renommée attirer les estrangers à son amour & bienueillance. Aussi l'affection que luy portoient ses domestiques fut si tendre & si excessiue, que lors de ses obseques deux furent touchez d'vne telle tristesse & douleur, qu'ils en moururent, pour auoir perdu vn si bon maistre; Rare exemple dont la memoire a esté iugée digne d'estre conseruée dans les Registres du Parlement. FRANCE. *Du Tillet.*

Son corps receut les honneurs de la sepulture dans l'Eglise de S. Denys, où luy fut dressé cét Epitaphe.

Hic, OCTAVE, iaces Francorum, CAROLE, Regum,
Cui victa est forti Britonis ora manu.
Parthenope illustrem tribuit captiua triumphum,
Claráque Botronio pugna peracta solo.
Cœpit & Henricus regno depulsus auito
Bellare auspiciis sceptra, Britanne, tuis.
B *O plures longinqua dies si fata dedissent!*
Te nullus toto maior in Orbe foret.

Outre Philippes de Commines, François Guichardin, le Cardinal Pierre Bembe, qui ont descrit la memorable & glorieuse conqueste de Naples, & autres Historiens estrangers, mesmement Paul Ioue Euesque de Nocere, lequel d'ailleurs entre les Eloges des hommes illustres en a dedié vn à ce Roy, plusieurs François ont aussi publié ses hauts faits d'armes; entre autres Arnoul Ferron Conseiller au Parlement de Bourdeaux, qui a continué l'Histoire de Paul Emile, Guillaume de Ialligny Secretaire de Pierre II. Duc de Bourbon, André de la Vigne Secretaire de la Reyne Anne de Bretagne, & Symphorian Champier.

Ce Roy n'ayant laissé aucuns enfans, qui l'ayent suruescu, & la lignée directe des Roys descendus de la Branche de VALOIS estant faillie en sa personne, la Couronne de France tomba en la collaterale d'ORLEANS, comme plus proche & capable de recueillir la succession.

C *ENFANS DV ROY CHARLES VIII. ET DE LA REYNE ANNE DE BRETAGNE sa femme.*

32. CHARLES ORLAND DE FRANCE Dauphin de Viennois, aura son Eloge en suite.

32. CHARLES DE FRANCE (qu'aucuns appellent par erreur Louis) Dauphin de Viennois aprés son frere aisné, nasquit aux Montils lés Tours le VIII. Septembre MCCCCXCVI. & mourut peu de temps aprés au mois d'Octobre de la mesme année, non à Courcelles comme quelques vns escriuent, mais au Plessis lés Tours, ainsi que porte son Epitaphe. Il gist en l'Eglise de S. Martin de Tours sous mesme sepulchre que son frere aisné. Il fut Dauphin l'espace de vingt-cinq iours seulement. *Sa naissance. 1496.* *Du Tillet.* *D'Argentré en l'hist. de Bretag. l. 13. c. 58.*

32. FRANCOIS DE FRANCE decedé en ieunesse aux Montils lés Tours; vn Autheur escrit qu'il estoit second fils, mais l'Epitaphe du Prince Charles son frere, monstre le contraire.

32. ANNE DE FRANCE deceda en bas aage.

DAVPHINÉ VIENNOIS.

D'azur à trois fleurs de Lis d'or, qui est FRANCE. Escartelé d'or, au Dauphin vif d'azur, qui est DAVPHINÉ ou VIENNOIS.

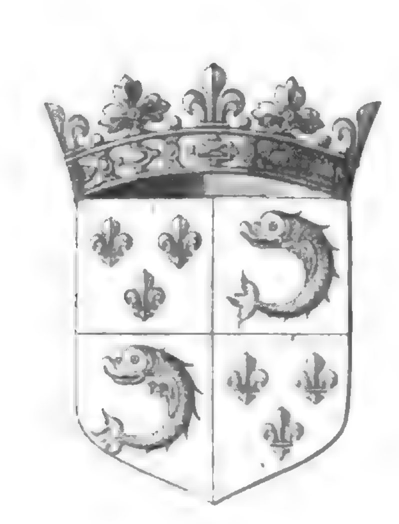

32. CHARLES ORLAND
DE FRANCE, DAVPHIN de Viennois, Comte de Valentinois & de Diois

CHAPITRE XI.

IL prit naissance au chasteau du Plessis au Parc lés Tours, le x. iour d'Octobre MCCCCXCII. & trois iours aprés fut baptisé en la Chapelle du mesme lieu, presens le Roy Charles VIII. son pere (qui le procrea de la Reyne Anne Duchesse de Bretagne) & plusieurs Princes, Euesques & Seigneurs. Louis Duc d'Orleans, depuis Roy XII. du nom, & Pierre Duc de Bourbon furent ses parrains, & Ieanne de Laual Reyne de Sicile, vefue du Roy René, fut maraine; Ce qui se fit en grande magnificence, pendant laquelle le Roy estoit assisté de frere François de Paule natif de Calabre, appellé le S. Homme; c'est l'autheur & fondateur de l'Ordre des Minimes, duquel nous auons parlé. Il nomma le ieune Prince CHARLES ORLAND.

Naissance. 1492.

Acte du Baptesme, en la Chambre des Comptes de Paris.

D'Argentré en l'Hist. de Bretagne l. 13. c. 58. & 60.

Commines c. 33. l. 8.

Hilarion de Coste, aux Eloges des fils de Fr. Dauphins de Viennois.

Aprés que Philippes de Commines a monstré, que le Roy son pere estoit atteint de la mesme fiévre d'esprit de Charles VII. son ayeul, & de Louis XI. son pere, qui eurent peur de leurs enfans; & que pour cette cause il passa incontinent les regrets de la mort de ce sien fils, il dit; Que le ieune Prince estoit bel enfant; mais audacieux en paroles, ne craignât ce que les autres enfans ont accoustumé de craindre. Ainsi le deüil du pere ne dura longuement, craignant que son fils estant plus aagé, & continuât ces conditiõs, il ne luy diminuast sa puissance & son authorité.

Il gist dans le chœur de l'Eglise collegiale de S. Martin de Tours, sous vn tombeau de marbre blanc, autour duquel on void vn Epitaphe en vers François, lequel, & celuy de l'autre Dauphin son frere, ressentent la rudesse du siecle, estant mal polis. Celuy de CHARLES-ORLAND porte, qu'il vesquit trois ans trois mois, & mourut au chasteau d'Amboise l'an MCCCCXCV. le VI. iour de Decembre.

Sa mort 1495.

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE QVINZIESME.

PREMIERE PARTIE.

Les Ducs D'ORLEANS, *de l'vn desquels est sorty* LOVIS XII. *Roy de* FRANCE.

Depuis l'an de Salut MCCCXLIV. iusques à l'an M.D.XV.

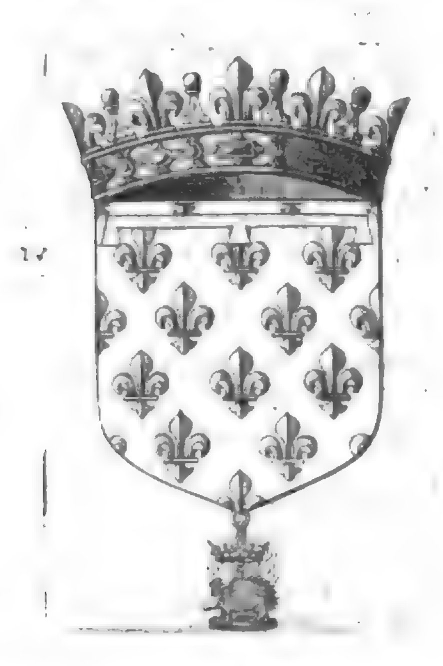

*Les Ducs d'*ORLEANS *ont porté pour Armoiries, premierement semé de* FRANCE, *qui est d'azur aux fleurs de Lis d'or sans nombre, & au lambel d'argent de trois pendans, pour brisure ; Depuis le Roy Charles VI. ils ont porté trois fleurs de Lis, auec le mesme lambel.*

TABLE GENEALOGIQVE
DE LA BRANCHE D'ORLEANS.

25. PHILIPPES VI. dit de VALOIS, Roy de FRANCE.

26. IEAN II. Roy de FRANCE. | PHILIPPES Duc d'Orleans, & Comte de Valois.

27. CHARLES V. Roy de FRANCE, dit le Sage.

28. CHARLES VI. Roy de FRANCE. | LOVIS DE FRANCE I. du nom Duc d'ORLEANS; Comte de Valois & d'Angoulesme.

29. CHARLES Duc d'Orleans & de Milan. | N. d'Orleans. N. d'Orleans. | PHILIPPES Comte de Vertus. | IEAN d'Orleans Comte d'Angoulesme. | MARGVERITE d'Orleans C. d'Estampes. | IEAN fils nat. C. de Dunois. *

30. LOVIS Duc d'ORLEANS, puis Roy de FRANCE XII. du nom. | N. d'Orleans. | IEANNE Duchesse d'Alençon. | MARIE. ANNE. | CHARLES d'Orleans Comte d'Angoulesme. | IEANNE d'Orleans Comtesse de Taillebourg.

31. N. Daufin de Viennois. | N. Daufin de Viennois. | CLAVDE Reyne de France. | RENÉE D. de Ferrare. | FRANCOIS I. Roy de FRANCE espousa CLAVDE fille de Louis XII. | MARGVERITE Reyne de Nauarre.

32. HENRY Duc d'Orleans, puis Roy de FRANCE II. du nom. | CHARLES de France II. du nom Duc d'Orleans.

33. FRANÇOIS II. Roy de FRANCE. | LOVIS de France III. du nom Duc d'Orleans. | CHARLES III. du nom Duc d'Orleans, puis Roy de FRANCE IX. du nom. | HENRY II Duc d'Orleans, puis Roy de FRANCE III. du nom.

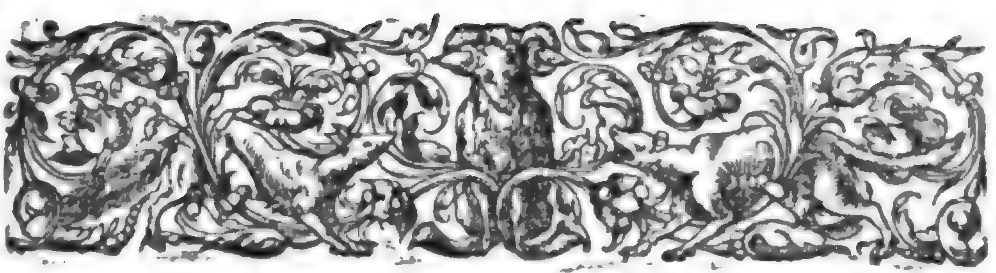

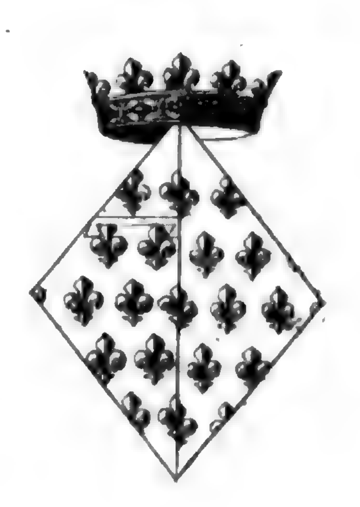

ORLEANS.

Semé de FRANCE au lambel de trois pieces fassé d'argent & de gueules.

ORLEANS.

Party de semé de FRANCE.

26. PHILIPPES DE FRANCE

B DVC D'ORLEANS, ET DE TOVRAINE, *Comte* DE VALOIS, *de Beaumont le Roger, & de Beaumont sur Oise, Seigneur de Chauny & de Pierrefonds.*

CHAPITRE PREMIER.

Naissance. *1336.* 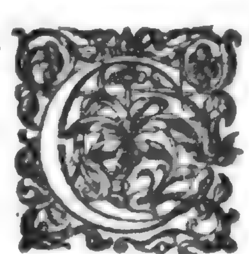E Duc, fils puisné du Roy Philippes VI. dit de Valois, & de la Reyne Ieanne de Bourgongne sa premiere femme, prit naissance au chasteau du Bois de Vincenne le 1. de Iuillet MCCCXXXVI.

Il n'auoit que sept ans lors que Humbert dernier de sa Maison Dauphin de Viennois, luy fit don des pays de Dauphiné, par Lettres du XXIII. d'Auril MCCCXLIII. *Au Tresor de France, Layette Dauphiné I. 1.17.* 1343. Mais en l'an suiuant, par le partage que le mesme Roy Philippes VI. & sa femme firent à leurs enfans, fut ordonné, que le Dauphiné appartiendroit au Prince Iean leur fils aisné depuis Roy, & que ce puisné seroit pourueu du Duché d'ORLEANS, & des Comtez de Valois & de Beaumont le Roger, & des autres Seigneuries que le Prince Robert d'Artois possedoit en Normandie; sauf quelques terres, au lieu desquelles il auroit le Vicomté de Breteüil. En outre luy furent données les Seigneuries, que la Reyne Ieanne d'Eureux tenoit

ORLEANS en doüaire en Champagne, Brie & Normandie, & que luy & ses successeurs tiendroient en Pairie. *An de Iesvs Chr.*

Lay. Dauphiné 5. t. 16. Depuis par Lettres du mois de Septembre MCCCXLIX. PHILIPPES declara, qu'il ratifioit les conuentions faites pour le Dauphiné en faueur de son neueu Charles, fils aisné de Iean Duc de Normandie (aussi depuis Roy) son frere aisné, & entant que besoin estoit, luy faisoit transport de tout le droit qu'il y pouuoit auoir. 1349.

Neantmoins quelques années aprés le Roy Iean, estant paruenu à la Couronne, fit assignation à ce Prince PHILIPPES son frere du Comté de Beaumont sur Oyse & des Terres de Chauny, d'Asnieres & de Pierrefonds, en recompense du Comté de Beaumont le Roger, de Breteüil, de Couches & Orbec; Le mesme Roy à son Sacre & Couronnement fit cheualier ce Duc d'ORLEANS, lequel assista le Roy son frere en la guerre contre les Anglois, & auec luy se trouua à la funeste bataille de Poitiers; de laquelle ayant esté retiré auec aucuns des enfans de France ses neueux, il fut depuis (estant Duc de Touraine) enuoyé ostage en Angleterre pour la deliurance du mesme Roy. Du Tillet escrit, qu'il se trouua aussi au Sacre de Charles V. son neueu; neantmoins Froissart, qui fait vne particuliere enumeration des Princes lesquels y assisterent, ne parle de cettuy-cy. 1356. B

Froissart Vol. 1.

Du Tillet. En l'an MCCCLXVI. le mesme Roy Charles fit vne assemblée à Paris des principaux de son Conseil, pour donner aduis sur l'excés de l'Appanage de ce Duc d'Orleans son oncle. 1366.

Philib. Pingon. Arb. gentilit. Duc. Saband. Ieanne de Sauoye, Duchesse de Bretagne, fille vnique du Comte Edoüard & de Blanche de Bourgongne, fit cession au mesme Prince PHILIPPES, du droit qu'elle pretendoit au Comté de Sauoye, dont il transigea auec le Comte Amé V. du nom l'an MCCCXLVI.

Hist. des Celestins. Ce Duc PHILIPPES D'ORLEANS termina le cours de sa vie l'an MCCCXCI. & gist en l'Eglise des Celestins de Paris en la Chapelle d'Orleans, & ne laissa enfans; Car vn Autheur moderne s'est mespris, luy donnant pour fils, Louis Duc d'Orleans, & Comte de Valois, fils puisné du Roy Charles V. duquel est parlé en suite. *Sa mort* 1391.

N. Bergeron au Valois Royal.

PHILIPPES fut conioint par mariage auec BLANCHE DE FRANCE Comtesse de Beaumont, fille posthume du Roy Charles le Bel & de la Reyne Ieanne d'Eureux sa deuxiéme femme; Par le Traité de mariage passé le XVIII. de Ianuier MCCCXLIV. le Roy son pere, du consentement de Iean Duc de Normandie son fils, assigna douze mil liurées de terre en doüaire sur Beaumont le Roger, & fut conuenu, qu'au cas que le ieune Prince vinst à deceder auant l'aage de quatorze ans, sans auoir consommé le mariage, Blanche ne laisseroit pas d'auoir six mille liures de rente sur la mesme Seigneurie de Beaumont. Neantmoins on voit par le procés verbal d'eualuation du domaine de Valois, que le Roy Charles V. assigna à la mesme Duchesse Blanche, douze mil liures par an sur le Valois, Beaumont & autres Seigneuries. *Son mariage.* 1344. C

Du Tillet.

Regist. de la Chambre des Comptes.

Hist. de Charles VI. sous l'an 1392. Iean Iuuenal des Vrsins dit, que le Roy Philippes de Valois, ou Iean son fils ayant parlé auec aigreur à cette Duchesse, qu'il appelle BLANCHE l'ancienne; elle luy respondit; Que si Dieu l'eust fait naistre hôme, aussi bien que femme, il n'eust osé luy parler de cette façon; Voulant tacitement faire entendre, que la Couronne de France luy eust appartenu. Le mesme Autheur adiouste; que cette Princesse estoit d'honneste & saincte vie, & charitable, distribuant aux pauures tous ses biens meubles, tellement que lors de sa mort (qui aduint le VII.

An de IESVS CHR. Feurier MCCCXCII. auant Pasques) on n'y trouua comme rien. Elle souffrit auec beaucoup de constance les humeurs dereglées de son espoux, qui est taxé d'incontinence. Le corps fut porté à S. Denis prés celuy de Marie de France sa sœur aisnée, Aux funerailles assisterent le Roy Charles VI. les Princes oncles de sa Maiesté, & les Princes du Sang faisant le deüil. BLANCHE estoit aagée de LXIV. ans. Car elle nasquit le 1. d'Auril MCCCXXVIII. — ORLEANS. *Registre de la Chambre des Comptes.* — *Mort de Blanche 1392.*

Par son Testament, fait peu auant son deceds, elle ordonna son cœur estre mis en l'Eglise Cathedrale d'Orleans, à laquelle elle legua son reliquaire & mil quatre vingts liures de rente. — *Car. Saussaius Annal. Eccl. Aurel.*

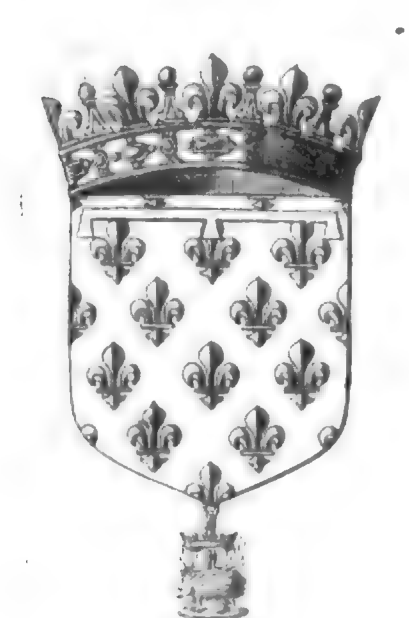

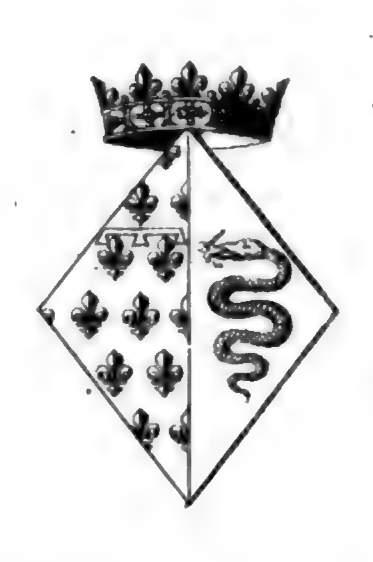

ORLEANS. Semé de FRANCE, au lambel d'argent de trois pieces.

MILAN. D'argent au serpent d'azur, pery en pal de trois tours, couronné d'or, aissant de gueules, qui engloutit vn enfant de gueules.

28. LOVIS DE FRANCE

DVC D'ORLEANS, COMTE DE VALOIS, d'Ast, de Blois, de Dunois, de Beaumont sur Oyse, de Vertus, de Portien, d'Angoulesme, de Perigord, de Dreux & de Soissons, Sire de Coucy, de Chasteau-Thierry, de Fere en Tardenois, & d'Espernay, Pair de France, Lieutenant du Roy en Guyenne.

CHAPITRE II.

1380. CETTE seconde Branche collaterale de la Maison de France a pris origine & son nom de ce Duc d'Orleans LOVIS qui en estoit le Chef; Elle a esté subdiuisée en celle d'Angoulesme. Les Princes sortis de l'vne & de l'autre ont possedé la Couronne de France par l'espace de prés de cent ans, qui se comptent depuis le deceds de Charles VIII. iusques au temps que Henry le Grand commença son regne.

LOVIS estoit second fils du Roy Charles V. & de la Reyne Ieanne de Bourbon sa femme. Il nasquit à Paris le treiziéme iour de Mars

 MCCCLXXI. Louis d'Eureux Comte d'Estampes luy donna le nom *Ans de IESVS CHR. sa naissance.*
Regist. au Parlem. de Paris.
au Baptesme, & non pas Louis de Valois Comte d'Estampes, ainsi que tiennent aucuns, qui par erreur font ce Louis de Valois fils de Charles Comte d'Alençon, frere puisné de Philippes VI. Car ce Comte Charles estoit neueu de Louis de Valois, & n'eut point de fils appellé Louis. 1371.
La marraine fut Marie d'Espagne Comtesse d'Alençon, femme du Comte Charles.

I. Iuuenal des Vrsins en l'hist. du Roy Charles VI.

Ce Duc eut vn grand Apanage, & outre ce, plusieurs dons particuliers du Roy Charles VI. son frere. Premierement les Comtez de Valois & de Beaumont luy furent baillez: N'ayant que la qualité de Comte de Valois, il se trouua auec le mesme Roy Charles VI. à la bataille de Rosebeque contre les Flamans, bien que l'vn & l'autre Prince fussent lors fort ieunes. 1382.

Hist. MS. de Charles VI.
I. des Vrsins.
C. Saussaius in Ann. Eccles. Aurel.

Depuis on luy donna le Duché de Touraine, & l'ayant rendu, le mesme Roy son frere en l'an MCCCXCI. luy bailla celuy d'Orleans 1391.
aprés la mort de leur grand oncle le Duc Philippes decedé sans enfans. Ceux d'Orleans en receurent déplaisir, disants, que lors de la reünion de ce Duché à la Couronne, par le decés de Philippes, le Roy leur auoit B
promis, que iamais il n'en partiroit.

Au Tresor de France.
Au Tresor de France.

Sa Maiesté auoit donné à ce Duc LOVIS quatre mil liures de rente à prendre sur les confiscations qui escheeroient au Royaume. En deduction il eut la Chastellenie de la Ferté-bernard & celle de la Forte-maison lés Chartres, qui furent à Pierre de Craon, & outre la terre de Trefons appartenant à Pierre de Trefons, confisquées pour crime de leze-Maiesté, à cause de la grieue blessure par eux & leurs complices faite en la personne d'Oliuier de Clisson Connestable de France. LOVIS declara, par Lettres du XII. de Mars MCCCXCIII. que ces Terres luy 1393.
auoient esté baillées pour quinze cens liures de rente; Et depuis par autres du mois d'Octobre MCCCXCIV. Charles VI. pour parfaire le 1394.
don par luy fait au mesme Duc son frere de ces quatre mil liures de rente, sur les confiscations des biens du mesme Pierre de Craon, luy donna & à ses hoirs le Comté d'Angoulesme auec tous droits de patronage, de collations, & de presentations de benefices, excepté le ressort, la souueraineté & l'hommage lige auec tous autres droits Royaux, qui ne peuuent estre mis hors la Couronne; à la charge de pouuoir retirer ce Comté, lors qu'il plairoit au Roy & à ses successeurs, en baillant assignat de deux mil trois cens soixante-quinze liures de terre, qui C
restoient du don susmentionné.

Du Tillet.

Comme l'affection du Roy croissoit à l'endroit de LOVIS son frere, aussi ses liberalitez enuers luy augmentoient. En l'an MCCCC. il 1400.
luy fit don de la Seigneurie de Chasteau-Thierry: depuis son Appanage luy fut encore accreu des villes & Chastellenies de Chastillon sur 1404.
Marne, Montargis, Courtenay, & Crecy en Brie. Aucuns escriuent, qu'il eut aussi en don le Comté de Perigord, confisqué sur le Comte Archambaud, & outre eut celuy de Dreux.

Au Tresor de France.

Par Lettres du IV. de Feurier MCCCXCII. ce Prince promit te- 1392.
nir la foy au Roy, à la Reyne sa femme, & à Monsieur le Dauphin son neueu, ou autre leur aisné, & s'obligea de les defendre de tout son pouuoir, & de garder & faire obseruer la Loy faite par le Roy son pere sur l'aage du Roy & des autres aisnez enfans des Roys de France, à la tutelle, garde & gouuernement, tant du fils aisné, que des autres enfans, & son Testament: & qu'il ne consentiroit à aucune ligue & confederation, quelle qu'elle fust, au preiudice du Royaume, & s'il ve-

Ans de Iesus Chr. — ORLEANS

noit à sa cognoissance que quelconque soit Pape, Empereur, ou Roy, ou autre voulust faire le contraire, qu'il l'empescheroit.

LOVIS estoit au commencement sage, de bon sens & entendement, beau, & gracieux Prince. Mais son naturel se changea, ayant trop facilement presté l'oreille à aucuns ieunes gens, qui l'incitoient d'entreprendre des choses malseantes à la dignité de sa haute naissance. L'amitié extréme que luy portoit le Roy son frere, parut non seulement par ces grands dons (qu'il luy fit tant pour son Appanage qu'autrement, de l'excés desquels il y eust eu autant & plus de suiet de plainte, que de celle qui fut faite contre le Duc Philippes son grand oncle) mais aussi on la recognut en ce, qu'aprés diuerses contentions entre les Princes du Sang, pour le gouuernement de l'Estat pendant la maladie & l'imbecilité d'esprit du Roy Charles VI. lors qu'il auoit quelque relasche en son mal, il declaroit sa volonté estre, que ce Duc son frere eust l'administration des affaires. Toutesfois leur oncle Philippes surnommé le Hardy Duc de Bourgongne Prince ambitieux outre-mesure, souuent trouuoit moyen d'attirer à soy le gouuernement, & d'y auoir la meilleure part, pretendant qu'estant oncle paternel du Roy, & qu'ayant auec le Duc de Berry esté cy deuant son tuteur en bas aage, suiuant l'ordonnance de Charles V. la maladie du Roy, fils d'iceluy, le remettoit en la mesme condition, que s'il estoit pupille, & ainsi deuoit reprendre le gouuernement de son Estat & de sa personne.

Des Vrsins. E. Pasquier aux Recherches de France.

1401.

B

Annales de France.

Le Duc d'Orleans soustenoit au contraire, que comme frere de Charles VI. il estoit le plus proche Prince du sang Royal, & que par consequent la Regence luy appartenoit, à l'exclusion de tout autre, attendu mesmement, qu'il estoit maieur de vingt-cinq ans & sans reproche, & partant la disposition de Charles V. cessoit, & les raisons du Bourguignon n'estoient plus considerables.

LOVIS commença donc diuerses menées & pratiques contre Philippes. De fait au voyage qu'il fit en Luxembourg (lors duquel il mit d'accord Charles Duc de Lorraine, & Raoul de Coucy Euesque de Mets qui estoient en guerre) il contracta Alliance auec le Duc de Gueldres ennemy de celuy de Bourgongne, lequel s'en ressentit tellement offensé, qu'il assembla des gens de guerre à l'entour de Paris, pour aller rencontrer le Duc d'Orleans comme son ennemy, qui fit le semblable de sa part. Mais la Reyne & les Ducs de Berry & de Bourbon les accorderent.

Des Vrsins.

C

1402.

Peu de temps aprés LOVIS obtint du Roy la Superintendance des finances, & comme autresfois, le gouuernement du Royaume. Ce que plusieurs improuuerent, mesmement les autres Princes du Sang, qui entrerent en ialousie de cette grandeur, de laquelle le Duc (volontaire & croyant plus ses opinions qu'il ne deuoit) abusa en fin. Car par vn mauuais conseil il voulut affoiblir les monnoyes, mit vne taille extraordinaire sur le peuple; s'allia auec Pierre de la Lune, qui se disoit Pape sous le nom de Benoist XIII. contre lequel le Parlement de Paris, par l'aduis de l'Vniuersité, auoit iugé la substraction de l'Eglise Gallicane: mesmes il alla voir Benoist iusques en Auignon, & en suite voulut faire aussi leuer vne taxe sur les Ecclesiastiques, à quoy ils s'opposerent. Cette puissance extraordinaire d'vn costé auoit excité l'enuie des Grands contre luy, & d'vne autre l'imposition de la taille, luy concilia l'inimitié du commun peuple; & la Conference auec Benoist, tenu pour Anti-pape, la haine de l'Vniuersité & de la meilleure part des Ecclesiastiques. Partant le Duc de Bourgongne, qui sçauoit accortement tirer

I. des Vrsins.

ORLEANS aduantage de tout cela, s'opposa pareillement à la taille imposée sur ses pays, & trouuant le Roy à propos, se fit donner pareil pouuoir sur les finances, que celuy qu'auoit son neueu. Deslors on vid deux partis, & la querele pour le gouuernement renouuellée; Comme ils estoient prests de venir aux mains, LOVIS consentit; que la Reyne Isabel eust l'administration auec les Princes; tellement que les choses se pacifierent aucunement. — Ans de IESVS CHR.

Quelque temps auparauant le Duc d'Orleans rendit preuue de son courage, lors qu'il enuoya vn cartel de défi à Henry Lancastre, qui auoit vsurpé la Couronne d'Angleterre sur Richard II. qu'il auoit fait mourir, pour le combatre & venger le parricide & le mauuais traictement fait à sa niece Isabel de France vefue de Richard. Mais ils n'en vindrent à ce point par la faute de Henry, qui n'auoit determiné le lieu, le temps, ny autres circonstances du combat. Neantmoins (si on veut croire vn Autheur Flaman) il y auoit eu vne grande amitié entre ces deux Princes, lors que Henry estoit exilé en France, dont cét Autheur suiet du Duc de Bourgongne a pris occasion de supposer, qu'ils auoient comploté de se faire Roys, l'vn de France & l'autre d'Angleterre. 1403. (Monstrelet v. 1. ch. 9. — I. Meier l. 15.) B

Peu de temps aprés le Duc de Bourgongne mourut, laissant Iean son fils, qui fut heritier non seulement de ses grands Estats, mais aussi de cette querele intestine. Et comme il estoit encore plus entreprenant que son pere, aussi en vint-il à ce point, que de iurer la ruine du Prince d'Orleans, sans que la loy diuine, ny la proximité de lignage, qui estoit entre eux, l'en peust diuertir. Les partis, ainsi qu'auparauant sont formez, les Chefs découurent leurs cœurs & leurs intentions par des Deuises: le mot de celle du Duc d'Orleans estoit *Ie l'enuie*, auec la figure d'vn baston noüeux. Le Duc de Bourgongne auoit vn rabot auec ces termes *Ie le tien*, ce que l'on interpretoit, qu'il vouloit applanir le baston de l'Orleanois. L'vn monstroit comme il vouloit maintenir son authorité; l'autre de quelle façon il la pensoit abbatre. Le dessein du Bourguignon reüssit; mais au malheur de luy & de sa Maison. Il le fonda sur les menées des villes, principalement de celle de Paris, ostant toute la creance que le Duc d'Orleans y auoit. (I. des Vrsins. — Monstrelet v. 1. ch. 15. — Meier l. 15.)

C

Afin de les diuertir de ces mauuais desseins, on aduisa, qu'ils iroient faire guerre à l'Anglois. Le Duc d'Orleans en Guyenne (où en vain il assiegea Bourg, & prit seulement Blaye) & l'autre en Picardie vers Calais; neantmoins aussi-tost ils reprirent le chemin de Paris. (Monstrelet. — S. du Pleix.)

Le Duc de Berry moyenna derechef la reconciliation, qu'on estima deuoir estre d'autant plus ferme, qu'elle estoit noüée par le sacré lien de la religion. Ils oüirent donc Messe, communierent, puis disnerent ensemble. Mais trois iours aprés, qui fut le XXIII. de Nouembre, vigile de S. Clement, MCCCCVII. le Duc de Bourgongne, dépoüillant toute clemence & humanité, fit en fin malheureusement esclore les effects de sa mauuaise volonté. Car vn soir le Duc d'Orleans retournant de l'hostel de la Reyne, fut de guet à pens assassiné par gens apostez, prés la porte Barbette en la vieille ruë du Temple à Paris: assassinat qui mit le Royaume en vne horrible confusion, en partialitez funestes, & en vne miserable combustion de guerres ciuiles qui presque le ruinerent. (I. Iuuenal des Vrsins. — Monstrelet vol. 1. ch. 36. — Meier l. 15. — P. Æmil. — Vignier.) Sa mort. 1407.

Ce fut vn spectacle plein de pitié & de pieté tout ensemble, de voir le lendemain autour du Roy, pour implorer sa iustice, la vefue & les trois fils du Prince mort, assistez des Roys de Sicile & de Nauarre, des Ducs de Berry & de Bourbon. Au commencement on estoit en doute (Monstrelet v. 1. ch. 27. — I. des Vrsins.)

 de l'autheur d'vn si malheureux acte; Mais les yeux de tous s'estant arrestez sur le Duc de Bourgongne (qui neantmoins auoit assisté aux funerailles du Duc occis) pressé de sa conscience, il aduoüa le fait en secret au Roy de Sicile & au Duc de Berry, & le lendemain sortit de la Cour hastiuement, faisant rompre les ponts des lieux où il passoit, pour empescher qu'on le suiuist; puis gagna son pays de Flandres, d'où quelque temps aprés il amena vne grande armée.

Contre les defenses du Roy il vient à Paris, & est receu des citoyens auec des acclamations de ioye, comme leur liberateur. Alors il soustint
1408. publiquement, Qu'il auoit fait mourir le Duc d'Orleans pour affranchir l'Estat de ses oppressions. Iean Petit Docteur en Theologie par luy pratiqué, osa entreprendre de le iustifier deuant le Conseil du Roy, vsant de beaucoup de flateries pour excuser le Bourguignon, & d'impudence meslée de calomnies, pour blasmer la memoire du feu Duc LOVIS: disant; Que comme vn tyran il auoit esté iustement mis à mort, & comme tel qu'il estoit licite à vn chacun de le tuer. Propositions erronées & si abominables deuant Dieu & les hommes, qu'elles furent publiquement reprouuées & brûlées au paruis de Nostre-Dame
B en presence de l'Euesque de Paris, de l'Inquisiteur de la Foy, & de l'Vniuersité: aussi furent-elles condamnées comme heretiques & impies
1418. par le Concile de Constance. Lequel voulant pourueoir à la seureté & conseruation des personnes sacrées des Roys & Princes, improuua l'erreur impie des parricides, & *declara heretiques tous ceux, qui sous pretexte de tyrannie voudroient dire estre licite à chacun d'attenter sur les Puissances Souueraines, que Dieu a establies pour commander.* Cela fut ainsi ordonné à l'instance de Iean Gerson Chancelier de l'Vniuersité de Paris, fameux Docteur
1414. en Theologie, lequel, quatre ans auparauant, en l'Oraison funebre qu'il fit dans l'Eglise de N. D. de Paris aux obseques du mesme Duc auoit soustenu hardiment l'innocence de ce Prince, exhortant le Bourguignon de venir à satisfaction.

Annales de France. Monstrelet ch. 38. Guaguin. P. Æmil.

Le mesme Duc d'Orleans mourut en l'aage de trente-six ans. Il n'en auoit que trois, lors que son mariage fut accordé auec l'vne des filles de Louis Roy de Hongrie & de Polongne, surnommé le Grand, issu de Charles Roy de Sicile, frere de S. Louis. Par le Traité duquel mariage
1374. passé le vingt-cinquiéme d'Octobre MCCCLXXIV. fut accordé; Que
C le Roy Charles V. pere de LOVIS, ou les deux Roys ensemble, peres des futurs conioints, obtiendroient du Pape vne declaration portant; Que le Royaume de Sicile & ceux qui en dépendoient, appartiendroient au Roy de Hongrie & à ses successeurs: Et au cas que la declaration ne se peust obtenir, les Ambassadeurs de Hongrie promettoient l'vne des filles de leur Roy, qui estoient Catherine, Marie, ou Aduige, à l'option du mesme Roy; Donques le Roy de Hongrie promit de bailler en dot, ou à cause de ce mariage, soit à Catherine l'aisnée, soit à l'vne des autres filles puisnées, le Royaume de Sicile & celuy de Naples, l'Apoüille & ce qui en dépend, la principauté de Salerne, l'Honneur de S. Ange, les Comtez de Prouence, Forcalquier & Piedmont; Les deux Roys promirent de s'assister l'vn l'autre pour le recouurement de la Sicile. En suite, le Roy de Hongrie nomma pour espouse du Prince François, Catherine sa fille aisnée, par acte du mois de Decembre ensuiuant, & furent dressez des articles pour le recouurement du Royaume de Sicile; puis la Princesse fut espousée par procureur au nom de LOVIS, lors Comte de Valois; Tellement qu'aprés on le qualifia *Roy de Sicile* (Froissart dit Roy de Hongrie, mais il se méprend, comme aussi

Au Tresor des titres & Chartes de Fr. L. Hongrie.

Froissart.

ORLEANS lors qu'il appelle la Princesse du nom de Marie) ce qui se fit aprés que le Pape eut confirmé & approuué le tout pour le fait de l'inuestiture du Royaume Sicilien, qui dépend de l'Eglise. Neantmoins à cause du deceds aduenu de la Princesse (comme il est vray-semblable) cette alliance n'eut effect. Ans de IESVS CHR.

Au Tresor de France, Layette. Traitez de mariage. Ainsi au mois de Ianuier l'an MCCCXXCVI. vn autre mariage de LOVIS fut traitté auec VALENTINE DE MILAN, fille de Iean Galeas Vicomte de Pauie & de Vertus & Seigneur de Milan, & d'Isabel de France, l'vne des filles du Roy Iean, & le contract fait en presence du Cardinal de Laon, & de plusieurs Euesques, de Louis Comte de Sancerre, Louis de Harcour Vicomte de Chastelleraut, Pierre de Giac Chancelier de France, & autres Seigneurs: Par iceluy Charles VI. donna pouuoir à son frere, de faire & consentir ce mariage & supplea le defaut d'aage, qui estoit en luy. Iean Galeas assigna en dot à sa fille la ville d'Ast en Lombardie, à la reserue de quelques chasteaux specifiez, valant cét assignat trente mil florins ducats de rente, & fut conuenu; Qu'en cas que Valentine decedast sans enfans, le Comté d'Ast retourneroit à son pere & à ses hoirs; Que pour ces chasteaux le Duc de Touraine (ainsi estoit lors qualifié LOVIS) ne feroit serment de fidelité ny d'hommage à Iean Galeas ny aux siens; La Princesse fut dotée de quatre cens cinquante mil florins. De plus Iean Galeas accorda; *Que s'il decedoit sans enfans masles legitimes, Valentine sa fille & les siens succederoient solidairement en tous ses domaines presens & à venir, sans qu'il en peust en aucune façon disposer.* Le Duc de Touraine doüa sa future espouse de six mil liures de rente en fonds de terre. Fut adiousté, Que le Comté de Vertus demeureroit à Iean-Galeas sa vie durant, & aprés sa mort à sa fille. Ainsi le mariage fut consommé en l'an MCCCXXCIX. B *Son mariage.* 1389.

I. des Vrsins. A. du Chesne en l'Hist. de la Maison de Chastillon. D'vne partie de ces deniers dotaux, le Duc LOVIS acheta, entre autres Seigneuries les Comtez de Blois & de Dunois du dernier Comte Guy de Chastillon, & de Marie de Namur sa femme, qui se voyant sans enfans, luy vendirent aussi Chasteaudun, Marchesnoir, la Ferté de Villenueil, Freteual, Romorantin, Millançay, & Chastel-renaud, à la charge que le Comte tiendroit ces Comtez & Seigneuries sa vie durant. Le Duc & la Duchesse Valentine sa femme promitent d'acquiter le Comte, & le descharger de ce qu'il deuoit au Duc de Berry & à sa fille iadis femme de Louis de Chastillon, fils de Guy, à cause du doüaire; Ils promirent aussi payer au Comte Guy deux cens mil francs d'or. Ce qui se passa en Octobre MCCCXCI. Trois ans aprés le Duc LOVIS acquit de Gaucher de Chastillon Seigneur de Fere en Tardenois cette Seigneurie de Fere, pour la somme de cinquante mil escus d'or. 1394. C 1391. *A. du Chesne.*

Fr. de l'Alloüette en l'Hist. de la Maison de Coucy l. 3. En Nouembre MCCCC. Marie Dame de Coucy, lors vefue de Henry Duc de Bar, luy vendit les Seigneuries de Coucy, de Folembray & S. Aubin, de la Fere sur Oise, de Marle, & autres Terres, pour quatre cens mil liures, se reseruant l'vsufruit. En outre elle luy vendit le Comté de Soissons, auec les droits qu'elle auoit en l'Archiduché d'Austriche par la succession de son ayeule paternelle Catherine d'Austriche. 1400.

Le Roy par ses Lettres voulut, que LOVIS & les hoirs de son corps tinssent en Pairie la Baronnie de Coucy, auec la Fere, Marle & les autres Seigneuries susmentionnées.

N. Vignier en l'Hist. de Luxemb. Bref LOVIS acquit encore le Duché de Luxembourg de Venceslaus Empereur, & prit Mommedy, Yuoy, Damuilliers & Ochimont, en intention d'acquerir aussi des terres en Alemagne. Ce qu'il faisoit, pour se tracer le chemin à l'Empire, comme escriuent Nic. Gilles, Vassebourg & autres. 1401.

En

Ans de Iesvs Chr. 1396. En l'an MCCCXCVI. ce Duc LOVIS d'Orleans institua l'Ordre du Porc espic (non Charles son fils aisné, comme escriuent Claude Paradin, & Iean d'Authon) & ce pour la resioüissance de la natiuité & solemnité du baptesme du mesme Prince Charles, son fils aisné. Cét Ordre estoit composé de vingt & quatre Cheualiers, & de luy Souuerain Chef, faisant le vingt-cinquiéme, qui deuoient estre nobles de quatre races. Ils portoient le manteau de veloux violet, le chapeau ou mantelet d'hermines; & sur iceluy vne chaine d'or en tortis, au bout de laquelle pendoit sur l'estomac vn Porc Espic d'or. Ce qu'il fit, pour monstrer au Duc de Bourgongne son ennemy, qu'il se reuangeroit contre ses attentats. A quoy se rapportoit aucunement le mot de la Deuise de cét Ordre, *COMINVS ET EMINVS*, qui veut dire, DE PRES ET DE LOING. Aussi le Porc Espic est vn animal si bien armé, qu'il peut de prés piquer auec ses pointes & sagettes naturelles, & les tirer de loin contre ceux qui l'offensent. Le mesme Ordre est autrement appellé du Camail, d'autant que le Duc d'Orleans, auec le collier d'iceluy, donnoit à chacun des Cheualiers vn anneau d'or, garny d'vn camaieu, ou pierre d'agathe, sur laquelle la figure du Porc estoit releuée.

Orleans. A. Fauin au Theatre d'honneur & de Cheualerie liu. 3.

Ordre du Porc Espic. 1393.

B

Son Testament.

Le XIX. d'Octobre MCCCCIII. ce Duc LOVIS fit son Testament par lequel, aprés auoir fait des legs pieux en grand nombre à diuerses Eglises, mesmement à celle des Celestins de Paris, en laquelle il esleut sa sepulture, il assigna le doüaire de la Duchesse sa femme sur ses terres de Champagne ou de Brie, auec Chasteau-Thierry; Et ordonna le partage à ses enfans, à Charles son aisné il delaissa le Duché d'Orleans, les Comtez de Valois, de Blois, de Dunois & de Beaumont sur Oise, la Baronnie de Coucy, Chauny sur Oise, Faillouët & Coudreau, le Comté d'Ast & autres terres qu'il auoit en Lombardie & le Duché de Luxembourg. Veut que Philippes son second fils ait le Comté de Vertus, (qui vient du costé de sa femme) le Comté de Portien, Chasteau-Thierry & Gandelus, le Vidamé de Chaalons, le Chastel de Fere auec toutes ses terres de Champagne & de Brie, excepté Brie Comte Robert. Que Iean son troisiéme fils ait les Comtez d'Angoulesme, de Perigord & de Dreux, la Ferté Bernard, la Forte-maison lés Chartres, Brie Comte Robert, la Ferté Alez, S. Sauueur, Landelin & autres terres & rentes, qu'il auoit en Normandie, & la rente qu'il prenoit sur le Tresor du Roy à Paris. Il esleut executeurs de ce Testament le Roy son frere, le Chancelier de France, le premier President du Parlement, Philippes de Moulins Euesque de Noyon, Pierre Beaublé Euesque d'Vzez, Charles d'Albret Connestable de France, Pierre l'Orfeure son Chancelier & autres.

1403.

Aux Archiues des Celestins.

C

Or Valentine Princesse d'vn grand courage ayant obtenu Arrest contre le Duc de Bourgongne, contenant promesse de faire iustice pour la reparation du meurtre de son mary, voyant qu'il n'estoit executé, que ses affaires ne succedoient selon son desir; & qu'elle ne pouuoit tirer cette iustice, quelque poursuite qu'elle fist, elle quitta en fin la Cour & se retira en sa maison, où elle mourut de tristesse le quatriéme iour de Decembre l'an MCCCCVIII.

Monstrelet.

1408.

Le Duc LOVIS son mary auoit vne particuliere affection à l'Ordre des Celestins, & en fonda vne Chapelle en l'Eglise Nostre-Dame d'Ambert au diocese d'Orleans, qu'il dota. Il fit aussi du bien à l'Eglise des Celestins de Paris, en laquelle il fut enseuely, comme il auoit ordonné, & gist en la Chapelle d'Orleans, qu'il auoit fait construire, où depuis le Roy Louis XII. son petit fils luy a fait esleuer vne magnifi-

C. Saussaius Annal. Eccles. Aurel. l. 14.

ORLEANS. 1. du Brueil aux Antiquit. de Paris l. 3.

An de IESVS CHR.

que sepulture de marbre blanc, comme aussi à la Duchesse sa femme (premierement inhumée en l'Eglise de S. Sauueur du chasteau de Blois) & à leurs enfans Charles & Philippes Comte de Vertus, qui tous sont representez en cette Chapelle. Au mesme lieu se voyent aussi aucuns Epitaphes de ces Princes, entre autres celuy qui suit.

Hoc tecum illustri Pario, LVDOVICE, sepulchro
Iuncta VALENTINÆ coniugis ossa cubant.
Et meritò Insubri tibi iura ducalia sceptri
Tradita legitimæ præmia dotis erant.
Subiacet & Carolo clausus cum fratre Philippus,
Inclita iam vestri pignora bina thori.
Magnificus Carolo nascens LVDOVICVS ab alto
Hæc posuit largâ busta superba manu,
Sfortiadum indigna pepulit qui ex sede tyrannum;
Et sua qui Siculas sub iuga misit opes.
Vt tantos decorata Duces Aurelia iactat: B
Gallica sic illo sceptra tenente, tument.

ENFANS DE LOVIS DE FRANCE DVC D'ORLEANS, & de VALENTINE DE MILAN sa femme.

29. CHARLES Duc d'ORLEANS & de MILAN, aura son Eloge en suite.

29. N. D'ORLEANS mourut en ieunesse. Luy & son frere, mentionné cy dessous, furent inhumez aux Celestins de Paris prés le lieu où reposent les entrailles de la Reyne Ieanne de Bourbon leur ayeule paternelle, comme remarque Iacques du Brueil, Religieux de l'Abbaye de S. Germain des Prez lés Paris. Mais il se méconte disant, que luy & son frere aussi sans nom, estoient les premiers nez deuant Charles, qui n'estoit, dit-il, que le troisiéme. Car vn ancien Autheur qui parle de la solemnité du baptesme de Charles, & de l'institution de l'Ordre du Porc Espic, cité par André Fauin; dit nommément, qu'il estoit l'aisné. C

Au Theatre des Antiquitez de Paris.

Au Theatre d'honneur & de Cheualerie.

29. N. D'ORLEANS deceda aussi en bas aage.

ORLEANS VERTVS.

Semé de FRANCE au lambel de trois pendans d'argent, auec vn Croissant aussi d'argent, au dessous du second pendant.

Du Tillet.

29. PHILIPPES D'ORLEANS Comte de VERTVS nasquit à Orleans au mois de Iuillet MCCCXCVI. & eut pour parain Philippes le Hardy Duc de Bourgogne son grand oncle paternel. Il estoit fort ieune, lors que par le Traité de paix fait à Chartres entre les Maisons d'Orleans & de Bourgongne, il 1408. fut accordé, qu'il espouseroit Catherine fille de Iean Duc de Bourgongne, lequel promit cent cinquante mil liures en dot à sa fille; & outre quatre mil liures de rente. Encore que du Tillet escriue ce mariage auoir esté consommé; si est-ce que les titres nous enseignent, qu'il fut seulement accordé. Car deux ans aprés cette paix de Chartres, la Princesse fut encore accordée & fiancée à Louis, fils aisné de Louis II. Duc d'Aniou & Roy de Sicile; mais pour ce qu'il suiuit le party d'Orleans, le mariage n'eut non plus d'effect.

Naissance. 1396.

Or la paix de Chartres n'ayant duré long-temps, & la guerre

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. 1411. s'estant renouuellée, ce Comte & ses deux freres auec autres Princes s'assemblerent à Iargeau sur Loire, l'an MCCCCXI. d'où ils escriuirent des lettres au Roy Charles VI. leur oncle, pour auoir iustice du meurtre commis en la personne du Duc Louis d'Orleans leur pere: par lesquelles, ayant amplement representé l'horreur d'vn si cruel assassinat, & ce qui s'estoit passé en suite, ils en vinrent iusque là de donner vn défi au Duc Iean de Bourgongne, qui fit vne responsce pleine d'aigreur contre eux, & la memoire de leur pere, les menaçant de les faire aussi mourir. ORLEANS *Monstrelet.*

Le trouble estant donc recommencé, le Comte PHILIPPES se trouua en plusieurs expeditions de guerre, tant contre les Bourguignons, que contre les Anglois, & accompagna le mesme Roy *Monstrelet.*
1414. Charles VI. lors qu'en l'an MCCCCXIV. il conduisit vne armée en Picardie & en Artois, pour reduire les places qu'y tenoit le Duc
B de Bourgongne.

1418. Quatre ans aprés, PHILIPPES fut estably Chef & Lieutenant general du Roy en l'armée, qui assiegea la ville de Parthenay en Poitou; le Seigneur de laquelle, partisan du Duc de Bourgongne, fut contraint de se reduire en l'obeïssance du Dauphin Charles Regent du Royaume, & depuis Roy VII. du nom, que ce *Iuuenal des Vrsins en l'hist. de Charles VI.*
1418. Comte PHILIPPES accompagna, lors que par force d'armes il rangea les pays de Poitou, Berry, & Aunis à leur deuoir; Il eust continué de le seruir & assister, n'eust esté, qu'en la fleur de son aage,
Samort ayant seulement atteint vingt-quatre ans, il mourut à Blois l'an
1420. MCCCCXX. & fut inhumé auec le Duc d'Orleans son pere dans l'Eglise des Celestins de Paris, en la Chapelle d'Orleans, où l'on void son tombeau. *Monstrelet.*

FILS NATVREL DE PHILIPPES D'ORLEANS Comte de Vertus.

30. PHILIPPES-ANTOINE Bastard de Vertus, auquel & à Iean Comte de Dunois son oncle naturel, Iean Comte de Sommerset Anglois,
1442. donna son seellé le XVI. Decembre l'an MCCCCXLII. de conduire en
C certain temps à Calais, ou à Cherbourg, Iean d'Orleans Comte d'Angoulesme, qui estoit detenu ostage en Angleterre; pour estre liberé: en payant certaine somme y mentionnée. Il s'estoit auparauant trouué au siege de Montereau-faut-Yonne, occupée par les Anglois l'an MCCCCXXXVII. *Hist. du Roy Charles VII.*

29. IEAN D'ORLEANS Comte d'ANGOVLESME, ayeul du Roy François I. continua la lignée, qui sera déduite au Liure XVI. de cette Histoire.

29. MARGVERITE D'ORLEANS femme de RICHARD DE BRETAGNE Comte d'Estampes, de laquelle Princesse il sera plus particulierement parlé cy-aprés sous ce Comte Richard, en la Branche des Ducs de Bretagne.

FILS NATVREL DE LOVIS DE FRANCE Duc D'ORLEANS.

29. IEAN Bastard d'Orleans Comte de Dunois & de Longueuille, la posterité duquel est traitée cy-aprés.

An de Iesvs Chr.

ORLEANS.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, l'escu brizé d'vn lambel d'argent de trois pieces.

FRANCE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

ARMAGNAC.

Escartelé, au 1. & 4 d'argent au Lyon de gueules. Au 2. & 3. de gueules au Lyon leopardé d'or.

CLEVES.

De gueules, au Rais pommeté & fleuronné d'or de huict pieces, percé d'argent.

29. CHARLES

DVC D'ORLEANS ET DE MILAN, Comte de Valois, de Beaumont & d'Ast; Sire de Coucy.

Chapitre III.

A LOVIS de France Duc d'Orleans succeda CHARLES son fils aisné. Sa naissance est diuersement remarquée par les Autheurs. Selon vne Histoire manuscrite du Roy Charles VI. elle aduint le xxvi. de May, l'an MCCCXCI. à Paris, & suiuant du Tillet elle fut deux ans aprés. Iean Iuuenal des Vrsins dit l'an mil trois cens quatre-vingts quatorze. Louis II. Duc de Bourbon fut son parrain.

1407. *Sa naissance.* 1391.

Il n'estoit aagé que d'enuiron seize ans, lors que le Duc son pere fut malheureusement occis, comme bon fils qu'il estoit, il ne voulut manquer d'assister la Duchesse Valentine de Milan sa mere, quand elle fut, à diuerses fois, demander iustice au Roy Charles VI. Mais la puissance de Iean Duc de Bourgongne leur ennemy estoit si grande, que les poursuites demeurerent inutiles & sans effect; mesme ce Duc contraignit le Roy d'approuuer par ses Lettres l'audacieuse entreprise du Bourguignon. Ce que la Duchesse d'Orleans fit depuis reuoquer, sans toutesfois tirer beaucoup d'aduantage de cette reuocation.

I. Iuuenal des Vrsins. *Enguer. de Monstrelet.*

Quelque temps aprés on traicta vn accord à Chartres entre les deux Maisons ennemies, auec grande solemnité en presence du Roy, de la Reyne, de ce Duc CHARLES & de ses freres; lesquels pendant cette ceremonie (qui rafraichit la memoire du funeste accident) pleurerent amerement; voyant que la mort de leur pere demeuroit, comme autrefois, impunie; Et ne voulurent alors pardonner au Duc de Bourgongne, sinon par le tres-exprés commandement du Roy.

1408. *Des Vrsins.*

Ans de Le Duc s'estant de plus en plus rendu puissant & redoutable ne fit ORLEANS
IESVS grand compte d'entretenir l'accord : Neantmoins feignant de ne le *Hist. MS. de*
CHR. vouloir enfraindre, il ne s'attaqua directement au Duc d'Orleans ; mais *Charles VI.*
empietant le gouuernement des affaires à son preiudice & des autres *Monstrelet.*
Princes du Sang, il changea non seulement la Maison du Roy & les Estats de la Couronne ; mais aussi les principaux Officiers.

Pour s'opposer à telle violence les Princes ioints à ceux du party d'Orleans firent vne ligue offensiue & defensiue contre le Bourguignon ; escriuirent au Roy, & le supplierent de pourueoir à sa seureté, à celle de son Estat & de son peuple, & à ce que desormais toute l'authorité residast
1411. en sa Maiesté. En suite le Duc CHARLES vint assieger Sainct Denys en France, que Iean de Chalon Prince d'Orenge luy rendit par composition.

Or afin que le differend se terminast auec moins de peril, de perte *Monstrelet.*
d'hommes & de temps, le Duc CHARLES outré de déplaisir & de douleur plus que nul autre, enuoya vn cartel de défi pour se combattre en duel contre son ennemy le Duc de Bourgongne ; & protesta, que luy
B & ses freres ne cesseroient de le poursuiure par la voye des armes, pour tirer la vengeance de l'outrage & du tort, qui leur auoit esté fait. Sur ce défi le Bourguignon donna vne superbe réponse, & ayant attiré à son *Hist. MS. de*
party la Reyne Isabel de Bauiere, fit croire au Roy, que le dessein de la *Charles VI.*
1412. Maison d'Orleans n'estoit que rebellion ; mesme contraignit sa Maiesté d'aller assieger Estampes, puis Bourges, où les Ducs d'Orleans, de Berry, & de Bourbon s'estoient renfermez.

Pendant ce siege, l'on traitta vne autre paix confirmée par celle d'Au- *I. Iu. des Vrsins.*
xerre, & depuis on en fit vne autre à Melun. Tous ces Traittez n'auoient esté proiettez par le Duc de Bourgongne, que pour dissiper les forces des Orleanois, & chasser les Anglois venus à leur secours. Par ainsi il fit la guerre sous main, & suscita les bouchers de Paris de commettre vn cruel massacre d'aucuns du party d'Orleans. Mais le Dauphin Louis ayant fait punir quelques mutins, luy & autres Princes enuoyerent querir le Duc d'Orleans, qui bien accompagné fut honorablement recueilly à Paris, à son tour gouuerna le Roy, & fit en sorte, que son party fut
C le plus fort par quelque temps.

1415. Cependant l'Anglois voyant la diuision ciuile allumée en France, estima que le temps estoit venu & l'occasion propre d'en tirer profit. Ce *Monstrelet.*
qui l'incita de mettre sus vne grande armée & descendre en Picardie, où l'infortunée bataille d'Azincour se donna, en laquelle nostre CHARLES Duc d'Orleans demeura prisonnier, & conduit en Angleterre y fut retenu par l'espace de vingt-cinq ans.

Sa liberté & son repos, aprés tant de trauerses, vindrent du costé d'où estoient sorties les causes du malheur de sa Maison & de sa captiuité. Car Philippes le Bon Duc de Bourgongne, fils aisné du Duc Iean (qui pendant cette prison eut vne fin tragique & miserable) considera prudemment, que le plus beau moyen de vaincre son ennemy estoit de luy faire du bien ; cela fut cause, que quelques années aprés le traité
1440. d'Arras, l'an mil quatre cens quarante il moyenna la deliurance du Duc CHARLES, paya la meilleure partie des trois cens mil escus taxez pour sa rançon, le receut auec beaucoup d'honneur à Grauelines, *Monstrelet.*
le maria auec sa niepce, luy donna son Ordre de la Toison d'Or, & reciproquement receut celuy du Duc d'Orleans : chãgement digne de remarque. Iean Duc de Bourgongne auoit osté la vie à Louis Duc d'Or- *Berry Heraut en l'Hist. de*
leans ; Philippes Duc de Bourgongne son fils, rend la liberté à Charles *Charles VII.*

ORLEANS d'Orleans fils de Louis. Aussi iurerent-ils vne paix perpetuelle. Ans de IESVS CHR.

En l'année suiuante le mesme Duc d'Orleans vint trouuer le Roy Charles VII. qui le recueillit fort humainement & receut de bonne part les excuses de son delay, pour n'auoir veu sa Maiesté depuis le retour de sa prison. Afin de le soulager aussi du payement de sa rançon, elle luy donna cent quarante mil francs, somme alors notable, & qui ne se donnoit pour neant en vne si grande necessité des affaires. 1441.

Mais aucuns enuieux de cette reconciliation des deux Maisons, tascherent de donner au Roy quelque soupçon & des ombrages du Duc d'Orleans, à cause de l'alliance qu'il auoit prise auec le Duc de Bourgongne. Pour cette cause le Duc CHARLES ne continua d'estre veu par sa Maiesté selon ses esperances & suiuant la grandeur de sa qualité. De façon que le mescontentement qu'il en receut, le fit ioindre aux conseils & aux intentions des Ducs de Bourgongne, d'Alençon, de Bretagne, & d'autres Princes, qui s'assemblerent à Neuers, pour faire en sorte, que le Roy fist plus de compte, qu'il ne faisoit & de leur qualité & du desordre du Royaume. Cela neantmoins fut incontinent reparé. Car le Duc d'Orleans prit le rang & l'authorité, que la dignité de sa naissance luy donnoit auprés du Roy. Lequel l'employa en la conference qui se fit à Tours pour la Tréue d'entre les François & Anglois. B

Annales de France.

Sous la faueur & renouuellement de cette Tréue, CHARLES entreprit la conqueste de son Duché de Milan, legitime heritage de la Maison d'Orleans, à luy acquis & de droit naturel, & suiuant les conuentions matrimoniales de la Duchesse Valentine sa mere. Cét Estat estoit occupé par François Sforce, lequel aprés la mort du Duc Philippes Marie, frere de Valentine, sans laisser posterité capable de la succession, ains seulement vne bastarde, femme de Sforce, faisoit tout son possible de s'y maintenir au preiudice du Duc d'Orleans vray heritier. Mais le succés de l'entreprise de CHARLES fit voir, que trop legerement il auoit creu ceux qui la representoient facile. Car n'ayant bien pourueu aux moyens necessaires pour vn si grand effect, aprés qu'il eut passé en Italie, & que ses troupes eurent esté défaites par les Milanois, qui se voulans mettre en liberté & gouuerner leur Estat en forme de Republique, esleurent douze Senateurs, il fut contraint de finir ses entreprises presque au mesme temps qu'elles commençoient; N'ayant rapporté autre fruict de ce voyage, que la conqueste de son Comté d'Ast, le surplus demeurant à l'vsurpateur Sforce. Comté qui luy appartenoit à mesme titre que le Duché, & luy seruit de retraite quelque temps aprés, lors que la grandeur de son courage ne luy peut permettre d'estre méprisé. 1447

Vignier.

Donat. Bossius.
Barthol. Facius.
Sabellicus.

C

Depuis ce Duc auec les Princes du Sang & principaux Seigneurs du Royaume, se trouua en la premiere assemblée des Estats, que Louis XI. fit tenir à Tours, & par ce que sa grande vieillesse, de plus de septante ans, luy auoit acquis vne liberté de parler, & en cét aage desirant estre escouté du Roy (dont l'ayeul Charles VI. auoit bien daigné entendre les conseils, que ce Duc en sa premiere ieunesse luy donna) le Roy toutefois reietta ses remonstrances auec paroles de courroux & de mépris. Ce que le Duc ne pouuant supporter, prit congé du Roy pour s'en venir à Blois, & passant par Amboise, vne violente maladie le saisit, dont il deceda le quatriéme iour de Ianuier MCCCCLXV. (le continuateur de Monstrelet dit en l'an precedent) aagé qu'il estoit de soixante & quatorze ans. Son corps enseuely dans l'Eglise de S. Sauueur au 1464.

Cl. de Seyssel en l'Hist. de Louis XII.
I. de S. Gelais en l'Hist. de Louis XII.

Sa mort 1465.

An de IESVS CHR. mesme lieu de Blois, fut depuis apporté au tombeau paternel (que l'on void dans l'Eglise des Celestins à Paris) par le commandement du Roy Louis XII. son fils. ORLEANS

Ce Duc d'Orleans a esté recommandé de plusieurs vertus & bonnes parties. Il fut de si grande Pieté & Charité, que chacun iour de Vendredy, auant que manger, il donnoit à disner à treize pauures; les seruoit luy mesme à table, & leur lauoit les pieds à l'imitation de la Cene de nostre Seigneur. A la Pieté il ioignit la Valeur guerriere, qu'il témoigna à la bataille d'Azincour, où il combatit genereusement. Il estoit beau & de riche taille, liberal & honorable sur tous autres; auoit tousiours à son hostel des fils de Princes & grands Seigneurs des Maisons de Sauoye, de Bourbon, de Dunois & d'autres: tellement que sa maison estoit le seiour d'honneur. Ayant assisté au lict de Iustice, que le Roy Charles VII. tint à Vendosme pour le iugement de Iean II. Duc d'Alençon, il fit paroistre; qu'il estoit plein de lettres & de bon sens: aussi son opinion fut-elle tenuë & arrestée. *Cl. Paradin aux Alliances Genealogiques.* *I. de S. Gelais* 1458.

Le mesme Prince CHARLES fut premierement accordé en mariage auec Elisabeth de Luxembourg, fille vnique de Iean Duc de Gorlicie & Marquis de Lusatie, frere de Venceslas Roy des Romains: mais le mariage n'eut effect. Il espousa consecutiuement trois femmes. Enuiron l'an MIL QVATRE CENS SIX, il fut en premieres nopces conioint à ISABEL DE FRANCE, fille aisnée du Roy Charles VI. & de la Reyne Isabel de Bauiere, estant vefue de Richard II. Roy d'Angleterre. Ces nopces furent celebrées à Senlis le vingt-neufiéme iour de Iuin au mesme an mil quatre cens six; comme remarque des Vrsins, qui adiouste, que CHARLES n'auoit lors que onze ans, & la Princesse douze à treize. Elle eut seulement vne fille, de laquelle, en accouchant, elle mourut le treiziéme iour de Septembre MIL QVATRE CENS NEVF. Par le Traitté de ce premier mariage, le Roy Charles donna à sa fille trois cens mil liures, qui restoient à payer à cause du mariage qu'elle auoit contracté auec le Roy Richard: & fut accordé, qu'elle auroit tous les meubles & ioyaux, qu'elle auoit lors qu'elle retourna d'Angleterre. Outre ce, le Roy ceda aux futurs conioints les droits & actions qu'il auoit contre Henry Comte d'Erby & autres Seigneurs d'Angleterre, à cause du premier mariage d'Isabel. *Du Tillet.* B *Son 1. mariage* 1406. *I. Iu. des Vrsins.* 1409. C

Son 2. mariage Secondement CHARLES fut marié à BONNE D'ARMAGNAC, fille de Bernard Comte d'Armagnac Connestable de France & de Bonne de Berry sa femme. *Du Tillet.*

De cette deuxiéme espouse (qu'aucuns escriuent auoir esté seulement fiancée auec luy) n'ayant enfans, à son retour d'Angleterre, qui fut en l'an MCCCCXL. il fut allié en troisiémes nopces estant à sainct Omet, enuiron la feste de sainct André, à MARIE DE CLEVES, fille d'Adolphe premier Duc de Cleues & de Marie de Bourgongne, sœur de Philippes le Bon Duc de Bourgongne. Cette Duchesse MARIE de Cleues suruesquit son mary. En second mariage elle espousa vn Seigneur de la Maison de Rabodanges en Picardie, comme tiennent aucuns; Elle mourut à Chauny, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS SEPT, & fut inhumée dans l'Eglise des Cordeliers de Blois. *Son 3. mariage* 1440. *Fr. d'Amboise en son Traitté des Deuises.* *Cl. Paradin.* 1487.

FILLE DE CHARLES DVC D'ORLEANS & d'ISABEL DE FRANCE sa premiere femme.

30. IEANNE D'ORLEANS Duchesse D'ALENCON, de laquelle sera parlé plus particulierement cy-aprés, sous son mary IEAN Duc d'ALENCON. Du Tillet escrit, que cette Princesse mourut tost aprés sa mere; En quoy il se mesprend notoirement; puis qu'il se void par les titres de la Maison d'Alençon, qu'elle a esté mariée, & qu'elle est decedée en l'an mil quatre cens trente deux, estant aagée de trente trois ans. 1432.

ENFANS DE CHARLES DVC D'ORLEANS, & de MARIE DE CLEVES sa troisiéme femme.

30. LOVIS Duc d'Orleans, puis Roy de FRANCE, douziéme de ce nom.

FOIX.

Escartelé, au 1. & 4. d'or, à quatre paux de gueules. Au 2. & 3. d'or à deux vaches passantes aussi de gueules, accornées & clarinées d'azur. Party d'ORLEANS.

Traitté MS. de l'origine, progrez & succez des Maisons de Nauarre, Vendosme, &c.

30. MARIE D'ORLEANS Vicomtesse de Narbonne, fut premierement accordée à Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, mais ne l'espousa; ains IEAN DE FOIX Vicomte de NARBONNE Comte d'Estampes, Gouuerneur de Guyenne & de Dauphiné, qui fut second fils de Gaston IV. du nom, Comte de Foix & de Leonor d'Aragon, heritiere du Royaume de Nauarre. Ce Vicomte pretendit deuoir succeder au Comté de Foix à l'exclusion de son neueu François-Phœbus Roy de Nauarre, qu'il disoit ne pouuoir y venir, que par representation de Gaston Prince de Viane son pere predecedé. Car le mesme Iean de Foix, lors que les successions de Nauarre & de Foix escheurent, se pretendoit seul fils de la Reyne Leonor au premier degré: ç'a esté vne ancienne dispute souuent agitée entre les oncles & les neueux. En quoy le Vicomte estoit aucunement soustenu par la haute alliance, qu'il auoit pris, ayant espousé la sœur de Louis Duc d'Orleans (qui fut bien-tost aprés Roy de France) & resolu de defendre son droit par la force, prit les armes, assisté de quantité de noblesse, & mit en son pouuoir quelques places.

Hist. de Foix.

Aucuns escriuent, que pour terminer le differend, Catherine de Foix, aprés le deceds de François Phœbus son frere, fut contrainte de laisser à ce Vicomte de Narbonne son cousin les villes de Sauerdun, Maseres, Montaut & Gibel au Comté de Foix. Neantmoins, aprés le trespas de ce Vicomte Iean, la dispute ne laissa pas d'estre reprise par Gaston de Foix son fils, aussi fauorisé du Roy Louis XII. son oncle maternel, sous le support duquel il s'empara du Duché de Nemours & des terres de Champagne & de Brie appartenantes à la Maison de Foix, en frustrant sa cousine Catherine Reyne de Nauarre, mesmes Gaston prit le titre & la qualité de Comte de Foix, comme auoit fait son pere. Aprés sa mort le Comté fut encore contesté par Odet de Foix Vicomte de Lautrec, comme heritier du Duc Gaston, qui auoit esté tué à la bataille de Rauenne, aprés auoir acquis vne grande reputation. 1512.

Entreueuë des Roys Louis XII. & Ferdinand d'Aragon.

Gaston eut pour sœur Germaine de Foix, seconde femme de Ferdinand V. Roy d'Aragon & de Castille. En l'an mil cinq cens sept, lors de l'entreueuë du Roy Louis XII. & de ce Roy Ferdi- 1507.

Ans de IESVS CHR. nand à Sauone en Ligurie, où cette Reyne accompagna son mary: ORLEANS
les deux Roys en consequence de cette alliance confirmerent *Entreveuë de Louis XII. & Ferdinand.*
leur amitié. Germaine ayant suruescu le Roy Ferdinand, elle espousa en secondes nopces Ferdinand d'Aragon Duc de Calabre Prince de Tarente, fils de Federic, qui se disoit Roy de Naples. La mesme Princesse Germaine de Foix n'eut enfans de l'vn ny de l'autre Prince.

Iean Vicomte de Narbonne & la Vicomtesse MARIE sa femme, ses pere & mere, moururent à peu de temps l'vn de l'autre; El-
Sa mort 1493. le la premiere enuiron l'an MCCCCXCIII. & gist à Masere; & luy mourut à Estampes, où il fut inhumé dans l'Eglise de Nostre-Dame, laissant leurs enfans mineurs & en bas aage, desquels le mesme Roy Louis XII. leur oncle maternel prit la charge & tutelle.

1507. L'an mil cinq cens sept le mesme Roy par ses Lettres patentes fit don à Gaston (qu'il qualifie Comte de Foix & d'Estampes) & à ses
B hoirs masles & femelles, du nom & titre du Duché de Nemours, auec les Seigneuries de Nemours, Grez, Chasteau-landon & autres, qu'il erigea d'abondant en titre de Duché. Ce faisant Gaston ceda au Roy les droits, qu'il auoit de son chef, & de Iames son oncle, és Comté & Seigneuries de Beaufort, de Soleines, de Larincour, de S. Florentin, & de Colomiers en Brie.

30. ANNE D'ORLEANS s'estant du tout voüée au seruice de Dieu, elle prit le voile à l'aage de quatorze ans, puis fut Abbesse de Fonteurauld, ayant succedé à Marie de Bretagne sa paren-
1478. te, en l'an mil quatre cens soixante dix-huict. Elle obtint du S. Siege des priuileges importants pour son Abbaye. Cinq ans aprés son auenement elle fit en sorte, que les Filles-Dieu Religieuses de Paris, prissent l'Ordre de Fonteurauld: les Maisons ou Conuents de l'Encloistre en Gironde, de Foissy en Champagne, & de Variuille
C en Normandie, dependantes de son Abbaye, furent reformées par ses ordres. Elle est loüée d'vne grande humilité & liberalité. Louise de Bourbon luy succeda en l'Abbaye enuiron l'an MCCCCXCI. Laquelle ne fut Abbesse de Saincte Croix de Poictiers, comme tient vn Historien: & semble s'estre mespris en cela, veu que les titres de cette Abbaye n'en font point de mention. Ce celebre Monastere a depuis esté pieusement administré par plusieurs autres Princesses de la mesme Maison de Bourbon, ainsi qu'on pourra cy-aprés remarquer.

ORLEANS. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or au lambel d'argent de trois pieces.

Digitized by Google

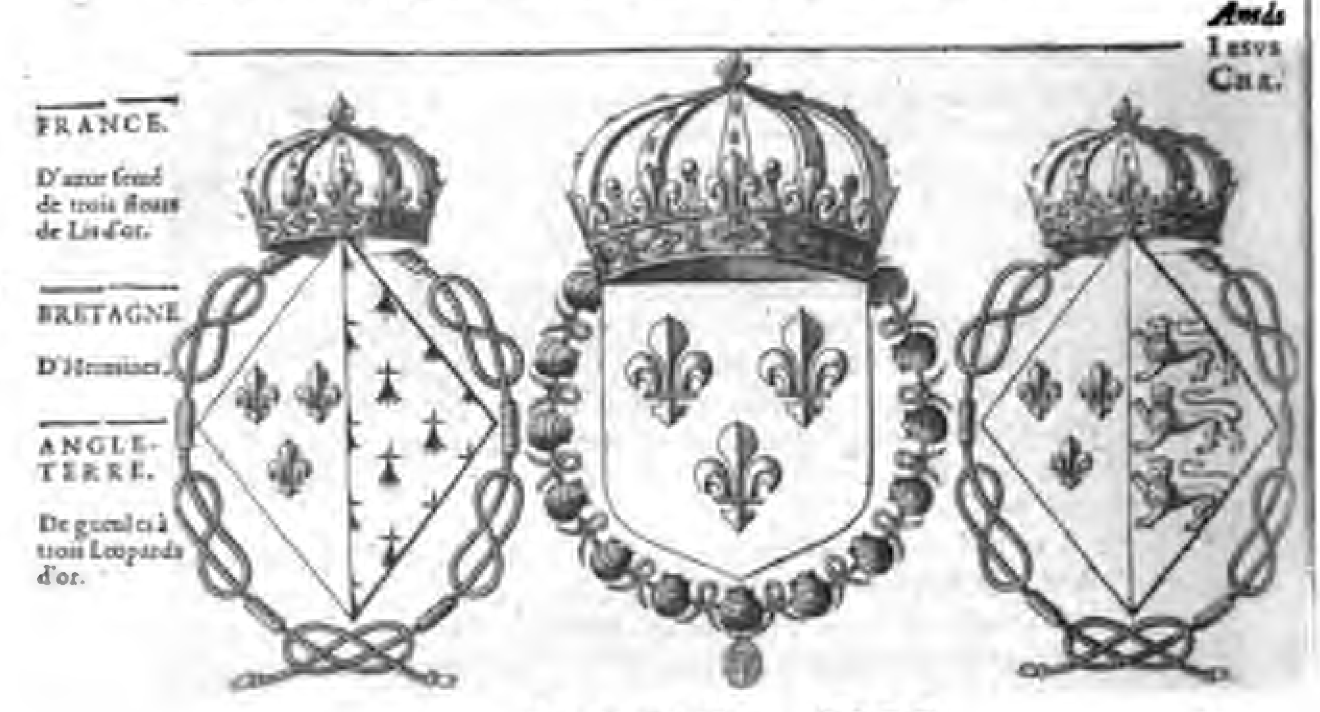

30. LOVIS XII. B

ROY DE FRANCE, DE SICILE & de IERVSALEM, *Duc de Milan, Seigneur de Gennes, surnommé* LE IVSTE ET PERE DV PEVPLE.

CHAPITRE IV.

SI la ieunesse de ce Roy fut oppressée de rudes angoisses & de cuisantes afflictions, aussi en vn aage plus meur il cueillit vn doux fruict de ces amertumes & poignantes épines; elles luy firent embrasser la Vertu auec tel auantage, qu'il a esté l'vn des plus grands Monarques, qui ait de long temps commandé sur l'Empire François, les bornes duquel par ses armes victorieuses il étendit bien loin au delà des Alpes; sousmit à son pouuoir les puissantes Citez de Milan, de Naples & de Gennes, auec les Isles de Corse & de Chio; défit les Venitiens & les Genois en deux memorables Iournées; Sous ses heureux auspices la Bataille de Rauenne fut aussi gagnée par les François; l'Italie leur seruit encore de champ de gloire, pour y obtenir de nouueaux Lauriers. C

LOVIS estoit fils vnique de Charles Duc d'Orleans & de Marie de Cleues sa troisiéme femme: Blois eut le bon-heur de le voir naistre, au mois de Mars l'an MCCCCLXII. le Roy Louis XI. le presenta au baptesme, & luy imposa le nom.

I. de S. Gelais. — *Du Tillet.* — *Naissance. 1462.*

Charles VIII. paruenu à la Couronne en minorité, ce Duc son cousin estima, que la qualité de premier Prince du Sang le rendoit capable de la Regence de l'Estat, plustost que la Princesse Anne de France, sœur du ieune Roy & Pierre de Bourbon Seigneur de Beauieu son mary. Il fit grande instance pour y paruenir; mesmes offrit de s'éprouuer dans le combat auec ce Prince de Beauieu. Voyant que ses desseins ne succedoient selon son intention, il se retira en Bretagne, & y fit vne étroite

Arn. Ferron. — *Ialligny.*

Ans de Iesus Chr. confederation auec le Duc François II. & autres Princes; Mais sa prise à la Bataille de S. Aubin du Cormier le reduisit à vne miserable condition, ayant esté retenu par l'espace de trois ans dans le Chasteau de Luzignem, puis dans la grosse tour de Bourges. Enfin le mesme Roy Charles luy donna la liberté; & delà en auant luy porta vne singuliere affection, l'establit Gouuerneur de Paris & de l'Isle de France, & voulut, qu'il l'accompagnast au voyage d'Italie pour la conqueste de Naples. FRANCE. *B. d'Argentré Hist. de Bretagne. Vignier Biblioth. Historiale.*

Au bruit de cette fameuse expedition, Alfonse d'Aragon (qui vsurpoit ce Royaume) mit sur mer vne armée sous la conduite de Federic
1494 Prince de Tarente son frere. Le Duc LOVIS chef d'vne autre pour son Roy, obtint la victoire sur l'Aragonnois, le combat naual luy ayant esté plus heureux que le terrestre. Cette victoire facilita la conqueste; à laquelle le Duc d'Orleans affligé de maladie ne pût assister. Ayant recouuré la santé, non seulement il garda sa ville d'Ast des embusches
B de Ludouic Sforce, qui vsurpoit sur luy le Duché de Milan; mais aussi s'empara de celle de Nouarre: Il la defendit valeureusement; & aprés
1495. vn long siege en fut dégagé suiuant le Traité de paix fait à Vercel entre le Roy & les Potentats d'Italie, en suite de la Iournée de Fornouë. *Hist. de Fr. Latine MS. publiée auec les Historiens de Charles VIII.*

Bien tost aprés Charles decedé sans enfans, ses Couronnes, tombées en ligne collaterale, escheurent par la loy de France à ce Roy LOVIS XII. comme Prince plus proche. Il prit à Reims les ornemens Royaux par le ministere de l'Archeuesque Guillaume Briçonnet, *Ferron. Du Tillet.*
Son couronnement. Cardinal du S. Siege, le XXVII. de May l'an MCCCCXCVIII. Dés lors il commença de s'intituler Roy de France, de l'vne & l'autre
1498. Sicile & de Hierusalem, & Duc de Milan.

Ce Duché luy appartenoit legitimement par la succession de Valentine de Milan son ayeule paternelle, femme du Duc d'Orleans Louis I. du nom. Mais la misere en laquelle nostre Roy LOVIS se trouua reduit pendant ses ieunes ans, & le defaut de secours, luy osterent les moyens de conquerir cét Estat sur les Sforces, qui l'occupoient depuis
C cinquante ans. Estant paruenu à la Couronne, ce fut lors qu'il resolut de le retirer de leurs mains & de reprendre les erres du feu Duc d'Orleans Charles son pere; mais auec vn plus fauorable succés. Pour l'auancement de son dessein plusieurs auantageuses conditions se presenterent. D'vne part les Venitiens enflammez de haine contre Sforce, & d'autre costé le Pape Alexandre VI. luy promirent du secours. Il confirma la paix auec Ferdinand V. Roy d'Espagne, & Henry VII. Roy d'Angleterre; Fit Tréue auec l'Empereur Maximilian I. & vne estroite Alliance auec le Duc Philbert de Sauoye. *Guichardin. Ferron. Vignier.*

Auparauant que de s'acheminer il donna ordre à vne affaire domestique tres importante. Le mesme Duc Charles son pere auoit proietté de luy faire espouser Louise de France, fille aisnée de Louis XI. mais elle mourut ieune. Tellement qu'en l'an MCCCCLXXVI. IEANNE
1476. DE FRANCE, autre fille de ce Roy & de la Reyne Charlote de Sauoye sa seconde femme luy fut donnée pour espouse. On a escrit, que Louis XI. (qui n'aimoit pas le Sang Royal) fit le mariage, afin que par la sterilité de la Princesse, incapable de conceuoir enfans, ayant le corps debile & gasté, son gendre fust priué de lignée. De sorte que le Duc d'Orleans, qui preuoioit cela, ayant esté marié par force & contre sa volonté, il luy fut depuis d'autant plus facile, estant Roy, & iustifiant des protestations qu'il auoit faites entrant dans le lict nuptial, d'obtenir sentence de dissolution, ou declaration de nullité de maria- *Du Tillet. De Seissel en l'Hist. de Louis XII. Ferron. rer. Gallic. lib. 3.*

FRANCE. ge, laquelle fut donnée par Philippes Cardinal de Luxembourg & par autres Prelats que delegua le Pape Alexandre. Ant. de IESVS CHR.

Du Tillet. d'Argentré. Ferron. Aprés cette dissolution, & le VIII. de Ianuier MCCCCXCIX. LOVIS fut allié au Chasteau de Nante, auec la Duchesse ANNE DE BRETAGNE, fille & heritiere du Duc François II. & de Marguerite de Foix. Elle estoit desia Reyne de France doüairiere, & veufue de Charles VIII. son predecesseur. L'alliance fut faite suiuant les conuentions qui auoient esté accordées auec cette Reyne lors de son premier mariage. Son 1. mariage 1499.

Guichardin. P. Ioue. LOVIS estant donc deliuré du scrupule qu'il auoit de ce costé, il arme puissamment & se rend maistre de plusieurs places, dont les Italiẽs eurent tel effroy, qu'il ne se trouua quasi que la ville d'Alexandrie qui osast resister; & Ludouic Sforce fut saisy de tant d'estonnement & de crainte si pressante, qu'il abandonna Milan, & se retira dans l'Alemagne vers l'Empereur Maximilian. Aussi tost les Milanois ouurirent leurs portes aux François. A leur exemple ceux de Gennes se mirent aussi au pouuoir du Roy, qui passa en diligence à Milan; où les deputez B des Republiques & de la meilleure part des Potentats d'Italie vinrent le trouuer en personne ou par Ambassadeurs; aucuns pour luy congratuler de sa victoire, autres pour se iustifier d'auoir esté plus enclins à Sforce qu'à luy; ou pour asseurer à l'aduenir leurs Estats. Il receut en sa protection Alfonse d'Est Duc de Ferrare & les Florentins; rendit aux Venitiens Cremone auec autres places, qui leur appartenoient, & secourut aussi de ses forces le Pape Alexandre, pour reduire aucunes villes du patrimoine de l'Eglise. Ainsi la puissance de LOVIS & vn si heureux succés le rendit par tout redoutable.

Guichard. l. 4. Ferron. Iean d'Authon en l'Hist. de Louis XII. c. 32. &c. Ayant laissé dans la Lombardie pour son Lieutenant general le valeureux Iean-Iacques Triuulse Italien ennemy de Sforce, à peine nostre Monarque auoit passé les Monts pour retourner en France, que les Milanois receurent son ennemy, lequel vsant de celerité, auoit amené vne forte armée d'Alemans & de Suisses. Mais LOVIS se roidissant contre ce desastre fut de sa part tres-diligent à recouurer la perte receuë, auec tant d'heureux succés, qu'ayant en cette occurrence estably son Lieutenant general Louis Seigneur de la Tremoille, qui entra victorieux dans Milan, les deux freres Sforces Ludouic & Ascanio Cardinal estant pris & tombez entre ses mains, il les enuoya par les ordres du Roy tenir prison en France, où le miserable Ludouic finit ses iours aprés vne captiuité de dix ans. 1591. C 1500.

Guichardin. I. d'Authon. En ce temps le Roy victorieux & Ferdinand Roy d'Espagne s'accorderent d'assaillir en mesme temps le Royaume de Naples, & aprés la conqueste le partager entre eux. Par le Traité qu'ils firent, LOVIS deuoit obtenir le titre de Roy de Ierusalem & de Naples, & Ferdinand celuy de Duc de la Poüille & de Calabre. Chacun d'eux y enuoya vne armée. Celle du Prince François conduite par Beraud Stuart Seigneur d'Aubigny contraignit Federic d'Aragon de consigner entre ses mains la ville de Naples, laquelle deuoit appartenir aux François selon la diuision accordée entre les deux Princes. D'autre costé Consalue ce renommé Capitaine Espagnol, auquel on donna le surnom de Grand, passa dans la Calabre au nom de Ferdinand, & s'empara de plusieurs places. 1501.

Mais il faut aduoüer, que le Monarque François s'oublia grandement, en ce qu'ayant tant d'aduantages & pouuant estre seul Arbitre de l'Italie, il associa en ses conquestes ce Roy estranger, que les Histoi- 1503.

Ans de Iesvs Chr. res remarquent auoir esté de peu de foy. Aussi leur societé fut enfin leonine. Car l'Espagnol prenant pour couleur & pretexte de s'emparer entierement de l'Estat, que les limites des prouinces, & la diuision du Royaume conquis n'auoient esté bien exprimées dans le Traité, par vne insigne perfidie il tourna ses armes contre les François, deiettez en peu de temps, tant par leur negligence & le discord qui se mit entre eux, que par la prudence, mais plustost par la ruse de Consalue. La surprise & mauuaise foy de Ferdinand causa ce malheur; d'autant que sous ombre d'vn Traité de paix, lequel se proiettoit à Blois entre les deux Roys de France & d'Espagne, & Philippes Archiduc d'Austriche gendre de Ferdinand, LOVIS negligea d'enuoyer du secours à Naples.

France. Guichardin. P. Iouius. Ar. Ferronus. I. d'Authon. I. de S. Gelais. I. Tilius in Chron.

Federic d'Aragon se voyant ainsi deceu par Ferdinand son cousin, qui auoit promis de le secourir, il en conceut telle indignation, que dans le debris de sa fortune il aima mieux se ietter entre les bras du Roy Tres-Chrestien, se tenant plus asseuré de sa bonté, de sa clemence & liberalité, que non pas d'auoir recours à son propre parent, qui preferoit ses interests à toutes autres considerations; ce qui luy fit accepter l'honorable party que le Roy luy promit en France, de la iouïssance du Duché d'Aniou, auec vne pension de trente mil escus. Le iudicieux Guichardin tesmoigne cecy, d'où l'on découure la malignité d'vn autre Historien estranger, escriuant que le Roy de France ne gratifia point Federic d'autre chose, & qu'il mourut miserable dans son Royaume.

B

Guichardin. P. Ioue.

Cependant LOVIS craignant que le desastre de Naples se vinst estendre sur l'Estat de Milan, fut conseillé d'entretenir la paix & confederation tant auec l'Empereur, qu'auec l'Archiduc Philippes son fils, soit pour leur commune defense, soit pour retirer des Venitiens ce qu'ils occupoient sur chacun d'eux. Enuiron ce temps LOVIS &
1505. Ferdinand tomberent aussi d'accord par Traité fait à Blois, suiuant lequel le mariage de ce Prince estranger (qui estoit demeuré veuf depuis vn an de la Reyne Elisabeth de Castille) fut conclu auec Germaine de Foix, niepce du Roy LOVIS; lequel pour le bien de la paix & en faueur de l'alliance, luy donna en dot la part qu'il auoit aux Royaumes de Ierusalem & de Naples ou Sicile deçà le Far, dont la Princesse & ses enfans tant masles que femelles deuoient iouïr; & fut accordé qu'au defaut de l'vn & de l'autre, ces Royaumes retourneroient au Roy Tres-Chrestien. De sorte que ces deux puissants Roys d'ennemis qu'ils estoient, se promirent amitié inuiolable, mesme s'entreuirent à Sauonne prés de Gennes. Mais Ferdinand manqua derechef d'entretenir ses promesses.

C

Guichardin. Au Trésor des Chartes de Fr. Layette Aragon 2. Entreueuë de Louis & de Ferdin. c. 3 & 4.

En ce temps le Pape Iules II. ayant encore prié le Monarque François de luy prester secours, afin de remettre en son obeissance les citez de Perouse & de Bolongne, que les Venitiens vsurpoient; le bon Roy se monstrant tousiours prest d'assister l'Eglise, & ses Alliez luy accorda volontiers, & par ce moyen dans peu de temps le Pape se rendit maistre de ces places.

Mais pendant que LOVIS assistoit ainsi & secouroit les autres Potentats, on luy enleue le sien: ceux de Gennes ayans chassé les François & creé vn Duc à leur poste se reuolterent. Accident qui fit resoudre le Roy d'aller encore en personne dans l'Italie, pour recouurer sa perte, & reduire cette puissante cité au deuoir de l'obeissance. Dessein qui luy reüssit auec tant d'heur & d'auantage, qu'ayant diligemment
1507. passé les monts, & assiegé les rebelles; se voyans abandonnez de tout secours, force leur fut de se rendre à la mercy & discretion du Monar-

I. de S. Gelais. Guichardin.

FRANCE. que, aprés qu'il eut gagné sur eux vne memorable bataille, en laquelle il combatit tres-valeureusement. De ce pas il entra victorieux & triomphant dans Gennes, vsant si gracieusement de sa victoire, que les habitans éprouuerent sa Clemence, & racheperent par vne somme de deniers la peine qu'ils meritoient.

Ans de IESVS CHR.

Guichardin. Bat. de Gennes.

Or le Pape enuieux de tát de prosperitez & mécognoissant du bienfait receu, sa passion le porta iusques à ce point, de soliciter l'Empereur Maximilian & les autres Princes d'Alemagne de declarer la guerre au Roy LOVIS; leur voulant persuader, qu'il n'auoit conduit tant de forces dans l'Italie, que pour opprimer l'Estat de l'Eglise, & vsurper la dignité Imperiale. Ce que l'Empereur ne pouuant croire aisément de la sincerité du Prince François, il ne laissa pas de se ioindre auec luy en ce temps & encore depuis, mesmement lors du Traité de Paix & d'Alliance, ou Ligue faite à Cambray en MDVIII. en laquelle entra aussi le Pape : ayant tous ensemble conuenu d'employer leurs forces pour retirer des Venitiens les places qu'ils vsurpoient sur tous ces Potentats.

Vignier. P. Ioue. Ferron. 1508. B

Suiuant l'accord le Roy se rend dans l'Italie, & auant qu'aucun des confederez se fust ioint à luy, son armée rencontre les ennemis à Aignadel où il obtint vne glorieuse victoire le XIV. de May l'an MDIX. douze mil furent tuez sur le champ, & Barthelemy d'Aluiane General des Venitiens arresté prisonnier. Victoire qui reduisit cette ancienne Republique à vne si miserable condition, que deux cens ans auparauant elle n'auoit fait vne telle perte. En suite, le Roy victorieux prend les villes de Bresse, de Cremonne, Padouë, Veronne, Vicence, Creme, Bergame, Laude & Rauenne, laquelle derniere place & quelques autres furent restituées au Pape Iules. Le quatorziéme Iuin au mesme an, l'Empereur inuestit le Roy Tres-Chrestien du Duché de Milan, & comprit en l'Inuestiture, à defaut de la posterité de LOVIS, François Duc de Valois, Comte d'Engoulesme presomptif successeur du Monarque François, Maximilian reuoquant celle qu'il auoit donnée à Louis Sforce.

Guichard. P. Ioue. S. Gelais. P. Bemb. Bataille d'Agnadel. 1509.

Acte de l'Inuestiture.

Bien que le Pape eust nouuellement confirmé l'Alliance auec LOVIS, si est-ce qu'estant satisfait d'auoir retiré ses villes, & desirant tousiours trauailler ce bon Roy, mesme le dépoüiller des Estats qu'il possedoit iustement en Italie, bien tost aprés il prit vn foible suiet d'entrer en pique auec luy, & selon son naturel inconstant & variable, contreuenant au Traité, fauorisa les Venitiens, tascha de les appointer auec l'Empereur, & de separer nostre Monarque des autres Alliez. Passant outre, il persuada les Suisses de quitter l'Alliance de France, & par ce qu'Alfonse d'Est Duc de Ferrare ne se vouloit accommoder à ses intentions, il proietta de le priuer de son Duché; mesme l'excommunia, enueloppant en l'Interdit les François qui l'assistoient.

Guichardin l. 9. C 1510.

Le feu de la guerre s'eschauffa de telle sorte, que le XI. d'Auril feste de Pasques l'an MDXII. les armées du Pape & des François se donnerent bataille deuant la ville de Rauenne, que Gaston de Foix Duc de Nemours neueu du Roy & son Lieutenát general en Italie, tenoit assiegée; Le combat fut opiniastrement disputé, duquel l'auantage demeura aux François; Mais le trophée leur fut cher védu & ne laissa pas d'estre funeste, en ce que le genereux Duc perdit la vie à la poursuite des ennemis, estant emporté par la chaleur de son braue courage. Ce Prince qui en la fleur de sa ieunesse, Capitaine presque premier que soldat, auoit desia par tout le Monde acquis la gloire d'vn excellent Chef de guerre, & en moins de trois mois obtenu plusieurs victoires : Eloges bien meri-

A. Ferron. Guichardin l. 10. Vignier. Bat. de Rauenne. 1512.

An de Iesus Chr. tez que luy attribuë Guicchardin, adioustant, que cette bataille fut la FRANCE.
plus furieuse qui eust esté donnée en Italie cinq cens ans auparauant:
les François, outrez & animez par la perte de leur genereux Chef, prirent de force Rauenne, qu'ils saccagerent.

Neantmoins, comme Dieu mesle souuent le bon-heur auec l'aduersité, par l'ordinaire vicissitude des choses humaines, cette bonne fortune se veid incontinent changée; Car Henry VIII. Roy d'Angleterre
& les Suisses s'estant ioints à la Ligue du Pape & du Roy Ferdinand *Guichard.*
(toutes les puissances de la Terre semblant estre coniurées contre les *P. Ioue.*
François) dans peu de iours les villes de Lombardie & celle de Gennes *Ferron.*
se sousleuerent contre eux. Tellement que les Suisses mirent en posses- *Tillius.*
sion du Duché de Milan Maximilian Sforce fils de Ludouic.

Au mesme temps le Pape continuoit sa mauuaise volonté contre le Roy; estant d'ailleurs animé de la défaite de son armée & des assemblées que firent les Prelats, l'vne en France dans la ville de Tours; l'autre en Italie à Pise aucuns Cardinaux Espagnols, François & autres;
B où ils se proposoient d'auiser (contre son intention) aux affaires impor-
tantes de l'Eglise, voyant qu'il estoit leur ennemy, & differoit à les as- *Ar. Ferron.*
sembler; Cela fut cause, qu'il publia vne Bulle contre le Roy, mettant *I. Aug. Thuanus.*
son Estat en interdit, auec permission à chacun de l'occuper; censures *Guichardin.*
du tout iniustes, qui n'auoient autre fondement qu'vne passion desor- *Libertez de*
donnée. Aussi le Pape Leon X. successeur de Iules, les retracta depuis & *l'Eglise Gallicane.*
& declara nulles.

Neantmoins sous ce foible pretexte l'ambitieux Roy d'Espagne
1512. Ferdinand, qui de long temps auoit tourné ses yeux sur la Nauarre, & *Notitia vtriusque Vasconiæ A. Oihenarti.*
pour y paruenir auoit fomenté les factions, qui trauailloient ce Royaume, prit l'occasion de l'vsurper sur le Roy Iean & la Reyne Catherine
sa femme, Alliez de LOVIS & de sa Couronne. De sorte que Ferdinand violant ainsi le droit des gens aussi bien que celuy de proximité de lignage & d'Alliance, se ietta dessus à main armée, comme vn foudre rapide; Cét Espagnol couuroit aussi son vsurpation, de ce que le Nauarrois son voisin auoit refusé passage à ses troupes assemblées pour des-
C cendre dans la Guyenne en faueur du Roy d'Angleterre son gendre,
qui s'estoit declaré ennemy de la France.

Aussi tost LOVIS se met en deuoir de subuenir à l'infortune de
1513. son parent & Allié, faisant passer vne armée dans la Nauarre; mais l'in- *Gal Capella.*
commodité du temps, la diuision suruenuë entre les Chefs, & la faute *Ferron.*
de viures rendirent cette entreprise inutile.

Vne autre armée enuoyée pour le recouurement de Milan n'eut *Guichardin.*
Bat. de Nouarr. vn plus heureux succés. Car elle fut défaite à la Iournée de Nouarre
par les Suisses. Ayant esté corrompus par l'or d'Angleterre ils entre- *Tillius.*
rent en France & assiegerent Dijon; n'ayans abandonné le siege que sous *Guichardin.*
promesse de leur deliurer vne somme notable de deniers, que leur ac- *I. Bouchet aux Annales d'Aquit.*
corda le Seigneur de la Tremoille au nom du Roy, Gouuerneur de Bourgongne; Somme bien employée, puisque ce torrent impetueux, qui
venoit inonder la France, fut dextrement détourné.

En ce temps le Roy d'Angleterre passa la mer auec cinquante mil combatans, défit quelques troupes Françoises à la Iournée dicte des Esperons, s'empara de la ville de Therouenne qui fut ruinée, & de celle
de Tournay. Mais Louis d'Orleans Duc de Longueuille, qui estoit de- *Guichardin.*
meuré prisonnier à cette Iournée, conduit en Angleterre, proposa vne *Ferron.*
paix entre les deux Roys, qui fut arrestée à Londres le VII. Aoust M
DXIV. pour confirmation de laquelle fut aussi traité le second maria-

FRANCE. ge du Roy Tres-Chrestien (nouuellement demeuré veuf de la Reyne ANNE) auec MARIE D'ANGLETERRE, fille & sœur des Roys Henry VII. & Henry VIII. Princesse d'excellente beauté, & aagée de dixhuict ans seulement. Par le contract de cette alliance passé au mesme lieu de Londres à pareil iour & an, que le Traité de paix, la dot fut conuenuë de quatre cens mil escus d'or; Henry VIII. ayant renoncé à toutes les pretensions qu'il eust peu auoir sur la France; ce qu'il fit derechef par vn autre Traité. Le doüaire fut stipulé tel que celuy de la feuë Reyne Anne; & conuenu, que si le Roy suruiuoit, il gagneroit purement la dot de la Princesse, comme il est accoustumé en France (porte le contract) mesmement entre les Roys & Reynes. Le deuxiéme de Septembre ensuiuant LOVIS & MARIE furent espousez dans l'Eglise des Celestins de Paris par paroles de present, & depuis le mariage fut confirmé dans Abbeuille en Ponthieu le IX. Octobre de la mesme année.

Du Tillet. *Au Tresor de France, Layette, Anglet. 18. c. 37. & 10.*

An de Iesvs Chr. son 2. mariage 1514.

Mais cette alliance dura peu de mois; d'autant que le Roy sortant quasi du festin de ses nopces, & peut estre, ayant vsé immoderement du plaisir de mariage, comme il estoit sur le point de repasser les Alpes la mort inopinée le surprit, à Paris en son Palais des Tournelles, le premier iour de Ianuier l'an suiuant MIL CINQ CENS QVINZE, à l'aage de cinquante trois ans, & aprés en auoir regné peu moins de dixsept. Roy qui sur tous ses deuanciers, acquit l'affection de son peuple, & duquel la memoire a esté des plus recommandables à la posterité; estant d'vn cœur heroique, vaillant, pieux, iuste, chaste, debonnaire & si éloigné de l'oppression de ses suiets, qu'il en remporta les beaux titres DE IVSTE & DE PERE DV PEVPLE.

I. Aug. Thuan. Hist. l. 1. *Ferron.* *Du Tillet.* *Guichardin.*

B

Sa mort 1515.

Ces bonnes conditions exciterent le Roy de Castille Philippes I. du nom (Prince lequel à l'entrée du regne de LOVIS luy rendit hommage pour ses Comtez de Flandres, d'Artois & de Charolois mouuantes de la Couronne de France) de confier la tutelle de Charles son fils aisné (depuis éleu Empereur V. du nom) sous l'authorité & la prudhommie de ce Monarque; lequel eut vn si grand soin de son institution, que depuis il a remply la terre de la gloire de son nom.

Prud. de Sandoual.

1499.

On recogneut encor la magnanimité de LOVIS, en ce que porté par aucuns à se venger de ceux qui l'auoient rudement traitté en sa ieunesse (on vouloit entendre le Seigneur de la Tremoille, qui le prit à S. Aubin) il respondit genereusement; *Qu'vn Roy de France n'espousoit point les querelles d'vn Duc d'Orleans.*

C

Aussi son gouuernement fut si doux & si heureux, son nom tant venerable & si profondement graué dans l'esprit des François, qu'entre les vœux publics & priuez faits aux siecles suiuans, on a souhaitté de voir la felicité d'vn regne semblable au sien Car ce grand Roy aimoit d'vne affection paternelle ses Princes, sa Noblesse & son peuple (pour le soulagement duquel il modera les tributs à son aduenement au Royaume.) Iamais la Iustice & la police ne furent mieux administrées, & la France n'a esté plus riche ny plus fleurissante que sous luy; heureuse aussi en ce point de n'auoir esté troublée durant son regne d'aucune guerre ciuile.

Thuan. lib. 1. *Viguier.*

Et bien que LOVIS ait soustenu tant de guerres, si est-ce qu'il n'en a dauantage foulé ses suiets; Ne pouuant estre argué de manquement d'affection enuers eux pour auoir remis sus la venalité des Offices, parce qu'il y fut contraint afin de subuenir aux grands frais de ses glorieuses entreprises; Iugeant estre plus à propos par ce moyen, de mettre

Cl. de Seissel.

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr. 1501. mettre comme vne taille insensible & volontaire sur l'ambition des plus riches, que non pas de presser son peuple de subsides. FRANCE.

Neantmoins les frequentes guerres qu'il eut sur les bras n'empesche-rent pas, qu'imitant la Pieté de ses ayeux, il n'enuoyast vne armée nauale contre les Turcs sous la conduite du Seigneur de Rauastin; Il fit aussi vne Ligue perpetuelle contre les mesmes ennemis auec Ladislas Roy de Hongrie & de Boheme & Iean-Albert Roy de Polongne son frere. Bref LOVIS commença son regne par vne autre action de pieté, ayant donné son hostel d'Orleans à Paris, pour bastir l'Eglise & Monastere des Filles Repenties ou Penitentes, en recognoissance que Dieu auoit éleué la Maison d'Orleans au trosne Royal.

Charles l'Oiseau l. 3. du droit des Offices c. 1.

I. d'Authon c. 79. & 80.

Au Tresor de Fr. L. cotte Boheme & Hong.

Hil. de Coste.

Mais pource que la dépense excessiue, qu'il fut contraint de faire en ses hautes entreprises, ne luy permit pas d'vser de grandes liberalitez, aucuns l'ont taxé d'auarice, ayans estimé, que son épargne immoderée auoit causé la perte de ses conquestes. Sa prudence a aussi esté desirée en ce qu'auec trop de passion il se monstra fauorable à l'auancement de la fortune & des ambitieux desseins de Cesar Borgia Duc de Valentinois, & en ce qu'il se rendit ennemie la nation des Suisses, lesquels auec trop d'audace demanderent l'augmentation de leurs pensions; dont indigné il quitta leur Alliance, disant ne pouuoir souffrir que telles gens le missent à la taille.

Ferron.

B

Thuan.

Il éleua à de grands honneurs la Maison d'Amboise, s'estant vtilement seruy des prudens conseils de ce grand & renommé Prelat Georges d'Amboise Archeuesque de Roüen, Cardinal du S. Siege & Legat en France, qui fut son confident & premier Ministre d'Estat. Au nom de sa Maiesté il fit hommage du Duché de Milan à l'Empereur, auec lequel il auoit traitté l'inuestiture donnée au Roy.

LOVIS confirma le grand Conseil de Iustice tel que depuis on l'a veu, & outre institua les Cours de Parlement de Roüen pour la Normandie, & d'Aix pour la Prouence; A Milan il establit vn Senat. Et comme il estoit grand zelateur de la Iustice, aussi void-on de luy plusieurs belles & saintes Ordonnances pour la regler.

Ferron.

De la Roche-Flauin.

Hist. de Prouence.

C

Il portoit pareille Deuise que le Duc d'Orleans son pere, qui auoit composé son Ordre militaire de la figure d'vn Porc espic, auec ces mots VLTVS AVOS TROIÆ, LOVIS voulant signifier, qu'il auoit emporté la victoire à la bataille de Rauenne, & par là vengé les torts faits aux François en Italie. Car nostre nation autresfois a pensé, qu'elle estoit descenduë des Troyens. Mais ayant succedé à la Couronne il abolit cét Ordre, & continua celuy de S. Michel. Il retint seulement la Deuise du Porc Espic dont on void la figure representée en diuers lieux publics, les mots suiuants sont l'ame de la Deuise, *Cominus & Eminus.* Cét animal estant si bien armé de la nature, qu'il peut de prés piquer auec son rude poil herissé, qui luy sert de sagettes naturelles, & les tirer de loin contre ceux qui l'offensent: afin de signifier ingenieusement la puissance du Prince, pour se defendre ou attaquer ses ennemis.

Fauin.

Ber. de la Roche Flauin au Traité des Parlem. de Fr.

Mort de la Reyne Anne. 1513. Entre les superbes edifices, que le mesme Roy fit éleuer, fut celuy du chasteau de Blois, dans lequel la Reyne ANNE sa premiere espouse finit ses iours le IX. de Ianuier l'an MDXIII. en l'aage de trente-sept ans. Elle estoit vertueuse Princesse, & doüée d'vne exquise beauté. Mais elle est blasmée d'auoir esté imperieuse, colere & portée de vengeance; qu'elle fit ressentir au Mareschal de Gié Pierre de Rohan qui tomba en sa disgrace, l'ayant fait poursuiure extraordinairement

D'Argentré en l'hist. de Bret.

FRANCE. au Parlement de Tolose sur vn foible suiet. Ayant toutesfois raison de se vanter, que iamais autre Reyne de France n'apporta vn si beau pays qu'est cette grande Prouince, laquelle contient neuf Eueschez, diuers ports de mer & plusieurs bonnes villes. An de IESVS CHR.

Cette Reyne estoit charitable enuers les pauures; aymoit les gens de valeur & de doctrine, excitant le Roy LOVIS son mary de leur faire du bien. Elle donna aux Religieux Minimes dits Bons-hommes son ancien hostel de Bretagne, appellé de Nigeon lés Paris, sur la riuiere de Seine, pour y construire vn Monastere, qu'elle fit commencer. Elle fonda aussi le Conuent des Cordeliers de l'Obseruance à Lyon. La reputation de ses vertus, singulierement de sa Pieté, donna suiet au Pape Leon X. de consoler le Roy son mary sur la perte qu'il fit de cette Princesse.

Hil. de Coste en l'Hist. Catholique.

A l'imitation des Roys & Princes fondateurs des Ordres de Cheualerie, elle institua celuy qu'elle nomma de la Cordeliere en forme d'escharpe ou collier entrelacé pour les Dames d'honneur & de merite, les B admonestant de viure saintement & chastement. Elle en entourna son escusson, afin d'auoir en memoire les cordes & liens du fils de Dieu Sauueur du Monde.

P. de S. Iulian és Meslanges historiques.

François Guichardin, le Comte Baltazar de Chastillon, Quintian Stoa, Pierre le Baud, Bertrand d'Argentré, le Pere Hilarion de Coste Minime, & autres Autheurs François & Italiens ont aussi grandement loüé la mesme Reyne. Son corps & ceux des Roys Charles & LOVIS ses maris reposent en l'Eglise de S. Denys, où François I. leur fit éleuer vn magnifique tombeau. Le Cœur d'ANNE gist dans l'Eglise des Chartreux de Nantes, comme elle auoit ordonné par son Testament.

Quant à la Reyne MARIE D'ANGLETERRE seconde 1517.
espouse de LOVIS, estant veufue elle retourna dans son pays, & y fut mariée en secondes nopces auec Charles Brandon Duc de Suffolc, qui en eut des enfans. Toutesfois l'eminente dignité de son premier mary fit qu'elle retint tousiours sa qualité de Reyne; & mourut au mois de Iuin l'an MDXXXIII. 1533.

Hist. d'Angleterre.

Entre les autres bonnes conditions de LOVIS XII. Il se monstra fauorable enuers les hommes de lettres, tant estrangers que ses suiets François; ayant attiré dans l'Vniuersité de Paris, le fameux Iean C
Lascaris & Demetrio Grecs de nation, Hierôme Aleander Italien depuis Cardinal, & autres sçauants hommes estrangers: Michel Ritzi fut du nombre. Il fit aussi venir de Verone Paul Emile, pour redresser l'Histoire des François, comme il a fait auec vn excellent style Latin approchant de celuy des anciens. Ce qui fait croire ce grand Prince auoir particulierement affectionné l'Histoire, en laquelle il fut instruit dés sa ieunesse, & lors de sa prison, faisant profit de sa calamité, se mit à la lecture des Historiens dont il tira de salutaires instructions pour la conduite de ses Estats. Aussi auoit-il dans sa Cour Claude de Seissel Euesque de Marseille, puis Archeuesque de Turin, Iean d'Authon Abbé d'Angle, & Iean de Saint Gelais Seigneur de Monlieu qui ont aussi descrit l'Histoire de ce grand Monarque; digne suiet encore traité par Arnoul Ferron Conseiller au Parlement de Bourdeaux, & quelques estrangers, comme furent Pierre Bembe Cardinal, François Guichardin & Paul Ioue en leurs Histoires d'Italie. Iean Oliuier Euesque d'Angers, luy dressa vn elegant Epitaphe en vers Latins que rapporte Papire Masson en ses Annales.

Ferron.

Andr. Victorel. in hist. Pontif. & Car.

Ger. Io. Vossius.

LOVIS n'ayant laissé que deux filles, eut pour successeur vn au-

Ans de IESVS CHR. tre grand Roy, qui fut le mesme François I. son cousin & son gendre. Par ainsi faute de masles la Couronne de France tomba encores en ligne collaterale, qui fut celle d'Angoulesme. FRANCE.

ENFANS DE LOVIS XII. ROY DE FRANCE, & d'ANNE Duchesse DE BRETAGNE sa premiere femme.

31. N. DE FRANCE Dauphin de Viennois. Le mariage de ce Prince ou d'autre fils du Roy LOVIS XII. fut accordé par les Traitez faits à Trente, puis à Blois l'an MDI. & MDIV. auec l'vne des filles de Philippes Archiduc d'Austriche depuis Roy de Castille premier du nom & de Ieanne Reyne d'Aragon: mais aprés ce Traité de Trente le Dauphin estant decedé en ieunesse, le mariage ne fut consommé. *Du Tillet.* 1501.

31. N. DE FRANCE autre fils Dauphin mourut aussi en ieunesse. Aucuns ont mal à propos écrit, que le Roy LOVIS XII. ne procrea que deux filles. *Hil. de Coste aux Eloges des Daufins de Viennois.*

B

31. CLAVDE DE FRANCE Duchesse de Bretagne, & Reyne de FRANCE, de laquelle sera faite plus ample mention cy aprés sous le Roy FRANCOIS I. son mary.

Sa naissance. 1509.

31. RENEE DE FRANCE Duchesse DE FERRARE prit naissance le XXV. d'Octobre MDIX. Anne Duchesse de Bourbon sœur du Roy Charles VIII. & la Dame du Bouchage furent ses marraines; & Iean-Iacques Triuulse, Mareschal de France fut parrain.

FERRARE. Escartelé, au 1. & 4. de FRANCE, à la bordure endentée d'or & de gueules. Au 2. & 3 d'azur, à l'Aigle d'argent, armé & couronné d'or, qui est d'EST. Party de FRANCE.

Par Traité fait à Blois le 1. Decembre MDXIII. entre le Roy Louis XII. pere de cette Princesse, & Charles, Prince de Castille, depuis Empereur V. du nom, elle fut promise en mariage à ce Prince, en faueur de laquelle alliance le Roy promit à RENEE le Duché de Milan, le Comté de Pauie, & la Seigneurie de Gennes.

C

1515. Depuis & l'an MDXV. elle fut encores accordée, premierement auec le mesme Prince Charles, le Roy LOVIS son pere luy ayant constitué en dot six cens mil escus, à sçauoir deux cens mil escus contant, & pour les quatre cens mil restant fut hypothequé le Duché de Berry, Ce qui n'eut effect. *Tresor de Fr. aux Traitez d'alliances.*

Tellement que la Princesse fut encore promise à Ioachim Marquis de Brandebourg fils aisné d'vn autre Marquis Ioachim, Electeur de l'Empire; Mais ces deux alliances ayant seulement esté proiettées, la mesme Princesse RENEE DE FRANCE fut donnée en mariage au Duc de FERRARE HERCVLES d'Est second du nom, fils aisné du Duc Alfonse I. Par le contract de mariage du XXX. de Iuillet MDXXVII. le Roy François I. beaufrere de la Princesse, luy promit en dot pour tous droits successifs, deux cens cinquante mil escus, & iusques à l'entier payement, leur fut baillé par forme d'engagement le Comté de Chartres, qui fut pour cét effect erigé en Duché, & outre Montargis (aussi depuis erigé en Duché) & le Comté de Gisors, sous faculté de rachat perpetue, l qui a esté fait.

Sa mariage. 1527. *Du Tillet.* *Au Tresor de France.*

Ce Duc HERCVLES de FERRARE fauorisa les

FRANCE. affaires de France en Italie, & fut Lieutenant general en l'armée, que le Roy Henry II. enuoya en Italie contre Philippes II. Roy d'Espagne ou ses Lieutenants, pour proteger & defendre le Pape Paul IV. lequel en cette consideration donna à ce Duc le titre de *Defenseur de l'Eglise*. Mais il ne suruesquit long temps; par ce qu'il deceda l'an MDLIX. Ans de Iesvs Chr. 1559.

Il laissa pour enfans Alfonse d'Est II. du nom Duc de Ferrare, de Rege & de Modene, qui mourut sans lignée l'an MDXCVII. 1597. Louis d'Est Cardinal du S. Siege, Prince magnanime, liberal & fauteur des hommes sçauans; & Federic Marquis d'Est. Les filles furent Anne d'Est, femme de François de Lorraine Duc de Guise, puis de Iacques de Sauoye Duc de Nemours; Lucrece d'Est espousa François Marie de la Rouere Duc d'Vrbin: Leur sœur Eleonor d'Est ne fut mariée.

Aprés la mort de ce Duc Hercules II. la Duchesse RENEE sa veufue se retira en France; & par contract de l'an MDLXX. le B Roy Charles IX. son petit neueu, luy transporta le Duché de Nemours & la Seigneurie de Chasteau-landon, au lieu des biens qu'elle pretendoit, comme heritiere en partie de la Reyne Anne Duchesse de Bretagne sa mere. Cette Duchesse RENEE finit 1575. ses iours à Montargis l'an MDLXXV. estant aagée de soixante six ans.

Quoy que par le decés du Duc Alfonse II. son fils sans enfans, le Duché de Ferrare fust deuolu au S. Siege; toutesfois Cesar d'Est petit fils du Duc Alfonse I. du nom, & fils d'vn autre Alfonse illegitime, ne laissa de le pretendre, comme ayant esté institué heritier par ce dernier Duc Alfonse; A quoy le Pape Clement VIII. s'estant opposé, soustenant que le pere de Cesar estoit bastard, il fut contraint de ceder, & demeura seulement Duc de Modene & de Rege.

Ce Duc Cesar eut vn autre differend, pour les biens de France, C auec la Duchesse de Nemours Anne d'Est; laquelle obtint contre 1601. luy vn celebre Arrest de la Cour de Parlement de Paris le XV. May MDCI. qui a iugé l'exclusion des Princes estrangers de succeder en France, & la nullité de leurs testaments pour les biens situez dans ce Royaume.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE
DV LIVRE QVINZIESME.

LES COMTES DE DVNOIS,
DVCS DE LONGVEVILLE;

Les Comtes de SAINCT PAVL, *& les Marquis de* ROTELIN:

*Sortis des Ducs d'*ORLEANS.

Depuis l'an de Salut MCCCCVII. iusques à l'an MDCXLVI.

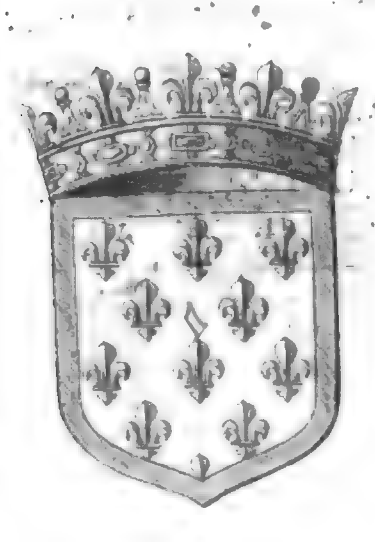

LES *Ducs de* LONGVEVILLE *portent pour Armoirie l'Escu d'*ORLEANS, *qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or; au lambel d'argent de trois pieces, & à vne Cotice d'argent.*

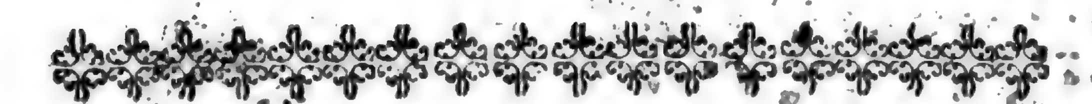

TABLE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE LONGVEVILLE.

29. IEAN D'ORLEANS Comte de DVNOIS & de LONGVEVILLE, fils naturel de LOVIS DE FRANCE Duc D'ORLEANS.

30.	FRANCOIS D'ORLEANS Comte de Dunois & de Longueuille.	MARIE Dame de Passauant.	CATHERINE Comtesse de Roucy.

31.	FRANÇOIS D'ORLEANS II. du nom Comte de Dunois, premier Duc de Longueuille. RENE'E D'ORLEANS, Comtesse de Dunois.	LOVIS d'Orleans I. du nom, Duc de LONGVEVILLE.	IEAN D'ORLEANS Cardinal de LONGVEVILLE.

32.	CLAVDE d'Orleans Duc de Longueuille.	LOVIS II. du nom Duc de Longueuille.	FRANÇOIS D'ORLEANS Marquis de Rotelin.	CHARLOTE Duchesse de Nemours.

33.	FRANÇOIS III. Duc de Longueuille.	LOVIS d'Orleans.	LEONOR d'Orleans Duc de Longueuille.	FRANÇOISE d'Orleans Princesse de Condé.	FRANÇOIS fils naturel.

34.	CHARLES. CHARLES.	HENRY d'Orleans I. du nom Duc de Longueuille.	FRANÇOIS d'Orleans Comte de S. Paul.	LEONOR Prince de Chastellaillon.	CATHERINE. ANTOINETTE Marquise de Bel-Isle.
35.		HENRY II. du nom Duc de LONGVEVILLE.	LEONOR d'Orleans Duc de Fronsac.		MARGVERITE. LEONOR Comtesse de Torigny.

36.	N. D'ORLEANS C. de Dunois.	N. D'ORLEANS C. de Dunois.	MARIE d'ORLEANS.	CHARLOTE LOVISE d'Orleans.

29. IEAN D'ORLEANS COMTE de DVNOIS & de LONGVEVILLE, Grand Chambellan de France, Lieutenant general du Roy en ses Armées.

ORLEANS LONGVEVILLE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or au lambel de trois pieces, & à vne cottice en barre aussi d'argent.

CHAPITRE V.

1420. LES singulieres vertus de ce Comte & la gloire qu'il s'est acquise par les armes, ont mis sa reputation à vne haute estime, ayant esté l'vn des plus grands hommes & plus experimentez Chefs de guerre de son siecle. Il estoit seulement aagé de quatre ans quand Louis de B France Duc d'Orleans son pere naturel, fils & frere
1411. des Roys Charles V. & VI. fut malheureusement mis à mort. Mariete d'Enghien fille de Iacques d'Enghien Seigneur de Feigneules & de Marie de Roucy, fut sa mere.

Il ne laissa pas auec le temps de se tracer le chemin à l'honneur & de se rendre digne fils de la tres-illustre Maison d'Orleans. Iean Iuuenal des Vrsins Archeuesque de Reims celebre Historien du temps nous apprend; Que la Duchesse d'Orleans Valentine de Milan mourut de deüil & de regret, de ne pouuoir tirer iustice de la mort funeste du Prince Louis son espoux. Pendant sa poursuite elle disoit; *Qu'il n'y auoit à peine des enfans du Duc, qui fust si bien taillé à vanger cette mort, qu'estoit cettuy-cy;* Cette prophetie se verifia sous le Roy Charles VII. le Comte ayant fait merueilles de combattre les Bourguignons & les Anglois, desquels il fut toute sa vie l'ennemy capital, le fleau & la terreur, expiant le sang du Prince Louis son pere par celuy de plus de douze mil qu'il fit mourir en diuerses batailles, rencontres & sieges de villes. Il rendit donc tant C de seruices à la Couronne, que les Roys furent excitez de luy departir de grands biens, & de l'éleuer de temps en temps à plusieurs charges & dignitez, estant paruenu enfin à celle de Lieutenant general du Roy en toutes ses armées & places fortes; charge si eminente, que depuis celle qu'eurent les anciens Maires du Palais, elle n'auoit encores esté attribuée à aucun Prince, non pas mesme aux fils & freres de Roys.

Hist. de Charles VI.

Ch. Loiseau l. 4. des Offices c. 2.

Bellefor. l. 5. c. 107.

Il fut encores honoré de la dignité de grand Chambellan de France,
1449. en l'an MCCCCXLIX. c'est l'vne des principales de la Couronne, qui depuis a esté par longues années comme hereditaire dans son illustre Maison & sa posterité.

Fauchet Traité des Dignitez c. 11.

En l'an precedent le Roy l'enuoya auec Helie de Pompadour Euesque d'Alet, & Guy Bernard Archidiacre de Tours, en Ambassade vers l'éleu Pape Felix, qui estoit Amé Duc de Sauoye, pendant le schisme de l'Eglise suruenu pour l'élection d'vn autre Pape. Ils firent en sorte, qu'Amé consentit de ceder le Pontificat à leur requeste en faueur du Roy, à l'auantage de Nicolas.

Hist. de Charles VII. de Berry Heraud.

Il eut don du mesme Roy Charles VII. & de Charles Duc d'Orleans son frere des Comtez de Mortain en Normandie, de Vertus en Champagne, & de Dunois, auec la iouïssance du Comté de Perigord, duquel il prit le titre par quelques années. Il se trouue auoir assisté en cette

Digitized by Google

ORLEANS LONGVEVILLE. qualité au contract de mariage d'Amé Duc de Sauoye & d'Ioland de France fille du Roy, passé à Tours l'an MCCCCXXXVI. On luy donna aussi la ioüissance d'autres Terres & Seigneuries situées dans les prouinces de Languedoc, de Dauphiné & de Poictou. *An de Iesus Chr.*

Tres. de Fr. L. Contracts de mar. des Grands.

En ses ieunes ans il fut destiné à l'Estat Ecclesiastique, mais ses freres le Duc d'Orleans Charles & Iean Comte d'Angoulesme ayant esté emmenez prisonniers en Angleterre pendant la guerre, & Philippes d'Orleans Comte de Vertus leur frere estant mort sans enfans, cettuycy se voyant demeuré seul en cette Maison affligée, il estima deuoir changer de profession & suiure les armes, pour auoir plus de moyen de seruir le Roy & l'Estat, & de procurer la deliurance de ses freres.

Auec cette bonne resolution il suiuit Charles VII. en toutes ses guerres, secourut les villes de Iargeau & de Montargis assiegées par les 1426.
Anglois, & défit leur armée conduite par les Comtes de Waruic & de Suffolc; heureux succés qui luy donna plus de courage de soustenir genereusement le memorable siege d'Orleans, estant assisté de la hardiesse incomparable de la Pucelle d'Orleans Ieanne d'Arc; ayant fait tant de furieuses sorties sur les ennemis, qu'ils furent contraints, aprés sept 1428.
mois, de leuer honteusement ce siege. B

Monstrelet vol. 2.

Hist. obsid. Aurel. Lud. Miquelli.

Il deliura aussi la ville de Diepe d'vn siege, & accompagna le Comte de Richemont Artus de Bretagne Connestable de France à la prise de plusieurs villes; bref il conquit valeureusement celle du Mans, puis aprés le Duché de Normandie. Delà s'estant acheminé en Guyenne, le bon-heur l'accompagna de telle sorte, qu'il mit aussi en l'obeissance 1451.
du Roy la ville de Bourdeaux & la prouince de Guyenne, dont les Anglois furent en fin deietez aprés l'auoir vsurpée par l'espace de trois cens ans.

Hist. de Charles VII. de Berry Herauld.

Monstrelet v. 3

Que si pendant le regne de Louis XI. (au Sacre & Couronnement 1461.
duquel il assista, puis aprés fut desapointé comme plusieurs autres Princes & Grands du Royaume, quoy que fideles seruiteurs du Roy Charles) il se laissa emporter à suiure le Party des Princes, qui s'armerent pour la querele du Bien public, il en a toutesfois remporté cét honneur d'auoir esté seul entre les Grands de ce Party, qui poursuiuit le fruit, que la France esperoit d'vne telle entreprise. Car le Roy Louis eut telle confiance en luy & en sa preudhommie, qu'aprés le Traité de paix arresté à Conflans l'an MCCCCLXV. sa Maiesté l'establit lors de l'As- 1465.
semblée tenuë à Paris de tous les Ordres du Royaume, Chef & Presi- C
dent des trente six Notables hommes ordonnez Commissaires pour la police, & reformation des desordres du Royaume, desquels on se plaignoit. Il eut aussi rang honorable dans l'Assemblée des Estats conuoquée à Tours deux ans aprés. 1467.

Commines.

Du Tillet.

Pendant cette guerre du Bien public le Roy auoit fait mettre en ses mains les Seigneuries de Partenay, Vouant, Meruant, Secondigny & autres en Poitou, & celle de Chastellaillon en Aunis, qui appartenoient à ce Comte de Dunois, & luy auoient esté données par le Roy Charles VII. l'an MCCCCLVIII. aprés la mort du Connestable de Riche- 1458.
mont & du Duc de Bretagne Pierre II. son neueu. Ces Seigneuries auoient esté données pendant la guerre par Louis XI. à Charles d'Anjou Comte du Maine oncle maternel de sa Maiesté: mais le don fut reuoqué par le Traité de Conflans, & le Comte remis en la possession de ces Terres.

Tres. des Char. de Fr.

Les grandes affaires esquelles il fut employé, ne luy firent oublier le pieux soin de la deliurance des Princes d'Orleans ses freres, qu'aprés vne

An de Iesvs Chr. vne longue prison il trouua moyen de retirer d'entre les mains des Anglois, & faire payer leurs rançons : en reconnoissance dequoy, aussi tost que le Duc Charles aisné de ces Princes fut arriué à Calais, il y fit expedier ses Lettres en l'an MCCCCXXXIX. par lesquelles il luy donna le Comté de Dunois & le Vicomté de Chasteaudun, à la charge qu'il les tiendroit de luy en foy & hommage lige à cause de son Comté de Blois, & en ressort & souueraineté d'iceluy : reconnoissant par les Lettres de confirmation de ce don les signalez seruices & bons offices qu'il luy auoit rendus durant sa prison. — *Orleans Longueville.* — 1439. *Tit. de la Maison de Longueuille.*

1446. Par autres Lettres données à Tours en l'an MCCCCXLVI. le mesme Duc Charles voulut, que ce sien frere iouïst à perpetuité du Comté de Dunois, & au cas que luy Duc d'Orleans mourust sans hoirs procreez de son corps, & que Iean Comte d'Angoulesme son autre frere decedast pareillement sans hoirs, ce Comté ne releueroit de celuy de Blois, mais du Roy seulement, & ressortiroit sans moyen en la Cour de Parlement. *Tresor des Chart. de France.*

1449. En fin par autres Lettres données à Iumieges le XVI. de Ianuier M. B CCCCXLIX. Charles VII. aussi en consideration de ses grands & recommandables seruices, luy fit don du Comté de Longueuille en Normandie & de la Terre de Daneuille, & à ses hoirs masles procreez en loyal mariage, au lieu du Comté de Mortain, que le mesme Roy luy auoit donné auparauant, qu'il laissa lors à sa Maiesté. *Tresor des Chart. de Fr. Layette Dons faits par les Roys L. Normandie 2. f. 49.*

Ce Comte estant à la suite de la Cour, le President de Prouence Iean Louuet, l'vn des premiers Conseillers du Roy Charles VII. voyant que ce Prince estoit de fort bon esprit, & promettoit beaucoup de sa vertu, & de son courage, trouua moyen de luy faire espouser sa fille aisnée, de deux qu'il auoit seulement (l'autre fut alliée en l'illustre Maison de Ioyeuse.) En faueur du mariage le pere luy transporta presque tous ses grands biens; ce qui l'auança & luy donna plus de moyen de continuer ses deuoirs au Roy & à la Couronne. *1. mariage*

2. mariage Mais de ce mariage n'estant sortie aucune lignée, le Comte de Dunois passa en secondes nopces l'an MCCCCXXXIX. auec MARIE DE HARCOVRT fille de Iacques de Harcourt, Comte de Tancaruille & de Mongomery, & de Marguerite de Melun, tous deux possesseurs de grands biens. — 1439. *Harcovrt. De gueules à deux fasses d'or.*

C Marguerite estoit fille de Guillaume de Melun & de Marie de Parthenay son espouse. A cause de cette alliance les Comtez de Tancaruille & de Mongomery, & les Seigneuries susmentionnées de Parthenay, de Vouuent, de Meruant, de Chastellaillon & autres tomberent en la Maison de Longueuille, quoy que soit les droits que celle de Harcourt y auoit. Car le Comte de Tancaruille Guillaume de Harcourt traitant ce mariage de sa sœur Marie auec le Comte de Dunois, fut conuenu & stipulé entre autres points, qu'aprés la consommation du mariage, ils poursuiuroient à communs frais le recouurement de ces Terres, confisquées sur Iean l'Archeuesque Seigneur de Parthenay, à la charge d'y prendre par Marie de Harcourt telle part, qui luy appartiendroit par la Coustume, ou vne somme de douze mil escus au choix de son frere, qui luy demeureroient en propre. Mais depuis le Comte de Dunois, pour asseurer dauantage ces Terres en sa Maison, obtint du Roy Charles VII. don des droits qu'il y pretendoit, comme les ayant acquises de Iean l'Archeuesque. Le Comte acquit aussi le droit sur les mesmes Terres de Ieanne de Chalon fille aisnée de Marie de Parthenay. Finalement il acquit de son frere le Duc Charles d'Orleans la Seigneurie de *Archiues de la Maison de Longueuille.*

Digitized by Google

ORLEANS LONGVEVILLE. Chasteau-regnaud en Touraine; le Duc luy ayant venduë pour subuenir au payement de sa rançon. Ans de IESVS CHR.

En fin ce genereux Comte estant chargé d'années, d'honneurs & de biens, & fort estimé en toutes choses (eloge que luy donne le iudicieux Philippes de Commines) mourut en l'an MCCCCLXX. estant aagé de soixante sept ans. Sa mort 1470

Iean le Feron au Catalogue des Connestables de France & Iean Bouchet aux Annales d'Aquitaine, le mettent au nombre des Connestables: mais il y a suiet de croire, qu'ils confondent cette qualité auec l'eminente Charge de Lieutenant general des Armées Royales, que sa vertu & son merite luy fit obtenir.

MARIE DE HARCOVRT sa deuxiéme femme estoit decedée en l'an MCCCCLXIV. 1464.

ENFANS DE IEAN B. D'ORLEANS COMTE DE DVNOIS & de Longueuille, & de MARIE DE HARCOVRT sa deuxiéme femme.

B

30. FRANCOIS d'ORLEANS Comte de Dunois & de Longueuille.

LA HAYE PASSAVANT.

D'or à deux fasses de gueules à l'orle de neuf merletes de mesme. Party d'ORLEANS LONGVEVILLE.

30. MARIE d'Orleans (qu'aucuns ont mal nommé Ieanne) espousa LOVIS DE LA HAYE Seigneur de Passauant & de Mortagne en Poitou & de Chemillé en Aniou, qui estoit fils de *Iean de la Haye* & d'Isabeau de Blamont, laquelle eut pour pere Thibaud Comte de Blamont en Lorraine. De ce mariage contracté en Aoust MCCCCLXVI. sortit, entre autres enfans, *Antoine de la Haye* Abbé de S Denis en France, de Fecan en Normandie, & de S. Corneille de Compiegne. L'inscription de son tombeau, qu'on void à sainct Denis, porte qu'il estoit sorty des Princes de France. Son mariage. 1466.

Sa sœur *Ioland de la Haye* Dame de Passauant, de Chemillé & de Mortagne prit vne haute alliance, ayant espousé *Iean d'Armagnac* Duc de Nemours, frere aisné de Louis Duc de Nemours mort en Italie, mais il ne vint aucuns enfans de cette alliance.

IOLAND de la Haye espousa en secondes nopces Pierre d'Armagnac Comte de l'Isle en Iourdain, fils naturel de Charles Comte d'Armagnac, & l'ayant suruescu elle prit vne troisiéme alliance auec *Louis de Brezé* Comte de Mauleurier, grand Seneschal de Normandie, fils aisné de Iacques de Brezé, & de Charlote de Valois sœur naturelle du Roy Louis XI. lequel fit don de ce Comté au mesme Louis de Brezé l'an MCCCCXXCI. C

SAREBRVCHE ROVCY.

Escartelé au 1. & 4. d'azur au Lyon d'argent semé de croix recroisetées au pied fiché d'or. Au 2. & 3 d'or au Lyon d'azur, qui est ROVCY. Party d'ORLEANS LONGVEVILLE.

30. CATHERINE d'Orleans Comtesse de Roucy fut alliée par mariage auec IEAN DE SAREBRVCHE Comte de Roucy, fils puisné de Robert de Sarebruche Damoiseau de Comercy & de Ieanne Comtesse de Roucy. Elle mourut à Montagu en Laonois l'an MCCCCXCVII. Et d'autant qu'il ne procrea qu'vn fils mort de son viuant, il eut pour heritier au Comté de Roucy & en ses autres biens, Robert de Sarebruche Comte de Braine son neueu. Le vingt-quatriéme de Nouembre, mil quatre cens quatre-vingts neuf, les mesmes Comte & Comtesse de Roucy, Iean de Sarebruche & CATHERINE D'ORLEANS, Sa mort 1497.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr.

& René Duc d'Alençon, representant le droit de Louis de la Haye Seigneur de Passauant, & de Marie d'Orleans sa femme, sœur de CATHERINE, partagerent les Seigneuries de Montgommery, de Meslay sur Sarte, de Roche-mabile, & autres demeurées de la succession de Ieanne de Harcourt.

Orleans Longvéville. *M. Herbelin en la Gen. des Rois de Fr. Ducs de Bretag. C. de Dreux, &c.*

30. *FRANCOIS D'ORLEANS COMTE de Dunois, de Longueuille, de Tancaruille, & de Montgommery, Vicomte de Melun, Gouuerneur de Normandie, & Grand Chambellan de France.*

Orleans Longveville. Comme cy-dessus.

Chapitre VI.

1470. B CE Prince estoit fils vnique de Iean d'Orleans Comte de Dunois, & de Marie de Harcourt sa seconde femme. Il suiuit le party du Duc d'Orleans son cousin, qui fut depuis le Roy Louis XII. quand il leua les armes pendant la
1484. minorité du Roy Charles VIII. contre le gouuernement des Seigneur & Dame de Beauieu. Mais aprés la paix faite, ce Comte de Dunois (qu'on disoit auoir sur tous incité le Duc de s'armer) se retira dans le Comté d'Ast en Lombardie. Autres escriuent, qu'il fit sa retraite en Dauphiné, d'où estant retourné dans sa ville de Parthenay en Poitou, lors que la France estoit derechef troublée, aucuns malueillans firent trouuer mauuais au Roy son retour, disans; que cette place estoit proche de la Bretagne, & qu'il pourroit faire quelques pratiques auec le Duc François II. Cela fut cause, que le Roy luy fit commander de se retirer en Normandie, ou en autre lieu que bon luy sembleroit hors du Royaume.

Hist. du Roy Charles VIII. B. d'Argentré l. 13. c. 34. I. Bouchet en l'Hist. de Louis Seigneur de la Trimouille.

Cela toutesfois ne mit fin à la diuision, comme on s'estoit promis, parce que la guerre se renouuella bien tost aprés. De sorte que le Duc d'Orleans fit encore venir prés de luy le Comte de Dunois, puis ils se C retirerent en Bretagne. Delà il fut enuoyé en Angleterre, pour auoir du secours, & le Roy cependant se saisit de Parthenay.

Enfin le trouble estant encore pacifié, le Comte fut par mesme moyen reconcilié au Roy Charles VIII. auquel il rendit de grands & signalez seruices, ayant esté (auec le Duc d'Orleans) le principal autheur & entremetteur du mariage contracté entre sa Maiesté & la Duche Anne de Bretagne. Car aprés la mort de François II. Duc de Bretagne pere de la Princesse, ce Comte de Dunois, auec Iean de Chalon Prince d'Orenge eut le maniement des affaires & toute l'authorité de ses deux filles Anne & Isabeau. Mesme le Duc auoit ordonné par son Testament, que s'il suruenoit quelques differends sur l'execution des accords faits entre les Roys & luy; on en passast par les aduis & conseils de ce Comte de Dunois, du Comte de Cominges, & de celuy de Iean Sire de Rieux Mareschal de Bretagne.

Hist. du Roy Charles VIII. D'Argentré en l'Hist. de Bretagne.

Ainsi le Comte FRANCOIS ayant beaucoup trauaillé pour conduire la paix de Bretagne & ce mariage, il en vint si heureusement à bout, que luy, qui auparauant estoit comme exilé & disgracié, paruint à vn gand credit, ayant tellement acquis les bonnes graces du Roy, qu'il commençoit d'auoir bonne part au gouuernement des affaires de l'Estat.

Digitized by Google

Mais lors que le Roy s'en retournoit de consommer son mariage, vn catharre surprit ce Comte de Dunois auec tant de violence, qu'il en mourut le iour & feste de S. Catherine vingt-cinquiéme de Nouembre MCCCCXCI. *An de Iesvs Chr.* *Sammart* 1491.

Pingon. Dés le deuxiéme de Iuillet MCCCCLXVI. fut contracté le mariage de FRANCOIS D'ORLEANS auec AGNES DE SAVOYE, fille de Louis Duc de Sauoye, & d'Anne de Cypre son espouse, & sœur de la Reyne Charlote seconde femme du Roy Louis XI. qui constitua en dot à cette Princesse sa belle sœur quarante mil escus, & laissa à ce Comte son beaufrere & à la Comtesse la iouïssance des Seigneuries d'Oysans, & de la Mure en Dauphiné, à condition de rachapt. AGNES suruesquit son mary & deceda le dix-septiéme iour de Mars l'an MIL CINQ CENS HVIT, ainsi que nous enseignent quelques titres de cette Maison de Longueuille, & non pas en l'an MCCCCXCV. comme écrit Philbert Pingon Historien de Sauoye. Le Comte & la Comtesse son espouse sont inhumez dans l'Eglise de N. D. de Clery prés Orleans en la Chapelle de Longueuille, où l'on void leur tombe. Mais dans l'Eglise de S. Geneuiéue de Paris furent mises les entrailles d'AGNES, & se void par l'Epitaphe Latin qui s'y trouue, qu'elle mourut les iour, mois, & an susmentionnez. *Sammarthe.* 1466. 1508. B

ORLEANS LONGVEVILLE

Party de Savoye.

De gueules à la Croix plaine d'argent.

L'an mil quatre cens quatre-vingts ce Comte de Dunois succeda à Ieanne de Harcourt sa cousine germaine, fille de Guillaume de Harcourt Comte de Tancaruille, decedée sans enfans: Au moyen dequoy plusieurs Seigneuries tomberent en la Maison de Longueuille; entre autres le Comté de Tancaruille, outre les terres auparauant possedées par la Maison de Parthenay.

ENFANS DE FRANCOIS D'ORLEANS COMTE de Dunois, & d'AGNES DE SAVOYE sa femme.

31. FRANCOIS D'ORLEANS Comte de Dunois deuxiéme du nom, & premier Duc de Longueuille. C

31. LOVIS D'ORLEANS premier du nom Duc de Longueuille continua la lignée.

ORLEANS LONGVEVILLE. Comme cy-dessus.

Aux Archiues de la M. de Longueuille.

31. IEAN D'ORLEANS Cardinal de Longueuille, Archeuesque de Tolose & Euesque d'Orleans, prit naissance à Parthenay l'an MCCCCLXXXIV. Le Roy Louis XII. alors Duc d'Orleans, le fit instituer aux bonnes lettres en intention de luy faire suiure l'Estat Ecclesiastique. Car il estoit encore bien ieune lors que François d'Orleans Comte de Dunois son pere deceda. Par le partage des biens de la Maison, qu'il fit auec ses freres, il se contenta de la Seigneurie de Baugency sur Loire prés Orleans. *Sa naissance.* 1484.

Il accompagna le Duc de Longueuille François son frere aisné au voyage de Nauarre entrepris pour le restablissement du Roy Iean de la Maison d'Albret; puis aprés il se retira dans la ville de Tolose. Mais la mort de François son frere estant en mesme temps aduenuë, & la prison du Duc de Longueuille son autre frere retenu en Angleterre, depuis la Iournée dicte des Esperons, il vint demeurer à Chasteaudun, pour administrer la tutelle de ses neueux enfans d'iceluy, & y fit edifier le Chasteau, qu'on y void de present, qui est de belle structure.

Digitized by Google

Ant de Iesvs Chr. 1521. Il estoit desia Archeuesque de Tolose dés MDXV. & en l'an MDXXI. eut l'Eueſché d'Orleans; ayant esté nommé par le Roy François I. & confirmé par le Pape Leon X. qui par mesme moyen luy donna dispense de retenir l'Archeueſché de Tolose. A son entrée dans Orleans, qui fut le premier iour de May de l'an suiuant, il tira des prisons cent quatorze criminels, suiuant vne ancienne coustume de long temps obseruée en cette ville-là en telles occasions. L'an mil cinq cens vingt cinq il recueillit les Statuts Synodaux de la Cité & diocese d'Orleans, & en l'an MDXXXIII. fut, par son merite, & à la recommandation du Roy François I. creé Cardinal du titre de S. Martin des Monts, par le Pape Clement VII. Il mourut en l'an MDXXXIV. estant aagé d'enuiron cinquante ans, aprés auoir fait quelques fondations en l'Eglise de son Archeueſché, où il fit aussi bastir le Reuestiaire.

Marginal dates: 1525. 1533. Sa mort 1534.

ORLEANS LONGVEVILLE.

Car. Sauſſeius in Annalibus Eccleſ. Aurel.

Ciacon. de Pontif. & Cardin.

M. du Bellay en ses Mem. l. 4.

Meslanges Historiques de N. Camuzat.

B

31. *FRANCOIS D'ORLEANS II. du nom, Duc de Longueuille, Comte de Dunois, de Tancaruille, & Mongommery, Prince de Chastellaillon, Vicomte de Melun, Seigneur de Parthenay, Vouuant, Meruant, Monstrueilbellay, Noyelles sur la mer, & Gournay, Connestable hereditaire de Normandie, Grand Chambellan de France, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en ses pays de Guyenne.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, & à vne cotice d'argent.

CHAPITRE VII.

1491. C ENTRE les enfans de François d'Orleans premier du nom, Comte de Dunois & d'Agnes de Sauoye sa femme, cettuy cy, qui estoit l'aisné, augmenta le lustre de la Maison de Longueuille par sa vertu & son courage; dont il rẽdit preuue en diuerses occasions. Il accompagna le Roy Charles
1494. VIII. à la fameuse conqueste du Royaume de Naples, comme il fit depuis son successeur le Roy Louis XII. au voyage d'Italie entrepris
1502. en l'an mil cinq cens deux, lors qu'il fit son entrée dans la ville de Gennes. Au retour de ce voyage le Roy, qui auoit tousiours affectionné les Seigneurs de Longueuille, desira honorer cette Maison d'vn titre plus
1505. eminent & releué qu'elle ne portoit. Et parce, en l'an MDV il erigea en Duché le Comté de Longueuille en la personne de ce FRANCOIS II. qui suiuit encore sa Maiesté au second voyage d'Italie l'an
1508. MDVIII.

A. de la Vi. en l'Histoire du voyage de Naples.

Le mesme Roy commit à sa conduite & sagesse l'Arriere garde de son armée, quand il remporta vne memorable victoire à la bataille
1509. d'Aignadel donnée contre les Venitiens. Et remarque Symphorian Champier, qui a descrit ce qui se passa en cette Iournée, que ce Duc de Longueuille estoit Prince benin & prudent en guerre, ayant charge en l'Arriere-garde; Il adiouste, que ce Prince estoit Capitaine de cinquante hommes d'armes & de cinquante Archers.

Champier.

Le mesme Duc FRANCOIS eut aussi le commandement sur

Digitized by Google

ORLEANS LONGVEVILLE. *Ferronus.*

M. du Bellay en ses Mem. li. 1.

An de Iesus Chr. 1512.

l'armée Royale mise sus l'an mil cinq cens douze, en faueur de Iean Roy de Nauarre, pour le recouurement de son Royaume vsurpé par l'Espagnol. Mais par faute de viures, & pour l'incommodité du temps & de l'hyuer l'ennemy ne pût estre pour ce coup beaucoup endommagé. Aussi que la diuision se mit dans l'armée Françoise, en laquelle le Connestable de Bourbon pretendoit commander sur ce Duc de Longueuille, qui ne luy vouloit ceder; soustenant, qu'en qualité de Gouuerneur & Lieutenant general du Roy au pays & Duché de Guyenne, qui auoisine la Nauarre, le commandement luy deuoit plustost appartenir. Afin donc d'oster cette ialousie, le Roy Louis XII. enuoya dans l'armée vn Prince plus grand que n'estoit l'vn ny l'autre, qui fut François Duc de Valois & Comte d'Angoulesme, gendre du Roy, & premier Prince du sang, qui bien tost aprés fut son successeur à la Couronne: Mais la principale authorité ne laissa pas de demeurer au Duc de Longueuille, à raison qu'il estoit Gouuerneur du pays. Or les François qui s'estoient auancez iusques au Mont-Ialoux, ayant presenté la bataille aux Espagnols, ils la refuserent. Incontinent aprés l'armée Royale fut contremandée, pour s'opposer au Roy d'Angleterre Henry VIII. qui s'estoit acheminé en France. B

ORLEANS LONGVEVILLE. Party D'ALENÇON. Qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules, chargée de huict besans d'argent.

Sammart. 1512.

Son mariage. 1505.

Au retour du voyage de Guyenne le Duc FRANCOIS de Longueuille passa de cette vie en vne meilleure en l'an MDXII. Ayant dés le sixiéme iour du mois de May, l'an MDV. (par contract passé à Blois) esté conioinct par mariage auec FRANCOISE D'ALENCON, fille aisnée de René Duc d'Alençon & de Marguerite de Lorraine sa femme; Elle eut en dot la somme de quatre-vingts mil liures. Le Duc son mary luy constitua en doüaire sept mil liures par chacun an, qui furent assignées sur les Terres & Seigneuries de Monstrueilbellay en Aniou, de Fossebellay, & de Genes. Françoise l'ayant suruescu se remaria en secondes nopces auec Charles de Bourbon Duc de Vandomois, & fut mere d'Antoine Roy de Nauarre.

ORLEANS LONGVEVILLE. Escartelé au 1. & 4. d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, à la cottice d'argent. Au 2. & 3. D'ALENÇON. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules chargée de huict besans d'argent.

FILLE DE FRANCOIS D'ORLEANS DVC de Longueuille, & de FRANCOISE D'ALENCON sa femme. C

Sammart. 1515.

32. RENEE D'ORLEANS Comtesse de Dunois, Tancaruille, & Mongommery deceda le troisiéme iour de May, l'an MDXV. estant en l'aage de sept ans seulement. Elle est inhumée dans l'Eglise des Celestins à Paris, où l'on void son tombeau de marbre en la Chapelle d'Orleans. Louis d'Orleans Duc de Longueuille & Iean d'Orleans depuis Cardinal & Archeuesque de Tolose ses oncles paternels luy succederent.

Digitized by Google

Ans de Iesus Christ.

31. LOVIS D'ORLEANS I. DV NOM Duc de LONGVEVILLE, Marquis de Rotelin, Comte de Neuf-Chastel, de Dunois & Tancaruille, Gouuerneur de Prouence, & Grand Chambellan de France.

ORLEANS LONGVEVILLE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, & à vne cottice de mesme.

CHAPITRE VIII.

1515. IL fut deuxiéme fils de François d'Orleans Comte de Dunois, & d'Agnes de Sauoye sa femme, & porta premierement la qualité de Marquis de Rotelin, auant qu'il succedast à la ieune Comtesse de Dunois Renée d'Orleans sa
1509. B niepce, par le deceds de laquelle il paruint au Duché de Longueuille & aux autres grandes Seigneuries. Regnant Louis XII. il assista à la memorable bataille d'Aignadel, que les François gagnerent sur les Venitiens.

1513. Depuis & en l'an mil cinq cens treize ce Duc voulant s'opposer aux desseins & entreprises de l'armée de Henry VIII. Roy d'Angleterre, qui estoit descenduë en Picardie, & desirant auec le Seigneur de Piennes Gouuerneur de la Prouince pouruoir au rafraischissement de la ville de Theroüenne assiegée, aprés auoir executé ce qu'ils entreprirent, l'Anglois, prenant son temps & l'occasion, se ietta sur les François, qu'il voyoit en desordre par la temerité de quelques ieunes gens; En la rencontre ce Duc LOVIS de Longueuille fut pris: l'Histoire le qualifie Capitaine des cent Gentils-hommes de la Maison du Roy. Il fut delà emmené prisonnier en Angleterre, où il sceut faire si bon profit de son aduersité, qu'il moyenna la paix & reconciliation entre les deux Roys, & outre ce le mariage du Roy Louis XII. auec Marie d'Angleterre, sœur du mesme Roy Henry VIII. Comme quelque temps C auparauant, & l'an MDIV. le Roy auoit moyenné le sien auec IEANNE DE HOCHBERG, fille & heritiere de Philippes Marquis
1504. de Hochberg, Comte souuerain de Neuf-Chastel en Suisse, Seigneur de Rotelin, Sussemberg, S. Georges & S. Croix, Prince sorty de l'illustre Maison des Marquis de Baden en Alemagne. La mere de IEANNE fut Marie de Sauoye, & son ayeule Alix de Chalon issuë de la famille des Princes d'Orenge; d'où vient le droit que les Ducs de Longueuille ont à la Principauté d'Orenge, dont ils firent poursuite aprés le deceds du Prince René de Nassau & de Chalon.

Ferron. M. du Bellay l. 1. de ses Memoires. Sa mariage.

ORLEANS LONGVEVILLE. Comme cy-dessus. Party de HOCHBERG BADEN. Qui est escartelé, Au 1. & 4. d'or à la bande de gueules; Au 2. & 3. d'or au pal de gueules, chargé d'vn cheuron de trois pieces d'argent, qui est NEVF-CHASTEL.

Ce Duc LOVIS moyenna donc la paix entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, qui fut traittée au mois d'Aoust MDXIII.
1515. puis aprés il assista le Roy François I. en la guerre qu'il eut contre les Suisses, & auec luy se trouua à la memorable bataille de Marignan, où ils furent défaits. Ce qui fut cause, que les douze Cantons de Suisse, pour se vanger du Duc leur voisin, se saisirent du Comté de Neuf-Chastel, & pour vn temps la iouïssance en fut déniée au Duc LOVIS. Il estoit aussi Seigneur des terres de Haurec, Bures, Aire & Enceberg assises au
1518. pays de Hainaut, lesquelles furent baillées en l'an mil cinq cens dix-huict en eschange à Philippes de Croy Duc d'Arschot, pour & en

ORLEANS LONGVEVILLE.

contreschange de la Seigneurie de Longny au grand Perche.

Anno Iesus Chr. 1516. Peu de temps aprés cét échange & en l'an MDXVI. ce Duc LOVIS deceda au commencement du regne de François I. Il auoit pour Deuise la figure d'vn ieune Aigle d'or ayant la teste éleuée au Ciel, & portant son nid, les aisles estenduës pour voler & attaindre iusques au Soleil; & outre auoit des espées & bastons de houx enleuez, sur lesquels y auoit escrit en lettres d'or pour l'ame de la Deuise, VTINAM VENIAM; Il la porta à l'Entrée solemnelle que le Roy François I. fit au commencement de son regne dans la ville de Paris.

Ceremonial de France.

Quant à la Duchesse IEANNE DE HOCHBERG sa vefue, elle mourut le sixiéme iour du mois de Mars l'an MDXLIII. estant fort aagée. 1543.

ENFANS DE LOVIS D'ORLEANS I. DV NOM Duc de Longueuille, & de IEANNE DE HOCHBERG sa femme.

32. CLAVDE D'ORLEANS Duc de Longueuille & Comte de Dunois & de Neuf-Chastel, duquel & de ses freres Louis & François sera plus amplement parlé cy-aprés. B

32. LOVIS D'ORLEANS II. du nom, Duc de Longueuille.

32. FRANCOIS D'ORLEANS Marquis de Rotelin continua la posterité, & fut pere de Leonor d'Orleans Duc de Longueuille.

SAVOYE NEMOVRS. De gueules à la Croix pleine d'argent, à la bordure engreslée d'azur. Party d'ORLEANS LONGVEVILLE.

Pingon. in Arb. gentil. Ducum Sabaud.

Aux Archiues de la M. de Longueuille.

32. CHARLOTE D'ORLEANS Duchesse de NEMOVRS, fut mariée par traité du dix-septiéme iour de Septembre MDXXVIII. auec PHILIPPES DE SAVOYE, lors Comte de Geneuois, & qui depuis fut Duc de NEMOVRS, par le don que luy en fit le Roy François I. son neueu en faueur de ce mariage; don contenu és Lettres du vingt-deuxiéme Decembre de la mesme année; Elles portent, que le don estoit rachetable pour la somme de cent mil liures. Philippes estoit troisiéme fils de Philippes Duc de Sauoye, & de Claude de Bretagne ou de Brosse, & frere des Ducs Philbert II. & Charles III. Par le contract de ce mariage LOVIS d'Orleans Duc de Longueuille, frere de CHARLOTE, luy delaissa pour son partage les terres & Seigneuries de la Mure, le bourg de Doisans, Thais, Vaulbonnat, Antragues, le Perier, & Claix, assises en Dauphiné; La terre de Bray sur Seine située en Champagne, le fief de Rambure en Picardie; la terre de Secondigny en Poictou, & celles d'Estrepagny & de Gaille-fontaine en Normandie. Le Duc PHILIPPES de Nemours luy constitua en doüaire quatre mil liures de reuenu, qu'il assigna sur les terres & Seigneuries de Greisy & Cessin, sur les villes d'Arbie, de la Roche & de la Conseillie, & sur les terres & Seigneuries de Chaumont & de Chastellet. *Sommaire.* 1528. C

Le mesme Duc s'estant trouué à Marseille en Prouence, lors que le Pape Clement VII. & le Roy François I. s'y assemblerent, il y fut surpris de la maladie, dont il mourut le quinziéme iour de Decembre l'an MDXXXIII. delaissant seulement vn fils & vne fille, 1533.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

fille, qui furent Iacques de Sauoye Duc de Nemours & de Geneuois, & Ieanne de Sauoye seconde femme de Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont. ORLEANS LONGVEVILLE.

Iacques Duc de Nemours espousa Anne d'Est de la Maison de Ferrare, estant vefue de François de Lorraine Duc de Guise Pair de France, & en eut deux fils, l'aisné fut Charles-Emanuel de Sauoye Duc de Nemours qui soustint le siege de Paris, & deceda sans auoir esté marié, & Henry de Sauoye Duc de Nemours, qui a laissé trois fils d'Anne de Lorraine heritiere de la Maison d'Aumale sa femme.

Sa mort 1549. La Duchesse de Nemours CHARLOTE D'ORLEANS mourut à Diion l'an MDXLIX. le huictiéme iour de Septembre, & fut inhumée dans l'Eglise nostre-Dame d'Anicy, auec son espoux. *Pingon.*

B

ORLEANS LONGVEVILLE.

32. *CLAVDE D'ORLEANS DVC de Longueuille, & Comte de Dunois, de Neuf-Chastel, & Tancaruille, Prince de Chastellaillon, Seigneur de Parthenay, Vouuant, Meruant & Monstrueil-Bellay, Grand Chambellan de France.*

D'azur, à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, & à vne cottice aussi d'argent petit en bande.

CHAPITRE IX.

1512. IL estoit fils aisné de Louis d'Orleans I. du nom Duc de Longueuille, & de Ieanne de Hochberg sa femme. Bien qu'il fust encore ieune; neantmoins le Roy François I. le
1522. iugea capable de commander l'armée, qu'il auoit enuoyé en Italie, l'an mil cinq cens vingt-deux, au lieu d'Odet de Foix Vicomte de Lautrec. Mais en chemin CLAVDE ayant eu aduis, C que la ville de Gennes auoit esté surprise & pillée, il s'en retourna par le commandement du Roy. Lequel deux ans aprés le mesme Duc de Longueuille accompagna au voyage que sa Maiesté fit en Italie. Et comme ce ieune Prince de grande volonté (ainsi parle de luy l'Histoire du temps) estoit dans les tranchées faites au siege de Pauie, en sortant pour recognoistre quelque chose au long de la ville, aussi tost que ceux de dedans le découurirent, il fut par eux frappé d'vn coup de mousquet dans l'espaule, dont il mourut sur le champ, l'an MDXXV. C'estoit comme vn malheureux presage d'vn autre plus grand accident, qui fut la perte funeste que les François firent de la bataille deuant la cité de Pauie, & la prise de ce grand Roy. L'Autheur des Annales d'Aquitaine parlant de cette mort & du siege de Pauie vse de ces termes : *Le Duc de Longueuille, qui estoit de l'aage de seize ans seulement fut occis d'vn coup de harquebuse, qui fut gros domage. Car on ne veid onc Prince plus hardy de son aage.* *Du Bellay.*

Sa mort. 1525.

Il ne fut marié, & eut pour principal heritier & successeur en ses riches Seigneuries Louis d'Orleans son frere puisné, qui continua la posterité de la Maison de Longueuille, comme il se verra cy-aprés.

Digitized by Google

ORLEANS LONGVEVILLE.

Ann. de Iesvs Chr.

FILS NATVREL DE CLAVDE D'ORLEANS DVC de LONGVEVILLE.

33. CLAVDE Bastard de Longueuille espousa Marie de la Boissiere, de laquelle il eut la fille cy-dessous remarquée.

BRISAY.

D'argent, à quatre fasses de gueules. Party d'ORLEANS LONGVEVILLE à la barre d'argent.

34. IACQVELINE d'Orleans fut éleuée auec Iacqueline de Rohan Marquise de Rotelin, iusques au temps qu'elle espousa PIERRE DE BRISAY, Cheualier Seigneur de Denonuille, fils de François de Brisay issu de la Maison de Brisay au pays de Mirebalais en Aniou, & de Marie de Hemar. De ce mariage sortirent Iacques de Brisay Seigneur de Denonuille, Gouuerneur de Iargeau, decedé au siege de Breda MDCXXV. ayant procreé de Iudith d'Argenson, de la Maison d'Auennes, Pierre de Brisay Seigneur de Denonuille marié à Louise d'Ales, fille de René d'Ales Seigneur de Corbet en Touraine & de Tiuille & de Louise Haste, & d'eux sont sortis Iacques, René, Charles & Iean de Brisay, & Anne leur sœur. 1625.

Marie de Brisay fille de Pierre & sœur de Iacques de Brisay fut alliée à Louis Bouchard d'Auberterre, Vicomte de Monbasillac; & en secondes nopces auec Hector de Pontbriant Seigneur de Monreal en Perigord. B

ORLEANS LONGVEVILLE.

Comme cy-dessus.

32. *LOVIS D'ORLEANS II. DV NOM Duc de Longueuille, Marquis de Rotelin, Comte de Dunois, de Neuf-Chastel, Tancaruille & Montgommery, Prince de Chastellaillon, Vicomte de Melun, d'Abbeuille & de Monstrueil sur la mer, Seigneur de Parthenay, & de Monstrueil-Bellay, Grand Chambellan de France.*

LORRAINE.

Coupé de huict pieces 4. en chef & 4. en pointe. En la 1. du chef de Hongrie. En la 2. de Naples En la 3 de Ierusalem. En la 4. d'Aragon. En la 1. de la pointe d'Aniou-Naples. En la 2. de Gueldres. En la 3 de Flandres. En la 4. de Bar. Sur le tout de Lorraine au lambel de 3. pieces de gueules.

CHAPITRE X.

LE Duc LOVIS succeda au Duc Claude son frere aisné en la meilleure part de ses amples & riches Seigneuries, comme nous auons dit. Ces deux freres estoient fils de 1525. Louis premier du nom Duc de Longueuille & de Ieanne de C Hochberg sa femme. Pendant les guerres que les Roys François I. & Henry II. son fils eurent contre l'Empereur Charles V. ce Duc LOVIS se trouua en diuerses expeditions militaires. Et le quatriéme iour d'Aoust MDXXXIV. estant à Paris fut conioint par mariage 1534. Son mariage. auec MARIE DE LORRAINE, fille aisnée de Claude de Lorraine Duc de Guise Pair de France & d'Antoinette de Bourbon sa femme. MARIE estant vefue de ce Duc LOVIS qui mourut au mois de Iuin MDXXXVII. passa à secondes nopces auec Iacques V. Roy d'Escosse, lors veuf de Magdelene de France. Du mariage de Iacques & de Marie de Lorraine sortit Marie Reyne d'Escosse ayeule paternelle, de Charles à present Roy de la grande Bretagne & d'Irlande. MARIE DE LORRAINE deceda au Chasteau d'Edimbourg, ville capitale du Royaume d'Escosse, le dixiéme iour de Iuin MDLX. estant aagée de quarante-cinq ans. Son Oraison funebre fut faite à Paris par Claude Despense grand & renommé Theologien; qui la recommanda de ce que pendant sa Regence en Escosse elle gouuerna auec beaucoup de 1560.

I. Leslens Hist. Scot.

Digitized by Google

An de moderation. Vn autre Autheur celebre de ce temps dit aussi, qu'elle ORLEANS
IESVS estoit douée d'vn excellent esprit grandement porté à l'equité, & que LONGVE-
CHR. pendant sa Regence elle gouuerna auec telle prudence les Escossois, VILLE.
que si elle eust plus longuement vescu & administré les affaires de son *Iac. August. Thuanus Histor. l. 4.*
propre mouuement, ce Royaume n'eust point esté affligé de troubles & de guerres ciuiles, comme il fut bien tost aprés son deceds.

ENFANS DE LOVIS D'ORLEANS II. DV NOM Duc de Longueuille, & de MARIE DE LORRAINE sa femme.

33. FRANCOIS D'ORLEANS III. du nom, Duc de Longueuille, & grand Chambellan de France aura son Eloge en suite.

B

33. LOVIS D'ORLEANS fils posthume né le quatriéme iour d'Aoust, l'an MDXXXVII. deux mois aprés la mort de son pere:
1537. deceda ieune.

ORLEANS LONGVEVILLE.

33. *FRANCOIS D'ORLEANS III. du nom Duc de Longueuille, Prince & Comte souuerain de Neuf-Chastel, Comte de Dunois, de Tancaruille, & de Montgommery, Prince de Chastellaillon, &c. Grand Chambellan de France.*

D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, & à vne cotice d'argent.

CHAPITRE XI.

LOVIS d'Orleans deuxiéme du nom Duc de Longueuille & Marie de Lorraine son espouse eurent pour fils aisné ce Duc FRANCOIS qui prit naissance à Chasteaudun le trentiéme iour du mois d'Octobre, l'an MDXXXV. Il eut pour parrain le Roy François premier, & Iean Cardinal de Lorraine son grand oncle maternel, & pour marraine Ieanne de Hochberg son ayeule paternelle. Il demeura sous la tutelle & le gouuernement de Claude de Lorraine Duc de Guise son ayeul aussi maternel, aprés que la Duchesse Marie sa mere se fut remariée auec Iacques V. Roy d'Escosse.

Sa naissance. 1535. C

En qualité de grand Chambellan ce Duc FRANCOIS estant seulement âgé de douze ans, assista au Sacre & Couronnement du Roy Henry II. fait en la ville de Reims, en l'an mil cinq cens quarante-sept; comme aussi à son entrée solemnelle faicte à Paris deux ans aprés, en l'an cinq cens quarante-neuf. *Ceremonial de France.* 1547.

Mais il ne vesquit long temps aprés ces grandes Ceremonies. Car à peine auoit il attaint la puberté, qu'il passa de cette vie en vne meilleure, le vingt-deuxiéme de Septembre, l'an MDLI. dans la ville d'Amiens, estant lors aagé de seize ans seulement. Leonor d'Orleans Marquis de Rothelin son cousin germain fut principal heritier des grands biens qu'il delaissa. Car du costé paternel le ieune Prince estoit Seigneur & proprietaire du Duché de Longueuille, des Comtez de Dunois, Tancaruille, & Gournay, du Vicomté d'Abbeuille & des Seigneuries

Sa mort 1551. *Archiues de la Maison de Longueuille.*

ORLEANS LONGVEVILLE.

de Passy sur Marne, de Monstrueil-Bellay en Aniou, Chasteau-Regnaud en Touraine, Parthenay, Vouuant & Meruant en Poictou, & de Loigny au Perche. Et du costé de son ayeule maternelle il auoit les Seigneuries de Neuf-Chastel, Rotelin, Espoisse, Chaussins, la Perriere, Monsenis, Monbar, la Tour de Montagu & autres. *An de Iesvs Chr.*

ORLEANS ROTELIN. Escartelé au 1. & 4. d'Orleans-Longueuille; comme cy-dessus. Au 2. & 3. contre-escartelé de Hochberg. Au 1. & 4. d'or à la bande de gueules; Au 2. & 3. d'or au pal de gueules, chargé d'vn cheuron de trois pieces d'argent; qui est de Neuf-Chastel.

32. *FRANCOIS D'ORLEANS Marquis de Rothelin, Comte de Neuf-Chastel, & Prince de Chastellaillon, Vicomte de Melun, Seigneur de Baugency, de la Brosse, d'Abbeuille, du Crotoy & de Monstrueil sur la mer.*

CHAPITRE XII.

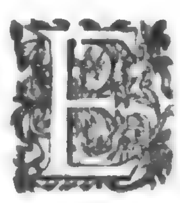

ENTRE les trois fils de Louis d'Orleans premier du nom Duc de Longueuille, & de Ieanne de Hochberg sa femme, cettuy-cy fut le troisiéme. Il seruit & assista le Roy François I. és guerres qu'il eut contre l'Empereur Charles V. B 1520.

ORLEANS ROTELIN. Comme cy-dessus Party de ROHAN. De gueules à neuf macles d'or 3. 3. 3.

La Reyne de Nauarre Marguerite sœur du mesme Roy moyenna son mariage auec IACQVELINE DE ROHAN, fille puisnée de Charles de Rohan Seigneur de Gié & du Verger en Aniou, & de Ieanne de sainct Seuerin sa femme. Par le traitté de ce mariage, qui fut passé en la ville de Lyon le dix-neufiéme iour du mois de Iuillet l'an MDXXXVI. le Roy François, en consideration de ce que les conioints luy appartenoient de lignage & parenté (Il estoit issu en ligne directe des Ducs d'Orleans, & eut pour ayeule maternelle Marguerite de Rohan) donna à cette Dame Iacqueline de Rohan la somme de trois mil liures de rente à prendre par chacun an sur la terre & Seigneurie de Montereau-faut-Yonne, rachetable de la somme de vingt mil liures. Outre ce, François de Rohan Seigneur de Gié son frere luy donna la somme de quarante mil liures pour le droit de succession paternelle; & en attendant le payement de cette somme fut conuenu, que les futurs conioints iouïroient du partage de Iacqueline de Rohan future espouse, pour le regard des heritages de la succession, dont le Seigneur de Gié iouissoit lors, sans y comprendre ce dont estoit iouïssant François de Rohan Archeuesque de Lyon leur oncle, & la Dame de Gié leur mere, qui deuoient retourner, aprés leur deceds, au Seigneur de Gié. La future espouse fut doüée de quatre mil liures de rente. *Son mariage.* 1536. C

Du viuant de ce Marquis de Rothelin FRANCOIS d'Orleans il y eut vn grand procés intenté en la Chambre Imperiale de Spire, pour raison de la proprieté du Marquisat de Rothelin, contre le Marquis de Bade, qui auoit occupé cette Seigneurie de force, au preiudice de la Maison de Longueuille; & depuis en a esté transigé & tirée recompense de la somme de deux cens cinquante mil florins d'or. *Aux Archiues de la M. de Longueuille.*

FRANCOIS d'Orleans deceda le XXV. iour du mois d'Octobre l'an MDXLVIII. La Marquise sa femme estant fort aagée, & ayant demeuré prés de quarante ans en viduité, mourut en l'an MDXXCVI. Heureuse en ce point, de voir en la posterité de son fils aisné fleurir le genereux Sang de Longueuille. *Sa mort* 1548. 1586.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

ORLEANS LONGVEVILLE.

ENFANS DE FRANCOIS D'ORLEANS MARQVIS de Rothelin, & de IACQVELINE DE ROHAN sa femme.

33. LEONOR D'ORLEANS Duc de Longueuille, duquel sera parlé en suite, continua la posterité.

BOVRBON CONDE'.

Son mariage. 1565.

33. FRANCOISE D'ORLEANS Princesse DE CONDE', fille posthume; estant à Vendosme au mois de Nouembre MDLXV. elle y espousa LOVIS DE BOVRBON Prince de CONDE', & fut sa deuxiéme femme. Elle mourut à Paris au mois de Iuin MDCI. & eut, entre autres enfans, Charles de Bourbon Comte de Soissons Grand Maistre de France. Il sera cy-aprés plus particulierement parlé de cette Princesse en l'Eloge du mesme Seigneur Prince son mary, au liure qui traite de la Branche de Bourbon-Condé.

Sa mort 1601.

B

Escartelé au 1 & 4. DE BOVRBON, qui est d'azur, à trois Fleurs de Lis d'or, à vne cottice de gueules. Au 2. & 3. D'ALENÇON, qui est aussi d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules chargée de huict besans d'argent. Party D'ORLEANS LONGVEVILLE.

FILS NATVREL DE FRANCOIS D'ORLEANS Marquis de Rothelin.

33. FRANCOIS D'ORLEANS aussi Marquis de ROTHELIN. Sa posterité sera cy-aprés deduite.

---

33. *LEONOR D'ORLEANS DVC de Longueuille & d'Estouteuille, Comte Souuerain de Neuf-Chastel, Marquis de Rothelin, Comte de S. Paul, de Dunois, de Tancaruille, & de Mongommery, Seigneur de Parthenay, de Vouuant, de Meruant, de Monstreuil-bellay, de Trie, de Blandy, Prince de Chastellaillon; Grand Chambellan, & Connestable hereditaire de Normandie, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en ses pays de Picardie, de Bolonois, d'Artois, & pays reconquis, Cheualier de l'Ordre du Roy, & Capitaine de cent hommes d'armes.*

C

CHAPITRE XIII.

1548. LA Branche directe de la Maison de Longueuille faillie au Duc François II. commença de reuerdir en la collaterale, dont ce Prince LEONOR d'Orleans son Cousin estoit le Chef; comme representant François d'Orleans Marquis de Rothelin son pere, duquel il estoit fils vnique & de Iacqueline de Rohan son espouse. Suiuant l'exemple paternel & celuy de ses magnanimes ayeux, il s'employa dignement au seruice des
1557. Roys & de la Couronne. N'estant aagé que de dix-sept ans seulement, il se trouua à la funeste bataille donnée contre l'Espagnol prés la ville de S. Quentin en Picardie, en l'an mil cinq cens cinquante-sept; y fut I. Aug. Thuanus.

ORLEANS LONGVEVILLE. pris prisonnier auec nombre d'autres Princes & grands Seigneurs, & paya quatre vingts mil escus de rançon. Ans de IESVS CHR.

LEONOR continua la mesme affection & fidelité lors des guerres ciuiles, qui peu de temps aprés de toutes parts embraserent miserablement ce Royaume à l'aduenement à la Couronne du Roy Charles IX. Sa Maiesté luy fit expedier ses Lettres de benefice d'aage au mois de Mars MDLX. par lesquelles luy furent donnez pour Curateurs Charles Cardinal de Lorraine, & Claude Mangot Aduocat celebre au Parlement de Paris, qui auoit vne particuliere cognoissance des affaires de cette Maison, & fut pere de Claude Mangot Garde des seaux de France. 1560.

A. Fauin au Theatre d'honneur & de Cheualerie. Depuis par autres Lettres du mesme Roy, données à Duretal en Anjou, au mois de Decembre, MDLXXI. par l'aduis de la Reyne sa mere, des Ducs d'Anjou & d'Alençon ses freres, & de Charles Cardinal de Bourbon, sa Maiesté declara; Qu'elle tenoit & reputoit ce sien cousin LEONOR D'ORLEANS Duc de Longueville pour Prince de son Sang, & son intention & vouloir estre, comme auoit tousiours esté, que luy, ses enfans & successeurs en droite ligne, fussent tenus & recognus pour tels, comme il les tenoit & recognoissoit & vouloit recognoistre à tousiours estre issus de la Maison d'Orleans: Et en ce degré, tant auprés de sa Maiesté, qu'en tous autres lieux où luy, ou ses enfans se trouueroient, eussent le premier lieu aprés les Princes du Sang, & jouissent de tous les autres honneurs, authoritez, preeminences, droits, rangs & prerogatiues pareils & semblables que ses predecesseurs auoient fait, selon que la raison le vouloit, & qu'iceluy Duc de Longueville, pour ses grands & tres-recommandables seruices l'auoit tres-bien merité de l'Estat & de la Couronne. 1571. *Archiues de la Maison de Longueuille.* B 1513.

Le mesme Roy Charles IX. pourueut ce Duc de Longueuille du Gouuernement de Picardie, de Bolonois & des pays reconquis. Il assista à la memorable bataille de Moncontour, & quelques années aprés accompagna sa Maiesté au voyage de Bayonne, l'an mil cinq cens soixante-cinq, & au mois d'Aoust l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE TREIZE, il mourut à Blois en la fleur de ses ans, retournant du premier siege de la Rochelle, estant aagé de trente-trois ans. Il fut inhumé en la S. Chapelle de Chasteaudun; ayant outre la generosité naturelle dont il estoit doüé, acquis le los d'vn bon & debonnaire Prince. *Iac. Augustus Thuanus.* 1565. *Sa mort.* 1573. C

ORLEANS LONGVEVILLE. Comme cy-dessus.

Party de BOVRBON S. PAVL. Escartelé le 1. & quatriéme de BOVRBON, qui est d'azur, à trois Fleurs de Lis d'or, à vne cottice de gueules. Les 2. & 3. d'Estouteuille, qui est burellé d'argent & de gueules de dix pieces, au Lyon mort né de sable.

Son mariage fut traitté en l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE-TROIS, auec MARIE DE BOVRBON, Comtesse de S. Paul, Duchesse d'Estouteuille, & Dame de Trie, riche heritiere, fille vnique de François de Bourbon Comte de S. Paul & d'Adrienne d'Estouteuille sa femme. Cette Princesse Marie de Bourbon auoit desia esté mariée par deux fois, la premiere auec Iean de Bourbon Comte d'Anguien l'vn des fils puisnez de la Maison de Vendosme, qui fut tué à la bataille de S. Quentin. La seconde en l'an MDLVIII. auec François de Cleues Duc de Neuers. Elle deceda en la ville de Pontoise le septiéme iour du mois d'Auril l'an MIL SIX CENS VN, estant aagée de soixante-deux ans. Car elle estoit née le penultiéme iour de May l'an MIL CINQ CENS TRENTE NEVF. Son corps gist en l'Abbaye de Vallemont au Duché d'Estouteuille en Normandie. *Son mariage.* 1563. 1601.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

ORLEANS LONGVEVILLE.

ENFANS DE LEONOR D'ORLEANS DVC de Longueuille, & de MARIE DE BOVRBON sa femme.

34. CHARLES D'ORLEANS mourut en ieunesse.

34. CHARLES D'ORLEANS aussi decedé ieune.

34. HENRY D'ORLEANS I. du nom Duc de Longueuille, continua la lignée de cette Maison.

34. FRANCOIS D'ORLEANS Comte de S. Paul & Duc de Fronsac, duquel sera parlé cy-aprés plus particulierement.

B

34. LEONOR D'ORLEANS Prince de Chastellaillon, mourut en bas aage.

34. CATHERINE D'ORLEANS dés ses ieunes ans s'addonna tellement à la deuotion, que méprisant les vanitez & delices mondaines, & preferant les exercices de pieté aux grandeurs, qu'elle eust peu auoir en ce monde, elle s'en retira & fonda le Monastere des Religieuses Carmelites au faux-bourg de S. Iacques à Paris, qui a esté le premier de cét Ordre estably en France, l'an
1604. MDCIV. en vertu des Bulles du Pape Clement VIII. & des Lettres patentes du Roy Henry le Grand : dans lequel Monastere cette pieuse Princesse finit ses iours sans auoir esté mariée.

I. du Breuil Anuq. de Paris.

34. ANTOINETTE D'ORLEANS fut conioincte par mariage auec CHARLES DE GONDY Marquis de Belisle, fils aisné d'Albert de Gondy Duc de Rais, Pair & Mareschal de France & de Claude Catherine de Clermont sa femme. Ce
1596. Marquis mourut au Mont S. Michel en Normandie, l'an MDXCVI. delaissant pour fils Henry de Gondy Duc de Rais & de Beaupreau Pair de France, Marquis de Bel-isle & des Isles d'or, qui a espousé Ieanne de Sepeaux Duchesse de Beaupreau & Comtesse de Chemillé ; de laquelle il a eu deux filles.

C

GONDY. D'or à deux masses d'armes de sable passées en sautoir liées de gueules.

1599. Trois ans aprés qu'ANTOINETTE D'ORLEANS Marquise de Bel-isle fut demeurée veufue, meuë d'vne deuotion singuliere ainsi que sa sœur, renonça aussi aux pompes mondaines, pour embrasser la vie contemplatiue, & se rendit Religieuse dans le Monastere des Fueillantines de Tolose, qui auoit esté nouuellement institué, où elle vescut tres-pieusement, vsant de grandes austeritez. Le Pape Clement VIII. luy commanda de quitter ce Monastere, afin de prendre l'administration de l'Abbaye de Fonteurault, aprés le deceds de Leonor de Bourbon Abbesse, à quoy elle eut beaucoup de peine à se resoudre, & plustost par obedience, que volontairement, demeura par quelque temps en cette
Sa mort Abbaye, sans toutesfois vouloir prendre la qualité d'Abbesse ; puis
1618. s'estant retirée dans la ville de Poitiers, elle y fonda vn Monastere de Religieuses, & y mourut en l'an MDCXVIII.

34. MARGVERITE D'ORLEANS Princesse de Longue-

Digitized by Google

ORLEANS LONGVEVILLE.

uille mesprisa (ainsi que ses sœurs) les vanitez du Monde. Et fut seconde fondatrice de l'Eglise & Conuent des Carmelites à Paris où elle gist & se void l'Epitaphe dressé à sa memoire, par lequel est porté, Qu'elle orna la noblesse de son Sang d'vne rare Pieté accompagnée de toutes les vertus, & qu'elle passa de cette vie en vne meilleure le XIII. de Septembre MDCXV. estant aagée de XLIX. ans.

An de IESVS CHR.

Samm... 1615.

MATIGNON. D'argent, au Lyon de gueules, armé, lampassé & couronné d'or. Party D'ORLEANS-LONGVEVILLE.

34. LEONOR D'ORLEANS Comtesse de Thorigny; espousa dans la ville de Roüen, en l'an MDXCVI. CHARLES DE MATIGNON Comte de Thorigny & de Moyon, Seigneur de Matignon & de Longray, Prince de Mortagne, Baron de S. Lo & de Gasay, Cheualier des deux Ordres du Roy, Capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances, Lieutenant general pour sa Maiesté en Normandie, fils de Iacques Seigneur de Matignon Mareschal de France, Lieutenant general pour le Roy en Guyenne & Gouuerneur de Bourdeaux, & de Françoise de Daillon sa femme: duquel mariage sont sortis entre autres enfans trois fils & vne fille, sçauoir Pierre de Matignon Comte de Thorigny, decedé sans enfans de Henriete de la Guiche fille de Philbert Seigneur de la Guiche Grand maistre de l'Artillerie de France, laquelle espousa en secondes nopces LOVIS DE VALOIS Comte d'Alais. Sommariage. 1596. B

Leonor de Matignon second fils fut Euesque de Constance.

Iacques de Matignon Comte de Thorigny a esté allié auec Marie de Malon fille du Seigneur de Bersi Conseiller du Roy en ses Conseils, dont il a eu des enfans, entre autres Henry de Matignon.

Catherine de Matignon fille de Charles Comte de Thorigny a espousé François de Silly Duc de la Roche-guyon, Marquis de Guiercheuille, Damoiseau de Comercy, Baron de Mommirail, Cheualier des Ordres du Roy, & grand Loueutier de France: decedé sans enfans au siege de la Rochelle l'an MDCXXVIII.

34. *HENRY D'ORLEANS I. DV NOM* DVC DE LONGVEVILLE *& d'Estouteuille, Souuerain de Neuf-Chastel, Comte de Dunois & de Tancaruille, Prince de Chastellaillon, Baron de Parthenay, de Vouuant, Chasteau Renaud, de Meruant, Seigneur de Monstrueil-Bellay, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en Picardie, Bolonois & pays reconquis, Grand Chambellan de France, Connestable hereditaire de Normandie.* C

CHAPITRE XIV.

DV mariage de Leonor d'Orleans Duc de Longueuille & de Marie de Bourbon, ce Prince prit naissance. Il seruit fidelement les Roys Henry III. & Henry le Grand pendant les troubles de la Ligue. Estoit Chef de l'armée Royale, qui gagna la bataille de Senlis, au mois de May MDXXCIX. victoire d'autant plus me- 1573. 1589.

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr. memorable, qu'elle fut emportée par vne petite troupe de trois à quatre mil hommes, sur vne armée de plus de douze mil que conduisoit le Duc d'Aumale. Par ce moyen la ville de Senlis fut conseruée & deliurée du siege, que ce Duc d'Aumale tenoit deuant; & celle de Paris fut depuis tellement pressée, que l'autre armée de la Ligue, qui estoit en Touraine, fut contrainte de retourner. ORLEANS LONGVEVILLE. *Iac. Augustus Thuanus.*

Delà le Duc de Longueuille ayant esté sur la frontiere receuoit l'armée estrangere, qui venoit au secours du Roy, il la conduisit heureusement, & auec elle se ioignit à l'armée Royale deuant Paris. Ainsi les affaires de France commençoient à prosperer, sans l'execrable parricide commis en la personne sacrée de ce grand Roy Henry III.

Aprés cette mort funeste, le Duc HENRY fut des premiers auec les autres Princes, qui recogneurent Henry le Grand pour legitime successeur de la Couronne de France, & soubsigna l'acte solemnel qui en fut dressé à S. Cloud prés Paris au mois d'Aoust de la mesme an- *P. Mathieu Hist. de Henry le Gr. l. 1.*
1589. née MDXXCIX. Bien tost aprés sa Maiesté estant comme assiegée dans
B Dieppe par vne armée de prés de quarante mil hommes, ce genereux Duc (qui peu auparauant s'estoit retiré pour quelques mois afin de se rafraischir) retourna incontinent, & auec vn secours de quatre mil hommes seulement, eut la resolution de penetrer les puissantes forces des ennemis, pour en vne si vrgente occasion venir, comme autresfois, genereusement assister son Prince & l'Estat. Peu de iours aprés il reduisit la ville de Roye en Picardie au seruice du Roy, & en autres entreprises memorables rendit de signalées preuues de sa fidelité, & de son courage.

Aussi fut-il honoré de l'amitié particuliere de ce grand Monarque; lequel en plusieurs façons la fit paroistre, mesmement en ce qu'il luy donna l'Office de Grand Chambellan, (lequel auoit esté exercé par ses ayeux) & en cette qualité il tint son rang & assista au Sacre & Couronnement de sa Maiesté, fait dans l'Eglise de Chartres, en l'an mil cinq
1594. cens quatre-vingts quatorze.

HENRY fut d'ailleurs associé en l'Ordre des Cheualiers du S.
C Esprit au Chapitre general, qui fut tenu en la ville de Paris, le dernier iour du mois de Decembre de cette mesme année, & le premier & second iour de la suiuante.

1595. En ce temps le Roy ayant declaré la guerre à l'Espagnol, & le Duc de Longueuille enuoyé pour visiter & munir les villes & places de son gouuernement, lors qu'il faisoit son entrée en armes dans *Iac. Augustus Thuanus.*
Sa mort. 1595. celle de Dourlens, au mois d'Auril de l'an MDXCV. par malheur vn soldat, fortuitement & par mesgarde, en faisant vne scoppeterie auec les autres gens de guerre de la garnison, luy tira vne arquebusade dans la *P. Mathieu.*
teste, duquel coup il fut si grieuement blessé, que quelques iours aprés il en mourut en la fleur de ses ans dans Amiens, où on l'auoit transporté aprés sa blessure. Son corps fut inhumé dans la S. Chapelle de Chasteaudun auec ceux de ses predecesseurs. Mais en cét infortune il eut le bonheur, deux iours auant son deceds, de se voir comme renaistre en son fils vnique, qu'il eut de CATHERINE DE GONZAGVE DE CLEVES sa femme, fille aisnée de Louis de Gonzague Prince de Mantoüe, Duc de Niuernois & Rhetelois, Pair de France, & de Henriette de Cleues sa femme. Le mariage fut contracté à Paris au Chasteau du Louure le XXVII. de Feurier l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINCTS HVICT. La Princesse eut en dot deux cens soixante mil escus. Elle finit ses iours en la mesme ville de Paris le deuxiéme iour de ORLEANS LONGVEVILLE. Comme cy-dessus. Party de GONZAGVE NEVERS. Qui est escartelé; Au 1. quartier, de MANTOVE,
Son mariage 1588.

Digitized by Google

ORLEANS LONGVEVILLE. Decembre MIL SIX CENS VINGT-NEVF, en l'aage de soixante vn an. Car elle estoit née le XXI. de Ianuier MIL CINQ CENS SOIXANTE HVICT. Ans de Iesvs Chr.

d'argent à vne Croix patée de gueules, cantonnée de quatre aigles de sable membrez de gueules. Sur le tout de gueules au Lyon d'or; escartelé d'or à vne fasse de trois pieces de sable, qui est de Lombardie & de Gonzague.

Au second quartier, contre-escartelé; Au 1. de CLEVES, qui est de gueules au rais d'escarboucle pommetté & fleuronné d'or de huict pieces, percé d'argent. Au 2. de la MARCK, d'or à la fasse eschiquetée d'argent & de gueules de trois traits. Au 3. d'ARTOIS, d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel de gueules de quatre pieces, chacune chargée de trois chasteaux d'or. Au 4. de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or.

Au 3. quartier, de BOVRGONGNE moderne, qui est de FRANCE à la bordure componnée d'argent & de gueules: Party de Rethel, de gueules à trois rasteaux sans manches d'or, 2. 1. soustenu d'ALBRET-ORVAL, qui est escartelé, au 1. & 4. de FRANCE; Au 2. & 3. de gueules à la bordure engreslée d'argent.

Au quatriéme grand quartier sont six Escus, trois en chef, soustenus de pareil nombre en pointe: Le premier est de l'Empire de CONSTANTINOPLE, de gueules à l'aigle esployé d'or à deux testes, couronnées de mesmé; Party de HIERVSALEM, d'argent à la Croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de mesme: Tiercé d'ARAGON, d'or à quatre paux de gueules. Soustenu de SAXE moderne, fassé d'or & de sable de six pieces, à la couronne de ruë de sinople brochant en bande sur le tout. Party de BAR, d'azur, semé de croix recroisettées au pied fiché d'or, à deux bars ou barbeaux addossez de mesme. Tiercé de la ville de CONSTANTINOPLE, de gueules a la Croix pleine d'or, cantonnée de quatre fusils addossez de mesme. Sur le tout de ce quatriéme grand quartier, de MONTFERRAT, qui est d'argent au chef de gueules.

Et encore sur le tout des quatre grands Quartiers D'ALENÇON, qui est de FRANCE à la bordure de gueules, chargée de huict besans d'argent.

FILS DE HENRY D'ORLEANS I. DV NOM DVC de Longueuille, & de CATHERINE DE GONZAGVE DE CLEVES sa femme. B

ORLEANS LONGVEVILLE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, & a vne cottice d'argent.

35. HENRY D'ORLEANS, deuxiéme du nom, Duc de Longueuille, aura son Eloge cy-aprés.

ORLEANS LONGVEVILLE. Comme cy-dessus. Party de BOVRBON-SOISSONS, qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à vne cottice de gueules & à la bordure de mesme.

35. *HENRY D'ORLEANS II. DV NOM Duc de Longueuille & d'Estouteuille, Prince & Comte Souuerain de Neuf-Chastel, Comte de S. Paul, de Dunois, de Chaumont, de Tancaruille & de Colomiers, Connestable, Chambellan hereditaire, Gouuerneur & Lieutenant general du Roy en Normandie.*

C

CHAPITRE XV.

ORLEANS LONGVEVILLE. Party de BOVRBON-CONDE', qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or à vne cottice de gueules.

PRESQVE au mesme temps que le Duc de Longueuille Henry premier du nom perdit la vie, on le veid comme renaistre en ce Duc son fils vnique le XXVII. iour d'Auril l'an MDXCV. Il a esté digne heritier autant du nom, des Seigneuries, hautes charges & dignitez de son pere, que de son courage & de sa vertu. Naissance. 1595.

En diuerses rencontres il ressentit les effects de l'affection, que luy porta l'inuincible Monarque Henry le Grād, qui le tint sur les sacrez fonts de baptesme & luy donna le nom. Car par ses Lettres patentes du VIII. iour de May de ce mesme an quatre-vingts quinze, il luy reserua le Gouuernement de Picardie, qui comprend l'Artois, les Comtez de Bolonois & de Guines, la ville de Calais & les pays reconquis, & voulut, qu'en attendant qu'il eust atteint dix-huict ans, aage capable de vaquer aux fonctions de cette importante charge, elle fust administrée par François d'Orleans Comte de S. Paul son oncle paternel.

An de Iesvs Chr. En l'an MDCXIII. il entra en possession de cette dignité, & en ioüit iusques en l'an MDCXIX. auquel temps le Roy Louis XIII. de glorieuse memoire, le pourueut du Gouuernement de Normandie. ORLEANS LONGVEVILLE.

1633. Depuis & en l'an MDCXXXIII. le iour & feste de la Pentecoste, sa Maiesté l'associa en l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit, au Chapitre tenu en ce temps à Fontainebleau; en laquelle ceremonie il eut le premier rang entre les Cheualiers.

Il a fidelement seruy le Roy en l'vn & en l'autre de ses Gouuernemens, comme encores en la guerre contre les Religionnaires, & depuis en celles de Lorraine, & contre la Maison d'Austriche; Ayant en cette derniere esté Lieutenant general du Roy dans les armées qu'il a conduites en la Franche-Comté de Bourgongne, en Alemagne & en Italie, où il reduisit plusieurs places en l'obeïssance de sa Maiesté.

Comme il continuoit de faire paroistre vne singuliere Prudence; aussi a-t'il esté nommé l'vn des Ministres ordonnez pour le Gouuernement de l'Estat pendant la minorité du Roy Louis XIV. Dieu donné, & en suite a esté choisi afin de tenir le premier lieu entre les Ambassadeurs Plenipotentiaires de France, pour la paix generale d'entre les deux Couronnes, qui se doit traitter dans les villes de Munster, & d'Osnabrug.

Il s'est monstré digne de tous ces honorables emplois de paix & de guerre, & en ce genereux Prince la bonne opinion qu'eut de luy Henry le Grand fut accomplie Car ayant consideré, que dés les premieres années de son aage il auoit de fortes inclinations à la vertu, ce Monarque predit par vn iugement solide, qu'auec le temps il se porteroit aux sublimes actions requises en vn Prince de si haute naissance. L'euenement fit voir cecy dans tout le cours de sa vie; sur tout sa magnanimité parut, lors que s'opposant aux violences de celuy, qui voulut non seulement vsurper son Gouuernement de Picardie; mais aussi entreprendre plusieurs autres choses, qui troubloient le repos de l'Estat; il y apporta vne vigoureuse resistance, laquelle l'Histoire n'a pas obmise, pour seruir de memorable exemple à la posterité d'vn courage inflexible.

Le dernier iour d'Auril MDCXVII. ce Duc de Longueuille HENRY II. fut conioinct par mariage à Paris auec LOVISE DE BOVRBON, fille aisnée de Charles de Bourbon, Comte de Soissons, Grand Maistre de France, & d'Anne de Montaffié sa femme.

Son 1. mariage 1617. Leur alliance dura iusques à l'an MDCXXXVII. que cette Duchesse finit ses iours en la fleur de ses ans le neufiéme iour de Septembre, ayant rendu son espoux pere de trois enfans. Elle fut inhumée dans l'Eglise des Carmelites de la ville de Paris.

En secondes nopces il espousa au mesme lieu, le deuxiéme iour de Iuin MDCXLII. vne autre vertueuse & incomparable Princesse du Sang ANNE DE BOVRBON fille de Henry de Bourbon Prince de Condé, premier Prince du Sang, premier Pair & Grand Maistre de France, & de Charlote-Marguerite de Montmorency son espouse. *Son 2. mariage* 1642.

ENFANS DE HENRY D'ORLEANS II. DV NOM Duc de Longueuille, & de LOVISE DE BOVRBON-SOISSONS sa premiere femme.

Sa naissance 1626. 36. N. D'ORLEANS Comte de Dunois nasquit à Paris le XXI. iour de Iuin MDCXXVI. & n'estant aagé que de deux ans seule-

Digitized by Google

ORLEANS LONGVEVILLE.

ment il mourut au mesme lieu le VIII. iour de Iuin l'an MDC XXVIII. *An de IESVS CHR.*

36. N. D'ORLEANS Comte de Dunois né au mois de Ianuier MDCXXXIV. mourut incontinent aprés sa naissance. *Sa naissance. 1634.*

36. MARIE D'ORLEANS veid premierement la lumiere du iour à Paris le V. iour de Mars, l'an MDCXXV. Princesse dont les vertus sont paruenuës à si haut degré, que l'vn des puissants Monarques de l'Europe a desiré l'auoir en mariage. *Sa naissance. 1625.*

FILLE DE HENRY D'ORLEANS DVC de Longueuille, & d'ANNE DE BOVRBON-CONDE' sa deuxiéme femme.

B

36. CHARLOTE-LOVISE D'ORLEANS prit naissance à Paris le IV. iour de Feurier MDCXLIV. Louis de Bourbon Duc d'Enguien son oncle maternel fut parain, & Charlote-Marguerite de Montmorency, Princesse de Condé ayeule maternelle a esté maraine. *Sa naissance. 1644.*

ORLEANS S PAVL. Escartelé, au 1. & 4. D'ORLEANS LONGVEVILLE; au 2. & 3. DE BOVRBON, qui est d'azur à 3. Fleurs de Lis d'or, à la cottice de gueules.

34. *FRANCOIS D'ORLEANS Comte de S. Paul, Duc de Fronsac & de Chasteau-Thierry, Pair de France, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy des Prouinces & villes d'Orleans, de Chartres, & de Blois, de Dunois, de Vendosmois, & de Touraine.*

CHAPITRE XVI.

C

IL estoit second fils de Leonor d'Orleans Duc de Longueuille & de Marie de Bourbon son espouse. A cause de cette Princesse sa mere il a succedé au Comté de S. Paul. Aprés qu'il eut administré le Gouuernement de Picardie, pendant le bas aage de Henry Duc de Longueuille II du nom son neueu, & que depuis il l'eut remis entre ses mains, le Roy Louis XIII. le pourueut de celuy d'Orleans, & des pays adiacens; & quelques années aprés de celuy de Touraine. *1573.*

Auec beaucoup de fidelité il a rendu ses deuoirs aux feus Roys Henry le Grand & Louis le Iuste en plusieurs occasions signalées.

En l'an MDXCIV. & au commencement de la suiuante, il fut auec Henry I. du nom Duc de Longueuille son frere aisné, associé en l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit par le mesme Roy Henry le Grand: Au Sacre & Couronnement duquel, fait à Chartres au commencement de la mesme année MDXCIV. il exerça la charge de Grand Maistre de France, comme il fit aussi aux pompes funebres de ce Grand Monarque faites à S. Denis. En sa faueur sa Maiesté erigea en Duché & Pairie de France le Marquisat de Fronsac au pays de Guyenne, par Lettres du mois de Ianuier l'an MDCVIII. *1594.* *1608.*

Digitized by Google

An de Iesus Chr. — Son mariage. 1595. Son mariage fut contracté à Paris le v. iour de Feurier l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS QVINZE, auec ANNE DE CAVMONT, fille vnique & heritiere de Geoffroy Baron de Caumont & Marquis de Fronsac, & de Marguerite de Lustrac sa femme; Cette Princesse auoit en premier mariage épousé Iean d'Escars, Prince de Carency, duquel elle n'eut enfans. Mais du second nasquit vn seul fils, la perte deplorable duquel cette vertueuse Princesse supporta auec vne merueilleuse constance.

ORLEANS LONGVEVILLE. — D'ORLEANS S. PAVL. Comme cy-dessus. Party de CAVMONT FRONSAC. D'azur, à 3. Leopards d'or, couronnez, lampassez, & armez de gueules.

Sa mort 1631. FRANCOIS son espoux cessa de viure estant à Chasteau-neuf sur Loire le VII. iour d'Octobre l'an MDCXXXI. La Comtesse sa vefue 1642. mourut à Paris le 2. de Iuin MDCXLII. ayant remporté la gloire de Princesse tres-pieuse & tres-charitable.

FILS DE FRANCOIS D'ORLEANS COMTE DE S. PAVL, & D'ANNE DE CAVMONT.

B

35. LEONOR d'Orleans Duc de Fronsac, estant encore fort ieune assista aux Estats generaux de France tenus à Paris l'an M. DCXIV. regnant Louis XIII. A l'ouuerture qui en fut faite, il tint la place du Grand Maistre de France. Il suiuit le mesme Roy en la guerre contre les rebelles Religionnaires, & se trouua à la défaite de leurs troupes dans l'Isle de Rié en Poictou au mois d'Auril MDCXXII. S'estant aussi trouué tant à l'vn des sieges de la Rochelle (auquel Charles de Bourbon Comte de Soissons commandoit l'armée Royale) que depuis à celuy de Montpellier, il fut tué en ce dernier à vne sortie qui se fit le deuxiéme iour du mois de Septembre en la mesme année MDCXXII. estant seulement aagé de dix sept ans, auec quelques mois. Il laissa vn regret extreme de soy à toute la France, pour la grande esperance qu'il donnoit de luy & de sa vertu naissante. Son corps eut l'honneur de la sepulture à Chasteaudun auec aucuns de ses ayeuls paternels.

1614. 1622. Sa mort. 1622.

ORLEANS S. PAVL. Comme cy-dessus.

MARQVIS DE ROTELIN.

C

33. *FRANCOIS D'ORLEANS MARQVIS de Rotelin, Baron de Varanguebec, & de Neaufle.*

CHAPITRE XVII.

IL estoit fils naturel de François d'Orleans Marquis de Rotelin & de Claude Blosset, & frere aussi naturel de Leonor d'Orleans Duc de Longueuille. Ayant esté conioint par mariage auec IEANNE DV VAL, sœur de François du Val Seigneur de Fontenay, Vicomte hereditaire de Corbeil, Grand Preuost de France, il en eut les quatre enfans cy aprés remarquez: son deceds aduenu en l'an MIL SIX CENS, il fut inhumé à Neaufle en Normandie; Pendant les grands mouuemens de la Ligue, il rendit ses deuoirs aux Roys Henry III. & Henry le Grand, qui eurent toute satisfaction des seruices qu'il leur rendit en plusieurs occasions.

Son mariage. Sa mort 1600.

ORLEANS ROTELIN. Escartelé au 1. & 4. d'or à vne bande de gueules, qui est HOCHBERG BADEN. Au 2. & 3. d'or au pal de gueules chargé d'vn cheuron de 3. pieces d'argent, qui est NEVFCHASTEL: sur le tout D'ORLEANS-LONGVEVILLE.

le contraire la bande est neuchatel & le pal Hochberg

ORLEANS-ROTELIN. Comme cy-dessus

Party de DV VAL. D'azur, au cheuron d'argent, accompagné de 3. fers de lance de mesme, deux en chef ayant la pointe en bas, & vn en pointe ayant la pointe en haut.

Digitized by Google

ORLEANS LONGVEVILLE.

Ans de IESVS CHR.

ENFANS DE FRANCOIS D'ORLEANS MARQVIS de Rotelin, & de CATHERINE DV VAL.

34. HENRY d'Orleans Marquis de Rotelin est mentionné plus amplement cy-aprés.

34. LEONOR d'Orleans Lieutenant General de l'Artillerie de France, deceda l'an MDCXXVIII. sans auoir esté marié. *Sa mort 1628.*

34. CATHERINE d'Orleans Religieuse à Fonteuraud, où elle est morte.

COETQVEN. Bandé d'argent & de gueules de 6. pieces, party D'ORLEANS ROTELIN, comme cy-dessus.

34. HENRIETTE d'Orleans femme de RENE' Marquis de COETQVEN, Comte de Combour, Gouuerneur de la Ville de S. Malo en Bretagne, fils de Iean de Coëtquen, aussi Comte de Combour, & de Renée de Rohan sortie de la Branche de Monbazon, sa femme. Ce Marquis René eut pour ayeul Iean aussi Marquis de Coëtquen, lequel seruit auec fidelité & courage les Roys Henry III. & Henry le Grand pendant la guerre de la Ligue.

Du mariage de ce Marquis René son petit fils (qui mourut l'an MDCXXVIII.) & de HENRIETTE D'ORLEANS furent procreez deux fils, à sçauoir René II. Marquis de Coëtquen, Vicomte d'Vsel, Baron de Vaurusier, marié auec Gillonne de la Marseliere, fille de François Marquis de la Marseliere, & de Françoise de Harcourt sa femme. Louis de Coëtquen Comte de Combour est second fils du Marquis René. 1628. B

ORLEANS-ROTELIN. Comme cy-dessus.

34. *HENRY D'ORLEANS MARQVIS DE Rotelin, Baron de Varanguebec, de Neaufle & de Hugueuille, Lieutenant General de l'Artillerie de France, & Gouuerneur de la ville de Reims.*

CHAPITRE XVIII.

ORLEANS-ROTELIN. Party de LOMENIE. D'or à vn orme de synople, aux racines de mesme, chargées d'vn tourteau de sable; au chef d'azur aussi chargé de 3. lozenges d'argent.

CE Marquis, qui est fils aisné de François d'Orleans aussi Marquis de Rotelin & de Catherine du Val sa femme, contracta mariage à Paris au mois de Feurier l'an MDCXX. auec CATHERINE DE LOMENIE, fille puisnée d'Antoine de Lomenie Cheualier, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, & Secretaire des commandemens de sa Maiesté, & d'Anne d'Anbourg de la Maison de Porcheux sa femme: de laquelle alliance sont sortis plusieurs enfans qui sont cy-aprés remarquez. *Son mariage. 1620.* C

Aprés le deceds de Leonor d'Orleans son frere puisné, le Roy Louis XIII. le pourueut de la charge de Lieutenant General de l'Artillerie de France; en laquelle il seruit sa Maiesté, & en autres occasions.

ENFANS DE HENRY D'ORLEANS MARQVIS de ROTELIN & de CATHERINE DE LOMENIE son espouse.

35. MARC-ANTOINE d'Orleans Baron de Varanguebec.

35. HENRY d'Orleans Baron de Neaufle.

35. FRANCOIS d'Orleans Cheualier de S. Iean de Hierusalem dit de Malte.

35. N... d'Orleans fille.

Digitized by Google

35. *MARC-ANTOINE D'ORLEANS MARQVIS de Rotelin, Baron de Varanguebec, de Neausle & de Hugueuille.*

ORLEANS-ROTELIN. Comme cy-dessus.

CHAPITRE XIX.

ORLEANS-ROTELIN. Party de BAVQVEMARE d'azur, au cheuron d'or, accompagné de 3. testes de Leopard de mesme; 2. en chef 1. en pointe.

Son mariage. 1643. CE ieune Seigneur fils aisné de Henry d'Orleans Marquis de Rotelin, & de Catherine de Lomenie, a pris alliance par mariage l'an MDCXLIII. auec ANNE DE BAVQVEMARE, fille de Charles de Bauquemare, Cheualier, Seigneur de Bourdeny & d'Onsenbray, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué & d'Isabeau de Seruient, fille de Nicolas de Seruient Seigneur de Montigny, aussi Conseiller du Roy en ses Conseils: Mais il a esté preuenu de la mort en la ville de Paris au mois de Iuin MDCXLIV. en l'aage de vingt-deux ans & demy, lors qu'il donnoit esperance de suiure les glorieuses traces de ses ayeux, comme il auoit commencé. Il laissa de son mariage le seul fils remarqué en suite. (Sa mort 1644.) B

FILS DE MARC-ANTOINE D'ORLEANS BARON de Varenguebec, & D'ANNE DE BAVQVEMARE son espouse.

36. N.... d'Orleans Baron de Hugueuille.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE SEIZIESME.

Les Comtes & Ducs D'ANGOVLESME, *desquels prennent origine le Roy* FRANÇOIS I. *& les autres Roys ses successeurs, iusques à* HENRY LE GRAND.

Depuis l'an de Salut MCCCCVII. iusques à l'an MDXXCIX.

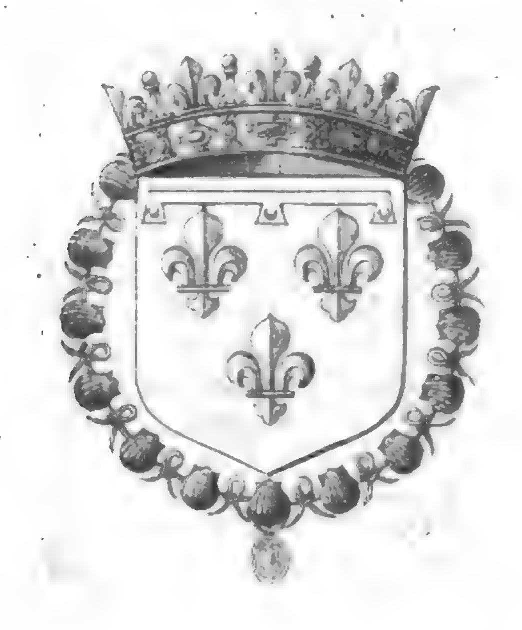

LES *Comtes* D'ANGOVLESME *portoient en leurs Armoiries, d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, qui est l'Escu de la Maison* D'ORLEANS; *& pour brizure ou difference, ils chargeoient d'vn Croissant d'azur chacune piece du lambel.*

TABLE GENEALOGIQVE
DE LA BRANCHE D'ANGOVLESME.

28\. LOVIS DE FRANCE Duc d'Orleans, fils puisné du Roy CHARLES V.

29\. CHARLES Duc d'ORLEANS. | IEAN D'ORLEANS Comte D'ANGOVLESME.

30\. LOVIS XII. Roy DE FRANCE. | LOVIS d'Angoulesme. | CHARLES Comte d'Angoulesme. | IEANNE Comtesse de Taillebourg.

31\. FRANCOIS Premier du nom Roy de FRANCE. | MARGVERITE Reyne de Nauarre.

32\. FRANÇOIS Dauphin de Viennois. | HENRY II. Roy de FRANCE. | CHARLES Duc d'Orleans, & d'Angoulesme. | LOVISE & CHARLOTE. | MAGDELENE Reyne d'Escosse. | MARGVERITE Duchesse de Sauoye.

33\. FRANCOIS II. Roy de FRANCE & d'Escosse. | LOVIS Duc d'Orleans. | CHARLES IX. Roy de FRANCE. | HENRY III. Roy de FRANCE & de Polôgne. | FRANÇOIS Duc d'Anjou. | ELIZABETH Reyne d'Espagne. CLAVDE Duchesse de Lorraine. MARGVERITE Reyne Duchesse de Valois. VICTOIRE. IEANNE. DIANE Legit. de France, Duchesse d'Angoulesme.

34\. MARIE-ELIZABETH de France. | CHARLES de Valois D. d'Angoulesme

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

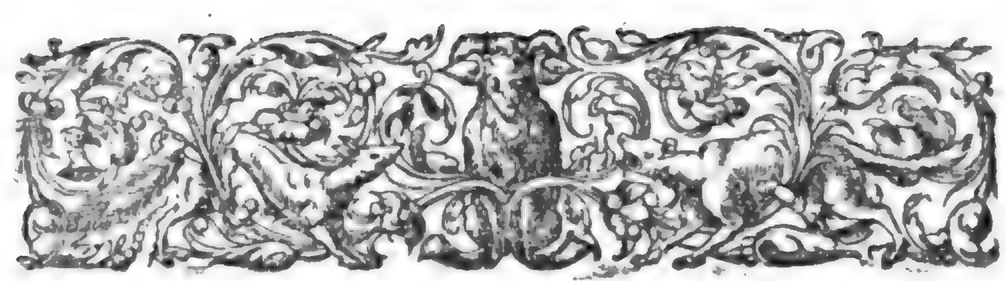

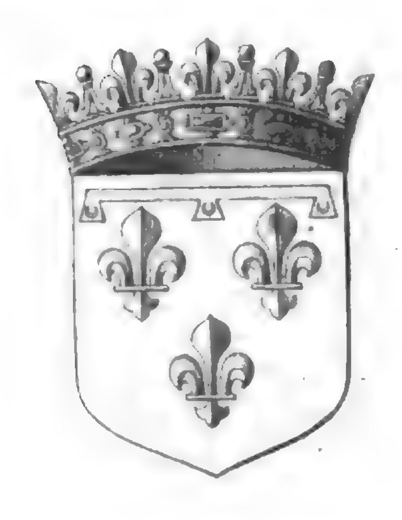

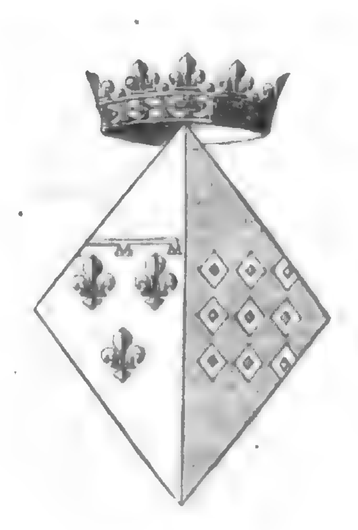

ANGOVLESME. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, chacune chargée d'vn Croissant d'azur.

ROHAN. De gueules à neuf macles d'or, 3.3.3.

B

29. IEAN D'ORLEANS

COMTE D'ANGOVLESME ET de Perigord, Seigneur d'Espernay, de Romorantin, & de Fere en Tardenois, surnommé LE BON.

Chapitre Premier.

1407. LOVIS de France Duc d'Orleans fils puisné du Roy Charles V. dit le Sage, fut pere de ce Prince IEAN D'ORLEANS, qui prit naissance de la Duchesse Valentine de Milan le vingt-sixiéme iour de Iuin l'an MCCCCIV. Il eut en son partage les Comtez d'Angoulesme, & de Perigord, auec autres Seigneuries. *I. de S. Gelais en l'Hist. de Louis XII.* *Sanris-farte* 1404.

Au temps que son pere fut mal-heureusement assassiné dans Paris, il n'auoit encores atteint que l'an troisiéme de son aage. Neantmoins, quand la Duchesse Valentine alloit en la Cour du Roy Charles sixiéme demander iustice, elle ne laissoit pas de le mener auec elle, afin que cét enfant (qui estoit le troisiéme de ceux qu'elle eut) peust émouuoir à pitié le Roy & les Princes, pour auoir raison d'vn meurtre si enorme detesté de tous les bons François.

1408. A quatre ans il fut du tout orfelin, par la mort aduenuë de la Duchesse Valentine de Milan sa mere & au neufiéme an de son aage Charles Duc d'Orleans son frere aisné le donna ostage à Henry V. du nom Roy d'Angleterre auec plusieurs autres Seigneurs, pour asseurance de la somme de cent mil escus restans à payer aux Anglois des deux cens qua- 1413.

ANGOVLESME. rante mil, qui leur auoient esté promis pour soudoyer l'armée Angloise, venuë au secours de la Maison d'Orleans contre celle de Bourgongne. An de IESVS CHR.

Au Tresor des Chartes de Fr. L. Boheme. Par le Traitté de l'Empereur Sigismond Roy de Hongrie passé à Trente l'an MCCCCXIV. il approuue les precedens Traitez & desire les continuer, particulierement celuy du Roy des Romains Wenceslaus fait auec le Roy Tres-Chrestien Charles VI. Louis son fils aisné Duc de Guyenne, Dauphin, Iean & Charles ses autres enfans, Louis Roy de Ierusalem & de Sicile, Duc d'Aniou, Iean Duc de Berry, Charles Duc d'Orleans, Philippes & IEAN ses freres, le dernier est nostre Comte d'Angoulesme. 1414.

De son infortune & longue detention il tira du profit & de l'vtilité. Car pendant sa prison, qui dura trente ans il vacqua si soigneusement à l'estude des bonnes lettres, mesmes à la lecture des liures sacrez, qu'il se rendit tres-sage, grand homme de bien, & tres-sainct personnage, viuant si religieusement & auec telle reputation de probité de vie & de saincteté, qu'au Concile de Basle Eugene IV. ayant esté deposé du S Siege, on proposa d'élire Pape en son lieu ce Comte IEAN. Par Ambassade exprés il fut requis par les Peres assemblez d'accepter l'élection, que le Concile faisoit de sa personne. Mais il refusa cette supreme dignité de l'Eglise, apprehendant le faix d'vne si grande & importante charge, ou bien, peut-estre, de crainte de faire chose desagreable au Roy Charles VII. son cousin, lequel (comme quelques autres Roys & Princes) soûtenoit Eugene. Tellement qu'à son refus on éleut Pape Amé Duc de Sauoye, qui prit le nom de Felix V. fils & petit fils de deux Princesses du Sang de France, élection faite en l'an mil quatre cens trente neuf. Il se desista aussi du Pontificat aprés la mort d'Eugene, qui eut pour successeur Nicolas V. *I. du Port.* B

L'an mil quatre cens quarante-quatre le Comte IEAN D'ANGOVLESME, fut en fin deliuré de sa prison, au temps que la France commençoit à respirer des oppressions & calamitez, qu'elle auoit souffert par tant d'années; En sortant de prison il paya les cent mil escus qui auoient esté promis aux Anglois. Pour faire cette somme, qui estoit grande, il fut contraint de vendre son Comté de Perigord à Iean de Brosse, dit de Bretagne, Vicomte de Limoges. 1444 C

Pendant qu'il estoit retenu en Angleterre, on parla de le marier auec l'vne des filles du Marquis de Ferrare de la Maison d'Este. Depuis il fut accordé auec Ieanne de Rohan fille aisnée du Vicomte de Rohan; puis à Ieanne de Bethune, vefue de Iean de Luxembourg Comte de Ligny, & fille aisnée de Robert de Bethune Vicomte de Meaux & de Ieanne de Chastillon sa femme. Finalement à son retour d'Angleterre on proposa de l'allier auec Marguerite, fille du mesme Prince Amé premier Duc de Sauoye. Mais il n'espousa aucune de ces Princesses; ains par contract du dernier iour du mois d'Aoust MCCCCXLIX. fut allié auec MARGVERITE DE ROHAN, fille d'Alain IX. du nom Vicomte de Rohan & de Marie de Bretagne sa femme, laquelle eut pour pere & mere le Duc de Bretagne François premier du nom & Isabel d'Escosse. Elle porta en dot au Comte son espoux la somme de soixante mil reaux d'or, iusques au payement de laquelle le Vicomte de Rohan luy delaissa la possession & iouïssance des terres & Seigneuries de Beauuoir-sur-mer, & de la Garnache en Poictou. *Du Tillet.* *I. de S. Gelais.* *Archiues de la M. de Rohan.* Sommaire. 1449.

Ce Prince IEAN d'Orleans assista le Roy Charles VII. à la conqueste du Duché de Guyenne sur les Anglois, & y rendit preuue de son cou-

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. rage. Aprés la prise de la ville de Libourne, elle fut mise en sa garde, & y commanda pour le seruice du Roy pendant le siege de Fronsac, lors duquel il fut fait Cheualier. Charles estant decedé, Louis XI. son successeur le manda, pour assister à son Sacre & Couronnement fait en la ville de Reims, où il tint la place de Duc de Normandie, l'vn des Pairs de
1461. France; ce fut en l'an mil quatre cens soixante & vn. ANGOVLESME. *I. du Port.*

1465. Peu d'années aprés ce couronnement, aucuns Princes & grands Seigneurs s'estant armez sous le specieux pretexte du bien public, ce Comte d'Angoulesme, encore que sollicité d'entrer en leur Ligue, si est-ce qu'il ne le voulut faire, ains demeura tousiours ferme au seruice & en l'obeïssance du Roy.

Quelque temps aprés ce mouuement appaisé il passa de cette vie en
Sa mort vne meilleure au Chasteau de Cognac en Angoumois, le dernier iour
1467. d'Auril l'an MCCCCLXVII. ayant atteint soixante trois ans, qui estoit le climacteric de son aage. On le surnomma LE BON, à raison de son naturel doux & benin & de l'integrité de sa vie, qui fut si grande, que Louise de Sauoye Duchesse d'Angoulesme sa belle fille,
B mere du Roy François I. poursuiuit de le faire canoniser; Pour y paruenir Antoine d'Estain, lors Euesque d'Angoulesme, delegué du Siege Apostolique fit vne Inquisition, & oüit nombre de tesmoins sur sa vie pieuse & ses bonnes mœurs. Mais la mort inopinée de ce Prelat, qui auoit aussi promeu la canonizatiõ, interrompit l'entreprise. Toutesfois on a écrit, qu'à bon droit on le peut appeller SAINCT, veu les marques de Saincteté qui estoiẽt en luy, mesmement l'incorruption de son corps par l'espace de cent ans, qu'il est demeuré entier dans son tombeau en l'Eglise Cathedrale de S. Pierre d'Angoulesme: ce qui n'est commun aux autres corps, sinon à ceux dont les ames sont bien heureuses au Ciel, comme tient le grand S. Bernard. Ioinct l'exemple de bien viure de ce religieux Prince, & le secours qu'il a donné aux affligez, assez recogneu és miracles, qu'il a faits par la grace de Dieu, lequel a voulu estre glorifié par luy, faisant à son intercession guerir les malades de peste, de fieures, & d'autres maladies: termes dont vsent deux Autheurs, *S. Bernard.*
C Iean du Port Conseiller au Siege Presidial d'Angoulesme au Discours de la vie de ce Prince, qu'il a publié en langue Françoise, & le docte Papyre Masson, en celuy qu'il a dressé en Latin sur le mesme suiet, l'vn & l'autre rapportant auoir veu l'Inquisition susmentionnée.

Le tombeau de ce bon & religieux Comte fut ruiné pendant la fureur des troubles & guerres ciuiles pour la Religion, dont la France a esté affligée sous le regne de l'vn de ses illustres descendans, qui fut le Roy Charles IX. Lequel pendant le long voyage, qu'il fit en diuerses Prouinces de son Royaume, estant à Angoulesme, sa Maiesté & la Reyne Catherine de Medicis sa mere, aduertis de l'incorruption du corps de ce pieux Prince, & meus de curiosité ou plustost de deuotion, descendirent dans la caue, où il reposoit. Mais depuis la ville ayant esté prise d'assaut par les Religionaires; aucuns soldats tirerent inhumainement ce corps de son sepulchre par vne impieté, qui ne se peut assez detester, & le mirent en pieces.

La Comtesse Marguerite de Rohan sa veufue le suruescut peu de
1468. temps. Car elle deceda en l'an suiuant MCCCCLXVIII. Le Roy Louis XI. luy octroya, & au Comte Charles son fils, qu'ils peussent tenir en Pairie leur Seigneurie de Fere en Tardenois. *Du Tillet.*

Ans de IESVS CHR.

ENFANS DE IEAN D'ORLEANS COMTE D'ANGOVLESME, & de MARGVERITE DE ROHAN sa femme.

30. LOVIS D'ANGOVLESME eut pour parrain le Roy Louis XI. ou, selon aucuns, le Roy Charles VII. & mourut en l'aage de trois ans au Chasteau de Bouteuille en Angoumois. Vn Autheur escrit, que cette mort fut diuinement reuelée au pere du ieune Prince, & qu'estant en son Chasteau d'Angoulesme il la sçeut à la mesme heure que son fils trespassa.

30. CHARLES Comte D'ANGOVLESME continua la lignée, de laquelle sortirent cinq Roys de France.

COITIVY. Fassé d'or & de sable de six pieces. Party d'ANGOVLESME blasonné cydeuant.

30. IEANNE D'ORLEANS ou d'ANGOVLESME Duchesse de Valois, fut conjointe par mariage auec CHARLES DE COITIVY Comte de Taillebourg, fils d'Oliuier de Coitiuy, Seigneur de Taillebourg & de Marie de Valois. De ce mariage sortit leur fille vnique Louise de Coitiuy femme de Charles de la Tremoüille Prince de Talmond, fils de Louis II. Seigneur de la Tremoüille, Vicomte de Thoüars & de Gabriele de Bourbon sa femme. De ce Charles, tué à la bataille de Marignan, sont descendus les autres Seigneurs de la Tremoüille, dont la suite iusques à maintenant, est deduite en autre endroit de cét Oeuure. B

Bellesforest Hist. de Fr. l. 6.

Par Lettres du XVIII. iour de Decembre MDXV. le Roy François I. neueu de cette Princesse, luy fit don du Duché de Valois, selon qu'écrit vn Historien: Duquel Duché ce Prince, auant que de paruenir à la Couronne, auoit esté inuesty par Louis XII. son beaupere. 1515.

FILS NATVREL DE IEAN COMTE D'ANGOVLESME.

Registre de la Chancellerie de France.

30. IEAN D'ANGOVLESME fut legitimé par Lettres du Roy Charles VII. données à Baugency au mois de Iuin mil quatre cens soixante huict, comme il se void en vn ancien Registre. 1468.

Digitized by Google

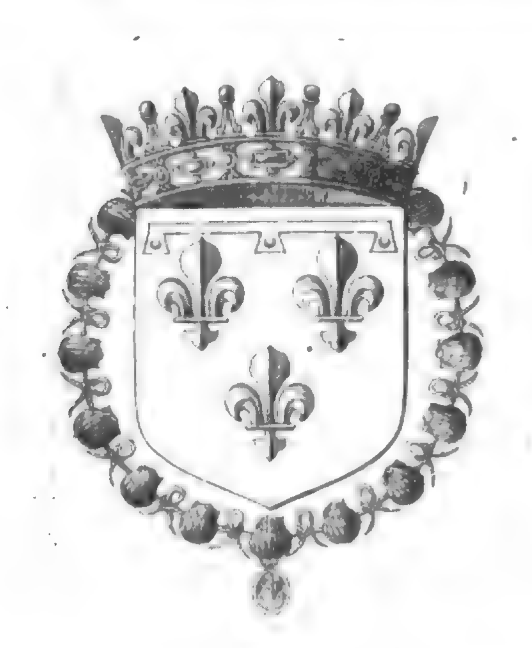

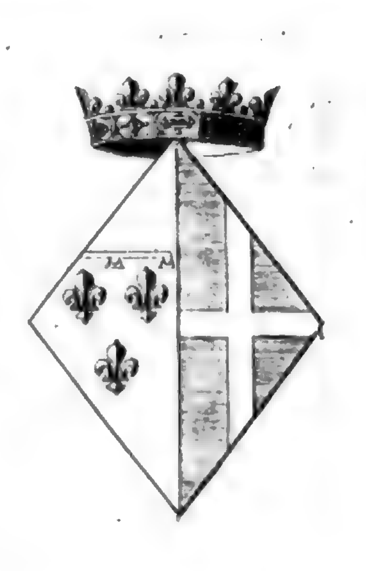

ANGOVLESME.
D'azur, à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, chacune chargée d'vn Croissant d'azur.

SAVOYE.
De gueules à la Croix pleine d'argent.

B

30. CHARLES

COMTE D'ANGOVLESME, SEIGNEVR d'Espernay, de Romorentin, de Fere en Tardenois, de Melle & Chisay en Poictou.

CHAPITRE II.

1467. IL estoit fils vnique de Iean Comte d'Angoulesme & de Marguerite de Rohan sa femme, & n'auoit que huict ans lors du decés de son pere. Le Roy Louis XI. le fit éleuer en sa Cour iusques à ce qu'il eust atteint l'aage de dix-huict ans. On proposa de luy faire espouser Marie de Bourgongne heritiere de la Maison de Flandres, les Ambassadeurs du pays estans venus exprés vers le Roy, pour l'en requerir instamment. Mais Louis ne desirant l'auancement des Princes ses parens, empescha cette alliance ; Et neantmoins, pour aucunement gratifier le Comte son Cousin, par Lettres du mois de Septembre mil quatre cens soixante dix-sept, il luy donna priuilege, pour vne fois seulement, de deliurer les prisonniers aux nouuelles entrées que CHARLES feroit dans les villes où il commandoit, excepté les accusez de crime de leze Maiesté, de fausse monnoye, & d'autres commis contre le Roy & la chose publique. *I. de S. Gelais en l'Hist. de Louis XII.* 1477. C *Du Tillet au Traitté des Princes du sang de Fr.*

En toutes les guerres, qui furent en Picardie aprés la mort de Charles Duc de Bourgongne pere de Marie, ce Prince d'Angoulesme se porta si genereusement pour le seruice du Roy, qu'il fut fait Cheualier à l'assaut d'Auesnes en Hainaut, la caualerie qu'il commandoit ayant esté cause de la prise de cette ville. *I. de S. Gelais.*

Depuis il assista à l'Assemblée des Estats generaux tenuë en la ville
1483. de Tours sous le Roy Charles VIII. au Sacre & Couronnement duquel il tenoit la place de l'vn des Pairs de France. Mais ne perseuerant

ANGOULESME. *Hist. du Roy Charles VIII. commençant 1470. & finissant 1510.*

An de IESVS CHR.

en sa fidelité il fut du nombre des Princes qui embrasserent le party de Louis Duc d'Orleans son Cousin, depuis Roy, contre le Gouuernement des Seigneur & Dame de Beauieu, & leuerent les armes. Neantmoins il s'en retira bien tost aprés, & lors du voyage que le mesme Roy Charles fit en Guyenne, estant venu à Bourg trouuer sa Maiesté, elle luy fit vn fauorable accueil, auec promesse de le traiter comme son parent, & l'entretenir en ses pensions & autres bien-faits. 1486.

Quelques années aprés ce trouble, le Roy de Castille & d'Aragon allié des Bretons, ayant dressé vne armée pour venir au Comté de Roussillon, qu'il quereloit, à fin d'empescher ses desseins & pour la garde du pays de Guyenne ce Comte fut ordonné ; aussi qu'il en estoit Gouuerneur : & en ce mesme temps il s'employa pour la deliurance du Duc Louis d'Orleans son Cousin, qui auoit esté pris à la bataille de S. Aubin. 1488.

Le mesme Comte d'Angoulesme CHARLES accompagna le Roy Charles VIII. en la guerre de Bretagne. Il est mentionné, auec les Ducs d'Orleans & de Bourbon, present au contract de mariage passé entre sa Maiesté & Anne Duchesse de Bretagne à Langests en Touraine en Decembre MCCCCXCI. comme remarque le sieur d'Argentré en son Histoire de Bretagne. B 1491.

Lors de la conqueste du Royaume de Naples ce Monarque luy commanda de se tenir dans son Gouuernement de Guyenne, quoy qu'il eust desiré de suiure sa Maiesté en vne si glorieuse expedition.

Hist. de I. de S. Gelais.

Aprés ce grand voyage d'Italie, comme le Comte se disposoit d'aller en Cour pour voir le Roy & le Duc d'Orleans nouuellement retournez, arriué qu'il fut à Chasteau-neuf en Angoumois, il y tomba malade d'vne fieure tierce, laquelle luy dura vn mois : & voyant son mal empirer estant proche de sa fin, il fit son Testament, par lequel il ordonna, entre autres choses, le mesme Duc d'Orleans, qui fut depuis le Roy Louis XII. pour estre protecteur de ses enfans, puis rendit l'esprit à Dieu le premier iour de l'an MCCCCXCVI. estant aagé de trente-sept ans. L'Histoire du temps porte, que ce fut l'an mil quatre cens quatre-vingts quinze, mais c'est suiuant le style ancien, & faut entendre seize. Son corps fut inhumé en sa ville d'Angoulesme, prés de celuy du Comte Iean son pere. Ce Prince est remarqué pour auoir eu les traicts de visage semblables à ceux du Roy Charles V. son bisayeul ; Aussi fut il imitateur de ses vertus. Charles VIII. le regreta, & rendit ce bel Eloge de luy, *Qu'il auoit perdu l'vn des plus hommes de bien qui fust entre les Princes de son Sang.* *Sa mort* 1496. C

I. de S. Gelais.

Du Tillet. Phil. Pingon. in arbor. gentil. Ducum Saband.

Ce Comte d'Angoulesme estant à Paris au mois de Feurier MCCCCXXCVIII. fut conioint par mariage auec LOVISE DE SAVOYE fille de Philippes Comte de Bresse, & depuis Duc de Sauoye, & de Marguerite de Bourbon sa premiere femme. François premier estant paruenu à la Couronne donna les Duchez d'Angoulesme & d'Aniou à cette Princesse Louise sa mere, ayant erigé ce Comté d'Angoulesme en titre de Duché par Lettres du mois de Feurier MDXIV. En l'absence de ce Monarque, lors de ses deux voyages d'Italie il establit Regente en France cette Princesse. Mais parce qu'elle diuertit & employa quelques deniers publics ailleurs que pour la garde du Duché de Milan, à quoy ils estoient destinez, cela fut cause de la perte de ce Duché au grand preiudice des affaires du Roy. *Son mariage* 1488. 1514.

Enuiron ce mesme temps estant aduenu le decés de Susanne Duchesse de Bourbon, femme du Connestable Charles Duc de Bourbon, l'ample succession de cette Princesse fut pretenduë par Louise de Sauoye, 1521.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. uoye, comme plus proche & cousine germaine de la defuncte: Surquoy vn Autheur de ce temps escrit; Que Louise mere du Roy, voyant le Connestable s'estre acquis vne grande reputation au fait des armes, outre qu'il estoit doüé de plusieurs rares parties de corps & d'esprit, n'estoit aagé que de XXXII. ans, & possedoit nombre de grandes & opulentes Seigneuries, elle desira s'allier par mariage auec luy; afin que toutes ces Seigneuries iointes à la possession des Duchez d'Angoulesme, d'Aniou, de Bourbonnois, & de Nemours, & des Comtez du Maine, & de Clermont en Beauuoisis, dont elle iouïssoit de son chef pour ses deniers dotaux & son doüaire, Charles de Bourbon fust le plus grand Seigneur terrien de France aprés le Roy. A laquelle alliance le Prince n'ayant voulu entendre, Louise porta auec telle impatience le refus, qu'elle delibera de s'en venger, estant absoluë en ses volontez, desquelles, bonnes ou mauuaises, elle vouloit estre creuë, & resolut de le dépoüiller de ses Terres & de tous les aduantages, qu'il esperoit en consequence de son contract de mariage & de son chef sur les biens venus des Ducs de Bourbon ses ayeux. Tellement que cette Princesse, à la persuasion du Cardinal du Prat, intenta procez en la Cour de Parlement de Paris pour raison de la succession de la plus grande part des biens de la Maison de Bourbon, & de plusieurs belles Seigneuries; desquelles le Connestable estant depossedé par Arrest, ce Prince enflammé d'ire & de vengeance s'oublia tant de son deuoir, que de se soustraire de l'obeïssance legitime de son Prince naturel, & par desespoir se rangea au party de l'Empereur Charles V. lequel aprés la funeste bataille de Pauie ayant en son pouuoir le Roy François I. la Regente sa mere s'employa vertueusement pour sa deliurance, & depuis à son instance, & de Marguerite Archiduchesse d'Austriche, & Duchesse doüairiere de Sauoye, tante de l'Empereur, le Traitté de paix fut resolu à Cambray, l'an MDXXIX. auquel ces deux Princesses sont nommées comme Procuratrices pour la conclusion du Traitté.

Angovlesme.

Est. Pasquier aux Recherches de France l. 5. c. 14.

Du Tillet au Traitté des Pairs de Fr.

B

A. du Laual en ses Desseins des Professions des Nobles.

Annales de France.

1529.

Deux ans aprés la mesme Princesse Louise de Sauoye s'acheminant de Fontaine-bleau à Romorantin, deceda au lieu de Grez en Gastinois le vingt-deuxiéme iour de Septembre MIL CINQ CENS TRENTE-VN, & fut inhumée dans l'Abbaye de S. Denis en France, où ses obseques furent solennellement faites; Comme aussi en la ville de Rome l'Euesque de Siné l'vn des grands Orateurs d'Italie, prononça l'Oraison funebre. Louise estoit lors de son decés aagée de cinquante-quatre ans. Car elle nasquit au Pont-d'in en Sauoye, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE DIX-SEPT. Plusieurs rares esprits de ce temps-là, qui celebrerent ses vertus par diuers Epitaphes, luy donnerent la loüange d'auoir procuré la liberté du Roy son fils & la paix de la France; Eloge que luy donne François Oliuier, depuis tres-digne Chancelier de France.

C

1531.

M. du Bellay en ses Memoires l. 4.

Pingon.

ENFANS DE CHARLES COMTE D'ANGOVLESME, & de LOVISE DE SAVOYE sa femme.

31. FRANCOIS premier du nom Roy de FRANCE, l'Eloge duquel est representé cy-aprés.

31. MARGVERITE DE FRANCE ou DE VALOIS ou D'ANGOVLESME; ainsi diuerse-

ALENCON. D'azur, à trois Fleurs de

Digitized by Google

ment surnommée, fut Duchesse d'Alençon & de Berry, puis Reyne de Nauarre; Elle a esté aussi Comtesse de Rhodez, de Bigorre, du Perche, & de l'Isle, Vicomtesse de Lomagne. L'Empereur Charles V. la poursuiuit en mariage, mais l'alliance n'ayant eu lieu, cette Princesse MARGVERITE espousa premierement en l'an MDIX. le Prince CHARLES Duc D'ALENCON, decedé sans enfans legitimes, l'an MDXXV.

En second mariage elle espousa HENRY II. Roy de Nauarre, Prince de Bearn, Duc de Nemours & de Monblanc, Comte de Foix & de Bigorre, par contract passé à S. Germain en Laye le XXIV. de Ianuier MDXXVI. Ce Roy estoit issu de la tres-illustre Maison d'Albret, & fils aisné de Iean Roy de Nauarre & de Catherine de Foix Reyne heritiere de cét Estat. Par le contract de mariage entre autres choses fut accordé, que le Roy François, frere de MARGVERITE, sommeroit l'Empereur de rendre à HENRY son Royaume, & qu'à son refus sa Maiesté Tres-Chrestienne luy fourniroit d'vne armée pour l'en rendre maistre & legitime possesseur. Le Roy donna en dot à sa sœur les Duchez d'Alençon & de Berry, auec le Comté d'Armagnac; pour estre ce Comté propre aux descendans tant masles que femelles qui sortiroient de ce mariage, duquel nasquirent les quatre enfans cy-aprés nommez. Ce Duché de Berry auoit esté auparauant transporté à MARGVERITE par Lettres du Roy son frere données à Argentan au pays de Normandie le XI. d'Octobre MDXVII.

La Pieté & la Charité de cette Reyne parut à l'endroit du mesme Roy son frere, lors principalement, qu'elle fut le trouuer en Espagne, où elle l'assista pendant l'extreme maladie dont il fut atteint en sa prison; ayant intention ou de le deliurer, ou de demeurer captiue & là finir ses iours auec luy. Neantmoins la paix, qui suiuit, à la conclusion de laquelle cette vertueuse Princesse contribua beaucoup, deliura l'vn & l'autre de cette peine. On l'a aussi loüée d'auoir constamment supporté l'affliction & la douleur qu'elle ressentit de la mort du ieune Prince de Nauarre Iean son fils vnique, qui eut pour sœur la Reyne Ieanne mere du Roy Henry le Grand.

Aussi estoit-elle la fleur & l'ornement des rares Princesses & fut doüée de singulieres vertus & perfections; entre lesquelles est remarquable cette-cy d'auoir, contre l'ordinaire de son sexe & de sa condition releuée, addonné son bel esprit à la connoissance des sciences liberales, en cela imitant le Roy son frere. Par son œuure de la *Marguerite des Marguerites*, (ainsi est intitulée sa poësie) elle fit paroistre, combien peut l'esprit d'vne femme, quand il s'exerce à bien faire. C'est elle encore, qui fit le *Miroüer de l'ame pechceresse; le Triomphe de l'Agneau*, & autres œuures qui ont esté données au public. Elle fauorisa & auança les gens de sçauoir & de merite, les éleua aux dignitez, les secourut de ses liberalitez, & les protegea en leurs afflictions.

MARGVERITE estant au Chasteau d'Odos en Bigorre, elle y mourut le XXI. iour de Decembre, feste de S. Thomas Apostre, l'an MDXLIX. à l'aage de cinquante huict ans; & eut

Ans de le XVI CHR.

Sont. mariage 1509.

Sont. mariage 1526.

B

1517.

C

Samort. 1549.

ANGOVLESME. Lis d'or, à la bordure de gueules chargée de huict bezans d'argent. Party D'ANGOVLESME-ORLEANS.

NAVARRE. Couppé de sept pieces, trois en chef & quatre en pointe.

La premiere du chef de NAVARRE, qui est de gueules à l'escarboucle pommetté d'or. Party d'ALBRET, qui est escartelé; Au 1. & 4. DE FRANCE; Au 2. & 3 de gueules. Tiercé d'ARAGON, qui est d'or, au pal de 4. pieces de gueules.

En la premiere de la pointe, escartelé, au 1. & 4. de Foix, qui est d'or au pal de trois pieces de gueules, au 2. & 3. de BEARN, d'or à deux vaches passantes de gueules, accollées, accornées & clarinées d'azur. En la 2. d'ARMAGNAC, qui est escartelé au 1. & 4. d'or au Lyon de gueules; Au 2. & 3. de gueules, au Leopard Lionné d'or, armé & lampassé d'argent, qui est RODEZ.

En la 3. D'EVREVX, semé de Fleurs de Lis d'or, à la cottice componnée d'argent & de gueules. En la 4. D'ARAGON, comme cy-dessus; l'Escu flanqué de Castille, qui est escartelé, au 1. & 4. de CASTILLE, qui est de gueules au Chasteau d'or; Au 2. & 3. de LEON, qui est d'argent au Lyon de gueules. Sur le tout DE BIGORRE, qui est d'or à deux Lyons couronnez de gueules.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

l'honneur de la sepulture en la ville de Pau en Bearn. Ceux qui ont voulu ternir l'esclat de sa memoire, ont supposé, qu'elle auoit eu des mauuais sentimens de la vraye religion professée par ses ayeux; En quoy ils sont démentis par autres personnages d'honneur & de merite; l'vn de ceux-là est le grand Cardinal du Bellay, qui louë sa Pieté, & ne feint point de dire, qu'elle estoit l'vne des viues lumieres de la France. D'autres soustiennent affirmatiuement, qu'elle mourut en la communion de l'Eglise Catholique, ce qui est veritable.

ANGOVLESME.

Io. Cardin. Bellaius. in Poëss.

Henr. Spondanus Annal. Ecclesf. 1549.

Florimond de Raimond, au Traitté de l'origine de l'heresie l. 7. c. 4.

Le Roy de Nauarre Henry son espoux mourut l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE CINQ, en l'aage de cinquante deux ans; Il s'estoit trouué auec le Roy François I. son beaufrere à la bataille de Pauie; & quoy qu'il eust esté assisté de forces, il ne pût recouurer son Royaume, qui depuis long temps est demeuré entre les mains des vsurpateurs.

B Les beaux esprits du siecle eurent vn digne suiet pour celebrer la memoire & les vertus de cette Reyne MARGVERITE; ils la nommerent dixiéme Muse & quatriéme Charite; luy firent diuers Epitaphes, entre autres Iean Dorat, Pierre de Ronsard, (qui publia l'Hymne Triomphal sur son trespas) Nicolas Denisot, dit le Comte d'Alsinois luy fit vne Inscription Latine, & Mathieu Pacius Iurisconsulte exerça sa plume sur le mesme suiet. Charles de Saincte Marthe nostre grand oncle, qui eut du nom entre les gens de lettres, (à raison dequoy cette Reyne l'honora de la charge de Lieutenant criminel d'Alençon & de celle de Maistre des Requestes de son Hostel) fit en sa loüange vne Oraison funebre, & diuerses Poësies en l'vne & l'autre langue, qu'il publia.

Et depuis Sceuole de Saincte Marthe Tresorier de France nostre pere a dressé en l'honneur de cette Heroïne vn Eloge particulier en son œuure Latin des Eloges des personnes illustres aux lettres. Mais ce n'estoit assez, il falloit qu'vne telle Reyne fust encore celebrée & honorée par des Princesses, comme estoient C Anne, Marguerite & Ieanne Seymer trois Charites Angloises, qui firent sur sa mort cent distiques Latins tournez en diuerses langues par Dorat, Ioachim du Bellay & autres excellents Poëtes de ce temps-là.

FILLES NATVRELLES DE CHARLES Comte D'ANGOVLESME.

31. IEANNE D'ORLEANS donnée D'ANGOVLESME, fille du Comte CHARLES, & d'vne fille de la Maison de Polignac d'Angoumois, eut en don du Roy François I. son frere naturel, le Comté de Bar-sur-Seine, par Lettres du vingt-quatriéme de Mars mil cinq cens vingt-deux; comme aussi il luy donna le reuenu de la Seigneurie d'Aisey le-Duc en Bourgongne. Elle fut mariée deux fois; Premierement auec IEAN AVBIN Seigneur de Malicorne, Baron de Surgeres en Aunis, fils aisné de Iean Aubin Seigneur de Malicorne, premier Chambellan de Charles de France Duc de Guyenne, & de Louise de Clermont sa femme, heritiere de la Baronnie de Surgeres. Mais il ne sortit enfans de ce mariage.

Fem 1. mariage.

En secondes nopces IEANNE espousa IEAN DE LONG-VY, Seigneur de Giury & de Fontaine-Françoise, Baron de Paigny & de Mirebeau en Bourgongne, fils de Philippes de Long-vy aussi Seigneur de Paigny & de Ieanne de Baufremont son épouse.

Fem 2. mariage.

AVBIN MALICORNE. De sable, à 3. poissons d'argent posez en fasse. Party d'ANGOVLESME, comme cy-dessus, à la barre d'argent.

LONG-VY. D'azur, à la bande d'or. Party, d'ANGOVLESME, comme cy-dessus.

Digitized by Google

De cette seconde alliance sortirent trois filles, Françoise de Long-vy Dame de Paigny & de Mirebeau, femme de Philippes Chabot, Comte de Buzançois & Seigneur de Brion, Admiral de France, & Iacqueline de Long-vy, premiere femme de Louis de Bourbon Duc de Montpensier, duquel mariage fut procreé le Duc François, pere de Henry, & Louise de Long-vy Abbesse de Ioüarre. *Ans de Iesvs Chr.*

D'ANGOVLESME. A la barre d'argent. *Archiues de l'Abbaye de Fonteuraud.*

31. MAGDELENE D'ORLEANS Abbesse de S. Ausany à Angoulesme, puis de Ioüarre, fut amenée en l'Abbaye de Fonteuraud l'an MDXVII. 1517. par le Roy François I. son frere naturel, pour estre instruitte en la reforme par Renée de Bourbon Abbesse de Fonteuraud; elle demeura cinq ans en cette Abbaye, puis s'en retourna dans la sienne, en l'an MDXXII. emmenant 1522. auec elle des Religieuses reformées.

GAILLARD LONG-IVMEAV. D'argent, semé de trefles de synople, à deux TT de gueules en chef, & deux perroquets aussi de synople, affrontez, au dessous. Party D'ANGOVLESME, comme cy-dessus, à la barre d'argent.

31. SOVVERAINE D'ANGOVLESME fut mariée auec MICHEL GAILLARD, Cheualier Seigneur de Chailly, de Long-iumeau prés Paris, & du Fayet, Panetier ordinaire du Roy. Par Lettres du VII. Feurier MDXII. François Duc de Valois & Comte d'Angoulesme, (qui fut 1512. depuis le Roy François I.) à la relation de Louise de Sauoye Comtesse d'Angoulesme sa mere, reconnut cette Dame SOVVERAINE pour sa sœur naturelle, & fille du Comte CHARLES son pere, & de Ieanne Comte. *Sommariage.* Le dixiéme du mesme mois & an, par contract passé à Amboise, elle fut accor- 1512. dée au susmentionné Seigneur de Long-iumeau, & en consideration de leur B mariage, la mesme Princesse Louise de Sauoye fit don à SOVVERAINE de la somme de trois mil escus, dont mil deuoient entrer en communauté, & le reste estre employé en achapt d'immeubles. Elle fut doüée de quatre cens liures de rente.

Ce Seigneur de Long-iumeau deceda le IV. Iuillet MDXXXV. & SOVVERAINE D'ANGOVLESME sa femme le XXVI. Feurier MDLI. *Sa mort.* 1551. Ils sont inhumez en l'Eglise de Chailly prés Long-iumeau; & d'eux sont sortis Michel Gaillard III. du nom Seigneur de Chailly & de Long-iumeau, & Anne Gaillard, femme de Thomas de Balsac Seigneur de Montagu, fils puisné de Pierre Seigneur d'Entragues, & d'Anne de Grauille sa femme, duquel mariage sortirent plusieurs enfans.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

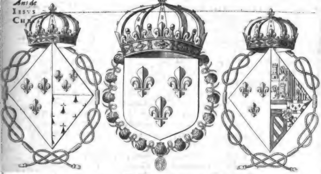

FRANCE.
D'azur, à trois Fleurs de Lis d'or.

FRANCE.
Comme cy-dessus, escartelé de BRETAGNE, qui est d'Hermines, & de FRANCE.

FRANCE.
Party d'AVSTRICHE, ou d'ESPAGNE, Escartelé au 1. contre-escartelé.
Au 1. & 4. de CASTILLE, qui est de gueules au Chasteau d'or sommé de trois tours d'or.
Au 2. & 3. de LEON, qui est d'argent au Lyon de gueules.
Au 2. quartier D'ARAGON, qui est d'or, au pal de quatre pieces de gueules. Party D'ARAGON SICILE qui est de mesme, flanqué d'argent à deux aigles de sable.
Au 3. quartier d'AVSTRICHE, qui est de gueules, à la fasse d'argent, soustenu de l'ancienne BOVRGONGNE, qui est bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules.
Au 4 quartier de la seconde BOVRGONGNE, qui est d'azur, à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueules, soûtenu de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or, armé & lampassé de gueules. Sur les trois & quatriéme quartiers est vn écusson de FLANDRES, qui est d'or, au Lyon de sable. Party d'ANVERS ou du Marquisat du S. Empire, qui est d'argent, à l'Aigle de gueules, membré d'or.

B

31. FRANCOIS I.

ROY DE FRANCE, *surnommé* LE GRAND.

CHAPITRE III.

1515. L'ESPOIR que les François conceurent des vertus heroïques de ce Monarque, diminuerent le regret de la perte du Roy Louis XII. qui sembla renaistre en cettuy-cy, pour ses rares perfections de corps & d'esprit; Car il ioignit la Iustice à la Valeur, la Clemence, le Sçauoir & la Magnificence à la Liberalité; rares conditions dignes d'vn Roy: Elles se faisoient admirer en vne prestance & beauté de corps meslée de douceur & de grauité; dont les viues estincelles reluisoient en vn aage fleurissant de vingt ans, qui le rendit capable de gouuerner.

Naissance. Il estoit fils vnique de Charles Comte d'Angoulesme & de son espouse Louise de Sauoye; Sa naissance fut à Cognac en Angoumois, le 1494. XII. iour de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS QVATORZE.

C Ayant passé les ans de l'enfance, son predecesseur le mesme Roy Louis l'attira dans sa Cour, & luy donna le Duché de Valois. Encore qu'il eust promis en mariage CLAVDE DE FRANCE sa fille aisnée à Charles, lors Archiduc d'Austriche, depuis Roy d'Espagne & Empereur; si est-ce que se voyant hors d'esperance d'auoir des enfans masles, à l'instante priere de ses suiets, & par l'aduis des Estats assemblez à Tours, le mesme Roy Louis prefera l'alliance de FRANCOIS à celle de l'estranger; reconnoissant en luy des signes de generosité non commune. Il consideroit d'ailleurs, qu'il estoit le premier Prince du Sang, & que par la prerogatiue de sa naissance, & par la Loy du Royaume, il estoit heritier presomptif de la Couronne, sorty de la lignée mesme des Ducs d'Orleans, dont la Branche aisneé auoit failly en ce Roy

FRANCE. Louis; & qu'en cettuy-cy la seconde subsistoit encore. Ainsi le Traité de mariage de FRANCOIS & de CLAVDE fut passé au Chasteau des Montils lés Tours le XXII. de May l'an MDVI. Georges Cardinal d'Amboise les fiança le iour de l'Ascension. Le Roy constitua en dot à sa fille les Comtez de Blois, d'Ast & de Soissons & tout ce qu'il auoit au Royaume qui n'estoit que d'Apanage, en retenant l'vsufruit. La Reyne Anne Duchesse de Bretagne mere de CLAVDE, de sa part luy constitua cent mil écus, & stipula, que si elle auoit des enfans, elle pourroit disposer de son Duché de Bretagne à leur profit, dérogeant quant à ce point au contract de Mariage du Roy & d'elle.

Du Tillet. — An de Iesvs Chr. 1506.

Trois ans aprés ces conuentions arrestées, Louis s'acheminant en Italie contre les Venitiens, laissa dans son Royaume la Reyne sa femme & ce Duc de Valois leur gendre futur, pour le gouuernement des affaires de l'Estat pendant son absence.

La Princesse CLAVDE estant cependant paruenuë en aage nubile, le mariage fut celebré & consommé à S. Germain en Laye le XVIII. May l'an MIL CINQ CENS QVATORZE; En ce temps le Roy erigea le Comté d'Angoulesme en titre de Duché & Pairie en faueur du Duc de Valois, qui se qualifioit desia Duc de Bretagne, la Reyne Anne, mere de son épouse, estant decedée quelques mois auparauant.

Son mariage 1514. — D'Argentré Hist. de Bretagne.

B

Aprés la perte du Royaume de Nauarre, le mesme Roy Louis auoit donné la conduite d'vne armée à ce Duc son gendre, pour le recouurer; mais elle fut contremandée, afin de l'opposer aux forces & entreprises de l'Anglois & de l'Empereur Maximilian.

Le decés de Louis aduenu, FRANCOIS luy succeda, & fut sacré à Reims le XXV. de Ianuier MIL CINQ CENS QVINZE par l'Archeuesque Robert de Lenoncourt.

M. du Bellay. Du Tillet. — Son couronnement. 1515.

Ayant en suite confirmé la paix, arrestée entre Louis XII. son predecesseur & Henry VIII. Roy d'Angleterre, le nouueau Monarque François resolut de poursuiure le dessein de ses deuanciers, pour la conqueste de leur Duché de Milan. Il luy appartenoit par les anciens droits de la Maison d'Orleans, & comme estant compris en l'inuestiture faite de ce Duché par l'Empereur Maximilian I. au Traitté de Cambray. A fin d'y paruenir plus facilement, il ratifia aussi la paix concluë auec les Venitiens. Pour cette haute entreprise luy vint aussi bien à point, qu'Octauian Fregose Duc de Gennes accorda de tenir cette Cité sous le titre de Gouuerneur perpetuel pour sa Maiesté Tres-Chrestienne. D'ailleurs la Maison de Sauoye puissante en Italie estoit amie & de fort prés alliée du Roy.

Guichardin.

C

En suite l'Archiduc Charles rechercha aussi son amitié; & luy enuoya Henry Comte de Nassau, lequel au nom de ce Prince fit l'hommage, & les soumissions pour les Comtez de Flandres, d'Artois & de Charolois, en recognoissance de la Souueraineté qu'y auoit le Roy Tres-Chrestien. Cette mutuelle amitié fut confirmée par le proiet d'vn lien d'affinité (laquelle toutefois n'eut lieu) auec Renée de France sœur de la Reyne CLAVDE, promise en mariage au ieune Archiduc, qui bien tost aprés deuint Roy d'Espagne & Empereur.

Du Bellay. Guichardin. Ferron. Du Tillet.

Au mesme temps de l'Alliance, celle d'entre les deux Couronnes de France, & d'Espagne fut renouuellée par les diuers Traitez de Paix, qui auoient esté faits à Paris, à Noyon, à Bruxelles, & à Cambray, & encore fut estenduë à l'Empereur Maximilian, ayeul paternel de Charles, lequel promit, entre les articles de celuy de Noyon, de restituer dans six mois la Nauarre à son legitime Roy Henry, fils & succes-

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. feur de Iean (decedé depuis peu de temps) Charles improuuant assez par cette promesse, l'iniuste occupation du Royaume faite par son ayeul maternel le Roy Ferdinand. FRANCE.

Nonobstant ces Alliances les Princes & Potentats voisins redoutans les armes Françoises, entre autres le Pape Leon X. l'Empereur Maximilian I. Ferdinand Roy d'Espagne & les Suisses, auoient quelque temps auparauant l'entreprise de Milan, proietté de s'y opposer. Mais cela n'en diuertit le Monarque François, qui mettoit son esperance en Dieu & en la iustice de sa cause. Six Princes du Sang, auec les Ducs de Lorraine & de Gueldres se trouuerent dans son armée. Il passa les monts, aprés auoir surmonté les efforts des Suisses & de tant d'autres ennemis coniurez. D'abord l'vn de leurs Chefs Prosper Colomne (enuoyé par le Pape pour secourir Sforce & les Milanois) estant pris en vne rencontre tomba entre les mains des François. *P. Ioue. Du Bellay.*

Bataille de Marignan. 1515. Cette prosperité fut suiuie d'vne plus grande, en ce que les XIII. & XIV. de Septembre l'an MDXV. le Roy ayant liuré aux Suisses vne furieuse Bataille prés de Marignan ; elle fut si opiniastrement disputée , qu'elle dura deux iours ; mais enfin la victoire demeura au Roy Tres-B Chrestien ; plus de dix mil des ennemis (de trente cinq mil qu'ils estoient) y perdirent la vie. Le Roy combatit d'vne valeur nompareille, & se vid plusieurs fois en danger, ayant receu trois coups de picque dans ses armes. Il fut sauué plustost par son propre courage , que par l'ayde des siens (qui souuent l'abandonnerent pour la confusion & les tenebres de la nuict) & demeura vingt sept heures en armes sans manger , ayant passé vne nuict au champ de Bataille couché tout armé sur le fust d'vn canon. L'honneur d'vne telle victoire d'autant plus grand, que cette nation belliqueuse auoit esté estimée inuincible depuis Iules Cesar. *Guichardin. Du Bellay. P. Ioue. Ferron. Du Bellay.*

Incontinent aprés ce genereux exploit , les Cantons redoutans le pouuoir d'vn si puissant aduersaire, demanderent la paix & l'Alliance de France : Le Monarque leur accorda auec des conditions auantageuses; Sa bonté luy faisant oublier courageusement (en se vainquant soy-mesme) l'offense de ceux qu'il auoit surmontez. Aprés la Bataille le Roy voulut estre fait Cheualier de la main du genereux Pierre de Terrail, C dit le Cheualier Bayard, tant il estimoit l'incomparable valeur & proësse de ce Gentilhomme Daufinois. *Hist. du Cheualier. Baiart.*

Vn tel bon-heur ouurit le chemin à la conqueste non pas seulement de Milan , qui ne pût resister ; mais aussi à la prise de Cremone, de Parme, de Plaisance & d'autres places de Lombardie.

Leon X. voyant ce progrez enuoya requerir d'accord le Roy victorieux : Pour conclure vne ferme paix entre eux on arresta , que dans la fin de l'an ils se trouueroient à Boulongne la Grasse, où FRANCOIS rendit l'obeïssance de fils aisné de l'Eglise au Souuerain Pontife, par la bouche de son Chancelier, & luy promit secours pour conquerir le Du-1517. ché d'Vrbin. Il luy accorda aussi l'abolition de la Pragmatique Sanction , & les Annates des Eglises Cathedrales de France. Leon de sa part permit au Roy la nomination des Prelatures & Benefices conuentuels de son Royaume, l'election des Prelats (laquelle appartenoit aux Colleges & Chapittres des Eglises) ayant esté abolie. Mais ce Concordat arresté contre l'aduis des plus Sages, à la persuasion d'Antoine Cardinal du Prat Chancelier de France (qui auoit grande part en l'administration des affaires) fut receu au grand mécontentement du Clergé, des Parlemens, & des Vniuersitez. Vn Historien estranger dit, que le Pape voulut alors donner au Roy le titre d'Empereur de Constantinople. *Prud. de Sandoual. l. 2 §. 56. hist. Car. V.*

Digitized by Google

FRANCE. *Du Bellay.* *Buchanani Hist. Scot.* — *Ans de IESVS CHR.*

D'Italie le Monarque fut appellé en France, craignant quelques menées de Henry VIII. Roy d'Angleterre, indigné de ce qu'il auoit pris la protection du ieune Roy d'Escosse Iacques V. suiuant l'ancienne Alliance de leurs Royaumes; mais ce discord fut bien tost pacifié, & l'amitié renoüée auec l'Anglois.

Le Pape considerant leur bonne intelligence, & voyant tous les Princes Chrestiens en paix, demanda leur secours contre le Turc. *P. Mathieu.* FRANCOIS & Henry furent sur tous incitez à ce bon œuure, comme estant alors les plus grands Roys de la Chrestienté. Ils furent aussi requis de moyenner vne Ligue entre eux, & les autres Roys & Potentats, ce qu'ils poursuiuirent, mesmement le Roy Tres-Chrestien auec si bon succés, qu'vn Traité solemnel d'vnion & de confederation fut *Du Tillet.* arresté dans Londres en Octobre MDXVIII. En l'vnion entrerent le 1518.
Pape, l'Empereur Maximilian I. les deux Roys de France & d'Angleterre & Charles nouueau Roy d'Espagne; Elle fut faite pour eux, & pour leurs successeurs.

Quelque temps aprés Ardres fut le lieu de leur entreueuë, en laquelle ils s'vnirent derechef plus estroitement contre le nouueau esleu Empe- B
reur Charles; chacun redoutant l'accroissement de la dignité suremi-
nente, qu'il obtint en suite des amples successions qui luy estoient ad- 1519.
uenuës. Mais l'Anglois ne tint pas ses promesses d'vne amitié sincere & perpetuelle entre luy & FRANCOIS, comme la suite de l'Histoire fera cognoistre.

Guichardin. La mort de Maximilian suruenuë, les Electeurs de l'Empire, assemblez à Francfort, proposerent d'éleuer au Trône Imperial l'vn des deux *P. Ioue.* Monarques de France ou d'Espagne; on recognoissoit en leurs ames genereuses vne égale conuoitise d'y aspirer: l'vn & l'autre auoit à son *I. Sleidan.* party des Electeurs, qui representerent leurs merites. Mais en fin les Alemans, qui desiroient vn Prince de leur nation, preferent Charles sous pretexte qu'il estoit petit fils de Maximilian, & nay dãs la basse Alemagne. A cette cause la paix ne fut de longue durée, les deux puissants Princes voisins, ieunes & ambitieux ayants plusieurs suiets de debat & de ialousie. Ils entrerent donc en vne longue & difficile guerre, laquelle eut diuerses reprises, & se rendit hereditaire entre leurs enfans.

Car l'Empereur ne satisfaisant au Traité de Noyon dans les six mois,
pour la restitution de la Nauarre iniustement arrachée des mains d'vn 1521.
Prince, Allié & vassal de la France, le Roy Tres-Chrestien fut contraint C
Du Bellay. d'y enuoyer vne armée conduite au commencement auec si bon succés, *Ferron.* qu'en peu de temps ce Royaume reconquis fut aussi tost perdu par la temerité du Chef de l'armée Françoise, qui voulut passer outre dans la Castille, sans qu'il en fust besoin; Ne restant au legitime Roy que la haute Nauarre proche des Pyrenées, & les grandes Seigneuries qu'il possedoit en France.

Le trouble recommença aussi dans la Picardie, sur ce que le Roy Fran-
çois auoit pris en sa protection Charles Duc de Gueldres & Robert de 1523.
la Mark Duc de Buillon mal traittez par l'Empereur.

Mais outre la perte qu'il fit enuiron ce temps de ses conquestes *Guichardin.* estrangeres, deux sinistres euenements trauerserent encore ses desseins: l'vn fut la rupture de la paix auec l'Anglois, & de l'Alliance auec les Venitiens; & l'autre la reuolte de Charles Duc de Bourbon Connestable *Du Bellay.* de France pratiqué par l'Espagnol, qui considera, que ce Prince estoit outrageusement irrité de la perte du procez, que la mere du Roy luy faisoit pour les biens de la Maison de Bourbon.

La

Digitized by Google

An de IESVS CHR. La guerre estant furieusement allumée, les Imperiaux & les Anglois ioignirent leurs forces ensemble & rauagerent la Picardie. D'autre costé le Pape Leon, quittant aussi l'Alliance de France, en peu de iours la cité de Milan & la prouince de Lombardie furent enleuées. FRANCE. *Guichardin.*

FRANCOIS prit cette perte tant à cœur, qu'il iugea sa presence estre derechef requise pour le recouurement; De sorte qu'il resolut de retourner en Italie contre l'aduis de ses meilleurs seruiteurs. Sur cette resolution vn tel effroy se mit dans l'armée de la Ligue brassée contre luy, qu'incontinent il regagne sa perte, & fait vn si merueilleux progrés, qu'il se propose d'auancer ses conquestes plus outre, tournant aussi les yeux sur le Royaume de Naples, où il enuoya Iean Stuart Duc d'Albanie auec partie de son armée. Mais cette imprudence, de separer & diuiser ainsi ses forces, luy cousta cher, & causa vn insigne malheur à la France. Car ayant planté le siege deuant la ville de Pauie, l'armée Imperiale se presenta pour le faire leuer l'an MDXXV. le XXIV. iour de Feurier, feste de S. Mathias fatalement heureuse à l'Empereur. Ce fut lors que les François, contre le sentiment des meilleurs & anciens Capitaines, estant venus aux mains, perdirent non seulement la victoire & en suite leur conqueste; mais encores eurent le sensible regret de voir la prise de leur Roy, aprés neantmoins qu'il eust fait en ce combat tout ce qui se pouuoit attendre d'vn magnanime Chef, & mesme qu'il eust esté blessé & son cheual tué sous luy. Il fit lors mourir de sa main Ferdinand Castriot Marquis de S. Ange, issu du renommé Scanderberg, le fleau & la terreur des Turcs. Bien tost aprés FRANCOIS fut conduit dans le Chasteau de Madrid en Espagne, où vne fascheuse maladie l'accueillit auec le desastre de sa prison.

Du Bellay. *Ferron.* *Bataille de Pauie.* *Guichardin.* 1525. B *Du Bellay.*

En ce deplorable accident on admira sa constance & sa resolution, en ce que pour obtenir la liberté, voyant que son ennemy vouloit extorquer de luy des conditions tres-preiudiciables, il fut en termes plûtost que de les accorder entierement, de resigner sa Couronne au Dauphin son fils aisné, & en fit expedier vne Declaration. Acte digne d'vn Roy vrayment amateur de son peuple plus que de soy mesme.

Aux Registres de la Cour de Parlem.

Traitté de Madrid. 1526. En fin les conditions estant moderées par le Traité de Madrid de l'an MDXXVI. il sortit d'Espagne au moyen d'vne excessiue rançon de deux millions d'escus, de la cession à l'Empereur de ses droits sur Naples & Milan, de sa Souueraineté sur la Flandre, & sous autres rigoureuses conditions; playes si griefues à la France, qu'elles seignent encore.

Du Tillet chap. des Regences. C *Du Bellay.*

Aussi les plus prudens iugerent bien, que cét accord (extorqué par vne pressante necessité) estoit en effect plein de discord; & vne alliance sans amitié; que les ialousies & les passions pourroient plus à l'auenir entre les deux Princes, que les considerations des choses faites par force. Le Roy donna le Dauphin & le Duc d'Orleans ses fils pour ostages de l'execution du Traité; Ils furent conduits en Espagne, où ils demeurerent long-temps, & luy retourna en France.

Ainsi aprés tant de calamitez les François commencerent à respirer par le moyen de la paix & par l'heureuse presence de leur Roy; voyant aussi, que celuy d'Angleterre auoit renouuellé vne plus estroite vnion
1527. auec la France par diuers Traitez du dernier d'Auril MDXXVII. Entre autres articles & promesses qu'il fit pour luy & pour ses successeurs Roys cette cy est remarquable; Qu'il consentit de ne plus troubler directement ny indirectement les Roys de France sous quelque pretexte que ce fust, mesme pour la pretension à leur Couronne. D'ailleurs le Pape

Guichardin. *Du Bellay.*

Digitized by Google

FRANCE. Clement, le mesme Roy Henry d'Angleterre, les Venitiens, les Suisses & les Florentins firent vne forte Ligue pour s'opposer à ce torrent de prosperité de l'Empereur, dont l'armée ayant bien tost aprés pris & sacagé Rôme, & retenu le Pape en captiuité, FRANCOIS tousiours porté à la defense de l'Eglise, enuoya vne autre armée, pour le secourir, sous la conduite d'Odet de Foix Vicôte de Lautrec, qui fit quelque progrés dans la Lombardie, & de là s'approchant de Rome, les Imperiaux en eurent telle crainte, qu'ils laisserent sortir Clement, aprés auoir exigé de luy vne rançon. L'armée passa plus outre dans le Royaume de Naples, où aprés s'estre emparée de quelques villes, elle assiegea la capitale; mais la peste suruenant ruina le camp des François & porta dans le tombeau le valeureux Vicomte, lequel auoit acquis vne grande reputation au fait des armes.

Ferron — *Guichardin.* — An de Iesus Chr. 1527.

Le Roy voyant que l'Empereur ne se vouloit mettre à aucune raison, & mesme qu'il auoit entrepris de taxer son honneur, resolut de luy faire sentir la generosité de son courage. Il luy donna le deffy & protesta contre luy de la honte du delay de combat de corps à corps, preuoyant qu'il trouueroit assez d'artifices & d'illusions pour s'en defendre, comme il fit. B

Au Tres. de Fr. Mais par vn autre Traité de paix arresté à Cambray l'an MDXXIX. la plus part des conditions de celuy de Madrit furent confirmées, & neantmoins on y arresta la deliurance des enfans de France, pour laquelle le Roy fit payer les deux millions d'or qui auoient esté promis. *Traité de Cambray.* 1529.

Du Tillet. *Sandoual.* *Du Bellay.* Le mariage de FRANCOIS, alors veuf de la Reyne CLAVDE, fut aussi confirmé auec ELEONOR D'AVSTRICHE, fille de Philippes I. du nom Roy d'Espagne & de Ieanne d'Aragon. Elle estoit sœur de Charles V. & vefue d'Emanuel Roy de Portugal; On luy donna en dot trois cens mil escus d'or pour tous droits paternels & maternels, se reseruant les successions collaterales, en cas que ses freres l'Empereur & Ferdinand Roy de Hongrie decedassent sans hoirs de leurs corps. Ils auoient esté accordez & fiancez en Espagne lors du Traité de Madrid, & depuis furent espousez dans l'Abbaye de Capsioux, entre Bourdeaux & Bayonne, au mois de Iuillet l'an MIL CINQ CENS TRENTE par François Cardinal de Tournon, lequel ayant succedé au grand credit du Cardinal du Prat, eut pendant ce regne auec l'Admiral d'Annebaud, le principal maniement des affaires publiques. Cette Reyne ELEONOR fut sacrée & couronnée à S. Denys au mesme an, & trois iours aprés fit son entrée solemnelle à Paris. C *Son 2. mariage* 1530.

T. Godefroy au Ceremonial de France.

Du Bellay. *Guichardin.* *Sleidan.* *Du Bellay l. 4.* Mais le Roy ne pouuant se contenter des rudes conditions arrestées aux Traittez de Madrid & de Cambray, se fortifia derechef d'Alliance auec le Roy d'Angleterre; Ils s'assemblerent à Bolongne sur la mer, & aduiserent aux moyens de secourir la Chrestienté affligée par le Turc, & de s'ayder & secourir mutuellement. Le Roy s'allia encores auec quelques Princes d'Alemagne & d'Italie. Puis l'entreueuë du Pape Clement & du Monarque François se fit à Marseille, où ils confirmerent leur amitié, & pour la rendre plus ferme, arresterent le mariage d'entre les Maisons de France & de Medicis: Henry fils du Roy espousant Catherine niepce du souuerain Pontife. 1533.

Guichardin. *Du Bellay.* Cependant le Roy ayant pris dessein de retourner en Lombardie contre François Sforce frere de Maximilian, que l'Empereur auoit reintegré dans Milan, requit Charles Duc de Sauoye son oncle maternel de luy accorder passage par ses Terres. Ce Prince estoit aussi allié de l'Empereur, duquel fauorisant les interests & les iniustes desseins,

Ans de Iesvs Chr. 1536. non seulement refusa le Monarque son neueu ; Mais encore ne voulut luy faire raison des droits successifs sur la Sauoye à luy acquis comme heritier de la Princesse Louise sa mere. Le Roy estant merueilleusement indigné de ce refus, enuoya dans la Sauoye l'Admiral de Brion & le Comte de S. Paul, qui dans peu de mois en dépoüillerent le Duc, comme aussi des pays de Bresse & de Piémont. FRANCE. *Paradin. I. Aug. Thuan. l. 1. hist.*

La guerre se renouuella encore contre l'Empereur, lequel ayant le cœur éleué des victoires qu'il auoit obtenuës en Afrique, resolut d'assaillir furieusement la France, & de cõmencer par le Comté de Prouence, comme le costé qu'il estimoit le plus foible. Il y conduisit vne puissante armée, se promettant de subiuguer le Royaume. Mais la resistance, que, contre son attente, il trouua dans Marseille (qu'il assiegea) & dans les courages de la Noblesse Françoise, le contraignit de se retirer & de passer en Espagne sans beaucoup d'effect : ne laissant autres marques de si grand appareil, que la perte de vingt cinq mil de ses hommes & le dégast du pays, duquel Anne de Montmorency Mareschal de France entreprit si genereusement la defense, qu'il en merita l'Office de Connestable. *Ferron. Du Bellay. Nostradamus en l'hist. de Prouence. A. du Chesne en l'hist. de Montmor.*

B Aux armes & à la force ouuerte le Roy ioignit les autres moyens legitimes de la Iustice permis au Seigneur contre les forfaits de son vassal. Car l'Empereur adiourné dans la Cour des Pairs de France n'ayant comparu, interuint Arrest par lequel, pour sa felonnie, les Comtez de Flandres, d'Artois & de Charolois furent declarez confisquez à la Couronne de France, le Roy n'ayant pû (qu'en violant les loix de son Estat) aliener ce domaine de la Couronne ny sa Souueraineté sur ces pays ; alienation d'ailleurs extorquée par la force & la rigueur de la prison. *Registres de la Cour de Parlement. Thuan.*

1538. En fin, aprés diuers exploits de guerre, le Pape Paul III. faisant office de pere commun des Chrestiens, excita les Princes à terminer leurs differends par vn accord. Pour cette cause il vint à Nice, où les deux Monarques ennemis se treuuerent, & là fut concluë vne Tréue pour dix années.

Cependant les Gandois s'estant reuoltez contre l'Empereur, qui estoit lors en Espagne ; ce grand Prince pour reprimer la sedition estima, que sa presence estoit du tout necessaire aux Pays bas, & ne pouuant s'y rendre auec diligence & seureté par autre chemin que par la C France, il requit le Roy Tres-Chrestien son beau-frere de luy octroyer passage. Afin de l'y disposer d'autant plustost, Charles promit de l'inuestir, ou l'vn de ses enfans, du Duché de Milan leur vray heritage, 1539. depuis si long temps contesté. Le Roy luy accorda librement & commanda à ses suiets de le receuoir par toutes les villes où il passeroit, comme sa propre personne. On douta, quelle fut plus grande & plus loüable, ou la confiance de l'Empereur, qui sans crainte se ietta entre les bras de celuy, qu'il auoit tenu si long temps captif ; ou bien la franchise & generosité du Roy Tres-Chrestien de receuoir ainsi fauorablement son ennemy capital, au lieu de prendre ses aduantages sur luy en cette occasion, comme aucuns le conseilloient, l'ayant en sa puissance, & preuoyant, peut estre, que l'Empereur ne tiendroit sa parole pour la restitution de Milan, comme il aduint. *Prud. de Sandoual. Du Bellay. Guichardin. Paradin l. 4. P. Mathieu.*

Ce manquement de parole, auec le violement de la Tréue & du droit des gens fait par le meurtre que les Imperiaux commirent en la personne de Fregose & Rincon Ambassadeurs du Roy, furent deux legitimes suiets au Monarque François de s'en ressentir. Ainsi le feu de la guerre se prit pour la troisiéme fois tant au Comté de Roussillon, où *Ferron. P. Iouius. Paradin.*

FRANCE. Perpignan, fut en vain assiegée, que dans la Picardie & dans la Champagne, où les prises des villes de S. Disier, de Vitry & de Chasteau Thierry faites par les Imperiaux, & le siege de Peronne mirent Paris dans vn grand effroy. *Ans de Iesvs Chr. 1542.*

Du Bellay l. 10. Le feu s'alluma aussi en Piedmont, où le XIV. d'Auril MDXLIV. l'armée Royale conduite par le ieune Comte d'Anguien, Prince magnanime du Sang illustre de Bourbon, obtint vn glorieux trophée sous les auspices du Roy à la bataille de Cerisolles contre le vieil Marquis du Guast de la Maison d'Aualos. *Bataille de Cerisolles. 1544.*

En ce temps le Roy Tres-Chrestien ayant pour principaux amis, alliez & confederez les Ligues des Suisses, auec lesquels dés l'an MDXVI. il auoit fait Alliance, il en fortifia ses armées, s'opposa aux grandes forces de l'Empereur, & luy ayant fait consommer celles qu'il auoit iettées en Champagne, le contraignit de demander la paix qui fut concluë à Crespy en Valois, suiuant laquelle les villes prises pendant ce dernier mouuement furent renduës. Et bien que Henry Roy d'Angleterre, qui s'estoit ligué auec l'Empereur, fust descendu en Picardie, eust pris Bolongne & ne voulust au commencement estre compris dans le Traité de paix; toutesfois ayant perdu nombre des siens, il consentit d'y entrer aussi aux mesmes conditions qu'elle auoit esté auparauant accordée. *1546.* B

Du Tillet. Au Tresor de Fr. Layette Angleterre 19. 1. 9. & 13.

Ce Roy & le Monarque François estoient à peu prés de mesme aage, de meurs & d'inclinations semblables; Henry estant decedé le premier, FRANCOIS preueut que la fin de sa vie n'estoit pas éloignée. Mais le regret de partir de ce Monde sembloit deuoir estre diminué d'autant plustost, qu'aprés tant d'orages il auoit le bon-heur de voir son Estat iouïr du calme & de la paix auec tous ses voisins, son fils & successeur en aage de gouuerner, & sa famille accruë d'vn petit fils qui porta son nom. Estant tombé en vne fascheuse maladie, laquelle s'augmenta au Chasteau de Ramboüillet en Hurepois, enfin, aprés auoir donné au Dauphin Henry son fils plusieurs salutaires enseignemens pour regner, il rendit l'ame à Dieu, le XXXI. & dernier iour de Mars l'an MIL CINQ CENS QVARANTE SEPT, ayant vescu LII. ans, six mois & XIX. iours, & regné XXXII. ans & trois mois. Son cœur fut deposé dans l'Abbaye de Hautebruiere, & son corps à S. Denis. Aux pompes funebres solemnellement faites à Paris, assisterent dix Cardinaux (officiant celuy du Bellay) & quarante Prelats, entre lesquels Pierre Chastelain Euesque de Mascon personnage tres-docte, que FRANCOIS aima sur tous ses familiers, prononça l'Oraison funebre. C *31 mars 1547.*

Du Bellay l. 10. Ferron. Thuanus histor. l. 1. Sanmarthan. in Elogiis.

Les vertus de ce Roy luy ont donné rang entre les plus illustres Princes & fait acquerir le glorieux titre de GRAND. Aussi estoit-il magnanime, pieux, doüé de candeur & auantagé d'vne grande lumiere d'esprit, auec cela si debonnaire, que iamais il ne voulut rendre la punition sanglante de ceux qui auoient conspiré auec le Connestable de Bourbon, ce qui luy fit aussi meriter le surnom de CLEMENT. Les Rochelois en leurs mouuemens & rebellions experimenterent aussi cette Clemence & debonnaireté nompareille. Il ne luy resta sinon d'estre fauorisé d'vne meilleure fortune. Car outre le malheur de sa prise & la perte de ses conquestes, il vid mourir auant le temps la Reyne sa premiere femme en la fleur de son aage; deux de ses fils Princes de belle esperance, & sa fille la Reyne d'Escosse; afflictions domestiques qu'il supporta auec vne patience vrayement Chrestienne.

Il fut Prince de foy & de parole, qu'il gardoit inuiolablement, en

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. FRANCE.

cela bien contraire à son ennemy, lequel, preuenu d'vne ambition desordonnée, faisoit gloire de retenir les Seigneuries d'autruy, de contreuenir à ses promesses; en vn mot, de preferer l'vtile à l'honneste.

Encore que du temps de nostre Monarque aucuns Roys & Princes de l'Europe, mesmement ceux du Septentrion, eussent abandonné l'ancienne Creance de leurs peres; si est-ce que FRANCOIS, demeurant tousiours ferme dans la Foy orthodoxe, se rendit grand ennemy de l'heresie, & par ses Ordonnances rigoureuses s'efforça d'étouffer dans leur naissance la semence de ces nouuelles opinions. Comme Roy Tres-Chrestien il fut le principal autheur & promoteur de deux Ligues Saintes, l'vne sous Leon X. l'autre sous Clement VII. se rendant sur tous les Monarques Chrestiens (à l'exemple de tant de Roys ses deuanciers) Protecteur du S. Siege & des Souuerains Pontifes. Les longues guerres qu'il eut sur les bras ne l'empescherent pas de faire entreprendre (ainsi qu'auoient fait les Roys de Castille & de Portugal) des Voyages de long cours sur Mer & faire des découuertes de B pays & d'isles incognuës dans le grand Ocean, auec resolution d'y planter la Religion Chrestienne; ce qui eust reussi plus heureusement sans le malheur de ces funestes dissensions.

Gilb. Genebrard. in Chr.

Ordonnances.

P. Bergeron au Traitté des nauigations.

Desquelles FRANCOIS se voyant iniustement trauaillé par l'Empereur & par autres Princes, qui luy auoient soustrait la pluspart de ses amis & Alliez, mesmes aucuns de ses principaux suiets, il fut reduit à cette extremité de contracter Alliance auec le Sultan Soliman: ce qu'il fit non seulement pour sa defense & le bien de l'Estat François; mais aussi pour l'interest particulier de tous les autres Princes Chrestiens. Car outre la liberté du trafic & commerce, que les François eurent dans l'Empire du Turc, chacun sçait, que sous leur banniere les marchands Espagnols, Italiens, Anglois & d'autres nations ont maintenant pareille liberté. D'ailleurs la consideration du bien public de la Religion Catholique, comme plus importante, excita le Roy à ce dessein. D'autant que pour donner quelque chose à l'amitié des François, le Grand Seigneur permet, qu'il y ait des Monasteres à Constantinople, esquels le vray Dieu est seruy & adoré. Aussi les Chrestiens Grecs & C Armeniens, ceux d'Egypte, les Maronites du Mont Liban, quelques Euesques des Isles de l'Archipelago en leurs oppressions recourent aux Monarques François: Qui depuis cette Alliance sont encore seuls Protecteurs des Saints lieux où le Sauueur du Monde a voulu naistre & mourir; Sur tous de son Saint Sepulchre, que l'on void en Ierusalem, dont l'Eglise est deseruie par les Religieux de nation Françoise.

Histoire des Turcs.

FRANCOIS fut plus qu'aucun autre des Roys de France ses ayeux amateur des Lettres, & luy mesme ioignit le sçauoir & l'eloquenà la gloire militaire; dont il acquit vne loüange immortelle. Car autant qu'il estoit courageux aux batailles, autant se plaisoit il pendant la paix à la lecture des bons liures, appliquant son esprit sublime aux sciences liberales, & quelques fois à la Poësie, par la douceur de laquelle il tempera aucunement la rigueur de sa longue prison. Quand il prenoit ses repas il entendoit discourir les gens doctes des points de la Philosophie, de l'Histoire, des Mathematiques & de la Physique, De sorte qu'il fit vn singulier progrés en ces sciences, mesmement en l'Histoire naturelle; se faisant admirer quand il en parloit: car il estoit eloquent & disert.

Thuanus.

Iouius.

Ferron.

Du Bellay.

Il cherit & obligea par infinis bienfaits les gens sçauants, mesme les estrangers: En ayant fait venir dans son Royaume des premiers de l'Eu-

Digitized by Google

FRANCE. Ans de IESVS CHR.

Gallandius in Orat. funeb. Scæu. Sammarthanus in Elogiis vir. doctrina illustr.

rope. Il en retira plusieurs de ses prouinces, les destinant aux Prelatures, aux Ambassades & aux principaux Offices de Iudicature. Entre ceux là se firent renommer Iean Cardinal du Bellay Euesque de Paris, l'ornement & le Doyen du sacré College : Il employa en des importantes negotiations, Georges de Selue & Pierre Danes Euesques de la Vaur, Guillaume Pellicier Euesque de Montpellier, François Oliuier Chancelier de France, Guillaume Budé & Lazare de Baïf deux autres grandes lumieres des Lettres; il les honora de la dignité de Maistres des Requestes de son hostel; Bref par les chaisnons de sa liberalité il tira à sa suite diuers autres grands hommes, comme transportant Rome & Athenes à Paris, & faisant que la langue Grecque, laquelle de Constantinople sembloit estre arrestée dans l'Italie, passast aussi dedans la France; car il institua en l'Vniuersité de sa ville capitale le College des douze Professeurs ou Lecteurs Royaux publics és sciences de Philosophie, de Mathematiques, d'art Oratoire & de Medecine, & és langues Hebraïque, Grecque & Latine, pour enseigner gratuitement.

Dion. Lambinus in præfat. in Horatium.

Il fit aussi dresser dans son Palais & maison Royale de Fontainebleau vne exquise Bibliotheque garnie de liures rares & de manuscrits d'Autheurs Grecs, qu'il enuoya rechercher & acheter à grand prix iusque dans la Grece & l'Asie. Elle fut depuis transportée à Paris. Ainsi en toutes façons est encore deu à ce Monarque le titre bien merité de PERE ET RESTAVRATEVR DES LETTRES ET SCIENCES; A cette Bibliotheque furent depuis ioints les manuscrits Grecs, Hebreux, Latins, Arabes, & autres de celle de Medicis, que la Reyne Catherine sa belle fille, auoit fait apporter d'Italie. B

Traité des Bibliotheques du P. Louis Iacob Rel. Carme.

P. Iouius.

I. A. Thuanus

FRANCOIS laissa plusieurs autres monumens publics de sa Magnificence; ayant fait construire ou restaurer ses Chasteaux de Fontainebleau, de Sainct Germain en Laye, de Chambor, de Bologne ou Madrit, de Folembray, & de Villiers Coterets. Peu de temps auant son trespas il fit commencer à Paris le magnifique Palais du Louure; Comme tous ces somptueux bastimens estoient d'admirable structure; aussi n'espargnoit-il aucune chose pour les orner de statuës, de peintures exquises, & de meubles precieux.

Thuanus.

Et bien que ce grand Prince ait mis à chef tant de memorables actions, soustenu diuerses guerres dedans & dehors son Royaume, fait vne extréme despense, de grands dons & pensions à ses suiets & aux Estrangers; si est-ce qu'il laissa son Estat riche & fleurissant, & acquita ses detes; ayant d'ailleurs dans ses coffres de notables sommes de deniers lors qu'il mourut. C

Du Tillet.

Du Bellay.

Outre les deux anciens Mareschaux de France, il en crea deux autres; & à l'imitation des Romains institua & fit dresser en plusieurs prouinces de son Royaume des Legions, chacune de six mil hommes de pied, dont il bailla la charge à six Gentilshommes de valeur & de marque; de la discipline militaire desquels Legionaires il composa vn Traité disertement escrit.

Registres de la Cour de Parlement.

A l'exemple d'aucuns Roys ses predecesseurs il fit plusieurs Edicts & reglemens sur le faict de la Iustice, des Finances & de la Police.

Il erigea en Duchez & Pairries le Comté de *Vendosme*, pour Charles de Bourbon: le Vicomté de *Chastelleraud*, pour François de Bourbon frere du Connestable Charles: le Comté de *Monpensier*, pour Louis de Bourbon, neueu du mesme Connestable: le Comté de *Guise*, pour Claude de Lorraine; celuy de *Neuers*, pour François de Cleues; le Vicomté de *Beaumont* au Maine, pour Françoise d'Alençon Duchesse de Ven-

An de Iesvs Chr. dosme ; le Comté *d'Estampes*, en simple Duché pour Iean de Brosse, dit de Bretagne. FRANCE.

FRANCOIS estoit Prince de riche taille, bien proportionné, beau de face, & auantagé de telle grace & maiesté, que son visage n'auoit rien qui ne sentist sa grandeur Royale ; ses yeux estoient clairs & flamboyants ; son front haut, portant marque de generosité ; son nez long vn peu aquilin & dressé selon la proportion du visage. Il aimoit la Chasse & la Musique. *P. Iouius.*

On remarque en luy ce defaut, qu'il se laissa transporter aux plaisirs & voluptez. Anne de Pisseleu Duchesse d'Estampes, Dame d'excellente beauté, se trouuant auec la Regente sur la frontiere, lors que ce Roy sortit d'Espagne, il en fut ardemment espris. Elle posseda tellement ses affections, qu'il la rendit participante de ses plus grands secrets, mesme quelquesfois de ceux du gouuernement de l'Estat ; Cela ternit aucunement le lustre de ses bonnes parties : & de ce qu'il defera
B trop à la passion de la Regente, Louise de Sauoye Duchesse d'Aniou sa mere, lors qu'elle se porta auec tant d'animosité contre le Duc de Bourbon, au mariage duquel on a escrit qu'elle aspiroit.

Sa Deuise. Ce grand Roy auoit pour sa Deuise la Salemandre couchée sur des flammes, ayant la teste couronnée, & la tournant vers le Ciel : l'ame en estoit de ces trois mots de son inuention, NVTRISCO ET EXTINGVO. Ce qu'on a interpreté, que le Prince protegeoit & fauorisoit les bons, & perdoit les mauuais. Car la Salemãdre est de son naturel de si extréme froidure, que sans estre offensée elle passe au trauers des flammes de feu, dont mesmes elle prend nouriture. On interprete encore cét Embleme de la vertu, hardiesse & grandeur de courage du Prince en quelque entreprise que ce fust.

La Reyne CLAVDE sa premiere femme, Princesse tres-pieuse, fut de son chef Duchesse heritiere de Bretagne & de Milan, Comtesse *d'Argentré l. 13. c. 69.*
C d'Ast, de Blois, de Coucy, de Monfort, de Richemont, d'Estampes & de Vertus. Elle auoit pour Deuise vne Lune representée en aspect d'opposition au Soleil, laquelle répand des rayons si lumineux, qu'elle semble elle mesme estre vn autre Soleil pour la pureté & netteté de sa lumiere. Les mots estoient CANDIDA CANDIDIS.

1499. La naissance de cette Reyne CLAVDE aduint le XIV. iour d'Octobre MIL QVATRE CENS QVATRE VINGTS DIX-NEVF. Elle fut couronnée à S. Denys le X. de May MDXVII. & termina le cours de sa vie au Chasteau de Blois le XX. de Iuillet MIL CINQ CENS VINGT-QVATRE, à l'aage de vingt- cinq ans seulement, & fut inhumée auec le Roy son espoux en la mesme Abbaye de S. Denys, sous le superbe mausolée de marbre que fit dresser à leur memoire le Roy Henry II. second fils du Monarque & d'elle. *Du Tillet.* *Arn. Ferron.*

Quant à la Reyne ELEONOR D'AVSTRICHE seconde femme de FRANCOIS I. elle nasquit à Louuain en Brabant, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DIX-HVIT le XXIV. de Nouembre, & fut couronnée le V. Mars MDXXX. Estant vefue elle se retira dãs les Pays-bas prés Charles V. son frere & le suiuit en Espagne l'an MDLVI. & mourut au mois de Mars à Badaios (où elle a esté enseuelie) au mesme an que cét Empereur deceda, qui fut MIL CINQ CENS CINQVANTE HVIT, estant aagée de soixante ans. Son embleme composé de ces mots, VNICA SEMPER AVIS, auec vn Phœnix perché sur vn buscher ardent, souffrant l'embrasement de son corps par les flames, qu'il semble exciter du batement de ses aisles estenduës, *Theodoricus Piesperdius.*

FRANCE. pour representer sous cette feinte & allegorie les veritables & rares vertus de cette Princesse, par deux fois Reyne. *An de Iesvs Chr.*

Iacques Auguste de Thou President au Parlement, François de Baucaire Euesque de Mets, Arnoul Ferron, & Guillaume Paradin décriuent les gestes de ce Monarque des François. Guillaume & Martin du Bellay Seigneurs de Langey, y ont aussi mis heureusement la main. Eux & le Cardinal leur frere par leur vertu & rare sçauoir augmenterent la splendeur de cette ancienne Maison. Guillaume aisné des trois freres, personnage eloquent & plein de valeur fut Lieutenant general du Roy en Piemont, & écriuit les plus notables choses auenuës de son temps és Memoires qu'il laissa, dont restent quelques fragments. Sa prudence parut aux diuerses Ambassades dont il s'acquita dignement. Il décriuit aussi en langue Latine partie de l'Histoire du mesme Roy. Martin du Bellay Prince d'Yuetot, Lieutenant du Roy en Normandie & Gouuerneur de Turin, se formant à l'exemple de son digne frere, fit aussi vn Recueil publié sous le titre de Memoires des choses passées de son temps, en la pluspart desquelles il auoit assisté. B

Quant aux Estrangers qui ont aussi décrit le regne de ce grand Prince, il suffit de representer en ce lieu ces trois fort celebres Historiens François Guichardin, Paul Ioue Euesque de Nocera & Iean Sleidan.

Le nombre fut grand des Oraisons funebres, des Eloges, Epitaphes, Inscriptions & Chants funebres, que firent en diuerses langues les beaux Esprits de ce temps-là sur le digne suiet de ce Monarque. Entre ceux-là fut le Virgile François Pierre de Ronsard, qui publia vn excellent Tombeau, auquel il deplore son decés, auec celuy de dix autres Roys, Princes & Princesses qui sortirent d'vne si haute Tige. Les Muses Latines de Iean Cardinal du Bellay, de Salmon Macrin Poëte Lyrique, de Iean Lascaris, de Germain Brixius, de Iean Dorat, & de Iean Baptiste Posseuin Italien celebrent aussi auec beaucoup d'elegance ses vertus Heroïques.

ENFANS DV ROY FRANCOIS I. ET DE CLAVDE Reyne de FRANCE sa premiere femme. C

32. FRANCOIS Dauphin DE VIENNOIS & Duc de BRETAGNE, duquel sera parlé cy-aprés plus particulierement.

32. HENRY II. Roy de FRANCE aura son Eloge en suite de celuy de François son frere aisné.

ORLEANS. Escartelé; Au 1. & 4 d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces. Au 2. & 3. de MILAN qui est d'argent à la Giure ou Serpent d'azur, à l'issant de gueules.

32. CHARLES DE FRANCE Duc d'ORLEANS, de Bourbonnois, d'Angoumois & de Chastelleraud, Comte de Clermont en Beauuaisis, de la Marche & de Ciuray, Pair & Chambrier de France, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en Champagne & Brie, prit naissance au Chasteau de sainct Germain en Laye, le XXII. de Ianuier, l'an MIL CINQ CENS VINGT-VN. Ses parrains furent deux Seigneurs des Cantons de Suisse pour les Ligues, & la marraine a esté son ayeule paternelle Louise de Sauoye, mere du Roy. *Naissance.* 1521.

Il eut premierement en Apanage le Duché de Chastelleraud, & les Comtez de Clermont en Beauuoisis, & de la haute & basse Marche, l'an mil cinq cens vingt-sept, par vne transaction passée entre 1527.

Digitized by Google

An de IESVS CHR. entre le Roy & la mesme Princesse Louise sa mere : & au lieu du **FRANCE.**
Duché de Bourbonnois & des Vicomtez de Carlat & de Murat, & autres Seigneuries, qui auoient esté comprises en cét Apanage, le Roy donna à ce Prince CHARLES son troisiéme fils & à ses descendans masles les Duchez d'Orleans & d'Angoumois, les Seigneuries d'Aunay, Melle, Chizay, Ciuray, Vsson & S. Maixant en Poictou, par Lettres du XII. de Iuin MDXL. Sa premiere qualité fut de Duc d'Angoulesme, lors que le Dauphin François son frere aisné viuoit. 1540.

Pendant ce temps le Roy ayant proposé à l'Empereur Charles V. qu'il inuestit du Duché de Milan, comme propre heritage de la Maison d'Orleans, Henry son second fils Duc d'Orleans, qui depuis fut Dauphin & en suite Roy de France, l'Empereur n'y voulut entendre; mais bien offrit d'accorder le mariage de ce Duc CHARLES d'Angoulesme auec Marie sa fille, ou auec l'vne de ses nieces, fille du Roy des Romains Ferdinand son frere, & que par le moyen de cette Alliance il l'inuestiroit du Duché de Milan; offre que le Roy ne voulut accepter, pour ne mettre en diuision ces deux Princes les Ducs d'Orleans & d'Angoulesme ses enfans, en preferant le puisné à l'aisné. *Du Bellay.* B

1542. Ainsi la guerre estant recommencée l'an MDXLII. le Roy establit CHARLES son fils (qui estoit deuenu Duc d'Orleans depuis la mort de François Dauphin son frere aisné) Chef d'vne armée mise sur pied pour la conqueste du pays de Luxembourg. Ce qu'il executa courageusement, s'estant rendu maistre de Damuilliers, Yuoy, Arlon, Luxembourg & autres places, ne restant plus en ce pays-là entre les mains de l'Empereur, que celle de Thionuille size sur la Moselle. *Belcarius.*

Le fruit de cette conqueste ne fut grand, pour la perte faicte des mesmes places bien tost aprés. Ce qui contraignit le Roy de renuoyer le Duc d'Orleans en l'année suiuante auec vne autre armée, laquelle assiegea & prit derechef la ville de Luxembourg. Mais la paix ayant esté concluë en l'Abbaye de S. Iean des Vignes prés Soissons, l'an MDXLIV. on remit en auant le mariage du Duc CHARLES, & fut conclu, que dans deux ans il espouseroit la mesme Princesse Marie fille de l'Empereur, ou sa niece, aprés la consommatiō duquel l'Empereur inuestiroit le Duc d'Orleans du Duché de Milan, ou bien du Comté de Flandres & des Pays-bas à l'option du mesme Empereur; auquel en ce faisant le Roy remettoit le droit par luy pretendu au Duché de Milan & au Royaume de Naples, au cas qu'il baillast la Flandre & les Pays-bas au Duc son fils. 1543. C 1544. *Du Tillet.* *Thuanus Histor. l. 1.*

Mais peu de temps aprés le Roy estant en l'Abbaye de Forest-Monstier en Picardie, ce Duc d'Orleans y mourut d'vne pleuresie, ou fiéure pestilentielle, le huictiéme iour de Septembre, l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-CINQ, estant agé de vingt & trois ans; Ainsi l'Empereur Charles estima estre quitte de sa promesse pour la restitution du Duché de Milan, ou du Comté de Flandres. Vn Autheur Espagnol escrit, que l'Empereur ayant entendu la mort de ce ieune Prince, le regretta, l'appellant ordinairement le Duc son fils, en resolution de le tenir dorésnauant pour tel. Il adiouste, qu'il fut principalement pleuré par les Milanois, qui le tenoient desia pour leur Prince, esperant de luy plus doux & *Sammart.* 1545. *M. du Bellay, liure 10.* *Du Tillet.* *Thuanus.* *Prud. de Sandoual en la vie de l'Emp. Charles V. l. 26. § 29.*

Digitized by Google

FRANCE. agreable traitement, que d'aucun autre Seigneur. Louis le Roy personnage d'eminent sçauoir fit l'Oraison funebre de ce Prince. *An de IESVS CHR.*

Du Tillet. Aprés la confiscation des biens de Charles dernier Duc de Bourbon, le Roy François I. disposa de l'Office de Chambrier de France en faueur de ce Duc d'Orleans son fils, le vingt-sixiéme iour de Septembre, l'an mil cinq cens trente-sept, & auec la mort de ce Prince cét Office fut supprimé, celuy de grand Chambellan restant seul. 1537.

32. LOVISE DE FRANCE nasquit au Chasteau d'Amboise le XIX. d'Aoust MIL CINQ CENS QVINZE, & eut pour parrain & maraines, le Vicomte de Rohan, Louise de Sauoye son ayeule, qui luy donna le nom, & Susanne Duchesse de Bourbonnois. Par le Traité de Noyon de l'an MDXVI. LOVISE auoit esté accordée en mariage à l'Empereur Charles V. Roy d'Espagne. Le Roy François constitua en dot à la Princesse sa fille le droit qu'il auoit au Royaume de Naples, & fut accordé que iusques à la consommation du mariage, le Roy d'Espagne bailleroit tous les ans au Roy de France cent mil escus pour le Royaume de Naples, & s'il n'y auoit enfans le Monarque demeureroit en ses droits sur ce Royaume. Mais LOVISE deceda au mesme lieu d'Amboise, le vingt-vniéme de Septembre MIL CINQ CENS DIX-SEPT, n'ayant atteint que l'an deuxiéme de son aage. *Du Tillet.* *Sa naissance.* 1515. B 1516. *Sa mort.* 1517.

32. CHARLOTE DE FRANCE née au Chasteau d'Amboise le XXIII. d'Octobre MIL CINQ CENS SEIZE, peu de temps aprés fut tenuë au baptesme par Philippes de Cleues Seigneur de Rauastein pour l'Empereur Maximilian I. par Renée de France, depuis Duchesse de Ferrare, fille puisnée du Roy Louis XII. & par Ieanne d'Orleans Comtesse de Taillebourg, tantes du Roy. CHARLOTE fut aussi accordée en mariage à l'Empereur Charles V. Mais ayant atteint huict ans, elle mourut au Chasteau de Blois, l'an MIL CINQ CENS VINGT-QVATRE, le huictiéme iour de Septembre. *Du Tillet.* *Sa naissance.* 1516. C *Sa mort* 1524.

32. MAGDELAINE DE FRANCE Reyne d'Escosse, nasquit au Chasteau de S. Germain en Laye le second d'Aoust, MIL CINQ CENS VINGT, de laquelle furent parrain & maraines l'Ambassadeur de Venise pour la Seigneurie, Marguerite Duchesse d'Alençon, & Anne de Nauarre. *Sa naissance.* 1520.

ESCOSSE. D'or au Lyon de gueules renfermé en vn double tres-cheur fleuré, contre-fleuré de mesme. Party de FRANCE.

G. Buchanan. in Hist. Scot.

IACQVES V. Roy d'ESCOSSE fit demander en mariage cette Princesse, que le Roy son pere luy accorda. Ce fut au temps que l'Empereur Charles V. descendit en Prouence; Tellement que le Roy d'Escosse estimant estre obligé de secourir le Roy François son futur beau-pere, arma seize mil hommes en son pays, sans qu'il en fust requis; & rien ne le destourna d'arriuer à temps sur l'esperance qui couroit d'vne bataille, que la violence des vents qui le repoussa par deux fois: Le Roy cependant s'estoit asseuré contre les entreprises de son ennemy, & s'en reuenoit. Tellement que l'Escossois abordé à Dieppe alla rencontrer le Roy François à la Chapelle en Lyonnois, & là, aprés qu'il eut esté

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. FRANCE.

fauorablement recueilly, luy rafraischit la demande.

Le Roy sçauoit bien que Henry VIII. Roy d'Angleterre n'agréeroit vne telle Alliance, ne voulant point de voisin si hautement allié. Mais François considerant les anciennes Alliances de France & d'Escosse, & la franche volonté de ce Roy pour le venir secourir; & que Iacques IV. son pere estoit mort en bataille contre l'Anglois pour le party du Roy Louis XII. il ne laissa pas d'accorder le mariage à Blois l'an MDXXXVI. le XXV. de Nouembre. Par le contract la somme de cent mil escus fut promise en dot, pour le payement de laquelle fut transporté le Comté de Gien. Le Monarque en signe de bien-veillance enuers le Roy Escossois, qui deuoit faire son entrée en la ville de Paris, commanda à sa Cour de Parlement, qu'elle luy fist autant d'honneur qu'à luy-mesme. Et de fait combien que la Cour n'eust accoustumé d'aller en robbes rouges au deuant des Roys & Princes estrangers; toutesfois sur les remonstrances qu'en fit la Cour à sa Maiesté, elle leur fit entendre; Qu'elle estoit meuë de vouloir estre fait tel honneur au Roy d'Escosse, pource qu'il estoit venu en personne luy demander sa fille Ayant donc fait son entrée à Paris le dernier iour de Decembre MDXXXVI. le lendemain la solemnité des espousailles fut faite en l'Eglise de nostre Dame: Mais peu aprés que la Princesse fut arriuée en Escosse, elle y mourut en la fleur de ses ans, le septiéme iour de Iuillet l'an MIL CINQ CENS TRENTE-SEPT. Le Roy Iacques & elle n'ayant esté que six mois ensemble. Elle gist en l'Abbaye de S. Croix. Le mesme Roy espousa en secondes nopces Marie de Lorraine, vefue de Louis d'Orleans Duc de Longueuille, dont il eut Marie Reyne d'Escosse, femme de François II. Roy de France, comme il sera remarqué cy aprés.

G. Buchanan. rerum Scoticarum l. 14.

Registres de la Cour de Parlement.

B

Son mariage 1536.

Sa mort. 1537.

32. MARGVERITE DE FRANCE Duchesse de SAVOYE & de Berry, prit naissance à S. Germain en Laye le cinquiéme iour de Iuin l'an MIL CINQ CENS VINGT ET TROIS. Elle eut pour parrain Iean Cardinal de Lorraine; Marguerite de Valois sa tante paternelle, alors Duchesse d'Alençon, puis Reyne de Nauarre, & Anne Princesse de Nauarre furent ses marraines.

Sa naissance. 1523.

C

A l'aage de trois ans, par Traité du VII. Auril MDXXVI. elle fut promise en mariage à Louis de Sauoye Prince de Piémont fils du Duc de Sauoye Charles III. Mais il mourut ieune en l'aage de treize ans, sans que le mariage eust esté contracté.

Le Roy Henry II. frere de Marguerite luy laissa la iouïssance du Duché de Berry, & lors que la paix se fit à Chateau en Cambresis entre sa Maiesté, Philippes II. Roy d'Espagne, & EMANVEL PHILEBERT Duc de SAVOYE frere puisné du Prince Louis, MARGVERITE fut vn des gages de cette paix; ayant par icelle esté promise en mariage au mesme Duc de Sauoye. Il fut celebré à Paris, le neufiéme de Iuillet, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-NEVF, veille de la mort du Roy Henry. Par le Traité de cette Alliance coniugale, entre autres conditions, la Duchesse eut en dot trois cens mil escus

Son mariage. 1559.

SAVOYE. Escartelé; Au 1. & 4. quartier, de pourpre, au Cheual gay effrayé & contourné d'argent, qui est l'Escu de VVESTPHALIE. Party & fassé d'or & de sable de six pieces, à la Couronne ou Cancerlin de sinople pery en bande brochant sur le tout, qui est de la BASSE SAXE; enté en pointe en forme de triangle, d'argent à trois bouterolles d'espée de gueules 2. 1. qui est ANGRIE. Au 2. quartier d'argent semé de billettes & à vn Lyon de sable, qui est du Duché de CHABLAIS. Au 3. de sable, au Lyon d'argent armé & lampassé de gueules, qui est du Duché d'AOVSTE. Sur le tout de gueules à la Croix pleine d'argent, qui est l'Escu moderne de SAVOYE. Party DE FRANCE, qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

Digitized by Google

FRANCE.

Ans de IESVS CHR. 1542.

d'or : & outre le mesme Roy son frere luy laissa l'vsufruict durant sa vie, du Berry auec la Seigneurie de Romorantin, tout ainsi qu'elle en auoit ioüy auparauant. Le doüaire fut de trente mil liures & assigné sur Bresse, Beugey & Veromey.

I. Aug. Thuanus.

Lors de ce mariage le Roy Henry auoit sous son pouuoir la meilleure partie de la Sauoye & du Piedmont ; mais à cause de la paix & en faueur de cette Alliance, il en rendit au Duc son beau-frere vne partie ; ne retenant que Turin, Pignerol, Quiers, Chiuas, & Villeneufue d'Ast, pour le fruit de la conqueste & pour la seureté des pretensions. Depuis les Roys Charles IX. & Henry III. aprés la naissance du Duc de Sauoye Charles Emanuel fils vnique du Duc Emanuel-Philbert & de MARGVERITE DE FRANCE, restituerent le reste à la priere de cette Princesse leur tante, encore que le Duc de Neuers eust dissuadé le Roy Henry de faire cette restitution, pour le preiudice que la Couronne en receuoit. Charles III. Duc de Sauoye pere de ce Duc EMANVEL estoit Roy titulaire de Cypre, en ayant esté institué heritier par la Reyne Charlote aussi heritiere, femme de Louis de Sauoye oncle de Charles. Et delà vient que les descendans du Duc EMANVEL se sont qualifiez Roys de Cypre. B

Idem Thuanus.

Le contentement du mariage de MARGVERITE croissant tous les iours par la parfaite vnion des volontez des conioints, fut aucunement troublé par la guerre aspre & rude entreprise contre les suiets des vallées d'Angrongne & de Luzerne alienez de la Religion Catholique. Ils eurent recours à la bonté de la nouuelle Duchesse, qui en eut pitié. Elle dissuada le Duc son mary de la continuation de cette guerre, où il perdoit de braues hommes pour vaincre des païsans, & le disposa de leur accorder le pardon ; conseil qu'il suiuit & s'en trouua bien Ainsi elle meritoit, comme sa niece Elisabeth Reyne d'Espagne, le surnom de la Paix.

P. Monod aux Alliances de France & de Sauoye.

I. Tonso en l'Hist. d'Emanuel-Philb. Duc de Sauoye.

M. Ant. Flaminius in Carmin. de reb. diuin.

Elle a esté tres-accomplie & doüée de toutes les rares vertus & singulieres perfections, qui se pouuoient desirer en vne grande Princesse. Car outre qu'elle est loüée de pieté, douceur de meurs, & liberalité, elle est digne d'vn honneur immortel, pour auoir fauorisé & de tout son pouuoir auancé les gens de sçauoir, tant en France qu'en ses pays : mesmes elle eut ce don particulier du Ciel, de la cognoissance des sciences liberales, ausquelles dés ses ieunes ans elle fut instituée, & aux langues Grecque & Latine, comme si le Roy son pere, & la Reyne de Nauarre sa tante (aussi Duchesse de Berry) luy eussent, auec l'estre & le nom, transmis le desir loüable d'apprendre & d'acquerir la cognoissance de plusieurs choses ; ce qui la rendoit admirable & la fit celebrer par les plus beaux esprits du temps, desquels elle fut surnommée LA PALLAS DE FRANCE. Aussi l'vn des premiers hommes de son temps luy donna ces dignes Eloges, *Qu'elle estoit le patron de la vertu, & la vertu mesme incarnée, l'image vif d'honneur en forme de figure humaine.* Par sa munificence elle fit florir l'Vniuersité de sa ville de Bourges, & iamais ne fut si celebre, que sous sa domination. Elle y attira des plus fameux Iurisconsultes de l'Europe : & non seulement à Bourges, mais aussi à Turin ; où elle mourut peu de temps aprés le depart du Roy Henry III. son neueu qui retournoit de Polongne. Elle rendit le Duc son espoux pere d'vn seul fils qui C

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. fut le Duc Charles-Emanuel I. du nom, l'vn des plus illustres Princes de son siecle. FRANCE.

Cette perte funeste aux deux Estats de France & de Sauoye
Sa mort aduint le quinziéme iour de Septembre, l'an MIL CINQ CENS
1574. SOIXANTE ET QVATORZE, estant la Princesse aagée de cinquante-vn an trois mois & neuf iours. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de S. Iean du mesme lieu de Turin, où le Duc luy fit eriger vne magnifique sepulture ornée de huict statuës de marbre blanc, representant au naturel les Roy & Reyne ses pere & mere & autres Princes de sa Maison. Le mesme Roy Henry III. luy fit faire vn seruice solemnel dans l'Eglise Cathedrale de nostre Dame de Paris, où Arnaud Sorbin depuis Euesque de Neuers fit l'Oraison funebre. *Thuanus. Tonso.*

Le Duc son mary luy fit aussi faire vn somptueux seruice funebre à Turin par trois Archeuesques & neuf Euesques. Ange Iustinian Euesque de Geneue, Prelat de rare eloquence prononça l'Oraison funebre, & Charles Paschal en fit vne Latine. *Phil. Pingon.*

B

Quant au Duc de Sauoye son espoux, il deceda à Turin en Ianuier, l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS, estant aagé de cinquante-deux ans. *Thuanus.*
1580.

La Princesse MARGVERITE DE FRANCE portoit pour Embleme & Deuise vne teste de Meduse escheuelée de serpens, souscrite de ces mots, RERVM PRVDENTIA CVSTOS. Plusieurs sçauans hommes de son temps, & entre ceux-là Michel de l'Hospital son Chancelier, puis tres-digne Chancelier de France; Ioachim du Bellay, Iean Dorat, Pierre de Ronsard & Philippes Desportes celebrerent par leurs vers excellents l'excellence de ses vertus.

Digitized by Google

FRANCE. | Ans de IESVS CHR.

VIENNOIS.

Escartelé; Au 1. & 4. quartier contre-escartelé au 1. & 4. canton DE FRANCE, qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or; au 2. & 3. canton de DAVPHINÉ, qui est d'or au Dauphin d'azur, cresté & oreillé de gueules. Au 2 & 3. quartier aussi contre-escartelé, au 1. & 4. canton de FRANCE; au 2. & 3. de BRETAGNE, qui est d'Hermines.

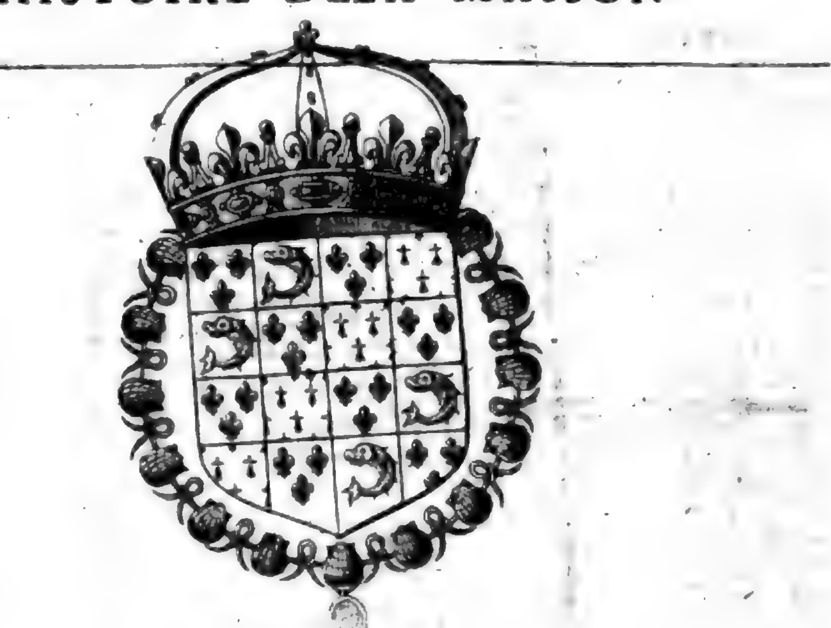

32. FRANCOIS

DAVPHIN DE VIENNOIS Duc DE BRETAGNE.

B

CHAPITRE IV.

CE Prince fils aisné du Roy François I. & de la Reyne Claude de France, qui estoit sa premiere espouse, nasquit au Chasteau d'Amboise le dernier iour de Feurier l'an MIL CINQ CENS DIX-SEPT. Il eut pour parrains le Pape Leon X. (qui fit tenir sa place par Laurens de Medicis Duc d'Vrbin son neueu) & Antoine Duc de Lorraine: Marguerite de Valois Duchesse d'Alençon sœur du Roy, fut marraine. *Sa naissance.* 1517.

Du Tillet. *Ferron.*

L'année suiuante cette naissance le mariage du Dauphin fut accordé auec Marie, fille aisnée de Henry VIII. Roy d'Angleterre, par traité du quatriéme d'Octobre mil cinq cens dix-huict, ratifié au mois de Nouembre ensuiuant; mais le mariage n'eut effet, non plus que celuy aussi accordé par la paix de Madrid, dont l'vn des articles estoit, que le Dauphin espouseroit Marie de Portugal fille du Roy Emanuel, quand ils seroient paruenus en aage. 1518. C

Le Roy François I. ayant esté pris à Pauie, voyant que l'Empereur Charles V. se monstroit trop rigoureux à consentir sa deliurance, sa Maiesté ordonna par Edict faict à Madrid en Espagne au mois de Nouembre MIL CINQ CENS VINGT-CINQ; Que ce ieune Prince son fils aisné seroit declaré, sacré & couronné Roy en son lieu, comme nous auons dit, luy donnant pour Gouuernante & Regente, iusques à l'aage de puberté, Louise de Sauoye ayeule paternelle d'iceluy; Ce qui sembloit estre contre la Loy de l'Estat; mais le Roy y mit cette condition; Que le Royaume seroit administré au nom de son fils, & que les expeditions seroient seellées de son seel. A Louise le Roy substitua Marguerite Reyne de Nauarre sa sœur. Néantmoins cette disposition n'eut lieu; d'autant que l'Empereur modera ses demandes, & le Dauphin FRANCOIS & Henry de France Duc d'Orleans son frere furent baillez en ostage pour la liberté du Roy leur pere, & conduits en 1525. 1530.

Annales de France.

Ans de IESVS CHR. Espagne y demeurerent quatre ans, & n'en retournerent qu'aprés le Traité de Cambray. FRANCE.

Depuis le Roy estant à Nantes en Aoust MDXXXII. par Lettres patentes prenant la qualité de pere, legitime administrateur, & vsufructuaire des biens de ce Prince Dauphin son fils proprietaire du pays & Duché de Bretagne, par le decés de la Reyne Claude sa mere, declara, à la requeste des Estats de ce pays, son fils estre vray Duc proprietaire du Duché, lequel sa Maiesté vnit à perpetuité auec le Royaume & Couronne de France, sans iamais en pouuoir estre desuny & separé. Defendit à toutes personnes de porter le nom de Bretagne sous ombre de leurs meres : Que les Bastards de la Maison de Bretagne n'en portassent les Armes, si ce n'estoit auec vne barre pour euiter la confusion. *Au Tresor de Fr. Layette Bretagne titre 116.*

1533. En suite de ces Lettres en l'an MDXXXIII. le Dauphin ayant atteint l'an seiziéme de son aage, fut solemnellement couronné Duc de Bretagne dans la ville de Rennes, à la charge que venant à regner, le Duché seroit reüny à la Couronne de France, & que delà en auant le fils aisné de France porteroit conioinctement le titre de Dauphin de Viennois & de Duc de Bretagne, & seroient les Armes de France & de Dauphiné meslées auec celles de Bretagne. *D'Argentré en l'Histoire de Bretagne.*

B

Le Roy son pere s'estant acheminé à Lyon, & delà à Valence en Dauphiné, pour dresser vne armée contre l'Empereur, & pour conquerir le Piedmont, en ce voyage le Dauphin son fils l'ayant suiuy, comme il estoit à Lyon ioüant à la paume, il fut mal-heureusement empoisonné par vn Ferrarois son domestique nommé de Montecuculo luy baillant de l'eau à boire, ayant esté pratiqué à ce faire par les ennemis de la France. Et comme ce Prince estoit plus courageux que fort, bien que malade il ne laissa pas de se mettre par eau, en intention d'aller trouuer le Roy son pere. Mais estant arriué à Tournon, il fut si pressé du mal, que quatre iours aprés qu'il eut receu le poison, il expira le douziéme d'Aoust, l'an MIL CINQ CENS TRENTE-SIX, estant en l'aage de dix-neuf ans. Par Arrest le meurtrier fut tiré à quatre cheuaux. *M. du Bellay.* *Hil. de Coste Eloges des Dauphins.*

La mort 1536.

Ce Dauphin fut grandement regreté à cause de ses vertus & bonnes conditions, & pour l'esperance que chacun auoit, qu'il succederoit à la Couronne; Comme aussi pource qu'il ressembloit au Roy son pere, lequel en porta le regret tel qu'on peut croire. L'Empereur, auquel pour la vertu de ce ieune Prince le pere estoit plus redoutable, ne put toutesfois s'abstenir, quand il oüit la nouuelle de sa mort, qu'il ne parlast honorablement de sa personne, de ses mœurs & loüables qualitez, & qu'il ne le regretast.

C

Il fut inhumé dans l'Eglise S. Denys en France, quand le corps du Roy son pere y fut porté auec celuy de Charles Duc d'Orleans l'vn de ses autres fils. *Ceremonial de France.*

Aux obseques son effigie fut portée ayant sur la teste vne Couronne d'or plus eminente que celle d'vn Duc, comme desia preparé à succeder au Royaume, & à porter la fleur de Lis entiere.

Le Pape Paul III. ayant representé dans le Consistoire les merites du Monarque son pere & de ses predecesseurs & leurs merites enuers le S. Siege, proposa de faire au Dauphin son fils des obseques solemnelles qui furent celebrées dans la Chapelle de sa Sainteté, nonobstant l'aduis contraire de la faction Imperiale. *M. du Bellay l. 8. de ses Mem.*

Le cœur fut inhumé dans l'Eglise cathedrale de S. Maurice de Vienne en Dauphiné deuant le grand Autel, où l'on a mis vne Inscription à la memoire du Prince.

An de Iesvs Chr.

FRANCE.
D'azur, à trois Fleurs de Lis d'or.

MEDICIS.
Escartelé, Au 1. & 4. d'or, à six Tourteaux 1. 2. 2. & vn. celuy du chef d'azur, à trois Fleurs de Lis d'or; les cinq autres de gueules, qui est de Medicis: Contre-escartelé. Au 1. & 4. d'azur, semé de Fleurs de Lis d'or, à vne Tour d'argent, qui est de la Tovr. Au 2. & 3. d'or, au Gonfanon de gueules, frangé de sinople, qui est d'Avvergne; Sur le tout d'or, à trois Tourteaux de gueules, qui est de Bolongne.

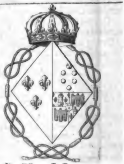

32. HENRY II.

B

DV NOM ROY DE FRANCE.

Chapitre V.

Qvand l'Empereur Charles V. vint assaillir la Prouence, 1536. HENRY nouueau Dauphin monstra qu'il auoit succedé autant à la generosité de François son frere aisné, qu'à sa qualité; ce qui luy fit obtenir du Roy François I. leur pere la Lieutenance dans l'armée Royale, que commandoit Anne de Montmorency Mareschal de France, pour s'opposer à cét Empereur.

I. A. Thuanus

Le ieune Prince eut pareil employ dans la Picardie, & dans le Piémont quelques années auant la fin du regne de François. Il luy succeda en l'aage de vingt-huict ans accomplis à pareil iour qu'il auoit pris naissance. Elle auint à S. Germain en Laye le dernier iour de Mars mil cinq cens dix hvict, auant la feste de Pasques. Ses parrains furent HENRY VIII. Roy d'Angleterre (qui luy donna le nom) & Charles Duc d'Alençon: Philberte de Sauoye Duchesse de Nemours, alors vefue de Iulian de Medicis, & sœur de Louise de Sauoye son ayeule paternelle, fut marraine: du chef de la Reyne Claude sa mere HENRY fut Duc de Bretagne.

Sa naissance. 1518. C

Du Tillet.

Le xxv. Iuillet mdxlvii. il fut sacré & couronné à Reims par l'Archeuesque Charles Cardinal de Lorraine, Prelat orné d'excellentes qualitez, non moins docte qu'eloquent, & des mieux versez en la Theologie & en la connoissance des affaires d'Estat. Aussi eut-il vn grand employ pendant ce regne, auquel luy & Anne Duc de Montmorency furent les principaux du Conseil estroit.

Son couronnement. 1547.

Le nouueau Roy enuoya vne Ambassade à l'Empereur pour la confirmation de la paix & de l'Alliance; mais voyant qu'il ne vouloit y entendre, il fut conseillé d'asseurer plus diligemment toutes les autres contractées par le feu Roy son pere. De sorte qu'il retint en l'ancienne Ligue & amitié les Cantons des Suisses, & y fit entrer les autres qui n'y auoient iamais esté.

G. Buchanan. Hist. Scot.

Cependant les Anglois s'estant iettez dans le Royaume d'Escosse, (aussi allié de la Couronne de France) nostre Monarque arresta leurs efforts

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr. & entreprises par ses Lieutenans, les en chassa entierement, reprit la forteresse de S. André, sauua & receut la Reyne d'Escosse Marie de Lorraine vefue du Roy Iacques V. auec la ieune Princesse Marie leur vnique fille & heritiere. FRANCE. *Thomas Cormerius.*

1548. En ce temps Bolongne sur la mer en Picardie fut assiegée par les François & heureusement recouurée sans beaucoup de sang respandu, mais par beaucoup de peine & auec grand honneur, les Anglois ayant esté contraints de s'accommoder aux conditions de Paix arrestée le XXIV. Mars MDXLIX.

1549. Sous ce Regne, comme aux precedens, les armes Françoises se firent encore voir dans l'Italie, HENRY ayant pris en sa protection Octauian Farnese, Duc de Parme, qu'il garentit des rigoureuses poursuites du Pape Iules III. suscité par l'Empereur contre les François ; qui rompirent les desseins de l'vn & de l'autre, defendirent Parme assiegée, & viuement combatuë par l'Empereur ; & la Mirande par le Pape. Les entreprises duquel pleines de trop grande esperance furent renduës inutiles par vn seul Edict du Monarque HENRY, qui defendit à ses suiets d'enuoyer argent à Rome, Iules estant reduit à ce point de demander la Paix au Roy Tres-Chrestien. *Thuanus.* *B. de Monluc en ses Comment.*

1551.

B

La Republique de Sienne, qui estoit aussi presque opprimée par la puissance de Cosme de Medicis Duc de Florence, fut restituée par HENRY & remise en liberté. Mais l'armée Françoise ayant esté rompuë en Toscane; le Roy, par vne honneste composition, sauua Sienne du feu & les citoyens de ruine. L'Isle de Corse mal traittée par les Genois, ayant aussi recours à l'ayde & à la fauorable assistance du Prince François, fut par luy receuë & conseruée en sa liberté sous sa protection. Ainsi HENRY se rendit vn asyle asseuré & vn secours opportun pour tous ceux qui se retiroient vers luy en leurs disgraces & afflictions.

De fait l'Empereur s'estant par ses victoires obtenuës en Italie & depuis en Alemagne, rendu redoutable aux Princes Protestans, qui se plaignoient d'oppression, & de ce qu'il fouloit aux pieds la dignité Electorale & leurs priuileges, HENRY fut supplié de prendre en main leur cause & leur protection, suiuant l'ancienne Alliance des Princes de l'Empire auec la Couronne de France ; Il leur accorda, & fit vn Traité le v. Octobre MDLI. auec Maurice, Duc de Saxe Electeur, Albert Marquis de Brandebourg & autres Princes, qui recognurent HENRY comme le *Restaurateur & Defenseur de la liberté Germanique*. Pour executer vn si genereux dessein il conduisit en personne iusques aux bords du Rhin vne puissante armée, & s'acheminant dans la Lorraine, pour delà passer plus outre, il se rendit maistre des villes de Metz, de Toul, & de Verdun, & d'autres places, desquelles l'Empereur se seruoit pour faire la guerre aux François. Doncques aprés vne longue & iniuste vsurpation de ces trois villes, elles furent remises entre les mains du Monarque Tres-Chrestien leur vray Seigneur, comme dépendantes de l'ancien domaine de la Couronne de France, sur laquelle les nouueaux Empereurs s'en estoient emparez, mesmement de Mets, autresfois capitale du Royaume d'Austrasie. *Thuanus.* *T. Cormer.* *Sleidan.*

C

1551.

1552.

Charles V. voyant que par ce moyen vn grand orage alloit fondre sur luy, il recherche les Princes confederez, & traite auec eux de paix ; Aprés qu'il eut donné ordre à leurs plaintes, il fait en sorte, que le Roy est prié de ne passer outre. Tant y a que HENRY n'acquit pas peu de gloire, d'auoir fait trembler toute l'Alemagne au bruit de ses armes,

FRANCE. & par sa presence rangé l'Empereur à vne paix auec ses suiets. Ans de IESVS CHR.

Mais se voulant venger des pertes receuës & recouurer la ville de Mets, il la vint assieger. Elle fut si genereusement defenduë par ce grand Chef de guerre François de Lorraine Duc de Guise, Lieutenant general du Roy, qu'aprés qu'elle eut receu les efforts de quinze mil coups de canon, l'ennemy fut contraint de leuer le siege, & se retirer en Alemagne auec notable perte des siens; & la gloire nompareille de ce Duc & de la Noblesse Françoise, qui s'estoit en foule iettée dans la place, pour acquerir de l'honneur en soustenant vn si memorable siege. Thuanus. Siege de Mets. 1552.

Presque toutes les villes de Piémont furent en ce temps aussi reduites en l'obeïssance du Roy, & en suite celles de Marianbourg, de Dinan & de Bouuines.

A Renty l'armée Royale défit celle de l'Empereur Charles V. qui fut necessité d'entendre à la Tréue, concluë pour cinq ans. Car ce grand Monarque se voyant auancé en aage, & redoutant la fortune de HENRY heureux & victorieux Prince, qui estoit en la fleur de ses ans, il commença de se défier de la sienne, & prit resolution de luy opposer celle de Philippes II. son fils, qu'il declara Roy d'Espagne, & luy se retira du Monde dans la solitude d'vn Monastere. Cormer. Thuan. Bataille de Renty 1554. B

Cependant le Pape Paul IV. assailly par les Espagnols sous la conduite du Duc d'Albe, & par les Imperiaux, eut aussi recours au Roy Tres-Chrestien. Imitant son pere & ses ayeux au dessein de secourir le S. Siege; à cette fin il enuoya vne armée en Italie sous la conduite du mesme Duc de Guise, qui asseura & preserua le Pape, Rome, & l'Italie du dommage dont ils estoient menacez. I. Bapt. Adriani.

Mais delà s'ensuiuit la rupture de la Tréue au malheur de la France. Car la guerre s'estant rallumée auec ce Roy Philippes & auec Marie Reyne d'Angleterre sa femme, la prosperité des François se veid aucunement arrestée en l'an MDLVII. par la perte qu'ils receurent aux Batailles de S. Quentin & de Graueline. Thuan. Cormer. G. Paradin. Bataille de S. Quentin 1557.

En cette consternation publique la France fut reduite à tel point, qu'il sembloit qu'elle ne se peust releuer sans la bonne resolution du Roy, qui la restablit en esperance de iouïr de sa premiere dignité; mettant si bon ordre par tout, qu'il empécha que ces triomphantes armées ennemies, aydées des forces Angloises, Espagnoles, & Imperiales, eussent vn plus grand auantage. Et mesme HENRY redoublant son courage, fit marcher le camp au temps plus difficile de l'année vers la forte ville de Calais, & la reduisit en son obeïssance, chassant les Anglois de cette place & de celles de Guines, de Hames, du Comté d'Oye & de tout ce qu'ils occupoient en France depuis plus de deux cens ans. Il acquit d'autant plus d'honneur en cette glorieuse conqueste, que les Roys ses ayeux, depuis Philippes de Valois, estans vainqueurs n'auoient osé l'entreprendre, ou l'auoient vainement entreprise; Luy au contraire, lors qu'il sembloit affoibly & dépourueu de toutes choses, en vint heureusement à chef, par la bonne conduite du Duc de Guise. C Prise de Calais. Thuanus. 1558.

Les François prirent aussi sur l'Espagnol Thionuille en Luxembourg place de consequence. En suite les armées estans longuement demeurées en Picardie proches l'vne de l'autre, & les deux Princes ne voulans desormais hasarder leurs Royaumes à la fortune d'vne autre bataille, chacun se trouuant lassé de la longueur d'vne si pernicieuse guerre, ils se disposerent à chercher les moyens de la finir par vne bonne & ferme paix, laquelle fut enfin concluë à Chasteau en Cambresis le III. Auril MDLIX. ces Monarques conuertissans leurs haines inueterées en vne Rabutin. P. Pascalius in Elogio Henrici II. Thuanus. Traité de paix. 1559.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. mutuelle amitié. Les Alliances contractées par des mariages entre les Maisons de France, d'Espagne, & de Sauoye, confirmerent & furent le seau de cette paix; laquelle si elle fut desauantageuse à la France, comme plusieurs la croyent telle (pource qu'elle luy osta en vn iour, ce qu'elle auoit gagné en quarante ans) si est-ce que la possession des prouinces & d'aucunes villes, qui auoient esté prises par le Monarque François pendant les troubles passez, & occupées par droict de guerre, ne fut pas tant cedée aux Estrangers par le Traitté (mesmement la Sauoye & partie du Piémont) que laissées aux siens pour le bien de la tranquillité publique. HENRY recouura aussi ce qui auoit esté occupé sur luy; & par Traité separé fait en la mesme année, composa les differens qu'il auoit auec Elizabeth nouuelle Reyne d'Angleterre, heritiere de la Reyne Marie sa sœur decedée sans enfans. FRANCE. *Thom. Cormer.* *Io. Baptist. Adriani.* *Au Tres. de Fr. L. Angleterre.*

B Ainsi la paix faite auec le Roy d'Espagne fut solemnellement iurée de part & d'autre.

Mais pendant la magnificence & solemnité des nopces, & que dans les tournois dressez en la ruë de S. Antoine à Paris (où l'on combatoit à fer emoulu) le Roy ioustoit contre les plus adroits Caualiers de sa Cour, vn de ceux-là qui fut Gabriel Comte de Mongomery, Capitaine de sa garde Escossoise, estant par son commandement entré en lice le dernier iour de Iuin il rompit sa lance, dont par vn malheur insigne (la visiere de son heaume s'estant fortuitement ouuerte) l'éclat donna dans l'œil de sa Maiesté, & la blessa si griefuement, qu'elle en finit sa vie le x. de Iuillet ensuiuant, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE NEVF, & ce dans son Palais des Tournelles. Il vescut quarante ans, trois mois & onze iours, & tint le sceptre douze ans, quatre mois & dix iours. Son cœur fut porté dans l'Eglise des Celestins de Paris, & le corps à S. Denys, où la Reyne sa vefue luy fit dresser vn superbe monument. *Thuanus.* *Sammar.* 1559.

Cét accident (qui conuertit la ioye publique en vne incroiable tristesse, & apporta de grands changements) auoit esté long temps auparauant predit par Lucas Gauric celebre Mathematicien d'Italie, à la Reyne espouse de HENRY, lors qu'elle desira sçauoir de luy trop curieusement, de quelle sorte de mort il finiroit ses iours. Sa responsé, qu'il perdroit la vie en vn duel, fut d'abord estimée hors de toute apparence; veu la sureminente dignité du Prince : mais l'éuenement fit C paroistre ce que Gauric auoit dit. *Thuanus.*

Par cry public fait au Palais de Paris lors des funerailles, on donna à HENRY le titre de *Prince tres-belliqueux, l'amour de tous Estats, accomply en bonté, prompt & liberal secours des affligez, plein de vaillance & d'adresse.* On le surnomma aussi *Restaurateur de la discipline militaire.* Il est d'ailleurs loüé de *Clemence, de douceur de meurs & debonnaireté.* Mais comme, à l'exemple de son pere, il auoit en grande veneration la Foy Catholique, considerant, que des troubles de la Religion formez dans les ames, s'ensuiuroient des dissensions ciuiles dans l'Estat, il s'efforça de déraciner cette semence estant encore foible, par vne rigueur inexorable, contre ceux qui suiuoient ces nouueautez, & sur la fin de son regne prit vne seuere resolution de chastier ceux qui s'en trouuoient entachez. *H. Dauila liu. 1. de l'Hist. des guerres ciuiles de France.*

Il se delectoit à l'Architecture, fit construire le superbe Chasteau d'Anet en Normandie, & paracheuer cette partie du Louure, qui regarde l'Orient, laquelle auoit esté commencée par le Roy son pere. Il fit ouurir dans les Monts Pyrenées des carrieres de tres beau marbre, dont furent tirées & amenées par eau iusques à Paris plusieurs pieces exquises. Ce Prince aimoit la Musique, & s'exerçoit à la Chasse & à manier *P. Paschalius.*

FRANCE. dextrement ses grands cheuaux de guerre. — An de IESVS CHR.

Incité de son naturel & par l'exemple de son predecesseur il fauorisoit les gens de lettres, qui pendant son regne fleurirent en toutes sortes de sciences: entre ceux-là furent François Duaren fameux Iurisconsulte, Adrian Turnebe, & Iean Fernel l'vn des plus excellents Medecins de l'Europe. HENRY le fit son premier Medecin, aprés qu'il eut heureusement employé les plus curieux secrets de son art, pour rendre la Reyne Catherine capable de porter lignée aprés dix ans de sterilité, à raison de laquelle on proposa de la renuoyer en Italie.

Petr. Pascalius Elog. Henrici II.

Ce Monarque estoit de haute stature, & bien proportionné, auoit la face vn peu longue, le nez droit & releué, le front grand & ouuert, le regard doux & arresté, le visage benin, meslé toutefois de quelque seuerité, la couleur brune & vn peu vermeille.

Sa debonnaireté n'empescha pas qu'aucuns seditieux habitans de la Guyenne & de Bourdeaux se pretendans surchargez de la gabelle du sel, ne se sousleuassent; mais il les fit seuerement chastier; à quoy le Connestable de Montmorency tint la main. Toutefois le Roy les B voyant humiliez & obeïssants, il vsa de sa Clemence enuers cette populace.

La Roche Flavin.

La Cour de Parlement de Bretagne (dont le siege fut ordonné dans la ville de Rennes) fut instituée par ce Roy. Qui crea la Chambre des Monnoyes en Cour Souueraine, & vne Cour des Aydes à Monferrand en Auuergne. Il establit aussi dans les capitales villes des Seneschaussées, Preuostez & Bailliages de son Royaume les Sieges de Iuges Presidiaux.

Registres de la Cour de Parlement.

Il erigea en Duchez & Pairies la Seigneurie *d'Albret* en Guyenne, en faueur de Henry II. Roy de Nauarre, le Comté *d'Aumale* en Normandie, pour Claude de Lorraine premier Duc de Guise, & la Baronnie de *Montmorency* en la personne d'Anne Connestable de France, auquel il porta vne singuliere affection, & le rappella dans sa Cour aprés la disgrace qu'il eut sous François I.

Du Tillet.

HENRY II. auoit esté accordé à Marie Princesse d'Angleterre, C fille aisnée du Roy Henry VIII. Mais l'Alliance n'eut effet, & lors que François I. & Clement VII. s'assemblerent à Marseille en Octobre MIL CINQ CENS TRENTE TROIS, le mariage de HENRY lors Duc d'Orleans fut conclu auec CATHERINE DE MEDICIS, fille vnique de Laurens de Medicis Duc d'Vrbin & de Magdelene de la Tour, issuë de la Maison de Bolongne; petite niepce du Pape Leon X. & appellée par plusieurs (mesme dans le contract de mariage daté du XXVII. d'Octobre) niepce de Clement VII. encore que ce Pape fust seulement cousin germain de Pierre de Medicis ayeul de CATHERINE. En faueur du mariage le Pape fit don à sa niepce de cent mil escus payez content pour cause de dot, outre le droit de succession hereditaire des biens de CATHERINE, qui consistoient aux Comtez d'Auuergne & de Lauragais, & en la Baronnie de la Tour en Auuergne. Elle eut aussi le droit de l'heredité paternelle sur le Duché d'Vrbin, pour la commodité de laquelle le Pape promit fournir tous les ans trente mil escus: moyennant ces conuentions la Princesse renonça à l'heredité paternelle. François I. entendit à cette Alliance sur l'espoir qu'il eut, que par ce moyen il pourroit recouurer la Seigneurie de Gennes, le Duché de Milan & le Royaume de Naples. Le mariage fut celebré au mesme temps en grande magnificence; le Pape ayant voulu luy mesme faire les ceremonies. Seize ans aprés, & le X. de Iuin MDXLIX. la Reyne 1549.

Sommaire. 1533.

Guichardin.

Io. Bapt. Adriani l. I. de Hist. di suoi tempi.

Thuanus.

P. Iouius.

An de Iesvs Chr. FRANCE.

CATHERINE fut couronnée à S. Denis; puis aprés le Roy & elle firent leur entrée magnifique dans Paris. *Ceremonial de France.*

Quand HENRY son espoux entreprit le voyage d'Alemagne, il l'establit Regente de son Estat. Elle eut encore cette qualité par deux autres fois. Car estant doüée d'vn rare esprit, & d'vn haut courage, elle s'acquit vne merueilleuse authorité dans l'Estat. Tellement qu'aprés le decés du Roy François II. son fils aisné, elle fut encore declarée *Thuanus.*
1560. Regente par les Estats d'Orleans pendant la minorité de Charles IX. Lequel se voyant sur la fin de ses iours il luy donna aussi la mesme qua- *P. Mathieu.*
1562. lité lors de l'absence du Roy Henry III. son successeur & iusques à son retour de Polongne. Pendant cette absence CATHERINE pourueut aux entreprises de ceux qui proiettoient de luy empescher
1574. l'entrée en France. Par la Harangue que sa Maiesté fit à l'ouuerture des derniers Estats de Blois, elle luy attribua cette loüange; *Que tant de*
1588. *fois cette Reyne auoit conserué l'Estat de la France, qu'on ne deuoit seulement luy donner le nom de Mere du Roy; mais aussi celuy de Mere de l'Estat & du*
B *Royaume.* De fait par son adresse elle moderoit souuent les cœurs alterez & diuisez, & reduisoit les orages au point du calme & de la tranquillité. Elle sçauoit à propos prendre ses aduantages dans les guerres ciuiles, ne s'engageant iamais si auant par inclination ou affection aux partis, ny aux personnes des partisans, qu'elle ne s'en peust facilement dégager, pour raffermir ou restablir son authorité dans les desordres du Royaume, qui furent grands pendant les trente ans qu'elle demeura veufue.

Les autres qualitez de cette Reyne sont encore naïuement décrites par Henry Dauila Historien celebre de nos guerres ciuiles, tesmoin *Dauila.* oculaire de plusieurs choses qu'il remarque. Il dit, Que sa Prudence ne manqua iamais d'expediens, pour remedier aux soudains reuers de la Fortune. Qu'en la minorité du Roy Charles IX. son fils on la veid fortement soustenir le pesant faix des guerres ciuiles, combatre les animositez de la religion, l'obstination des suiets, la dissimulation des Grands & leurs ambitions. Par sa Constance, n'estant qu'vne femme, & vne femme estrangere, elle osa entreprendre contre de si puissantes
C testes le Gouuernement de l'Estat, l'obtenir aprés l'auoir entrepris, & le maintenir aprés l'auoir obtenu contre les pratiques de ses ennemis. Cecy fut vn effet comparable à la generosité d'vn courage viril versé de long temps aux affaires du Monde.

Mais sa Patience auec sa moderation furent des moyens par lesquels, au milieu des ombrages que les Roys ses enfans prirent d'elle, aprés tant de preuues qu'ils auoient euës de son affection, elle sçeut se conseruer tousiours dans l'authorité du Gouuernement si bien, que sans son conseil & son approbation, ces Roys n'osoient faire les choses mesme dans lesquelles ils la tenoient pour suspecte: & ce furent les plus hautes preuues & le dernier effort de la grandeur de son ame. On y remarquoit vne generosité, vne magnificence Royale, vne humeur affable & vne inclination pour les choses grandes.

Elle ne pût toutesfois si bien faire, qu'estant Italienne, sa vertu ne fust choquée par les François, & que ceux qui troublerent le Royaume; sur tous ceux-là les Religionnaires, ne luy voulussent vne haine implacable déchirans son nom & sa memoire par leurs écrits.

Neantmoins cét Autheur adiouste, que la Princesse ne fut sans *Idem.* quelques defauts. Car on tenoit, qu'il n'y auoit point de foy en ses paroles, qu'elle se plaisoit à voir répandre le sang humain plus qu'il n'e-

Digitized by Google

FRANCE. stoit conuenable à la tendresse de son sexe; Il pouuoit adiouster, qu'elle estoit pleine d'artifice, dissimulée, & ambitieuse. *Ans de Iesvs Chr.*

Registres du Parlement. En qualité d'heritiere des Comtes de Clermôt en Auuergne elle auoit eu adiudication de ce Comté contre l'Euesque de Clermont, qui en fut euincé par Arrest du Parlement de Paris; combien que luy & ses predecesseurs Euesques en eussent esté en possession par quatre cens ans.

Aprés la mort de Henry Roy de Portugal CATHERINE pretendit aussi droit à ce Royaume, comme se disant issuë par sa mere, de la Maison de Bologne, autresfois alliée à celle de Portugal, quoy que plusieurs autres Princes eussent la mesme pretention. Et voyant que son gendre le Roy d'Espagne Philippes II. s'en estoit emparé, pour le recouurer elle dressa vne armée nauale, dont elle donna la charge à Philippes Strozzy son parent, Colonel de l'Infanterie de France: mais cette entreprise ne reüssit selon le desir de la Princesse. 1580. *Connestagio en l'Hist. de Portugal.*

Par son Testament elle institua heritier Charles de Valois fils naturel du Roy Charles IX. mais cette institution n'ayant peu estre faite au preiudice des donations portées au contract du mariage de CATHERINE en faueur de ses enfans, elle fut annullée par Arrest: Et depuis ce Prince a obtenu du Roy Louis XIII. le Duché d'Angoulesme & autres Seigneuries. B

CATHERINE auoit cognoissance de beaucoup de choses notables, mesmement de la Geometrie, & de l'Architecture; Aussi fit elle construire plusieurs magnifiques Palais qui representoient l'heroïque magnificence qu'elle auoit hereditaire de ses ancestres paternels. Elle fit bastir à Paris le Palais des Tuilleries; celuy dit de la Reyne, maintenant nommé l'hostel de Soissons, les chasteaux de S. Maur des fossez prés Paris, de Monceaux en Brie, & de Chenonceau en Touraine.

Mathieu Zampini. Elle est aussi digne de loüange pour auoir fait fleurir l'Architecture, la Peinture & Sculpture: mais principalement de ce qu'à l'exemple de ses ayeux de la Maison de Medicis, elle fauorisa les beaux esprits & gens sçauants; & de ce qu'elle tira de la Grece & d'Italie en France plusieurs liures anciens & des plus rares manuscrits en toute sorte de langues, qui furent ioints à ceux qu'elle auoit desia de la Maison de Medicis. Elle fit venir le tout à Paris, & à present la Bibliotheque Royale en est decorée. C *Traité des Biblioth. de Louis Iacob.*

Le Roy HENRY II. son mary auoit pour Deuise trois Croissants entre-lacez & couronnez, & quelquesfois vn seul accompagné de ces mots, DONEC TOTVM IMPLEAT ORBEM; donnant par là ingenieusement à entendre; Que tout ainsi que la Lune vient à croistre peu à peu iusques à ce qu'elle ait accomply sa rondeur, de mesme il ne vouloit cesser iusques à ce qu'il eust conquis le Monde par sa valeur & sa prudence militaire, ce que le mot equiuoque ORBEM signifie tres-proprement; car il se prend pour vn rond & pour le Monde. Autres estiment, que par là HENRY protestoit de se consacrer & sa Couronne pour la perfection du Croissant de l'Eglise Catholique troublée de son temps en France & ailleurs. Autres ont escrit, qu'il prit cét Embleme, pour l'affection qu'il portoit à Diane de Poictiers Duchesse de Valentinois, laquelle eut grande part aux bonnes graces & liberalitez de ce Monarque. *Sa Deuise.*

Thuanus Hist. l. 94. Quant à la Reyne CATHERINE son espouse, elle deceda au Chasteau de Blois le v. de Ianuier MIL CINQ CENS QVATRE VINGTS NEVF à l'aage d'enuiron LXX. ans, estant née à Florence le XIII. d'Auril l'an MIL CINQ CENS DIX-NEVF. Son corps deposé dans l'Eglise de S. Sauueur de Blois y demeura iusques à l'an MDCX. qu'il fut *Mort de la Reyne Catherine.* 1589.

Digitized by Google

Ans de la SVS CHR. apporté à S. Denis dans la Chapelle ornée de tres-riches & somptueuses figures de marbre, qu'elle y auoit fait construire pour seruir de Mausolée au Roy son espoux, à elle & à leurs enfans. De dix qu'ils estoient, elle en vid mourir huict contre l'ordre commun de la Nature & les vœux ordinaires des pere & mere. Le grand Cardinal du Perron, Archeuesque de Sens, & Iean Bertaut Euesque de Sées firent d'excellens Poëmes funebres François sur sa mort, Mathieu Zampini Italien luy dressa vn Eloge Italien traduit en plusieurs langues, & Renaud de Beaune Archeuesque de Bourges fit son Oraison funebre à Blois. FRANCE.

Elle auoit premierement en sa Deuise la figure d'I ris ou l'Arc en Ciel auec ces mots Grecs, ΦΩΣ ΦΕΡΟΙ ΗΔΕ ΓΑΛΗΝΗΝ. FERET LVX ISTA QVIETEM. Elle la changea pendant sa viduité, & en prit vne autre composée de larmes tombantes sur vn brasier cendreux, auec ce vers Latin, *Ardorem extinctâ testantur viuere flammâ.* voulant signifier l'ardent amour qu'elle portoit tousiours au feu Roy son espoux, aprés sa mort. De fait la Princesse estant merueilleusement outrée de ce funeste accident, fit demolir le Palais des Tournelles (où maintenant est la place Royale) dans lequel il auoit finy ses iours: Autres donnent B à cette Princesse pour symbole, vne Comete couronnée, auec cette ame, FATO PRVDENTIA MAIOR, pour designer, que le destin est surmonté par la Prudence.

Ce Roy HENRY II. fut loüé à ses pompes funebres par deux Oraisons, que prononça dans l'Eglise de Nostre Dame de Paris & à S. Denys Hierôme de la Rouere, Euesque de Tolon. Pierre Paschal Historiographe publia aussi vn Eloge, ou Discours sommaire de sa vie. Louis le Roy homme eloquent de ce temps là fit le semblable. Autres ont plus amplement descrit son Histoire ou la meilleure part d'icelle; entre autres Blaise de Monluc Mareschal de France. François de Rabutin Gentilhomme Bourguignon, Guillaume Paradin Doyen de Beaujeu, & Thomas Cormier d'Alençon.

Mais sur tous s'y est employé auec vne loüange immortelle ce grand ornement de nostre siecle & des bonnes Lettres Iacques Auguste de Thou President en la Cour de Parlement de Paris, personnage de rare probité iointe à vne exquise doctrine. Encore qu'il fust souuent distrait en des Ambassades, Traitez de Paix & negotiations importantes, si est-C ce qu'il n'a pas laissé d'escrire d'vn style tres-elegant l'Histoire vniuerselle de son temps. Il la commence au regne de ce Prince & la deduit par vn labeur immense de CXXXVIII. liures iusques à l'an MDCVII. Oeuure d'autant plus estimé des bons François, que l'Autheur s'est proposé pour but principal de maintenir l'honneur & la dignité de nos Roys, auec les droits & prerogatiues de leur Auguste Couronne, de representer les choses par la verité puisée dans les plus sinceres originaux, & faire cognoistre, quelles calamitez apportent les factions & discordes ciuiles. Michel de l'Hospital Chancelier de France, ayant en ses poëmes excellens chanté les victoires de HENRY II. Iean Dorat, Pierre de Ronsard, Ioachim du Bellay, Iean Antoine de Baïf, Sceuole de Saincte Marthe, Remy Belleau & autres Poëtes fameux de ce temps-là dresserent aussi à sa memoire plusieurs Poëmes funebres.

ENFANS DE HENRY II. ROY DE FRANCE, & de la Reyne CATHERINE DE MEDICIS sa femme.

33. FRANCOIS II. Roy DE FRANCE & d'Escosse.

FRANCE. | Ans de Iesvs Chr.

ORLEANS. Escartelé; Au 1. & 4. d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces. Au 2. & 3. d'argent, à la Giure ou Serpent d'azur & à l'issant de gueules.
Du Tillet. Thuanus l. 6. Hist. Belleforest l. 6. c. 71.

33. LOVIS DE FRANCE Duc d'ORLEANS nasquit au Chasteau de S. Germain en Laye, le troisiéme de Feurier l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-HVIT, auant Pasques: & fut baptisé au mesme lieu le vingt-neufiéme iour du mois de May suiuant. Il eut pour parrains Iean III. Roy de Portugal (qui pour cét effect enuoya en France Constantin de Portugal son Ambassadeur, frere du Duc de Bragance) & Hercules d'Est II. du nom Duc de Ferrare. La Reyne d'Escosse Marie de Lorraine, vefue du Roy Iacques V. fut la maraine, representée par Anne d'Est femme de François de Lorraine Duc d'Aumale, & bien tost aprés de Guise. Le ieune Prince LOVIS vescut peu de temps, & mourut à Mante le XXIV. d'Octobre l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE, estant aagé d'vn an neuf mois & onze iours. Autres écriuent, que ce fut l'an suiuant lors de l'entrée du Roy à Roüen. *Sa naissance.* 1548. *Sa mort* 1550.

33. CHARLES IX. du nom Roy DE FRANCE, duquel est parlé plus particulierement cy-aprés. B

33. HENRY III. Roy DE FRANCE & de Polongne aura son Eloge aprés Charles son frere.

33. FRANCOIS DE FRANCE Duc d'ANIOV, d'Alençon & de BRABANT, a son Chapitre aprés Henry III.

ESPAGNE. Escartelé; Au 1. quartier, contre-escartelé; Au 1. & 4. canton, de gueules au Chasteau, sommé de trois Tours d'or, qui est CASTILLE; Au 2. & 3. de LEON, qui est d'argent au Lyon de pourpre. Au 2. quartier de l'Escu principal, d'or au pal de quatre pieces de gueules, qui est ARRAGON; Party d'ARRAGON-SICILE, qui est de mesme, flanqué d'argent à deux Aigles de sable. A la pointe de ces deux Escus est anté celuy de GRENADE, qui est d'argent à la Grenade de gueules soustenuë

33. ELIZABETH DE FRANCE Reyne d'ESPAGNE nasquit à Fontaine-bleau le second iour du mois d'Auril l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-CINQ & fut baptisée par Louis Cardinal de Bourbon. Elle eut pour parrain Henry VIII. Roy d'Angleterre, les maraines furent Eleonor d'Austriche, Reyne doüairiere de France deuxiéme espouse de François I. & Ieanne Princesse de Nauarre. Son mariage, dont la proposition fut faite l'an mil cinq cens cinquante-vn, auec Edoüard VI. Roy d'Angleterre, n'eut lieu, parce qu'il mourut peu de temps aprés. *Sa naissance.* 1545.

Ainsi ELIZABETH fut mariée auec PHILIPPES II. Roy d'Espagne, fils de Charles V. Empereur & d'Isabel de Portugal sa femme; au fils aisné duquel l'Infant Charles elle auoit esté aussi promise lors de la paix faite à Chasteau en Cambresis, entre les Couronnes de France & d'Espagne. Mais la Reyne d'Angleterre Marie deuxiéme femme de Philippes estant cependant decedée, Philippes estima estre plus à propos d'espouser luy mesme la Princesse Françoise. La dot fut de quatre cens mil escus pour tous droits paternels & maternels. Au lieu de doüaire, qui n'est en vsage dans l'Espagne, fut arresté, suiuant la coustume, que la Princesse auroit vne somme de deniers. Le Traité de mariage fut passé à Paris le XX. de Iuin MDLIX. suiuant le pouuoir donné à Ferdinand Aluarez de Tolede Duc d'Albe: Il espousa ELIZABETH au nom du Roy son maistre le XXII. de Iuin. Charles Cardinal de Bourbon fit l'office des espousailles dans l'Eglise de nostre Dame de Paris. *Son mariage.* 1559. C

Cette Reyne ELIZABETH fut conduite iusques sur la frontiere d'Espagne par Antoine Roy de Nauarre & autres Princes

Digitized by Google

An de IESVS CHR. 1560. ces du Sang, en l'an suiuant, mil cinq cens soixante. Cette heureuse alliance fut l'vne de celles qui confirmerent la paix entre les deux Couronnes, aprés tant de longues & difficiles guerres. Aussi la Princesse fut-elle communément nommée ELIZABETH DE LA PAIX. Philippes eut d'elle seulement deux filles ; l'aisnée fut Elisabeth Claire-Eugenie Archiduchesse, femme d'Albert Archiduc d'Austriche, l'vn des fils de l'Empereur Maximilian II. Elle ne laissa point d'enfans, mais vne douce odeur de sa Pieté & d'autres vertus. La puisnée fut Catherine d'Espagne espouse de Charles-Emanuel Duc de Sauoye, qui en a eu plusieurs enfans dignes heritiers d'vn digne pere.

1565. Cette Reyne ELIZABETH fut vne des plus sages & vertueuses Princesses de son temps. En l'an mil cinq cens soixante-cinq elle se transporta sur les frontieres de France & d'Espagne, pour y visiter la Reyne Catherine sa mere & le Roy Charles IX. son frere, mais elle ne suruesquit long temps aprés leur entreueuë. Car son trespas aduint, estant enceinte, le troisiéme d'Octobre, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE HVIT, ayant l'aage de vingt & trois ans. Le corps fut enseuely dans l'Eglise du Monastere des Religieuses deschaussées de Madrid, où elle est tenuë & reputée pour SAINCTE. Elle fit construire à Tolede, ville capitale de Castille, vn Conuent pour les filles du tiers Ordre de S. François de Paule, appellées Beates de IESVS MARIA. Fit plusieurs autres fondations & aumosnes à diuerses maisons de Religion, & eut soin des filles, qui n'auoient des biens & commoditez pour se marier.

(Marge : B — Sa mort. 1568. — H. de Cast.)

1598. Le Roy son mary la suruescut trente ans, & deceda en l'an mil cinq cens quatre-vingts dix-huict ; estant aagé de soixante & onze ans, aprés auoir long temps regné. Le Roy Charles IX. fit faire à cette Reyne sa sœur des funerailles somptueuses en l'Eglise de N. D. de Paris ; Simon Vigor Theologal, & depuis Archeuesque de Narbonne fit l'Oraison funebre.

C ELIZABETH auoit pour Deuise, ou Symbole le Soleil & la Lune à l'opposite l'vn de l'autre, enuironnez d'Estoiles & couronnez d'vne Couronne Royale, dont l'ame estoit, IAM FOELICITER OMNIA. Les hommes sçauans de son temps, soit de France, soit d'Espagne, dresserent plusieurs Epitaphes à la memoire de cette grande Princesse, qui sont publiez.

FRANCE. & fueillée de sinople. Au 3. quartier d'AVSTRICHE, qui est de gueules à la fasse d'argent. Soustenu des Armes de la premiere branche de BOVRGONGNE, qui est bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules. Au 4. & dernier quartier, de la derniere branche de BOVRGONGNE, d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure componée d'argét & de gueules. Soustenu de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or armé & lampassé de gueules. Et sur le tout de ces deux derniers quartiers de FLANDRES, qui est d'or au Lyon de sable, armé & lampassé de gueules. Party d'argent à l'Aigle de gueules, becqué & membré d'or, qu'on dit estre du Marquisat du S. Empire.

33. CLAVDE DE FRANCE Duchesse de LORRAINE commença de voir premierement la lumiere du iour à Fontainebleau, au mois de Nouembre l'an MIL CINQ CENS QVARANTE-SEPT. Elle fut leuée sur les fonts de Baptesme par les Suisses, par la fille du Roy Henry de Nauarre, & par Antoinette de Bourbon Duchesse de Guise.

(Marge : Sa naissance. 1547.)

Son mariage 1558. Le cinquiéme iour de Feurier en l'an mil cinq cens cinquante-huict, CLAVDE fut coniointe par mariage à Paris auec CHARLES Duc de LORRAINE & de Bar : fils du Duc François, & de Chrestienne de Dannemarc sa femme. De laquelle Alliance sortirent trois fils & trois filles ; à sçauoir Henry Duc de Lorraine & de Bar, qui n'a laissé que deux filles de sa seconde femme Marguerite de Gonzague ; Charles de Lorraine deuxiéme fils, fut Euesque de Mets & Cardinal du S. Siege ; & François

LORRAINE
Couppé de huict pieces, 4. en chef & 4. en pointe. La 1 du chef de HONGRIE, qui est burelé d'argent & de gueules de huict pieces, qui est de HONGRIE. En la 2. d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, au lambel de gueules de trois pieces en

Digitized by Google

de Lorraine Comte de Vaudemont, qui a pour fils aisné Charles à present Duc de Lorraine & de Bar, à cause de la Duchesse Nicole son espouse, fille aisnée de Henry. Les filles sont, Chrestienne de Lorraine femme de Ferdinand de Medicis Grand Duc de Toscane, qui en a eu entre autres enfans, Cosme II. du nom, pere de Ferdinand II. grand Duc de Toscane. Elizabeth de Lorraine seconde fille a espousé Maximilian Duc de Bauiere; Antoinette de Lorraine leur sœur a esté alliée à Iean-Guillaume Duc de Cleues, qui n'en a eu enfans.

Ans de Iesvs Chr.

CLAVDE DE FRANCE Duchesse de Lorraine leur mere deceda l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET QVINZE, estant aagée de vingt-sept ans. Arnaud Sorbin Docteur en Theologie, Predicateur du Roy, & depuis Euesque de Neuers, fit son Oraison funebre en l'Eglise nostre Dame de Paris. Charles Duc de Lorraine espoux de la Princesse mourut en l'an MIL SIX CENS HVIT, estant fort aagé. B

Son deces. 1575.

FRANCE. chef, qui est ANIOV NAPLES. En la 3. d'argent à la Croix potencée d'or, cantõnée de quatre Croisettes de mesme metal, qui est HIERVSALEM. La 4. d'or au pal de quatre pieces de gueules, qui est ARAGON. La 1. de la pointe, d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules, qui est ANIOV. La 2. de GVELDRES, qui est d'azur au Lyon contourné d'or, couronné, armé & lampassé de gueules. La 3. d'or au Lyon de sable, armé & lampassé de gueules, qui est FLANDRES. La 4. d'azur à deux Bars addossez d'or, dentez & allumez d'argent, l'Escu semé de croix recroisettées au pied fiché d'or, qui est BAR.

Sur le tout, d'or à la bande de gueules, chargée de trois Allerions d'argent, qui est LORRAINE. Party DE FRANCE.

FRANCE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

33. MARGVERITE Reyne, Duchesse de Valois, nasquit le quatorziéme iour de May, l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE DEVX, & eut pour maraine sa tante paternelle Marguerite de France Duchesse de Sauoye & de Berry. Elle merita l'alliance du plus genereux Monarque du Monde, qui fut HENRY LE GRAND, alors Prince, & depuis Roy de Nauarre, lequel Dieu appella aussi à la Monarchie Françoise. Leur mariage fut celebré à Paris au mois d'Aoust MIL CINQ CENS SOIXANTE ET DOVZE. Mais la Prouidence diuine ne permit pas, que cette Princesse peust par vne lignée rendre au Roy son espoux les fruicts & les contentemens, que ses affections luy destinoient. Se voyant donc mal propre à la generation, elle se monstra non seulement Princesse du Sang de France, mais C aussi mere du peuple, aimant la paix & le repos de son pays. Et pour luy tesmoigner, supplia le Roy d'aduiser à se procurer, sous la dispense de l'Eglise, vne femme, de laquelle il peust laisser vne heureuse posterité. Ainsi leur mariage estant dissous par l'authorité de l'Eglise, pour autres tres-grandes considerations & legitimes empeschemens, mesme de la parenté proche du Prince & de MARGVERITE, du defaut de consentement, de la nullité de la dispense octroyée par le Pape Gregoire XIII. le Roy espousa en l'année suiuante, la Serenissime Princesse de Toscane Marie de Medicis, duquel mariage est sorty le Roy LOVIS XIII. que MARGVERITE (à laquelle ne laissa de demeurer le nom de Reyne, Duchesse de Valois) honora & cherit autant que s'il eust esté son propre fils. N'estant encore que Dauphin elle l'institua son heritier aux Comtez de Clermont & d'Auuergne, & à la Baronnie de la Tour, qui auoient esté adiugez à cette Princesse par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, en vertu du Contract de mariage de la Reyne Catherine de Medicis sa mere, par lequel elle pretendoit, que la donation faite en forme de substitution, contenuë en ce contract, estoit faite à son profit.

Sa naissance. 1552.

Son mariage. 1572.

I. A. Thuan.

Remonstrances de Iacq. de la Guesle Procur. general du Roy.

1600.

Registres de la Cour de Parlement.

Cette dissolution, ou declaration de nullité de mariage faite, MARGVERITE choisit son seiour dans Paris par la permission du Roy, qui l'appella sa sœur & luy augmenta ses pensions. Aprés maintes trauerses & inquietudes d'esprit, trouuant vn repos asseuré, elle s'adonna à vne maniere de vie si douce & serieuse, qu'en toutes ses actions & iusques à sa table, elle estoit ordinairement enuironnée de gens accomplis en toute sorte de sciences, des discours desquels ioints auec le sien, les assistans remportoient tousiours quelque bonne instruction. Car à l'exemple de ses tantes Marguerite Reyne de Nauarre, & Marguerite Duchesse de Sauoye, elle s'estoit acquise auec la doctrine, vne grace particuliere de bien dire, & de coucher par écrit. Mais sur tout elle estoit si charitable, qu'elle employa la pluspart de son reuenu à la nourriture & entretenement des pauures, qui la regretterent infiniment aprés son trespas. Elle departit aussi plusieurs sommes de deniers à la construction de diuerses Eglises & Monasteres, & deceda dans son Hostel du Faux-bourg de S. Germain des prez à Paris, qu'elle commença d'y faire bastir, le vingt-septiéme iour de
Sa mort 1615. Mars, l'an MIL SIX CENS QVINZE, estant aagée de soixante trois ans. Son corps fut deposé par quelque temps en vne Chapelle qu'elle a fondée en l'Eglise des Augustins reformez au mesme Faux-bourg. Depuis il a esté porté à sainct Denys, & le cœur enseuely dans la mesme Eglise des Augustins, où l'on void vne Inscription Latine, faite à la memoire de cette grande Princesse.

Decade du Roy Louis le Iuste liv. 10.

B

33. VICTOIRE & IEANNE de France filles iumelles nasquirent à Fontaine-bleau le iour S. Iean Baptiste vingt-quatrié-
1556. me de Iuin, MIL CINQ CENS CINQVANTE-SIX. L'aisnée eut pour parrain le Cardinal Caraffe Legat en France & neueu du Pape Paul IV. lequel donna le nom en memoire des victoires, que le Roy Henry II. son pere auoit acquises sur ses ennemis. Cette ieune Princesse VICTOIRE DE FRANCE mourut tost aprés, & IEANNE sa sœur deceda aussi incontinent qu'elle fut née & qu'elle eut receu baptesme. *Du Tillet.*

C

ENFANS NATVRELS DV ROY HENRY II.

33. HENRY D'ANGOVLESME Grand Prieur de France, Admiral des mers de Leuant, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy au Comté de Prouence. Le Roy son pere le procrea d'vne Dame Escossoise de la Maison de Leuiston: Estant encore ieune, il fut pourueu de la dignité de Grand Prieur de France, par la mort de François de Lorraine de la Maison de Guise.

ANGOVLESME. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, brisées d'vne barre d'argent. Au chef de gueules à vne Croix d'argent, qui est de l'ordre de Malthe.

Depuis le pays de Prouence estant trauaillé de grands tumultes & factions, & s'estant formez deux partis, l'vn appellé des Carcistes, qui suiuoient le Com-
1579. te de Carces, Lieutenant general du Roy en la Prouince, & l'autre des Razas, qui tenoient le party du Mareschal de Rais, pour appaiser ce trouble la Reyne mere du Roy Henry III. obtint de sa Maiesté vne abolition des choses passées, & moyenna, que cét HENRY, frere bastard du Roy, fust estably Gouuerneur & son Lieutenant general en la Prouince. Neantmoins peu de temps aprés le Roy ayant pourueu du mesme Gouuernement François de la Baume Comte de Suze, la Noblesse du pays s'opposa à la deposition du Prince Grand Prieur, lequel fut honorablement restably par le Roy. *Hist. de Prouence de C. de Nostradamus.*

Cependant le feu de la guerre ciuile s'estant rallumé, ceux de la faction de
1585. la Ligue voulant entreprendre en la Prouence, mesme s'emparer de Marseil- *Ant. de Ruffy Hist. de Marseille.*

FRANCE.

le, HENRY vsa d'vne telle vigilance & dexterité, pour les en diuertir, qu'aprés auoir fait prendre & punir aucuns seditieux, il asseura la ville au seruice du Roy. Sa Maiesté luy témoigna la satisfaction qu'elle auoit de ce signalé seruice par luy rendu en telle occasion, & en la conseruation d'vne si importante place. Et d'autant qu'il y auoit aussi des secrettes intelligences sur la ville d'Arles, le mesme Prince s'estant transporté en celle d'Aix, capitale de la Prouince, donna si bon ordre, qu'il fit encore executer à mort aucuns des conspirateurs.

An de Iesvs Chr.

Bien tost aprés Philippes d'Altouiti Baron de Castellane, ayant conceu quelque mal-talent contre ce Prince, qui estimoit auoir esté offensé par luy, en vne rencontre mal-heureuse, ils s'enferrerent l'vn l'autre, à Aix, le deuxiéme iour du mois de Iuin l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS ET SIX. Cette mort causa de grands remuëmens. *Sa mort* 1586.

HENRY estoit tres-beau de visage, fort adroit à cheual, aux armes, & à tous exercices honnestes & liberaux. Il estoit d'ailleurs docte aux langues, aymoit la Chasse, la Musique, la Peinture & la Poësie, en laquelle il excelloit. Aussi auoit-il eu pour moderateur de sa ieunesse, Iean de Morel Gentil-homme Ambrunois fort accomply, qui estoit également garny de sçauoir & de vertu.

Sc. Sammarthanus Elegiar. lib. 3.

B

Son corps fut deposé en l'Eglise des Carmes d'Aix, dans la Chapelle dite vulgairement du Roy René, qui estoit Duc d'Anjou, Comte de Prouence & Roy de Sicile.

FARNESE. D'or à six Fleurs de Lis d'azur 3.2.1. Party de FRANCE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or brisées d'vne barre d'or.

Io Bapt. Adriani lib. 10. della Hist.

Thuanus Histor. lib. 12.

33. DIANE Legitimée de FRANCE, Duchesse de Castre, de Montmorency, & de Chastelleraud, puis d'Angoulesme, Comtesse de Ponthieu. Pendant les guerres d'entre l'Empereur Charles V. & le Roy Henry II. les Seigneurs de la Maison de Farnese, dont le Chef estoit Duc de Parme, furent pris & leurs Estats, en la protection du mesme Roy Henry, lequel pour se les obliger d'vn plus estroit lien, accorda le mariage de cette Princesse DIANE Legitimée DE FRANCE, sa fille naturelle, auec HORACE FARNESE Duc de Castre, fils puisné de Pierre-Louis, frere d'Octauian, & oncle du fameux Alexandre Farnese successiuement Ducs de Parme, de Plaisance, & de Castre.

Ce Duc Horace, d'vn courage martial, fut l'vn de ceux qui entrerent dans Mets, pour la defendre contre le mesme Empereur; & peu de mois aprés son mariage, contracté en l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-TROIS, il se trouua aussi au siege de Hedin en Artois; & fut tué d'vn coup de canon dans le Chasteau de cette place, au grand regret du Roy, de la France, & de l'Italie, pour ses rares conditions. Son corps fut inhumé dans l'Eglise des Minimes d'Abbeuille. *Son 1. mariage* 1553.

C

MONTMORENCY. D'or à la Croix de gueules accompagnée de seize Allerions d'azur. Party de FRANCE à la barre d'or.

A. du Chesne en l'Histoire de la Maison de Montmorency.

En second mariage la Princesse DIANE espousa FRANCOIS Duc DE MONTMORENCY, Pair & Mareschal de France, fils aisné d'Anne Connestable de France, & de Magdelene de Sauoye son espouse. Le contract de ce mariage fut passé à Villiers-Col-de-Rets, le troisiéme iour de May l'an MIL CINQ CENS CINQVANTE-SEPT, en presence du Roy Henry II. qui constitua à cette Princesse sa fille en dot la somme de cinquante mil escus d'or; Par le moyen duquel mariage ce Duc de Montmorency se veid depuis fort proche allié des Roys François II. Charles IX. & Henry III. ausquels il rendit de grands & notables seruices. *Son 2. mariage* 1557.

Encore qu'il fust ieune, si est-ce qu'il merita pour ses vertus d'estre pourueu de la charge de Mareschal de France, & de celle de Gouuerneur & Lieutenant general pour sa Maiesté en la ville de Paris & Isle de France, ayant pendant son Gouuernement maintenu au deuoir cette grande ville. Lors de la guerre contre l'Empereur Charles V. la defense de la ville de Theroüenne luy fut commise; En quoy il se porta tres-genereusement; mais la foiblesse de la place fut cause, qu'elle tomba és mains des Imperiaux, & luy demeura prisonnier. A la bataille de S. Denys il se porta aussi auec telle valeur, que poussé d'vne iuste douleur des playes receuës par son pere, qui luy causerent sa mort glorieuse, l'honneur de la victoire luy fut deu en partie. 1567.

Fr. de Belle-forest.

Depuis le Roy Charles l'enuoya Ambassadeur en Angleterre, pour y confirmer l'Alliance entre les deux Couronnes; ce qu'il executa auec beaucoup 1572.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

de gloire, & fut honoré par la Reyne Elizabeth de l'Ordre de la Iartiere, qu'il accepta auec la permission du mesme Roy son Prince. FRANCE.

Mais encore que tant de seruices & d'actions notables eussent donné preuue asseurée de sa fidelité & de la sincere affection qu'il auoit au bien de la France & du Roy; neantmoins l'artifice de ses ennemis eut tel pouuoir, qu'on le soupçonna d'auoir participé à quelques secrettes pratiques; & en suite fut arresté & retenu sur la fin du regne de Charles IX. mais à l'aduenement de Henry III. il fut liberé & solemnellement absous.

1576. En fin, ayant par ses modestes deportemens surmonté la maluei llance de
1579. ceux qui luy causerent sa prison, il mourut le cinquiéme iour de May MIL CINQ CENS SOIXANTE ET DIX-NEVF, & fut inhumé en l'Eglise de sainct Martin de Montmorency. Henry Seigneur de Damuille aussi Mareschal & depuis Connestable de France son frere puisné luy succeda Car le fils qu'il auoit eu de DIANE, qui portoit le nom d'Anne son ayeul paternel, estoit mort en ieunesse.

La Duchesse demeura depuis en viduité, & a esté fort estimée pour les loüables qualitez qui reluisoient en elle, mesmement la Pieté, la Charité & autres
B vertus Chrestiennes. Elle trauailla grandement à la reconciliation des deux
1589. Roys Henry III. & IV. en l'an mil cinq cens quatre-vingts & neuf. Et en l'an *Hist. de Montmorency.*
1606. mil six cens six elle tint la place de l'Infante d'Espagne Elizabeth d'Austriche Duchesse de Brabant, marraine du Roy LOVIS XIII. lors de la ceremonie faite à Fontainebleau en grande magnificence; Auquel temps DIANE portoit la qualité de Duchesse d'Angoulesme, ce Duché luy ayant esté laissé par le Roy Henry III. auec le Comté de Ponthieu, & l'vsufruit du Duché de Chastelleraud en Poitou. Il l'eut en telle estime, qu'il luy donna aussi le Gouuernement & la Lieutenance generale en Limousin.

Sa mort. 1619. Cette Princesse mourut à Paris au mois de Ianuier l'an MIL SIX CENS DIX-NEVF, estant aagée de quatre-vingts deux ans, ayant institué heritier en la pluspart de ses biens François de Valois Comte d'Alais son petit neueu, & à luy substitué Louis son frere Comte d'Alais, enfans de Charles Duc d'Angoulesme. Elle fut inhumée dans l'Eglise des Minimes de la ville de Paris, en la Chapelle qu'elle y fit commencer, où on luy a erigé vne riche sepulture de marbre, sur laquelle son effigie est éleuée auec vne Inscription Latine. Mathieu de Morgues sieur de S Germain Docteur en Theologie, Predicateur du Roy Louis le Iuste, & de la Reyne sa mere, fit l'Oraison funebre, par laquelle il represente les vertus dont la Princesse estoit doüée.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

FRANCE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or. Escartelé d'Escosse; D'or au Lyon de gueules renfermé dans vn double Tres-cheur fleuré contre-fleuré de mesme.

FRANCE. Party d'Escosse Comme cy-dessus.

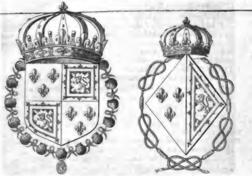

B

33. FRANCOIS II.

ROY DE FRANCE ET D'ESCOSSE.

Chapitre VI.

LE Roy Henry II. n'estant encore que Dauphin, ce Prince son fils aisné prit naissance à Fontainebleau le xx. de Ianuier l'an MIL CINQ CENS QVARANTE TROIS auant Pasques. Il fut baptisé le dixiéme ensuiuant & eut pour parains le Roy François I. son ayeul; Charles de France Duc d'Orleans son oncle: la Princesse Marguerite sa tante depuis Duchesse de Sauoye fut marraine. On luy donna le nom de l'ayeul & la qualité de Duc (peut estre de Bretagne:) Auparauant que proceder au baptesme le Roy son ayeul le fit Cheualier.

Du Tillet. *Naissance.* 1543. *Ceremonial de France.*

Ce Prince, estant à l'aage de quinze ans, son mariage fut traité à Paris le XIX. d'Auril MIL CINQ CENS CINQVANTE-HVIT, auec la Reyne d'Escosse MARIE STVART, fille vnique & seule heritiere de Iacques V. Roy d'Escosse & de Marie de Lorraine, de la Maison de Guyse. Dés ce temps le Prince fut nommé Roy Dauphin. Le Traité du mariage porte; Que les confederations & amitiez de tout temps establies & continuées entre les Royaumes de France & d'Escosse estoient notoires; Que les Roys auoient tousiours estimé les affaires propres des vns estre communes aux autres, iusques à auoir (depuis deux cens ans auparauant) voulu suiure & courir mesme fortune en temps de paix & aux plus grands hasards de la guerre. Pour l'entretenement & accroissement de laquelle amitié, s'estoit faite Alliance entre la fille aisnée du Roy François alors dernier decedé, & le mesme Roy Iacques V. Aduenu le decés duquel, Henry II. continuant en la deuotion du Roy son pere, auroit pris en sa protection le Royaume d'Escosse assailly par les Anglois. Et pour empescher que l'heritiere de ce Royaume delaissée és premiers ans de son enfance, ne tombast és mains des Anglois, elle auroit, du consentement de la Reyne doüairiere sa mere, & des Estats d'Escosse, esté conduite en France en intention d'espouser le Dauphin, fils aisné du Roy. Que l'vn & l'autre ayant atteint

Son mariage. 1558. *Thuanus.* *Buchananus.* *Tresor des Chartes de France.* C

An de Iesvs Chr. aage capable de mariage auroit en fin esté accordé & par l'vn des articles d'iceluy conuenu; Que FRANCOIS porteroit le Titre de Roy d'Escosse, & que ses Armes seroient écartelées auec celles d'Escosse & liées sous mesme Couronne. Le doüaire fut assigné sur le Duché de Touraine, & le Comté de Poictou. Ce mariage fut celebré solemnellement dans l'Eglise de Nostre Dame de Paris par Charles Cardinal de Bourbon, Archeuesque de Rouën; Et d'autant qu'en ce temps aduint le decés de la Reyne Marie d'Angleterre, par l'aduis du Cardinal de Lorraine, oncle maternel de cette Reyne d'Escosse, elle prit la qualité de Reyne d'Angleterre & d'Irlande auec les Armes, nonobstant la pretension d'Elizabeth sœur de Marie. FRANCE. *Memoires de M. de Castelnau Sieur de la Mauuissiere.*

Son couronnement En l'année suiuante FRANCOIS succeda à la Couronne de France aprés la mort du Roy Henry II. son pere, & fut sacré & couronné à Reims le XVII. de Septembre l'an MDLIX. par Charles Cardinal de Lorraine Archeuesque du lieu. Le Prince estant maladif, d'esprit foible & de complexion delicate, auoit besoin de prudens Ministres pour fortifier sa foiblesse & son incapacité; Ainsi les Princes du Sang pretendirent l'administration des affaires. Au contraire le Duc de Guise & le Cardinal son frere, estroitement alliez au Roy du costé de la Reyne sa femme leur niece, pretendoient cette dignité. Mais la Reyne Catherine mere de sa Maiesté, Princesse d'vne merueilleuse adresse & d'excellent esprit, soustenoit, qu'elle luy appartenoit. Delà nasquirent diuerses ialousies & partialitez, qui ne se firent que trop ressentir sous ce regne, & sous les trois qui le suiuirent. 1559. B *Thuanus. Mathieu. Dauila.*

1560. A ce malheur fut adiousté celuy du tumulte d'Amboise, excité par aucuns de la nouuelle religion pretenduë reformée, qu'on appella Huguenots; qui furent seuerement chastiez; Cela n'admortit pas le feu de la sedition; Car il se ralluma bien tost aprés, & causa de grands maux par tout le Royaume. Mais, comme le Roy poursuiuoit instamment à Rome par ses Ambassadeurs l'ouuerture du Concile de Trente, intermis pendant le Pontificat de Paul IV. auec dessein de ramener les déuoyez au giron de l'ancienne & vraye Eglise par des douces contraintes, & de faire cesser le schisme; D'autre part le Roy assembloit les Estats generaux dans sa ville d'Orleans pour remedier aux desordres, qui s'estoient glissez, où se trouuerent les Princes de Bourbon. Le Monarque FRANCOIS n'en pût voir la conclusion, non plus que de la poursuite rigoureuse faite contre vn Prince de son Sang. Car il fut saisi d'vn catharre ou aposteme à l'oreille auec tant de violence, qu'il passa de cette vie en l'autre le v. iour de Decembre, l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE, ayant regné XVII. mois & XXV. iours, & vescu prés de XVII. ans, Prince qui estoit de naturel doux & enclin à la vertu & à la Iustice: On soupçonna qu'il fust empoisonné. Son cœur eut la sepulture dans l'Eglise de S. Croix de la mesme ville d'Orleans, & son corps à S. Denis. *Thuanus. H. Dauila.* C *Thuanus.* *Sa mort.* 1560.

La Reyne sa vefue estoit née en Decembre MIL CINQ CENS QVARANTE-DEVX, auquel an elle perdit son pere. A l'aage de XVIII. mois la Reyne Regente sa mere & les Estats du pays la firent couronner; puis la Princesse ayant atteint six ans estant amenée en France elle y fut premierement mariée. 1542.

FRANCOIS son espoux (duquel elle n'eut point d'enfans) estant decedé, elle se retira dans son Royaume d'Escosse pour y reprendre son authorité & viure en paix: mais elle y trouua le discord & la diuision d'opinions & de volontez. Toutesfois au commencement elle fut grandement reuerée de ses suiets & recherchée de tous ses voisins; (chacun iu- *Buchananus hist. Scot.*

Digitized by Google

FRANCE. geant, qu'il n'y auoit grande fortune & alliance qu'elle ne peust meriter, estant Reyne en la fleur de son aage, parente proche & presomptiue heritiere de sa cousine Elisabeth Reyne d'Angleterre, qui s'estoit fait recognoistre telle) & doüée d'autres graces particulieres, & de plus excellente beauté de corps & d'esprit, qu'autre Princesse de son temps; Aussi pendant sa viduité fut-elle poursuiuie en mariage par Charles Archiduc d'Austriche, Alfonse d'Est Duc de Ferrare & par autres Princes. Mais elle arresta ses affections sur Henry Stuart Seigneur d'Arlay, Prince tres-beau & tres-accomply, fils aisné de Mathieu Comte de Lenox, qui estoit de mesme Sang & Maison qu'elle; Elisabeth procura secretement le mariage, qui fut trouué bon par la Reyne Catherine & le Conseil de France. Henry fut donc Roy d'Escosse par cette Alliance; mais bien peu de temps. Car deux ans aprés il perdit la vie par vne malheureuse conspiration. Le soupçon en tomba sur la Princesse; laquelle passa en troisiémes nopces auec Iacques Heburne Comte de Bothuuel, qu'elle fit Duc des Orcades. Il ne prit la qualité de Roy: mais ce mariage fut blasmé de plusieurs, pour ce que le Comte auoit esté enueloppé en l'accusation de la mort tragique de Henry. Ce Prince & son espouse ayant esté deux rares exemples de l'inconstance des choses humaines.

An de Iesus Chr. 1564.

M. de Castelnau sieur de Mauuissiere en ses Memoires.

B

La Reyne voyant croistre les troubles dans son Estat, que le Comte de Mouray son frere bastard & les Religionnaires y auoient excité & les fomentoient de iour à autre, mettant arriere tout respect, elle resolut de se retirer en France, comme sa seconde patrie, pour se mettre à couuert de la sedition. Aussi qu'elle auoit esté contrainte par force de resigner sa Couronne au ieune Prince Iacques son fils vnique sorty du mariage de Henry Stuart & d'elle.

Comme elle estoit sur mer, les vents la pousserent dans l'Angleterre contre son gré & son attente: Elle y fut receuë en apparence fauorablement par la Reyne Elisabeth sa cousine; mais quelques mois aprés elle la fit arrester prisonniere. Ayant conceu vne secrete enuie & ialousie contre elle, qui degenera en vne haine mortelle de ce que par le conseil de ses oncles, elle auoit en sa ieunesse pris le titre & la qualité de Reyne d'Angleterre, comme petite fille de Marguerite d'Angleterre Reyne d'Escosse, se pretendant à meilleur titre qu'Elisabeth estre Reyne de ce pays; Mais elle esprouua, que les prosperitez de la vie, mesmes entre les plus éleuez en fortune, sont bien souuent peu constantes & asseurées. Car aprés vne rigoureuse prison de dix-huict ans, Elizabeth la fit condamner & inhumainement executer à mort contre le droit diuin & humain, contre celuy des gens & la dignité d'vne si grande & Souueraine Princesse. G

Le iugement seuere donné sous vn vain & coloré pretexte de conspiration attentée contre Elisabeth, fut executé dans le Chasteau de Fondringaye le XVIII. de Feurier, MIL CINQ CENS QUATRE VINGTS SEPT. la Princesse estant lors aagée de XLV. ans.

Mort de la R. Marie. 1587.

Se voyant proche de partir de ce Monde, elle fit paroistre vne si ferme constance & resignation à la volonté de Dieu, que non seulement elle n'eut besoin de consolation des siens; Mais au contraire elle mesme les consola. Ne pouuant d'ailleurs estre assez estimée pour auoir si genereusement persisté en la Foy Catholique. Vertus qui ont esté loüées par tous les Escriuains de son temps, & mesme par aucuns Anglois de la Religion nouuelle. Son corps fut enseuely en l'Eglise de Pierre-bourg en Escosse, où l'on dressa vne Inscription Latine à sa memoire. Guillaume Cambden Anglois l'a publiée dans l'Histoire qu'il a escrite de la Reyne Eliza-

G. Cambdenus.

Digitized by Google

An de IESVS CHR. — FRANCE.

Elisabeth; Il y comprend aussi partie de celle de la Reyne MARIE; suiet encore traité par les Peres Hilarion de Coste Minime & Nicolas Caussin de la Societé de IESVS. Autres ont monstré parlant de ce grand exemple, que les Roys quoy que delinquans ne sont en nuls cas punissables du dernier supplice; n'estant responsables de leurs actions qu'à Dieu seul.

P. Airaud.

P. Mathieu Hist. de Henry III.

Sur l'aduis que le Roy de France Henry III. beau-frere de cette Princesse eut de la rigoureuse procedure, que l'on faisoit contre elle; il enuoya Pompone de Bellieure l'vn de ses plus fideles & sages Conseillers (depuis tres-digne Chancelier de France) vers Elizabeth, pour la destourner d'executer le cruel dessein qu'elle auoit de faire mourir sa cousine. Mais la raison, l'eloquence de ce graue Ambassadeur, & la dignité du Monarque son maistre ne peurent vaincre la passion violente & l'animosité d'Elizabeth. Le Roy, pour rendre les derniers honneurs à la Princesse, fit dans l'Eglise de Nostre Dame à Paris celebrer son seruice funebre, y assistant vestu en deüil. L'Oraison fut prononcée par Renaud de Beaune Archeuesque de Bourges; & depuis le grand Cardinal du Perron publia des Stances sur la mort de la Princesse, comme d'autre part le S^r^ du Vair Garde des Seaux de France mit au iour vne Oraison funebre à la loüange de cette Reyne, auec l'eloquence qui luy estoit ordinaire.

Thuanus.

B

Le Roy Iacques son fils, depuis Monarque de la grãde Bretagne, fit trãsporter le corps à Westmonster, où sont les sepulchres des Roys d'Angleterre, & luy fit dresser vn superbe Mausolée de bronze: Ayant, comme bon fils, par d'autres monuments encore plus durables honoré sa memoire, & fait voir l'iniustice de la mort de celle, qui luy auoit donné la vie.

Le Roy FRANCOIS II. portoit pour Deuise vne Colomne ardente, en laquelle estoit vn rouleau couronné, auec ces mots, LVMEN RECTIS; à l'imitation de la Colomne, qui parmy les tenebres de la nuit, conduisoit le peuple d'Israël, quand il sortit d'Egypte pour aller en la terre de Promission. Signifiant par là, que Dieu sert de guide tres-asseurée aux vertueux, & les conduit par le vif éclat de sa lumiere.

C

Autres tiennent, que ce Roy auoit pour Symbole deux Globes couronnez, l'vn celeste & l'autre terrestre separez d'vne Espée nuë pointée vers le Ciel, auec cette ame VNVS NON SVFFICIT ORBIS; pour monstrer, qu'vn Monde ne suffiroit à la grandeur de son courage.

La Reyne MARIE son espouse auoit pour Symbole, ALIAMQVE MORATVR, designant la Couronne d'Angleterre, qu'elle attendoit, comme plus proche heritiere, dont le droit est en fin découlé de par elle en la personne du Roy Iacques son fils & successeur.

On luy attribuë aussi pour Embleme vn Sep de vigne representé d'vn costé auec ses fruits & feüilles, & de l'autre, comme s'il estoit sec & sterile; en la region de l'air paroissant vn bras, qui sort d'vn nuage en action de couper vn surion, & verge desseichez, auec ces mots, VIRESCIT VVLNERE VIRTVS; ce qu'on peut interpreter, que la vertu de la Princesse prit force & vigueur dans le malheur des aduersitez.

Lors que FRANCOIS & MARIE furent alliez, on publia diuers Epithalames elegans, entre autres ceux d'Adrian Turnebe & Georges Buchanan; Comme fit le Chancelier de l'Hospital; Qui d'ailleurs escriuit vn excellent Poëme addressé au ieune Prince lors de son aduenement à la Couronne de France; contenant des instructions salutaires pour bien & heureusement regner. Aussi l'honneur est deu à cét autre Papinian de son temps, d'auoir esté l'autheur à FRANCOIS & à Charles son successeur, de faire des vtiles Ordonnances.

FRANCE.
D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

AVSTRICHE.
Escartelé ; au 1. & 4. burelé d'argent & de gueules de huit pieces, qui est de Hongrie. Au 2. & 3. de Boheme, qui est, d'argent, au Lyon de gueules, à la queuë noüée & passée en sautoir. Et sur le tout vn escu de gueules, à la fasse d'argent, qui est d'Avstriche. Party de Bovrgongne ancienne, qui est bandé d'or, & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules. Party de France.

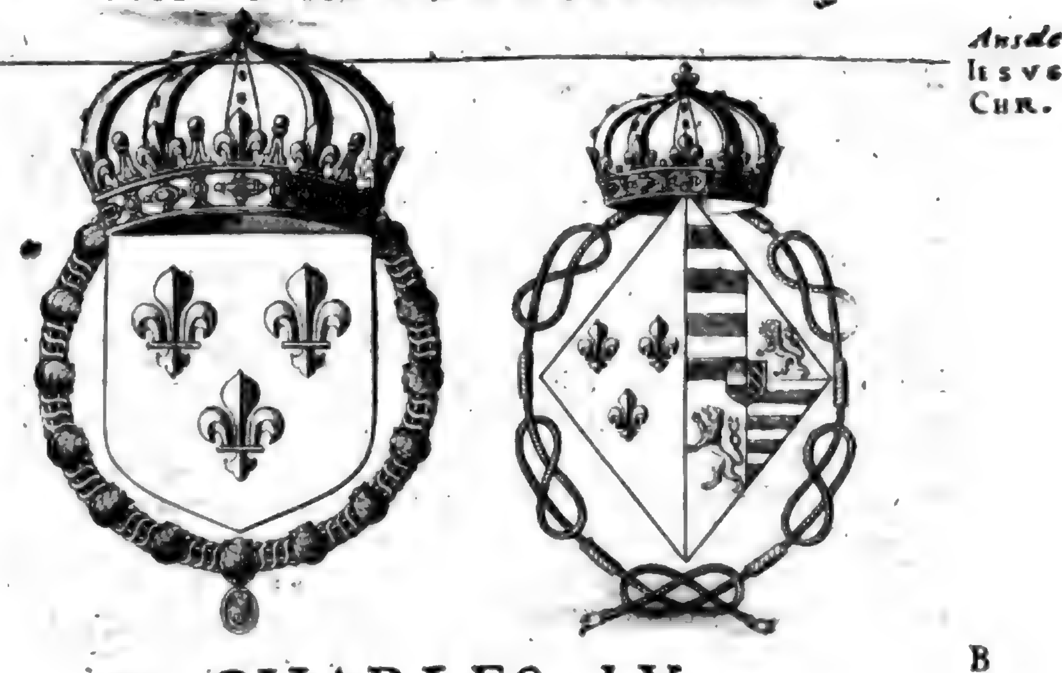

B

33. CHARLES IX. ROY DE FRANCE.

Chapitre VII.

APres le decés du Roy François II. ce Monarque son frere puisné succeda à la Couronne, estant en l'aage de dix ans & demy. Il estoit nay à S. Germain en Laye le xxvii. de Iuin l'an mil cinq cens cinqvante, & eut premierement le nom de CHARLES MAXIMILIAN, que luy donna l'Ambassadeur du Roy de Boheme, depuis Empereur Maximilian II. qu'il eut pour parain auec Henry II. Roy de Nauarre, & pour maraine Anne d'Est Duchesse de Guise. Mais ayant succedé au Royaume, la Reyne Catherine sa mere luy fit laisser le nom de Maximilian, pour retenir celuy de CHARLES. En sa ieunesse il eut les Titres de Duc d'Angoulesme, puis d'Alençon & en suite celuy d'Orleans. 1560. Sa naissance. 1550. Du Tillet. Ioan. Tillius Episc. Meld. in Chron. C

A son aduenement l'Assemblée des Estats fut continuée dans Orleans. N'estant Maieur, la Reyne sa mere fut nommée Regente, & Antoine Roy de Nauarre estably Lieutenant general pour gouuerner l'Estat auec elle. Thuanus. H. C. Danila.

Aprés la closture des Estats (ausquels on arresta plusieurs vtiles Ordonnances) CHARLES fut sacré & couronné à Reims par l'Archeuesque Charles Cardinal de Lorraine, le xv. de May feste de l'Ascension l'an mil cinq cens soixante & vn. 1561.

En cette premiere fleur de ieunesse, nostre Monarque rendit des tesmoignages de generosité & de viuacité d'esprit. Car à son couronnement la Regente sa mere luy disant ; Qu'en si bas aage il ne pourroit supporter la peine des longues ceremonies, il respondit ; Qu'au contraire il le feroit tres volontiers & y seroit tousiours disposé, lors qu'autres Couronnes s'offriroient à luy, & que ce faix estoit bien doux à supporter. P. Massonus.

L'Office de Connestable ayant vaqué par le decés d'Anne Duc de Montmorency, le Roy considerant la consequence de pouruoir de cét

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. Office, pendant les troubles, quelqu'vn des Grands de son Royaume, il dit; Qu'il n'auoit besoin d'ayde d'autruy, & que luy mesme estoit assez aagé & pourueu de force suffisante pour porter l'Espée, marque de cette eminente dignité, solstice des honneurs militaires. Aussi n'y fut-il point pourueu. FRANCE.

1561. On esperoit, que par l'Assemblée des Estats transferée à S. Germain en Laye, puis par le Colloque qui auoit esté tenu à Poissy pour conferer des differends de la Religion, & pour trouuer moyen de les terminer; Ce qui fut suiuy de l'Edit qu'on nomma de Ianuier, fait en l'an *Fr. Belcarius. Thuanus.*
1562. MDLXII. par lequel la liberté de conscience estoit accordée en certains endroits du Royaume à ceux de la Religion nouuelle pretenduë reformée; il seroit pourueu aux discordes naissantes, & aux factions, & que par ces moyens la tranquillité publique seroit restablie. Mais ces remedes ne peurent guerir vn si grand mal; les esprits ne laisserent pas d'estre tellement aigris & diuisez, qu'on ne pût empescher, que le feu d'vne funeste guerre ciuile n'embrasast de toutes parts cette fleurissante Monarchie. A quoy se ioignit l'animosité & la haine entre les Grands *P. Matthieu. Dauila.*
B de l'Estat, qui degenerent en des partialitez funestes. A diuerses fois le feu des diuisions ciuiles se ralluma, lors que par des Conferences & par des Traitez de paix on les croioit esteintes. Pour surcroist de ces malheurs les Estrangers furent souuent attirez par les deux Partis iusques dans le cœur du Royaume, pour ayder à sa ruine & desolation.

Mais comme Dieu protege les Souuerains & les maintient contre la rebellion de leurs suiets; Aussi le ieune Roy, par la sage conduite de la Reyne sa mere & de ses Lieutenans generaux, pendant son aage tendre demeura victorieux en plusieurs batailles & combats, sieges de villes & de places fortes, qui se remirent en son obeïssance. Ainsi la France fut sur le point de tomber sous le pesant fardeau de tant de miseres: & perdit plusieurs Princes, Officiers de la Couronne & grands Capitaines emportez par la fureur des armes. Entre ceux-là furent Antoine Roy de Nauarre, François de Lorraine Duc de Guise, & Anne Duc de Montmorency Connestable. Au commencement du trouble ces Princes & Seigneurs (qu'on appella le Triumuirat) s'estoient vnis sous l'authorité Royale, pour empescher que cette nouuelle Religion ne prist
C pied, & pour s'opposer à Louis de Bourbon Prince de Condé magnanime & de grand cœur, & à l'Admiral de Chastillon Gaspar de Colligny, Chefs des Religionnaires (qui coururent en fin pareille fortune que les autres.)

1562. Les surprises d'Orleans, de Poitiers, d'Angers, de Tours & d'autres villes importantes faites par les rebelles ouurirent la porte à tous ces grands troubles & desordres. Afin d'y remedier le Roy arme puissamment, prend Bourges par composition, Roüen par assaut, & en suite
Bat. de Dreux 1562. obtient la victoire à la bataille de Dreux, où par vn rare exemple, le Connestable, & le Prince de Condé Generaux des armées ennemies demeurerent prisonniers. Celle du Roy poursuiuant sa pointe plante le siege deuant Orleans, pendant lequel le Duc de Guise Lieutenant general fut malheureusement assassiné en trahison, & la paix concluë *Thuanus. Belcarius. Dauila.*
1563. au mois de Mars MDLXIII. aprés que la France eut veu en moins d'vn an quatorze armées, qui furent formées en diuers endroits du Royaume auec varieté d'euenements. Suiuant le traitté de paix la liberté de conscience fut derechef accordée.

1563. Cependant CHARLES ayant en l'an MDLXIII. commencé le quatorziéme de son aage, se declara Maieur & en fit publier la Declara- *Thuanus.*

tion seant en son Lit de Iustice dans la Cour de Parlement de Roüen, dont celuy de Paris se plaignit pretendant ce droit & cét honneur. *An de IESVS CHR.*

Memoires de M. de Castelnau. Le Roy voyant ses suiets reünis declara la guerre à la Reyne Elizabeth d'Angleterre, & prit vne genereuse resolution de chasser l'Anglois du Haure de Grace, dans lequel il auoit esté introduit par les rebelles; dessein qu'il executa en personne, & luy succeda si heureusement, que *I. A. Thuanus.* sur le point de donner l'assaut les assiegez se rangerent aux conditions de paix, arrestée en Auril MDLXIV. Huict ans aprés se fit vn autre 1564. Traité de Ligue offensiue & defensiue entre les Couronnes de France & d'Angleterre.

Dauila. Mais parce que quelques factions restoient encore dans l'Estat, CHARLES s'achemina pendant les deux années suiuantes dans la meilleure part des prouinces de son Royaume tant pour dissiper ces factions par sa presence, que pour se faire voir à tous ses suiets, leur commander comme Maieur, & pour establir par tout vne bonne paix & concorde. *P. Masson au Voyage du Roy Charles IX. par la France.*

Passant à Bayonne il y fut visité par la Reyne d'Espagne Elizabeth sa sœur accompagnée de Ferdinand Aluarez Duc d'Albe: ce qui apporta 1565. des ombrages & des soupçons aux Religionnaires.

Au retour de ce long voyage, le Roy s'estant rendu à Moulins en Bourbonnois l'an MDLXVI. il y conuoqua vne autre Assemblée des 1566. plus Grands de son Estat, & des Officiers des Cours Souueraines; plusieurs vtiles Reglements y furent resolus pour le bien de la Iustice & des affaires publiques.

Nonobstant le calme, qui fut de quatre ans, les défiances continuoient tousiours, les pratiques secretes, & les plaintes de part & d'autre des *P. Mathieu.* infractions de la paix; chacun s'efforçant de prendre ses auantages, on *Dauila.* en vint iusques là, que le Roy s'acheminant de Meaux à Paris, courut 1567. fortune de tomber entre les mains de ses ennemis couuerts; Il se ietta dans le bataillon des Suisses, & monstra sa resolution en cét accident. *Bat. de S. Denis.* Tellement que les armes ayant esté reprises en l'an MDLXVII. le Roy 1567. *Thuanus.* obtint vne autre victoire à la bataille de S. Denis. Mais pendant le siege que les rebelles tenoient deuant Chartres, sa Maiesté donna pour la seconde fois la paix à ses suiets, qui ne fut que de peu de mois. 1568.

Car sur des soupçons, que prirent les rebelles pretendus Reformez le discord recommença à leur dommage, par ce qu'en l'an MDLXIX. 1569. les armes Royales conduites par Henry Duc d'Aniou frere & Lieutenant general du Roy, triompherent encore glorieusement aux memorables Iournées de Iarnac & de Moncontour, & garentirent la ville de Poitiers pressée par vn long siege. Celle de S. Iean d'Angely, que les ennemis occupoient, fut reduite par le Roy en personne. Tous ces bons succez donnerent lieu à vn troisiéme Edit de paix conclu en l'an MDLXX. au mois d'Aoust. *Bat. de Iarnac & Moncontour.* 1570.

On estimoit qu'à cette fois elle seroit stable & asseurée, veu qu'elle estoit cimentée & fortifiée d'vne Alliance par mariage, qui fut faite entre le Roy de Nauarre Henry & Marguerite de France sœur du Monarque Tres-Chrestien, lequel en ce temps sembloit auoir intention de tourner ses armes dans les Païs bas contre l'Espagnol. Neantmoins les *Dauila.* plus prudens iugerent bien, que la concorde ne seroit pas de longue durée, pour la continuelle défiance des Religionnaires, & leurs secretes pratiques & intelligences auec les Estrangers.

H. Spondanus Annal. Eccles. Depuis douze ans les rebelles, au mespris de l'authorité Royale, violants tout droict diuin & humain auoient en diuers lieux continué

Digitized by Google

An de IESVS CHR. les démolitions, & embrazemens des Eglises, des Autels & des Tombeaux, les sacrileges & les meurtres des Ecclesiastiques, n'espargnans les choses plus sainctes & sacrées; on adiouste, qu'ils conspiroient encore dans la Cour contre le Roy; Tout cela porta sa Maiesté à prester l'oreille aux conseils extremes qui luy furent donnez & rigoureusement executez en l'an MDLXXII. à la Iournée de S. Barthelemy. FRANCE. *Thuanus.*
1572. Mais la fureur populaire meslée de haine & de passion & les vengeances exercées par quelques Grands, y eurent part. Aucuns innocens, mesme des Catholiques, ayant esté miserablement enuelopez auec les Religionnaires.

Ainsi la paix est rompuë pour la quatriéme fois. La Rochelle, principal asyle des rebelles est estroitement assiegée par mer & par terre; &
1573. bien que neuf assauts donnez, & sept mois de siege l'eussent reduite presque à l'extremité, si est ce que la pressante necessité des affaires, l'inclination des Partis à la tranquillité, & l'élection en Roy de Polongne faite de la personne de Henry Duc d'Aniou, pendant qu'il tenoit ce siege, qui fut leué par le Prince pour aller prendre cette Couronne;
B toutes ces conionctures disposerent encore les esprits à la pacification en l'an MDLXXIII. L'honneur & la gloire de la prise d'vne si importante place estant reseruée & destinée par le Ciel, aux armes inuincibles du Roy LOVIS LE IVSTE. *P. Mathieu.*

Ce ne fut toutesfois qu'vn feu couuert, qui se ralluma bien tost aprés, encore que nostre Roy CHARLES, pour le bien du repos public, eust par tous ces Traictez accordé aux rebelles, auec l'amnistie, l'exercice de leur Religion. Mais pendant ce malheur de la reprise des armes & celuy d'vn Tiers party de Malcontens & Politiques, qui se forma *Danila.* *Thuanus.*
1574. sur la fin de ce regne, CHARLES se veid affligé d'vne langueur de plusieurs mois, laquelle degenera en vne si griefue maladie, qu'elle luy
La mort 1574. apporta la fin de ses iours en la fleur de son aage le XXX. de May, feste de la Pentecoste l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE ET QVATORZE, estant au Chasteau du Bois de Vincennes; Il posseda la Couronne treze ans & demy, & vescut XXIV. ans moins quelques iours; son cœur fut inhumé en l'Eglise des Celestins à Paris dans la Chapelle d'Orleans,
C & son corps à S. Denis.

Peu auparauant la fin de sa vie il declara, en presence des Princes de son Sang, la Reyne Catherine sa mere Regente iusques au retour du Roy de Polongne son frere & futur successeur: car il ne procrea de son espouse aucun enfant masle capable d'heriter de la Couronne, mais seulement vne fille; laissant son Estat dans des confusions & des dangers presque aussi grands, que ceux qu'il auoit trouuez depuis qu'il paruint au Royaume. *Danila.*

Ce Prince estoit orné de plusieurs bonnes qualitez, non sans quelques defauts & imperfections. Il estoit prompt & actif, secret, dissimulé, diligent obseruateur des esprits & des complexions de ses suiets, colere, cruel, porté à la vengeance & aux iurements, mais laborieux, sobre & retenu en ses liberalitez: Il auoit l'humeur martiale. On a écrit, qu'encore qu'il fust ieune, estant nourry dans les armées, il assistoit aux conseils & aux entreprises & quelquesfois aux executions, son courage s'enflammant d'vne genereuse ardeur. Aussi estoit il d'vn naturel magnanime & d'vn courage Royal. Il exprimoit ses conceptions en bons termes, auoit la parole agreable, aimoit les violents exercices; la Musique & la Poësie. On list quelques vers de sa façon inserez parmy ceux de Ronsard; auquel il portoit vne affection singuliere *Danila.*

Digitized by Google

FRANCE. pour l'excellence de son esprit. Les dons qu'il luy fit furent moderez. Car ayant crainte que le trop de biens ne le rendist paresseux à escrire, il disoit ingenieusement; Qu'il falloit traiter vn bon Poëte de mesme qu'vn genereux cheual, l'entretenir seulement, non pas l'assouuir. Mais il estendit principalement sa liberalité enuers Iacques Amiot son Precepteur, l'honneur de l'eloquence Françoise, qu'il fit pouruoir de de l'Euesché d'Auxerre, & l'honora de l'Office de Grand Aumosnier de France. Henry III. fit depuis ce digne Prelat l'vn des Commandeurs de l'Ordre du S. Esprit.

An de Iesvs Chr.

Vie de Ronsard par Cl. Binet.

Mais CHARLES estoit porté d'vne si violente passion au plaisir de la Chasse, que souuent il luy faisoit oublier ses autres exercices. Il daigna mesmes en composer vn œuure particulier, qu'on met au rang de ceux que l'Empereur Frideric II. & Gaston Phœbus Comte de Foix escriuirent sur pareil suiet. Cettuy-cy fut recueilly par le fameux Conseiller & Secretaire d'Estat, Nicolas de Neufuille Seigneur de Villeroy. Ce grand homme auec le Chancelier Michel de l'Hospital, René de Birague aussi Chancelier, Iean de Moruillier Garde des Seaux, Iean de Monluc Euesque de Valence, François de Noailles Euesque d'Acqs, Paul de Foix & Henry de Mesmes Seigneur de Roissy eurent pendant ce regne la principale direction des affaires publiques; Mais sur tous Charles Cardinal de Lorraine premier Ministre de l'Estat, y eut le principal employ, pour son erudition singuliere & autres rares qualitez.

Thuanus.

B

Entre les Ordonnances que fit ce Roy deux sont remarquables, l'vne par laquelle il voulut, que l'année commençast de là en auant au premier iour de Ianuier, non pas au iour de Pasques, comme on auoit accoustumé. Par l'autre il exclud les meres, qui suruiuroient à leurs enfans, de la succession de leurs biens propres, desquels elles auroient seulement l'vsufruit. Cela fut equitablement ordonné, pour retenir les propres & biens anciens dans les nobles & illustres Familles, afin de les maintenir en splendeur & dignité.

Recueil des Ordonnances.

CHARLES IX. decora du titre de Duché & Pairie plusieurs de ces Maisons illustres, entre autres la Seigneurie de *Mayenne*, située au pays du Maine (auparauant Marquisat) en faueur de Charles de Lorraine, frere puisné du Duc de Guise; le Comté de *Pentheure* en Bretagne, pour Sebastien de Luxembourg Vicomte de Martigues; le Vicomté *d'Vzés* en Languedoc, pour Antoine de Crussol. Il erigea aussi en Duché le Vicomté *de Thouars* en Poitou en faueur de Louis III. du nom Seigneur de la Tremoüille, auquel Duché fut depuis adiousté le titre de Pairie. Il honora de la mesme qualité de Duché la Seigneurie de *Rouanois* pour Claude Gouffier Marquis de Boisy, Grand Escuyer de France.

C

Mais afin de destourner le grand nombre d'autres Seigneurs, qui eussent voulu aussi aspirer à ces hautes dignitez, le Roy ordonna encore par Edit, Qu'il ne seroit fait par luy ou ses successeurs Roys aucune erection de Seigneuries en titre de Duchez, de Marquisats ou de Comtez, sinon à condition, que les proprietaires venants à deceder sans hoirs masles, elles seroient vnies au Domaine de la Couronne; à quoy toutesfois il a esté souuent dérogé.

Registres de la Cour de Parlement.

La Deuise de ce Roy CHARLES IX. (inuentée par le Chancelier de l'Hospital) estoit digne d'vn Roy Tres-Chrestien; Car elle fut composée de deux Colomnes posées sur differens piedestats, lesquelles entorses par le milieu s'ouuroient au chapiteau, & supportoient vne Couronne couuerte à l'Imperiale de France. L'ame de la Deuise estoit PIETATE ET IVSTITIA: Pour signifier, Que les plus solides fon-

Sa Deuise.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. demens qui maintiennent vn Estat, sont ces deux Vertus la Pieté & la Iustice, par lesquelles les hommes estoient faits Dieux, disoit Auguste. Cette Pieté fut témoignée par les grands soins que CHARLES eut de maintenir la vraye Religion, & les frequentes guerres, qu'il fut contraint de soustenir à cette fin. Comme aussi lors que suiuant les erres de son predecesseur, il enuoya au Concile de Trente le mesme Cardinal de Lorraine auec nombre d'autres sçauants Prelats, qui s'y porterent auec sincerité pour l'auancement de l'honneur de Dieu & la restauration de son Eglise. FRANCE. *Libertez de l'Eglise Gallicane.*

Son mariage. 1570. Le XIV. de Ianuier l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE DIX, fut passé à Madrid en Espagne le Contract de mariage de ce Roy CHARLES & de la Princesse ELISABETH D'AVSTRICHE née Reyne de Hongrie & de Boheme (ainsi est-elle qualifiée) fille de l'Empereur Maximilian II. & de Marie d'Austriche sa femme, laquelle eut pour pere l'Empereur Charles V. Maximilian bailla en dot à sa fille cent mil escus, & le Roy soixante mil liures de rente de doüaire, & en ioyaux cinquante mil escus. Les ceremonies du mariage furent faites par paroles de present à Spire le XXII. iour d'Octobre suiuant. Peu de temps aprés la Princesse estant conduite iusques dans la ville de Mesieres en Champagne par Iacques d'Elts, Electeur de l'Empire, Archeuesque de Treues, & autres Seigneurs Alemans, le mariage y fut solemnellement consommé le XXVII. de Nouembre de la mesme année officiant Charles Cardinal de Bourbon Archeuesque de Roüen. Le XXV. de Mars de l'an suiuant cette Reyne fut sacrée & couronnée dans l'Eglise de S. Denis par le ministere de Charles Cardinal de Lorraine, Archeuesque & Duc de Reims. *Titres du Tres. de France.* B *Pap. Massonus.*

ELISABETH veid premierement la lumiere du iour le XXV. de Iuin MIL CINQ CENS CINQVANTE QVATRE, dans la ville de Vienne en Austriche, où elle se retira peu d'années aprés le decés du Roy son mary; Quoy qu'elle fust demeurée vefue à l'aage de vingt ans, & depuis recherchée en mariage par plusieurs grands Princes (le Duc de Sauoye fut du nombre, si est ce qu'elle n'y voulut entendre, mais demeurer en viduité, s'adonant aux exercices de pieté, & faisant distribuer aux pauures le tiers de son reuenu. Iamais elle ne voulut permettre la vente des Offices de Iudicature qui estoient de sa disposition dans le Duché de Berry, les Comtez de Forests, de la haute & basse Marche, dans les Seigneuries de Romorantin, de Murat & Ganat, où son doüaire estoit assigné. *Thuanus.* 1554. C

Elle fonda dans Prague, ville capitale de Boheme, l'Eglise de Toussaints, & en celle de Vienne le Monastere de S. Claire, où elle passa le reste de ses iours en grande integrité de vie, voire mesme saincteté. Elle y fut inhumée, son decés estant aduenu le XXII. de Ianuier l'an MIL CINQ CENS QVATRE VINGTS DOVZE. *Hub. Languetl in Epist. 81.* *Decés de la R. Elizabeth.* 1592.

Sa Deuise & son Symbole conuenoient à ses pieuses actions, à sa vie religieuse, & à l'esperance qu'elle auoit en Dieu. Car c'estoit la figure d'vne femme vestuë à l'antique Romaine, ayant les bras croisez, & dressant sa veuë vers vn S. Esprit representé par vne Colombe dans vn rayon de lumiere; Elle est deuant vn oratoire de forme ronde, couuert en dome auec double balustre & finy d'vn phanal. L'ame de la Deuise estoit, IN DEO SPES MEA.

Il sembloit, qu'en mesme temps Dieu voulust faire naistre deux Reynes de ce nom d'Elisabeth pour sa gloire & pour l'honneur de trois grands Estats de la Chrestienté, la France, l'Alemagne & l'Espagne. Elles furent filles, sœurs & femmes de deux illustres Monarques, l'vn de

Digitized by Google

FRANCE. France, qui fut celuy dont nous parlons; & l'autre d'Espagne, qui estoit Philippes II. Toutes deux estoient doüées de grande pieté. Leurs mariages furent suiuis du bon-heur de la paix dans les Estats esquels elles entrerent. Bref, en cét autre point furent semblables, & eurent cela de commun, qu'elles moururent ieunes, & ne laisserent de soy aucune lignée masculine, mais des filles seulement. L'Angleterre eut aussi en mesme temps vne Reyne de ce nom, laquelle (dit vn celebre Autheur) n'ayant pas les foiblesses des autres femmes, elle auoit les vertus des plus grands hommes, qui ayent iamais regné. Autres adioustent, qu'elle eust augmenté sa gloire, si elle eust suiuy les veritables sentimens de la Foy Orthodoxe.

Annee de Iesus Chr.

Billon à la 1. narration Historique.

Fr. Balduin IC.

Le Panegyrique sur le mariage de CHARLES IX. & D'ELISABETH, fait par le sçauant Balduin, remarque les autres Alliances auparauant contractées entre les Maisons de France & d'Austriche. Plusieurs hommes d'erudition celebrerent ce mariage, entre ceux là sont Papyre Masson, & Sceuole de Sainte-Marthe, qui publia vn Epithalame en vers François.

B

Deux Oraisons funebres de ce Roy furent prononcées, l'vne à Rome par l'eloquent & disert Marc Antoine Muret, en presence du Pape Gregoire XIII. & du College des Cardinaux, & l'autre en France par Arnaud Sorbin de S Foy, depuis Euesque de Neuers, Prelat renommé pour la predication. Il mit aussi en lumiere vne Histoire sommaire de la vie, & des vertus de CHARLES; Vn mesme suiet fut traité en langue Latine (à la façon des Vies des douze Cesars, que décriuit Suetone) par le mesme Papire Masson. Blaise de Monluc Mareschal de France, Michel de Castelnau sieur de Mauuissiere, Iacques Auguste de Thou President en la Cour de Parlement, François de Belleforest, Lancelot du Voisin sieur de la Popeliniere, Scipion du Pleix, & autres traitent pareillement l'Histoire de ce regne; comme Dorat, & Ronsard par leurs poësies celebrent la memoire de nostre Monarque.

FILLE DV ROY CHARLES IX. ET DE LA REYNE ELISABETH D'AVSTRICHE sa femme.

C

Thuanus.

34. MARIE ELISABETH DE FRANCE nasquit à Paris le XXVII. d'Octobre l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE DOVZE; fut baptisée en l'année suiuante le second iour de Feurier, feste dediée à la Sainte Vierge mere de Dieu. Elle eut pour maraines l'Empeтiere Marie son ayeule paternelle & la Reyne d'Angleterre Elisabeth. Fut parain Philebert Emanuel Duc de Sauoye espoux de Marguerite de France, grande tante de la ieune Princesse, laquelle fut nourrie au Chasteau de Blois, & depuis conduite à Paris elle y mourut le deuxiéme d'Auril MIL CINQ CENS SOIXANTE DIX-HVIT, à l'aage de cinq ans & demy. Son corps fut enseuely à S. Denis.

Sa naissance. 1572.

Sa mort 1578.

ENFANS NATVRELS DV ROY CHARLES IX.

34. CHARLES DE VALOIS Duc d'Angoulesme & Comte d'Auuergne, duquel est faite plus ample mention cy-aprés sur la fin de ce Liure.

34. N. DE VALOIS mourut en ieunesse.

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

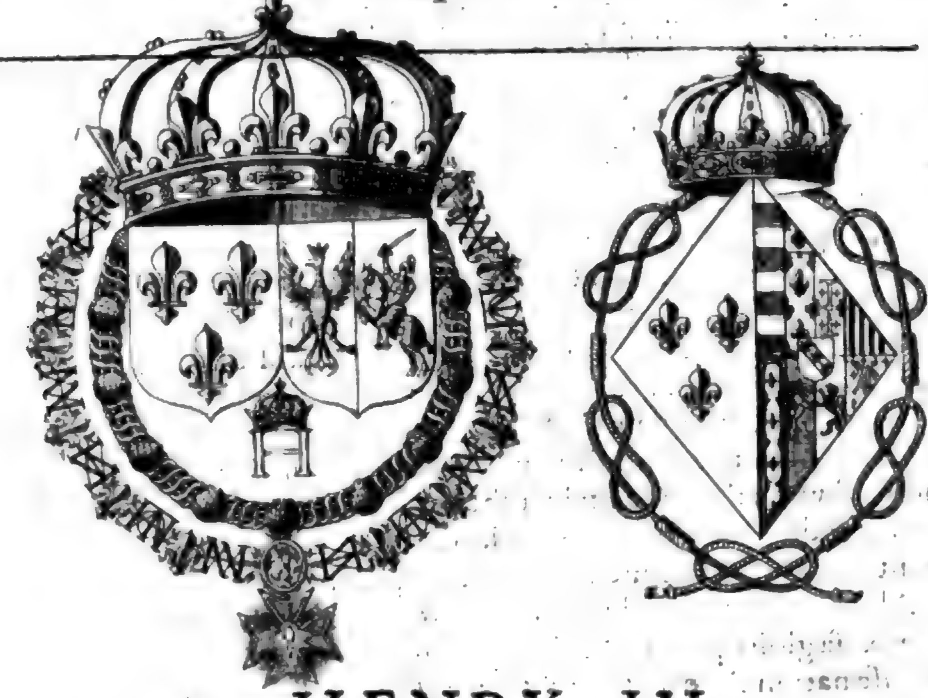

FRANCE Escu d'azur, à trois Fleurs de Lis d'or. Ioint à l'Escu de POLOGNE, qui est de gueules, à l'Aigle éployé d'argent, couronné, membré & becqué d'or. Party de LITHVANIE, qui est de gueules, à vn Caualier armé d'argent, tenant vne espée nuë en la main dextre, & en l'autre vn escu d'azur à vne double croix d'or, qu'on nomme Patriarchale, le cheual bardé d'argét, houssé d'azur, & cloüé d'or.

B

33. HENRY III.

ROY DE FRANCE & de Polongne.

CHAPITRE VIII.

1589. SOvs ce Monarque la France, plus qu'aux regnes precedéts, fut agitée de furieuses tempestes, comme vn vaisseau batu de vents contraires; Elle se veid remplie de factions, de Ligues, de Partis. Entre les trois qui se formerent, le Royal se trouua le plus foible; mais le plus iuste. Il sembloit, que la fin de la Branche de Valois (qui defaillit auec HENRY) fust celle de la Monarchie; Que l'Estranger venoit au débris pour en recueillir les pieces; & ce que la posterité aura peine de croire, les frequents attentats contre la Maiesté Souueraine furent voilez du specieux pretexte de Religion.

L'on remarqua dans ce Prince plusieurs bonnes conditions meslées de C quelques defauts. La Generosité & les autres rares qualitez, qui auoient paru en ses ieunes ans auec splendeur, furent obscurcies en aage plus auancé par les delices, relaschant de sa premiere vigueur Martiale. Ses Liberalitez degenererent en profusions, bien souuent recompensées d'ingratitudes; la haine prit la place de l'amitié sincere, qu'il esperoit rencontrer en ses plus proches; comme la bienueillance des peuples se conuertit en mespris & en rebellion. Bref la fortune luy fut si contraire, qu'ayant perdu par son absence le Royaume estranger, qui l'auoit si ardemment desiré, il fut presque décheu de l'autre hereditaire par l'infidelité d'aucuns de ses suiets, qui se porterent à tel excés d'impieté, que leur main parricide attenta sur sa vie.

LORRAINE Coupé de huict pieces, quatre en chef & quatre en pointe. En la 1. du chef burelé d'argent & de gueules de huit pieces pour HONGRIE. En la 2. d'azur semé de Fleurs de Lis d'or à vn lambel de gueules de trois pieces en chef qui est d'ANIOV NAPLES. En la 3. d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de mesme qui est de IERVSALEM. En la 4. d'or au pal de 4. pieces de gueules, qui est d'ARAGON. En la 1. de la pointe, d'azur à trois Fleurs de Lis d'or à la bordure de gueules, qui est de la derniere Maison d'ANIOV. En la 2. d'azur au Lyon contourné d'or, couronné, armé & lampassé de gueules qui est GVELDRES. En la 3. d'or au Lyon de sable armé & lampassé de gueules, qui est FLANDRES. En la 4. d'azur semé de croix recroisetées, au pied fiché, & à deux bars addossez d'or dentez & allumez d'argent, qui est BAR. Et sur le tout d'or à la bande de gueules chargée de trois Alerions d'argent, qui est LORRAINE.

FRANCE. Entre les fils du Roy Henry II. & de la Reyne Catherine de Medicis il fut le quatriéme, & prit naissance à Fontainebleau (non pas à la feste de Pentecoste, comme aucuns écriuent) mais le XIX. de Septembre, MIL CINQ CENS CINQVANTE-VN. Edoüard VI. Roy d'Angleterre, & Antoine de Bourbon Duc de Vendosme, depuis Roy de Nauarre, ses parains le nommerent Edoüard Alexandre; la Reyne luy fit depuis prendre le nom de HENRY, en memoire du pere.

Du Tillet. — *Ans de IESVS CHR. Sanctif. 1551.*

A dix-sept ans, n'estant que Duc d'Aniou, il donna telle esperance de sa vertu naissante, que le feu de la guerre ciuile s'estant rallumé pour la Religion, son frere le Roy Charles IX. l'establit Lieutenant general dans ses armées & par tout son Royaume, auec plus ample pouuoir & authorité qu'eut iamais fils de France.

I. A. Thuan. Il fit bien tost paroistre son courage aux insignes Victoires qu'en moins d'vn an il obtint sur les rebelles aux deux fameuses batailles de Iarnac & de Montcontour; en la derniere le combat fut vigoureusement disputé, & le Duc en danger d'y perdre la vie. 1569.

Hist. sur l'eslection de Henry Roy de Pol. Alors les trophées de ce ieune Alexandre François porterent son nom & sa gloire par toute l'Europe, singulierement iusques à la belliqueuse nation Polonoise, qui se rangea sous ses loix aprés la mort du Roy Sigismond Auguste, dernier de la race des Iagellons. HENRY fut donc éleu Roy de Polongne & grand Duc de Lithuanie le IX. de May MDLXXIII. dans l'assemblée generale des Estats de ces pays, tenuë dans la plaine de Varsouie: ses rares qualitez ayant fait tellement balancer les suffrages & les voix de ces peuples à son auantage, qu'ils le prefererent à d'autres grands Princes d'Europe & d'Asie, quoy qu'ils sembloient deuoir estre plus considerez pour le voisinage des lieux, pour les meurs, & pour la langue.

B *Eleu Roy de Poloig.* 1573.

Thuanus. Ayant esté predit à la Reyne Catherine, qu'elle verroit quatre de ses fils Roys, pour luy faire obtenir cette eminente qualité, son desir fut, qu'il espousast Elisabeth Reyne d'Angleterre; mais la proposition en fut seulement mise en auant. De sorte qu'on proieta de le faire declarer Roy d'Arger par la permission du Sultan Selim, la Reyne se promettant de moyenner la ionction du Royaume de Sardaigne à cettuy-là, qui en est proche, & faisant estat de le retirer des mains du Roy d'Espagne, auquel seroient baillées quelques prouinces en eschange, pour recompense de la Nauarre, qu'il retenoit iniustement. Ce dessein fut encores interrompu par l'élection que firent les Polonois de HENRY, à l'instante poursuite de la mesme Reyne, laquelle affectionnoit ce sien fils sur les autres. C

Monlucii Relatio & Oratio. Iean de Monluc Euesque de Valence parfaitement versé au maniement des grandes affaires, employé en celle de Polongne, anima ses raisons d'vne forte eloquence, & remonstra, Que ce fils & frere de Roys Tres-Chrestiens n'estoit pas le premier du tres-illustre Sang de France, qui auoit tenu le Sceptre de Polongne, puis que deux cens ans auparauant on l'auoit desia deferé au Roy de Hongrie Louis, sorty de Charles Comte d'Aniou, Roy de Sicile, frere du Roy S. Louis. Les causes de l'election, rapportées au Decret, furent, la splendeur de la Tres-Auguste Maison, dont HENRY tiroit son origine, ses grands merites enuers la Religion Chrestienne, & ses propres vertus.

Io. Sarii Zamoscii Oratio.

Les Polonnois enuoyerent en France vne magnifique Ambassade des premiers hommes de l'Eglise, de la Noblesse, & du Senat salüer leur nouueau Roy à son retour du siege de la Rochelle, auquel continuant de s'exposer aux entreprises perilleuses il courut fortune de la

Digitized by Google

An de Iesus Chr. uie. Ils luy offrirent, auec la Couronne, les vœux de leur submission & obeïssance. Charles IX. luy fit faire vne solemnelle Entrée en armes dans Paris, où il fut proclamé & recogneu Roy: En suite, il ordonna, par vne Declaration, Que s'il decedoit sans enfans (ce qui aduint) HENRY luy succederoit à la Couronne, comme plus proche Prince du Sang, encore qu'il fust hors du Royaume, & que ses enfans iouïroient de mesme droit & priuilege. FRANCE. *Registres du Parlement.*

Passant par l'Alemagne il fut receu auec l'honneur & le respect qui luy estoit deu, dans plusieurs Estats de ce pays, & encore plus magnifiquement par les Polonois ses suiets. Mais à peine auoit-il pris possession du Royaume, & receu la Couronne à Cracouie capitale de ce grand Estat, le XV. de Feurier MDLXXIV. que trois mois aprés, la mort du Roy Charles suruint, ce qui luy fit resoudre son retour. *Thuanus.* *Couronné Roy Polongne.*

1574. A ce depart soudain & inopiné, les Polonois monstrerent combien sa personne leur estoit chere. Car afin d'empescher ce retour, qu'il auoit proieté secretement, ils saisirent les auenuës du pays, & luy enuoyerent le Comte de Tanchy pour le supplier de retourner, ce qu'on ne pût obtenir. Il y eut vn beau combat entre la Vertu & le Merite, la Nature, & la Generosité du Monarque. *Cat. Pascalij vita Pibracij.* B

Le Polonois disoit; Qu'il auoit le premier decoré son chef du diademe Royal; Qu'il luy auoit voüé sa premiere foy & sa protection; Qu'il auoit plus d'obligation au pays, qui luy estoit acquis par son propre merite, que non pas au Royaume escheu par droit successif de ses predecesseurs; Qu'il luy deuoit donc l'honneur & le bien de sa presence.

Au contraire l'amour de sa patrie & de son peuple; la pieté enuers la Reyne sa mere; l'affection à l'endroit des Princes ses parens; le desir de viure au milieu d'vne si braue & si genereuse Noblesse; la douceur du langage & des meurs Françoises le rapelloient au lieu de sa naissance; où neantmoins quelques mauuais esprits eurent dessein de luy en empescher l'entrée.

Il fut recueilly par l'Empereur Maximilian II. & par la Republique de Venise auec toute magnificence: comme il fut aussi par les Ducs de Mantoüe, de Ferrare & de Sauoye; Cettuy-cy & son espouse la Duchesse Marguerite, tante de HENRY gagnerent si accortement ses bonnes volontez, que par vne trop grande liberalité, & au preiudice de son Estat, il leur laissa Pignerol & autres places importantes de Piémont, qui restoient des anciennes conquestes faites par les François en Italie. *Thuanus.* C

Estant arriué dans son Royaume, il se proposoit d'embrasser également tous ses suiets, comme membres d'vn mesme corps, & d'y entretenir la paix & la concorde, suiuant le conseil salutaire de l'Empereur & des Venitiens; l'experience du passé ayant fait cognoistre, que les remedes violens n'auoient seruy que d'aigrir le mal, qui depuis si long temps affligeoit la France, & non pas le guerir; Que plustost par la Paix & la douceur; par la predication, l'exemple & la bonne vie des Pasteurs on deuoit esperer vn tel bien; Neantmoins il fut violemment destourné de cette bonne resolution par ceux, qui vouloient profiter du desordre qu'apporte la guerre ciuile; de sorte qu'à l'entrée de son regne le feu desia allumé se renflamma dans les pays de Normandie, de Poictou, de Dauphiné, & de Languedoc, où l'on assiegea quelques places. *H. C. Dauila.* *Thuanus.*

1475. A ce malheur se ioignit celuy de la diuision, qui suruint entre le Roy & son frere Duc d'Alençon François, auquel sa Maiesté à son entrée en France, auoit donné la liberté & au Roy de Nauarre. Ce Duc n'estant satisfait de son Apanage, & n'ayant peu obtenir la Lieutenance

FRANCE. generale dans le Royaume, sortit secretement de la Cour mal-content, & alla mesler ses interests auec ceux des Religionnaires ; comme fit peu de temps aprés leur beau-frere le Grand Henry Roy de Nauarre. Mais le Duc ne tarda gueres à se reconcilier auec le Roy par l'entremise de la Reyne leur mere, qui luy fit donner le Duché d'Aniou & autres grandes Seigneuries pour augmentation d'Apanage. *An de IESVS CHR.*

Quelque temps auparauant, en l'an MDLXXV. HENRY III. auoit esté sacré & couroñé à Reims, par Louis de Lorraine Cardinal de Guise, Euesque de Mets, le siege Archiepiscopal vacant, ce fut le xv. de Feurier, iour auquel en l'an precedent il auoit aussi esté couronné en Polongne; Il continua de porter le titre de Roy de cét Estat, auec celuy de France, nonobstant l'élection faite d'vn autre Prince par les Polonois *Sacre du Roy.* 1575.

H. Spondanus Annalib. Ecclesiast. La guerre continuant, vne puissante armée d'Alemans conduite par Iean-Cazimir Comte Palatin Duc en Bauiere (que les pretendus reformez auoient appellé à leur secours) disposa les esprits à la paix concluë à Sens. L'exercice de la Religion qu'ils professoient, leur fut accordé en aucunes villes & prouinces, & des Chambres de Iustice my parties ordonnées en quelques Parlemens, auec des places de seureté. Cette paix dura peu de temps, le Roy l'ayant consentie tant pour détacher son frere le Duc d'Alençon d'auec les Protestans, que pour licencier cette armée Estrangere, & garder son Estat d'oppression 1576. *Thuanus.* B 1577.

P. Mathieu. Cependant l'assemblée des Estats generaux fut tenuë à Blois, d'où HENRY enuoya exhorter le Roy de Nauarre & le Prince de Condé de retourner au giron de l'Eglise Catholique ; Et d'autant qu'ils se remirent à vn Concile libre, les armes furent encore leuées contre eux en Daufiné, en Auuergne, Poitou & Saintonge; Les Ducs d'Aniou & de Mayenne frere du Duc de Guise eurent la Lieutenance des armées, qui reduisirent la Charité, Issoire, Broüage & autres places.

Mais le Monarque François reconnoissant, que la continuation du trouble ne pouuoit que ruiner son Royaume, & que le Party des Protestans se fortifioit de plus en plus, il se resolut à vn autre Edit de pacification arresté à Poitiers, où il attendoit l'issuë du siege de Broüage, qui fut mis en son obeïssance.

Il esperoit par le moyen de la tranquillité publique (dont ce Prince auoit ietté de bons fondemens) remettre l'honneur & la gloire de Dieu, faire fleurir la Iustice, & les sciences; se proposant d'exclure ceux de la nouuelle opinion de l'entrée aux Offices & charges publiques, afin de les reduire par la paix & par ces douces contraintes. L'Edit auoit pourueu aux interests des Ecclesiastiques, & à restreindre en peu de lieux l'exercice de la religion nouuelle. Mais aucuns mal affectionnez au Roy & au bien de l'Estat, ne laisserent pas d'interpreter en mauuaise part cette paix, taschants de rendre suspecte la droite intention de sa Maiesté. Sur tous les Seigneurs de la Maison de Guise, qui dans toutes les occurrences veilloient pour augmenter leur propre grandeur. Car afin de frustrer le Roy de la bienueillance de ses suiets & l'attirer à eux, sous pretexte de vouloir defendre la Religion Catholique, ils formerent à Peronne vne faction sous le nom de Ligue, entre eux & quelques Seigneurs, sans estre auoüez de sa Maiesté. Elle s'estendit en plusieurs prouinces du Royaume, où ils gagnerent les peuples & nombre de partisans, comme ils auoient fait dans Paris. Pour obuier à cette entreprise, le Roy iugea luy estre necessaire de faire deux choses, l'vne, de se rendre Chef & Protecteur de cette Ligue, desia fortement establie ; & l'autre, de serrer plus estroitement le nœud de l'obeïssance naturelle, qui C *Dauila.*

Digitized by Google

luy estoit deuë, par vn chaisnon, comme par vne agnation spirituelle, d'entre les Grands.

A cette fin il erigea l'Ordre militaire du S. Esprit, & s'en fit Chef Souuerain & Grand Maistre, ayant lié les Commandeurs, Prelats & Cheualiers d'vn vœu & serment si solemnel, qu'il ne pouuoit s'imaginer, qu'aucun voulust l'enfraindre & se peust destourner de son deuoir. La premiere Ceremonie s'en fit à Paris le dernier iour de l'année MDLXXVIII. & le premier de la suiuante sa Maiesté associa en l'Ordre six Prelats Commandeurs & vingt-sept Cheualiers tant Princes, que Seigneurs, de vertu & d'ancienne Noblesse.

Ordre du S. Esprit. 1578. — *A. Fauin au Theatre d'honneur & de Cheualerie.*

Ces bonnes resolutions furent de peu d'effect. La Ligue ne laissa pas d'auancer ses desseins, qui auoient vn autre but que celuy de maintenir la Religion ; pendant que le Roy s'addonnoit encore à d'autres deuotions, & qu'il establissoit de nouuelles Confrairies de Penitens, contre l'aduis de ses plus fideles seruiteurs, lesquels, bien que portez de zelé
B & d'affection enuers la Religion Catholique, ne laisserent pas d'en preuoir la consequence au desauantage de ses affaires, & au mespris de l'authorité Souueraine.

La paix dura quelques années, sa Maiesté y inclinant plustost pour desarmer la Ligue (qui continuoit ses progrez) que pour fauoriser les
1580. heretiques, comme cette faction publioit. Mais quelques legers mouuements ayant encore troublé la France, sur ce qu'on craignoit que la surprise de Peronne faite par le Prince de Condé, & la prise de Cahors de viue force par le Roy de Nauarre, eussent vne plus longue suite, il
1581. fut encore pourueu à ce desordre par les Conferences de Nerac & de Flaix, où la paix fut affermie : & enuiron ce temps l'Alliance auec les *Thuan hist. lib. 76.*
1582. Cantons des Suisses confirmée ; par le Traité le Roy prit la qualité de Duc de Milan, Seigneur de Gennes & Comte d'Ast.

1584. La mort de François Duc d'Aniou, frere vnique du Roy, aduint cependant au grãd malheur du Royaume. Car n'ayant laissé des enfans, & le mariage du Roy estant sterile, ce fut lors que l'impatience de Henry de Lorraine Duc de Guise, Chef couuert de ce Party de la Ligue; Charles Cardinal de Bourbon (qu'on auoit pratiqué & persuadé de se rendre ennemy de la Maison Royale) ne l'estant qu'en apparence, ietta
C derechef le Roy contre son gré dans la tempeste des guerres ciuiles, aprés que ce Duc, qui ne mettoit aucune borne à son ambition, eut continué ses pratiques à Rome & en Espagne & auec les siens ourdy à Ioinuille vne autre dangereuse trame, ayant fait estroite & secrete confederation tant auec Philippes II. Roy d'Espagne, qu'auec Charles Duc de Lorraine, les autres Princes de sa Maison, & le Duc de Sauoye autre ennemy couuert de la France.

Au mesme temps le Roy de Nauarre & ceux de son Party preuoyans l'orage qui les menaçoit, traiterent aussi, pour leur defense, vne autre Alliance & confederation (qu'on appella Contre-Ligue) auec la Reyne d'Angleterre, Chrestien IV. Roy de Danemarc & aucuns Princes Protestans d'Alemagne. *P. Mathieu liure 8.*

1585. Au commencement de l'an MDXXCV. ceux de la Ligue en pleine paix leuerent donc ouuertement les armes contre le Roy leur Souuerain, & s'estants saisis des villes de Toul, de Verdun & de Mesieres, attenterent aussi sur celles de Marseille & de Bourdeaux, deux clefs de nos principales portes, ce fut sous le pretexte ordinaire de vouloir restaurer l'Estat & de conseruer la Religion Catholique, afin, disoient-ils, que son seul exercice en fust permis dans tout le Royaume; & que le *H. Dauila.* — *P. Petauius Rat. Temp. ad annum 1585.* — *Thuanus.*

Digitized by Google

FRANCE. peuple fust soulagé, suiuant le Manifeste qu'ils publierent sous le nom du Cardinal, de la facilité duquel ils abusoient. An de IESVS CHR.

La Reyne mere du Roy s'interpose, & moyenne vn Traité à Nemours, par lequel HENRY est forcé de rompre les Edits de pacification & de declarer la guerre au Roy de Nauarre, deuenu premier Prince du Sang, & presomptif heritier de la Couronne, qui estoit en effet le principal obiet de la Conspiration brassée contre le Roy & toute la Maison Royale. Pour surprendre la simplicité du peuple, les Chefs de cette Ligue firent publier par quelques Predicateurs de viue voix & par escrit, Que les Seigneurs de Guise estoient descendus de Charlemagne, & que la Couronne auoit esté vsurpée sur eux, qui estoit vne euidente supposition, cõdamnée par Arrest, & blasmée par les meilleurs Autheurs.

Fr. de Rosieres Stem. Lothar. Considerations Hist. de L. Chantereau le Febure. P. Beloy.

Aprés la guerre declarée le Roy, qui de sa part auoit de l'auersion contre les pretendus Reformez, enuoya diuerses armées en Daufiné, Languedoc, Poitou & Guyenne, sous la conduite du Duc de Mayenne, & des Mareschaux de Biron & de Matignon; & en suite sous celle d'Anne Duc de Ioyeuse Admiral de France, qui s'estoit secretement embarqué dans le Party de la Ligue. Il osa liurer bataille au Roy de Nauarre; mais il succomba sous l'effort des armes victorieuses de ce magnanime Prince à la Iournée de Coutras, demeurant mort sur la place, auec l'vn de ses freres.

Thuanus. Danila. B *Bat. de Contras 1587.*

En ce temps vne autre puissante armée d'Alemans & de Suisses s'auançoit bien auant dans le Royaume, à dessein de passer la riuiere de Loire, & d'aller ioindre les Religionnaires dans la Guyenne. Ce fut lors que nostre Monarque HENRY III. se roidissant contre vn si grand orage, ranima sa premiere vertu guerriere, se rendit dans son camp pour dissiper cette nuée. Mais considerant; Que l'honneur des grands Capitaines n'est pas seulement de se hasarder aux perils des batailles, il monstra qu'il sçauoit rompre les puissantes armées aussi bien par la prudence & le bon ordre, par les stratagemes & sans perte, que de vaincre en bataille rangée. Ainsi par son heureuse conduite & par ses ordres, auec l'addresse d'aucuns bons Chefs de guerre (le Duc de Guise fut du nombre & y fit paroistre son haut courage aux défaites de Vimory & d'Auneau) en peu de temps ces Estrangers furent vaincus & dissipez.

P. Mathieu. H. Spondanus. Thuanus. Dauila. *Défaite de l'armée Estrangere.* C

Toutesfois le Roy victorieux eut ce malheur, qu'autant qu'il mettoit à chef de genereuses entreprises, autant ses ennemis taschoient d'en amoindrir la gloire, & d'interpreter sinistrement toutes ses actions. Ils en vindrent si auant, qu'ils proietterent de se saisir de sa personne sacrée; pendant que les partisans de la Ligue faisoient retentir les loüanges du Duc de Guise par des Panegyriques & des Chants de Triomphe.

Thuanus.

Mais aprés auoir irrité de plus en plus la patience du Roy, craignants la punition de leurs attentats, pour se mettre à couuert, ils manderent le Duc, qui s'achemina incontinent contre l'expresse defense, que le Roy son Prince luy en auoit fait. A cét abord inopiné dans Paris sa Maiesté se trouuant surprise, iugea qu'elle deuoit pouruoir à sa seureté: Tellement qu'ayant fait entrer le Regiment de ses Gardes l'an mil cinq cens quatre vingts huict, le XII. de May (fatale Iournée des Barricades) sous vn faux bruit, ce grand Monarque veid le peuple de sa ville capitale armé contre luy, sur le point d'estre assiegé dans son Louure; cette multitude, animée de la presence du Duc de Guise, ayant attaqué & blessé aucuns des Gardes, sans estre retenuë du respect, ny de la reuerence deuë à leur Roy; La fureur passa iusques à tel excés, qu'en fin elle contraignit ce bon Prince de se retirer, comme à la fuite, & d'a-

Danila. P. Mathieu. H. Spondanus ad annum 1588. P. Petauius Ration. temp. *Iournée des Barricades. 1588.*

An de IESVS CHR. bandonner cette ville ingrate, qu'il auoit tant enrichie par son plus ordinaire seiour, & par ses gratifications. FRANCE.

Ainsi le Duc en demeura maistre; s'y porta comme dans vne place de conqueste; Y vsurpant vn empire absolu, s'empara de la Bastille, fit déposer quelques Magistrats, & par les charmes de sa courtoisie & de ses caresses continua d'attirer l'affection du peuple, pour se tracer le chemin à la Monarchie. Tout cela se faisoit pendant que d'autre costé son frere le Cardinal de Guise s'emparoit de Troyes, & que le Duc d'Aumale son cousin assiegeoit Bolongne. Franc. libre Discours.

Le Roy se retira dans Chartres, puis dans Roüen, pendant que la Reyne sa mere traittoit vne autre reconciliation, laquelle fut redigée en forme d'Edit, qu'on appella d'Vnion, suiuant lequel sa Maiesté reünit tous ses suiets (afin de poursuiure l'extirpation de l'heresie) & abolit la sedition de Paris. Mais le Chef de la Ligue recherchant nouueaux moyens de s'authoriser, & de se rendre plus puissant que iamais, B il obtint, par des Articles secrets, la Lieutenance generale des armées Royales, qui estoit effect la charge de Connestable. On luy donna aussi quelques villes de seureté. P. Mathieu. Dauila.

Suiuant le Traité de Chartres le Roy ordonna deux armées contre les Religionnaires, l'vne en Poitou sous le Duc de Neuers, qui prit quelques places, l'autre en Dauphiné sous le Duc de Mayenne, dont le voyage finit à Lion.

1588. Les deputez aux Estats generaux de Blois (où le Roy auoit conuoqué vne autre Assemblée) estoient pour la pluspart engagez dans le party de la Ligue, & cette faction fortifiée de leurs suffrages mendiez, voyant le Roy sans enfans, extorqua de sa Maiesté vne autre Declaration directement contraire à la Loy fondamentale de l'Estat, par laquelle le vieil Cardinal de Bourbon fut nommé premier Prince du Sang & futur C successeur du ieune Roy, qui estoit en vigueur de corps & d'esprit: cecy fait à vn mauuais dessein de cuider exclure le Roy de Nauarre vray heritier fils du Roy Antoine son pere aisné des Princes de la Maison de Bourbon, ayant ainsi osé troubler l'ancien ordre de la succession. Aussi les plus prudens iugerent bien, que c'estoit vne suite d'artifices, & vn autre degré preparé au Duc de Guise (qui se couuroit de l'ombre du Cardinal) pour auec le temps s'éleuer luy mesme au Thrône Royal. Thuanus.

Pendant ces diuisions domestiques, c'eust esté peu d'enleuer à la Couronne le Marquisat de Saluces, vnique prix des conquestes faites par les François dans l'Italie, si, aprés l'vsurpation qu'en fit Charles-Emanuel Duc de Sauoye (peu auparauant marié dans la Maison d'Espagne) le feu de la rebellion, qui sembloit estre couuert, n'eust à l'instant paru auec plus de violence qu'au passé, aprés la mort des deux freres les Duc & Cardinal de Guise; desquels le Roy fut en fin contraint de se défaire pour la seureté de sa persõne & de son Estat; & si ce feu n'eust fait naistre le grand incendie, qui embrasa miserablement le Royaume; ce qui fit voir combien la faction estoit puissante, veu que lors qu'on l'estimoit esteinte, elle se manifesta encore plus furieusement. Aussi la creance des mieux sensez est, que si la Ligue n'eust contreuenu à l'Edit d'Vnion & n'eust rien fait, sans continuer ses pratiques comme elle fit, dont le Roy fut aduerty, le feu de sa colere ne se fust iamais rallumé. P. Mathieu. H. Spondanus ad an. 1588. Autheurs de l'Histoire du Roy Henry III.

Ainsi la ville de Paris de long temps corrompuë par l'or des Indes & par la langue venale de quelques Predicateurs, n'obtint en cet estrange soulevement aucune sorte d'excez, & d'outrages. Elle secoüa le ioug de Dauila. Thuanus.

FRANCE. l'obeïssance, traita indignement & emprisonna le Parlement & les plus fideles seruiteurs du Roy, entreprit de donner au Duc de Mayenne vn titre imaginaire de Lieutenant general de l'Estat & Couronne de France. Orleans, Tolose, Rouën, Troyes, Amiens & autres villes, qui auoient aussi esté corrompuës, suiuirent le pernicieux exemple de la capitale, & attirerent l'Estranger ennemy de la France. Les factieux par leurs artificieuses pratiques susciterent mesme le Pape Sixte V. mal informé des affaires de France, de ietter vn Monitoire contre le Roy, qui auoit tant merité de la Religion Catholique, & tant de fois l'auoit protegée & defenduë au peril de sa vie.

Thuanus.

An de Iesus Chr. 1589.

Cependant sa Maiesté s'efforce d'arrester le cours de la sedition, non auec toute la diligence requise. Elle se retira dans sa ville de Tours, y transfera la Cour de Parlement de Paris, & les autres Compagnies Souueraines, enuoya vers les Potentats ses Alliez pour auoir du secours. La meilleure part des Princes du Sang, des Pairs & Officiers de la Couronne, auec aucuns notables Prelats, & des plus qualifiez de la Noblesse demeura dans la fidelité. Mais au lieu d'armer promptement & se mettre en campagne, il vse de menaces, & entend les harangues pour la closture des Estats. Neantmoins par vne singuliere Prudence il conclud vne Tréue auec le Roy de Nauarre, & l'appelle à son ayde, se voyant pressé de toutes parts. Au commencement il y eut de l'auersion; Mais la necessité pressante le requeroit ainsi : son Conseil luy ayant remonstré; Qu'il se pourroit trouuer seul entre deux puissants ennemis, n'ayant des forces pour les combatre tous deux à la fois; Qu'au milieu, tandis que l'vn & l'autre vsurpoit l'authorité Royale, il seroit dénué d'hommes & de finances, & à la veille de se trouuer entre deux impetueux torrents, ce qu'il auoit tousiours apprehendé; Aprés tout, qu'il ne s'agissoit de la Religion, mais de la rebellion.

B

Danila.
P. Mathieu.

Aussi tost que ces deux grands Princes, ou pour mieux dire ces foudres de guerre eurent ioint leurs armes & leurs desseins contre leurs ennemis communs, il n'y eut plus rien qui peust resister; l'vne des armées de la Ligue assiegeant Senlis fut défaite par le Duc de Longueuille, & l'autre conduite par le Chef des rebelles fut repoussée des faux-bourgs de la ville de Tours. Le Roy ayant cependant assemblé son armée, quelques places, le voyant en campagne, se rangerent au deuoir de l'obeïssance, & celles qui resisterent y furent contraintes.

Bat. de Senlis.

C

Aprés la reduction de Iargeau, d'Estampes & de Pontoise, Paris estoit sur le point de succomber aussi sous les iustes armes de son Prince, duquel plus que iamais elle redoutoit le courroux; car elle se voyoit assiegée par les grandes forces Royales, ausquelles se ioignirent les Estrangeres amenées d'Alemagne & de Suisse par le Seigneur de Sancy Harlay, qui rendit vn fort notable seruice à la Couronne en cette extremité.

Relation de M. de Harlay Sancy.

Ainsi la France conceuoit desia vne douce esperance de la fin de ses malheurs & de voir le restablissement de l'authorité Royale tant de fois violée, quand vn execrable particide fut commis en la personne sacrée de ce grand & pieux Monarque, l'Oint de Dieu & le fils aisné de l'Eglise par la main d'vn homme detestable, qui n'auoit de Religieux que l'habit. Sortant de Paris, où le malheureux dessein fut pris, il s'estoit glissé dans le camp Royal à S. Cloud & mesme dans la Chambre de sa Maiesté. Car cét impie, & ceux qui le subornerent, sçauoient de quel zele HENRY estoit porté, & l'accés libre qu'il donnoit à tous Ecclesiastiques. S'estant approché sous pretexte de luy presenter vne lettre, il le blessa si griefuement d'vn cousteau (le 1. iour d'Aoust l'an MIL CINQ

Thuanus.
P. Mathieu.
Danila.

Ar Cardinal d'Ossat Let. 215.

Sa mort 1589.

CENS

Ans de IESVS CHR.

CENS QVATRE VINGTS-NEVF) qu'il expira le lendemain, aprés auoir receu tous ses Sacremens, & rendu les autres témoignages de Roy Tres-Chrestien & vray Catholique, comme ayant esté Monarque des plus zelez à la Religion Chrestienne. Il tint le Sceptre quinze ans & deux mois, & vescut trente neuf ans. Sur le point de son decés il coniura les Princes & Officiers de la Couronne, par l'inuiolable fidelité qu'ils luy deuoient & à leur patrie, de demeurer fermes en l'obeïssance du Roy de Nauarre son legitime successeur, qu'il exhorta d'embrasser la religion Catholique. Le premier soin qu'eut ce digne heritier fut de conduire le corps à S. Corneille de Compiegne, où il demeura en depost iusques à l'an MDCX. qu'il fut apporté & inhumé dans l'Eglise de S. Denys. Ses entrailles furent enseuelies à S. Cloud.

FRANCE. *H. Spondanus. ad an. 1589* *Hilarion de Coste aux Portraits & Eloges des Roys de Fr.*

Les sureminentes qualitez de Pieux, de Iuste, de Clement, de Genereux & de Liberal excellerent en ce Roy. Il iugeoit, que le plus bel ornement dont vn Prince est decoré, c'est l'amour & la crainte de Dieu, ce qui le rendit grand obseruateur de la Foy Catholique, & iusques à tel point, qu'aucuns l'ont estimé excessif en apparence de deuotions; qui furent, à vray dire, extraordinaires. Mais il esperoit par là exciter la deuotion de ses suiets, donner vn bon exemple dans sa Cour & parmy le peuple. Il fonda & dota diuerses Eglises & Monasteres: A Paris ceux des Capucins, des Fueillans & des Hieronymites. Au bois de Vincennes celuy des Minimes. Il fit reparer l'Eglise des Cordeliers de Paris, (qu'vn incendie fortuit auoit presque ruinée) & celle de Nostre Dame de Clery prés Orleans. Il auoit vne deuotion particuliere à l'Eglise de Nostre Dame de Chartres, où (auec la Reyne sa femme) il fit des voyages à pied, afin d'impetrer de Dieu la benediction d'vne Lignée.

Dauila lib. 10. P. Mathieu.

B

Il faisoit sincerement administrer la Iustice, & souuent luy-mesme receuoit les plaintes de ses suiets. Par son commandement Barnabé Brisson President en la Cour de Parlement, grande lumiere de la Iurisprudence & des bonnes Lettres, redigea en vn Corps, sous le titre de Code HENRY, ses plus vtiles Ordonnances, auec celles des autres Roys ses deuanciers.

C

La Clemence de son ame debonnaire s'est monstrée à ses suiets rebelles & factieux, qui souuent ont esprouué le pardon: quelques fois il les a tenus ensemble & vn à vn, sans se ressentir des griefues offenses, qu'il en auoit receuës, ne voulant troubler l'amnistie & l'oubliance sous laquelle il les auoit enseuelies, & fermant l'oreille aux aduis qui luy en estoient donnez. Il rechercha de ramener ces déuoyez par les plus douces caresses & bienfaits, dont il gratifioit ses bons seruiteurs. Mais sa patience estant vaincuë par la suite des attentats, ce naturel debonnaire fut en fin forcé d'vser de rigueur contre les Chefs de la conspiration, & de se porter à des ressentimens exemplaires.

Aprés auoir exercé ses Liberalitez iusques à l'excés, il n'en estoit satisfait, & quelquesfois vsoit d'excuses, surmontant les desirs & les esperances des plus insatiables, ce qui a fait, qu'aucuns luy ont attribué le surnom de LIBERAL. Mais les autres semblent auoir eu plus de raison d'improuuer la profusion, dont il vsa enuers ses fauoris, & de ce qu'il en eut en plus grand nombre qu'aucun des Roys ses ayeux. Il les honora de hautes dignitez, sur tous les Ducs de Ioyeuse & d'Espernon, qui possederent aduantageusement ses bonnes graces. De là nasquirent des ialousies & des nouueaux pretextes aux factieux de se plaindre des impositions extraordinaires; plaintes qui procedoient d'vn artifice, afin de plus en plus le rendre odieux, & d'aliener les affections du

Thuanus.

Digitized by Google

FRANCE. peuple ; ne considerant pas, que les frequentes guerres ciuiles qu'ils suscitoient, ietterent ce bon Roy dans la necessité d'ordonner telles impositions, dont ces Chefs de la Ligue profitoient eux mesmes aussi bien que les autres. An de IESVS CHR.

L'Eloquence & la grace particuliere de bien dire, auec la connoissance des belles lettres dignes d'vn Prince, furent si naturelles & familieres à cettuy-cy, qu'il en a remporté la gloire sur tous ceux de son siecle; ayant égalé François I. son ayeul en promptitude d'esprit, en sçauoir & en munificence à l'endroit des hommes d'erudition.

Il estoit affable, debonnaire, de riche taille & de maiestueuse grauité, sobre, vigilant, adroit aux exercices du corps & des armes.

Registres de la Cour de Parlement. Voulant obuier aux differens qui naissoient entre les Princes & les Pairs sur la Preseance, qu'aucuns pretendoient à cause de l'antiquité de leurs Pairies, il ordonna par Edit; Que les Princes du Sang tiendroient rang selon leurs degrez de consanguinité, deuant tous les autres Princes & Seigneurs Pairs de France d'autres Maisons, de quelque qualité qu'ils fussent, tant aux Sacres & Couronnemens des Roys, aux Seances dans les Cours de Parlement, qu'autres grandes ceremonies, nonobstant que les Pairies des autres fussent d'erections plus anciennes. *Pairs de France.* B

Il erigea en cette dignité de Duchez & Pairies la Seigneurie de *S. Fergeau* en Puisaye, pour François de Bourbon Prince Dauphin, depuis Duc de Montpensier; La Baronnie *de Mercur* en Auuergne, pour Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont beau-pere de sa Maiesté: Philippes Emanuel de Lorraine son fils succeda à ce titre; Le Marquisat *d'Elbeuf* en Normandie, pour Charles de Lorraine. Le Comté de *Retelois* en Champagne, en faueur de Louis de Gonzague Duc de Neuers. La Baronnie *d'Espernon* en Beausse, pour Iean-Louis de la Valete; Le Vicomté de *Ioyeuse* en Languedoc, pour Anne de Ioyeuse Admiral de France. La Baronnie *de Piney* en Champagne, pour François de Luxembourg. Le Comté *de Rets* en Bretagne, pour Albert de Gondy; celuy de *Monbazon* en Touraine, pour Louis de Rohan; celuy de *Ventadour* en Limousin, pour Gilbert de Leuis; le Marquisat de *Megnelers* en Picardie, sous le nom de *Haluuin*, en faueur de Charles de Haluuin Seigneur de Piennes. C

Thuanus. HENRY III. à son retour de Polongne voulut s'allier à Catherine Princesse de Nauarre, depuis Duchesse de Bar, sœur du Roy Henry le Grand; ou bien auec Elisabeth, sœur de Iean Roy de Suede; mais il changea incontinent de volonté; & deux iours aprés son Couronnement à Reims, qui fut le XVII. de Feurier MIL CINQ CENS SOIXANTE QVINZE, il espousa LOVISE DE LORRAINE fille du mesme Prince Nicolas Duc de Mercur, Comte de Vaudemont, & de Marguerite d'Egmond sa premiere femme. Peu de mois aprés la mort funeste du Roy son mary, elle supplia Henry le Grand successeur à la Couronne, de luy faire rendre Iustice contre les autheurs du malheureux assassinat de son espoux. Depuis elle en fit vne demande plus solemnelle dans l'Eglise de Mantes, en presence des Princes & Officiers de la Couronne, ayant representé, auec sa iuste plainte, les insignes merites du Monarque, par la bouche de son Procureur general; dont la harangue fut suiuie d'vne autre sur pareil suiet prononcée par Iacques de la Guesle Procureur general du Roy. *Son mariage.* 1575.

P. Mathieu. Cette Reyne LOVISE, Princesse d'exquise beauté estoit auec cela doüée de singuliere Pieté, de Modestie, & d'autres vertus Chrestiennes, pouuant seruir d'exemple à toute la France pour faire abhor-

An de IESVS CHR. rer le luxe, le vice & les dissolutions. En la rigueur de l'hyuer elle frequentoit auec assiduité les Eglises, macerant son corps de veilles & de ieusnes. Elle passa de cette vie en vne meilleure à Moulins en Bourbonnois l'an MIL SIX CENS VN, au mois de Ianuier, à l'aage de quarante sept ans. Ayant par son Testament ordonné la fondation d'vn Monastere de Religieuses Capucines à Bourges, où elle voulut son corps estre inhumé: Mais depuis, par la permission du Pape Clement VIII. & en vertu des Lettres du Roy Henry le Grand, il fut construit dans le Fauxbourg de S. Honoré à Paris, auquel cette pieuse Reyne eut l'honneur de la sepulture. FRANCE.

Mort de la Reyne Louise. 1601.

Deuise du Roy. L'ame de la Deuise du Roy son espoux fut, MANET VLTIMA COELO; Le corps estoit composé de trois Couronnes, deux representées, comme si elles estoient en Terre, & la troisiéme éleuée iusques dans le firmament & le Ciel des Estoiles; dont elle est enuironnée. Cela rapporté par allegorie aux deux Royaumes de France & de Polongne, que le Monarque possedoit, iusques à ce que dans le Ciel il allast B receuoir la troisiéme Couronne deuë à sa Pieté. *Iac. de Bie en la France Metallique.*

Aux obseques qui luy furent faites, aprés la reduction de Paris, Claude de Morenne Euesque de Sées prononça l'Oraison funebre, & Iean Bertaud, Euesque du mesme lieu publia deux Complaintes en vers François tres-elegans. Sur le mesme suiet Sceuole de Sainte Marthe Tresorier de France fit vn autre Poëme sous le titre de Larmes à la Memoire du Monarque, qui l'honora d'vne bienueillance particuliere, pour sa fidelité & pour autres bonnes conditions. Aussi tost que la Treue fut arrestée à Tours entre les deux Roys, sa Maiesté l'enuoya dans les prouinces de Poitou, d'Aunis & de Saintonge, pour y regler les desordres glissez par la confusion des troubles. Et ce grand Roy tousiours porté de zele enuers Dieu, luy donna charge tres-expresse & commanda de procurer le restablissement du diuin seruice dans la Rochelle & dans les autres lieux proches, où il auoit esté discontinué par l'iniure des guerres; ce qu'il mit toute peine d'executer.

En ce Roy HENRY III. finit la Branche de Valois, ou d'Orleans, C descenduë du Roy Philippes III. dit le Hardy, fils aisné de S. LOVIS; En sorte que celles d'Aniou, de Bourgongne, d'Alençon & d'Eureux plus proches estant aussi finies, le Royaume, en vertu de la Loy Salique, passa dans la tres-illustre Branche de BOVRBON, sortie de ROBERT DE FRANCE, Comte de Clermont en Beauuaisis, Sire de Bourbon, fils puisné du mesme Roy S. LOVIS, & fut la Couronne de France recueillie par le GRAND HENRY IV. desia Roy de Nauarre, qui l'a transmise à son heureuse Posterité.

Ans de IESVS CHR.

ANIOV.
D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules.

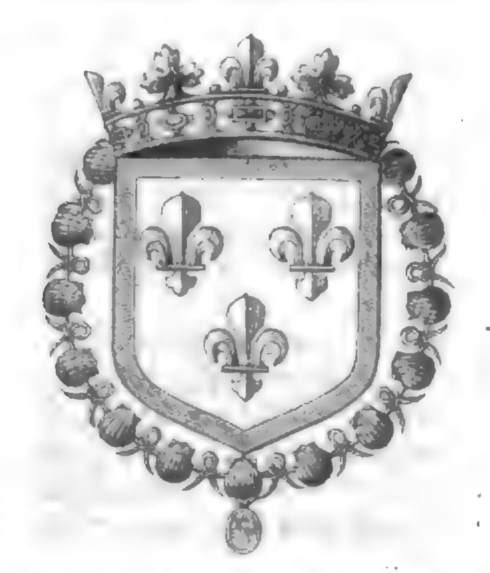

33. FRANCOIS DE FRANCE

B

DVC D'ANIOV, D'ALENCON, de Touraine, de Berry, d'Eureux & de Chasteau-Thierry, de Brabant, de Limbourg & de Lothier, Marquis du S. Empire, Comte de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Zelande, du Maine, du Perche, de Monfort, de Dreux, de Mante, de Meaux & de Beaumont.

CHAPITRE IX.

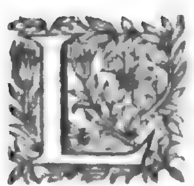

Es mouuements dereglez de ce Prince, l'vn des fils du Roy Henry II. & le mauuais conseil qu'il suiuit, le porterent à des actions si precipitées & si violentes, qu'il veid plustost la fin de sa vie, que l'execution de ses ambitieux desseins. C

Sa naissance.

du Tillet. Il prit naissance le XVIII. de Mars MIL CINQ CENS CINQVANTE-QVATRE. Ayant eu le nom d'Hercules il luy fut depuis changé en celuy de FRANCOIS, & fut tenu sur les fonts de Baptesme par Charles Cardinal de Lorraine & Anne Duc de Montmorency Connestable de France. 1554.

Dauila. Dés le VIII. de Feurier MDLXVI. le Roy Charles IX. son frere luy donna en Apanage le Duché d'Alençon, dont il porta le titre par plusieurs années. Il eut en mesme temps Chasteau-thierry, erigé en Duché. Luy furent aussi delaissées les Comtez du Perche, de Gisors, de Mante & de Meulan; Et depuis, pour supplement d'Apanage iusques à cent mil liures de rente, luy furent transportez les Vicomtez de Caen & de Bayeux; & encore les Comtez du Maine & de Meaux. 1566.

Par autres Lettres du mois de May MDLXXVI. le Roy Henry III. ayant esgard, que FRANCOIS luy estoit demeuré seul frere, afin de luy donner moyen de paruenir à quelque grand mariage digne de la Maison de France, dont il sortoit, afin de tant plus fortifier par Al- 1576.

Digitized by Google

Ans de liance cette Couronne, luy laissa encore pour accroissement d'Apanage les Duchez d'Aniou, de Touraine & de Berry, & le Comté d'Eureux qui fut alors erigé en Duché. ANIOV.
IESVS
CHR.

1573. Trois ans auparauant il auoit fait ses premieres armes au siege de la Rochelle, où il accompagna son frere aisné Henry Duc d'Aniou, auquel il porta vne secrete enuie, ne pouuant souffrir le haut éclat de sa valeur, iusques là qu'il porta ses inclinations à voir de bon œil & fauoriser les Religionnaires. Il se laissa conduire par Boniface de la Mole & Annibal Comte de Coconas en Piemont, esprits turbulents, & le Duc épiant les occasions de remettre sus les partialitez & factions, ioignit ses mécontentements à ceux des Mareschaux de Montmorency, de Damuille, de Cossé, & d'autres. De tous ces Seigneurs se forma vn Party de ceux qu'on nomma Politiques & Malcontents. *Dauila.* *Thuanus.*

Ainsi au commencement du regne de Henry III. & auparauant son retour de Polongne, sur la crainte qu'on eut d'vn remuement pendant
1574. l'absence de sa Maiesté, ce Duc d'Alençon fut arresté & retenu par les
B ordres de la Reyne Catherine sa mere; Mais le Roy luy donna la liberté à son retour entrant dans le Royaume.

Depuis pretendant n'estre traité selon sa dignité & mal-content du refus qu'on luy fit de la Lieutenance generale du Royaume, il se retira
1575. secretement de la Cour, estant sorty de Paris par le soin & l'addresse de la Reyne de Nauarre Marguerite sa sœur, à laquelle il portoit vne singuliere affection, comme elle l'aimoit tendrement; ce qu'elle fit paroistre, quand, sous pretexte de son acheminement aux bains, elle luy acquit l'amitié & la correspondance auec des notables Seigneurs des Pays-bas, qui l'assisterent en son dessein de s'en rendre maistre. *Thuanus.* *Memoires de la R. Marguerite.*

Ce Duc s'estant retiré en Guyenne, plusieurs Seigneurs de marque se ioignirent à ses desseins voilez du specieux pretexte du bien public, & du desir qu'ils auoient qu'on pourueust aux desordres de l'Estat. A eux se ioignirent aussi les Protestans, iusques à reconnoistre ce Prince
1576. General de l'armée des Reistres, que le Comte Palatin Iean Casimir auoit conduit en France. Neantmoins cette émotion dura peu de temps, & furent le Roy & le Duc reconciliez par la paix concluë à Sens; *Thuanus.*
C Elle fut bien-tost aprés suiuie de la guerre declarée aux Protestans; pendant laquelle FRANCOIS fut declaré Lieutenant general des Armées Royales, & Chef de celle, qui prit les villes de la Charité sur Loire,
1577. & d'Issoire en Auuergne, laquelle fut fort mal-traittée.

La guerre ciuile fut changée en vne estrangere. Car les Estats generaux des Prouinces Vnies des Païs-bas, tant Catholiques qu'autres, ayant remonstré à ce Prince les oppressions qu'ils receuoient de la domi-
1579. nation Espagnole, il resolut d'embrasser leur defense & protection. Ainsi en l'an MDLXXIX. il s'achemina en ces païs, & y fut receu par quelques villes; Mais voyant les ouuertures de Paix faites entre le Roy d'Espagne Philippes II. & les Estats par l'entremise de l'Empereur Rodolphe II. il en retira ses forces. *Em. Meterani Belgici belli Historia.* *Em. Sueyro Ann. de Fl.* *I. Parnus.*

Ces ouuertures n'ayant reussi; derechef les Estats enuoyerent au Duc FRANCOIS vne nouuelle Ambassade, à l'instance principalement de Guillaume de Nassau Prince d'Orenge, & l'appellerent en resolution de se sousmettre à luy, & de le recognoistre pour Seigneur Souuerain; ce qu'ils soustenoient leur estre licite, suiuant la puissance &
1580. l'authorité portées par les Loix du pays. Auant que partir il moyenna la Paix en France, & la traita à Flaix en Guyenne, suiuant le pouuoir qu'il en eut du Roy son frere; Il vint de là secourir la ville de Cambray as- *Pont. Heuterus* *Eman. Meteranus.*

 siegée par Alexandre Farnese Prince de Parme, Lieutenant general du Roy Philippes.

De là il passa en Angleterre, où il fut receu auec grand honneur & magnificence; Les conuentions de son mariage auec la Reyne Elizabeth y auoient esté proposées; mais non pas concluës, & furent reprises aprés la guerre de Flandres; Diuerses considerations empescherent cette Alliance, suiuant laquelle FRANCOIS deuoit porter le titre de Roy d'Angleterre. On auoit aussi proposé de le faire Roy de Polongne aprés HENRY III. son frere, ce qui ne reüssit non plus. 1581.

G. Cambdenus parte 3. Hist. Elisabethæ Angliæ Reg.

Thuanus.

Cependant les Estats ayant desiré son retour aux Pays-bas, il entreprit le voyage assisté d'vne puissante armée, & y fut reconnu pour Prince; mesme solemnellement proclamé & couronné Duc de Brabant, de Limbourg & de Lothier dans la ville d'Anuers, au mois de Feurier l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS DEVX, aprés qu'il eut fait vne magnifique entrée dans cette grande ville, comme il fit à Gand, à Bruges & autres villes de Brabant & de Flandres. 1582.

Couronné Duc de Brabant.

Entrée du Duc d'Alençon à Anuers.

Il demeura dans ces pays iusques à ce qu'aucuns des siens s'estans portez auec indiscretion dans Anuers, cela causa vn grand tumulte, suiuy de la mort de quantité de Noblesse Françoise. Ainsi le Duc estant contraint de se retirer, reprit le chemin de France, & se reconcilia du tout auec le Roy son frere, aprés les simultez qui furent souuent entre eux au malheur du Royaume. B

Meteranus.

Mais depuis les Estats, qui auoient besoin du secours de France, oublians ce qui s'estoit passé, enuoyerent pardeuers luy pour la troisiéme fois; En sorte qu'il prenoit vn nouueau dessein d'embrasser plus que iamais leurs affaires & le bien de leurs interests, lors qu'au mois de May estant à Chasteau-Thierry, plusieurs accés de fievre le surprirent auec vn grand vomissement de sang; ce qui l'affoiblit de telle sorte, qu'on le vit consommer à veuë d'œil, retenant neantmoins tousiours la viuacité de son esprit, & cette force d'entendement, qui luy donna vn extreme regret des actions ausquelles il s'estoit laissé emporter par vn pernicieux conseil, & d'auoir, à l'occasion de ses entreprises, quelques fois offensé le Roy son frere, luy demandant pardon de tout son cœur à plusieurs visites que luy fit la Reyne Catherine sa mere. Ainsi, ayant par l'espace d'enuiron deux mois soustenu les efforts d'vn mal violent, & estant tombé en phtisie, il deuint si attenué, qu'en fin le dixiéme de Iuin MIL CINQ CENS QVATRE VINGTS QVATRE, il rendit l'esprit à Dieu fort Chrestiennement à l'aage de trente ans, deux mois, & vingt six iours, auec des grands sentiments de pieté & de resignation à la volonté de Dieu. 1583. C 1584.

Thuanus.

Dauila Hist. des guerres ciuiles.

Mathieu.

Sa mort.

Thuanus.

Il estoit Prince d'entendement, magnanime, affable & humain, s'expliquant en bons termes, fut magnifique, subtil, curieux, ne se laissoit emporter à la colere. La rencontre de plusieurs suiets sinistres luy abregea ses iours, les débauches des Pays-bas, les regrets de voir ses desseins renuersez, les méchantes pratiques sur sa vie machinées par Salcede tiré à quatre cheuaux en Greue, ou bien quelque autre secrete embusche. Tant y a, que sa mort fut d'autant plus funeste, qu'elle rompit comme les digues, & fit déborder sur cét Estat vn torrent de troubles & de confusions, qui la suiuirent.

Par son Testament, fait deux iours auant son decés, il repeta la douleur & le regret sensible qu'il auoit de l'offense commise à l'endroit du Roy son frere, le suppliant de luy vouloir pardonner & declarant, Que le desir qu'il auoit de mettre en repos son Royaume, & l'asseurer contre

An de Iesvs Chr. l'Estranger, plustost qu'aucun dessein particulier, auoit esté la principale cause de ses entreprises. Il pria sa Maiesté d'acquiter ses detes, luy recommanda ses seruiteurs, & luy trâsporta, & aux Roys ses successeurs, tous les droits & pretensions, qu'il pouuoit auoir sur les Pays-bas, en vertu des Traitez qu'il auoit fait auec les Estats de ces Pays, & outre le droit qu'il auoit sur Cambray, place dont il s'estoit dextrement saisi sur l'Espagnol. Son corps fut inhumé à S. Denys, auec vne pompe tres-magnifique: Renaud de Beaune Archeuesque de Bourges, autres fois son Chancelier, fit l'Oraison funebre: mais par l'ordre du Roy il supprima plusieurs points de ce qui s'estoit passé aux Pays-bas, comme vn écueil, & s'arresta sur la grandeur & l'excellence de son illustre Origine, & sur ce qui est des miseres de la condition humaine, & quelque fois de celle des plus grands Princes.

Ce Duc FRANCOIS portoit pour Deuise vn Soleil dardant ses rais en des Nuages, pour les dissiper, & des mesmes rais fomentant la B Terre, auec ces mots, FOVET ET DISCVTIT: voulant par là signifier, qu'il protegeroit les peuples des Pays-bas & en chasseroit le trouble. Mais ce dessein ne luy reüssit comme il s'estoit proposé.

Registres du Parlement.

A prés son decés Henry III. par ses Lettres patentes du XXI. de 1584. Iuin MDXXCIV. fit la reuersion & vnion à la Couronne des Duchez, Comtez & grandes Seigneuries qu'il auoit eües en Apanage.

---

34. *CHARLES DE VALOIS DVC d'Angoulesme, Pair de France, Comte d'Auuergne, & de Ponthieu, de Lauraguais & d'Alais, Cheualier des Ordres du Roy; Colonel General de la Caualerie legere de France.*

CHAPITRE X.

Naissance. 1573. C CE Prince, fils naturel du Roy CHARLES IX. & de la Dame de Belleuille son amie, nasquit en Daufiné le XXVIII. Auril l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE-TREZE; Le Roy son pere le recommanda à Marguerite de France Duchesse de Sauoye sa tante; & depuis à la Reyne Catherine de Medicis sa mere, laquelle luy fit don par Testament des Comtez d'Auuergne & de Lauraguais, & de la Baronnie de la Tour.

Henry III. le prit aussi en singuliere affection, & luy seruit de pere, l'ayant fait instituer aux bonnes lettres, & aux exercices dignes de sa naissance. Il le fit pouruoir de la dignité de grand Prieur de France, aprés la mort de Henry d'Angoulesme son oncle; En cette qualité Ferdi-
1588. nand de Medicis Grand Duc de Toscane, le choisit en l'an MDXXCVIII. pour en son nom épouser à Blois, pendant l'assemblée des Estats, la Prin-
1589. cesse Christine de Lorraine niece de sa Maiesté.

Il se dedia au seruice du Roy son oncle & bien-facteur, qu'il accompagna au siege de Paris, & aprés la mort funeste de ce Monarque il rendit ses deuoirs au Roy Henry le Grand, & des premiers le reconnut à S. Cloud: puis combatit auec sa Maiesté à la Bataille d'Arques, & y donna preuue de son courage, ayant tué de sa main le Comte de Sagonne General de la Caualerie legere des ennemis.

1592. En l'an MDXCII. il fut pourueu du Gouuernement du haut & bas pays d'Auuergne: Le Roy Louis le Iuste, qui le fit Duc d'Angoulesme

VALOIS ANGOVLESME.
D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au baston d'or posé en barre.

MONTMORENCY.
D'or à la Croix de gueules, accompagnée de seize alerions d'azur. Party de VALOIS ANGOVLESME.

NARGONNE.
Escartelé. Au 1. d'azur au cheuron d'or accompagné de trois testes de Lion arrachées aussi d'or, lampassées de gueules, qui est NARGONNE. Au 2. de sable à la bande d'argent, qui est LA RIVIERE. Au 3. d'argent à la fasse de gueules, qui est DE BETHVNE. Au 4. d'azur, à la fasse d'or, & au Loup passant d'or, en chef. Party de VALOIS ANGOVLESME.

ANGOV-LESME VALOIS. & Comte de Ponthieu luy donna des employs honorables, & plusieurs fois le fit Lieutenant General dans ses armées. Ans de IESVS CHR.

Gabr. Barthol. Gramondus Histor. l. 4. Comme sa Maiesté eut reconnu sa prudence au maniement des importantes affaires, elle le nomma & fit chef d'vne solemnelle Ambassade enuoyée dans l'Alemagne, pour moyenner la paix & la reconciliation d'entre l'Empereur Ferdinand II. d'vne part, & Gabriel Bethlem Prince de Transyluanie & les autres Princes confederez, qui estoient en discord auec le mesme Empereur d'autre part.

Ce Duc estoit conducteur de l'armée de sa Maiesté, qui fut mise sus contre les rebelles de la Rochelle quelque temps auant que le mesme 1628. grand Monarque Louis le Iuste vint en personne au siege pour domter cette retraitte de la rebellion. Depuis, il se trouua aussi aux guerres de Languedoc contre les Religionnaires; & en celles de Lorraine & d'Alemagne; & de nagueres dans les Pays bas auant la prise de 1643. Thionuille; En toutes lesquelles occasions il fit paroistre sa valeur & son courage. Tellement qu'auec raison les Historiens du temps luy donnent les dignes Eloges d'excellent Capitaine, de Prince d'esprit sublime, B & la loüange d'auoir heureusement ioint les lettres auec les armes; qualitez que les Princes de la Royale Branche d'Angoulesme, sortie de celle de Valois, ont possedées en éminence.

Hist. de la Maison de Montmorency par A. du Chesne. Aprés qu'il eut obtenu dispence du Pape, pour le veu qu'il auoit fait *Son 1. mariage* en l'Ordre de S. Iean de Hierusalem, dit de Malthe, il épousa (par Traité passé dans la ville de Pezenas en Languedoc le VI. iour de May l'an 1591. MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS VNZE) CHARLOTE DE MONTMORENCY, fille de Henry Duc de Montmorency Pair & Connestable de France, & d'Antoinette de la Mark sa premiere femme; Le Comté d'Alais en Languedoc luy fut donné en dot au lieu de la somme de cent cinquante mil escus, qui luy auoit esté promise. Cette Princesse mourut à Paris le XII. d'Aoust MDCXXXVI. estant en 1636. l'aage de soixante quatre ans.

En secondes nopces le mesme Duc CHARLES a esté marié le *Son 2. mariage* v. de Feurier MIL SIX CENS QVARANTE QVATRE, auec FRAN- 1644. COISE DE NARGONNE, fille de Charles de Nargonne Baron de Marueil, Seigneur de Bezy, Boissy & Ormoy; & de Leonor de la Riuiere son espouse.

ENFANS DE CHARLES DE VALOIS DVC D'ANGOVLESME, & de CHARLOTE DE MONTMORENCY sa premiere femme. C

VALOIS ANGOVLESME. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au baston racourcy d'or en bande.

35. HENRY DE VALOIS Comte de Lauraguais.

35. LOVIS DE VALOIS Comte d'Alais, cy-aprés mentionné plus particulierement.

LA CHASTRE. De gueules à la croix ancrée de vair. Party de VALOIS ANGOVLESME.

35. FRANCOIS DE VALOIS Comte d'Alais, Colonel general de la Caualerie legere de France espousa dans la ville de *Son mariage.* Paris, le XXVI. d'Auril MDCXXII. LOVISE-HENRIETTE DE LA CHASTRE, fille de Louis de la Chastre Baron de la Maison-fort, Mareschal de France, & d'Elisabeth d'Estampes sa femme, & mourut sans enfans à Pezenas au seruice du Roy Louis le Iuste contre les rebelles le XIX. iour de Septembre au mesme an, d'vne maladie causée de la fatigue qu'il eut au siege *Sa mort* 1622. de

Digitized by Google

An de Iesvs Chr.

de Montpellier. Son cœur fut enseuely dans la Chappelle d'Angoulesme en l'Eglise des Peres Minimes de la Place Royale à Paris. Sa veufue deceda le IV. de Iuin MDCXXXIV.

Il auoit esté institué heritier par Diane Legitimée de France, Duchesse d'Angoulesme sa grande tante, laquelle luy substitua Louis son frere aisné, au profit duquel la substitution a eu lieu par le predecés de ce ieune Prince FRANCOIS, qui pour sa vertu naissante estoit digne d'vne plus longue vie.

---

35. *LOVIS EMMANVEL DE VALOIS Comte d'ALAIS, Gouuerneur de Prouence, Cheualier des Ordres du Roy, Colonel general de la Caualerie legere de France.*

VALOIS ANGOVLESME. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or au baston racourcy d'or posé en bande.

B

CHAPITRE XI.

Sa naissance. 1596. IL veid premierement la lumiere du iour en la ville de Clermont en Auuergne, l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS SEIZE, & fut baptisé par François de la Rochefoucaut Euesque de Clermont, depuis Cardinal du Sainct Siege. Sa maraine Louise de Lorraine Reyne doüairiere de France luy donna le nom de LOVIS EMMANVEL. Il eut pour parain Henry Duc de Montmorency Pair & Connestable de France son ayeul maternel.

VALOIS-ANGOVLESME. Party de LA GVICHE. D'or au sautoir de synople.

1625. Ce Prince a donné des preuues de sa valeur au siege de Montauban & en l'an MDCXXV. pendant la guerre d'Italie défit vn secours de Neapolitains, qui faisoient dessein d'entrer dans la ville de Gauy au territoire de Gennes; puis il se ietta dans celle d'Ast en Lombardie, laquelle estoit menacée de siege par les ennemis de la France.

Gab. Barthol. Gramondus Histor. Gallia lib. 10.

1627. En l'an MDCXXVII. estant en Aunis dans l'armée Royale commandée par le Duc d'Angoulesme son pere, mise sus contre les rebel-
1628. les, il y rendit aussi ses deuoirs, & au siege de la Rochelle, puis à l'attaque de celle de Priuas.

C En la guerre de Lorraine il défit la Caualerie legere du Duc Charles. Aussi le Roy Louis le Iuste ayant connoissance particuliere de son merite, le pourueut de la charge de Colonel de la Caualerie legere & du Gouuernement de Prouence; Ce voisinage d'Italie luy donna moyen de conseiller & d'exciter Honoré Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, de quiter le Party d'Espagne, pour embrasser celuy de France. En plusieurs autres occasions signalées ce genereux Comte a dignement seruy le mesme Roy Louis le Iuste, qui l'associa en l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit au Chapitre qui fut tenu à Fontainebleau le
1633. XIV. iour de May l'an MDCXXXIII. Ayant, ainsi que le Duc son pere, heureusement ioint les exercices de Mars à ceux des Muses.

P. d'Hozier Traité des Cheualiers du S. Esprit 1633.

Son mariage. En l'an MIL SIX CENS VINGT-NEVF, il fut conioint par mariage
1629. auec HENRIETE DE LA GVICHE, fille aisnée de Philbert Seigneur de la Guiche, Gouuerneur de Lyonnois, Forests & Beaujolois, grand Maistre de l'artillerie de France, & d'Anthoinette de Daillon, de la Maison du Lude sa seconde femme. En premieres noces cette Princesse auoit espousé Pierre de Matignon, Comte de Torigny; Lieutenant general au Gouuernement de Normandie, & Mareschal de Camp és armées de sa Maiesté en Italie.

Digitized

ENFANS DE LOVIS DE VALOIS COMTE D'ALAIS, & de HENRIETE DE LA GVICHE sa femme.

36. N. DE VALOIS Comte d'Auuergne nay à Paris l'an MIL SIX CENS TRENTE-VN, mort au Chasteau d'Escoüan le IV. d'Octobre MIL SIX CENS TRENTE-SEPT, à l'aage de six ans, 1637. gist en l'Eglise des Peres Minimes de Paris en la Chapelle d'Angoulesme.

36. ARMAND DE VALOIS Comte d'Auuergne nasquit à Paris le XIV. de Iuillet MIL SIX CENS TRENTE CINQ, & eut pour parain Armand du Plessis Cardinal Duc de Richelieu, & de Fronsac Pair de France, & pour maraine Anne de Bourbon, B depuis Duchesse de Longueuille. Il deceda à Paris le XVI. de Nouembre, MIL SIX CENS TRENTE-NEVF, & gist prés de son frere.

36. FRANCOIS DE VALOIS Comte d'Auuergne nasquit en la ville d'Aix en Prouence le iour de Pasques XXIV. d'Auril, MIL SIX CENS TRENTE-NEVF, & mourut à Salon de 1644. Craux le X. de Iuillet MIL SIX CENS QVARANTE-QVATRE. Son corps fut deposé en l'Eglise des Peres Capucins du mesme lieu, pour estre transporté dans celle de S. Sauueur d'Aix prés de celuy de Henry d'Angoulesme Grand Prieur de France.

36. FRANCOISE MARIE de Valois, née en l'an MIL SIX CENS TRENTE.

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE DIX-SEPTIESME.

Les Ducs D'ANIOV, *desquels sont issus cinq Roys de* HIERVSALEM, *de* SICILE, *d'*ARRAGON, *&c.*

Et quelques Ducs de CALABRE, *de* LORRAINE *& de* BAR.

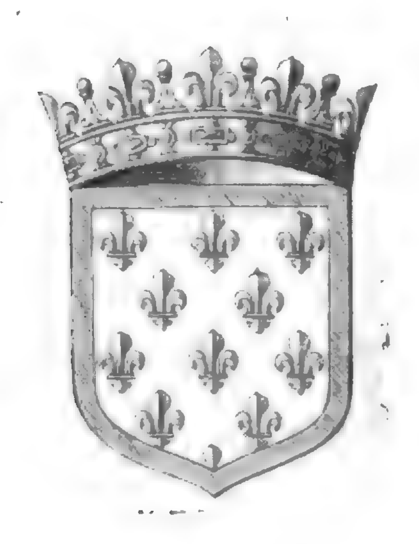

LES *Ducs* D'ANIOV *portoient de* FRANCE, *qui est d'azur semé de Fleurs de Lis d'or à la bordure de gueules : Ils adiousterent à leur Escu les Armes de Hongrie, de Sicile, de Naples, de Hierusalem, d'Arragon, de Lorraine, & de Bar, aprés que le droit à tous ces Royaumes & Duchez leur fut acquis.*

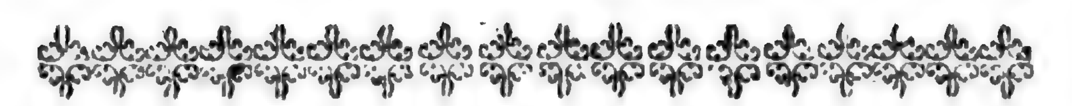

TABLE GENEALOGIQVE DE LA MAISON D'ANIOV-SICILE.

26. IEAN II. Roy de France.

27. LOVIS DE FRANCE Duc d'Aniou, Roy de Hierusalem & de Sicile, frere puisné du Roy CHARLES V.

28.	LOVIS II. Roy de Sicile & d'Aragon, & Duc d'Aniou.	CHARLES d'Aniou Prince de Tarente.

29.	LOVIS III. Roy de Sicile & Duc d'Aniou.	RENE' Roy de Sicile, Duc d'Aniou & de Lorraine.	CHARLES Comte du Maine.	MARIE Reyne de France. IOLAND Comtesse de Montfort.

30.	IEAN D. de Calabre & de Lorraine.	NICOLAS. LOVIS. CHARLES. RENE'.	IOLAND duchesse de Lorraine.	MARGVERITE Reyne d'Angleterre. ISABEL. ANNE.	CHARLES IV. Roy de Sicile.	LOVISE.	LOVIS B. du Maine. — RENE'. — NICOLAS. — RENE'.

31.	RENE' d'Aniou.	IEAN II. Duc de Calabre & de Lorraine.	NICOLAS Duc de Lorraine.	MARIE.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr.

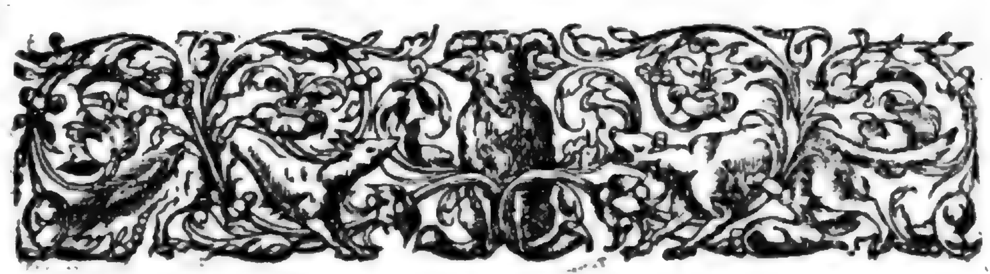

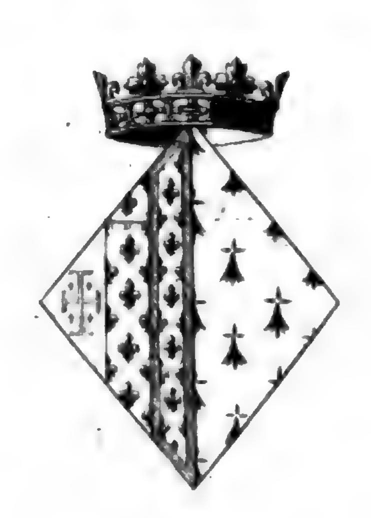

ANIOV-SICILE.

Vn Escu tiercé en pal. Le 1. d'argent à la Croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de mesme, qui est Hiervsalem.

Le 2. de Naples, qui est de France au lambel de trois pieces de gueules.

Le 3. d'Aniov moderne, qui est aussi de France à la bordure de gueules.

BRETAGNE. qui est d'Hermines.

B

27. LOVIS DE FRANCE

DVC D'ANIOV ET DE TOVRAINE,

Roy de Hierusalem & de Sicile, Duc de l'Apoüille & de Calabre, Prince de Capouë, Comte du Maine, de Prouence, de Forcalquier, de Piémont, & de Roucy, Seigneur de Monpellier, Gouuerneur de Languedoc & de Guyenne.

C

CHAPITRE PREMIER.

1360. 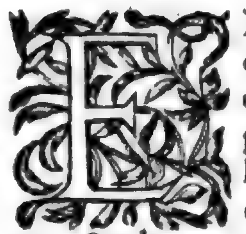Entre les Princes sortis de la Maison Royale de France, ceux qui procedent des deux Branches d'ANIOV ont eu cét aduantage, & sont paruenus à vne telle grandeur, qu'ils ont esté possesseurs & legitimes titulaires de vingt Royaumes, qui sont ceux des deux Siciles, de Hierusalem, d'Aragon, de Valence, Maiorque, Sardagne, Corsegue, Polongne, Hongrie, Dalmatie, Croatie, Bosne, Bulgarie, Rascie, Rame, Seruie, Gallicie, Lodomerie, & Cumanie. La Branche d'Aniou, que nous descriuons icy, est la derniere de ces deux par la consideration du temps; mais la premiere par le droict du Sang & la prerogatiue d'aisnesse, veu qu'elle tire son origine du Roy S. LOVIS, frere aisné de Charles fils de France Comte d'Aniou & Roy de Sicile, lequel puisné a donné commencement à l'autre Branche, qui sera cy-aprés déduite en son lieu.

LOVIS DE FRANCE premier du nom (Chef de cette Bran-

Digitized by Google

ANIOV SICILE. che des Ducs d'Aniou, les autres en ayant esté seulement Comtes) estoit fils du Roy de France Iean second du nom, & de la Reyne Bonne de Luxembourg sa premiere femme, & frere puisné du Roy Charles V. Il nasquit le XXIII. de Iuillet MIL TROIS CENS TRENTE-NEVF, & n'auoit que dix-sept ans, lors, qu'auec le mesme Roy Iean son pere, il se trouua à la funeste bataille de Poictiers, en laquelle ce Monarque fut pris. Pendant sa prison LOVIS son fils assista le Regent Charles Duc de Normandie & Dauphin de Viennois, depuis Roy son frere aisné en la conduite des affaires & defense du Royaume. Quelque temps aprés il fut (auec son autre frere Iean de France Comte de Poictou, puis Duc de Berry) donné ostage en Angleterre, d'où il se sauua, & par ce moyen l'Anglois mit en liberté le Roy leur pere. Lequel estant de retour en France, erigea le Comté d'Aniou en Duché, & le donna (auec le Comté du Maine & la Seigneurie du Chasteau du Loir) en Apanage à ce Prince LOVIS & à ses enfans masles, par Lettres données à Calais en Decembre MIL TROIS CENS SOIXANTE. 1360.

Registres de la Chambre des Comptes de Paris. *Froissart.* *Du Tillet.* *N. Vignier.*

Ans de IESVS CHR. Sa naissance. 1339. 1356.

Par autres Lettres du IV. de Feurier MCCCLXVI. le mesme Roy luy bailla encore les Chastel & Chastellenie de Loudun, à cause qu'en execution du Traité de Paix faict auec le Duc de Bretagne, sa Maiesté auoit transporté au Prince Breton les Chastel & Chastellenie de Chantoceaux en Aniou, qui appartenoient à LOVIS. 1366. B

Au Tresor de France Layette cottée Louis Duc d'Aniou.

Bref, l'an MCCCLXXVI. le mesme Roy luy donna encore, ou plûtost luy confirma le don, qu'il luy auoit fait, du Duché de Touraine. 1376.

Par autres Lettres de MCCCLXX. il ratifia le Traité fait entre le Roy & luy inseré dans l'acte de la ratification, qui porte ; Que le Roy luy donna le Duché de Touraine sa vie durant seulement, & pource consentit le Duc, qu'il tiendroit la mesme Chastellenie de Loudun sa vie durant & à la vie aussi de son fils, renonçant à tout ce qu'il pourroit pretendre au contraire ; à la charge de reuersion audit cas à la Couronne du Duché de Touraine & Chastellenie de Loudun. 1370.

Au mesme Tresor.

En l'an MCCCLXV. ce Duc LOVIS fut enuoyé en Bretagne, pour conclure la Paix d'entre le Duc Iean Comte de Montfort, & la Princesse Ieanne de Bretagne vefue de Charles de Blois. 1365.

I. du Tillet Euesque de Meaux.

Cependant l'Empereur Charles IV. estant venu en Auignon visiter le Pape Vrbain V. il donna le Royaume d'Arles à ce LOVIS Duc d'Aniou son neueu & à ses successeurs. Ce qu'aucuns reuoquent en doute, & tiennent, qu'alors ce Prince eut en don seulement quelques Seigneuries, que les Empereurs auoient encore en Dauphiné, & par mesme moyen Charles IV. le fit son Vicaire irreuocable au Royaume d'Arles. D'où vient, peut-estre, l'occasion de la guerre, que ce Roy LOVIS fit en Prouence à la Reyne Ieanne de Sicile I. du nom, sur laquelle il prit Arles & Tarascon. C

Th. à Niem. *Vignier en la Bibl. sous 1363.*

Aprés cette expedition le Roy Charles V. qui luy laissoit la principale charge de ses guerres contre les Anglois, le pourueut du Gouuernement de Languedoc, où par deux fois il s'achemina ; & au pays de Quercy, ayant reduit plusieurs places fortes en son obeïssance ; puis vint en Auignon visiter le Pape Gregoire XI. nouuellement éleu.

Froissart.

Et d'autant que les pays de Poictou & de Saintonge tenoient aussi le party des Anglois, s'y estant transporté, il mit au pouuoir des François la Roche-sur-ion & autres places. De là estant passé en Bretagne assisté du genereux Connestable Bertrand du Guesclin, il contraignit aussi la ville de Nantes de se rendre au Roy Charles V. 1373.

D'Argentré Hist. de Bret. liu. 8. ch. 15.

En fin pour la troisiéme fois LOVIS estant descendu en Guyen-

Digitized by Google

An de IESVS CHR. ne (de laquelle il auoit aussi le Gouuernement) il entra dans les places ANIOV-
de S. Seuer, de Lourde, & de Sault en la haute Gascogne, & en prit SICILE.
d'autres iusques au nombre de six vingts & treize, tant villes que forte-
1374. resses, entre autres celle de Bergerac, & entra iusques en Bearn; victoires, *Froissart v. 1. chap. 318.*
qui inciterent Charles V. d'establir ce Prince son Lieutenant general
par toute la France. De laquelle charge il s'acquita si dignement, qu'in-
1377. continent aprés il défit l'armée Angloise conduite par Thomas Felton, *Idem ch. 1.*
qui demeura prisonnier auec autres Seigneurs.

Pendant qu'il estoit en Languedoc Gaston Comte de Foix & Vicomte de Bearn d'vne part, & Iean Comte d'Armagnac & de Rodez tãt pour luy, que pour Ieanne Comtesse de Cominges, vefue du Comte *Au Tres. de Fr. Layette Armagnac.*
1376. Pierre Raimond, & pour Marguerite leur fille d'autre part, compromirent en la personne de ce Roy lors Duc d'Aniou, pour assoupir leurs differens à raison de quelque succession; afin que par son iugemẽt il les terminast, eux promettant d'entretenir ce qui seroit iugé par le Duc à peine de vingt mil marcs d'or. Ainsi par son ordonnance & son authorité
B fut arresté; Que le mariage de Gaston, fils du Comte de Foix & de Beatrix, fille du Comte d'Armagnac, se feroit. Et qu'en consequence d'iceluy il y auroit paix entre les parties & leurs suiets; Que tous les Grands de chacun party la tiendroient & iureroient sur la mesme peine de vingt mil marcs d'or.

1379. Pendant que ce Prince Duc d'Aniou estoit Lieutenant general en Languedoc, il fit chastier seuerement les habitans de Monpellier, qui auoient tué nombre de ses gens & fait vne furieuse émotion, sur ce qu'on leur demandoit vne ayde pour les grands frais de la guerre: six cens des plus coulpables furent condamnez à mort. Bouchet en ses Annales d'Aquitaine, dit, qu'à la priere du Pape Clement la sentence fut moderée. *Au Tresor de Fr. Layette Regences & Maioritez.*

1380. Charles V. decedé laissant Charles VI. son fils & successeur en bas aage, ce LOVIS Duc d'Aniou, oncle & plus proche fut nommé Regent suiuant la volonté du mesme Roy Charles V. qui le declara par Lettres
1374. données à Melun en Octobre MCCCLXXIV. & du viuant de sa Maiesté en fit le serment. On ordonna aussi qu'il presideroit au Conseil. *Du Tillet.*

Aprés le Sacre du ieune Roy son neueu fait à Reims, au festin Royal il y eut contention entre luy Regent, & Philippes Duc de Bourgongne
C son frere puisné à la seance de ce festin. LOVIS disoit, Que comme frere aisné & tenant son Duché en Pairie, & outre estant Regent du Royaume, il deuoit estre le premier assis aprés le Roy. Philippes au contraire pretendoit, Qu'au Sacre des Roys les principaux estoient les Pairs de France; par ainsi luy, comme estant Doyen des Pairs il deuoit preceder. Surquoy le Roy, par l'aduis de son Conseil, ayant ordonné, que Philippes en cette occasion seulement itoit le premier, LOVIS n'en fut content, & ne laissa pas de se seoir prés du Roy. Mais Philippes ayant sauté pardessus le siege, & s'estant hardiment placé entre le Roy & le Regent son frere (aussi eut-il le surnom de Hardy) ce fut la semence de la longue diuision d'entre les deux Maisons Royales. De fait les choses en vinrent iusque là, qu'enuiron cent ans aprés, René II. Duc de Lorraine, fils d'vne fille sortie de ce Duc d'Aniou, vainquit en bataille deuant Nancy & fit mourir Charles dernier Duc de Bourgongne, petit fils de Iean, fils de ce Duc Philippes. Comme si le destin eust voulu, que cette iniure deust estre si longuement couuée entre les successeurs de l'vn & de l'autre Prince: tant parmy les Grands les premieres haines se couuent sous les cendres d'vne future vengeance qui souuent est reseruée à leurs posteritez & à plusieurs siecles. *Annales de France.*

Digitized by Google

ANIOV-SICILE. Ans de IESVS CHR.

Or LOVIS, à cause de sa qualité de Regent s'estant emparé des grands tresors laissez par le Roy Charles V. au lieu de les conseruer fidelement au pupille, il les employa à son vsage particulier, pour la conqueste de son Royaume de Sicile, ou de Naples. Car en ce temps Ieanne Reyne de Sicile & Comtesse de Prouence sa cousine (sortie comme luy de la Maison de France) se voyant sans enfans conseillée par le Pape Clement VI. adopta ce Duc LOVIS pour fils & pour son heritier vniuersel, afin qu'elle en fust defenduë contre Charles dit de la Paix, autrement de Duras son suiet, & autres qui la vouloient opprimer. Les Lettres de cette adoption & institution d'heritier furent données au Chasteau de l'Oeuf de Naples, le penultiéme de Iuin, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS, le Pape ayant par sa Bulle donné à la Reyne licence & permission de ce faire. En suite donc de l'adoption pour succeder au Royaume de Sicile & aux autres Terres deçà le Far, ensemble aux Comtez de Prouence, Forcalquier & Piémont, LOVIS fut solemnellement couronné en Auignon par le mesme Pape, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET DEVX, & l'an suiuant, aprés auoir, à l'ayde d'Amé V. Comte de Sauoye, vaincu les Prouençaux, qui ne luy vouloient obeïr, passa en Italie auec vne armée de trente mil hommes, où le Comte le suiuit & y mourut.

Iuuen des Vrsins en l'Hist. de Charles VI.

Tres. de Fr. Inuent. des Bulles & Lettres concernant le Royaume de Sicile.

1380.

B

P. Collenutio.

Froissart.

Vignier.

Son couronnement.

1382.

1383.

Et d'autant que Charles de Duras s'estoit emparé du Royaume de Naples, mesmes auoit fait mourir la Reyne Ieanne, LOVIS, qui se recognoissoit obligé à la memoire de cette Princesse, conuertit le desir qu'il auoit de la secourir, en celuy de venger sa mort. Il enuoya donc ses Ambassadeurs à Charles auec Lettres de declaration de guerre & de défy, le sommant de luy rendre le Royaume, dont il estoit heritier legitime en vertu de son adoption & de l'inuestiture du Pape. Les cartels de défy, que ces deux Princes s'enuoyerent de part & d'autre, remplis d'aigreur & d'animosité, sont inserez dans l'Histoire du temps. Ils accorderent de se combatre en duel auec chacun dix Cheualiers. Mais ce n'estoit que feinte de la part de Duras, qui ne desiroit qu'amuser l'Angeuin, considerant, que son armée ne pourroit longuement durer sans souffrir grandes incommoditez, le pays n'estant propre au naturel des François, & que les grandes armées sont ordinairement suiectes à confusions, à maladies, & à d'autres necessitez.

C

Ainsi, aprés plusieurs fuites recherchées, Duras resolut d'euiter le combat particulier par vne generale bataille, si aucune fut donnée entre eux. Car encore qu'aucuns Italiens escriuent en haine de la nation Françoise, que LOVIS s'estant retiré à Bary, forcé de venir au combat fut honteusement déconfit, & tellement blessé qu'il en mourut peu de temps aprés à Bisegly; si est-ce que d'autres Historiens de France & mesme d'Italie tiennent le contraire & plus veritablement disent; Que LOVIS commençoit à bien faire ses affaires au Royaume de Naples, ayant conquis presque tout le pays, tellement que son ennemy se tint quasi pour perdu, mesme n'osa onques hazarder ses forces contre luy, lors que voyant les illusions de Charles son aduersaire; & les extremes necessitez de son armée & de luy-mesme, estant contraint de vendre tous ses meubles plus precieux, il fut surpris de tant de regret & déplaisir deuant la ville de Barlette par luy assiegée, qu'estāt aagé de quarante six ans il mourut au Chasteau de Talesine, le vingt-vniéme iour du mois de Septembre, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET CINQ: vne ancienne Chronique manuscrite de la Maison d'Aniou porte, que ce fut à Bary. Il y a aussi de la diuersité sur

Collenutio.

Blondus.

Froissart.

Platina.

Sabellic.

Vignier.

Hist. de Charles VI. manuscr.

Sa mort.

1385.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. sur le temps de cette mort, que plusieurs Autheurs remarquent auoir esté en l'année suiuante. Mais si LOVIS fit son Testament le vingt-septiéme de Decembre mil trois cens quatre-vingts & quatre (comme rapporte Cesar de Nostradamus en l'Histoire de Prouence) sa mort seroit aduenuë en l'an suiuant mil trois cens quatre-vingts & cinq, qui est l'opinion de Iean Iuuenal des Vrsins, en l'Histoire de Charles VI. Tant y a que par ce Testament le mesme Roy fit quelques dons aux Eglises de S. Marthe de Tarascon & de S. Maximin, assigna le doüaire de la Reyne sa femme sur Saumur, la Roche-sur-ion en Poictou, Estampes, Gien, Sablé, Mirebeau, Champigny, Lunel. Ordonna que l'aisné de ses fils auroit le Royaume de Sicile, & les Duchez d'Aniou & de Touraine, auec les Comtez de Prouence & du Maine. Son corps apporté en France fut inhumé en l'Eglise Cathedrale de S. Maurice d'Angers en la partie dextre du grand Autel. Il estoit Prince de riche taille, robuste, beau de face, auoit le poil blond, estoit adextre aux armes, eloquent, aimable & liberal. ANIOV-SICILE. *I. Iuuenal des Vrsins.* *Au Tresor des Chartes du Roy.* *Hist. MS. de Charles VI.*

B En l'an MCCCLXXV. Isabel d'Aragon Reyne de Maiorque fille du Roy Iacques IV. ceda & transporta ce Royaume à ce Prince LOVIS pour la somme de six vingts mil marcs d'or.

Par Traité du II. de May MCCCLI. ce Roy LOVIS auoit esté accordé en mariage auec Ieanne d'Aragon deuxiéme fille de Pierre IV. du nom Roy d'Aragon; Mais Charles de Chastillon de la Maison de Blois, Duc de Bretagne à cause de Ieanne de Bretagne sa femme, détourna ce mariage pendant que le Roy Iean estoit prisonnier en Angleterre, & luy donna (par dispense du Pape) sa fille puisnée MARIE DE BRETAGNE, dont le Traité fut passé à Saumur au mois d'Aoust, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE, auquel elle est nommée Marie, non Marguerite, comme porte l'Histoire manuscrite de Charles VI. & dite fille de Charles Duc de Bretagne Comte de Richemont & de la Duchesse Ieanne. Ils donnerent à leur fille & à ses hoirs les Chasteaux, villes & Chastellenies de Guyse, d'Irson, d'Oisy, & d'Anglecourt, auec les Chasteaux & villes de Mayenne la Iuhez, d'Ernec, de Villaine, & du Pouman, de Chailly, Long-iumel prés Paris, & le manoir de Nigeon; & ce qui leur appartenoit en Normandie. LOVIS C (qui par ce traité de mariage est qualifié Comte d'Aniou & du Maine, & Seigneur de Montpellier) assigna à MARIE pour doüaire la tierce partie de ses Comtez & Terres, & dés lors luy bailla pour asseoir ce doüaire, les Chastellenies du Chasteau du Loir, de la Roche-sur-ion, & de Saumur. *Son mariage. 1360.* *A. du Chesne en l'Histoire de Chastillon liure 5. ch. 1.* *Inuentaire des Titres de la Châbre d'Aniou estans en la Chambre des Comptes à Paris.*

MARIE eut la tutelle de ses deux fils; Elle estoit Reyne genereuse & de grande entreprise. Aussi obtint-elle du Pape Clement le bail & gouuernement du Royaume de Sicile, pendant la minorité de son fils aisné Louis II. Auquel elle acquit d'ailleurs la Principauté de Tarente, cedât en eschange & recompense d'icelle à Iean de France Duc de Berry, les Comtez d'Estampes & de Gien sur Loire, auec les Chastellenies de Dourdan & d'Aubigny sur Nyeure, qui luy auoient esté données par Louis Comte d'Estampes, & encore la Seigneurie de Lunel en Languedoc; eschange confirmé par Charles VI. l'an MCCCLXXXV. Par Arrest du Parlement cette Princesse fit condamner en vne amende de cent mil liures Pierre de Craon Seigneur de la Ferté-Bernard & de Sablé, pour auoir retenu les deniers, qu'elle enuoyoit par luy au Roy LOVIS son mary, pour le secours des affaires de Naples, faute de laquelle somme les Italiens, Anglois, & Alemans & autres de sa solde l'abandonnerent. *I. de l'Escornay aux Memoires de Dourdan.* *1385.* *Froissart vol. 4. chap. 67. & 70.* *I. des Vrsins en l'Histoire de Charles VI.*

ANIOV-SICILE. Aprés la confiscation des biens du mesme Pierre de Craon à cause de l'attentat sur le Connestable de Clisson, le Roy ayant donné entre autres Seigneuries celle de la Ferté-Bernard à Louis Duc d'Orleans son frere; de là nasquit vn different entre iceluy Duc, & cette Reyne MARIE & son fils, pour raison de la condamnation susmentionnée, & des deniers retenus; surquoy la mere & le fils eurent adiudication de cette Seigneurie de la Ferté par autre Arrest. La Reyne eut encore vn grand procés pour le Comté de Roucy, que le Roy son mary auoit acheté de la Comtesse Isabeau femme de Louis de Namur : mais il fut depuis adiugé par droit de retrait lignager à Simon de Roucy Comte de Braine, en rendant les deniers payez à la Comtesse.

An de Iesus Chr.

A. du Chesne.

Cependant le Pape Clement enuoya Pierre de Turey Cardinal vers le Roy Charles VI. pour luy faire entendre la desolation du Royaume de Sicile, & comment la femme de defunct Charles de Duras s'efforçoit de le conquerir par armes. Tellement que par le conseil du Roy, MARIE se transporta en Auignon, pour y faire couronner son fils aisné; Auant son depart le Roy Charles le crea Cheualier en grande B magnificence auec son frere, le premier iour de May, l'an MCCCLXXXIX. dans l'Eglise de S. Denys en France. 1389. Cette Reyne contraignit les Prouençaux, qui auoient embrassé le party de Duras, de rentrer en leur deuoir.

Histoire de Prouence.

Lors de sa viduité non seulement elle fut vn exemple de continence & de bonne vie; mais aussi surpassa toutes les Princesses de son temps en industrie & au maniement des affaires, vsant si prudemment des reuenus de la Prouence, d'Aniou, & du Maine par vingt & deux années, qu'elle conduisit tousiours la guerre de Naples pour son fils, & l'entretint en estat Royal à ses propres despens, mesmes assembla encor plus de deux cens mil escus en ses Tresors, lesquels (estant proche de la mort) elle reuela à son fils. Et comme luy, estonné de cette grande somme, luy eust demandé, pourquoy elle ne l'auoit pas au temps passé secouru plus largement en ses necessitez? elle luy en rendit la cause, disant; *Qu'elle craignoit tousiours, qu'il ne fust pris prisonnier; Et afin de ne rechercher çà & là sa rançon, elle auoit retenu pardeuers elle ce tresor.* C

Histoire Latine MS. du Roy Charles VI.

La mesme Princesse, & le Roy LOVIS son mary poursuiuirent enuers les Papes Vrbain V. & Gregoire XI. de faire canoniser Charles de Blois pere d'elle, qui auoit esté tué à la Bataille d'Auray en Bretagne, pour sa grande pieté & saincte vie. En fin elle mourut à Angers, le douziéme de Nouembre, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE, & fut 1404. inhumée en l'Eglise de S. Maurice d'Angers deuant le grand Autel.

A. du Chesne Hist. de Chastillon.

Mort de la Reyne Marie.

L'Histoire de cette Branche d'Aniou a esté descrite par Pandolpho Collenutio, Iean-Antoine Sumonte, Thomas Fazel, Michel Ritius; les François sont, Iean du Tillet en ses Memoires, Iean Bourdigné aux Annales d'Aniou, Antoine de la Sale au Traité intitulé la Chronique & Genealogie des Roys & Reynes de Sicile; François Balduin au Traité manuscrit de l'excellence & grandeur de la Maison d'Aniou; Bernard de Girard du Haillan en l'Histoire sommaire des Comtes & Ducs d'Aniou; Cesar de Nostradamus en l'Histoire de Prouence, & Iean Hiretius aux Antiquitez d'Aniou.

Hist. d'Aniou.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. ANIOV-SICILE.

ENFANS DE LOVIS I. DVC D'ANIOV ROY de Hierusalem & de SICILE, & de MARIE DE BRETAGNE sa femme.

28. LOVIS II. Duc d'Aniou, Roy de Hierusalem & de Sicile, continua la posterité de cette Maison Royale.

Du Tillet. 28. CHARLES D'ANIOV Prince de TARENTE, Duc de Calabre, Comte de Roussillon, du Maine, d'Estampes, de Gien & de Beaufort, fut aprés la mort du Roy LOVIS I. son pere, conduit par la Reyne sa mere auec le Roy Louis II. son frere aisné en la Cour du Roy Charles VI. qui les receut fauorablement, les fit Cheualiers, & promit de leur donner secours pour le recouurement du Royaume de Sicile. Ils accompagnerent le mesme Roy Charles lors qu'il s'achemina en Auignon, afin de traitter auec le Pape Clement VII. pour aduiser aux moyens de faire cesser le Schisme qui estoit en l'Eglise, & de recouurer le Royaume de Sicile sur les vsurpateurs.

B

ANIOV-TARENTE. Tiercé en pal; Au I. de HIERVSALEM; qui est d'argent à la Croix d'or potencée, accompagnée de quatre croisettes de mesme. Party de la premiere Brăche d'ANIOV, qui est de France au lambel de trois pieces de gueules. Tiercé d'ANIOV de la seconde Branche, qui est de France à la bordure de gueules, l'Escu brisé de. . . .

Depuis, ce CHARLES Prince de Tarente accompagna le mesme Roy LOVIS deuxiéme son frere au second voyage, qu'il fit à Naples, & lors d'vn autre que le mesme Roy fit en France, l'an

1401. mil quatre cens vn, il establit ce Prince son frere Gouuerneur & Lieutenant general en Prouence. *Hist. de Prouence.*

Le Roy Louis leur pére par son Testament donna le Comté de de Roussillon, & les Seigneuries de Guyse & de Chailly à ce CHARLES son fils, & pour augment de partage, les Comtez d'Estampes & de Gien, auec la terre de Rochefort, le Duché de Duras, & le Comté d'Albe, s'il pouuoit tant faire, que la Comtesse sa cousine s'en voulust démettre.

Son mariage. Par Lettres expediées au Chasteau d'Angers, le XIII. iour du

1397. mois de Iuin MCCCXCVII. apert du Traité de mariage de ce CHARLES d'Aniou Prince de Tarente d'vne part, & POLICENE DE S. SEVERIN, fille de Wenceslas de Sainct Seuerin Duc de Venouse d'autre part, comme on remarque en vn Registre de la Chambre des Comptes à Paris. Il y a doute si le mariage fut consommé. Mais il est certain, que cette Maison de S. Seuerin au Royaume de Naples a souuent tenu le party François contre les Aragonnois.

C

ANIOV-TARENTE. Comme cy-dessus. Party de SAINCT SEVERIN, qui est d'argent à la fasse de gueules, auec vne bordure d'azur.

Guillaume Roger Comte de Beaufort en Aniou adopta le mesme CHARLES, & voulut, qu'il luy succedast, & au cas que par titre d'adoption la succession n'eust assez de force, luy donna pleinement son Comté. Tellement que CHARLES, qui le suruesquit, entra en possession d'iceluy. Mais estant mort sans enfans, le

Sa mort Roy LOVIS II. son frere aisné fut heritier. Le decés de CHAR-

1404 LES aduint à Angers le XIX. de May l'an MIL QVATRE CENS QVATRE.

Digitized by Google

ANIOV-SICILE.

Vn Escu coupé d'vn trait & party de deux en chef & d'vn en la pointe.

Le premier du chef burelé d'argent & de gueules de huict pieces, pour HONGRIE.

Party d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à vn lambel de trois pieces de gueules, pour SICILE.

Tiercé d'argent à vne Croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de mesme, pour HIERVSALEM.

Soustenu au premier de la pointe, d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules pour ANIOV.

Party d'or au pal de quatre pieces de gueules, pour ARAGON.

ARAGON. Comme cy-dessus.

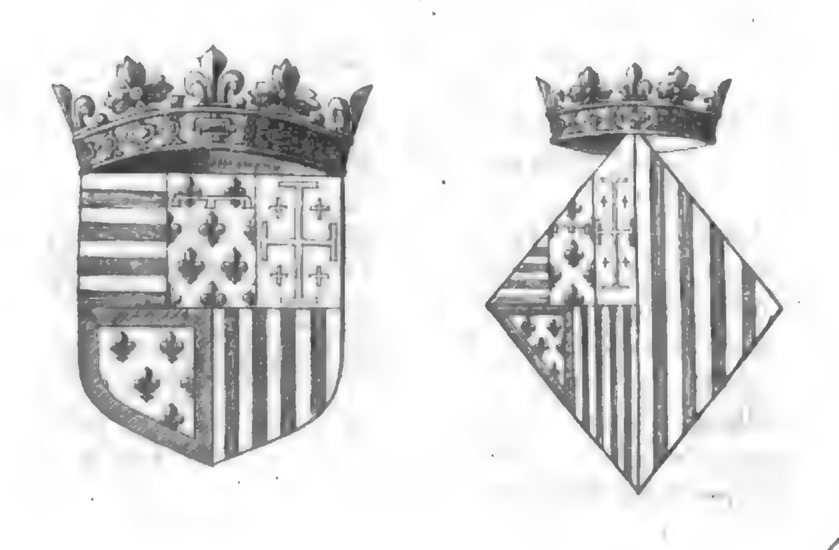

28. LOVIS II.

ROY DE HIERVSALEM, DE SICILE & d'Aragon, Duc de l'Apoüille & Prince de Capoüe, Duc d'Aniou & de Touraine; Comte de Prouence, de Forcalquier, de Piémont, du Maine & de Roucy.

CHAPITRE II.

IL nasquit le VII. d'Octobre MIL TROIS CENS SOIXANTE DIX-SEPT. Le Roy Louis premier Duc d'Aniou son pere l'ayant laissé ieune sous la tutele & Regence de la Reyne Marie de Bretagne sa vefue, elle prit le gouuernement des affaires pendant son bas aage, & eut beaucoup de trauerses en Prouence à cause des guerres & tumultes, que Raimond Vicomte de Turenne y excita. *Sa naissance.* 1377.

Estant capable de porter les armes, il resolut de poursuiure les desseins du Roy son pere sur la Sicile. A l'instance & en la presence du Roy de France Charles VI. son cousin, il en fut declaré & couronné Roy dans Auignon, en Octobre MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SEPT, par le Pape Clement VII. lequel auoit couronné son pere septans auparauant. *Son couronnement.* 1387.

P. Collenutio. Ce ieune Roy s'estant donc acheminé en Italie, il se rendit maistre de la ville de Naples, Capitale du Royaume, en laquelle il fut receu auec grande demonstration de ioye & d'allegresse. Mais aprés auoir mis garnison dans les forteresses, il s'en retourna en Prouence: au moyen dequoy le Prince Ladislas son aduersaire, fils de Charles de Duras son cousin, prenant auantage de son absence, & auec cela ayant repris courage, & leué vne puissante armée, sous la conduite d'Alberic Barbiano, il pressa la mesme ville de telle sorte, qu'il luy fit quitter le party Angeuin, & dans peu de temps conquit aussi le reste du Royaume: ce qui donna suiet au Souuerain Pontife Clement d'ordonner vne leuée de decimes en France pour ce Roy LOVIS, afin qu'il peust recouurer son Estat occupé par ses ennemis & ceux du Sainct Siege. Car en suite Ladislas s'empara 1390.

N. Vignier en sa Biblioth. Hist.

Ans de Iesvs Chr. aussi de la ville de Rome. Surquoy le Roy LOVIS estant derechef appellé par le Pape contre luy, s'achemina encores en Italie auec de grandes forces, puis ayant fait Ligue auec les Florentins & Siennois, s'en alla à Pise vers le Pape Alexandre V. (creé nouuellement au Concile tenu en ce lieu) Ce Pape luy confirma son inuestiture au Royaume de Sicile par sa Bulle, & depuis le fit grand Vicaire & Gonfalonnier de l'Eglise. A cause dequoy le Prince Angeuin assiegea Rome, d'où il chassa la garnison de Ladislas, & remit cette grande ville sous l'obeïssance du Souuerain Pontife, en l'an MIL QVATRE CENS NEVF. ANIOV-SICILE.

1409.

Au partir du Concile de Pise, LOVIS se retira en France, pour y faire les apprests des forces qu'il conduisit à Naples en l'année suiuante, l'armée Papale conduite par Paul Vrsin, & par le renommé Capitaine Sforce Cotignola s'estant iointe à luy. Tellement qu'ils allerent tous ensemble liurer la bataille à Ladislas au lieu de Roquesequc, le vingtcinquiéme iour de May l'an MIL QVATRE CENS DIX, auec tant d'heur, qu'il fut vaincu & mis en routе. *Collenutio.* *Bat. de Roqueseque.*

1410. B

Mais le Prince Angeuin, au lieu de poursuiure le cours de sa bonne fortune, licentia aussi tost ses troupes, & comme autresfois s'en retourna en France, sans auoir rien profité en Italie. Ce qui éleua tellement le courage de Ladislas son ennemy, qu'il se rendit maistre de plusieurs places, disant en communs propos; *Que si LOVIS eust poursuiuy sa victoire le iour que la bataille fut donnée, il se fust rendu maistre & de luy & du Royaume; si le lendemain, du Royaume, & non de luy; si le troisiéme iour, ny de luy, ny du Royaume.* Par ainsi plus cette victoire fut grande, plus fut elle honteuse. Exemple memorable aux Princes, d'vser à propos de l'occasion lors qu'elle se presente, & de la diligence requise aux exploits militaires.

Le mesme Roy LOVIS, aprés la mort du Pape Alexandre, incontinent que Baltazar Cossa Neapolitain fut éleu en son lieu à sa recommendation, & nommé Iean XXI. ou selon autres XXII. il vint le trouuer à Bolongne: & bien que le Prince Angeuin l'eust prié, ensemble les Florentins ioints auec luy, de le secourir pour le recouurement du

C Royaume de Naples, le Pape differa de luy faire response; neantmoins il receut LOVIS & le festoya fort honorablement. Mais quelque temps aprés changeant de volonté, il inuestit Ladislas du Royaume. Ce que toutesfois il annulla depuis en faueur de l'Angeuin & de son droit, qui fut encore tellement iugé valable, qu'en ce temps le Con- *Antonin. Folrent. in Chronic.*

1417. cile de Constance estant assemblé, il declara ce Prince LOVIS vray & legitime Roy de Sicile, tant pour luy que pour ses hoirs. *Naucler.*

Quelques années auparauant, Guy Thorel Cheualier du pays d'Aniou, que LOVIS laissa conducteur de son armée en Sicile, auoit combatu & déconfit Iacques Candole principal Capitaine de la gendarmerie de Ladislas, qui se disoit aussi Roy, & auoit iceluy assiegé dans la ville de Naples, laquelle il auoit prise par composition; mais elle fut bien tost aprés reprise, qui furent d'estranges reuolutions.

Le Roy LOVIS estant de retour en France de ses voyages d'Italie, y trouua le feu de la diuision allumé de tous costez pour le gouuernement, & se ioignit au party d'Orleans, comme le plus legitime. Ce que voyant le Duc Iean de Bourgongne, il s'efforça de l'attirer au sien, ayant fait traitter le mariage d'entre sa fille Catherine de Bourgongne, & le Prince Louis fils aisné de ce Roy de Sicile; Mais il demeura ferme en sa premiere resolution d'assister les Orleanois, & aprés qu'il eut fait espouser sa fille la Princesse Marie d'Aniou à Charles Duc de Touraine deuenu Dauphin, & depuis Roy de France sous le nom de Charles VII. il *Monstrelet.*

Kkkkk iij

Digitized by Google

ANIOV-SICILE. — Ans de IESVS CHR.

s'entremesla plus que iamais du gouuernement du Royaume de France, dont le Duc de Bourgongne (qui desia luy estoit ennemy, pource qu'il luy auoit renuoyé sa fille, laquelle estoit accordée au fils de LOVIS) fut tellement indigné, que se couurant tousiours de l'interest public, & chargeant les Gouuerneurs de Charles VI. il reprit les armes, pour s'opposer à leurs desseins. Mais en ce temps LOVIS, estant au vingt-troisiéme an de son regne, mourut en son Chasteau d'Angers, non pas au mois d'Aoust l'an MCCCCXVI. comme aucuns écriuent, mais le penultiéme d'Auril MIL QVATRE CENS DIX-SEPT, estant aagé de quarante ans. Il fut inhumé comme son pere, dans l'Eglise de S. Maurice, ainsi qu'il auoit ordonné par son Testament. Le Roy Charles VI. honora les funerailles de sa presence.

J. Iuu. des Vrsins. *Sammart.* 1417.

Par Testament du xx. d'Auril de la mesme année que LOVIS mourut, il fit plusieurs legs pieux, institua son heritier principal Louis son premier fils, au Royaume de Sicile, au Duché d'Aniou, & aux Comtez de Prouence, Forcalquier & Piémont, & luy substitua ses autres fils puisnez René & Charles, auquel René il donna la Seigneurie de la Roche : ordonna au surplus, que l'vn de ses fils resideroit au Comté de Prouence.

Histoire de Prouence. B

En l'an mil trois cens quatre-vingts dix-huict, le mesme Roy LOVIS II. institua l'Vniuersité d'Angers, & pour la rendre plus fleurissante impetra de grands priuileges & immunitez du Pape & du Roy de France. 1398.

Par Lettres passées au Chasteau de la mesme ville d'Angers le VI. iour de May MCCCXXCIV. le mariage fut ratifié d'entre ce Roy LOVIS II. & LVCIE DE MILAN, fille de Barnabé Duc de Milan; Mais on doute si le mariage fut consommé. Pour se fortifier contre Ladislas son aduersaire le mesme Roy LOVIS resolut d'espouser, & y eut promesses de mariage d'entre luy & Marie de Marsana fille de Iacques Duc de Sesse l'vn des plus riches & puissants Seigneurs du pays; en suite dequoy le Duc assista de ses forces LOVIS; mais l'Alliance n'eut effet, quoy qu'aucuns estiment qu'il espousa cette Dame, laquelle depuis fut mariée par trois fois. Tant y a que LOVIS fut accordé, l'an mil trois cens quatre-vingts dix, auec IOLAND D'ARAGON, fille puisnée de Iean premier du nom Roy d'Aragon, & d'Ioland de Bar sa femme, Reyne qui estoit d'vne singuliere beauté. Il fit le voyage d'Aragon pour traitter ce mariage, dont la consommation fut differée iusques au deuxiéme de Decembre l'an MIL QVATRE CENS, qu'il l'épousa dans la ville d'Arles en Prouence. Elle eut en dot huict vingt mil florins d'or: Autres ont escrit, que Martin Roy d'Aragon luy fournit la somme, & qu'il stipula d'elle vne renonciatiõ à tous droits qu'elle pourroit auoir à la Couronne d'Aragon & aux autres biens du feu Roy Iean son pere. Renonciation qui ne peut estre veritable, puis qu'aprés la mort de la Cõtesse de Foix sa sœur aisnée, Ioland pretendit deuoir succeder à la Couronne d'Aragon & à d'autres Seigneuries. Mais le Duc de Monblanc Martin d'Aragon, oncle paternel de ces deux Princesses, se trouuant le plus fort, vsurpa l'Estat à leur preiudice, & s'y maintint comme ont fait autres Princes de cette Maison au preiudice de celle d'Aniou.

1384. *Registres de la Chambre des Comptes de Paris.* *Summonte l. 4. del Hist. di Napoli.* *Io. Mariana. Du Tillet. Histoire de Prouence.* C *Sammarthe.* 1400. 1410. *Io. Mariana lib. 19 c 9 & 19. Hist de reb. Hisp. & l. 20. c. 2.*

LOVIS enuoya l'Euesque de Conserans en Aragon remonstrer le droit qu'il auoit à cét Estat aprés la mort de Martin Roy de Sicile, fils du Duc de Monblanc, & du viuant mesme de ce Martin Duc de Monblanc, à ce qu'il fust declaré Roy aprés luy; & representer que la Reyne sa femme n'auoit quitté son droit, qu'en cas que le Roy Martin decederoit laissant posterité habile & capable de succeder, ce qui n'estoit arriué.

P. Ancharan. Cons. 339.

Ans de IESVS CHR. Mais on n'eut égard à celle remonstrance. Aprés la mort de Martin pere, LOVIS voulant poursuiure son droit par la voye des armes, il en fut destourné, sur ce que les Estats d'Aragon éleurent des arbitrés pour iuger la controuerse entre luy, le Comte d'Vrgel, Ferdinand de Castille & autres. La pluspart desquels arbitres estans Espagnols, & voyans, que le Prince François auoit le plus apparent droit à cause de sa femme vraye heritiere, aucuns tiennent, qu'ils ne voulurent prononcer sur le different, qui par ce moyen est demeuré indecis. ANIOV-SICILE.

Tant y a, qu'aprés la mort des deux Martins pere & fils, Ferdinand, frere de Henry III. Roy de Castille, eut adiudication du Royaume d'Aragon à luy deferé par les neuf Arbitres susmentionnez, & fut leur sentence confirmée par le Pape Benoist XIII. qui alors s'en estoit fuy d'Auignon en Aragon, ce qui le rendoit suspect au Prince François, d'autant qu'il auoit esté chassé par le Roy de France. Ce qui a fait dire à Guichardin; Qu'en la sentence donnée au profit de Ferdinand, la crainte de ses armes eut plus de force, que la raison. Dequoy LOVIS se fust ressenty, n'eust esté, qu'en ce temps-là il se trouua si empesché à la conqueste de Naples, qu'il n'eut moyen de vacquer à autre chose. Neantmoins luy & ses successeurs ne laisserẽt pas de protester de leur droit & de porter le titre auec les armes d'Aragon, ensemble celles de Hierusalem & de Sicile. *Vignier en sa Bibliotheque Hist.* *Guichardin.* B

La Reyne IOLAND estant tutrice de ses enfans ceda & remit à Amé VII. Duc de Sauoye le Comté de Nice en Prouence, pour cent soixante-quatre mil francs d'or, lesquels Amé disoit son ayeul de mesme nom auoir employez, pour secourir & assister le Duc Louis d'Aniou premier, lors de la conqueste du Royaume de Naples; laquelle cession ne se pouuoit faire au preiudice de ses enfans mineurs. IOLAND deceda l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-DEVX le quatorziéme de Nouembre au Chasteau de Tucé, prés de Saumur, laquelle ville auec autres Seigneuries luy auoit esté assignée pour son doüaire. Elle fut enterrée en la mesme Eglise de S. Maurice d'Angers. On l'appelloit communément Reyne de quatre Royaumes, qui estoient Hierusalem, Sicile, Aragon, & Valence. 1442. *Histoire de Prouence.*

C

ENFANS DE LOVIS II. ROY DE HIERVSALEM & de SICILE, & Duc d'Aniou, & d'IOLAND Reyne de Sicile & d'Aragon sa femme.

29. LOVIS III. du nom Roy de Sicile & Duc d'Aniou.

29 RENE' Roy de SICILE & Duc d'Aniou & de Lorraine, continua la posterité.

29. CHARLES D'ANIOV Comte du Maine, aura son Chapitre à part sur la fin de ce Liure.

29. MARIE D'ANIOV Reyne de FRANCE, femme du Roy CHARLES VII. sous lequel a esté parlé d'elle plus particulierement.

29. IOLAND D'ANIOV femme de FRANCOIS DE BRETAGNE Comte de Monfort, fils aisné de Iean VI. Duc de Bretagne, lequel François estant veuf D'IOLAND D'ANIOV, fut Duc de BRETAGNE.

An de Iesus Chr.

ANIOV-SICILE.

Comme cy-deuant, à sçauoir vn Escu tiercé en pal & contre-pal mi-party ; Le premier de HONGRIE, party de SICILE, tiercé de HIERVSALEM ; Soustenu au premier de la pointe, d'ANIOV ; party d'ARAGON.

SAVOYE.

De gueules à la Croix pleine d'argent.

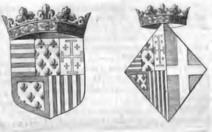

29. LOVIS III.

ROY DE HIERVSALEM, DE SICILE, d'Aragon, & de Valence ; Duc d'Aniou, Comte de Prouence, de Forcalquier, & de Piémont.

CHAPITRE III.

CE Roy prit naissance le XXIV. de Septembre MIL QUATRE CENS TROIS. Encore que son droit au Royaume de Sicile, en qualité d'heritier de ses pere & ayeul, ne peust estre auec raison, reuoqué en doute, si est-ce qu'il fut grandement fortifié par la nouuelle inuestiture qu'il en obtint l'an MIL QUATRE CENS DIX-NEVF du Pape Martin V. Qui d'ailleurs ordonna, que si LOVIS decedoit sans enfans (ce qui aduint) René son frere & ses heritiers, & à leur defaut Charles leur frere, luy succederoient.

Sa naissance. 1403.

1419.

S'estant donc acheminé en Italie auec forces pour reconquerir le Royaume, qui estoit occupé par la Reyne Ieanne II. sœur de Ladislas, que le Pape auoit deboutée du droit qu'elle pretendoit à cét Estat, elle considerant auoir sur les bras trois puissans ennemis, le Pape, le Prince Angeuin, & le grand Capitaine Sforce, qui s'estoit sauué de la prison, où elle l'auoit fait mettre, & mesme se voyant assiegée dans Naples; pour destourner cette tempeste, qui alloit fondre sur elle, son recours fut au Prince Alfonse de Castille, qui se disoit Roy d'Aragon & de Sicile, lequel elle adopta pour fils & le declara son successeur : Aussi tost il vint la secourir; tellement que les deux Princes LOVIS & Alfonse s'estans donnez bataille le François obtint la victoire par la vaillance de Sforce Lieutenant general en son armée ; lequel toutesfois s'estant depuis secrettement reconcilié auec Ieanne, cette victoire demeura infructueuse.

Collenutio. Fazel. Vignier.

Histoire de Prouence.

Et d'autant qu'Alfonse de Castille se comporta enuers la Reyne auec ingra-

An de Iesvs Chr. ingratitude & mespris (voulant mesmes auant son decés la deposseder) iusques à l'auoir assiegée dans Capouë. Elle mieux cõseillée qu'au passé, desherita le Castillan, comme indigne, & en son lieu adopta nostre LOVIS d'Aniou pour son vray successeur au Royaume & au Comté de Prouence : adoption confirmée par Martin V. vers lequel l'Angeuin s'estoit retiré à Rome, & y auoit esté couronné, puis il contraignit Alfonse de laisser Naples. S'en retournant en Espagne au secours de Iean Roy de Nauarre son frere, contre le Roy de Castille, & faisant aborder son armée aux costes de Prouence, elle prit d'assaut & saccagea Marseille. Il auoit laissé dans Naples, pour la garder, Pierre d'Aragon son autre frere, qui fut par LOVIS & les Genois ioints à luy, assiegé de si prés, que cette ville leur fut renduë auec autres places, qu'Alfonse tenoit en l'Apoüille; Au moyen dequoy les vainqueurs eurent loisir d'aller trouuer Bracchio fameux Capitaine, qui assiegeoit Aquila, & luy ayant liuré bataille, ils obtindrent la victoire Bracchio demeurant prisonnier & tellement blessé, qu'il en mourut le iour ensuiuant. Dés lors le Prince Angeuin auec la Reyne Ieanne tindrent & defendirent par force d'armes (sous diuerses fortunes de guerre) le Royaume de Naples, ou de Sicile deçà le Far, contre Alfonse & ceux de son Party. ANIOV-SICILE. *Histoire de Prouence.* B *Bataille d'Aquila.*

1429. Cependant LOVIS aduerty, que Charles VII. Roy de France son beau-frere se vouloit faire couronner à Reims, il vint le trouuer en France, & assista à cette auguste ceremonie. Puis le secourut en la guerre contre les Anglois. Il y rendit preuue de sa valeur en plusieurs rencontres : lors mesmement qu'en duel il tua vn puissant Anglois nommé Lancelot reputé rude Caualier. *Annales de France.*

Estant de retour dans son Royaume de Naples, il continua d'y faire si viuement la guerre, qu'assisté des Capitaines de la Reyne Ieanne, il recouura encore Naples, & tout ce qui s'estoit reuolté contre cette Princesse; Laquelle derechef le declara son heritier, luy adioustant le titre de Duc de Calabre, où il s'achemina contre Iean Antoine Vrsin Prince de Tarente, lequel en faueur d'Alfonse Roy d'Aragon & sous l'appuy d'iceluy s'estoit rebellé contre la Reyne ; mais il le dechassa de son domaine. N'ayant toutesfois LOVIS iouy long temps du fruict de sa victoire. Car bien tost aprés estant aagé de trente & vn an & en ayant regné seize, il mourut à Cosence en Calabre, le XIV. de Nouembre, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-QVATRE, autres disent le XIV. d'Aoust de l'année suiuante, & n'ayant enfans laissa la succession à René son frere puisné, qui estoit alors Duc de Lorraine & de Bar. C *Sa mort* 1434. *Vignier. Histoire de Prouence.*

Les Seigneurs Angeuins, lesquels estoient lors à Naples, supplierent la Reyne Ieanne de leur faire deliurer le corps, afin de le porter à Angers au sepulchre de ses predecesseurs. Mais elle ne le voulut accorder, disant; *Qu'elle ne souffriroit point, que le corps de son bien aimé fils fust en sepulture hors de sa terre, pour laquelle defendre, il auoit souffert tant de trauaux & de peines.* Pour cette cause elle le fit inhumer en l'Eglise de Cosence. Mais vaincuë par les prieres des Angeuins, elle leur octroya le cœur, qui fut enseuely dans l'Eglise de S. Maurice d'Angers. *Hist. d'Aniou.*

Le mesme iour du decés, il fit son Testament au Chasteau de Cosence, & legua à Charles son dernier frere auec le Comté du Maine, toutes les terres & villes, dont la Reyne Ioland d'Aragõ leur mere iouissoit en Prouence à raison de son doüaire, & declara son heritier au Royaume de Sicile & en ses autres Estats René Duc de Bar & de Lorraine son autre frere. Fit executeurs de ce Testament la Reyne Ieanne II. sa mere adoptiue, la mesme Ioland sa vraye mere, Charles son frere, &

ANIOV-SICILE. la Reyne MARGVERITE DE SAVOYE sa femme, laquelle il espousa l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-VN, suiuant le Traité de mariage du 1. de Nouembre. Elle estoit troisiéme fille d'Amé premier Duc de Sauoye & de Marie de Bourgongne sa femme, & eut pour son doüaire la iouïssance des villes de Gap, de Pertuis & autres places du Comté de Prouence. Ans de IESVS CHR. son mariage. 1431.

Du Tillet. Pingon.

En secondes nopces cette Reyne MARGVERITE espousa Louis fils aisné d'vn autre Louis Comte Palatin du Rhin Electeur de l'Empire, de la Maison de Bauiere, dont elle eut quelques enfans: & se voyant vefue, elle se maria pour la troisiéme fois auec Vlric fils d'Eberard Comte de Virtemberg, duquel mariage sortirent cinq filles.

En fin elle mourut fort aagée, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-HVIT. & fut inhumée à Stugard qui est vne ville du Duché de Virtemberg. 1468.

Histoire de Prouence.

LOVIS auoit esté accordé en mariage premierement auec Catherine de Bourgongne, comme il a esté dit, laquelle il fiança, puis auec Isabel de Bretagne, fille aisnée de Iean VI. Duc de Bretagne, qu'il espousa par procureur, ayant eu promesse de cent mil francs d'or en mariage, & si le Duc decedoit sans hoirs masles, il luy donnoit pour augment de dot, les terres de Moncontour & de Courtenay; Il voulut aussi qu'elle succedast au Comté de Montfort l'Amaurry, sans rien demander au Duché. Ce mariage fut traité le XXVI. de Mars MCCCCXXIV. Mais LOVIS n'espousa ny l'vne ny l'autre de ces Princesses. Et neantmoins le Roy Charles VII. par Lettres du XII. de Decembre au mesme an, bailla à la Reyne Ioland, mere de ce Roy LOVIS, le Duché de Touraine, sauf la Chastellenie de Chinon, à le posseder iusques à ce qu'elle fust payée des cent mil francs promis par le Duc de Bretagne à sa fille en mariage, de laquelle somme ce faisant la Reyne quitta le Duc. B 1424.

Ce Roy LOVIS III. portoit pour Deuise vn bras, qui sortoit d'vn nuage, & tenoit dans la main vne balance en égal contrepoids auec ces mots, ÆQVADVRANT SEMPER; Symbole digne d'vn Roy, qui doit faire fleurir la Iustice, denotée par la balance, vertu qui fait subsister & prosperer les Royaumes & Republiques. Aussi LOVIS monstrant combien il estoit soigneux de l'entretenir, par ses Lettres données à Auerse, erigea vn grand Conseil en Prouence, luy ordonnant de resider à Aix, & de iuger souuerainement les causes qui y seroient deuoluës par appel. Depuis le Roy Tres-Chrestien Louis XII. establit en cette prouince vne Cour de Parlement. Cette Deuise du Prince Angeuin signifioit aussi, Que les choses iustement acquises sont de durée. C

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

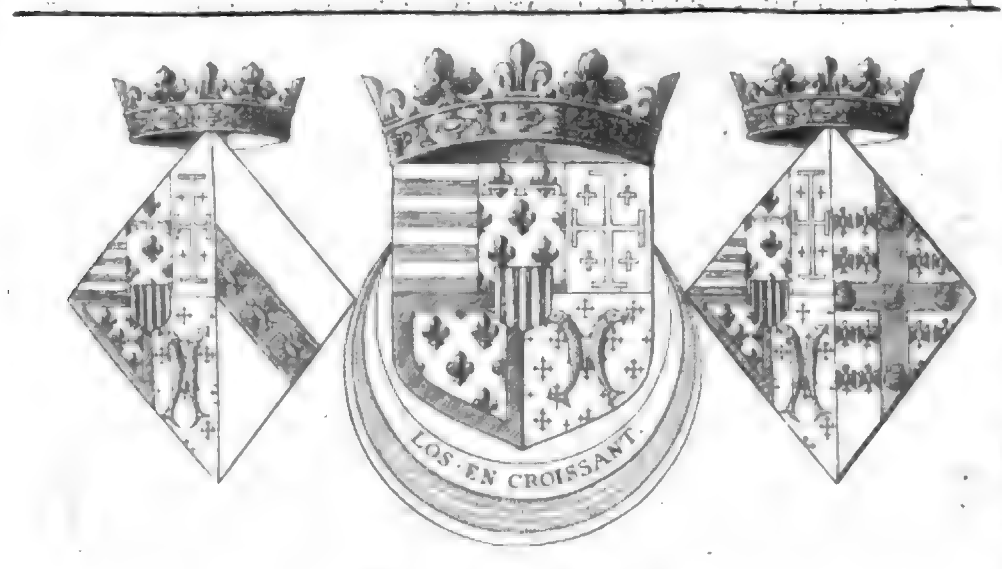

ANIOV-SICILE.

Tiercé en pal & contre-pal my-party. Le premier de HONGRIE. Party de SICILE. Tiercé de HIERVSALEM. Soustenu au premier de la pointe d'ANIOV moderne. Party de BAR, qui est d'azur à deux bars addossez d'or, l'escu semé de Croix recroisettées au pied fiché de mesme. Sur le tout d'ARAGON.

LORRAINE.

D'or, à la bande de gueules, chargée de trois Allerions d'argent.

LAVAL.

D'or à la Croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent; cantonnée de seize Allerions d'azur.

B

29. RENE'

ROY DE HIERVSALEM, DE SICILE, d'Aragon, de Valence, Maiorque, Sardaigne & Corsegue, Duc d'Aniou, de Lorraine, & de Bar, Marquis du Pont, Comte de Barcelonne, de Prouence, de Forcalquier, & de Piémont, surnommé LE BON.

CHAPITRE IV.

C

1433. CE Prince, qui estoit second fils de Louis II. Roy de Naples ou Sicile, & d'Ioland d'Aragon sa femme, nasquit le XV. de Ianuier, l'an MIL QVATRE CENS HVIT.

Sa naissance. 1408. Il estoit encore ieune lors que son grand oncle maternel, Louis Cardinal Duc de Bar, Euesque de Verdun, considerant, qu'il ne poutroit auoir lignée legitime pour luy succeder au Duché de Bar, & qu'il n'auoit plus prochain de son Sang, que les enfans de Louis II. Roy de Sicile Duc d'Aniou & de sa niepce Ioland d'Aragon, fille d'Ioland de Bar sa sœur aisnée, tourna les yeux sur le mesme Prince RENE' l'vn de ceux-là son arriere neueu, pour luy donner le Duché de Bar & le Marquisat du Pont à Mousson, comme fit ce

1419. Cardinal Duc par lettres passées à S. Michel le XIII. d'Aoust MCCCCXIX. par lesquelles il mit aussi en consideration, Que RENE' estoit du haut Sang & lignage des Couronnes de France, de Sicile, & d'Aragon, voire mesme de deux costez prenoit origine du Sang Imperial. A quoy ce Cardinal fut d'ailleurs excité d'autant plustost, que luy mesme estoit aussi sorty du Sang de France par sa mere (c'estoit Marie, fille du Roy Iean de France) & qu'il voyoit, que le frere aisné de ce Prince RENE', le Roy de Sicile Louis II. estoit pourueu des Comtez d'Aniou & de Prouence, & outre auoit esté receu & adopté heritier au Royaume de Naples; Que Marie d'Aniou sa niepce estoit mariée au Dauphin, depuis Roy Charles VII. & d'ailleurs, que les deux autres fils n'auoient eu grand partage; parce que RENE (duquel nous parlons) auoit eu seulement le Comté de Guyse, auec les Seigneuries de Chailly

R. de Vassebourg Antiquit. de la Gaule Belgique.

Digitized by Google

ANIOV-SICILE

An de IESVS CHR.

& de Long-iumeau, & le troisiéme fils Charles estoit substitué à ce don du Vicomté de Martigues auec la Seigneurie de Lunel, le mesme Cardinal Louis luy donna le Duché de Bar.

En suite dequoy, pour augmenter le bien de RENE' & auoir alliance prés ce Duché de Bar, le Cardinal resolut de traiter aussi son mariage auec ISABEL DE LORRAINE, troisiéme fille de Charles Duc de Lorraine & de Marguerite de Bauiere. Laquelle Isabel estoit heritiere presomptiue de ce Duché, encore qu'elle eust deux sœurs aisnées, qui auoient, par leurs traitez de mariage, renoncé à la succession d'iceluy; & ainsi le mariage estant arresté & accomply, les deux Duchez de Lorraine & de Bar furent ioints & vnis ensemble. Ce qui fut fait en l'an mil quatre cens vingt. *Vassebourg.* *Sommariage.* 1420.

Le Duc Charles son beau-pere estant donc decedé sans enfans masles, dix ans aprés, RENE' fut aussi tost recognu Duc de Lorraine à cause de sa femme, & enuiron le mesme temps encore Duc de Bar par la mort du Cardinal.

Neantmoins cette belle succession ne laissa pas de luy estre cõtrouersée par Antoine de Lorraine Comte de Vaudemõt cousin germain de sa féme, pretendant, que le Duché de Lorraine estoit fief masculin, affecté aux seuls masles, & ne tomboit en quenoille; partãt qu'Isabel n'estoit habile à y succeder, d'autant que telle succession ne deuoit venir à femme, tant qu'il y auoit masle legitime pour tenir le Duché; Ainsi Antoine, qui estoit neueu du Duc Charles defunct, & fils de Ferry de Lorraine premier du nom Comte de Vaudemont, frere puisné d'iceluy Duc, estima auoir le meilleur droit. Et nonobstant que l'Empereur Sigismond, estant au Concile de Basle, eust donné son Iugement au profit du Duc RENE', le Comte n'y voulut acquiescer, & ne laissa pas d'insister & de continuer à poursuiure par armes ses pretensions. *Vignier.* B

Afin de mieux paruenir à son dessein & se fortifier, il se ietta dans le party de Philippes, dit le Bon, Duc de Bourgongne, & se trouua dans l'armée que ce Duc enuoya contre RENE', pour luy faire leuer le siege qu'il auoit mis deuant Chappes, place proche de Troyes en Champagne: Et toutesfois elle ne laissa d'estre renduë au Prince Angeuin, aprés qu'il eut mis en route l'armée ennemie qui venoit la secourir.

Mais en l'année d'aprés les Bourguignons & Lorrains eurent leur reuanche. Car le Comte Antoine incité par le Duc de Bourgongne, ayant receu vn grand secours, vint assaillir si rudement l'armée du Duc RENE' au lieu de Bulne-ville prés Neuf-Chastel en Lorraine, que le Prince François ne perdit pas seulement la victoire; mais aussi tomba entre les mains du Comte de Vaudemont son ennemy, qui l'enuoya prisonnier à Diion sous la puissance du Duc de Bourgongne; Ce qui aduint l'an mil quatre cens trente-vn. C *Vassebourg.* *Histoire de Naples.* 1431.

Pendãt que RENE' estoit prisonnier, son frere le Roy de Naples Louis III. estant decedé sans enfans, il luy succeda en ses Estats. Outre ce, la Reyne de Sicile Ieanne II. par son Testament l'institua son heritier en ses Couronnes, & Seigneuries: Testament confirmé par les principaux Barons du Royaume de Naples éleus Gouuerneurs d'iceluy, attendant que le Roy RENE' viendroit à le posseder en personne, ou autre pour luy, comme fit la Reyne ISABEL sa femme, que les Neapolitains enuoyerent querir par vne Ambassade. Et lors cette Princesse voyant, que la prison de son mary l'empeschoit d'aller luy mesme prendre possession de la Couronne, elle, qui estoit d'vn courage viril & martial, entreprit de faire le voyage pour luy. 1433. *R. Vassebourg.*

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Mais le Roy d'Aragon Alfonse, qui auoit intention de s'approprier de cét Estat (quelque rebut qu'il eust eu de Ieanne) estant cependant arriué le premier au pays, assisté d'vne puissante armée, vint assieger Caiette, & eust fait vn plus grand progrez, si Philippes Marie Duc de Milan, qui embrassoit les affaires du Prince Angeuin auec les Genois, ne l'eussent défait en vne bataille nauale, où Alfonse demeura prisonnier, & tost aprés fut liberé par le Duc Milanois, lequel, comme il estoit inconstant, abandonna le party de RENE', iurant amitié auec Alfonse: & c'est chose digne de remarque particuliere, que les deux Princes pretendans le Royaume de Naples, se trouuerent en mesme temps prisonniers de guerre. ANIOV-SICILE. *Viguier.*

Or Isabel arriuée auec deux de ses fils & receuë dans Naples pour Reyne, elle poursuiuit Alfonse. Qui toutesfois eut tant de bon-heur, que plusieurs places se declarerent pour luy, encore que la Reyne fust assistée du secours du Pape Eugene IV.

Cependãt le Roy RENE' estant aussi liberé, au moyen de plusieurs rigoureuses conditions, & d'vne rançon de deux cens mil escus qu'il paya,
1437. vne estroite confederation fut faite auec luy & les Genois, qui le receurent magnifiquement dans leur ville, & en suite il obtint vne confirmation & nouuelle inuestiture du mesme Pape, auec lequel & les Venitiens (auec lesquels il eut discord) & les Florentins il fit aussi vne Ligue, puis s'achemina en Italie. Entré qu'il fut dans Naples, que la Reyne ISABEL tenoit tousiours, il gagna les Chasteaux auparauant occupez par Alfonse. *August. Iustinianus. Historia Ven. l. 8.*

Mais comme le sort des armes est douteux, l'Aragonnois s'estant aussi rendu maistre de quelques villes, & ayant trouué moyen de pratiquer Caldora l'vn des principaux Chefs de guerre de RENE', qui en mesme temps perdit la forte place d'Auerse, aprés qu'elle eut tenu huict mois contre l'armée ennemie, l'Angeuin se vit assiegé dans la ville de Naples tant par mer que par terre. Et neantmoins se defendit si courageusement, qu'Alfonse desesperant d'auoir la ville par la force, eut
1442. recours à la trahison, ayant pratiqué vn masson sorty de la ville, qui luy enseigna le moyen d'y entrer secrettement par vn aqueduc. *Viguier.* *Io. Mariana de reb. Hisp. lib. 21. c. 17.*

Ainsi RENE', contraint de ceder au victorieux, se sauua par mer & vint à Florence, laissant Alfonse en possession du Royaume, lequel par l'espace de deux cens quatre-vingts ans (depuis la mort du Bastard Manfroy) auoit esté possedé par neuf Roys & par deux Reynes tous issus du Sang Royal de la Maison de France. Il trouua le Pape Eugene au mesme lieu de Florence, qui luy donna quelque espoir de secours pour recouurer son Estat vsurpé. Mais n'y voyant pas grande apparence, il se retira dans son Comté de Prouence, puis vint trouuer le Roy Charles VII. son beau-frere, qu'il accompagna & assista à la reduction de la Normandie sur les Anglois. *Histoire de Prouence.*

Louis XI. ne se monstra pas si fauorable enuers le Roy RENE' son
1465. oncle maternel, qu'auoit fait Charles VII. son pere. Car encore qu'au temps de la guerre du bien public il se fust tenu en son deuoir, sans se ioindre aux autres Princes, qui s'estoient armez contre Louis; si est ce que sa Maiesté estant preuenuë de soupçon, que RENE' s'estoit allié de François Duc de Bretagne, il luy osta le Chasteau de Bar, & fit saisir & mettre en sa main le Duché d'Aniou, que le Prince abandonna, se retirant, comme autres fois, en Prouence, où il passa le reste de ses iours. *Philippes de Commines.*

Neantmoins depuis ce temps le mesme Roy Louis XI. ne laissa pas de luy octroyer, & à ses hoirs en ligne directe, le priuilege de seeller de cire *Du Tillet.*

Digitized by Google

ANIOV-SICILE. blanche és Royaumes de Hierusalem, Sicile, & aux autres leurs Seigneuries tant en France, que dehors ; encore qu'aux seuls Roys de France, priuatiuement aux autres Princes Chrestiens, appartienne de seeller de cette façon Aussi aux Estats generaux de France tenus à Tours en l'an mil quatre cens soixante & sept, sous le mesme Roy Louis XI. à l'ouuerture d'iceux RENE' eut sa chaire à main senestre de celle de sa Maiesté Tres-Chrestienne. Ans de IESVS CHR. 1467.

Quelques années aprés, tirant sur l'aage il fit son Testament le vingt-deuxiéme iour de Iuillet, l'an mil quatre cens soixante & quinze ; n'ayant aucuns enfans masles, que contre l'ordre commun de la Nature, il auoit tous veu mourir, mesme son petit fils. Par ce Testament il ordonna estre inhumé dans la ville d'Angers au sepulchre où gisoit la Reyne ISABEL DE LORRAINE sa premiere espouse. Confirma les dons qu'il auoit faits à la Reyne IEANNE DE LAVAL sa seconde femme, à laquelle il delaissa la iouïssance des Duché d'Aniou & Comté de Beaufort, de la ville de Pertuis & autres places de Prouence, & outre luy legua plusieurs ioyaux & meubles precieux ; Ayant fait diuers legs à autres personnes, il ordonna la somme de trois mil ducats estre donnée à vn deuot personnage, pour accomplir le vœu qu'il auoit solemnellement fait d'aller visiter le S. Sepulchre. Il institua son principal & vniuersel heritier en ses Royaumes, Duchez & autres Seigneuries, non pas son frere puisné Charles Comte du Maine (ainsi que quelques Autheurs modernes ont escrit) mais le fils d'iceluy, aussi nommé Charles Duc de Calabre & Comte du Maine son neueu, excepté és Seigneuries dont il auoit disposé, comme du Duché de Bar, qu'il laissa à son petit fils René Duc de Lorraine fils de Ferry Comte de Vaudemont son gendre. Fit executeurs de ce Testament la mesme Reyne Ieanne sa femme, & les Princes susnommez, Charles son neueu, & René Duc de Lorraine, fils de sa fille Ioland d'Aniou. 1475. C. de Nostradamus en l'Histoire de Prouence. B

Le Roy Louis XI. aduerty de ce Testament entra en differend auec le Roy RENE', contre lequel (à cause de la Reyne Marie d'Aniou sa mere) il pretendoit auoir part en toutes les Seigneuries, dont les pere & mere de cette Princesse iouïssoient ; comme aussi pretendit, que doüaire fust assigné à Anne de France sa fille, espouse de Nicolas d'Aniou Duc de Calabre & de Lorraine, petit fils de RENE'. Louis demandoit d'ailleurs, que le Testament fust examiné par sa Cour de Parlement de Paris, & que le Duché d'Aniou, comme Apanage des enfans de France, ne peust estre en la disposition de ce Roy de Sicile. Pour terminer ces differens, le Prince Angeuin enuoya vers le Roy Louis le mesme Comte du Maine son neueu, qu'il fit porteur du Testament, & iceluy veu, sa Maiesté receut en bonne part les remonstrances qui luy furent faictes. C Histoire de Prouence.

Autres escriuent, que ce Roy RENE' deliberant de faire le Duc de Bourgongne son heritier, & de mettre la Prouence entre ses mains, Louis se disposa de l'empescher, s'estant à cette fin acheminé à Lyon ; & d'autre part ayant mis sus vne armée, pour se ietter sur la Prouence, il fit venir par deuers luy, au mesme lieu de Lyon, le Roy RENE' ; lequel par vn de ses Conseillers fit entendre au Roy, n'auoir eu cette intention pour l'accomplir, & ne luy cela point, que ce qu'il en vouloit faire estoit, pour induire d'autant plustost sa Maiesté de luy restituer ses Chasteaux de Bar & d'Angers, qu'il tenoit en ses mains.

Encore que quelques-vns ayent escrit, que RENE' fit alors son Testament en faueur du Roy Louis, si est il certain, que sa disposition de der-

An de Iesus Chr. niere volonté ne fut autre, que celle cy-dessus remarquée, qui ne le porte pas. ANIOU-SICILE.

Tant y a, que ce bon Roy, aprés tant de trauerses, mourut en sa ville d'Aix en Prouence, le dixiéme iour de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS, ayant vescu soixante & treize ans, & regné à Naples quarante-sept. Prince qui ressentit presque tout le temps de sa vie diuerses rudes atteintes de la fortune, comme en sa prison, en la perte de son Royaume de Naples, en celle de sa premiere femme, & de tous ses fils & petits fils, és trauerses que luy donna Louis XI. son neueu, lequel le fit mesme poursuiure extraordinairement en sa Cour de Parlement, l'accusant sans suiet de crime de leze-Maiesté; pendant lesquelles aduersitez il monstra beaucoup de constance : & fut si vertueux & debonnaire, qu'il en a remporté le titre de BON. Aussi estoit-il gracieux, liberal, genereux, magnifique, eloquent, amateur de l'Histoire, & de la Poësie: Pour donner quelque relasche à ses plus serieuses occupations, il passoit quelquefois le temps à la Peinture, qu'on met entre les Sciences liberales; Ce qu'il faisoit à l'exemple des Empereurs Romains Adrian, Marc-Antoine le Philosophe & autres, qui s'addonnerent aussi à cét art de Peinture; en laquelle le bon Roy excelloit. On void encore quelques beaux ouurages de sa main Royale és villes d'Auignon, d'Aix, de Marseille, de Lyon, & ailleurs. Il aimoit aussi l'Agriculture & la vie rustique, estoit beau, haut & droit; mais vne playe qu'il receut à sa prise, luy gasta vn peu le visage. Il fut si religieux à tenir sa foy, qu'estant liberé pour quelque temps de sa prison de Lorraine, & cependant le Royaume de Naples luy estant escheu, il aima mieux retourner se rendre prisonnier & tenir sa parole, que non pas de se transporter à Naples, pour en prendre possession & resister aux Aragonnois.

Sa mort. 1480.

Registres de la Cour de Parlement.

Histoire de Prouence.

B

Guy Coquille en l'Histoire de Niuernois.

Il fut enseuely & peint au vif dans l'Eglise des Carmes d'Aix. Depuis la Reyne sa vefue ayant sceu, qu'il desiroit que son corps reposast à Angers auec ceux de ses ancestres, elle l'y fit secretement & au desceu des Prouençaux transporter par mer, & fut mis dans l'Eglise Cathedrale de S. Maurice.

C Pour monument de sa Pieté il fit bastir à Bourges vne tres-belle Chapelle, & prés d'Angers vn Conuent des Religieux de l'Obseruance à l'honneur de S. François en lieu plaisant appellé la Basmette, proche de la riuiere de Maine; Dans la ville de Baugé en Aniou il fonda vne autre Chapelle dediée à la Saincte Vierge. Il fit aussi reparer tant l'Eglise de S. Martin d'Angers, & celle des Carmes de la ville de Loudun; que l'Eglise parochiale de Saumur, & autres. *Vuassebourg.*

1453. La Reyne ISABEL sa premiere femme estant decedée à Angers, l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE TROIS, le penultiéme iour de Feurier, & inhumée en la mesme Eglise de S. Maurice, il épousa en secondes nopces, en l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-CINQ IEANNE DE LAVAL susmentionnée, fille de Guy XIV. du nom Comte de Laual & d'Isabel de Bretagne sa femme, de laquelle il n'eut enfans. Le pere luy donna quarante mil escus d'or. Le doüaire fut assigné sur Beaufort en Aniou, ou sur Saumur. La Princesse mourut au Chasteau de Beaufort l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DIX-HVIT, & gist dans l'Eglise des Cordeliers d'Angers en la Chappelle dite de S. Bernardin, dans laquelle fut aussi mis le cœur du Roy son mary. Au mesme an du decés de cette Reyne elle fit son Testament le vingt-huictiéme iour de Decembre, par lequel elle institua

Son 2. mariage 1455. *Pier. Le Baud Chron. de Vitré c. 75.*

1498.

Digitized by Google

ANIOV-SICILE. son heritier Guy XV. du nom Comte de Laual son frere, & à defaut de luy Nicolas Seigneur de la Roche-Bernard son neueu, qui fut depuis nommé Guy XVI. Auant le svs Chr.

Institution de l'Ordre du Croissant.

Le XI. d'Aoust MCCCCXLVIII. le mesme Roy RENE' institua vn Ordre militaire de Cheualiers & Escuyers, qui deuoient estre iusques au nombre de cinquante. Cét Ordre fut nommé DV CROISSANT, pour ce que les Cheualiers portoient dessous le bras dextre vn Croissant d'armes camaillé, sur lequel deuoit estre escrit de lettres bleuës, LOS EN CROISSANT. Ils deuoient le porter tous les Dimanches & aux autres Festes de l'Eglise, & aux assemblées que feroient les Cheualiers. 1448.

Il nomma pour Chef & patron S. Maurice Cheualier & Martyr, ne voulant ce bon Prince, par grande modestie, s'en dire Chef, ains estre comme le moindre des Cheualiers. La regle de cette vnion & compagnie consistoit en plusieurs articles, que le Roy fit rediger par écrit. Le premier estoit; Que nul ne pourroit estre receu en l'Ordre, qu'il ne fust Duc, Prince, Marquis, Comte, Vicomte, ou issu d'ancienne Cheualerie & Gentilhomme de quatre lignes. Vn autre article portoit, Qu'il y auroit vn Cheualier, ou Escuier, Chef de l'Ordre pour l'année qu'il seroit éleu, qui s'appelleroit Senateur, auquel les Cheualiers obeïroient & porteroient honneur & reuerence, dont la voix vaudroit pour deux aux choses concernans l'Ordre, & aux assemblées iroit tout seul derriere; Ce qui sembloit contreuenir à l'autre article, qui designoit pour Chef S. Maurice. Il y auoit vn Chancelier, Vicechancelier, Tresorier, Greffier & Roy d'Armes. Plusieurs Seigneurs des plus illustres & anciennes Familles des pays d'Aniou, de Prouence & de Lorraine furent associez à cét Ordre. B

A. Fauin Theatre de Cheualerie.

Du Croissant pendoient autant de petits bastons d'or façonnez en colomnes, que les Cheualiers s'estoient trouuez en batailles rangées & sieges de villes; de façon qu'il estoit facile de iuger par là de leurs faits d'armes, vaillance & proüesse.

Le mesme Roy RENE' auoit pour Deuise des chauffrettes pleines de feu, auprés desquelles estoit escrit, D'ARDENT DESIR; Il fit mettre auprés vn Chappellet & des Patenostres, au milieu duquel estoient ces mots, *Deuot luy suis.* Aprés la mort de sa premiere femme, de laquelle il porta vn deüil extreme, il prit pour Deuise vn Arc Turquois, dont la corde estoit brisée, & au dessous d'iceluy estoient ces mots Italiens, *Arco perlentare plaga non sana;* voulant dire; Que tout ainsi que pour destendre vn arc ou en rompre la corde, la playe faite de la sagette qu'il a tirée, n'en est plustost guerie: aussi la vie de sa chere espouse estant par la mort esteinte, la playe de l'amour, dont elle naura son cœur, n'estoit pour cela guerie. Aucuns escriuent, qu'il portoit aussi pour Deuise la figure d'vn bœuf, sur la croupe duquel ses Armoiries estoient empraintes, auec ces mots, *Pas à pas.* Son cry de guerre estoit, MONT-IOYE EN ANIOV. C

Par le decés de ce Roy RENE' le Duché d'Aniou fut reüny à la Couronne de France, suiuant la loy de reuersion des Apanages, & n'y succeda pas le Comte du Maine Charles son neueu, comme aucuns estiment, encore qu'il s'en soit qualifié Duc par son Testament: Peut-estre, que le Roy Louis XI. Prince absolu en ses volontez, l'empescha d'y succeder, comme il deuoit par la mesme loy des Apanages; mais il en bailla recompense à Charles, qui d'ailleurs mourut sans lignée, & eut le titre de Roy de Sicile, & de Comte de Prouence.

EN-

Digitized by Google

An de Iesvs Chr.

ANIOV-SICILE.

ENFANS DE RENE' ROY DE HIERVSALEM & de SICILE, Duc d'Aniou, & d'ISABEL DE LORRAINE sa premiere femme.

30. IEAN D'ANIOV Duc de Calabre & de Lorraine, duquel est parlé cy-aprés plus particulierement.

30. NICOLAS D'ANIOV Duc de Bar mourut en ieunesse.

30. LOVIS D'ANIOV Marquis du Pont à Mousson en Lorraine accompagna la Reyne Isabel sa mere au voyage de Naples. Le Roy René son pere voulut par son Testament, que le corps de ce ieune Prince trespassé auant luy, fust ensevely dans l'Eglise de S. Antoine du Pont à Mousson.

B

30. CHARLES D'ANIOV Comte de Guyse, mourut en ieunesse.

30. RENE' D'ANIOV aussi decedé en bas aage.

30. IOLAND D'ANIOV Comtesse de Vaudemont, puis Duchesse DE LORRAINE & de Bar, de laquelle sera faite plus ample mention cy-aprés.

ANGLETERRE. *De gueules à trois Leopards d'or armez & lampassez d'azur. Party d'ANIOV-SICILE, comme cy-dessus.*

30. MARGVERITE D'ANIOV Reyne d'ANGLETERRE fut mariée, dans la ville de Nancy en Lorraine, l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-QVATRE, auec HENRY VI. Roy d'ANGLETERRE, en presence & du consentement du Roy de France Charles VII. & de la Reyne Marie d'Aniou sa femme, tante paternelle de MARGVERITE; auquel temps le Roy Charles conclud vne Tréue de dix-huit mois auec l'Anglois aprés de longues & difficiles guerres. *Son mariage.* 1444.

C

Cette Reyne, doüée d'vn haut & magnanime courage; pleine de conseil & de fonctions viriles & releuées au dessus de son sexe; voyant, que le Roy d'Angleterre son mary se laissoit trop absolument gouuerner par Humfroy Duc de Glocestre son oncle, delibera de prendre elle mesme la charge & le soin des affaires: ce qui luy succeda de sorte, que ce Duc non seulement en fut exclus estant haï des Princes & du peuple; mais encore se trouuant chargé de grands crimes, on le fit mourir. *P. Virgile.* *Du Tillet.* 1446.

Depuis Richard Duc d'Yorc, & le Comte de Sarisbery ayant pris les armes contre le Roy, & iceluy vaincu en bataille, leur victoire fut signalée de la prise du mesme Roy Henry, que l'on emprisonna dans la tour de Londres, où il demeura prés de dix ans. En suite dequoy le Duc d'Yorc fit ordonner par le Parlement, que la succession au Royaume luy seroit asseurée & aux siens aprés la mort de Henry, dont le fils Edoüard Prince de Galles demeureroit priué. Traité que la Reyne MARGVERITE porta auec telle impatience, qu'elle resolut de le faire annuller par la force des armes. Ainsi ayant mis sur pied vne autre grande armée, pour remettre le Roy son mary en liberté, & ayant liuré vne bataille; ses gens, qu'elle auoit puissammēt exhorté & animé à l'honneur & à la 1459. *A. du Chesne Histoire d'Angl. l. 18.* 1460.

Digitized by Google

gloire, combatirent auec tant d'ardeur, qu'à leur tour ils remporterent la victoire renduë memorable par la mort du Duc d'Yorc & d'vn sien fils. Autres escriuent, qu'ils demeurerent seulement prisonniers, & que la Reyne leur fit incontinent trencher la teste.

Polyd. Virgil. Angl. Hist.

Aprés cét heureux succés MARGVERITE éleuant son courage prit dessein de rendre la liberté à son mary, ou de perdre la vie. De façon qu'ayant aussi défait & vaincu le Comte de Waruic l'vn des Chefs de la Ligue du Duc d'Yorc, elle paruint heureusement à ce qu'elle desiroit, Henry ayant esté deliuré & restably en son siege Royal.

Mais, comme les affaires du Monde sont peu constantes & asseurées, Edoüard Comte de la Marche ayant succedé à l'authorité du Duc d'Yorc son pere, estant assisté & fauorisé par aucuns Grands de l'Estat, se fit declarer Roy, marcha contre Henry VI. le défit en bataille, & le contraignit auec la Reyne sa femme de s'enfuir en Escosse, d'où retourné auec nouuelles forces, & trouué en habit déguisé, derechef on le mit en prison, où il finit ses iours. B

Histoire d'Angleterre d'A. du Chesne.

Cependant la Reyne sa femme & le ieune Prince Edoüard leur fils descendus en Angleterre, ayans encore mis sus vne armée; ce fut en vain, parce que le Comte de la Marche, qui se fit Roy & prit le nom d'Edoüard IV. les vainquit, & aprés que le ieune Prince eut esté tué sur le champ, la Reyne sa mere fut aussi arrestée prisonniere. Edoüard la renuoya en France vers le Roy de Sicile son pere, en l'an mil quatre cens soixante & quinze. Et de fait 1475.
il se trouue vn acte de ce date, par lequel elle renonça à tout ce qu'elle pouuoit pretendre en Angleterre pour raison de ses conuentions de mariage au profit du mesme Roy Edoüard IV. qui la fit deliurer aux Ambassadeurs de France. Et depuis il transporta au Roy Louis XI. tous les droits qu'il pouuoit pretendre en la personne ou detention de cette Princesse, à la charge que le mesme Roy Louis ne pourroit rien demander à cause d'elle pour son mariage. Aucuns toutesfois escriuent, que le Roy Louis XI. paya cinquante mil escus pour sa rançon.

Au Tresor de France, Layette Angleterre.

Tant y a, qu'aprés tant de mal-heurs & de trauaux cette miserable Princesse alla chercher le repos au Ciel, enuiron l'an mil *Sa mort* 1482.
quatre cens quatre-vingts & deux, & fut inhumée en l'Eglise de S. C
Maurice d'Angers

Le Roy Henry son mary fut mal-heureusement occis en prison par le Duc de Clarence, l'an MCCCCLXXI. le quarante-neufiéme de son aage & de son regne en Angleterre. Car il se veid Roy 1471.
presque aussi tost qu'il prit naissance. Il gist en l'Eglise de S. Georges de Vindesore. C'est ce Prince, qui s'efforçant d'vsurper sur Charles VII. le Royaume de France, dont il se fit couronner Roy à Paris, & en prit le titre imaginaire, en fut honteusement chassé, & en aprés priué de son propre Royaume. La Reyne MARGVERITE sa femme, par le Testament du Roy de Sicile son pere, eut en don vingt mil liures par an, assignées sur le Duché de Bar, dont elle deuoit iouïr, tant qu'elle demeureroit en viduité; & elle par son Testament du deuxiéme iour d'Aoust, l'an mil quatre cens 1482.
quatre-vingts & deux, institua le mesme Roy son pere son heritier vniuersel, ainsi qu'escrit du Tillet. Mais ce Roy estant decedé deux ans auparauant, comme il a esté remarqué, il faut, ou qu'il

Annales d'Angleterre.

En l'Inuentaire des Testamens.

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr.

y ait de l'erreur au date de ce Testament, ou bien qu'alors MARGVERITE ignoraſt la mort du Roy René ſon pere. ANIOV-SICILE.

30. ISABEL D'ANIOV mourut en ieuneſſe.

30. ANNE D'ANIOV auſſi decedée en bas aage.

FILS NATVREL DE RENE' ROY de Sicile & Duc d'Aniou.

30. IEAN D'ANIOV fut Marquis du Pont à Mouſſon & Seigneur de S. Cannat en Prouence; le Roy ſon pere eſtant à Marſeille au mois de Nouembre
1473. l'an mil quatre cens ſoixante & treize, luy fit don de ce Marquiſat du Pont, & en cela témoigna l'affection qu'il luy portoit, confirmée en ce que par ſon Teſtament, faict trois ans aprés, il luy laiſſa auſſi la ville de S. Remy & la Seigneurie de S. Cannat, pour en iouïr luy & les ſiens iſſus en loyal mariage; à condition toutesfois, que ſi luy ou ſes enfans decedoient ſans enfans legitimes, les choſes données retourneroient au Comte de Prouence, & luy confirma le Marquiſat aux meſmes charges & conditions, que decedant ſans hoirs, il retournaſt au Duché de Bar.

Hiſtoire de Prouence. B

Ce IEAN Baſtard d'Aniou accompagna Antoine Duc de Lorraine, petit fils de la Ducheſſe de Lorraine Ioland d'Aniou ſa ſœur, lors qu'il fut en Italie au ſecours du Roy Louïs XII. contre les Venitiens, & ſe trouua à la bataille d'Aignadel. Depuis il aſſiſta le meſme Duc Antoine en la guerre contre les Lutheriens d'Auxais, l'an mil cinq cens vingt-cinq, eſtant alors fort
1525. aagé.

Il eſpouſa MARGVERITE DE GLANDEVEZ ſortie de la Branche de Faucon, fille de Raimond de Glandeuez Gouuerneur de Dauphiné, & Lieutenant general pour le Roy à Gennes, Ambaſſadeur en Eſpagne & à Rome, & fille auſſi de Bapteſtine de Forbin, laquelle eut pour pere Palamedes de Forbin.

ANIOV S. CANNAT. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, briſez d'vne barre d'argent. Party de GLANDEVEZ, qui eſt faſſé d'or & de gueules de ſix pieces.

FILLE DE IEAN D'ANIOV MARQVIS DV PONT & Seigneur de S. Cannat, & de MARGVERITE DE GLANDEVEZ ſa femme.

C

31. N. D'ANIOV Dame de Sainct Cannat, fut conioointe par mariage auec FRANCOIS DE FORBIN Seigneur de Soliers, fils de Louis, qui eut pour pere le grand Palamedes de Forbin. De ce mariage ſont ſortis les Seigneurs de Soliers & de Sainct Cannat, leſquels ont pretendu quelque droict au Marquiſat du Pont, & neantmoins ne l'ont voulu ou oſé quereller contre les Princes de la Maiſon de Lorraine.

Hiſtoire de Prouence.

FORBIN. D'or au cheuron d'azur accompagné de trois teſtes de Lyon leopardé de ſable, à la bordure de gueules. Party D'ANIOV S. CANNAT, comme cy-deſſus.

FILLES NATVRELLES DE RENE' ROY DE SICILE.

30. BLANCHE D'ANIOV Dame de Precigny, fut mariée auec BERTRAND DE BEAVVAV Baron de Precigny, de Sillé le Guillaume, & de Briançon, Conſeiller & Chambellan des Roys Charles VII. & Louis XI. René Roy de Sicile Duc d'Aniou le fit Grand Maiſtre de ſon Hoſtel, & l'aſſocia en la compagnie des Cheualiers de ſon Ordre du Croiſſant. Il mourut le xxx. de Septembre MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET QVATORZE en la ville d'Angers, où il giſt dans l'Egliſe des Auguſtins, & BLANCHE D'ANIOV ſa femme, decedée le XVI. iour d'Auril MIL QVATRE CENS SOIXANTE-DIX, fut inhumée en l'Egliſe des Carmes d'Aix en Prouence. Elle eſtoit quatriéme eſpouſe de Bertrand de Beauuau, qui n'en procrea enfans; mais il en eut d'autres femmes.

Hiſtoire Genealogique de la Maiſon de Beauuau

1468. Par ſon Teſtament de l'an MCCCCLXVIII. aprés auoir partagé ſes biens entre ſes enfans, & fait pluſieurs legs pieux, il declara qu'eſtant tombé en la diſgrace du Roy Louis XI. RENE' Roy de Sicile luy fit dire, que s'il vou-

BEAVVAV PRECIGNY. D'argent à quatre Lyonceaux de gueules à vne Eſtoille d'azur en cœur; pour briſure. Party d'ANIOV. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, briſées d'vne barre d'argent, à la bordure de gueules.

Digitized by Google

ANIOV-SICILE.

loit espouser sa fille naturelle, il le remettroit de tous ses trauaux, ce qui le fit consentir au mariage; Mais il se plaint de BLANCHE, qu'il dit ne l'auoir aimé comme elle deuoit. Ann. Iesus Chr.

La Maison de Beauuau fut honorée d'vne autre Alliance dans la Maison Royale de la Branche de Bourbon-Vendosme, comme il se verra cy-aprés.

BELLENAVE LE LOVP.

Escartelé au 1. & 4. d'azur au Lyon à la queuë fourchée, & couronné d'or, armé & lampassé de gueules, qui est BELLENAVE. Au 2. & 3. contrescartelé d'ANIOV-SICILE, de IERVSALEM, DE BAR & de LORRAINE. Sur le tout de ces quatre petits quartiers d'ARAGON auec vn filet de sable brochant sur cét Escusson; & sur le tout contrescartelé, & encore sur le tout des grāds quartiers vn escusson d'azur au loup passant d'or, qui est LE LOVP.

30. MAGDELENE D'ANIOV mariée à LOVIS IEAN Seigneur DE BELLENAVE en Bourbonnois, Cheualier, Chambellan du Roy, par le traitté duquel mariage passé à Tours le XI. Septembre l'an MCCCCXCVI. 1496 le Roy Charles VIII. leur donna, en faueur de cette Alliance, quinze mil liures par Lettres patentes du VII. Septembre en cét an, ausquelles sa Maiesté la nomme sa cousine, & la dit fille de son oncle & cousin RENE' d'Aniou Roy de Sicile; partie de cette somme fut assignée sur Montferrand en Auuergne. Le Roy Louis XII. luy donna aussi dix mil liures.

De ce mariage sortirent vn fils & deux filles, Louis Iean cy-aprés mentionné, Anne Iean mariée auec le Seigneur de la Clayette, & Françoise Iean. B

Louis Iean Seigneur de Bellenaue & de S. Flour le Chastel espousa Magdelene de Broulard fille de Charles de Broulard Cheualier, Seigneur de Moniay & d'Antoinette d'Angennes, par Traitté du IV. Aoust MDXXXIX. Ils eurent 1539.

Ioachim de Bellenaue Seigneur de Bellebrune & autres enfans, lesquels moururent sans lignée, & laisserent pour heritiere leur sœur, qui fut

Charlote de Bellenaue femme de Blain le Loup Baron de Pierre-brune, de Monsan, de Vemeres, de Monteil & de Merinchal, par contract du mois de Septembre MDXCIV. D'eux est issu le seul fils qui suit. 1594.

Claude de Bellenaue dit le Loup (ainsi surnommé suiuant les clauses du contract de mariage de ses pere & mere, dont il possede les Seigneuries) est Maistre de camp d'vn Regiment entretenu, & Mareschal de camp és armées du Roy. Le XXV. de Feurier MDCXVIII. il espousa Magdelene d'Authun fille 1618. vnique de Florisel d'Authun, Cheualier Seigneur de Clauesson, Mercurol & Murat, dont il a procreé Marie de Bellenaue seule fille.

En secondes nopces il a espousé par Contract du second d'Auril MDCXXXIX. 1639. Marie de Guenegaud sœur de Henry de Guenegaud Cheualier, Seigneur du Plessis Belleuille, & de Fresne, Baron de S. Iust, du Iully en Champagne, de la Garnache & de Beauuoir sur la mer, Vicomte de Semoine, Conseiller du Roy en tous ses Conseils & Secretaire d'Estat, & fille de Gabriel de Guenegaud Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat & Tresorier de son Espargne, & de Marie de la Croix Dame du Plessis-Belleuille, fille de Claude de la Croix, Vicomte de Semoine, premier Escuyer de la Reine Marguerite Duchesse de Valois, sœur de trois Roys, & de Catherine de Balahaan Dame du Plessis-Belleuille; iceluy Claude fils de Nicolas de la Croix Vicomte de Semoine, Baron de Rupereux, & de Charlote de Courtenay. Cette Dame Marie de Guenegaud est decedée l'an MDCXLIV. & a laissé pour 1644. fille vnique Marie de Bellenaue. C

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

ANIOV-SICILE.

De Honorie, Party d'Aniou-Sicile, & tiercé de Hiervsalem. Soustenu d'Aniov, de Bar, & de Lorraine; & sur le tour, d'Aragon.

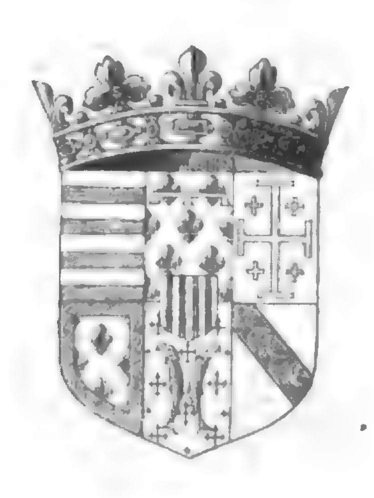

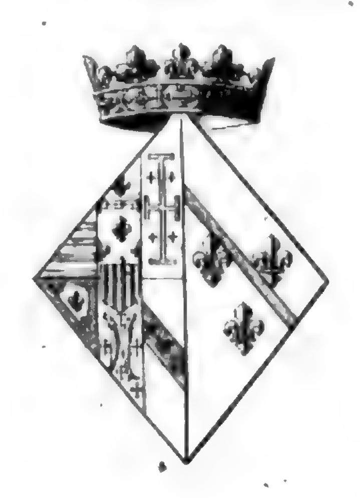

ANIOV-SICILE.

Comme cy-dessus. Party de Bovrbon, qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, & vne cotice de gueules.

B

30. IEAN D'ANIOV

DVC DE CALABRE ET DE LORRAINE, Prince de Geronde & de Seruieres.

CHAPITRE V.

1452. CE Prince genereux fils de René Roy de Sicile & Duc d'Aniou, & d'Isabel de Lorraine sa premiere femme, prit naissance, l'an MIL QVATRE CENS VINGT CINQ, le deuxiéme d'Aoust: autres disent l'an precedent. Il eut pour parains Conrad Bayer de Bopart Euesque de Mets & Guillaume Dieft Euesque de Strasbourg. Son premier tiltre fut de Duc de Calabre. Il succeda au Duché de Lorraine par le decés de la Princesse sa mere, & assista le Roy Charles VII. en la guerre contre les Anglois, & au recouurement de la Normandie. Aussi sa Maiesté l'eut en telle estime pour ses vertus & bonnes parties, qu'elle luy commit le Gouuernement de l'Estat & de la ville de Gennes, aprés qu'elle se fut mise au pouuoir du Roy & de la Couronne de France. En cette charge il se comporta auec telle valeur, prudence & modestie, qu'il gagna la bonne grace de ce peuple fascheux; mesme combatit si heureusement, qu'il deliura la ville assiegée par mer & par terre.

Du Tillet. *Sa naissance.* 1425. *Hist. de Meth de Meurisse.* C *Aug. Iustinianus.*

Depuis Pierre Fregose Duc de la Cité s'estant reuolté, & ayant, par vne grande perfidie, tourné ses armes contre les François, ce Duc de Calabre le fit mourir de sa propre main. Autres escriuent, qu'il fut tué en son absence, & qu'aprés le depart du Prince Angeuin s'estant voulu ingerer de mettre les François hors de Gennes, & à cét effect ayant donné plusieurs assauts, fut en fin à vn dernier, qu'il y donna, déconfit & tué. Au moyen dequoy les Genois se voyans deliurez de la crainte de leurs bannis, enuoyerent secours de gens, d'argent & de galeres au mesme Duc de Calabre, pour paracheuer la conqueste du Royaume de Naples, laquelle il poursuiuoit lors de telle ardeur auec leurs Alliez, qu'ils furent en chemin d'aller assieger Naples: ce que Ferdinand fils d'Alfonse craignoit le plus. A cause dequoy luy estant venuë à son secours vne armée du Pape Pie, il vint l'assaillir iusques dans son camp

Histoire de Prouence. *Vignier soubs 1458.* 1460.

ANIOV-SICILE. *Ans de Iesus Chr.*

auprés du fleuue de Sarno. Mais il fut si brauement soustenu, que le Prince obtint vne memorable victoire, & Ferdinand (aprés grande perte de ses gens) fut honteusement mis en route & contraint de se sauuer à Naples, luy laissant son bagage; ce qui eust indubitablement mis IEAN en possession de tout le Royaume, si le Prince de Tarente, qui se reuolta, ne l'en eust empéché, & eust assiegé Naples estonnée de l'issuë d'vne telle rencontre. Tellement qu'ayant perdu le temps en choses de neant, les Angeuins donnerent moyen à Ferdinand de reparer son armée à l'aide du Pape Pie, & de Sforce Duc de Milan.

A. du Chesne Hist. des Papes.

M. Ritius.

Ce Ferdinand, fils Bastard d'Alfonse, auoit esté par luy institué heritier au Royaume de Naples au grand déplaisir des principaux de cét Estat, qui auoient enuoyé querir le Duc de Calabre, lequel s'estant transporté dans le Royaume auec les forces du Roy René son pere & celles des Genois pour s'opposer à ce Bastard, il y fut d'autant plus fauorablement recueilly de la meilleure part des Neapolitains, qu'il estoit ieune, bien né, doux, pieux & vaillant, & outre extraict du tres-illustre Sang Royal de France, qui si long temps auoit commandé en ce pays-là; Aussi qu'il venoit s'opposer courageusement à l'vsurpation d'vn bastard d'extraction Espagnole, & dont la domination se trouuoit insupportable. Ainsi Ferdinand ayant gagné plusieurs villes alienées de luy, partie par force, partie par la legereté & infidelité des Seigneurs Neapolitains du party Angeuin, lesquels en l'absence de nostre Duc de Calabre (qui estoit allé faire vn voyage en Prouence) se redonnoient aussi legerement à luy, qu'ils l'auoient auparauant abandonné, se veid en possession de presque tout le Royaume.

Annales de France. B

1461.

Io. Iouianus Pontanus.

Or d'autant que Louis XI. auoit refusé d'assister l'Angeuin en son vrgente necessité, comme il disoit, & de le secourir, pour le recouurement du Royaume d'Aragon qui luy appartenoit, & mesmes auoit enuoyé du secours à son ennemy, il se ietta (nonobstant les remonstrances du Roy René son pere) dans ce grand Party des Princes armez sous le pretexte de la querelle du bien public, & auec vne bonne troupe nourrie aux guerres d'Italie, se ioignit à Charles de Bourgongne Comte de Charolois. Le celebre Historien de ce temps-là Commines, encore que fort affectionné au Party du Roy Louis, si est-ce qu'il ne laisse pas de loüer grandement ce Duc de Calabre pour sa vertu & generosité, & en parle tousiours comme d'vn grand Chef de guerre.

1465.

Philippes de Commines. C

Aprés le Traité de Conflans arresté entre le Roy & les Princes Liguez, ce Duc IEAN de Calabre, qui n'y profita rien, ne pouuant demeurer oisif, & ayant eu promesse de secours du Roy Louis XI. prit resolution de tourner ses armes non en Italie, mais en Espagne, pour la conqueste du Royaume d'Aragon & du Comté de Barcelonne, qui appartenoient au Roy René son pere du chef de la Reyne Ioland d'Aragon mere d'iceluy, & nouuellement en auoit esté éleu Roy par les Aragonnois. Mais à cause que le Prince desia vieil n'estoit d'aage pour conduire luy mesme vne si haute entreprise, il en laissa la charge à ce Duc son fils qu'il crea Prince de Geronde & de Seruieres. Ainsi IEAN d'Aniou ayant assemblé vne puissante armée entra dans la prouince de Catalongne, pour aider ceux de son party, & assisté d'vn grand secours de François, fit si asprement la guerre au Roy Iean de Nauarre (qui se portoit aussi Roy d'Aragon) qu'il fut contraint de hasarder ses forces en deux batailles; à la premiere les Aragonnois & Nauarrois furent défaits, le Prince Ferdinand, fils du Roy Iean, s'estant veu en peril d'estre prisonnier des François. Au moyen dequoy plusieurs villes, qui to-

Vignier. 1470.

An de IESVS CHR. noient encore pour l'Aragonnois, se mirent entre les mains du Prince Angeuin, alors accompagné de Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont son beau-frere & son Lieutenant general en cette guerre. En laquelle le Duc de Calabre ayant eu nouueau secours de France, il cõtraignit le Roy Iean de leuer le siege de Peralte extremément pressée. L'artillerie auoit fait vne grande ouuerture, & comme l'assaillant se promettoit de la forcer au premier assaut, la nuict du iour qu'il se deuoit donner, le Duc de Calabre entra si furieusement dans le quartier des assiegeans, qu'eux, & le Roy mesme ne tascherent qu'à se sauuer; cette victoire fut suiuie de la prise de Gironne. Tellement que le magnanime Duc commençoit à iouïr du fruict de sa victoire; lors, qu'estant aagé de quarante-cinq ans, il se trouua surpris d'vne fiéure contagieuse, qui l'osta de ce monde au mois de Decembre l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DIX, en la ville de Barcelonne, où il gist au milieu du Chœur de la grande Eglise. Ayant remporté cette loüange insigne *d'auoir esté l'ornement & le patron inimitable de la Noblesse Chrestienne & de la gloire militaire.* Aussi au Concile de Mantouë, conuoqué pour aduiser aux moyens de resister aux Turcs, & preuenir les grands desseins qu'ils auoient sur la Chrestienté, le Roy Charles VII. ayant enuoyé des Ambassadeurs, pour faire entendre ses intentions au bien general de l'Eglise; ils firent, entre autres points, vne priere particuliere au Pape Pie II. à ce qu'il luy pleust donner l'inuestiture du Royaume de Naples au legitime Roy René, qui en auoit esté iniurieusement dépoüillé contre les droits hereditaires de la Maison d'Aniou. Ce que le Roy de France desiroit d'autant plus ardemment, qu'outre l'affection du Sang, qui l'obligeoit à aimer son parent & son beau-frere, il voyoit, que la cause de la Chrestienté en seroit grandement fortifiée contre le commun ennemy. Car ce Duc IEAN de Calabre proposoit (estant entré en l'heritage paternel) de porter ses armes plus outre, & de chasser les Ottomans de l'Empire de Constantinople; hardie entreprise de laquelle on ne pouuoit que bien esperer, tant pour la generosité de ce Prince, que pour estre lors en aage propre & capable de telles actions, desquelles la Chrestienté & le S. Siege pouuoient retirer vne grande vtilité. Mais Pie du tout porté à fauoriser l'Aragonnois, ne voulut point entendre à cette proposition.

Margin: ANIOV-SICILE. R. Vuassebourg. Vignier. Vuassebourg. Mariana. Sa mort. 1470. B Vignier sous 1460.

Ce Duc IEAN de Calabre estant encore ieune espousa dans Angers (autres escriuent à Moulins en Bourbonnois) MARIE DE BOVRBON, fille de Charles I. Duc de Bourbon, & d'Agnés de Bourgongne sa femme. Le Traité en fut passé le deuxiéme d'Auril l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SEPT, par lequel la Princesse eut en dot cent cinquante mil escus. Elle mourut l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-HVICT, lors qu'elle accoucha de son dernier fils Nicolas Duc de Lorraine. Marie de Bourbon estant decedée, le Roy René & le Duc de Bourbon Iean II. firent vn appointement pour le doüaire d'icelle, moyennant cent mil escus, pour lesquels le mesme Roy vendit la ville & Seigneurie de Mirebeau en Aniou. Le Duc Iean de Calabre son fils fut des premiers nommé & associé en l'Ordre militaire des Cheualiers du Croissant, lors qu'il fut institué par le Roy son pere, en cette mesme année mil quatre cens quarante-huict, comme nous auons remarqué.

Margin: C Son mariage. 1437. Du Tillet. 1448. Titres de la Maison de Bourbon.

Digitized by Google

ENFANS DE IEAN D'ANIOV DUC de Calabre & de LORRAINE, & de MARIE DE BOURBON sa femme.

31. RENE' D'ANIOV fut ainsi nommé à cause du Roy René son ayeul paternel, & mourut en bas aage.

31. IEAN D'ANIOV II. du nom Duc de Calabre & de Lorraine suruescut de peu de iours le Duc Iean premier du nom son pere.

31. NICOLAS D'ANIOV Duc de Calabre & de Lorraine, aura son eloge cy-aprés.

B

31. MARIE D'ANIOV decedée en ieunesse.

Pierre Mathieu au Liure IX. de l'Histoire de Louis XI. adioûte pour fille à ce Prince Iean d'Aniou Isabeau, laquelle il dit auoir esté mariée à Iacques Roy d'Escosse: mais cette Alliance est imaginaire, & ne se trouue point remarquée ny par les titres, ny par les Histoires du temps. De fait Hector Boëce, Iean Leslée, & Georges Buchanan n'en font point mention dans leurs Histoires d'Escosse.

Estant d'ailleurs considerable, que Iacques II. du nom & Iacques III. Roys d'Escosse, qui vescurent enuiron le temps de ce Duc IEAN de Calabre, & peu aprés son decés, espouserent deux Princesses des Maisons d'Egmond & de Danemarc.

31.

Digitized by Google

ANIOV-LORRAINE.
Comme cy-deuant à IEAN Duc de Calabre son pere.

B

31. NICOLAS D'ANIOV
DVC DE CALABRE, DE LORRAINE, & de Bar, Marquis du Pont.

CHAPITRE VI.

1470. LORS que Iean Duc de Calabre deceda, ce Prince son fils auoit atteint l'an vingt-deuxiéme de son aage. Il eust poursuiuy ses hauts desseins sur les Royaumes d'Aragon, & de Naples, si le Roy Louis XI. eust voulu continuer le secours, ainsi qu'au commencement il luy en donnoit esperance, mesme quand en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET ONZE,
1471. il fiança par paroles de present Anne de France sa fille aisnée depuis Duchesse de Bourbon. Ce mariage auoit esté proposé dix ans auparauant. Car il se trouue que le Roy René de Sicile, ayeul du ieune Prince,
1461. estant à Aix en Prouence, le XXVII. de Nouembre MIL QVATRE CENS SOIXANTE-VN, donna pouuoir pour traiter ce mariage à ses frere & *Au Tresor de France.*
C gendre Charles d'Aniou Comte du Maine & Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont; comme aussi à Louis de Beauuau grand Seneschal de Prouence, & à Bertrand de Beauuau Seigneur de Precigny, grand Maistre de son Hostel. *Histoire de la Maison de Beauuau.*

Quelques années aprés que cette fille de France fut promise à NICOLAS, Charles Duc de Bourgongne, considerant, que ce ieune Prince estoit vn des plus grands partis de la Chrestienté, s'efforça par tous moyens d'empescher l'Alliance, mesme luy promit sa fille vnique la Princesse Marie de Bourgongne, auec espoir de grandes successions: En quoy le Duc de Calabre se trouua grandement perplex, voyant d'vn costé, qu'il n'estoit raisonnable de refuser la fille d'vn Roy de France, qu'il auoit desia fiancée par le commandement de son pere, & d'vn autre part, qu'vn puissant Duc luy presentoit aussi le plus beau party de l'Europe. Mais il resolut de dissimuler à l'endroit du Roy & du Duc; ce qu'il fit par l'espace de quelques années, ayant tousiours l'vn & l'au- *Histoire de Bourgongne.*

ANIOV-SICILE.

Ans de IESVS CHR.

tre amy. En fin toutesfois se voyant frustré de l'attente du secours, qu'il esperoit de Louis XI. cela le fit incliner plustost au mariage de Bourgongne. Tellement qu'aprés auoir obtenu dispense du Pape Pie II. il fiança Marie, ayant en mesme temps entrepris la guerre contre la Cité de Mets, qui fut incontinent assoupie, & non tellement que le Prince peu auant son decés ne taschast de se rendre maistre de cette grande ville par vne surprise qui fut découuerte.

Annales de France. Vuassebourg. Du Tillet.

Mais estant sur le point d'espouser la Princesse de Bourgongne, & qu'on faisoit les preparatifs de la solemnité des nopces, il mourut en sa ville de Nancy, le douziéme d'Aoust MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET TREIZE, estant aagé de vingt-cinq ans. Aucuns escriuent, qu'il mourut de peste, autres, que ses iours furent aduancez par poison. *Sa mort* 1473.

Son ayeul le Roy René de Sicile l'auoit estably Lieutenant general en Catalongne, & Connestable des Royaumes d'Aragon, de Valence & Maiorque; mais il eut le mal-heur de suruiure à ce ieune Prince son petit fils, qui eut la sepulture dans l'Eglise de S. Georges de Nancy au milieu du Chœur, où se void son Tombeau auec deux statuës de marbre noir, qui sont celles du Duc Iean de Calabre son pere & la sienne: mais quatre vers Latins qui sont grauez sur vne table de cuiure, monstrent, que le pere gisoit à Barcelonne, comme nous auons dit. B

FILLE NATVRELLE DE NICOLAS D'ANIOV Duc de Calabre.

CHABANNES.

Escartelé, Le 1. & 4. de gueules au Lyon d'Hermines, armé, lampassé & couronné d'or.
Le 2. & 3. fassé d'argent & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules, qui est DAMMARTIN. Sur le tout, DE CHASTILLON, qui est de gueules à trois paux de vair au Chef d'or brisé de quatre merlettes de gueules, Party D'ANIOV à la barre d'argent.

32. MARGVERITE DE CALABRE espousa IEAN DE CHABANNES Comte de Dammartin, fils d'Antoine de Chabannes aussi Comte de Dammartin, Seigneur de S. Forgeau, S. Maurice, Courtenay & Puisaye, Baron de Toucy & du Tour en Champagne, grand Maistre de France regnant Loüis XI. De ce mariage sortit vne seule fille, Anne de Chabannes Comtesse de Dammartin, mariée en l'an MCCCCXCV. auec Iacques de Coligny Seigneur de Chastillon sur Loing, Preuost de Paris, Chambellan des Roys Charles VIII. & Loüis XII. qui fut tué en l'an mil cinq cens douze à l'assaut de Rauenne lors des guerres d'Italie; & ne laissa enfans. Charles IV. du nom Roy de Sicile, Comte de Prouence & du Maine par son Testament donna à cette Comtesse de Dammartin Marguerite de Calabre, huict cens liures par an, assignées sur son Vicomté de Chastelleraud en Poictou, ensemble les ioyaux de la feuë Reyne Ieanne de Lorraine sa femme. En secondes nopces Iean de Chabannes espousa Susanne de Bourbon, & en eut trois filles. 1495. 1512. C

LORRAINE.

D'or à la bande de gueules, chargée de trois Allerions d'argent.
Party d'ANIOV SICILE, comme cy-dessus.

30. IOLAND D'ANIOV, OV DE SICILE, COMTESSE de VAVDEMONT, & de Harcourt, puis Duchesse de LORRAINE & de BAR.

CHAPITRE VII.

CETTE Princesse estoit fille aisnée de René Roy de Sicile & d'Isabel Duchesse de Lorraine sa femme, & nasquit le deuxiéme iour du mois de Nouembre l'an MIL QVATRE CENS VINGT ET HVICT. On parla de luy faire espouser le Comte de Neuers de la Maison de Bourgongne, & pour cét effect le Duc Phi- *Sa naissance.* 1428.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. lippes de Bourgongne enuoya Pierre de Baufremont Seigneur de Charny vers cette Princesse Isabel, le Duc promettant en faueur de mariage luy donner quatre-vingts mil six cens escus d'or que le Roy René de Sicile luy deuoit de reste par le Traité de sa deliurance. Mais cette proposition de mariage n'eut lieu, ayant esté iugé plus à propos de terminer le grand differend d'entre les Princes d'Aniou & de Lorraine par vne autre Alliance; De sorte qu'entre les conditions de la deliurance du mesme Roy son pere, qui fut pris en guerre par Antoine de Lorraine Comte de Vaudemont cousin germain de la Reyne Isabel, femme de René, fut accordé, en l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SEPT, qu'IOLAND, lors aagée seulement de huict à neuf ans, seroit mariée à FERRY DE LORRAINE, fils aisné du Comte Antoine de Vaudemont & de Marie de Harcourt: Les nopces furent celebrées à Nancy l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-QVATRE, en presence du Roy Charles VII. Ce faisant, par la suruiuãce d'IOLAND d'Aniou à ses freres & neueux, les deux Branches de l'aisné & du puisné de ceste Maison de Lorraine furent reünies ensemble; Sage conseil pris par leurs proches, afin de faire cesser les differends, qui estoient entre eux pour la succession du Duché. Toutesfois le Roy René ne pût gouster ce mariage, extorqué de luy, & fait presque contre son consentement aprés vne prison de six ans.

ANIOV-SICILE.

1437.

Son mariage. 1444.

B

Vuassibourg.

1473. Cependant la mort de Nicolas d'Aniou Duc de Lorraine estant aduenuë, IOLAND sa tante luy succeda au Duché de Lorraine, & Charles IV. du nom Roy de Sicile son cousin estant aussi decedé sans enfans, elle s'intitula Reyne de Sicile iusques à son decés, qui aduint en l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS ET TROIS. Autres escriuent, que ce fut six ans aprés. Quant au Comte de Vaudemont son mary, qui fut Lieutenant general de Iean Duc de Calabre & de Lorraine son beau-frere aux guerres de Naples & de Catalongne, il mourut l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DIX, & fut inhumé dans l'Eglise de S. Laurent de Ioinuille, où gist aussi la Princesse IOLAND sa femme.

Sa mort. 1483.

1470.

Ils eurent sept fils & six filles, des masles (dont six moururent en ieunesse) l'aisné fut René II. Duc de Lorraine & de Bar, Comte de Vaudemont, de Guise, d'Aumale & de Harcourt, Marquis du Pont, & Baron de Ioinuille, lequel (à cause de sa mere & de ses ayeuls maternels) se qualifia aussi Roy de Sicile & d'Aragon, & en prit les Armes. Ce René Prince genereux rẽdit son nom memorable, pour auoir défait en bataille & tué deuant Nancy Charles dernier Duc de Bourgongne; Aprés la mort du Roy Louis XI. qui s'estoit emparé du Duché de Bar, ce Duc René en eut restitution au commencement du regne de Charles VIII. Mais ayant voulu, contre raison, aussi pretendre le Comté de Prouence & le retirer des mains du Roy Louis XII. il en fut debouté par Iugement des Arbitres conuenus, ayant esté adiugé au Roy en vertu du Testament du Roy de Sicile Charles IV. qui en auoit peu gratifier nos Roys ses parens proches, par son ordonnance testamentaire, d'autant que ce pays est regy par le droit escrit, suiuant lequel il en disposa.

C

1476.

Philippes de Commines.

Ce Duc René de Lorraine laissa vne grande posterité, deduite en autre lieu de cette Histoire. Elle prit aussi les Armes de Hierusalem, de Sicile deçà le Far, ou Naples, de Hongrie & d'Aragon, auec celles d'Aniou & de Bar & autres; & sur le tout celles de Lorraine, qui sont d'ancienneté d'or à la bande de gueules, chargée de trois Allerions d'argent.

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

ANIOV DV MAINE, qui est de France à la bordure de gueules.

RVFO SESSE. Coupé endenté d'argent & de sable.

LVXEMBOVRG S. PAVL. D'argent au Lyon de gueules la queuë noüée passée en sautoir, couronné & lampassé d'or.

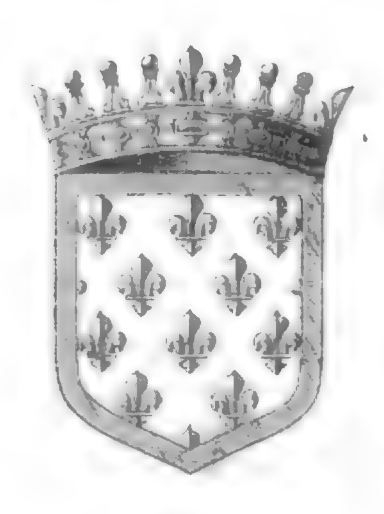

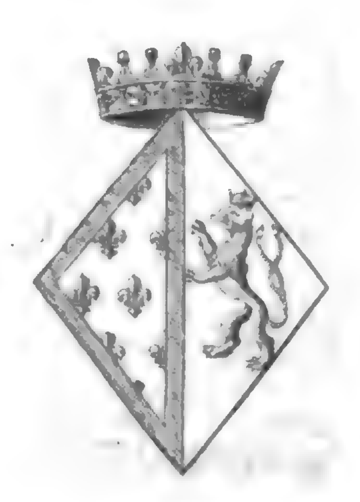

29. CHARLES D'ANIOV

PREMIER DV NOM, COMTE DV Maine, de Guise, de Gien & de Mortain, Vicomte de Chastelleraud, Seigneur de S. Maixant, Melle, Chizay & Ciuray, Baron de Mayenne la Iuhez, de la Ferté-Bernard, de Sablé & de Mezieres en Brenne, Lieutenant general du Roy en ses pays de Languedoc & de Guyenne.

B

CHAPITRE VIII.

ENTRE les fils du Roy de Sicile Louis II. & de la Reyne Ioland d'Aragon sa femme ce Prince CHARLES (qui nasquit au Chasteau du Montils les Tours l'an MIL QVATRE CENS QVATORZE) estoit le troisiéme & frere des Roys Louis III. du nom, & René, lequel par Lettres du v. Auril MCCCCXLI. luy donna en Apanage le Comté du Maine, auec les Seigneuries de la Ferté, de Mayenne, du Chasteau du Loir, de Sablé & autres en Aniou & au Maine, Apanage qui fut confirmé par le Roy Charles VII.

Sa naissance. 1414.

Chron. MS. d'Aniou. *Du Tillet.* *Vignier.* 1441. G

La ville du Mans estoit lors occupée par les Anglois, & encore que faisant le mariage de la Princesse Marguerite d'Aniou, niepce de CHARLES auec Henry VI. Roy d'Angleterre, l'Anglois eust promis de la rendre au Comte auec le pays du Maine; neantmoins ne l'ayant voulu faire, ce Comte du Maine, assisté du secours du Roy Charles VII. son beau-frere, resolut de l'auoir par force, & de fait l'assiegea si estroitement, qu'elle s'en alloit prise, si l'Euesque d'Excester Anglois n'eust impetré que les assiegez en sortiroient vies & bagues sauues, comme ils firent, & depuis le Prince CHARLES en demeura en possession. 1447.

Titres de la Maison de Bourbon.

Pendant que le pays du Maine estoit ainsi detenu par les Anglois, pour aucunement recompenser ce Comte du Maine des pertes qu'il en

auoit souffertes, & en consideration de ses seruices, le mesme Roy Charles luy fit don & à ses hoirs masles de la iouïssance du Comté de Gien sur Loire & des Baronnies de S. Maixant, de Melle, Ciuray, Chizay & S. Neomoye en Poictou, par Lettres du mois de Feurier MCCCC
1443. XLIII.

A l'exemple de ses freres il continua de se porter genereusement en la guerre contre les Anglois, & s'acquit vn si grand credit & telle authorité, qu'il eut par quelque temps le maniement des affaires publiques, *Monstrelet.*
1433. mesme la Surintendance des Finances aprés Georges Seigneur de la Tremoille, grand Chambellan de France.

1433. Les Ducs Iean d'Alençon & Charles de Bourbon ialoux de ce credit, & employ, resolurent d'éloigner de la Cour ce Prince Angeuin, & le rendre odieux au Dauphin Louis depuis Roy, qu'ils persuaderent de moyenner cét éloignement, mais ce fut en vain. Ainsi le Comte estant *Annales de France.*
B tousiours demeuré prés du Roy, il l'accompagna aux sieges & prises de Pontoise, de Tartas & autres villes; à la conqueste de Normandie & de Guyenne faite sur les Anglois. Il fut vn des Princes qui se trouuerent
1458. en l'assemblée de Vendosme pour le iugement du procés criminel fait au mesme Duc d'Alençon.

Le Roy Louis XI. l'ayant fait Gouuerneur de Languedoc & de Guyenne, il assista sa Maiesté en la guerre excitée par les Princes mal- *Addition à Monstrelet.*
1465. contens, sous pretexte du bien public, & auec le Roy de Sicile René son frere fut ordonné pour faire teste à François Duc de Bretagne. CHARLES se trouua auec le mesme Roy à la bataille de Montlehery, aprés laquelle il fut nommé l'vn des deputez pour traiter la paix de Conflans auec le Duc de Berry & les autres Princes confederez. *Comminnes.*

Par le testament du Roy de Sicile Louis III. fait l'an MCCCCXXXIV. il ordonna ce Comte son frere l'vn des executeurs d'iceluy, auec la premiere femme du mesme Comte CHARLES, qu'il nomme *CAMBELLA RVFA*, Duchesse de Sesse, laquelle partant doit auoir esté *Son I. mariage*
1434. sa premiere femme. Elle estoit sortie d'vne illustre famille du Royaume de Naples.

La Reyne Ioland d'Aragon, mere de ce Prince, luy donna les terres
C d'Istre & Tour d'Entressans de l'ancien domaine du Comté de Prouence, auec les Baronnies de Berre & Isle de Martigues; donation confirmée par le Roy René son frere, qui l'en receut à foy & homma-
1442. ge l'an MCCCCXLII. En la faueur de son fils Charles, le Roy René oncle d'iceluy erigea ces Baronnies de Berre & de Martigues en titre de Vicomté, auec prohibition de les desunir.

Wassebourg & le Feron au Recueil des Connestables & Admiraux mettent ce Comte CHARLES entre les Admiraux, qui furent sous Charles VII. & adiouste le Feron, qu'il fut depuis Connestable l'an M. CCCCLX. mais il s'est mépris en cela, comme en plusieurs autres choses. De fait le sieur du Tillet beaucoup plus croyable, ne luy donne pas telles qualitez, lesquelles d'ailleurs ce Comte n'a point prises dans aucuns actes & titres. *Antiquit. de la Gaule Belgique.*

Le IX. de Ianuier MIL QVATRE CENS QVARANTE TROIS, fut contracté le second mariage de ce Comte CHARLES auec ISABEL DE *Son 2. mariage* *Titres de la Maison de Luxembourg.*
1443. LVXEMBOVRG, fille de Pierre de Luxembourg Comte de S. Paul & de Marguerite de Baux sa femme (non pas fille de Louis de Luxembourg Connestable de France, ny de Iean de Luxembourg Seigneur de Beaureuoir, comme aucuns escriuent.) Par le contract de ce mariage le Roy Charles VII. fit don à ISABEL des Comtez de Guise & de

Digitized by Google

ANIOU-SICILE.

Ligny & de la Seigneurie de Nouion, à condition de retirer ces Seigneuries en baillant recompense. *Ans de Iesus Chr.*

En fin ce Comte CHARLES estant aagé d'enuiron LIX. ans mourut au mois de May l'an MCCCCLXXIII. selon aucuns. Mais l'Epitaphe en prose qui est à S. Iulian du Mans (& non à S. Sauueur d'Aix en Prouence) porte son decés estre auenu le x. Auril MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DOVZE, qui semble estre le plus veritable. Celuy en vers porte : *Sa mort.* 1472.

Gallorum priscâ veniens ab origine Regum
CAROLVS hoc tumulo clauditur ANDEGAVVS.
Filius eiusdem successit nominis hæres,
Trinacriæ Princeps, Rexque Ierosolymis.
Huic templo bis quinque dedit pater aurea vasa,
Quæ sacra Diuorum molliter ossa tegunt;
Tercentum clero soluenda numismata natus
Annua legauit; parcat vtrique Deus.

B

Memoires des Comtes du Maine par Trouillard.

Il est à croire, que son corps, qui estoit à Aix, fut transporté en l'Eglise de S. Iulian du Mans. Ce Prince estoit fils, pere, frere, & oncle de Roys, & ne fut iamais Roy, ce qu'on disoit aussi de Charles de France Comte de Valois & d'Aniou, pere du Roy Philippes VI. dit de Valois.

ENFANS DE CHARLES D'ANIOV COMTE du MAINE, & D'ISABEL DE LVXEMBOVRG sa seconde femme.

30. CHARLES IV. du nom Roy de Sicile Comte du Maine, duquel est parlé cy-aprés.

D'ANIOV-SICILE.

Party d'ARMAGNAC. Escartelé au 1. & 4. d'argent au Lyon de gueules. Au 2. & 3. de gueules au Lyon leopardé d'or, qui est de Rhodez.

30. LOVISE D'ANIOV fut mariée à IACQVES D'ARMAGNAC Duc de Nemours, Comte de la Marche, de Pardiac & de Castres, Vicomte de Carlat & de Murat, Seigneur de Leuse, de Condé & de Montagu en Combraille, fils de Bernard d'Armagnac Comte de Pardiac & d'Eleonor de Bourbon, par Contract passé à Poitiers le XII. de Iuin MIL QVATRE CENS SOIXANTE DEVX. Cette Princesse Eleonor en faueur du mariage de Iacques son fils luy fit don du droit qu'elle pretendoit au Comté de la Marche, & de quatre mil liures de rente sur le Duché de Nemours le XVII. Nouembre MCCCCLXI. *Son mariage.* 1462. C 1461.

Chron. du Roy Louis XI.

Quelque temps aprés cela le Duc de Nemours, qui estoit tombé en la disgrace du Roy Louis XI. ayant esté assiegé au Chasteau de Carlat en Auuergne par l'armée de sa Maiesté, que conduisoit Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, & pris, la Duchesse de Nemours sa femme Louise d'Aniou accoucha d'vn enfant au mesme lieu de Carlat & conceut vn si grand déplaisir de la poursuite qu'on faisoit cõtre le Duc son mary, qu'elle mourut au mesme lieu l'an MCCCCLXI. cõme écrit vn Autheur; mais ce ne peut auoir esté en cét an, veu le temps du mariage & le nombre d'enfans, qu'elle delaissa d'iceluy, sçauoir trois fils & trois filles, qui furent Iacques d'Armagnac mort ieune, Iean Duc de Nemours, Comte d'Armagnac, de Rhodez & de Castres, de Beaufort & de l'Isle en Iourdain, Pair de France, decedé sans enfans, Louis d'Armagnac Com- *Du Tillet.*

An de Iesus Chr. re de Guise, puis Duc de Nemours, Viceroy de Naples regnant Louis XII. tué en ce Royaume en vne rencontre MDIII. n'ayant laissé enfans. Leurs sœurs furent Catherine d'Armagnac, femme de Iean II. Duc de Bourbon, Marguerite d'Armagnac alliée auec Pierre de Rohan Seigneur de Gié Mareschal de France Duc de Nemours à cause d'elle decedé sans enfans de ce mariage. Charlote d'Armagnac sa sœur espousa Charles de Rohan Seigneur de Gié fils du mesme Mareschal, n'en sortit non plus enfans. ANIOV-SICILE. 1503.

Ce Duc de Nemours Iacques pere de tous ces enfans ayant plusieurs fois offensé le Roy Louis XI. & estant tombé au crime de leze Maiesté, aprés sa prise à Carlat ayant esté conduit à Paris, son procés luy fut fait, & par Arrest de la Cour de Parlement y eut la teste tranchée le IV. d'Aoust MCCCCLXXVII. Il eut la sepulture en l'Eglise des Cordeliers de la mesme ville. *P. Mathieu Hist. de Loi XI l. 11.* B 1477

Le sieur du Tillet s'est mépris faisant cette Duchesse de Nemours LOVISE D'ANIOV, fille du second Charles Comte du Maine, qui ne laissa enfans, comme on recueille de son Testament.

ENFANS NATVRELS DE CHARLES D'ANIOV Comte du Maine.

30. LOVIS D'ANIOV dit le Bastard du Maine, Baron de Mezieres en Touraine. Sa lignée est décrite cy-aprés.

30. IEAN D'ANIOV Seigneur de....: espousa FRANCOISE DE BLANCAFORT, & n'en ayant enfans elle passa à secondes nopces auec Iacques Girard, Cheualier Seigneur de Passy en Niuernois. BLANCAFORT. De gueules à trois Lyons d'or.

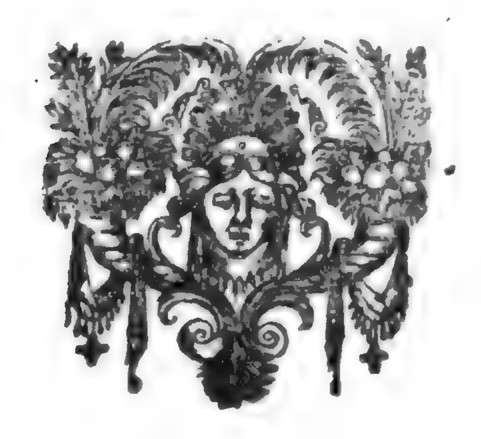

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

ANIOV-SICILE. Vn Escu tiercé DE HONGRIE, de SICILE, & de HIERVSALEM. Soustenu d'ANIOV, & de BAR. Sur le tout, d'ARAGON. Party de LORRAINE-VAVDEMONT. Escartelé; Le 1. & 4. de LORRAINE, qui est d'or à la bande de gueules chargée de trois Allerions d'argent. Le 2. d'ALENÇON, de France à la bordure de gueules, chargée de huict besans d'argent. Le 3. de HARCOVRT, de gueules à deux fasses d'or.

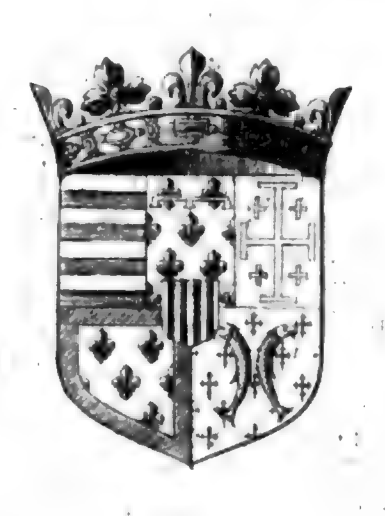

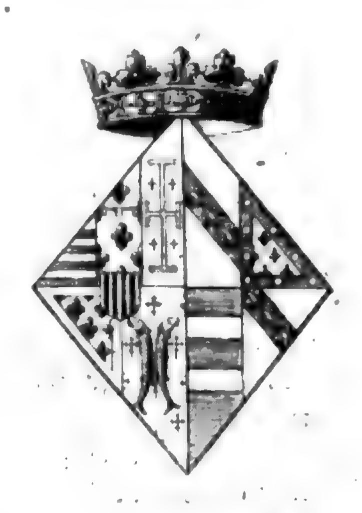

30. CHARLES IV.

B

ROY DE HIERVSALEM ET DE SICILE, d'Aragon, de Valence, de Maiorque, de Sardagne & de Corsegne, Comte de Barcelonne, de Prouence, de Forcalquier, de Piémont, du Maine, de Guise, de Mortaing, & de Gien, Vicomte de Chastelleraud & de Martigues.

CHAPITRE IX.

Du Tillet. *Vignier.*

CE Prince fils vnique de Charles d'Aniou Cõte du Maine, 1473. en son ieune aage portoit le titre & la qualité de Comte de Guise, puis celle de Comte du Maine. Le Roy de Sicile & Duc d'Aniou René son oncle paternel n'ayant enfans masles le declara & institua son heritier principal & vniuersel en ses Couronnes & Seigneuries; & voulut, qu'il receust les hommages & sermens de fidelité des Prelats, Nobles & Communautez de Prouence; Depuis le mesme Roy le choisit, pour accorder les differends, qu'il auoit auec le Roy Louis XI. son neueu. A cette fin CHARLES fit vn voyage par deuers luy, & traitta l'affaire si dextrement, que l'vn & l'autre en eurent du contentement. C

Nostradamus en l'Histoire de Prouence.

Aprés qu'il eut succedé au mesme Roy René son oncle, qui fut l'an 1480. mil quatre cens quatre-vingts, il enuoya des Ambassadeurs à Rome, pour requerir le Pape Sixte IV. de luy donner nouuelle inuestiture des Couronnes de Sicile & de Naples, & pour le receuoir à hommage. Encore que le Pape eust rendu diuers tesmoignages de l'affection qu'il luy portoit, & que Louis XI. eust aussi fait instance pour cette inuestiture, si est-ce que le Pape ne voulut point accorder sa demande.

Cependant d'autant qu'aucuns Prouençaux ne faisoient grand conte d'obeïr à CHARLES, le mesme Roy Louis escriuit aux trois Estats du pays, afin de les exciter à l'obeïssance, & de leur commander de luy rendre l'honneur & le respect qu'ils luy deuoient comme à leur Prince legitime.

Quant

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Quant au Duché d'Aniou il n'y succeda pas, mais au lieu des droits qu'il pretendoit luy appartenir en iceluy, comme aussi aux Seigneuries de Baugé, Saumur, & Loudun, le Roy luy donna, & à ses descendans masles, le Comté de Beaufort en Aniou, que vulgairement on nomme Beaufort en Vallée, & outre luy transporta les terres & Seigneuries de Mirebeau, de Sablé & de la Roche-sur-Ion. ANIOV. SICILE. *Au Tresor de France Bourgongne 7. l. 93.*

Peu de temps aprés que CHARLES eut succedé à son oncle, s'estant acheminé en la ville de Marseille, afin de changer d'air à cause de quelque indisposition, il y fit son Testament le dixiéme iour du mois *Histoire de Prouence.*

1481. de Decembre, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS ET VN, par lequel ayant fait quelques legs pieux & autres, il institua son heritier vniuersel en tous ses Royaumes, Duchez, Comtez & Seigneuries le mesme Roy Louis XI. son cousin, & aprés luy le Dauphin Charles fils d'iceluy & leurs successeurs Roys de France. Il fit cette institution (non pas le Roy René son oncle, comme aucuns ont escrit) par l'aduis de Palamedes de Forbin Seigneur de Soliers, qui auoit grande part en ses bonnes graces. En vertu de ce Testament le Roy Louis XIII. en l'an mil six cens quarante-vn, fut recognu legitime Comte de Barcelone & de Catalongne, lors que les habitans de ces ville & Prouince secoüerent le ioug de Philippes IV. Roy d'Espagne, lequel & ses predecesseurs Roys auoient depuis longues années vsurpé ce Comté. *Au Tresor de Fr. Layette cottée Testamens des Roys.*

B

Par le mesme Testament le Roy CHARLES donna le Vicomté de Martigues à Fraçois de Luxembourg son cousin, qu'auec le mesme Roy Louis XI. il fit executeur, comme aussi le fut Louis d'Aniou Bastard du Maine son frere naturel. Il recommanda au Roy la Prouence & ses Terres adiacentes, le suppliant de les maintenir en leurs libertez, exemptions & prerogatiues, & de ratifier leur Coustume, comme il fit.

Le lendemain de cette disposition testamentaire le Roy fit quelques codiciles, & par l'vn diceux quitta Iacques de la Tour Seigneur de Raymeris en la Seneschaussée de Tolose, de ce qu'il pretendoit sur la Baronie de Limeil. Ce mesme iour CHARLES deceda sans laisser aucuns enfans, & fut inhumé au Chœur de l'Eglise de S. Sauueur d'Aix: on void là sa sepulture magnifique en marbre, auec vn Epitaphe en vers Latins. Il eut le titre de Roy de Sicile par l'espace de dix-sept mois seulement, & en fut le dernier Roy de cette seconde Branche d'Aniou, laquelle depuis le decés de la Reyne Ieanne deuxiéme du nom a regné à Naples & en Prouence par l'espace d'vn siecle entier.

Sa mort 1481.

C

Son mariage 1473. En l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET TREIZE, le XXI. de Ianuier fut traité, en la ville de Troyes, le mariage de ce Roy CHARLES IV. (qui en ce temps estoit seulement Comte du Maine) auec IEANNE DE LORRAINE, fille aisnée de Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont & d'Ioland d'Aniou sa femme. Laquelle Ioland par ce contract prit le titre de fille aisnée du Roy de Sicile & d'Aragon, Duchesse de Lorraine, Comtesse de Vaudemont & de Harcourt, & contracta tant en son nom, que celuy de René II. Duc de Lorraine son fils aisné. IEANNE eut en mariage trois mil liures de rente à les prendre, aprés la mort de Marie Comtesse de Harcourt son ayeule, sur les Seigneuries d'Aubenton, de Bauues, de Martigny & autres au pays de Tierache, pour luy tenir lieu de propre & aux siens: & outre luy fut promise la somme de vingt cinq mil écus. Et pour la seureté du doüaire stipulé & accordé de quatre mil liures de rente, le futur espoux les assigna sur ses Terres, ou au choix d'elle, auoir le doüaire coustumier. Elle renonça aux successions directes & collaterales: mais on stipula, qu'au *Histoire de Prouence.* 1480.

ANIOV-SICILE. cas que le Duc de Lorraine decedast sans hoirs de sa chair, ou les siens, elle retourneroit de plein droit à toutes successions qui luy pourroient escheoir aprés le decés de sa mere. An de IESVS CHR.

IEANNE fit son Testament à Aix le XXII. de Ianuier, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS, laissant son mary heritier en tous ses biens, & ordonna estre enseuelie dans l'Eglise des Iacobins de la mesme ville d'Aix; Elle donna deux mil cinq cens escus pour la construction d'vne Royale Chapelle, qui se void à la main droite de cette Eglise. Bien tost aprés cette Reyne mourut sans lignée. Tellement que par le decés du Roy CHARLES son mary, le Comté de Prouence fut, comme autresfois, reüny à la Couronne de France.

BARONS ET MARQVIS DE MEZIERES issus de la Maison D'ANIOV.

B

ANIOV-MEZIERES. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or à la bordure de gueules, brisée au canton dextre d'vn Lyon d'argent, à la barre d'argent.

30. *LOVIS D'ANIOV BASTARD DV MAINE, Baron de Mezieres en Brenne, & Seneschal du Maine.*

CHAPITRE X.

IL estoit l'aisné des fils naturels de Charles d'Aniou premier du nom Comte du Maine, l'vn des fils de Louis II. Roy de Sicile & Duc d'Aniou. Son frere le Roy de Sicile Charles IV. par son Testament luy laissa la somme de deux mil escus, & le fit l'vn des executeurs d'iceluy, comme nous auons dit. 1470.

L'an MCCCCLXV. son pere luy donna la Seigneurie de Mesieres en Brenne au pays de Touraine, & fut ce don ratifié par le mesme Charles Comte du Maine depuis Roy de Ierusalem son frere naturel par acte du X. d'Aoust MCCCCLXXIII. 1465.

Depuis par Lettres du sixiéme iour du mois de Iuin mil quatre cens soixante & seize, Hardoüin Seigneur de Maillé & de Rochecorbon en Touraine luy vendit la terre & Seigneurie de Ferrieres en Gastinois pour la somme de deux mil escus d'or, laquelle Terre il tenoit du Comte de Vendosme, à cause de sa Seigneurie de Lauardin. 1476. C

LA TREMOVILLE. D'or au cheuró de gueules accompagné de trois Aiglettes d'azur armées de gueules 2. & 1.

Ce LOVIS fut conioint par mariage le XXVI. de Nouembre MCCCCLXXIV. auec ANNE DE LA TREMOVILLE fille de Louis Seigneur de la Tremoüille premier du nom Vicomte de Thoüars, & de Marguerite d'Amboise sa femme. Estant vefue de LOVIS d'Aniou elle se remaria l'an MCCCCXC. auec Guillaume de Rochefort Chancelier de France, Seigneur de Pluuot, & en troisiémes nopces elle espousa Iacques de Roche-choüart Seigneur de Charroux. Son mariage. 1474. 1490.

Le mesme Baron de Mezieres fit son Testament l'an MCCCCXXCVIII. auquel temps vray-semblablement il mourut. 1488.

ENFANS DE LOVIS D'ANIOV BARON DE MEZIERES, & d'ANNE DE LA TREMOVILLE sa femme.

31. LOVIS d'Aniou nay à Mezieres le XXIII. d'Octobre MCCCCXXCII. mourut sans lignée. 1482.

31. RENE' D'ANIOV Baron de Mezieres, duquel sera parlé en suite.

31. ANNE D'ANIOV née à Mezieres le IX. Mars MCCCCLXXVII. 1477.

Ans de Iesvs Chr.

31. RENE'E D'ANIOV née à Mezieres le XVI. Iuin MCCCCXXC. & fut mariée à FRANCOIS Vicomte de ROCHE-CHOVART fils de Iean de Roche-choüart & d'Anne de Roche-choüart, par contract passé à Chinon en Touraine, le vingt-cinquiéme iour du mois de Ianuier l'an MIL QVATRE 1493. CENS QVATRE-VINGTS ET TREIZE. De ce mariage sortit Bonauenture Vicomte de Roche-choüart.

ROCHE-CHOVART

Ondé d'argent & de gueules de six pieces en fasce. Party d'ANIOV-MEZIERES, comme cy-dessus.

En second mariage François de Rochechoüart espousa Iacquette de la Roche-foucaut. Par aucuns Memoires RENE'E est mal appellée Louise, & son mary Bonauenture.

Ce Vicomte François de Roche-choüart à cause de sa mere Anne, vendit la Principauté de Tonaicharante à son cousin Aimery Seigneur de Mortemar, en l'an mil cinq cens onze, prenant pour partie d'icelle en eschange 1511. la Seigneurie de Mauzé, que Ieanne de Roche-choüart femme d'Aimery (aussi sortie des Vicomtes de Roche-choüart) auoit euë en partage.

Adam. Au recueil Genealog. des Maisons de Mortemar & de Saux.

32. *RENE' D'ANIOV BARON DE MEZIERES, Seigneur de S. Forgeau, du pays de Puisaye, de Turé, de Seneché & de S. Ciuran, Chambellan du Roy.*

B

ANIOV-MEZIERES.

Comme cy-dessus.

CHAPITRE XI.

Sa naissance. 1483.

CE Baron de Mezieres, fils de Louis d'Aniou Bastard du Maine, nasquit à Mesieres le v. d'Octobre MCCCCXXCIII. Il fut du nombre des Seigneurs François, qui accompagnerent Philippes de Cleues Seigneur de Rauastin, Gouuerneur pour le Roy Louis XII. son cousin de l'Estat de Gennes, au voyage entrepris contre les Turcs par le commandement de sa Maiesté. Il accompagna aussi Louis deuxiéme du nom Seigneur de la Tremoüille son oncle maternel, Gouuerneur de Bourgongne, lors que le mesme Roy Louis XII. l'establit son Lieutenant general en Italie pour 1501. le recouurement du Duché de Milan.

Iean d'Authon en l'Histoire de Louis XII.

Depuis il se trouua aussi auec le mesme Seigneur de la Tremoüille dans l'armée, qui fut mise sur pied pour s'opposer aux entreprises des Suisses, lesquels assiegeoient la ville de Diion, & demandoient vne grande somme de deniers qu'ils disoient leur auoir esté promise pour les seruices par eux faits au Roy & à la Couronne de France aux guerres d'Italie. Mais le Seigneur de la Tremoüille doüé de prudence autant que de valeur, ayant dextrement rompu leurs desseins & traité auec eux, il leur bail-1513. la pour ostage de ce qu'il leur auoit promis au nom du Roy, ce Baron de Mezieres son C neueu, sans lequel expedient, on estime, que les Suisses eussent facilement reduit en leur puissance la ville de Diion & la Bourgongne, au grand preiudice de l'Estat François.

M. du Bellay liure 1. des Memoires.

RENE' D'ANIOV fut conioint par mariage auec ANTOINETTE DE CHABANES Dame de S. Forgeau, du pays de Puisaye & autres Seigneuries. Elle *Son mariage.* estoit fille & principale heritiere de Iean de Chabanes Comte de Dammartin & de Susanne de Bourbon sa femme, & cettuy-cy fils d'Antoine de Chabanes grand Maistre de France.

CHABANES.

Escartelé, Le 1. & 4. de gueules au Lyon d'hermines armé, lampassé & couronné d'or. Le 2. & 3. fassé d'argent & d'azur de six pieces à la bordure de gueules, qui est DAMMARTIN. Sur le tout, de gueules à trois paux de vair au chef d'or chargé de quatre merlettes de gueules, qui est CHASTILLON sur Marne. Party d'ANIOV-MEZIERES.

ENFANS DE RENE' D'ANIOV ET D'ANTOINETTE DE CHABANES son espouse.

33. LOVIS d'Aniou fut Abbé de Ponleuoy au Diocese de Tours, aprés Christophle de Brillac Archeuesque de Tours, decedé l'an MDXX. Louis d'Aniou se demit de cette Abbaye de Ponleuoy, en faueur de Claude de Hemard Car-1520. dinal de Mascon l'an MDXL. Mais cettuy-cy ayant esté peu de temps Abbé, Louis la tint en commande iusques à l'an MDXLV. qu'il la permuta auec l'Abbaye de Nesle la Reposte Diocese de Troyes.

Archiues de Ponleuoy.

33. NICOLAS D'ANIOV Marquis de Mezieres, duquel sera parlé cy-aprés.

Digitized by Google

ANIOV-SICILE. | An de IESVS CHR.

33. FRANCOISE D'ANIOV mariée dans les Maisons de Boullainuillier & de Rambures. Sa posterité est déduite dans le volume des Descentes.

BOVRBON LAVEDAN.

33. RENE'E D'ANIOV femme en premieres nopces de HECTOR DE BOVRBON Vicomte de Lauedan, & en secondes de GABRIEL BARATON Seigneur des Roches & de Mongauger en Touraine, fils de François Baraton & d'Antoinette de S. Maure.

BARATON. D'or à la fasse fuselée de gueules, accompagnée de trois croix recroisetées de sable; 2. en chef, 1. en pointe.

ANIOV-MEZIERES. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or : l'escu brisé d'vne barre d'argent.

33. *NICOLAS D'ANIOV MARQVIS DE MEZIERES, Cheualier de l'Ordre du Roy, Comte de S. Forgeau, Baron de Mareuil, de Villebois & de Thin, Seigneur de S. Maurice sur Laueron, de Vibrac, & d'Angeac Charente, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances.*

CHAPITRE XII.

B

IL nasquit à S. Forgeau le XXIX. de Septembre MDXVIII, & fut seul fils sorty du mariage de René d'Aniou & d'Antoinette de Chabanes sa femme. En ses ieunes ans il demeura sous la garde noble de son ayeule maternelle Susanne de Bourbon. Il assista le Roy Henry II. aux guerres contre l'Empereur Charles V. & Philippes II. Roy d'Espagne son fils : Depuis il seruit encore fidelement Charles IX. pendant les discordes ciuiles ; & lors de ce temps miserable se trouua en diuerses expeditions militaires. En l'an mil cinq cens soixante-huict, il se renferma dans la ville d'Angoulesme, & par quelque temps y soustint le siege, qu'y mirent ceux de la Religion pretenduë reformée ; mais n'estant secouru, comme il esperoit, il fut en fin contraint de leur rendre la place par composition. *Sa naissance.* 1518. 1568.

Annales de France.

Deux ans auparauant, par Lettres du mois de Iuillet MDLXVI. le Roy Charles IX. erigea en sa faueur la Baronnie de Mesieres en titre de Marquisat.

Son espouse GABRIELLE DE MARVEIL, riche heritiere, estoit fille vnique de Guy Seigneur de Marueil & de Villebois, & de Catherine de Clermont sa femme. Mais d'autant que lors du contract de mariage passé le quinziéme iour du mois de Decembre, l'an MIL CINQ CENS TRENTE-TROIS, ce Seigneur de Mezieres n'estoit aagé que de quinze ans deux mois, & qu'on pretendoit qu'il y auoit de la nullité & clandestinité ; pource que François Seigneur de la Tremoüille son tuteur, ny les autres parens & amis de NICOLAS n'y auoient esté appellez, on intenta procés contre Catherine de Clermont & sa fille en la Cour de Parlement de Paris, laquelle, par son Arrest du troisiéme iour de Iuin mil cinq cens trente-cinq, regla les constitutions du doüaire ; & depuis fut ce procés terminé, & le mariage derechef accordé par paroles de present l'an MDXXXVI. *Son mariage.* 1533. 1535.

G

ANIOV-MEZIERES. Party de MARVEIL, qui est de gueules au Chef d'argent, au Lyon d'azur brochant sur le tout.

Cette Dame de Mezieres suruescut long temps son mary, & deceda estant fort aagée, en l'an MIL CINQ CENS QVATRE-VINGTS DOVZE, enuiron le mesme temps, que mourut aussi François de Bourbon Duc de Montpensier son gendre. 1592.

ENFANS DE NICOLAS D'ANIOV MARQVIS DE MEZIERES & de GABRIELLE DE MARVEIL sa femme.

34. NICOLAS D'ANIOV né le IX. Feurier MDXLV. deceda ieune.

34. HENRIETTE D'ANIOV née l'an MDXLIII. mourut en bas aage.

BOVRBON MONTPENSIER. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au baston de gueules brisé en chef d'vn Croissant d'argent.

34. RENEE D'ANIOV Marquise de Mezieres, Dame de Marueil, de Villebois en Angoumois & de Seneché en Poictou, nasquit à Mezieres le XXI. d'Octobre MDL. Elle espousa en l'an MDLXXVI. FRANCOIS DE BOVRBON Prince Dauphin d'Auuergne & depuis Duc de Montpensier, sous lequel il sera plus particulierement parlé d'elle en l'Histoire de Bourbon; elle eut pour fils vnique Henry de Bourbon dernier Duc de Montpensier. *Son mariage.* 1576.

34. IEANNE D'ANIOV née l'an MDLIII. ne vescut long temps.

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE DIX-HVICTIESME.

Les Ducs & Duchesses DE BERRY, *& aucuns Comtes* DE MONTPENSIER.

Depuis l'an de Salut MCCCLX. iusques à l'an MDLXXXIV.

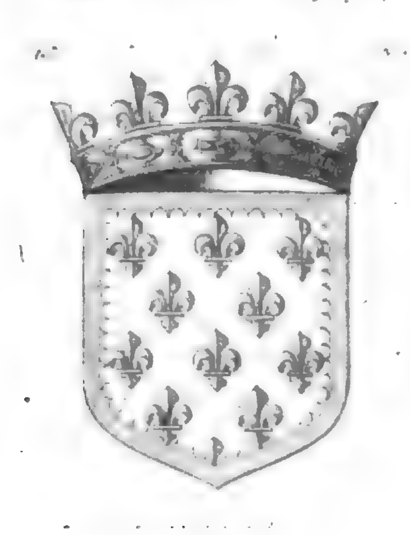

LES *Ducs* DE BERRY *ont porté pour Armes semé de* FRANCE, *à la bordure engreslée de gueules.*

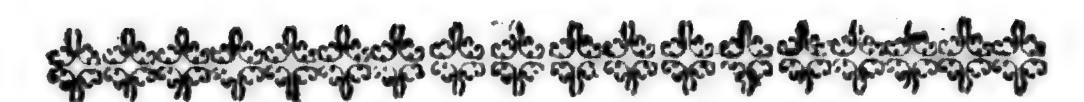

TABLE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE BERRY.

26. IEAN Roy DE FRANCE, fils du Roy PHILIPPES DE VALOIS.

27. CHARLES V. Roy DE FRANCE. — IEAN DE FRANCE Duc de BERRY.

28. CHARLES VI. du nom Roy de FRANCE. — LOVIS de France Duc d'Orleans. — CHARLES de Berry, Comte de Montpensier. — IEAN de Berry, Cõte de Mõtpensier. — BONNE de Berry. MARIE de Berry.

29. IEAN Duc DE BERRY, Dauphin de Viennois. — CHARLES Duc DE BERRY, puis Roy de France VII. de ce nom. — IEAN d'Orleans Comte d'Angoulesme.

30. LOVIS XI. Roy de France. — CHARLES de France Duc de BERRY. — CHARLES Comte d'Angoulesme.

31. CHARLES VIII. Roy de France. — FRANÇOIS Duc de BERRY. — IEANNE de France Duchesse de BERRY. — FRANCOIS I. Roy de France. — MARGVERITE Reyne de Nauarre, Duchesse de Berry.

32. HENRY II. du nom Roy de France. — MARGVERITE de France Duchesse de Sauoye & de BERRY.

33. HENRY III. Roy de France & de Polongne. — FRANÇOIS de France Duc d'Aniou & de BERRY.

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

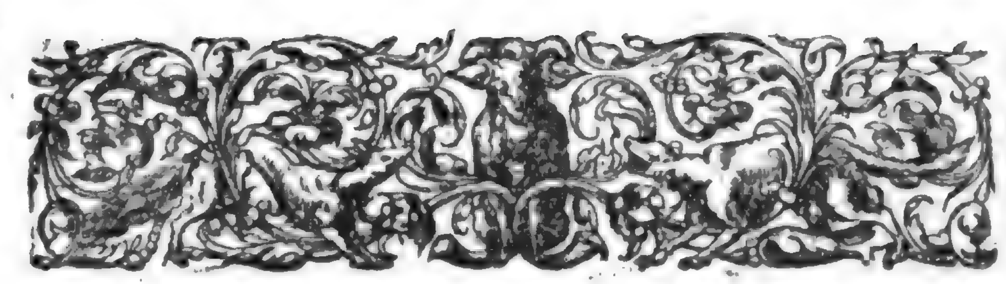

BERRY.
D'azur semé de Fleurs Lis d'or, à la bordure engreslée de gueules.

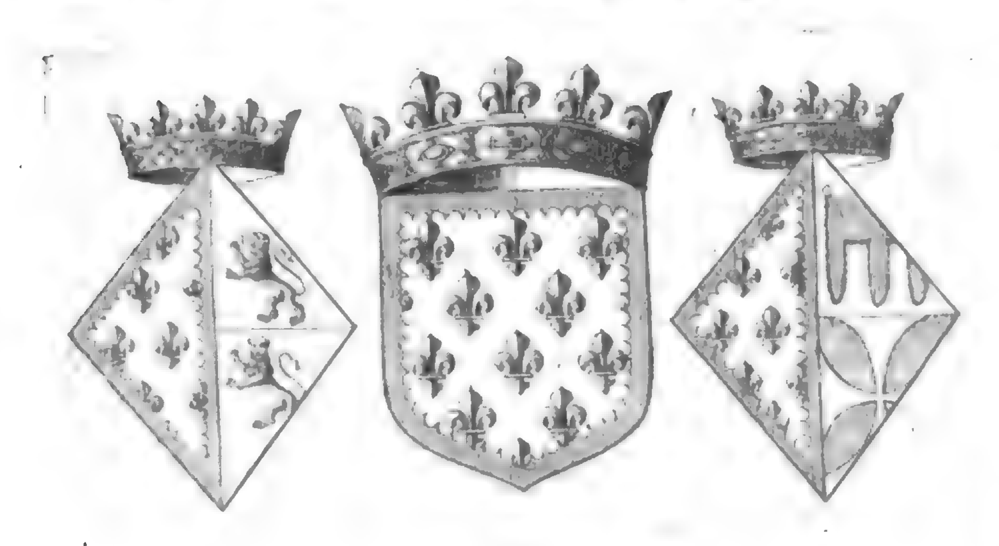

BERRY Party D'ARMAGNAC.
Escartelé le 1. & 4. d'argent au Lyon de gueules; au 2. & 3. de pourpre au Leopard d'or.

BERRY party DE BOVLONGNE.
Escartelé au 1. & 4. d'or au gonfanon de gueules, frangé de sinople; qui est d'AVVERGNE.
Au 2. & 3. de gueules, à vne croix patée d'argent, qui est de COMINGES.

B 27. IEAN DE FRANCE

DVC DE BERRY ET D'AVVERGNE,

Pair de France, Comte de Poictou, Saintonge, Engoulesme, Estampes, Bolongne, Auuergne, Montpensier & Mascon, Lieutenant general du Roy és païs de Berry, d'Auuergne, de Poictou, de Languedoc & de Guyenne.

CHAPITRE PREMIER.

Sa naissance. 1340. CE Prince estoit le troisiéme des fils de IEAN Roy de France & de Bonne de Luxembourg sa femme. Il nasquit le dernier de Nouembre, MIL TROIS CENS QVARANTE, & n'auoit que seize ans lors qu'auec le Roy son pere & ses freres, il assista à la bataille de Poictiers. En ce temps-là il estoit seulement Comte de Poictou, & au mois de Iuin auparauant fut pourueu par
1356. le mesme Roy de la Lieutenance generale és pays de Saintonge, Poictou, Angoumois, Perigord, Berry, Auuergne, Limosin & Gascongne, & de tous les pays de là le fleuue de Loire.

1359. Par Lettres du mois de May mil trois cens cinquante-neuf, son frere Charles Regent le Royaume & Dauphin (qui fut depuis Roy cinquiéme de ce nom) luy fit don & à sa posterité du Comté de Mascon erigé en Pairie; reserué toutesfois le droit à sa Maiesté de battre monnoye d'or & d'argent blanche & noire. *Au Tresor de France, Layette, Berry.*

Digitized by Google

BERRY. En l'année suiuante le Roy Iean retira de luy les mesmes Comtez de Mascon & de Poitou, pour inuestir de celuy de Poitou le Roy Edoüard d'Angleterre en consequence du Traité de Bretigny, & au lieu de ces Comtez le mesme Roy son pere luy fit don du Comté, du Chasteau, de la grosse Tour, & de la ville de Bourges, du pays de Berry, des Chasteaux de Vierzon, Lury & Meun sur Yeure, & de tout ce que sa Maiesté auoit aux Bailliage & montagnes d'Auuergne, ayant par les Lettres données à Bolongne en Decembre MCCCLX. creé en Duchez & Pairies de France ces deux Prouinces de Berry & d'Auuergne. 1360.

Anede les vs Chr.

Registre de la Chambre des Comptes.

A fin de retirer le Roy Iean de prison, entre autres conditions, le Poictou auoit esté laissé au Roy d'Angleterre, par ce traité de Bretigny, aprés lequel ce Duc IEAN de Berry (auec autres Princes & Seigneurs) fut enuoyé en Angleterre, où il demeura neuf ans & iusques à ce que luy, & Louis Duc d'Aniou son frere, ayant obtenu congé du Roy Anglois d'vn an seulement, afin de venir en France solliciter leur rançon, la guerre cependant se renouuella; Lors de laquelle ce Duc de Berry eut le commandement sur l'armée Royale enuoyée dans les pays de Limousin, de Poictou & de Quercy. Il la conduisit si heureusement, assisté de Bertrand du Guesclin, qu'ayant pris Limoges, Poictiers & la Rochelle. En recompense de tant de hauts faits d'armes, le Roy son frere luy redonna le Comté de Poictou, aussi en droit de Pairie. Il estoit retourné à la Couronne par la rebellion du Roy d'Angleterre; ce qui se fit à condition, que sa Maiesté demeureroit quitte & deschargée de six mil liures de rente, qu'il luy deuoit fournir en assiette de terre. Aprés ce renouuellement de guerre, son pouuoir & sa Lieutenance generale luy fut augmentée. B 1369.

Froissart vol. 1. ch. 249.

Du Tillet.

Il eut aussi les Gouuernemens de Languedoc & de Guyenne. Mais Gaston Comte de Foix luy contesta celuy de Languedoc, & ayant fait assembler les Estats du pays à Tolose, là furent faites diuerses plaintes du Duc; & mesme ceux des Estats enuoyerent vers le Roy, pour le supplier de continuer le Gouuernement au Comte de Foix. Neantmoins le Roy ayant declaré sa volonté en faueur du Duc, le Comte Gaston ne voulant y acquiescer, luy & le Duc se mirent en armes & en vinrent si auant, que leurs troupes s'estant combatuës à Rabastenx en Albigeois, celles du Duc de Berry eurent l'aduantage. En fin ils firent paix & alliance; Mais les plaintes continuans, le Duc fut contraint de laisser le Gouuernement. C

Annales de France.
Hist. de Foix.

I. Iu. des Vrsins en l'Hist. de Charles VI.

Il se trouua au Couronnement du Roy Charles VI. son neueu, l'accompagna en Flandres, & combatit à la Iournée de Rosebeque gagnée sur les Flamans. Il estoit aussi à Paris, lors qu'au retour de ce voyage le Roy chastia les Parisiens à cause de leurs seditions, & neantmoins fut l'vn de ceux qui auoient supplié sa Maiesté de leur pardonner. 1380. 1382.

Delà ce Duc IEAN fut enuoyé vers Calais pour conferer auec le Duc de Lancastre des moyens de faire la paix auec l'Anglois; mais on arresta seulement vne tréue. Pendant laquelle, ce Duc de Berry delibera d'aller en Auignon visiter le Pape Clement VII.

En s'y acheminant il eut aduis que les paisans & gens mechaniques d'Auuergne, de Poictou & Limosin s'estoient assemblez en armes, auoient fait vn Capitaine & exerçoient plusieurs pilleries & cruautez contre les gens d'Eglise & les Gentils hommes; Ayant mis sur pied vne armée, il alla contre ces mutins, les défit, en tua grand nombre, & contraignit les autres de retourner en leurs maisons, & labourer la terre: dont ce Prince receut beaucoup de loüange: Continuant son voyage d'Aui-

Froissart.

Ann de Iesus Chr. d'Auignon, fut tres-bien recueilly par le Pape, auec lequel il confera BERRY.
amplement des affaires du Roy & du Royaume.

1388. Quelques années aprés le mesme Duc fut enuoyé par sa Maiesté vers Iean Duc de Bretagne, afin de luy remonstrer la faute qu'il faisoit de desobeïr au Roy: mesmes en ce qu'il entreprenoit de faire battre monnoye d'or & d'argent, vsurpoit aucunes marques de souueraineté, & ne vouloit remettre le Connestable de Clisson en ses Terres: le Duc Breton promit, qu'il se transporteroit vers le Roy & mettroit peine de le contenter.

Cependant la guerre continuant contre les Anglois, Charles VI. à la poursuite du Duc de Bourgongne, resolut de passer en personne dans l'Angleterre, tout ainsi que l'Anglois passoit en France. A cét effect le Roy prepara vn grand & formidable appareil de guerre de nauires, de gens & de munitions. Mais le Duc de Berry, qui lors auoit la principale direction des affaires du Royaume, n'approuuant cette resolution la rompit; dont toutesfois il fut blasmé d'aucuns, parce que les frais de cette entreprise estoient grands; & onques ne se presenta vne plus belle occasion de donner des affaires à cét ancien ennemy de la France dans son pays. Le Duc au contraire disoit auec raison, qu'il n'estoit à propos d'exposer le Roy au peril de la mer. *Annales de France.*

B

Depuis le Roy Charles VI. estant tombé en maladie d'esprit, ce
1392. Duc de Berry & Philippes Duc de Bourgongne ses freres, comme plus capables, prirent le gouuernement du Royaume, & conclurent des Tréues auec l'Anglois. Par leur entremise le Roy tascha aussi de remettre l'vnion dans l'Eglise, & de faire cesser le Schisme, qui y estoit à cause de l'eslection de deux Papes: A cette fin les mesmes Ducs furent en Auignon vers le Pape Benedict XIII. puis passerent en Angleterre trouuer le Roy Richard II. à fin de moyenner vne entreueuë & conferen-
1396. ce entre luy & le Roy Charles, laquelle se fit vers Ardres en grande magnificence.

Mais Louis de France Duc d'Orleans, frere du Roy, estant entré en ialousie auec le Duc de Bourgongne pour le gouuernement de l'Estat pendant la continuation de la maladie du Roy, le Duc de Berry considerant le mal qui pouuoit arriuer de telle diuision, s'efforça plusieurs fois, en vain neantmoins, de les accorder & reconcilier du tout l'vn auec l'autre; le nouueau Duc Iean de Bourgongne, encore plus ambitieux que son pere, excitant derechef de grands tumultes. Pendant ces troubles le Duc de Berry fut ordonné Capitaine & Gouuerneur de la ville de Paris. *Annales de France.*

C

1408. La diuision causa en fin le meurtre du Duc d'Orleans, qui alluma tellement le feu d'vne funeste guerre ciuile dans ce Royaume, que deux grands Partis s'estant formez, le Duc de Berry se rangea à celuy d'Orleans, comme le plus iuste, ainsi que fit la meilleure part des autres Princes du Sang & des Seigneurs qualifiez. A cette cause il entra en la confederation faite entre eux à Gien sur Loire. *Monstrelet.*

Peu de temps aprés le Duc de Bourgongne, qui tenoit le Roy en sa puissance, persuada sa Maiesté de mettre le siege, premierement deuant la ville d'Estampes, puis deuant celle de Bourges, pendant lequel der-
1412. nier siege le Duc IEAN, qui estoit dedans, traita vn accord entre les Princes, qu'on nomma la paix de Bourges. Mais elle ne dura gueres. Et sur ce l'Anglois s'estant ietté en France peu de temps auant la bataille d'Azincourt, les Princes de l'armée Françoise ayant enuoyé supplier le Roy, qui estoit à Roüen, de venir en l'armée pour se trouuer *I. Iuuenal des Vrsins.*

BERRY. à la bataille, laquelle se deuoit donner; le Duc de Berry son oncle par vn prudent aduis n'y voulut consentir, & l'en dissuada, luy representant le malheur, qui estoit aduenu à la France de la prise du Roy Iean son ayeul à la bataille de Poictiers; disant, *Qu'il valoit mieux perdre la bataille, que le Roy & la bataille.* Ans de IESVS CHR. 1415.

I. Iuu. des Vrsins.

Cependant l'Empereur Sigismond estant venu en ce Royaume, auec intention d'accorder les deux Roys de France & d'Angleterre, à quoy il ne pût paruenir, pendant son seiour à Paris le Duc de Berry son parent le festoya auec tant de somptuosité, que l'histoire du temps en fait mention, & de sa liberalité & magnificence, mesmement à l'endroit des estrangers.

En fin se voyant fort aagé il fit son premier Testament à Dourdan le II. de Iuillet MCCCCVIII. & nomma pour executeur le Prieur 1408. de S. Germain; Quatre ans aprés & le XVII. de Ianuier MCCCCXII. il fit vn second Testament au mesme lieu, nommant pour executeurs d'iceluy, Guillaume Beaumaistre Euesque de Conserans, & Iean Dauid Chancelier du Duc d'Orleans, Bailly de Dourdan

I. Chenu aux Antiquit. de Bourges.

Son dernier Testament fut passé en son hostel de Nesle à Paris, le XXV. B de May MCCCCXVI. par lequel il esleut sa sepulture en la S. Chapelle de Bourges, recommanda au Roy la Duchesse Ieanne sa femme, 1416. & les Comtesse d'Armagnac & Duchesse de Bourbon ses filles & leurs enfans; fit ses heritiers le Roy & le Dauphin, & nomma executeurs de ce Testament, le Duc de Bourbon, le Comte d'Eu, le Comte d'Armagnac Connestable de France, ses Chancelier & Conseillers, Guillaume de Boisratier Archeuesque de Bourges, les Euesques de Clermont & de Paris, & Robinet d'Estampes Cheualier Seigneur de Sallebris.

Au Tresor de Fr. Layette, Berry 1.t.59.

Iacq. de l'Esvernay aux Mem. de la ville de Dourdan.

Louis premier Duc d'Aniou, & Roy de Sicile auoit donné à ce Duc IEAN DE BERRY son frere la Principauté de Tarente, laquelle Marie de Bretagne Reyne de Sicile vefue de Louis desirant retirer, elle donna en recompense au Duc de Berry, par la permission du Roy Charles VI. tout le droit qui appartenoit aux enfans de cette Reyne, aux Comtez, terres & Seigneuries d'Estampes, de Gien sur Loire, de Dourdan & d'Aubigny sur Nierre, comme heritiers de Louis d'Eureux Comte d'Estampes leur cousin; & outre le droit, qui leur appartenoit C aussi en la Baronnie de Lunel en Languedoc, acquise par le mesme Duc Louis d'Aniou du Comte d'Estampes; & de ce fut passée vne Transaction datée du premier iour d'Aoust dans l'Ost en Flandres, mil trois cens quatre-vingts cinq, laquelle contenoit la permission susmentionnée de sa Maiesté. 1385.

Au Tresor de Fr. Layette, Iean D. de Berry.

Peu de temps aprés cette Transaction, le Duc de Berry n'ayant enfans masles, par Lettres du IV. Nouembre MCCCXXCVI. fit vne remise generale au mesme Roy CHARLES VI. son neueu, de tous 1386. ses biens, en cas qu'il decedast sans enfans, à condition, que le Roy & ses successeurs payeroient cent mil liures à Bonne de Berry sa fille, Comtesse de Sauoye, & soixante mil liures à Marie son autre fille, femme du fils du Comte de Blois. Nonobstant laquelle remise, le Duc IEAN obtint depuis du Roy, le pouuoir de disposer d'Estampes, de Gien & de Dourdan (qui luy auoient esté donnez par Louis Comte d'Estampes) & en consequence de ce les donna (l'vsufruit toutesfois reserué sa vie durant) à son frere Philippes, dit le Hardy, Duc de Bourgongne, en faueur de son fils aisné, duquel il estoit parrain. Et ce par Lettres données à Paris, le vingt-huictiéme de Ianuier, mil trois cens 1387. quatre-vingts sept.

Ans de Iesus Christ Sauueur. **BERRY.**

1416. IEAN Duc de Berry ne suruescut long temps aprés son dernier Testament; Car il mourut le quinziéme de Iuin ensuiuant, au mesme an MIL QVATRE CENS SEIZE, dans Paris, sans enfans masles, ayant veu mourir deux siens fils. Il estoit lors aagé de soixante-seize ans, & non pas de quatre-vingts dix ans, comme par erreur escriuent Iean Bouchet, Paradin & autres qui les ont suiuy. Son cœur fut enterré à S. Denys, & son corps porté à Bourges, comme il auoit ordonné, & inhumé au chœur de la S. Chapelle au dessous du grand Autel, où se void son tombeau & sa sepulture esleuée par figure & representation, auec vne inscription. Encore qu'il semble auoir esleu sa sepulture en l'Eglise des Saincts Innocens de Paris, comme on recueille de quelques vers François, escrits sur le portal de cette Eglise.

Memoires de la Chambre des Comptes au liure cotté E. fo. 77.
Es Annales d'Aquitaine.
I. Chenu és Antiquitez de Bourges.
I. du Brueil.

Ce Duc de Berry fut vn sage & debonnaire Prince; il aymoit la paix; estoit de grand courage, splendide, charitable enuers les pauures, liberal; se plaisoit aux ioyaux & pierres precieuses; aymoit la lecture des bons liures, dont il fit vn grand amas & vne riche bibliotheque. Fit B construire le chasteau de Poictiers & commencer l'edifice du Palais du mesme lieu; & à costé la Tour nommée de Maubergeon, de laquelle sont tenus les grands fiefs de la prouince. Il fit representer en pierre au dehors de cette Tour la figure des sept Vicomtes de Poictou, qui sont ceux de Thouars, Chastelleraut, Rochechoüart, Brosse, Aunay, Bridiers & Monbas. Il auoit aussi commencé à Bourges vn somptueux Palais, qui demeura imparfait; Mais la riche structure de la S. Chapelle qu'il y fit bastir au patron de celle de Paris, surpasse en beauté tous ses bastimens. Elle fut consacrée par Aimery Archeuesque de Bourges; le Tresorier, chef de cette Eglise, les treize Chanoines, treize Vicaires, autant de Chapellains & six enfans de chœur furent amplement dotez: aussi fut elle ornée de tres-grands priuileges semblables à ceux de la S. Chapelle de Paris. Il fit aussi bastir l'hostel de Neesle, dit maintenant l'hostel de Neuers à Paris; le chasteau de Vicestre lez Paris; celuy d'Vsson, le Palais & la S. Chapelle de Riom, le chasteau de Nonnette en Auuergne, celuy de Mehun sur Yeure, & de Concressaut en Berry, & autres C edifices iusques au nombre de dix sept tant Palais, que Chasteaux.

I. Bouchet aux An. d'Aquitaine.
Registre de la Cour de Parlement de Paris.
Paradin Alliances Gen.
I. Chenu.
I. Chaumeau Sieur de l'Assay en l'Hist. de Berry.

Il enrichit aussi les Temples de tresors, & pierreries, mesmement aux Chartreux de Paris donna vn ioyau de quatre-vingts marcs d'argent, pour y enchasser des reliques de S. Iean Baptiste, comme aussi leur fit don du lieu d'Hoiry prés Bourges, & de vingt mil francs, afin de les employer en rentes; donna le chef de S. Philippes Apostre à l'Eglise de Nostre-Dame de Paris; & celuy de S. Benoist à l'Abbaye de S. Denys.

1384. Enuiron l'an MCCCXXXCIV. Iean III. Comte de Bolongne & d'Auuergne eschangea auec ce Duc IEAN DE BERRY le chasteau d'Vsson en Auuergne, qui estoit de son ancien domaine, pour la Baronnie de Lunel & le chasteau de Gaillargues en la Seneschaussée de Beaucaire, auec cinquante mil francs. Mais il y a apparence, que l'eschange n'eut lieu pour le regard de Lunel, qui fut depuis possedé par ce Duc, & par ceux ausquels il en fit don.

Au Tresor des Fr. Layette; Iean D. de Berry.

1380. Par Lettres de l'an MCCCXXC. le Roy Charles VI. declara; comme Charles V. son pere auoit donné à ce Duc de Berry Saintes auec le pays de Saintonge, & le Comté d'Angoulesme detenu par l'Anglois, à condition, que si tost qu'il seroit paisible des villes de Saintes, de S. Iean d'Angely & d'Angoulesme, il rendroit au Roy le Comté de Mascon, & quatre mil liures de rente assises en ce Comté. Cela fait, que le Duc à

Au Tresor de Fr. Layette, Comtés de la Marche & d'Angoulesme.

BERRY. ses frais & despens auroit conquis les mesmes pays sur l'Anglois, & en consequence auroit baillé au Roy Mascon & la rente. Nonobstant le Roy auroit retiré de luy les mesmes terres, & icelles reüny à son domaine, en luy baillant quarante mil francs; encore que ces biens conquis fussent de valeur de deux cens mil, sans les frais, qu'il auoit fait à la conqueste. Pour cette cause le Roy luy donne quatre-vingts mil francs, d'or pour vne fois, & en déduction luy laisse l'hostel de Neesle à Paris & l'hostel du Val-la-Reyne pour vingt mil francs. — *Ans de Iesvs Chr.*

Au Tresor de Fr. Layette, Berry 2.4.11. Le mesme Duc de Berry acquit de Bernard Comte de Ventadour, & de son fils Robert, pour la somme de quarante mil francs, le Comté de Montpensier en Auuergne & la terre de Clementele enuiron l'an mil trois cens quatre-vingts quatre. 1384.

Il fit aussi acquisition en l'an MCCCXCII. de Renaud Sire du Pons 1392. du Vicomté de Carlat, situé aux montagnes d'Auuergne & en Roüergue, & ses appartenances, à sçauoir Murs des Barres en Roüergue, Muret, Boisset, Toon, Cailus & autres terres.

Au mesme an Iean Comte de Sancerre luy transporta les chasteaux de Montagu & de Broüe en Morenne pardelà la riuiere de Charente. B Bertrand du Guesclin Connestable de France luy transporta aussi l'an MCCCLXXVII. les Chastellenies de Fontenay le Comte en Poictou, 1377. & de Monstrueil-bonnin prés la ville de Poictiers.

Bref en l'an mil trois cens soixante-quinze, le Roy Charles V. luy fit don des chasteaux & forteresses de Gençay, de Mortemer & autres situées en Poictou, & confisquées sur l'Anglois.

Du Tillet. Le mesme Duc IEAN DE BERRY fut marié deux fois. Pre- 1375. mierement à IEANNE D'ARMAGNAC, fille de Iean I. du nom Comte d'Armagnac, de Fesensac, Rodais & Gaure, Vicomte de Lomagne, & de Beatrix de Clermont son espouse: le traité du mariage (pour lequel y eut dispense obtenuë) fut passé à Carcassonne le XXIV. de Iuin MIL TROIS CENS SOIXANTE. Elle eut en dot cent mil florins d'or, moyennant lesquels elle renonça à la succession paternelle, à condition toutesfois, que si le Comte d'Armagnac son pere mouroit sans enfans masles, elle pourroit reuenir à sa succession. — *Au Tresor de Fr. Layette, Berry 1.s 81. 82. & 83.* — *Son 1. mariage* 1360.

La Princesse estant decedée enuiron mil trois cens quatre-vingts 1387. sept, le Duc IEAN (bien qu'il fust aagé de prés de cinquante ans, non de soixante, comme aucuns escriuent) voulut se marier à Catherine, fille de Iean Duc de Lancastre, Prince du Sang d'Angleterre. Mais le C Roy de Castille Henry III. du nom ayant esté preferé au Prince François, il rechercha IEANNE Comtesse de BOLONGNE, d'Au- *Son 2. mariage* uergne & de Cominges, fille de Iean III. du nom, Comte de Bolongne, & d'Alienor Comtesse de Cominges; c'estoit l'vne des plus belles Da- 1389. mes de son temps, vnique heritiere, riche, & ieune de treize à quatorze ans seulement. Ce qui fit trouuer estrange le mariage mal assorty, mesme par le Roy, qui conseilloit au Duc de procurer cette Alliance plustost pour le Comte de Montpensier son fils; comme vn party qui estoit beaucoup plus propre au ieune Prince, que pour luy: ce qui seruit peu. Car le Duc auoit son imagination tellement saisie & blessée de la passion amoureuse, qu'il n'estoit plus capable de remonstrances.

Hist. MS. de Charles VI. Ainsi le mariage se conclud en suite d'vn traité de paix & d'Alliance fait à Orthes en Bearn, en Mars MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS HVIT, entre ce Duc de Berry d'vne part & Gaston Comte de Foix, & Vicomte de Bearn d'autre, par lequel fut accordé; Que la Comtesse (qui estoit lors, comme il est vray-semblable, en la garde ou tutele du

Digitized by Google

Anne de Comte de Foix (vne Genealogie de la Maison de Bolongne l'appelle son oncle) seroit deliurée au Duc pour estre mariée auec luy, comme elle fut dans la ville de Bourges, en l'année suiuante au mois de May, autres disent le cinquiéme de Iuin. Mais il ne sortit aucune lignée de ce deuxiéme mariage. La Princesse Ieanne sauua Charles VI. de l'inconuenient du feu lors de la mascarade dite des Ardens en la ville de Paris: A cause d'elle le Duc IEAN pretendit le Comté de Cominges & en plaida. BERRY. *Froissart.*

Iesus Chr.

Ceux-là se méprennent qui escriuent, que Louis Comte de Flandres fut tué par ce Duc IEAN de Berry, l'an MCCCXXCIII. sur la contestation qui fut pour l'hommage de Bolongne, que le Duc ne vouloit luy rendre, mais au seul Roy de France. Car le Comte mourut de maladie, l'an MCCCXXCIV. comme toutes les meilleures Histoires asseurent. *I. Marchantius in Comment. Flandr.*

Le Duc IEAN portoit pour Deuise la figure d'vn Ours & celle d'vn Cigne, auec ces mots *Orsine le temps venra;* Ce qui est expliqué par vn Autheur, d'vne amie qu'il auoit nommée Oursine. *A. Favin.*

B

La Duchesse Ieanne iouït en doüaire du Comté de Montpensier & de Donzenac, Boussac & autres places du Duché d'Auuergne. Elle fut remariée à Georges Seigneur de la Tremoüille, Comte de Guines, & de Benon, grand Chambellan de France, qui n'en eut enfans. Elle luy fit grands aduantages, mesme luy donna ses Comtez, & ce Seigneur l'ayant suruescuë, cela causa plusieurs procés & differens pour sa succession, entre la Maison de la Tremoüille & Marie Comtesse de Bolongne (proche parente de Ieanne) qui estoit femme de Bertrand Baron de la Tour. Le Duc de Bourgongne ennemy du Seigneur de la Tremoüille, estant fasché du mariage d'entre Ieanne & ce Seigneur de la Tremoüille, s'empara de la ville de Bolongne, dont sortirent de grandes querelles, pendant lesquelles la Comtesse Ieanne mourut. *Genealogie MS. de la Maison de Bolongne.*

Par le decés du Duc IEAN sans enfans masles, suiuant la loy des Appanages, & en vertu d'vn don particulier fait au Roy, le Duché de Berry retourna à la Couronne, & fut donné par Charles VI. à IEAN de France Duc de Touraine son quatriéme fils, filleul du defunct Duc IEAN; Aprés le decés de ces deux fils de France, le mesme Duché de Berry & le Comté de Poictou furent reünis à la Couronne, & depuis le Berry fut baillé en Appanage à CHARLES de France, fils puisné du Roy Charles VII. comme il sera remarqué cy-aprés. *Du Tillet.*

C

ENFANS DE IEAN DVC DE BERRY, ET DE IEANNE D'ARMAGNAC sa premiere femme.

28. CHARLES DE BERRY Comte de Montpensier, aura son Eloge en suite.

28. IEAN DE BERRY Comte de Montpensier aprés son frere.

SAVOYE. De gueules à la Croix pleine d'argent. Party de BERRY.

28. BONNE DE BERRY Comtesse de SAVOYE, puis D'ARMAGNAC (qu'aucuns par erreur appellent Marie) fut conioint e par mariage, non en l'an mil trois cens soixante-dix, comme escrit P. Mathieu; mais en l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-SEIZE en Decembre, auec AME' VII. du nom Comte DE SAVOYE, Duc de Chablais & d'Aouste, Prince & Marquis en Italie, fils d'Amé VI. Comte de Sauoye, & de Bonne *Sent. mariage 1376.*

D'ARMAGNAC. Escartelé, au

Digitized by Google

BERRY. 1. & 4. d'argent au Lyon de gueules. Au 2. & 3. de gueules au Lyon leopardé d'or, qui est Rhodais. Party de BERRY.

a Au Tresor de France, Layette, Berry 1. s. 87.

Paradin.

Pingon in Arbore gentil. Sabaud. Princip.

de Bourbon. Le traitté de mariage [a] auoit esté fait à Valence sur le Rhosne, le septiéme iour de May l'an mil trois cens soixante douze. Fut promis en dot à la Princesse la somme de cinquante mil florins d'or, & conuenu, que le Prince Amé, aprés le decés du Comte son pere, auroit les pays de Sauoye, de Maurienne, de la Tarantaise, Noualese, Baugey, Bresse & autres Seigneuries mentionnées au Traitté. Année de Chr. 1372.

Ce Comte Amé VII. estant à la chasse, & ayant relancé vn sanglier de son fort, comme il le poursuiuoit brusquement, son cheual broncha, tomba & le froissa si rudement, que la playe enflammée le fit mourir l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ONZE. 1391. Il laissa deux filles, & sa femme enceinte, laquelle accoucha du Comte Amé VIII. premier Duc de Sauoye, qui depuis fut Pape & nommé Felix V. Tellement que les Princesses du Sang Royal de France ayant donné plusieurs Empereurs & Roys à la Chrestienté, & diuers Princes à toutes les plus illustres Maisons de l'Europe, cette Comtesse de Sauoye BONNE DE BERRY eût ce bon-heur & cét aduantage sur les autres, d'auoir esté mere d'vn Pape Souuerain Pontife de l'Eglise vniuerselle. B

Au Tresor de Fr. Layette Berry. 1. c. 74.

Aux Alliances de France & de Sauoye.

La Princesse eut pour deuxiéme espoux BERNARD Comte D'ARMAGNAC, de Fesensac & de Rhodais, Vicomte de Lomagne & de Carlat, Connestable de France. Le contract de ce second mariage fut passé à Mehun sur Yeure au mois de Decembre mil trois cens quatre-vingts treize, bien qu'aucuns cottent ce mariage dix ans aprés. Le docte Pierre Monod Religieux de la Societé de IESVS, escrit, aprés du Tillet, (qui toutesfois semble s'estre mépris) que BONNE & BERNARD furent espousez le XIII. Decembre MCCCXCIII. Son 2. mariage 1393. Le Duc de Berry son pere en Nouembre mil quatre cens dix, transporta à cette Princesse sa fille aisnée, les Chasteaux & Chastellenies de Ciuray, Gençay, Chisay & Melle en Poictou, que le Roy Charles V. son frere luy auoit donné pour la marier. Cette Princesse BONNE DE BERRY fit son Testament le XXX. de Iuin MCCCCXXXIV. 1434. par lequel elle institua son heritier vniuersel Bernard Comte de Perdriac son fils puisné. Car elle en eut deux, & trois filles de Bernard Comte d'Armagnac son second mary, qui fut tué à Paris l'an MIL QVATRE CENS DIX-HVICT, pendant les diuisions des Maisons d'Orleans & de Bourgongne. C Lambert Vanderburc s'est mépris, en ce qu'il remarque cette Princesse BONNE auoir esté mariée premierement à Bernard d'Armagnac, & luy donnant pour troisiéme mary Iean de Bourbon, qui espousa Marie sœur de BONNE.

En l'Hist. de Sauoye.

CHASTILLON. De gueules à trois paux de vair, au chef d'or. Party DE BERRY.

ARTOIS-EV. Semé de FRANCE, au lambel de gueules de quatre pieces,

28. MARIE DE BERRY Comtesse de DVNOIS, puis d'EV, & en fin Duchesse DE BOVRBON, deuxiéme fille de Iean de France Duc de Berry, & de Ieanne d'Armagnac sa premiere femme, fut mariée trois fois; La premiere en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SIX, Son 1. mariage 1386. auec LOVIS DE CHASTILLON Comte de Dunois, fils vnique de Guy Comte de Blois & de Marie de Namur sa femme. Par les conuentions de ce mariage, passées à Bourges, le XXIX. de Mars MCCCXXCIII. le Duc promit bailler à sa fille en dot la somme de soixante-dix mil francs d'or, de laquelle le Comte disposeroit de vingt mil francs à sa volonté, & le surplus seroit conuerty

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. en heritages dans le Royaume au profit des mariez & de leurs enfans; moyennant quoy le Comte de Blois fourniroit à MARIE ses bagues & ioyaux, & dõneroit à son fils en auancement d'hoirie, le Comté de Dunois, les chasteaux & Chastellenies de Chasteaudun, Marchesnoir, la Ferté de Villenueil, Freteual, Romorantin & Millançay: & au cas que Louis son fils mourust auant luy, sa vefue seroit doüée des mesmes terres en la valeur de six mil liures de rente. Mais d'autant que les accordez se trouuerent parens, ils eurent recours au Pape Clement VII. qui leur octroya
1385. dispense, par sa Bulle de l'an mil trois cens quatre-vingts cinq; & l'année suiuante furent les espousailles celebrées en l'Eglise de S. Estienne de Bourges par vn Cardinal. Le mariage dura peu de temps; car le ieune Comte mourut en l'aage de quatorze ans seulement à Beaumont en Hainaut, le quinziéme de Iuillet MIL
1391. TROIS CENS QVATRE-VINGTS ONZE, & gist aux Cordeliers de Valenciennes prés le Comte de Blois son pere, en la Chapelle dite de Blois.

BERRY. chaque piece chargée de trois chasteaux d'or. Party de BERRY.

BOVRBON. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à vne cottice de gueules. Party de BERRY.

Froissart vol. 2. ch. 128. & 155. & vol. 3. c. 106. & vol. 4. ch. 153.

Ainsi la Princesse MARIE DE BERRY estant demeurée vefue, riche, & sans enfans, fut recherchée en mariage par Charles Duc de Lorraine, par le Comte d'Armagnac, & par le fils aisné du Cõte de Foix: mais ces recherches furent rompuës par le Roy Charles VI. pour luy faire espouser en secondes nopces (l'an
Son 2. mariage 1392. MIL TROIS CENS QVATRE VINGTS DOVZE) PHILIPPES D'ARTOIS Comte d'EV, Connestable de France, & d'eux sortit la lignée qui sera representée en parlant de la Branche d'Artois.

A. du Chesne Hist. de Chastillon l. 4. c. 7.

MARIE estant encore deuenuë vefue elle fut coniointe en troisiéme mariage, par Traité du vingt-septiéme de May MIL
Son 3. mariage 1400. QVATRE CENS, auec IEAN DE BOVRBON, Comte de Clermont, puis, par la mort de Louis II. son pere, Duc de BOVRBON. Auparauant, & dés l'an mil trois cens quatre-vingts six, le Duc Iean de Berry son pere considerant, qu'il n'auoit qu'vn fils, & que la plus-part des Duchez & Comtez qu'il possedoit lors, estoient venus par don & Appanage des Roys de France & auoient esté du domaine de la Couronne, voulut; Qu'en cas qu'il decederoit sans hoirs masles procreez de son corps (ce qui aduint) ou ses fils sans masles, toutes ses Duchez, Comtez & Seigneuries, qu'il posséderoit au iour de son trespas, fussent propres heritages & domaine du Roy & de la Couronne de France, aux conditions qui ont esté mentionnées en l'Eloge du mesme Duc de Berry. Et parce qu'au moyen de ce don fait à la Couronne, il ne pouuoit transporter aucunes parties de ses Terres à sa fille MARIE, il eut recours au Roy Charles VI. qui luy permit de donner à icelle & au Comte de Clermont son mary, les Duché d'Auuergne & Comté de Montpensier, & aux enfans masles qui sortiroient de leur mariage, & tant que la ligne directe d'hoirs masles dureroit; & en cas qu'elle faudroit, ordonna, que ces Seigneuries retourneroient à la Couronne; nonobstant que le Roy Iean eust baillé le Duché d'Auuergne à ce Duc Iean de Berry son fils pour luy & ses hoirs masles seulement; duquel don fait à MARIE furent exceptez le Vicomté de Carlat, la ville de Montferrant &
1400. le Chastel d'Vsson. Ce que le Roy accorda par ses Lettres données à Paris l'an mil quatre cens.

Au Tresor de Fr. Layette, Traittez de mariage.

Au mesme lieu, Layette, Ducs de Bourbonnois.

Digitized by Google

BERRY.

MARIE de Berry estant Duchesse de Bourbon, deceda en la ville de Lyon, au mois de Iuin MIL QVATRE CENS TRENTE QVATRE. Ceux qui écriuent ce decés estre aduenu l'an mil quatre cens quatre, se sont mépris. Car on void entre les chartes du Roy vn Arrest du huictiéme d'Aoust mil quatre cens seize, par lequel est porté; Que le Duché d'Auuergne, par le decés du mesme Prince Iean Duc de Berry & d'Auuergne seroit mis entre les mains du Roy & gouuerné par ses Officiers, nonobstant la requeste presentée par cette Duchesse de Bourbon sa fille, laquelle pretendoit le Duché luy appartenir par le decés de son pere, demandant l'auoir en souffrance, le Duc Iean de Bourbon son mary estant prisonnier en Angleterre. Ce qui monstre, que la Princesse MARIE DE BERRY suruescut le Duc son pere. Elle gist, auec son mary decedé en cette mesme année mil quatre cens trente quatre, dans l'Eglise du Prieuré de Souuigny en Bourbonnois.

An de Iesvs Chr. Sa mort 1434.

B

BERRY. D'azur semé de FRANCE, à la bordure engreslée de gueules.

BERRY, comme cy-dessus. Party de SVLLY, qui est d'azur semé de Fleurs de Lis, & à vn Lyon d'or.

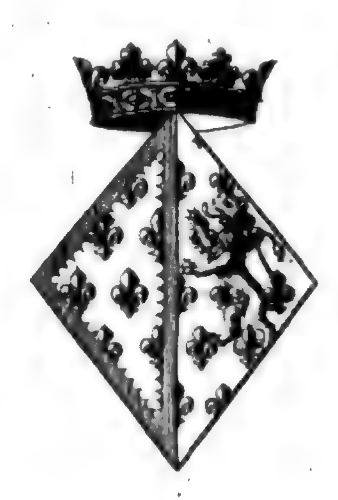

28. CHARLES DE BERRY COMTE DE MONTPENSIER.

G

CHAPITRE II.

PAR vn Registre de quelques chartes & titres anciens, qui sont en la Chambre des Comptes à Paris, commençant à l'an mil trois cens soixante, & finissant à l'an mil quatre cens seize, il apparoist, que Iean de France Duc de Berry, (par Lettres données à Poictiers, le quinziéme de Mars, mil trois cens quatre vingts six) donna mandement aux gens de sa Chambre 1386.
des Comptes à Bourges, pour rechercher & visiter en cette Chambre vne lettre faisant mention; Qu'au Traité de mariage de feu son fils CHARLES & de MARIE DE SVLLY, sa cousine d'Estampes (c'estoit Ieanne d'Eu femme de Louis d'Eureux Comte d'Estampes) fit & ordonna son heritiere seule & pour le tout de sa Terre cette Damo Marie de Sully.

Vne

Ans de IESVS CHR. Vne ancienne Genealogie de la Maison d'Alençon, dressée peu de temps aprés ce mariage, porte aussi; Que ce Duc Iean de Berry eut deux fils, le premier marié à la fille de Sully, qui fut hoir de terre, sans enfans, termes dont vse l'Autheur de la Genealogie. BERRY.

Iean Bouchet semble auoir eu pareillement quelque lumiere de cette Alliance, lors qu'il dit; Qu'en l'an mil trois cens quatre-vingts *Aux Annales d'Aquitaine.*
1387. sept Iean Comte de Montpensier fiança en secondes nopces Marie de Sully, fille & heritiere de Louis de Sully & d'Isabeau de Craon, qui estoient deux grandes Maisons; & adiouste le mesme Historien, que le mariage ne sortit effect. Car, dit-il, durant les fiançailles le Comte de Montpensier alla de vie à trespas. En quoy il s'est mespris tant en la remarque du temps, par ce que le mariage estoit desia fait dés l'an mil trois cens quatre-vingts vn, autres disent quatre-vingts six (ou pour le moins accordé) qu'en remarquant le nom du Prince qu'il appelle Iean, au lieu de le nommer CHARLES; & le confondant auec son puisné. De fait
B les titres & les meilleures Histoires nous asseurent, que ce Iean de Berry fils puisné espousa, non Marie de Sully, mais vne fille de la Maison de Bourbon, comme il sera remarqué cy-aprés. MARIE de Sully eut pour second espoux Guy V. du nom Seigneur de la Tremoüille, & pour troisiéme mary Charles Sire d'Albret, Connestable de France; Elle eut lignée de ces deux derniers maris, & porta dans ces Maisons plusieurs grandes & considerables Seigneuries, qui en augmenterent le lustre. La posterité de ces deux Seigneurs se verra cy-aprés, dans les Descentes des Reynes & Princesses du Sang.

Le Sieur du Tillet & Claude Paradin en traictant des Princes de la Maison de Berry ont obmis ce CHARLES Comte de Montpensier, n'en ayant vray-semblablement eu la connoissance.

Anno Iesus Chr.

BERRY.
Semé de France, à la bordure engreslée de gueules.

BERRY.
Comme cy-dessus.
Party de France, qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

BERRY.
Aussi comme cy-dessus.
Party de Bourbon, qui est semé de France, à la cottice de gueules.

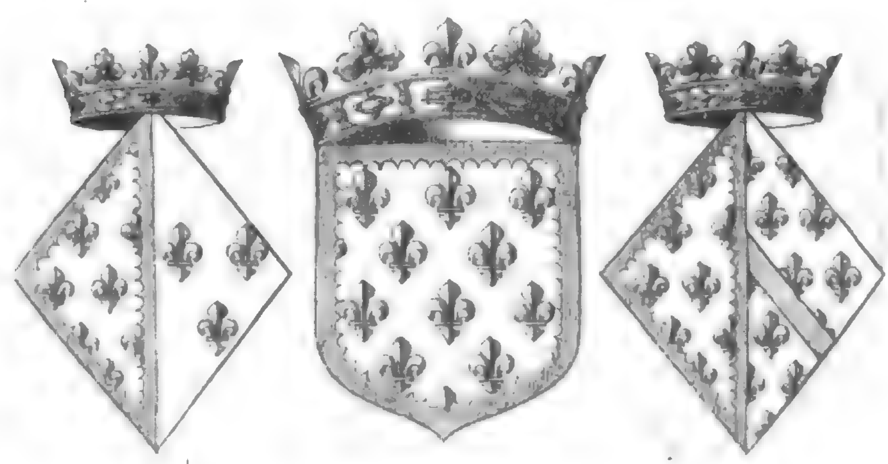

28. IEAN DE BERRY COMTE DE MONTPENSIER.

B

Chapitre III.

APRES la mort de Charles de Berry Comte de Montpensier, le Duc Iean de Berry auoit esperance de continuer sa posterité par le moyen de ce Prince son autre fils; Mais Dieu en ordonna autrement, ce Duc ayant eu le regret de le voir aussi mourir sans enfans, par vne ordre prepostere & troublé de la nature, encore que le ieune Prince fust lors en la fleur de son aage, & qu'il eust esté marié deux fois; la premiere auec CATHERINE DE FRANCE, fille du Roy Charles V. & de la Reyne Ieanne de Bourbon; mariage qui fut fait auec dispense du Pape l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SIX, la Princesse n'estant alors aagée que de neuf à dix ans; Il y eut dispense obtenuë, sur ce que Iean Duc de Berry estoit parent & parrain de Catherine, à laquelle le pere donna en dot deux cens mil francs d'or, dont cent mil deuoient estre conuertis en rente, pour estre son heritage. Cette Alliance dura peu de temps, d'autant que Catherine mourut en l'an suiuant MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SEPT. Elle estoit née le IV. de Feurier MIL TROIS CENS SOIXANTE DIX-SEPT, & eut le nom de Catherine (non pas de Marie, comme Froissart l'appelle) pour la deuotion que la Reyne sa mere eut à S. Catherine; Aussi qu'vne Damoiselle de la mesme Reyne, nommée Catherine de Villiers fut marraine, & le Prieur de S. Catherine du Val des Escoliers parrain. Dés l'an mil trois cens soixante dix-neuf, elle auoit esté accordée en mariage au Prince Robert de Bauiere, fils aisné de Robert le vieil Duc de Bauiere Comte Palatin du Rhin, Electeur de l'Empire. Par Lettres passées à Reims le trentiéme Octobre mil trois cens quatre-vingts huict, le Roy Charles VI. delaissa à son oncle le Duc Iean de Berry les lieux de S. Neomaye en Poictou & la Chastellenie de Vaten en Berry, pour le prix qu'ils luy auoient cousté, & outre luy donna les ioyaux de sa defunte sœur CATHERINE DE FRANCE Comtesse de Montpensier.

Tresor des Titres de France. — *Son 1. mariage 1386.* — *1387.* — *Froissart vol. 3. ch. 106.* — C — *1388.* — *Au Tresor de Fr. Layette Poictou t. 101. & 103.*

En secondes nopces IEAN Comte de Montpensier, fut conioint

Son 2. mariage

Digitized by Google

Anne de Ieuve Ghr. par mariage auec ANNE DE BOVRBON, fille de Iean de Bourbon Comte de la Marche & de Catherine de Vendosme. Estant demeurée ieune par la mort de ce Comte son premier mary, elle eut pour deuxiéme, Louis Comte Palatin du Rhin Duc de Bauieres, qui composa à la somme de trente-cinq mil francs auec le Duc de Berry pour les doüaire, dons & conuentions du premier mariage d'Anne de Bourbon, BERRY. *Tresor des Chartes de France.*
1404. par contract de l'an mil quatre cens quatre.

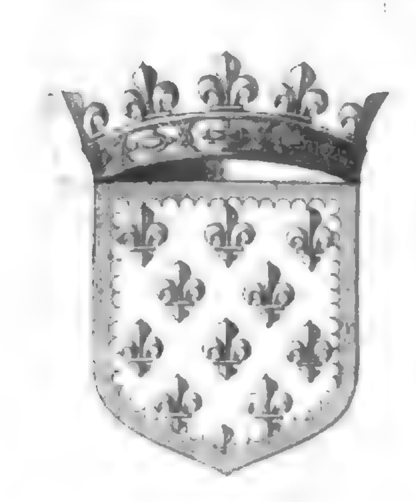

BERRY. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure engreslée de gueules.

B

30. CHARLES DE FRANCE

DVC DE BERRY, PVIS DE NORMANDIE & enfin de GVYENNE, *Comte de Saintonge & Seigneur de la Rochelle.*

CHAPITRE IV.

Sa naissance. 1446. C

LA Reyne de France Marie d'Aniou accoucha de ce Prince (qui estoit son quatriéme fils) au Chasteau des Montils lez Tours, le iour & feste des Innocens XXVIII. de Decembre MIL QVATRE CENS QVARANTE-SIX; autres escriuent que ce fut en l'an suiuant. Il fut baptisé par Robert de Roues Euesque de Maguelonne, & eut pour parrains les Comtes du Maine, d'Eureux, de Mauleurier & de Tonnerre, & pour marraine Ieanne de Mauny Comtesse d'Eureux. Ils luy donnerent le nom du pere qui estoit le Roy Charles VII. lequel en mourant le recommanda à Antoine de Chabanes Comte de Dammartin, & cognoissant l'esprit terrible du Dauphin Louis son fils aisné, il eust bien desiré de laisser le Royaume à ce puisné, si cela eust esté en sa disposition; mais Dieu ne permit pas, que pour venger ses passions particulieres, l'ordre de la Nature fust troublé, & la Loy de la succession violée, en preferant le second fils au premier né. *Chronique MS.* *P. Mathieu Hist. du Roy Louis XI.*

1461. En l'an MCCCCLXI. en Nouembre peu de temps aprés que Louis XI. fut paruenu à la Couronne, il luy donna en Appanage le Duché de Berry, à la charge de reuersion faute d'hoirs masles, ou plustost luy confirma ce Duché, veu que dés l'an mil quatre cens cinquante-trois, le Roy

GVYENNE Charles VII. son pere luy en auoit fait don, selon qu'a escrit vn Autheur de ce temps. Ans de IESVS CHR.

I. Chenu aux Antiquit. de Bourges.

Mais si de ce costé Louis XI. fit cas de son frere, d'autre part le mépris dont il vsa en son endroit, donna occasion au ieune Prince, qui d'ailleurs n'estoit contét de son Appanage, de quiter la Cour & se retirer vers François II. Duc de Bretagne, auec lequel & les Ducs de Calabre, de Bourgongne, de Bourbon & autres Princes du Sang, il fit vne estroite Alliance, & tous ensemble, sous pretexte du Bien public, & du desir de voir les affaires mieux administrées, s'oublierent tant de leur deuoir, que de faire la guerre à leur Roy. Lequel voulant destourner cét orage qu'il preuoyoit, & cognoissant la legereté & l'inconstance de son frere, s'auança iusques en la ville d'Angers, pour tascher de le retirer de la Cour du Breton: d'où ne manquerent promesses & bonnes paroles. Et si le Duc de Berry n'eust esté bien veillé & gardé, il estoit pour quitter ses amis aussi promptement, qu'il s'estoit separé de son frere. 1465.

Ph. de Commines.

B. d'Argentré en l'Hist. de Bretagne.

De fait aprés la bataille donnée à Mont-lehery, CHARLES, Chef de cette conspiration, estant auec le Duc de Bretagne venu trouuer à Estampes son cousin le Comte de Charolois, qui se disoit Lieutenant general de ce Duc fils de France, il monstra estre ennuyé de la guerre, s'estant mis à plaindre les morts & les blessez: & disant; *Qu'il eust voulu estre à recommencer le trouble, ayant regret, qu'on le nommast l'autheur & la cause de tant de maux.* Ces paroles remarquées par le Comte de Charolois, le firent plustost resoudre à conclure la paix auec Louis XI. par le Traitté de laquelle, fait à Conflans prés Paris au mois d'Octobre mil quatre cens soixante-cinq, CHARLES remit au Roy le Duché de Berry, qui fut délors reüny à la Couronne, & eut au lieu celuy de Normandie (duquel il fit hommage au Roy, & délors en prit la qualité de Duc) pour en ioüir & ses hoirs, reserué la foy & hommage lige & souueraineté au Roy; à la charge, qu'en defaut de masles il retourneroit à la Couronne. B 1465.

Ph. de Commines ch. 9.

Au Trésor de Fr. Layette, Traittez pour pacifier la guer. du Bien public.

Aprés la conclusion de ce Traitté, le Duc de Bretagne accompagna CHARLES, allant prendre possession du Duché de Normandie, & fit estat de le gouuerner, & d'obtenir de luy, pour les siés, ce qu'il voudroit. Et bien que Taneguy du Chastel, Cheualier prudent & aduisé, l'eust dissuadé d'entreprendre ce voyage, luy representant le naturel des Normans, qui ne souffriroient iamais qu'autres qu'eux fussent honorez des charges & offices, il ne laissa pas neantmoins de continuer son voyage; Mais estans arriuez à Roüen, les Normans faschez de ce que le Duc de Bretagne gouuernoit leur Duc, & manioit toute chose à son plaisir, ils creurent, qu'il le vouloit emmener en Bretagne, & parce conspirerent contre luy. Tellement que s'estant armez, ils firent sans solemnité monter à cheual leur Duc, & le menerent faire son entrée à Roüen, sans que le Duc de Bretagne ozast l'accompagner à cette entrée; mais il se retira en son pays, laissant CHARLES entre les mains de ses suiets, aprés que ces deux Princes furent entrez en diuision & inimitié. Le nouueau Duc ne fut long temps le bien-venu en Normandie: Car ce peuple, remply de soupçon, conceut telle malueillance contre luy, qu'il n'estoit mesmes en seureté de sa personne; pratiques qui furent dressées par le Roy son frere, lequel bien tost aprés entra dans Roüen. De sorte que le ieune Prince pauure & dénué de tout, resolut de se retirer en Flandres vers le Comte de Charolois. C

D'Argentré Hist. de Bret. l. 13. c. 9. 10. 12. & 14.

Toutesfois s'estant reconcilié auec le Duc de Bretagne, il l'alla trouuer derechef; & bien tost aprés le Breton enuoya vers le Roy, pour

Commines ch. 16.

Digitized by Google

Ann. de le supplier de faire raison à son frere de son Appanage ; adioustant, BERRY.
IESVS Qu'il l'auoit recueilly pour l'honneur de son Sang, & le respect de sa
CHR. Maiesté, le voyant sans moyens de viure, ny de tenir l'estat & le rang qui luy appartenoit. Le Roy respondit à cela ; Qu'il n'auoit esté en son pouuoir d'aliener la Normandie, l'vn des plus beaux fleurons de la Couronne de France.

1467. Pour se dégager donc de sa promesse, il fit assembler les Estats de son Royaume à Tours, au mois d'Auril MCCCCLXVII. Entre autres points les Estats donnerent aduis au Roy, de former opposition à ce que cette grande prouince fust separée de la Couronne ; veu mesme qu'elle estoit trop proche de l'Angleterre ; Fut aussi arresté, que le Roy donneroit vn autre Appanage à son frere. Ainsi CHARLES eut les Comtez de Champagne & de Brie. *D'Argentré Hist. de Bret.*

Mais d'autant que ces prouinces estoient aussi trop proches du Duc de Bourgongne, le Roy craignant, que telle proximité & leur intelligence luy preiudiciast, il resolut de luy donner le Duché de Guyenne, pour estre éloigné des Ducs de Bourgongne & de Bretagne, & enclos dans les pays, qui estoient suiets à sa Maiesté. Laquelle luy en fit deliurer ses lettres le penultiéme Auril MCCCCLXIX. conceuës en forme d'Appanage de ce Duché de Guyenne, comprenant aussi les pays de Quercy, d'Agenois, Perigord, Saintonge, ville & Gouuernement de la Rochelle & le bailliage d'Aunis. Cét Appanage fut accepté ; & en suite le siege du Parlement de Guyenne, qui estoit estably à Bordeaux, fut transferé à Poictiers. *Commines l. 2. c. 15.* B 1469.

En ce mesme temps le Roy Louis ayant institué l'Ordre des Cheualiers de S. Michel, donna le collier d'iceluy à son frere, desia Duc de Guyenne. Il fut nommé le premier entre les Princes du Sang, Officiers de la Couronne, & autres Seigneurs qui en furent honorez. Neantmoins l'amitié d'entre le ieune Prince & le Duc de Bourgongne Charles continuant ; on proposa l'Alliance d'entre luy & la fille vnique du Bourguignon, qu'il luy promit. *Institution de l'Ordre de S. Michel art. 2.*

Le Roy craignant encore, que le Duc CHARLES son frere par ce moyen deuinst trop puissant, le fit persuader de rechercher plustost la Princesse Ieanne de Castille, fille du Roy Henry IV. à quoy il consentit, enuoyant à cette fin des Ambassadeurs au Castillan, & sa procuration à Bertrand de la Tour Comte de Bolongne & au sieur de Malicorne pour consentir à ce mariage, sans auoir veu la Princesse. La recherche fut agreée par Henry, qui tenoit à grand honneur, que sa fille fust espouse du frere d'vn Roy de France, ne la pouuant loger en meilleure Maison ; & le mariage accordé, aprés qu'il eut confirmé à sa fille le titre de Princesse & heritiere de Castille, le Cardinal d'Alby Iean Geoffroy aussi enuoyé auec autres de la part du Roy LOVIS, la fiança au Duc CHARLES, le Comte de Bolongne receuant & stipulant pour luy ses promesses en l'an MCCCCLXX. *P. Mathieu Hist. de Louis XI.* C *Io. Mariana l. 23. c. 13 Hist. de reb. Hisp.* 1470.

Le Connestable de S. Paul, qui auoit proposé l'Alliance de Bourgongne, voyant que par cette derniere ses desseins s'euanoüissoient, trauailla fort à en dissuader le Duc de Guyenne, luy representant, Que si elle estoit honteuse pour la naissance illegitime de celle qu'il deuoit espouser (le bruit estant commun, que Ieanne estoit fille supposée) elle n'estoit moins perilleuse, pour l'inimitié qu'il espouseroit aussi auec Ferdinand & Isabel declarez Roys de Castille : bref il n'obmit de representer encore la grandeur de l'Alliance de Bourgongne & l'aduantage qui luy en pouuoit reuenir. Tellement que la poursuite de celle de Castille fut

GVYENNE rompuë & delaissée, & la premiere recherche renoüée. Mais ce n'estoit que feinte de la part du Bourguignon, dissuadé d'y entendre par Edoüard IV. Roy d'Angleterre. Ans de Iesvs Chr.

Annales de France. Pendant cecy le Roy Louis & le Duc CHARLES son frere entrerent derechef en pique, sur ce que ce Duc entreprit de remettre Iean Comte d'Armagnac dans ses terres, qui auoient esté confisquées en haine de ce qu'il fut l'vn des partisans de la guerre du Bien public, & qu'il auoit porté les armes pour le Duc son frere De sorte que le Roy se proposa de chasser le mesme Duc du pays de Guyenne. En cette extremité, comme autresfois, CHARLES a recours au Duc de Bourgongne, qui luy promet toute assistance; mais sous-main le Bourguignon s'accorde auec Louis.

Hist. de Louis XI. *Gabr. de Lurbe en la Chronique Bourdeloise.* *P. Mathieu.* Pendant que le Roy temporisoit pour iurer le Traitté, arriue la mort de CHARLES Duc de Guyenne au chasteau du Ha de Bordeaux, dans laquelle ville il fut enseuely en l'Eglise Cathedrale de S. André. Ce decés aduint le XII. iour de May l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-DOVZE; & non pas en l'année precedente, comme aucuns escriuent. Il estoit alors aagé de vingt-six ans; pouuant estre estimé heureux en cela, que la mort le deliura des ennuis, qu'vne plus longue vie eust augmentez. La façon de sa mort fut si violente, que les membres se tournant contre leur propre mouuement par des conuulsions estranges, rendirent le corps tout desfiguré. On creut, que ce fut de poison pratiqué par l'Abbé de S. Iean d'Angely, son Aumosnier, lequel arresté prisonnier par le sieur de Lescun, fut conduit en Bretagne, où le Duc de ce pays luy fit faire son procés. Mais auant qu'il fust paracheué, l'Abbé fut trouué mort, tué par foudre dans la tour du Bouffay de Nantes, où il estoit detenu. Le decés de CHARLES changea la face des affaires. Le Duc de Bourgongne eut tant de regret de n'estre paruenu à son intention, qu'il recommença vne cruelle guerre en Picardie, disant vouloir prendre la vengeance de cette mort estrange. *Samart 1472.* B

Hist. de Bretagne.

Commines l.1. c.15. & l.3. c.9. Plusieurs escriuent, que le Roy n'eut pas grand desplaisir du decés de son frere: ce qui parut assez par le peu de soin qu'il eut de faire punir ceux qui en estoient soupçonnez. De fait le Duc de Bourgongne escriuit par tout des lettres fort piquantes sur ce decés, à la charge & au des-honneur du Roy, qui aussi-tost aprés la mort du Prince mit en ses mains le Duché de Guyenne, & s'appointa auec le Duc de Bretagne. G

P. Mathieu. Telle fut la fin de CHARLES, lequel n'auoit l'esprit assez ferme, pour se defendre des affronts qu'on luy faisoit: & estoit autant variable & facile à toute sorte de persuasions, comme le Roy son frere estoit accort & retenu. L'histoire de Bretagne dit de luy; Qu'il n'auoit ny cœur ny hardiesse; que l'inconstance luy fut propre: Il n'estoit pas semblable en fortune à son pere, ny en courage à son ayeul, ny en prudence à son frere; les impressions furent fort faciles en cette legereté. La rigueur qu'on luy tint le porta à escouter ceux, qui dans ses mécontentemens vouloient broüiller, & trouuer leurs contentemens, ainsi qu'a remarqué l'Autheur de la vie du Roy Louis XI.

En cela toutesfois ce Duc de Guyenne est loüable, d'auoir remis sus, & restauré l'Vniuersité de Bourges, ce qu'il fit par l'authorité du Roy son frere & par celle du Pape Pie II. sçauant & amateur des lettres.

D'Argentré l.13. & 16. La vefue de Louis Seigneur d'Amboise, Vicomte de Thoüars, sortie de la Maison de Montsoreau, s'estant pour seureté de sa personne, retirée vers ce Duc CHARLES de Guyenne, il procrea d'elle deux filles naturelles qui sont cy-aprés mentionnées plus particulierement.

An de Iesvs Chr. Aprés son decés le Roy Louis XI. fit donner la qualité de Duc de Berry à FRANCOIS de France son troisiéme fils, laquelle il porta onze mois seulement estant preuenu de mort, & depuis la ioüissance de ce Duché fut donnée à IEANNE DE FRANCE fille puisnée du mesme Roy Louis XI. dont l'Eloge se void cy-aprés. GVYENNE

FILLES NATVRELLES DE CHARLES de France, Duc de Guyenne.

31. N. DE GVYENNE, Abbesse de Sainct Pardoux en Perigord, vescut fort longuement. François de Belleforest fait mention d'elle en ses Annales de France.

1490. 31. N. de GVYENNE, de laquelle le mariage fut traitté le cinquiéme d'Octobre MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DIX, auec FRANCOIS DE VOLVIRE, fils aisné de Iean de Voluire, Seigneur de Ruffec en Angoumois, & de Catherine de Combort sa femme. Il n'est point venu à nostre cognoissance s'il y eut des enfans de ce mariage, mesme s'il fut consommé. Bien se voit-il par les titres de la Maison de Ruffec, qui est l'vne des plus illustres du pays d'Angoumois, que ce François de Voluire espousa deux autres femmes, dont l'vne fut Françoise d'Amboise, & l'autre Ieanne de la Rochefoucaut.

B

VOLVIRE. Burellé d'or & de gueules, de dix pieces. Party de GVYENNE, à la barre d'argent brochant sur le tout.

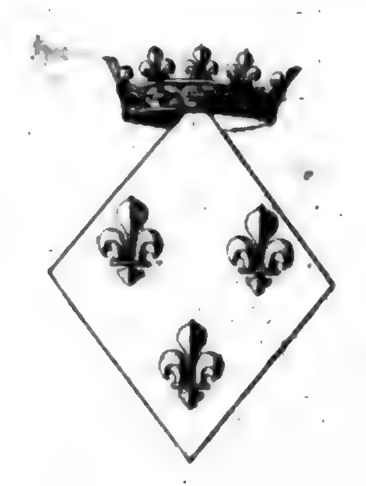

FRANCE, D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

C

31. IEANNE DE FRANCE
REYNE, DVCHESSE DE BERRY.

CHAPITRE V.

Sa naissance. 1464. CETTE Sainte Reyne prit naissance de sa mere la Reyne Charlote de Sauoye en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-QVATRE. Quoy que dés son ieune aage elle se fust addonnée à la Pieté & à plusieurs autres vertus Chrestiennes; si est-ce que le Roy Louis XI. son pere ne l'ayma pas tant que ses autres filles. Elle estoit difforme de visage & de taille; mais la vertu de son ame suppleoit abondamment à ce defaut du corps.

Son mariage. 1476. En l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE SEIZE, la Princesse fut coniointe par mariage auec LOVIS Duc d'Orleans, depuis Roy *Du Tillet.*

 XII. de ce nom. Et par ce que l'alliance fut faite plus par la force & la volonté expresse du Roy Louis, pere de IEANNE, que du gré du Duc, qui preuoioit, qu'elle seroit sterile & incapable d'auoir lignée, cela porta le Duc à faire des protestations contre le mariage, auquel la grande authorité du Monarque auoit donné lieu plustost que le libre consentement, qui est du tout necessaire & requis à ce grand Sacrement. Ce fut pourquoy Louis estant paruenu à la Couronne, aprés la mort de son cousin Charles VIII. frere de IEANNE, il poursuiuit la dissolution du mariage, affermant n'auoir iamais touché à la Princesse ny connuë charnellement, & mettant en auant ses protestations; Aussi que LOVIS XI. estoit parain de ce Duc d'Orleans, qui estoit vn autre considerable empeschement.

Henr. Spondan. Annal. Eccles. ad an. 1498.

Pour proceder à la dissolution, qui se fit auec grande connoissance de cause, furent deleguez Iuges par le Pape Alexandre VI. Philippes Cardinal de Luxembourg, Euesque du Mans, Louis d'Amboise Euesque d'Alby, & Ferdinand Ferrail Euesque de Seute. Ces Prelats assemblez à Tours donnerent leur Sentence de dissolution (ou plustost de declaration de nullité de mariage) en l'an MCCCCXCIX. aprés auoir ouy les parties, & qu'il leur eut apparu par des preuues suffisantes, que Louis auoit contracté ce mariage par force, par crainte de perdre la vie, & par defaut de consentemẽt. La Princesse porta cét accident auec beaucoup de constance; car encor que ce luy fust en apparence chose bien sensible de perdre vne Couronne, si est-ce qu'on peut dire, que dans les sentiments de son cœur elle prefera la qualité de Religieuse & de seruante de IESVS-CHRIST, à toutes les Couronnes, grandeurs & pompes du Monde, s'estant du tout voüée & dediée à Dieu, qu'elle choisit pour son cher espoux. Elle eut d'ailleurs ce bon-heur en ses disgraces & afflictions, d'estre souuent consolée par le bien-heureux S. François de Paule.

B 1499.

Peu de temps aprés Louis XII. espousa la Reyne & Duchesse Anne heritiere de Bretagne; & par Lettres du XXVI. iour de Decembre MCCCCXCIX. laissa à IEANNE DE FRANCE l'vsufruit & la iouïssance du Duché de Berry, auec les Seigneuries de Chastillon sur Indre en Touraine, de Chasteau-neuf sur Loire, & de Pontoise. Vn Autheur adiouste, qu'elle eut aussi douze mil liures de pension.

Belleforest Annal. l. 6.

C

Elle se retira dans la ville de Bourges & y vescut le reste de ses iours en grande integrité de vie. Elle y fonda vn Conuent de Religieuses, dit de l'Annonciade, autrement l'Ordre de la Vierge Marie en memoire de l'Annonciation faite par l'Ange à cette sacrée Mere de Dieu. Le mesme Pape Alexandre VI. approuua la regle de cét Ordre, qui fut aussi nommé des dix Vertus de la bien-heureuse Vierge, duquel plusieurs Conuents ont esté fondez & establis tant en ce Royaume, qu'en plusieurs villes des Pays-bas & de Lorraine.

Louis Dony d'Attichy.

Bien que le Roy LOVIS ne portast vne affection maritale à cette Princesse, si est-ce qu'elle n'en monstra aucun sentiment; au contraire par vne Charité vrayement Chrestienne durant le long temps qu'il fut prisonnier dans la grosse Tour de Bourges, il n'eut autre secours & assistance que de cette Princesse, ayant fait si grande instance enuers Charles VIII. son frere pour obtenir de luy sa liberté, qu'elle fut procurée & principalemẽt auancée par ses frequentes prieres & humbles requestes.

P. Mathieu Hist. de Louis XI.

En fin ayant edifié toute la France de sa bonne & sainte vie, iusques à souuent macerer son tendre corps de heres, de cilices, & d'autres austeritez, aprés auoir, enuiron la feste de Pentecoste MDIII. fait la pro- 1503.

Digitized by Google

Aus de Iesus Chr. fession au mesme Conuent, & vescu auec vne deuotion tres-exemplaire, elle passa de cette vie en vne meilleure le quatriéme iour de Feurier l'an MIL CINQ CENS QVATRE. Son corps receut les honneurs de la sepulture dans la mesme Eglise de l'Annonciade à Bourges, & furent les ceremonies de ses funerailles faictes par Guillaume de Cambray Archeuesque de Bourges. BERRY. *Sa mort.* 1504. *Cl. Robertus Gallia Christ.*

Enuiron soixante dix ans aprés qu'elle fut enseuelie, pendant les orages & fureurs des guerres ciuiles & troubles pour la Religion, dont la France fut de toutes parts miserablement agitée, son corps fut par des mains impies & sacrileges tiré du tombeau & bruslé; les cendres en furent iettées au vent, sans mettre en consideration soit la Saincteté de la vie de cette Princesse, soit l'honneur qu'elle auoit d'estre fille, sœur & espouse de trois de nos Monarques, soit le respect que mesme les Payens portoient aux sepulchres, qu'ils estimoient inuiolables; Dieu ayant souuent rigoureusement puny ceux qui les auoient prophanez; ce qu'vn graue Autheur de ce temps a doctement traité. *Dony d'Atichy en la vie de la Reyne Ieanne.* *Henr. Spondanus Cœmet. sacr. l. 8. c. 8.*

B On a poursuiuy à Rome la beatification de la Princesse IEANNE, à l'instance du tres-pieux & Tres-Chrestien Roy LOVIS LE IVSTE. Plusieurs personnages d'erudition & de pieté ont mis la main à la plume pour la celebrer, entre autres André du Saussay Protonotaire du Sainct Siege, Vicaire general & Official de Paris, en son Martyrologe François; Le Pere Hilarion de Coste Religieux de l'Ordre des Minimes, issu d'vne sœur de Sainct François de Paule, fait son Eloge en l'Histoire Catholique; ce qu'ont aussi fait trois Autheurs estrangers; l'vn est Aubert le Mire, Doyen de l'Eglise d'Anuers, au Supplément de la Chronique d'Eusebe, sous les années mil cinq cens vn & mil cinq cens cinq; François de Gonzague en l'Histoire de l'Ordre de Sainct François; & Nicolas Gazet, en la Chronique des Annonciades. Mais encore plus heureusement & plus amplement que tous ces Autheurs le tres-digne Prelat Louis Dony d'Atichy, Euesque & Seigneur de Riez en Prouence, a traité le mesme suiet en vne Histoire particuliere qu'il a de nagueres donnée au iour, & dediée à la Reyne Regente mere de nostre Roy LOVIS XIV. *Dieu-donné.*

C Au iour de son Anniuersaire dans tous les Conuents des filles de l'Ordre de l'Annonciade, on voit vne Inscription dressée à sa Memoire, en ces termes.

Obiit inclyta & meritis plena SANCTA *IOANNA A FRANCIA, illustrissima LVDOVICI XI. Regis filia, & soror alterius, videlicet CAROLI VIII. Quæ viro soluta castè viuens, Mundo orbata & diuinis ac sacris addicta, huius sancti cœnobij; imò & totius Orbis sacrorum beneplacitorum Euangelicorum fundatrix & rectrix extitit pientissima. Porrò nunc Beata in Cœlis, laureata perpetuò cum Beatis Deo fruitur, die quinta Februarij defuncta anno Domini*
1504. MILLESIMO QVINGENTESIMO QVARTO.

Deux autres grandes & vertueuses Princesses du Sang de France, sorties de la Branche d'Angoulesme, qui furent MARGVERITE Reyne de Nauarre, sœur du Roy François I. & la Duchesse de Sauoye MARGVERITE sœur du Roy Henry II. ont depuis la mort

Digitized by Google

BERRY. de la B. IEANNE, iouy aussi du mesme Duché de Berry; & aprés elles en fut Duc, FRANCOIS de France aussi Duc d'Aniou & de Brabant, l'vn des fils du mesme Roy Henry II. Aprés son decés sans laisser lignée, le Duché de Berry fut, auec les autres qu'il possedoit en France, reüny à la Couronne en l'an mil cinq cens quatre vingts quatre par le Roy Henry troisiéme frere de ce Duc FRANCOIS. *An de IESVS CHR.* 1584.

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE DIX-NEVFIESME.

LES DVCS DE BOVRGONGNE Comtes DE FLANDRES, D'ARTOIS, & de Bourgongne Palatins.

Depuis l'an de Salut MCCCLX. iusques à l'an MCCCCXXCIII.

Les derniers Ducs DE BOVRGONGNE *portoient pour Armes* DE FRANCE, *à la bordure componnée d'argent & de gueules. Depuis ils escartelerent des mesmes Armes, & des anciennes de Bourgongne, qui sont, Bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules; & sur le tout de* FLANDRES, *qui est d'or au Lion de sable, armé & lampassé de gueules.*

TABLE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DES DERNIERS DVCS DE BOVRGONGNE.

26. IEAN Roy DE FRANCE, fils du Roy PHILIPPES VI. dit DE VALOIS.

27.	CHARLES V. Roy DE FRANCE.	PHILIPPES DE FRANCE Duc de BOVRGONGNE & Comte de FLANDRE, dit le HARDY.

28.	IEAN Duc de BOVRGONGNE Comte de Flandre & d'Artois eut vn fils & six filles.	ANTOINE de Bourgongne Duc de BRABANT. *	PHILIPPES de Bourgongne Comte de NEVERS. *	MARGVERITE Comtesse de Hainaut. MARIE Duchesse de Sauoye. CATHERINE Archiduchesse d'Austriche. BONNE de Bourg.

29.	PHILIPPES, dit le Bon, Duc de BOVRGONGNE, & Côte de Flandre.	MARGVERITE Duchesse de Guyenne.	CATHERINE de Bourgongne.	MARIE Duchesse de Cleues.	ISABEL Côtesse de Penteure.	AGNES Duchesse de Bedfort.	AGNES Duchesse de Bourbon.

30.	ANTOINE de Bourgongne.	IOSSE de Bourgongne.	CHARLES Duc de BOVRGONGNE Comte de Flandre.	ANTOINE Bastard de Bourgongne.	BAVDOVIN Bastard de Bourgongne.

31. MARIE DE BOVRGONGNE Duchesse de Brabant, Comtesse de FLANDRE.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr.

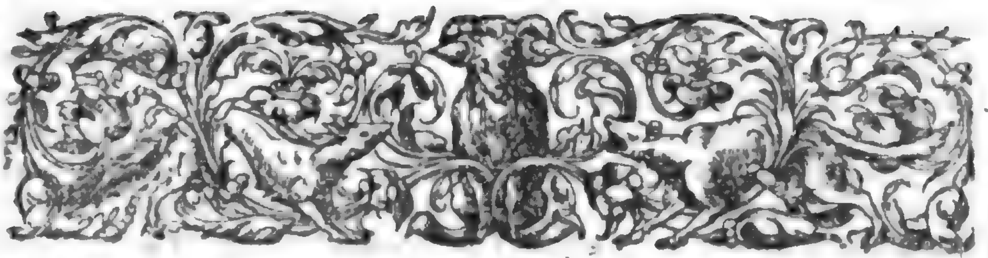

BOVRGONGNE. Escartelé au 1. & 4. de FRANCE, à la bordure componnée d'argent & de gueules. Au 2. & 3. bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueules, qui est l'Escu des anciens Ducs de BOVRGONGNE.

B

BOVRGONGNE. Party de FLANDRE, qui est d'or au Lyon de sable armé & lampassé de gueules.

27. PHILIPPES DE FRANCE

DEVXIESME DE CE NOM, DVC de BOVRGONGNE, *Pair de France, Comte de Flandre, d'Artois, de Bourgongne Palatin, de Neuers, de Retel, d'Estampes & de Gien, Sire de Salins & de Malines, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en Picardie & en Normandie, surnommé* LE HARDY.

C

CHAPITRE PREMIER.

1360. Es quatre derniers Ducs de Bourgongne, sortis de la Maison de France, ont possedé tant de Duchez & de Comtez, & ont esté si puissants, qu'ils égalerent, mesme surpasserēt en Seigneuries, en richesses & pouuoir plusieurs Roys; & semble, que pour comble de grandeur il ne leur defailloit que le titre & le nom Royal. Ils furent de grand cœur, hardis & vaillans Princes; mais ambitieux outre mesure. Ce Duc PHILIPPES, qui donna commencement à cette seconde Branche de Ducs, estoit dernier fils de Iean II. Roy de France & de Bonne de Luxembourg sa premiere femme; Il nasquit à Pontoise le xv. de Ianuier MIL TROIS CENS QVARANTE VN, non pas en l'an MCCCXXXIV. ainsi qu'aucuns Historiens Flamans écriuent. L'vne des raisons qui luy firent meriter le surnom de HARDY, fut, Que d'vne merueilleuse hardiesse & resolution il combatit contre les Anglois pour la defense de l'Estat, & du Roy son pere à la bataille de

Froissart. Du Tillet. Du Chesne. Sa naissance. 1341. P. Heuter. de reb. Burgund. l. 1.

Digitized by Google

BOVR-GONGNE. Poitiers, en laquelle il se trouua, encore qu'il n'eust atteint qu'enuiron seize ans. Il y fut blessé & pris, comme le pere, & de là conduit en Angleterre, où il demeura long temps prisonnier. Ans de I. Chr.

Au Tresor de Fr. L. Bourgongne 3. c. 13. Le Duché de Touraine luy auoit esté premierement donné en Apanage. Portant ce titre l'Empereur Charles IV. Roy de Boheme, qui l'atouchoit de proximité de lignage à cause de sa mere, luy donna le Comté Palatinat de Bourgongne & à ses hoirs, pour le tenir à foy & hommage de l'Empire, le Comté estant lors vacant, ainsi qu'il est exposé par les Lettres de l'inuestiture qui fut faite à Nuremberg en presence des Electeurs de l'Empire l'an MCCCLXII. 1362.

L. Golut Hist. du Comté de Bourg.

Au Tresor des Chartes de Fr. L. Bourgongne 3. c. 13. & Bourg. 7. c. 34. Par autres Lettres données à Germigny sur Marne le VI. de Septembre MCCCLXIII. le Roy Iean, quelque temps apres qu'il fut sorty de sa prison d'Angleterre, luy donna en Apanage le Duché de Bourgongne, & portent ses Lettres, Qu'aduenant le decés de PHILIPPES sans hoirs procreez de luy, le mesme Duché retournera au Roy de France & sera vny à la Couronne. Sa Maiesté luy donne aussi ce qui luy appartenoit à ce Comté de Bourgongne; Le Duché estoit vacant par le decés sans enfans d'vn autre ieune Prince de la lignée Royale, qui fut PHILIPPES, premier de ce nom & dernier de la Branche des anciens Ducs de Bourgongne, sortis du Roy Robert. Par ce moyen le Duché de Touraine fut retiré des mains de nostre PHILIPPES, que le pere establit aussi premier Pair de France. Il l'affectionnoit sur tous ses autres enfans, pour ce qu'à la Iournée de Poitiers il auoit couru mesme fortune que luy, comme il a esté remarqué & y auoit rendu preuue de son magnanime courage: ce que le Roy reconnoist par les Lettres d'Apanage. 1363. B

Annales de France. Le Roy Charles V. son frere lors qu'il fut sacré & couronné luy confirma cét Apanage. En la ceremonie faite à Reims le nouueau Duc tint la place de Doyen des Pairs de France. Il l'establit aussi enuiron ce temps son Lieutenant general aux dioceses de Lyon, d'Authun, de Chaalon & de Mascon, & en tout le Duché de Bourgongne. 1364.

P. Heuterus. I. Marchantius. Em. Sueiro. Au Tresor de France. Or PHILIPPES desirant prendre vne haute alliance, tourna ses affections sur MARGVERITE DE FLANDRES, fille vnique de Louis III. Comte de Flandres, dit de Male, & de Marguerite de Brabant son espouse. On l'estimoit le plus riche party de l'Europe; estant heritiere presomptiue des Comtez de Flandres, de Bourgongne, d'Artois, de Neuers, de Retel & d'autres grandes Seigneuries, à cause du Comte Louis son pere, & du chef de sa tante maternelle Ieanne luy deuoient escheoir les Duchez de Brabant, de Lothier (ou basse Lorraine) de Limbourg & le Marquisat d'Anuers. MARGVERITE auoit en premieres nopces espousé ce Philippes dernier Duc de Bourgongne de sa Branche, dont nous auons parlé, & depuis elle fut accordée par son pere à Edmond, dit de Cantorbery, l'vn des fils d'Edoüard III. Roy d'Angleterre. Mais Marguerite de France Comtesse de Bourgongne & d'Artois, sage & prudente Princesse, mere du Comte Louis, le détourna de cette alliance (craignant que l'Anglois mist encores vn pied plus ferme en France) & disposa le Comte de prendre plustost l'Alliance du Prince François, qui estoit de mesme Sang, de mesme Nom, Armes & qualité, que son premier espoux mort sans enfans, circonstance d'autant plus remarquable, que, peut estre, elle ne s'est iamais rencontrée en autre Famille. C

L. Golut l. 6. des Mem. de la Franche Comté de Bourg.

Au Tresor de Fr. L. Bourg. 4. c. 11. & 12.

Le mariage fut traité à Paris le XXI. de Mars MCCCLXVI. Par les conuentions MARGVERITE fut doüée de quatorze mil liurées 1366.

Digitized by Google

An de Iesus Chr. de terre aux Duché de Bourgongne & Comtez d'Artois & de Bolongne. Elle deuoit auoir en dot de ses pere, mere, & ayeule cent mil liurées de terre aux Comtez de Bourgongne, de Champagne, de Neuers & de Retel: & parce que les futurs conioints estoient encores en puberté, le mariage fut differé iusques en l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-NEVF le XII. d'Auril. Par les conuentions d'iceluy on stipula aussi, que les villes d'Orchies, de l'Isle & de Doüay, que possedoit le Roy Charles V. (à l'instance duquel l'alliance fut concluë) seroient inseparablement reünies à la Flandre; le Roy demeurant quitte vers le Flaman de notables sommes de deniers. Le XIX. de Iuin ensuiuant les nopces furent magnifiquement celebrées dans la ville de Gand.

Sommaire. 1369. — BOVRGONGNE. — *Du Tillet. Sanderus. Froissart.*

Mais le Prince François n'entra pas si tost en possession du Comté de Flandres & des Terres adiacentes, ains seulement en l'an MCCCXXCIII. ou quatre-vingts quatre selon la suputation ancienne, auquel temps le Comte Louis pere de la Princesse finit ses iours.

1383. — *Meierus. Marchantius.*

B PHILIPPES cependant resista courageusement aux efforts des Anglois, quand ils s'acheminerent dans la Picardie & l'Artois sous la conduite de Iean Duc de Lancastre, & lors que le mesme Duc & celuy de Bretagne, confederé auec l'Anglois, passerent d'Angleterre en France auec vne armée de vingt mil hommes, sur laquelle, sans combattre, PHILIPPES eut la victoire par sa prudence & dexterité; comme il auoit eu auparauant en Forests sur d'autres troupes Angloises. Il ne les espargna non plus, quand il assista, dans les Prouinces de Poictou, d'Aunis & de Saintonge, son frere le Duc de Berry.

Enuiron ce temps, Charles V. indigné contre le Roy de Nauarre Charles II. son beau-frere, Prince d'esprit remuant, qui s'estoit aussi allié de l'Anglois, commanda au Duc PHILIPPES de s'emparer de ses places de Normandie; qu'il fit pour la pluspart démanteler.

Il fut encores estably en Picardie Chef d'vne armée, qui prit Ardres sur l'Anglois. C'estoit lors que le Monarque son frere auoit sur les bras cinq armées, qu'il luy falloit entretenir; & elles épuisoient tellement ses finances, qu'à peine pouuoit-il y satisfaire. Mais nostre Duc de Bourgongne non seulement hardy & valeureux aux combats, mais encore tres-liberal, employoit le sien propre pour le secourir & l'Estat; ce qui C luy acquit d'autant plus de gloire, que les Ducs d'Anjou & de Berry ses freres estoient aucunement blasmez d'auarice, & de fouler d'impositions ceux qui estoient sous leur gouuernement. Il assista aussi de ses forces le Comte de Flandres son beau-pere qui estoit assailly par ses suiets reuoltez. *Vignier.*

1380. Cependant le decés de Charles V. estant aduenu, laissant Charles VI. son successeur & Louis Duc de Touraine ses fils mineurs & encore fort ieunes, ils furent mis, par l'aduis des Estats, sous la garde, nourriture & instruction de ce Duc PHILIPPES, & sous celle de Louis Duc de Bourbon leurs Oncles. Bien tost aprés le nouueau Roy prenant la Couronne à Reims, ce fut en ce temps que PHILIPPES, (vsant de l'auantage & de la prerogatiue que luy auoit acquis sa qualité de Doyen des Pairs de France) ne voulut permettre, que le Duc d'Anjou le precedast au festin Royal, quoy qu'il fust son aisné & Regent en France. De sorte que pour auoir la seance plus honnorable, il se lança brusquement entre le Roy & le Duc d'Anjou & y prit sa place: aucuns estiment, que de cette autre action il remporta le surnom de HARDY. On adiouste cette troisiéme raison, de ce qu'vn Gentil-homme Anglois n'ayant rendu au Roy Iean, pendant sa prison, l'honneur & le *I. Iu. des Vrsins. en l'Hist. de Charles VI.*

BOVRGONGNE. | An de IESVS CHR.

respect qui estoit deu à vn si grand Prince, il luy donna vn soufflet.

Peu d'années aprés ce couronnement PHILIPPES fut aussi Gouuerneur de Picardie & de Normandie. Auquel temps les Flamens s'estant derechef reuoltez contre leur Comte, le Duc son gendre non seulement impetra vn secours du Roy, mais encores obtint de sa Maiesté, qu'elle mesme conduiroit en personne vne armée contre les rebelles, auec laquelle Charles gagna la bataille à Rosebeque.

I. Iu. des Vrsins.

Froissart.

Neantmoins ceux de Gand ne laisserent pas de demeurer obstinez, 1382. ce qui obligea le Roy de faire vn second voyage en Flandres, où il prit la forte ville de Dam, & pressa tellement les Gandois, qu'ils furent contraints de demander la paix. Ils auoient en leurs rebellions esté secourus par les Anglois: PHILIPPES se proposa d'en auoir la raison, & par mesme moyen asseurer ses Estats, ayant persuadé le Roy son neueu d'enuoyer vne puissante armée nauale dans l'Angleterre sous la conduite de Iean de Vienne Admiral de France, qui se ioignit aux Escossois: Et quelque temps aprés, aussi à son induction, fut dressée vne autre armée par les François pour aller encore ietter le trouble en Angleterre, comme les Anglois l'apportoient en France; mais le Duc de Berry rompit le coup. B

Les Anglois deliurez de la crainte qu'ils auoient d'vne telle entreprise, susciterent aussi le ieune Guillaume Duc de Gueldres de declarer la guerre à Ieanne Duchesse de Brabant, sçachant, que le Duc de Bourgongne & les François ne manqueroient pas de la defendre, veu que la Duchesse de Bourgongne estoit sa niece & presomptiue heritiere. En cette guerre le Duc de Gueldres fut si temeraire, que de défier le Roy Charles VI. Mais voyant les François en campagne auec vne armée 1388. de cent mil hommes, touché de repentance, il fut contraint de se rendre à la mercy du Roy, & obtint le pardon à la priere mesme du Duc de Bourgongne son ennemy. Lequel, meu de pitié de tant de calamitez, que la guerre contre les Anglois apportoit à la France, desira plusieurs fois d'y voir la Paix establie, & souuent confera auec eux des moyens pour y paruenir.

Aprés qu'il eut pacifié le differend, qu'il auoit auec l'Archeuesque C de Besançon, il receut en Bourgongne fort honorablement le Roy CHARLES VI. son neueu s'en allant en Auignon, & comme il 1389. auoit volonté de l'accompagner en ce voyage, luy & le Duc de Berry son frere furent licentiez de la Cour, sous ce pretexte, qu'estans vieils, ils deuoient penser à se reposer. PHILIPPES creut ce congé luy auoir esté donné à la suscitation de son neueu Louis Duc de Touraine frere du Roy, qui desiroit attirer à soy le maniement & la conduite des affaires publiques; & dés ce temps commença la premiere ialousie & querelle d'entre ces deux puissantes Maisons d'Orleans & de Bourgongne, querelle accruë par nouuelles iniures, qui embraserent les cœurs de ces deux Princes; mesmement à cause de la poursuite que fit Louis frere du Roy, de faire entreprendre à sa Maiesté la guerre contre le Duc de Bretagne, cousin germain de la Duchesse de Bourgongne, & d'ailleurs fort affectionné par PHILIPPES le Hardy. Qui eut aussi desplaisir, de ce que ce ieune Duc Louis auoit pris le gouuernement & mesme la ioüissance du Duché de Luxembourg à luy engagé par le Duc de ce pays, sur lequel Duché PHILIPPES auoit des pretentions à cause de sa femme, & desiroit le ioindre à ses Estats, comme il le fut depuis. Le Duc de Bourgongne estoit aussi indigné, de ce que Louis fit Ligue auec le Duc de Gueldres son ennemy.

L. Golut Hist. du Comté de Bourgongne.

Mais

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. Mais ce qui dauantage augmenta leur ialousie funeste aux deux Maisons & à toute la France, fut que le Duc de Bourgongne rentra au gouuernement des affaires, & auec le Duc de Berry son frere fut par les Estats de France assemblez à Paris, nommé & declaré Regent aprés le BOVRGONGNE. *Iuu. des Vrsin Froissart.*
1391. desastre de la maladie & du trouble d'esprit auquel tomba le Roy allant en Bretagne. Car Louis deuenu Duc d'Orleans, & se voulant preualoir de la proximité de lignage dont il atouchoit le Roy, plus grande que n'estoit pas celle du Bourguignon, pretendoit estre fondé d'auoir
1392. cette eminente charge de Regent. Il receut donc vn tel mescontentement d'en estre exclus, qu'il continua de dresser des pratiques contre le Duc PHILIPPES, mesmes amena iusques deuant Paris le Duc de Gueldres auec des forces, ausquelles son aduersaire se voulant opposer, ils furent prests de venir aux mains, & y eust eu vn plus grand des- *P. Heuterus.*
1402. ordre sans la Reyne & les Ducs de Berry & de Bourbon; qui s'interposerent & rangerent à quelque accord les esprits vlcerez de ces deux grands Princes.

B La dissension toutesfois & les rancunes continuerent tousiours, mesmement depuis que le Roy eut donné au Bourguignon pareil pouuoir, qu'il auoit quelque temps auant attribué au Duc Louis son frere de la Surintendance des finances, & lors qu'aprés le decés du Duc de Bretagne Iean IV. le Roy ayant enuoyé en ce pays le Duc PHILIPPES, il negotia si heureusement les affaires, qu'il fournit les places de cette Prouince de garnisons Françoises, prit la garde des enfans mineurs du Prince Breton, & les fit venir en la Cour du Roy, pour y estre éleuez; à quoy Louis Duc d'Orleans, auparauant aussi enuoyé en Bretagne à mesme fin, n'auoit peu paruenir. *Monstrelet. D'Argentré Hist. de Bret.*

Cependant PHILIPPES sentant approcher le dernier periode de sa vie, & voulant aprés sa mort laisser la paix & la concorde entre ses enfans; desirant d'ailleurs maintenir la grādeur de sa Maison & y pouruoir; luy & la Duchesse sa femme firent partage entre eux des grandes Seigneuries qu'ils possedoient. A Iean leur aisné ils laisserent les deux Bourgongnes, Salins, le Comté de Flandre; les villes d'Alost, de Tenremonde, & de Malines, auec le Comté d'Artois; ils voulurent, qu'il iouïst du Duché de Bourgongne aprés la mort du pere, comme aussi des autres terres aprés le decés de la mere, & qu'alors il quitteroit le Comté de Neuers & la Baronnie de Donzy. Ils laisserent à Antoine le Duché de Brabant, la Seigneurie d'Anuers, le Duché de Limbourg & les terres d'outre-Meuse, à condition qu'en iouïssant il laisseroit les Comtez d'Artois & de Retelois, à luy donnez en mariage. Philippes eut les Comtez de Neuers, & de Retel; & outre Donzy, Chasteau-Renaud, auec les terres de Champagne; Aprés la mort de la mere il eût aussi Estampes, Dourdan, & Gien, au cas que Iean Duc de Berry decedast sans masles, & s'il en laissoit, Philippes auroit Monreal au Comté de Bourgongne, Chastel-Guyon & quelques rentes. La Duchesse de Luxembourg & de Brabant, en consideration du mariage d'Antoine de Bourgongne & de Ieanne de Luxembourg, ratifia ce partage en l'an *Au Tresor de France. Layette Appanages des enfans de France.*
1401. MCCCCI.

1390. Ce Duc PHILIPPES de Bourgongne au mois de May MCCCXC. acquit de Iean Comte d'Armagnac & de Bernard d'Armagnac son frere le Comté de Charolois mouuant du Duché de Bourgongne, auec les villes, & Chasteaux de Charolles, du Mont S. Vincent, de Dondain, d'Artus, de Seuigné, de Sauuement, de Parcy, de Toulon sur Aux, de Perrecy & Brauigny; pour soixante mil francs d'or, Guerin Sire d'Ap- *Au Tresor de France, Layette Bourgongne titr. 18.*

chier ſtipulant pour les vendeurs. Le contract portoit ; Que Bernard d'Armagnac auoit lors à ſe transporter en Aragon, afin de faire guerre au Roy d'Aragon, pour Iean d'Armagnac ſon frere, qui auoit l'action d'Iſabel fille & heritiere du Roy de Maiorque

Au Treſor, Layette cottée Iean Duc de Berry.

Iean Duc de Berry frere de ce Duc PHILIPPES luy donna le Comté d'Eſtampes, & les villes de Gien & Dourdan, par Lettres du mois de Ianuier MCCCXXCVII.

Au meſme Treſor Layette cottée Teſtamens des Roys & des Grands.

Par le Teſtament, que le meſme Duc PHILIPPES fit dans Arras, le XIII. de Septembre, l'an MCCCXXCVI. il ordonna ſa ſepulture 1386.
dans l'Egliſe des Chartreux lez Diion, qu'il faiſoit lors conſtruire. Voulut, que Guy Sire de la Tremoüille ſon Chambellan, Guillaume de la Tremoüille ſon frere, & le Sire de Sully fuſſent enterrez à ſes pieds. Defendit eſtre faite grande ſolemnité à ſes funerailles. Ordonna la fondation des Chartreux du meſme lieu de Diion, & aprés auoir diſpoſé de ſes ioyaux & pierreries : il adiouſte (pour conſeruer la paix entre ſes enfans) Que Iean ſon aiſné, lequel par traité de mariage auec la fille du Duc Aubert de Bauiere, luy deuoit ſucceder au Duché & Comté de Bourgongne & au Duché de Brabant, ſeroit auſſi Comte de Flandre, B
à la charge de renoncer au Comté de Neuers, dont il iouïſſoit, & à la Baronnie de Donzy : Voulut, qu'Antoine ſecond fils euſt aprés le decés de ſa mere, les Comtez d'Artois & de Retelois, de Niuernois, & Donzy : Laiſſa à ſa fille Marguerite Comteſſe d'Oſtreuant la ſomme de cinquante mil liures.

Des Vrſins. Paradin. Vignier. Golut. Hater. Du Cheſne. Sueyro. Meierus.

En fin le Duc PHILIPPES s'acheminant pour voir la Ducheſſe de Brabant, fut ſurpris d'vne maladie à Halle en Hainaut auec telle violence, qu'il y finit ſes iours le XXVII. d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE, eſtant aagé de ſoixante-quatre ans ; & non pas Sa mort 1404.
de ſoixante & dix, comme aucuns ſe perſuadent. Son corps fut porté aux Chartreux de Diion, qu'il fonda, comme il a eſté remarqué, & fit magnifiquement conſtruire ; & ſon cœur fut enſeuely à S. Denys. On void dans le Chœur de la meſme Egliſe des Chartreux la magnifique ſepulture de ce Duc en marbre noir, auec ſon effigie de marbre blanc, ayant ſur la teſte le chapeau Ducal de cuiure doré, & en ſa main vn baſton finiſſant en Sceptre.

Ce fut vn vaillant, ſage, & prudent Prince, de grand courage, courtois, & gracieux. Il aimoit la Iuſtice, eſtoit continent en toutes C
choſes, meſmement au regard des femmes, & fut ſi puiſſant, que les Papes, (qui de ſon temps tenoient leur Siege en Auignon) l'Empereur Sigiſmond, les Roys de Caſtille, & d'Eſcoſſe, & autres grands Princes eurent recours à luy, & le requirent de ſecours à leur beſoin, qu'il leur octroya. Mais il eſt repris d'auoir eſté diſſimulé, ſoupçonneux, & trop partial pour l'Antipape. Il eſtoit beau Prince, de haute ſtature, auoit le corps nerueux & bien proportionné, le viſage & les eſpaules larges, la face guerriere, les yeux noirs, & le nez aquilin.

Iac Marchantius in Flandria.

Au Catalogue des Conneſtables.

Iean le Feron luy donne place entre les Conneſtables regnant Charles VII. Ce qui n'eſt point, par ce que nul Hiſtorien du temps, ny autre ne le remarque. Auſſi ne luy eſt elle donnée par aucuns titres. D'ailleurs il n'a point veu Charles VII. Roy.

I. Meier.

La Ducheſſe MARGVERITE ſa femme eſt loüée de chaſteté & de modeſtie. Elle repreſentoit le Comte ſon pere non ſeulement de traits de viſage, mais encores en quelque façon de naturel, parce qu'elle eſtoit hautaine, ſuperbe, rude, & difficile à ceux qui luy déplaiſoient, iuſques à ſe porter à la vengeance ; humeurs que ſon mary téperoit ſagemẽt, defe-

Ans de IESVS CHR. | BOVRGONGNE.

rant beaucoup à sa pudicité, à la grandeur de ses moyens, à l'amitié reciproque qu'ils se portoient, laquelle fut confirmée par trente-six ans de leur mariage passé en concorde, & par le gage commun de plusieurs enfans. D'autant que PHILIPPES auoit laissé de grandes debtes creées à cause des difficiles guerres qu'il supporta, & parce qu'il auoit esté fort liberal, cette Princesse sa vefue (suiuant la forme obseruée en ce temps-là) se deceignit sur le tombeau du Duc, declarant, qu'elle ne vouloit participer aux meubles & acquests par luy delaissez, moyennant qu'elle fust quitte & déchargée de payer les debtes. Elle mourut en *Froissart.*
1405. son Hostel d'Arras à Paris le seiziéme iour de Mars, l'an MIL QVATRE CENS ET CINQ auant Pasques, & fut enterrée en la ville de l'Isle dans l'Eglise de Nostre Dame en la Chapelle de S. Pierre, où gisent aussi aucuns Comtes de Flandre ses ayeux. Elle estoit aagée d'enuiron cinquante-six ans. Car sa naissance fut le quinziéme d'Auril l'an MIL *Haraus in Histor. Brab.*
1350. TROIS CENS CINQVANTE.

B

ENFANS DE PHILIPPES LE HARDY DVC de Bourgongne, & de MARGVERITE DE FLANDRE sa femme.

28. IEAN DVC DE BOVRGONGNE & Comte de Flandre, dont l'Eloge est en suite.

28. ANTOINE DE BOVRGONGNE Duc de Brabant; la posterité duquel est cy-aprés déduite au Liure XX. de cette Histoire, où se voyent aussi les enfans du Prince qui suit.

28. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Comte de Neuers, continua pareillement la lignée.

1. mariage.
1385.
28. MARGVERITE DE BOVRGONGNE Comtesse de Hainaut & de Hollande fut mariée en l'an MIL TROIS CENS QVATRE VINGTS ET CINQ, auec GVILLAVME DE BAVIERE, fils aisné & successeur d'Albert Duc de Bauiere, Comte de Hainaut, Hollande & Zelande, & Seigneur de Frise, qui estoit fils

C

de l'Empereur Louis de Bauiere. Charles VI. assista à la solemnité des nopces faites dans Cambray, lors de laquelle il fit vne ferme alliance auec ce Comte, qui promit de le secourir & de se ioindre auec luy pour faire la guerre aux Anglois. Le mesme Comte estoit lors veuf de Marie, fille du Roy Charles V. de laquelle il n'eut en-
1417. fans, & mourut à Bohain l'an MIL QVATRE CENS DIX-SEPT. Il gist en l'Eglise des Cordeliers de Valenciennes.

BAVIERE HAINAVT. Lozengé d'argent & d'azur de vingt-vne pieces en bande, qui est BAVIERE. Escartelé de HAINAVT, qui est aussi escartelé. Le 1. & 4. d'or au Lyon de sable qui est de FLANDRE. Le 2. & 3. d'or au Lyon de gueules, qui est de HOLLANDE. Party de BOVRGONGNE, comme cy-dessus.

De cette Princesse MARGVERITE de Bourgongne sa seconde femme (laquelle estant vefue de luy pretendit la succession de Philippes de Bourgongne Duc de Brabant son neueu) il delaissa vne seule fille, qui fut Iacqueline de Bauiere Comtesse de Hollande, Zelande, & de Hainaut mariée quatre fois. La premiere, auec Iean de France Dauphin de Viennois. La seconde, auec Iean de Bourgongne Duc de Brabant son cousin, frere aisné de Philippes cy-dessus mentionné, du viuant duquel second mary, au preiudice des loix de la religion Orthodoxe, elle espousa Homfroy Duc de Glocestre frere de Henry V. Roy d'Angleterre; finalement elle espousa clandestinement François de Borselle Cheualier du

Digitized by Google

BOVRGONGNE. pays de Zelande; lequel estant arresté prisonnier par le commandement de Philippes le Bon Duc de Bourgongne, Iaqueline sa femme, pour obtenir sa liberté, fut contrainte de ceder au Duc ses pays de Hainaut, Hollande, & Zelande. Ce qu'elle fit d'autant plustost, qu'elle n'auoit point d'enfans. Ans de IESVS CHR.

SAVOYE. De gueules à la Croix pleine d'argent. Party de BOVRGONGNE.

28. MARIE DE BOVRGONGNE estant encore fort ieune son mariage fut traité en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SIX, aprés auoir obtenu dispense du Sainct Siege, auec AME' VIII. Comte de SAVOYE, luy estant aussi en bas aage; Il estoit fils aisné du Comte Amé VII. & de Bonne de Berry. Le mariage fut consommé en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS TREIZE, ou bien au commencement du siecle suiuant, ainsi qu'a écrit vn Autheur de ce temps. Plusieurs enfans sortirent de cette alliance. 1386. Son mariage. 1393.

Pingonius. *Paradin.*

Pour la tutelle de ce Duc Amé il y eut de grands differens entre sa mere Bonne de Berry, son ayeule, & les Princes du Sang de Sauoye. Aprés le decés de MARIE de Bourgongne AME' se fit d'Eglise, & fut éleu Pape l'an MCCCCXXXVIII. au Concile de Basle, & nommé Felix V. Mais neuf ans aprés son élection, meu d'vn sainct desir de faire cesser le schisme & la diuision, qui estoit en l'Eglise à cause de l'élection de deux Papes, vn autre ayant esté éleu, il quitta cette supreme dignité à Nicolas V. & se contenta d'estre Cardinal & Legat du S. Siege, puis mourut à Geneue estant aagé de soixante-huict ans, en l'an MCCCCLI. La Comtesse MARIE sa femme estoit decedée long temps auparauant, & dés l'an MIL QVATRE CENS HVICT le sixiéme iour du mois d'Octobre, & fut inhumée en l'Abbaye de Haute-combe en Forests. 1438. B 1451. 1408.

Menod aux Alliances de France & de Sauoye.

Ce Duc Amé eut nombre d'enfans de MARIE DE BOVRGONGNE son espouse. L'aisné fut Amé Prince de Piémont, qui fiança Anne fille de Iean Roy de Cypre de la Maison de Lesignan, mais il mourut auant que de l'épouser. Louis Duc de Sauoye deuxiéme fils prit en mariage la mesme Princesse Anne de Cypre. Philippes Comte de Geneue troisiéme fils mourut sans auoir esté marié; deux Antoines iumeaux decederent en ieunesse. Marie de Sauoye fille aisnée épousa Philippes Marie Duc de Milan, Marguerite fut Reyne de Sicile par son mariage auec Louis III. Roy de Sicile & Duc d'Aniou; Bonne de Sauoye fut conioincte auec François de Bretagne Comte de Montfort fils aisné de Iean Duc de Bretagne. C

B. d'Argentré Hist. de Bretagne.

AVSTRICHE. De gueules à la fasse d'argent. Party de BOVRGONGNE.

28. CATHERINE DE BOVRGONGNE a esté alliée par mariage en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS TREIZE, auec LEOPOLD IV. du nom Duc D'AVSTRICHE & Comte de Tyrol, surnommé le Gras & l'Orgueilleux, qui eut pour pere Leopold III. lequel estoit fils de l'Empereur Albert premier du nom. Froissart faisant mention du voyage, que Iean de Bourgongne Comte de Neuers frere de Catherine fit en Hongrie, en l'an mil trois cens quatre-vingts quinze, dit; que passant par le pays d'Austriche il y fut bien recueilly par le Duc, dont le fils aisné Othes auoit Marie de Bourgongne épousée (ainsi ieunes qu'ils fussent) fille au Duc de Bourgongne & sœur germaine de ce Iean de Bourgongne Chef de l'entreprise: qui sont les termes dont vse Son mariage. 1393. 1395.

Gerard de Roo Histor. Austriaca. *Froissart.*

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. l'Historien. Mais on recueille de l'Histoire de la Maison d'Austriche, & des titres de celle de Bourgongne, que Froissart se méprend appellant Leopold, Othes, & Catherine son espouse, Marie. BOVRGONGNE.

1410. Ce Duc Leopold IV. mourut à Vienne en Austriche, l'an M. CCCCX. & gist dans l'Eglise de S. Estienne du mesme lieu. Plusieurs escriuent, qu'il ne laissa aucuns enfans de CATHERINE de Bourgongne, excepté Lazius, qui dit, qu'elle eut vne seule fille femme du Comte de Goricie.

Sa mort. 1399. 28. BONNE DE BOVRGONGNE fut accordée à Iean fils de LOVIS II. Duc de Bourbon; mais elle ne l'espousa, & mourut le x. de Septembre MCCCXCIX. dans Arras, où elle gist. Son Epitaphe la nomme Bonne d'Artois.

B

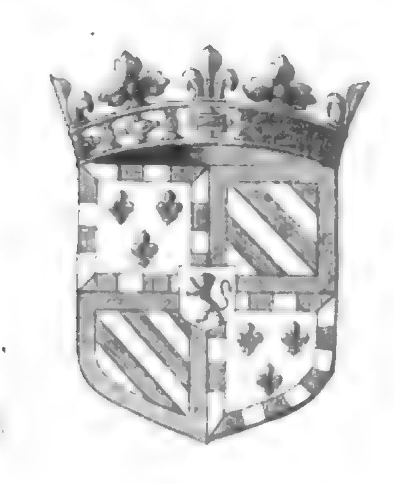

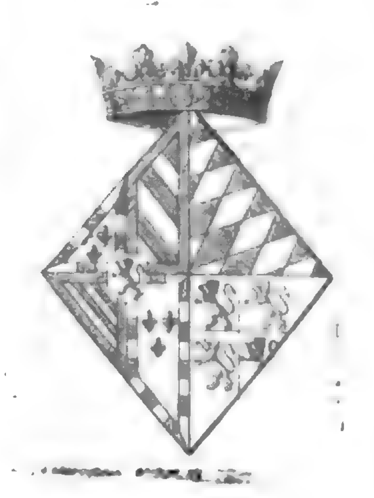

BOVRGONGNE. Escartelé au 1. & 4. d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueules. Au 2. & 3. bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueules. Sur le tout de FLANDRE.

BAVIERE-HAINAVT. Escartelé, au 1. & 4. DE BAVIERE, qui est lozengé d'argent & d'azur de 21. pieces mises en bande. Au 2. & 3. contre-escartelé, au 1. & 4. d'or au Lyon de sable, qui est DE FLANDRE; au 2. & 3. d'or au Lyon de gueules, qui est DE HOLLANDE.

28. IEAN

C

DVC DE BOVRGONGNE, COMTE de Flandre, d'Artois & de Bourgongne Palatin, surnommé Sans-peur.

CHAPITRE II.

1404. *Sa naissance.* 1371. CE Prince estoit fils aisné de Philippes, surnommé le Hardy, Duc de Bourgongne, & de Marguerite Comtesse de Flandre sa femme, laquelle accoucha de luy dans la ville de Diion le vingt-huictiéme iour de May, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE ET ONZE; Il fut leué sur les fonts de baptesme par Iean Duc de Berry son oncle paternel; & par Iean Roger Euesque de Carpentras enuoyé à cét effet par le Pape Gregoire XI. Marguerite de France Comtesse de Bourgongne sa bisayeule maternelle fut maraine. Charles d'Alençon Archeuesque de Lyon le baptisa. *Annales de France.* *P. Heuterus.*

Le Duc son pere le voyant estre d'vn esprit inquiet & martial, aprés qu'il eut par quelque temps suiuy le penible exercice de la guerre, &

Digitized by Google

 qu'à l'aage de douze ans seulement il l'eut accompagné contre les Flamens reuoltez & les Gueldrois, estima, que pour aucunement alentir son feu trop ardent & temperer cette humeur hautaine & presomptueuse, il n'y auoit moyen plus propre, que de le marier; cela fut cause, qu'en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET CINQ il luy fit prendre alliance auec MARGVERITE DE BAVIERE, fille d'Albert de Bauiere Comte de Hainaut, Hollande & Zelande, & de Marguerite de Silesie sa femme, & petite fille de l'Empereur Louis de Bauiere. Le mariage auoit esté traité à Cambray, le vingt-sixiéme iour de Ianuier, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS QVATRE. Au mesme temps du mariage la sœur de ce Duc IEAN, alors qualifié Comte de Neuers, qui fut son premier titre, espousa Guillaume Comte de Hainaut, frere de Marguerite sa femme. Ces mariages furent faits à la poursuite de Ieanne Duchesse de Brabant tante de la Duchesse de Bourgongne, mere de ce Duc IEAN. Les nopces celebrées à Cambray auec appareil Royal furent honorées de la presence du Roy Charles VI.

Ans de Iesvs Chr. — *Son mariage* 1385. — *Du Tillet.* — B

Depuis ce temps le Comte de Neuers vescut assez tranquillement dans la Cour du Duc son pere, iusques à ce qu'en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS ET QVINZE, estant meu du sainct desir de faire la guerre aux Princes Infideles, qui faisoient vn grand progrés dans l'Europe, il conduisit vne puissante armée en Hongrie contre eux au secours du Roy Sigismõd, & voulut le pere, qu'il fust guidé & accompagné en cette genereuse entreprise de deux experimẽtez Chefs de guerre, qui furent Enguerrand VI. Sire de Coucy, & Guy V. Seigneur de la Tremoüille. Mais le succés de l'expedition fut si mal-heureux, que par la temerité d'aucuns l'armée Chrestienne estant miserablement défaite deuant Nicopolis en Misie, cela donna vn autre aduantage aux Infideles. Entre les Princes & Seigneurs demeurez prisonniers fut le Comte de Neuers, qui n'obtint sa liberté, qu'en payant vne grosse rançon. L'Infidele auoit mis en deliberation de le faire mourir; mais vn vieil Astrologue seruit beaucoup à sa deliurance, ayant dit au Tyran Baiazet; Qu'il feroit bien de renuoyer ce Prince; d'autant qu'il deuoit causer la mort de plus de Chrestiens, que toute la gent Mahumetane n'en pourroit faire mourir. De fait la fin tragique de Louis Duc d'Orleans, de laquelle ce Duc de Bourgongne fut l'autheur, suiuie de la sienne, ayant esté comme deux sources d'vn torrent de sang humain, qui s'écoula par la France en l'espace de prés de cinquante ans, cela semble auoir donné lieu à cette mal-heureuse prediction.

1395. — 1396. — C — *Froissart v. 4. c. 67. & 69. 71. 79 & 80* — *I. Iuu. des Vrsins en l'Hist. de Charles VI.* — *Bonfin. lib. 2. dec. .* — *Naucler.* — *P. Heuter.* — *Vignier.* — *Histoire du Mareschal de Boucicaut, chap. 23. 24. &c.*

Car aprés que IEAN eut succedé non seulement aux grands biens, mais aussi à la rancune & inimitié, que le Duc Philippes son pere portoit à l'Orleanois, qui sembloient estre comme hereditaires & irreconciliables, il se presenta de iour à autre nouueaux suiets de diuision & de partialitez entre les deux Maisons, ce qui contraignit les vns & les autres de faire amas de gens de guerre. Ceux du Duc d'Orleans portoient pour Deuise vn baston noüeux, auec le mot, IE L'ENVY. Celle des Bourguignons estoit vn rabot, voulant signifier; que l'on abbatroit facilement les nœuds du baston Orleanois. Il y auoit pour ame de la Deuise, IE LE TIENS: afin de répondre au mot de leurs ennemis. Les deux armées estant prestes de se combattre deuant Paris, les autres Princes reduisirent prudemment à quelque accord ces esprits tant animez d'ire & de vengeance. Il fut conclu en apparence, les troupes furent licenciées; & les Chefs separez, pour aller en diuers endroits du Royaume,

Annales de France. — *P. Heuter.* — *I. des Vrsins.* — 1405.

Digitized by Google

An de Iesus Chr. le Duc de Bourgongne au Gouuernement de Picardie mettre le siege deuant Calais place importante detenuë par l'Anglois, & le Duc d'Orleans passa contre eux en Guyenne, sans grand effect, & se presenta deuant Bourdeaux. Mais estant bien tost aprés retourné à la Cour, & en mesme temps le Duc IEAN ayant esté commandé par le Roy de licentier son armée, & se retirer en son pays, il se persuada facilement, que la rupture de son entreprise sur Calais auoit esté pratiquée par le Duc d'Orleans son aduersaire, qu'il creut estre ialoux de la gloire qu'il eust peu acquerir, si son dessein eust heureusement reüssi. BOVRGONGNE. *Monstrelet.*

Le Bourguignon prit donc deslors vne mal-heureuse resolution de
1407. faire mourir le Duc d'Orleans : A quoy il sembla estre porté d'autant plustost, qu'il estoit asseuré de la faueur & bien-veillance des Parisiens, lesquels contraints de payer vne imposition inuentée par le Duc d'Orleans, auoient requis le Duc de Bourgongne de les secourir en ce besoin, & par mesme moyen de pouruoir à ce que le Dauphin Louis, & la Reyne Isabel de Bauiere sa mere, que l'on vouloit mener en Guyenne, B fussent retenus dans leur ville. Cette faueur se manifesta dauantage, lors qu'aprés la mort du Duc d'Orleans, que le Duc Bourguignon fit commettre, & qui s'estoit soudainement retiré pour quelque temps, estant de retour à Paris (où au mépris du commandement du Roy il entra accompagné de grandes forces) il y fut receu auec des acclamations de ioye, comme liberateur de la patrie. *Iuu. des Vrsins. Monstrelet. Hutter. Vignier.*

En suite de son retour il eut tel pouuoir, que non seulement il poursuiuit son absolution; mais encore fit defendre le meurtre publiquement par le Docteur Iean Petit, lequel, contre la pieté & le deuoir d'vn Theologien, s'efforça, par vn liure, d'excuser le meurtre & les violentes actions du Duc IEAN DE BOVRGONGNE, au lieu de les dete-
1413. ster. Aussi le Roy par deux de ses Lettres des années mil quatre cens trei-
1414. ze & quatorze, addressées aux Ecclesiastiques de son Royaume, leur commanda de mettre à execution la Sentence de Gerard Euesque de Paris & de l'Inquisiteur de la Foy, donnée contre la doctrine erronée & scandaleuse contenuë en ce liure, auec inionction de le faire brusler, comme tendant à la subuersion des Estats; ce qui fut executé. *Des Vrsins. Monstrelet. Au Tresor de France.*

C Le Duc de Bourgongne d'autre costé, peu de iours auant sa venuë à Paris, passant par Amiens ville capitale de Picardie, dont il auoit le Gouuernement, fit publique profession de son orgueil, ayant mis sur la porte de son logis vn tableau auquel estoient peintes deux Lances en trauers, dont l'vne auoit vn fer émoulu, pour la guerre, & l'autre vn roquet, pour le tournoy; comme donnant le choix ou de la Paix ou de la guerre, & publiant par tout, que non seulement il auoit fait le meurtre, mais qu'il le vouloit & deuoit faire.

En ce temps la Duchesse d'Orleans Valentine de Milan, vefue du defunct & ses enfans ayans fait de grandes plaintes & poursuites pour auoir iustice, quelque promesse qu'on eust faite de leur rendre, elles furent inutiles : d'autant que par le Traitté de Paix conclu à Chartres, le Bourguignon obtint pardon de sa faute. Les Lettres d'abolition du IX. *Annales de France.*
1408. de Mars MCCCCVIII. données à Chartres, portoient ; Que le Duc de Bourgongne demandast pardon au Roy dans l'Eglise Cathedrale de Chartres en la nef d'icelle, le Roy estant accompagné de la Reyne sa femme, des Roys de Sicile & de Nauarre, des Ducs de Guyenne & de Berry, du Cardinal de Bar, du Duc Guillaume de Bauiere Comte de Hainaut, du Duc de Bourbon, du Duc en Bauiere Louis, des Comtes de Mortaing, & d'autres Princes & Seigneurs : mais ceux qui firent le *Au Tresor de Fr. Layette, Bourgongne 4. tit. 20.*

meurtre ne furent compris en l'abolition.

Aprés cela le Duc de Bourgongne trouua moyen de rentrer en son premier credit prés du Roy & de la Reyne. Laquelle oubliant facilement les Princes d'Orleans, qu'elle sembloit auparauant fauoriser, se rangea du tout à l'execution des volontez du Bourguignon, & pour preuue de la grande amitié qu'elle luy portoit, se banda ouuertement pour faire accomplir le mariage du Dauphin Louis Duc de Guyenne son fils, auec la fille aisnée d'iceluy. D'ailleurs, les Parisiens continuerent de l'honorer comme leur protecteur, & ne se fierent plus qu'en luy. Aussi n'eut-il rien plus recommandé, aprés le Roy & le Dauphin, que l'amitié de ce peuple, faisant tout ce qu'il pouuoit pour luy complaire.

Le principal suiet de ses propos estoit de reformer l'Estat, pour paroistre tres-affectionné au bien public. En vn banquet solemnel, où toute la Cour estoit, il donna à ses amis, pour dessert, des Niueaux d'or & d'argent; afin de representer par cette figure, que sa principale affection consistoit à regler les desordres de l'Estat. Il fit commencer par la punition de Iean Seigneur de Montagu Grand Maistre d'Hostel du Roy, & sous pretexte qu'il s'estoit enrichy des deniers publics, le fit decapiter. Mais cela fut entrepris plustost pour se venger de luy, comme soupçonné d'adherer au party d'Orleans, que pour crime qu'il eust commis, dit l'Histoire : En suite pour mesme suiet le Duc fit deposseder de leurs charges les deux principaux Officiers de la Couronne, le Connestable d'Albret & le Chancelier de Corbie.

Heutir. *Des Vrsins.* B

Ainsi les plus clair-voyans dans les intentions du Bourguignon iugeoient bien, qu'il n'auoit pour but principal la reformation de l'Estat, mais de le gouuerner d'authorité absoluë. Ce qui luy excita tellement l'enuie des autres Princes, mesme de Iean Duc de Berry son oncle, qu'il 1410. laissa incontinent son party, pour se ranger à celuy d'Orleans, & s'opposer à cette grandeur inesperée du Duc de Bourgongne, qui auoit plusieurs aduantages sur ses ennemis; l'authorité du Roy & du Dauphin son gendre, la faueur de la Reyne, celle de la ville Capitale du Royaume & des meilleures villes & prouinces ; D'autre part il disposoit des forces de l'Estat, iusques là, qu'il persuada le Roy non seulement de pro- 1411. scrire par Edits rigoureux les Princes confederez ; mais aussi de les aller assieger dans la ville de Bourges.

Monstrelet. C

Que si le Duc de Berry se faschoit de la ruine de sa prouince, le Dauphin n'auoit moins de regret de la desolation publique du Royaume, & s'ennuyant de l'ambition du Bourguignon son beau-pere, on le conseilla de s'aliener de luy & d'entreprendre de faire la Paix, qui fut en fin concluë à sa poursuite; Ainsi les Princes d'Orleans furent remis en gra- 1412. ce, & les Officiers de la Couronne restablis.

Annales de France.

Mais la Paix dura peu, & le trouble recommença, voyant le Duc de Bourgongne, que le Dauphin, auec le titre de Regent, vouloit prendre toute l'authorité, & en auoir l'effet pendant la foiblesse & maladie du Roy. Il fait donc sous main exciter à Paris la populace, qui émeut vne sedition sous la conduite d'vn écorcheur nommé Caboche. Les mutins sont portez à tel excez de fureur, qu'ils font cruellement mourir plusieurs personnes de grande condition, & emprisonnent les autres; pendant lequel orage le Duc autheur du trouble se retire de la Cour, voyant que ces desordres estoient detestez de chacun; En sorte, que ses partisans furent à leur tour aussi mal traittez, qu'auoient esté les Orleanois. Le Roy & le Dauphin les poursuiuent à outrance, les declarent criminels, ils assiegent & prenent Compiegne, Soissons, Laon, & à main armée

Monstrelet. *I. Iuu. des Vrsins.*

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. armée contraignent le Bourguignon de demander la Paix; laquelle fut d'autant plustost concluë par le Traitté d'Arras, qu'on veid l'Anglois descendre en Picardie auec vne grande armée, qui gagna sur les François la bataille d'Azincour, perte suiuie de la mort de plusieurs Princes, mesme de celle du Dauphin Louis aduenuë quelque temps aprés. BOVRGONGNE.

Cela donna suiet au Duc de Bourgongne à de nouueaux desseins de se restablir, n'ayant plus de compagnon pour luy faire teste. Il ramasse tout ce qu'il peut de gens afin de les faire venir à Paris. Mais la Reyne Isabel & le Connestable d'Armagnac grand partisan des Orleanois, ne voulans permettre qu'il y vinst armé, luy font commander par le Roy, de ne s'en approcher. Cependant on met en auant vn accord: le Pape Martin V. s'en mesle, visité à Geneue par le Duc, & à cette fin le Sainct Pere enuoye en France des Cardinaux. Les articles de la paix sont proposez & discutez de part & d'autre. Mais le Connestable d'Armagnac empesche la conclusion du traité. Sur ce le Duc, aprés auoir par quelque temps calé la voile, trouue moyen de ioindre ses desseins & ses entreprises auec ceux de la Reyne contre son propre fils Charles nouueau Dauphin, & depuis Roy, & de se saisir de Paris, où se commit encores vn cruel massacre des Orleanois, entre autres du Connestable d'Armagnac & du Chancelier de Marle, de plusieurs Prelats, Barons, & autres, iusques à trois mil, qu'on appelloit Armagnacs; & en suite le Bourguignon se persuade, qu'il luy est expedient d'entrer en intelligence auec l'Anglois. *Monstrelet 1. vol c. 186.* *P. Menod.* *Monstrelet.* *Des Vrsins.* B 1418.

Neantmoins n'ayant plus pour obiet son ancien ennemy Charles Duc d'Orleans, qui estoit prisonnier en Angleterre, les principaux partisans d'iceluy ayant esté mis à mort ou esloignez de la Cour, il ne desiroit autre chose, qu'vne paix auec le nouueau Dauphin, se promettant, qu'estant reconcilié auec luy, il gouuerneroit autant que iamais. Il met donc encores en auant plusieurs pour-parlers d'accord; Mais pour y paruenir plustost on luy conseille de parlementer auec le Dauphin: iour est pris à Montreau-faut-Yonne, au deuxiéme de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS DIX-NEVF. Ils s'abouchent sur le pont où l'on planta de certaines barrieres, qui estoient entre eux lors qu'ils parlementerent, afin de ne se méfaire. En cette entre-veuë se trouuerent le Comte de S. Paul & autres Seigneurs pour le Duc: & pour le Roy, outre le Dauphin, Taneguy du Chastel, Ambroise de Loré, le President Louuet, le Vicomte de Narbonne, & autres anciens seruiteurs du feu Duc d'Orleans, qui tous auoient iuré la vengeance de sa mort. De faict, comme le Duc se presente, on luy dresse à dessein vne querelle, disant: Qu'il ne rendoit au Dauphin l'honneur qui luy estoit deu, & d'ailleurs qu'il vouloit mettre la main à l'espée. Surquoy du Chastel luy donna d'vne hache vn si grand coup sur la teste, qu'il en mourut aussi tost à l'aage de quarante huict ans. *Histoire MS. du Roy Charles VI.* *Monstrelet.* 1419. *Paradin.* *Des Vrsins.* C *Heuter.* *Vignier.* *Annales de France.* *B. Sueyro.* *Sa mort* 1419.

Mais cette mort fut la consommation du mal-heur de la France. Car le Duc Philippes son fils & successeur heritier de la vengeance, qu'il estima deuoir à la memoire de son pere, ouuertement se fit Anglois. Le corps du Prince fut premierement ensepulturé dans l'Eglise de Nostre-Dame du mesme lieu de Montreau.

Ce Duc fut heureux en toutes ses entreprises militaires, excepté à Nicopolis; à sçauoir contre les Anglois, les Orleanois, & les Liegeois, qu'il défit à la bataille de Montenay, & les contraignit d'obeïr à leur Euesque Iean de Bauiere son beau-frere. En cette bataille le Duc IEAN combatit auec tant de hardie resolution, que deslors il acquit le surnom de SANS PEVR. Aussi estoit-il valureux de sa personne, & l'assiduité du *Pont. Heuterus.* *L. Golut en l'Histoire de la Franche-Comté de Bourgongne.* *Bat. de Montenay.*

BOVRGONGNE. travail luy rendit le corps robuste & endurcy à toute fatigue de la guerre. Il fut bien proportionné, dispos, nerueux & de stature mediocre, d'vne face & d'vn regard guerrier, d'vn esprit hautain, imperieux & malendurant: estoit aimé & chery des siens pour la singuliere facilité dont il vsoit enuers eux. Ans de IESVS CHR.

Il ne fut marié qu'vne fois, & non pas deux; comme aucuns escriuent. Mais il ne se contint en son mariage. Car se licentiant en amours estrangeres, il fauorisa quelques amies, dont la derniere & la plus cherie fut la Dame de Giac, laquelle neantmoins l'on estime auoir participé à l'intelligence de le faire mourir, selon quelques Autheurs de l'Histoire de Bourgongne, & n'eut enfans d'elle, mais d'autres amies.

Le corps de ce Duc IEAN fut porté inhumer auec celuy de Philippes le Hardy son pere, dans l'Eglise des Chartreux lez Diion, où l'on void sa magnifique sepulture. Il vescut quarante-huict ans.

Sa Deuise estoit composée de deux Troncs d'arbres raboteux posez en Croix de S. André. Autres escriuent, que c'estoit vne Colomne, au milieu de laquelle estoient des boucles tirées par deux mains de chacun costé, dans l'vne desquelles y auoit vne Tortuë, qui signifie la tardiueté, & dans l'autre main vn vol d'oiseau estendu de ses deux aisles, qui represente la vistesse; sur le haut de la Colomne estoit ce mot, VTCVNQVE; pour monstrer, qu'auec le temps & la patience l'on vient à bout de toutes choses, & peut-on ébranler ce qui est estimé le plus ferme & solide. B

La Duchesse Marguerite, laquelle n'estoit sœur du Duc de Bourbon comme Monstrelet, Paradin & autres écriuent, estant de retour à Diion de la ville d'Authun, où elle auoit assisté à la ceremonie du mariage de sa fille Agnes auec Charles de Bourbon Comte de Clermont, depuis Duc de Bourbon, elle y mourut en l'an MIL QVATRE CENS VINGT SIX, & fut enterrée dans la mesme Eglise des Chartreux de Diion. Elle portoit pour Embleme la figure d'vn Aigle foulé aux pieds par vn Corbeau, auec ce mot, LACESSITVS; Voulant signifier, que les plus grands ne doiuent irriter la patience des plus petits, qui trouuent souuent occasion de se venger. C

Histoire de Flandre. — 1426.

ENFANS DE IEAN DVC DE BOVRGONGNE & de MARGVERITE DE BAVIERE sa femme.

29. PHILIPPES III. Duc de BOVRGONGNE surnommé LE BON, aura son Eloge en suite.

DAVPHINE VIENNOIS. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, qui est de FRANCE. Escartelé d'or au Dauphin vif d'azur. Party de BOVRGONGNE.

29. MARGVERITE DE BOVRGONGNE Dauphine, & Duchesse de GVYENNE, puis Comtesse de RICHEMONT, de laquelle a esté parlé sous le Dauphin de Viennois LOVIS DE FRANCE son premier mary, fils du Roy Charles VI. Cette Princesse mourut sans enfans à Paris, l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-VN le II. Feurier, & fut inhumée en l'Eglise des Carmes dans la Chapelle de Nostre Dame de Recouurance, où l'on void son tombeau. *Sa mort* 1441.

Monstrelet.

29. CATHERINE DE BOVRGONGNE, (qu'aucuns tiennent auoir esté fille aisnée du Duc Iean) fut accordée en mariage, en l'an MIL QVATRE CENS HVICT, par le Traité de Paix fait à Chartres entre les Maisons d'Orleans & de Bour- 1408.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr.

gongne, auec Philippes d'Orleans Comte de Vertus, fils puisné de Louis de France Duc d'Orleans. Mais ce mariage n'ayant eu effet (quoy qu'aucuns ayent escrit qu'il a esté consommé) deux ans aprés elle fut encore promise à Louis fils aisné de Louis II. Duc d'Aniou & Roy de Sicile, & la Princesse conduite à Angers y fut fiancée. Neantmoins les Princes Angeuins s'estans depuis rangez au party des Orleanois, ces autres promesses n'eurent lieu non plus, & fut CATHERINE de Bourgongne renuoyée au Duc son pere, qui en conceut vne grande indignation contre eux. Depuis il la promit encore à plusieurs autres Princes pour se les rendre amis, mesmes à Henry fils aisné de Henry IV. Roy d'Angleterre, sans toutesfois auoir volonté de la marier. Tellement que la Princesse recognoissant l'intention de son pere, elle en eut tant de tristesse, qu'en fin estant aagée de trente-deux ans, elle mourut à Gand sans auoir esté mariée.

Bovrgongne. *Annales de France.* *Histoire d'Angleterre.*

B

29. MARIE DE BOVRGONGNE Duchesse de CLEVES espousa ADOLPHE Comte, puis creé premier Duc de CLEVES. Leur lignée sera descrite aux Descentes des Princesses du Sang de France.

Son mariage. 1406.

29. ISABEL DE BOVRGONGNE fut coniointe par mariage dans la ville d'Arras, en l'an MIL QVATRE CENS SIX, auec OLIVIER DE BLOIS ou de Chastillon, dit de BRETAGNE, Comte de Pentheure, Vicomte de Limoges, & Seigneur d'Auesnes. Il estoit fils de Iean de Blois ou de Chastillon, qui prit le nom de Bretagne.

Bretagne-Penthevre. D'hermines, à la bordure de gueules. Party de Bovrgongne, comme cy-dessus.

Cét Oliuier, par le conseil de Marguerite de Clisson sa mere, & auec l'aide de ses freres Charles & Iean de Blois, arresta prisonnier Iean V du nom Duc de Bretagne; ce qu'il fit temerairement, & à son grand preiudice: Car ayant esté contraint de le rendre, ce Comte fut par Arrest condamné à mort, puis en suite tous ses biens furent confisquez; De sorte qu'il fut necessité de s'enfuir & se retirer dans sa ville d'Auesnes en Hainaut, où aprés le decés sans lignée de sa femme ISABEL (aucuns l'appellent Aubine, & les autres Ieanne) il espousa en secondes nopces Ieanne fille de Simon de Lalain Seigneur de Cheures, dont il eut quelques enfans morts en ieunesse, & luy deceda au mesme lieu d'Auesnes l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-QVATRE.

A. du Chesne en l'Histoire de la Maison de Chastillon.

C

1434.

Son mariage. 1423.

29. ANNE DE BOVRGONGNE Duchesse de BEDFORT fut alliée par mariage l'an MIL QVATRE CENS VINGT-TROIS, auec IEAN Duc de BEDFORT, troisiéme fils de Henry IV. Roy d'Angleterre. Il se disoit Regent en France pour le ieune Roy d'Angleterre Henry VI. son neueu, qui prenoit aussi la qualité imaginaire de Roy de France. Peu de iours auant ce mariage, & au mois d'Auril de la mesme année, ce Duc de Bedfort, Philippes Duc de Bourgongne frere de sa femme, & Iean Duc de Bretagne s'assemblerent dans Amiens, & traiterent Alliance & confederation, & lors ce mariage fut accordé. Par les conuentions d'iceluy le Duc de Bourgongne fit don à sa sœur du Comté d'Artois, en cas toutesfois, qu'il n'y eust hoirs de sa chair nez en loyal mariage.

Monstrelet.

Bedfort. Escartelé; Au 1. & 4. de France. Au 2. & 3. d'Angleterre, à la bordure componnée d'argent & de gueules. Party de Bovrgongne.

Digitized by Google

La Ducheſſe ANNE mourut à Paris le XIV. de Nouembre l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-DEVX, & y fut inhumée dans l'Egliſe des Celeſtins prés la Chappelle d'Orleans, où ſe void ſon tombeau. Par ſa mort l'Alliance & l'amitié, qui eſtoit entre les Ducs de Bourgongne & de Bedfort, fut alterée, ce qui cauſa l'auancement des affaires du Roy Charles VII. lequel ayant pacifié auec le Duc Philippes par le Traité d'Arras, le meſme Duc renuoya au Prince Anglois ſon beau-frere les Traitez faits entre eux, & luy fit declarer les iuſtes cauſes & raiſons, qui l'auoient meu de quitter l'Alliance des Anglois, pour embraſſer l'amitié & le party du Roy de France ſon parent & legitime Seigneur. En ſuite duquel accord le Duc de Bedfort, qui ne voulut approuuer le Traité d'Arras, ayant receu de rudes attaintes, & perdu pluſieurs places en Normandie, preſageant que le reſte ſuiuroit aprés, ſe laiſſa tellement poſſeder à l'ennuy, qu'il en mourut à Roüen le XIV. de Decembre en la meſme année du Traité, qui fut MIL QVATRE CENS TRENTE-CINQ. Son corps giſt dans le chœur de l'Egliſe de Noſtre Dame du meſme lieu de Roüen.

Sa mort 1432.

Du Tillet.

A. du Chesne en l'Histoire d'Angleterre.

B

1435.

29. AGNES DE BOVRGONGNE Ducheſſe DE BOVRBON, de laquelle ſera parlé plus amplement ſous CHARLES Duc de Bourbon premier du nom ſon mary.

ENFANS NATVRELS DE IEAN DVC de Bourgongne.

29. IEAN DE BOVRGONGNE fut éleu Eueſque de Cambray, tint le ſiege trente neuf ans, & mourut à Bruxelles l'an MCCCCLXXIX. Il auoit 1479.
ſuccedé à Iean de Gaure fils du Seigneur de Lens, & eut pour ſucceſſeur en l'Eueſché Henry de Berg.

Les enfans illegitimes, qu'eut ce Iean de Bourgongne, ſe verront ſur la fin du Liure XX. de cette Hiſtoire.

C

29. GVY DE BOVRGONGNE Seigneur de Crubecque rendit preuue de ſa valeur en pluſieurs ſignalées occaſions aux guerres qu'eut le Duc de Bourgongne Philippes le Bon ſon frere. Il delaiſſa vn fils, qui fut

30. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de Crubecque.

29. PHILIPPES DE BOVRGONGNE eſpouſa ANTOINE DE ROCHE-BARON Seigneur de Berzé-le-Chaſtel. Leur poſterité eſt deſcrite aux Deſcentes des Maiſons illuſtres ſorties des Reynes & Princeſſes du Sang.

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

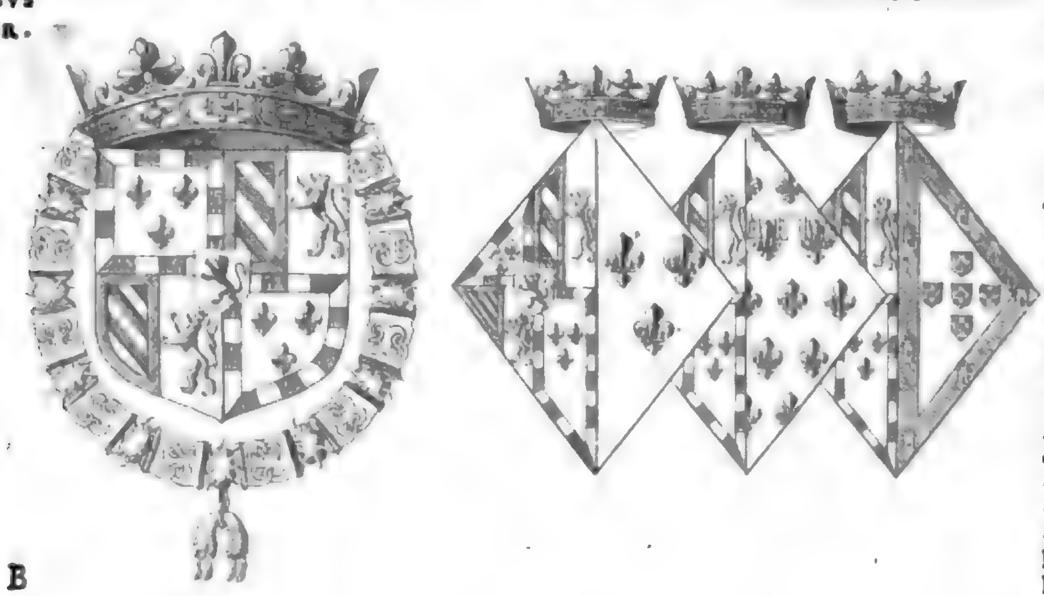

B

29. PHILIPPES III.

SVRNOMME LE BON, DVC DE BOVRGONGNE, *de Brabant, de Lothier, de Luxembourg & de Limbourg, Comte de Flandre, d'Artois, de Bourgongne Palatin, de Hainaut, de Hollande, Zelande, Namur & Charolois, Marquis du S. Empire, Seigneur de Frise, de Salins, & de Malines.*

CHAPITRE III.

C

1419. ENCORE que ce Prince n'ait point cedé en valeur & generosité à ses pere & ayeul, les Ducs Iean Sans-peur & Philippes le Hardy, si est-ce que d'ailleurs il aima tant la Iustice, & ses suiets, fut si courtois & debonnaire, qu'il en a remporté le titre bien merité de BON.

Sa naissance. 1396. Il nasquit à Diion de Marguerite de Bauiere, le dernier iour de Iuin l'an MIL TROIS CENS QVATRE VINGTS SEIZE. Ayant atteint l'an vingt troisiéme de son aage, quand il succeda au Duc Iean son pere, la mort de ce Prince le precipita dans des conseils extremes & temeraires : Il fut l'instrument fatal des sanglantes tragedies, qui se iouërent par vn long temps sur le theatre de la France, lesquelles attirerent la Monarchie presque à vne entiere subuersion.

Il iustifioit ses armes de la vengeance, qu'il disoit estre obligé de prendre, croyant que son pere eust esté mis à mort par le commandemẽt du Dauphin Charles; mais ne voulant pas, que l'innocence fust meslée auec la memoire de l'offense receuë, il n'en affectionna pas moins la fille de France sœur de Charles VII. qu'il auoit espousée comme nous dirons.

Aprés cette mort, les Parisiens, passionnez partisans du defunt Duc, enuoyerent leurs deputez à PHILIPPES son fils, luy promettans

BOVRGONGNE. Escartelé. Au 1. & 4. d'azur à trois Fleurs de Lis d'or à la bordure componnée & cantonnée d'argent & de gueules, qui est BOVRGONGNE moderne. Au 2. party. Au 1. d'or & d'azur en bande de six pieces, à la bordure de gueules, qui est l'ancien Escu de BOVRGONGNE; Au 2. de sable au Lyon d'or, armé & langué de gueules; qui est BRABANT. Au 3. encore party. Au 1. de BOVRGONGNE ancien. Au 2 d'argent au Lyon de gueules couronné & armé d'or, langué d'azur à la queuë fourchuë passée en sautoir, qui est LIMBOVRG, Sur le tout, d'or au Lyon de sable armé & langué de gueules, qui est de FLANDRES.

FRANCE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

ARTOIS. Semé de FRANCE, au lambel de gueules de quatre pieces, chacune chargée de trois Chasteaux d'or.

PORTVGAL D'argent à cinq Escussons d'azur, mis en Croix; chacun chargé de cinq besans d'argent, mis en sautoir; au milieu de chacun vn point de sable: la bordure de l'écu, de gueules, chargée de sept Chasteaux d'or.

BOVRGONGNE. fidelité auec toute assistance de leurs moyens. Et d'autant qu'il craignit que la continuation de la guerre contre les Anglois, peust diuertir son dessein de poursuiure à outrance le Dauphin, il fit en sorte, que les Roys de France Charles VI. & d'Angleterrre Henry V. assemblez à Troyes en Champagne conclurent vne Paix, confirmée par le mariage de Catherine de France derniere fille de Charles, auec le fils de l'Anglois le ieune Henry, qui fut par eux designé futur successeur à la Couronne de France, & le Dauphin exclus. A quoy le Duc fut porté d'vne aueugle passion de colere & de dépit; ne considerant pas, que par ce moyen il se vangeoit de luy-mesme & de sa posterité, la priuant à iamais de la Couronne, aussi bien que le Dauphin & les Ducs d'Orleans, d'Aniou & autres Princes du Sang de France; ce crime de leze Maiesté d'autant plus grief & reprehensible en sa personne, qu'il estoit Doyen des Pairs lais de France, & tendoit à la ruine de sa patrie & de la Monarchie. *An de Iesvs Chr.*

Histoire de France. Les deux Roys s'estant donc acheminez à Paris, celuy d'Angleterre, nommé Regent par cette Paix tint Conseil en solemnité. Deux Throsnes furent dressez pour les deux Roys, & vn siege plus bas pour le Duc PHILIPPES DE BOVRGONGNE, qui demanda par son Aduocat, & par ceux du Roy & de l'Vniuersité de Paris, Iustice du meurtre commis en la personne du Duc IEAN son pere. Le Roy Charles, alors troublé de son esprit, se laissant posseder par la Reyne Isabel de Bauiere sa femme (laquelle violant les loix de la Nature, espousoit les passions du Bourguignon, au preiudice de son propre fils, & celles de l'estranger) promit de faire Iustice contre ce ieune Prince Charles, qui par Arrest fut banny du Royaume, & iugé indigne d'y succeder. Mais Dieu protecteur de sa iuste cause renuersa en fin les violens desseins de tous ses ennemis coniurez. 1422. B

Le Duc ayant ioint ses interests & ses armes à celles de l'Anglois, il eut au commencement quelques fauorables succés, mesme gagna la bataille de S. Riquier en Picardie, en laquelle combatant, il fut en danger de perdre la vie, & prit trois prisonniers de sa main; dont l'vn fut le valeureux Poton de Saintrailles Grand Escuyer de France. Peu de temps aprés l'vne de ses armées obtint vne autre victoire à Creuant en Bourgongne sur le Roy Charles VII. (qui estoit paruenu à la Couronne *Monstrelet.* nonobstant les efforts de si puissants aduersaires) & duquel les troupes furent encore défaites par les Anglois & Bourguignons à la Iournée de Vernueil. *Bataille de S. Riquier, de Creuant & de Vernueil.* 1424. C

Heuter. La guerre que PHILIPPES eut auec Iacqueline Comtesse de Hai- *E. Sueyro.* naut, luy acquit vn nouueau suiet de triomphe, lors qu'il gagna la bataille de Scauuen, & que voyant ses gens ébrãlez, vsant de sa valeur accoustumée, il prit en main (contre le gré des siens) l'estendart principal, & criant, que ceux qui l'aimoient le suiuissent, se ietta teste baissée dans les troupes ennemies, & leur fit tourner le dos, aprés en auoir défait bon nombre; ce qui contraignit la Comtesse de requerir la Paix, & de declarer le Duc son heritier és Comtez de Hainaut, Hollande, & Zelande, nouuel accroissement à sa Maison. *Bat. de Scauuẽ.*

Monstrelet. Pendant cette guerre, qui eut diuerses reprises, celle de France con- *Vignier.* tinuoit tousiours, l'Anglois ayant assiegé Orleans, ceux qui la defen- *Heuter.* doient consentirent par la volonté du Roy, que la place fust mise entre les mains du Duc de Bourgongne, pour la garder à son Seigneur le Duc Charles, qui en ce temps là estoit prisonnier en Angleterre. Ce que le Duc de Bedfort, qui se disoit Regent en France pour l'Anglois son neueu, ayant refusé, & ne se fiant trop au Bourguignon, encore qu'il fust 1429.

Digitized by Google

An de IESVS CHR son beau-pere, ce refus ioint à autres suiets de diuision, qui auparauant auoient esté entre eux, indigna tellement le Duc PHILIPPES, que feignant d'auoir quelque affaire particuliere en ses pays, il repassa en Flandre auec six cens cheuaux qu'il auoit amenez au siege d'Orleans. Auquel temps ayant fait dessein, auec le Duc de Sauoye & le Prince d'Orenge, de s'emparer du Dauphiné, qu'ils proiettoient de partager entre eux aprés la conqueste, leurs entreprises furent rompuës au moyen de la défaite que les François firent de leur armée conduite par le Prince d'Orenge, qui se voyant en grande extremité, fut contraint de passer l'impetueux fleuue du Rosne estant à cheual & tout armé. Le Duc receut les nouuelles de cette défaite lors qu'il tenoit la ville de Compiegne assiegée. Mais estant allé prendre possession des Duchez de Brabant & de Limbourg (à luy écheus par le decez de son cousin germain le Duc Philippes) son armée fut aussi déconfite, & peu de iours aprés vne autre qu'il auoit enuoyée pour assieger Germigny.

BOVRGONGNE.

Monstrelet.

Histoire de Flandre.

B Toutes ces disgraces l'ennuyerent extremément, & fut sa tristesse augmentée par la mort du Prince Antoine son fils aisné.

Charles Duc de Bourbon auoit espousé la sœur de PHILIPPES; mais ils tomberent en differend de leurs droits, ce qui les fit entrer en guerre. Elle eust plus longuement duré, sans l'entremise de Marie de Berry Duchesse doüairiere de Bourbon & mere de Charles, laquelle disposa ces deux Princes à pacifier leurs differens. En cette guerre le Duc PHILIPPES requit Amé Duc de Sauoye son cousin de se ioindre auec luy contre le Bourbonnois, ce qu'il ne pût obtenir, dont il se ressentit au Concile de Basle, ayant esté contraire à ce Duc Amé, quand il fut éleu Pape sous le nom de Felix V.

Ce mesme Duc PHILIPPES fométoit en son ame vn opiniâtre maltalent contre l'Anglois, auquel il imputoit toute la faute de ses disgraces, trauerses & difficultez. Car la nouuelle possession de Namur luy estant escheuë, par l'acquisition qu'en l'an mil quatre cens vingt-vn, il
1421. en auoit faite du dernier Comte Iean (mal appellé Thierry par Meier) les Liegeois le trauaillerent diuersement; Anuers & Arras furent aussi en danger de se souleuer.

Monstrelet.

Hist. Namurci.

C Il creut, que l'Anglois estoit autheur secret & fauteur de ces mescontentemens pour l'incommoder. De sorte que reuenant à soy & voulant rompre tout à faict auec luy, il pacifie ses querelles, & donne suiet de contentement à ses peuples, pour en fin bastir vne bonne Paix auec le Roy Charles VII. qui souuent l'auoit en vain voulu tirer à quelque accord. Elle fut donc concluë & arrestée entre eux, le vingt-vniéme de Septembre MIL QVATRE CENS TRENTE-CINQ, par le Traité
1435. d'Arras. Le Roy voulut le retirer de l'Alliance & amitié du Roy d'Angleterre, & mesmes, en luy ostant occasion de plainte, resolut de l'engager tellement par grandes commoditez & honneurs, qu'il s'opiniâtrast à suiure son Party, comme le plus legitime & plus auantageux; sçachant assez, que son interest particulier estoit le principal but de ses desseins. Par les conditions du Traité le meurtre commis en la personne du Duc Iean de Bourgongne fut abondamment reparé par tout ce qu'on pouuoit requerir & de recognoissance & de ceremonies: le Roy promit grandes sommes de deniers, qui furent données à ce Duc PHILIPPES son fils; Il luy laissa les Comtez de Mascon, d'Auxerre, de Ponthieu & de Bolongne, les villes d'Amiens, de Corbie, de S. Quentin, d'Abbeuille & autres sises sur la riuiere de Somme, depuis rachetées par Louis XI. pour quatre cens mil escus. En suite fut accordé, que le

Paix d'Arras

Monstrelet. *Vignier.* *Heuter.* *Paradin.* *Du Tillet.* *Mathieu.* *Iac. Marchant. l. 3. hist. Flandr.*

BOVRGONGNE. Comte de Charolois fils du Prince Bourguignon, épouseroit Catherine fille du Roy, duquel le Duc se declara estre amy & ennemy de ses ennemis, renonça à toute Alliance & amitié, qu'il auoit contractée auec le Roy d'Angleterre & les Anglois, promettant sa personne & ses moyens pour les chasser hors du Royaume de France. Fut adiousté; Que ses suiets, quand ils iroient seruir le Roy, ne seroient contrains porter autre Croix, que celle de sainct André, & que pendant sa vie il ne rendroit aucun hommage au Roy: & quoy que les Historiens Flamens ayent écrit à leur aduantage sur cette paix & reconciliation, s'imaginans qu'il y eut des submissions faites par le Monarque au Bourguignon, si est-ce qu'ils ont inuenté cela pour fauoriser leur Prince. Ans de IESVS CHR.

Monstrelet. Les premices de cét accord furent les reductions de plusieurs villes en l'obeïssance du Roy, mesmement de Paris, laquelle receut le Connestable de Richemont & le Comte de Dunois, le peuple criant *la Paix, Viue le Roy & le Duc de Bourgongne.* En quoy la Prouidence diuine doit estre admirée, ayant employé les mesmes outils pour le restablissement de l'Estat, qu'elle auoit fait pour sa ruine & desolation. Car le Duc PHILIPPES, qui pour venger la mort de son pere auoit mis le Roy Charles VI. sa femme, sa fille, Paris & bonne partie du Royaume entre les mains de l'Anglois, est celuy qui les en retire. 1436. B

Pour témoigner de plus en plus son affection contre les Anglois, il assiege (mais en vain) la ville de Calais; puis retiré en ses pays s'y trouue bien empesché pour appaiser les mutineries de ses suiets de Gand & de Bruges. Et comme il estoit de bon naturel, touché de pitié de la longue prison par vingt-cinq années de Charles Duc d'Orleans son cousin, retenu en Angleterre depuis la Iournée d'Azincour, non seulement il moyenna sa deliurance: mais aussi, par vne liberalité Royale & genereuse, luy fournit la meilleure partie des deniers de sa rançon. Pour l'obliger dauantage de s'allier auec luy de deux estroits liens, il luy fait espouser Marie de Cleues sa niece; & luy donne son Ordre de la Toison d'or, se promettant de luy vne mutuelle affection, & que ce faisant il pourroit assoupir les vieilles haines & rancunes d'entre les Maisons d'Orleans & de Bourgongne. Vignier Bibliotheque Hist. 1441. C

L. Gelut. Cette Alliance & confederation estoit prudemment procurée par PHILIPPES, pour le repos & la seureté de sa Maison, se rendant amy le premier Prince du Sang; mais d'vne autre part elle fut aucunement suspecte au Roy soupçonneux, qui en estoit ialoux. Ainsi ayant tesmoigné quelque refroidissement d'affection enuers le Duc, cela luy donna suiet de se ioindre auec les Princes, qui s'assemblerent à Neuers, pour faire des remonstrances à sa Maiesté sur le gouuernement des affaires: couurans neantmoins sous les belles apparences de Iustice, d'ordre, & de soulagement du peuple, leurs interests particuliers: mais le Roy sçeut dextrement dissiper ces nuages.

Vignier. Cependant le Duc PHILIPPES ayant receu magnifiquement l'éleu Empereur Frideric III. à Besançon, & donné secours à Elizabeth Duchesse de Luxembourg chassée par ses suiets, elle luy delaissa le gouuernement & l'administration de cette Prouince, laquelle il conquit par ses armes. Et parce que ce Duché estoit à sa bien-seance, il l'acheta de la Princesse.

La reuolte des Gandois derechef enuelopa ce Prince en de nouuelles difficultez, contre lesquels il gagna les batailles d'Audenarde & de Gaure. En cette derniere il courut le hasard de sa vie, & aprés plusieurs autres heureuses rencontres reprima leur rebellion. *Batailles d'Audenarde, & de Gaure.*

Enuiron

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Enuiron ce temps estant aduerty de la perte de Constantinople prise par les Turcs, ce grand Prince, pour auoir part à l'honneur de l'expedition, que le Pape Nicolas V. apprestoit par le secours de tous les Princes Chrestiens, arma trois vaisseaux de mer, & resolut d'aller luy mesme en cette guerre. De faict par Lettres du v. de Mars, l'an MCCCC. BOVRGONGNE.
1447. XLVII. Charles VII. le voyant en cette bonne intention d'aller contre le Turc, luy permit de leuer sur les terres & Seigneuries, qu'il possedoit en son Royaume, le dixiéme octroyé par le Pape pour cette guerre, afin d'estre leué sur les gens d'Eglise, comme les Roys de France auoient accoustumé de faire, & outre pour asseoir sur les gens de ses pays tel aide qui luy seroit accordé par eux pour son voyage & entretenement. Depuis, le Pape Pie II. ayant aussi publié la Croisade, PHILIPPES continuant de tesmoigner sa pieté & son affection au bien commun de la Foy, & qu'il auoit encore voüé d'aller en personne contre les Infideles, ce Souuerain Pontife le declara l'vn des Chefs, auec le magnanime Prince Matthias Coruin Roy de Hongrie: Mais le Duc ne pouuant satisfaire à son vœu, ou pour sa vieillesse, ou pour les troubles peu aprés suruenus en France, il enuoya aux Chrestiens vn secours conduit par deux siens enfans naturels, recommandables pour leur valeur, qu'ils firent paroistre en plusieurs occasions. *Au Tresor de France.*

B

1456. En suite de ce il donna retraite dans ses Estats au Dauphin Louis depuis Roy, qui s'estoit absenté de la Cour du Roy Charles VII. son pere. Il le recueillit auec l'honneur & le respect deu à sa Grandeur, & tel que requeroit la proximité de Sang, dont ils s'attouchoient. Dequoy le Roy se sentant offensé, luy manda, qu'en fin il en auroit du repentir. Aussi fut-il luy-mesme trauersé d'vn semblable trouble dans sa maison, de laquelle Charles Comte de Charolois son fils s'absenta pareillement sur quelque mescontentement qu'il eut de la grande faueur que le Duc son pere portoit à aucuns Seigneurs de la Maison de Croï. *P. Æmilius. Vignier. Matthieu.*

Depuis, PHILIPPES se plaignant de ce que le Roy ne vouloit entierement accomplir le Traité d'Arras, ou sous quelque autre pretexte, fit vne autre Ligue & Alliance auec le Roy d'Angleterre, mais sans grand effect.

1461. La mort de Charles VII. estant cependant aduenuë, & le Dauphin, qui fut le Roy Louis XI. luy ayant succedé, le Duc de Bourgongne auec le Comte de Charolois son fils le conduisirent & accompagnerent iusques en France, pour prendre possession de la Couronne. Le Duc assista à son Sacre & Couronnement, comme Doyen des Pairs, & le Roy luy fit alors cét honneur, de vouloir estre fait Cheualier de sa *Histoire de France.* *Heuter.*

C

1462. main. L'an MCCCCLXII. sa Maiesté luy transporta les droits, qu'elle auoit sur le Duché de Luxembourg, & sur les Comtez de Chiny & de la Roche en Ardenne, qui auoient esté acquis par le Roy son predecesseur des Duc & Duchesse de Saxe, & d'autres qui pretendoient y auoir aussi droit. *Au Tresor de France.*

Neantmoins toutes ces demonstrations de bien-veillance n'empescherent pas, que peu de temps aprés l'aduenement de Louis à la Couronne, il ne suruint entre luy & PHILIPPES des suiets de diuision. Ce qui fit resoudre le Bourguignon & le Comte de Charolois son fils de se ietter dans le Party des Princes confederez & armez contre le Roy sous le specieux pretexte du Bien public. *Philippes de Comminés.*

D'autre part Louis suscita les Liegeois de luy faire aussi la guerre. Mais l'armée de PHILIPPES les défit prés de Montenay. Bien tost aprés le Duc, estant en sa ville de Bruges, y mourut le quinziéme iour de Iuil-

Digitized by Google

BOVRGONGNE. let l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-SEPT, estant aagé de soixante & douze ans. Il fut inhumé dans l'Eglise des Chartreux lez Diion. Ans de IESVS CHR. Sa mort 1467.

Vignier. Heuterus. E. Sueyro. Ce Prince veid sa Maison & la laissa au plus haut point de felicité, riche d'alliances, d'honneurs, de biens, de reputation, & outre de grands tresors, auec des forces pour les defendre. Il fut vaillant & hardy, prudent, grand Iusticier, doux & fauorable enuers ses suiets, & liberal mesmes à l'endroit de ses ennemis, sur lesquels il remporta de notables victoires. Tant de bonnes parties ont excité vn grand homme du dernier siecle d'écrire, que cét Heros estoit comparable à ceux de l'Antiquité. Il vescut en telle authorité, qu'il fut recherché en diuerses occasions, par les Papes Nicolas V. Eugene IV. Pie II. par les Empereurs d'Orient & d'Occident, mesme par le Sophy de Perse, pour se ioindre auec eux en la guerre contre le Turc. Ils luy donnerent la qualité de *Grand Duc d'Occident*. L'Empereur Frederic III. l'vn de ceux-là, delibera de l'éleuer à la dignité Royale. D'ailleurs, l'estime qu'on faisoit de ce Prince fut si grande, qu'aprés la mort de l'Empereur Sigismond on luy offrit le Diademe Imperial; mais il le refusa pour plusieurs grandes considerations. Aussi par vn Decret du Concile de Basle, il fut declaré le 1433. premier Prince & Duc Chrestien pour tenir rang aprés les Roys, & fut B arresté; Que la seance luy estoit deuë immediatement aprés eux dans les Assemblées generales, dont il fut mis en iouïssance. Car il estoit paisible possesseur de cinq Duchez à hauts fleurons pour la pluspart, de quinze Comtez d'ancienne erection & de grande estenduë, sans mettre en ce nombre plusieurs autres riches Seigneuries, qu'il possedoit aussi: Il estoit d'ailleurs Souuerain de ses pays de Bourgongne, qui auoient iadis eu titre de Royaume.

Erasm. de virtute ath. plaët. Marchant. lib. 3.

Il institua dans sa ville de Dole la Cour souueraine & Parlement pour son Comté de Bourgongne, & outre il y fonda l'Vniuersité, ayant esté le premier qui rappella les Muses & gens de lettres dans ses pays.

Son 1. mariage 1411. Sa premiere femme MICHELLE DE FRANCE, quatriéme fille du Roy Charles VI. luy fut accordée dés l'an MIL QVATRE CENS ONZE. Estant decedée à S. Bauon lez Gand en l'an MIL QVATRE CENS VINGT-DEVX, à l'aage de vingt huict ans; (car elle estoit née le XIII. de Ianuier mil trois cens quatre vingts & quatorze) il prit à femme en secondes nopces, l'an MIL QVATRE CENS VINGT QVATRE, le trentiéme de Nouembre à Moulins les Engilberts, BONNE D'ARTOIS, fille de Philippes d'Artois Comte d'EV & de Marie de Berry. Laquelle C Bonne, aussi decedée en l'an suiuant à Diion, estoit, lors du mariage, vefue de Philippes de Bourgongne Comte de Neuers. Aussi le Duc PHILIPPES neueu de l'autre obtint, pour l'espouser, dispense du Pape Martin V. l'an MCCCCXXIV. PHILIPPES & BONNE estans parens du troisiéme au second degré.

Hist. MS. de Charles VI. 1422. Du Tillet. Son 2. mariage 1424.

Heuter. N'ayant point eu d'enfans de ces deux premieres femmes, en troisiémes nopces celebrées auec magnificence Royale dans la ville de Bruges, le dixiéme iour de Ianuier l'an MIL QVATRE CENS TRENTE (à commencer l'année au iour de la Circoncision) PHILIPPES espousa ISABEL DE PORTVGAL. Elle eut pour pere le Roy Iean premier du nom, sa mere fut Philippes de Lancastre. Cette Duchesse Isabel mourut sur la fin du mois de Decembre l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE TREIZE, & gist aux Chartreux de Diion, auec le Duc son mary. Lequel encore qu'il eust pris pour Deuise AVTRE N'AVRAY; ce qui se pouuoit entendre de la Duchesse son espouse, si est-ce qu'il y contreuint par son incontinence, qui ternit aucunement le lustre de ses

Son 3. mariage 1430. 1473.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. vertus. Car l'exercice de ses amours illicites auec plusieurs amies luy produisit nombre d'enfans naturels, qui seront cy-aprés nommez, Leur posterité dure encore dans les Pays bas. La mesme Duchesse Isabel de Portugal fonda le Monastere des Iacobins de Bruxelles, & obtint permission du Pape Calixte III. de fonder celuy des filles de Saincte Claire d'Anuers. Bovrgongne. *A Miraus.*

Lors de ce dernier mariage, le Duc PHILIPPES de Bourgongne institua en l'honneur de Dieu, & de l'Apostre S. André (la Croix rouge duquel il portoit en ses bannieres & pennons) l'Ordre de la Toison d'or dans la ville de Bruges, le x. Feurier l'an MIL QVATRE CENS VINGT NEVF. Cét Ordre estoit au commencement composé de XXIV. Cheualiers Nobles de nom & d'Armes & sans reproche. Depuis il fut accreu iusques à trente-vn; duquel il ordonna que luy & ses successeurs seroient Chefs. Au commencement ils estoient couuerts d'vn manteau d'écarlate fourré d'hermines (depuis changé) & auoient le bourrelet en teste à l'antique, chargé sur les épaules d'vn riche Collier d'or emaillé & ouuré de la Deuise de ce Duc, qui estoit de doubles Fusils entrelacez en forme de B, auec des cailloux estincellans de rais & de flammes de feu; Au bout du Collier est la figure d'vn mouton ou Toison d'or pendant sur l'estomac. A tous les iours ils ne portent au col que le ruban rouge & la Toison. Aux iours de feste solemnelle de l'Ordre, ils portent la sotane de toile d'argent pardessus le manteau de cramoisy rouge, & le chaperon de velours violet. C'est le grand Ordre de la Maison d'Austriche, commun au Roy d'Espagne, à l'Empereur & aux Archiducs, tous ces Princes descendus de Marie de Bourgongne fille vnique du Duc Charles. Louis XI. ne voulut le receuoir, d'autant que les Roys Tres-Chrestiens n'ont accoustumé de porter les Ordres de leurs suiets, tels qu'estoient les Ducs de Bourgongne, qui tenoient ce Duché & autres Seigneuries en hommage lige de la Couronne de France. Cette Toison rapporte la fable de la conqueste faite par Iason Prince Grec en Colchos, où la Toison du Mouton de Phryxus & Helle estoit gardée & destinée au plus valeureux Cheualier; cette fable representoit l'acquisition de la vertu, laquelle ne peut estre qu'auec peine & trauail.

Ordre de la Toison. 1429. *Histoire de Flandre. L. Golut. A. Fauin. E. Sueyro. Iac. Marchant. l. 3. Hist. Flandr. Ioan. Iac. Chifflettius Insignib. Equit. Ord. Vel. aur.*

B

C

La Deuise du Duc PHILIPPES, outre celle cy-deuant remarquée, estoit vn fuzil auec vn caillou dardant de viues flames, souscrite de ces mots; ANTE FERIT QVAM FLAMMA MICET, voulant dire par cela; Que son humeur estoit portée à la douceur & à la paix, si on ne le contraignoit à la guerre, comme le fusil retient sa flamme si on ne le touche, & la pousse viuement au dehors incontinent qu'il est battu: Autres y donnent cette interpretation; Que le Prince auroit plustost frappé & terrassé son ennemy, qu'il ne seroit apperceu.

Entre les Historiens qui ont écrit la vie de ce grand Prince PHILIPPES & celle de ses pere, ayeul & fils, sont Iean Froissart, Enguerrand de Monstrelet, Iean Iuuenal des Vrsins, Oliuier de la Marche en ses Memoires; Pont Heuter en l'histoire de ces quatre derniers Ducs de Bourgongne, Iacques Marchant & Antoine Sander en leurs Histoires de Flandre, Louis Golut en ses Memoires de la Franche-Comté de Bourgongne, Emanuel Sueyro Gentil-homme Espagnol aux Annales de Flandre, qu'il a écrites en sa langue.

ENFANS DE PHILIPPES LE BON DVC DE BOVRGONGNE, & D'ISABEL DE PORTVGAL sa troisiéme femme.

30. ANTOINE DE BOVRGONGNE nay à Bruxelles le dernier de Septembre MIL QVATRE CENS TRENTE, mourut le v. de Feurier de l'an suiuant; Il gist dans l'Eglise de S. Goule de Bruxelles. 1430.

30. IOSSE DE BOVRGONGNE nay à Gand le IV. Auril MCCCCXXXII. mourut en ieunesse.

30. CHARLES Duc DE BOVRGONGNE, l'Eloge duquel sera descrit cy-aprés. B

ENFANS NATVRELS DE PHILIPPES surnommé LE BON, Duc de BOVRGONGNE.

30. CORNEILLE DE BOVRGONGNE Seigneur de Beuere, Gouuerneur de Luxembourg: duquel & de ses deux freres cy-aprés remarquez, qui ont eu des enfans, sera plus amplement parlé sur la fin du Liure XX. de cette Histoire.

30. ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de Beuere, Comte de la Roche.

30. BAVDOIN DE BOVRGONGNE Seigneur de Falais & de Bredam.

Les autres enfans naturels fils & filles de PHILIPPES le Bon, Duc de Bourgongne, seront aussi deduits cy-aprés.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr.

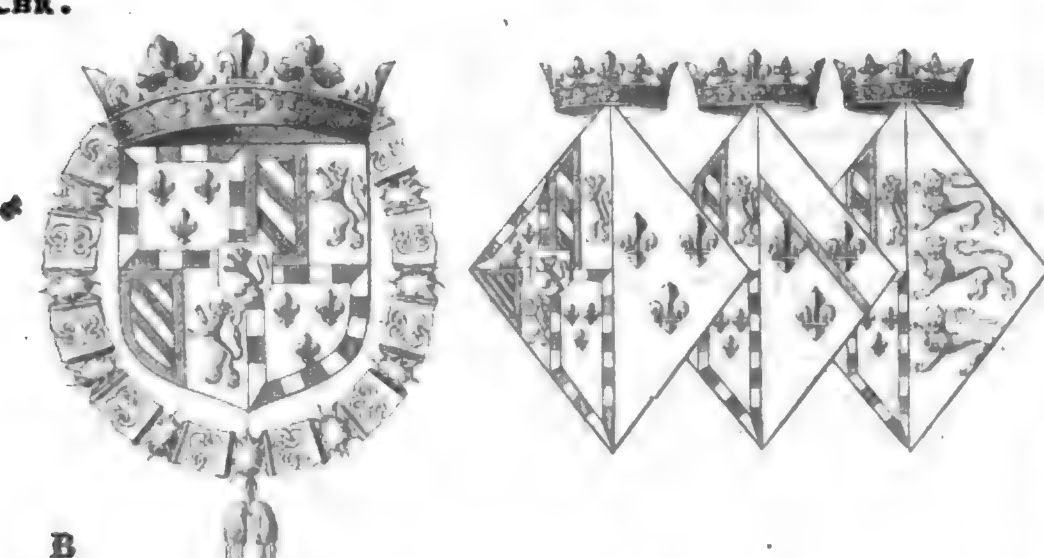

BOVRGONGNE. Comme cy-deuant.

FRANCE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

BOVRGONGNE. Party de BOVRBON. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à vne cottice de gueules.

BOVRGONGNE. Party d'IORC ou ANGLETERRE. De gueules à trois Leopards d'or, armez & lampassez d'azur, au lambel d'argent chargé de neuf tourteaux de gueules.

B

30. CHARLES

DVC DE BOVRGONGNE, de Brabant, de Lothier, de Limbourg, de Luxembourg & de Gueldres, Comte de Flandre, d'Artois, de Bourgongne Palatin, de Hainaut, de Hollande, de Zelande, de Namur, de Zutphen, de Mascon, d'Auxerre & de Charolois, Marquis du S. Empire, Seigneur de Frise, de Salins, & de Malines.

Chapitre IV.

1467. C L'Hvmevr Martiale & guerriere de ce Duc, les peines qu'il a données à son corps, & le tourment à son esprit, l'ont fait surnommer le *Guerrier* & le *Trauaillant*, & par aucuns le *Hardy*, comme Philippes son bisayeul. Il prit naissance à Diion d'Isabel de Portugal sa mere, le dixiéme de Nouembre MIL QVATRE CENS TRENTE-TROIS; Auec le nom, que luy donna au baptesme Charles de Bourgongne Comte de Neuers son cousin (qui fut l'vn de ses parrains, & Antoine Seigneur de Croy l'autre) il receut l'Ordre de la Toison d'or & le titre de Comte de Charolois, sous lequel il est tant renommé par les Histoires, qui parlent de luy.

Sa naissance. 1433. *Monstrelet 2. vol. Meierus.*

Il fit ses premieres armes en la guerre, que le Duc Philippes le Bon son pere eut contre les Gandois, & se trouua aux batailles de Rupelmonde, de Morbecque & de Gaure.

Heuterus. Vignier. E. Sueyro.

Aprés que Louis XI. l'vn de ses plus puissans aduersaires, eut succedé à la Couronne, considerant les bien-faits qu'il auoit receus de ce Duc Philippes, il pourueut ce sien fils CHARLES du Gouuernement de Normandie, & luy donna trente-six mil francs de pension. N'en estant payé, & le Roy l'ayant bien tost aprés priué de ce Gouuernement, & racheté les villes de dessus la riuiere de Somme, engagées au feu Duc; D'ailleurs ce Monarque ayant retiré dans sa Cour aucuns

I. Marchant. Sanderus. Philippes de Comminei.

Digitized by Google

BOVRGONGNE. Seigneurs de la Maison de Croy, ennemis de ce Comte de Charolois, il en eut telle indignation, qu'il s'allia auec Charles Duc de Berry frere du Roy, François Duc de Bretagne & autres Princes de France, qui s'armerent sous le pretexte specieux du Bien public; Ayant assemblé de grandes forces en Picardie, CHARLES des premiers en campagne se rendit maistre de quelques places, inuestit Paris, & prenant qualité de Lieutenant general du Duc de Berry, se presenta dans la plaine de Montlehery, où il donna bataille au Roy. La victoire fut douteuse, le Comte toutesfois, qui combatit courageusement, & fut blessé au col, s'estima victorieux, à cause que le champ de bataille luy demeura.

An de Iesvs Chr. 1465.

Commines. *Mathieu Hist. du Roy Louis XI.*

Par le Traité de Paix fait en suite à Conflans prés Paris entre le Roy & les Princes confederez, sa Maiesté, par Lettres particulieres, declara, Que pour recompenser ce Comte Charolois des grandes dépenses qu'il auoit faites, afin de s'opposer à quelques siens ennemis, qui s'estoient éleuez contre le Roy son pere & luy; pour aussi pacifier les troubles émeus, & d'autant que le mesme Comte auoit aidé à la Paix, Louis luy donna les villes & Seigneuries d'Amiens, de S. Quentin, Corbie, Abbeuille, le Comté de Ponthieu, Doulens, S. Riquier, Creuecœur, Alleux, Monstrueil, le Crotoy & Mortagne (aucuns adioustent les Comtez de Boulongne & de Guines, mais les Lettres ne le portent pas:) ces villes & Terres estoient possedées par le Duc de Bourgongne son pere au moyen du Traité d'Arras, auant le rachapt qu'en auoit fait le Roy; Qui stipula aussi de pouuoir encore faire ce rachapt pour deux cens mil escus d'or, aprés la mort de CHARLES seulement.

Au Tresor de France.

B

Pendant cette guerre du Bien public, les Liegeois, suscitez par Louis XI. ayant temerairement pris les armes contre le Duc Philippes, furent si viuement poursuiuis par le Comte de Charolois, qu'aprés auoir puny rigoureusement ceux de Dinan ville proche, laquelle fut prise de force, les Liegeois faits sages par leur exemple & calamité, furent contraints de s'appointer auec le Duc.

Annales de Flandre. *Heuter.*

Peu de temps aprés cette guerre Philippes estant decedé, CHARLES, successeur de ses grands Estats Duchez & Seigneuries, se veid aussi troublé par les mesmes Liegeois, les Gandois, & par ceux de Malines. Pour reprimer cét autre soûleuement, il leur denonce la guerre, & afin de leur faire cognoistre, qu'il vouloit les poursuiure à feu & à sang, les Herauts d'armes, qu'il leur enuoya pour les sommer, portoient dans la main dextre l'espée nuë, & la torche ardante dans la gauche. Il leur donne donc bataille prés de Saintrud, place qu'il assiegeoit lors & la prit, puis se fit maistre de la ville de Liege qui se rendit à sa mercy. Le pardon fut donné à la charge, que les portes & murailles seroient renuersées, & que les habitans payeroient au Duc de grandes sommes de deniers. Outre cela son cousin Louis de Bourbon, Euesque de la ville, qu'ils auoient chassé, fut remis dans son Euesché par CHARLES, qui rangea pareillement au deuoir les Gandois; & par tout fit redouter son nom & ses armes.

1467.

I. Meier.

C

Bat. de Saintrud.

Derechef Louis XI. (qui luy garda tousiours vn mal-talent) excita les Liegeois à s'armer contre luy, & sur ce vn abouchement dans Peronne ayant esté resolu entre les deux Princes, il aduint sur le point d'iceluy, que le Duc fut aduerty de la trame du Roy. Tellement qu'il resolut de s'asseurer de sa personne, & l'ayant en sa puissance, luy fit accorder & consentir plusieurs conditions; entre autres: Que sa Maiesté l'assisteroit en la guerre contre les Liegeois, & mesme s'y trouueroit en personne, comme elle fit. Pour la seconde fois la ville fut prise & miserablement

Commines. *Heuter.* *Mathieu.* *E. Sugre.*

1468.

Digitized by Google

An de IESVS CHR. pillée, bruslée, & reduite à vne si extreme desolation, qu'on a escrit le saccagement auoir surpassé en toute cruauté celuy que l'Empereur Theodose fit à Thessalonique. BOVRGONGNE.

La guerre entre le Roy & le Duc se renouuella bien tost sur le point du decés du Duc CHARLES frere du Roy, pendant laquelle le Bourguignon prend Nesle de force, Roye, & Mondidier, & ne pouuant gagner Beauuais, laquelle il tenta seulement, delà il fit vne course vers la Normandie, & prit autres places ; comme quelque temps auant le Roy de sa part s'estoit saisi sur luy d'Amiens & de S. Quentin. *Commines. Heuter.* 1472.

Pendant tous ces mouuemens le Duc entretenoit les Princes, qui luy pouuoient aider ou nuire, de belles esperances de l'alliance auec sa fille vnique & presomptiue heritiere la Princesse Marie, afin de les retenir en son amitié & se déueloper des affaires, qu'il auoit sur les bras : se proposant plus en ce mariage l'auancement de ses desseins, que non pas le contentement de sa fille.

Cependant il prit possession du Duché de Gueldres & du Comté de B Zutphen. Car Arnoul d'Egmond, Duc de ce pays, ayant esté cruellement traité, voire mesmes emprisonné par Adolphe son propre fils, & depuis esté deliuré par CHARLES, ce Prince iugea son fils indigne de luy succeder, & se sentant encore pressé par luy, enfin il vendit ses pays au mesme Duc de Bourgongne pour quatre-vingts douze mil escus du Rhin, auec la pension, que le Bourguignon deuoit luy payer en outre par l'espace de dix ans : ce que les parens d'Arnoul agreérent, entre autres Gerard Duc de Iuilliers, qui auoit quelques pretensions sur ces pays, lesquels il vendit aussi au Duc de Bourgongne. Derechef Arnoul approuua cette composition par Testament, & en vertu d'iceluy, institua le mesme Duc son heritier vniuersel, exheredant son fils pour cause d'ingratitude. Arnoul decedé, le Duc CHARLES entre dans le pays ; tout obeït sauf Venlo, & Nieumeghe, qui se firent contraindre. *Annales Guelder.*

1473. Du pays de Gueldres le Duc passe à Nostre-Dame d'Aix, puis à Mets, & y receut de grands presens. Delà il se rendit à Tréues, où il trouua l'Empereur Frideric III. Cinq ans auant & dés l'an mil quatre cens soi- C xante & neuf le Bourguignon auoit aussi acquis de Sigismond d'Austriche le Comté de Ferrette ; De sorte, qu'il ne s'imaginoit rien moins, que d'estendre les bornes de son Empire d'vne mer à l'autre. Il se tenoit desia pour Roy d'vne partie des Gaules, il deuoroit en songe l'Alemagne. Dieu luy auoit donné de grandes Prouinces, & parce il estimoit meriter quelque titre plus haut & releué, que celuy de Duc & de Comte; Il voulut donc auoir celuy de Roy, & pour l'acquerir s'aboucha auec l'Empereur, qui promit de luy conferer, auec la qualité de Vicaire de l'Empire; ce qui se proposoit sur l'esperance du mariage de leurs enfans. L'Empereur sçachant sa venuë luy vint au deuant, le conduit en la ville, luy offre son logis. La Couronne, le Sceptre, & les autres ornements Royaux furent faits; on prepare tout fort superbement à la solemnité de cette declaration publique de Roy de la Gaule Belgique, autres disent de Bourgongne. Leurs discours publics estoient des moyens de faire la guerre au Turc: les particuliers se passoient sur cette Royauté. Mais des conditions desagreables ayant esté proposées (aucuns estiment, que le Bourguignon ne voulut aussi franchir le mot de l'alliance de leurs enfans) l'entreueuë se rompt, sans qu'il en reüssist ny Royaume ny mariage. Et d'ailleurs il y a grande apparence, que le Roy Louis XI. trauersa ce dessein, comme quelques vns estiment, ayant *Sueyro. Ger. de Roo. Munster. Matthieu. Alb. Crantzius. Vignier.*

BOVRGONGNE. fait representer à Frideric, que le titre de Vicaire de l'Empire, desiré par CHARLES, estoit vn degré qu'il se preparoit, pour en fin monter sur le throsne Imperial. Ainsi le Duc ambitieux frustré de ses hautes esperances iura, que l'Empereur s'en repentiroit, & que par la force il auroit ce qu'on refusoit à ses prieres & merites. Ans de Iesvs Chr.

Cependant CHARLES ayant temerairement mis en son esprit & resolu de ne voir rien entre les Comtez de Bourgongne & de Hollande qui ne fust sous sa main, il creut y paruenir en se rendãt maistre des pays de Colongne & de Lorraine. Ainsi il assiegea Nus sur le Rhin, & colora son dessein du droit de l'Archeuesque de Colongne, contre Herman fils du Landgraue de Hesse; mais il auoit pour but son ambition & se proposoit de bloquer Colongne & de remonter sur le Rhin iusques à Basle. Pendant ce siege, pour se venger du Roy, il sollicita son beaufrere Edoüard IV. Roy d'Angleterre de passer en France auec vne puissante armée. L'Anglois le pressa de se venir ioindre à luy, comme il auoit promis: mais auparauant le Duc CHARLES desira pacifier le trouble d'Allemagne, ce qui se fit sur la venuë de l'Empereur, qui estoit accouru au secours des affligez, & presenta la bataille. La Paix se publia, l'article secret en estoit le mariage proposé, la place est mise és mains du Legat du Pape, aprés auoir soustenu le siege par l'espace d'vn an. Sur ce le Bourguignon vint trouuer l'Anglois; mais trop tard. Car il s'estoit desia aussi resolu à la Paix auec les François elle se fit au grand mescontentement du Duc, qui de sa part traita pareillement vne tréue pour neuf ans auec le Roy.

Commines liure 4. Vignier. — 1475. — *Commines. Crantzius. Nauler. G. de Roe.* — B — *Commines.*

Pendant tous ces remuëmens le Connestable de S. Paul Louis de Luxembourg s'estoit rendu suspect à l'vn & à l'autre Party; Aussi les Ministres des deux Princes preuoyans, que tant qu'il viuroit la Paix seroit tousiours incertaine, disposerent leurs maistres à cette reconciliation, & par mesme moyen resolurent de se défaire de luy. De façon qu'estant venu trouuer le Duc sous vn sauf-conduit, il fut liuré entre les mains du Roy, qui luy fit trencher la teste par Arrest de son Parlement. Par cette mort CHARLES receut S. Quentin, Ham, Bohaim, & la dépoüille du defunct. Mais le manquement de sa foy fut remarqué pour presage infaillible de la ruine de sa Maison, qui aduint bien tost aprés. Voicy comment.

Annales de France. — C

Ayant renouuellé en son ame les pensées qu'il auoit eu autresfois pour se venger de tous ceux qui l'auoient offensé, il prit resolution de se défaire premierement des plus foibles. Se ressouuenant donc, qu'estant deuant Nus, René II. Duc de Lorraine, ieune Prince de grand courage, luy auoit enuoyé vn défi, & rauagé le Duché de Luxembourg, il vint assieger sa ville capitale de Nancy, laquelle aussi tost fit ioug. Et CHARLES s'estant resouuenu, que pendant le siege de Nus, les Suisses estoient aussi entrez en Bourgongne, & auoient pris quelques places, il se prepara de les attaquer pareillement. Mais eux l'ayant en vain prié de les laisser en paix, cela ne l'empescha pas d'assieger la ville de Granson: les Suisses viennent au secours, donnent bataille, leur armée obtient la victoire sur celle de CHARLES. La bataille perduë auec de grandes richesses ne luy fait perdre cœur. Car s'estant remis sus, il assiegea Morat, autre petite ville proche de Berne, auec vne armée de quatre-vingts mil combatans. Les Suisses n'en ayant que trente-quatre mil furent ioints par le Duc de Lorraine auec les troupes, que le Roy Louis luy auoit donné, & derechef estans venus aux mains vne autre bataille tres-furieuse fut encore gagnée par les Suisses sur le Duc: on a écrit, qu'il

Commines. — *Bat. de Granson.* — *Idem.* — *Bat. de Morat.* — *P. Mathieu en l'Histoire de Louis XI.*

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. qu'il y perdit iusques à vingt six mil hommes. De façon qu'il receut de cét autre accident vne extreme affliction, aprés que le Prince Lorrain eut recouuré sa ville de Nancy, que CHARLES s'opiniastra d'assieger derechef. Mais le Duc de Lorraine plein de generosité estant encore secouru par les Suisses, & glorieux des deux precedentes victoires de Granson & de Morat, donna bataille à ce Duc presomptueux auec tant de resolution & de courage, qu'il le défit & son armée. Il fut tué sur le champ, donnant fin à ses trauaux & hauts desseins par celle de sa vie. Aussi estoit-il de si grand cœur, qu'il ne pouuoit d'autre façon estre vaincu ny mourir : & disoit-on; *Qu'il perdit ses richesses à Granson, ses hommes à Morat, & sa vie à Nancy.* Ce dernier desastre luy aduint le cinquiéme iour de Ianuier vigile de la feste des Roys l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE DIX-SEPT; La trahison dont vsa Nicolas de Monfort Comte de Campobache en l'Apoüille, qui pouuoit beaucoup prés de luy, & estoit Lieutenant general de son armée, fut vne des principales causes de cette perte. La mort du Duc fut reuelée à Louis XI. qui estoit lors à Tours, le iour propre qu'elle auint, par Angelo Cato sçauant aux Mathematiques & en la prediction des choses futures. Il fut depuis pourueu de l'Archeuesché de Vienne.

BOVRGONGNE, *Sa mort* 1477. *Commines liure 5. Vignier. Mathieu en l'Histoire de Louis XI. Sanderus. Iouius. Commines.* B

Tant y a que CHARLES disoit (& l'inscription de son tombeau le porte encore) qu'en sa vie il n'auoit eu de repos. Il vouloit par nouueaux desseins soustenir le bruit de sa reputation; le grand courage luy fut baillé pour trauailler son corps & tourmenter son esprit; Sa puissance ne respondoit à son ambition, ayant plus de valeur, que de conduite. Bref, ses grandes entreprises ne peurent s'éleuer à l'égal de son courage. Il estoit neantmoins magnanime, hardy, laborieux & diligent, qualitez requises en vn grand Capitaine. Il vouloit estre par tout, recognoissant luy-mesme l'assiette de son camp, les aduantages & les incommoditez, & desirant tout faire, se donnoit vne peine incroyable. Mais il deuint si insolent & si presomptueux de sa valeur aprés ses premiers faits d'armes, mesmement depuis la Iournée de Montlehery, qu'encore que sa naturelle inclination ne fust purement martiale, si est-ce qu'il ne prit plaisir à autre exercice, qu'à celuy de la guerre, ayant en ses ieunes ans principalement admiré les hauts faits du grand Alexandre. Il auoit des vertus dignes d'vn Prince, mais l'orgueil & l'opiniâtreté en obscurcissoient toute la gloire. Commines dit l'auoir veu grand & honorable Prince, & autant estimé de ses voisins vn temps auoit esté, que nul autre qui fust en la Chrestienté, ou parauanture plus. Et adiouste; Qu'il auoit principalement encouru l'ire de Dieu, de ce que les graces & honneurs qu'il auoit receus en ce Monde, il les estimoit tous estre procedez de son sens & de sa vertu, sans les attribuer à Dieu, comme il deuoit. Bref, il y auoit de bonnes & vertueuses parties en luy. Car il fut grand iusticier, deux fois la semaine il donnoit audiance à pauures & à riches, & faisoit de grandes aumosnes. En l'an MCCCCLXXIII. il establit vn Parlement, auquel répondoient les Pays-bas: il suiuoit tousiours la personne du Prince: mais le Roy Philippes II. le rendit stable dans la ville de Malines. CHARLES tenoit grand estat de Noblesse en sa maison, receuoit magnifiquement les Ambassadeurs, aimoit la Chasse & la Musique, estoit liberal & fort aimé de ses suiets. Il entendoit les langues estrangeres & l'Histoire, estoit chaste & continent, de mediocre stature, de corps robuste, auoit les cheueux noirs, le nez vn peu long & la face brune, retirant

Mathieu. C *Liure 5. ch. 5.* 1473. *I. Marchant.*

Digitized by Google

BOVRGONGNE. en cela à la Duchesse sa mere, comme écrit Thomas Basin Euesque de Lisieux son contemporain & familier. *An de Iesus Chr.*

Heuter. Il mourut en l'aage de quarante-trois ans, vn mois & vingt-cinq iours; En luy prit fin la ligne masculine de cette grande & illustre Maison de Bourgongne, aprés auoir sous cinq Roys & sous quatre Ducs fleury & duré enuiron six vingts ans en prosperité, en honneur, & puissance par dessus toutes les autres Ducales de l'Europe.

Ne laissant enfans masles, par sa mort le Duché de Bourgongne retourné à la Couronne, fut mis en la main de Louis XI. auec les villes de Picardie qui restoient. Car aussi tost aprés que ce Roy eut aduis de son decez, il escriuit aux Estats de Bourgongne, leur defendant de se soûmettre à autre, qu'à sa Maiesté, & à cette fin leur enuoya l'Euesque de Langres, le Prince d'Orenge, les Comtes de Ligny & de Brienne, & le Sire de Craon, pour receuoir la submission, & mettre en sa main le Duché auec les Comtez de Masconnois, d'Auxerrois, de Charolois, & autres terres enclauées. Ils remonstrerent aux Estats du pays; Que l'intention du Roy estoit d'entendre au mariage autresfois proposé B d'entre le Dauphin son fils & la Princesse Marie fille de CHARLES; *Son 1. mariage*
Qui eut trois femmes. Suiuant la Paix d'Arras il espousa premierement à S. Omer, en l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-NEVF, 1439.
CATHERINE DE FRANCE, fille du Roy Charles VII. & de la Reyne Marie d'Aniou sa femme. Le mariage auoit esté traitté en Septembre MIL QVATRE CENS TRENTE-HVIT, luy estant encor bien ieune: par iceluy le Roy promit en dot à sa fille six vingts mil escus, dont moitié seroit employée en achapt d'heritage. La Princesse deuoit auoir en doüaire six mil liures de rente. Mais estant decedée sans enfans à Bruxelles, en l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-SIX, en l'aage de dix-sept à dix-huict ans, & inhumée dans l'Eglise de S. Goule, au mesme lieu de Bruxelles, CHARLES prit pour seconde femme à l'Isle en Flandre, l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-QVATRE, le penultiéme d'Octobre, ISABEL DE BOVRBON, fille de Charles premier du nom Duc de Bourbon & d'Agnes de Bourgongne son espouse: Ce qui se fit auec la dispense de l'Eglise à cause qu'ils s'attouchoient de parenté. De cette seconde femme il eut sa fille vnique Marie de Bourgongne cy-aprés mentionnée.

Au Tresor de Fr. Layette Bourgongne IV. n. 36. & 37. — *Du Tillet.* — 1446. — *Son 2. mariage* 1454.

Mais Isabel estant aussi decedée le trezième (non le vingt-sixiéme) iour de Septembre l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-CINQ, à 1465.
Anuers (où elle est enseuelie dans l'Abbaye de sainct Michel deuant le C
grand Autel) en troisiémes nopces il espousa à Bruges l'an MCCCC. *Son 3. mariage*
LXVIII. MARGVERITE D'YORC, fille de Richard Duc 1468.
d'Yorc & sœur d'Edoüard IV. Roy d'Angleterre; Ce Prince deietté de son Estat par Henry de Lancastre, fut grandement assisté par ce Duc son beau-frere qui luy donna retraite. La Duchesse Marguerite sa femme le suruescut long-temps. Car elle viuoit encores en l'an MIL 1500.
CINQ CENS, auquel temps elle fut marraine de l'Empereur Charles V. qui eut ce nom au baptesme en memoire du Duc CHARLES de Bourgongne son bisayeul. Cette Duchesse Marguerite deceda en l'an MIL CINQ CENS TROIS à Malines, où elle fut inhumée dans l'Eglise 1503.
des Cordeliers.

E. Sueyro. — *A. du Chesne Histoire d'Angleterre.*

Le Duc René de Lorraine ayant sçeu l'infortune aduenuë à son ennemy le deplora, & le fit inhumer honorablement dans l'Eglise de S. Georges de Nancy, où il luy fit dresser vn magnifique sepulchre auec

An de Iesus Chr. son effigie au naturel; autour de ce sepulchre furent mis aucuns Epitaphes, cettui-cy entre les autres. BOVRGONGNE.

Te pacis piguit, te tædiuit atque quietis
CAROLE, sicque iaces? iámque quiesce tibi.

1553. En l'an mil cinq cens cinquante-trois, le mesme Empereur Charles V. fit transporter le corps de ce Duc CHARLES de Nancy dans l'Eglise de Nostre Dame de Bruges deuant le grand Autel prés de la sepulture de Marie de Bourgongne sa fille, ayeule de cét Empereur. Heuter. Sanderus.

Aucuns donnent pour Deuise au mesme Duc CHARLES la Croix ce S. André, composée de deux bastons noüeux, auec vn fuzil & vn caillou, qui iette des flammes, ayant mesme legende que celle du Duc Philippes son pere, *Ante ferit, quàm flamma micet.* Ceux qui sont de cét aduis donnent à Philippes le Collier de la Toison d'or, auec ces mots; *Pretium non vile laborum.* Autres écriuent, que le mot de la pierre à feu, B qui est entre deux fuzils, dont le Collier est composé, estoit, *Ie frappe ainsi.* Toutesfois on recueille d'vne ancienne medaille faite de son temps, que le Duc eut aussi pour Deuise, *Ie l'ay empris, bien en auiegne:* dont le corps estoit la figure de deux fusils & d'vne pierre à feu, auec celle d'vn Mouton au milieu des fuzils.

Vn Autheur a eu raison de dire de ce Duc de BOVRGONGNE, Qu'il auoit plus de valeur, que de conduite; & que de luy & du Roy LOVIS onziéme son aduersaire, on eust fait la composition d'vn grand Prince & tout parfait. Car des deux parties necessaires pour faire vn excellent Capitaine, la Sagesse & la Vaillance, il n'en auoit que la derniere: & vouloit se faire valoir par des actions plustost animées de courage, que soustenuës de conseil. P. Mathieu.

Philippes de Commines descrit la meilleure part de la vie & des actions de ce Duc CHARLES, & les differens qu'il eut auec diuers Princes ses voisins. Paul Ioue luy a fait vn Eloge particulier en style tres-elegant. P. Heuter, Iacques Marchant & Antoine Sander traittent le mesme suiet. Mais cettui-cy plus diffusement que les autres en C son Oeuure Latin de la Flandre illustrée.

FILLE DE CHARLES DVC DE BOVRGONGNE & d'ISABEL de BOVRBON sa deuxiéme femme.

31. MARIE DE BOVRGONGNE Archiducheſſe d'Austriche & Comteſſe de Flandre, dont l'Eloge se void descrit en suite.

Ans de IESVS CHR.

AVSTRICHE.

De gueules à la fasse d'argent.
Party de BOVRGONGNE qui est, Escartelé; Au 1. & 4. d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à vne bordure componnée d'argent & de gueules. Au 2. bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules, qui est l'Escu de la premiere branche de BOVRGONGNE; Party de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or.
Au 3. d'argent au Lyon de gueules, armé, lampassé & couronné d'or à la queuë fourchuë & passée en sautoir, qui est de LVXEMBOVRG; Et sur le tout, de FLANDRE.

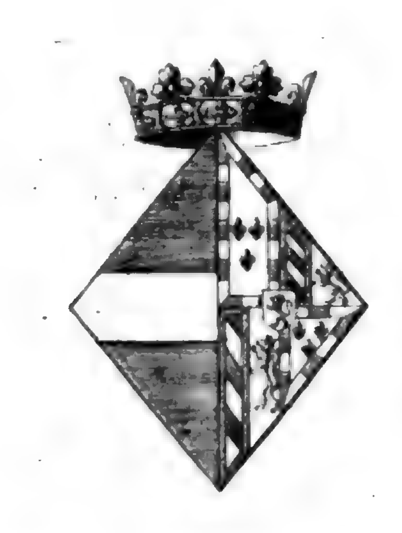

B

31. MARIE

DE BOVRGONGNE, ARCHIDVCHESSE D'AVSTRICHE, *Duchesse de Brabant, de Lothier, Limbourg, Luxembourg, & Gueldres, Comtesse de Flandre, de Bourgongne Palatine, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, Zelande, Namur, Zutphen, & Charolois, Marquise du S. Empire, Dame de Frise, de Salins, & de Malines.*

CHAPITRE V.

CETTE Princesse fille vnique de Charles dernier Duc de Bourgongne & d'Isabel de Bourbon sa seconde femme, nasquit à Bruxelles, le douziéme de Feurier, l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-SEPT. Louis XI. alors Dauphin, se trouuant aux Pays-bas aprés sa retraite de la Cour du Roy Charles VII. son pere, fut parrain. Elle eut pour marraines Isabel de Portugal Duchesse doüairiere de Bourgongne son ayeule paternelle, & sa tante Beatrix de Portugal fille de Pierre Duc de Coimbre, & femme d'Adolfe de Cleues Seigneur de Rauastain. Comme cette Princesse MARIE fut en ses ieunes ans le plus beau & le plus riche party de l'Europe; aussi le Duc son pere la promit en mariage à diuers Princes; Il en donnoit d'vn costé l'enuie & le desir à tous. Il la promettoit à l'Archiduc Maximilian d'Austriche fils de l'Empereur Frideric III. & inclinoit fort de ce costé, pour auancer ses affaires en Alemagne; Il l'offrit aussi à Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine, fils de Iean Duc de Calabre, pour le separer de l'Alliance du Roy Louis XI. qui luy auoit promis sa fille aisnée : Au Duc de Berry, puis de Guyenne Charles de France, pour tenir en ceruelle & ialousie tant le mesme Roy Louis (qui auoit suspecte la grandeur de ce sien frere) que le Roy d'An-

Sanaissance. 1457.

G

P. Heuterus.

E. Sueyro.

P. Mathieu.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. gleterre. La pratique de cette derniere alliance fut tellement eschauffée par le Duc de Bretagne & le Connestable de S. Paul, que Charles donna parole d'y consentir, & au mesme temps asseura le Roy d'Angleterre qu'il n'en feroit rien. MARIE fut aussi promise en mariage à Philippes Duc de Sauoye, pour autre dessein. Bref, elle auoit encor esté destinée au Dauphin Charles, qui fut depuis le Roy Charles VIII. comme aussi à Charles d'Orleans Comte d'Angoulesme, pere du Roy François I. puis au Seigneur de la Riuiere frere du Roy d'Angleterre, & au Prince de Tarente fils de Ferdinand Roy de Naples. Mais la Princesse voyant, que le Roy Louis, au lieu de la proteger, comme ayant l'honneur d'estre sortie de la Maison de France, & d'enseuelir dans le tombeau du Duc Charles son pere, toutes les occasions de haine & d'offense, au contraire faisoit de grands progrez sur ses Estats & villes, de plusieurs desquelles il s'estoit emparé, comme de Tournay, d'Arras, de Hedin, & qu'il auoit vne puissante armée en son pays; D'ailleurs considerant, que les Gandois, qui s'estoient mutinez, entreprenoient de commâder, auoient mal traité ses Officiers & domestiques & fait souffrir le dernier supplice à aucuns de ses seruiteurs; & encore furent portez à tel excez & temerité, qu'ils proietoient mesme de luy faire espouser contre son gré Adolfe Duc de Gueldres; En fin elle resolut de prendre pour mary le mesme Prince Maximilian Archiduc. BOVRGONGNE. *I. Molinet.* *Georg. Chastelain en la vie du Duc Philippes le Bon.*

Pour cét effect il s'achemina aux Pays-bas accompagné de plusieurs Princes. Les nopces furent celebrées à Gand au mois d'Aoust, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DIX SEPT par l'Euesque de Tournay. Ce mariage (au moyẽ duquel la Maison d'Austriche receut vn tres-grand accroissement) dura cinq ans & demy, & iusques au XXV. de Mars, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS TROIS (à commencer l'année à la Circoncision) que MARIE estant aagée de vingt-six ans, & enceinte, mourut à Bruges de la blessure qu'elle receut par la cheute d'vn cheual sur lequel elle estoit montée, pour passer le temps à la chasse. Elle fut pleurée par tous ses suiets, comme celle qui pour ses vertus auoit esté grandement cherie & honorée. Aussi MAXIMILIAN son espoux ne faisoit point mention d'elle (aprés son trespas) ou bien n'en oyoit parler, qu'il ne iettast des souspirs & des larmes; tesmoignant auec sa perte la sincerité de son affection coniugale; Nous auons cy-deuant monstré la singuliere estime, que le mesme grand Monarque Charles V. faisoit de cette tres-illustre Alliance de la Maison de Bourgongne, auec celle d'Austriche.

Son mariage 1477. *Sa mort 1483.* *G. de Roo. in Hist. Austriaca.* *P. Heuter.* *Surius.*

Le corps de MARIE eut l'honneur de la sepulture dans l'Eglise de Nostre Dame de Bruges, où se void son tombeau magnifiquement éleué & à l'entour orné de toutes les Armoiries de ses glorieux ancestres; sur lequel son effigie en marbre est posée auec la Couronne Imperiale sur la teste. Son cœur fut mis en l'Eglise de S. Michel d'Anuers, au tombeau de sa mere. L'Archiduc son espoux depuis le decés de MARIE fut éleu Roy des Romains, & en fin Empereur I. du nom aprés son pere. Il mourut à Linz en Austriche, au mois de Ianuier, l'an MIL CINQ CENS DIX-NEVF, laissant vn seul fils, qui fut Philippes Archiduc d'Austriche, Comte de Flandre, puis aprés Roy d'Espagne premier du nom; & Marguerite d'Austriche fiancée au Roy Charles VIII. Elle fut mariée premierement à Iean Prince de Castille fils de Ferdinand Roy d'Aragon; & en suite à Philebert Duc de Sauoye, duquel elle ne laissa enfans, non plus que du premier mary. *Ant. Sanderus.* 1519. *Guichardin.* *P. Iouius.* *I. Sleidan.* *G. de Roo.*

Ce Roy d'Espagne Philippes I. eut de Ieanne heritiere des Royau-

Digitized by Google

BOVR-GONGNE. mes de Castille, d'Aragon, de Grenade & de Leon, deux fils, à sçauoir Charles V. Empereur & Roy d'Espagne, Ferdinand I. aussi Empereur & quatre filles, qui furent toutes Reynes, comme il sera dit ailleurs. Après le decés de MARIE sa mere à cause de son ieune aage les Flamens, notamment les Gandois prinrent ce ieune Prince Philippes en leur tutele & gouuernement, sans faire estat de Maximilian son pere, pour ce que leur humeur ne se rapportoit pas bien auec celuy des Alemans. Et puis cinq ou six mois après ils demanderent paix au Roy Louis XI. qui leur accorda d'autant plustost, que luy mesme la cherchoit, afin de paruenir à son but de faire le mariage de Marguerite d'Austriche auec le Dauphin son fils, pour ce qu'elle apportoit auec elle les Comtez d'Artois & de Bourgongne, mais il la fiança seulement.

Ant de Iesus Chr.

Comminez Vignier.

La prudence du mesme Roy manqua bien en ce point tres-important, comme l'euenement a monstré, qu'il laissa marier cette Princesse de son Sang & lignage à vn Monarque estranger, pouuant luy faire espouser vn Prince François, qui eust retenu tant d'opulentes prouinces, lesquelles auec le temps eussent esté iointes à la Couronne de France. B

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

LIVRE VINGTIESME.

LES DVCS DE BRABANT, de LOTHIER & de LIMBOVRG.

Les Comtes de NIVERNOIS & *de* RETELOIS.

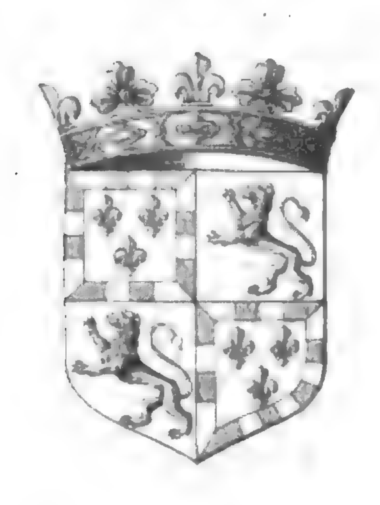

LEs *Ducs de* BRABANT *de la Maison de* BOVRGONGNE, *portoient vn Escu écartelé, au 1. & 4. quartiers, d'azur à trois fleurs de Lis d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueules, qui est de* BOVRGONGNE.

Au 2. & 3. quartier, de sable, au Lyon d'or armé & lampassé de gueules; qui est de BRABANT.

TABLE GENEALOGIQVE
DES DVCS DE BRABANT ET DES COMTES DE NEVERS.

27. PHILIPPES DE FRANCE, Duc de Bourgongne, surnommé le Hardy, l'vn des fils puisnez du Roy de France Iean II.

28.	IEAN Duc de Bourgongne. *	ANTOINE de Bourgongne Duc de Brabant, & de Lothier.	PHILIPPES de Bourgõgne Comte de Nevers & de Retel.
29.	IEAN de Bourgongne Duc de Brabant.	PHILIPPES Duc de Brabant.	GVILLAVME de Bourgongne.
30.	PHILIPPES de Bourgongne mort en ieunesse.	CHARLES de Bourgongne Comte de Neuers & de Retel.	IEAN de Bourgongne Comte de Neuers & Duc de Brabant II. du nom.
31.	PHILIPPES de Bourgongne decedé en bas aage, viuant le Comte Iean son pere.	ELISABETH de Bourgongne Duchesse de Cleues, Comtesse de Neuers, & de Retel.	CHARLOTE de Bourgongne Dame d'Orual, alliée en la Maison d'Albret.

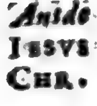
An de IESVS CHR.

BOVRGONGNE BRABANT. Escartelé; Au 1. & 4. de BOVRGONGNE moderne, qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure componnée d'argent & de gueules. Au 2. & 3. de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or, armé & lampassé de gueules.

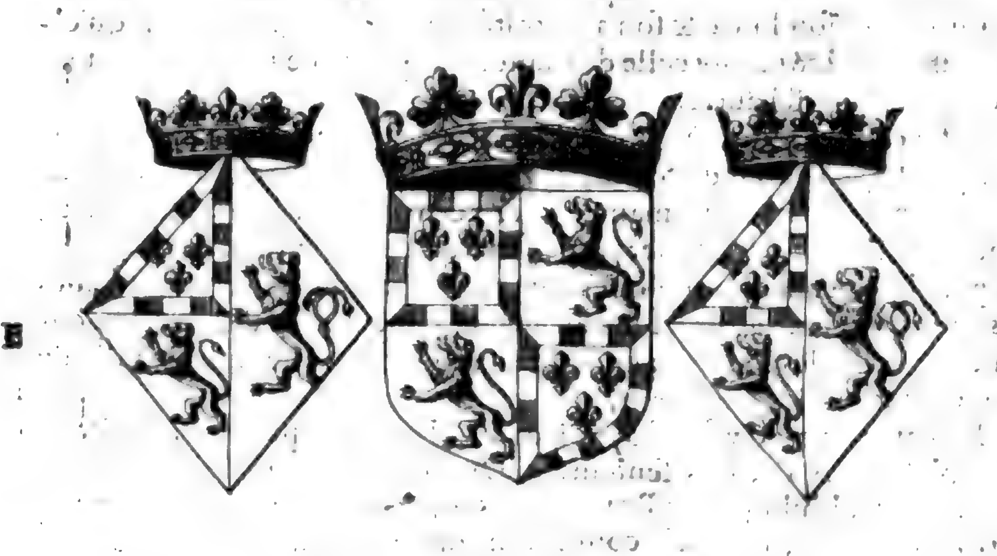

B

BOVRGONGNE BRABANT. Party de LVXEMBOVRG S. PAVL, qui est d'argent au Lyon de gueules, la queuë noüée & passée en sautoir.

BOVRGONGNE BRABANT. Party de LVXEMBOVRG GORICE, comme cy-deuant.

28. ANTOINE

DE BOVRGONGNE, DVC de Brabant, de Luxembourg, de Lothier, & de Limbourg, Marquis du S. Empire, & Seigneur d'Anuers.

Chapitre Premier.

1406. C

OICY deux Branches collaterales sorties puisnées de la tres-illustre Maison & branche directe de BOVRGONGNE; lesquelles consistent en quelques Ducs de BRABANT & en aucuns Comtes de NEVERS. Comme cette Branche aisnée a eu l'auantage de posseder plusieurs Duchez, Comtez & autres grands Estats & Seigneuries, qui de temps en temps y sont fonduës: De mesme celles cy ont eu pareille prerogatiue & tenu rang honnorable dans l'Empire & dans la Monarchie de France. Ioint que les Princes d'vne si haute Tige ont fait paroistre leurs courages dans les signalées occasions. La derniere a eu encore ce bon-heur de suruiure aux deux autres.

Entre les enfans de Philippes II. du nom surnommé le Hardy, Duc de Bourgongne, & de Marguerite de Flandre sa femme, ce Prince ANTOINE fut le deuxiéme & nasquit l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS QVATRE; En ses ieunes ans il porta le titre de Comte de Retel, & depuis eut en partage toutes les Terres & Seigneuries, qui appartenoient à Ieanne Duchesse de Brabant sa grande tante maternelle; ce qui fut fait selon la volonté & declaration particuliere, que cette

Sa naissance. 1384.

I. Inu. des Vrsins.

Digitized by Google

BOVRGONGNE BRABANT

Anide 1320 Chr.

Fr. Harent Hist. Brabant.

Princesse (du consentement de ses Estats pour ce assemblez) en fit au mesme Duc Philippes le Hardy, mary de sa niece, en presence du Roy Charles VI. la Duchesse estant venuë trouuer sa Maiesté à cét effect dans la ville de Compiegne. Elle ordonna, que si ANTOINE decedoit sans enfans, les Duchez & Seigneuries, qu'elle luy donnoit, viendroient à Philippes de Bourgongne Comte de Neuers son frere puisné. Car le dessein de la Duchesse estoit, que son heredité de Brabant laquelle ses ayeux de long temps possedoient, eust aussi bien que celle de Bourgongne, son lustre & son authorité distincte & separée, sans qu'elle fust confonduë parmy celle de Flandre, de peur que l'vne de ces grandeurs n'obscurcist l'autre.

Archiues de la M. de Neuers.

Guy Coquille Hist. de Neuers.

Et afin que les Duchez souuerains de Brabant, de Lothier & de Limbourg, & le Marquisat du S. Empire (sous lequel est la Seigneurie d'Anuers) se peussent mieux maintenir & conseruer en leurs authoritez, ayant leur Prince particulier, qui resideroit sur le lieu & auroit soin de ses peuples: Aussi que quelques années auparauant estoient suruenuës des guerres & grands differens entre les Flamens & Brabançons, pendant lesquelles les Flamens auoient saccagé & presque ruiné la ville de Bruxelles capitale de Brabant.

Archiues de la Maison de Neuers.

En l'an MCCCCV. le Roy Charles VI. donna pouuoir à ce Prin- 1405.
ce ANTOINE, lors seulement Duc de Limbourg & Comte de
Retelois, & à Philippes de Bourgongne son frere, de tenir ce Comté
en titre de Pairrie, suiuant la concession que sa Maiesté en auoit aupara-
uant faite au Duc Philippes leur pere & à la Duchesse Marguerite sa
femme; & encores à Iean leur fils aisné lors Comte de Neuers.

Monstrelet.

ANTOINE prit donc possession des Duchez de Brabant & des
autres en Decembre MCCCCVI. & peu aprés vint en France assister Iean 1406.
Duc de Bourgongne son frere aisné en la guerre contre les Princes de
la Maison d'Orleans & contre les Liegeois, qui ne vouloient reconnoi-
stre Iean de Bauiere pour leur Euesque & s'estoient reuoltez contre luy.

Le Grlue l. 16. c. 12.

Cependant les Orleanois ayant enuoyé vne armée pour se saisir du Duché de Luxembourg, afin de faire diuersion & retenir ce Duc ANTOINE (auquel cét autre Duché appartenoit à cause de sa seconde femme) loin du camp de son frere le Duc de Bourgongne, il se porta si hardiment contre eux, qu'ils furent vaincus en bataille, leur chef mis en fuite, & bonne partie de leur armée taillée en pieces. Ce qui fut cause de la reddition des villes de Monmedy, de Damuilliers, d'Orchimont & d'autres places tenuës par les Orleanois.

Le mesme Duc ANTOINE contraignit aussi par la force des armes, Regnaud Duc de Gueldres (bien qu'il fust assisté de l'Empereur Robert de Bauiere) de luy faire hommage pour la Seigneurie de Graue.

Du Tillet.

Monstrelet.

En fin les Anglois continuant d'estre animez contre les François, &
ayans conduit dans ce Royaume vne puissante armée contre le Roy
Charles VI. sa Maiesté leur en opposa vne autre. Elles se rencontrerent
& combatirent en la plaine d'Azincour en Picardie. Mais la victoire *La mort*
qu'obtint l'Anglois le XXV. d'Octobre, l'an MIL QVATRE CENS 1415.
QVINZE, fut sanglante & déplorable par la mort de grand nombre
de Princes François, & entre les autres de cét ANTOINE DE
BOVRGONGNE Duc de Brabant qui y perdit la vie. Son corps,
aprés auoir esté trois iours entre les morts, fut à la fin trouué & inhumé à
Furnes. Aucuns Autheurs ont donné à ce Duc les glorieux titres de
Iuste & de *Guerrier*. Son Epitaphe le porte ainsi.

Ans de Iesvs Chr. BOVRGONGNE BRABANT

ANTONIVS Iustus, acer ac militaris pugnâ Azincuriensi cæsus octauo Kal. Nouembr. MCCCCXV. cadaueribusque hostium obrutus triduum & pulcherrimâ morte velut sepultus iacuit, vt maiorem huic gloriam tumulo inferret. *Sanderus.*

Son 1. mariage 1401. Ce Duc ANTOINE fut marié deux fois; En premieres nopces il espousa, au mois de Mars, l'an MIL QVATRE CENS DEVX dans la ville d'Arras (Louis Golut dit à Bruxelles) IEANNE DE LVXEMBOVRG, fille vnique & heritiere de Valeran de Luxembourg, Comte de S. Paul & de Ligny & de Mahaut de Roeus sa femme, autres disent de Bonne de Bar. Elle eut en dot la Chastellenie de l'Isle en Champagne.

Viuant le pere le traité de mariage auoit esté fait au mois de Ianuier MCCCXCII. Cette Duchesse de Brabant IEANNE estant decedée le dix-huictiéme d'Aoust enuiron l'an MIL QVATRE CENS SEPT,

Son 2. mariage 1409. le Duc ANTOINE espousa dans la ville de Bruxelles en second mariage le vingtiéme de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS NEVF, vne autre Princesse de mesme Sang & Maison qu'estoit sa premiere femme, à sçauoir ELIZABETH DE LVXEMBOVRG, fille de Iean de Luxembourg Duc de Gorlicie, Marquis de Brandebourg & de Lusatie, quatriéme fils de l'Empereur Charles IV. Elle eut en dot six vingts mil florins. Le Duché de Luxembourg ne luy appartenoit pas (comme aucuns ont escrit) mais à Venceslas Empereur & Roy de Boheme son oncle paternel, qui luy engagea ce Duché pour la somme de six vingts mil florins du Rhin; Ainsi Elizabeth (laquelle acquit aussi les droits sur le Luxembourg de l'Empereur Sigismond, qui estoit pareillement son oncle) iouït de ce Duché sa vie durant, comme vsufruictiere. *Hist. de Luxembourg.* *Vignier.* *Monstrelet.*

B

Aprés la mort du Duc ANTOINE son espoux, ELISABET se remaria auec Iean de Bauiere, dit Sans pitié susmentionné (frere de Guillaume Comte de Hainaut & Hollande.) Pour l'espouser il laissa l'Euesché de Liege: mais estant decedé sans enfans, elle passa le reste de ses iours en viduité, & demeura en possession du Duché de Luxembourg sans y estre inquietée, iusques à ce que ceux de ce païs s'estant reuoltez contre elle, & donnez à Guillaume Duc de Saxe (dont la femme estoit petite fille de l'Empereur Sigismond) elle se retira vers Philippes le Bon Duc de Bourgongne, qui luy donna secours, chassa le Saxon, & fit quelques traitez auec cette Princesse, suiuant lesquels il deuoit iouïr du mesme Duché de Luxembourg, comme de fait il s'en mit en possession, & depuis acquit aussi les droits du Duc de Saxe.

C

ENFANS D'ANTOINE DE BOVRGONGNE DVC de Brabant, & de IEANNE DE LVXEMBOVRG sa premiere femme.

19. IEAN DE BOVRGONGNE Duc de Brabant, duquel est parlé en suite.

19. PHILIPPES DE BOVRGONGNE aussi Duc de Brabant, dont sera faite plus ample mention aprés le Duc Iean son frere aisné.

Digitized by Google

ENFANS D'ANTOINE DVC DE BRABANT & d'ELIZABETH de LVXEMBOVRG sa deuxiéme femme.

Philippes de l'Espinoy aux Antiquit. de Flandre.

29. GVILLAVME DE BOVRGONGNE (par aucuns Historiens appellé ANTOINE) mourut ieune le x. de Iuillet MIL QVATRE CENS DIX. & gist à Bruxelles en l'Eglise des Carmes sous mesme tombe que la Duchesse Ieanne de Luxembourg sa belle mere. 1410.

29. N. DE BOVRGONGNE decedée en bas aage.

BOVRGONGNE BRABANT. comme cy-dessus. Party de BAVIERE. Escartelé; Au 1. & 4. de lozengé d'argét & d'azur en bande, qui est BAVIERE. Au 2. & 3. contre-escartelé de HAINAVT, qui est aussi escartelé; Au 1. & 4. d'or au Lyon de sable; qui est de FLANDRE. Au 2. & 3. d'or au Lyon de gueules, qui est de HOLLANDE.

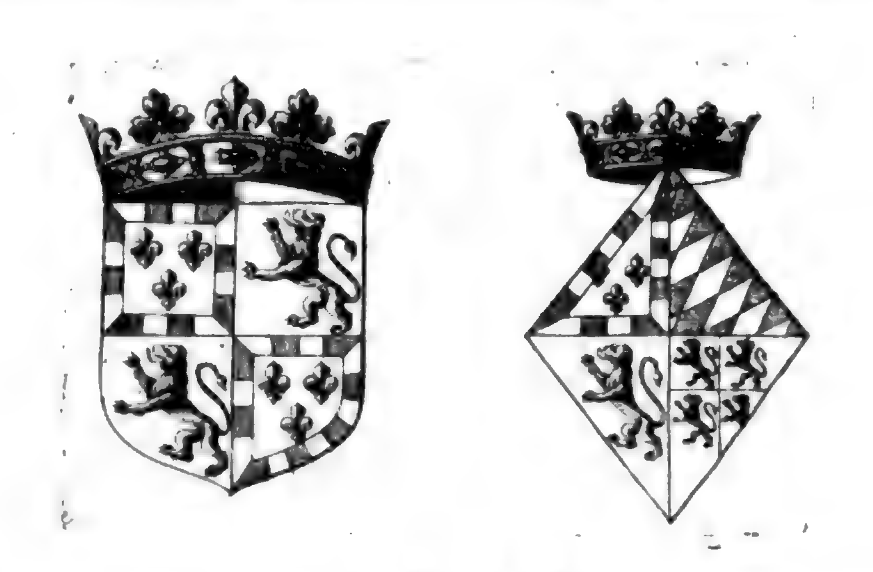

B

29. IEAN

DE BOVRGONGNE DVC DE BRABANT, Lothier & Limbourg, Marquis du S. Empire & Seigneur d'Anuers.

G

CHAPITRE II.

CE Prince estoit fils aisné d'Antoine de Bourgongne Duc de Brabant & de Ieanne de Luxembourg sa premiere femme. Sa naissance aduint le onziéme iour de Iuin l'an MIL QVATRE CENS TROIS, & non DIX, selon qu'escrit Haré, Historien de Brabant, cela ne pouuant estre, si Ieanne de Luxembourg sa mere estoit decedée en l'an mil quatre cens sept. Tant y a, que Iean Euesque de Liege & Seigneur de Hansberg fut son parrain. Iean Duc de Bourgongne son oncle voulut auoir sa tutelle, mais les Brabançons s'y opposerent. 1415. *Sa naissance.* 1403.

En l'an MIL QVATRE CENS DIX-SEPT, ce Duc IEAN fut promis en mariage auec IACQVELINE DE BAVIERE Comtesse de Hainaut & de Hollande, fille vnique & seule heritiere de Guillaume de Bauiere Comte de Hainaut, Hollande, & Zelande, & de Marguerite de Bourgongne, & vefue de Iean Dauphin de Viennois, quatriéme *Son mariage.* 1417.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. fils du Roy Charles VI. Il y eut dispense obtenuë du Concile de Constance, pour contracter ce mariage, les futurs conioints estant parens au second degré. Et fut l'Alliance faite, quelque empeschement qu'y apportast l'Empereur Sigismond & Iean de Bauiere Euesque de Liege oncle de la Princesse, qui luy fit la guerre, ne voulant consentir à ce mariage, qu'à condition d'auoir ce qui luy auoit esté legué par Albert & Guillaume de Bauiere ses pere & frere. Il voulut aussi auoir la tutelle de la Princesse, ce qui causa plusieurs troubles. BOVRGONGNE BRABANT

Iacqueline de Bauiere femme virile, ieune, & belle; mais d'esprit leger & variable, aprés auoir soustenu vertueusement les efforts de son oncle, auquel elle donna bataille, n'ayant ce second mariage agreable, elle se separa secrettement d'auec le Duc de Brabant son mary, sous couleur, qu'ils estoiét trop proches parens. Estant passée en Angleterre, elle osa tant que d'y espouser Humfroy Duc de Glocestre, frere de Henry V. Roy d'Angleterre; lequel Duc, sous pretexte de ce mariage, se voulant emparer des Comtez de Hainaut, Hollande & Zelande, conduisit vne armée en Brabant. Mais le Duc IEAN, qui n'auoit à gré de quitter ces belles Prouinces, s'opposa aux entreprises du Prince Anglois, assisté qu'il fut en cette querelle d'vn grand secours que luy enuoya son cousin Philippes Duc de Bourgongne, qui ne pouuoit souffrir le tort fait à sa Maison. *Histoire de Flandre.* B *Guy Coquille Hist. de Niuernois.*

Pour esteindre ce feu on fit diuerses conferences, & fut en fin le trouble aucunement pacifié, à condition, que le gouuernement des pays de la Princesse Iacqueline, demeureroit entre les mains du Duc de Brabant son vray mary; & sa personne en la charge du Duc de Bourgongne, iusques à ce que le Pape eust decidé la question du mariage. A quoy Iacqueline ne voulant acquiescer, ny attendre la sentence du Pape, elle se retira de la ville de Gand, en son pays de Hollande; & là fut derechef assistée du Duc de Glocestre & des Anglois. Ce qui donna suiet au Duc de Brabant de declarer le Duc de Bourgongne administrateur de tous les pays de Iacqueline: & s'estant le Duc IEAN mis aux champs, donna bataille aux Anglois & obtint sur eux victoire à Scauuen, l'an mil quatre cens vingt-six, le iour de S. Hilaire. *Histoire de Brabant.* *Bat. de Scauuen* 1426.

C Peu de mois aprés cette victoire & le dix-septiéme iour d'Auril ensuiuant (autres disent le quinziéme) ce Duc IEAN, estant seulement agé de vingt-quatre ans, mourut à Bruxelles sans enfans, & fut son corps inhumé auec celuy de son pere en l'Eglise de Furnes, le vingtdeuxiéme d'Auril. Aucuns toutesfois cottent l'année de son decés sous l'an mil quatre cens vingt-sept. L'Inscription du tombeau porte six, & est conceuë en ces termes.

IOANNES natu maior, Pietatis ac doctrinæ amans, decimo tertio ætatis anno Dux, decimo sexto maritus; at infausto mox coniugio viginti quatuor, Academiæ Louaniensis conditor, diem haud multo pòst obiit XV. *Kal. Maias* MCCCCXXVI. *Sanderus.* 1426.

En l'année precedente son decez, il auoit fondé & institué cette celebre Vniuersité de Louuain, pour laquelle il obtint des priuileges du Pape Martin V. En quatriémes nopces Iacqueline espousa François de Borselle Comte d'Ostreuant; comme cy deuant nous auons remarqué. 1435. Elle deceda l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-CINQ.

Digitized by Google

An de Iesvs Chr.

BOVR-GONGNE BRABANT.

Escartelé, Au 1. & 4. de Bovrgongne moderne. Au 2. & 3. de Brabant, comme cy-dessus.

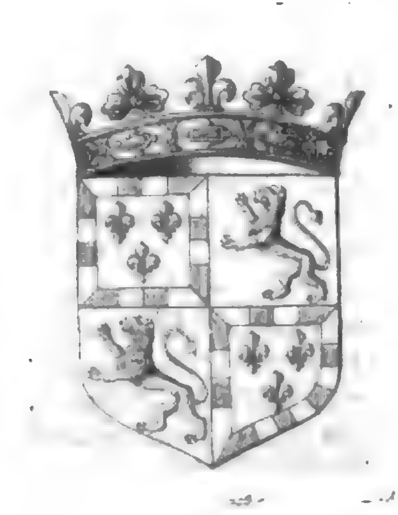

B

29. PHILIPPES

DE BOVRGONGNE, DVC DE BRABANT, de Lothier, & de Limbourg, Marquis du Sainct Empire, Seigneur d'Anuers, Comte de Sainct Paul & de Ligny.

Chapitre III.

AV Duc de Brabant Iean de Bourgongne, ce Prince PHILIPPES son frere puisné succeda, estant desia Comte de S. Paul & de Ligny, lesquelles Comtez procedoient de la succession de Ieanne de Luxembourg leur mere, premiere femme d'Antoine Duc de Brabant. Il veid premierement la lumiere du iour l'an MCCCCIV. le XXV. de Iuillet. Pendant vn discord, qui fut entre le Duc Iean son frere & les Estats de Brabant, il auoit esté declaré Regent, & depuis fut Lieutenant general d'iceluy, lors de la guerre qu'il eut contre les Hollandois & les Anglois, en laquelle il estoit conducteur des Brabançons.

F. Harens. — *Sa naissance.* 1404. 1426. G

Il fut accordé en mariage auec Ioland d'Aniou, fille de Louis II. du nom Duc d'Aniou & Roy de Sicile, comme escrit François Haré, & non pas (ainsi qu'aucuns disent) fille de René qui fut aussi Roy de Sicile & fils puisné de Louis, le temps ne pouuant y conuenir : Mais il ne l'espousa pas. Car il fut preuenu de mort à Louuain le quatriéme iour d'Aoust, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE, sur le point, qu'il enuoya querir cette Princesse à Reims, par Engilbert Seigneur d'Enguien & autres Seigneurs. Il receut l'honneur de la sepulture en l'Eglise de Furnes prés Bruxelles, auec les Ducs Antoine & Iean ses pere & frere, & Ieanne de Luxembourg sa mere. Le tombeau desquels Princes estant long temps demeuré sans Inscription, les Archiducs d'Austriche Ducs de Brabant Albert & Isabel leur en firent dresser vne Latine dans cette Eglise de Furnes.

In Annalibus Brabant. — *Sanderus.* — *Sa mort* 1430.

Ce Duc PHILIPPES, n'ayant enfans, eut pour heritier aux Du-

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR. chez de Lothier & de Brabant Philippes le Bon Duc de Bourgongne son cousin, (comme escriuent quelques Historiens, qui inclinent au party des Princes Ducs de Bourgongne & de ceux d'Austriche) puis ce Prince puissant vint en Brabant, & aprés auoir appointé les difficultez, que Marguerite de Bourgongne sa tante doüairiere de Hainaut luy suscitoit, pretendant l'heredité, il se mit en possession. Mais ceux qui ont escrit en faueur de la Maison de Neuers remarquent, que ces droits aux Duchez de Brabant, & autres appartenoient plustost à Charles & à Iean de Bourgongne, enfans de Philippes Comte de Neuers, par le moyen de la condition apposée aux partages d'entre les enfans de Philippes le Hardy Duc de Bourgongne, & par interpretation de legitime volonté, estant arriué le decés sans hoirs des enfans aisnez du Duc Antoine pere de PHILIPPES. BOVRGONGNE BRABANT *Discours des droits de la M. de Neuers aux Duchez de Brabant & Limbourg.*

Ce PHILIPPES Duc de Brabant eut pour heritiere aux Comtez de S. Paul & de Ligny Ieanne de Luxembourg sa plus proche parente de ce costé là, estant sœur de Valeran de Luxembourg, ayeul maternel du mesme Duc, laquelle Ieanne estoit alors fort vieille. Elle se mit en possession de ces deux Comtez; puis aprés (pour l'affection qu'elle portoit à Iean de Luxembourg son neueu) luy donna la pluspart des Seigneuries ausquelles elle auoit succedé: dont Pierre de Luxembourg Comte de Conuersan, frere aisné de Iean, ne fut content, & pretendoit qu'elle ne deuoit l'auantager deuant luy. Mais par l'accord qu'ils firent ensemble Pierre retint à soy le Comté de S. Paul, octroyant à son frere le Comté de Ligny, qui par le decés du mesme Iean sans enfans, retourna à Louis de Luxembourg son neueu Comte de Sainct Paul, Connestable de France. *Histoire de Luxembourg.*

Quant aux Duchez de Brabant & les autres possedez par PHILIPPES, Philippes le Bon son cousin plus proche habile à prendre, dit Coquille, s'en empara, & en priua ses deux cousins Charles Comte de Neuers & Iean Comte d'Estampes, comme il a esté dit; ce qui fut facile à ce puissant Duc de Bourgongne, ayant ces deux Princes en sa tutelle. Il auoit pris l'administration de leurs corps & biens, quand il espousa en secondes nopces leur mere Bonne d'Artois: le plus aagé d'eux n'ayant que dix ans, & le plus ieune neuf ans. Estant considerable, qu'outre le degré de lignage masculin qui faisoit pour eux, ils auoient la volonté & l'ordonnance de la Duchesse de Brabant Ieanne leur grande tante. *Histoire de Niuernois.*

ENFANS NATVRELS DE PHILIPPES Duc de BRABANT.

30. ANTOINE DE BRABANT est nommé auec son frere Philippes entre les Grands, qui enuiron l'an MCCCCLIV. firent vœu auec Philippes le Bon Duc de Bourgongne, de faire le voyage de la Terre Saincte contre les Turcs. 1454.

30. PHILIPPES DE BRABANT est aussi nommé entre les Barons & Cheualiers, qui richement houssiez & habillez accompagnoient le mesme Duc Philippes le Bon, lors qu'il fut au deuant du Roy Louis XI. venant à Reims pour s'y faire sacrer & couronner, en l'an mil quatre cens soixante-vn. 1461. *Du Tillet.*

Sanderus in Flandr. illustr. 30. ISABEAV de Bourgongne dite de Brabant, espousa PHILIPPES DE LA VIEFVILLE, Cheualier Conseiller & Chambellan du Roy d'Espagne Philippes I. Il fut Gouuerneur d'Artois & nommé Cheualier de LA VIEFVILLE. Burelé d'or &

Digitized by Google

BOVRGONGNE BRABANT

d'azur de huict pieces, à trois annelets de gueules sur les deux premieres burelles.

Ant. Sanderus Flandr. illustrata.

la Toison d'or. Il procrea de son espouse ISABEAV plusieurs enfans, entre autres Philippes de la Viefuille Seigneur de Mamez & Watou, qui fut marié à Michelle d'Auxi fille aisnée de Iean Seigneur de Monceaux, Cheualier de l'Ordre de S. Michel: il mourut l'an M D X X V. laissant entre autres enfans PHILIPPES de la Viefuille Seigneur de Mamez, marié à Françoise de Failly fille de Ioachim de Failly Seigneur de Rumilly. D'eux sortit vn fils vnique qui fut Eustache de la Viefuille Seigneur de Watou, lequel espousa l'an MDLXXVIII. Michelle de Blondel Dame de la Cappelle, fille de Iacques de Blondel sieur de Quinsy Gouuerneur de Tournaisis.

Anno IESVS CHR.

Cét Eustache acquit la Seigneurie de Stoenwoorde & mourut l'an mil six cens quatorze, ayant procreé deux fils & trois filles; sçauoir Eustache Pantaleon de la Viefuille Seigneur Steenwoorde marié l'an MDCXXI. à Claude de Merode fille de Philippes Baron de Merode, Comte de Midelbourg, dont il a eu plusieurs fils.

L'autre fils d'Eustache est N.... mort l'an MDCXXXV. ayant laissé pour enfans Iean, François, Marie & Anne de la Viefuille.

B

Les filles d'Eustache furent, Anne femme de Iacques Blondel Baron de Quinsy, Marie espousa Iean d'Ydeghen Comte de Watou fils de Charles, & Florence de la Viefuille femme de Michel de Mamez fils du Seigneur de Cahem.

COM-

Digitized by Google

COMTES DE NEVERS DE LA MAISON DE BOVRGONGNE, L'VN DESQVELS FVT DVC DE BRABANT, & en prit la qualité.

BOVRGONGNE NEVERS. Escartelé au 1. & 2. D'azur aux Fleurs de Lis d'or, à la bordure componée de gueules. Au 2. & 3. de FLANDRE.

B

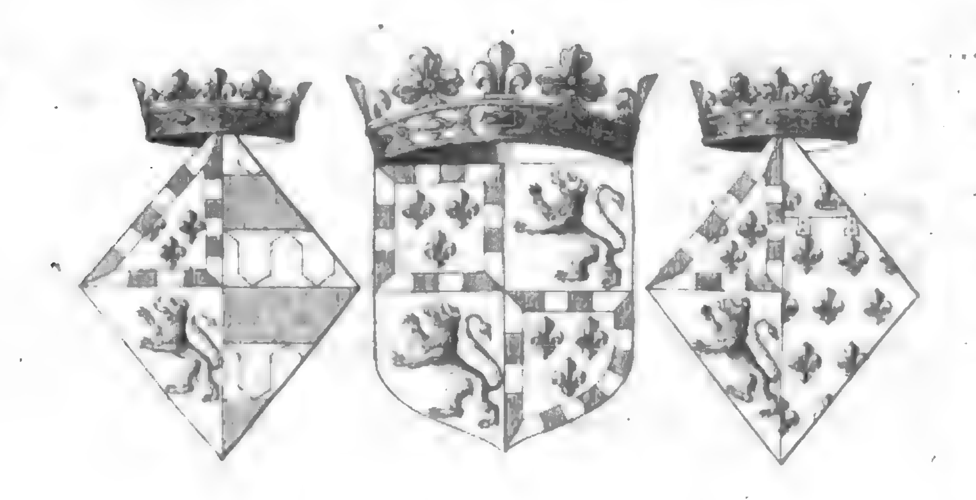

BOVRGONGNE NEVERS, comme cy-dessus. Party de Covcy, qui est fassé de vair & de gueules de six pieces.

BOVRGONGNE NEVERS, comme cy-dessus. Party d'Artois, qui est d'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre, au lambel de gueules de quatre pieces, chacune chargée de trois Chasteaux d'or.

28. PHILIPPES *DE BOVRGONGNE, COMTE de* NEVERS *& de Retel, Baron de Donzy, Chambrier de France.*

C

CHAPITRE IV.

1404. CE Prince estoit troisiéme & dernier fils de Philippes fils de France, surnommé le Hardy, Duc de Bourgongne & de Marguerite de Flandre sa femme. Par le partage fait des grandes Seigneuries des pere & mere de ce Prince puisné, il eut les Comtez de Neuers, de Retel & de Gien, auec la Baronnie de Donzy; la Seigneurie de Dourdan & les Terres Souueraines de Champagne. Il fut substitué & les siens masles à Antoine son frere decedant sans enfans masles, aux Duchez de Brabant, de Lothier & de Limbourg, & au Marquisat du S. Empire. *Du Tillet.*

Il accompagna le Duc Iean de Bourgongne son frere aisné aux guerres qu'il eut contre les Princes de la Maison d'Orleans, & en celle contre ceux de Liege faicte en faueur de Iean de Bauiere leur Euesque. Depuis, s'estant trouué à la mal-heureuse bataille d'Azincour, l'an

Digitized by Google

BOVRGONGNE NEVERS.

MIL QVATRE CENS QVINZE, contre les Anglois, il y courut pareille fortune que son frere aisné, & y fut tué tenant le party du Roy Charles VI. & ayant commandement sur douze cens hommes d'armes. *Ans de IESVS CHR.*

Des Vrsins. Monstrelet. G. Coquille Histoire de Niuernois.

PHILIPPES fut marié deux fois. La premiere auec ISABEAV DE COVCY (qu'aucuns par erreur appellent Alix, & les autres Marie) qui estoit fille vnique d'Enguerrand VII. du nom Sire de Coucy Comte de Soissons, tué à la bataille de Nicopolis, & d'Isabeau de Lorraine sa seconde femme. Ce mariage fut celebré le iour & feste de S. Georges dans Soissons, le neufiéme d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS NEVF. A la celebrité des nopces assisterent les Ducs de Bourgongne & de Brabant ses freres, le Comte de Clermont & autres Princes. Mais ils ne iouïrent long temps ensemble des fruits que leur promettoit la felicité de leur mariage. Car la Princesse mourut en l'an MIL QVATRE CENS ONZE, laissant seulement vne fille de son espoux le Comte PHILIPPES, qui fut remarié à Beaumont en Artois, l'an MIL QVATRE CENS TREIZE, le vingtiéme iour de Iuin, auec BONNE D'ARTOIS, fille de Philippes d'Artois Comte d'Eu Connestable de France, & de Marie de Berry.

Sa mort 1415. Son 1. mariage 1409.

A. du Chesne Hist. de Coucy.

Coquille Hist. de Niuern.

Son 2. mariage 1413.

En secondes nopces elle fut alliée par dispense du Pape le XX. de Nouembre, l'an MIL QVATRE CENS VINGT QVATRE, auec Philippes le Bon Duc de Bourgongne, qui prit la tutelle de ses cousins enfans de PHILIPPES Comte de Neuers son oncle, lequel fut inhumé dans l'Abbaye d'Elan au pays de Retelois, où gist aussi Elisabeth de Coucy son espouse. Pendant les diuisions d'entre les Orleanois & Bourguignons, ce Comte de Neuers fut pourueu de l'Office de grand Chambrier de France au preiudice du Duc de Bourbon. 1424.

ENFANS DE PHILIPPES DE BOVRGONGNE Comte de NEVERS, & D'ISABEAV DE COVCY sa premiere femme.

29. PHILIPPES DE BOVRGONGNE mourut ieune. Aucuns toutesfois luy donnent qualité de Comte de Neuers; & partant il faudroit, qu'il eust suruescu son pere.

29. MARGVERITE DE BOVRGONGNE appellée de Neuers en vn Arrest de la Cour, mourut en l'aage de six mois. Elle estoit Comtesse de Soissons en partie, & viuoit encore en M. CCCCXI. auquel le Roy Charles VI. reünit à sa Couronne ce Comté par Lettres du mesme an, ausquelles est faite mention de cette Princesse.

ENFANS DE PHILIPPES DE BOVRGONGNE Comte de NEVERS, & de BONNE D'ARTOIS sa deuxiéme femme.

29. CHARLES DE BOVRGONGNE Comte de Neuers.

29. IEAN DE BOVRGONGNE aussi Comte de Neuers, & Duc de Brabant, aura son Eloge en suite de celuy du Comte Charles son frere aisné.

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

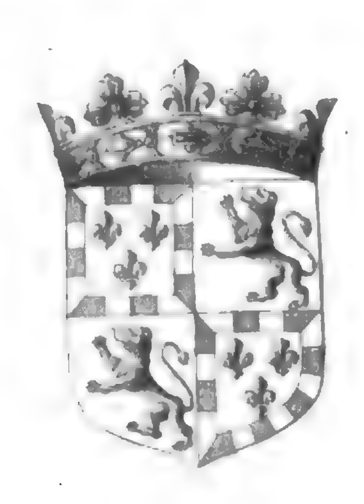
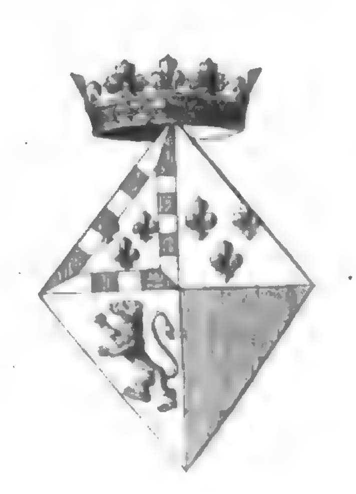

BOVRGONGNE NEVERS. Comme cy-dessus. Party d'ALBRET, qui est écartelé. Au 1. & 4. de FRANCE. Au 2. & 3. de gueules.

B

29. CHARLES

DE BOVRGONGNE, COMTE de NEVERS *& de Rethel, Pair de France, Baron de Donzy & de Luzy, Seigneur d'Isle, Chaourse, & Villemor, Souuerain de Chasteau-Renaud, & des terres d'Outre-Meuse.*

CHAPITRE V.

ESTANT encore fort ieune au temps du decés du Comte *Du Tillet.*
1415. de Neuers Philippes de Bourgongne son pere, il fut sous la charge & tutelle de la Comtesse Bonne d'Artois sa mere, *G. Coquille en l'Histoire de Niuernois.*
C laquelle pendant sa viduité, en l'an MIL QVATRE CENS
1418. DIX-HVIT, acquit par decret la Baronnie de Luzy en Niuernois, pour la somme de cinq mil francs d'or, ayant esté saisie & mise en criées à la poursuite des creanciers de Louis de Sancerre Connestable de France. Depuis l'acquisition, par Lettres de l'an MIL QVATRE
1442. CENS QVARANTE-DEVX, cette Baronnie fut iointe & vnie au Comté de Neuers par ce Comte CHARLES; duquel Philippes dit le Bon Duc de Bourgongne son cousin, prit aussi l'administration aprés son mariage auec Bonne d'Artois.

Durant cette administration Philippes de Bourgongne Duc de Brabant, Lothier & Limbourg estant decedé, & ce Comte CHARLES aussi son cousin germain luy deuant succeder, comme aussi le frere d'iceluy, qui estoit Iean de Bourgongne, suiuant la clause de substitution apposée aux partages faits entre les enfans du Duc de Bourgongne Philippes le Hardy, si est-ce qu'ils ne laisserent pas d'estre spoliez de cette succession par le mesme Duc Philippes le Bon leur beau-pere & cousin: comme aussi furent priuez de ce qui leur appartenoit aux Comtez de Hollande & de Zelande, ayans affaire à vn Prince beaucoup plus puissant qu'eux. *Archiues de la Maison de Neuers.*

Le mesme Comte CHARLES estant en aage de porter les armes,

Digitized by Google

BOVRGONGNE NEVERS. s'employa genereusement au seruice du Roy Charles VII. contre les Anglois; mesmes aux années mil quatre cens cinquante, cinquante-deux & autres suiuantes il l'accompagna à la conqueste du Duché de Normandie, & fut aussi à celle de Guyenne, n'en estant retourné, que tout ne fust rendu en l'obeïssance du Roy, puis à son retour il rendit ses vœux és Eglises de Neuers. Il fut fait Cheualier à cette conqueste de Normandie. *An de Iesus Chr. 1450.*

Al. Chartier Hist. de Charles VII.

Coquille.

Depuis & l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-VN, il assista au Sacre & Couronnement du Roy Louis onziéme, ayant en cette auguste ceremonie tenu la place de l'vn des Pairs de France, & representé le Comte de Flandre. 1461.

On parla de le marier auec Ieanne de Bar fille de Robert de Bar Comte de Marle, depuis Comtesse de S. Paul. Puis auec la Duchesse d'Austriche, à laquelle on promettoit le Comté de Ferrete : En aprés auec Marguerite d'Aniou-Sicile depuis Reyne d'Angleterre; & en l'an MCCCCLII. auec Ieanne de Laual fille du Comte de Laual. Mais toutes ces propositions n'ayant eu lieu; en fin son mariage fut traitté l'an M. CCCCLVI. le II. de Iuin auec MARIE D'ALBRET, fille de Charles II. Sire d'Albret Comte de Dreux & de Gaure, Captal de Buch, & d'Anne d'Armagnac sa femme, duquel mariage ne procederent aucuns enfans. La dot fut de soixante mil escus d'or. Il y eut dispense obtenuë du Pape Calixte III. les conioints estant cousins au troisiéme degré; Elle fut addressée à Iean Rollin Cardinal Euesque d'Autun. Depuis cette Comtesse MARIE fit son Testament le IV. Ianuier MCCCCXXCV. par lequel elle confirma le don qu'elle auoit fait à Françoise d'Albret sa niepce Comtesse de Neuers, en faueur de son mariage auec Iean Comte de Neuers, de ses Seigneuries de la Chapelle, d'Argent & de Beoce. Elle nomma pour ses heritiers Iean & Gabriel d'Albret freres, ses neueux, chacun par moitié, & voulut, qu'ils payassent à Charlote d'Albret sa niepce deux mille liures pour son mariage. Coquille se méprend, disant, que cette Comtesse Marie estoit fille d'Arnaud-Amanieu Sire d'Orual & d'Isabeau de la Tour. Il adiouste, qu'elle fut premiere femme du Comte de Neuers, lequel aussi par erreur il nomme Iean.

B *Son mariage.* 1456.

Archiues de la M. de Neuers.

C

En fin ce Prince CHARLES estant aagé de cinquante ans, deceda en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-QVATRE, & fut inhumé dans l'Eglise de S. Cyr à Neuers. Il eut pour successeur en ses Comtez & Seigneuries & aux droits de la Maison de Brabant, Iean de Bourgongne, alors Comte d'Estampes son frere puisné. *Sa mort.* 1464.

ENFANS NATVRELS DE CHARLES DE BOVRGONGNE Comte de NEVERS.

30. GVILLAVME & IEAN DE NEVERS furent legitimez par Louis XI.

Archiues de la Maison de Neuers.

30. ADRIANE DE NEVERS fut aussi legitimée par Lettres du mesme Roy Louis XI. données à Abbeuille en Decembre l'an MCCCCLXIII. comme il se void par vn Registre du Tresor des chartes de France. Ces Lettres portent, qu'elle estoit fille d'Ioland le Long. Elle fut mariée en Septembre MCCCCLXIII. auec CLAVDE DE ROCHEFORT Cheualier Seigneur de Chastillon en Bazois, & en secondes nopces auec IACQVES DE CLVNY, Seigneur de Menesere. *Son 1. mariage* 1463.

Digitized by Google

Ans de Iesus Chr.

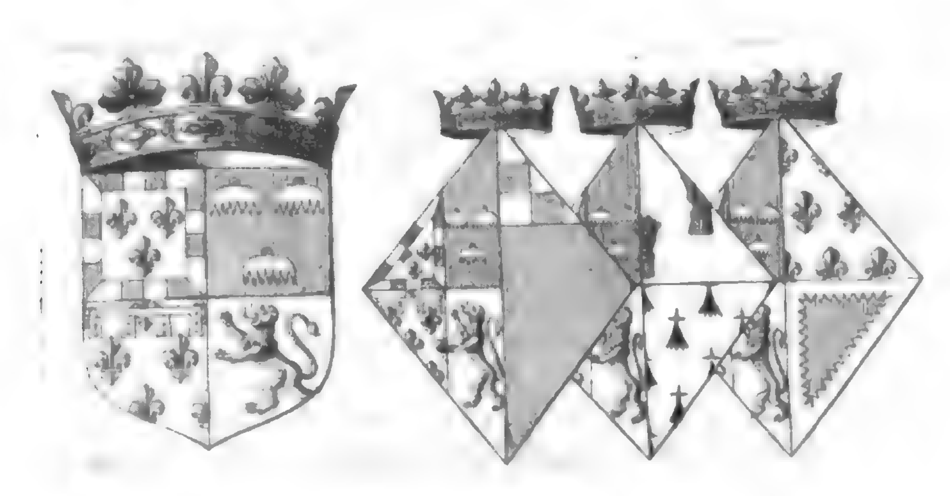

BOVRGONGNE NEVERS.

Escartelé; Au 1. quartier de France, à la bordure componnée d'argent & de gueules, qui est Bovrgongne moderne.

Au 2. de gueules à trois rasteaux d'or, 2. 1. qui est Retel.

Au 3. d'azur semé de Fleurs de Lis d'or sans nombre, au lambel de gueules de quatre pieces, chacune chargée de trois chasteaux d'or, qui est Artois.

Au 4. de sable au Lyon d'or couronné, armé & lampassé de gueules, qui est Brabant.

AILLY; De gueules au chef échiqueté d'argent & d'azur de trois traits.

BROSSE PENTEVRE. D'azur à trois gerbes d'or. Escartelé d'Hermines, qui est de Bretagne.

ALBRET ORVAL. Escartelé au 1. & 4. de France. Au 2. & 3. de gueules à la bordure dentelée d'argent qui est d'Albret.

B

29. IEAN

DE BOVRGONGNE, DVC DE BRABANT, de Lothier & de Limbourg, Marquis du Sainct Empire, Seigneur d'Anuers, & d'Ostreuant, Comte de NEVERS, d'Eu, de Retel, d'Auxerre, d'Estampes & de Gien, Baron de Donzy, & de Rozoy, Seigneur de Sainct Valery, d'Isles, Chaourse, & Ville-mor, Souuerain de Chasteau-Regnaud, & des Terres d'Outre-Meuse, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy de Picardie, Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or, Pair de France.

C

Chapitre VI.

1415. ENtre les enfans masles de Philippes de Bourgongne Comte de Neuers & de Bonne d'Artois sa seconde femme, cettuy-cy fut le deuxiéme, & nasquit à Clamecy en Niuernois le xxv. Octobre, l'an mil quatre cens quinze, enuiron le temps auquel la bataille d'Azincour fut donnée, en laquelle son pere trouua vne mort glorieuse. (Sa naissance. 1415.)

En ses ieunes ans il suiuit Philippes le Bon Duc de Bourgongne, son cousin, & se mit de son party, esperant, que les continuels seruices & les bons offices qu'il luy rendit, le pourroient flechir à luy faire raison des grands droits & des actions que luy & le Comte de Neuers Charles son frere aisné auoient pour les Duchez de Brabant, de Lothier & Limbourg, & autres Seigneuries, qu'il leur detenoit iniustement. Mais il n'en put rien obtenir, quelques supplications qu'il en fist, & quelques assistances qu'il rendist à la Maison de Bourgongne: seulement ce Duc Philippes luy donna les Comtez d'Estampes & d'Auxerre, auec la Seigneurie de Dourdan, pour s'acquitter de six mil liures de rente, qu'il

Digitized by Google

BOVRGONGNE NEVERS. luy auoit promis, & outre pour sa part des meubles delaissez par Bonne d'Artois sa mere : afin aussi d'estre quitte de vingt mil saluts d'or, qu'il auoit receus de la premiere femme de ce mesme Prince IEAN de Bourgongne. Il luy laissa pareillement la iouïssance, pendant quinze années, des villes de Peronne, Mondidier & Roye, & de quelques Seigneuries situées en Hollande & Zelande, pour les droits successifs de l'heredité de Iacqueline de Bauiere Comtesse d'Ostreuant & de Hainaut. Mais il n'entra pas en iouïssance de toutes ces Seigneuries, fors du Comté d'Estampes, à cause des grandes trauerses qu'on luy donna. De sorte qu'il fut contraint de se retirer sur ses Terres, puis aprés dans la Cour du Roy Louis XI. qui le fit Gouuerneur & Lieutenant general en Picardie, sous la protection duquel il se mit.

Ans de IESVS CHR.

I. de l'Estornay aux Memoires de Dourdan.

Guy Coquille. Discours des droits de la M. de Neuers aux Duchez de Brabant & Limbourg.

Il fut encore plus mal traité par le Duc Charles de Bourgongne son cousin germain, qui conceut contre luy telle indignation & inimitié, pource qu'il ne l'auoit voulu suiure contre le mesme Roy, ny renoncer aux grands biens qui luy appartenoient, iniustement occupez, que ce Duc recercha toutes occasions de le ruiner, le chargeant calomnieusement de l'auoir voulu faire mourir par sortilege. Au contraire Louis XI. promit de l'aider à poursuiure ses droits. Estant en la ville de Peronne, il y fut constitué prisonnier du Duc Charles, & conduit depuis à Bethune, puis en autres lieux où il receut vn tres-rigoureux traitement, sans aucune consideration ny de sa qualité, ny de la consanguinité qui estoit entre eux. B

Aussi le mesme Roy Louis XI. qui le supportoit, le fit son Lieutenant & Capitaine General par tous ses pays de Picardie, comme il a esté dit, & y comprit Tournesis, Cambresis, Laonois, Soissonois, Noyon & autres, mesme toutes les villes que tenoit le Duc de Bourgongne en ce continent, ce qu'il fit par Lettres du VIII. Octobre MCCCCLXIV. 1464.

Depuis, ce miserable Prince estant souuent menacé par les gens du Duc de luy faire perdre la vie s'il ne vouloit quitter ses pretensions; en fin, pour obtenir liberté, & se garentir du peril auquel il se voyoit, il fut contraint de quitter non seulement tout ce que le Duc Philippes luy auoit donné, mais encore les droits qu'il auoit sur les Duchez de Brabant & Comté d'Auxerre, & autres terres susmentionnées, par traité du XXII. de Mars MCCCCLXV. Ce qu'ayant fait par force & violence, il protesta de s'en faire restituer, & en protesta par des actes. C 1465.

Archiues de la Maison de Neuers.

De fait estant liberé il obtint Lettres du Roy à cette fin, & fit appeller le Duc Charles au Parlement de Paris, dont il estoit iusticiable, comme Duc de Bourgongne & Comte de Flandre, & deux fois Pair de France; mais il se rendit contumax. Tant y a que ce Comte IEAN, pendant le reste de sa vie, ne laissa pas de s'intituler Duc de Brabant. Car par Arrest donné au Chasteau de Montils lez Tours par le Roy Louis XI. assisté de grand nombre de Princes & Seigneurs, il fut dit & ordonné; qu'il en prendroit le nom & la qualité, comme en estant le vray Seigneur & proprietaire, si non de faict, au moins de droit.

Il iouït d'Estampes & de Dourdan iusques en l'an mil quatre cens quarante-six, que le Procureur general du Roy pretendant que ces Seigneuries faisoient part du domaine Royal, l'en euinça, les fit saisir, & en fin obtint Arrest contre luy, en l'an mil quatre cens soixante & dix-sept, par lequel ces terres luy furent ostées & reünies à la Couronne, d'où vient, qu'il fut surnommé IEAN *sans terre*, pource qu'il ne luy resta plus autres biens. Neantmoins vn Autheur moderne, qui auec iugement & curiosité loüable a escrit les Memoires de Dourdan, auec 1446 1477

Guy Coquille en l'Histoire de Niuernois.

I. de l'Estornay aux Mem. de Dourdan.

Digitized by Google

An de raison doute que cét Arrest soit de l'an mil quatre cens soixante & dix-sept. A quoy on peut adiouster, que si IEAN eust esté Comte de Neuers au temps de l'Arrest, on ne l'eust pas surnommé Iean Sans terre: Peut-estre que cét Arrest est de l'an mil quatre cens cinquante, sept ans auant que le Prince fust Comte de Neuers. BOVRGONGNE NEVERS.
IESVS CHR.

Lors de la guerre, que le Duc de Bourgongne Philippes le Bon eut contre les Flamens, il le secourut & assista en plusieurs occasions, mesmes il commandoit l'armée qui vainquit les Gandois au pont de Spire, en laquelle Iournée ce Comte IEAN fut fait Cheualier par le Seigneur de Sauoisy; puis luy-mesme crea aussi cinquante Cheualiers, qu'il auoit veu bien faire en cette bataille. Il vainquit encore les Flamens à Niuelle, & depuis fut mediateur de la Paix faite entre le mesme Duc Philippes & ses suiets rebelles. *Bat. du Pont de Spire.* *Heuter.*

B Le Roy Charles VII. en faueur de ce Duc IEAN erigea le Comté de Neuers en Pairie au mois d'Aoust MCCCCLIX. Cette erection fut depuis confirmée par les Roys Louis XI. & Louis XII. Trois ans auparauant, qui fut MCCCCLVI. au Chapitre des Cheualiers de l'Ordre de la Toison d'or, le Duc Philippes l'associa en cét Ordre. Mais quelques années aprés le Duc Charles son fils & successeur continuant son inimitié & indignation contre ce Comte, il le fit rayer du nombre des Cheualiers, sous pretexte, qu'il n'estoit comparu au Chapitre & conuocation qui en auoit esté faite; comme si l'accés luy eust esté libre & facile pour se mettre és mains d'vn si fascheux ennemy tel qu'estoit ce Duc Charles, lequel decedé sans fils, & IEAN Comte de Neuers son cousin s'estant trouué le dernier masle legitime du nom de Bourgongne, comme issu en ligne masculine du Duc Philippes le Hardy, le Duché de Bourgongne luy appartenoit aussi bien que celuy de Brabant. Mais il n'en prit le titre, & ne le voulut pretendre, soit pour estre desia vieil, & n'auoit enfans masles, soit qu'il craignist d'auoir affaire à Louis XI. Prince terrible, qui d'ailleurs l'auoit retiré à son seruice, secouru en son aduersité, & obligé par plusieurs bien-faits. 1459. *Golut.* 1477

Peu de temps auparauant le decés du Duc Charles, le Comte d'Eu Charles d'Artois autre Prince du Sang Royal, oncle maternel de IEAN de Bourgongne, estant decedé sans enfans, il fut heritier de ce Comté l'vn des plus beaux de France. En fin luy-mesme mourut, en la ville de Neuers le vingt-cinquiéme iour de Septembre l'an MIL QVATRE CENS QVATRE VINGTS ONZE, estant aagé de soixante & seize ans. C *Sa mort* 1491.

Par le partage de ses biens qu'il fit à ses enfans le 1. d'Auril MCCCCXXCVI. il donna aux enfans de sa fille aisnée Elisabeth ses droits aux Duchez de Brabant & autres; auec le fief d'Anuers, & les Terres d'Outre-Meuse à luy appartenans par le partage que luy firent le Duc Philippes de Bourgongne, & Marguerite de Flandre ses ayeul & ayeule, & comme heritiers des Ducs de Brabant ses cousins. Il leur donna aussi son droit sur aucunes Seigneuries, que Iacqueline de Bauiere Comtesse d'Ostreuant possedoit, & outre son droit sur le Comté d'Estampes, & les Seigneuries de Dourdan & de Gien.

1479. Par le Testament qu'il fit le XXIII. de May MCCCCLXXIX. il auoit choisi sa sepulture en l'Eglise de S. Cyr à Neuers, prés le Comte Charles son frere (en cas qu'il y mourust) ou bien en l'Abbaye de Nostre Dame d'Eslan, prés le corps du Comte Philippes son pere. Il ordonna que le don mutuel fait à sa femme Paule de Brosse demeureroit. Il luy donna ses meubles & conquests, ou l'vsufruit de ses Seigneuries de Neuers, de Retel & autres; institua Isabel de Bourgógne sa fille Duchesse de *Archiues de la Maison de Neuers.*

Digitized by Google

BOVRGONGNE NEVERS. Cleues en ses Duchez de Brabant, de Lothier & de Limbourg, & en terres situées hors le Royaume, comme dit est, reseruées Chasteau-Renaud, Arches & Raucourt; Institua son autre fille Charlote heritiere vniuerselle de ses autres biens, tant en France qu'ailleurs. Ce Prince IEAN de Bourgongne gist en l'Eglise Cathedrale de Neuers où l'on void son Epitaphe, qui contient les principaux actes de sa vie. Ans de IESVS CHR.

Il fut marié trois fois. Premierement par contract passé à Amiens le XXIV. Nouembre MIL QVATRE CENS TRENTE-CINQ, auec IACQVELINE D'AILLY, fille aisnée de Raoul d'Ailly Vidame d'Amiens, & Seigneur de Piqueny, & de Raineual, & de Iacqueline de Bethune sa femme: Elle luy apporta en dot les Terres & Seigneuries d'Englemonstier, Viue Sainct Eloy, & Pontroüard en Flandre, & autres, auec les vingts mil saluts d'or mentionnez cy-deuant, pour lesquels en partie le Duc Philippes de Bourgongne constitua rente de six mil liures sur tous ses biens. Son 1. mariage 1435.

Guy Coquille Histoire de Niuernois.

En secondes nopces IEAN de Bourgongne espousa PAVLE DE BROSSE, dite de Bretagne, fille de Iean de Brosse Comte de Pentheure & de Nicole de Blois, aussi dite de Bretagne, son espouse. Le Contract de ce mariage fut passé en la ville de Boussac le penultiéme d'Aoust l'an MIL QVATRE CENS SEPTANTE CINQ. Son 2. mariage 1475. B

B. d'Argentré Hist. de Bretagne.

Elle eut en dot cinquante mil liures assignées sur les Seigneuries & Baronnies de Bourneזeau, du Puy Manfroy & l'Espinau, & sur les Baronnies de la Perousse, de S. Seuer & de Boussac, à condition de les retirer dans huict ans, moyennant quarante mil liures. Elle fit son Testament à Neuers le XXIII. de May MCCCCLXXIX. & par iceluy confirma la donation faite au Comte son mary de ses meubles, heritages, conquests immeubles & de l'vsufruit de tous ses heritages donnez en mariage, institua son heritiere seule sa fille Charlote de Bourgongne. Elle mourut le IX. d'Aoust MIL QVATRE CENS SOIXANTE DIX-NEVF. 1479.

En troisiémes nopces ce Duc & Comte IEAN fut marié le onziéme iour de Mars l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DIX-NEVF, auec FRANCOISE D'ALBRET, fille d'Amanieu d'Albret Baron d'Orual, & d'Isabel de la Tour, de la Maison de Bolongne. La dot fut de vingt mil liures, pour laquelle somme furent hypothequées les Terres & Seigneuries de Boisbelle & de Brugeres sur Cher en Bourbonnois. La dispense du mariage fut octroyée par Sixte IV. Cette Princesse Françoise d'Albret deceda à Donzy, le vingtiéme iour de Mars l'an MIL CINQ CENS VINGT VN, estant aagée de soixante & six ans. Son 3. mariage 1479. C 1521.

Archiues de la Maison de Neuers.

Guy Coquille sieur de Romenay Procureur fiscal du Duché de Niuernois, personnage d'erudition, qui a bien merité des lettres, a fait l'Histoire de ce Duché; en laquelle il traitte amplement de la vie de ce Prince IEAN de Bourgongne, comme aussi de celle des pere & frere d'iceluy, & de plusieurs autres Princes de la mesme famille, non toutesfois sans quelques manquemens.

ENFANS DE IEAN DE BOVRGONGNE DVC de Brabant, & Comte de NEVERS, & de IACQVELINE D'AILLY sa premiere femme.

30. PHILIPPES DE BOVRGONGNE mourut du viuant de son pere à Bruxelles, en l'an mil quatre cens cinquante-deux, estant aagé de cinq ans & demy. 1452.

30.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

Bovrgongne Brabant

30. ELIZABETH DE BOVRGONGNE Ducheſſe de Cleues, de laquelle ſera parlé cy-aprés plus particulierement.

30. CHARLOTE DE BOVRGONGNE, Comteſſe de Retelois & de Dreux, Dame d'Orual, aura ſon Eloge en ſon rang.

CLEVES. Eſcartelé, Au 1. & 4. de gueules, au rais pommeté & fleuronné d'or de huit pieces percé d'argent, qui eſt Cleves. Au 2. & 3. d'or, à la faſce eſchiquetée de gueules & d'argent de trois traits, qui eſt la Marck. Party de Bovrgongne Nevers, qui eſt auſſi eſcartelé. Au 1. de Bovrgongne moderne. Au 2. de Retel, qui eſt de gueules au rateau d'or. Au 3. d'Artois. Au 4. de Brabant, comme cy-deſſus.

30. ELISABETH
DE BOVRGONGNE
Ducheſſe de CLEVES.

B

CHAPITRE VII.

Son mariage. 1455. ELLE eſtoit fille vnique ſortie du mariage de Iean de Bourgongne Duc de Brabant, Comte de Neuers, & de Iaqueline d'Ailly ſa premiere femme. En l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-CINQ le XXII. Auril elle eſpouſa dans la ville de Bruges IEAN Duc de CLEVES premier du nom, & deuxiéme Duc & Comte de la Marck, fils aiſné d'Adolphe Duc de Cleues & de Marie de Bourgongne, par diſpenſe du Pape à cauſe de la parenté des conioints; auſſi que le Duc eſtoit parain de la Princeſſe. Le contract de ce mariage fut paſſé le XXVII. de Mars au meſme an, par lequel le Comte de Neuers Iean & ſa femme donnerent en mariage à leur fille les Seigneuries de Polre & Rugers prés la ville de Bruges & de l'Ecluſe, & outre les Seigneuries de Choieu ſur mer & Boulencour ſituées prés la riuiere de Somme; comme auſſi Ponroüard & Suilland auec Englemontier & Viue S. Eloy. Le doüaire fut ſtipulé de cinq mil liures aſſignées ſur les Duché de Cleues & Comté de la Mark.

Cette Ducheſſe ELISABETH, comme fille aiſnée, ſe diſoit heritiere preſomptiue des Comtez de Neuers, d'Eu, de Retel & d'autres

C grandes Seigneuries auſſi pretenduës par Charlote ſa ſœur puiſnée. Laquelle eut vn grand differend auec Engilbert de Cleues ſecond fils d'ELISABETH pour la ſucceſſion paternelle. Des deux freres de Cleues Iean II. du nom Duc de Cleues eut les biens du pere en Alemagne, & Engilbert de Cleues puiſné fut enuoyé ieune en France, où il

1486. a eſté naturaliſé en MCCCCLXXXVI. & y a eu les biens de ſa mere

1489. en vertu du contract de mariage d'icelle. Il fut marié l'an MCCCC. XXCIX. à Charlote de Bourbon fille de Iean II. Comte de Vendoſme, & de ce mariage ſortirent les Princes de Cleues Neuers, dont la Maiſon eſt fonduë en celle de Gonzague Mantouë. Leur poſterité eſt deſcrite aux Deſcentes des Reynes & Princeſſes.

Ce Duc IEAN de Cleues pere mourut le premier de Septembre MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS VN. La Ducheſſe ELI-

Sa mort 1483. SABETH eſtoit decedée auant luy le XXI. de Iuin l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS TROIS.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

ALBRET-ORVAL. Escartelé, Au 1. & 4. de FRANCE. Au 2. & 3. de gueules à la bordure dentelée d'argent. Party de BOVRGONGNE NEVERS.

30. CHARLOTE

DE BOVRGONGNE, COMTESSE de Retelois & de Dreux.

CHAPITRE VIII.

CETTE Princesse fille puisnée de Iean de Bourgongne Duc de Brabant, Comte de Neuers, & de Paule de Brosse sa deuxiéme femme, fut promise en mariage par traité du dernier iour de Decembre MCCCCXXCI. à Charles Comte d'Engoulesme, puis auec Philippes Archiduc d'Austriche Comte de Flandre depuis Roy d'Espagne I. du nom, qui estoit neueu & cousin de Iean de Bourgongne pere de CHARLOTE. Mais ces mariages n'eurent effect, tellement qu'elle espousa par traité du XV. d'Auril MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS SIX, IEAN D'ALBRET Sire d'Orual, Comte de Dreux, fils d'Arnaud Amanieu d'Albret & d'Isabel de la Tour sa femme. Le pere donna à sa fille tant par le contract de mariage, que par vn partage fait depuis, la somme de mil sept cens cinquante liures de rente à luy donnée par le Roy sur la Recepte de Roüen, & outre ce la Seigneurie de Champatlement en Niuernois, auec ses acquests. Il fut stipulé que si le Duc decedoit sans enfans masles, en ce cas il luy donna les Comtez de Neuers & de Retel, auec Donzy & Rozoy & la Chastellenie de l'Isle & de Iuilly, & autres grandes Seigneuries situées en Champagne, Artois & Picardie. Mais de ce partage auantageux fait à vne fille puisnée suruint vn grand differend. Car Engilbert fils puisné d'Elizabeth de Bourgongue, sœur aisnée de CHARLOTE (laquelle Elizabeth estoit decedée auant son pere) pretendoit la principale piece de la Maison, qui estoit Neuers, comme representant sa mere. Au contraire cette Dame d'Orual disoit; Qu'Engilbert son neueu estoit estranger, né hors le Royaume, & partant non habile à succeder en France: Il repliquoit, ne pouuoir estre estimé tel, puis que de plusieurs endroits il estoit parent de la Maison de France & en degré proche, mesmes estoit cousin germain du Roy Louis XII. Lequel fasché de voir ce differend entre personnes, qui luy attouchoient de si estroite parenté, pacifia le differend par le moyen des mariages qui furent accordez entre Charles de Cleues fils aisné d'Engilbert, auec Marie fille aisnée de Iean Sire d'Orual & de CHARLOTTE de Bourgongne, d'vne part; & d'entre Louis de Cleues Comte d'Auxerre second fils, auec Helene d'Albret leur fille puisnée, d'autre part.

B

Son mariage. 1486.

Archiues de la Maison de Neuers.

Guy Coquille en l'Histoire de Niuernois.

Le premier de ces deux mariages fut accomply, mais non pas celuy de Louis & d'Helene, parce qu'elle deceda fort ieune bien tost aprés cét accord. Outre ces deux filles Iean Sire d'Orual eut Charlotte d'Albret femme d'Odet de Foix, Vicomte de Lautrec, fils aisné du Vicomte Iean de Foix: Odet en eut trois fils Gaston & Henry, Vicomtes de Lautrec, & François de Foix tous decedez en ieunesse. Quant à Claude de Foix leur sœur riche heritiere, elle espousa Guy XVII. Comte de Laual, duquel elle n'eut enfans, puis elle fut mariée auec Charles de Luxembourg Vicomte de Martigues, & d'eux sortit Henry de Luxembourg, mort en bas aage, lequel eut pour heritiere és Comtez de Rete-

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. lois, Baronnie de Donzy, & autres terres procedées de la Maison de Neuers, Marie d'Albret sa grande tante maternelle femme de Charles de Cleues Comte de Neuers. BOVRGONGNE.

1524. Iean d'Albret Sire d'Orual mourut en l'an MIL CINQ CENS VINGT QVATRE, ayant long temps suruescu CHARLOTTE de Bourgongne sa femme, decedée dés le vingt-troisiéme iour d'Aoust, l'an *Sa mort* 1500. MIL CINQ CENS, à Chasteau-meillan en Berry, où elle gist dans l'Eglise du mesme lieu.

BOVRGONGNE NEVERS.

DE FRANCE à la bordure componnée d'argent & de gueules, à vne barre aussi componnée de mesme.

ROYE.

De gueules à la bande d'argent.

ENFANS NATVRELS DE IEAN DE BOVRGONGNE Comte de NEVERS.

30. IEAN DE BOVRGONGNE Doyen de l'Eglise de Neuers.

30. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Bastard de Neuers, nay d'vne Damoiselle de la Maison de Ghistelle, fut legitimé par Lettres du Roy Louis XI. données au Plessis lés Tours en Nouembre MCCCCLXXVIII. *Son mariage.* 1480. Il fut allié auec MARIE DE ROYE, fille de Iean de Roye Seigneur de Lanoy, Crestes & Busancy, & de Catherine de Brosse; Laquelle Marie estant decedée l'an MCCCCXXC. peu aprés son enfantement d'vne fille, fut enseuelie au Monastere de l'Ordre de S. Frãçois à Mezieres en Retelois, & depuis B transferée au Conuent de l'Obseruance du mesme Ordre de S. François dit de Bethleem, & est son corps sous vne tombe de marbre noir, éleuée en la Chapelle de S. Philippes. Ce PHILIPPES Bastard de Neuers, aprés la mort de sa femme, prit l'habit & fit profession de Religion en cét Ordre de S. François, famille de l'Obseruance au Conuent de Mets, luy & Marie de Roye son espouse s'estant promis l'vn à l'autre, que le suruiuant d'eux prendroit l'habit de Religion. Aprés qu'il l'eut receu, il obtint du Comte Iean de Neuers son pere, le lieu nommé Estone ou Bethleem, en la Paroisse d'Arches, terre Souueraine de Mezieres, pour y bastir vn Conuent de cét Ordre, & aprés son vœu il fut à Rome, receut les Saincts Ordres des mains du Pape Innocent VIII. & de luy obtint permission de fonder ce Conuent, auquel il fit la charge de Gardien par l'espace de trente-cinq ans. Il mourut fort aagé, *Sa mort* 1522. l'an MIL CINQ CENS VINGT-DEVX. Son corps repose dans la Chapelle de S. Philippes susmentionnée, sous vne sepulture de carreaux de terre cuite marquez de ses Armoiries, qui estoient de France, à la bordure componnée d'argent & de gueules, chargées d'vne barre aussi componnée de mesme, commençant au costé senestre de l'Escu, & tombant au costé dextre, marque C de bastardise. Il laissa FRANCOISE de Neuers sa fille, dont la posterité sera deduite aux Descentes.

Guy Coquille en Hist. de Niuernois.

BOVRGONGNE.

A la barre d'argent.

ENFANS NATVRELS

DE PHILIPPES LE BON Duc de Bourgongne.

30. CORNEILLE DE BOVRGONGNE Seigneur de Beures, Gouuerneur du Duché de Luxembourg & du Comté de Chiny, fut appellé communement le grand Bastard de Bourgongne. Aussi seruit-il genereusement le Duc son pere en plusieurs bonnes occasions, mesmement à la conqueste du Duché de Luxembourg; & en la guerre contre les Gandois, qui s'estoient reuoltez, durant laquelle le Duc ayant gagné la bataille de Rupelmonde, où CORNEILLE se trouua; comme aprés la victoire il poursuiuoit les ennemis trop hasardeusement, il y fut tué d'vn coup de picque, *Sa mort* 1452. l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE DEVX, & fut inhumé à Bru-

Monstrelet Vol. 2.

Digitized by Google

xelles, dans l'Eglise de S. Goule, laissant vn extreme regret de soy à cause de son magnanime courage, & de ses vertus. Il ne s'allia par mariage, & laissa deux fils naturels, qui suiuent.

An de Iesvs Chr.

BOVRGONGNE

Hist. du bon Cheualier Iac. de Lalain.

Philip. de l'Espinoy Traité de la noblesse de Flandre.

31. IEAN DE BOVRGONGNE Seigneur d'Eluerdingue, & Vlamerdingue Conseiller & Chambellan du Duc de Bourgongne, fut Souuerain Bailly de Flandres, & tres-vaillant Cheualier. Il mourut en vne Iournée contre les François l'an M CCCC LXXIX. ayant espousé MARIE DE HALVVIN fille de Gautier de Haluuin Seigneur de Labourre, & en procrea deux filles, l'vne fut ELIZABETH DE BOVRGONGNE Dame d'Eluerdingue, mariée à LOVIS DE FLANDRE Seigneur de Praet, sorty d'vn fils Bastard d'vn Comte de Flandre. De Louis & d'Elizabeth fut fils Louis de Flandre Seigneur d'Eluerdingue, Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or & Superintendant des Finances de l'Empereur Charles V. Il fut pere de Iean de Flandre mort sans hoirs. *Il mourut 1479.*

BOVRGONGNE. Comme cy-dessus. Party de HALVVIN. D'argent à trois Lyons de sable armez, couronnez & lampassez d'or.

MARGVERITE DE BOVRGONGNE sœur d'Elizabeth, espousa ARNOVL DE TRASIGNIES Seigneur d'Ermude deuxiéme fils d'Anceau Baron de Trasignies. En secondes nopces elle espousa Charles de la Gruture Seigneur d'Exquier.

P. Heuter.

31. HIEROME de Bourgongne.

B

30. PHILIPPES DE BOVRGONGNE l'aisné, autre fils naturel du Duc Philippes le Bon, mourut en ieunesse.

30. ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de Beures & Comte de la Roche, duquel est faite mention cy-aprés plus amplement.

BOVRGONGNE. A la barre d'argent.

30. DAVID DE BOVRGONGNE a esté pourueu de l'Euesché de Theroüenne, en l'an mil quatre cens cinquante-vn; Quatre ans aprés il fut transferé à celuy d'Vtrect, au lieu de Gilbert de Brederode, qui en auoit esté éleu Euesque. Car le Duc Philippes Prince prudent, voyant que les factions de Hollande n'estoient encores assoupies, & ayant suspecte la puissance des Brederodes, enuoya l'Euesque d'Arras vers le Pape Calixte III. pour le prier de ne donner la confirmation de cét Euesché à Gilbert de Brederode, & l'obtint pour ce sien fils naturel. Tellement que le Duc accompagné de Charles Comte de Charolois son fils legitime, & de grande suite de Noblesse alla luy mesme l'introduire magnifiquement en l'Euesché d'Vtrect, & en peu de temps, par son authorité plustost que par la force des armes, luy rendit son pays & Diocese tranquille. 1451. 1456.

Guill. Gazet en l'Histoire Ecclesiastique des Pays bas.

C

Cét Euesque fut agreable à tous; car il estoit grand zelateur de l'honneur de Dieu, charitable enuers les pauures, patron tres-liberal des hommes doctes; aussi fut-il luy-mesme doüé d'vn rare sçauoir és Sainctes Lettres. Il est loüé de ce qu'il prit vn grand soin, que les Prestres de son Diocese & autres Ecclesiastiques, qui vouloient estre receus aux Ordres Sacrez, fussent capables & de bonnes meurs. Les fondations de plusieurs Eglises & les dons precieux qu'il leur a faict tesmoignent encore sa Pieté, comme aussi le magnifique monument & sepulchre qu'il fit eriger à l'Euesque Rodolphe de Diepolde son predecesseur.

Des. Erasm. l. 1. de ratione concionandi.

Pet. Suffridus.

Abr. Bzouius.

Il est d'ailleurs estimé, de ce qu'vn iour ayant esté arresté par aucuns factieux auec danger de sa vie, & esté liberé par l'Empereur Maximilian I. il ne se vengea d'eux, comme il le pouuoit faire, ains par aprés gouuerna son peuple aussi paisiblement qu'auparauant. Ayant administré son Euesché par quarante ans il mourut fort aagé dans Vvick, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS SEIZE, & fut enseuely dans l'Eglise de S. Iean Baptiste prés de Dorostad. Il eut pour successeur à l'Euesché Frideric fils du Marquis de Bade. *Il mourut 1496.*

BOVRGONGNE. Escartelé, au 1. & 4. de

30. PHILIPPES DE BOVRGONGNE le puisné, Seigneur de Somerdic & de Blaton, Admiral de la mer, puis Euesque d'Vtrect, aprés auoir porté les armes, & au Chapitre des Cheualiers de l'Ordre de la Toison d'or 1500.

Digitized by Google

An de Iesus Chr.

esté receu en cét Ordre à Bruxelles en l'an mil cinq cens: depuis il suiuit l'Estat Ecclesiastique, & entra en l'administration de l'Euesché d'Vtrect en l'an mil cinq cens seize, par la resignation de Frideric de Bade: à laquelle dignité il paruint aussi de l'authorité de l'Empereur Maximilian I. qui auoit espousé la Princesse Marie de Bourgongne sa niece, & de Charles d'Austriche lors Roy d'Espagne, & depuis Empereur V. du nom son neueu.

A l'exemple de Dauid de Bourgongne son frere, il se monstra fort assidu & diligent aux fonctions Episcopales. Et bien qu'il fust amateur de paix, si est-ce qu'il eut de grands differens auec Charles Duc de Gueldres, qui par force luy osta la ville de Suuole. Erasme en ses Epistres loüe ce digne Prelat, comme fait aussi Suffrey Pierre en son Histoire de Frise. Ayant administré par l'espace de sept ans son Euesché, il mourut à Dorstad, l'an MIL CINQ CENS VINGT-QVATRE, & y fut inhumé prés de son frere l'Euesque Dauid.

Sa mort 1524.

BOVRGONGNE. Bovrgongne. Au 2. & 3. de Brabant. Party de Lvxembovrg. Et sur le tout de Flandre au manchute & à la pointe de l'escu eclopée d'or, c'est à dire taillée & tranchée, & enclauée l'vne dans l'autre.

30. RAPHAEL DE BOVRGONGNE (dit de Marcatel du surnom de sa mere) fut Abbé de S. Pierre d'Aldenbourg, puis de S. Bauon à Gand, l'an MCCCCLXXVIII. Il fut consacré Euesque de Rosen, & mourut à Bruges le troisiéme d'Aoust MDVIII.

Sa mort 1508.

B

30. IEAN DE BOVRGONGNE Preuost de S. Omer, ou selon Heuter, Preuost de S. Donatian à Bruges.

Ant. Sanderus in Fland. illustr.

30. BAVDOVIN DE BOVRGONGNE eut la lignée qui sera cy-aprés deduite en traittant des Seigneurs & Comtes de Fallez.

30. MARIE DE BOVRGONGNE fut Comtesse de Charny. Philippes le Bon Duc de Bourgongne prit en tel affection PIERRE DE BAVFREMONT Seigneur de Charny, que non seulement il l'honora de l'Ordre de la Toison d'or: mais aussi luy fit espouser cette Dame l'vne de ses filles naturelles. Le traité de leur mariage fut passé à Bruxelles, le dernier de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-HVIT, & luy furent constituées en dot sept cens liures de rente à prendre sur la Chastellenie de Verdun sur Saone. Depuis elle fut assignée sur Arnay le Duc, & sur Poüilly en l'Auxois.

Son mariage. 1448.

BAVFREMONT. Escartelé, Le 1. & 3. Vairé d'or & de gueules, qui est Bavfremont. Le 2. & 4. de Vergy, qui est de gueules à trois quintes feüilles d'or. Sur le tout de Charny, qui est de gueules, à trois Escussons d'argent. Party de Bovrgongne, à la barre d'argent.

Vn Autheur moderne escrit, que cette Seigneurie de Charny estoit tombée en quenoüille, & décheuë du titre de Comté, & que Pierre de Baufremont, qui en estoit Seigneur de par sa mere Marie de Charny, desirant recouurer la dignité ancienne de Comte, il obtint en l'an mil quatre cens cinquante six, que le Duc Philippes son beau-pere luy erigea de nouueau en Comté, & y ioignit les mesmes terres d'Arnay le Duc & de Poüilly, auec le Mont S. Iean, Monfort & Villaines. En l'an mil quatre cens soixante-vn le Roy Louis XI. erigea derechef cette Baronnie de Charny en Comté, par Lettres datées de cét an, verifiées en la Cour de Parlement & en la Chambre des Comptes.

1456.

1461.

C

De Pierre de Baufremont & de MARIE DE BOVRGONGNE sortirent trois filles; Antoinette de Baufremont Comtesse de Charny porta cette Seigneurie dans la Maison de Luxembourg, espousant Antoine de Luxembourg Comte de Roussy, de Ligny & de Brienne; Ieanne de Baufremont Dame de Mirebeau en Bourgongne fut mariée à Philippes de Long-vy Seigneur de Paigny, Giury & Longe-Pierre. Et Phileberte de Baufremont espousa Iean de Long-vy.

30. ANNE DE BOVRGONGNE fut mariée deux fois, premierement auec ADRIAN DE BORSELLE Seigneur de Brigdam, & en secondes nopces auec ADOLFE DE CLEVES Seigneur de Rauestin, Cheualier de la Toison d'or, fils puisné d'Adolphe premier Duc de Cleues & de Marie de Bourgongne. Ce Seigneur de Rauestin conduisit en France la Princesse Marguerite d'Austriche, ou de Flandre (ainsi l'appelle Commines) fille de l'Empereur Maximilian I. & de Marie de Bourgongne, lors qu'elle fut promise au Daufin Charles fils du Roy Louis XI. pour l'espouser qui fut depuis le Roy Charles VIII. mais le mariage n'eut effet.

Son 1. mariage. Son 2. mariage.

BORSELLE. De sable à la fasse d'argét. Party de Bovrgongne, à la barre d'argent.

Cette ANNE de Bourgongne n'eut enfans, & gist à Bruxelles dans l'Eglise de sainct Dominique, où est sa sepulture de bronze & celle de son

DE CLEVES. De gueules au

BOVRGONGNE. second mary, qui mourut le dix-huictiéme iour de Septembre, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS ET TREIZE, & ANNE sa vefue, deceda le dix-septiéme iour de Ianuier, l'an MIL CINQ CENS QVATRE. *Au de Iesvs Chr. Sa mort 1504.*

rais pometé & fleuronné d'or de huict pieces. Escartelé de la MARK, qui est d'or à la fasse eschiquettée d'argent & de gueules. Au 2. & 3. contre-escartelé de BOVRGONGNE, sur le tout de FLANDRE. Party de BOVRGONGNE, à la barre ou filet d'argent.

D'AILLY. De gueules au chef échiquetté d'argent & d'azur de trois filets.

30. IOLAND DE BOVRGONGNE fut conioincte par mariage auec IEAN D'AILLY Vidame d'Amiens, fils de Raoul d'Ailly Vidame d'Amiens & de Iaqueline de Bethune: leur posterité se void en la description des Descentes.

TOVLONGEON. De gueules à trois iumelles d'argent.

30. CORNEILLE DE BOVRGONGNE, espousa ADRIAN DE TOVLONGEON Seigneur de Mornay, & en eut la Seigneurie de S. Aubin à rachat de mille saluts d'or.

30. MARIE DE BOVRGONGNE prit le voile de Religieuse. B

LVRIEV. D'argent à trois fasces de gueules.

30. CATHERINE DE BOVRGONGNE fut mariée auec HVMBERT DE LVRIEV Seigneur de la Queille. Le Duc Philippes son pere luy bailla en assiete par mariage ce qui luy appartenoit en la Seigneurie de Verdun en Bourgongne, par Lettres du XXVIII. Iuin MCCCCLX. pour vne rente de huict cens francs reaux d'or, lequel son fils le Duc Charles confirma. Ils procreerent Françoise de Lurieu.

BOVRGONGNE-BEVRES. Escartelé; Au 1. quartier de FRANCE, à la bordure componnée d'argent & de gueules. Au 2. bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de de gueules. Au 3. DE FLANDRE. Au 4. DE LVXEMBOVRG: le tout brisé d'vn filet d'argent à gauche.

SEIGNEVRS DE BEVRES
ET MARQVIS DE LA VERE
SORTIS DE LA MAISON DE BOVRGONGNE.

30. *ANTOINE Bastard DE BOVRGONGNE, surnommé le Grand, Seigneur de Beures & de Vassy, Comte de Saincte Menehould, de Grand-Pré, de Guines, & de Chasteau-Thierry en Champagne, de la Roche en Ardenne & de Steenberghe, Cheualier des Ordres de Sainct Michel & de la Toison d'or.* C

CE Seigneur estoit l'vn des fils naturels de Philippes le Bon Duc de Bourgongne & de Ieanne de Prulles son amie, de laquelle il prit naissance en l'an MIL QVATRE CENS VINGT ET VN. Son courage le fit tellement renommer, que les Histoires font mention des hauts faits d'armes, qu'il mit heureusement à chef. En sorte qu'il merita d'estre associé en l'Ordre des Cheualiers de la Toison d'or au Chapitre tenu par le Duc à la Haye en Hollande, l'an mil quatre cens cinquante six. *Sa naissance. 1421.* *Heuter. Golut.* *1456.*

Il fut vn de ceux, qui auec le mesme Duc Philippes son pere, firent vœu solemnel en la ville de l'Isle, d'entreprendre le voyage de la Terre Saincte contre les Turcs pour la defense de la Foy. Le vœu d'ANTOINE portoit; *Que dés le iour qu'il partiroit, il prendroit vne emprise* (ainsi parle l'Autheur) *qu'il* *Ol. de la Marche.*

Digitized by Google

An de IESVS CHR. *porteroit tout le voyage durant, pour combattre vn Turc en quelque maniere qu'il voudroit requerir, ce qu'il feroit sçauoir en l'Hostel du Turc.* Le vœu du Duc Philippes estoit; *Que si durant ce Sainct voyage, il pouuoit sçauoir ou cognoistre, que le grand Turc eust volonté d'auoir affaire à luy corps à corps, il le combattroit.* Mais les longues guerres qu'eut Philippes l'ayant diuerty d'accomplir cette bonne resolution, quelques années aprés il fit armer bon nombre de vaisseaux, pour aller faire la guerre aux Maures & Sarrazins, & en donna la conduite à ANTOINE & à Baudoüin ses fils naturels. Cette armée nauale ayant abordé deuant la ville de Ceute en Barbarie, que le Roy de Portugal auoit conquise, & laquelle les Maures tenoient estroitement assiegée, ANTOINE auec ses gens se preparans de faire leuer le siege & les combattre, eux redoutans les Chrestiens abandonnerent incontinent leur siege de la ville: dont les habitans firent de grands remerciemens à ceux qui les auoient si heureusement deliurez. Mais comme ANTOINE estoit sur le point de ioindre les forces du Pape Pie II. il eut aduis, qu'il estoit decedé, & de la rupture de son armée. Tellement qu'il fut contraint de retourner: aussi qu'il fut lors pareillement aduerty de la maladie du Duc Philippes son pere, ce qui luy fit haster son retour. Aprés lequel le mesme Duc luy donna le Comté de la Roche en Ardenne. BOVRGONGNE BEVRES.

B Il assista depuis Charles Comte de Charolois son frere, au siege de Dinan, & en l'expedition contre les Liegeois. Puis de là passa en Angleterre, où il fit armes contre le Seigneur d'Escales frere de la Reyne d'Angleterre Elizabeth femme du Roy Edoüard IV. Ayant fait rencontre en sa route, ses gens demeurerent les plus forts, & prirent deux nauires des ennemis; ce qui contraignit les autres de s'escarter & de laisser au Comte de la Roche le passage libre. Le combat qu'il vouloit entreprendre n'estoit que par resioüissance & passe-temps. Sous cette consideration, le Roy Edoüard permit à son beau-frere de l'accepter; ce qu'il fit bien & glorieusement. Mais la mort du Bon Duc Philippes en ce temps suruenuë, en fit remettre l'execution iusques à l'an suiuant.

ANTOINE continua de seruir & assister le Duc Charles de Bourgongne en ses guerres, mesmement en celles contre les Suisses, & auec Baudoüin son frere eut la conduite de l'auantgarde de l'armée Bourguignonne, qui fut défaite à Granson.
1477. Ces deux freres se trouuerent aussi à la bataille de Nancy, où ils demeurerent prisonniers, & furent enuoyez au Roy Louis XI. qui les mit peu aprés en liberté, &
1478. eut en telle estime ANTOINE, que par Lettres du vingtiéme iour d'Aoust l'an mil quatre cens soixante & dix-huict, il luy fit don des Comtez & Seigneuries de Grand-Pré, Saincte Menehould, Passy, Passauant, Chasteau-Thierry & Chastillon sur Marne. *A. du Chesne en l'Histoire de la Maison de Chastillon.*

ANTOINE seruit aussi le Roy Charles VIII. qui le fit Cheualier de son Ordre. Pour sa vieillesse & dignité, il luy fut permis de tenir rang honorable en la
1487. Cour de Parlement de Paris, en l'an mil quatre cens quatre vingts sept, lors que le
C Roy seant en son lict de Iustice fit donner Arrest contre les Ducs d'Orleans & de Bretagne, qui auoient pris les armes contre sa Maiesté. *Histoire du Roy Charles VIII.*

Bref, il acquit vne telle reputation, qu'il en a obtenu le surnom de GRAND. De sorte que le Pape le legitima; declarant, qu'il pouuoit succeder en tous les pays du Duc Charles son frere, si la Princesse Marie, fille vnique d'iceluy, decedoit sans hoirs, ce qui n'aduint; & quand bien le cas fust aduenu, si est-ce que la succession n'eust esté sans debat, veu la qualité d'ANTOINE qui estoit fils bastard.

Son mariage: 1459. En l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE-NEVF, il espousa MARIE DE LA VIEVILLE, par aucuns appellée Bonne, par autres Ieanne. Elle estoit fille vnique de Pierre Seigneur de la Vieuille en Artois, Tournehan, Nedon, Blaisel, Vicomte d'Aire, & d'Isabeau de Preure sa femme. BOVRGONGNE-BEVRES. Comme cy-dessus. Party de LA VIEVILLE. Fasssé d'or & d'azur de huict pieces, à trois annelets de gueules en chef, posez sur les deux premieres fasses.

Sa mort. 1504. En fin il deceda l'an MIL CINQ CENS QVATRE, estant aagé de quatre vingts & trois ans, & gist à Tournehan: il fut legitimé par Lettres de l'an M. CCCCXXCV.

ENFANS D'ANTOINE BASTARD DE BOVRGONGNE, & de MARIE de la VIEVILLE sa femme.

31. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de Beures, duquel sera parlé cy-aprés.

Digitized by Google

CVLEMBOVRG. Escartelé, Au 1. & 4. d'or à trois doubles Rocs de gueules. Au 3. & 4. d'argent, au Lyon de sable, armé & lampassé de gueules. Party de BOVRGONGNE-BEVRES.

31\. IEANNE DE BOVRGONGNE, aucuns la nomment Anne, fut conioincte par mariage auec GASPAR Seigneur de CVLEMBOVRG, Hoestrate & Borselle, fils de Gerard de Culembourg & d'Elizabeth de Buren, duquel mariage sortirent cinq filles, sçauoir, *Aut. de Iean Can. Son mariage.*

Elizabeth de Culembourg femme de Iean de Luxembourg Seigneur de Ville, Cheualier de la Toison d'or, & grand Chambellan de Philippes premier du nom Roy de Castille, dont elle n'eut enfans. En secondes nopces elle espousa Antoine de Lalain Seigneur de Montigny, lequel l'ayant suruescue elle luy fit don de la Seigneurie de Hoestrate.

Cornelie de Culembourg, deuxiéme fille de Gaspar & de IEANNE DE BOVRGONGNE, fut mariée à Iean Seigneur de Palant, grand Bailly de Walkembourg, dont le fils fut Comte de Culembourg.

Ieanne de Culembourg, espousa Guillaume Comte de Renneberg. Alix de Culembourg fut femme du Seigneur de Bailloul en Artois. Et Magdelene espousa le Seigneur de Noyelle.

FAVQVEMBERG. D'azur à la fasse d'or. Party de BOVRGONGNE-BEVRES.

31\. N. DE BOVRGONGNE fut mariée auec RODOLPHE Comte de FAVQVEMBERG, dont ne vindrent enfans.

31\. ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de la Chapelle & de Waken, fils naturel, duquel sera parlé plus amplement cy-aprés. Il a esté Chef de la Branche de Waken. B

BOVRGONGNE-BEVRES. Party de BORSELLE. De sable à la fasse d'argent.

31. *PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de* BEVRES *Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or, Admiral & Gouuerneur d'Artois & de Namur, puis du Comté de Flandre.*

IL estoit fils vnique legitime d'Antoine Grand Bastard de Bourgongne, & de Ieanne de la Vié-ville sa femme. Il fut associé en l'Ordre des Cheualiers de la Toison d'or en l'an mil quatre cens soixante dix-huict au Chapitre tenu à Bruges l'an mil quatre cens soixante & treize, & estably Admiral & Gouuerneur d'Artois. En suite dequoy Philippes Archiduc d'Austriche depuis Roy d'Espagne, par Lettres données à Gand MCCCCXXCIV. honora ce Seigneur de Beures pour sa prudence de la charge de Gouuerneur & Capitaine general du Comté de Flandre. 1504. 1473.

Il prit alliance par mariage auec ANNE DE BORSELLE Dame de la Vere, de Flessingue & d'autres Seigneuries, elle estoit fille de Volfard de Borselle Comte de Grand-pré & Seigneur de la Vere, & de Charlotte de Bourbon sa femme, Princesse du Sang Royal de France. *Son mariage.* G

ENFANS DE PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de Beures, & d'ANNE DE BORSELLE.

32\. ADOLPHE DE BOVRGONGNE Seigneur de la Vere & de Beures, duquel est plus amplement parlé cy-aprés.

CRVNINGEN. Porte d'or à trois paux de sable. Party de BOVRGONGNE-BEVRES, comme cy-deuant.

32\. MAGDELENE DE BOVRGONGNE femme de IOSSE DE CRVNINGEN.

BERG. De sinople à trois macles d'argent 2-1. Au chef party de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or, & de MALINES, qui est d'or à trois paux de gueules. Party de BOVRGONGNE-BEVRES.

32\. ANNE DE BOVRGONGNE espousa IEAN DE BERG Seigneur de Walhain.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

32. *ADOLFE DE BOVRGONGNE Seigneur de* LA VERE, *de Beures & de Fleßingue, Cheualier de la Toison d'or, & Admiral de Flandre.*

PHILIPPES de Bourgongne Seigneur de Beures & Anne de Borselle furent ses pere & mere. Il n'estoit fils de Philippes Duc de Bourgongne, comme escrit Dauid Lindan en son Histoire de Tenremonde liure III. mais petit fils d'vn autre Antoine, qui eut pour pere ce Duc Philippes. Charles Roy d'Espagne depuis Empereur, l'associa en l'Ordre des Cheualiers de la Toison d'or au Chapitre tenu en l'an
1516. MIL CINQ CENS SEIZE à Bruxelles. Il fut allié par mariage auec ANNE DE BERGVES, fille de Iean Seigneur de Bergues sur l'Escauld. Il mourut l'an M. DXL. le VII. iour de Decembre en son Chasteau de Beures en Flandre & fut enter-
B ré à Sanderburg en Zelande. Anne de Berg sa femme decedale VI. Iuillet l'an suiuant. Erasme qui luy dedie le liure de la vertu le loüe pour ses bonnes conditions, & pour son extraction & la grandeur de sa Maison, sortie de celle de France.

BOVRGONGNE-LA VERE. Escartelé; Au 1. & 4. aussi escartelé; Au 1. & 4. d'azur à trois Fleurs de Lis d'or à la bordure componnée d'argent & de gueules. Au 2. bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules, qui est l'ancien Escu de Bourgongne; party de Brabant Au 3. aussi l'ancien Escu de Bourgongne party de LVXEMBOVRG; Sur le tout chargé de FLANDRE. Au 2. & 3. DE BOVRBON, qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au baston de gueules pery en bande brochant sur le tout, brisé en chef d'vn carreau d'or chargé d'vn Dauphin pasmé d'azur, cresté & oreillé d'argent, sur le tout de sable à la fasse d'argent, qui est de BORSELLE. Party de BERGVES. De sinople à trois macles d'argent 2, 1. au chef, party de BRABANT, qui est de sable au Lyon d'or, & de MALINES, qui est d'or à trois paux de gueules.

ENFANS D'ADOLPHE DE BOVRGONGNE SEIGNEVR de la VERE, & d'ANNE DE BERGVES, sa femme.

33. MAXIMILIAN DE BOVRGONGNE Marquis de la Vere, duquel sera plus amplement parlé cy aprés.

33. ANNE DE BOVRGONGNE espousa premierement IACQVES Comte de HORNE, Cheualier de la Toison d'or, puis son second mary fut IEAN DE HENNIN premier Comte de Bossut grand Escuyer de
C l'Empereur Charles V. & Colonel de sa Caualerie Legere. Elle eut de luy plusieurs fils & vne fille, sçauoir

Charles Comte de Bossut mort sans enfans de Charlote de Werchin sa femme. Maximilian de Hennin Comte de Bossut, aprés son frere, espousa sa veufue & en eut Pierre de Hennin Comte de Bossut decedé sans lignée. Iacques de Hennin Marquis de la Vere continua la posterité: Antoine de Hennin fut Preuost de l'Eglise d'Vtrect: Marie de Hennin espousa Otton-Henry Duc de Brunsvvick & de Lunebourg.

HORNE. D'or à trois cors ou trompes de gueules virolées & liées d'argent. Party de BOVRGONGNE LA VERE.

HENIN-BOSSVT. De gueules à la bande d'or. Party de BOVRGONGNE LA VERE. Comme cy-dessus.

Iacques de Hennin Marquis de la Vere & de Flessingue, Baron d'Auxy Seigneur de Tournehan, & de West-capelle, Gouuerneur des villes d'Alost & de Gand, Grand Maistre des eaux & forests de Hainaut, fut allié auec Marie Baronne de Liedkerke, Vicomtesse de Bruxelles, de laquelle il delaissa Maximilian II. du nom Comte de Bossut; Bonne de Bossut Abbesse de Lathon; Anne femme de Louis de Velasco Comte de Salazar, Grand Maistre de l'Artillerie de Flandre; Iacqueline espousa Maximilian Comte de d'Ierstein; Helene fut mariée auec Inigo de Borgia fils du Duc de Gandie, Gouuerneur d'Anuers.

Maximilian II. du nom Comte de Bossut aprés son cousin Pierre, Cheualier de la Toison d'or, fut allié par mariage auec Alexandrine de Gauere, de laquelle il a eu Albert Maximilian de Bossut, qui a espousé Honorée de Berghes & mourut au siege d'Arras, l'an MDCXL.

Louis de Bossut Vicomte de Lombey. Charles Florent, Colonel d'vn regiment: Alexandre Vicomte de Lombey aprés son frere, Ernest & Philippes Ignace de Bossut. Ils ont eu pour sœurs Anne Marguerite de Bossut, femme de Hugues Albert Onoeil Comte de Tirconel en Irlande; Marie Adriane de Bossut fille d'honneur de l'Infante Isabelle Archiduchesse, & plusieurs autres filles Religieuses. *Ant. Sanderus in Fland. illustr.*

Eugene de Henin Comte de Boffut, fils aifné de Maximilian de Boffut. Anno Iesvs Chr.

CROY-ARSCHOT. Efcartelé; Au 1. & 4. de Croy, qui eft d'argent, à trois fafces de gueules.

33. ANTOINETTE DE BOVRGONGNE efpoufa CHARLES DE CROY Duc d'Arfchot, Prince de Chimay eftant veuf de Louife de Lorraine; mais il n'eut enfans de l'vne ny de l'autre femme, & mourut à Kieurain le xxiv. de Iuin mdxli. ANTOINETTE eut pour deuxiéme mary IACQVES D'AGNEVX Seigneur d'Alencour; dont elle eut deux fils. 1541.

Au 2. & 3. de Renty, qui eft d'argent à trois doloires de gueules, les deux adoffées en chef, & l'autre en pointe. Party de Bovrgongne la Vere.

AGNEVX. D'or à trois Croiffans montans de gueules 2. 1. Party de Bovrgongne la Vere.

FLANDRE-PRAET. D'or au Lyon de fable lampaffé de gueules, brifé d'vn Croiffant, d'argent en la partie dextre. Party de Bovrgongne la Vere.

33. IAQVELINE DE BOVRGONGNE fut mariée premierement à IEAN DE FLANDRE Seigneur de Praet, iffu d'vn baftard de la Maifon de Flandre: puis à IEAN Seigneur DE CRVNINGHEN. Par le traité de paix fait à Chafteau en Cambrefis entre les Couronnes de France & d'Efpagne l'an mdlix. fut referué à ce Seigneur de Cruninghen fon droit à la 1559. Seigneurie de Creuecœur, & autres, comme heritier de feu Adolphe de B Bourgongne pere & du Seigneur de Beures fon fils. Du mariage de Iaqueline fortirent Maximilian Seigneur de Cruninghen & plufieurs filles.

CRVNINGHEN. D'or à trois pals de fable, auffi party de Bovrgongne la Vere.

BOVRGONGNE-LA VERE. Comme cy-deffus. Party de Hesdin, qui eft vn Aigle ... d'vn ... d'or ...

33. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de Fontaines, fils naturel d'Adolphe, efpoufa IEANNE heritiere de la Seigneurie de HESDIN, & en eut MAXIMILIAN Seigneur de Fontaines, IEAN auffi Seigneur de Fontaines, qui efpoufa Antoinette de Validolit, & en eut enfans. MARTIN de Bourgongne Seigneur de Tamberge cinquiéme fils de Philippes mourut en Afrique l'an mil cinq cens fepante-huict auec Sebaftien 1578. Roy de Portugal: ANNE de Bourgongne leur fœur fut femme de Iacques Smetie Seigneur de Baërlant. LOVISE de Bourgongne a efté deuxiéme fille de Philippes Seigneur de Fontaines.

BOVRGONGNE-LA VERE. Comme cy-deffus.

33. *MAXIMILIAN DE BOVRGONGNE*

Marquis de LA VERE, *Seigneur de Tournehem: Cheualier de l'Ordre de la Toifon d'or, Admiral de Flandre.* C

CE Marquis eftoit fecond fils d'Adolphe de Bourgongne Seigneur de la Vere & d'Anne de Bergues fa femme: Le pere l'ayant deftiné à l'Eftat Ecclefiaftique, on le qualifia par quelque temps Abbé de Middelbourg: En fes ieunes ans il fut inftitué aux bonnes lettres par le fçauant Erafme de Roterdam.

P. Heuterus. Louis Guiut.

Depuis ce Seigneur MAXIMILIAN DE BOVRGONGNE changea de profeffion, pour fuiure le penible exercice des armes, aufquelles il fe rendit fi recommendable, que l'Empereur Charles V. le crea non feulement Marquis de la Vere: Mais auffi l'affocia en l'Ordre des Cheualiers de la Toifon d'or, au Chapitre tenu à Verect l'an mil cinq cens quarante-fix: A laquelle dignité eftoient 1546. auffi paruenus Adolphe, Philippes & Antoine de Bourgongne fes pere, ayeul & bifayeul.

BOVRGONGNE-LA VERE. Party de Croy. Efcartelé; Au 1. & 4. d'argent à trois fafces de gueules, qui eft Croy.

Son mariage.

Il fut conioinct par mariage auec LOVISE DE CROY fille de Philippes Sire de Croy premier Duc d'Arfchot, Marquis de Renty, Comte de Porcean & de Beaumont, & d'Anne de Croy Princeffe de Chimay fa premiere femme; duquel mariage n'eftans fortis aucuns enfans, Louyfe de Croy efpoufa en fecondes nopces Iean de Bourgongne Seigneur de Froimont, coufin de MAXIMILIAN fon premier mary; comme il fera veu cy-aprés, en traitant la Branche des Seigneurs de Bredam & de Falais.

Au 2. & 3. auffi d'argent à trois doloires de gueules, les deux adoffées en chef & l'autre en pointe, qui eft Renty.

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

BARONS ET COMTES DE VVACQVEN, DV NOM DE BOVRGONGNE.

BOVRGONGNE VVACKEN. De Bourgongne au chef rompu d'or ; c'est a dire vn demy chef.

31. *ANTOINE DE BOVRGONGNE second du nom, Seigneur de la* CHAPELLE *& de* VVACQVEN.

OVTRE les fils legitimes qu'eut Antoine de Bourgongne Seigneur de Beures & Comte de la Roche, dit le Grand bastard de Bourgongne (qui eut pour pere le bon Duc Philippes) il laissa encore cét ANTOINE son fils naturel, qui fut allié auec MARIE DE BRVAN, fille d'André de Bruan, Seigneur de Wacquen. BRVAN.

B

Autres escriuent, qu'il espousa Claire d'Andrie, fille d'André d'Andrie Cheualier Seigneur de Wacquen & d'Agnes d'Auesquerque sa femme, Dame de Cathem, qui donnerent cette terre de Wacquen en mariage à leur fille. *Ph. d'Espinoy Antiq. de Flandre.*

ENFANS D'ANTOINE DE BOVRGONGNE ET DE MARIE DE BRVAN sa femme.

32. ADOLPHE DE BOVRGONGNE Cheualier Seigneur de Wacquen, Catthem, la Chapelle, Vice Admiral de Flandre, Gouuerneur de Zeelande, Grand Bailly de Gand, qui n'engendra point d'enfans de sa femme IACQVELINE DE BONNIERES fille de Philippes de Bonnieres Seigneur de la Vichte, & de Iacqueline de Thiant. Il mourut l'an mil cinq cens soixante-huict le vingt-deuxiéme May à Middelbourg sans laisser enfans. BONNIERES. Vairé d'or & d'azur.

En mort 1568.

Le Roy d'Espagne Philippes II. luy donna la conduite d'vne armée nauale de trente vaisseaux Hollandois, pour se ioindre auec le Milord de Cliuton, aussi Chef d'vne armée Angloise, pour descendre en Bretagne; mais ces armées furent défaites par le Seigneur de Kaersimon Gentil homme Breton Lieutenant du Roy Henry II. encore que ce Seigneur de Wacquen eust genereusement combatu. *B. d'Argentré Hist. de Bret. liu. 13. ch. 73.*

C

32. ANTOINE DE BOVRGONGNE III. du nom Seigneur de Wacquen & de la Chapelle, continua la lignée.

32. ANDRE' DE BOVRGONGNE ne fut marié.

32. ANNE DE BOVRGONGNE femme de NICOLAS DE TRIEST Seigneur d'Auuegemen.

TRIEST. De sable à deux cors ou trompes d'argent, liées de mesme; au leurier aussi d'argent passant en pointe.

32. *ANTOINE DE BOVRGONGNE III. du nom, Seigneur de* WACQVEN *& de la* CHAPELLE.

CE fils puisné qui porta le nom du pere, succeda à ses Seigneuries, & à la charge d'Admiral du Comté de Zelande, qu'auoit Adolphe de Bourgongne son frere aisné. Lors qu'il portoit les armes aux guerres du Pays-bas pour le Roy d'Espagne Philippes II. il fut tué en vne rencontre au pays de Valacrie. Sa femme estoit ANNE DE MARCKE dite de Lumene, fille de Louis de Marcke Seigneur de Wenelghen & de Ieanne de Culembourg son espouse.

DE MARCKE. De gueules au Lyon d'argent.

ENFANS D'ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de WACQVEN & de la CHAPELLE, & d'ANNE DE MARCKE sa femme.

33. ANTOINE DE BOVRGONGNE quatriéme du nom Seigneur de Wacquen & de la Chapelle, duquel sera parlé cy-aprés.

COTREL. De gueules semé de fers de lance à trois points d'argent.

33. ISABEL DE BOVRGONGNE femme de CHARLES DE COTREL Seigneur du Bois de Lessines & de Tronchienes, fils de Nicolas de Cotrel & de Louise de Rubempté sa femme, duquel mariage sont issus quatorze enfans, entre autres, Iean François de Cotrel Seigneur de Tronchienes marié à Iacqueline de Hautech fille du sieur de Male-maison, François de Cotrel Chanoine en l'Eglise de Gand, Philebert de Cotrel Baron de S. Martin Capitaine d'Infanterie; Les filles furent, Louise de Cotrel femme de François de la Mouilly sieur de Coulmé en Lorraine; Iacqueline de Cotrel espousa Iacques de Hennin Seigneur d'Aussy, Grand Bailly de la ville de Gand, a eu pour fils Charles de Hennin. Les autres filles ont esté Religieuses. B

33. ANNE DE BOVRGONGNE mourut en l'aage de douze ans & gist à Assenede.

ESTE.

33. MARIE DE BOVRGONGNE fut conioincte par mariage auec GEOFROY D'ESTE Cheualier Seigneur de Rheon, Humont & Lussy, Capitaine & Gouuerneur de la ville de Damuilliers au pays de Luxembourg. Ils ont eu cinq filles, Claude d'Este morte à marier. Anne d'Este Dame de Voorde a espousé Emanuel Sueyro Cheualier de l'Ordre de CHRISTVS, Gentilhomme hereditaire de la Maison du Roy d'Espagne, & entretenu prés de la personne de l'Infante Archiduchesse Elizabeth. Il a heureusement ioint l'exercice des armes auec la cognoissance de l'Histoire, comme il a faict paroistre en l'ouurage qu'il a publié en langue Espagnole des Annales de Flandre. Ses enfans sont Diego & Geoffroy Sueyro: Leonor, Marie-Françoise & Beatrix de Sueyro. Somme-riage.

Les autres filles de Geoffroy d'Este & de Marie de Bourgongne sont, Marie d'Este femme de Iean Arnoul de Colort de Linden, Chambellan du Duc de Lorraine & Seigneur de Bessonuaux & Beaumont; Cornelie d'Este femme de Iacques de Pauiot, Capitaine & Preuost de la ville de Varenne en Lorraine, & la derniere fille a esté Catherine d'Este mariée à Georges Seigneur de Gorcy, Lieutenant au Gouuernement de Damuilliers. Ils ont pour fils Geoffroy de Gorcy. G

---

33. *ANTOINE DE BOVRGONGNE IV. du nom, Seigneur de VVACQVEN, Vice-Admiral de la mer.*

BONNIERES. Vairé d'or & d'azur.

IL eut pour pere & mere Antoine de Bourgongne troisiéme du nom, aussi Seigneur de Wacquen, & Anne de Marcke sa femme, & fut allié par mariage auec ANNE DE BONNIERES fille de Iean de Bonnieres & de Iean de Baenst; Cét ANTOINE DE BOVRGONGNE ayant fait le voyage d'Espagne, il y mourut delaissant plusieurs enfans qui sont cy aprés mentionnez. Somme-riage.

Digitized by Google

Ant de IESVS CHR.

BOVR-GONGNE WACKEN

ENFANS D'ANTOINE DE BOVRGONGNE quatriéme du nom, Seigneur d'VVAQVEN, & D'ANNE DE BONNIERES sa femme.

34. CHARLES DE BOVRGONGNE Comte de WACQVEN, aura son Eloge en suite.

34. FEDERIC DE BOVRGONGNE marié à la Dame de Bersaces de Tournay, dont il a eu vn fils & vne fille. BERSACES.

34. EMANVEL DE BOVRGONGNE Capitaine d'vne Compagnie de Caualerie.

34. IEAN-FRANCOIS DE BOVRGONGNE mort à la guerre.

34. ANTOINE DE BOVRGONGNE Religieux de l'Ordre des Iesuites.

B

34. ANNE DE BOVRGONGNE femme de IEAN DE MENESES Capitaine d'Infanterie Espagnole, est morte sans enfans. MENESES D'or tout plein.

34. LEONOR DE BOVRGONGNE Religieuse à Bourbourg, decedée en l'aage de treize ans.

34. MARIE DE BOVRGONGNE.

---

34. *CHARLES DE BOVRGONGNE Comte de* VVACQVEN, *Cheualier de l'Ordre de S. Iacques & de l'Espée, & grand Bailly de Gand.*

C

IL estoit fils d'Antoine de Bourgongne IV. du nom Seigneur d'Wacquen, & d'Anne de Bonnieres sa femme. Il fit eriger sa terre de Wacquen en Baronnie, puis en Comté l'an MDCXXVII. & eut la conduite d'vn regiment de Walons de vingt Compagnies auec autres charges honorables, entre lesquelles fut la Lieutenance generale d'vne armée nauale à Dunkerke. Enfin seruant le Roy Catholique son maistre il finit ses iours le XXVIII. de Septembre MDCXXXI. & fut enterré à Wacquen.

1627. 1631. PARDO. D'or à la bande de gueules.

Son 1. mariage. Il fut allié par mariage premierement auec MARIE DE PARDO, fille de François de Pardo Seigneur de Famicourt & de Iossine de la Torre, dont il a eu vn fils mort ieune.

BRONCHORST. De gueules au Lyon d'argent.

Son 2. mariage. En second mariage il eut pour femme MARIE ANNE DE BRONCHORST, & en procrea le fils remarqué en suite.

A. Sanderus Flandr. Subalterna.

35. GVILLAVME CHARLES FRANCOIS de Bourgongne Comte de Wacquen.

An de Iesvs Chr.

COMTES DE FALLAIS
ET SEIGNEVRS DE BREDAM, SORTIS DE LA MAISON DE BOVRGONGNE.

BOVRGONGNE FALLAIS. D'azur à trois Fleurs de Lys d'or à la bordure componnée d'argent & de gueules écartelé de BOVRGONGNE l'ancien, qui est bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules; sur le tout de l'AMBRES à la barre d'argent brochant sur le tout.

30. *BAVDOVIN DE BOVRGONGNE* *Seigneur de* FALLAIS, DE BREDAM *& de* ZOMELDIC.

B

CE Seigneur estoit fils naturel de Philippes le Bon Duc de Bourgongne, & de Catherine de Tiesferies son amie, fille de Martin de Tiesferies, Gentil-homme d'ancienne maison au pays de l'Isle, & de Richarde de la Planque sa femme; Il nasquit à l'Isle enuiron l'an MCCCCXLV. Estant en l'aage de dix huict ans, il eut (auec son frere Antoine Seigneur de Beures) la conduite de l'armée nauale, que le Duc leur pere enuoya en Afrique contre les Infidéles. *Sa naissance.* 1445.

Quelques années aprés ce BAVDOVIN de Bourgongne ayant quitté le seruice du Duc Charles son frere, il se retira vers le Roy Louis XI. qui luy donna le Comté d'Orbec en Normandie; Il assista ce Monarque au recouurement d'Amiens & de S. Quentin, mais il quitta son party, aprés auoir fait son accord auec le Duc de Bourgongne, qu'il accompagna à la Iournée de Granson contre les Suisses, & auec le mesme Antoine son frere, y commanda l'auant-garde, & à celle de Nancy le mesme Baudoüin demeura prisonnier.

BOVRGONGNE FALLAIS. Party de MANVEL DE LA CERDE, de gueules à vn bras au naturel ailé d'or, mouuant du second party, tenant vne espée d'argent garnie d'or, escartelé d'argent au Lyon de pourpre couronné d'or.

En l'an MCCCCLXXXVIII. il fut en Espagne pour conclure le mariage de l'Archiduc Philippes, & de la Princesse Ieanne d'Espagne, laquelle il promit en son nom, au commencement de l'an suiuant; Le Roy Catholique Ferdinand fit beaucoup d'estime de luy, mesmement lors qu'il luy fit espouser MARINE MANVEL DE LA CERDE, Princesse de son Sang, fille de Iean Manuel de la Cerde Seigneur de Belmonte & de Campos, & de Ieanne de Figueroa, fille de Laurens Comte de Feria, & de Constance Manuel; ce Seigneur Iean Manuel estoit issu, par diuers degrez de generation, de l'Infant Manuel l'vn des fils de Ferdinand III. du nom Roy de Castille. Cette opinion est plus veritable, que celle de ceux qui estiment, que Marine estoit fille de Iean Manuel Comte de Sintra, & de Leonor d'Auellaneda; autres escriuent, que Marine estoit fille de Marie Cordoüa; & autres encore (tant la diuersité d'opinions est grande) font cette Dame de Fallais fille d'Aldonse de la Vega. 1488. *Son mariage.* C

Baudoüin de Bourgongne mourut à Bruxelles l'an MDVIII. Et gist à Fallais. *Sa mort* 1508.

ENFANS DE BAVDOVIN DE BOVRGONGNE ***Seigneur de Fallais, & de MARIE MANVEL DE LA CERDE sa femme.***

31. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur de Fallais Chambellan & Conseiller de l'Empereur Charles V. mourut l'an MDXLII. sans auoir esté marié. *Sa mort* 1542.

31. CHARLES DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam & de Fallais continua la lignée qui est cy-aprés deduite.

31. MAXIMILIAN DE BOVRGONGNE Abbé de Middelbourg

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

en Zelande ; & depuis de Guislain en Hainaut. Mourut l'an MDXXXIV. & fut enseuely à Midelbourg.

31. MARGVERITE DE BOVRGONGNE épousa PHILIPPES DE LANNOY, Seigneur de Molembaix, Cheualier de la Toison d'or : il eut pour fils Iean de Lannoy, qui de Ieanne de Ligne sa femme procrea Marie de Lannoy Dame de Molembais & de Solre, femme de Iean Marquis de Bergues sur l'Escaud ; mais il mourut sans enfans. Cette Dame de Molembais deceda l'an MDXI. & gist à Solre le Chasteau. 1511.

LANNOY. D'argent à trois Lyons de sinople armez & couronnez d'or, lampassez de gueules. Party de BOVRGONGNE FALLAIS.

ENFANS NATVRELS DE BAVDOVIN DE BOVRGONGNE Seigneur DE FALLAIS, & de IACQVELINE DE GAVRE son amie.

31. FRANCOIS DE BOVRGONGNE Seigneur de Nieurberne, fut conioint par mariage auec N. DE CHALON fille naturelle de Philebert de Chalon Prince d'Orange, & en eut le fils qui est nommé en suite.

B

32. IEAN DE BOVRGONGNE, dit de Fallais, eut pour fils vn autre Iean de Bourgongne deuxiéme du nom, qui a laissé des enfans.

31. BAVDOVIN DE BOVRGONGNE, fut aussi fils naturel de Baudouin Seigneur de Fallais, & de Iacqueline de Gaure.

31. MARINE DE BOVRGONGNE Dame d'Autrey fille legitimée, épousa GVILLAVME DE VERGY V. du nom Baron d'Autrey, Gentil-homme de la Chambre de l'Empereur Charles V. la posterité duquel sera descrite aux Descentes des Reynes & Princesses du Sang.

CHALON ORANGE. De gueules à la bande d'or, escartelé d'or au cor d'azur lié de gueules. Sur le tout cinq points d'eschiquier d'or, équipollé de quatre points d'azur, qui est GENEVE, à la barre d'argent brochant sur le tout. Party de BOVRGONGNE-FALLAIS.

---

31. *CHARLES DE BOVRGONGNE I. du nom Seigneur de FALLAIS, de BREDAM, de Fromont, & autres Terres, Chambellan de l'Empereur Charles V. & de son Conseil d'Estat.*

C

Sommaire.

IL fut fils puisné de Baudoüin de Bourgongne Seigneur de Fallais, & de Marine Manuel de la Cerda sa femme : Ferdinand Archiduc d'Austriche depuis Empereur premier du nom, l'employa auprés de l'Empereur Charles V. qui au commencement ne vouloit consentir à son élection de Roy des Romains ; ny aux autres pretentions de cét Archiduc son frere : ces mesmes Empereurs Charles V. & Ferdinand I. & Marie Reyne de Hongrie leur sœur, l'auoient aussi en estime pour ses bonnes conditions.

Il fut conioint par mariage auec MARGVERITE DE WERCHIN fille de Nicolas Baron de Werchin, grand Seneschal hereditaire de Hainaut & d'Ioland de Luxembourg Dame de Roubaix sa femme ; duquel mariage sortirent six fils & vne fille : Il gist en l'Eglise des Chanoinesses de Montier sur Sambre ; son espouse mourut l'an MDLVIII. 1558.

BOVRGONGNE BREDAM. Comme cy-dessus. Party de VVERCHIN, d'azur au Lyon d'argent armé & lampassé de gueules semé de billettes aussi d'argent.

ENFANS DE CHARLES DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam, & de MARGVERITE DE VVERCHIN sa femme.

32. IACQVES DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam & de Salles espousa en premieres nopces IOLAND DE BREDERODE, fille de Valeran Seigneur de Brederode & d'Anne de Nieunaër, de laquelle il eut deux enfans morts ieunes.

En secondes nopces il fut conioint par mariage auec ELISABETH

BREDERODE. D'or au Lyon de gueules,

Digitized by Google

BOVRGONGNE

ROMERSVAL. De gueules à deux espées d'argent passées en sautoir, les gardes d'or & les pointes en bas. Party de BOVRGONGNE-BREDAM

DE ROMERSVAL, fille de Adrian de Romersual Seigneur de Lodick, & de Ieanne de Bergues sa femme, il en procrea Isabel de Bourgongne decedée à Cologne estant à marier : La mere passa à secondes nopces auec Baudoüin de Iuliers dit de Bergues; le pere duquel estoit fils naturel du dernier Duc de Iuliers. Ans de IESVS CHR.

32. FRANCOIS DE BOVRGONGNE mort sans enfans.

32. IEAN DE BOVRGONGNE Seigneur de Fromont, dont l'Eloge se verra en suitte.

32. PIERRE DE BOVRGONGNE Protonotaire du S. Siege.

32. CHARLES DE BOVRGONGNE Seigneur de Zomeldik continua la posterité de cette Maison, qui se verra cy-aprés.

B

32. ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam eut aussi lignée, laquelle est traitée en suitte de celle de Charles de Bourgongne son frere aisné.

32. FRANCOISE DE BOVRGONGNE Abbesse de S. Claire à l'Isle.

L'ISLE. De gueules au chef d'or. Party de BOVRGONGNE-BREDAM.

Floris Vander Haer Hist. des Chastel. de l'Isle.

32. HELENE DE BOVRGONGNE épousa l'an MDXLI. ADRIAN DE L'ISLE Seigneur de Fresnes Gulesin, fils de Iacques de l'Isle Seigneur de Fontenoy & de Iacqueline de Ligne sa femme; duquel mariage sortit Marguerite de l'Isle, Dame des mesmes lieux, femme de Maximilian de Longueual, Comte de Buquoy, tué au siege de Tournay, l'an MDXXCI. delaissant le genereux Chef de guerre Charles de Longueual, Comte de Buquoy Cheualier de la Toison d'or, Lieutenant general de l'armée de l'Empereur Ferdinand II. Ce Charles de Longueual eut pour sœurs Ieanne de Longueual femme de Guilain de Fiennes Vicomte de Fruges, & Ioland de Longueual espouse de Herman de Bourgongne, Comte de Fallais; & pour fils vnique de Magdelaine de Biglia, Albert de Longueual Comte de Buquoy, qui a espousé Guillemette de Croy fille de Iean de Croy Comte de Solre. Son mariage. 1541. 1581.

C

32. *IEAN DE BOVRGONGNE Seigneur de Fromont & de Han sur Sambre, Conseiller d'Estat & Chef des Finances aux Pays-bas, Gouuerneur du Comté de Namur.*

CROY. Ecartelé au 1. & 4. d'argent à trois fasses de gueules qui est CROY. Au 2. & 3. d'argent à trois doloires de gueules, deux adossées en chef, l'autre en pointe, qui est RANTY.

ENTRE les six enfans masles de Charles de Bourgongne Seigneur de Fallais & de Bredam, & de Marguerite de Werchin sa femme, cettuy-cy fut le troisiéme en ordre de naissance. Il a eu des emplois tres-honorables pour le seruice de Philippes II. Roy d'Espagne dans les Pays-bas; & prit alliance par mariage auec LOVISE DE CROY, fille de Philippes Sire de Croy, premier Duc d'Arschot, & d'Anne de Croy Princesse de Chimay sa femme, alors vefue de Maximilian de Bourgongne Marquis de la Vere, cousin de ce Seigneur de Bredam, qui eut vne seule fille de Louise de Croy, cy dessous remarquée plus particulierement. Quant à ce IEAN DE BOVRGONGNE son pere, il deceda l'an MDXXCV. à Romesdik en Hollande. Son mariage. Sa mort. 1585.

33. ANNE DE BOVRGONGNE decedée en bas aage.

32.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

32\. CHARLES DE BOVRGONGNE II. du nom Seigneur de ZOMELDICK.

BOVRGONGNE CVLEMBOVRG. Escartelé; Au 1. & 4 d'or à trois doubles roes de de gueules. Au 2. & 3. d'argent au Lyon de sable armé & lampassé de gueules. Party de BOVRGONGNE-ZOMELDICK.

IL fut cinquiéme fils de CHARLES de Bourgongne Seigneur de Fallais & Bredam, & de Marguerite de Werchin son espouse; & eut à femme IEANNE DE CVLEMBOVRG, Dame de Requart, Zeueneuse; elle estoit fille de Iean, Comte de Culembourg, par la mort de Gaspar; chef de cette Maison: & d'Agathe d'Alkemade. Ieanne de Culembourg & Charles de Bourgongne moururent l'an MDXXCII. en Hollande & delaisserent deux fils, qui sont cy-aprés mentionnez. Sa mort 1582.

ENFANS DE CHARLES DE BOVRGONGNE Seigneur de ZOMELDICK, & de IEANNE DE CVLEMBOVRG sa femme.

B

33\. HERMAN DE BOVRGONGNE, Comte de Fallais aura son Eloge en suite.

33\. IEAN DE BOVRGONGNE, Baron de Zeuenhuissen, duquel sera parlé plus amplement aprés son frere aisné Herman Comte de Fallais.

33\. *HERMAN DE BOVRGONGNE, Comte de Fallais, Seigneur de Zomeldick & de Sainct Annelant, Gouuerneur du Duché de Limbourg & du pays d'Outre-Meuse.*

LONGVEVAL. Bandé de gueules & de vair de six pieces. Party de BOVRGONGNE-FALLAIS

1582\. SEs pere & mere furent Charles de Bourgongne II. du nom Seigneur de Zomeldick & Ieanne de Culembourg, femme d'iceluy. Il rendit plusieurs seruices au Roy d'Espagne Philippes II. & aux Archiducs Albert, & Isabelle dans les Pays-bas. Ces Princes le creerent Comte de Fallais 1614. l'an MDCXIV. Il espousa IOLAND DE LONGVEVAL, qui estoit fille de Maximilian de Longueual Comte de Buquoy, Chef des Finances du Roy d'Espagne dans les mesmes Pays-bas & de son Conseil d'Estat, Grand Veneur d'Artois, & de Marguerite de l'Isle sa femme: de laquelle il a eu six fils & cinq filles: Ce Comte Herman de Bourgongne mourut le XVI. Iuin l'an MDCXXVI. & gist à Fallais. Son mariage. Sa mort 1626.

C

ENFANS DE HERMAN DE BOVRGONGNE Comte de FALLAIS, & d'IOLAND DE LONGVEVAL sa femme.

34\. PHILIPPES DE BOVRGONGNE Religieux de la Compagnie de Iesus.

34\. FOELIX DE BOVRGONGNE aussi Religieux de la mesme Compagnie.

NOYELLE. Escartelé d'or & de gueules. Party de BOVRGONGNE-FALLAIS

34\. MARGVERITE DE BOVRGONGNE femme de HVGVES Comte DE NOYELLE, Maistre d'Hostel des Archiducs Albert & Isabelle, Gouuerneur & Capitaine general du Duché de Limbourg, & Pays d'Outre-Meuse, Maistre d'Hostel & faisant Office de Grand Maistre du Prince Cardinal Ferdinand d'Austriche frere de Philippes IV. d'Espagne, puis Chef des finances des Pays-bas: Iceluy Hugues, fils de Paul de Noyelle Gouuerneur de Bapaume, & d'Anne de Cruninghen, fils de Iean Vicomte de Zelande, & de Iacqueline de Bourgongne, sœur de Maximilian de Bourgongne Marquis de la Vere.

Digitized by Google

BOVRGONGNE.

Hugues Comte de Noyelle & Marguerite de Bourgongne eurent les enfans qui suiuent, sçauoir Eugene de Noyelle Comte de Fallez; Ioseph Bonauenture de Noyelle; Charles & Fœlix de Noyelle: ceux cy eurent pour sœurs Ioland, Isabelle, Magdelaine, Agnes, Anne, Marie, & Claire de Noyelle. *Ans de Iesvs Chr.*

34. CLAIRE DE BOVRGONGNE mourut en ieunesse.

DE GORREVOD. D'azur, au cheuron d'or, écartelé de gueules à la fasse d'argent de trois pieces: à vne bande d'azur chargée de trois Fleurs de Lys d'or, brochant sur le tout, qui est de RIVOIRE.

34. ISABEL DE BOVRGONGNE femme de CHARLES EMMANVEL DE GORREVOD Duc de Pont de Vaux, & Marquis de Marnay, Prince du S. Empire, Cheualier de la Toison d'or, grand Chambellan de l'Archiduc Albert d'Austriche Prince des Pays-bas, Gouuerneur du Duché de Limbourg & pays d'Outre-Meuse. Il mourut à Marnay le IV. Nouembre MDCXXV. & y est enterré. Il estoit fils de Laurent de Gorreuod, 1625. Comte de Pont de Vaux, Cheualier de l'Annonciade de Sauoye, Gouuerneur des pays de Bresse, Beugey, Veromey, & Gex: & de Perronne de la Baume sa femme, fille de Claude de la Baume, Comte de Monreuel, Cheualier de la Toison d'or, Mareschal de Bourgongne, & de Guillemette d'Egny sa femme. B

Ce Laurent (qui eut pour frere Loüis de Gorreuod, Cardinal du S. Siege) estoit fils de Iean de Gorreuod Comte de Pont de Vaux, heritier vniuersel par la mort de son cousin, Laurent de Gorreuod Comte de Pont de Vaux, Chambellan & Grand Maistre de l'Empereur Charles V. Ce Laurent fut aussi Cheualier de la Toison, Mareschal de Bourgongne & Gouuerneur de Bresse; il ne laissa point d'enfans de Claude de la Riuiere sa premiere femme; mais de Claude de Semur la seconde (remariée au Comte de Cerni) il laissa Antoine de Gorreuod Euesque de Losane, & Abbé de S. Paul de Bezançon, qui mourut l'an MDXCVIII. 1598.

Cl. Robertus Gallia Christiana.

Charles Emmanuel de Gorreuod & Isabel de Bourgongne ont eu deux fils & vne fille, à sçauoir

Philippes Eugene de Gorreuod Duc de Pont de Vaux, Prince du S. Empire, Comte & Vicomte de Salins.

Charles Emmanuel de Gorreuod Marquis de Marnay Prince du S. Empire, Hautdoyen de Besançon; & Magdelaine de Gorreuod decedée ieune.

34. HELENE DE BOVRGONGNE morte ieune.

34. IOLAND DE BOVRGONGNE Chanoinesse à Mons en Hainaut mourut l'an MDCXXX. C 1630.

BARONS DE ZEVENHVISSEN.

BOVRGONGNE ZEVENHVISSEN. Party d'OYEMBRVGHE DVRAS. Fassé d'or & de sinople de six pieces.

33. *IEAN DE BOVRGONGNE BARON de ZEVENHVISSEN.*

DEs deux enfans masles de Charles de Bourgongne II. du nom, Seigneur de Zomeldick, & de Ieanne de Culembourg ce Baron de Zeuenhuissen fut le deuxiéme; il prit alliance par mariage auec CATHERINE D'OYEMBRVGHE DVRAS, ~~Vicomtesse de Looz~~, fille de Iean d'Oyembrughe Duras, ~~Seigneur de Heck, & de Ieanne de Merode, Vicomtesse de Looz son espouse~~; Cette Catherine de Duras estoit vefue de Pierre de Bourgongne Seigneur de Bredam, cousin germain de cettuy-cy; duquel mariage sortirent trois fils & trois filles cy-dessous representées.

OYEMBRVGHE DVRAS, comme cy-dessus. Party de BOVRGONGNE

ENFANS DE IEAN DE BOVRGONGNE BARON de ZEVENHVISSEN, & de CATHERINE D'OYEMBRVGHE DVRAS sa femme.

34. CHARLES DE BOVRGONGNE, Baron de Zeuenhuissen, Capitaine d'Infanterie, a épousé ERMELINE D'OYEMBRVGHE

Digitized by Google

An de IESVS CHR. DVRAS, fille de Guillaume d'Oyembrughe Duras, Seigneur de Meldert, & d'Anne de Cors-Wareme sa femme; laquelle Ermeline deceda sans laisser enfans de ce Baron de Zeuenhuissen son mary. BOVRGONGNE.

34. HERMAN DE BOVRGONGNE Seigneur de Zegouarde, estant Alfier mourut en la ville d'Hulst.

1642. 34. MAXIMILIAN DE BOVRGONGNE Abbé de S. Waast d'Arras, fut nommé à cette grande Prelature l'an MDCXLII. par le Roy Louis XIII. aprés que ce Monarque eut conquis par ses armes victorieuses la ville d'Arras: Sa Maiesté ayant consideré tant les vertus, la Pieté & autres bonnes conditions de ce digne Prelat (qui estoit Religieux en la mesme Abbaye) que son Origine & Descente de la tres-illustre Maison de Bourgongne.

34. MARIE DE BOVRGONGNE Chanoinesse à Niuelle en Brabant.

34. LEONOR & IEANNE de BOVRGONGNE moururent sans auoir esté mariées.

B

SEIGNEVRS DE BREDAM.

BOVRGONGNE BREDAM.

Party de GAVRE, qui est d'or, au Lyon de gueules couronné & armé d'azur, à la bordure engreslée de sable.

32. *ANTOINE DE BOVRGONGNE I. du nom, Seigneur de* BREDAM.

IL fut sixiéme fils de Charles de Bourgongne Seigneur de Bredam, & de Marguerite de Werchin sa femme, & fut marié auec MICHELLE DE GAVRE fille de Louis de Gaure Seigneur de Fresin & d'Ollignies Baron d'Inchy, & de Ieanne de Rubempré sa femme. Cette Dame de
1611. Bredam Michelle de Gaure deceda le XXVII. Iuillet MDCXI. & gist à Fallez auec Antoine de Bourgongne son mary, de laquelle il a eu les enfans qui se voient en suite.

C

ENFANS D'ANTOINE DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam, & de MICHELLE DE GAVRE sa femme.

33. PIERRE DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam, duquel sera parlé cy-aprés.

33. CHARLES DE BOVRGONGNE prit aussi qualité de Seigneur de Bredam, & fut Lieutenant de la Cour feodale de Brabant. Il deceda le XVI. Auril
Sa mort 1629. MDCXXIX. à Bruxelles.

33. IOLAND DE BOVRGONGNE femme de HIEROSME D'OYEMBRVGHE DVRAS Seigneur de Duras Baron de Thienen, Connestable hereditaire du Pays de Liege, fils de Iean d'Oyembrughe Duras aussi Seigneur de Duras, & de Catherine de Gudegouen sa femme.
1591. Il deceda au Chasteau de Duras l'an MDXCI.

BOVRGONGNE. BREDAM.

Party de DVRAS, comme cy-deuant.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

33. PIERRE DE BOVRGONGNE
Seigneur de BREDAM.

OYEMBRVGHE-DVRAS. Fassé d'or & de sinople de six pieces.

IL estoit fils aisné d'Antoine de Bourgongne Seigneur de Bredam, & de Michelle de Gaure son espouse,& fut conioint par mariage auec CATHERINE D'OYEMBRVGHE DVRAS, Vicomtesse de Loos, fille de Iean d'Oyembruhge Duras Seigneur de Herck, & de Ieanne de Merode Vicomtesse de Loos son espouse. Cette Dame de Bredam Catherine estant vefue, fut depuis remariée à Iean de Bourgongne Baron de Zeuenhuissen, comme il a esté remarqué cy-deuant : Pierre de Bourgongne Seigneur de Bredam est mort à Saintron ville du pays de Liege le VI. iour de Mars MDXXCIX. & y est enterré dans l'Eglise des Chanoines de N. D. Sa femme est decedée l'an mil six cens cinq le onziéme de Iuin à Budinghen : elle gist en l'Eglise des Chanoinesses de Montier sur Sambre.

Son mariage. Sa mort. 1589. 1559.

B

ENFANS DE PIERRE DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam, & de CATHERINE D'OYEMBRVGHE DVRAS sa femme.

34. ANTOINE DE BOVRGONGNE II. du nom Seigneur de Fromont, Capitaine d'Infanterie, puis de Caualerie, seruit les Archiducs Albert & Isabelle & le Roy Catholique dans leurs armées des Pays-bas, puis fut pourueu de la charge de Gouuerneur de Sampsom, & des pays d'entre Meuse & Arche.

TSERCLAES TILLY.

Il épousa l'an MDCXXVI. DOROTHEE Comtesse de TSERCLAES DE TILLY, fille de Iacques Comte de Tserclaes & de Tilly, & de Dorothée Comtesse d'Ostfrise son espouse ; laquelle Dorothée deceda le XXVII. de Ianuier MDCXLIII. sans enfans, & fut inhumée à Tilly.

Son mariage. 1626.

CELLES. D'hermines à la bande de gueules accompagnée de deux cottices de mesme.

34. IEAN DE BOVRGONGNE Seigneur de Bergile Pair du Comté de Namur, Gentil-homme de la Chambre de Ferdinand de Bauiere Archeuesque de Colongne & Electeur de l'Empire, Prince de Liege a espousé Anne de CELLES fille de Louis de Celles Seigneur de Villie sur Les, & de Barbe de Merode sa femme ; Il est aussi decedé sans lignée.

Son mariage.

34. ADRIAN CONRAD DE BOVRGONGNE Seigneur de Bredam, Chanoine & Penitencier en l'Eglise Cathedrale de Liege & Preuost de l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame de Mastrec, personnage d'honneur & de merite.

C

ANDELOT. Echiqueté d'argent & d'azur au lyon de gueules brochant sur le tout.

34. IEANNE DE BOVRGONGNE Vicomtesse de Loos a esté alliée par mariage auec CHARLES D'ANDELOT Seigneur de Houes premier Cheualier du Conseil du Roy Catholique en la Cour Souueraine à Mons de la prouince de Hainaut, fils de Iean d'Andelot Seigneur de Houes & d'Anne de Iausse dite de Mastain son espouse ; ont procreé six fils & vne fille.

Son mariage.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

SEIGNEVRS DE HERLAER ET D'AMERVAL.

BOVRGONGNE. HERLAER. Vn Escu escartelé; Au 1. & 4. de FRANCE à la bordure componnée d'argent & de gueules. Au 2. & 3. bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules. Sur le tout de FLANDRE, qui est d'or au Lyon de sable. La pointe de l'Escu cy-dessus est d'or, marque de Bastardise.

ABSALON. D'argent à deux Fleurs de Lis au pied couppé de gueules, au franc cartier de mesme.

29. IEAN Bastard DE BOVRGONGNE Euesque de CAMBRAY.

IL estoit fils naturel du Duc Iean de Bourgongne, qui fut tué à Montereau-faut-Yonne. Aprés la mort de sa femme IEANNE, aucuns l'appellent MARGVERITE ABSALON, de laquelle
B il eut vn fils & vne fille, il fut éleu Euesque de Cambray en l'an MIL
1440. QVATRE CENS QVARANTE, aprés Iean de Gaure, fils du Seigneur de Lens. L'Histoire des Euesques de Cambray témoigne, qu'il fit administrer sa charge par ses Officiers, sans apporter luy-mesme le soin & la diligence requise. Aussi le plus souuent faisoit-il sa demeure dans la Cour de Bru-
Sa mort 1479. xelles, où il mourut en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE DIX-NEVF, aprés auoir tenu le siege Episcopal de Cambray par l'espace d'enuiron trente-neuf ans. Il eut pour successeur en cette dignité Henry de Bergues Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or.

Pendant la ieunesse de cét Euesque Iean de Bourgongne il eut pour amies quelques femmes nobles des Pays bas; dont il procrea plusieurs enfans naturels: entre autres

30. ARNOVL de Bourgongne Seigneur de Heist & de Rostuine, qui eut pour enfans Corneille, & Guillaume de Bourgongne; Cettuy-cy fut pere de Iean de Bourgongne.

30. IEAN de Bourgongne Seigneur de Herlaer, cy-dessous remarqué.

30. PHILIPPES de Bourgongne.

C 30. ELIZABETH de Bourgongne femme d'Antoine Thoeis, lequel portoit pour Armoiries de sable à cinq Estoilles d'or posées en croix.

30. MARGVERITE & GOEDE de Bourgongne.

BOVRGONGNE-HERLAER. Comme cy-deuant.

BOVRGONGNE-HERLAER. Party de

30. IEAN DE BOVRGONGNE SEIGNEVR de HERLAER, d'Armerual, & de Montricourt.

IL estoit fils de Iean Bastard de Bourgongne & de Ieanne Absalon sa femme, qu'il auoit espousée auparauant que d'estre Euesque de Cambray, comme aucuns estiment. Cettuy-cy son fils espousa IEANNE DE HORNES, fille naturelle de Philippes de Hornes Seigneur de Gaesbeck, & d'vne fille de la Maison de Hondeshote; duquel mariage sortirent les quatre enfans, qui suiuent.

HORNES. Escartelé; Au 1. & 4. d'or à trois cors de gueules, garnis d'argent. Au 2. de sable au Lyon d'argent armé, lampassé & couronné d'or, qui est GAESBECK. Au 3. d'Hermines à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'argent, qui est HONDESCHOTE.

ENFANS DE IEAN DE BOVRGONGNE SEIGNEVR de HERLAER, & de IEANNE DE HORNES sa femme.

31. PHILIPPES DE BOVRGONGNE premier du nom Seigneur de Herlaër, mort sans laisser enfans.

31. GODEFROY DE BOVRGONGNE Seigneur d'Amerual & de Montricourt, continua la lignée.

31. CHARLES DE BOVRGONGNE Grand Fauconnier de Brabant eut vn fils qui se verra en suite.

IAVSSE. De gueules à la fasse d'or. Party de BOVRGONGNE HERLAER.

31. MARGVERITE DE BOVRGONGNE fut alliée par mariage auec IACQVES DE IAVSSE Seigneur de Ghiete, qui estoit sorty fils puisné de la Maison de Mastain.

B

31. GODEFROY DE BOVRGONGNE Seigneur D'AMERVAL & de Montricourt.

BOVRGONGNE-HERLAER. Comme cy-deuant. Party de POIX, qui est de gueules à la bande d'argent, accompagnée de six croisetes recroisettées de mesme.

ENTRE les trois enfans masles que procreerent Iean de Bourgongne Seigneur de Herlaer (qu'aucuns nomment Philippes) & Ieanne de Hornes sa femme, ce GODEFROY DE BOVRGONGNE fut le second en ordre de naissance. Il prit alliance par mariage auec IEANNE DE POIX, fille de N. de Poix Seigneur de Sechelles au pays de Picardie; de laquelle alliance nasquirent deux fils & trois filles.

ENFANS DE GODEFROY DE BOVRGONGNE Seigneur d'Amerual, & de IEANNE DE POIX sa femme.

32. CHARLES DE BOVRGONGNE Abbé de Cantinpré au pays d'Artois.

32. PHILIPPES DE BOVRGONGNE deuxiéme du nom Seigneur d'Amerual & de Berkem, duquel sera parlé cy-aprés plus amplement.

C

HERAVGIER. D'azur, à dix lozanges d'argent.

32. CATHERINE DE BOVRGONGNE fut mariée trois fois: En premieres nopces elle espousa PIERRE DE HERAVGIER, Seigneur foncier en Maison-cousture.

Aprés le decés de ce premier espoux elle fut coniointe par mariage auec CLAVDE DE CHASTILLON Seigneur de Berry.

CHASTILLON-BERRY. D'argent, au chef de gueules.

En troisiémes nopces elle fut alliée auec le Seigneur de Fontaines.

Aucuns estiment, que cette CATHERINE DE BOVRGONGNE & ses sœurs cy-dessous remarquées, estoient filles, non de Godefroy Seigneur d'Amerual; mais de Charles de Bourgongne son frere, duquel est faite plus ample mention cy-aprés.

32. ANTOINETTE DE BOVRGONGNE deuxiéme fille de Godefroy de Bourgongne Seigneur d'Amerual, quittant les vanitez du Monde, & se voüant du tout au seruice de Dieu, se rendit Religieuse au Monastere de Denain aux Pays-bas.

HAINAIN. D'or, à la croix de gueules engreslée.

32. MARIE DE BOVRGONGNE, sœur de Catherine & d'Antoinette cy-dessus mentionnées, fut mariée auec HIEROSME DE HAINAIN Seigneur de Cornet.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

32. PHILIPPES DE BOVRGONGNE deuxiéme du nom Seigneur D'AMERVAL, DE BERCHEM, & de S. LAVRENS.

BOVRGONGNE-AMERVAL. Comme cy-dessus.

GODEFROY DE BOVRGONGNE aussi Seigneur d'Amerual & Ieanne de Poix son espouse, furent pere & mere, entre autres enfans, de ce PHILIPPES DE BOVRGONGNE, qui eut à femme MARGVERITE D'ENGHIEN, fille de Hercules d'Enghien, Seigneur de Kestergaët, issu d'vn puisné de l'ancienne & illustre Maison d'Enghien, fonduë en celle de Luxembourg, puis en la Royale de Bourbon.

ENGHIEN KESTERGAET. D'argent, à deux Fleurs de Lis au pied couppé de sable, au franc quartier d'ENGHIEN, qui est gironné d'argent & de sable de dix pieces, & sur chacun giron de sable à 3. croisettes recroisettées au pied fiché d'or

Quelques memoires portent, que ce PHILIPPES Seigneur d'Amerual estoit nommé Iosse, & qu'il estoit issu de Charles de Bourgongne, Grand Fauconnier du Roy d'Espagne aux Pays-bas. Quoy qu'il en soit, il se trouue, qu'il eut le fils & les deux filles, qui se voyent en suite.

B

ENFANS DE PHILIPPES DE BOVRGONGNE Seigneur d'AMERVAL & de BERCHEM, & de MARGVERITE D'ENGHIEN sa femme.

33. PHILIPPES DE BOVRGONGNE finit ses iours estant encore en bas aage.

33. IEANNE DE BOVRGONGNE mourut aussi en ieunesse.

33. MAXIMILIANE DE BOVRGONGNE fille & heritiere de Philippes de Bourgongne Seigneur d'Amerual, espousa PHILIPPES DE RODOAN Seigneur de Berleghem, second fils de Louis de Rodoan Seigneur de Doncourt: de ce mariage est issu Charles Chrestien de Rodoan Seigneur de Berleghem, d'Amerual, de S. Laurens & de Berchem.

RODOAN. D'or, à vne pointe de gueules mouuante du pied, & deux estoiles de sable en chef, écartelé d'or à 3. cheurōs de gueules, party de BOVRGONGNE AMERVAL.

31. CHARLES DE BOVRGONGNE.

BOVRGONGNE-AMERVAL. Comme cy-dessus.

C

CETTVI-CY fut troisiéme fils de Philippes de Bourgongne Seigneur de Herlaër, & de Ieanne de Hornes son espouse, & eut les charges & dignitez de Grand Fauconnier du Roy d'Espagne aux Pays bas, de Preuost General des mesmes pays, & de Maieur de Viluorde.

Il prit alliance par mariage auec CATHERINE DE AELST, de laquelle il procrea vn seul fils qui se void remarqué en suite.

AELST. D'or, à deux anilles ou fers de moulin de sable, au franc quanton de sable & deux fasses d'argent.

32. THEODORIC, vulgairement appellé DIETRIC DE BOVRGONGNE.

BOVRGONGNE-AMERVAL. Comme cy-dessus. La pointe de l'escu d'or.

IL estoit fils vnique de Charles de Bourgongne susmentionné, & de Catherine d'Aelst sa femme, & fut Grand Gruyer du pays & Duché de Brabant, & tout ainsi que son pere, fut aussi Preuost General des Pays-bas & Maieur de Viluorde.

Il contracta mariage auec IACQVELINE DE ROYEN, & en eut six
1562. enfans. Leur mere deceda en l'an mil cinq cens soixante deux, & eut les honneurs de la sepulture en la grande Eglise de Viluorde; où se voyent son tombeau & ses Armoiries.

ROYEN. D'azur, à 3. cheurons d'or.

Digitized by Google

ENFANS DE THEODORIC DE BOVRGONGNE, & de IACQVELINE DE ROYEN sa femme.

33. CHARLES DE BOVRGONGNE } furent
33. PHILIPPES DE BOVRGONGNE } tuez.

BOVSSORIN.

33. FREDERIC DE BOVRGONGNE Maieur de Villenorde.

DONGLEBERGHE. De sable, au Lyon d'or, au baston de gueules pery en bande brochant sur le tout.

33. HENRY DE BOVRGONGNE aussi Maieur de Villenorde comme son pere & son ayeul, fut marié auec BARBE BOVSSORIN.

33. MARGVERITE DE BOVRGONGNE a esté conioincte par mariage auec IACQVES DE DONGLEBERGHE Maieur de Brabant.

HVPOEL.

33. ELIZABETH DE BOVRGONGNE espousa IACQVES HVPOEL Cheualier: ils laisserent deux filles. B

HISTOI.

HISTOIRE
GENEALOGIQVE
DE LA MAISON
DE FRANCE.

LIVRE VINGT-VNIESME.

LES COMTES ET DVCS D'ALENCON
& Comtes du PERCHE.

Depuis l'an MCCCXXV. iusques à l'an MDXXV.

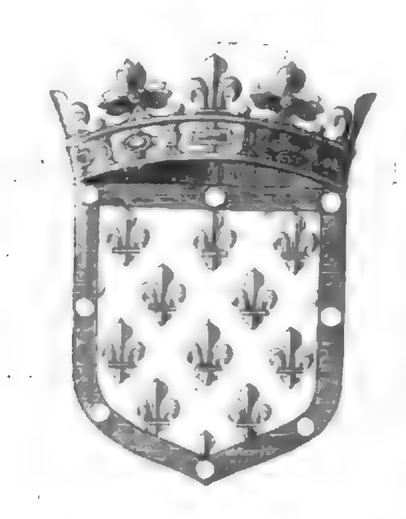

LEs *Comtes & Ducs d'*ALENÇON *portoient premierement semé de France, qui estoit d'azur aux Fleurs de Lis d'or sans nombre, à la bordure de gueules, chargée de huict besans d'argent. Depuis les derniers Ducs d'Alençon laisserent les Fleurs de Lis sans nombre, & en porterent seulement trois, aprés la reduction faite par le Roy Charles VI.*

TABLE GENEALOGIQVE
DE LA MAISON
D'ALENCON.

24. CHARLES DE FRANCE Comte de Valois, d'Anjou & d'Alençon, fils puisné du Roy PHILIPPES le Hardy.

25. CHARLES II. du nom Comte d'Alençon.

26.	CHARLES III. Comte d'Alençõ, puis Archeuesque de Lyon.	PHILIPPES Cardinal d'Alençon.	PIERRE Cõte d'Alençon & du Perche.	ROBERT Comte du Perche. — CHARLES.	ISABEL d'Alençon.

27.	PIERRE.	IEAN.	IEAN I. Duc d'Alençon.	MARIE. IEANNE.	MARIE. CATHERINE.	MARGVERITE.

28.	PIERRE.	IEAN II. Duc d'Alençon.	IEAN.	MARIE.	CHARLOTE.

29.	RENE' Duc d'Alençon & Comte du Perche.	CATHERINE d'Alençon Comtesse de Laual.

30.	CHARLES Duc d'Alençon & Comte du Perche.	FRANÇOISE d'Alençon Duchesse de Longueuille, puis de Vendosme, ayeule paternelle du Roy HENRY LE GRAND.	ANNE d'Alençon Marquise de Montferrat.

Digitized by Google

An de Iesus Chr.

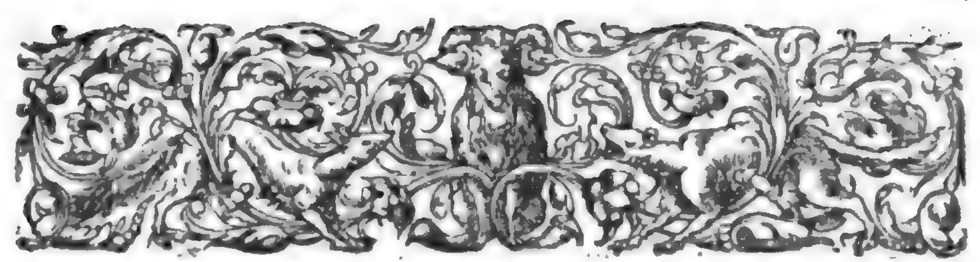

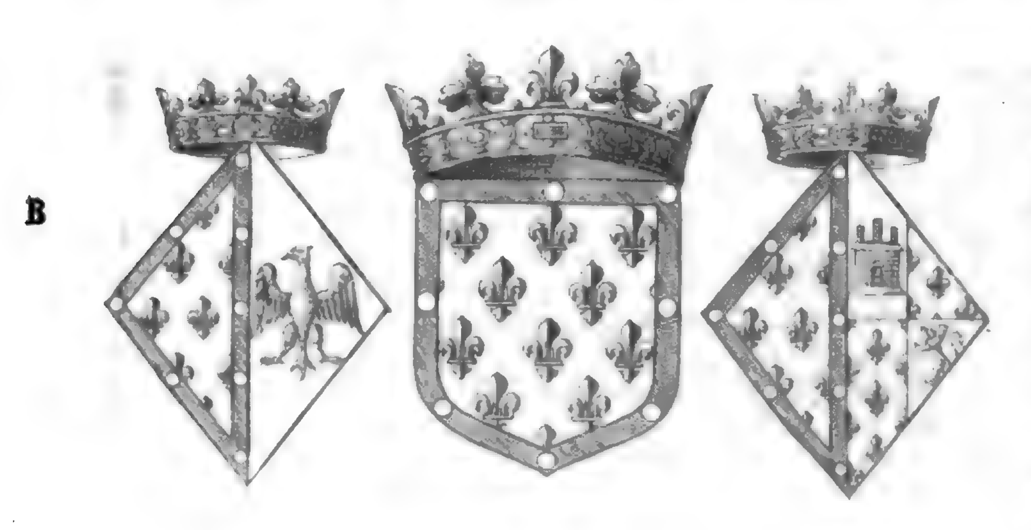

ALENCON. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules chargée de huict Besans d'argent.

IOIGNY. D'azur à l'Aigle d'or.

ESPAGNE Escartelé; Au premier de gueules au Chasteau d'or, qui est CASTILLE. Au 2. & 3. semé de FRANCE. Au 4. d'argent au Lyon de pourpre, qui est LEON.

B

25. CHARLES

DE VALOIS II. DU NOM COMTE D'ALENÇON, *de Chartres, du Perche, de Porhoët & de Ioigny, Sire de Vernueil, de Damfront & de Fougeres, surnommé* LE MAGNANIME.

C

Chapitre Premier.

1325. EN suite des Branches d'Orleans, d'Angoulesme, d'Aniou, de Bourgongne, de Berry, de Brabant, & de Neuers nous traitterons celle D'ALENCON, de laquelle a esté Chef Charles de France, Comte de Valois & d'Alençon, fils puisné du Roy Philippes III. surnommé le Hardy, aisné des fils du Roy S. Louis, qui le suruescurent.

Ce Prince Charles fils de France eut vne ample posterité de trois femmes qu'il espousa, comme nous auons fait voir cy-deuant: Elle se diuisa en deux Rameaux. De son fils aisné, qui fut le Roy de France Philippes VI. dit de Valois, sont sortis plusieurs Roys, dont l'Histoire a esté déduite. De l'vn de ses autres fils, qui est CHARLES DE VALOIS Comte D'ALENCON, duquel nous parlons, qu'il eut de la Comtesse Marguerite de Sicile sa premiere femme, procedent trois Comtes & quatre Ducs d'Alençon, auec autres Princes qui seront representez cy-aprés en leur ordre. *Du Tillet.*

1314. Par vn partage fait au mois de May MCCCXIV. ce Comte de Valois Charles donna au mesme Philippes son fils aisné depuis Roy, les

Digitized by Google

ALENÇON Comtez d'Aniou & du Maine, auec la Seigneurie de la Roche-sur-Ion en Poictou & autres ; & s'il suruiuoit, luy donnoit le Comté de Valois, sans que les autres enfans y peussent rien pretendre ; Au Prince CHARLES frere puisné il donna le Comté de Chartres, auec les Seigneuries de Chanrond, Chasteau-neuf en Timerais, Senonches, Molins, & Bonmolins, la forest du Perche & celle de Resno.

Inuentaire des titres de la Maison d'Alençon.

Ans de Iesvs Chr.

Depuis, & le III. d'Auril MCCCXXVI. ce puisné, quittant le Comté de Chartres, eut ceux D'ALENÇON, & du Perche, le Vicomté de Trun, les terres & Seigneuries d'Essay, de Contentin, de Molins & Bonmolins, de Mortagne, & de Manues, auec la forest de Belesme, que luy bailla le mesme Roy Philippes de Valois son frere, auquel ces choses deuoient retourner au cas du decés de CHARLES, reserué le doüaire de Ieanne Comtesse d'Alençon & de Ioigny sa femme. 1326.

Par autres Lettres du mois de Mars MCCCXXXVIII. en recompense de dix mil liures de rente, que CHARLES auoit à prendre sur le Tresor à Paris, luy furent transportez la Seigneurie de Fougeres & le Comté de Porhoët en Bretagne. 1338.

B

Au Tresor de France, Layette Alençon titre 78.

Bref par autres Lettres données à Bretueil en May MCCCXXXV. le Roy son frere luy bailla en recompense de ce qui luy appartenoit en la succession de Louis de Valois leur frere commun, les terres de Verneuil, de Chasteau-neuf en Timerais, d'Ecolace, de Glapion, Belou le Trichart, Seton, & Nogent le Rotrou. Il l'en receut à foy & hommage en vnion & accroissement de sa Pairie. Mais ce qui est dit de Nogent se doit entendre de la mouuance & du ressort, non de la proprieté, laquelle appartenoit à Ieanne de Bretagne Dame de Cassel. Toutesfois il semble, que CHARLES ne fut satisfait ny content de toutes ces Seigneuries. Car Perçeual de Caigny Gentil-homme de Beauuoisis, qui par l'espace de quarante-six ans seruit en charges honorables les Princes d'Alençon, escrit en sa Chronique (qu'il a faite d'eux, laquelle se trouue manuscrite ;) Que CHARLES auparauant sa mort n'auoit point demandé ny pris son partage, ny si grand comme il luy deuoit appartenir par l'eschoite de la Couronne venuë au Roy Philippes de Valois son frere & à luy : & est le partage, qui luy deuoit venir & appartenir, demeuré en tel estat, parce qu'il ne le demanda pas en temps ny en lieu : Le mesme Autheur adiouste ; Qu'il fut moult pompeux homme, & desira estre tousiours grandement accompagné de Seigneurs Cheualiers, Escuyers, & tant qu'il en auoit deuers luy plus que le Roy son frere ; & quand aucune fois demandoit d'auoir son partage, la Reyne l'empeschoit, & luy faisoit bailler argent pour soustenir son estat ; autresfois luy donnoit vn leurier ou chiens courans, autres fois vn oisel, & luy mort, ses enfans perdirent le droit de poursuiure ledit partage. Mais l'on peut soustenir, que Caigny s'est mespris en cecy, & qu'il n'a veu les titres de la Maison d'Alençon, qui iustifient, qu'à plusieurs fois CHARLES a eu non seulement son partage ; mais supplément d'iceluy, ce qui est exprimé cy-dessus. 1335.

G. Bry Hist. d'Alençon.

P. de Caigny.

C

Froissart.

Tant y a, que ce Prince assista au Couronnement du mesme Roy son frere, & auec luy se trouua à la bataille de Montcassel contre les Flamens, en laquelle il receut vne griefue blessure, & luy fut donné l'honneur de la victoire, obtenuë par le Monarque en cette Iournée. 1328.

Il fut depuis enuoyé en Guyenne contre les Anglois, qu'il poursuiuit à outrance, & les chassa de plusieurs fortes places, mesmement de celle de Saintes, qu'il fit raser ; Et lors que son neueu Iean Duc de Nor-

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. mandie fils aisné de Philippes de Valois & depuis successeur d'iceluy à la Couronne, s'achemina en Bretagne, pour mettre en possession du Duché Charles de Blois & la Duchesse Ieanne sa femme, le Comte CHARLES d'Alençon l'accompagna en cette expedition. ALENÇON *Histoire des Comtez d'Alençon & du Perche du sieur de la Clergerie liu. 5. chap. 8.*

1340. Depuis en MCCCXL. le mesme Roy Philippes l'enuoya auec Charles Roy de Boheme, l'Euesque de Liege, & autres deputez pour traiter de paix auec ceux d'Edoüard III. Roy d'Angleterre pendant le siege de Tournay. Mais on conclut seulement des Treues pour vn an.

En fin ce Comte CHARLES se trouua aussi à la funeste Iournée de Crecy prés Abbeuille contre les Anglois, & y conduisant l'Auantgarde de l'armée Françoise, estant demeuré presque seul à combatre & abandonné des siens, fut tué, auec dix autres grands Princes, le vingt sixiéme d'Aoust, l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-SIX, apres auoir en cette bataille, & en autres occasions, combatu auec tant de courage, qu'il en remporta l'excellent titre & surnom de MAGNANIME. *Sa mort 1346.* *Froissart.*

B Son corps apporté à Paris fut mis en sepulture prés celuy de son pere dans l'Eglise des Iacobins en la Chapelle dite d'Alençon, à costé droit du grand Autel, prés celle dite de nostre Dame de Grace: en laquelle il voulut estre inhumé, l'ayant ordonné par son Testament fait à Roüen en la mesme année qu'il mourut: l'on y voyoit cy deuant son tombeau & son effigie de marbre blanc, & celle de sa seconde femme, mais elles ont esté transportées ailleurs dans la mesme Eglise.

La premiere épouse fut IEANNE DE IOIGNY susmētionnée, fille de Ieā Comte de Ioigny, qu'aucuns ont escrit auoir donné son Comté à ce Prince CHARLES, par le traitté de mariage, qui est du mois d'Auril l'an MIL TROIS CENS QVATORZE; Mais ce traité n'en porte rien; ains par iceluy le Comte de Ioigny promit seulement la somme de cinq mil liures & quinze cens liures de rente, dont seroit faict assignat; peut-estre, que pour cét assignat le Comté fut depuis donné. Defait on recueille de diuers titres anciens, que CHARLES porta la qualité de Comte de Ioigny auec celle de Comte d'Alençon. Par le mesme contract de mariage Beraud Seigneur de Mercueil donna à Ieanne de Ioigny sa cousine les Chasteaux de Salques & de Murs. Et le Comte de Valois promit C pour son fils asseoir en doüaire à la future espouse trois mil liures de rente en terre. De cette alliance coniugale qui fut confirmée par le Roy Philippes le Bel, ne sortirent aucuns enfans. *Son 1. mariage 1314.* *Au Tresor de Fr. Layette, Contracts de mariage des Grands.*

Dés l'an mil trois cens huict auoit esté fait traité d'Alliance & confederation entre le Roy de Russie & Charles de France Comte de Valois, par lequel ce Roy offrit sa fille vnique Iarize (qu'il auoit euë de la Reyne Elizabeth sa femme) à ce Prince CHARLES de Valois Comte d'Alençon, qui estoit second fils du Comte de Valois; mais ce mariage proposé n'eut effet. Ainsi en l'an MIL TROIS CENS TRENTE-SIX, CHARLES espousa en secondes nopces la vefue de son cousin Charles d'Eureux Comte d'Estampes, qui estoit MARIE D'ESPAGNE, Comtesse de Biscaye & Dame de Lara en Castille, fille de Ferdinand d'Espagne ou de la Cerde & de Ieanne de Lara; Ferdinand estoit fils d'vn autre Prince de mesme nom, qui fut mary de Blanche fille du Roy Sainct Louis, lequel Ferdinand premier eut pour pere Alfonse X. Roy de Castille. Le doüaire de Marie fut accordé par le Comte d'Alençon de sept mil liures sur toute la terre que le Roy luy auoit donnée pour la succession de Louis de Valois leur frere commun. Vn titre ancien porte, que ce fut sur Vernueil, Chasteau-neuf en Timerais & au- *Du Tillet.* *Son 2. mariage 1336.* *Au Tresor de France.*

Digitized by Google

ALENÇON tres places. Le contract de mariage fut passé à Poissy l'an MCCCXXXV. An de
par lequel le Roy Philippes donna deux mil liures de rente. Il y eut de- IESVS
puis vn autre contract de ce mariage fait en Decembre MCCCXXXVI. CHR.

De la Nobleza de l'Andaluzia. Gonçalo Argote de Molina Autheur Espagnol en son Histoire es- 1336.
crit, Que cette Princesse Marie d'Espagne, ou de la Cerde, qu'il appelle de Lara, fit demande au Roy de Castille Henry II. du nom de ses Seigneuries de Biscaye & de Lara, qui luy appartenoient de droit successif: mais elle n'en peut rien obtenir, luy ayant esté respondu; Que ses enfans ne pouuoient iouïr de ces Seigneuries, sinon en venant rendre seruice aux Roys de Castille, & resider dans le pays: conditions que la Princesse ny ses enfans ne voulurent accepter.

Elle vescut long-temps en sa derniere viduité, fut grande mesnagere, & fit plusieurs belles acquisitions.

En l'an MCCCLVI. le Roy Iean donna à cette Princesse & à ses 1356.
enfans tout ce que Iean Malet Seigneur de Grauille conuaincu de cri- B
me de leze-Maiesté tenoit en fief du Comté d'Alençon. Elle eut vn grand differend auec Ioland de Flandre Comtesse de Bar, sur la mouuance feodale de la Seigneurie de Nogent le Rotrou, qui fut iugée estre tenuë du Chasteau de Belesme au Perche, & non pas du Comté de Chartres par vn Arrest sur ce interuenu. *G. Bry sieur de la Clergerie en l'Hist. d'Alençon.*

En fin MARIE d'Espagne mourut à Paris le dix-neufiéme iour de
Nouembre l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-NEVF. & fut inhu- 1369.
mée auec le Comte son mary dans l'Eglise des Iacobins de Paris.

En l'Inuentaire du Tresor des Chartes du Roy est faite mention du don de la ville & Seigneurie de l'Aigle en Normandie, fait par le Roy Philippes de Valois au mesme CHARLES Comte d'Alençon son frere, qui estoit escheu à sa Maiesté par confiscation sur Iean de Bretagne Comte de Montfort, depuis Duc de Bretagne, pour estre cette Seigneurie vnie & incorporée à ce Comté d'Alençon.

L'Histoire de cette Maison & des anciens Comtes d'Alençon & du Perche est décrite en la Chronique MS. d'Alençon, laquelle se void en la Bibliotheque du sieur de Thou; cõme aussi en l'Histoire de Perçeual
de Caigny, qui est pareillement MS. y est traité le mesme suiet, com- G
me nous auons dit. Mais plus exactement elle a esté traittée & donnée au public auec plusieurs remarques singulieres par la diligence de Gilles Bry, sieur de la Clergerie Aduocat en la Cour de Parlement de Paris, qui descrit en outre l'Histoire & la suite des anciens Comtes d'Alençon & de ceux du Perche.

ENFANS DE CHARLES COMTE D'ALENCON, & de MARIE D'ESPAGNE sa seconde femme.

26. CHARLES III. Comte d'ALENCON, puis Archeuesque de Lyon. L'Eloge duquel se void cy-aprés.

26. PHILIPPES Cardinal d'ALENCON; duquel sera parlé plus amplement cy-aprés.

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

ALENCON.
Semé de FRANCE, à la bordure de gueules chargée de huict besans d'argent.

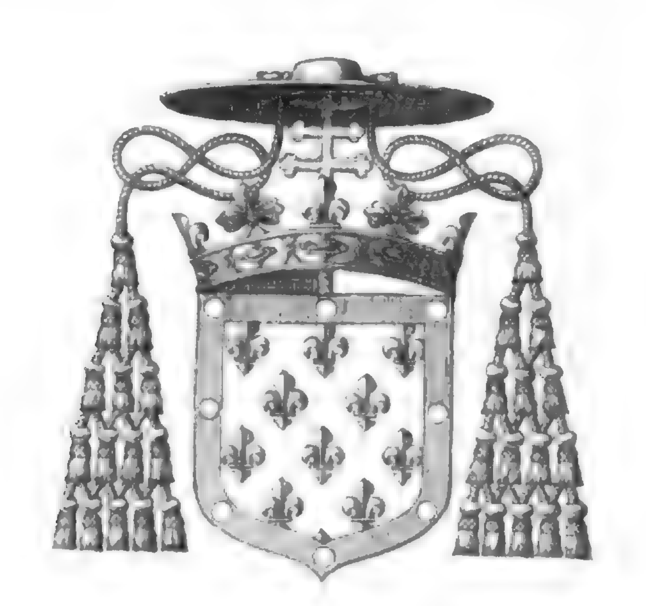

B

26. PHILIPPES

CARDINAL D'ALENCON, Euesque de Beauuais, puis Archeuesque de Roüen, Euesque d'Ostie, Patriarche de Ierusalem, puis d'Aquilée.

C

CHAPITRE II.

CE Prince Cardinal deuxiéme fils de Charles Comte d'Alençon & de Marie d'Espagne eut pour parain le Roy Phi-
1343. lippes de Valois son oncle. Es années MCCCXLIII. & en la suiuante, il luy donna en nom de fillolage (termes dont vse le titre qui parle de cecy) la somme de six mil liures de rente à heritage, en la terre que feu Robert d'Artois Comte de Beaumont le Roger possedoit, venuë au Roy par confiscation, pour partie de laquelle somme sa Maiesté luy transporta les Seigneuries de Damfront & de Quatre-mars auec le residu sur le Tresor. Il laissa depuis cette Seigneurie de Damfront & le pays de Passais à son frere Pierre Comte d'Alençon. *Tres. des Chartes du Roy L. Alençon t. 79.*

PHILIPPES (comme Charles son aisné) renonça aux biens paternels & maternels pour suiure la profession Ecclesiastique. Il fut pre-
1356. mierement nommé & éleu Euesque de Beauuais, enuiron l'an MCCCLVI. & quatre ans aprés paruint à l'Archeuesché de Roüen. Le Pape Gregoire IX. l'ordonna Administrateur de l'Archeuesché d'Auch en
1374. Guyenne l'an MCCCLXXIV. *Ant. Loisel Mem. de Beauuais. Cl. Robert Gallia Christ. A. Oienhart. Not. Vasc. Regist. Vatic.*

Le Roy Charles V. luy ayant recommandé vn Clerc, afin qu'il luy conferast vne prebende qui estoit vacãte dans la Cathedrale de Roüen, ce Prelat reconnoissant son incapacité, en fit refus, dont sa Maiesté eut tel ressentiment, qu'elle fit saisir le Temporel de l'Eglise de Roüen.

Digitized by Google

ALENÇON L'Archeuesque n'ayant peu obtenir main-leuée, il entreprit trop hardiment, sous pretexte de conseruer les droits de son Eglise, de faire ietter vne sentence d'interdit: dequoy le Roy indigné, & le Prelat craignant son couroux, fut contraint de s'absenter de France & se retirer à Rome, où le Pape le fit Patriarche de Ierusalem.

Perceual de Caigny. Hist. d'Alençon M S. Onufrius. Ciacon. H. Spondan.

An de Iesvs Chr.

Il quita cette dignité pour le Patriarchat d'Aquilée qui luy fut conferé; Mais la Noblesse d'Vtine, de Carnie & de Frioul refusa de le reconnoistre, & prit les armes contre luy. De sorte que le nouueau Patriarche implora le secours du Pape & celuy de Louis Roy de Hongrie, sorty de la Maison d'Aniou son parent, afin de se maintenir en cette dignité, comme il fit, ayant rangé les rebelles au deuoir.

Le Pape Vrbain VI. voulant gagner les bonnes graces du Roy Charles VI. afin que sa Maiesté Tres-Chrestienne ne suiuist point le schisme formé contre luy, le XVIII. Septembre MCCCLVI. crea PHILIPPES D'ALENCON Cardinal Prestre du titre de Saincte Marie delà le Tibre, & l'establit son Vicaire general au Patrimoine de sainct Pierre, dans la Toscane & dans l'Vmbrie, auec pouuoir d'aliener les Terres de l'Estat Ecclesiastique & de leuer des gens de guerre s'il estoit necessaire pour le bien des affaires du S. Siege. Mais le Roy de France s'estant declaré pour l'Antipape Clement VII. Vrbain qui eut suspecte la fidelité du Cardinal, le priua du Chapeau & des benefices qu'il tenoit en Italie. Depuis toutesfois il fut restably en ses honneurs & dignitez par le Pape Boniface IX. qui le crea Euesque d'Ostie.

Garimbertus l. 5. — *Creé Cardinal. 1356.* B

Enfin ce Prelat, ayant vn long aage, mourut à Rome le XV. iour d'Aoust, l'an MCCCXCVII. & fut inhumé dans l'Eglise de Sainte Marie delà le Tibre, où luy fut éleué vn tombeau de marbre, auec cette Inscription.

Aubery Hist. des Cardinaux. — *Sa mort 1397.*

FRANCORVM GENITVS REGIA DE STIRPE PHILIPPVS,
ALENCONIADES, OSTIÆ titulatus ab Vrbe,
Ecclesiæ cardo tantâ virtute reluxit,
Vt sua SVPPLICIBVS cumulentur marmora VOTIS.
Anno milleno, cum quater, abde sed I ter,
Occubuit, quâ luce, Dei pia Virgóque mater.

C

Ce qui est porté par cét Epitaphe des vertus de PHILIPPES, & qu'on faisoit des prieres sur son sepulchre aprés son decés, est confirmé par l'Historien de Caigny, qui dit de luy; *Qu'estant à Rome il eut le plus grand gouuernement en tout le fait de l'Eglise, que tous ceux qui y estoient deuers le Pape; & là vescut & se gouuerna si honnestement, & saintement, que le Pape, les Cardinaux & tout le College le reputoient homme de tres-saincte vie; & aussi tout le peuple qui auoit connoissance de luy.* Il adiouste; *Qu'auant le trespassement d'iceluy & aprés, Dieu fit de beaux miracles par luy prié & requis dans l'Eglise de Rome, où son corps gist, à donner secours & ayde à plusieurs.*

P. de Caigny.

Antoine Loisel en son Histoire de Beauuais tesmoigne, que ce Prince fut au secours de l'Empereur Charles IV. dont est fait mentiõ, dit-il, dans la Vie que cét Empereur a descrit de soy. Mais ce ne peut estre nostre Cardinal PHILIPPES D'ALENCON, qui est entendu au traité des Treues, qu'on dit auoir esté faites par son entremise entre les Roys Philippes de France & Edoüard d'Angleterre, en l'an mil trois cens quarante; Car alors ce Cardinal estoit si ieune, qu'il n'eust sçeu auoir 1340.
atteint

An de Iesvs Chr. atteint l'aage de dix ou douze ans. S. Antonin Archeuesque de Florence en son Histoire fait mention de ce digne Prelat, comme font aussi Onuphre & Alfonse Ciaconius en leurs œuures de la vie des Papes & Cardinaux. Et encore plus particulierement Antoine Aubery en son Histoire Generale des Cardinaux; qu'il a de n'agueres publiée. ALENÇON

SVITE DES ENFANS DE CHARLES COMTE D'ALENCON, & de MARIE D'ESPAGNE sa femme.

26. PIERRE deuxiéme du nom Comte D'ALENCON a continué la lignée de cette Branche.

ALENCON DV PERCHE. D'ALENCON. Comme cy-dessus; L'Escu brisé d'vn Chasteau d'or, au costé dextre de la bordure.

26. ROBERT D'ALENCON Comte du Perche, Seigneur
B de Porhoët, fit partage auec Pierre Comte d'Alençon son frere le
1367. xx. de Ianuier, MCCCLXVII. pour raison des Seigneuries de Fougeres, du Chasteau-Iosselin, de Porhoët & de Damfront en Passais, à eux données par leur frere Philippes d'Alençon Archeuesque de Roüen, & pour raison des successions de leurs pere & mere, & par la profession que fit en l'Ordre des freres Prescheurs leur frere aisné Charles iadis Comte d'Alençon, lors Archeuesque de Lyon. A ROBERT escheut le Comté du Perche, reserué ce que la Comtesse leur mere tenoit en ce Comté à cause de son doüaire. Il eut encore Porhoët & Chasteau-Iosselin. Et à Pierre escheut le Comté d'Alençõ, auec les Seigneuries de Fougeres, de Damfront, de Vernueil, Chasteau-neuf en Timerais, Senonches & Bresolles.

Ce Prince, suiuant les traces de ses genereux ancestres, se porta valeureusement en la guerre contre les Anglois & Nauarrois, mesmes accompagna Philippes le Hardy Duc de Bourgongne au siege de la Charité sur Loire, qui estoit detenuë par les garnisons Nauarroises, en l'an mil trois cens soixante-quatre. Il y fut fait Cheualier, & leua baniere à vne sortie que firent les assiegez. Depuis il assista aussi le Duc Iean de Berry deuant la ville de Limoges aussi detenuë par les Anglois. Ce Comte estoit robuste & puissant de corps, & de si grand courage au faict des armes, qu'il s'exposoit souuent dans les perils de la guerre; & lors qu'il estoit sans guerre & ennemis, il faisoit Ioustes de paix & de Tournois. *Histoire d'Alençon.*

1364.

C

1383. Il fut au voyage de Flandre auec le Roy Charles VI. l'an mil trois cens quatre-vingts & trois. Neuf ans auparauant, sçauoir le vingt-cinquiéme iour d'Auril l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE ET QVATORZE, il contracta mariage auec IEANNE DE ROHAN, fille de Iean II. Vicomte de Rohan & de Ieanne de Leon sa premiere femme. Par le contract duquel mariage cette Comtesse Ieanne eut les terres de Noyon sur Andelle, du Pont Sainct Pierre, de Radepont, & ce que ses pere & mere auoient en France & Normandie. Le mesme Comte du Perche & sa femme sont nommez entre les bien-faicteurs du Conuent des Chartreux du Val-Dieu situé au pays du Perche. Comme ce Comte ROBERT D'ALENCON s'acheminoit en Bretagne, afin d'assister aux Iouxtes criées pour le mariage de Iean II. Vicomte de Rohan & de Ieanne de Nauarre, il deceda en l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE DIX-SEPT, & eut pour heritier au Comté du Perche le Comte d'Alençon Pierre son frere aisné. Charles fils vnique de

Sommariage. 1374.

ALENCON DV PERCHE. Comme cy-dessus. Party de ROHAN. De gueules à neuf macles d'or, 3. 3. 3.

Sa mort 1377.

Digitized by Google

ALENÇON — ROBERT mourut ieune de son viuant. IEANNE DE ROHAN sa vefue espousa en secondes nopces Pierre II. du nom Seigneur d'Amboise, & fut sa premiere femme. — Ans de IESVS CHR.

26. ISABEAV D'ALENCON Religieuse à Poissy, à laquelle furent donnez trois mil liures de rente, en l'an MCCCLI. 1351.

Aux alliances Genealogiques.

Claude Paradin donne pour fils au Comte Charles d'Alençon, outre Pierre & Robert, vn Prince qu'il appelle Louis, & le qualifie Comte d'Estampes; desquels seulement il parle, & non de Charles & de Philippes. Mais de Caigny & du Tillet ne faisant mention de ce Louis; il est manifeste, que Paradin l'a confondu auec Louis d'Eureux Comte d'Estampes, fils de Charles d'Eureux & de Marie d'Espagne, depuis Comtesse d'Alençon. Bien est vray, que Froissart parle d'vn Louis d'Alençon, sans luy donner autre qualité. B

Sous l'an 1364.

Il y a aussi peu d'apparence en l'opinion de ceux qui escriuent, que Charles Comte d'Alençon eut pour fille la femme d'Edouard de Bailleul Roy d'Escosse, dont ny l'Histoire de ce Royaume, ny celle d'Alençon, ny du Tillet ne parlent point: par ainsi il y a suiet de douter de cette fille & de l'alliance d'icelle, si elle a esté en la Maison d'Escosse.

ALENCON.
Semé de FRANCE, à la bordure de gueules, chargée de huict besans d'argent.

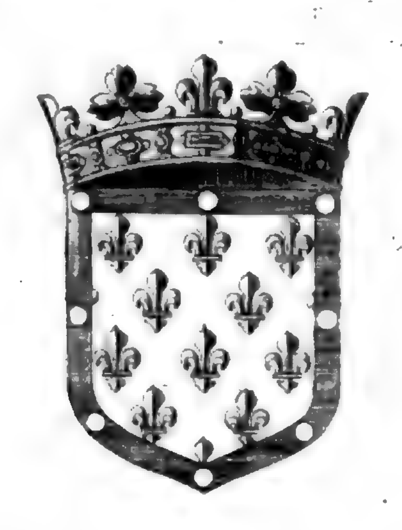

C

26. CHARLES III.

COMTE D'ALENCON, PVIS Archeuesque & Comte de Lyon, Primat de France.

CHAPITRE III.

QVELQVES années aprés le decés du Comte d'Alençon Charles II. pere de ce Prince, auquel il succeda, il fut meu d'vn zele si ardent à seruir Dieu, que renonçant à la dignité de Comte, & aux honneurs mondains, il se rendit Religieux de l'Ordre des freres Prescheurs au Conuent de Paris, & choisit plustost ce Monastere qu'vn autre, à cause que son pere & la Comtesse Marie d'Espagne sa mere y estoient enseuelis; rendant de iour à autre plusieurs exemples de pieté & d'humilité. Mais le Roy 1346.

Spondan. Annal Eccl. ad an. 1359. n. 7.

Digitized by Google

An de Iesus Chr. 1365. Charles V. son cousin le fit pouruoir de l'Archeuesché de Lyon en l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-CINQ, autres disent, que ce fut deux ans aprés. Il accepta cette dignité aprés l'auoir par quelque temps refusée. ALENÇON

1371. En l'an MCCCLXXI. estant à Diion, il baptisa le ieune Prince Iean de Bourgongne Comte de Neuers depuis Duc de Bourgongne, fils aisné de son cousin le Duc Philippes le Hardy. Auparauant, il auoit assisté au baptesme du Dauphin Charles, fils aisné du Roy Charles V. depuis aussi Roy, dont les ceremonies se firent à Paris dans l'Eglise de S. Paul l'an MCCCLXVIII. en grande solemnité. 1368. *Cl. Robert. Gallia Christ.*

Le mesme Archeuesque donna aux Chanoines & Chapitre de son Eglise la somme de cinquante liures, pour les recompenser de la troisiéme partie, qu'ils auoient en la iurisdiction de la Cité, & pour le transport qui auoit esté fait du Comté & des droits & emolumens d'iceluy. Quelque temps aprés il promit au Chapitre, qu'il ne consentiroit iamais à l'alienation de la iurisdiction temporelle de la Cité ou de l'Eglise de Lyon. De faict ne pouuant gouster, que le Bailly de Mascon ou son Lieutenant, Iuge Royal du ressort de la ville de Lyon, tinst sa Iustice dans l'Hostel de Roanne situé en la mesme ville, appartenant au Roy Charles V. cét Archeuesque CHARLES en mit hors les Officiers de sa Maiesté, faisant exercer sa Iustice par les siens, qui commirent plusieurs excés & insolences. Et d'autant que les citoyens de Lyon se plaignirent des Officiers de l'Archeuesché, le Roy ordonna le tout estre rétably & remis en son premier estat aux despens de l'Archeuesque. Pour faire executer sa volonté il fit commandement à Archambaud de Combort alors son Bailly de Mascon, Seneschal & Gouuerneur de Lyon, de s'y transporter. Il fit entendre à l'Archeuesque les plaintes que le Roy auoit receuës de luy & de ses Officiers, l'exhortant de faire le tout reparer & chastier les mutins. Mais voyant qu'il continuoit ses entreprises, le Seigneur de Combort se rendit maistre de la ville, mit forte garnison aux portes, pour empescher que l'Archeuesque & ses Officiers y entrassent, lesquels il chassa du Palais Royal de Roanne, & y restablit ceux du Roy, qui continuerent d'y rendre la Iustice; Et sur les plaintes faites derechef du tort qu'ils receuoient encore des Officiers de l'Archeuesque, aprés en auoir informé, il fit emprisonner les delinquans. *De Rubis en l'Histoire de Lyon.* B C

Or CHARLES n'ayant remboursé les despens faits pour reparer les demolitions & ruines de l'Hostel de Roanne, comme le Roy auoit ordonné, on saisit le temporel de son Archeuesché; ce qui fit cesser l'exercice de sa Iustice, dont le Prelat ayant appellé au Roy & à son Conseil, irrité de cette rigoureuse procedure, il excommunia le Bailly, & mit l'interdit en la ville, laquelle y demeura enuiron six mois; pendant lesquels l'Archeuesque, soit de regret de ne voir succeder les choses selon son desir, & suiuant ce qu'il s'estoit proposé: soit pour autre accident, mourut à Lyon, dans son Chasteau Archiepiscopal de Pierre-scize, le cinquiéme de Iuillet MIL TROIS CENS SOIXANTE ET QVINZE: aprés auoir tenu par l'espace de dix ans le siege Archiepiscopal. Toutes choses furent pacifiées par sa mort, la Iustice de l'Archeuesque rétablie, & celle du Roy à l'Hostel de Roanne. Vn Autheur moderne s'est abusé, escriuant, que tous ces differens pour la Iustice, furent esmeus enuiron l'an mil trois cens douze, parce que les titres de la Couronne & les autres Histoires nous apprennent, qu'ils suruinrent plus de cinquante ans aprés, & que ce fut au temps que nous auons cy-deuant remarqué. *Sa mort* 1375. *Guillaume Paradin Hist. de Lyon.*

An de Iesus Chr.

ALENCON. D'azur semé de FRANCE à la bordure de gueules, chargée de huict besans d'argent.

CHAMAILLART. Vairé d'or & de gueules.

B

26. PIERRE II.

COMTE D'ALENCON, DU PERCHE & de Porhoët, Vicomte de Beaumont, Baron de Verneuil, de Damfront, & de Fougeres, Seigneur de Chasteauneuf, d'Argentan & de Sonnois, surnommé LE NOBLE.

CHAPITRE IV.

Chronique MS. d'Alençon.

CE Comte troisiéme fils de Charles de Valois Comte d'Alençon & de Marie d'Espagne sa femme, estant encore fort ieune, assista à la Iournée de Poictiers, selon qu'escrit Paradin; neantmoins Froissart Autheur plus croyable & proche du temps, n'en fait mention; Il dit seulement, que Regnaud de Quenolles Cheualier, dit l'Archi-Prestre, estoit à cette bataille armé plainement pour le ieune Comte d'Alençon; Ce qui se pourroit entendre du Comte Charles III. son frere. Par le Traitté de Bretigny ce Comte PIERRE fut enuoyé ostage en Angleterre auec autres Princes pour la deliurance du Roy Iean. Il se libera à ses propres cousts & despens, payant pour rançon soixante mil vieux escus d'or. 1365. 1356. 1360.

Froissart.

Le Roy Charles V. fut aussi secouru de ses armes contre les Anglois, en qualité de son Lieutenant general en Normandie; il y rendit de grands seruices à sa Maiesté; comme aussi en la guerre de Bretagne, mesme fut griefuement blessé au siege de Hanebond; ayant souuent en sa compagnie le Connestable Bertrand du Guesclin. Il fit encore grand deuoir en l'armée de Guyenne commandée par les Ducs de Berry & de Bourbonnois ses cousins.

P. de Caigny.

Ordonnance sur la Maiorité des Roys.

Entre les Grands dont le mesme Roy Charles V. fut assisté, lors qu'en l'an MCCCLXXV. il tint son lict de Iustice en son Parlement de Paris, 1375. pour y faire publier l'Ordonnance qu'il fit sur la Maiorité des Roys, ce Prince fut du nombre, & depuis accompagna le Roy Charles VI. au 1388. voyage de Flandres contre Guillaume de Gueldres fils du Duc de Iul-

Ans de Iesvs Chr. liers, ne laissant passer aucune signalée occasion de seruir les Roys & l'Estat, qu'il ne l'embrassast. ALENÇON

Il estoit Prince fort riche ayant accreu son Comté d'Alençon de diuerses Seigneuries, mesmement de celle d'Argentan en Normandie, *A. du Chesne en l'Histoire de Montmorency, liure 3. chap. 7.*
1362. qu'il acquit pour la somme de six mil liures, en l'an MCCCLXII. de Iean Seigneur de Chastillon & d'Iaucour & de Marie de Montmorency sa femme. Il l'annexa inseparablement à son Comté & à la Pairie d'Alençon. Il acquit aussi la Baronnie de Hauteriue proche d'Alençon de Thomas Painel, & les Seigneuries d'Auneu & de S. Leger du Goulet és enuirons du mesme lieu d'Argentan, où il fit bastir vn beau Chasteau & vn autre à Essay. *Caigny.*

1404. Au mois d'Aoust l'an MCCCCIV. ce Comte PIERRE fit son Testament à Argentan, par lequel il choisit sa sepulture dans l'Eglise des Chartreux du Val-Dieu au Perche, où il fonda quatre Religieux; Fit plusieurs lais au Seigneur de Vieu-Pont, à Iean Martel, Iean le Veneur, au Galois d'Aché & autres Seigneurs; nomma executeurs d'iceluy son fils Iean Comte du Perche, sa fille Catherine, & les Sires de Vieu-Pont, de Cressy & de Caigny ses Escuyers. Puis deceda au mesme lieu d'Argentan, le vingtiéme de Septembre de cette année, estant fort aagé & ayant possedé le Comté d'Alençon par l'espace de trente-neuf ans. Son corps, ainsi qu'il auoit ordonné, gist au mesme lieu du Val-Dieu, où se voyent deux Epitaphes en vers François. Il y est loüé d'vne singuliere pieté, & qualifié Prince LOYAL. Aucunes Histoires manuscrites l'appellent aussi LE NOBLE. Il donna de grands biens à ce Monastere; de sorte qu'il en est estimé le second fondateur. Il fit aussi faire de tres-belles Chapelles en ses Chasteaux d'Alençon, d'Argentan & d'Essay. Il transporta au Roy Charles VI. vn Hostel sis à Paris prés S. Catherine du Val des Escoliers, appellé l'Hostel de Sicile, pour luy seruir aux Ioustes, afin que par la closture d'iceluy, qui estoit des anciens murs de Paris, il peust entrer sur les rangs, quand Ioustes se feroient en cette closture, comme contient le titre du transport. Le Roy luy bailla la Seigneurie de Caniel pour seize cens liures de terre. *Titres de la Maison d'Alençon.* B *Sa mort 1404.* *Au Tresor de France.* *Chronique MS. d'Alençon.*

Son mariage. 1371. Ce Comte PIERRE prit alliance auec MARIE CHAMAILLART; Aucuns, par erreur, l'appellent Marguerite, & adioustent contre verité, qu'elle estoit de la Maison d'Artois. Car par plusieurs titres on recognoist le contraire, & qu'elle estoit fille de Guillaume Chamaillart Seigneur d'Anthenaise & de Marie de Beaumont fille de Iean de Brienne II. du nom Vicomte de Beaumont. Cette Comtesse d'Alençon, comme plus proche, fut heritiere de Louis Vicomte de Beaumont son oncle maternel, issu de Iean de Brienne Roy de Hierusalem. Par ce moyen elle apporta dás la Maison d'Alençon le Vicomté de Beaumont l'vn des plus beaux & plus anciens de France, composé des Seigneuries de Beaumont-le-Vicomte (qui en est le chef) de Fresnay, de S. Susanne, de la Fleche, de Chasteau-Gontier, & de Pouencé. C'est maintenant vn Duché, ainsi que nous remarquerons ailleurs. C

1371. Par Lettres du vingtiéme iour d'Octobre MIL TROIS CENS SOIXANTE-ONZE (auquel temps vray-semblablement fut fait le mariage du Comte PIERRE) Guillaume Chamaillart declara; qu'ayant égard à l'honneur, que le Comte d'Alençon luy faisoit, de prendre sa fille en mariage, il luy donnoit & transportoit ce que luy pouuoit deuoir le Comte de Harcourt, pour l'heritage & les arrerages deus à la mere de Marie Chamaillart sa fille, & qu'elle deuoit auoir sur la Chastellenie de S. Remy du Plain. *Inuentaire des titres de la Maison d'Alençon.*

Digitized by Google

ALENÇON *Histoire d'Alençon.* Le mesme Comte PIERRE, du consentement de sa femme, eschangea les Seigneuries de la Guerche & de Pouencé auec Bertrand du Guesclin Connestable de France, qui luy bailla en contreschange treize cens liures de rente és terres de Tingé, du Hable & de S. Pierre en Normandie, lesquelles il fit vnir au Comté d'Alençon. Il se trouue neantmoins, que long temps aprés cét eschange, les mesmes terres estoient encore dans cette Maison d'Alençon. *Ans de Iesus Chr.*

Chronique d'Alençon. En l'an MCCCLV. le Roy Iean, qui auoit doute, que le Duc de Bretagne & ses suiets fussent alliez aux Anglois ses ennemis, fit auec ce Comte d'Alençon, qu'il luy bailla, pour la seureté de son Royaume, les Seigneuries de Porhoët & de Chastel-Iosselin, deux fortes places situées en Bretagne, en recompense le Roy luy donna les Seigneuries de Sées & de Bernay, qui auoient appartenu à Iean Malet Seigneur de Grauille, lequel fut decapité à Roüen quelque temps auparauant, pour crime de leze-Maiesté. Mais aucuns estiment plus vray-semblablement, que cét eschange n'eut lieu, non plus que le precedent, d'autant qu'il se trouue, ce Comté de Porhoët auoit esté eschangé par PIERRE auec celuy d'Yesmes en Normandie, que luy bailla en contreschange Oliuier de Clisson Connestable de France, l'vne des filles duquel porta depuis ce Comté par mariage en la Maison de Rohan, dans laquelle il est encore à present. 1355. B

Regist. de la Tour. Pour ce qui concerne le Vicomté de Beaumont, à raison d'iceluy il y eut vn grand differend sur le partage meu entre nostre Comte PIERRE & sa femme d'vne part, & Bouchard de Vendosme Seigneur de Fueillet & Marguerite de Beaumont son espouse d'autre; Et enfin par Arrest du VII. Mars MCCCLXXIII. fut adiugée à ce Seigneur de Fueillet pour ses droits pretendus au Vicomté, la Chastellenie de Martigné Ferchaut & la Terre de Merlay, moyennant quoy il quita au mesme Comte tous ses droits. 1373.

Inuentaire des titres de la Maison d'Alençon. D'ailleurs, il se void par Lettres données à Paris le XVIII. de Decembre, l'an MCCCLXXVIII. que le Roy Charles V. donna au mesme Prince PIERRE Comte D'ALENCON la terre domaine & droits de Quatre-mares & de Hotot en Normandie, qu'il auoit eués en don iadis fait par le Roy Philippes son ayeul à Philippes d'Alençon Patriarche de Hierusalem. 1378. C

La Comtesse Marie Chamaillart, à cause de son indisposition ayant esté interdite par Lettres du Roy, fut mise en la curatelle du Comte Iean son fils estant aagé de vingt ans, contre l'ordre commun de la nature; En cette qualité il rendit hommage à LOVIS II. Roy de Sicile Duc d'Aniou & Comte du Maine. La Princesse mourut au Chasteau d'Argentan le XVIII. de Nouembre, l'an MIL QVATRE CENS VINGT-CINQ. Elle eut l'honneur de la sepulture dans l'Eglise de l'Hostel Dieu S. Thomas du mesme lieu. 1425.

ENFANS DE PIERRE II. COMTE D'ALENCON, & de MARIE CHAMAILLART sa femme.

27. PIERRE D'ALENCON nasquit au Chasteau d'Alençon & mourut ieune, en l'an mil trois cens soixante & quinze. Il gist dans l'Abbaye de Perseigne en Sonnois pays du Maine. 1375.

27. IEAN D'ALENCON l'aisné mourut aussi en ieunesse, l'an mil trois soixante & seize, & gist en la mesme Abbaye de Perseigne. 1376.

Digitized by Google

An de IESVS CHR. — ALENÇON

27. IEAN Comte, puis premier Duc D'ALENCON continua la lignée.

27. MARIE D'ALENCON l'aisnée mourut ieune en l'an mil
1377. trois cens soixante & dix-sept, & gist aussi à Persegne.

27. IEANNE D'ALENCON née à Essay ne voulut estre
1403. mariée, & deceda à Argentan, le VI. d'Aoust l'an MCCCCIII. Elle est inhumée en l'Eglise du Val-Dieu dans la mesme fosse où depuis fut mis reposer le corps du Comte PIERRE son pere, comme porte leur Epitaphe. *Chronique d'Alençon. P. de Caigny.*

27. MARIE D'ALENCON fut nommée la Ieune à la difference de sa sœur aisnée de mesme nom. Elle nasquit à Essay le XXIX. de Mars l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE TREIZE, & fut mariée à IEAN IV. Comte de HARCOVR & d'Aumale, Vicomte de Chastelleraud en Poitou, fils du Comte Iean III. & de Catherine de Bourbon sa femme. Cette alliance fut traittée à Paris le XVII. Mars MCCCXCIX. Le Comte PIERRE son pere luy laissa en faueur de mariage les Seigneuries de Quatremares & de Hotot, & promit de luy bailler quinze mil francs d'or auec les ioyaux mentionnez au contract.

Sa naissance. 1373. B

Son mariage. 1399.

HARCOVR. De gueules à deux fasses d'or. Party d'ALENÇON, comme cy-dessus.

De ce mariage sortirent vn fils & deux filles, à sçauoir Iean de Harcour Comte d'Aumale, mort sans enfans du viuant de son pere, & fut tué à la bataille de Vernueil; Marie de Harcour Dame d'Aumale, de Mayenne la Iuhez, & d'Elbeuf, femme d'Antoine de Lorraine Comte de Vaudemont, fils aisné du Comte Ferry, & cettuy-cy fils puisné de Iean Duc de Lorraine. Antoine a esté pere de Ferry II. Comte de Vaudemont, qui espousa Ioland d'Aniou Duchesse de Lorraine.

Ieanne Comtesse de Harcour fille puisnée du Comte Iean IV.
C & de MARIE D'ALENCON, épousa Iean IV. Sire de Rieux & de Rochefort en Bretagne, fils de Iean Sire de Rieux Mareschal de France; Il en procrea Iean V. Sire de Rieux mort sans enfans, & François Sire de Rieux, & trois filles. Leur posterité sera deduite ailleurs. MARIE D'ALENCON mourut à Chastelleraud, & gist dans l'Eglise des Cordeliers de ce lieu. *Chronique d'Alençon. Du Tillet.*

27. CATHERINE D'ALENCON née à Vernueil, fut fiancée à Guy de Laual Seigneur de Gaure, fils aisné de Guy XII. Sire
1403. de Laual; mais il deceda ieune en l'an mil quatre cens trois, auant l'accomplissement du mariage proieté. Depuis elle espousa PIERRE DE NAVARRE Comte de Mortain, fils de Charles II. Roy de Nauarre & de Ieanne de France. Le traitté en fut passé à Falaise en Normandie le XXI. d'Auril, & la celebration au Chasteau d'Alençon en Aoust MIL QVATRE CENS ONZE. Elle luy porta en mariage la Seigneurie de Caniel. Ils furent peu de temps ensemble, & ne sortit lignée de leur alliance.

Son 1. mariage 1411.

NAVARRE. Escartelé; Au 1. & 4. de gueules à l'Escarboucle pommettée d'or, qui est NAVARRE. Au 2. & 3. semé de FRANCE, au baston componné d'argét & de gueules, qui est EVREVX Party d'ALENÇON.

En secondes nopces CATHERINE espousa LOVIS Comte PALATIN du Rhin Duc de BAVIERE, frere de la Reyne Isabel femme du Roy Charles VI. par traitté du vingt-vniéme de Mars, MIL QVATRE CENS TRENTE-NEVF. Gil-

Son 2. mariage 1439.

BAVIERE. Escartelé; Au 1. & 4. de sable au Lyon

Digitized by Google

d'or, armé, lampassé & couronné de gueules. Au 2. & 3. lozangé d'argent & d'azur en bande. Party d'ALENÇON.

An de IESVS CHR.

les Bry escrit, que par charte de l'an MCCCCXII. le Roy Charles VI. donna permission à Louis Duc de Guyenne son fils Dauphin de Viennois, de bailler à ce Comte Palatin & à CATHERINE D'ALENCON, & au suruiuant d'eux, en faueur de leur mariage, le Comté de Mortain en l'estat que le tenoit Pierre de Nauarre: d'où il faudroit inferer, que ce mariage fut lors traité. Ce Comte Palatin auoit esté desia marié à deux Princesses du Sang de France, sçauoir Anne de Bourbon & Blanche de Nauarre.

Quelques Memoires de la Maison de Rohan portent, que cette CATHERINE D'ALENCON fut aussi mariée à Louis Vicomte de Rohan aprés Georges son frere, qui estoient enfans d'Alain VII. Vicomte de Rohan & de Ieanne de Rostrenen sa femme; mais l'ordre des temps semble y resister & n'y pouuoir conuenir.

B

Cette Princesse fut enseuelie dans l'Eglise de Saincte Geneuiefue de Paris en la derniere Chapelle de la nef, où l'on void son Epitaphe, qui porte, qu'elle estoit Comtesse de Mortain, Dame d'Yesme, de S. Siluin, & de Thuit en Normandie; & qu'elle mourut en l'Hostel d'Auxerre à Paris, le XXVI. de Iuin, l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE ET DEVX; estant plus que sexagenaire. *Sa mort 1462.*

Chronique d'Alençon.

27. MARGVERITE D'ALENCON ne fut mariée, & vescut tres-pieusement dans l'Hostel-Dieu d'Argentan, où par vne grande humilité elle mesme administroit aux pauures leurs necessitez. Elle gist dans l'Eglise du mesme Hostel-Dieu, auec la Comtesse Marie Chamaillart sa mere.

FILS NATVREL DE PIERRE II. Comte d'ALENCON.

ALENCON. Semé de FRANCE, à la bordure de gueules, chargée de huict bezans d'argent, à la barre aussi d'argent.

Histoire d'Alençon.

C

27. PIERRE Bastard D'ALENCON eut pour mere Ieanne de Mongastel, Dame de Blandé. Il fut vaillant & hardy Cheualier, & assista Robinet de Braquemont Admiral de France, lors qu'il faisoit la guerre aux Anglois sur mer, & en l'an mil quatre cens dix-neuf obtint sur eux vne victoire 1419.
signalée par la mort de sept cens des ennemis, dont plusieurs furent tuez par ce genereux Bastard d'Alençon; auquel pour cette cause Henry V. Roy d'Angleterre ayant mandé; Qu'il s'estonnoit fort de ce qu'il prenoit plaisir à ainsi tuer ses gens, quand ils tomboient entre ses mains, il luy fit response; Que c'estoit pour venger la mort de son frere, qui estoit le Duc d'Alençon Iean I. du nom, lequel auoit esté occis par les Anglois à la bataille d'Azincour; le fils duquel, qui fut le Duc Iean deuxiéme, donna les terres & Baronnies d'Aunou, le Faucon, & du Goulet, situées dans le Duché d'Alençon à ce Bastard PIERRE son oncle, au mois de Ianuier, l'an MIL QVA- 1422.
TRE CENS VINGT-DEVX. Ieanne de Mongastel susmentionnée fut mariée à Pierre Cointerel, auquel le Comte d'Alençon Pierre II. donna l'Office de Vicomte du Perche.

Iean Iuuenal des Vrsins en l'Histoire du Roy Charles VI. fait honorable mention de ce PIERRE Bastard d'Alençon, & le loüe pour sa valeur & generosité. L'Autheur de la Mer des Histoires escrit, qu'en l'an MCCCCXXII. Iean de Harcourt Comte d'Aumale, ce Bastard d'Alençon, André & Louis de Laual, & Ambroise de Loré défirent en champ de bataille prés de Laual en Bourneuf és limites du Maine & de Normandie, quatorze cens Anglois, desquels moururent plus de douze cens.

An de IESUS CHR.

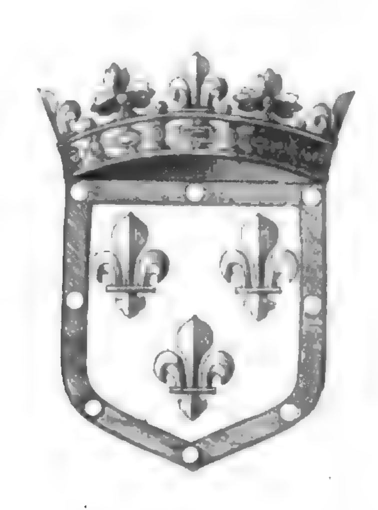

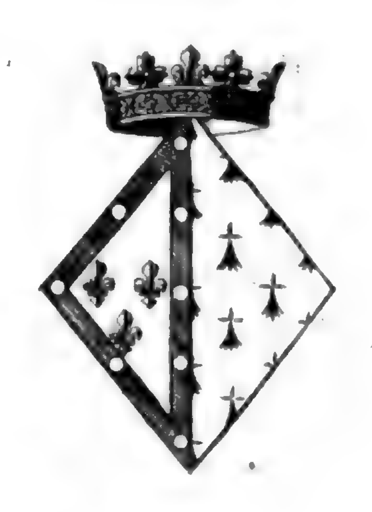

ALENCON. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules, chargée de huict besans d'argent

BRETAGNE D'Hermines.

B

27. IEAN I.

DUC D'ALENCON, PAIR de France, Comte du Perche, Vicomte de Beaumont, Baron de Fougeres, de Vernueil & de Damfront, Seigneur de la Guerche, surnommé LE SAGE.

CHAPITRE V.

1404. DEs enfans de Pierre II. Comte d'Alençon, & de Marie Chamaillart Vicomtesse de Beaumont sa femme, ne vint en aage meur & parfait que ce Prince IEAN premier. Il succeda au Comte son pere à l'aage de dix huict ans. Car il nasquit au Chasteau d'Essay le IX. de May l'an MIL TROIS CENS QUATRE VINGTS CINQ. *P. de Caigny.* *Chronique d'Alençon.*

C *Sa naissance.* 1385.

Aprés la mort funeste du Duc d'Orleans Louis tué à Paris, il embrassa le party Orleanois contre ceux de Bourgongne, ayant secouru les ieunes Princes d'Orleans de huict cens Cheualiers & Escuyers à ses despens, dont le Duc Charles se ressentit tant obligé, qu'il donna en mariage Ieanne sa fille vnique du premier lit, au ieune Prince d'Alençon fils de cettuy-cy, qui se trouua à l'assemblée de Gien auec autres Princes; puis en l'an mil quatre cens quatorze, le mesme Duc IEAN fut au siege de Compiegne, detenuë par les Bourguignons. Il moyenna tant qu'il pût la reconciliation entre ces deux grandes Maisons, & contribua aux traittez de Paix qui furent faits à Bourges & à Vicestre.

1414. Par vn Traitté passé à Trente, au mesme an MCCCCXIV. entre l'Empereur Sigismond Roy de Hongrie & le Roy Charles VI. furent confirmez les precedens Traittez, & particulierement celuy de Wenceslaus fait auec ce Roy Charles, ses trois enfans Louis, Iean & Charles, Louis Roy de Sicile Duc d'Aniou, & autres Princes, entre lesquels est aussi nommé nostre IEAN lors seulement qualifié Comte d'Alençon. *Au Tresor des Chartes de Fr. Layette, Boheme.*

Mais il fit principalement paroistre sa generosité en la guerre cõtre les

ALENÇON Anglois; En sorte que le Roy Charles VI. en sa faueur erigea le Comté d'Alençon en Duché & Pairrie, par Lettres données en la S. Chapelle de son Palais Royal à Paris, le premier iour de Ianuier, en cét an MIL QVATRE CENS QVATORZE, publiées & registrées en la Cour de Parlement de Paris, le III. de May l'an MCCCCXV. Le different, qui suruint entre ce Prince & Iean premier du nom Duc de Bourbon pour le rang & preseance, qui fut debatuë au Prince d'Alençon, parce qu'il n'estoit que Comte, donna suiet à cette erection. Car le Duc de Bourbon, combien que plus éloigné de la Couronne, pretendoit neantmoins la preference à cause de sa qualité de Duc plus eminente, que celle de Comte. Le Conseil du Roy, pour les contenter, ordonna, que l'vn séeroit deuant l'autre par tour. Mais ce n'estoit pas guarir le mal du differend, ains l'entretenir. Tellement que pour en oster & faire du tout cesser la cause & le pretexte, l'erection en Duché fut prudemment faite par le Roy.

Des Vrsins. Du Tillet. G. Bry liure I de l'Histoire des Comtes d'Alençon & du Perche.

Aussi le svt Cur. 1414. 1415.

Le mesme Duc eut aussi dispute auec Iean VI. Duc de Bretagne son beau-frere, à cause de leurs preéminences & honneurs. Et neantmoins la preseance fut adiugée au Duc d'Alençon, en consideration de ce qu'il estoit aussi plus proche en degré de consanguinité pour succeder à la Couronne, que n'estoit le Duc de Bretagne.

Annales de France.

Cependant l'Anglois estant entré en France auec vne puissante armée, IEAN Duc d'Alençon ne fut des derniers à s'opposer à ses desseins, ayant sçeu, qu'aprés la prise de la ville de Harfleur, il se proposoit de prendre aussi celle d'Abbeuille en Picardie, ce genereux Duc s'alla ietter dedans, & par ce moyen empécha le passage sur la riuiere de Somme à l'Anglois, qui fut contraint de remonter iusques auprés de S. Quentin. Luy & les autres Princes l'ayant poursuiuy, en fin la bataille se donna prés Azincourt le XXV. d'Octobre l'an MIL QVATRE CENS QVINZE, en laquelle ce magnanime Duc, qui auoit la conduite de la bataille, combatit de telle hardiesse, qu'ayant auec peu des siens percé la bataille des Anglois iusques à leur Roy, il tua de sa main le Duc d'Yorc, assena mesme le Roy ennemy d'vn coup de hache sur son heaume & abbatit partie de sa Couronne; mais les Archers de la garde Royale estant suruenus, le Duc d'Alençon fut tué sur le champ auec plusieurs autres Princes & Seigneurs François, comblant ses derniers iours d'vne fin glorieuse & memorable. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Martin de Sées. Il estoit beau & puissant de corps, doüé d'vn grand courage, & de plusieurs autres qualitez dignes d'vn Prince. Aussi eut-il le surnom de SAGE.

Des Vrsins. Monstrelet. Hist. d'Alençon. I. Iuu. des Vrsins en l'Hist. de Charles VI.

Sa mort 1415.

Dés l'an MCCCXCI. lors qu'il estoit encore ieune, il auoit esté accordé en mariage à Isabel de France fille du Roy Charles VI. & en fut passé le Contract au mois de Decembre en ce mesme an, par lequel le Comte Pierre promit ceder à son fils le Comté du Perche, & la proprieté de celuy d'Alençon, auec Damfront, Tuit, Yesmes & S. Remy du Plain. La Comtesse Marie promit donner la proprieté des deux parts de son Vicomté de Beaumont. Isabel fut doüée de mil liurées de terre, & promit le Roy son pere luy donner cent mil francs. Mais l'alliance n'eut effect, ains le Prince IEAN D'ALENÇON espousa MARIE DE BRETAGNE, fille aisnée de Iean V. du nom Duc de Bretagne, & de Ieanne de Nauarre sa femme. Le Contract en fut passé au Chasteau de l'Hermine en Bretagne, le XXVI. du mois de Iuin l'an MIL TROIS CENS QVATRE VINGTS SEIZE, par lequel la Seigneurie de la Guerche située en la mesme Prouince de Bretagne,

Inuentaire des titres de la Maison d'Alençon. Au Tresor de Fr. Layette, Alençon tit. 81. Du Tillet. B. Argentré en l'Histoire de Bretagne.

1391. *Son mariage* 1396.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. luy fut donnée, auec la rente que les Duc & Duchesse auoient sur la Recepte de Bayeux, & vne terre qui auoit appartenu au Sire d'Anthenaise. ALENÇON

La Princesse auoit alors neuf ans seulement. Car elle nasquit au
1387. mois de Iuin l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SEPT. Elle suruescut long temps son espoux le Duc d'Alençon, n'estant decedée
1446. que le dix-huictiéme iour de Decembre l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-SIX, qui fut le soixantiéme de son aage.

ENFANS DE IEAN PREMIER DVC D'ALENCON, & de MARIE DE BRETAGNE sa femme.

Sa naissance. 1407. 28. PIERRE D'ALENCON nay au Chasteau d'Argentan, le quatriéme iour d'Octobre l'an mil quatre cens sept, mourut ieune enfant au mesme lieu le seiziéme iour de Mars de l'an sui- *Chronique d'Alençon.*
1408. uant mil quatre cens huict. Il gist dans l'Abbaye de nostre Dame
B de Silly prés Argentan.

28. IEAN II. Duc D'ALENCON continua la lignée.

Sa naissance. 1412. 1420. 28. IEAN D'ALENCON le ieune nay au Chasteau d'Argentan, le dix-septiéme iour de Septembre l'an mil quatre cens douze, mourut le dix septiéme iour d'Octobre mil quatre cens vingt, autres disent vingt-deux, au Chasteau d'Vssé situé prés la riuiere de Loire proche de Chinon en Touraine. Il gist au Chœur de l'Eglise de l'Abbaye de Bourgueil en Vallée, située en Aniou.

28. MARIE D'ALENCON nasquit au Chasteau d'Argentan, & vesquit seulement deux ans. Elle a sa sepulture dans l'Eglise de nostre Dame de Silly.

C *Sa naissance.* 1412. 28. CHARLOTE D'ALENCON née au mesme Chasteau d'Argentan, le quinziéme iour de Decembre, l'an mil quatre cens douze, fut nourrie & esleuée auec la Duchesse de Bretagne sa tãte, & paruint iusques en l'aage de vingt & trois ans, sans vouloir estre mariée. Elle mourut dans la ville de Lamballe en Bretagne, le *Caigny.*
Sa mort 1435. vingt-quatriéme, autres disent le quinziéme iour de Mars, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-CINQ, & fut inhumée dans l'Eglise de nostre Dame du mesme lieu.

FILS NATVREL DE IEAN PREMIER Duc D'ALENCON. ALENCON. Comme cy-dessus, à la barre d'argent.

28. PIERRE Bastard d'ALENCON, Seigneur de Gallardon se trouua à la bataille de Vernueil donnée contre les Anglois en l'an mil quatre cens
1424. vingt-quatre, & y combatit auec tant de generosité, qu'il tira d'vn grand peril le Duc d'Alençon Iean deuxiéme du nom son frere, & luy sauua la vie. *Histoire d'Alençon.* Car ce Prince ayant esté abbatu par terre de dessus son cheual, & estant tombé entre les mains des ennemis, qui le vouloient tuer, PIERRE se ietta aussi tost sur luy, pour le secourir, & en ce conflict fut griefuement blessé. Aucuns escriuent, qu'auec le Duc son frere il demeura prisonnier des Anglois.

Il est nommé au Contract de vente faite le dernier iour de Decembre, l'an
1428. mil quatre cens vingt-huict, par Iean Duc d'Alençon en faueur du Duc de Bretagne, pour raison de la Baronnie de Fougeres.

Digitized by Google

An de IESVS CHR.

ALENCON. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules chargée de huict besans d'argent.

ORLEANS. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces.

ARMAGNAC. Escartelé; Au 1. & 4. d'argent au Lyon de gueules. Au 2. & 3. de gueules au Lyon Leopardé d'or.

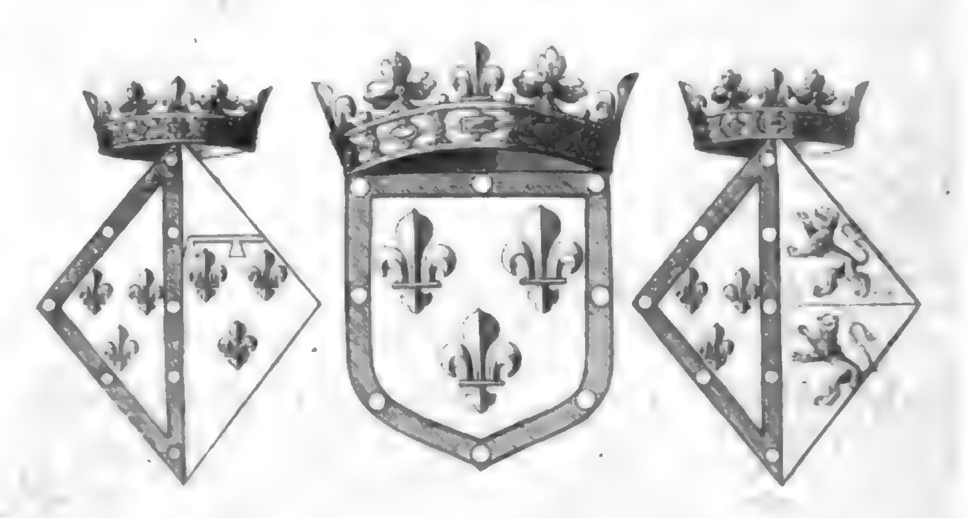

B

28. IEAN II.

DVC D'ALENCON, PAIR DE FRANCE,

Comte du Perche, Vicomte de Beaumont, Baron de la Fleche, de Poüencé, Chasteau-Gontier, Fougeres & la Guerche; Seigneur de Vernueil, Sainct Christophle, Sainct Blançay, & Niort, Lieutenant general pour le Roy és pays de Normandie, du Maine & d'Aniou, & en ses terres & Seigneuries.

C

CHAPITRE V.

P. de Caigny.

DV mariage de Iean Duc d'Alençon & de Marie de Bretagne son espouse ce Duc IEAN II. leur fils prit naissance au Chasteau d'Argentan, le deuxiéme iour de Mars, l'an MIL QVATRE CENS NEVF. Il demeura sous la tutelle de la Duchesse sa mere, pendant lequel temps les Anglois prirent occasion d'occuper le Duché d'Alençon & le Comté du Perche. 1415. *Sa naissance.* 1409

Monstrelet.

Mais il ne fut plustost en l'aage de porter les armes, qu'à l'exemple de ses predecesseurs, il leur fit viuement la guerre. Car estant Lieutenant general du Roy dans ses armées, il les défit en plusieurs rencontres és marches de Bretagne, d'Aniou, & du Maine; & leur ayant donné bataille au lieu de la Brossinniere, il en déconfit deux mil, & prit le Sire de la Poule leur Capitaine.

Lettres du Roy Louis XI. *G. Bry en l'Hist. d'Alençon.*

N'estant aagé que de quinze à seize ans, il s'estoit aussi trouué contre eux à la bataille de Vernueil, l'an MCCCCXXIV. & aprés auoir courageusement combatu, fut trouué entre les morts, & pris prisonnier du Duc de Betford, qui le detint plus de trois ans au Chasteau de Crotay, & mesmes vsurpa le titre & la qualité de Duc d'Alençon. L'ayant mis à vne excessiue rançon de trois cens mil escus d'or, pour le payement de cette notable somme il fut contraint luy vendre & bail- 1424.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. ler ses ioyaux, pierteries, & meubles precieux ; iusques là, que pour parfournir la somme, le Duc IEAN fut aussi necessité de vendre à vil prix sa Baronnie de Fougeres au Duc de Bretagne son oncle. Il est vray, que le Roy Charles VII. par Lettres données à Chinon le v. de Mars, *A. du Chesne.*
1427. l'an MCCCCXXVII. & par autres données à Lezignan le dixiéme Nouembre au mesme an, pour aucunement satisfaire à cette rançon, luy donna quatorze mil escus d'vne part, & dix mil escus d'autre. ALENÇON

Au retour de sa prison ayant assemblé des gens de guerre, il les employa au recouurement de la ville de Bourges, que le Comte de Clermont tenoit contre le Roy.

1429. Depuis il seruit Charles VII. & auec le Comte de Vendosme & le Bastard d'Orleans prit d'assaut la ville de Iargeau, où moururent plusieurs Anglois. Cela fait, ayant moyenné l'accord entre le Roy & Artus de Bretagne Comte de Richemont Connestable de France, ils ioignirent leurs armes, se rendirent encore maistres des villes de Meun, Boisgency, & Ianuille, & gagnerent la bataille de Patay en Beausse. Puis estant venu trouuer le Roy à Reims, il assista au iour solemnel de son Sacre & Couronnement, comme Pair de France, & y tint le lieu du Duc de Bourgongne, qui en ce temps là faisoit guerre au Roy. *Lettres du Roy Louis XI.* *Monstrelet.* B

Ce Duc IEAN d'Alençon continua de rendre tant de seruices à l'Estat & si heureusement, qu'il acquit vne grande reputation & la faueur du Roy, lequel luy bailla la Chastellenie de Moret pour l'auoir en ses affaires aidé d'argent.

Quelque temps aprés desirant estre payé par le Duc de Bretagne son oncle, du reste des deniers dotaux promis à la Duchesse Marie sa mere, & à cette occasion estant venus aux armes, mesmes le Duc IEAN, sa mere, sa sœur, & sa femme ayant esté assiegez par les Bretons dans le Chasteau de Poüencé, en fin les Comtes de Richemont & d'Estampes les accorderent. Ayant le Duc IEAN auparauant & l'an MCCCC. *Histoire d'Alençon.*
1431. XXXI. passé vne promesse au Roy estant à Chinon, de ne faire aucun traité de Paix auec son oncle le Duc de Bretagne, que ce ne fust du congé & de la licence de sa Maiesté. Mais soit que ce Duc d'Alençon n'eust pas eu la recompense du Roy telle qu'il esperoit, aprés tant de seruices & de pertes par luy souffertes, ou pour le ressentiment qu'il eut de ce que le Roy luy auoit osté la Lieutenance generale aux armées, pour la bailler au Comte de Vendosme, aussi Prince du Sang, ou bien soit que l'Anglois redoutant ce genereux Duc, eust trouué moyen de le gagner & pratiquer, son bon naturel fut changé de telle sorte, qu'il se laissa emporter à de mauuais conseils, qui le precipiterent presque à vne ruine entiere de luy & de son illustre Maison. *Au Tresor de France. Layette Alençon tiltre 14.* *Annales de France.*

Le commencement de ses deportemens dereglez fut lors qu'il se trouua en l'assemblée d'aucuns Princes & Seigneurs qui se plaignoient au Roy du mauuais gouuernement des affaires ; En suite il se débaucha de l'obeïssance de sa Maiesté, & s'empara de la personne du Dauphin
1439. son fils, qui fut depuis le Roy Louis XI. & pour luy se saisit des villes de Niort & de S. Maixant en Poictou. Cela contraignit le Roy de descendre és pays de Poictou, Limousin, & de Bourbonnois, où se faisoient les assemblées contre son seruice. *Histoire du Roy Charles VII.* *Hist. du Roy Louis XI.*

1440. Neantmoins, par l'entremise de Charles d'Artois Comte d'Eu, ce trouble fut pacifié, & le Duc d'Alençon aucunement remis en son deuoir, prit le Chasteau d'Alençon sur les Anglois, qu'il aida à chasser de la Prouince de Normandie.

Mais le Dauphin s'estant encore absenté de la Cour, & le Roy son

ALENÇON père ayant dressé vne autre armée pour aller contre luy, ce fut en ce *Ans de Iesvs Chr.*
Lettres du Roy Louis XI. temps, que le Duc s'oublia tant, que de susciter le Roy d'Angleterre de descendre en Normandie & Picardie, promettant de l'aider de places & d'artillerie, & mesme prestant l'oreille à la proposition du mariage de sa fille auec le fils du Duc d'Yorc: dont le Roy ayant eu aduis, & craignant, aprés tant de victoires, de tomber en mesme peine qu'auparauant, il prit en fin resolution de faire arrester ce Duc d'Alençon, en l'an MCCCCLVI. & mesme de faire proceder contre luy extraordinairement à Vendosme, où il assembla les Princes de son Sang, les Pairs de France, le Chancelier, aucuns du corps de la Cour de Parlement de Paris & autres personnes qualifiées. 1456.

Histoire d'Alençon. Philippes Duc de Bourgongne supplia le Roy par ses Ambassadeurs de moderer son courroux contre ce Prince, & tâcha de le fléchir par la consideration de la proximité de lignage, dont ils s'attouchoient, & des grands & notables seruices, que luy & ses predecesseurs auoient en diuerses occasions rendu à la France, aux Roys & à la Couronne: representant; Que Charles son bisayeul mourut à la bataille de Crecy, Pierre son ayeul auoit esté en ostage en Angleterre pour le Roy Iean, & que le Duc Iean son pere auoit finy ses iours à la bataille d'Azincourt, & luy-mesme esté pris à celle de Vernueil, en laquelle il receut plusieurs playes, fut abbatu entre les morts, & de là conduit en Angleterre, paya vne grosse rançon, pour fournir à laquelle il auoit esté contraint de vendre ses terres, comme nous auons dit. B

Neantmoins le Roy auec la Cour des Pairs assemblée à Vendosme, à laquelle assisterent sept Princes du Sang, sur la confession du Duc & sa recognoissance des pratiques qu'il auoit faites auec l'Anglois, comme aussi sur la deposition de plusieurs tesmoins, donna contre luy vn rigoureux Arrest le x. d'Octobre l'an mil quatre cens cinquante-six (du Tillet dit, que ce fut deux ans aprés) par lequel il fut declaré criminel de leze-Maiesté, comme tel priué de la dignité de Pair de France, & condamné à mort, & furent ses biens confisquez. Toutefois le Roy en fit differer l'execution iusques à sa volonté, & depuis, à la priere du Duc de Bretagne oncle du Duc, modera la confiscation, ce qu'il fit en consideration aussi des longs seruices rendus à la Couronne par ses predecesseurs: Neantmoins le Roy laissa à la Duchesse sa femme & à ses enfans les biens meubles, & le Comté du Perche à René leur fils, sans dignité ny prerogatiue de Pairrie, sa Maiesté reseruant & incorporant au domaine de la Couronne les villes, Chasteaux & Seigneuries d'Alençon, de Damfront, & de Vernueil, auec la Chastellenie de Samblançay en Touraine, & le peage des Ponts de Tours. 1456. C

Histoire de Louis XI.
Annales de France.

Cét Arrest demeura sans execution, pour le respect qu'on a tousiours porté au Sang Royal de France, le Roy par sa Clemence changeant la peine de mort en prison perpetuelle, que sa Maiesté ordonna estre dans la Tour de Loches, où le Duc fut mis, & y demeura long temps.

Aucuns ont estimé, que son mal-heur estoit venu, ou de ialousie, ou de l'affection qu'il portoit au Dauphin Louis, lequel se gouuernoit par ses conseils. De fait ce Prince estant retiré aux Pays-bas & aduerty de ce desastre aduenu au Duc, il regreta son infortune, d'autant plus tost qu'il estoit son parrain; En sorte que quelque temps aprés estant paruenu à la Couronne, faisant vn voyage au pays de Touraine en la premiere année de son regne il mit le Duc en liberté, luy pardonna, le restablit en ses Terres, & par Lettres données à Tours le XI. d'Octobre, l'an MCCCCLXI. par lesquelles en contemplation de ses seruices, de 1461.

Digitized by Google

Ann de Iesvs Chr. ceux de ses pere & ayeux, & de sa longue prison; comme aussi aux prieres de Charles de France frere du Roy & des Ducs d'Orleans, de Bourgongne, & de Bourbon, il fut remis & restitué en sa liberté, en ses biens, droits & honneurs. Aprés toutesfois que par autres Lettres du lendemain, le Duc IEAN eut consenty, que le Roy mettroit des Capitaines & gardes dans ses places de Vernueil, Damfront & Saincte Susanne iusques à son bon plaisir, & que sa Maiesté auroit le gouuernement de ses fils & fille, René & Catherine d'Alençon, pour demeurer auec luy, disposer de leur mariage & les allier auec telles personnes qu'il luy plairoit. ALENÇON

Neantmoins ce bien-fait signalé ne destourna pas le Duc de ses mauuaises intentions. Car par vne ingratitude extreme il ne laissa pas de
1465. se ietter dans le party des Princes armez sous le pretexte du Bien public; Dont le Roy luy voulut tant de mal, que redoutant l'indignation de sa
B Maiesté, il se retira vers le Duc François de Bretagne, receut les Bretons dans sa ville d'Alençon, & continua de fauoriser les pernicieux desseins de Charles de France Duc de Normandie frere du Roy. *Histoire de Louis XI.*

Mais depuis il trouua moyen de se remettre aucunement en grace, puis retourna dans sa ville. De sorte que le Roy, par ses Lettres du XX.
1464. Ianuier MCCCCLXVII. le restitua en entier, encore qu'il se fust allié auec les autres Princes aduersaires de sa Maiesté, & le remit en tel estat qu'auparauant sa condamnation; adioustant, que son crime ne preiudicieroit au ieune Comte du Perche son fils.

Il ne iouït pas long temps de ce bien fait. Car le Roy ayant derechef iet de mécontentement, derechef s'empara de sa ville; dont le Duc receut vn déplaisir si sensible, & du rigoureux traitement que le Roy luy fit souffrir & à Iean Comte d'Armagnac son beaufrere, que ses affections se refroidirent enuers sa Maiesté. Et dés lors portant en son cœur cét vlcere, il delibera de se retirer vers Charles Duc de Bourgongne, le pere duquel Philippes le Bon l'auoit associé en l'Ordre des Cheualiers de la Toison d'or.

C Outre ce, le Duc IEAN continua de traitter auec l'Anglois. Dont le Roy estant aduerty, indigné de tant de perfidies & recidiues le fit em- *Annales de France.*
1472. prisonner à Loches, en l'an MCCCCLXXII. d'où ayant esté transferé au Chasteau du Louure à Paris, & son procés luy ayant derechef esté
1474. fait, par Arrest de la Cour de Parlement de Paris donné deux ans aprés & le quatorziéme iour de Iuillet, prononcé par le Chancelier de France, sur ses confessions volontaires, il fut (ainsi qu'autres fois) declaré criminel de leze-Maiesté & conuaincu d'autres crimes, & comme tel condamné à perdre la vie, & furent ses biens confisquez au Roy, au bon plaisir duquel l'execution fut encore reseruée. *Histoire d'Alençon.*

Comme sa Maiesté auoit monstré en la mort du Connestable de S. Paul vn exemple de sa Iustice & de rigueur, il en fit voir vn de sa bonté & Clemence vers ce Duc IEAN D'ALENCON, auquel aprés tant de felonnies, il ne donna pas seulement la vie; mais quelque temps aprés permit, qu'il sortist de la prison du Louure, & qu'il fust logé en vne maison bourgeoise de Paris.

Sa mort Il ne suruescut depuis longuement. Car il deceda en l'an MIL QUA-
1476. TRE CENS SOIXANTE SEIZE, estant aagé de soixante-sept ans, & fut inhumé dans l'Eglise des Iacobins de la mesme ville de Paris, tombeau d'aucuns ses predecesseurs.

Pour la beauté de son corps & de son visage, on l'appelle le beau Duc. Il auoit en sa maison trois choses singulieres plus que les autres

Digitized by Google

ALENÇON Princes du Royaume. Car sa Chapelle estoit fournie de vingt-quatre ex- *Ann. de Iesvs Chr.*
P. de Caigny. cellens Musiciens. D'ailleurs il auoit vne des belles Escuries qui fust en
France, estant garnie de vingt-quatre cheuaux de prix & de plusieurs
autres, comme aussi de vingt-quatre haquenées blanches richement
enharnachées pour la Duchesse sa femme. Et outre auoit en sa Venerie
nombre de grands & bons limiers, leuriers & autres chiens, tesmoignant
par là, qu'il aimoit, comme font les ames genereuses, la Musique, la
Guerre, & la Chasse.

Aussi estoit-il homme de courage, prompt & hardy aux armes, libe-
ral, & auoit la langue diserte. Mais le lustre de tant de bonnes parties fut
obscurcy, pour auoit esté vindicatif & peu fidele aux Roys ses Souue-
rains, contreuenant par ce moyen à sa Deuise composée du mot, LOY-
AVMENT, laquelle il auoit fait peindre dans plusieurs endroits de ses
Chasteaux.

Ce Duc IEAN II. fut marié deux fois. La premiere en l'an MIL *Ier. mariage*
Chronique d'Alençon. QVATRE CENS VINGT-QVATRE, auec IEANNE D'ORLEANS 1424.
fille de Charles Duc d'Orleans, & d'Isabel de France sa premiere fem- B
me. Entre les titres de la Maison d'Alençon se trouuent des Lettres dõ-
nées à Blois le quatorziéme iour de May l'an MIL QVATRE CENS 1410.
DIX, de ces Princes Charles Duc d'Orleans & Iean Duc d'Alençon,
faites en presence de Philippes Comte de Vertus, Iean de Bourbon
Cõte de Clermont, Iean le Veneur, Yues Sire de Vieux-Pont, Robert
d'O, & autres Seigneurs, pour raison de ce traitté de mariage de IEAN-
NE D'ORLEANS qui estoit lors fort ieune. Elle fut dotée de
deux mil liures de rente; & deceda sans laisser enfans le dix-neu-
fiéme iour de May l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-DEVX, dans l'Ho- 1432.
stel de l'Abbaye de S. Aubin d'Angers, & gist au Chœur de l'Eglise de
cette Abbaye. Elle estoit Princesse vertueuse, douce & benigne en
paroles, vsoit de prudence en toutes ses actions, & a receu cette loüange
Caigny. d'vn Historien du temps; *Qu'elle estoit reputée l'excellente sur toutes les fem-
mes de France.* Le sieur du Tillet s'est méptis, comme nous auons dit
ailleurs, la faisant fille de Louis Duc d'Orleans & de Valentine de Mi-
lã contre la teneur du Contract de mariage, & ce qu'escrit de Caigny. Il
semble dire aussi, que la fille d'Isabel de France, qui est cette Duchesse
d'Alençon, mourut peu de temps aprés sa mere (decedée estant en cou-
che d'elle) ce qui n'est pas, puis qu'elle a esté mariée. C

En secondes nopces le Duc IEAN d'Alençon, par traitté du der- *2. mariage*
nier d'Auril l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SEPT, & non quatorze
ans aprés, comme aucuns estiment, il espousa MARIE D'ARMA- 1437.
GNAC, fille de Iean IV. Comte d'Armagnac & de Rhodais. Le Com-
te donna en dot à sa fille la somme de cent mil francs d'or de soixante
quatre pour marc d'or. Aprés la derniere prison de son mary, cette Du-
chesse Marie se retira dans la ville de Mortagne au Perche, pour y pas-
ser ses iours auec les filles Religieuses Hospitalieres. Elle fit son Testa-
Histoire d'Alençon. ment le vingt-deuxiéme iour de Iuillet l'an MIL QVATRE CENS SOI- 1473.
XANTE TREIZE, par lequel elle donna toutes ses robes de drap
d'or & de soye à l'Eglise Collegiale de Toussaints, pour en faire des or-
nemons, & outre leur legua la somme de mil liures. Puis elle deceda
trois iours aprés ce Testament, & eut sa sepulture dans la mesme Eglise,
ioignant la Chapelle de S. Catherine.

A cause de cette alliance les droits & grands biens de la Maison
d'Armagnac tomberent en celle d'Alençon, & depuis en celles d'Al-
bret & de Bourbon, comme la suite de l'Histoire fera cognoistre.

EN-

Ans de IESVS CHR.

ALENÇON

ENFANS DE IEAN II. DVC D'ALENCON, & de MARIE D'ARMAGNAC sa deuxiéme femme.

29. RENE' Duc D'ALENCON aura son Eloge en suite.

Du Tillet. 29. CATHERINE D'ALENCON fut conioincte par mariage auec FRANCOIS DE LAVAL Comte de Laual, de Montfort, & de Caserte, Vicomte de Renes, Seigneur de Gaure, dit GVY XV. Comte de Laual, Grand Maistre de France. Le traitté de ce mariage fut passé dans la ville de Tours le huictiéme de Ianuier l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-VN, autres disent le suiuant, & fut accordé en presence du Roy Louis XI. & des Ducs de Berry, d'Orleans, de Bourbonnois, & de Nemours. Le Comte de Laual Guy quatorziéme son pere, faisant ce mariage, luy laissa la Baronnie de Gaure, & autres Seigneuries situées aux pays de Flandre, d'Artois & de Hainaut, assignées pour doüaire, ensemble le Comté de Laual. A la Princesse CATHERINE d'Alençon furent aussi baillées trois mil liures de rente; sauf, que si les Duc & Duchesse d'Alençon ses pere & mere decedoient sans enfans legitimes, elle leur succederoit. Le Duc Iean d'Alençon assigna cette somme sur la Seigneurie de la Guerche en Bretagne, & outre bailla la Baronnie de Sonnois & la terre de Perray prés Alençon, comme aussi promit donner à sa fille la terre d'Auerton, auec les fiefs d'Anthenaise, & autres. Les conioints furent fiancez par le Cardinal d'Alby Euesque d'Arras, & depuis les nopces furent celebrées dans la ville d'Alençon auec grande solemnité.

Son mariage. 1461. B

LAVAL. D'or à la Croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent. Party d'ALENÇON. Comme cy-dessus.

Titres de la Maison d'Alençon.

P. Le Baud Hist. des Barons de Vitré c. 71.

Du Tillet.

1467. Par Lettres du Roy Louis XI. données en la ville du Mans le XIX. de Nouembre MCCCCLXVII. fut octroyé priuilege special à ce François de Laual, lors seulement Comte de Montfort & Sire de Gaure, & à ses hoirs Comtes de Laual, de preceder au grand Conseil, au Parlement, en Ambassades; & en tous autres lieux, où ils se trouueroient, le Chancelier & tous les Prelats du Royaume; ainsi que faisoient les Comtes de Vendosme, d'Armagnac & de Foix; Ces Lettres furent depuis confirmées par le Roy Charles VIII. par autres données à Blois au mois d'Octobre l'an
C 1483. mil quatre cens quatre-vingts & trois; cette preseance luy fut accordée en consideration des seruices du mesme Comte, & de la proximité de lignage dont il attouchoit sa Maiesté, estant fils de la fille de la sœur germaine du feu Roy Charles VII. son ayeul.

De ce mariage sortit Iean de Laual seul fils, qui ne vescut que quinze iours. Le Comte de Laual Guy XV. son pere mourut l'an
1500. MIL CINQ CENS, le quinziéme de May. Quant à CATHE-
Sa mort RINE d'Alençon sa mere, elle deceda l'an MIL CINQ CENS
1505. CINQ, le dix-septiéme de Iuillet. Le iour precedent elle auoit fait son Testament, & par iceluy donné ses droicts au Comté d'Armagnac à son neueu Charles Duc d'Alençon, auquel par ce decés vint la Seigneurie de la Guerche. Et neantmoins aucuns escriuent, que le Duc Iean II. ayeul d'iceluy ceda la iouïssance du reuenu de cette Seigneurie à Iean de Malestroit, comme heritier de Iean de Malestroit Euesque de Nantes, pour cause de la prise de cét Euesque & de ses gens.

A. du Pas en la Geneal. de la M. de la Guerche.

A. du Chesne aux Annotat. sur l'Hist. d'A. Chartier.

Digitized by Google

ENFANS NATVRELS DE IEAN II. du nom Duc d'ALENCON.

19. IEAN Bastard D'ALENCON fut prisonnier auec autres Seigneurs que le Roy Louis XI. declara innocens par Lettres de l'an mil quatre cens quatre-vingts & trois. 1483.

Histoire d'Anjou.

19. ROBERT aussi Bastard D'ALENCON fut en l'an mil quatre cens quatre-vingts & neuf, presenté par le Duc René son frere, à l'Euesque d'Angers, pour administrer l'Hostel-Dieu de S. Iulien lez Ponts de Chasteau-Gontier, fondé l'an mil deux cens six par Alard de Chasteau-Gontier. 1489. 1206.

MAVMONT.
D'azur à deux fasces d'or.

Registr. de la Cour de Parlement.

19. IEANNE Bastarde D'ALENCON (qu'aucuns contre la verité de l'Histoire escriuent auoir esté fille legitime) espousa par contract de l'an M. CCCCLXX. du XIV. de Nouembre GVY DE MAVMONT Seigneur de S. Quentin en la Marche. Le Duc d'Alençon Iean II. son pere luy donna la Seigneurie de Poüancé au rachat de quatorze mil escus, par Lettres de l'an mil quatre cens soixante-six; & par autres données trois ans aprés, au mois de Nouembre, le Roy Louis XI. donna à cette Dame de S. Quentin le Comté de Beaumont le Roger en faueur de son mariage & aux enfans qui en sortiroient, à condition de rachapt. Aprés que ce Duc Iean eut esté arresté pour la seconde fois, le mesme Roy laissa à cette Dame de Sainct Quentin la iouïssance du Vicomté de Beaumont. *Son mariage.* 1470 B 1466. 1469.

Annales de France.

De ce mariage sortit leur fille vnique Anne de Maumont femme de Beraud Stuart originaire d'Escosse, Seigneur d'Aubigny & de la Verrerie en Berry, Duc de Terreneuue, Marquis de Gierace & de Squilazzi au Royaume de Naples, Comte de Beaumōt le Roger, Baron de S. Georges, Capitaine de la Garde du corps du Roy & de cent lances Escossoises, grand Connestable de Sicile, & Lieutenant general du Roy Charles VIII. au Royaume de Naples. Il estoit fils de Iean Stuart Sieur d'Aubigny & de Beatrix d'Apchier, & ce Iean fils d'vn autre Iean Stuart Connestable d'Escosse, qui fut Comte d'Eureux par le benefice du Roy Charles VII. & outre Seigneur d'Aubigny en Berry, aprés auoir rendu à ce Monarque de grands seruices contre les Anglois; ce qui fut cause que le Roy Charles en l'an MCCCCXXVII. au mois de Feurier luy permit d'écarteler ses Armes de celles de France à la bordure de Fermaux d'or. C

STVART-AVBIGNY.

Ce Beraud Stuart estoit tres-valureux, & fit paroistre son courage en diuerses occasions pour le seruice de nos Roys.

De son alliance auec IEANNE D'ALENCON sortit Anne Stuart, qui fut mariée aprés dispense de l'Eglise auec ROBERT STVART aussi Seigneur d'Aubigny Mareschal de France sous le Roy François I. Il estoit cousin au troisiéme degré de consanguinité. De leur mariage fut procreé vn seul fils, qui fut François Stuart decedé en ieunesse.

Digitized by Google

Ans de IESVS CHR.

ALENCON. Comme cy-deuant.

LORRAINE-VAUDEMONT. Escartelé; Au 1. & 4. de LORRAINE, qui est d'or à la bande de gueules, chargée de trois allerions d'argent. Au 2. d'ALENÇON, comme cy-dessus. Au troisiéme de HARCOVR, de gueules à deux fasces d'or.

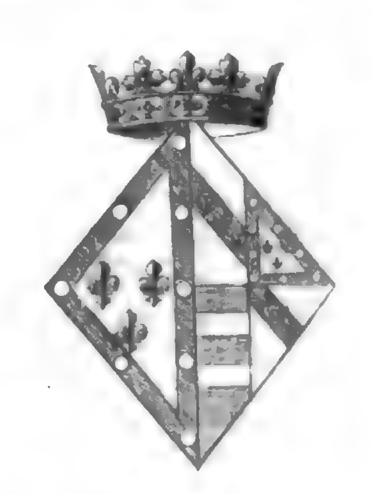

B

29. RENE'

DVC D'ALENCON, PAIR DE FRANCE, Comte du Perche, Vicomte de Beaumont, Seigneur de la Fleche, de Poüancé, de Vernueil & de Damfront.

CHAPITRE VII.

1476. CE Prince estoit fils vnique de Iean II. Duc d'Alençon & de Marie d'Armagnac sa seconde femme. Estant ieune portant la qualité de Comte du Perche lors que Charles Duc de Berry eut differend auec le Roy Louis XI. son frere, il quitta son party, encore que le Duc Iean
1465. son pere y adherast; & pour s'en estre distraict le Roy luy tesmoigna beaucoup d'affection, mesmes il le fit assister à l'assemblée des trois Estats
1467. tenuë à Tours, l'an MCCCCLXVII. D'ailleurs il luy octroya par Lettres du dernier de Decembre de la mesme année de restitution de ses places, auec les aydes & tailles de ses terres, ses pensions, & la Capitainerie de Reuée & de Falaise, auec charge de cent lances des Ordonnances, & vingt mil escus; ausquelles Lettres le Duc son pere fut compris. Ainsi les ville & Chasteau d'Alençon estans rendus au Roy, autres Lettres furent expediées le vingtiéme Ianuier ensuiuant, en faueur des mesmes Princes d'Alençon, tant pere, mere, que fils, & particulierement en faueur de RENE' fils, par lesquelles estoit porté; Que les fautes commises & à commettre par son pere, ne pourroient preiudicier à l'estat, ny aux biens & dignitez du mesme Prince RENE' Comte du Perche, pourueu qu'il n'en fust coulpable de son chef.

C

Th. Godefroy au Ceremonial de France.

Titres de la Maison d'Alençon.

1545. Pendant le mouuement des Princes entrepris sous le pretexte du Bien public, RENE' declara tenir la ville & le Chasteau d'Alençon pour le Roy, qui luy bailla en garde, aprés qu'il en eut chassé les Bretons : ce qui se fit au grand mescontentement du frere du Roy, lequel alors transporté d'vne passiõ dereglée, appella par mespris RENE' d'Alençon vrayement fils de son pere, le taxant d'infidelité : comme de faict quel-

Histoire de Louis XI.

Digitized by Google

ALENÇON que temps aprés ce Prince fut tant oublieux de son deuoir, qu'il tomba *An de Iesus Chr.*
G. Bry liure 5. ch. 9. & 10. en la mesme faute que le Duc Iean II. & fut accusé d'auoir intelligence secrette auec le Duc de Bretagne; de s'estre voulu retirer vers luy, ou bien en Flandre sans le congé du Roy; & d'auoir tenu mauuaises paroles de sa Maiesté; Tellement qu'en l'an MCCCCLXXXI. il fut emprisonné 1481.
à Chinon, & depuis transporté au Bois de Vincennes. Son procés luy estant fait, interuint Arrest contre luy le XXII. de Mars, l'an MCCCC. 1482.
XXCII. par lequel, pour les fautes & desobeïssances par luy commises enuers le Roy, il fut condamné luy requerir pardon, & iurer solemnellement de bien & loyaument le seruir; sur peine d'estre priué de tous honneurs, priuileges, & dignitez; & ordonné, qu'il en bailleroit caution au Roy; lequel mettroit Capitaines & gardes dans ses fortes places & Chasteaux.

Mais depuis, à l'aduenement du Roy Charles VIII. par l'aduis des Estats tenus à Tours, sa Maiesté le iugea innocent, & luy donna mainleuée de ses biens. De sorte qu'estant restitué, il se trouua au Sacre & Couronnement de sa Maiesté, & y tint la place du Duc de Bourgon- B
gne. Le Roy le fit aussi assister à l'autre assemblée des Estats tenuë à 1461.
Tours l'an MCCCCLXVII. 1467.

Ayant deuant les yeux l'exemple paternel & sa misere passée, qui estoit suffisante pour le destourner de suiure autres desseins que ceux qui tendoient au seruice du Roy, il vescut paisiblement dans ses maisons, pendant les mouuemens excitez par les Ducs d'Orleans & de
Histoire du Roy Charles VIII. Bretagne au commencement du regne de Charles VIII. On remarqua seulement de luy, qu'il retira Louis Duc d'Orleans, depuis Roy, quand 1484.
premierement il s'absenta de la Cour.

Lors de la prison de son pere il fit sa residence ordinaire dans la ville de Mortagne en vne sienne maison, où il fit bastir vne magnifique Chapelle. Par Lettres de l'an MCCCCXCI. il permit aux habitans de 1491.
la mesme ville, par vn exemple memorable de pieté, d'abbatre & ruiner son Chasteau, pour rebastir & accroistre l'Eglise parochiale de Nostre Dame, laquelle auoit esté ruinée durant la guerre des Anglois.

Ce mesme Duc RENE' fut mis en procés par Louis Seigneur de Grauille, Admiral de France, pour raison de la Seigneurie du Bois-mallet, & autres biens qu'il vouloit retirer, iadis confisquez par le Roy Iean, & depuis eschangez auec Marie d'Espagne Comtesse d'Alençon. G
Ce procés dura vingt-huict ans, & en fin interuint Arrest au profit de Charles Duc d'Alençon, fils de RENE'; lequel en l'an mil quatre cens 1488.
quatre-vingts huict fit bastir le Conuent des Cordeliers de la Fleche en Aniou.

Ayant fiancé Ieanne de Harcour, fille aisnée de Guillaume de Harcour Comte de Tancaruille, & d'Ioland de Laual, elle mourut en fiançailles. Tellement que depuis, & le quatorziéme de May MIL QVATRE *Son mariage.*
Du Tillet. CENS QVATRE-VINGTS HVICT, ce Duc RENE' contracta mariage 1488.
auec MARGVERITE DE LORRAINE, fille de Ferry de Lorraine, Comte de Vaudemont, & d'Ioland d'Aniou Duchesse de
G. Bry liure 5. chap. 10. Lorraine, lequel mariage ne dura qu'enuiron cinq ans. Car le Duc d'A- *Sa mort*
lençon deceda l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS DOVZE 1492.
le premier iour de Nouembre dans son Chasteau d'Alençon, & fut son corps inhumé en l'Eglise parochiale du mesme lieu, sous vn tombeau de marbre blanc, & son cœur apporté à Mortagne repose dans l'Eglise des Religieuses de S. Claire.

La Duchesse MARGVERITE demeura vefue en la fleur de son aage,

Digitized by Google

An de Iesus Chr. se porta si modestement, que durant les trente années de sa viduité elle ne vestit aucune robbe de soye, vacant incessamment aux œuures de pieté & à l'institution & nourriture de ses enfans, pour raison dequoy elle fit bastir vne maison de plaisance au bourg de Manues sur la riuiere d'Huisme; Passant le reste de ses iours en pieux exercices, elle donna mil liures à l'Eglise de Toussaints de Mortagne, & augmenta de reuenu le Conuent des Religieuses du mesme lieu, leur donnant la terre d'Esteilleux & celle des Mares, & en l'an mil cinq cens deux elle fit reformer ce Conuent selon la Regle de S. Claire. Elle fonda aussi la Chapelle du Parc du Chasteau d'Alençon, la dotant de la terre de la Goupilliere. Finalement elle fit bastir & fonda vn Conuent de Religieuses du tiers Ordre de S. Claire dans la ville d'Argentan, où depuis, prenant l'habit de Religieuse, elle vescut auec vne grande austerité & integrité, iusques au premier iour de Nouembre, l'an MIL CINQ CENS VINGT-VN, qu'elle passa de cette vie en vne meilleure. Son corps gist au mesme Monastere de S. Claire. Elle estoit lors de son decés aagée de cinquante huict ans. Car l'Autheur qui a publié la vie de cette pieuse Princesse a remarqué, qu'elle nasquit en l'an MCCCCLXIII. Il luy donne ces beaux Eloges d'auoir esté la gloire de son sexe, l'honneur des Princesses, le miroüer des vefues & l'exemple des Religieuses. Le tombeau où elle repose ayant esté ouuert en la presence de Iacques Camus de Poncarré tres-digne Euesque de Sais, on trouua le corps encore tout entier plus d'vn siecle aprés auoir esté enseuely.

Marginalia: ALENÇON. *H. de Coste en son Histoire Catholique.* — 1502. *Titres de la Maison d'Alençon.* — *Sa mort 1521.* — *Hist. de Marguerite de Lorraine.* — B

ENFANS DE RENE' DVC D'ALENCON, & de MARGVERITE DE LORRAINE sa femme.

30. CHARLES Duc D'ALENCON, duquel sera plus amplement parlé cy-aprés.

30. FRANCOISE D'ALENCON Duchesse de Longueville, puis de VENDOSME, fut premierement accordée en mariage le XXVIII. de Mars auant Pasques l'an mil cinq cens, auec Louis d'Armagnac Duc de Nemours: mais n'ayant eu effect, elle espousa FRANCOIS D'ORLEANS II. du nom Duc de Longueuille; & en secondes nopces CHARLES DE BOVRBON Duc de Vendosme, dans l'Eloge duquel sera faite plus particuliere mention de cette Princesse.

Elle fut mere d'Antoine de Bourbon Duc de Vendosme, puis Roy de Nauarre; qui eut pour fils HENRY LE GRAND Roy de France & de Nauarre, pere du Roy LOVIS LE IVSTE.

Marginalia: 1500. — C — ORLEANS-LONGVEVILLE. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, l'Escu brisé d'vn lambel d'argent de trois pieces, & d'vn baston de mesme, pery en bande. Party d'ALENÇON.

BOVRBON. D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, l'Escu brisé d'vn baston de gueules pery en bande. Party d'ALENÇON.

30. ANNE D'ALENCON espousa GVILLAVME PALEOLOGVE VIII. du nom, Marquis de MONTFERRAT, issu par diuers degrez de generation d'Andronic Paleologue, surnommé le Vieil, Empereur de Constantinople. Selon aucuns ce mariage fut traitté l'an mil quatre cens quatre-vingts treize. Mais le contract d'iceluy (suiuant lequel ANNE eut en dot quatre-vingts mil liures, & pour son doüaire quatre mil ducats de rente) se trouuant datté du deuxiéme de Septembre mil cinq cens huict, Claude Seissel dit l'an suiuant, il est plus

Marginalia: 1493. *Son mariage.* — PALEOLOGVE-MONTFERRAT. Couppé de six pieces, trois en chef & trois en pointe. La premiere du chef est de l'Empire de

Digitized by Google

croyable, qu'il fut traitté & consommé en ce temps-là à Blois. De cette alliance sortirent Boniface VII. Marquis de Mont-ferrat mort sans enfans; & deux filles, Marguerite Paleologue heritiere de Mont-ferrat, femme de Federic de Gonzague premier Duc de Mantouë, dont la posterité est déduite aux Descentes des Princesses. *An de Iesus Christ.*

Par vn contract de partage fait l'an MDXXXI. entre les deux sœurs Françoise & ANNE D'ALENCON, escheurent à cette puisnée, entre autres Seigneuries, celles de Poüencé & de la Guerche, qu'elle vendit depuis à Charles de Cossé premier du nom Comte de Brisac, Mareschal de France. 1531.

ALENÇON CONSTANTINOPLE, de gueules à l'Aigle esployé d'or à deux testes couronnées de mesme. La deuxiéme de HIERVSALEM, d'argent à la Croix potencée d'or, cantonnée de quatre Croix couppées de mesme. La 3. d'ARAGON, d'or au pal de quatre pieces de gueules. La premiere de la pointe, de SAXE moderne, fassé de sable & d'or de huict pieces, à la Couronne de ruë de sinople brochant en bande sur le tout. La deuxiéme de BAR, d'azur semé de Croix recroisettées au pied fiché d'or, à deux bars ou barbeaux addossez de mesme. La 3. de la ville de CONSTANTINOPLE, qui est de gueules à la Croix pleine d'or, cantonnée de quatre fusils addossez de mesme. Sur le tout de ces six cartiers est l'Escu de MONT-FERRAT, qui est d'argent au chef de gueules. Party d'ALENÇON. B

ENFANS NATVRELS DE RENE' Duc D'ALENCON.

D'ALENCON. L'Escu chargé d'vne barre d'argent.

30. CHARLES Bastard D'ALENCON, auquel le Duc d'Alençon Charles son frere, par Lettres données à Argentan le quatorziéme Octobre, l'an mil cinq cens dix sept, confirma & continua à luy & à ses hoirs issus de luy, le don qui luy auoit esté fait à sa vie, de la maison de S. Paul le Vicomte située en la Baronnie de Sonnois, & cinq cens liures de rente à prendre sur les fruicts de la mesme Baronnie, pourueu qu'il seroit tenu laisser icelle maison & rente, en luy baillant remenu en autre lieu, & que defaillant la ligne d'iceluy, les cinq cens liures retourneroient de plein droit sans charge: Six ans aprés il rendit les choses, qui luy auoient esté données, pour six cens liures de rente sur Cany & Caniel. Ce Bastard d'Alençon fut conioinct par mariage auec MARIE, aucuns l'appellent GERMAINE DE LA BALLVE, fille de Nicolas de la Balluë sieur de Villepreux & de Grizy. Elle estoit vefue de luy en l'an mil cinq cens quarante cinq. 1517.

LA BALLVE. D'argent à vn cheuron d'azur à trois testes de Lyon d'or 2. 1.

C

30. MARGVERITE Bastarde D'ALENCON fut mariée à RENE' sieur DE BOIS-GVYON, Eschanson du Duc René, & en faueur de mariage, traitté le seiziéme iour de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS CINQ. le Duc leur delaissa la terre de Ceton par engagement de la somme de deux mil liures. Gilles Bry sieur de la Clergerie au liure v. de l'Histoire d'Alençon & du Perche, faict mention de Marguerite: nommée Renée par aucuns. 1485.

BOVRNEL. D'argent à vn escusson de gueules, & à vne orle de 8. papegaux, de sinople. Party d'ALENÇON.

Elle espousa HENRY DE BOVRNEL, auquel le Duc d'Alençon bailla certaines Terres pour en recueillir les fruits, en apert par vn Registre de la Chambre des Comptes.

DES ORMES. Bandé d'argent & de gueules de six pieces.

30. IACQVETTE DV PERCHE femme de GILLES DES ORMES Cheualier Seigneur de S. Germain & de Ioudainuille, Conseiller & premier Maistre d'Hostel du Roy Louis XII. Il mourut sans enfans l'an MIL CINQ CENS SIX, & gist auec sa femme, dans l'Eglise de S. Germain le Desiré en Beausse prés la ville d'Estampes. *Sa mort* 1506.

Party d'ALENÇON, la bordure chargée de Chasteaux d'or & de bezans d'argent, à la barre d'argent.

Digitized by Google

An de JESUS CHR.

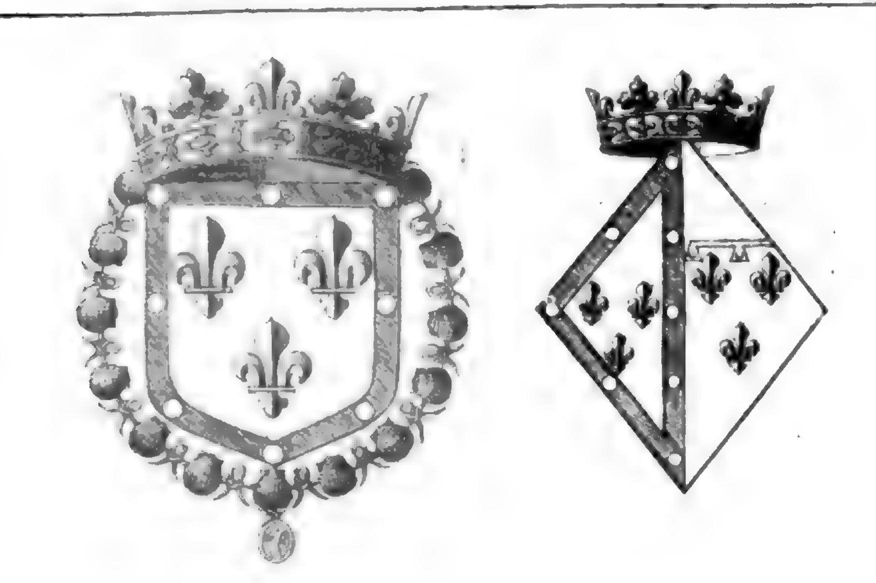

ALENCON.
D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, l'Escu brisé d'vne bordure de gueules, chargée de huict besans d'argent.

ANGOVLESME.
D'azur à trois Fleurs de Lis d'or, au lambel d'argent de trois pieces, chacune chargée d'vn Croissant montant, d'azur.

B

30. CHARLES

DVC D'ALENCON, PAIR DE FRANCE, Comte du Perche, d'Armagnac, de Rhodez, Fesencac, l'Isle en Jourdain & Perdriac, Vicomte de Beaumont, de Leomagne, Bruliez, Cressez, & de Hautuillar, Seigneur de la Guerche en Bretagne, de la Fleche, de Verneuil, de Damfront, & de Baugé, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en Champagne, puis en Normandie.

C

CHAPITRE VIII.

IL estoit fils de René Duc d'Alençon & de Marguerite de Lorraine sa femme; Sa naissance fut dans Alençon au mois d'Aoust, l'an MIL QVATRE CENS QVATRE-VINGTS NEVF; Le Roy Charles VIII. fut son parrain & luy donna le nom, la Duchesse de Bourbon fut marraine. *Iailligny en l'Histoire de Charles VIII. Histoire d'Alençon. Du Tillet.*

1492. *Sa naissance.* 1489.

Estant en l'aage d'onze ans seulement son mariage fut traité le XXI. de Mars, l'an MIL CINQ CENS auec Susanne de Bourbon, fille vnique de Pierre Duc de Bourbon & d'Anne de France. Ils furent fiancez au Chasteau de Molins en Bourbonnois, au mois de Feurier ensuiuant en presence du Roy Louis XII. qui par Lettres rehabilita ce Duc CHARLES, de pouuoir tenir le Duché d'Alençon, nonobstant la confiscation de corps & de biens ordonnée par l'Arrest interuenu contre le Duc Iean I. son ayeul, le Roy imposant silence à son Procureur General. Cependant le Duc de Bourbon se voyant proche de sa fin, & desirant la consommation du mariage, enuoya querir le mesme Duc d'Alençon, afin d'espouser sa fille; Pour cét effect il s'achemina en la ville de Molins auec la Duchesse doüairiere sa mere. Mais ils trou-

1500.

Digitized by Google

ALENÇON uerent le Duc de Bourbon decedé le iour precedent leur arriuée. Alors il fut question de vacquer plustost aux obseques & pompes funebres du defunct, qu'aux nopces proiectées; Et parce qu'Anne de France Duchesse de Bourbon ne desiroit pas l'accomplissement de ce mariage, ains que sa fille espousast plustost Charles de Bourbon Comte de Montpensier, elle fit agréer au Roy la dissolution des promesses, à quoy le Duc d'Alençon apporta son consentement.

An de IESVS CHR.

Quelque temps auparauant, CHARLES auoit esté enuoyé à Valenciennes auec autres Princes, & donné ostage à Philippes Archiduc d'Austriche, depuis Roy de Castille I. du nom, pour plus seurement passer en France, allant prendre possession de son Royaume de Castille.

I. d'Authon en l'Histoire du Roy Louis XII.

Le mesme Duc fit ses premieres armes sous le Roy Louis XII. qu'il accompagna au voyage d'Italie contre les Genois, en l'an mil cinq cens sept: & deux ans aprés se trouua à la memorable bataille d'Aignadel gagnée par les François sur les Venitiens. 1507.

B

Son mariage.

Au retour, sur la fin de l'an MIL CINQ CENS NEVF, le IX. Octobre, il espousa MARGVERITE DE FRANCE, dite D'ORLEANS ou DE VALOIS : car elle est ainsi diuersement nommée. 1509. Elle estoit fille de Charles d'Orleans Comte d'Angoulesme & de Louise de Sauoye, & sœur du Roy François I. Lequel, estant lors seulement Duc de Valois, & Comte d'Angoulesme, stipula & en faueur de cette alliance quitta aux futurs conioints les pretensions qu'il auoit sur le Comté d'Armagnac & sur autres Seigneuries, qui estoient querelées par ce Duc CHARLES, à cause de Marie d'Armagnac son ayeule paternelle, du chef de laquelle il les pretendoit. Ce mariage fut traitté à Blois en grande solennité, où se firent Ioustes & Tournois, en presence du Roy Louis XII. de la Reyne Anne de Bretagne, du Cardinal de Nantes, des Ducs de Nemours & de Longueuille & plusieurs Prelats. La Princesse MARGVERITE eut en dot quatre cens cinquante mil liures. La Reyne Anne estant decedée peu de temps aprés, & le Roy ayant enuoyé aucuns Princes à Boulongne sur la mer, pour recueillir la Reyne Marie d'Angleterre sa deuxiéme femme, le Duc d'Alençon fut du nombre de ces Princes. 1514.

Tiltres de la Maison d'Alençon.

Du Bellay liure I. des Memoires.

C

Bien tost aprés, François premier estant paruenu à la Courõne, le mesme Duc CHARLES son beau-frere seruit à son Couronnement au lieu du Duc de Bourgongne Doyen des Pairs de France, comme auoient fait ses pere & ayeul, aux autres Couronnemens. Et combien qu'il fust distant de treize degrez de consanguinité du mesme Roy, si est-ce que n'y ayant point lors de Prince du Sang plus proche que luy, ce fut pourquoy il eut Declaration de sa Maiesté, par laquelle elle luy octroya pouuoir de faire & creer vn Maistre de chacun mestier en toutes les villes du Royaume, comme tenant ce Prince le lieu de seconde personne de France. 1515.

Registres de la Cour de Parlement de Paris.

Cependant le Roy s'acheminant à la conqueste de Milan, donna la conduite de l'Arriere-garde de son armée à ce Duc d'Alençon, qui combatit genereusement à la bataille de Marignan contre les Suisses, en l'an mil cinq cens quinze. A l'entrée que le Roy fit en armes dans Milan, il auoit en sa compagnie cinq Princes de son Sang, dont le premier estoit le mesme Duc d'Alençon CHARLES. Qui s'employa aussi vertueusement en la guerre, que le mesme Roy son beau-frere auoit contre l'Empereur Charles V. pendant laquelle il eut le Gouuernement de 1515.

Du Bellay.

An de IESVS CHR. de Champagne, où il rendit de grands seruices contre les Imperiaux ; & lors que le Roy alla deuant la ville de Valenciennes, il luy bailla son Auant-garde à conduire ; mesme luy porta telle affection, qu'il fit tomber en ses mains les principales fonctions de la charge & dignité de Connestable, quand les occasions s'en presenterent. De sorte qu'on disoit communement, Que Charles Duc de Bourbon estoit Connestable en titre sans effect, & Charles Duc d'Alençon l'estoit par effect sans titre. ALENÇON *Histoire de la Maison de Bourbon.*

1517. Par Lettres du mois de Septembre MDXVII. ce Duc d'Alençon ordonna par forme d'Edit, loy & constitution perpetuelle, que sa Cour & iurisdiction de son Conseil, en laquelle toutes les causes estoient iugées en dernier ressort, attendant la decision du principal en son Eschiquier, & autres grandes affaires estoient deliberées, fust d'oresnauant composée du nombre de douze Conseillers & de son Chancelier, President & Chef de son Conseil, desquels douze Conseillers B y en auroit deux nez, & qui auroient l'Estat de Conseiller annexé à leurs dignitez ; c'est à sçauoir pour l'Eglise l'Abbé de Sainct Martin de Sées & ses successeurs, & pour la secularité, le Duc de Longueuille Seigneur de Mongommery & ses successeurs Seigneurs de ce lieu.

En fin ce Prince d'Alençon ayant pour la quatriéme fois faict le voyage d'Italie, se trouua à la bataille de Pauie, donnée au malheur insigne de la France. Il eut, comme autresfois, la conduite de l'Arriere-garde, & voyant l'armée Royale défaite, le Roy pris & n'y auoir espoir de resource, par le conseil de ceux qui estoient prés de luy auec si peu qu'il auoit de reste, se retira par dessus le pont qu'on auoit fait sur le Tesin, & de retour à Lyon estant tombé malade, il y finit *Sa mort* 1525. ses iours, l'onziéme d'Auril, l'an MIL CINQ CENS VINGT-CINQ, sans laisser enfans : Il fut enseuely en la mesme ville le premier iour de May dans l'Eglise de S. Iust auec vne solennelle pompe funebre : aucuns toutesfois estiment, que son corps fut depuis apporté prés celuy du Duc René son pere, dans l'Eglise de Nostre Dame d'Alençon. *Claude de Rubison l'Histoire de Lyon.*

La Duchesse MARGVERITE sa vefue, espousa en secondes C nopces, Henry premier du nom Roy de Nauarre, sorty de la Maison d'Albret, comme il a esté remarqué cy-deuant.

Ainsi en la personne de ce Duc CHARLES finit la Branche D'ALENCON, laquelle auoit commencé par vn Prince de mesme nom de CHARLES, aprés auoir duré en cette Maison par l'espace de deux cens ans. De sorte que le Duché d'Alençon fut reüny à la Couronne : dont toutesfois il y eut vn grand differend agité en la Cour de Parlement de Paris entre le Procureur General du Roy, d'vne part, & les deux sœurs de ce Prince, Françoise & Anne d'autre part. Il pretendoit pour le Roy la reünion des Duché d'Alençon & Comté du Perche, comme d'vn Appanage de France esteint à faute d'hoirs masles ; Et les Princesses heritieres du Duc leur frere soustenoient au contraire ces Seigneuries leur appartenir en proprieté, en consequence du don qu'elles disoient en auoir esté fait à Philippes Auguste, non à luy comme Roy, mais comme à Philippes & à ses heritiers, & n'auoir esté par ce moyen incorporées au domaine de la Couronne : subordinément elles pretendoient, que les acquests depuis faits des Seigneuries de Chasteau-neuf en Timerais, de Chanrond, de Senonches, & *Histoire d'Alençon.*

Digitized by Google

ALENÇON de Bresolles, ne pouuoient estre censez & reputez de mesme nature que le Comté. Surquoy y eut transaction, & se contenterent les Princesses de quelques Seigneuries, qui leur furent laissées par le Roy. An de IESVS CHR.

Enuiron quarante cinq ans apres le decez de ce Prince CHARLES, le Duché d'Alençon fut donné en Apanage à FRANCOIS fils de France, dernier fils du Roy Henry II. Il fut depuis Duc d'Anjou; & sous ce titre de Duc d'Alençon il est souuent mentionné par les Autheurs, qui ont descrit les Histoires des Roys Charles IX. & Henry III. ses freres: ayant aprés sa mort auenuë sans laisser aucune lignée, esté le Duché reüny à la Couronne auec les autres qu'il possedoit aussi.

Digitized by Google

HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE,

LIVRE VINGT-DEVXIESME.

LES COMTES D'EVREVX, DESQVELS sortent quelques Roys de NAVARRE.

Les Comtes de Longueuille, de Beaumont le Roger, de Mortain & d'Estampes.

Depuis l'an MCCCXXV. iusques à l'an MCCCCXLI.

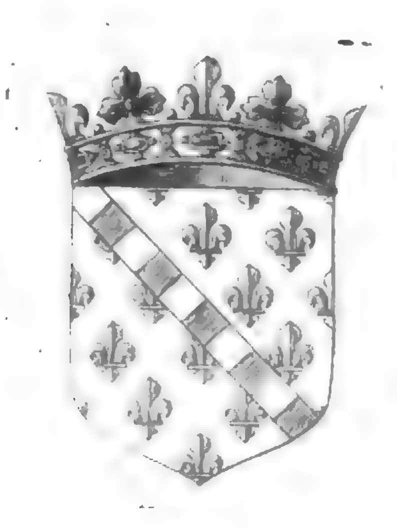

LEs *Comtes d'*EVREVX, *portoient semé de France au baston componné d'argent & de gueules, pery en bande: Depuis l'alliance à la Maison de Nauarre ils porterent les Armes de ce Royaume, qui furent quelquesfois escartelées de celles d'*EVREVX.

TABLE GENEALOGIQUE DE LA MAISON D'EVREVX.

24. LOVIS DE FRANCE Comte D'EVREVX, cinquiéme fils du Roy Philippes III. surnommé le Hardy, qui estoit fils aisné de S. LOVIS.

25.	PHILIPPES Comte d'Eureux & Roy de NAVARRE.	CHARLES Comte d'Estampes.	IEANNE d'Eureux Reyne de France.	MARIE d'Eureux Duchesse de Brabãt.	MARGVERITE Comtesse de Bolongne.

Enfants de CHARLES Comte d'Estampes : LOVIS C. d'Estampes. — IEAN.

Enfants de PHILIPPES :

26.	CHARLES II. Roy de Nauarre & Comte d'Eureux.	PHILIPPES C. de Lõgueuille.	LOVIS C. de Beaumõt le Roger.	IEANNE Religieuse.	BLANCHE Reyne de France.	MARIE Reine d'Aragon	AGNES Comtesse de Foix.	IEANNE Vicõtesse de Rohã.

Enfants de CHARLES II. :

27.	CHARLES III. Roy de Nauarre.	PHILIPPES de Nauarre.	PIERRE Comte de Mortain.	MARIE Comtesse de Denia.	BLANCHE de Nauarre.	IEANNE Duchesse de Bretagne, puis R. d'Angleterre.	BONNE morte en ieunesse.

Enfants de CHARLES III. :

28.	CHARLES Prince de Nauarre.	LOVIS de Nauarre.	IEANNE.	MARIE.	BLANCHE Reyne de NAVARRE.	BEATRIX C. de la Marche.	ISABEL.

An de Iesus Chr.

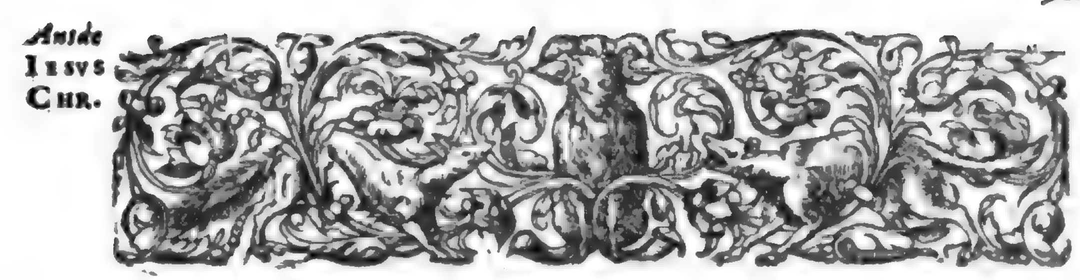

B

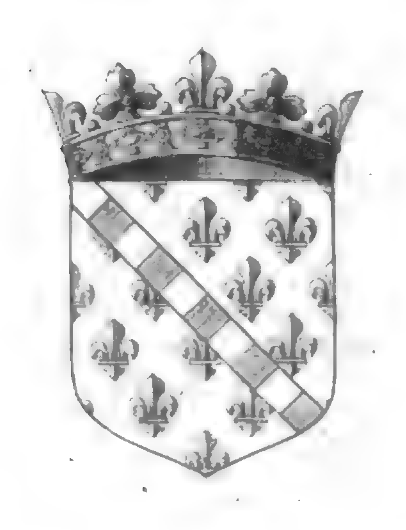

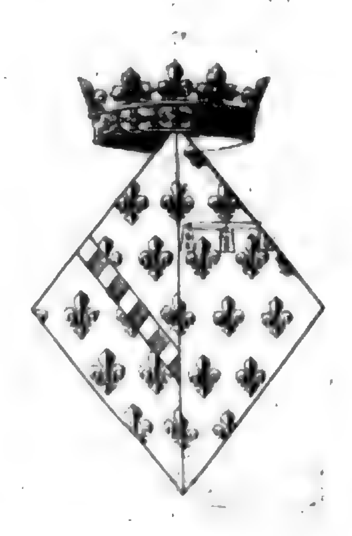

EVREVX.
Semé de France au baston componné d'argent & de gueules, brochant sur le tout.

ARTOIS.
Semé de France au lambel de gueules de quatre pieces, chacune chargée de trois Chasteaux d'or.

24. LOVIS
DE FRANCE, COMTE D'EVREVX, d'Estampes, de Beaumont le Roger, de Meulan & de Gien.

C

Chapitre Premier.

1285. LA Maison d'Eureux, qui a donné trois Roys & vne Reyne à la Nauarre, a pris son commencement de ce Prince LOVIS cinquiéme fils de Philippes III. surnommé le Hardy, Roy de France, & premier du lict de la Reyne Marie de Brabant sa seconde femme. Il eut le nom de LOVIS en memoire du Sainct Roy son ayeul paternel.

1284. Par Lettres de l'an MCCXXCIV. le Roy son pere luy donna le Comté de Beaumont sur Oyse auec autres Seigneuries; & par celles des années MCCXCVIII. & mil trois cens sept, le Roy Philippes IV. dit le Bel son frere luy fit assiette de quinze mil liures de terre, ou rente annuelle sur les Comtez d'Eureux, de Beaumont le Roger, de Meulan, d'Estampes & de Gien, & sur les Seigneuries d'Aubigny sur Nierre, de la Ferté-Alez & de Dourdan, qu'il eut en partage, ou Apanage, comme fils de Roy de France; auquel temps la Preuosté & Chastellenie d'Eureux fut erigée en Comté & Baronnie. (1298.) (1307.) *Au Tresor de Fr. Layette, Bourbonnois til. 6.* *I. de l'Escornay aux Memoires de Dourdan.*

1315. En l'an mil trois cens quinze, le Roy Louis Hutin son neueu luy bailla aussi le Chasteau & Chastellenie de Negre-pelisse diocese de Cahors, au lieu d'vne rente qu'il auoit sur le Tresor de Paris. Il luy don- *Au Tresor de France.*

Digitized by Google

EVREVX. na encore en cét an la Seigneurie de Marigny & autres aduenuës à sa Maiesté par confiscation sur Enguerrand de Marigny; Seigneuries que le Roy Philippes V. dit le Long reprit depuis & l'en recompensa. *Ans de le svs Chr.*

Layette. Languedoc titre 101.

Ce Comte d'Eureux est nommé le premier entre les hauts Barons de France, qui souscriuirent la Lettre du dixiéme d'Auril, l'an MCCCIII. qu'ils enuoyerent au College des Cardinaux, lors que le Roy Philippes le Bel appella de l'Interdit du Pape Boniface VIII. 1303.

Annales de France.

En l'année suiuante il fut au voyage de Flandre, & se trouua à la Bataille de Mons-en-Puele, en laquelle le mesme Roy Philippes le Bel eut la victoire sur les Flamens. 1304.

LOVIS fut derechef au voyage de Flandre, lors que le Roy Louis Hutin s'y achemina; & en l'an MCCCXVII. donna recognoissance à Philippes le Long, de ce qu'il auoit receu en depost cinq Lettres patentes, l'vne desquelles estoit l'erection en Pairie du Comté d'Angoulesme. 1317.

Au Tresor de France.

Deux ans aprés, sçauoir MIL TROIS CENS DIX-NEVF, le XIX. de May, le mesme Comte d'Eureux trespassa, & eut sa sepulture dans l'Eglise des Iacobins à Paris, où l'on void son tombeau éleué en marbre au milieu du Chœur deuant le grand Autel, & celuy de son espouse MARGVERITE D'ARTOIS, fille de Philippes d'Artois Seigneur de Conches & de Blanche de Bretagne sa femme, & petite fille de Robert II. Comte d'Artois; Elle fut mariée l'an MIL TROIS CENS. Les Historiens qui escriuent, qu'en second mariage cette Princesse espousa Pierre Comte d'Alençon se mesprenent, & ceux qui luy donnent pour pere Philippes Comte de Flandre. Elle eut en mariage, entre autres choses, la Seigneurie de Braye-Comte-Robert prés Paris, & mourut le vingt-troisiéme d'Auril, l'an MIL TROIS CENS ONZE. *Sa mort* 1319. B *Du Tillet.* *Son mariage.* 1300. 1311.

Le Roy Philippes le Long, & les Reynes assisterent aux obseques de ce Comte d'Eureux, Gaucelin Cardinal enuoyé en France pour moyenner la Paix entre le Roy & les Flamens, celebra l'Office diuin.

l. 8. c. 15.

Cette Branche Royale d'Eureux est traitée par le Sieur du Tillet; mais auec plus de diligence par le Sieur Arnaud Oihenart au liure de la Notice de l'vne & l'autre Gascogne, où il parle des Roys de Nauarre. Ouurage qui contient plusieurs points d'Histoire fort notables, singulierement sur la veritable origine de ces Roys. C

ENFANS DE LOVIS DE FRANCE COMTE d'EVREVX, & de MARGVERITE D'ARTOIS sa femme.

25. PHILIPPES Comte D'EVREVX & Roy de NAVARRE, duquel sera parlé au Chapitre deuxiéme de ce liure.

25. CHARLES D'EVREVX Comte d'Estampes. De luy est faite plus particuliere mention sur la fin de ce Liure XXII.

25. IEANNE D'EVREVX Reyne de FRANCE, de laquelle a esté parlé plus particulierement cy-deuant sous le Roy CHARLES IV. surnommé le Bel son mary. Elle fut sa derniere femme.

BRABANT. De sable au Lyon d'or,

25. MARIE D'EVREVX, espousa enuiron l'an MIL TROIS CENS TREIZE, ou mil trois cens quatorze, IEAN III. Duc de *Son mariage.* 1313.

Ans de IESVS CHR. 1325. BRABANT fils du Duc Iean II. & de Marguerite d'Angleterre. EVREVX. armé & lampassé de gueules. Party d'EVREVX.
Pour raison de ce mariage leur estãt deuë de reste la somme de dix-huit mil cinq cens liures, on leur en fit assignat sur la Seigneurie de Longue-ville, au mois d'Octobre, mil trois cens vingt-cinq. La Princesse estant parente de ce Duc du costé paternel & maternel; le Pape Clement V. donna dispense du mariage. Ils moururent en mesme année. Elle le XXX. d'Octobre, le Duc son espoux le V.
1335. Decembre MIL TROIS CENS TRENTE-CINQ. Il estoit aagé de cinquante cinq ans.

Leur posterité est décrite aux Descentes des Reynes & Princesses de la Maison de France.

Son mariage. 1325. B *Histoire MS. de la M. de Bolongne.* *Du Tillet.*

25. MARGVERITE D'EVREVX fut conioínte par mariage, l'an MIL TROIS CENS VINGT-CINQ, auec GVILLAVME X. (aucuns par erreur l'appellent Robert) Comte d'AVVERGNE & de BOLONGNE, fils du Comte Robert VIII. & de Blanche de Clermont sa femme. De ce mariage, qui fut moyenné par le Roy de France Philippes le Long, sortirent vn fils nommé Robert mort du viuant du pere, & vne fille, Ieanne Comtesse de Bolongne & d'Auuergne, qui fut mariée deux fois; premierement à Philippes Comte de Bourgongne & d'Artois, fils vnique d'Eudes Duc de Bourgongne, dont vint vn autre Philippes II. aussi Duc & Comte de Bourgongne & Comte d'Auuergne & de Bolongne decedé sans enfans.

BOLONGNE. Escartelé; Au 1. & 4. D'or à trois tourteaux de gueules, 2. & 1. qui est BOLONGNE. Au 2. & 3. d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople, qui est AVERGNE. Party d'EVREVX.

Secondement Ieanne de Bolongne espousa Iean Duc de Nor-
1350. mandie depuis Roy de France; Elle fut sa seconde femme; & eut de ce Prince deux filles, Blanche & Catherine. Par Lettres du mesme Roy Iean, données à Paris le dernier iour de Mars, l'an mil trois cens cinquante, est confirmé le don & l'assignat de deux mil liures de rente sur le Comté de Ponthieu, fait par le Roy Philippes de Valois son pere à cette Princesse Ieanne sa cousine, confirmation ordonnée nonobstant le don de ce Comté qui auoit esté fait à Iacques de Bourbon, qui fut aussi Comte de la Marche.

Le Comte Guillaume de Bolongne leur pere seruit & assista le Roy Charles le Bel en la guerre qu'il eut contre les Anglois.

Ans de IESVS CHR.

EVREVX-NAVARRE.
Semé DE FRANCE, à la bande cõponnée d'argent & de gueules. Escartelé de NAVARRE. De gueules au rais d'Escarboucle pommetté d'or.

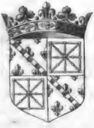

NAVARRE.
Comme cy-dessus.

B

25. PHILIPPES III.

ROY DE NAVARRE, COMTE D'EVREVX, d'Angoulesme, de Mortain, & de Longueuille, surnommé LE BON, & LE SAGE.

CHAPITRE II.

A LOVIS de France Comte d'Eureux succeda ce PHILIPPES son fils aisné, estant encor ieune. Il espousa 1319.
IEANNE DE FRANCE heritiere du Royaume C
de Nauarre, fille vnique de Louis Hutin Roy de France & de Nauarre, & de Marguerite de Bourgongne sa premiere femme; Ce mariage fut moyenné par le Roy Philippes le Long oncle paternel de Ieanne, & par Eudes Duc de Bourgongne oncle maternel.

Au Tresor de Fr. Layette, Bourgongne aiz. 7.

Son mariage.

En faueur de cette alliãce traittée à Paris le XXVII. de Mars MCCCXVI. 1316.
le mesme Roy donna à cette Reyne IEANNE sa niepce, quinze mil liures de rente, & pour partie, luy assigna le Comté d'Angoulesme auec ses appartenances, sçauoir Bouteuille, Cognac, Merpins, & Aubeterre, & outre cinq mil liures pour employer en heritages qui seroient propres de cette Reyne & des siens. Il fut aussi conuenu, que si le Roy decedoit sans hoirs masles, les Comtez de Champagne & de Brie appartiendroient à IEANNE, comme son propre. Et moyennant ce le Duc de Bourgongne, pour elle sa niepce, quitta au Roy tout le droit qu'elle pourroit auoir aux Royaumes de France & de Nauarre & à ces Comtez de Champagne & de Brie, fors le retour des Comtez, le tout conclu par traité fait au mois de May, mil trois cens dix-sept; suiuant lequel fut 1317.
aussi accordé, que PHILIPPES, fils aisné de la Maison d'Eureux, espouseroit IEANNE, laquelle fut en ses ieunes ans nourrie auec Agnes de France Duchesse de Bourgongne son ayeule maternelle. Depuis le mesme Roy de Nauarre PHILIPPES fit don à son espouse du Comté de Longueuille au mois d'Auril MCCCXXXIV.

Aprés

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. Aprés le trespas du Monarque Charles le Bel, le Roy Philippes de Valois son cousin & successeur, qui n'auoit aucun moyen legitime de pretẽdre & retenir le Royaume de Nauarre, le restitua à la Princesse IEANNE & à PHILIPPES son espoux. Vn Autheur, proche du temps écrit, que ce fut à la charge qu'eux & leurs successeurs tiendroient la Nauarre de la Couronne de France. EVREVX-NAVARRE. *I. Villani.*

Il y eut toutesfois differend pour la succession à ce Royaume entre Ieanne d'Eureux Reyne de France & de Nauarre, vefue du Roy Charles le Bel, à cause de Marie & Blanche de France ses filles d'vne part, & ce Roy PHILIPPES & sa femme d'autre. Marie & Blanche le pretendoient du chef de leur pere, & Ieanne leur cousine à raison du sien; *Au Tresor de Fr. Layette. Testamens des Roys.*
1328. mais en fin ils transigerent en l'an mil trois cens vingt-huict, & fut accordé; Que le Royaume demeureroit à IEANNE DE FRANCE & à son mary, à condition, qu'ils seroient tenus de bailler aux deux Princesses Marie & Blanche cinq mil liures de rente à heritage, & qu'elles pourroient leur succeder au Royaume de Nauarre, au cas qu'ils mourussent sans hoirs procreez de leur chair.
B

1335. Par autre transaction du XIV. de Mars mil trois cens trente-cinq, faite dans Auignon, entre le mesme Roy Philippes de Valois d'vne part, & nostre PHILIPPES Roy de Nauarre & Comte d'Eureux, & sa femme la Reyne IEANNE d'autre, les Roy & Reyne de Nauarre quitterent au Roy de France tout le droit, qu'ils auoient aux Comtez de Champagne & de Brie, en quelque façon qu'ils le pretendoient, soit de succession du Roy Louis pere, & du Roy Iean frere de la Reyne de Nauarre, soit par accord fait iadis entre le Roy Philippes le Long & la Duchesse de Bourgongne ayeule, & le Duc de Bourgongne oncle & Curateur de la mesme Reyne IEANNE; Et le Roy de sa part leur donna cinq mil liures de rente sur le Tresor à Paris, & outre trois mil liures qu'il promit leur asseoir, & encore sept mil liures de rente de la mesme nature, laquelle ils tiendroient en Baronnie & en Pairrie & à vne foy & hommage des Roys de France, auec les Comtez d'Angoulesme & de Mortain: Il fut aussi accordé, que si IEANNE decedoit sans C hoirs nez en loyal mariage, que ces rentes & Comtez retourneroient à la Couronne de France. Quelque temps aprés l'assiette des trois mil liures de rente fut faite aux Roy & Reyne de Nauarre sur les Seigneuries de Benon en Aunis, de Frontenay l'abbatu en Saintonge, & sur le grand Fief d'Aunis. *Au Tresor de France.*

1328. Aprés tous ces accords, PHILIPPES & IEANNE s'estant acheminez en Nauarre à la supplication des Estats du pays, ils y arriuerent au mois de Feurier, l'an mil trois cens vingt-neuf, qu'on disoit vingt-huict, & furent magnifiquement receus à Pampelonne; puis aussi tost couronnez dans la grande Eglise, le cinquiéme iour de Mars ensuiuant, aprés auoir iuré l'obseruation de quelques priuileges & statuts. Les Nauarrois furent d'autant plus ioyeux de ce Couronnement, qu'il y auoit desia plusieurs années, qu'ils n'auoient veu de Roy dans leur pays pour leur commander. *A. d'Oihenart. Est. Garibay. I. Mariana. A. Fauin en l'Histoire de Nauarre.*

Aucuns Historiens Espagnols escriuent, qu'aprés le decez du Roy de France Charles le Bel, Edoüard III. Roy d'Angleterre voulut debattre la Couronne de Nauarre, qu'il pretendoit luy appartenir de par sa mere Isabel de France, & qu'il en fut debouté par les Estats de Nauarre de mesme façon, qu'il auoit esté exclus de la Couronne de France.

Tant y a que peu de temps aprés que PHILIPPES eut esté couronné, il retourna en France, & accompagna le Roy Philippes de Va-

Digitized by Google

EVREVX-NAVARRE. lois son cousin en la ville d'Amiens, où le mesme Roy d'Angleterre & Duc de Guyenne luy rendit la foy & hommage pour les Seigneuries qu'il tenoit en France. Il assista encore ce Roy au voyage qu'il fit en Flandre, au secours du Comte Louis emprisonné par ses suiets; & lors les deux armées estant proches, les Flamans se ietterent sur la tente du Roy de France de si grande impetuosité, que peu s'en fallut qu'il ne tombast entre leurs mains; desastre, qui fust aduenu, sans le secours opportun du Roy de Nauarre, Prince de grand & magnanime courage, comme il fit encore paroistre au mesme temps à la memorable bataille de Cassel signalée par la mort de dix mil des ennemis.

Ans de IESVS CHR.

Froissart. *Mariana.*

Quelque temps aprés cette Iournée il retourna en Nauarre, où il auoit laissé la Reyne IEANNE sa femme; puis, afin de remedier aux desordres qui s'estoient glissez dans leur Royaume, par l'absence de quatre Roys, ils assemblerent les Estats generaux dans leur ville capitale de Pampelonne, où ils firent plusieurs belles Ordonnances, qu'ils ont appellé le Nouueau For de Nauarre.

A. Fauin.

B

En suite de ce PHILIPPES & IEANNE repasserent en France, où ils possedoient de grandes Seigneuries, laissans pour Vice Roy en leur Estat, Henry de Solibert Cheualier François, lequel, estant assailly par les Castillans, se defendit courageusement Mais par l'entremise de l'Archeuesque de Reims tréues furent accordées pour six ans.

Ce Roy de Nauarre fut aussi vn des Princes, qui accompagnerent Philippes de Valois, lors qu'il alla secourir ceux de Tournay assiegez par l'Anglois; comme encores il le suiuit en vne autre armée composée de cent mil hommes, pour faire aussi leuer le siege de Cambray.

Froissart.

Cependant nostre PHILIPPES ayant esté aduerty d'vne grande victoire gagnée sur les Maures par Alfonse XI. Roy de Castille, il voüa de ioindre ses armes auec luy en cette saincte entreprise de faire la guerre aux Infideles, persistant en son premier desir & loüable dessein de poursuiure les deuoyez de la Foy, à quoy il s'estoit voüé ayant pris la Croix auec le Roy Philippes de Valois son cousin au commencement du regne d'iceluy. Ainsi auec nombre de vaillans Seigneurs de Languedoc, de Guyenne & de son Royaume, il se rendit au siege d'Algesire en Grenade, place qui estoit comme le bouleuard des Infideles, & que les Chrestiens se proposoient de prendre sur eux. Ce siege fut long, & les ennemis ayant fait vne furieuse sortie furent vaillamment soûtenus & repoussez par les Chrestiens; qui toutesfois firent vne grande perte, en ce que le Roy de Nauarre fut du nombre des blessez, ainsi que plusieurs escriuent; se voulant faire porter à Seuille, afin d'y estre pensé de ses playes, il ne pût, pour la violence du mal, passer Xerez, où il termina le cours de sa vie, au grand regret de l'armée Chrestienne, le seiziéme, ou selon Prudentio de Sandoual, le XXVI. de Septembre, l'an MIL TROIS CENS QVARANTE TROIS: autres ont escrit, qu'il mourut de maladie sans blessure. Tellemẽt qu'il n'eut le bõ-heur de voir la prise de cette place faite par le mesme Roy Alfonse. Le corps de PHILIPPES fut inhumé dans la grande Eglise, dite de Saincte Marie la Reale de Pampelonne, & son cœur fut gardé par la Reyne sa femme en son Oratoire le reste de ses iours. Il regna quatorze ans, six mois & vingt-vn iour.

Froissart.

C

Garibai. *Mariana.* *Pr. de Sandoual.*

Sa mort 1343.

La Reyne IEANNE le suruescut six ans. Elle repassa en France, afin d'auoir raison, pour son fils aisné, sur la poursuite du Comté d'Angoulesme, qu'elle pretendoit luy appartenir; & pendant cette poursuite deceda au Chasteau de Conflans lés Paris, le sixiéme Octobre, l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-NEVF. Elle receut la sepulture à S. De-

Annales de France.

Mort de la Reyne Ieanne. 1349.

Digitized by Google

An de IESVS CHR. nys en France aux pieds du Roy son pere ; & suiuant l'ordonnance de sa derniere volonté son cœur, auec celuy de son mary, furent enterrez deuant le grand Autel de l'Eglise des Iacobins de Paris, dans vn sepulchre commun, que fit eriger la Reyne de France Blanche de Nauarre leur fille. Partant ceux-là se mesprennent, qui disent, que le corps de cette Reyne IEANNE fut porté en Nauarre, & mis en sepulture à Pampelonne auec celuy du Roy son espoux. EVREVX-NAVARRE. *I. du Brueil, en l'Hist. des Antiquitez de Paris.*

Il fut Prince humain & debonnaire, prudent & aduisé, qualitez qui luy firent meriter les titres de BON & de SAGE. Auec ce il estoit rempli de singuliere valeur, comme il fit paroistre en diuerses occasions. Sa vie & celle d'aucuns de ses successeurs Roys de Nauarre a esté descrite par Antoine Oihenart en sa Notice de l'vne & l'autre Gascogne, par Estienne Garibay & Iean Mariana en leurs Histoires vniuerselles d'Espagne, par Prudentio de Sandoual Euesque de Pampelonne en B celle qu'il a faite des Euesques de cette ville ; Comme aussi par André Fauin en son Histoire de Nauarre.

ENFANS DE PHILIPPES III. ROY DE NAVARRE & de IEANNE DE FRANCE sa femme.

26. CHARLES deuxiéme du nom Roy de NAVARRE, a continué la lignée.

1343. 26. PHILIPPES DE NAVARRE eut en Appanage le Comté de Longue-ville. Il accompagna le Roy Charles II. son frere aisné, lors que peu aprés son aduenement à la Couronne, il s'achemina en France pour recouurer les Comtez de Champagne, de Brie & d'Angoulesme & autres Seigneuries, qu'il pretendoit luy appartenir. NAVARRE-LONGVEVILLE. Semé de FRANCE, au baston componné d'hermines & de gueules. Party de FLANDRE, qui est d'or au Lyon de sable.

1353. Quelque temps aprés, le mesme Roy ayant esté emprisonné, C parce qu'il auoit fait mourir Charles d'Espagne Connestable de France ; PHILIPPES estant lors en Normandie esmeut de grands troubles en haine de cette prison, & secouru par les forces Angloises rauagea cette Prouince. Mais Robert de Clermont Lieutenant general de Charles Duc de Normandie enuoyé contre luy, se porta si genereusement, qu'au pays de Cotentin il défit sept cens des hommes de PHILIPPES, conduits par Godefroy de Harcour qui fut tué sur la place. *Froissart vol. 1. chap. 156. Histoire de France.*

1358. Aprés la deliurance de ce Roy Charles, la guerre estant recommencée entre luy & le Dauphin Charles Regent son beau-frere, PHILIPPES DE NAVARRE derechef fit vn grand degast dans la Normandie, mettant tout à feu & à sang, & en suite surprit de nuict la ville de Clermont en Beauuaisis. *Froissart. Mariana.*

Depuis ce temps, lors de la Paix faite à Vernon entre les deux Roys de France & de Nauarre, aprés le siege de Melun, où le Regent Charles, qui fut depuis Roy cinquiéme du nom, tenoit trois Reynes assiegées, Ieanne vefue du Roy Charles le Bel, Blanche vefue du Roy Philippes le Long, & Ieanne femme du mesme Roy Charles de Nauarre, PHILIPPES ne voulut consentir à cette paix, ains dit au Roy de Nauarre son frere, *Qu'il estoit enchanté, & qu'il se mesprenoit vers le Roy d'Angleterre duquel il s'estoit allié, & qui luy auoit tousiours tant loyaument aidé.* De sorte qu'il se retira à S. Sauueur-le-Vicomte, où y auoit vne garnison Angloise. *Froissart vol. 1. chap. 197.*

EVREVX-NAVARRE. *Annales de France. Au traité de Bretigny.*

Quelque temps aprés la Paix d'entre les François, Anglois & Nauarrois accordée par le traitté de Bretigny, au temps que le Roy Iean fut de retour à Calais, elle fut iurée pour le Roy par Philippes de France Duc d'Orleans son frere, & pour Charles II. Roy de Nauarre, par ce Comte de Longueuille aussi son frere. Vn des articles d'icelle portoit; Que le Roy de France *feroit rendre à PHILIPPES DE NAVARRE, & à tous ses adherans, les Villes, Chasteaux & Seigneuries, qu'il auoit tant pour cause de luy, que pour cause de sa femme au Royaume de France; & ne leur feroit le Roy aucun reproche, dommage, ny empeschement, ains leur pardonneroit toutes offenses; à la charge, que retournant en son hommage, il luy fist les deuoirs, & luy fust bon & loyal vassal.* PHILIPPES fut laissé dans la ville d'Eureux, quand le Roy Charles son frere repassa en Nauarre. *An de IESVS CHR.* 1360.

Cependant la guerre estant renouuellée, & ce Comte de Longueuille s'estant fait redouter, pour estre vn braue & hardy Cheualier, le Roy Charles V. afin de luy resister, attira de Bretagne à son seruice Bertrand du Guesclin, lequel en peu de temps s'empara sur luy des villes de Mantes & de Meulan, & ayant rencontré PHILIPPES conduisant les Nauarrois, & Iean de Grailly Captal de Buch, grand Seigneur du païs de Gascongne, Chef des Anglois, les combatit à la bataille de Cocherel en Normandie, auec tant de hardiesse & de valeur, qu'il obtint sur eux la victoire au mois de May MCCCLXIV. le Captal de Buch estant demeuré prisonnier. Fauin escrit, que ce Comte de Longueuille fut tué en la bataille. Mais Froissart & autres Historiens proches du temps n'en font mention, & ne dit pas mesme Froissart, que PHILIPPES y eust assisté. B *Bataille de Cocherel.* 1364. *Froissart.*

Tant y a, que ce Prince fut marié l'an mil trois cens cinquante-deux, auec IOLAND DE FLANDRE, fille de Robert de Flandre Seigneur de Cassel & de Ieanne de Bretagne: En premieres nopces elle auoit espousé Henry IV. Comte de Bar. PHILIPPES DE NAVARRE n'eut lignée de cette Princesse: Tellement que le Comté de Longueuille fut reüny à la Couronne de France, & d'iceluy Charles V. se mit en possession aprés le decez du Prince Nauarrois, aduenu en l'année MIL TROIS CENS SOIXANTE-QVATRE, & le donna à Bertrand du Guesclin. *Son mariage.* 1352. *Ancien Arrest rapporté par G. Bry, liure 5. ch. 7. de l'Histoire d'Alençon.* *Sa mort* 1364. C

PHILIPPES fut inhumé à Eureux, suiuant ce qu'escrit vn Autheur de ce temps. Et neantmoins il y a apparence d'estimer, qu'il gist dans l'Eglise des Cordeliers de Paris, derriere le grand Autel, sous vne tombe de marbre, où il est figuré auec ses Armes grauées telles que nous les auons cy deuant descrites; portant les Hermines pour brisure à cause de son ayeule paternelle Marguerite d'Artois, fille de Blanche de Bretagne. Ioland de Flandre vefue de PHILIPPES mourut sans enfans l'an MCCCXCIV. aprés auoir souffert beaucoup de trauerses. *Froissart. Fauin.* *Mort d'Ioland* 1394.

26. LOVIS DE NAVARRE, ou d'EVREVX, Comte de Beaumont le Roger, Duc de Duras, duquel sera faite plus particuliere mention cy-aprés sur la fin de ce Liure XXII.

26. IEANNE DE NAVARRE l'aisnée renonça aux vanitez du monde, & fut voilée Religieuse en l'Abbaye de Longchamp prés Paris au mois de May l'an MIL TROIS CENS TRENTE- 1337.

Ans de IESVS CHR. SEPT, à l'aage de douze ans. Encore qu'en son enfance ses pere & mere l'eussent accordée en mariage à Pierre Infant d'Aragon, afin d'appointer quelques pretensions sur le Royaume de Nauarre; toutesfois pour l'enuie qu'elle eut d'auoir vn espoux Celeste, elle renonça à ses promesses en presence des Abbesse & Religieuses: Par Lettres du XXII. d'Auril l'an MCCCXXXVIII. le Roy PHILIPPES son pere, luy donna mil liures de rente viagere à prendre sur sa Seigneurie de Mantes, & Charles Roy de Nauarre frere de la Princesse, augmenta ce don de cent liures, en l'an

EVREVX-NAVARRE.

Seb. Rouillard. Vie de S. Isabel de France.

A. Oihenhart. Notitia Vasconia.

1349. MCCCXLIX.

Sa mort 1387. IEANNE mourut le IV. de Iuillet l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SEPT, en l'aage de LXVI. ans, elle gist dans l'Eglise de la mesme Abbaye de Long-champ. Son Epitaphe porte: *Qu'elle estoit fille du Roy de Nauarre, qui mourut en Grenade pour la Foy de nostre Seigneur IESVS-CHRIST, & qu'il estoit fils de Louis de France Comte d'Eureux. Et fut la mesme IEANNE fille de la Reyne de Nauarre, qui fut fille de LOVIS, dit Hutin, Roy de France.*

Chartul. de Longchamp.

B

26. BLANCHE DE NAVARRE fut premierement accordée à Pierre Infant de Castille, fils d'Alphonse XI. Roy de Castille, par Traitté du I. de Iuillet MCCCXLV. confirmé par autres actes faits en suite, datez du mois de Decembre au mesme an. Tous ces Actes sont rapportez par le sieur du Tillet parlant du Roy Philippes VI. dit de Valois, mais les promesses du mariage ne furent accomplies; Tellement que BLANCHE fut alliée au mesme Roy PHILIPPES VI. l'an MCCCXLIX. encore qu'elle eust esté destinée au Prince Iean Duc de Normandie son fils aisné. Il a esté faite plus particuliere mention de la Princesse dans l'Eloge du mesme Roy son espoux.

1345. Son mariage. 1349.

Annales Papyr. Massoni.

C

26. MARIE DE NAVARRE Reyne d'Aragon fut la premiere des quatre femmes qu'épousa PIERRE IV. Roy D'ARAGON. De ce mariage sortit Ieanne d'Aragon mariée au Comte de Lune, ou selon aucuns au Comte d'Empuries. Le mariage de ce Prince, lors Infant d'Aragon, & de MARIE DE NAVARRE fut conclu l'an MIL TROIS CENS TRENTE QVATRE, & consommé quatre ans aprés dans la ville d'Alagon. Pour asseurance de la somme de soixante mil Sanchots, qui furent promis en dot à MARIE, le Roy Philippes son pere donna en nantissement au Roy d'Aragon, les Chasteaux de Estacha, d'Arquedas, Sainct Care en Nauarre, & autres, & le Roy d'Aragon donna aussi au Nauarrois aucunes places. Nonobstant cette alliance Charles II. Roy de Nauarre ne laissa pas de mouuoir guerre à ce Roy d'Aragon son beau-frere, tant en faueur du Roy de Castille, que pour la haine qu'il auoit conceuë de ce qu'il ne le secourut lors de sa prison en France. Ces deux Roys moururent en mesme année, qui fut l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SEPT. Aucuns escriuent, que Pierre d'Aragon auoit premierement accordé Ieanne de Nauarre fille aisnée, mais que depuis il addonna plus son affection à cette Princesse MARIE sœur de l'autre. Vn Autheur moderne de l'Histoire d'Espagne dit, qu'il eut outre Ieanne d'Aragon susmentionée, vn fils mort ieune, & deux autres filles, Constance Reyne de Sicile, & Marie d'Ara-

ARAGON. D'or à quatre paux de gueules. Party d'EVREVX-NAVARRE.

Son mariage. 1338.

Garibai.

Mariana.

1387.

Mariana lib. 8.

gon. Leur pere mourut aagé de soixante & quinze ans, en ayant regné cinquante-vn depuis le decés d'Alfonse IV. du nom Roy d'Aragon son pere.

FOIX. Escartelé; Au 1. & 4. d'or à trois paux de gueules, qui est FOIX. Au 2. & 3. aussi d'or à deux vaches passantes de gueules, accornées, accollées & clarinées d'azur, qui est BEARN. Party de NAVARRE-EVREVX.

26. AGNES DE NAVARRE espousa GASTON PHOEBVS troisiéme du nom Comte de FOIX, fils aisné du Comte Gaston II. & d'Eleonor de Comminges. Le traité du mariage fut passé le v. de Iuillet, l'an MIL TROIS CENS QVARANTE-NEVF. Quelques années aprés le Comte Gaston Phœbus ayant sceu l'emprisonnement de Charles II. Roy de Nauarre son beau-frere, il se monstra ennemy du Roy Iean; pour laquelle cause il fut aussi arresté prisonnier à Paris, puis aprés deliuré, afin de s'acheminer en Guyenne contre l'Anglois. Son mariage. 1349.

De son mariage sortit vn seul fils aussi nommé Gaston, la fin duquel fut tragique & miserable. Car le Roy Charles II. frere d'AGNES, Prince vindicatif & de mauuais naturel ayant conceu vne inimitié capitale contre ce Comte son beau-frere, pour se vanger de luy donna secretement à ce ieune Prince, fils d'iceluy vne poudre, luy disant; *Que s'il trouuoit moyen d'en faire gouster à son pere, elle seruiroit à mettre en amour & bon mesnage la Comtesse sa mere auec son mary de long temps absente de luy.* Le Prince, qui desiroit ardemment cette reconciliation, trop facilement adiousta foy aux paroles du Roy son oncle, n'estimant pas, qu'il fust si dénaturé, que de vouloir faire mourir le Comte son pere. Tellement qu'il se mit en deuoir de faire reüssir ce qu'il luy auoit conseillé; mais estant surpris auec cette poudre, & se trouuant empoisonnée, on le mit en vne estroite prison, quinze de ses seruiteurs furent executez à mort, & luy-mesme fut tué d'vn cousteau soit fortuitement, ou à dessein par le Comte son pere, lequel mourut sans enfans legitimes, en l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS DIX, dans son Chasteau d'Ortez en Bearn, qu'il auoit fait bastir, & où il demeuroit ordinairement pour le plaisir de la chasse; Il y gardoit son tresor, estant ce Comte lors estimé le plus riche Prince de la Chrestienté. De Bernard de Bearn l'vn de ses enfans bastards prenent origine les Comtes & Ducs de Medina-Cœli en Espagne. On a escrit, qu'AGNES DE NAVARRE tenoit beaucoup des humeurs fascheuses du mesme Roy Charles II. surnommé le Mauuais, son frere. B *Froissart.* *Hist. de Foix.* 1390. *Froissart.* *Nobiliario d'España.* C

ROHAN. De gueules à neuf macles d'or, 3. 3. 3. Party d'EVREVX-NAVARRE.

26. IEANNE DE NAVARRE, dite la Ieune, fut deuxiéme femme de IEAN II. Vicomte de ROHAN, fils du Vicomte Alain VII. & de Ieanne de Rostrenen sa femme. Le mariage fut traitté l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE ET DIX-SEPT, & dura peu de temps. Ce Vicomte Iean II. en premieres nopces auoit espousé Ieanne Vicomtesse de Léon, dont il procrea des enfans; & de cette-cy il eut Charles de Rohan Seigneur de Guemené; qui a eu vne longue posterité de Seigneurs & Princes de Guemené, Comtes & Ducs de Monbason, laquelle sera deduite aux Descentes. Ce Vicomte Iean de Rohan mourut le XXIV. de Feurier l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS-QVINZE, & IEANNE de Nauarre sa vefue deceda le XX. de Nouembre MIL QVATRE CENS TROIS, aprés auoir atteint vn long aage. Son mariage. 1377. *Archiues de la Maison de Rohan.* 1395. Sa mort 1403.

Ans de IESVS CHR.

EVREVX-NAVARRE.

Le sieur du Tillet & autres Autheurs ont obmis de remarquer cette Princesse IEANNE de Nauarre Religieuse à Longchamp, cy-dessus nommée, de laquelle toutesfois est faite mention en vne ancienne Genealogie; D'ailleurs il met entre les enfans de Philippes & Ieanne, Roy & Reyne de Nauarre, vne fille, qu'il appelle Isabeau, & la dit auoir esté mariée à Iean IV. Comte d'Armagnac. Mais il y a apparence, qu'il se méprend en cela. Car outre que cette Isabeau ne se trouue point nommée en deux anciennes Genealogies de la Maison d'Eureux, ny en celle d'Armagnac, non plus que dans les Historiens d'Espagne, les temps n'y peuuent conuenir. Toutefois il est certain, que ce Comte Iean IV. espousa Isabeau de Nauarre, fille non pas du Roy Philippes III. mais du Roy Charles II. son fils aisné.

Richard de Wassebourg en son Histoire de Verdun & autres Historiens, auec aussi peu d'apparence adioustent encores aux

B enfans du Roy Philippes, Marguerite ou Catherine de Nauarre, qu'ils disent auoir esté femme d'Edoüard II. Comte de Bar, de-

1351. cedé l'an MCCCLI. & disent qu'il en eut six enfans. Neantmoins les mesmes Genealogies d'Eureux, ny les titres du Tresor de France & autres, ny les meilleures Histoires ne parlent point de cette fille, de sorte qu'on en peut douter auec raison. De fait André du Chesne en son histoire de la Maison de Bar exactement dressée, dit, que ce Comte de Bar Edoüard II. fils aisné de Henry IV. & d'Ioland de Flandre, par le deceds de son pere demeura fort ieune en la garde de cette Princesse sa mere, & mourut sans alliance auant que d'auoir atteint l'aage de maiorité. *A. du Chesne.*

Mais ce qui leue d'autant plus le doute qu'on voudroit faire, c'est que le sieur d'Oihenart, qui a descrit la Genealogie des Rois de Nauarre plus diligemment qu'aucun autre Historien, ne fait mention que le Roy PHILIPPES DE NAVARRE eust pour fille vne Princesse portant le nom de Marguerite ou Catherine; & ne parle non plus de l'Alliance auec la Maison de Bar.

Ans de Iesvs Chr.

NAVARRE.
Escartelé ;
Au 1. & 4. De gueules, au rais d'Escarboucle pommetté d'or, qui est Navarre.
Au 2. & 3. d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, au baston componné d'argent & de gueules, qui est Evravx.

FRANCE.
D'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

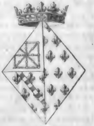

B

16. CHARLES II.

ROY DE NAVARRE, COMTE D'EVREVX, Seigneur de Mantes, de Meulan & de Monpellier.

Chapitre VII.

Les grands troubles & sanglantes tragedies que ce Roy 1343.
excita dans la France, les trames qu'il ourdit contre la Castille & l'Aragon, les conspirations & attentats sur la vie d'aucuns Princes ses plus proches, auec autres actions déreglées le firent degenerer de la vertu & bonté naturelle, qui accompagnent ordinairement les Princes du Sang Royal de France, duquel il auoit pris son illustre origine.

C

Il estoit en la dix-huictiéme année de son aage quand il paruint à la Couronne de Nauarre par le decés de la Reyne Ieanne sa mere, & lors Sauuf. fauer.
qu'il fut proclamé & couronné Roy à Pampelonne au mois de Iuin M. CCCL. Car il nasquit à Eureux l'an MIL TROIS CENS TRENTE-DEVX. 1332.

Sandoual en l'Histoire des Euesques de Pampelonne.

Au commencement de son regne, aucuns de ses suiets, qui pretendoient l'infraction de leurs priuileges, s'estant reuoltez, il les chastia rigoureusement, & fit passer les vns par le fil de l'espée, & punir les autres 1350.
par les voyes de Iustice. Il mal-traitta aussi sa Noblesse, ce qui le rendit d'autant plus odieux, que la debonnaireté & le paisible gouuernement du Roy Philippes III. son pere, luy auoit esté agreable.

Est. Garibay. Io. Mariana.

Incontinent aprés son aduenement à la Couronne Pierre Roy d'Aragon le rechercha d'Alliance, pour se ioindre ensemble contre Pierre Roy de Castille, surnommé le Cruel. Mais le Castillan, qui auoit de la sympathie auec les humeurs de CHARLES, le preuint : Car l'ayant attiré dans sa ville de Burgos, ils contracterent vne estroite amitié, & confederation, en laquelle toutesfois ils ne persisterent pas.

Idem lib. 16. cap. 16.

Le Nauarrois ayant aussi depuis iuré paix auec l'Aragonnois, il passa en France, en l'an MCCCLI. Le Roy Iean entendit aussi tost à son mariage

Digitized by Google

Ans de riage auec IEANNE DE FRANCE sa fille aisnée & de Bonne NAVARRE.
IESVS de Luxembourg sa femme, quoy que ce Roy eust auparauant esté ac-
CHR. cordé auec Ieanne de Bretagne Comtesse de Pentheure, depuis fem- *En l'Histoire*
1351. me de Charles de Blois. Pour le resiliment duquel accord le mesme *des Euesques*
Charles s'obligea en dix mil liures, & accorda encore que s'il deue- *de Pampelonne.*
noit Duc de Bretagne il payeroit vingt mil liures. Prudentio de San-
Son mariage. doual & Iean Mariana escriuent, que l'alliance de ce Roy de Nauarre *B. d'Argentré*
s'effectua l'an MIL TROIS CENS CINQVANTE-TROIS. Et d'au- *l. 9. 10 & l. 11.*
1353. tant que CHARLES, nonobstant les accords & transactions faites *c. 1. Hist. de Bretag.*
auec ses pere & mere, ne laissoit pas de pretendre tousiours par son ayeule maternelle la Reyne Ieanne, femme de Philippes le Bel Roy de France, les Comtez de Champagne & de Brie, auec le Duché de Bourgongne du chef de sa mere, pour aucunement le contenter, le Roy luy donna les villes de Mantes & de Meulan.

Estant ambitieux outre mesure, il creut que Charles d'Espagne
B Connestable de France, aimé & fauorisé par le Roy Iean (qui luy donna le Comté d'Angoulesme, auparauant delaissé par CHARLES, au lieu d'autres Seigneuries) l'auoit trauersé en ses poursuites. A cette *P. Emille.*
cause, & pour la ialousie de la faueur Royale, gardant tousiours vn *Froissart vol.*
mal-talent à ce Connestable, il fut poussé d'vne si mal-heureuse & vio- *1. chap. 154.*
lente passion, que sans estre esmeu ny diuerty de la proximité du Sang, *P. Masson. in*
dont il l'attouchoit (estant issu de Blanche fille du Roy S. Louis) il le *Annal. Fr.*
fit inhumainement tuer dans son lit à l'Aigle en Normandie, & adoüa *Vignier.*
le meurtre.

1353. Le Roy Iean extremement indigné de ce qu'en la personne du premier Officier de sa Couronne l'authorité Souueraine auoit esté violée, fit assigner le Roy de Nauarre son gendre & son vassal pour comparoistre en la Cour de Parlement des Pairs. Il refusa d'y venir si promptement; au contraire, pour se fortifier, suscita l'Anglois de continuer la *Au Tresor de*
guerre en France. Neantmoins le Roy trouue moyen de l'attirer à Pa- *Fr. Layette, Nauarre*
ris, aprés auoir fait vn traitté auec luy à Mantes au mois de Feurier M. *tit. 12.*
1354. CCCLIV. par le moyen de Guy Cardinal de Bolongne & de Pierre Duc de Bourbon; suiuant lequel sa Maiesté consentit, qu'il eust Beaumont-le-Roger, Conches, Bretueil, Ponteau-de-mer, & autres places
C de Normandie, qu'il tiendroit à hommage lige en Pairrie.

Or CHARLES ayant pour ostage de son acheminement à la Cour Louis de France Duc d'Aniou, depuis Roy de Sicile son beau-frere, l'vn des enfans de sa Maiesté Tres-Chrestienne, il la vient trouuer, & la cause intentée sur le meurtre estant plaidée en sa presence, le Nauarrois trouué coulpable, fut declaré criminel de leze-Maiesté, & emprisonné dans la grosse tour du Louure à Paris, où il demeura iusques *Registres du Parlement.*
à ce que la colere du Roy estant adoucie par les prieres instantes que luy en firent trois Reynes, Ieanne, tante de CHARLES, vefue de Charles le Bel, Blanche sa sœur, vefue du Roy Philippes de Valois, &
1354. Ieanne sa femme, fille du Roy, il obtint liberté, aprés qu'il eut requis sa Maiesté de luy pardonner l'offense commise, & qu'il eut promis de renoncer à toutes pratiques dedans & dehors le Royaume.

Mais n'ayant tenu sa promesse, ains recommencé ses intelligences *Froissart.*
auec l'Anglois, plusieurs places, qu'il auoit en Normandie, furent mises sous la main souueraine du Roy, dont le Nauarrois irrité, descend à main armée dans cette prouince, & y fait vn grand degast; Pour arrester lequel, Charles Duc de Normandie & Dauphin de Viennois le per-

ſuada de venir derechef trouuer le Roy Iean à Paris, encore ſous les aſſeurances qu'il demanda.

Pour la ſeconde fois il obtint le pardon de ſes fautes, à la charge de n'y plus retomber. Mais, comme auparauant, il oublia bien toſt ce pardon & ſes promeſſes; car il ſollicita encore les Anglois de rauager la France, & fut ſi temeraire, que de s'oppoſer à la leuée de deniers, que le Roy vouloit impoſer ſur ſon peuple, pour leur reſiſter.

Froiſſart vol. 1. chap. 156. Annales de France.

Afin de chaſtier cette audace le Monarque s'achemine ſecrettement à Roüen, où il ſurprit les mutins, & fit trancher la teſte à Iean Comte de Harcour & à quelques autres partiſans du Nauarrois, qui fut derechef empriſonné dans le Louure, puis tranſporté au Chaſteau d'Alleux en Cambreſis, pour plus grande ſeureté.

En haine de cette priſon Philippes & Louis de Nauarre ſes freres prennent les armes, & attirent derechef les Anglois dans la France; Et ce fut lors, que le Roy ſe voulant oppoſer à leurs entrepriſes, B tomba entre leurs mains à la funeſte bataille de Poictiers. Auſſi toſt le 1356. Dauphin declaré Regent conuoque les Eſtats à Paris, afin de remedier aux deſordres; mais l'Aſſemblée ſe trouua compoſée de gens pratiquez & corrompus, qui par l'vne de leurs demandes requirent, que le Roy de Nauarre fuſt mis en liberté. Le Dauphin y reſiſte, & pendant ſon voyage d'Alemagne pour auoir du ſecours, ils entreprirent audacieuſement de le deliurer par force, aprés vne priſon de dix-huict mois.

Froiſſart.

Se voyant libre, il ſe rend à Paris, fait dreſſer vn Theatre dans le pré aux Clercs, & là harangue le peuple. Pour d'autant plus l'eſmouuoir & l'attirer à ſon party, ſur la plainte qu'on faiſoit du mauuais gouuernement des affaires, il promet d'y donner ordre, & d'eſtre à iamais protecteur des Pariſiens, meſme de procurer de tout ſon pouuoir leur bien & vtilité; gagnant par ce moyen tellement les cœurs & volontez de ce peuple, qu'ils ſe rendirent ſes partiſans. Meſmes il fut tel que de ietter en ſes diſcours quelques paroles de ſes imaginaires pretenſions à la 1357. Couronne de France du chef de la Reyne ſa mere, fille du Roy Louis Hutin: ne conſiderant pas, que par l'ancienne Loy fondamentale de C l'Eſtat il en eſtoit exclus; puis qu'il eſt affecté, comme il a touſiours eſté, à l'aiſné de la famille Royale.

Du Tillet.

En ſomme il contraignit le Dauphin de luy octroyer la meilleure part de ſes demandes, auec promeſſe de luy reſtituer ſes places. A quoy les Gouuerneurs & Capitaines ne voulurent entendre refuſans de les rendre, iuſques à ce qu'ils en euſſent commandement exprés du Roy Iean alors priſonnier en Angleterre. CHARLES eſtimant, que le Dauphin faiſoit ioüer ce ieu, fut porté d'vn tel excez de fureur, qu'il le fit empoiſonner, & ſans l'induſtrie d'vn experimenté Medecin, ce bon & ſage Prince euſt dés ce temps-là perdu la vie au grand malheur de la France.

Annales de France.

Ce ne fut pas tout. Car Marcel Preuoſt des Marchands de Paris homme factieux, & qui ſur tous fauoriſoit les mauuais deſſeins du Nauarrois, excita tant de ſeditions & de cruautez ſur les bons François, ſeruiteurs du Roy & du Dauphin, que la populace leur courant ſus, tua inhumainement en la preſence du Prince, Robert de Clermont Mareſchal de France & deux autres Cheualiers. Telles indignitez contraignirent le Regent Dauphin de ſortir de Paris, & de ſe retirer en Champagne & en Picardie, où ſe fit quelque forme de reconciliation entre luy & le Nauarrois.

Vignier.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. Neantmoins ce n'estoit qu'vn feu couuert, qui se ralluma aussi tost. Car le Roy CHARLES retourné à Paris, & prié par le peuple d'estre son Capitaine & Gouuerneur, il en accepta la charge, & comme auparauant, assisté de l'Anglois, recommença la guerre au Regent, qui de sa part assiegea Paris. Mais les deux Princes s'estans assemblez à Conflans, firent vn autre accord, par lequel le Roy de Nauarre eut promesse de dix mil liures de rente & de quatre cens mil escus. Moyennant ce traité il abandonne les Parisiens, qui se virent exposez à la colere & aux armes du Regent, & reduits à telle extremité, qu'ils furent necessitez d'implorer sa Clemence & de le receuoir dans la ville, aucunement purgée de ses mauuaises humeurs par la mort de Marcel & de ses confidens. NAVARRE. *Froissart.*

Mais le Nauarrois continuant en ses dereglements, bien tost aprés ayãt rompu l'accord, il enuoye défier le Regent, luy declarer la guerre à feu & à sang, & s'empare de plusieurs places en l'Isle de France & en Picardie, laissant par tout des marques funestes de son courroux: ces rauages furent faits en diuers autres lieux du Royaume, où il auoit aussi des partisans, & continuerent iusques à la deliurance du Roy Iean; Qui ratifia le traitté fait à Calais, le XXIV. d'Octobre MCCCLX. entre ses Deputez & ceux du Roy CHARLES, lequel & ses partisans eurent abolition de leurs méfaits; Il promit de venir trouuer sa Maiesté, comme il fit à S. Denis, sous asseurance de bons ostages, & deuant le grand Autel de l'Eglise iura sur le sainct Sacrement, que d'oresnauant il luy seroit fidele suiet. Mais incontinent aprés s'esmeut entre eux vne nouuelle occasion de mécontentement: le Nauarrois pretendant, comme autresfois, le Duché de Bourgongne aprés la mort du Duc Philippes dernier Prince de sa Branche sortie par diuers degrez du Roy Robert. *Froissart.* B *Au Tresor de Fr. Layette, Nauarre 4. sac. tit. 1.* 1360. 1361.

Ayant fait vn seiour de dix ans en France, il repassa dans son Royaume de Nauarre, & fit vne seconde Alliance auec Pierre Roy de Castille; Ils ioignirent leurs armes ensemble contre Pierre Roy d'Aragon, encore qu'il fust beau frere de CHARLES, qui se plaignoit de luy pour ne l'auoir secouru durant ses affaires, & sa prison de France. Neantmoins, comme il estoit variable & inconstant, bien tost aprés il fit vne autre ligue auec l'Aragonnois contre le Castillan, qu'ils proiet-terent de dépoüiller de son Royaume, & le partager entre eux. *Garibay l. 27.* 1363. C

1364. Cependant le Roy Iean estant decedé, Charles V. son fils & successeur, memoratif de sa maladie, & des grandes trauerses que luy auoit donné le Nauarrois son aduersaire: sçachant aussi, qu'il couuoit encore vn tres-mauuais dessein, il le preuint, & se rendit maistre de Mantes, de Meulan, & de ses autres places de Normandie, où il enuoya le valeureux Connestable du Guesclin, qui défit les Anglois & Nauarrois à la bataille de Cocherel. *Annales de France.*

Or encore que ce Prince d'vn esprit inquiet eust fait accord auec le Roy d'Aragon, si est-ce qu'ayant toute sa vie tourné à gloire de ne garder sa foy, il ne laissa pas de luy estre contraire, & de faire des secrettes practiques contre luy & son Estat. Tellement que l'Aragonnois, grandement indigné de telles feintes & dissimulations, fait vne ligue auec le Roy de France, qui promit de luy donner des forces pour conquerir la Nauarre, & l'oster à CHARLES. De sa part le Roy d'Aragon luy fit promesse de l'aider aussi à conquerir la Guyenne sur l'Anglois. *Est. Garibay. Mariana.*

Le Nauarrois redoutant l'execution de ce dessein, enuoye aussitost en France la Reyne sa femme, qui moyenne enfin vne paix entre les deux freres Roys de France & de Nauarre, suiuant le traitté de la

NAVARRE. An de IESVS CHR.

quelle faite à Paris (par l'entremise de Iean de Grailly Captal de Buc) le VI. de Mars MCCCLXIV. & confirmée par le Nauarrois à Pampelonne en May MCCCLXV. le Roy pardonna à ceux qui l'auoient suiuy: Il 1365. deuoit quitter Mantes & Meulan, & le Comté de Longueuille, & au lieu de ces Seigneuries, fut arresté, qu'il auroit la ville & Baronnie de Montpellier en Languedoc, laquelle il tiendroit du Roy Tres-Chrestien auec toutes les terres qu'il auoit en France & Normandie en Pairrie à vne foy & hommage lige. Ce qui fut prudemment arresté, pour esloigner de Paris ce Prince factieux & turbulent.

Au Tresor de France.

Cela fait, encore que CHARLES eust secretement traicté auec Henry Comte de Tristemare bastard de Castille, pour le secourir contre le Roy Pierre son frere, voyant ce Roy dépossedé par Henry, il ne laissa pas de le venir trouuer à Bayonne, & en la presence d'Edoüard Prince 1366. de Galles, luy promettre toute assistance, mesme de luy donner passage par ses terres. Mais continuant en ses inconstances accoustumées, B peu de temps aprés il promit le semblable à Henry, qui s'estoit mis en possession de la Castille. Dont l'Anglois aduerty, & se plaignant du 1367. manquement de ses promesses, il eut tel pouuoir sur luy, que de luy faire quitter l'Alliance qu'il auoit auec Henry, sous esperance de secours que luy promit le Prince de Galles contre le Roy de France. Neantmoins le Nauarrois, qui nageoit entre deux eaux, pour couurir & déguiser sa feinte, se fit prẽdre prisonnier par Oliuier de Mauny, Cheualier Breton, sous couleur qu'il le rencontra à la chasse; artifice pratiqué à dessein de faire croire aux deux Princes Pierre & Henry, qu'il estoit neutre, & ne vouloit fauoriser ny l'vn ny l'autre. Mais estant sorty de prison, il donna secours aux partisans de Pierre, & fit en sorte que plusieurs villes de Nauarre, que les Castillans possedoient, se rendirent à luy, comme à leur ancien & vray Seigneur.

Froissart. Mariana.

Cependant le Roy Charles V. ayant de nouueaux mécontentemens 1378. du Nauarrois, qui continuoit à renouueller ses pratiques contre la France, il reprit Eureux, Mantes, & Meulan; dont CHARLES aduerty il a son recours au nouueau Roy d'Angleterre Richard II. auec C lequel s'estant ligué, il luy mit entre les mains le fort Chasteau de Cherbourg en Normandie. Mais estant bien tost aprés de retour en France, par l'entremise des deux Reynes doüairieres il tomba d'accord, & eut restitution de ses places, mesme de celle de Montpellier, dont il n'estoit encore entré en iouïssance.

Histoire d'Angleterre.

Il auoit eu aussi de grands differens auec Henry Roy de Castille, successeur de Pierre, qui vouloit retirer les villes que CHARLES auoit reüny à son domaine de Nauarre: mais le Pape Gregoire XI. Arbitre de leurs differens les termina, & fut la Paix confirmée par les mariages accordez entre leurs enfans.

Histoire d'Espagne. Io. Mariana.

Depuis, vn autre suiet de guerre estant suruenu entre ces deux Princes voisins, pendant icelle le Castillan fit de si grands progrez, qu'il contraignit le Nauarrois son aduersaire de se ranger à vn autre accord, lequel fut deshonneste & dommageable pour luy.

Enuiron ce temps-là il receut plusieurs autres rudes secousses, la mort 1378. de la Reyne Ieanne sa femme, la captiuité & detention en France du ieune Prince de Nauarre Charles leur fils aisné, auec la perte & demolition de ses places de Normandie, faite à cause de l'attentat pratiqué sur la vie du Roy, & de l'estroite Alliance que le Nauarrois auoit renouuellée auec l'Anglois ancien ennemy de la France.

Et d'autant qu'aprés la mort de Charles V. il ne pût si tost obtenir la 1381.

An de Iesvs Chr. liberté de son fils, alors transporté de passion & de colere, il eut recours à ses malices ordinaires, ayant mal-heureusement pratiqué vn Anglois, pour empoisonner aussi les Ducs de Berry & de Bourgongne, qui gouuernoient l'Estat François pendant la minorité du Roy Charles VI. NAVARRE.

En fin, aprés que par les prieres du Roy Iean de Castille, fils de Henry, le Prince de Nauarre eut esté liberé, le Roy CHARLES II. son pere ne ioüit pas long temps de ce contentement. Car tant de mauuaises actions attirerent en fin l'ire de Dieu sur luy, de telle façon, qu'il fut frappé d'vne maladie contagieuse, causée par ses intemperies & par les excés de ses paillardises. Pour y remedier, & réchauffer ses membres refroidis, ayant esté, par l'aduis des Medecins, enuelopé dans vn drap moüillé d'eau de vie, il aduint, par la faute de ceux qui le traitoient, que le feu s'y prit & s'enflamma auec tant de vehemence, que ce Prince fut miserablement bruslé, aprés auoir cruellement languy par l'espace de trois iours auant que de mourir. Plusieurs ont escrit, que cét accident tesmoigna les miraculeux effects de la vengeance diuine, qui permit que ce Roy, lequel auoit allumé tant de flammes ciuiles en la France sa patrie, fust luy mesme consommé par les flammes violentes du feu, & qu'il eust vne fin digne de sa vie. *Histoire de Nauarre. Froissart vol. 3. chap. 100. Des Vrsins. Gariuey. Mariana. Vignier. A. Fauin.*

B

Il estoit lors aagé de cinquante-cinq ans, deux mois, & vingt-deux iours; & regna trente-sept ans, deux mois, & vingt-cinq iours. Cette mort aduint le premier iour de Ianuier MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SIX, à Pampelonne, où il gist, dans la grande Eglise. Vn an auant son decés le XX. de May MCCCXXCV. il fit son Testament, qu'on void encore dans le Tresor des Chartes du Roy à Pau en Bearn. *Sa mort 1386.* *A. Oihenart.*

Ce Roy CHARLES auoit vn grand esprit dans vn petit corps; mais entre tant de vices, dont il fut entaché, qui le firent surnommer le Mauuais, si est-ce qu'on remarque en luy quelque estincelle de vertu, pour auoir honoré les Ecclesiastiques, & sur la fin de ses iours laissé les affaires du Monde, afin de mieux vacquer aux œuures de pieté, & faire bastir & richement doter aucunes Eglises. Il est aussi loüé d'auoir fauorisé les gens de Lettres, estant luy-mesme doüé d'vne telle eloquence, qu'il attiroit souuent à soy l'affection des peuples & factieux; mais delà vn mal naissoit, en ce qu'il les faisoit à toutes occasions reuolter: les Parisiens sur tous se laisserent charmer à ses dangereuses persuasions. Il estoit actif, subtil & vigilant; mais ambitieux, déloyal, malicieux, & vindicatif: Bref, estant auantagé de la splendeur de son Sang, de sa qualité releuée, & des grands moyens dont il iouïssoit, il fut l'instrument fatal & pernicieux à troubler le repos de la France. *Histoire de Nauarre. Froissart.*

C

Comme nous auons remarqué il espousa la Reyne IEANNE fille de FRANCE, qui estoit Comtesse de Vire en Normandie. Aucuns estiment, que le mariage fut fait l'an mil trois cens cinquante-vn; mais l'aage de huict ans seulement qu'auoit lors la Princesse, fait croire, qu'il fut seulement accordé en ce temps-là; & deux ans aprés consommé. Tant y a que CHARLES eut en telle estime cette Princesse son espouse, pour la sagesse & prudence dont elle estoit doüée, que par quelque temps, lors qu'il passoit en France, il la laissoit Regente de son Royaume. Aussi ses vertus la firent grandement affectionner par les Nauarrois, & par le Roy de France Charles V. son frere; le courroux duquel contre son mary, elle moderoit souuent. *Son mariage. 1353.*

Son decés aduint à Eureux le III. de Nouembre MIL TROIS

Digitized by Google

NAVARRE. — CENS SOIXANTE TREIZE, ſelon vne Chronique MS. de France, ou cinq ans aprés, ſuiuant Froiſſart. Garibai rapporte cette mort à l'an MCCCLXXIII. tant il y a de diuerſité ſur ce point entre les Autheurs Eſtrangers & François. Elle eſtoit née le XXIV. iour de Iuin l'an MIL TROIS CENS QVARANTE TROIS. Son corps repoſe à Eureux, où elle deceda, & ſon cœur fut depoſé dans la grande Egliſe de Pampelonne.

An de IESVS CHR. Mort de la Reyne Ieanne. 1373.

A. Oihenart Notitia Vaſconia.

P. Diuaus Hiſt. Brab.

Du Tillet.

Vn Autheur de ce temps ſe meſprend la nommant Marie, & la prenant pour la Ducheſſe de Bar ſa ſœur, qui portoit ce nom. IEANNE auoit en ſa ieuneſſe eſté promiſe à Henry de Brabant Duc de Limbourg fils puiſné du Duc de Brabant Iean III. & de Marie d'Eureux; Il deceda auant le mariage l'an MCCCXLIX. Par Lettres de l'an MCCC. XLVII. le Roy Philippes de Valois ayeul de la Princeſſe (qui deuoit eſtre mariée auec Henry) & Bonne fille de Pierre Duc de Bourbon, deſtinée femme à Geofroy de Brabant fils aiſné du meſme Duc Iean III. ſe trouueroient à certain iour au Bois de Vincennes, pour y attendre les ieunes Princes Henry & Geofroy, afin de paracheuer leurs mariages; pour leſquels traitter Philippes choiſit Guillaume Eueſque de Clermont & Guillaume Flotte Sire de Renel Chancelier de France. Le Monarque aſſigna à la meſme IEANNE ſa petite fille douze mil petits florins d'or; & en cas de defaut de ſa part d'accomplir le mariage, promit cent mil liures au Duc de Brabant, qui de ſa part promit à ſon fils le Duché de Limbourg & la ville de Malines : mais cette Alliance ne fut effectuée, Henry futur eſpoux eſtant decedé en ieuneſſe. Quant à IEANNE DE FRANCE, elle fut auſſi accordée à Pierre Infant & depuis Roy de Caſtille, fils aiſné du Roy Alfonſe XI. ſuiuant du Tillet. B

Treſor des Chartes de Fr. Layette, cottée Brabant.

ENFANS DE CHARLES II. ROY DE NAVARRE, & de IEANNE DE FRANCE ſa femme.

27. CHARLES III. Roy de NAVARRE, duquel ſera parlé au Chapitre ſuiuant.

27. PHILIPPES DE NAVARRE nay à Pampelonne, fut de peu de vie, & mourut par la faute de ſa nourrice, laquelle imprudemment le laiſſa tomber d'vne feneſtre en bas. C

NAVARRE-MORTAIN. Eſcartelé; Au 1. & 4. de NAVARRE. Au 2. & 3. d'EVREVX.

Au Treſor de France.

A. Oihenart Not. Vaſc.

27. PIERRE DE NAVARRE Comte de Mortaing naſquit à Eureux l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-SIX. *Sa naiſſance.* 1366.

Par Lettres données à Paris le dernier iour de May l'an mil quatre cens vn, le Roy Charles VI. en ſa faueur erigea cette Seigneurie de Mortaing en Comté. Elle luy fut baillée auec trois mil liures de terre ou rente fonciere, pour luy & ſes hoirs deſcendans de ſon corps en droite ligne, auec toute Iuſtice & Seigneurie, à la charge de retour à la Couronne de France, en cas qu'il decedaſt ſans enfans, ce qui aduint; & pour parfaire l'aſſiette des trois mil liures de rente le Roy luy bailla la Foreſt de Lande-pourrie. Encore que par Lettres du mois de Feurier, au meſme an mil quatre cens vn, le Roy Charles euſt declaré nuls tous les dons de ſon domaine, qu'il feroit à l'aduenir, voulant, que ce qui auoit eſté alienē fuſt reüny, neantmoins il adiouſta, que c'eſtoit ſans preiudice du don par luy faict de Mortaing à ce PIERRE DE NAVARRE. 1401.

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. 1370. Il estoit encore ieune lors qu'auec Charles de Nauarre son frere aisné, depuis Roy III. du nom, il fut laissé pour ostage de la Paix faite l'an MCCCLXX. entre les Roys Charles V. de France & Charles II. de Nauarre son pere. Trois ans auant, il auoit aussi esté donné ostage à Oliuier de Mauny, pour gage de la rançon du mesme Roy Charles II. qu'il detenoit prisonnier. NAVARRE. *Froissart.*

Charles VI. octroya aussi à ce Comte de Mortain les Seigneuries de Colomiers, de Bray, de Nogent, Pons sur Seine, & S. Florentin pour trois mil liures de rente, faisant part des douze mil liures données à son frere le Roy de Nauarre en recompense du Comté d'Eureux; ce qui se fit par acte du XXVI. de Feurier MCCCCX. *Archiues de la Maison de Neuers.*

1410.

Lors des guerres d'entre les Maisons d'Orleans & de Bourgongne, fut fait vn accord au mesme an mil quatre cens dix, par lequel entre autres points, on ordonna, que tous les Princes du Sang se retireroient de Paris & d'auprés la personne du Roy B Charles VI. Mais ce Comte de Mortain en fut excepté; Lequel ayant accompagné le mesme Roy au siege de Bourges, au retour *Sa mort* de ce voyage il mourut dans la ville de Sancerre, le XXIX. de *Des Vrsins.* 1412. Iuillet l'an MIL QVATRE CENS DOVZE, & non pas l'an mil quatre cens dix-huict, comme aucuns escriuent. Suiuant son Testament fait le iour precedent au mesme lieu de Sancerre, son corps fut apporté à Paris & enterré dans l'Eglise des Chartreux du costé meridional du grand Autel, où l'on void son sepulchre de marbre, & sur iceluy son effigie d'albastre, auec celle de sa femme, combien qu'elle ne soit inhumée en ce lieu. Il estoit affectionné à cette Eglise, où il fonda quatre cellules de Religieux, & y employa quatre mil escus d'or, qu'on appelloit francs; & outre il leur donna plusieurs riches ornements : en cela suiuant la pieté de son ayeul Philippes III. Roy de Nauarre, qui porta vne singuliere affection à ceux de cette Maison. *I. du Brueil aux Antiquitez de Paris.*

Son mariage. Nous auons remarqué cy-deuant, que le mesme Comte espousa CATHERINE D'ALENCON, fille de Pierre II. C Comte d'Alençon & de Marie Chamaillart sa femme. N'ayant enfans du Comte de Mortain (aucuns toutesfois tiennent, qu'elle en eut vn decedé en ieunesse) elle conuola en secondes nopces à 1413. Paris, l'an mil quatre cens treize, auec Louis Comte Palatin du Rhin Duc en Bauiere, frere de la Reyne Isabel de Bauiere, femme du Roy Charles VI. duquel elle n'eut point d'enfans, & mourut estant fort aagée en l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-1462. DEVX. Elle gist dans l'Eglise de S. Geneuiefue à Paris sous vne tombe plate en entrant à main droite non loing de la porte. Garibai & Mariana ont escrit, que ce Comte de Mortain PIERRE laissa vn fils naturel portant son nom, qu'ils disent auoir eu lignée; Mais ils n'en parlent qu'auec doute. Ce que neantmoins aucuns ont aussi escrit aprés eux.

NAVARRE-MORTAIN. Comme cy-deuant. Party d'ALENÇON. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules, chargée de huict bezans d'argent. *Io. Mariana de rebus Hisp. lib. 16. c. 17.*

27. MARIE DE NAVARRE espousa ALFONSE D'ARAGON, Comte de Denia, Duc de Gandie, & Marquis de Villene, fils de Pierre Comte des Empuries, l'vn des enfans de Iacques II. Roy d'Aragon. Aprés le decés de Martin Roy d'Aragon le Comte Alfonse fut vn des Princes, qui pretendirent de-uoir succeder à ce Royaume : mais il en fut debouté, & finit ses 1411. iours en l'an mil quatre cens onze. Il fut pere d'vn autre Alfonse

ARAGON. D'or à quatre paux de gueules. Party de NAVARRE. Escartelé d'EVREVX.

NAVARRE. *Histoire d'Aragon.*

d'Aragon, aussi Duc de Gandie, decedé ieune sans hoirs l'an mil quatre cens vingt-cinq. *An de Iesus Chr.*

BRETAGNE. D'Hermines. Party de NAVARRE. Escartelé d'EVREVX. *B. d'Argentré en l'Histoire de Bretagne.*

27. IEANNE DE NAVARRE fut mariée deux fois. La premiere auec IEAN, Comte de Montfort, dit le Vaillant, Duc DE BRETAGNE. La celebrité du mariage fut faite en la ville de Seillé prés Guerrande en Bretagne l'onziéme de Septembre MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS SIX. Le Roy de Nauarre Charles son pere luy promit en dot six vingts mil francs d'or, & six mil liures de rente, qui deuoient estre payées en la Vicomté d'Auranches, ou ailleurs en la proximité du Duc, auquel le Roy Charles III. son beau-frere transporta depuis la Seigneurie de Courtenay, pour six cens liures de rente. Et le Duc assigna le doüaire sur la ville & Chasteau de Nantes, pays & Chasteau de Guerrande, la Baronnie de Rais, & les Chasteaux de Touffou & de la Guerche; & depuis le Roy fournit au Duc dix mil liures de rente, qu'il assigna sur ses foires & reuenus de Brie & de Champagne, pour valoir acquit au Duc de la somme de deux mil liures, qu'il deuoit à la Comtesse de Pentheure. *Son 1. mariage. 1386.* B

ANGLETERRE. De gueules à trois leopards d'or, armez & lampassez d'azur. Party de NAVARRE. Escartelé d'EVREVX. *Du Tillet. Du Chesne. Histoire d'Angleterre.*

Aprés le decés de ce Duc de Bretagne aduenu à Nantes, l'an mil trois cens quatre-vingts dix-neuf, delaissant trois fils & quatre filles, qui seront nommez cy-aprés en leur lieu, IEANNE DE NAVARRE sa vefue espousa en second mariage l'an MIL QVATRE CENS TROIS, HENRY IV. du nom Roy D'ANGLETERRE, dit de Lancastre. Il la fit couronner à Westmynster le vingt-sixiéme de Ianuier de la mesme année. Ce Roy deceda le XXIV. de Mars l'an mil quatre cens treize, le quatorziéme de son regne, sans laisser enfans de IEANNE DE NAVARRE sa seconde espouse: mais il en eut plusieurs de Marie, fille du Comte d'Herford & d'Essex, qui fut la premiere. Il gist en l'Eglise Royale de Canturbury, selon qu'escrit Valsingham; Monstrelet dit en celle de Westmynster. *1399. Son 2. mariage. 1403.*

A. Oihenart. Notitia Vasconia.

27. BONNE DE NAVARRE mentionnée en vne charte du Roy Charles VI. mourut auant le pere.

27. BLANCHE DE NAVARRE deceda aussi du viuant du Roy Charles II. à Olite estant aagée de treize ans, & y est inhumée. G

ENFANS NATVRELS DE CHARLES II. ROY DE NAVARRE, & de CATHERINE LICARASSV son amie.

BEARN. D'or à deux vaches passantes de gueules, accollées, accornées & clarinées d'azur.

27. LEONEL Bastard de Nauarre, chef de la branche des Mareschaux de Nauarre, aura sa posterité deduite sur la fin de ce Liure XXII.

27. IEANNE Bastarde DE NAVARRE fut mariée auec IEAN DE BEARN Seigneur & Baron de Beorleguy, Capitaine du Chasteau de Lorde au Comté de Bigore; Le Roy Charles III. en l'an MCCCXCIII. luy donna cette Seigneurie de Beorleguy. Ieanne est mentionnée au Testament du Roy Charles II. De ce mariage sortit Blanche de Bearn, laquelle espousa le Vicomte de Cardonne. 1393.

An de IESVS CHR.

NAVARRE. Escartelé; Au 1. & 4. de gueules, au rais d'Escarboucle pommetté d'or. Au 2. & 3. d'EVREVX, qui est semé de FRANCE, au baston componné d'argent & de gueules.

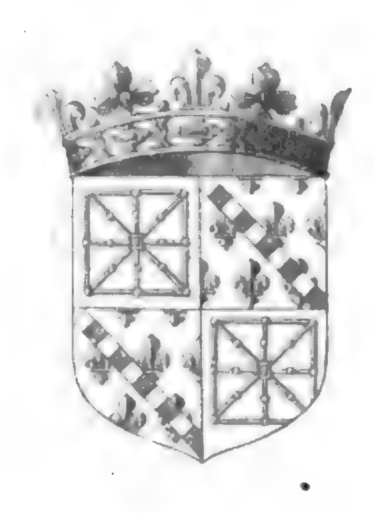

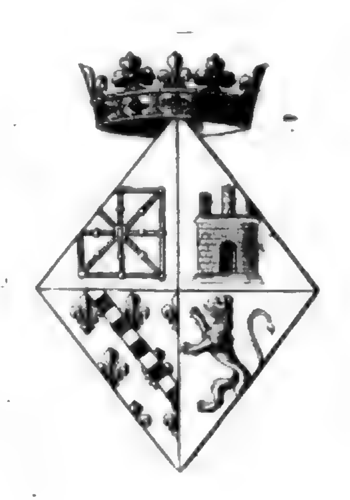

CASTILLE Escartelé; Au 1. & 4. de gueules, au Chasteau sommé de trois tours d'or. Au 2. & 3. d'argent, au Lyon de pourpre, qui est de LEON.

B

27. CHARLES III.

ROY DE NAVARRE, COMTE D'EVREVX, *& Duc de Nemours, surnommé* LE NOBLE.

CHAPITRE IV.

1387. *Sa naissance.* 1361. CE Prince fut autant sage, paisible & debonnaire, que le Roy Charles II. son pere auoit esté remuant & quereleux. Il nasquit à Mantes sur la riuiere de Seine en l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-VN.

En ses ieunes ans il vint à la Cour du Roy Charles V. G son oncle maternel. D'autant qu'aucuns Seigneurs & Gentils-hommes, qui l'accompagnerent en France, vouloient exciter quelque rebellion, & faire sousleuer le peuple, non seulement on les retint prisonniers, mais aussi CHARLES lors Prince de Nauarre, fut arresté, & n'obtint la liberté que sous le Roy Charles VI. *Histoire de Nauarre.*

Quelque temps aprés, il fut conducteur d'vne armée de Nauarrois enuoyée au secours de Iean Roy de Castille son beau-frere, qui debatoit le Royaume de Portugal. Puis ayant succedé à la Couronne de Nauarre, & se trouuant en ce temps-là dans la Cour du Roy de Castille (qui luy restitua les places d'ostage prises sur le Roy Charles II. son pere) il vint prendre possession de son Royaume. *Garibay. Mariana.*

A son aduenement ayant fait assembler les Estats à Pampelonne, il y fit recognoistre Pape Clement VII. qui auoit son Siege dans Auignon, & estoit aussi recogneu par les Roys de France & de Castille.

Son mariage. 1379. En l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE DIX-NEVF CHARLES auoit pris à femme LEONOR DE CASTILLE (Froissart, par erreur, l'appelle Ieane) fille de Henry II. Roy de Castille: les promesses de cette alliance auoient esté faites cinq ans auparauant. Le mariage fut peu heureux. Car la Princesse, qui auoit vn esprit hautain & turbulent, & d'ailleurs estoit legere & sans amitié, se persuadant estre indisposée *Garibay. Du Tillet. Mariana.*

Digitized by Google

NAVARRE. & auoir esté empoisonnée par le Medecin du Roy son mary, elle prit pour couleur & pretexte, (afin de sortir de Nauarre) qu'elle alloit visiter le Roy Iean de Castille son frere, & changer d'air dans son pays natal. S'y estant donc transportée, elle ne voulut retourner vers le Roy son espoux; quoy qu'elle en fust par luy souuent sollicitée, mesme qu'il luy eust fait declarer son vouloir estre, qu'ils fussent couronnez ensemblement; Il y employa Pierre de Lune Cardinal, depuis Anti-Pape nommé Benoist XIII. mais ce fut en vain. Ainsi Charles voyant son opiniastreté, indigné de ce refus, estima ne deuoir plus differer son Couronnement; de sorte que la ceremonie en fut faite à Pampelonne, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS NEVF; autres disent, que ce fut l'an suiuant. *An de Iesus Chr.* *Son Couronnement.* 1389.

Histoire d'Espagne.

Or cette Reyne Leonor n'estant point satisfaite d'auoir émeu des troubles domestiques, elle en excita aussi d'autres dans la Castille entre les Grands du pays, au preiudice du seruice du Roy Henry III. son neueu; qui fut contraint de l'assieger au Chasteau de Roa, & l'ayant en son pouuoir, aprés l'auoir par quelque temps retenuë comme prisonniere, la renuoya en Nauarre au Roy son mary. Il la receut benignement, & luy fit demonstration de toute amitié, oubliant ce qui s'estoit passé; mesmes la laissa Regente pendant les voyages qu'il fit hors de son Royaume; Et d'autant qu'ils n'auoient enfans masles, les trois Infantes Ieanne, Marie, & Blanche leurs filles furent declarées Princesses heritieres presomptiues de la Couronne de Nauarre, pour y succeder les vnes aprés les autres, ce qui aduint l'an MCCCXCVI. B 1396.

I. Iuuenal des Vrsins en l'Histoire du Roy Charles VI. sous l'an 1397.

Cependant CHARLES desirant recouurer ses villes de Normãdie, & autres detenuës par le Roy Charles VI. il s'achemina en France. Mais on fit difficulté de luy restituer ses places, de crainte qu'il suiuist les traces du Roy son pere; Pour cette cause on luy en promit seulement recompense. Auquel effect se passa vn notable Traité dans la ville de Paris entre les deux Roys, le IX. de Iuin, l'an mil quatre cens quatre, par lequel en consideration que Charles VI. ceda & transporta au Prince Nauarrois douze mil liures de terre sur les Seigneuries de Beaufort en Champagne, de Solaines, de Nogent, Pons, Bar-sur-Seine, S. Florentin, Colomiers en Brie, Lissy, Dolot, Pons-sur-Ionne, Grez en Gastinois, Nemours, & autres Seigneuries, lesquelles le Roy erigea en Duché, qui seroit appellé le Duché de Nemours; le Nauarrois ceda aussi au mesme Roy Charles VI. tout le droit qu'il pouuoit auoir, à cause de ses pere & mere, aux Comtez & Seigneuries de Champagne, Brie, Eureux, Auranches, Ponteau-de-mer, Passy, Nonancour, Esy, Beaumont-le Roger, Conches, Bretueil, Orbec, Carentan, Valoignes, Mortaing, Nogent-le-Roy, Mantes, Meulan, & autres. Par vn acte separé le Roy de Nauarre vendit au Roy la Chastellenie de Cherbourg en Normandie, moyennant la somme de deux cens mil liures, dont moitié fut payée content, & pour le reste luy fut laissée la iouyssance de Prouins iusques au payement. Ce Duché & Pairrie de Nemours deuoit estre tenu à vne foy & hommage lige sous la souueraineté & ressort du Roy, à semblables libertez & prerogatiues que le Comté d'Eureux auoit esté tenu par les Comtes de cette cité. A l'instant CHARLES en fit hommage au Roy, & le XXI. du mesme mois de Iuin, Pierre de Nauarre Comte de Mortaing, consentit à ce transport fait par le Roy de Nauarre son frere, à la reserue de trois mil liures de terre à prendre sur les Seigneuries cedées à son frere, pour en iouïr aprés le decés d'iceluy. 1404. C

Au Tresor de France, Layette Nauarre tit. 15. & Layette Chãpagne tit. 45.

Pendãt ces traitez la mort de Louis Duc d'Orleans estãt suruenuë, le

Digitized by Google

An de Iesvs Chr. Roy de Nauarre, qui estoit retourné dans son Royaume, s'achemina NAVARRE.
en France, pour de sa part apporter le remede aux grands maux, qui se
preparoient sur les differends d'entre les Maisons d'Orleans & de Bour-
1408. gongne en suite de ce funeste accident. Il se trouua à la paix de Char-
tres, & à plusieurs assemblées faites pour donner ordre aux affaires & pa- *Histoire de France.*
cifier le trouble, fauorisant au commencement les Orleanois. Mais
aprés qu'il eut mis d'accord les Duc de Bretagne & Comte de Pénteu- *Des Vrsins.*
re, il se ietta dans le party du Bourguignon, qui auoit en sa puissance le
Roy Charles VI. & ce fut en ce temps, que pour s'acquerir la bien-veil-
lance des Parisiens, ainsi que son pere, il fit au Conseil du Roy quelques
propositions qui tendoient au soulagement du peuple.

La Paix de Winceſtre estant concluë, CHARLES retourna dans son Royaume, & y passa le reste de ses iours assez tranquillement. N'ayant eu sur les bras aucunes guerres, il assembla de notables sommes de deniers, qui furent employées aux superbes bastimens de ses Chasteaux d'Olite & de Tafala, lesquels il entreprit de ioindre par vne galerie, encore qu'ils fussent distans l'vn de l'autre de quatre mil pas, ouurage magnifique & digne d'vn grand Prince; mais vn si beau dessein ne pût reüssir ny estre mis à fin, d'autant que la mort preuint ce Roy sur le point qu'il auoit esté choisi pour Arbitre des differens suruenus entre les Roys de Castille & d'Aragon ses voisins & alliez. *Histoire de Nauarre.* B

Sa mort 1425. Il mourut subitement au mesme Chasteau d'Olite (autres disent à Tafala) le iour de la Natiuité de la Ste Vierge, VIII. de Septembre MIL QVATRE CENS VINGT-CINQ, estant aagé de soixante & quatre ans, & en ayant regné trente-neuf, auec neuf mois, & sept iours. Il auoit fait son Testament dés l'an MCCCC. & derechef en l'an MCCCCIII. *Garibay. Mariana.*

Le corps fut porté inhumer dans la grande Eglise de Pampelonne, laquelle il fit rebastir tout à neuf: & pour fournir à la grande despense qu'il y conuenoit faire, destina le quarantiéme denier de tout ce qu'il leueroit en son Royaume par l'espace de douze ans: donnant par là vn argument de sa pieté & liberalité, vertus accompagnées de tant d'autres, qu'il en a merité l'excellent surnom DE NOBLE: Ayant gouuerné son Estat auec tant de sagesse & de prudence, que ses suiets le nomment encore *vn second Salomon.* Aussi estoit-il fort éloigné des actions violentes du Roy son pere; Car il fut Prince paisible, prudent & aduisé, & pour son integrité de meurs, grandement chery des Princes ses voisins, & de son peuple, mesmement des habitans de Pampelonne, laquelle, auant son regne, estant diuisée en trois quartiers, chacun ayant ses Iuges à part, & considerant sagement, qu'à cause de ce il arriuoit de grandes diuisions & factions, il mit tous les habitans en vn corps, & de trois quartiers n'en fit qu'vne seule ville, ordonnant aussi vn seul Iuge. *A. Fauin.* C

Par vne autre Ordonnance il erigea la Seigneurie de Viane en Principauté, pour le Prince Charles d'Aragon son petit-fils, qu'il esperoit deuoir estre son successeur, & affecta cette Principauté & le titre d'icelle aux fils aisnez de Nauarre, comme en France est le Daufiné aux premiers nez de nos Roys Tres-Chrestiens, & en Angleterre la Principauté de Galles.

Quant à la Reyne LEONOR DE CASTILLE son espouse, elle mourut au mesme lieu de Pampelonne, le cinquiéme iour de Mars, l'an MIL QVATRE CENS SEIZE, & fut enseuelie prés ce Roy CHARLES son mary, auquel on erigea vn Tombeau d'albastre. Sur lequel fut escrit en lettres d'or en langue Nauarroise l'Epitaphe suiuant, qui contient le sommaire de sa vie, & est rapporté par Prudentio de Sandoual. *Mort de la Reyne Leonor. 1416.* *En l'Histoire des Euesques de Pampelonne.*

A qui sepelido el de buena memoria don CARLOS REY DE NAVARRA *& Duque de Nemoux, è decendiente en recta linea del Emperador* SAN CARLOS MAGNO *è de* SAN LVYS *Reyes de* FRANCIA, *è cobro en su tiempo una gran parte de villas y castillos de su Reyno, que se eran en mano del Rey de Castilla, & su tierras de Francia, que se eran empachados por los Reyes de Francia & de Inglaterra. Este en su tiempo ennoblecio è essalto en dignidades è honores muchos ricos hombras Caualeros è fios dalgo naturales suyos, & ficho muchos notables edificios en su Reyno.*

ENFANS DE CHARLES III. ROY DE NAVARRE, & de LEONOR DE CASTILLE.

28. CHARLES Prince DE NAVARRE nasquit à Pampelonne le xv. d'Aoust l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS DIX-SEPT, & l'an suiuant fut, par les Estats de Nauarre, iuré pour heritier du Roy son pere. Mais il mourut en l'an MIL QVATRE CENS DEVX, estant seulement aagé de cinq ans.

Histoire de Nauarre. — B *Sa naissance.* 1397. *Sa mort* 1402.

28. LOVIS DE NAVARRE prit naissance à Olite en l'an MIL QVATRE CENS DEVX, auquel il deceda estant aagé de six mois. Luy & le Prince Charles son frere aisné furent enterrez dans la grande Eglise de nostre Dame de Pampelonne prés leur bisayeul paternel le Roy Philippes III.

Sa naissance. 1402.

FOIX. Escartelé; Au 1. & 4. d'or, à trois paux de gueules, qui est DE FOIX. Au 2. & 3. aussi d'or à deux vaches passantes de gueules accornées, accollées & clarinées d'azur, qui est DE BEARN. Party de NAVARRE. Escartelé d'EVREVX.

28. IEANNE DE NAVARRE a esté conioincte par mariage auec IEAN Comte de FOIX & Vicomte de Bearn, fils aisné d'Archambaud de Grailly & de la Comtesse de Foix Isabel son espouse, & fut la premiere de ses trois femmes. Il n'en procrea aucuns enfans, estant decedée l'an MIL QVATRE CENS VINGT. Quant au Comte son mary il finit ses iours dans la ville de Maseres en Foix, l'an MIL QVATRE CENS TRENTE-SIX. Aucuns donnent à IEANNE le nom de Marie, contre ce qu'escriuent les Historiens d'Espagne & de Nauarre. Elle est obmise par du Tillet, qui ne fait non plus mention des Princesses Marie, Isabel & Marguerite de Nauarre ses sœurs, comme ne font aussi les Historiens Nauarrois. Cette IEANNE auec ses sœurs fut declarée heritiere du Royaume de Nauarre, aduenant le decez du Roy Charles III. leur pere sans laisser enfans masles. Mais il les suruescut toutes, excepté la Reyne Blanche.

Sa mort 1420. 1436. C

28. MARIE DE NAVARRE decedée ieune à Pampelonne viuant son pere. Vne Chronique MS. des Roys de Nauarre porte, qu'elle vescut auec renom de grande Sainteté.

28. MARGVERITE DE NAVARRE est morte en bas aage, & mentionnée dans le dernier Testament, que le Roy son pere fit en Septembre MCCCCIII. Il se void entre les Chartes de Nauarre conseruées à Pau en Bearn. 1403.

Oihenartus Notitia utr. Vasconiæ.

An de IESVS CHR.

28. BLANCHE Reyne de SICILE, puis heritiere du Royaume de NAVARRE, aura son Eloge cy-aprés. NAVARRE.

28. BEATRIX DE NAVARRE fut alliée par mariage auec vn Prince sorty de la Maison de France, comme elle en estoit pareillement issuë, qui fut IACQVES DE BOVRBON Comte de la MARCHE depuis Roy de Sicile à cause de sa seconde femme, comme il sera cy-aprés remarqué plus particulierement en parlant de la Maison de Bourbon.

BOVRBON LA MARCHE. D'azur semé de Fleurs de Lis d'or, à vne bande en deuise de gueules chargée de trois Lyonceaux d'argent.

28. ISABEL DE NAVARRE deceda en l'aage de neuf ans selon Garibai : mais s'il n'y eut deux Princesses de Nauarre portant ce nom d'Isabel, ce pourroit estre cette cy, qui fut promise à l'Infant Iean d'Aragon, mary de sa sœur la Reyne Blanche ; qu'elle n'espousa, ains fut mariée enuiron l'an MCCCCXIX. auec IEAN Comte D'ARMAGNAC fils aisné du Comte Bernard II. & de Bonne de Berry sa femme ; Ce Iean IV. auoit espousé en premiere alliance Blanche de Bretagne, de laquelle il n'eut enfans ; mais de cette cy il delaissa deux fils & trois filles, à sçauoir Iean V. & Charles Comtes d'Armagnac, Marie Duchesse d'Alençon, Leonor Princesse d'Orenge, & Isabeau d'Armagnac decedée sans enfans.

B

1419.

Party de NAVARRE. Escartelé d'EVREVX.

ARMAGNAC. Escartelé. Au 1. & 4. d'argent au Lyon de gueules. Au 2. & 3. de gueules au Lyon leopardé, qui est RODEZ. Party de NAVARRE.

Claude Paradin aux Alliances Genealogiques des Roys & Reynes de Gaule, suiuy par autres Historiens, entre les enfans du Roy de Nauarre CHARLES III. fait mention de Iean, & le dit auoir esté allié par mariage auec Agnes de Cleues, fille d'Adolphe Duc de Cleues & de Marie de Bourgongne. Mais ny les titres, ny les meilleurs Autheurs, mesmement du Tillet, n'ayant parlé de ce Iean de Nauarre, ny de son alliance, nous n'auons pas estimé en deuoir faire estat comme de chose certaine: bien est vray que le mary d'Anne de Cleues fut le Prince Charles petit fils de ce Roy CHARLES III. ce que Paradin a confondu.

Oihenart. Notitia vtr. Vasconia.

C

ENFANS NATVRELS DE CHARLES III. Roy de NAVARRE.

28. LANCELOT DE NAVARRE fut esleué à la dignité de Patriarche d'Alexandrie, & à celle d'Euesque de Pampelonne aprés la mort de Michel de Zalba, decedé en l'an mil quatre cens six. Trois ans aprés cét Euesque par vne Constitution, enioignit aux Ecclesiastiques la residence en leurs Eglises.

NAVARRE Escartelé, d'EVREVX; l'Escu brisé d'vne barre d'argent.

1406.

1409.

La Reyne de Nauarre Leonor, Infante de Castille, femme du Roy Charles III. son pere, le nomma Executeur du Testament qu'elle fit.

Aprés que ce Prelat eut administré l'Euesché de Pampelonne par l'espace de quatorze ans, il mourut le huictiéme de Ianuier, l'an MIL QVATRE CENS VINGT à Olite, & fut inhumé au sepulcre des Roys de Nauarre, comme estant du Sang Royal, ainsi que nous apprenons de Prudentio de Sandoual, qui fut long temps aprés aussi Euesque de Pampelonne, & a curieusement escrit le Catalogue ou Histoire des Euesques de cette cité.

Sa mort 1420.

28. GODEFROY DE NAVARRE Comte de Cortez & Mareschal de Nauarre.

28. IEANNE DE NAVARRE mariée deux fois, l'vne à INIGO D'ORTIS D'ESTVNIGA, fils de Diego Lopez d'Estuniga, noble & riche Seigneur: l'autre à LOVIS DE BEAVMONT Connestable de Nauarre.

ORTIS D'ESTVNIGA.

ARAGON SICILE.

D'or à quatre paux de gueules, l'escu flanché d'argent à l'Aigle esployé de sable, membré de gueules.

Party de NAVARRE.

De gueules au rais d'escarboucle pommetté d'or.

Escartelé d'EVREVX, qui est DE FRANCE au baston componé d'argent & de gueules.

ARAGON.

D'or à quatre paux de gueules.

Couppé encore d'ARAGON, flanché au costé dextre de gueules, au Chasteau d'or, qui est de CASTILLE, & au costé senestre, d'argent au Lyon de pourpre, qui est de LEON.

Party de NAVARRE.

Escartelé d'EVREVX.

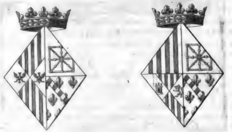

B

28. BLANCHE

DE NAVARRE REYNE DE SICILE, *puis heritiere du Royaume de* NAVARRE.

CHAPITRE V.

APRES la mort de quatre Princes & Princesses de Nauarre freres & sœurs de cette Reyne, lesquels elle suruescut, & aprés celle du Roy Charles III. son pere, succeda au Royaume de Nauarre, en l'an MIL QVATRE CENS VINGT-CINQ. C 1425.

Son premier mariage auec MARTIN D'ARAGON Roy de SICILE, fils aisné du Roy d'Aragon Martin I. fut traité l'an MIL QVATRE CENS VN. Elle eut en dot cent mil florins d'or du coing d'Aragon, & fut son doüaire assigné sur les villes & Chasteaux de Sos, Sauueterre, Vncastillo & Ruëste; en suite de quoy les nopces furent celebrées en grande magnificence à Cortez ville de Nauarre, & la Princesse fut liurée à l'Aragonois son espoux. *Son 1. mariage* 1401.

De ce mariage nasquit vn fils, qui mourut ieune, & fut son trespas quelque temps aprés suiuy de celuy du Roy MARTIN de Sicile son pere, decedé à Caillery ville de Sardaigne, le vingt-cinquiéme iour de Iuillet, l'an MIL QVATRE CENS NEVF. Monstrelet escrit, qu'il fut tué en vne bataille donnée entre luy d'vne part, & le Vicomte de Narbonne & les Sardiniens d'autre. Il estoit passé en cette Isle, pour resister au mesme Vicomte de Narbonne & à Brancaleon Doria gendre du Iuge d'Arborea, qui se vouloit faire Roy de Sardaigne, lequel Royaume & celuy de Sicile (où Martin auoit laissé pour Regente BLANCHE DE NAVARRE sa femme) retournerent au Roy Martin son pere, qui les ioignit inseparablement à sa Couronne d'Aragon. 1409. *Ar. Oihenart. Monstrelet.*

La Princesse BLANCHE estant demeurée vefue, bien tost aprés vint en France & se rendit à Paris, où elle trouua le Roy son pere, qui

Ans de Iesus Chr. entendit à son mariage auec Louis Duc de Bauiere, frere d'Isabel Rey-ne de France, femme du Roy Charles VI. La celebrité des nopces, ou plustost des fiançailles, fut faicte au Chasteau du Louure à Paris sur la *NAVARRE.*
1409. fin du mois de Decembre, l'an mil quatre cens neuf, à laquelle assisterent les Roys de France & de Nauarre & autres Grands, selon qu'escrit le mesme Monstrelet, qui a remarqué en outre, les espousailles auoir esté faites à Melun. Il adiouste, que la possession du Chasteau de Marcoussy non loin de Paris, fut donnée à BLANCHE, Chasteau qui auoit esté nouuellement confisqué sur Iean de Montagu Grand Maistre de France. *En ses Chroniques l. 1. ch. 57. & 58.* Mais il est à croire, que ce mariage fut seulement proposé & traité, & qu'il n'eut lieu, d'autant (comme quelques vns estiment) que le Duc de Bauiere estoit partisan de la Maison d'Orleans, & fort haï de Iean Duc de Bourgongne, auec lequel le Roy de Nauarre s'estoit ioint & confederé. De fait les Historiens d'Allemagne qui ont traité la Genealogie de la Maison de Bauiere, ne font point mention de cette *E. Reusner.* *H. Henninges.*
B alliance, & donnent seulement à Louis pour premiere femme, Anne de Bourbon, & pour seconde Catherine d'Alençon.

Son 2. mariage. *Garibay.* *Io. Mariana.*
1420. Ainsi la Princesse BLANCHE DE NAVARRE fut remariée en l'an mil quatre cens vingt, auec vn Prince qui estoit de mesme famille que son premier mary; Ce fut IEAN D'ARAGON, Duc de Pegnafiel en Castille, second fils du Roy d'Aragon Ferdinand, & cettuy-cy fils puisné de Iean I. Roy de Castille, frere de la Reyne de Nauarre Leonor mere de cette Reyne dont nous parlons. Et d'autant que Ieanne Comtesse de Foix, fille aisnée du Roy de Nauarre Charles III. estoit morte sans lignée, il fut conuenu par le contract de mariage: Qu'en cas que le Roy decederoit sans enfans masles, ce qui aduint, BLANCHE sa fille succederoit à la Couronne de Nauarre, & Charles donna en mariage à sa fille quatre cens vingt mil florins d'or; & fut accordé, Que les Duchez de Gandie & de Monblanc, le Comté de Ribargoça & la cité de Balaguer en Aragon, les Duchez de Pegnafiel & de l'Infantadgo, les Seigneuries de Lara, Castro-Xeris & autres en Castille, appartenantes à l'Infant IEAN D'ARAGON futur *Fauin.*
C espoux, seroient vnies à la Couronne de Nauarre, sans en pouuoir estre separées. Ces conuentions furent ratifiées par les Roys de Castille & d'Aragon, par leurs Estats & ceux du Royaume de Nauarre, duquel à l'instant le ieune Prince prit le titre & les Armes escartelées de celles d'Aragon, parties de celles de Castille, & s'intitula IEAN Infant de Nauarre & d'Aragon. Les fiançailles furent faites dans la ville
1420. d'Olite sur la fin du mois d'Auril, l'an MIL QVATRE CENS VINGT, & au mois de Iuin ensuiuant furent les nopces solemnisées à Pampelonne. Mais les Aragonnois ont mal entretenu les conuentions.

1425. Le Roy Charles pere de BLANCHE estant decedé, elle & IEAN D'ARAGON son mary furent sacrez & couronnez dans l'Eglise cathedrale de Pampelonne, le iour & feste de Pentecoste, l'an MIL QVATRE CENS VINGT-NEVF, & fut ce Prince deuxiéme du nom de Iean Roy de Nauarre, où il commanda par vne longue suite d'années. *Mariana lib. 21. cap. 1.* *Leur Couronnement.*
1429. Bien tost aprés ils eurent guerre auec le Roy de Castille Iean II. cousin de l'Aragonnois, pour luy faire quitter ce qu'il detenoit iniustement de la Couronne de Nauarre. Mais vne Tréue de cinq ans estant concluë, pendant icelle les deux freres Roys d'Aragon & de Nauarre, Alfonse & Iean passerent en Italie, pour la conqueste du Royaume de Naples, qu'Alfonse debatoit contre les Princes de la Maison d'Anjou; Au commencement ils eurent vn si mal-heureux succés en leur entre-

NAVARRE. prise, qu'ayant perdu vne bataille nauale, ils demeurerent prisonniers Ans de IESVS CHR.
de ceux de Genes & du Duc de Milan.

Depuis ce temps les Reynes de Nauarre & d'Aragon, en l'absence de leurs maris, moyennerent la Paix auec le Castillan, confirmée par le mariage proposé de Henry Infant de Castille auec Blanche d'Aragon Princesse de Nauarre, fille du Roy Iean & de la Reyne BLANCHE; laquelle suruescut peu de temps à cette Alliance, estant decedée à Niéuas en Castille le 1. d'Auril l'an MIL QVATRE CENS QVARANTE-VN. Son corps fut deposé au Monastere du mesme lieu de Niéuas, puis de là transporté en l'Eglise des Cordeliers de la ville de Tudele en Nauarre, quoy qu'vn Autheur en la Genealogie des Roys de Sicile de la branche d'Aragon ait escrit, que BLANCHE mourut au Monastere de S. Nicolas des Arenes au pied du Mont Ætna en Sicile; & qu'elle fut inhumée dans l'Eglise des Cordeliers de Catane. Cette Princesse regna en Nauarre seize ans & sept mois.

Oihenart. *Sa mort 1441.* *Henninges Theatre Genealog.*

Le Roy IEAN son mary, qui prit pour seconde femme Ieanne Henriquez fille de Federic Henriquez Admiral de Castille, auoit de son premier mariage auec BLANCHE, le Prince de Viane CHARLES son fils aisné, qui espousa Agnes de Cleues. Le Roy son pere s'opiniâtra de retenir le Royaume de Nauarre sur luy, quoy que ce fust contre les conuentions du mariage, & ce à la persuasion de la mesme Reyne Ieanne sa marastre, laquelle vouloit estouffer cette ieune plante pour mettre en sa place son fils Ferdinand, ce qui causa de grands troubles. Car le fils voulant iouïr de l'heritage maternel, mesmes ayant pris le titre de Roy, & s'estant mis en armes, luy & son pere se donnerent bataille, en laquelle ce ieune Prince demeura prisonnier, & aprés auoir obtenu la liberté à l'instance des Nauarrois, il vint en France demander le Duché de Nemours. En fin il mourut l'an mil quatre cens soixante-vn à Barcelonne, estant aagé de quarante ans, n'ayant laissé que des enfans naturels. Il estoit accomply de plusieurs perfections de corps & d'esprit. Aux heures de son loisir il s'addonnoit à l'Histoire & à la Poësie; Il descriuit l'Histoire des Roys de Nauarre ses predecesseurs: Pendant ces mouuemens commencerent les funestes factions d'entre les Maisons de Beaumont & de Grandmont, par le malheur desquelles la meilleure part de cét Estat tomba enfin entre les mains des vsurpateurs.

B *Th. Godefroy en la Genealogie de Nauarre. Est. Garibay. Mariana.* 1461. C

Cependant le Roy IEAN ayant succedé au Royaume d'Aragon par la mort du Roy Alfonse V. son frere aisné, luy-mesme deceda dans la ville de Barcelonne, le XIX. de Ianuier l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE DIX-NEVF, qui fut le cinquante-quatriéme de son regne en Nauarre, & le quatre vingts-deuxiéme de son aage. Il gist au conuent de Poblete.

Mort du Roy Iean. Histoire de Nauarre. 1479.

Outre le Prince CHARLES son fils (auquel est donné par aucuns le titre de Roy) il eut de la Reyne BLANCHE DE NAVARRE, deux filles, dont l'aisnée fut Blanche d'Aragon, femme de Henry IV. Roy de Castille, duquel elle fut separée par l'authorité de l'Eglise, & mourut à Lescar en Bearn sans enfans, l'an mil quatre cens soixante-quatre. 1464.

LEONOR D'ARAGON fille puisnée de ce Roy IEAN & de BLANCHE Reyne de Nauarre, fut Gouuernante du Royaume pour le mesme Roy son pere, prenant lors cette qualité, & outre celle de Princesse heritiere de Nauarre & d'Infante d'Aragon & de Sicile. Estant vefue de Gaston IV. Comte de Foix & de Bigorre, *Garibay.*
Sei-

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. sa mort Seigneur de Bearn son mary, elle recueillit la succession du Royaume de Nauarre par le decés du mesme Roy Iean II. son pere. Mais elle ne regna que deux mois & demy, estant decedée à Tudele en Auril, l'an MCCCCLXXIX. delaissant quatre fils & plusieurs filles: desquels enfans sortit vne longue posterité, descrite sur la fin de cette Histoire; Nous parlerons seulement icy de l'aisné des fils, qui fut NAVARRE.

1479.

GASTON DE FOIX Prince de Viane, mary de Magdelaine de France fille du Roy Charles VII. Il mourut l'an mil quatre cens
1470. soixante & dix, viuant ses pere mere, & laissa fils & fille, à sçauoir

1479. FRANCOIS-PHOEBVS Comte de Foix, Prince de Bearn, fut Roy de Nauarre par le decés de son ayeule paternelle Leonor d'A-
1483. ragon. Il mourut l'an mil quatre cens quatre-vingts & trois, sans auoir esté marié.

B

CATHERINE DE FOIX fut Reyne de Nauarre, Comtesse de Foix & Princesse de Bearn aprés François-Phœbus son frere, elle porta son Royaume auec ses Seigneuries à IEAN Sire D'ALBRET, qui fut troisiéme du nom Roy de Nauarre. Outre le titre Royal il prit les qualitez de Duc de Nemours, de Gandie, Monblanc, & Pennafiel: de Comte de Foix, de Bigorre, de Pentheure, de Perigord & de Ribegorce: de Vicomte de Limoges, de Castelbon, Marsan, Gauardan, Tursan, & Nebousan, & de Seigneur de la Cité de Balaguer, & de Pair de France. Sur luy & sur la Reyne CATHERINE sa femme, Ferdinand V. Roy de Castille & d'Aragon, grand oncle de cette Princesse, & fils puisné de Iean II. Roy de Nauarre & d'Aragon & de sa seconde femme, vsurpa vne grande partie du *Au Tresor des Ch. Layette; Nauarre 4. sac. c. 28.*
1512. Royaume de Nauarre. Ce Roy IEAN III. deceda l'an mil cinq cens
1516. seize, & la Reyne CATHERINE sa vefue sept mois aprés, en l'an mil
1517. cinq cens dix-sept. Ils eurẽt pour fils aisné, le Prince qui se voit en suite.

C

1555. HENRY II. Roy de Nauarre, decedé l'an mil cinq cens cinquante-cinq, de son espouse Marguerite de Valois sœur de François I. Roy de France il delaissa pour vnique heritiere sa fille cy-dessous remarquée. *Iac. Augustus Thuanus.*

IEANNE Reyne de Nauarre, femme d'ANTOINE DE BOVRBON Duc de Vendosme Pair de France, à cause d'elle Roy de Nauarre, Prince de Bearn & Comte de Foix. Ils eurent pour fils & successeur le Monarque representé cy-dessous.

HENRY LE GRAND Roy de France quatriéme du nom
1572. & troisiéme de Nauarre; qui de la Reyne MARIE DE MEDICIS Princesse de Toscane son espouse a esté pere, entre autres enfans, de

1610. LOVIS LE IVSTE Treiziéme du nom Roy de France, & deuxiéme de Nauarre, qui a espousé ANNE D'ESPAGNE, à present Regente, fille aisnée de Philippes III. Roy d'Espagne & de la Reyne Marguerite d'Austriche sa femme.

1643. LOVIS DIEV-DONNE', XIV. du nom Roy de France, & troisiéme Roy de Nauarre leur fils à present heureusement regnant.

COMTES
DE BEAVMONT LE ROGER, ET D'ESTAMPES de la Branche d'EVREVX.

EVREVX-BEAVMONT. Escartelé; Au 1. & 4. de NAVARRE. Au 2. D'EVREVX. Au 3. semé de FRANCE.

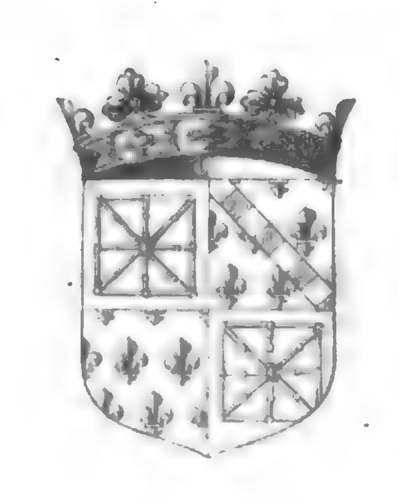

EVREVX-BEAVMONT. comme cy-dessus. Party de; SICILE-DVRAS; qui est DE FRANCE au lambel de gueules, l'escu brisé d'vn sautoir aussi de gueules.

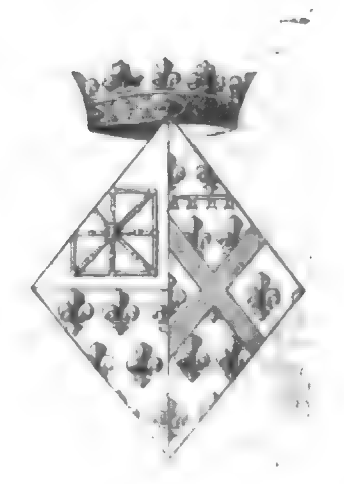

B

26. LOVIS
DE NAVARRE, OV D'EVREVX, *Duc de Duras, Comte de Beaumont le Roger; & Seigneur d'Anet, Viceroy de Nauarre.*

C

CHAPITRE VI.

A. Oihenart. Not. Vasc.

CE Prince fut le troisiéme des fils de Philippes III. du nom 1353. Roy de Nauarre & de la Reyne Ieanne heritiere de ce Royaume. Au mois de Iuin MCCCLXV. le Roy Charles 1365. II. son frere luy donna le Comté de Beaumont le Roger auec la Seigneurie d'Anet en Normandie.

Il fut laissé Viceroy en Nauarre par le mesme Roy son frere lors qu'il s'achemina en France pour y espouser la fille du Roy Iean. Et aprés 1353. la prison du mesme Roy Charles, il enuoya en France des Nauarrois, afin de se saisir des places qu'il tenoit, de crainte qu'elles tombassent entre les mains des François; Outre ce il sollicita le Roy Pierre d'Aragon leur beau-frere, de prendre son party, ou du moins de s'employer pour sa deliurance. A quoy n'ayant voulu entendre, parce qu'il ne desiroit pas rompre auec le Roy de France son allié, ce fut l'vne des causes, qui inciterét ce Comte LOVIS, de se ioindre auec Pierre, dit le Cruel, Roy de Castille, pour faire la guerre à ce Roy d'Aragon, & sur luy firent de grandes conquestes, iusques aux portes de sa ville de Valence.

Histoire d'Espagne.

Mais depuis les Roys de Nauarre, & d'Aragon ayans fait paix & Alliance, le mariage de la Princesse Ieanne sœur du Nauarrois auec l'In-

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr.

fant Iean Prince de Gironne, fils aisné & principal heritier de l'Aragonnois, fut proposé; Pierre se chargea de marier pareillement le Prince LOVIS DE NAVARRE en son Royaume d'Aragon, à vne Princesse de sa qualité, & luy bailler terres & reuenus, tels que pourroit auoir vn des Princes de la Maison d'Aragon. Ce qui fut arresté l'an mil trois cens soixante-quatre. Mais ces alliances proposées n'eurent effect. NAVARRE. 1364.

Ainsi le Prince LOVIS estant sur le point de traitter mariage, & n'ayãt argent en l'an MCCCLXV. il fit vn traité auec le Roy de France Charles V. par lequel il reconnut sa Maiesté luy auoir presté cinquãte mil florins d'or du coin de France, appellez francs, à quoy il obligea le partage que luy auoit baillé son frere le Roy de Nauarre, montant à huit mil liures de rente; neantmoins le Comte ne fut si tost marié. *Tresor des Chartes de Fr. L. Nauarre 4. fac. 1.32.* 1365.

Enuiron ce temps, le decez de Philippes Comte de Longueuille estãt aduenu, ce LOVIS son frere eut la principale charge des armées du Monarque Nauarrois, passa en Normandie, & resista auec tel courage aux forces du Roy Charles V. qu'ayant fait passer la riuiere de Loire à quelques troupes, il surprit la ville de la Charité qu'il fortifia. Mais comme il en fut sorty, le Duc de Bourgongne l'estant venuë assieger, le Cõte LOVIS de Beaumont en vain s'efforça de la secourir. Car ceux de dedans se rendirent à composition, & luy se retira à Cherbourg. B *Froissart vol. 1. chap. 224.*

Enfin il fut allié (non pas à l'heritiere du Comté de Beaumont-le-Roger, comme aucuns estiment) mais à IEANNE DE SICILE ou de DVRAS, fille de Charles de Sicile Duc de Duras, & de Marie fille puisnée du Duc Charles; ce que nous enseignent aucuns titres du Tresor de France. Le mariage fut celebré l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE DIX. Car aprés les guerres de France LOVIS se transporta à Rome, où estant dans le Palais du Pape Gregoire XI. en sa presence & de quelques Cardinaux, il passa vn acte le penultiéme de Ianuier l'an MCCCLXX. qui portoit; Que considerant, qu'il estoit nay au Royaume de France, descendant de la lignée Royale; & que le Roy (il entendoit parler de Charles V.) estoit sõ Souuerain & lige Seigneur, il iura & promit de iamais ne luy faire la guerre, ny à ses successeurs de la ligne Royale: Neantmoins, il adiousta; Que si le Roy faisoit guerre à la Reyne de Sicile, ou à ses terres, & à celles de la Duchesse de Duras sa future fẽme, il les pourroit defendre. IEANNE (que Froissart & aprés luy Paradin, nomment Reyne de Naples contre la verité) suruescut le Comte de Beaumont LOVIS son mary, qui se qualifioit Duc de Duras à cause d'elle. *Son mariage.* 1370. *Layettes Histoire.* C *Vol. 1. c. 229.*

Il fut peu de temps en mariage, estant decedé l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE ET DOVZE en l'Apoüille, & a esté son corps enseuely au Monastere de S. Martin des Chartreux de Naples; Le mesme Froissart luy donne qualité de *bon Cheualier*. La Comtesse IEANNE sa femme n'eut enfans de luy, non plus que de son second mary le Prince Robert d'Artois, fils de Iean d'Artois Comte d'Eu. Elle fut inhumée dans la mesme ville de Naples, en l'Eglise de S. Laurens de l'Ordre de S. François. Estienne Garibay s'est mépris donnant à LOVIS & à IEANNE pour fils legitime Charles de Beaumont, qu'il qualifie Alfier maieur de Nauarre; car il estoit sorty d'vne conionction illegitime. *Sa mort* 1372. *Froissart vol. 1. chap. 229.*

FILS NATVREL DE LOVIS DE NAVARRE DVC de Duras, & Comte de Beaumont.

27. CHARLES DE NAVARRE ou de BEAVMONT, Alfier Maior de Nauarre a esté Chef de la Branche des Comtes de Lerin, dont la Descente est traittée à la fin de ce Liure XXII.

 Ans de Iesvs Christ.

EVREVX-ESTAMPES.

De France, au baston componné de gueules & d'Hermines.

Party d'Espagne. Escartelé, Au 1. de gueules au Chasteau d'or qui est de Castille. Au 2. & 3. de France. Au 4. d'argent au Lyon de pourpre qui est de Leon.

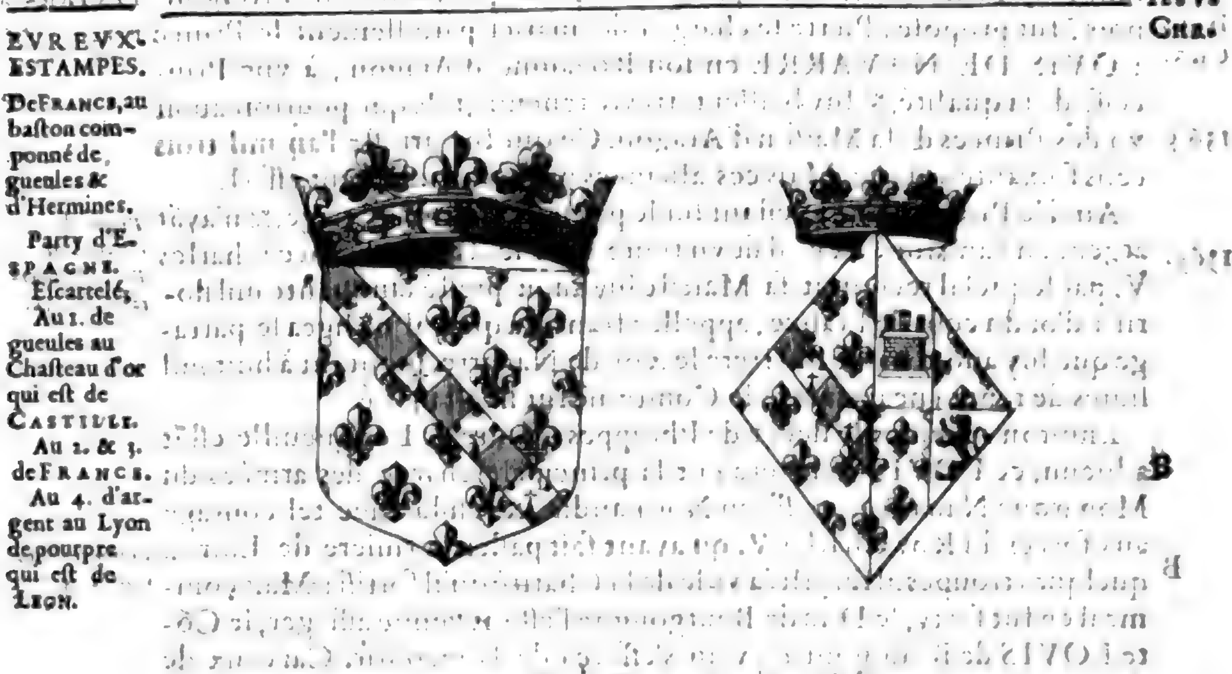

25. CHARLES
D'EVREVX COMTE D'ESTAMPES.

Chapitre VII.

DV mariage de Louis de France Comte d'Eureux & de 1319.
Marguerite d'Artois son espouse sortit ce Prince fils puisné, qui eut pour frere aisné Philippes III. Roy de Nauarre Comte d'Eureux. En sa faueur le Roy de France & de Nauarre Charles IV. son cousin germain, dit le Bel, erigea la Baronnie d'Estampes en Comté par Lettres données à Paris au 1327. mois de Septembre, l'an mil trois cens vingt-sept. (Du Tillet. Au Tresor de Fr. Layette, Estampes.)

Il fut conioint par mariage auec MARIE D'ESPAGNE Comtesse de Biscaye & Dame de Lara en Castille, fille de Ferdinand Prince d'Espagne, issu de Blanche de France fille du Roy S. LOVIS, comme nous auons dit. Par le Traité de cette alliance coniugale passé à Poissy, au mois d'Auril MIL TROIS CENS TRENTE-CINQ; non pas dix ans auparauant, ainsi qu'aucuns estiment, le Roy Philippes VI. dit de Valois, fit don à cette Princesse MARIE de cinq mil liures de rente. Mais ce mariage dura peu de temps, d'autant que le Comte CHARLES deceda le vingt-quatriéme d'Aoust, l'an MIL TROIS CENS TRENTE-SIX, estant encores en la fleur de ses ans. Aucuns modernes Historiens, entre autres Belleforest, escriuent, qu'il fut tué en vne rencontre l'an MCCCXXXVI. lors de la guerre qu'Eudes Duc de Bourgongne meut à Iean de Chalon Comte d'Auxerre, pour sa pretension à la Seigneurie de Salins. Quoy qu'il en soit, CHARLES fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Paris, où l'on void son tombeau de marbre prés le grand Autel. Ceux là se sont mespris, qui ont estimé, que ce tombeau estoit celuy de Philippes de Nauarre, duquel nous auons parlé, qui estoit fils puisné de Philippes d'Eureux Roy de Nauarre troisiéme du nom. (Son mariage. 1335.) (Sa mort 1336.) (Annales de France.)

La Comtesse MARIE d'Estampes vefue de CHARLES es-

pousa en secondes nopces vn autre Prince de mesme nom, & Sang, qui fut Charles de Valois, Comte d'Alençon, frere puisné du Roy Philippes de Valois, & mourut à Paris, le dix-neufiéme iour du mois de Nouembre, l'an MIL TROIS CENS SOIXANTE-NEVF. Elle gist dans l'Eglise des Iacobins à Paris auec son deuxiéme espoux le mesme Prince d'Alençon, comme il a esté plus particulierement remarqué cy-deuant, & son cœur est inhumé dans celle des Celestins de Paris. EVREVX-ESTAMPES.

1369.

ENFANS DE CHARLES D'EVREVX Comte d'Estampes, & de MARIE D'ESPAGNE sa femme.

26. LOVIS D'EVREVX Comte d'Estampes, duquel est parlé cy-aprés.

B 26. IEAN D'EVREVX ou D'ESTAMPES semble estre celuy, duquel Froissart fait mention parlant des Princes de France, qui furent donnez ostages en Angleterre pour la deliurance du Roy Iean, en l'an mil trois cens soixante, le nommant aprés le Comte d'Alençon, & l'appellant Messire IEAN D'ESTAMPES. Il appert par le Testament du Comte Louis d'Estampes son frere, qu'il mourut à Rome. Et neantmoins l'Histoire d'Angleterre porte le contraire, & qu'il deceda non pas à Rome, mais en Angleterre. Il est obmis par le sieur du Tillet. Vne ancienne Genealogie de la Maison d'Eureux fait encore mention de luy, comme aussi en parle Iacques du Brueil au Theatre des Antiquitez de Paris, traitant de l'Eglise des Celestins. I. de l'Escorney aux Memoires de Dourdan. Du Chesne.

1360.

EVREVX-ESTAMPES.

De France, à la bande componnée de gueules & d'Hermines. Party d'Ev, qui est d'azur au Lyō d'or à l'escu semé de bilettes de mesme.

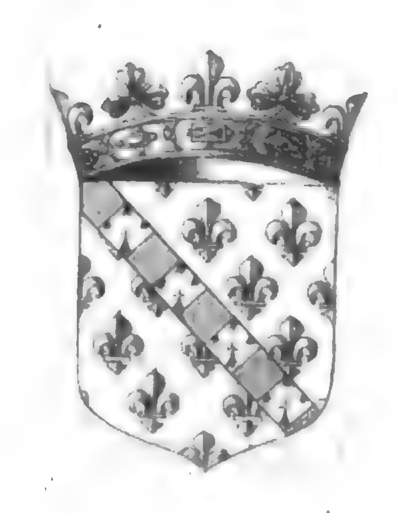

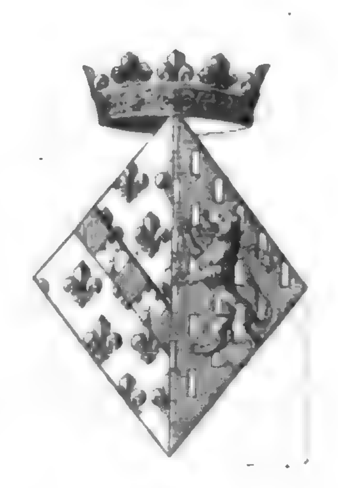

B

26. LOVIS

D'EVREVX, COMTE D'ESTAMPES, de Gien, & de Biscaye, Seigneur de Dourdan, & de Lunel, Pair de France.

Chapitre VIII.

A Charles d'Eureux Comte d'Estampes succeda ce 1336.
Prince son fils aisné & de Marie d'Espagne sa femme.
Il est nommé entre les Princes qui assisterent à la ceremonie du Sacre & Couronnement du Roy Iean, faite dans l'Eglise de Reims, l'an mil trois cens cinquante; & 1350.
fut vn de ceux que le Roy fit Cheualiers lors de cette ceremonie.

Froissart vol. 1. chap. 133.

Depuis, & l'an mil trois cens soixante-cinq, Tréues furent accor- 1365.
dées entre Charles V. & Charles II. Roys de France & de Nauarre, faites par ce Comte LOVIS D'ESTAMPES, & par Iean Comte de Tancaruille, qui estoient Lieutenans du Roy de France és pays de Normandie & du Perche, & dans l'Euesché de Chartres. C

Au Tresor de Fr. Layette, Nauarre 4. sac tit. 22.

Quelques années aprés, par Lettres du dixiéme de Septembre, mil 1371.
trois cens soixante & onze, passées à S. Briçon, fut fait vn accord entre la mesme Princesse sus-mentionnée Marie d'Espagne, Comtesse d'Alençon & d'Estampes, & ce Comte LOVIS son fils d'vne part, & Iean de Courtenay Seigneur de S. Briçon & de Champignelles d'autre, touchant la Iustice haute, moyenne & basse, & tout droict de Chastellenie par eux pretendu proche le pont de Gien & Marcant.

Ibid. Layette Orleans tit. 5.

Soit que ce Prince desesperast d'auoir lignée, ou soit qu'il ne portast vne grande affection à ses proches, il donna la meilleure part de ses Seigneuries à diuers Princes. Car il se trouue, qu'en l'an mil trois cens soi- 1362.
xante deux, au mois de Septembre, il fit don des villes de Gien sur Loire, de Lunel en la Seneschaussée de Beaucaire en Languedoc, de Gallardō au diocese de Chartres, & d'autres Seigneuries à son frere vterin Phi-

Digitized by Google

Ans de Iesvs Chr. lippes d'Alençon Archeuesque de Roüen. Depuis & en l'an mil trois cens soixante & onze il donna au Comte d'Alençon Pierre, qui estoit aussi son frere vterin, le Comté de Biscaye auec la Seigneurie de Lara en Espagne, & ce qu'il pourroit recouurer, ce fut neantmoins à condition qu'il n'eust point d'enfans. EVREVX-ESTAMPES.

1371.

1380. En l'an mil trois cens quatre-vingts, il donna aussi les Comté, Baronnie & Chastellenie de Gien & d'Aubigny sur Nierte à Iean de France Duc de Berry son cousin. Et toutesfois se trouue, que par Lettres du

1381. neufiéme iour de Nouembre, mil trois cens quatre-vingts & vn, le mesme Prince LOVIS fit don à Louis de France Duc d'Aniou, à la Duchesse sa femme, & à Louis & Charles leurs enfans, des Comtez, Chasteaux, villes & Chastellenies d'Estampes, Gien sur Loire, Dourdan & Aubigny: & portent les Lettres de cette donation; Qu'elle estoit faite en consideration des grands biens, graces, faueurs & plaisirs, qui luy auoient esté faits par le Duc d'Aniou au temps de la ieunesse d'eux deux, & depuis, ayant esté nourris ensemble. Il adiouste: Que c'estoit aussi à cause qu'il l'auoit tenu en l'amour & grace du Roy lors dernier trespassé (ce fut Charles V.) & des Ducs de Berry & de Bourgongne ses freres & d'autres du Sang Royal: Bref, qu'il luy auoit aydé à garder & soustenir son Estat. Est accordé entre eux; Que le Duc auoit retenu LOVIS, pour estre & demeurer auec luy tant qu'il luy plairoit à cent sols parisis par chacun iour, & à deux mil liures de pension par chacun an: Il dit aussi faire le don, considerant le grand honneur, amour & affection, que le Duc d'Aniou auoit monstrée à luy & au Comte d'Alençon & du Perche son frere, & à tout leur lignage, en consentant le mariage de Louis son aisné fils, & de l'aisnée fille du Comte d'Alençon, qui estoit niepce du mesme Prince LOVIS Comte d'Estampes donateur: Il stipula encore, que s'il aduenoit, qu'il fust pris & emprisonné par les ennemis du Royaume, ou que par eux il fust tellement opprimé, qu'il n'eust dequoy tenir son Estat, iceluy Comte, en ces deux cas & non autrement, pourroit vendre de ses heritages sus-mentionnez, ausquels le Duc seroit premierement & auant tous autres receu, pour les auoir au prix qu'ils seroient vendus. Et en outre est reserué & retenu par le Comte; Que s'il plaisoit à Dieu, qu'au temps à venir il eust hoirs legitimes procreez de son corps, la donation seroit de nulle valeur. A laquelle fut presente Blanche fille du Roy de France & de Nauarre, Duchesse d'Orleans, & heritiere pour partie du Comte, laquelle Princesse y apporta son consentement.

Au Tresor de Fr. Layette, Berry 1. tit. 55.

I. de l'Escornay aux Memoires de Dourdan.

B

C

1385. Quatre ans aprés, & en l'an mil trois cens quatre-vingts & cinq, se fit vne Transaction entre la vefue du Duc d'Aniou Roy de Sicile & le Duc de Berry, par laquelle elle luy transporta tout le contenu en cette donation, en contreschange de la remise qu'il fit des pretensions, qu'il auoit sur la Principauté de Tarente. En suite dequoy le Duc de Berry desirant s'asseurer pendant la vie du donateur, obtint de luy consentement pour se faire receuoir dés lors en foy & hommage par le Roy, à la charge neantmoins de l'vsufruict & des autres conditions portées par le contract de donation. *Idem.*

1399. Le vingt-huictiéme iour de Iuin, l'an mil trois cens quatre-vingts dix-neuf, le mesme Comte LOVIS D'ESTAMPES, se voyant tirer sur l'aage, fit son Testament, par lequel, entre autres choses, il legua à l'Eglise de S. Germain de Dourdan (lieu où il faisoit sa plus ordinaire demeure à cause de la plaisance & amœnité d'iceluy, comme auoit fait le Comte Charles son pere) la somme de trente liures parisis

Digitized by Google

EVREVX-ESTAMPES. de rente par an, pour son anniuersaire. D'ailleurs il donne à son frere le Comte d'Alençon le meilleur annel qu'il auroit au iour de son trespas, auec vne chambre blanche à papegaux aux Armes de Monsieur & de Madame ses pere & mere, & le Tapis appellé le Tapis de la Tour de Sapience, auec ses cousteaux de *lignum Aloës* garnis d'or; Au Comte du Perche son neueu, vn Saphir appellé le Saphir d'Eureux, qu'il a eu aprés le trespas de Monsieur son frere, qui est trespassé à Rome, auec vne ceinture d'or. A Ieanne aisnée fille du Comte d'Alençon sa niece ses Heures à fermoirs d'or, qui furent à la Reyne Marguerite de Brabãt, & lesquelles la Reyne Ieanne luy laissa; Il luy donna aussi vn miroir d'or & vn diamant. A Madame de Harcour sa niece, vne ceinture, que Madame d'Orleans luy donna, & est à nœuds l'vn d'or & l'autre de perles, vn couteau & forcettes à manches d'or. A Catherine d'Alençon aussi sa niece, son reliquaire d'or à foüage, où il y a camaheus, balais & perles. A Marguerite d'Alençon pareillement sa niece, vn autre reliquaire d'or en façon d'vn Cerf, garny de pierreries.

Anselme *Memoires de Dourdan.*

LOVIS ne suruescut long temps aprés la confection de ce Testament. Car il expira subitement d'apoplexie, disnant auec le Duc de Berry dans l'Hostel de Nesle à Paris, & mourut si doucement, que le Duc le considerant appuyé sur la table, creut qu'il dormoit & le voulut réueiller, mais en vain; maniere de decés, qu'il auoit preueuë & en fait mention par son Testament: Cette mort aduint en l'an MIL QVATRE CENS, le sixiéme iour de May (ainsi le porte l'Inscription du Tombeau) & non pas l'an mil trois cens quatre-vingts & dix-neuf en Auril, comme vn Autheur a escrit, ce qui ne peut estre, puis que le Testament du Prince est de date posterieure.

Sa mort 1400. *Histoire MS. du Roy Charles VI.*

Il fut enterré auprés de son espouse cy-aprés nommée, dans l'Eglise de S. Denys en France, dans la Chapelle de nostre Dame blanche, & non pas aux Celestins de Paris, comme escrit vn Autheur de ce temps qui s'est aussi mépris au temps de la mort du mesme Comte, qu'il cote sous l'an MCCCCV. Aucuns estiment, qu'on reserua son cœur, ou autres parties de son corps, pour les enseuelir à Dourdan, auquel lieu dans l'Eglise de S. Germain, derriere l'Autel de Saincte Barbe, y a vne espece de Tombeau, qui porte les Armes de sa Maison. Mais vn autre Historien asseure, que ce cœur a esté deposé dans la mesme Eglise des Celestins de Paris.

I. du Bruteil. *I. de l'Escornay.* *Iean le Laboureur Tomb. des personnes illustres.*

LOVIS D'EVREVX auoit esté conioint par mariage le XVI. Ianuier MIL TROIS CENS CINQVANTE-SEPT, auec IEANNE D'EV, fille de Raoul Comte d'Eu & de Guines Connestable de France, & de Ieanne de Mello sa femme, laquelle Princesse estoit lors de son mariage auec le Comte d'Estampes, vefue de Gaucher de Brienne Duc d'Athenes, aussi Connestable de France son premier mary, tué à la bataille de Poictiers, en l'an mil trois cens cinquante-six. En l'an suiuant, au mois de Ianuier, le Dauphin & Regent Charles, depuis Roy cinquiéme du nom, fit don au mesme Comte LOVIS des terres de Beaufort & de Soleines en Champagne, pourueu qu'il espousast la Duchesse doüairiere d'Athenes: en ce mesme an le mariage fut traitté & conclu. Par Lettres patentes du Roy Iean du III. Octobre MCCCLI. apert, que ces terres de Beaufort & de Soleines auoient esté données au mesme Duc d'Athenes & Comte de Brienne, pour en iouïr sa vie durant.

Son mariage. 1357. 1356. 1357.

En l'an mil trois cens soixante & quatorze IEANNE D'EV fit vn accord auec Iean Duc de Berry, par lequel elle deuoit payer cinq mil 1374.

Au Tresor de Fr. Layette. Berry 1. tit. 33.

An de Iesvs Chr. mil francs d'or à Louis de Harcourt Vicomte de Chastelleraut, pour rentrer és Chasteaux & terres, qui luy appartenoient au Comté de Poictou. EVREVX-ESTAMPES.

La Princesse trépassa dans la ville de Senez, autres escriuent de Sens,
1389. le sixiéme iour de Iuillet, l'an MIL TROIS CENS QVATRE-VINGTS NEVF, ayant par son Testament laissé mil francs d'or à l'Abbaye de S. Denys, en laquelle elle fit quelques fondations. *Hist. de l'Abbaye de Sainct Denys.*

Aprés le decés de cette Princesse, Guy Seigneur de la Tremoüille & Marie de Sully sa femme, Iean de Chaalon Seigneur d'Arlay & Henry de Chaalon Seigneur d'Arkel firent procés contre le Procureur du Roy, pour les terres de Chastel-Chinon, Dracy, Ouroüer, les Places, Beauche, Toussy, Huban & l'Orme; disans, que Ieanne d'Eu leur auoit donné ces Seigneuries, & celle de Huban à Guillaume de Mello. Le Roy au contraire soustenoit; Qu'elles auoient appartenu à Raoul Comte d'Eu II. du nom Connestable, frere de cette Dame, par la forfaicture du-
B quel elles vinrent à sa Maiesté; & depuis la confiscation furent les mesmes Seigneuries données à IEANNE D'EV & au Duc d'Athenes son mary & à leurs hoirs, pour estre reünies à la Couronne, au cas du decés des Duc & Duchesse sans hoirs, ce qui estoit arriué, & le Roy les auoit baillées au Duc de Bourbon. En fin y eut Transaction en l'an mil
1395. trois cens quatre-vingts & quinze, suiuant laquelle le mesme Duc de Bourbon, qui estoit Louis II. demeura proprietaire de la plus-part de ces Terres. *Au Tresor de Fr. Layettes, Bourbonnois tit. 25.*

Le Comte LOVIS d'Estampes ne laissa aucuns enfans, encore qu'aucuns escriuent, qu'il en eut vn, qu'ils nomment Philippes. Mais il y a apparence d'estimer, qu'ils confondent ce Comte auec Louis de France Comte d'Eureux son ayeul paternel, qui fut pere de Philippes III. Roy de Nauarre, comme nous auons dit.

Le sieur du Tillet escriuant, que la mort de LOVIS Comte d'Estampes aduint en l'an mil trois cens trente-six, s'est mespris & est tombé en la mesme faute, que celuy que nous auons dit, d'attribuer au pere ce qui doit estre rapporté au fils. Ce qui soit dit neantmoins sans offenser la memoire de ce digne personnage, auquel la France est grandement obligée pour tant d'insignes labeurs, & vtiles recherches qu'il a publiées.

Digitized by Google

NAVARRE-CORTEZ. | Ans de IESVS CHR.

LES MARQVIS DE CORTEZ
MARESCHAVX DE NAVARRE,
ET
LES COMTES DE LERIN, MARQVIS DE HVESCAR:
Enfans naturels sortis des Roys de NAVARRE de la Branche D'EVREVX.

B

NAVARRE-CORTEZ. A la barre d'argent.

LES MARQVIS DE CORTEZ MARESCHAVX DE NAVARRE.

27. *LEONEL BASTARD DE NAVARRE.*

A. Oihenart. Notitia utr. Vasconia.

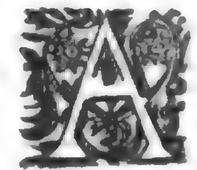

AVCVNS luy ont donné la qualité de Marquis de Cortez. Il estoit fils illegitime du Roy de Nauarre Charles II. qui le procrea (auant son mariage contracté auec Ieanne de France) d'vne fille sortie de la Maison d'Eusé; autres disent, que ce fut de Catherine de Lissaraçu, ce qui est plus croyable. Ce LEONEL est mentionné entre les premiers Seigneurs de la Noblesse Nauarroise, lesquels en l'an MCCCXXCIX. assisterent au Sacre & Couronnement du Roy de Nauarre Charles III. son frere naturel. 1389.

Io. Mariana l. 16. hist. Hisp.

En l'an MCCCCI. il iura auec le mesme Roy les accords & conuenances du mariage de la Princesse de Nauarre BLANCHE sa niepce, contracté auec Martin Roy de Sicile. 1401.

De l'vn des descendans de ce LEONEL sont sortis des Seigneurs, qui subsistent encore à present, & portent le nom de Nauarre, comme remarque le sieur d'Oihenart en son œuure de la Notice de l'vne & l'autre Gascongne, & fait particuliere mention de Philippes de Nauarre, lequel viuoit de son temps, & des familles d'Ablita, de Mauleon, & d'autres qui en estoient issuës par diuerses filles. C

28. *PHILIPPES DE NAVARRE PREMIER du nom, Mareschal de Nauarre.*

Hist. de Nauarre.

CE Seigneur, fils de Leonel cy-dessus mentionné, a esté le premier de sa famille, qui posseda l'Office de Mareschal du Royaume de Nauarre, aprés que le Mareschal Godefroy Comte de Cortez fut exilé. Il soubs-signa auec autres principaux Seigneurs au traité de la paix, qui fut accordée en l'an mil quatre cens trente six entre le Roy de Nauarre Iean II. & Alfonse d'Aragon depuis Roy de Naples & de Sicile freres d'vne part, & Iean II. Roy de Castille d'autre. La mort de ce Mareschal PHILIPPES est remarquée sous l'an MIL QVATRE CENS CINQVANTE. 1436. *Samort* 1450.

29. PIERRE PREMIER DV NOM, *Mareschal de Nauarre.*

IL succeda en cette dignité de Mareschal à PHILIPPES de Nauarre I. du nom son pere (aucuns le nomment son frere) & depuis cette charge fut comme hereditaire aux Seigneurs de sa posterité.

Pendant les factions, qui furent dans le Royaume de Nauarre entre les Grammontois & Beaumontois, ce Mareschal PIERRE tint le party de la Princesse Leonor d'Aragon, Gouuernante de ce Royaume pour le Roy Iean II. son pere;
1471. Sur la fin de l'an mil quatre cens soixante & onze elle luy commanda de se saisir pour elle & en son nom de la ville de Pampelonne, laquelle estoit violemment occupée par les Beaumontois; Il trouua moyen d'entrer dedans auec ses gens de guerre; Mais les ennemis ayant repris courage, & assiegé ce Mareschal PIERRE, s'estant rendu à composition la vie sauue, le traitté fut mal obserué, & la foy rompuë. Car Philippes de Beaumont, frere du Comte de Lerin, ne laissa pas de le tuer de sang froid, contre les loix de la guerre. A cause de cette mort, aduenuë l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-ONZE, les Beaumontois furent declarez rebelles & criminels de leze-Maiesté.

Estevan de Garibay l. 28. del Hist. d'España.

B

Sa mort 1471.

ENFANS DE PIERRE PREMIER DV NOM, *Mareschal de Nauarre.*

30. PHILIPPES II. du nom Mareschal de Nauarre.

30. PIERRE DE NAVARRE aussi II. du nom, duquel sera parlé cy-aprés plus amplement.

---

30. PHILIPPES SECOND DV NOM, *Mareschal de* NAVARRE.

C

IL estoit fils aisné du Mareschal Pierre I. du nom, qui fut tué en trahison à Pampelonne, la mort duquel, comme bon fils, se mettant en deuoir de vanger, enfin par le soing & la diligence de Pierre Cardinal de Foix, l'on trouua vn expedient pour accorder les deux familles de Grammont & de Beaumont, ayant esté conuenu, que ce Mareschal PHILIPPES épouseroit la fille du Comte de Lerin. Le Contract de mariage fut signé par les parties; mais les Grammontois détournerent le Mareschal leur amy de cette Alliance, & firent en sorte qu'il y renonça; ce qui offença tellement le Comte de Lerin, qu'ayant esté aduerty, que le Mareschal PHILIPPES alloit de Sanguessa à Villefranche, il luy dressa vne embusche, l'attendit au passage, & le tua inhumainement de sa main; tant ces deux Maisons estoient mal animées l'vne contre l'autre; cette mort arriua l'an MIL QVATRE CENS QVATRE VINGTS.

Notitia Vasconia A. Oihenarti.

Sa mort 1480. *Garibay.*

---

30. PIERRE II. DV NOM MARESCHAL DE NAVARRE, *Marquis de Cortez.*

CE fils de Pierre I. & frere puisné de Philippes a esté le quatriéme de sa famille honoré de la dignité de Mareschal du Royaume de Nauarre; Il fut reconnu par quelque temps Chef du party Grammontois; & soûtint la iuste cause de la Reyne de Nauarre Catherine de Foix contre les Castillans. Ce que voyant le Comte de Lerin Beaumontois, qui inclinoit à leur party, il luy dressa plusieurs embusches pour le faire mourir. PIERRE est nommé le deuxiéme entre les Barons Cheualiers & Gentils-hommes, qui assisterent au Sacre & Couronnement des Roys & Reyne de Nauarre Iean III. de la Maison d'Albret,

NAVARRE-CORTEZ. & de la mesme Princesse Catherine de Foix sa femme, fait l'an MCCCCLXXXV. Il s'employa vertueusement pour la defense & le recouurement de son pays, lors de l'vsurpation qu'en fit le Roy d'Espagne Ferdinand V. & suiuit le Roy Iean & la Reyne Catherine en leur disgrace quand ils en sortirent, & se retirerent dans leur Principauté de Bearn. Ans de Iesvs Chr. 1485.

Garibay.

Depuis PIERRE estant Chef d'vne armée pour la mesme Reyne, il y eut vn si mal-heureux succés, qu'estant tombé entre les mains des ennemis, on l'enuoya prisonnier en Castille, où il fut long temps detenu. 1516. Enfin ne voulant accepter le seruice du Roy d'Espagne sous des conditions qui sembloient luy estre fort auantageuses, on le fit mal-heureusement mourir à Simancas l'an MIL CINQ CENS VINGT-TROIS. Samort 1523.

A. Oihenart.

ENFANS DE PIERRE II. DU NOM MARESCHAL DE NAVARRE & Marquis DE CORTEZ.

31. PIERRE DE NAVARRE III. du nom Marquis de Cortez.

31. FRANCOIS DE NAVARRE Archeuesque de Valence, finit ses iours le quinziéme Auril l'an MDLXIII. Mariana écrit, qu'il composa vne Histoire des affaires d'Espagne, dressée auec beaucoup de iugement & diligence. Sa mort 1563.

Mariana. B

31. PIERRE III. DU NOM, MARESCHAL DE NAVARRE, Marquis DE CORTEZ.

CE Marquis, fils aisné de Pierre II. du nom suiuit au commencement le party du Roy de Nauarre Henry II. fils de Iean III. son Prince legitime, mesme se trouua dans l'armée que François I. Roy de France enuoya l'an MDXX. sous la conduite d'André de Foix, Seigneur d'Asparaut 1520. pour le recouurement de la Nauarre vsurpée par l'Espagnol. Mais depuis s'estant renfermé dans la ville de Fontarabie auec le Capitaine Franget, que le Capitaine Lautrec y enuoya pour soûtenir le siege, le Connestable de Castille conducteur de l'armée ennemie, trouua moyen de gagner & pratiquer PIERRE, qui estoit son neueu, en sorte que Franget rendit honteusement la place, & PIERRE vsant de pareille perfidie, se rangea au party de l'Empereur Charles V. Roy d'Espagne, puis s'estant retiré en Nauarre il en fut creé Mareschal & Marquis de Cortez; & mourut l'an MIL CINQ CENS CINQUANTE-SIX, dans la ville de Tolede exerçant la charge de President du Conseil Royal de Castille, & laissant vne seule fille qui suit. Sa mort 1556.

Garibay.

C

32. HIERONYME DE NAVARRE Marquise DE CORTEZ.

APRES le decés de son pere PIERRE III. elle fut heritiere de ses biens. En premieres nopces elle épousa l'an MDLIV. IEAN DE BENAVIDES, Gentil-homme Castillan; à cause d'elle il fut le sixiéme Mareschal de Nauarre, & eut pour frere le premier Marquis de Flomesta: duquel mariage sortit Anne de Benauides de Nauarre. Son 1. mariage 1554.

En secondes nopces cette Marquise de Cortez fut alliée l'an MDLXV. dans la ville d'Estella auec MARTIN DE CORDOVE DE VELASCO Comte d'Alcaudete, Viceroy & septiéme Mareschal de Nauarre, fils de Martin Alfonse de Cordouë & de Velasco premier Comte d'Alcaudete & de Leonor Pacheco sa femme. HIERONYME DE NAVARRE n'eut enfans de son second mary. Son 2. mariage 1565.

BENAVIDES. D'or au pal de gueules, au Lyon de mesme brochant sur le tout, couronné d'argent & fassé de mesme: l'Escu bordé d'argent à huict chaudrons de sable.

Garibay. Alfonso Lopez du Haro Nobil. de España.

CORDOVE. Escartelé; Au 1. & 4. d'or à trois fasses de gueules, qui est de CORDOVE. Au 2. & 3. échiqueté d'or & de vair de 5. traits qui est de VELASCO.

Ani de Iesvs Chr.

LES COMTES DE LERIN DV NOM DE BEAVMONT.

BEAVMONT-NAVARRE. De gueules à vn Gryphon d'or à vn orle des Chaisnes de NAVARRE

27. *CHARLES DE NAVARRE, ou* DE BEAVMONT, *Alfier Maior* DE NAVARRE.

LOVIS DE NAVARRE Comte de Beaumont le Roger en Normandie, qui estoit l'vn des fils puisnez de Philippes III. du nom Roy de Nauarre, fut pere naturel de ce CHARLES, vulgairement nommé Charlot; Il l'engendra de Marie de Lissarassu son amie. Estant paruenu en aage l'an mil trois cens quatre-vingts sept, il fut pourueu par le Roy Charles II. son oncle de l'Office d'Alfier Maior, l'vne des principales dignitez du Royaume, laquelle consistoit en la charge de porter la Banniere ou Estendar Royal, & se rapportoit à celuy, que sous les Empereurs Romains on nommoit *Aquilifer*; duquel terme est tiré celuy d'Alfier. Cette dignité fut abolie l'an MIL QVATRE CENS TRENTE DEVX, que CHARLES mourut, & en son lieu fut subrogée la dignité de Connestable. *A. Oihenart. Notitia Vasconia.*

1387. B

Sa mort 1432.

1402. Il auoit assisté l'an MCCCCII. auec Leonel bastard de Nauarre & autres Seigneurs à la solennelle entreueuë qui se fit des Roys de Nauarre & d'Aragon, & la Princesse Blanche sur les limites de leurs Royaumes.

NAVARRE-BEAVMONT. Party de CVRTON.

Le mesme CHARLES espousa ANNE DE CVRTON Dame de Guiçun en Gascongne. Aucuns luy donnent pour femme la fille du Vicomte de Mauleon en Nauarre. Il eut pour sœur naturelle IEANNE DE BEAVMONT, femme de Pierre de Laxague, Seigneur qualifié en Nauarre.

LAXAGVE.

ENFANS DE CHARLES DE BEAVMONT Alfier Maior de Nauarre.

28. CHARLES DE BEAVMONT II. du nom, mort du viuant de son pere.

28. LOVIS DE BEAVMONT I. du nom, Comte de Lerin, & premier Connestable de Nauarre, a continué la lignée de cette Maison.

C

28. IEAN DE BEAVMONT Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Hierusalem & Grand Prieur de Nauarre fut en telle estime de prudence, qu'en l'absence de la Reyne Blanche de Nauarre, il fut estably Regent du Royaume par Charles Infant d'Aragon & de Nauarre, Prince de Viane, fils & heritier de cette Reyne, lequel Prince luy portoit vne singuliere affection; Aussi tint il son party quand il leua les armes contre le Roy Iean son pere, pour se mettre en possession de la Couronne de Nauarre à luy escheuë, par la mort de la mesme Reyne Blanche sa mere. Mais il fut pris en la bataille d'Ayuar gagnée sur luy par le Roy son pere l'an MCCCCLV. ce Iean de Beaumont auoit la conduite de l'auant-garde en la bataille, témoignage asseuré que le Prince faisoit estat de sa valeur. Six ans auparauant il auoit resisté vertueusement à l'armée que Henry de Castille Prince des Asturies, auoit fait entrer en Nauarre. *Garibay.* *Hist. de Nauarre.*

1455.

28. CATHERINE de Beaumont femme de IEAN YXAR Seigneur Aragonois.

Digitized by Google

NAVARRE. Comme cy-dessus auec la barre d'argent.

Ans de IESVS CHR.

28. *LOVIS DE BEAVMONT I. DV NOM, Comte de Lerin, Conneſtable de* NAVARRE.

CE Comte de Lerin, fils aiſné de Charles de Nauarre, ou de Beaumont Alfier Maior de Nauarre, fut pourueu de la dignité de Conneſtable, aprés la mort de Charles ſon pere, ſuiuant ce qui auoit eſté arreſté par les conuentions de ſon mariage contracté auec IEANNE DE NAVARRE, fille naturelle du Roy Charles III. & de Catherine de Liſſaraçu. Il l'eſpouſa eſtant vefue d'Innic Ortizio d'Eſtuniga: ſi d'auanture il n'y eut vne autre fille naturelle du meſme Roy de ce nom de Ieanne. LOVIS fut vn des Seigneurs, qui ſignerent le traité de paix fait en l'an MCCCCXXIX. entre les Roys de Nauarre, de Caſtille & d'Aragon. Il deceda dans la ville de Madrid l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE-DEVX. Aucuns luy ont attribué pluſieurs enfans outre les deux cy-deſſous remarquez: ce que d'autres reuoquent en doute.

Hiſt. de Nauar. *A. d'Oihenart.* 1429. Sa mort 1462.

ENFANS DE LOVIS DE BEAVMONT I. DV NOM, Comte de Lerin, & de Ieanne de Nauarre.

29. LOVIS II. du nom Comte de Lerin, Marquis d'Hueſcar, Conneſtable de Nauarre. B

29. PHILIPPES de Beaumont ſe ioignit auec le Comte de Lerin Louis II. ſon frere aiſné en la guerre qui fut muë en Nauarre contre ceux de Grammont.

---

29. *LOVIS DE BEAVMONT II. DV NOM Comte de Lerin, Marquis de Hueſcar, Conneſtable de Nauarre.*

CE LOVIS de Beaumont deuxiéme du nom Comte de Lerin, fils aiſné du Comte Louis premier, ſe rendit Chef de la faction de Beaumont contre celle des Gramontois pendant les mouuemens excitez dans la Nauarre; & tint le party de Charles d'Aragon Prince de Viane, heritier preſomptif de Nauarre contre le Roy Iean II. ſon pere, qui eſtoit aſſiſté des Gramontois. Aprés la priſe du ieune Prince de Nauarre, & qu'il eut eſté dix mois priſonnier, afin d'obtenir liberté, il donna pour pleige de l'obeiſſance qu'il promit de rendre au Roy ſon pere, ce Comte de Lerin, qui demeura auſſi priſonnier par l'eſpace de quatre ans. Puis ayant recouuré ſa liberté, deuint ſi puiſſant, qu'il ſe rendit maiſtre de Pampelonne, où il fut reconnu comme Souuerain. Au commencement il fauoriſoit le party de la Princeſſe Leonor, auſſi heritiere preſomptiue de Nauarre, aprés la mort de Charles ſon frere. Mais elle deliberant de le chaſſer de Pampelonne, aſſiſtée qu'elle eſtoit des Gramontois, ſon deſſein ne reüſſit; De ſorte qu'elle fit pourſuiure criminellement ce Comte LOVIS aprés qu'il eut tué le Mareſchal de Nauarre.

Garibay. *Hiſt. de Nauarre.* G

Pour eſteindre le feu de ces diuiſions, le Roy Iean II. qui veſcut long-temps, afin d'attirer le Comte de Lerin au party de cette Princeſſe ſon heritiere & fille legitime, il luy fit eſpouſer ſon autre fille naturelle, qui portoit auſſi le nom de LEONOR D'ARAGON. Ce mariage fut fait en la ville de Tarragone l'an MIL QVATRE CENS SOIXANTE HVICT. Elle eut en dot quinze mil florins. Par ce moyen le Comte fut remis en grace, & l'Arreſt contre luy donné reuoqué. Mais la diuiſion continuant, les Gramontois accuſerent LOVIS d'aſpirer à la Couronne de Nauarre.

Marin. Siculus. *Mariana l. 13. c. 10.* ARAGON. *Oihenart.* Son mariage. 1468.

Cependant l'Office de Conneſtable ayant vaqué par la mort de Pierre Peralta, ce LOVIS de Beaumont en fut pourueu par le traitté de paix fait auec François Phœbus Roy de Nauarre, fils de la Reyne Leonor; de laquelle charge il fut depuis 1498.

Ans de Iesvs Chr. 1485. deposé l'an M CCCCXCVIII. par les Roy & Reyne Iean & Catherine de Foix, quoy que treize ans auparauant il eust assisté à leur Sacre & Couronnement, estant nommé le premier entre les Nobles & Barons du Royaume en l'acte de la solemnité de ce Couronnement fait l'an M CCCCXXCV. Or encore que LOVIS deust continuer en la fidelité enuers ses legitimes Princes; neantmoins il fut porté à telle audace & temerité, que de leur refuser & empescher l'entrée dans Pampelonne, fauorisant Ferdinand Roy de Castille & d'Aragon, frere de sa femme, lequel l'attira à son party, luy donna le Marquisat d'Huescar, & le retira en son Royaume de Grenade, aprés qu'il eut esté chassé de Nauarre par les Roy & Reyne Iean & Catherine, qui le priuerent de la charge de Connestable, ils le firent condamner à perdre la vie, & confisquerent ses biens pour le crime de leze-Maiesté.

BEAVMONT-NAVARRE.

Esteuan Garibay.

Sa mort 1508. Pendant tous ces grands troubles le Comte de Lerin mourut dans la ville d'Aranda en Aragon l'an MIL CINQ CENS HVIT.

ENFANS DE LOVIS DE BEAVMONT II. DV NOM Comte DE LERIN, & de LEONOR D'ARAGON sa femme.

B

30. LOVIS DE BEAVMONT III. du nom Comte de Lerin.

30. FERDINAND DE BEAVMONT eut ce nom (comme l'on peut presumer) en memoire de son oncle maternel Ferdinand V. Roy de Castille & d'Aragon. Auec son frere le Comte de Lerin il fut banny du Royaume de Nauarre, pour auoir conspiré contre le Roy & la Reyne Iean & Catherine peu de temps aprés leur Couronnement.

30. PIERRE DE BEAVMONT.

30. CATHERINE DE BEAVMONT fut alliée par mariage auec IACQVES Infant DE NAVARRE, suiuant l'opinion de quelques Autheurs, ce que d'autres reuoquent en doute.

30. ANNE DE BEAVMONT contracta mariage auec IEAN DE MENDOCE, duquel mariage sortit, peut-estre, Iean de Mendoçe, que l'on remarque dans l'Histoire du Roy François I. auoir esté l'vn de ses Maistres d'Hostels ordinaires, & auoir eu bonne part dans les faueurs de ce grand Monarque.

MENDOCE.

Escartelé en sautoir, le 1. & 4. de sinople chargé d'vne bande d'or, surchargée d'vne cotice de gueules: le 2. & 3. d'or chargé en pal de ces mots d'azur, AVE MARIA à dextre, & GRATIA PLENA à senestre.

C

30. *LOVIS DE BEAVMONT III. DV NOM Comte de Lerin, Connestable* DE NAVARRE.

IL estoit fils aisné de Louis de Beaumont II. du nom Comte de Lerin & de Leonor d'Aragon sa femme. Auec son pere & autres Seigneurs du nom de Beaumont, il assista au Couronnement du Roy Iean & de la Reyne Catherine, & est nommé en l'acte qui fut dressé de cette solemnité. Il ne laissa pas de se monstrer contraire & rebelle, ce qui les excita de le priuer de ses Charges & biens : Et encore que le Roy d'Aragon son oncle maternel eust fait grande instance de le rétablir, si est ce qu'il ne peut l'obtenir : car ils consideroient que ce Roy, Prince ambitieux, proiettoit de s'ayder de luy comme d'vn instrument propre pour vsurper le Royaume de Nauarre. De fait aprés auoir par ses pratiques & conspirations disposé les habitans de Pampelonne à la rebellion, le Castillan eut telle creance en luy, qu'il le declara Lieutenant de son armée, & le fit aussi Connestable & grand Chancelier de Nauarre; ce qui donna ouuerture à l'vsurpation de cét Estat. L'Historien Mariana tesmoigne que porté de vengeance il fut des premiers dãs l'armée qui assiegea Pampelonne sous la conduite du Duc d'Albe.

Mais LOVIS à l'exemple de son pere estant leger & variable, ou bien pressé d'vn remors de conscience, tesmoigna par ses lettres à la Reyne Catherine son desir estre de la voir restablir dans le Royaume, promettant de la seruir & de luy obeir : dont le Cardinal Ximenés Viceroy d'Espagne, ayant eu auis, il voulut le fai-

Hist. de Nauarre.

Digitized by Google

BEAV-MONT-NAVARRE.

re arrester par le Viceroy de Nauarre ; & l'eust fait s'il n'eust trouué moyen de se sauuer dans ses Seigneuries, & s'y maintint au moyen de l'alliance de mariage qu'il prit auec BRIANDE MANRIQVE fille de Pierre Duc de Nagera & sœur d'Antoine Manrique Viceroy de Nauarre. Toutesfois depuis il continua de seruir les vsurpateurs, & mesme reprit sur les François & Nauarrois le chasteau de Maia l'an mil cinq cens vingt-deux, & mourut huict ans aprés, sçauoir au mois de Ianuier l'an mil cinq cens trente. Il gist en l'Eglise de Lerin. *Ans de Iesvs Chr.* 1530.

MANRIQVE.
De gueules à deux chaudrons d'or fassez de sable.
Garibay.

FILS DE LOVIS DE BEAVMONT III. DV NOM Comte DE LERIN, & de BRIANDE MANRIQVE

31. LOVIS DE BEAVMONT IV. du nom Comte de LERIN Connestable de Nauarre, fut conioint par mariage auec ALDONCA DE CORDOVE fille du Duc de Cordoue, & mourut le neufiéme iour de Ianuier l'an MIL CINQ CENS SOIXANTE-CINQ. Il eut, ainsi que son pere, sa sepulture dans l'Eglise de Lerin, & delaissa trois filles, qui furent *Samort* 1565.

CORDOVE.
D'or à trois fasces de gueules.
Garibay.

32. BRIANDE DE BEAVMONT Comtesse de Lerin, de laquelle est faite mention cy-dessous. B

32. FRANCOISE DE BEAVMONT.

32. MARIE DE BEAVMONT.

TOLEDE.
Echiqueté d'argent & d'azur de quinze quarreaux à l'orle de Castille & de Leon.

32. BRIANDE DE BEAVMONT Comtesse de Lerin, fille aisnée de Louis IV. Comte de Lerin & de Ieanne de Cordoue sa femme, eut pour mary DIEGO DE TOLEDE, qui fut à cause de ce mariage Connestable de Nauarre & Comte de Lerin. Il estoit fils de Ferdinand Aluarez de Tolede Duc d'Albe, Gouuerneur des Pays-bas ; l'ayeul duquel Federic de Tolede Duc d'Albe fut estably Viceroy de Nauarre aprés l'vsurpation qu'en fit le Roy Ferdinand. Sa posterité est descrite aux descentes des Familles illustres sorties des Reynes & Princesses de France.

ADDITIONS AV PREMIER VOLVME DE L'HISTOIRE GENEALOGIQVE de la Maison de FRANCE.

PAGE 6. *ligne 22. aprés* des Apostres, *adioustez*, Neantmoins aucuns Autheurs reuoquent en doute cette Lettre du Pape Hormisda, se fondans sur la consideration du temps qu'est decedé ce souuerain Chef de l'Eglise.

P. 12. *aprés la ligne 16. adioustez*, Et le Pape Vrbain IV. exhortant le mesme Roy S. LOVIS, d'assister son frere Charles, Comte d'Aniou, contre les oppressions de Manfroy, vsurpateur du Royaume de Sicile dit; *Que Dieu auoit reserué à ce Sainct Roy, & à sa Tres-Chrestienne Maison, la deliurance de l'Eglise.* *Tresor des Chartes de France.*

P. 36. *l.* 36. prez, *lisez* plus. *& en la mesme ligne aprés* dés le, *lisez*, Prince Childebrand, frere de Charles Martel, & bisayeul du Comte.

P. 49. *l.* 20. *aprés* de, *adioustez* si.

Page 88. *l.* 28 *aprés* FARAMOND, *adioustez*, Ce qu'ont aussi escrit vn Historien contemporain du Roy Thierry, & de Charles Duc des François, Aimoin, Roricon, l'Autheur de la vie de Charlemagne, Adon de Vienne & Yues de Chartres, qui tous le font fils de Marcomir.

P. 101. *ligne* 10. *aprés* Roy, *adioustez* qui. *l.* 18. *aprés* DIX, *adioustez* au-
493. tres escriuent, que ce mariage fut contracté l'an CCCCXCIII. le douziesme du regne de Clouis.

P. 105. *l.* 28. *aprés* ce Concile d'Orleans, *adioustez* les Euesques luy donnerent les Titres *de leur Seigneur, de fils de l'Eglise Catholique, & de tres-glorieux Roy*, & le supplierent qu'il luy pleust confirmer les Decrets du Concile.

P. 108. *aprés la ligne* 8. *rayez l'Eloge de* THEODECHILDE DE FRANCE, *iusques au mot* fondation, *& lisez*

5. INDVSTRIE DE FRANCE fut mariée auec FERREOL III. dit TONANCE, Senateur Romain, fils de Ferreol deuxiesme, Prefect du Pretoire des Gaules, dont parle la vie de S. Firmin, suiuie par M. du Bouchet.

P. 109. *aprés la ligne* 2. *adioustez*

5. EMME DE FRANCE est dite fille du Grand Roy CLOVIS, & appellée Saincte par Vsuard en son Martyrologe, faisant mention de cette Princesse sous le v. iour d'Octobre.

Page. 113. *l.* 46. *aprés* DEVX, *rayez le reste de la ligne, & les neuf mots de la suiuante iusques à* tant, *& adioustez*, Mais le Sieur Hadrian Valois, Autheur des plus iudicieux, en son Histoire Latine des François, dressée curieusement & auec vn stile elegant, est d'vn autre aduis. Car aprés auoir refuté les opinions sur le temps de ce trespas, il adiouste (fondé sur le tesmoignage de l'Historien Marius proche du temps) que ce Prince
558. mourut l'an CINQ CENS CINQVANTE HVICT, le XLVIII. de son Empire, ce qui partant ne peut receuoir de doute. Il fait aussi vn long

Digitized by Google

recit de ses vertus, & n'obmet pas de parler de ses vices.

P. 120. *en la marge de la ligne 32. adioustez, M S. S. Vicentij Metensis, vita S. Arnulfi authore incerto, Carmen Columbani de Origine Gentis Francorum, ad Carolum Caluum, Chronicon S. Galli.*

P. 167. *apres la ligne 10. adioustez,* Ce Roy THIERRY fut marié deux fois; la premiere auec vne femme dont le nom n'est pont designé par l'Histoire. En second mariage il espousa N. DE BOVRGONGNE, fille de Sigismond Roy de Bourgongne & de Suauegothe sa femme, de laquelle fait mention Frodoard en son Histoire de Rheims, & le Sieur Hadrian Valois. Il est le premier de ce temps qui a découuert cette alliance, & la confirme par diuerses coniectures probables & dignes de remarque au liure VII. de son Histoire des Francs, où il traite aussi l'Origine & les mariages de la Reine Theodechilde, cy-aprés mentionnée, ce qui estoit inconnu iusques alors. *En la mesme page adioustez en suite de ce que dessus.*

BOVRGONGNE.

FILS DE THIERRY ROY D'AVSTRASIE & de sa premiere femme.

6. THEODEBERT Roy d'AVSTRASIE continua la Lignée.

FILLE DV ROY THIERRY ET DE N. DE BOVRGONGNE sa seconde femme.

6. THEODECHILDE D'AVSTRASIE fut mariée deux fois: premierement auec HERMEGISCLE, puis auec RADIGER son fils, tous deux Roys des VARNES, peuples Alemans. Apres que ce fils eut repudié sa premiere femme Brittia, sœur du Roy d'Angleterre, suiet de la guerre en laquelle Radiger fut pris, & racheta sa liberté par le delaissement qu'il fit de THEODECHILDE, & par leur diuorce, qui fut volontaire. *Sen 1. & 2. mariage.*

VARNES.

De ces deux Princes des Varnes fait mention l'Historien Procope: & de THEODECHILDE l'Euesque de Poictiers Fortuné, qui la celebre pour auoir esté fort pieuse, auoir vsé de liberalité enuers les pauures, comme aussi d'auoir orné les Eglises. Aucuns la font fille du Roy Clouis le Grand, & femme du Roy Theodebert son petit fils Gregoire de Tours parle de cette Reine au liure des Confesseurs: Odoran & le Moine d'Auxerre Robert escriuent, qu'elle fonda l'Eglise & Abbaye de S. Pierre le Vif de Sens, où elle eut la sepulture de son corps, estant decedée à l'aage de LXXV ans. Son tombeau fut découuert l'an MDC. XLIII. par Octaue de Bellegarde Archeuesque de Sens. La qualité de Saincte luy est donnée par les Papes Paschal II. Honoré II. & Innocent II. & par les anciens Messels de cette Abbaye de S. Pierre. Le mesme Euesque Fortuné represente dans son Epitaphe, que ses frere, maris, & ayeul, estoient tous Roys, ce qui conuient fort bien à cette Reine, comme a escrit le Sieur Valois en son Histoire de n'agueres publiée.

Lib. 4. Hist. Goth.

Page 169. *aprés le mot* SEPT, *adioustez,* ou l'année suiuante, selon l'Euesque Marius en sa Chronique.

Page 187. *aprés la ligne 34. rayez,* le mariage de THEVDECHILDE femme de Theodebert II. du nom, Roy d'Austrasie, *iusques aux mots,* à ses enfans.

Page 192. *l.* 43. *aprés* CARLOVINGIENS, *lisez*, & CAPEVINGIENS, qui suiuirent.

Page 195. *ligne* 13. *aprés* dignité, *rayez le reste de la ligne & les six suiuantes*, *& lisez*, Qu'ils estoient les plus Grands aprés les Empereurs, & ne differoient de ces puissances Souueraines, que de la Pourpre, comme écrit Eunapius. Ces Prefects du Pretoire commandoient non seulement dans les Gaules auant l'establissement de la Monarchie; mais aussi dans les Espagnes, & dans la Grande Bretagne: ayans d'ailleurs pris des alliances par mariage dans les Maisons des Empereurs. Ioinct que leur commandement ne s'estendoit pas seulement sur les troupes Pretoriennes, & sur ceux qui auoient la conduite de la guerre, mais encore ils auoient l'intendance generale de toutes les autres grandes & importantes affaires de l'Empire, & sur la Iustice. Estant notable, que l'Empereur mesme leur mettoit en main l'espée & ceignoit le baudrier, pour marque de la grande puissance qu'il leur donnoit, à laquelle aucune autre n'estoit esgale, comme a tres bien remarqué Monsieur du Bouchet en son Oeuure de la veritable Origine de la seconde & troisiesme Lignée de la Maison Royale de France.

En la mesme page 195. *à la marge adioustez de lettre Italique.* Paulus Warnefrid. Diacon. Hist. Episcoporum Metensium. Vita S. Firmini Episcopi Vcetiensis.

Page 196. *ligne* 12. *rayez* pouuoit estre, *& lisez*, estoit fils de Tonance Ferreol second du nom, Prefect du Pretoire des Gaules, qui estoit allié auec la fille de l'Empereur Auitus, & cettuy-cy eut pour pere Ferreol premier du nom, aussi Prefect, marié à la fille du Consul Afranius Siagrius. *Ligne* 25. *aprés* ET DE, *rayez* N. *& lisez* INDVSTRIE DE FRANCE.

En la mesme page 196. *ligne* 35. *aprés* D. L V. *adioustez*, Ce Prelat mourut l'an MIL CINQ CENS SEPTANTE SIX le XI. Octobre. *Et l.* 46. *aprés les mots* nonante trois, *adioustez*, Vne ancienne Chronique des Euesques de Mets dit, que la fille de Clouis estoit sa mere, & qu'il
598. mourut le XXII. Nouembre enuiron l'an D. XCVIII.

Page 197. *l.* 11. *aprés* SENATEVR, *adioustez*, DVC EN AVSTRASIE.

P. 198. *ligne derniere*, *adioustez*, l'Historien Alberic & autres luy donnent la qualité de Duc.

P. 199. *ligne* 5. *adioustez en la marge de lettre Italique*, Vita MS. Sancti Ferreoli, *& aprés la ligne* 9. *adioustez*,

3. TARSISIE fille d'Ansbert & de Blitilde, mourut vierge en opinion de Sainteté, de laquelle parlent la Chronique de Maillesaiz en Poictou, & autres anciens MSS.

En la mesme page 199. *l.* 19. *rayez*, qui est à, *& lisez*, de S. Vincent de, *& l.* 39. *aprés les mots* ancien Titre, *adioustez*, de S. Vincent de Mets, qui porte, que cette Princesse estoit issuë de l'illustre Sang de Sueue, & qu'elle fut mere de S. Arnoul.

P. 201. *l.* 15. *aprés* Clotaire, *adioustez*, le fit.

P. 203. *l.* 11. *aprés* DVC, *adioustez*, EN AVSTRASIE.

P. 205. *l.* 33. *aprés* legitimes, *adioustez*, De fait l'Historien Fredegaire continuateur de Gregoire de Tours, nomme cette Princesse femme de Pepin. Et bien que Plectrude fust encore viuante, si est-ce qu'elle pouuoit auoir esté repudiée, tels diuorces ayant esté frequents & authorisez par l'vsage.

Digitized by Google

Page 218. *ligne* 18. *aprés* son temps, *lisez*, sa femme fut ERMENTRVDE ou ERCENSINDE, Dame de race Gothique tres-illustre, comme porte la vie de S. Folquin Euesque de Theroüenne, qui fut l'vn de leurs fils, *& en la mesme page ligne* 19. *rayez*, FILS, *& lisez* ENFANS, *& aprés* VERMANDOIS, *adioustez*, & D'ERMENTRVDE sa femme.

Page 223. *ligne* 2. *aprés* FRANCE, *adioustez*, ET D'AQVITAINE.

Page 225. *rayez la premiere ligne*, *& lisez*, Le premier soin du Monarque fut de passer les Monts Pyrenées pour conquerir Narbonne sur les Sarasins, ville qu'ils auoient occupée aprés le decés de Martel. Mais il employa trois ans en cette expedition. Ayant passé les Pyrenées il vint attaquer Solinan Duc des Sarasins, sur lesquels il prit le villes de Barcelonne & de Gironne. De là il retourna en France, puis en Alemagne, pour contraindre les Saxons, &c.

Page 226. *aprés* Souuerain, *adioustez*, Il commença de l'attaquer en l'an DCCLX. & ayant fait accord auec ce rebelle, il ne l'entretint pas; 760. de sorte que PEPIN fut contraint de l'attaquer encore plus viuement.

Page 227. *ligne* 3. *aprés* Hongrie, *adioustez*, mais de Charibert Comte de Laon. *ligne* 14. *aprés* Prouence, *adioustez*, de Languedoc, partie d'Aquitaine, & d'Alemagne, *l.* 26. *aprés* Lengres, *lisez*, autres disent de Laon, *l.* 31. *aprés* BERTHE, autres la nomment Gerberge.

P. 228. *l.* 11. *adioustez*, ENFANS DE CARLOMAN, Roy d'Alemagne.

10. PEPIN, nasquit l'an DCCLXX. 770.

10. SIAGRIVS premier Euesque de Nice, comme porte le Cartulaire de cette Eglise, qu'il gouuerna dix ans, & mourut enuiron l'an DCCXXCVII. Il fut inhumé au Monastere de S. Pons de la mesme ville, où il auoit esté Religieux; ce qu'on apprend d'vne Histoire MS. du mesme Monastere, laquelle le dit auoir esté neueu de Charlemagne, & adiouste, qu'il est reputé Sainct. 787.

Chronicon Lerinense.

Ligne 18. *de la mesme page*, *aprés* Mets, *adioustez*, Paul Diacre, en son Traicté des Euesques de Mets, a fait l'Epitaphe de cette Princesse: il y fait mention de ses Ancestres depuis S. Arnoul, *& l.* 22. *aprés* Abbesse, *adioustez*, de Soissons.

Page 248. *aprés la ligne* 17. *adioustez*, Neantmoins par vne charte de l'Abbaye du Mont Cassin, la femme de ce Roy PEPIN est appellée BERTHE, & dite fille de S. Guillaume Duc d'Aquitaine.

Io. Iacobus Chiffletius.

Page 260. *l.* 24. *aprés* authentiques, *adioustez*, Mais d'autant que des Autheurs modernes ont voulu apporter de la confusion meslée de suppositions aux enfans sortis de ces 2. mariages D'ADELAIS fille de France, contre les termes precis de la Chronique de S. Benigne de Diion: Nous auons estimé, pour éclaircir d'autant plus ces degrez de consanguinité. de representer icy partie de la TABLE GENEALOGIQVE qu'en a dressée & publiée Monsieur du Bouchet, comme estant vn poinct d'Histoire tres-important.

Histoire de l'Origine de la Maison de France.

CHARLEMAGNE, Roy de France & Empereur.

LOVIS le Debonnaire, Empereur & Roy de France.
ERMENGARDE, sa 1. femme.
La 2. IVDITH, fille de Welphe Comte d'Altorf; Il l'espousa l'an 819. & mourut l'an 840.

HVGVES Prestre & Abbé de plusieurs Abbayes, nay de Regine concubine, tué deuant Tolose 844.

1. Lict.	1. Mary.	1. Lict.	2. Mary.		2. Lict.
LOTHAIRE Empereur & Roy d'Italie, mort l'an 876. — LOTHAIRE Roy de Lorraine, neueu de la Princesse ADELAIS.	CONRAD l'aisné, Duc de Bourgongne, fils du Comte Welphe, & frere de l'Imperatrice Iudith, mort l'an 862.	= ADELAIS = fille de Louis le Debonnaire, & de sa 1. femme, fut mariée 2. fois & appellée tante de Lothaire Roy de Lorraine.	ROBERT le Fort Duc & Marquis de France mort 867.	GISLE femme d'Eurard, Duc de Frioul, mort auant l'ã 869. — BERENGER I. R. d'Italie, cousin du R. Robert.	CHARLES le Chauue Roy de France & Empereur. — LOVIS le Begue Roy de France. — CHARLES le Simple, Roy de France. — LOVIS IV. Roy de France, dit d'Outremer.

CONRAD le ieune, Comte de Paris, mort 881.	WELPHE Abbé de S. Colõbe de Sens mort l'ã 881.	HVGVES l'Abbé, Duc de Bourgongne, mort 887.	PETRONILLE femme de Tertulle Comte de Gastinois, mere du C. Ingelger.	EVDES Roy de France.	ROBERT Roy de France mort 922. — HVGVES C. de Paris, pere du R. HVGVES CAPET.

Page 262. *ligne* 42. *aprés* HERMENGARDE, *adiouftez* D'ALSACE.

P. 265. *ligne* 12. *aprés* Sueue, *lisez*, autres la font fille du Duc de Spolete sans le nommer.

P. 268. *l.* 17. *adiouftez*, aucuns écriuent qu'il estoit fils legitime de Valdrade, laquelle d'autres estiment auoir esté concubine du Roy Lothaire.

Page 271. *l.* 31. *aprés* filles, *adiouftez*, Elle mourut l'an HVICT CENS TRENTE HVICT, & eut les honneurs de la sepulture dans l'Eglise de S. Radegonde de Poictiers.

P. 278. *l.* 32. *aprés* Auentin, *lisez*, Mais la Chronique de S. Bertin la dit auoir esté fille d'Erkengaire Comte.

Annales Fuldenses.

Page 284. *ligne* 5. *adioustez*,

24. PLACIDE OV GLISVINDE, mariée auec CONRAD Duc de FRANCONIE, fut mere de Conrad I. du nom Empereur.

Page 289. *l.* 20. LOVIS, *adioustez*, III.

P. 314. *l.* 27. *aprés* premierement, *adioustez*, l'an HVICT CENS SOIXANTE DEVX auec ANSGARDE sœur du Comte Hugues, & fille du Comte Hardoüin, *& aprés la ligne* 45. *le mot* CARLOMAN, *adioustez*, 862.

13. HILDEGARDE DE FRANCE, mentionnée par Flodoard.

Hist. de M. du Bouchet.

13. GISLE fut mariée à ROBERT Comte de TROYES, eut pour fils RICHARD, Tige des autres Comtes.

13. ADELAIS, ou ALIX DE FRANCE, espousa RANVLPHE II. Duc D'AQVITAINE & Comte de Poictou, qui mourut l'an DCCC. XC. De leur fils EBLES II. sortit le Duc Guillaume II. pere d'ADELAIS DE GVYENNE, femme du Roy HVGVES CAPET, ainsi que porte vne charte de l'Eglise Collegiale de Sainct Hilaire de Poictiers. 890.

P. 326. *l.* 4. *rayez cette ligne & la suiuante, & lisez*,

14. HERMENTRVDE.

14. FREDERVNE.

14. HILDEGARDE.

14. ROTRVDE.

Page 330. *aprés la ligne* 38. *adioustez*,

15. ALBRADE DE FRANCE, femme de RENAVD DE VERMANDOIS, Comte de Reims, Seigneur de Roucy, qui eut la posterité cy-deuant representée au Liure dixiesme de cette Histoire.

P. 352. *aprés la ligne derniere*, *adioustez*, Cette Princesse AGNES DE TVRINGE, eut cét honneur d'auoir esté promise en mariage auec le Roy Philippes Auguste, mais il ne l'espousa.

Page 360. *l.* 28. *aprés* vie, *adioustez*, aucuns l'ont mal pris pour le pere de Bernard Comte de Senlis.

Page 361. *aprés la ligne* 24. *adioustez*,

14. BEATRIX DE VERMANDOIS, femme de ROBERT I. du nom Roy de France, frere puisné du Roy Eudes, comme remarquent le Continuateur de l'Histoire d'Aimoin, Philippes Mouske, Historien M S. & autres Autheurs.

P. 369. *l.* 31. *aprés* enfans, *adioustez*, Par Titre de l'an M. XXXV. EMME est dite sa veufue. 1035.

P. 370. *l.* *aprés* PAVIE, *adioustez*, de laquelle est fait mention par titre de l'Abbaye de Humolieres de l'an M. XLV. *& ligne* 16. *aprés* Beauuais, *adioustez*, Ce Comte estoit decedé dés l'an M. XLVII. *& l.* 27. *aprés* auec, *adioustez*, GERTRVDE, denommée en vne charte de l'Abbaye de Bussily. 1045. 1047

P. 371. *aprés la ligne* 28. *adioustez*,

19. HERBERT V. Comte de VERMANDOIS a continué la Lignée.

19. *HERBERT V. COMTE DE VERMANDOIS.*

IL estoit fils du Comte Herbert IV. & prit alliance par mariage auec ALIX DE CRESPY, fille & heritiere de Raoul III. du nom, Comte de Crespy, de Valois & de Bar sur Aube; lequel eut l'honneur d'espouser en secondes nopces la Reine ANNE DE RVSSIE, veuue du Roy Henry I. Alberic en sa Chronique fait cette Princesse ALIX fille & heritiere de Raoul II. Comte de Crespy, & d'Alix de Bar sur Aube; elle auoit eu vn premier mary, qui n'est pas nommé: HERBERT V. fut le second, dont elle eut l'heritiere ALIX de Vermandois.

ENFANS DE HERBERT V. COMTE DE VERMANDOIS.

20. EVDES I. Comte de Vermandois, &c.

P. 377. *l.* 11. *aprés* GVY, *adioustez*, II. du nom, Comte de. *& lig.* 20. *aprés* Comtesse, *adioustez*, fille de Renaud Comte de Soissons, ce que témoigne vne charte de l'Eglise de Soissons de l'an 1089.

Page 383. *ligne* 23. *lisez* Vir, *& aprés* Laon, *adioustez*, & d'Ermentrude de Vir, femme de Henry Comte de Grandpré, duquel sortent les anciens Comtes de ce nom, comme porte vne Histoire M S. de l'Eglise de Laon.

Page 400. *lig.* 17. *aprés* proches, *adioustez*, & situez vers le territoire de cét ancien Comté, entre autres ceux de l'Abbaye de la Croix Sainct Leufroy. *En la mesme page ligne* 20. *aprés* Princes, *rayez*, aussi, comme nous auons dit, en a-t'il composé vne, *& adioustez au lieu*, par son commandement Fredegaire Scholastique, escriuit vne Histoire, qui contient la suite de celle de Gregoire de Tours.

Page 410. *l.* 5. *adioustez*, Neantmoins Monsieur du Bouchet luy donne encore THEODORIC, qu'il dit auoir esté pere de S. Guillaume, Duc d'Aquitaine & Comte de Tolose, & cetuy cy de Bernard I. Comte de Tolose, & de Barcelonne, que Thegan dit auoir esté de la race Royale.

Aprés la ligne derniere adioustez, Aucuns Titres de l'Abbaye de S. Denys font aussi mention de ce Prince NIBELVNG.

Page 411. *l.* 4. *aprés* NIBELVNG, *adioustez*, ce qui se iustifie par vn Titre de S. Julien de Brioude, lequel enseigne que ce Comte THEODEBERT, pere de la Reine INGELTRVDE, estoit fils du Comte NIBELVNG.

En la mesme page ligne 15. *adioustez*

10. EVDES Comte D'ORLEANS, fut frere aisné de Robert I. Comte de Madrie, & oncle de Robert le Fort Duc de France, comme porte vne charte de Sainct Martin de Tours de l'an 867. L'Empereur Louis le Debonnaire luy donna le Comté d'Orleans, comme escrit l'Historien Thegan. Ce Comte EVDES d'Orleans fut tué l'an 834. en vn combat d'entre Lambert Comte de Nantes, & Matfrid, partisan du Prince Lothaire, fils aisné du mesme Empereur Louis. Le mesme EVDES fut allié par mariage auec INGELTRVDE, sœur d'Adalard Comte du Palais, il en procrea celuy qui suit.

Comtes d'Orleans.

Veritable Origine de la M. de France.

Digitized by Google

Origine de la Maison de France.

11. GVILLAVME Comte D'ORLEANS, que l'Empereur Charles le Chauue fit decapiter. Son cousin Robert le Fort luy succeda au Comté d'Orleans, comme écriuent Messieurs du Chesne, & du Bouchet.

11. ERMENTRVDE D'ORLEANS, sœur de Guillaume, fut premiere femme de CHARLES le Chauue, Roy DE FRANCE & Empereur, comme nous auons dit cy-deuant au liure VIII. de cette Histoire

10. GVILLAVME Comte DE BLOIS, deuxiesme fils de THEODEBERT Comte de Madrie, & frere d'Eudes Comte d'Orleans, mourut auec luy au combat donné contre Lambert, Comte de Nantes, & laissa pour fils le Prince remarqué en suite:

11. EVDES II. du nom, Comte DE BLOIS, est mentionné en vn titre de S. Martin de Tours de l'an DCCCXLVI. Robert le Fort son cousin fut heritier du Comté. 846.

Page 412. *ligne* 9. *aprés* Royal, *adioustez*, la vie manuscrite de S. Iacques l'Hermite, iustifie aussi qu'il estoit de la mesme famille que les Roys de France, & de la Lignée de Pepin; adioustant, que sa femme AGANE eut pour pere WICFRED Comte de Bourges.

Page 413. *ligne* 15. *aprés* le Chauue, *adioustez*, son beau-frere. *& ligne* 39. *aprés* augmentoient, *adioustez*, mesmement aux victoires qu'il obtint contre les Bretons, comme on recueille des Annales de Sainct Bertin.

P. 417. *l.* 2. *rayez*, neueu, *& lisez*, frere vterin.

Page 422. *l.* 1. *aprés ces mots*, ce Roy ROBERT eut à femme, *rayez le reste de la ligne, & les quinze lignes suiuantes, & lisez*, BEATRIX DE VERMANDOIS, fille de HERBERT I. Comte de Vermandois, descendu de Pepin Roy d'Italie, fils de l'Empereur Charlemagne, & frere aisné de Louis le Debonnaire. Alliance que Mr. du Bouchet & autres Historiens soustiennent estre veritable; aussi plusieurs anciens la tesmoignent, à sçauoir l'Autheur du Fragment d'vne Histoire de l'Abbaye de Corbie, Henry Moine de Fleury sur Loire, Odoran, le Continuateur d'Aimoin, Guillaume de Gemieges, & Philippes Mouske, qui viuoit MCCXLII. en son Histoire de France manuscrite. 1242.

En la mesme page 422. *ligne* 18. *rayez*, CHASTILLON, *& lisez* VERMANDOIS.

P. 423. *l.* 52. N. *lisez* HILDEBRANTE DE FRANCE.

P. 430. *l.* 4. *aprés* Herbert, *lisez*, procreé de Ringraue, concubine de Hugues le Grand, comme recite l'Autheur MS. des Euesques d'Auxerre, ayant

Page 432. *l.* 5. *rayez*, le nom ny la Maison de sa premiere femme, ne sont remarquez par les Historiens, *& lisez* La premiere auec GERSENDE, mentionnée dans le cartulaire de S. Germain d'Auxerre.

Page 435. *aprés l'Armoirie* DE FRANCE, *adioustez en marge celle* DE GVYENNE, qui est de gueulles au Leopard d'or.

Page 439. *l.* 18. *aprés* ALIX, *adioustez*, DE GVYENNE.

P. 440. *ligne* 13. *aprés* Angleterre, *adioustez*, ou bien suiuant l'opinion de Messieurs du Bouchet & Blondel; elle estoit fille du Duc & Comte Guil-

Digitized by Google

Guillaume II. & d'Alix de Normandie sa femme. *& l. 46. aprés* DEVX,
1013. *adiouftez*, ou MIL TREIZE, selon Alberic.

P.451. *à la marge lisez* FRANCE, comme cy-dessus.

P.456. *l.* 14. *aprés* Martyr, *adiouftez*, Le nom d'ANNE luy fut imposé en memoire de la seconde femme de son ayeul paternel Voldemar, laquelle estoit issuë du Sang des Empereurs de Constantinople.

P.457. *l.* 4. *lisez*, Ce Monarque PHILIPPES I. prit naissance l'an MIL CINQVANTE TROIS de la Reine Anne de Russie. *& l. 7. aprés* CINQVAN-
1053. TE NEVF, *adiouftez*, le pere present. *& à la marge aprés* HOLLANDE, *lisez*, d'or au Lyon de gueules armé & lampassé d'azur.

P.458. *l.* 5. *aprés* Flandres, *lisez*, Cependant Philippes fut sacré au mois
1290. de Decembre l'an M. CC. XC. *& l. 34. aprés* Duc, *adiouftez*, de Normandie, *& l. 35. aprés* bastard, *lisez*, qui s'en fit Roy.

P.461. *l.* 18. *aprés* Prince, *adiouftez*, La Reyne BERTHE son épouse mou-
1093. rut l'an MIL QVATRE-VINGTS TREZE, suiuant vne Chronique de Sens. Vn Autheur écrit, qu'elle s'estoit reconciliée auec son mary.

1112. P.462. *l.* 31. *aprés* espousa, *lisez*, l'an MIL CENT DOVZE.

P.464. *l.* 5. *aprés* anarchie, *lisez*, Il auoit veu premierement la lumiere du
1081. iour l'an MIL QVATRE-VINGTS VN, suiuant ce qu'escrit Lisiard en la vie d'Arnoul Euesque de Soissons.

P.484. *en la marge sous l'Armoirie de* DANEMARK, *rayez*, d'or à trois Leopards, &c. *& lisez*, d'or semé de cœurs de gueules, à trois Lyons leopardez d'azur, couronnez, languez & armez d'or

P.485. *l.* 11. *aprés* France, *lis* comme Duc de Normandie & de Guyenne.

P.488. *l.* 5. *aprés* cinq ans. *adiouftez*, Enuiron ce temps se passa vn autre Traitté entre ces Princes, par lequel le Roy de France deuoit auoir l'Auuergne, & le Prince Anglois le Quercy. Et parce que Guillaume II. Côte d'Auuergne, & son fils ne voulurent se sousmettre au Roy PHILIPPES, ny entrer en son party, il leur fit la guerre, & prit sur eux la ville d'Issoire; mais se voyant abandonnez par le Roy Richard, qui conclud treue sans eux, de leur part ils s'accorderent aussi auec le mesme Roy PHILIPPES. *& l. 38. de la mesme page, aprés* Guy, *adiouftez*, II. *& l. 44. aprés* bellion, *adiouftez*, & d'auoir iniustement trauaillé Robert Euesque de Clermont son frere, & l'Eglise, comme ont remarqué Rigord & Guillaume le Breton. *Hist. de la Maison d'Auuergne.*

1290. P.491. *l.* 33. *aprés* NEVF, *autres disent* M. CC. XC.

P.496. *l.* 12. *aprés* destinoit, *adiouftez*, à.

P.498. *l.* 11. *aprés* en, *rayez* vne, *& lisez* cette, *& l. 16. aprés* fut accordée, *adiouftez*; n'ayant que cinq ans, auec Alexandre, fils de Guillaume Roy d'Escosse, & en suite auec.

P.508. *l.* 15. *aprés* rachapts, *adiouftez*, qu'on nommoit.

P.511. *à la marge lisez* DONZY, d'azur à trois pommes de pin d'or 2. & 1.

P.515. *l.* 7. *aprés* Monde, alors cogneu.

P.539. *en la marge de l'Armoirie de Brabant adiouftez*, armé & lampassé de gueules.

P.559. *aprés la l.* 25. *adiouftez*, Peu de temps auant ce couronnement, le XIV. de Iuillet l'an M. CCC. XV. le Roy voyant que Robert Comte de Flan-
1315. dres continuoit en la rebellion, & qu'il auoit ozé enfraindre le Traitté de Paix accordé auec le feu Roy Philippes le Bel son pere, il resolut d'en auoir la raison, fit assembler les Pairs de France, & seant sur son lict de Iustice, fit donner vn rigoureux Arrest contre le Comte rebelle, qui fut priué de toutes dignitez, honneurs, libertez & biens, tant luy que ses enfans, & ses adherans. Ils furent aussi bannis du Royaume, si dans vn temps certain ils ne venoient se purger, ce que n'ayant fait, le Roy arma puissamment contre le Prince.

P.577. *au dessous de l'Armoirie de* CONSTANTINOPLE COVRTENAY, *lisez*, de gueules à la Croix d'or cantonée de quatre fusils ou B Grecs, addossez d'or, la Croix chargée en cœur d'vn escu d'or, à trois tourteaux de gueules, qui est COVRTENAY. P.586. *à la marge, vis à vis la ligne 20. lisez*, VALOIS, écartelé de COVRTENAY.

P.604. *l.26. aprés* Bourgongne, *adioustez*, peu aprés l'an M. CCC. LXIII. 1363.

P.674. *l.32. aprés* suite, *adioustez*, Toutefois l'Epitaphe de ce Duc PHILIPPES, dans S. Croix d'Orleans porte, Qu'il trépassa l'an M. CCC. LXXV. 1375. le 1. de Septembre; ce qui est plus veritable: & neantmoins peut-estre que son corps a esté apporté de l'Eglise de S. Croix, dans celle des Celestins de Paris, où est le Tombeau des Princes d'Orleans, à la poursuite du Roy Louis XII. La mort de BLANCHE DE FRANCE sa femme, est aussi diuersement remarquée, car l'inscription faite sur son cœur, dans la mesme Eglise de S. Croix, porte, qu'elle mourut l'an M. CCC. XCVIII. le 1398. VII. de Ianuier, autres disent, que ç'a esté M. CCC. XCI. 1391.

P.678. *l.9. adioustez*, de Lancastre. P.684. *à la marge sous l'escu* D'ORLEANS, *adioustez*, écartelé DE MILAN.

P.707. *à la marge de l'Armoirie* d'Orleans LONGVEVILLE, *adioustez*, d'azur à trois fleurs de Lys d'or au Lambel d'argent de trois pieces, à la cottice posée du costé droit à gauche, cõme on void par titre de l'an M. D. 1500.

P.724. *aprés la ligne 12. adioustez*,

36. N. D'ORLEANS, Comte de Dunois, nay à Paris le XII. Ianuier MIL SIX CENS QVARANTE SIX. 1646.

En la mesme page ligne 17. adioustez,

36. MARIE ANGELIQVE D'ORLEANS, fille naturelle, à present Abbesse de Sainct Pierre de Rheims.

P.725. *l.15. aprés* Fronsac, *adioustez*, nasquit en la ville d'Amiens l'an M. DC. V le IX. de Mars. 1605.

P.740. *l.6. aprés* Iouarre, *adioustez*, Cette Comtesse de Bar mourut en ce Monastere où elle gist, le IV. de Decembre M. D. XXXVII. *Et l.12. de la* 1537. *mesme page, aprés* reformée, *adioustez*, Son Epitaphe qui est dans l'Abbaye de Iouarre porte, qu'elle fut aussi Abbesse de Faremontier, & qu'aprés auoir gouuerné celle de Iouarre XXIX. ans, elle trespassa le 26. d'Octobre M. D. XLIII. à l'aage de XLVII. ans. 1543.

P.741. *l.43. de la marge, aprés* sable, *adioustez*, sur la pointe de ces deux grands cartiers est anté celuy de GRENADE, qui est d'argent à vne grenade de sinople tigée & feüillée de mesme, ouuerte au naturel.

P.767. *l.10. lisez*, Iris. P.791. *l.17. lisez*, estoit en effect.

P.836. *rayez l'Armoirie graué* D'ANIOV DV MAINE party de Luxẽbourg, *seulement & adioustez celle-cy*, partie de Luxembourg & de RVFO SESSE.

ANIOV-DV-MAINE. De France à la bordure de gueules.

RVFO-SESSE. Couppé endenté d'argẽt & de sable.

LVXEMBOVRG S. PAVL. D'argent au Lion de gueules, la queuë passée en sautoir couronné & lampassé d'or.

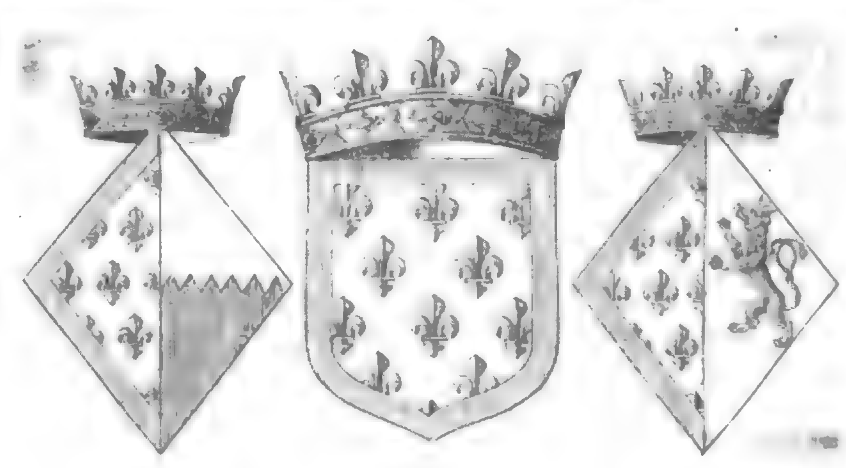

Page 857. Vn Titre de la Maison de Sully fait mention du Traitté de mariage de CHARLES, fils aisné du Duc de Berry, auec MARIE DE SVLLY, datté du XXVII. de Iuillet l'an M.CCC. XXCVII.

P.870. *aprés la l. 51. rayez les deux suiuantes, & en la page 871. rayez aussi les neuf lignes & demie iusques à* Le XIX. *& lisez*, Il y eut trois Traittez de mariage passez & dattez de mesme iour, qui fut le XIII. d'Auril M.CCC. LXIX. entre Pierre Euesque d'Auxerre, Gaucher Seigneur de Chastillon, & Renaud de Corbie, au nom du Roy Charles V. & le Conseil de Louis Comte de Flandres, pere de la Princesse, d'autre. Par le premier Traitté entre autres points le Roy accorda les places de Lille, Douay & Orchies, (sur lesquelles il auoit droit à luy acquis par de precedens Traittez) au Comte de Flandres, à condition toutesfois, que faute de masles du mariage de sa fille, elles reuiendroient à la Couronne.

Tresor des Titres de la Couronne. 1369.

Par le second Traitté sont encores accordées au Comte les mesmes villes, auec pareille condition. Et par le troisiéme, fait auec Thomas Seigneur de Voudenay, au nom du Duc Philippes de Bourgongne, fut stipulé, qu'auant tout œuure seroit baillé au Comte tout ce qui luy auoit esté promis (qui consistoit en plusieurs sommes de deniers, lesquelles il auoit stipulé luy deuoir estre fournies) selon le Traitté, que le mariage se feroit. Et au cas que le Prince PHILIPPES decedast auant la Duchesse sa future espouse, elle auroit sur le Duché de Bourgongne, & sur autres terres du Duc, tel doüaire qu'elle deuroit auoir à cause du mariage, selon la Coustume du Duché, comme elle auoit à cause du mariage fait auec vn autre Philippes Duc de Bourgongne, son precedent mary. Le XXV. d'Auril ensuiuant, par Lettres du Roy Charles V. sa Maiesté ratifia le delaissement fait au mesme Comte Louis de Flandres, des villes de Lille, Douay & Orchies, en consideration de ce mariage, à condition de reuersion à la Couronne à faute d'hoirs masles.

Vanderhaer Hist. des Chastelains de Lille.

P.938. *l.7. aprés* Pont de Vaux, *adioustez*, creé par le Roy LOVIS XIII.

ADDITION AVX MARESCHAVX DE FRANCE. Volume II.

PAGE 975. *l.44.* ce Mareschal de Bassompierre mourut à Prouins en Brie, au mois d'Octobre 1646.

P 977. *l.47. aprés* Dannemark, *adioustez*, Gouuerneur de Dunkerque & de Bergues, creé Mareschal de France l'an M.DC.XLV. *Et en la ligne suiuante lisez*.

NICOLAS DE NEVFVILLE Marquis de Villeroy, Baron d'Alaincourt, Gouuerneur de Lion, & des pays de Lionnois, Forests & Beauiolois, Gouuerneur de la personne du Roy Louis XIV DIEVDONNÉ; aprés auoir esté plusieurs fois Lieutenant General des Armées du feu Roy Louis XIII. aux guerres d'Italie, de la Franche-Comté, de Lorraine, où il prit la Mothe, fut honoré de la dignité de Mareschal de France le 22. Octobre 1646.

Page 988. *l.30. aprés* estably, *adioustez*, par Commission.

CORRECTIONS DV PREMIER TOME DE L'HISTOIRE Genealogique de la Maison de France.

EN la Table Genealogique qui est au commencement du premier liure, en la page des Princes DE CONDÉ, en la ligne de CHARLES DE BOVRBON, *rayez*

Marie de Luxembourg, *& lisez* Françoise d'Alençon. Et en la 2. page des Empereurs de Constantinople, *aprés la ligne de* Philippes de Valois Roy de France, *adioustez*, fils du Comte Charles de Valois, & de Margverite de Sicile sa premiere femme, *& rayez* le reglet qui est au dessus du mesme Roy Philippes. Page 7. *l.* 14. bisayeul, *lisez* trisayeul. P. 29. huict, *lisez*, douze. P. 89. *l.* 13. *&* 14. vingt-nevf, *lis.* vingt-hvit. P. 94. *rayez* passa le Rhin, *& lis.* trauersa l'Alemagne, passa le Rhin. P. 99. l. 7. sœur, *lisez* non pas sa fille, comme aucuns estiment. P. 108. *l.* 9. *rayez* l'Eloge de Theodechilde. P. 157. l. 1. *lisez* Childebert II. P. 158. l. *antepenultiesme lisez* 13. Thierry IV. P. 166. l. 11. *en la marge* 711. *lisez* 511. P. 184. l. 37. *lisez* Sigebert III. P. 186. l. 1. *lisez* Theodebert Second. P. 187. *aprés la ligne* 34. *rayez* le mariage de Theodechilde auec Theodebert Roy d'Austrasie. P. 192. l. 37. *lisez* Thierry IV. P. 195. l. 20. *rayez* issu d'Auuergne, *& lisez* de la Gaule Narbonnoise, *& l.* 29. *rayez* le nom de laquelle est ignoré. l. 31. *rayez* Agiulphe. P. 196. l. 31. *rayez* Tarbe, *& lisez* Vabres P. 197. l. 8. Nummol, *lisez* Monmol. l. 23. *rayez* Romains, *& lisez* de la Gaule Narbonnoise. P. 205. l. 14. *rayez* de Decembre, *& lisez* de Ianuier. P. 214. l. 15. *lisez* Malmesbury & Westmonster, & l. 41. Sidrame, *lisez* Sigrame. P. 219. l. 19. *lisez* contemporain. P. 237. l. 18. *lisez* Imperatoris. P. 247. l. 31. *lisez* Malamoch. P. 252. l. 33. *rayez* Paschal, *& lisez* Estienne. P. 260. l. 16. *rayez* neueux, *& lisez* freres vterins. P. 271. l. 27. Elisabeth, *lisez* Engeltrvde. l. 28. *rayez* Thiebert. P. 274. l. 27. *lisez* Lovis II. P. 284. l. 29. deuxiesme, *lisez* troisiesme. P. 289. l. 20. Lovis, *adioustez* III. P. *cottée* 302. *aprés celle cottée* 291. *rayez* 302. *& lisez* 292. *& en la page suiuante au lieu de* 203. *lisez* 293. P. 306. l. derniere, Vodon, *lisez* Eudes Comte d'Orleans. P. 330. *rayez la ligne* 22. *commençant à* André du Chesne, *& les suiuantes iusques à l'Eloge du Roy Lothaire.* P. 335. l. 15. *lisez* Montier-Ramey. P. 365. l. 42. *rayez* Lvdvlfe Euesque de Noyon, *& ce qui suit iusques à* Gislebert, *& mettez l'Eloge de cét Euesque en la page* 368. *l.* 43. *& adioustez à la fin de l'Eloge d'iceluy*, qu'il estoit neueu du Roy Lothaire, & fils de sa sœur vterine Gerberge, comme estoient aussi ses freres Herbert, & Guy de Vermandois. P. 369. l. 1. *rayez* Humolieres, *& lisez* Humblieres. P. 370. l. 6. *rayez* Emme. l. 32. *lisez* la Reine. P. 371. l. 28. *rayez* Alix de Crespy, *& lisez* de Gertrude. P. 376. l. 20. *aprés* fils, *rayez* du Comte Gislebert de Vermandois, *& lisez* Albert I. & l. 13. cheres, *lisez* chers. P. 394. l. 16. premier, *lisez* troisiesme. P. 408. l. 17. *rayez* Hildebrante Comtesse de Vermandois, *& au lieu mettez*, Comtesse d'Angoulesme. *& en la ligne* 21. *aprés* France, *lisez* Hildebrante Comtesse de Vermandois. P. 417. l. 2. *rayez* neueu, *& lisez* frere vterin. P. 424. l. 11. 8. *lisez* xi. P. 434. *l. penultiesme de la Table Genealogique au lieu de* Philippes & Alfonse, *lisez* Iean & Alfonse. P. 440. l. 46. *aprés* devx, *lisez* ou mil treze selon Alberic. P. 498. l. 11. *rayez* vne. P. 501. l. 18. *rayez* Maine, *& lisez* Moine. & l. 28. *aprés* France, *rayez* qui le condamna, *& lisez* où il fut condamné. P. 510. l. 43. *rayez* cc. *& lisez* d. P. 512. l. 1. viuoit, *lisez* mouroit. P. 546. *à la marge aprés* Austriche, *rayez les trois lignes suiuantes*, *& lisez*, de gueules à la fasse d'argent. P. 584. *en la marge* l. 7. *lisez*, au Lyon de sable armé & lampassé de gueules, qui est Flandres. P. 601. *rayez la signature* Eeee, *& lisez* Gggg. P. 604. l. 9. *rayez* xix. *& lisez* x. P. 617. *rayez la signature* Hhhh, *& lisez* Iiii. P. 625. l. 10. *lisez* rayonant. P. 627. l. 27. *rayez* insté, *& lisez* insisté. P. 662. l. 51. *aprés* Dinan, *rayez* de. P. 663. l. 10. *lisez* Engelbert. P. 667. l. 35. *lisez* Nouare. P. 687. l. 19. *lisez* Goricie. P. 719. l. 36. Clement VIII. *lisez* Paul V. P. 749. l. 35. Archipelago, *lisez* Archipel. P. 779. l. 18. *lisez* degenererent. P. 844. l. 46. *rayez* mdlxxvi. *& lis.* mdlxvi. P. 889. l. 3. *lisez* pour, *& rayez* par. P. 924. *à la marge aprés* party de Halwin, *rayez* d'azur, *& lisez* d'argent. P. 930. l. 13. *lis.* Iean. P. 932. l. 23. *lis.* Christ. P. 938. l. 21. *lis.* Riuoire. P. 943. l. 26. *rayez* Philippes *& lisez* Iean. P. 956. *rayez* vairé d'or & de gueules, *& lisez* cheuronné d'or & de gueules de huict pieces, le 1. cheuron pery en chef. P. 967. l. 25. iet, *lisez* suiet. P. 969. *à la marge ligne derniere*, charnier, *lisez* chartier. P. 970. l. 35. *rayez* Ieanne d'Alençon, *& lisez* Anne de Maumont. P. 975. l. 4. *lisez* Pardiac. P. 1000. l. 30. *lisez* Cantorbery. P. 1004. l. 9. hombres Caualleros o hijosdalgos naturales suyos & hicho. P. 1005. *à la marge* l. 29. *aprés* leopardé, *adioustez* d'or. P. 1013. *rayez* lix. *& lisez* xxvi. le xiv. iour d'Aoust, comme porte son Epitaphe qui se void en l'Eglise des Cordeliers de Paris.

Le Lecteur suppléera quelques autres fautes d'impression moins importantes, comme changement de lettres & de chiffres, d'omission, & de transposition.

TABLE

Digitized by Google

TABLE DV PREMIER TOME DE L'HISTOIRE GENEALOGIQVE DE LA MAISON DE FRANCE.

A

ADALHARD Comte, Abbé de Corbie. 217
ADILBERGE de France Reine de Kent. 124
Adele de France fille du Roy Dagobert I. 148
Adelaide de France, fille du Roy Pepin. 228
Adeleide de France fille de l'Empereur Charlemagne, 241
Adaline fille naturelle de Charlemagne. 244
Adeleide fille de Pepin Roy d'Italie. 248
Adeleide de France fille de l'Empereur Louis le Debonnaire. 260. 415
ADELEIDE Reine de France, seconde femme du Roy Louis II. du nom. 314
Adeleide de Turinge Comtesse de Wippra. 346
Adeleide de Turinge Comtesse de Wimarie. 348
Adeleide de Turinge Abbesse de S. Nicolas. 349
Adele de Vermandois, Comtesse de Chalon, puis d'Aniou. 373
Adelheis Comtesse de Soissons. 376
Ade Comtesse heritiere de Soissons. 377
Ade de Roucy Dame de Coucy. 381
Adeleide de France femme de Robert le Fort, Duc & Marquis de France. 415
ADELEIDE Reine de France, femme du Roy Hugues Capet. 439
Adeleide de France Comtesse de Neuers. 441
Adele de France Comtesse de Flandres. 448
Adriane de Neuers Dame de Chastillon. 916
Adolphe de Bourgongne sieur de la Were. 929
Adolphe de Bourgongne sieur de Wacquen. 931
Adrian-Conrad de Bourgongne sieur de Bredam. 940
Agana Comtesse de Matrie. 412
AGNES de Constantinople, premiere femme de l'Empereur Arnoul. 283
AGNES de Meranie troisiéme femme du Roy Philippes-Auguste. 284. 493
AGNES de France, Imperatrice de Constantinople, fille du Roy Louis le Ieune. 482
Agnes de Vermandois Duchesse de Lorraine. 341
Agnes de France Duchesse de Bourgongne. 537
Agnes de France fille du Roy Iean II. 606
Agnes de Donzy Comtesse de Neuers. 511
Agnes de Bourgongne, Duchesse de Bourbon. 884
Agnes de Nauarre, Comtesse de Foix. 990
Agnes de Turinge fille du Landgraue Herman I. 352
Aiguiphe Euesq. de Mets, fils de Ferreol. 3. 196
Albofléde fille du Roy Childeric. 98
Comtes & Ducs d'ALENÇON. 947
Alpaide seconde femme de Pepin Heristel. 205
Alpaide Abbesse de S. Pierre de Reims. 260
Alix de Vermandois Comtesse de Flandres. 366
Alix de France Comtesse de Chartres. 367. 480
Alberts I. & II. Comtes de Vermandois. 368. & 369
Alix heritiere de Vermandois, Comtesse de Clermont. 371
Alix de Bourgongne Comtesse de Troyes. 372
Albrade de France Comtesse de Reims. 380
Aldearde de Bourgongne Duchesse de Guyenne. 397
ALIX de Sauoye Reine de France, femme du Roy Louis le Gros. 468
ALIENOR de Guyenne Reine de France, puis d'Angleterre, premiere femme de Louis le Ieune. 475
ALIX de Champagne, troisiesme femme du Roy Louis le Ieune. 476
Alix de France Comtesse de Ponthieu. 482
ALEXIS Comnene Empereur de Constantinople. 482
Alfonse de France Comte de Poictou & de Tolose, frere du Roy S. Louis. 506
AMAVRY Roy des Goths. 107. tué par Childebert Roy de France. 168
Angleterre. 308. 324. 341. 427. 480. 556. 626. 628. 698. 825. 883. 898. 1000
Ducs d'ANIOV, Roys de Sicile. 805
Antiquité des Royaumes de France. 21. 87. des Wisigoths & de Leon. 21. de Nauarre, Castille, Aragon, Portugal, Hierusalem, Maiorque, Angleterre, Sicile, Cypre, Hongrie, & Pologne. 21. de Boheme, Escosse, Danemarc, Suede, Noruege, d'Alemagne, & des Lombards. 23
ANTOINE de Bourbon Roy de Nauarre. 13. 1009. *& Liu. 36. Chap. 1.*
N. d'Aniou Comtesse de S. Canat. 827
Ansbert Senateur, Duc en Austrasie. 120. 197
Anchise Comte Palatin, fils de S. Arnoul. 203
ANSGARDE Reine de France, premiere femme du Roy Louis II. 314
ANNE DE BRETAGNE Reine de France, femme de Charles VIII. puis de Louis XII. 663. 692
ANNE de Russie Reine de France, femme du Roy Henry I. puis Comtesse de Crespy. 370. 456
ANDRONIC Empereur de Constantinople. 482

Anne de France Dame de Beauieu, Duchesse de Bourbon. 659
Anne d'Orleans Abbesse de Fonteuraud. 689
Anne d'Aniou, fille de René Roy de Sicile. 817. 842
Anne de Bourbon Comtesse de Montpensier. 858
Anne de Bourbon Duchesse de Longueuille. 723
Anne de Bourgongne Duchesse de Bethfort. 883
Antoine fils de Philippes le Bon, Duc de Bourgongne. 892
Antoine de Bourgongne sieur de Beuere. 892
Antoine de Bourgongne Duc de Brabant. 875. 905
Antoine fils de Philippes Duc de Brabant. 911
Anne de Bourgongne Dame de Brigdam, puis de Rauenstein. 925
Antoine bastard de Bourgongne sieur de Beures. 914. 916
Anne de Bourgongne Dame de Walhaim. 928
Anne de Bourgongne Comtesse de Hornes, puis de Bossut. 929
Antoinette de Bourgongne Duchesse d'Arschot. 930
Anne de Bourgongne fille de Philippes Seigneur de Fontaine. 930
Antoine de Bourgongne II. du nom, sieur de la Chapelle. 928. 931
André de Bourgongne fils d'Antoine Seigneur de la Chapelle. 931
Anne de Bourgongne Dame d'Auueghem. 931
Ansegise Duc & Comte Palatin. 203
Antoine de Bourgongne III. du nom, sieur de Wacquen. 931
Anne de Bourgongne fille d'Antoine, Seigneur de Wacquen. 932
Anne de Bourgongne femme de Iean de Meneses. 933
Anne de Bourgongne, fille de Iean Seigneur de Fromont. 936
Antoine de Bourgongne IV. du nom sieur de Wacquen. 932
Antoine de Bourgongne Religieux. 933
Antoine de Bourgongne I. du nom, sieur de Bredam. 939
Antoine de Bourgongne II. du nom, sieur de Fromont. 940
Antoinette de Bourgongne, fille de Godefroy de Bourgongne. 942
Antoinette d'Orleans Marquise de Bellisle. 719
Anne d'Alençon Marquise de Montferrat. 973
Anne de Beaumont. 1013
N. d'Aquitaine Comtesse d'Angoulesme. 272
Arbogaste Capitaine des François. 80. 83
ARIGONDE troisiéme femme du Roy Clotaire I. 117
Ariside ancien Eueſché. 196
ARMES de France. 55. 419
Armagnac. 687 838. 852. 1005
Armand de Valois Comte d'Auuergne. 802. 803
Arnoald Duc d'Austrasie. 199
S. Arnoul Euesque de Mets, Maire du Palais de France. 200
Arnoul Duc de Bourgongne. 206
Arnoul bastard de France, Comte de Sens. 260
ARNOVL Empereur. 281
Arnoul de France Archeuesque de Reims. 333
ARNOVL Roy de Guyenne. 419
Arnoul de Bourgongne, sieur de Heist. 941
ASCARIC Roy des François. 74
ATTILA Roy des Huns. 91
Atale d'Italie. 248
AVSTRIGILDE Reine d'Orleans, femme du Roy Gontran. 128
AVDOVERE Reine de France, premiere femme du Roy Chilperic I. 130
AVGVSTE Cesar. 67
AVSTRASIE Royaume, ses bornes & ses Roys. 165. 173
AVSTRICHE, origine de cette Maison. 188. ses alliances. 350. 546. 644. 746. 768. 783. 876. 900
Auuergne Boulongne. 604. 983

B

BATAILLES; d'Andernac. 289. 305. d'Aignadel. 694. d'Aquila. 817. de S. Aubin. 662. d'Azincourt. 621. 961. d'Audenarde. 888. de Bouuines. 33. 489. de Chaalons contre Attila. 95. de Cartagene. 36. de Ciuaux. 102. de Courtray. 550. de Crecy. 543. de Cocherel. 608. 988. de Chizé. 610. de Cerisolles. 748. de Coutras. 790. de Creuant. 886. de Dreux. 779. de S. Denis. 780. d'Estampes. 183. de l'Ecluse. 593. de Fontenay. 32. 262. 301. de Furnes 549. de Fornoüe. 667. de Gisors. 486. de Guinegaste. 654. de Genes. 694. de Gaute. 888. de Granson. 895. de Iarnac. 780. de Louuain. 282. de Moret. 146. de Massoure. 520. de Mont en Puelle. 551. de Moncassel. 589. de Montlehery 651. de Marignan. 743. de Moncontour. 780. de Montenay. 881. de Morat. 895. de Narbonne. 211. de Nouarre. 695. de Nancy. 897. de Poictiers. 601. de Pauie. 745. du Pont de Spire. 919. de S. Quentin. 762. de Rosebec. 618. de Rauenne. 694. de Renty. 762. de Roquesequе. 813. de S. Riquier. 886. de Soissons. 140. 183. 421. de Schauuen. 886. 909. de Saintrud. 894. de Tours. 31. 211. de Tolbiac. 101. de Taillebourg. 518. de Vienne. 109. de Vinciac. 159. 210. de Vernueil. 886
Barricades de Paris. 790
BASINE Reine de France, femme du Roy Childeric I. du nom. 97
Baudon Duc des François. 80
S. BATILDE de Saxe, Reine de France, femme du Roy Clouis II. 150
Baudouin V. Comte de Flandre. 448
Baudouin de Bourgongne sieur de Falais. 934
Bauiere. 205. 213. 214. 258. 360. 875. 878. 910. 959
BERTRADE Reine de France, femme du Roy Clotaire II. 142
Seigneurs du Bellay. 752
Berteflede de France, fille du R. Charibert. 124
Berthoare d'Austrasie, fille du Roy Theodebert. 170
BELICHILDE Reine d'Austrasie premiere femme

Digitized by Google

du Roy Theodebert II. 187
Begga femme d'Anchise, fils de S. Arnoul. 205
Bernard Comte, fils de Martel. 214. 216
Bernard petit fils de Charles Martel. 217
BERTHE Reine de France, femme du Roy Pepin. 226
Berthe de France Comtesse d'Abbeuille. 241
Bertrade d'Italie. 248
BERNARD Roy d'Italie. 249
Bernard de Vermandois. 360
Berthe de Lorraine, Marquise de Toscane. 268
Bernard, fils naturel de l'Empereur Charles le Gros. 296
Beranger de Turinge, Comte de Sangerhausen. 346
BERRY. 847
BEATRIX Reyne de France, femme du Roy Robert I. 422
Bernard Comte de Senlis. 388
Beatrix Duchesse de Lorraine. 428
BERTHE de Hollande, Reyne de France, femme du Roy Philippes I. 459
Bertrade de Montfort, Comtesse d'Aniou, amie, ou plustost femme du Roy Philippes I. 459
Beatrix de Nauarre Comtesse de la Marche. 1005
Blitilde de France, femme d'Ansbert Senateur. 120. 198
Blitichilde femme du Roy Childeric II. 153
BLANCHE Reyne de France, femme du Roy LOVIS V. 335
BLANCHE de Castille Reyne de France, femme du Roy Louis VIII. 500. 504
BLANCHE de Bourgongne Reyne de France, premiere femme du Roy Charles le Bel. 572
Blanche de France, fille du Roy S. Louis. 532. 557. 569. 606
Blanche de France Princesse de Castille. 534
Blanche de France Duchesse d'Austriche. 546
BLANCHE de Valois Imperatrice d'Alemagne. 587
BLANCHE de Nauarre Reyne de France, 2. femme du Roy Philippes de Valois. 596
Blanche de France Duchesse d'Orleans. 674
Blanche d'Aniou Dame de Precigny. 827
BLANCHE de Nauarre, Reyne de France, femme du Roy Philippes VI. 989
Blanche de Nauarre, fille du Roy Charles II. 1000
Bonice Duc des François. 76
Bouteillers, ou Eschansons de France de la Maison de Senlis. 390
BONNE de Luxembourg, Reyne de France, 1. femme du Roy Iean II. 603
Bonne de France, fille du Roy Charles V. 615
Bonne de Berry Comtesse de Sauoye, puis d'Armagnac. 853
Bonne fille du Duc de Bourgongne Philippes le Hardy. 877
Bonne d'Artois Duchesse de Bourgongne. 890
Bohemond Prince d'Antioche. 461
Bonne d'Artois, Comtesse de Neuers. 914
Bonne de Nauarre. 100
Bretagne. 663. 692
BRVNEHAVD d'Espagne, Reyne d'Austrasie, femme du Roy Sigebert I. 135
Brabant. 354. 498. 536. 544. 597. 982
Brunon de Roucy Euesque de Langres. 380
Briande de Beaumont, Comtesse de Lerin. 1024
Bourbon. 259. 260. 266. 614. 844. 898
Bourgongne. 101. 422. 430. 432

C

CARLOMAN Roy de France. 314. 317
Carloman de France. 308. 329
CARLOMAN Roy de Bauiere. 279
CARLOMAN Roy d'Aquitaine. 217
Carloman Prince des François. 215
Carlouingiens, sortis par femme de la premiere lignée des Roys de France, dite des Merouingiens. 120. 196. 198
Carieton Capitaine des François. 77
Cambray, siege de l'Estat du Roy Clodion. 90
CASTILLE. 534. & 535. 1001
Catherine de Courtenay Comtesse de Valois. 579
Catherine fille de Charles Comte de Valois. 586
CATHERINE de Valois Imperatrice de Constantinople. 586
Catherine de France, fille du Roy Iean. 606
Catherine de France Comtesse de Montpensier. 616
CATHERINE de France Reyne d'Angleterre. 628
Catherine de France Duchesse de Bourgongne. 647
Catherine d'Orleans Comtesse de Roucy. 706
Catherine d'Orleans Religieuse. 719
Catherine d'Orleans-Rothelin. 726
CATHERINE de Medicis Reyne de France, femme du Roy Henry II. 764
Catherine de France Comtesse de Montpensier. 853. 858
Catherine de Bourgongne Duchesse d'Austriche. 876
Catherine de Bourgongne. 882
Catherine de France Duchesse de Bourgongne. 898
Catherine de Bourgongne Dame de la Queille. 926
Catherine de Bourgongne, fille de Godefroy Seigneur d'Amersual. 942
Catherine d'Alençon Comtesse de Mortain, puis Comtesse Palatine du Rhin. 959. 999
Catherine d'Alençon Comtesse de Laual. 969
CATHERINE de Foix Reyne de Nauarre. 1009
Catherine de Beaumont. 1021
Catherine de Beaumont Infante de Nauarre. 1023
Cecile fille naturelle du Roy Philippes I. 462
Cecile de Turinge, Comtesse de Walderzée. 348
Cecile bastarde de France, Princesse d'Antioche, 462

Digitized by Google

Charlemagne. 8. 9. 11. 13. 16. 227. 229. subiugue & conuertit les Saxons. 230. s'achemine à Rome. 231. en Espagne. 232. derechef à Rome, où il est couronné Empereur. 233. 234. partage l'Empire auec celuy d'Orient. 235. fait tenir plusieurs Conciles. 236. sa mort. 237. ses fondations. 237. est Canonisé. 237. ses mariages. 239. 240. ses enfans. 240
Champagne. 461. 476. 479. 534
Charles II. dit le Chauue, Empereur. 9. 260. 299. gagne la bataille de Fontenay. 301. & perd celle d'Andernac. 305
Charles III. dit le Simple, Roy de France. 16. 314. 319. donne la Neustrie aux Normãs. 321. tuë à la bataille de Soissons Robert I. courõné Roy de France. 322. meurt prisonnier. 323
Charles IV. dit le Bel, Roy de France. 570
Charles V. dit le Sage, Roy de France. 607
Charles VI. Roy de France. 617
Charles VII. Roy de France. 636
Charles VIII. Roy de France. 17. conqueste le Royaume de Naples. 655. 660. gagne la bataille de Fornouë. 667
Charles IX. Roy de France. 768. 778. ses armées gagnent les batailles de Dreux. 779. de S. Denis, de Iarnac, & de Moncontour. 780. marié. 783. meurt. 781.
Charles le Gros, Empereur & Roy de France. 302
Charles de France Comte d'Aniou, Roy de Sicile. 510
Charles IV. Empereur. 611
Charles V. Empereur. 607
Charles Martel, Prince des François. 31. 206. 209. gagne la bataille de Tours contre les Sarrasins. 211. appellé par aucuns Roy. 212
Chlodebaud de France, fils du Roy Clodion. 90
Childeric I. du nom Roy de France. 97
Chrotberge de France. 114
Chrotesinde de France. 114
Chunseue concubine du Roy Clotaire I. 117
Childebert I. Roy de France. 112
Childeric de France. 118
Chlotsinde de France, Reyne des Lombards. 118
Chunsene de France. 119
Childeric bastard de France. 121
Charibert Roy de Paris. 118. 123
Chrotielde de France, Religieuse. 124
Chilperic premier, Roy de France. 119. 130
Childesinde de France. 134
Chlodebert de France. 134
Charibert Roy d'Aquitaine. 143
Chilperic Prince d'Aquitaine. 144
Childeric II. Roy de France. 151. 153
Childebert II. Roy de France. 157
Chilperic III. Roy de France. 159
Childeric III. Roy de France. 161. est deposé de la Royauté. 162
Childebert II. Roy d'Austrasie. 176. 178
Childebert d'Austrasie. 185
Childebert fils de Grimoald, Maire du Palais d'Austrasie, s'empare du Royaume. 191
Childebrand Duc & Comte. 206. 409
Charles Roy d'Alemagne. 240. 244
Charles de France, Roy de Prouence & de Bourgongne. 263. 269
Charles d'Aquitaine, Archeuesque de Mayence. 271. 273
Charles II. Roy d'Aquitaine. 308
Charles de France, fils de Charles le Chauue. 310
Charles de France, Duc de Lorraine. 339
Charles de Lorraine, fils du Duc Charles. 342
Charles de France Comte d'Aniou, Roy de Sicile, frere de S. Louis. 510
Charles de France, Comte de Valois, Empereur titulaire de Constantinople. 577
Charles de Valois, Comte de Chartres & d'Alençon. 583
Charles de Luxembourg Empereur des Romains. 587
Charles de France Dauphin de Viennois, I. du nom. 615
Charles de France, II. du nom, Dauphin de Viennois. 615
Charlote bastarde de France, Dame de Brezé. 648
Charlote de Sauoye, Reyne de France, seconde femme du Roy Louis XI. 656
Charles de France, Duc de Berry, de Normandie, & de Guyenne. 644. 859
Charles de France Dauphin de Viennois. 668
Charles Duc d'Orleans & de Milan. 684
Charles-Orland de France, Dauphin de Viennois. 670
Charlote d'Orleans, Duchesse de Nemours. 712
Charles d'Orleans. 719
Charlote Louise d'Orleans Longueuille. 724
Charles Comte d'Angoulesme. 735
Charles Duc d'Alençon. 788
Charles de France Duc d'Orleans. 752
Charlote de France, fille du Roy François I. 754
Charles de Valois, Duc d'Angoulesme. 784. 799
Charles d'Aniou, Prince de Tarente. 811
Charles d'Aniou, Comte de Guise. 825
Charles d'Aniou, Comte du Maine. 815. 836
Charles IV. Roy de Hierusalem, & de Sicile. 838. 840
Charles de Berry, Comte de Montpensier. 856
Charles I. du nom, Duc de Bourbon. 884
Charles Duc de Bourgongne. 893
Charles de Bourgongne, Comte de Neuers. 915
Charlote de Bourgongne, Comtesse de Rhetelois. 921. 922
Charles de Bourgongne, Comte de Wacquen. 933
Charles de Bourgongne I. du nom, sieur de Falais. 935
Charles de Bourgongne II. du nom, sieur de Zomeldick. 937
Charles de Bourgongne, Baron de Zeuenhuissen. 938
Charles de Bourgongne, sieur de Bredam. 939

Charles de Bourgongne. 942. 943. 944
Charles de Bourgongne, Abbé de Cantinpré. 942
Charles de Valois, II. du nom, Comte d'Alençon. 947
Charles III. Comte d'Alençon. 951. 954
Charlote d'Alençon. 963
Charles de Bourbon, Duc de Vendosme. 973
Charles bastard d'Alençon. 974
Charles Duc d'Alençon. 974
Charles Duc d'Angoulesme, fils naturel du Roy Charles IX. 799
CHARLES II. Roy de Nauarre. 987. 992
CHARLES III. Roy de Nauarre. 1001
Charles Prince de Nauarre. 1004
Charles d'Eureux Comte d'Estampes. 982. 1012
Charles de Beaumont, I. du nom, bastard de Nauarre. 911. 1021
Charles de Beaumont. 1011
Chastillon sur Marne. 497. 529. 530. 554. 581. 585. 883
CLAVDE Reyne de France. 699. 741
CLOVIS I. Roy de France, premier Roy Chrestien. 6. 8. 20. 56. 61. 70. 98. 100. gagne la bataille de Tolbiac contre les Alemans, puis se fait baptiser. 101. & celle de Ciuaux contre les Goths. 102. sa mort. 104
CLOVIS II. Roy de France. 149
CLOVIS III. Roy de France. 156
CLODION Roy de France. 21. 89
CLOTILDE de Bourgongne Reyne de France femme du Roy Clouis premier. 101. 105. sa mort. 106
CLOTILDE de France. Reyne des Goths. 107
CLODEMIR Roy de France & de Bourgongne. 107. tué à la bataille de Vienne. 109
Sainct Clouaud, ou S. Cloud d'Orleans. 111
Clodesinde de France. 121
Clouis d'Orleans. 128
Clotaire d'Orleans. 129
Clodomir d'Orleans. 129
Clodeberge d'Orleans. 129
Clouis de France, fils du Roy Chilperic. I. 135
CLOTAIRE I. Roy de France. 115
CLOTAIRE II. Roy de France. 135. 139. deuient Monarque de trois Royaumes. 141
CLOTAIRE III. Roy de France. 151
CLOTAIRE IV. Roy de France. 159. 160
Clodosuinde d'Austrasie, Reyne des Wisigoths. 177
S. Clodulphe Euesque de Mets, fils de S. Arnoul. 201
CLEMENCE de Hongrie, Reyne de France, & de Nauarre, seconde femme du Roy Louis Hutin. 560
Claude d'Orleans, Duc de Longueuille. 713
Claude bastard de Longueuille. 714
Claude de France, Duchesse de Lorraine. 769
Cleues. 687. 921
Claire de Bourgongne. 938
Comines, Historien comparé à Polybe. 658
CONSTANTIN le Grand, Empereur. 74
Corbon d'Austrasie. 185
Conrad pere de Hugues l'Abbé. 415
Conrad Roy de Bourgongne, sa posterité. 329
Conrad de Turinge, Comte de Sangerhausen. 346
Conrad de Turinge, fils du Comte Louis II. 347
Conrad Landgraue de Turinge Grand Maistre de Prusse. 352. 355
Constance de France, Comtesse de Troyes. 366
Corneille de Bourgongne. 941
Corneille de Bourgongne, Dame de Mornay. 926
Corneille de Bourgongne, sieur de Beuere. 892. 923
CONSTANCE de Castille Reyne de France, seconde femme du Roy Louis le Ieune. 476
Constance de France, dite Reyne, Comtesse de Tolose. 471
Constance de France, Comtesse de Champagne, puis Princesse d'Antioche. 461
CONSTANCE d'Arles, femme de Robert Roy de France. 446
Corbe d'Austrasie. 185
Cry de guerre des Roys de France. 61
Cramne bastard de France. 119. 120
Cunegunde de Turinge, Comtesse de Wettin, & de Saxe. 348

D

DAGOBERT I. Roy de France. 143. 144. fonde l'Abbaye de S. Denis. 145
DAGOBERT II. Roy de France. 158
Dagobert de France, fils du Roy Chilperic I. 135
Dagobert Prince d'Austrasie. 191
Dammartin Ponthieu. 384
Dauid de Bourgongne, Euesque d'Vtrech. 924
Dauphiné, donné à la France. 595
DEVTHERE Reyne d'Austrasie, femme du Roy Theodebert I. 168
Deotaire Euesque d'Ariside, fils de Ferreol. 196
Diane legitimée de France, Duchesse d'Angoulesme. 772
DODA Reyne de France, femme du Roy Thierry III. 155
Doda de Sueue, femme de S. Arnoul. 201
Dreux fils de Carloman. 215
Dreux de France, Euesque de Mets. 242

E

EADGINE d'Angleterre, Reyne de France, seconde femme du Roy Charles le Simple. 324. puis Comtesse de Vermandois. 374
Ecosse. 642. 656
Eginhard Châcelier de Charlemagne. 240. 244
Saincte Elizabeth de Hongrie, Landgraue de Turinge. 353
ELEONOR d'Austriche, Reyne de France, seconde femme du Roy François I. 746
ELIZABETH de France, Reyne d'Espagne. 768

ELIZABETH d'Austriche, Reyne de France, femme du Roy Charles IX. 782
Elizabeth de Bourgongne, Duchesse de Cleues. 921
Elizabeth de Bourgongne, Dame d'Eluerdingue. 924
Elizabeth de Bourgongne. 941. 944
EMME Reine d'Alemagne, femme du Roy Louis II. 278
EMME d'Italie, Reyne de France, femme du Roy Lothaire. 313
Emme Comtesse de Vermandois. 370
EMME Reyne de France, femme du Roy Raoul. 422
Emanuel de Bourgongne. 931
ENGELTRVDE de Marrie, Reine d'Aquitaine. 271. 411
Entreueuë de Robert Roy de France, & de Henry II. Roy des Romains. 444
Ermentrude de France, Abbesse de Hermonian. 309
Ermengarde de Lorraine, Comtesse de Namur, sa posterité. 341
Ermentrude de Roucy, Comtesse de Bourgongne. 381
Estienne de Vermandois I. Comte de Troyes. 375
ESATEC Roy des Francs. 73
Estienne de France, fils du Roy Louis VIII. 510
Estienne Euesque de Paris, Chancelier de France. 463
Ethilde d'Angleterre Duchesse de France, femme de Hugues le Grand. 417
Euphrasie de France, Abbesse de S. Laurent de Bourges. 244
Eudes Comte de Paris. 320
Eudes de Vermandois, Seigneur de Ham. 364
Eudes de Vermandois. 368. 370. 371
EVDES Roy de France. 415. 416
Eudes Duc de Bourgongne. 428. 431
Eudes de Bourgongne, Vicomte de Beaune. 432
Eudes de France. 448
Comtes d'Eureux. 981
Eustache Comtesse d'Estampes, & de Corbeil. 462

F

FARAMOND Roy des François. 70. éleu Roy. 87
FASTRADE Reyne de France, troisiéme femme de l'Empereur Charlemagne. 124
FAILVBE Reyne d'Austrasie, femme du Roy Childebert II. 181
Ferreol Senateur François. 195
Felix de Bourgongne. 937
Federic de Bourgongne. 944
Ferdinand de Beaumont. 1023
Firmin Euesque d'Vsez, fils de Ferreol. 196
Flandres. 309. 366. 568. 870. 989
Fleury bastard de France. 462
Foix. 647. 688. 990. 1005. 1009
Fouquan de France, Euesque de Soissons. 326
FRANCE, ses Roys Protecteurs de l'Eglise, & des Papes. 2. Surpassent en dignité tous les autres Roys. 2. Sont oingts d'huile celeste. 4. Communient sous les deux especes, & nomment aux Prelatures de leurs Royaumes. 5. Guerissent des Escroüelles. 6. Nommez Tres-Chrestiens, & Tres-Catholiques, & Fils aisnez de l'Eglise. 8. Defenseurs de la Foy & de l'Eglise. 9. Eloges que les Papes leur ont donné. 9. 11. 12. Leur Souueraineté absoluë; Ne dependent que de Dieu. 15. Sont Empereurs dans leurs Royaumes. 15. Ont droict à l'Empire de Constantinople. 17. Precedent tous les autres Roys. 18 Leur Monarchie la plus ancienne de toutes. 21. 87. ont restably plusieurs Roys dans leurs Estats. 30. Protection de Dieu sur eux & sur leur Royaume. 30. Leur Maison premiere de la Chrestienté. 41. Excellence de sa Noblesse. 1. 2. 3. 4. 41. Plus de cent testes couronnées sorties d'elle. 49. Armes des Roys de France. 55. Leur cry en guerre. 61. Eloges des Roys de France. 191. Leurs anciens Roys. 72. 73. &c. Le Roy ne meurt point en France. 30
FRANÇOIS I. Roy de France. 19. 737. 741. gagne la bataille de Marignan. 743. & celle de Cerisolles. 748. perd celle de Pauie, où il est pris prisonnier. 745. meurt. 748. surnommé Pere des Lettres.
FRANÇOIS II. Roy de France & d'Escosse. 774
FREDEGONDE Reyne de France, femme de Chilperic I. 130. 131. 132. 140
FRIDBERGE Reyne d'Austrasie, femme du Roy Sigebert III. 191
FRIDERVNE Reyne de France, premiere femme de Charles le Simple. 324
Frideric de Turinge, Comte de Zigenheim. 349
FRANÇOIS peuples. 67. 68. 69. leurs anciens Roys. 73. 74. 75
François de France, Duc de Berry. 659
François d'Orleans Comte de Dunois. 707
François d'Orleans II. du nom, Duc de Longueuille. 709. 973
François III. Duc de Longueuille. 715
Françoise d'Alençon, Duchesse de Longueuille, puis de Vendosme. 710. 975
François d'Orleans Comte de S. Paul. 719. 724
François d'Orleans, Marquis de Rothelin. 712. 716. 725
François d'Orleans Cheualier de Malte. 726
François bastard d'Orleans, Marquis de Rothelin. 717
François Dauphin de Viennois, Duc de Bretagne. 752. 758
François de France, Duc d'Aniou. 768. 796
François de France, fils du Roy Charles VIII. 669
François de Valois, Comte d'Alais. 800
François de Valois Comte d'Auuergne. 802
Françoise-Marie de Valois, fille de Louis Comte d'Alais. 802
Françoise d'Aniou, fille de René Baron de Mezieres. 844
François de Bourbon, Duc de Montpensier. 844

François de Bourgongne sieur de Nieurberne. 935
François de Bourgongne, fils de Charles de Bourgongne. 936
Françoise de Bourgongne, Abbesse de saincte Claire. 936
François de Nauarre Archeuesque de Valence. 1020
Françoise de Beaumont. 1024
Frideric de Bourgongne, fils d'Antoine de Bourgongne. 933
Fulrad Abbé de S. Denis. 218

G

GAVLES & Gaulois. 67
Gamard fils de Ferreol. 196
Gauslin Archeuesque de Bourges. 442
GENEBAVD I. Roy des François. 73
GENEBAVD II. Roy des François. 82. 83
Geltrude I. femme de Charles Martel. 213
Geoffroy Duc de Saxe, petit fils de Pepin Heristel. 207
Gerberge Duchesse de Bourgongne. 432
Gerberge de Lorraine Comtesse de Louuain. 342
GERBERGE DE SAXE Reine de France, femme de Louis d'Outremer. 328
Gertrude de France, fille de Charlemagne. 241
Gertrude de Turinge, fille de Louis VI. Land. 353
Gertrude Comtesse de Vermandois. 369
GILLES Patrice Romain, éleu Roy des François. 97
GISLE de Bauiere Reine de Morauie. 281
Gisle de France. 228. 241
Gisle de France, Duchesse de Frioul. 259
GISLE de Lorraine, Reine de Dannemark. 269
Gisle de France, Comtesse de Ponthieu. 441
Gisle de France, Duchesse de Normandie. 325
Gislebert Comte de Roucy. 381
Gislebert de Vermandois Comte de Soissons. 365. 375
Goëde de Bourgongne. 941
S. Goëric Euesque de Mets. 196
Godefroy de Bourgongne, Seigneur d'Amersual. 942
Godefroy de Nauarre Comte de Cortez. 1005
Godin, petit fils de Ferreol. 196
GOMATRVDE, premiere femme du Roy Dagobert I. 147
Gombaud bastard d'Orleans. 129
Gondebaud bastard de France, se fait declarer Roy par aucuns seditieux. 122
Gonthaire de France, fils de Clotaire I. 118
Gonthaire d'Orleans, fils du Roy Clodemir. 110
GONTHEVQVE Reine de France, & de Bourgongne, femme du Roy Clodemir. 110. puis seconde femme de Clotaire I. 117
Gontrade petite fille de Charles-Martel. 217
Gontrade d'Italie. 248
GONTRAN Roy d'Orleans. 118. 125. est reputé Sainct, apres sa mort. 128. 178
Gosman de Turinge, Comte de Zigenheim. 349
GOSVINTE Reine de France. 130
Gothard bastard de France. 122
Gouuernements des Gaules, sous les Empereurs Romains. 67
Gouuernemens donnez en proprieté. 438
Grandeurs & prerogatiues de la Maison & Couronne de France. 1
S. Gregoire Euesque de Tours, pere de l'Histoire de France. 181
Griffon Duc d'Austrasie fils de Martel. 214. 216
Grimoald Maire du Palais de France. 208
Guigues Daufin de Viennois. 569
Guillaume de Bourgongne. 908
Guy de Bourgongne Seigneur de Crebegue. 884
Guy Comte de Soissons. 376
Guy de Soissons. 377
N. de Guyenne Abbesse de S. Pardoux. 863
N. de Guyenne Dame de Ruffec. 863
Guillaume de Neuers fils naturel. 916
Guillaume-Charles de Bourgongne Comte de Wacquen. 933
Guillaume de Champagne Cardinal. 485. 487.

H

HADVIDE, ou Auoye de Saxe, troisiéme femme de Hugues le Grand Duc de France. 427
Haduide de France, Comtesse de Haynaut. 440
HENRY I. Roy de France. 370. 453.
HENRY II. Roy de France. 760. gagne la bataille de Renty, & perd celle de S. Quentin. 762
HENRY III. Roy de France, & de Pol. 785
HENRY le Grand, IV. du nom, Roy de France & de Nauarre. 12. 19. 28. 35. 63. 1009
HENRY Landgraue de Turinge, éleu Roy des Romains. 355
Henry d'Angoulesme, Grand Prieur de France. 771
Sainct Hermenigilde Prince d'Espagne. 176
HERMENBERGE Reine d'Austrasie, femme Roy Thierry II. 184
HERMENBERGE de Lombardie, Reine de France, premiere femme de l'Empereur Charlemagne. 239
HERMENGARDE, femme de l'Empereur Louis le Debonnaire. 258
HERMENGARDE II. du nom, femme de l'Empereur Lothaire I. 261. 262
HERMENGARDE III. du nom, femme de l'Empereur Louis II. 265
Hermengarde de France, Duchesse d'Aquitaine. 263
HERMENGARDE de France Reine de Prouence, & de Bourgongne. 265
Hermengarde Comtesse de Vermandois. 369
Hermengarde de Turinge Princesse d'Anhald. 352
HERMENTRVDE I. femme de l'Empereur & Roy Charles le Chauue. 306
Henry de France, fils du Roy Louis d'Outremer. 329

Henry de Turinge Comte de Rafpenberg. 346. 347
Herman de Turinge, fils du Comte Louis II. 348
Henry Landgraue de Turinge. 348
Henry de Turinge fieur de Rafpenberg. 350
Herman I. Landgraue de Turinge. 351. Herman II. 352. Herman III. 353
Herbert I. Comte de Vermandois. 360. Herbert II. emprifonne Charles le Simple. 362
Herbert III. Comte de Vermandois. 369. Herbert IV. 370
Herbert de Verm. fils de Robert C. de Troye. 372
Herbert Comte de Meaux, puis de Troyes. 364. 374
Herbert Comte de Senlis. 386
Herbert Euefque d'Auxerre. 429
Henry Duc de Bourgongne. 428. 431
Henry de France, fils du Roy Philippes I. 461
Henry de France Archeuefque de Reims. 467
Henry d'Orleans I. du nom, Duc de Longueuille. 719. 720. & Henry II. 722
Henriette d'Orleans, Marquife de Coëtquen. 726
Henry d'Orleans Marquis de Rothelin. 726
Henry d'Orleans Baron de Neaufle. 726
Henry de Valois Comte de Lauragais. 860
Hector de Bourbon, Vicomte de Lauedam. 844
Henriette d'Aniou, fille de Nic. M. de Mezieres. 844
Helene de Bourgongne, Dame de Frefne. 936
Herman de Bourgongne, Comte de Fallais. 937
Helene de Bourgongne. 938
Herman de Bourgongne, fieur de Zegouarde. 939
Henry de Bourgongne. 944
Hiltrude Ducheffe de Bauiere, fille de Charles Martel. 214
Hildegarde de Sueue Reine de France, feconde femme de l'Empereur Charlemagne. 239
Hildegarde de France, fille de Charlemagne. 241. 259
Hiltrude de France, fille de Charlemagne. 241
Hildegarde d'Alemagne Abbeffe de Zurick. 278
Hildegarde, femme de Carloman Roy de Bauiere, 280
Hildegarde d'Alemagne, fille du Roy Louis III. 291
Hildegarde de Turinge Comteffe de Henneberg, puis de Nordeck. 346
Hildebrante Comteffe de Vermandois. 363. 422
Hierofme Comte de Vermandois. 218
Hierofme de Bourgongne. 924
Hierofme de Nauarre, Marquife de Cortez. 1010
Hommage rendu par Edoüard III. Roy d'Angleterre, à Philippes VI. Roy de France. 590
Hugues, Abbé, frere vterin de Robert le Fort Duc de France. 414
Hugues Capet, Roy de France. 436. opinions fur fon origine. 402-410
Hugues II. couronné Roy de France. 451
Hugues Euefque de Paris, petit fils de Pepin Heriftel. 207
Hugues baftard de France, dit l'Abbé, Duc de Bourgongne. 242
Hugues de Lorraine, Comte d'Arles & de Vienne. 267
Hugues d'Alemagne. 291
Hugues de France, fils de Charles le Simple. 326. 471
Hugues de Vermandois, Archeuefque de Reims. 364
Hugues le Grand Duc de France. 421. 424. 427
Hugues Euefque d'Auxerre. 430

I

Iacques de Bourbon Comte de la Marche. 1005
Iacques de France, fils du Roy Charles VII. 644
Iacques Infant de Nauarre. 1023
Iacques de Bourgongne fieur de Bredam. 935
Iacqueline d'Orleans, Dame de Denonuille. 714
Iacqueline de Bourgongne, Dame de Praët. 930
Iacqueline de Bourgongne Dame de Vacquen. 931
Iean I. du nom, Roy de France & de Nauarre. 562
Iean II. du nom, Roy de France. 599
Iean de France, Comte d'Aniou. 505
Iean d'Aniou D. de Calabre, & de Lorraine. 825
Iean I. Duc d'Alençon. 961
Iean II. Duc d'Alençon. 964
Iean baftard d'Angoulefme. 734
Ieanne d'Angoulefme, Ducheffe de Valois. 734
Iean baftard d'Aniou, Marquis du Pont à Mouffon. 827
Iean d'Aniou I. du nom, Duc de Calabre, & de Lorraine. 828
Iean II. Duc de Calabre. 832
Iean d'Aniou, fils naturel de Charles Comte du Maine. 839
Ieanne d'Aniou, fille de Nicolas Marquis de de Mezieres. 844
Iean d'Alençon, fils de Pierre Comte d'Alençon. 958
Ieanne d'Alençon fille du Comte Pierre. 959
Ieanne baftarde d'Alençon, Dame de S. Quentin. 970
Ieanne de Bologne, Dame de Montiay. 497
Ieanne de Bourgongne, femme du Roy Philippes le Long. 565
Ieanne de Bourgongne, femme du Roy Philippes de Valois. 596
Ieanne Comteffe de Bologne, feconde femme du Roy Iean II. 604
Ieanne de Bourbon Reine de France, femme du Roy Charles V. 614
Iean de France Duc de Berry. 604. 845
Ieanne de Beaumont. 1021
Iean de Beaumont Grand Prieur de Nauarre. 1021

Iean de Berry, Comte de Montpensier. 858
Iean Duc de Bourgongne. 877
Iean de Bourgongne, Duc de Brabant. 908
Iean de Bourbon, Comte de Clermont. 855
Iean de Bourgongne, Euesque de Cambray. 884
Iean de Bourgongne, Doyen de Neuers. 923
Iean de Bourgongne, Seigneur d'Eluerdingue. 924
Iean de Bourgongne, Preuost de S. Omer. 925
Ieanne de Bourgongne, Dame de Culembourg. 928
Iean François de Bourgongne. 933
Iean de Bourgongne, dit de Fallais. 935
Iean de Bourgongne, Comte de Neuers, & Duc de Brabant. 917
Iean de Bourgongne sieur de Fromont. 936
Iean de Bourgógne, Baron de Zeuenhuissen. 938
Iean, bastard de Bourgongne. 941
Iean de Bourgongne, sieur de Bergile. 940
Ieanne de Bourgongne Vicomtesse de Zoos, Dame de Hornes. 941
Iean Bastard de Bourgongne, Euesque de Cambray. 941
Iean de Bourgongne Seigneur de Herlaër. 941
Ieanne d'Arc dite la Pucelle d'Orleans. 648
Ieanne de Bourgongne. 939. 943
Iean Dauphin de Viennois, Duc de Touraine. 634
IEANNE d'Eureux Reyne de France, troisiéme femme du Roy Charles le Bel. 573. 982
IEANNE de France, Reyne de Nauarre. 984
Iean d'Eureux. 1013
Iean de France, Comte de Neuers, & de Valois. 528
Iean Iacques Triuulse. 692
Ieanne de France, Comtesse de Bourgongne & d'Artois. 568
Ieanne de France, Duchesse de Bretagne. 628
Iean de France. 597. 648
Ieanne de France. 598. 615. 628
Iean bastard de France. 598
Iean de France, Duc de Touraine & de Berry, puis Dauphin. 626
Ieanne de France, Duchesse de Bourbon. 647
IEANNE de France Reyne, Duchesse de Berry. 659. 863. 867
Ieanne bastarde de France, Comtesse de Roussillon. 659
Ieanne bastarde de France, Comtesse de Sancerre. 660
Iean de France Duc de Berry. 847
Iean de Grailly, Captal de Buch. 611
IEANNE de France, heritiere de Nauarre. 984. 1009
IEANNE de France Reyne de Nauarre. 992
IEANNE de Laual Reyne de Sicile. 823
IEANNE de Nauarre, Reyne de France & de Nauarre, femme du Roy Philippes le Bel. 547. 554
Ieanne de Nauarre, fille nat. du R. Charles III. 1005
Ieanne Bastarde de Nauarre, Comtesse de Lerin. 1022
Ieanne de Nauarre, Vicomtesse de Rohan. 990
IEANNE de Nauarre, Duchesse de Bretagne, puis Reyne d'Angleterre. 1000
Ieanne bastarde de Nauarre, Dame de Beorlegny. 1000
Ieanne de Nauarre, Comtesse de Foix. 1004
Ieanne d'Orleans ou d'Angoulesme, Comtesse de Taillebourg. 734
Iean d'Orleans, Comte d'Angoulesme. 683. 731
Ieanne d'Orleans Duchesse d'Alençon. 688. 968
Iean d'Orleans, Comte de Dunois. 703
Iean d'Orleans, Cardinal de Longueuille. 708
Iean d'Orleans Comte d'Angoulesme. 731
Ieanne d'Orleans donnée d'Angoulesme, Dame de Malicorne, puis de Giury. 739
Iean Comte de Soissons. 377
Ieanne de Sicile, Duchesse de Duras. 1011
Ieanne de Valois, Comtesse de Haynaut. 583
Iean de Valois, Comte de Chartres. 586
Ieanne de Valois, Comtesse de Beaumont le Roger. 586
Imme de France. 244
Industria de France, fille du Roy Clouis, & femme de Ferreol III. Senateur, pere d'Ansbert. 195
Ingomer de France, fils aisné de Clouis. 107
Ingonde d'Austrasie, fille du Roy Clotaire I. 111
Ingeltrude de France. 125
INGOBERGE Reyne de France, femme du Roy Charibert. 123
Ingonde d'Austrasie, Princesse d'Espagne. 176
INGEBVRGE de Dannemarc, Reyne de France, seconde femme du Roy Philippes-Auguste. 491
Ioachim, Dauphin de Viennois, fils de Louis II. 659
Ioland de Bourgongne, Comtesse de Neuers. 528
Ioland de France, Duchesse de Sauoye. 644
Ioland d'Aniou, Comtesse de Montfort. 815
Ioland d'Aniou, Duchesse de Lorraine. 815. 832
Ioland de Bourgongne, Vidame d'Amiens. 926
Ioland de Bourgongne, Chanoinesse à Mons. 938
Ioland de Bourgongne, Baronne de Thienen, fille d'Antoine Seigneur de Bredam. 939
Iosse de Bourgongne. 892
S. Irmine de France, fille du Roy Dagobert. 148
Isabel de Bourbon, Duchesse de Bourgongne. 898
ISABEL de Haynaut, Reyne de France, premiere femme du Roy Philippes-Auguste. 491
Isabeau de France, Religieuse, fondatrice de l'Abbaye de Longchamp. 510
ISABEL de France, Reyne de Nauarre. 513
ISABEL d'Aragon Reyne de France, premiere femme de Philippes le Hardy. 543
ISABEL de France, Reyne d'Angleterre. 556
Isabel de France, Dauphine de Viennois. 569
Isabel de Valois, Duchesse de Bretagne. 585
Isabel de Valois, Abbesse de Fonteuraud. 586
Isabel de Valois, Duchesse de Bourbon. 587
Isabel de France, Duchesse de Milan. 606

Isabel de France, fille du Roy Charles V. 616
ISABEL de Bauiere Reyne de France, femme du Roy Charles VI. 624
ISABEL de France, Reyne d'Angleterre, puis Duchesse d'Orleans. 626. 627
Isabel de Nauarre, Comtesse d'Armagnac. 1005
Isabel de France, Duchesse d'Orleans. 687
ISABEL Duchesse, heritiere de Lorraine, qualifiée Reyne de Hierusalem, & de Sicile. 820
Isabel d'Aniou, fille de René R. de Sicile. 817
Isabel de Bourgongne, Comtesse de Pentheure. 883
Isabel de Portugal, Duchesse de Bourgongne. 890
Isabel de Bourbon, Duchesse de Bourgongne. 898
Isabel de Brabant, Dame de la Viefuille. 911
Isabel de Bourgongne, Dame du Bois de Lessines. 932
Isabel de Bourgongne, Duchesse de Pont-de-Vaux. 938
Isabeau fille de Charles Comte d'Alençon. 954
Iudicaël Comte de Bretagne, rend hommage à Dagobert Roy de France. 145
IVDITH de Bauiere, deuxiesme femme de l'Empereur Louis le Debonnaire. 258
IVDITH de France Reyne d'Angleterre. 308
Iudith de Turinge, Comtesse de Linderbergh. 346
IVDITH de Turinge, Reyne de Boheme. 349
Iudith de Turinge, Comtesse de Breen. 349
Iudith de Turinge, Comtesse de Weissenfeld, puis de Henneberg. 352
Iulien l'Apostat, Gouuerneur des Gaules. 68. 77
Iuain Prince de Galles. 610
IVLES Cesar Empereur. 67

L

LANCELOT de Nauarre, Euesque de Pampelone. 1005
Lantilde de France, sœur du Roy Clouis I. 99
Landrade fille de Charles-Martel. 214
Laniogaise Capitaine François. 77
Leonor d'Orleans, Duc de Longueuille. 717. Prince de Chastelaillon. 719
Leonor d'Orleans, Comtesse de Torigny. 719
Leonor d'Orleans, Duc de Fronsac. 725
Leonor d'Orleans-Rothelin. 726
Leudgarde de Vermandois, Duchesse de Normandie, puis Comtesse de Blois. 366
Letard de Roucy, Seigneur de Marle. 382
Ledgarde Duchesse de Bourgongne. 430
Leonor de Bourgongne. 933. 939
Leonel bastard de Nauarre. 1000. 1018
la Ligue & sa faction. 788
le Lis, fleur excellente. 55. 56
Litouilde concubine du Roy de Bauiere. 281. 794. 819. 834. 841. 971
Lombardie. 118. 171
Louis & Clouis mesme nom. 106
Louis, nom de bon augure. 10
LOVIS le Debonnaire I. du nom, Empereur. 251. comparé à Dauid. 252. ses enfans conspirent contre luy. 254. sa mort. 257
LOVIS II. du nom, Empereur. 264
LOVIS III. du nom, Empereur. 284. 286
LOTHAIRE I. du nom, Empereur. 259. 261. vaincu par ses freres à la bataille de Fontenay. 262. se rend Religieux, & meurt. 262
LOTHAIRE Roy de Lorraine. 266
LOVIS II. du nom, Roy de France. 310
LOVIS III. Roy de France. 315
LOVIS IV. dit d'Outremer, Roy de France. 327
LOVIS V. Roy de France. 333. 335
LOVIS VI. dit le Gros, Roy de France. 11. 461. 463
LOVIS VII. dit le Ieune, Roy de France. 469. 473. passe en la terre Saincte. 474. en Espagne. 476. en Angleterre. 477
LOVIS VIII. Roy de France, couronné Roy nonisé. 505. d'Angleterre. 500
S. LOVIS IX. du nom, Roy de France. 515. gagne la bataille de Taillebourg. 518. pris à celle de la Massoure. 520. son 1. voyage contre les Infideles. 519. son 2. voyage contre les Sarrazins en Afrique, où il meurt 522. est canonisé 505. 523. Son mariage. 526
LOVIS Roy de France, dit le Begue. 310
LOVIS Hutin X. du nom, Roy de France, & de Nauarre. 555. 558
LOVIS XI. Roy de France. 12. 59. 644. 649. gagne la bataille de Montlehery. 651
LOVIS XII. Roy de France. 688. 690. gagne les batailles de Genes, d'Agnadel, & de Rauenne. 694. 863
LOVIS le Iuste XIII. du nom, Roy de France & de Nauarre. 1009
LOVIS Dieu donné XIV. du nom Roy de France, & de Nauarre. 1009
LOVIS Roy d'Alemagne. 274. sa mort & ses vertus. 278
LOVIS III. Roy d'Alemagne, gagne la bataille d'Andernac. 289
LOTHAIRE Roy de France. 330
LOVIS de France Duc d'Aniou, I. du nom, Roy de Sicile. 805
LOVIS II Duc d'Aniou Roy de Sicile. 812
LOVIS III. Roy de Sicile. 816
LOVISE de Lorraine, Reyne de France, femme du Roy Henry III. 794
Louis fils du Roy d'Alemagne Louis III. du nom. 291
Louis fils de l'Empereur Charles le Gros. 295
Louis, fils de Louis d'Outremer Roy de France. 329
Lothaire de France, fils de Charlemagne. 241
Lothaire de France, fils de Charles le Chauue. 308
Louis de France, fils aisné de S. Louis. 527. 538
Louis de France, fils de Philippes le Long. 568
Louis de France, fils de Philippes de Valois. 597
Louis Duc de Guyenne, Dauphin de Viennois, fils du Roy Charles VI. 631

Louise de France, fille du Roy Louis XI. 659
Louise de France, fille du Roy François I. 754
Louis d'Alençon, fils de Pierre de France Comte d'Alençon. 532
Louis d'Angoulesme, fils aisné de Iean d'Orleans Comte d'Angoulesme. 734
Louis d'Aniou, Marquis du Pont-à-Mousson. 825
Louise d'Aniou, Duchesse de Nemours. 838
Louis d'Aniou bastard du Maine, Baron de Mezieres. 842
Louis d'Aniou, fils de Louis d'Aniou, Baron de Mezieres. 842
Louis d'Aniou Abbé de Pontleuoy. 843
Louis d'Aniou, bastard de Mezieres. 839
Louis de Bourbon, Prince de Condé. 717
Louise de Bourbon, Duchesse de Longueuille. 723
Louis bastard de Bourbon, Comte de Roussillon. 660
Louise de Bourgongne, fille de Philippes Seigneur de Fontaine. 930
Louis de Beaumont I. du nom, Comte de Lerin. 1021
Louis de Beaumont II. du nom, Comte de Lerin. 1022
Louis de Beaumont III. du nom, Comte de Lerin. 1023
Louis de Beaumont IV. du nom, Comte de Lerin. 1024
Louis de Beaumont. 1005
Louis d'Eureux, Comte d'Estampes. 1014
Louis de France, Comte d'Eureux. 545. 981
Louis de France, Duc d'Orleans. 615. 675. tué par Iean Duc de Bourgongne. 678
Louis de France, fils du Roy Henry II. Duc d'Orleans. 768
Louis de Nauarre, Duc de Duras. 1010
Louis d'Orleans I. du nom, Duc de Longueuille. 711. 708
Louis d'Orleans, II. du nom, Duc de Longueuille. 712. 714
Louis d'Orleans, fils de Louis II. Duc de Longueuille. 715
Louis de Lorraine, Comte de Turinge. 342. 345
Louis II. Comte de Turinge. 347
Louis III. Landgraue de Turinge. 348
Louis IV. Landgraue de Turinge. 349
Louis V. Landgraue de Turinge. 350
S. Louis VI. du nom, Landgraue de Turinge. 351. 353
Louis Landgraue de Turinge. 348
Louis-Emanuel de Valois, Comte d'Alais. 801
Louis de Valois, Comte de Chartres, fils de Charles de France Comte de Valois. 586
LOY SALIQVE. 23. 24. 25. 26. 28. 29. 47. 70. 88. 403. 589
Lorraine. 343. 436. 714.
LOTHAIRE de France, Roy de Lorraine, & de Bourgongne. 266. 363
LVITGARDE de Saxe, Imperatrice, femme de l'Empereur Louis III. 286. 291
Luidulphe de Vermandois. 365

LVITGARDE Reyne de France, quatriéme femme de l'Empereur Charlemagne. 240
LVITGARDE de Bauiere, troisiéme femme de l'Empereur Arnoul. 283
Luitgarde d'Alemagne, Duchesse de Saxe. 284
Luxembourg. 573. 587. 603. 837. 907

M

MADRIE, ancien Comté. 410
MARCOMIR, Roy des François. 82. 83
MALARIC, Roy des François. 75
Maires du Palais. 31
Manasses de Soissons, Euesque de Soissons. 377
Manasses, Comte de Rhetel. 382
Maiorité des Roys de France. 612
MARCATRVDE, Reyne d'Orleans. 128
Marc-Antoine d'Orleans, Marquis de Rothelin. 727
Martin de Bourgongne, sieur de Tamberge. 930
Maximilian de Bourgongne, Marquis de la Vere. 930
Maximilian de Bourgongne, Abbé de Middelbourg. 934
Maximilian de Bourgongne, Abbé de S. Waast d'Arras. 939
MARGVERITE de France, Reyne d'Angleterre, puis de Hongrie. 480
MARGVERITE de Prouence, Reyne de France, femme du Roy S. Louis. 526
Marguerite de France, Duchesse de Brabant. 537
MARGVERITE de France, Reyne d'Angleterre, fille du Roy Philippes le Hardy. 545
Marguerite de France, fille du Roy Philippes le Bel. 556
MARGVERITE de Bourgongne, Reyne de France & de Nauarre, premiere femme du Roy Louis Hutin. 560
Marguerite de France, Comtesse de Flandres. 568
MARGVERITE de Luxembourg, Reyne de France, deuxiéme femme du Roy Charles le Bel. 573
Marguerite de Sicile, Comtesse de Valois. 579
Marguerite de Valois, Comtesse de Blois. 585
Marguerite de France, fille du Roy Iean. 606
Marguerite de Valois, bastarde de France, Dame de Belleuille. 630
Marguerite de Bourgongne, Duchesse de Guyenne, & Dauphine de Viennois. 631
MARGVERITE d'Escosse, premiere femme du Roy Louis XI. 656
Marguerite d'Orleans, Comtesse d'Estampes. 683
Marguerite d'Orleans-Longueuille. 719
MARGVERITE de Valois, Duchesse d'Alençon. 737. puis Reyne de Nauarre. 738
MARGVERITE de France, Duchesse de Sauoye. 755
MARGVERITE Reyne, Duchesse de Valois. 770
MARGVERITE d'Aniou, Reyne d'Angleterre. 825

Marguerite d'Artois, Comtesse d'Eureux. 982
Marguerite de Calabre Comtesse de Dammartin. 832
Marguerite de Bourgongne, Comtesse de Hainaut, & de Hollande. 875
Marguerite de Bourgongne, Dauphine & Duchesse de Guyenne, puis Comtesse de Richemont. 882
Marguerite de Bourgongne, dite de Neuers. 914
Marguerite de Bourgongne, Dame d'Ermude. 924
Marguerite de Bourgongne, Dame de Molembaix. 935
Marguerite de Bourgongne, Comtesse de Noyelle. 937
Marguerite de Bourgongne. 941. 944
Marguerite de Bourgongne, Dame de Ghiete. 442
Marguerite d'Alençon. 960
Marguerite bastarde d'Alençon, Dame de Boisguyon. 974
Marguerite d'Orleans, Duchesse d'Alençon. 976
Marguerite d'Eureux, Comtesse d'Auuergne. 983
Marguerite de Nauarre. 1004
Magdelene de France, Princesse de Viane. 647
Magdelene d'Orleans, Abbesse de S. Aufany, puis de Ioüarre. 740
MAGDELENE de France, Reyne d'Escosse. 754
Magdelene d'Aniou, Dame de Bellenaue. 828
Magdelene de Bourgongne. 928
MAHAVD de France, Reyne de Bourgongne. 329
Mahaud de Turinge, Comtesse de Wettin. 348
Marie d'Alençon. 959. 963
Marie d'Alençon, Comtesse de Harcour. 954
Marie de France, Comtesse de Troyes. 366
Marie de France, Comtesse de Champagne. 479
Marie de France, Marquise & Comtesse de Namur, puis Duchesse de Brabant. 498
MARIE de Brabant Reyne de France, deuxiesme femme du Roy Philippes le Hardy. 544
Marie de France. 574. 616. 648
Marie de Valois, Duchesse de Calabre. 587
Marie de France, Duchesse de Bar. 605
Marie de France, Duchesse de Limbourg. 597
Marie de France, Prieure de Poissy. 628
MARIE d'Aniou, Reyne de France, femme du Roy Charles VII. 643
Marie de Valois, Dame de Taillebourg. 648
Marie bastarde de France, Dame de S. Vallier. 660
Marie d'Orleans, Vicomtesse de Narbonne. 688
MARIE d'Angleterre, Reyne de France, 2. femme du Roy Louis XII. 696
Marie d'Orleans, Dame de Passauant. 706
Marie de Bourbon, Duchesse de Longueuille. 718
Marie d'Orleans-Longueuille. 719
MARIE Stuart, Reyne de France & d'Escosse, femme du Roy François II. 774
Marie-Elizabeth de France. 784
MARIE de Bretagne, Reyne de Sicile. 809
MARIE d'Aniou, Reyne de France. 815
Marie de Bourbon, Duchesse de Calabre, & de Lorraine. 831
Marie d'Aniou. 832
Marie de Berry Comtesse de Dunois, puis d'Eu, & en fin de Clermont. 854
Marie de Bourgongne Comtesse de Sauoye. 876
Marie de Bourgongne Duchesse de Cleues. 883
MARIE de Bourgongne heritiere du Comté de Flandre, femme de Maximilian, Archiduc d'Austriche, depuis Empereur. 900
Marie de Bourgongne, Comtesse de Charny. 925
Marie de Bourgongne, fille naturelle de Philippes Duc de Bourgongne. 926
Marie de Bourgongne Dame de Rheon. 932
Marie de Bourgongne, Chanoinesse à Niuelle. 939
Marie de Bourgongne, Dame de Cornet. 942
Marie de Bretagne Duchesse d'Alençon. 962
Marie d'Eureux Duchesse de Brabant. 982
MARIE de Nauarre, Reyne d'Aragon. 989
Marie de Nauarre Duchesse de Gandie. 999
Marie de Nauarre, fille du Roy Charles III. 1004
Marie de Beaumont, fille de Louis de Beaumont, quatriéme du nom, Comte de Lerin. 1014
Marine de Bourgongne, Dame d'Autrey. 935
Maximiliane de Bourgongne, Dame de Berleghem. 945
MEROVEE Roy de France. 91. gagne la bataille de Chaalons contre Attila. 95
MELLOBAVDES, Roy des François. 78
Merouée de France. 11. 131. 141.
Merouée d'Austrasie. 185. 187
Michelle de France, Duchesse de Bourgongne. 628. 890
Mont fort l'Amaury. Origine de ses Comtes. 449
Montmorency. 468. 772. 800
Mummol Patrice, petit fils de Ferreol. 197

N

NAVARRE. 984. ses derniers Roys. 533. 1006. 1007. 1009
NANTILDE Reyne de France, 2. femme du Roy Dagobert I. 147
Nicolas d'Aniou, fils de Nicolas, Marquis de Mezieres. 844
Nicolas d'Aniou Marquis de Mezieres. 844

Digitized by Google

Nicolas d'Aniou, Duc de Bar. 825
Nicolas d'Aniou, Duc de Calabre, & de Lorraine. 832
Nibelung Comte de Madrie. 410
Neustrie donnée aux Normans. 321
Normandie. 361. 388. 436. 454. 458. 465. 488

O

ODA Reyne de Lorraine, femme du Roy Zuendebaud. 284
OGINE d'Angleterre, Reyne de France, femme du Roy Louis d'Outremer, puis Comtesse de Vermandois. 374
Oliuier de Blois, ou de Chastillon, dit de Bretagne, Comte de Pentheure. 883
Onction des Roys de France. 4
Ordres militaires de l'Estoile. 58. de Sainct Michel. 59. du Sainct Esprit. 60. de la Toison d'or. 891. du Porc-Epic. 681. du Croissant. 824
Oriflame. 62
Origine des François. 67. Etimologie de leur nom. 69
Origine des Duchez & Comtez. 321
Ota Imperatrice, deuxiéme femme de l'Empereur Arnoul. 283
Othon Duc de Lorraine. 343
Othon Comte de Vermandois. 370
Othon Duc de Bourgogne. 428. 430. 431

P

PAIRS de France. 438
Paris. 104. 491. 639. 750
Parlements de Paris. 554. de Toloze. 643. de Bourdeaux, & de Grenoble. 643. de Roüen. 697. d'Aix. 697. de Dijon. 655. de Renes. 764
Paix de Bretigny. 602. d'Arras, 639
Pauie Comtesse de Vermandois. 370
Pepin Heristel, Maire du Palais d'Austrasie. 204
PEPIN le Bref, Roy de France. 214. 223. reçoit le Pape Estienne III. 225. donne à l'Eglise de Rome l'Exarchat de Rauenne. 161. 225. le plus puissant de tous les Roys de son temps. 2. 13
PEPIN Roy d'Italie. 240. 245. 248
PEPIN I. du nom, Roy d'Aquitaine. 259. 270
PEPIN II. du nom, Roy d'Aquitaine. 271
Pepin, petit fils de Pepin Heristel. 207
Pepin de France, fils du Roy Pepin. 228
Pepin bastard de France. 242
Pepin Comte de Vermandois. 250. 359
Pepin de Vermandois, Comte de Senlis. 360. 387
PHILIPPES premier du nom, Roy de France. 457
PHILIPPES Auguste, second du nom, Roy de France. 481. 484. gagne la bataille de Gisors contre l'Anglois. 486. passe en la Terre Saincte. 487. gagne la bataille de Bouines. 489. confisque sur l'Anglois plusieurs grandes terres. 488. ses 1. & 2. mariages. 491. Son 3. mariage. 492. & 493. Sa mort. 490
Philippes fils aisné de Louis VIII. 511
PHILIPPES le Hardy III. du nom, Roy de France. 527. 539
PHILIPPES le Bel IV. du nom, Roy de France. 545. 547. gagne la bataille de Furnes. 549. celle de Courtray. 550. de Mons en Puelle. 15. 63. 551. Son mariage. 547. Sa mort. 553
PHILIPPES le Long V. du nom, Roy de France. 555. 563
PHILIPPES VI. dit de Valois, Roy de France. 583. 588. gagne la bataille de Mont-Cassel sur les Flamens. 589. perd celle de Crecy contre l'Anglois. 593. 989
PHILIPPES, couronné Roy de France, fils aisné du Roy Louis le Gros. 472
PHILIPPES d'Eureux Roy de Nauarre. 13. 984
Philippes d'Alençon, fils de Pierre de France, Comte d'Alençon. 532
Philippes d'Artois, Comte d'Eu. 855
Philippes Cardinal d'Alençon. 949
Philippes, dit le Bon, troisiéme du nom, Duc de Bourgongne. 40. 882. 885
Philippes le Hardy, Duc de Bourgongne. 604. 869
Philippes de Bourgongne, sieur de Crubeque. 884
Philippes de Bourgongne, Dame de Berzé le Chastel. 884
Philippes de Bourgongne, Duc de Brabant. 907. 910
Philippes de Brabant. 911
Philippes de Bourgongne, Comte de Neuers. 875. 915
Philippes de Bourgongne, fils de Philippes de Bourgongne, Comte de Neuers. 914. 920. 924. 941. 943. 944
Philippes de Bourgongne, bastard de Neuers. 923
Philippes de Bourgongne, Seigneur de Somerdic. 924
Philippes de Bourgongne, Seigneur de Beures. 928
Philippes de Bourgongne, sieur de Fontaines. 930
Philippes de Bourgongne sieur de Fallais. 934
Philippes de Bourgongne, Protonotaire du S. Siege. 936
Philippes de Bourgongne, Iesuite. 937
Philippes de Bourgongne, sieur de Herlaer, premier du nom. 942
Philippes de Bourgongne, second du nom, Seigneur d'Ameruail. 943
Philippes de Beaumont. 1012
Philippes de France, Grand Archidiacre de Paris. 470
Philippes bastard de France, fils du Roy Louis le Ieune. 483
Philippes de France Comte de Bologne. 494

Philippes de France, fils du Roy Louis VIII. 505. 644
Philippes de France, fils aisné de Louis VIII. 511
Philippes de France, fils du Roy Charles VI. 626
Philippes de France, fils du Roy Charles VII. 644
Philippes de France Duc d'Orleans. 597. 673
Philippes Comte de Mante, fils du Roy Philippes I. 462
Philippes de Nauarre, Comte de Longueuille. 987
Philippes I. Mareschal de Nauarre. 1018
Philippes II. Mareschal de Nauarre. 1019
Philippes d'Orleans Comte de Vertus. 682
Pierre II. Comte d'Alençon. 953. 956
Pierre d'Alençon. 958. 960. 963
Pierre bastard d'Alençon, Seigneur de Gallardon. 963
Pierre de Beaumont. 1023
Pierre Comte de Bretagne. 516
Pierre de Bourgongne sieur de Bredam. 940
Pierre de France, Comte d'Alençon. 529
Pierre de France, sire de Courtenay. 470
Pierre-Charlot bastard de France, Euesque de Noyon. 499
Pierre de Nauarre, Comte de Mortaing. 998
Pierre I. & Pierre II. Mareschaux de Nauarre. 1019
Pierre III. Mareschal de Nauarre. 1020
Pierre fils d'Othon, Comte de Vermandois. 370
Plectrude de Bauiere, premiere femme de Pepin Heristel. 205
POSTHVME Empereur des Gaules. 67
Ponthieu. 441. 481
Posterité de Clodion le Cheuelu, Roy de France. 91. 92
PRESEANCE des Roys de France sur tous les autres Roys. 18
PRIAMVS Roy des François. 78. 79
Prefects du Pretoire. 195
Prediction de la future grandeur de la Maison de France, & de celle d'Austriche. 203. 427
Propos du Pape Gelase sur les Roys, & Royaume de France. 466

R

RAOVL Duc de Bourgongne, Roy de France. 422
RADEGONDE Reyne de France, femme du Roy Clotaire I. du nom. 117
Radegonde de France, fille du Roy Charles VII. 644
Raphaël de Bourgongne, Seigneur de Rosen. 925
RADAGISE Roy des François. 74
Rachiuse bastard de France. 123
Ragintrude, concubine de Dagobert I. Roy de France. 147
Raimond V. Comte de Tolose. 47
Rainier Comte de Hainaut. 440
Rainfroy fils de Ferreol. 197
Ratold bastard de l'Empereur Arnoul, & sa posterité. 284
Regentes. 29. 30
Remy Archeuesque de Roüen, fils de Charles Martel. 214
Renaud I. Comte de Soissons. 376
Renaud de Vermandois, Comte de Rheims, Seigneur de Roucy. 365. 380
Renée de France, Duchesse de Ferrare, fille de Louis XII. 699
Renée d'Orleans, Comtesse de Dunois. 710
RENE' Duc d'Aniou, Roy de Hierusalem, & de Sicile. 819
René d'Aniou, fils de René Roy de Sicile. 825
René d'Aniou, fils de Iean Duc de Calabre. 832
Renée d'Aniou, Dame de Rochechoüart. 843
René d'Aniou, Baron de Mezieres. 843
Renée d'Aniou, Vicomtesse de Lauedan. 844
Renée d'Aniou, femme de François de Bourbon, Prince Dauphin d'Auuergne, puis Duc de Montpensier. 844
René Duc d'Alençon. 971
RICHOMER Roy des François. 78. 79
Rigunthe de France. 135
RICHARDE femme de l'Empereur Charles le Gros. 295
RICHILDE deuxiéme femme de l'Empereur Charles le Chauue. 307
Robert Comte d'Artois. 16
ROTRVDE de France, fiancée à Constantin Empereur de Grece. 241
Rotilde de France Abbesse de Chelles. 309
Roricon de France Euesque de Laon. 326
Roys de POLOGNE. 367. de Hierusalem, & de Cypre. 3. 182
Robert de Vermandois, Comte de Troyes. 372
Robert I. du nom, Comte de Madrie. 411
ROBERT II. du nom, dit le Fort, Duc & Marquis de France. 394. 412
ROBERT I. Roy de France. 16. 420
ROBERT II. Roy de France. 415. 443
Robert de France. 456. 545. 555
Robert de France, Comte d'Artois. 505
Robert d'Alençon, Comte du Perche. 953
Robert bastard d'Alençon. 970
Robert de Vermandois Comte de Troyes. 364
Robert de France, Duc de Bourgongne. 448
Robert de France, Comte de Dreux. 470
Robert de France Comte de Clermont, fils de S. LOVIS. 532
Rohan. 716. 732. 990
Rotilde de France. 148. 244
Rotaide de France. 228. 244
Rotold de Senlis, Seigneur de Chantilly. 189

S

SAVOYE. 463. 468
Saxe & Saxons. 230. 398. 400. 401. 402. 412
Samson de France, fils du Roy Chilperic I. 134
Seconde Lignée des Roys de France, qui a mesme origine que la troisiesme. 336
SILVAIN Empereur des Gaules. 76

Sichilde Reyne de France, femme du Roy Clotaire II. 143
Sigebert I. Roy d'Austrasie. 173
Sigebert II. Roy titulaire d'Austrasie. 184
S. Sigebert III Roy d'Austrasie. 190
Simon de Senlis, Comte de Hundington. 390
Sophie de Turinge, Duchesse de Saxe. 350
Sophie de Turinge, Comtesse d'Alsace. 352
Sophie Landgraue de Turinge, Duchesse de Brabant. 354
Souueraineté absoluë des Roys de France. 15
Souueraine d'Angoulesme, Dame de Chailly. 740
N. de Soissons, Dame de Nesle. 377
Sunnon Roy des François. 82.83
Suldeque de France, fille du Roy Childebert I. 115
Suanichilde de Bauiere, seconde femme de Charles Martel. 213
Suantopold Roy de Morauie. 281

T

Theodebert Comte de Matrie. 411
Theodore Branas, Empereur de Constantinople. 483
Theodemer Roy des François. 78
Thierry III. Roy de France. 154
Thierry IV. Roy de France. 160
Thierry I. Roy d'Austrasie. 165
Thierry II. Roy d'Austrasie. 182
Theodebert I. Roy d'Austrasie. 167. fait de grandes conquestes en Italie. 169
Theodebert II. Roy d'Austrasie. 181.186
Thibaud Roy d'Austrasie. 170
Theogilde, concubine de Charibert Roy de Paris. 123
Theodechilde de France, fille de Clouis I. 108
Theodebaud d'Orleans. 110
Theodebert de France, fille du Roy Chilperic I. 132
Thierry de France, fils de Chilperic I. 135
Theudelaine d'Austrasie. 181
Theudichilde Reyne d'Anstrasie, deuxiéme femme du Roy Theodebert II. 187
Thibaud, fils de Geoffroy Duc de Saxe. 207
Theodesinde de Frise, femme de Grimoald, Maire du Palais de France. 208
Thibaud, Maire du Palais de Neustrie, fils de Grimoald. 208
Theodrade Abbesse de N. D. de Soissons, petite fille de Charles Martel. 217
Theodrade de France, Abbesse d'Argentueil. 242
Theodrade Reyne de France, femme du Roy Eudes. 418
Titres sureminents des Roys de France. 7
Thietberge Reyne de Lorraine. 267
Traittez d'Arras. 667. de Bretigny. 602. de Conflans. 652. de Cambray. 746. de Chasteau Cambresis. 762. de Madrid. 745.

V

Valentine de Milan, Duchesse d'Orleans. 680
S. Wandregisile, Abbé, petit fils de S. Arnoul. 203
Vala Abbé de Corbie, petit fils de Charles Martel. 217
Valdrade, concubine du Roy de France Clotaire I. 118
Valtchise Comte de Verdun, fils de S. Arnoul. 203
Valdrade, concubine de Lotaire Roy de Lorraine. 267
Vercingentorix Roy des Auuergnats. 67
Vdon de Turinge Euesque de Czeitra. 347
Vltrogothe Reyne de France, femme du Roy Childebert I. 114
Visigarde, seconde femme du Roy d'Austrasie Theudebert I. 168
Vigman de Lorraine. 342
Vifred Comte de Berry. 411
Victoire de France fille du Roy Henry II. 771
Witikind Roy, ou Duc de Saxe. 400
Vldotrade Reyne d'Austrasie, femme du Roy Thibaud. 171
Witichind Duc de Saxe. 230.400
N de Vermandois, Duchesse de Sueue. 361
N. de Vermandois, Dame de Montagu. 367

X

Yvette de Roucy, Comtesse de Retel. 382

Z

Zvendebaud Roy de Lorraine. 284. 288

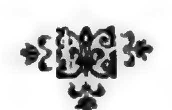

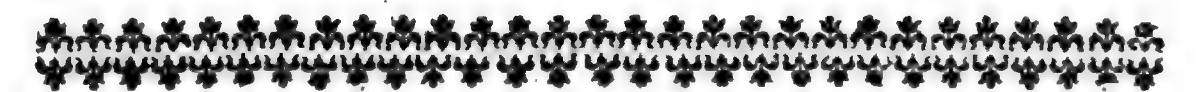

TABLE

DES MAISONS ALLIEES PAR MARIAGE AVEC CELLE DE FRANCE: ENSEMBLE LEVRS ARMOIRIES, CONTENVES en ce premier Tome.

Ces Estoiles signifient, que les Armoiries ne sont pas remarquées aux Maisons qui sont à costé d'icelles; mais seulement aux autres Maisons qui n'ont point d'Estoiles.

* ABBEVILLE. 241
Absalon. 941
Aelst. 943
Agneux. 930
Ailly. 920. 916
ALBRET. 916. 920 922
Alençon. 688. 710. 737. 999
* ALSACE. 352
Andelot. 940
ANGLETERRE 308. 324. 374. 427. 480 545. 556. 626. 628. 696. 825. 883. 898. 1000
* *Angoulesme.* 128. 272. 415
* ANHALD. 352
* ANIOV *l'ancien.* 242. 373
ANTIOCHE. 461. 462
* AQVITAINE. 419. 411
ARAGON. 543. 814 989. 999. 1006. 1007. 1022
* *Arcies.* 382
* *Ardenne.* 341
ARMAGNAC. 687. 838. 852. 854. 968. 1005.
ARTOIS. 586. 855. 890. 914. 982
Aubin. 739
AVSTRICHE. 350. 352. 355. 546 644. 746. 783. 876. 901
AVVERGNE. 983

la *Alluë.* 974
BAR. 605
* BAVIERE. 205. 213. 214. 258. 283. 351. 624. 634 875. 878. 908. 959
Baufremont. 925
Bauquemare. 727
BEARN. 1000
Beaumont. 1005
Beauuau. 827
Bellenaue. 828
Belleuille. 630
Benauides. 1020
Berg. 928
Bergues. 929
Blancafort. 839
* BOHEME *l'ancien.* 349
BOHEME *Luxembourg.* 603
* *Bois-guyon.* 974
BOLOGNE AVVERGNE. 604. 852
Bonnieres. 931. 932
Borselle. 925. 928
Boulainuillier. 844
BOVRBON. 587. 614. 659. 717. 718. 723. 831. 844. 855 859. 884. 898. 973. 1005
Bournel. 974
BOVRGONGNE. 101. 329. 372 381 430 432. 528. 537. 560 565 568. 572. 596. 628. 632. 647
Boussorin. 944
BRABANT. 354. 498. 536. 544 597. 982
BRANDEBOVRG. 347
Brederode. 935
* *Breen.* 349
BRETAGNE. 505. 583. 628. 663. 683. 692. 809. 815. 883. 962. 1000
Brezé. 648
BRIENNE. 377
Brizay. 714
Bronchorst. 933
Brosse. 920
* *Bruan.* 931
Bueil Sancerre. 660

CASTILLE. 476. 500. 534. 1001
Caumont. 725
Celles. 940
Chabannes. 834. 843
Chalon. 935
Chamaillart. 957
CHAMPAGNE. 366. 461. 476. 479
Chartres. 480
la Chastre. 800
Chastillon. 422. 497. 530. 581. 585. 854. 942
* *Clermont.* 371
CLEVES. 687. 883. 921. 925
* *Cluny.* 916
Coëtquen. 726
Coëtiuy. 648. 734
CONSTANTINOPLE. 283. 482
Cordouë. 1020. 1024
Cotrel. 932
Coucy. 382. 914
Courtenay. 579
* *Cressy.* 370
Croy. 930 936
Cruningen. 928 930
Culembourg. 928. 937
* *Curton.* 1021

DAM-

*D Ammartin. 495
DANNEMARCK. 269.491
Dongleberghe. 944
* Donzy. 511

E Nghien. 493
Escosse. 656. 754. 774
Espagne. 768. 949.1012
* Estampes. 462
* D'Este. 932
* Estuniga. 1005
Eu. 377.1016
Eureux. 561.573

F Arnese Parme. 772
Faucongney. 569
Fauquemberghe. 928
Ferrare. 699
Flandre. 148.309.366. 448.568.870.924.988.
* Florines. 382
Foix. 647.688.990.1004. 1009
* Fontaines. 930
Forbin. 827
France. 363. 371. 375. 380.422.574.659.674. 687.699.742.770.815. 858. 863. 882. 890. 898. 982. 984. 989. 993
* Frioul. 259
* Frise. 208

G Aillard. 740
Gaure. 939
Glandenez. 827
Gondy. 719
Gonzague. 721
Gorreuod. 938
* Gothie. 107. 130
* la Gruture.
la Guiche. 801
Guyenne. 475

H Ainaut. 440.491.498 584
HalWin. 924
Harcourt. 705.969
la Haye Passauant. 706
* Henneberg. 346.352
Hennin. 929.942
Herangier. 942

Hesdin. 930
Hochberg. 711
Hollande. 459
Hongrie. 353. 481.560
Hornes. 929.941
* Hupoël. 944

I Ausse. 942
Ioigny. 949
l'Isle. 936
* Italie. 333

* K Ent. 124

* L Andsberg. 346
Lannoy. 935
Laual. 823.969
* Linderberch. 346
* Lombardie. 118. 168. 239
Lomenie. 726
Longueual. 937
Long-vy. 739
Lorraine. 368. 428. 714 769.794.820.825.835. 841.972
Lurieu. 926
Luxembourg. 573. 587. 837. 907

M Anrique. 1024
Manuel. 934
Marck. 931
Marueil. 844
Matignon. 720
* Matrie. 271
Maumont. 970
Medicis. 764
Mendose. 1023
Menezes. 933
Meranie. 493
Milan. 606.680
* Misne. 351
Monferrat. 973
Montagu. 367
* Montlehery. 379.462
* Montmorency. 377. 379. 772. 800
* Monts. 342.382
* Morauie. 281

* N Amur. 341
Nargonne. 800
Nauarre. 533.547.596.604. 738.959.984.1022.1023
Nesle. 377.378
Neuers. 441
* Nordeck. 341
* Normandie. 325. 366.388. 429
Noyelle. 937

O Rleans. 627.968.973. 976
des Ormes. 974
* Ostrogothie. 98
Oyembrughe. 938.939.940

P Ardo. 933
* Poictiers. 271
Poictiers Valentinois. 660
de Poix. 942
Ponthieu. 441. 482
Portugal. 890
Prouence. 266. 318.448.526

* Q Verford. 348

R Ambures. 844
* Rethel. 381. 382
Rochebaron. 884
Roche-choüart. 843
* Rochefort. 916
Rodoan. 943
Rohan. 716.732.953.990
Reimersual. 936
Roye. 923
Royen. 943
Ruffo. 837
Russie. 370.456

* S Angerhausen. 345
Sarebrucke. 706
Savoye. 468.644.656. 708.712.736.755.818. 854. 876
* Saxe. 151. 284.287.291. 328. 347. 350. 351. 427
* Sens. 381
S. Seuerin. 811
Sicile. 579. 586. 587. 643. 1011
* Smetie. 930
* Suede. 350
* Sueue. 201.239.265.349. 356
Sully. 856

*T*Hoeis. 941
Tider. 629
Toiede. 1024
Tolose. 462. 471. 506
*TOSCANE. 268
Toulongeon. 926
**Trasignes.* 924
la Tremoille. 842
Triest. 931
**Tserclaes ou Tilly.* 940
**Turinge.* 117

du V al. 725
**Walderfée.* 348
**Validolid.* 930
**Weissenfeld.* 351
Verchin. 935
Vergy. 935
**Vermandois.* 341. 422. 423
**Wettin.* 348
la Vieufuille. 911. 927
Viennois. 569
**Vimarie.* 348
**Visigothie.* 121. 133. 135. 175. 176. 177. 184
Volutre. 863

*Y *Xar.* 1021

TABLE D'AVCVNES FAMILLES ILLVSTRES, ou de partie d'icelles, sorties par quelques Princesses de la Maison de FRANCE, *contenuës en ce premier Tome.*

Allemagne. 367
Aniou. 373
Armagnac. 838

Bar le-Duc. 429
Bellenaue. 828
Belleuille. 630
Ducs de Bourgongne anciens. 423
Bourgongne Roys. 260. 329
Bourgongne Comté. 381
Brienne. 386
Brisay. 714

Champagne Comté. 366. 367. 479. 480.
Coëtquen. 726
Culembourg. 928
Cypre. 373

Est-Ferrare. 699

Flandre. 309
Frioul & Roys d'Italie. 259 269

Gaillard Lōgiumeau. 740
Girard Bazoges. 630
Gorreuod Pont-de-Vaux. 938
Guyenne. 367. 381

Hainaut. 440
Harcourt. 959
la Haye-Passauant. 706
Hennin Bossut. 929
Hesse. 354
Hierusalem. 373. 382

L'Isle. 936
Lannoy. 936
Longueual Buquoy. 936
Longuy. 739
Lorraine. 340. 428
Louuain. 342

Matignon. 720
Meranie. 284
Milan. 606
Misnie. 351
Monbeliard. 429
Montmorency. 379. 341

Namur. 378
Nesle. 378
Normandie. 325. 388
Noyelle. 937

Du Perche. 384
Poictou. 367
Polongne. 367
Prouence. 266
Poussart du Vigean. 630

Rethel. 382
Rieux. 950
Roucy. 382

Sauoye. 646. 876
Soissons. 378
Stuart. 976

Tripoly. 462

Vergy. 372
La Vieuuille Mamez. 911

On verra vne plus ample deduction des Descentes de Maisons Illustres, dans les deux Tomes second & troisiéme de cette Histoire Genealogique de la Maison de France.

Digitized by Google

TABLE DE QVELQVES BRANCHES DE LA MAISON DE FRANCE,

obmises dans la description plus ample de cette Histoire.

Au Liure XV. en la seconde Partie.

LES MARQVIS de Rotelin de la Maison des Ducs de Longueuille.

Au Liure XVI.

Les Comtes d'Auuergne & d'Alais.

Au Liure XVII.

Les Barons & Marquis de Mesieres, sortis de la seconde Maison d'Aniou.

Au Liure XX.

Les enfans naturels de PHILIPPES surnommé le Bon, Duc de Bourgongne.

Les Seigneurs de Beure & les Marquis de la Vere.

Les Barons & Comtes de Waequen.

Les Comtes de Falais & les Seigneurs de Bredam & de Zuenhuissen.

Les Seigneurs d'Amerual & de Herlaër.

Au Liure XXII.

Les Marquis de CORTE'S Mareschaux de Nauarre. Les Comtes de Lerin Marquis d'Huescar. } Bastars de Nauarre.

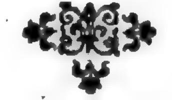

EXTRAICT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAR Grace & Priuilege du Roy, il est permis à Sebastien Cramoisy, Marchand Libraire Iuré, Imprimeur ordinaire du Roy, & de la Reyne Regente, Bourgeois de Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter vn Liure intitulé, *Histoire Genealogique de la Maison de France, &c. Par* SCEVOLE *&* LOVYS DE SAINCTE-MARTHE *freres iumeaux, Aduocats en Parlement & Historiographes du Roy*, & ce pour le temps & espace de douze ans consecutifs: Auec defenses à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer ledit Liure, sous pretexte de déguisement, ou changement qu'ils y pourroient faire, à peine de confiscation, & de l'amende portée par ledit Priuilege. Donné à Fontainebleau le vingt-neufiesme iour de Septembre, mil six cens quarante six. Signé, Par le Roy en son Conseil, CEBERET.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by

Digitized by Google